Université de Paris X Nanterre
U.F.R. Economie, organisation et société

Université de Paris Ouest Nanterre – La Défense

THESE (co-tutelle)
Pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Paris Ouest Nanterre

Disicpline : Histoire contemporaine

Présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2010
par
Fabien THEOFILAKIS

Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises (1944-1949) : captivité en France, rapatriement en Allemagne

Die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand (1944-1949) : Gefangenschaft in Frankreich, Repatriierung nach Deutschland

Sous la co-direction de
Mme la professeur Annette Becker,
MM. les professeurs Henry Rousso et Andreas Wirsching

Jury : Mmes les professeurs Sarah Fishman, Silvia Serena Tschopp
MM. les professeur Philippe Buton, Bernd Wegner

Remerciements

La recherche en histoire est parfois un exercice bien solitaire où la fréquentations de archives, aussi enrichissantes soient-elles, peut écarter du commerce avec les *autres* hommes. C'est donc avec un sincère plaisir que je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, à des degrés divers, parfois à leur insu… Il n'aurait pu en effet aboutir sans le soutien, l'intérêt, et voire l'enthousiasme, de ces archivistes français et étrangers, aussi bien à Paris qu'à Saint-Brieuc, à Lille comme à Strasbourg, à Fribourg comme à Berlin, mais aussi à Genève avec M. Bensi au CICR et M. Danthe à la *YMCA*. Ils ont assouvi ma soif d'archives au-delà du raisonnable, et même du réglementaire. Je pense également à tous mes hôtes qui m'ont permis de ne pas trop regretter mes foyers pour jeunes travailleurs et autres hospices improbables. Que les *bad guys* à Washington, que mes amis genevois, que la fille de la femme qui fait griller le riz dans le Nord, que Sylvie et ses coups de pinceau comme de gueule, que mon pasteur genevois attitré et son épouse… et les autres, soient assurés de ma reconnaissance pour leur hospitalité sans défaut.

Exercice solitaire, mais exercice quotidien pour soi et… pour les autres. Je remercie donc mes camarades et amis pour leur patience et leur apport de compétences plein d'empathie pour cet historien quelque peu aventurier. Je désigne Maître Lauch et ses bases « tralala » aux « bidules » merveilleux. Je pense à von Seckendorff pas si Mauvaise Graine que cela en définitive, et à toute la famille Benichou qui, sur trois générations, de Paris à Marseille, a su m'encourager et me rasséréner quand nécessaire. Je pense encore à ma partie allemande, à Sidonie et à Alice pour les aides à la traduction, à Andrea et Matthias pour leur intérêt précoce à cet aspect du franco-allemand méconnu, à mon *werten Kollegen* Edvin, à Karen et Harald, à Manfred Faust à Hürth et bien entendu à ceux qui ont bien voulu se prêter aux jeu des questions réponses 60 ans plus tard. J'ai également à cœur de dire combien je sais qu'un septennat, fût-il d'archives, c'est long ! J'espère que Kerstin ne m'en voudra pas trop de lui avoir volé tant d'heures pour cette sombre histoire. Je pense à Fifi qui sait qu'on se rencontre qu'une fois. Je pense à mes parents et à mes proches à qui je n'ai souvent pas su dire merci. Je me dois de remercier mon trio de directeurs de thèse qui ont accepté et « supporté » ce projet, chacun à leur manière.

Enfin, la réalisation de mon entreprise a été possible grâce aux soutiens de nombreuses institutions : Paris Ouest Nanterre en m'accordant une allocation de recherche et en me permettant de travailler avec Julie Robert pour les réalisations cartographiques, l'*Institut für Europäische Geschichte* à Mayence, l'Institut historique allemand de Washington, le CIERA, le Centre Marc Bloch, l'Ecole française de Rome, l'OFAJ, le *DAAD*, la Mission historique française à Göttingen pour leu soutien financier.

Tables des abréviations

Affaires allemandes et autrichiennes	AAA
Afrique du Nord	AFN
Baden-Baden	BB
Combined Chiefs of Staff	CCS
Comité Allemagne libre pour l'Ouest	CALPO
Comité départemental de libération	CDL
Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués	Cimade
Comité international de la Croix-Rouge	CICR
Commandant en chef des forces françaises en Allemagne	CCFA
Commandement supérieur des troupes françaises d'occupation	CSTFO
Commissaire de la République	CR
Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	CGAAA
Confédération générale agricole	CGA
Conseil/Commission œcuménique des Eglises	COE
Continental Central Prisoners of War Enclosure	CCPWE
Croix-Rouge	CR
Croix-Rouge nationale	CRN
Deutsches Caritasverband	DCA
Deutsches Rotes Kreuz	DRK
Direction des Unions internationales	DUI
Direction et Inspection des prisonniers de guerre	DIPG
Direction générale de la main-d'œuvre	DGMO
Direction générale des prisonniers de guerre	DGPG
Direction militaire allemande	DMA
Direction régionale des prisonniers de guerre	DRPG
Etat-major de la Défense nationale	EMDN
Etat-major général de l'armée	EMGA
Etat-major général de la Défense nationale	EMGDN
Etat-major	EM
Etats-Unis d'Amérique	EUA
Evangelische Kirche in Deutschland	EKWD
Evangelisches Hilfswerk	EHW
Fédération nationale des prisonniers de guerre	FNPG

Forces françaises de l'Intérieur	FFI
Francs-Tireurs et Partisans	FTP
Gendarmerie nationale	GN
Gesellschaft für Gesundheitsfürsorge und Kriegsgefangenenendienst	GGK
Gouvernement français	GF
Gouvernement militaire de la Zone française d'occupation	GMZFO
Gouvernement militaire	GM
Gouvernement provisoire français	GPRF
Groupe français au conseil de contrôle	GFCC
Houillères Nationales	HN
Internés civils	IC
Main-d'œuvre	MO
Main-d'œuvre allemande	MOA
Main-d'œuvre collective	MOC
Main-d'œuvre ennemie :	MOE
Ministère de l'Agriculture	Mag
Ministère de l'Intérieur	MI
Ministère de la Défense nationale	MDN
Ministère de la Guerre	MG
Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme	MRU
Ministère des Affaires étrangères	MAE
Ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre	MACVG
Ministère des Armées	MA
Ministère des déportés et prisonniers allemands	MDPA
Ministère des Finances	MF
Ministère des forces armées	MFA
Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés	MPDR
Ministère du Travail	MW
Oberkommando der Wehrmacht	OKW
Office national de l'immigration	ONI
Personnes déplacées	PD
Prisoner of War	POW
Prisonnier de guerre allemand	PGA
Prisonnier de guerre français	PGF
Prisonnier de guerre	PG
Prisonnier de guerre italien	PGI

Prisonniers et Internés civils	PIC
Procès-verbal	PV
Région militaire	RM
Secours catholique	SC
Secrétariat général aux Affaires étrangères	SGAE
Secrétariat général	SG
Service des prisonniers de guerre (ennemi)	SPG(E)
Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces	SHAEF
Travailleur civil libre allemand	TCLA
Travailleurs libres	TL
United States Forces European Theater	USFET
Young Men's Christian Association	YMCA
Zone américaine d'occupation	ZAO
Zone britannique d'occupation	ZBO
Zone française d'occupation	ZFO
Zone soviétique d'occupation	ZSO

Introduction générale - guerre totale, défaite totale, captivité totale

« Garder ce document pour un fantaisiste qui voudrait un jour faire l'histoire de la captivité » (1948, trouvé dans un carton des archives du Ministère du Travail)

« Die Aufbereitung von Zeitgeschichte halten auch viele Deutsche für sehr wichtig, damit die nachfolgenden Generationen sich eine Sensibilität aneignen können, die wir –unsere Familien und Freunde- für sehr hilfreich und wichtig halten", Helene Knabe, 12/04/2003[1].

Pourquoi une thèse sur la captivité allemande en mains françaises (1944-1949) ?

Les historiens ont longtemps déserté le thème de la captivité, à l'image de ces soldats qui avaient disparu des champs de bataille, symbole de l'histoire-événement. Dans une mobilisation croissante, fondée sur le consentement patriotique en 1914, prise dans la totalisation après 1939, le prisonnier de guerre n'a sa place ni dans les discours héroïques des nations en guerre, ni dans les récits glorieux des lendemains de victoires, moins encore dans les grands règlements de compte qui suivent les défaites. En France, ils n'obtiennent la mention « mort pour la France » qu'en 1922 et le droit de porter la Médaille de la Victoire. En 1945, s'ils participent aux défilés de la victoire, leur appartenance au groupe des combattants est plus laborieuse encore, puisqu'ils n'obtiennent la carte du combattant qu'en 1949. Ni la République de Weimar ni non plus les Allemagnes après 1945 ne leur offrent une visibilité dans l'espace public[2].

Le renouveau des travaux sur les prisonniers de guerre insiste sur le constat d'absence : Annette Becker intitule son étude pionnière *Oubliés de la grande guerre*[3], Abdal Odon *Soldats*

1 « Beaucoup d'Allemands aussi considèrent comme très importante le traitement de l'histoire du temps présent afin que les générations suivantes puissent s'approprier une sensibilité que nous - nos familles et amis- tenons pour très importante et d'une grande utilité" ; lettre d'Hélène Knabe, 82 ans, fille d'Otto Weiss qui fut prisonnier en France. Il a rédigé ses mémoires qu'il a déposées à l'*Institut für Zeitgeschichte* à Munich. Sa fille qui est son légataire testamentaire répondait ainsi à ma demande de consultation de cette archive privée.

2 Voir pour le premier après-guerre, Mosse, George, L., *De la Grande Guerre au totalitarisme, op. cit.* ; pour le second, Reichel, Peter, *Politik mit der Erinnerung. Gedächtnisorte im Streit um die nationalsozialistische Vergangenheit*, Hanser, 1995.

3 Becker, Annette, *Oubliés de la grande guerre, humanitaire et culture de guerre 1914-1918, population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre, Noésis,* Paris, 1998.

oubliés[4], la sienne ; pour le second conflit, François Cochet titre *Les Exclus de la victoire*[5]. Parus dans une même vague de renouvellement historiographique –aux années 1990- qui englobe les deux conflits mondiaux, ces travaux ont aussi en commun de partir des expériences de guerre, individuelles et collectives, du prisonnier. Depuis que ce sont les champs de bataille qui sont désertés, la figure du PG, de la marge, est en effet passée au centre des préoccupations historiennes selon un double axe de renouveau qui tend presque à devenir un effet de mode[6].

Des recherches récentes ont abordé les captivités de ce grand conflit en tant qu'objet de la violence de guerre ou comme main d'œuvre contrainte et livrée à l'exploitation économique[7]. La captivité lors de la Seconde Guerre mondiale a également bénéficié d'un profond renouvellement : que ce soit par le biais des relations internationales, comme dans l'ouvrage de Neville Wylie sur l'enjeu diplomatique qu'ont constitué les PGA entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne[8] ; dans une approche plus prosopographique, à partir du corps des officiers qu'étudie Jean-Bernard Moreau pour ceux français, détenus en Allemagne[9] ou des généraux allemands au Royaume-Uni, étudiés par Sönke Neitzel[10] ; selon une visée plus culturelle, avec la thèse de Matthias Reiss qui s'intéresse aux relations entre prisonniers allemands et leurs gardes noirs, lors de leur captivité aux EUA de 1942 à 1946[11] ; par le travail de Raffael Schech sur le massacre de soldats noirs africains après leur capture par la *Wehrmacht* lors de la campagne de France[12] ; ou encore dans une optique économique tentée par Johann Custodis sur l'emploi de la main-d'œuvre allemande et italienne dans l'économie britannique[13]. Les travaux de Renate Held ou ceux de Jerzy Kochanowski complètent la série des synthèses

---

4 Odon, Abdal, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001.

5 Cochet, François, *Les exclus de la victoire, histoire des prisonniers de guerre, déportés et requis, 1945-1985*, thèse de doctorat, éditions SPM / Kronos, Paris, 1992.

6 Des séminaires aux premiers manuels de qualité : Cochet, François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruylant, Bruxelles, 1998 ; Gayme, Evelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Economica, 2010. Les colloques se multiplient : *Histoires de vie des prisonniers de guerre, 1939*-1945, Actes du colloque de Tours, Education Permanente/Peuple et culture, 1993 ou celui tenu à Cambridge sur *Creativity Behind barbed Wire*, 26-28 mars 2010. Ne manque plus que le terme *POWs studies*… Pour un tour d'horizon de l'état de l'historiographie allemande, voir Overmans, R., « Bibliographischer Essay », in Overmans R. (Hg.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, 1999.

7 Uta Hinz aborde la captivité en mains allemandes à travers la mise en place d'une structure de gestion par les autorités wilhelmien ; Hinz, Uta, *Gefangen im Großen Krieg. Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*, Essen 2006. Dans sa thèse, Heather Jones tente une étude comparative entre trois belligérants, sur le front de l'Ouest, sous le prisme de la violence de guerre contre les prisonniers ; Heather Jones, *Violence Against Prisoners of War in the First World War: Britain, France and Germany, 1914-1920*, thèse soutenue en 2005, à paraître en 2011 chez Cambridge, Cambridge University Press.

8 Wylie, Neville, *Barbed Wire Diplomacy. Britain, Germany, and the Politics of Prisoners of War, 1939-1945*, Oxford University Press, 2010.

9 Morean, Jean-Bernard, *Attitudes, moral et opinions des officiers français*, Janvier 2001, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Directeur de recherche : Dominique Barjot, Paris IV (non publiée).

10 Neitzel, Sönke, *Abgehört : Deutsche Generäle in britischer Kriegsgefangenschaft 1942-1945*, List, 2007.

11 Reiss, Matthias, *"Die Schwarzen waren unsere Freunde": Deutsche Kriegsgefangene in der amerikanischen Gesellschaft, 1942-1946*, Ferdinand Schonigh, Paderborn, 2002.

12 Schech, Raffael, Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais, mai-juin 1940, Tallandier, 2007 (éd. 2006). Voir également Mabon, Ariel, *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occpée*, La Découverte, 2010.

13 Custodis, Johann, *Employing the Enemy: The Economics of German and Italian prisoner of war employment in Britain and the Commonwealth during and after the Second World War,* Ph.D commencé à la *London School of Economis and Political Science* en 2006.

nationales, respectivement sur la captivité allemande au Royaume-Uni[14]et en Pologne[15], dont les déclinaisons européennes se développent. Et bien entendu- rappel autant qu'hommage- la synthèse d'Yves Durand sur les prisonniers de guerre français en Allemagne publiée dés 1981[16].

Ces nouveaux travaux inscrivent la captivité dans une nouvelle dynamique : ils considèrent davantage la captivité que le captif lui-même. Désormais conçue comme une histoire globale, la captivité est intégrée dans l'étude des sociétés en guerre, bénéficiant de son renouveau qu'elle alimente en retour[17]. Il s'agit d'explorer ses modalités de constitution et ses réseaux, ses acteurs et ses territoires, ses représentations et ses reflux. Non plus une captivité immobile mais une captivité processus.

Dès lors, la captivité change d'échelle : quittant le cadre national -où la figure du PG au patriotisme suspect, voire défait, a eu tant de mal à trouver une légitimité- elle devient un événement transnational où l'on s'intéresse davantage aux phénomènes de transferts, culturels et affectifs, économiques et politiques, aux médiations pendant le conflit comme dans la paix entre les deux ennemis qu'au lien exclusif du PG avec sa patrie.

Dans une Europe où la guerre interétatique devient un impensable, où le *couple* franco-allemand constitue un moteur si classique que l'on ne s'étonne plus de la participation de troupes allemandes aux défilés du 14 juillet, où le terme de « boche » paraît si inaudible aux témoins rencontrés qu'ils ne s'entendent plus l'avoir prononcé, l'autre -la puissance détentrice comme l'Etat d'appartenance- n'est plus l'ennemi d'aujourd'hui. La figure du prisonnier peut désormais acquérir une charge heuristique pour étudier le renversement des fronts à l'œuvre : on s'intéresse autant aux relations entre la société et ses prisonniers qu'entre les deux belligérants. Cette actualité du thème de la captivité pose des problèmes inédits, entre altérité et ressemblance : il faut désormais aux chercheurs, et surtout à leurs lecteurs, faire un effort pour comprendre ce fait social dont les mots et les postures sont aujourd'hui peu familiers[18],

14 Held, Renate, *Kriegsgefangenschaft in Grossbritanien. Deutsche Soldaten des Zweiten Weltkriegs in britischem Gewahrsam*,Münichen, Oldenbourg Verlag, 2008

15 Kochanowski, Jerzy, *In polnischer Gefangenschaft. Deutsche Kriegsgefangene in Polen 1945 – 1950*, Fibre, 2004. Je le remercie d'avoir bien voulu répondu à mes questions et prêté son ouvrage.

16 Durand, Yves, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939*-1945, Ed. FNCPG-CATM, 1980. Une version de poche a été publiée chez Hachette en 1987 sous le titre *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos. 1939-1945*. Voir aussi Lewin, Christophe, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG, 944-1952*, Publications de la Sorbonne, 1986.

17 L'étude de Sarah Fishman sur les *Femmes de prisonniers de guerre. 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, en est un bel exemple.

18 On retrouve une réflexion liminaire de S. Audoin-Rouzeau et d'A. Becker, dans *14-18. Retrouver la guerre, Gallimard*, 2000, notamment « Introduction – Comprendre la Grande Guerre », p. 7-20.

mais elle ouvre également de nouvelles pistes pour se rapprocher de cette expérience et mieux la comprendre[19].

Les captivités de guerre au XXe siècle en Europe contiennent une autre part de modernité qu'elles partagent avec les guerres et qui explique leur impact sur les sociétés. Elles furent des phénomènes de masse : lors de la Seconde mondiale, un nouveau seuil fut franchi avec 10 729 000 captifs en mains ennemies, dont 1 600 000 soldats français en Allemagne nazie et 900 000 soldats allemands en France libérée[20]. Cette implication n'a pas seulement des conséquences humaines considérables, faisant de la captivité une expérience générationnelle d'autant plus prégnante qu'il s'agit de séparations souvent longues : plus des trois cinquièmes des PGF ont passé cinq ans en Allemagne suite à la débâcle de 1940 ; les derniers PGA quittent la France en 1948, l'URSS en 1956. Ces phénomènes bouleversent les économies familiales contribuant à déstabiliser un peu plus la répartition sexuée des rôles pour devenir un phénomène sociétal : lors du deuxième conflit mondial, les PG représentent 15% de la population masculine française ; 38% de celle d'Allemagne[21]. Cette ampleur et durée inégales entraînent d'autres mutations structurelles durables, à commencer par l'intervention de l'Etat.

Les puissances détentrices sont en effet placées devant des défis logistiques sans précédent : entretenir des ennemis sur son territoire, au cœur même d'une population qui s'épuise dans l'effort de guerre. Les us et pratiques des conflits traditionnels -officiers libérés sur parole, effectif réduit de soldats à garder sur une courte période- s'estompent et sont détrônés par des processus de totalisation qui modifient la place du PG dans la culture et l'économie des conflits. Avec la mobilisation totale, la captivité ne change pas seulement d'ampleur, mais de nature et revêt une finalité économique. En transformant le captif militaire en main-d'œuvre prisonnière au service de l'effort de guerre de l'adversaire, la captivité devient un laboratoire de la gestion des masses : extension, à partir de la Première Guerre, du camp de concentration et du contrôle des corps, création de services administratifs et statistiques pour établir des normes de gestion réifiantes ; créations reprises et systématisées par les nazis, puis par les Alliés à partir de 1943. Mais la captivité change aussi la dimension culturelle de l'expérience des prisonniers, car loin de rester *concentrés* dans des camps, ils sont mis aux champs et à l'usine, faisant paradoxalement de leur présence, en terre ennemie, le moment de la plus

19 Les rapports à l'autre/corps, des rapports à soi à l'autre, sexualité, Cf. Rouquet, F. ; Voldman, D. ; Virgili, F., *Amours en guerres, 1914-1945,* Gallimard - Musée d'Histoire Contemporaine-BDIC, 2007 ; Todd, Lisa, *Sexual Treason: State Surveillance of Infidelity and Immorality in World War I Germany*, thèse soutenue, Université de Toronto, 2005.

20 Pour les chiffres, voir Speed, R.B., *Prisoners, Diplomats, and the Great War*, Westport, Conn., 1990 concernant le premier conflit ; Durand, Yves, *Histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, A. Colin, 1989 ; pour l'Allemagne, la référence demeure Overmans, Rüdiger, *Deutsche Militärische Verluste*, Oldenbourg Wissensch. Verlag, 2004.

21 Proportions calculées à partir de la population masculine de 1939, respectivement de 11 835 625 et 28 771 000 millions d'individus.

grande confrontation binationale, ouvrant alors des possibles en-deçà de la diabolisation de l'adversaire. La captivité ne transforme pas seulement le captif et son pays d'origine, mais également tout ou partie de la société détentrice au-delà des discours et règlements officiels. Elle demeure une expérience humaine avec tous les aléas de la rencontre.

La synthèse d'Yves Durand rend ainsi compte de l'ampleur de la captivité des PGF en mains allemandes lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle est déterminante pour comprendre la gestion française, quelques années plus tard, des PGA, tant elle a marqué individus et institutions. Si l'ordre militaire impose ses règles, plus de 90% des PG ne restent pas au camp mais sont mis au travail dans des *Kommandos* au service de l'économie de guerre allemande : officiellement, plus d'un PGF sur deux est employé dans l'agriculture, près d'un cinquième dans les mines, la métallurgie, l'industrie chimique et mécanique. L'utilisation de cette main-d'œuvre française devient indispensable à l'économie allemande qui cherche, avec l'échec de la *Blitzkrieg* à en obtenir un rendement maximum. La politique de la collaboration et les valeurs du régime nazi permettent facilement de faire primer les intérêts du Reich sur le droit international d'autant que le régime de Vichy pour affirmer sa souveraineté obtient d'être la puissance protectrice de ses propres prisonniers. A partir de 1943, les deux Etats décident d'autoriser la transformation des prisonniers français en travailleurs libres, créant un précédent de prisonniers civils désormais hors de la protection de la Convention de Genève. La captivité en Allemagne a donc une dimension politique, voire idéologique, marquée. Le régime met ainsi en place une structure spécifique, le Service diplomatique des PG, dont les bureaux sont répartis entre Paris, Lyon et Berlin, afin soigner son influence sur un groupe censé constitué les piliers de la régénérescence nationale. Cette expérience française de la captivité constitue donc un arrière-fond d'expérience en 1945.

La captivité partage avec la guerre la « durée molle des (…) après-guerres »[22] : on sait quand on y rentre, plus rarement quand on en sort. Elle ne s'arrête pas avec le rapatriement, qui ne coïncide pas forcément avec la fin du conflit. Comme pour les combattants, les traces de guerre sont nombreuses qui invitent l'historien à poursuivre l'étude de la captivité dans la paix, une autre manière de savoir comment se libérer de la guerre. L'histoire de la captivité rencontre ici une seconde dynamique de recherche animée par les phénomènes de sortie de guerre, de démobilisation culturelle, qui connaissent depuis une dizaine d'années un fort renouvellement chez les historiens, les politistes et les sociologues[23]. Ils remettent en question

22 Chaunu, Pierre, « Le fils de la morte », in Pierre Nora (s.d.), *Essais d'ego-histoire*, Gallimard, 1987, p. 65.

23 Duclos, Nathalie, « Introduction », in Duclos, Nathalie (sd.), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Ed. Karthala, 2010. Le décloisonnement se produit également outre-Rhin. Pour une présentation et une contextualisation de la sociologie de la culture en Allemagne, voir Schopp, Sylvia S.; Weber, Wolfgang E. J., *Grundfragen der Kulturgeschichte,* Darmstadt 2007. Voir également le texte introductif de Bernd Wegner, "Einführung: Kriegsbeendigung und Kriegsfolgen im

la façon dont on sort de la guerre, dont on construit la paix, dont on se (re)construit en paix. La sortie de guerre devient centrale dès que l'après-guerre n'est plus conçu comme une transition inexorable et nécessairement linéaire, conduisant individus, sociétés et structures de la guerre à la paix, « comme des *normalisations*, des périodes de retour à la situation *ex ante* »[24], mais un processus asynchrone, nécessairement divergent et faillible, que la paix n'est plus considérée comme « un état de non guerre, [mais] un projet et un processus sociétal et politique qui passe par la [déprise] de la violence et le démantèlement de la culture de guerre » [25]. Le « processus de démobilisation, au lieu d'être une condition de la paix, en devient l'enjeu »[26], pour reprendre la formule de John Home.

En gagnant en autonomie, la sortie de guerre bouscule les bornes chronologiques habituellement retenues ; elle redessine cadres et perspectives pour analyser les tensions entre les processus de *civilianisation*[27] et les survivances de la guerre à l'échelle *macro*, *méso* et *micro*, pour approcher les croisements entre parcours individuel et destin collectif, entre espace de l'intime et espace public. Si « la guerre est père de toutes les choses, de tout ensuite il est le roi» [28], à n'en pas douter, les sorties de guerre sont mères accoucheuses et reines de toutes les paix en jeu…

Je retiens deux tentatives en guise de balise, celle de Bruno Cabanes pour la Première Guerre mondiale[29]. Utilisant la correspondance des combattants français passée par le contrôle postal, il montre comment les processus de démobilisation de cinq millions de soldats sont engrenés avec la « Reconstitution territoriale, sociale, économique, symbolique de la communauté nationale »[30] selon une temporalité qui commence avant l'armistice et s'achève bien après le traité de paix. L'étude de l' « économie morale de la démobilisation » contient une formidable charge de déconstruction du mythe de la guerre, des représentations de la victoire et de

---

Spannungeld zwischen Gewalt und Frieden", in Wegner, B. (Hrg.), *Wie Kriege enden. Wege zum Frieden von der Antike bis zur Gegenwart. Krieg in der Geschichte*, Band 14, Ferdinand Schöningh, 2004.

24 Duclos, N., *idem*, p. 21.

25 Defrance,Corine ; Echternkamp, Jörg ; Martens, Stefans, « Pour une histoire des sociétés allemandes d'après-guerre : une introduction », dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n°40, 2008, p. 179-188, p. 180.

26 Horne, John, „Kullturelle Demobilmachung 199-1939. Ein sinnvoller historischer Begriff?", in Hardtwig, Wolfgang, *Politische Kulturgeschichte der Zwischenkriegszeit 1919-1939*, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, Göttingen, p. 129-150.

27 Pour ce concept qui renvoie au retour définitif à la vie civile, voir Mats Berdal, *Disarmament and Demobilization after Civil War. Arms, Soldiers and the Termination of Armed Conflicts*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

28 Héraclite, *Fragment* 53. « il fait exister les uns comme esclaves, les autres au contraire comme libres », Colli, Giorgio *La Sagesse Grecque*, vol. III – *Héraclite*, L'Eclat 1992.

29 Cabanes, Bruno, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Ed. du Seuil, 2004, « Au-delà de ces problèmes administratifs et matériels, elle s'avère [la démobilisation de l'armée française] s'avère décisive du point de vue de la réintégration des soldats et de l'avenir du pays. Qu'on aborde cette question à l'échelle nationale ou à l'échelle individuelle des simples soldats, on sent bien que des choses essentielles se jouent alors : la reconnaissance par la nation des sacrifices des combattants, leur réinsertion plus ou moins réussie dans le monde des civils, une relecture de l'ensemble du conflit par ceux qui y ont participé, l'émergence d'une mémoire individuelle et collective de la Grande Guerre, et peut-être plus fondamentalement le passage de l'anomie de la guerre aux normes du temps de paix », « Introduction », p. 10. Le chapitre 5, « Oubliés de la victoire. Le retour des prisonniers de guerre », p. 359-424, propose une étude croisée sur les PGF qui rentre d'Allemagne et les PGA en France.

30 Anne Rasmussen, « Compte rendu de Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920),* 2004 », *Le Mouvement Social,* n° 209 (octobre-décembre 2004), p. 141.

l'ennemi, qui accompagnent le retour des combattants parmi les civils et explique cet « impossible retour de guerre »[31].

A travers la notion de *postwar* appliquée au retour des deux millions PGA d'URSS, Frank Biess[32] cherche à comprendre les processus de démobilisation, militaire et culturelle, sur les fronts militaires comme domestiques. Le retour des soldats vaincus s'insère dans l'élaboration de discours et de projets de refondation civique et virile : dans chacune des deux Allemagne, l'Etat, les organisations religieuses et la société civile articulent une réponse autour d'un certain héritage de la guerre totale, d'une vision de la défaite totale et d'une rédemption. L'histoire devient alors une histoire double, celle du retour du combattant comme celle de la capacité de la société à l'accueillir.

Paradoxalement, ces renouveaux historiographiques n'ont pas encore atteint les PGA en mains françaises de la Seconde Guerre mondiale. Alors que la captivité française en mains allemandes des deux conflits, comme ses processus de sortie de guerre sont désormais bien connus, le sort des PGA en mains françaises reste beaucoup moins exploré. La quantité des travaux sur les prisonniers de guerre allemands en mains françaises entre 1944 et 1948 semble inversement proportionnelle à la dimension du phénomène : captivité de masse, 900 000 PG en moyenne sur le territoire métropolitaine, plus d'un million en comptant l'Afrique du Nord ; captivité de longue durée, puisque les premiers prisonniers sont faits en 1943 lors de la campagne de Tunisie, en 1944 en métropole et les derniers rapatriés fin 1948[33], sans compter ceux qui restent ensuite comme travailleurs civils libres ; captivité de transition puisque voilà des prisonniers de guerre en temps de paix. Or, l'état de la recherche, même s'il connaît des frémissements depuis quelques années, stagne à un niveau d'étiage : on chercherait en vain les équivalents français de l'ouvrage d'Arthur Lee Smith, *Heimkehr aus dem Zweiten Weltkrieg : Die Entlassung der deutschen Kriegsgefangenen* [34] ou plus récemment, pour la Zone française d'occupation, de celui de Svenja Goltermann, *Die Gesellschaft der Überlebenden. Deutsche Kriegsheimkehrer und ihre Gewalterfahrungen im Zweiten Weltkrieg*[35]. On ne trouve aucune synthèse contemporaine. Il faut remonter à 1948 pour consulter L*'Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe*[36] un regard rétrospectif des militaires sur cette captivité[37]… ou se rabattre sur les travaux d'étudiants[38] et

31 Cabanes, B., *La victoire endeuillée…, op. cit.*, p. 506.
32 Biess Frank, *Homecomings: Returning POWs and the Legacies of Defeat in Postwar Germany*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2006/2009.
33 Ne demeurent en France après le 31 décembre 1948 les criminels de guerre et les droits communs transférés en prison et les malades intransportables.
34 Publié chez Deutsche Verlags-Anstalt, 1985.
35 Publié chez DVA, 2009.
36 Ministère de la Défense nationale, Direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe, *Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe (1943-1948)*, Paris, 13/12/1948, 387 p.
37 Il ne fut diffusé qu'aux seules institutions impliquées dans la gestion des PG et au Comité international de la Croix-Rouge.

d'historiens locaux centrés sur un camp ou un département qui se multiplient depuis les années 1990[39].

Les PGA dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945

Comment expliquer que ces « oubliés de l'historiographie » n'aient pas suscité plus tôt, et pleinement, l'intérêt des spécialistes ? Le silence ne saurait provenir d'un désintérêt contemporain de la captivité : revendiqué comme trophée de la victoire, employé dans tous les secteurs de l'économie française, le quasi-million de prisonniers allemands en France métropolitaine a été l'objet d'une vive attention des autorités comme des opinions françaises et allemandes. Près d'un million de PGA a vécu entre 1945 et 1948 parmi les Français dans un étonnant renversement des rôles entre vaincus et vainqueurs et constitué une expérience unique, de présence ou d'absence, pour les deux sociétés d'après-guerre. Trois publications de la *Documentation française* sur les PGA en mains françaises des 26 mars 1946[40], 4 mars[41] et 3 juillet[42] 1947, en vente libre, confirment l'existence d'un enjeu à propos des PG et sa prise en compte par les autorités françaises. Outre-Rhin, on constate une forte mobilisation en leur faveur impliquant l'ensemble de la société ouest-allemande dès 1945. Dans l'histoire des relations franco-allemandes, les prisonniers de guerre allemands[43] en mains françaises constituent donc un *point d'absence* paradoxal tant est grand le décalage entre leur contribution au rapprochement des deux peuples et le silence des mémoires nationales à leur égard.

Pour expliquer l'impression de long silence entourant cette période liminaire du rapprochement franco-allemand et l'apparition d'une vive demande sociale dans les deux sociétés à partir des années 90, on peut souligner combien la focalisation des Français sur le « couple » franco-allemand a occulté les recherches sur ce qui pouvait raviver les querelles du passé. Le « postulat du lien conjugal [pouvait] être interprété comme une volonté d'inscrire le destin de l'Allemagne dans une dépendance affective ambiguë, et serv[ir] de prétexte pour

---

38 *Citons les mémoires de maîtrise de P*hilippe *Boutte, E*lisabeth *Briend et O*livier *Gilles,* « *Les prisonniers de guerre allemands sous autorité françaises (1943-1948)* », *1998, Rennes 2 ; Dominique Sommier,* « *Les prisonniers de guerre allemands en Loir-et-Cher (1944-1949)* », *1992, Tours ; celle d'O*dile *Dessaint,* « *La vie quotidienne des prisonniers de guerre allemands dans la seconde région militaire entre 1945 et 1948* », *1996, Reims ; Fritz Jesse,* « *Les prisonniers de guerre allemands en Bretagne. Rencontres et expériences entre capture, captivité et vie parmi les Français, 1944-1948/1949* », *2004, Rennes 2.*

39 Pour le détail, voir la bibliographie dans le volume des annexes.

40 Documentation française, *Notes documentaires et études n°270* du 26/03/1946, 8 p. Elle est rédigée par la Direction générale des Prisonniers de Guerre.

41 Documentation française, *Notes documentaires et études n°563* du 04/03/1947, 16 p.

42 Documentation française, *Notes documentaires et études n°659* du 03/07/1947, 8 p. Elle constitue une reprise de la précédente.

43 Abrégés en PGA.

dissimuler les vieilles hantises[44] ». On peut aussi avancer le découpage traditionnellement retenu : le choix de 1945 permet de clôturer les années sombres de la guerre et d'inaugurer les années de « réconciliation » de l'après-guerre, évacuant en quelque sorte la question du passage d'une image de l'ennemi à celle d'une d'un ami. Il est enfin possible de suggérer que, dans la société allemande, la place et l'image accordées à la captivité en mains françaises sont liées à l'évolution de sa position vis-à-vis de l'héritage nazi et de ses relations avec la France.

En RFA, dès 1949, le Bureau allemand pour les questions de la paix en zone d'occupation américaine entreprend de retracer le « destin des PGA en détention française »[45]. Son mémorandum aborde tous les aspects de la captivité en France sur le mode du catalogue et se caractérise par la neutralité du ton adopté. Tout en évoquant les réactions des opinions et de la presse, la position des nouvelles autorités allemandes est celle du constat : les passages critiques sont formulés non comme un reproche mais une conséquence de la situation française. La présentation est d'ailleurs précédée d'une autre sur les PGF en Allemagne. Ce document de transition d'une Allemagne sous tutelle à un Etat partiellement souverain traduit la position en retrait des autorités de la jeune RFA sur la captivité allemande en France. Le mémoire, à usage interne, évite d'aborder trop frontalement la question avec les autorités françaises.

Si le bureau souligne fréquemment les interventions des autorités allemandes pour obtenir la libération des PG ou leur prise en charge[46], c'est que « les prisonniers constituèrent un problème de politique intérieure considérable dans la République qui venait d'être fondée »[47] : traumatisme de la guerre et de la captivité, recomposition des économies familiales et matrimoniales, indemnisations, accession au marché travail[48]... Dans une *Kriegsfolgengesellschaft* allemande de onze millions de PG à l'étranger et de plus de neuf millions de *displaced persons* à l'intérieur, les PGA de France sont une minorité rapidement invisible. L'objectif des autorités allemandes des zones occidentales est en effet focalisé sur le sort des membres de la *Wehrmacht* en obtenant le maximum d'informations sur les prisonniers pour localiser le million de « disparus » et réunir les familles[49]. Les recensements effectués de 1947 à 1958[50] ont considérablement influencé la perception du problème par la population allemande. D'autre part, l'attention quasi exclusive portée aux PGA détenus en

---

44 Voir Martens, Stephan, *Allemagne. La nouvelle puissance européenne*, PUF, Paris, 2002, p 105

45 Bundesarchiv (Barch) Coblence, Z 35 / 486, *Deutsches Büro für Friedensfragen*, Memorandum, „Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen in französischem Gewahrsam".

46 Smith, A. L., *Heimkehr aus dem Zweiten Welktrieg. Die Entlassung der deutschen Kriegsgefangenen*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1985.

47 Benz, W. ; Schardt A. (Hg.), *Deutsche Kriegsgefangene im Zweiten Weltkrieg. Erinnerungen*, Geschichte Fischer, 1995, p. 13.

48 Naumann ; Kalug (Hg.), *Nachkrieg in Deutschland*, Hamburger Edition, 2001.

49 Overmans, R., « German Historiography, the War Losses, and the Prisoners of War », in Bischof, G. ; Ambrose, S. (Ed.), *Eisenhower and the German POWs. Facts against Falsehood*, Louisiana State University Press, 1992, p.131.

50 La collecte d'informations passe notamment par l'interview de 2,7 millions d'anciens prisonniers de guerre ; Overmans, *idem*, pp.132-133.

URSS[51] va durablement influencer l'*Erinnerungskultur* allemande de la captivité et devenir un facteur d'identité nationale. Dans le contexte de guerre froide, la captivité en mains soviétiques se mue en enjeu de politique intérieure et extérieure fondamental. Le retour des 300 000 derniers PGA d'URSS en 1956, suite au voyage d'Adenauer à Moscou, marque ainsi l'apogée de la popularité du chancelier[52].

Une telle mémoire officielle ne pouvait s'appliquer aux anciens PGA en mains françaises : en 1949, ils sont déjà tous rapatriés. Ne restent en France que les criminels de guerre nazis. Si l'opinion et le gouvernement allemands sont unanimes pour en demander la libération, le chancelier préférera, dans ce cas, une diplomatie discrète et ménager son interlocuteur[53]. Dans sa politique de rapprochement avec la France, il n'y a pas de place pour des manifestations officielles en l'honneur des ex-PGA en France à l'instar de celles de leurs compatriotes en URSS, ennemie à stigmatiser. Dans la perspective d'intégration de l'Allemagne au bloc occidental, inscrire ces PGA dans une mémoire officielle eût été contre-productif. Quelle place pouvait leur être accordée dans une Allemagne de l'Ouest assumant son passé – condition nécessaire pour son avenir européen – mais refusant d'y inclure les soldats de la défaite et de la honte ? Dans une France où le mythe résistancialiste[54] fonde le présent victorieux sur le passé de résistance à l'occupation nazie ? Par ces articulations temporelles, la figure des PGA à l'Ouest - soldats de Hitler, vaincus maltraités- apparaissaient trop liés à une mémoire porteuse de guerres et de revanche pour trouver place dans les mémoires nationales et, donc, dans la dynamique de la réconciliation.

La Commission Maschke[55] dans les années 60-70 et la recherche du gouvernement allemand d'avoir une « vue d'ensemble objective » sur le sort des PGA marquent le second moment du traitement de la captivité en Allemagne. Dès 1947, des recensements de grande ampleur ont été lancés. Mais le gouvernement n'initie qu'en 1957 un projet de recherche[56] traitant la captivité allemande dans son ampleur[57] et intégrant le traitement des PGA. La Commission Maschke s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la *Vergangenheitsbewältigung*, cette période de retour critique sur ce qui ne passe pas[58]. C'est la période où l'idée d'une *sog. Null*

---

51 Le gouvernement poussera en 1950 la commission des Nations Unies pour les affaires sociales et humanitaires à créer une commission pour élucider le sort des PGA disparus à l'est.

52 Selon l'institut d'étude d'opinion d'Allensbach, il constituait vingt ans plus tard la réalisation la plus marquante du père fondateur de la RFA ; Benz ; Schardt, *Deutsche Kriegsgefangene…, op. cit.*, p.21.

53 Moisel, C., *Frankreich und die deutschen Kriegsverbrecher. Politik und Praix der Strafverfolgung nach dem Zweiten Weltkrieg*, Wallstein, 2004, 287 p.

54 Rousso, Henry, *Le Syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Ed. du Seuil, 1990.

55 « Commission scientifique pour la documentation du destin des prisonniers de guerre allemands de la Deuxième Guerre mondiale » dont le président est Erich Maschke. Schwelling, Birigt, « Zeitgeschcihte zwischen Erinnerung und Politik : Die Wissenschaftliche Kommission für deutsche Kriegsgefangenengeschichte, der Verband der Heimkehrer und die Bundesregierung 1957 bis 1975", in *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 56. Jahrgang, Band 2, 2008, p. 227-263.
56. Jg., 2008, Band 2

56 Steininger, R., "Some Reflections on the Maschke Commission" in Bischof ; Ambrose, *op. cit*. ; Maschke, vol. XV, *op.cit*.

57 Onze à douze millions de PGA répartis dans plus de vingt Etats.

58 Frei, N., *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, H.C. Beck, 1996.

Stunde (l'année zéro) est mise à mal. C'est aussi l'époque de l'*Ostpolitik* de Willy Brand, ministre puis chancelier de RFA de 1969 à 1974 : alors qu'Adenauer cherchait à ancrer la RFA à l'ouest, Brandt vise le rapprochement avec les voisins de l'Est.

Lorsque le Parlement allemand vote le financement du projet, il est stipulé que le Ministère des Affaires étrangères visera chaque volume avant sa publication afin de ne pas « provoquer » les Etats concernés. En 1969, W. Brand justifie le choix de réserver, dans un premier temps, l'accès à certains publics, notamment ceux des bibliothèques universitaires[59], pour éviter aux opinions publiques des ex-ennemis de penser que les Allemands cherchent à déclencher un large débat sur le sort des PG. Cela pourrait « rouvrir de vieilles blessures parmi tous ceux qui la firent (…) et ne servirait pas la politique extérieure de réconciliation de la République fédérale »[60]. S'il reconnaît la nécessité d'une collecte de documents sur les crimes commis contre les Allemands, il rappelle au Parlement que ceux-là doivent « résister à la tentation d'écarter toutes ces choses pour lesquelles [ils] sont accusés à juste titre en pointant le doigt les crimes des autres »[61]. Ces contraintes auront limité *de facto* l'accès de la collection au grand public qui n'aura pas toujours conscience que les historiens ont scrupuleusement écrit l'histoire des PGA[62]. Pourtant, la Commission a mené une gigantesque enquête d'histoire du temps présent à partir de 1961 : durant ses seize ans de son existence, elle aura consulté quelque 45 000 rapports, 200 000 questionnaires, des centaines d'enregistrements… La présentation uniforme adoptée pour les onze monographies nationales permet de mêler les aspects « objectifs », comme les enquêtes statistiques et « subjectifs » [63] (captivité comme vécu individuel et collectif).

Le XIIIe volume, publié en 1971, est consacré aux PGA en mains françaises. Pour dresser un tableau exhaustif, soucieux des nuances mais critique[64], la Commission utilise des documents officiels français, des documents d'institutions neutres, comme les rapports de visite de camps par le CICR, enfin des archives allemandes, surtout les rapports du *Caritas-Verband*, de rapatriés et le mémorandum de 1949. Il a bénéficié de l'aide du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, qui s'intéresse à l'histoire des PGF en Allemagne. Le même esprit préside aux recherches des deux parties : « (…) évocation des souffrances subies par des millions d'individus, sans intention de rechercher des criminels et de se poser en accusateurs »[65]. Le Service historique de l'armée apportera une aide déterminante à la rédaction du volume. Comme E. Maschke l'écrit dans la préface, « ce livre, qui doit instruire

59 431 livraisons de la série dont 40 à l'étranger fin 1974.
60 *Barch*, B205, 1794.
61 Steininger, *op. cit.*, p.173.
62 Benz ; Schardt, *op. cit.*, p.11.
63 *Barch*, B 205, 688b.
64 En particulier sur le nombre trop bas de décès donnés par l'*Historique*.
65 Procès-verbal de la Commission d'Histoire de Captivité de la réunion du 30/03/60, in Maschke, vol. XV, *op.cit.* p.30.

sur la captivité allemande en détention française, devrait être un pont entre Allemands et Français, dont la force portante serait précisément éprouvée et prouvée, si elle pouvait paraître chargée, dans une perspective historique, de ce qui est passé et de ce qui est surmonté »[66]. L'ouvrage est donc à comprendre non comme « un souvenir des oppositions passées mais comme un témoignage de ce qui est commun entre Français et Allemands ». Le recours à des sources orales et la large part faite aux souffrances des PG montrent qu'ils ont été écoutés. Pour autant, ont-ils été entendus par la société allemande ? La monumentale *Histoire des PGA de la Seconde Guerre mondiale* réinscrit-elle cette captivité dans l'histoire nationale allemande ? Les raisons de prise en compte de ce passé, son caractère spécifique[67], serait-on tenté de penser, sont celles-là mêmes qui en empêchent l'inscription dans une histoire collective officielle. Aucune continuité n'est revendiquée pour et par cette génération de la guerre, par ailleurs citoyens intégrés d'une RFA en pleine croissance et désormais réconciliée avec la France.

La polémique suscitée en 1989-1990 par le livre du Canadien James Bacque[68] marque le troisième *moment*. En Allemagne, malgré son énorme succès de librairie[69], il est rejeté par les historiens. En France, il est considéré comme une « véritable escroquerie intellectuelle »[70], même si certains lui reconnaissent des « faits authentiques établis pour la première fois »[71]. Pourquoi un ouvrage sur la captivité allemande en mains américaines et françaises connaît-il, à ce moment, une telle résonance? Tout d'abord les accusations de meurtre à grande échelle contre les autorités françaises, qui auraient délibérément provoqué la mort de 167 000 à 314 241 PGA, voire 409 000 dans l'édition française[72], en refusant de les alimenter. Le lecteur cherchera en vain les raisons d'une telle politique meurtrière puisqu'elles ne sont jamais clairement élucidées. La posture que prend J. Bacque est celle du pamphlétaire qui prétend révéler la vérité que personne ne veut voir. Sa *méthode* consiste d'abord à discréditer les acteurs de l'époque (le général de Gaulle, toutes les autorités qui ont concouru à « (...) camoufler le cadavre »[73], « la société française dans son entier»[74]), les archives, cela va de soi, nettoyées-manipulée-fermées et les travaux disponibles (les volumes de la Commission). La

66 Maschke, in Böhme, *die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand*, Ed. Gieseking, vol. XIII, 1971, pp. XII-XIV.
67 De façon révélatrice, l'histoire se clôt avec la libération ou la transformation et n'aborde pas la réinsertion des PGA.
68 Bacque, J., *Other Losses : An Investigation into the Mass Deaths of German Prisoners at the Hands of the French and Americans After World War II*, Toronto, 1989; version allemande : *Der geplante Tod. Deutsche Kriegsgefangene in amerikanischen und französischen Lagern 1945-46*, Frankfurt/M.-Berlin 1989 ; version française : *Morts pour raisons diverses. Enquête sur le traitement des prisonniers de guerre allemands dans les camps américains et français à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Sand, 1990.
69 Il me fut maintes fois recommandé par les anciens prisonniers que j'interviewai lors de mes deux voyages en Allemagne.
70 Rousso, H., « Seconde Guerre mondiale. L'invention d'un génocide », in *Le Monde*, 27/04/90. Voir aussi Nassib, S., « En quête des camps de la mort pour les soldats du Reich », *Libération*, 04/12/89, pp. 36-38.
71 Combe, S., *Archives interdites. L'histoire confisquée*, La Découverte & Syros, 2001. Voir la réponse organisée par l'université de la Nouvelle Orléans, Ambrose, Stephen : Bischoff, Gunter, *Eisenhower and the Gemran POWs*, New York, Louisiana State University Press, 1992. Voir également l'article de Wikipédia, « Other Losses » ; 01/10/2010.
72 Bacque, *Morts…, op. cit.*, p.255.
73 Bacque, *id.*, p.140.
74 Bacque, *id.*, p.215.

voie est alors libre pour la vérité. Et J. Bacque de suivre la sienne pour déterminer le nombre de morts, seul intérêt d'une histoire de la captivité : interprétations erronées de documents, utilisation sans précaution méthodologique de témoignages oculaires, calculs fantaisistes lui permettent de trouver des taux de mortalité de 100% !

Mais l'effet produit par *Morts pour raisons diverses* tient aussi à l'évolution de l'horizon d'attente des sociétés allemandes et françaises. Le fait que les débats aient lieu à partir des années 90 montre qu'ils sont une conséquence des changements idéologico-politiques de l'Europe dus à la fin des régimes communistes et de la guerre froide[75]. Pour la société ouest-allemande, ces changements signifient l'effacement de la menace soviétique et pour l'historiographie la fin de la focalisation sur la captivité en URSS. Ils ont accéléré la crise des histoires nationales –ces mises en récit officielles qui offraient une articulation close entre un passé héroïque et un futur synonyme de progrès – telles que les sociétés européennes les avaient conçues depuis 1945[76]. Ces récits qui offraient une lecture de la guerre, qui répartissait des responsabilités entre vaincus et vainqueurs[77] de façon univoque, ne fonctionnent plus, ce dont témoignent en France la fin du mythe résistancialiste et des héros nationaux[78], en Allemagne les nouvelles recherches sur la préhistoire de la RFA[79] ou le débat sur un Etat allemand post-national. D'où une nécessaire relecture de la guerre et des perceptions sur les vaincus et les vainqueurs[80]. Le thème de la captivité bénéficie aussi de la relation nouvelle entre le collectif et l'individuel, conséquence de la crise des mythes contemporains des origines. De la multiplication des publications centrées sur le souvenir[81] et la souffrance, des études à l'échelle locale[82].

Cette évolution est particulièrement visible en l'Allemagne depuis l'unification. L'Europe pacifiée et élargie est le cadre dans lequel la République de Berlin réaffirme que « le crime de l'Holocauste sera à jamais une part indélébile de l'histoire allemande et pour nous un engagement perpétuel pour le futur »[83], mais aussi celui dans lequel les Allemands

---

75 Becker, A. ; Rousso, H., « D'une guerre à l'autre », in Audoin-Rouzeau *et al.* (sd.), *La Violence de guerre, op. cit. ;* François, E., « Meistererzählung und Dammbrücke. Die Erinnerung an den Zweiten Weltkrieg zwischen Nationaliserung und Universalisierung", in *Mythen der Nationen. 1945 – Arena der Erinnerungen*, Flacke, M. (éd.), Deutsches Historisches Museum, 2005.

76 Notamment en France le rôle de *La France de Vichy* de R. Paxton, 1973. Voir *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Ed. Complexes IHTP/CNRS, 2004 ; Rousso, Henry, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Ed. du Seuil, 1990.

77 Lagrou, P., *Mémoires patriotiques et Occupations nazies. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Ed. Complexe, IHTP-CNRS, 2003.

78 Virgili, F., *La France « virile ». Des femmes tondues à la libération*, Payot, 2000.

79 Moisel, *op.cit*., pp. 11-14.

80 Le second conflit mondial n'est plus lu et commémoré selon l'axe structurant de l'opposition franco-allemande mais de celle nazisme/Shoah.

81 Frei, N., « 1945 und wir. Die Gegenwart der Vergangenheit », *1945 und wir. Das Dritte Reich im Bewusstsein der Deutschen*, Verlag. Beck, 2005, p. 10.

82 Citons les récentes maîtrises de Jesse, Fritz, *Les PGA en Bretagne. Rencontres et expériences entre capture, captivité et vie parmi les Français, 1944-1948/1949*, 2004, Rennes 2 ; de Philippe, Grégory, *La France de la libération et les PGA* (Nord et Nièvre) Lille III 2005*,* Hunold, Marlène, *Les PGA en Gironde,1944-1948*, Bordeaux III, 2008.

83 Déclaration du ministre allemand des Affaires étrangères, F.-W. Steinmeier, 26/01/06.

revendiquent la reconnaissance de leur statut de victimes[84]. Celle-là vaut les tués des bombardements alliés[85], les expulsés de l'Est comme les PGA[86]. La demande sociale très forte explique que la captivité ait tant gagné en présence médiatique : en 2000, *Das Erste - ARD* diffuse un documentaire en trois parties, *Soldats derrière les barbelés. PGA de la Seconde Guerre mondiale* accompagné d'un livre du même titre[87]. Sa préface souligne le « besoin de s'épancher des personnes concernées ». En 2003, c'est au tour de la *ZDF* de programmer un documentaire en cinq parties, *Les prisonniers*. Son réalisateur Guido Knopp, l'historien-maison de la deuxième chaîne, insiste dans la préface du livre éponyme[88] sur le fait que « (…) les témoins des ces années-là, qui ont vécu la captivité, peuvent encore parler. Ecoutons-les ». Ces séries consacrent une partie à la captivité en mains françaises. En 2005, enfin, *l'ARD* diffuse un documentaire entièrement consacré à la captivité de jeunes Allemands en France. Le titre, *Années d'apprentissage chez l'ennemi. Jeunes hitlériens prisonniers de guerre*[89], traduit l'inversion de la perception de la captivité en référence au dernier changement, la solidité de la construction européenne fondée sur le rapprochement franco-allemand.

Car ce rapprochement inédit au XXe siècle permet paradoxalement au XXIe siècle de dépasser l'âge d'or de la réconciliation incarné par les couples quasi-mythiques comme De Gaulle-Adenauer, Mitterrand-Kohl… pour remonter à l'âge de fer des rapports entre les deux voisins. Ce retour critique sur les origines ne peut faire l'impasse sur les *coûts* d'un tel rapprochement, transformant les PGA en mains françaises en *objet d'histoire*, comme le fait Völker Koop dans son étude critique sur la politique française d'occupation en Allemagne[90]. Il affirme en introduction sa conviction que « ce livre n'affectera pas l'amitié franco-allemande (…). Il sert la relation franche et sincère de l'un avec l'autre - et tout partenariat doit pouvoir la supporter ». Dans le chapitre consacré aux PG, V. Koop essaie de faire la part des travaux de l'époque et de celui de J. Bacque. De façon révélatrice, le paragraphe consacré au « nombre encore non élucidé de victimes » y est placé en clôture. En raison du poids du *couple* franco-allemand, la construction européenne fournit un cadre de référence à une histoire de cette captivité allemande orientée vers la même finalité réconciliatrice.

La publication en France de témoignages d'anciens PGA est à replacer dans cette dynamique. Le dernier en date, celui J. Sticker[91], est présenté comme «… un petit pas sur la longue route menant du statut de *« boche »* à celui de compatriote européen ». L'auteur

84 Frei, *op.cit.*, p.19.
85 Voir le controversé Friedrich, J., *Der Brand Deutschland im Bombenkrieg 1940-1945*, Propyläen Verlag, 2002. La thématique est largement reprise par la presse. Voir *Spiegel Spezial*, « Die Flucht der Deutschen », n°2, 2002.
86 Voir le débat sur le *Zentrum gegen Vertreibungen*.
87 Overmans, R., *Soldaten hinter Stacheldraht. Deutsche Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieges*, Ullstein, 2000.
88 Knopp, G., *Die Gefangenen*, C. Bertelsmann, 2003.
89 Lachauer, U.; W., *Lehrjahre beim Feind. Hitlerjungen in Kriegsgefangenschaft*, 2005. Côté français, *Un million d'Allemands en France, 1945-1948*, H.-C. de La Casinière, diffusé sur France 3 en 1996.
90 Koop, Volker, *Besetzt. Französische Besatzungspolitik in Deutschland*, be.bra verlag, 2005, p. 9.
91 Sticker, J., *moi, Johannes Sticker prisonnier allemand en Bretagne…* Éd. Astoure, 2005, coll. Témoignages, p.6

précise qu'il avait écrit une version allemande de ses souvenirs en 1977, trente ans après son retour de captivité : « J'ai demandé plus de trente fois à des maisons d'édition allemandes de les publier, mais toujours en vain. Beaucoup donnaient comme raison ne pas vouloir nuire aux relations franco-allemandes »[92]. En un sens, l'intérêt contemporain porté à cette captivité tient sans doute au fait que ses PG ne sont plus vus comme des vaincus mais comme des Européens appartenant à une même communauté de culture, d'histoire et de destin… que les anciens vainqueurs. Ces changements multiples redéfinissent le statut des PG : d'« oubliés de l'historiographie », ils sont devenus les pionniers *in extremis* du rapprochement.

Nous sommes loin de la perception qui ressort des entretiens menés auprès d'anciens PG : aucun n'a eu conscience de jouer un rôle politique particulier dans un tel rapprochement. La quasi-totalité indique l'absence d'intérêt de leur entourage pour leur captivité ou de politique de réintégration. Même absence de mise en perspective à finalité réconciliatrice dans les journaux ou récits de captivité. Ils ne tentent pas l'inscription d'une expérience personnelle dans une dynamique politique collective. Les deux cas cependant bénéficient de la nouvelle relation entre l'individuel et le collectif qui modifie aussi l'attitude des anciens PGA vis-à-vis du témoignage.

Cette prise de parole dépend en effet de la relation entre la perception qu'ont les témoins de l'utilité de transmettre leur passé et l'état de réceptivité d'une société au témoignage. Le régime d'historicité élaboré dans l'après-guerre par a sans doute cantonné les souvenirs de captivité en France à une « mémoire souterraine », si l'on considère que les « silences conjoncturels ne sont pas seulement l'effet d'interdits venant d'en haut [mais] peuvent être la conséquence d'une intériorisation de sentiments d'infériorité, de honte, de l'anticipation de discrimination »[93]. Dans l'espace public, ce silence se traduit par l'absence de structure institutionnelle qui aurait donné voix à ces rapatriés : les premières associations se créent début des années 1950[94] et ne distinguent pas les prisonniers selon leur lieu de captivité ; l'indemnisation des PG commence avec le retour de ceux d'URSS en 1957, plus de dix ans après le rapatriement des PG de France.

Alors que mes demandes d'interviews auprès d'anciens PGA ont reçu un accueil extrêmement favorable, me permettant d'en réaliser près d'une soixantaine en 2003 et 2004, la centaine envoyée à l'époque du traité de l'Elysée plus tôt, par Dominique Lapierre, journaliste à *Paris Match*, a obtenu un « nombre des réponses (…) infime »[95]. Estimant car ces soldats « se méfient terriblement de toute investigation dans leur vie militaire passée », le

92 *Ibidem*.
93 Pollak, M., « Mémoire, oubli, silence », in *Une identité blessée. Etudes de sociologie et d'histoire*, Ed. Métailié, 1993, p.22.
94 Voir Schwelling, Birgit, *Heimkehr - Erinnerung - Integration. Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft*, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 2010.
95 *Barch* B205, 686, lettre de D. Lapierre au professeur Maschke du 14/10/1963.

journaliste demande conseil auprès de Maschke. Le directeur de la Commission lui confie qu'il éprouve la même difficulté. Il distingue cependant « ceux qui furent retenus dans l'est (…) beaucoup plus prêts de nous aider dans nos recherches que les PG rapatriés beaucoup plus tôt des pays occidentaux. Pour ces derniers, tout ça est passé dans longtemps. La profession, la famille, les intérêts actuels sont pour la plupart d'entre eux plus forts que les souvenirs d'un temps dur et triste, comme est chaque captivité »[96]. Cette remarque pointe les raisons exogènes qui expliquent l'absence d'une *kommunkatives Gedächtnis*[97] dans le cas des PGA en mains occidentales. Après le rapatriement, l'urgence du présent et l'envie d'oublier ce passé de guerre pour se consacrer à l'avenir a en partie empêché l'éclosion d'une parole revendicatrice ou fédératrice. Le besoin d'un retour à une *normalité* passait pour ces prisonniers par une forme d'oubli[98], celle du re-commencement, dont l'« ambition est de retrouver le futur en oubliant le passé, de créer les conditions d'une nouvelle naissance qui, par définition, ouvre à tous les avenirs possibles sans en privilégier aucun »[99]. Les anciens prisonniers que j'ai interrogés avaient comme un *retard* à rattraper : retard dans les études souvent arrêtées l'année du baccalauréat, retard dans l'accès au marché du travail alors que les meilleures places sont déjà prises, retard dans la vie affective avec une famille à fonder… Néanmoins, il existe des raisons endogènes à l'absence d'une *kommunaktives Gedächntis* propres à la captivité en mains françaises : l'étalement dans le temps des rapatriements et l'éparpillement des rapatriés entre les quatre zones d'occupation ont dilué l'importance du contingent des PGA et rendu leur nombre moins visible ; la diversité des destins individuels a limité les moments de sociabilité aux séjours, douloureux, dans les camps et réduit les contacts personnels à une amitié de circonstance et de nécessité nullement poursuivie après la libération. Cette absence d'« entrepreneurs de la mémoire »[100] a empêché les souvenirs de chaque PG de former une mémoire de groupe.

A contrario, leur prise de parole actuelle s'explique par les failles récentes de l'histoire collective[101] mais aussi par le besoin de ces témoins arrivés en fin de vie de transmettre leur expérience aux générations nées bien après la guerre et leur captivité. La relation intergénérationnelle modifie la réception du témoignage dans l'espace privé jusqu'alors peu réceptif aux souvenirs de captivité. Ces attitudes décèlent un besoin de reconnaissance très

96 *Barch*, B205, lettre de Maschke à D. Lapierre, s.d.
97 La *kommunikative Gedächtnis* est selon J. Assmann la mémoire qui meurt avec ses porteurs. S'étendant sur trois générations, elle est la « mémoire à court terme de la société ». Voir notamment Assmann, Jan, « Kollektives Gedächtnis und kulturelle Identität », in Assmann, Jan; Hölscher (Hg.), *Kultur und Gedächtnis*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1988, p. 9-19.
98 L'oubli étant entendu comme « la force vive de la mémoire », Augé, M., *Les formes de l'oubli*, Manuels Payot, 1998, p. 30.
99 Augé, *idem*, p. 78.
100 Pollak, *op. cit*., p.30.
101 Rousso, H., « Mémoire et histoire : la confusion », *La hantise du passé, entretien avec Philippe Petit*, Textuel, 1998, p. 17-21.

actuel qui prend parfois la voix de et parfois l'amertume d'une reconnaissance, à peine voilée face à une réparation, financière et symbolique, jamais venue.

Choisir les PGA en mains françaises au sortir de la Seconde Guerre mondiale comme sujet de thèse m'offrait donc une stimulante occasion de croiser des préoccupations de recherche très actuelles avec des réalités historiques nationales française, allemande et européenne d'une ampleur considérable. La captivité, telle que précédemment définie, donnait la possibilité de travailler sur la relation entre la France et l'Allemagne en sortant des ornières chronologiques et spatiales d'une *success story* conduisant nécessairement à la réconciliation des peuples trop exclusivement célébrée aujourd'hui. Au contraire, la perspective transnationale douloureuse de la captivité permettait de revenir sur la complexe élaboration de l'image de l'autre -dont le traitement, s'il s'adoucit, ne signifie pas nécessairement l'acceptation-, de préciser le lien si particulier entre identité nationale et rapport à la violence, et peut-être de mieux comprendre comment notre continent a su sortir d'une guerre civile européenne pour construire une paix depuis plus de soixante ans. La notion de sortie de guerre facilite une approche transversale de cette transition. Elle décale les frontières entre les deux entités, favorise les jeux d'échelles entre histoire individuelle et collective, facilite la compréhension des recompositions, des transferts de dispositions, de structures et d'organisation, à l'œuvre dans la société française comme dans celle de sa Zone d'occupation en Allemagne.

Enfin, un dernier défi, subjectif celui-ci, a sans doute animé cette entreprise : une interrogation sous-jacente a fini par poindre, alors que les derniers acteurs de cette histoire disparaissent et que nos sociétés rompent avec un certain modèle de vivre et d'agir : celle de savoir en quoi cette histoire transnationale de la captivité était encore une histoire du temps présent, de saisir le type de rapports qu'elle pouvait entretenir avec mes préoccupations d'historien et ma sensibilité de citoyen, de voir, aussi, les traces cette époque où les Français avaient une certaine image de la France et une autre de l'Allemagne. La *mise en intrigue* que j'ai tentée vise à préciser ce qu'est une captivité de guerre après la guerre[102].

Présentation et spécificité du sujet : construire un objet d'histoire.

Le traitement du thème a été envisagé comme un *drame* dont il a fallu préciser les protagonistes, l'unité d'action, de lieu et de temps.

Au centre, les prisonniers allemands, même s'ils n'occupent pas toujours physiquement le devant de la scène. Ils apparaissent en tant que quantité dans les négociations internationales,

102 Pris au sens qu'en donne Paul Veyne dans *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Ed. du Seuil, 1971, « les faits n'existent pas isolément, en ce sens que le tissu de l'histoire est ce que nous appellerons une intrigue, un mélange, très humain et très peu « scientifique » de causes matérielles, de fins et de hasards ; une tranche de vie, en un mot, que l'historien découpe à son gré et où les faits ont leurs liaisons objectives et leur importance relative (…) », p. 46 .

dans la gestion administrative des autorités françaises comme dans l'organisation des secours. Le graphique qui reprend les chiffres officiels indiqués dans l'*Historique* montre l'effet de masse de cette captivité qui naît en temps de guerre, alors que la victoire finale échappe de plus en plus au IIIe *Reich* -les premiers soldats sont capturés en 1943, en Afrique du Nord- ; se développe lors de la Libération, à partir de mi-1944, mais se déploie et se stabilise dans la France de la Reconstruction, avant de se dissoudre en guerre froide, en plein blocus de Berlin fin 1948. Elle accompagne donc la sortie de guerre de la France et de l'Allemagne.

Tableau 1 - Le nombre de PGA en mains français (1945-1948)

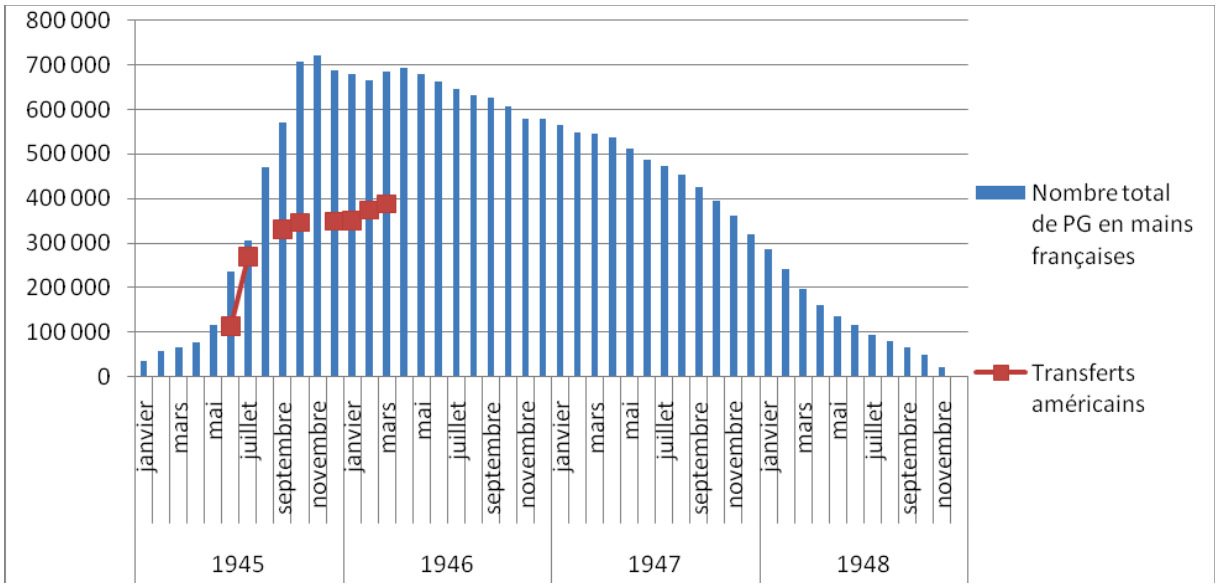

Sources : L'*Historique* ; pour les transferts : *NARA*, Washington D.C., RG 498 E763-B3.

Néanmoins ces quantités froides recouvrent une autre réalité de la captivité allemande : ce premier cercle d'acteurs correspond également à autant d'individus aux parcours irréductibles, qui entrent en captivité avec leur expérience de guerre, leur rapport au nazisme et à ses représentations-celles notamment de l'ennemi français-, avec leurs attaches familiales… Qui sont-ils ? En quoi leur parcours justifie-t-il pour eux, pour leurs détenteurs, et pour nous historiens, leur présence à un endroit donné ? En quoi leur permet-il de comprendre, de s'adapter, voire de supporter leur nouveau statut ?

Je suis tenté de recourir ici, pour la première fois, à un document étonnant. Etabli en octobre 1946, par les 6 700 PG -6 050 officiers, 650 sous-officiers et simples soldats - du camp de Mulsanne il dote ponctuellement d'une épaisseur humaine cette masse dont le point commun est le poids de la défaite[103] : ces hommes relativement jeunes (57% ont moins de 40 ans) sont d'abord des déracinés, 79% étant séparés de leur famille depuis plus de cinq ans. Derrière leur

103 COE, Genève, 303.006 (3), appel du 26/10/1946 des « deutschen KG des Lagers 401, Mulsanne » au CICR.

présentation en victimes de la guerre apparaît en filigrane le fardeau de la défaite totale : déstabilisation familiale (plus de 10 000 enfants attendent leur retour) ; exclusion sociale (72% ont perdu « leur existence civile ») ; expulsion géographique (18% sont originaires des provinces orientales) ; catastrophe matérielle (44% ont perdu leurs biens du fait de la guerre)… Considérer ces prisonniers, c'est accepter que la mobilisation, comme la démobilisation, revête une double dimension, collective et individuelle, qu'elle soit à la fois ressentie chez le vaincu et perçue par le vainqueurs. En quoi forment-ils une communauté, une population homogène à leurs yeux et à ceux de leurs détenteurs, une *Volksgemeinschaft* à l'épreuve de la défaite ?

Ces questions renvoient bien à la particularité de cette captivité de guerre en temps de paix mais ne trouvent pas de réponses directes dans les archives françaises : celles-là ne fournissent pas d'élément sur l'identité des captifs, seul le critère professionnel -l'aptitude au travail- justifiant la présence durable sur le sol français. Travailler sur la captivité par le biais du prisonnier implique, au préalable, de préciser les catégories historiquement pertinentes, ayant laissées dans les archives suffisamment de traces.

Celle relative au genre tout d'abord, puisque l'on trouve environ un peu plus de quatre cents femmes prisonnières à l'été 1945 en France, principalement des auxiliaires de la *Wehrmacht*, les *souris grises*. Soumises à un traitement spécifique, elles disparaissent rapidement des archives comme des camps français qu'elles quittent progressivement jusqu'à début 1946. Bien que marginales dans mon étude, elles y font une brève apparition aux moments de leur capture et de leur libération.

Le statut militaire est une catégorie reconnue par la Convention de Genève qui garantit aux captifs un traitement spécifique. La grande majorité des prisonniers est composée de soldats – ce *kleiner Mann im Krieg*- dont sont rapidement séparés les officiers détenus dans des camps spéciaux. Les premiers sont soumis au travail et forment les bataillons de main-d'œuvre qui peuplent les cartons d'archives ; les seconds en sont exclus et restent cantonnés au monde des camps entre archives militaires et rapports humanitaires. J'ai décidé de centrer mon étude sur les hommes de troupe, sous-officiers compris. Le monde des officiers n'est pas abordé en tant que tel au-delà des visites de camp. En revanche, la figure du PG officier apparaît en raison de sa place dans l'imaginaire du soldat, mais aussi des autorités françaises tant elles l'associent au nazisme, puis à son éradication. Elle intègre pleinement mon étude lorsqu'elle exprime les tensions de cette captivité de guerre en temps de paix : quand l'officier *déroge* pour aller travailler ou demander sa transformation en travailleur civil libre, il révèle ses mutations culturelles propres et bouscule les catégories héritées du droit de la guerre, obligeant en retour la puissance détentrice à inventer des réponses institutionnelles inédites. L'autre séparation conventionnelle concerne les forces combattantes et le personnel protégé, à savoir les

aumôniers et les médecins militaires. Très minoritaires en nombre, ils occupent une place particulière entre la *diaspora des PG* –pour reprendre l'expression de l'un d'eux- dispersée entre les camps et l'archipel des kommandos, mais aussi entre celle-là et les autorités françaises : ils deviennent des médiateurs et transgressent peu à peu l'opposition manichéenne entre l'ennemi et ses vaincus.

Dans cette guerre, qui a pris pour beaucoup de belligérants le visage d'un combat idéologique, les catégories relatives au profil du combattant, comme au degré d'appropriation de la *Weltanschauung* nazie, auraient dû jouer un rôle prépondérant, tant dans la perception de la défaite et de la captivité que dans les traitements appliqués par les Français : soldats de la *Wehrmacht*, membres d'organisations nazies, combattants des *Waffen-SS* ou civils enrégimentés dans le *Volkssturm*. On retrouve certaines de ces différences dans les conditions de captivité, lors de la mise au travail ou de l'élaboration des projets de *ré-orientation* politique. Mais fondamentalement les autorités françaises considèrent les Allemands collectivement responsables de la guerre. Tous sont au même titre des prisonniers de cette captivité *punition-réparation*, quelle que soit leur adhésion personnelle au régime. Cette application très large du statut de prisonnier de guerre étend la protection juridique des captifs à des Allemands qui n'ont jamais participé à l'occupation du pays, qui ont vécu la guerre comme civils ou, à l'opposé, à des Allemands anciens combattants de la Grande Guerre, qui ont fait la Seconde Guerre en France ou sur le front russe… Ce que l'on découvre dans cette captivité, c'est l'écart entre une hyper-idéologisation en amont de l'ennemi à combattre et une pratique qui, en raison de cette conception subsumante, du manque de moyens et d'organisation, finit paradoxalement par adoucir les traits de l'ennemi : comment, en temps de paix, neutraliser un ennemi, considéré dangereux, tout en l'employant à la bataille de la production ? Si la question de la mobilisation après la défaite est vite réglée du côté allemand, elle est en revanche plus lancinante pour les Français qui peinent à savoir comment côtoyer sans banaliser ni démobiliser la représentation de l'ennemi.

Enfin, dans cette guerre mondiale, on pourrait tenir compte de l'origine des prisonniers. Evacuons rapidement le classement par nationalités : parmi les prisonniers capturés sous l'uniforme allemand, se trouvent un certain nombre de ressortissants d'autres Etats : 50 000 Autrichiens autant de Soviétiques, 10 000 Hongrois, des Roumains… Considérés comme tels, ils seront tous rapatriés précocement et ne seront pas traités dans les pages qui suivent. A l'inverse, l'origine de la puissance détentrice première tient une place considérable dans l'expérience de captivité des prisonniers comme dans les rapports diplomatiques entre vainqueurs. Ainsi que le signale le graphique, près de 70% des PGA en mains françaises ont été fournis par les Etats-Unis, seuls 237 000 ayant été capturés par les forces françaises.

D'emblée, cette captivité allemande est un jeu à plusieurs mains qui multiplie les cercles d'acteurs et les modalités d'intervention.

Face à l'ennemi vaincu se dressent les autorités qui ont capturé, puis détenu les prisonniers. Elles sont majoritairement françaises. Si l'on déploie toutes les implications de cette captivité après guerre, on s'aperçoit que c'est l'ensemble de la société françaises –individus, groupes, structures- qui se trouve impliquée. Au sommet, l'« État capteur »[104], par ses lois, décrets, directives, fixe le cadre règlementaire à cette présence de l'ennemi vaincu. En période de libération, puis de refondation sociale et politique, cette activité normative prend une dimension de légitimation considérable : imposer ses normes dans la gestion du PG, ce n'est pas seulement prouver sa capacité de restaurer l'Etat républicain en rupture avec l'ordre de Vichy, mais aussi c'est récolter les fruits de la victoire et, *in fine,* contribuer à sa façon à la Reconstruction de la France. Or, les pouvoirs concernés sont nombreux : le Ministère de la Guerre[105], en particulier sa Direction générale des PG de l'Axe[106], pour l'administration et la garde ; le Ministère du Travail,[107] pour l'utilisation de cette main-d'œuvre contrainte au profit de la nation ; le Ministère des Affaires étrangères,[108] dans ses négociations avec les Alliées ou le CICR ; mais encore le Ministère de l'Intérieur,[109] pour les questions de sécurité nationale ; celui du Ravitaillement, pour l'approvisionnement des PG évoluant en milieu civil ; celui des Finances, pour le budget de cette captivité ; ceux de l'Agriculture, de la production industrielle pour l'emploi dans leur secteur respectif … Rapidement, la captivité de guerre devient un objet de pouvoir, entre civils et militaires, de concurrence entre des ministères qui défendent des conceptions de la Reconstruction parfois divergentes.

Cependant, ces institutions *vivent* du sommet à la base, pensent comme l'a montré Marie Douglas[110]. La gestion de cette captivité de masse implique l'ensemble des échelons administratifs et des représentants des pouvoirs publics qui interviennent dans l'application, le contrôle et la redéfinition de ce corpus réglementaire : ministres, commissaires de la République jusqu'en 1946, préfets ensuite, députés et surtout maires, l'ensemble des services administratifs à l'échelon local, départemental principalement. La compréhension des processus décisionnels dans le traitement des PGA demande de prendre en compte ce permanent jeu d'échelles où chacun est relais tout en disposant d'un part d'autonomie.

---

104 Becker, A. *Oubliés de la grande guerre…, op. cit.*, p. 91.
105 Désormais abrégé en MG.
106 Désormais abrégé en DGPG.
107 Désormais abrégé en MW.
108 Désormais abrégé en MAE.
109 Désormais abrégé en MI.
110 Douglas, Marie, *Comment pensent les institutions*, La Découverte / Poche, 2004 (éd. originale 1986).

Ce foisonnement d'acteurs n'est pas un simple jeu de cartes, mais engage une dimension spatiale essentielle quand il s'agit de gérer une présence ennemie intrusive et permanente : l'échelle locale forme alors le cadre d'observation adéquate. On y distinguera les autorités militaires auxquelles incombe la responsabilité des prisonniers. Le dépôt devient l'unité administrative qui organise la répartition des captifs à partir de la centaine de camps localisés selon les régions militaires. Lieu clos de la captivité, le camp constitue la manifestation la plus visible du caractère militaire de cette captivité de guerre en temps de paix. Il devient l'espace où est tentée une première organisation de la captivité. A l'œuvre, derrière l'uniformité du camp marquée par l'ordre disciplinaire, des acteurs auxquels les PGA sont confrontés, qu'ils travaillent dans l'administration, civile et militaire, ou qu'ils forment les compagnies de garde. Tous ont une expérience de la guerre, de l'autre, ennemi ou allié, mais tous ne vivent pas de la même façon la démobilisation militaire et culturelle. Le service créé pour gérer la captivité en ses territoires, le Service des prisonniers de guerre[111], déborde toutefois les barbelés pour encadrer le prisonnier dans sa sortie vers la sphère civile. Or, le camp reste pour la majorité des PG un lieu de passage : près de 70 % d'entre eux sont détachés en kommandos, puis logés chez les particuliers.

A l'extérieur du camp, les cercles et les espaces impliqués s'élargissent considérablement : les autorités civiles, en premier lieu le maire -pivot de cette transition qui doit concilier intérêt local et enjeux nationaux, puis l'ensemble des acteurs du monde du travail, de la CGT/Confédération Général Agricole aux directions patronales, dont la politique détient une part essentielle dans la détermination de la nature de la captivité, réduplication du modèle expérimenté en camp ou avènement d'un nouveau mode d'être captif. Au-delà, la population civile, hostile à l'arrivée des PG, constitue la toile de fond de cette histoire qui investit désormais la sphère publique comme la sociabilité des villages. Protagoniste souvent anonyme, elle n'en tient pas moins une des clés du drame et de son dénouement en fonction de son attitude propice à se différencier selon son contact avec le captif, selon aussi leurs expériences de guerre, d'occupation et de libération, donc de l'Allemand, voire des Français qui sont en contact avec eux. Quoi de commun entre le Nord minier et la Bretagne qui a peut-être vue autant d'Américains que d'Allemands en uniforme ? Entre l'Alsace annexée et le Sud méditerranéen qui ne connaît la présence nazie qu'après novembre 1942 ?

Les acteurs français s'adjoignent un dernier cercle avec les autorités de la Zone française d'occupation[112]. Expression du renversement des rôles entre occupants et occupés, cet espace confère à la captivité une dimension inédite que la France ne partage bientôt plus qu'avec l'URSS : celle d'être à la fois puissance détentrice en *métropole* et puissance d'occupation en

111 Désormais abrégé en SPG.
112 Désormais abrégé en ZFO.

pays vaincu, celle de s'occuper des Allemands rive gauche du Rhin, de l'Allemagne rive droite. La captivité en mains françaises devient une modalité des rapports franco-allemands dominés par le défi pour la France de recouvrer son rang et sa puissance. Se noue progressivement, dans une rivalité complexe entre Paris et Baden-Baden, la politique allemande de la France.

Captivité de guerre mondiale, la présence des Allemands en France attire bien au-delà des acteurs français, les *neutres* d'abord, le Comité international de la Croix-Rouge[113], la *Young Men's Christian Association*[114], le Conseil œcuménique des Eglises[115] à Genève, le Vatican. Ces organisations et pouvoirs humanitaires, loin de se cantonner aux seconds rôles, suivent une partition décalée par rapport aux précédents en ce qu'ils remettent le corps du PG au cœur de la captivité. A des degrés diverses pour chacun, leurs interventions élargissent l'étude du phénomène. Outre la question du traitement des PGA en France, leur position soulève celle du sens à donné à la captivité dans la vie des hommes et des nations, du sens à donner à cette captivité de guerre totale, ces soldats de Hitler. L'importance de l'assistance spirituelle que déploient la *YMCA* et le COE est inséparable d'une interprétation de la défaite allemande, de la nécessité pour ces hommes de participer à la reconstruction de l'Allemagne après la libération. Elle est inséparable de l'idée que cette captivité en temps de paix est le temps du changement : ce serait dans les camps et comme captif, dans la douleur et la séparation, que le PG se préparerait à renaître, que la rééducation amorcerait la réinsertion. Cette interprétation de la captivité en termes d'expérience régénératrice s'appuie sur les stratégies, faites d'œcuménisme et de rivalités confessionnelles, que chaque neutre développe selon des logiques institutionnelles rarement désintéressées.

La question de l'humanitaire en après-guerre mondiale amène à celle du positionnement de ce cercle dit des neutres. Le CICR tire sa légitimité d'action en raison de la centralité de la Convention relative au traitement des PG[116]. Reconnue par l'ensemble des acteurs étatiques, elle borne son cadre d'action sans limiter son autonomie relative vis-à-vis de ses interlocuteurs. La captivité allemande en mains françaises contient explicitement un enjeu juridique qui ressort d'autant mieux que la référence conventionnelle nécessaire à son traitement est déformée : cette captivité en décalé annule par exemple la réciprocité entre les deux belligérants, disposition fondamentale de la Convention de 1929. Dès lors, elle impose aux acteurs internationaux, le CICR en tête, de redéfinir la place du droit, comme norme et

113 Désormais abrégé en CICR.
114 Désormais abrégé en YMCA.
115 Désormais abrégé en COE.
116 L'existence de ce statut explique pourquoi je n'ai pas retenu les criminels de guerre -18 765 sont recherchés après la guerre par les Français-, ni les travailleurs civils libres à partir de 1947, deux catégories qui ne sont plus couverts par les dispositions de 1929.

comme pratique, pour déterminer le degré d'adaptation des textes et fixer un nouveau rapport entre la lettre et l'esprit de la Convention. La captivité permet donc de revenir sur la neutralité présupposée de ces acteurs en temps de paix : par le déséquilibre qu'introduit la médiation juridique (la Convention) ou institutionnelle (le CICR) dans la gestion de cette captivité, l'humanitaire revêt cette figure du tiers qui évite le face-à-face direct entre vaincus et vainqueurs et modifie la nature des rapports entre PG et détenteurs.

Les réponses complexes ne sont pas élaborées entre Paris et Genève : elles impliquent un quatrième cercle, celui des Alliés. Par leur présence militaire sur le sol français[117], par leurs transferts de PG qui leur promettent un levier sur la reconstruction française, les Etats-Unis occupent une place à part dans cette captivité allemande. Ils la font définitivement sortir du cadre national -dans lequel les autorités françaises tentent de la cantonner- pour l'insérer dans une perspective européenne. L'évolution internationale pousse Francfort, puis Washington à réévaluer la politique allemande des EUA, rendant de plus en plus caduques les convergences d'intérêt au fondement de l'alliance avec la France pendant la guerre. L'histoire de cette captivité peut donc aussi déboucher sur une autre histoire des relations transatlantiques où Paris cherche à tirer profit des contraintes de l'alliance qui pèsent sur les EUA pour s'assurer les moyens de sa reconstruction. Dans une moindre mesure, les interventions des Britanniques et des Soviétiques achèvent de dénaturer la captivité franco-allemande en enjeu de guerre froide, la *guerre de trente ans* étant comme gelée par la logique des monstres froids.

Ces élargissements successifs dans l'espace ne doivent nullement occulter un dernier cercle d'acteurs, celui des Allemands. Dominé jusqu'en mai 1945 par les autorités nazies et leur conception ambiguë de la captivité, il se disperse ensuite, à l'image de la dissolution de la société allemande, en mobilisations éclatées. Appréhendées dans ce travail à partir de la ZFO, les réactions des populations allemandes vis-à-vis de la captivité offrent la possibilité d'observer les recompositions identitaires dans l'ombre portée du national-socialisme et de la défaite sans condition : mobilisation précoce des familles et proches des PG, attachement des populations civiles à leurs « frères derrière les barbelés », implication croissante des autorités sous occupation, notamment religieuses… autant de discours aussi qui envisagent une nouvelle réinscription des PGA dans la communauté nationale et, au-delà, la possibilité de refonder une société autrement que sur la seule appartenance à la nation des *Täter* (bourreaux).

117 L'expression « en mains françaises » exclue donc les camps de PG sous autorité américaine et britannique.

Ces cercles d'acteurs dessinent des espaces de la captivité dont l'emboîtement autorise le traitement en écho de ce phénomène multiscalaire. Il a toutefois fallu délimiter des unités de lieux pour cette étude. Pour l'espace français, je me suis concentré sur la France métropolitaine, l'Afrique du Nord ne sera donc abordée qu'en tant que première expérience de gestion par les autorités françaises. Le choix des départements s'est avéré plus compliqué. Pour constituer un échantillon aussi équilibré que possible, j'ai retenu des critères liés aux vécus de guerre des territoires (zone occupée et zone non occupée ; statut particulier des départements du Nord-Est avec l'annexion de l'Alsace-Moselle et le détachement des départements du Nord / Pas-de-Calais ; présence allemande et conflictualité des relations avec les populations locales) ; des critères prenant en compte la dynamique de la Libération à partir de 1944 (débarquements en Provence et en Normandie, « poches » de résistance allemande sur les côtes Atlantique, contre-offensive allemande dans les Ardennes…) ; des critères socio-économiques relatifs à la situation économique et aux besoins au sortir de la guerre (état de l'appareil productif et du marché de l'emploi, profils France urbaine et France rurale, France industrielle et France agricole) ; des critères relatifs aux particularités de la guerre et de l'utilisation des PGA par les autorités françaises, à savoir dans les mines et au déminage. Enfin, le choix a été arrêté en fonction de l'existence ou non de travaux déjà effectués sur un espace ou un dépôt et d'archives[118]. Ont été retenus onze départements dont le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques[119].

118 Ainsi, le département des Vosges, choisi, n'a-t-il pu être retenu en raison de l'impossibilité d'accéder aux inventaires des fonds contemporains qui, semble-t-il, contiennent des noms de personnes.
119 Le département de la Seine initialement retenu n'a pu être traité véritablement en raison de l'absence d'archives.

Tableau 2 – Présentation synoptique des départements retenus : aspects historiques, humains et économiques

	Départements retenus	Bouches-du-Rhône	Côtes-du-Nord	Eure-et-Loir	Gironde	Haute-Vienne	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Hérault	Nord	Pas-de-Calais	Savoie
Guerre	Statut du territoire	Zone non occupée	Zone occupée	Zone occupée	Zone occupée (majeure partie occidentale)	Zone occupée	Zone annexée		Zone non occupée	Zone rattachée militairement à la Belgique		- occupation italienne de la zone libre (11/42-09/43) - occupation allemande (09/43-04/45)
	Date d'occupation	07/40-11/42	07/40	06/40	06/40	06/40	06/40		11/42	06/40		
	Date de libération	15/08/44	08/44	08/44	09/44 04/45 (poches)	06/44	11/44 – 02/45		08/44	09/44		09/44
	Effectifs des FFI à la Libération[120]	15e RM : 4 500 / 23 000	30 500	5e RM : 21 250	5 000	17 500			2 400 + 400 étrangers	14 378	9 499	14e RM : 14 000
Traces de la guerre[121]	déportés (non rentrés)	1 898 (1066)		391 (215)	11061 (563)		811 (111)	382 (65)	452 (274) env.	2 563 (1492)	3 020 (1 125)	512 (243)
	fusillés, massacrés ou morts en prison	224		56	602		151	213	35	407		318
	tués au combat	37		60					103	256	425	205
	victimes civiles des bombardements ou explosions	2 010		777	239		1 885	1 746	195			378
	Maisons / immeubles détruits	12 963 30/9/65		2 575	10 000 env.			7 342	> 15 000			2 170
Profil économique (1946)[122]	Pêche – forêt – agriculture (36,6)	15,2%	65	47,5	37,2	49,2			50	14,1		
	Artisanat – industrie (34,6)	43,32%	18	27,1	32,4	29,6			28,5	55		
	Commerce – service (11,7)	15,4%	8	10,7	11,5	8,7			11,7	12		

Ce choix rend compte de la diversité des expériences d'occupation et du rapport de force entre présence allemande et forces de la Résistance[123], des traces humaines et économiques de la guerre[124].

120 D'après Buton, Philippe, « Les effectifs des FFI à la Libération », in *La joie douloureuse…, op. cit.*, p. 96-100.

121 A partir des cartes établies par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, consultées à l'Institut historique du Temps présent.

122 Données calculées à partir des statistiques de l'INSEE, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1046. Résultats par départements*, 1946. Les données manquantes correspondent à des volumes qui n'ont pu être consultés.

123 Voir Buton, Philippe ; Guillon, Jean-Marie, Bédarida, François, *Les pouvoirs en France à la Libération*, Belin, 1994. Notamment Le Maner, Yves, « Le Nord-Pas-de-Calais », p. 160-182 ;Bougeard, Christian, « Les Côtes-du-Nord », p. 395-405 ; Chaubin, Hélène, « L'Hérault », p. 508-517 ; Mencherini, Robert ; Oppetti, Christian, « Les Bouches-du-Rhône », p. 518-40. La partie « La Résistance dans les régions », in Marcot, François (s.d.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2006, p. 266-314, a également été consulté.

L'unité de temps apparaît *a priori* plus facile à délimiter. La périodisation retenue, 1944-1949, s'inscrit dans cette approche de la Seconde Guerre mondiale qui ne considère plus 1945 comme l' « année zéro », mais tend à étudier la guerre et sa déprise en termes de continuité et d'héritage. Le choix de 1944 comme début peut s'impose assez simplement en raison de la libération du territoire métropolitain, même si elle pose des problèmes de calendrier. Pour la borne finale, le choix est plus ouvert : 1948 peut convenir pouvait s'imposer puisque la France s'est engagée, lors de la conférence de Moscou d'avril 1947, à avoir libéré au 31 décembre 1948 l'ensemble de ses prisonniers. Elle renvoie donc à la fin de la captivité : qui décide ? Comment ? Contrairement au premier après-guerre, le déroulement des opérations militaires en Allemagne en 1945 annule les perspectives conventionnelles de terminer la guerre, puisque la disparition de l'État allemand empêche la signature d'un traité de paix mettant fin à la captivité et fixant des réparations. Cependant, l'intérêt d'étudier le parcours de ces derniers jusqu'à leur retour en Allemagne, sans néanmoins prendre en compte la politique de la RFA et RDA envers les anciens PGA, incite à arrêter la recherche avec la fondation des nouvelles républiques, respectivement le 23 mai et 7 octobre 1949.

Dans le déroulement de ma démonstration, le choix d'une telle chronologie signale les scansions qui rythment la captivité. Entre juin 1944 et mai 1945, l'avancée des armées alliées en France multiplie les captures des PGA. Cette évidence militaire recouvre cependant un hapax politique, puisqu'elle fait advenir, de 1943 à mai 1945, une réciprocité de fait entre le GPRF et l'Allemagne nazie, les deux belligérants détenteurs désormais des prisonniers ennemis. Ces derniers mois de guerre sont en outre ceux de la création d'une structure administrative chargée de la gestion des PGA en fonction de la libération des territoires, la Direction et l'Inspection des PG en Afrique du Nord, qui deviendra la DGPG en métropole. La période d'immédiat après-guerre, entre mai et mi-octobre 1945, constitue la phase du plus grand nombre d'arrivées de PG : la France doit prendre en charge 2 750 PG supplémentaires par jour. C'est, en même temps, la grande phase d'institutionnalisation des structures, des personnels, des normes sous l'égide de l'autorité militaire, dans une certaine urgence et une improvisation certaine. Avec la suspension des transferts en octobre et l'hiver 1945-1946, l'effectif moyen des PG se stabilise autour de 663 000 individus par mois jusqu'en mars 1947. Face à l'effet de masse, les autorités développent de nouvelles façons d'administrer la captivité, de plus en plus ouverte sur le milieu civil, de plus en plus déconcentrée : la finalité économique prend définitivement le pas sur les réflexes militaires hérités du conflit. Enfin, la dernière phase s'ouvre avec la nécessité de rapatrier les PG et de trouver des solutions de

124 La meilleure synthèse en langue française concernant le poids de la guerre sur cette transition est sans doute Buton, Philippe, *La joie douloureuse. La Libération de la France*, Ed. Complexes – IHTP/CNRS, 2004.

remplacement : dans un contexte de relations internationales d'une tension croissante qui favorise l'avènement de nouvelles Allemagnes, la France propose à ses PG de les « transformer » en travailleurs civils libres[125] et de clore, en quelque sorte, la parenthèse de la guerre.

Les différents éléments présentés permettent de souligner la spécificité de cette captivité en comparaison notamment des expériences développées lors des deux guerres mondiales et de résumer l'unité d'action commune dans le jeu de chacun des cercles. Pourquoi en effet garder des prisonniers de guerre en temps de paix ? La guerre totale menée par les nazis n'a pas seulement entraîné leur défaite totale également ; elle a de plus bouleversé l'image de l'homme, déplacé les normes juridiques, creusé des possibles dans l'horreur ; elle a simultanément fait naître une profonde volonté de refondation. *Captivité totale* ? Sans doute pas au sens où l'auraient entendu les nazis, mais peut-être en ce que le corps du PG, désormais sans protection étatique, dépend entièrement de la puissance détentrice; en ce que la justification de son statut n'est plus de le tenir loin du champ de bataille le temps des combats, mais de lui faire réparer ce qu'il est censé avoir détruit. L'utilisation économique de la main-d'œuvre PG devient donc l'équation de la reconstruction tant économique que morale de la France. D'un côté, comme le dit en toute clarté le directeur de la DGPG, « le but à atteindre avec notre main-d'œuvre prisonnière est d'obtenir le maximum de travail au bénéfice de la France. (…) Le maintien des prisonniers de guerre en condition pour le travail doit être la préoccupation dominante à tous les échelons de la hiérarchie »[126], ce qui induit une gestion du prisonnier comme une force de travail, assimilé à une « machine ». Le développement des structures administratives accompagne la diffusion d'une façon de dire l'ennemi, de moins en moins militaire et idéologique, de plus en plus comptable et technique. On parle de « livraisons » de prisonniers, de « déchets » à « renvoyer » ; on pousse les employeurs à tirer le meilleur « rendement » de cette main-d'œuvre.

Ce qui frappe, ce n'est pas la nouveauté d'un tel langage, mais le fait qu'il s'articule avec des projets de réparation symbolique et affective nécessaires à la canalisation de la violence post-conflit et à la restauration du lien social : *combien de travail PG* une déportation vaut-elle ? Faut-il affecter les PGA aux sinistrés de la Libération ou à ceux qui pourront l'employer le plus efficacement ? Comment mettre le mieux le PG au travail sans léser la main-d'œuvre française ? Les réponses, élaborées par les différents acteurs, éclairent la façon dont les Français entendent régler la question de l'Allemand, en écho à deux expériences de guerre et de captivité en moins de trente ans, mais aussi fermer la parenthèse de la guerre civile franco-

125 Désormais abrégé en TCL.
126 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n°2 de la DGPG du 12/02/1946.

française et poser les bases d'une France nouvelle. En 1945, à l'instar de 1918, « les prisonniers allemands se trouvent (…) au cœur de la problématique paix/réparation/punition. Leurs souffrances et celles de leurs familles sont exemplaires de la dialectique paix/guerre : tous l'ont faite, tous voudraient qu'elle fût finie, mais certains l'ont perdue et doivent payer seuls le prix de la haine amassée pendant quatre ans »[127]. Le passage d'une captivité militaire à une captivité punition-réparation à finalité économique est également intégré par les acteurs non français : alliés, neutres, populations allemandes. C'est sans doute pour cette raison que les processus au cœur de la transformation du combattant du *Reich* en soldat de la Reconstruction sont le meilleur canal pour accéder aux contradictions d'une captivité après la guerre.

C'est en essayant de saisir en quoi les paradoxes d'une telle captivité contrarient les phénomènes de démobilisation, voire induisent des cas de remobilisation, et qu'ils obligent les différents protagonistes à mettre en place de nouvelles logiques de gestion. Et celles-là transforment en retour les représentations qu'ils ont d'eux-mêmes et de l'ennemi. Cette dynamique, qui maintient le principe d'une histoire nécessairement double de la captivité, se nourrit des tensions, suscitées par la sortie de guerre, en termes de normes juridiques étant donné la libération sans traité de paix, la transformation des PG en TCL, la neutralité sans état de belligérance ; en termes de surveillance du prisonnier vu comme un danger pour l'ordre public, tandis que son contrôle est transféré du pouvoir militaire aux employeurs civils ; en termes de relations avec un ennemi vaincu sans conditions afin d'éviter deux écueils, la fraternisation et la vengeance qui affaiblit la force de travail du captif ; en termes de relations internationales, lorsque la France doit se décider à réviser son alliance avec les EUA ou bien sa politique allemande…

En quelque sorte, cette thèse me servira à *interroger* la place de cette captivité de masse à rebours, alors que les autorités républicaines entendent mettre en œuvre leur projet de refondation nationale et les Alliés se débarrasser du nazisme. Elle revient sur la part d'héritage de la Seconde Guerre mondiale et le renversement des rôles entre vainqueurs et vaincus dans la perception et l'évolution des rapports entre Allemands et Français.

Pour ne pas négliger le fait que la captivité est expérience humaine, j'utilise l'expression « régime de captivité » qui dérive en partie de la Convention de Genève. Elle apparaît dans l'article 42 sur les rapports des PG avec les autorités[128]. Dans mon texte, elle désigne

127 A. Becker, "Le retour des prisonniers", *op. cit.*

128 Article 42, « Les prisonniers de guerre auront le droit de faire connaître aux autorités militaires sous le pouvoir desquelles ils se trouvent leurs requêtes concernant le régime de captivité auquel ils sont soumis. Ils auront également le droit de s'adresser aux représentants des Puissances protectrices pour leur signaler les points sur lesquels ils auraient des plaintes à formuler à l'égard du régime de la captivité ».

l'ensemble des règles de traitement et de prise en charge directe des captifs ainsi que leurs conditions de vie. Elle me sert également comme un moyen d'évaluer l'impact des mesures prises par les autorités et l'évolution de la condition de captif dans et hors du camp.

Pour penser la captivité comme un processus global, j'ai pris l'empreinte du concept de « dispositif » de Michel Foucault utilisé, à partir de la fin des années 1970, dans sa réflexion entre pouvoir et savoir, sujet et vérité. Je me permets de rappeler, ici, brièvement, quelques caractéristiques essentielles de sa définition que j'ai placée pour mémoire dans les annexes[129]. Il s'agit du repérage et l'articulation d'un ensemble hétérogène d'éléments d'ordre aussi bien discursif, institutionnel, matériel, moral….que du non dit. Le dispositif prend en compte la nature des liens entre eux et le jeu de divers sens ainsi induits, il assume une éventuelle fonction stratégique devant une urgence donnée….

Adapté aux fins de ma recherche, ce concept m'aide à penser à la fois l'ensemble des acteurs impliqués dans l'histoire de la captivité et la variété des discours tout en respectant l'autonomie spécifique de chacun. Il préserve d'autre part l'interaction des différentes composantes du réseau, sans négliger les inégalités de positions, les jeux de savoir et de pouvoir. Enfin, il prend en charge la dynamique au cœur de la gestion de la captivité qui se conçoit comme la réponse à un problème posé par la réalité. Il insiste donc autant sur l'instabilité des situations que sur l'effort de rationalité suivi par les éléments qui le composent. Lorsque je parle de « dispositif de captivité », il sera question aussi bien des normes que des gestes, des institutions que des pouvoirs, des représentations que des pratiques des acteurs à l'œuvre dans le règlement du « problème PGA ». Paul Veyne, dans son bel essai sur le « Samouraï et le poisson rouge », souligne l'intérêt d'un tel concept : « Dans les dispositifs, un historien reconnaît aussitôt ces formations où il est habitué à chercher le réseau de causalités entrecroisées qui font qu'il y ait du devenir. Le changement perpétuel, la diversité, la variabilité sont dus la *concatenatio causarum*, à l'entrelacement d'innovations, de révoltes (malgré le mimétisme et le grégarisme), de rapports mutuels avec l'environnement, de découvertes, de rivalités des troupeaux humains entre eux, etc. »[130]. Le dispositif de captivité permettra ainsi de prendre autant en compte la rupture qu'a représentée la sortie du PG hors du camp.

Dans ce dispositif, une attention particulière sera portée à la figure du tiers en ce qu'elle évite l'affrontement des deux parties. Partant de la réflexion de Paul Ricœur sur les liens entre

129 Les extraits sont consultables p. 1213 des annexes.
130 Veyne, Paul, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Albin Michel, 2008, p. 50.

justice et vengeance[131], j'utilise la notion de tierce partie, qui peut être une institution –le CICR, un acteur local –un neutre lors de la capture des PGA, un délégué-visiteur dans les camps, un document –la Convention de 1929 dans les négociations franco-américaines. La notion m'a semblé particulièrement efficace en ce qu'elle permet une mise à distance de la violence particulièrement prompte à s'exprimer vis-à-vis du vaincu et une première transition entre l'anomie de la guerre et le besoin de justice de la paix. La médiation devient de la sorte un moyen de poser autrement les rapports entre ennemis que dans l'opposition manichéenne de la mobilisation guerrière.

Enfin, dans un souci de prendre en compte l'évolution générale, celle d'une insertion croissante de la captivité de guerre dans le civil pour des nécessités économiques, j'ai trouvé - dans la lecture des cours au Collège de France de Michel Foucault[132]- l' outil de *la logique disciplinaire et la* logi*que de sécurité* qui peuvent favoriser la réflexion autour de ce transfert compliqué de responsabilité. Stimulé par cette trouvaille sur les relations entre corps de l'individu et corps social, j'ai tenté de formuler, à mon tour, les contradictions nées du télescopage des périodes, en considérant la façon dont le vivant corrompt la tentative d'un contrôle disciplinaire total et parvient progressivement à imposer de nouvelles normes de traitement, qui implique également une nouvelle image de l'Allemand[133].

J'ai rencontré le binôme, sinon le duel de ces logiques, tout au long de mon travail sur les PGA. D'abord, la logique, mise en place dans les camps, qui prétend exercer un contrôle continu, omniprésent et omnipotent sur les corps des PG jusqu'à ce que la discipline devienne habitude .Et le « principe panoptique » avec son ordonnancement spatial qui visent à dresser les corps rendus interchangeables. A l'opposé, la logique de sécurité ne vise pas à reconstruire un donné, mais part de la réalité, celle par exemple que lele PG rencontre quand il est mis en kommandos ou chez un particulier pour travailler à partir de fin 1945. Elle cherche désormais à « maximiser les éléments positifs » et à minimiser le risque, tout en sachant qu'elle ne les supprimera pas. Elle envisage ainsi l'intégration du prisonnier dans la société française dont il devient un élément, contribuant à la changer. On est alors proche de ce qu'Alexis Spire appelle une logique de main-d'œuvre dans son étude sur l'administration de l'immigration en

131 Voir notamment Ricoeur, Paul, « Justice et vengeance », in *Le Juste 2*, Paris, Esprit, 2001, p. 257-266 : « Notre problème dès lors sera de savoir dans quelle mesure ce rôle d'arbitrage d'un tiers contribue à la rupture des liens entre justice et vengeance », p. 259 ; *Le Juste, la justice et son échec* », Ed. de L'Herne, 2005.

132 Après tout, le penseur nous y invite lui-même : « (…) Tous mes livres, ce que soit l'*Histoire de la folie* ou celui-là, sont, si vous le voulez, de petites boîtes à outils. Si les gens veulent bien les ouvrir, se servir de telle phrase, telle idée, telle analyse comme d'un tournevis ou d'un desserre-boulon pour cour-circuiter, disqualifier, casser les systèmes de pouvoir, y compris éventuellement ceux-là mêmes dont mes livres sont issus… eh bien, c'est tant mieux ! », in *Dits et Ecrits I, 1954-1975*, « Des supplices aux cellules » (entretien avec R.-P. Droit), *Le Monde*, n°9363, 21/02/75, p.16 (à l'occasion de la parution de *Surveiller et punir*) », p. 1588.

133 En p. des annexes, j'ai placé une définition par opposition des deux logiques. p. 1214

France, un mode de régulation, qui « oscille entre un principe de libéralisme économique, visant à fournir aux entreprises une main-d'œuvre à moindre coût et un principe de protection visant à préserver le marché national du travail de concurrence que pourrait représenter l'arrivée de nouveaux étrangers »[134].

Peut-être ai-je trop rapidement rapproché la captivité de guerre -situation somme toute extrême- des formes de contrôle sociale décrites par M. Foucault : ici un corps ennemi à rejeter, là des corps à redresser pour les réintégrer…. Cependant, c'est précisément la transformation de la nature même de la captivité en milieu civil qui pose la question de son rapport au corps social français, et ce, en des termes qui ne sont plus du tout militaires ou relevant de l'altérité : lorsqu'en 1947, il est proposé aux prisonniers de rester en France dans une optique de naturalisation et d'assimilation, les autorités françaises sont entrées dans une logique de population qui vise dorénavant à sélectionner pour mieux retenir.

Sources

Pour mener à bien cette étude, j'ai tenté de constituer un corpus archivistique qui prend en compte l'étendue et la complexité du dispositif de captivité. J'ai donc travaillé en fonction des cercles précédemment détaillés et en bon ogre de la légende, j'ai su dénicher et pu consulter à satiété…

Pour atteindre les acteurs français, j'ai visité les archives parisiennes des principales administrations : la DGPG au SHD, le MW, le MI, le Ministère de l'Agriculture aux ANF à Paris et à Fontainebleau, le MAE au Quai d'Orsay. Quelques fonds privés à Paris comme à Brive-la-Gaillarde pour le Centre d'études Edmond Michelet ont été utilisés. Le Centre national des archives de l'Eglise de France a apporté quelques pièces intéressant l'assistance spirituelle des PG par l'aumônier militaire. Cette documentation a été complétée par le dépouillement systématique de cinq titres de la presse quotidienne nationale pour les années de 1944-1945 à 1949, choisis en fonction de leur orientation politique et de leur tirage. Il s'agit de *L'Humanité, Libération, Le Monde, La Croix, Le Figaro*. J'ai ajouté *Les Ecrits de Paris* pour la presse d'extrême-droite et deux titres du milieu associatif ancien combattant, *Le PG, organe de la Fédération nationale des PG* et *Le patriote résistant, organe de la fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes*.

A l'échelle départementale, les archives du Pas-de-Calais et du Nord pour les camps miniers, des Côtes-du-Nord pour l'Ouest, de la Gironde pour le Sud-Ouest, de l'Eure-et-Loir pour la région parisienne, de la Haute-Vienne pour le Centre, de l'Hérault et les Bouches-du-Rhône

134 Spire, Alexis, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, B. Grasset, 2005, p. 47-48.

pour le Midi méditerranéen, de la Savoie pour les Alpes et des deux départements alsaciens ont ainsi été assidûment fréquentées. Cette descente dans les archives provinciales a été complétée par la consultation des procès-verbaux de gendarmerie correspondants, en partie conservés à Vincennes. Le Centre historique minier de Lewarde a contribué à préciser la position des Houillères Nationales dans la gestion de la main-d'œuvre PG. J'ai tenté, autant que faire ce peut, de dépouiller un quotidien par département, soit *Nord-Littoral* pour le Pas-de-Calais, *La Voix du Nord* pour le Nord, *Sud-Ouest* pour la Gironde, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, *L'Echo du Centre* pour la Haute-Vienne, *Midi libre* pour l'Hérault, *La Marseillaise* pour les Bouches-du-Rhône, le *Dauphiné libéré* pour la Savoie, et pour les départements alsaciens, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* (édition allemande) ainsi que *L'humanité d'Alsace et Lorraine*. Enfin, j'ai procédé à des entretiens avec des personnes qui avaient eu des contacts des PGA ou d'anciens prisonniers restés comme TCL. Les fins de journées d'archives se sont souvent transformées en tournées de village à la découverte –et à l'écoute- de *paysages mémorielles* souvent méconnues.

Le cercle des neutres a été constitué à partir des archives du CICR, de l'*YMCA* et du COE à Genève, ainsi que de quelques cartons au Vatican. Il s'agit d'une part de rapports de visite de camps et d'autre part d'une importante correspondance avec les principales autorités françaises mais aussi alliés. La richesse des fonds du CICR s'explique par le rapatriement des archives de sa délégation à Paris désormais accessible. Ils ont été marginalement complétés par les archives de l'Etat de Genève, notamment sur le problème des évasions en territoire helvétique et de la neutralité en temps de paix. Les fonds iconographiques du Centre d'information et de documentation du Comité ont été visités avec profit.

La prise en compte du cercle des alliés a nécessité un déplacement aux *National Archives and Records Administration* à Washington D.C. ainsi qu'à la *Eisenhower's Library* à Abilene (Kansas). Les archives du *SHAEF*, des services gouvernementaux concernés et des papiers de l'ambassade en France ont permis de saisir la positionnement des EUA ainsi que les tensions qui traversent la politique américaine vis-à-vis de la France. Un séjour à Londres a suffi pour suivre les contacts entre Britanniques et Français concernant les transferts de prisonniers et la gestion des camps de Sa Majesté sur le littoral de la Manche.

Enfin, les cercles allemands fédéralistes ont été abordés aussi bien en France à partir des archives de la Zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche, alors conservées à Colmar, qu'en Allemagne où le jeune chercheur a pu goûter aux joies de la décentralisation : les archives fédérales, militaires à Fribourg-en-Brisgau, d'occupation à Coblence, national-socialiste et socialistes à Berlin, ont donné l'occasion d'aborder la question posée par cette

captivité aux autorités nazies, ainsi que l'intérêt porté par les premières autorités ouest-allemandes aux prisonniers détenus en France. Les archives régionales de Sigmaringen et de Fribourg-en-Brisgau ainsi que celles municipales de Mayence et Fribourg-en-Brisgau ont permis de cerner les formes et la vigueur des mobilisations de la population civile en faveur de leurs compatriotes. Enfin, les archives privées du *Caritasverband* à Fribourg-en-Brisgau, de l'*Evangelische Kirche in Deutschland* à Berlin, comme celles de la *Deutsche Rote Kreuz* à Munich ont fourni une large documentation sur l'enjeu que constitue la captivité en France dans la société allemande d'après-guerre, sur la légitimité de ses acteurs. Treize titres de la presse allemande, paraissant en ZFO, ainsi que les derniers mois du *Völkischer Beobachter* ont complété cette approche institutionnelle.

Enfin, j'ai commencé ce travail de recherche par deux voyages en Allemagne qui m'ont permis de réaliser une soixante d'interviews avec d'anciens prisonniers de guerre en mains françaises, expérience scientifique et humaine forte. Sans doute est-ce là l'une des origines d'un possible « syndrome d'empathie » développé au cours des années vis-à-vis de ces êtres qui n'étaient plus que de papier.

Ce foisonnement archivistique a nécessité la création de bases de données informatiques qui seront présentées dans les annexes et dans les chapitres utilisant les fonds concernés. Le volume d'annexes tente de donner un bref aperçu de la variété et de la richesse de la documentation existante. Il contient notamment les citations développés en langue originales.

Logique d'exposition

Mon étude s'organise en cinq parties chrono-thématiques. Etant donné les lacunes de l'historiographie et la volonté de prendre en compte le dispositif de captivité dans sa complexité, les parties offrent, tel un kaléidoscope, des points de vue complémentaires, mais pas toujours immédiatement convergents. Elles tentent des approches qui ont leur logique interne et fragmentent des phénomènes vécus simultanément par les contemporains.

La première partie, « *Les PGA de la SGM à la guerre froide »,* présente en deux chapitres le sujet sur l'ensemble de la période. Le premier chapitre, consacré aux « Les PGA à l'heure de la libération » permet d'aborder les enjeux spécifiques durant la courte période où GPRF et IIIe *Reich* sont en situation de réciprocité potentielle, mais également de répertorier, avec les premières captures et l'ouverture des structures de détention, les problèmes qui se répéteront par la suite : intégrer la gestion des PG dans l'affirmation d'une France victorieuse en assurant

un premier régime de captivité correct et en défendant la souveraineté sur un territoire libéré où l'allié anglo-américain gardent des troupes et des prisonniers.

Le second chapitre, « La France et la redéfinition des contraintes d'alliance », privilégie une approche internationaliste en considérant les relations compliquées entre la France et les EUA des premiers transferts en Afrique du Nord à l'élaboration d'un plan de rapatriement. Partant des notions aroniennes de « puissances offensive » et « défensive », la démonstration cherche à montrer que le jeu inégal d'influence entre les deux alliés offre précisément à la France une marge de négociation dès lors qu'elle parvient à faire accepter aux Américains que sa reconstruction concorde avec leur politique en Europe occidentale. La gestion des PGA entre puissances souligne dans cette configuration la difficulté de la France à recouvrir son rang.

La seconde partie s'attache à retracer l'élaboration d'un dispositif de captivité face à la sortie de guerre. Ses trois chapitres explorent la façon dont les autorités, militaire principalement, prennent en charge les captifs, autant comme corps à contrôler qu'en tant que groupe à entretenir.

Le chapitre trois traite ainsi de l'institutionnalisation de structures d'administration -la Direction Générale des PGA et le Service des PG à l'échelle des Régions Militaires- et de garde face au problème de la démobilisation de ses effectifs. Partant du camp pour aller vers la libéralisation de la surveillance, l'étude détaille comment le camp est conçu comme le lieu d'élaboration et d'inculcation d'un ordre disciplinaire qui peine cependant à se perpétuer hors des barbelés.

Le chapitre quatre prend en charge l'évolution du régime de captivité sous l'effet de masse. A partir des rapports de visite de camps, de témoignages de PG et de l'intervention des acteurs locaux, il analyse les problèmes logistiques auxquels les Français sont confrontés dans le logement, l'alimentation et l'habillement des captifs. Le dispositif de captivité permet de comprendre comment l'élaboration des réponses transforme peu à peu la gestion de la captivité et implique la responsabilité croissante des pouvoirs civils.

Le dernier chapitre –le cinquième- aborde une troisième dimension de la prise en charge des PG en considérant l'assistance spirituelle qui leur est offerte. Garantie par la Convention, la libre pratique religieuse contient une dimension politique qui n'échappe ni aux autorités françaises par retour d'expérience ni aux acteurs allemands : les deux se rejoignent pour faire de la captivité le temps du redressement, politique ou spirituel. La réalisation d'un tel objectif suppose cependant que se mettent en place des médiations entre les deux ennemis et renvoie *in fine* aux relations particulières qui se développent entre une aspiration spirituelle au-delà des frontières et une pratique délimitée par des considérations nationales.

La troisième partie s'intéresse à l'utilisation économique de la main-d'œuvre PG en faveur de la Reconstruction française.

Après un aperçu général sur sa répartition sectorielle et spatiale, le sixième chapitre traite de l'usage particulier des PG dans les mines et au déminage, deux secteurs dont la position stratégique dans l'économie nationale explique préalable.

Le septième cherche à comprendre, à partir de l'exemple de l'agriculture, les conditions d'introduction et d'usage des PGA à l'échelle locale : comment réaliser l'équilibre entre une utilisation maximale des PG et la préservation des intérêts des travailleurs français ?

A travers les étapes de l'introduction de plus en plus individuelle du PG dans l'économie rurale, la mise en place de moyens de contrôle du *bon usage* de cette main-d'œuvre et la conception d'outils de redistribution des fruits de son travail, le chapitre revient sur la concurrence des projet de reconstruction qui s'accentue entre administrations centrales et échelons locaux.

Le huitième chapitre étudie les solutions et résolutions françaises face à la nécessité de retirer la main-d'œuvre PG à partir de mi-1947 sans bouleverser l'économie française alors que le plan Monnet de modernisation table sur plus de douze millions d'actifs. Aboutissement de la logique de surveillance, la transformation pose, pour les contemporains, des problèmes politiques bien plus qu'économiques et souligne la réticence de certains acteurs à franchir le pas vers une logique de population.

La quatrième partie considère les expériences de captivité et les contacts entre PG et populations française, et ce en deux temps selon les structures de détention, en camp et dans la sphère civile.

Partant de la dimension guerrière de la captivité avec les captures, le chapitre neuf se concentre sur le camp et les structures clos de captivité. Il s'agit d'une part de percevoir comment la captivité a été vécue par huit jeunes prisonniers comme une épreuve qui subvertit leurs représentations ; d'autre part comme le régime d'opinion autour du PG s'élabore dans la société française en symétrique avec celui d'une France qui se veut combattante, puis victorieuse.

Le dixième chapitre poursuit la réflexion avec la sortie des PG dans le milieu civil et revient sur les modalités des contacts interpersonnels entre vainqueurs et vaincus.

La cinquième et dernière partie se déroule en terre allemande et cherche à évaluer l'impact de l'enjeu de la captivité en *métropole* sur les autorités françaises d'occupation comme sur les populations civiles.

Le chapitre onze présente les représentations et mobilisations des acteurs allemands face à cette captivité hors normes. Partant des cercles familiaux pour élargir l'étude à l'ensemble de la société allemande, il essaie de réfléchir à l'articulation entre le fardeau de la défaite et la nécessité de définir un nouveau projet collectif. La captivité devient alors le support discursif comme le montre l'engagement des Eglises sur le mode du pastorat.

En réaction, le chapitre suivant –le douzième- se place du côté des autorités d'occupation qui comprennent que la captivité en France constitue une condition de réussite de leur politique dans la Zone. A travers les pratiques de libération, la presse et la mise en place de structures d'entraide pour les PG, elles tentent à la fois d'affirmer leur statut de vainqueur et de combler leurs lacunes dans l'entretien des PG en *métropole*.

Le treizième et dernier chapitre referme cette histoire par le retour des PGA en Allemagne via la Zone française. Il est aussi le moment de revenir sur l'écart entre les discours de mobilisation et la réalité de l'accueil. Si les rapatriements closent géographiquement et militairement la captivité, l'intégration reste encore à faire.

N.B. : Les citations sont données avec l'orthographe originelle. Pour éviter de surcharger l'appareil de notes, la traduction en français se trouve en corps de texte et la version allemande ou anglaise dans le volume d'annexe. Cependant, les citations courtes ont pu être laissées en note pour éviter de trop fréquentes manipulations.

1ère partie - Les PGA de la Seconde Guerre mondiale à la guerre froide

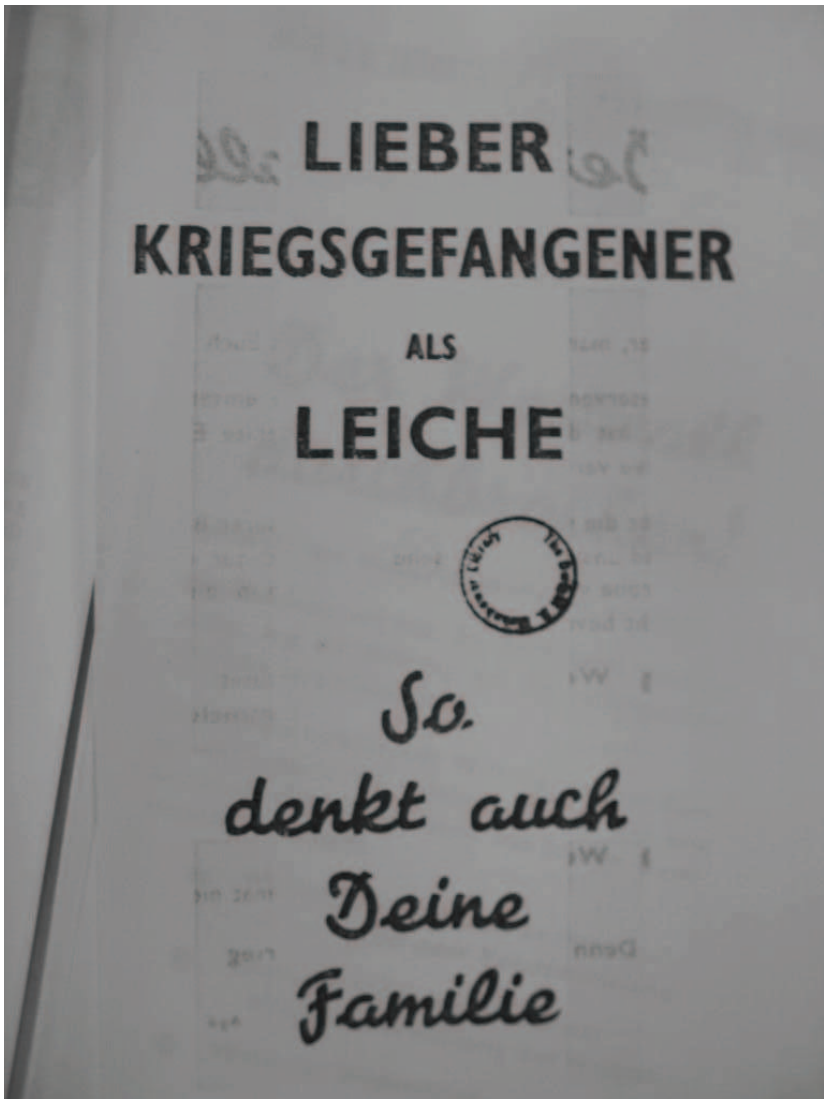

Sources : Eisenhower's Libraby, Jackson, C.D., *Papers*

"Mieux vautêtre prisonnier de guerre que mort.
Ta famille pense également ainsi »
(tract du bureau de la propagande et de la dvision dela guerre psychologique du SHAEF)

Tomber aux mains de l'ennemi

La libération progressive de la France métropolitaine de juin 1944 à mai 1945, avec ses six mois de combats pour chasser l'occupant nazi, l'ampleur de sa résistance intérieure et la violence de l'épuration vont de pair avec la volonté de mettre en place un nouvel ordre républicain et restaurer, au niveau international, sa souveraineté d'Etat. « La France, affirme le général de Gaulle au correspondant de l'Agence française indépendante, fait la guerre avec ses alliés et comme ses alliés. Elle apporte à la grande bataille de la libération du monde le concours de toutes les forces extérieures et intérieures dont elle dispose et elle endure par la victoire commune une grande somme de souffrances. Elle continuera dans l'avenir à participer au règlement du conflit, mais c'est évidemment en pleine souveraineté qu'elle entend faire aujourd'hui la guerre et demain la paix »[135]. Et le président du GPRF d'égrainer jusqu'à la victoire le nombre des captures réalisées par les forces françaises.

Peu évoqués dans les historiographies de la libération, *les prisonniers de guerre allemands* participent de la réalisation de ce projet, ce qui constitue un de nombreux paradoxes et basculements de cet après-guerre… D'abord avec le débarquement du 6 juin, en août lors de la libération de Paris, en février en Alsace, le prisonnier -adversaire nazi vaincu- devient un trophée de la victoire tout autant qu'une des difficultés de la sortie de guerre qui attendent les nouveaux gouvernants français et leurs Alliés. Les PGA, par leur dimension symbolique comme aussi par leur présence « militaire », incarnent la différence radicale des valeurs, et le sang versé pour elles, entre le régime nazi et le gouvernement républicain. Ils posent ainsi, dès la première confrontation vainqueur-vaincu après la capture, la réciprocité impossible du traitement. Par l'asymétrie des légitimités entre adversaires –le IIIe *Reich* ne reconnaissant pas le GPRF, puis entre Alliés- vu le complexe français par rapport aux Américains dans la contribution à la victoire, la figure du PGA focalise les problèmes de reconnaissance et de souveraineté des nouveaux pouvoirs. Elle se trouve impliquée dans des visions et projets d'après-guerre économiques et politiques concurrents qui engagent, entre Alliés, une stratégie des rapports de force subtile mais tenace. Le poids et la fonction des PGA en France vont progressivement imprégner l'ensemble des territoires : chaque Français pourra ainsi faire être confronté aux douloureux décalages entre la joie de la victoire et des lendemains qui ne chantent pas.

135 Gaulle, Charles de, *Discours de Guerre (mai 1944–septembre 1945)*, Egloff Paris, 1945, p. 15.

Chapitre 1er – Restaurer la République et instaurer un régime de captivité : les défis des nouvelles autorités françaises

Ce premier chapitre couvre ces quelque onze mois qui voient le retournement du sort des armes : il fait de l'occupant un prisonnier et, désormais, de l'occupé un vainqueur. Il a pour ambition de montrer en quoi cette brève période d'ouverture, relativement brève pour une captivité de plus de quatre ans constitue le premier test d'une nouvelle France. Il cherche à rappeler en quoi la captivité, certes insérée dans une guerre de libération nationale, continue à appartenir à la logique de la guerre mondiale qui l'a créée : le combattant allemand et son régime, l'importante présence alliée, américaine principalement, sans oublier les neutres avec le Comité international de la Croix-Rouge[136] et la Convention de 1929.

Il s'agira dans un premier temps de fixer, à petite échelle, les territoires de la captivité, l'état d'esprit des soldats allemands captifs et la qualité des premiers rapports entre ennemis après la défaite ; ensuite d'analyser les relations improbables entre le régime nazi et celui d'un gouvernement républicain provisoire autour des notions de réciprocité (positive et négative), leur façon de concevoir cette captivité allemande…. Enfin, il tâchera de saisir en les contingences de la captivité allemande en France entraînent des attentes déçues à travers les rapports compliqués, détériorés, entre alliés américains et français.

A) Captures et présence prisonnière allemande en France métropolitaine (1944 – juin 1945)

Avec la libération du territoire métropolitain que les captures de prisonniers changent de dimension par rapport à ceux détenus par le Comité français de libération nationale Afrique du Nord en 1943 : déjà enjeu militaire, elles deviennent un défi idéologique pour les belligérants et logistique pour les différents acteurs de la libération. Dans quelles conditions ces captures entre se sont-elles produites ? Quelles chronologie et géographie peut-on en dresser ? Quel est l'état d'esprit des soldats allemands aux mains des forces françaises tant diabolisés par la propagande nazie ?

Il est très difficile, d'après les sources dépouillées, de parvenir à un aperçu précis du nombre et de la géographie des premières captures de PG par les forces françaises lors des combats de la Libération entre mi-1944 et mai 1945. Cet écueil tient au choix de l'approche départementale pour le dépouillement des archives : aussi représentative soit-elle, la dizaine

136 Désormais abrégé en CICR.

de départements retenus ne saurait fournir une estimation valable pour l'ensemble de la France, d'autant que ces archives ne conservent aucun document récapitulant les captures réalisées. Cette synthèse impossible s'explique également par l'état des fonds du SHAT qui sont tout aussi maigres, reflétant l'une des caractéristiques principales de la captivité des premiers temps, et l'un des problèmes centraux de gestion pour les autorités françaises.

Comme le résume l'*Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe*, en 1948, « il a été très difficile d'établir le compte exact des PG passés en mains françaises : on le conçoit aisément dans la situation de départ où la France s'est trouvée »[137]. De fait, les effectifs officiels fournis par la DGPG ne sont disponibles qu'à partir du 15 février 1945, date à laquelle elle gère 83 400 PG en métropolitaine. Pour la période de la libération proprement dite, plusieurs facteurs rendent le dénombrement impossible. La subordination des forces françaises régulières au commandement allié entraîne la remise de *leurs* PGA aux forces américaines, dès lors comptabilisés avec celles de ces dernières, et d'incessants transferts de PG, non seulement entre le front et l'arrière mais également entre les différentes unités combattantes françaises et les forces anglo-américaines. L'*Historique* les estime, rétrospectivement, à 45 000 pour le Midi et le Sud-Est de la France, et à 65 000 pour ceux capturés par la 2e Division blindée[138]. L'engagement croissant des Forces Françaises de l'Intérieur[139] et des nombreux mouvements de Résistance locaux entraîne la multiplication des zones de combats, l'accroissement des captures faites par des pouvoirs autonomes et leur dissémination géographique en détachements qui échappent à toute recension administrative. La désorganisation des réseaux de communication et l'absence d'administration centralisée compliquent un peu plus encore l'acheminement des prisonniers dans des camps de rassemblement et le traitement de l'information, préalables à l'établissement de listes exhaustives des captures : au 21 octobre 1944, selon le CICR, aucune liste des PG n'a encore été établie[140]. Les combats de la Libération et les règlements de compte extra-judiciaires, parfois meurtriers, parmi les forces de la Résistance et les populations locales, ont interdit l'enregistrement du PG vivant comme du nombre de décès[141].

Enfin, la composition même des unités allemandes présentes en France fin 1944 – début 1945 rend difficile le dénombrement à cause de la vingtaine de nationalités présentes au sein des PGA : 25 à 30 000 prisonniers sont des ressortissants soviétiques, selon l'*Historique*[142],

137 L'*Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe (1943-1948)*, titre II « les prisonniers de guerre », chap. Ier, « Effectifs », « a) Nombre des PG en mains françaises », p.37. Cette source française unique se présente comme un bilan de l'action de la DGPG au 31/12/1948 lors de sa dissolution. Pour une présentation plus détaillée, voir les « Sources », p. 1585.
138 L'*Historique…*, *op.cit.*, p.38.
139 Désormais abrégé en FFI.
140 CICR, G8 / 51, VII, 317, PV de la séance de travail du 21/10/1944 concernant « la situation générale des Allemands en France ».
141 Pour une analyse de la question des décès des PG en mains françaises, voir le chapitre quatre.
142 L'*Historique…*, *op.cit.*, p.37

on compte aussi des Roumains, des ressortissants de pays d'Europe centrale. D'autre part, la 1ère Armée a libéré sur place « un nombre indéterminé de PG » capturés en fin de campagne, en raison, sans doute, de leur état de santé et leur incapacité de travail et des ressorts logistiques des militaires français. « On devine aisément alors, comme le constate la délégation du CICR, qu'il se vérifie pleinement que personne ne sait tout, que personne ne sait quelque chose et que ce qui était vrai hier peut ne plus l'être aujourd'hui »[143]. Restent les estimations.

Mi-octobre, pour le CICR, encore mal renseigné, la 1ère Armée française détient dans le nord de la France environ 60 000 PG. Mais ceux détenus par les FFI, en cours de transfert, ne sont pas dénombrés[144]. Un mois plus tard, la DGPG doit encore rappeler l'obligation pour les FFI de remettre leurs prises, le plus souvent non déclarées, à des dépôts « régulièrement constitués »[145]. Dans son discours radiodiffusé du 6 février 1945, alors que la libération est quasiment achevée, le général de Gaulle annonce que sur les 825 000 PGA, capturés par les Alliés depuis le débarquement de Normandie, 210 000 l'ont été par des forces françaises : 120 000 par la 1e armée, plus de 50 000 par la 2e Division blindée opérant avec les armées américaines et 40 000 par les forces de l'intérieur[146]. L'*Historique* en 1948 fournit des « estimations approximatives » confirmant en partie ces ordres de grandeur :

Tableau 3 - PGA capturés par les forces françaises en métropole lors de la libération

Unités/ de capture	Nombre	Remarques
1ère Armée française	117 000	PGA remis en grande partie aux EUA
FFI	20 000	50 000 avec les Soviétiques combattant sous uniforme allemand, mais jamais comptabilisés comme PGA
Total fin avril	137 000	dont le nombre resté passé sous autorité française nous est inconnu
Reddition des poches de l'Atlantique	72 000	Avril – mai 1945
Total	209 000	

Ces approximation traduisent évidemment le chaos de la libération, la situation matérielle dégradée de la France, et la difficulté à imposer un ordre centralisé, mais aussi les problèmes d'intendance posées à l'administration militaire par la gestion d'une population dont elles ne connaissent exactement ni l'importance, ni la localisation. Les débuts de la captivité en mains françaises seront donc une histoire approximative.

143 CICR, G8 / 51, VII, 317, PV de séance de travail du 21/10/1944, *op. cit*.
144 CICR, G8 / 51, VII, 317, notes de séance de travail du 16/10/1944 de Messieurs de Morsier ; Brooke ; de Castella concernant « les camps de PG en France ».
145 SHAT, 7P39, note de service n° 3 DIPG/CAB/S du 21/11/1944 de la DGIPG ; Haute-Vienne, 186 W 1 – 135, document n° 189 2/PG du 01/12/1944 de la 12e région militaire, service régional des PGA au commissaire régional de la république concernant « la liste complète des PG de la 12e RM », par exemple dans l'Indre et la Dordogne.
146 *L'Historique…*, *op. cit.,* p. 163. Une grande partie est déjà cédée aux armées alliées.

1 - Etat d'esprit des premiers PGA capturés sur sol français

a/ Aux sources de la captivité : fiches d'interrogatoire de prisonniers et Comité Allemagne libre pour l'Ouest147

Afin de mieux comprendre en quoi la capture a constitué une rupture pour les premiers prisonniers et d'apprécier l'impact du discours idéologique externe (mobilisation culturelle contre l'ennemi français) et interne (attachement au régime nazi), analyser leur identité et leurs sources s'avère utile.

Les informations globales sur les premiers PGA capturés en métropole par des forces françaises datent d'avant mai 1945. Les seules données statistiques récapitulatives disponibles émanent des forces régulières, notamment de la 1ère Armée française. Contrairement aux FFI, elles agissent dans un cadre administratif qui vise, peu ou prou, de suivre un *modus operandi* administrativement codifié. Les informations reflètent logiquement la progression de la libération vers l'est. Sans surprise, on note un net changement de profil entre les captures réalisées après les débarquements qui concernent des soldats aguerris, souvent mobilisés depuis 1940, dont certains achèvent en France une expérience combattante entamée sur les fronts de l'Est ou des Balkans –ce que révèlent les interrogatoires des Allemands retenus dans les « poches » de l'Atlantique-, et celles effectuées dans l'est de la France, puis en Allemagne, où les troupes, de qualité médiocre, sont composées d'hommes provenant en grande partie du *Volkssturm*[148], avec une expérience combattante très limitée. Ainsi, mi-avril 1945, la direction du service des PG de la zone avant de 1ère Armée française constate que, parmi les 2 065 hommes de troupe et 45 officiers capturés entre le 15 mars et le 6 avril - soit le début de sa campagne d'Allemagne-, les prisonniers âgés de 20 à 40 ans représentent seulement 40% de l'effectif total, les moins de 20 ans 20% et les plus de 40 ans 40%, soit une augmentation respective de 8 et 28% par rapport aux captures de la période précédente réalisées en France[149].

Or, cette dégradation de la condition combattante et la modification du vécu de guerre sont des paramètres essentiels pour évaluer l'adaptation psychologique des soldats à leur nouveau statut et comprendre l'état physique de ceux qui entrent, début 1945, en captivité. Alors que les soldats retranchés dans les poches de l'Atlantique ne souffrent apparemment pas de carences physiques importantes, malgré une alimentation réduite, mais à laquelle ils sont habitués, les prisonniers capturés en Alsace, comme ceux rassemblés au camp de Besançon

147 Désormais abrégé en CALPO.
148 Sorte de milice populaire créée fin septembre 1944 suite aux événements militaires (débarquements sur le front occidental). Elle est organisée en unités régionales qui regroupent les hommes de 16 à 60 ans.
149 SHAT, 10P141, traduction d'un document non daté trouvé dans un dossier de la *Feldgendarmerie* d'Altkirch n° 118.

début 1945, ont « mal résisté aux épreuves de la guerre ». Et ce en raison de leur âge, d'un « très grand effort de combat » fourni malgré un habillement et une alimentation insuffisants. Ils présentent donc une « constitution physique médiocre »[150].

Les premiers états globaux des effectifs répertoriés dans mon corpus sont des documents produits par la Direction et l'Inspection des PG[151]. Ils indiquent la population au 15 février et au 15 mars 1945. Ils correspondent de fait aux PGA enregistrés dans les dépôts, ce qui induit une certaine déformation de la géographie des captures. Ils conservent néanmoins les grandes tendances de localisation[152] à une époque où les transferts de masse sur des distances importantes sont impossibles. Ils permettent donc de saisir, fût-ce approximativement, les captures réalisées par les troupes régulières et celles remises par les mouvements de la Résistance[153].

Toutefois, pour une catégorie, l'identité et la localisation seront très exactement connues, au plus tard le 19 mai 1945[154] : les généraux et colonels allemands faits prisonniers. L'identité, le nombre et l'intérêt stratégique de ces militaires de haut rang soulignent combien l'imprécision est corrélative à la massification de la captivité, de son inévitable anonymisation et, bientôt, de son traitement statistique. Pour tenter de saisir, au-delà de l'obstacle d'une gestion dépersonnalisante, les représentations que les premiers PGA en France se font de l'ennemi bientôt vainqueur et de leur nouvelle situation, l'historien se doit de rechercher des voies et des sources différentes, renvoyant l'analyse quantitative approfondie à des temps plus favorables. J'ai utilisé essentiellement deux sources : les interrogatoires effectués juste après la capture de PG provenant de trois théâtres d'opération militaire par les forces régulières françaises et les rapports du *Comité de l'Allemagne libre pour l'Ouest*. La première constituée, à partir des fiches d'interrogatoire, est consignée dans le tableau en annexe[155].

Destinée à renseigner les autorités militaires sur les positions de l'adversaire, la fiche d'interrogatoire de prisonnier contient notamment une partie consacrée au « moral » de l'adversaire, qui a été systématiquement dépouillée. Il s'agit de la première trace officielle du contact entre les deux ennemis, l'un étant désormais vaincu. L'importance parmi les combattants allemands de PG qui se considèrent ou sont considérés par leur encadrement comme non-allemands, Autrichiens et Polonais principalement, laisse, stratégiquement, sous-

150 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1070 du15/01/1945 de Pradervand concernant « la situation du camp de Besançon ».
151 Désormais abrégé en DIPG.
152 SHAT, 1 K 284 (36), document n° 2451 DIPG/I du 10/03/1945 de la DGPG à l'aumônerie générale catholique sur le « 15/2/45 » ; SHAT, 1 K 284 (36), document n° 4121 DIPG/CAB du 23/04/1945 de la DGPG à l'aumônerie générale catholique sur le « 15/3/45 ».
153 Pour une première *cartographie* de la capture début 1945, des cartes sont placées dans les pages suivantes.
154 CICR, G8 / 51 IX, 319, note n° 5335 DIPG/I du 19/05/1945 de la DGPG concernant « la liste des officiers généraux et colonels allemands en mains françaises ».
155 Sa composition est précisée dans la présentation des sources, p. 1540.

entendre le caractère contraint de leur participation à l'effort de guerre nazi. Il faut donc tenir compte de ces dimensions militaires et psychologiques dans l'appréciation des réponses concernant la pression de la hiérarchie militaire, l'image de l'ennemi et le propre positionnement du prisonnier. Sans oublier que la finalité d'un tel document traduisant l'intérêt de l'autorité militaire ne coïncide pas nécessairement avec celui de l'historien d'aujourd'hui.

Ma seconde source pour approcher l'état d'esprit des premiers capturés et tenter de corriger le biais de la première est composée d'une quarantaine de rapports, comptes rendus et matériel de propagande du CALPO produite entre le 25 septembre 1944 et le 27 novembre 1945. Ce Mouvement, reconnu officiellement en avril 1944 en France comme organisation de résistance lors de la libération de Paris, est un « mouvement politique allemand anti-hitlérien », comme il se qualifie lui-même[156], a deux dimensions, nationale et internationale. En France, il provient du « travail allemand », formation constituée dès l'automne 1940 pour réunir les groupes de résistants allemand antinazis[157]. Associé, dès cette époque, aux réseaux de résistance français intérieurs, il partage avec eux des valeurs, l'antifascisme, et une expérience de guerre comme résistant, ce qui crée une solidarité et une légitimité de fait.

Il en tire profit à la libération pour agir auprès des PGA détenus dans les régions sous pouvoir des FFI. Son action se concentre donc dans les camps au sud de la Loire, dans les régions à forte implantation maquisarde ou sous autorité des FFI à partir de 1944. Sont envoyés, début septembre 1944, des « délégués au front » au fur et à mesure de la libération et de la création de nouveaux camps : onze pour le front de l'ouest, onze pour celui de l'Atlantique entre Lorient et Saint-Nazaire, six entre Royan et la Rochelle[158], en Alsace. Fin février 1945, il est présent dans quelque 101 camps et *Lazarette* en France[159]. Parmi les 120 membres et délégués du comité à cette fin février, un certain nombre s'occupe exclusivement du « travail des prisonniers » dans les camps où ils restent en permanence, à Toulouse, à Auch, à Tarbes, à Castres, à Albi, à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, à Marseille, à Lyon, à

156 ANF, F 1a 3346, document du 21/02/1945 concernant le « Comité Allemagne libre », pour le travail (CALPO) ». Pour une étude du mouvement et de ses liens avec le GPRF, voir Bungert, Heike, *Das Nationalkomitee und der Westen: Die Reaktion der Westalliierten auf das NKFD und die Freien Deutschen Bewegungen 1943–1948*, Stuttgart, Franz Steiner. 1997

157 Voir Zumbaum-Tomasi, Guilhem, « L'histoire et la mémoire des Allemands communistes dans la Résistance en France », in *Cahiers d'histoire sociale. Revue d'histoire critique*, « La réconciliation franco-allemande. Les oublis de la mémoire », n°100, janvier-mars 2007, pp. 85-97.

158 SAPMO (Berlin), DY 30 – 127, *Bericht* du 10/09/1945 de *Freies Deutschland* concernant « Bewegung « FDW » vom 19/8/44 bis 10/9/45 ».

159 ANF, F 1a 3346, document du 21/02/1945, *op.cit.*

Grenoble, à Annecy, à Chambéry[160]. En raison des liens étroits avec les mouvements locaux de résistance, le groupe obtient en effet la libre entrée pour les camps du Midi[161].

Si, mi-mars 1945, le CALPO n'est également pas présent à l'échelle nationale –il n'a obtenu que treize autorisations pour pénétrer dans les camps et en a demandé pour soixante-dix autres[162]- il peut toutefois compter sur le soutien d'André, le chef d'état-major du général Tillon, et de « Roll Taqurie » (sic). Il reçoit des ordres de missions du général Joinville[163] et de Fabien. Inversement, l'accès aux camps se complique dans les régions sous autorité gaulliste ou américaine –peu favorable à l'orientation communiste du groupe-, voire après l'intégration des FFI dans l'armée d'Afrique du Nord dominée par des « éléments réactionnaires ». Sur leur intervention et celle de « von Lattere de Tassini »[164] (sic), tout le front, y compris méditerranéen, leur est, début février, interdit. Les bureaux de Nice, de Gap et de Marseille sont fermés. Par sa circulaire du 2 février, le ministre de la guerre ordonne aux commandants de régions militaires de refuser l'accès aux camps de PG aux membres du CALPO. Cette restriction est à mettre en relation avec la dimension internationale du mouvement.

Il est en effet l'émanation pour l'Europe de l'Ouest -France, Luxembourg, Belgique et Pays-Bas- du CALPO. Fondé le 12 février 1943 à Moscou, il regroupe des militaires allemands capturés à Stalingrad. « La création du CALPO s'inscrit donc dans la stratégie militaire et politique de l'URSS et du mouvement communiste (...) »[165]. C'est d'ailleurs à la demande du Comité national que le Travail allemand devient le CALPO en novembre 1943. Otto Niebergall, cadre du Travail allemand et représentant du parti communiste allemand pour la France, la Belgique et le Luxembourg, en prend la direction. A la libération, malgré l'appartenance politique très large des membres du comité, le CALPO peut être considéré comme une organisation communiste menant une politique déterminée en fonction du sort de l'Allemagne mais aussi des directives de Moscou, ce qui s'accorde de moins en moins avec celle prônée par le nouveau GPRF. L'influence communiste, ses liens avec les chefs FFI

160 SAPMO (Berlin), Sg9 – 27, rapport du 26/10/1944 du Comité « AL » concernant la « visite de camps de prisonniers allemands dans les régions R4 et R5 (Toulouse-Limoges) par le président du CALPO Florian et les résultats d'une conférence des délégués aux prisonniers ».

161 En septembre 1944, le colonel Frank du 2e bureau des troupes territoriales de Toulouse donne son accord. Le capitaine Aime commandant du camp du Vernet, la Provence mi-novembre 1944 après entente avec le président du comité régional de Libération, Cirstofol. Dans l'Hérault, en septembre 1944, où la fondation d'un groupe *Freies Deutschland* (Allemagne libre) au camp de Béziers se fait en présence du sous-préfet et du chef d'état-major des FFI pour le département. L'autorisation pour celui de Montpellier ne sera obtenue qu'après rencontre avec le chef des FFI pour la 3è région militaire.

162 SAPMO (Berlin), RY 61 – 15, document du 10/03/1945.

163 Alfred Malleret, dit Joinville, responsable communiste, est fait prisonnier mais parvient à revenir en France en 1942. Il devient début 1943 le chef de la Résistance pour la région RI (Lyon) pour Libération-Sud puis des Mouvements unis de Résistance avant d'être nommé en février 1944 chef national des Corps francs de la Libération, regroupant l'ensemble des forces armées de zone Sud. Il participe à la Libération comme chef d'état-major national des FFI.

164 SAPMO (Berlin), DY 30 – 127, *Bericht* du 10/09/1945 de *Freies Deutschland* concernant « Bewegung « FDW » vom 19/08/44 bis 10/09/45 ».

165 Peschanski, Denis, « Comité Allemagne libre pour l'Ouest », in *Dictionnaire historique de la Résistance. Resistance intérieure et France libre*, Marcot, François (s.d.), Robert Laffont, coll. Bouquins, 2006, p.172.

locaux et surtout la politique allemande promue jouent en effet en défaveur du mouvement. Son action auprès des PGA peut d'autant moins contrebalancer cette évolution que la libération réduit considérablement l'intérêt d'une participation de ses membres sur le plan militaire[166].

L'inversion des priorités, avec la fin de lutte armée et la nécessité primordiale pour le GPRF d'asseoir sa légitimité politique à l'intérieur comme auprès de ses alliés, concentre l'intérêt des autorités françaises sur la politique allemande développée par le mouvement[167]. Or, le contexte idéologique et l'appréciation des autorités françaises expliquent la condamnation sans appel prononcée dès février 1945 à son encontre : « Il n'est pas douteux que dans l'esprit de tous ces Allemands il s'agit, pour l'Allemagne, de reconquérir entièrement sa place au soleil, même si possible, dans un avenir lointain, la réalisation des rêves d'Hitler et de sa suite »[168]. La promotion, à partir de Paris, d'une Allemagne « libre et forte », donc innocente[169], nationale et unie, est en complète opposition aux visées françaises sur l'Allemagne, à commencer par la Sarre. Ce qui pouvait apparaître comme un atout pendant la lutte contre l'occupant à l'échelle locale devient rapidement suspect aux autorités centrales et entraîne progressivement la condamnation du groupe.

Alors qu'en décembre 1944, le ministre de l'information lui accorde, après avis favorable du Ministère des Affaires étrangères[170], autorisation et papier pour éditer 80 000 exemplaires de son journal, *Volk und Vaterland* « destiné à la propagande anti-hitlérienne des camps de prisonniers allemands »[171], à partir de fin janvier 1945, le MAE considère avec méfiance cet organisme qui regroupe, « en fait et en droit, des ressortissants de la puissance ennemie »[172]. Matignon décide début février d'interdire toute activité politique au mouvement en lui retirant peu à peu ses moyens d'action[173] : libre entrée des camps interdite à ses délégués[174], retrait de

166 ANF, F 1a 3346, document n° 1430 EMMG/2 du 19/02/1945 du MG sur « le Comité Allemagne libre » pour le travail »

167 Pour une étude globale sur la politique allemande de la France, voir Maelstaf, Geneviève, *Que faire de l'Allemagne ? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945-1955)*, Direction des Archives, Ministère des Affaires étrangères, « Première partie. De la priorité du danger allemand à celle de la menace soviétique (1945-1947) », p. 5-103, « Deuxième partie. Le choix difficile de la France en faveur de la création de la République fédérale (1948-1950) », p. 109-250.

168 ANF, F 1a 3346, conférence du 06/02/1945 du Cabinet, Matignon concernant l'« activité sur notre territoire de l'association « pour l'Allemagne libre pour le travail » ».

169 ANF, F 1a 3346, document n° 1430 EMMG/2 du 19/02/1945 du MG, *op. cit*.

170 Désormais abrégé en MAE.

171 ANF, F7 15319, rapport du 15/11/1944 du CALPO sur le « CALPO ».Parus semble-t-il à partir du 19 août 1944, les six numéros prennent la suite du journal éponyme paru en zone nord et est destiné aux PG. SAPMO (Berlin), DY 30 – 127, *Bericht* du 10/09/1945 du *Freies Deutschland* concernant « Bewegung FDW » du 19/8/44 au 10/9/45 ». Le rapport sur l'activité du mouvement entre le 19/8/44 et le 10/9/45 indique 200 000 exemplaires pour 15 numéros du journal pour les camps de PG et l'émigration, soit 13 300 exemplaires par numéro, au 31/8/45 : 191 000 exemplaires, 90 000 brochures. Les procès-verbaux de gendarmerie révèlent l'intérêt porté à cette publication que les autorités veulent interdire : dans certains départements, comme la Gironde, les documents cherchant à connaitre l'existence et la diffusion de ce journal auprès des PG représentent la grande majorité de ceux qui sont dressés.

172 ANF, F 1a 3346, document n° 3202 P du 21/02/1944 du Préfet de Police au MI, cabinet concernant les « renseignements relatifs au CALPO ».

173 ANF, F 1a 3346, conférence du 06/02/1945 du Cabinet, Matignon, *op. cit.*

174 Marseille le 22 février 1945 : 21493, pour la Provence ; en janvier 1945, ils doivent négocier avec le lieutenant Dumoulin l'autorisation de visite pour le camp de Cormeilles, alors ce n'est plus possible pour celui de Dupleix, car selon les

la livraison du papier pour le journal, après la conférence de Potsdam en août 1945, bientôt plus édité ni diffusé, liberté de réunion retirée fin février 1945[175]. Dans un document, daté sans doute de fin novembre 1945, le CALPO décide son auto-dissolution sur un constat d'échec politique[176]. Le travail du mouvement auprès des PGA est sans doute un des premiers exemples des renversements de priorités politique qui accompagnent la sortie de guerre française[177].

Par rapport aux interrogatoires, l'intérêt de cette source réside dans la synthèse de points de vue qu'elle offre. Elle permet de saisir les grandes *tendances de l'état d'esprit* parmi les PGA dans les camps français dans cet entre-deux, où la guerre n'est pas encore terminée et la situation de paix non encore établie. Son orientation politique en impose certes une utilisation prudente. Mais n'est-ce pas ce qui en fait son intérêt ? Les délégués du Comité sont particulièrement sensibles à l'impact de la propagande nazie sur les soldats allemands et, ensuite, sur les PGA. Jugeant l'efficacité de leur travail en fonction d'une éventuelle évolution politique des prisonniers, ils insistent sur les inflexions, n'hésitant pas à citer longuement des textes rédigés par ces derniers[178]. Intéressés aux victoires alliées, notamment en France, dépendants du soutien des autorités françaises, ils attachent une attention spécifique à l'image que les PGA ont des forces françaises. Dans un rapport rédigé mi-novembre 1944 à usage interne, il est précisé que les PGA désirant adhérer au mouvement « sont obligés de prouver qu'ils sont vraiment des antihitlériens par leur conduite dans les camps (...), par leur attitude vis-à-vis des commandements des gardes françaises et vis-à-vis de la population française (...) »[179].

La recherche des criminels de guerre devient ainsi un « but essentiel » du mouvement. Elle permet à la fois de poursuivre la lutte contre le nazisme à l'intérieur des camps, préparant ainsi la nouvelle Allemagne, et d'aider la France à châtier les coupables. De nouveau, leur antifascisme et leur passé de lutte clandestine commune avec les FFI leur permettent d'envisager un travail sur la durée[180]. Leur orientation politique revendiquée a certes détourné une catégorie de PG toujours attachés à l'idéologie nazie et croyant en la victoire finale. Mais

---

nouvelles directives, seules les personnes munies d'autorisation du général Boisseau peuvent entrer : SAPMO (Berlin), RY 61 – 64, *Bericht* du 14/01/1945 de Kees sur « Mein Besuch in der Woche ».

175 ANF, F7 15319, document n° XP 23/DB 4 du 06/06/1945 concernant « la situation actuelle du CALPO ».

176 SAPMO (Berlin), RY 61 – 16, document du 27/11/1945 de FD sur la dissolution du mouvement.

177 Tel est le cas du délégué parisien venu faire une conférence au camp de Saint-Paul d'Eyjeaux fin 1944 où il entre sans autorisation car le colonel Rivière, chef régional des PG, est membre du pari communiste. Or parmi les autorités militaires françaises, se trouve un Alsacien qui envoie un rapport à Paris sur le discours tenu (l'Allemagne n'est pas seule coupable dans la guerre, il y aussi l'impérialisme anglo-américain qui a aidé Hitler). Le Ministère de la Guerre décide d'envoyer des directives à toutes les régions visant à interdire les réunions dans les camps et à faire systématiquement accompagner les délégués du mouvement pour éviter les troubles à la discipline.

178 La question de leur authenticité reste difficile à résoudre.

179 ANF, F7 15319, rapport du 15/11/1944 du CALPO sur le « CALPO ».

180 Dans la région de Toulouse, par exemple, dès octobre 1944, le comité a envoyé dans tous les camps et centres de rassemblement de PGA des délégués qui y vivent. Grâce à leur reconnaissance et l'accord avec les chefs de la Résistance locale, ses délégués ont pu commencer « immédiatement après la libération » leur travail dans les camps, où ils opèrent « en contact étroit » avec les commandants ».

le fait que les délégués soient germanophones et capables de s'entretenir avec le vaincu dans sa langue, a sans doute favorisé leur acceptation par les PG. Au moment de la sévère limitation de son activité par les autorités à Paris, le mouvement semble avoir compté entre 15 000 et 18 000 membres sympathisants chez les soldats[181] et plus de trois cents chez les officiers regroupés dans l' « Union des officiers allemands à l'ouest »[182]. Au 23 janvier 1945, selon les estimations de son *Lagerbüro*, 70% des PG et 40 à 50% des officiers sont d'accord avec les explications des délégués sur les buts du mouvement, soit sur les 101 camps concernés, 23 679 PG, 690 officier, dont 87 femmes. Le tableau suivant donne un aperçu du travail accompli[183].

Tableau 4 - Le CALPO et le « Gefangenenarbeit » (septembre 1944 – 31 août 1945)

Structures	Sept.-oct. 1944		Juin 1945		Août 1945	
	Nombre d'unités	Effectif de PG	Nombre d'unités	Effectif de PG	Nombre d'unités	Effectif de PG
Région militaire			1	15 000	2	30 000
Subdivision					1	7 000
Camps d'officiers PG			4	15-20 000	4	15-20 000
Camps de PG	17	26 700	41	180 000 (au moins)	43	190 000 (au moins)
Détachements de travail	15	300	80	De 1 à 300	225 + 77 (agricole)	2 926 + ?
					367 + 7 (communaux)	4 505 + ?
					24 + 4 (militaires)	889 + ?
					61 + 23 (industriels, mines, délégués syndicaux)	39 053 + ?
					3 (assistance)	1 000
Autres					Par amis et délégués en province	40 000
Total						360 000

Ces deux sources permettent d'envisager les représentations que les PG capturés en France se font de l'ennemi français et leur fidélité au régime national-socialiste, deux facteurs à l'origine d'une modification de leur attitude combattante face à la défaite imminente.

181 ANF, F7 15319, document n° XP 23/DB 4 du 06/06/1945 concernant « la situation actuelle du CALPO ».
182 ANF, F 1a 3346, document du 21/02/1945 au sujet du « « Comité Allemagne libre », pour le travail (CALPO) ; SAPMO (Berlin), Sg9 – 27, document du CALPO concernant « les activités des délégués du CALPO aux fronts et dans les camps de prisonniers » : dans les 60 camps visités fin 1944 qui rassemblent 20 000 soldats et officiers visités, 10 000 soldats et plus de 200 officiers ont adhéré au mouvement
183 SAPMO (Berlin), DY 30–127, *Bericht* du 10/09/1945 du *Freies Deutschland* concernant le « Bewegung FDW ».

b/ De l'impossible PG nazi à l'improbable reddition de masse : représentations et démentis chez les derniers combattants

Le cas des PGA provenant des réduits et interrogés est en raison de leur situation militaire à l'évidence atypique : absence de combats avec l'ennemi que l'on ne voit pas, durée de l'enfermement, sociabilité en vase clos... Cependant, outre le fait que tous les interrogatoires n'ont pas été menés en avril ou mai 1945, ces soldats partagent, sur un mode hyperbolique pour le front de l'Ouest, l'expérience qu'ont connue nombre de soldats allemands et PG approchés par le CALPO dans les camps du Sud de la France : dégradation des conditions de vie, isolement vis-à-vis de l'Allemagne et incertitude quant à son sort, radicalisation idéologique de la hiérarchie avec modification consécutive de la discipline, solidarité des groupes primaires mise à l'épreuve... Malgré les limites de la généralisation et l'irréductibilité des expériences combattantes, le cas de ces premiers PGA met en relief certaines caractéristiques de l'état d'esprit des Allemands prisonniers entre fin octobre 1944 et juin 1945 en France.

La Seconde Guerre mondiale, *a fortiori* vécue du côté nazi, fut une guerre par définition idéologique : elle correspond, notamment pour les soldats de Hitler, à une représentation très structurée de l'ennemi (composante externe : contre qui je combats ?) et de la justification donnée dans le combat à l'expérience guerrière (composante interne : pour quoi je combats ?). Les soldats de l'Allemagne national-socialiste ne sont pas seulement des « Waffenträger der Nation » (porteurs d'arme de la nation), mais tout autant des « politischen Willensträger » (piliers politiques). Par rapport à ce dispositif idéologique, alors même que le conflit n'est pas terminé, la capture vient imposer une confrontation différente avec la réalité de l'ennemi désormais vainqueur. Elle constitue donc pour l'individu un moment de révision douloureux. Le facteur idéologique tient bien sûr une place primordiale tant dans les interrogatoires que dans les rapports du CALPO, mais avec une différence fondamentale : si les deux dimensions idéologiques, externes et internes, précédemment définies sont présentes dans les représentations des PGA approchés par le Mouvement, les interrogatoires révèlent la quasi absence de la composante externe : l'image de l'ennemi est évoquée moins d'une dizaine de fois. Cette sous-représentation s'explique en grande partie par les conditions de l'interrogatoire et la volonté du PG de ne pas aggraver une situation à l'issue incertaine[184]. A cause aussi du questionnement des autorités françaises davantage intéressées par les réponses du soldat, tout juste capturé, sur le moral des forces adverses. Les rares occurrences ne disent pas autre chose que ce qu'entendent les délégués du CALPO dans les camps tenus par les

184 Le colonel Brassères, commandant la XVe région militaire note, le 15 mai 1945, qu' « invariablement du plus petit au plus grand, [les Allemands] prétendent avoir été des soldats que le parti a forcé de combattre et auquel il était impossible de désobéir. Une grande conspiration du silence quant à leurs convictions antérieures, règne actuellement parmi les nazis camouflés » : SHAT, 29 R 10 (2), document du 15/05/1945 du Colonel Bassères, commandant régional des PG de l'Axe de la 15e RM.

FFI. Pour le prisonnier allemand, encore sous l'emprise de la propagande national-socialiste, l'image de l'adversaire est définitivement négative et le plus souvent associée à ses atrocités : les Français couperaient bras et jambes des prisonniers[185] ou fusilleraient tout captif[186]. Cette barbarie de l'adversaire qui dissuade le soldat de déserter[187] se retrouve dans la mobilisation culturelle des PGA dans les camps de la région de Toulouse, notamment du Vernet, investis par le CALPO dès octobre - novembre 1944. Ils ont continué le combat uniquement parce qu'ils « croyaient aux mensonges de la propagande hitlérienne » sur le sort réservé par les FFI et les Alliés aux soldats capturés.

Dans ces conditions, la modification de l'image du Français et de la France chez ces PGA en camp devient le meilleur critère du CALPO pour mesurer les progrès de la démobilisation culturelle, donc l'efficacité de son action qui doit se traduire, dans la zone de combat, par la reddition d'unités entières[188], autrement dit par la déprise de l'idéologie national-socialiste. Le fait même qu'ils soient encore en vie n'est-ce pas le moyen ultime de leur révéler « toute l'étendue de la trahison du « Führer » et de ses instruments » ? Mais ce qui frappe, au-delà des considérations politiques sur le souhait de ces PGA de voir le discours de haine remplacé par une « entente entre [les] deux peuples »[189], c'est *a contrario* la prégnance de l'idéologie nazie sur les soldats jusqu'à leur capture, voire au-delà. Comme le relève le CALPO, sans en mesurer la conséquence pour son action de « rééducation politique et morale », ces mêmes prisonniers, désormais présentés comme les chantres du « bon voisinage » avec l'ennemi d'hier, ont été, pour partie, les soldats qui ont occupé la France, en contact avec la population locale dans de tout autres dispositions. Et l'absence des délégués du CALPO lors des interrogatoires ne suffit, seule, pas à expliquer celle d'une telle métamorphose irénique des premiers PGA...

En revanche, les délégués du CALPO introduisent un second facteur pertinent pour expliquer l'état d'esprit des deux populations concernées : le lien entre l'expérience guerrière et l'adhésion personnelle au régime nazi. Il permet en effet de comprendre pourquoi le discours idéologique trouve une réception différente selon l'âge du soldat, son attachement au régime, sa formation et son expérience militaire, son grade et sa position hiérarchique.

D'après les interrogatoires, plus le soldat est jeune, plus sa foi en l'idéal nazi semble intacte. Le cas du bataillon du PG G. Muther, capturé à 18 ans, est typique : sa formation est

185 SHAT, 10 P 423, interrogatoire n° 239/2/S du 22/02/1945 du FFMB, 19e DI, Vannes concernant « Matvienno, Sinoviev, Sterkhov, Lovinovsky ».
186 SHAT, 10 P 458, document du 10/10/1944 du GTM, sous-secteur de la Durance sur « Fellner, Karl »
187 Inversement les deux notations neutres sont le fait de deux déserteurs, SHAT, 10 P 427-5, interrogatoire du 07/12/1944 du EM FFSO, 2e bureau, Saintes concernant le « déserteur allemand Groos Heinrich qui a passé les lignes le 28/11/44 » et SHAT, 10 P 427-5, document n° 441/2B du 17/03/1945 d'Aunis concernant le « déserteur Tysler, Rochelle ».
188 188 SAPMO (Berlin), Sg9 – 27, rapport du 26/10/1944 du Comité « AL » concernant « la visite des camps de prisonniers allemands dans les régions R4 et R5 (Toulouse-Limoges) par le président du CALPO Florian et les résultats d'une conférence des délégués aux prisonniers ».
189 ANF, F7 15319, rapport du 15/11/1944 du CALPO concernant « CALPO ».

composée uniquement de recrues du même âge et encadrée par des sous-officiers « expérimentés », qui leur enseignent qu'il faut gagner. Ils n'ont que deux ou trois mois d'instruction militaire, aucune expérience de combat, mais plus d'une décennie d'endoctrinement national-socialiste. Leur moral est donc bon : ils sont « persuadés, malgré les échecs subis par la *Wehrmacht*, que celle-ci obtiendra la victoire »[190]. Ces jeunes soldats de la guerre totale qui croient encore dans le régime et sa victoire ne désertent pas ; deux tiers des cas relevés entendent même opposer une « résistance à outrance ». Ces jeunes classes viennent au combat avec des représentations encore optimistes de la guerre et trouvent dans la camaraderie combattante une force d'intégration puissante. Pour des soldats tout entiers mobilisés par la *Weltanschauung* nazie, la captivité, en détruisant la dimension idéologique interne, constituera un choc, militaire et politique, d'autant plus grand[191]. C'est sans conteste ce qui explique le succès particulièrement élevé du CALPO auprès de ces jeunes recrues, une fois capturées. Comme le constatent ses délégués lors d'une conférence dans un camp de Toulouse, « les jeunes de seize à vingt ans sont pour la plus grande partie enthousiasmés par notre Mouvement, puisqu'ils voient en nous la garantie pour arrêter de jouer les petits soldats, pour obtenir enfin un travail et pour pouvoir apprendre un métier »[192]. Et de conclure ainsi sur la nécessité d'avoir un jeune dans chaque comité de camp et de créer une *Freie Deutsche Jugend* (jeunesse allemande libre) au sein du mouvement.

Les deux appels à cette « jeunesse trompée »[193] à participer à la construction d'une nouvelle Allemagne et à la dénazification de son système scolaire[194], relevés dans le camp de Béziers en février et de Lunel en mars, participent de la même dynamique de la reconversion, reflet sans doute de leur profonde désillusion. En creux à ces reproches au régime nazi, on peut également lire faiblesse de l'expérience guerrière comme un réconfort pour assumer la captivité par ceux qui, envoyés dans la DCA ou au *Arbeitsdienst*, se retrouvent à la fin du conflit *grands perdants* : « aucun n'a de métier, les étudiants ont dû quitter l'école et nous l'atelier »[195]. Pour ces jeunes gens qui parlent de futur et de reconstruction, la captivité, jamais envisagée, constitue, en plus d'une expérience traumatique, une réalité totalement inédite. Elle à l'origine du syndrome de « jeunesse volée » si fortement développée par la suite[196].

190 SHAT, 10 P 314, document n° 17045/S du 09/11/1944 concernant « un prisonnier capturé le 31/10/1944 au bois du Seigneur, Muther Günther né le 01/04/1926 ».
191 Pour une étude à partir des interviews d'anciens prisonniers, voir le chapitre neuf.
192 SAPMO (Berlin), RY 61 – 63, document de Florian concernant les « Erfahrungen und Feststellungen in einigen KG Lagern der Militärregionen Toulouse und Limoges durch die Lagerdelegation unter Leitung von Florian ». ; SAPMO (Berlin), RY 61 – 63, *Bericht* du 23/01/1945 du *Lagerbüro* concernant les « Delegierten ».
193 SAPMO (Berlin), RY 61 – 64, document du 01/02/1945 de Willy, Béziers, concernant « betrogene Jugend ».
194 SAPMO (Berlin), RY 61 – 15, *Erklärung* du 01/03/1945 des *Jugendgruppen* de Lunel, Larzac, Intendance, Sète.
195 SHAT, 7 P 40, compte rendu du 21/09/1945 de Parodi concernant « la position à adopter lors de la réunion franco-américaine du 22/9/1945 ».
196 Sur l'absence d'un régime de captivité spécifique à cette jeunesse captive, voir le chapitre neuf.

Inversement, les soldats plus âgés, aux états de service continus depuis 1940, professent une adhésion beaucoup plus mesurée au régime. Leur vécu de guerre et leur appréciation de la situation militaire expliquent un « moral » plus bas et leur plus forte proportion à déserter, comme l'illustrent les interrogatoires des PG capturés dans les Alpes duranciennes. Sur soixante-deux prisonniers, vingt-cinq se sont évadés. Cependant, la question concerne les trente-sept autres : pourquoi, alors que le soutien idéologique au régime vacille, que la victoire est de moins en moins assurée, ne l'ont-ils pas fait ? Sans compter aussi tous ceux qui sembleraient tenter par la désertion sans passer à l'acte. En quoi, dans cette dynamique de *push and pull* de la fin du combat, l'image de la captivité a-t-elle constitué un facteur de dissuasion du passage à l'acte ?

Le faible nombre total de redditions ne s'explique pas par les seules raisons idéologiques, internes ou externes. Ont également joué la discipline imposée par le régime nazi et les moyens employés pour la faire respecter au-delà du discours. Dans la majorité des cas, l'encadrement militaire reste très attaché au régime, beaucoup plus, semble-t-il, que les hommes de troupe[197]. Il est difficile, d'après les interrogatoires, de faire la part entre l'adhésion idéologique sincère -apparemment le fait d'une minorité de « nazis fanatiques » [198] -et le poids de la tradition militaire dans l'accomplissement de son devoir. Cependant, on peut estimer *grosso modo* que les troupes auxquelles les PG interrogés appartiennent sont dirigées par des officiers dont la moitié ne douterait pas de la victoire nazie ; un quart ferait son devoir jusqu'au sacrifice ; un quart présente un moral défaitiste. L'âge des officiers n'est malheureusement pas indiqué. Il semble que les positions particulièrement stratégiques occupées par les forces allemandes aient été placées sous commandement d'officiers SS[199]. Les rapports du CALPO soulignent la même ambiguïté de positionnement des officiers lors des premiers temps de captivité. S'il constate qu'un monde s'écroule, il note que les opposants convaincus à Hitler ne sont pas nombreux. Le poids du serment de fidélité et la foi en la victoire expliquent que « leur reconversion intérieure avance si lentement »[200]. Le

197 Même si le nombre d'officiers de réserve a tendance à augmenter, les gradés semblent moins touchés par le fort renouvellement des troupes. D'après Andreas Kunz, la *Wehrmacht* présente en 1944 une très forte hétérogénéité : la moitié des soldats enrôlés proviennent des classés 1921 et plus jeunes, tandis que les quadragénaires fournissent presque autant de nouveaux soldats que les classes d'âges moyennes ; *Wehrmacht und Niederlage. Die bewaffnete Macht in der Endphase der nationalsozialistischen Herrschaft 1944 bis 1945*, Munich, Oldenbourg, 2005, p. 255.

198 On dénombre 25 à 30 « nazis 100% » sur les 110 hommes que compte la compagnie *Magdeburg* ; entre 5 et 10% des hommes de troupe : SHAT, 10 P 423, document n° 410/2/S du 02/04/1945 ; 10% d'après SHAT« 10 P 423 » document n° 454/2/S du 13/04/1945 concernant « Schroder Jean, Disoerich Gerhard ; Czerwinsky Max ; Martini Jakob ; Hirscher Liebreich Sohl Karl ; Hanel Bruno ; Rachner Horst ; Sussmilion Herman » ; 2 à 5% des hommes de troupe d'après « 10 P 423 », document n° 410/2/S du 02/04/1945 concernant « Beyer Siegfried, Obermant, allemande » et « 10 P 423 », document n° 510/2/S du 26/04/1946 concernant « Liebau Joseph ; Butzeki Karl-Heinz ».

199 SHAT, 10 P 423, synthèse de renseignements du 31/12/1945 de FFO, EM concernant « la situation des Allemands dans le secteur de Lorient ».

200 SAPMO (Berlin), RY 61 – 63, document de Florian concernant « Erfahrungen und Festellungen in einigen KG Lagern der Militärregionen Toulouse und Limoges durch die Lagerdelegation unter Leitung von Florian ». sans date. Sur la pénétration de l'idéologie nazie sur les officiers, voir Frevert, , Ute, *Die kasernierte Nation. Militärdienst und Zivilgesellschaft in Deutschland*, Munich, C.H. Beck, 2001, „Soldaten und Volksgenossen: Gewalteskalation im Nationalsozialismus", p. 314-327.

travail parmi cette majorité attentiste se révèle donc beaucoup plus difficile que parmi les soldats.

Le chef du service des interrogatoires des prisonniers indique, fin novembre 1944, que le travail de repérage dans les camps est considérablement gêné par les « éléments nazis » qui usent des menaces de représailles sur les familles de ceux qui choisiront de collaborer après leur retour en Allemagne[201]. Les rapports d'activité des délégués du CALPO permettent de suivre la situation inédite de ces PG en temps de défaite totale jusqu'en mai 1945 qui bouleverse les structures de discipline, volontaires ou imposées. Elle accentue la séparation idéologique entre une minorité de nazis convaincus -manifestement des cadres- tentant de maintenir le centrage idéologique, au besoin par la violence, et la majorité de la troupe de plus en plus distante vis-à-vis du régime. Elle précipite le délitement du fonctionnement des groupes primaires ébranlé par la défaite.

Dans le camp de Castres, en octobre et novembre 1944, les « fascistes » ont ainsi « employé toute sorte de pression pour empêcher le passage de la plus grande majorité dans le camp antifasciste ». Ils recourent par exemple aux représailles, vis-à-vis du prisonnier, le menaçant de le faire envoyer dans les usines de Carmaux, ou de ses proches en Allemagne, utilisent les communiqués militaires de l'*Oberkommando der Wehrmacht*[202] qu'ils parviennent à se procurer, pour alimenter les rumeurs sur une prochaine libération par la *Wehrmacht* ou la 5e colonne[203]. A rebours des événements militaires, ils essaient d'actualiser les deux dimensions déjà évoquées pour refonder une *Volksgemeinchaft*. D'un côté, ils excluent les éléments étrangers, à l'exemple de ces quatre soldats de Haute-Silésie, fréquemment « conspués par les nazis » pour avoir mis en avant leur *nationalité* polonaise[204], ils cherchent à décrédibiliser le CALPO, en tant que « partie du travail de l'ennemi »[205] stipendié par lui. De l'autre, ils tentent de ressouder l'unité dans le camp. Ils lancent le mot d'ordre de porter leurs médailles militaires lors du recul d'une division britannique. Comme le conclut le délégué, la captivité n'a pas sonné l'heure de la grande culbute idéologique tant attendue. La peur explique que les instructions des nazis semblent « plus ou moins exécutées » et que, pour les PG, « rien n'est changé » avec la « libération »[206]. A l'instar du commandant français, ils préconisent l'isolement des éléments nazis[207].

201 ANF, 3 AG 4/36, document du 27/11/1944 du Capitaine Frechou, chef du service des interrogatoires des prisonniers au Capitaine Pompidou, adjoint du Chef de cabinet du Général de Gaulle.
202 Désormais abrégé en *OKW*.
203 SAPMO (Berlin), RY 61 – 63, *Bericht* du 23/01/1945 de Lagerbüro sur « Delegierte ».
204 Ou ce soldat de Silésie qui, racontant les atrocités commises par son supérieur pendant la campagne, s'entend dire par un sergent, « Ferme ta gueule, salaud ! », SAPMO (Berlin), RY 61 – 63, *Bericht* du 23/01/1945, *op. cit.*
205 « Teil der Feindarbeit ».
206 ANF, F7 15319, rapport du 15/11/1944 du CALPO concernant le « CALPO ».
207 La constatation se reproduit pour le camp de Cormeilles, visité mi-janvier 1945, et les camps de Toulouse et de Limoges.

Les proportions s'inversent à mesure que l'on descend dans la hiérarchie : la très grande majorité de sous-officiers et la quasi-totalité des hommes de troupe ne croient plus à la victoire et attendent la fin de la guerre avec impatience. Il n'y a pour autant ni crise de commandement ni problème d'autorité, malgré un relâchement de la discipline évoqué dans quelques unités. Contrairement à 1918, le commandement allemand parvient à prévenir les désertions de masse et garder ses hommes, notamment par la menace de représailles sur les familles en Allemagne. Toutefois, les documents consultés ne permettent pas de savoir sous quelles formes et pour quelle application[208]. Le moyen est d'autant plus efficace que le soldat est à la fois mari et père –cas fréquent parmi ceux aux longs états de services-, sans nouvelles de ses proches ni de la situation de l'Allemagne en général[209]. Cela explique en partie la proportion relativement faible de désertions au sein de cette catégorie pourtant idéologiquement désenchantée.

Dans ces conditions, on comprend la faible réception des tracts spécialement rédigés par le CALPO pour les poches de l'Atlantique[210] -plus de trois millions sur les différents fronts- et diffusés, comme à la Rochelle, par cinq haut-parleurs transportables et un fixe d'une portée de six à huit km[211]. Celui lancé dans le secteur de Royan appelle les camarades à « refuser l'obéissance à Hitler » : « Tournez vous dans vos points d'appui contre ceux qui, pour Hitler, veulent faire couler votre sang sans raison ». Donnant l'exemple de soldats rendus aux forces françaises, après avoir tué les nazis qui tentaient de s'y opposer, il les exhorte à faire de même : « Désarmez ceux qui n'ont pas de responsabilité. Rendez-vous et sauvez votre vie pour l'avenir allemand. Conformément à la convention de Genève, vous serez traités en PG »[212]. Dès septembre 1944, il constate toutefois l'échec de l'un de ses principaux buts : la reddition de masse n'aura pas lieu en raison de l'efficacité de la propagande nazie dans la diabolisation culturelle de l'adversaire, y compris chez les opposants au régime[213].

C'est pourquoi, si le pourrissement du conflit fait de la captivité une échappatoire stratégiquement possible, seule une minorité d'hommes de troupe[214] dise attendre vraiment la

---

208 SHAT, 10 P 458, document du 01/11/1944 de Vannes concernant « Pleissener Joseph » indique la suppression d'allocation aux familles et l'impossibilité de rentrer après la guerre.

209 L'influence négative de l'absence de liaisons postales sur le moral de combattants est fréquemment relevée (8 fois).

210 SHAT, 10 P 423, interrogatoire de PG, document n° 1195 du 24/12/1944 du FFO, EM, 2e bureau concernant « Kwiatkowski, Rudi ; Waweyn Muras » ; SHAT, 10 P 458, document du 01/11/1944*, op. cit.*

211 SAPMO (Berlin), DY 30 – 127, *Bericht* du 10/09/1945 du F*reies Deutschland* concernant « Bewegung « FDW » vom 19/8/44 bis 10/9/45 » et émissions sur radio Bir Hacheim !

212 SHAT, 7 P 175, tract du 30/11/1944 de *Freies Deutschland*.version allemande : SAPMO (Berlin), RY 61–29, Flugblatt de FD, FFI à Kameraden sur « Macht Schluss mit den Kriegsverlaengern ! » : tract pour le secteur de Quiberon, SAPMO (Berlin), DY 30–127, *Bericht* du 10/09/1945 de *Freies Deutschland* concernant « Bewegung « FDW » vom 19/8/44 bis 10/9/45 ». En annexe, p.1216, est reproduit un de ces tracts.

213 SAPMO (Berlin), RY 61 – 28, *Bericht* du 30/09/1944 de Hauser, Harald concernant « Marseille ». Plus généralement sur la « non révolution des conscrits » et l'influence de la propagande nazie sur le « simple citoyen », voir Wette, Wolfram, *Die Wehrmacht. Feindbilder, Vernichtungskrieg, Legenden*, Fischer Taschenbuch Verlag, 2002, „Generäle und Gefreite", p. 156-196. 30 000 soldats de la *Wehrmacht* ont été condamnés à la pendaison par des tribunaux militaires pendant la guerre, dont 22 000 déserteurs qui furent effectivement exécutés.

214 Environ vingt-et-une occurrences.

« première occasion » pour passer à l'acte. Les renseignements français sont particulièrement sensibles aux effets de l'esprit défaitiste sur les unités ennemies et prennent conscience que le souhait de finir la guerre ne se confond pas nécessairement chez les soldats allemands avec l'acceptation de la captivité : « la plupart des hommes croient la fin de la guerre proche. Mais ils se trouvent cependant mieux en liberté à Lorient que prisonnier de l'autre côté »[215]. Finalement, les autorités françaises aboutissent aux mêmes constations que les délégués du CALPO en septembre 1944. D'une certaine façon, la captivité constitue une sortie de guerre impossible, un double inversé de la victoire : horreur de l'ennemi français, déshonneur à la patrie[216]. La captivité reste donc un impensé, autant pour le régime que pour la majorité de ses combattants à l'Ouest, un facteur à prendre en compte dans les relations avec les futurs détenteurs.

Un dernier élément peut expliquer le faible nombre de désertions et cette difficulté des soldats allemands à sortir de la guerre : la solidarité des groupes primaires, notamment mise en évidence sur le front Est par les travaux d'O. Bartov[217]. Son application à l'Ouest reste plus délicate et se restreint sans doute aux unités concentrées dans les poches de l'Atlantique, formées depuis plusieurs mois, luttant pour leur survie, placées en vase clos, de moins en moins bien nourries[218]. En revanche, les très fortes pertes humaines entre le débarquement et la stabilisation du front fin 1944 obligent les autorités nazies à combler les effectifs par des combattants encore en formation ou appartenant au *Volkssturm*[219]. Leur résistance au combat prouvent *a contrario* l'endoctrinement général de la société allemande et plus encore la peur de l'ennemi. Les interrogatoires donnent donc quelques indices de l'existence des groupes primaire ainsi que de leurs limites, les principaux renseignements provenant de soldats qui s'en sont échappés. Quand elle existe, cette dynamique des groupes primaires n'est pas imposée par le commandement. Elle semble pratiquée par la troupe dans un but de survie. Ainsi, bien qu'elle reconnaisse « l'inanité de la lutte », la troupe condamne les déserteurs[220] qui mettent à mal l'obéissance aux ordres -qu'elle continue à suivre- et la sécurité de toute l'unité. Le cas du déserteur Anton W. illustre en quoi, contrairement au front de l'Est, la situation des soldats des poches de l'Atlantique déstabilise ce fonctionnement. L'éventualité de la désertion constitue à elle seule une première faille.

---

215 SHAT, 10 P 423, document n° 214/2/S du 15/02/1945 de la 19e DI concernant « Flöter Joachim ».
216 SAPMO (Berlin), RY 61 – 28, *Bericht* du 30/09/1944 de Hauser, Harald, *op. cit*., « Die Erkenntis, dass der Krieg verloren ist, ist fast allgemein. Daraus wurden aber fast keine Schlussfolgerungen gezogen oft wurde bis zur letzten Minute auch in aussichtsloser Situation keine Einigkeit erzielt ».
217 Bartov, Omer, *L'armée d'Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Hachette, Paris, 1999.
218 Douze occurrences
219 Environ 60% manquent de toute instruction militaire.
220 SHAT, 10 P 440, document du 19/11/1944 du FFO, brigade Carnet concernant « P. Ruti, 17/11/44 ».

La réaction très sévère des autorités nazies ne laisse pas d'en douter, qui condamnent à mort ou à de lourdes peines de prison les fautifs[221]. Elles prennent également des mesures, comme des contre-appels nocturnes[222] ou l'arrêt des permissions[223]. Elles sont le plus souvent informées par dénonciation, ce qui s'apparente à une réaction de défense du groupe contre l'agent déstabilisateur, mais également contre le délitement de cet esprit combattant[224]. Anton W. a donc le projet de s'évader avec quatre autres camarades mais finalement part seul pour des raisons de sécurité : « aucune confiance réciproque entre les soldats qui se méfient tous les uns des autres ». Les délégués du CALPO voient également dans la « peur du voisin »[225] un facteur explicatif dans l'absence de reddition massive malgré la conviction que la guerre est perdue[226]. Paradoxalement, la détérioration de la confiance réciproque joue en faveur de la résistance du groupe, les soldats hésitant à s'évader « par crainte d'être abattus par leurs camarades dont ils se méfient ». La poursuite des combats ne vaut pas, comme ont tendance à le considérer les Français, adhésion au régime nazi. Inversement, si la captivité dans la conception idéologique du IIIe *Reich* constitue un horizon militaire difficilement envisageable par les soldats allemands, l'apparition de cas de reddition reflète le délitement de la cohésion des groupes primaires à l'ouest.

La captivité justifie-t-elle une telle réticence à se rendre ? Le comportement du vainqueur confirme-t-elle une telle diabolisation de l'ennemi français ?

2 - De l'interrogatoire à l'arrivée en camp : le moment de la capture

a/ Face à face avec l'ennemi vainqueur

La capture, surtout opérée au combat, constitue un face-à-face particulièrement dangereux entre vainqueurs et vaincus. Outre l'impact psychologique sur le PGA, elle concrétise un tournant où l'inégalité des statuts peut être fatal pour lui : désormais inoffensif car désarmé, le vaincu n'en incarne pas moins les quatre années de l'occupation.

Faute d'avoir les archives nécessaires pour dresser une typologie précise des captures, je me concentrerai sur le traitement des PGA dans ces premiers instants de la captivité. En effet, l'image de la captivité en mains françaises apparaît, dès 1944, comme un traitement moins

221 SHAT, 11P176, document n° 218 du 09/04/1945 du détachement d'armée de l'Atlantique, brigade Marchand ; EM 2e bureau concernant « le général. Marchand, commandant de brigade ».
222 SHAT, 10 P 423, document n° 544/2/S du 01/05/1945.
223 SHAT, 10 P 458, document n° 230 2/S du 08/04/1945 sur les « PGA ». Pour une étude des moyens employés pour faire tenir les combattants du *Reich*, voir Leleu, Jean-Luc, *Soldats politiques en guerre. Sociologie, organisation, rôle et comportements des formations de la Waffen SS en considération particulière de leur présence en Europe de l'Ouest, 1940-1945* (thèse), Universités de Caen et de Hambourg, 2005.
224 Cette interprétation est confirmée par deux autres interrogatoires, SHAT, 11 P 176, interrogatoire du 16/04/1945 du détachement d'armée de l'Atlantique, brigade Marchand, EM 3e bureau, Oléron concernant « Haude, Willy » ; SHAT, 10 P 423, document n° 510/2/S du 26/04/1946 concernant « Liebau Joseph ; Butzeki Karl-Heinz ».
225 « Angst vor dem Nebenmann ».
226 SAPMO (Berlin), RY 61 – 28, *Bericht* du 30/09/1944 de Hauser, Harald, *op. cit.*

humain, voire comme une gestion plus meurtrière qu'en mains anglo-américaines[227]. Le *topos* dérive de l'image entièrement négative qui poursuit le combattant français, en particulier le *Partisan*, introduite par la propagande nazie, largement assimilée par les combattants allemands et, par le jeu des représailles nazies, partiellement reprise par les Anglo-Américains à l'endroit de l'ensemble des autorités françaises. Du moins influencera-t-elle leur opinion publique.

Inversement, pour les autorités françaises, le PGA constitue par sa présence une manifestation de victoire militaire et par son traitement à assumer un symbole de victoire politique, en termes de respect du droit international. Ainsi, dans le contexte de la Libération , se trouvent-elles confrontées à la nécessité de concilier les deux : comment faire respecter le PGA comme symbole d'une France victorieuse auprès de populations prises dans la joie, et, parfois dans des défoulements vengeurs, tout en démontrant sa capacité à imposer le respect du droit à un adversaire résolu à exploiter le moindre manquement par le régime de réciprocité, mais aussi à l'allié américain, bien moins mobilisé culturellement contre l'ennemi allemand ? En quoi la capture, moment fondateur de la victoire et de la légende noire de la captivité en mains françaises, confirme-t-elle cette image négative et les tentatives pour y remédier ?

Le corpus archivistique offre une image biaisée de ces hommes qui font des prisonniers. En effet, elles concernent principalement les FFI, tandis que les unités régulières, notamment de la 1ère Armée française et de la 2ème Division Blindée, sont moins représentées. Ce déséquilibre n'empêche néanmoins pas une étude sur les forces françaises qui capturent et leur comportement à l'égard des PGA lors de la capture. Les FFI ont, officiellement, capturé environ 20 000 soldats et les forces régulières françaises 117 000 dont une grande partie est remise aux autorités anglo-américaines. Les forces régulières retiennent leurs prisonniers dans des lieux de détention plus ou moins bien organisés, mais toutefois officiellement recensés, théoriquement soumis à la discipline militaire et au respect de la Convention de Genève. Au contraire, les FFI tiennent les leurs pour une large part hors de tels recensements et contrôles, parfois en marge du droit humanitaire. Ce manque de transparence qui explique le déséquilibre précédemment relevé et le caractère disparate des informations recueillies a servi de terreau propice à la naissance de rumeurs et à l'exagération de mauvais traitements subis par les premiers PGA.

Les quelques renseignements cueillis dans des rapports trouvés aux archives départementales et les instructions de la DIPG indiquent le même décalage : une organisation centralisée, celle

227 Le débat lancé par les accusations lancées par James Bacque sur la mortalité des PGA et un prétendu « génocide » commis par les Américains est abordé dans le quatrième chapitre.

du Service des prisonniers de guerre[228], en cours d'organisation qui réclame la poursuite du regroupement dans ses dépôts « régulièrement constitués, sous les ordres du commandant régional des PG de l'Axe » des PG capturés par les « formations FFI »[229] avec des commandants locaux. Ceux-là relaient le mot d'ordre en matière disciplinaire, comme fin octobre 1944 au camp de Souges en Gironde, selon lequel « depuis le moment de leur capture jusqu'à celui de leur libération, les PG sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans l'armée français (article 43 de la Convention) »[230]. Face à cette organisation centrale, des groupes de résistants locaux continuent à disposer librement de leurs captures et n'hésitent pas à les mettre à la disposition des employeurs locaux, à réarmer ceux de nationalité soviétique pris des camps à Marseille afin de constituer des unités de police, à instituer des cours martiales à Toulon pour les PG dénoncés par la population, à libérer des PG italiens[231], à élaborer localement l'organisation de ces camps où les PGA, comme dans la 12e RM mi-octobre 1944, « depuis le moment de leur capture jusqu'à celui de leur libération, (...) sont soumis aux lois et règlements en vigueur des FFI »[232]. La capture et la détention de prisonniers semblent donc s'inscrire logiquement dans la série d'activités de résistance fondatrices de légitimité au même tire que l'attaque de convois allemands, le sabotage, la récupération d'armes et de munitions, *etc*. Ces premières captures laissent donc apparaître deux types de libération française, de captivité allemande et de rapport à l'autorité centrale. De nouveau, le positionnement du CALPO permet de le préciser.

L'interdiction progressive de ses activités auprès des PGA révèle en effet un élément de ce rapport de force : d'un côté les chefs FFI qui, tant qu'ils sont influents, soutiennent le mouvement ; de l'autre, les « forces réactionnaires » du gouvernement, notamment du MG qui cherchent à limiter son activité. Selon l'analyse *a posteriori* des responsables communistes à Berlin, les difficultés croissantes rencontrées par les délégués ne sont pas dues par la seule crainte inspirée par la politique allemande du mouvement : « Toutes ces mesures sont avant tout en rapport très étroit avec les manœuvres que la réaction française dirige contre les organisations, les institutions et les personnalités du mouvement de résistance française, et également avec l'orientation globale de la politique étrangère française »[233]. En ce sens, les PG contribuent, dès leur origine, à une histoire indiciaire de la rentrée en République de la France entre deux projets de reconstruction nationale, que nous retrouverons

228 Désormais abrégé en SPG.
229 SHAT, 7P39, note de service n° 3 DIPG/CAB/S du 21/11/1944 de la DGIPG.
230 SHAT, 7P39, note de service n° 70 DIPG/I du 26/10/1944 de la DGIPG concernant « la discipline générale ; attribution en matière disciplinaire ».. Cette considération apparaît en fait à l'article 18 de la Convention. Rappelons que selon son article 2, « les prisonniers de guerre sont au pouvoir de la Puissance ennemie, mais non des individus ou des corps de troupe qui les ont capturés ».
231 *L'Historique*, p.15).
232 SAPMO (Berlin), Sg9 – 37, instruction du 13/10/1944 du Commandement du 13e régiment militaire concernant les « organisation, commandement, administration et surveillance des déportés et PG de l'Axe ».
233 SAPMO (Berlin), DY 30 – 127, *Bericht* du 10/09/1945, *op. cit.*

dans la gestion de la main-d'œuvre PG[234]. Pour le général de Gaulle, le national prime le local afin d'assurer le rang et la puissance de la nation ; pour les résistants de l'intérieur, à l'inverse, le renouveau commence avec le local, la reconstruction par la base[235]. On touche à la concurrence des modèles politiques qui opposent démocratie représentative et démocratie directe où le pouvoir appartiendrait davantage au local qu'aux élus, à la province qu'à Paris[236].

L'enjeu de la capture et du traitement des PGA par les forces de la résistance intérieure est donc à réinscrire dans un débat politique plus large : quelle sortie de guerre pour la France ? Est-ce la poursuite du mode de vie hérité de la lutte clandestine incarnée par certains FFI, ou un retour à la vie civile conduit par le GPRF ? Il s'agit en fait entre deux conceptions opposées de l'organisation du pouvoir en France, celui d'un retour à la légalité républicaine incarnée par des autorités centrales et le général de Gaulle contre celui de la conservation par les chefs locaux de la Résistance de leur pouvoir acquis par la lutte et de la revendication à jouer un rôle politique dans cette France à reconstruire. La détention des PGA représente donc un trophée dans leur participation à la victoire et une garantie de compter dans le futur. Les rapports des nouveaux représentants de l'Etat dans les départements étayent cette interprétation. Ainsi le préfet des Côtes-du-Nord souligne-t-il, en janvier 1945, le divorce entre les comités de Résistance et les aspirations des populations locales : « ces noyaux minoritaires, formés des éléments les plus agissants, prétendent continuer à jouer un rôle tant sur le plan politique que sur le plan économique. Il est clair que les hommes faisant partie de ces comités locaux de résistance, et dont certains ont tenu le maquis pendant de longs mois, sont fréquemment animés d'un esprit « d'illégalisme » qui les met en opposition avec les directives gouvernementales, et avec les représentants de l'autorité ». Et de conclure en condamnant cette « sorte de dualité d'autorité » qui risque de se prolonger[237].

---

234 Je renvoie au chapitre sept notamment.

235 . Dans cette perspective, se pose la question de l'intérêt qu'ont ces mouvements à soutenir le CALPO. Par solidarité du passé clandestin ? par filiation communiste ? en vue d'une politique allemande ?

236 Sur cet aspect et le divorce croissant des forces de la Résistance intérieure qui aboutit à leur marginalisation dans l'espace politique en reconstruction, voir Buton, Philippe, *La Joie douloureuse…*, *op. cit.*, « Révolutionner la Libération ? La crise de l'automne 1944 (septembre – novembre 1944) », p. 135-156.

237 Côtes-du-Nord, 1W(6), rapport du 31/01/1945 du préfet concernant « le rapport du mois de janvier 1945 ». Les rapports du préfet des Côtes-du-Nord, M. Avril, passent toutefois pour très alarmistes. Sans donner la mesure de la vigueur de la recherche sur ce sujet, précisons quelques points sur les FFI. Créée de l'accord d'union entre l'Armée secrète, les Francs-Tireurs et partisans français et le Comité français de Libération nationale fin 1943, la structure militaire garde une forte autonomie locale. L'intégration de l'Organisation de Résistance de l'Armée en février 1944 entraîne une plus grande structuration avec la mise en place d'un état-major national FFI sous le contrôle du Comité militaire d'action. Si la nomination du général Koenig par de Gaulle à la tête de cet état-major fin avril 1944 n'a pas de conséquence pratique sur le terrain, en revanche, elle facilite leur reconnaissance par les alliés : Eisenhower accorde aux FFI le statut d' « armée régulière ». L'évolution des événements militaires favorise le processus d'unification à l'échelle départementale et locale : lors du débarquement le sigle FFI s'est désormais imposé aux combattants et les effectifs augmentent considérablement (50 000 en janvier 1944 mais 600 000 fin août, surtout dans les départements de montagne ainsi qu'en Bretagne occidentale et dans le grand Nord). Symboles de la victoire, ils jouissent d'une réelle légitimité et popularité à la Libération : 62% des Parisiens estiment décisif leur rôle dans la Libération de la capitale. Mais ils incarnent également une certaine effervescence révolutionnaire qui justifie, aux yeux du chef du GPRF, la dissolution des organes de commandement en août 1944 et l'intégration des soldats à l'armée en septembre. Voir entre autres, Sainclivier, Jacqueline, « Le pouvoir résistant (été 1944) », in Buton, Philippe ; Guillon, Jean-Marie (s.d.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Belin, 1994, p. 20-37.

L'Historique reprend cette interprétation lorsqu'il lie l'action des « bandes armées autonomes qui veulent garder pour elles leurs PG et même s'en faire livrer » avec la situation de la France en cours de libération, « où les FFI sortent des « maquis » pour se joindre aux forces armées régulières et multiplient, en attendant, les actions locales et autonomes contre les éléments ennemis sur tout le territoire, (...) où ultérieurement le pouvoir central, dans un pays aux communications mutilées, aura à lutter, pour aboutir à une autorité totale, contre la décentralisation qui frôle parfois l'autonomie »[238]. Ce rappel renvoie au contexte et la nécessité de mettre en place un « service des prisonniers de l'axe » en métropole à partir de septembre 1944 et le rétablissement de l'ordre républicain centralisé**.** Les divers conflits portant sur la détention et le traitement des PGA reproduisentà l'échelle locale le rapport de force qui se joue à l'échelle nationale et internationale.

b/ Conditions de la capture

Les premières captures et le traitement alors appliqué aux PGA ont donc lieu dans ce cadre militaire et administratif particulier dont les sources reflètent la dualité. Les instructions officielles concernant la conduite à adopter vis-à-vis des captifs émanent de l'autorité militaire. La DIPG publie, le 26 novembre 1944, une note relative à la « discipline générale » à appliquer aux PG. Mais celle-là ne contient pas de consignes spécifiques sur leur traitement entre la capture et l'arrivée au camp, se bornant à indiquer qu'il reste soumis tout le temps de sa captivité à l'autorité militaire en matière disciplinaire et judiciaire[239]. De fait, la DIPG n'a la responsabilité du soldat qu'à partir du moment où il lui est cédé prisonnier, le changement de statut relevant des unités combattantes. Or, les forces régulières ne semblent pas avoir publié de textes particuliers à ce sujet lors de la campagne de la libération. La 1ère Armée française rédige début décembre 1944 une note sur le traitement des PG en fonction de la Convention de Genève en réponse à celle du général Eisenhower du 20 novembre 1944. Vu le contexte militaire et la menace de représailles sur les PG alliés en mains allemandes y est ordonné de respecter strictement la Convention[240] -mais rien que la Convention- afin de ne pas laisser croire à un meilleur traitement des PGA par rapport aux civils en France et aux PGF en Allemagne. L'état-major attire donc l'attention des responsables militaires sur la nécessité d'appliquer strictement cette décision, en leur demandant d'effectuer « au besoin des inspections » de contrôle.

---

238 L'*Historique, ..., op. cit*, p. 14.
239 SHAT, 7P39, note de service n° 70 DIPG/I du 26/10/1944 de la DGIPG concernant « la discipline générale; attributions en matière disciplinaire ».
240 SHAT, 10P141, note de service n° 1007/2-3 du 02/12/1944 de la 1e Armée Française, EM, 2e bureau concernant « la copie de la note d'Eisenhower du 20 novembre 1944 ».

En mars 1945, une seconde note émanant de la direction des PG de la zone Avant de l'armée -rattachée à l'état-major du général de Lattre- concerne de nouveau un appel à respecter la Convention quant aux documents à saisir au PGA lors sa capture[241]. Enfin, entre mars et avril 1945, l'état-major du détachement d'armée de l'Atlantique publie, à son tour, plusieurs instructions sur la « conduite à tenir à l'égard des prisonniers au moment de leur capture, les conditions de leur acheminement vers l'arrière, leur rassemblement dans les centres de rassemblement »[242] avant la prise en charge par la DIPG. Sur le lieu de leur capture, les prisonniers doivent être désarmés et fouillés, les officiers séparés de leurs hommes ; ceux qui n'auront pas été retenus pour le nettoyage sur place conduits sous escorte vers les centres de rassemblement. Mais, aucune de ces consignes, largement dictées par la configuration militaire propre aux poches de l'Atlantique, n'aborde spécifiquement le traitement à adopter vis-à-vis des PG. Comment interpréter un tel silence ?

Certes, la situation militaire a ses propres priorités stratégiques dont le traitement des PGA ne ferait pas partie pendant le conflit. Pourtant, le souci des autorités militaires d'éviter les représailles a été précoce et constant. On peut, à l'inverse, lire en creux ces instructions pour y voir une réponse aux excès des fouilles lors de la capture. Mais on doit alors s'étonner de tant d'imprécision devant des circonstances qui auraient nécessité des ordres clairs et précis. On peut encore avancer que, dans l'esprit des états-majors, leurs troupes, désormais au fait de la discipline et du code militaires, respecteraient d'elles-mêmes la Convention et traiteraient en soldat leur ennemi vaincu. Mais la réalité fut toute autre. A moins de reconsidérer à qui s'adressent ces documents officiels et de s'apercevoir qu'ils concernent essentiellement les troupes régulières et beaucoup moins les forces de la Résistance sur lesquels les moyens de contrôle sont quasi-inexistants. Ce silence, me semble-t-il, dévoile avant tout l'impréparation des autorités françaises : déjà incapables d'articuler le discours sur les buts de guerre et son application concrète dans l'utilisation économique, elles n'ont pas non plus pensé aux modalités pratiques de la transition du statut de combat à celui de prisonnier. Qu'en est-il alors de la capture et du premier traitement des PGA par les troupes régulières ?

On trouve dans les archives militaires de Fribourg-en-Brisgau trois dossiers avec des éléments de réponse sur les conditions de la capture de soldats allemands en France[243]. Il s'agit de cinquante-quatre rapports du *Deutsche Caritas-Verband* sur les « fouilles et

241 SHAT, 10P141, note de service n° 372/2PG du 12/03/1945 de l'EM 2e bur, direction du service des PG de la zone avant de l'armée ».

242 SHAT, 10 P 458, document n° 1777 – EM/2/3 du 16/03/1945 relatif au « dispositif concernant les PG après la reddition des poches du sud-ouest » ; SHAT, 10 P 458, instruction n° 1315 EM/3 du 08/04/1945 du détachement de l'armée de l'Atlantique, EM, 3e bureau concernant « la conduite à tenir à l'égard des prisonniers capturés au cours des opérations » ; SHAT, 11P176, document n° 262 du 12/04/1945 du détachement de l'armée de l'Atlantique ; brigade Marchand, EM 3e Bureau concernant « le Général Marchand, commandant de brigade ».

243 N'ont été relevés que les cas de captures réalisées en France métropolitaine par les différentes forces alliées.

traitement lors de la capture »[244] selon les lieux de combat non datés[245], de quatre sur le « traitement après la capture » entre 1943-1945[246] et de soixante feuilles de recensement établies par la Commission Maschke vers 1962[247]. La datation pose un problème méthodologique, car on ne peut déterminer, avec certitude, celle du témoignage ou celle de la production du document, et non plus estimer avec justesse le jeu de la mémoire, de la reconstruction et du temps[248]. Toutefois, on peut avancer avec une forte probabilité que les rapports du *Caritas-Verband* ont été rédigés entre 1943 et 1947, lors du rapatriement des prisonniers. Par ailleurs, la similitude des données des feuilles de recensement avec celles du *Caritas-Verband* permet de penser que la Commission a travaillé avec des documents datant de cette époque. Enfin, il faut être conscient que ces archives, quelle que soit leur date, étant produites par d'anciens prisonniers, leur témoignage reste marqué du sceau de la défaite et de son ressenti.

L'intérêt d'un tel matériel réside dans la comparaison des traitements qu'il autorise, lors des premiers temps de la captivité et de l'arrivée au camp, aussi bien entre les différentes armées qu'entre les différents types de capteurs. Au final, il autorise à mieux juger de la correspondance entre le discours et la réalité. J'ai consigné dans un premier tableau placé en annexe[249] les principales données factuelles de 136 captures. On gardera en tête que les proportions -quasi-égalité de captures par les Français et les Anglo-Américains d'après les trois fonds du *Militärarchiv*- offrent une représentation quelque peu déformée par rapport au total des PG en mains françaises : surreprésentation des forces françaises comme capteurs, des régions de l'ouest, des captures individuelles ou à faible effectif en 1944.

J'ai rassemblé dans un tableau synoptique les principaux résultats de ce dépouillement placé en annexe[250]. Pour éviter toute surinterprétation, j'ai délibérément laissé vides les cases qui ne pouvaient être renseignées par une simple lecture des documents (cas des « insultes, menaces » ou « violences physiques »). En revanche, l'entrée « traitement » est le résultat d'une interprétation minimale, s'agissant le plus souvent d'un jugement assertif sans autre précision, comme « traitement correct, avec de petites brimades qui n'étaient pas sans danger de mort. Tout, ce que les prisonniers ne portaient sur le dos fut retiré ». Les données comptabilisées comme traitement *correct* renvoient à l'existence d'assertions neutres, même si par ailleurs le PG a été fouillé et dépouillé (« traitement sévère, mais avec distinction »).

244 « Filzung und Behandlung bei Gefangennahme ».
245 Fribourg, B 205 – 652.
246 Fribourg, B 205 –1556 .
247 Fribourg, B 205 –1442.
248 D'autre part, rien n'indique que les rapports concernent un échantillon représentatif, car aucun critère de sélection n'est indiqué.
249 Voir la p.1217 du volume en annexe.
250 Voir la p.1219 du volume en annexe.

Une tendance générale se détache nettement : une différence de traitement, du moins dans sa perception par les PGA, entre les armées anglo-américaines et les forces combattantes françaises. Alors que les cas de bon traitement constituent les trois quarts de ceux avérés chez les PG capturés ou détenus par les Américains et les Britanniques, la proportion s'inverse pour ceux entre les mains des forces françaises : deux tiers indiquent avoir été mal traités. Cependant, si l'on considère l'appréciation concernant des forces régulières françaises -en théorie les équivalents des combattants alliés détentrices de PG- l'image apparaît beaucoup moins négative. Et, autant que la faiblesse de l'échantillon permet de l'avancer, elle correspond à la même appréciation positive. Inversement, l'absence de forces irrégulières dans les rangs des combattants anglo-américains interdit de saisir la déviance de ceux français. En quoi les comportements vis-à-vis du PGA diffèrent-ils ?

La fouille avec la dépossession des objets et papiers personnels est une pratique quasi-systématique, de toutes les armées. Dans ce domaine, il n'y a aucune retenue notable chez les Américains par rapport aux armées françaises. Sauf que, paradoxalement, la proportion américaine se rapprocherait plutôt de la pratique des forces irrégulières françaises que celle des soldats de la 1er Armée. La fouille en elle-même est donc une pratique trop largement répandue pour soutenir une interprétation sur les représentations culturelles, les pratiques symboliques de la capture et le rapport physique à l'adversaire. Elle s'intègre davantage dans une pratique militaire, tacitement acceptée, voire attendue, par les combattants des deux parties. Elle matérialiserait -et médiatiserait- le nouveau rapport de force entre vainqueur et vaincu, alors même que la relation, étant interpersonnelle[251] et non conventionnelle, ne joue pas nécessairement en faveur d'une signification exclusivement idéologique. En ce sens, la prise d'objets vaudrait trophée de guerre, « Souvenirs » comme la nomme un PG de Cherbourg. Les objets le plus souvent cités sont les montres (première question « Pas de montre ? »[252]), l'argent, les alliances, voire les appareils photographiques. Plus qu'une vengeance idéologique, c'est une célébration de la victoire par l'euphorie de l'accumulation. Les dossiers font référence à ces « collectionneurs » (*Sammlern*) qui accumulent les montres, qui « se paraient de nos montres et alliances »[253], faisant des objets du vaincu des parures de victoire, des médailles de combat improvisées. D'une certaine façon, on déshabille le vaincu pour s'habiller de ses richesses[254].

Sous cet angle, les combattants français ne semblent pas avoir agi différemment des combattants alliés. La représentation de l'ennemi joue sans doute ponctuellement un rôle

251 Plusieurs documents indiquent que les objets sont rendus.
252 Erste Frage: "Nix ourrr?"
253 "Die Wachen schmückten sich mit unseren Uhren und Ringen".
254 S'il n'y a pas de différence entre Français et Américains dans la fouille, l'hypothèse d'une fouille américaine sur le mode américain de la consommation serait à explorer.

moindre qu'on tend à lui attribuer généralement. Le cas des PG capturés par une unité puis cédés à des combattants d'une autre nationalité rappelle combien les appréciations des PGA sur leur capture sont à lire au prisme, déformant, de la mobilisation culturelle. Les trois cas capturés par les Américains et transmis aux Français font état de fouille et de dépossession systématique après la cession, comme si une telle pratique était inimaginable chez les Américains. L'imprécision avec laquelle les forces françaises sont désignées ne renvoie pas aux seules circonstances de la guerre ou au choc psychologique de la capture, comme en témoignent les nombreuses dénominations plus idéologiques que militaires côté allemand. Bien que les termes de FFI, de « mouvement de résistance » ou encore de *Maquis* soient connus, certains prisonniers citent les « terroristes français », les « troupes de de Gaulle », les « partisans », ou encore les « civils armés français » et les « membres de mouvements clandestins français ». Sans oublier ce prisonnier capturé dans la poche de Lorient qui se contente d'une remarque, « traitement correspondant à l'ivresse grisante de la victoire des Français ».

Les décalages, réels et symboliques, dans l'estimation du traitement impliquent à la fois un au-deçà idéologique et un au-delà pratique. Cela signifie aussi que, pour estimer la différence de comportement de vainqueur et de sa perception par le vaincu, il faut chercher ailleurs l'influence de cette représentation de l'ennemi. Inversement, la fréquence des fouilles dans les camps renvoie à une autre logique, moins militaire mais et plus idéologique : le pillage, manifestation d'une véritable économie de la rapine dans une France qui manque de tout. Cela est particulièrement manifeste dans certains objets, que prélèvent ceux présentés comme des résistants, et qui ne sont jamais mentionnés lors des fouilles des soldats américains, à savoir les vêtements, les chaussures, les gants... On peut également y voir une revanche de la prédation à très grande échelle perpétrée par les nazis en France.

Dans ce domaine, on relève l'existence de véritables systèmes de rapine. Ils ne sont pas sans rappeler les perquisitions abusives, dénoncées par certains préfets, dont celui des Côtes-du-Nord, à l'encontre de mouvements probablement résistants, qui usent, tel Gygès et son anneau, de leur impunité politique pour des pratiques économiques peu recommandables

En effet, plus que la fouille -dépossession du statut de militaire, voire de personne-, le corps, comme incarnation de l'idée de l'ennemi et manifestation de sa présence réelle- fait l'objet d'un traitement manifestement différent selon les capteurs. La quasi-totalité des violences, verbales ou physiques, exercées sur les PGA sont le fait des combattants français. Cette pratique, d'après les sources, quasi-absente chez les Anglo-Américains, se déroule le plus souvent lors de la capture -ou de la première rencontre. Elle correspond en principe à ce

défoulement de violence contenue[255]. Elle est le fait, non des forces régulières françaises, mais majoritairement des forces de la résistance et des éléments indéterminés. Au-delà de sa contribution à l'origine de la légende noire, elle exprime d'abord la libération vengeresse de ceux qui ont subi la *contrainte de corps* qu'a été l'occupation allemande, le rattrapage en patriotisme des « résistants de septembre », ou la participation à la victoire des populations civiles. Par ce biais, elle réintroduirait peut-être du politique. On pense notamment à ce soldat fait prisonnier dans la capitale et complètement dévalisé par les civils devant la mairie de Paris. Différence fondamentale, me semble-t-il, entre les tontes et les fouilles -toutes deux des violences de sortie de guerre, voire toutes deux à finalité de réappropriation. Mais la première, les tontes, s'apparente au rituel d'épuration, s'applique au traître à réintégrer ; la seconde, la fouille, ressortit à un processus de dépossession-réappropriation, et frappe un ennemi qui n'a jamais fait partie de la communauté nationale –mais au contraire l'a dépouillé- et n'a pas vocation à le devenir. L'une se concrétise par la régénération, l'autre par un gain ; l'une ouvre un processus de réintégration, l'autre entérine un processus d'exclusion et de reconstruction, deux modalités de la Libération[256].

Les rapports conservés dans les archives départementales viennent compléter les caractéristiques du traitement des PGA par les FFI. La capture et les conditions originelles de détention accumulent les facteurs à risque et facilite les voies de faits sur les PGA : précarité des lieux de détention non déclarés ni contrôlés ; éparpillement des lieux de détention, éloignement des lieux de rassemblement d'avec les populations locales ; confrontation prolongée entre anciens occupants et occupés, devenus vaincus et vainqueurs.

Au final, en raison de l'état des sources et de la difficulté de faire parler leur silence, une l'évaluation de mauvais traitements s'avère impossible. Peut-on alors essayer de savoir comment s'est effectuée la capture, quels types de violence se sont exercés, selon quels facteurs explicatifs ? De quelle manière le type de relation avec l'adversaire et les conditions de la capture permettent-ils de dessiner un premier régime de captivité ?

Pour y répondre, j'ai défini des critères de typologie afin d'approcher le schéma actantiel de cette violence première. On y distinguera tout d'abord les acteurs : le *destinataire*, qui subit - le PGA- dont on peut faire varier l'appartenance sexuée (homme ou femme), idéologique (membre de la SS), militaire (grade), numérique (individu ou groupe) ; *l'émetteur*, qui provoque l'action, le combattant français, quelle que soit son statut, avec sa représentation de l'ennemi ; enfin, les tiers, entendus comme ceux qui aident l'émetteur à accomplir son action,

255 Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'aient pas été. O. Wievorka cite quelques exemples d'exactions commises par les troupes du débarquement, *Histoire du débarquement…*, *op. cit.*, p.288-289.
256 Je renvoie à l'étude de Fabrice Virgili sur les femmes tondues à la Libération, *La France virile : des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000.

en particulier la population locale, et les *opposants* qui, dans le contexte de la libération, peuvent renvoyer aux représentants de l'Etat, aux Américains, au CICR... On retiendra le cadre de l'action, à savoir son lieu (ville ou campagne, espaces clos ou ouverts...), son histoire et son univers social-historique, les modalités de la capture (après combat ou reddition, types de violence physique et verbale, date. J'ai ainsi dégagé trois cas de figure.

Le premier cas est illustré par un exemple assez célèbre et bien documenté, la libération de Paris et la capture des PGA par les troupes de la résistance. On peut mettre en parallèle, autant que le corpus le permet, la capture et le traitement des femmes et hauts gradés allemands faits prisonniers à l'hôtel Meurice, des grands blessés laissés par la *Wehrmacht* à l'hôpital de la Pitié et ceux d'autres simples soldats capturés lors de la bataille de Paris. L'importance stratégique et symbolique de Paris, comme l'identité et le nombre des occupants allemands s'y trouvant lors de sa libération attirent l'attention et entraînent la multiplication d'interventions en leur faveur. Ainsi le Consul général de Suède -nation protectrice des intérêts allemands-, le gouvernement helvétique -puissance protectrice[257] des PGA-, ou encore le CICR et l'abbé Stock à la Pitié en tant que tiers obtiennent l'assurance du nouveau gouvernement français que les PGA seront traités selon la Convention. En particulier, la présence physique d'une tierce partie auprès des prisonniers, en premier des malades, crée une médiation qui limite la confrontation à la seule capture et canalise sans doute les dérapages.

En outre, la superposition d'intérêts politiques nationaux qui engagent l'honneur de la France, bien compris par les chefs FFI locaux, ont sans doute contribué à étouffer l'éclosion des ressentis de la population parisienne, et encadrer l'action des *by-standers* aux captures[258]. Enfin, due à la rapide et massive reddition des troupes allemandes, les caractéristiques des combats, l'intervention des troupes régulières expliquent que les PGA sur Paris ont été relativement bien traités. Les soixante-huit femmes -forces auxiliaires de l'état-major désormais prisonnières de guerre allemandes- ont ainsi bénéficié d'un traitement spécifique. Prises en charge dès le 25 août par la Croix-Rouge française, elles sont « internées en lieu sûr » à l'hôtel Bristol sous la protection à partir du 26 de la police et des gardes républicains requis « tant pour un service d'ordre (en raison de certains remous de la foule) que pour leur garde ». Par la suite installées rue du faubourg Saint-Honoré, elles sont désormais prises en charge par le secours social qui les approvisionne quotidiennement. De son côté, le CICR a monté un poste social et sanitaire permanent, le tout manifestement coordonné par le délégué du CICR, le docteur de Morsier[259]. Quant aux 1 228 soldats, ils sont rassemblés à la caserne

257 Voir Bugnion, François, *Le CICR..., op. cit.,* 7e partie, « Le CICR et les puissances protectrices », p. 987-1064.
258 Je renvoie aux photographies de capture reproduites en annexe, p. 1465.
259 CICR, G8 / 51 VIII, 318-31, note du 23/03/1945 du Dr. de Morsier concernant « l'historique relatif à l'internement des femmes allemandes ».

Duplex, jusqu'à leur remise le 17 octobre, aux autorités américaines, qui les transportent sans encombres jusqu'à leur camp de Chartres. Les 145 restants seront envoyés, à la fermeture, sur le camp de fort de Cormeilles[260].

Les cas du traitement des prisonnières de guerre dans le camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux en Haute-Vienne et des PGA dans le camp de fort-de-Cormeilles en provenance de Paris offrent deux contre-exemples qui permettent de faire ressortir les logiques de violence.

Le département de la Haute-Vienne, libéré en juin 1944, reste profondément marqué par la guerre et la libération : la constitution d'un important maquis -5 à 10 000 FFI-, la libération obtenue par les mouvements locaux de résistance locaux qui établissent leur autorité sur la région, les opérations de représailles menées par le régiment *Der Führer* de la division *Das Reich*, en particulier le 10 juin à Oradour-sur-Glane, dressent un tout autre schéma opératoire. La détention offre également une configuration différente : capturés fin août, les prisonniers allemands sont rassemblés à Saint-Paul-d'Eyjeaux, un camp hors de toute agglomération et ne peuvent faire appel à aucun tiers médiateur[261], tandis que le représentant de la puissance protectrice, Jean d'Albis, n'a pas les moyens d'agir. A l'opposé du cas parisien, la confrontation immédiate est violente, mais pas meurtrière. Elle met en scène l'inversion des rôles qui se manifeste par la venue répétées dans le camp de groupes de civils, voire de militaires, qui insultent les prisonniers et les traitent d' « assassins, des voyous, des bandits, des fripouilles, des criminels, des répugnants, etc. (...) et [les] mena[ce] de vengeance ». Des photographies du massacre d'Oradour-sur-Glane sont montrées aux prisonniers. Les femmes prisonnières font l'objet d'une violence spécifique et sont traitées de « sale putaine, de membre de la 5e colonne », notamment une, francophone et en France depuis 1931, est menacée d'être fusillée en raison de sa « vraie figure d'espionne »[262].

Le même isolement géographique, une vacuité similaire du pouvoir légal et un esprit de revanche non contenue, expliquent le changement radical du traitement des PGA transportés de Paris à Cormeilles-en-Parisis début janvier 1945. Les cent quatre-vingt hommes sont désormais sous l'autorité des FFI qui les soumettent à une discipline très dure : lors de leur marche vers le camp, ils « furent frappés de manière indignes, durent courir sur la glace, tombèrent et furent alors remis sur pied de façon effroyable », selon les dires des PG. Alors que la protection dont ils avaient bénéficié dans la capitale leur avait permis d'échapper aux fouilles, les nouvelles autorités qui ont préparé l'opération « mousse à savon » pour récupérer

260 SHAT, 29 R 1 (2), document n° 2903 EMRP/2 du 18/10/1944 de Koenig, gouverneur militaire de Paris et commandant régional de Paris concernant « les mouvements de prisonniers allemands remis aux autorités américaines à Chartres ».
261 Staunton, *Major British Army* et représentant en Haute-Vienne du haut-commandement des forces anglaises ne reçoit le rapport que le 26 septembre.
262 Haute-Vienne, 186 W 1 – 135, document du 26/09/1944 du Capitaine Stoll, chef de camp des prisonniers allemands à Staunton sur « Saint-Paul d'Eyjeaux »

les alliances les conduisent dans un champ à une demi-heure de Cormeilles et les fouillent systématiquement de la tête aux pieds[263]. Au bout du troisième jour, l'arrivée de la gendarmerie puis de la reprise du camp par l'armée signifient le retour à un traitement « humain ».

Le troisième cas de figure, celui des PGA exécutés peu après leur capture, sera abordé à travers le cas du front des Alpes où 20 000 FFI combattent au sein de la 27e division d'infanterie algérienne et d'unités américaines. La retraite allemande y a été particulièrement destructrice[264]. De nombreux documents indiquent l'exécution de PGA en représailles. Dans ce cas précis, le poids de la libération s'exprime d'autant plus violemment que les tiers sont inefficaces. Le 25 août 1944, onze PGA, reconnus « coupables d'avoir commis des atrocités en France », sont fusillés à Albertville, avec l'approbation de la majorité de la population[265]. En septembre, dix-huit soldats allemands qui erraient encore dans les montagnes aux alentours de Grenoble sont capturés et répartis dans neuf villages ayant particulièrement souffert de l'occupation. La « population pleine d'amertume » a procédé par lynchage et dans le village de Fures, un capitaine et soldat ont été exécutés[266]. En octobre, ce sont 93 PGA qui auraient été fusillés pour « avoir incendié les maisons de paysans entre Les Rousses et Morez »[267]. En avril 1945, lors de leur capture à une trentaine km de Lyon, 20 hommes ont été fusillés et les rescapés ne doivent leur salut qu'à l'arrivée de l'ordre de les remettre immédiatement au camp de la 14e RM[268]. Plus les prisonniers sont isolés en petit groupe, plus grandit le risque de violence à leur égard et l'impunité pour les auteurs d'exécutions sommaires, que l'on peut rapprocher de celles de collaborateurs. Même s'il est difficile de vérifier l'exactitude de ces données, les sources indiquent des ordres de grandeur particulièrement élevés. Il est intéressant de souligner, dans une lecture des logiques divergentes des forces de la Résistance, que les exemples cités appartiennent aux régions qui comment les taux d'exécutions sommaires les plus élevés à la Libération d'après les cartes dressées par P. Buton[269]. Ce qui contribue à conforter le lien non seulement entre violence de libération et zone d'implantation résistance, mais surtout entre épuration du corps social et

263 SAPMO (Berlin), RY 61 – 64, document du 07/01/1945 de Kees concernant « Cormeilles ».
264 Savoie, 1382 W 229 rapport du 11/10/1944 de l'adjoint chef Veillet, commandant : depuis juin 1944, les troupes d'occupation ont incendié 125 maisons et fusillé 126 personnes, otages civils ou membres de la résistance.
265 Savoie, 1382 W 229 rapport du 11/10/1944 de l'adjoint chef Veillet, commandant provisoirement le secteur concernant « la situation générale et l'état d'esprit des populations ».
266 CICR, G25/631, 25/5/XII, document n° 2977/44 du 19/12/1944 du *deutsche Konsulat* concernant l'« Erschiessung eines dt Hauptmanns und eines dt Soldaten in dem Dorfe Fures ».
267 CICR, G 25/658, G. 25/23, document n° 449/45 du 21/02/1945 du *Dt Konsulat* concernant « les PGA fusillés à Morez », selon un article de la *Neuer Züricher Zeitung*.
268 CICR, G8 / 51 IX, 319-320, note n° 2131 du 03/04/1945 de Brooke concernant « la réclamation d'un PGA de régiment de Lyon ».
269 Voir Buton, Philippe, *La joie douloureuse…, op. cit.*, « La légende des 100 000 fusillés », p. 105-110.

nettoyage du territoire français (exécution de PG) dans la réalisation d'un projet de refondation.

La réaction des autorités militaires est à la mesure du rythme de la déprise de guerre. Le premier rappel à l'ordre qui concerne l'un des départements retenus est local et date du 29 novembre 1944. Le commandant de la 16e RM qui comprend l'Hérault s'adresse aux « militaires FFI qui se laissent aller à exercer des violences sur la personne de certains prisonniers, au moment de leur arrestation ou au cours de leur détention » [270]. Son argumentation en deux temps sera ensuite constamment reprise par les autorités françaises : reconnaissance de leur souffrance pendant la guerre et compréhension « dans une certaine mesure [de] leurs réactions brutales » à la libération ; mais condamnation de tels « procédés » incompatibles avec la fonction du militaire en temps de paix et interdiction de renouveler « à l'avenir » de tels actes.

Cinq mois plus tard, le général Boissau, premier directeur de la DIPG, envoie une note à tous les commandants régionaux en raison de « vols et de pillages au détriment des PG, des brimades ridicules ou odieuses » qui se poursuivent et nuisent à la réputation de l'armée française[271]. Il donne à l'argument de sortie de guerre sa forme la plus percutante : le traitement des PG doit être certes des plus stricts mais « uniquement par des moyens légaux et réglementaires ». Dès lors, « il n'appartient pas aux échelons subordonnés et encore moins aux militaires isolés, d'utiliser des procédés qui sont justement reprochés à nos ennemis comme des crimes impardonnables ». Et il met en garde les contrevenants, passifs ou actifs, contre des sanctions disciplinaires -jusqu'au renvoi- pour les militaires, et judiciaires pour tous. Sans doute ces comportements et leur condamnation par les autorités sont-ils l'expression première de tensions nées de déprise de guerre à rythme inégal. Mais elles montrent aussi en quoi la notion de « sortie de guerre » renvoie à une deuxième question, celle du différentiel dans la démobilisation culturelle selon les groupes sociaux. Pourquoi certains préfèrent-ils prolonger le statu quo plutôt que d'opérer la conversion ? *In fine*, ces questions sur la captivité relancent l'interrogation sur le sens à donner à la libération et la place à réserver aux forces locales de la résistance.

3 - Situation dans les premiers « camps » de PGA en France et régime de captivité : de l'appellation à la réalité

L'arrivée en camp marque l'avènement d'un nouveau *régime de captivité* pour le PG. Signifie-t-elle pour autant une amélioration de ses conditions de détention ? Comment peut-on

270 Hérault, 1000 W 115, document n° 517 EM2 du 29/11/1944 de la 16e RM, EM.
271 SHAT, 29 R 9, note n° 3 583 DIPG/CAB du 10/04/1945 de la DGPG.

caractériser, à partir des départements retenus, les premiers temps de détention des PGA en mains françaises ? Quelles inflexions chronologiques et spatiales peut-on relever entre le dernier trimestre de 1944 et les premiers transferts de PGA puis la capitulation allemande en mai 1945? L'analyse de la situation des premières structures d'enfermement est tributaire de certaines limites liées aux caractéristiques de la Libération. Les conditions de vie sont bien mieux connues pour les (grands) camps relevant de la DGPG -officiellement visités par les organisations humanitaires qui envoient leurs rapports à Paris- que pour les commandos de petite taille, encore sous autorité des forces locales de la résistance, le plus souvent non enregistrés, encore moins visités. C'est dire la difficulté, voire l'impossibilité, de remonter dans cette étude jusqu'à septembre - octobre 1944, jusqu'aux débuts de ce *régime de captivité*. L'absence de sources écrites et la qualité, aléatoire, de celles orales[272] la relèguent de fait dans une quasi-préhistoire de la captivité. Son premier chapitre ne commence réellement qu'avec la création du service des PG de l'Axe et le début des visites de camps, principalement par le CICR en février 1945[273].

a/ Où sont-ils ? Combien de PG ?

A partir des archives militaires et celles du CICR, j'ai dressé deux séries de cartes qui localisent le nombre de dépôts entre 1944 et 1947, reflet de la mise en place d'une structure militaire spécifique d'une part, le nombre et la répartition des PGA selon les RM entre août 1945 et novembre 1948[274].

Les quatre cartes des états des dépôts traduisent la densification du réseau des dépôts de la DGPG en 1945. Les premiers camps calquent la géographie du débarquement avec des créations dans l'Ouest principalement par les autorités américaines qui établissent leurs premiers camps. Elles s'organisent selon l'axe de progression des armées alliées qui se dirigent vers l'Est. Mais elles reprennent également les zones d'action de forces françaises. Ainsi s'explique l'ouverture précoce du dépôt 144 à Aix-les-Bains suite à la bataille des Alpes. Enfin, est ouvert le premier camp du Nord –Barlin- qui ouvre la série des camps miniers. Dès cette époque, l'implantation des PG est liée à la reprise économique du pays.

Les cartes et tableaux rendent bien la rupture quantitative que marque les derniers mois de la libération du territoire avec un nombre de prisonniers qui atteint déjà mi-mars 1945 près de 100 000 soldats. Rupture spatiale aussi puisque progressivement la France se couvre de camps

272 Certes, le recours aux archives orales, notamment les interviews d'anciens prisonniers utilisées dans la quatrième partie) ainsi qu'aux archives privées (lettres et *Tagebücher*) permettrait de contourner la difficulté, mais au prix d'autres problèmes méthodologiques.

273 Les rapports de visites de camp, conservés sous la cote SCICR-AV à Genève, ne commencent qu'en 1945, ce qui ne signifie pas nécessairement que les délégués du CICR n'y ont pas eu accès auparavant. Les premiers rapports émanant des délégués de l'*YMCA* datent de septembre 1944, ceux du COE, plus tardifs, de septembre 1945.

274 En annexe, un tableau statistique des effectifs au 15 mars 1945 est donné, p. 1220.

de prisonniers : le réseau calque en partie l'évolution du front militaire vers l'est et vers le nord. Il reflète également l'affirmation d'un pouvoir militaire central, notamment dans des zones de forte implantation résistante, les maquis du centre de la France par exemple. La gestion des PGA intègre des enjeux proprement franco-français. Cette présence militaire et symbolique n'empêche néanmoins pas de fortes disparités dans la géographie des PG : mi-mars 1945, la 15e RM, soit une grande partie du littoral méditarréen et l'arrière-pays provençal concentre plus du quart de l'ensemble des captifs. On distingue à l'échelle de la France trois grands poles de fixation des prisonniers : outre le Sud-Est, la vallée de la Saône et de la Bourgogne (18,7% des prisonniers) et les Alpes (14,5%) confirment le lien attendu entre bataille militaire et captures.

Après la libération du territoire, le nombre de prisonniers continue à augmenter comme la structure des camps à s'étoffer. Cette évolution est le reflet à la fois des transferts américains de PG et la mise en place d'une répartition des PG qui tiennent davantage compte des capacités militaires et des besoins civils en main-d'œuvre. On note ainsi le rattrapage pour les espaces de l'Est, les derniers libérés tardivement, comme l'ouverture de nouveaux camps miniers dans le Grand Nord. La géographie de la répartition des PG tend à s'équilibre : en août 1945, aucune RM ne possède plus de 10% des 450 526 PG en mains françaises. A l'inverse, seules les régions de Toulouse (17e RM), de Paris et la Corse connaissent une présence captive quasi-insignifiante (moins de 3%).

Après 1945, la répartition des PG qui sera traitée ultérieurement civil ne connaît plus de variations aussi importantes avant l'ère des libérations mi-1947. Même s'il ne faut pas trop rapidement confondre présence captive PG et main-d'œuvre PG, la gestion des PG tend à s'orienter en fonction de l'espace économique français et des priorités définies par les autorités ministérielles : concentration pérenne du Nord et de l'Est miniers, de vallée du Rhône, à l'inverse reflux du tiers oriental. C'est pourquoi l'évolution de la structure militaire est davantage marquée par des mutations et des remplacements que par des créations *ex nihilo* de nouveaux dépôts : le Sud-Est, le couloir normand et le Nord voient leur structure militaire se développée alors que la population PG dépasse les 600 000 individus. Surtout, les mutations dans la gestion des PG rendent l'échelle nationale, voire de la RM, moins pertinente pour saisir les dynamiques de répartition des PGA. A mesure qu'ils sortent des camps pour être mis au travail dans l'économie civile, il faut les descendre à l'échelle locale pour comprendre leurs logiques d'utilisation et les raisons d'éventuelles disparités.

Annexe n°1 - Etat des dépôts entre 1944 et 1947

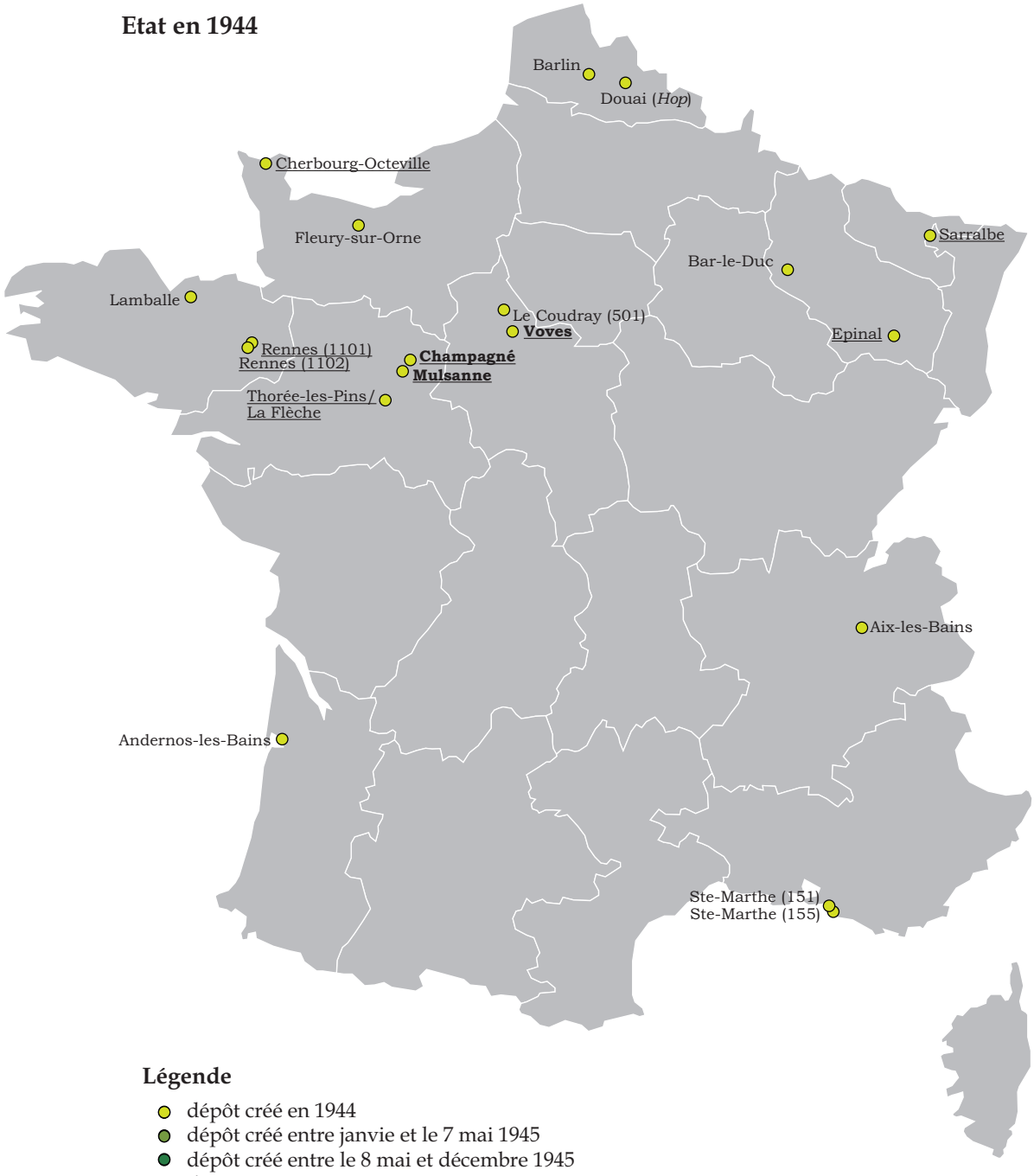

Légende

- dépôt créé en 1944
- dépôt créé entre janvie et le 7 mai 1945
- dépôt créé entre le 8 mai et décembre 1945
- déôt créé en 1946 - 1947.

Remarques
camp souligné: camp américain transféré
camp en gras : camp d'officiers
camp en italique : hôpital militaire

Sources : synthèse des données principalement des archives du SHAT et du CICR.
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Annexe n°1 - Etat des dépôts entre 1944 et 1947

Remarques
camp souligné: camp américain transféré
camp en gras : camp d'officiers
camp en italique : hôpital militaire

Sources : nthèse des données principalement des archives du SHAT et du CICR.
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Annexe n°1 - Etat des dépôts entre 1944 et 1947

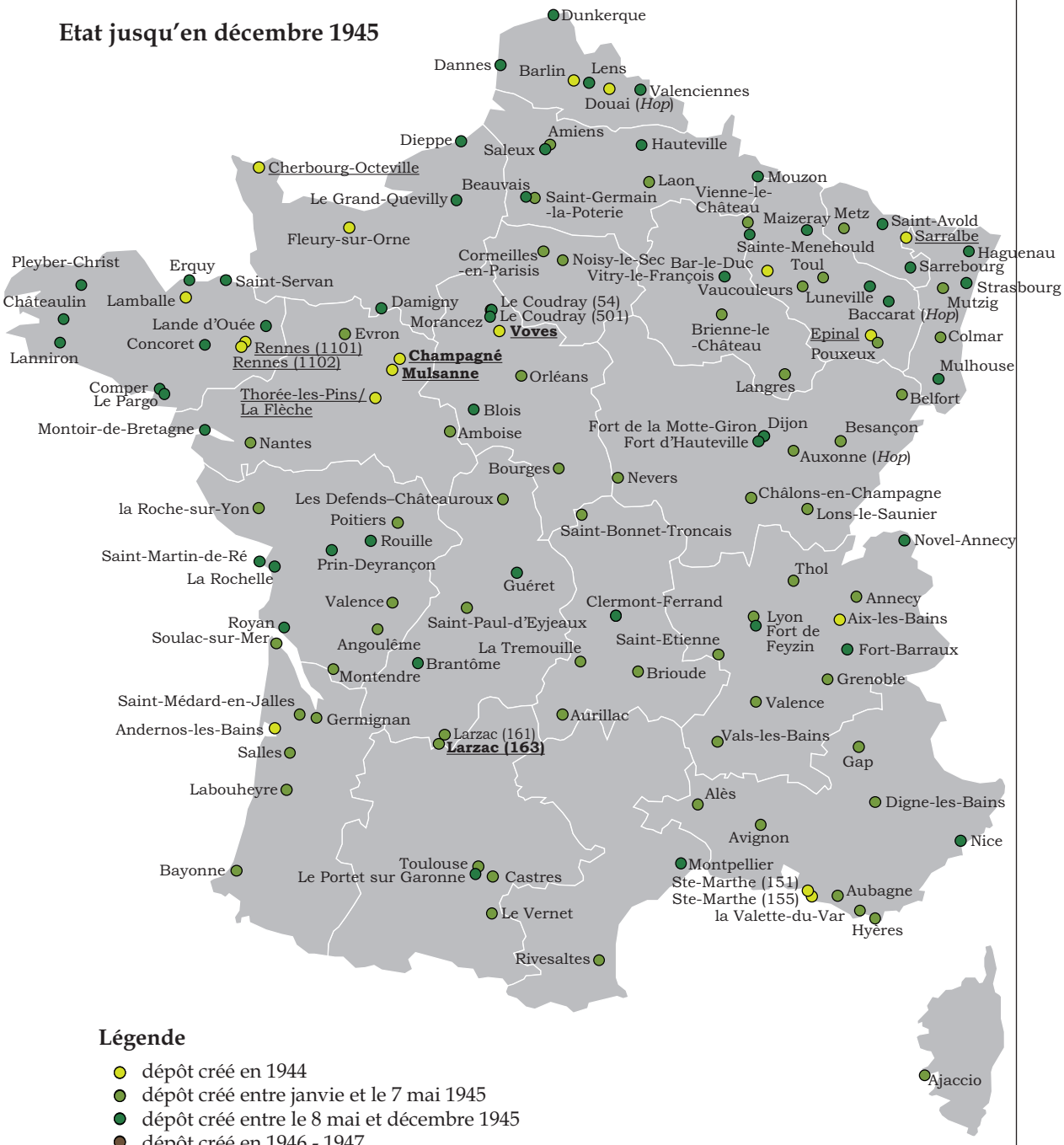

Sources : anthèse des données principalement des archives du SHAT et du CICR.
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Annexe n°1 - Etat des dépôts entre 1944 et 1947

Légende

- dépôt créé en 1944
- dépôt créé entre janvie et le 7 mai 1945
- dépôt créé entre le 8 mai et décembre 1945
- dépôt créé en 1946 - 1947.

Remarques
camp souligné: camp américain transféré
camp en gras : camp d'officiers
camp en italique : hôpital militaire

Sources : archives des données principalement des archives du SHAT et du CICR.
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Annexe n°1 - Nombre et répartition des PGA en France (1945 - 1948)

15/08/1945

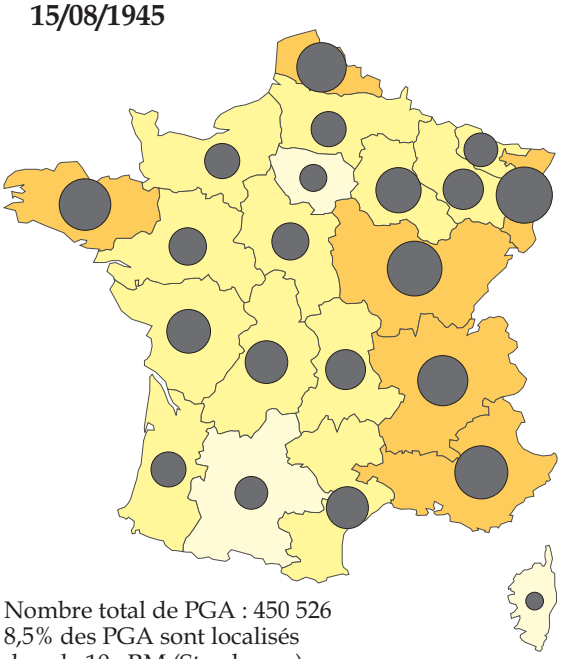

Nombre total de PGA : 450 526
8,5% des PGA sont localisés
dans la 10e RM (Strasbourg)

15/05/1946

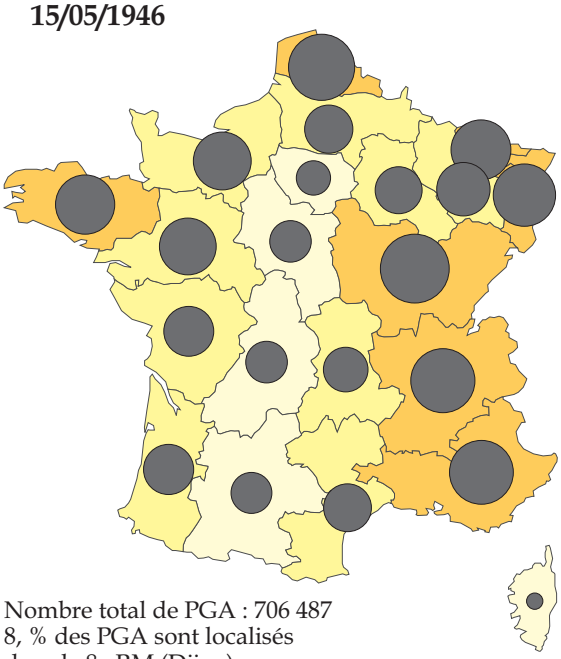

Nombre total de PGA : 706 487
8, % des PGA sont localisés
dans la 8e RM (Dijon)

Part des RM

- Plus de 15%
- De 9 à 15%
- De 6 à 9%
- De 3 à 6%
- Moins de 3%

Nombre de prisonniers

- 58 193
- 24 261
- 7 873
- 2 178
- 432

01/04/1947

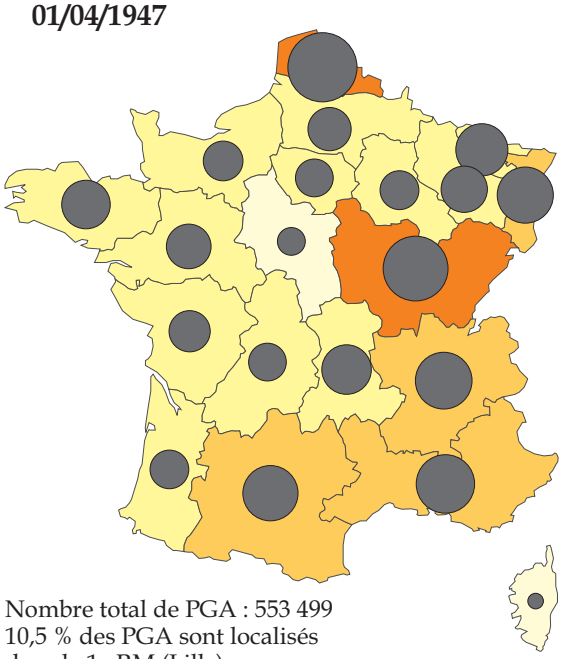

Nombre total de PGA : 553 499
10,5 % des PGA sont localisés
dans la 1e RM (Lille)

01/11/1948

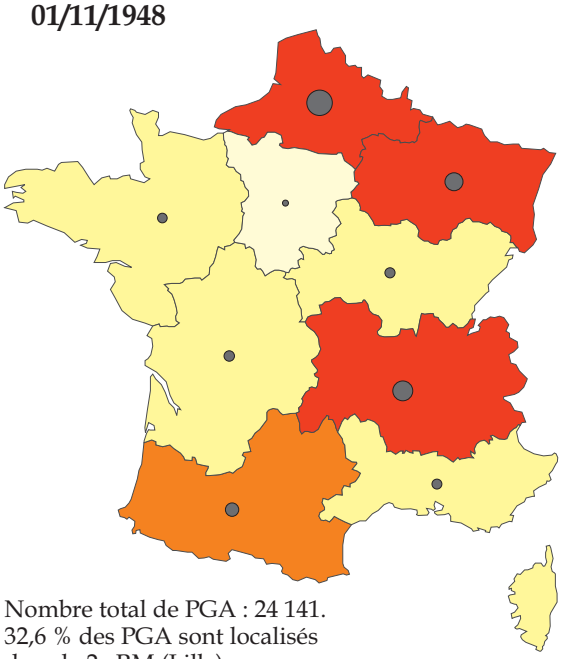

Nombre total de PGA : 24 141.
32,6 % des PGA sont localisés
dans la 2e RM (Lille)

Sources : archives SHAT 29 R 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

b/ Du CICR dans la captivité : fonctionnement et morphologie d'une organisation tripartite

Organe constitutif de la Croix-Rouge, créée afin d'en promouvoir le développement à l'échelle international et de jouer un intermédiaire neutre entre les Croix-Rouges nationales en cas de guerre, le CICR prend l'habitude lors de la Première Guerre mondiale de visiter les camps de prisonniers militaires. Juridiquement toutefois, le CICR n'est pas le « garant » de l'application des Conventions dont, d'après les traités internationaux, sont seuls responsables les gouvernements qui les ont signées. Le Comité n'est pas initialement non plus responsable du « contrôle »[275] des PG qui est confié à la puissance protectrice mandatée par un belligérant pour agir dans un cadre d'activité juridiquement et diplomatique circonscrit en son nom et en fonction des moyens qu'elle met à la disposition de la dite puissance protectrice. Celle-là est donc « exempte de responsabilité et, en principe, n'agit pas de sa propre initiative »[276]. Pour autant, le CICR ne se désintéresse pas du sort des victimes de la guerre conventionnellement protégées, mais il entend le faire dans un « droit d'initiative absolu », agissant hors de tout mandat, en « son nom et sous sa propre responsabilité », hors de toute réciprocité mais en fonction des autorisations délivrées par la puissance détentrice. Sa décision d'intervenir est alors fonction de « l'opportunité d'engager la responsabilité et le prestige du CICR » et, de façon implicite, du bien fondé conventionnel de ses démarches. Cependant, les grands conflits du XXe siècle bousculent les clauses de la Convention et les applications littérales même pour le CICR s'il tient rester fidèle à son esprit. La Seconde Guerre mondiale, dans le domaine juridique également, a provoqué une totalisation non prévue par la Convention, poussant le CICR à des démarches à l'opportunité problématique[277].

En 1945, les rôles ne sont plus, constate-t- il, aussi délimités : pour protéger ses captifs, le Comité peut être amené, sur sa propre initiative ou à la demande d'un Etat à assumer des mesures incombant à la puissance protectrice. Le cas des PG français et allemands illustre cette adaptation. Jusqu'en mai 1945, à la demande de l'Allemagne nazie, le CICR assume le rôle de puissance protectrice des soldats capturés par un belligérant que le IIIe *Reich* ne reconnaît pas. Inversement, le régime de Vichy se déclare, dans le cadre de sa politique de collaboration avec le régime nazi, puissance protectrice de ses propres soldats, avant que le GPRF ne propose au CICR de le remplacer. La capitulation sans condition de l'Allemagne et

275 COE, 303.010 (10), concernant « le CICR ».

276 CICR, G 17, 437-438, document n° 39 du 30/07/1945 concernant le « Journal des délégués : « Absence de puissance protectrice et acte de protection du CICR ».

277 Voir Favez, Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Ed. Payot Lausanne, 1988. Une conférence est organisée en 1948 pour actualiser, en fonction de l'expérience de guerre, la Convention qui aboutira en 1949 à une nouvelle Convention de Genève. Pour une histoire du CICR, voir Durand, André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, tome II, Institut Henry-Dunant, Genève, 1978. Plus récemment Rey-Schyrr, Catherine, *De Yalta à Dien Bien Phu. Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1945-1955*, tome 3, CICR, Georg Editeur, Genève, 2007. Le travail de François Bugnion reste une référence utile, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, CICR, 1986.

sa disparition comme Etat souverain décale un peu plus encore le cadre juridique conventionnel avec le retrait d'un des deux belligérants et de toute réciprocité possible. Sans que sa reconnaissance n'ait acquis une « expressis verbis » des autorités françaises, le CICR assume dans les faits les fonctions de puissance protectrice au bénéfice des PG en mains françaises à partir de 1944[278]. Il reçoit ainsi les notifications de jugements prononcés impliquant des PG envoyées, en vertu de l'article 65, à la puissance protectrice.

Fin 1944-1945, la position des autorités françaises s'explique par la nécessité de trouver une tierce partie qui leur sert à la fois de caution morale pour leur traitement des PGA, voire de secours logistique, sans entamer sa souveraineté. Dès la libération du territoire et plus encore avec l'instauration du SPE, le CICR bénéficie donc d'un statut privilégié extraordinaire fondé sur un double *monopole humanitaire* : à la légitimité conventionnelle[279] qui lui garantit une liberté d'initiative et d'action considérable, s'ajoute la confiance des autorités détentrices demandeuses qui facilite sur le terrain le travail de ses délégués. Alors qu'en novembre 1944, la DIPG définit les règles qui régissent les conditions de visite des dépôts, camps, chantiers ou hôpitaux où se trouvent des PG, faisant de l'interdiction *a priori* le principe de base[280] qu'elle n'accepte de modifier que marginalement pour certains représentants de l'Etat[281], les premiers délégués du CICR commencent leur visite fin 1944 avant que ne se mettent en place les procédures d'accréditation officielle en mai 1945[282].

La structure de la délégation du CICR en France reflète cette implantation. Présent dès 1939 à Paris pour une mission de liaison avec le gouvernement français, le CICR ouvre en 1940 des bureaux régionaux comme relais entre le personnel à Paris et l'Agence centrale des PG (ACPG) à Genève. En 1941, la mission devient un secrétariat permanent, puis une délégation en 1944, qui travaille sous la direction du Dr. de Morsier jusqu'à la fin de l'année, indépendamment de l'ACPG. En chef polyvalent de la délégation restreinte, le Dr. de Morsier

---

278 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, document n° 9763 du 02/11/1948 du CICR, Genève au CICR, Londres concernant l'« activité de délégation du CICR en France ». *L'Historique* de la DGPG offre, rétrospectivement, une version plus généreuse dans sa conclusion sur le « traitement » des PG, affirmant que la « France (…) a confié au Comité international de la Croix-Rouge, sans y être obligée, le rôle de puissance protectrice défaillante », p. 377.

279 Le service intellectuel du CICR fournit, par exemple, régulièrement des Convention de Genève, 750 en langue allemande en février 1945 ; 250 en allemand et 400 en français en mai ; 500 dans chaque langue en juin…

280 Seuls le MG et son chef du cabinet militaire, le chef d'état-major à la guerre, le général directeur du service des PG de l'Axe, les généraux commandant une RM et commandant régional des PG pour les cas locaux et urgents, tels les enquêtes judiciaires, les besoins sanitaires ou religieux, peuvent délivrer des autorisations de visite.

281 ANF, F1 a 3253 (IIN4), MI aux commissaires de la république à Saint-Quentin sur la visite des campes de PG ; en octobre 1945, le commissaire de la république de Laon se plaint au MI de la grande « réticence et de la mauvaise volonté » devant son désir de visiter les camps de sa région suite à l'état sanitaire déplorable des PG. Sollicité par le MI, le MG refuse d'« autoriser en permanence » les commissaires de la république et les préfets à visiter les camps, « considère comme instamment [barré : hautement] désirable qu'[ils] reçoivent, pour des cas particuliers et à titre purement personnel » de telles facilités, En décembre 1946, la règle d'interdiction est à nouveau assouplie à titre exceptionnel.

282 COE, 303.001, note de la DGPG à J. Courvoisier. Ce délégué, « titulaire du passeport suisse », est autorisé à visiter les dépôts de la Région de Paris et de la 8e RM. Il doit « d'abord se présenter aux commandants régionaux de PG et aux commandants des dépôts de PG pour les facilités pour exécution de mission ».

assure, secondé de quatre délégués et cinq secrétaires, la « gestion interne, les activités en faveur des PG (secours et visites) et les relations avec les autorités, civiles et militaires »[283].

La fin de la guerre entraîne cependant le véritable développement de la structure qui diversifie ses activités et implantations à mesure que le nombre des PG augmente, comme le tableau regroupant l'activité des délégués dans les RM retenues le résume[284]. Le nombre des délégués croît avec l'établissement de délégations régionales : quatre en 1946, huit en 1947, soit un par RM[285]. Cette extension géographique s'accompagne d'une spécialisation dans la répartition des compétences. Jean-Pierre Pradervand, nouveau chef de la délégation à partir de 1945 après avoir exercé la fonction en Afrique du Nord, est désormais à la tête d'une équipe de dix-sept collaborateurs que complètent trente-neuf autres extérieurs[286]. Tandis que le chef de la délégation assure la liaison entre le siège à Genève et les autorités françaises et alliées, notamment le *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force*[287], accomplit une partie du travail diplomatique et politique depuis Paris, est créé un service administratif chargé de gérer au plus près des besoins avec un personnel de plus en plus spécialisés : délégués visiteurs, médecins, juristes[288]. Fin 1945, la délégation compte quarante-sept délégués et cinq médecins, chiffre bien supérieur au douze délégués accrédités pendant la guerre auprès des autorités nazies, mais insuffisant selon les délégués régionaux : chaque délégué-visiteur a en charge entre 60 et 100 000 PG. Après le départ de Jean-Pierre Pradervand pour la direction de la délégation à Washington en 1946, les structures sont progressivement aux besoins d'une captivité au long court par le successeur, William Michel[289] : il ouvre un service juridique pour répondre aux besoins d'assistance des PG et visiter ceux détenus en prison, il nomme un délégué chargé, en collaboration avec un délégué-médecin, du rapatriement et organise en 1947 un service pour les TCA[290]. La stabilisation de la structure française renforce la régionalisation des postes : à partir du printemps 1946, chaque délégué reçoit un poste

---

283 Informations principalement tirées de l'*Inventaire – Délégation Paris 1939*-1963 établi par Bernard, Claudia (archives du CICR) et du *Rapport général sur l'activité de la délégation en France du CICR, 1/10/44-31/7/48*, CICR, G 8/51, carton 330. Un secrétaire visiteur est responsable des PG en mains américaines. Les DRPG répercutent avec un certain décalage ces instructions. Dans la 18e RM, il faut attendre, semble-t-il, le 25 novembre 1945, pour que le chef d'état-major rappelle le principe d'interdiction absolue de visite, notamment à l'encontre du CALPO, précise que seule la Croix-Rouge peut « librement » y pénétrer avant de l'être éventuellement à la « MCA » (sic) mais uniquement pour les besoins spirituels et moraux, SHAT, 9 P 170, rapport des chefs d'EM des régions concernant les « PG de l'Axe ».

284 Le tableau est placé en annexe, p.1222. On y trouvera également une photographie de la réunion générale des délégués du CICR en France de 1947.

285 La RM de Paris -la 22e puis la 1e- n'est pas comptée. Au printemps 1946, on trouve des délégations régionales au chef-lieu militaire de Lyon, Marseille, Nancy, Toulouse, puis de Rennes, Dijon, Strasbourg et Bordeaux en 1947.

286 Entre 1943 et 1947, il a été successivement chef de délégation du CICR en Afrique du Nord, en France et aux Etats-Unis. Il embrasse ensuite la carrière politique et diplomatique en Suisse.

287 Désormais abrégé en *SHAEF*.

288 Il développe notamment la prise en charge de l'activité médicale et sanitaire en ces temps douloureux où il faut surveiller l'état sanitaire des PG et l'installation des hôpitaux, en augmentant le nombre de délégués médecins. Le service médical est subdivisé en quatre sous-services, « pharmaceutique », « dentaire », « intellectuel » et « lunettes ».

289 Il restera à la tête de la délégation jusqu'à sa mort en 1961.

290 Les opérations de transformation en TCL sont l'occasion d'une vaste réorganisation des services avec la création d'une section « PGA » comprenant les services de secours et le service médical, une section juridique, une « TCA » et une administrative.

régional quasi-permanent. Fin 1947, la délégation compte 112 personnes, dont vingt délégués avant la décrue entraînée par le rapatriement des PG et la fin des opérations de transformation[291].

Le CICR est donc présent en France à partir de cette structure dyarchique, qui donne une marge d'action aux délégués-visiteurs vis-à-vis du bureau parisien, interlocuteur privilégié des acteurs ministériels. Ce double niveau d'articulation ne doit toutefois pas faire oublier que le siège général de l'institution se trouve à Genève. Troisième lieu de décision, il constitue l'organe centralisateur des données et définit la position officielle du Comité. Sans entrer dans les arcanes des services, l'accomplissement des responsabilités du CICR vis-à-vis des PG fait intervenir des instances plus politiques -séances plénières du Comité, réunions du Bureau qui comptent une dizaine de dirigeants, ou celles de la Commission des délégations qui peuvent rassembler jusqu'au triple- qui défendent le prestige. Interviennent également des commissions qui assurent le suivi logistique des demandes venues de France. Il s'agit principalement de la division « PIC » (prisonniers, internés civils)[292]. Il faut ajouter l'ACPG pour tout ce qui concerne la recherche d'adresses, de proches[293]. Elle connaît en 1946 un sous-effectif chronique comblé en faisant appel à des PGA en France ou à des internés en Suisse. Enfin, tous les membres du personnel du CICR, à Genève comme dans les régions françaises, possèdent une publication de référence, la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, qui contient les positions de principes du CICR et détaille ses réalisations. L'élaboration du travail du CICR vis-à-vis des PG en mains françaises est le fruit du va-et-vient constant entre ces trois espaces.

Or, ces structures n'ont pas le même contact avec les PGA, ni la même expérience des réalités –et des désirs- français ; elles ne partagent pas nécessairement la même perception de l'urgence à intervenir pour le CICR, ni de l'équilibre à trouver entre les responsabilités humanitaires *hic et nun* et la nécessaire préservation du capital symbolique de l'institution[294]. Même si un délégué n'a pas le même poids institutionnel qu'un membre du bureau à Genève,

291 Cela entraîne la fermeture progressive, en 1948, des délégations régionales et la réduction à seize délégués, puis à dix en 1949. Les archives sont alors renvoyées sur Paris, soit avant traitement en 199176 mètres linéaires.

292 Dirigée par de Traz, la division compte cinq bureaux, dont celui de Barbey qui s'occupe notamment des PGA en France, et celui de Dunand chargé du traitement des rapports de visites édités par les autres bureaux de la division. Son travail consiste à les mettre au propre, à en assurer la reproduction et la traduction avant envoi aux autorités détentrices des PG. Elle compte encore 65 personnes début 1945, avant que son effectif ne se stabilise autour de 35 fin 1945 – début 1946. Le bureau de Barbey compte quatre secrétaires et deux sténodactylographes fin 1945 ; celui de Dunand, sept collaborateurs ; CICR , C11, PV n° 144 du 27/12/1945 du CICR, Genève, bureau concernant la « note sur le travail actuel et futur de la division PIC et les prévisions budgétaires pour l'année 1946.

293 Voir Djurovic, Gradimir, *L'agence centrale de recherches du CICR. Activité du CICR en vue du soulagement des souffrances morales des victimes de guerre*, Institut Henry Dunant, Genève, 1981.

294 Il ne faut cependant pas considérer ces trois sous-ensembles comme déliés. Outre une culture « CICR » et une origine helvétique commune, les délégués se retrouvent régulièrement à Paris pour des bilans d'activité. Ils sont également invités à Genève où ils rencontrent les dirigeants participent aux réunions, comme le chef de la délégation. A partir du 1er janvier 1948, Genève demande à la délégation de lui envoyer un rapport mensuel sur son activité.

c'est, au final, lui qui décide en vertu de son irréductible part d'autonomie, donnant un visage au CICR.

Cette position dans le dispositif de captivité et cette structure expliquent la qualité du réseau de relations du CICR. Avec les autorités françaises d'abord[295]. William Michel a dressé un jugement globalement positif, célèbre l'excellence des relations de la délégation avec le gouvernement français, « marquées d'une grande franchise », et voit dans la « rareté des 'incidents' (…) toujours réglés d'une manière correcte et satisfaisante » la qualité des contacts. Il met ainsi au compte de ces relations exceptionnelles, fondées sur la qualité d' « expert » reconnue aux délégués, la plupart des améliorations obtenues[296]. Fort de son monopole conventionnel, le Comité a ses entrées directes auprès des présidents du gouvernement, des Ministres, du directeur de la DGPG. Côté français, même présentation consensuelle, en 1948, faisant du CICR un interlocuteur naturel et compétent, parfois pointilleux à l'extrême mais toujours constructif. Même si ces présentations convergentes ne sauraient gommer à les aspérités de la mise en place des structures militaro-administratives en 1944-1945, de la gestion de crise de l'hiver 1945-1946 ou de la difficile intégration du CICR dans les opérations de transformation, le régime républicain français a somme toute fourni un cadre de rencontres régulières et d'élaboration de consensus au profit des PG. Bref, tout un mode de contacts clairs, offrant une certaine visibilité institutionnelle.

Les archives de la délégation contiennent en revanche nombre de documents attestant des rapports parfois rugueux avec les autorités locales, de la difficulté de délégués en province à se faire reconnaître dans leurs prérogatives, mais aussi de l'avantage de bénéficier d'une continuité de relais jusqu'au sommet. C'est l'expérience que fait, entre octobre 1947 et février 1948, le délégué-visiteur du dépôt 222 au fort de Noisy qui connaît alors son cinquième commandant, le chef de bataillon L'Allemand. Son arrivée entraîne immédiatement une dégradation des conditions de captivité en créant une « atmosphère très lourde et pénible » qui rend « difficile de parler à cœur ouvert avec les PG, même parfois avec l'homme de confiance »[297]. Le comportement du commandant, sujet à « des crises de folies furieuses » après avoir bu, autorise certaines personnes de l'administration à faire sentir à chaque instant la « haine sournoise et fielleuse » qu'elles vouent aux captifs et les soldats marocains, peu surveillés, à exercer « mille vexations et brimades ». Fait rarissime, le délégué mentionne les nombreuses difficultés à travailler avec le commandant L'Allemand, tant « celui-ci (…)

295 C'est également le cas avec les autorités alliées, notamment avec le *SHAEF* qui s'installe dès la libération à Versailles. Une fois déplacé à Francfort-sur-Main, le CICR y envoie un délégué permanent.

296 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/1 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « rapport sur l'activité de la délégation en France du CICR du 1/10/1944 au 31/7/1948 ».

297 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, document n° 9901 du 06/01/1949 du CICR, France au CICR, Genève, division PIC, de Weck concernant le « dépôt 222, Noisy-le-Sec ». Le tableau p. 1260 des annexes rassemble des cas de mauvais traitements sanctionnés par l'autorité militaire.

vouait une haine rare et ouvertement exprimée au CICR ». Améliorer le sort des PG revient pour le délégué à obtenir un vaste changement de personnel. Des démarches sont entreprises auprès de la DRPG, et plus spécialement de son directeur, le colonel Ferlus qui entretient de cordiaux rapports avec le CICR, comme de la DGPG. Effectif, il entraîne dès la mi-février une réelle amélioration pour les prisonniers, de meilleures relations entre le délégué et les autorités du dépôt. L'exemple vise aussi à prévenir une illusion de transparence totale d'après les archives. L'étroitesse des rapports entre CICR et autorités, ont sans doute été rendus possibles car précisément le CICR a intégré dans sa stratégie les limites de l'audible par ses interlocuteurs français, notamment au sommet. L'archive du consensus ne dit pas nécessairement le consensus des parties.

Le CICR entretient ensuite des relations privilégiées avec les autres organisations non gouvernementales, « relations confiantes et suivies » selon le rapport d'activité de la délégation, avec *l'YMCA*, le COE, les Quakers principalement, mais aussi le *Joint Relief Distribution Committee*, l'Entr'aide française, ensuite, à partir de1947, le Secours catholique, la Cimade[298]… Les relations, particulièrement étroites avec les trois premières, semblent avoir été marquées, au-delà d'une convergence sincère sur les buts à atteindre, par une rivalité latente pour la conservation du monopole institutionnel du CICR qui ne se conçoit pas comme un *primus inter pares*. Il refuse par exemple de s'engager dans la constitution d'une équipe de coordination des différentes organisations neutres présentes en France. On relève, ici et là, des zones de tension éphémères quant aux compétences de chacun restent cachées aux autorités françaises comme aux PG. Ainsi en mai 1946, la femme du représentant du COE en France explique-t-elle la réticence de l'aumônerie à organiser des secours alimentaires pour les pasteurs PG par le fait qu'elle a toujours craint d' « attaquer la Croix-Rouge de peur de toucher au monopole qu'elle s'arroge » en la matière[299]. Fin 1947, la DRPG de la 2e RM, celle du Grand Nord, s'aperçoit qu'en novembre, les délégués du CICR et de l'YMCA ont visité respectivement huit et sept fois les cinq mêmes dépôts… sans jamais se croiser[300]. Coordination dilatoire, partage des compétences tangentes rappellent combien les acteurs de l'humanitaire sont également traversés par des stratégies institutionnelles propres.

Enfin, le CICR doit prendre en compte un troisième cercle de relations, celui du milieu où il évolue, la population française et les PG. Malgré d'évidentes différences, pour les deux populations, le CICR incarne dans leur imaginaire le secours humanitaire bien au-delà souvent de ses réelles possibilités logistiques. Il rappelle en octobre 1945 à une assistante

298 Il s'agit du Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués, fondé en octobre 1939 par des organisations protestantes. Le cas du Vatican est plus délicat d'autant que ses archives après 1939 restent obstinément fermées. Les *voix/es* du Seigneur sont toujours impénétrables…

299 COE, 303.003, lettre du 18/05/1946 de Suzanne Blum à Olivier Béguin.

300 SHAT, 29 R 1 (2), rapport mensuel n° 6604 D du 12/12/1947 du 2e RM, DRPG, Lille.

sociale particulièrement prolixe qu'il n'est « qu'une institution privée ne disposant personnellement d'aucun pouvoir politique ou matériel »[301]. Or, le crédit offert au Comité et les attentes qu'il suscite constituent une condition non négligeable dans la réussite de son intervention en ce qu'ils influent en partie sur les modalités de son action.

La position privilégiée du CICR engage, dans ses relations avec ces populations, un capital moins bénéfique. Certes, sa notoriété lui permet de bénéficier d'un réseau informel, d'autant plus important que son réseau limité de délégués serait incapable de collecter autant d'informations sur les milliers de PG détachés en kommando que lui transmettent les nombreux correspondants anonymes, français d'abord, PG également ensuite[302]. Mais le décalage parfois considérable entre la date de l'information et la dernière ou prochaine visite peut son efficacité. A l'inverse, une trop forte visibilité peut amoindrir son image auprès de populations encore fortement germanophobes. Lors de la réunion de la Commission des délégations à Genève, fin juin 1945, le délégué pour la France souligne combien « l'opinion publique est mal disposée à l'endroit des prisonniers allemands à la suite des découvertes des atrocités dans les camps de concentration en Allemagne », ce qui réduit le « prestige du CICR » parmi les Alliés et la France[303]. « C'est pourquoi, conclut-il, il est actuellement difficile d'intervenir auprès des autorités françaises » en vue d'obtenir l'amélioration des conditions de captivité et recommande d'attendre que « les esprits se soient calmés ».

Les PG, à l'inverse, reprochent au CICR une certaine invisibilité due à leur dispersion géographique qui amène le délégué à réserver ses entretiens à certaines catégories de PG[304], à se concentrer sur le travail en amont auprès des autorités françaises, inconnu des PG, sur la non-application des directives de l'administration militaire dans ses les détachements. Cette situation entraîne un fort ressentiment chez ceux qui ont beaucoup entendu parler du CICR, mais ne l'ont pas jamais vu. Très soucieux de prévenir de tels jugements qui pourraient être préjudiciables à son crédit politique comme institution, une fois un gouvernement rétabli, le CICR ne peut empêcher la rancœur d'exploser parmi certains PG rapatriés. G. Lang, revenu à Munich fin 1947, après trente mois de captivité en mains françaises, ne peut retenir sa colère

301 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 27/11/1945 du CICR, Genève de Mme Titient Jacot, assistante sociale, Calais concernant la « situation des PGA en France ».

302 Il met d'ailleurs rapidement en place une lettre de remerciements type qui s'excuse de retard à répondre et invite à réécrire. CICR, G 8/51 XXI, 326-327, document du 29/11/1947 d'E. de Weck, Michel concernant la « transmission des rapports de visites de camps aux autorités françaises et américaines à Paris. De Weck donne son accord à l'envoi d'une « formule imprimée et d'une rédaction de caractère général » en réponse aux lettres envoyées directement par des PG par des voies détournées.

303 CICR, C16, PV n° 141 du 17/05/1945 du CICR, Genève, délégations.

304 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/1 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « rapport sur l'activité de la délégation en France du CICR du 1/10/1944 au 31/7/1948 » : « La majeure partie de l'activité des visiteurs de camps est consacrée aux hommes de confiance, aux médecins et au personnel du camp, ce qui explique que la grande majorité des PG ne sont pas entrés en contact direct avec un délégué du CICR » ; COE, 303.010 (10) concernant le CICR : « sauf quelques cas (…), l'action du CICR en faveur des PG est peu spectaculaire. Les délégués agréés par les belligérants sont trop peu nombreux par que des millions de captifs puissent les voir fréquemment. Cette action s'exerce non seulement auprès des prisonniers, mais encore, et surtout, auprès des autorités, à tous les échelons de hiérarchie pour essayer d'arracher, jour après jour, des améliorations aux conditions générales ou particulières des PG ».

lorsque la *Landesarbeitsgemeinschaft für Kriegsgefangene* de Bavière auprès de la chancellerie bavaroise adresse, en mars 1948, ses remerciements au Comité pour « son activité dévouée au service des PG »[305]. Il l'accuse même de n'être pour rien dans les changements mettant insidieusement en doute son travail en amont :

> « C'est — consciemment ou inconsciemment — une manière d'ignorer complètement la vérité. (…) En fait, quasiment aucun point des dispositions [de la convention de Genève] ne furent respectés et nous furent livrés à l'arbitraire le plus complet. Durant tout le temps que durèrent ces souffrances, jamais nous ne pûmes compter sur la main protectrice du Comité International de la Croix Rouge, alors même que les prisonniers guettaient la Croix Rouge de Genève comme ils auraient guetté l'ange du salut. Ce n'est qu'en juin 46, après 14 mois d'emprisonnement, que je rencontrai à Labouheyre [Lande] le premier -et pour ma part- le dernier représentant de Genève. (…) En France, la masse des prisonniers, amère, en arriva en tout cas à la conclusion que la Croix Rouge de Genève ne méritait plus ce nom et qu'elle avait perdu sa légitimité, pour dire les choses en langage fleuri. (…) si la situation s'améliora au cours des derniers mois, c'était plutôt du fait du temps qui commençait se faire long, et de l'évolution politique. »

L'action des délégués occupent une place centrale dans le dispositif de captivité. Ils doivent bricoler des solutions en vue d'entretenir des contacts interpersonnels avec les PG, et, au-delà, l'image de leur institution. En août 1945, certains délégués prennent l'initiative d'acheter, sur leurs propres deniers, de petits cadeaux, par « honte de se présenter aux camps les mains vides et sans le moindre élément d'espoir »[306]. Ces présents qui valent pour leur valeur symbolique confèrent au délégué « un prestige auprès des hommes de confiance, des médecins, chefs de baraques » qui en sont les destinataires.

Le travail du délégué-visiteur s'effectue dans un paradoxe institutionnel permanent, entre une extrême normativité, définie à Genève, - et une certaine part de liberté d'adaptation dans leur application locale. Les « conseils succincts pour les nouveaux délégués » visent à inculquer « l'esprit vraiment 'Croix-Rouge' »[307] à ceux considérés comme les meilleurs représentants du CICR. Ils insistent sur la position d'intermédiaire du délégué qui doit obtenir auprès des PG, des commandants de camps, des mairies, des autorités religieuses, les renseignements utiles à l'ACPG, la localisation des tombes ; assurer la prééminence du Comité en coordonnant la collaboration entre la Croix-Rouge nationale et les autres organisations humanitaires ; organiser un bureau de traitement des messages et des recherches

305 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 11/03/1948 de Georg Lang, München à la *bayerische Landesarbeitsgemeinschaft für Kriegsgefangenenfragen, München* concernant l'activité du CICR.
306 CICR, G25/657, G. 25/22 VI, rapport concernant la « situation des PG et internés civils allemands en mains françaises en août 1945 ».
307 CICR, G 3 – 32, document du 27/01/1947 de G. Rahm, CICR concernant des « conseils succincts pour les nouveaux délégués ». Le document a été reproduit dactylographié en annexe, p. 1234.

auprès de la Croix-Rouge nationale. Au-delà de ces tâches administratives, le délégué sera celui qui « soulag[e] les victimes de guerre et jamais [ne] renonc[e] à cette tâche humanitaire », ce qui suppose, d'être « économe, discret, sobre ». L'insistance sur le caractère –tact, sang-froid, persévérance, autorité- que valorise le rapport d'activité à Paris en 1948 renvoie à la constitution d'un réseau de médiateurs, condition du succès du travail du délégué.

Les réflexes à inculquer visent à garantir une stricte neutralité, obsession de Genève : le délégué n'est ainsi pas autorisé à constituer de comité d'enquête officiel ou de constatation ; il doit s'abstenir de toute manifestation à caractère politique, confessionnel ou commercial. Il lui faut systématiquement suivre la voie hiérarchique, en particulier pour obtenir l'autorisation de visite ou pour refuser d'accepter personnellement du courrier de PG. Que ce soit avec les commandants de camps ou les PG, en cas d'incertitude sur les réponses à formuler, il doit préférer la prudence, « dire qu'il en référera à Genève ». Cette diffusion des normes prend néanmoins toute sa dimension dans l'établissement du rapport de visite, dont on peut se demander si elle ne conditionne pas le déroulement de la visite elle-même[308]. Une fois posées les coordonnées de la visite (sept entrées), la première partie dresse un tableau général de l'organisation administrative du lieu visité, personnel, français et allemands, responsables (huit entrées) et la répartition des effectifs (dix entrées). Viennent ensuite une description du camp qui précise sa localisation (deux entrées) et la qualité du logement (dix entrées) ; l'hygiène du camp (huit entrées) ; les infrastructures médicales et l'état sanitaire des PG (sept entrées) ; l'état de l'habillement (trois entrées) et de l'alimentation (deux entrées) ; le travail (deux entrées) ; la solde journalière (deux entrées) ; les loisirs, les pratiques intellectuelles et spirituelles (cinq entrée) ; la qualité de la correspondance (une entrée) ; l'état de la discipline et du moral (trois entrées) ; l'envoi de secours reçus (une entrée) et les mutations ou rapatriements éventuels (une entrée). Le rapport se termine sur les requêtes, les entretiens avec l'homme de confiance, le commandant de camp, l'impression générale et la conclusion du délégué (sept entrées). L'organisation du rapport, sous la déclinaison de près de 80 entrées, ne date pas de 1947. Elle provient de l'expérience de la Première Guerre mondiale[309], perfectionnée durant la Seconde. Elle va de pair avec un processus de traitement en aval et un encadrement du délégué, qui assure au Comité une cohérence de principe et d'action dans le

308 « En visitant un camp, remplissez un questionnaire composé de la façon suivante (…) ». Le délégué doit en outre, d'après ces conseils, envoyer tous les semestres un rapport d'activité également très calibré, comprenant près d'une trentaine d'entrées. Voir Bugnion, François, *Le CICR…, op. cit.,* 5e partie, chap. III « Les visites de lieux d'internement », p. 666-759. Voir aussi d'un point de vue méthodologique, Wolff, Helmut, « Statistische Analyse der WK-Berichte », in Maschke, E. (u.a.), *Die deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges. Eine Zusammenfassun*, München, 1974, Verlag E. & W. Gieseking, Bielfeld, p. 61-83 ; Boehme, Kurt W., „Die Berichte der IKRK-Delegierten über ihre Lagerbesuche", *idem*, p. 85-10.

309 Sur ce point, voir Becker, Annette, *Oubliés de la Grande Guerre…, op. cit.*, « 2. Pour les prisonniers militaires : faire appliquer les conventions », p. 179-199.

temps et l'espace. La consultation de quelque 950 rapports[310], entre novembre 1944 et janvier 1949, montre que la version retenue par les délégués est encore plus détaillée en multipliant les sous-catégories[311].

Il est difficile de retrouver cette tension entre normes institutionnelles et adaptation automne sur le terrain en raison de l'absence d'archives personnelles des délégués, de celles produites par les autorités françaises et l'impression négative laissées chez les PG. On peut néanmoins tenter de préciser les contraintes de la visite qui expriment cette part d'improvisation. D'une part, Genève demande à sa délégation à Paris de solliciter les autorités françaises, dès janvier 1945, afin qu'un officier ou un représentant du MG accompagne le délégué dans sa visite, comme il est de coutume[312]. Genève assortit sa demande de la possibilité pour le délégué de pouvoir s'entretenir sans témoin avec les PG, comme il est prévu par la Convention. En majorité, ils ont pu s'entretenir seuls avec l'homme de confiance, ou, à défaut, avec un représentant des PG, voire les PG eux-mêmes, et ont également pu, à l'issue de leurs visite, rencontrer un responsable français pour leur communiquer directement leurs observations[313]. Le délégué-visiteur ne se déplace donc pas toujours seul, entouré de tierces personnes - aumônier, médecins français ou allemands[314]… Un tel encadrement, considéré, du côté de Genève, comme avantageux, peut être perçu de façon beaucoup moins positive par les PG, tant il brouille les signes extérieurs de la neutralité, ou ce qu'ils considèrent comme tels. Ainsi ce PG se demande, après avoir passé deux ans en France, quels sont les « mission et devoirs » du Comité[315].

> « Cette question, chaque PG se l'est posée non pas une fois, mais dix ou vingt fois. Pourquoi personne ne s'oppose à une telle inhumanité de la part du CICR (?). Ces questions, des suppliques, restent, jusqu'à aujourd'hui, sans réponse. (…) Ces hommes, démoralisés au plus haut point, pas un seul délégué du CICR ne leur a demandé s'ils étaient, oui ou non, traités

310 On distinguera le nombre des rapports de celui des lieux visités, le rapport pouvant contenir le compte rendu de plusieurs lieux.

311 Pour l'administration, le chef de camp et le détail catégoriel des effectif sont indiqués ; pour le logement, le type de lit et l'espace alloué à chaque PG ; pour l'infrastructure sanitaire, le renvoi à l'hôpital et le respect des droits du personnel protégé ; pour l'habillement, la possibilité de réparation ; pour l'alimentation, les rations selon le type de travail et la quantité des aliments de base ; pour le travail, le type d'activité, les conditions de travail, de repos et de rémunération ; pour les activités récréatives, l'existence de cours, de théâtre, de cinéma, d'activités sportives ; pour la pratique religieuse, la fréquentation des manifestations, la possibilité pour les aumôniers de circuler, pour les PG d'aller à la messe du lieu, l'existence d'études bibliques et d'un lieu de culte au camp ; pour la correspondance, le nombre de lettres envoyées et reçues, la réception de colis ; pour la discipline, l'état des locaux d'arrêt, l'existence de mauvais traitements et les réactions de l'administration…

312 CICR, G8 / 51 318, note du 05/01/1945 de Pradervand à G.Perrin concernant l'« accompagnement des délégués dans leurs visites de camps ». Le même principe semble avoir été appliqué dans les camps miniers, les ingénieurs des mines ayant obligation d'assister à la visite, SHAT, 29 R 23 (1), note de service ; 572 DGPG/CAB-S du 03/05/1947 de la DGPG concernant la « réunion des chefs d'EM des directions régionales ».

313 Outre les structures militaires enregistrées comme telles, ont été comptés comme « camp », les structures indéterminées/peu précises dirigées par un militaire et abritant un effectif important, soit supérieur à 1 000 PG.

314 Comme sur la photographie montrant le Dr. de Morsier en discussion avec le médecin français et son homologue allemand et le personnel sanitaire allemand du camp de Souge de la 18e RM en novembre 1945. Elle est placée en annexe, p. 1237.

315 CICR, G8 / 51 318, lettre.

selon les accords de Genève. Pourquoi ces messieurs les délégués annoncent-ils leur venue lorsqu'ils viennent visiter un camp de prisonnier ? Pourquoi ces messieurs se laissent-ils montrer, par des officiers français, la face soi-disant lumineuse, même brillante du camp, celle qui rejette dans l'ombre dans chacun de ces camps ? Pourquoi ces messieurs se laissent-ils jeter hors de certains camps sans rien entreprendre contre cela ? (…) Pourquoi certains camps de prisonniers sont-ils qualifiés de camps exemplaires par la Croix Rouge internationale alors même que les prisonniers y sont contraints, en plein hiver, de dormir des mois durant dans une cave sur de la paille ? (…) À mon plus grand regret, je dois annoncer au CICR que son autorité a atteint, aux yeux des PG, le point mort ».

Près des deux tiers des visites ayant donné lieu à un rapport, soit 946 lieux visités au minimum, concernent des commandos ; 30,4% des camps et 5,3% des hôpitaux[316]. Or, le délégué ne visite pas de la même façon, tant la structure de captivité influe sur l'observateur tout autant que sur l'observé : les camps militaires, une fois les autorisations de visite obtenues, présentent les avantages de la logique de surveillance et placent leur structure panoptique au profit du délégué. Elles coïncident avec la normativité qui innerve la conception des rapports les plus longs et les plus complets. Au contraire, les kommandos, difficiles d'accès géographiquement et structurellement se caractérisent par un déficit de normativité et la logique de sécurité n'offre, par définition, qu'un faible avantage en termes de contrôle statique à l'observateur de passage.

Dans les structures militaires –et hospitalières-, les PG physiquement présents collent au plus près des *PG conventionnels* : outre qu'ils dépendent entièrement de l'administration militaire, ce sont les plus inaptes. Ces espaces clos sont marqués par une forte concentration de population, reflet des lacunes caractéristiques de la captivité en mains françaises jusqu'en 1946-1947. A l'inverse, les détachements se caractérisent par une faible densité humaine. Les rapports reflètent cette fois l'intégration du PG dans le milieu civil. Cette dichotomie recouvre cependant de fortes disparités départementales entre les deux extrêmes que sont le Grand Nord, dont la concentration de la grande majorité des PG en camps miniers justifient les visites et l'Alsace où la multiplicité dominante de kommandos favorise les déplacements. Le tableau reprend les départements par ordre décroissant du nombre de rapports et donne un premier aperçu de l'organisation autonome du travail du délégué.

316 Les 4,8% restants concernent des cas mixtes ou indéterminés.

Tableau 5 – Lieu et structures visités par les délégués du CICR (1944-1949)

Départements (RM) / Structure	Nord/Pas-de-Calais (1e)	*Haute-Vienne (12e)*	Côtes-du-Nord (11e)	*Eure-et-Loir (5e)*	Savoie (14e)	Région parisienne (22e)	*Hérault (16e)*	Gironde (18e)	Bouches-du-Rhône (15e)	Alsace (10e)	Moyenne
nombre de rapports	216	29	21	22	49	48	24	105	101	331	946
camp	60,2	44,8	42,9	40,7	36,7	35,4	29,2	27,6	14,8	11,5	34,4
kommando	36,56	27,6	57,1	22,7	53,1	36,3	70,8	65,7	71,3	84	52,5
hôpital	2,8	24,1	0	22,7	2	14,6	0	5,7	10	2,4	10,5
mixte, indéterminé, vide	0,5	3,4	0	13,6	13,8	0,5	0	0,9	4	1,8	4,8

Sources : CICR, C SCRT - rapports du CICR

Tableau 6 - Les visites des délégués (1944-1948)

Année / Structure	Camp		Hôpital		Kommando		mixte, indéterminé		Total (absolu / %)	
Indéterminé	1		1				1		3	0,3
1944			3						3	0,3
1945	75		17		51		7		150	15,9
1946	116		18		283		12		429	45,-
1947	52		3		208		2		265	28,1
1948	41		8		42				91	9,è
Total (absolu / %)	285	30,27	50	5,31	589	62,06	22	2,33	941	100

Sources : CICR, C SCRT - rapports du CICR

Ces premières données synthétiques révèlent à la fois l'ampleur considérable du travail administratif accompli par les délégués. Même si l'on sait que chaque visite n'a pas donné lieu à un rapport, l'effet d'optique souligne l'importance de la visite dans l'action du CICR, mais ne doit pas nous faire oublier qu'une très faible proportion de PG a aperçu la Croix-Rouge. La majorité des PG n'est pas concentrée dans les structures militaires, mais détachée en commando ou les particuliers.

La prise en compte de l'activité des délégués est un second élément d'appréciation de sa part d'autonomie et de l'influence de l'organisation spatio-administrative prévue par la délégation. En fonction des indications contenues dans les procès-verbaux de réunion des délégués à Paris[317] et en fonction des dates extrêmes des rapports, j'ai essayé de préciser la « durabilité » des délégués. L'affectation géographique, c'est-à-dire le passage d'un mode de visite itinérant à un mode sédentaire, se traduit par une plus grande fréquence des visites et des rapports, donc par une meilleure remontée de l'information à Paris puis à Genève[318]. Elle permet notamment l'apparition de visites de contrôle dont bénéficie avant tout les camps : 393 kommandos n'ont été visités qu'une seule fois par un délégué sur la période contre 24 camps,

317 Je n'ai malheureusement pu consulter les dossiers personnels.
318 Je renvoie au tableau synoptique de l'activité du CICR p. en annexe. p. 1222.

alors que 22 de ceux-là ont connaître cinq visites ou plus, ce qui n'est le cas que de deux kommados[319].

La centralité de la visite dans l'activité du délégué du CICR révèle une tension verticale entre normativité genevoise et autonomie locale et une tension horizontale qui explique l'attention entourant la réalisation de ces synthèses : le rapport en tant que support concentré de l'activité du CICR, ne fait pas seulement jouer l'articulation interne des trois espaces d'intervention, de la base au sommet, mais également l'intervention des acteurs externes correspondants à ces espaces (Américains, Français, Allemands…). Le rapport de visite est la résultante d'un rapport de pouvoir entre le délégué et le commandant de dépôt (ou le chef de kommando) à l'échelle locale ; entre la délégation du CICR à Paris et la DGPG (ou d'autres autorités ministérielles) à l'échelle nationale ; entre les gouvernements, français mais aussi américain, et l'institution genevoise à l'échelle internationale. Dans quelle mesure ne faut-il pas, dès lors, considérer ces documents comme des *compromis de l'humanitaire*, à la rencontre des deux tensions précédemment relevées ? Considérer les destinataires successifs de ces documents et leur impact sur leur contenu apporte un premier élément de réponse.

Du 8 juillet 1940 au 10 août 1944, les rapports de camps visités en Allemagne ont été envoyés à Vichy- via le MAE, et au service des PG basé à Lyon[320]. Après la libération de la capitale, ils sont dorénavant transmis aux autorités compétentes du GPRF à Paris via la délégation du commissariat aux PGDR installée à Genève, et, ce jusqu'à fin octobre 1944. A cette date, l'ouverture de la délégation du CICR à Paris permet le rétablissement d'un circuit plus simple. Toutefois, le véritable changement se situe ailleurs : entre mi-1943 et juin1944, lorsque le CICR commence à envoyer au Comité français de libération nationale uniquement des extraits de rapports concernant les « PG dits 'gaullistes' », désignés dans ces documents comme « forces françaises combattantes »[321] et lorsque l'augmentation de PGA en mains françaises en Afrique du Nord justifie la mise en place de visites, et donc de rapports envoyés aux autorités du IIIe *Reich*. L'existence d'une réciprocité semble se traduire, dans la rédaction des rapports, par une certaine correction leurs manquements conventionnels, due en grande partie à la fausse isométrie entre régimes républicain et nazi. C'est ce que laisse penser la remarque de Max Huber fin août 1945, qui s'inquiète de la situation alarmante des PG détenus par les Français qui continuent à en recevoir des Américains : « Aussi Huber estime-t-

319 Je remercie J. von Seckendorff pour son aide pour ces résultats simples qu'en apparence à obtenir.
320 CICR, G 17/13, 463 – 35, All XI, document n° 9352 du 30/11/1948 du CICR, Genève au CICR, Paris, Roth, Maunoir concernant les « remises aux autorités françaises des rapports de visites de PG français en mains allemandes ».
321 Dans un souci de légalisme, ces envois ne sont effectués qu'après la reconnaissance du CFLN par les différentes puissances et que dans les camps, ces PG soient distingués des effectifs des PG britanniques. De façon significative, en novembre 1946, le MAE demande au CICR de lui remettre l'ensemble les rapports concernant les PGF en mains allemandes, ce qu'il fait le 5 février 1946.

il que le Comité doit être encore plus ferme dans ses rapports sur les visites de camps maintenant qu'ils ne sont plus communiqués à la partie adverse »[322]. Mais la période est aussi marquée par l'émergence progressive d'un nouveau destinataire suscité par le CICR pour remplacer l'absence de réciprocité entre la France et l'Allemagne : les autorités américaines.

Jean-Pierre Pradervand, chef de la délégation du CICR à Paris, fait parvenir en septembre 1945 un « rapport confidentiel » sur la situation des PG dans trente dépôts français, en attendant de pouvoir le faire pour la centaine existante ; ce rapport est particulièrement cru sur les insuffisances françaises et le drame qui se prépare, 200 000 morts programmés. Il est envoyé au *SHAEF* à Francfort, sans avertir les autorités françaises. La conséquence est immédiate : la suspension des transferts franco-américains le 29 septembre. Les Américains, désormais conscients de l'enjeu de tels documents, interviennent, pour obtenir l'ensemble des rapports des délégués-visiteurs de camps. Dans un premier temps, ce sont les autorités françaises qui décident de leur communiquer les documents. Or, l'EMGDN est tout à fait conscient que de tels rapports « établissent une forte présomption de l'échec » des autorités françaises dans le traitement des PG transférés conformément à l'accord franco-américain de janvier 1945[323]. Cependant, après de nouvelles démarches, ils obtiennent, au plus tard à partir de février[324], du général Buisson, que le CICR transmette directement copie de tous les rapports de visite à leur ambassadeur à Paris ainsi qu'à l'*United States Forces European Theater*[325]. Cette pratique reste en cours au moins jusqu'à la fin août 1947[326]. La mise en place de cette médiation a renforcé le pouvoir extraordinaire du CICR fondée sur l'intervention d'acteurs extérieurs, les EUA, au cœur de la politique intérieure française, instituant le MAE en interface hyperpuissante du processus de communication[327].

Cette redistribution des destinataires crée également d'impérieuses obligations dans la standardisation et la rapidité de transmission afin que ce document reste efficace. Elle change en amont les modalités de son établissement. Par exemple, les rapports quotidiens des délégués envoyés, via Paris, au siège central à Genève sont « volontairement adoucis avant

---

322 CICR, C11, PV n° 124 du 29/08/1945 du CICR, Genève, bureau concernant la « situation des PGA en France ».

323 AE, Y688, bordereau d'envoi n° 1912 DE/4 du 05/10/1945 de la Présidence du GPRF, EMG de DN concernant les « PG transférés sous garde française ; copie de lettre AG 383-6-2 CAP du 5 octobre 1945 du général chef de mission de l'*USFET* en France ».

324 CICR, G 85/ 70-74, 9-15, document du 04/02/1946 du CICR, Genève à Buisson concernant le « dépôt 44, Nantes Chantenay ».

325 Désormais abrégé en *USFET*. Il s'agit de la structure militaire et administrative du commandement américain. Le *SHAEF* allié, qui succède à l'*ETOUSA*, est créée le 12 février 1944 et permet un commandement commun de l'ensemble des troupe anglo-américain. Après la victoire, le *SHAEF* disparaît et laisse place, côté américain, à l'*USFET* le 14 juillet 1945. Son quartier-général devient alors Francfort-sur-Main. Le CICR leur fait également parvenir en avril et en octobre 1946 deux rapports sur la situation des PG en mains françaises destinés aux autorités françaises. Mi-1945, l'*USFET* laisse à son tour la place l'*OMGUS* (*Office of Military Gouvernment of United States*).

326 CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 6947 du 20/08/1947 du CICR, Genève du CICR, Paris, Roth concernant la « rédaction des rapports ».

327 Par exemple, le 12 octobre 1945, la direction des Unions transmet à la DGPG une série de rapports envoyés par le CICR insistant sur les améliorations intervenues mais surtout sur les lacunes, alimentaires, graves, qu'il faut, dans le contexte des négociations franco-américaines, combler rapidement. Et de lui demander de la «mettre en mesure d'indiquer au CICR quelles sont, dans leurs lignes générales, les mesures prises à ce sujet par les autorités françaises ».

d'être adressés à l'*USFET* et à la DGPG », mais leur « contenu réel est toujours communiqué » aux DRPG et à la DGPG[328]. En février 1948, la délégation parvient à conserver la version ronéographiée des rapports que la PIC voulait supprimer, en arguant du fait qu'ils constituent un moyen efficace d'améliorer les conditions du rapatriement, d'autant qu'ils sont également remis aux autorités américaines[329]. Remonter, démonter le circuit de rédaction permet d'apporter un second élément de réponse.

L'établissement des rapports subit de fortes contraintes : ils sont au départ rédigés par les délégués à l'issue de chacune de leur visite, puis envoyés à la délégation de Paris qui les regroupe et transmet pour traitement à l'Agence centrale à Genève. Celle-là les reprend, les traite, les reproduit, en trois, puis en quatre exemplaires à partir d'avril 1946, afin de les communiquer à la délégation et de les remettre officiellement aux autorités détentrices, avec la « lettre de couverture », résumé de la tendance de la série. Ce processus suppose que chaque étape soit effectuée en un temps minimum, afin de réduire la durée entre la constatation par le délégué sur le terrain et l'intervention officielle à l'échelon central. Or, étant donné le nombre de PG à voir par délégué, la rédaction, selon les normes de Genève, représente un réel investissement en temps, et revient à poser un dilemme paradoxal pour certains délégués : assurer leur fonction de visiteur en essayant de voir le maximum de PG, quitte à négliger la rédaction, au risque de prendre en efficacité ; ou privilégier le rapport, quitte à considérablement limiter le nombre de ses déplacements. A Genève, qui s'étonne en mars de la disparité du nombre de rapports envoyés entre les délégués depuis janvier –de 112 à six–, le chef de la délégation explique que le minimum est dû à un délégué constamment en visite de kommandos, qui manque de temps pour rédiger un rapport après chaque déplacement. Cette contradiction fait l'une des raisons des états d'âme des délégués : Filliettaz, à la plus grande stupéfaction de son directeur, se veut l'interprète de tous les délégués-visiteurs lors de la réunion mensuelle de février 1948, « croit qu'à Paris, on juge beaucoup trop l'activité d'un délégué d'après ce qu'il met dans ses rapports. Or, tout ne peut pas être dit dans un rapport »[330], déplorant qu'il n'y ait « pas assez souvent l'occasion de s'exprimer et d'exposer [ses] vues », notamment lors de ces assemblées plénières.

En août 1946, William Michel propose au Comité présidé par Gallopin, pour réduire les délais de la navette, de séparer le travail : la délégation à Paris se chargerait de la rédaction

328 SHAT, 29 R 10 (2), CR du 14/11/1946 de l'EMDN.
329 CICR, G 8/51 XXII, 326-327, document n° 8081 du 12/02/1948 du CICR, Paris au CICR, Genève, divis PIC, de Weck concernant le « traitement des rapports sur les trains de rapatriement ».
330 5422. On retrouve, sur un mode plus positif, cette rivalité relative entre Paris et la province dans le message de départ du délégué Roth « (…) j'ai été, dit-il en décembre 1948, très sensible à l'esprit de camaraderie qui n'a cessé de régner entre nous. Nous avions souvent à Paris, un travail ardu avec les administrations. Nous n'avions pas ce même intérêt qui vous soutenait vous, dans les camps ; c'est pourquoi nous étions parfois découragés par les rebuffades ou les insuccès que nous enregistrions. Mais grâce à votre travail sur le terrain, nous avons pu mener à bien cette tâche commune (…) », 17/12/48 ; CICR, G 8/51, XXV, PV n° 14 du 17/12/1948 du CICR, Paris concernant la « 14e réunion générale des délégués du CICR en France ».

définitive des rapports qu'elle remettrait directement à la puissance détentrice ; Genève s'occuperait du contrôle régulier du travail effectué dans les camps[331]. Le Comité ne semble pas avoir donné suite à une répartition qui lui retirait un savoir et un savoir-faire essentiel. Un an plus tard, Paris propose, pour laisser le maximum de temps aux visites, de simplifier l'établissement des rapports désormais conçus comme un mémento d'une page, ne signalant que les questions d'ordre général, sans reprendre le détail des catégories officielles, ni les différents entretiens du délégué. Dans le même sens, il propose de grouper les commandos dépendant d'un même dépôt dans un seul rapport qui servirait à la fois de rapports d'activité à Genève[332]. Nouveau refus de Genève qui reste attachée à une présentation détaillée, même si sa réponse autorise une présentation allégée pour les commandos visités[333]. Il s'agit pour le cœur de l'institution de ne pas perdre l'œil… et surtout la main.

La centralisation à Genève n'est pas qu'une formalité administrative. Elle permet un important travail d'uniformisation et de calibrage, qui implique de reformuler, parfois de réécrire les textes[334]. L'Agence centrale précise que le rapport remis aux gouvernements peut ne pas « reprodui[re] littéralement » celui du délégué[335], afin de conserver « une certaine unité de forme et de ton ». S'efforçant de réduire autant que possible ces modifications, elle envisage toutefois trois types de suppression : les remarques indiquées comme « confidentielles » par le délégué ; les « demandes ou commentaires adressés au CICR et qui n'ont pas à figurer dans un rapport définitif » ; les demandes faisant par ailleurs l'objet d'une démarche générale du CICR. Il ne serait donc être question de « 'censure' véritable », puisque, en définitive, l'ensemble des observations est pris en charge par les services compétents à Genève[336]. C'est la teneur de la réponse qu'André Durand, chef du service central des rapports, fait au délégué Paul Wyss qui se plaint du traitement de son rapport de visite à Castelnaudary en avril 1947[337].

---

331 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note du 07/08/1946 de Paris concernant le « PV de la séance de travail à la délégation du CICR ».

332 CICR, G 8/51 XX, 324-325, note n° 5180 du 17/07/1947 du CICR, Paris aux délégués visiteurs, de Reynold, Albaret, de Meuron, Wyss, Gouy, Bonifas, Filliettaz concernant les « visites de camps et de commandos et rapports s'en suivant ».. Il s'agit alors de livrer les informations minimales : « commando X, visité à telle date, total ?? d'hommes de confiance, total ?? travail : conditions normales ou mauvais commando (…) ; commando Y, idem… ».

333 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 9 du 01/10/1947 du CICR, Paris concernant la « réunion générale des délégués du CICR en France, 22-24 septembre 1947 » ; CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 6947 du 20/08/1947 du CICR, Genève au CICR, Paris, Roth concernant la « rédaction des rapports » : devront ainsi être fournis le nom du commando avec ceux du département et du dépôt ; la date de la visite ; le nom du chef du commando et/ou de l'employeur ; le nom de l'homme de confiance ; l'effectif ; le genre de travail ; quelques indications sur les conditions trouvées dans le commando, « si quoique ce soit laisse à désirer ; si tout est normal, se borner à dire 'ras' ».

334 CICR, C14, PV n° 135 du 07/09/1945 du CICR, Genève, PIC concernant les « PGA en France, rapatriement des PG inaptes ». Ainsi Brooke, le directeur de la division PIC, demande-t-il en septembre 1945 à J.-P Pradervand que les camps vus par le délégué Amsler soient visités à nouveau « à cause des divergences constatées entre ses rapports et l'état véritable des PG ».

335 CICR, G 17/00, 434, note n° CP 139 du CICR, Genève, agence centrale concernant la « rédaction des rapports et leur traitement à Genève ».

336 Les annexes contiennent des reproductions de modèles de rapport, p. 1238 et 1241.

337 CICR, G 8/51 XIX, 324, document n° 6235 du 25/04/1947 du CICR, Genève au CICR, Paris, Paul Wyss, délégué du CICR, Castelnaudary concernant « votre note 568-2 du 5 mars 1947 ».

Pour justifier la transformation de sa phrase initiale, « l'homme de confiance nous a déclaré qu'à son avis trop peu de pommes de terre sont distribuées, l'Allemand étant un gros mangeur de cette légumineuse. Par contre, les légumes sont abondants » en « l'homme de confiance estime que la ration de pommes de terre n'est pas du tout suffisante, par contre, les légumes sont abondants », il invoque l'absence dans la Convention d'articles prévoyant d'adapter l'alimentation aux « goûts et aux habitudes de chaque peuple ». Sa réécriture vise à faire ressortir l'insuffisance de la ration alimentaire. De même, il justifie sa modification adverbiale -« trop peu » en « pas du tout suffisant »-, et préconise l'emploi du terme « insuffisant »- par le choix d'un style plus explicite, jugé plus efficace que ces expressions équivoques.

Il y a cependant des suppressions ou des oublis plus graves, comme les frais d'alimentation exagérés facturés aux PG mineurs ou la conséquence des grèves sur les finances des PG, pourtant présents dans deux rapports du délégué de la 1ère RM[338]. En substance, le service central à Genève défend, à travers les normes de rédaction -qui sont toujours le fruit d'une interprétation-, une intégration du rapport dans un processus global dont il s'estime le garant en termes de cohérence et d'efficacité. Après tout, « mieux [les rapports] sont rédigés, moins ils rendent nécessaires notre censure, plus rapidement aussi ils sont communiqués dans leur forme définitive aux autorités détentrices »[339]. Ces critiques sont à replacer dans cette tension plus large, un moyen d'affirmer, pour la délégation vis-à-vis de Genève, mais aussi des délégués vis-à-vis de Paris, leur autonomie respective. La sous-délégation de Lyon rappelle ainsi à la division PIC, en avril 1947, qu'il lui faut « soigner davantage », dans les rapports remis à la DGPG, les parties concernant les commandants de dépôt qui reçoivent ensuite lesdits rapports *in extenso* de Paris : il a lieu, insiste-t-elle, « si vous modifiez nos propres phrases, de le faire de façon plus nuancée, en songeant que le délégué se retrouvera devant le commandant sur lequel a porté un jugement favorable ou défavorable »[340]. Le cas de l'*incipit* et de l'*explicit* illustre bien cette tension accentuée entre les différents membres du CICR. Mi-1946, William Michel obtient de Genève que les rapports ne soient plus remis avec une lettre couverture du Comité, mais d'abord transmis à Paris qui les remet avec ses propres commentaires[341]. Il s'aperçoit alors que la conclusion rédigée par Genève accompagnant le rapport ne correspond pas toujours à l'esprit, voire à la lettre, des rapports.

Or, cela peut être contre-productif si la puissance détentrice ne retient que le « 'satisfecit' » pour parvenir à donner une « image trop favorable de l'ensemble des camps » sous sa responsabilité. C'est exactement ce qui se produit selon William Michel : il constate qu'à

338 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 6246 ; LT/AS du 03/11/1945 du Service régional de la main-d'œuvre à la sous-direction de la main-d'œuvre concernant les « salaires de comparaison des PG dans l'agriculture ».
339 CICR, G8 / 51 XIII, 321-32, note n° 3781 du 12/03/1946 de Perrin concernant les rapports de Jean Muller.
340 CICR, G 17/51, 111, XIV, document n° EF/jm 7921 du 21/04/1947 du CICR, Lyon au CICR, Genève, PIC concernant les « rapports de visites de délégués du CICR pour la DGPG ».
341 CICR, G 25/666, 25/35 PV n° 7 du 30/12/1946 du CICR, France concernant les « rapports de visites de camps ».

partir des cinquante conclusions favorables sur les 650 rapports reçus, la DGPG risque de « se leurrer sur un état de choses qu'elle est toujours trop encline à croire favorable »[342]. Il obtient, sans difficulté en décembre 1946, l'accord de Genève pour supprimer cette partie du rapport afin que celui devienne « un état de faits qui frappent ». A travers ce principe de *subsidiarité institutionnelle*, le chef de la délégation ne défend pas seulement une conception, mais rappelle que derrière toute pratique administrative se cache un rapport de force : le rapport devient donc une arme diplomatique et politique à double tranchant. Sur ce point, délégués-visiteurs, chef de la délégation et Comité à Genève se rejoignent : comment éviter que le principe même des visites et des rapports soit détourné par la puissance détentrice pour affirmer qu'« en somme, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes puisque le CICR est là, qui veille… » [343] ? Comment rester maître, sur la durée, du processus « visite/constatation-rapport/intervention » qui vise l'amélioration du régime de captivité et non son maintien, sans nourrir la critique d'incapacité.

L'utilisation des rapports qui, une fois remis, échappe au CICR, présente un double risque pour ce dernier : risque de marginalisation s'ils restent sans impact sur la réalité dénoncée ; risque de détournement si les autorités détentrices s'en servent d'alibi. Ils engagent la crédibilité de l'institution genevoise et contiennent le risque de sa marginalisation. Particulièrement confrontés à ce déficit d'efficacité à court terme, les délégués sont les premiers à réagir : « Mettez-vous à la place d'un délégué auquel un homme de confiance régional a fait remarquer que le désobusage, bien qu'ayant démarré suivant les instructions reçues, devient du travail, dangereux de par la manipulation de certains engins à explosif instable. Comment voulez-vous que, sans avoir pu obtenir un changement dans le travail, il puisse sans répulsion refaire une visite à cette région ? »[344] Cette charge accompagne une remise en cause plus fondamentale de la « politique de compromis » qui finit par entretenir la captivité au lieu de l'arrêter. Quelle attitude, quelles mesures adopter pour pousser Genève à réagir contre cette marginalisation de l'action CICR ?

Le Comité, fin 1946, envisage quatre solutions : la publication intégrale des rapports de visites, désormais non « édulcorés », dans sa *Revue*, redonnant au rapport sa charge dénonciatrice initiale et au CICR son rôle de médiateur neutre ; informer toutes les croix-rouges nationales de l'activité réelle du CICR, en spécifiant que la poursuite des visites ne se justifie que par un souci d'amélioration pratique, afin de leur rassurer sur la fidélité du Comité à la lettre et à l'esprit de la Convention ; envisager de prévenir les gouvernements que, faute

342 *Idem*.
343 CICR, G 17/00 II, 434, document n° CP/DM/ir du 14/12/1946 du CICR, Genève concernant l'« attitude actuelle du CICR à l'égard des PGA ».
344 CICR, D EUR FRANCE1-1112, rapport du 31/03/1947 du CICR, Albaret au CICR, Paris concernant le « circuit d'information des dépôts, 2e Région ».

de plan de rapatriement et d'amélioration, le CICR cessera « purement et simplement » les visites ; enfin, soumettre la question des PG à l'ONU, ce qui permet de sortir du cadre, émollient, des relations trop proches[345]. La délégation de Paris propose de nouveaux moyens coercitifs pour assurer un meilleur suivi après la remise des rapports : création de rapports décennaux à partir de décembre 1945 avec « seulement des faits »[346] contresignés par le commandant de camp et adressés au MG et à la DGPG ; institution d'un accusé de réception du rapport de visite et des « commentaires soulignant la gravité de la situation » par les autorités locales[347] ; mise à contribution des rapports rédigés par les hommes de confiance, contresignés par les officiers français… L'impact de ces mesures semble avoir été limité car, cantonnés au schéma binaire -elles sont incapables de déstabiliser la logique conventionnelle-, elles restent prisonnières du jeu des acteurs nationaux, qui les intègrent, en retour, sans difficulté. La DGPG explique, lors d'une réunion des chefs d'état-major, l'intérêt relatif qu'elle attache aux rapports mensuels : « Je tiens à vous dire que nous ne prenons pas pour parole d'évangile tout ce qu'il y a dans ces rapports. Mais il est absolument logique que nous vous demandions si les faits signalés sont exacts »[348].

En revanche, le CICR a plus de chance d'atteindre le cœur et fait intervenir le dehors du dispositif de captivité. La délégation demande ainsi au Comité qui reçoit le général Buisson à Genève de lui faire part de ses vives inquiétudes. Elle accepte de transmettre aux autorités françaises les rapports concernant les trains de rapatriement, non l'intégralité, mais uniquement « comme argument pour améliorer les conditions » des convois[349]. Surtout, elle a sollicité à nouveau l'interlocuteur américain, consciente que l'envoi des rapports constitue une pression formidable sur les autorités françaises.

c/ Les délégués du Comité face au premier régime de captivité : que disent les rapports de visite ?

L'étude de la situation dans les premiers camps se fonde sur un corpus qui porte sur une période allant de fin septembre 1944 -date des premières informations matérielles sur les premiers camps- au 11 mai 1945 -date choisie pour clore cette phase d'installation. Durant ces sept mois, j'ai relevé plus de quarante lieux de captivité visités.

---

345 CICR, G 17/00 II, 434, document n° CP/DM/ir du 14/12/1946 du CICR, Genève, *op. cit.*
346 CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 01/11/1946 du commissaire de délégation concernant l'« audition de Pradervand : rapatriement ; secours », à savoir l'effectif du commando, le nombre de non travailleurs, de malades dans les dépôts, de décès et de calories.
347 CICR, C11, PV n° 168 du 04/06/1946 du CICR, Genève, bureau concernant « Gallopin : situation des PGA en France ». Ne semble pas avoir duré, disparaît courant mai 1946 manifestement.
348 SHAT, 29 R 23 (1), note de service n° 572 DGPG/CAB-S du 03/05/1947 de la DGPG concernant la « réunion des chefs d'EM des directions régionales ».
349 CICR, G8 / 51 XVII, 323-32, note du 09/01/1947 de Weck concernant la « note sur divers sujets discutés au cours d'une conférence ».

Sans surprise, les rapports de visite et dérivés du CICR fournissent la majorité des informations. Le contraste avec le nombre encore restreint des délégués-visiteurs en est d'autant plus évident : seuls sept membres de la délégation en France semblent avoir couvert les sept régions militaires retenues, soit, d'après les effectifs fournis dans les rapports, plus de 32 000 PG présents lors des visites. Dès 1944, le CICR s'impose donc comme l'autorité morale de référence, alors que les autres organisations neutres, pourtant déjà actives dans les camps anglo-américains en France, n'ont pas encore pénétré les camps français. Le CICR bénéficie d'un accueil stratégique de la part des nouvelles autorités françaises qui n'oublient pas le 1,8 million de PGF encore dans les camps du *Reich* et est de plus en plus sollicité par les autorités nazies comme le seul interlocuteur reconnu vis-à-vis des autorités de la France libre. C'est pourquoi en décembre 1944, Genève demande à la délégation en France d'organiser une première tournée de visites de dépôts « dans les plus brefs délais »[350], en janvier 1945, de prévoir au plus tard dans un délai d'un moi des visites générales à renouveler « très souvent »[351]. Très peu de visites[352] datent de 1944 et aucun rapport avant septembre. L'organisation relativement tardive des premières visites épouse la progressive mise en place des structures militaires de captivité déclarée et la création des dépôts[353]. De la sorte, elle confirme le lien entre centralité institutionnelle des structures militaires et activité conventionnelle.

Cette corrélation explique l'inégale répartition géographique du nombre de visites sur le corpus : les RM fréquemment visitées sont celles qui concentrent le plus tôt le plus grand nombre de PG et optimisent les visites, comme la 15e. C'est ce critère que le CICR retient pour élaborer fin janvier, dans l'urgence et avec un personnel restreint, son plan de visite des régions à visiter avant fin février : un délégué pour les 18e, 6e, 13e, un pour la 14e, un troisième pour les 15e et 16e, un dernier pour les 17e, 18e, et 12e[354]. Ensuite seront visitées les régions alors moins densément peuplées en PGA, les 1ère, 2e, 4e, 5e, 9e et 11e. Le corpus révèle pourtant une réalisation moins rigoureuse, notamment pour les 14e et 16e RM.

Indépendamment du fait que certains des premiers rapports ont pu échapper à ma vigilance ou, plus probablement, n'ont pas été transmis ou conservés, un second facteur explique ces écarts. Les dépôts les plus visités se trouvent dans des régions libérées parmi les premières et celles dont l'organisation militaire de la captivité est la plus élaborée en termes

350 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 04/12/1944 de G. Perrin.
351 CICR, G8/51 V, 316, note du 08/01/1944 de F. Brooke à Siordet sur la « composition de la délégation en France ».
352 Sept environ pour les départements retenus, mais trois rapports de visites conservés dans les archives du service des camps.
353 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 04/12/1944 de G. Perrin : connaissance de la note de Boissau sur l'organisation des dépôts pour le Sud de la France début décembre 1944. Fin décembre, il a connaissance de l'organisation des vingt régions militaires, plus la région parisienne, comptant une soixante de dépôts plus leurs annexes.
354 CICR, G8 / 51 318, note du 25/01/1945 de Meylan sur les « listes mensuelles des effectifs PGA en mains françaises dans la métropole ».

d'infrastructure. Elles ne sont pas toujours les plus peuplées, mais sont souvent les plus accessibles. Les exemples les plus frappants concernent la 1ère (Grand Nord) avec son chapelet de camps dans les bassins miniers, alors que le seul dépôt existant, celui de Barlin, gère 0,6% de la population PG totale en mars 1945, ou encore la région parisienne avec 0,7% de l'effectif. A l'inverse, l'absence de visites dans les 16e, 14e, et 5e renvoie respectivement à l'absence de structures militaires dépendant de la DIPG, à l'instabilité du front des Alpes et à la mainmise des FFI sur les captures. Un dernier facteur explique ces distorsions géographiques et numériques, qui ressortissent directement à la mission humanitaire du CICR : la localisation des grands hôpitaux qui concentrent à eux seuls onze visites.

Ces disparités dans le type de structures sont à prendre en compte dans l'appréciation du travail des délégués du CICR : quoi de commun entre un petit détachement de travail de vingt PGA, comme celui de Pléneuf-Val André dans les Côtes-du-Nord, et un camp de près de 2 000 PG comme à Sainte-Marthe dans les Bouches-du-Rhône ? Dans quelle mesure une visite permet-elle au délégué de connaître les conditions de vie au camp ? D'autant que les tournées imposent des emplois du temps très chargés, voire des cadences à peine réalistes lors de détachements. Dans ces conditions, on considèrera avec circonspection le satisfecit rassurant que le comité des délégations à Genève dresse fin avril 1945 : « Tous les camps de PGA en mains françaises en France ont été visités au moins une fois à l'heure présente »[355]. De plus, le rapport de Brooke sur la délégation en France de mars 1945 indique trois délégués-visiteurs auxquels s'en ajoutent trois autres à venir pour les 95 000 PGA en mains françaises sur le continent[356]. Quelles sont les premières impressions de visite ?

Afin d'avoir un premier aperçu sur la situation dans les camps, j'ai retenu cinq grands domaines d'observation : les rations alimentaires et l'approvisionnement des camps ; le logement, le couchage et l'hygiène ; l'état situation vestimentaire ; la discipline ; les échanges postaux (courrier et colis) avec l'Allemagne. Pour saisir les grandes tendances et mettre en évidence des évolutions chronologiques ou régionales, il a fallu les uniformiser, et donc, pour, interpréter les données en vue d'obtenir une estimation en cinq critères : très satisfaisant, satisfaisant, moyen, insatisfaisant, très insatisfaisant.

Pour les rations alimentaires, je me suis inspiré de celles indiquées dans la note de la DGPG du 17 octobre 1945. Ces rations sont calculées en fonction de celles attribuées à un soldat français, puisqu'en vertu de l'article 11 de la Convention, les PG doivent recevoir une ration « équivalente en quantité et en qualité à celle des troupes de dépôt ». Pour un soldat valide, la

355 CICR, C16, PV n° 140 du 26/04/1945 du CICR, Genève, délégations concernant « la France ».
356 A titre de comparaison, CICR, C14, PV n° 112 du 02/03/1945 du CICR, Genève, PIC concernant « le rapport de Brooke sur le bureau France" » : un seul pour les 200 à 300 000 PGA en captivité américaine. De meilleure réputation, il est vrai.

DGPG rappelle que la ration de famille est de 1 006 calories par jour et par personne, la ration de disette de 1 600 et la ration normale de 1 900. Etant donné le contexte, j'ai donc considéré comme très insuffisantes les rations inférieures ou égales à 1 006, insuffisantes celles comprises entre 1 006 et 1 600, moyennes celles entre 1 600 et 1 900, satisfaisantes celles égales à 1 900 et très satisfaisantes celles supérieures à 1 900. Restait ensuite à convertir les menus théoriques donnés en grammes dans les rapports en nombre de calories par jour, ce qui a été fait, moyennant quelques calculs de haute volée diététique, à partir du tableau de conversion utilisé par le CICR. Les indications trop vagues n'ont pas été retenues.

Quant aux critères pour lesquels il n'existait pas de normes chiffrées, la codification a nécessité un effort d'interprétation préalable encore plus grand. En matière de logement ont ainsi été pris en compte sa nature (caserne, baraque, tentes...) et son état (étanchéité, chauffage, cubage d'air, aération, lumière et électricité...), la qualité du couchage (propreté de la paille, existence de châlits, nombre de couvertures par PG...), la qualité de l'hygiène (types de sanitaires, accès à l'eau, froide/chaude, existence de douche, de savon, présence de vermine, de station d'épouillage). J'ai également inclus dans l'estimation l'état médical des PGA, à savoir le nombre de malades, leur gravité, le nombre de décès, la qualité de l'infirmerie et la présence d'un hôpital pour les cas les plus graves. La situation vestimentaire a été estimée en fonction de la qualité de l'habillement (sous-vêtements, vêtements et chaussures), de son état (convenable, usagé, irréparable, inexistence...), de possibilité de renouveler, de laver (blanchisserie, lavoirs...) et de réparer le linge. Davantage encore que pour le logement, les jugements génériques sont légions dans les rapports, obligeant le jeune chercheur à des prouesses d'herméneutique humanitaire. La *discipline* reste marquée par une même incertitude irréductible. Précisons toutefois que ces estimations très subjectives ne portent pas sur les rapports entre autorités militaires françaises et PGA, mais avant tout sur l'ambiance dans le camp et des rapports entre PGA. Enfin, pour les liaisons postales avec l'Allemagne, la codification a été effectuée en fonction de cartes de capture ou de tout autre formulaire permettant l'enregistrement officiel du PG, de la possibilité d'envoyer du courrier et de ses modalités (nombre de cartes et de lettres par mois), la réception de lettres ou de colis d'Allemagne.

Enfin, pour interpréter au mieux ces documents normatifs sériels, j'ai fait jouer les comparaisons en recoupant les données imprécises avec d'autres documents de la même période et du même lieu, en utilisant la conclusion générale du délégué-visiteur du CICR, en indiquant les points de comparaison avec la situation des populations civiles de la région. Malgré une marge d'erreur, ces précautions constituent un moyen efficace pour saisir les grandes tendances des conditions de captivité.

Le dépouillement de ces rapports et divers autres documents sur les conditions de vie dans les premiers camps de PGA en France laissent voir une réalité indéniablement très pénible, mais plus complexe que ne laisse supposer l'image habituelle. Si l'on considère l'appréciation des quelques visites ayant eu lieu de septembre à décembre 1944, les cinq domaines d'observation retenus, à une exception, sont jugés insuffisants : les autorités françaises, faute d'avoir pu prévoir ou d'avoir les moyens de réagir, sont incapables d'assurer, aux premiers PGA pourtant peu nombreux, non seulement des conditions de captivité conformes aux Conventions, mais même élémentaires. L'alimentation qui concentre la plus majeure partie des appréciations et des évaluations d'insuffisance en est l'exemple le plus malheureux.

Malgré la faiblesse de l'échantillon qui dispense d'épiloguer sur l'absence de cas très déficients, nous pouvons toutefois formuler cette hypothèse suivante : en 1944, alors que la France, largement occupée, est encore en guerre, la situation dans les premiers camps n'apparaît pas dramatique. On rétorquera que le nombre limité des PGA permet aux autorités françaises d'éviter le pire et d'utiliser au mieux leurs faibles ressources à l'échelle locale. Que ces premiers PGA, retirés des combats plus de cinq mois avant la fin de la guerre, sont certainement ceux qui ont été préservés d'un épuisement physique et psychologique avancé et possèdent en outre un équipement militaire encore utilisable. Enfin, ils ont pu bénéficier jusqu'au de début 1945 des secours que le régime nazi leur fait parvenir par l'envoi de colis. Les deux périodes suivantes permettent de discuter notre hypothèse et ces objections, afin de préciser la situation des premiers PGA dans les premiers camps français en guerre mondiale.

Lors du premier trimestre 1945, les visites se multiplient et la masse des prisonniers a sensiblement augmenté, passant de 83 400 mi-février à 104 422 mi-avril. Les rapports visent toujours la situation alimentaire. Mais, désormais ils s'intéressent autant au logement des prisonniers, et, dans une moindre mesure, à l'habillement, tant la masse pose des problèmes d'échelle, sans doute inconnus auparavant.

Or, la répartition des évaluations n'indique pas une aggravation corrélative de l'alimentation et du logement des PGA. Bien au contraire, le nombre de lieux de captivité visités, où l'alimentation est insuffisante, a diminué. Parallèlement, celui où les rations distribuées sont moyennes, voire (très) bonnes, constitue désormais la moitié du total. Est-ce à dire que l'effectif des PG ne joue aucun rôle ? Certes non, comme en témoigne l'évolution de la question du logement, qui semble connaître la même évolution avec l'alimentation pour la période précédente : un fort déséquilibre dû à des situations d'insuffisance mais avec une relative absence des cas dramatiques. L'état vestimentaire traduit au contraire une nette dégradation, en tendance comme en cas extrêmes, et rappelle que l'impact de l'effectif des PGA est relatif aux capacités d'accueil des autorités françaises locales.

Si enfin on prend en compte la période précédant la capitulation, soit d'avril à mai 1945, où le nombre des PGA atteint désormais des niveaux importants -248 294 PG au 15 mai-, l'hypothèse de conditions de vie acceptables pour les lieux visités se confirme. Les visiteurs sont désormais attentifs aux cinq domaines d'observation, dont l'alimentation, le logement et l'état vestimentaire sont traités quasiment avec une même attention. Les trois premiers offrent même, désormais, une *couverture conventionnelle* convenable, voire remarquable dans la situation du pays en guerre. Une analyse plus subtile donne, toutefois, l'image d'une situation moins univoquement positive, puisque le nombre de cas défaillants ou très défaillants n'a pas diminué pour l'alimentation et les vêtements. Il semble donc bien qu'un seuil quantitatif du nombre de prisonniers que les autorités françaises peuvent entretenir[357] ait été atteint. La situation, à présent stabilisée, reste précaire. Comment expliquer d'une part l'absence de lien apparent entre dégradation des conditions de captivité et augmentation du nombre des captifs, alors que la retraite épuise, pourrait-on penser, chaque jour un peu plus davantage, et d'autre part l'image très négative des camps de PGA en France en temps de paix ?

Quatre grands facteurs explicatifs peuvent être dégagés : croisés, ils y expliciteraient ce lien et les conditions de captivité : le nombre de PGA en mains françaises, l'état alimentaire, vestimentaire et psychologique, des PGA, les structures de captivité (camps ou détachements de travail), et la répartition géographique des PGA en France. Considèrerons d'abord les trois premiers. Dans un second temps, je tenterai de savoir quel est l'impact de la nouvelle implantation spatiale des structures de la captivité en liaison avec l'évolution des opérations militaires.

La mauvaise situation des PGA au dernier semestre 1944 s'explique principalement par la corrélation de deux facteurs, autant que la faiblesse de l'échantillon permet de l'affirmer : l'état des PG et les infrastructures de captivité. En effet, les neuf visites ont principalement concernés les PGA blessés et malades détenus dans les hôpitaux militaires. La forte concentration des PG, notamment à l'hôpital Villemin à Paris avec 217 à 260 malades et à celui de Lyautey à Marseille avec 753 malades et l'état souvent très mauvais des effectifs[358], dépassent de loin les capacités logistiques et alimentaires des autorités locales. Au lieu d'un régime alimentaire spécial indispensable aux PGA, les rapports indiquent des rations insuffisantes même pour un homme valide et soulignent, très fréquemment, l'absence de régime diététique adapté, dont les nombreux cas d'œdèmes de la faim en sont la manifestation. La situation est aggravée par les conséquences directes du *régime de captivité*. Ainsi, dans les hôpitaux de la 14e RM, des PG se voient piller par des troupes de FFI à chaque relève de la garde ; dans un autre, le médecin déplore le vol du stock de vêtements lors de la

357 La constance des cas très insuffisants en matière vestimentaire en est une bonne illustration statistique.
358 150 grands blessés à Villemin et 350 prévus à l'échange à Lyautey par exemple.

libération. Inversement, l'absence de détachements de travail prive les autorités françaises d'une solution à la sous-alimentation des grands camps, systématiquement exploitée dans la seconde moitié de 1945.

Le premier trimestre 1945 est marqué par l'augmentation sensible, sans être extraordinaire, du nombre de PG. D'où une multiplication des lieux de captivité. Le choix des structures de captivité en liaison avec l'augmentation du nombre de PGA fournit donc une explication sur les conditions de logement relativement bonnes. Contrairement à la période précédente, la mise en place de structures militaires responsables des PG de l'Axe à l'échelle départementale, le SPG permet un relatif contrôle dans le choix des lieux de captivité. Ils connaissent alors une évolution sous deux espèces : la création de grands camps avec hôpitaux (une dizaine est visitée) rassemblant de fortes concentrations de PGA. C'est ainsi que les dépôts de la 15e RM concentrent, derrière leurs barbelés, 2 381 PG pour le 151, 1 891 au 152, 1 901 pour le 155. A l'opposé, se multiplient les détachements de travail -qui commencent à être visités[359]- à la taille beaucoup plus modeste, ceux, par exemple, dépendant du dépôt 121 de Limoges avec respectivement 34, 55 et 12 PG. Mais le nombre n'implique pas à lui seul de mauvaises conditions de captivité début 1945, comme la situation souvent inverse des détachements et des camps en matière d'alimentation et de logement l'illustre.

Les camps proposent ainsi une qualité de logement remarquablement élevée. En raison notamment de l'état originel des baraquements retenus. Dans plus de la moitié des visites, où cette indication est renseignée, le logement est constitué d'infrastructure de récupération qui offre aux PG un cadre relativement salubre et aux autorités une solution économique rapide. Les camps de la 18e RM donnent un aperçu de cette reprise favorable : l'hôpital de Germignan reprend les locaux du *Lazarett* allemand de l'occupation, tandis que les officiers prisonniers occupent l'ancien *Frontstalag* de prisonniers nord-africains. Les autres régions fournissent les mêmes exemples de reconversion. Ne change que l'importance des travaux de reconversion, eux aussi synonymes d'améliorations futures. Inversement, les détachements de travail présentent de très rudimentaires conditions de couchage, puisque les autorités réquisitionnent des habitations souvent en mauvais état, peu adaptées à leur nouvelle fonction : hangars, granges sans matériel de couchage, qui s'effectue souvent à même le sol.

Pour l'alimentation, les situations entre camps et détachements s'inversent. Si la qualité ne dépend plus d'une infrastructure préexistante, mais de l'accès aux marchés locaux, les PGA détachés, le plus souvent dans les régions rurales, sont très favorisés. Au contraire, en Savoie, leurs camarades restés au camp sont directement tributaires des capacités d'approvisionnement de l'intendance et de commercialisation régionales. Or, les rapports

359 Onze rapports de visites du CICR entre février et mars 1945.

relèvent très fréquemment l'irrégularité des livraisons (Hérault, Savoie) en raison de la désorganisation des transports. . Les rations des PG détenus dans les dépôts sont donc tributaires des approvisionnements saisonniers, comme à Cormeilles-en-Parisis, qui expliquent un part de l'amélioration tardive de l'alimentation. Elles le sont d'autant plus que la pénurie alimentaire générale empêche la tenue de cantine dans les camps[360]. Comme pour le logement, les rares cas de rations alimentaires convenables, outre la prodigalité exceptionnelle mais conjoncturelle de dame Nature, s'expliquent par l'intervention d'un facteur exogène, en l'occurrence l'apport de vivres américaines, comme à Marseille où les dépôts français prêtent plus de 2 000 prisonniers à cet allié. La situation alimentaire est donc moins bonne que ne laissent penser les seules statistiques. Les délégués du CICR le confirment en soulignant l'incapacité des autorités françaises à livrer dans les camps les rations attribuées par les autorités militaires régionales ou nationales[361]. C'est donc sous le signe d'une forte précarité alimentaire que la majorité des PG survivent dans les dépôts. Dans ces conditions, l'état vestimentaire, dont les rapports constatent les lacunes sans les expliquer, provient sans doute de la pénurie française qui interdit aux autorités toute aide d'envergure, de l'absence d'aide extérieure et de l'état des PG capturés.

La malnutrition explique la plupart des maladies constatées lors des visites. Néanmoins, dans la majorité des camps comme des détachements, les cas sont peu nombreux, voire absents, et le plus souvent bénins. Le fait qu'aucune épidémie ni maladie infectieuse n'ait été relevée prouve que la situation n'est pas catastrophique. De même, aucun rapport ne mentionne de décès dans les camps visités. Dans le camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux, par exemple, la situation est la situation alimentaire est insuffisante, mais le logement et l'état vestimentaire sont moyens : sur les quarante-neuf malades envoyés à l'hôpital de Limoges, seuls quatre proviennent du camp. Il semble que les corps ennemis résistent encore à ce stade du conflit aux épreuves de la captivité.

4 - Le traitement des PGA à la veille de la victoire : cadre et disciplinaire militaires dans un contexte très contrasté

Les derniers mois de guerre sont avant tout marqués par un saut quantitatif du nombre de PG désormais en mains françaises : entre mi-mars et mi-avril, le nombre de PG fait plus que doubler. La progression soudaine des armées alliées entraîne l'augmentation du nombre de captures par les forces françaises mais, surtout, les premiers transferts de PGA capturés par

360 Le 24/11/1944, après décision Gouvernementale, la ration de pain passe de 30 à 350 gr., celle de viande de 90 à 250 gr. par semaine, les matières grasses de 100 à 150, puis 250 gr. par mois. Mais il ne s'agit que de rations officielles que certaines régions ne peuvent assurer ; Veillon, Dominique, *Vivre et survivre en France, 1939-1947*, Payot, Histoire, 1995.

361 Par exemple : CICR, G25/631, 25/5/VI, document n° 1919 du 23/02/1945 du CICR, Genève au CICR, Paris sur les « rapports franco-allemands » : les rations indiquées par la DGPG théoriquement « suffisantes pour le maintien de la santé des PG ne sont livrées quasi nulle part dans les quantités prévues ».

les Anglo-Américains aux autorités françaises[362]. Ainsi, les camps miniers du Pas-de-Calais se peuplent subitement fin avril : alors que le camp de Barlin, d'une capacité théorique de 600 hommes, reçoit le 27 des autorités britanniques 1 800 PGA, 1 600 sont répartis entre les détachements de Marles et de Méricourt, deux cents restent au camp qui compte fin avril 536 PG présents. Un second convoi de 1 300 PGA alimentera les détachements de Houdain et Calonne-Liévin, tandis qu'un troisième de 5 000 PGA de Belgique sera dirigé sur Dannes où s'ouvrira le dépôt 12. La DRPG prévoit 15 000 PG supplémentaires dont l'arrivée dépendra des possibilités de logement… Plus au sud, le dépôt de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde) voit ses effectifs passer de 2 000 mi-février à 3 890 début mai. Certes, tous les camps ne sont pas touchés par le phénomène ou avec la même ampleur : le nouveau camp de Lamballe (Côtes-du-Nord) compte seulement 93 PGA pour une capacité de 1 200 début avril ; le camp 121 (Haute-Vienne) n'accueille qu'une centaine de PG supplémentaires entre mars et fin avril. Mais le trait marquant reste que ces fortes augmentations n'entraînent pas nécessairement un surpeuplement des camps, synonyme de dégradation des conditions de vie. En fait, le nombre de détachements s'élève aussi rapidement et les arrivées principales s'effectuent autant au profit des régions auparavant faiblement peuplées en PG.

Toujours est-il que ces premiers transferts n'en constituent pas moins un défi pour les autorités locales contraintes de loger, de nourrir, voire de vêtir, cette masse de nouveaux venus, au moment justement où l'effort de guerre épuise les réserves. La répartition contrastée des évaluations précédemment relevées montre l'inexistence de tendances univoques, du moins pas aussi nettement que dans les périodes précédentes. Pour expliciter le lien entre ces arrivées et l'évolution des conditions de captivité, il faut reconsidérer trois aspects principaux : l'importance de l'augmentation du nombre des PG à l'échelle locale ; l'état des nouveaux PG ; la réactivité des structures de captivité à l'échelle du dépôt et de ses détachements face à ces nouveaux défis.

Le premier cas de figure concerne les régions faiblement touchées par l'augmentation, telles les Côtes-du Nord. Les PGA du camp de Lamballe, et plus encore de ses détachements agricoles, connaissent de très bonnes conditions alimentaires et vestimentaires. Aucun malade n'est ainsi à signaler ; le plus faible taux d'occupation permet aux structures existantes de répondre aux besoins des arrivants.

Le second cas de figure concerne les régions fortement touchées mais jusqu'alors peu densément peuplées, comme le Pas-de-Calais. Le logement des premiers contingents de PGA

362 Le chapitre deux est consacré à ces relations et transferts.

est assuré dans de bonnes conditions, les autorités françaises pouvant récupérer les baraques en maçonnerie et en bois construites par les Allemands pour y installer les nouveaux vaincus. Cependant, les limites de l'intendance française sont rapidement atteintes en matière de logement. La cadence soutenue des transferts ne permet pas aux autorités militaires d'élargir, en proportion, leurs capacités de couchage : les PG transférés sur Barlin ne disposant pas de couches doivent donc dormir sur de la paille à même le sol. La situation alimentaire et sanitaire relativement bonne s'explique en grande partie par le très bon état des PG en provenance de camps britanniques et par la bonne qualité des structures d'approvisionnement. Les rapports du CICR distinguent nettement l'état physique des PG en mains françaises depuis l'ouverture du camp début novembre 1944, « à la limite inférieure du médiocre » de celui des PG cédés, « tous en bonne santé, bronzés et bien nourris ».

Le rapport mentionne deux améliorations en matière alimentaire entre février et avril qui permettent d'atteindre des rations théoriques très satisfaisantes... pour ceux qui travaillent. En effet, dans cette branches, ces derniers sont nourris par l'employeur, les Houillères du Nord, selon un système de primes alimentaires, alors que les non travailleurs restent à la charge de l'intendance militaire avec un régime alimentaire insuffisant. Le bon état de la majorité des nouveaux venus les a fait classer parmi les aptes au travail et échapper au cercle vicieux de la sous-alimentation qui touche les PGA en mains françaises depuis sept mois. Si le rapport ne mentionne aucune déficience physique parmi les PGA nouvellement arrivés, il relève une cinquantaine de malades et une vingtaine d'inaptes au travail minier quotidiennement comptés parmi les anciens, et l'intendance militaire n'accordant pas de rations supplémentaires aux sous-alimentés. Toutefois, la situation préoccupante de ces prisonniers n'est pas encore catastrophique : *seuls* huit à dix cas d'œdèmes de la faim ont été diagnostiqués et aucun décès n'a été enregistré.

Les camps de la 18e RM (région de la Gironde), déjà densément peuplés en PG et touchés par l'arrivée massive de nouveaux PG, présentent une évolution similaire mais pour une autre raison. On n'assiste pas en effet à une détérioration des rations caloriques dans une région aux ressources alimentaires pourtant très limitées. Les nouveaux PG, cédés par les Américains ou capturés par les Français, arrivent en effet avec d'importantes réserves alimentaires. Si ceux des dépôts semblent avoir été dépouillés des leurs et connaître la même alimentation insuffisante que les camarades déjà présents. D'ailleurs, nombre des PG dans les détachements doivent la qualité de leurs rations aux reliquats allemands ou américains, échappant à l'incurie de l'intendance française. Comme le conclut souvent le délégué du CICR, l'état d'abondance durera ce que dureront les provisions. La situation du logement, en contraste, apparaît très négative. Si le détachement de Huga peut encore être abrité dans un ancien camp de chômage construit en 1939, les trois autres visités sont insuffisants, jusqu'à

celui du détachement de Saint-Vivien, où les PG sont obligés de vivre « comme des troglodytes » dans des niches creusées dans la terre et recouvertes de planches et de branchages. C'est dire combien l'évolution des effectifs dans l'après-guerre sera déterminante pour la fixation du point d'équilibre du dispositif de captivité.

Enfin, reste le cas de figure des dépôts touchés par l'arrivée de nouveaux PG en mauvais état. Il est révélateur que le phénomène soit encore très localisé : seul le dépôt de Saint-Paul-d'Eyjeaux dont l'effectif augmente d'un quart semble confronté à une telle situation. Alors que les autorités militaires ont réussi à considérablement améliorer l'alimentation (très satisfaisante), le logement (moyen) et l'hygiène (excellente), l'arrivée d'un fort contingent PG de camps américains rompt le précaire équilibre du camp 121 : la plupart des 157 décès (97 au camps et 60 dans les détachements) enregistrés depuis juillet 1944 est due « à l'état d'extrême débilité physique des prisonniers livrés par les autorités américaines »[363], insuffisante pour résister aux conditions de vie imposée par les Français.

Ces précisions permettent de mieux apprécier les évaluations concernant l'état vestimentaire et la nécessité de distinguer celui des primo-PG de celui des PG transférés. C'est la preuve que les autorités militaires ne peuvent remplacer ni même réparer des tenues désormais usées par plusieurs mois de captivité. Les exemples suivants valent pour l'ensemble de la France, tant la pénurie est généralisée : les autorités ont réussi à fournir au cordonnier et au tailleur du camp de Lamballe les outils nécessaires à la réparation, excepté les fils et les aiguilles introuvables ; dans les camps et détachements du Pas-de-Calais, comme dans ceux de la 18e RM, les nouveaux venus sont habillés, chaussés et possèdent jusqu'à deux couvertures ou manteaux alors que les anciens manquent de tout ; le détachement des Ponts-et-Chaussées qui travaille sur le quai de la Joliette à Marseille n'a aucun problème pour se vêtir, étant donné la proximité des Américains sur le port.

La solution appliquée par les autorités locales, de façon non concertée semble-t-il, est de confisquer les surplus à l'arrivée des PG pour mieux les répartir par la suite, traduisant ainsi sa dépendance dès le début 1945 vis-à-vis de l'aide extérieure. Cependant, les autorités militaires semblent avoir du mal à contrôler ces opérations pour qu'elles restent dans le domaine de l'intendance et ne tombent pas dans l'enrichissement personnel aux dépens du PG[364]. L'exemple le plus développé concerne les PGA transférés dans le Pas-de-Calais, comme à Barlin, où le zèle des gardiens dépasse les directives données : certains PG n'ont

363 Haute-Vienne, 186 W 1 – 135, document du 28/04/1945 du commissariat régional de Limoges concernant les « prisonniers de l'Axe, St-Paul d'Eyjeaux ».
364 CICR, C SCRT-1945 n° J/FPD/MBG document du 28/04/1945 concernant « le Dépôt 11 Barlin, 1e RM, visité par le Dr Jost ». Pour une perception des fouilles par les PG, voir le chapitre neuf.

plus qu'une chemise au lieu de quatre ou cinq à leur arrivée ; un paire de caleçon et une serviette de toilette contre deux ; le savon quasiment entièrement confisqué, excepté une savonnette par homme. Dès lors, toute nouvelle augmentation de l'effectif se traduira nécessairement par une dégradation de l'état vestimentaire à court terme, phénomène observé plus tard à l'échelle nationale.

Les autorités de la Direction régionale des PG[365], et plus encore les commandants de dépôts, ont donc dû faire face à des situations le plus souvent imposées par leur direction générale, seule compétente en matière de mutations des PG, qui obéissent à une autre logique à finalité économique. Au-delà de l'évolution des conditions de vie réelles des premiers PGA, il importe de savoir dans quelle mesure ces nouvelles autorités ont été responsables de cet état de fait. Alors qu'elles déterminent pour une large part ce *régime de captivité*, quels ont été leur marge de manœuvre et le résultat de leurs actions ? Les indications concernant la comparaison avec l'alimentation des populations civiles locales, la discipline et le courrier donnent en partie une réponse.

La lecture des rapports des délégués du CICR mais également des documents émanant des autorités militaires permettent de constater l'absence de politique de représailles dans le traitement des PG officiellement définie comme l'absence de sentiments revanchards dans la pratique des différentes régions militaires visitées. Au contraire, les documents font état d'une réelle volonté des commandants de camp d'améliorer, autant que faire ce peut, les conditions de détention des PG dont ils sont, en tant que militaires, responsables. Quelle que soit la période concernée, les délégués relèvent cette bonne volonté de l'encadrement, comme celle, particulièrement marquée, du SPGE de la 18e RM qui « s'est efforcé d'appliquer et de faire appliquer la Convention de 1929 dans la mesure où la situation actuelle lui en donne les moyens ». Trois exemples concrets le donnent à voir.

D'une part, les commandants tiennent le plus souvent compte des remarques et critiques formulées par les délégués du CICR qui n'hésitent pas à faire état des progrès constatés d'une visite sur l'autre. D'autre part, leurs efforts se concentrent sur l'amélioration des rations alimentaires. Ils essaient ainsi d'ouvrir des cantines dans les camps pour améliorer l'ordinaire : aucune n'est mentionnée en 1944, mais quinze existent ou sont prévues en 1945.

Certes, ces efforts administratifs ne sont pas toujours couronnés de succès, étant donné la difficulté d'atteindre les réseaux d'approvisionnement. Alors que les trois cents PG du détachement des Eaux-et-Forêts du Huga en Gironde s'approvisionnent pour 16 000 F en avril 1945 à leur cantine bien achalandée grâce au réseau d'une coopérative d'ouvriers libres

365 Désormais abrégé en DRPG.

de la même administration, les quelque 4 000 PG du camp voisin de Saint-Médard-en-Jalles n'ont dépensé que 20 000 francs sur la même période, étant donné les faibles quantités de marchandises mises en vente et la rareté des produits non-contingentés introuvables dans le commerce. Enfin, une dizaine de documents mentionnent que l'alimentation des PG est identique à celle de la population civile, voire supérieure à cette dernière, ce qui déclenche de très vives réactions locales.

Délégués du CICR comme autorités militaires locales utilisent cette comparaison avantageuse pour rendre compte de l'absence de traitement différencié en défaveur des PG et des difficultés, quasi-insolubles, dans lesquelles leur administration les laissent se débrouiller. Or, ces problèmes logistiques dépassent souvent leurs compétences et, assurément, leur champ d'action à l'échelle régionale. D'où l'absence de normes alimentaires, qui ne sont plus, dans les faits, déterminées à partir des besoins militaires, comme le prescrit la Convention de Genève, mais des possibilités locales, donc des normes civiles, ce qui, *in fine*, rend difficile la comparaison. Comme le souligne le délégué de la 18e RM, les commandants se heurtent au « non possumus »[366] de leur intendance. C'est dire, dès l'origine, la responsabilité détenue par l'encadrement militaire local dans la qualité du régime de captivité, qui restera un trait structurant du dispositif de captivité.

Le corpus permet de mesurer combien l'organisation matérielle des premiers camps est marquée par l'improvisation, quels que soient les lieux de captivité. Le détail des nationalités de la population des camps n'est pas encore établi, le nombre des sous-officiers n'est pas non plus exactement connu. Un certain flottement dans le partage des responsabilités et du respect des Conventions témoigne de l'absence de familiarité avec le statut de PG[367], comme l'illustre le parcours du PGA Michel B. Hospitalisé fin décembre 1944 à l'Hôtel-Dieu dans le Nord, il en est sorti par le médecin-chef sous le motif que l'hôpital militaire n'est pas « encore aménagé pour y recevoir des malades de ce genre »[368]. Il est alors placé dans un local réservé aux détenus civils provenant de la prison de Guincy, avec trois condamnés de droit commun sous la surveillance d'un gardien de la paix... ce que ne peut accepter le brigadier-chef, auteur de la note, car une telle coexistence contrevient aux « principes de la guerre » et concerne un « régime ignoré par la police » qui ne peut en assurer la surveillance. Il demande donc le retrait du PG qui devra être surveillé par du personnel militaire le temps de son hospitalisation. Certains camps mélangent travailleurs civils et repris. Le CICR apprend aussi

366 « Nous ne pouvons ».
367 Qui ne se confond pas avec l'internement administratif.
368 Nord, 85 W 49737(15), document du 20/12/1944 du brigadier-chef Maerten Paul concernant l'« hospitalisation d'un PG ».

l'existence de camps « de source officieuse »[369], sans parler des détachements non déclarés, notamment en Alsace et à l'Est.

Autant d'imprécisions qui rendent difficile le respect du statut de PG, voire la prévision des besoins et la prise en charge des nouveaux venus. De leur côté, les autorités centrales -le MAE[370] en tête- adoptent une perspective plus politique, replaçant la dégradation des conditions de captivité dans la logique de la guerre totale nazie. Elles soulignent fin mars 1945 la responsabilité des autorités nazies dans la pénibilité des conditions des PGA : les difficultés de logement sont accrues par les « multiples sabotages » pratiqués par les troupes allemandes en retraites « à tous les endroits qui pouvaient servir au logement de troupes » ; les effets de la pénurie alimentaire sont augmentés par le mauvais état de santé de nombreux prisonniers, trop jeunes ou trop âgés pour « supporte[r] les épreuves de la campagne » ; la pénurie de vêtement est aggravée par le fait que les autorités françaises ne peuvent que partiellement compter sur les stocks d'effets abandonnés par la *Wehrmacht* qui les a, pour une grande part, incendiés lors de sa retraite[371]. La pratique autodestructrice du régime nazi se retourne contre ses propres soldats vaincus.

Les effets de la responsabilité de l'encadrement militaire sont beaucoup plus tangibles, en particulier dans les domaines de son ressort, la discipline et le contrôle des hommes. L'avènement de ce *régime de captivité* en camp se traduit alors, d'après le corpus, par une nette amélioration du traitement des PGA en mains françaises. Sans qu'il soit toujours possible de faire la part des représentations culturelles dans les déclarations des PGA comme dans celles des délégués du CICR, l'institutionnalisation des structures militaires –reflet de la double volonté, de Paris d'établir des règles claires, des commandants de les appliquer- se traduit ainsi par la substitution des soldats réguliers, aux premiers gardes, souvent des FFI ; voire par le déplacement de subalternes qui n'appliquent pas le règlement et la nomination de militaires de métier à la place de commandants improvisés. L'avènement du *régime de captivité* en camp marque donc l'extinction progressive d'une certaine forme de violence et d'arbitraire, clôt les flottements de la période d'installation des camps[372] et met en place un nouvel ordre disciplinaire qui se déploie d'abord au sein de la structure militaire : les pillages à répétition, encore mentionnés en 1944, disparaissent par la suite dans les camps, les mises en arrêts y sont peu fréquentes, la Convention davantage respectée.

---

369 CICR, C16, PV n° 134 du 01/02/1945 du CICR, Genève, délégations sur la « France ».

370 Le poste pivot de secrétaire général du MAE n'a été occupé que par Jean Chauvel sur la période (janvier 1945 – février 1949). Pour une présentation des structures et du personnel impliqués dans les affaires allemandes, voir Hüser, Dietmar, *Frankreichs « doppelte Deutschlandpolitik ». Dynamik aus der Defensive-Planen, Entscheiden, Umsetzen in gesellschaftlichen und wirtschaftlichen, innen- und aussenpolitischen Krisenzeiten, 1944-1950*, Berlin, Uncker & Humblot, 1996, p. 112-168 et p. 316-360 notamment.

371 AE, Y46, lettre n° 48 du 26/03/1945 de la Direction des Unions au président du CICR

372 ANF, 3 AG 4/36, document n° 1755/DCC du 30/03/1945 du directeur du cabinet du Ministère de la Guerre.

On assiste au début de l'apprentissage de nouvelles normes de traitement pour lesquelles le respect progressif de la Convention constitue un critère pertinent d'évaluation. En 1944 - temps du défoulement libérateur-, les plaintes concernant les punitions abusives[373], la rétention ou la destruction du courrier signalent de nombreuses infractions conventionnelles. DGPG et CICR joignent leurs efforts pour contribuer à la *disciplinarisation* du personnel militaire : la DGPG détaille, dès le 26 octobre 1944, le barème des punitions en conformité avec la discipline générale des armées et les articles 46 et 47 de la Convention, rappelle l'interdiction des peines corporelles et collectives[374] ; les délégués du CICR, face à l'absence quasi-systématique du texte dans les premiers dépôts, font parvenir des milliers d'exemplaires de la Convention en allemand. Les rapports de 1945 mentionnent ainsi la disparition des punitions par la nourriture. La capacité des autorités françaises à mettre en place des unités de gardes fiables et contrôlables, dans, puis hors des structures d'enfermement, constitue un enjeu fondamental pour le traitement des PG comme pour la légalité républicaine, bref, pour la définition d'un dispositif de captivité en démocratie. Le processus qui s'amorce ici, en réalité avec beaucoup moins d'aisance que ne le disent les rapports, se poursuit donc jusqu'en 1948 et le départ des derniers PG. La principale difficulté qui se pose dans la présente période concerne le recrutement laborieux d'hommes aptes à assurer la nouvelle logique disciplinaire.

L'exemple du détachement de Valras-Plage dans l'Hérault dont la population dénonce début 1945 la trop grande liberté laissée aux PG traduit l'incertitude disciplinaire qui caractérise encore leur surveillance. L'enquête diligentée par le génie rural, leur employeur, révèle que la DGPG n'a pu assurer elle-même la surveillance en mettant à la disposition de l'employeur une garde militaire. Le génie a donc fait appel aux milices patriotiques, puis dû lui-même constituer une garde civile, tant et si bien que mi-février chaque nuit la surveillance du cantonnement est assuré par un homme qui n'a pas encore reçu son mousqueton. L'ingénieur du génie continue à solliciter auprès la DRPG un corps de garde de quatre hommes et d'un sous-officier, gage d'efficacité disciplinaire. Le problème du gardiennage posé par les détachements de travail sous responsabilité civile souligne les contraintes auxquelles les autorités militaires sont soumises.

A la logique d'intendance auxquelles elles doivent faire face, seules, s'en ajoute à partir de 1945 – et de façon croissante –, une seconde, à caractère économique. Or, les commandants ont de plus en plus de mal à résoudre de façon satisfaisante la contradiction croissante avec l'achèvement du conflit : comment concilier les impératifs, centripètes, de surveillance qui relèvent de l'institution militaire, avec la finalité économique et centrifuge, de la présence des

373 Punition collective après une évasion art.46 4, suppression ou ajournement du rapatriement des PG malades, art. 53.
374 SHAT, 7P39, note de service n° 70 DIPG/I du 26/10/1944 de la DGIPG concernant « la discipline générale ; attribution en matière disciplinaire ».

PG, poursuivie par les acteurs civils et le MW ? La réponse -du moins les tentatives- ne seront trouvées qu'en 1946 avec la définition de nouvelles normes, disciplinaires et culturelles, dans le dispositif de captivité et des rapports entre autorités militaires et civiles[375]. La réaction véhémente de l'état-major de la 3e RM à la demande de compagnies de garde fin février 1945 pour les détachements de travail souligne l'incompatibilité *a priori* des logiques : « pour l'instant, l'autorité civile si pressée d'avoir des prisonniers à sa disposition n'a pas encore résolu, ni à Rouen, ni ailleurs, la question des camps destinées à les recevoir »[376]. La même situation se profile, avec une actualité plus angoissante encore, pour le Nord où la DRPG dresse mi-février une liste des camps de huit compagnies minières devant recevoir en trois étapes des PG destinés au bassin houiller. Au total, leur contenance est de 5 900 places. Or, seules 2 750 seraient disponibles, les autres étant occupées par des prisonniers civils, des pionniers anglais à faire libérer, des PGA destinés à d'autres secteurs d'activité[377].

Dans un environnement culturellement très hostile à l'ennemi, le camp militaire semble toutefois offrir une protection efficace. De façon remarquable, les manifestations d'hostilité se localisent aux zones de contact entre les deux milieux : lors des transferts d'un camp à l'autre, les prisonniers étant exposés aux réactions parfois violentes des populations civiles ; dans les détachements où les gardiens civils peuvent agir à l'insu du contrôle militaire, notamment lors de l'arrivée dans un camp où la fouille constitue une pratique d'économie de marché noir[378].

Cependant, ce premier tableau, pour favorable qu'il soit, ne doit pas faire oublier ni les duretés des premiers temps, ni la marge de manœuvre réduite du pouvoir des autorités militaires locales, comme l'illustre l'exemple du courrier, sur lesquelles elles n'ont qu'un pouvoir de nature restrictive. Sans surprise, les liaisons postales avec l'Allemagne se détériorent entre 1944 et mai 1945. Non seulement en raison de l'avancée des opérations militaires vers l'Allemagne, mais également de l'impréparation caractéristique de la gestion du courrier. Les autorités françaises ne peuvent en effet rien sur la réception de la correspondance courrier venant d'Allemagne dont la diminution commence dès octobre 1944 pour gagner toutes les régions militaires : début février 1945, les 2 000 PG rattachés au camp des Annamites en Gironde n'ont reçu qu'une dizaine de lettres dont les plus récentes remontent alors à quatre à six semaines, 500 PG n'ont encore reçu aucune nouvelle de leurs proches début mai[379] ; depuis août 1944, seuls quatre colis sont parvenus d'Allemagne. Le millier de PG du dépôt 121 en Haute-Vienne, mieux desservis, ont perçu 70 lettres et une

375 Le chapitre sept traite de ce rapport.
376 SHAT, 7P39, lettre n° 316/3R/3 du 24/02/1945 du 3e RM, EM, 3e bureau.
377 Nord, 27 W 38361(1), document du 14/02/1945 de la 1e RM, EM, direction régionale des PG de l'Axe sur la « liste des camps, devant recevoir des PG destinés au bassin minier de la région » : plus 4 500 places pour des PG affectés au déminage et à la démolition des fortifications.
378 Dans ces cas, la réaction des commandants tend à réduire les risques et les écarts. Lors de transferts, les prisonniers seront systématiquement interrogés, les objets personnels seront restitués autant que possible.
379 Les 800 anciens prisonniers ont reçu 31 lettres en février datées de 4 à 6 semaines, 65 en mars et 105 en avril

centaine de colis en février. Encore sont-ce là quelques chanceux, car certains camps et un grand nombre de détachements n'ont reçu aucun courrier. Le tarissement des liaisons postales ne constitue pas seulement un facteur psychologique angoissant pour les PG, il signifie la fin de l'aide matérielle envoyée d'Allemagne, qui apparaissait pourtant, pour beaucoup de PG, comme la seule possibilité d'améliorer leur condition matérielle.

Les commandants, en revanche, ont plus d'influence sur l'envoi de correspondance de France en fournissant aux PGA les formulaires réglementaires. Les hommes de troupe ont droit à des lettres et des cartes mensuelles. La réalité, cependant, rétive à toute uniformisation conventionnelle, doit composer avec les possibilités des lieux : les PGA détenus dans le Pas-de-Calais ont droit au nombre conventionnels, mais ceux du détachement de Douai peuvent envoyer six cartes mensuelles depuis le 1er avril. Les PG des Côtes-du-Nord, eux, ne peuvent envoyer que deux lettres et deux cartes par mois, alors que leurs camarades du détachement de Plerin ne peuvent rien envoyer. Seul point commun à ces différences géographiques : les délais très longs d'acheminement. En février 1945, une lettre postée de la 18e RM met cinq à six semaines pour parvenir à Brest, le retard peut s'élever à trois ou quatre mois en direction de l'Allemagne, les postes n'ayant commencé à fonctionner, au ralenti, qu'à partir du 15 janvier.

Il convient donc pour juger la responsabilité des autorités militaires dans les conditions du régime de captivité en camp d'opérer un double distinguo : entre la volonté individuelle, sans aucun doute de se conformer aux Conventions et à la tradition militaire et les moyens d'action plus limités pour répondre à la double contrainte des manquements locaux et de la masse croissante de PG à gérer ; entre la direction nationale et ses directions régionales, souvent seules pour résoudre dans l'urgence des problèmes qui dépassent leur champ d'action et entrent de plus en plus en concurrence avec d'autres intérêts plus urgents. Les documents consultés pour la période ne donnent que peu d'indications sur ce que pouvaient en savoir les autorités centrales, ce qui permettrait de préciser en quoi leur connaissance du terrain a contribué à l'élaboration de nouvelles normes comme à la définition d'une politique de la captivité. Une chose est sûre : la DGPG est parfaitement au courant des manquements que ses directions régionales font remonter quant à la situation déplorable des PG.

Mi-janvier 1945, son directeur, le général Boissau, n'hésite pas à déclarer à la Section d'attaque du moral des armées ennemies qu' « on nous a répété que les PG étaient dans des conditions pitoyables dans les camps français – qu'ils mourraient « comme des mouches » - qu'ils étaient très mal nourris (...) – très mal logés – très mal soignés (...) »[380]. Fin mars, le

380 SHAT, 29 R 10 (2), compte-rendu de liaison effectuée auprès du Général Boissau du 13/01/1945

directeur du cabinet du MG dresse un tout autre tableau au directeur-adjoint du cabinet de la présidence du Gouvernement provisoire qui l'avait saisi d'une plainte adressée par un particulier concernant le camp de Germignan : « si la situation faite aux prisonniers de ce camp[381] a pu laisser à désirer au cours de la période d'installation de ces camps, cette situation peut être aujourd'hui considérée comme très satisfaisante ». Et d'indiquer comme preuves l'absence d'évasion et l'existence d'un seul décès en un mois[382]. Pourtant, le rapport de visite du CICR daté du 10 février fait état d'une situation alimentaire insuffisante et vestimentaire très insuffisante. Si les vingt prisonniers à l'infirmerie ne sont pas gravement malades, neuf décès ont été constatés depuis le 22 septembre 1944 dont sept de PG âgés atteints d'asthénie. La seconde visite début mai 1945 n'enregistre aucune amélioration alimentaire ou vestimentaire. Il est difficile de faire la part entre ce que les informations reçues par les autorités françaises des échelons inférieurs, ce qu'elles tiennent pour vrai, et ce qu'elles retiennent pour ajuster leur politique.

Dans cette période confuse qu'est la libération, les rumeurs et les exagérations constituent un facteur psychologique qui a sans doute fonctionné comme un écran à la perception réelle des conditions de captivité par l'administration. La demande du chef de la délégation du CICR en France au directeur de la DGPG de faire accompagner chaque visite de ses délégués par un officier français « pour que [les Français] se rendent compte eux-mêmes des conditions dans chaque camp et qu'ils prennent les mesures adéquates »[383] le confirme. Elle reste néanmoins lettre morte.

Cette interactivité biaisée entre la base et le sommet a une conséquence directe sur la définition des besoins alimentaires des PG. Théoriquement invariants une fois définis en fonction du type d'efforts demandés et de l'état physique du prisonnier, ils semblent déterminés de façon beaucoup plus relatives par les autorités selon leur marge de manœuvre et *in fine* la situation locale. C'est ainsi que les rations ainsi déterminées changent d'une région à l'autre. La circulaire de la DGPG du 7 novembre 1944 signée par Paul Ramadier, ministre du Ravitaillement de l'époque, contient cette contradiction. D'une part, elle affirme qu'en vertu de l'article 11 de la Convention de Genève, la ration alimentaire des PG doit correspondre en quantité et en qualité à celle des troupes du dépôt. D'autre part, elle invite les commandants des régions à composer ces rations « en tenant compte des circonstances et des ressources locales », en excluant les denrées contingentées et en évitant qu'elles soient

381 La note indique qu'il s'agit du camp de Germignan dont dépendent des chantiers de travail. Or ce camp fait à l'époque office d'hôpital et n'a jamais compté 1 718 prisonniers comme le précise la note. Il s'agit sans doute du dépôt 183 de Saint-Médard-en-Jalles. MAIS : Marine, TTA 213, rapport de mission n° 2207 du 11/03/1945 du M des Armées, Marine nationale, EM au Capitaine de vaisseau sur les « Camps de prisonniers de la « Kriegsmarine » en France ».
382 ANF, 3 AG 4/36, document n° 1755/DCC du 30/03/1945 du directeur du cabinet du MG au directeur-adjoint du cabinet de la présidence du Gouvernement provisoire.
383 CICR, C16, PV n° 134 du 01/02/1945 du CICR, Genève, délégations concernant la « France ».

supérieures à celles des populations autochtones[384]. La taille de mon échantillon ne permet pas réellement de déterminer des caractéristiques régionales autres que celles déjà relevées, ni de savoir si les évolutions dans les différents domaines concernent de nouveau lieux de captivité ou d'anciens, le nombre de lieu visités plusieurs fois entre septembre 1944 et mai 1945 étant trop réduits.

La situation de la captivité des PGA à la veille de la capitulation présente donc un visage contrasté. Au-delà de la diversité attendue des cas de figure selon les régions et les structures de détention, le *régime de captivité* qui s'instaure reste soumis aux réalités locales qui obèrent considérablement les marges de manœuvre de cadres militaires bien intentionnés. L'institutionnalisation d'une organisation centralisée dans la gestion des PG a introduit une nette amélioration dans les domaines où son autorité a joué sans concurrence, favorisant l'instauration de nouvelles normes de traitement. Sans doute a-t-elle aussi contribué, dans le contexte très difficile de libération, d'improviser dans l'urgence une prise en charge d'une masse croissance de PG pour parvenir à des résultats qui font éviter le pire. Jamais la situation des PGA, même alimentaire, ne fut catastrophique à l'échelle nationale. Toutefois, ces résultats ont montré les limites de l'administration française qui ne parvient à stabiliser la situation qu'à l'aide de tiers. Entre 1944 et mai 1945, la rupture du seuil ne s'est pas produite, mais le précaire équilibre, de plus en plus difficile à maintenir à mesure que le temps passe, ne saurait résister à de nouvelles augmentations d'effectifs, ni à des PG trop affaiblis, tels ces trois cents jeunes de moins de 18 ans et ces 59 prisonniers âgés de plus de 50 ans cédés par les Américains au dépôt 183 en mai 1945.

La période de la libération qui ouvre la captivité en métropole est fondamentale en ce qu'elle crée un précédent par le changement radical de statut pour les combattants et par les bases d'un régime de captivité qu'elle pose dans le contexte du rapport de force encore non tranché entre forces de la résistance et projet gaulliste sur la reconstruction de la France, de l'hapax qu'est pour le prisonnier la rencontre entre ses représentations de l'adversaire et la captivité, cet impensé de l'idéologie nazie. Ainsi, ce tournant, inscrit dans un cadre conventionnel de plus en plus institutionnalisé, laisse-t-il une grande part à l'improvisation dans le traitement du corps de l'ennemi, dans l'évolution des structures de détention, dans le jeu des acteurs.

384 Lewarde, HL 178, document n° I 1/112 du 23/03/1945 du Comité d'organisation de l'Industrie des combustibles et minéraux solides concernant « les PGA, régime alimentaire ».

B) Les PGA dans les impossibles relations diplomatiques entre autorités nazies et GPRF

A partir de l'été 1943 et de la campagne d'Afrique du Nord, mais surtout à compter de juin 1944, avec la multiplication des captures par les forces françaises sur le sol métropolitain et jusqu'au 8 mai 1945, les PGA constituent un enjeu aussi central qu'imprévu dans la brève histoire entre autorités de la République française et le régime nazi. En effet, pour la seconde et la dernière fois[385], chacun des deux régimes possède, dans des ordres de grandeur certes inégaux, suffisamment des PG de l'autre belligérant pour modifier les rapports entre les deux régimes.

Cet aspect, qui peut paraître marginal dans le temps[386], constitue cependant un puissant révélateur des défis idéologico-politiques qui opposent, dans le traitement des PGA, les autorités du GPRF à celles du *IIIe Reich*. Il s'agit d'un enjeu idéologique interne, qui engage les rapports des deux régimes, totalitaire ou à prétention démocratique, avec le droit et son application en fonction de leurs représentations et pratiques des notions de « reconnaissance », de « réciprocité », de « représailles », d' « ennemi », de « captivité ». Mais il est aussi d'un enjeu externe, davantage diplomatique et conjoncturel, qui renvoie aux stratégies développées dans le cadre de rapport de forces improbable. Le régime national-socialiste entend s'assurer de la fidélité de ses soldats et de leur foi en la victoire afin de démontrer sa capacité à préserver, malgré les revers militaires, sa *Volksgemeinschaft*. Le GPRF a l'occasion de prouver sa capacité à se faire reconnaître comme pouvoir politique légitime et à en tirer profit pour ses combattants, en l'occurrence l'octroi du statut de combattants réguliers pour les forces françaises de la Résistance, de PG pour leurs captifs.

Pourtant il apparaît, dès le départ, qu'il s'agit d'une réciprocité impossible, car déséquilibrée en ses termes. Une réciprocité totale ne supposerait-t-elle pas une égalité de traitement comme de non traitement, donc de représailles ? Or, si l'on peut penser que les autorités nazies n'entendent pas, selon leur conception du droit international, se contraindre à un strict respect des Conventions et du droit de la guerre, le nouveau pouvoir français en quête de crédibilité ne peut, sauf à trahir les idéaux qui motivent son combat et à donner raison à la propagande nazie, les suivre sur ce terrain. Il s'en trouve, de fait et en droit, limité dans ses potentialités d'action. C'est donc ce combat à armes inégales, autant militaires que diplomatiques,

385 Suite au choc du pacte germano-soviétique et à la crainte de voir se constituer une cinquième colonne, le Gouvernement Daladier décide le 7 septembre 1939 l'internement de tous les hommes allemands de 17 à 50 ans… sans provoquer de mesure de représailles de la part du Reich, contrairement à la Première Guerre mondiale. Il ne considère plus ces Allemands à l'étranger comme membres de la *Volksgemeinschaft* : moins d'une centaine de Français considérés comme dangereux sont internés. Jusqu'au 10 mai 1940, les armées françaises ne capturent que 150 soldats allemands et moins de 10 000 pendant la campagne de France.

386 Etudié à la marge dans mes sources.

juridiques qu'idéologiques, que cet autre chapitre des relations franco-allemandes, au prisme du traitement des PG permet d'envisager.

1 - Les PGA en mains françaises vus du IIIe Reich

La détention par les autorités libres françaises d'un nombre croissant de PGA capturés sur le sol métropolitain réduit la position de supériorité des vainqueurs nazis, pas uniquement sur le terrain militaire. Tant que les Français n'avaient pas de PGA, le discours fonctionnait sans contrepartie avec la déshumanisation de l'adversaire en « terroristes » et la prise en compte de la seule légitimité vichyste. En effet, le refus des autorités du Reich de reconnaître les autorités de la France combattante comme interlocuteur légitime empêche toute prise de contact directe, ce qui complique considérablement leurs démarches d'abord en faveur des PGA en Afrique du Nord, puis en métropole. D'autant que les forces alliées refusent non seulement de jouer les intermédiaires, mais encore d'assumer pleinement une quelconque responsabilité dans le traitement des PGA qu'ils ont cédés aux forces françaises[387]. Il s'agit, selon eux, d'une affaire franco-allemande, même s'ils comprennent la détermination des autorités françaises à défendre leur souveraineté.

La progressive libération du territoire métropolitain déplace néanmoins le problème des PGA en mains françaises de la marge vers le centre pour en faire un enjeu à part entière de la conduite des opérations militaires et plus encore de la défense du régime nazi. Soumettant le discours sur l'ennemi à l'épreuve des faits, il pose aux autorités du IIIe *Reich*, et par ricochet au GPRF, la question d'une éventuelle évolution de leurs rapports, à tout le moins d'une nécessaire intervention en faveur de leurs combattants. Or, les canaux dont elles disposent sont très restreints : le seul, institutionnel, qui fonctionne dans les deux sens est le CICR, dont le rôle incontournable n'a pas empêché pas son instrumentalisation par le régime nazi. Dès septembre 1943, Berlin se plaint ainsi du peu d'informations obtenues sur les PG détenus par les « gaullistes » en Afrique du Nord, ignorant jusqu'au leur nombre et leur identité[388]. En décembre 1944, les autorités allemandes ne disposent toujours d'aucune liste nominative, ni d'aucune localisation des camps en France. Le directeur en chef de la *Deutsche Rote Kreuz*[389] regrette le caractère chiche des informations concernant la situation des PGA en France[390], tandis que le *Reichsministerium des Auswärtigen*, qui n'a aucune nouvelle des PGA depuis le débarquement allié, en est réduit aux sources étrangères pour connaître le nombre des

387 Aspect analysé dans le chapitre suivant.
388 CICR, G 25/658, G. 25/23, document n° 5459 Dél ALL du 27/09/1943 du CICR, Berlin concernant « Betreuung der deutschen KG in Gaullistischen Händen ».
389 Abrégé désormais en *DRK*.
390 BARCH-MA, B 205/1479, document du 14/12/1944 du *Sonderbeauftragte gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer* concernant « Zusammenfassender Bericht über die Lage der dt KG in Frankreich ».

ressortissants capturés[391] : 150 000, sans doute, estime-t-il, avec ceux d'Afrique du Nord, évalués à 20 000[392]. Le rapide relevé des interventions successives des différents interlocuteurs allemands, entre janvier 1944 et mai 1945, rassemblées dans le tableau consultable en annexe[393], confirme la remarque du consul allemand à Genève, R. von Holleben de janvier 1945 : le IIIe *Reich* n'a connaissance de la situation matérielle de ses PG en mains françaises qu'à travers le récit des rapatriés ou d'évadés, des communiqués de presse, de lettres de captifs eux-mêmes ou d'articles parus dans les journaux suisses et français[394].

Le nombre élevé de cas où la source n'est pas indiquée souligne combien les autorités nazies sont tributaires des rumeurs et doivent travailler dans une très grande imprécision, ce qui explique le recours quasi-systématique au CICR, unique moyen pour confirmer les informations qu'elles ne peuvent elles-mêmes recouper. Or, ce dernier peut difficilement remédier à l'absence d'échange directe d'informations, d'autant qu'il est lui-même soumis à un régime d'incertitude en la matière : en raison de l'absence d'administration et d'autorité centrales françaises, il ne reçoit que « des renseignements fragmentaires » sur les nouveaux captifs[395]. Dès lors, les autorités nazies sont dans l'impossibilité de distinguer le vrai du faux. Cette situation conforte l'image que la propagande nazie véhicule de l'adversaire, notamment les FFI, et du traitement qu'il fait subir à ses captifs, utilisée comme facteur de (re)mobilisation culturelle interne.

L'image du FFI et du traitement des PGA ainsi diffusée se cristallise assez tôt autour deux aspects de la captivité en mains françaises, qui semblent se renforcer dans le temps et l'espace, à mesure que la ligne de front se déplace vers l'est : le traitement des PG par les capteurs français et la situation matérielle dans les camps ennemis. On a vu combien ils concourent à faire adopter par le soldat à l'Ouest un certain comportement.

Tout concourt en effet, dans le traitement subi par les PGA, à présenter l'adversaire français comme l'exact opposé du soldat discipliné nazi. Le schéma narratif qui organise les différents récits contenus dans les sources allemandes est fondé sur le distinguo entre forces régulières,

---

391 Cette opacité est à l'origine de la mauvaise interprétation par les autorités nazies du nombre de PGA capturés par les Forces Françaises annoncé par général de Gaulle lors de sa conférence de presse radiophonique du 06/02/1945. Il annonce que sur les 825 000 Allemands prisonniers depuis le débarquement, 210 000 l'ont été par les Français (120 000 par la 1ère Armée, 40 000 par les FFI). N'ayant reçu que 5000 noms environ via Genève, ils s'étonnent des 200 000 annoncés. Ils ne savent sans doute pas que la majorité de ces captures a été remise aux armées anglo-américaines.

392 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944 d'Albrecht concernant les « deutschen KG in gaullistischer Hand ». 25 000 Allemands et 40 000 Italiens se trouvent alors en captivité française.

393 Il s'agit d'un relevé non exhaustif.

394 Un tableau placé en annexe reprend les principales caractéristiques des informations dont disposent les autorités du IIIe *Reich* à ce sujet, p.1249.

395 CICR, G17/51-476(105), document n° 4271 du 11/10/1944 du CICR, Genève concernant « les PGA en France

françaises et américaines, respectueuses du droit et des personnes[396], et les civils armés, les *Terroristen* et les « bandes terroristes »[397]. Lors des captures, ces derniers violentent leurs prisonniers, les dépouillent, s'attaquent même aux cadavres[398], ne tiennent aucun compte de la Convention de Genève et n'hésitent pas à procéder à des exécutions sommaires. La discipline des camps constitue également une illustration du « traitement sadique » que les « gaullistes », les FFI et autres « éléments sauvages sans discipline », font alors subir aux PG : absence de tout contrôle étatique, non respect du droit de la guerre et de la hiérarchie militaire, ce qui entraîne le viol des infirmières et des membres féminins de la *Wehrmacht*, les sévices gratuits infligés aux hommes, bien portant comme malades[399]... La population, cette « populace de la rue »[400] revancharde, est associée à ce groupe et à cette *Lynchjustiz* (lynchage)[401].Cette présentation autour de la figure négative « franc-tireur » qui remonte à la guerre de 1870[402] et à la fondation de la culture militaire allemande moderne recouvre une opposition plus fondamentale avec la culture militaire française quant au lien entre société et institution militaire[403].

Dans ces représentations, l'origine de tels déferlements de violence n'est jamais questionnée et les rares justifications avancées le sont sur le mode de la dénégation : des « Allemands auraient cloués vivant des enfants »[404] ou face à la saisie des médicaments dans les hôpitaux savoyards, « les enfants français n'ont plus n'en avaient pas »[405]. Pourtant, les articles transmis par le consul allemand au CICR relèvent certaines causalités. Ainsi celui de la *Neue Züricher Zeitung* de septembre 1944 indique-t-il que l'exécution de PGA, à Fures dans l'Isère, s'est produite dans un village dans lequel « à cette époque-là, les troupes d'occupation avaient terrorisé de façon particulière grave la population »[406]. L'atteinte au corps, premier lieu d'expression du retournement du rapport de force entre vaincus et vainqueurs[407], la

396 CICR, G8/51 V, 316, note du 28/08/1944 de *Wehrmachtoberpfarrer* Damrath, Hôpital de la Pitié ; CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document n° 769/45 du 19/03/1945 du *Deutschen Konsulat*, Genève concernant « Bericht eines heimgegekhrten deutschen KG aus französischer Kriegsgefangenschaft ».
397 BARC, B 205/1479, document du 08/12/1944 de *Sonderbeauftragte, gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer* concernant « Versorgung der deutschen KG in französischer Hand in Frankreich ».
398 CICR, G 25/666, 25/32, document n° 2417/44 du 06/11/1944 du consulat allemand.
399 CICR, G25/631, 25/5/VI, document n° R XIV X 30140/45 du 24/01/1945 du Ministère des Affaires étrangères concernant le « Rechtsschutz der französischen KG ».
400 CICR, G 25/666, 25/32, document n° 2417/44 du 06/11/1944 du consulat allemand, *op. cit.*
401 CICR, G25/631, 25/5/VI, document n° R XIV X 30140/45 du 24/01/1945, *op. cit*.
402 Voir Mitze, Katja, « 'Seit Babylonischen Gefangenschaft hat die Welt nichts derart erlebt". „Französische Kriegsgefangene und Franctireurs in deutsch-französischen Krieg 1870/71", *in* Overmans, Rüdiger (Hg.), *In der Hand des Feindes*, Böhlau Verlag, 1999, p. 235-254 ; Horne, John; Kramer, Alan, *1914. Les atrocités allemandes*, Tallandier, 2005, « La guerre des illusions ? « francs-tireurs » et « atrocités allemandes », 1914 », p. 111-255.
403 Voir Frevert, Ute, *Die kasernierte Nation…, op. cit*.
404 CICR, G 25/666, 25/32, document n° 2417/44 du 06/11/1944 du consulat allemand *op. cit*.
405 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 14/12/1944 de *Sonderbeauftragte gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer* concernant le « Zusammenfassender Bericht über die Lage der deutschen KG in Frankreich »..
406 CICR, G25/631, 25/5/XII, document n° 2977/44 du 19/12/1944 du consulat allemand concernant l'« Erschiessung eines deutschen Hauptmanns und eines deutschen Soldaten in dem Dorfe Fures ».
407 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 14/12/1944, *op. cit.* Par exemple, après la prise des hôpitaux de Savoie par les forces françaises, les membres féminins de la *Wehrmacht* sont emmenées dans une cave où elles auraient été employées à des travaux de nettoyage. A Sète, la direction du camp aurait fait tondre les femmes pour leur édification.

destruction de toute marque distinctive de supériorité, notamment celle rappelant un ordre militaire honni et la manifestation d'une certaine vengeance sont perçues hors de toute causalité et de tout contexte, dans une transcription singulative, qui finit par mettre en avant précisément l'absence de toute rationalité dans le comportement : mise au cachot « sans infraction », PG fusillés « sans raison »[408], traitement « injuste »[409] dans les camps. Bref, les bandits se conduisent comme des bandits ! L'image des forces françaises en symétrique inverse des forces allemandes se trouve également à l'échelle collective. Les récits, sans doute très reformulés par les autorités à Berlin, donnent surtout à voir l'anarchie qui règne entre les différents groupes de *partisans* et l'absence de structure de commandement.

La seule catégorisation apparemment effectuée différencie les « troupes gaullistes » qui ont peu de PGA des FFI qui détiennent la majorité des PGA et des FTP, ces deux derniers groupes étant « plus ou moins bolcheviks », les FTP, plus à gauche, « complètement bolcheviks »[410]. Cette lecture, idéologique, d'une réalité indéniable telle que proposée dans ces récits, assume une finalité politique précise : fonder la qualification de bandit, souligner l'absence de structure hiérarchique revient à justifier l'inégalité irréductible entre combattants français et forces régulières nazies, donc le refus de reconnaissance du statut de PG à leurs captifs et plus généralement au « régime gaulliste à Paris [qui] manifestement n'a pas la moindre influence sur les FFI »[411]. Il est intéressant de rapprocher cette attitude d'une considération du CICR qui explique la modération des plaintes des PGA sur leur situation et l'absence de véritable protestation des autorités allemandes, bien qu'elles la connaissent par le fait que « (...) les uns et les autres [...] saisissent combien il est difficile d'exiger le respect des conventions de la part de gens qu'on a déclarés hors-la-loi »[412].

Sans pouvoir faire ici la part entre la propagande et l'adhésion sincère à cette représentation, rappelons qu'elle a été largement partagée par les soldats combattant en France, comme en témoigne le constat d'échec que le groupe de CALPO à Marseille en tire de son action politique visant à « briser la crainte des partisans » : « excepté quelques rares cas, même les opposants à Hitler ont cru que les partisans les assassineraient tous »[413]. Jusqu'à la chute du régime, la propagande nazie garde une impressionnante efficacité à mobiliser culturellement

408 CICR, G 25/666, 25/32, document n° 2417/44 du 06/11/1944*, op. cit.*
409 BARC, B 205/1479, document du 08/12/1944 du Sond*erbeauftragte, gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer au SS-Obergruppenführer* Frank, sur la « Versorgung der deutschen KG in französischer Hand in Frankreich ».
410 BARCH-MA, B 205/1479, document du 14/12/1944 de *Sonderbeauftragte gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer, op. cit* ; BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944 du *Geschäftsführenden Präsident des DRK* concernant « le traitement pour les troupes de résistance des PGA ».
411 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944 *op. cit.*
412 CICR, G17/51-476(105), note n° FBk/MF du 28/12/1944 du CICR concernant « la situation des PGA en France ».
413 SAPMO (Berlin), RY 61 – 28, *Bericht* du 30/09/1944 de Hauser, Harald sur « Marseille ».

et militairement ses combattants à partir de l'image du franc-tireur, à limiter les redditions individuelles ou collectives des soldats de Hitler[414].

Les autorités nazies ne réagissent d'ailleurs pas aux informations reçues qui remettent en cause leur schéma d'interprétation en offrant une image plus positive de l'ennemi. Un cas peut être cité avec certitude. Il s'agit d'un PG rapatrié de Marseille en septembre 1944. Pendant sa captivité, il fait un court séjour dans une caserne à Marseille, occupée par des « terroristes ». Il constate pourtant que le repas des PGA est préparé à partir des stocks de ces derniers qui les leur concèdent de leur plein gré. Et de leur dire : « nous leur aurions fait du mal, mais ils voulaient rendre le bien pour le mal »[415]. En avril 1945, le CICR rappelle au consul allemand que le rapatriement s'était déroulé « de façon humaine », excepté quelques détails regrettables[416].

La situation matérielle des PGA dans les camps français, telle que la perçoivent officiellement les autorités du IIIe *Reich*, est tout aussi négative. Elle s'exprime sur le mode du manque, voir du manquement, ce qui renvoie à l'état de la France à la fin de la guerre : à Aubagne fin août 1944, les prisonniers sont installés dans un ancien hangar pour dirigeables avec de la paille précédemment utilisée comme écurie[417]. En décembre 1944, le camp de Sète accueille quatre cent cinquante hommes répartis à cent cinquante par baraque. Les soins médicaux sont limités à un nombre précis de malades, quelle que soit la maladie, l'habillement, insuffisant, la majorité des PG portant l'uniforme d'été au moment de leur capture, parfois sans chemise en raison de l'incapacité de l'administration française à s'en procurer en nombre[418]. Début janvier 1945, les chambrées du fort de Belfort contiennent cent hommes répartis sur vingt-cinq lits doubles, sans couverture, ni paille, ni poêle, ni fenêtres étanches[419]… Le télégramme que le *Reichsministerium des Auswärtigen* envoie mi-décembre 1944 au CICR résume la représentation : « alimentation insuffisante, mauvais logement, mise au travail excessive et habillement également insuffisant »[420]. Représentation confortée par l'impossibilité fréquente de toute correspondance postale. Cependant, c'est l'insuffisance de l'alimentation des PGA qui focalise l'attention des autorités nazies, comme en témoignent les nombreuses indications quantitatives contenues dans les documents qui leur parviennent[421].

---

414 Nord, 42 W 39338(3), lettre manuscrite du 28/11/1944 de Capelle, Roubaix au maire de Roubaix sur les « PG » : Un article publié dans *L'Aurore*, « Les PGA se déclarent satisfaits de leur sort », décrit le traitement particulièrement agréable que les PGA reçoivent dans un camp américain. Le visiteur s'enquiert, avant de quitter les lieux, auprès du lieutenant s'il y a des évasions : « Non (...), nous avons une fois pour toutes, averti les prisonniers que s'ils s'échappent, ils seraient repris par les FFI..., et aucun n'a tenté de franchir les barbelés ». ; CICR, G17/51-476(105), document n° 4271 du 11/10/1944 du CICR, Genève au CICR, Berlin, Dr. Marti sur les « PGA en France », mais aussi les évasions en camps américains.
415 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document n° 769/45 du 19/03/1945 du consulat allemand, Genève, *op. cit.*.
416 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document du 16/04/1945, *op. cit*.
417 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document n° 769/45 du 19/03/1945 du consulat allemand, Genève*, op. cit.*
418 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 14/12/1944, *op. cit*.
419 SHAT, 29 R 11 (2), extrait du 17/01/1944 de l'*Appell, Nummer I* concernant « So behandeln sie Deutsche ! ».
420 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944, *op. cit*.
421 Un tableau simplifié est placé p. en annexe. p. 1251.

Comme pour le cas des traitements, les autorités nazies ne cherchent pas la cause de ces insuffisances, pas plus qu'elles ne réagissent pas aux informations qui évoquent une situation satisfaisante, rendant caduque leur perception de la réalité française. On ne note pas de réaction au télégramme des trois médecins prisonniers travaillant à l'hôpital militaire de Thonon-les-Bains en août 1944 qu'elles ont certainement reçu via le CICR. Adressé à « tous les postes de commandement, [aux] blessés et [au] personnel sanitaire, [aux] infirmières et [à] tous les services allemands » tombés en mains françaises[422], il précise que le commandant français de Thonon leur a assuré du respect de la Convention de Genève.

Pourtant, il serait erroné de conclure de cette image apparemment figée que la ligne de conduite des autorités du *Reich* l'est aussi. Trois facteurs au moins jouent dans le sens contraire.

D'abord, il y a des raisons de politique intérieure, car la multiplication du nombre de captifs anonymes pourrait à terme constituer un facteur de fragilisation de la mobilisation du peuple allemand pour la guerre totale, ce que les autorités nazies ne peuvent ignorer dans la période critique de 1944-1945. Elles se trouvent devant un dilemme nouveau : comment instrumentaliser la misère des PGA en vue d'accroître la haine de l'ennemi sans provoquer pour les femmes et enfants concernés un « fardeau moral insupportable », synonyme possible de détachement du régime ? Elles laissent dans l'incertitude ces mêmes familles sur le sort de leurs proches[423]. Ensuite, elles ne peuvent pratiquer une politique de représailles sans mesure, la réciprocité pouvant désormais s'appliquer au détriment des PGA, ce que le CICR n'a pas manqué de communiquer à ses interlocuteurs allemands. Enfin, le refus de principe du gouvernement nazi d'accorder le statut de troupes régulières aux FFI déplace l'exercice de la réciprocité dans un équilibre défavorable à ce dernier, puisqu'il permet aux autorités françaises de comparer le traitement des PGA dans les camps militaires français à celui des FFI dans les camps de concentration nazis. Reste à savoir si l'épreuve de force autour de la question de la légitimité des nouvelles autorités françaises provoque des réactions de la part du régime nazi. Les PGA en mains françaises bénéficient-ils de la part des autorités du *Reich* d'un traitement particulier par rapport à ceux d'autres puissances belligérantes, également détentrices de soldats de Hitler ?

422 CICR, G 9/13, 345, document du 20/08/1944 de Staarzt Dr Dieck ; St. Dr Schultess ; Oberarzt Muller concernant « Thonon-les-Bains ».

423 BARC17346, B 205/1479, document du 08/12/1944 du *Sonderbeauftragten, gz. Grüneisen, DRK-Generalhauptführer* concernant la « Versorgung der deutschen KG in französischer Hand in Frankkreich ». Il est question d'« unerträgliche seelische Belastung ».

2 - Faut-il sauver le PGA en mains ennemies ? L'aide des autorités nazis entre logique de guerre totale et sauvegarde de la Volksgemeinschaft

A partir de fin 1944, unanimes à constater le traitement « dans une forme infecte »[424] des PGA par les combattants de la France libre et leur incapacité à assurer seuls un sort acceptable à ces prisonniers, les autorités nazies semblent s'entendre sur la nécessité idéologique d'une action de grande ampleur pour le pallier : l'envoi de secours. Il n'a pas seulement pour fin l'amélioration de la condition matérielle des PG, car cette aide ne vaut que si elle est perçue par les PG comme la manifestation de l'intérêt porté par le régime nazi à ses captifs et de leur appartenance au *Volk*. Ils doivent donc entretenir la mobilisation culturelle de ces soldats hors d'état de combattre, preuve de leur attachement à l'idéologie national-socialiste. Ce qui a été le cas, comme le rappelle le directeur général de la *DRK*, Grüneisen, en Afrique du Nord, où les colis mensuels ont provoqué « soudainement un changement complet dans l'attitude » des PGA[425], car alors « la fierté de la *Heimat* et de la foi en Allemagne fut soudainement adoptée ». La *DRK* a en effet organisé un système d'envoi de vivres par colis aux captifs des « Français de De Gaulle »[426] : entre juillet 1943 et décembre 1944, 308 093 colis de cinq kilos ont été envoyés aux 17 000 prisonniers ayant droit à un ravitaillement. La très grande majorité des paquets -296 478- contient des produits de nettoyage et des denrées alimentaires, soit un paquet de biscuits Leibnitz, soit 125 gr de bonbons et un assortiment-maison de la *DRK*[427]. A partir du 1er janvier 1944, celle-là, grâce au soutien de *l'OKW*, a pu expédier chaque mois 200 000 kilos de denrées alimentaires particulièrement riches : pain militaire, gâteaux au lait, farine de froment, levure chimique, semoule de blé..., soit quelque 11,8 kilos de nourriture par PGA. Les captifs en Afrique du Nord ont donc bénéficié d'un traitement de faveur, recevant deux compléments successifs, l'un prévu dès le début, le second consécutif au rapatriement des PGA des EUA. Ces dispositions sont justifiées par leur « situation particulièrement mauvaise en matière d'approvisionnement »[428] que ne connaissent pas les soldats détenues par les Anglo-Américains. Les prisonniers en France métropolitaine reçoivent-ils un tel traitement de faveur ?

Partant de l'exemple nord-africain, l'action de secours pour les PGA en France métropolitaine doit contribuer au « maintien de la discipline et du moral » et redonner la conscience d'avoir un soutien fort dans la *Heimat*. Faute de quoi, ces nouveaux prisonniers

---

424 BARC21738, NS 19 (778), télégramme n° Bra/H du 11/12/1944de Brandt, *SS-Standartenfürer* concernant « le traitement des PG en France », soit « in einer schweinischen Form ».

425 BARC, B 205/1479, document du 08/12/1944, *op. cit*. Les recherches sur la *DRK* se sont multipliées ces dernières années insistant sur son instrumentalisation par le IIIe *Reich* , voir notamment Riesenberger, Dieter, *Das Deutsche Rote Kreuz. Eine Geschichte 1864-1990*, F. Schöningh Verlag, Paderborn, 2002 ; Morgenbrod, Birgitt ; Merkenich, Stephanie, *Das Deutsche Rote Kreuz unter der NS-Diktatur 1933-1945*, F. Schöningh Verlag, Paderborn, 2008

426 Colmar (ZOF), H 1.104/2, document n° 182/C du 01/05/1947 du district de Fribourg concernant « Avril 1947 ».

427 BARCH-LI, NS 19 (778), Medlungen n° IV/7-Kt/Pl du 13/12/1944 de Kuner *DRK-Wachtführer* sur « die bisher erfolgten Sendungen für die deutschen KG in französischer Hand in Nordafrika ». Voir le tableau ci-dessous.

428 BARCH-LI, NS 19 (3123), document de la *DRK* concernant la « Versorgung der KG ».

seraient, selon Berlin, tous bientôt contaminées par le bolchevisme[429]. Cependant, au fur et à mesure du déroulement des opérations militaires, l'Allemagne nazie se trouve confrontée à l'ouest à une captivité de masse à partir de 1943 avec un certain décalage par rapport au front de l'Est et ses centaines de milliers de PGA en mains soviétiques. Ses autorités doivent envisager une situation impensable dans la culture de guerre du *IIIe Reich* : intégrer des vaincus dans un discours idéologique qui n'a cessé de prôner la victoire jusqu'à la mort si nécessaire ?

La trentaine d'articles relevés dans le *Völkischer Beobachter* entre janvier 1944 et le 19 avril 1945[430] reflète cette difficulté idéologique auquel le régime est confronté de façon croissante. Il est alors utilisé comme un double vecteur de mobilisation au sein de la population allemande, d'une part en faveur du régime en insistant sur le fait que ces soldats ne rentrent qu'après s'être sacrifié en versant leur sang pour la patrie qui peut alors, officiellement, offrir à ses grands blessés sa reconnaissance. La figure du PG nazi a également pour fonction de donner à voir la bestialité de l'adversaire qui ne respecte aucun code moral ni militaire. Les articles, particulièrement virulents dans la stigmatisation des combattants français, visent ainsi à éviter tout défaitisme en rappelant l'impossibilité de se rendre à l'ennemi[431]. Dans une guerre désormais totale, le PG nazi trouve sa place dans l'espace public… tant que sa défaite sert tangiblement la victoire finale. Dans ce combat pour « l'existence ou la non-existence »[432] de l'Allemagne, il reste, somme toute, peu de place entre la mort et le sacrifice, comme le célèbre le régime en publiant le télégramme du commandant de Saint-Malo du 19 août 1944 : « Mon Führer ! Le combat (…) prendra fin aujourd'hui ou demain. Sous un déluge de feu, les ouvrages s'écroulent les uns après les autres. Si nous devions périr, cela ne sera qu'après combattu jusqu'au dernier (…) »[433]. Hitler répond en célébrant la *Heldentod*, la mort en héros, de ses hommes. Ce n'est qu'à ce prix que le PG peut espérer répondre au triptyque nazi, « Kampf, Opfer, Gemeinschaft ».

Contrairement à la France de Vichy et son discours moralisateur du rachat qui fait de la captivité de près de deux millions de soldats français l'épreuve rédemptrice de la nation tout entière, contrairement à l'Afrique du Nord, où ni le nombre, ni la situation militaire n'obligeaient encore Berlin à modifier son discours, la captivité à l'Ouest actualise le syndrome de Stalingrad [434] et renvoie à la question, au moment de la bataille pour la victoire

429 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 14/12/1944, *op. cit.*
430 L'édition pour l'Allemagne du Sud a été dépouillée et les lacunes complétées par d'autres éditions régionales. Trois extraits ont été placés en annexe, p.1281.
431 Par exemple, l'article « De GaullesTreibjagd auf Menschen » de l'édition du 14/09/1944 ou celui du 06/12/1944 intitulé « Deutsche Vergeltungsmassnahmen gegen Gaullisten-Terror. Eine Note des Auswärtigen Amts an das IRK".
432 *Völkischer Beobachter*, n°3 du 03/01/44, « Adolf Hilter an seine Soldaten".
433 *Völkischer Beobachter*, n°232 du 19/08/44, annexe.
434 Pour une analyse stimulante, voir Biess, Frank, *Homecomings. Returning POWs and the Legacies of Defeat in Potswar Germany*, Princeton Univesity Press, 2006, "To Stalingrad and Back: History and Memory", p. 2-7 et "Impending Defeat: Military Losses, the Wehrmacht, and Ordinary Germans", p. 20-42.

finale, de la comptabilité idéologique entre la position de captif et celle de combattant dans l'idéal nazi : le soldat de Hitler peut-il être un prisonnier ? Comment réaliser son sacrifice *für den Vaterland* derrière les barbelés ? La captivité européenne des PGA - telle qu'elle se présente fin 1944-début 1945- oblige les autorités nazies à choisir entre deux logiques : faut-il suivre une logique de guerre totale, et dans ce cas, ne pas s'en laisser détourner en s'occupant de ces *traîtres* ? Faut-il au contraire sauvegarder la *Volksgemeinschaft* en privilégiant l'intégration des PG dans la mobilisation culturelle absolue, et développer une logique de soutien ?

Dans un premier temps, c'est la continuité avec le cas nord-africain et la logique d'entraide qui semblent l'emporter. Un document du 13 décembre 1944 fait état d'envois en nombre effectués par la *DRK* entre octobre et mi-décembre qui ont commencé au 1er juillet 1943 :

Tableau 7 - Les premiers secours d'Allemagne aux PGA en France (octobre – 13/12/44)

	Octobre		Novembre		Décembre ?	
Denrées alimentaires	Quantités (paquets de 5 kg)	Poids (kg)	Quantités (paquets de 5 kg)	Poids (kg)	Quantités (paquets de 5 kg)	Poids (kg)
Paquets de biscuits Leibniz	1 862	9310	2 388	11 940	400	800
Assortiments (sucrerie ?)	2 792	13 960	3 233	16 165		
Bonbons	2 094	10 470				20
- conserves : lait, concentré de tomates, confiture, extrait de levure, fromage, poisson, fruits, viande - bonbons			472	2360	Embarqués le 08/11/44	

Sources : BARCH-LI, NS 19 (778), Medlungen n° IV/7-Kt/Pl du 13/12/1944 de Kuner *DRK-Wachtführer* concernant « die deutschen KG in Frankreich »(28/11/44)[435]

La *DRK* élabore ensuite un véritable plan d'aide alimentaire, vraisemblablement en septembre-octobre, présenté fin novembre 1944 au *Reichsführer*. Il s'agit de répondre aux besoins mensuels des PGA en France, estimés à 100 000 par les services allemands[436], l'*OKW*, et son service des PG, à l'origine de la demande de l'élaboration d'un programme d'envoi de neuf cents tonnes de marchandises par mois en France, comme le laissent entendre Grüneisen[437] ainsi qu'une note du CICR[438]. L'ambitieux programme conçu par la *DRK* en le témoignage de la patrie reconnaissante constituerait une ponction mensuelle de près de mille tonnes[439]. L'envoi de 9,4 kilos de vivres par mois au PGA serait-il le prix à payer pour le régime nazi pour s'assurer du soutien indéfectible de ses prisonniers ?

435 Dans un camp américain, le pain est fabriqué avec deux tiers de farine allemande. S'agit-il de stocks de la *Wehrmacht* ? d'envois d'Allemagne ? à titre privé ou collectif ? Difficile de le savoir.
436 BARCH-MA, B 205/1479, document du 23/11/1944 du *Chef des Heeresverwaltungsamts im Oberkommando des Heeres* concernant « la situation alimentaire des PGA en France ».
437 BARC17346, B 205/1479, document du 08/12/1944, *op .cit.*
438 CICR, D EUR FRANCE1-262, document n° WM/MM du 07/12/1944 de Michel concernant « le voyage de Michel à Genève, du 26/11-4/12/1944 ».
439 Le tableau placé en annexe, p.1254, récapitule les différentes mesures prises par la *DRK* en la matière.

L'intervention fin novembre 1944 du *Reichführer-SS* lui-même rappelle combien la question du sort des PGA demande un traitement par nature idéologique qui ne saurait être laissée à l'*OKW* et à ses normes militaires traditionnelles, ni même à la *DRK* pourtant très étroitement contrôlée par les SS. Le 23 novembre 1944, il demande à la *DRK* de suspendre les mesures spéciales en faveur des PGA en mains françaises et de se limiter aux démarches nécessaires pour placer la France face à ses « engagements internationaux »[440]. Sa décision est motivée par le fait que la majorité de ces prisonniers est constituée de membres des arrières, « qui seraient eux-mêmes responsables de leur captivité »[441]. S'ils avaient combattu comme il se doit[442], leur captivité aurait pu être évitée. L'intervention directe de la SS inverse le rapport de force entre les deux logiques et impose une lecture strictement idéologique de la captivité : le soldat nazi est soit victorieux, soit mort au combat. Pourquoi la *Volksgemeinschaft* devrait-elle se sacrifier pour lui porter secours, alors que son nouveau statut révèle qu'il a failli à son devoir selon l'idéal national-socialiste ? Que les quelques « soldats en règle et les combattants courageux »[443] pardonnent le *Führer*, conclut-il. Le lendemain, l'*OKW* ordonne la suspension de l'acheminement selon la volonté de Hitler[444].

Toutefois, fin 1944, il n'est sans doute plus possible d'opposer aussi catégoriquement stigmatisation des PG et célébration de la *Volksgemeinschaft* tant fronts militaires et domestiques sont liés en guerre totale. L'intégration de la *DRK* à la SS autorise certainement son directeur général à réagir à la décision de Himmler qu'il atteint par le biais du *SS-Obergruppenführer* August Frank, chef du service administratif de l'armée auprès du haut commandement. Pour éviter la « mort certaine » des 100 000 prisonniers allemands, il propose de limiter dans un premier temps l'envoi de vivres à quatre mois et d'autoriser l'acheminement des colis selon l'accord que la *DRK* a passé avec le CICR[445]. Himmler qui demande à voir des « documents authentiques » sur le traitement des PGA en France[446], accepte le 11 décembre la proposition et fait répondre au *SS-Obergruppenführer* Grawitz –à la fois directeur de la *DRK* et *Reichsarzt der SS*- de prendre contact avec le conseiller de légation *SS-Standartenführer* Wagner des Affaires étrangères et avec le général Reinecke[447]

440 BARCH-LI, NS 19 (778), document n° 38/129/144 Bra/H du 23/11/1944 de la *Feld-Kommandestelle* concernant « la situation alimentaire des PGA ».
441 Soit « die sich ihre Kriegsgefangenschaft selbst zuzuschreiben hätten ».
442 « Bei anständigem Kampfe », dit le document.
443 Soit « ordentlichen Soldaten und tapferen Kämpfer ».
444 BARCH-LI, NS 19 (188), *Telegramm, geheim* n° 1522 du 23/11/1944 du *Reichssicherheitshauptamt* concernant la « Beförderung KG ».
445 BARCH-MA, B 205/1479, document du 09/12/1944 du *Chef* au *Reichsführer SS, Sonderstabd, z.Hd. SS-Standartenführer* Dr. Brandt, S sur la « Versorgung der deutschen KG in französischer Hand in Frankreich ».
446 BARCH-MA, B 205/1479, document du 14/12/1944, *op. cit*.
447 Le général d'infanterie Hermann Reinecke (1888 – 1973) fut à la tête du bureau central des forcées armées auprès de *l'OKW* (*l'Allgemeines Wehrmachtamt*, *AWA*) ainsi qu'à celle du service regroupant les officiers nazis chargés de la propagande au sein de la *Wehrmacht* (la *Nationalsozialistische Führungsoffiziere*, *NSFO*).

pour soutenir « une démarche énergique » des Affaires étrangères et de la *DRK*[448] auprès du CICR en vue d'améliorer la situation des PGA[449]. Le 15 décembre, Grawitz informe Himmler que le plan d'envoi de neuf cents tonnes mensuelles pendant quatre mois a été autorisé, l'accord de contrôle entre le CICR et la *DRK* conclu et les protestations pour l'amélioration du sort des PGA envoyées au CICR[450].

Le corpus laisse apparaître quelques incohérences chronologiques entre le processus de décision tel qu'il se déroule au sommet de l'Etat nazi et l'application concrète des décisions. En effet, le 4 décembre 1944, le *Reichsministerium des Auswärtigen*, par l'intermédiaire du consulat allemand à Genève, prévient le CICR qu'il aura à réceptionner les colis mensuels de vivres aux PGA envoyés par la *DRK*[451]. Le texte du consul von Holleben permet de certifier qu'il s'agit bien du programme initial de grande ampleur, non des envois de septembre-mi-décembre. Les multiples modifications dans les quantités et le type de denrées par rapport au premier se traduisent toutefois par une réduction de la quantité expédiée[452].Le 7 décembre, des colis sont arrivés à Genève[453] et le 8, le général Boissau de la DIPG fait état des modalités extrêmement contraignantes pour la distribution des colis transmises par la *DRK*[454]. L'une des craintes des autorités nazies est en effet que ces envois seraient détournés au profit des forces de la Résistance. La distribution de ces colis implique, outre le CICR, les différents échelons de la hiérarchie militaire française libre (DGPG, commandants de région militaire, commandants de dépôts de PG ou médecins-chefs pour les hôpitaux) et les hommes de confiance allemands. En amont, le CICR doit prévenir les commandants régionaux du nombre, de la nature et de la contenance des colis bientôt envoyés. En retour, le commandant communique la répartition géographique des colis. L'expédition proprement dite est ensuite assurée par le CICR jusqu'à la prise en charge en gare par le commandant de dépôt qui en a désormais le contrôle et envoie un accusé de réception au CICR. La répartition est alors assurée par l'homme de confiance sous la surveillance du commandant qui fait un compte-rendu à la DGPG. Cette pointilleuse traçabilité fait partie de la non-reconnaissance de l'ennemi.

Le choix du CICR comme intermédiaire ne semble pas avoir posé de réelles hésitations aux autorités allemandes, ni, d'ailleurs, au comité. Les premières n'ont pas d'autres canaux pour atteindre les PG, l'ignorance du nombre et de la localisation des camps qui gêne

448 BARC, NS 19 (778), télégramme n° Bra/H du 11/12/1944 de Brandt, *SS-Standartenfürer au Obergruppenführer Dr. Grawitz Reichsarzt- und Polizie*, Berlin sur le « traitement des PG en France ».
449 BARCH-LI, NS 19 (778), télégramme n° Bra/H du 11/12/1944, *op. cit.*.
450 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944, *op. cit.*.
451 CICR, Sg4/1177, XV, document n° 2811/44 du 04/12/1944 du consulat allemand sur « deutschen Liebensgabensendungen für dt. Kriegsgefangene in fz. Gewahrsam in Frankreich ».
452 Sans doute est-ce une adaptation aux contraintes du temps.
453 CICR, D EUR FRANCE1-262, document n° WM/MM du 07/12/1944 de Michel concernant « le voyage de Michel à Genève, du 26/11-4/12/1944 ».
454 BARCH-LI, NS 19 (778), Medlungen n° IV/7-Kt/Pl du 13/12/1944 de Kuner *DRK-Wachtführer, op. cit.*

considérablement l'organisation des secours[455] ne peut être que partiellement comblée par le CICR. D'autant que la collaboration entre Croix-Rouges nationales et Comité international est institutionnellement justifiée. Enfin, comme le souligne la *DRK*, l'expérience nord-africaine a démontré la fiabilité de la gestion du CICR et la faiblesse des pertes en colis.

Or, bien que le CICR rappelle, mi-janvier 1945, qu'il est prêt à convoyer et distribuer les vivres[456], que ses délégués ont depuis fin novembre prospecté dans les 14e et 15e RM pour vérifier la répartition et les besoins des PG, qu'il s'est assuré de la position du gouvernement français et de la bonne volonté de la hiérarchie militaire, les mille tonnes promises ne sont toujours pas parvenues fin février[457] et n'apparaissent plus dans le corpus ensuite, conséquence qui n'est plus seulement idéologique, étant donné l'extension de la zone de combat. Sans doute l'ordre du *Führer* diffusé par le général Keitel le 5 mars 1945 règle-t-il idéologiquement le problème : « Celui qui est tombé en captivité, sans être blessé ou sans pouvoir prouvé qu'il a combattu jusqu'au bout, a perdu son honneur. La communauté des soldats loyaux et courageux le désapprouve. Ses proches répondront pour lui. Tout paiement de prime ou de soutien pour les proches est supprimé »[458]. Au final, le fanatisme nazi aura eu raison des opérations de soutien. A moins que le régime, à l'approche du crépuscule, n'ait voulu entraîner dans sa chute ces Allemands, comme pour se venger de ses faiblesses.

Le second domaine où les autorités nazies décident d'intervenir concerne l'habillement des PGA qu'ils savent être dans un état aussi désastreux que la nourriture. Contrairement au domaine alimentaire, les autorités nazies réclament, dès le début, que les autorités françaises assument leurs devoirs de puissance détentrice en remplaçant habits et chaussures retirés après la capture ou lors du trajet vers les camps de rassemblement[459]. La rhétorique adoptée se fonde d'une part sur une utilisation biaisée de la Convention de Genève, puisqu'elle exige d'un adversaire auquel on dénie toute légitimité politique qu'il tienne ses engagements conventionnels ; d'autre part sur la *décontextualisation* de la situation considérée, la condition vestimentaire des soldats allemands étant considérée satisfaisante par les autorités nazies en décembre 1944, lors de leur capture. Les autorités françaises, contrairement à leur attitude plutôt discrète lors des actions précédentes, réagissent fermement, en rappelant une causalité qui les exonère : si les prisonniers n'ont qu'une seule couverture et pas de souliers, c'est que la France en manque et si elle en manque, c'est que les troupes allemandes ont « jugé bon

455 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944 d'Albrecht concernant les « deuschen KG in gaullistischer Hand ».
456 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, document 15/02/1945 du CICR, Genève concernant les « Verpflegungssätze für die dt KG im Bereich der 14. Region, Lyon ».
457 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, document du 22/02/1945 de CICR, Genève concernant la « Lage der dt KG in Frankreich ».
458 BARCH-MA, B 205/1584 document n° *OKW*/143 du 05/03/1945 de Keitel.
459 CICR, Sg4/1177, XV, document n° 2811/44 du 04/12/1944 du consulat allemand concernant les « deutschen. Liebensgabensendungen für dt. Kriegsgefangene in fz. Gewahrsam in Frankreich ».

d'expédier en Allemagne tout ce qu'elles ont pu saisir. Si donc le Reich désire que les prisonniers allemands soient munis de ces effets, il devra les lui faire parvenir »[460].

La tension monte à mesure que la défaite allemande se profile et que les autorités nazies envoient se battre les hommes du *Volkssturm*, sous-équipés et entraînés à la hâte. La *DRK* demande que soient utilisés les stocks d'uniformes laissés par la *Wehrmacht* pour habiller les PG. Or, ces stocks ont été incendiés par les troupes allemandes lors de leur retraite. La captivité de masse, par sa dimension tragique, semble rendre caduc le double discours des autorités nazies avec le droit et la réalité, tandis que les Français, progressivement revêtus des nouveaux habits de vainqueurs, peuvent retourner l'argument de la réciprocité à leur bénéfice. Ils rappellent ainsi que la Wehrmacht s'est emparée de stocks considérables effets en France en 1940 qui n'ont jamais été utilisés au profit des PGF en Allemagne[461]. Ils se sentent d'autant moins engagés que, d'après le droit international, les uniformes saisis étant considérés comme « prise de guerre », ils sont donc libres de les utiliser comme ils le veulent. Ils mettent, à leur tour, les autorités nazies face à leurs responsabilités en demandant à la *DRK* d'envoyer le plus vite possible des vêtements[462]. Le refus du général Boissau de la DIPG de distribuer aux PG le questionnaire de la *DRK* sur les pointures et les tailles en avril 1945 clôt sans doute l'épilogue de cette aide vestimentaire, au moment même où les derniers captifs ont été pris « en loques ». Comme le justifie le directeur de la DGPG, « il est à craindre que la 'commande de vêtements' ne constitue qu'une manifestation de propagande, alors que la moindre distribution réclamée depuis octobre 1944 n'a pu avoir lieu »[463]. Jusqu'à la capitulation sans condition, à leurs corps pas toujours défendant, les PGA ont été un enjeu de la guerre totale. Les résultats inégaux de l'aide apportée en matière alimentaire et vestimentaire constituent un facteur d'explication dans le rétablissement plus rapide en 1945 de l'état alimentaire que vestimentaires des PGA[464].

L'analyse du général Boissau touche au cœur des motivations des autorités nazies qui envisagent l'aide aux PGA comme un enjeu plus large de la mobilisation totale. Elle vise un double objectif, interne -raffermir la foi en l'Allemagne et en la victoire finale, externe- prévenir l'attrait de l'ennemi. Fin octobre 1944, les autorités nazies demandent ainsi aux puissances protectrices des intérêts allemands de transmettre aux hommes de confiance des

460 CICR, G 25/666, 25/30 document n° 7336 A du 08/12/1944 concernant « les PGA ».
461 CICR, G 25/666, 25/30, document n° 1267 DIPG-CAB du 12/02/1945 du DGPG concernant « l'habillement des PGA en France ».
462 Seul le refus d'appliquer cette réciprocité négative au profit d'un sentiment d'humanité irréductible –complètement absents chez les nazis- explique leur distribution des restes saisis de stocks.
463 CICR, G8 / 51 IX, 319, note n ° 1697 du 13/04/1945 de Niederhauser sur les « vêtements et chaussures pour les PGA en France ».
464 Cf. VI.

camps de PG l'ordre de l'*OKW* introduisant le salut hitlérien dans l'armée[465] dans l'espoir de cultiver une solidarité nazie exclusive. Le CICR, qui en fait office pour les PGA en France, le communique au chef de sa délégation à Paris, Pradervand, en le laissant juge de la suite à donner[466]. Il ne semble pas l'avoir transmis. En revanche, celui qui concerne l'organisation de paquets par l'*OKW* de Noël, les « dons de Noël du chancelier allemand », est mené à bien. L'opération destinée aux 70 000 PGA qui passent leur premier Noël en captivité consiste à remettre une partie des dons en espèce, entre deux et trois francs suisses par prisonniers -soit une somme globale de 315 000 francs suisses- aux hommes de confiance au profit de la collectivité. Il s'agit d'entretenir par d'autres voies le culte du *Führer*, symbole de l'idéologie nazie et de la cohésion du *Volk* avec son chef militaire. L'usage suggéré par l'*OKW* montre assez clairement le but de l'opération : création de pistes de sport, achat d'équipements de gymnastique et d'articles de sport[467]...

Ces considérations attachées au corps du PG ne remplissent pas uniquement une fonction militaire dans l'espoir d'un ultime retournement sur le champ de bataille. Elles contiennent une dimension idéologique évidente qui renvoie à la conception politique de la nation allemande comme un *Völkskörper* : en entretenant son corps, le PG manifeste son appartenance à la communauté allemande. On comprend ainsi qu'en février 1945, le consul allemand à Genève informe le CICR pour diffusion que dorénavant les accidents de sport des PGA et de tous « les exercices ayant pour but la conservation des forces corporelles » seront considérés comme « lésion subie au service commandé »[468] et, en tant que tels, indemnisés. Le maintien du corps par l'activité physique derrière les barbelés renvoie, à travers l'importance de l'esthétique dans l'idéologie du *Mouvement*, à la nécessité d'entretenir, chez le prisonnier, le guerrier ou plutôt le modèle de la virilité, protecteur de la patrie et de la femme…

Les différentes mesures d'aide prise ont aussi un but offensif, en réaction aux tentatives de démoralisation-démobilisation prêtées à l'ennemi. Le traitement indigne, les peines inhumaines infligées aux PGA ne visent-ils pas à « ébranler l'attitude politique des PGA et à saper la confiance dans le *Führer* et le *Volk* »[469], de les pousser à entrer à la légion étrangère[470], voire à combattre pour l'adversaire ? Cette forte idéologisation de la captivité reproduit les mêmes phénomènes d'exclusion à l'œuvre entre les deux dimensions, les

465 CICR, G8 / 51, VII, 317, note n° 1432 du 25/10/1944 concernant « le salut hitlérien dans les camps de PGA ».
466 CICR, G8 / 51, VII, 317, note n° 1432 du 25/10/1944 concernant « le salut hitlérien dans les camps de PGA ».
467 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 21/12/1944 d'A.R. Rigg, directeur.-adjoint de la division des secours (CICR) concernant « la confirmation des différents produits d'entretien du 20 décembre 1944 au sujet de actions en faveur des PGA en France ». Les prisonniers peuvent néanmoins utiliser individuellement leur don si telle est le vœu de la majorité.
468 CICR, G 25/12, 650, document du 02/02/1945 du consulat allemand au CICR, Genève concernant les « Sportunfälle deutscher Wehrmachtangehöriger in Kriegsgefangenschaft ».
469 BARCH-MA, B 205/1479, document du 14/12/1944, *op. cit*.
470 BARCH-MA, B 205/1479, document du 09/12/1944 du chef ... au *Reichsführer SS, Sonderstabd, z.Hd. SS-Standartenführer Dr. Brandt, Sonderzug „Steiermarkt* concernant « Versorgung der dt KG in fz Hand in Frankreich ».

autorités nazies sont aussi très attentives aux « suspects », combattants d'origine alsacienne, russe et polonaise. Ce discours traduit encore le changement de configuration avec l'avènement d'un contexte d'une réciprocité effective. Doit-on considérer que cette nouvelle configuration a déterminé le traitement appliqué aux PGF en Allemagne ? Ou bien le risque d'entretenir une politique de représailles à partir de ces données partielles, a-t-il freiné le gouvernement du IIIe *Reich* ? De son côté, jusqu'où le GPRF a-t-il pu, voulu, suivre le gouvernement nazi dans la spirale de la réciprocité ?

3 - Réciprocité et représailles, une interface cruciale

L'augmentation des prisonniers en mains françaises, l'insuffisance des autorités détentrices à assurer un sort conventionnel à leurs détenus et la non-reconnaissance des autorités du GPRF par Berlin introduisent avec vigueur la question des PG sous l'angle de la réciprocité et de son pendant, les représailles, configuration déjà largement expérimentée lors de la Première Guerre mondiale. L'originalité de la situation entre 1944-1945 réside au départ, me semble-t-il, sur un plan théorique, puisque la réciprocité suppose la reconnaissance mutuelle des deux parties en présence. Comment les autorités nazies peuvent-elles considérer la parole d'un adversaire auquel elles nient toute légitimité politique et existence juridique ? Les autorités françaises détentrices de PGA se sont intéressées avant tout aux catégories définissant cette réciprocité entre deux cultures politiques opposées. Jusqu'où le régime gouvernement d'un républicain peut-il accepter les catégories définies et utilisées par le régime nazi sans se trahir ? L'aporie prend toute son importance dans la menace des représailles.

Jusqu'en octobre 1944, alors que les prisonniers allemands faits par les forces libres se comptent par centaines de milliers, que les Alliés commencent à transférer officiellement des prisonniers aux autorités françaises, le ténu rapport de réciprocité est très à l'avantage du régime nazi. Au 1,8 -1,5 million de PGF détenus dans le IIIe *Reich*, auxquels s'ajoutent les 141 000 déportés, les autorités républicaines ne peuvent opposer qu'entre 150 et 200 000 prisonniers ennemis, selon les estimations allemandes[471]. L'avantage est aussi juridique, puisque les Alliés -dont les Français- reconnaissent la légitimité et la responsabilité du gouvernement nazi comme celui de l'Allemagne. Enfin, le IIIe *Reich* peut s'appuyer sur son expérience en la matière : lorsqu'advient la possibilité concrète d'appliquer le principe de réciprocité, il dispose déjà d'une pratique qui remonte notamment aux échanges de prisonniers anglo-américains. Il s'appuie sur un classement éprouvé de ses détenus qui distingue les PG des différentes catégories de déportés, dans lesquels ils classent les FFI.

471 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944 d'Albrecht, *op. cit*

Cette pratique est fondée sur une conception idéologique qu'il a impose à ses interlocuteurs, le CICR principalement.

Cependant, l'évolution défavorable pour l'Allemagne de la situation militaire et les captures croissantes de PGA par les Français contraignent les autorités nazies à s'intéresser au sort de leurs ressortissants aux mains des Français, mais aussi à prendre en considération les menaces de représailles prononcées par ces derniers. La réciprocité est alors formulée dans deux discours concurrents : le GPRF cherche à ce que les FFI capturés soient considérés comme des soldats vaincus d'une armée régulière, bénéficient de la protection de la Convention relative aux PG et deviennent *échangeables* contre des soldats aux mains françaises. Comme en écho, les autorités allemandes dressent un tableau exhaustif des manquements conventionnels français afin d'assurer à leurs ressortissants un traitement conforme au droit international. Ce rapport biaisé qui tend à faire de la Convention une référence partagée faciliterait l'intervention d'un tiers médiateur, le CICR.

a/ Entre logique de guerre totale et dispositions conventionnelles : à chacun ses PG

Les deux acteurs, en état de belligérance de fait, partagent au départ un point commun : ils reconnaissent la Convention de Genève et prétextent, tout deux, de leur volonté de la respecter dans les faits. La prise de position des autorités françaises est clairement affirmée dès que « l'ordre républicain, sous la seule autorité valable, celle de l'Etat »[472] est installé : le gouvernement du général de Gaulle donne l'assurance que les soldats faits prisonniers, lors de la libération de Paris, seront protégés conformément à la Convention[473]. Le principe est ensuite solennellement réaffirmé, que ce soit à usage interne[474] ou externe[475]. La proclamation réitérée des autorités françaises de leur respect de la Convention prend place dans une stratégie de légitimation républicaine et de réaffirmation du credo humaniste. Il est dès lors peu étonnant de ne pas trouver une telle redondance côté allemand.

Certes, les autorités nazies affirment leur observation de la Convention vis-à-vis des prisonniers français par le biais du président par intérim de la *DRK*, le *SS-Obergruppenführer* Grawitz. Il conclut le télégramme de protestation officielle contre le sort des PGA en mains français envoyé mi-décembre 1944 au CICR en soulignant que l'Allemagne traite les PGF

472 Déclaration du chef du GPRF du 29/08/1944.

473 CICR, G8/51 V, 316, note du 22/08/1944 du Dr. de Morsier concernant « le rendez-vous avec le professeur Pasteur Vallery Rado, secrétaire général à la Santé du nouveau Gouvernement. Décision du Gouvernement de suspendre le chef et CA du CICR et charger M. de Bourbon-Busset, directeur général adjoint, des fonctions de président du CA ».

474 Ainsi la note de décembre 1944 de la 1ère Armée française ordonnant de traiter les PGA selon les termes de la Convention.

475 Le conseil des ministres mi-janvier 1945engageant « tous les services intéressés à respecter scrupuleusement les Conventions de Genève en ce qui concerne le traitement des PG ». Ordonnance du 27 octobre 1944 signée par le général de Gaulle.

selon les dispositions conventionnelles[476]. Mais on ne trouve pas de telles déclarations de principe dans les quelques échanges internes entre le *Reichsministerium des Auswärtigen*, la *DRK* et la SS, que contient le corpus. A la différence du GPRF restaurant la République, le régime national-socialiste n'a nul besoin de professer un credo aux antipodes de son idéologie et qui ne peut lui être que d'un faible usage intérieur. D'autant que les années de guerre lui ont permis d'en imposer un usage très polémique avec lequel le CICR a dû s'accommoder.

Ainsi campée, l'originalité de la situation ne réside pas dans le rappel partagé de la Convention, ni dans la tentative de faire coïncider exactement son camp avec celui du droit et de faire porter le rôle du loup à l'adversaire. L'état matériel et politique de la France fin 1944 – début 1945 le rendrait illusoire. Comme ses autorités n'hésitent pas à le répéter au CICR et aux responsables allemandes, elles respectent la Convention « dans toute la mesure où l'état matériel [du] pays le permet (...) »[477]. Il n'en reste pas moins que l'existence de cet écart, reconnu, voire revendiqué, entre le droit et la réalité, constitue une différence fondamentale avec les conflits précédents. En contrariant le dialogue de sourds, en constituant lui-même un critère d'évaluation, il devient un élément de la stratégie des trois parties en présence l'utilisant comme expédient supplémentaire dans la guerre totale afin d'atteindre, chacun, ses propres finalités : pour l'Allemagne, imposer la mise hors-la-loi du GRPF; pour ce dernier, au contraire, obtenir la reconnaissance et celle de ses combattants ; et pour le CICR, faire appliquer sa grille conventionnelle des relations aux deux belligérants.

La posture allemande est la plus simple ; elle exploite les manquements français pour mieux souligner l'exemplarité du traitement allemand des PGF. Le discours prend des accents grotesques, n'était-ce l'horreur qu'il recouvre, quand le Ministère des affaires étrangères allemand décrit au CICR la réalité française comme l'inverse absolu de l'excellence conventionnelle nazie : alors que les délégués du Comité en Allemagne ont accès aux camps, aux kommandos et aux hôpitaux où se trouvent des PGF, qu'ils peuvent s'entretenir en privé avec leurs hommes de confiance, que les prisonniers peuvent leur faire parvenir leurs souhaits par lettre, que la répartition des colis collectifs est organisée selon la proposition du CICR, que les autorités nazies sont allées au-delà des obligations conventionnelles en attribuant quasiment à ce dernier les pouvoirs d'une représentation de la puissance protectrice, « dans la France en Europe, il n'existe en revanche manifestement pas tout les dispositifs de contrôle »[478]. Non seulement la situation matérielle y est en tout point catastrophiques et les visites de camps impossibles, mais les engagements élémentaires ne sont pas tenus : absence

476 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944 de Der Geschäftsführende Präsident des dt RK concernant « le traitement pour les troupes de résistance des PGA ».
477 ANF, 3 AG 4/36, document du 07/02/1945 du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés.
478 Soit « im europäischen Frankreich bestehen dagegen alle diese Kontrolleinrichtungen offenbar nicht »

de communication du nombre de capturés[479], intégrité corporelle des prisonniers bafouée, interdiction de correspondre avec la *Heimat* ou d'en appeler à une instance neutre[480]… Le raisonnement nazi qui pourrait se lire comme un véritable dévoilement du traitement nazi des PG entre leurs mains vise vise à poursuivre la disqualification sur le plan international de l'adversaire infréquentable. Ces manquements évoqués « montrent » combien les affirmations des autorités françaises, quant au respect de la Convention, sont fausses: en conséquence, leur convocation de la réciprocité n'est qu'un paravent pour se dérober à sa réelle application. L'utilisation des PGA comme otages qui auraient à répondre contre des « soi-disant bavures des anciennes armées d'occupation allemandes » n'est-elle pas une preuve supplémentaire de la vacuité de ce discours ? Il ne reste d'autre choix au *Reich*, pour obtenir la révision de l'attitude française vis-à-vis de ses ressortissants, que de restreindre l'assistance des PGF par le CICR, si ce dernier ne fournit pas de preuves rapides de son action en faveur des PGA en France[481].

Le CICR, plus au fait que les Français des ressorts de ce discours d'intimidation, décèle aisément la part de (im)posture dans l'ordre du discours nazi et son décalage avec la réalité. Fin décembre 1944, il attribue la modération des plaintes des PGA sur leur situation et l'absence de véritable protestation des autorités allemandes, en la matière, au le fait que « (...) les uns et les autres [...] saisissent combien il est difficile d'exiger le respect des conventions de la part de gens qu'on a déclarés hors-la-loi »[482]. Le Comité pointe l'inefficacité du discours allemand dans le cadre de la réciprocité. Si son but est véritablement de remédier la situation des PGA, les autorités allemandes devront utiliser différemment le principe de réciprocité.

Le véritable changement pour les nazis est donc à chercher ailleurs que dans l'usage de leurs déclarations outrancières. La réciprocité impose en effet des contraintes jusqu'alors inconnues aux autorités du *Reich* qui pouvaient, dans une Europe dominée sans partage, recourir à la violence peut-être pas unilatérale –l'affaire des menottes des prisonniers britanniques et allemands entre septembre 1942 et décembre 1943 le rappelle[483]-, mais dont ils fixaient en maîtres les règles et le niveau. Sans nier les nombreuses exactions et atrocités commises jusqu'à la fin de la guerre par les armées de Hitler, on peut toutefois avancer l'hypothèse que la réciprocité provoquée par la captivité allemande en mains françaises contribue à gêner le

---

479 CICR, C14, PV n° 110 du 09/02/1945 du CICR, Genève, PIC concernant la « communication aux autorités allemandes des rapports de visites de camps de nos délégués en France ; note de AA concernant les PGA en France ».

480 CICR, G25/631, 25/5/V, document n° R XIV X 30140/45 du 24/01/1945 de *l'Auswärtige Amt* concernant le « Rechtsschutz der franz ösischen KG ».

481 CICR, G25/631, 25/5/V, document n° R XIV X 30140/45 du 24/01/1945 *op. cit.*

482 CICR, G17/51-476(105), note n° FBk/MF du 28/12/1944 du CICR concernant « la situation des PGA en France ».

483 Dans sa thèse, Isabelle Vonèche Cardia, « Les relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Gouvernement suisse (1938-1945) », s.d. d'A. Becker et d'H. Rousso, université de Paris X, 2008, analyse cette affaire utilisé la réciprocité négative. Elle montre comment la décision britannique de ligoter un commando allemand capturé entraîne, par le cycle des représailles, l'imposition de menottes à quelque 4 000 prisonniers britanniques capturés après l'échec du débarquement à Dieppe ; « 7 – L'affaire des menottes », p. 165-203. Je remercie son auteur d'avoir bien voulu me communiquer une version de son travail.

mode de fonctionnement du régime nazi révélé par les représailles[484], en particulier à l'encontre des prisonniers français.

Par-delà du discours officiel à destination du CICR et de l'étranger, on peut dégager un artifice de brouillage qui s'accompagne d'une pratique autrement plus violente, et tout aussi révélatrice des manières de faire du IIIe *Reich*. En effet, parallèlement à l'envoi du télégramme de protestation, les autorités nazies envisagent des mesures de représailles contre ceux qu'ils tiennent pour responsables de la misère de leurs ressortissants. Or, le général Reinecke de l'*OKW et* le *Reichsministerium des Auswärtigen* les considèrent comme « inefficaces » en raison du faible nombre de PG « gaullistes » en Allemagne, estimés entre cent[485] et cinq cents[486], qui plus est, des Marocains en majorité. Quant aux autres, ils ne peuvent être « objets de représailles », car ce sont des partisans du régime « national-französisch[e] » de Vichy ! Ce premier nombre est estimé d'autant plus dérisoire que l'adversaire désormais en possession d'une masse considérablement supérieure de PGA, pourrait exercer des contre-représailles d'une tout autre ampleur. Face à cette impasse, les autorités nazies font preuve d'un pragmatisme qui traduit l'intérêt qu'elles portent au moral des PGA, ne serait-ce qu'en termes de discours.

La seule solution qu'elles envisagent, mi-décembre 1944, n'est autre que l'usage d'une *réciprocité positive*. Elles constatent que « la répercussion du régime auquel les prisonniers gaullistes en détention préventive sont soumis en Allemagne sur les directives gaullistes officielles pour le traitement des PGA en France correspond aux perceptions du *DRK* ». Elles relèvent par ailleurs que l'alimentation insuffisante des PGA est due en partie aux « rumeurs » concernant le sort des *Schutzhäftlinge* français en Allemagne[487]. Elles demandent donc quelles améliorations en matière d'approvisionnement et de liaison avec la *Heimat* pourraient être accordées, en prenant exemple sur la situation des internés civils, « auxquels s'appliquent les prescriptions fondamentales de l'accord des PG »[488].

Il est difficile de savoir si ces propositions ont été appliquées par la suite. Cependant, un indice est donné par le traitement singulier réservé à la nièce du général de Gaulle. En effet, les autorités nazies relèvent que parmi les *Schutzhäftlingen* se trouvent une parente du chef du GPRF, qui, dit-on, serait physiquement très affaiblie en raison des mauvais traitements. Début 1945, un haut dignitaire SS, Brandt, demande qu'on lui précise le nombre d'internés français

484 Depuis la prophétie du 1er septembre 1939 contre la « juiverie mondiale » jusqu'aux massacres de civils ; en rapport à l'histoire, à la défense.
485 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944, *op. cit*.
486 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541 du 15/12/1944, *op. cit*.
487 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944 d'Albrecht, *op. cit*. Selon le représentant de l'*Auswärtigen Amt*, les rumeurs circulant dans la population française à propos du traitement « très dur » des *Schutzhäftlingen* renvoient aux 14 heures de travail par jour, aux 150 gr. de pain quotidien, deux tranches de saucisse distribuées trois fois par semaine et à la seule soupe claire.
488 BARCH-MA, B 205/1479, document n° 807541du 15/12/1944 du *geschäftsführende Präsident des deutschen RK*, *op. cit*. ; soit « auf welche die wesentlichen Bestimmungen des KG-Abkommen Anwendung finden ».

dans les camps de concentration, l'alimentation des déportés et la présence de Geneviève de Gaulle[489]. L'épilogue est donné par la lettre envoyée par Brand à Grawitz mi-février l'informant que « la nièce du général de Gaulle est mieux logée que jusqu'à présent »[490]. Dans ses souvenirs, Geneviève de Gaulle raconte comment à partir d'octobre 1944 est soumise à un traitement particulier, tantôt placée à l'infirmerie, tantôt confinée dans le *bunker*, jusqu'à fin mai 1945 quand un officier SS la conduit en voiture en Suisse[491]. Peut-on conclure que les nazis auraient donc évolué dans leur manière de traiter quelques *Schutzhäftlinge* français selon des considérations qui se rapprochent des revendications françaises ? Le cas est trop insolite pour autoriser une conclusion autre que ponctuelle, d'autant qu'ils n'ont pas accepté l'application du statut de PG à de combattants résistants. En revanche, ces traitements dérogatoires ont accompagné sans doute les seules prises de contact directes entre des représentants du régime –Himmler- et ceux du GRPF -le général de Gaulle qui n'a pas donné suite.

L'utilisation de la réciprocité est plus complexe et plus inconfortable côté français. De par les valeurs qu'il met en avant et les buts qu'il espère atteindre –à savoir contraindre les autorités allemandes à accorder le statut de PG aux FFI-, le GPRF doit au contraire utiliser la réciprocité pour prouver sa capacité d'action en réduisant l'écart entre droit et pratique. Le 5 juin 1944, le Comité français de la libération nationale annonce qu'il considère les FFI comme des unités combattantes et à ce titre qu'ils bénéficient de « tous les droits et avantages reconnus aux militaires par les lois en vigueur »[492]. Il demande donc au commandant en chef des forces allemandes à l'Ouest de leur reconnaître ce statut. Or le 11 juin, ce dernier refuse : en vertu de l'article 10 de la Convention d'armistice franco-allemande, l'occupant allemand continuera à considérer les membres de la Résistance comme des « francs-tireurs » et les exécutera[493]. Ce qui entraîne, en représailles, la réponse du GPRF, « contraint » de prendre

489 BARCH-LI, NS 19 (778), Vermek n° Bra/H du 01/01/1945 du *SS-Standartenführer* concernant « des informations sur PG ».

490 « Die Nichte des Generals de Gaulle besser untergebracht worden ist als bisher ». En octobre 1944, elle fut placée au « Bunker » du camp de concentration de Ravensbrück, sur ordre d'Himmler afin de la garder en vue dans l'espoir de pouvoir l'utiliser comme monnaie d'échange lors d'une éventuelle négociation avec le général de Gaulle. BARCH-LI, NS 19 (778), document du 16/02/1945 de Brandt, *SS-Standartenführer* au *geschäftsführenden Präsidenten des DRK, Grawitz : SS-Obergruppenführer* Dr. Kaltenbrunner sur les « PGA en France, nièce de de Gaulle ». Pour de plus amples informations concernant la situation des *Schutzhäftlingen* en Allemagne, il est prié de s'adresser au *SS-Obergruppenführer* Dr. Kaltenbrunner...

491 Glorion, Caroline, *Geneviève Anthonioz de Gaulle*, Paris, Plon, 1997.

492 CICR, D EUR FRANCE1-239, télégramme en clair du 14/06/1944 du GPRF, Alger.

493 Lieb, Peter, « chapitre 7 – Répressions et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », in Eismann, Gaël ; Martens, Stefan (sd.), *Occupation et répression militaire allemandes. 1939-1945. La politique du « maintien de l'ordre » en Europe occupée*, *Ed. Autrement, 2007,* p. 169-185. Les travaux de Peter Lieb montrent que les autorités allemandes à l'Ouest –la section judicaire du *Militärbefehlshaber in Frankreich* et le haut commandement de la *Wehrmacht*- avaient conscience des problèmes juridiques que posait la catégorie de « francs-tireurs » : comment considérer les insurgés français du printemps et de l'été 1944 ? S'appuyant à la fois sur l'armistice de 1940 et l'absence dans la convention de La Haye d'articles permettant à une population d'un territoire occupé de résister, les Allemands sont « convaincus d'avoir le droit international de leur côté » et refusent de leur appliquer la Convention de 1929, s'autorisant à les exécuter après capture ou jugement. Aucune clause, pourtant, ne stipule une telle pratique dont la systématicité ne semble pas avérée avec le

« toutes les mesures que rendent nécessaire l'initiative » du commandant allemand. Il annonce que tout militaire allemand ayant ordonné ou participé à l'exécution d'un FFI sera traduit devant un tribunal militaire allié[494] et demande au gouvernement du *Reich* par le biais du CICR de renoncer à ces représailles.

La première étape passe donc par la réfutation, faits à l'appui, des accusations allemandes pour lesquelles la réciprocité n'est pas avancée par les autorités françaises. Et ce, sans doute car elles ne connaissent pas de situation équivalente en Allemagne, car cela correspond à des manquements dus à la situation déplorable de la France, c'est-à-dire davantage à un passif de l'occupation allemande qu'à une volonté politique des autorités françaises. Les nouvelles autorités françaises le font, enfin, car elles se sentent dans l'obligation de le faire : en se taisant, elles alimenteraient une logique qui ne peut que les desservir.

Par l'intermédiaire du CICR, dont le soutien dépasse largement une stricte neutralité, les autorités françaises font connaître les progrès réalisés. Concernant la rétention d'informations sur les PG (seulement 5 000 noms transmis[495]), le CICR informe le *Reichsministerium des Auswärtigen* à Berlin qu'au 2 février 1945, l'Agence dispose de 28 000 fiches signalétiques, dont 12 000 ont été transmises aux autorités allemandes, ainsi que 60 000 cartes de captures de PGA en mains françaises en métropole en cours de traitement[496]. Le CICR, qui a reçu l'assurance du gouvernement français de l'envoi régulier de renseignements, sera bientôt en état de communiquer le nombre total de PG à Berlin qui a déjà reçu une liste des camps français. Même évolution positive pour les visites des camps que le gouvernement français entend favoriser en fournissant aux délégués du CICR autorisation et moyens techniques pour les effectuer. Mi-février 1945, quatre délégués sont déjà à l'œuvre et leurs rapports transmis à Berlin[497]. Parallèlement à cette remise à niveau conventionnelle, les autorités françaises utilisent le principe de réciprocité pour calquer leurs efforts à l'aune de ce que font -ou ne font pas- les autorités nazies, dont elles n'entendent cependant pas reprendre les catégorisations[498]. L'exemple qui illustre le mieux combien cet usage de la réciprocité par les Français renvoie

---

tournant de l'opération du Vercors Certains travaux, dont ceux de Toppe, Andreas, *Militär und Kriegsvölkerrecht. Rechtsnorm, Fachdiskurs und Kriegspraxis in Deutschland, 1899-1940*, Oldenbourg, München, 2008, « 2. Der Kombattantenstatus », p. 286-396, ont contesté l'analyse du droit international et de son usage par les nazis qui est proposée, ou la reprise peu critique de l'application la moins favorable aux civils du statut de franc-tireur. Sur la nature de la guerre conduite sur le front Ouest par comparaison à la guerre d'extermination du front Est, voir la thèse de P. Lieb, Konventioneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg ? Kriegführung und Partisanenbekämpfung in Frankreich 1943/44, München, Oldenbourg, 2007.

494 CICR, télégramme en clair du 14/06/1944 du GPRF, Alger *op. cit*.

495 ANF, F 9 (3162), note n° 3060 F du 09/03/1945 du Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés concernant « le nombre de PGA ».

496 CICR, C14, procès verbal n° 110 du 09/02/1945 du CICR, Genève, PIC, *op. cit.* ; note de AA concernant « les PGA en France » ; CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, Aufzeichnung du 15/02/1945 du CICR, Genève concernant la « Fürsorge für deutsche KG in Frankreich und französische KG in Deutschland ».

497 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, Aufzeichnung du 15/02/1945 du CICR, Genève, *op. cit.*. Par exemple en Haute-Savoie et en banlieue parisienne.

498 La DGPG autorise ainsi l'utilisation du message express car les autorités allemandes le font pour les PGF.

fondamentalement à une bataille de catégories des captifs de part et d'autre du Rhin et concerne les affaires de justice impliquant un Français ou en Allemands derrière les barbelés.

Fin octobre 1944, les autorités françaises font part de leur étonnement au CICR devant l'absence de notifications des autorités du Reich concernant les inculpations de PGF pourtant prescrites par la Convention, alors qu'elles les évaluent à deux ou trois cents probables par mois[499]. Les services du GPRF envoient tout de même mi-décembre à Genève les pièces d'un jugement de PGA en France, posant ainsi le premier élément de réciprocité, ce qui laisse espérer au CICR l'ouverture de négociations. La réciprocité est alors directement utilisée comme moyen politique pour contraindre le gouvernement allemand à reconnaître que le seul interlocuteur légitime et valable est le GPRF : si ces notifications ont été envoyées à « un prétendu organisme ou « Comité français » résidant en Allemagne », elles sont nulles. A l'heure où le territoire est libéré aux trois quarts, il s'agit de casser une fois pour toutes la fiction d'un gouvernement français fantôme, mais tenu par les Allemands comme le seul légitime. Depuis septembre 1944, en effet, de gré ou force, un certain nombre de dirigeants du régime de Vichy ont été amenés à Sigmaringen. Si le Maréchal est *en grève*, Fernand de Brinon dirige la « commission gouvernementale » composée de cinq membres, qui entend notamment s'occuper des deux millions de Français dans le *Reich*, PG, travailleurs du STO ou de la Relève. « Un chef sans parti ni militants »[500] sans doute mais pas sans reconnaissance : il permet aux nazis, von Ribbentrop en tête, d'éviter d'établir la question des relations diplomatiques avec les nouvelles autorités.

N'ayant « jusqu'à présent » rien reçu du gouvernement allemand, le GPRF prévient, via le CICR, le 20 décembre qu'il en fera de même à l'avenir, si rien ne change[501]. Près d'un mois plus tard, alors qu'il continue à notifier au CICR les poursuites qu'il engage, il constate qu'il n'en a reçu aucune du gouvernement allemand[502] qui condamne pourtant à mort des PGF[503] et réitère sa menace de suspendre « à brève échéance » ses notifications « unilatérales », si le CICR ne peut l'assurer que ses ressortissants bénéficient d'une « protection réciproque » de la part du gouvernement allemand[504]. Il semble que l'application ait été effective cette fois, si l'on en juge par la réaction des autorités nazies suite à la condamnation à mort fin février d'un

499 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 24/11/1944 du Dr. de Morsier concernant « des remerciements pour une note du 2 courant sur l'aperçu général des situations ».
500 Voir le truculent récit d'Henry Rousso, *Pétain et la fin de la collaboration. Sigmaringen, 1944-1945*, éd. Complexes, 1984, p. 53.
501 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 20/12/1944 de Nierderhauser concernant « le cas de 16 prisonniers de guerre allemands contre lesquels il y a une poursuite judiciaire ».
502 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1056 du 15/01/1945 de Pradervand.
503 Article 60.
504 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1056 du 15/01/1945 de Pradervand *op. cit.* ; CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, Aufzeichnung du 15/02/1945 du CICR ; ANF, F 9 (3162), document n° 2047 DIPG-Cabinet du 01/03/1945 de la DGPG concernant « les PGA en mains françaises » ; CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1296 du 23/02/1945 de Niederhauser concernant « l'accord de principe de Boissau au projet de remettre des certificats aux médecins ayant exercé comme spécialistes ».

PGA accusé de meurtre qui n'a fait l'objet d'aucun avis de poursuite[505]. On est néanmoins en droit de se demander si l'arrêt français n'est pas motivé par la crainte des « 'représailles' » que de telles notifications pourraient provoquer du côté allemand. C'est ainsi que la commission interministérielle motive sa décision en avril de « ne pas faire les notifications habituelles au CICR »[506]. Pour éviter de rentrer dans le cycle des représailles et des contre-représailles, le gouvernement français fait machine arrière sans avoir obtenu une reconnaissance *de jure*. Quels buts les autorités françaises entendaient-elles atteindre par le biais de la réciprocité ?

La constitution du corpus ne permette pas montrer définitivement que ces dernières ont cherché à améliorer dans l'immédiat le sort des FFI, en leur garantissant la protection conventionnelle due aux forces combattantes régulières capturées. La lecture à sens unique retenue par le CICR peut induire en erreur. Si l'on suit attentivement les documents, c'est l'amélioration de la détention de l'ensemble des Français en Allemagne que vise le gouvernement, sans que la catégorie des FFI soit privilégiée. L'enjeu ultime, selon moi, serait alors d'imposer d'autres catégories que celles des nazis qu'elles tiennent pour illégitimes et qui leur sont défavorables. Le gouvernement de la République, pour le dire prosaïquement, a pour objectif les Français[507], tous les Français. Le CICR, cloisonné dans sa perspective conventionnelle[508], fournit quelques confirmations *a contrario* de cette hypothèse.

En octobre 1944, un échange entre Genève et sa délégation à Berlin indique que la gestion des PGA en France sera sans doute « influencée par l'attitude future des autorités allemandes » vis-à-vis des PGF, mais aussi des autres catégories de Français retenus en Allemagne[509]. Inversement, il souligne, en novembre, la nécessité de préciser si les autorités nazies considèrent « toujours comme gouvernement légal en France celui qu'elle aurait pu constituer avec quelques personnes actuellement en Allemagne » pour expliquer l'absence de notification des poursuites judiciaires contre les PGF en Allemagne, car, conclut le délégué en France, la question joue « un grand rôle dans l'attitude des autorités françaises » vis-à-vis des internés civils allemands qu'elles détiennent[510]. Les autorités allemandes, familières d'un autre mode de penser par catégorie, perçoivent plus clairement que le CICR l'enjeu politique

505 CICR, G8 / 51 318, note n° 1895 du 22/02/1945 de F. Brooke concernant « la condamnation à mort de PGA à Toulouse ».
506 ANF, F 9 (3162), document n° 2047 DIPG-cabinet du 01/03/1945 de DGPG, *op. cit.*
507 SHAT, 29 R 10 (2), compte rendu d'une liaison effectuée auprès du Général Boissau du 13/01/1945.
508 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 12/12/1944 de J.E Schwarzenberg concernant « la communication radiodiffusée et publiée dans la presse appelant à des envois pour les PGF en Allemagne et mentionnant le CICR ».
509 CICR, G17/51-476(105), document n° 4271 du 11/10/1944 du CICR, Genève au CICR, Berlin, Dr. Marti sur les « PGA en France » ; CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 24/11/1944 du Dr. de Morsier à G. Perrin du CICR « remerciements pour la note du 2 courant sur l'aperçu général de la situation ».
510 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 24/11/1944 du Dr. de Morsier à G. Perrin du CICR, *op. cit*. : « (...) théoriquement, il ne peut être question de comparer des déportés avec des internés civils, mais pratiquement, les autorités françaises quelles qu'elles soient, à quels que niveaux de la hiérarchie qu'elles puissent être, ont presque toutes des membres de leur famille déportés en Allemagne. Vous concevez facilement qu'il est excessivement difficile de raisonner de sang-froid des questions de discrimination »

que contient la réciprocité à la française. Mi-décembre 1944, Albrecht du *Reichsministerium des Auswärtigen* signale : « Mais il semble que pour les dirigeants actuels en France des considérations politiques jouent également un rôle. Elles semblent considérer comme équivalent pour les PGA en leurs mains non le grand nombre de PG et travailleurs civils français en Allemagne, mais bien plus les quelque 100 000 prisonniers en détention préventive, qui se trouvent en Allemagne »[511]. Et de conclure que le CICR, sur demande française, proposera de les traiter comme des internés et de leur appliquer les prescriptions de l'accord des PG.

L'attitude du général de Gaulle confirme cette fermeté française. Il refuse d'engager des négociations avec les autorités adverses, via le CICR, « en vue de l'application réciproque de mesures de clémence » pour les PGA et les PGF condamnés, considérant que le traitement catégoriel des PG ne peut valoir que selon une autre catégorisation, politique celle-là, fondée sur l'appartenance à un Etat en guerre dont le représentant ne peut être que le GPRF, le régime de Vichy ayant choisi la voie de la collaboration avec l'ennemi.

Cette configuration, où toute ou partie de la stratégie de la réciprocité des deux belligérants repose sur l'utilisation de la Convention et l'existence d'un intermédiaire supposé neutre, offre au CICR une marge de manœuvre inédite autour du principe de réciprocité, exploitée pour développer sa propre stratégie dont est exclue la stricte neutralité, mais pas le sens politique[512]. Son expérience du régime nazi en guerre mondiale depuis 1939 et les positions de principe du GPRF vis-à-vis de la Convention ne (lui) laissent aucun doute sur la possibilité de tenir un quelconque juste milieu. Certes, il loue au consul d'Allemagne, fin février 1945, la « compréhension et la bonne volonté de la part des autorités centrales et régionales comme des commandants de camps »[513] que ses délégués avaient relevé fin décembre 1944 sur le terrain[514]. Il se félicite des bonnes relations du gouvernement français avec le chef de la délégation du Comité à Paris[515]. Bien entendu, le CICR est conscient que la situation engendrée par la libération de la France gêne considérablement la centralisation et la remontée

511 BARCH-LI, NS 19 (778), document du 13/12/1944 d'Albrecht.

512 Dans sa thèse, Stéphane Solassol, « La réciprocité dans le droit de la guerre », Université de Caen/Basse-Normandie, s.d. Philippe Saunier, 2003, insiste sur le fait que cette catégorie juridique « évolue constamment dans le monde réel, celui du champ de bataille », p. 10. Il montre, notamment à partir de la réciprocité que le CICR essaie d'instaurer entre civils français et allemands détenus dans les deux pays respectifs, la marge d'application que permet la notion de réciprocité. La recherche d'avantages réciproques - la « réciprocité positive »- a souvent motivé les interventions du CICR. Je reprends cette notion. La notion de « réciprocité négative » pour notamment désigner les représailles, peut paraître choquante en termes juridiques, puisque « dans le droit, la transgression d'un interdit entraîne la violation du droit, c'est le domaine des représailles alors que la réciprocité n'a pas vocation à violer la norme juridique ni aucune loi fondamentale de l'humanité », p.3. En revanche, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, elle me semble pertinente pour penser les rapports entre belligérants et la marge de manœuvre du CICR.

513 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, document du 22/02/1945 du CICR, Genève concernant la « Lage der deutschen KG in Frankreich ».

514 CICR, G17/51-476(105), note n° FBk/MF du 28/12/1944 du CICR concernant « la situation des PGA en France ».

515 CICR, G 6 – 259, document du 29/01/1945 de Carl Burckhardt concernant « les relations avec le Gouvernement français ».

de l'information sur les PGA, donc son action, puisqu'il lui est difficile de prévenir les « incidents » commis par les cadres subalternes, les gardes, et la population civile hostile aux PGA. Mais il sait aussi profiter de cette situation chaotique qui confère précisément un pouvoir autonome aux forces locales de la Résistances et offre au Comité, à cette échelle, une marge de manœuvre qu'il n'aurait sans doute pas aussi facilement et rapidement obtenue avec une administration militaire centralisée.

Le cas le plus manifeste concerne l'échange de PGA de Haute-Savoie en novembre 1944 dont les négociations à Genève ont été, selon le commissaire de la République de la région Rhône-Alpes, initiées « assez à la légère et sur un plan purement local »[516], d'ailleurs contre l'avis de ce dernier et sans consulter le gouvernement français, ce que le CICR n'ignorait pas. Le Comité prend cependant contact avec le gouvernement allemand et mène à bien l'échange[517]. Cette initiative est l'occasion d'observer l'inégale réaction de ses deux interlocuteurs. Son jugement sur l'attitude de Berlin est négative : le CICR rencontre « en très haut lieu, du côté allemand, les obstacles les plus marqués »[518], et il juge avec circonspection les promesses faites, tant il sait que le décalage entre la « pratique » et les « assurances théoriques et verbales » du régime nazi peut être grand[519]. Les différents services à Genève ne manquent pas de relever les différents manquements, illustration de la duplicité allemande. Et de pointer les lacunes conventionnelles dans la transmission des renseignements concernant les PGF dont le nombre officiellement capturé pendant la campagne de France ne dépasse pas cent[520], de faire remarquer à Berlin que le CICR n'a reçu aucune information sur le personnel militaire français capturé depuis le débarquement en juin 1944 et que les autorités français ne savent pas ce qu'il est advenu des 30 000 PG membres des troupes coloniales emmenés en Allemagne[521]… On sent dans cette énumération critique comme un esprit de revanche après tant d'impuissance silencieuse accumulée depuis 1940[522]. La différence d'appréciation sur les deux régimes renvoie, selon moi, à la question de la différence pour un organisme se disant neutre de travailler dans et avec d'un régime totalitaire et d'une démocratie.

---

516 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 08/11/1944 du commissaire de la république concernant « l'échange de prisonniers français et allemands blessés ».
517 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 08/11/1944 du commissariat de la république, *op. cit.*
518 281 CICR, G 6 – 259, document du 29/01/1945 de Carl Burckhardt, *op. cit.*
519 CICR, C14, procès verbal n° 106 du 17/11/1944 du CICR, Genève, PIC concernant « les combattants FFI ».
520 CICR, C14 procès verbal n° 110 du 09/02/1945 du CICR, Genève, PIC, *op. cit.*.
521 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.1, *op. cit*.
522 Dans son étude magistrale sur le CICR face à la réalité concentrationnaire créée par le régime nazi, Jean-Claude Favez conclut que le Comité s'est trompé de guerre, car son apolitisme a fait écran à l'évolution de ses modes d'intervention provoquée par la nouveauté politique qu'est un Etat totalitaire, dans le domaine des « relations internationales, y compris du droit humanitaire, et [du] droit dans la société nationale et internationale », *Une mission impossible…, op. cit,* p. 375. Non qu'il n'ait pas constaté le bouleversement de l'ordre conventionnel, mais il a réagi par une sorte de rétractation institutionnelle par crainte que « sa crédibilité soit mise en question, partant son autorité morale sur le mouvement de la Croix-Rouge, donc finalement l'universalité de ce dernier », p. 369. La défaite de l'Allemagne nazie replace l'action du CICR –du moins est-ce mon interprétation- dans un cadre idéologique qui correspond mieux à ses façons de penser et d'agir. Du moins le croit-il. Cette *libéralisation* explique le décalage de réaction vis-à-vis de la République française et du totalitarisme nazi, sans qu'elle garantisse à l'Institution un panoptisme conventionnel.

Il ne s'agit pas (uniquement) d'un problème de confort, ni même de proximité idéologique, mais davantage de conditions d'intervention : malgré le provisoire, l'incertain que déteste le CICR – son rôle ne s'exerce pleinement que « lorsqu'il a connaissance des camps reconnus comme tels »[523]-, que représente la libération de la France, celle-là constitue toutefois un cadre préférable à l'Allemagne national-socialiste. Fin septembre 1944, la commission « Prisonniers et internés civils »[524] à Genève décide ainsi de ne pas envoyer aux Alliés les informations concernant la situation des PG, internés et travailleurs civils en Allemagne, car cela « serait dangereux pour la situation de notre délégation à Berlin »[525]. On chercherait en vain sur toute la période pareille affirmation côté français, qui ne semble jamais avoir menacé de restreindre l'activité du CICR[526].

Cette affinité politique explique pourquoi la position du CICR dans ses relations avec les autorités allemandes restent celui d'intermédiaire obligé, alors que ses rapports évoluent rapidement vers celui d'auxiliaire conciliant avec les Français. Le CICR soutient aussi la demande française de reconnaissance du statut de militaire en faveur des FFI dans son appel du 17 août 1944 en tant qu'elle résulte de l'application de la Convention de Genève : « les principes énoncés (...) doivent être appliqués en dehors de toute argumentation juridique portant sur l'existence reconnue ou la belligérance des autorités desquelles les combattants en présence se réclament ». Même s'ils ne sont pas reconnus comme formation régulière, ces combattants doivent bénéficier du droit international et humanitaire[527]. Cette prise de position engagée qui va de pair chez les délégués en France avec une marge de manœuvre incomparablement plus large que celle qu'ils pourront jamais espérer en Allemagne, explique aussi en partie pourquoi, une fois la République restaurée et la sortie de guerre entamée, le CICR entreprendra des démarches d'une audace impensable sous le national-socialisme, en total contraste avec la frilosité de son action pendant la guerre, au grand étonnement des autorités françaises et à la surprise d'une majorité de Français scandalisés. Dans cette bipartition déséquilibrée, quel usage de la réciprocité le CICR a-t-il opéré ?

La légitimité du CICR repose sur la Convention. C'est elle qui détermine son action en faveur des PGA. Le neutralisme officiel n'empêche toutefois pas le CICR de développer un usage de la réciprocité qui se distingue de celui pratiqué par les Français et les nazis. Des trois acteurs, le CICR est le seul à posséder un réseau qu'il peut mobiliser directement au profit des deux autres. Cependant ce qui fait sa force implique une contrainte aussi : son héritage

523 CICR, G17/51-476(105), document n° 4271 du 11/10/1944 du CICR, Genève concernant « les PGA en France ».
524 Abréviation de PIC.
525 CICR, C14, procès verbal n° 102 du 08/09/1944 du CICR, Genève, PIC concernant « la transmission de listes de PGA au pouvoir des FFI » ; CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 12/12/1944 de J.E Schwarzenberg concernant « les communications radiodiffusées et publiées dans la presse appelant à des envois pour les PGF en Allemagne et mentionnant le CICR ».
526 Avant 1947 et les hésitations du Comité quant à sa participation aux opérations de transformation des prisonniers en travailleurs civils libres, aucun document ne fait allusion à des menaces de restrictions financières françaises.
527 CICR, D EUR FRANCE1-239, document du 17/08/1944.

diplomatique est précédé d'un testament conventionnel. La Convention impose les limites de son action, mais c'est son interprétation qui en fixe les bornes.

Deux exemples l'illustrent plus particulièrement. Ils posent la question -fondamentale pour le CICR mais aussi pour l'amélioration des conditions de captivité- de la marge de manœuvre du tiers et des contraintes de son action.

Le premier concerne sa réticence à communiquer fin octobre 1945 aux puissances détentrices l'adoption obligatoire du salut hitlérien comme salut militaire[528]. Estimée en termes d'opportunité, la position du CICR est l'une des rares pour lesquelles le Comité n'arrête pas de consigne pour ses délégués qui ont toute latitude pour décider en fonction des situations locales, en France tout du moins. La signification politique du nouveau salut fait hésiter le CICR qui ne veut pas ainsi paraître favoriser la mobilisation idéologique et combattante nazie et mécontenter les belligérants adverses.

Le second exemple, cinq mois plus tard, illustre davantage encore la réticence, voire l'impossibilité, du CICR à raisonner selon les logiques propres à la guerre totale. Alors que le général de Gaulle a rappelé, en janvier 1945, aux autorités allemandes que les « populations d'Alsace et de Lorraine n'ont jamais cessé d'être françaises »[529] malgré l'annexion unilatérale de 1940, le CICR est sollicité, fin mars 1945, par les autorités allemande pour communiquer aux autorités françaises que lesdits Alsaciens sous uniforme allemand sont considérés comme des « citoyens allemands par le gouvernement allemand », donc que ceux tombés en mains alliées doivent donc être considérés comme « des prisonniers de nationalité allemande »[530]. Devant une telle incompatibilité de vue , laissant peu de place à une troisième voie, le CICR préfère ne pas s'engager : « ceci, conclut le chef de la délégation à Paris, me semble déborder largement le cadre Croix-Rouge et prendre un caractère politique évident »[531]. Il suggère, sans grande conviction, de la transmettre au titre de la puissance protectrice de substitution. En fait, en cette affaire, la véritable réponse du CICR réside dans la traduction d'un enjeu politique en langage conventionnel : il propose aux délégués de répondre que les PGA non ressortissants du Reich ont droit à la même répartition de secours que les citoyens du Reich. Ce faisant, on peut se demander à qui sert ce neutralisme revendiqué. Une telle réaction conserve-t-elle intact le *capital diplomatique* du Comité ? Ou finit-elle par l'affaiblir, son refus de répondre au même niveau encourageant, notamment les nazis à utiliser le CICR pour demander toujours plus et finissant par entamer la confiance dans l'institution pour des actions à venir ? Le CICR se serait-il leurré sur sa capacité à imposer sa logique dans une guerre totale ? La réponse n'est pas évidente. Essayons de montrer que l'influence du CICR est quasiment

528 CICR, G8 / 51, VII, 317, note n° 1432 du 25/10/1944 sur le « salut hitlérien dans les camps de PGA ».
529 De Gaulle, Charles, déclaration du 10/01/1945, dans *Lettres, notes et carnets, juin 1943*, Plon, p.371.
530 CICR, G25/652, G. 25/18 II, document du 07/04/1945 du CICR, France concernant le « personnel protégé des PGA ».
531 CICR, G25/652, G. 25/18 II, document du 07/04/1945 du CICR, France, *op. cit.*

inversement proportionnelle à sa capacité de suivre à la lettre la Convention. L'humanitaire n'aurait jamais été aussi efficace que lorsque son représentant s'est considéré -et surtout a agi- comme une puissance politique, au-delà du neutralisme officiel.

En la matière, le CICR adopte une stratégie de réciprocité qui maximise sa capacité d'intervention. Se comportant dès lors comme un acteur politique quasiment à part entière, sans pour autant être un belligérant, il définit son propre objectif, l'amélioration de la condition prisonnière, avec ses *armes* que sa position de tiers et de garant de l'application de la Convention de Genève lui confère, et dont les rapports officiels de visite de camp destinés à la puissance détentrice comme à l'Etat d'origine, sont la manifestation première. C'est sans doute dans l'utilisation de sa légitimité à des fins politiques que résident la différence de nature de l'action du CICR et peut-être l'illusion du neutralisme. Il n'est donc pas surprenant qu'il oriente son jeu à partir des objectifs français. Toutefois, il le fait, dès décembre 1944, dans une clarté assez surprenante et avec une constance indéfectible, selon des catégories familières. C'est pourquoi, contrairement aux stratégies de réciprocité de ses deux interlocuteurs, celle de Genève apparaît comme moins autonome, illustration de l'*esprit CICR*

Apprenant du directeur de la DIPG, l'organisation des dépôts de PG du sud de la France, G. Perrin presse de Genève, le 4 décembre 1944, la délégation en France d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour organiser au plus vite une tournée desdits dépôts. Les « rapports à venir sur la situation des PGA en mains françaises [sont en effet] un moyen éventuel d'obtenir, si les conditions des PG [sont] améliorées, des Autorités allemandes qu'elles modifient l'attitude adoptée [par rapport] aux FFI et reconnaissent les armées françaises comme troupes régulières »[532]. La commission des délégations, deux jours plus tard, est encore plus claire : nous « espérons pouvoir utiliser ces renseignements, dans la mesure où ils signalent une amélioration des conditions de vie de ces prisonniers allemands en mains françaises, pour obtenir des autorités allemandes qu'elles reconnaissent certaines formations de l'armée françaises comme troupes régulières »[533]. Ce positionnement, fin 1944, encore uniquement formulé à l'interne, dévoile la pierre angulaire des façons de faire et d'agir du CICR.

Il explique tout d'abord pourquoi la focalisation initiale du CICR concerne le droit de visite et l'accès aux camps, préalables minima à la rédaction des rapports : pourquoi ensuite ces rapports focalisent toute l'attention du CICR : de la détermination de leurs modalités de production et de diffusion dépendra la latitude d'action du Comité. Enfin, le fait que la réaction de Genève soit directement liée à la mise en place de structures militaro-administratives légales et stables pour la gestion des PGA permet de mieux comprendre

532 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 04/12/1944 de G. Perrin.
533 CICR, C15, procès verbal n° 131 du 07/12/1944 du CICR, Genève, délégations concernant « la France ».

pourquoi le principe déjà cité, selon lequel le rôle du CICR ne s'exerce pleinement que « lorsqu'il a connaissance des camps reconnus comme tels »[534] prend tout son sens. Plus la gestion des PGA se fait dans un cadre reconnu, cadre que le CICR peut visiter, contrôler, évaluer –en termes d'accessibilité, le régime démocratique constitue un avantage certain-, plus il est capable de l'interpréter en termes conventionnels et d'en faire à la fois un moyen de légitimation *pro domo* et de pression, plus fortes sont son influence et sa marge d'autonomie. Or, la France libérée à partir de fin 1944 est en train à réunir de telles conditions.

Les rapports commencent à parvenir à Genève courant décembre 1944 après les premières visites des 14e et 15e RM. Ils devraient théoriquement être transmis aux autorités nazies comme françaises. Or, de nombreux indices dans les archives consultées prouvent que ce n'est pas le cas. La communication même en constitue un enjeu qui biaise la réciprocité première, celle de l'information. Les Français considèrent début 1945 que « dans l'état actuel, il ne paraît pas que les rapports de la Croix Rouge soit utilisables, car les Allemands prendraient trop facilement la contrepartie des arguments que nous trouverions »[535] ; les autorités nazies, elles, se plaignent du trop peu de rapports reçus[536]. L'intervention de la commission PIC à Genève le 9 février 1945 rappelle enfin que les rapports de visites des camps français ne peuvent être communiqués aux autorités du IIIe *Reich* sans être envoyés également au directeur de la DIPG.

Le problème est ensuite de savoir ce que le CICR envoie réellement, c'est-à-dire quelle concordance existe entre ce qu'a constaté le délégué dans son rapport brut et ce que reçoivent les autorités en belligérance[537]. Les autorités allemandes se plaignent ainsi de ce que les rapports reçus ne correspondent « presque sur aucun point avec le témoignage des rapatriés »[538], reprochant au CICR de cacher la réalité. Il semble en effet que la situation critique dans les camps français, la tension entre les deux belligérants et l'enjeu de ces rapports aient poussé alors le CICR a botté en touche, plus exactement à présenter les premières visites comme de simples « tournées de prospection » en vue d'organiser les secours aux PGA. En se dispensant d'avoir à communiquer les rapports officiels, donc à éventuellement « cacher » la réalité, le Comité évite d'accuser de façon définitive les autorités françaises. Il leur adresse néanmoins la liste des manquements à la Convention et les mesures à prendre, afin d'éviter des répercussions sur les Français détenus en Allemagne. Le CICR informe également les autorités allemandes sur les besoins des PGA et sur son rôle dans le

534 CICR, G17/51-476(105), document n°4271 du 11/10/1944 du CICR, Genève concernant « les PGA en France ».
535 SHAT, 29 R 10 (2), CR de liaison effectuée auprès du Général Boissau, *op. cit.*
536 CICR, G8 / 51 318, note du 13/02/1945 de Jacques Cheneviers, membre du CICR à Pradervand sur les « facilités accordées au CI et délégués en Allemagne pour leurs activités en faveur des PG ».
537 Bien entendu, la question du décalage entre ce qu'a vu le délégué lors de sa visite et ce qu'il met dans son rapport se pose également. Mais outre qu'elle n'est pas propre à cette période, j'ai trouvé peu d'archives permettant de l'aborder. La question sera plus facilement traitée pour la période suivante.
538 CICR, G25/631, 25/5/VI, document n° R XIV X 30140/45 du 24/01/1945, *op. cit.*.

respect des conventions[539]. Plus fondamentalement, cette « procédure exceptionnelle » semble motivée par le déséquilibre politique créé par le régime allemand et les conséquences tragiques qu'aurait entraîné, selon Genève, le dévoilement de la réalité. Cette innovation institutionnelle est bien la réponse du CICR à une « situation exceptionnelle, soit celle des PG capturés par des troupes auxquelles l'adversaire a refusé l'application des lois de la guerre ».

Dans ce cadre, le CICR tente d'exploiter sa situation d'intermédiaire et les objectifs des deux belligérants pour ajuster sa stratégie de la réciprocité en gardant l'illusion d'une réciprocité sans faille : aux Français, il affirme que les améliorations « effectivement obtenues »[540] sont le préalable à tout espoir de voir aboutir leurs demandes, comme la reconnaissance des FFI[541]. Inversement, il indique qu'il est « inopportun » de solliciter à nouveau les autorités nazies, tant que les FFI n'observeront pas la Convention en Afrique du Nord[542]. A celles-là, il fait comprendre qu'il pourrait développer d'autant plus efficacement son action en faveur des PGA en mains françaises et sauver des vies allemandes, si elles répondaient favorablement à la note envoyée à Ribbentrop le 2 octobre 1944 quant au statut des déportés français et à la modification de la position du *Reich* vis-à-vis des FFI[543]. Il légitime ainsi son propre rôle et espère pouvoir amener les deux parties à penser selon les mêmes catégories, conventionnelles, que lui. Or, il se leurre et échoue.

Il constate bien des améliorations dans la situation des PG et la bonne volonté des commandants au bénéfice des PGA. Il parvient entre novembre 1944 et début 1945 à faire accepter au gouvernement français d'élargir son rôle de puissance quasi-protectrice pour les PGA, en Afrique du Nord, en France métropolitaine à ceux détenus. Mais le succès de cette proposition constitue une preuve *a contrario* de son influence. C'est le gouvernement français qui lui a dans un premier temps demandé d' « agir comme puissance protectrice » en faveur des déportés français[544], des PGF et des prisonniers transformés français en Allemagne, qui, à sa demande, accepte la réciproque pour garder le « caractère bilatéral de l'action »[545] et laisser, alors, tout pouvoir d'initiative à Genève. Le 22 janvier 1945, sur proposition d'Henry Fresnay, ministre des prisonniers, déportés et réfugiés[546], le conseil des ministres donne son accord officiel à la proposition allemande visant à confier la protection des PGF au

539 CICR, G17/51-476(105), note n° FBk/MF du 28/12/1944 du CICR concernant « la situation des PGA en France ».
540 CICR, G25/631, 25/5/VI, document n° 1919 du 23/02/1945 du CICR, Genève au CICR, Paris sur les « rapports franco-allemands » ; CICR, G8 / 51 318, note du13/02/1945 de Jacques Cheneviers, membre du CICR, *op. cit.*
541 CICR, Sg4/1177, XV, document du 26/02/1945 de l'homme de confiance du département 161 des PG, détachement Sète.
542 23774 CICR, G 6 – 259, document du 11/09/1944 de Jean Meylan concernant « la position des FFI ».
543 CICR, G17/51-476(105), note n° FBk/MF du 28/12/1944 du CICR concernant « la situation des PGA en France ».
544 CICR, C15, procès verbal n° 127 du 12/10/1944 du CICR, Genève, délégations concernant « la France ».
545 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 09/10/1944 du Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés concernant « la situation et la protection des Français en Allemagne » ; CICR, G 9/13, 345, document n° JPP/MM/47 du 16/01/1945 du CICR, France concernant « la conférence convoquée par Moni Frenay le 16/1/1945 » : le Gouvernement suisse, « à défaut » le CICR
546 Abrégé en MPDR.

gouvernement helvétique « sous réserve de réciprocité »[547], ce dont les autorités du *Reich* prennent note mi-février 1945. Le 23, elles opposent une fin de non recevoir en raison des conditions « déficientes » de captivité des PGA en France[548] et sans doute de leur refus de donner une quelconque reconnaissance à cet adversaire sans nom comme elle refuse de désigner l'Espagne ou la Suisse puissance protectrice, ce qui signifierait la reconnaissance juridique de l'adversaire.

Malgré la bonne volonté des commandants des camps français considérée comme « digne d'être donnée comme preuve des améliorations générales attendues dans d'autres camps »[549], malgré la reprise des explications du MAE sur la situation déficiente, le CICR ne parvient pas à un résultat comparable côté allemand. La promesse allemande de reconnaître aux FFI qui « auraient combattu ouvertement contre les forces allemandes » comme PG est bien acquise mi-novembre 1944. En revanche, le CICR sera incapable d'en obtenir l'application[550]. Pris dans la guerre totale, agissant selon une stratégie fondamentalement légaliste et conventionnelle, alors que l'un des belligérants n'entend pas les respecter, il achève d'expérimenter les limites de sa stratégie qui se retourne presque contre lui, diminuant sa puissance d'interférence sur le pouvoir nazi. Les violations répétées de la Convention dans les les camps de PGF en Allemagne apprises par le gouvernement français avec les rapports de visites poussent ce dernier à menacer de « tirer toutes les conséquences »[551] mi-mars 1945. La défaite allemande annule toute la réciprocité, la découverte du sort réservé aux déportés français dans les camps nazis toute politique de tempérance conventionnelle, pour un temps[552].

b/ Quelles réciprocités pour les échanges de prisonniers et rapatriements conventionnels ?

Il est un domaine, rendu possible par la possession réciproque de PGA par les deux belligérants, qui donne à voir comment les trois logiques de réciprocité se croisent. Il s'agit des échanges de prisonniers et des rapatriements conventionnels. Déjà utilisés comme arme de guerre lors du premier conflit, ils se situent au point de rencontre des intentions politiques, des stratégies d'utilisation de la réciprocité et des buts de guerre. La Convention de Genève de 1929 ne prévoit pas l'échange de prisonniers comme une obligation juridique. En revanche,

547 ANF, F 9 (3162), document du 22/01/1945 du GPRF, décision prise le16/1/1945 concernant « le rapatriement des blessés allemands ».
548 CICR, G 6 – 259, document du 23/02/1945 de Jacques Chenevière, vice-président du CICR concernant « le rôle du CICR ».
549 CICR, G8 / 51 318, note n° 1883 du 22/02/1945 de Brooke concernant « le département 153, annexe de Nice ».
550 CICR, C14, procès verbal n° 106 du 17/11/1944 du CICR, Genève, PIC concernant « les combattants FFI ».
551 CICR, G8 / 51 318, lettre du 17/03/1945 de Niederhauser concernant « les visites de camps en Allemagne ».
552 CICR, G8 / 51 IX, 319, note n° 2029 du 24/05/1945 de Steiner concernant « les mauvais traitements infligés au PGA Auer, Johann du détachement de travail de Chabounia » : « les autorités sont très mal disposées à l'égard des PGA, d'autant plus qu'il n'y a actuellement plus de réciprocité ».

les articles 68 et 69 définissent les conditions d'application des rapatriements directs et des hospitalisations en pays neutre, si nécessaire. Ils doivent aussi être effectués à l'initiative des puissances détentrices, « sans égard au grade ni au nombre ». Ils concernent en premier chef les grands malades et les grands blessés, dont le choix est à préciser par des « accords entre les belligérants »[553]. Des commissions médicales mixtes, composées de deux représentants d'un pays neutre et d'un de la puissance détentrice seront mises en place pour « procéder [...] à l'examen des prisonniers malades ou blessés » et prendre, à la majorité, les décisions nécessaires[554].

Les écarts dans l'application pratique de la Convention permettent de mesurer en quoi la Seconde Guerre mondiale innove une nouvelle fois. *De facto*, la non-reconnaissance du GPRF par les autorités nazies empêche l'ouverture de négociations entre les deux belligérants. Une fois officiellement approchées par le CICR fin septembre 1944 en vue du rapatriement des grands blessés et des grands malades, les deux répondent que si le Comité obtient le rapatriement « à travers des négociations uniquement conduites en son nom propre »[555], elles sont prêtes à envisager, à leur tour, le rapatriement d'un nombre « équitable » de PG dans la même situation. Des échanges officiels de PG ont déjà été réalisés, mais par le gouvernement de Vichy. En 1944, il n'est pas question que les PG du maréchal Pétain deviennent ceux du général de Gaulle. Le CICR demeure le seul interlocuteur officiel des deux parties. Ce faisant, les autorités nazies transforment le rapatriement en échange et, par une application déformante, elles intègrent l'esprit neutre de la Convention dans la guerre totale.

D'autre part, l'absence de contact est aussi due à la situation politique très particulière de la France libérée au second semestre de 1944, puisque ses instances légitimes ont toujours du mal à s'imposer aux organisations des forces de résistance locale. C'est ainsi que les premières propositions d'échange, engagées vraisemblablement au plus tard fin septembre 1944[556] en Haute-Savoie, sont le fait non d'une décision centrale, mais d'une initiative locale de deux médecins du service de santé français, le lieutenant Herbert et le docteur Picaud d'Annecy. Or, ils n'ont manifestement aucun problème à se faire reconnaître comme des interlocuteurs crédibles et à parvenir à un accord avec le CICR et les autorités du gouvernement fédéral helvétique qui accepte le transit des PGA par la Suisse et le transport des blessés français jusqu'à Lyon. L'accord est conclu sur la base d'un échange « tête contre tête », soit 865 PGA contre 875 PGF[557]. Le 31 octobre, un premier échange est réalisé sur la

553 Article 68.
554 Article 69.
555 CICR, G 9/13, 345, document n° 2076/44 du 07/10/1944 du consul allemand, Genève.
556 12955 : le bureau du CICR fait état d'une proposition des « autorités françaises de Haute-Savoie » datée du 29 septembre.
557 CICR, C11, procès verbal n°90 du 22/11/1944 du CICR, Genève, bureau concernant « le rapport de Cramer sur le dernier échange de Haute-Savoie ».

base de 450 prisonniers français contre autant de PGA d'Aix-les-Bains[558]. Ni le Quai d'Orsay, ni le commandant de la XIVe RM, ni le commissaire de la République de Rhône-Alpes ne parviennent à intégrer ces démarches dans une échelle politique qui serait nationale. D'où l'étonnement du général de Gaulle de rencontrer lors de sa visite à Chambéry des PGF récemment rapatriés[559].

Sur le fond, les autorités françaises, consultées fin octobre 1944, réagissent tout à fait favorablement à un « échange des prisonniers allemands irrécupérables » contre des « blessés français ». Leurs raisons sont avant tout politiques et militaires, mais pas humanitaires. Le rapatriement de PGF constitue en effet un avantage psychologique évident pour les nouvelles autorités. Inversement, le rapatriement celui des PGA permet de libérer des lits dans les hôpitaux et des gardes, de diminuer la concentration d'Allemands aux frontières et les risques d'évasion ou d'espionnage[560]. Les grandes lignes de la conduite à tenir sont dès lors définies : porter les négociations engagées sur « un plan international (Paris, Berne, Berlin) » et déterminer les catégories de PG à échanger. Les autorités françaises, si elles n'ont aucun intérêt à ne pas respecter les dispositions de la Convention sur l'absence d'égalité numérique entre PG, utilisent cependant l'échange comme moyen d'affirmer leur prétention d'une politique souveraine. Elles sont donc amenées à trouver des *équivalents* en termes de détenus selon des critères de sexe et de grade.

C'est ainsi qu'ils raisonnent par « tranches » : les premiers PG à être rapatrier doivent être des « soldats blessés irrécupérables évidents (amputation du membre supérieur, du membre inférieur) » qui non seulement ne peuvent plus travailler pour la France mais pèsent sur son effort de guerre. En revanche, les officiers blessés, « mêmes considérés comme irrécupérables », peuvent encore être utilisés et leur échange s'effectuera au cas par cas en fonction, notamment, des « considérations militaires ». Les principes conventionnels ne sauraient pas non plus s'appliquer automatiquement aux grands malades, suspectés de « tentative de fraude », pas plus qu'aux personnels protégés dont la « valeur professionnelle, [la] notoriété scientifique, [les] aptitudes à rendre des services techniques » peuvent éventuellement être récupérées pour l'effort de guerre et restent ainsi soumis à d'autres facteurs d'évaluation.

Enfin, le cas des infirmières allemandes est réglé selon une même logique comptable qui permet d'apprécier au mieux la valeur d'échange que constituent ces PG ennemis : pourtant, « théoriquement on devrait les rapatrier sans échange ». Elles sont couvertes par la Convention de Genève, juridiquement exclues de l'échange car non considérées comme PG.

558 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 08/11/1944 du commissariat de la république concernant « l'échange de prisonniers français et allemands blessés ».
559 ANF, 3 AG 4/54 (5), note du 15/11/1944.
560 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 26/10/1944 concernant « l'échange des prisonniers français et allemands blessés ».

De plus, elles sont inemployées à Aix-les-Bains. Mais la logique de la guerre totale et de sa catégorisation en décident autrement : « En réalité -poursuit le document- il faut discuter leur échange contre des femmes françaises retenues en Allemagne (déportées politiques, internées, etc ..) », d'autant que des agents du renseignement allemand peuvent s'y être cachées. Il est ainsi décidé de faire accompagner les convois de rapatriables de vingt à vingt-cinq infirmières[561]. Elles sont regroupées sur le camp de Lyon. Le rapatriement des autres infirmières, quant à lui, est prévu[562], dès lors qu'elles ne sont plus nécessaires en France. En fait, il semble que ce rapatriement sera effectué, dès que les autorités nazies auront donné leur accord à la libération des femmes françaises dans la même situation, notamment les infirmières détenues dans le Vercors. En revanche, les auxiliaires militaires enceintes ou les jeunes mères ne sont d'aucun intérêt pour les autorités françaises, car sans équivalent catégoriel français en Allemagne, donc difficilement *échangeables*. Elles peuvent donc être purement et simplement rapatriées au plus vite[563], le cachet « humanitaire » en sus[564]. Le rapatriement, qui ne deviendra cependant effectif qu'au mois d'avril 1945[565] s'effectue hors du strict cadre de la Convention. En termes de catégories, l'intégration des infirmières et des membres féminins de la *Wehrmacht* dans les convois de rapatriés pose un casse-tête insoluble au CICR, car il « n'existe pas parmi les prisonniers français en Allemagne des personnes de ces (…) catégories ». Alors qu'il a encouragé les autorités françaises à les relâcher, il se trouve pris dans un glissement inexorable des catégories. Il envisage de trouver des « contreparties » parmi le personnel sanitaire et des travailleuses civiles françaises, c'est-à-dire une correspondance hors catégories conventionnelles, comme le conçoivent les Français.

Parvenir à ces sélections entraîne donc la subversion des catégories conventionnelles qui sont concurrencées par celles, politiques, de la souveraineté française. Les autorités françaises entendent mettre en œuvre une commission, bien loin des commissions mixtes prévues par la Convention : elle sera composée d'un officier membre du deuxième bureau qui « aurait toute autorité pour le choix des blessés » et d'un médecin qui devra « apprécier, du point de vue technique, le caractère irrécupérable » des prisonniers. « On pourra adjoindre -précise la note- par courtoisie internationale un délégué du CICR »… Cette sélection est sans doute aussi à l'œuvre chez l'adversaire nazi, mais le corpus ne peut l'étayer qu'à la marge. On relève que que les quatre cent cinquante PGF rapatriés via la Suisse qui arrivent en gare d'Aix-les-Bains

561 CICR, G 9/13, 345, document n° 5481 K/sc du 06/04/1945 du MPDR au CICR, Genève.
562 CICR, G. 25/671, G 25/40, document du 28/03/1945 du CICR, Genève à l'Auswärtige Amt, Rechsabteilung sur le « Behandlung der in die Hände feindlicher Streitkräfte gefallenen Frauen eines kriegsführenden Heeres ».
563 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1281 du 23/02/1945 de Niederhauser à Valencien concernant la « réponse de Boissau sur les femmes allemandes enceintes ou accouchées récemment retenues comme PG par les autorités françaises ».
564 C'est le cas d'Eva Gunkel à l'hôpital Villemin de Paris, d'Ilse Baumgartner chez les sœurs Saint-Vincent de Paul à Vontjau et d'une dizaine d'autres selon le CICR.
565 Accord de transit par la Suisse des autorités helvétiques à condition qu'elles ne renoncent « en aucun cas » à poursuivre leur voyage, CICR, G. 25/671, G 25/40, document n° 2189 du 12/04/1945 du CICR, Genève au CICR, Paris sur le « rapatriement des femmes allemandes enceintes ».

en novembre sont « en grande partie des tuberculeux » de l'avis de médecins français, cinq sont morts pendant le rapatriement et 90 sont directement envoyés à l'hôpital de Besançon pour traitement[566]. Si l'on en croit le CICR, « il n'est pas certain que les autorités allemandes soient disposées à libérer des prisonniers alliés valides pour recevoir en échange des soldats allemands non prisonniers inaptes au service »[567], la reconnaissance de la patrie se heurte à l'idéologie guerrière du national-socialiste. Les deux belligérants, dans les derniers mois de la guerre, et dans des proportions ontologiquement différentes, en viennent à penser, comme le CICR, par catégories, mais selon des classes qui dépouillent presque la portée du texte de 1929 : le PGA n'est plus un être humain digne de respect ni même un soldat, mais une monnaie d'échange soumise aux lois du marché militaire selon des logiques nationales.

Les deux belligérants n'en sont pas quittes pour autant. Ils devront tout de même composer avec les façons de voir et de faire du Comité. C'est à lui que revient la mise en concordance des logiques de réciprocité et la mise en œuvre des choix catégoriels, dont la réalisation de l'échange des prisonniers de la 14e RM traduit l'efficacité très inégale selon le sens de l'échange et l'interlocuteur concerné.

Dès la fin octobre 1944, le directeur de la DIPG, puis le MAE répondent favorablement à ses sollicitations relatives au rapatriement des grands blessés et malades allemandes en vertu de l'article 68 de la Convention, donc sans rapport avec le grade et le nombre de rapatriables. Ils demandent alors la désignation de deux médecins de pays neutre pour la commission médicale mixte prévue par l'article 69. Selon eux, le CICR prévoit l'échange dans la première quinzaine de novembre. Or, la délégation à Paris indique seulement le 10 janvier 1945 que l'échange devrait commencer sept jours plus tard pour s'achever fin janvier[568]. Comment expliquer un tel décalage ?

Certes, il incombe en partie aux autorités nazies qui ne proposent que fin 1944 le rapatriement de 1 295 PGF et 1 388 travailleurs libres, dont 150 femmes, et n'ont toujours pas institué de commissions malgré les conseils du CICR qui les informent des pratiques françaises[569]. Il incombe aussi aux laborieuses négociations pour la constitution de ces commissions médicales mixtes, les Allemands proposant aux Français, via le CICR, de n'en pas nommer et de laisser le choix des rapatriés aux médecins de la puissance détentrice[570], la commission ne devant intervenir qu'en cas de litige. La réponse française est manifestement

566 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 08/11/1944 du commissariat de la république sur« l'échange des prisonniers français et allemands blessés » ; SHAT, 9 P 73, compte rendu d'inspection n° M/AG du 10/11/1944 de la 14 e RM, inspection FFI sur le « département de la Savoie (6-9/11/44) ».

567 CICR, G8 / 51 IX, 319, note n° 1480 du 03/04/1945 de Pradervand sur l'« évacuation des blessés allemands de La Rochelle ».

568 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1025 du 10/01/1945 de Pradervand.

569 CICR, G 85, 1043, document du 12/01/1945 du CICR, Genève concernant la « Heimschaffung deutschen und französischen KG und Zivilperson ».

570 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 23/11/1944 du Dr. Alec Cramer, membre du CICR concernant « la nomination d'une commission médicale mixte chargée d'examiner les PGA en France ».

connue début janvier 1945 et propose aux autorités allemandes de laisser effectivement le choix aux médecins de la puissance détentrice « agissant en l'accord » avec les médecins prisonniers, soit une décision collégiale de deux médecins, un français et un PGA. Le CICR leur conseille d'accepter[571] et, mi-janvier, les invite à établir le même type de commission pour les liges impliquant des PGF[572]. Mais cela n'explique pas tout.

Le retard est sans doute également dû à l'incompatibilité des logiques catégorielles de réciprocité que le juridisme du CICR ne parvient pas à accorder. Outre le cas des femmes prisonnières, une deuxième catégorie orpheline à la valeur d'échange indéterminée pose un problème de correspondance conventionnelle au CICR : celui des travailleurs civils, pour lesquels non plus il n'y a pas de réciprocité possible. Il songe à incorporer « librement » les travailleurs malades à l'effectif à PGF à rapatrier, les autorités nazies ayant déjà lié les deux rapatriements[573].Une semaine auparavant, le même CICR avait sondé les autorités nazies en vue d'un échange d'internées françaises contre des internées allemandes « de la même catégorie »[574]. La réaction positive des Allemands le pousse à leur demander la liste de celles qui pourraient être échangées contre « un groupe de femmes françaises de même catégorie ». La réaction des autorités françaises du 22 janvier traduit on ne peut plus clairement le décalage non seulement des logiques de réciprocité, mais des catégories elles-mêmes : en réponse au rapatriement des grands blessés et grands malades allemands, du personnel protégé et des internés civils qui constitue des catégories distinctes et différenciées pour le CICR, celui-là « devra se servir de ces mesures consenties par le Gouvernement français afin d'obtenir du Gouvernement du Reich des mesures de réciprocité au bénéfice des ressortissants français en Allemagne »[575], sans préciser aucune correspondance catégorielle.

La mise en œuvre est plus ardue encore. Côté français, les autorités de la 14e RM comptent, entre les hôpitaux de la région, environ 800 PGA hospitalisés, dont 360 à Aix-les-Bains, parmi lesquels 113 femmes[576]. Cependant, il ne semble pas existé de recensements nationaux des PGA blessés ou malades rapatriables début février 1945[577]. Fin janvier 1945, les autorités françaises, ayant informé le CICRE procèdent à la vérification, par des médecins français et allemand, des grands blessés et malades en vue d'un rapatriement imminent. En raison de l'inertie allemande, elles lui demandent d'obtenir des « dispositions analogues » en faveur

571 CICR, G 14/XII, 418, document du 05/01/1945 du CICR, Genève au CICR, Chenevière sur le « rapatriement des PGF et allemands malades et blessés ».
572 CICR, G 85, 1043, document du 12/01/1945 du CICR, Genève, *op. cit.*
573 CICR, G 14/XII, 418, document du 05/01/1945 du CICR, Genève au CICR, Chenevière, *op. cit.*
574 CICR, G8 / 51, VII, 317, note du 29/12/1944 de Frick-Cramer à la délégation du CICR, Paris sur l'« échange éventuel d'internées françaises contre des internées allemandes de la même catégorie ».
575 ANF, F 9 (3162), décision prise le 16/01/1945 (document du 22/01/1945) du GPRF, SG sur le « rapatriement des blessés allemands ».
576 ANF, 3 AG 4/54 (5), document du 26/10/1944 concernant « l'échange des prisonniers français et allemands blessés » : le « millier » dont « on aurait parlé » semble peu crédible aux autorités françaises qui y soupçonnent la présence d'espionnes.
577 CICR, G8 / 51 318, note du 05/02/1945 de Cramer concernant « le rapatriement de prisonniers de guerres français et allemands malades et blessés ».

des PGF. Mais elles doutent de sa garantie d'un « droit en retour » (*Gegenrecht*) aux mêmes conditions. La composition même des convois pose problème. Faut-il y compter les 34 membres du personnel sanitaire français contre 34 Allemands, comme le veulent les autorités françaises ? Le CICR y est formellement – car conventionnellement- opposé : le rapatriement de cette catégorie de prisonnier ne doit pas s'effectuer sur une base de réciprocité et d'égalité numérique d'après la Convention. Il fait prévaloir que si les autorités allemandes sont prêtes à les rapatrier, c'est qu'ils ne sont plus nécessaires, donc qu'ils doivent être en droit d'être rapatriés. D'autant qu'une « dérogation aussi grave ne jouerait qu'à l'encontre des intérêts français », en raison du déséquilibre numérique entre les milliers de membres sanitaires français en surnombre à rapatrier et ceux allemands qui ne suffisent pas à assurer les soins dans les camps français[578].

Le CICR pousse les autorités nazies à respecter la réciprocité et surtout à obtenir d'elles les informations nécessaires à l'organisation de convois. Or, depuis l'échange d'octobre, le Comité ne reçoit plus de suggestions du *Reichsministerium des Auswärtigen* sur de nouveaux échanges[579]. Il apprend le 17 février seulement que le gouvernement du *Reich* est prêt à rapatrier 1 500 travailleurs libres et 2 500 personnels sanitaires[580]. De son côté, le MPDR comptabilise plus de 5 000 PG inaptes et plus de 900 PGA rapatriables, qu'il commence à regrouper sur Lyon mi-mars[581]. Mais le CICR, dans une stricte catégorisation juridique, préfère se cantonner dans un premier temps à la priorité conventionnelle garantie aux grands blessés. L'accord de rapatriement semble donc, au final, concerner 775 Allemands et 1 295 Français, cette fois, hors de toute égalité numérique. Les Français estiment pouvoir effectuer le rapatriement sous une dizaine de jours, les autorités allemandes au plus tôt dans trois semaines[582], puis le repoussent de trois semaines. L'acceptation, plus large, des autorités françaises, de rapatrier tous les PGA reconnus rapatriables pour des raisons de santé, sans considération du nombre et de la réciprocité, qu'il énonce pour les grands blessés allemands de la poche de La Rochelle, suite à la demande allemande[583], est surtout destinée au CICR. Comme il le précise, il prouve ainsi « une fois de plus » sa fidélité à la Convention de Genève, « qui devrait inciter les autorités du Reich » à faire de même « sans égard à leur nombre », ce qui deviendra une condition *sine quo none* dudit rapatriement français. Ce report, pour lequel il est difficile de faire la part de la stratégie politique, des rigidités de

578 CICR, G 9/13, 345, document n° 1480 F du 09/01/1945 du MPDR.
579 CICR, G85/29-30; 14-15; 14.2, document n° R XIV A 30211/45 du 13/02/1945 du CICR, Genève concernant « Tätigkeit des IKRK zugunsten von KG in Ermangelung einer Schutzmacht ».
580 CICR, G 14/XII, 418, document n° AV/RC du 19/04/1945 d'A. Valencien sur les « PGF et PGA rapatriables ». 19 avril : d'après les données allemandes au 28 décembre 1944 : 1295 PG (trop faibles selon les autorités françaises), 29 médecins et 2 319 sanitaires, rien de plus récent
581 CICR, G8 / 51 318, note n° 2006 du 14/03/1945 de Cramer concernant « le rapatriement des PGA et PGF » ; CICR, G 14/XII, 418, document n° AV/RC du 19/04/1945 de A. Valencien *op cit*.
582 CICR, G 14/XII, 418, document du 23/02/1945 du MPDR
583 CICR, G 14/XII, 418, document n° PW/CO du 16/03/1945 de l'ambassade de France, Berne

gestion du système concentrationnaire, et de la désorganisation dans une Allemagne bombardée, revient à bloquer tout le processus, puisque les Français exigent la simultanéité des deux opérations. Ils empêchent, à leur tour, l'évacuation sur la Suisse, avant d'accepter le départ à condition que le convoi n'atteigne pas l'Allemagne avant l'arrivée en Suisse du convoi allemand pour la France. L'échange ne semble pas avoir eu lieu. En définitive, le seul échange avéré concerne les soixante PGF grands blessés libérés le 14 février 1945 à l'initiative de l'amiral commandant la région de La Rochelle, en demandant en contrepartie le rapatriement de soixante grands blessés allemands de la poche France[584]. De fait, entre quarante à cinquante ressortissants allemands ont été transférés en Suisse au terme d'un accord direct et local entre commandants allemand et français... sans que le CICR en soit même au courant[585]. A la lumière de ce qui à été évoqué, affleurent, de deux côtés, quelques initiatives transgressives : elles viennent positiver une réciprocité « institutionnelle » fréquemment défaillante.

c/ Les représailles sur les PGA ou la réciprocité par la mort

Le cas le plus extrême de la réciprocité négative[586] concerne les représailles pourtant explicitement interdites par la Convention de Genève. Les cas signalés dans mon corpus semblent assez rares[587]. Ils se situent dans l'immédiat de la libération, alors que les PG sont davantage au pouvoir « des individus ou des corps de troupe qui les ont capturés »[588] que d'une puissance détentrice française qui a, dès ses premiers PGA en Afrique du Nord en novembre 1943, évité ce qui servirait de prétexte à des contre-représailles sur les PGF[589]. Les événements en Savoie et Haute-Savoie permettent de relever quelques traits caractéristiques de cet usage négatif de la réciprocité.

Le premier cas se situe à Aix-les-Bains le 28 août 1944 quand dix PGA sont fusillés. Selon l'enquête, il s'agit d'une initiative locale, celle du commandant FFI Planche, ordonnée « en représailles des atrocités commises » par les troupes allemandes en Maurienne. Les combats pour la libération et le retrait des troupes allemandes en Savoie ont entraîné l'incendie et le pillage de nombreuses localités, en particulier, selon le préfet de Rhône-Alpes, dans neuf

584 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1388 du 08/03/1945 de Niederhauser concernant « le rapatriement des PGA » ; CICR, G 14/XII, 418, document du 27/03/1945 du CICR, Genève concernant « l'évacuation des grands blessés allemands de la « poche » de la Rochelle ».
585 CICR, G8 / 51 IX, 319-320, note n° 2241 du 24/04/1945 de Cramer concernant « l'évacuation des blessés allemands dans les « poches de Atlantique » ».
586 TLF : « dommage, violence qu'un Etat, un groupe organisé fait subir à un autre Etat, un autre groupe, à titre de réciprocité »
587 Aix-les-Bains, Haute-Savoie, Tarentaise : Savoie, 961 W 7, document du 06/09/1944.
588 Article 2 de la Convention.
589 ANF, F 9, lettre n° 3057 Mt/a du 21/11/1943 de H. Fritschen, Bosensell b/Meinster concernant « l'état d'esprit et les représailles envers des prisonniers français » ; ANF, F 9 (3117), document 21/01/1944 de l'ambassadeur de France, concernant « les paquets reçus par des PGA ».

cantons de la vallée de la Maurienne et dans trois de celle de la Tarentaise[590]. Le déroulement précis de l'exécution révèle le poids de la violence spontanée consécutive à la libération, l'expression de vengeance accumulée en réaction à l'expérience de l'occupation, la structure polyarchique, qui facilite le passage à l'acte contre l'ennemi vaincu et ses représentants.

Les mesures du commandant Planche s'inscrivent ainsi dans ce contexte de libération : les exécutions sont des *représailles diachroniques*, une réponse violente, concentrée et décalée, à une violence –trop longue et répétée- exercée par l'ennemi. Le commandant insiste, par exemple, sur la « façon inhumaine dont les Allemands se sont conduits en Maurienne fusillant les hommes de 18 à 60 ans, employant les femmes à des travaux de destruction ». Il ne s'agit pas d'une loi du talion intégrale, mais d'une justice réparatrice. En effet, le commandant Planche semble avoir annoncé que les PGA faits en Savoie et en Haute-Savoie « répondent de ces actes de sauvagerie » et fait avertir la population « par voie de la presse »[591]. Contrairement aux scènes de capture précédemment analysées, l'absence d'un tiers facilite le remplacement de la médiation par un face-à-face avec l'ennemi, comme pour les tontes et l'épuration extra-légale de la libération. La pression populaire joue un rôle important dans l'emballement meurtrier des acteurs armés, comme le montre la suite. En effet, les ordres donnés par le chef FFI sont manifestement exécutés par les « Patrouilles Rouges » constituées de Francs-Tireurs et Partisans[592]. Ni les représentants de l'Etat républicain, ni les officiers de la résistance, pourtant présents dans la région, ne sont consultés. Ils ne sont prévenus qu'une fois « les incidents graves » produits. Le fait que les donneurs d'ordre et les exécutants soient distincts explique sans doute, dans le contexte de l'époque, l'identité des victimes. Avant d'exécuter des Allemands, les « Brigades rouges » s'emparent en effet de trois miliciens qu'ils « exécutent sur la place de l'établissement thermal » d'Aix-les-Bains, où ils se trouvaient. Une centaine de personnes présente crie « A mort ». Ensuite, les dix « otages » PGA exécutés -par les FTP ou les FFI ?- sont des soldats hospitalisés dans la ville thermale, malgré les protestations du médecin-chef français alors « injurié »[593]. Ils sont également fusillés « séance tenante derrière l'église ». A expérience locale d'occupation, solution locale de libération.

Les conséquences de cet épisode sont doubles. D'une part, les autorités françaises, détentrices du monopole de la violence légale, prennent des sanctions contre les responsables

590 Savoie, 1382 W 224, document du 04/10/1944 du préfet concernant « les sinistrés de Maurienne ».Il s'agit vraisemblablement de l'opération « Hochsommer » d'août 1944 qui concerna les départements de Savoie, des Hautes-Alpes et d'Isère. D'après P. Lieb, c'est au cours de cette opération que fut produit le seul ordre écrit de fusiller tous les résistants capturés, entraînant une ultime radicalisation de la lutte, également élargie aux populations civiles. Lieb, Peter, « La 157e division de réserve et la lutte contre le maquis dans le Jura et les Alpes françaises », in Garnier, Bernard ; Leleu, Jean-Luc ; Quellien, Jean (s.d.), *La répression en France, 1940-1945.* CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, Caen, 2007, p. 289-301.

591 Savoie, 961 W 7, document du 28/08/1944.

592 Désormais abrégé en FTP.

593 Savoie, 961 W 7, document du 28/08/1944, *op. cit*.

locaux français : le commandant FFI d'Aix-les-Bains est révoqué, les « brigades rouges » dissoutes par le Comité départemental de libération[594] pour rétablir l'ordre républicain, un camp pour PGA gardés par des compagnies de FFI est créé afin de garantir le respect des conventions[595]. D'autre part, les autorités militaires américaines menacent, en cas de renouvellement, d'occuper la ville[596], soit l'inverse du but recherché, la libération du territoire national, symbole du recouvrement de la souveraineté. Dans ce premier cas directement connecté aux modalités de la libération des départements concernés, l'aspect extra-légal se déploie hors de toute médiation, notamment du CICR. Lequel apprend, le 6 septembre, un « fait concernant des représailles contre les prisonniers allemands » en Maurienne[597]. Ce n'est pas le cas pour le second exemple de représailles qui a lieu en Haute-Savoie au même moment[598].

En réponse aux 80 détenus politiques français exécutés au fort de Montluc à Lyon, les autorités françaises de Haute-Savoie envisagent d'exécuter, fin 1944, 80 PGA qu'elles détiennent[599]. Contrairement à l'affaire d'Aix-les-Bains, il s'agit de représentants officiels des autorités françaises agissant en liaison avec le pouvoir central à Paris : le commandant des FFI de Haute-Savoie, le préfet par intérim du département, Pierre de Leusse[600], auxquels s'ajoutent Jean-Marie Soutou de la délégation du gouvernement provisoire en Suisse et Paillard, ministre plénipotentiaire lors des négociations à Genève. Autre différence, la géographie aidant, le CICR joue pleinement son rôle de médiateur et influence considérablement le déroulement de l'affaire.

D'abord, en termes conventionnels, il rappelle l'interdiction des représailles et met en garde contre le déclenchement d'un cycle de contre-représailles qui serait au final défavorable aux ressortissants français. Il oppose à ses interlocuteurs son appel du 18 août demandant à tous les belligérants de reconnaître les « partisans », en particulier les FFI comme forces régulières bénéficiant de la Convention. Ensuite, comme tiers, il prévient les Allemands de la gravité de la situation et leur demande d'éviter de nouvelles exécutions. Il parvient ainsi à transformer l'exécution prévue en ultimatum, les Français exigeant désormais la libération sous 48 heures de tous les détenus français du fort de Montluc, soit 400 à 600 Français recensés. Il a besoin de tout son savoir-faire diplomatique pour convaincre les représentants régionaux français

594 Désormais abrégé en CDL.
595 Il sera constitué en novembre 1944 dans l'ancien camp des chantiers de jeunesse et devient le dépôt 144.
596 CICR, G8 / 51 318, lettre du 08/03/1945 du lieutenant colonel Sales, direction régionale des PG de l'Axe à Toulouse.
597 CICR, C14, PV n° 102 du 08/09/1944 du CICR, Genève, PIC concernant la « transmission de listes de PGA au pouvoir des FFI ».
598 CICR, C11, PV n° 80 du 30/08/1944 du CICR, Genève, bureau concernant les« appel du 17 août et mission en Haute-Savoie ».
599 A distinguer de l'opération « Glières » lancée en mars 1944 qui fit 59 victimes : 51 résistants et 8 civils.
600 Il a été le représentant de la France combattante à Genève.

qu'un tel texte sera refusé. La venue des acteurs français à Genève et des négociations serrées font radicalement évoluer l'état d'esprit de ces derniers[601] et la position française bien au-delà des ordres militaires reçus, ce qui revient à conférer un pouvoir considérable au CICR qui fait valoir ses positions.

L'ultimatum ne sera finalement pas remis par le CICR. En revanche, celui-ci demandera au gouvernement allemand l'arrêt des exécutions d' « otages français » et l'octroi le plus rapidement possible du statut de PG aux FFI. Passé un délai de huit jours, si les autorités adverses ne réagissent pas, l'ultimatum sera communiqué... par une autre voix que le CICR. Cette extraction du contexte du moment est un facteur déterminant pour restreindre le poids de l'opinion publique locale, dont les négociateurs français ont conscience qu'elle les accusera de « faiblesse »[602], comme la presse régionale critique l'intervention du CICR en faveur de ces PGA[603]. Mais le gain politique est considérable : cela permet au CICR de célébrer l' « esprit chevaleresque de la France » et surtout son « désir de manifester sa volonté de continuer à appliquer la Convention tant que ça lui sera pratiquement possible ». Cependant, de nouveau, la logique conventionnelle se heurte à la rigidité idéologique des nazis.

L'absence de réaction allemande entraîne l'exécution de 70-80 PGA choisis parmi les membres de la SS et de la Gestapo sur deux lieux chargés d'histoire : à Habère-Lullin, où, à Noël 1943, un détachement de SS avait encerclé et mis le feu au « château » où se réunissaient de jeunes Français -25 y périrent- ; sur le champ de tir de Sacconges, près d'Annecy, où les nazis exécutèrent de nombreux Français.

Ces deux cas de représailles peuvent se lire selon les logiques catégorielles déjà relevées qui expliquent en partie pourquoi résistants locaux et représentants du pouvoir central réagissent différemment quant à la réponse à apporter aux atrocités nazies et à l'urgence d'un second régime de captivité. Ils révèlent de la sorte le décalage entre le projet politique du général de Gaulle qui fait, d'une certaine façon, passer la France avant les Français, et le ressenti des principaux acteurs sur le terrain. Le rapprochement de l'attitude de Gaulle vis-à-vis de l'épuration semble éclairant. C'est sans doute la même approche qui motive son refus de l'interdiction de *réciprocité négative*, surtout quand les représailles sont illégales, le fait d'initiatives locales, donc partisanes, et contreviendraient aux efforts de refondation nationale par le haut. Au fond, dans la vision gaulliste de la reconstruction, excepté une minorité de traîtres conscients et consentants, la communauté nationale est formée de Français égaux, quel

601 Soutou : « il est des cas où il faut savoir apprécier l'aspect moral et « spirituel » d'une situation et ne pas tenir compte seulement des arguments de la « force brutale ».
602 602 CICR, G7-265, mémento du 31/08/1944 du CICR, Genève concernant « l'exécution de 80 PGA à Annecy ». Plus rumeurs sur les atrocités commises par les troupes allemandes en retraite /
603 CICR, C11, procès verbal n° 82 du 13/09/1944 du CICR, Genève, bureau concernant « la critique à l'égard du Comité à propos de la Haute-Savoie ».

que soit les errements de chacun dans le passé. Le général répète ce leitmotiv qui est le garant de l'indépendance nationale et la condition d' « une France meilleure (…), [d'] une France plus pure, [d'une] France plus fraternelle ». Pour cela, il faut rassembler « la grande famille française »[604]. A Nancy, il appelle au rassemblement et rejette les divisions héritées de la guerre :

> « Quelques traîtres ont pu, peuvent et pourront servir directement l'intérêt de l'ennemi. Ceux-là subissent ou subiront le châtiment qu'ils méritent. Quelques lâches ou quelques aveugles ont pu s'associer volontairement et volontiers à l'entreprise de collaboration de ces gouvernements indignes ; leur faiblesse ou leur aveuglement sont ou seront sanctionnés. Quelques sots peuvent essayer de pratiquer de ce jeu dit parallèle qui ne fait que des divisions ; la volonté nationale saura faire justice de leurs absurdes intrigues. Mais la masse immense des Français, quelles qu'aient été dans les ténèbres leurs opinions, parfois leurs erreurs si aisément explicables dans le terrible bouleversement, ne sont rien que des frères malheureux et ne doivent être rien que des combats rassemblés pour sauver la patrie qui leur appartient à tous. L'ennemi, l'ennemi détesté, voit se disloquer peu à peu ses alliances et ses armées »[605].

La trilogie gaulliste de la reconstruction, *unité, union, unanimité*, ne vise pas seulement à produire un autre discours sur la nation que celui développé par le Maréchal Pétain, mais proposer un cadre collectif que chaque Français peut réintégrer. Comme le souligne Matthias Waechter, la construction historique d'une *guerre de Trente Ans* permet un double transfert, chronologique en éclipsant les divisions entre Français qui ne s'aimaient pas par le rappel de l'union sacrée de la Grande Guerre ; stratégique en reformulant le sens du combat autour de la figure de l'Allemagne, qui devient le facteur d'intégration après avoir été celui de la désunion nationale : « élargis à la Première Guerre mondiale, une représentation historique se forma alors : l'ensemble de la période de 1914 à 1944, de Verdun en passant par les combats de l'An 40 jusqu'à la libération, apparaissait comme une lutte d'auto-affirmation de la nation française contre la menace venant de l'Allemagne »[606]. Dans cette lecture de l'histoire, le traitement appliqué au PGA comme la conduite de l'épuration sont deux versants d'une même dynamique d'intégration et de refondation à partir du transfert de l'ennemi intérieur vers l'ennemi aux frontières.

Une telle approche de la sortie de guerre conçue pour éviter « une ruineuse guerre civile »[607], potentialité française de la totalisation du conflit, ne correspond pas à la perception de certains

---

604 Gaulle, Charles de, discours de Nancy, 25/09/1944, *Lettres, notes et carnets, juin 1943- mai 1945*, tome 5, Plon, 1950*, p.* 394.
605 *Idem*, *Discours et messages. Pendant la guerre, juin 1940 – janvier 1946*, Plon, 1970, p. 394.
606 Waechter, Matthias, *Der Mythos des Gaullismus. Heldenkult, Geschichtspolitik und Ideologie, 1940 bis 1958*, Wallstein Verlag, 2006, p. 171
607 Gaulle, Charles de, discours radiodiffusé du 10/12/1945, *Discours et messages. Pendant la guerre, juin 1940 – janvier 1946*, Plon, 1970, p. 657.

résistants, pour lesquels tous les Français ne sont pas égaux entre eux à la Libération. D'où la divergence sur la conduite de l'épuration. Ils perçoivent la reconnaissance de leurs actions en fonction de catégorie héritées du temps de l'occupation et de la libération, à partir d'une dualité entre les « bons » Français -les résistants- et les « mauvais » -collaborateurs, miliciens… Dans cette conception de la communauté nationale, il n'y a pas de place pour les « traîtres », leur reconstruction nationale souhaitée passant précisément par leur châtiment, tout du moins leur exclusion. L'usage de la réciprocité que les deux positions proposent quant aux PGA apparaît tout aussi inconciliable.

Pour les autorités du GPRF, la priorité de préserver au maximum la communauté nationale passe par la limitation d'une telle pratique. Cette position s'affirme dès 1943 avec les PGA en Afrique du Nord, lorsque la commission des prisonniers décide de ne pas donner suite à la demande de confiscation des denrées venant de France dans les colis envoyés par la *DRK* en Tunisie. L'objectif en est de ne pas enclencher la logique des représailles, dont les PGF en mains nazies seraient les premières victimes avec l'arrêt de l'envoi des colis français, et plus généralement l'ensemble des Français en Allemagne en gênant les efforts du CICR pour obtenir le droit de visiter les camps d'internés français[608]. Pour les mouvements de résistants au contraire, les représailles, appliquées ou à l'état de menace, constituent un moyen pour préserver avant tout les « forces combattantes » de la nation française contre les ennemis, dont le PG est le représentant à l'échelle locale[609]. Ici comme dans l'épuration, l'unité de la Résistance fut comme sacrifiée sur l'autel de l'unité de la France[610].

L'imposition de l'interprétation gaulliste, fondée sur la nécessité de la réconciliation nationale, condition *sine qua non* d'une souveraineté restaurée à l'intérieur et reconnue à l'extérieur, sera lourde de conséquences, puisqu'à partir de mai 1945, la figure du PGA dans la population connaît une évolution contrastée en fonction des difficultés locales de sortie de guerre. Tantôt ces PGA deviendront l'explication de lendemains gris en raison de leur traitement que les opinions locales considèrent comme trop favorable ; tantôt le rappel d'une épuration inachevée, d'une libération incomplète, d'une réconciliation nationale impossible. Acquérant une visibilité qu'ils n'avaient jamais occupée jusqu'à la libération, ils constituent un élément structurant de l'imaginaire socio-historique de la libération. En retour, cette fonction introduit une dimension affective dans le dispositif de captivité qui se met en place en période de paix. Cela explique la nature des relations des populations avec cet ennemi.

608 ANF, F 9 (3117), document du 21/01/1944 de l'ambassadeur de France, commissaire aux Affaires étrangères concernant « les paquets reçus par des PGA ».
609 Sur les conceptions divergentes quant au rôle politique de la Résistance après la guerre, voir Wievorka, Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-1949*, Paris, éd. du Seuil, 1995, notamment « La Résistance intérieure face au général de Gaulle », p. 380-387.
610 Waecther, Matthias, *Der Mythos des Gaullismsus, op. cit…*, p. 242.

L'étude des rapports entre GPRF et IIIe *Reich* sous l'angle des PG ennemis montre l'impossibilité d'un espace de négociation entre ces deux régimes antinomiques. Exemple, le FFI - héros de la France libre et héraut de la reconnaissance juridique pour les nouvelles autorités - est traité par les nazis en double anti-modèle, militaire et idéologique. Ce qui condamne à l'échec toute réciprocité effective. Cette étude éclaire aussi en quoi la que la conception de la nation engagée par la captivité se fonde sur une dynamique opposée chez les deux belligérants : pour colmater les fissures de la *Volksgemeinschaft*, l'Allemagne nazie relance une dynamique d'exclusion en refusant de secours ses propres captifs. A l'inverse, la France gaullienne, constituée sur un principe d'inclusion extensive, envisage sa population sous la forme d'une collectivité à maintenir. Le CICR, empêché par son juridisme de saisir cette évolution, restreint non son action, mais la portée de ses interventions.

La capitulation sans condition et la disparition du IIIe *Reich* et, avec lui, celle des institutions chargées de la prise en charge des PG. Elle signifie l'arrêt du soutien, mais aussi la disparition du le risque des représailles, et desserre, sinon la contrainte morale, du moins son application. Elle constitue, en partie, donc un facteur d'explication de la dégradation de la situation, initialement passable en 1944, depuis mai 1945 : aggravation de l'état des derniers PG capturés par les Alliés qui, épuisés par l'effort de guerre final, sont déjà considérablement affaiblis et sous-alimentés, arrêt des envois matériels et idéologique du IIIe *Reich*, disparition de la *réciprocité positive* et levée des freins aux défoulements libératoires, explosion du nombre de PG et incapacité de la France à faire face, seule, devant le nombre explosif de PGA. Le court épisode des relations entre autorités nazies avec sa logique autodestructrice et françaises libres a fortement marqué la suite de la captivité allemande en mains françaises par les impulsions qu'il a données. L'une notamment, la question de la puissance responsable des prisonniers transférés par les Alliés au GPRF, sera déterminante dans leur attitude vis-à-vis de la France. En cas de représailles, les nazis ne s'en prendront-ils pas aux PG américains ?

C) Alliés versus Alliés : le problème des PGA en mains américaines sur le territoire français

Les forces alliées accueillies comme des libérateurs par les Français se trouvent rapidement confrontées au nombre considérable des captures allemandes, et donc à la nécessité de modifier leur présence en France. Les Américains, et dans une moindre mesure les Britanniques, mettent en place un imposant et visible dispositif militaire autour d'un système de camps de prisonnier très développé. Quelles formes prend alors la présence des PG en mains américaines en France ? Comment cette dernière est-elle par les populations

locales ? Ont-elles la perception d'une libération contrariée qui remet en cause la victoire de la France et le lien avec son grand allié ?

1 - Géographie de la présence des PGA sous autorité alliée en France

La libération de la France par les armées alliées implique la présence de leurs soldats et l'installation durable de leurs PGA capturés par milliers. En effet, les campagnes de libération de l'Europe, avec les opérations *Overlord* à partir du 6 juin 1944 et *Anvil-Dragoon* du 15 août 1944, entraînent la présence massive et durable de soldats alliés en France métropolitaine. Aux forces combattantes proprement dites s'ajoutent l'intendance et son personnel qui transforment le territoire métropolitain en plaque tournante de la campagne d'Europe de l'Ouest. D'autre part, la progression rapide des troupes vers l'Allemagne a pour conséquence « le nombre énorme de PG » en fonction de la progression de la campagne en France : après le nettoyage de la presqu'île du Cotentin début juillet 1944, trois à quatre semaines après le débarquement, les Américains comptent déjà environ 39 000 PG. Dans le sud de la France, les armées françaises et américaines qui, depuis la mi-août, remontent la vallée du Rhône à partir de Toulon ont capturés environ 57 000 hommes. Auxquels s'ajoutent les 37 000 faits prisonniers jusqu'au 21 septembre 1944 sur la presqu'île de Brest et les 16 000 provenant de l'échec de la contre-offensive allemande des Ardennes de mi-décembre 1944 à mi-janvier 1945. Au total, le commandement américain a la charge de 161 286 hommes en octobre 1944, puis de 2 884 762 au 19 mai 1945[611]. Au 31 mai, trois semaines après la fin des combats, les Américains détiennent en France encore 1 913 402 prisonniers.

Cette captivité de masse contrait les Américains à revoir leurs plans concernant la structure de camps qu'ils comptaient mettre en place, d'autant qu'à partir de l'automne 1944 les PGA sont retenus sur le sol français et non plus envoyés au Royaume-Uni, ni aux Etats-Unis. Une fois la *Beach Build-Up Period* passée avec succès, le *Quartermaster Corps* et le *Provost Marshal General*[612]. avaient prévu une structure hiérarchique de camps à trois niveaux : camps centraux ou *Central Enclosures* d'une capacité de 6 000 hommes ; camps d'évacuation ou de transit dits *Evacuation Enclosures* ou *Transient Enclosures* pour 500 hommes ; camps de travail, les *Labor Enclosures*, de même capacité. L'augmentation imprévue du nombre de PGA déjà capturés après la bataille de Normandie et la retraite allemande obligent à revoir le

611 D'après Böhme, Kurt W., *Die deutschen Kriegsgefangenen in amerikanischer Hand, Europa, Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges*, Band X/2, München 1973, Verlag Ernst und Werner Gieseking, Bielefeld.

612 Dans l'armée américaine, il s'agit respectivement de l'intendance notamment chargée de l'approvisionnement des troupes américaines et de l'officier de police militaire qui dépend du *War Department*. C'est à lui qu'est rattaché le service des PG (*Prison of War Division*) qui veille à l'application de la Convention de Genève et a la responsabilité des camps de PG ; NARA, RG 389 (439A, 30), document sur le « Provost Marshal General » du 05/12/1953 ; Office of the Provost Marshal General, *World War II. A brief History*, « Part II –POWs ».

réseau des camps et leur capacité. Six premiers camps centraux[613] d'une capacité de 20 000 hommes chacun sont donc ouverts. Un mois plus tard, les autorités américaines estiment pouvoir accueillir, au 1er novembre, un total de 65 000 PG dans treize camps centraux, leurs camps secondaires et les kommandos annexes. Mais « plus la guerre touchait à sa fin, plus les soldats tombaient en captivité dans des intervalles beaucoup trop courts » , forçant les autorités à revoir une nouvelle fois leurs plans d'accueil avec la création de quinze nouveaux camps centraux à partir d'avril 1945, comme le montre le tableau suivant..

Tableau 8 - Les *Continental Central Prisoners of War Enclosures* en France (1944-1945)[614]

N° du camp	Date d'ouverture	localisation	Capacité	Logement	Occupation à la fin de la guerre	Opérations militaires de libération
Premières série de camps ouverts en septembre 1944						
10	08/1944	Cherbourg → Nacqueville (à partir du 29/12/44), **Cherbourg** devenant le n°20)	40 000	Tentes	28 000	Opération *Overland* et l'élargissement de la tête de pont (06/06 - 24/7/44) Percée alliée (25-30/7/44)
11	08/1944	Rennes	15 000	Baraques, tentes	13 000	
12	09/1944	Saint-Thégonnec (Finistère), Rennes (à partir de 01/45)	45 000	Tentes, baraques en tôle ondulée	40 000	
13	08/1944	Le Mans	41 000	Baraques, baraques en tôle ondulée	34 000	
14	09/1944	Chartres	75 000	Halls d'usines, tentes, baraques en tôle ondulée	32 000	
15	09/1944	Attichy → Compiègne (à partir du 15/11/44) → Croutoy	60 000	tentes	36 000	
Deuxième série de camps ouverts fin 1944						
17	06/11/44	Stenay	10 000	Bâtiments en dur, tentes	17 000	
16	24/11/44	Mailly-le-Camp	20 000	Tentes	18 000	
451 < 30	25/11/44	Epinal	Pas de données	Casernes	Pas de données	
19	27/11/44	Foucarville	50 000	Tentes	45 000	
21	07/12/44	**Rennes → Champagné** (à partir de 01/45)	40 000	Casernes, tentes, baraques	20 000	
22	09/12/44	**Thorée-les-Pins, La Flèche**	40 000	Halls d'usines, tentes	30 000	
457 < 29	20/12/44	Châlons-sur-Saône	30 000	Casernes, usines,	22 000	

613 Soit les *CCPWE's* en abrégé.
614 En annexe est reproduite une carte les localisant, p. 1255.

				châteaux, tentes, baraques		
20	27/12/44	Haute-Gringor (Cherbourg, auparavant N°10)	25 000	tentes	18 000	
23	19/01/45	Bolbec	40 000	tentes	39 000	
24	05/02/45	**Haut-Quevillon, Tourlaville** (Cherbourg)	40 000	tentes	25 000	
404	20/02/45	Les Milles → Septèmes-les-Vallons (existe depuis 12/44)	45 000	tentes	22 000	*Anvil-Dragoon* Débarquement de Provence et libération du (15-26/08)
25 (rattaché au n°14)	18/03/45	**Voves** (camp existe depuis 10/44**)**	20 000	Baraques en tôle ondulée	12 000 (officiers)	
27	24/04/45	Longeville-les-Saint-Avold, Zimming (Longeville)	20 000	Baraques en tôle ondulée, tentes	11 000	
28	26/04/45	Romilly-sur-Seine	30 000	Baraques en tôle ondulée, tentes	7 500	
31	16/5/45	Sarralbe	20 000	Baraques en tôle ondulée	6 000	Bataille des Vosges (25/09-18/10/44)
TOTAL			681 000		475 500	

Sources : Böhme, K.W, « Die deutschen Kriegsgefangenen in amerikanischer Hand – Europa », in *Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges*, Band X/2, München, 1973, Verlag Ernst und Werner Gieseking, Bielefeld, p. 32-33.

NB : en gras sont indiqués les camps cédés aux Français à partir de l'été 1945.

Y est donc clairement indiqué le lien entre opérations militaires américaines et implantation de leurs PG selon une double progression, à l'échelle nationale d'est en ouest -des plages normandes et méditerranéennes vers les plaines alsaciennes ; à l'échelle régionale en trois temps, d'abord à partir de lieux de transbordements littoraux et fluviaux –Cherbourg, Bolbec, près du Havre pour la Seine, Marseille pour le Rhône, à partir de fin 1944-début 1945, autour des points d'ancrage dans l'arrière-pays parallèlement à la ligne de débarquement -Rennes, Le Mans-Champagné-Thorée-les-Pins, Chartre-Voves et Compiègne, enfin, en fonction de la progression des combats, avec l'ouverture de camps concentrés dans le quart nord-est au plus tard au printemps 1945 - Mailly-le-Camp/Romilly-sur-Seine, Stenay, Epinal, Sarralbe-Zimming. Inversement, la relative absence de la présence prisonniers en mains américaines au sud d'une diagonale Saint-Nazaire - Nice s'explique par la moindre concentration sur cet espace de forces allemandes (1,4 million d'hommes), mais aussi par les « poches de résistance » de l'Atlantique qui ne sont réduites qu'en en avril-mai 1945 par les forces françaises. Le centre de la France a déjà été en grande partie *nettoyé* par les maquisards. Le

Grand Nord, enfin, fut un espace de captures massives, mais envoyés sur les camps belges de Mons (*CCPWE* n°18, 06/11/44) et de Namur (*CCPWE* n°26, 06/04/45). De façon logique, la présence militaire américaine et les concentrations des PGA entre leurs mains coïncident avec les régions qui ont le plus largement souffert des combats[615].

Cette correspondance a eu un impact psychologique non négligeable sur la perception que les populations locales ont eue de la présence de PGA sous autorité américaine. D'autant que cette présence ne se limite pas à l'implantation schématique des vingt-et-un camps centraux. En effet, les autorités américaines reprennent leur structure à trois niveaux, élargissant considérablement l'aire de répartition des PG. Au 31 mai 1945, les 1 931 402 PGA en mains américaines se répartissent ainsi : 539 578 dans les camps centraux ; 959 471 dans les camps de transit ; 347 926 dans les détachements de travail et 66 427 dans les hôpitaux américains[616]. Ce sont ces derniers, employés le plus souvent dans les zones portuaires de Marseille, Cherbourg et du Havre, qui se rendent très visibles et deviennent, pour les populations, la figure archétypale du prisonnier gérée par les armées américaines.

Outre les PGA détenus par les Américains, le territoire métropolitain français accueille environ quelques dizaines de PG détenus par les armées de Sa Majesté. Moins nombreux, ils sont aussi beaucoup plus concentrés dans les départements du littoral de la Manche :

Tableau 9 - Les camps britanniques en France (1944-1945)[617]

Type de camp	Date d'ouverture	localisation	Nombre de PG (1-2/12/44)
Camp de rassemblement		Arras (Pas-de-Calais)	
Camp de rassemblement		Calais (Pas-de-Calais)	
Camp de rassemblement		Bayeux (Calvados)	
Camp de rassemblement		Dieppe (Calvados)	
Camp de rassemblement		Rouen (Calvados)	
?		Bayeux (Calvados)	
Camp de rassemblement		Courselles-sur-Mer (Calvados)	
Camp de rassemblement		Vaucelles (Calvados)	
		Caen (Calvados)	
2225 (6/45 : devient camp principal sous n° 2225 A jusque début 1946)	Automne 1944	Andrieu (Calvados)	12 5000 (7 504 dans le camp principal, 5 000 dans camp secondaire)
N° 2221 (6/45 : devient annexe d'Andrieu sous n° 2225 C ; 10/45 : cédé aux Français, devient Dépôt n°34)	Automne 1944	Fleury-sur-Orne (Calvados)	10 000 (8 518 dans le camp principal, 1 500 dans camp secondaire)

615 Le phénomène est vrai dans une moindre mesure pour les zones de concentration de forces de résistance avec le réduit du Massif central, celui des Alpes, voire celui du Centre-Est.
616 Soit respectivement 28%, 49,7%, 3,4% et 18% du total des PG. Sans compter les PG qui ont déposé les armes après la capitulation et ont été comptabilisés non comme PG mais "Disarmed Enemy Forces".
617 10 000 environ seront cédés aux Français. On trouvera en annexe une carte de ces camps, p. 1256.

Source : Wolff, Helmut, « Die deutschen Kriegsgefangenen in britischer Hand. Ein Überblick », in *Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges*, Band XI/1, München, 1974, Verlag Ernst und Werner Gieseking, Bielefeld, p.71

Au total, la première présence massive de PG dans une France tout juste libérée se fait sous conduite alliée. Cet effet de structure a pour résultat paradoxal d'associer, à l'échelle locale, la libération des territoires à la visibilité maximale des troupes américaines. En décalage par rapport au discours officiel des nouvelles autorités françaises, cette réalité joue sur l'image que les Français se font de la condition de PG et de la libération de leur territoire national.

2 - Les règles de la captivité en mains américaines ou les raisins verts de la libération

Les camps ne signifient pas seulement une présence américaine en France, ils reflètent un rapport de pouvoir entre les Etats-Unis et la France, la conduite des opérations militaires plaçant celle-là dans une position de subordonnée des premiers[618].

La captivité des PGA en mains alliées permet ainsi jusqu'en mars-avril 1945 les premiers transferts de prisonniers aux autorités françaises. Le haut-commandement allié étant américain, la gestion des PGA à l'échelle française dépend de lui, tout comme les troupes régulières françaises mises à sa disposition relèvent de l'autorité d'Eisenhower : les PGA capturés en territoire national par les forces armées françaises, principalement celles du général de Lattre de Tassigny, sont remis aux autorités américaines, tandis que les FFI sont supposés verser les leurs aux troupes françaises qui les transfèrent aux Américains[619].

Les PGA gérés par les forces américaines sont entièrement sous l'autorité et la responsabilité de ces dernières. Cela implique que les prisonniers subissent les lois et la discipline militaires américaines, et aussi le traitement que le commandement américain détermine en fonction, non pas de disponibilités locales françaises, mais de ses propres critères et réserves logistiques. Ils bénéficient, en quelque sorte, d'une extraterritorialité administrative. Ces prisonniers disposent ainsi d'une ration alimentaire théorique de 2 200 calories, ce qui correspondrait en moyenne au double de la ration des civils français[620].

Ce traitement n'est pas seulement calqué sur des normes particulièrement élevées pour les populations françaises après cinq années de guerre, l'est par le que les Américains ont des ressortissants prisonniers en Allemagne. Pour éviter toute menace de représailles, ils entendent donc suivre à la lettre les dispositions de la Convention de Genève, comme ils l'ont

618 Les relations entre les autorités françaises et leurs alliés sont traitées spécifiquement dans le deuxième chapitre.
619 CICR, G8 / 51, VII, 317, notes de séance de travail du 16/10/1944 du Dr. de Morsier ; Brooke ; de Castella concernant « les camps de PG en France ».
620 620 CICR, C15, procès verbal n° 128 du 26/10/1944 du CICR, Genève, délégations concernant « la situation des PG en France ».

fait pour leurs PG en Afrique du Nord, d'autant qu'ils en ont encore les moyens pour fin 1944 - début 1945[621].

Leur position sur l'emploi de PGA au déminage fournit un bon exemple de leur prudence : le *War Office* britannique demande encore le 6 mai 1945 au *SHAEF* de ne pas les y employer[622]. Une fois les hostilités terminées et l'Allemagne vaincue, le général Robert E. Baker, secrétaire général du personnel de la Mission France du *SHAEF*, trouve cependant « inconcevable », que des *GIs* aillent risquer leur vie pour le déminage. Il demande donc que ceux qui les ont posées les retirent[623], et autorise un tel emploi. En attendant, les kommandos de travail sont affectés au déchargement dans les ports, à la réparation du matériel ferroviaire et portuaire, à des tâches à l'intérieur des camps... Comme le résume F.E. Morgan, lieutenant-général, *Deputy Chiefs of Staff* à l'*Assistant Chiefs of Staff G1* (branche du personnel) fin août 1944, les PGA en mains américaines sont « fournis en alimentation, en vêtements et équipements américains, sont bien nourris, et sont autorisés à travailler au ralenti »[624]. Les autorités américaines évitent donc d'employer des Allemands à des travaux ayant rapport avec l'effort de guerre en conformité avec l'article 32 de la Convention. En mars 1945, ils acquiescent à la demande allemande d'accorder au gouvernement helvétique le statut de puissance protectrice des intérêts des PGA entre leurs mains[625], pour pouvoir contrôler le respect de la Convention dans ce domaine.

Cela ne signifie pas que les Américains sont… exemptés des soucis d'improvisation devant le nombre inattendu de captures, comme le montrent les types de logement indiqués dans le tableau précédent sur les *CCPWE's*, certaines informations qu'ils publient à but de propagande, voire la réduction de la ration alimentaire allouée à leurs PG d'abord à 2 200 calories par jour, puis, début mai 1945, à1 500 calories par jour, soit « le plus bas niveau auquel seraient en bonne santé ».

Enfin, contre la mobilisation totale que les nazis exigent de leurs soldats, les autorités américaines élaborent une propagande sous forme de campagnes d'information ciblées sur leurs adversaires directs. Face à des combattants, dont l'idéologie officielle glorifie le sacrifice au combat, même désespéré, et stigmatise la captivité, la reddition devient une question tactique cruciale, tant pour l'avancée militaire vers la victoire que pour la préservation de vies combattantes, à laquelle l'opinion américaine est de plus en plus sensible.

---

621 NARA, RG 59 (3319), *summary of information* du 02/01/1944 de War Department, MID sur les "franco-american relations in Southern France".

622 NARA, RG 331 (1-85), *incoming message* n° 91470 du 06/05/1945 du War Office concernant « l'emploi des PG au déminage ».

623 NARA, RG 331 (1-27), document n° RWM/emg du 07/06/1945 de Baker au brigadier général *Ed. C. Betts, Theater Judge Advocate* sur l'« Employment of Germans POW ».

624 NARA, RG 331 (1-87), document du 23/08/1944 de F.E. Morgan, *lieutenant-general, Deputy Chiefs of Staff* concernant le « Treatment of German POWs in France ».

625 NARA, RG 84 (296), télégramme n° 1088 du 19/03/1945 du SECSTATE Washington concernant la « puissance protectrice ».

Grâce à leurs moyens techniques, les armées américaines peuvent, à la différence des Français, diffuser de petites brochures aux unités ennemies, telles celles trouvées dans les fonds Jackson, C.D. à la *Eisenhower Library*[626]. Non datées, elles ont sans doute été distribuées en 1945 sur le théâtre européen. De facture très didactique, elles utilisent une double rhétorique qui part de slogans nazis pour mieux les déconstruire et faire accepter la captivité comme la fin « normale » de combattants valeureux. Ce faisant, elles constituent des promesses de l'armée américaine quant au traitement futur des PG, dont le respect engage sa crédibilité. Le principal engagement –et argument- réside dans le respect intégral de la Convention de Genève, supposée connue par tout soldat allemand. Ce texte forme la référence centrale, en principe commune, qui crédibilise leur démarche, rendant possible l'amorce du processus de démobilisation culturelle concernant l'ennemi anglo-américain. Qu'elle soit convoquée sous son appellation juridique[627] ou simplement citée, ses principales dispositions concernant la nourriture, la correspondance, la solde et le salaire, ainsi que le rapatriement vers la *Heimat*, sont quasi-systématiquement rappelées. Il s'agit de démystifier l'après-guerre, qui faisait de la captivité un saut dans l'inconnu, pour parvenir au « EI SÖRRENDER »[628].

Il est d'autant plus regrettable de ne pouvoir connaître l'impact de tels documents qu'ils précisent que les engagements ne valent que pour les PGA tombés en mains américaines ou britanniques, confirmant *a contrario* l'image négative du traitement réservé par les forces françaises aux camarades moins chanceux. Un indice peut être cependant relevé dans un compte rendu interne aux services français, vraisemblablement produit de la Section d'attaque du moral des armées ennemies mi-janvier 1945. Il confirme que « les Allemands, comme ils l'ont déjà fait, refuseront de se rendre aux troupes françaises, alors qu'ils auraient accepté la reddition » aux Américains et propose, entre autres, « quoiqu'il en coûte, de faire participer une unité américaine aux opérations dans chaque section des Forces Françaises de l'Ouest, afin que l'offre de reddition puisse paraître provenir » des Etats-Unis[629]. La reddition aux autorités anglo-américaines n'engage pas seulement la politique de ces dernières vis-à-vis de

626 Quelques-uns sont placés en annexe, p. 1257.
627 Eisenhower's Library, Jackson, C.D., Papers 8, *Leaflet* du 01/01/1945 concernant les PG.
628 Eisenhower's Library, Jackson, C.D., Papers 9, *Leaflet* du 01/01/1945 concernant « In Sicherheit » ; Eisenhower's Library, Jackson, C.D., Papers 8, document du 01/01/1945 concernant « Was zu tun ? ». « Was ist zu tun ? » indiquant la marche à suivre pour des redditions individuelles ou collectives, de donner à voir comme s'efforce de le faire l'historiette qui répond en six photographies légendées à la question « Wie sieht es drüben aus ? » ; Eisenhower's Library, Jackson, C.D., *Papers* 9, *Leaflet* du 01/01/1945 concernant « Wie sieht es drüben aus ? ». Les Américains tirent cependant la même conclusion que les services français : la reddition en masse bute sur l'absence d'effondrement psychologique des combattants nazis. Sur 853 prisonniers capturés entre le 6 juin et le 17 juillet, 50% tiennent la défaite pour certaine, 20% continuent à croire en la victoire. Ces proportions ne rendent pas compte du faible impact de la propagande alliée : fin juin, après deux campagnes, 30 à 40 soldats se rendent, porteurs des tracts américains. Sans surprise, ils appartiennent à des unités comprenant des Polonais et des Alsaciens, d'après Wievorka, Olivier, *Histoire du débarquement…, op. cit.*, p. 287.
629 SHAT, 29 R 10 (2), compte rendu de liaison effectuée auprès du Général Boissau du 13/01/1945.

leurs nouveaux captifs, mais influe, du moins en partie, les premières relations avec des populations locales françaises avec les Allemands désormais vaincus.

3 - Après la libération, les PGA en mains américaines : tant de maux dits

Bien que les PGA en mains américaines ne fassent pas en tant que tels partie de ma recherche, leur présence récurrente, dans les documents officiels consultés dans les archives départementales montre combien ce thème fut une élément constitutif de l'expérience de la libération des populations locales. Une telle présence souligne de plus l'intérêt motivé des autorités françaises, de leurs représentants locaux -préfets, gendarmerie, police- à leurs services centraux à Paris, destinataires des liasses de documents normatifs. Cela corrobore le double intérêt de la thématique comme phénomène d'opinion et affirmation d'une souveraineté retrouvée. La presse locale, enfin, à partir de l'automne 1944 confirme la popularité du thème dont le traitement imprime aussi la représentation générale du PGA.

L'ensemble des données concernant la position de l'opinion publique vis-à-vis des PGA, notamment en mains anglo-américaines, confirme, à première vue, la corrélation entre la libération du territoire -ou la création d'un camp- et l'apparition de réactions de la population. On peut relever un lien entre fréquence des mouvements d'opinion, importance de l'effectif PG dans la région, le département, le camp, et modalités d'utilisation de la main-d'œuvre PG qui graduent sa visibilité. Ainsi, les espaces portuaires ou littoraux concentrant un grand nombre de PG précocement utilisés apparaissent le plus fréquemment : onze occurrences pour les Bouches-du-Rhône qui accueillent environ 45 000 PG, quatre pour les Côtes-du-Nord avec 40 000 PG au camp voisin de Champagné ; six occurrences pour l'Eure-et-Loir suite à l'ouverture de deux camps d'une population totale de 95 000 hommes. Un effet de recul laisse poindre néanmoins des mouvements d'opinion apparemment indépendamment des dates et des conditions de libération qui relèvent d'un horizon d'attente créé par la libération à l'échelle du territoire national.

L'analyse thématique des principaux points de cristallisation des populations françaises concernant les PGA en mains américaines permet d'avancer l'hypothèse suivante : en matérialisant le décalage entre la situation de ces PGA et celle des populations civiles qui la ressentent comme moins bonne, en remettant symboliquement en cause, par leur traitement jugé trop agréable, la distribution des rôles entre vainqueurs et vaincus, qui aurait pu rendre acceptable la dureté du quotidien de la victoire, le cas de ces PGA sous autorité étrangère contribue à l'élaboration d'une perception négative, à rebours de la rhétorique de la libération. Dans cet agencement, le PGA ne constituerait-il pas davantage celui qui révèle le sentiment d'une libération inachevée et sa cause immédiate, les Américains vite oublieux de l'ennemi

véritable, perçus comme des nouveaux *occupants* mal traitant l'indépendance française ? On relève, du reste, très peu de qualifications négatives désignant ceux qui sont le plus souvent appelés les « prisonniers allemands » ou les « prisonniers ennemis ». On dégage aisément trois germes de mobilisation majeurs dans les populations locales.

Un premier point de mobilisation concerne la situation matérielle des PGA en mains américaines jugée trop favorable : ils sont très bien nourris et vêtus, reçoivent trop de cigarettes, voire des oranges et de chocolat… Les réactions peuvent s'entendre, en creux, comme les récriminations d'une population connaissant encore une économie du manque et ayant cru qu'avec la libération irait nécessairement de pair le retour à la normale. La focalisation sur les « conserves », le chocolat, le café au lait ou les oranges rappellent ainsi les attributs matériels de la victoire qui ne se trouvent pas entre les *bonnes mains* et le regard ambigu porté sur l'abondance américaine, regard d'admiration vis-à-vis de cet allié, regard critique aussi vis-à-vis de celui qui gâche les fruits de la victoire. Les réactions de la population concernant ce traitement matériel ressenti, par contraste, comme indu, sous-tendent un discours plus large, celui de l'injustice d'une victoire incomplète qui ne vient pas, matériellement, compenser les traces de la guerre : les populations françaises n'auraient pas ce qui leur reviendrait de droit[630]. Or, ce dû devrait matérialiser leur appartenance au cercle des vainqueurs. En donnant plus aux PGA que les Français ne reçoivent par ailleurs, les Américains remettent pas en cause l'appartenance, pleine et entière, de la France au rang des puissances victorieuses.

On peut lire également ces premières réactions comme une manifestation possible d'un phénomène trop connu, celui de la recherche du bouc émissaire[631]. Si les Français sont mal vêtus, c'est que les vêtements, qu'ils auraient dû avoir, ont été donnés aux PGA ; s'ils mangent mal et sont rationnés, c'est que le PGA reçoit trop. Cependant, la figure du PGA connaît un certain décentrage au profit de leur détenteur américain : elle ne constituerait pas le responsable ultime de cet état de fait, - il n'est d'ailleurs pas mis en cause en tant que tel -, mais constitue le révélateur de la rancœur vis-à-vis d'un allié qui ne respecterait pas les termes de l'alliance, trop supérieur néanmoins pour qu'on ose le défier de face. Le décalage entre les attentes des populations et la réalité de l'immédiat après-guerre engendre des interstices pour cette figure du tiers, sous les traits de l'Américain cette fois-ci, à fonction explicatrice. Comme le suggère le maire de Valenciennes, « tout s'estomperait bien vite si le

630 En particulier : NORD, 27 W 38328(3), document n° 836-R Lamb du 28/02/1945 du commissaire de police, chef du service des Renseignements Généraux concernant « des prétendus incidents entre des soldats américains et la population ».
631 Pour une utilisation de la notion de bouc émissaire développée par René Girard, voir Buton, Philippe, *La joie douloureuse…, op. cit.,* p. 126. Ce type de discours explique la fréquence des rumeurs qui se développe et auxquelles la presse locale contribue grandement.

ravitaillement s'améliorait de façon notable »[632], on peut se demander si, l'Américain et l'Allemand partis, tout ira mieux….

Le même discours développé sur le mode comparatif vise la discipline imposée par les Américains à leurs captifs. Quels que soient les départements, les populations françaises sont unanimes à condamner *a priori* la « bienveillance » de traitement dont bénéficient leurs PGA. En ne faisant pas preuve d'une discipline sévère, en leur laissant trop de « liberté », les autorités américaines brouillent la distinction entre vaincus et vainqueurs qui conduit à une égalisation entre population civile française et PGA « mieux traités que les sinistrés français »[633]. En les autorisant à chanter des airs militaires allemands, en maintenant des panneaux de signalisation en allemand, en favorisant la main-d'œuvre PG par rapport aux travailleurs français, les responsables américains entretiennent un flottement dans le rapport de force entre anciens occupés et occupants, entre actuels vainqueurs et vaincus, faisant douter des signes de la victoire, ce que condamnent les populations locales.

Or, si l'on considère les remarques visant directement les PGA en mains françaises, notamment dans les rapports préfectoraux d'Eure-et-Loir ou des Côtes-du-Nord, les captifs apparaissent comme « disciplinés, même serviles »[634], ne font l'objet d' « aucune remarque particulière »[635], « se prêtent docilement » aux travaux imposés[636]. Au-delà de la part d'autosatisfaction du traitement à la française, on peut relever que le PGA n'est, de nouveau, pas accusé en tant que tel. Contrairement à son image lors de la Première Guerre mondiale, il n'est pas condamné par avance. C'est dire toute la responsabilité que portent les troupes américaines dans ce déni de souveraineté. L'exemple le plus courant est la fréquence des évasions des camps ou commandos anglo-américains qui rendent incertaine la sécurisation d'un territoire pourtant libéré… de l'occupant allemand et révèle le différentiel de la dé-mobilisation des deux groupes. Les évadés participent ensuite au marché noir, exploitent situation et participent à l'affaiblissement de la France, rien n'a changé[637] avec la libération de l'occupant allemand.

Troisième domaine de cristallisation, l'utilisation économique des PGA à quelques rares exceptions, les populations locales sont très critiques quant à l'insuffisante mise au travail des

632 NORD, 27 W 38328(3), document n° 836-R Lamb du 28/02/1945 du commissaire de police, chef du service des Renseignements Généraux, *op. cit.*
633 Gironde, SC 784, document n° 636/2 du 16/12/1944 concernant « le rapport bimensuel ».
634 Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 16/10/1944 concernant « octobre 1944 ».
635 Gironde, SC 784, document n° 636/2 du 16/12/1944, *op. cit*.
636 Eure-et-Loir, 1 W 132, document n° 122/4 du 13/03/1945 de la gendarmerie nationale.
637 Nord, 27 W 38361(1), document du 02/01/1945 de la Sûreté nationale ; service régional des Renseignements Généraux, Lille concernant « le camp de PGA de Marck ».

PGA sous contrôle américain : leur rythme est jugé trop lent, leur travaux trop « légers »[638], leur « occupation de tout repos »[639], alors que le nettoyage des mines des plages françaises qui menacent directement les populations, est réclamé. Les différentes expressions mettent en cause non l'Allemand, encore moins le PG, qui est *grammaticalement* considéré comme passif, mais ceux chargés de le faire travailler au profit de la France. Le contraste est de nouveau évident avec la mise au travail efficace des PGA par les autorités françaises déterminées. A travers la figure de l'Allemand au travail, les remarques de la population stigmatisent donc l'attitude des autorités américaines qui interdit les conditions d'un retour à la normale et annule la causalité économique de la reconstruction, troisième composante d'un déni de la souveraineté. Le monde du travail présente un cas particulier, celui des ouvriers français qui, employés par les forces américains, sont obligés de côtoyer les PGA. Il confirme mon hypothèse. Leur protestation avec menace de grève s'explique par le refus de côtoyer l'ennemi alors que la guerre n'est pas terminée, mais également par la gestion américaine qui les placerait dans une infériorité, hiérarchique[640] et matérielle[641], indigne, vis-à-vis des Allemands.

4 - Les Français face aux PGA des Américains : une « névrose post-libération »[642]

Les réactions de la population sont corroborées par l'impression générale qui se développe peu après la libération concernant l'attitude des forces américaines. La présence des PGA offre, à nouveau, un axe d'approche particulièrement favorable dans un champ de recherche de mieux en mieux connu, car elle associe le symbolique de la libération au vécu de l'occupation, les nécessités de la présence militaire avec les contrecoups d'une alliance politique déséquilibrée, la mise à l'épreuve du discours articulant héritage de la défaite et recouvrement de la puissance. Les réactions des autorités sont identiques à celles des populations, mais prennent d'autres formes. Le cas du traitement judiciaire des PG évadés de camps américains en est une illustration.

Les autorités américaines refusent en effet de remettre aux juges d'instruction français les PG évadés de leurs camps et inculpés pour avoir commis des délits lors de leur fuite, après avoir été arrêtés et rendus par la gendarmerie française. Elles les considèrent en effet comme

638 Bouches-du-Rhône, 149 W 128, document du 25/09/1944 concernant les « prisonniers militaires allemands ».
639 Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 16/10/1944 concernant « octobre 1944 ».
640 Bouches-du-Rhône, 149 W 128, document du 24/10/1944 du commissariat des ports concernant « des incidents sur les quais au sujet de l'emploi de prisonniers allemands ».
641 Bouches-du-Rhône, 149 W 129, document du 03/11/1944 concernant « le pointage des dockers par des prisonniers allemands ».
642 J. Caffery, ambassadeur américain à Paris. Sur la féminisation de la perception de la France par les Américains, voir Costigliola, Frank, « L'image de la France aux Etats-Unis », dans *Les Cahiers de l'IHTP*, n°28, juin 1994, « Images et imaginaire dans les relations internationales depuis 1938 », Frank, Robert, (s.d.), p. 93-110.

des « prises de guerre » qui relèvent dès lors de la justice militaire américaine, seule apte à juger d'éventuelles infractions. Le MAE défend une tout autre interprétation : les inculpés ont agi sur « le territoire français », donc comme tout étranger ayant commis une « infraction à nos lois, ils doivent (...) être jugés par nos tribunaux »[643], et son corolaire politique : « On ne saurait admettre qu'il soit fait obstacle à l'exercice des droits de la souveraineté de la France ». Un mois plus tard, en août 1945, ce ministère entérine la décision prise pour faire face à ce qui apparaît comme une « limitation de [la] souveraineté » française : garder les évadés à la disposition de la justice française « jusqu'au jugement et éventuellement jusqu'à l'exécution de leur peine ». Pour les affaires où le prévenu a déjà été restitué, il conviendra de solliciter directement le commandant en chef des forces américaines en France[644].

La même position de refus de ce qui est perçu comme une limitation de la souveraineté française, cette fois sur les hommes, concerne les civils français employés par les autorités américaines pour garder les PGA, jusqu'à former une « véritable unité militaire incorporée dans leur armée et porte[r] l'uniforme américain »[645]. Pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre et de visibilité politique, le MW en demande dès la fin mars 1945 sa dissolution au plus tard au 30 avril[646].

Le cas des accidents produits par des véhicules de l'armée américaine conduits par des PGA non accompagnés, encore en 1946, illustrent une dernière dimension des rapports tendus entre Français et allié américain. Particulièrement fréquents dans la Marne, ils occasionnent, par exemple, 48 tués ou blessés rien qu'à Reims entre le 1er janvier et le 16 mai 1946. Les réactions très virulentes de la population française et l'intervention des autorités françaises - maire, député et MAE- poussent les Américains à prendre des mesures plus sévères pour réglementer la conduite de tels engins, sans, manifestement, parvenir à un résultat pleinement satisfaisant[647]. *Nolens volens*, cette présence américaine met implicitement en cause l'impuissance des autorités françaises à satisfaire les « demandes » formulées par les différentes populations quant au respect de l'ordre et de « l'état de choses » que la libération devait apporter[648]. La proposition de la population d'Eure-et-Loir de faire garder les camps américain par des Français, « si possible [par] des anciens prisonniers »[649], renvoie

643 AE, B79, document du 25/07/1945 du MG, direction de la justice militaire au MAE.
644 AE, B79, document n° 8014 du 21/08/1945 de la Direction des Unions ; PB/MS au MG, directionion de la justice militaire sur les « infractions commises en France par des PGA évadés de camps américains ».
645 SHAT, 7P39, lettre n° MG/283 du 23/03/1945 du ministère du travail, cabinet du ministre au MG.
646 NARA, RG 331 (1-85), *incoming message* n° 91470 du 06/05/1945 de War Office concernant « l'emploi des PG au déminage ».
647 AE, Z22, document du 09/08/1946 de la Direction des Unions concernant « des incidents à Sèvre de PGA sous contrôle américain ».
648 Bouches-du-Rhône, 149 W 128, document du 24/10/1944 du service départemental des Renseignements Généraux, Marseille concernant « l'attitude des prisonniers allemands ».
649 Eure-et-Loir, 1 W 132, rapport n° 163 du 12/01/1945 du commissaire spécial concernant « la situation morale, économique et politique de la population ».

directement à cette attente d'une souveraine effective et à la garantie d'un nouvel ordre dans les relations alliées[650].

La figure du PGA en mains américaines agit en effet d'une part comme révélateur des contrariétés dans le recouvrement, après la libération, de cette puissance manquante ; et de l'autre, plus fondamentalement dans le cadre de cette étude, de la perception de la présence américaine via leurs PGA en France, ainsi que de la nature de l'alliance avec les EUA. Au final, ne serai-ce pas le statut précaire d'allié de la France qui est en jeu ?

Le traitement de la main-d'œuvre PG renvoie à la reconnaissance accordée à l'action du peuple de France dans la victoire, dans son effort de guerre comme dans son effort de reconstruction. En déplaçant les limites entre vainqueurs et vaincus, en traitant au mieux de la même façon travailleurs français et PG, si l'on écoute la *vox populi*, les Américains trahiraient le rôle de supplétif des forces françaises pendant la bataille militaire et compromettraient son apport à la bataille économique après. Nombre de réactions des populations locales concernent leur perception de la considération américaine attribuée à la participation française dans la victoire : fin février 1945, les populations de Normandie « aimeraient avoir l'impression que les militaires alliés considèrent comme appréciable l'aide que les Français apportent à l'effort de guerre »[651], autrement dit la réalité colle avec le discours héroïque d'une libération de la France par elle-même. La position des autorités américaines confirme un tel décalage d'appréciation.

L'ambassadeur Caffery estime que la popularité des soldats américains provient de « quelques réalités simples : ce sont les bras américains qui les ont sauvés des Allemands »[652] et qu'inversement la gloire des FFI est en fait davantage due à la retraite des armées allemandes devant l'avance alliée qu'à leur intervention qui, en définitive, « seule peut accomplir bien peu ». Le discours sur le traitement des PGA en mains américaines et celui sur la participation de la France à l'effort de guerre allié se rejoigne sur la question centrale des termes de l'alliance. Au fond, ce que ces Allemands -soldats puis PG, mais toujours ennemis- actualisent, c'est l'attitude altière des Américains vis-à-vis de leur allié français et la difficulté

650 En annexe ont été placés quelques articles traitant du sort des PGA en mains américains, notamment à Reims et au Havre, p.1260. Pour une présentation plus large des rapports entre populations libérées et troupes libératrices, voir Torrent, Régine, *La France américaine : controverses de la Libération*, Bruxelles, Racine, 2004.

651 Normandie, NARA, RG 331 (6-3), synthèse n° 602/RO du 26/02/1945 des services spéciaux, services des contrôles techniques, direction régionale de Normandie concernant « les opinions sur les militaires alliés (1 : période du 12-18/2/1945) ».

652 NARA, RG 59 (3319), document n° 604 du 03/01/1945 de J. Caffery concernant « French grievances against the US ». Il est ambassadeur d'octobre 1944 à mai 1949. Voir Sapp, Steven Paul, *The United States, France and the Cold Wars : Jefferson Caffery and American-French Relations, 1944-1949*, Kent State University, Ph.D., 1978. Tentant de montrer le rôle modérateur du *Secretary of Defense* vis-à-vis des pressions du *War Department* afin de ne pas braquer les autorités françaises, il voit dans l'immédiat après-guerre une période d'apprentissage des deux côtés de l'Atlantique : « The French, de G especially, had to learn how to play more tactfully the role of a second-rate power, while the Americans and their often bewildered new President had to learn how to play the burdensome role of a Super-Power", p. 323.

pour les Français d'accepter la supériorité américaine hors d'une perception sur le mode de l'infériorité : « les Américains nous traitent comme des enfants », peut-on ainsi lire. Les autorités américaines ont compris en quoi leur présence en France impliquait une dimension psychologique pour la *nation France*, enjeu de la réussite de sa sortie de guerre : « La France comme nation est en train d'émerger d'une période (…) de déshonneur (…) [l'] anxiété [des Français] de cacher cet abîme et ce déshonneur les rend hypersensibles à la manière dont ils sont traités (…) »[653]. La résorption de ce mal serait-elle à chercher dans une convergence des discours délibérée de part et d'autre ?

Côté français, les autorités s'inquiètent de la dégradation des relations entre Français et Américains à l'échelle locale. Elle risque, le climat psychologique aidant, de créer une « dissenssion (sic), [et] creuser un fossé » entre les deux[654]. A travers l'amertume des libérés français à l'encontre d'un allié qui ne respecterait pas les termes de l'alliance s'exprime la désillusion française d'une libération incomplète, assez loin des attentes, voire des discours officiels sur la victoire. En 1946 encore, lors d'un incident entre gardes américains d'un camp de PGA et voisinage français à Neufchâtel, le maire de la commune regrette que les PG sont traités « comme des amis » et les Français « comme des êtres inférieurs à la race »[655]. Comment dans ces conditions réaliser la « fraternisation » tant espérée et prouver sa « reconnaissance de nous avoir délivrés » ? Le décalage dans la démobilisation culturelle, déjà à l'œuvre dans le monde du travail, traduit la désillusion française vis-à-vis de l'allié américain. Cette incompréhension entre alliés naît en effet de représentations divergentes de la figure de l'ennemi, les Américains « s'étonn[a]nt fort » que les Français manifestent « tant de haine » à l'égard des Allemands[656], alors qu'ils ont beaucoup de mal à faire respecter l'ordre de non fraternisation par leurs soldats[657]. En un sens, les PGA en mains américaines en territoire national français constitueraient un premier cas de démobilisation culturelle différencié, avec, comme conséquence immédiate, une attitude différente vis-à-vis de l'Allemand, avant de l'être sur la « question allemande »[658].

---

653 NARA, RG 331 (2-109), document n° *SHAEF* 17502/1/Ops(C) du 01/11/1944 du *Supreme Headquarters AEF, G-3 Division (Main)* concernant les « relations of SH with the French ».

654 Nord, 27 W 38328(3), document n° 836-R Lamb du 28/02/1945 du commissaire de police, chef du service des Renseignements Généraux concernant « les prétendus incidents entre soldats américains et population ».

655 AE, Z22, document du 15/06/1946 de la Direction des Unions

656 Bouches-du-Rhône, 149 W 128, document du 24/10/1944 du commissariat des ports concernant « des incidents sur les quais au sujet de l'emploi de prisonniers allemands ».

657 (Nancy, juin 1945, ANF, F 1a 4024, document du 02/06/1945 du commissariat de la république, région de Nancy concernant « la période 15-31/5/1945 ».

658 NARA, RG 59 (3319), document n° 604 du 03/01/1945 de J. Caffery concernant les « French grievances against the US ». Les études de la division de recherche de l'armée américaine confirment la faible mobilisation culturelle contre l'adversaire nazi peu concerné par un processus de déshumanisation : « 66% des vétérans ayant combattu en Méditerranée avouaient n'avoir jamais entendu parler de pratiques inhumaines de l'ennemi nazi (…) qui se comportait assez honorablement », in Wievorka, Olivier, *Histoire du débarquement…*, *op. cit.*, p. 71. A la veille du 6 juin, c'est bien le Japonais qui est perçu comme le véritable ennemi des Américains.

Les autorités américaines sont conscientes de l'extrême sensibilité des Français à ce sujet. Dans un texte célèbre, où l'ambassadeur J. Caffery analyse début 1945 pourquoi la popularité des forces américaines en France est retombée si vite. Il énumère les différents griefs formulés à l'encontre de son gouvernement et insiste en particulier sur l' « état délicat des sensibilités françaises » exacerbé par les rigueurs extrêmes de l'hiver 1944-1945 : « Presque tous les Français trahissent leur état d'esprit par des déclarations agressives concernant la place de la France dans le monde et par leur volonté d'entretenir une suspicion sur tout et n'importe quoi »[659]. En tête desquelles il place la « profonde indignation » des Français contre le traitement des PGA en mains américains qui, au-delà des réactions spontanées, ferait l'objet d'une campagne soutenue, dans la presse comme à la radio, en partie orchestrée par des éléments de l'espionnage allemand. Le document fournit cependant des indications permettant de comprendre les raisons de l'indignation française vis-à-vis du traitement des PGA sous autorité américaine. En effet, celle-là est à mettre en relation avec un autre reproche fait aux Américains que relève J. Caffery : « les Américains refusent de croire aux histoires sur les atrocités de la Gestapo » dont il reconnaît le bien fondé concernant les « GIs sous-informés ». Pour ceux-là débarqués en Europe, l'ennemi support de la mobilisation culturelle reste le Japonais. La « croisade en Europe » pour vaincre le nazisme reste un but de guerre, mais ne constitue pas pour les hommes de troupe un facteur de mobilisation culturelle durable. Là est toute la différence avec les populations françaises qu'ils sont censés libérer. Le commandement américain en a conscience, qui craint, outre la dégradation des rapports avec ces populations locales, un dangereux relâchement de la discipline annonciatrice de difficultés redoublées en Allemagne : si un tel état d'esprit perdure, le problème du traitement des Allemands en Allemagne risque d'être traité « avec l'indulgence la plus grande ». Si une telle habitude est déjà prise avec les PG, alors celle avec les civils allemands sera « tout simplement complètement indésirable[660] et explique l'acuité de la question de la fraternisation.

C'est aussi dans cette démobilisation différentielle que prend place l'expérience de la captivité de près de deux millions de Français en Allemagne et, plus encore, de celles radicalement différente des 66 000 déportés pour faits de résistance[661]. Une expérience dont sont privés les *GIs* venus libérer l'Europe et que n'ont pas vécue leurs compatriotes protégés, en Allemagne, par la convention de Genève[662]. Or, ces expériences contribuent à moduler les perceptions françaises de l'ennemi.

---

659 AE, Z22, document de la direction générale concernant « la visite de M. Chapin à M. Chauvel ».
660 NARA, RG 331 (1-87), document du 23/08/1944 de F.E. Morgan, *lieutenant-general, Deputy Chiefs of staff* concernant le « Treatment of German POWs in France ».
661 On mettra à part l'expérience spécifique des « déportés raciaux » dont l'impact sur la société française à la Libération reste limité.
662 Différence fondamentale avec l'expérience de la déportation.

Pour les autorités américaines, il n'y aucune raison à déroger à la réciprocité conventionnelle entre PGA et PG américains. Pour les populations françaises, la référence du traitement reste celui subi par les leurs en Allemagne –ou supposé tel avant leur retour. C'est une réciprocité du ressenti, hors grille conventionnelle. Elles ne comprennent donc pas l'obstination américaine dans « l'application chevaleresque des lois de la guerre » vis-à-vis de leurs PGA[663]. Elles espèrent que « les entraves » à la Convention de Genève des « Allemands » lors de la contre-offensive des Ardennes, les « ramèneront (…) à une meilleure compréhension des sentiments français »[664]. L'intervention particulièrement critique de rapatriés français peut être lue comme une confirmation, *a contrario*, de mon hypothèse du tiers médiateur : certes, les Allemands deviennent alors les « boches »[665], mais le fait que ce soit précisément ceux qui n'ont pas vécu l'occupation allemande en France, mais la guerre dans les camps en terre nazie, qui réagissent en termes idéologiques les plus virulents et accusent plus directement l'adversaire à l'aune de leur vécu de guerre, souligne combien la réaction des populations locales, elle, s'exprime par le transfert de la rancœur du vaincu au mauvais vainqueur, responsable de ne pas changer l'état de chose. Ainsi les populations locales des Côtes-du-Nord montrent-elles une « indifférence totale » à l'égard des PGA mais un « mécontentement général devant le traitement » dont ils bénéficient des Américains[666]. On peut dès lors se demander, pour prolonger l'analyse, si la démobilisation culturelle américaine, trop précoce aux yeux des Français, n'a pas précisément eu un effet de blocage sur celle de certains d'entre eux. Les deux démobilisations culturelles suivent en effet des chronologies différentes. L'impact de la libération des camps nazis et le retour des déportés en France constitue un regain d'émotion côté français, alors que cela ne semble pas entraîner de changement durable d'attitude parmi les troupes américaines stationnées en France.

Bilan

Le contexte et les conditions dans lesquels s'installe la captivité en France -défaite allemande, libération du territoire nationale et, bientôt, sortie de guerre- rendent difficile l'application des Conventions internationales et expliquent la variété des traitements selon les régions et les profils des unités qui font des prisonniers. Pour le PGA et, dans une certaine mesure, pour le vainqueur, l'image de l'ennemi -désormais chacun physiquement proche- se modifie, revêtant une spécificité concrète. Le lien du prisonnier avec sa patrie, maintenant interdite, de porteur d'espérance, se transforme en source de souffrance. Ce temps est encore

663 Côtes-du-Nord, 1W(14), concerne « novembre 1944 », *op. cit.*
664 Bouches-du-Rhône, 150 W 164, document n° 42/4 du 23/03/1945.
665 Bouches-du-Rhône, 149 W 128, document du 19/09/1944 concernant « les travaux exécutés par les prisonniers allemands ».
666 Eure-et-Loir, 1 W 132, document n° 122/4 du 13/03/1945 de la gendarmerie nationale, *op. cit.*

celui de l'inscription empirique de la captivité en tant que régime militaire de l'adversaire : géographie inégale des premières concentrations, ouverture des premiers camps de prisonniers, initiatives institutionnelles de gestion, normes de contrôle… Et à travers ce contexte inédit et brouillé apparaît déjà le tiers médiateur-sous les traits du délégué-visiteur du CICR. Les relations impossibles entre le GPRF et le IIIe *Reich* qui compromettent *la réciprocité,* l'obstacle des camps américains de PG qui égratignent le statut d'une France victorieuse et souveraine confèrent à sa captivité l'importance d'un outil politique.

Chapitre 2 - La France et la redéfinition des contraintes d'alliance

La captivité des PGA en mains françaises a nourri un chapitre important des relations franco-américaines qui reste pourtant à écrire[667]. Peu d'attention en effet a été portée au rôle de levier que ces 700 000 PG capturés par les Américains -transférés à l'allié français pour représenter 70% de ses captifs- ont pu jouer dans les relations franco-américaines lors de la période charnière entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la guerre froide. Et ce, pour de multiples raisons : à cause du le fardeau militaire qu'ils forment lors de la campagne de libération de l'Europe, du potentiel économique qu'ils représentent dans la reconstruction de la France de l'immédiat après-guerre, de l'enjeu diplomatique qu'ils deviennent progressivement avec l'avènement de l'Allemagne au cœur de politiques européennes définies par les Grands, de la charge symbolique enfin qu'ils cristallisent au sein des opinions (inter)nationales. Ils composent un élément d'appréciation, parmi d'autres certes[668], des relations complexes entre deux vainqueurs au statut inégal : entre une « puissance offensive » et une « puissance défensive »[669], pour reprendre des notions aroniennes.

L'intérêt d'un chapitre sur les PGA comme enjeu des relations internationales pose néanmoins un problème d'ordre méthodologique et d'approche dès lors qu'il ne saurait se réduire à une histoire diplomatique classique. Tel serait le cas si l'on rechercherait à pénétrer les politiques extérieures des Etats sous la double dynamique de sortie de guerre étatique à l'échelle internationale, en interaction avec la politique intérieure -la France et les Etats-Unis au premier rang- et de la redéfinition de l'alliance entre une superpuissance américaine qui s'assume et un acteur français de retour, bref entre un fort et un faible. Les sciences politiques, en particulier les travaux américains et français en relations internationales- plus tôt familiarisées à ce type d'interrogations, m'ont fourni les références théoriques pour appréhender l'interdépendance paradoxale entre la force relative du faible et les faiblesses relatives du fort qui pouvaient offrir à la France une marge de manœuvre non négligeable,

---

667 Le champ a connu un certain renouvellement depuis les travaux de Zahniser. Zahniser, Marwin, R., *Uncertain Friendship: American-French Diplomatic Relations through the Cold War*, New York, John Wiley and Sons, 1975. Voir notamment Costigliola, Frank, *France and the United State. The Cold Alliance Since World War II*, Twayne Publishers, New Yor, 1992, notamment "Chap. 2 The Reluctant Corld Warrior: France and the United States, 1945-1950", p; 44-77 ; Meyer, Heinz,*Kriegsgefangene im Kalten Krieg: die Kriegsgefangenenpolitik der Bundesrepublik Deutschland im amerikanisch-sowjetischen Machtkampf von 1950 bis 1955*, Osnabrück, Biblio-Verl., 1998, 375 p. Il s'agit d'un ancien PG qui entend présenter une autre histoire de la captivité au prisme des relations internationales.

668 Citons la politique d'aide économique avec l'accord Byrnes-Blum, la politique culturelle, plus tardivement la politique militaire avec l'OTAN… Sur les accords et les jeux d'influence entre la France et les Etats-Unis, voir Bossuat, Gérard, *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960. Une nouvelle image des rapports de puissance*, Etudes générales, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.

669 Raymond Aron les définit respectivement comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres ou la capacité d'une unité de ne pas se laisser imposer la volonté des autres », in *Paix et guerre entre les nations*, chapitre III, « La puissance, la gloire et l'idée, ou des buts de la politique extérieure », p.92.

sans mesure avec son poids politico-militaire réel, et pousser les « acteurs nationaux, (...) contraints, [à] rentrer dans le système en tant que partenaires acceptables »[670].

Dans une relation d'interaction[671] inégale qui caractérise les rapports entre les deux Etats, la notion d'influence semble plus pertinente que celle de puissance qui la contient. Entendue comme « un moyen ou un instrument pour atteindre une fin », la notion d'influence, moins définitive que la domination implicite au concept de puissance, permet de mieux d'envisager la réciprocité de la relation franco-américaine[672]. L'enjeu des PG au sein de cette relation, sous forme de transferts dès 1945, de responsabilité partagée des captifs, de rapatriement et de remplacement à partir de 1946-1947, fournit des paramètres d'évaluation[673] pour comprendre pourquoi s'instaure une relation bilatérale plutôt qu'unilatérale avec la France et saisir ainsi l'élaboration, puis l'évolution de la dynamique en fonction du contexte international. Entre 1944 et 1948, la menace militaire, nazie puis soviétique, et sa perception par les décideurs des deux pays, est un premier élément d'appréciation dans la mise en place d'« économie de production conjointe de sécurité » et la nécessité de s'allier militairement. Ensuite, la crainte des Etats-Unis de voir la France s'éloigner, notamment sous l'influence des communistes, ou tenter de l'exploiter, notamment en termes économiques (aides financières et main-d'œuvre PG sollicitées), rentre dans l'évaluation du « coût d'opportunisme politique » que réalisent les Etats-Unis face aux demandes françaises. Enfin, « plus une relation [est] hiérarchique, plus les coûts d'entretien de la relation [sont] élevés pour l'Etat dominant »[674]. La volonté des Etats-Unis d'accéder aux demandes françaises relève de leur estimation plus globale du « coût de gouvernance » de cette relation de sécurité.

En somme, l'étude de la relation franco-américaine au prisme des PGA, que je tente dans ce chapitre, croise les catégories de l'histoire diplomatique et celles d'une approche pratiquée en sciences politiques, et organisée autour de la notion d'alliance, afin de savoir dans quelle mesure la France pouvait être considérée comme un allié sûr par les Etats-Unis. Si l'on considère la gestion des PGA comme un paramètre dans le devenir de l'alliance entre les deux Etats, il faut préciser à partir des variables proposées par Legpold et Unger[675] en quoi ils contribuent -étant donné la situation respective des PG dans les deux Etats- à moduler la « contrainte d'alliance » entre les deux partenaires : en quoi la position de *leader* des Etats-Unis leur permet-elle d'imposer à l'allié français certaines modalités dans la gestion des

670 Aron, R., chapitre V « Des systèmes pluripolaires et des systèmes bipolaires », *Paix et guerre..., op. cit*, p.138.
671 Hatto, R., *Les relations franco-américaines…, op. cit*,, p.8 ; Devin, Guillaume, *Sociologie des relations internationales,* Ed. de La Découverte, 2006.
672 Hatto, Ronald, *Les relations franco-américaines à l'épreuve de la guerre en ex-Yougoslavie (1991-1995). Le partage du fardeau de la sécurité transantlantique*, 2006, Dalloz, p. 25-27 et 97.
673 Lave, David A., *Entangling Relations. American Foreign Policy in its Century*, Princeton University Press, 1999.
674 Hatto, R., *Les relations franco-américaines…, op. cit*, p. 27.
675 Bennett, Andrew ; Legpold, Joseph; Unger, Danny, (sd.), *Friends in Need: Burden-Sharing in the Gulf War*, New York, St.Martin's Press, 1997

PGA ? Inversement, dans quelle mesure la France est-elle capable d'utiliser les conditions américaines ou les « manques de soutien interne » pour « atténuer les exigences » [676] du leader et affirmer sa place ?

A l'échelle nationale, le prisme de l'alliance permet de replacer l'enjeu de la captivité dans l'ensemble du processus de décision national et de rejoindre la problématique de sortie de guerre en revenant sur la relation qui peut exister « entre le jeu de la politique intérieure [d'un pays] et les décisions des hommes d'Etat », des *policy makers*[677] ainsi que les « ambitions » du régime en matière de politique extérieure[678] : quels sont les institutions et les acteurs politiques impliqués en France et aux Etats-Unis dans la gestion des PGA ? Quel rôle la politique interne (*domestic politics*) des deux Etats joue-t-elle dans l'élaboration d'une collaboration en matière de captivité allemande ? D'autre part, comprendre l'articulation entre politique interne et externe dans les deux régimes démocratiques nécessite de prendre en compte l'imaginaire social de leurs opinions comme celui de leurs décideurs en tant que déterminant en partie de la stratégie. Dans cet « apprentissage historique » (*historical learning*), l'image de la France héritée de la Première Guerre mondiale, l'incapacité de la IIIe République de se moderniser en réponse aux crises de l'entre-deux-guerres et récemment la défaite de 1940, la reconnaissance du régime de Vichy par Washington, les relations, tendues entre le chef de la France libre et Roosevelt dès 1941[679], plus simples entre celui du GPRF et Truman, mais aussi le sentiment de la souveraineté recouvrée en France comme l'image des Américains auprès des populations libérées à partir de 1944, participent à la représentation par chaque allié de l'autre, et à la prise de décisions quant à la gestion de PGA dans un contexte international régi par l'urgence.

La théorie des alliances en plaçant en son centre la recherche du gain réciproque, renvoie, à travers la notion de négociation ou de marchandage (*bargaining*), à un jeu asymétrique entre alliés et aux différentes dimensions de leurs relations et perceptions. « « Entre les alliés - comme l'écrit G. Snyder- le poids de chacun dans le marchandage va s'appuyer sur la perception de leur dépendance, de leurs engagements et de l'intensité de l'intérêt investi dans l'objet du marchandage, quel qu'il soit. Dans la mesure où ces facteurs relationnels ne sont pas aisément observables, leur perception se fera par le biais d'une observation de l'attitude de chacun. La fonction principale des communications de marchandage elles-mêmes est de modifier les perceptions des autres quant à ces relations et quant à sa propre attitude, afin

676 Trois facteurs externes, le problème de l'action collective, l'équilibre des menaces et la contrainte d'alliance ne sont pas pris en compte.

677 Aron, Raymond, « Les tensions et les guerres du point de vue de la sociologie historique », in *Etudes politiques*, nrf, Editions Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1972, p. 387.

678 Aron, « De l'analyse des constellations diplomatiques », in *Etudes politiques, op.cit.,* p. 415.

679 Voir notamment Hurstfield, Julian G., *America and the French nation*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1986.

d'améliorer son poids dans la négociation »[680]. La négociation permet de poser une question symétrique à la précédente : en quoi la France a cherché à profiter d'une telle dynamique pour contrebalancer sa faiblesse objective comme alliée ?

Enfin, il faut souligner l'importance des contraintes du cadre démocratique en temps de paix. Il limite la comparaison avec les gestions de captivité en régimes totalitaires et les moyens de pression des EUA qui doivent renoncer, pour amener le gouvernement de la France, à « employer des moyens que la démocratie américaine ne veut ni ne peut employer » [681]. C'est pour la même raison si la captivité allemande en mains françaises est révélatrice à ce point des enjeux nouveaux humanitaires, en partie hérités de la Seconde Guerre mondiale. En considérant le positionnement du CICR, et l'utilisation de la Convention de Genève par les différentes parties, on retrouve la question des ambivalences de l'humanitaire en sortie de guerre et du rôle déstabilisateur de la figure du tiers *neutre* dans le cadre d'une relation bilatérale, désormais entre régimes démocratiques soucieux des Conventions.

Je tenterai de montrer en quoi la captivité des PGA en France est un triple révélateur des spécificités de sa sortie de guerre : révélateur de sa victoire incomplète, de l'influence nouvelle des EUA en Europe ; enfin du tournant humanitaire que fut l'immédiat après-guerre. Quelles sont les inflexions que l'on peut déceler dans cette politique dès lors que la période de détention coïncide avec la « période charnière entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et les débuts de la guerre froide, où les PGA se trouvent intimement mêlés aux problèmes d'un pays subissant les contrecoups politiques, économiques et démographiques du dernier conflit » et, déjà traversé par les tensions à venir[682] ? Dès lors, la question des PGA devient fondamentale pour la politique extérieure de la France de la Libération, puis de la IVe République. Elle touche non seulement à la nature des relations que Paris entend entretenir avec les deux grands protagonistes de la guerre froide, les EUA et l'URSS, mais aussi aux rapports entre la France et les Allemagne.

680 Snyder, Glenn H., *Alliances Politics*, Cornell University Press, 1997, "the bargaining power is function. of three general factors: a) the allies' dependence on the alliance, b) their commitment to the alliance, c) their comparative interest in the object of bargaining", p. 36. Pour une étude dans les mêmes termes , voir Bungert, Heike, "A new perspective on French-American relations during the occupation of Germany,1945-1948: Behind the scenes diplomatic bargaining und the Zone merger", dans *Revue d'histoire diplomatique,* 1994, n°18, p. 333-352.

681 Aron, Raymond, « De l'analyse des constellations diplomatiques », 1954, in *Etudes politiques*, nrf, Ed. Gallimard, p. 419.

682 Tingaud, Georges, « Le traitement des prisonniers de guerre allemands en France après la Seconde Guerre mondiale », in *Revue d'histoire diplomatique*, n°106, 1992.

A) Les PGA des mains alliées en mains françaises : influence américaine irrésistible et irréversible effort de guerre français (1944 – septembre 1945)

La relation entre les EUA et la France fin 1944 s'inscrit dans la continuité de celle établie pendant la guerre avec la France libre : la France n'a pas grand-chose à offrir. Et si elle représente un théâtre d'opérations majeur, elle ne ne fait pas encore figure d'enjeu politique de même ordre pour les EUA. La volonté d'entente avec l'URSS, l'objectif affiché de neutraliser définitivement l'Allemagne et la certitude d'avoir le droit pour soi, comme le manifestent les conférences de Potsdam et de Yalta, réduisent alors les relations franco-américaines à un inégal rapport de forces inégal entre puissances. En quoi les PGA influent-ils les stratégies que la France, consciente de son infériorité, met en œuvre pour atteindre ses priorités : à l'échelle internationale, ancrer son appartenance aux camps des vainqueurs ; à l'échelle intérieure, assurer les moyens de sa reconstruction ?

1 - L'expérience nord-africaine: au commencement étaient les PGI et les pièges de gestion interalliée

Même si les PGA deviennent un enjeu majeur des politiques extérieures des Alliés à partir de 1945 et la libération de l'Europe, ils se posent comme enjeu dans les relations *entre* Alliés dès 1943 en Afrique du Nord. L'expérience nord-africaine, en ce qu'elle crée un précédent, influence les représentations que les acteurs américains se font de la capacité du partenaire français à être à la hauteur. Elle constitue un élément de cet *apprentissage historique* dans la détermination des politiques européennes en matière de PGA, quelques mois plus tard.

De juin 1943[683] au 1er septembre 1944, date du transférée de la DIPG en France métropolitaine, l'Afrique du Nord devient le principal lieu de détention des PG en mains françaises. Fin 1944, les forces françaises détiennent 65 000 PG dans trente dépôts[684] dont la composition reflète la situation militaire d'alors : 25 000 Allemands et 40 000 Italiens[685]. Dans le contexte de la campagne de Tunisie, les troupes françaises sont confrontées à la forte augmentation du nombre de prisonniers, à la difficulté d'habiller, dans l'urgence et la pénurie, leurs PG[686], tandis qu'elles tentent d'obtenir des Alliés la cession de PG « comme main-d'œuvre indispensable pour remplacer les mobilisés »[687] d'Afrique du Nord. Pendant cette

683 La nomination le 3 juin 1943 du général Boissau comme « Inspecteur général des prisonniers de guerre de l'Axe » par le général Giraud marque la naissance administrative de la « Direction et Inspection Générale des Prisonniers de Guerre ». Voir Buisson, *L'Historique..., op.cit.*, « I-Le service des PG en Afrique du Nord », p. 341-348.
684 Voir la carte p. 1265 du volume d'annexes.
685 Buisson, *L'Historique..., op.cit.*, p.346. Böhme cite un rapport de l'*YMCA* du 16 décembre 1944 (Alg. 921) qui indique la présence de 72 000 PG, dont 29 790 Allemands et 42 170 Italiens, in Böhme*, op. cit.*, p.12.
686 Buisson, *L'Historique..., op.cit.*, p.344.
687 *Idem*, p.341.

période, où la réciprocité de captivité existe entre le GPRF et le *Reich* nazi, les PG d'Afrique du Nord deviennent une arme de guerre que les Français désamorcent en recourant à l'action bénéfique du CICR qui installe, dès le printemps 1943, une délégation à Alger. Par ses visites de camp, elle a pu constater l'observation de la Convention de Genève par les autorités françaises, et « réfuter les allégations allemandes tendancieuses »[688].

Cependant, l'exposé de *l'Historique* de cette « période 'héroïque' »[689] élude la dimension internationale contenue dans la gestion de PG en ne revenant pas sur la provenance des prisonniers en mains françaises cédés par les Alliés anglo-américains. Loin d'être un épisode français dans la conduite de la guerre, cette première captivité, d'après les témoignages des archives américaines et britanniques, a été l'objet de tensions à un moment où les opérations militaires vont transformer les termes de l'alliance entre Français et Américains. Ces premiers transferts ont donc pu être déterminants : en informant les représentations américaines sur la *capacité* de l'allié français, ils engagent l'intérêt en termes de réputation [690] qui sera à l'œuvre sur le continent européen.

La cession de 18 000 Italiens et de 5 000 Allemands au GPRF en Afrique du Nord en 1943, la proposition anglo-américaine en 1944 de lui échanger les Italiens transférés contre des prisonniers allemands sont d'abord commandées par des impératifs militaires et économiques : répondre aux demandes françaises de main-d'œuvre en Afrique du Nord et à celles des forces anglo-américaines sur ce théâtre des opérations et dans les îles britanniques. Ces cessions posent le problème récurrent jusqu'en décembre 1948 des conditions du transfert dans le double cadre d'une alliance et du droit international.

Dans un premier temps, en effet, le transfert fait à la demande des autorités françaises a été réglé entre les Français et les Anglo-Américains. Par l'accord conclu avec les Etats-Unis, ils s'engagent à « assumer toutes les charges de nourriture, garde et cantonnement (...), sans aucun recours aux autorités alliées pour les dites charges »[691]. La question de la responsabilité *in fine* de la puissance captatrice n'est pas abordée : en cédant leurs prisonniers, les Etats-Unis cèdent-ils uniquement le droit d'usage d'un certain nombre de captifs et des charges afférentes ? Ou bien cèdent-ils également leur responsabilité morale liée à la capture, soit leur droit de regard sur le traitement appliqué par la nouvelle puissance détentrice et, le jour venu, la détermination d'une date de libération ? L'échange de correspondance n'apporte pas de réponse claire à ce sujet. Et le faible intérêt alors porté à cette question renvoie à l'urgence des

688 *Idem*, p.345.
689 *Idem*, p.346.
690 Pour la notion de *« reputational interest »*, voir Snyder, Glenn H., *Alliances Politics…, op. cit,* qui la définit comme la "function of the reciprocal naturel of the alliance bargain; an interest of maintaining the ally's incentives to fulfill its side of the alliance contract, assuming these incentives are at least partly a function of the ally's confidence in one's own intend to fulfill the contract, an interest in fostering a certain image of oneself in the mind of the ally".
691 SHAT, 7 P 40, document n°2173 EMP-2 du 01/06/1943 du général d'armée Giraud sur le « transfert de 20 000 prisonniers faits par les troupes alliées aux autorités française ».

opérations militaires, mais sans doute aussi à une considération stratégique américaine : celle de témoigner de la bonne-volonté d'alliance avec un partenaire dont on appréhende la loyauté politique et la capacité militaire en faisant confiance aux nouvelles autorités françaises dans leur capacité à prendre en charge cette masse de PG. L'utilisation de la Convention de Genève confirme cette interprétation. L'acceptation de l'assurance donnée par le Comité national français de l'appliquer aux PG cédés renvoie à la nouvelle position alliée de considérer les « *de facto* autorités françaises » comme un interlocuteur fiable. Certes, la stricte observation de la Convention constitue une condition *sine qua non* du transfert. Pourtant aucun moyen de contrôle n'est précisé[692]. Si le texte de 1929 est invoqué, le CICR n'est ni associé, ni même, semble-t-il, mis au courant des négociations.

Cette question de confiance acquiert une dramatique actualité en raison du refus des autorités nazies de reconnaître les autorités de la France libre, puis du GPRF. Dans la lettre du 12 décembre 1943, les premières protestent officiellement auprès des Anglo-Américains contre les mauvais traitements que leurs soldats subiraient dans les camps français, mettant en avant la brutalité des gardes composées de troupes indigènes[693]. Les autorités allemandes, sans doute pas au courant du transfert de PGA, considèrent les Alliés comme responsables du traitement de l'ensemble des Allemands en mains françaises[694]. Elles menacent alors, si aucune amélioration n'intervient, de représailles sur les PG américains et britanniques. Leur logique, en introduisant le couple réciprocité et représailles au cœur de la gestion des PGA entre juin 1943 et mai 1945, met à mal l'intérêt des échanges interalliés : en 1943-1944, il était militairement moins dangereux d'employer des Italiens, dont la capacité de représailles est faible, que des PGA dont l'Etat d'origine peut exercer une *réciprocité négative*.

En réaction, les autorités anglo-américaines décident début avril 1944 d'arrêter tout transfert et de renoncer à l'échange tête pour tête des PGA qu'ils détiennent contre des prisonniers de guerre italiens [695] détenus par les Français contre des PGA qu'ils détiennent. Pour autant, il ne faudrait pas en conclure à une crise de confiance dès la première épreuve venue, tant les alliés cherchent par leur gestion interne à ne pas dévaloriser l'intérêt en termes de réputation des Français. Dans un premier temps, il leur sera expressément demandé de respecter l'article 86 de la Convention sur les droits de la puissance protectrice en autorisant les visites de camps et les entretiens des PGA, sans témoins, avec leur puissance protectrice[696]. Si cela s'avère

692 NARA, RG 218 (357), document n° CCS 572/1 du 23/05/1944 du *Combined Chiefs of Staff* sur les «Italian and German POWs held by the French" , p.12 : Eden conclut sa lettre adressée à Lord Halifax sur les accusations allemandes en indiquant que les autorités britanniques sont actuellement à la recherche des assurances de respect de la Convention qu'elles croient que les Français leur ont données : « si [de telles assurances] peuvent être trouvées », il faudra en faire usage auprès de leurs représentants.

693 21861, p.9. *L'Historique* précise simplement la nécessité de "(...) mettre sur pied le personnel d'encadrement et les unités de garde correspondants (...) », p. 341.

694 Soit aussi pour les Allemands parmi les 35 000 soldats directement capturés par les forces françaises libres.

695 Désormais abrégé en PGI.

696 En l'occurrence la Confédération helvétique.

inopérant, les PG cédés seront repris, mais cette possibilité ne doit « en aucun cas » être mentionnée aux Français. Dans cette perspective, la référence à la Convention traduit certes la volonté des Américains et des Britanniques d'agir conformément au droit international pour des « raisons humanitaires »[697] et de protéger leurs soldats des représailles nazies. Mais la Convention est également utilisée comme un moyen de médiation pour dépolitiser un rapport de force inégal, alors que les Anglo-Américains jugent certaines accusations allemandes fondées. Ce faisant, ils entretiennent une instrumentalisation du droit international qui se répétera par la suite.

Le traitement des PG entre les puissances alliées souligne ainsi le lien complexe entre politiques extérieure et intérieure. Il renvoie à la question de la souveraineté française et de sa perception comme facteur déterminant dans les rapports interalliés. Le chantage nazi joue de la fragilité du statut de vainqueur de la France vis-à-vis du IIIe *Reich* dont elle ne parvient pas encore à se faire reconnaître et face auquel elle ne peut utiliser efficacement la réciprocité comme arme diplomatique[698]. Mais ce chantage s'exerce pareillement vis-à-vis des autorités alliées qui imposent leurs termes de l'échange que la France, politiquement en attente de reconnaissance,et obligée d'accepter[699]. Il est révélateur que le seul point de désaccord entre Américains et Britanniques, d'après les documents consultés, concerne l'attitude à adopter pour amener la France à respecter ses engagements. Les Américains sont partisans d'un retrait « immédiat » des PG cédés, à moins que les Français ne donnent des « preuves immédiates satisfaisantes ». Les Britanniques rejettent la « menace » américaine qui ne « servirait qu'à irriter les Français » et hypothéquerait une amélioration de traitement des PG[700]. D'où la solution retenue du retrait éventuel et non dévoilé. La réaction française, par la voix du général Béthouart, chef d'état-major du général de Gaulle, s'inscrit en effet dans une défense de l'honneur de l'allié français et une légitimité intérieure : il considère « acceptable » le traitement de leurs PGA, étant donné les « conditions épouvantables » des Français en Allemagne[701].

Même si la configuration nord-africaine correspond à un contexte particulier, cette expérience a servi de premier test des rapports entre Alliés occidentaux dans la gestion des

697 NARA, RG 218 (357), document n° CCS 572/1 du 23/05/1944, *op. cit*., p.15.
698 D'autant que l'inégalité du nombre joue en sa défaveur : malgré la contrepartie du transfert de 50 000 PGA supplémentaires en mains françaises, qui constituerait « dans une certaine mesure une contrepartie à la détention, par le *Reich*, de trois millions de Français », AE, Z22, note du 08/02/1944 du MAE, Europe au Ministre sur la « prise en charge par les autorités françaises en Afrique du Nord de 50 000 prisonniers allemands actuellement en Grande-Bretagne ».
699 L'une des raisons qui pousse le MAE à accepter le transfert de 50 000 PGA détenus par les Britanniques en Angleterre en Afrique du Nord, malgré l'opposition de la DIGP, est que « notre acceptation serait très appréciée de nos Alliés ».
700 Dans l'épreuve de force envisagée par les Américains, les Britanniques ont eux-mêmes plus à perdre.
701 *Trouvent en revanche les PGA en camps américains « trop bien soignés » :* NARA, RG 389 (454-1416), document n° F49752 du 23/05/1944 du *CG, US Army Forces in North Africa au War Department, CG* sur les « POWs », déjà réfuté en novembre 1943: NARA, RG 218 (357), document n° CCS 572/1 du 23/05/1944, *op. cit.,* p.18.

PGA et mis en évidence de potentielles zones de tensions au sein de l'alliance : partage des responsabilités, de fait et de droit, entre puissances captatrice et détentrice, utilisation de la Convention de Genève et respect du droit international, exercice de l'influence et des moyens de pression du fort sur le faible... Par là même, elle montre comment l'urgence de la situation peut servir les intérêts français : les PG cédés ne seront pas retirés[702].

2 - Les Anglo-Américains débarquent : le théâtre européen, scène d'exposition des transferts (juin 1944-février 1945)

A partir de septembre 1944, les Etats-Unis ont une supériorité incontestable dans le domaine militaire. Un tel atout, dans une guerre visant la capitulation sans condition de l'ennemi, détermine le reste : les autorités nazies demeurent l'adversaire premier alors que l'URSS et les enjeux d'une politique allemande sont absents des archives consultées. Cette logique militaire est *a priori* défavorable à la France dont l'apport à l'effort de guerre est marginal et la contribution comme alliée de la coalition problématique. Plus que jamais, dans cette phase, où la sortie de guerre n'est pas encore envisagée, les Américains jouissent d'une influence unilatérale, neutralisant la marge de manœuvre de la France. Cependant, le déplacement des opérations militaires sur le théâtre européen et l'avancée à un rythme inattendu des armées alliées en France posent le problème des PG avec une actualité croissante. Dans cette configuration inédite, cette France faible peut paradoxalement profiter de la faiblesse du fort en jouant sur la contrainte d'alliance : délester les Américains en recevant d'eux ces milliers de PG dont elle a besoin pour reconstruire et, ce faisant, contribuer à consoldier son appartenance au camp des vainqueurs. A partir de ce moment, les PGA deviennent un double enjeu : militaro-stratégique, celui de la gestion d'une masse considérable d'ennemis potentiels pendant les hostilités ; politico-économique, celui pour la France de s'assurer les conditions de réussite de son redressement. Toutefois, bien que la gestion des PGA se pose en un facteur de réussite militaire, l'accord franco-américain[703] de transferts de PGA n'est conclu qu'en février 1945 alors que la cession est envisagée dès septembre 1944. Que dit-il de la nature de l'alliance entre France et EUA ? de l'évolution du rapport de force entre eux et de la marge de manœuvre pratiquée par les Français ?

Les réponses sont à chercher selon trois grandes directions : dans les appréciations divergentes au sein des autorités américaines quant aux réalités européennes et aux intérêts américains face aux priorités militaires ; dans la perception que ces autorités ont de la France, du degré de confiance qu'elles accordent à cet allié indispensable mais récalcitrant et des

702 Les 2 000 derniers ne seront réclamés que début mars 1945 (NARA, RG 389 (452-1396), document n° AG 383.6/404 A-O du 06/03/1945 de *l'assistant adjutant general à l'adjutant general, War Department* sur les « PGA en Afrique du Nord ».
703 Il s'agit *stricto sensu* d'un accord entre Français et Anglo-Saxons.

« échanges de promesses de soutien mutuel »[704] qu'elles peuvent escompter ; dans les garanties de traitement des PGA que la situation française est susceptible d'assumer pendant les derniers mois de la guerre.

a/ Captures européennes et nouvelle gestion américaine

Le 12 septembre 1944, le général Baker fait état d'un tournant dans la politique américaine de gestion des PGA en annonçant l'arrêt du transport des prisonniers vers les Etats-Unis[705] pratiqué depuis 1943. Par cette décision, les autorités civiles du *War Department* à Washington se placent déjà dans une logique politique de sortie de guerre en fort décalage avec les préoccupations militaires du commandant américain en Europe. Prenant en compte les intérêts américains, il prévoit, avec la démobilisation de ses soldats, une forte augmentation de la main-d'œuvre américaine qui entrera en concurrence avec les 280 000 PG[706] présents aux Etats-Unis, et de mécontenter ainsi l'opinion publique. L'autre solution qui reviendrait à nourrir les PGA aux EUA à ne rien faire, serait tout aussi peu satisfaisante. Or, les EUA ne peuvent plus compter sur les capacités de détention du Royaume-Uni dont les limites sont atteintes fin septembre[707]. Les autorités de Washington demandent donc au *21st Army Group*[708] de se renseigner sur les capacités de détention des PG en Europe. Ce tournant dans la gestion américaine soulève pour les autorités américaines en Europe de grandes difficultés logistiques : manque de gardiens, difficulté de trouver logement et ravitaillement pour les prisonniers employés dans des zones dévastées… La solution pour le général Baker serait de transférer « la garde de grands nombres de PG » aux Français qui les réclament. Il demande donc au *Combined Chiefs of Staff*[709] d'autoriser ce transfert à l'issue des négociations qu'il a ouvertes avec les Français.

La rapide progression des armées alliées en France et l'augmentation du nombre de prisonniers démontrent l'urgence du transfert . Devant le silence du *CCS*, Eisenhower, après une première relance le 13 septembre[710], en tente une seconde en indiquant qu'au 16

704 Snyder, Glenn H., *Alliances Politics…, op. cit*, p. 53-55.
705 NARA, Washington, RG 331 (1-85), mémorandum du 12/09/1944 au chef d'Etat-Major sur le « transfert of POWS to French Custody". Les Etats-Unis comptent alors 371 000 PGA sur leur sol.
706 NARA, RG 107 (99-11), mémorandum du *War Department, Office of the Under Secretary*, daté du 26/09/1944 au *Secretary of War* sur l'"importation of Additional POWs".
707 NARA, Washington, RG 331 (1-85), mémorandum du 12/09/1944, *op. cit*.
708 C'est du 21e groupe d'armée que relève lors du débarquement toutes les forces terrestres. Il est placé sous le commandement du général Bernard Montgomery.
709 Désormais abrégé en *CCS*. Il s'agit de la structure créée après la conférence *Arcadia* à Washington (22 décembre 1941 – 14 janvier 1942) afin d'unifier la direction de structure du commandement allié. « Doté de pouvoirs considérables, le [CCS (« Grand Etat-Major combiné »), siégeant dans la capitale américaine et comprenant délégués américains et britanniques, devait subvenir aux opérations, superviser les plans, soumettre des recommandations à l'approbation des chefs politiques de la coalition ». Il est composé à parité de Britanniques et d'Américains. Etant donné le nombre de captures beaucoup plus grand côté américain, la gestion des PG s'avère largement dominée par les décisions américaines. Wievorka, Olivier, *Histoire du débarquement en Normandie. Des origines à la libération de Paris*, Le Seuil, 2007, p. 28.
710 NARA, RG 331 (1-85), document du général Baker du 13/09/1944 au *Head of the Supreme Commander's Mission to France* sur "Transfer of POWs to French Custody".

septembre, la *Communications Zone*[711] a déjà capturé 160 000 PG et « se débarrasserait » aisément de 50 000 d'entre eux au profit de la France[712]. Le 18, il envoie un télégramme signalant le manque de main-d'œuvre des Français et « la perspective imminente de regrouper 250 000 de prisonniers de plus dans des zones maintenant derrière notre ligne ». Ce qui rendait d'autant plus aigu le manque de gardiens et de logements côté américain[713]. Le *SHAEF* se trouve alors confronté à des exigences contradictoires. La progression des opérations militaires le pousse à solliciter, de façon récurrente, les autorités françaises sur leurs besoins en main-d'œuvre prisonnière, créant un appel d'air auquel il ne peut répondre en raison du silence de Washington. Il se voit, en conséquence, dans l'obligation alors de gérer une masse croissante de PG avec des moyens toujours plus insuffisants.

Les dissensions au sein des autorités militaires américaines risquent d'entraver leur contrôle du processus de transfert. Car, en transformant les succès militaires en fiascos humanitaires, elles fragilisent l'avantage qu'elles ont vis-à-vis de la France et, par ricochet, lui assurent une marge de manœuvre dans la dialectique à double tranchant qui s'installe : plus les captures se succèdent et le silence de Washington persiste, plus la pression démographique prisonnière en mains américaines augmente, plus les Français, en *bons alliés*, seront obligés, le moment venu, d'accepter un nombre de PG énorme. La gestion des PGA se trouve donc à la croisée de deux logiques : d'un côté, celle de la poursuite de la guerre et des dissensions entre Washington et le commandement américain en Europe ; de l'autre, celle de la gestion de l'alliance avec la France et la capacité de cette dernière à se servir du trop-plein américain.

b/ Des premières demandes françaises limitées…

Les premières demandes françaises mi-septembre 1944 sont relativement modestes qui émanent du Ministère de l'Agriculture : 5 000 prisonniers demandés par la sous-direction de la main-d'œuvre et de l'exploitation rurale ; 50 000 par la direction des Eaux-et-Forêts[714]. Fin septembre, ces 50 000 sont confirmés et le gouvernement français laisse entendre que « ce nombre sera ultérieurement considérablement augmenté »[715]. Dans le même temps, le silence du *CCS* oblige Eisenhower, désormais responsable de 600 à 650 000 PGA (sans les captures

711 Elle correspond à une partie du théâtre des opérations, en arrière de la zone de combat, et accueille les lignes de communication, les magasins d'approvisionnement…

712 NARA, mémorandum de Baker du 16/09/1944 au chef d'état-major sur le « transfer of German POWs to French Custody". Repris par le SCAF 89 du 18/09/1944.

713 NARA, télégramme SCAF 89, FWD-15204 du 18/09/1944 envoyé par le *SAHEF Main* au *AGWAR* sur le « transfert des PGA ».

714 SHAT, 7 P 39, note 548 ENG/LA du 17/09/44 de la Mission alliée à Paris (section liaison armement) à l'EMA de la Défense nationale, 1er bureau. La première demande date du 11/09/1944, la seconde du 13/09/1944.

715 NARA, RG 331 (1-85), document AG 383.6-2 du 27/09/1944 adressé par le SHAEF, France au *Supreme Headquarters AEF* au sujet du « transfer of POWs to French Custody ».

de la 6e Armée) sur le théâtre européen[716], à rappeler l'enjeu au *CCS* : le problème désormais « aigu » du traitement des PG et l'autorisation d'en transférer 50 000 aux autorités françaises[717]. La réponse du *CCS* du 16 octobre ne fait qu'accroître la divergence des perceptions militaires en Europe et politiques à Washington sur les priorités européennes, sur le statut accordé au général de Gaulle et aux FFI. Le *CCS* autorise le *SHAEF* à céder « autant de prisonniers que possible »[718], mais sous de telles conditions qu'elles l'obligent à renégocier un accord avec les Français et à accroître la pression en cascade.

Les Britanniques, qui n'ont pas résolu leur problème de congestion insulaire et sentent qu'ils ne pourront plus convaincre les Américains de leur prendre 50 000 PG surnuméraires, suggèrent, fin octobre, que les gouvernements français, et dans une moindre mesure belge et hollandais, « devraient être pressés à récupérer le plus grand nombre de PG ». De leur côté, les autorités françaises sont de plus en plus soumises aux attentes alliées. Les autorités militaires américaines proposent dès fin janvier 1945, le transfert d'une seconde tranche de 50 000 prisonniers[719]. Sans avoir pourtant reçu de réponse du *CCS,* quant à l'accord réglant les conditions du transfert de la première tranche[720], ils poussent les Français à accepter le doublement du nombre de PG qu'ils estiment pouvoir prendre en charge[721]. L'insistance du général Montgomery les contraint à fournir un hypothétique calendrier de transfert jusqu'en juin 1945 ! Le feu vert du *CCS*, tant attendu, parvient enfin le 26 janvier 1945, près de quatre mois et demi après la première demande de transferts. Dans quelle mesure la France a-t-elle pu profiter d'un tel délai ?

d/ …aux réactions et conditions américaines

L'attitude ambiguë des autorités américaines renvoie à une position de principe. Elle est en partie forgée avec le précédent nord-africain et leur perception des capacités de la France à gérer des PG que le contexte européen oblige à réviser[722]. Mais cette révision obéit à des modalités différentes à Washington et en Europe. L'évolution des conditions préalables aux transferts et d'emploi des PG nous fournit un biais pour saisir celle du rapport de force au sein

716 NARA, RG 331 (1-85), mémorandum GAP 383.6-48 du 13/10/1944 de Baker au chef-d'état major à propos du « transfer of POWs to French custody ».
717 Idem. Ce sera le contenu du télégramme SCAF 105.
718 NARA, RG 59 (3539), mémorandum (*draft*) CCS 276/8 du 16/10/1944 au SHAEF, Méditerranée ; version finale et officielle sous NARA, RG 331 (1-85), FACS 103, WX57125 du 04/11/1944, de *AGWAR* au *SAHEF, Eisenhower*.
719 SHD, Armée de Terre, 7 P 40, note 36 DN/4 du 20/01/1945 du général Juin aux ministères de la guerre et du travail concernant le « transfert de PGA ».
720 NARA, RG 331 (1-85), document du 20/01/1945 de Baker adressé au chef d'état-major.
721 SHAT, 7 P 40, note 1341 EMGG/1 du 04/02/1945 de l'état-major général de guerre au sujet du « transfert des PGA ». Pour le 26 décembre 1944, les mêmes autorités convenaient que « (...) la demande de cession serait limitée à 30 000 PG, le complément de 20 000 pour atteindre le chiffre indiquée de 50 000 n'étant demandé ultérieurement quand les possibilités de mise au travail d'hébergement le permettront », note 873 DIPG/I/3 du 26/12/1946 de la DGPG.
722 On relève une égale réticence dans le domaine militaire quant au refus initial d'associer la Résistance à la préparation d'*Overlord*. Voir Wievorka, Olivier, *Histoire du débarquement…, op. cit.*, « La Résistance au rendez-vous », p. 389-397.

des autorités américaines et de la *négociation* avec la France.

Ce sont les Etats-Unis qui fixent les bases de la négociation avec les autorités françaises. Ainsi Eisenhower, dans son mémorandum à la mission France du *SHAEF* du 13 septembre 1944, a-t-il demandé des précisions sur la capacité française de fournir des compagnies de gardes « entraînées et disciplinées » de prendre en charge de façon autonome les prisonniers à céder - et les aides alliées éventuelles -, d'assumer l' « entière responsabilité » dans le respect des conventions de La Haye et de Genève[723]. Enfin, tout accord devait être soumis au *CCS* pour approbation afin de prévenir des représailles.

Les propositions de directives envoyées de Washington imposent un cadre plus contraignant, reflet d'une autre perception des réalités européennes et de la confiance accordée à l'allié français. Si elles se fondent aussi sur la volonté d'éviter aux autorités nazies le moindre prétexte à représailles et sur le respect intégral de la Convention de Genève, les discussions entre le *Combined Administration Committee*, les autorités britanniques à Londres et le *CCS* donnent à voir l'exercice croissant de l'influence américaine sur le partenaire français via l'affinage des conditions de transfert. Désormais, le droit de visite et de parler avec les prisonniers n'est accordé qu'aux représentants d'une puissance neutre[724], laquelle, sur intervention britannique[725], devient le CICR dans le texte final. Surtout, cette prérogative sera étendue aux représentants de la puissance cédante, avec un droit d'interpellation à l'endroit de la puissance détentrice : les prisonniers devront « être gardées seulement par des membres européens des forces armées correctement entraînées et disciplinées » de la puissance qui les cède**.** De plus, à la demande des autorités britanniques, sont imposées la non tenue de procès contre des criminels de guerre jusqu'à la fin des hostilités avec l'Allemagne, ainsi que la notification des PG cédés aux autorités allemandes[726].

Les conditions préalables, définies par les autorités civiles et finalement envoyées de Washington, adoptent donc une posture beaucoup plus réservée. Elles évaluent différemment l'urgente nécessité militaire des transferts, celle de protéger les PG anglo-américains et la réputation d'un allié français jugé peu fiable. L'exemple le plus clair concerne l'attention portée à la composition des compagnies de garde, en liaison directe avec l'expérience nord-africaine. Une note secrète de janvier 1945[727] du *State Department* explique que les protestations allemandes en Afrique du Nord étaient largement motivées par l'emploi de garde « non européenne » et motive sa « contestation » sur le moindre risque pour les EUA qu'il y

723 NARA, RG 331 (1-85), mémorandum du 13/09/1944, *op.cit.*
724 NARA, RG 59 (3539), mémorandum CCS 276/8, *op.cit*.
725 NA, Londres, FO 371/42089, document 103/6299, *op.cit*.
726 NARA, RG 331 (1-85), document AG 383.6-16 GAP-AGM, *op.cit.*
727 NARA, RG 59 (3539), note secrète du 12/01/1945.

aurait à voir les PG cédés par des Européens[728].

Les autorités françaises, qui répondent sans objection aux demandes de renseignements[729] relatifs aux conditions préalables du *SHAEF*, refusent en revanche trois de celles avancées par le *CCS*[730] : la puissance cédante perd toute « responsabilité », une fois la prise en charge effectuée par les Français ; la garde sera effectuée par des « formations régulières composées d'hommes ayant reçu une instruction militaire », donc aussi des « troupes indigènes » ; la « législation française en vigueur (...) attribue compétence aux Tribunaux Militaires » pour poursuivre les criminels de guerre. En défendant les attributs constitutifs de la puissance détentrice, les autorités françaises réaffirment la souveraineté de la France dans ses dimensions politique, militaire et juridique. C'est pourquoi elles rejetteront de même la proposition alliée de leur « prêter » des PG qui resteraient « sous le contrôle des Alliés »[731].

Ce hiatus, entre la volonté politique de Washington et la gestion militaire dans l'urgence du *SHAEF*, va obliger ce dernier à trouver les arguments pour faire accepter les desiderata français à Washington et parvenir enfin au transfert. En crédibilisant le partenaire français, il sert donc les intérêts de la France. Le *SHAEF* avait déjà préparé le terrain concernant le danger de représailles nazies, en avançant l'argument de la réciprocité directe, puisqu'à la différence avec l'Afrique du Nord, les autorités françaises détiennent « plusieurs milliers de PG »[732]. Pour faire accepter l'abandon du droit de visite, Eisenhower avance le statut de « membre à part entière » désormais de la France aux Nations-Unies et à la Commission consultative européenne[733]. Concernant les gardes, il utilise l'argument stratégique de l'urgence : les « ressources ont atteintes les limites »[734] en comparaison du nombre de PGA entre ses mains. Seul le point relatif aux criminels de guerre est maintenu[735], Washington restant intangible sur les procès des criminels de guerre, même s'il est conscient qu'ils constituent une « dérogation à la souveraineté française »[736]. Cependant, la défense de la vie ses soldats en Allemagne l'emporte.

Un autre facteur d'explication à ce retard renvoie à la situation de la France dont prend peu à peu connaissance le *SHAEF* par ses rencontres avec ses autorités et les réponses qu'elles lui fournissent quant à la nature de l'aide américaine[737]. Sur le théâtre européen, la puissance

728 De le même ordre d'esprit, la formule "regular units" que l'on trouve dans d'autres documents renvoie sans doute à la faible confiance qu'ont les EUA dans les FFI et leur respect du droit.
729 NARA, RG 331 (1-85), document AG 383.6-2, *op.cit.*
730 NARA, RG 331 (1-85), lettre 97 DN/4-S du 14/12/1944 du général Juin au *Major General, Chief of the SHAEF Mission to France*.
731 SHAT, note 873 DIPG/I/3 du 26/12/1946, *op.cit.*
732 NARA, mémorandum de Baker du 16/09/1944, *op.cit.*
733 NARA, RG 331 (1-85), note SCAF 165, S-73667 du 04/01/1945 du *SHAEF Main* aux *CCS*.
734 NARA, RG 331 (1-85), SCAF 181, S-76070 du 22/01/1945 adressé à l'*AGWAR* par le *SHAEF Main*.
735 NARA, RG 331 (1-85), *draft cable* du *SHAEF Main*. Voir aussi version finale sous note SCAF 165, S-73667, *op.cit*.
736 NARA, RG 331 (6-26), document du 26/01/1945 de Boswell concernant le « transfer of German POWs to the French".
737 NARA, RG 331 (1-85), document du général Baker du 13/09/1944, *op.cit.*

cédante et la puissance destinataire en PG sont soumises à des exigences marquées par une certaine similitude de leur situation et de ce fait indéfendables : les autorités françaises demandent une aide logistique pour gérer les PG à recevoir que les autorités américaines ne peuvent fournir, car c'est précisément leur pénurie qui motivent leurs transferts. L'évolution parallèle des demandes françaises de PG croissantes sous la pression américaine et de l'attente par les autorités françaises d'une aide américaine en la matière est révélatrice de l'interdépendance paradoxale des deux alliés. Pour assurer la garde des 45 000 premiers PG à céder, les Français doivent mettre sur pied les cinquante compagnies de garde, soit 6 700 hommes. Or, ils leur manquent « 2 500 collections avec armes individuelles et 200 pistolets mitrailleurs » qu'ils demandent aux Américains. L'insistance des Américains à ce que les Français augmentent leurs revendications jusqu'à 100 000 hommes oblige ces derniers à désormais envisager la création de soixante-dix compagnies « que les Alliés n'ont pas encore envisagé d'équiper »[738]. De même, leurs demandes quant au logement et à l'alimentation ne laissent aucun doute aux Américains sur leur incapacité matérielle à prendre en charge de façon autonome les PG, donc à leur assurer un traitement conforme à la Convention. Etant donné la pénurie de logements, les Français ne peuvent, dans un premier temps, prendre en charge que 6 000 des 50 000 et souhaitent que les Américains continuent à loger les 34 000 restants pendant un mois[739]. Ce manque de moyens les pousse à leur demander également de nourrir pendant trois mois les 24 000 PG cédés[740]. Les réactions américaines sont loin d'être à la hauteur de ces demandes, ce qui fait clairement comprendre aux Français, dès la mi-novembre 1944, l'impossibilité du grand allié à se substituer aux devoirs de la future puissance détentrice en matière d'intendance[741] : ils n'ont pas d'équipements en surplus pour les gardes français[742] ; ils fourniront le ravitaillement à l'intendance[743] pour les PG cédés mais, sans doute, pas le logement en Normandie.

Le transfert voulu par le *SHAEF* étant devenu inévitable, les autorités de Washington modifient leur position de principe. Malgré la non reprise de la notion de « responsabilité » dans le texte de principe du 16 octobre[744], l'avancée vers la conclusion d'un accord et la prise de conscience des défaillances françaises par Washington ont certainement poussé le *CCS* à accentuer le degré de contrôle ultérieur. Désormais, elles insistent sur la responsabilité des Français dans les conditions d'emploi des PG cédés. Est ainsi solennellement affirmé que le transfert de PG ne saurait « ôter » à la puissance cédante son « responsabilité ultime » vis-à-

738 SHAT, 7 P 40, note 1341 EMGG/1, *op.cit.*
739 SHAT, 7 P 40, fiche de l'EMGDN du compte-rendu de conversation avec le général Boisseau.
740 SHAT, note 873 DIPG/I/3 du 26/12/1946, *op.cit.*
741 NARA, RG 331 (1-85), document AG 383.6-16 GAP-AGM, *op.cit.*
742 SHAT, 7 P 40, note 1341 EMGG/1, *op.cit.*
743 SHAT, note 873 DIPG/I/3 du 26/12/1946, *op.cit.*
744 NARA, RG 59 (3539), mémorandum CCS 276/8, *op.cit*.

vis de la Convention de Genève[745], se réservant de la sorte un moyen de contrôle et de pression ultérieur en réduisant la marge de négociation des Français.

d/ La Convention de Genève, une utilisation en clair-obscur

C'est dans ce contexte qu'il convient d'interpréter l'utilisation de la Convention de Genève par les Alliés. Si toutes les demandes américaines assortissent le transfert de PG de son respect par les autorités françaises, l'usage par les Anglo-Américains, au-delà de ce juridisme sincère du texte conventionnel, traduit en termes de droit leur rapport inégal avec la France. Ainsi le texte de 1929 est-il utilisé comme tiers de décristallisation dans la contrainte d'alliance pour éviter un rapport de force unilatéral, source de tensions politiques. Mettre systématiquement en avant le respect de la convention comme condition *sine qua non* des transferts permet aux Alliés de faire accepter aux Français leurs exigences parées du manteau d'une objective légalité, pour signifier la tiédeur de leur confiance, mais aussi leur attachement à garder cet allié, nécessaire au partage du fardeau. La position critique de Boswell[746] fin octobre 1944 vis-à-vis des négociations qu'il juge « quelque peu prématurées » explique *in fine* pourquoi Washington a mis si longtemps avant de donner son autorisation : « S'il (…) est possible [aux Français], selon cette instruction, d'obtenir des prisonniers dans le but de les faire travailler, mais sans être obligés de prendre la moindre responsabilité, nous aurons de grandes difficultés à les persuader d'en prendre une part lorsque la responsabilité leur sera transférée »[747]. L'enjeu des responsabilités ne relève pas seulement du leadership de l'alliance. Il participe également du cadre de la négociation possible et donc du coût d'opportunisme politique.

A usage interne, le respect de l'esprit de la Convention dévoile un autre aspect de l'inégalité de l'alliance. Telle est l'impression que donne le choix des PG à céder : le *CCS* demande dans leur accord de céder le maximum de PG non encore signalés à la puissance protectrice[748], empêchant les autorités allemandes de connaître l'origine des PG, donc de se retourner contre leurs PG anglo-américains. En revanche, la convention stipule que la puissance captatrice notifie l'identité des PG dont elle a désormais la responsabilité. Ce tri juridique, qui en annonce d'autres, traduit l'urgence dans laquelle les Alliés se trouvent. Mais il laisse paraître aussi l'accommodement avec le cadre juridique, puisque le changement de mains des PG n'est pas abordé dans le texte de 1929. On comprend l'insistance des Alliés à voir les Français

745 NARA, RG 331 (6-26), document du 26/01/1945, *op. cit.*
746 NARA, RG 331 (1-27), document du 25/10/1944 de Bosvile.
747 « *If they can, under this instruction, obtain prisoners for work, but not have to take any responsability, we shall have great difficulty in persuading them to take any when the responsability is passed to them".*
748 NARA, *Eisenhower's Library, Abilene, Smith, Walter Bedel*, WWII 25, FACS 134 du 26/01/1945 de l'*AGWAR* au *SHAEF*.

déclarer ces nouveaux PG à Genève.

Enfin, s'il est beaucoup question de Convention, le CICR, qui entretient une délégation à Paris[749] depuis 1944, est tenu à l'écart de ces négociations franco-alliées. Les documents montrent qu'il n'est pas associé aux discussions et toujours pas régulièrement informé de leur évolution. Il fait état fin septembre de l'intention américaine de « laisser un grand nombre de PGA en France »[750]. Il indique toujours mi-octobre 1944 que le transport des PG vers les Etats-Unis continue et ne fait mention qu'un mois plus tard de l'arrêt du transport au profit d'un versement « de grande quantité »[751], quand les deux parties en sont déjà à discuter des modalités concrètes des cessions. Ignorant du tournant juridique que constituent les transferts, il continue à raisonner selon une logique classique, en comptabilisant le nombre de prisonniers faits par chaque puissance[752] gérés selon le principe « gardent les prisonniers ceux qui peuvent les nourrir ». Sans doute, en ces temps de guerre et d'urgence militaire, la contrainte d'alliance poussent les Anglo-Américains et les Français à rester dans un cadre bilatéral fermé : les premiers, en phase de libération, pourvoyeurs en PG, ont besoin de cet allié qu'ils escomptent pouvoir contrôler par le biais de la Convention ; les seconds refusent de considérer leur impéritie, synonyme de perte de leur capacité de négociation. Pour aucun n'est venu le temps de l'humanitaire, ni de faire appel à un tiers autre que de papier. En quoi l'accord de février et l'imminence de la victoire changent-ils la donne ?

3 - Accord franco-américain et premiers transferts (14/02– 29/09/45)

L'accord du 14 février 1945 relatif aux conditions du transfert[753] ouvre la période des cessions proprement dites jusqu'à leur suspension, sept mois plus tard. Cette période mouvementée, qui voit le changement de mains de 700 000 PGA, connaît, elle aussi, un triple changement de contexte qui redéfinit les enjeux que représentent les PGA pour la France : la capitulation sans condition de l'Allemagne en mai oblige les Américains à désormais organiser la paix et ajuster leur gestion militaire aux nouveaux impératifs de démobilisation de leurs soldats et de démilitarisation de l'Allemagne ; la disparition de l'Etat allemand et la montée progressive des antagonismes avec l'URSS confère au « problème PGA » une

749 Le CICR y envoie dès 1939 une mission de liaison avec la Croix-Rouge française et le Gouvernement français, en 1941 il ouvre un secrétariat permanent.

750 CICR, G8/51 V, 316, lettre du 25/09/1944 de Morsier à Fred Siordet concernant le « rapport de Nicolas Burckhardt du 25/09/1944 ».

751 CICR, G8 / 51, VII, 317, notes du 14/11/1944 d'Alec Cramer, service personnel sanitaire, sur les PGA en France.

752 CICR, G8 / 51, VII, 317, notes de séance de travail du 16/10/1944, *op.cit.* Le procès-verbal n°130 du 23/11/1944 de la commission PIC (« France ») qu'au 17/11/1944, les Anglo-Saxons auraient capturé depuis le 6 juin 110 000 PGA ; les FFI 14 800, les autorités françaises détiendraient 54 000 PGA dans le Sud de la France, CICR, C15. CICR, G8 / 51, VII, 317, notes du 14/11/1944, *op.cit.*

753 La lettre du 8/11/1944 n° 383.6-19 autorisait déjà le prêt de camps aux Français. London, WO 219/1365, document n° GAP 383.6-253.5 du 07/03/1945 du *SHAEF* au *Supreme Headquarters AEF Mission (Belgium)* sur le « Lending or Transfer of POWs for Work under Belgians".

dimension européenne, voire internationale, avec les prémices de la Guerre froide ; enfin, une certaine démobilisation culturelle des opinions publiques favorise la considération du traitement des PGA par les régimes démocratiques au prisme croissant de l'humanitaire. Dans cette configuration européenne et internationale inédite, par ricochet les modalités de la politique américaine, leur politique allemande et les rapports entre alliés, se modifient. Or pour la France, la fin de la guerre révèle plus que jamais l'étendue de la reconstruction et sa revendication économique d'une main-d'œuvre prisonnière de masse, donc son besoin d'alliance. En quoi cette configuration remodèle-elle les rapports d'alliance entre Alliés, leurs attentes et perceptions respectives ? Dans quelle mesure l'émergence d'une logique des *monstres froids* ouvre-t-elle au plus faible d'entre eux, de nouveaux espaces de négociations pour la gestion des PGA ?

a/ Après la capitulation allemande, nouvelle gestion américaine des PG et réactions françaises : le temps de la grande négociation

Les modalités des transferts, dominant désormais les discussions au sujet des PGA entre Français et Alliés jusqu'à l'automne 1945, permettent d'apprécier l'attitude des EUA face aux attentes de leur allié français dans un contexte européen d'après-guerre.

Jusqu'en mai 1945 règne et s'amplifie la logique relevée précédemment à mesure que les armées alliées progressent vers l'Allemagne. Les captures continuent à s'accumuler - 121 000 nouveaux prisonniers sont ainsi faits entre les 5 et 22 mars, d'où une plus grande pression démographique dans les camps gérés par les Alliés. Celle-là s'exercera avec d'autant plus de force sur les Américains que leur allié britannique refuse de respecter l'accord de répartition des captures et de prendre en charge 50% des PG[754]. Ce poids supplémentaire oblige les EUA à trouver dans l'urgence d'autres aires de réception. Côté français, pourtant, l'accord enfin conclu se heurte dans les faits à sa faible réalisation : seul le transfert de 30 000 prisonniers sur les 50 000 que compte la première tranche, est réglé début mars ; seuls 4 000 ont déjà été cédés fin mars[755] auxquels s'ajoute le transfert de 6 000 PG de la *Communications Zone*[756]. Devant ce qu'ils considèrent comme une « lenteur française », les Alliés n'ont pas d'autres moyens de pression que de proposer de nouveaux contingents, à l'instar les Britanniques début avril[757].

En cela, la capitulation constitue un tournant bouleversant les priorités militaires et

754 Eisenhower's Library,Smith, Walter Bedel, WWII 26, document n° 482888 du 24/05/1945 de Com Zo Etousa concernant « les effectifs des POWs » : prise en charge de 350 000 prisonniers aux EU.
755 NARA, RG 331 (1-85), document n° S-83161 du 26/03/1945 de *SHAEF Main* concernant « German POWs » et NARA, RG 331 (23-26), document n° 16 du 30/04/1945 concernant « 16-30/04/1945 ».
756 NARA, RG 331 (23-26), document n° 12 du 28/02/1945 concernant « 15-28/02/1945 ».
757 MAE, Z22, lettre du 07/04/1945 du Résident général Rabat, Tunis, gouverneur général d'Alger concernant les « PG et GB ».

politiques, affinant les moyens de pression, modifiant les rapports de force. Outre l'explosion du nombre de prisonniers en mains anglo-américaines qu'elle entraîne - six à sept millions en juin 1945[758]-, elle offre aux Alliés de nouvelles voies pour partager le fardeau de la masse des PG que la cession aux Français : le transfert à d'autres belligérants[759] et la démobilisation de l'armée vaincue dans une Allemagne à démilitariser.

En effet, le *SHAEF* demande dès le 8 mai 1945 à l' *Adjutant General* du *War Department* l'autorisation de démobilisation immédiate de ses PGA pour résoudre l'équation de la pénurie alimentaire et du manque de structures de détention[760]. Il réitère sa demande fin mai en demandant de préciser le nombre minimum de PG à garder en Europe comme main-d'œuvre pour les « travaux de réparation d'hors d'Allemagne »[761].

Or, il ne reçoit pas de réponse avant septembre 1945. Mais contrairement au silence précédent, dont il ne fait pas cette fois-ci état lors de ses discussions avec les autorités françaises, l'absence de réaction de Washington ne paralyse absolument pas son action. Bien au contraire, elle renforce quasiment son influence sur ses interlocuteurs. A de multiples reprises, les Américains ne manquent pas de rappeler à leurs interlocuteurs français qu'ils vont démobiliser « le plus rapidement possible » leurs PG pour respecter la Convention de Genève, liquider l'arme allemande[762] et faire face à « une réduction sévère des forces d'occupation »[763]. Plus directement, ils insistent sur les « délais trop longs »[764] d'absorption des contingents de PG par les Français. Ils imposent désormais des dates butoir au dépôt des demandes françaises[765] et préviennent que, si elles ne sont pas rapidement précisées, « il se peut que nous nous trouvions avec insuffisamment de PG pour satisfaire les besoins »[766]. Avec la fin de la guerre, le *leadership* américain permet à ces autorités militaires en Europe d'utiliser leur influence pour transférer leur faiblesse sur leur allié, jouant des besoins français qu'ils savent importants, et d'intégrer dans l'alliance le partage du fardeau de la victoire.

Le mouvement de panique des différents acteurs français montre alors que les signaux lancés

---

758 SHAT, 7P39, compte rendu du 30/06/1945 du général, 1er sous-chef d'EMG concernant la « réunion à SHAEF, Mission le 30 juin pour les 1300 000 prisonniers réclamés aux Alliés » ; NARA, RG 331 (34-156), document n° 30 de mai 1945 du GAP 383/6 .

759 London, WO 219/1365, document n° GAP 383.6-255 (3) du 18/05/1945 du *SHAEF* concernant le « transfer of Prisoners of War to Belgian and French Custody ».

760 NARA, RG 331 (1-85), document du 08/05/1945 du *SHAEF Forward signed Eisenhower* concernant la « démobilisation des POWs ».L' *AGWAR for CCS* assure des fonctions administratives ; Eisenhower's Library,*US. Army, U.S. Forces, European Theater, General Board 6, Report n°47 du General Board*, *USFET*, "The Adjutant General in a Theater of Operations". L'*Adjutant General* assure des fonctions administratives pour le compte du commandement.

761 NARA, RG 331 (1-85), document du 30/05/1945 de R.W. Baker, *Major General, GSC* concernant la « demobilisation of POW ».

762 ZFO, AP 113-1, document n° 367 D3.3 du 06/08/1945 de Gauche concernant l'« envoi de prisonniers allemands originaires de la ZSO ».

763 SHAT, 7 P 40, PV du22/09/1945 concernant la « conférence à l'USFET : transfert inter zone des PGA en vue de leur rapatriement ou de travaux de reconstruction hors d'Allemagne ». Hantise du départ US d'Europe.

764 SHAT, 7 P 40, compte rendu du 29/06/1945 de l'EMGDN concernant la « réunion chez Boissau, cession de PG ».

765 SHAT, 7P39, lettre n°6775 DIPG/1-3 du 18/06/1945 de la DGIPG concernant la « livraison de PGA à la France »

766 NARA, RG 331 (6-26), *report* du 30/06/1945 du *SHAEF, Mission* France concernant the « Transfer of 1 300 00 German POWs to French custody ».

ont été parfaitement reçus par les institutions. La cession de 200 000 PGA à l'Italie qui pourtant ne connaît aucune pénurie de main-d'œuvre est ainsi interprétée comme la « conséquence des difficultés » des Alliées pour utiliser leur « masse de prisonniers »[767]. En conséquence, le leitmotiv est désormais d' « insister pour qu'il soit mis le plus possible le plus grand nombre possible de PG en mains alliées pour ne pas les laisser échapper ». Les Français sont d'autant plus sensibles aux stimuli américains que la capitulation et la préparation de la paix réduisent leur capacité de négociation sans pour autant accroître leur intérêt en termes de réputation vis-à-vis des Anglo-Américains.

La fin des hostilités est d'abord ressentie comme une remise en cause des termes privilégiés de l'alliance avec les EUA, au profit d'une internationalisation de la question des PG et du transfert du processus décisionnel vers des instances plus politiques : le gouvernement français « risque de se voir opposer (…) la thèse que la répartition des PG dépend désormais des décisions à prendre en la matière par la future commission des réparations devant laquelle notre thèse peut être plus difficile à faire triompher qu'auprès du *SHAEF* »[768]. De fait, le transfert vers des instances civiles et quadripartites à Berlin, la dissolution du *SHAEF* et la nomination d'un gouverneur militaire en la personne du général Clay[769], sanctionnent l'affirmation du sort de l'Allemagne comme enjeu principal de la sortie de guerre. Elle justifie l'insertion par les Américains de la gestion des PG dans un contexte européen plus large, et la mise en concurrence de l'influence française dans la préparation de la paix.

En participant à la reconstruction économique de la France, les PG se transforment en un enjeu de politique intérieure de premier ordre. Dès lors, les risques de tarissement de cette source de main-d'œuvre compromettraient la sortie de guerre victorieuse et le recouvrement du rang et de la puissance français. Par le biais des PGA, les pressions américaines touchent donc à la structuration du pouvoir de décision interne et alimentent une dynamique de rivalité entre autorités françaises, reflet de nouveaux rapports de force en train de s'instaurer. Ainsi début juin 1945, le MAE revendique, aux côtés du général Juin, que la France soit dorénavant représentée, dans ses négociations avec les Alliés concernant les PG, par les nouvelles autorités civiles, lui-même et le Ministère du Travail[770]. L'influence américaine sur la politique interne française ne concerne pas seulement le reclassement des acteurs, mais aussi les domaines de compétences, telle la détermination du nombre de PG.

Se met ainsi en place une concurrence interne qui débouche sur une politique extérieure avec

767 London, WO 219/1365, document n° GAP 383.6-255 (3) du18/05/1945 du *SHAEF* concernant le « transfer of Prisoners of War to Belgian and French Custody ».
768 MAE, Z22, note du 06/06/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant le « problème de main-d'œuvre des PG ».
769NARA, RG 260 (23-25), document n° APO 742 du10/09/1945 de *Headquarters US Group* concernant the « Administration of PW ». *:* incarne changement des priorités politiques américaines en Europe.
770 MAE, Z22, note du 06/06/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant « problème de main-d'œuvre des PG ». Cela deviendra effectivement le cas, le général Juin étant remplacé par le directeur de la DGPG.

pour objectif de légitimer la position de la France : celui qui aura réussi à obtenir le plus de prisonniers n'aura-t-il pas été celui qui a le plus souffert et le plus mérité de la victoire ? Les documents permettent de déterminer la recomposition du rapport de force entre les trois principales autorités impliquées dans la gestion des PGA. Si le général Buisson peut annoncer au ministère du Travail être allé « au devant de [ses] désirs » en obtenant 379 000 PG entre avril et août »[771], si les autorités militaires françaises à Berlin soulignent la « nécessité absolue de répondre affirmativement » aux nouvelles cessions américaines sous peine de les perdre[772] et au final de voir les Alliés revenir « probablement sur leur décision pour le solde »[773], c'est sans conteste le ministère du Travail qui cède le plus à la pratique du plus grand nombre. Il intervient à propos de la lenteur de la cession des 50 000 PG promis par les Britanniques, indiquant son intérêt à recevoir « le plus grand nombre de PGA (...) dans les moindres délais »[774]. Surtout en déterminant le nombre global de PG à demander, il tend à définir les besoins français. Et ce, en fonction des pressions américaines, nonobstant les faiblesses structurelles françaises, pour avancer un chiffre global de 1,75 million de PG.

Dans ce contexte, où les autorités françaises ont le sentiment que le temps joue contre elles, la position extraordinaire du MW, qui a autorité pour synthétiser le nombre de PG à accepter sans en avoir la responsabilité d'intendance, renvoie à une règle plus générale de cette sortie de guerre à la française : moins les autorités ont à s'occuper de la gestion des PG, plus elles ont tendance à surestimer les besoins en main-d'œuvre sous la double pression, extérieure (américaine) et intérieure (reconstruction). Dès la fin de la guerre, l'enjeu des prisonniers lié à celui des réparations[775], la logique comptable suivie par les autorités civiles rend difficilement audible la demande d'une prise en compte des réalités du terrain. Cela explique une partie de la déresponsabilisation dans la gestion des PG en mains françaises. Comme le souligne l'état-major général, cette contradiction interne réduit la capacité de négociation de la France vis-à-vis des sollicitations américaines[776] et la confine dans une situation lourde de conséquences. Malgré ce cadre, la dynamique de sortie de guerre à l'échelle européenne qui empêche les relations d'influence de se figer et soumet les EUA au principe de réalité, à commencer par

771 SHAT, 29 R 14 (2), document n° 6683 DPIG/3 du 16/06/1945 du Ministère de la Guerre concernant la « mise au travail des PG ».
772 ZFO, AP 113-1, télégramme du 11/08/1945 de Ziegel concernant le « transfert ».
773 ZFO, AP 113-1, document n° D 33 du 11/08/1945 de l'ingénieur en chef Ziegel concernant les « transfert et tri d'une première tranche de 500 000 PGA provenant en partie de la zone américaine ; utilisation de la main-d'œuvre en France ».
774 MAE, Z22, note du 31/05/1945 du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), direction d'Europe, directeur concernant l'« utilisation des PGA en France ».
775 ZFO, AP 113-1, note n° 1003/D3340 du 18/08/1945 de la Direction Générale de la Main d'Œuvre (DGMO) concernant les « PGA cédés par l'armée américaine ». La question de la prise en compte du travail des PGA dans le calcul des réparations n'est pas abordée, faute de place. Après un affrontement sur la nature de la main-d'œuvre allemande utilisée par les belligérants entre positions anglo-américaines et françaises, Jacques Rueff obtient à la conférence de Paris en décembre 1945 que la quote-part de la France soit fixée à 16% des avoirs allemands en pays neutres et d'éventuelles réparations courantes. En échange, les Anglo-américains ont réussi à imposer le lien entre réparation matérielle et main-d'œuvre allemande, refusé par les Français.
776 SHAT, 7P39, note manuscrite du 30/06/1945 du général, 1er sous-chef d'Etat Major Général (EMG) à la guerre concernant la « question des 130 000 PG ».

celui-là même qu'engendre leur superpuissance. Elle va ouvrir de nouvelles marges de manœuvre aux autorités françaises. L'exemple des gardes montre comment la relation d'alliance peut ainsi servir les intérêts de la France en matière de PGA.

Le cas des gardes pour les PG explique les marges de manœuvre et la capacité de la France à profiter des faiblesses du fort. Depuis l'accord du 24 février, les EUA ont imposé que les PG cédés soient exclusivement gardés par des « troupes régulières et disciplinées » des forces françaises pour des raisons stratégiques. Cette contrainte limite *de facto* le nombre de PG cédés, les soldats sous drapeau français étant d'abord utilisés pour l'effort de guerre militaire. La capacité de négociation de la France semble donc faible face aux Alliés. Or, le fait que les Américains se trouvent devant une même pénurie de gardiens offre un interstice de discussion. La Mission du *SHAEF* qui prévoit pour la mi-avril 600 000 PG, soit 26 000 gardes, souligne le risque d'immobiliser des soldats à cet effet au lieu de les employer au combat. Elle demande l'autorisation à Francfort d'utiliser à la place de la main-d'œuvre française[777]. Les prévisions s'avérant exactes, 1 400 civils français sont employés à la garde de PG par la *Communication Zone* qui aimerait étendre cette pratique. Or, les autorités françaises refusent « de façon pas anormale » et demandent le remplacement des civils, français ou étrangers, par des militaires[778]. Début mai, pour sortir de l'impasse, le *SHAEF* a « fortement recommandé » à l'*Adjutant General* du *War Department* de lever l'interdiction d'employer des gardes civils pour les PG en mains françaises. L'inversion de la position des Américains par rapport au début de l'année traduit certes l'urgence de la situation, mais aussi l'évolution de la perception des réalités françaises et la reconsidération de l'image de l'allié français. La Mission France du *SHAEF* avance ainsi en argument principal que les raisons d'une telle interdiction « considérée à l'époque indésirable pour permettre l'emploi des FFI ou de civils armés »[779] alors qu'était lancée l'opération de désarmement des civils, n'ont plus lieu. Car 'elle constate qu' « aucun trouble disciplinaire d'aucune sorte ne s'est produit »[780], ce qui infirme les craintes initiales américaines.

Il faut relever au passage que les autorités américaines, contrairement à leur refus pendant le conflit, ne reviennent plus sur la présence des troupes coloniales parmi les gardes, alors qu'elles en constitueront près de 88%[781], et se concentrent sur les forces nouvelles de la France libérée. La défaite du IIIe *Reich* annule certes le risque des représailles. La volonté

777 NARA, RG 331 (1-57), *notes for conference* du 30/03/1945 du *SHAEF*, France concernant le « transfer of German POWs ».
778 NARA, RG 331 (6-26), document du 29/04/1945 du *SHAEF* concernant le « transfer of German POWs ».
779 NARA, RG 331 (1-85), document du *SHAEF Main* concernant le « transfer to the French ».
780 NARA, RG 331 (1-85), document du 29/04/1945 de Baker concernant l'« employment of Civilians by the French for Guarding of POWs Handed over to Them by the British and US ».
781 SHAT, 7 P 40, fiche du 26/06/1945 de EMGDN concernant la « livraison à la France de PGA ».

d'éviter des différences de traitement entre les PG des deux partenaires par souci d'égalité démocratique a pu jouer. Mais l'explication principale de cette interdiction réside, semble-t-il, dans la même réévaluation positive de l'allié français : dans l'appréciation de sa contribution la plus pertinente à l'effort de guerre ou d'immédiat après-guerre et sa persévérance à ne pas transiger sur ce qu'il considère comme un attribut de sa souveraineté pour se poser en allié fort. Si la restriction est abrogée le 15 mai, le *SHAEF* tient à rappeler que les Français n'ont aucun droit de regard sur la nature des gardes que les Alliés n'ont pas embauchés en France, mais qu'en revanche, comme les Français s'y étaient engagés, ils doivent leur fournir des gardes, dès lors qu'ils sont considérés comme un besoin militaire.

Si le problème est réglé entre alliés, il n'est pour les Français que déplacé en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de soldats démobilisés. Les demandes croissantes de PG ne peuvent s'accompagner d'une égale augmentation du nombre de gardes : le nombre de 40 000 gardes -280 compagnies- est considéré comme un maximum, à la place des 100 000 nécessaires, sans compter l'encadrement, pour le 1,75 million de PG demandé. Dès lors, refuser de caler le nombre de PG sur celui des gardes disponibles pour recourir « à des modes de surveillance simplifiée »[782] , notamment en faisant passer la charge de la garde des militaires aux employeurs, c'est sortir de la logique militaire, désormais sur la défensive. On s'engage, par ce biais, dans une logique de gestion civile. Et celle-là remobilise des civils que les autorités avaient eu tant de mal à contrôler. Au-delà de ce problématique transfert d'autorité, l'exemple des gardes, par le lien entre politiques extérieure et intérieure, retrace l'impact des propositions américaines sur le processus de prise de décision et favorise la prégnance d'un déni de la réalité chez les autorités françaises, malgré les mises en garde de la DGPG[783]. Le transfert de l'instance décisionnaire du militaire vers le civil entre en contradiction avec une captivité de guerre en temps de paix pour acculer à l'impuissance des acteurs centraux. Le cas de gardes évoque de même l'importance de la négociation dans l'évolution de l'image de l'allié français par les EUA et sa traduction pratique dans la gestion des PG en fonction de l'effort de guerre.

b/ Bilan des premiers transferts entre responsabilité et souveraineté : suite et fin ?

L'évolution des discussions entre Français et Alliés anglo-américains consignée, dans le tableau placé en annexe, invite à tirer quelques enseignements de cette première phase qui va de la conclusion de l'accord fin février à l'arrêt des transferts le 29 septembre. La fréquence des réunions et des comptes rendus traduit le poids du contexte européen sur le rythme des

782 CICR, G 17/13, 463 – 35, All XI, document n° 9712 du 15/11/1948 du CICR, Berlin concernant le « paiement aux ex-PGA d'après le nouveau règlement allemand ».
783 *Idem*,« ce dont je [EMG] doute fort malgré tout ».

négociations et la volonté de conclure : la césure du 8 mai est nette. Elle montre une conduite du processus décisionnel par à coup, de la négociation à l'application effective des accords en raison de la multiplicité des acteurs et des rapports de force internes à chaque camp. A considérer les trois tranches de 50 000 de PG à céder, il apparaît que paradoxalement la rapidité de leur exécution a été inversement proportionnelle dans le temps. La première, correspondant à l'accord du 28 février, est réalisée au 15 mai 1945, soit en deux mois et demi, tandis que la seconde, demandée fin avril, n'est toujours pas réalisée début juillet 1945. Le total de PG transférés est alors de 272 000. Quant à la troisième, évoquée fin mai 1945, on en perd la trace fin juin. L'une des motifs de ces reports renvoie à la rupture quantitative que représente l'été 1945. Il est en ce moment question non plus de tranches de 50 000 mais de 500 000 planifiées jusqu'en juillet 1946. Le changement d'ordre de grandeur, le nombre de PG cédés fin septembre 1945 expriment les urgences complémentaires des Français et des Américains en main-d'œuvre, l'utilisation par les Etats-Unis de leur influence et les capacités d'aménagement à la marge des Français aux pressions américaines.

L'origine des PG traduit aussi les difficultés de gestion que rencontrent les Américains. Au départ, les Américains devaient céder des PG capturés en France. Mais à partir de fin mai, ils changent de stratégie et proposent la cession de 224 000 PG détenus en France avec leurs camps, pour cause de captures trop importantes et de la pénurie de gardiens. Fin juin, survient une seconde réorientation avec le rapatriement des PGA détenus aux EUA : ils seront cédés à une cadence de 50 000 par mois aux Français. Enfin, avec la mise en place de leur politique de démobilisation dans la zone d'occupation en Allemagne et la création d'une ZFO pour partie sur leur territoire, ils disposent désormais d'une troisième réserve de PGA à céder : ceux détenus en Allemagne. Ils transfèrent ainsi aux Français les PG détenus dans leur zone et ceux de leurs camps en Allemagne, en particulier les camps des bords du Rhin de la *Communication Zone*[784].

Au 1er septembre 1945, la France détient 725 000 PG, dont 670 000 aptes à travailler, ainsi répartis :

Tableau 10 - *Origine des PGA en mains françaises*

Origine des PG	Nombre absolu	Nombre relatif (%)	Nombre relatif (%) sans les "inaptes"
PG capturés par les forces françaises (1e Armée et forces de l'Atlantique)	125 000	17,2	18,6
PG reçus de la ZFO	165 000 dont 55 000 inaptes	22,7	24,6
PG transférés de sept camps américains en	225 000	31	33,6

784 La France récupère ainsi huit camps le 10 juillet 1945, ce qui représente 182 400 PG, d'après l'*Historique…, op. cit.*, p. 359.

France			
PG provenant de Norvège	60 000	8,2	8,9
TOTAL	725 000		670 000

NB : Il faut rappeler l'impossibilité pour les contemporains d'avoir des statistique précises et fiables de cette gestion ce qui gêne considérablement l'organisation des transferts et la tenue des calendriers annoncés. Ces approximations expliquent les grands décalages finaux dans les appréciations américaines et françaises quant à ce qui a été perçu et ce qui reste à percevoir. La différence de 250 000 provient ainsi du fait que les captures par les forces françaises ainsi que les PG transférés sont sous-évalués.

La fin de la guerre modifie également le cadre juridique des PGA entre puissances alliées. La disparition de l'Etat allemand élimine certes le risque de représailles pour les PG alliés et rend caduque la réciprocité entre les puissances belligérantes, mais prive les PGA de puissance protectrice, les plaçant dans une situation inédite. En outre, la fin des opérations militaires et le redéploiement des priorités entre logiques militaire et politique favorisent des considérations humanitaires plus généreuses. D'autant que les Alliés avaient fait de la restauration des valeurs démocratiques un de leurs buts de guerre. Enfin, le sort de millions de PGA entre les mains de puissances parfois peu enclines à les traiter conformément aux conventions[785], dans une société d'après-guerre au bord de la famine, justifie l'intervention croissant de l'acteur *neutre* qu'est le CICR. En quoi son intervention transforme-t-elle les rapports de force franco-américains ? Dans quelle mesure son positionnement stratégique en faveur des intérêts des PG, en bousculant les capacités de négociation et l'intérêt en termes de réputation des deux alliés, avantage-t-il la « puissance offensive » plus que la « puissance défensive » ?

Les trois changements relevés déplacent la question, jusqu'alors théorique, de la responsabilité des puissances cédante et destinataire, sur le terrain des faits et révèle les présupposés de l'alliance, la dépendance française et les contradictions américaines. Certes, les engagements des EUA selon l'accord du 14 février sont clairs : ils doivent fournir des PG équipés en vêtements et aptes au travail[786]. En dehors de leur soutien alimentaire et médical lors de la période de transition, échoit aux autorités françaises la « responsabilité pour l'entretien et l'administration » et dès que possible l' « entière responsabilité dans l'entretien », ce qu'elles acceptent. Parallèlement est réaffirmé le principe selon lequel le transfert ne prive pas la puissance cédante de sa responsabilité morale[787]. Décalage qui ne manque pas de surgir dès lors que les Alliés ne transfèrent plus 50 000 mais 600 000, voir 1,3

785 C'est le cas du traitement dérogatoire des prisonniers.
786 NARA, RG 331 (34-155), document n° AG 383.6-12 GAP-AGM du 14/02/1945 du SHAEF ; CICR, document n° APO 887 AG 383.6 OpGA du 13/03/1945 de *Headquarters Communications Zone European Theater Of Operation* concernant the « transfer of Enemy Prisoners of War to French Custody ».
787 CICR, G17/51-476(107), PV n° FBK/MP du 09/04/1945 concernant la « séance de travail avec Niederhauser et Courvoisier ».

million de PG à un allié qui fait état de ses insuffisances vestimentaires, alimentaires et immobilières. La DGPG expose aux instances concernées, américaines et françaises[788], ce qui remonte des RM : aux premières, elle indique qu'il « serait probablement incapable » de nourrir les 800 000 PG prévus pour l'hiver 1945[789] ; aux secondes, elle annonce « une catastrophe qui se prépare dans un bref délai et qui se soldera par une énorme mortalité » si rien n'est fait[790]. En vue de la cession des PG en France, les interlocuteurs français proposent aux Américains de leur racheter abris et tentes avant d'être cédés avec leurs camps. Ils tentent d'imposer aux Américains d'alimenter pendant trente jours les prisonniers, délai que ces derniers ramèneront à quatorze jours. Ils demandent enfin des vêtements chauds. Concernant ceux venant de ZFO, les responsables français préconisent de les maintenir dans des « camps-réservoirs » en Allemagne afin de n'avoir à charge que des PG effectivement utilisés par l'économie française.

Globalement, les solutions envisagées renvoient à une expérience de l'occupation et de la captivité que ne partagent pas les Américains. Elles participent d'une logique qui persiste à concevoir d'un côté « l'Etat allemand » comme un acteur à part entière en lui imposant la prise en charge de ses prisonniers[791] et de l'autre le soutien américain à l'effort de reconstruction en continuité avec celui accordé à l'effort de guerre. L'insistance française à obtenir aliments et vêtements des Américains est entendue comme une reconduction des termes de l'alliance. Au contraire, les autorités américaines conçoivent de moins en moins une sortie de guerre européenne à la charge de l'Allemagne. Alors que la Mission France du *SHAEF* rappelle que le ravitaillement est à assurer par les Français, ces derniers échafaudent des plans pour l'alimentation des PGA entre leurs mains : les 600 000 en Allemagne seront à la charge de l'Allemagne jusqu'à livraison ; ceux en France seront nourris sur les ressources allemandes et, si cela s'avère impossible, le ravitaillement se fera par colis d'Allemagne, comme ce fut le cas pour les PGF pendant la guerre. Pour équiper 500 000 PG, les autorités françaises demandent des livraisons de stocks de vêtements militaires de la *Wehrmacht* ou de l'organisation Todt, voire des collectes en Allemagne en échange, étant donné la surpopulation des zones anglo-saxonnes, du service rendu « en leur prenant un nombre

788 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document du 25/07/1945 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béthune ; SHAT, 29 R 14 (2) document n° 6683 DPIG/3 du 16/06/1945 du MG concernant la « mise au travail des PG ».
789 NARA, RG 331 (6-26), *report* du 30/06/1945 du *SHAEF, Mission* France concernant the « transfer of 1 300 00 German POWs to French custody ».
790 SHAT, 7P39, note n° 10482 du 30/08/1945 concernant le « PG de l'Axe » : une note adressée au Conseil des ministres du 30 août 1945, sans doute du général Buisson.
791 SHAT, 29 R 14 (2), document n° 6683 DPIG/3 du 16/06/1945 du MG concernant la « mise au travail des PG » ; NARA, RG 331 (1-57), *notes for conference* du 25/06/1945 du *SHAEF*, France concernant le « transfer of German POWs » ; SHAT, 7 P 40, fiche du 26/06/1945 de l'EMGDN concernant la « livraison à la France de PGA » ; ANF, AJ 34 (1874), CR du 20/09/1945 concernant le « voyage à Baden-Baden les 19 et 20/09/1945 » ; Zone Française d'Occupation (ZFO), AP 113-1, note n° 1002/D3300 du 18/08/1945 de la DGMO concernant la « situation de la main-d'œuvre en France et l'emploi des PG ».

important de PG en France »[792]… Cette attitude, qui en dit long sur la méconnaissance de la situation allemande par Paris, lie la gestion des PG à l'échelle nationale à la politique allemande des deux alliés. Elle contribue à internationaliser donc un peu plus l'enjeu de la reconstruction française.

Or, les réactions américaines sont sans ambiguïté, mais non sans arrière-pensées : elles visent à se débarrasser le plus vite possible du fardeau PG sans nuire à leur politique allemande. Les responsables utilisent leur influence de *leader* pour imposer un nombre maximum de PG à céder et leur rythme de livraison. Ils jouent de la bicéphalie décisionnelle entre Berlin et Washington pour promettre leur bonne volonté sans prendre d'engagements officiels[793]. Rappelant régulièrement le partage des responsabilités, ils sont prêts à apporter un complément d'un quart -et non de moitié demandé- pour l'alimentation des PGA. Mais ils refusent d'engager la responsabilité de l'Allemagne, elle-même en état de famine à l'hiver 1945. Si, dans ces conditions, la France ne parvient pas à assurer le ravitaillement, elle pourra saisir la commission de contrôle alliée. Elles rejettent aussi les demandes de livraisons de vêtements militaires. Dans le domaine économique, on remarque la même tentative d'équilibre d'une puissance qui doit redéfinir ses liens avec l'allié français en fonction du nouvel élément allemand. Ainsi, les exigences françaises quant à la valeur économique de la main-d'œuvre cédée, déterminante pour la reconstruction nationale, sont toutes acceptées : soit, selon une échelle de rentabilité économique croissante, le refus des officiers, des femmes, des plus de 50 ans[794], la réduction des sous-officiers et du personnel médical, l'augmentation des contingents spécifiques de mineurs... En revanche, les autorités américaines refusent de transférer la main-d'œuvre de spécialistes afin de les employer dans leur zone, préférant céder en priorité des PG non enregistrés. Dès lors, les Français, qui espéraient pouvoir contrôler en amont le processus de sélection, en venant par exemple choisir eux-mêmes dans les camps américains en France les « professions désirées »[795], voient se restreindre l'intérêt de cette main-d'œuvre. Faute d'avoir perçu l'évolution des priorités américaines en matière de politique européenne et de réviser en conséquence leur politique allemande, les autorités françaises réduisent leur pouvoir de négociation.

Cette dynamique qui consiste à transférer des centaines de milliers de PG, sachant qu'ils ne pourront être traités correctement, révèle la dépendance de l'allié français, responsable de ses

792 SHAT, 7 P 40, aide-mémoire n° 428 du 22/09/1945 concernant la « réunion du 22/09/1945 à la Chase-Bank ».
793 SHAT, 7P39, compte rendu du 30/06/1945 du général, 1er sous-chef d'EMG, *op. cit.* ; NARA, RG 331 (6-26), *report* du 30/06/1945 du *SHAEF, Mission* France concernant the « transfer of 1 300 000 German POWs to French custody » ; MW (Fontainebleau), 19770623/87, note n° 382 du 20/08/1945 du service de la main-d'œuvre collectice (MOC) concernant la « réunion du 18 août 1945 à Chase-Bank » ; SHAT, 7 P 40, PV du 22/09/1945 concernant la « conférence à l'USFET :transfert inter zone des PGA en vue de leur rapatriement ou de travaux de reconstruction hors d'Allemagne ».
794 NARA, RG 498 (376, 423), document n° 669 DN/4 du 26/05/1945 de Juin concernant the « transfer of PW to French Authority ».
795 SHAT, 7P39, lettre n° 1090 du 09/06/1945 de la 3e RM, 3e bureau concernant les « PG de l'Axe ».

PG mais sans pleine autorité sur eux. Comme le Royaume-Uni le soulignait dans son opposition initiale au fait que la puissance cédante conserve une quelconque responsabilité[796], la France se trouve dans une situation assez particulière : ayant acquis l'entière responsabilité des PG qu'elle détient mais sans en avoir autorité sur leur gestion, elle devient le « gardien » d'une autre puissance. Et le *War Cabinet* de pointer cette contradiction qui attaque le statut de puissance souveraine que la France entend retrouver. C'est sans doute en raison de l'intérêt pratique pour elles, et politique pour les Français, que les autorités américaines préféreront le transfert au prêt initialement envisagée comme mode de cession de PG en mains françaises. Ces dernières n'ont-elles pas joué sur cette sensibilité souverainiste dans les premières négociations pour faire accepter aux Français la prise en charge indépendante d'un grand nombre de PG comme signe d'appartenance au camp des vainqueurs et de restauration de souveraineté ?

Or, une meilleure connaissance progressivement acquise par les autorités américaines de la situation française et l'évolution du contexte européen modifient les rapports entre ces notions d'autorité, de responsabilité et de souveraineté. Les demandes réitérées d'aide et l'incapacité des autorités françaises dans la prise en charge de quantités toujours plus grandes de PG dégrade l'image que les Américains se font de la fiabilité de cet allié dont la « bonne volonté » ne suffit plus à mesurer sa capacité à respecter la Convention[797] et donc de l' « échange de promesses de soutien mutuel » qui motive l'alliance. Car même si le *CCS* a accepté que les Anglo-Américains continuent à fournir des ressources aux Français pour les PGA cédés, « un schéma tel celui suggéré rendrait impossible l'estimation de l'étendue de notre responsabilité »[798]. Ils procèdent donc à la révision de leur positionnement moral vis-à-vis de transferts qu'ils ne peuvent arrêter et obtiennent des autorités françaises, fin septembre 1945, « un accord ferme par lequel la puissance prenant les prisonniers s'engage à assurer tout entretien de tous les PG dès le moment où elle les reçoit »[799], revenant à une exigence qu'ils avaient abandonnée alors même qu'ils ne l'appliquent pas eux-mêmes. La raison n'est plus désormais la réciprocité ou le risque de représailles, mais la prise en considération d'un tiers, à savoir l'opinion publique internationale, avant tout américaine et allemande[800]. Que ce soit en mains françaises ou de mains américaines, les PG ne constituent pas par eux-mêmes le

796 London, CAB 80/47/68, mémorandum n° COS (45) 68 du 12/04/1945 concernant la « proposal to transfer to the French Government German Prisoners of War in British and United States custody".
797 NARA, RG 389 (461-2694), document n° WARX 68480 du 24/09/1945 du Personnel Division concernant le « traitement des POWs ».
798 NARA, RG 331 (1-27), document n° POL/RCB/em du 05/07/1945 de *W.S. Paul* concernant the « allocation of German PW between United Nations for Rehabilitation Work".
799 SHAT, 7 P 40, PV du 22/09/1945, *op. cit.*
800 Il est remarquable que les autorités françaises fassent exactement le même raisonnement avec une conclusion inverse, à savoir que l'opinion leur attribuera la responsabilité du traitement des PGA ("ne pourra certainement pas admettre que la situation actuelle est le fait de carences américaines originelles") : MAE, Z22, note du 25/09/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant l'« habillement des PGA ».

tiers : les EUA tentent de se dégager de leur responsabilité morale mais non d'améliorer le sort de leurs PG cédés ; les autorités françaises insistent sur le « très gros déchet avant tout emploi »[801]. L'arrêt des transferts étant encore du domaine de l'impensé, des deux côtés, la question de la responsabilité dans un pareil contexte devient un élément à part entière du rapport de force entre fort et faible.

De fait, la réalité des transferts s'avère très différente de ce qui avait été convenu, affectant la confiance réciproque des deux partenaires, mais soulignant surtout l'impuissance française à réagir et provoquant l'intervention croissante du CICR. Les premières mises en garde sont françaises et régionales. Le tableau placé en annexe en reproduit quelques exemples[802].

La concordance des régions et des sources montre que l'état des PG cédés par les Américains ne respecte pas les engagements pris. Elle confirme la pratique du délestage et l'urgence dans la réalisation des transferts au détriment des intérêts français. Il ne s'agit pas ici d'apprécier la politique globale de gestion des PG des Américains, ni de revenir sur la polémique des camps des bords du Rhin, les *Rheinwiesenlager* ; mais d'apprécier la portée de ces transferts pour les relations franco-américaines, l'économie française et les PGA eux-mêmes.

S'il n'y eut sans doute pas de directives américaines officielles de céder prioritairement des inaptes, la qualité des transferts aux Français semble découler de l'interprétation, à l'échelle locale, des consignes visant à assurer aux forces armées américaines la meilleure main-d'œuvre possible. Dans des camps surpeuplés, cela a sans doute poussé les EUA, pour se défausser, à utiliser les demandes -mais non les besoins- français dans le cadre de leurs rapports d'alliance.

Quant aux Français, la réception de cette main-d'œuvre constitue une très mauvaise surprise, car elle remet en cause leurs prévisions en main-d'œuvre et leurs perspectives de reconstruction. C'est pourquoi il faut souligner la faiblesse des réactions françaises face au non respect des engagements américains, alors que la dénonciation est véhémente à l'échelle régionale. Les seules contreparties obtenues par les autorités françaises concernent la formation de commissions médicales franco-américaines officiant à chaque transfert, la rétrocession des PG jugés inaptes et leur remplacement. Encore faut-il souligner qu'entre les premières démarches locales pour demander le remplacement des PG déficients[803] et la formulation de la demande officielle fin septembre[804], il s'est écoulé plus de deux mois. C'est

801 SHAT, 29 R 14 (2), document n° 6683 DPIG/3 du 16/06/1945 du MG concernant la « mise au travail des PG ».
802 Voir le tableau p. des annexes.
803 SHAT, 7P39, note n° 10482 du 30/08/1945 du Conseil des ministres concernant les « PG de l'Axe » , « à l'échelle Gouvernementale ». Mi-juillet pour les 287 inaptes cédés de Septèmes sur le camp d'Aubagne, SHAT, 29 R 10 (2), note n° 8058 DGPG/1 du 13/07/1945 de la DGPG concernant la « demande de remplacement de PG ».
804 SHAT, 7 P 40, PV du 22/09/1945, *op. cit.*

dans cet écart entre la responsabilité imputée aux Américains et l'inexistence de l'autorité que s'illustre le mieux l'impuissance de l'allié français.

c/ La suspension des transferts et le CICR, cheval de Troie de l'humanitaire ou des Américains ?

De cette configuration découlent une absence de prise en compte, par les deux administrations, du sort des PG en train de subir les conséquences de ce processus non-contrôlé et l'intervention du CICR pour éviter la mort de 200 000 « en danger immédiat »[805] qui réintroduit l'alibi humanitaire dans cette histoire assez froide. Le moment de l'intervention du CICR dans le traitement des transferts marque son positionnement, voire son retournement stratégique, et ses modalités d'action.

En effet, si le CICR n'a pas cessé de jouer son rôle de puissance protectrice, en visitant les camps de PG, et d'établir des rapports de visite, il n'a été officiellement ni associé aux négociations ni informé de leur teneur. Et la fin de l'état de guerre semble aggraver la situation. Alors que le Comité avait connaissance de transferts interalliés avant le 8 mai, il fait état, fin juillet seulement, de « gros transferts de PGA de mains anglo-saxonnes en mains françaises » tout en ignorant « l'ampleur des transferts futurs »[806]. Ses interventions ultérieures se basent sur des cas locaux sans doute repérés lors de visites de ses délégués, ce qui ne lui permet pas de saisir le processus dans son ensemble. C'est précisément en raison de la gravité de la situation qu'il entreprend auprès des deux puissances des démarches.

Elles lui révèlent peu à peu l'ampleur de l'opération et l'urgence de la situation : lors d'une réunion informelle mi-août avec les Américains qu'il met en garde contre l'état déplorable des PGA en mains françaises, il prend connaissance de leur intention de céder 1,5 million de PGA ; du général Buisson, rencontré quinze jours plus tard, il apprend que l'effectif de 600 000 désormais en mains françaises doit être porté à 1, 2 million début janvier 1946 et à 1,9 en juillet ; enfin, fin septembre, il est informé du transfert des PG des EUA et de Norvège pour atteindre 1,8 million. C'est donc par le biais des grands nombres et de la catastrophe que le CICR est mis au courant puis associé à la politique des cessions.

Toutefois, les deux puissances, en l'associant progressivement, cherchent en lui un soutien humanitaire, non un acteur politique. Se rendant compte que la carence humanitaire met à mal le processus de transfert, elles doivent trouver ailleurs ce que ni l'une ni l'autre ne peut ni veut fournir : des secours. Tandis que le général Buisson annonce « des milliers, des dizaines de

805 CICR, G17/51-476(104-IX), rapport n° FBk du 31/08/1945 du CICR, Genève concernant la « situation des PG et Internés Civils (IC) allemands en mains françaises en août 1945 ».
806 CICR, G78-989, note 358 du CICR.

milliers de PG [qui] auront disparus, à moins que le CICR ne puisse leur venir en aide »[807], le général Moelton exprime ses craintes d'une réponse négative de Washington quant à la fourniture de couvertures demandées par les Français[808]. Le CICR accepte très volontiers car il avait repris de lui-même cette logique du « secouriste », qui traditionnellement légitime son intervention[809]. Sa division des secours se mobilise alors pour organiser une aide de grande ampleur dès la fin août : achat de secours aux EUA pour 200 000 dollars, utilisation des 600 000 « colis français » en déshérence en Suisse[810] et de 1 100 tonnes de marchandises cédés par le MPDR, prélèvement de 100 francs sur le pécule de chaque PG en France pour l'achat de secours, utilisation de stock de la Croix-Rouge française initialement destinés aux déportés et travailleurs civils français, ouverture d'une souscription auprès des PGA aux EUA, négociation pour le déblocage des fonds allemands en Suisse[811], demande aux EUA de prise des mesures d'urgence pour améliorer la condition des PG...

Cependant, le CICR, sans doute par analogie historique, a rapidement pris conscience de la marge de manœuvre inédite que lui procure la situation. De sa faculté à comprendre le jeu de l'alliance entre Français et Américains, à se glisser entre les interstices de la négociation bilatérale dépendra celle de pouvoir réaliser sa propre conception de l'action humanitaire en dénaturant cette première logique d'intervention. Sous le couvert du credo humanitaire, le CICR va tenter de s'ériger en acteur politique, du moins de peser en s'attaquant à la gestion même des PG par les autorités françaises et américaines[812]. Le CICR est amené à organiser une action d'ordre politique, en ce sens que ses interventions vont inférer, sinon transgresser, par le biais de l'humanitaire, des décisions et des finalités vraiment politiques qui régissent le sort des PGA. Il va agir comme un *acteur politique indirect*. L'opération s'effectue en deux temps : le Comité s'efforce d'abord de moduler les conditions d'usage en réclamant le rapatriement des « inaptes définitifs »[813], en demandant auprès des EUA de « recommander de procéder à des transferts ultérieurs seulement » quand les conditions de (sur)vie sont garanties. Ensuite, il tente de modifier les conditions de principe même des transferts, en priant de surseoir à toute nouvelle cession « jusqu'au moment où l'administration sera capable d'absorber régulièrement de nouveaux contingents de prisonniers »[814]. Cela revient, face aux

807 CICR, D EUR FRANCE1-529, note n° RS/JW du 01/09/1945 du CICR.
808 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 17/07/1945, *op. cit.*
809 CICR, G78-989, document n° 358 du 30/07/1945 du CICR*, op. cit.*
810 CICR, C11, PV n°124 du 29/08/1945 du CICR, Genève, bureau concernant la « situation des PGA en France » ; CICR, C16, PV n° 146 du 13/09/1945 du CICR, Genève, commission des délégations concernant la « France ».
811 CICR, C16, PV n° 146 du 13/09/1945 du CICR, Genève, délégations concernant la « France ».
812 J'ai en tête la remarque d'André Durand dans son *Histoire du CICR* : « Ce serait refuser de regarder la réalité en face que de dire que toute grande action de secours est exempte d'arrière-pensée politique. Et même en l'absence de quelques arrière-pensées, l'assistance internationale implique la prise en charge par les Etats tiers d'une partie des responsabilités de l'Etat secouru », *t. II. De Sarajevo à Hiroshima*, 1978, p. 5. A la suite de J.-C. Favez, cette perspective d'histoire politique du CICR refuse de se cantonner à l'institution, son action et sa réflexion mais tente de tenir compte du dispositif, national et international, dans lequel intervient le CICR.
813 CICR, C16, PV n° 146 du 13/09/1945 du CICR, *op. cit.*
814 CICR, document n° JPP/KW 3238 du 26/09/1945 du CICR, France concernant les « PGA ».

Américains, à souligner la nécessité d'étude complémentaire avant de réaliser d'autres transferts si de futures réflexions sur le gouvernement américain ne sont pas à attendre, ce qu'ils interprètent parfaitement : « Etant donné le rapport du CICR, le commandant du théâtre a personnellement ordonné aujourd'hui qu'aucune livraison de PGA ne soit faite aux Français »[815].

La capacité du CICR à influer sur la relation franco-américaine par le biais des PGA s'accompagne en amont d'un repositionnement en termes politiques de son action, comme le reflètent les discussions entre Genève et sa délégation à Paris. Le jugement global sur la responsabilité d'une telle situation, cet ensemble de considérations proprement humanitaires, devient, tout en conservant sa finalité morale, un acte politique. Alors que « tous [ses] délégués visiteurs de camps français sont unanimes » pour dénoncer l' « état extraordinaire mauvais »[816] des PG cédés aux Français, alors qu'ils relèvent l'absence d'amélioration due à la mauvaise situation alimentaire de la France, « et non pas [à la] mauvaise volonté des autorités détentrice »[817], ils concluent que les responsabilités sont également partagées entre Français et Américains. Ainsi mettent-ils sur le même plan responsabilité et autorité, ce qui désavantage la nouvelle puissance détentrice située en fin de la chaîne des réalités. La délégation à Paris, plus au fait des réalités françaises et des positions américaines que Genève, sait aussi mieux juger les rapports de force entre les alliés et choisit l'alliance objective la plus efficace : le fort contre le faible. Sous l'action de son chef des délégations à Paris, J.P. Pradervand, le CICR exerce des pressions directes et discrètes pour faire suspendre les cessions. Préférant la hiérarchie militaire à la voie diplomatique, entre le 26 et le 29 septembre, il rappelle que la puissance détentrice ne peut se libérer des obligations contenues dans Convention, même après transfert. Il entreprend un voyage à Francfort le 27 pour communiquer au *SHAEF*, photographies à l'appui, l'état des PG en France[818] : par deux lettres datées du 29 septembre et du 1er octobre, les Etats-Unis annoncent la suspension des transferts.

Les démarches de la délégation à Paris se justifient par l'urgence à réagir et des considérations tactiques pour faire pencher la balance du côté de celui qui accueillera le plus favorablement les demandes du CICR. Dans cette tentative, les autorités françaises sont quasi court-circuitées, à l'instar du siège à Genève qui a du mal à suivre[819]. Enfin, cette adaptation stratégique du CICR, laquelle contraste avec la neutralité affichée est confirmée par

815 NARA, RG 107 (108-6), document n° S 25643 du 29/09/1945 du CG, USFET concernant le « CICR ». AE, Y688, document n° G 383 6-2 GAP du 29/09/1945 de *Headquarters US Forces European Theater Mission to France, Office Head of Mission* concernant la " suspension du transfert des PG ».
816 CICR, G17/51-476(104-IX), rapport n° FBk du 31/08/1945, *op. cit.*
817 CICR, C11, PV n° 124 du 29/08/1945 de CICR, Genève, bureau concernant la « situation des PGA en France ».
818 CICR, minutes du 29/09/1946 de *l'USFET Mission to France* concernant une « conférence ».
819 CICR, C14, PV n° 137 du 28/09/1945 du CICR, Genève, PIC concernant les « PGA en France, rapatriement des PG inaptes ». Il envoie un télégramme au *State Department* sur la sous-alimentation avant même que J. P. Pradervand ait eu le temps de prévenir les autorités françaises.

l'évolution dans la rédaction des rapports. Comment comprendre la « contradiction » soulevée à Genève entre l'envoi aux autorités américaines des rapports « tout à fait optimistes » sur le camp de Mons et celui d'un télégramme « protestant contre la situation constatée par nos délégués en France »[820], alors que la commission de Genève avait demandé, fin août, d'être plus ferme dans les rapports[821] ? De même, le CICR n'insistera plus auprès des Américains pour l'autorisation de visiter les camps de transit des bords du Rhin fermés aux délégués du CICR.

Dernier reflet de l'évolution du positionnement du CIC : son évolution vis-à-vis du fondement juridique des transferts. Début avril, Genève considère qu'il est « impossible » de les empêcher puisqu'« aucun article de la Convention permet de s'y opposer ». On préfère alors s'abstenir d'intervenir. Cinq mois plus tard, le revirement du CICR sur cette question juridique et sa justification traduisent la conception politique qu'il se fait de son rôle. Si les Conventions n'envisagent pas le cas de tels transferts, Genève se demande cependant si en vertu des articles 2 et 75[822] les « Puissances détentrices sont fondées à disposer ainsi des prisonniers de guerre en leur pouvoir »[823]. Son nouvelle interprétation provient d'une lecture politique de la nouvelle situation puisque les articles cités stipulent que les PG doivent jouir de garanties conventionnelles et d'un traitement de fait égaux. En possession déjà des rapports de visite, le CICR demande que le changement de mains n'entraîne pas une dégradation de la situation des PGA et procède à une lecture à deux niveaux : celle à but humanitaire qui tend pour la première fois à considérer les PG comme des êtres en souffrance, celle des moyens, politiques qui recherche l'efficacité par l'alliance la plus favorable. Dans cette nouvelle configuration, le CICR se sent désormais assez fort, en fait et en droit, pour appeler à la libération de tous les prisonniers, malgré l'absence de traité de paix.

La mise en place des transferts 700 000 PGA entre Américains et Français dépasse les seuls enjeux militaires de la gestion des prisonniers et donner à voir l'élaboration des termes connaissent l'asymétrie. La création d'un espace de négociation révèle combien, en amont, la question des transferts renvoie à l'image que chaque des partenaires projette de sa puissance, définition entre pouvoirs civils et militaires du *leadership* américain en Europe, recouvrement de la souveraineté française. Mai 1945 constitue un tournant pour cette alliance bilatérale en posant la question de son adaptation en temps de paix : la sortie de guerre américaine augmente les demandes vis-à-vis de son allié, mais également les moyens de contrôle, dont la

820 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 2887 du 14/09/1945 de Fauconnet concernant les « PGA transférés de camps américains ».
821 CICR, C11, PV n° 124 du 29/08/1945 du CICR, Genève, concernant la « situation des PGA en France ».
822 Relatifs aux responsabilités de la puissance détentrice et à la nécessité de rapatrier au plus vite les PG.
823 ACICR, G 86/R, 1142, mémorandum du 21/08/1945.

Convention, puis le CICR deviennent les médiateurs privilégiés.

B) Pourquoi la reprise n'aura pas lieu : quand les Alliés ne se font plus confiance (septembre 1945 - début 1946)

L'évolution du contexte militaire, en premier la décroissance de la pression dans les camps, rend moins urgent le transfert des PG pour les Américains, et modifie l'économie des rapports avec les Français. Les logiques politiques prennent le dessus sur les impératifs militaires, et transforment la nature des priorités américaines dans l'instauration de la paix. Les EUA sont plus à même d'exercer sans partage leur stratégie dominante face à un allié français à la capacité de marchandage réduite. Les négociations pour la reprise des transferts, jusqu'à l'accord du 7 novembre 1945 voient s'affirmer, deux lignes de conduite de plus en plus divergentes : celle de la France, pérenne et *nationale* ; celle des EUA, nouvelle, de sortie de guerre plus *européenne*. La recomposition de l'alliance incluant désormais le CICR se précise autour de trois défis : les secours apportés aux PGA, les rétrocessions et la reprise des transferts. Quelles sont les réactions de la France et de quelle manière va -t elle réagir à cette nouvelle contrainte d'alliance ? Comment a-t-elle cherché préserver ses intérêts, dans ce tournant européen qui conduit et gérer un autre partage du fardeau ?

1 - A nouvelles exigences américaines, nouvelle stratégie française

La mise en place des secours sous l'égide du CICR, en grande partie avec des moyens américains, des actions A et F à partir de la fin septembre 1945 devant l'urgence, a un décisif dans l'évolution des rapports entre Français et Américains. Elle institutionnalise le rôle de tiers du CICR. En impliquant de droit les autorités américaines, elle leur offre un moyen de pression direct sur leur allié. Obliger les autorités françaises à assumer leur responsabilité, c'est leur faire prendre conscience de l'ampleur de leurs insuffisances et obtenir davantage de soutien. S'enclenche alors un processus efficace qui amène les autorités françaises à promettre toujours davantage -alors même que la réalité leur interdit toujours plus- et, *in fine,* à sérieusement entamer leur capital de confiance auprès des autorités américaines renseignées par le CICR.

A la suite des démarches du CICR relatives au non-respect de la convention de Genève quant à l'habillement, le couchage et l'alimentation des PGA en mains françaises, les autorités américaines acquièrent la certitude d' « une forte présomption de négligence »[824]. Début

824 NARA, RG 498 (19, 50), document du 02/10/1945 du W.B. Smith concernant la « maintenance of German PWs in French custody ». ; MAE, Y688, bordereau d'envoi n° 1912 DE/4 du 05/10/1945 de la présidence du GPRF, EMGDN, 4e

octobre 1945, elles s'engagent, en vertu de sa « responsabilité finale »[825], à augmenter les rations alimentaires « jusqu'à un taux convenable » pour les PG transférés en France et assurer à chacun une « tenue [vestimentaire] en bon état ». Elles répondent de la sorte aux critiques françaises sur les déficiences physiques et vestimentaires originelles des PG transférés.

Cependant, les autorités américaines n'oublient pas la part de responsabilité de la France dans la situation. Titillant sa volonté de souveraineté, elles rappellent à leur allié ses engagements : « ferme assurance de leur intention et capacité à rétablir » les inaptes et le maintien de tous les PG transférés aux standards de la Convention. Elles proposent au CICR de s'occuper entièrement des « secours intérimaires » jusqu'à leur remise aux hommes de confiance, se méfiant des filières françaises[826]. Pour organiser leur action de secours concentrée dans la première phase sur l'amélioration de l'alimentation des PGA, avant de s'occuper des vêtements et des couvertures, ils obtiennent des renseignements assez précis sur la situation française des autorités mêmes : ils veulent porter la ration alimentaire à 2 900 calories par jour par prisonnier, alors que les Français disent l'avoir améliorée à 1 006 calories au 1er septembre 1945, soit un triplement. Pour vêtir correctement les 730 000 PGA dont ils demeurent la puissance détentrice première, ils doivent fournir une couverture à 30% d'entre eux, soit 200 000 pièces et des habits à 10%, soit 60 000 individus. Après deux semaines d'aide, les autorités américaines ont, outre le matériel transféré, distribué 1 212 tonnes de nourriture, 363 de savon, 89 de poudre DDT, 6 de vêtements et 1 766 530 rations alimentaires. Fin octobre, elles suspendent cette action de secours, après avoir enfin reçu le 19 les « assurances » du gouvernement français qu'il maîtrise la situation.

Au-delà des raisons politiques, cette intervention par ses « proportions gigantesques (...) tenda[ait] à se substituer aux obligations de la France »[827] et semble-t-elle illustrer le déplacement du rapport de force entre Américains et Français. Effectivement, les autorités américaines révisent les modalités de leur intervention, demandant dorénavant, en plus des engagements français, au CICR de contrôler les réalisations françaises. Dans cette configuration, où les Américains mettent à l'épreuve les engagements français vis-à-vis de la Convention, se déploie une dynamique de clôture inverse à celle précédemment initiée par eux : contraindre les Français à limiter leurs demandes par la confrontation de leurs limites dans la gestion des PGA. Aussi le CICR ne pourra-t-il recevoir d'aide désormais limitée à un camp précis qu'après avoir obtenu des autorités françaises une déclaration écrite « disant qu'ils

---

secteur, général d'armée Juin concernant les « PG transférés sous garde française ; copie de lettre AG 383-6-2 CAP du 5 octobre 1945 du général, chef de mision de l'*USFET* en France ».

825 SHAT, 7P39, lettre n° AG 383.6 – 2 GAP du 01/10/1945 de « Office Head of Mission » concernant les « PG transférés à la garde des Français ».

826 CICR, ACICR /C77: B G3 PV, PV n° 95 du 25/09/1945 du CICR, Genève, commission des délégations concernant l'exposé de J. P. Pradervand sur la « situation des PGA en mains françaises ».

827 CICR, Sg4/1177, XV, document n° JPP/JW 2743 du 23/10/1945 de la délégation en France.

sont incapables de faire face à la situation »[828]. Par l'épreuve de vérité médiatisée par le CICR[829], les autorités américaines redéfinissent leur perception de cet allié qu'il faut consolider. Mais dans quelle mesure les Français peuvent-ils rassurer les Américains ?

Maintenant leur revendication initiale de 1,75 million de PGA, les autorités françaises se fixent trois objectifs pour parvenir à traiter leurs prisonniers selon la Convention de Genève : le rapatriement de leurs PGA inaptes, l'augmentation de la ration calorique journalière et l'amélioration de l'état vestimentaire. Si les buts sont clairement énoncés, les moyens pour y parvenir soulignent combien les carences originelles françaises le demeurent. Contrairement aux autorités américaines, les décideurs français ne semblent pas avoir pris conscience, depuis février 1945, de la nécessité d'adapter leur gestion des PG, pas uniquement à leurs besoins économiques, mais à ceux de leurs captifs et également à leurs propres capacités à les satisfaire. Alors que les Américains font désormais des conventions humanitaires un moyen de moyen de pression sur les Français, ces derniers continuent à suivre leur logique comptable. Elle fait des prisonniers des « machines humaines »[830] et contrarie la convergence d'intérêts qui avait pu marquer jusque-là les relations franco-américaines.

L'amélioration de l'alimentation est décidée par voie administrative imposée par Paris. La succession des décisions annonçant des augmentations croissantes du nombre de calories est impressionnante. Tandis que la ration théorique est un peu supérieure à 1 000 calories par jour, le Conseil des ministres décide le 5 octobre 1945 qu'une ration de denrées contingentées sera distribuée aux PG, y compris dans les dépôts. Ils recevront ainsi les mêmes rations que les travailleurs français, excepté le vin et le café[831]. Mais cela reste trop juste pour remettre en état des PG « particulièrement éprouvés lors de leur transfert » et les autorités françaises sollicitent l'aide américaine ou la prise en charge par l'économie allemande[832], ce qui leur permet de considérer la question de l'alimentation « comme élémentairement résolue » le 11 octobre 1945. Dans les faits, la France peine pourtant à appliquer ses résolutions et doit faire marche arrière, sans suivre à la lettre la convention de Genève pour accorder une ration de 1 900 calories, bien inférieure à celle de la troupe[833]. Deux semaines plus tard, le gouvernement

828 CICR, document du 19/10/1945 de *l'Headquarters US Forces European Theater* concernant les « POWs transferred to French Custody » ; NARA, RG 498 (19, 5 0), document du 18/10/1945 de *Headquarters, USFET* concernant the « tentative plan for reception of POWs from the French ».
829 CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 01/11/1946 de la commission de délégations concernant l « audition de Pradervand : rapatriement ; secours ». : repris le 2 novembre, les secours localisés avaient déjà été distribués dans treize camps par le CICR qui les projetait bientôt dans quarante autres.
830 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG concernant l'« entretien des PG ».
831 MAE, Y688, note du 11/10/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant la « main-d'œuvre des PGA ».
832 SHAT, 29 R 5 (6), document n° 1934 DN/4 du 11/10/1945 du général d'armée Juin, CEMGDN concernant les « PG ».
833 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG concernant l'« entretien des PG ».

décide de nouveau d'élever la ration à 2 400 calories[834]. La mesure n'est toujours pas effective le 20 puisque la ration de base continue d'osciller entre 1 000 et 1 600 calories. Elle devrait toutefois « bientôt » en atteindre 2 000[835]. Le 1er décembre, la question est considérée comme « réglée » par le ministère du Travail[836].

La gestion de l'état vestimentaire met également la difficulté des autorités françaises à concevoir une sortie de guerre capable de rendre compte du nouvel ordre européen, en particulier la priorité d'une politique allemande américaine et la relativisation consécutive de sa relation privilégiée avec les EUA. Alors qu' « aucune solution immédiate » n'a été trouvée[837], toute la politique française se fonde sur l'utilisation de l'Allemagne comme réservoir en ressources vestimentaires. Dès le 5 octobre sont posées les directives qui resteront effectives jusqu'en 1947 : envoi vers la France des effets militaires allemands de la zone française.

Or dès le 10 octobre, le général Koenig, commandant en chef des forces françaises en Allemagne, prévient : « les alliés, jusqu'ici, nous ont refusé leur appui et il ne semble pas y avoir d'espoir de ce côté ». Il faut donc trouver 600 000 collections pour l'hiver. C'est d'ailleurs parce qu'elle est consciente de ne pouvoir tenir ses engagements en matière d'habillement que la France tarde à donner son « assurance » aux Américains[838]. Pourtant, le 11 octobre, le plan reste inchangé et le général Koenig doit avant l'hiver prendre les mesures en Zone française d'occupation pour obtenir vêtements et couvertures et entamer les discussions avec les zones occidentales. L'écart entre un discours politiquement volontariste au sommet et la réalité perçue par les autorités aux échelons inférieurs ne semble déboucher sur aucune adaptation d'ensemble. D'un côté, le général de Gaulle, dans sa conférence du 12 octobre, annonce les mêmes solutions[839] et considère, grâce à l'ensemble des mesures prises, « la question de l'entretien de ces prisonniers comme réglée » ; de l'autre, le général Laffon, administrateur civil de la ZFO, prévient ses délégués supérieurs pour les Gouvernements militaires des provinces que, si le territoire allemand ne fournit pas les stocks nécessaires, « la mortalité dans les camps de prisonniers pourra prendre des proportions qui ne manquent pas d'engager la responsabilité de la France devant l'opinion publique internationale »[840]. Ne reste plus à la DGPG que l'invocation pour vêtir les 150 000 capturés par la France,

834 CICR, Sg4/1177, XV, téléphone avec Pradervand du 05/11/1945.
835 MAE, Z22, lettre du 20/11/1945 de la Direction des Unions.
836 SHAT, 7 P 40, PV du 01/12/1945 du MW concernant les « moyens à mettre à disposition du MG pour que la France puisse faire face à ses obligations internationales afin d'obtenir des Américains la reprise de cessions de prisonniers ».
837 SHAT, 29 R 5 (6), note du 07/10/1945, de l'EMGDN concernant la « question des PG en France ».
838 SHAT, 29 R 5 (6), fiche du 10/10/1945 de l'EMGDN concernant la « réponse aux lettres de l'*USFET* concernant « les PGA ».
839 ANF, AJ 34 (1874), conférence de presse du 12/10/1945 du général de Gaulle. Voir en annexe le passage sur les PGA, p. 1266.
840 Nord, 27 W 38361(1), document n° 160/VL du 12/01/1946 de la Sûreté nationale : service régional des Renseignements Généraux, Lille concernant les « derniers mouvements et situation au camp des PGA de Meurchin ».

« immédiatement, en France, dans notre zone d'occupation en Allemagne, ou par tout autre procédé » mi-octobre[841] sans autre forme de procès.

Certes, les collectes en ZFO donnent des résultats[842], mais les Français ne parviennent pas à étendre le procédé aux autres zones[843]. Ils persistent à penser, encore mi-octobre, pouvoir soumettre la question à la commission de contrôle alliée, malgré un premier avis négatif[844]. D'autant que les Américains font clairement comprendre que leur Armée ne peut leur fournir « une aide immédiate et gratuite »[845]. Les Français doivent se tourner vers l'Ouest en achetant vêtements et couvertures auprès des EU et du Royaume-Uni.

Face à cette situation de plus en plus tendue, la position américaine évolue vers un scepticisme de plus en plus ouvert, traduction de la perte de confiance dans les capacités françaises. Dans le cadre des négociations relatives à l'achat de vêtements aux EUA, qui prouve l'incapacité des Français à « maintenir les PGA en leur détention », le quartier général de l'*USFET* prévient, début novembre, qu'en cas d'impasse, il sera nécessaire d'obtenir « une indication positive de leur capacité » quant à l'état vestimentaire car dans le cas contraire, il est à prévoir que l'on « demandera de nouveau au *Theater* de répondre aux obligations d'urgence dans le proche »[846]. Les négociations à Paris comme à Washington -où les autorités civiles partagent le même sentiment que les autorités militaires en Europe- confirment le partenaire américain dans sa réticence à l'égard de l'allié français : les discussions pour l'achat de vêtements montrent non seulement qu'ils n'ont pas « de sources pour trouver les besoins d'urgence existant en matière de vêtement », mais pas non plus pour « entretenir les PGA » désormais entre leurs mains[847]. Même constat d'impuissance pour la nourriture –laquelle, malgré les affirmations du général Juin du 13 octobre, atteint à peine les 1 200 calories- et de l'incapacité française à rendre « effectives » les mesures d'amélioration annoncées par ce dernier.

Les EUA réagissent donc en conséquence. D'une part, ils entendent exercer un contrôle plus strict sur leur aide pour éviter les abus d'usage des Français : la cession de vêtements sur une autre base que la vente est exclue d'office car contraire à l'engagement des Français de maintenir l'état vestimentaire. Les négociations concernant le stock du *Theater,* commencées le 14 novembre, aboutissent enfin le 12 décembre à l'accord du *War Department* mais, début

841 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 du DGPG concernant l'« entretien des PG ».
842 Voir le chapitre douze sur ce point.
843 MW (Fontainebleau), 19770623/87, PV n° 3581 DN/3/P du 18/10/1945 de l'EMGDN, 3e secteur concernant la « réunion du 16 octobre 1945 ».
844 NARA, RG 498 (19, 50), document n° S 28527 du 19/10/1945 de l'*Office of Military* concernant le "treatment of POWs in French custody" ; MAE, Z22, note du 14/11/1945 de la DGAAS
845 SHAT, 7 P 40, résumé succinct du 14/11/1945 de l'EMGDN concernant les « PGA ».
846 NARA, RG 498 (19, 50), document du 01/11/1945 du *Headquarters USFET* concernant le « clothing for German POWs in French hands".
847 NARA, RG 498 (19, 50), document n° GA/PSL/jjj du 17/11/1945 du *Major General GSC* concernant les « German POWs in French hands".

janvier 1946, n'ont toujours pas connu un début d'application. L'aide alimentaire ne sera plus distribuée aux camps abritant des PG à rétrocéder mais seulement à ceux-là, une fois séparés des autres[848]. Les autorités précisent qu'elles « n'ont pas l'intention de poursuivre longtemps un tel effort »[849]. Surtout, elles vont dorénavant prendre en compte l'application effective des promesses, véritable condition pour la reprise des transferts : le *War Department* précise ainsi au *Theater Commander* qu'il doit s'assurer « avant tout transfert que les Français ont la capacité de [traiter] aux transférés correctement et qu'il en sera ainsi dans les faits », ce que le général John Lewis à la tête de la Mission France du *SHAEF* annonce aux autorités françaises fin novembre. Les autorités américaines font entendre au général Juin mi-novembre qu'elles sont « très défavorablement impressionnées par des manquements déjà constatés aux engagements pris par le Gouvernement français » et « regrettent de voir que des transferts des prisonniers inaptes s'opèrent dans le désordre ». En novembre 1945, Kenneth C. Royall, *Secretary of War* par intérim, en arrive à cette conclusion logique : malgré les promesses françaises, « Le *Theater Commander* n'est pas convaincu des capacités françaises pour une telle prise en charge » et propose l'arrêt des transferts.

La persévérance des autorités françaises dans leur position internationale sur la question des PG est d'autant plus ancrée qu'elles résistent aux mises en garde précoces ont été émises, en particulier de la part du général Juin et de la Défense Nationale. Cette dernière occupe une place de négociateur privilégié avec les EUA, sans pour autant avoir la responsabilité politique des PG en France. Sa mise à l'écart comme son effacement institutionnel face à la lutte d'influence que se livrent les Ministères de la Guerre (DGPG), du Travail et des Affaires étrangères[850] traduisent son impuissance à faire entendre une autre logique de gestion de PG et d'alliance. Dès le 4 octobre 1945, la Défense Nationale critique le maintien de l'objectif de 1,75 million PG avancé par le gouvernement, accusant nommément le général Buisson et J. Maillet du Travail qui « ont manifestement tout fait pour recevoir au plus vite un grand nombre de prisonniers, sans tenir compte des graves problèmes de la nourriture et de l'habillement, qui devait trouver, à leur avis, une solution en Allemagne »[851]. Contrairement aux partisans du maximum, le général Juin signale dès le 7 octobre l'« impasse » dans laquelle se trouve la France : « Pour obtenir la reprise des livraisons des PG, la France doit s'engager, en effet, à nourrir et à habiller convenablement ceux qu'elle détient. Or aucune solution ne semble possible avant l'hiver pour l'habillement »[852]. Pourtant, à l'encontre de

848 NARA, RG 498 (19, 50), document n° S 31747 du 16/11/1945 de l'*USFET* concernant les « German POWs in French Hands".
849 SHAT, 7 P 40, document n° 2127 DN/4 du 19/11/1945 de Juin, *op. cit*.
850 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 9889 M/ME du 24/07/1946 de Juin concernant la « livraison de PA par les Alliés ».
851 SHAT, 29 R 5 (6), fiche du 04/10/45 de l'EMGDN.
852 SHAT, 29 R 5 (6), note du 07/10/1945 de l'EMGDN concernant la « question des PG en France »

l'avis de la Défense Nationale, le MW et la DGPG persistent à « s'efforcer d'atteindre le chiffre prévu, sans tenir compte des questions d'habillement et de nourriture ». D'après le général Juin, ce point de vue ne peut plus être maintenu car « la responsabilité encourue par la France est trop grande pour que l'on puisse accepter à la légère des solutions aléatoires ».

La Défense Nationale est sans doute la seule instance française à avoir à la fois pris la mesure du drame humain qui se déroulait en France[853] et perçu l'évolution des priorités des Américains, qui, « tout en voulant dégager leur responsabilité, cherchent un prétexte pour ne pas nous laisser disposer d'un chiffre total de 1 750 000 PG qu'ils estiment exagéré. Ils ne l'ont jamais écrit. Ils l'ont souvent laissé entendre ». Est-ce pour avoir compris combien la logique française était contre-productive en gain de rang et de puissance comme en termes de rentabilité ? Le 16 octobre, la Défense Nationale se félicite que « (...) le problème des PG a enfin été posé comme [elle] désirait qu'il soit étudié, c'est-à-dire : combien la France est-elle en mesure de nourrir et d'habiller de prisonniers en respectant les stipulations de la Convention de Genève ? ». Si un tel changement de perspective avait été adopté avant la réunion du 20 septembre, le gouvernement français « aurait pu proposer de lui-même des mesures qui lui ont été imposées par la suite de façon humiliante »[854]. Mi-janvier 1946, la Défense Nationale décrypte les ressorts qui ont amené la France dans une position défensive maximale : « la plus sérieuse [des erreurs commises] est un manque de prévision des servitudes que ne pouvaient (...) manquer d'entraîner l'emploi d'un nombre aussi important de prisonniers en France »[855], dont le problème « a été posé sérieusement dans son ensemble » en raison de la suspension des transferts et de la mobilisation de l'opinion en octobre. C'est alors que la question du nombre de prisonnier, « dont l'économie française pouvait assurer entretien », a été examinée et... réduit à 1,3 million.

Si la Défense Nationale n'a pas été entendue à temps, le principal résultat du durcissement de la politique américaine de transfert a été de réviser à la baisse l'objectif sacro-saint français du 1,75 million de PG revendiqués. Les deux parties en ont pris conscience presque simultanément : d'après les documents, côté américain, l'idée est lancée comme une suggestion de l'*Office of Military* à l'*Adjutant General* au *Department of War* le 19 octobre : « nous suggérons donc qu'ils reconsidèrent leurs besoins en PG à la lumière de leur capacité de fournir l'alimentation et l'habillement adéquats en vue d'une possible réduction du nombre global »[856], tandis qu'elle apparaît « confidentiellement » au MAE qui se demande s'il ne sera

853 Il entend considérer « un point de vue humain (…) si impérieux que soient nos besoins de main-d'œuvre » en France.
854 SHAT, 29 R 5 (6), fiche du 16/10/1945 de l' EMGDN concernant la « réunion du lundi 15/10 à 18h30 au MW : mise au point de la question des PGA pour information de Rueff » ; la position des MW et MG est donnée par l'ANF, AJ 34 (1874), CR du 22/09/1945 de la DGMO, service de la MOC concernant la « réunion tenue au cabinet de Parodi sur l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France ».
855 SHAT, 29 R 5 (6), document du 11/01/1946 de l'EMGDN concernant l'« emploi des PGA par l'économie française ».
856 NARA, RG 498 (19, 50), document n° S 28527 du 19/10/1945 de l'*Office of Military* concernant the « treatment of POWs in French custody ».

pas conduit à demander un nombre de PG inférieurs à celui fixé par l'accord de septembre. Ce sont cependant les Américains qui, par l'intermédiaire du général Lewis, suggèrent, dès le 20 octobre, aux Français de « réviser leurs demandes » eu égard à la situation critique connue. De leur côté, les Français, en conclusion des discussions entre A. Parodi du MW et le MAE - sans doute aussi avec la DGPG- décident de réduire leurs demandes additionnelles à 400 000 hommes pour atteindre un million de PG détenus en 1946 et faciliter les négociations avec les Américains. La raison avancée est cependant différente de celle invoquée par ces derniers : le nombre initial « s'avère supérieur aux possibilités réelles d'emploi » par certaines branches[857]. Or, le 27 octobre, le général Juin présente bien une révision des demandes françaises, inspirée des « suggestions » américaines et des « derniers incidents ». Mais il vise à obtenir 1,3 million par le transfert de deux « lots », l'un de 200 000 avant l'hiver, l'autre de 400-500 000 à partir de mars 1946[858].

Le second enjeu des négociations de l'automne 1945 concerne la rétrocession et le remplacement des PGA transférés inaptes à la demande des Français. Il s'agit d'obtenir la décharge de ces inaptes, voire leur remplacement. Ils seraient désignés par le CICR en collaboration avec les autorités françaises[859] sur proposition des autorités américaines[860]. Dès le 5 octobre, le rapatriement en trois mois de 100 000 PG est acquis et les Américains « s'efforceront » d'en céder 50 000 en remplacement[861]. Cependant, derrière cette apparente concorde, l'enjeu de la rétrocession est aussi au cœur du rapport de force entre Français et Américains, troublé par l'intervention du CICR. Il s'agit d'une question à la fois économique, vue la perte de main-d'œuvre qu'ils représentent et le coût occasionné pour l'économie nationale, politico-juridique car elle fait rejouer la question de la responsabilité des PG transférés ; enfin humanitaire, puisque ces inaptes sont plus ou moins en danger de mort. Or, le déroulement des opérations de rétrocession confirme l'apparition des logiques de moins en moins conciliables.

Le nombre de PG à rétrocéder n'est tout d'abord pas le même selon les acteurs : le CICR l'estime à 200 000, les autorités françaises, officiellement, à 120 000, puis entre 90 à 100 000. Mais « en privé », le général Buisson admet qu'il faudrait en rapatrier 200 000[862]. La position des Américains enfin semble contradictoire, tout en évoluant cependant vers une même

857 MAE, Z22, note du 24/10/1945 de la DGAAS concernant les « PGA ».
858 SHAT, 7 P 40, document n° 2037 DN/4 du 27/10/1945 de Juin au *major general Lewis* sur la « livraison de PGA à la France ».
859 NARA, RG 498 (19, 50), document n° APO 887 du 10/10/1945 de Lewis concernant the « POWs transferred to French custody ». Pour un
860 *AV ;* SHAT, 7P39, lettre n° AG 383.6 – 2 GAP du 01-/10/1945 de l'*Office Head of Mission* concernant les « PG transférés à la garde des Français ».
861 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° 15616 MOC du 05/10/1945 du service de la MOC concernant les « PGA ».
862 CICR, Sg4/1177, XV, rapport du 16/10/1945 de J. P. Pradervand.

fermeté critique. Si officiellement ils proposent la reprise des 200 000 sur leurs camps en France, ils font comprendre aux Français que cette remise n'est plus à l'ordre du jour et, « officieusement », que le retransfert de ces PG obérerait considérablement la reprise ultérieure des transferts.

Le CICR perçoit ces mêmes hésitations et pointe le fait qu' « ils ont limité d'eux-mêmes à 100 000 le nombre de ceux qu'ils reprendront, en donnant une fausse interprétation aux chiffres indiquées »[863]. Cette différence d'appréciation semblerait correspondre à deux logiques d'intérêt divergentes. Le CICR, défendant une logique conventionnelle de « compréhension humanitaire »[864], prône une appréciation extensive des accords franco-américains. Ainsi refuse-t-il de limiter la rétrocession aux seuls PGA transférés, afin d'en faire bénéficier tous ceux qu'il considère rapatriables. Les autorités françaises poursuivent un même but mais pour des motifs différents, à savoir « vider complètement les dépôts et les hôpitaux de tous les PG actuellement inaptes au travail » et qui le resteront jusqu'à l'hiver[865]. Face à cette position, les autorités américaines réagissent de la même façon que pour les secours, avançant le fait que parmi les rétrocédés il y a des inaptes conventionnellement rapatriables qui auraient dû l'être par les Français[866], elles refusent de transformer la rétrocession en une « opération de rapatriement général » pour le compte des autorités françaises. Elles limitent la portée de l'action des rétrocessions qui doit se dérouler du 20 octobre au 20 novembre : 1 056 au 26 octobre, 5 000 le 6 novembre, 16 774 le 14, 33 915 au 23, date de la fin des opérations. Au 1er janvier 1946, seuls 63 133 PG ont été rétrocédés selon le CICR. Au-delà du débat sur les motifs réels ou la mauvaise foi des Américains pour dégager leur responsabilité, la querelle des chiffres ainsi que la responsabilité de plusieurs milliers de PG promis à une mort certaine conduiront les Français à revenir sur leur politique. Mais cette fois-ci, sans contrepartie, puissance oblige.

2 - La reprise des transferts… suspendue au différend franco-américain

Le but des négociations est la reprise des transferts, vitale pour l'économie française. Face à l'arrêt des cessions, la première réaction des Français est l'incompréhension. La « suspension des livraisons »[867] est inconcevable dans leur logique, nationale et internationale, de gestion

863 CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 25/10/1945 de Gallopin ; Pradervand concernant le « blocage de l'activité américaine ».
864 CICR, Sg4/1177, XV, document n° JPP/MM/3575 du 23/10/1945 de J. P. Pradervand concernant la « situation des PGA en France ».
865 CICR, Sg4/1177, XV, document du 06/11/1945 de la délégation du CICR, Paris concernant l'« envoi des secours aux camps de PGA ; rétrocessions des déficients et rapatriement des invalides graves ».
866 NARA, RG 498 (7-2), *monthly progress report* du 15/12/1945 de l'*USFET*, *Mission* France. En fait des PG cédés par les Britanniques, NARA, RG 389 (59, LM 109), *memorandum for file* du 07/01/1946 du *Department of State* concernant les « PGA ».
867 SHAT, 29 R 2 (2), document n° 6211 EMA/1 du 17/05/1946 du MA concernant l'« emploi des cadres du service des PG de Axe ».

des PGA. S'agit-il d'un arrêt momentané ? Récusant la décision unilatérale, ils demandent au commandement de *l'USFET* de réexaminer la question[868] dès le 11 octobre, puis de reprendre rapidement les transferts prévus par les accords, considérant que les mesures annoncées suffisent à apporter les garanties nécessaires exigées par les autorités américaines. Plusieurs formulations dans les documents suggèrent qu'ils ne doutent pas de la proche reprise[869]. Lors de la conférence bilatérale du 14 novembre, ils planifient avec leurs interlocuteurs américains les futures livraisons de 600 000 PG pour atteindre encore *le* 1,3 million : 60 000 comme reliquat d'une première tranche de 300 000 PG provenant des EUA à raison de 100 000 par mois du 1er décembre 1945 au 1er mars 1946, une seconde de 300 000, enfin une dernière de 100 000 livrés, si possible, en supplément de la seconde. Cependant, la reprise effective, compte tenu de l'évolution de la position américaine, tarde à venir : seuls les 20 000 mineurs, pour raisons de survie économique, sont effectivement cédés à la France[870], à la condition expresse qu'ils ne sauraient constituer un précédent. Le reste se résume à un hypothétique plan de transfert à l'étude à l'*USFET*[871].

De fait, les atermoiements américains illustrent la divergence croissante des priorités nationales et européennes chez les deux partenaires. Ils mettent aussi à nu des dissensions renouvelées au sein de l'administration américaine. Les autorités militaires en Europe réagissent positivement à la demande de reprise des transferts et demandent, dès le 1er novembre, l'autorisation à *l'AGWAR*[872]. Leur position s'explique en partie dès lors qu'on la met en corrélation avec l'importance des rapatriements des PGA des EUA et donc avec leur prise en charge qu'ils représentent pour *l'USFET*. Selon le calendrier début novembre, outre les 35 000 PG en route, les autorités américaines en Europe doivent en recevoir 50 000 durant ce mois, 70 000 par mois de décembre 1945 à février 1946, 83 000 en mars et le reste en avril. Manifestement le cas de figure est similaire à celui de début 1945, quand la pression démographique des PGA en mains américaines constituait le principal facteur de cession. L'approbation du *War Department* dès le 7 novembre pourrait le laisser croire, ne serait-ce la lourdeur des précautions qui l'accompagne[873]. Elles expliquent pourquoi, contrairement à

868 MAE, Y 688, note du 11/10/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant la « main-d'œuvre des PGA » ; SHAT, 29 R 5 (6), document n° 1934 DN/4 du 11/10/1945 du général d'armée Juin, CEMGDN concernant les « PG ».

869 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG concernant l'« entretien des PG » ; ZFO, AP 113-1, document n° 1378 CC/CAM/G du 18/10/1945 du CCFA concernant les « transferts, livraisons et libérations de PGA ».

870 SHAT, 29 R 5 (4), PV du 28/11/1945 concernant la « conférence à l'USFET ».

871 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note secrète n° 33 DN/4du 18/01/1946 de l'EMGDN concernant la « reprise du transfert des PGA ».

872 NARA, RG 389 (461-2694), document n° S 30002 du 01/11/1945 du *CG USFET* concernant le « Transfer » ; NARA, RG 498 (19, 50), document n° S 29062 du 23/10/1945 de l'*USFET* concernant les « negociations with the French » ; NARA, RG 498 (19, 50), document n° S 28527 du 19/10/1945 de l'*Office of Military* concernant le « treatment of POWs in French custody ».

873 NARA, RG 107 (108-6), document n° WARX 81661 du 07/11/1945 du G1 concernant le « transfer » *:* les conditions concernent la révision des demandes, la vérification par le CICR des capacités françaises de traitement avant et après les

1945, l'application de l'accord n'est pas réalisée, les Américains préférant une solution à l'époque impossible : le rapatriement direct en Allemagne. Le transfert aux Français oblige à tenir compte des « capacités d'absorption » de ceux-là, ce qui implique un calendrier plus échelonné dans le temps et prolonge la présence de PG aux Etats-Unis, alors qu'un rapatriement direct correspond à la double logique de démobilisation militaire aux EUA et d'occupation en Allemagne. La volonté du *War Department* d'achever au plus vite le rapatriement des PG encore aux EUA et son autorisation sous condition, qui confère à *l'USFET* une marge de manœuvre dans son application réelle en Europe, sont une conséquence directe de l'appréciation négative de la crédibilité accordée aux Français et de la réévaluation du contexte européen dans la position de l'Administration Truman.

Malgré l'autorisation de reprise, « l'autorité était trop circonscrite par des limitations pour imposer la décision même au Commandant du théâtre » : la position de l'état-major de ne pas transférer d'autres PG en plus des 35 000 acceptés en route est donc maintenue. La dynamique de sortie de guerre des EUA joue désormais contre les intérêts français: si les Français ne sont pas capables de traiter les PG selon la Convention, l'U*SFET* les prévient : il « a la possibilité de libérer des prisonniers en surplus de ceux que vous pouvez employer et garder en réserve avec profit, même si cela signifie une réduction du nombre total de prisonniers qu'il avait été décidé de transférer aux Français »[874]. D'où l'augmentation quantitative remarquable des lots mensuels rapatriés : 6 600 en décembre, 80 000 en janvier, 85 000 en février et en mars, 57 400 en avril, puis 180 000 par mois après l'arrêt des cessions pour éviter les charges pendant l'hiver. Le paradoxe, tragique pour les demandes françaises, consiste en ce que les Américains n'aient jamais rapatrié et démobilisé autant de PG -80 000 par mois[875]- pour en céder aussi peu aux Français. Le *War Department*, après avoir reçu l'assurance française, informe le *Theater Commander* le 15 janvier seulement que la reprise du calendrier peut s'effectuer et communique la décision officiellement au général Juin le 23 janvier 1946[876].

Il ne s'agit cependant pas d'une reprise de la logique *ante*. Désormais les Américains refusent de s'engager sur un nombre fixé par les seules capacités françaises. Dans le cadre de leur propre politique de démobilisation, les autorités américaines privilégient le transfert de PGA déjà en France -43 000 hommes- et à terme l'élimination de ceux revenant de la *Zone of*

---

transferts et l'obligation de suspendre immédiatement les transferts, s'il y a lieu de penser que les Français ne respectent pas l'accord.

874 NARA, RG 389 (461-2694), document n° WARX 87091 du 28/11/1945 de la *personnal division* concernant le « schedule POW » ; NARA, RG 498 (763, 3), document du 19/01/1946 concernant les « PG ». La directive informe ainsi les Français : *it* « may discharge surplus Prisoners beyond those whom you can profitably employ and stock pile, even though this means reduction in agreed total number of Pr to be transferred to French ».

875 NARA, RG 498 (19, 50), document n° TFW/js du 26/12/1945 du *Headquarters USFET*.

876 NARA, RG 84 (296), document du 23/01/1946 de Lewis concernant le « transfer of POWs to French custody ».

the Interior[877]afin de diminuer les PG sans emploi des zones libérés : le premier transfert de 70 000 PG est composé de SS d'Allemagne, mis en route en février 1946, et de PG déjà en France. Quant aux lots de 100 000 pour mars et de 150 000 pour avril, les autorités américaines « ne pensent pas atteindre ce chiffre, sans donner un autre »[878]. Alors que mi-décembre, l'ambassade de France aux EUA se veut rassurante sur la conséquence de ces rapatriements pour les transferts à la France, trois mois plus tard, il est désormais clair aux autorités françaises que le rythme très lent des transferts dû au « peu d'empressement qu'apportent les autorités américaines à tous les échelons » et la cadence soutenue du rapatriement américain risquent de rendre caducs les accords franco-américains : depuis la reprise en février 1946, seuls 58 715 PG transférés sur les 70 000 prévus.

L'évolution de la position américaine s'inscrit dans un changement de la politique américaine marquée par la succession de Roosevelt par Truman, peu familiarisé aux questions diplomatiques. Elle introduit un durcissement dans la gestion des transferts. Fin décembre 1945, un mémorandum concernant la question des PG est remis par Kenneth C. Royall au président[879]. Il conclut à la nécessité de « mettre fin à tout autre transfert » au gouvernement français pour définitivement dégager les EUA de ses responsabilités. La réponse de Truman, rapportée mi-janvier 1946, entérine la position du *Secretary of Defense*[880]. Le renvoi du mémoire avec une annotation présidentielle évasive est interprété comme l'absence d'objection à l'arrêt comme à la reprise des transferts. Cela accroît l'hésitation des autorités à Washington comme en Europe. Sachant que le président a lu le mémoire, le commandent général de l'état-major conseille au *War Department* d'autoriser le *Theater* à reprendre les transferts jusqu'à nouvel ordre. Il semble que cette absence de décision politique au plus haut niveau de l'Etat ait conforté le *War Department* à ne pas avancer un nombre trop précis de PG -400 000- pour en faire ainsi une variable d'ajustement conjoncturelle et politique selon les capacités françaises[881].

A partir du début avril, le CICR fait état d'une nouvelle détérioration des conditions de vie dans les camps français : au 1er mars, sur 160 000 PG visités dans quarante camps, 37 000 recevaient une nourriture insuffisante, soit plus de 20%. Activant la responsabilité des EUA, cette dégradation pousse ces derniers à intervenir dans la gestion française pour clore le chapitre des transferts. Se plaçant résolument dans une sortie de guerre, le *SPD* propose au

877 Désigne le territoire des EUA ; NARA, RG 498 (373, 361), document du 16/01/1946 concernant la « Resumption of Transfer of POWs to the French ».
878 CICR, G8 / 51 XII, 321, note n° 3218 du 02/02/1946 de Michel concernant le « transfert de PGA de mains américaines aux mains françaises ».
879 NARA, RG 389 (452-1397), mémorandum n° 71505 du 31/12/1945 de Kenneth C. Roayll concernant le « Status of the Transfer to the French Government of German POWs ».
880 NARA, RG 107 (102, 106), document du 14/01/1946 de *Harry H. Vaughan, brigade general US Army Mil. Aide to the President, the White House* concernant les « POWs ».
881 NARA, RG 107 (110, 235), document n° WDGAP 72403 du 06/03/1946 de Patterson.

War Department comme règle d'action de prévenir les Français qu'à la première « indication d'une répétition de conditions définitivement inférieures au standard » dans leurs camps, les transferts seront suspendus et des négociations ouvertes avec le *Theater Commander* pour fixer une date pour le rapatriement des PG transférés. Pourtant, dans un premier temps, ce tournant aux implications politiques et économiques lourdes pour la France, n'est pas réalisé : il faut compter avec les divergences d'intérêts entre Washington et l'*USFET* en Europe.

Les premiers –le *War Department* et le *Department of State*- qui perçoivent la réalité des PGA en France exclusivement à travers le CICR et ses rapports, outre les sources américaines, sont en contact avec le délégué permanent du CICR à Washington, J.P. Pradervand, ancien chef des délégations à Paris. Les autorités civiles sont d'autant plus sensibles aux démarches de ce dernier qu'elles sont responsables devant l'opinion de la gestion des PGA et de son coût. Privées de directives présidentielles, elles cherchent à régler définitivement et le plus rapidement possible le problème français PGA. Les autorités militaires en Europe, avec une autre perception de la réalité française, reprochent aux rapports du CICR d'être « pessimiste et excessivement humain »[882]. Elles estiment que les cas de malnutrition ne dépassent les 6%, soit 7 000 cas, ne justifiant pas « de rapatriement de PG à grande échelle ». Surtout, l'arrêt des transferts ou le rapatriement massif des PG cédés entraînerait pour elles un problème de gestion et une révision du plan de démobilisation de leurs propres troupes[883]. Fin avril, alors que les manquements à la Convention se multiplieraient, le secrétaire d'Etat James Byrnes demande à son collègue Robert Patterson du *SW* s'il convient d'arrêter tout autre transfert, de voir avec les autorités françaises si elles ont besoin d'aide et d'établir un plan de rapatriement. Le *SW* répond en indiquant qu'il n'a pas reçu de rapports négatifs sur le traitement des PG en mains françaises et qu'il attend d'en avoir une copie avant de réagir, soit en améliorant leurs situation, soit en activant leur rapatriement[884].

Dans les faits, cela se traduit par une reprise des transferts à un rythme bien en-deçà de celui convenu : 70 000 PG seulement ont été transférés fin mars, 75 000 mi-mai, 97 000 au 25 mai, car ces opérations « continuent à être fortement freinées » côté américain[885], avant que les Français ne soient officieusement informés de l'arrêt définitif des transferts au 30 juin 1946[886]. L'annonce s'accompagne de celle de l'état-major de l'*USFET à l'Office of Military Government, United States* de négocier avec les gouvernements français et ceux du Benelux

882 NARA, RG 498 (755, 5), document n° APO 457 du 16/04/1946 du G-4 concernant la « condition of French held POW ».
883 *MAIS* NARA, RG 389 (452-1397), document n° APO 757 du 22/05/1946 du brigadier *general, USA*, *Adjutant General* concernant le « transfer of POWs to the French Government ».
884 NARA, RG 107 (108-6), document du 14/05/1946 de Patterson concernant le « transfer ».
885 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, document n° 439 du 26-avr-46 du CICR, Genève concernant the « transfert de PGA de mains américaines en mains françaises ».
886 NARA, RG 389 (452-1397), *op. cit.* ; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, pour mémoire n° WM/MM 2/3/8 du 25/05/1946 du CICR, France. Le programme de démobilisation satisfaisant juste les besoins en main-d'œuvre des EU.

une date pour le rapatriement de tous les PG d'origine américaine. La justification avancée par les Américains pour clore le temps des cessions devenu caduc dans leur politique européenne d'après-guerre entérine la différence de perspective de sortie de guerre entre Américains et Français. Aucune date de retour des PG cédés n'avait été fixée dans les accords franco-américains de février 1945. La main-d'œuvre PG étant cédée pour la « reconstruction des dommages de guerre », les Américains considèrent que c'est à la Commission alliée des réparations de se prononcer. Or celle-là n'a pas discuté des réparations sous forme de main-d'œuvre. D'autre part, juridiquement, le rapatriement doit se faire peu après la signature du traité de paix selon l'article 75 de la Convention. Mais, le rapatriement est reporté *sine die*. Les Etats-Unis ayant achevé au 1er juillet 1947 le rapatriement de leurs prisonniers demandent aux Français de faire de même avec les PG transférés. En exerçant une influence au cœur de l'enjeu de la reconstruction française, ils n'entraînent pas seulement une vive réaction des autorités françaises, mais leur implication dans l'enjeu des réparations, subséquentes à celui des PG.

Le nouveau calendrier américain touche donc le fondement légitime des revendications françaises en termes de réparations et leur capacité à imposer le lien entre reconnaissance juridique et conséquences pratiques, moyen de réaction face aux EUA. Dès lors, la fin des transferts doit être envisagée dans un cadre plus large d'aide américaine, en PG ou en dollars. Dans quelle mesure l'utilisation de la responsabilité par les autorités françaises et la position des autorités américaines ont-elles constitué une stratégie payante ou un revers stratégique ?

Si la responsabilité juridique semble définitivement acceptée et réaffirmée sans problème[887], sa reconnaissance pratique reste plus discutée. Si l'ambassadeur à Paris, J. Caffery, reconnaît qu'« il y a quelque vérité dans les affirmations des Français et que dans la zone occupée par la France, il y avaient beaucoup de PGA dans un état physique très faible » transférés à la France[888], si Eisenhower du *SHAEF* reconnaît fin octobre que « beaucoup de PG, livrés en ZFO peuvent avoir été dans des conditions physiques déficientes »[889] -mais l'exclut cependant pour les PG cédés en France après examen, le *Department of State* propose une autre version. Selon lui, les PG ont été transférés, quelle que soit leur origine, bien équipés et aptes au travail. Dans la réalité, cependant, la situation des PG vaut reconnaissance implicite et implique un programme de secours des EUA. L'exemple le plus frappant de cette

887 SHAT, 7P39, lettre n° AG 383.6 – 2 GAP du 01/10/1945 de l'*Office Head of Mission* concernant les « PG transférés à la garde des Français » ; Hérault, 2 W 39, lettre manuscrite du 22/09/1945 du maire de Gorniès ; NARA, RG 107 (102, 106), document n° WDGAP du 03/10/1945 de Patterson concernant le « transfer ».
888 NARA, RG 498 (19, 50), document du 16/10/1945 du *Political Adviser for Germany* concernant les « German POWs in French custody ».
889 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° AG 383 6-2 GAP ; du 20/10/1945 du général d'armée Juin, chef d'EMGDN concernant les « PG transférés à la garde des Français ».

reconnaissance par les faits est l'évolution de la position américaine sur la cession de vêtements.

Alors que lors des premières demandes françaises, Washington comme *l'USFET* en Europe sont opposés au don gratuit, « se refusant à admettre toute responsabilité » en matière d'habillement[890], les autorités militaires assouplissent ensuite leur position. Elles font valoir qu'il serait « de bien loin plus économique pour les EUA de fournir gratuitement des vêtements aux Français afin d'éviter de reprendre des prisonniers supplémentaires » et les avoir complètement à leur charge.

Du côté français, la responsabilité américaine ne fait aucun doute. En revanche, l'évolution de l'utilisation de cette responsabilité dans le discours des autorités françaises trahit l'affaiblissement de leur position. L'argument, qui fait consensus entre les acteurs français, est avancé dès les premières négociations pour la reprise des transferts : l' « état sanitaire très défectueux » de certains PG est « essentiellement la conséquence des conditions » dans lesquels ils se trouvaient lors de leur transfert, de même que la « déficience vestimentaire » n'est que la « conséquence de l'insuffisance des équipements » à leur transfert[891]. Le passage de la responsabilité morale à la responsabilité pratique est alors clair : les EUA doivent participer au ravitaillement et à l'habillement des PG. Ainsi convient-il d'interpréter les prétéritions et autres précautions diplomatiques, comme la prise en compte de l'opinion en tant qu'élément de cette stratégie : le gouvernement français refuse officiellement de chercher « à quelles autorités incombent la responsabilité »[892], tandis que le général de Gaulle déclare, en conférence de presse que c'est simplement « par souci de correction » que les autorités françaises n'ont pas rendu publiques leurs constations[893]. C'est donc parce qu'elles croient dans cette causalité du droit au fait que les autorités françaises considèrent les obstacles à la reprise des transferts comme surmontés[894]. Devant les réactions américaines qui montrent que leur implication automatique des Américaines n'est pas acquise, la stratégie française, prise à revers, peine à réagir et poursuit le même raisonnement *in petto*. Les restrictions de l'aide américaine et les conditions imposées à la reprise des transferts mettent à découvert l'échec de la France à tenir sa ligne stratégique face aux Américains et finit par s'aligner sur leurs conditions. D'où la surenchère des promesses et le cautionnement par le CICR des progrès effectués.

A partir du moment où les demandes de la France ne sont plus contrebalancées par la mise

890 SHAT, 7 P 40, document n° 2127 DN/4 du 19/06/1945 de Juin concernant le « traitement subi par les prisonniers allemands en mains françaises » ; NARA, RG 498 (19, 50), document n° GA/PSL/jjj du 17/11/1945 du *Major General GSC* concernant les « German POWs in French hands ».
891 ANF, F1 a 4020, circulaire n° EA 487 du 04/04/1945 concernant les « PDR. Emploi des PG au profit des familles d'agriculteurs dont le soutien est absent ».
892 SHAT, 29 R 5 (6), document n° 1934 DN/4 du 11/10/1945 du général d'armée Juin, CEMGDN concernant les « PG ».
893 ANF, AJ 34 (1874), conférence de presse du 12/10/1945 de de Gaulle.
894 *N*otamment SHAT, 7P39, lettre n° 14375 DGPG/4 du 10/11/1945 du DGPG.

en responsabilité américaine, ne restent plus que son incapacité à gérer seule les PG cédés et l'irrecevabilité pratique de demandes futures : plus les Français rappellent les Américains à leur devoir, plus ils les renforcent dans leur réticence à prendre le risque de nouveaux transferts. Et en définitive, ils leur donnent ainsi à penser qu'il faut désormais clore l'aventure française des transferts au plus vite. Dans cette deuxième période de l'immédiat après-guerre, la France ne parvient plus à peser sur le processus de prise de décision américain en matière de prisonniers, qui leur est de plus en plus défavorable pour eux. La reconnaissance par les Américains de leur responsabilité de droit et leur refus à accepter pleinement ces implications pratiques fournissent au *leader* une marge de manœuvre considérable, tout en réduisant la capacité de négociation d'un allié français. Le tournant défavorable dans le rapport de force franco-américain aboutit logiquement au rapatriement pour y mettre fin[895]. L'éventualité est envisagée à l'interne au 31 décembre 1945 : le rapatriement de la majorité des PG dès que possible.La position des deux parties mi-1946 est révélatrice du retournement des termes de l'alliance : le *Headquarter* affirme en juillet qu'après enquête concernant les accusations françaises sur le mauvais état des PG transférés, il « a trouvé que cela n'était pas vrai » »[896]. Le général Buisson dans sa note à la Défense Nationale en août concernant le même sujet estime que les assurances de l'*USFET* « rendent inopportune toute nouvelle intervention, et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le passé, les autorités américaines n'y paraissant pas disposées ». En endossant responsabilité et autorité sur les PGA, les Français ont, involontairement, obtenu l'inverse de leur objectif.

La détérioration de la situation dans les camps français et l'évolution du contexte européen changent également la donne en ménageant au CICR un espace d'intervention élargi dans les relations franco-américaines, ou bien en intégrant de nouvelles forces politique que sont les opinions publiques qui commencent à se mobiliser.

3 - Le bilatéralisme franco-américain face aux mobilisations du CICR et des opinions publiques en faveur des PGA

Du fait de la place centrale de la question de la responsabilité sanitaire et de la dégradation de la confiance entre les deux alliés, le CICR voit sa position de tiers légitimée par les deux parties. Les EUA font du CICR l'intermédiaire de l'organisation des secours. Il accepte, étant « exclu qu' [il] reste en arrière »[897] et parvient à imposer le refus de la discrimination dans la

895 NARA, RG 498 (19, 50), conférence du 04/10/1945 du *C.F. Shook, colonel, Medical Corps* concernant les « POW's under French custody ».
896 NARA, RG 107 (108-6), document du 03/07/1946 de l'*USFET* concernant les « transfers of German POW to French Autorities ». a accepté quand même les 73 000 rétrocédés.
897 CICR, PV du 04/10/1945 de la Délégation, France concernant la « séance ».

distribution des aides[898]. Il juge « difficilement réalisable en pratique » la subordination de l'aide localisée à l'engagement écrit et se dit prêt à jouer les intermédiaires auprès des Français. Mais c'est avant tout à travers l'enjeu des transferts, dont il a vite saisi le caractère éminemment politique, que le CICR a compris les nouvelles potentialités d'intervention qu'il pouvait exploiter. Comment le CICR a su et pu utiliser cette position pour développer sa propre logique d'intervention et défendre les intérêts des PGA ? Par quelle voie sa neutralité institutionnelle a-t-elle composé avec une alliance inégale ?

Son diagnostic le pousse à modifier sa stratégie de neutre en cherchant à influer les relations franco-américaines. Pour ce faire, il se rapproche du plus fort pouvoir de pression, soit des Américains qui continuent à poursuivre leur propre politique. C'est par le biais de l'information que le CICR trouve un canal d'influence, puisqu'il est l'unique source directe d'information sur les conditions de vie dans les camps. Par ses délégations à Paris et à Francfort, il est régulièrement en contact avec les autorités militaires et fonctionne alors en contre-source d'information face aux affirmations des Français. Il suggère aux Américains de demander à ceux-là que le Comité leur communique aussi les rapports de visite de camps. La transmission, effective sans doute début 1946, devient un enjeu dans ces relations triangulaires nouvelles. Documents devenus politiques, les rapports subissent un traitement de choix à Genève où ils sont « étudiés et retournés à Paris »[899], auprès des autorités américaines qui possèdent à leur tour un formidable moyen de pression sans froisser les susceptibilités françaises, et des autorités françaises qui cherchent également à les récupérer à leur profit pour notifier chaque amélioration.

Le CICR met ainsi régulièrement en garde contre la « gravité persistante » de la prise en charge des PG, contre les taux de mortalité « anormalement élevés »[900] et l'incapacité des Français à respecter quelque engagement au-delà des 600 000 PG déjà détenus. Il vise l'arrêt des transferts. Il exerce en parallèle une pression directe auprès des autorités françaises, quitte à jouer les relais de la politique américaine. Inlassablement, il sollicite les plus hautes instances de l'Etat. Fin mars, le nouveau chef des délégations du CICR à Paris, William Michel, informe le président du conseil Gouin de la disposition des autorités américaines à « suspendre les transferts (...), si le gouvernement français leur en faisait la demande et à maintenir cette mesure aussi longtemps que ce dernier l'estimerait souhaitable »[901]. Fin mai 1946, lors de discussions avec le Ministère des Armées, il prévient que si la situation ne s'améliore pas rapidement, les autorités américaines « envisageraient très sérieusement la

898 CICR, ACICR /C77: B G3 PV, PV n° 95 du 25/09/1945 du CICR, Genève, commission des délégations concernant l'« exposé de Pradervand sur la situation des PGA en mains françaises ».
899 CICR, D EUR FRANCE1-529, PV, du 25/02/1946 de la Délégation, France concernant la « séance du 24/02/1946 ».
900 MAE, Z22, document de la DUI concernant les « Camps de PGA ».
901 CICR, D EUR FRANCE1-631, document du 29/03/1946 de Huber, CICR, Genève.

reprise des PG capturés par leurs forces, ce qui équivaudrait, pour la France, à une perte d'environ de 90% de ses prisonniers »[902]. La décision américaine de demander le rapatriement fin 1946 coïncide alors avec les démarches du CICR auprès du gouvernement français de « procéder au rapatriement et à la libération des PG »[903]. Il réussit enfin de la sorte la convergence efficace de l'humanitaire et du politique. C'est justement dans ce rôle d'intermédiaire qu'il a assumé une fonction politique de premier ordre, celle d'éviter aux Américains d'intervenir unilatéralement contre la souveraineté nationale française.

Ce nouveau positionnement, effectif jusqu'en 1947, contient en lui-même ses propres limites qui mettent à jour les différences d'appréciation au sein du CICR : essentiellement entre la délégation à Paris, plus prompte à exploiter les opportunités qu'offrent les opérations de transferts, et le Comité à Genève qui joue les gardiens de la tradition conventionnelle. Ainsi, à la proposition du *War Department* fin novembre 1945 de n'autoriser de transfert qu'après réception d'un rapport du CICR sur les capacités françaises de traitement, le chef des délégations à Paris ne semble voir d'obstacle que dans l'obtention de l'accord des Français. La position de Genève est tout autre : indépendamment de la réaction française, le Comité refuse d' « assumer le rôle que voudraient lui confier les Autorités américaines »[904] pour des raisons de responsabilité, mais surtout car cela équivaudrait à « homologuer les transferts d'une puissance à l'autre »[905]. Apparemment en refusant de partager une quelconque responsabilité dans ce qui doit « rester une affaire purement interne », il rejette d'abord l'opportunité nouvelle du tiers politique pour conserver celle d'une neutralité stricte.

Pourtant, il accepte de superviser les opérations de rétrocessions à partir de novembre 1945, en dressant les listes des rapatriables, et dès avril 1946, de prêter son concours à l'élaboration d'un plan américain de rapatriement général des PG en France[906], considérant la position d'*insider* plus efficace. On retrouve le même décalage dans les manières de faire et de dire entre Genève et sa délégation à Paris vis-à-vis des autorités françaises. Lors de son exposé devant la commission des délégations à Genève, J. P. Pradervand précise combien il a été attentif lors de ses interventions auprès de *l'USFET* en septembre 1945 pour que la démarche américaine ne prenne pas « l'allure d'une remontrance sévère » afin que cela ne dégénère en « conflit de fierté nationale »[907]. Il espère que le gouvernement français voudra négocier afin qu'il ait une « magnifique occasion » de redresser lui-même la situation. Début 1946, devant

902 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4046 du 22/05/1946 de Michel concernant l'« entretien avec Mercier au cabinet civil du MA sur la situation générale des PGA » ;
903 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/1 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « rapport sur l'activité de la délégation en France du CICR du 01/10/1944 au 31/07/1948 ».
904 NARA, RG 498 (763, 3), document du 23/11/1945 du USFET concernant les « POWs ».
905 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, téléphone du 23/11/1945 du CICR, Genève.
906 NARA, RG 498 (755, 5), semi-weekly Staff Conference n° APO 457 du 16/04/1946 de G-4 concernant the « condition of French held POW ».
907 CICR, ACICR /C77: B G3 PV, PV n° 95 du 25/09/1945 du CICR, Genève, commission des délégations concernant l'« exposé de Pradervand sur la situation des PGA en mains françaises ».

la nécessité de relancer les opérations de secours, Genève est plus prudente que Paris sur l'« extrême délicatesse de cette question, qui touche aux intérêts et au prestige de la France ». Face aux déficiences françaises dans l'organisation des secours début novembre 1946, le Comité joue la prudence et demande que la démarche de la délégation à Paris ne « revête pas le caractère péremptoire » du « premier cri d'alarme », afin qu'on « ne pût accuser le CICR de dénoncer l'incapacité française »[908].

L'évolution du CICR entre fin 1945 et début 1946 oscille donc entre une lecture conventionnelle à la lettre au centre et une pratique plus novatrice à la marge. Cet engagement au-delà de la stricte interprétation de Genève dans le dernier trimestre de 1946 a sans doute contribué à surprendre les alliés dans le rôle qu'ils assignaient au CICR, celui d'une caution morale passive[909].

L'évolution de la position des trois acteurs - EU, France et CICR- s'explique aussi par la mobilisation des opinions publiques et de différentes instances morales dans la seconde moitié de 1945. La fin de la guerre, les démobilisations culturelles et le retour à des pratiques démocratiques libérales donnent une dimension publique à un problème traité jusque-là par les états-majors ou les administrations et obligent les pouvoirs civils à composer avec les réactions de leurs gouvernés. La dynamique qui se dégage est favorable à l'arrêt des cessions et à la libération des PG. Quel degré d'influence a-t-elle exercé sur le repositionnement des décideurs ? En quoi engage-t-elle une certaine perception de la France et de sa captivité qui affaiblit sa marge de négociation ?

Les organismes les plus sensibles aux modulations des opinions publiques sont ceux qui tirent leur légitimité de leur mobilisation de leur présence influente à l'échelle internationale, sans avoir d'intérêts directs dans la détention des PGA. Il s'agit principalement d'organisations non gouvernementales, aux premiers rangs desquels le CICR ou le Vatican.

Le CICR, qui dès le 21 août 1945 a lancé solennellement un appel à libérer tous les PG, qu'il renouvelle le 2 juillet 1946[910], saisit d'autant mieux les revirements de l'opinion publique des différents Etats concernés qu'il dispose d'un réseau de délégués locaux. Il peut s'appuyer de cette façon sur la campagne de presse en France qui s'inquiète du sort des PGA pour ajuster ses démarches auprès des autorités américaines. D'autre part, il constitue pour beaucoup un

908 CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 01/11/1946 de la commission des délégations concernant l'« audition de Pradervand ».

909 (CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 21/11/1945 du Dr. de Fischer concernant le « rapport sur mission pour la rétrocession des PGA des Français aux Américains » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, téléphone du 23/11/1945, du CICR, Genève ; CICR, G17, 440, II, PV n° ADB/MJV du 26/06/1946 du CICR, Genève, délégation concernant la « séance des délégations ».

910 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/01 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « rapport sur activité de délégation en France du CICR du 01/10/1944 au 31/07/1948 ».4/9/46; CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 10 du 20/12/1947 du CICR, Paris, secrétariat concernant la « réunion générale des délégués du CICR en France, 11-12 septembre 1947 ».

magistère moral ultime auquel les populations s'adressent directement. A travers l'abondant courrier reçu, il est renseigné sur les principaux sujets de préoccupation des opinions nationales au sujet des PG pour lesquelles il met au point des réponses standardisées. Cette sollicitation du CICR fait sa force, mais constitue en partie une faiblesse : nombre de ces lettres le mettent en demeure d'expliquer le décalage entre la Convention de Genève dont il apparaît comme le garant et son application dénoncée par la plupart des courriers. Il lui faut alors résoudre l'équation du dilemme humanitaire : garder une caution de neutralité et satisfaire des attentes qu'ils lui prêtent un pouvoir dont il est dépourvu. A partir de ce moment, le Comité doit alors se défendre de diverses mises en cause dans la presse nationale.

D'autres organisations non gouvernementales ou jouissant d'un magistère moral prennent également position, mais plus tard, en faveur de la libération des PG. Il s'agit d'abord des Eglises. Le Conseil œcuménique des Eglises par la voix de son président, le pasteur Boegner, lance un appel sur la situation des PGA en France et indique que la détermination d'une date de libération permettrait d'améliorer leur état moral et de surmonter « la haine, qui (...) ne cesse de s'accroître en eux »[911]. A Noël 1946, le pape Pie XII rappelle également les puissances à leur devoir de libérer les PG. L'humanitaire est fille de la politique et ne peut jamais oublier que derrière ses appels impartiaux se jouent, dans chaque configuration nationale, des recompositions de sortie de guerre.

Les gouvernements sont aussi exposés à la mobilisation de leur opinion publique qui devient de ce fait une composante dans la détermination stratégique des autres parties en présence. Outre les opinions allemande et française[912], le mouvement le plus net et le plus puissant est celui de l'opinion américaine. Alors qu'un certain nombre de particuliers critiquent jusqu'à la fin, des hostilités le traitement considéré trop bon des PGA tant aux EUA qu'en Europe en comparaison de celui des PG américains en mains allemandes[913], la capitulation, la fin de la réciprocité et le désir de voir revenir rapidement les *GIs* modifient la perception de l'ennemi et du traitement qu'il convient de lui faire subir. Les motifs de protestation croissante de l'opinion concernent, début 1946, la perception négative des transferts comme un « esclavage », le mécontentement des intérêts agricoles américains vis-à-vis d'une politique qui les prive de main-d'œuvre en faveur de la France[914]. C'est sans doute pour cette raison que le gouvernement américain suit de près l'apparition de ce mouvement d'opinion précoce qui s'exprime précocement contre la France.

911 MAE, Z23, note du 04/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».
912 Analysées en quatrième et cinquième parties.
913 Tel cet Américain qui propose de les céder aux Français pour qu'ils travaillent dix heures par jour, puisque « we have no obligations to those people who are starving and killing our own boys » ; NARA, RG 107 (102, 106), document du 02/04/1945 d' Ever concernant les « POWs ».
914 NARA, RG 59 (LM 109), document du 13/04/1946 du *Department* concernant le « transfer of German POWs to the French ».

La multiplication des lettres prenant la défense des PGA, puis le passage de la démarche individuelle au mouvement collectif traduisent cette pression croissante de l'opinion publique dans la détermination des politiques. Etant donné la faible mobilisation autour de la figure de l'ennemi nazi dans la culture de guerre américaine, l'argumentaire des courriers américains ne s'embarrasse pas de justification patriotique pour défendre l'ancien ennemi au contraire des courriers européens. En revanche, en raison sans doute du contentieux franco-américain, cette justification fondée sur le rappel des valeurs démocratiques comme but de guerre est utilisée pour dénoncer l'attitude française et dévaloriser son statut d'allié. Le transfert de PG rapatriés des EU en France constitue, d'après le corpus, le principal déclencheur du mouvement d'opinion. Ceux détenus sur le théâtre européen paraissent bien loin des yeux et du cœur des citoyens américains, et ne semblent pas devoir bénéficier de la même empathie idéologique des EUA.

Sur le plan institutionnel, la Croix-Rouge américaine défend la même ligne, et fait référence au millier de citoyens américains déjà mobilisés pour cette cause fin novembre. Elle reprend le même argumentaire : une interprétation, qui, contrairement au CICR, affirme expressément que les transferts contreviennent à la Convention en ce que la situation de la France entraîne une aggravation des conditions de captivité[915] ; une interprétation du « point de vue humain » qui assimile le transfert à « tout simplement à une autre forme d'esclavage » et conclut sur l'échec de la « reconversion du peuple allemand à la forme démocratique de gouvernement »[916]. Le point commun réside dans l'image négative de la France et le danger d'avoir manqué la construction de la paix en déléguant la gestion de buts de guerre à un pays irresponsable. D'autres associations se mobilisent également, comme le *National Catholic* et des organisations protestantes, tandis que le mouvement touche le monde politique, avec un groupe de sénateurs qui auraient l'intention de faire campagne contre le « traitement infligé en France aux PG »[917].

La mobilisation trouve d'autant plus d'écho que la situation des PG en France semble bénéficier d'un traitement fréquent dans la presse américaine à partir d'octobre 1945 et singulièrement critique vis-à-vis de la France : le *New York Herald Tribune* décrivant la situation en France cite la décision américaine d'arrêter les transferts et critique la position française ; le *Daily Express* titre « Les Français affament les prisonniers allemands »[918]. Il n'est pas jusqu'au *The Stars & Stripes* qui publie, sous le titre « Des prisonniers de guerre « squelettiques » reviennent des camps français », un article consacré aux premiers PG

915 VOIR détail (article 2) 4, 10, 11, 12, CICR, Sg4/1177, XV, document n° 6743 du 09/11/1945 du CICR, EUA.
916 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document du 05/11/1945 du *German American League*, LA, California concernant la « situation des PGA en France »
917 MAE, Z22, note du 30/07/1946 de la DGAAS concernant la « transformation des PGA en travailleurs statuaires ».
918 MAE, Z22, document n° 4748 du 12/10/1945 du MAE, Londres.

rétrocédés sur le camp du « Crautoy » (sic): « Des soldats allemands semblables à des cadavres ressuscités des camps hideux de leur propre pays et d'autres – d'apparence saine – constituent les premiers groupes de prisonniers » récupérés alors qu'ils ont été remis, selon les autorités américaines, « décemment nourris, vêtus et munis de couverture »[919]. N'y aurait-il pas encore en France des camps à libérer ? Certains, comme le *Herald Tribune* du 7 mai 1946, pratiquent la publication de documents présentés comme rédigés par des PG en France, tel le texte du PGA Walter H. Trebe écrit en France le 29 avril qui accuse « Pourquoi les Américains racontent-ils toujours tant de la soi-disant Démocratie chrétienne ? Pourquoi parlent-ils de la justice ? Est-ce que c'est le chemin pour venir à une paix sans cesse et toujours durant ? Pourquoi les EUA vendent-ils encore des PG aux Français ? »[920]. Beaucoup d'autres enfin relaient rumeurs et attaques contre les autorités françaises[921].

Pour la presse américaine, la spécificité du traitement des PGA transférés ne réside pas uniquement dans une certaine tendance au dolorisme qui vient davantage combler l'horizon d'attente d'un lectorat peu francophile que satisfaire aux exigences du journalisme d'investigation. Elle réside dans la très forte mobilisation des Américains d'origine allemande qui explique le parti pris germanophile de cette presse. Elle passe d'abord par la publication d'articles, mais elle s'exprime aussi par de nombreuses lettres d'anciens migrants, comme cet Allemand, New-Yorkais depuis 25 ans dont le frère a été « livré » aux Français[922]. Le discours qui se développe aux EUA à partir de 1946, alors que les derniers PG ont définitivement quitté le territoire américain, est une mise en accusation directe de la gestion par la France des PG cédés qui recycle en partie la culture de guerre désormais contre cet allié suspect : le rapprochement entre deux systèmes de camps, les accusations diffamantes visent à disqualifier la France, dont la position d'alliée victorieuse et la situation ne sont pas mentionnées et à montrer que les EUA ne peuvent prétendre gagner la guerre tant qu'ils cautionnent une telle injustice. C'est en ce sens qu'elle a certainement pesé dans la détermination de la position américaine en Europe.

L'intérêt des représentations diplomatiques aux EUA soulignent d'ailleurs l'attention accordée à la mobilisation de la population américaine. Prévenu par l'ambassadeur Henry Bonnet de ces mouvements contre la France, le Quai d'Orsay met systématiquement en garde les autorités concernées en France, notamment le Ministère de la Guerre (DGPG), contre les

919 SHAT, 6P10, document du 21/11/1945 du tribunal militaire des grands criminels de guerre, ministère public, délégation française ».
920 NARA, RG 84 (296), presse *Herald Tribune* du 29/04/1946 concernant une « protestation contre le traitement des PG » ; NARA, RG 107 (186-30), presse *New York Herald Tribune* du 29/12/1946 concernant l'« outrageous treatment of German POWs ».
921 MAE, B79, télégramme urgent n° 6487 à 6494 du 12/10/1945 du MAE, Amérique ;
MAE, Z22, document n° 773 du 12/10/1945 d'Ottawa ; Eisenhower's Library,*Eisenhower, Dwight D. Pre-presidential Papers 134*, document n° 12935 du 12/10/1945 concernant the « POWs ».
922 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 14/01/1947 de John Spiegel concernant un « frère de PGA ».

conséquences des mauvais traitements[923] sur la cessions des PG et explicite le lien entre mobilisation publique et politique extérieure des EUA[924]. Il organise également la riposte vers Washington en demandant pour chaque article diffamatoire des éléments rectificatifs destinés à être publiés[925] ou communiqués aux autorités américaines. Ces mises au point qui démontrent le plus souvent le caractère infondé des accusations sont à l'origine de demandes d'enquêtes jusqu'à l'échelle du camp, de sorte que l'on peut supposer l'ensemble de l'administration civile et militaire française comme au courant des positions américaines.

En Europe, les plus fortes réactions sont celles des opinions françaises et allemandes[926], de la Confédération helvétique aussi qui par sa proximité géographique avec l'Allemagne, la présence d'une forte communauté germanophone, sa position d'ex-puissance protectrice des PGA pendant la guerre et sa tradition politique, envoie un important courrier au CICR[927] sans qu'elle puisse influencer la position française. D'après les sources américaines, les réactions aux opérations de transferts vont grandissantes si l'on en croit les lettres toujours plus nombreuses et angoissées, comme le montre l'étude menée à partir des lettres adressées à *Voice of America* de mai à juillet 1946[928] depuis les zones anglo-américaines :

Tableau 11 - Courrier reçu par *Voice of America* au sujet des PGA (mai – juillet 1946)

Mois	Nombre de lettres abordant le problème des PG	Nombre de lettres abordant spécifiquement le problème des transferts	
		En nombre absolu	En % du total
Mai	115	17	14,8
Juin	144	30	20,8
Juillet	174	48	28
Total	433	95	

Les motifs abordés sont de trois grands ordres : l'incompatibilité de principe que constituent les transferts avec le droit international et la Convention de Genève ou avec les idéaux de justice et de démocratie ; les plaintes concernant la situation des PGA en France (mauvais traitements, conditions de travail insalubres, nourriture insuffisante) ; les protestations contre le choix injuste par les Américains des PG cédés (les anti-nazis seraient relâchés après les autres) et la violation de la promesses d'une libération après trois mois de travail en France. Les lettres reçues par le CICR donnent à lire ces réactions en nombre, dont la désespérance est

923 MAE, Z22, note du 22/05/1946 de la DUI concernant le « traitement des PGA ».
924 « Nous avons le plus grand intérêt à donner des apaisements très précis tant à cause de l'impression générale que les informations de ce genre risque de produire aux EUA que des répercussions possibles au point de vue des cessions des prisonniers » : MAE, Z22, document du 15/05/1946 de la DUI concernant le « traitement des PGA en France ».
925 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, circulaire n° 108 IP du 06/12/1946 du MAE, service d'information et de presse concernant les « PGA en France ».: exemple du *Continental Daily*?
926 Celle du Royaume-Uni se mobilise fortement en faveur des PGA détenus sur l'île.
927 CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, presse du 18/10/1946 de la *Neue Presse*, Zürich, « Zur Auslieferung deutscher KG an Frankreich" » : « Was hat es denn für einen Sinn, die KG während des offenen Kriegszustandes zu betreuen, wenn man sie nachher wie Verbrecher zu Zwangsarbeit versklavt?"
928 NARA, RG 59 (3541), mémorandum du 13/11/1946 d'*Ernest G. Land, IBD, New York* concernant le « German audience reaction to transfer of POWs from US to French custody ».

proportionnelle à l'implication personnelle de l'expéditeur. Les Français tenteront de réagir de la même façon qu'aux EUA en lançant des contre-enquêtes et demanderont aux autorités d'occupation de censurer de tels articles susceptibles de contrarier leur politique de recrutement de main-d'œuvre libre, pour un résultat plutôt médiocre.

Or, contrairement aux Zones française et soviétique[929], ce courant d'opinion qui peut s'exprimer assez librement et apprend l'existence d'abus en France via des canaux officieux[930], a certainement eu un impact réel sur l'attitude des autorités américaines d'occupation. La question de reconstruction, politique et économique, de l'Allemagne se pose avec une urgence concurrentielle accrue dans le cadre européen. La nécessité de se concilier une opinion allemande mal disposée, en raison notamment de la politique de dénazification américaine, apparaît clairement au général Clay à la tête du gouvernement militaire allié. On peut en conclure que ses appels auprès de Washington pour la libération et la suspension des PGA cédés aux Français s'appuient sur cette mobilisation allemande qui vient renforcer sa détermination à faire passer les intérêts allemands avant ceux de la France.

Dans le cas de l'opinion publique française, il faut souligner l'intérêt constant que l'ambassade américaine à Paris porte au traitement fait par la presse française des cessions et de l'évolution de la position américaine : la suspension des transferts y est dénoncée quasi-unanimement, J. Caffery relaie auprès du *Department of State* les inquiétudes françaises et suggère aux autorités militaires à Francfort de ne pas alourdir la responsabilité française afin d'éviter d'exciter la presse, « car elle est extrêmement sensible à toute critique même implicite de la France »[931]. Cette intervention des autorités civiles américaines en France est inédite en matière de captivité alors qu'elle est courante dans le domaine économique et politique. La prise en compte des transferts en tant que facteur de politique interne pour la France justifie que l'ambassade américaine s'affirme comme un nouvel acteur dans la gestion des PGA entre les deux pays. Il reçoit d'ailleurs des lettres d'Américains[932], mais aussi de Français[933].Le général Lewis lui avait en effet conseillé lors de la prise de décision de suspendre les transferts de se tenir à l'écart des négociations auxquelles il n'a pas participé, tandis que la voie militaire avait été préférée à celle diplomatique[934] pour informer les Français des

929 Campagne très dure suite au rapprochement de la France avec les Anglo-américains contre les opérations de transformations en TCL, dont on trouve des traces dans les archives de la ZFO.
930 NARA, RG 389 (452-1397), document n° APO 757 du 22/05/1946 du *brigadier general, USA, Adjutant General* concernant le « transfer of POW to the French Government ».
931 NARA, RG 498 (19, 50), document du 16/10/1945 du *Political Adviser for Germany* concernant les « German POWs in French custody ».
932 NARA, RG 84 (296), document du 06/03/1946 de John Mills concernant le « Camp de Noisy-le-Sec », « As a Christian and a human being I find it an eternal disgrace for the USA to supply Christian and civilized slaves to France, exposed as they are, to the hatred and vengeance of French people"
933 NARA, RG 84 (296), lettre manuscrite du 10/06/1946 de Jules Pernot, Vosges concernant « Uzemain, Vosges ». Il en appelle à l'« humanité qui honore les Etats-Unis».
934 CICR, minutes du 29/09/1946 de l'*USFET Mission to France*.

décisions américaines. L'apparition de J. Caffery dans ce domaine traduit un certain rééquilibrage du pouvoir en faveur des autorités civiles américaines dans la gestion des PGA.

Ainsi demande-t-il que le rapatriement de tous les PG ne soit pas annoncé aux autorités françaises pour le 1er novembre 1946, les élections législatives ayant lieu le 10, pour éviter qu'il ne devienne un argument de campagne, « à un moment où les esprits s'échaufferont et l'émotion plutôt que la raison gouvernera les pensées de la moyenne des électeurs français »[935]. Cela signifie aussi que, du côté civil, la gestion des PG perd en autonomie pour être intégrée dans le cadre plus large de la politique européenne des EUA, redéfinie de plus en plus en opposition à l'URSS et réévaluant la politique allemande des EUA. L'intérêt croissant des gouvernements américains et français porté aux mouvements d'opinion européens, notamment allemand, illustre l'intégration de la question des PGA dans celle, plus large, de la question allemande au cœur de la reconstruction de l'Europe occidentale à partir de mi-1946.

L'immédiat après-guerre correspond donc à une remise en cause des termes de l'alliance en défaveur de la France. Plusieurs facteurs rendent la réalité de la captivité allemande contribuent en effet à faire une caduque et pousse le partenaire américain à ne plus satisfaire les demandes françaises : aux Etats-Unis, la démobilisation militaire et culturelle incite l'Administration Truman vers un rapatriement définitif ; en Europe, l'affirmation des intentions soviétiques pousse Washington à réévaluer la place de l'Allemagne dans sa politique extérieure. Cette dynamique de déprise de guerre renforce de plus en plus l'écart inacceptable entre les demandes PG et l'incapacité de la France d'assumer seule le fardeau de la captivité. La dimension humanitaire domine désormais le discours officiel de l'allié américain et remet en ause sa conception de sortie de guerre. Il favorise l'intervention croissante du CICR qui bénéficie d'un mouvement d'opinion de fond. Il privilégie l'arrêt des transferts, mais au prix logiquement de tensions nouvelles entre Paris et Genève. En quoi la guerre froide change-t-elle les rapports entre le reclassement des priorités américaines en politique européenne et la gestion des PGA transférés ? Dans quelle mesure fournit-elle une nouvelle marge de marchandage aux autorités françaises face aux demandes de libération venues des EUA ?

C) Rapatrier, transformer, recruter : les réactions françaises à la politique européenne des EUA (septembre 1946 –mai 1949)

L'évolution du contexte européen autour de l'enjeu de l'Allemagne transforme le traitement diplomatique des PGA en élément constitutif de la question « Que faire de

935 NARA, RG 59 (LM 109), mémorandum du 14/09/1946 de l'*Embassy of the USA* concernant le « repatriation o of German POWs ».

l'Allemagne ? ». Cette nouvelle donne oblige les autorités françaises à repenser leur ligne de conduite justifiant leurs besoins en main-d'œuvre pour l'après-guerre. En retour, la perception de leur propre sortie de guerre s'en trouve modifiée.

A partir de 1945, les PG cédés aux « nations alliées » pour leur reconstruction sont gérés par le conseil de contrôle interallié lequel a pouvoir de décider la démobilisation des forces armées allemandes en fonction des exigences en main-d'œuvre de ces nations[936]. En réalité, si ce pouvoir de décision est détenu collégialement à l'échelle de l'Allemagne, il reste jusqu'en 1947 l'attribut de fait des autorités militaires des zones concernées par les transferts des démobilisés. Or, mi-1946, l'*USFET*, ayant réussi à dépasser les problèmes de population dans sa zone, évolue vers une administration d'occupation, prenant acte du fait que la reconstruction allemande devient une condition essentielle pour la paix en Europe. Le retour des PGA retenus par la France constituerait, pour la zone américaine, un gain économique et politique particulièrement avantageux[937]. Cela joue en faveur de la libération des PG transférés et de l'arrêt des cessions. Le problème de main-d'œuvre allemande devient donc une condition à la réussite de sa politique d'occupation.

Ces données rendent obsolète la stratégie française de transposition pure et simple des tensions franco-américaines à l'échelle allemande sous forme du refus d'accepter le retour des PG libérés dans leur zone d'origine en réponse à la suspension des transferts. Comme le souligne le général Koenig, le choix de la France de subordonner son accord au mouvement interzone des PG libérés à la livraison de PG pour l'économie nationale jusqu'à ce que le « quorum » de 1,75 million prisonniers soit atteint ne peut plus être défendue au comité de contrôle interallié[938]. « Trop catégorique », cette attitude, selon le commandant en chef, est contre-productive : elle prive la ZFO d'une main-d'œuvre d'appoint importante -les instructions données permettraient l'entrée de 229 000 PG libérés[939]. Elle risquerait d'entraîner aussi la conclusion d'un accord entre les trois autres puissances sans la France. A l'instar des autres domaines, c'est de l'extérieur, en raison de l'impasse croissante de leur politique allemande, que les autorités de métropole vont devoir réviser le lien entre enjeux nationaux et allemands, autrement dit la relation avec leurs alliés dans le domaine des PGA.

D'autant que les dynamiques jouant en faveur d'une libération rapide des PG ne sont pas seulement intra-zones. Outre l'impact de la rapide démobilisation culturelle américaine, elles

936 CICR, G 81/TC, 1016, directive n° 18 du 14/11/1945 du conseil de contrôle concernant les « licenciement et dissolution des forces armées allemandes ».
937 NARA, RG 498 (373, 362), document du 05/07/1946 de l'*USFET*, G-1 concernant le « return of POWs from United Nations Custody ».
938 MW (Fontainebleau), 19770623/87, PV n° 3581 DN/3/P du 18/10/1945 de l'EMGDN, 3e section concernant la « réunion du 16 octobre 1945 ». Voir notamment Hudemann, Rainer, « La France et le Conseil de contrôle interallié en Allemagne (1945-1947) », dans *Revue d'Allemagne*, 1989/2, pp. 235-256.
939 ZFO, AP 113-1, document n° 1378 CC/CAM/G du 18/10/1945 du CCFA concernant les « transferts, livraisons et libérations de PGA ».

ont le fruit de la montée des tensions entre Soviétiques et Anglo-Américains, laquelle accuentue l'urgence, pour ces derniers, de la reconstruction politique et économique des zones d'occupation occidentales. Et cela requiert le soutien des populations allemandes. C'est dans ce cadre que se mettent en place les politiques de rapatriement des grandes puissances concernées : les EUA ont officiellement achevé le leur en juillet 1946, une campagne se développe au Royaume-Uni pour le rapatriement des 400 000 PG encore détenus. Quant à l'URSS, elle fait publier régulièrement dans la *Tägliche Rundschau*, le journal officiel des autorités d'occupation, la liste des PGA qu'elle rapatrie. Elle annonce, par la radio de Leipzig, la libération de 120 à 180 000 prisonniers entre août et septembre 1946[940]. Ces mesures ont une répercussion politique considérable. Suite aux demandes de libération américaines, fin 1946, l'ambassadeur de France à Bruxelles annonce que le rapatriement des PG cédés à la Belgique[941] et au Luxembourg devra être achevé pour juillet 1947. Dans le même temps, les Pays-Bas donnent leur accord au plan proposé par les Etats-Unis.

Cette dynamique de libération, fruit de l'intégration des PGA aux enjeux des rivalités de grandes puissances, transforme le cadre de perception de la captivité d'une logique de détention-punition héritée de la culture de guerre en une logique d'occupation dans laquelle l'Allemagne devient un allié. Elle se manifeste par une surenchère à but politique dont la France fait les frais : d'abord sous la pression américaine fin 1946, ensuite à l'échelle quadripartite de l'Allemagne. Ainsi, J. Caffery indique au président du conseil G. Bidault que l'une des raisons qui poussent les EUA à demander le rapatriement de tous les PG cédés est l'annonce par l'URSS de ses libérations et leur fort impact sur l'opinion américaine. Cela va à l'encontre des intérêts de la France, politiques comme alliée, économiques en termes de réparations, militaires vis-à-vis de la menace allemande. Or, comme le constate le MAE, en septembre 1946, « Dans la course de vitesse engagée en Allemagne entre l'URSS et les puissances anglo-saxonnes, la question de la libération des PG, étant ses répercussions morales et politiques de tout genre, constitue un atout majeur. Malgré cette situation, nous n'avons encore rien fait jusqu'ici pour modifier le traitement en France des prisonniers, dont 80% sont cédés par les Américains »[942].

Dès lors, son « inaction ne peut être, sur le plan international comme par rapport à notre politique allemande, que des plus préjudiciables à [ses] intérêts »[943]. Si les Américains reconnaissent la nécessité de procéder par étapes pour ne « pas compromettre le relèvement

940 MAE, Z23, note du 04/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».
941 MAE, Z23, document n° 499 du 10/12/1946 du MAE, Bruxelles : le cas belge est quelque peu différent dont les PGA ont été « loués » par les autorités américaines et qui ont anticipé le rapatriement en lançant un vaste programme de recrutement de main-d'œuvre étrangère.
942 MAE, Europe-Allemagne, vol. 23, note du 03/09/1946. Souligné dans le texte.
943 MAE, Z23, note du 03/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».

économique »[944] des nations européennes victimes de la guerre, s'ils repoussent la date initiale du rapatriement eu égard à la situation particulière de la France, la multiplication de leurs pressions pour obtenir un programme de rapatriement[945], la mobilisation des opinions publiques et l'isolement relatif de la France sur la question allemande obligent cette dernière à désormais envisager d'autres perspectives qu'une captivité sans date de fin.

Face à ces évolutions qui remettent en cause ses *plans* de sortie de guerre en privant son économie d'une main-d'œuvre indispensable, la France tente de conduire simultanément trois processus qu'elle conçoit en interdépendance : le rapatriement des PGA exigé par les EUA à partir de 1946, puis imposé par les Alliés en 1947, sous la forme d'un plan cadre, l'immigration d'une main-d'œuvre allemande pour remplacer les PGA, ce qui suppose un accord avec les autorités d'occupation, la transformation des PG en travailleurs civils libres[946], ce qui implique la mise en place d'une procédure technique et juridique acceptée par les Américains et appuyée par le CICR.

L'élaboration de ces trois accords s'effectue dans un contexte qui élargit le cadre de négociation de deux à quatre voix : à partir de fin 1946, la question des PGA rencontre de façon croissante celle de l'Allemagne et les logiques de la guerre froide. Ces bouleversements dans la gestion française de la captivité offrent aussi de nouvelles marges de manœuvre dans une configuration d'alliance en renouvellement. Et ce, en fonction de la capacité des autorités françaises à concilier au mieux le redressement de l'Allemagne favorisé par les trois Grands et la reconstruction de la France, ce qui suppose de profondes révisions[947].

1 - Du bilatéralisme américain au quadripartisme allemand en guerre froide : les tribulations d'un rapatriement en guerre froide

a/ La France face aux pressions américaines de libération

Lorsque les Américains demandent le rapatriement de leurs PG transférés, la France qui ne possède que 500 000 PG au travail sur le 1,7 million prévu par l'accord du 24 septembre 1945 n'a jamais envisagé la suspension des transferts, ni fixé de terme à l'emploi des PGA.

Face aux demandes américaines, l'argument qu'elles avancent pour repousser, par principe, la date du rapatriement des PG est de nature conventionnelle, comme l'expose sa réponse du

944 MAE, Z23, document n° 2044 EU du 06/12/1946 d'Henri Bonnet, ambassadeur de France aux EUA concernant la « libération des PGA ».
945 MAE, Z23, copie n° 24 DN/4 du 08/01/1947 du GPRF, M de DN, EMDN, 4e section concernant le « rapatriement des PGA ».
946 Désormais abrégé en TCL.
947 Voir Poidevin, Raymond, « La France et le problème du relèvement économique de l'Allemagne en 1947 », dans *Cahiers de l'IHTP*, n°13-14, « France-Allemagne 1944-1947. Akten des deutsch-französischen Historikerkolloquiums, Baden-Baden, 2.-5. Dezember 1986 », décembre 1989 – janvier 1990, p. 201-214.

26 décembre 1946 à la proposition américaine de libération pour 1947. Paris serait fondé à garder les PG jusqu'à la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne, en vertu de l'article 75 de la Convention de Genève, ce qui suppose l'existence d'un Etat allemand. Or, un tel traité n'a pas été encore conclu[948] ni un tel Etat créé. Les autorités françaises ne manquent pas de souligner que les plans britanniques et soviétiques ne se fondent pas non plus sur les dispositions de la Convention, mais « sur des considérations de nature politique et d'ordre moral » qui n'engagent qu'elles[949]. Le gouvernement français tente donc de se préserver une marge de manœuvre, en essayant de démontrer qu'il « n'est tenu ni en droit ni en fait […] à procéder au rapatriement des PGA, quelle qu'en soit l'origine » [950].

Il est néanmoins conscient de la faible portée d'un tel argument et, en conséquence, il recourt à la comparaison avec les politiques de libération des autres puissances détentrices afin de conjurer son « complexe d'infériorité » dans ce domaine[951]. La DGPG se fait fort de montrer une France menant une politique de libération plus généreuse et précoce que ses alliés. Alors que les EUA ont libéré « à mesure qu'ils n'en [avaient] plus besoin », que le Royaume-Uni, malgré de belles promesses, mettra vingt mois à libérer ses 300 000 PG, que l'URSS en détient encore des millions, la France, elle, a déjà libéré un grand nombre de catégories de PG. Elle « n'a donc rien à admirer ni à envier pour sa renommée de puissance protectrice ». Derrière ce plaidoyer *pro domo* de généreuse indépendance se cache une réaction moins sûre de sa propre puissance. Une des raisons de cette faiblesse relève du fait que la définition de la position française se détermine systématiquement par rapport à celles des Américains et des Britanniques. D'où, côté occidental, la recherche par le biais des ambassades et des consulats d'informations sur la façon dont ces alliés gèrent et libèrent les « leurs ». Vis-à-vis de l'Est, les représentants français tentent d'exploiter la position de l'URSS qui entend utiliser aussi longtemps que nécessaire les PG pour reconstruire les territoires détruits par l'Allemagne, afin de justifier le maintien de ses propre PG en France[952]. Mais contrairement aux deux Grands, les cessions américaines interdisent à la France l'entière maîtrise du processus de décision et placent sa politique de rapatriement en interdépendance avec la politique européenne des EUA, avec la logique de la guerre froide et la résolution du problème allemand.

La grande différence par rapport à la période précédente réside dans la prise de conscience du changement du cadre qui amène la France, pour la première fois, à penser une stratégie

948 MAE, Z23, document du 26/12/1946 concernant le « projet de réponse du Gouvernement français au Gouvernement américain concernant la libération des PGA sous contrôle français ».
949 MAE, Z23, note annexe n° DGA du 24/12/1946 de la DGAAS.
950 MAE, affaires économiques et financières, affaires allemandes et autrichiennes, vol. 125, exemplaire rectifié du projet de réponse de la direction générale des affaires administratives et sociales, sans date mais vraisemblablement de décembre 1946.
951 MW (Fontainebleau), 19770623/92, document n° 34268 DGPG/I du 10/12/1946 du DGPG concernant la « transformation du statut des PG et l'immigration ».
952 ANF, 457 AP 68, télégramme à l'arrivée n° 802 GFCC/SE du 12/02/1947 du GFCC Berlin concernant la « libération des PG » ; MAE, Y688, note du 11/10/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant «la « main-d'œuvre des PGA ».

globale et à « prévoir dès maintenant les moyens d'éviter la gêne considérable pour [son] économie par le brusque départ de la main-d'œuvre »[953], comme l'énonce le président du conseil, le 12 octobre 1946[954]. Elle comprend que ni la tactique d'évitement, ni celle de l'isolement ne permettront le maintien le *statu quo* en matière de PGA. A l'avenir, consciente de ces contraintes et du danger qu'elles comportent pour son seuil de sécurité, la France développe une tactique consistant précisément à intégrer la défense de ses intérêts en matière de captivité à la nouvelle politique allemande des EUA et à imaginer une solution au problème de main-d'œuvre, essentielle autant pour la reconstruction de la France comme pour le problème allemand.

La nécessité de rapatrier les PGA sous contrainte l'oblige à trouver une solution conciliant ses intérêts économiques et les demandes américaines. Elle place tout d'abord le gouvernement français dans une situation administrative inextricable qui provient de l'improvisation des premiers transferts : il est dans l'incapacité de distinguer les PG selon leur provenance, à une époque où la question des modalités du retour ne se posait pas[955]. Il refuse donc d'envisager un rapatriement différentiel selon ce critère, alors que les autorités américaines se prononcent formellement contre la « fusion » des deux catégories[956]. La pression américaine pour le rapatriement concerne, en fin de compte, la totalité des 630 000 restants en 1947 (les 450 000 PG transférés et les 180 000 capturés par les forces françaises). Poussés par le CICR, les Américains finissent pas accepter fin mars 1947, pour des raisons humanitaires semble-t-il, la position française[957]. La conception française du rapatriement répond donc à une logique différente de celle des EUA fondée sur une approche essentiellement économique de gestion de main-d'œuvre. En 1947, pour réaliser le plan Monnet, l'économie française doit recruter 780 000 travailleurs supplémentaires. Comment dès lors concilier les pressions libératoires américaines et les exigences économiques françaises ?

Pour y parvenir, la France compte sur le maintien d'au moins 200 000 PG jusqu'en 1948. Le premier plan de rapatriement -élaboré par le MAE et revu à la baisse par le MW- pour répondre aux négociateurs américains début 1947 prévoit un rythme mensuel très modéré : 10 000 PG de janvier à avril, 15 000 de juin à octobre, 20 000 ensuite. L'ambassadeur américain rejette une telle proposition et demande la libération immédiate de 30 000 PG. Début 1947, les autorités françaises, qui n'ont ni la certitude d'avoir le soutien allié pour le

953 MAE, Z23, document du 12/10/1946 du président du GPR concernant des « PGA ».
954 MAE, Z23, document du 12/10/1946, *op. cit.*
955 NARA, RG 84 (433), PV du 04/03/1947 du MAE.
956 NARA, RG 389 (1418), document n° 743 du 26/02/1947 du *Secretary State* concernant le « rapatriement ».
957 NARA, RG 84 (433), PV du 04/03/1947 du MAE, en fait NARA, RG 84 (433), document du 27/03/1947 de Gerald A. Drew concernant les « negotiations with the French Government on repatriation and liberation of German PW ».

recrutement de main-d'œuvre allemande civile dans ces zones, ni l'aval américain pour leur plan de transformation des PGA en TCL, refusent de céder entièrement aux pressions américaines sans contrepartie venant d'Allemagne. D'autant que l'évolution du statut de la Ruhr qu'elles ne parviennent pas à infléchir fait craindre des baisses dans les quantités de charbons reçues. Au délégué britannique Robertson, qui sonde le délégué français pour savoir si son pays serait prêt à libérer ses PG, est répondu que « psychologiquement », elle n'entendait pas « abdiquer ses droits » et qu'une libération devait se traduire par à une augmentation du précieux combustible.

Le plan de rapatriement s'élabore donc en comptabilité double pour garder un solde constant de main-d'œuvre. Il fait dépendre la libération des PG et leur remplacement sous forme de recrutement en Allemagne ou de transformation en TCL. Les Français cherchent à répartir les risques et à obliger les Américains à céder sur une de ces trois sources pour obtenir satisfaction quant au nombre total d'Allemands au travail en France. Le nouvel accord franco-américain du 31 janvier 1947 garantit aux Américains, une libération ou un rapatriement mensuel de France de 20 000 PG pris sur l'économie civile et de 11 000 non employés, soit 372 000 pour 1947, aux Français, le maintien de 198 000 PG à l'œuvre[958]. Quelques jours plus tard, le représentant français au conseil de contrôle reçoit une note indiquant que son pays est prêt à libérer 25 000 PG par mois, ce qui limiterait la réduction du nombre de PG au travail à 300 000 en 1947[959]. Néanmoins, cette proposition de rapatriement ne vaut qu'en liaison avec les deux autres sources de main-d'œuvre, la transformation en TCL et le recrutement. Ainsi les autorités françaises, qui ne s'engagent pas à libérer un nombre de PG équivalent à celui des PG optants seront-elles prêtes à l'augmenter dès que le nombre de travailleurs allemands, recrutés dans les ZO, dépassera les 700 000 du plan Monnet[960].

Les autorités françaises semblent d'autant moins pressées de conclure les négociations sur le programme de rapatriement débutées le 4 mars qu'elles perçoivent le *Department of State* et les autorités militaires de Francfort moins impatients que l'ambassade à Paris. Toutefois, l'application mise par les Français à gagner de précieux mois[961] mécontente cependant les autorités américaines : Gerald A. Drew, premier secrétaire à l'ambassade américaine à Paris, fait un rapide calcul et démontre à ses interlocuteurs français que si seuls 10% des 630 000 PG détenus au 1er janvier 1947 optent pour rester travailler, il faudra vingt-huit mois à la France pour rapatrier les 580 000 autres ; si la proportion atteint 20% -ce qui est très

958 Il y a alors 440 000 PG au travail et 130 000 non employés dans l'économie civile.
959 Le chiffre de 30 000 rapatriés/mois semble avoir aussi circulé, en témoignent sa présence dans des documents américains aussi bien que du CICR.
960 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, rapport de mission n° E 1015 ; 1976 du 09/02/1947 de CCFA, GFCC, division du travail concernant le « recrutement de main-d'œuvre allemande civile pour la France ».
961 MAE, B79, télégramme urgent n° 845-846 du 26/02/1947 d'Amérique, Washington.

« optimiste »-, le dernier prisonnier sera officiellement rapatrié le 1er juin 1949[962] ! Elles demandent d'accélérer le rythme du rapatriement des inaptes. Les Français acceptent, mais à condition que les Américains mettent à leur disposition leur matériel ferroviaire. Ces derniers augmentent aussi le nombre des transformables, ce que les Français refusent pour des raisons de sécurité économique[963].

Au-delà de l'inquiétude, ces calculs traduisent le fait que les Américains continuent à penser de façon distincte rapatriement et opérations de transformation, alors que les Français les conçoivent en interdépendance. Cette différence de conception ne renvoie pas seulement à une différence de perception de l'Allemagne, mais aussi à l'importance relative pour les EUA des partenaires allemand et français et donc, de leur révision des termes de l'alliance avec l'Europe. L'enjeu de cette phase, celle de la fin de la captivité, réside dans la flexibilité réciproque et la fermeté des autorités françaises pour faire coïncider leurs intérêts avec ceux des Américains.

Selon la procédure française, par l'addition des 20 000 rapatriés mensuels aux 25 000 transformables, le nombre maximal de libérés serait pour les trois premiers mois de 1947 de 135 000 et le rapatriement achevé au bout de quatorze mois, si l'opération, après un bilan trimestriel, était reconduite. Le MAE rappelle la péréquation française : adapter la libération des PG en fonction du nombre de travailleurs étrangers recrutés fin 1947 pour garantir 200 000 PG à l'économie française dans le cadre du plan Monnet. Afin de garder ce nombre incompressible, les autorités françaises envisagent de ralentir, si nécessaire, la cadence de rapatriement et d'option à l'approche des 400 000 et conserver 50 000 PG transférés par les Américains, auxquels viendront s'ajouter les 200 000 capturés par les Français.

Face à cette fermeté inédite, le général Drew ne peut que constater que c'est « simplement une déclaration unilatérale. Elle serait en désaccord direct avec nous » [964]. Toutefois, les autorités américaines, contrairement à leurs positions précédentes, se montrent prêtes à des concessions. Elles acceptent le nombre minimum initial de 20 000 rapatriés par mois en raison de la situation critique de la production en France[965], parce qu'elles sentent alors les Français prêts à un compromis. Mais surtout parce que ces derniers ont réussi à leur faire comprendre le lien entre main-d'œuvre et redressement de la France, entre PGA et nécessité de les remplacer, d'inscrire le cas français dans le schéma américain de l'alliance en Europe.

La stratégie des autorités françaises explique leur triple opposition initiale à la position américaine : la nombre de rapatriés ou de libérés bien inférieur aux 70 à 80 000 PG souhaités

962 NARA, RG 84 (433), PV du 05/03/1947 du MAE.
963 NARA, RG 84 (433), PV du 07/03/1947 du MAE.
964 NARA, RG 84 (433), PV du 07/03/1947 du MAE, *op. cit.*
965 NARA, RG 84 (433), document du 27/03/1947 du Gerald A. Drew concernant les « negotiations with the French Government on repatriation and liberation of German PW ».

par les EUA afin de pouvoir conserver jusqu'au 1er janvier 1948 350 000 PG ; l'échelonnement plus long qui court jusqu'au 31 décembre 1947 au lieu du 1er octobre ; enfin l'exclusion des 55 000 PG travaillant dans les mines du plan de rapatriement[966], mais pour laquelle elles peuvent faire jouer la clause de sauvegarde prévue dans l'accord du 3 décembre 1946. L'accord final du 11 mars 1947[967] indique un rythme de rapatriement de 12 000 PG par mois du 1er janvier au 1er mars, puis de 20 000, soit 224 000 rapatriés fin 1947. Quant à la libération sur place, acceptée par les Américains dans le cadre de la transformation en TCL proposée à l'ensemble des PG, elle s'effectuera au rythme de 25 000 PG par mois[968].

Dans tous les cas, pour les négociateurs français, il s'agit là des « extrêmes limites des possibilités maxima de libération ». Toute concession supplémentaire handicaperait gravement le relèvement français, ce que le gouvernement américain, qui contribue par son soutien matériel et financier, à sa réussite, voudra éviter[969]. Les autorités françaises avancent désormais l'argument recevable dans le schéma d'une Europe à reconstruire sous l'égide américaine, à savoir le principe de non contradiction de la position des EUA : si les Américains veulent, comme leurs aides économiques le prouvent, la réalisation du plan Monnet de modernisation de la France, alors ils doivent lui accorder également les moyens en main-d'œuvre qui conditionnent sa réalisation. Jouant à la fois sur le plan économique, politique et symbolique, les autorités françaises mettent en avant le risque de « très vives réactions » de la population française face aux conséquences économiques que des demandes américaines de libération trop exigeantes entraîneraient. En conclusion, la position américaine dépend du sens qu'ils accordent à leur alliance avec la France et à son ancrage au bloc occidental en liaison avec des problématiques plus générales de l'Europe de l'après-guerre.

b/ Le rapatriement à la conférence de Moscou : un quadripartisme qui se gèle

L'évolution des rapports de force au sein des instances interalliées en Allemagne témoigne de l'instrumentalisation du rapatriement avec l'avènement de logiques des blocs. A partir de 1947, le rapatriement français se décide de moins en moins entre Paris et Washington et de plus en plus à l'Est[970].

---

966 NARA, RG 59 (LM 109), document n° 73 du 14/02/1947 de l'ambassade de France aux EU concernant la « libération ».

967 On trouve deux dates dans les documents, le 11 et le 13 mars. Le texte est reproduit en annexe, p. 1268.l

968 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, mémorandum du 11/03/1947 de Teigten, Caffery concernant le « mémorandum comme résultat des négociations franco-américaines sur le rapatriement et la libération des PG » ; chiffre donné dans NARA, RG 84 (475), document du MAE concernant le « repatriation of German POWs from France ». ; ANF, 457 AP 64, télégramme n° CA3 du 05/04/1947 du MAE, DGAAS concernant le « rapatriement des PGA »..

969 MAE, Z23, projet du 06/02/1947 du MAE concernant les « PGA en France ; transformation de leur statut et rapatriement ». Sur les différentes dimensions du redressement français, voir la synthèse très complète conduite par Gerbet, Pierre , *Le relèvement 1944-1949*, coll. « Politique extérieure de la France 1871-1969 », Paris, Imprimerie Nationale, 1991

970 Voir notamment Foschepoth, Josef (Hgr.), *Kalter Krieg und Deutsche Frage. Deutschland im Widerstreit der Mächte, 1945-1952*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen – Zürich, 1985 ; Mai, Gunther, *Der Alliierte Kontrollrat in Deutschland 1945-1948. Alliierte Einheit – deutsche Teilung ?*, München, 1995.

Jusqu'au 1er octobre 1945, les questions relatives aux ex-membres des forces armées allemandes sont traitées par le directoire de la guerre. La coordination des transferts interzones des PG rapatriés échoit ensuite au directoire des PG et des *personnes déplacées* dont son Comité exécutif assume l'application du rapatriement. Si le conseil de contrôle a bel et bien approuvé la démobilisation et la dissolution des forces allemandes, le rapatriement des PG détenus dans des pays neutres et le contrôle de leurs transferts interzones, aucun accord n'a été réalisé[971]. L'élaboration d'un plan général de rapatriement devient à partir de 1947 l'occasion de définir les logiques d'affrontement Est-Ouest et une contrainte supplémentaire pour les Français.

Ayant les Soviétiques dans leur ligne de mire, les Britanniques, soutenus par les EUA, posent ainsi la question en février 1947 en demandant aux différents pays de présenter au conseil de contrôle allié le nombre de PGE détenus, leur zone d'origine et le délai du plan afin qu'il détermine la cadence de réintégration. La reprise de la question à Moscou (10 mars – 25 avril 1947) transforme la conférence en un tournant dans les relations entre Grands, dans le positionnement allemand de la France et dans la liquidation de la question PGA[972].

A cette conférence, le règlement de la question de la captivité des PGA hors d'Allemagne est devenu un enjeu de la guerre froide. Le nouveau ministre britannique E. Bevin, en demandant à l'URSS dès la 2e séance du 12 mars, de préciser ses effectifs de PGA afin de mettre en place le plan général de rapatriement au bénéfice de l'économie allemande, instrumentalise la question des PGA contre l'URSS. Elle accepte à la condition que les trois autres délégations en fassent de même[973]. Lors de la 6e séance le 15 mars, E. Bevin revient à la charge. Il demande à l'URSS et à la France de compléter les informations communiquées en précisant les cadences, nécessaires selon lui, à l'élaboration du plan général de réintégration des PG. La délégation française réagit avec virulence à la tactique britannique qu'elle accuse de ne tenir aucun compte des intérêts français. Le « couplet sentimental » relevant de la « mentalité pasteurs et vieilles filles » du ministre sur le sort des PGA détenus en URSS est perçu par G. Bidault comme « une offense directe à la France ravagée »[974]. A sa troisième demande, début avril, de confier au comité spécial la discussion de la question et des délais de rapatriement, V. Molotov et G. Bidault acceptent, mais refusent de s'engager sur la date. A la 42e séance, il est décidé – ce sera l'un des rares accords de la conférence- que les gouvernements devront présenter avant le 1er juillet 1947 leur plan de rapatriement et que tous les PG auront été

971 ANF, 457 AP 8, rapport, chapitre VII – Transferts de population du 20/02/1947 du conseil de contrôle allié pour l'Allemagne.
972 Sur les conférences des MAE, voir Kessel, Martina, *Westeuropa und die deutsche Teilung. Englische und französische Deutschlandpolitik auf den Aussenministerkonferenzen 1945 bis 1947*, München, 1989, notamment celle de Moscou, p. 211-256.
973 ANF, 457 AP 12, document concernant la « 4e session du conseil des MAE, Moscou (10 mars 1947-24 avril 1947) ».
974 ZFO, POL I A9 /b, note du 17/03/1947de Raymond Tardif concernant la « conférence de Moscou ».

libérés au 31 décembre 1948. Un calendrier contraignant est donc fixé : fin mai, les directoires concernés « soumettr[ont] » leurs propositions pour l'application du rapatriement des PG[975], les puissances détentrices devant présenter, avant le 1er juin 1947, au Conseil de contrôle leur plan de rapatriement[976] qui sera assuré conformément à un plan établi par ledit Conseil avant le 1er juillet 1947. Les puissances alliées devront ensuite informer le Conseil des ministres des Affaires étrangères du nombre de PG détenus au 30 novembre, tandis que l'autorité alliée de contrôle sera informée du nombre de prisonniers rapatriés mensuellement, des rapatriements prévus pour le mois suivant et des PG encore détenus[977]. Fin août, la situation des différents Alliés est la suivante :

Tableau 12 - Les rapatriements des PGA selon les Alliés

Puissance détentrice	Nombre de PG	Rapatriement au...	Cadence / Rythme
Etats-Unis (28/5/47)	13 633 dont 400 000 en France + 742 000 remis à la France	03/47 : 142 000 transférés	
Royaume-Uni	31/05/47 : 372 690 (?)	?	
France	01/06 : 372 000	entre 05/45-01/06/47 : 500 000	20 000/mois
URSS	12/03/47 : 890 532	entre 05/45-12/03/47 : 1 003 974	15 672 en mai 23 000 en juin Au 31/12/48 : 113 000 rapatriés

Sources : Colmar (ZFO), AP 126-4, document n° DOCS/P(47)43 du 22/08/1947 des Autorités alliées de contrôle concernant le « plan d'ensemble relatif au rapatriement de tous les PGA ».

Le retour à Berlin du traitement de la question des PG s'inscrit par la suite dans la rivalité des trois Grands et l'instauration de la logique de guerre froide qui prennent de court les Français. Vu l'impréparation des autorités de Paris et l'absence de directives pour Berlin, la marge de manœuvre française apparaît réduite, alors que Paris négocie en parallèle avec les Américains. Il doit défendre ses intérêts nationaux dans des rapports de force désormais dominés par les Grands et peut d'autant moins manœuvrer que la logique mise en place l'aligne *de facto* sur l'URSS qui veut également garder sa main-d'œuvre prisonnière. Bientôt seule puissance occidentale signataire de la Convention à détenir des PGA, la France cherche évidemment à s'en démarquer. En juin, alors que les Américains ont déjà remis leur plan au conseil de contrôle, que le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg ont précisé leur date de remise et que l'URSS apportera tantôt les informations nécessaires, son représentant peut

975 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 914 GFCC SK du 15/05/1947 du CGAAA, Berlin concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA en général et de ceux détenus par la France en particulier ».
976 MAE, Europe-Allemagne, vol.23, télégramme 3057 du 17/05/1947 et 948 GECC/SE du 08/06/1947.
977 ZFO, AP 126-4, document n° DOCS/P(47)43 du 22/08/1947 des autorités alliées de contrôle concernant le « plan d'ensemble relatif au rapatriement de tous les PGA ».

simplement déclarer qu'« il n'est pas encore en possession du plan français »[978]. A l'instar des Soviétiques, les Français devaient déposer un « principe de rapatriement pour le 31 décembre 1948 sans indiquer la cadence » [979].

La première réaction française consiste donc à gagner du temps en subordonnant, par exemple, l'accord français à l'accord général des autres pays détenteurs, sachant qu'ils n'ont pas non plus fourni leurs chiffres[980] ; ou tout simplement, en demandant à ses représentants de « retarder aussi longtemps que possible la mise en discussion » du plan quadripartite de libération[981]. Le plan français est déposé un mois après le 1er juillet, malgré les appels, de plus en plus pressants, de ses représentants à Berlin justifiant ce retard par la « difficulté rencontrée pour recruter la main-d'œuvre allemande de remplacement », adresse implicite aux Anglo-Américains[982].

Tableau 13 - Les puissances alliées et les PGA à la conférence de Moscou (10 – 25 avril 1947)

	Royaume-Uni	Etats-Unis	URSS	France
Nombre de PG détenus	435 295 (hors d'Allemagne)	15 103 (103 aux EUA, 1175 en France, 13825 en Italie, 15873 en ZAO)	890 532 (au 12/3/47)	631 483 au 14/3/47 (593 276 en France, 19 601 en Afrique du Nord, 18 606 en ZFO)
Nombre de PG libérés			1 003 974 (depuis le 8/5/45)	
Cadence mensuelle de rapatriement	17 000 20 000 à partir du 1er juillet			

Sources : Colmar, POL I A9/b, Documentation française, *notes documentaires et études* n°595, 09/04/1947, « Conférence de Moscou. Documents relatifs à l'Allemagne, 12-17/03/47 ».

	Royaume-Uni	URSS	France
Date de remise du plan	26/6/47 ?	1/7/47	29/7/47
Nombre de PG détenus	372 600 (31/5/47, hors d'Allemagne)	890 532 (12/3/47)	535 000 (1/6/47)
Nombre de PG libérés		1 003 974 (8/5/45-12/3/47)	500 000 (8/5/45-1/6/47)
Cadence mensuelle	18 000, bientôt 20 000	15 672 en mai 23 000 en juin 113 000 bientôt	26 000 en juin cadence « pas encore possible de fixer »
Sources	MW (Fontainebleau », 19770623/86	MAE, Z23, télégramme n°4086 ; 975 GFCCSE du 01/07/1947	MAE, Z23, télégramme n°4527 ; 993 FGCC SE d du 20/07/1947

978 ANF, 457 AP 68, télégramme à l'arrivée n° 939 GFCC/SE du 02/06/1947 du GFCC Berlin concernant du « rapatriement des PGA ».
979 MAE, Europe-Allemagne, vol.23, télégramme du 08/09/1947.
980 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, télégramme à l'arrivée n° 3516 du 16/05/1947 du contrôle Berlin concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA en général et de ceux détenus par la France en particulier ».
981 MW (Fontainebleau), 19770623/86, télégramme au départ n° 634/ECO/SOG 4 du 23/05/1947 concernant le « plan de rapatriement des PGA ».
982 ZFO, POL 8 I A 8 a/1, document du 30/06/1947 concernant « 1-30/06/1947 ».

Encore le plan français déposé le 29 juillet est-il à dessein si concis qu'il « n'engagerait pas l'avenir »[983] : reprenant les formulations du plan soviétique, remis peu avant, il indique que 500 000 PG ont été libérés entre la capitulation de l'Allemagne et le 1er juin, qu'il reste à cette date 535 000 PG en France ; que 26 000 PG ont été rapatriés en juin, qu' « il n'est pas encore possible de fixer » la cadence mensuelle des rapatriements qui permettra tout de même de tenir la date du 31 décembre 1948[984]. Les membres du directoire des affaires militaires[985] ne peuvent s'en satisfaire : le 9 octobre, le délégué britannique rappelle que le directoire n'a toujours pas reçu le plan complet de rapatriement des autorités françaises, lesquelles demandent de renvoyer la question à la prochaine réunion le 23 décembre, espérant l'aboutissement d'ici-là des négociations franco-américaines[986].

Dans un premier temps, les autorités françaises sur la défensive pratiquent donc l'atermoiement à Paris comme à Berlin. La redéfinition de la stratégie française s'avère d'autant plus *opportuniste* que la perception américaine de la France et de l'intérêt de son alliance avec elle en Europe ont également changé. La crainte des EUA d'une subversion communiste -du moins la forte puissance du PCF- et les projets de modernisation de l'économie nationale induisent un traitement économique et politique plus favorable pour la France. La tactique française d'asseoir sa politique allemande et d'alliée dans cette nouvelle configuration contribue à rééquilibrer ses rapports d'alliance avec les EUA et à l'engager dans une dynamique du *donnant-donnant*. Ne peut-on pas interpréter ainsi le conseil du Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au Groupe français du conseil de contrôle mi-mai d'étudier « (...) s'il ne conviendrait pas de lier la cadence de libération des PG à l'obtention de divers avantages dans les domaines, tels que les livraisons supplémentaires de charbon, la fourniture de main-d'œuvre au titre des réparations ou au titre de travailleurs volontaires, la préparation d'un plan d'émigration allemande »[987] ? Paradoxalement, le fait que la question allemande remonte au cœur de la reconstruction française, et qu'elle devient un enjeu de politique intérieure, offre à la France une certaine marge de négociation en raison du cadre d'alliance modifié.

983 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 4527 ; 993 FGCC SE d du 20/07/1947 du GFCC Berlin concernant le « plan français de rapatriement des PGA ».
984 MW (Fontainebleau), 19770623/90, document du 28/07/1947 concernant le « projet d'instructions interministérielles au comité de contrôle de Berlin élaborées par les représentants des MAE, MF, MW et de la Population (transfert d'économie des TL allemands) ».
985 ZFO, POL 8 I A 8 a/1, document du 31/07/1947 concernant « 1-31/07/1947 ».
986 MAE, Z24, télégramme à l'arrivée n° 403 EM/DAM/CFCC du 12/10/1947 du GFCC Berlin concernant la « discussion. Plan d'ensemble relatif au rapatriement des PG ».
987 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 914 GFCC SK du 15/05/1947 du CGAAA, Berlin concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA en général et de ceux détenus par la France en particulier ».

c/ L'attitude de l'URSS et la logique des blocs, alliés objectifs des Français ?

La politique allemande de l'URSS pousse les Anglo-Américains, après la conférence de Moscou, à augmenter la tension qui s'exerce par ricochet sur la France, soulignant le décalage des cadres d'action et d'interprétation : les premiers s'engagent dans une logique de guerre froide, sinon dans un avant-guerre ; la seconde, par intérêt national, tente d'organiser un après-guerre.

En août 1947, en vue de l'élaboration du plan d'ensemble pour tous les PG, le délégué américain annonce qu'à partir du 1e décembre 1947, chaque puissance rapatriera mensuellement un douzième du nombre des PG détenus le 30 novembre 1947 dont elle aura informé le Conseil des ministres des Affaires étrangères. La réaction du délégué français est immédiate : l'exécution d'un plan « poserait à la France des problèmes considérables »[988]. Alors que les négociations franco-américaines sont au point mort, que les autorités françaises ont décidé unilatéralement la réduction du nombre de PG rapatriés mensuellement, la nouvelle exigence américaine à l'échelle quadripartite est mal acceptée, peut-être aussi mal interprétée : elle est vue, par le Groupe français du conseil de contrôle, comme un moyen de pression sur la France en rapportant les termes de l'accord conclu avec cette dernière, comme si « l'on n'avait pas confiance que la France tienne ses promesses ».

Or, selon le chef de la division « Personnes Déplacées », ce sont les EUA qui n'ont pas tenu les leurs en passant sous silence la clause de révision de la cadence dans les trois mois en fonction des résultats de la transformation et les engagements du *S.D.* dans le recrutement de main-d'œuvre allemande libre. D'autre part, aucun article du plan américain n'apporte de garantie à la France. Ainsi, l'avancée de la date d'achèvement du rapatriement du 31 décembre au 30 novembre ferait perdre à la France dix millions de journées de travail. « La France n'est pas encore un pays mineur sous tutelle américaine »[989] : elle refuse donc. De fait, lors de la séance suivante, les positions sont tranchées : si le Royaume-Uni acquiesce et rappelle l'absence de cadence dans les plans français et soviétiques, les deux parties concernées refusent de prendre position. C'est dans ce contexte qu'à partir de fin septembre, la délégation française conditionne son acceptation de la proposition américaine par mensualité à l'aboutissement des négociations franco-américaines à Paris sur le recrutement de main-d'œuvre allemande libre. Cette position permet habilement de faire porter la responsabilité de réussite du plan aux Américains eux-mêmes et de se démarquer des

988 ZFO, AP 126-4, document n° DOCS/M/47/18 du 11/08/1947 du Directoire concernant le « plan d'ensemble pour le rapatriement en Allemagne de tous les PGA ».
989 ZFO, GMBF 173 D M2&3, document n° 1436 PDR du 03/09/1947 du chef par intérim de la division « PD » du GFCC concernant le « plan d'ensemble relatif au rapatriement de tous les PGA ».

Soviétiques, désormais seuls à entrer dans une logique d'opposition systématique. La défense par la France et l'URSS d'une position apparemment similaire sur le rapatriement des PGA devient un préalable à lever dans un contexte de tensions accrues. Comment la France en a-t-elle profité dans l'organisation de son rapatriement ?

Après la conférence de Moscou, les Britanniques « accrochent » les Soviétiques cette fois sur l'absence de cadence mensuelle[990], et prévoient de renouveler l'opération à la conférence de Londres[991]. Pour éviter d'avoir à mettre en cause la France et « disposer d'une plus grande liberté d'action », le délégué britannique entreprend en aparté son collègue français, fin octobre, de sorte qu'à la prochaine réunion du directoire le 28 du mois, la France puisse annoncer son accord au plan américain, soit une cadence de 25 000 par mois à partir du 1er février 1948 à condition que les deux autres problèmes trouvent une solution satisfaisante pour la France. Elle accepte d'autant plus facilement[992] qu'elle avait elle-même décidée quelques jours auparavant de rapatrier 23 000 PG par mois à partir du 1er novembre. Britanniques et Américains sont désormais satisfaits. La logique de bloc s'est donc définitivement emparée de la question des PGA.

La délégation soviétique riposte en attaquant l'opération de transformation dont le directoire des affaires militaires doit débattre fin septembre. La France réussit dans un premier temps à « éviter qu'une discussion au fond ne s'ouvre sur ce point ». Mais au cours de la séance du 28 octobre, les autorités soviétiques inaugurent un raisonnement qu'elles tiendront jusqu'à l'échec final de l'élaboration du plan d'ensemble de rapatriement : ayant eu connaissance des accords entre les Anglo-Américains et respectivement les Français et les Belges concernant les travailleurs libres dont elle n'a jamais été informée, la délégation soviétique les considère contraires aux décisions de Moscou et réclament leur rapatriement. Elle refuse sinon de poursuivre la discussion du plan américain tant que les informations qu'elle juge nécessaires sur ces accords tripartites ne lui auront pas été fournies[993]. Dans cette configuration qui risque d'imputer à la France la responsabilité du retard soviétique au plan américain, son délégué est autorisé à lever, lors de la séance du Comité de coordination allié du 8 décembre, la réserve concernant le recrutement de la main-d'œuvre allemande. Il dissocie ainsi les deux questions et communique les renseignements demandés afin d'éviter de donner prise aux attaques

990 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 6039 ; 375 EM/DAM/GF du 23/09/1947 du GFCC Berlin concernant le « plan de rapatriement de PGA ».
991 Elle se tient du 25/11 au 15/12/1947.
992 MW (Fontainebleau), 19770623/86, télégramme au départ n° 1238/ECO/SOC du 24/10/1947 concernant le « plan de rapatriement des PGA » ; ZFO, 7.33, télégramme n° 1143 GFCC/SE du 25/11/1947 du contrôle Berlin concernant le « plan de rapatriement des PGA ».
993 Plusieurs fonds d'archives contiennent des documents sur cet épisode. On consultera avec profit dans les archives de la ZFO les fonds Bonn ADM 110 IV E, AP 115-1, AP 126-4, GMFB 159 XA 2-5, 7.33 ; à Fontainebleau, la série 19770623/86 du MW ; dans les archives du MAE, la série Z24.

soviétiques[994]. La France, après avoir rappelé que Georges Bidault avait fourni les explications nécessaires en novembre 1947 sur la transformation des PG, conclut que « les travailleurs libres allemands en France n'ont rien de commun avec les autres PGA encore en captivité » et ne sont donc pas concernés par le plan de rapatriement[995]. Si elle n'entend pas donner des indications sur les accords tripartites[996], elle est prête à informer la délégation soviétique du statut des travailleurs transformés. L'enjeu du découplage des deux questions à l'international est fondamental car elle permet de replacer la question dans un cadre bilatéral franco-américain, dans lequel les Français pensent plus facilement compenser la libération des PGA. Les délégués britanniques et américains appuient entièrement la position française.

Fin 1947, la situation s'est donc clarifiée : la constitution des blocs va de pair avec la position soviétique, perçue par les Occidentaux comme une tentative pour faire diversion sur l'absence de plan et de cadence, et la conclusion d'un accord bilatéral franco-américain qui permet d'assurer à la France un remplacement de la main-d'œuvre PGA par une main-d'œuvre libre. Ce qui remplit ainsi les conditions de sa reconstruction à l'Ouest. L'adaptation de la conception française en matière de captivité lui permet dorénavant d'intégrer l'ordre diplomatique occidental et de se démarquer de l'URSS, la logique des blocs ayant définitivement rendu illusoire autant qu'inefficace ses prétentions à jouer les intermédiaires. Ainsi la France se dit-elle prête à soutenir une proposition sur le travail forcé. Selon Raymond Bousquet du MAE, elle « serait dirigée essentiellement contre l'URSS »[997], ses meilleurs arguments contre les accusations de traitements « cruel et inhumain » des PG étant ses 50% de rapatriés et ses 100 000 optants pour le statut de travailleur libre. Cette évolution permet un démarquage aussi visible que définitif de l'attitude des Soviétiques[998]. Au lieu de penser à l'international la captivité en termes nationaux, c'est en important à l'échelle nationale des enjeux internationaux que la France a dû et su modifier en conséquence sa stratégie. Le contexte européen constitue une composante essentielle pour comprendre de quelle manière la gestion des PGA, loin d'être ce trophée qui sanctionne le retour de la France sur le devant de la scène, en révèle certaines limites.

L'agence *Tass* publie un communiqué le 4 janvier 1949 que l'on peut lire comme un épilogue à cet affrontement : il indique que le conseil de contrôle n'a pu établir de plan

994 MAE, Z24, télégramme à l'arrivée n° 15/17 du 27/11/1947 de l'ambassade de France en Grande Bretagne ; MAE, Z24, télégramme au départ n° 1396/ ECOSOC/4 du 04/12/1947 du CGAAA concernant le rapatriement des PGA.
995 ZFO, Pol I A 8 b, document n° 27 du 31/12/1947 ; MW (Fontainebleau), 19770623/86, télégramme à l'arrivée du 22/11/1947 du GFCC Berlin concernant le « plan de rapatriement des PG ».
996 MW (Fontainebleau), 19770623/86 télégramme à l'arrivée du 22/11/1947 du GFCC Berlin concernant le « plan de rapatriement des PG ».
997 NARA, RG 84 (475), document du 15/01/1948 de Boswell concernant le « rapatriement des PG ».
998 MAE, Europe-Allemagne, vol.24, *ibidem*, « La conclusion de l'accord de transferts entre la bizone et la France permettra aux trois puissances occidentales de faire pression sur l'Union soviétique en vue d'obtenir le rapatriement en zone soviétique d'Allemagne des prisonniers actuellement en France et originaires de cette zone […] à conclure avec la France un accord analogue ».

général de rapatriement en raison du refus des gouvernements français et britannique, soutenus par celui des EUA, « d'inclure les PG retenus comme s'ils travaillaient comme salariés ». Il conclut laconiquement que l'URSS achèvera son rapatriement en 1949[999].

d/ L'application du plan de rapatriement français à l'ombre de la guerre froide : les gains de l'interdépendance

Ce sont sans conteste ces nouveaux rapports de forces qui accouchent, par répercussion, de la plus grande réussite de la négociation française. Les Américains, on s'en souvient, entendent dissocier les trois sources de main-d'œuvre, ne donnant leur accord, par exemple, pour l'établissement des modalités de la transformation, que si elle ne reporte pas la mise en œuvre du programme de rapatriement prévue fin janvier[1000]. Réitérant l'indépendance de ces deux questions, ils précisent, début février, qu'ils n'aborderont pas la question d'un nouveau report de la fin des rapatriements après le 1er octobre tant que les rapatriements programmés ne sont pas « dans l'opération en cours » et qu'il est impossible donc de juger par les faits si les autorités françaises ont respecté leurs engagements. Lors des dernières négociations fin mars, les représentants américains indiquent à l'ambassadeur J. Caffery que les Français, malgré la séparation de la question du recrutement de la main-d'œuvre en Allemagne et de l'accord de rapatriement, ont tenté plusieurs fois « d'associer le programme de recrutement avec l'accord sur les PG », mais sans succès[1001].

Le premier plan de rapatriement français de janvier 1947 prévoyait seulement six catégories de rapatriables, en principe définies à partir de critères humanitaires et politiques. Celui proposé pour l'accord franco-américain du 31 janvier, officiellement dressé en liaison avec le CICR, a en fait été établi au plus tard le 20 janvier selon deux recommandations du MW, avec le souci de bouleverser le moins possible l'économie française : libération prioritaire des inaptes, des PG occupés en ZFO et en Afrique du Nord, de ceux employés par les services militaires, les commandos communaux, les activités non prioritaires et le déminage ; priorité pour la non-réduction des effectifs. Il comporte par conséquent quelques changements majeurs : prise en compte du facteur politique, classement en fonction du rendement économique et de préoccupations humanitaires, valorisation de l'engagement économique, ce qui aboutit à une augmentation du nombre de catégories et à leur quasi-inversion. A travers les catégories de rapatriés, que la France est libre de définir, il s'agit de

999 MAE, Z24, copie d'un télégramme en clair n° 27 du 04/01/1949 concernant le « communiqué de l'agence Tass au sujet des PGA ».
1000 NARA, RG 389 (1418), document n° 322 du 24/01/1947 du *State Department* concernant la « main-d'œuvre allemande ».
1001 NARA, RG 84 (433), document du 27/03/1947 de Gerald A. Drew concernant les « negotiations with the French Government on repatriation and liberation of German PW ».

garantir les intérêts économiques nationaux, de soutenir la politique sarroise de la France et de fournir à sa zone d'occupation des gages politiques en termes de dénazification.

Tableau 14 - Les plans français de rapatriement (janvier – mars 1947) et nombre de PG par catégories

Plan du 14/01/47	Plan du 31/01/47 (?)	04/03/47		Nbre au 01/01/47	PG provenant des Américains
1. pères de quatre enfants	Sarrois (1/1/47-15/2/47)	Action particulière pour la France		10 000	7 000
2. veufs avec deux enfants	1. prisonniers ayant effectivement et à titre personnel accomplit des actes de résistance au nazisme	Inaptes		144 000	95 000
3. hommes de plus de 40 ans	2. prisonniers allemands âgés de 50 ans ou plus au 1er janvier 1947, y compris les officiers de réserve	Accords avec gouvernements étrangers		121 800	30 ? 000
4. antinazis et victimes du nazisme	3. prisonniers allemands de 45 ans ou plus au 1er janvier 1947, y compris les officiers de réserve	Rétrocédés		70 000	
5. PG ayant apporté une aide particulière à la France	4. prisonniers ayant rendu des services spéciaux	Restants		38 000	25 000
6. Sarrois et autres	5. sous-officiers volontaires pour le travail (1ère catégorie, longue activité dans des travaux durs ou dangereux)	Morts		21 500	13 000
	6) pères de quatre enfants et plus	Total		405 300	240 000 ?
	7. veufs pères d'au moins deux enfants			Drew : 80 000 restent sans priorité	
	8. sous-officiers volontaires pour le travail (2e catégorie, tous ceux qui sont pas compris dans la 1ère)				
	9. prisonniers allemands âgés de plus de 40 ans				
	10. pères de trois enfants				
	11. Autres prisonniers				

Sources : NARA, RG 84 (433) ; PV du MAE, 04/03/47

L'organisation du plan français de rapatriement s'avère être donc un instrument pour garder la maîtrise quantitative de la main-d'œuvre PG et conserver au travail « le maximum de PG aussi longtemps que possible »[1002]. Ainsi les Français indiquent-ils aux Américains que la libération des transférés ne se fera qu'après celle des deux premières catégories afin de ne pas déséquilibrer l'économie française[1003] ; que les 80 000 PG sans catégorie qui inquiètent les Américains, seront répartis après les trois mois de test. Alors que le contingent mensuellement

1002 SHAT, 29 R 5 (2), CR n° 22524 DGPG/1 du 29/03/1947 du DGPG.
1003 NARA, RG 84 (433), PV du 04/03/1947 du MAE.

libéré dépasse largement les propositions initiales françaises, la DGPG propose, fin mars, sur la « demande insistante » du MW et des autres ministères concernés, que le rapatriement vise en premier lieu les 60 000 PG inaptes, définitifs ou quasi par tranche de 20 000, et les PG dont le statut les dispense de travail. De la sorte, près de 8 000 officiers de réserve seront ainsi rapatriés préférentiellement, malgré les catégories définies[1004]. Inversement, jusqu'à l'été 1948, le MW intervient auprès du Ministre des Forces Armées pour réduire le rythme mensuel de 35 000 à 15 000 afin de réaliser les récoltes dans les conditions optimales et de maintenir le niveau de la production houillère pendant les congés payés[1005] avec succès.

Contrairement aux plans des alliés par tranches mensuelles, exprimées en pourcentage du total, la méthode française par catégories offre une plus grande maîtrise diachronique et professionnelle du rapatriement. Le contrôle du profil des PG à rapatrier qui s'exerce jusqu'au « blocage », fin 1948, des PG « non visés par l'accord américain, s'ils appartiennent aux catégories les plus intéressantes », tels les agriculteurs ou les mineurs[1006], s'explique par la gestion simultanée du départ des PG et de leur remplacement par de la main-d'œuvre libre. C'est pourquoi elle s'assimile de plus en plus à une gestion de main-d'œuvre immigrée dont les critères de catégorisation ressemblent à ceux retenus pour la sélection des travailleurs immigrés.

Dans l'esprit des décideurs français, l'application du plan de rapatriement, même *a minima*, est subordonné à la réalisation des opérations de recrutement et de transformation, donc à la coopération américaine. Or, l'état-major de la Défense Nationale[1007], qui a été « systématiquement écartée de toute négociation relative à ces questions de la première importance », souligne le risque d'aggravation de la crise de main-d'œuvre à la fin du premier semestre 1947, puisque l'opération de recrutement n'aura certainement pas débuté, faute de recevoir l'aval du conseil de contrôle à Berlin. Ce sont donc les « chances de reprise de l'économie françaises » et le plan Monnet qui seraient compromis. Cette interdépendance des plans, gage de main-d'œuvre allemande en France, est un autre facteur d'explication de la lenteur de l'élaboration du plan de rapatriement à présenter à Berlin pour le 1er juin 1947. Une note de la présidence du Conseil de fin mai 1947 résume la position française : si la France n'obtient pas satisfaction dans le recrutement en zones anglo-américains, elle réduira le contingent mensuel de rapatriés de 20 000 à 5 000 et diminuera dans une « proportion à déterminer » le contingent de 25 000 transformés. Lorsqu'elle aura obtenu les garanties

1004 SHAT, 29 R 5 (2), CR n° 22524 DGPG/1, *op. cit*.
1005 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note n° 7116 M/ME du 18/07/1948 de la sous-direction de la MOE, 7e bureau.
1006 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 914 GFCC SK du 15/05/1947 du CGAAA, Berlin concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA en général et de celui des détenus par la France en particulier ». Le CGAAA demande à Paris des instructions sur l'application que le Gouvernement entend faire de l'accord de Moscou et ses éventuelles réserves, concernant notamment le maintien du plan franco-américain et le rapatriement des PG non concernés, les PG originaires de territoires perdus par l'Allemagne.
1007 Désormais abrégé en EMDN.

nécessaires sur le recrutement en Allemagne et les transformations, elle reprendra les opérations aux rythmes initialement prévus. Jouant l'avenir de son relèvement économique et ne disposant pas d'autres moyens de pression sur l'alliance, le gouvernement français n'hésite pas à appliquer une telle politique. Début juillet 1947, il prévient Washington que la « situation dramatique » de l'économie française, le faible soutien américain dans le recrutement de travailleurs libres en ZO, les rendements médiocres des PG et les incertitudes liées à la transformation l'obligent à limiter, en juillet et août, le total de rapatriement à 10 000 par mois[1008].

Les archives du CICR laissent entrevoir à quel degré les autorités françaises se sont servies des cadences mensuelles de rapatriement comme variable d'ajustement et ultime exercice de souveraineté. Participant à l'organisation des trains de rapatriement, ses délégués donnent un aperçu de l'application concrète de ces politiques.

En premier lieu, la divergence d'appréciation sur le nombre des rapatriables conventionnels est estimé par la DGPG à 250 000, tandis que pour le CICR nombre d'inaptes temporaires deviendront « à bref délai » totaux et rapatriables[1009]. Surtout, il n'y a que 9 000 inaptes rapatriés par mois au lieu des 30 000 promis par le gouvernement français, malgré les démarches du CICR. Le Comité constate que sur les 140 000 rapatriés prévus à raison de 20 000 par mois entre mars et septembre 1947, seuls 117 000 auraient été rapatriés. Pour octobre, 10 000 seulement sont prévus et pour novembre 28 000, ce qui occasionne un retard de 30 000 PG pour juillet-octobre. Au-delà des chiffres, la faible efficacité des interventions du CICR en matière de rapatriement, conduit la délégation à Paris à s'interroger sur l'efficacité de la Croix-Rouge. Or, la réaction des autorités américaines qui comprennent la réduction de la cadence et l'objectif des Français de gagner du temps, c'est de convaincre le chef des délégations en France que seule une prise de position de principe de Genève peut s'avérer efficace. Malgré les appels répétés de celui-là, le Comité ne s'est pas prononcé, comme il était de son devoir, contre « les abus » d'une captivité considérée désormais sans bases juridiques. Si la délégation à Paris juge que ce dernier commet « en quelque sorte un péché de complicité », Genève n'est pas persuadée de l'opportunité de se prononcer de façon aussi nette[1010].

1008 MAE, Z23, télégramme au départ n° 21-2135 du 04/07/1947 de la Direction des Conventions Administratives et Sociales concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA de France ». ; rapatriement entre le 1er janvier et le 1er mars, supérieur à 15 000 ; entre le 1er mars et le 1e juillet : 87 000 au lieu de 60 000, soit un total de 102 000 rapatriés depuis le début de l'année. De fait, entre janvier et septembre, 250 000 PG ont été rapatriés, soit une moyenne mensuelle de 27 800 ; NARA, RG 59 (LM 109), document n° 338 du 06/10/1947 de l'*Embassy of France in the US* concernant la « transformation ».

1009 CICR, G8 / 51 XIII, 321-32, note n° 3771 du 13/04/1946 de W. Michel concernant les « PGA en mains françaises par Gallopin ».

1010 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 9 du 01/10/1947 du CICR, Paris concernant « la réunion générale des délégués du CICR en France, 22-24 septembre 1947 ; CICR, G 25/666, 25/35, PV n° 7 du 30/12/1946 du CICR, France concernant la

La difficulté nouvelle du CICR à se faire entendre et à faire respecter à la France ses engagements peut s'interpréter, selon moi, pas seulement comme l'expression d'une fermeté vitale de la France, mais aussi comme une manifestation de la nouvelle convergence d'intérêts franco-américains qui met à jour leur alliance. Cette récente contrainte d'alliance rend moins nécessaire la médiation du tiers, la politique européenne des EUA moins urgente ainsi que les pressions à exercer sur la France, et donc moins efficace leur recours par le CICR. Il faudra attendre l'élaboration des opérations de transformations pour que le CICR soit encore sollicité sur la scène diplomatique : l'une des dernières requêtes de W. Michel auprès du nouvel ambassadeur américain en France, S. Boswell, en mars 1948 concernant la baisse de la cadence des rapatriements trouvera alors un accueil plus favorable[1011].

L'instauration des logiques de guerre froide bouleverse la question allemande et par remontée les termes de l'alliance franco-américaine : la fin de la captivité allemande devient un point de cristallisation entre les deux blocs fin 1946. Cela dessert dans un premier temps la position française, car sa résistance à penser le rapatriement dans un cadre quadripartite, comme son refus d'adapter sa politique allemande, l'isolent des Anglo-Américains. Ses différents projets de rapatriement en 1947 montrent cependant que la dynamique des blocs offre à la France de nouveaux espaces de négociation dès lors qu'elle parvient, à partir de la conférence de Moscou qui fixe un terme à la captivité allemande, à lier l'importance de sa reconstruction économique avec le renforcement du bloc occidental qu'elle intègre. Elle peut alors faire accepter un plan de rapatriement qui lui garantit un certain volant de main-d'œuvre prisonnière et son remplacement grâce à un bilatéralisme franco-américain renouvelé.

2 - Le recrutement de la main-d'œuvre civile : des Allemands à l'Allemagne ?

Le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs civils allemands pour compenser le rapatriement des PGA constitue pour la France autant un enjeu économique central qu'une condition politique de son rétablissement international : c'est qu'il se situe, à l'évidence, dans une perspective de concurrence avec l'Allemagne que les Américains souhaitent de plus en plus reconstruire.

« réunion des délégués du CICR en France, 20/12/46. Fin novembre 1946, de Weck donnait à entendre dans le procès-verbal de la réunion des délégués du CICR en France que les « moyens employés [pour obtenir le rapatriement] n'ont pas toujours eu l'agrément des délégués qui les trouvent 'tatillons' ».

1011 CICR, G 8/51 XXII, 326-327, document du 02/03/1948 du CICR, Paris concernant l'« entretien avec Boswell de l'ambassade des EUA, le 17 avril 1948 ».

a/ L'impossible « relève » allemande (1945-1946)

Dès juillet 1945, les autorités françaises ont lancé une stratégie internationale dans le but de compenser les incertitudes des transferts américains, notamment en Allemagne, en établissant un lien direct entre le recrutement de la main-d'œuvre allemande et le nombre des PG en France : le but d'atteindre 1,75, puis 1,3 million, de PG nécessaires à la reconstruction. Dans les premiers temps, la pression démographique en PG étant encore très forte en Allemagne et les tensions entre les forces d'occupation des différentes zones relativement faibles, la tactique vise à optimiser l'apport par les mêmes moyens qu'en France : récupérer le maximum de PG et en rendre le moins possible. Lorsque les EUA proposent de céder aux autorités françaises 700 000 PG, originaires de la ZSO, comme « main-d'œuvre de réparation » [1012] -sinon ils seront rapatriés-, la réaction française se détermine en fonction du remplissage de ses besoins en main-d'œuvre PG. Le Groupe français du conseil de contrôle allié, qui estime « douteux » l'obtention de réparation de l'Allemagne « pour un montant appréciable »[1013], recommande vigoureusement d'accepter la première solution, puisque « le seul élément important et sûr de réparation sur lequel [la France peut] compter est l'utilisation de la main-d'œuvre constituée par les PGA »[1014]. La suspension des transferts met un terme à l'expérience[1015]. Cependant, conçue comme une source d'approvisionnement en main-d'œuvre dès 1945, l'immigration allemande ne disparaît pas de la stratégie française.

Les Français tentent ainsi d'élargir au maximum les bassins de recrutement potentiels de main-d'œuvre en Allemagne. Ils posent, lors de la 3e réunion du conseil de contrôle fin août 1945, le principe selon lequel les libérations ne se feront pas sans tenir compte des besoins en main-d'œuvre des pays sinistrés. Ils proposent donc que la démobilisation des rapatriés soit conditionnelle sous forme la forme d'un « congé de captivité » qui garantit aux nations ayant droit à des réparations de trouver, « parmi les anciens militaires libérés », la main-d'œuvre indispensable pour achever leur reconstruction. Ce système de « relève périodique » s'inspire explicitement de l'expérience française de captivité et de la politique économique mise en place entre l'Allemagne nazie et le régime de Vichy dans le cadre de la collaboration. Ils vont jusqu'à reprendre des termes emblématiques de Relève et de Service du Travail Obligatoire[1016]. Ce dispositif qui maintiendrait tous les militaires rapatriés « réquisitionnables à tout moment » doit garantir à la France une main-d'œuvre constante à un niveau donné : « Tout se passerait comme [si] le service militaire était remplacé en Allemagne par un service

1012 ZFO, AP 113-1, document n° D 3300 du 29/07/1945 du GFCCA.
1013 ANF, AJ 34 (1874), document du 29/07/1945 du groupe français du conseil de contrôle de l'Allemagne, direction du travail concernant le « transfert des PG domiciliés en ZSO ».
1014 ANF, AJ 34 (1874), note du 04/08/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant le « problème de main-d'œuvre des PG ».
1015 Précisément quand le respect des engagements n'est pas tenu ; ZFO, AP 113-1, document n° 1378 CC/CAM/G du 18/10/1945 du CCFA concernant les « transferts, livraisons et libérations de PGA ».
1016 L'expérience héritée de l'occupation, voir ANF, AJ 34 1874 concernant les « possibilités allemandes ».

de travail à effectuer en France pour le rachat des PG ». Les PG seraient mis en congé et si, à l'expiration des contrats de deux ans[1017], la première série de « releveurs » n'était pas entièrement remplacée, les PG « seraient appelés à retourner en France »[1018]. Le recrutement en Allemagne, pensé à l'origine comme une relève aux PG, se fonde sur la double co-extension : quantitative, numérique, du potentiel de main-d'œuvre à l'ensemble du territoire allemand, et politique, en rendant collectivement responsable l'ensemble du peuple allemand des destructions de guerre et de l'effort de reconstruction français. Certes, fin 1945, le recrutement est conçu sur la base du volontariat. Mais les autorités françaises n'excluent pas l'emploi de « requis conformément à la réglementation du IIIe Reich actuellement en vigueur » si les volontaires sont insuffisants[1019]. Encore faut-il qu'elles puissent l'imposer à leurs alliés.

Les services des Armées proposent fin octobre 1946 aux autorités britanniques, dont l'appui leur est essentiel et dont elles connaissent le besoin de main-d'œuvre pour convaincre les EUA, la création d'un « service obligatoire du travail » qui permettrait le rapatriement des PGA, main-d'œuvre « fatiguée et usée », tout en garantissant aux pays européens une main-d'œuvre allemande « fraîche et jeune ». Il s'agirait en effet de « décréter qu'en remplacement du service militaire supprimé en Allemagne tous les jeunes [18-25 ans] obligatoirement [devront] effectuer un an ou 18 mois de travail à l'étranger dans les pays sinistrés par l'Allemagne »[1020]. Initialement prévue pour les trois zones, cette « politique de juste réparation » devait être maintenue pendant dix à vingt ans et étendue à la zone orientale si les Soviétiques sont intéressés.

Fin 1946, la proposition avait aussi peu de chance d'aboutir, tant les dynamiques de sortie de guerre et les précoces logiques de guerre froide rendaient caduque une telle conception des réparations. Les Britanniques, sans être contre le principe, refusent de donner suite à la proposition, car ils n'entendent pas que les Français s'en servent dans les négociations pour obtenir d'eux et d'Américains « un schéma à long terme qui revient en fait à une approbation directe du principe de réparation à partir de la production courante »[1021]. Ils craignent désormais les réactions de leur opinion publique et de celle des EUA. Enfin, dans le cadre quadripartie cette proposition fournirait de « splendides munitions défensives et de contre-

1017 Durée officielle du STO d'après l'article 2 de la loi du 16/10/1943.
1018 ANF, AJ 34 – 1874, document du 09/08/1945 du groupe français du conseil de contrôle, direction du travail concernant le « point de vue de la division « travail » dans le problème de libération des PG ». ; ANF, AJ 34 (1874), concernant les « possibilités allemandes ».
1019 ANF, AJ 34 (1874), note manuscrite du 24/04/1945.
1020 London (NA), FO 371-55720, document du 25/10/1946 du MAE concernant le « rapatriement des prisonniers allemands ».
1021 London (NA), FO 371-55720, document n° C 13820/46°/G du 05/11/1946 concernant le « French Plan for Repatriation of German Prisoners ».

attaque » aux Soviétiques pour désamorcer les attaques britanniques contre leur pratique de déplacement forcé de travailleurs allemands de leur zone.

Les Américains, par la voix du général Clay, opposent le même refus. Officiellement, une telle mesure contreviendrait à leur politique de dissolution des forces armées allemandes donc à leur gestion de sortie de guerre de l'Allemagne. Mais on peut avancer que le refus américain venu de Francfort renvoie au rééquilibrage de la politique européenne des EUA entre la France et l'Allemagne, au détriment de la première, en empêchant une logique française de réparation-punition française aux dépens de l'Allemagne. Le général américain, à la place, propose d'envoyer en remplacement des PG, comme main-d'œuvre pour les réparations des membres d'organisations criminelles et des volontaires. L'envoi de nazis, de nouveau déjà avancé en juillet 1946, doit se comprendre comme la volonté de séparer les deux logiques et de permettre à l'Allemagne de bénéficier du retour de cette main-d'œuvre PG[1022].

Le changement de l'attitude américaine en matière de PG se répercute dans le recrutement de la main-d'œuvre allemande civile, comme dans le rapatriement des PG transformés, entraîne indirectement une évolution du dispositif français qui doit jouer sur les trois sources de main-d'œuvre pour maintenir un même niveau de travailleurs. L'équation pour les Français est claire, mais sa solution de plus en plus difficile à imposer en raison de la situation européenne et du raidissement de la position américaine : comment satisfaire les demandes américaines de rapatriement des 450 000 PG, transférés pour le 1er octobre 1946 au plus tard, sans compromettre le plan de modernisation et d'équipement de l'économie française de Monnet fondé sur l'augmentation de 780 000 actifs en France [1023] ? Question d'autant plus ardue que la recomposition politique de l'Europe de l'Est provoque le départ de nombreuses communautés de travailleurs étrangers de France[1024] et que l'accord franco-italien de février 1946 sur la venue de 20 000 immigrants n'est toujours pas appliqué en septembre.

C'est pourquoi, à partir de 1946, le remplacement par de la main-d'œuvre civile devient, avec l'abandon du projet de relève, la priorité du gouvernement français. En conséquence, il envisage, début septembre l'envoi dans les zones occidentales de « missions de prospection » pour le recrutement d'Allemands et d'Autrichiens, célibataires, économiquement et politiquement fiables[1025]. L'évolution de la stratégie française de remplacement de la main-d'œuvre PG favorise l'élaboration d'un statut de TCL dont ces Allemands seraient les

1022 NARA, RG 165 (426, 165), document du 05/07/1946 de Berlin concernant le « release to France 150 000 PW ».
1023 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document du 31/01/1947 concernant le « projet d'accord franco-américain relatif à la libération des PG ».
1024 MAE, Z23, note du 04/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ». Départs pour la Pologne, la Biélorussie, l'Ukraine et la Yougoslavie, 11 000 dont 6 000 mineurs que la France estime à 25% de la production nationale de charbon, sans doute ultérieurement 50 000 mineurs polonais.
1025 ANF, AJ 34 (1874), note manuscrite du 24/04/1945.

bénéficiaires. Cela transforme la perspective de venue en France des Allemands progressivement appréhendée dans une logique d'immigration.

La solution au recrutement de 580 000 travailleurs –dans l'hypothèse de 200 000 PG conservés fin 1947- se trouve pour les autorités françaises, fin 1946, dans « le réservoir de main-d'œuvre allemande »[1026]. Comme le précise une note du Ministère de la Défense Nationale début janvier 1947, il ne s'agit plus d'un problème purement militaire, mais d'un « problème de politique générale dont la solution est seulement à rechercher sur le plan gouvernemental »[1027]. Autrement dit, élaborer une véritable politique française d'immigration allemande autour de trois grandes composantes interdépendantes que sont le rapatriement PG, le recrutement de main-d'œuvre allemande et la transformation des PG en TCL. Pour les autorités françaises, la main-d'œuvre allemande est la seule que l'on peut recruter sans perte. Outre la proximité géographique facilitant les flux, elle fait preuve de meilleures qualités que les autres éléments alors largement disponibles en territoire allemand, Slaves ou *personnes déplacées* qui, ayant « perdu l'habitude de travailler », poseraient des problèmes politiques et sociaux à la France.

b/ Une politique d'immigration allemande sous conditions américaines (1947-1948) ?

Etant donné la situation de leur zone, les autorités françaises ne peuvent cependant pas espérer atteindre un tel nombre sans prospecter les zones anglo-américaines et obtenir le soutien des autorités d'occupation. Fin décembre 1946, le gouvernement français demande officiellement à ses alliés la prise de mesures pour le recrutement de travailleurs volontaires allemands. Fidèle à sa conception des réparations, il met en avant la réduction des importations de charbon de la Ruhr et les 16% de réparations dus à la France[1028]. En décembre, le gouvernement américain l'informe, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris, qu'il est prêt, si la France le désire, à demander aux autorités américaines en Allemagne une telle coopération[1029]. Début 1947, en Europe, les autorités françaises négocient donc, avec les représentants du général Clay[1030], un accord pour le recrutement de main-d'œuvre en Allemagne tandis qu'à Washington, H. Bonnet s'efforce d'obtenir du *Secretary of Defense* les

1026 MAE, Z23, note du 03/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».
1027 MAE, Z23, copie 24 DN/4 du 08/01/1947 sur le « rapatriement des PGA ».
1028 MAE, Z23, document du 26/12/1946 concernant le « projet de réponse du Gouvernement français au Gouvernement américain sur la libération des PGA sous contrôle français ».
1029 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, note du 03/12/1946 de la division du travail du GFCC concernant le « rapatriement des PGA, annexe « A » au rapport 3 1015 du 10 février 1947 de la division du travail ».
1030 MAE, Z23, projet du 06/02/1947 du MAE concernant les « PGA en France ; transformation de leur statut et rapatriement ».

instructions les plus favorables possibles. Le recrutement de 50 000 Baltes en Allemagne et de civils allemands est alors prévu[1031].

Le projet d'accord de fin 1946-début 1947 précise les conditions d'emploi de ces travailleurs allemands : établissement d'un contrat annuel, liberté de circulation à l'intérieur d'une « circonscription administrative », possibilité de transférer une partie du salaire aux familles restées en Allemagne[1032]. Surtout, il doit assurer aux Français un approvisionnement en main-d'œuvre stable et pérenne, l'inverse d'une main-d'œuvre PG. Ce régime est envisagé pour une période de cinq ans et laisse la faculté à la France d'« obliger » le futur gouvernement allemand à conclure un accord d'immigration lors du traité de paix[1033]. Avec les accords sur le rapatriement et sur les « prestateurs allemands du travail », il délimite le nouveau cadre d'action du gouvernement français.

Mi-mars, l'accord du président Truman, des *Secretary of State* et *Secretary of War* sur le recrutement de main-d'œuvre en ZAO « en échange de l'accord français sur le rapatriement des PGA » est enfin obtenu. Il permet d'ouvrir les négociations sans demander l'approbation quadripartite[1034], ni consulter le gouvernement militaire américain. Les représentants américains posent deux conditions principales qui renvoient à leur propre préoccupation en tant que puissance occupante : le recrutement prioritaire des personnes déplacées sur la main-d'œuvre allemande et le paiement de cette main-d'œuvre allemande. Deux conditions qui contrarient fortement les déterminants de la politique française.

La conclusion des accords concernant le recrutement de main-d'œuvre et la transformation des PG en TCL le 28 mars 1947 reflète les tensions de la position américaine, à l'échelle européenne, entre Washington et Francfort et la difficile conciliation de l'alliance française avec les nouveaux intérêts allemands : d'un côté, l'engagement américain est présenté « comme une conséquence directe de l'attitude des Français, et motivé par l'intérêt américain dans le rétablissement de la France, et également en accord avec le ~~plan~~ obligation morale selon laquelle la dévastation laissée par les Allemands devrait être réparée par une main-d'œuvre allemande » et « une concession en vue de permettre un rapatriement rapide des prisonniers de guerre américains capturés en France » ; de l'autre, comme le montre la réaction très hostile des autorités allemandes, « le succès du Plan Marshall dépend également de la participation de l'Allemagne de l'Ouest dans son entière capacité, sans main-d'œuvre, il lui est impossible de contribuer entièrement. Les responsables du gouvernement militaire

1031 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document du 31/01/1947 concernant le « projet d'accord franco-américain relatif à la libération des PG ».
1032 Au minimum 30% du salaire du salaire correspondant allemand.
1033 MAE, AAA125, exemplaire rectifié de la DGAAS concernant le « projet de réponse du Gouvernement français au Gouvernement américain concernant la libération des PGA sous contrôle français ».
1034 NARA, RG 59 (3541), document du 19/03/1947 concernant les « recruitment and repatriation ».

concernés ont l'impression que nous sommes « coincés » dans le programme de recrutement »[1035].

Comme le craignait la Défense Nationale [1036], le soutien américain va s'avérer dans les faits beaucoup moins favorable que ne le laissaient espérer les promesses, achoppant sur l'affirmation, par les autorités d'occupation, de la primauté allemande. Le principal sujet de désaccord concerne les modalités du paiement des travailleurs recrutés et des transferts d'avoirs à leur famille. Les Américains demandent un taux de change franc-mark beaucoup plus élevé que celui proposé par les autorités françaises. D'après elles, avec le taux américain, les travailleurs ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur famille et ne voudront pas venir en France. Par ailleurs, les autorités américaines interdisent à la France d'utiliser ses avoirs de 1,2 milliard de marks d'Alsace-Lorraine pour réaliser ses transferts. Elles préfèrent que les marks nécessaires soient acquis par la France contre des francs pour « permettre à l'Allemagne d'acheter sur le marché français des marchandises correspondantes »[1037]. Français et Américains s'opposent donc sur le coût supporté par l'Allemagne dans ce recrutement. Pour les Français, adeptes d'une logique de réparation en continuité avec celle d'utilisation des PGA , c'est à elle de supporter la majorité des frais ; les Américains entendent au contraire défendre les intérêts d'un allié en devenir et promeuvent une logique de reconstruction. Or, les Français n'ont pas la capacité de négociation suffisante pour y répondre frontalement.

On peut se demander si les positions des autorités américaines d'occupation ne visent pas à revenir sur l'accord de principe donné par Washington, tant les conditions compromettent et le recrutement de main-d'œuvre en Allemagne par la France, et le programme français d'option, *in fine* « la politique d'émigration allemande préconisée par M. Bidault ».

Début juillet 1947, le MAE ne peut que constater combien les promesses d'aide au recrutement en ZAO n'ont pas été tenues. Malgré les compromis proposés, le gouvernement français a l'impression que « le gouvernement américain s'efforce de gagner du temps et de retarder le plus possible la conclusion de l'accord » souhaité[1038], ce qui en retour aboutit à la réduction française du nombre mensuel de rapatriés. Certaines indications fournies par l'ambassade de France aux EUA en octobre 1947 expriment les rivalités entre Washington et le général Clay. Les seuls travailleurs allemands recrutés sont ceux de la ZFO : 1 500 en mars, 2 000 en septembre, certainement 4 000 en octobre. Ce qui correspond aux restrictions

1035 NARA, RG 260 (276-131), mémorandum du 16/03/1948 de George Weiz, *Refugee Section* concernant le « status fo French Recruitment of Voluntary German Labor ».
1036 SHAT, 29 R 13 (1), CR final du 13/03/1947 de l'EMGDN, concernant les « négociations franco-américaines de Paris relatives à l'établissement d'accords sur la libération des PG et le recrutement de main-d'œuvre en Allemagne ».
1037 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, note du 09/04/1947 du DGAAS, conseil économique interministériel ».
1038 MAE, Z23, télégramme au départ n° 21-2135 du 04/07/1947 de la Direction des Conventions Administratives et Sociales concernant le « rapatriement en Allemagne des PGA de France ».

imposées lors des négociations par les Américains, le recrutement éventuel d'Allemands devant se faire sous la conduite du commandement de la Zone et concerner d'abord les chômeurs. Il s'agit d'une conséquence directe qui entend conserver ce « facteur productif » essentiel au succès du plan économique de la bizone[1039]. En revanche, les *personnes déplacées* proviennent majoritairement de la ZFO (3 000, voire 2 5000 de plus), mais aussi 4 000 de la ZAO ainsi que de la ZAB en Autriche[1040]. Ce sont les autorités américaines qui ont induit en amont cette demande de personnes déplacées. Fin janvier 1947, on a ainsi fait comprendre à l'ambassadeur de France combien Washington serait reconnaissante aux autorités françaises d'aider les Américains à réduire l'excédent de cette catégorie, à l'exemple des autorités belges. « Tout en se défendant de vouloir lier la question à celle des prisonniers », ils « se montreraient plus empressées à faciliter le recrutement par nous de main-d'œuvre en zone américaine »[1041].

L'élargissement effectif du recrutement des *personnes déplacées* aux zones anglo-américaines après accord correspond de fait à un objectif américain à l'échelle européenne : les Britanniques, les Belges, mais encore les Brésiliens ou les Canadiens « écrèment » la bizone de cette population instable. Cela risque, une nouvelle fois, de ne laisser que la portion congrue aux Français. Désormais l'entretien de ce groupe est à la charge non des zones, comme c'était le cas pour les travailleurs allemands, mais d'un organisme central, retournant la situation à l'avantage des EUA. Fin mai 1947, les Français comprennent que désormais, « le retard à la signature des accords franco-anglo-saxons ne constitue plus un moyen de pression sur Londres et Washington », mais il menace d'aboutir à l'effet inverse[1042].

L'évolution du contexte les oblige à actualiser leur stratégie pour ne pas perdre l'interdépendance entre politique d'immigration, recrutement en Allemagne et rapatriement de France, seul espace de négociation. La présentation par les autorités américaines d'un projet de rapatriement général au conseil de directoire des affaires militaires mi-septembre oblige les Soviétiques à préciser leur position en la matière. De nouveau, les représentants français jouent sur cette interdépendance pour amener le *leader* américain, par l'une des trois voies, à leurs désidératas. Lorsqu'ils finissent par proposer une cadence de 23 000 rapatriés par mois à partir du 1er novembre, ils la subordonnent donc aux « possibilités de recrutement des travailleurs allemands et des transferts de fonds » par ces travailleurs comme par les PG transformés[1043]. C'est la même logique à l'œuvre, lorsqu'ils acceptent le contingent de 25 000

1039 Autorisation le 8 mai 147, NARA, RG 59 (3541), document du 12/03/1947 du *WDSCA* concernant « Same ».
1040 NARA, RG 59 (LM 109), document n° 338 du 06/10/1947 de l'*Embassy of France in the US* concernant the « transformation ».
1041 MAE , Z23, télégramme à l'arrivée du 24/01/1947 de Washington, direction européenne.
1042 ANF, 457 AP 64, document du 21/05/1947 de la présidence du conseil concernant la « politique française d'immigration de main-d'œuvre ».
1043 MAE, Z24, télégramme au départ n° 1211 ECO/SOC/4 du 17/10/1947 de CGFCC Berlin concernant le « plan français de rapatriement des PGA ».

par mois proposés par les Américains[1044], sur la base du projet issu des négociations avec les autorités anglo-américaines relatives au recrutement de la main-d'œuvre pour la France et au règlement de la question des transferts des économies. Une position à laquelle les délégués américains et britanniques adhèrent[1045].

Le sort de l'avenir des PGA en France et de sa politique d'immigration en Allemagne s'engage donc en dehors des instances quadripartites, autour d'un nouveau rapport de force, les conceptions de relations d'alliance et de l'avenir de l'Allemagne post-conflit. Français et Anglo-Américains négocient en effet, confidentiellement, les modalités du recrutement de la main-d'œuvre allemande dans leurs zones. Le Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes, devant le peu d'empressement de ces derniers dans le recrutement pour la France, prévient alors ses représentants en Allemagne de « faire ajourner » la discussion du plan américain si rien ne change. Néanmoins, trois semaines plus tard, J. Caffery n'a toujours pas donné d'instructions pour la reprise des négociations concernant le recrutement et les transferts d'économie. Et ce, bien que l'accord avec les Britanniques pour le recrutement immédiat de civils allemands soit subordonné à la signature de celui concernant l'admission de *personnes déplacées* et de leur famille, et bloque sur le préalable à régler des transferts sans passer par l'autorisation du conseil de contrôle.

Mi-novembre, la commission interministérielle de l'immigration en France constate que les négociations sur les transferts sont « dans une impasse dès le début »[1046] en raison d'un malentendu économique initial. Le MAE prévient ses collègues que la France devra à partir du 1er juillet 1948 fournir une contrepartie en nature ou en argent à l'économie allemande pour les transferts d'économie des prisonniers transformés. La dépense, estimée entre 30 et 40 000 dollars, revient toutefois moins cher que les coûts occasionnés par le départ des travailleurs allemands. En conséquence, pour sortir de l'impasse et satisfaire les demandes américaines, il propose au conseil des ministres d'augmenter le rythme mensuel des rapatriements à 25 000 à partir de novembre, à condition d'obtenir des autorités de la bizone des avantages quant au recrutement de main-d'œuvre et de transferts d'économie. L'accord avec le gouvernement américain autorise les instances françaises à recruter jusqu'à 25 000 travailleurs allemands, avec l'obligation qu'il soit introduit dans le même temps le même nombre de « personnes déplacées » et leur famille. Début décembre, l'accord de principe de recrutement étant déjà conclu, et les arrangements techniques sur le point d'être signés, les représentants français sont autorisés à lever la première réserve française concernant le plan

1044 ZFO, AP 115-1, document n° DOCS/M/(47)22 du 31/10/1947 concernant le « plan d'ensemble pour le rapatriement en Allemagne de tous les PG ».
1045 MAE, Z23, télégramme à l'arrivée n° 6039 ; 375 EM/DAM/GF du 23/09/1947 du GFCC Berlin concernant le « plan de rapatriement des PGA ». ; ZFO, AP 115-1, document n° DOCS/M/(47)22 du 31/10/1947 concernant le « plan d'ensemble pour le rapatriement en Allemagne de tous les PG ».
1046 ANF, F 7 16040, CR du 13/11/1947 de la « commission interministérielle de l'immigration ».

de rapatriement américain, en particulier l'échelonnement en douze mois du rapatriement des PG de chaque puissance[1047]. En revanche, la deuxième réserve sur les transferts d'économie, toujours en discussion, est maintenue : le gouvernement ne prendra pas d'engagement définitif vis-à-vis de la proposition américaine tant que ce problème ne sera pas réglé. Le décalage entre l'assentiment américain en séance et l'impossibilité de parvenir à un accord sur ces transferts laisse penser à un jeu multiple d'obstruction silencieuse des acteurs américains qui paralyse la politique d'immigration de la France. L'*argument allemand*, qui reste à la France en décembre 1947 pour cette grande négociation finale, est d'entreprendre hors séances les délégués américains et britanniques, sur la nécessité de conclure cet accord pour présenter un front uni face à l'URSS, ce qui faciliterait la conclusion d'un même accord entre elle et la France.

Les déconvenues françaises résultent de rivalités internes entre Washington, pour qui le recrutement de travailleurs allemands ne gêne pas le transfert des « personnes déplacées », et le général Clay qui refuse d'envoyer début mars des représentants à l'Office de gouvernement militaire des EUA à Paris en opposition à la coopération offerte à la France pour le recrutement de main-d'œuvre allemande. D'après une série de notes du Quai d'Orsay, le MAE considère que les autorités militaires américaines d'occupation ont sciemment stoppé les soutiens de recrutement. Leur motif serait d'utiliser le besoin des Français en main-d'œuvre « comme moyen de pression pour [les] amener à céder ou à faire des concessions sur le problème de la fusion des zones »[1048]. En attendant la signature de l'accord, les autorités françaises n'hésitent pas à encourager la « propagande » pour inciter les volontaires de la bizone à venir se faire recruter en zone française. L'accord limite à 20 000 le nombre de travailleurs allemands à recruter et règle le problème des envois de fonds[1049].

Dès 1945, les Français cherchent en écho à leur expérience d'occupation à exploiter la main-d'œuvre civile allemande pour leur reconstruction. Ils ne parviennent néanmoins à faire accepter ni *relève* ni *STO* aux Alliés. Pour répondre aux besoins du plan Monnet dans un contexte de rapatriement irrésistible des PGA, ils fondent à partir de 1947 leurs espoirs sur l'instauration de filières d'immigration de l'Allemagne vers la France. Malgré des accords avec les Anglo-Américains, ils font les frais de l'obstruction du gouverneur général Clay

1047 MAE, Z24, télégramme au départ n° 1396/ ECOSOC/4 du 04/12/1947 du CGAAA concernant le « rapatriement des PGA ».

1048 ANF, 457 AP 64, télégramme du 10/03/1947 sur les « travailleurs libres allemands pour la France ».

1049 La tentative de recrutement de main-d'œuvre allemande libre trouve son épilogue dans la bataille début 1947 pour l'exploitation du fichier *Wast* (*Wehrmachtsauskunftstelle für Kriegerverluste und Kriegsgefangene)* qui recense l'ensemble des forces armées allemandes jusqu'à leur libération. La France qui parvient facilement à s'attribuer la gestion d'un tel fichier dispose de la sorte d'un formidable moyen de contrôle pour sa politique d'immigration : ce fichier lui permet de connaître l'état du marché de la main-d'œuvre prisonnière, de repérer spécialistes et techniciens et de recruter à meilleur escient de la main-d'œuvre (ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note secrète (copie) n° 583/CAD du 12/02/1947 du général de division Noiret, adjoint du général d'armée commandant en chef français en Allemagne pour le groupe français du conseil de contrôle »).

opposé à la politique allemande définie à Washington. Ayant reçu à peine 10 000 travailleurs venus d'outre-Rhin, les autorités françaises doivent se rabattre sur la transformation de leurs PGA en TCL, qui devient désormais une option rentable.

3 - La transformation des PG en TCL : le joker français

a/ Quand la « transformation » devient une option positive

L'urgence à réagir à l'arrêt des cessions, puis la pression américaine pour libérer les PG ont fait prendre conscience aux Français de la nécessité d'envisager « le problème des PG, qui, jusqu'ici, n'a reçu que des solutions partielles et de misères, (…) dans toute son ampleur »[1050]. C'est alors que le choix de la transformation des PG en TCL devient une option économique intéressante et une réponse politique négociable. En effet, les premières mentions d'une modification du statut de PG sont évoquées dès août 1945, dans une note de la Direction des conventions administratives du MAE[1051] qui traite du « statut de main-d'œuvre différent de celui de PG », puis dans une autre émanant de la Direction générale de la Main-d'œuvre du MW. Mais dans les deux cas, l'éventualité est aussitôt rejetée en raison de l'opposition supposée de l'opinion française et du risque d'accusation d'esclavage contraire aux conventions internationales. Mi-1945, la transformation, jugée « prématurée »[1052], a donc été délaissée au profit des transferts. Elle est de nouveau évoquée en octobre en liaison avec la position française au sein de la Commission des réparations pour être de nouveau rejetée par le MAE : aussi longtemps que le pourcentage français de réparations au titre des biens d'investissement n'aura pas été fixé, « il convient de maintenir le statut actuel de la main-d'œuvre allemande des prisonniers »[1053]. D'autant que la présence de plusieurs millions de PGA en URSS et l'absence de traité de paix garantissent la pérennité du *statu quo*[1054].

Les dernières mentions d'une modification de statut en 1945 envisagent désormais la « transformation de cette main-d'œuvre en main-d'œuvre libre ou demi-libre, système qui

1050 ACICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 sur l'« entretien des PG ». Souligné dans l'original.
1051 ANF, AJ 34 (1874), note du 04/08/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant le « problème de main-d'œuvre des PG ».
1052 MAE, Colmar, AP 311-1, note 1002/D3300 du 18/08/1945 sur les « situation de la main-d'œuvre en France et emploi des PG ».
1053 MAE, Paris, Y688, note du 11/10/1945 sur la « main-d'œuvre des PGA ». Un changement de statut impliquerait que l'Allemagne contribue financièrement aux salaires des PG, poussant les Anglo-américains à la commission des réparations à demander une diminution de la part française aux prestations de biens d'investissements à leur profit. En revanche, une fois la répartition des réparations fixées, la France, « du point de vue politique comme sur le plan humanitaire », pourrait prendre l'initiative d'un « statut spécial des PGA » plus libéral, le but étant de préparer « l'établissement ultérieur en France à titre de travailleurs libres ».
1054 MAE, Y688, note du 11/10/1945 de la Direction des Conventions Administratives concernant la « main-d'œuvre des PGA ».

permettrait de l'utiliser pendant une période plus longue »[1055], alors que les autorités françaises, en France et en Allemagne, prennent conscience qu'il sera difficile de prolonger le maintien d'une main-d'œuvre PG en France. Les autorités françaises ont donc eu très tôt l'intuition d'une possible transformation, sans doute marquées par l'expérience de celle des PGF en Allemagne. Mais cette éventualité a systématiquement été repoussée[1056]. Les profondes réévaluations dont font précisément l'objet en 1946 les trois paramètres, à savoir les transferts américains, la politique allemande de la France et la captivité en mains soviétiques, modifient l'ordre des possibles côté français. Du coup, elles élargissent l'espace de négociation français en *nationalisant* le problème.

Face à une évolution contradictoire entre la situation internationale -les demandes américaines de libérations- et intérieure -les besoins français de main-d'œuvre à satisfaire-, les services du MAE reprennent l'idée du « travailleur statutaire »[1057]. Ils en précisent alors les caractéristiques dans un texte qui sera soumis au gouvernement américain et au conseil de contrôle de Berlin. Dès fin janvier 1946 il est envisagé, du 1er février au 1er avril, de proposer à 50 000 PGA -travaillant dans les branches économiques où l'option est « jugée utile ou possible »- de rester en France comme travailleurs libres ou d'être rapatriés selon leur catégorie et ce, indépendamment de leur première puissance détentrice et de leur grade[1058]. A partir du 1er avril, l'opération sera renouvelée pour 50 000 nouveaux PG sur une période de deux mois. Ces libérations viendraient s'ajouter aux 25 000 PG rapatriés théoriques chaque mois selon le plan de rapatriement. Le MAE, conscient de l'impossibilité de prévoir le nombre de PG optant pour la transformation, propose donc une rupture en passant d'une gestion de l'urgence sous dépendance à celle de la prévision et de l'anticipation, c'est-à-dire à une « politique cohérente et raisonnée de liquidation du problème des PGA en France ».

Cette évolution va de pair avec la prise de conscience, du moins pour certains acteurs institutionnels dont le MAE, de la nécessité de passer de la logique des réparations à celle de la reconstruction et d'une politique de captivité à une politique d'immigration. Il est intéressant de souligner que précisément ce contexte voit se développer peu à peu la prise en compte du long terme et du statut d'une Allemagne de moins en moins vue comme un éternel ennemi : « le maintien des prisonniers allemands dans leur situation actuellement, constate le MAE, ne peut qu'engendrer la haine, sur le plan politique, et risque de nous fermer définitivement sur le plan économique et social toutes les possibilités ultérieures de recours à

1055 ANF, AJ 34 (1874), document du 30/11/1945 de la direction des affaires économiques concernant du l'« état de la main-d'œuvre » ; ZFO, AP 113-1, document n° 1378 CC/CAM/G du 18/10/1945 du CCFA concernant les « transferts, livraisons et libérations de PGA ».
1056 ZFO, AP 113-1, document n° 1378 CC/CAM/G du 18/10/1945 du CCFA concernant les « transferts, livraisons et libérations de PGA ».
1057 MAE, Z22, note du 30/07/1946 de la DGAAS sur la « transformation des PGA en travailleurs statuaires ».
1058 MAE, Z22, note du 30/07/1946, *op. cit.*

la main-d'œuvre allemande. Le maintien des prisonniers allemands comme tels en France, qui est détestable au point de vue du rendement, serait dans l'avenir de notre politique d'immigration, une faute dont les conséquences ne manqueraient pas d'être très graves »[1059].

La prudence reste le maître mot de cette opération qui vise toutes les branches économiques afin d'en atténuer les éventuels déséquilibres. Pour cette raison, le « risque très grave » que représente le régime de l'option ne peut être envisagé sans, en parallèle, la mise en place d'une politique d'immigration, notamment en Allemagne[1060]. Fin mars 1946, le conseil des ministres consacré au problème de l'immigration est saisi de ce projet auquel le MW donne son accord. Pour la première fois, il est question, après réception des derniers contingents de PG, de « transformer les prisonniers en prestataires ». Ils auraient la possibilité, après accord avec les Américains, de demander à rester sur le sol français après le traité de paix. Ceux qui préfèreraient rentrer seraient remplacés par des « Allemands volontaires pour le travail » auxquels serait appliqué le même statut[1061].

Le statut de « prestataire », intermédiaire entre ceux de « prisonnier-travailleur » et d' « étranger libre », pose un jalon dans la venue massive d'une population allemande et concrétise une politique française d'immigration allemande. Le conseil décide en effet que ces « prestataires » toucheront un salaire équivalent à celui du travailleur français exerçant la même profession et pourront transférer une partie de ce salaire à leur famille en Allemagne, ce qui implique de régler le problème des taux de change interzone[1062]. Pour des motifs de sécurité, toutefois, ils seront assignés à résidence dans la circonscription d'une sous-préfecture ou d'une préfecture[1063]. Fin juillet, le MAE, initiateur du projet, précise que les « travailleurs statutaires », comme il les désigne désormais, seront assimilés aux autres travailleurs étrangers et bénéficieront des mêmes dispositions, notamment de la sécurité sociale. Les contraintes économiques et politiques expliquent certaines modalités : l'option sera proposée à tous les hommes de troupe comme aux sous-officiers. En revanche les PGA travaillant dans les mines seront dans un premier temps exclus.

Enfin, les Allemands transformés en travailleurs libres, bien que toujours bénéficiaires de la protection de la Convention de Genève, perdent leur statut de PG. Le gouvernement français se voit obligé de solliciter l'approbation du CICR pour une nouvelle convention internationale, ce qui explique les réticences de la Défense nationale. A l'évidence, la réussite

---

1059 MAE, Z23, document du 04/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».
1060 CICR, note du 25/01/1947 du MAE, DGAAS concernant les « libération et remplacement dans l'économie française des PGA ».
1061 ANF, 457 AP 64, note du 05/04/1946 du MAE, DGAAS concernant la « décision du conseil des ministres relatives au problème d'immigration ».
1062 Le versement du salaire en espèce oblige de demander au Gouvernement de chaque zone l'émission de mark-papier ou, en cas d'échec, de prélever les marks sur les créances en Allemagne (il s'agit des marks d'Alsace-Lorraine, de ceux provenant du règlement des créances françaises sur l'Allemagne d'avant-guerre, des assurances sociales allemandes au titre des TL français du STO...) afin que dans tous les cas, les transferts financiers aux familles ne coûtent rien au Trésor français.
1063 ANF, 457 AP 64, note du 05/04/1946 du MAE, *op. cit*.

d'une telle opération contient une portée politique internationale considérable, celle de rétablir la France fidèle à ses « traditions d'humanité ». Après approbation des acteurs français, le projet sera présenté au gouvernement américain et au conseil de contrôle à Berlin. En septembre 1946, le général Koenig du Groupe français du conseil de contrôle interprète en termes de politique allemande la transformation en en faisant une étape intermédiaire dans le « processus de démilitarisation » : en « diluant » les anciens PG dans « un milieu civil », elle lutte contre le risque de « militarisme allemand » en germe dans la pérennisation du statut de PG et favorise les intérêts français « en Allemagne et dans le monde, et même si cela doit heurter des intérêts alliés »[1064]. Dès cette date, l'interaction avec la stratégie du recrutement de travailleurs libres se concrétise par la demande française de pouvoir recruter de la main-d'œuvre allemande. Un nouveau statut sera proposé afin d'atteindre un million de travailleurs en France, et lors du traité de paix avec l'Allemagne, serait offert à ces travailleurs le maintien en France ou le retour dans leur pays. En contrepartie de quoi, la France pourrait recruter, en Allemagne notamment, la main-d'œuvre nécessaire pour compenser ces départs. Durant les négociations, une campagne de presse sera lancée pour convaincre l'opinion publique supposée hostile à cette évolution.

Dans ces conditions, le MAE juge l'opération de transformations bien moins risquée que le maintien du système actuel des PG entièrement soumis à la politique américaine laquelle exige désormais la libération des PGA transférés[1065]. Les réserves et les conditions du MAE ont sans doute été formulées en raison du contexte institutionnel français qu'il doit convaincre : le MW, après avoir collaboré à son élaboration, est opposé depuis juillet 1946 à la transformation des PG -sans doute considérés comme une « 5e colonne »[1066], *a fortiori* comme à toute immigration germanique, donc à la venue des familles[1067] ; le MRU et les syndicats le rejettent aussi ; le Ministère des Armées, en train de sonder l'état d'esprit des PG dans les dépôts ; le Commissariat général au plan… Au-delà des avis partagés parmi les principaux ministères concernés, l'essentiel est ailleurs : que la transformation soit devenue une hypothèse de travail, alors que la question de la libération des PG n'a pas encore été officiellement posée. Il s'agit donc pour les autorités françaises de mettre à profit les dix mois qui les séparent de la libération pour mettre au point le statut à appliquer dès 1947[1068].

1064 ZFO, Bonn CP 201 C III 6, document du GFCC 2176/PDR du 24/09/1946 de Koenig.
1065 MAE, Z23, note du 03/09/1946 de la DGAAS concernant les « PGA ».
1066 MAE, Z23, document n° 4321 du 02/12/1946 de l'ambassade de France, conseil. politique concernant « l'opinion publique allemande et les problèmes des PG ».
1067 MW (Fontainebleau), 19770623/85, note du 15/10/1945 du ministère de l'agriculture, service du génie rural nord concernant l'« exécution de travaux de circonstance pour l'emploi de main-d'œuvre « prisonniers ». Pour les divisions internes, le ministère du travail refuse l'exclusion des mineurs de la transformation. En revanche, il s'oppose à la venue des familles des transformés alors que le MAE est pour ; CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947 du CICR, France concernant « la conférence des délégués du CICR ».
1068 MAE, Z23, document du 12/10/1946 du président du GPR concernant les « PGA ». ; MW ,(Fontainebleau), 19770623/91, sous-direction de la MOE concernant la « situation des traducteurs civils allemands en France ».

b/ La transformation en travailleur civil libre : heurts et humeurs américains

L'enjeu pour le gouvernement français est de faire accepter aux Américains cette opération comme une libération. Cela les délierait, précisent-elles, définitivement de leurs responsabilités et lèverait l'hypothèque américaine sur la gestion des PG, devenant ainsi une affaire interne. Pour y parvenir, il faut fixer les conditions garantissant la liberté de choix de l'Allemand, encore PG, de devenir TCL. Pour cette raison, le président du conseil Léon Blum accompagne sa proposition d'une garantie, celle d'inviter le CICR à désigner des représentants susceptibles de garantir la « liberté de choix absolu »[1069] de l'optant. De même, concernant l'exclusion des PG dans les mines, le gouvernement français devance les critiques américaines et celles du CICR en leur proposant un « traitement nettement amélioré »[1070]. La transformation est, sans conteste, la mesure qui traduit le mieux l'effectivité de la déprise de guerre en France et son interdépendance avec les relations franco-allemandes**.** Elle permet de pallier les lacunes des transferts, de libérer ses prisonniers et de recruter, en contrepartie, de la main-d'œuvre directement dans les zones d'occupation occidentales. Les autorités françaises tablent alors sur des négociations avec des Alliés de l'ordre de « quelques semaines ». L'urgence économique et le poids du contexte international priment la politique intérieure : de l'hostilité des syndicats ou de l'opinion française, il n'est plus question.

C'est ce qui explique l'évolution de la position américaine. Officieusement approchées par le biais de l'ambassadeur J. Caffery, les autorités américaines réagissent négativement au projet de transformation début juillet 1946, et refusent de l'envisager, se considérant, selon la Convention, responsables du rapatriement de leurs PG. Pire, la transformation du statut de PG en « forme spéciale de travailleur étranger » devient un argument supplémentaire pour écarter tout nouveau transfert de PG. Mais, début janvier 1947, eu égard au nouveau contexte européen et d'alliance, elles réagissent beaucoup plus favorablement à la transformation.

Cette option, officiellement présentée au gouvernement américain le 14 janvier 1947 avec la réponse des autorités françaises à la demande de libération des PG, est désormais acceptée dans son principe. Les Américains insistent alors pour qu'un *discharge certificate* soit remis aux optants[1071] et réclament même que la transformation soit effective dès la remise du certificat de libération, sans attendre la remise du contrat de travail[1072]. Néanmoins, ils

1069 CICR, projet de réponse du 14/01/1947 de la DGAAS concernant la « libération des PGA sous contrôle français ». ; ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, note du 14/01/1947 de la division du travail du GFCC concernant la « réponse du Gouvernement français au Gouvernement américain concernant la libération des PGA sous le contrôle français ».

1070 MAE, Z23, projet du 06/02/1947 du MAE concernant les « PGA en France ; transformation de leur statut et rapatriement ». ; SHAT, 29 R 13 (1), CR du 07/03/1947 du EMDN concernant les « négociations franco-américaines de Paris relatives à l'établissement d'un accord sur la libération des PG et le recrutement de main-d'œuvre en Allemagne ».

1071 CICR, C12, PV n° 203 du 07/03/1947 du CICR, Genève, bureau concernant le « rapport de Gallopin sur sa mission à Paris ».

1072 CICR, PV du 10/03/1947 de la « conférence franco-américaine au MAE ».

subordonnent leur accord final à l'implication du CICR dans le processus de la transformation. Comme pour la distribution des secours, ils réclament qu'une « déclaration écrite certifiée » de chaque PG, renonçant au rapatriement, soit établie par des représentants français, adressée au CICR et aux autorités américaines[1073]. Ce que les autorités françaises s'empressent d'accepter par l'accord du 31 janvier. Certes, pour respecter l'effort de reconstruction français, l'option sera mensuellement réitérée en faveur 20 000 PG choisis par les autorités françaises dans l'économie civile, et à 5 000 parmi les 60 000 PG hors de celle-là et n'appartenant pas aux catégories de rapatriables et d'inaptes. Il est par ailleurs convenu que les Etats-Unis recevront la liste de ceux qui auront été définitivement transformés[1074].

Cependant, les autorités américaines sont gênées par le lien qu'elles pensent exister entre rapatriement et opération de transformation. Comme elles avaient refusé de lier rapatriement et recrutement, elles refusent que les opérations de transformation conditionnent les rapatriements des non optants. Comme elles ont insisté pour accroître le rythme du rapatriement, elles reviennent sur l'opportunité d'augmenter le nombre de PG auxquels sera proposée cette « libération sur place »[1075]. Il est fort à penser que l'explication fournie par les négociateurs français quant à la façon de procéder apaise l'inquiétude américaine. En outre, le nombre total de PG optants sera réparti sur l'ensemble du territoire français et les demandes seront traitées à l'échelle départementale, jusqu'à atteindre le quota de 25 000 individus, ce qui repousse de fait la transformation des surnuméraires au plus tôt au mois prochain.

La position américaine semble révéler les mêmes divergences d'appréciation que celles surgies durant des discussions sur le recrutement de la main-d'œuvre libre et le rôle que doit jouer l'Allemagne vis-à-vis de ses ressortissants travaillant en France. Les points d'achoppement des débats sur les modalités du statut de TCL concernent de nouveau le taux de change et l'utilisation des avoirs français en Allemagne. Or, ces paramètres conditionnent les transferts d'économie, « point fondamental du succès ou de l'échec »[1076] des opérations, autrement dit, « tout le problème de l'immigration/émigration allemande »[1077]. Il s'agit de déterminer si l'Allemagne continue à être traitée en simple vaincue (thèse française)[1078] : dans ce cas la transformation ne doit pas entraîner de coût pour la France ni de bénéfice pour l'Allemagne ; ou si l'Allemagne, alliée en devenir, ne doit pas perdre, voire profiter de cette

1073 NARA, RG 389 (1418), document n° 322 du 24/01/1947 du *State Department* concernant la « main-d'œuvre allemande ».
1074 NARA, RG 84 (433), PV du 05/03/1947 du MAE.
1075 NARA, RG 84 (433), document du 27/03/1947 de Gerald A. Drew concernant les « negotiations with the French Government on repatriation and liberation of German PW ».
1076 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, mémorandum du 01/01/1947 du Gouvernement français.
1077 ANF, 457 AP 64, télégramme du 02/04/1947 du MAE, DGAAS concernant les « négociations franco-américains relatives à la main-d'œuvre allemande ».
1078 NARA, RG 260 (21-11), télégramme n° DELSEC 1947 du 19/04/1947 de Smith concernant the « POWs ». : « French stated failed to see why US agreements to allow POW's opt to remain in France should not involve continuance of German support for POW's dependents. No agreement possible »

utilisation de main-d'œuvre (thèse américaine)[1079]. Or, les Français constatent un déplacement de la position américaine entre fin 1946 et mars 1947 : alors que le *leader* n'avait posée « aucune condition d'ordre économique » au recrutement de main-d'œuvre ni à la transformation, les conditions posées transforment ces opérations en « sacrifice financier et économique » pour la France. Celle-là est d'autant moins prête à l'accepter que cette main-d'œuvre allemande « n'aurait pas pour effet d'augmenter la productivité française »[1080] et réduirait à néant sa capacité de négociation. Le gouvernement français fait valoir qu'il a accepté toutes les propositions américaines, qu'il est prêt à faire un geste en direction des Américains pour la fixation du taux de change, mais précise-t-il, il « n'est pas en mesure de faire de concession sur ce point-là »[1081].

Dans le contexte économique et politique européen, qui oblige les EUA de plus en plus à gérer les contraintes d'alliance et interdit autant de faire l'impasse sur la France que de négliger l'Allemagne, les autorités françaises trouvent une marge de manœuvre très efficace en liant la reconstruction des deux anciens adversaires européens. Devant l'intransigeance française qu'elles attribuent à des raisons à la fois financières et psychologiques, les autorités américaines entendent examiner « les propositions françaises spécifiques pour le transfert financier (…) à la lumière de leur implication pour la position américaine sur le traitement des indemnisations sur l'Allemagne dans le traité de paix »[1082]. D'une certaine façon, les responsables français tiennent à inverser à leur profit la logique américaine de reconstruction. Ainsi, le représentant de l'Economie mondiale, au lieu d'insister sur l'aspect financier, devra « considérer surtout le problème l'émigration allemande en général [et] (…) présenter l'opération de transformation des PGA en TL (...) comme une partie de politique mondiale de l'émigration allemande »[1083]. La question sera résolue entre fin 1947 et début 1948 lors de la formation des blocs par le ralliement anglo-américain au point de vue français, à savoir laisser la fixation du taux au commandent de zone où le PG est domicilié[1084].

Apparemment, dans cette convergence stratégique, et à travers ce rapport de force, les Américains entrevoient, comme les Français, mais selon une logique différente, la possibilité de solder les comptes de la captivité par une action *gagnant-gagnant*. Autrement dit, satisfaire les Français avec la transformation et diminuer leurs attentes en matière de recrutement en zones anglo-américaines et demander, une fois l'accord conclu, l'augmentation du taux de

1079 NARA, RG 59 (3541), memorandum concernant les « remittances by German Labor Recruited for Work in France ».
1080 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, mémorandum du 01/01/1947 du GF.
1081 MAE, Z24, document n° 351 du 13/10/1947.
1082 NARA, RG 59 (3541), memorandum concernant the « Remittances by German Labor Recruited for Work in France ». juin 1947)
1083 MW (Fontainebleau), 19770623/91, CR partiel du 28/03/1947 concernant la « commission au MW afin d'examiner la notice devant être remise aux PGA pour leur faire connaître la possibilité qui leur est offerte d'être immédiatement libérés en France ».
1084 ZFO, Bonn XM 46/7, document n° 8980 du 11/12/1947 du Contrôle Berlin. ; ZFO, Bonn XM 46/7, document n° 412 du 16/01/1948 du contrôle Berlin concernant le « transfert en Allemagne pour les PG du produit de leur travail à l'étranger ».

rapatriement des non optants avec un « gain net considérable pour la main-d'œuvre allemande » dans leurs zones. Ce faisant, les EUA lient rapatriement, recrutement et transformation, démarche jusqu'alors refusée.

Les premiers résultats en septembre 1947 sont interprétés de la même façon par l'ambassadeur J. Caffery : la transformation a constitué une « source considérable de main-d'œuvre pour la France » mais dont la pérennité ne semble pas dépasser la durée annuelle du contrat. Ce programme ne permettra donc pas de « constituer une avance définitive vis-à-vis d'une solution du problème de main-d'œuvre à long terme de la France »[1085] tant que les questions afférentes aux avoirs aux familles et à l'économie allemande ne seront pas réglées.

Cependant, l'autre grande réussite de ce programme d'option réside, selon le représentant américain, dans le bon déroulement même et le faible nombre de plaintes reçues par le CICR, dont pas une seule ne concerne des pressions exercées par les autorités, militaires ou civiles, françaises. Elles portent essentiellement sur les conditions à la venue des familles en France et le transfert des gains financiers en Allemagne, la rigidité de la procédure, les relations avec l'employeur… de cette façon, les opérations de transformation s'avèrent être le premier programme à se dérouler sans problème et à relever l'image de la France dans l'imaginaire des autorités américaines, à un moment où l'allié français devient incontournable dans la politique européenne des Etats-Unis.

Le rapprochement des deux partenaires dans la gestion de la fin de la captivité s'explique aussi par le contexte de guerre froide qui favorise l'alignement de leurs positions gouvernementales quant à la transformation. Alors qu'en 1946-1947, les Alliés ne présentent pas un front uni vis-à-vis de cette dernière -les gouvernements belge[1086] et surtout britannique ayant recouru à la même opération pour garder de la main-d'œuvre allemande- la logique d'opposition de bloc se surimpose aux discussions bilatérales à partir de mi-1947.

En effet, l'URSS refuse de voir dans la transformation une libération sous une autre forme lorsque la question est abordée par la direction des affaires militaires, fin octobre 1947, à Berlin. Elle avance qu'une telle opération est contraire à l'accord de Moscou. Elle rappelle que les PG ne peuvent pas être considérés comme travailleurs libres avant d'avoir été rapatriés en Allemagne pour être démobilisés[1087], selon la directive n°18 du conseil de contrôle. En conséquence, elle refuse de soumettre son plan de rapatriement, tant qu'elle n'aura pas obtenu des renseignements sur ces opérations. A rebours de la politique française, la position de l'URSS révèle certes un durcissement de l'opposition Est-Ouest. Mais l'inclusion de la France

1085 NARA, RG 84 (296), document du 23/11/1945 de Lovett concernant le « transfer of POW Work in Coal Mines ».
1086 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note n° 1656/PDR du 20/11/1947 de l'administrateur L. de Rosen, chef de division « Personnes déplacées » du GFCC concernant la « notification par le Gouvernement français de la transformation des PGA en travailleurs libres ».
1087 Concrètement, l'URSS refusera d'accorder un visa d'entrée en zone soviétique aux premiers PG transformés originaires de cette zone.

dans le camp occidental joue paradoxalement en faveur des intérêts français en intégrant la question de la transformation dans la logique de rivalité de la guerre froide : pour la première fois, les Etats-Unis et le Royaume-Uni acceptent que le plan français de rapatriement sont défini en fonction des possibilités des transferts de fonds et des PG transformés. Cette nouvelle configuration offre aux Français l'opportunité de se repositionner vis-à-vis des EUA : fin 1947, le délégué français « est autorisé à déclarer, hors séance à ses collègues américains et britanniques » que « le règlement du problème du transfert entre les trois Puissances occidentales leur permettra de faire pression sur l'Union soviétique pour amener celle-ci à conclure avec la France un accord analogue » sur le rapatriement des PGA originaires de la zone russes, actuellement en France.

De plus, l'application peu rentable des accords de recrutement en bizone, le laxisme des autorités anglo-américaines vis-à-vis des transformés permissionnaires, peu pressés de rentrer en France[1088], comme les rumeurs en Allemagne sur de supposées pressions françaises[1089], et de façon générale, l'utilisation de la presse pour dénoncer, début 1948, le maintien en captivité en France depuis Berlin-Est et en URSS depuis Berlin-Ouest témoignent de l'inclusion de la question des PGA au cœur de la question allemande, la dénaturant par là même. L'enjeu des PGA marque également l'évolution de la politique allemande de la France et la fin de sa tentative de se tenir à égale distance de Moscou et de Washington pour s'ancrer définitivement dans le camp américain. Ses « besoins en assistance économique et militaire rendent sa dépendance [vis-à-vis de l'Amérique] inévitable » [1090]. En revanche, à partir de 1947, elle « comprend que seule la coopération avec la superpuissance de l'ouest assurera [sa] 'renaissance' internationale qui pour les Français signifiait de reprendre le leadership continental »[1091], mais grâce à cette marge de négociation, elle gagne ce qu'elle n'avait pu obtenir hors bloc.

Néanmoins, on ne saurait ramener la fin de la captivité et l'acceptation de la transformation aux seules logiques de guerre froide. En effet, si les PG continuent à être un acteur absent de cette histoire internationale, le droit international et le CICR ont acquis une place considérable grâce à cette évolution. Afin de faire accepter cette solution aux autorités américaines, les Français précisent qu' « en vue de garantir au Gouvernement américain qu'aucune pression ne sera exercée sur les prisonniers allemands [transférés] (…) et que ces prisonniers disposeront à cet égard d'une liberté de choix absolue », les opérations de transformations doivent être

1088 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, compte-rendu du 08/01/1948 concernant la « réunion franco-américaine le 7 janvier 1948 à Böblingen ».
1089 ZFO, Bonn XM 47/1-5, document n° 741/DGA du 28/10/1947 de J. Tarbé de St-Hardouin concernant les « PGA en France ».
1090 Brogi, Alessandro, *Question of Self-Esteem. The United States and the Cold War Choices in France and Italy, 1944-1948*, Prager, Westport, Connecticut London, 2002, p. 264.
1091 Wall, Irwin M, *L'influence américaine sur la politique française, 1945-1954*, Balland, 1989, p. 97.

placées sous la responsabilité du CICR[1092]. Un fait jugé essentiel par les autorités américaines, pour qui la transformation équivaut à une libération, pour les PG comme pour elles en regard de leur obligation en tant que puissance détentrice première[1093], et la seule condition pour qu'elles acceptent l'option[1094]. Sans doute la condition américaine nécessaire et suffisante d'un « 'superviseur' impartial comme garantie » est-elle aussi un enseignement de l'expérience sur le rôle du tiers. Un refus du CICR équivaudrait par conséquent à un rejet de tout le projet par les autorités américaines. Or, le CICR adopte une attitude qui ne rentre pas dans le jeu déjà réglé des deux puissances.

c/ Le CICR face à la transformation : un cas de conscience ?

Face à cette évolution, le Comité, en effet, va tout tenter pour impliquer le plus longtemps possible les autorités américaines en leur faisant admettre que le partage des responsabilités dure jusqu'à la libération du camp de rapatriement et donc, aller à rebours de la stratégie française.

La position du CICR est juridique : si la transformation délie les Américains de leurs responsabilités, le PG transformé, considéré comme libéré, n'est plus un militaire. Dès lors, la Convention de 1929 n'est plus applicable, ce qui oblige le CICR à chercher une autre base juridique d'intervention. Mais sa position est aussi motivée par des considérations stratégiques. Le CICR escompte que la présence américaine jusqu'à la fin des négociations lui permettra de se montrer plus ferme dans ses revendications[1095]. Ainsi, lorsque fin juin 1946 William Michel informe Genève que la France, bientôt pressée de libérer ses PG, compte tenu des perspectives offertes par l'option de transformation, il demande si le CICR doit accepter de participer aux négociations pour l'élaboration du nouveau statut. Les membres décident alors unanimement qu'en continuité avec la position définie dans les notes de 1945 et 1946 qui rejetaient la transformation comme alternative au rapatriement, le cComité ne doit « en aucune façon collaborer à l'établissement d'un statut unilatéral »[1096]. Outre sa cohérence juridique et l'appréciation du rôle du CICR, a sans doute joué son expérience malheureuse lors de la *Relève* en juin 1942, même si le contexte était différent. Les séances du bureau, à partir du 30 janvier, permettent de comprendre l'interprétation par le Comité de cette opération a-conventionnelle en termes de sortie de guerre pour les PG et de jeu d'influence pour lui-

1092 CICR, projet de réponse du 14/01/1947 sur la « libération des PGA sous contrôle français ».
1093 CICR, entretien du 25/01/1947 avec McArthur, secrétaire d'ambassade des EUA.
1094 CICR, *personal and confidential* du 03/03/1947 du *Foreign service of the USA* au CICR
1095 CICR, C12, PV n° 203 du 07/03/1947 de CICR, Genève, bureau concernant le «rapport de Gallopin sur sa mission à Paris ».
1096 CICR, C11, PV n° 170 du 20/06/1946 du CICR, Genève, bureau concernant « Gallopin : visite du général Buisson ».

même. Et partant d'apprécier sa capacité de se *démobiliser institutionnellement* pour concevoir son rôle dans la déprise de guerre.

W. Michel revient devant le Comité, après plusieurs entretiens avec les interlocuteurs américains et français, et retire de ses rencontres la conviction que le comité a reçu des garanties suffisantes pour être présent aux opérations de transformation, tout en restant « entièrement libre et indépendant ». S'il reconnaît que le CICR se trouve dans une « situation nouvelle » et ne pourra sans doute « agir que de façon empirique », il estime qu'il ne peut refuser sa participation[1097]. La réaction des membres genevois n'est d'ailleurs plus unanime pour la rejeter. Mais Roger Gallopin, directeur-délégué envoyé fin février en mission en France pour assister aux réunions franco-américaines d'experts, ne parvient cependant pas à convaincre du bien fondé du rôle d'intermédiaire du CICR. Au contraire, les précisions apportées par W. Michel ont ébranlé la pierre angulaire de la légitimité du CICR, comme le résume Huber, son président : « l'action du Comité n'aurait pas de base normale dans le droit international et ne serait pas une application de la Convention ». Certes, la question centrale reste celle de « savoir si son intervention sur ce terrain serait assez utile aux prisonniers transformés pour qu'il l'entreprenne ». Ce n'est pas le seul aspect à prendre en compte. Le CICR également « considér[e] la proportion du bien qu'il peut faire, en regard du danger qu'il y a à s'engager sur un terrain aussi mouvant ». En janvier 1947, Genève n'est pas prête à franchir le Rubicon de la transformation. : le Comité décide alors la non-participation à l'élaboration du plan.

La même incertitude sur les tâches du CICR en puissance protectrice et quasi-consulaire d'après le projet franco-américain -domaine dans lequel il n'a « ni l'expérience ni les moyens pratiques »[1098]- conduit également à son refus de participer aux opérations d'option. W. Michel lui-même, favorable au début de la discussion, juge finalement que ce qui pourra apparaître comme un « patronage » pourrait « induire les PG en erreur ». En écho, la délégation à Paris indique donc aux deux parties le refus de principe du Comité de participer à un accord qui, « tout en transformant le statut actuel des PG, ne leur apporterait pas la libération complète »[1099]. Au secrétaire d'ambassade MacArthur à Paris, W. Michel fait savoir, fin janvier 1947, que le CICR acceptera d' « agir » comme observateur au moment de la décision des PG, dès lors qu'ils auront été informés des multiples demandes du CICR quant à leur « libération inconditionnelle »[1100]. Pourtant, dans le projet final d'accord franco-américain relatif à la libération et au rapatriement des prisonniers de guerre du 31 janvier

1097 CICR, C11, PV n° 197 du 30/01/1947 du CICR, Genève, bureau concernant les « statut des PGA en France ; transformation en TC ; rapatriement ».
1098 CICR, C11, PV n° 197 du 30/01/1947, *op. cit.*
1099 Interprétation que conteste le CICR : CICR, document du 03/03/1947/
1100 CICR, entretien du 25/01/1947.

1947 et diffusé le 4 février, la caution morale du CICR est toujours mentionnée. Comme le souligne ce dernier, « on n'a pas semblé tenir compte de ces réserves ». La position du CICR, début 1947, a toutefois été clairement exposée, en cohérence avec ses prises de positions précédentes : la responsabilité de la puissance détentrice première étant d'assurer le rapatriement des PG, l'arrangement qu'introduit la transformation est par conséquent contraire à la Convention. Le PG n'étant pas par définition un homme libre, il ne peut être question de « libre choix » dans l'option que le CICR ne peut donc superviser[1101].

Il faut attendre les réunions de début février pour que les autorités alliées prennent officiellement connaissance de la position du CICR : la nouvelle semble « très inattendue » à leurs interlocuteurs américains. La conclusion de l'entrevue souligne combien le refus du CICR « bouleverse la base même du plan de transformation et que les Américains seront peut-être moins disposés à donner suite à la demande française »[1102]. Est-ce vraiment là « l'intérêt réel des PG »[1103] ? Face aux Français que le CICR rencontre à plusieurs reprises entre le 3 et le 12 février, la même position entraîne les mêmes réactions de stupéfaction : Albert J. Lamarle du MAE, « fortement contrarié »[1104] par la décision du CICR et de ses conséquences sur la position des Américains, va jusqu'à souhaiter que le CICR « sursoi[e] aux entretiens prévus » avec ces derniers ! Le gouvernement français considère la prise de position du CICR comme un « torpillage de son projet ». Néanmoins, selon la remarque de W. Michel, la désillusion des parties en présence n'est pas due à leur attachement béat à la cause humanitaire. La délégation à Paris est consciente de ce que Français et Américains attendent de la présence du CICR : pour les premiers, « la garantie morale vis-à-vis de l'opinion publique », voire « éliminer le contrôle des autorités américaines »[1105] ; pour les seconds, le transfert définitif de leur responsabilité au CICR. J. P. Pradervand exprime son impression à Genève d'une « entente entre les deux gouvernements » pour que le CICR assiste aux opérations[1106] dans leurs intérêts, mais pas dans ceux des PG ni du CICR. Pour la première fois depuis 1945, le CICR occupe une position de force et il le sait : « Il suffit, lui disent les Américains, d'imposer [ses] conditions pour qu'elles soient acceptées »[1107]. Jamais son influence n'aura été aussi forte, jamais les puissances étatiques n'auront autant sollicité le CICR, mais en tant que caution morale silencieuse, non comme acteur. C'est précisément dans cette attende biaisée que réside le risque pour le CICR de voir les deux alliés se

1101 NARA, RG 59 (LM 109), *memorandum of conversation* du 17/02/1947 du *Department of State* concernant le « CICR ».
1102 NARA, RG 59 (LM 109), document n° 73 du 14/02/1947 de l'ambassade de France aux EU concernant la « libération ».
1103 CICR, entretien du 04/02/1947 entre Roth, Drew et McArthur.
1104 CICR, entretien du 03/02/1947 entre Roth et Lamarle.
1105 CICR, entretien du 25/01/1947, *op. cit*.
1106 CICR entretien téléphonique n° 422 du 06/02/1947 concernant le « Dr. Gloor, président du CICR avec Pradervand ».
1107 CICR, entretien téléphonique 422 du 06/02/1947 entre Dr. Gloor, président du CICR et Pradervand, soit "to dictate the CICR conditions".

détourner de lui, voire le remplacer même. Le fait que ces « deux grandes puissances » aient recours au CICR, après de « dangereuses attaques portées par certains groupes et certaines personnes à l'aura et à l'existence même du comité », témoigne de son prestige, mais aussi des concurrences possibles.

Les réactions d'étonnement extrême des Français et des Américains amènent le CICR à prendre conscience du décalage de perception dans la sortie de captivité et fragilisent son assurance conventionnelle en termes de légitimité d'action. Elles constituent, d'une certaine façon, la première étape d'une réflexion sur le rôle de l'institution dans sa déprise de guerre. Rares sont ceux, tels Nicolas Burkhardt début février 1947, qui n'hésitent pas à confier à Georges Bidault et Raymond Bousquet que la décision du CICR n'est pas définitive. Selon lui, le Comité devrait participer aux commissions. Tous, à Paris comme à Genève, se posent la même question : « (…) le CICR dans l'intérêt réel des PG de même que dans celui des relations qu'il entretient avec le gouvernement français, [ne doit-il pas] dès à présent prendre une attitude plus nettement plus positive »[1108] ? Début février, J. P. Pradervand ne peut que transmettre à Genève les regrets des Français et des Américains. Ils ne comprennent pas que pour « des raisons de prestige et de doctrine, le CICR s'abstienne », alors que le gouvernement français s'est engagé à rapatrier les PG non optants pour le 31 octobre 1947. Mais cela ne suffit pas à convaincre le Comité. Il campe dans une attitude défensive, celle d'interpréter une éventuelle participation du CICR comme un « précédent assez inquiétant » et contraire à son but, le rapatriement[1109]. Au-delà des intérêts de chacun des acteurs, se dégagent deux manières d'aborder la sortie de guerre et de captivité : l'une, dynamique, d'adaptation ; l'autre, conservatrice, visant à perpétuer dans la paix un ordre de la guerre. On ne peut s'empêcher de penser que derrière la sincérité de l'humanitaire Croix-Rouge, sa frilosité institutionnelle dessert les PG, jusqu'à ce qu'il comprenne que ce *statu quo* nuit à sa crédibilité même.

C'est pourquoi, à mesure que les négociations franco-américaines avancent et que les attentes vis-à-vis du CICR se précisent, des divergences de positionnement se font jour entre la délégation de Paris et le siège à Genève. La première au contact des réalités et des acteurs français suggère, à titre personnel, des propositions pour amener le CICR à reconsidérer sa position[1110]. Elle a d'ailleurs quasiment accepté la demande des alliés de jouer le rôle équivalent à celui de puissance protectrice pour les PG, en sollicitant la reconnaissance officielle des puissances contractantes et des soutiens techniques et financiers pour ce nouveau rôle. Le second continue à juger « préférable » de ne pas assister aux négociations

1108 CICR, C11, PV n° 199 du 13/02/1947 du CICR, *op. cit*.
1109 CICR entretien téléphonique n° 422 du 06/02/1947, *op. cit.*
1110 CICR entretien du 09/02/1947 concernant « Roth et Lamarle, MAE ».

afin de n'avoir aucune responsabilité dans l'affaire et garder une stricte neutralité. La différence d'appréciation ne tient pas seulement de la connaissance du terrain, elle est aussi fonction de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale. L'argument de Genève, instance décisionnelle et garante du nom de l'institution -dimension qui n'est absolument pas évoquée par la délégation à Paris- est celui des responsabilités étatiques, assumées par le CICR en absence d'Etat allemand comme puissance protectrice pour les PGA. Son implication directe dans la transformation risquerait, une fois la paix conventionnelle instaurée, de l'obliger à « rendre des comptes »[1111]. Il refuse donc, début mars 1947, la condition imposée par les autorités américaines, à savoir la déclaration écrite par les optants certifiée par le CICR, et se borne à « constater des faits » qui n'induisent aucun jugement sur la liberté de choix. Pour autant, le CICR accepte d'être présent aux négociations franco-américaines en observateur neutre. Il y intervient à plusieurs reprises. Il parvient même à imposer un calendrier plus favorable à la liberté de choix en garantissant aux PG, une période de trois mois de réflexion et aux optants un délai de six semaines pour porter réclamation; il réussit à lever la distinction entre PG cédés et les autres face à l'option[1112], il fait enfin faire inscrire dans le contrat de travail les garanties offertes aux optants[1113]. Mais il échoue à inclure les PG aux mines parmi les optants[1114].

Le refus des Américain de prolonger leur propre responsabilité, la perte du statut de PG pour le transformé privent le CICR de sa légitimité conventionnelle lors d'interventions ultérieures et l'obligent à inventer de nouveaux réflexes juridiques. Il se trouve donc dans une crise au sens étymologique du terme : d'un côté, son refus d'assumer la responsabilité de l'opération, qu'il considère comme l' « acquiescement à un prolongement de captivité » ; de l'autre l'accord final qui lui confère le « rôle correspondant à celui de la puissance protectrice »[1115], notamment d'intervention auprès des autorités françaises[1116] sans qu'il puisse pourtant se réclamer de la Convention de Genève. La résolution de la contradiction est perçue en termes d'aggiornamento ou de crispation. Elle traduit la difficulté de concevoir par l'institution elle-même la sortie de captivité sur un autre mode que la sortie de guerre classique et de repenser

1111 Idem CICR, PV n° 36/1947 du 26/02/1947 du CICR, Genève, comité concernant le « rapport de Gallopin ».
1112 CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947 du CICR, France concernant la « conférence des délégués du CICR ».
1113 NARA, RG 84 (433), document n°9568 du 06/09/1947 de l'*Embassy* concernant le « progress of German POW Option Program ».
1114 CICR, PV du 10/03/1947, *op. cit*.
1115 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, mémorandum du 11/03/1947 de Teigten, Caffery concernant le « mémorandum concernant le résultat des négociations franco-américaines sur le rapatriement et la libération des PG ». ; CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947 du CICR, *op. cit*., il est « probable qu'on dise aux PG la vérité, rien que la vérité, mais, peut-être par oubli, pas toute la vérité ».
1116 NARA, RG 84 (433), document du 27/03/1947 de Gerald A. Drew concernant les « negotiations with the French Government on repatriation and liberation of German PW ».

le rôle de tiers du CICR et de la neutralité en période de paix. Il est intéressant néanmoins de constater que la question est abordée dans les discussions internes du comité, début mars.

Ainsi, durant la séance du 7 mars, Jacques Chenevière, vice-président, relève-t-il les attentes contradictoires pour le CICR. Elles consistent à participer à une opération qui lui retirerait la légitimité conventionnelle de ses interventions : s'"il n'est pas possible d'obtenir des Américains le prolongement d'un an de leur « droit de regard », il faudra trouver une alternative qui permette au CICR de s'occuper de ces PG, démobilisés mais « tout de même des PG » ou des « libérés d'un type tout à fait nouveau ». La nouveauté juridique qu'induit le statut des PG transformés met au grand jour la difficulté du CICR à redéfinir les normes de son action, comme si la transformation organisée par un pays démocratique en temps de paix représentait un impensé pour le Comité. Ne pourrait-on pas y déceler la crise d'adaptation du CICR aux après-guerres des conflits modernes ? En d'autres termes, un des critères pour voir en quoi il a rétabli un équilibre entre son héritage et la nécessaire modernisation du temps présent.

En demandant au conseil interallié d'entériner l'opération de transformation et les garanties accordées au CICR, son président souligne la nécessité d'un « nouveau statut », celui de puissance protectrice -« chose tout à fait nouvelle »- à présenter à la conférence des experts gouvernementaux chargés de l'actualisation de la convention, car « c'est un précédent qui risque de se renouveler lors des guerres futures ». Lucie Odier, en rappelant la nécessité de continuer à s'occuper des PG, « bien que [la transformation] ne soit pas conforme aux principes contenus dans la Convention », insiste, à son tour, sur l'impossibilité de se référer à des normes héritées des guerres classiques pour définir l'action du CICR après 1945. R. Gallopin, de retour d'une mission à Paris, expose au bureau la grande disproportion entre le réflexe conservateur et l'expérience de terrain. Beaucoup moins pessimiste que ses collègues, il insiste au contraire sur les avantages de l'opération... à considérer l'intérêt des PG plutôt que ceux du CICR : l'assimilation au statut de travailleur étranger, même l'obtention du certificat de démobilisation trouvent grâce à ses yeux, car elles libèrent entièrement le PG de « l'emprise militaire » pour le rendre à la vie civile. Plus pragmatique que les membres permanents du bureau, il craint que le retrait du CICR n'entraîne l'arrêt de l'option, l'absence de toute personne morale et, à terme, contribue à amoindrir la position du CICR comme acteur international. Certes, il est conscient qu' « il faudra s'adapter à des circonstances imprévues et nouvelles, courir des risques ». Mais c'est désormais le prix à payer par le CICR pour accomplir ses missions. Et de conclure : « nous sommes dans une situation nouvelle qui

demande des solutions nouvelles ; il ne peut plus être question de l'application stricte de la Convention de Genève »[1117]. Il faut un nouveau Solférino.

Le débat d'interprétation sur la stratégie du CICR est sujet à double lecture. Le Comité à Genève, tout comme la délégation à Paris, partagent d'une part l'expérience de la Seconde Guerre mondiale –et peut-être le sentiment d'un certain discrédit dû à la concurrence accrue dans le domaine de l'humanitaire ; d'autre part l'objectif de rendre au CICR son influence politique. Dès lors, les sollicitations françaises et américaines pour la transformation peuvent être interprétées concurremment comme une opportunité politique inestimable de retrouver la grandeur perdue et faire du CICR un acteur majeur de la sortie de guerre ; ou bien comme une dangereuse aventure susceptible de remettre en cause le crédit du CICR. Cette dernière perspective est adoptée par les membres notamment du comité genevois. La première est défendue par la délégation de Paris sous la direction de W. Michel, mais aussi par N. Burckhardt[1118] et par le neveu de Léopold Boissier[1119], par la légation de la Suisse en France. Ils mettent en avant le statut des solliciteurs, la reconnaissance du rôle éminent du CICR, le caractère historique de la proposition et les perspectives qu'elle offre, afin de conférer à l'institution « dans la vie internationale le rang d'une puissance avec laquelle il faut compter ». La conclusion logique est la nécessité de revenir sur le refus et de participer aux opérations de transformation. Les seconds aboutissent à une conclusion inverse : face à cette affaire « délicate », dont l' « action impliquera des responsabilités », face à la tentative française d'utiliser le CICR pour « se couvrir et (...) éliminer (…) des autorités américaine », seul le refus peut sauver la neutralité, donc la crédibilité du CICR.

Cependant, la décision du CICR dépasse, et de loin, le cadre de l'opération : elle engage, à travers l'avenir des PGA, celui du Comité. Les partisans d'une intervention plus marquée mettent clairement en avant les dangers de déclassement au profit d'une « autre organisation internationale », comme la Ligue, ce qui aggraverait les « dangereuses atteintes » déjà portées à son prestige et les accusations de « formalisme », de « doctrinarisation », voire de « pétrification » à l'encontre d'un CICR tourné vers le passé. Car la grande différence réside précisément dans le changement de statut des individus dont le CICR se veut le défenseur. En perdant le statut de PG pour devenir des TCL, ils sortent du cadre législatif et jurisprudentiel dans lequel évolue le CICR. Mais ce que refuse le Comité est accepté par les délégués, qui se posent la question des conséquences du changement d'interlocuteurs sur la protection des

1117 CICR, C12, PV n° 203b du 07/03/1947 du CICR, *op cit*.
1118 CICR, document du 11/02/1947 de la Légation de Suisse en France concernant la « transformation ».
1119 CICR, document du 12/02/1947 du CICR, France concernant la « transformation ». Le document est reproduit en annexe, p. 1271.

transformés, les autorités civiles étant considérées comme beaucoup moins sensibles aux interventions que les militaires[1120].

Dans ce nouveau contexte, les arguments acquièrent une autre valeur. Ainsi la participation du CICR aux opérations de transformation est-elle désormais envisagée, en septembre 1947, par W.R. Roth , secrétaire général des délégations à Paris, positivement, comme « une des justifications du Comité » vis-à-vis de l' « Allemagne future » quand elle demandera des comptes[1121]. La réunion générale des délégués de mi-septembre 1947 témoigne du transfert d'influence croissante au profit de la *périphérie institutionnelle*, la délégation en France, dans l'appel pour le rapatriement rapide des PG, lancé en décembre par le CICR à la demande de Paris : le texte au « ton nettement différent de celui » des précédents, reprend sans grande modification la version proposée par Paris, « résultat utile des efforts de notre délégation pour que le CICR prenne position sur ce point »[1122]. La délégation juge en effet « en retrait » la position du Comité par rapport à d'autres organisations, notamment le Vatican, donnant l'impression, dans cette concurrence institutionnelle, d'une position « nettement déséquilibrée sur le plan idéologique ».

L'évolution du CICR est en effet traversée par le débat de fond. Paar de-delà le sort des quelques 600 000 PGA en mains françaises, il renvoie à la question des relations de l'humanitaire avec le politique après 1945 et pose celle de la pertinence de la Convention dans cet après-guerre. Ou bien le CICR reste fidèle à l'esprit de Solférino pour aider plusieurs milliers d'individus et saisit de la sorte l'occasion unique de « prendre dans la vie internationale le rang d'une puissance avec laquelle il faudra compter et à laquelle on ne saura refuser, dans les futures "Conventions de Genève", le statut très avantageux » ; ou bien le CICR s'arc-boute sur une « certaine forme (XIXe siècle) de la charité » au risque de se voir doubler par une autre organisation qui l'enverra « apparte[nir] rapidement au passé ». Cette prise de conscience des enjeux rattachés à la proposition alliée, déclenche l'évolution de la position du CICR. La position de la délégation à Paris, conjuguée aux pressions françaises, parvient en effet à faire évoluer la position initiale et à sortir « les pourparlers franco-américains de (…) [de leur] impasse totale »[1123]. Cette conjonction y réussit en déplaçant la discussion sur la « consécration d'organisation internationale unanimement reconnue et réaffirmée »[1124]. Dans quelle mesure le CICR a-t-il accompagné ce tournant et les PG ? L'élaboration du texte d'information pour les PG relatif à la transformation apporte quelques éléments de réponse.

1120 CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947, *op. cit*.
1121 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 9 du 01/10/1947, *op. cit.*
1122 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 10 du 20/12/1947 du CICR, Paris, secrétariat concernant la « réunion générale des délégués du CICR en France, 11-12 septembre 1947 ».
1123 CICR, entretien du 12/02/1947 entre Roth et Lamarle.
1124 CICR, entretien du 11/02/1947 entre Roth et Burckhardt.

La collaboration du CICR dans l'information auprès des PG relance le débat sur le degré de responsabilité qu'il entend prendre. La question est débattue le 20 mars en séance plénière du comité, lors de la présentation de deux versions de circulaire d'information sur les modalités de la transformation, l'une du chef des délégations en France, W. Michel, l'autre d'un membre du comité, R. Gallopin. Très vite, l'unanimité des membres se rallie à la proposition de ce dernier qui évite de sembler « faire l'avocat de la thèse française » et se contente d'indiquer la position du CICR mis « en présence d'un fait accompli ». Au contraire, le texte de W. Michel, plus long et technique, pourrait donner l'impression de se substituer au gouvernement français et d'avoir négocié cette évolution. Le président Huber, en gardien du temple, rappelle que le but du CICR est le « rapatriement pur et simple » et que le Comité « travaillera un peu contre le gouvernement français ». Le texte de W. Michel illustre la position des délégués en France qui, nonobstant le reste, ont « eu sincèrement l'impression que si le plan était réellement exécuté comme prévu, même si dans cette situation nouvelle les ressortissants allemands échappent aux garanties conventionnels, il fallait voir la chose avec beaucoup de réalisme et laisser aux PG leur chance d'améliorer leur sort »[1125]. La grande différence d'interprétation entre les deux milieux renvoie donc à l'appréciation portée sur la « bonne volonté » et la capacité française que W. Michel défend, y compris contre certains délégués plus enclins à y discerner, comme le Comité, un moyen de « tranquilliser » les Américains[1126].

Alors que Genève ne connaît qu'une visite du général Buisson lors de ce débat, les délégués en France ont des relations régulières avec les autorités, de l'échelle locale aux plus hauts sommets de l'Etat. Ce qui leur a permis de réaliser la majeure partie des améliorations successives au régime des PGA. Du côté de Genève, en revanche, la suspicion porte jusqu'aux modalités de distribution de ladite circulaire qui devrait être remise par la DGPG, alors que c'est la voie habituelle de remise du courrier[1127]. Enfin, précisons-le, la délégation est d'autant plus sensible à l'évolution de la prise de position que son maintien est directement lié à la contribution financière de la France, laquelle a déjà beaucoup baissé, avec la promesse par Bidault que les frais entraînés par l'engagement du CICR dans les opérations d'option seraient remboursés. A partir d'avril 1947, le CICR participera donc aux opérations de transformation, adaptant sa structure par la création de services spécifiquement consacrés aux TCL.

1125 CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947 du CICR, France concernant la « conférence des délégués du CICR ».
1126 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 10 du 20/12/1947 du CICR, Paris, secrétariat concernant la « réunion générale des délégués du CICR en France, 11-12 septembre 1947 ».
1127 MW (Fontainebleau), 19770623/90, document n° 201 du 24/12/1947 de Strasbourg.

Bilan

Evoqué de façon récurrente dès août 1945 et à chaque fois rejeté, le changement de statut du PG connaît cependant à partir de janvier 1946 un développement institutionnel important : il apparaît comme le meilleur dispositif pour concilier les intérêts nationaux français et les exigences américaines nouvelles en matière de politique allemande. Conclu un an plus tard, cet accord sur la transformation en TCL se révèle un succès diplomatique qui contribue à restaurer l'image de la France auprès de l'allié américain et à entériner son démarquage vis-à-vis de l'URSS. Cette sortie de guerre équivaut à une sortie du cadre conventionnel. Pour le CICR, il constitue à la fois l'apogée de son rôle dans cette histoire diplomatique de la captivité et sa plus sérieuse crise d'identité institutionnelle. Elle l'oblige à s'interroger sur les modalités et références des interventions en faveur des prisonniers de guerre en temps de paix.

Les premières estimations sur la transformation sont assez modestes début 1947 : 70 000 travailleurs allemands recrutés tant en Allemagne que parmi les PG en France en février. Selon l'*American Friends Service Committee*, la proportion atteint 30% en juin 1947[1128]. En janvier 1948, il conclut que l'opération a été bien plus « couronnée de succès » que ne l'avaient espéré les autorités françaises[1129]. De fait, en octobre 1947, les autorités françaises constatent avec soulagement que « dès maintenant on peut dire que le rythme des options parmi les PG a dépassé toutes les prévisions »[1130], démontrant l'inanité de l' « émotion » de l'opinion publique aux EU, la « propagande » de certains journaux germanophones ou des « campagnes de tracts et de lettres de protestations » : la France a su tenir son rang.

Conclusion

La période qui forme la transition entre l'occupation allemande et la libération du territoire est aussi celle qui fonde la captivité en France, notamment en mains françaises : c'est l'instant incertain du dépôt des armes et du corps du soldat qui tombe *aux mains* de l'ennemi. C'est aussi le moment où les représentations qui soutenaient la mobilisation du combattant subissent l'épreuve du contact avec l'adversaire. Ce temps va imprégner l'ensemble du dispositif de captivité du sceau de la guerre totale et verra l'entrée en action des tiers médiateurs (CICR). Le problème des PGA en mains françaises devient un enjeu

1128 NARA, RG 84 (433), mémorandum du 05/06/1947 de l'*American Friends Service Committee* concernant le « repatriation ».
1129 NARA, RG 59 (3544), report du 27/01/1948 de l'*American Friends Service Committee* concernant les « POW's in France ».
1130 NARA, RG 59 (LM 109), document n° 338 du 06/10/1947 de l'*Embassy of France in the US* concernant la « transformation ».

politique, obligeant la France d'organiser les preuves matérielles de sa capacité de gestion et défendre, auprès des ses alliés mêmes son statut de puissance victorieuse et souveraine.

La reconstruction de la France nécessite- sur le plan intérieur- l'usage de la main d'oeuvre PG, mais, en même temps, de faire accepter par ses alliées- donc sur le plan international- la légitimité de ses revendications en la matière; restaurer l'influence du pays, suppose de relancer l'économie nationale. Or ce déplacement des enjeux en dehors du terrain militaire, face au chef d'orchestre américain, empêche la captivité du suivre une relative autonomie chronologique et thématique, gestionnaire. Toutefois, cela ménage aux autorités françaises une marge de manœuvre réelle, bénéfique autant pour leur impossible gestion d' après-guerre, que pour leur jeu diplomatique.

L'évolution des contraintes de l'alliance par les transferts et les rétrocessions, par les plans de rapatriement et ceux de l'option comme TCL obligent le dispositif à s'adapter à une gestion d'une captivité de guerre en temps de paix, induisant ainsi de nouveaux modes d'être avec le prisonnier. Le droit est sans doute l'un des domaines le plus marqués par cette transition qui montre que la sortie de guerre possède une dynamique en propre. Peut-on même considérer cette nécessité de s'adapter –ainsi que le CICR en fait l'expérience avec la prise en charge conventionnelle des PGA- comme la mesure d'un certain retour à la normalité ? La remarque pourrait peut-être valoir aussi pour l'Allemagne dont le traitement dans la politique américaine favorise le retour en tant que partenaire et celui de ses prisonniers.

Considérer la captivité allemande au prisme des relations internationales permet de comprendre combien l'appréhension de la question des PGA par les autorités françaises est marquée par sa double dimension, internationale et intérieure. D'où l'instabilité du dispositif qui compliquait toute prévision, mais qui, paradoxalement, réconfortait l'improvisation tout en permettant de rattraper parfois l'impréparation françaises. D'une certaine façon, la guerre froide, comme retour à une mobilisation culturelle avec une perception du Soviétique comme un adversaire, est à la fois le temps du rapatriement imposé par les Anglo-Américains, mais aussi celui de la transformation gagnépar les Français mi-1947. Cela a sans doute contribué à la révision de la politique allemande de la France en faveur d'une entité européenne.

2ème partie

–

Le dispositif de captivité face à la sortie de guerre : organisations militaires, logiques de contrôle, régimes de captivité

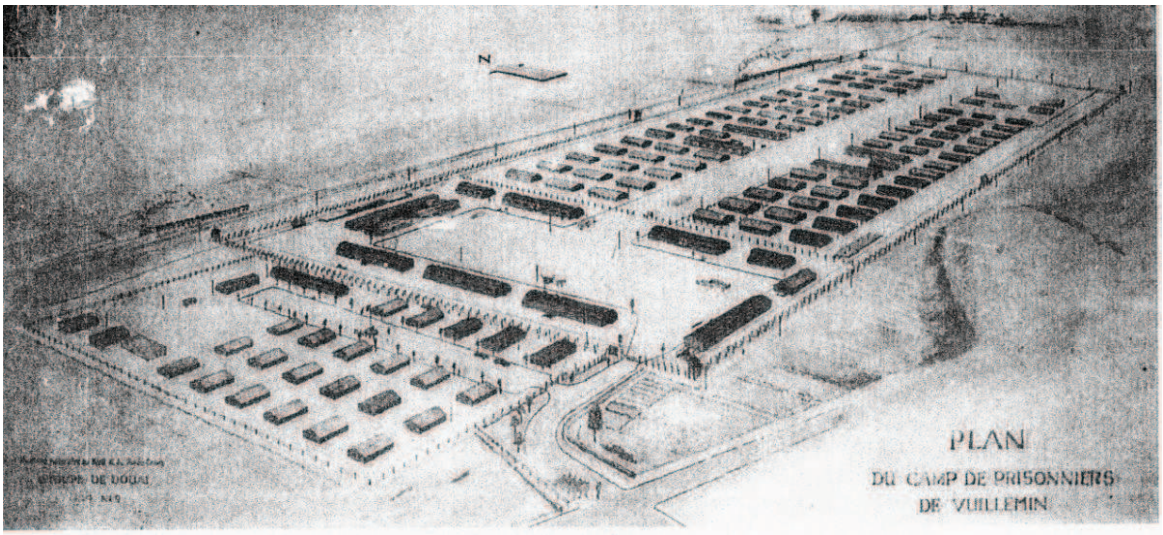

Plan du camp de prisonniers de Vuillemin (Douai)

Les PGA, des militaires traités par des militaires ?

Fin 1945, suite à la libération du territoire et aux transferts alliées, les Français doivent garder, nourrir, habiller, loger, entretenir environ 900 000 PGA en métropole. Comme les autres belligérants, les autorités françaises sont confrontées au défi de mettre rapidement en place un *dispositif* capable à la fois de traiter le PGA en ennemi vaincu, c'est-à-dire garantir à la société française une discipline militaire efficace qui évite la menace publique, et assurer aux captifs un traitement conforme à la Convention de Genève qui assure au pays une force de travail pour sa reconstruction.

Ce formidable défi administrativo-militaire contient un enjeu de politique, intérieure et internationale, évident : prouver que la nouvelle République française est capable d'appliquer à ses bourreaux, les principes de droit et d'humanité pour lesquels elle s'est battue et de refuser le cycle de vengeance aux atrocités nazies. Pour le relever, les nouveaux pouvoirs peuvent s'inspirer de plusieurs expériences en la matière. La Première Guerre mondiale est un peu loin -bien que le code de guerre soit le même, avec l'organisation en dépôts, camps et kommandos-, la gestion de l'internement massif à partir de 1938 sous la IIIe République, puis les camps du régime de Vichy, dans des contextes idéologiques et politiques très différents, fournissent des pratiques rendues encore plus facilement récupérables par l'urgence de la situation[1131]. Sans oublier l'expérience d'un million huit cents mille PGF, notamment des 30 000 officiers, futurs cadres de la nouvelle armée française. Enfin, le GPRF peut s'appuyer sur l'expérience nord-africaine : elle constitue une première réponse avec la création du Service et l'Inspection des PG, à l'origine du Service des PG de l'Axe, le SPGA, en métropole.

Toutefois, ces héritages ne sauraient être transposés tels quels en métropole. Là où les autorités militaires de la Première Guerre mondiale pouvaient compter sur des troupes auxiliaires importantes[1132], les cadres et les hommes du SPGA doivent faire face à la nécessaire démobilisation des troupes métropolitaines. La défaite sans conditions de l'Allemagne, la quotidienneté d'une captivité relativement longue rendent difficiles le maintien d'une discipline effective et l'évitement de ses conséquences directes : l'ampleur des évasions qui amoindrit la contribution des PG à la reconstruction. Là où l'existence d'une forte population française aux mains de l'ennemi limitait les cas de représailles, la dissymétrie durable entraînée par la disparition de l'Etat allemand et la justification officielle de la captivité comme principale source de réparations allemandes posent la question du traitement

1131 Voir notamment Farcy, Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Anthropos, 1995 ; Peschanski, Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Gallimard, 2002 ; Noiriel, Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, 1999.

1132 Le problème se pose en revanche après 1918 avec les « prisonniers de guerre en régions libérées », les PGRL. Voir Delpal, Bertrand, « Entre culpabilité et réparation, la douloureuse situation des prisonniers de guerre allemands en France au temps du traité de Versailles », dans *14-18. Aujoud'hui, Today, Heute*, « Marginaux, marginalité, marginalisation », Noêsis, n°4, 2000, p. 124-138

selon des normes démocratiques dans et hors les barbelés : l'insertion dans l'économie locale de 500 000 PG dilue les problème d'alimentation, de logement, d'habillement et de soins, les soumettant aux pénuries d'une France exsangue et à l'arbitraire d'employeurs facilement soustraits à l'autorité militaire. Certes, le maintien de 200 000 PG à la charge de l'Intendance limiterait les rapports interdits -fraternisation et mauvais traitements- mais également les possibilités d'approvisionnement. Face à ces défis, l'autorité militaire responsable du quotidien doit composer avec une variété d'acteurs : ministères concernés[1133] ; Commissaires de la République, préfets et maires ; associations et groupements d'intérêts privés, simples particuliers… L'avènement d'un nouveau régime de captivité en période de paix doit se faire avec le concours de toute la nation.

Cette gestion au quotidien contribue à l'avenir des relations franco-allemandes : cette captivité à responsabilité partagée est en effet le moment inédit d'une possible reconstruction de la relation avec l'autre. A travers les procédures de dénazification et de ré-orientation, par la culture ou la religion, il s'agit de faire advenir le voisin de demain, gage de sécurité pour la France, voire pour l'Europe.

Devant les paradoxes d'une captivité de guerre en temps de paix, les autorités militaires doivent s'adapter, bricoler même, sans contrevenir ni au droit international, ni au potentiel économique de l'ennemi. Dans quelle mesure l'organisation militaire et le traitement qui en découle sont-ils à l'origine de nouveaux régimes de captivité ? En quoi le dispositif mis en place permet-il d'exploiter les potentiels de transformations culturelles contenus par cette confrontation pacifique entre deux peuples d'ampleur inédite ?

1133 MAE, MW, Ministère des Armées (MA), des Finances (MF), de l'Intérieur (MI), de l'agriculture (MAgr), de la production industrielle, de la Santé publique et de la population, de la Justice…

Chapitre 3 - Comment gérer la masse des PG ? De l'improvisation à l'institutionnalisation des structures militaires de la captivité

La DGPG se fixe -comme n'aura de cesse de le répéter son second directeur, le général Buisson-, deux missions : garder les PG et les administrer, c'est-à-dire conserver l'aspect militaire de cette captivité de guerre dans un environnement de plus en plus touché par la démobilisation. Dans quelle mesure prend-elle en compte les réactions de l'opinion publique ? Comment est-elle parvenue à accomplir cette tâche à contre courant ? Quels regards et quelles attentes les autorités françaises portent sur les prisonniers ? La gestion de la captivité se révèle-t-elle vraiment une affaire seulement entre militaires, comme l'affirme la directive n°3 du 31 janvier 1947 – « (…) Les prisonniers de guerre sont des soldats ; ils doivent être traités en soldats par nous autres, soldats (…) »- ou met-elle en œuvre les volontés et les conceptions du pouvoir politique civil ?

A) Répondre aux défis d'une captivité de masse : de la DIPG au Service des PG de l'Axe

Dès le 5 mai 1943 est créé un Service des prisonniers de guerre de l'Axe en Afrique du Nord, qui ne s'organise autour de la Direction générale des prisonniers de guerre que le 1er août 1945 en métropole. L'*Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe* et les archives du Service conservées au SHAT permettent de retracer brièvement les étapes de sa mise en place, son organisation, administrative et territoriale, comme ses relations parfois tendues avec d'autres services.

1 – La naissance de la Direction et Inspection générale des Prisonniers de guerre de l'Axe en Afrique du Nord : « la période 'héroïque' » (05/43 – 09/44)[1134]

En 1943, le sort des armes commence à s'inverser en Afrique du Nord à l'avantage des forces alliées, la gestion des PG devient un problème militaire de première importance et, pour les autorités françaises, une dimension politique majeure. Début 1943, le consul américain Murphy propose au général Giraud la constitution d'une commission interalliée relative à la situation des PG. Il y accède en nommant le colonel Ronin[1135]. La captivité a, dès l'origine, partie liée avec l'horizon de la victoire et le rapport de force entre les compétiteurs français. Se met donc en place à Alger un Service des PG dirigé par le colonel Blanchard.

1134 *L'Historique*, *op. cit…,* « Appendice », p. 346.
1135 Boutte, p.4-5 .

Chargée de la gestion des prisonniers de la campagne de Tunisie, cette structure embryonnaire se limite à quelques camps, notamment en Algérie[1136]. La capitulation de l'*Afrika Korps* le 13 mai 1943 entraîne la capture de 252 000 PGA et bouleverse la donne : il faut désormais une structure capable de gérer des captifs à l'échelle de l'Afrique du Nord quasi-libérée. Or, la réaction française est tributaire des luttes entre gaullistes et giraudistes pour la gestion de la victoire. Ainsi, le 3 juin voit à la fois la constitution du Comité français de la Libération nationale et la nomination du premier inspecteur général pour les PG de l'Axe[1137]. Sur le terrain politique français, le CFLN naît du rapprochement de la France combattante et du général Giraud, « commandant en chef civil et militaire » en Afrique du Nord française, imposé par les Américains. Il est, selon la déclaration lue par le général de Gaulle, « le pouvoir central français (…) [et] exerce la souveraineté française sur tous les territoires placés hors du pouvoir de l'ennemi »[1138]. Embryon d'un Etat gaulliste, qui deviendra un an plus tard le GPRF, il est déjà alors le symbole d'une France indépendante et responsable, mais pas encore unie derrière de Gaulle, tant que le général Girault cumule pouvoirs civils et militaires. C'est lui qui nomme, le 25 mai, le général Boissau à la tête de la structure ayant en charge les 63 000 Allemands faits prisonniers en Tunisie[1139]. Cette nomination est révélatrice du compromis dans lequel naissent les structures de PGA, mais, également, en partie de la génération de cadres militaires destinés à administrer cette captivité de masse. Lorsque Robert Marie Jules Camille Boissau est nommé inspecteur général des PG de l'Axe, il a déjà 57 ans. Ce général d'état-major présente un double profil qui explique sa présence à la tête de la nouvelle structure. Il s'inscrit dans la grande tradition des officiers français : saint-cyrien, il fait preuve, dès ses premiers commandements de qualités exceptionnelles de bravoure, d'intelligence, de commandement et d'un « sentiment élevé de ses devoirs »[1140]. Considéré comme l'un des « officiers les plus complets et les plus brillants » de sa génération, on loue particulièrement sa capacité d'organisation, synthèse « du coup d'œil et de la décision ». Les deux Guerres mondiales sont l'occasion de prouver ses capacités militaires[1141]. Autre atout : il se révèle un excellent connaisseur de l'Allemagne et de son armée. Détaché au cabinet du général commandant l'armée du Rhin en 1923 à Düsseldorf, lors de l'occupation de la Ruhr, il est au fait de toutes les questions politiques et économiques du pays occupé. En 1939, sa

1136 A Géryville, Le Kreider près d'Oran, *L'Historique…, op. cit.*, « Appendice », p.341. Plus généralement, les informations suivantes sont tirées de cet Appendice, p. 341-348.
1137 Alors que le dossier d'officier du général Boissau indique une nomination le 25 mai, *L'Historique* retient cette date qui permet de faire coïncider libération politique et victorieuse…
1138 Déclaration du 3 juin 1943.
1139 Au 1er janvier 1944, on compte 16 743 PGA dans les dépôts d'Afrique du Nord, d'Afrique orientale française et en Corse. Boutte, *P*hilippe ; Briend, Elisabeth ; Gilles, Olivier, *Les prisonniers de guerre allemands sous autorité françaises (1943-1948)*, maîtrise, 1998, Rennes 2, p. 7.
1140 SHAT, 13 Y(d) 820, feuillet du personnel « Boissau ».
1141 Blessé à Verdun par un éclat d'obus, cité trois fois à l'ordre général entre 1916 et 1918, et trois fois entre 1940 et 1943, il est fait chevalier de la légion d'honneur en 1918 et, notamment, décoré de la croix de guerre avec palme en novembre 1942.

connaissance de la *Wehrmacht* et de ses règlements vient appuyer sa demande de promotion comme général de brigade. Sans doute une telle connaissance de l'ennemi ne l'a-t-elle pas desservi dans ses nouvelles fonctions.

Toutefois, derrière ces appréciations élogieuses, son dossier militaire laisse percevoir une personnalité plus complexe à l'origine de cette nomination[1142]. D'une part, son commandement en mai 1945 semble en faire l'incarnation de ces cadres militaires à l'origine de *l'étrange défaite* : « les hommes sont bons. Le commandant est déficient (…) [Le général] ne se rend compte de rien. C'est un pauvre type. Il a la déformation, le vernis de l'Ecole de Guerre et des grands Etats-majors dans lesquels il a servi et où on l'a poussé à tort. Ce n'est pas un chef » [1143] écrit son supérieur d'alors, le général de la Porte du Theil, particulièrement sensible aux vertus du commandement humain, comme le révélera bientôt son rôle dans le régime de Vichy[1144]. Le jugement est en partie confirmé par le général Koeltz, commandant le corps d'Armée d'Alger, sous lequel il sert à partir de septembre 1942 : il le trouve alors « un peu usé »[1145]. D'autre part, contrairement à une grande partie des cadres des futurs cadres du Service des PGA, le général Boissau n'a pas connu la captivité en Allemagne : après la campagne de France, il prend en charge le commandement territorial de la 9e division militaire avant de servir à partir du 20 septembre, en Algérie restée fidèle au régime de Vichy. Lors de l'opération alliée *Torch*, il commande la division d'Oran et s'oppose aux Alliés et résistants français. Après le cessez-le-feu, puis le basculement des territoires sous commandement du général Giraud -attaché à l'œuvre réalisée par le maréchal Pétain et soutenu par les Américains-, le général Boissau s'engage désormais dans la lutte contre les armées allemandes et reçoit le 1e mai 1943 le commandement de la division de la marche d'Oran. Comme le souligne le général Koeltz, il est difficile de déterminer les opinions politiques du général qui, entre septembre et novembre 1942, « ne fait jamais de politique »[1146].

Cependant, le 8 février 1944, il est déféré devant la commission d'épuration d'Alger en raison d'une plainte pour attitude antinationale déposée par le président du comité départemental de la France combattante d'Oranie, en lien avec sa résistance aux troupes

1142 De réels problèmes de perte de maîtrise de soi lors des combats, une certaine nervosité qui l'entraîne à ne pas exécuter certains ordres, et un esprit récalcitrant expliquent une promotion relativement lente.
1143 Il a effectivement servi dans de nombreux états-majors, dont deux des généraux Foch, Degoutte et Dufieux. Il a commandé un bataillon de chasseur, puis un régiment d'infanterie. Colonel en 1935, il dirige l'infanterie de la 13e Division depuis 1937.
1144 SHAT, 13 Y (d) 820, extrait d'une lettre n° 8/Ssp du 01/06/1940 du GQG, 2e bureau, 2e section, commission de contrôle postale concernant la « lettre du général de la Porte du Theil, 7e CA du 30/5 à Mme de la Porthe du Theil ». Le général est chargé à partir de juillet 1940 par le maréchal Pétain d'organiser les Chantiers de Jeunesse.
1145 SHAT, 13 Y(d) 820, feuillet du personnel « Boissau ».
1146 SHAT, 13 Y (d) 820, document n° 266 off/s du 10/02/1944 du 19e corps d'armée, EM, général commandant au Général de corps d'armée, chef d'état-Major général « G » - Direction du personnel.

alliées début novembre 1942[1147]. Elle ne semble pas avoir abouti sur une condamnation pénale. Toutefois, loin d'être une promotion, sa nomination au poste d'inspecteur général des PG apparaît comme une sanction de compromis qui met fin à sa carrière militaire : limogé de son commandement, il ne reste que deux ans et deux mois à la tête de la DIPG, avant d'être rattrapé par la limite d'âge et, coïncidence politique, par la fin de la transition giraudiste. Dans une France libérée de l'occupation nazie mais aussi du régime de Vichy, dorénavant unie derrière un chef incontesté, la réorganisation du Service des PGA, modèle d'une France démocratique, signifie son remplacement par le général Buisson.

La création d'une nouvelle structure, quatre ans après l'instruction sur les PG de novembre 1939 qui prévoyait la création d'un service spécifique[1148], marque le retournement du sort des armes. L'extension de l'espace de captivité en mains françaises suit celle victorieuse de l'Empire retrouvé, des territoires ralliés aux nouvelles autorités à Alger[1149]. Le nouveau directeur, le général Buisson, doit rapidement renouveler les structures face à l'augmentation considérable du nombre de PG allemands et italiens, capturés et transférés, qui dépasse les capacités initiales d'accueil : l'état-major des forces alliées s'apprête à transférer aux autorités françaises 20 000 PG, 10 000 PGI en Algérie, 5 000 PGA en Tunisie et 5 000 au Maroc[1150]. Sont alors définis les principes qui guideront désormais l'action de toutes les administrations militaires chargées des PG : organisation territoriale avec la création de nouveaux camps[1151] et répartition homogène des PG sur l'ensemble du réseau afin d'en faciliter la mise au travail ; constitution de personnel d'encadrement et d'unités de garde ; structures logistiques pour l'entretien, notamment alimentaire, des PG en vertu de la Convention de Genève contrôlé par le CICR présent dès le printemps 1943 à Alger.

Ce faisant, le Service acquiert ainsi une expérience au croisement du respect des conventions internationales et de réponses testées *in situ* : spécialisation de camps en fonction des nationalités et des grades à partir de la séparation des officiers du reste des captifs, puis des sous-officiers et des hommes de troupe ; tentatives pour trouver des procédures conciliant le double statut du captif, PG et main-d'œuvre contrainte ; solutions afin d'améliorer l'état vestimentaire préoccupant de soldats équipés pour l'été méditerranéen grâce aux envois de l'Allemagne ; innovations en matière spirituelle pour pallier l'impossibilité de créer dans chaque camp une aumônerie en constituant un camp pour les séminaristes catholiques dans la banlieue d'Alger, puis à Djelfa pour les protestants…

1147 SHAT, 13 Y (d) 820, PV n° 971 du 25/02/1944 de Hedef, commissaire de police des RG du district d'Oran (...) concernant l'« enquête administrative à l'encontre du vice-amiral Rioult, ex-commandant de la Marine à Oran, de plusieurs officiers de marine et du général Boisseau, ancien commandant de la division territoriale d'Oran ».

1148 L'instruction sur les PG 7 120-1/EMA du 6 novembre 1939 prévoyant la création de dépôts.

1149 Courant 1943, la DIPG prend ainsi en charge un camp de marins allemands à Dakar et des camps situés en AEF avec des soldats capturés par les FFL.

1150 Boutte, *P*hilippe, *et alii*, *Les prisonniers de guerre allemands…, op. cit.,* p.6.

1151 On en compte alors jusqu'à 30.

Cette mise en place entraîne des ajustements institutionnels qui mettent en évidence plusieurs caractéristiques qui se retrouveront dans les dispositifs de captivité à partir du 1er septembre 1944 en métropole : un rapport lâche entre des principes généraux stricts et leur application ; une liaison diluée entre l'autorité centrale et ses subordonnés locaux. Disparités des moyens et faiblesses de contrôle, convergence des priorités et synchronie des processus de (dé)mobilisation, militaire et culturelle. Le général Boissau demande la fusion de la Direction avec l'Inspection générale des PGA pour former un seul organe central, la Direction et Inspection Générale des prisonniers de guerre, la DIPG. Elle supervise à partir de l'été 1943 les postes de commandement en Tunisie, au Maroc et dans toutes les divisions du territoire algérien. Après son transfert en métropole, l'organisation administrative est rebaptisée « Annexe de la DIPG à Alger » jusqu'en janvier 1946. Avec la réforme de l'ensemble du Service, elle est remplacée par trois Directions Régionales, sur le modèle métropolitain, à Alger, Tunis et Rabat, avant que le rapatriement sur le continent n'entraîne, en 1947, leur dissolution[1152].

2 – Des premiers camps de PG en métropole à la mise en place de l' « ossature permanente » : quand la DGPG prend ses quartiers

Le général Boissau est rapidement appelé en France en raison de l'encombrement de l'arrières des troupes, de la 1ère Armée française notamment, par des PG. Il n'existait qu'une insignifiante « Section Interrogation », composée de sept personnes. Face à l'augmentation considérable du nombre des captures, est le 15 septembre 1944 enfin mis en place à Macon un « Service PG de la Zone avant de l'Armée ». Elle doit en particulier gérer les quelque 186 000 hommes capturés entre le début de la campagne des Vosges, mi-novembre 1944, et la fin de celle d'Allemagne et d'Autriche, le 8 mai 1945[1153]. Elle n'a de service que le titre : la structure se rapproche plus de la « génération spontanée » essayant, au gré des circonstances militaires, d'utiliser au mieux le potentiel de renseignement, voire de travail, que d'une structure administrative. La « Section administrative », pour réaliser ses missions officielles (immatriculation de PG, camps fixes, contrat de prise en charge par les employeurs…) aurait demandé des moyens énormes inexistants. L'état-major ne donne aucune au projet d'organisation : les PG capturés par la 1ère Armée sont donc répartis dans les camps, existants ou créés pour l'occasion, selon les besoins connus en main-d'œuvre. Cela entraîne rapidement une désorganisation et, surtout découple la double gestion, militaire et économique, des nouveaux captifs. Adaptée au « stade opérations », cette gestion première faite

1152 Ne reste à partir du 1er octobre 1947 qu'un service liquidateur auprès des états-majors d'Alger, de Tunis et de Rabat, *L'Historique.., op.cit*, « Appendice », p.347.
1153 SHAT, 29 R 17 (2), document concernant « le service PG de la Zone avant de la 1ère Armée ».

d'improvisation doit céder la place, la paix une fois revenue, à « l'Administration [qui] reprend ses droits ». D'autant qu'à partir de l'été 1944, la libération progressive du territoire a également multiplié les captures sauvages par des éléments n'appartenant pas à des troupes régulières, rendant urgent la reprise en main par l'autorité militaire et l'établissement d'une structure administrative supplétive.

L'inspecteur général part donc en tournée visiter les villes et les régions récemment libérées où la situation locale risque de faire oublier que le PG est « au pouvoir de la Puissance ennemie, mais non des individus ou des corps de troupes qui les ont capturés »[1154] : il se rend à Marseille pour improviser les premiers camps, puis à Toulon[1155], il rejoint Lyon et Besançon ; il visite Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges et Clermont-Ferrand. A chaque fois, il nomme un commandant de RM, donne des instructions pour recenser et regrouper les PG sous l'autorité militaire, désigne des camps provisoires et organise les gardes. Avec quelques mois d'avance sur le général De Gaulle, dont le tour de France mi-septembre contribuera à restaurer l'ordre politique de la République et à légitimer ses nouveaux représentants, les Commissaires de la République, le général Boissau tente de rétablir l'ordre militaire républicain. Il essaie d'imposer une nouvelle responsabilité administrative et de nouveaux acteurs ayant le monopole légitime de la gestion des PGA[1156]. A la différence du chef du GPRF néanmoins, celui de la DGPG commence par la base pour faire accepter une nouvelle logique disciplinaire en fixant les rapports dans les camps et entre ceux-là et la population civile.

La fin des hostilités permet de mettre en place une organisation territoriale plus rationnelle, l'« ossature permanente »[1157] selon *L'Historique* : une administration centrale dirigée par la DIPG, relayée dans les RM par des commandants régionaux ayant l'autorité sur des dépôts. La DIPG développe donc une action dans un double sens : revenir sur les « solutions les plus diverses » adoptées en raison des aléas de la libération, notamment en matière de garde, d'alimentation et de solde ; s'inspirer de l'expérience nord-africaine pour veiller au respect de la Convention de Genève et du droit français tout en prenant en compte les contraintes actuelles[1158].

1154 Article 2, Convention relative au traitement des PG, Genève, 27/07/1929.

1155 Le général se rend à Marseille (21/08/44), à Toulon (26-28/08/44). Le manque d'unités de garde oblige cependant à recruter, à mesure que les camps sont ouverts à Toulouse (20/8/44), à Limoges (21/08/44), à Clermont-Ferrand (27/08/44), à Montpellier et à Bordeaux (02/09/44), à Lyon (03/09/44), à Besançon (08/09/44), à Dijon (11/09/44), des éléments du FFI, des volontaires, des réservistes mobilisés, tandis que les cadres sont sans problème trouvés parmi les sous-officiers d'active et de réserve.

1156 SHAT, 7P39, note de service n° 103 DIPG/CAB du 03/11/1944 de la DGPG. Sur les vingt-six documents envoyés par la DIPG entre le 5 et le 28 octobre 1944, dix concernent directement l'administration générale des PG : organisation du service, immatriculation des PG, modèle de contrat, fichier central, personnel sanitaire et homme de confiance, discipline générale… qui prouvent l'intense activité liée à la création du Service.

1157 Buisson, *Historique…, op. cit*, 1ère partie, chap. II., p.19.

1158 SHAT, 29 R 1 (2), note n° DIPG/CAB du 10/10/1944 de la DGPG concernant l'« organisation du service des PG dans la métropole ».

L'organisation en métropole prend pour base *l'Instruction 7 120* de novembre 1939, texte de référence jamais abrogé. C'est donc lui qui définit les camps-réservoirs de main-d'œuvre comme des « dépôts » et fixe les effectifs selon les types de camps[1159]. Cependant, le retour à la paix, les difficultés de la démobilisation, l'état de la France rendent difficilement applicables telles quelles les dispositions. La DIPG, puis la DGPG à partir d'août 1945, publient progressivement des instructions d'application qui s'affranchissent de cette instruction d'avant-guerre. L'impréparation française n'a pas été seulement logistique, mais aussi réglementaire et politique, en raison de l'absence d'un projet donnant un sens à cette captivité après la défaite de l'Allemagne. Cela est particulièrement frappant pour la mise au travail des PG, dont les modalités devaient faire, selon l'article 71, « l'objet d'instructions particulières », que le SPG donne, cinq ans plus tard, « au fur et à mesure du développement de la situation, à Alger, surtout à Paris, en collaboration étroite et compréhensive entre l'autorité militaire et les services de main-d'œuvre du MW »[1160].

L'*Instruction* fixait également la nature militaire du SPG, aligné sur l'organisation militaire territoriale et répartissait, par le haut, les dépôts selon les RM[1161]. Néanmoins, comme l'organisation pré-institutionnelle l'avait réalisée par le bas, la finalité économique de cette captivité cherche à faire coïncider lieux de détention et besoins en main-d'œuvre. Afin d'obtenir l'emploi le plus rentable, le nouveau directeur cherche à faire coïncider l'organisation militaire avec le cadre civil pour que son service ait des liaisons « à tous les échelons avec les services du travail », ce qu'il obtient par le décret du 9 juin 1944 : le découpage administratif des RM, calé sur celui des régions économiques, localise au même endroit les chefs-lieux des deux unités. Dès lors, pour absorber les transferts américains et satisfaire au mieux l'utilisation économique des PGA, le nombre de dépôts augmente en 1945 pour attendre, entre septembre et décembre, son maximum de cent vingt camps en métropole, bien au-delà des capacités en personnel d'administration et de garde des forces armées[1162].

Le tableau ci-dessous montre clairement que le nombre de dépôts suit avec un décalage celui du nombre de PGA détenus[1163], mais qu'au plus tard en octobre 1947, la moyenne d'un dépôt par département à l'échelle nationale n'est plus respectée. Or, pour qu'un « contrôle efficace » des kommandos de travail soit exercé, l'expérience a montré qu'un dépôt ne doit pas desservir un territoire plus vaste.

1159 On distinguera le dépôt, structure administrative et militaire de gestion, du camp, lieu de détention. Ainsi en Savoie, du dépôt 144 installé à Aix-les-Bains dépendent les camps (annexes) d'Albertville et de Chambéry, ainsi que le détachement à Modane.

1160 Buisson, *Historique…*, *op. cit.*, p.175.

1161 Informations tirées de Buisson, *Historique…*, *op. cit.*, 1ère partie, chap. II « Organisation territoriale », p. 19-30.

1162 Les chiffres des dizaines dans la numérotation des dépôts est donnée par le numéro de la RM. Ceux des camps cédés par les Américains ont été multipliés par dix. Les dépôts des Régions dissoutes ont gardé leur numéro originel.

1163 D'après Buisson, *Historique…, op. cit.*, Annexe IV, p.95.

Tableau 1 - Nombre de dépôts des PG (12/44 – 12/48)

Dates	France	Nombre de dépôts par département[1164]	Afrique du Nord	ZFO	Total	Total des PG
Décembre 1944	61	0,67	30		91	~ 100 000
Septembre 1945	120	1,33	24	4	148	842 000
Décembre 1945	115	1,27	22	4	141	~ 825 000
Février 1946	104	1,15	11	4	119	~ 780 000
Novembre 1946	103	1,14	8	4	115	657 000
Octobre 1947	67	0,74		4	71	423 000
Février 1948	52	0,57		4	56	256 000
Juillet 1948	41	0,45	0	4	45	105 000
Octobre 1948	30	0,33		2	32	57 000
Décembre 1948	16	0,17		1	17	

raphique 1 – Nombre de dépôts et PGA (12/44 – 12/48) (couleurs)

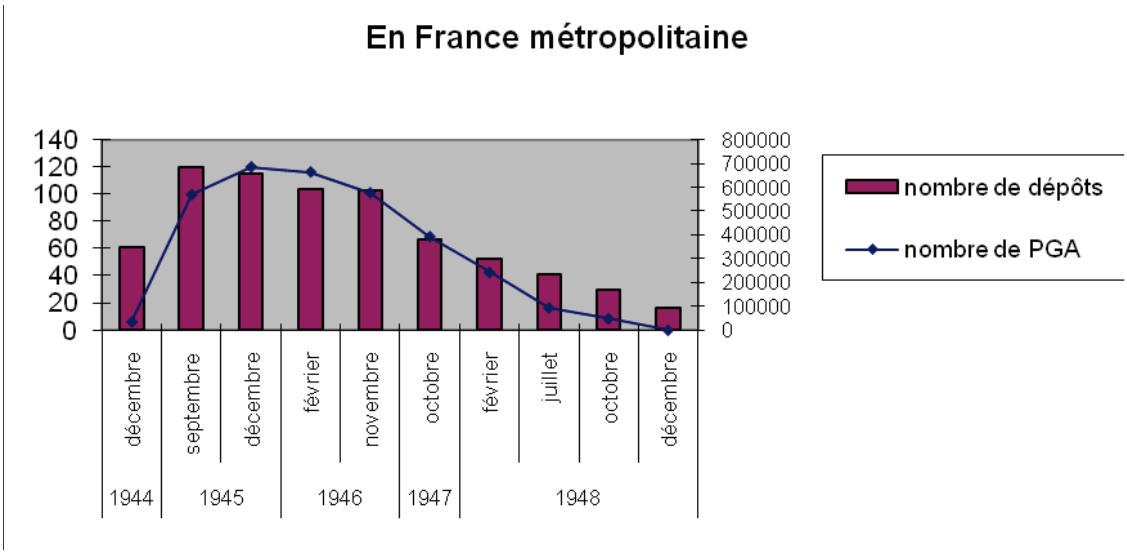

Source : Buisson, *Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe (1943-1948)*, 1948

En effet, la démobilisation militaire et la déprise de guerre rompent assez vite cet équilibre, puisque, le 1er octobre 1945, le nombre de régions militaires est ramené à quatorze. Toutefois, afin de maintenir les liaisons avec les Directions de la main-d'œuvre, non modifiées, des services du Travail[1165], l'instruction du 8 octobre crée à titre provisoire douze « sous-directions » dans les chefs-lieux des RM dissoutes et institue dans six nouvelles RM des « directions régionales des PGA », sous les ordres directs du général commandant la Région[1166]. La DGPG obtient par l'*Instruction* du 23 janvier 1946 le maintien de ces sous-directions et l'étoffement des services avec la mise en place d'un bureau de comptabilité et

1164 Calculé sur la base de 90 départements.
1165 Elles représentent le « principe de sa double dépendance (MG – MW) », MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 11509 DGPG/I du 15/09/1945 de la DGPG au SMO, Section PGE concernant la « réorganisation régionale du service des PG ».
1166 Ils remplacent les commandements régionaux. Sous-directions à Lille et à Saint-Quentin dans la 1ère RM ; d'Angers et d'Orléans dans la 4e ; de Clermont-Ferrand et de Limoges dans la 13e ; de Toulouse et de Montpellier dans la 17e ; de Bordeaux et de Poitiers dans la 18e ; de Nancy et de Châlons-sur-Marne dans la 20e.

d'intendance spécialisée pour chaque direction régionale, demandée depuis août 1945 afin d'affecter un personnel spécifique aux questions alimentaires et vestimentaires[1167].

Ces redécoupages s'accompagnent d'un rééquilibrage du nombre de dépôts proche, avec la stabilisation des effectifs de PG, de la centaine. La seconde réduction des RM à neuf, mi-février, entraîne une troisième *Instruction* le 30 mars et confirme cette organisation théorique : les organes de direction, de commandement et d'exécution des unités régionales dissoutes sont maintenus dans leur composition et stationnement. A partir de 1947, le rapatriement des PG et la baisse considérable des effectifs militaires entraînent la diminution progressive des dépôts et la suppression des sous-directions, alors qu'une part croissante du personnel du SPG est affectée aux effectifs d'Extrême-Orient en juillet 1947. Les derniers dépôts, fermés fin décembre 1948, sont définitivement liquidés pour février 1949.

Cette organisation théorique n'a cependant jamais été réalisée, faute d'effectifs adéquats. Il n'a pas toujours été possible d'installer le dépôt au chef-lieu du département, entraînant l'ouverture de camps « perdus dans la campagne », comme le dépôt 125 à Brantôme (Dordogne). Plus gênant, excepté la phase d'installation, le rapport d'un dépôt par département n'a pu être respecté : seuls 73 départements ont eu leur propre dépôt, huit ont été rattachés à un dépôt d'un autre département, neuf ont compté plus d'un dépôt[1168]. A partir de juillet 1947, à la suite de la réorganisation des effectifs de l'Armée en métropole, le déséquilibre s'aggrave avec l'avènement d'un dépôt pour deux départements. Cela entraîne un surcroît de charges pour des structures qui connaissent, parallèlement, une baisse d'effectif et une détérioration du contrôle exercé sur les employeurs. Le dispositif militaire se dilue de plus en plus dans une logique de sécurité, faute de moyens.

Cette constante réadaptation explique la très grande difficulté administrative à faire respecter la position particulière du SPG par les différents acteurs, à commencer par l'institution militaire. Définie dès l'*Instruction* de 1939, elle n'a jamais eu le temps d'être appliquée et, en 1945, demeure quasi-inconnue aux diverses autorités. En effet, les commandants de dépôt sont sous les ordres directs de chaque directeur régional, qui, d'après l'*Instruction*, a « seul (…) la direction de tout le service des prisonniers dans la région, non seulement au point de vue du commandement, mais aussi de l'administration »[1169]. Ils sont eux-mêmes placés sous l'autorité directe du général commandant la Région. La seule subordination hiérarchique du SPG se localise donc à l'échelon régional, mais et exclut toute subordination latérale, celle

1167 SHAT, 7P39, note n° 8637/1/INT du 21/11/1945 du Ministère de la Guerre, DG de l'Intendance, Service de l'organisation à la DPG. Chaque Région devra compter un intendant et un officier chef de bureau, deux officiers des subsistances et un de l'habillement, soit à l'échelle nationale, soixante-dix officiers supplémentaires. Faute d'effectif prévu, ils ne sont pas pourvus. Dans chaque service de l'intendance des corps de troupe est alors créée *ad hoc* une section spéciale pour l'administration des PG.
1168 Buisson, *L'Historique*, *op.cit.*, p.143.
1169 Article 17 de l'*Instruction sur les PG*, n°7 120-1/EM du 06/11/39.

des commandants de dépôt aux commandants de subdivisions. Or, ces dernières auront souvent tendance, par leurs ingérences, à provoquer des « conflits d'attribution ou des troubles dans son fonctionnement »[1170]. En imposant le général commandant régional en pièce maîtresse dans le fonctionnement de ce dispositif, la DGPG tente de délimiter son indépendance institutionnelle qui passe par la défense de son personnel, de ses compétences et de son territoire[1171]. Dans un environnement en pleine mutation, la DGPG doit imposer sa raison d'être[1172].

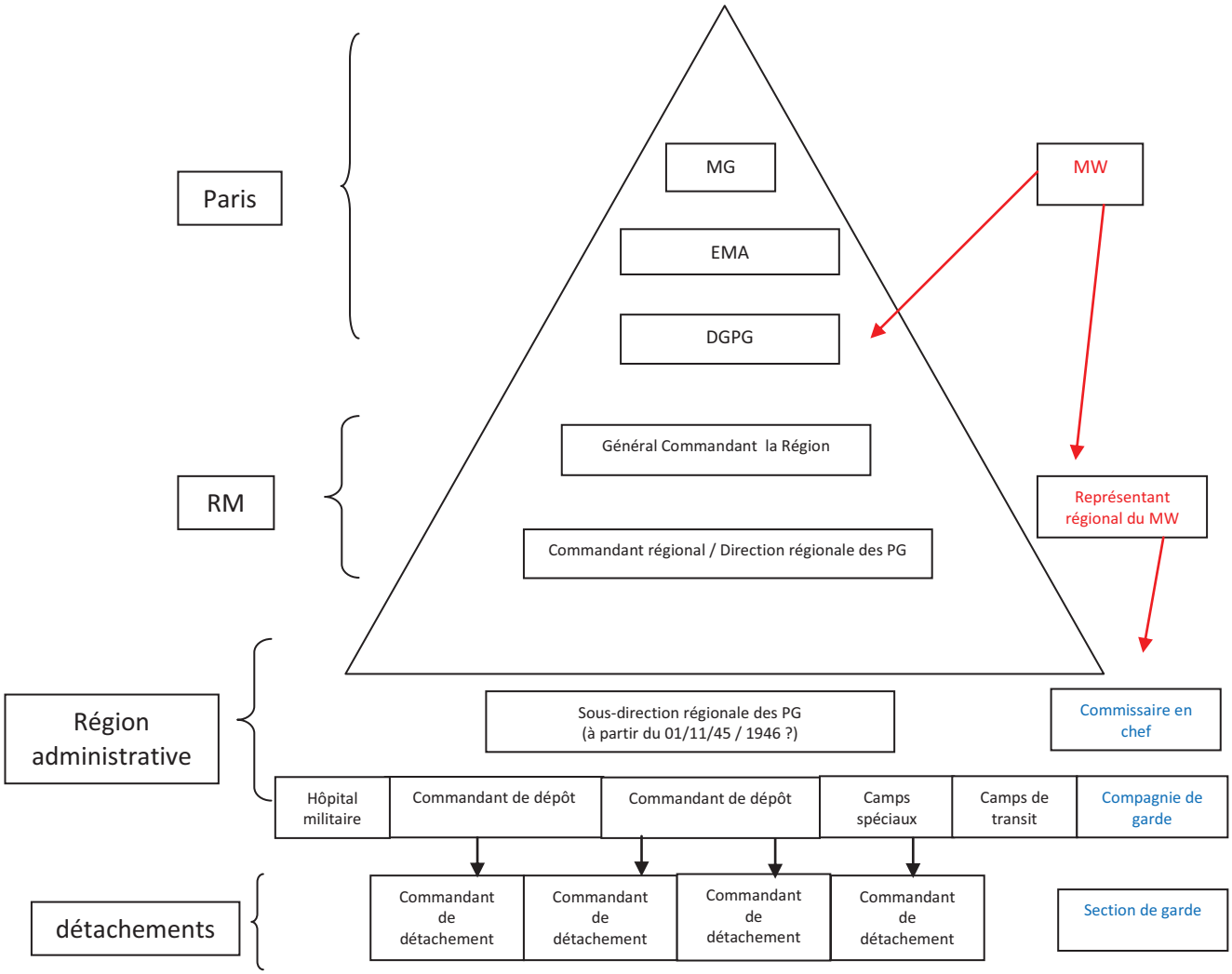

NB : en noir ce qui relève de la DGPG, en rouge du MW, en bleu de la garde des PG

Graphique 2 - Organigramme de l'organisation territoriale et institutionnelle du SPG

1170 Buisson, *L'Historique*, « Annexe VI », note 34 559 DGPG/I du 12/12/46 sur les « attributions des généraux commandant les Régions et des commandants de subdivisions dans le SPG », p.101.
1171 Ce que traduit bien l''image du directeur général des PG défend son « fief » en refusant que ses officiers désignés juges au tribunal soient divertis de leur attribution tirée d'une lettre manuscrite ; SHAT, 29 R 2 (2), lettre manuscrite du 17/05/1946.
1172 Pour ce faire, elle exclut toute mutation de cadres indument affectés à des emplois hors du service

Chaque direction ou sous-direction, régionale compte alors un ou plusieurs hôpitaux régionaux de PG, des dépôts de PG aux natures, fonctions et formes différentes. La typologie des dépôts reflète la double finalité du dispositif militaire et économique. La DGPG distingue donc neuf dépôts pour officiers[1173] -non soumis à l'obligation conventionnelle de travailler-, des dépôts de main-d'œuvre consacré à la troupe. Sur cette distinction, le système s'adapte au profil de la population captive. Sont ainsi créées des sections pour les sous-officiers non volontaires au travail regroupés dans le dépôt d'officiers de Mulsanne (n°402) ou dans celui de troupe à Auxonne (n°84)[1174] ; deux sections pour PG femmes, l'une au dépôt 221 à Cormeilles-en-Parisis, l'autre au 141 de Lyon-Feyzin. Certains dépôts assument ponctuellement une fonction de transit aux deux moments-clés de la captivité en mains françaises : lors des transferts américains, les dépôts cédés de Rennes, du Mans ou de Chartres; lors du rapatriement, le dépôt 2101 à Sarralbe qui regroupe les PG originaires de la ZSO. La dissolution de ces différentes structures s'échelonne selon l'importance économique de leurs occupants : les dépôts d'officiers sont les premiers concernés qui se réduisent à deux, le dépôt 205 à Baccarat et le 163 au Larzac, le dernier à être fermé. Les sections pour femmes disparaissent en 1946 avec le rapatriement précoce de PG économiquement peu rentables Le nombre des dépôts de troupe est ramené au 1er décembre 1948 à un dépôt liquidateur par RM.

Les dépôts de base assument néanmoins des fonctions économiques essentielles. La très grande majorité constitue des unités administratives de gestion et de contrôle qui accompagnent l'emploi de la main-d'œuvre captive, tout PG *déclaré* étant nécessairement rattaché à un dépôt entre deux placements, lors de son rapatriement ou de sa transformation en TCL. Ces unités de gestion recensent chaque prisonnier en lui attribuant un numéro de matricule unique[1175], le triant selon la vingtaine de nationalités encore présentes fin 1945, l'entretiennent en lui fournissant, via son employeur, vêtement, tabac et savon, règlent sa solde et gèrent son compte de pécule. Elles établissent les « conventions de louage », assurent le remplacement de la main-d'œuvre et entretiennent un contact théoriquement constant avec les employeurs. A partir de fin 1945, elles organisent le rapatriement des inaptes, en 1946 des libérables, en 1947 la transformation des PG en TCL. Elles renseignent les délégués du CICR

1173 Auvour, Mulsanne, Dijon, Erquy, Larzac, Rouillé, St-Martin-du-Ré, Andernos, Vaucouleurs.

1174 Buisson, *L'Historique…*, *op.cit.*, chap. II, « Organisation de la captivité, a) Spécialisation des dépôts », p. 49-50. Voir les quatre cartes des états dans la première partie, p. 80 et sq.

1175 La 2e section de la DGPG est chargée de constituer un fichier alphabétique central des PG pour être à même de répondre aux demandes de renseignements, comme le prévoit l'article 77 de la Convention de Genève. Le numéro de matricule est attribué par le dépôt d'origine au PG au moment de l'établissement de sa fiche individuelle, pris dans la série de numéros alloués à chaque dépôt par la DGPG. Outre le ficher alphabétique de 1 035 000 de fiches une fois mise à jour, sont également constitués un fichier des rapatriés et transformés de 800 000 fiches au 1er juillet 1948, un fichier des décédés avec 24 127 dossiers et un fichier des évadés de 74 000 dossiers. *L'Historique* indique les retards considérables dans la mise en place du fichier central. Inauguré en juillet 1945, il ne compte mi-mai 1946 que 420 000 fiches individuelles alors que les Français détiennent encore en métropole 680 038. L'actualisation n'est achevée que début 1947, alors que commencent les grandes opérations de rapatriement. La 2e Section a pâti d'un sous-effectif chronique (cent maximum en plein régime en 1946-1947), de l'exiguïté des locaux et la prise en compte à tous les échelons de l'importance du recensement et de sa remontée fin 1946. Buisson, *L'Historique…*, *op.cit.*, « 5e partie – Bureau de renseignements – fichier », p. 321-333.

sur l'effectif des PG rapatriés, évadés, décédés. Ces missions capitales nécessitent un encadrement militaire dense.

Néanmoins, les dépôts conservent un volant permanent de PG minimum : ceux nécessaires aux tâches de gestion et au fonctionnement du service médical -entre 80 et 150 PG- et la population définitivement ou temporairement[1176], inapte au travail. Leur intervention ne se limite pas à l'espace du camp, mais se déroule en grande partie là où devraient être les PG, c'est-à-dire en dehors. Le SPG régit un système pyramidal des dépôts et de camps annexes qui se ramifient en dizaines de milliers de kommandos de travail. C'est dire que la réussite de cette captivité réside d'une part dans l'entente entre la DGPG et le MW, mais aussi dans la capacité de la DGPG à assurer ses fonctions dans la sphère civile. Un cas, cependant, fait exception, preuve de son importance économique dans la reconstruction nationale : les dépôts miniers du Nord, du Pas-de-Calais et de Lorraine représentent eux-mêmes d'énormes détachements de travail uniquement consacrés aux mines. Ils ont alors une direction bicéphale, civile fournie par les Houillères Nationales pour l'utilisation économique, et militaire dirigée par la DRPG pour la surveillance[1177].

Pour assurer la liaison avec l'espace productif, le commandant régional doit visiter fréquemment les dépôts et ses détachements annexes. L'une des conditions de réussite des fonctions d'administration et de contrôle du SPG à l'échelle du dépôt réside dans son degré de mobilité. Pour ravitailler correctement les camps, pour transférer des PG selon les besoins réels de main-d'œuvre, pour contrôler l'application des Conventions dans les kommandos, le SPG a d'autant plus besoin de moyens de transport que la mise au travail pousse vers une dispersion maximale des PG dans l'économie locale, que le manque de garde militaire et la localisation des camps réduisent la puissance de contrôle direct auprès des employeurs à l'échelle départementale.

Or, le Service est resté le parent pauvre en matière de dotation de moyens de transport : quasiment rien en 1945, premières affectations en 1946, mais, à chaque fois, il s'agit de matériels de récupération « non conservés » par l'Armée, objets des réparations onéreuses et de longues immobilisations[1178]. L'état de ses véhiculé, géré par le MW à partir de 1947, illustre le décalage entre ses moyens et ses missions. D'après l'*Historique* et en ajoutant le parc hippomobile qui a compté jusqu'à 630 véhicules et 1 256 chevaux en 1947, on obtient les répartitions suivantes :

1176 Malades à l'infirmerie, convalescents, punis en locaux disciplinaire, « indésirables ».
1177 Pour une analyse de cette situation particulière, voir le chapitre trois.
1178 La DGPG a beaucoup de mal à obtenir des pneumatiques de rechange ; Buisson, *L'Historique*, *op.cit.*, « chp. VIII, Moyens de transports du SPG », p. 237-239.

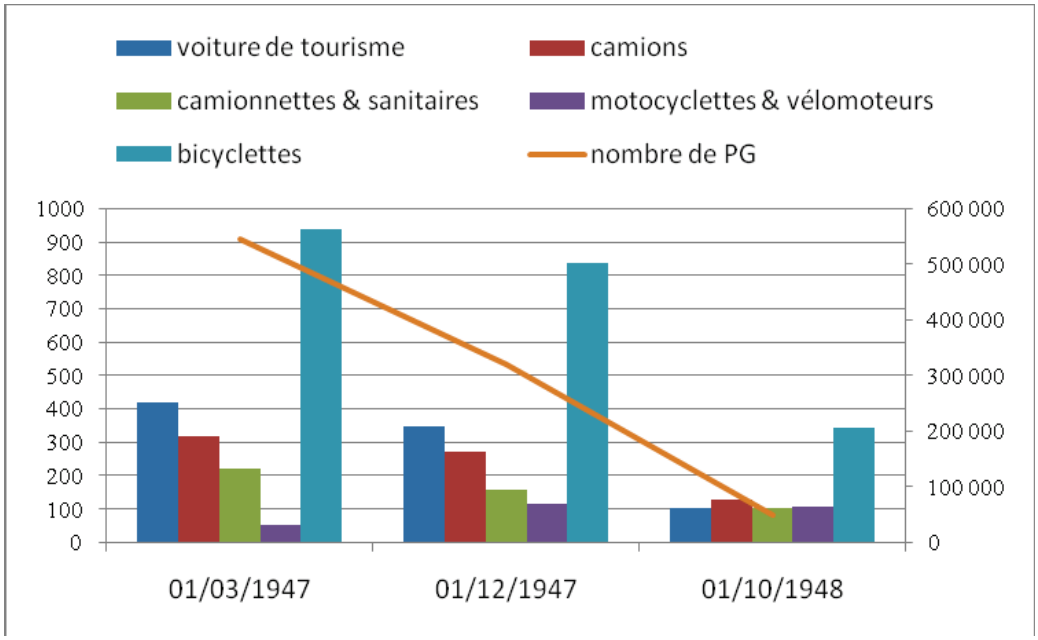

Graphique 3 - Nature et nombre des véhicules possédés par le SPG (01/03/47 – 01/10/48)

On remarque d'une part le déséquilibre entre le nombre de PG à administrer et la taille du parc automobile, d'autre part le manque des véhicules utilitaires nécessaires aux commandants de dépôt pour visiter les milliers de kommandos de travail. Et il faut tenir compte de l'état réel du matériel roulant. Ce n'est qu'au printemps 1948 que les négociations, engagées en 1947 auprès du MW et de la Section du caoutchouc, ont abouti : au 1e janvier 1948, 16,6% des voitures, 15,5% des bicyclettes et 12% des camionnettes et sanitaires sont inutilisables faute de pneus[1179]. A l'inverse, l'importance de carrioles et autres charrettes, le plus souvent conduites par des PG par mesure d'économie, traduit à la fois la pénurie de matériel roulant dans la France de la Libération et la difficulté pour la DGPG à trouver, deux ans encore après la fin de la guerre, les moyens sur lesquels « repose pour une bonne part la vie des dépôts »[1180]. Le déséquilibre, révélé par cet exemple, ne vaudrait-il pas pour tout le système, incapable d'imposer une nouvelle gestion des PGA faisant de la logique disciplinaire la garantie de la mise au travail, transformant ce dispositif en cercle vicieux. Etant donné les distances entre un dépôt de base et ses commandos, parfois supérieures à 100 km, le retour au camp, à pied, devient irréalisable. L'éparpillement des PG dans une multitude de détachements de travail[1181] rend la surveillance par l'organe de contrôle, les contacts avec les hommes de confiance et l'aide des organisations non gouvernementales particulièrement

1179 Ainsi que 9,5% des camions et 8,6% des motocyclettes
1180 *Idem*, p.238.
1181 Fin octobre 1945, 859 PG rattachés au dépôt 111 de Lamballe (Côtes-du-Nord) sont placés chez des particuliers, 1 905 au déminage sans compter les 300 kommandos.

difficiles[1182]. On peut également formuler l'hypothèse d'un dispositif à contre-courant d'une démobilisation qui renverse le rapport des sphères civile et militaire en faveur de cette dernière. La DGPG est en partie victime du succès de la logique qu'elle a contribué à promouvoir, la logique de sécurité l'a amenée à être une simple exécutante d'une finalité économique qui lui échappe, et, consécutivement, à intégrer la sphère civile, perdant ainsi la maîtrise de ses rapports avec ses nouveaux interlocuteurs, ce que confirment son positionnement institutionnel et son organisation interne.

3 – La DGPG, une « maison de verre » ? Rattachement institutionnel, organisation interne, profil de ses cadres

En vertu de l'*Instruction* de 1939, les questions concernant les PG relevaient du Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre en conformité avec la Convention de 1929. Elles doivent être discutées en conseil des ministères quand elles sont « d'ordre national ». L'*Instruction* plaçait également le SPG « sous la haute autorité du général chef d'état-major général de l'armée à l'intérieur ». Lorsque la République réoccupe ses quartiers parisiens, le SPG passe sous la tutelle du Ministre de la Défense nationale et de la Guerre[1183]. La DIPG, devenue le 1er août 1945 la Direction générale des Prisonniers de Guerre, s'installe ainsi, avec le retour définitif à Paris du général Boissau fin septembre, au Ministère de la Guerre. Le triplement du nombre des PGA après mai entraîne un accroissement de la taille des services et des fichiers à gérer et son déménagement dans un hôtel particulier, avenue de Breteuil[1184]. A l'automne 1945, le général Boissau, atteint par la limite d'âge, cède la place au général de division Buisson, récemment rentré début juillet de captivité. Ces dispositions répondent cependant mal au dispositif d'une captivité de guerre en temps de paix. La subordination à l'EMA, supposée être l'intermédiaire entre le SPG et son ministère de tutelle, se révèle à l'usage illusoire. D'où la précoce autonomie de la DGPG au sein du ministère qui aboutit, en 1947, à une délégation de la signature du ministre au directeur général du Service qui ne dépend que de lui seul.

1182 C'est ainsi que le CICR apprend, en septembre 1946, l'existence du détachement de déminage, La Poterie, Cap d'Antifère par Criquetot d'Esneval (dans la Seine-Inférieure) par un lettre qu'un de ses membres envoie à Genève. Il n'a, bien entendu, pas encore été visité. A. Becker souligne la même impossibilité pratique d'un « panoptisme humanitaire » lors du premier conflit : le Reich compte 120 camps principaux visités sans problème par le CICR, comme la France à son maximum, tandis que les plus de 100 000 camps de travail recensés en 1916 par le CICR, c'est-à-dire l'équivalent des détachements français, grands et moyens, restent inaccessibles aux visites et présentent sans doute les conditions les plus dures pour les PG. Cependant, contrairement au premier conflit, il semble que l'improvisation d'une part, et l'insuffisant contrôle des autorités centrales sur ces détachements souvent surveillés par des gardiens civils, bien plus qu'une volonté délibérée de la DGPG de cacher une réalité qu'elle entretiendrait, soient à l'origine des difficultés du CICR à recenser et à visiter ces commandos.

1183 Du 9 septembre 1944 à septembre 1945, le poste est occupé par A. Diethelm, puis par E. Michelet.

1184 Elle s'installe le 1er octobre dans l'enceinte des Invalides, boulevard de Tour-Maubourg, puis un peu plus haut le 25 janvier et déménage le 15 septembre 1948 pour la Grande Caserne de Saint-Denis.

Cette apparente indépendance institutionnelle au sein des institutions militaires facilite les relations de la DGPG avec les cabinets ministériels de la Défense, des Affaires étrangères, du Travail, du Ravitaillement, de l'Intérieur… Mais, elle ne résout pas l'un des écueils : la DGPG ne constitue pas une administration financièrement[1185] et politiquement autonome. La reconversion de l'économie de l'occupation par les impératifs de reconstruction transforme, institutionnellement, la DGPG en maillon aveugle d'une population qu'elle doit administrer sans en déterminer l'usage. Sa tâche étant uniquement disciplinaire, le Service se cantonne au rôle de « pourvoyeur » de main-d'œuvre qu'il livre « sur commande » au Ministère du Travail.

Administrativement réduite à un rôle de réservoir non décisionnaire, la DGPG se retrouve rapidement sur la défensive : elle doit, pour remplir ses missions, non seulement faire accepter sa légitimité, mais aussi imposer ses priorités à des acteurs publics qui n'ont pas la même représentation du prisonnier. Une des conditions d'accomplissement de ses fonctions dépend donc de ses relations avec les institutions qui forment le premier des cercles d'acteurs définis par Annette Becker[1186] : pour le recrutement et le traitement de son personnel, pour l'administration comme pour les gardes, elle doit s'entendre avec l'état-major de l'Armée ; pour son budget, s'adresser au Ministère des Finances. Pour l'approvisionnement – alimentation, habillement, couchages, matériels, moyens de transport…-, elle traite avec l'Intendance militaire et le Service du matériel ainsi qu'avec les Ministères de l'Agriculture, du Ravitaillement et de la Production industrielle….

Même dans ses domaines privilégiés -la garde et le traitement des PGA-, elle n'est pas seul maître à bord. Elle doit composer avec le MI, afin que le PG ne constitue en aucun cas une menace à la sécurité nationale et l'ordre public en ces temps de sortie d'occupation. Elle doit tenir compte des nombreuses interventions du MAE qui veille scrupuleusement au respect des accords internationaux, principalement de la Convention de 1929. La gestion des PG devient logiquement objet de tensions entre les différents ministères, que la DGPG n'a pas pouvoir de trancher. Comme l'*Instruction* n'a rien prévu en la matière, fin août 1945, Louis Jacquinot est ainsi chargé de coordonner les questions relatives aux PGA avant que ne soit instituée par arrêté un an plus tard, une « commission interministérielle chargée de l'étude des problèmes relatifs aux PG », présidée par Francisque Gay, dont l'efficacité en matière décisionnelle sera inversement proportionnelle à la longueur de son titre. Les archives des différents ministères confirment que la plupart des problèmes d'alimentation, de couchage ou d'habillement, n'a

1185 De façon révélatrice, le budget du SPG est inscrit en 1946 à celui du Ministère du Travail mais, ensuite, à celui du Ministère de la Guerre. Le budget du SPG se compose d'une partie pour le personnel français (solde et autres traitements, entretien des unités de garde, transports…) et d'une autre partie pour les PG (dépenses d'entretien et de solde, dépenses propres des dépôts, PG des territoires occupés en Allemagne et en Autriche). Selon Buisson, le bilan financier est positif ; Buisson, *Historique…*, *op. cit,* 3ème partie, chpt. I.

1186 Becker, A., *Oubliés de la grande guerre…op. cit*, p. 91–93.

pas été arbitrée par ses soins. Sans parler de la mise au travail des PG dont elle ne fut jamais sérieusement saisie.

L'organisation interne du SPG connaît de semblables vicissitudes. A son sommet, pour assumer ses deux fonctions, la DGPG est divisée en cinq sections[1187], plus la section « Personnel » gérant les affectations et mutations du personnel français. Les 1e et 4e sont consacrées à l'organisation et à l'administration du dispositif, PG comme français. Elles sont ainsi responsables du déploiement du Service, de son adaptation territoriale, de la répartition effective de la population PG entre les unités militaires, mais aussi de toute la dimension disciplinaire, avec la constitution des compagnies de gardes, l'entretien quotidien des captifs et le contrôle des relations entre employeurs et PG, du point de vue de l'application de la Convention de Genève et de celle des règlements disciplinaires. Ces deux sections centrales sont donc en étroite relation avec la 2ème section, le bureau de renseignements créé conformément à l'article 77 de la Convention, qui centralise toutes les demandes concernant les PG. En se réservant la gestion des sanctions, la DGPG affirme, à l'égard des populations détentrices, son monopole disciplinaire. La dimension purement économique apparaît avec la 3ème section destinée à l'emploi des PG au travail, en collaboration avec le MW[1188]. Elle place l'enjeu de l'imposition d'une logique disciplinaire au croisement de deux images du PG, ennemi public à neutraliser et vaincu qui doit réparer. Cette dimension de gestion disciplinaire est complétée par la 5e section « Recherche et propagande ».

Créée plus tardivement, en juillet, du dédoublement de la 2ème section, la 5e s'occupe des « questions intellectuelles, morales, spirituelles, disciplinaires et judiciaires par rapport aux PG ». Elle a assume aussi la responsabilité, depuis juin 1945, du journal destiné aux PGA, le *Wochen Kurier*, la gestion des universités de camp, mais aussi la censure de la correspondance et des envois culturels. Par ces activités, elle affirme sa dimension politique : solder les comptes de l'occupation et de la guerre en participant activement à la recherche des organisations et des criminels de guerre nazis ; préparer l'avenir en prenant en charge la « réorientation » à la française. En s'assignant un rôle-clé dans la transition de la guerre à la paix, dans la transformation de l'ennemi en voisin, la DGPG se veut incontournable.

1187 La 2e section compte, outre son chef, trois officiers et un sous-officier, la 5ème un officier et un sous-officier en plus du chef. Auxquelles s'ajoutent la section « Personnel » gérant les affectations et mutations du personnel français et le Cabinet du général.

1188 L'organisation des DRPG reprend en partie celle de la DGPG. Ainsi les quatre sections de la IIIe RM comprennent une première section pour le personnel français, une seconde pour l'effectif PGA, qui comprend la discipline générale, les libérations et rapatriements –missions accomplies par la 1ère section de la DGPG-, la gestion administrative des PG et les relations avec le CICR –tâches assurées par la 2e section de la DGPG, les mutations de spécialistes et de sanitaires –qui relèvent de la 3e section DGPG-, le service de santé –soit le travail de la 4e section DGPG- et le travail de dénazification et de propagande –assuré par la 5e section DGPG-, une troisième pour le service de la main-d'œuvre –l'équivalent de la 3e section DGPG-, et une quatrième pour le transport, le ravitaillement, l'habillement des PG –soit le rôle assumé par la 4e section DGPG.

Le SPG parvient, en conséquence, à prétendre s'imposer comme un dispositif complet, nécessaire transition entre la dimension disciplinaire, héritée de la guerre, et celle économique liée à la Reconstruction. La DGPG reçoit, entre 1945 et 1948, 435 070 lettres, sans compter les milliers de lettres privées provenant d'Allemagne, soit 300 plis quotidiens en moyenne pendant quatre ans. L'évolution ne suit pas exactement celle du nombre de PG détenus, mais plus fidèlement le degré de contrôle de la DGPG et de recours.

Cette présentation ne doit pas exagérer le cloisonnement entre services que leur taille relativement petite et la permutation de leurs chefs dans les cadres de l'état-major du directeur tempèrent considérablement[1189]. Ainsi les trois lieutenants-colonels, devenus sous-chefs d'état-major, ont-ils d'abord été, l'un, le deuxième directeur de la section « main-d'œuvre » de juin à septembre 1945, puis en novembre 1947, le quatrième et dernier chef d'état-major (cas de l'officier Laumond) ; le second, le deuxième directeur de la section relative à l'administration du service de juillet 1945 à janvier 1946 (cas de l'officier Potier) ; le troisième, le seul directeur de la section concernant l'organisation du SPG, de novembre 1944 à mai 1948 (cas de l'officier Roussanne).

Sans entreprendre une étude prosopographique des cadres de la DGPG, les quelques dossiers d'officiers consultés aux archives du SHAT et l'*Historique* font ressortir le tournant qu'a constitué l'été 1945 : avec l'installation à Paris et le remplacement du général Boissau par le général Buisson, officiellement le 9 juillet, comme directeur. Sur les cinq sections, deux conservent leur directeur sur toute la période, la direction des quatre autres change entre mai et août. Les dates de nomination sont également instructives sur le lien entre le renouvellement des cadres et l'arrivée du nouveau directeur. En effet, on ne compte sur l'ensemble du service qu'un seul directeur nommé par le général Boissau encore en activité après juillet 1945, pour finir sa carrière en sous-chef de son état-major[1190] ! S'il n'est pas possible de conclure sur le rapport direct de cette synchronie, tant la période est propice aux mutations, en revanche, l'arrivée du général Buisson correspond bien à un fort renouvellement du personnel : deux chefs de service sont nommés en juillet, deux autres entre août et septembre 1945. Ces mutations désignent une des raisons de l'efficacité et de la réactivité de ce service qui repose sur une équipe soudée autour de son directeur charismatique, le général Buisson.

1189 Pour le détail des carrières, voir « Sources », p. 1585.

1190 Même si l'affirmation est moins évidente pour les chefs de cabinet dont le premier est nommé en juillet 1943 avant d'être remplacé en mars 1946, et en partie pour les chefs d'Etat-major, dont le troisième, le lieutenant-colonel Bordat, fait la transition, entre juin 1945 et octobre 1947, pour bénéficier d'un congé de trois mois. Sur les enjeux politiques de ces changements, voir le cas de l'officier Bordat développé dans la présentation des sources

D'une certaine façon, le général Buisson peut apparaître comme l'antithèse de son prédécesseur[1191]. D'extraction modeste, d'un père cordonnier et d'une mère sans profession, le jeune Louis Buisson n'est pas entré dans la voie des armes par la grande porte. Simple détenteur de l'instruction primaire, il n'intègre qu'à 36 ans à l'Ecole supérieure de la Guerre. Le natif de Savoie a cependant très tôt éprouvé un profond patriotisme et une authentique attraction pour la carrière militaire : engagé volontaire à 19 ans, il fait ses trois ans dans les chasseurs alpins. La Première Guerre mondiale, qu'il fait d'août 1914 à novembre 1918, lui permet de monter rapidement en grade, puisqu'il finit capitaine d'active, après avoir été blessé à la cuisse puis gazé en 1918. Il poursuit sa montée des échelons dans l'entre-deux-guerres, parfaisant sa formation militaire, tandis que s'affirment ses traits de caractère. Ses différentes notations relèvent, dès 1911, son caractère bien trempé, fait d'autorité naturelle, d'un excellent sens tactique et de qualités d'organisation remarquables, mais en partie gâchées par un manque de tact dans son jugement. Le jeune officier se révèle être un instructeur remarquable. Ses supérieurs voient en lui un officier hors pair à promouvoir, comme le général Vambremeerch, qui conclut ainsi sa notation en 1930 : « caractère très indépendant, doit s'attirer par ses qualités de cœur, malgré une apparence un peu rude, le dévouement de ses subordonnés et l'affection de ses camarades et de ses chefs. En résumé : un officier de grande valeur, doué d'une forte personnalité, et dans lequel il y a l'étoffe de quelqu'un ». En 1940, le jeune général de brigade toute arme dirige la troisième division cuirassée avec un tout autre sens du commandement que le général Boissau, apparaissant comme « un superbe chef de guerre, dont le sentiment du devoir, le moral élevé, se manifestent constamment en toutes circonstances ».

Il est cependant fait prisonnier le 18 juin 1940 du côté de l'Aube. Contrairement à son prédécesseur, le général Buisson n'a donc pas vécu la guerre comme militaire actif -ce qui lui interdira en 1945 de prendre un commandement de corps d'armée en campagne. Mais il a, jusqu'à son rapatriement le 21 avril 1945, fait l'expérience de la captivité, certes en tant qu'officier dans le camp de Mailly en France, puis dans au moins trois oflags allemands[1192]. Il a donc connu, comme des centaines de milliers d'Allemands dont il aura la charge, la séparation, la vie de camp en pays ennemi dont il ne maîtrise pas la langue, ce qui renforce en partie son attachement absolu au respect de la Convention de Genève et du militaire capturé. Derrière les barbelés qui constituent son horizon quotidien, l'officier nommé général de brigade en 1941, puis de division en 1944, ne se départit pas de ses qualités de meneur d'hommes et de patriote. Loin de sombrer dans une quelconque « maladie des barbelés », il est de toutes les initiatives : dans le camp de transit à Mailly, il prend la direction de l'activité

1191 Informations tirées de son dossier militaire, SHAT, 13 Y (d) 1128.
1192 L'Oflag VIII-E à Johannisbrunn, l'Oflag IV-C à Leipzig-Colditz et l'Oflag XI-A à Osterode.

spirituelle en montant avec le R.P. Dillard de la revue *Etudes* un cycle de conférences intitulées « La France de demain ». A l'oflag XI-A, il cherche à réveiller ses compatriotes afin qu'ils ne deviennent des « B.A.P. »[1193], symboles qu'il exècre de ces PG devenus des ventres sourds à la culture.

Il impressionne l'officier Montgrédien, le bibliothécaire du camp d'Osterode, par sa prestance : « C'est un homme d'aspect très jeune, blond, au teint pâle, alerte (…). Un nez accusé, des yeux bleus, un regard clair et direct, des lèvres minces surmontées d'une minuscule moustache, un menton volontaire, tout accuse dans sa physionomie un caractère »[1194]. Le spécialiste de la vie littéraire au XVIIe siècle dresse, dans ses *Causeries*, un portrait vif de celui qui, par ses qualités de chef, sut, par le « banquet spirituel » qu'il anima, donner un sens à la captivité en mains allemandes. Ce qui le frappe le plus, c'est « son esprit méthodique d'organisateur et surtout son tempérament admirable d'animateur » à l'énergie communicative. Il relève un trait de caractère qui contient une des raisons de la réussite du futur directeur de la DGPG, à assumer malgré l'absence de moyens sa tâche : « il avait le don d'assimiler instantanément une idée qui lui était soumise, d'en voir tout de suite les modalités d'application, d'en tracer les grandes lignes et d'exiger de ses collaborateurs une réalisation immédiate ». Lorsqu'il devient, le 10 juillet 1945, le nouveau directeur de la DGPG à 54 ans, le général de Buisson met toute son énergie à conduire la Direction, qu'il « organis[e] supérieurement et dirig[e] avec activité et tact »[1195] et à restructurer le SPG, qu'il dirige jusqu'en décembre 1948, date à laquelle la dissolution prochaine de son Service coïncide avec sa limite d'âge[1196].

Si le général Buisson incarne l'esprit de la DGPG et un certain idéal de gestion raisonnée de captivité, la réalité, à Paris comme à l'échelle régionale, est autrement plus compliquée dans le contexte de fin, puis de sortie de guerre. Lorsque qu'en novembre 1944[1197], la DIPG organise la hiérarchie et la composition des échelons inférieurs, le nombre des PG encore faible, environ 190 000 en métropole, permet une prise en charge globalement satisfaisante avec des moyens en hommes limités. A cette époque, la mise en place de la structure s'effectue en recourant au recrutement de transition : le personnel d'encadrement est composé d'officiers et de sous-officiers d'active, de réserve ou en retraite ainsi que, pour les gardes, d'hommes de troupe française engagés, rengagés, rappelés spécialement ou prélevés

1193 Pour « boyaux sur pattes », IHTP, ARC 132, fonds Mongrédien, *Causeries*, « Le B.A.P. à table (1) », 2 pages.
1194 IHTP, fonds Mongrédien, *Causeries*, « Le général Buisson », 2 pages. Voir ma préface « II. De l'archive captive à l'histoire de la captivité : le fonds Mongrédien », dans Pathé, Anne-Marie ; Potin, Yann ; Théofilakis, Fabien (sd.), *Archives d'une captivité, 1939-1945. L'évasion littéraire du capitaine Mongrédien*, Editions Textuel, 2010, p. 19-53.
1195 Selon le général de corps d'Armée Revers, chef d'EMGAT, note du 18/12/46.
1196 Le 14 décembre exactement. Il meurt en 1955 à l'hôpital militaire de Vuillemin, qui fut aussi celui des PGA de la région de Paris.
1197 DM 1151 du 07/11/44.

sur les disponibilités de la Région, voire des FFI[1198]. En cas de besoin, les généraux commandant de Région peuvent engager des réservistes des classes 1935 et plus anciennes, car considérés comme non indispensables à l'économie régionale[1199].

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'improvisation des structures militaires de gestion, le SPG doit alors « user de moyens de fortune » pour trouver cadres et unités. Face à l'afflux considérable des PG, il peine à obtenir jusqu'à fin 1945 de l'état-major les effectifs nécessaires et qualifiés, n'étant pas prioritaire pour les affectations. Ceux qu'il reçoit, selon de l'*Instruction* de 1939 correspondent mal à l'ampleur du travail à accomplir : des cadres de toutes provenances, la plupart déjà âgés. A partir de l'été sont donc recrutés des officiers et des sous-officiers après leur congé de retour de captivité. La difficulté est accrue pour le recrutement de la garde[1200]. Fin 1945, le SPG est confronté à une crise de recrutement : en novembre, il manque 50% des effectifs nécessaires non compensés par la démobilisation, alors que le nombre de PG a été multiplié par plus de huit depuis février. Ce déficit initial est la traduction institutionnelle de la « sombre époque », selon l'*Historique*, qu'a constituée la sortie de guerre, pour les PGA comme pour la population française, dont les conditions de vie respectives se dégradent.

4 – Le SPGE face à la démobilisation de l'armée, mission impossible ?

Pour assurer ses missions d'administration à l'échelle régionale, le SPG a besoin d'un effectif de cadres important. Lors de l'organisation du dispositif en métropole en octobre 1944, chaque dépôt doit ainsi compter cinq officiers animant chacun une des dimensions encore embryonnaires du projet : sous l'autorité du commandant du camp, un officier est chargé de la discipline et de la surveillance. Il est secondé par plusieurs sous-officiers pour les questions d'interprétariat et de censure. Les tâches administratives et l'intendance sont assumées par des sous-officiers comptables et des secrétaires[1201]. Complété en novembre d'un officier médecin, ce noyau opérationnel comprend en outre quinze sous-officiers (ou civils assimilés) et vingt hommes de troupe (ou ouvriers civils) pour diriger une population de 1 à 5 000 détenus.

La dotation d'effectif pour 1946 est limitée à 40 000[1202]. Les modalités d'affectation des unités de garde -bataillons pour les camps cédés, création d'un nouveau poste pour les

1198 SHAT, 29 R 1 (2), note n° DIPG/CAB du 10/10/1944 de la DGPG concernant l'« organisation du service des PG dans la métropole ».
1199 SHAT, 6P10, document n° 1 151/ EMGG/1 du 07/11/1944 du Ministère de la Guerre, EMGG, 1er Burx, Paris au Général commandant de la région de Paris ; Généraux commandants des RM concernant le « service des PG de l'Axe ».
1200 Traitée infra dans « De la garde militaire aux gardiens civils ».
1201 SHAT, 7P39, document n° 3/DIPG-P (1051) du 06/10/1944 de l' EMAGG, DGPG aux Commandants de Paris et des RM concernant l'« organisation du service des PG de l'Axe dans les régions du territoire métropolitain ».
1202 L'Instruction 14 853 EMA/1 du 16 octobre 1945, qui inclut les besoins du SPG dans la réorganisation de l'Armée en 1946, est ainsi obligée de fixer *a priori* le total des moyens mis à la disposition du Service, sans que la DGPG ait vraiment été

compagnies- cumule les « créations inopportunes » qui limitent la marge de manœuvre du SPG au lieu de lui assurer une souplesse nécessaire. Autre défaut de la nouvelle instruction : elle affecte *a priori* les compagnies de garde entre les Régions, ce qui limite de facto la marge de gestion de la DGPG. Une partie de ces erreurs sont rectifiées par les *Instructions* de janvier 1946 et de mars. Passant de 148 à 171[1203], les compagnies de garde offrent désormais à la DGPG un volant d'ajustement qu'elle peut affecter en fonction des besoins locaux. Cela permet une nouvelle répartition des 40 000 hommes intangibles afin de renforcer le taux d'encadrement et améliorer le travail des intendances, des hôpitaux régionaux et des aumôneries[1204]. Pour convaincre le MG, la DGPG souligne que la proportion d'officiers au service des PG est inférieure à celui prévu pour l'armée (4,5% contre 5,5%), que l'intérêt pour l'armée a là un moyen de conserver à terme d'un volant de cadres sans dépenses supplémentaires. Elle obtient ainsi une augmentation de deux cents officiers en lieu et place des hommes de troupes. A partir de janvier 1946, le SPG compte officiellement 1 800 officiers, 6 400 sous-officiers, 31 800 hommes de troupe, qui portent théoriquement l'insigne du SPG, une épée brisée prisonnière de fil de fer barbelé.

Cependant, les déficits conjoncturels deviennent structurels, les effectifs prévus étant inférieurs de 20 à 30% à ceux officiels, en particulier dans les Etats-majors et l'encadrement des dépôts avec, dès août 1945, un déficit de 50%. Pour combler ces déséquilibres, le MG accepte le remaniement du personnel de la DGPG en fonction de la nouvelle organisation administrative prévue, mais il refuse le supplément d'officiers qui excéderait le volant de 40 000 hommes alloués[1205]. La seule solution reste l'embauche d'officiers de réserve pris en charge par le MW. Au 1er août 1946, le SPG ne compte que 1 118 officiers, 5 349 sous-officiers et 23 113 hommes de troupe. Et les médecins militaires, sauf pour les hôpitaux, ont été fournis en nombre insignifiant, car la même logique minimaliste de sous-estimation de tâches, donc des effectifs est également à l'œuvre dans le service de santé. L'EMA considère que les cent quarante médecins militaires français prévus conformément à la Convention de Genève « pourraient ne pas être mis en place » dès lors que les médecins militaires allemands des dépôts sont suffisamment contrôlés[1206]. Tout personnel de santé mis à la disposition de la DGPG doit être placé « hors cadre » et rétribué par le MW.

---

consultée : 1 600 officiers, 6 320 sous-officiers, 32 080 hommes de troupe. Le remplacement des hommes de troupe (infanterie), après démobilisation, par des troupes nord-africains est prévu jusqu'à concurrence de 28 500.

1203 31 françaises, 110 nord-africaines, 30 coloniales.

1204 Respectivement, 80 officiers pour les intendances régionales spécialisées pour les PG, 51 pour les hôpitaux régionaux, 34 pour le service de l'aumônerie, 35 pour le renforcement pour les Régions à forts effectifs.

1205 SHAT, 7 P 39, analyse du 13/12/1945 du M de G concernant les « demandes faites par la DGPG pour les remaniements et renforcements de ses effectifs ».

1206 SHAT, 7 P 39, fiche n° 1267 du 16/01/1946 de l'EMA, 4e bureau, Ière section concernant l'organisation du service des PG de l'Axe ».

En 1947, le sous-effectif s'aggrave. L'exemple est encore plus frappant pour les interprètes, éléments décisifs pour le dispositif[1207]. Pour trouver dans un premier temps les deux cent cinquante interprètes indispensables, elle propose d'abord d'embaucher des civils, puis de recourir massivement aux mobilisés d'origine alsacienne des classes 1939 à 1943. Bien qu'autorisée, un telle affectation ne verra jamais le jour en raison de l'opposition catégorique du directeur de l'Infanterie qui n'entend pas gaspiller de jeunes appelés pour des « organismes de garde de PG » au lieu de compléter les effectifs des grandes unités[1208]. Que la DGPG recherche dans la France de l'Intérieur quelques militaires maîtrisant l'allemand, et si nécessaire, utilisent les PG eux-mêmes ! La réaction du général Egly devant la difficulté de la DGPG de comprendre sa mission et de l'imposer comme une priorité est symptomatique. Il semble que ce ne soit qu'au gré de la dissolution de corps employant du personnel germanophone, comme celui de la Section d'attaque du moral des armées ennemies en septembre 1945. Ce déficit contribue à rendre irréalisable le travail de dénazification à grande échelle du SPGA.

Ces impasses favorisent une double évolution institutionnelle : le remplacement de tous les officiers de réserve par des officiers d'active au 31 janvier, ce qui se traduit par une réduction de l'encadrement[1209] ; le recours croissant à du personnel civil à tous les échelons du Service, de la direction régionale à l'hôpital militaire, en passant par la sous-direction, le commandant de groupement de compagnie et les bureaux régionaux spécialisés, introduisant ainsi au cœur de la dimension militaire le germe de sa perte d'influence. Ces déséquilibres profitent au MW qui intervient de façon croissante à partir de 1946-1947 en participant financièrement à la prise en charge des PG : outre le parc automobile, il doit prendre en charge « l'achat, le renouvellement et l'entretien, non seulement des effets d'habillement et de couvertures », mais également du matériel nécessaire pour couchage et l'hygiène des PG[1210]. Il fournira à l'Intendance les crédits nécessaires pour le paiement des soldes, des différentes primes (d'alimentation comme de capture), des fournitures diverses (denrées alimentaires, fourrages, combustibles), du transport des PG et de la réalisation du *Wochen Kurier*[1211]. Cette intrusion au cœur du dispositif militaire renforce l'effort de rationalisation du ministère civil entrepris par ailleurs dans l'utilisation économique de la main-d'œuvre PG en 1947. Il participera ainsi,

1207 SHAT, 7 P 33, note n° 6239 du 08/06/1945 du PGIPG à l'EM de l'Armée, 1e Bureau concernant les « tableaux d'effectifs du service des PG ».
1208 SHAT, 7 P 39, note n°51638 du 25/08/1945 du Ministère de la Guerre, Direction de infant. au 1e Bureau de l'EMA.
1209 La 15e RM perd ainsi tous ses commandants de dépôts sauf un ; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document n° 444 CFA du 28/01/1946 du CICR, Marseille au CICR, Genève, PIC, Barbey concernant les « PGA travaillant à Tuilerie de la Sablière par la Valentine près de Marseille ».
1210 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 20877 EMA/4-R ; 1605 du 09/12/1946 du Ministère des Armées à la DG du travail concernant les « fourniture et entretien de matériels ressortissant au service de l'intendance pour le Ministère du Travail ».
1211 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1186 M/ME du 05/02/1947 de la sous-direction de la MOE, 7e bureau au M de DN, 4e bureau, 3e section concernant les « matériel et crédits du service des PG » : un comité mixte composé de représentants du Ministère du Travail et de la DGPG assurera la rédaction.

en retour, au contrôle professionnel des PG dans les dépôts et à celui concernant de leur libération.

Le SPG connaît ainsi les difficultés d'assumer son héritage de guerre dans une période de démobilisation accélérée. Le « passage sur pied de paix » et la démobilisation massive implicite, aggravée par l'engagement français croissant en Indochine, provoque donc des déséquilibres en personnels que la DGPG ne pourra jamais combler. Au 1er avril 1948, le déficit en officiers atteint 32% et 40% pour les sous-officiers. Le général Buisson considère alors son service « au bout de ses possibilités » tout nouveau prélèvement de cadres comme conduisant à la « faillite » de sa mission[1212]. Si l'EMA avait consulté la DGPG et eu conscience du travail du SPG, il aurait compris que la diminution du nombre de PG n'entraine pas proportionnellement celle de ses besoins, car le rapatriement engendre un surcroît[1213] de travail administratif et comptable considérable, multiplie les mutations des PG pour maintenir les effectifs constants dans les activités prioritaires. Sans compter que le succès de l'option pour le statut de TCL se traduit par un surcroît de travail inattendu.

La DGPG doit se défendre en 1947 contre une diminution des crédits du service, qui comprennent les escortes de tous les mouvements de PG, les frais de correspondance entre les dépôts et les employeurs, et les dépenses en carburants nécessaires aux liaisons de contrôle des PG au travail[1214]. Une diminution empêcherait le service de poursuivre, selon la DGPG, ses deux missions emboîtées, le respect de la Convention de Genève, et, donc, le maintien à la disposition de l'économie nationale de la main-d'œuvre aussi nombreuse que possible. Ces conditions touchant au cœur le dispositif de la captivité en mains françaises, expliquent, d'un côté, les tracas constants d'intendance à l'intérieur même des dépôts, de l'autre, la difficulté extrême de l'imposition d'une nouvelle logique disciplinaire à égale distance de la fraternisation et de l'exploitation. Expression institutionnelle de la contradiction d'une captivité de guerre en temps de paix, elles fournissent également un premier élément d'interprétation sur le foisonnement de l'improvisation et la multiplicité des réponses locales. Le plaidoyer du général Buisson face aux prélèvements considérés comme indus traduit, de

1212 SHAT, 29 R 1 (2), document n° 41 DGPG/I Org. S du 08/04/1948 de Buisson au secrétaire d'Etat aux Forces Armées concernant le « prélèvement d'officiers et de sous-officiers sur le service des PG ».

1213 On trouve ainsi en annexe d'un document du EMGFA intitulé « Insuffisance de l'encadrement en officiers et possibilité d'y remédier par prélèvement d'officiers à la Direction des PG » un tableau résumant la pensée/raisonnement de l'Etat-major ; SHAT, 29 R 1 (2), fiche n° 3040 EMG.1.E du 26/05/1948 de l' EMGFA. J'y ai ajouté la dernière colonne :

Date	Officiers	Sous-officiers	PG	Nombre de cadres par PG
01/02/48	500	1 470	246 000	124,9
01/03/48	590	1 403	204 000	102,4
01/04/48	584	1 392	167 000	84,5
01/05/48	510	1 217	142 000	82,2

1214 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 37659 DGPG/I du 11/07/1947 de la DGPG au Cabinet civil du MG, Servent concernant le « budget du service des PG ».

façon émouvante, la contribution de son service à la Reconstruction de la France, qui demeure la priorité des organismes :

> « Il est enfin trop facile de prétendre que les nécessités nationales ont la préséance sur les PG. Non seulement je ne l'ai jamais méconnu, mais contre tout droit strict, j'ai voulu que le service des PG, par ailleurs traité pourtant en parent pauvre, contribue pour une large part à soulager les servitudes de l'Armée française en fournissant des dizaines de milliers de PG aux services militaires. Mais j'estime en outre que le Haut-commandant si vite oublieux de services rendus ne saurait méconnaître que le service des PG joue lui aussi un rôle primordial dans le relèvement du pays, auquel il a fourni des centaines de milliers de d'hommes et des centaines de millions de journées de travail. Sa mission, vraiment nationale, mérite qu'on lui laisse les moyens de la remplir ».

En chef de service, il défend ses effectifs, refusant de remettre en avril 1948 soixante officiers et vingt-deux sous-officiers afin de maintenir à quatre officiers et dix sous-officiers les cadres permanents d'un dépôt[1215]. En chef militaire, il protège ses hommes, soulignant le coût humain que représentent les mutations successives dues aux suppressions de dépôts. Loin d'être un simple « jeu d'écriture », elles signifient pour les cadres la séparation d'avec leur famille, et un certain découragement pour ceux qui ont subi trois ou quatre mutations en deux ans. Le commandant de la RP dépendant de Paris pointe l'inquiétude croissante des officiers face aux mesures de dégagements qui se succèdent fin 1946. Un certain malaise, fait de rumeurs et d'incertitude, finit par contaminer tous les cadres, sous-officiers compris, sujets au syndrome de la « charrette »[1216]. Le malaise se confirme avec les tableaux d'avancement qui, malgré les promesses du général Buisson, ni en 1946 ni en 1947 ne viennent effacer chez les officiers du SPGA « une impression fâcheuse, mais malheureusement justifiée, d'une véritable 'déconsidération' dont ils sont l'objet »[1217]. A cette enseigne, l'état-major des armées se sent obligé d'indiquer que « le fait d'appartenir aux cadres du service des PGA ne peut, en aucune manière, les mettre dans une situation défavorisée par rapport à leurs camarades des états-majors, corps et autres services »[1218].

En chef patriote, il défend la contribution de son service à la Reconstruction nationale, faisant valoir que la réduction drastique du nombre des dépôts divisé par deux au 4e trimestre de 1947 portera atteinte, à courte terme, à l'utilisation économique des PG pour l'intérêt

1215 Ainsi que 15 officiers et trente sous-officiers de cavalerie sans même savoir que le SPG n'occupe que deux sous-officiers de cavalerie…

1216SHAT, 29 R 9, note de service n° 404 DGPG/5/C du 02/04/1947 de la DGPG concernant la « réclamation du PG Heyltjes Theodor 739 492 ».

1217 SHAT, 29 R 1 (2), document n° 377 DGPG/I/C du 26/03/1947 de la DGPG au MW concernant la « place faite aux officiers du service des PG de l'Axe dans les tableaux d'avancement de 1947 ».

1218 SHAT, 29 R 16 (1), note de service n° 23817 DGPG/1 du 04/04/1947 de la DGPG concernant le « sort réservé aux cadres du service des PGA après la libération de PG », tandis que le général Buisson adresse un rapport au ministre sur le sort réservé à ses officiers dans le tableau d'avancement pour 1948.

national : la totalité du territoire national ne pouvant plus être administrée, « certains département, trop éloignés des dépôts subsistants, devront être sacrifiés et vidés complètement de leurs PG au travail ». Les nombreuses annotations du destinataire montrent l'écart de perception de la réalité et la méconnaissance, encore cinq ans après sa création, la double mission du Service. La DGPG ne peut empêcher la remise de 200 officiers à l'Armée de terre en août 1948 pour la relève en Indochine. Après la dissolution du Service le 31 décembre 1948, seuls restent quinze officiers et trente sous-officiers à la disposition du secrétaire d'Etat aux Forces armées pour liquidation jusqu'au 1er juillet 1949[1219].

Forte de cette expérience, la DGPG propose ainsi, en conclusion de la deuxième partie de l'*Historique* envoyé aux principaux acteurs[1220] de ce drame de la captivité des temps modernes des réformes pour « ce que pourrait être un futur 'service des PG' »[1221]. Il y défend une autonomie plus grande du service : autonomie institutionnelle en dépendant directement du MG, en travaillant en collaboration avec l'état-major de l'armée et les directions centrales ; autonomie financière en gérant son propre budget ; autonomie administrative en obtenant largement les moyens en personnel et en matériels, en particulier en véhicules automobiles, au besoin en faisant voter par le Parlement un crédit pour les frais de démarrage. Il préconise également la constitution plus rationnelle d'un réseau de dépôts à partir de la moyenne de 4 à 5 000 PG afin d'éviter l'éparpillement d'effectifs de PG insuffisants et le gaspillage du personnel français. Enfin, prenant acte du faible attrait de l'encadrement des PG sur les « cadres jeunes, dynamiques », qui préféreront un « poste plus glorieux » proche du front, il conseille d'avoir largement recours à des officiers d'actives en retraite depuis moins de cinq ans et à des cadres de réserve pères de familles nombreuses, sans doute utilisés, comme en 1939-1940, à l'arrière.

La mise en place d'une structure spécifique pour gérer la captivité ennemie a connu trois étapes déterminée par un certain rapport à l'espace et à la guerre : née en Afrique du Nord, première terre de reconquête française, la DIPG définit les bases réglementaires qui fondent la responsabilité première de l'institution militaire dans cette gestion en temps de guerre. Avec la libération du territoire métropolitain et des captures décuplées, elle suit le rétablissement de la République pour s'installer à Paris et dans les régions libérées où elle impose un certain ordre disciplinaire. Cela suppose des changements institutionnels que recouvrent sa nouvelle dénomination en DGPG et le changement de son directeur par le général Buisson : il ne s'agit seulement de garder des PG ennemis mais définitivement

1219 Les PG, encore hospitalisés ou intransportables, sont pris en charge par la Direction du service de santé du MG, ceux détenus pour poursuites judiciaires transférés à l'administration pénitentiaires.
1220 Sur la distribution de l'ouvrage, voir « Sources », p.1585.
1221 P. 162-175.

vaincus, mais aussi d'administrer cette main-d'œuvre captive au service de la reconstruction nationale. La création du Service des PG qui étend son autorité depuis Paris jusqu'aux milliers détachements tente d'accompagner une captivité de plus en plus à finalité économique. La dernière étape voit son marginalisation progressive au profit du MW, puis sa dissolution dans une France qui achève sa démobilisation militaire et culturelle. Comment est-elle parvenue, malgré l'improvisation et les contraintes, à instaurer un certain ordre disciplinaire garantissant la *juste* utilisation du PGA ?

B) Administrer l'ennemi en temps de paix ou l'impossible équilibre réglementaire

Le SPG né en temps de guerre reste marqué par la nature guerrière de la captivité. A travers ces structures militaires, la DGPG tente cependant de mettre en place un dispositif politico-économique de la captivité qui concilie la dimension sécuritaire de la présence allemande - garantir la protection du corps social- et son utilisation économique pour la reconstruction. A partir de 1945, la DGPG est à la recherche d'une articulation qui fasse du respect d'un certain ordre disciplinaire le préalable *sine quo non* d'une utilisation économique rentable. Les deux dimensions semblent pourtant *a priori* s'exclure : la discipline renvoie, en premier lieu, à l'enfermement, à la séparation d'avec la société dans son entier, s'appuie sur la mobilisation culturelle par un ennemi dangereux, pour l'ordre national, hier militaire, aujourd'hui social ; l'économie s'inscrit hors du camps et de sa logique centripète, dans la réalité civile qui tend à intégrer la main-d'œuvre PG pour en tirer une rentabilité maximale.

La DGPG conçoit cette captivité comme un ordonnancement qui place le *corps* -corps individuel du PG ; corps social français- au centre du dispositif de captivité. L'élaboration d'un ordre disciplinaire à travers des normes de traitement, une pratique de gestion, des seuils de tolérance, de contrôle et de sanctions, vise à situer les corps respectifs, celui du PG à dresser, celui de la société française considérée comme un ensemble à instruire. Dans ce but, le dispositif doit tenir les corps dans un triple agencement : militaire, la surveillance de l'ennemi vaincu ; social, les relations entre employeurs et PG ; économique, l'inclusion de cette force de travail dans la production. A travers la *disciplinarisation* et l'inculcation de nouvelles normes[1222], le PG doit trouver une place, physique et fonctionnelle, dans la France à reconstruire, qui, à la fois. Comment gagner la bataille des *corps* après avoir fixé le corps du

1222 Les normes sont entendues, à la suite de Georges Canguilhem et Michel Foucault, non « comme disposant d'un « pouvoir » fondé absolument en soi-même, indépendamment de la manière qu'il régit alors dans la forme d'un contrainte externe, par exemple en lui imposant de toutes forces ses règles », mais « comme étant animées d'une puissance en vertu de laquelle elles se produisent elles-mêmes et définissent leur allure au fur et à mes qu'elles agissent, *in situ*, à même les contenus qu'elles entreprennent de réguler », in Macherey, Pierre, *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, La Fabrique éd., 2009, « Avant-propos », p. 9-10.

vaincu ? protéger le PG de la haine et les Français de la démobilisation culturelle en faveur de l'ennemi ? Les règlements, à l'intérieur des camps et dans les kommandos, apportent des éléments de réponse.

1 – Au commencement était la logique disciplinaire…

La Convention de Genève de 1929 fournit le cadre de la gestion des PGA. Composée de 97 articles répartis en huit chapitres de longueur inégale, elle accorde une importance primordiale à la discipline en en faisant un des critères majeurs du respect du droit international[1223]. Fortement inspirée des *expériences totales* de la Première Guerre mondiale[1224], elle met au centre le militaire et vise à définir un statut né d'une situation instable et temporaire, l'état de belligérance. Il s'agit de dégager des valeurs fondamentales, puis d'établir des normes de comportement et de pratiques qui garantissent leur respect par chacune des parties contractantes. Texte fondamental par sa portée juridique et culturelle, la Convention l'est aussi par son pragmatisme. Pour être applicable, voire appliqué, chaque article doit être suffisamment précis pour éviter le contournement, suffisamment large pour s'adapter à la diversité des situations due à l'anomie guerrière.

Cette conception suit inévitablement le jeu des accommodements nationaux. En faisant du cadre militaire de chaque puissance détentrice la mesure d'application de ses principes, elle institue le dispositif de captivité allemande sur l'ordre militaire français. Dès lors, c'est la DGPG qui sera garante que les PG seront « (…) traités, en tout temps, avec humanité et protégés notamment contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique »[1225], qu'ils auront « droit au respect de leur personnalité et de leur honneur »[1226]. C'est encore elle qui devra assurer « l'entretien » des PG détenus par la France[1227], via son Intendance, avec les autres administrations ministérielles, et des limitations de mise au travail des PG selon leur aptitude physique[1228] et la nature des travaux[1229]. Cette prépondérance de l'autorité militaire dans la gestion des PGA fonde son monopole dans l'établissement et l'application de l'ordre disciplinaire propre à la captivité. La longue cinquième section « Des rapports des PG avec les autorités » prescrit ainsi un code normatif de conduite. Elle instaure un lieu, le camp pour les PG retirés du champ de bataille, à l'exclusion de tout établissement pénitentiaire civil[1230]. Véritable microcosme du monde militaire, le camp reproduit en partie cette exclusion : les

1223 Seuls huit sont consacrés au travail des PG (section III).
1224 En avril1949, une conférence se réunit à Genève pour modifier/ la Convention en fonction des expériences du second conflit mondial.
1225 Article 2 de la Convention de 1929.
1226 Article 3.
1227 Article 4.
1228 Article 29.
1229 Article 32, les « travaux insalubres ou dangereux » étant interdits.
1230 Article 56.

dépôts devront disposer de locaux d'arrêts, respectant la séparation des hiérarchies militaires[1231] tout en offrant des conditions d'hygiène. Elle distribue également les rôles en autorisant les PG à dénoncer leur « régime de captivité »[1232] et à désigner, librement, des représentants auprès des autorités militaires françaises, les hommes de confiance[1233]. Surtout elle institutionnalise ce monopole de la contrainte légitime de l'autorité militaire : seuls les officiers munis de pouvoirs disciplinaires en tant que commandants de camp ou de détachement ont le droit de prononcer les peines[1234].

La Convention énonce aussi des interdits absolus : interdiction de toute peine corporelle comme de peine collective pour des actes individuels[1235], interdiction de priver un PG de son grade[1236], et des interdits plus relatifs, la réduction au maximum des arrêts préventifs[1237]. L'ordre disciplinaire n'a d'existence que dans le champ militaire : il réduit l'homme à son statut du captif, qu'il ne faut en aucun cas dépouiller de ses attributs vestimentaires et hiérarchiques. Ainsi la discipline s'élabore-t-elle calquée sur les « lois, les règlements et les ordres en vigueur dans les armées de la puissance détentrice »[1238]. Les peines appliquées aux PG seront exclusivement celles imposées pour les mêmes faits aux militaires nationaux[1239]. Une fois leur peine purgée, les PG ne pourront être traités différemment[1240]. La Convention détaille le traitement des PG en cas d'évasion et institue, symboliquement et militairement, le saut hors de l'autre monde, civil. Un évadé repris pourra être soumis à un « régime de surveillance spéciale » qui ne supprimerait pas les garanties de ladite Convention[1241], mais ne pourra être soumis qu'à une peine disciplinaire[1242].

Le cadre *protecteur* d'une minorité de vaincus dans un état de guerre est délimité par la pratique disciplinaire à partir des normes militaires[1243] appliqué aux nouveaux corps dans la guerre : corps individuel à entretenir, corps collectif à séparer de la communauté nationale. Le monopole naturel de l'autorité militaire ne se comprend pas seulement en termes de séparation, mais aussi d'évitement de contact avec entre les deux ennemis. Un tel régime

1231 Article 48.
1232 Article 42.
1233 Article 42.
1234 Article 59.
1235 Article 46.
1236 Article 49, sacro-saint principe militaire.
1237 Article 47.
1238 Article 45.
1239 Article 46.
1240 Article 48.
1241 Article 48.
1242 Article 50. *A fortiori*, les codétenus, adjuvants d'une tentative d'évasion, qu'elle qu'en soit l'issue (art. 51). En aucun cas, cet acte militaire ne pourra valoir comme circonstance aggravante devant un tribunal militaire. Le texte va jusqu'à prévoir un aménagement de peine en matière disciplinaire (art. 54). Une sanction disciplinaire ne peut retarder le rapatriement d'un PG (art. 53). Le PG en arrêt peut connaître une restriction de nourriture (art. 55), mais conserve le droit d'échanger du courrier -hormis des colis (art. 57) et de recevoir les soins médicaux nécessaires (art. 58).
1243 L'article 33 de la section « Du Travail des PG » précise que le « régime dans les détachements de travail devra être semblable à celui dans les camps, en particulier en ce qui concerne les conditions hygiéniques, la nourriture, les soins en cas d'accident ou de maladie, la correspondance et la réception des colis ».

suppose une gestion et des moyens de contrôle considérables. Reste à savoir en quoi ce qui est justifié en temps de guerre est transposable en temps de paix, quand la nécessité pratique de séparation s'attenue, voire s'inverse, quand l'économique remplace la justification militaire, mais que la Convention reste le cadre du dispositif. L'absence de texte juridique protégeant les civils en guerre constitue l'une des différences fondamentales avec la gestion des PG.

La DIPG met en place ses structures de gestion de la détention militaire mi-1943 et les principes directeurs de la Convention. Ils le resteront après 1945 alors que le système des camps se stabilise et que celui des kommandos est en expansion. Dans une continuité certaine avec l'esprit de la Convention, les autorités militaires essaient de préserver l'autonomie d'un espace de la captivité par rapport à son environnement. Cela revient à marquer la séparation du milieu militaire de la captivité avec la réalité civile par une interface entre le camp et son extérieur, alors justifiée par des raisons militaires. Architecturalement, le camp devient une entité de gestion fermée sur l'extérieur qui maintient la fiction de situation de guerre. En 1945, les premières instructions portent sur les endroits de détention, dont un des critères principaux concerne leur clôture : peu importe la qualité de l'infrastructure, pourvu que les PG puissent être séparés, le cas extrême étant les sites en plein air mais entourés de barrières. Rapidement, la séparation se standardise pour reprendre les attributs techniques défensifs propres à la *concentration*, comme le montrent nombre de documents iconographiques : fil de fer barbelé, miradors, gardes en faction à l'entrée… Lorsque le 15 août 1944, les FFI prennent possession du camp de Lamballe dans les Côtes-du-Nord, construit en juin 1940 par les Allemands afin d'instruire leurs troupes, seul un faible réseau de fils de fer barbelés existe. Sa transformation en « dépôt de PG 111 » en octobre entraîne le renforcement du réseau, l'électrification du camp permettant l'éclairage du chemin de ronde[1244].

Le camp occupe donc le centre de l'ordre disciplinaire. Cette séparation spatiale s'accompagne d'une maîtrise des flux entre l'espace de la captivité et l'espace libre, l'ennemi et le civil. Il s'agit d'imposer des sas de contrôle : on rentre dans le camp comme on entre en captivité, on en sort par un processus inverse. L'élaboration de procédures administratives vise à transformer le soldat en PG : l'immatriculation est l'acte de naissance du PG, mais aussi de l'être de papier, son double administratif, avec l'établissement d'un dossier qui le suivra jusqu'à sa libération. Il remplit théoriquement quatre documents, une fiche individuelle, un livret individuel, une fiche médicale et une carte de capture[1245]. Les deux premiers documents reflètent cette « espèce de continuum hiérarchique »[1246], caractéristique

1244 SHAT, 7 U 2552 (12), Journal de marche et d'opérations du camp du Châlet, dépôt 111, Lamballe du 01/10/1947.
1245 SHAT, 7P39, note n° 6 / DIPG du 07/10/1944 de la DGPG concernant l'« immatriculation des PG ». Date !
1246 Foucault, Michel, « leçon du 21 novembre », in *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*, Hautes-Etudes, Gallimard Seuil, 2003, p. 50.

de la logique disciplinaire. La fiche individuelle est ainsi établie en trois exemplaires : l'un pour le dépôt, le second pour le commandant régional, le troisième pour le fichier central du SPG, à Alger, puis à Paris. Ce livret individuel est conservé au dépôt et accompagne le PG à chaque mutation. L'établissement d'une discipline est inséparable d'un recours à l'écriture, à l'anonymisation, symbolisée par l'affectation d'un numéro de matricule qui remplace désormais l'identité civile. Processus que l'on retrouver dans tout régime de privation de liberté, mais qui prend une dimension particulière dans cette captivité militaire par la séparation totale du PG avec sa communauté d'origine, par la finalité de sa captivité qui n'a pas de terme connue. Le recours à la bureaucratie remplit une première fonction, « assurer la notation et l'enregistrement de tout ce qui se passe, de tout ce que fait l'individu (…) »[1247]. La fiche de renseignement établie fin 1944[1248] ne se contente pas de relever l'identité du prisonnier, mais également sa situation familiale, ses états militaires, son signalement physique et son état de santé, gages d'une gestion rationnelle future. Le recours à l'écriture fonde également une hiérarchie du pouvoir de gestion -local, régional, national- grâce à la constitution d'une bureaucratie spécifique qui vise à « transmettre l'information de bas en haut, le long de l'échelle hiérarchique »[1249]. L'organisation même des camps en témoigne avec la création d'un avant-camp qui sépare l'entité militaire en deux parties, l'une française, l'autre allemande. En novembre 1944, le nouveau chef du dépôt de Lamballe procède ainsi à la construction de deux baraques hors des barbelés pour le logement du personnel français et le magasin d'habillement. Mais les exemples les plus parlants sont à l'œuvre dans les camps miniers dont l'avant-camp abrite l'administration militaire et civile, la prison ainsi que de nombreuses baraques pour les services administratifs et d'approvisionnement et leurs équipes, comme le montrent les photographies placées en annexe.

Cette constitution d'archives et d'un système d'information vise à « rendre toujours accessible cette information », assurant ainsi « le principe de l'omnivisbilité »[1250], caractéristique d'un système disciplinaire : le camp serait en quelque sorte devenu cette « maison de verre » (l'*Historique*) où évolue le PG. Par ces différents enregistrements, on cherche à inscrire le PG géographiquement et administrativement dans un nouveau territoire militaire. Cette emprise administrative se traduit par une discipline vestimentaire précise, qui rend visible sa séparation du corps environnant. Le maintien de l'uniforme comme vêtement réglementaire suffit, à partir de mai 1945, à stigmatiser le PG, la fin de la guerre rendant la couleur *feld-grau* et l'uniforme culturellement très marqués. Le rituel de la fouille lors de

1247 Foucault, Michel, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*, Hautes-Etudes, Gallimard-Seuil, 2003, « Leçon du 21 novembre 1973 », p.50.
1248 L'une est reproduite dans le volume d'annexes, p. 1284.
1249 Foucault, M. *Idem*.
1250 *Ibidem*.

l'arrivée dans le dépôt s'insère dans ce processus de *désidentification*. A celle fonctionnelle de pillage, difficilement interdite, s'ajoute un processus de *décivilianisation* : on retire en effet au prisonnier ses effets personnels qui le rattachent au monde d'avant, celui de l'ennemi combattant, mais aussi du civil mobilisé. Ce n'est qu'à la fin de sa captivité qu'il retrouvera ses objets en retrouvant son identité civile.

Inversement, la sortie de captivité se marque par la dissolution de ces liens administratifs et répond à une même codification procédurale très tôt instituée. En février 1945, le général Boissau rappelle fermement que les commandants de dépôt ne doivent effectuer aucune libération ou transfert, comme cela est encore trop fréquemment le cas, sans ordre ou autorisation des autorités compétentes, à savoir la DIPG, le général commandant régional et le commandant régional des PG de la région[1251]. De façon symétrique, le rapatriement ne se matérialise pas seulement par une sortie définitive de l'espace de la captivité, mais également par la radiation des rôles : certificat de libération, certificat médicaux, attestation de soldes. Ce retour dans le monde du *corps civil* passe par un changement de mode vestimentaire, le rapatrié devant, théoriquement, recevoir, des effets civils.

Enfin, ces deux entités, bien séparées, l'ordre disciplinaire s'attache à minimiser l'immixtion de la sphère civile au sein du camp en contrôlant les flux. La porte d'entrée du camp militaire prend une dimension fonctionnelle et symbolique particulière. Toujours clairement bâtie, elle est un support premier d'une signalétique de la séparation, elle apparaît très souvent dans les reportages cinématographiques destinés au public français[1252]. Dans cette configuration duale, il est difficile alors d'admettre un tiers, porteur nécessairement des risques d'une liaison avec l'extérieur qui échapperait au militaire. C'est pourquoi l'accès aux camps reste strictement fermé aux intermédiaires qui ne font pas partie du jeu de la captivité, même après la fin du conflit, même à des représentants dits neutres. Seuls les délégués visiteurs du CICR obtiennent le laissez-passer de visiter camps et détachements pour contrôler l'application de la Convention. Encore faut-il qu'ils préviennent les commandants de leur venue[1253]. Même en 1947-1948, la réalisation de reportages par des journalistes allemands sur les opérations de transformations pour favoriser la propagande en Allemagne bute sur les rigidités administratives françaises.

L'élaboration d'une organisation disciplinaire s'exerce également à l'intérieur des espaces de la captivité et vise à ordonner la place et la fonction de chaque corps. Mais, comme le rappelle justement Michel Foucault, si la discipline s'exerce sur le corps des individus, « (…)

1251 SHAT, 7P39, note n° 107/DIPG/I/5 du 17/02/1945 de l' EMGG, DGIPG concernant les « libération. et transfert de PG ».
1252 L'ECPAD possède un fonds particulièrement riche de ces petits films.
1253 Contrairement ce qui se pratiquait lors de la Première Guerre mondiale.

en fait, l'individu n'est pas dans la discipline la donnée première sur laquelle elle s'exerçait. Il n'y a de discipline que dans la mesure où il y a une multiplicité et une fin (…) »[1254]. Chaque mode disciplinaire tente de « gérer la multiplicité, de l'organiser, d'en fixer les points d'implantation, les coordinations ». Bref, la discipline apparaît comme « un mode d'individualisation des multiplicités et non quelque chose qui, à partir des individus travaillés d'abord à titre individuel, construirait ensuite une sorte d'édifice à éléments multiples ». Dans les camps, la réponse est d'abord d'ordre spatial qui assigne position des PG et occupation fonctionnelle : plan construit autour d'une allée centrale et de la place d'appel, lieu du regroupement et de l'individualisation, répartition des fonctions en quartier, à l'intérieur des baraques d'habitation en fonction du nombre de lits. Dans le camp de Vuillemin de 5 000 hommes, le *Lagerblock* A concentre les fonctions récréatives (cinéma, le théâtre, coiffeurs), utilitaires (cuisines, cantine, hôpital) et administrative avec la direction allemande du camp ; les blocs de B à E les chambrées, les laveries, les toilettes. Avec le temps, on relève une organisation spatiale qui tend peu à peu à se standardiser facilitant une finalité autarcique du camp et matérialisant le caractère panoptique du pouvoir disciplinaire, cette « visibilité absolue et constante qui entoure le corps des individus »[1255].

L'attention portée par les autorités militaires aux conditions de captivité, principalement celles ayant directement trait au marquage des corps, le logement, l'alimentation et l'habillement, diffèrent fondamentalement de celles qui motivent les réclamations, nombreuses des délégués du CICR en 1945. Lorsque fin août 1945, J.-P. Pradervand expose le « caractère alarmant » de la situation dans les camps de PG - insistant sur leur surpeuplement, l'insuffisance généralisée des installations d'hygiène, des soins sanitaires par rapport aux besoins, faute de place d'infrastructures, l'absence de linge de rechange, de souliers, de couverture, le manque de « moyens de couchage normaux », la sous-alimentation chronique qui aliènent les corps-, il n'est pas sûr que son interlocuteur, le chef du cabinet militaire du MG, comprenne la même chose[1256]. Le principal souci de l'autorité militaire est de surmonter cette situation, en ce que les nombreux manques contrarient l'efficacité disciplinaire[1257]. Cette situation catastrophique, des corps qui n'ont plus de place fixe, créent du désordre. Dans le dispositif qui s'élabore, décidément, le PG n'est plus la mesure de toute chose. D'une certaine façon, les milliers de malades qui excèdent les capacités d'accueil des

1254 Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Hautes Etudes-Gallimard, Seuil, 2004, « Leçon du 11 janvier 1978 », p. 13-14.
1255 Foucault, Michel, « Leçon du 21/11/73 », in *Le pouvoir psychiatrique…*, *op. cit.,* p. 54.
1256 CICR, D EUR FRANCE1-529, note verbale confidentielle n° JPP/JW du 24/08/1945 de Pradervand au général Besançon, chef de cabinet militaire du MG concernant les « PGA ».
1257 On relève ainsi dans un courrier de la dernière chance au CICR envoyé par du camp 15C, Lens : « Logement : les prisonniers sont logés dans des baraques de 60 hommes avec trois lits superposés, depuis environ six semaines il y a cent prisonniers, qui travaillent également de jour à même le sol en bois. La vision de l'intérieur des baraques est quasiment impossible à décrire pour un homme ».

infirmeries, les dizaines milliers d'inaptes temporaires qui n'ont leur place ni au travail ni au camp, les milliers d'inaptes totaux qui n'ont plus de place du tout et qui encombrent le dispositif de captivité, sont des corps qui entravent toute possibilité disciplinaire et gestionnaire. Il n'est pas étonnant que le sort de ces corps rétifs, considérés comme des « déchets » économiques mais aussi disciplinaires, soit l'exclusion pure et simple du dispositif de captivité par le rapatriement. Pour l'historien de la captivité, cela offre un axe d'approche pour étudier les conditions, monotones, de vie dans les camps de PG, celle de considérer le régime de captivité non comme une finalité en soi (point de vue du PG), mais comme un critère d'évaluation du dispositif global et de la place aménagée au PG par les autorités françaises à l'intérieur de ceux-là. La tentative est à l'œuvre dans l'occupation du temps en camp : les règlements détaillent le déroulement du quotidien. La logique disciplinaire s'affirme aussi comme une « prise du temps dans sa totalité » sous la forme d'une « occupation du temps, de la vie et du corps de l'individu »[1258].

C'est pourquoi cette logique disciplinaire s'exerce selon une « procédure de contrôle continu », dont la finalité est le dressage des corps, rendant la surveillance virtuelle. Pour y parvenir, le dispositif de captivité doit tenir compte de deux paramètres, qui détachent l'ordre réglementaire des camps de la réflexion foucauldienne : d'une part, tenir compte des contraintes précédemment relevées, matérielles et humaines qui empêchent le placement isotopique du corps en camp ; d'autre part, considérer l'impact de la culture de guerre sur les rapports des deux populations ennemies, qui troublent le jeu des relais de pouvoir.

L'une des solutions consiste à faire des PG eux-mêmes les acteurs de leur autodiscipline. L'homme de confiance ne réside donc pas uniquement dans sa légitimité conventionnelle, mais dans sa fonction de relais de pouvoir[1259]. Dans tous les dépôts, détachements et chantiers, un homme de confiance sera désigné par les PG[1260]. Mais il sera soumis à l'approbation du commandant du dépôt qui aura le droit de lui retirer sa confiance pour comportement incorrect ou propagande politique. Véritable rouage, l'homme de confiance doit être reçu par le commandant de dépôt, ou de détachement, une fois par semaine au moins, et dispose d'un « cahier spécial » contenant ses demandes et les éventuelles réponses du commandant. Il joue un rôle dans les différentes interfaces rugueuses entre PG et détenteurs :

1258 Foucault, Michel, *Idem*, p.48-49. Pour un rapprochement avec les fonctions de la caserne sur l'acculturation d'une culture somatique par une population civile, voir Roynette, Odile, *« Bon pour le service ». L'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Belin, 2000, notamment « chap. 5 La vulnérabilité des débuts », p ; 223-313 et « chap. 6 Profondeur et limite de l'acculturation », p/ 323-361.

1259 La valorisation de l'homme de confiance reflète une dimension fondamentale du dispositif de captivité mise en place en France, comme le montre la directive envoyée, mi-novembre 1944, par le général Boissau pour « régler d'une manière uniforme » l'application des articles 42 et 43 de la Convention de Genève, c'est-à-dire les modalités de désignation et d'action pour concilier le droit international et la gestion à la française des PGA ; SHAT, 7P39, note de service n° 34 DIPG/CAB du 18/10/1944 de l' EMGG, DGPG concernant les « hommes de confiance ».

1260 Il s'agit traditionnellement de l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé.

réception et répartition des colis collectifs ; information des saisies dues aux fouilles et de leur destination ; supervision de l'approvisionnement des cantines… Il assure une fonction de *corps intermédiaire* avec les autorités militaires du camp, la puissance protectrice ou le CICR[1261].

Il semble effectivement que cette participation personnalisée ait favorisé l'entrée en captivité et l'acceptation progressive de la discipline côté allemand. J.-P. Pradervand évoque ainsi, début 1945, le cas de la Corse où la discipline laissée aux hommes de confiance a permis de vider les locaux d'arrêts et d'assainir favorablement une atmosphère jusque-là troublée par les brimades exercées par les gardiens[1262]. Mais cela ne suffit pas à la gestion panoptique de la discipline qui est recherchée. Les autorités françaises favorisent l'avènement d'une direction allemande qui prend en main la gestion quotidienne de sa population, dans le but de responsabiliser les captifs et d'alléger le personnel de garde français, comme nombre de commandants de camps en ont fait l'expérience en tant que PG en Allemagne. Particulièrement développée dans les camps miniers, cette administration allemande se trouve dans l'ensemble des dépôts stables : le commandant du camp nomme une direction de camp avec son chef, la *Lagerleitung* (direction de camp) et le *Lagerführer* (chef de camp), poste décisif qui dispose d'un réel pouvoir vis-à-vis des PG. Il dispose d'une *Lagerpolizei* (police de camp) chargée de surveiller les prisonniers, de gérer les arrêts, de veiller à la propreté du camp. Ces postes exposés n'ont d'autonomie qu'insérés dans l'application des ordres transmis par l'autorité militaire. Il n'est pas rare que ces hommes, très souvent considérés comme travaillant dans l'intérêt des autorités françaises, soient menacés, voire attaqués, lors de leur rapatriement. La *Lagerleitung* et autres délégations allemandes relèvent donc aussi les marges du pouvoir disciplinaire par leur position d'entre-deux mal définis, par son caractère « inclassable », en instituant une catégorie, non prévue au départ, qui va progressivement secréter un milieu, lui-même potentiellement générateur de troubles[1263].

Prenant appui sur la Convention, cet nouvel ordre disciplinaire définit enfin un système de sanctions qui rejoint la prise en charge des corps. L'instruction du général Boissau d'octobre 1944Elle prescrit l'affichage en langue allemande dans chaque camp et kommando des sanctions prévues par le *Règlement disciplinaire général* d'avril 1933[1264]. Les sanctions

1261 Toutes les réclamations passent par les commandants régionaux par le truchement/via ceux de dépôt. Ils rédigent des rapports mensuels, qui restent introuvables dans les archives militaires, détruits sans doute dans les années 1950, quelques exemplaires ont pu être consultés chez d'anciens PG.

1262 CICR, G 6 – 259, document du 16/01/1945 de Pradervand à Carl Burckhardt, président concernant la « conférence du ministre Fresnay, 16/1/45 ».

1263 Notre analyse ne rejoint qu'incomplètement celle de M. Foucault qui voit dans la double propriété du pouvoir disciplinaire, d' « être anomisant, c'est-à-dire de mettre toujours à l'écart un certain nombre d'individus (…), et d'être toujours normalisant, d'inventer toujours de nouveaux système récupérateurs, de toujours rétablir la règle », p.56

1264 CICR, G 6 – 259, document du 26/10/1944 de Boissau concernant le « règlement disciplinaire ». Elle précise le détenteur du droit de punir : les sous-officiers et soldats le seront par un commandant d'un commando ou du lieu de travail selon grade ; par un commandant de camp en position de « chef de corps » ; par un commandant de *Bezirk* en position de "général de brigade".

comprennent à leur tour une dimension corporelle évidente de *redressement* : séparation physique redoublée par la cellule individuelle autant que possible et, pour les hommes de troupe punis de prison, trois heures le matin et trois le soir d'exercice spéciaux et chargés des « travaux les plus fatigants ». La punition apparaît comme le « verso du rapport disciplinaire »[1265] qui prétend tout régenter.

En normant la punition, le système des sanctions induit le double mouvement d' « effacement (…) de l'individualisation du côté du sommet » et d' « individualisation tendancielle très forte du côté de la base »[1266]. Cela suppose, de façon symétrique à l'ordonnancement des corps des PG, un apprentissage des détenteurs qui se révèle très difficile : l'ordre disciplinaire ne fonctionne que si ces derniers s'intègrent dans le système qui les institue en acceptant de n'appliquer que ses strictes normes. Or, comme l'ordre disciplinaire avait buté sur l'apparition de sous-groupes de PG, il bute sur la résistance culturelle de certains acteurs français qui met doublement à mal les relations de pouvoir : la violence interpersonnelle prend le pas sur la rationalisation hiérarchique du dispositif. L'ordre des camps apparaît de moins en moins synchrone ou évident dans le dispositif de captivité en période de paix.

Les cas fréquents de *dressage corporel* qui nécessite un changement de traitement des PG, se trouvent parmi les gardes de camps. Dès que les délégués du CICR peuvent visiter dépôts et détachements militaires, ils découvrent les sévices et les brimades de la part des gardes militaires, le plus souvent à l'insu des commandants des camps. Pourtant, la DIPG, puis la DGPG, conscientes la réussite du comportement de son personnel dans l'imposition d'un ordre réglementaire, énoncent des règles claires très tôt. La directive n°1 du général Buisson du 7 août 1945 indique sous le chapitre « discipline » : « fermeté, sans brutalité, telle doit être la règle. Toute brutalité sera sanctionnée, car c'est une question d'honneur pour le renom français » avant de rappeler aux commandants régionaux et de dépôts de « veiller à tous les échelons à la tenue, et à la discipline des cadres et des soldats des compagnies de garde, en même temps qu'à la connaissance intelligente et ferme de leurs consignes »[1267].

La directive n°2 de février 1946 reprend les mêmes recommandations qu'elle complète en rappelant que le devoir des gardes n'est pas seulement de surveiller les PG, mais également de les « protéger (…) au travail à l'extérieur des dépôts contre toute violence », ce qui suppose qu'elle doit « rester elle-même parfaitement correcte dans ses paroles et ses actes (…) »[1268]. Si le respect de tels principes facilite l'apparition d'un ordre disciplinaire qui prévient les

1265 Foucault, Michel, *Idem*, p. 53.
1266 *Ibidem*, p. 56.
1267 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG relative à « N°1 ».
1268 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n° 3 483 DGPG-Cab du 12/02/1946 de la DGPG relative à « N°2 ».

mauvais traitements, selon les témoignages de l'homme de confiance du dépôt 152, si le CICR se plaît à remarquer la bonne volonté de la hiérarchie militaire, synonyme de disparition des insultes et sévices dans les camps, les rappels de ces règles élémentaires et l'existence des nombreuses réclamations jusqu'à la fin de la captivité en mains françaises traduisent la difficulté de convertir des hommes marqués par une certaine figure de l'ennemi dans cette dynamique disciplinaire où la l'anomie est remplacée par *l'hypernomie* administrative. Ces débordements en tout genre sortent de l'ordre réglementaire pour entrer dans un dispositif différent hérité de la culture de guerre. Or, les mises au point très sévères de la DGPG, qui menacent de comparution devant un tribunal militaire les cas les plus graves, soulignent combien ces débordements remettent en cause tout le dispositif en cours d'élaboration, à un moment où il doit être étendu à toute la gestion des PG.

En termes juridiques, ils enfreignent l'article 2 de la Convention et compromettent la médiation dans la chaîne des responsabilités qui remonte jusqu'à la Puissance détentrice. En termes culturels, ils nuisent au bon renom de l'armée française, comme se plaît à le répéter le général Buisson. En termes économiques, ils sont contre-productifs en détruisant la force de travail des PG. Les agissements irrationnels de l'autorité sont d'autant moins acceptables qu'ils oublient d'une part la dimension économique du corps pour le réduire, selon une conception militaire, à un espace de vengeance, d'autre part la dimension disciplinaire même du travail. Or c'est celle-là qui permet de concilier la présence de PG en temps de paix, leur utilisation croissante dans l'économie civile de la reconstruction et le maintien de la légitimité de la DGPG en tant qu'ordonnateur du dispositif de captivité. Il n'est pas anodin que, dès août 1945, le général Buisson préconise une autre économie corporelle de la sanction, non prévue dans la Convention ni dans le code de l'armée française : remplacer l'enfermement avec privation de nourriture par un travail supplémentaire[1269].

De la même façon, elle explique la divergence d'interprétation entre le CICR et le MG sur la sanction à appliquer en cas de refus de travail dans les commandos : la directive ministérielle ordonne une diminution de nourriture sans application de peine disciplinaire mais en continuant à faire travailler le PG, alors que le CICR considère, en vertu de l'article 55 de la Convention, que cette réduction doit être concomitante en cas de sanction disciplinaire, entraînant *ipso facto* l'arrêt de travail[1270]. En un sens, cette justification précisément induit un indice selon lequel le PG n'est pas en lui-même une vertu d'humanité et pose la question de savoir quelle place celui-là occupe dans le dispositif qui s'élabore autour de, et non pour lui.

1269 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG relative à « N°1 ».
1270 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4463 du 27/06/1946 de Barbey concernant une « note de service de DGPG ». La concomitance vaut également pour la privation de colis.

Il est difficile d'imaginer un lien entre une captivité de guerre dans un environnement de paix. Le rappel à l'ordre de la DGPG à ses commandants, mi-avril 1945, synthétise les différents *points d'achoppement* que l'ordre disciplinaire rend public et sanctionne :

> « Un certain nombre d'incidents récents montrent qu'il existe encore dans le personnel de surveillance et de garde des PG quelques éléments qui (…) oublient leurs devoirs militaires. Des vols et des pillages au détriment des PG, des brimades ridicules ou odieuses ont encore été signalés, qui sont de nature à entacher l'honneur et la réputation de l'armée française dont les militaires employés auprès des PG ne doivent jamais oublier qu'ils sont les représentants. Souvent ceux qui prétendent se montrer les plus durs et les plus féroces envers les PG font preuve en même temps d'un manque de tenue et de discipline, d'un laisser-aller et d'une négligence dans le service, qui ne témoignent pas en faveur de leurs qualités militaires. Le régime appliqué aux PG doit être sévère, la discipline la plus stricte, l'obéissance complète et le rendement au travail doivent être exigés en toutes circonstances, mais uniquement par des moyens légaux et réglementaires. Il n'appartient pas aux échelons subordonnés et encore moins aux militaires isolés, d'utiliser des procédés qui sont justement reprochés à nos ennemis comme des crimes impardonnables »[1271].

Le problème de reconversion des corps comme des cœurs renvoie aux circonstances particulières de la fondation de la captivité en mains française : le renversement des rôles entre occupants et occupés, le passage d'une capture de guerre à une captivité de paix avec la fin de la réciprocité. Paradoxe inhérent à la situation de mise en place du SPG et des conditions initiales de gestion qui, en raison des manques et des impérities multiples, encouragent les administrateurs, à tous les échelons, à développer un « système de 'débrouillage' »[1272] pour assurer les fonctions premières du Service. Cette situation joue sinon contre l'universalité de la notion de « culture de captivité », à coup sûr contre le dispositif de captivité.

Dès lors, la captivité entendue comme la poursuite de la guerre par d'autres moyens, va s'illustrer contre le corps de l'ennemi dans un constant rejeu d'humiliation : détournement des rations alimentaires déjà si réduites qui empêchent le rétablissement d'un corps physique dégradé ; coupes des cheveux à ras initiées par certains commandants de dépôt pour rendre plus difficiles les évasions, alors qu'une telle mesure est réservée aux PG punis disciplinairement ; cruautés exercées sur les PG, en particulier gradés, dont un « groupe d'hommes allemands en barbelés » dénonce toute la diversité: exercices punitifs avec coups de crosse, « vidange des toilettes avec les mains, marche forcée pendant des heures, nus, avec des immondices dans les mains, en chantant l'hymne national », travail dans des cratères de

1271 SHAT, 29 R 9, note n° 3 583 DIPG/CAB du 10/04/1945 de la DGPG.
1272 SHAT, 7P39, note de service n° 10 903 DGPG/4 du 06/09/1945 de l'EMA, DGPG concernant la « surveillance administrative ».

bombes remplis d'eau en hiver, « rôtissage lent » sur une balançoire au-dessus de braises ; châtiments corporels pour les évadés repris qui sont notamment frappés, le visage contre un mur, de coups de poings sur nuque, puis sur les yeux jusqu'à ce que, si enflés, ils ne puissent se fermer[1273] ; fouilles effectuées hors des procédures réglementaires, sans la présence des PG et de l'homme de confiance…

Ces différentes contre-réactions, qui se concentrent en 1945 mais se produisent jusqu'en1948, obligent l'autorité militaire à engager toute une série de sanctions, dont le moindre des paradoxes est qu'elle se réfère au même code militaire que celui appliquée pour les PG récalcitrants. Le tableau placé en annexe donne quelques exemples de mauvais traitements sanctionnés par l'autorité militaire pour 1945[1274].

Ces exemples montrent toutefois que l'ensemble de la hiérarchie militaire est concernée, révèlent l'ampleur des atteintes au corps du PG, physiques surtout (entraînement épuisant, voies de faits, meurtres) mais aussi symboliques (fouille et vols) qui témoignent de la variété des résistances à l'ordre disciplinaire : interdiction de châtiments corporels, respect de la propriété du prisonnier, représailles collectives pour des actes individuels, autant d'articles de la Convention de Genève bafoués, autant de relais du SPG non respectés.

Insistons enfin sur l'existence de certains espaces militaires apparemment soustraits à l'ordre disciplinaire des camps, qui deviennent des lieux de sévices : les hôpitaux, moins surveillés, avec des fouilles relevées jusqu'en mars 1948, et certains camps miniers du Nord de la France, qui offrent une évolution rétive à une application implacable de l'ordre disciplinaire. A Fouquières, annexe du dépôt de Méricourt à Lens, le second commandant, un sous-lieutenant de 23 ans, à la tête d'une compagnie d'Algériens, en 1946, exigeait une discipline excessive des PG : mise en rang dès son apparition, tonte des cheveux pour casquette portée, coups arbitraires, création d'une course de sport diabolique pour les punis, marche à pas cadencés jusqu'aux puits sous peine de renvoi au camp. Il est rayé des cadres militaires à Méricourt[1275]. Les lacunes de l'ordre disciplinaire autorisent de tels dérapages individuels. Ces comportements peuvent paradoxalement avoir lieu dans des espaces pourtant les plus conformes à l'idéal disciplinaire, dès lors que les conditions matérielles d'ordonnancement ne sont pas remplies.

1273 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document du 20/11/1945 du PG au *Londoner Rundfunk* concernant la « situation des PGA en France ». L'origine fait supposer quelque exagération dans les descriptions.

1274 SHAT, 7P39, extrait du compte-rendu du 03/11/1945 de la RM concernant les « mauvais traitements infligés aux PGA », 650 = Bouches-du-Rhône, 150 W 187, document du 27/12/1944 concernant « Décembre 44 », SHAT, 29 R 9, document n° 112 PG/2 du 24/01/1946 du Colonel Roux, Directeur régional des PG de l'Axe de 10e RM au Général de brigade, codt 10e concernant les « crimes ou brutalités sur des PGA stationnés sur le territoire de la Xe RM ».

1275 Bocholt (W. Brandt), archives privées, document du 06/02/1948 de E. Koelbach, dépôt 15, homme de confiance au CICR concernant les « problèmes dans le camp », Bocholt (W. Brandt), archives privées, Bericht du 24/08/1948 de Karl Sturm, homme de confiance, 15 concernant « Stimmung, Lage und Erfahrung, 15D ».

Les résistances à l'imposition d'un ordre réglementaire au sein même de l'autorité militaire a également obligé la DGPG, outre les sanctions spécifiques, à préciser certains modes de pouvoir et d'autorité, c'est-à-dire à affirmer, pour rétablir la règle, sa *dimension normalisante*, ce qui a fait évoluer le dispositif de captivité jusqu'à sa dissolution en 1948. Pour les fouilles, par exemple, la DGPG précise, septembre 1946, les règles à suivre en matière monétaire : l'argent déclaré, par le PG, au retour au dépôt leur est retiré pour être versé à leur compte, tandis que les sommes dissimulées et découvertes lors de fouilles seront confisquées[1276]. Pour les commandos de mauvaise réputation, elle préconise l'organisation de visites inopinées à intervalles irréguliers. Pour le détournement de rations alimentaires, elle appelle à renforcer la surveillance à tous les échelons lors de leur perception auprès de l'intendance ou du commerce local, et de sa mise à disposition du prisonnier (lors de la livraison des magasins, des transports, cuisines et distribution). Elle prévoit même l'organisation de courts stages d'instruction pour officiers et sous-officiers du SPG, notamment en matière de comptabilité[1277]. Quant aux actes de brutalité ou de représailles, elle demande aux commandants régionaux de rappeler les dispositions de la Convention de Genève et l'application immédiate de sanctions sévères, voire la comparution devant un tribunal militaire. Seule la constitution d'un corps de garde apportera une solution au problème du recrutement des gardiens.

2 – Le hiatus des kommandos : pourquoi le transfert de la logique disciplinaire hors du camp ne se réalisera pas

Les contraintes dues aux graves pénuries d'intendance et les besoins de main-d'œuvre poussent les PG hors du monde clos de la structure militaire pour les insérer dans le milieu civil. Cependant, cette évolution doit se faire dans le cadre du maintien de la logique disciplinaire, voire de police, car la sortie hors du camp n'est pas conçue, au départ, que comme une transposition du dispositif de captivité. Or, la mise au travail n'est pas l'aboutissement du dispositif de captivité élaboré dans le camp, lorsque la discipline sera devenue habitude, mais constitue un facteur de rupture, non seulement dans le *dressage* des PG, mais dans la formation d'un personnel d'encadrement, d'un corps de garde. Pire, la sortie de camp multiplie les obstacles à la tentative disciplinaire des camps : outre que dorénavant les considérations économiques priment les impératifs de surveillance, la gestion des PG dépend d'une multitude accrue d'acteurs, qui n'appartiennent pas à la hiérarchie militaire ni partagent ses valeurs. Ils amènent avec eux certaines représentations de l'ennemi vaincu à

1276 CICR, G8 / 51 XVI, 323, note n° 5184 du 12/11/1946 de Roth concernant le « paiement des salaires aux PG et fouilles ».
1277 CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 10 du 20/12/1947 du CICR, Paris, secrétariat concernant la « réunion générale des délégués du CICR en France, 11-12 septembre 1947 ».

l'origine de contacts d'autant moins normés qu'ils échappent au regard militaire aux capacités de contrôle déficientes. Le PG n'est plus seulement un corps vaincu à dresser, il n'est pas encore seulement une main-d'œuvre à faire travailler, le PG (re)devient un corps ennemi qui peut représenter un danger pour le corps social.

L'insertion des PG dans la sphère civile est symbolisée par l'établissement d'un contrat de travail qui justifie cette intrusion. L'analyse des différents textes et documents contractuels, comme la « convention de louage », sanctionnent l'apparition de nouveaux acteurs, employeurs, maires, autorités politiques locales et des acteurs du monde économique[1278], dans la gestion de la captivité. Marquent-ils pour autant une redéfinition consciente de la logique disciplinaire développée derrière les barbelés ?

En fait, l'embauche d'un PG devient donc le lieu et le moment de transfert de normes militaires et conventionnelles aux civils qui doivent ainsi s'engager solennellement à respecter « les droits et les devoirs de l'employeur »[1279] nouvellement définis : assurer une nourriture suffisante et sa préparation au PG, son logement et son couchage, l'équipement nécessaire à son emploi, ses soins médicaux et dentaires… On assiste à l'établissement d'un équilibre entre la nécessaire délégation de responsabilité par l'administration militaire aux acteurs civils et le maintien du contrôle final par la DGPG. S'élabore ici une des ambiguïtés les plus profondes de cette captivité de guerre en temps de paix : d'un côté l'utilisation de la Convention de Genève comme argument d'autorité auprès des employeurs de PG à instruire ; de l'autre la finalité économique de l'utilisation du PG réduit à une simple force de travail à entretenir, les PG étant « livrés au MW pour être employés là où ils sont utiles »[1280]. D'une certaine façon, l'insertion du corps de l'ennemi, même vaincu, dans l'espace national à reconstruire, prend bien en compte la corporéité du PG sous sa dimension productive, mais ne s'accompagne aucunement d'une volonté d'humanisation dans le traitement. Au contraire, ce transfert dans un environnement ouvert par le biais de l'économie s'accompagne d'une utilisation maximale de la force de travail de ce corps devenu machine, qui justifie la satisfaction des besoins naturels, mais aussi une limitation également maximale du PG comme corps social. Apparaît donc un nouveau ordre disciplinaire qui vise une triple finalité : le dressage des PG hors du camp ; l'apprentissage des employeurs et autres acteurs civils pour le traitement de cette main-d'œuvre pas comme les autres ; la limitation de l'interaction entre les deux parties contractantes.

1278 Voir le chapitre sept.

1279 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document du Ministère des Armées ; service des PGA concernant les « conditions générales d'utilisation des PG ennemis ».

1280 SHAT, 29 R 9, note n° 14652 DGPG/5 du 20/06/1945 de la DGPG au Cabinet civil du militaire concernant les « protestations des associations des PG ».

On peut ainsi lire les indications détaillées contenues dans la convention de louage ou d'autres documents de même nature comme des vadémécums pour faire comprendre les normes de gestion à respecter et prévenir l'arbitraire des employeurs. En matière alimentaire, ils ne doivent pas donner de tickets de pain à leurs PG, ils doivent retirer chaque mois les cartes d'alimentation au nom du PG à la mairie. En matière de rémunération, on rappelle les règles comptables. A chaque fois, il s'agit de fixer des pratiques corporelles qui facilitent l'inculcation de normes disciplinaires. Afin de contrôler cette décentralisation spatiale, les prescriptions prennent soin de fixer les relations hiérarchiques dominées par l'autorité militaire. Ainsi le dépôt constitue-t-il le pôle unique de référence. C'est là que doivent être envoyées toutes les correspondances[1281], là que les employeurs viennent chercher, tous les mois, savon, vêtements et tabac. C'est lui qui accueille les PG malades ou gravement accidentés. Pour éviter tout flottement, les gendarmes, prolongement de l'autorité militaire dans le milieu civil, deviennent un adjuvant indispensable : chaque employeur « devra faire viser» son affectation de PG par la brigade du lieu[1282]. Bref, la sortie du PG des camps s'accompagne de garanties disciplinaires très contraignantes qui révèlent la perception défavorable qu'ont les autorités militaires de la capacité des acteurs civils à assumer cette prise en charge de l'ennemi. Le contrôle ne s'exerce plus seulement sur le PG, mais semble s'étendre également à l'employeur.

Le contrôle des « responsabilités » de celui-là vise aussi à éviter les exploitations destructrices de la force de travail comme le relâchement de la surveillance, préalable à la fraternisation. Les nouvelles normes de traitement s'établissent à partir de normes militaires qui garantissent la légitimité de l'autorité militaire et limitent les contacts entre les deux populations.

Toutefois, l'autorité militaire connaît trop bien les mécanismes disciplinaires pour penser que ce premier ordonnancement suffira sans impliquer les PG eux-mêmes. On voit donc se développer des initiatives locales qui instaurent les PG comme deuxième partie contractante. Ainsi, cette brochure éditée par le dépôt de Dannes en juillet 1946, « Ce qu'il faut faire », se termine par la traduction allemande des directives générales : obligation morale du PG à participer à la reconstruction économique du pays détruit par le régime pour lequel il a combattu[1283]. Le texte vante également l'intérêt intellectuel de cette mise au travail qui le préservera de l'enfermement derrière les barbelés, source de dégénérescence irrémédiable. Pour le PG hors du camp, la poursuite du *dressage* se fonde sur la fonction disciplinaire du

1281 Bas-Rhin, 324 D 6, document n° 4394 PG/2 du 21/03/1947 du Lieutenant-colonel Oziol au maire de Berstett concernant un poste de radio ».
1282 Hérault, 999 W 128, instruction n° 31 4/MO du 18/10/1944 des FFI, 16e R, EM 4e Bureau à la DGPG, EM concernant la « surveillance à exercer sur les PG travaillant dans les usines ou l'agriculture ».
1283 Pas-de-Calais, 1 W 24944-48.En annexe, p. 1285, sont placés des extraits de ce document.

travail, qui lui donne une place, corporelle et économique, dans le dispositif élargi et entend, de façon sous-jacente, lutter contre les évasions. La brochure explicite les différents types de sanction en français pour l'employeur et en allemand pour le PG, mais la traduction allemande développe certains points qui ne figurent pas dans la version destinée à l'employeur. La fiction du libre consentement contractuel est poussée jusqu'au bout, puisque la brochure s'achève en invitant le PG à la signer après mention « Lu (Kenntnis genommen) ». Il n'est pas anodin que le seul article cité de la Convention concerne la durée maximum de travail et l'obligation d'accorder un repos de vingt-quatre heures une fois par semaine, qui sera l'occasion, selon le commandant, de prendre soin de l'outil de travail, en le consacrant notamment « (…) à l[eur] toilette de corps, aux correspondances, aux travaux d'entretien ».

On trouve les mêmes dispositions réglementaires avec quelques variations locales dans d'autres documents officiels. Y sont parfois affirmées en plus l'interdiction formulée aux tiers d'entrer en conversation avec les PG, l'autorisation de participer à l'office religieux le dimanche matin à condition de siéger dans un endroit séparé des fidèles. Dans l'Hérault, pour contrôler ces nouveaux éléments, il est prévu la tenue d'un registre d'emploi par les mairies[1284] indiquant le nom du PG et de son employeur, la date de « délivrance et de restitution du PG » qui devra toujours être vêtu de son uniforme marqué des initiales distinctives. Constamment rappelées jusqu'en 1948, ces restriction seront alors complétées avec la transformation des PG en TCL, afin notamment de maintenir la spécificité du statut de captifs : les TCL ne seront ainsi pas habilités à accompagner les PG à leur détachement[1285].

Le pouvoir disciplinaire, omniprésent et omnipotent, s'appuie sur une multiplicité de relais, cherchant à intégrer les acteurs locaux dans l'exercice de cet ordre à faire advenir : les maires, mais aussi les préfets, auteurs de ces arrêtés, les commissaires de la république, sont sollicités Trois préfets décident dès l'été 1945 la création de commissions *ad hoc* chargées de surveiller l'exécution de toutes ces dispositions. En Haute-Vienne, elle comprend un délégué de la préfecture, un de l'autorité militaire et un de l'association la plus représentative des PG du département[1286] . En Savoie, elle est créée à l'échelle municipale. Elle compte, outre le maire, deux prisonniers ou déportés politiques désignés par leurs associations et vingt agriculteurs désignés par les syndicats[1287]. Celle de l'Hérault, plus étoffée, ajoute aux trois membres, comme en Haute-Vienne, le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, ainsi

1284 Hérault, 2 W 970, projet n°3860 26 du 29/09/1945 de l'Inspecteur divisionnaire du travail au directeur des services agricoles ; Eure-et-Loir, 1 W 102, arrêté du 05/08/1946 concernant les « relations avec les PG de l'Axe ».
1285 Haut-Rhin, 1480 W 4 (85730), document n°307/Cdt-7 du 12/03/1948 du capitaine Billot, dépôt 104 au maire de Thann sur le kommando de Thann.
1286 Haute-Vienne, 993 W 789, arrêté du 25/08/1945 du Préfet concernant les « kommandos et gardiens ».
1287 Savoie, 1399 W 12, note n° 1169 du 07/07/1945 du Commissaire de la République concernant les « conditions de vie, garde et surveillance des PGA, employés aux besoins de l'agriculture ».

qu'un délégué départemental des services agricoles. La sortie du dispositif de captivité hors des barbelés dans le civil est placée à la rencontre de trois logiques, disciplinaire, de police, de main-d'œuvre. Une telle convergence ne signifie pas le dessaisissement du pouvoir de contrôle et de sanction possédé par l'autorité militaire. Ces règlements vont en effet de pair avec une affirmation des missions particulières de la gendarmerie nationale en matière réglementaire. Elle doit ainsi reprendre les employeurs qui « négligent de se conformer aux instructions reçues »[1288]. Dans la 10e RM, par exemple, chaque gendarme devra tenir un registre nominatif de tous les PG employés dans les communes du canton. Les maires, chef de services administratifs et employeurs disposant d'un kommando, sont ainsi obligés d'informer sous vingt-quatre heures les brigades de sa création et de communiquer « immédiatement » par téléphone toute évasion[1289]. Par leur contrôle sur place, les brigades de gendarmerie assurent la « visibilité » continue et perpétuelle par l'écrit[1290], essentiel au panoptisme disciplinaire. D'où l'importance du procès-verbal dans la gestion des PG en milieu civil. C'est sur sa base que le commandant régional des PG peut décider le renvoi immédiat des PG fautif à leur dépôt d'origine et l'interdiction pour l'employeur d'utiliser des PG.

3 – Le PGA en milieu civil ou comment naît la logique de sécurité

Malgré ces mesures, l'ordre disciplinaire adapté au camp a toutefois du mal à se déployer dans l'environnement civil. Les archives, en particulier départementales, regorgent de cas qui illustrent une certaine faillite de cette emprise des PG dans le corps social. Se développent dans tous les départements étudiés, fin 1945 – début 1946, c'est-à-dire au moment où les premiers placements économiques ont eu lieu depuis un semestre et le maximum de PG a été atteint, la même constatation négative des autorités chargées du contrôle autour du même leitmotiv : le « relâchement » de la surveillance. La formulation même de ces manquements traduit combien les autorités, civiles comme militaires, responsables de la mise en œuvre de cette insertion encadrée –celles-là mêmes qui quelques mois auparavant avaient édicté le cadre réglementaire, perçoivent ces décalages comme un phénomène de la conciliation des deux ordres de réalités, économiques et disciplinaires. Et ce en termes de stricte infraction à

1288 ANF, F 1a (3301), note de service n° 1661 JPR/GG du 14/06/1945 du GM, 10e RM concernant la « surveillance des PGA affectés aux besoins civils ».
1289 Eure-et-Loir, 1 W 102, arrêté du 05/08/1946 du Préfet concernant les « relations avec les PG de l'Axe ». Dans l'Hérault, dès octobre 1944, les brigades, informées de l'arrivée d'un nouveau PG, l'inscriront dans leur carnet de tournées sous la rubrique « Personnes à surveiller » en précisant son identité et celle de son employeur, ainsi que sa date d'arrivée et ultérieurement, de départ avec sa nouvelle affectation géographique. Et ce afin de « bien suivre les PG dans leurs divers déplacements et mutations » ; Hérault, 999 W 128, instruction n°31 4/MO du 18/10/1944 des FFI, 16e R, EM 4e Bureau à la concernant la « surveillance à exercer sur les PG travaillant dans les usines ou l'agriculture ».
1290 Foucault, Michel, *Le pouvoir psychiatrique…, op. cit.*, p.52.

un règlement importé de la réalité des camps, sans prendre en compte la marge d'adaptation qu'exige le vivant[1291].

En décembre 1945, la DGPG demande à ses commandants régionaux d'intervenir personnellement auprès des commissaires de la République pour rappeler aux employeurs leurs responsabilités en matière de garde et faire cesser le « régime de liberté » incompatible avec le statut dont jouissent les PG au travail[1292]. En Gironde, c'est le préfet qui, un an plus tard, est obligé de rappeler la circulaire d'octobre 1945 face à la multiplication des PG laissés sans surveillance, certains circulant « seuls, à pied, en bicyclette ou en voiture », d'autres consommant dans des débits de boissons, d'autres encore se rendant même au bal[1293]. Et d'appeler ses administrés à réagir face à ce « laisser-aller (…) inadmissible ». Les très nombreuses et régulières réactions des autorités reflètent à la fois l'ampleur du phénomène et ce que de tels comportements représentent pour le maintien de la logique disciplinaire : la dissolution du corps du PG dans le corps social. Derrière le « relâchement » se développe la fin de la *visibilité* du traitement de l'Allemand : la disparition du marquage vestimentaire par les lettres « PG », l'habit en civil semblable à tout Français ; l'absence de surveillance continue dans le temps et l'espace lui offre une mobilité qui tend à faire coïncider, dangereusement, sphère économique de PG et sphère civile tout court. Pour les autorités, le PG non seulement ne tient plus *sa* place, mais n'a plus *de* place. Devenu invisible, son corps interdit toute individualisation, c'est-à-dire cette gestion de la multiplicité dans le nouvel environnement.

L'exemple le plus récurrent, hors évasion, de cet effacement de normes discriminantes, est, de façon révélatrice, le cas des PG conduisant des véhicules civils, sans autorisation le plus souvent, ni permis de conduire, voire d'accompagnateurs. Sources de nombreux accidents qui provoquent un véritable émoi parmi les populations locales[1294] et causent des rapports tendus avec les autorités[1295]. Pour les détenteurs de l'autorité, toute conduite interdite rappelle la désagréable *anarchie* venue des camps américains[1296] et traduit l'intrusion des PG dans le réel devenu incontrôlable.

1291 La notion de « vivant » ne sera pas limitée à « l'individu ou l'être vivant, appréhendé dans sa singularité existentielle », mais étendue à « ce qu'on pourrait appeler le vivant du vivant : ce mouvement polarisé de la vie qui, dans tout vivant, le pousse à développer au maximum ce qu'il est en lui d'être ou d'exister ». Dans cette perspective, le rapport de la vie et des normes est renversée : »ce n'est aps la vie qui est soumise à des normes, celles-ci agissant sur elle de l'extérieur ; mais ce sont les normes qui, de manière complètement immanente, sont produites par le mouvement même de la vie », Macherey, Pierre, *De Canguilhem à Foucault, op. cit*., « « De Canguilhem à Canguilhem en passant par Foucault », respectivement p. 99 et 102.

1292 Hérault, 2 W 488, document n° 16 282 / DGPG/I du 04/12/1945 du M de G, EMA, DGPG aux Généraux Commandants les RM.

1293 Gironde, 87 AW 1, circulaire n° 1453 du 05/12/1946 de la 4e division concernant l'« emploi des PGA par les communes ».

1294 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document du 29/07/1946 de la Section Syndicale de L'Estaque au Préfet.

1295 Bouches-du-Rhône, 97 W 22, document du 17/10/1946 du Comité central, Arles.

1296 Abordé au chapitre premier.

Face à ces évolutions vers *trop peu* de discipline, on trouve également l'excès inverse, non pas le refus de l'intrusion, mais le contournement des normes d'entretien des PG dans le domaine alimentaire, vestimentaire et autres. Comme constate justement le CICR, dans le cadre d'une grande partie de son activité jusqu'en juin 1946, les cas de régimes de famine alimentaire sont beaucoup moins rares que ceux de maltraitance. Les cas abondent d'employeurs ou de gardiens détournant les rations alimentaires de PG, volant les secours, vêtements et tabac, à eux destinés, troquant d'office leurs vieux habits, parfois en loques, et leurs sabots contre les effets et chaussures en bon état. Dans ces cas, le non respect du nouvel ordre réglementaire entraine une interprétation dans un « sens restrictif » de la Convention de Genève au lieu de l'être dans le « sens le plus large ». L'autorité militaire est prise, dans une ampleur considérablement démultipliée, devant la difficulté d'éduquer non seulement un personnel d'encadrement, mais l'ensemble des populations en contact avec les PG, c'est-à-dire peu à peu l'ensemble de la société française. Avec l'appui des autorités civiles, elle réagit tout d'abord aux sévices et aux mauvais traitements les plus graves en portant l'affaire en justice[1297].

Ces comportements, du trop et de trop peu de discipline, existent du fait de la défaillance de l'autorité militaire de contrôle devant l'ampleur de la tâche : le SPG s'avère incapable de constituer cette autorité suffisamment préventive et réactive pour représenter une menace susceptible d'estomper ou bien un sentiment d'impunité, ou bien une évolution de routine. Les délégués du CICR sont les plus aptes à saisir le décalage redoutable entre les prétentions exclusives de l'ordre disciplinaire et la faiblesse des moyens alloués. Encore possible dans les camps, l'omnivisibilité et la réactivité du Service devient impossible dans un milieu ouvert qui échappe en grande partie à l'œil du pouvoir[1298]. Les autorités elles-mêmes en sont conscientes. Ainsi, le préfet de Gironde regrette qu'en raison de la pénurie des cadres de l'armée due à la loi de dégagement et à l'état lamentable du parc automobile sont considérablement réduites les capacités de visite de la DRPG. D'autant que certaines brigades de gendarmerie ne jouent pas leur rôle d'adjuvant disciplinaire en matière de sanction. C'est le cas dans la 10e RM, où, au lieu d'appliquer immédiatement la sanction en cas d'infraction individuelle, elles « se bornent à relater dans leurs rapports »[1299].

Contrairement à la finalité de l'ordre disciplinaire, l'établissement d'un corpus réglementaire n'a pas permis la normalisation des pratiques des acteurs vis-à-vis des PG, mais a plutôt facilité les comportements déviants… à moins d'y voir au contraire la nécessaire adaptation

1297 SHAT, 7P39, lettre (copie) n° 15 199 du 19/11/1945 de la DGPG au Ministère du Travail, Direction générale de la Main-d'œuvre concernant les « attentats et voies de faits sur des PG au travail », SHAT, 6P10, document n° 16266 du 04/12/1945 de la DGPG au Délégué à Nuremberg.
1298 AE, Z23, note du 04/09/1946 de la Direction générale des Affaires Administratives et Sociales concernant les « PGA ».
1299 Bas-Rhin, 349 D 88, Note de service n° 847/2/R du 20/09/1945 du GM,10e région concernant le « rappel de la NS 3016-5 du 27/7/45 ».

du dispositif de captivité au vivant, à savoir aux conditions de son nouveau milieu d'application. Au contact de l'élément étranger, qu'est le PG, le corps social réagit selon ses propres modes, rendant impossible le transfert des normes des camps dans le vivant[1300].

La fixation des autorités de contrôle sur les normes définies par l'ordre disciplinaire ne permet pas de rendre compte de la complexité des comportements non réglementaires, mais, par nécessité, incompatibles avec le dispositif de captivité, synonyme de laxisme. Certes, l'intégration du corps du PG dans le vivant sous l'espèce d'une main-d'œuvre tant vantée par ces mêmes autorités finit par gommer la spécificité de l'Allemand comme ennemi et de l'ordre qui s'y rattache. Pour autant, s'agit-il, sans négliger le réel danger militaire, puis économique (l'évasion), ni la légitime réaction des populations locales, d'une humanisation consécutive de l'ennemi, d'un relâchement peu patriotique, d'un gaspillage économique ? Les exemples trouvés dans les différentes archives ne permettent pas de répondre affirmativement. Bien au contraire.

En janvier 1946, la commune d'Eymoutiers est en émoi : le PG employé depuis novembre 1945 par la dentiste est habillé en civil ! Pire, elle reconnaît qu'elle n'a aucune autorisation pour une telle dérogation, contrevenant sciemment à l'arrêté préfectoral. Mais avance-t-elle, « si j'ai dérogé à cet arrêté, c'est en raison du métier que j'exerce et que je ne tenais pas à ce que mes clients voient que j'occupe un PGA »[1301]. Cacher le corps du PG ne recouvre ici aucune complicité politique, ni même de relations coupables, mais simplement le plein aboutissement de la logique de main-d'œuvre par lesquelles les PG ont été sortis du camp.

Le monde rural propose une même logique d'insertion des PG dans l'économie locale, non sur le mode du transfert, mais de l'adaptation-intégration. Elle comporte nécessairement une marge et une homogénéisation entre les deux corps afin d'obtenir le maximum de rendement, comme si le vivant tendait à remplacer la surveillance stricte par la sécurité qui accepte le risque. Dans le Haut-Rhin, le sous-préfet d'Altkirch doit faire reconnaître au préfet en novembre 1946, que l'enquête diligentée après dénonciation pour surveillance défectueuse, n'est pas fondée : certes, dans plusieurs localités du canton de Feldbach, les PG employés aux champs, ne font, pour la plupart, l'objet d'aucune des « mesures spéciales de surveillance ». Il n'est pas rare d'en rencontrer qui se rendent, seuls, à leur lieu de travail, voire qui travaillent isolément[1302]. Malgré cela, depuis le début de l'année, on ne relève qu'une évasion. Le sous-

1300 On tient ici sans doute un des raisons de l'échec *normal* du transfert de la logique disciplinaire dans le vivant : la norme n'est pas en effet extérieure à son champ d'action, « parce qu'elle s'y produit elle-même en le produisant. Pas davantage qu'elle n'agit sur un contenu qui subsisterait indépendamment d'elle et en dehors d'elle, elle n'est en elle-même indépendante de son action, qui se déroulerait extérieurement à elle, dans une forme qui sert nécessairement celle du partage et de la scission. (…) ce qui norme la norme, c'est son action », Macherey, *De Canguilhem à Foucault, op. cit.*, « Pour une histoire naturelle des normes », p. 90.

1301 Haute-Vienne, 993 W 789, PV n° 29 du 17/01/1946 d' Eymontiers concernant le « port de tenue civile par les PGA ».

1302 Haut-Rhin, 162 W (PURG 13424), document n° B 1977 du 10/05/1946 du sous-préfet d'Altkirch au Préfet, cabinet à Colmar concernant la « surveillance des PG dans le canton de Ferrette » qui sont enfermés le soir dans le commando.

préfet considère donc qu'aucune mesure spéciale ne s'impose, le dispositif ayant trouvé son équilibre, par aménagement des acteurs, sans perturber la fonction sécuritaire.

De nombreux employeurs font ainsi valoir l'incompatibilité de la stricte application des normes de contrôle constante et continue avec la finalité économique de la présence des PG : une telle discipline intégrale rendrait l'emploi des PG économiquement dissuasif. Il est « évident » que le cultivateur, en général seul dans sa ferme, ne peut être « constamment aux trousses de son PG », surtout s'il en occupe plusieurs[1303]. La non-application des règlements vise à créer une marge d'adaptation dont le milieu a besoin pour utiliser au maximum le PG. Elle nécessite par une autre gestion du PG, de son emplacement, de ses relations avec son environnement. Au final, la sortie hors des camps, mais pas de captivité, impose le défi aux autorités centrales d'une *juste mesure*, comme le recommande le préfet de Gironde, pour traiter les PG d'une « façon humaine, mais sans faiblesse », les employeurs doivent rester dans la dignité à l'égard de leur ancien ennemi[1304]. Comment y parvenir ?

Les sanctions des autorités militaires prises en réaction à ces *adaptations sauvages* du dispositif laissent apparaître leur fixation sur les normes corporelles héritées de l'ordre du camp. La perception comme danger de l'adaptation par le vivant empêche les acteurs de développer de nouveaux systèmes de sanction fondés non plus sur la surveillance panoptique et discriminante du corps, mais au contraire sur la sécurité de leur insertion. Fin janvier 1946, la préfecture de Gironde est saisie d'une demande de la Confédération Générale Agricole afin d'autoriser les PG à circuler librement dans les communes pour les « besoins stricts de leur travail », munis d'attestation de leur employeur[1305]. Après consultation de l'autorité militaire, le préfet refuse en juin pour des raisons de surveillance. Quand une telle autorisation se produit des mois plus tard, les modalités en sont tout autres et ressortissent davantage de l'esprit disciplinaire que de la prise en compte des spécificités de la logique de surveillance : la DGPG finit par autoriser les médecins et dentistes à circuler librement dans le cadre de leur fonction, à condition qu'ils soient en tenue militaire -exception faite de l'uniforme SS-, porteurs des insignes de leur grade et d'un brassard, munis d'une autorisation officielle. Ils doivent de plus s'engager par écrit à ne pas favoriser d'évasions, ni échanger de correspondance clandestine, soit « tous les agissements susceptibles de favoriser les relations

1303 Haut-Rhin, 1480 W 4 (85730), document du 13/03/1948 de la maire de Thann au Capitaine Billot concernant le « commando de Thann ».
1304 Gironde, 87 AW 2 (1), document du 31/12/1945 du MW au Maire de La Tresne concernant les « frais de maladie et d'incapacité des PG ».
1305 Gironde, 87 AW 1, note du 23/08/1946 du 1e bureau au SG concernant l'« audience de Martin et Valosio, secrétaires de la Fédération départementale des syndicats des Ouvriers Agricoles ».

non contrôlées avec l'extérieur »[1306]. Pour lutter contre la contamination du corps social, le marquage corporel est actualisé.

Le système de sanction s'organise donc, aussi bien dans le cas des sévices que d'un trop grand laisser-aller, autour du retrait du PG du milieu civil, entraînant la dissociation des deux sphères qui n'auraient pas dû se fondre et le retour fautif dans le monde disciplinaire originel. Pas sûr cependant que cela fournisse un *moyen pédagogique* efficace pour l'employeur, ni une solution économique viable pour la reconstruction nationale. La mention dans les règlements de l'été 1945 de sanctions pénales semble avoir été peu efficace ; la pratique du retrait nuit, elle, à l'utilisation économique de cette main-d'œuvre : on préfère procéder par retraits partiels plutôt que de supprimer tout un kommando, comme à Welholstein dans le Haut-Rhin. Suite à un contrôle inopiné en février 1946, la gendarmerie constate que dix prisonniers couchent chez leur employeur et que nombre d'effets ne sont pas marqués des lettres « PG ». Le général commandant la RM décide de retirer dix des trente-neuf PG pour tenir compte des besoins de l'agriculture de la commune[1307].

Toutefois, même dans ce cadre, ces mesures sont limitées par les contraintes matérielles et l'emprise sur le réel des acteurs chargés de les faire appliquer. Bien entendu, la DGPG a prescrit à ses DR de visiter tous les kommandos au moins une fois par trimestre, voire par mois, et de procéder, largement, à tous les retraits nécessaires, des détachements mal tenus, mal surveillés, mal logés[1308]. Difficile à réaliser sans personnel, ni voiture, difficile à appliquer avec des dépôts déjà encombrés. D'autant que la définition d'activités prioritaires, la pénurie de main-d'œuvre civile et l'urgence de certains travaux entravent le principe de retrait et celui de non remplacement des PG évadés[1309].

Pour conclure, on relèvera que l'inflexion, voire la dissolution de la logique disciplinaire sous l'effet du réel, se produit par *l'usage* du corps du PG selon une nécessité économique. Le jeu des acteurs locaux, leur utilisation de la main-d'œuvre ennemie et les limites de moyens de contrôle favorisent le développement d'une logique de sécurité qui vise à insérer le corps étranger en tenant compte du milieu d'insertion. De façon symétrique, la reprise d'un système de prime et d'amende de 1 500 francs par PG évadé, à partir de 1946, permet une meilleure prise en compte des besoins économiques de la Reconstruction et dissocie la sanction de l'employeur de la punition des PG. Simultanément, elle confirme

1306 Pas-de-Calais, 1 W 9603, document n° 345 du 25/01/1946 concernant le « scandale au service du déminage ».
1307 23644 ? = Haut-Rhin, 162 W (PURG 13424), note n° 3507 PG/2 de Roux au Préfet.
1308 CICR, G17/51, 124, document n° 32458 DGPG/CAB du 29/11/1946 de la DGPG concernant le « maintien en condition des PG ».
1309 Hérault, 2 W 488, document n° SN/RE/5 N 141 du 19/03/1947 du MI, direction de la sûreté nationale, direction de la réglementation et des étrangers concernant les « circulation et tenue des PG de l'Axe ». Sur l'évasion dans l'utilisation économique de la main-d'œuvre PG, voir chapitre sept.

l'hypothèse que l'avènement de cette nouvelle gestion ne va pas nécessairement de pair avec une humanisation du traitement des PG, qu'il ne faut pas se contenter de surveiller, mais, avant tout, faire travailler « au meilleur rendement ». Dans cette évolution en parallèle, deux questions occupent une place centrale, le gardien et la lutte contre les évasions, et révèlent la difficulté d'assurer la mission de contrôle à l'heure de la démobilisation militaire et culturelle.

C) De la garde militaire aux gardiens civils : l'insoluble question d'une surveillance à revers

Pour l'autorité militaire, la garde, autant assumée dans les camps que transposée dans la vie civile, représente donc le pivot du dispositif de captivité. Les gardes sont en effet le gage de réussite de l'imposition disciplinaire dans la structure d'enfermement : en assurant l'omniprésence, l'omnivisibilité, la réactivité et l'application de la sanction, ils ordonnent la multiplicité. Les gardiens, relais d'un pouvoir faiblement individualisé, sont censés inculquer aux prisonniers une nouvelle culture somatique sans hélas pour autant l'avoir eux-mêmes assimilée. Avec la mise au travail des PG hors des structures d'enfermement militaire, leur rôle se singularise, ils sont obligés de jouer les interfaces entre les PG et le monde civil. Mais comment assurer la garde dans les camps, lorsque le nombre de PG est en hausse et celui de l'encadrement militaire en baisse ? Comment aussi adapter et assurer les structures de garde des PG dans l'environnement civil ?

1 – Les compagnies de garde militaires restent introuvables

S'appuyant sur la Convention de Genève et sa propre légitimité institutionnelle, l'autorité militaire entend exercer son monopole de la garde, point nodal de la discipline. Elle a commencé par reprendre les PG détenus par les Forces de la Résistance, avec la restauration de l'ordre républicain. Elle affirme le principe qui guide son action jusqu'à la défaite allemande et leurs premiers transferts des PG : « la garde des PGE est assurée en principe par l'autorité militaire », réservant la responsabilité des employeurs à des cas marginaux. Pour ce faire, la DGPG choisit de s'inspirer de l'expérience nord-africaine et de concevoir une structure spécifique, les compagnies de garde de PG.

Créées vraisemblablement au plus tard à l'été 1944 en Algérie et Tunisie, ces compagnies comprennent une section de combat et une de garde, dont le nombre varie selon les charges[1310] et la composition selon les unités[1311]. La compagnie de garde représente donc à la

1310 SHAT, 7P33, note de service n° 6024 du 11/06/1944 de l'EMGG concernant les « compagnies de garde des PG ».

fois la légitimité militaire, à savoir la cellule de base du nouvel ordre disciplinaire à imposer, et un système « souple et économique », reflet des réalités et de l'héritage nord-africain. Au 15 mars, on compte 74 compagnies de garde dont la répartition géographique est consignée dans les tableaux placés en annexe[1312]. L'évolution de la situation militaire contraint l'EMA à envisager de les compléter en multipliant par près de deux fois et demi le nombre d'unités.

L'évolution suit la libération du territoire, puisque chaque RM possède désormais un seuil de PG suffisant pour réclamer un nombre équivalent de compagnies, les progrès du déploiement du SPE autorisant une gestion plus hiérarchisée, plus rationnelle et une répartition plus homogène des PG entre ses dépôts. Toutefois les premières difficultés pour recruter le personnel réglementaire et trouver les équipements nécessaires apparaissent, les transferts américains demandant la création de nouvelles compagnies. A partir de fin avril, la DIPG doit garder près de 100 000 de PG. Elle ordonne donc la création de soixante compagnies d'urgence[1313], en majorité dans les Régions possédant des camps américains.

Dans ces conditions, le cadre disciplinaire se révèle vite un carcan inadapté non seulement aux nécessités économiques, mais aussi à la réalité militaire. De façon symbolique, une note du 8 mai 1945 fait état de grosses difficultés dans l'habillement et l'équipement du personnel des compagnies de garde, ce qui entraîne des retards importants dans leur constitution[1314] et pose la question pratique de la congruence entre surveillance et insertions des PG comme main-d'œuvre.

Après la capitulation de l'Allemagne, l'EMDN fait et refait ses comptes. La fin du conflit renvoie les hommes du front, signifie une démobilisation imminente et une captivité en temps de paix. Il faut poursuivre plus que jamais la surveillance et la mobilisation culturelle pour tirer le meilleur rendement des PG. A cette date, les 178 compagnies créées contrôlent 300 000 PG, soit près de 13 PG par homme, 65 sont encore à créer. En juin et juillet, la France attend 255 000 PG et à terme 1,5 million. Or, le plan des armées continue de prévoir un volant maximum de 40 000 hommes. Comment trouver les 110 000 hommes qui manquent, sachant que pour l'EMGDN la proportion d'un garde pour dix PG constitue un minimum en-dessous duquel la surveillance n'est plus efficace ? La mise sur pied des unités de garde devient un obstacle à la « livraison » de PG à l'économie civile. On envisage d'utiliser des bataillons des régiments d'infanterie endivisionnés et de recourir à des bataillons

1311 SHAT, 7P33, note de service n° 7756 EMGG /1 du 26/07/1944 du Commissariat à la Guerre, EMGG concernant les « tableaux d'effectifs des compagnies de garde de PG » ; 7P39, document n° 5475 TC/BT.O du 02/02/1945 du Ministère des Armées, Direction des troupes coloniales concernant l'« organisation du service de garde des PG de l'Axe ».
1312 Voir les annexes, p. 1289.
1313 SHAT, 7P39, note n° 4532 / DIPG/1-4 du 30/04/1945 de la DGPG à l'EMA.
1314 SHAT, 7P39, note n° 6727 EMA/1 du 08/05/1945 de l'EMGA à la Direction du matériel concernant les « compagnies de PG auprès des ERGM ».

inactifs. Bref, on resterait chez les militaires, mais on casserait le monopole de la DIPG pour bricoler des solutions plus souples.

Le tournant se situe à l'été 1945, vraisemblablement début juin, qui change la configuration entre les acteurs et la nature du dispositif : il n'est pas sensé, avec les effectifs d'une « armée du temps de paix »[1315], d'augmenter proportionnellement le nombre des gardes à celui des PG. Le MG décide le 6 juin 1945 d'adopter, comme règle générale, la formule de garde obligatoirement assumée par l'employeur. Le renversement au profit de la logique de sécurité est cependant moins grand qu'on le pourrait croire. Sa finalité pour l'autorité militaire n'est pas en effet de se dessaisir, mais de combler ses lacunes. Dans ce contexte, la DGPG, soutenue par le MW, estime que l'effectif minimum consacré à la garde et l'administration des PG doit être porté à 100 000.

L'évolution se retrouve également dans la composition même de la nouvelle structure de garde. Le dilemme de recrutement, auquel est confrontée la DGPG en 1946, ne naît pas fin 1945 avec la démobilisation croissante de l'armée française, mais avec la création des unités en période de pénurie de main-d'œuvre masculine. Fin 1944, le SPE envisage déjà trois possibilités pour trouver un personnel suffisamment nombreux et responsable[1316] : la constitution d'unités de gardes « indigènes » à partir d'anciens bataillons de travailleurs coloniaux ou de Nord-Africains récupérés -comme cela se « pratique déjà dans certaines régions »[1317] ; la constitution de gardes français par engagement –volontaires spéciaux de militaires de classe, en priorité au sein d'ancien PGF encadrés par d'anciens gradés et militaires retraités de la gendarmerie. Recrutées pour former un « cadre de surveillance », ces unités seraient régies par un régime d'engagement calqué sur celui du personnel civil de la guerre. Enfin, par roulement, l'emploi temporaire d'unités de l'armée ou des FFI, leur permettant d'achever leur instruction tout en assurant ce service.

Les trois pistes explorées fin 1944 ont pour point commun de procéder par prélèvement d'éléments hétéroclites et explique la nécessité pour la DGPG de créer une culture de corps permettant d'assurer à la fois la garde des PG et leur protection face au milieu environnant. Jusqu'à la victoire en mai 1945, l'EMA et la DIPG favorisent une formation de compagnies par recrutement interne de réservistes à partir des classes les plus jeunes[1318]. Ils encouragent, en parallèle, l'engagement pour la durée de la guerre des sous-officiers, des gendarmes retraités, voire de PGF rapatriés. L'urgence est alors de compléter les effectifs

1315 SHAT, 7P39, note n° 2086 du 06/06/1945 du 1e bureau au Général Chef du cabinet militaire concernant la « garde des PG de l'Axe ».
1316 SHAT, 29 R 1 (2), note n° DIPG/CAB du 10/10/1944 de la DGPG concernant l'« organisation du service des PG dans la métropole ».
1317 Pour faire face au problème d'armement déjà aigu, il est conseillé de leur fournir -en leur proposant un engagement à court terme- seulement un matériel réduit (pistolet mitrailleur, révolvers et fusils de modèles anciens).
1318 D'abord les classes 1935 et plus anciennes, puis remontant jusqu'aux classes de 1939.

squelettiques[1319] impuissants devant les évasions -déjà 1 200 fugitifs en France. L'état du pays affecte également l'armement et l'habillement de ces nouvelles unités, et *in fine*, leur efficacité : l'EMA va jusqu'à envisager de leur donner des armes de chasse. Le directeur de la DIPG attire l'attention de l'état-major sur la nécessité, pour des raisons d'autorité vis-à-vis des PG et de prestige vis-à-vis des Alliés, d'améliorer l'équipement de ces hommes. C'est pourquoi la DIPG insiste pour que les transferts américains s'accompagnent également du matériel nécessaire à l'habillement et à l'armement des nouvelles compagnies : 2 500 collections individuelles, y compris l'arme individuelle en mars 1945[1320] pour atteindre le plus vite possible un effectif minimum de 5 000 hommes de garde[1321]. Ici comme ailleurs, la nécessité de respecter un calendrier décidé à l'échelle gouvernementale, la priorité angoissée accordée à la logique économique de la main-d'œuvre PG et l'absence dans la prise en compte des goulets d'étranglements locaux entraînent l'impossibilité de subordonner le rythme des transferts aux conditions de garde, souvent improvisées « selon les circonstances du moment »[1322]. Le déploiement de la captivité allemande en France empêche le dispositif initial de se construire dans le respect de la logique disciplinaire initialement affirmée. Pourtant, les différents acteurs réaffirment la « nécessité de donner à l'unité de garde une formation suffisante » afin d'aboutir à un « encadrement habitué à leur maniement » et à leur traitement comme une force de travail[1323].

Or, l'expérience des premières formations montre le même tâtonnement dans la création d'une structure de commandement, puisque leur non appartenance à un corps de troupe minerait leur cohésion, leur discipline et leur instruction, conditions nécessaires pour « mieux remplir leur importante et délicate mission »[1324]. Afin de combler cette absence de commandement, le colonel à la tête de la 18e RM propose ainsi en avril 1945 de s'inspirer de l'organisation hiérarchique de la gendarmerie et de placer ces nouvelles unités directement sous l'autorité d'un officier supérieur dépendant directement du commandant régional des dépôts de PG. Mais leur armement est réduit à la portion congrue : les unités disposent théoriquement entre 34 et 40 fusils, deux et trois fusils-mitrailleurs, dix mitraillettes[1325]. L'équipement de base traduit encore plus la pénurie vestimentaire et un certain manque

1319 SHAT, 7P39, Compte-rendu de liaison effectuée le 11 avril par le capitaine Leyzin auprès de la DG et des inspecteurs des PG de l'Axe du 12/04/1945 concernant la « livraison aux compagnies de garde de PG d'effets d'équipement ».
1320 SHAT, 29 R 14 (2), note (extrait) n° 2884 DIPG/1 du 22/03/1945 de la DGPG.
1321 En juin 1945, par exemple, la 3e RM doit recevoir 5 000 PG par transfert allié et 3 000 de la 4e RM, plus 20 000 de Cherbourg. Or, les ressources déjà épuisées n'ont permis de créer que cinq des dix compagnies prévues, entièrement utilisées à la récupération des contingents de PG de la 6e RM ; SHAT, 7P39, lettre n° 1090 du 09/06/1945 de la 3e RM concernant les « PG de l'Axe ».
1322 11740/8 ? 11740 = SHAT, 7P39, lettre n° 6775 DIPG/1-3 du 18/06/1945 de la DGIPG au Général chef d'EM, Général de la DN concernant la « livraison de PGA à France ».
1323 SHAT, 7P39, document n° 617 DN/4 du 22/05/1945 de l'EMG concernant l'« utilisation des PG par l'économie civile et en particulier dans les mines de charbon ».
1324 SHAT, 29 R 14 (2), document n° 3115 P du 10/04/1945, *op. cit*.
1325 CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document n°1201 du 18/11/1947 du CICR, France à la DGPG concernant la « rémunération des PG au travail ».

d'unité en matière d'uniforme[1326] ; les nouveaux recrutés sont invités à conserver leur linge de corps, leurs effets chauds (chandails et gants), l'Intendance pouvant assurer uniquement la fourniture d'un pantalon civil rembourré, voire une paire de chaussures. Courant 1945, sa direction doit encore réduire cet équipement pour ne fournir que 20 000 collections, couvre-chefs, brassards, linge et une paire de chaussures[1327]. La situation devient en conséquence angoissante dans tous les RM dès mars 1945. Pour fournir des « troupes régulières françaises disciplinées »[1328], la DGPG reprend l'avis de la 2e RM et préconise le rappel des réservistes des classes plus jeunes que 1935[1329]. Des contingences éloignent donc un peu plus la mise en place de ces compagnies de garde sur le modèle militaire.

A la fin de la guerre, l'EMA, confronté à la demande de ceux qui s'étaient engagés pour la durée du conflit, dresse un bilan lucide qui résume l'impasse dans laquelle se trouve le processus de constitution des compagnies de gardes et, plus généralement, la prétention de la DGPG à faire fonctionner un régime disciplinaire. Assurée en principe par ces unités spécialisées, la garde peut être, en cas d'impossibilité, confiée à des gardiens civils, embauchés par les employeurs de PG. Or en juin 1945, sur 254 000 prisonniers, seuls 45 000[1330] sont sous ce régime, moins d'un cinquième. En pratiquant une telle répartition des tâches, il faudra, pour surveiller les 548 000 à venir, créer 171 nouvelles compagnies, 45 000 gardes militaires de plus que ne le permet le plan d'effectif des armées, voire, si le 1,75 million de PG demandé par le MW sont livrés, consacrer près des deux tiers des effectifs de l'infanterie à la garde des PG. La décision de l'EMA d'arrêter l'application de la proportionnalité se fonde sur la nécessité d'adapter le dispositif de captivité à la captivité en temps de paix et d'inverser la façon de procéder : poser le principe d'une garde civile, obligatoire et non plus facultative, pour tous les PG employés dans l'économie civile ; réserver l'utilisation des gardes militaires à la gestion et à la garde des dépôts, des PG refusant de travailler, de ceux affectés dans le domaine militaire, et surtout au contrôle des mesures de garde à la charge des employeurs civils[1331]. Par cette réorientation, la DGPG essaie d'assurer la présence maximum de l'autorité militaire dans le monde civil, ce qui implique de partir des logiques du vivant pour essayer de contrôler au mieux les relations. Dans ce cadre, l'EMA prévoit la constitution d'un « appoint mobile » rattaché aux DRPG et aux dépôts : 120 à 240 compagnies mobiles pour un million de PG mis au travail [1332].

1326 Une capote, un calot, un ceinturon, une paire de sabots, peu adaptées à leur pratique.
1327 SHAT, 7P39, note de l'EMA à la DGIPG concernant l'« équipement pour les compagnies de garde des PG ».
1328 SHAT, 29 R 14 (2), document n° 2461 DIPG du 10/03/1945 de la DGPG à l'EMG concernant les « unités de garde pour les PG ».
1329 SHAT, 29 R 14 (2), note (extrait) n° 2884 DIPG/1 du 22/03/1945 de la DGPG.
1330 On en compte 90 000 dans le secteur civil.
1331 SHAT, 7P33, instruction n° 14853 du 16/10/1945 de la DMA « relative à l'organisation de garde des PG » réservée à l'escorte de PG, à la garde en permanence des camps spéciaux, et aux officiers SS.
1332 Détail du SPGE : SHAT, 7P39, note n° 2086 du 06/06/1945 du cabinet militaire concernant la « garde des PG de l'Axe ».

2 – L'échec de la constitution d'un corps de garde de PG

Le SPG qui se développe à rebours de la sortie de guerre de l'institution peine à assurer le recrutement quantitatif et qualitatif de ces gardes militaires au rôle de modèle. La fin de la guerre aggrave le déficit, notamment en personnel d'encadrement des unités de garde : dans la 10e RM, fin juillet 1945, pourtant objet de toutes les attentions disciplinaires des autorités, les trois compagnies de garde perdent leurs sept officiers[1333]. Le plan de réorganisation de l'armée pour 1946 généralise ce déficit, malgré les nouvelles attributions du SPG et de son rôle de surveillance, en raison de la démobilisation des hommes de troupe, le licenciement de l'encadrement de réserve et du dégagement des cadres militaires[1334].

Face à cette évolution, la DGPG, plutôt les DRPG, tentent, dès l'été 1945, de réagir par un bricolage institutionnel afin de garder le capital humain et d'expérience dans l'encadrement des PG, comme dans la 16e RM qui demande à ce que les engagements souscrits pour la durée de la guerre ou à titre civil soient prorogés[1335]. L'EMA autorise, fin juillet, le maintien, provisoire, de tous les officiers du SPGE concernés par la démobilisation et la limite d'âge de 58 ans, comme tous les sous-officiers qui le désireront[1336]. Afin de susciter des candidatures, la DGPG enjoint aux commandants de Région d'indiquer que les demandes de maintien dans l'armée formulées par des officiers sur le départ ne seront pas examinées, alors que toutes celles adressées au SPGE seront favorablement traitées[1337] sous contrat civil. Enfin, pour augmenter les chances de parvenir à un encadrement minimum, l'EMA relance le recrutement auprès d'anciens PGF non encore réintégrés. Les difficultés ont peu à peu raison de la belle unité institutionnelle de départ : en mars 1946, le nombre de compagnies est inférieur à celui de 1945.

La décision du MG d'arrêter toute création de compagnies de garde reflète la marginalisation du SPE dans l'institution militaire qui, la paix revenue, ne semble pas comprendre l'importance du rôle de la DGPG et la fonction de la garde des captifs. Privilégiant une gestion comptable, elle procède au regroupement des compagnies sur les grands camps notamment pour dégager l'infanterie d'avoir à assumer toutes les tâches d'administration et de garde des PG. Comme le montrent les tableaux en annexes[1338], les effectifs affectés au contrôle de la discipline hors des camps ne représente plus que deux tiers des 40 000 militaires alloués au service[1339].

1333 SHAT, 7P39, note n° 10738 du 28/07/1945 de l'EMA concernant l'« encadrement des unités de garde des PG ».
1334 D'après l'instruction 968 DMA/I du 23 janvier 1946, qui fixait le personnel militaire du SPGE, en métropole, à 1 376 officiers, dont 731 de réserve, 5 844 sous-officiers, dont 2 000 de réserves, et 13 656 hommes de troupe, au 15 février, seuls 16 655 officiers, 6 001 sous-officiers et 29 631 hommes de troupe, soit 37 463 hommes pour le SPGE.
1335 SHAT, 7P39, lettre n° 2093 1/CPO du 04/06/1945 de la 16e RM, EM à l'EMA.
1336 SHAT, 7P39, document n° 10853 du 30/07/1945 de l'EMA.
1337 SHAT, 7P39, note n° 9421 DGPG-Cab 7 du 10/08/1945 de l'EMA, DGPG concernant l'« encadrement des PG ».
1338 Voir les annexes, p. 1289.
1339 25758 n'existe pas. Ce qui permet une économie de personnel de 4 officiers, 10 sous-officiers, 93 hommes de troupe : SHAT, 7P39, note n° 16250 du 04/12/1945 de l'EMA, DGPG à l'EMA concernant les « bureaux administratifs de

S'occupant de problèmes secondaires, la DGPG finit par reprendre une solution conçue dès fin 1945 : recourir le plus largement possible aux troupes coloniales, en particulier nord-africaines, autres *oubliés* de la libération. Dans ce contexte de sortie de guerre généralisé en métropole, les Nord-Africains partagent avec les PGA le triste sort d'y entrer à rebours. On assiste en 1946 à un double changement du profil des compagnies de garde militaire : elle est désormais assurée à plus de 80% par des troupes non métropolitaines. L'exemple de la 1re RM est flagrant : sur les dix-neuf compagnies existant en février 1946, toutes composées de Français de métropole, quinze seront remplacée par du personnel indigène.

Les autorités militaires introduisent un changement culturel et disciplinaire important qui bouleverse le dispositif de captivité en plaçant au cœur de la logique disciplinaire, mais aussi au contact direct des PGA, des éléments considérés par les autorités comme n'ayant pas intégré les rudiments de la culture militaire. Elles modifient le rapport entre vaincu européen et vainqueur nord-africain[1340]. Dans un environnement dont ils ne maîtrisent pas la langue, exclus des solidarités culturelles et sociales et religieuses locales, pourtant indispensables, ces gardes apportent un facteur d'instabilité, brouillant le projet disciplinaire. Les nombreuses affaires de voies de faits comme le recours fréquent à la violence en témoignent. Or les autorités mettent du temps à réagir : en juillet 1946, la DGPG décide d'accréditer des officiers pour deux ou trois RM comme « conseillers techniques pour les questions musulmanes » pour parvenir à un meilleur encadrement de ces formations.

Il est cependant plus difficile aux autorités de *redresser* ces unités en termes de normes somatiques[1341]. Un des conseillers techniques revenant d'une inspection auprès de 92 des unités coloniales de guerre rappelle le problème du sous-encadrement de ces unités : « ce n'est un secret pour personne que la troupe de couleur requiert de ses chefs une tutelle plus étroite », avec « son esprit de simplicité » si souvent mauvais conseiller en raison de son déracinement actuel[1342].

En croyant trouver une solution au manque d'effectifs dans l'emploi des troupes indigènes, la DGPG se trouve prise aux pièges d'une captivité de guerre en temps de paix : avoir à gérer des soldats qui ne veulent pas se démobiliser. Tentant d'expliquer le comportement violent de gardes marocains en janvier 1947, le délégué *de l'YMCA* relève que ces combattants, déjà « sur le pied de guerre », avant le départ pour l'Indochine, ne « comprennent pas pourquoi ils

---

groupement ou de bataillon de garde ». Cette réforme rencontre cependant de telles difficultés d'application à l'échelle régionale que les DR demandent d'en reporter l'achèvement au 31 janvier 1946. Elles obtiennent des aménagements, comme de créer ou dissoudre des unités selon les besoins économiques réels.

1340 Les RTS semblent avoir également été démobilisés et repartis au premier semestre 1945. De fait, très peu de documents mentionnent leur présence dans les mois suivants.

1341 E&L, 1 W 204, information n° 1294 du 21/08/1947 concernant le « mouvement séparatiste chez les tirailleurs marocains du camp de Morancez ».

1342 SHAT, 29 R 2 (2), CR n° 111 du 26/11/1946 de l' EM particulier des troupes coloniales concernant la « mission de liaison auprès des DRPG des 9e, 5e, 4e Rég et d'inspection des unités sénégalaises de garde des PG ».

n'auraient pas le droit de battre les PG récalcitrants, étant donné qu'ils sont en somme l'ennemi ». D'autant que les officiers indigènes battent eux-mêmes leurs soldats récalcitrants et trouvent « tout naturel de battre de temps en temps les prisonnier s qui étaient, en somme, leurs subordonnés »[1343].

Malgré l'accumulation de toutes ces plaintes, la DGPG est dans l'incapacité de relever ces unités indispensables jusqu'en 1948. Ce ne sont pas les quelques tentatives de varier les recrutements, allant jusqu'à envisager des gardes-voies assermentés, certains agents des administrations publiques -postes et facteurs ruraux[1344]. Refusant la solution radicale proposée par le CICR -réduire de 40% l'effectif des 730 000 PG en mai 1946-, la DGPG explore une autre voie, créer un corps de garde de PG.

Les impérities de la DGPG profitent aux expériences, de plus en plus nombreuses, de garde assurée par les employeurs. Dès mai 1945 se développent des tentatives pour concilier autrement dimensions disciplinaire et économique e. Ces innovations qui proposent une autre captivité en sortie de guerre constituent une concurrence sérieuse pour le monopole, voire l'existence même de la DGPG. Elle cherche donc à s'opposer à la séparation entre les deux environnements. Début juin 1945, critiquant le transfert aux employeurs de la responsabilité disciplinaire, elle propose à la place un « système homogène de garde » avec la création d'un « corps spécial unique dit de garde de PG ». Elle espère ainsi éviter la privatisation de la surveillance d'une main-d'œuvre PG. Le but en est de garantir à l'Etat un droit de regard direct et, d'une certaine façon, de pérenniser une gestion garante de la *disciplinarisation* des PG. Elle peut s'inspirer de la multiplication d'expériences locales qui démontre la viabilité d'autres possibles disciplinaires, comme dans le Haut-Rhin.

Le MRU y a mis en place, début juin, une structure très élaborée d'unités de gardes civils. Le « corps de gardien » formé d'une soixante d'hommes environ est encadré par des officiers et des sous-officiers démobilisés, après avoir reçu une instruction militaire. Il est équipé, en armement et en uniforme, dont le béret notamment pour marquer l'espace public[1345]. L'esprit de corps et la dimension publique de leur mission sont renforcés par le fait de prêter serment. Ceux du camp de Neuf-Brisach jurent « jure de bien fidèlement remplir les fonctions qui [leur] sont confiées de jour et de nuit, d'observer en tous points devoirs qu'elles [leur] imposent »[1346]. Instruits, habillés et soudés en corps, ces gardiens fournissent un double positif

1343 SHAT, 29 R 9, rapport confidentiel du 07/01/1947 de l'*YMCA*.
1344 SHAT, 7P39, lettre n° 1304/DIGP/1 du 12/02/1945 de la DGIPG du Ministère du travail concernant l'« utilisation des GVC dans le servce des PG », février 1945 ; 7P39, télégramme-lettre n° 6109 du 29/04/1945 de l'EMA concernant le « recomplètement en personnel des unités de garde dans la communication et des prisonniers de l'Axe ».
1345 Colmar (ZOF), AP 113-1, document du 09/06/1945 de la Mission militaire pour l'AA, délégation économique et financière, Division du Travail concernant les « suggestions relatives à l'utilisation des PGA en Alsace ».
1346 Haut-Rhin, 162 W 13424, document du 08/10/1945 concernant les « gardiens du camp de Neuf-Brisach ».

de ces gardiens civils dénoncés dans les archives. Cette symbiose entre éléments civils et militaires donne « entière satisfaction », notamment en matière de surveillance.

Ce type de structure a les faveurs du MW qui dénonce l'erreur d'appréciation consistant à croire qu'à la fin du conflit, le risque d'évasion diminuera[1347]. Certes, la menace militaire cesse, mais elle n'est que relayée par le danger que constitue pour la sécurité intérieure l'errance de milliers d'évadés, encouragés par l'absence d'un renvoi au front. Plutôt que d'armer des employeurs privés pour garder les kommandos, il faut entretenir une certaine mobilisation qui passe par le maintien du contrôle militaire dont l'organisation hiérarchique et l'impact psychologique fondent l'efficacité supérieure de sa garde.

Le projet proposé par la DGPG aux MW, des Finances et de la Guerre insiste sur la moins grande responsabilité du gardien civil par rapport au militaire, « soumis à la discipline militaire et à ses sanctions ». Il préconise un système exclusivement composé de gardiens recrutés par voie d'engagement volontaire, avec un statut spécial, ayant en charge l'ensemble des kommandos de travail à partir de dix PG[1348]. En s'adressant d'abord aux cadres de réserve et aux officiers, la DGPG espère libérer les 35 000 hommes du contingent ainsi et recycler son expérience militaire, somatique et disciplinaire. A raison d'un gardien pour dix PG, les besoins réels du nouveau corps calqués sur ceux d'une compagnie de garde se monteraient à 70 000 au 1er janvier 1946, puis 130 000 au 15 juillet[1349]. Grâce à la déduction des différents frais de l'indemnité compensatrice due par l'employeur[1350], le nouveau système, autofinancé, ne coûterait rien à l'Etat. Lorsque, fin août 1945, elle demande au MG de faire adopter son projet, autrement dit de recruter 150 000 gardiens d'ici un an pour créer ce nouveau corps[1351], elle est sûre de trouver un appui de taille.

Le projet achoppe néanmoins sur la réaction du MG : s'il accepte le principe de la création, ses objections transmises le 7 septembre, montrent qu'il réduit la mission disciplinaire de la garde à sa stricte dimension militaire. La DGPG insiste en démontrant que le Ministère a mal compris l'esprit du projet, explicite le triple avantage, financier, militaire et disciplinaire, de ce corps : son encadrement est désormais présenté comme « exclusivement assuré par du personnel de réserves »[1352] ; l'uniforme se réduira, par économie, à des insignes spéciaux (brassard et béret) qui attestent du « caractère militaire, [même] moins apparent que réel », car

1347 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 10/06/1945 du Service de la MOC au Ministère de l'économie nationale concernant la « mise au travail des PG de l'Axe ».
1348 SHAT, 7P39, note n° 9079 DGPG/I du 04/08/1945 de la DGPG concernant la « garde des PG ».
1349 Soit, en prenant comme base une compagnie de garde (quatre sections avec cinq officiers, vingt sous-officiers et 145 hommes de troupe) respectivement au 1er janvier 2 055 officiers, 8 220 sous-officiers et 59 725 hommes de troupe ; au 15 juillet 3 820 officiers, 15 280 sous-officiers et 127 930 hommes de troupe.
1350 L'indemnité compensatrice est présentée et analysée dans le chapitre sept.
1351 SHAT, 7P39, note n° 10484 /DGPG/Cab du 30/08/1945 de la DGPG au MG concernant les mesures prises par le Ministère de la Guerre concernant les PG de l'Axe.
1352 SHAT, 7P39, note n° 12052 / DGPG /I du 25/09/1945 de l'EMA, DGPG à l'EMA concernant le « corps spécial de garde des PG ».

il contient en lui les « règles de vie militaire, en particulier la discipline militaire », nerf de la guerre hier, de la captivité aujourd'hui.

Transmis aux grands ministères co-gestionnaires de la captivité, abordé en conseil des ministres en juillet 1946, le projet n'appartient plus aux seuls militaires, comme en témoignent les traces archivistiques de Vincennes à Fontainebleau en passant par le Quai d'Orsay. Il reçoit Ses le soutien de taille des Houillères Nationales, qui demandent au Ministre de la production industrielle d'appuyer une telle création. L'organisation d'une telle garde, recrutée et encadrée par les militaires apporterait une solution au tracas insoluble, de leur point de vue, de constitution d'une garde civile pour surveiller 50 000 PGA dans la 1ère RM que les militaires entendent leur transférer[1353]. Ce soutien ne suffit pas à surmonter le refus du Ministère des Finances. Davantage que sur la question strictement financière, la ligne de partage se dessine cependant selon la conception de l'utilisation de la main-d'œuvre PG à la Reconstruction et, *in fine*, sur le rapport entre l'intérêt économique du PG et les représentations culturelles de sa dangerosité. Derrière le corps de garde se cachent des sorties de guerre différentiées, sans nécessairement que l'une signifie un régime de captivité plus favorable aux PG.

La partie n'est cependant pas abandonnée : fin octobre 1945, une nouvelle mouture est présentée qui limite la présence militaire à la hiérarchie. Le corps, désormais estimé au 1er juillet 1946 à 120 000 hommes, devrait être civil et dépendre, pour son emploi, du MW qui en assurera le financement[1354]. La double dénomination des échelons hiérarchiques traduit cette production duale : commissaire en chef / commandant, commissaires / capitaine, commissaire adjoint / sous-lieutenant, surveillant-chef / adjudant, surveillant / sergent, gardien / soldat.

Faute d'accord d'application, mais toujours confrontée au même impératif de garantir une garde effective pour lutter contre le fléau de l'évasion, la DGPG tente alors de faire aboutir son projet et presse le MG de mettre sur pied, sans attendre les crédits du Ministère des Finances, les 15 à 20 000 hommes indispensables d'ici fin 1946[1355]. Les résistances l'obligent toutefois à faire évoluer son projet dans le sens d'un retour à un système mixte en renforçant les éléments civils. Il est alors question, en décembre 1945, de « gardes civils commissionnés » qui viendraient compléter le noyau des effectifs militaires[1356], puis d'un « corps spécial temporaire de garde », dont le statut est transmis au secrétaire général adjoint du gouvernement.

1353 Nord, 27 W 38361(1), note du 27/10/1945 des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, Service des PG de l'Axe concernant la « garde des prisonniers ».
1354 SHAT, 7P39, fiche n° 1556 / EMA/1 du 30/10/1945 de l'EMA relative à la « création d'un corps spécial de garde des PG de l'Axe ».
1355 SHAT, 29 R 14 (2), note n° 14440 DGPG/4 du 06/11/1945 de la DGPG au MG.
1356 Centre d'études Edmond Michelet, D 27/2 (25), fiche du 15/12/1945 du MA, cabinet militaire du M, F terrestres concernant la « séance de commission interministérielle sur les problèmes relatifs aux PG de l'Axe tenue à Hôtel Matignon le 15/12/46 ».

Il exprime sans doute la version la plus aboutie d'un tel corps, désormais pleinement conçu comme un corps de transition. Reprenant les caractéristiques précédemment définies, la DGPG insiste sur le compromis idéal entre les restrictions encore liées à la captivité de guerre et l'usage civil : corps civil à structure militaire placé sous le commandement militaire, il offre une garantie juridique dans le respect de la Convention de Genève, nécessaire pour apaiser le CICR et les autorités américaines[1357]. En termes pratiques, il concilie l'expérience du MG dans la gestion logistique des masses à recruter, à héberger, à ravitailler, à répartir… avec les moyens financiers du MW[1358]. Son habillement reflètera sa double appartenance : excepté les officiers qui serviront en uniforme, ses membres seront habillés en civil, mais avec un brassard distinctif et un béret.

Si en juin 1946, le général Buisson évoque encore devant le CICR la promulgation prochaine d'une loi sur les gardes civils, le corps de garde de PG ne verra jamais le jour. Tout ce projet n'aura-t-il été qu'une garde de papier ? Difficile de répondre. Son héritage n'a sous doute pas été vain. Il faut regarder du côté des kommandos pour savoir s'il a facilité l'embauche et le contrôle de gardiens civils.

3 – La réponse du vivant : des gardiens pour les PGA au village

A partir de juin 1945, l'autorité militaire décide de ne pas freiner la mise au travail des PG et de transférer la responsabilité de la surveillance à l'employeur désormais inscrite dans les conventions de louage des PG. Après la suspension de la garde par l'autorité militaire des kommandos, à partir de novembre 1945[1359] la responsabilité du gardiennage collectif sera transférée aux maires. Cette inversion du principe de responsabilité est explicitement conditionnée à la reprise de la logique disciplinaire hors du camp, seul gage de concilier l'introduction dans l'ordre public, l'*apprentissage* du gardien et un juste traitement de l'ennemi. La DGPG est très claire : remplacement du garde militaire par le gardien civil n'implique pas une privatisation du gardiennage[1360]. L'employeur est responsable des

1357 SHAT, 7P39, note du 28/12/1945 de l'EMA, DGPG concernant les « surveillance et garde des PG ». Ajout manuscrit : « remise le 28 à 18h au secrétaire général adjoint du gouvernement, sur sa demande téléphonique du 28 matin ».

1358 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 29/12/1945 du Service de MOC, section des PGE au Ministère des Finances, direction du budget concernant les « corps de gardiens de PG ». La MOC calcule pour décider le Ministère des Finances 5 074 518 000 francs. 90 000 gardiens sont actuellement nécessaires, soit 2 537 032 000 francs. Les employeurs de PG doivent entre 10 et 15 francs/jour et par PG. « Tabler sur une décrue de 12 francs, soit 5 650 000 000 francs, d'où une économie réelle de 773 482 000 francs et la nécessité d'inscrire au budget de l'Etat un crédit de trois cents millions de francs ».

1359 Haute-Vienne, 186 W 1 – 135, document n° 2071 MO/SG du 15/10/1945 du Colonel Koguet, directeur du service régional des PG de l'Axe concernant le « retrait des gardiens militaires des PGA ».

1360 Nord, 27 W 38361(1), note de service n° 1026 DIPG/3 du 01/01/1945 de la DGPG concernant l'« emploi des PG dans l' agriculture ». La DGPG précise ainsi que la « nécessité de sécurité s'oppose à une dispersion exagérée des PG sans **surveillance sérieuse** qui aboutirait à des évasions, à des attentats et des sabotages. Il convient donc, de se préoccuper, des conditions d'hébergement et de **garde** qui doivent être réglés de manière à permettre groupement de prisonniers en détachements organisés bien groupés dans un même cantonnement où la surveillance est assurée convenablement et mis seulement pour les heures de travail à la disposition des employeurs qui les prennent et les ramènent sous leur propre

gardiens recrutés et de leurs agissements devant l'autorité militaire, outre la responsabilité pénale de chacun. L'autorité militaire reste donc détentrice de l'application des sanctions.

Pourtant, cette délégation de compétence projette dans la société française en voie de pacification une composante guerrière, potentiellement porteuse de violence. Comme le souligne le Ministère de la production industrielle, l'employeur, ou son gardien, est tenu, en cas de tentative d'évasion, « d'abattre le fuyard »[1361]. Il demande donc qu'il soit « assuré de ne pas être inquiété, qu'il rate son homme ou qu'il fasse mouche ». Quelles responsabilités morales et juridiques, quelles normes comportementales et culturelles doivent-elles alors encadrer une telle insertion ?

L'apparition du gardien civil introduit de nouveaux acteurs dans la gestion des PG, faisant perdre à la l'autorité militaire sa position d'unique décisionnaire dans le processus de constitution et de contrôle. Elle doit composer avec le MI et le MW, responsables en matière de régulation policière et économique. La sous-direction de l'emploi du MW définit, en accord avec le MG, les modalités de recrutement des gardiens civils dès la mi-mai 1945 : ils seront recrutés en priorité parmi les « travailleurs sans emploi » -chômeurs de différents statuts et ex-prisonniers français non reclassés[1362]. Les informations à relever par les directions régionales traduisent bien la finalité sociale de l'emploi : outre identité et adresse, les candidats doivent indiquer leur dernière profession et leur nombre d'enfants, alors que les qualifications proprement militaires se limitent à un état de service (service militaire, service auxiliaire, ancien prisonnier). Certes, le recensement des candidatures doit dépasser de 25% le nombre réel de postes pour en trier les éléments aptes. Mais le MW intègre ce nouveau débouché dans sa politique de réorganisation du marché du travail en faisant du gardiennage une aide à la réinsertion professionnelle. En privilégiant un critère socio-économique à un critère de qualification professionnelle, il avantage l'intégration au corps social par rapport à la *disciplinarisation* du corps du gardien hors du camp. On pourrait penser que le recrutement prioritaire d'anciens PGF chercher à la fois à faciliter leur retour par une aide spécifique valant reconnaissance publique et à valoriser leur expérience de guerre comme gage de moralité patriotique, frein toute fraternisation. Mais les précisions ultérieures du MW trahissent une convergence biaisée : le classement par priorité de recrutement est avant tout fondé sur les raison de charges financières décroissantes pour l'Etat[1363].

---

responsabilité, éventuellement avec une escorte composée, soit d'hommes de garde, soit de gardiens fournis par les employeurs ».

1361 Eure-et-Loir, 1 W 133, rapport du 13/07/1945 de Ministère de la production concernant juillet 1945.

1362 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 57/MO du 11/05/1945 du MW, sous-direction de l'emploi concernant la « mise à disposition des autorités militaires des travailleurs sans emploi destinés à être affectés à la garde des prisonniers ».

1363 D'abord les rapatriés bénéficiaires de garantie de salaire, les rapatriés ayant droit à une priorité d'emploi, puis les chômeurs secourus et enfin ceux non secourus ; MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 151 MO du 20/11/1945 du MW, sous-direction de l'emploi concernant le « choix des gardiens de PG ».

L'intervention croissante du MI à partir de fin avril 1945 accuse une même inflexion à partir de la question de l'armement des gardiens civils[1364]. En soumettant l'embauche des gardiens à l'agrément des préfets et l'autorisation du port d'arme à leur visa, il devient un acteur indirect mais incontournable du processus d'introduction des PG dans l'ordre public. Sa demande aux commissaires régionaux de la République d'exercer un contrôle dans les nominations et son ordre de procéder à « une enquête sévère, portant sur la moralité et l'attitude du point de vue national » de chaque candidat [1365] renforcent la dimension policière et considèrent le PG sous l'angle d'un danger potentiel pour son ordre. Or, pas plus que la DGPG, aucun des deux ministères n'a les moyens d'appliquer et de contrôler intégralement ce corpus réglementaire. La réalité a tôt fait de travailler ces nouvelles normes en espaces de liberté peu efficaces en matière de surveillance.

L'autorité militaire intervient tout d'abord, en août et septembre 1945, contre la diversité peu réglementaire des types d'armes en circulation, dont certains seraient utilisables par l'armée. L'état-major impose le remplacement, au bénéfice des services du matériel, des armes provenant de la libération par un armement moins performant[1366]. Les armes doivent rester propriété du département de la guerre, même si l'entretien incombe aux employeurs. A l'inverse, les cas de sous-équipements sont encore très nombreux, comme en Gironde où le syndicat agricole et viticole de Pauillac n'obtient aucune aide de la DRPG pour la dizaine d'armes nécessaires à la surveillance du kommando[1367]. La centaine de PG n'est alors gardée qu'avec de simples fusils de chasse insuffisamment pourvus en cartouches. Comment, avec un tel armement « inspirer de respect aux PG » ? Comment réagira la population de Pauillac si elle a connaissance d'une surveillance si défaillante ?

De la même manière, le recrutement semble se décider en dehors des normes précisées par le MW à l'échelle locale, laissant aux acteurs sur place une marge de manœuvre suffisante pour concilier à leur manière efficacement besoins économiques et ressources humaines. Les PG et déportés rapatriés restent certes des candidats prioritaires, comme le prescrit le sous-préfet de Guingamp, pour surveiller les commandos affectés à l'abattage de bois de chauffage, fin septembre 1945. Quant au chef, il sera recruté par le maire parmi les FFI qui reviennent de captivité, les anciens officiers ou sous-officiers de carrière. Seulement, alors que dans sa

1364 Hérault, 2 W 39, document du 22/08/1945 concernant l'« armement des civils des PG » ; SHAT, 6P10, document n° 4404 DIPG/1 du 27/04/1945 de la DIGP au Cabinet militaire du ministre concernant l'« autorisation du port d'arme par les civils chargés de garder les PG ». De façon significative, il n'est pas fait mention, lors des échanges entre MI et DGPG, de la circulaire 16 MO du 28/11/44 du MW autorisant aux gardiens recrutés par les employeurs le port d'armes régulières.

1365 Hérault, 2 W 39, document n° SN/Adm/Règl/8 n°365 du 23/08/1945 du MI, Dion générale de la sûreté nationale concernant l'« armement des gardiens civils des PG ».

1366 SHAT, 7P39, note n° 257897 du 10/09/1945 de l'EMA concernant l'« armement pour les services civils gardant des PG » ; MW (Fontainebleau), 19770623/89, note de service n° 24169 EMA/4 du 24/08/1945 du MG, EMA, concernant les « obtentions d'armes aux services civils. Cession d'armes aux services civils ».

1367 Gironde, 87 AW 2 (1), document du 18/06/1945 du Syndicat agricole et viticole de Pauillac ; port autonome de Bordeaux : mouvement national des Prisonniers et Déportés (secteur de Pauillac) au Préfet concernant l'« armement des commandos ».

correspondance avec le préfet, il mentionne la subordination du recrutement à son propre agrément après enquête de gendarmerie, les critères d'embauche indiqués aux maires se limitent aux « garanties d'honorabilité, de probité et d'énergie, [à] quelques connaissances de comptabilité, [et au fait de] parler suffisamment allemand »[1368]. Ce qui revient à considérablement relativiser les processus de sélections au profit de l'interconnaissance du monde rural. C'est au moment où elles trébuchent sur le réel que les normes s'adaptent et leur pouvoir s'affirme.

Les désignés sont souvent embauchés avant l'enquête préalable, effectuée lors de la demande d'autorisation du port d'arme. Une telle procédure ne traduit pas tant une rapide amélioration de l'image de l'ennemi que la nécessité de trouver au plus vite une main-d'œuvre pour le gardiennage. Chaque secteur met alors à profit ses propres méthodes de débrouillardise. Les mines de Graissessac qui doivent à partir du 20 novembre 1945 mettre en place une garde civile, décident de trouver une solution à l'interne en embauchant quatre de leurs retraités. Seulement, les autres entendent profiter de la manne financière et obligent la direction à établir un roulement de gardiens par quinzaine pour garder les 43 PG employés[1369]. Dans ce contexte, la garde privée des PG, en voie de constitution à partir de l'automne 1945, traduit le hiatus formidable entre le *corset disciplinaire* hérité des structures militaires d'enfermement, et l'effet dissolvant du vivant, si propice aux agencements culturels, économiques et patriotiques locaux.

Le transfert de compétences s'effectue par un détournement des principes réglementaires. Les nombreuses informations collectées sur les représentants du MRU dans les différentes archives départementales demeurent sans doute les meilleures traces, en raison de l'importance des effectifs de gardiens à recruter, des difficultés à surmonter en vue de ce nouvel ordre de gardiennage : le service du Bas-Rhin dresse ainsi, fin août 1945, un constat inquiétant de la qualité de ses gardiens. Comme dans l'Hérault, les enquêtes ne sont effectuées qu'après embauche. Cela signifie, pratiquement, que les « éléments douteux » ne sont licenciés qu'en cas de faute grave ou de mauvaise moralité avérée, comme il a déjà dû y procéder une vingtaine de fois.

L'emploi de gardien semble devenir un repaire aux antipodes du garde militaire : absence d'uniforme, les civils n'ayant pas la possibilité de se procurer des vêtements convenables et les éléments démobilisés interdiction de porter la leur, ignorance quasi-totale du maniement

1368 Côtes-du-Nord, 13W(33), document du 26/09/1945 du sous-préfet de Guingamp au préfet concernant l'« abattage d'office des compositions de bois de chauffage » ; Côtes-du-Nord, 5 W(201), document du 18/10/1945 du sous-préfet de Guingamp aux maires d'arrondissement ; percepteurs, ingénieurs TPE d'arrondissement concernant l'« emploi de kommandos de PG par commune ».

1369 Hérault, 2 W 39, rapport n° 438 du 18/02/1946 concernant une « demande d'enquête sur des gardiens civils de PGA ».

du fusil, à telle enseigne que le port d'arme devient « un danger public ». Bref, ils sont « inaptes à remplir leur fonction »[1370]. Selon la remarque du capitaine de la section « main-d'œuvre PG » du Bas-Rhin, le manque total de discipline de corps, caractéristique des premiers temps, rejaillit sur la propre *disciplinarisation* des PG qu'elle compromet et brouille les rapports avec la population civile dont le regard s'endurcit. Le constat du service de l'Hérault, début novembre 1945, traduit assez fidèlement l'instabilité et la médiocrité de ce nouveau personnel de surveillance, en partie dues à l'interférence des logiques ministérielles qui empêchent l'éclosion d'une conscience professionnelle, les dressages somatiques et provoquent l'impossibilité de penser l'ensemble du processus. Les acteurs privés profitent de cette marge de manœuvre pour agencer leurs propres équilibres entre nécessité économique et sécurité.

Dans cette première ébauche du dispositif, la figure du PG semble paradoxalement passer du centre à la marge et la fonction de gardien civil perdre de l'épaisseur : « ou bien on les prend sur place, se plaint le service du déminage de l'Hérault, et ils sont plus souvent chez eux qu'à leur travail, ou bien on les fait venir d'ailleurs et ils se plaignent d'être mal payés et d'avoir des difficultés à vivre ». La question salariale constitue en effet un élément explicatif de la qualité de ces premiers gardiennages, puisque la charge financière échoit aux employeurs et que seul un salaire suffisant garantit une certaine demande[1371]. En septembre 1945, la rétribution d'un chef de kommando s'élève, dans les Côtes-du-Nord, à 6 000 francs par mois, plus les charges sociales, et celle d'un gardien à 4 000. Dès lors, on ne compte plus les *affaires* des gardiens civils, « peu conscients de leur responsabilités », qui laissent les PG sortir quand ils le veulent, en habits civils, qui négligent de les enfermer, voire de les compter, désertant leur poste.

Cette improvisation pragmatique des normes se ressent également au bout de la chaîne disciplinaire, dans l'absence de grille des sanctions qui paraissent alors aux acteurs centraux trop faibles. Le service du déminage de Lille regrette que son représentant départemental n'ait sanctionné le chef du camp de Neufchâtel que d'une mise à jour de quatre jours malgré ses multiples infractions au règlement : état d'ébriété répété, tir nocturne au pistolet automatique tout près du détachement des PG pour le tester, sortie avec le sous-officier allemand chef de camp, au café après lui avoir procuré une veste civile[1372]. Il demande que lui et son gardien-

1370 Bas-Rhin, 349 D 88, document n° 701/Org du 29/08/1945 du capitaine Guyot, section « main-d'œuvre PG » au directeur-adjoint concernant les « gardiens de PG », document consultable en annexe, p. 1294. Et les accidents récurrents semblent le confirmer. Cet homicide accidentel d'un PG par un gardien du service de l'Hérault semble justifier « le peu de confiance que [le MRU peut] avoir dans [son] corps de gardiens, qui joue avec ses armes et ne sait, la plupart du temps, pas s'en servir ». Pourtant, il doit encore en recruter quatre cents ; Hérault, 999 W 94, document du 07/11/1945 du MRU.

1371 Nord, 27 W 38361(1), Note de renseignements n° 2800 du 13/11/1945 du DL/CR au CR, Lille concernant la « relève des soldats, gardés prisonniers, par des civils ».

1372 Nord, 27 W 38361(1), document confidentiel n° 370 du 05/10/1945 du MRU, Dion du déminage, service régional, Lille au représentant départemental du déminage du Pas-de-Calais.

chef complice soient relevés de leur fonction, renvoi qui ne devient effectif que début novembre[1373], un mois plus tard. Dans la transposition du dispositif de captivité hors des camps, l'écart entre le modèle du gardien civil et sa réalité explique les deux écueils que l'ordre disciplinaire voulait précisément éviter : les cas de mauvais traitements et les nombreuses évasions, qui diminuent la capacité de travail de cette population captive. Le CICR, en fin connaisseur du terrain, constate, fin avril 1946, que cet état de fait provient le plus souvent de l'insuffisance du contrôle de l'autorité militaire et de l'application rarissime des sanctions à l'égard des responsables[1374]. Ce maillon faible contribue à l'évolution du régime de captivité et des rapports entre populations civiles et PG, à l'intervention des différentes autorités pour la fixation de normes disciplinaires.

A partir de fin 1945 jusqu'au tournant de 1946, alors que le principe de la surveillance civile est de plus en plus largement appliqué, on voit les trois grands acteurs publics réagir face à ce qu'ils perçoivent comme un *débordement de la réalité*. Revenant sur la tendance au retrait, notamment de l'autorité militaire, ils tentent, non seulement par renouvellement du corpus réglementaire mais surtout par une multiplication d'interventions à l'échelle locale, d'agir sur les manières de devenir gardiens. Les incessants rappels à l'ordre réglementaire se multiplient, relayés de Paris ou spontanément lancés par leurs représentants -DRPG, Commissaires de la République et autres- pour remobiliser la communauté locales dans le maintien de la discipline : rappels fréquents aux maires et aux employeurs de leur obligation de ne pas laisser circuler « isolément et sans garde » les PG ; demandes aux brigades de gendarmerie de renforcer leur contrôle ; augmentation du nombre d'inspections inopinées ; interdiction de laisser un PG apte inactif[1375]… Il s'agit toujours de garantir la double finalité, disciplinaire et économique, mais désormais davantage à partir d'un équilibre qui prend en compte l'environnement[1376]. Comment les autorités publiques cherchent-elles, à partir du contrôle des gardiens, à définir la juste place de l'Allemand dans le corps social ?

Le retour de la puissance publique passe d'abord par une plus grande attention au processus de recrutement des gardiens : à partir de début 1946, l'enquête préalable devient l'étape déterminante du processus de contrôle. Cette uniformisation à l'entrée s'accompagne d'une volonté d'épurer la situation des gardiens déjà recrutés. Les départements alsaciens offrent les meilleurs exemples d'une tendance qui se trouve, plus ou moins affirmée, à l'échelle nationale. Dans le Haut-Rhin, la garde doit être améliorée par « l'élimination des gardes

1373 Nord, 27 W 38361(1), document n° 494 du 08/11/1945 du MRU, Dion du déminage, service régional, Lille au Commissaire Régional de la République.
1374 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, rapport n° WHM/LC du 20/04/1946 du CICR, France concernant la « situation des dépôts et détachements de travail des PGA en France » ; article 34.
1375 Haute-Vienne, 1081 W 274, note de service n° 5447 DRPG du 09/04/1946 du 4e RM, Bordeaux concernant les « évasions des PG de l'Axe ».
1376 *Idem*, il faut ainsi que pour lutter contre les évasions, l'effort de chacun « s'accomplisse avec un véritable sens des réalités et s'adapte aux conditions locales qui varient de dépôt à dépôt ».

incapables » et le contrôle renforcé des cadres[1377], par l'engagement d'éléments plus sûrs, comme d'anciens PGF, et par un meilleur encadrement avec l'arrivée d'officiers et de sous-officiers récemment démobilisés[1378]. Dans le Bas-Rhin, tous les gardiens en service en décembre 1945 doivent produire pour le 1er janvier 1946 un extrait de leur casier judiciaire et recevront un certificat d'aptitude après visite médicale, tandis que les commandants des sections de main-d'œuvre lanceront des enquêtes sur leurs antécédents et leur attitude pendant l'occupation[1379]. Autant de démarches qui rappellent celles mises en œuvre pour le recrutement d'un agent de la fonction publique. Les quelque cent cinquante licenciements pour faute grave prononcés par la seule circonscription de Strasbourg, depuis juillet, montrent l'ampleur de la sélection.

On peut interpréter la volonté des gardiens de PG dans le Nord d'adhérer au syndicat du bâtiment et des travaux publics, dans une section créée pour eux comme un résultat de cette réformation du métier de gardien qui aboutit à sa professionnalisation. En février 1946, une vingtaine est déjà inscrit, des dizaines le demandent[1380]. En matière d'armement, on relève une même inflexion dans le renforcement des normes, notamment l'inscription de la séparation entre armes militaires et civiles qui seront prêtées, et l'établissement d'une procédure qui permet de tracer l'arme. Fin juin 1946, la 9e RM met ainsi en place un ensemble de contrôles fondés sur le recensement des armes délivrées aux employeurs et sur la validité de l'autorisation d'emploi des PG motivant le prêt d'armes : le SPG devra tous les trimestres faire parvenir un état de la situation complet de la qualité de l'armement[1381].

Cette professionnalisation accrue s'accompagne également d'une meilleure prise en compte de la rémunération des gardiens civils. Cependant, on bute là sur le statut particulier de l'emploi, assurant une délégation de service public, mais en statut privé, dont la période transitoire et la pluriactivité rendent difficile l'établissement de plans de carrière. En l'absence de directives officielles –en décembre 1945, le MW se contente de préciser que le salaire du manœuvre non spécialisé servirait de base de calcul du salaire des gardiens-, chaque département, conscient du lien entre qualité du travail et taux de rémunération, propose ses

1377 Haut-Rhin, 2325 W 302 (109441), document n° 1237 DG du 26/03/1946 de la DG au préfet du Haut-Rhin concernant les « évasions »

1378 Haut-Rhin, 162 W (PURG 13424), rapport n° 3082 du 12/03/1946 du MRU, Délégation départementale, section PG au MRU, Colmar concernant la « main-d'œuvre PG du dépôt du Haut-Rhin ».

1379 Bas-Rhin, 349 D 88, document n° 1891/SG du 29/12/1945 du Capitaine Guyot au Préfet concernant les « gardiens de PGA » ; Bas-Rhin, 349 D 55, CR du 12/01/1946 du Préfet concernant la « surveillance des PG employés à des besoins économiques et civils » / originellement adressées au CDL, les demandes d'enquête sont, à partir de début 1946, assurées par les services des RG des villes ou les maires des autres localités, qui disposent de davantage de moyens.

1380 Pas-de-Calais, 1 W 9603, document n° 563 du 07/02/1946 concernant l'« incorporation des démineurs et gardiens de PG dans les syndicats du bâtiment à Calais ». On retrouve en mai 1947 une intervention de l'union locale des syndicats de Saint-Omer – CGT en faveur de deux gardiens renvoyés suite à deux évasions. Elle met en avant la faute des Travaux publics de l'Etat, administration responsable du kommando, qui n'aurait fourni, malgré les demandes répétées, ni cadenas, ni chaînes : Pas-de-Calais, 4 Z 843 document du 24/05/1947 de la CGT, union locale des syndicats de St-Omer concernant la « révocation de 2 gardiens de PGA ».

1381 Hérault, 2 W 39, note de service n° 1511 du 28/06/1946 de la 9e RM concernant le « prêt d'armes pour la garde de PG ».

solutions au même problème. L'inspecteur divisionnaire du Bas-Rhin envisage ainsi de s'inspirer des procédures en cours dans l'industrie, un salaire fixe augmenté d'une « prime de bon gardiennage » mensuelle si aucune évasion ne s'est produite[1382], soit un fixe de 4 800 francs par mois jusqu'au 1er juillet 1946, 6 000 ensuite avec l'augmentation générale de 25% des salaires[1383]. Le directeur départemental refuse toute nouvelle augmentation, qui aurait pour conséquence d'offrir aux gardiens un salaire supérieur à celui des ouvriers, et l'institution de la prime, contraire à la responsabilité même du gardien dans les évasions[1384]. Comme le reconnaît la Main-d'œuvre étrangère du MW, les taux de salaire des gardiens sont à débattre entre employeurs, intéressés, voire organisations syndicales[1385], concédant une limite dans le contrôle administratif. La faiblesse salariale du gardiennage restera jusqu'en 1948 une des raisons aux difficultés structurelles de recrutement. Pas assez valorisé financièrement, ni valorisant socialement, le travail n'est pas suffisamment attractif pour décider certains chômeurs, en majorité urbains, à venir travailler à la campagne.

Enfin, les autorités se lancent dans un véritable *dressage disciplinaire* en fixant des codes de conduite pour limiter au maximum la part de l'arbitraire local. Ces règlements tardifs qui visent à faire le lien entre échelle nationale et individuelle sont plus détaillés pour les grands détachements ou ceux rattachés aux administrations publiques. Mais, ils fleurissent à tous les échelons de la présence prisonnière. L'ingénieur des Travaux publics d'Etat propose un modèle du genre, placé en annexe[1386], qui reprend toutes les coordonnées de l'ordre disciplinaire désormais appliqué aux gardiens : contrôle du temps avec l'affichage des horaires des postes, l'obligation de faire deux gardes successives en cas d'absence de la relève suivante, indications horaires pour la fermeture des portes du cantonnement et de divers lieux stratégiques ; subordination hiérarchique exclusive, puisque les gardiens devront « obéir sans avoir à discuter » à leur autorité ; omnivisibilité fondée sur le principe de la séparation entre eux et les PG, auxquels ils ne doivent pas se mêler, sur l'automatisme des tours de garde, sur le déroulement de l'appel du matin spatialisé en catégories et en sous-groupes ; codification comportementale face aux PG, avec lesquels ils ne « doivent entretenir aucune relation » ni non plus insulter ou frapper, ou dans l'usage de l'arme à feu ; gamme de sanctions contre les gardiens, en cas d'évasion ou de retard, et également, et contre les prisonniers, punis uniquement par le chef du kommando. L'entrée d'éléments civils dans le détachement comme

1382 Bas-Rhin, 349 D 55, document n° PG/YD du 17/05/1946 de l'inspecteur divisionnaire au MW concernant les « évasions ».
1383 Le salaire de base pour les salariés en 1946 est d'environ 5 600 francs.
1384 Bas-Rhin, 349 D 55, document n° ML/GH du 23/08/1946 du Directeur départemental de la MO au Préfet concernant la « rémunération des gardiens de PGA ».
1385 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document du 12/05/1946 de la sous-direction de la MOE, au MRU, dépôt de la Muette, Maison Laffitte concernant le « taux de salaire des gardiens de PG ».
1386 Pas-de-Calais, 4 Z 843, document du 26/04/1946 de l'ingénieur des Travaux publics d'Etat. Il est consultable p. 1295 des annexes.

l'échange d'informations ou d'objets entre les deux milieux sont strictement interdits. Pour autant, il ne s'agit pas d'un retour en arrière sur le premier ordre disciplinaire.

Les autorités tentent d'adapter le dispositif de captivité aux nécessités du vivant. Ainsi, en Gironde, la DRPG propose-t-elle, pour faciliter aux employeurs la circulation des PG, de les autoriser à prendre les transports en commun, escortés d'un gardien civil portant un signe distinctif, comme le brassard, « connu des services publics et de la population »[1387]. Face à l'extériorisation de l'emploi des PG dans l'économie libre, que les autorités interprètent en termes de risques d'évasion accrus, elles mettent en place des modes de réaction et d'information. Le système qui contient une part de prévention -signaler tout comportement suspect- fait de la gendarmerie le pôle centralisateur qu'il faut informer au plus vite, moins d'une journée dans certains règlements, sous peine de sanction. Les services militaires vont jusqu'à concevoir des cours pour gardiens de PG afin de « déjouer [leurs] projets de fuite »[1388]. Enfin, les gardiens et les autres responsables sont invités à produire un rapport détaillé des circonstances, archives pour une gestion prévisionnelle. Le retour en force du corpus réglementaire s'accompagne d'une très forte mobilisation de l'ensemble de la communauté des acteurs, comme en Eure-et-Loir où l'exécution de l'arrêté préfectoral concerne, outre le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, les maires, les commandants de gendarmerie, les commissaires de police et tous les agents de la fonction publique[1389]. Une importante publicité, par voie de presse principalement, est réalisée[1390].

On peut toutefois se demander si ce renouveau de l'ordre disciplinaire, autrement dit la volonté des autorités de l'aménager à la lettre près, traduit davantage un retard irréductible sur l'ordre du vivant qu'il ne le précède. Le nombre considérable de documents indiquant des sanctions peut se lire comme conséquence de la reprise en main du règlement ou comme l'écart croissant des pratiques d'autant plus difficile à contrôler que la DGPG n'a pas les « moyens mécaniques » pour se déplacer, que la gendarmerie ne constitue pas nécessairement un relais fiable. Dans ces tensions, on comprend mieux le recours beaucoup plus systématique au licenciement des gardiens fautifs, sous peine de retrait des PG. Ce dont fait l'expérience Charles F., le gardien du cantonnement de Liebfrauenberg d'où s'évadent le 20 février 1946 deux PG. Son employeur, les Eaux-et-Forêts, lui défalque deux jours de salaire, lui supprime

1387 Gironde, 87 AW 4, document n° 12702 EFF du 13/07/1946 du Colonel Dancre au préfet concernant la « surveillance ».
1388 ANF, F 1a (3364), document n° XP 10 du 31/10/1946 de la DG de SN, RG concernant le « traitement des PGA ». Il ne semble pas qu'une telle pédagogie ait dépassé le stade de l'expérimentation ou de l'information administrative par note de service.
1389 Eure-et-Loir, 1 W 102, arrêté du 05/08/1946 du Préfet concernant les « relations avec les PG de l'Axe », article 11.
1390 Hérault, 999 W 128, document n° 4994 26 du 28/12/1945 du Secrétariat d'Etat au Travail et à la Solidarité Nationale concernant la « surveillance des PG occupés chez des particuliers ». La presse peut rédiger localement ou, très souvent, adapter de communiqués, ainsi ce projet de communiqué à la presse au sujet de la surveillance : « il a été constaté que dans bien des cas, les PG occupés chez des particuliers jouissaient d'une liberté inadmissible. Mais les **employeurs** sont, par le présent avis, invités à se conformer en tous points aux prescriptions du contrat qu'ils ont signé avec l'administration. Quant à la surveillance et la garde des PG, si des manquements à ces prescriptions étaient à nouveau relevés (> constatés), les PG seront retirés de chez employeur qui les occupe ». Le dépouillement des journaux locaux a permis de le constater à foison.

la prime de rendement et le licencie au 1er mars[1391]. Dans d'autres incidents, l'autorité militaire demande des poursuites pénales. L'employeur, outre la prime d'évasion à payer, devra compter avec le non-remplacement des PG évadés, sanction économique de plus en plus suivie avec la fin des transferts américains au printemps 1946.

Il y a pourtant eu des rappels, des évasions, des sanctions jusqu'à la libération des PG en décembre 1948. L'ordre disciplinaire au cœur du dispositif de captivité est donc resté, par rapport à sa conception en 1945, puis à son adaptation en 1946, sur le mode de l'inachèvement, révélant le retard de la visée normalisatrice des autorités sur les pratiques locales et la diversité des régimes de captivité. Les archives départementales offrent une source abondante de petites variations avec le règlement : dans tel kommando, les gardiens déjeunent entre eux, laissant leurs PG répartis sans surveillance sur deux cents mètres ; dans tel autre, la surveillance nocturne n'est que facultative, le garde-champêtre devant effectuer plusieurs ronde ; dans un troisième, les PG doivent attendre un quart d'heure que le gardien ouvre la porte du local dans la mairie, à l'heure officielle de leur retour, avant de repartir chez lui à quarante mètres. Relié par une sonnerie électrique, les PG l'appellent lors de contrôle des gendarmes qui constatent que dans ce cas « les PG surveillent le gardien »[1392]. Mais l'historien se régale également de péripéties plus détaillées qui mettent en scène le gardien civil et la pratique de l'ordre disciplinaire dans son environnement.

Ainsi à Aspach, dans le Haut-Rhin, le gendarme constate-t-il, en février 1946, lors d'une visite tardive, que la discipline n'est pas appliquée dans le kommando municipal situé à l'orée du village[1393]. La porte d'entrée est ouverte, les trois à l'intérieur toutes défectueuses[1394], les fenêtres ne présentent aucun dispositif pour empêcher les évasions et il manque un prisonnier sur les neuf employés. Enfin, le gardien est introuvable. Celui-là, interrogé chez lui à cent mètres du baraquement, explique que, pour 360 francs par mois, soit quarante francs par prisonnier, son rôle se limite à les « faire partir le matin » et à les « enfermer le soir », ainsi qu'à se rendre une fois par mois au dépôt de Colmar chercher le ravitaillement en tabac et effets, pas à passer la nuit dans le baraquement. Face aux nombreux équipements défectueux, il précise que le maire a formulé maintes demandes restées vaines, tandis que les employeurs, qui auraient aisément pu dépanner, ont prétexté ne disposer d'aucun matériel. Il aurait enfin pu souligner que le PG manquant était retenu chez son employeur pour veiller une vache

1391 Bas-Rhin, 324 D 10, document n° 336 S du 21/03/1946 du sous-préfet de Wissembourg au Préfet concernant les « évasions et captures de PG allemands et yougoslaves.
1392 Haut-Rhin, 162 W 13424, rapport n° 445/2 du 06/07/1946 de la section de Guebwiller, brigade de Rouffach concernant la « surveillance des PG du Commando de Westhalten ».
1393 Haut-Rhin, PURG 13425, rapport n° 39181 du 18/02/1946 de la brigade d'Altkirch concernant la « surveillance défectueuse de nuit des PGA de commando d'Aspach, Haut-Rhin ».
1394 La première ferme par un simple loquet, la seconde n'a aucun système de fermeture et la troisième ferme… de l'intérieur.

malade. Cette série de négligences en chaîne autour du gardien peut s'interpréter comme une remise en cause de l'ensemble de la communauté socio-économique qui utilise le PG[1395].

Ce comportement, interprété en termes de défaillance collective par les autorités centrales, est directement relié à cette plaie politique autant qu'économique que sont les évasions : à Niederschaeffolsheim, sur les vingt-six PG mis à la disposition des employeurs en février 1946, quatorze se sont évadés au 23 juillet, « par faute des employeurs »[1396]. On saisit bien pourquoi la lutte contre les évasions fonctionnera comme l'autre volet à l'ordre disciplinaire ; on saisit en revanche moins bien, en restant dans cette optique, l'intérêt pour les employeurs de perdre une main-d'œuvre si chèrement vantée[1397]. A moins de percevoir autrement l'application incomplète de la discipline par les civils. Outre le fait que les employeurs doivent se débattre avec des ressources matérielles et humaines parfois très maigres[1398], leur surveillance parfois peu orthodoxe dénote un usage des PG selon une logique de plus en plus *économiste*, raison première de leur présence dans la sphère civile. En mars 1946, il est impossible au gardien de contrôler la présence des PG au kommando de Saint-Véran dans les Côtes-du-Nord, puisque le maire les emploie supplétivement pour clôturer de chantiers environnants. Ils rentrent alors isolément la nuit tombée. En juillet, le contrôle des PG dans les locaux communaux du canton de Bouxwiller dans le Bas-Rhin est rendu très difficile en raison des travaux de fenaison qui avancent les horaires de départ des PG et repoussent ceux de retour[1399].

Allons un peu plus loin, comme nous y engagent certains documents, à rebours d'une interprétation parfois trop culturelle ou idéologique[1400], et formulons l'hypothèse que l'évasion est en bonne partie motivée par l'inadéquation de la logique disciplinaire avec la finalité économiste de l'emploi de la main-d'œuvre PG. La mise en place des normes et des structures de surveillance totalisantes et surdimensionnées par rapport aux capacités de contrôle des autorités, l'apparition compliquée de gardiens civils et l'échec de la formation d'un corps de gardiens sont les retombées manifestes et produisent un déséquilibre du dispositif de captivité.

Les archives des départements alsaciens offrent tout un bouquet d'exemples incompréhensibles dans la stricte logique disciplinaire. En octobre 1945, le représentant de l'autorité militaire demande à l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées de sanctionner le maire pour

1395 D'où les appels à partir de 1946 des autorités pour impliquer tous les acteurs dans la surveillance des PG.
1396 Bas-Rhin, 324 D 11, document n° 13776 PG/2 du 05/08/1946 du Lieutenant-colonel Oziol concernant les « évasions de Niederschaeffolsheim ».
1397 Voir le chapitre sept.
1398 Comme l'explique le maire de Gundolsheim obligé de faire assurer la garde de son kommando par les employeurs à tour de rôle jusqu'à la rentrée des PG, faute d'avoir pu trouver un gardien sur le commune : 10796.
1399 Bas-Rhin, 1366 W 54, rapport n° 542/2 du 05/07/1946 du Bas-Rhin, Saverne, Bouxwiller concernant l'« hébergement en commando des PG ».
1400 En termes restrictifs de « fraternisation », fondée parfois sur un soupçon de proximité idéologique et assurément sur une complicité d'évasion.

avoir toléré les divagations de deux PG en uniforme de la *Reichswehr* qui rentrent individuellement le soir depuis plusieurs mois. « Toutefois, note-t-il, ce qui paraît surtout étonnant, c'est qu'aucun d'entre deux n'ait profité de la situation » pour s'évader[1401]. En 1946, plusieurs inspections de la gendarmerie qui révèlent l'absence de gardien précisent également, toutes déroutées qu'elles sont, la présence de tous les PG lors des contrôles. En 1947, les agents de police, désormais plus sensibles aux logiques du vivant, sont sans doute plus proches de la réalité lorsque, constatant que le kommando agricole de Preschorf, pourtant sans fermeture sûre, ni gardien fiable, n'a jamais connu d'évasions. Ils considèrent que cela n'est « pas due à une surveillance efficace, mais plutôt à ce que les prisonniers se trouvent dans un milieu qui leur est favorable »[1402], que l'*anti-système disciplinaire* serait d'une certaine façon plus efficace à garder et faire travailler les PG. Avant d'en discuter à partir des évasions et des régimes de captivité, concluons temporairement sur l'existence de cette marge de manœuvre, ce laisser-faire centrifuge très rétif au *dressage disciplinaire*, ce que semble avoir saisi certaines autorités en fin de période. En juin 1948, le rappel des PG au dépôt encore non dissolus oblige les employeurs à des longs et onéreux voyages « aux termes de la réglementation en vigueur »[1403]. Le MFA en accord avec le MI décide donc « pour [leur] simplifier la tâche » d'autoriser le retour au dépôt sans accompagnement…

D) « A l'heure actuelle, les circonstances sont modifiées du tout au tout »[1404] : la lutte contre les évasions face aux limites de la logique disciplinaire

L'évasion, analysée comme une sortie autonome du dispositif de captivité et une perturbation du positionnement du corps du PG dans la nation, révèle, du point de vue des autorités centrales, une triple faille de la logique disciplinaire. En faisant sauter les normes de placement corporel des PG, elle brouille les frontières contrôlées entre monde civil et PG et pose la question de l'extension du dispositif de captivité à tout le territoire national. Plus exactement, elle dissocie le dispositif de captivité du captif lui-même, désormais hors contrôle, c'est-à-dire évoluant librement dans le vivant, le milieu civil. Or, cette disparition de la médiation constitue un impensé originel de l'ordre qui doit régir, à micro-échelle, le corps des PG. D'autre part, l'évasion engendre l'échec de la logique disciplinaire en tant qu'apprentissage de l'employeur qui, au lieu de se porter garant de la logique centripète, fournit la clé des champs à la main-d'œuvre PG. Ces départs dévoilent en effet une erreur de

1401 Bas-Rhin, 324 D 11, document n° 1038/S du 20/10/1945 du lieutenant-colonel Bach, Commandant d'armes de la zone de Saverne concernant la « surveillance de PG, Niedersoultzbach.
1402 Bas-Rhin, 324 D 12, rapport n° 48/2 du 29/01/1947 de Wissembourg, Merkwiller, Pechelbronn concernant les « Installation et garde du commando agricole de PG de Preuschdorf ».
1403 Pas-de-Calais, M 6867 – 3, document du 15/06/1948 du préfet concernant le « transfert des PG non accompagnés ».
1404 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 03/05/1946 du département fédéral de justice et de police à l'étude de Me Jean Lacour concernant les « évasions et convention ».

coordination entre les normes disciplinaires et la logique économique de cette main-d'œuvre PG, en ce que les employeurs n'ont pas su trouver, selon les autorités, un juste milieu entre le trop peu de surveillance -le « relâchement - et le trop de surveillance –les « mauvais traitements »-, poussant le PG à quitter sa place. Dans les deux cas, le comportement des employeurs favorise un hors milieu, désastreux pour l'économie française et dangereux pour la communauté nationale. Enfin, les évasions mettent à nu le problème des rapports des PG avec cette dernière. Pour les autorités, s'il y a tant d'évasions, si la moitié réussit, c'est que la population française n'y voit pas mal. Pire, elle se fait complice des fugitifs en raison des différences de représentations de l'ennemi. Consécutivement, toute la logique disciplinaire et son corpus réglementaire s'en trouvent sapés. Pour comprendre en quoi l'évasion révèle l'inadaptabilité, il faut préciser l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène, les réactions normatives des autorités, et chercher à savoir dans quelle mesure elles n'ont pas contribué à accélérer cette démobilisation culturelle par la force du vivant.

1 – Le phénomène des évasions : tendances, temps et espace (1945-1948)

Le phénomène des évasions résume en lui-même plusieurs aspects des limites de la transposition de l'ordre disciplinaire intégral dans l'environnement civil, à commencer par les données dont disposent les autorités militaires pour en mesurer l'ampleur. Trois principaux fonds d'archives contiennent des indications statistiques à l'échelle nationale sur les évasions : les données relatives à l'état de la population PG en mains françaises, établies chaque premier du mois par la DGPG, qui indiquent notamment les « évadés de moins de trois mois » ; les informations transmises par la DGPG au CICR qui précisent mensuellement le nombre d'évadés, de repris, des « rayés des contrôles » et des évadés « en cours »[1405] ; l'*Historique*, enfin, propose un aperçu statistique sur cet aspect important de la captivité dans la quatrième partie consacrée au travail de la cinquième section de la DGPG[1406]. Cette abondante production statistique traduit bien l'intérêt porté par l'autorité militaire à la construction d'une réalité qu'elle entend contrôler, mais aussi ses lacunes persistantes. Aucune n'offre une synthèse sur l'ensemble de la période, puisque l'année 1945 n'est pas renseigné, ou que partiellement[1407]. Cette lacune correspond sans surprise à la période d'installation des structures des SPGE en métropole et au premier régime de captivité, dominé par une gestion non déclarée, faite d'improvisations à l'échelle locale. L'autorité militaire qui

1405 CICR, G8/51 et G 17.

1406 *L'Historique…*, *op.cit.*, Annexe 1, « Statistique des évadés depuis la création des dépôts », p. 293 ; « annexe 2, Pourcentage des reprises des PGA évadés », p.295.

1407 L'*Historique* ne cite pas de chiffres pour le second semestre qu'il regroupe avec le premier de 1946, alors qu'il détaille ensuite les données mois par mois. Ceux de la DGPG apparaissent avec février 1946. Je ne suis pas remonté au-delà d'octobre 1946 dans les archives du CICR.

institue un ordre disciplinaire ne semble pas disposer des données statistiques synthétisan, la réalité à l'échelle des RM. Il est certes regrettable de ne pas avoir de statistiques nationales sur ces fuites, mais cela suffit-il à y détecter la preuve d'une politique génocidaire menée par les autorités françaises ? Je préfère invoquer le désordre qu'a été la Libération pour expliquer cette comptabilité troublée, mais certainement pas trouble. La période suivante est en revanche bien mieux renseignée, les trois sources fournissent des données jusqu'en novembre – décembre 1948.

En revanche, plus gênante est l'absence de concordance chiffrée entre ces sources qui émanent pourtant de la DGPG. L'ensemble des évadés de moins de trois mois, d'après ses bilans mensuels donne un total cumulé de 208 843 individus évadés, soit le maximum du corpus. D'après les indications communiquées au CICR, au 1er novembre 1948, il y a eu 172 419 PGA en comptant l'Afrique du Nord. Enfin, l'*Historique*, rédigé lors du second semestre 1948, indique tout d'abord 171 029 PG évadés[1408], que leur entreprise ait réussi ou non, au 1er juillet 1948, puis dans son tableau de synthèse placé en annexe[1409] 156 783 individus[1410]. Discordances statistiques d'autant plus importantes que la période considérée est courte et qu'elles laissent percevoir une autre réalité disciplinaire :

Tableau 15 -Les évasions dans les sources : comparaison des totaux (02/46 – 12/48)

Source	Période	Nombre d'évadés	Nombre moyen de PG sur la période	% du total des PG en France métropolitaine
Shat-DGPG	28/02/46 – 01/12/48	208 843	404 999	51,6
CICR	01/10/46 – 01/11/48	172 419		42,6
L'*Historique*	2e sem. 45 – déc. 48	156 783		38,7

Comment expliquer de tels écarts ? On peut difficilement les imputer à l'incertitude pré-institutionnelle, car le nombre le plus élevé ne comprend pas cette période. En revanche, on peut tenir ces trois totaux comme des minimas officiels, chacun selon les modes comptables de son service. On pourrait faire intervenir les règles de comptage : passé un délai de trois mois, le PG qui n'a pas été repris est « rayé des contrôles » du dépôt et considéré comme ayant réussi son évasion. Les totaux mensuels particulièrement élevés de la source de la DGPG seraient probablement dus au fait que ces « évadés de moins de trois mois » ne tiennent pas compte des reprises. Mais cela n'explique pas l'écart entre les deux autres sources qui distinguent entre évadés, repris, rayés et évadés en cours de recherche.

Les documents suggèrent plus certainement une autre explication de nature administrative, qui n'est d'ailleurs pas propre aux évasions, mais contamine toutes les informations

1408L'*Historique*, *op.cit*..., 4e partie, p.264.
1409 L'appareil statistique est rejeté dans les annexes, p. 1301 et sq.
1410 Dans le graphique correspondant aux données de l'*Historique*, j'ai agrégé la donnée manquant pour février 1947, soit 1 602 évadés, ce qui donne un total cumulé de 158 385. Dans son *appendum*, p.387, la synthèse rectifie, estimant à 81 870 le nombre d'évasions réussies, dont 71 810 PGA.

statistiques de la période : la difficulté pour les services, en l'occurrence militaires, à l'échelle locale, de suivre administrativement les mutations individuelles de PG, et consécutivement, pour ceux de la DGPG de recoller les informations nécessaires aux synthèses nationales. On le conçoit en 1945, mais aussi jusqu'en 1946, date à laquelle la DGPG affirme avoir mis à jour son fichier alphabétique. On le voit également à l'œuvre, en 1946 et 1947, avec la réorganisation des structures militaires : la DGPG doit ainsi, fin novembre 1947, préciser aux DRPG que les PG évadés des dépôts dissous doivent être compris dans les statistiques des nouveaux dépôts de rattachement[1411]. Il n'est donc pas étonnant qu'en avril 1948, des recherches menées dans les dépôts permettent de « retrouver un certain nombre de PG dont les dépôts d'origine avaient perdu la trace », tandis que ceux restés introuvables sont considérés comme évadés et comptés dans les pertes[1412].

Derrière ces problèmes d'enregistrement et de remontée statistiques, on découvre, du côté des services, la difficulté de passer de la multiplicité à l'individualité, de promouvoir une gestion fondée sur l'un. Tout cela est fort bien, mais il devrait s'en suivre une hausse du nombre d'évasions justement dans l'*Historique*, le seul document de synthèse. Or, c'est celui qui indique le plus faible nombre d'évadés. On en est réduit à émettre l'hypothèse de chiffres mensuels d'évasions minorés dans l'*Historique* par rapport à l'ampleur du phénomène sur la période –le détail des repris n'est d'ailleurs pas indiqués-, sans doute afin de relativiser l'échec du contrôle dont elle responsable.

Ces constations renforcent l'importance du phénomène sur la période qui concerne près de la moitié des PG en mains françaises[1413]. La proportion devient impressionnante si on la rapporte au seul effectif des PG mis au travail : cela revient à reconnaître qu'entre un quart et un cinquième des PG a tenté l'aventure de se libérer tout seul. Ces chiffres, dont la comparaison avec le taux de reprise permet d'affiner l'analyse, sont une des caractéristiques de cette captivité de guerre en temps de paix : la comparaison avec la IIIe République lors de la Première Guerre mondiale[1414], ou avec le IIIe *Reich*, souligne, dans la perspective du maintien d'un ordre disciplinaire intégral, la gageure que semble avoir été, chez le captif comme son employeur, la mobilisation culturelle en temps de paix. Contrairement à la Grande

1411 SHAT, 29 R 35 (2), note de service n° 60090 DGPG/2/F du 25/11/1947 de la DGPG concernant les « statistiques des PG évadés ».
1412 SHAT, 29 R 35 (2), note de service n° 3951 DGPG/2/F du 26/04/1948 de la DGPG concernant les « PG dont il a été perdu trace ».
1413 Il s'agit des évadés, y compris des repris. Ces proportions ne correspondent donc pas aux pertes définitives pour l'économie française.
1414 Les chiffres manquent sur ce conflit. L'Union nationale des Evadés regroupe les 16 000 prisonniers français environ qui ont réussi leur aventure, in Gayme, E., *Les prisonniers de guerre français…, op. cit.*, p. 33. Mais combien l'ont tentée ? Même imprécision pour le second conflit : Y. Durand mentionne les 70 000 évadés dénombrés par le secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, soit 4,37% de l'effectif total et avance, un peu rapidement, une moyenne d'une tentative par PG, in *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos, 1939-1945*, p. 109.

Guerre, et dans une moindre mesure le second conflit mondial, il n'y a pas un paramètre explicatif dominant. Il faut faire intervenir une pluralité de paramètres à l'origine de cette propension à tenter l'aventure : facteurs personnels bien sûr au fur et à mesure que la captivité se prolonge sans fin mais hors combats[1415] ; facteurs administratifs en fonction du régime de captivité, notamment de surveillance ; facteurs géographiques (climat, distance à la frontière)… Elle explique l'extrême irrégularité du phénomène et impose la prudence des analyses.

Comme le suggère le graphique ci-dessous, on repère quatre grandes phases dans le nombre d'évasions mensuelles entre le 28 février 1946 et le 31 novembre 1948. Pour 1945, les indications trouvées dans les différentes archives départementales suggèrent une proportion d'évasions relativement bas : dans les Bouches-du-Rhône, entre juillet et décembre, le nombre d'évadés, qui connaît de brusques variations, ne dépasse pas 109 cas à l'été 1945 et ne représente au maximum que 0,5-1% de l'effectif mensuel[1416] ; en Haute-Vienne, la situation est plus calme et encore plus marginale, puisqu'en mai et octobre, les rapports mensuels ne relèvent que « de temps en temps quelques évasions »[1417] ; même situation dans les Côtes-du-Nord où le nombre de PG augmentent pour atteindre, en octobre 1945, plus de 3 500 PG, les évasions ne dépassent pas quelques unités[1418]. Seuls les camps des bassins miniers présentent, dès cette date, un profil atypique marqué par des fuites plus nombreuses.

1415 Voir la partie suivante pour adopter le point de vue du PGA.
1416 Bouches-du-Rhône, voir les fonds 149 W 97 et 139 ; 150 W 164.
1417 Haute-Vienne, voir les fonds 186 W 4 – 20, 986 W 174, 175.
1418 Fonds : Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 24/06/1945 concernant « Mai 1945 » ; Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 23/07/1945 concernant « Juin 1945 » ; Côtes-du-Nord, 1W(14) document du 23/08/1945 concernant « Juillet 1945 » ; Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 23/09/1945 concernant « Août 1945 » ; MW (Fontainebleau), 19770623/89, rapport du 08/08/1945 de de la Glisoelle, Contrôleur social à Lille ; Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 28/11/1945 concernant les « renseignements sur la situation générale pour octobre 1945 ».

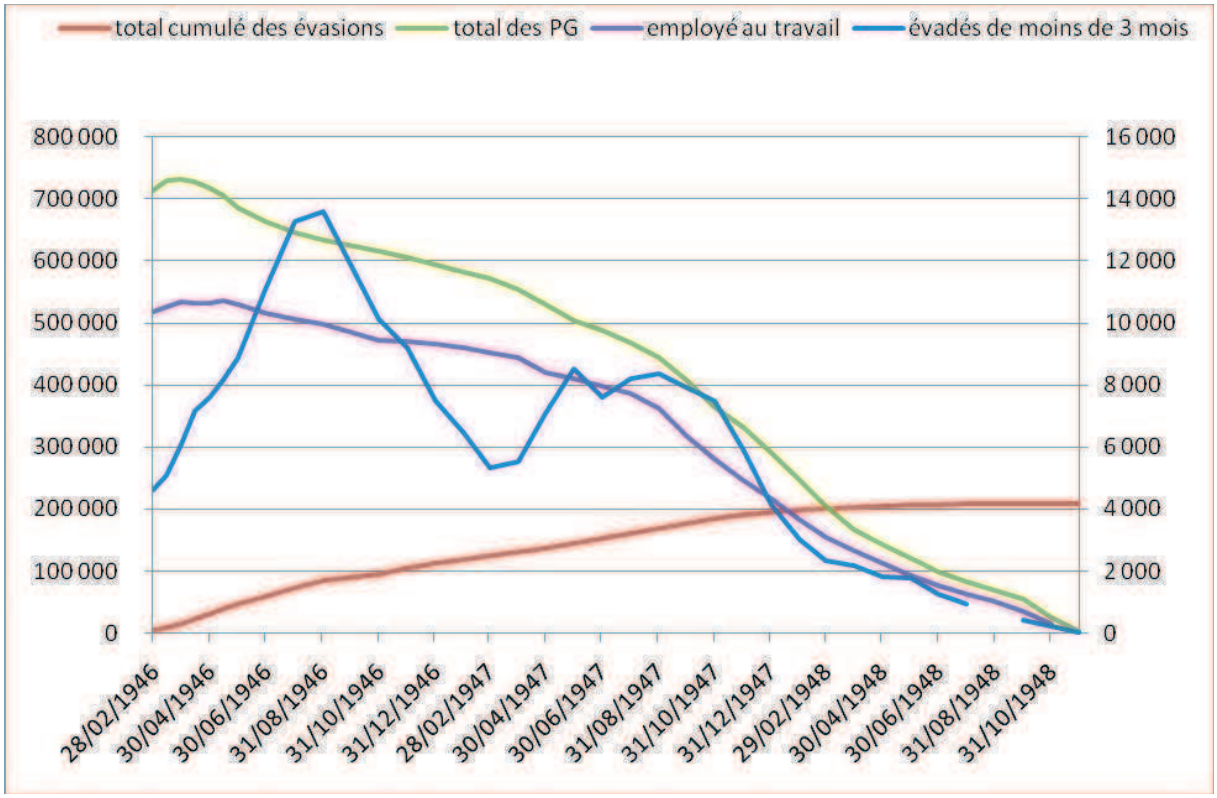

Graphique 1 – Les évasions des PGA (28/02/1946 – 31/10/1948)

NB : la courbe « évadés de moins de 3 mois » se lit à partir de l'ordonnée de gauche

A l'échelle nationale, le graphique facilite la délimitation de quatre phases. Une première phase s'inscrit dans le prolongent d'un mouvement amorcé en août 1945[1419] avec une très forte augmentation pour atteindre le paroxysme de la période en septembre 1946 avec 13 597 évadés, soit une moyenne de 310 par jour. Elle explique « l'évasionite » qui saisit les autorités correspond à la mise en place des kommandos et à l'institutionnalisation des procédures de sélection des gardiens particulièrement laborieuses. Une seconde phase, d'octobre 1946 à mars 1947, est marquée par une forte rétraction du phénomène avec 245 PG par jour. Davantage que le succès tardif de l'ordre disciplinaire, cette forte baisse serait à lier avec la conviction des PG d'un rapatriement d'ici la fin de l'année suite à des « mesures générales » due à un contexte international plus favorable[1420]. Il faut donc compter avec des phénomènes de report massif, comme cela se produit début 1947 en l'absence de libération effective.

La troisième phase, de mai à octobre 1947, confirme l'échec de l'enracinement de la logique, avec une hausse des fuites, 262 PG par jour. Pourtant, cette phase correspond au lancement des opérations de transformation et au début du rapatriement par catégorie. Ces éléments qui annoncent le terme de la captivité ont eu, dans un premier temps, un effet contraire. Les

1419 SHAT, 10 P 314, document n° 823 2/R/S du 14/09/1945 concernant la période « 10/8-10/9/45 », forte augmentation constatée début août.
1420 ANF, F 1a (3364), document n° XP 10 du 31/10/1946 de la DG de SN, direction des RG, vie sociale et économique concernant le « traitement des PGA ».

premières transformations effectives n'adviennent qu'en août et septembre, attisant une impatience jusque-là contenue, tandis que la publication du calendrier des rapatriements en fonction des catégories de PG a motivé les derniers concernés à prendre les devants sans attendre fin 1948. En revanche, la baisse continue à partir de décembre 1947, avec 66 évasions par jour en moyenne, dévalorisant la prise de risque : le plus sûr moyen de rentrer en Allemagne devient la voie légale.

Ces inflexions ne répondent pas à la question de l'existence d'une périodicité saisonnière des évasions, antienne relevée dans nombre de documents, y compris dans *l'Historique* pour expliquer le pic de 1946. Si, comme le montre le graphique, les mois d'été concentrent en 1946 et 1947 les maxima d'évasions, ils n'apparaissent néanmoins pas comme des accidents saisonniers, tant la hausse les précède largement. D'autre part, le climat ne saurait fournir à lui seul un facteur de départ suffisant, comme le rappelle le nombre non négligeable d'évasions à l'hiver 1945-1946[1421] et à l'automne 1947. Si l'on ne tient pas compte du tiers d'évadés au deuxième semestre 1945 et au premier de 1946, indéterminables en termes de saison, on peut considérer que 28% des évasions ont eu lieu l'été, 17% à l'automne, 12% au printemps et 8% en l'hiver[1422]. Si caractère cyclique il devait y avoir, le graphique « Les évasions des PGA et le cycle des saisons »[1423] laisserait supposer qu'elle ne serait pas seulement météorologique, mais aussi psychologique, tant on peut être tenté de lire la récurrence de la décroissance saisonnière comme une tension entre la volonté du PG de se délivrer lui-même -en ce sens, Noël et le nouvel an marqueraient les temps de la refondation- et l'espoir que chaque jour passé rapproche de la libération officielle et l'occasion de préciser les facteurs qui poussent à partir.

Les autorités restent, elles, persuadées que les variations calendaires et climatiques constituent une clé pour prévoir des vagues d'évasions. Cela donne à ce phénomène multiforme une certaine prévisibilité sous un désordre apparent, facilitant sa répression. Il y a d'abord eu la veillée de Noël 1944 qui, d'après des PG interrogés par les Britanniques, devait marquer le moment d'une fuite en masse de PG appuyés par une division parachutée envoyée par le commandement allemand[1424] ; puis le printemps 1946, attendu avec impatience par les PG, du Nord en particulier, pour s'évader « sur une grande échelle ». En fait, on relève comme une psychose des beaux jours, elle bien cyclique, parmi les autorités françaises, qui marque la perception des organes de surveillance, comme en témoigne la mobilisation autour

1421 Un document de la DGPG confirme cette absence de trêve hivernale : 7 950 évasions au 15 décembre 1945, 12 500 au 15 mars 1946, MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n°166 DGPG/1-5/S du 22/03/1946 de la DGPG concernant les « évasions de PGA ».
1422 Ce ne sont que des ordres de grandeur, les statistiques minorant de fait les deux derniers mois, les chiffres manquent pour le printemps 1946 et l'hiver 1948.
1423 Il est placé en annexe, p. 1303.
1424 SHAT, 7P39, note manuscrite n° 1001/EMRP/2 du 23/12/1944 de l'EM au Commandant du dépôt 22.

d'un projet d'évasion massive, déduit d'un tract reçu par la DGPG en mai 1947. Il appelle les PGA à s'évader en nombre entre le 20 et le 23 juin afin d'attirer l'attention des Alliés sur le sort des PGA en mains françaises et leur « incapacité à en assurer la garde »[1425]. Si les enquêtes systématiques lancées dans tous les dépôts n'apportent aucun résultat sur l'existence de mots d'ordre ni de quelconques projets d'évasion, ce que confirment les données statistiques, cette opération a été le moyen de relancer, assez efficacement, la mobilisation des différents services de contrôle, qui proposent des mesures extraordinaire pour promouvant de nouvelles synergies entre SPGE régionaux, gendarmeries et autorités civiles[1426]. Ce qui, *in fine*, permet d'améliorer le taux des repris.

Les quelques répartitions statistiques selon les RM fournies par la DGPG au CICR, bien que limitées de juillet 1947 à novembre 1948, font émerger les grands espaces de l'évasion en France, qui concentrent en moyenne 90% des actions. Cette répartition se caractérise par une remarquable stabilité sur les quinze mois. La carte de la répartition des évasions entre juillet 1947 et novembre 1948 placée à la page suivante montre clairement la prépondérance des régions frontalières du Nord et de l'Est, limitrophes de l'Allemagne, qui enregistrent plus de 50% des cas, et plus subtilement une France à l'est d'une ligne Le Havre – Montpellier d'où proviennent près des trois quarts des évadés. Malgré les bornes chronologiques des données, une telle géographie, doublée d'une très forte stabilité, étayent ma lecture de l'avènement d'un nouvel équilibre fondé sur une insertion nouvelle du dispositif de captivité dans son environnement local, ne faisant plus dépendre l'efficacité uniquement d'une surveillance intégrale. L'absence de données antérieures rend aléatoire l'analyse en termes d'inadaptation des normes théoriquement appliquées de façon isotopiques.

Enfin, ces données permettent de soulever la question du lien entre nombre d'évasions et nombre de PG en mains françaises. La comparaison entre les deux courbes d'évolution sur le graphique « Les évasions de PGA rapportée à la population PGA totale »[1427] montre l'absence de lien continu sur la période : c'est seulement à partir de septembre 1947 que les deux phénomènes évoluent de la même façon, à la baisse. Avant cette date, il ne semble pas exister de relation directe entre l'effectif total des PG et le nombre d'évasions : l'évasion relève d'un comportement individuel et local avant d'être un phénomène collectif et social. Or, la logique

1425 ANF, BB 30 1795, document n'° 505 DGPG/5/S du 02/04/1947 du MG concernant les « évasions massives des PGA en mains françaises » : PARTONS ! / Chers camarades,/ Selon les informations récemment données à Auriol / l'Amérique nous a vendus à la France, pour une nouvelle année comme esclaves. / Les bruits qui circulent au sujet de notre retour au cours de cette année ne sont que des mensonges. / C'est pourquoi tous les PG partiront entre le 20 et 23 juin 1947. / Debout pour le retour ! / Nous ne pouvons plus que gagner, nous n'avons plus rien à perdre. / Copier et transmettre au plus vite ! / En outre dites cela à tout le monde sous le manteau ! / Service des PGA / (DKD) ».

1426 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 668 DGPG/5-S du 23/05/1947 de la DGPG au Général, CCFA, cabinet militaire concernant les « évasions massives de PGA ».

1427 Voir les annexes p. 1304.

Annexe n°1 - Nombre et répartition des évasions de PGA au...

01/07/1947

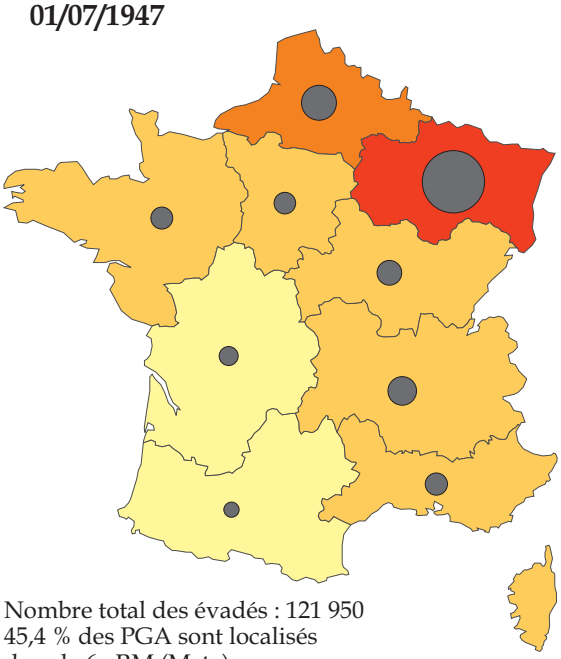

Nombre total des évadés : 121 950
45,4 % des PGA sont localisés
dans la 6e RM (Metz)

01/04/1948

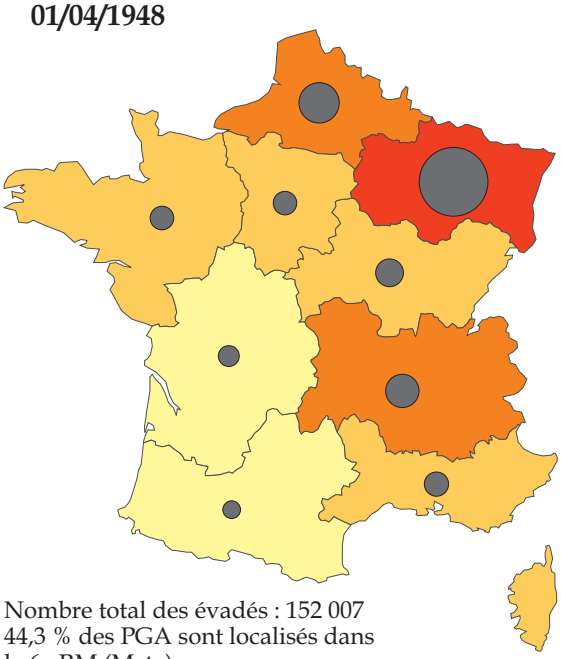

Nombre total des évadés : 152 007
44,3 % des PGA sont localisés dans
la 6e RM (Metz)

Part des évadés

- Plus de 25%
- De 10 à 25%
- De 5 à 10%
- Moins de 5%

Nombre de prisonniers

- 68 142
- 23 481
- 10 963
- 3 304

01/08/1948

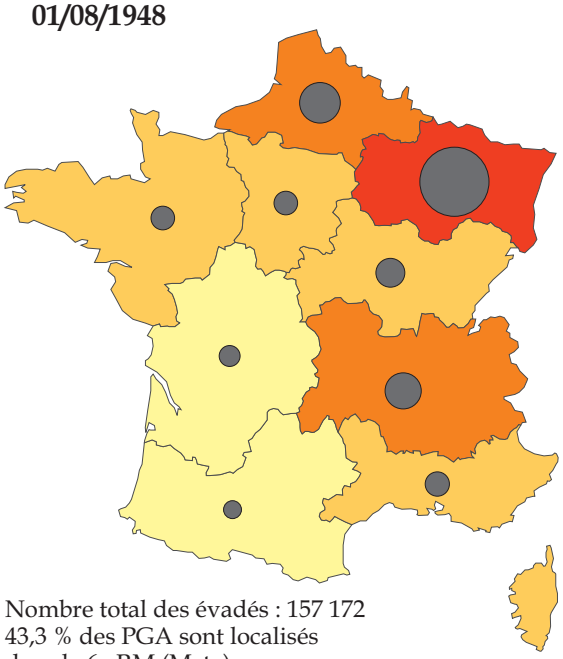

Nombre total des évadés : 157 172
43,3 % des PGA sont localisés
dans la 6e RM (Metz)

01/11/1948

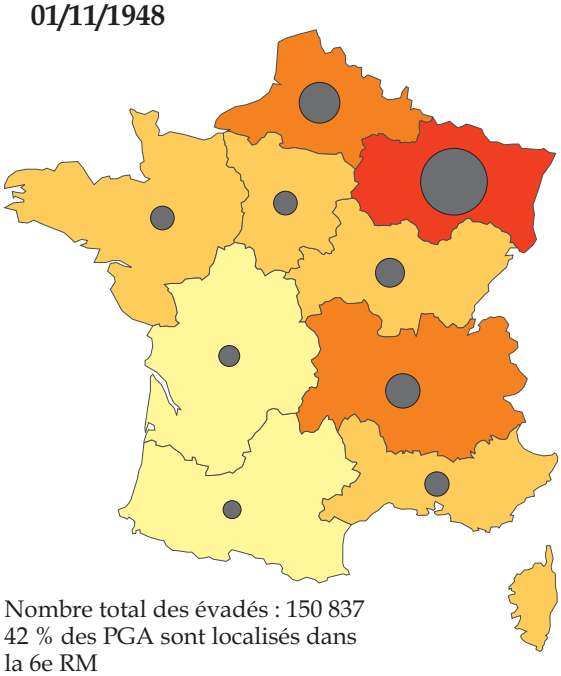

Nombre total des évadés : 150 837
42 % des PGA sont localisés dans
la 6e RM

Sources : archives CICR, G 8-51 ; G 17.
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

disciplinaire prend appui, pour gérer la multiplicité, sur un fond commun comportemental qu'elle attribue à chaque individualité soumise exactement aux mêmes normes. Elle paraît alors la moins adaptée à empêcher la fuite. Dans un deuxième temps, à partir de septembre 1947, la synchronie des deux courbes laisserait supposer une certaine homogénéisation des comportements qui se produirait dans un nouveau cadre, celui de la logique de sécurité, laquelle, au contraire, laisse une plus grande marge de manœuvre aux acteurs pour agir.

Malheureusement, les séries statistiques utilisées ne précisent pas les secteurs d'activités concernés. Il faut donc recourir aux informations contenues dans les archives départementales. A première vue, elles confirment le lien direct entre surveillance « déficiente » et nombre d'évasions, puisque, sans surprise, dès août 1945 l'agriculture constitue la principale branche d'évasions avec 75% de départs, chiffre bien supérieur à la proportion de PG affectés à ce secteur[1428]. Il s'explique sans doute par la nouveauté que constitue l'introduction massive de PG dans l'économie rurale et correspond au temps d'adaptation disciplinaire des employeurs. Il est également à mettre en relation avec la structure de surveillance mise en œuvre, l'agriculture étant, contrairement aux autres grands secteurs d'emploi, encore marquée à cette époque par une dispersion locale qui multiplie les affectations isolées, les kommandos ruraux ne sont officiellement créés que mi-1946. Dans cette configuration, les évasions sont-elles dues à une surveillance déficiente par rapport aux normes disciplinaires imposées par l'autorité militaire, ou bien à une surveillance impossible en raison de normes inadaptées au placement du PG dans le milieu civil.

Les indications fournies montrent combien le kommando, conçu comme la meilleure modélisation de l'ordre disciplinaire *in situ*, s'avère en fait être la structure inadaptée à une surveillance efficace. Pour les huit premiers mois de 1946, le détail sectoriel des évadés donne lieu à une autre interprétation qu'en termes de « relâchement » :

Tableau 16 - Structures d'emploi et évasions dans le Bas (02/46 – 08-46)

Branches d'activités	Nombre d'évadés	% du total des évadés	Nombre mensuel moyen de PG employés	Proportion d'évadés par rapport à la population employée (%)[1429]
Eaux-et-Forêts	692	9,2	3 826	18
Reconstruction	1 597	21,2	12 694	12,6
Formation militaire	1 649	21,8	2 757	60
Agriculture	1 716	22,7	8 291	20,7
Déminage & divers	1 902	25,1	3 298	57,6
Total	7 537	100	30 866	24,4

Sources : Bas-Rhin, 349 D 55, PV n° 3151/IV/3 du 13/08/1946 du Préfet concernant les « captures des PG évadés ».

1428 SHAT, 10 P 314, document n° 823 2/R/S du 14/09/1945 concernant « 10/8-10/9/45 ». Le secteur agricole emploie alors 38,5% des PG mis au travail, 46% de ceux utilisés dans l'économie civile.
1429 Chiffres donnés par la DGPG, relevés du 01/02/46 au 01/08/46 (29 R 5 (3).

On note, une fois passé la phase d'introduction, une plus grande homogénéité dans la provenance sectorielle des évasions –sans doute exagérée par la proximité de la frontière-, l'agriculture ne constituant pas une exception disciplinaire. Au contraire, ce qui frappe, c'est l'absence de secteurs d'activité en eux-mêmes, donc d'une catégorie d'employeur *per se*, qui seraient facteurs d'évasion, renvoyant la responsabilité aux normes quasi-identiques pour l'ensemble de la main-d'œuvre PG, et, *in fine* à la structure censée la prendre en charge, les kommandos : les évasions les plus nombreuses concernent des environnements qui n'ont pas les moyens, en gardiens notamment, de reconstituer une surveillance panoptique pour appliquer l'intégralité du règlement[1430]. D'où les deux extrêmes, d'un côté les formations militaires ; de l'autre le déminage, dont on sait l'incurie des structures de surveillance, l'agriculture occupant une position médiane, reflet de ses structures hybrides.

2 – Les réactions des autorités : disciplinarisation, pénalisation, adaptation

Face à un phénomène, dont l'ampleur, loin d'être résiduelle, menace le compromis entre économique et discipline, les autorités réagissent énergiquement. Elles le font en travaillant à un double niveau. D'une part, les mesures prises s'attachent à prendre en compte les facteurs qui poussent le prisonnier à partir et ceux qui facilitent la prise de décision, la perception que tout fugitif potentiel a de ses chances de réussite. Elles renvoient à la réaction présumée hostile ou non de l'environnement à traverser[1431]. D'autre part, elles conçoivent une double échelle d'intervention : échelle individuelle, celle du corps du PG; échelle nationale, celle du corps social. Ces nouvelles mesures renforcent-elles la logique disciplinaire, ou, au contraire, l'influent, voire la dénaturent pour la convertir en logique de sécurité ?

La lutte contre les évasions est dès fin 1944 organisée autour du PG considéré comme un ennemi vaincu à neutralise, dans son environnement local, le kommando. Si les autorités civiles doivent être informées de la fuite, le dispositif engage principalement les autorités militaires : à l'échelle locale, elles et la gendarmerie sont prévenues, tandis que le commandant régional informe le service de la sécurité nationale, la DGPG à Paris, le service de la sécurité militaire de la Région[1432]. Bénéficiant des expériences acquises lors des deux

1430 L'*Historique* confirme, sans le vouloir, cette interprétation quand il précise que « la répartition des PG en de nombreux commandos de travail sur l'ensemble du territoire leur permettait d'échapper à une surveillance sérieuse » (p. 261), indiquant en note que la presque totalité des PG évadés provenait de ces structures. Dans la sous-DR de Limoges en juin 1947, on compte un évadé des dépôts, 69 des kommandos ; dans la DR de Bordeaux, en juillet, aucun évadés ne provient des dépôts, mais 306 des kommandos.

1431 Haut-Rhin, 2325 W 302 (109441), document n° 1237 DG du 26/03/1946 de la DG au Préfet du Haut-Rhin concernant les « évasions » : Comme le répète le DG au préfet, on aura beau multiplier les mesures coercitives dans le kommando, « (…) la garde ne deviendra efficace que le jour où les PG finiront par être convaincus qu'en quittant l'enceinte ou le domaine qui leur est assigné, ils se trouveront en face d'autres obstacles pour atteindre la frontière et la franchir ».

1432 SHAT, 29 R 5 (5), note de service n° 221 DIPG/CAB du 18/11/1944 de la DGPG « Au sujet des évadés ».

conflits mondiaux[1433], les autorités prévoient un système de recherche, rudimentaire mais déjà standardisé, avec la création du « bulletin de recherche d'un PG évadé »[1434]. Malgré une certaine centralisation administrative, elles s'organisent essentiellement à partir d'une échelle locale, qui est celle dans laquelle est alors pensé le contrôle du PG. Focalisé sur le contrôle des seuils d'entrée et de sortie, ce mode opératoire est uniformément appliqué à chaque portion de l'espace national.

1945 marquant l'échec de cette tentative d'imposition intégrale hors du camp, les autorités responsables réagissent début 1946. Les dispositions arrêtées s'inscrivent dans une intensification des mesures précédentes : renforcement de la surveillance en demandant le concours de l'armée ; renforcement du placement du PG dans le cadre du kommando par de nouvelles normes pour les PG et pour leurs gardiens (marquage obligatoire des pantalons et de la veste ; remplacement, dès que possible, des habits civils par des effets militaires ; amélioration du démarquage de l'espace d'enfermement, clôturé, éclairés dégagé ; respect du nombre réglementaire des gardiens…[1435]).

Le kommando de la Société Ame de Saint-Gobain en Savoie illustre le paroxysme de l'enfermement disciplinaire[1436] : les souliers sont définitivement remplacés par des galoches, l'infirmier allemand à l'attitude suspecte a été renvoyé ; deux gardes d'usines sont embauchés pour surveiller les sorties le jour et faire des rondes la nuit ; deux gardes armés, accompagnés de deux chiens-loups, « surveillent en permanence » le détachement la nuit. Au total, quatorze gardes -neuf de kommando et six d'usine- sont préposés à la surveillance d'une centaine de PG. Seul hic relevé par la direction de l'usine : tout cela ne sert à rien… si les évadés passent la frontière sans difficulté et aucune surveillance autour de Modane n'est exercée.

Cependant, ces mesures ne sont pas qu'une reprise des réflexes de l'ordre des camps. En raison du blocage par le réel de la simple transposition. L'EMA refuse le recours aux gardes républicains réservées au maintien de l'ordre. Cela favorise le recours à des intervenants extérieurs : le dispositif de captivité s'ouvre sur son environnement qui ne manque pas, en retour, d'imposer sa logique. Ces nouvelles mesures peuvent être interprétées comme un changement de perception du phénomène de l'évasion qui devient un fait structurant de la captivité : comme le constate la DRPG de la 4e RM (Sud-Ouest), « aucune méthode ne peut

1433 Sur les actions et réactions des autorités françaises face au phénomène en Grande Guerre, voir la rapide présentation de Sophie-Anne Connort, *Les prisonniers de guerre allemands en France durant la Grande Guerre (1914-1920)*, mémoire de master 2 dirigé par A. Becker, Université Paris Ouest Nanterre, 2009, p. 69-76. Pour la Seconde, je renvoie aux travaux de Denis Peschanski et d'Anne Grynberg notamment.

1434 Il comporte les informations suivantes : noms et prénoms, grade et arme, renseignements, signalement, circonstances et date de l'évasion.

1435 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n° 166 DGPG/1-5/S du 22/03/1946 de la DGPG concernant les « évasions de PGA ».

1436 Savoie, 1362 W 110, document n° SEC.JB/MV du 23/07/1946 de la Société Ame de St-Gobain, Chauny & Cirey, usine de Modane au Préfet concernant les évasions.

supprimer totalement les évasions »[1437]. Tout comme la gestion de main-d'œuvre a besoin de flexibilité[1438], la surveillance ne se focalise plus (seulement) sur la répression, mais cherche à prévenir le passage à l'acte en investissant la réalité. Maintenir la discipline ne suffit plus pour lutter contre les évasions et parvenir à un contrôle efficace de la population PG en milieu civil. Pour anticiper et faire échouer les évasions, il faut désormais considérer le PG dans son nouvel environnement.

On trouve ainsi chez les gardiens l'apparition d'un nouveau *modus operandi* qui inclut l'inculcation de nouvelles normes corporelles dans la surveillance. En mars 1946 sont ainsi préconisées les fouilles inopinées dans les structures militaires et dans les commandos civils, mais en présence d'un représentant du commandant du dépôt et des PG, pour éviter tout vol[1439]. Ailleurs, un contrôle strict est prévu pour limiter la possession de vivres et d'argent français aux maxima autorisés[1440] . L'inclusion du jeu de réalité passe cependant par une extension de l'attention portée au corps. La répression de l'évasion n'est plus laissée à l'arbitraire de chaque gardien mais, codifiée, devient un critère de bon gardiennage, un moyen de faire advenir un gardien d'un nouveau type et de médiatiser la violence. Dorénavant, gardes militaires et gardiens civils, comme toutes les autres autorités engagées, ne seront autorisés à ouvrir le feu qu'après les trois sommations réglementaires sur le PG en fuite, manifestées par triple cri « Halte »[1441]. On trouve chez les militaires un pendant à ces évolutions normatives avec l'inscription dans le stage des officiers de renseignements de la DGPG d'une formation à la prévention des évasions qui inclut, notamment, la connaissance de leurs causes principales et des mesures pour y faire face[1442]. L'évasion devient progressivement, courant 1946, non plus un possible de la captivité, mais une composante obligée.

Cette nouvelle conception brouille une vision statique de l'évasion limitée au contrôle du PG dans son espace local, encourageant sa prise en compte et son replacement dans un espace

---

1437 Haute-Vienne, 1081 W 274, note de service n° 5447 DRPG du 09/04/1946 de la 4e RM, Bordeaux concernant les « évasions de PGA ». Même réflexion qui vient de la base, celle du maire de Puiset au préfet d'Eure-et-Loir en juin 1946, qui refuse le versement de 3 000 francs réclamés par le dépôt de PG du Coudray au titre de sanction de l'évasion de deux PG employés dans sa commune, avançant que « (…) la logique des choses semble indiquer qu'une évasion (à moins de complicité de la part de l'employeur) est un événement imprévu/ et imprévisible/ [barré] , et considéré comme tel, il est dans ces conditions impossible de l'empêcher ou d'y apporter remède. La garde des PR était assurée d'un façon correcte et aucun empêchement n'a été apporté aux services du camp pour la vérifier ». Eure-et-Loir, 1 W 102, document du 16/06/1947 du maire de Puiset au préfet concernant la « Somme forfaire pour évasion ».

1438 La comparaison s'éclaire à la lecture du chapitre sept sur l'utilisation économique de PGA.

1439 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n° 166 DGPG/1-5/S du 22/03/1946 de la DGPG concernant les « évasions de PGA »

1440 Haute-Vienne, 1081 W 274, note de service n° 5447 DRPG du 09/04/1946 de la 4e RM, Bordeaux concernant les « évasions de PGA ».

1441 Bas-Rhin, 349 D 88, document n° CE du 11/02/1946 du sous-préfet de Erstein au Préfet concernant les « PG employés dans l'agriculture et les services du déminage ». Il n'y a as d'évolution linéaire cependant. Dans le Bas-Rhin, le commandant d'un détachement de CRS précise que l'arme peut être utilisé dès après la première sommation pour « enrayer une tentative de fuite ».

1442 SHAT, 29 R 2 (2), note de service n° 554 DGPG/5 c du 10/09/1946 de la DGPG concernant le « stage d'officier de renseignements à la DGPG »

ouvert susceptible de devenir, tour à tour, adjuvant ou opposant à l'évadé. D'où la considération de l'attitude de la population civile dans ces entreprises de fuite. Les autorités cherchent à l'inclure comme acteur dans la lutte contre les évasions en promouvant la prime de capture à tout civil qui deviendrait un capteur. Instituée dès 1943 en Afrique du Nord, cette prime de cinq cents francs est étendue à la France métropolitaine début 1945[1443] et devient un instrument populaire contre les évasions : elle est exigible autant de fois que de PG arrêtés, partageable entre tous les adjuvants civils. Largement informés de telles dispositions, nombreux sont les civils qui la réclament expressément dans les procès-verbaux de gendarmerie et n'hésitent pas, étant donné les retards des délais de versements, à relancer l'administration centrale[1444].

Outre le triplement de son montant qui atteint 1 500 francs[1445], elle connaît une évolution à partir de fin 1945 avec la définition de normes comptables au fur et à mesure de son intégration dans la nouvelle logique de sécurité centralisée. Ainsi, versée au début sur « constat officiel » de capture établi par une autorité militaire ou civile[1446], ce que semble avoir généré quelques abus locaux -certains confondant la prime d'évasion avec la prime à l'évasion-, à partir de mi-juin 1946, son versement par le commandant de dépôt qui reçoit le PG repris, est couplé avec le procès-verbal de capture[1447]. A partir de mars 1946, elle est étendue à l'arrestation de PG évadés de camps américains[1448]. Elle s'inscrit dans le double processus d'institution de nouvelles procédures de contrôle et d'un réseau d'information centralisé qui prend en compte le maillage du territoire. C'est ainsi en septembre 1946 qu'est décidé l'établissement d'un fichier d'évasions, à l'échelle des RM comme de la DGPG. Même si celle-là demande au MI de rappeler que la population a le « devoir de contribuer »[1449] à la reprise des fugitifs, la mobilisation est de moins en mois culturelle et de plus en en plus financière, à mesure que le PG perd de sa charge politique au profit d'une estimation financière. Simultanément se développe, dans le discours des autorités, le thème du passeur et

1443 DGPG : notes de service 2 878 DGPG/2 du 27/10/43 et 832 DIPG/2 du 23/12/0

1444 Comme Georges D. : ayant arrêté le 27 décembre 1945 trois PG évadés de l'hôpital militaire de Neuf-Brisach dans le Haut-Rhin, il demande, le 28 mai 1946, au préfet à qui il doit s'adresser pour obtenir enfin le versement de ses 4 500 francs ; Haut-Rhin, 162 W (PURG 13424), document n° B 1512 du 28/05/1946 de Georges Daab, Neuf-Brisach au Préfet. Les retards particulièrement longs font partie de la difficulté de changer de logiques en 1946 et de la difficulté pour les autorités d'en tirer toutes les implications, en l'occurrence financières.

1445 Hérault, 2 W 970, document n° 2878 DPG/2 du 27/10/1943 de la DGPG concernant les « attribution et paiement de la prime de capture de PG évadés » : même si l'*Historique* ne fait référence qu'au deuxième montant, un document de la DGPG mentionne le passage du taux de 500 à 1 500 francs. On peut estimer en 1946 le salaire moyen à 2 150 francs.

1446 Soit le commandant de dépôt de PG, un commandant d'armes, un maire, un administrateur de conseil municipal, la gendarmerie ou la police ; Hérault, 2 W 970, document n° 2878 DPG/2 du 27/10/1943 de la DGPG concernant les « attribution et paiement de la prime de capture de PG évadés » :

1447 Côtes-du-Nord, 43W(22), document n° 1534 SN/ADM/FIN/3 du 28/09/1946 du MI, DG de sûreté nationale, Dion de l'administration et des affaires générales, S/Dion des services financiers aux Préfets... ; Directeurs et chefs de service de sûreté nationale concernant l'« attribution de prime de capture de PG évadés aux personnels de police ».

1448 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 6843 DGPG/4 du 22/03/1946 de la DGPG concernant la « prime de capture ».

1449 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° 6995 DGPG/5 du 22/03/1946 de la DGPG au MI, cabinet concernant la « reprise des PG évadés ».

du complice, de filières et de chaînes, qui renvoie aux *tristes* penchants de cette frange de la population soupçonnée d'entretenir de coupables relations avec le vaincu.

Avec l'élargissement des cercles des acteurs, c'est l'espace même de la captivité qui évolue : au lieu d'une conception fermée de l'évasion et de sa lutte succède une conception dynamique fondée sur un quadrillage désormais inégal de l'espace national, tant l'observation *in situ* (*in vivo* !) a démontré la caducité de la notion d'un espace uniforme qui serait objet d'une surveillance isotopique. L'apparition d'une cartographie des évasions[1450] s'accompagne d'une conception de l'évasion en termes de flux. Cette dernière n'est plus exclusivement comprise comme une sortie de l'échelle locale ni comme un acte individuel. Elle devient un processus qui étend le dispositif de captivité à l'espace national et requiert d'autres moyens pour offrir une couverture plus efficace que la surveillance intégrale, le kommando. Devenue une dynamique de réseau qui inclut des espaces de départ, de transition et d'arrivée, elle suscite un ensemble de procédures de contrôle qui se mettent en place en 1946. Dorénavant, une attention plus grande est expressément portée aux voies de communication, la DGPG ayant remarqué par expérience que la majorité des PG empruntent les grands axes routiers, à pied, à vélo, et suivent en premier lieu les tracés ferroviaire. Dès fin février, la surveillance des voies ferrées est réclamée par l'autorité militaire[1451] et les gares se transforment en lieux de rondes pour les gendarmes, qui visitent aussi les trains, en particulier quand ils roulent vers l'est[1452]. A l'échelle locale, les espaces théoriquement sans Allemands -car interdits à eux- deviennent précisément ceux qui concentrent l'attention nouvelle des autorités, à rebours de l'ordre disciplinaire. Comme en Haute-Vienne, où le service régional de la sécurité public ordonne de multiplier les contrôles d'identité non seulement aux abords des kommandos, mais aussi dans les autobus, les salles d'attente, les cafés, les hôtels et les lieux publics, d'établir fréquemment des barrages routiers aux abords des villes[1453].

La SNCF par ses infrastructures nationale devient alors un interlocuteur nouveau dans la reprise des évadés. Devant l'importance des PG qui s'évadent en se cachant dans des wagons de marchandises, la DGPG propose à sa direction de les faire visiter par des équipes mixtes, composées de troupe et d'agents de l'entreprise ferroviaire, seuls habilités à déplomber les wagons[1454]. Cette formule très tardive, en juin 1947, après que les demandes de contrôle des

1450 A partir d'un comptage statistique nouveau.

1451 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n° 166 DGPG/1-5/S du 22/03/1946 de la DGPG concernant les « évasions de PGA ». Note 4459 de la DGPG du 23/2/46.

1452 Savoie, 1362 W 10, document n° 56/2/S du 21/05/1947 du gouvernement militaire de Lyon , 8e RM au Préfet de Savoie : on comprend mieux, dans cette évolution du regard, la réaction des autorités face au projet d'évasions massives à l'été 1947 qui se développe autour de « plans ». Ainsi le GM de la 8e RM demande-t-il au commandant de gendarmerie de définir, avec le préfet de Savoie, un « plan de surveillance des voies de communication (routes, gardes, voies ferrées, services des transports en commun…) et de la frontière ».

1453 Haute-Vienne, 986 W 532, document n° 4434 Pol SP du 02/05/1946 du Service régional de Sécurité publique, Limoges au Préfet, cabinet concernant la « surveillance des PG de l'Axe ».

1454 SHAT, 29 R 35 (2), document n° 32523 DGPG/5 du 13/06/1947 de la DGPG au Directeur de la SNCF concernant les « évasions de PGA ».

gares de triage de Thionville, de Metz et de Strasbourg, présentées par la 6e RM, sont restées sans effet, illustre les contraintes supplémentaires désormais par le réel. Celles-là relèguent alors les priorités militaires derrière les impératifs économiques et rendent définitivement caduque cette logique disciplinaire intégrale. Selon les autorités militaires, la « solution idéale » consisterait à arrêter quinze minutes tous les trains de marchandises à l'entrée du pont de Chalampe pour vérification[1455]. La SNCF souligne l'impossibilité d'une mesure qui désorganiserait tout le trafic de marchandises et préconise au contraire l'accélération de la vitesse de circulation sur ce tronçon, soit 30 km/h au lieu de dix. Le mouvement plutôt que l'immobilisation. L'autorité militaire demande à la compagnie de faire câbler téléphoniquement les gares de Bantzenheim et de Chalampe afin de pouvoir prévenir la gendarmerie ou les CRS en cas de besoin.

En termes d'espace, la clôture est déplacée du kommando à l'échelle de la France avec la focalisation sur une logique géographique qui fait de la frontière allemande un passage, donc un barrage, obligé[1456]. Redoublant une configuration politico-économique particulière, la position des deux départements alsaciens en fait un terreau d'expériences dans la lutte anti-évasion. Si Bas-Rhin et Haut-Rhin ont sensiblement la même longueur de frontière terrestre, respectivement 70 et 76 km, le premier a 112 km de frontière fluviale, le Haut-Rhin seulement 72. Les évadés préfèrent passer par le nord, limitrophe du Palatinat, que par le Haut-Rhin délimitée par la frontière suisse[1457]. A partir de mars, la DGPG insiste auprès du MI pour qu'une surveillance « resserrée » de la frontière soit effectuée[1458]. Si les ponts sont des zones de franchissement et de garde faciles, en revanche, le Rhin reste un espace beaucoup plus difficile à quadriller. En mai, les services préfectoraux du Bas-Rhin sont associés à l'effort de prévention en contact avec les services de navigation afin de connaître les possibilités de franchissement à l'aide des embarcations utilisées aux travaux fluviaux[1459].

Les « engins flottables » de transbordement sont également améliorés par des perfectionnements successifs : les cordes sont remplacées par des chaînes cadenassées obligatoires sur la rive française, puis il est décidé de retirer les pontons de la rive gauche

---

1455 Haut-Rhin, 1483 W33 (PURG 85874), PV n° 280/47 du 15/01/1947 du MI, commissariat des RG de Mulhouse concernant la « réunion du 13/1/47 sur les questions de surveillance de frontière ».

1456 L'autre espace suscitant également attention et inquiétude, quoique dans une moindre mesure, correspond à la frontière espagnole. Le milieu local et la situation administrative entraînent le retrait pur et simple des kommandos dans les communes de Cerbère, d'Ur, d'Estavar, de Ro, de Font Romeur, de Bolquère, de La Lagonne, de Saillagouse, des Anges, d'Amélie-les-Bains. Hérault, 999 W 128, document n° 536 MO du 11/02/1946 de la 17e RM.

1457 Hérault, 2 W 813, document du 28/03/1946 concernant les « résultats de l'enquête effectuée à Lézignan-la-Cèbe le 27/03/46 ».

1458 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° 6995 DGPG/5 du 22/03/1946 de la DGPG au MI, cabinet concernant la « reprise des PG évadés ».

1459 Bas-Rhin, 349 D 55, PV n° 2521/IV/3 du 11/05/1946 du Préfet concernant les « évasions de PG ».

1459 Bas-Rhin, 349 D 55, document n° 2592 IC ; 1692 IO du 24/05/1946 de l'Ingénieur en chef du service de la navigation de Strasbourg au Préfet concernant l'« emploi de pontons renfloués par les PG évadés » ; Bas-Rhin, 349 D 55, document n° 487 EM 1/R du 16/06/1946 du Capitaine de vaisseau Le Hagre, commandant formateur aux maritimes françaises du Rhin au Préfet concernant les « évasions de PG ».

pour ne conserver que des bateaux, regroupés la nuit, plus faciles à surveiller ; on pousse à l'immatriculation « effective et apparente » de tous les bateaux de la rive gauche. Pour pallier l'insuffisance des effectifs (gendarmes et douaniers), la nuit, il est demandé à la Sûreté en ZFO de créer une « Strompolizei »[1460] cantonnée à la rive badoise. Ce projet insère alors le problème dans la politique française d'occupation : si, en septembre, le commandant en chef de la Zone ordonne la mise à sec de toutes les embarcations sans autorisation de navigation, et soumet les quelques pêcheurs rhénans à une autorisation écrite, il refuse la constitution d'une police allemande et d'en confier la direction à des métropolitains. Il propose à la place la gendarmerie française d'occupation[1461] en rive gauche.

Les mesures envisagées, dont la systématisation ne semble opérée qu'en avril 1947, butent sur le déclassement des impératifs militaires face aux réalités économiques : il est impossible d'adapter l'organisation du trafic ferroviaire aux impératifs du contrôle des trains[1462]. Au pont de Chalampe, les trains ne peuvent être visités qu'à Neuenbourg, soit quatre kilomètres après la frontière allemande, encore s'agit-il de convois français, le contrôle des trains alliés s'avérant aléatoire. Le Rhin, même s'il est moins emprunté[1463], acquiert, avant l'heure, sa double fonction : frontière (naturelle) pour les Français, trait d'union pour les fugitifs. Néanmoins la surveillance des « moyens flottants » se heurte à la faiblesse des effectifs en vedettes : elle annule tout abordage systématique et rapide. Mais il y a de plus l'activité économique qui interdit d'appliquer la restriction de la circulation aux ressortissants français[1464].

Cette réorganisation normative et spatiale de la surveillance se tisse à partir de la prise en compte de l'impossibilité de tout contrôler : à l'intégralité, spatiale et temporelle, universelle[1465] succède un mode d'appréhension façonné sur le sondage[1466], plus adapté à l'économie de moyens, imposé par le réel et autorisé par l'affaiblissement de l'image négative

---

1460 Littéralement à la fois « police du flot » et du fleuve…

1461 Bas-Rhin, 349 D 55, document n° 7747 CC/DAM/C du 10/09/1946 du Général d'Armée Koenig, CCFA au Commissaire général aux AAA, service des affaires militaires concernant les « dispositions d'arrêt pour assurer la reprise des PGA évadés ».

1462 SHAT, 29 R 16 (1), PV n° 2565 CC/CAM/G du 28/04/1947 du CCFA, CM, section générale concernant la « réunion tenue le 17/4/46 : étude des mesures à prendre en vue d'empêcher le passage en Allemagne des PG évadés de France ».

1463 Voir sur le Rhin, voir Beaupré, Nicolas, *Le Rhin, une géohistoire*, Documentation française, n°8044, 2005.

1464 Il faudrait envisager le cas des frontières luxembourgeoise et belge. Celui de la Suisse est abordé dans les pages suivantes.

1465 SHAT, 29 R 16 (1), PV n° 2565 CC/CAM/G du 28/04/1947 du CCFA concernant la réunion tenue le 17/04/46 pour l'étude des mesures à prendre en vue d'empêcher le passage en Allemagne des PG évadés de France » ; lors d'une réunion consacrée à la lutte contre les évasions en Alsace, le sous-directeur de l'annexe des PGA pour la région indique clairement que les « moyens en personnel des organismes chargés de la surveillance des frontière et de recherche des PG évadés ne [pouvant] pas être augmentés », il y a « lieu d'étudier les mesures à prendre pour augmenter le rendement » des reprises.

1466 En avril 1946, la DRPG de la 4e RM recommande « si les moyens manquent pour des fouilles générales et sérieuses, [de] pratiquer par sondages répétés aux mêmes points », conseil qui provient lui-même d'une expérience capitale d'observation permettant d'édicter des règles/lois tirées non plus d'une conception abstraite/d'en haut, mais de l'observation même du vivant/réalité, en l'occurrence « l'expérience montre que les « objets défendus » affluent aux points qui viennent d'être fouillés ». En mai 1947, la DGPG propose ainsi au MI pour concilier contrôler de la frontière alsacienne et réduction d'effectifs de « faire effectuer des manœuvres dans les zones d'évasions » aux jeunes soldats encasernés près des frontières, SHAT, 29 R 5 (2), document n° 754 DGPG/5-S du 11/06/1947 de la DGPG du MI.

de l'ennemi. Pour un taux de repris égal, il est plus à même d'intégrer la gestion du risque et la perte. La lutte contre les évasions se rapproche de plus en plus d'une logique de sécurité fondée sur l'insertion dans leur environnement. On comprend pourquoi 1946 est également le temps des grandes synergies participant à la surveillance afin d'offrir le meilleur maillage possible. Aux organes militaires régionaux s'agrègent les autorités civiles qui doivent apporter aux premières « toute l'aide désirable » via le MI, qui prendra, de concert avec elles, toutes les mesures jugées utiles[1467]. L'occurrence la plus aboutie se rencontre, sans surprise, en Alsace où l'action cohérente des services militaires, de police, de gendarmerie et de douanes permet l'élaboration d'un « système d'alerte », défini à l'échelle locale : « kommando-dépôt-gendarmerie-postes-frontière »[1468]. Mais elle se déploie également en amont et implique le service central de renseignement à la DGPG. Laquelle, dorénavant, en plus de la centralisation des informations relatives aux évasions, prend en charge la diffusion périodique à toutes les autorités afin de mettre à jouer d'éventuelles filières. Elle associera, pour ce faire, la police judiciaire aux enquêtes afin de punir pénalement les complices civils. Elle prête également son concours en fournissant, de façon ponctuelle, les compagnies de CRS dans les départements frontalières de l'Allemagne.

Le renforcement de la collaboration entre les services, « dont l'emploi doit être coordonnés selon des modalités variant d'après les ressources et la nature de chaque région »[1469], la diffusion croissante de renseignements, notamment aux communes, la normalisation des procédures et des fiches de renseignements, deviennent des leitmotivs de ce décloisonnement. L'une des plus surprenantes illustrations de cette interpénétration institutionnelle à l'opposé de la volonté initiale de séparer dispositif de captivité et vivant réside dans l'extension des bénéficiaires de la prime d'évasion : lors de son institution en 1943, elle est exclusivement réservée aux civils non responsables de la garde des PG ; en janvier 1946, les militaires, notamment le personnel de gendarmerie, peuvent en bénéficier, puis à partir de juin, tout agent de la fonction publique ou de la sécurité nationale ; début 1947, au plus tard, peut être versée dans la ZFO.

La multiplication des évasions entraîne également un recentrage sur l'employeur, qui reste, administrativement et pénalement, le seul responsable de la surveillance de sa main-d'œuvre. Or, la tentative de *dressage* propre à l'introduction de la main-d'œuvre PG dans l'économie civile semble également montrer quelques limites et une certaine difficulté de trouver le *juste milieu* entre trop peu et trop de surveillance à l'origine, selon les autorités, des évasions.

1467 SHAT, 7P39, lettre n° 6995 DGPG/5 du 22/03/1946 de l'EMA, DGPG au MI concernant la « reprise des PG évadés ».
1468 Bas-Rhin, 349 D 55, PV n° 2521/IV/3 du 11/05/1946 du Préfet concernant les « évasions de PG ».
1469 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 668 DGPG/5-S du 23/05/1947 de la DGPG au Général, CCFA concernant les « évasions massives de PGA ».

Différents rapports du CICR montrent qu'avant 1948, la sanction appliquée aux fugitifs repris ne correspond pas aux clauses conventionnelles. Outre les dispositions relatives à la discipline en général, cinq articles, classés sous le chapitre 3 « Des sanctions pénales à l'égard des PG », précisent expressément les conditions de sanctions suite à une évasion. L'esprit en est clair : considérée comme une modalité normale du statut de prisonnier de guerre, l'évasion ne doit justifier aucune dérogation aux prérogatives garanties par la Convention. Les articles 50 et 51 affirment ainsi que les repris, comme leurs camarades adjuvants, ne sont « passibles que de peines disciplinaires », l'acte lui-même ne pouvant constituer une circonstance aggravante dans le cas d'une procédure pénale. Afin d'éviter tout régime arbitraire, l'article 48 reconnaît un « un régime de surveillance spécial » contre les repris, à condition qu'il n'entraîne la « suppression d'aucune des garanties accordées » par la Convention. Enfin, l'article 47 insiste sur la rapidité du traitement judiciaire des évasions afin de limiter « au strict minimum » les arrêts, puis la détention, préventifs.

Sur le terrain, ses délégués régionaux découvrent des situations qui, même si elles sont de moins en moins représentatives de l'ensemble du traitement des PGA, la faible assimilation des normes disciplinaires par les employeurs, civils comme militaires. Comme le synthétise la délégation de Lyon, en octobre 1946, la « grande majorité, voire la quasi-totalité des PG », enfermés dans les locaux disciplinaires sont des repris[1470]. Seuls quelques dépôts diligentent une enquête pour connaître les motifs et les conditions de l'évasion et limite la punition de huit à quinze jours d'arrêts en cas de première tentative. La plupart applique automatiquement dès la première évasion, la sanction maximale prévue par la Convention -trente jours d'arrêts- et n'hésite pas, en cas de récidive, à transférer le PG trublion dans des kommandos disciplinaires, à la surveillance accrue et au travail plus dangereux, tels les mines, le déminage ou les Ponts-et-Chaussées. Les nombreux entretiens, avec des repris notamment, montrent que ces séjours aux arrêts se révèlent la « forme la plus douce des sanctions ». Sans doute, parce que la structure représente une limitation de l'arbitraire, même si elle a également du mal à faire respecter certains principes de base, telle l'interdiction formelle de la coupe à ras des évadés[1471]. En effet, la délégation de la 8e RM souligne que le traitement des évadés repris sur le territoire français est « lamentable » : « (…) dans presque tous les cas d'évasion de commandos, les PG sont battus, soit par des civils, soit par l'employeur, soit par la gendarmerie », notamment lors des interrogatoires qui se font hors de la présence médiatrice de l'homme de confiance. Faut-il donc interpréter ce traitement non-conventionnel comme l'échec du nouvel ordre voulu par les autorités en raison d'une faible démobilisation

1470 CICR, G 17/51, 477 – 108, Fr X, document du 18/10/1946 du CICR, Lyon au CICR, Genève concernant le « traitement des évadés repris »

1471 SHAT, 29 R 9, note de service n° 13403 DGPG/5DGPG du 05/06/1946 de la DGPG concernant la « coup de cheveux des PG » : inefficace en matière de lutte, elle ne doit pratiquée que dans le cadre de punitions disciplinaires.

culturelle qui entraverait l'avènement d'une logique de sécurité ? Notre analyse sera-t-elle prise en défaut ? Une attention plus fine aux documents autorise un jugement plus nuancé.

Comme le résumait le rapport précédemment cité, « après un an et demi de visites de PG, nous pouvons affirmer que le traitement des évadés, et particulièrement des commandos, est intolérable pour des PG qui sont des soldats et non des malfaiteurs ». Ce n'est donc pas l'image fraîche de l'ennemi honni, sur lequel on se venge, qui justifierait, à une telle échelle, ce traitement. Le délégué y voit, en revanche, comme l'apparition d'une nouvelle économie de la violence. En effet, ces mauvais traitements en croissance sont concomitants à la mise en place d'une nouvelle utilisation des PG, désormais essentiellement considérés comme main-d'œuvre d'appoint : il s'agit bel et bien de maximiser leur utilisation économique. D'où l'évolution des entorses conventionnelles –diminution du nombre des rapatriés, maintien prolongé en captivité des repris[1472]- à l'échelle locale consécutives d'une volonté absolue du maintien du volant de main-d'œuvre. Si de tels comportements privés sont encore possibles en 1946, voire en 1947, -et que l'on croirait trouver (quasiment) en 1945-, ce n'est pas tant que les employeurs ne sont pas sortis de guerre et continueraient donc à exercer un traitement de haine contre l'ennemi. Mais au contraire, c'est qu'ils en sont sortis beaucoup plus vite qu'ils n'ont assimilé les principes disciplinaires imposés par le dispositif de captivité. Devenu inopérante, la logique disciplinaire laisse des interstices dont les acteurs profitent, sans contraintes et selon leurs penchants naturels, pour exploiter une main-d'œuvre captive. On considérera alors le fait que les peines corporelles infligées soient de plus en plus imputables aux employeurs comme la preuve de l'établissement d'une relation de nature économique, davantage qu'une vengeance ou un certain sadisme anti-allemand. Il n'est donc pas étonnant que la grosse majorité des évadés proviennent de « mauvais commandos », ceux où le traitement et les conditions matérielles sont les moins en accord avec l'utilisation, poussant les PG à utiliser, à leur tour, les possibles offerts par leur présence économique pour s'échapper… se présenter au dépôt et changer d'employeur.

Alors que les cessions américaines s'estompent début 1946 et que le volant de main-d'œuvre se stabilise, les évasions acquièrent une dimension macro-économique croissante. Les autorités édictent des règlements qui visent à faire prendre conscience à l'employeur qu'au-delà d'une menace publique, l'évasion constitue un trouble à l'ordre économique, un quasi blasphème à la trinité Reconstruction - patriotisme - mobilisation économique. Cela passe d'abord par un rappel solennel, par les préfets et les maires, de ses responsabilités en matière de garde. Beaucoup plus contraignante est ensuite la systématisation de la pratique du retrait pur et simple, préventif dans les kommandos mal surveillés, punitif pour les employeurs jugés

1472 SHAT, 29 R 23 (1), note de service n° 572 DGPG/CAB-S du 03/05/1947 de la DGPG ; CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 6838 du 02/07/1947 du CICR, Paris au CICR, Genève, divis PIC, de Weck concernant les « évasions » :

coupables. Cependant, comme le résume le commandant du dépôt d'Aix-les-Bains au préfet de Savoie, cette « sanction ne peut être appliquée qu'avec mesure » : le retrait des PG des kommandos ruraux pénalise également les employeurs non fautifs, prive avant tout l'économie de la reconstruction[1473]. En septembre 1946, le MW obtient facilement des dérogations à des principes dont l'application locale s'était toujours révélée des plus arbitraires.

Le remède n'est donc pas à chercher du côté du retrait, c'est-à-dire dans la séparation des du PG du milieu civil. Avec un certain décalage, l'administration développe le principe d'une sanction financière de l'employeur déficient, en perfectionnant ce qui est indûment appelée l' « amende d'évasion ». Instituée dès novembre 1944 par la circulaire qui rendait les employeurs des PG responsables de leur surveillance, elle constitue alors le pendant direct de la prime d'évasion et des frais de recherche[1474] à la charge de l'employeur et se monte donc à 1 500 francs. La nouveauté, à partir de mai 1946, ne réside pas dans sa création, pas même dans son application -bien qu'elle dût être assez approximative dans les départements[1475]- mais dans sa conception.

Suite aux travaux de la commission interministérielle présidée par Francisque Gay, elle est peu à peu totalement découplée de la prime d'évasion. Elle devient une somme forfaitaire due et versée au Trésor public, que le PG soit repris ou non. On ne conçoit plus l'évasion comme une faute individuelle de l'employeur qui, *normalement*, aurait pu l'éviter s'il avait appliqué intégralement les normes de surveillance. Il s'agit à présent d'inverser, avec la logique de sécurité, la perspective : désormais, l'évasion constitue une dimension incompressible de la captivité en milieu civil, quel que soit le degré de surveillance de l'employeur. Elle induit une autre technique de *dressage* plus autonome de ce dernier. On passe, d'une certaine façon, d'une récompense pour celui qui recapture à une sanction pour l'employeur, d'un *marché* interpersonnel à une transaction nationale, tout le pays s'en trouve impliqué en ses territoires, ses acteurs et ses activités. La CGA, après avoir obtenu jadis l'exonération pour les exploitants agricoles du paiement de la « prime de capture », ne peut obtenir celle de l' « amende infligée automatiquement » à partir de fin mai 1946[1476].

Ce faisant, la faute personnelle entraîne une perte pour la nation tout entière. L'institution d'une amende forfaitaire, qui exclut les circonstances atténuantes, voire les marchandages

1473 Savoie, 1362 W 110, document n° 212/PGA du 23/04/1946 du lieutenant-colonel Dussu, commandant départemental des PGA 144 au Préfet.
1474 CICR, G 81/TC, 1016, instruction n° 16/MO du 28/12/1944 du MW, Service de MOC, concernant l'« utilisation des PG de l'Axe ».
1475 Le Ministère de l'agriculture demande ainsi en mars 1945 à la DGPG de bien vouloir dégager ces employeurs de toute responsabilité afin de limiter des demandes de main-d'œuvre PG. Hérault, 2 W 970, document n° 847 S/45 du 15/03/1945 du Ministère de l'agriculture à la DGPG concernant la « prime d'évasion ».
1476 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° MO/914 LCL/YC du 25/06/1947 de la Confédération générale de l'agriculture au DG du Travail concernant les « évasion des PG ».

locaux[1477], s'inscrit dans l'effort de rationalisation de la gestion des PG de plus en plus considérés en tant que variable d'ajustement, partie intégrante dans l'économie nationale[1478]. Dans cette perspective, l'amende en que sanction financière recouvre un nouveau rapport entre employeur et PG, mais également entre PG et la France. Elle assure une fonction de régulation. Il est révélateur que le premier projet déposé par la DGPG demandait à chaque employeur un cautionnement acquis à l'Etat en cas d'évasion, remplaçant le tout contrôlable par une gestion du risque et contribuant à la réification du PG.

Cette intégration du PG dans la France active a également raison des dernières résistances de la logique disciplinaire : la justice si sollicitée en 1945 devient un recours contre-productif dans la lutte contre les évasions. Le Garde des Sceaux, soutenu par la DGPG, dépose en 1948 un projet qui prévoit d'aggraver les peines prévues par le code pénal aux articles 237 à 241 et 247 pour les complicités d'évasion[1479]. Or, il est proposé au Parlement au moment même où la transformation d'une centaine de milliers de PG en TL rend incontrôlable cette nouvelle population allemande.

La même impasse se retrouve envers les ressortissants allemands, PG puis TCL, qui aideraient leurs compatriotes. Sur un plan strictement juridique, l'article 50 de la Convention de Genève interdit d'assimiler l'évasion à un délit donnant lieu à poursuites. Par extension, la disposition s'applique à la complicité d'évasion pour une personne de même nationalité, « à plus forte raison (…) plus de trois ans après la fin des hostilités et six mois avant la fin des opérations de rapatriement des PG non inculpés »[1480]. En effet, la sanction pénale rencontre, elle aussi, les écueils d'une captivité de guerre en temps de paix. Le MAE à met en garde contre une mesure qui risquerait de restreindre le renouvellement des contrats des TLC, de remplir les prisons et d'appauvrir l'économie française. Le MW refuse également cette évolution[1481] par des arguments juridiques : il conteste le recours, indiqué aux procureurs par leur ministre, au règlement de police des étrangers[1482], considérant que les évadés ne peuvent « en aucun cas » être assimilés à des étrangers en situation irrégulière en France, mais relèvent uniquement du ressort de l'autorité militaire, donc du droit international. Il invoque ensuite

1477 Si l'employeur parvient dans les cinq jours à prouver qu'il n'est pour rien dans la fuite de son PG, il peut espérer son remplacement, mais pas l'annulation de l'amende, alors que l'*Historique* affirme l'inverse source de conflits entre employeurs, administrations locales et centrales qui font la joie du chercheur.

1478 Le vrai pendant en serait quasiment l'indemnité compensatrice qui s'institutionnalise au même moment.

1479 La complicité est alors punie de trois mois de prison maximum.

1480 AE, Z24, document du 15/06/1948 de la Dion des Unions au Garde des Sceau, direction criminelle concernant les « évasions de PG ». et la réforme de la législation.

1481 Sur l'exemplaire trouvé dans ses archives de la note précédente un « non » manuscrit est ajouté face à la modification du code pénal et l'indication d'utiliser le règlement de police des étrangers, notamment l'article 21 de l'ordonnance du 02/11/45 punissant de peine d'un mois à un an et de 3 000 à 60 000 francs d'amende tout individu qui faciliterait la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France est rejeté. « Non, ce n'est pas possible juridiquement », précise le ministère.

1482 MW (Fontainebleau), 19770623/90, document n° 3479 M/ME du 02/04/1948 de la Sous-Dion de la MOE au Garde des Sceaux concernant l'« aide apportée à l'évasion des PG par d'anciens PG transformés en travailleurs libres » ; MW (Fontainebleau).

des arguments économiques et culturels : il relève, lui, l'extrême rareté de telles complicités, susceptibles d'être combattus par des procédures de refoulement ou d'expulsion permises par l'arsenal existant. Afin de garantir la politique d'option et à plus long terme d'introduction de main-d'œuvre étrangère, il entend garantir au PG le statut de travailleur étranger, sans distinction aucune du fait de sa nationalité d'origine.

Dans les faits, l'impasse juridique est toutefois contournée par une plus sévère pénalisation des « délits d'appropriation » commis pour préparer ou réaliser l'évasion : à l'inverse des tribunaux américains et britanniques, les autorités françaises pratiquent la double peine, l'une disciplinaire pour l'évasion, l'autre pour des délits connexes. Dans son bilan d'octobre 1948, la délégation du CICR en France souligne combien, au contraire de l'article 46 de la Convention de Genève, à délit égal, les « peines privatives de libertés » sont « presque toujours rendues singulièrement plus dures » à l'encontre des PG que des Français[1483].

3 – Quand la captivité s'évade en Suisse : la neutralité à l'épreuve à la paix

La lutte contre les évasions est progressivement conçue en emboîtement d'échelles : du kommando, lieu d'exercice par excellence de l'ordre disciplinaire intégral, à l'ensemble du territoire national et à la surveillance de moins en moins homogène. Le renforcement des contrôles aux frontières n'évacue toutefois pas une troisième dimension spatiale. Au contraire, la fin des hostilités autorise, de façon inédite[1484], son intégration dans la lutte contre les évasions : avec la disparition de l'Etat allemand et la création des Zones d'occupation, avec la fin des hostilités et de l' « indispensable » neutralité helvétique, le domaine d'intervention des autorités françaises ne s'arrête plus aux frontières nationales, mais s'étend désormais, croient-elles, jusqu'aux limites de leur influence diplomatique retrouvée. Cette configuration diplomatique offrirait-elle enfin à la captivité de guerre en temps de paix un avantage en termes de contrôle ? La Suisse et la ZFO fournissent deux espaces-exemples pour comprendre comment la lutte contre les évasions devient une dimension de politique extérieure.

Avant mai 1945, la situation des militaires évadés en Suisse constitue quasiment un non problème, du moins dans les rapports franco-helvétiques. Le corpus juridique est suffisamment explicite sur les normes à adopter : l'article 13 de la Convention de La Haye de 1907 sur les *droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre* stipule que « la Puissance neutre qui reçoit des prisonniers de guerre évadés les laissera

1483 CICR, D EUR FRANCE1-581, rapport n° WHM/esn du 10/10/1948 du CICR concernant l'« application des clauses de la convention de Genève aux PG aux mains des autorités françaises ». De même, les procédures judiciaires traînent en longueur, prolongeant d'autant la détention préventive.
1484 Cas de 1940 et de la Zone occupée.

en liberté. Si elle tolère leur séjour sur son territoire, elle peut leur assigner une résidence »[1485]. Cette disposition ne dissout pas la souveraineté helvétique dans sa neutralité reconnue explique la relative tolérance de la Suisse vis-à-vis des militaires lors de la Seconde Guerre mondiale[1486] et la double pratique de la liberté et de l'internement. A ces conditions d'entrée répond l'article 50 de la Convention de Genève sur les conditions de sortie d'évasion en limitant au maximum les sanctions admissibles. Les évadés repris « avant d'avoir pu rejoindre leur armée ou quitter le territoire occupé par l'armée » détentrice ne sont passibles que de peines disciplinaires, ceux qui, après avoir « réussi à rejoindre leur armée ou à quitter » ce territoire occupé, seraient de nouveau capturés, « ne peuvent être punis pour leur fuite antérieure ». Le contexte de guerre justifie pleinement l'application du droit international : l'évasion relève du statut du soldat qui cherche à poursuivre le combat. Cela entraîne une certaine utilisation balisée du territoire suisse : espace de transit pour rejoindre son espace national ou de combat ; espace de refuge temporaire.

La pratique administrative induite par les autorités helvétiques est d'autant mieux acceptée que la situation militaire entre 1940 et 1945 annule tout contentieux avec ses voisins en belligérance : la France vaincue comme l'Allemagne victorieuse n'a bientôt plus de PG internés en Suisse[1487]. La France d'après l'armistice libère ses PGA et n'a à partir de fin février 1940 qu'un nombre très négligeable de Français internés en Suisse. Le IIIe *Reich* n'est confronté au problème d'internement significatif de ses ressortissants qu'à partir de janvier 1945.

La défaite allemande et la fin de l'état de guerre bouleverse les intérêts de chaque acteur (suisse, français, allemand), leur pratiques respectives et leurs rapports diplomatiques. Dès

1485 Partie V concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre. La Haye, 18 octobre 1907, Article 13 : « (…) La même disposition est applicable aux prisonniers de guerre amenés par des troupes se réfugiant sur le territoire de la Puissance neutre. »

1486 L'ouvrage de référence reste Lasserre, André, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Ed. Payot Lausanne, 1995. Il analyse l'élaboration d'une politique d'asile et son évolution à la rencontre entre les perceptions de l'opinion suisse, notamment le « sentiment d'être noyé dans une population étrangère » (p. 14), et les projets politiques, cantonaux comme fédéraux. Il montre la tension entre deux façons de concevoir l'asile, un droit libéral et une politique d'accueil négative, pour trouver un juste milieu et penser la neutralité helvétique en guerre mondiale.

1487 Lasserre, André, *Frontières et camps... op. cit.,* p. 152 et 332 chiffres suivants : d'après, Probst, R., *Schlussbericht der eidgenössischen Kommissariates für Internierung und Hospitalisierung über die Internierung fremder Militärpersonen von 1940 bis 1945*, Berne, 1947.

Militaires internés, juillet 1940 – juin 1945					
Dates	Total	Français	Allemands	% dans le total	
				des Français	des Allemands
20/07/1940	42 671	29 737		69,7	0,00
20/09/1940	42 468	29 304		69,0	0,00
10/01/1941	39 916	27 092		67,9	0,00
20/02/1941	13 119	33		0,25	0,00
30/09/1943	33 124	82	4	0,25	0,01
31/12/1943	39 062	421	4	1	0,01
01/09/1944	41 771	763	438	1,8	1
01/01/1945	38 531	40	3 165	0,1	8,2
01/06/1945	40 4104	30	3 525	0,07	8,8

qu'il n'y a plus ni combats, ni armée allemande, quel sens conférer à l'évasion, acte patriotique, de bravoure ou de lâcheté ? Dès lors qu'il n'y a plus d'Etat allemand, mais seulement des Zones d'occupation, dont l'une, française, est limitrophe à sept cantons suisses[1488], comment concevoir la neutralité et la modalité de la présence de l'évadé militaire en territoire helvétique ? Dès lors que la défaite allemande signe le retour de la France comme puissance souveraine, comment concilier sortie d'évasion, relation de voisinage et respect de la pratique humanitaire ?

Les autorités fédérales suisses sont les premières à apporter des réponses à un phénomène dont la fin du conflit change aussi l'impact sur la société helvétique, elle-même en sortie de guerre. Prenant acte de la fin de l'état de belligérance, elles décident de remplacer, comme principe directeur d'action, le droit d'hospitalité par le refoulement, même si elle la présente comme une évolution éventuelle juridique existante depuis le départ[1489]. Cette réorientation politique, décidée de concert avec les différents représentants des cantons avant d'être formalisée, dans leurs directives du 28 décembre 1945 offre une première redéfinition des rapports entre droit humanitaire et pratique nationale en période de paix, qui fait désormais de l'évasion un acte solitaire dénué de toute valeur militaire, donc conventionnelle : « Celui qui s'évade n'a pas pour but de reprendre la lutte aux côtés de ses troupes. Il cherche, selon le chef de la division des réfugiés à Berne, à obtenir pour lui-même une situation privilégiée par rapport à ses camarades d'infortune ». Et de conclure qu'on est « en droit d'exiger de chaque soldat allemand qu'il partage le sort de ses camarades astreints au service miliaire »[1490], la captivité. L'évasion est désormais traitée selon les mêmes règles que l'entrée illégale d'étrangers en Suisse. L'évadé est assimilé aux civils entrés clandestinement, et gérés dans les cantons par les bureaux des habitants. En transformant l'évasion en un simple problème de police, les autorités suisses profitent de la sortie de guerre pour supprimer de fait l'*évasion indirecte*.

Ce repositionnement qui entraîne une utilisation restrictive du territoire suisse présente l'immense avantage d'actualiser, dans un contexte de sortie de guerre général, la conciliation des intérêts de l'Etat helvétique et du dépositaire des Conventions. En effet, la nouvelle

1488 Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, auxquels il faut ajouter ceux constituant la frontière avec la France : au nord-ouest, Neufchâtel, Jura, Soleure, à l'ouest, Genève, Vaud, au sud, Valais.

1489 AE, Z23, document n° 1143 YN du 19/05/1947 de la Dion des Unions au MAE concernant les « PGA évadés de France ». Lors de la nécessaire deuxième révision de leur position, ces mêmes autorités fédérales observeront que cette pratique n'est conforme ni aux stipulations de la convention de La Haye, ni aux traditions de la Suisse. Il s'agit alors, il est vrai, de convaincre l'interlocuteur français de changer ses propres pratiques.

1490 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 03/05/1946 du Département fédéral de justice et de police à l'étude de Me Jean Lacour concernant les « évasions et convention. La réponse très critique de l'avocat Jean Lacour au Dr Schuerch, chef de division des réfugiés (CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 09/05/1946 de Jean Lacour) relève au contraire la rupture que constitue le choix du refoulement en regard notamment de l'universalité de la signification de l'évasion au-delà des contingences militaires.

configuration européenne risque de favoriser une immigration croissante d'évadés militaires et durable si la Confédération garde les mêmes principes d'entrée, entraînant des frais d'internement considérables, que ni Berne, ni les autorités cantonales n'entendent plus supporter. Enfin, l'adoption du principe du refoulement offre une solution diplomatique douce pour préserver des relations de bon voisinage avec la France, dont l'intérêt essentiellement économique à la présence de ces centaines de milliers de captifs a été parfaitement saisi à Berne. Cette position est en pleine congruence avec l'interprétation de l'évasion par ses autorités : la reprise des évadés ayant regagné l'Allemagne n'est pas considérée par la DGPG comme une recapture, puisque, selon elle, l'occupation de son territoire n'en fait plus un territoire national

Le refoulement constitue sans doute la meilleure adéquation avec la logique disciplinaire intégrale alors expérimentée en France. La Confédération est d'autant moins réticente à réviser ses positions qu'elle habille de la sacro-sainte Convention : dès décembre 1945, le directeur du département de police et de justice à Berne, précise que ce principe serait levé, dès lors qu'il sera prouvé que son application entrainerait des actes de mauvais traitements. Or, aucune preuve attestant que les autorités françaises enfreignent l'article 50 en infligeant aux refoulés des peines autres que disciplinaires, ne peut être transmise[1491]. De fin 1945 à mi-1946, reconversions nationales, interprétation conventionnelle et rapprochement diplomatique concourent à une sortie de guerre sans sortir de la neutralité Cependant, si le principe est acquis, reste à faire naître une pratique qui concilie effectivement intérêts nationaux et engagements conventionnels et valable face à l'évolution de la réalité.

A partir du second semestre 1946, les autorités fédérales sont confrontées à une série d'événements qui les amènent à modifier leur perception de l'évasion : absence d'uniformité dans les pratiques administratives entre cantons, reflet de la difficulté d'accorder dans les faits les nouveaux principes d'action, tensions politiques internes à la structure fédérale helvétique. Les autorités des cantons frontaliers refoulent les PG, comme les policiers de la région de Delémont[1492] ou ceux de Genève qui mettent en place leur procédure de reconduite à la frontière : les évadés repris sont gardés afin de constituer un contingent suffisant avant d'être renvoyés par le poste de Moillesulaz. Ceux ayant commis un délit sont incarcérés à la prison de Saint-Antoine, avant d'être refoulés non en France mais en ZFO, via Schaffhouse où ils sont remis aux autorités d'occupation[1493]. En revanche, certains de leurs collègues n'hésiteraient pas à les reconduire à la frontière germano-suisse en leur indiquant les points de

1491 CICR, C15, PV n° 151 du 15/02/1946 du CICR, Genève, PIC concernant le « cas des PG évadés en France, refoulés par les autorités suisses ». Elle se borne à encourager les délégués régionaux à lui transmettre de tels cas.
1492 Canton du Jura
1493 CICR, G. 25/670, G 25/37, PV d'entretien du 27/11/1946 du CICR, Genève concernant l'inspecteur Ritschard de la police genevoise ».

passage permettant de se rendre sans encombre en Allemagne. Face à ces décalages d'application, le département de justice et de police de l'Etat de Genève fait ainsi clairement remarquer combien le refoulement crée un problème d'équité au détriment des cantons limitrophes de la France, puisqu'en vertu d'une convention de 1909, la « Confédération ne prend à sa charge que les frais de refoulement » (frais de transport et de subsistance jusqu'à la frontière), les « frais d'entretien » avant la reconduite à la frontière restant à la charge du canton[1494].

Le réveil, à partir de mi-1946, de mouvements d'opinion de plus en plus hostiles à la stricte application d'une telle pratique constitue un second obstacle d'évolution. Ce sont des dizaines d'évadés par jour qui pénètre le territoire suisse. Leur transport en uniforme accentue une visibilité propre à émouvoir l'opinion publique suisse, surtout alémanique. La presse, en publiant des articles qui dénoncent la politique des autorités suisses et les mauvais traitements exercés par les Français après la remise[1495], en diffusant l'identité des évadés arrêtés[1496], contribue à modifier la perception des évadés en victimes[1497]… du refoulement qui choquerait la tradition d'asile de la Suisse. En décalage croissant avec leurs administrations, une partie des citoyens helvétiques mettent ainsi en cause la congruence tacite du refoulement helvétique et de la logique disciplinaire française. Même si leur connaissance des réalités françaises est sans doute partielle, leur réaction s'inscrit dans un contexte plus large de sortie de guerre qui actualise des considérations nationales : relations complexes avec les Français, forte germanophilie dans les cantons alémaniques, éléments qui entraînent une perception de l'évasion et de sa recapture traduisent de plus en plus en décalage avec la position française. Pour ces dernières, si la recapture ne pose pas de problème, alors que la Convention de Genève renvoie en son article premier aux combattants capturés « par l'ennemi au cours d'opérations de guerre maritimes ou aériennes », ce n'est pas seulement qu'elles considèrent la reconstruction comme la dernière bataille de la guerre. C'est qu'enferrées dans leur logique disciplinaire, elles conçoivent de plus en plus l'évasion non plus comme un devoir, mais un délit et le PG un criminel de droit commun qu'il faut menotter. Il faudra attendre juin 1947

1494 Etat de Genève, Eb A7 27.2.1 à 18, document n° OD de C. Duboule, Conseiller d'Etat, chargé du département de Justice et Police concernant le Département de Justice et de police du canton de Vaud, Valais, Neuchâtel, Berne, Bâle... concernant le « rapatriement », sd.

1495 Surtout le fait de journaux de langue allemande.

1496 CICR, G8 / 51 XVI, 323, note n° 4971 du 24/09/1946 de Weck concernant les « PGA évadés en Suisse ». Voici un exemple d'entrefilets de la presse genevoise, daté du 19 septembre 46 : « Des évadés refoulés. Evadés d'un camp de Bourg, trois prisonniers allemands Ludwig Schiller, né en 1922, menuisier ; Norst Groppler, 1922, mécanicien, et Egon Schnippering, 1926, menuisier, avaient gagné la frontière suisse qu'ils ont franchie clandestinement à Chaney. Appréhendés par les gendarmes, ils ont été conduits au violon, sur l'ordre de M. Grefüer, commissaire de police. Ils ont été refoulés sur le territoire français ».

1497 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 20/01/1947 du CICR, France à Ed. de Haller, délégué du conseil fédéral aux œuvres concernant le « droit d'asile » : devant l'intransigeance des autorités genevoises, le délégué du CICR fait remarquer que l'opinion publique genevoise est, en la matière, « beaucoup plus large d'esprit » qu'elles, nombre de victimes de vols ayant retiré leurs plaintes, une fois connu l'identité du coupable. Le parcours d'Edouard de Haller illustre la proximité qui peut exister entre les instances gouvernementales et les structures du CICR : après avoir été membre du CICR en 1940-1941, il est délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale jusqu'en 1948, puis diplomate.

pour que la DGPG prenne acte que la recapture qui ne « se conçoit qu'en période de guerre » enfreint la Convention dans « la période actuelle »[1498].

Ces remous de l'opinion rencontrent un écho d'autant plus important auprès des autorités helvétiques qu'à partir de septembre 1946, les délégués régionaux en France, comme à Genève collectionnent des renseignements qui reflètent le traitement peu respectueux de la Convention de Genève appliqué aux refoulés. Les tracas rencontrés par les autorités françaises dans l'inculcation de la logique disciplinaire constituent un facteur extérieur d'inflexion de la position suisse. Celui-là est d'autant plus puissant qu'il bénéficie d'une publicité soutenue auprès du CICR. Fin 1946, le gouvernement ne peut plus ignorer que, si les évadés sont l'objet d'un « bon traitement en Suisse », ils sont traités comme des « malfaiteurs », reconduits menottes aux mains[1499], dès la frontière franchie.

Dans ce contexte, le CICR assume une fonction de relais très efficace. Se faisant l'écho de la dégradation de l'image de la Suisse, terre d'asile et de neutralité auprès des PG, la délégation en France demande pour la première fois de surseoir à leur expulsion et surtout de différer provisoirement le refoulement de tous les PG évadés[1500]. En décembre, l'ensemble des délégués, réunis en la conférence, expriment « en tant que délégués du CICR comme en tant que citoyens suisses, leur désapprobation de l'attitude des autorités suisses et [formulent] le vœu très ferme que le CICR fasse tout ce qui est en son pouvoir en vue d'arriver à une solution satisfaisante du problème »[1501]. Le CICR est toutefois loin d'avoir une position cohérente en la matière : face à ses délégués sur le terrain, partisans d'une intervention franche auprès de Berne, synonyme, par ricochet, de pressions sur la France, Genève est plus diplomatique. Il relève la fragilité des témoignages collectionnés, le refus des PG interrogés de signer leur déclaration, éléments qui « ne permettront pas de convaincre ces autorités »[1502]. A l'inverse, il souligne que les bavures ne sont pas du fait de l'autorité militaire, mais des unités de police lors de la remise. Enfin, il sent que les autorités fédérales sont prêtes à un aménagement de leur politique, mais pas à la « modifier complètement »[1503]. Fin octobre, le Comité arrête donc une position moyenne : ne pas demander le remplacement du refoulement par la rétention, qui provoquerait en France une vague d'évasions et alimenterait la spirale des

1498 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 759 DGPG/1-G du 11/06/1947 du MAE, Dion des Unions internationales concernant les « PG évadés en Suisse ».
1499 CICR, G 17/51, 477 – 108, Fr X, document n° EF/gf 6172 du 19/10/1946 du CICR, Lyon du CICR, Genève concernant les « PG évadés refoulés de Suisse en France ».
1500 CICR, C16, PV du 15/10/1946 du CICR, Genève, délégations concernant les PG évadés de Suisse.
1501 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, programme du 24/12/1946 concernant le « voyage à Paris du 18/12/46 – 23/12/46 de Weck, CR » ; CICR, G 8/51 XVIII, 324 document n° 5792 du 11/02/1947 du CICR, Paris, Michel concernant les « PGA évadés en Suisse », de Weck se croit devoir rappeler à Michel de « laisser de côté l'opinion que nous pouvons avoir en tant que citoyen suisse » pour se cantonner au seul aspect conventionnel qui s'arrête là où commence la « souveraineté suisse, domaine dans lequel il ne nous appartient pas d'intervenir ni de nous prononcer ».
1502 SHAT, 7P39, note n° 17760 du 21/12/1945 de l'EMA, DGPG au Général Commandant en chef français en Allemagne concernant l'« organisation du service des PGA en Allemagne et en Autriche ».
1503 CICR, G 17/51, 477 – 108, Fr X, document n° 444 du 30/10/1946 du CICR, Genève au CICR, Lyon, Filliettaz concernant les « PG évadés ».

mesures disciplinaires toujours plus strictes, obtenir que la remise soit faite exclusivement aux autorités militaires dès la frontière. Bref, assurer un minimum conventionnel sans chercher à fondamentalement intervenir dans les pratiques des deux Etats. Ces réactions en chaîne et le nouvel ordre des réalités françaises amènent les autorités fédérales, un an jour pour jour après leurs instructions formalisant le refoulement, à proposer, en décembre 1946, de nouvelles directives qui bousculent les rapports avec la France en la matière.

Le département fédéral de justice et de police cherche un nouvel compromis entre « considérations d'ordre humanitaire et intérêts du pays »[1504]. La prise en compte des seconds passe, en période de paix, par le refus de suivre l'article 13 de la Convention de la Haye dans ce domaine et le maintien du refoulement comme principe de base ; le respect des premières conduit, dans ce cadre, à un « adoucissement sensible de la pratique »[1505] qui se concrétise par l'élaboration d'une nouvelle typologie d'évadés :pour une minorité ayant des liens étroits avec la Suisse ou constituant des cas douloureux, les cantons autoriseront leur entrée, libre ou en internés ; pour la majorité toujours soumise au refoulement, le département fédéral introduit de nouvelles modalités qui tentent de concilier intérêts nationaux et diplomatiques avec la France, entendue comme puissance voisine, puissance détentrice et puissance d'occupation. En effet, Berne part désormais du principe que le refoulement ne peut correspondre à la remise des évadés aux « organes frontaliers français », c'est-à-dire à « une aide accordée au vainqueur dans l'exploitation des fruits de la victoire »[1506]. Une telle pratique jusqu'à alors prônée est considérée contraire au principe du droit international. De plus, elle constitue, une atteinte directe à la neutralité suisse, voire à sa souveraineté, en prolongeant une captivité instituée hors de sa juridiction. Dès lors comment refouler sans livrer ? Comment concevoir une neutralité en temps de paix ?

Dans un premier temps, les directives proposent, *ad minima*, une solution administrative interne bien chimérique : laisser aux évadés, à chaque fois « dûment informés » des pratiques en vigueur chez la puissance détentrice, le choix entre le refoulement à la frontière occidentale par la remise aux autorités alliées d'outre-Rhin, Berne considérant que les autorités d'occupation libèrent ensuite les refoulés ; ou être refoulés « (…) de telle sorte que le réfugié (sic) puisse franchir la frontière dans la même région et de la même manière qu'il est venu »[1507] mais « sans remise directe aux organes de l'Etat [français] voisin »[1508].

1504 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 05/06/1947 du Département politique fédéral, Berne au Ministre concernant les « PGA refoulés ».
1505 Etat de Genève, Eb A7 27.2.1 à 18, circulaire du 28/12/1946 du Département fédéral de justice et police concernant les « PGA évadés »
1506 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 05/06/1947 du Département politique fédéral, Berne au Ministre concernant les « PGA refoulés ».
1507 Etat de Genève, Eb A7 27.2.1 à 18, circulaire du 28/12/1946 *op. cit.*.
1508 La remise directe n'est envisagée que pour les récalcitrants irréductibles ou les récidivistes.

Ces bonnes intentions administratives rencontrent une résistance massive à l'échelle cantonale. A Genève, par exemple, les autorités, considérant le PG évadé comme un civil, pratiquent leur propre mode opératoire : les éléments les « plus indésirables », ceux accusés de délits en territoire suisse, sont refoulés vers la France, les autres vers la ZFO via Schaffhouse avec lequel un accord tarde à être trouvé, les autorités françaises d'occupation ne pouvant accueillir que deux PG par semaine[1509]. A l'échelle fédérale, la pratique de la remise directe à la France est la plus systématiquement pratiquées par les cantons, soulignant l'impossible pérennité des tolérances du temps de guerre au grand dam du CICR, qui ne comprend pas qu'on refuse aux évadés allemands ce qui fut alors accordé aux anglo-américains et aux français. Juridiquement, la paix n'est pas signée, ni l'état de guerre levé, mais l'espace de la neutralise se ferme.

Pire, le départemental fédéral s'aperçoit –du moins le feint-il ?- mi-1946 que, loin d'être libérés, les PGA remis aux autorités de la ZFO subissent un traitement plus proche du criminel de droit commun que du PG. Selon son délégué pour la Zone, les refoulés seraient copieusement frappés une première fois par la sûreté française et allemande avant d'être remis aux autorités de camps à la discipline particulièrement violente (voies de fait, jusqu'à deux mois de mise aux arrêts, nourriture minimum). Ils sont ensuite renvoyés, « sans exception », dans des camps disciplinaires en France où ils subissent des mauvais traitements[1510]. Cette différence de traitement souligne l'illusion helvétique sur la concordance de sortie de guerre, car ce qui échappe au gouvernement suisse, au contraire du CICR, c'est qu'en touchant aux marges du royaume de France, il touche au cœur du dispositif de captivité qu'il risque de faire évoluer.

Devant la double impasse, intérieure en faveur du passage clandestin, extérieure avec la remise aux autorités françaises, le gouvernement de Berne se résout, à partir de mi-mai 1947, à négocier directement avec les autorités françaises. Dès lors qu'il veut éviter à tout prix d'avoir à garder sur son territoire ces prisonniers au prix de coûteuses structures d'accueil, la « solution acceptable » reviendrait, pour les autorités fédérales, à remettre les évadés aux autorités françaises d'occupation à condition qu'elles s'engagent à ne pas les renvoyer en France, mais à les interner dans des conditions identiques à celles qu'ils connaîtraient en Suisse[1511], puis à les libérer[1512]). Cette solution présenterait l'avantage de ne rien changer aux

1509 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 20/01/1947 du CICR, France à Ed. de Haller, délégué du conseil fédéral aux œuvres... concernant le « droit d'asile » ; Etat de Genève, Eb A7 27.2.1 à 18, rapport n° 39387 du 10/02/1947 de l'Inspecteur Menu au Chef du service politique concernant le « refoulement des PGA à la frontière genevoise » : d'après le service de police du canton, les derniers refoulements directs, ancienne formule, datent du 27 décembre 1946. Ensuite, les 12 PG refoulés par la frontière nord sont « expédiés en cellule » à la police cantonale de Bâle ou de Schaffhouse.

1510 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du Chef de délégation en ZFO, Colombo concernant les « PGA en France évadés, repris par les autorités suisses et remis en ZFO.

1511 AE, Z23, document n° 1143 YN du 19/05/1947 de la Dion des Unions au MAE concernant les « PGA évadés de France ».

pratiques suisses tout en modifiant la nature du refoulement et en ménageant les susceptibilités françaises. Pour y parvenir, le gouvernement suisse tente d'« obtenir, en quelque sorte spontanément », de son voisin un tel engagement et préfère donc, à la légation de la Suisse en France, le département politique pour engager des négociations confidentielles auprès de l'ambassade à Berne.

En cherchant à réviser sa pratique mais pas sa position, Berne amène par ricochet les autorités françaises, en *métropole* comme dans la ZFO[1513], à revoir les leurs. Manifestement prévenue de ce changement de principe, le MAE, en accord avec le MG, statue en juin 1947 qu'un PG ayant atteint le territoire helvétique a réussi son évasion et ne peut être capturé à nouveau. Pour autant, il juge la solution proposée par Berne « pratiquement irréalisable » en raison de coûts en personnels et en infrastructures[1514], disciplinairement inefficace (prime à l'évasion) et politiquement humiliante. Il propose que le Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes demande aux autorités militaires de la ZFO de laisser en liberté les PG évadés originaires de la Zone. Le commandant général en chef répond à son tour au MAE, puis transmet, en juillet, à Berne : il refuse la libération des PG évadés, considérée comme une prime à l'évasion, et l'internement administratif, structure déjà saturée. Il préconise d'interner, sans mesure disciplinaire, les évadés dans les camps de PG sur la Zone[1515]. De son côté, la DGPG formule au MAE une troisième solution afin de respecter le droit international et de rappeler aux Suisses que la prise en charge des évadés chez eux leur incombe : demander aux Suisses de mieux garder leurs frontières, ce qui autorise les refoulements immédiats en territoire français des PG, à ce moment régulièrement capturables à nouveau par les Français[1516]. L'important est le fait que l'on s'achemine vers une solution libérale à la Suisse. Mi-août, le général Koenig se rallie en effet la solution proposée par Berne, ce qui permet la conclusion d'une convention entre la ZFO et la Suisse[1517] appliquée pour la première fois le 26 novembre[1518].

1512 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 05/06/1947 du Département politique fédéral, Berne au Ministre concernant les « PGA refoulés ».

1513 La négociation implique, peu ou prou, l'ensemble des acteurs, français, suisses et neutres, du dispositif de captivité, à Paris (le MG, la DGPG, la légation de suisse, le CICR), à Baden-Baden (le CCFA, l'ambassade de France, la DGPG, le consulat de Suisse, le CICR), en Suisse (le CICR à Genève, le département de politique du département de justice et de police de M. de Haller à Berne), CICR, D EUR FRANCE1-48, entretien n° XIII/1/c/JdR/Pu du 13/12/1947 du CICR, ZFO concernant des « PGA évadés de France par la Suisse et à rendre à la ZFO ».

1514 AE, Z23, document du 16/06/1947 de la Dion des Unions au CGAAA concernant les « PGA évadés en Suisse ».

1515 A moins qu'ils acceptent de souscrire à un contrat de TLC pour la France. AE, Z23, document du 10/07/1947 de la Dion des Unions à l'ambassade de France à Berne concernant les « évasions de PGA en Suisse ».

1516 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 759 DGPG/1-G du 11/06/1947 de la DGPG du MAE, Dion des Unions internationales concernant les « PG évadés en Suisse ».

1517 CICR, G. 25/670, G 25/36/VII, document n° 7183 du 01/10/1947 du CICR, Genève au CICR, Paris, Roth concernant le « PG Werner Reimann, 103, en son temps, évadé par la Suisse » ; Colmar (ZOF), Bonn XM 47/1-5, document n° 5966 du 20/10/1947 de Baden-Baden au Consul de Suisse concernant les « PGA évadés de France par la Suisse ».

1518 CICR, G. 25/670, G 25/37, document n° B.52.41.A.16-VZ du 28/11/1947 du Délégué du conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale, Berne au CICR, Genève.

L'important est aussi dans l'évolution de la conception de l'évasion et ses conséquences pour la gestion française. Si les autorités françaises sont prêtes au compromis en 1947, c'est qu'aux frontières comme au centre du dispositif de captivité, elles savent qu' « il y aurait encore des évasions réussies. Ni la France, ni la Suisse n'y pourront rien »[1519], quelles que soient les mesures prises. Avec décalage, mais en continuité certaine avec l'ajustement en métropole, s'affirment ici aussi la prise en compte de l'échec disciplinaire et l'avènement d'une logique de sécurité.

A partir du 1er novembre 1947, les PGA évadés de France et de ZFO en Suisse seront regroupés à Schaffhouse, remis par cette dernière aux autorités de la ZFO au camp de transit de Singen où ils passent la nuit[1520]. Ils sont ensuite dirigés sur les dépôts de démobilisation de Bretzenheim et Tuttlingen où l'on contrôle leur identité et leur appartenance à la liste des criminels de guerre ou des délits de doit commun en France. Après la réponse de la DGPG, les PG sont remis en liberté au bout d'une quinzaine de jours et peuvent rentrer chez eux[1521]. Ceux originaires des autres Zones seront autorisés à transiter par la ZFO dans des convois organisés par la Suisse. Les archives du CICR contiennent néanmoins plusieurs témoignages de PG datant de 1947 et 1948 faisant état de tonte, puis de renvoi sur des dépôts français ; ou de PG obligés rentrer en haillons chez eux après avoir été dépouillés.[1522] Les deux points litigieux soulevés par les autorités d'occupation sont, au second semestre 1947, réglés en faveur de la Suisse : Baden-Baden accepte de rapatrier les PG originaires de la bizone et renonce à exiger la liste nominative des PG un mois avant leur remise, ce qui aurait facilité les procédures de dénazification. Au final, Bern a poussé les autorités françaises à traiter les évadés selon une logique de libération, sans changer ses propres procédures administratives.

La modulation de la neutralité suisse et le contexte européen en général[1523] ont facilité une adaptation de la politique française en matière d'évasion indirecte et l'adoption, sans doute, de la logique de sécurité. Pour autant, malgré l'influence des marges sur le centre, il ne faudrait pas en conclure à un alignement de tout le dispositif de captivité français sur cette libéralisation diplomatique. Comme le rappelle fermement la DGPG, fin 1947, cet aménagement ne concerne pas les PG évadés de France, directement en ZFO. Ils continueront

1519 SHAT, 29 R 5 (2), document n° 759 DGPG/1-G du 11/06/1947 de la DGPG du MAE, Dion des Unions internationales concernant les « PG évadés en Suisse ».

1520 CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 11/04/1948 de D. Favre au CICR, Genève, de Weck concernant les « PG évadés de France et passant par la Suisse » ; CICR, G3-26K (136-2), document du 27/04/1948 de D. Favre au CICR, Genève, de Weck concernant l' « état des PG évadés de France et remis par la Suisse ». On compte en novembre 1947 25 PG amenés à Tuttlingen, 51 en décembre, 124 en janvier 1948 pour 188 libérés, 88 en février pour 137 libérés, 216 en mars pour 122 libérés, 152 en avril pour 236 libérés. Parallèlement, le nombre d'évadés passant par Genève fléchit : 180 en avril 1948, 187 en mai, 78 en juin, 52 en juillet. En novembre, avec zéro fugitif, « l'évasion n'est plus une solution avantageuse ».

1521 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, PV n° 14 du 17/12/1948 du CICR, Paris concernant la « 14e réunion générale des délégués du CICR en France ».

1522 En décembre 1948, la délégation du CICR à Paris mentionne encore quelques cas de PG évadés, repris et renvoyés sur le dépôt de Metz, pourtant fermé, en raison d'une concordance insuffisante entre la police française de la ZFO et les autorités militaires de *métropole*.

1523 La règle vaut également pour le cas laborieux de retour des PG évadés par l'Espagne. Le cas n'est pas développé ici.

à être remis en captivité et renvoyés en France, leur évasion n'étant pas considérée comme réussie[1524].

Bilan

L'étude de l'élaboration des structures et des normes de contrôle des PG montre une même évolution à partir de l'héritage de la culture de guerre des militaires français en 1944-1945 : un décalage de plus en plus grand entre les réflexes de surveillance intégrale et leurs conditions d'application qui s'autonomisent au fur et à mesure que le PG devient un élément du milieu civil. 1946 marque bien un tournant dans la gestion, la perception de l'ennemi, mais aussi en termes de reconversion d'expérience et de mutations institutionnelles pour les Français, des militaires aux employeurs.

Entre l'Afrique du Nord et l'armement des gardiens au village, entre la DIPG et la fermeture du SPGE, le changement de logique du rapport à l'ennemi reflète la perpétuelle adaptation du dispositif de captivité et soulève simultanément une question fondamentale pour un pouvoir militaire en temps de paix, confronté au paradoxe suivant : comment maintenir la nature militaire de cette captivité en voie de dissolution, mettant ainsi en cause la présence de captifs en France et, consécutivement, la reconstruction de cette dernière ? Lors de la dissolution de son service, le général Buisson expose « ce que pourrait être un futur 'service des PG' »[1525]. Dans son rappel de l'aspect particulier de cette captivité hors la guerre. Au-delà des aménagements techniques tirés de son expérience, on peut retenir son insistance à prévoir « dans le plan de mobilisation » les structures de captivité, à définir par une « loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre » les responsabilités des employeurs et les sanctions éventuelles, à faire voter par le Parlement les crédits nécessaires à l'emploi par les administrations publiques… N'est-ce pas, après trois ans comme directeur de la DGPG, l'affirmation que la captivité de masse fait partie intégrante des guerres modernes et que sa gestion appartient à la nation toute entière qui en est la principale bénéficiaire, presque la cogérante ? Paradoxalement, cette défense des prérogatives de l'institution militaire par le général signifie en même temps que la captivité est trop importante pour être laissée entre les mains des seuls militaires.

1524 Le délégué du CICR à Berlin apprend, fin septembre 1948, par le cabinet du général Koenig, que les évadés ayant rejoint des ZO autres que françaises sont considérés comme ayant réussi leur évasion et peuvent rentrer librement en ZFO s'ils en sont originaires ; Colmar (ZOF), Bonn ADM 110 IV E, document n° 4838 CC/CAC/3 du 29/09/1948 de la Dion du Cabinet des affaires civiles à Meyer, chef de la délégation pour l'Allemagne, CICR, Berlin. Le principe n'a pas été rendu public afin de ne pas favoriser d'éventuelles tentatives.
1525 L'*Historique…, op. cit.*, p. 162-74.

Chapitre 4 - Comment assurer l'intendance ? Les régimes de captivité entre gestion militaire et réalités locales

L'obtention de centaines de milliers de PG par les autorités centrales vient bouleverser l'équilibre précaire entre une gestion improvisée à l'échelle locale pour de petits groupes de captifs et des régions tout juste libérées, voire encore ligne de front. La constitution de dépôts responsables de plusieurs dizaines de milliers d'Allemands et la nécessité de rationnaliser leur répartition sur l'ensemble de l'espace national entraînent une augmentation du nombre d'intervenants dans le processus de gestion, de l'unité communale aux services parisiens. Cette mutation, alors qu'hommes et territoires sont confrontés à d'urgents problèmes d'intendance -loger, nourrir, habiller, soigner- dans un contexte de pénurie globale, contribue à modifier les interrelations entre centre et périphérie dans la gestion des PG en prenant davantage en compte les spécificités locales dans la résolution de ces problèmes. Or, c'est l'imposition de nouvelles normes de prise en charge des PGA qui a conduit à élargir le dispositif de captivité, et, en parallèle, à mettre en place une structure administrativo-militaire de plus en plus hiérarchisée[1526].

Le régime de captivité initial, caractéristique de ces premiers temps, ne résiste pas à ces mutations radicales. Comment s'exprime, dans la gestion quotidienne des corps et des âmes, cette nouvelle logique gestionnaire par l'élaboration de nouvelles références normatives entre improvisations locales et validation institutionnelle ? Dans quelle mesure la prise en charge des PG a-t-elle été assumée et l'effet de masse maîtrisé ?

Le nouveau régime de captivité à partir du second semestre 1945 permet de revenir sur le caractère *totalisant* de l'expérience de la captivité, telle que la conçoivent –ou doivent l'imposer- les autorités françaises. *Totalisant* par les charges logistiques provoquées par une population juridiquement dépendante, à surveiller en permanence ; *totalisant* aussi par l'expérience politique qui autorise les premières tentatives de « réorientation » de l'*ennemi héréditaire* au moyen des programmes de dénazification et de démocratisation des esprits ; *totalisant* enfin et avant tout, car considérée comme la condition première à la réussite de l'utilisation économique des PG. En leur offrant de pratiquer leur religion, de se divertir physiquement et intellectuellement, de correspondre avec les leurs, il s'agit d'entretenir leur moral, donc leur force de travail. En somme, l'approche de l'insertion des PG dans le quotidien des Français permet de mieux apprécier le vécu respectif des PG et de leurs détenteurs ainsi que l'évolution de leurs représentations réciproques.

1526 L'analyse dans le chapitre sept des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre PG, apportera précisions et confirmation.

Afin de suivre en parallèle la redéfinition du régime et du dispositif de captivité, je procèderai en deux temps : analyser d'abord la satisfaction des besoins vitaux que sont l'alimentation, l'habillement, l'entretien et le logement ; s'intéresser aux efforts des autorités françaises pour saisir la captivité comme une opportunité politique de *réorientation* et concevoir le régime de captivité dans son ensemble , et ce à partir de l'assistance spirituelle des PGA.

La démarche retenue suppose une méthode qui charpente l'analyse par emboîtement d'échelles et le croisement des aperçus quantitatifs et qualitatifs, le but étant de replacer chaque élément, structure et territoire, dans un ensemble spécifique, la gestion de la captivité perçue comme un système.

J'ai délimité un espace-temps de référence qui permet la confrontation de spécificités départementales, avec une vision d'ensemble de la situation des PG à l'échelle nationale. En fonction des particularités économiques, de la situation après-guerre, mais aussi de la formation des structures de la captivité (nombre de PG sur l'espace, état des structures de prise en charge), enfin de la qualité documentaire récoltée, j'ai privilégié les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de la 10e RM ; la Savoie de la 14e RM ; les Bouches-du-Rhône de la 15e RM ; la Gironde de la 18e RM et Paris de la 22e RM.

Or, de façon surprenante, les archives départementales contiennent assez peu de documents sur la prise en charge concrète des PG au quotidien. Même si l'on considère que très rapidement la majorité des PG détachés en kommandos et chez les particuliers tombent sous la responsabilité des maires[1527], la correspondance des principaux acteurs locaux avec les services centraux, régionaux et préfectoraux reste de nature très réglementaire et générale. Qui agit ? Que savaient-ils ? Comment se représentent-ils la prise en charge des PGA ?

La gestion quotidienne des PGA engage en effet un grand nombre de ministères et leur administration jusqu'aux échelons locaux. Leur implication peut être interprétée à la fois comme l'urgence de nourrir, de loger, d'habiller… de centaines de milliers de captifs et le refus d'assumer à un moment ou à un autre ces responsabilités. On relève d'abord l'intervention croissante du pouvoir militaire, dont dépend le SPGE. La personnalité des deux premiers ministres de la guerre joue un rôle déterminant dans la conception du traitement des PGA par l'institution militaire. André Diethelm[1528], alsacien et résistant gaulliste, est sensiblement marqué par le climat germanophobe de la Libération. Il semble partager en

1527 Il n'a pas été possible de dépouiller, même ponctuellement, les archives municipales. Cela pourrait être fait dans une étude ultérieure.

1528 Commissaire à la Guerre depuis le 3 mars 1944, il est nommé par de Gaulle ministre de la Guerre le 9 septembre dans le Gouvernement provisoire jusqu'au 21 novembre 1945. Voir Turpin, Frédéric, *André Diethelm (1898-1954) : de Georges Mandel à Charles de Gaulle*, Paris, les Indes savantes, 2004

partie la vision du PG en *boche*, en l'Allemand vaincu de la France martyr. Ses interventions pour un traitement sévère prescrivent également le strict respect du cadre conventionnel.

Le SPE passe ensuite au Ministère des Armées -puis de l'Armée- conduit jusqu'en décembre 1946 par un Edmond Michelet[1529]qui, par fidélité à son idéal chrétien et en raison de son expérience de déporté politique, montre une grande attention au sort des PGA en mains françaises, au moment où leur condition se dégrade à tel point que le CICR presse les EUA de suspendre leurs transferts de captifs. Tentant sans doute de rester fidèle, en actes, à son engagement de résistant, pour qui « maltrait[er] les prisonniers de guerre ou les laiss[er] de faim, [c'est] trahi[r] ces notions qui font le contenu le plus valable de la victoire »[1530] -pour reprendre les mots de son camarade à Dachau, Robert Antelme- et d'accompagner aussi la perception de plus en plus *économiste* des prisonnier, le ministre de l'Armée est « absolument décidé de reprendre en main la situation d'une manière énergique »[1531]. Il instaure un dialogue, franc et constructif, avec le général Buisson de la DGPG et le CICR. Il ordonne à son directeur de cabinet de suivre, à partir d'avril 1946, la question en le tenant informé de son évolution[1532], nomme Joseph Rovan responsable de la réorientation culturelle des PGA[1533], et institue en juillet un « Comité français pour la surveillance des conditions faites aux PGA »[1534] chargée de transmettre au gouvernement des propositions à ce sujet. Ces initiatives connaîtront des fortunes diverses : l'action de J. Rovan sera à l'origine de la création du programme de réorientation culturelle. En revanche, le rapport remis par le Comité ne connaîtra aucune application tangible. Prises ensemble, elles contribuent, par une certaine institutionnalisation du « problème PGA », à porter la gestion des PG à l'échelle gouvernementale.

La note confidentielle remise par le CICR sur la situation générale des PGA, lue en conseil des ministres, fait ainsi « l'effet d'une bombe » en septembre 1945[1535]. Le général de Gaulle

---

1529 Il est appelé par de Gaulle au gouvernement/à ce ministre du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946. Il est à la tête du Ministre de l'Armée dans le premier gouvernement de Georges Bidault, 24 juin 1946 - 16 décembre 1946, alors qu'il est créé un Ministère de la Défense Nationale dirigé par Félix Gouin qui ne semble plus attacher d'attention particulière aux PGA.

1530 Antelme, Robert , *Vengeance ?*, texte rédigé en novembre 1945 et publié début 1946 dans la revue *Les Vivants, Cahiers publiés par des prisonniers et déportés*, 2e numéro. Texte republié chez Farrago, en 1996, p.18. Pour une analyse de sa position, voir le chapitre dix.

1531 CICR, G8 / 51 XIII, 321-32, note n° 3771 du 13/04/1946 de W. Michel concernant les « PGA en mains françaises ».

1532 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4046 du 22/05/1946 de Michel concernant l'« entretien avec Mercier du Cabinet civil du Ministère des Armées sur la situation générale des PGA ». En mai 1946, il désigne M. Mercier en remplacement de M. Gros pour « s'occuper des améliorations urgentes à apporter au régime des PG ». Il ne s'agit plus des directeurs de cabinets.

1533 C'est en tant que tel que Joseph Rovan m'avait aimablement accordé un entretien chez lui, à Redon, le 22 janvier 2004. Voir son autobiographie, *Mémoires d'un Français qui se souvient d'avoir été Allemand*, Ed. du Seuil, 1999.

1534 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note de PV du 12/07/1946 concernant la « séance de travail du 10 juillet ». Complètement indépendant, ne comprenant ni représentant ministériel ni du CICR, sa composition reflète à la fois la volonté d'impartialité et de caution morale au ministre : il est présidé par la comtesse Hélène de Suzannet, figure de la Résistance française, incarcérée à Fresnes, et députée à la Constituante. Elle est assistée du professeur Richet, ancien déporté à Buchenwald, grand nom de la médecine travaillant sur les questions de captivité et d'alimentation, de Mazot, professeur à faculté de droit, de l'abbé Le Meur, résistant arrêté, adjoint de l'abbé Rodhain à l'aumônerie militaire ainsi que de deux représentants des ex-PGF en Allemagne. Il redépose en octobre 1946 un mémoire au gouvernement reproduit en annexe, p. 1306.

1535 CICR, Sg4/1177, XV, document n° 2574 du 07/09/1945 du CICR, France à Bachmann concernant les « secours aux PGA ». « Heureusement pas atomique » s'empresse de préciser France.

signifie l'importance qu'il attache en tant que chef du GPRF à cette question qui perturbe ses desseins de politique extérieure et nuit à la grandeur de la France. La capacité de la France à entretenir les centaines de milliers de PG déjà entre ses mains rejaillit en effet sur les relations franco-américaines en déterminant le calendrier des cessions. Elle acquiert une dimension internationale croissante avec la sortie de guerre et les prémisses de la guerre froide ; elle explique l'intervention récurrente de l'EMDN sous la direction du général Juin[1536], en rapport avec ses négociations avec le *SHAEF*, et surtout du MAE.

Bien qu'apparemment au départ périphérique, l'intrusion croissante du département des Affaires économiques et sociales, principalement de la Direction des unions internationales et de celle des conventions internationales, traduit cette imbrication des échelles au cœur des affaires politiques françaises. Des chevauchements institutionnels de cet ordre fournissent aux acteurs, tel le CICR, des combinaisons redoutables. Enjeu de politique extérieure, clé du redressement intérieur, le *problème des PGA* devient ainsi l'affaire de toute la République[1537] : le Ministère de l'Agriculture et sa direction générale des Eaux-et-Forêts, son service de la carbonisation ou du génie rural ; le Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme, renforcé par la création d'une Direction du déminage à l'été 1945 ; le Ministère de la production industrielle avec notamment sa Direction des mines ; le Ministère des Travaux Publics et des Transports avec l'administration des Ponts-et-Chaussées, sans oublier les ministères de l'Armée et de la marine en tant qu'employeurs des PG. Dans l'ensemble, ces organismes cherchent dans un premier temps à obtenir le maximum de PG pour le minimum de charges. Aux administrations employant des PGA s'ajoutent des ministères ayant un droit de décision quant au coût de la gestion quotidienne : le Ministère de l'Intérieur dont les Commissaires régionaux de la République et les préfets constituent un excellent réseau d'information et résolutions de conflit ; le Ministère du Ravitaillement[1538] qui partagera avec l'Intendance militaire la lourde tâche d'entretenir la force de travail de 900 000 PG en France ; le Ministère des PDR détenteur de reliquats vestimentaires convoités ; le Ministère de l'Economie nationale et des Finances[1539] qui accordera les crédits extraordinaires pour l'achat de secours à partir de fin 1945…

La multiplication des acteurs étatiques obligent à une clarification des responsabilités de chacun et à une coordination de l'action gouvernementale. Elle est à l'origine d'une modification, juridique et administrative, du dispositif de captivité. Les premières interventions, initiées fin 1944 par Paris à des fins d'estimation économiques des besoins en

1536 Rattaché à la présidence du gouvernement, soit du général de Gaulle.
1537 Pour un aperçu des compositions gouvernementales, voir le *Répertoire des services du gouvernement* du GPRF, Secrétariat général du Gouvernement, Paris, édition du 15/2/1945, du 15/04/46, le *Répertoire administratif* de juin 1947
1538 Associé/confondu entre le 21 novembre 1945 et le 26 janvier 1946 avec celui de l'Agriculture.
1539 Créé en 1946, il devient en 1947 le Ministère des Finances et des Affaires économiques.

main-d'œuvre des administrations publiques, sont réalisées dans un certain désordre ministériel. Les résultats qui surestiment considérablement les besoins réels traduisent la très mauvaise remontée d'information, la difficulté de l'administration à connaître l'exacte capacité des territoires à entretenir des PG et, ce faisant, l'impossibilité de dresser un tableau réaliste d'ensemble du rapport entre le besoin en PG et les moyens d'accueil.

Quelques mois plus tard, l'intervention croissante de la présidence de la République, la transformation du conseil des ministres en instance de débat et de décision, puis l'instauration, à partir de novembre 1945, d'une commission interministérielle sur les PGA, sous la direction de Louis Jacquinot, puis de Francisque Gay dont le cabinet assure le secrétariat, puis de René Mayer sont davantage l'expression tardive d'une prise de conscience institutionnelle de l'urgence et de complexité du problème du problème dans sa globalité, plutôt que de la capacité des gouvernements à y répondre : une réunion plénière mensuelle seulement est prévue, alors que dès janvier 1946, l'hostilité de F. Gay évacue la question d'une vice-présidence confiée à Mayer. De fait, dans notre corpus, aucune grande décision ne sera initiée par cet aréopage qui ne permettra pas à la DGPG de recevoir plus facilement des ministères intéressés les informations utiles à sa lourde tâche. Il faut plutôt remarquer la montée en puissance du Ministère du Travail comme l'avènement d'une instance coordonatrice et rationalisante[1540]. L'échelle locale et l'intervention de la DGPG, voire les alliances ministérielles ponctuelles, restent donc déterminantes pour saisir la gestion quotidienne des PGA en mains françaises. Et aussi pour comprendre combien le caractère lacunaire de l'information concernant la situation des PGA a pesé sur le dispositif de leur prise en charge. Les écarts d'évaluation entre les autorités françaises selon lesquelles, en avril 1946, dans l'ensemble, la situation des PG est « très satisfaisante » et ne tardera pas être « très bonne » eu égard aux progrès réalisés ou à venir, et le CICR qui considère au contraire les conditions de captivité comme en deçà des normes conventionnelles, résident en partie sur les qualités mêmes d'information[1541]. Et de prendre le voyage de Francisque Gay, président de la commission interministérielle, comme exemple de désinformation (involontaire), voyage d'inspection « un peu spectaculaire et annoncé à l'avance » qui n'a apporté aucun élément utile sur la centaine de dépôts et plus encore sur les 15 à 20 000 kommandos de travail[1542]. Faute d'une vue d'ensemble fiable, la *réalité floue* qu'a été la *perception du problème* par les autorités centrales expliquera les tâtonnements dans l'estimation des besoins, comme des secours à répartir et la nécessité de recourir à des acteurs extérieurs.

1540 Voir le chapitre sept pour une présentation de ce Ministère.
1541 CICR, G8 / 51 XIII, 321-32, note n° 3771 du 13/04/1946 de W. Michel concernant les « PGA en mains françaises par Gallopin », vision, il est vrai, du CICR qui considère le général Buisson par exemple comme « imparfaitement renseigné ».
1542 CNAEF, 6 CO 146, note d'information du 01/09/1946 de l'Aumônerie des PG l'Axe concernant les « PGA en France », selon les saisons. Chiffre fourni par l'aumônerie militaire.

Devant le retard de réactivité gouvernementale au regard à l'urgence locale, saisir la gestion comme un problème dont la solution réside au point de rencontre d'intérêts multiples implique d'élargir le cercle des acteurs. On distinguera les intervenants politiquement engagés, avant tout les autorités américaines et les populations allemandes sollicitées pour fournir des secours, des organisations non gouvernementales[1543], comme le CICR, l'*YMCA* et la COE, qui prennent en charge la collecte, la distribution de l'aide, voire le contrôle des conditions de captivité, sur le territoire français. Leur intervention est d'autant plus déterminante que la gestion mise en place l'institutionnalise, tantôt en adjuvant, tantôt en opposant, selon le rapport de force local et interpersonnel. Ensemble, elles contribuent à l'évolution du dispositif de captivité et, au final, du régime de captivité. Cette trame d'action se retrouve dans le corpus archivistique très divers de la gestion des PGA en mains françaises.

Les intervenants appartenant aux organisations non gouvernementales jouissent d'une marge de manœuvre très importante avec l'élaboration d'une structure militaro-administrative officielle de la captivité qui favorise la prise de conscience de l'ampleur des lacunes, fin 1945 – début 1946. On rappellera simplement que dans ce paysage institutionnel, le CICR occupe une place à la fois essentielle et à part en raison du rôle de la Convention de Genève. Ses archives offrent donc un contre-point, notamment à l'échelle locale aux représentations que contiennent les archives des acteurs parisiens et permettent de suivre les évolutions du régime de captivité après la victoire.

A) Quand le poids du nombre rompt les équilibres précaires (mai 1945 – hiver 1945-1946)

Février 1945, 83 400 PG dans la France libérée ; mai 1945, 248 294 PG en mains françaises ; novembre 1945 741 239 PG… Au fur et à mesure que la France est libérée, que le bilan des destructions est progressivement connu et que les autorités, découvrent l'ampleur des reconstructions, le nombre de PG exigés, puis détenus pour des raisons économique augmente. Progressivement, le PG en mains françaises descend au village, devenant une figure locale de la Reconstruction, active ou en voie de le devenir : près 70% des PG travaillent pour l'économie française en 1945, plus de trois PG sur quatre après. Mais, en investissant tous les secteurs d'activité nécessaires à la reconstruction, il devient également une population à la charge des économies locales, dont la taille croît et se multiplie à chaque échelon supérieur, jusqu'à imposer la mise en place, à l'échelle nationale, d'une politique des

1543 Les organisations françaises de ce type, en particulier la CRF, ne semblent pas avoir joué de rôle conséquent. En bilan de son action en France entre 1944 et 1948, le CICR indique qu'il n'est pas parvenu à l'intéresser « pratiquement » au problème PGA, notamment en la sollicitant d'intervenir auprès du gouvernement français. Certains membres de la CRF se plaignent, eux, de la faiblesse des contacts avec les délégués du CICR à l'échelle régionale/régionaux, 12/09/46, CICR, G17/51, 124, PV d'entretien, Michel, E. de Weck du 12/09/1946 du CICR, Genève concernant la « situation des PGA ».

grands nombres définis par services centraux à Paris. Le régime de captivité se résume donc à une gestion de population ennemie qu'il faut, avec la même urgence et dans le même temps, entretenir. Leur prise en charge devient un double paramètre de la réussite de la sortie de guerre et de la reconstruction française, économique en tant que maintien d'une force de travail au service de la reconstruction ; politique en tant que preuve de capacité de la France à respecter les Conventions.

Les premiers temps ont été difficiles, en raison surtout des pénuries matérielles qui touchent également la population française. Pourtant, les acteurs contemporains ne portent pas le même jugement global sur la période. Dans son *Historique*, la DGPG reconnaît les difficultés initiales, l'attention portée par le gouvernement à ces enjeux économiques, politiques et humains et la réussite à apporter des solutions rapides et durables : l' « alimentation de masse des PG » fait l'« objet de l'attention spéciale du gouvernement français et du commandant responsable vis-à-vis de l'application de la Convention de Genève »[1544] selon le lieu de détention (dépôts, kommandos, hôpitaux) ; au regard de l'état de la France, « on peut dire qu'il n'y a pas de problèmes pour recevoir et installer les PG », les camps offrant « rapidement (…) un habitat correct, dans un cadre parfois coquet et agréable (…), remarquablement tenus », un nombre croissant devenant, à partir de 1946, des camps « modèles » reconnus par le CICR[1545] ; le couchage, en raison de la difficulté de percevoir le bois et la paille nécessaire, a connu une amélioration plus tardive, à partir de novembre 1945. En revanche, l'habillage, en raison de ressources françaises quasi-nulles et de l'état déplorable des PG détenus, a constitué le problème le plus épineux à résoudre, les efforts français ne permettant qu'au printemps 1947 à la situation de devenir « convenable dans tous les dépôts »[1546]. Rappelant la crise de l'hiver 1945-1946 pour mieux souligner la capacité logistique des autorités françaises à respecter les conventions, la troisième partie de l'*Historique* sur l' « administration des PG » peut se lire comme un plaidoyer pro domo qui contraste singulièrement avec le bilan que la délégation du CICR dresse, quelques mois plus tôt, de ses quatre années d'action en France :

> « (…) d'une manière générale, les PGA ont subi, en France, un traitement nettement inférieur à celui prévu par la Convention de Genève, bien que les autorités responsables en hauts lieux de ces PG eussent toujours affirmé leur désir et leur volonté d'être à la hauteur des circonstances ; les négligences et carences nombreuses, quelquefois très graves, qui ont été constatées au cours des ans par les délégués du CICR sont dues avant tout au fait que l'Etat français, par sa volonté inébranlable de s'attacher services d'une nombreuse main-d'œuvre prisonnière a considéré le problème des PG sous le seul angle utilitaire, sans avoir moyens de sa politique. En effet, la disproportion entre le nombre des PG détenus en France et les

1544 *L'Historique*…, *idem.*, p. 213
1545 *L'Historique*…, *idem*, p. 214-215.
1546 *L'Historique*…, *idem.*, p. 217.

moyens matériels mis à leur disposition (…) a provoqué (…) des déficiences physiques d'un très grand nombre de PG qui furent ainsi perdus pour l'économie française (…) »[1547].

Le point de vue du CICR confirme la centralité de la finalité économique qui serait devenue la cause d'un désastre humanitaire et introduit surtout l'emboîtement des espaces et des chevauchements institutionnels grâce à la connaissance de ses délégués-visiteurs.

Il faut considérer l'ensemble des acteurs, locaux et nationaux, voire internationaux, étatiques et non-étatiques, tenir ensemble l'unicité des problèmes et la diversité des réponses improvisées, observer l'interaction entre processus d'autonomie locale et dynamique normalisatrice venue du haut, pour poser le régime de captivité comme l'expression d'un rapport de force au centre du dispositif de captivité et comprendre comment la France a répondu à cette concentration de masse inédite en temps de paix. Le plan retenu doit permettre de faire résonner le quantitatif avec qualitatif, le national et le local, voire l'individuel autour de quatre périodes : le choc du nombre jusqu'à l'hiver 1945, la réaction des autorités au tournant de 1945-1946, la stabilisation du régime de captivité jusqu'en avril 1947 et la normalisation des conditions jusqu'au départ des derniers prisonniers.

En vertu de l'accord franco-américain de février 1946, les autorités françaises s'apprêtent à recevoir 1,3 million de PG des Américains à partir de mars au rythme de 100 000 par mois. Les autorités françaises, au plus tard en juillet 1945, tablent donc sur quelque 1 255 000 million de PG à nourrir, loger et habiller. Dans quelle mesure cette arrivée massive de PG dans un pays aux territoires plus ou moins fortement touchés par les années de guerre et la campagne de libération, remet-elle en cause les précaires équilibres établis localement, en particulier celui de l'insertion des PG dans les économies locales ? En quoi cette captivité de masse a-t-elle modifié leur mode d'insertion dans leur environnement et conduit à une *libéralisation* du dispositif de captivité ?

1 – Etat des lieux critique : loger, habiller, nourrir les PGA au lendemain de la victoire

La nature des lieux d'hébergement relevée dans les 150 rapports du CICR de janvier à décembre 1945 reflète le point de basculement d'un territoire en guerre à une économie de reconstruction, l'Allemand, conquérant puis PG, constituant un élément de continuité. Le défi à loger devient une composante du processus de démobilisation culturelle et militaire, des hommes et des territoires. Les lieux de détention répondent ainsi à une urgence : trouver des espaces clos à double usage -enfermer les vaincus ; assurer la séparation avec les populations

1547 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/1 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « rapport sur l'activité de la délégation en France du CICR du 1/10/44 au 31/7/48 ».

locales. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le fort degré de récupération de structures précédemment utilisées pour l'internement civil, l'emprisonnement et la captivité de la guerre précédente caractérise les premiers lieux d'accueil, en particulier dans le cas des camps, plus rarement pour les kommandos comme l'illustre le tableau récapitulatif placé en annexe[1548].

Cette organisation s'inscrit à la fois dans une continuité avec le premier régime de captivité et la part croissante de l'administration militaires dans la gestion des PG. La fonction et la taille du camp assurent, paradoxalement, aux plus grandes concentrations de PG un lieu d'hébergement plus adapté à sa finalité que ceux utilisés pour des groupements plus modestes. Avec une moyenne de 2 950 PG administrativement inscrits, mais 1 703 PG présents lors de la visite[1549], les camps atteignent, dès leur création, une densité critique qui régit l'improvisation. Dans quelle mesure cette masse ainsi que l'existence d'un tel encadrement procurent-elles un avantage durable dans la prise en charge de PG, tant en termes d'adaptation matérielle et d'exercice d'une gestion disciplinaire ?

Le nombre des PG à loger et la rapidité de leur arrivée débordent cependant les capacités militaires, obligeant les autorités locales à trouver d'autres structures d'accueil, qui relèvent d'un second principe, celui de la conversion : la recherche de capacités résidentielles élargies correspond spatialement à une première installation des PG du cœur militaire du dispositif de captivité à ses marges civiles. La conversion préside à la réquisition des structures civiles transformées en lieu de captivité pour les PG. Des camps sont ainsi créés dans des halles d'usine (Saint-Louis en Alsace) ou de vastes hangars (celui pour dirigeables à Aubage, devenu pendant la guerre un lieu de dépôt de vivres de la marine allemande puis centre de triage).

Mais ces transferts renvoient également au développement des kommandos, des détachements de PG de taille plus restreinte et sous encadrement civil. Les rapports retiennent la forte imbrication des PG et de la population qu'implique la transformation d'espaces résidentiels civils en lieux d'enfermement militaire déclinée selon les particularités locales : à côté des villages plus ou moins détruits, des maisons abandonnées, des fermes, des auberges, communs aux détachements de quasiment tous les départements, l'hébergement des PG hors du camp reflète une certaine régionalisation -comme ces villas d'estivants en Bretagne ou les logements de mineurs célibataires du Nord. Le plus grand éclectisme dans le choix des lieux de captivité tient à la taille des kommandos, qui facilite la dispersion en milieu civil : elle avoisine en moyenne les 186 PG[1550]. Une question inverse à celle des camps se pose, à savoir

1548 On consultera ce tableau p.1320 des annexes.
1549 Sur les 77 lieux visites en 1945, 42 indiquent le nom du militaire commandant. Les moyennes indicatives sont calculées à partir, respectivement, de 53 et 17 indications.
1550 Moyenne calculée à partir de 34 kommandos visités en 1945. La médiane est de 107,5.

en quoi ces populations de taille plus modeste constituent un avantage logistique en optimisant les aménités d'hébergement *in situ*, mais un désavantage dans le contrôle de l'application des normes conventionnelles, garantit du transfert de la logique disciplinaire hors des barbelés. Le plus faible taux d'encadrement (35%), *a fortiori* militaire (19%[1551]), indiquerait alors une adaptabilité plus forte aux possibilités offertes par le milieu civil, dont l'influence déborderait les fonctions résidentielles pour passer aux hommes : n'est-ce pas ici l'origine d'une logique de sécurité ? Accepter de loger quelques dizaines de PG dans une villa en ruine, ce n'est pas seulement adapter les Conventions aux nécessités matérielles locales, c'est considérablement rapprocher la situation des PGA reconstructeurs à celle des populations civiles mal logées, et, *in fine*, favoriser leurs interactions.

Troisième grand type de solution adoptée spontanément par les autorités : la création de lieu d'enferment à partir de structures existantes mais dont la finalité première a été détournée. Particulièrement développée dans les régions très touchées par les destructions de la guerre, cette inscription dans l'espace prolonge la précédente en accentuant toutefois le caractère civil de la gestion, à double titre. D'une part, les PG sont alors logés et enfermés dans des structures *a priori* inadaptées, qui relèvent le plus souvent de fonctions économiques alors désaffectées : anciennes brasseries, malteries et tanneries alsaciennes ; anciennes filatures, usines diverses et bureaux ; camp de préapprentissage en Gironde ; quai des docks marseillais, hangars de chemin de fer, tuileries, maisons de sellier ou de garde forestier, halles aux vins, voire étables… Cependant, ces utilisations commandent le montage de baraquements, souvent de type américain, le plus souvent en bois, plus rarement en maçonnerie, parfois sur fondation en pierre, ils sont en effet présents dans tous les départements, à l'intérieur des camps comme pour les kommandos, pour peu que les moyens de transport le permettent[1552].

Ces créations, menées le plus souvent de concert avec les édiles locaux sont tout de même rendus possibles en raison du départ des civils pour fait de guerre. L'occupation de ces unités de production à l'arrêt place l'ennemi au cœur de la reconstruction. Même constat de désertion dans le domaine socio-culturel avec ces bâtiments scolaires, ces salles des fêtes et ces mairies occupés par des détachements de PG au titre de la reconstruction. On aborde ici, à micro-échelle, l'expression spatiale de la transition entre guerre et sortie de guerre, qui engendre chez les populations locales des perceptions contrastées de la nouvelle présence allemande. L'arrivée des PGA, à la place… des civils, fait partie de l'héritage de la guerre. Elle peut inciter à percevoir cette arrivée, non pas comme une condition de la victoire, mais comme l'introduction des concurrents économiques. Elle peut donc poser problème dès lors qu'elle est perçue comme un traitement favorisé plutôt que comme un régime de captivité.

1551 Sur 48 rapports/kommandos visités, 17 indiquent le nom d'un responsable qui est un militaire dans neuf cas.
1552 Des clichés de baraquements ont été placés en annexe, p. 1332 et sq.

Dans cette représentation, rapidement, les baraques symbolisent deux dimensions de la libération des territoires : le retour chez soi pour les populations civiles ; la présence de l'ennemi qui semble bénéficier d'un meilleur logement[1553]. Cette urgence à loger une masse croissante de PG conduit certes à une certaine improvisation, mais ne signifie pas pour autant de mauvaises conditions de captivité. Selon qu'il s'agit d'une logique de récupération, de conversion ou de création, selon la densité de PG affectés à l'espace et la capacité à réussir l'adaptation de l'espace aux évolutions des effectifs, le lieu connaît de fortes disparités d'appréciation par le délégué-visiteur.

Ainsi dans la Gironde, le détachement de travail de Saint-Vivien n'est pas « logé dans des baraques », faute de camions pour « transporter le matériel nécessaire à l'aménagement d'un logement réglementaire », les PGA bénéficient donc de « conditions beaucoup moins favorables qu'à Soulac et au Verdon »[1554]. Le kommando est formé de sept baraques disposées en carré, entourant un terrain de sports. Les baraques, déjà utilisées par les Allemands, ont souffert des bombardements avant la reddition de la poche. En mai 1945 lors de la visite du CICR, des prisonniers spécialistes sont déjà « activement occupés à leur mise en état ». Le camp 183 de Saint-Médard profite d'une localisation encore plus favorable[1555]. Situé à une quinzaine de km de Bordeaux, dans une région légèrement boisée, parfaitement salubre et sèche, il offre aux PGA des conditions correspondant entièrement aux prescriptions de la Convention. Le commandant consciencieux parvient à l'adapter à l'accroissement des effectifs. L'hôpital de Germignan, lui, situé dans une forêt de pins, occupe les « baraques de même usage lors de l'occupation ». Dix jours après son ouverture, le 1e février 1945, il est en voie de réinstallation, mais ses installations sont très salubres[1556]. Il faut donc considérer ces lieux de l'intérieur pour comprendre les conditions de logement dans cette première phase.

L'étude des quatre catégories -dimensions, logement, hygiène, alimentation et habillement- permet de prendre en compte les conditions de captivité après l'arrivée massive des PG et les dégradations éventuelles. Elle envisage les différences entre les structures d'enfermement -les camps et les kommandos- ce qui aide à dégager les caractéristiques d'un nouveau régime de captivité.

J'ai donc procédé en deux étapes. J'ai affecté un coefficient aux sous-catégories des rapports afin de pouvoir transformer l'ensemble du corpus en base de données. Cet exercice contient

---

1553 L'imposition de la baraque comme symbole de la captivité d'un certain régime de captivité tient également à sa grande maniabilité. Facilement démontable, transportable pour être remontée, elle constitue un élément de continuité avec les structures d'enfermement de la Seconde Guerre mondiale. Cela est particulièrement frappant dans les camps miniers de la 1e RM ou ceux de la Gironde, constitués en majorité, selon les rapports et autres archives, de baraques construites par les Allemands.

1554 CICR, rapport de visite du 11/05/45 du détachement de travail du Verdon par Thomas, P.

1555 Voir les photographies en annexe, p. 1332.

1556 CICR, rapport de visite du 10/02/45 de Germignan (hôpital) par Thomas, P.

une faiblesse majeure : il ajoute à la part de subjectivité du délégué celle du chercheur, précaution dont il faudra tenir compte dans son utilisation. Ont donc été constituées des « grilles d'évaluation » pour conserver un maximum d'homogénéité dans l'évaluation des quelque 1 940 lieux visités. Le tableau placé en annexe synthétise la signification des coefficients[1557]. Ensuite, j'ai calculé, à partir des rapports du CICR uniquement, la moyenne pondérée pour chaque catégorie en fonction des trois structures, et ce par année pleine de 1944 à 1948. Malgré la rigueur des normes de visite, il est vite apparu que ces calculs ne concernaient pas l'ensemble des rapports, étant donné les très nombreux silences ou les limites d'interprétation du chercheur. Les différentes moyennes représentent des tendances générales plutôt qu'une image réaliste des conditions de captivité[1558].

Les rapports de visite pour 1945 laissent, sans surprise, apparaître une réalité non stabilisée dans les quatre catégories retenues : aucune sous-catégorie dans l'habillement n'atteint un niveau moyen ; même situation pour l'alimentation où seule la sous-catégorie « équipement de la cuisine » - assez peu révélatrice- dépasse une situation moyenne acceptable ; l'état sanitaire présente une tendance similaire ; enfin, le logement présente une configuration plus contrastée, en raison du relatif bon état de certaines infrastructures (qualité du toit et organisation de l'espace, l'éclairage et le chauffage). Les rapports mettent ainsi en évidence un facteur explicatif des conditions difficiles de cette première période de captivité d'après-guerre : le seuil limite d'occupation est atteint à partir de l'automne 1945 simultanément dans quasiment tous les domaines à la fois, créant comme un cercle vicieux du régime de captivité. C'est dans ce contexte de dynamique régressive que l'effet de masse joue à plein

L'arrivée croissante de PG dans les régions les plus détruites rompt l'équilibre précaire atteint avant mai 1945 entre la pression de la présence prisonnière et le milieu environnant. Elle empêche la compensation entre catégories de jouer. Les archives administratives comme celles du CICR soulignent les synergies négatives qui frappent alors les PG mal vêtus, mal nourris, mal lavés. Comment compenser le manque de vêtements de dessous pour se changer en l'absence d'installation de lavage ? Comment lutter efficacement contre la vermine si l'absence de stations d'épouillage et fours de désinfection ne peut être en partie corrigée par une paille fraîche et des paillasses changées régulièrement ? Comment assurer le bien-être des corps si l'alimentation déficiente ne peut être compensée par des couvertures et des manteaux suffisants ? A l'approche de l'hiver, nombreux sont les employeurs des PG, comme la direction générale des Eaux-et-Forêts, à s'inquiéter des conséquences de cette situation : « La situation sanitaire laisse fort à désirer faute de vêtements et de couvertures, d'où, pendant la

1557 Le tableau est p. 1322 des annexes.
1558 Les graphiques sont placés en annexes, p. 1323.

mauvaise saison, des refroidissements suivis de complications graves » que seule une distribution d'urgence de vêtements et de couvertures peut réduire[1559].

Ces conjonctions de facteurs négatifs est d'autant plus désastreux en raison de l'état inquiétant des PG transférés. Face à des autorités centrales, c'est aux acteurs locaux à parer à l'urgence et tenter en conséquence des solutions locales hors règlements.

Ces situations deviennent, à partir de l'automne 1945 de plus en plus précaires. C'est l'époque où la délégation à Paris prévoit -si rien n'est entrepris- 200 000 morts, compte 2 000 prisonniers si affaiblis au point d'être exclusivement nourris par injection et 3 000 autres ayant immédiatement besoin d'un régime spécial, et condamne de toute façon 2 000 captifs à une mort certaine. Elle estime alors que les 600 000 prisonniers restants touchent une alimentation de 800 à 1 000 calories par jour, « insuffisante pour maintenir la vie sur une longue période, même pour une existence sédentaire »[1560]. Les rapports donnent certes à voir cette réalité statistique. Mais ils reflètent, avant tout, l'improvisation des expédients et la précarité des équilibres. 1945 est une année-tournant, mais pas nécessairement l'année de la catastrophe.

Dans le domaine du logement, les prisonniers du détachement de travail de Saint-Vivien, visité le 11 mai 1945, constituent un cas extrême juste après la fin des combats :

> « Ils couchent à même le sol. Quelques-uns ont réussi à se construire un abri rudimentaire. La plupart se sont creusés des niches dans la terre et les ont recouvertes de planches et de branchages. Les prisonniers (…) vivent là comme des troglodytes. Ils se sont fait des litières d'herbes sèches et disposent d'une ou deux couvertures chacun, ils peuvent également s'enrouler dans leur manteau car tous sont encore équipés d'un uniforme, d'un manteau, de sous-vêtements et de chaussures. Ils ont souffert du froid lors du mauvais temps des premiers jours de mai ; aujourd'hui leur situation est supportable, il fait chaud et les cent hommes présents au dépôt prennent leur bain de soleil, jouent aux cartes et ont l'air d'avoir accepté leur captivité sans trop d'amertume »[1561].

Dans les structures plus petites, comme le kommando de Corbeil-Essonne, la situation, quoique précaire, est plus équilibrée encore à l'été 1945. Le 4 juin, le délégué-visiteur constate :

1559 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° ?AFZ/M8 du 11/01/1946 de la DG des Eaux-et-Forêts, équipement forestier et carbonisation au directeur et inspecteurs généraux des PGA, DGPG concernant les « chantiers d'Alsace et Moselle : situation des PGA ».

1560 AE, Y688, bordereau d'envoi n° 1912 DE/4 du 05/10/1945 de la Présidence du GPRF, EMG de DN, 4e sect, général d'armée Juin au MG (PG) ; MW (main-d'œuvre) ; MAE (Conventions administratives, AAA) sur les « PG transférés sous garde française ; Copie de lettre AG 383-6-2 CAP du 5 octobre 1945 du général chef de mission de l' USFET en France ».

1561 CICR, rapport de visite du 11/05/45 du détachement de travail de St-Vivien par Thomas, P.

« L'éclairage électrique est partout. Le dortoir est équipé de couchettes triples avec paillasse. Chaque prisonnier dispose d'une couverture, d'un manteau, d'un équipement complet, d'une garniture de linge de corps, rarement de deux garnitures. Quelques prisonniers n'ont pas de linge de corps du tout. Les souliers sont en mauvais état. L'employeur a fait distribuer des écuelles en terre cuite »[1562].

La victoire permet d'augmenter les infrastructures de détention. Mais elle oblige également les autorités françaises à prendre en charge, dans l'urgence, une population non préparée à la captivité. L'Alsace, définitivement libérée début 1945, reflète cette transition avec le camp de Saint-Louis visité le 28 août :

« Les prisonniers logent dans un des grands halls divisés en cinq par des fils de fer barbelés. Deux carrés sont réservés aux inaptes et aux enfants, Un troisième aux prisonniers travaillant en commandos et [les derniers se trouvent actuellement libres]. La plupart des hommes (environ 80%) couchent à même le sol. Les privilégiés bénéficient d'une mince couche de paille très poussiéreuse. [Il n'y a pas de réfectoire], les prisonniers mangent dans leur cantonnement. En guise de gamelle, ils utilisent des boîtes de conserve vides. La lumière est, de jour, assurée par les fenêtres de toiture ; de nuit, par l'éclairage électrique. La cuisine est très propre, bien aménagée, les récipients sont suffisants pour l'effectif actuel. (..) L'eau, potable, est la même que celle de population civile du village de Saint-Louis »[1563].

Les rapports expriment localement une réalité contenue à des échelles plus petites dans d'autres archives françaises, à savoir combien le transfert de PG à partir du second semestre 1945, débordent les capacités d'accueil existantes en l'absence de baraquements, du manque de clôture et de gardes. Curieusement, la disparition du front militaire empêche la stabilisation des conditions de captivité : la sortie de guerre des militaires complique l'entrée en captivité à l'arrière. A l'échelle du camp, cela correspond à une dégradation certaine des conditions de logement, comme le montrent les deux rapports sur le camp 152 d'Aubagne. En mars, le camp compte 539 PG derrière ses barbelés :

« Dans cet énorme hangar, en pleine transformation, les hommes sont maintenant à l'abri des intempéries et des cloisons en briques érigées depuis cet hiver serviront à regrouper les différentes nationalités, les sous-officiers et les soldats, tout en les protégeant du mistral et du froid. Certains prisonniers ont des lits de bois, d'autres dorment sous des tentes, d'autres encore sur des caisses. Dans un proche avenir et grâce aux compagnies de déboisage, leurs dortoirs seront installés de façon uniforme. Le chef de bataillon (…), qui a repris le commandement du

1562 CICR, rapport de visite du 04/06/45 du détachement de travail de Corbeil-Essonnes par Jost, A., Dr.
1563CICR, rapport de visite du 28/08/45 du camp de Saint-Louis par Courvoisier, Jacques.

camp depuis un mois, a déjà beaucoup fait pour améliorer le sort de ces prisonniers, qui avaient dû passer un hiver très dur ».[1564]

Sept mois plus tard, l'effectif présent dans le camp, utilisé comme camp de transit pour les PG rétrocédés, est désormais de 4 300[1565] :

« Lors de la première visite [celle de mars], il avait encore 800 hommes qui tous les soirs couchaient au dehors, sans paille et sans toit, et la plupart sans couverture ou manteau. Quelques jours après, des tentes furent installées mais des hommes couchent toujours sur la terre; les autres sont logés dans un vieux hangar de dirigeable, sans paille et sans matelas. Les conditions de logement sont insuffisantes ».[1566]

L'augmentation de la pression démographique n'est pas seulement synonyme d'aggravation des conditions dans les dépôts, elle contribue à l'avènement d'une structure déconcentrée. En juin 1945 cependant, l'heure n'est pas encore à l'« utilisation 'clairsemée' » qui doit rester l'exception, y compris dans l'agriculture.

On rencontre ici une des raisons de l'aggravation de l'instabilité du régime de captivité : la difficulté pour les autorités d'édicter des normes de gestion quotidienne. La première phase, où il s'agit de recevoir le maximum de prisonniers, est dominée par l'absence de normes nationales, ce qui fragilise la capacité de contrôle des autorités. En matière de logement, les règles définies fin 1944 posent la responsabilité de l'employeur, même si la DIPG admet que « c'est une question d'entente locale entre commandant régional des PG intéressé et employeurs »[1567]. Ces derniers doivent assurer à leur main-d'œuvre captive une installation « comme ils le font pour leur main-d'œuvre libre ». Dans un contexte de faible population prisonnière, les camps offrent un cadre relativement stabilisé et les prisonniers détachés en cantonnement, encore relativement peu nombreux, ne déstabilisent pas l'économie locale.

La fin de la guerre marque un tournant avec l'affirmation d'une politique du plus grand nombre possible de PG. Elle est portée par le MW qui n'hésite, mi-mai, à admettre la possibilité, pour susciter les demandes des Commissariats régionaux en main-d'œuvre PG, à « la possibilité d'un hébergement sommaire, hangars, remises, halles à marchandises…

1564 CICR, rapport de visite du 23/03/45 du camp 152 (Aubagne) du 23/03/45 par Aeschlimann, Cf.
1565 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, note n° 15313 DGPG/3 ; 642 du 20/11/1945 de l'EM de 14e Armée ; DGPG au CRR ; SG pour les affaires économiques concernant l'« hébergement des dépôts de PG employés ». Au 01/10/45, les dépôts de la XVe RM ont une capacité totale de 22 335 prisonniers/places. 3 171 places sont alors disponibles ; 7 364 PG y sont hébergés sans être employés pour des raisons diverses ; 10 535 y sont logés régulièrement.
1566 ; CNAEF, 6CO 150, CR du 22/09/1945 de l'aumônerie militaire concernant le « dépôt 152 – Aubagne » : « Malgré la grosse amélioration constituée par le cloisonnement, en brique de tourbe, du hangar à dirigeables, il restera glacial, faute de toiture sur ces chambrées. (…) La nourriture paraît presque suffisante mais les contingents reçus récemment des Américains ont transformé ce dépôt de passage en dépôt de malades ».
1567 Hérault, 999 W 128, document n° 795 DIPG/3 du 22/12/1944 du MG, EMGG, DGIPG concernant l'« attribution des PG aux mines ; Alimentation, Logement ».

pouvant aller jusqu'à des camps en plein air »[1568], bouleversant l'ordre des camps que tente, par ses instructions, de rétablir la DGPG. Elle publie, à partir d'août, une série de textes visant à garantir des conditions de logement et de couchage et à maintenir la force de travail des PG. Ses exigences –« local suffisamment grand, aéré et éclairé », apte à être chauffé en hiver, construction des baraques prévues ; « principe de la paillasse individuelle » ou de la paille en quantité suffisante et renouvelée[1569]- apparaissent cependant peu réalistes. En septembre déjà, l'extension des camps doit être abandonnée au profit de la densification des baraques par la construction de trois couchettes superposées dans les baraques ordinaires. Le principe d'utilisation maximale de la force de travail du PG et la faiblesse des ressources budgétaires des dépôts font des camps des espaces uniquement de transition, dont les améliorations réalisées par les PG eux-mêmes ne peuvent être que marginales.

L'image très catastrophique que le CICR à Paris retire des rapports est en partie fondée sur une hygiène défaillante sur l'ensemble du territoire. Ce contexte est considéré d'autant plus préoccupant que le manque de savon, l'impossibilité de changer de vêtements et une alimentation insuffisante favorisent la propagation de la vermine sur des corps affaiblis, comme le décrit le rapport de visite du sous-camp d'Albertville vu le 2 août 1945 :

> Les conditions d'hygiène « sont quelque peu rudimentaires ; deux latrines à la turque sans eau courante sont à la disposition pour les 80 PG qui couchent au camp. L'eau, fermée la nuit de 20h à 6h, est mise en réserve pendant la journée dans une cuve placée à l'entrée des cabinets. Les prisonniers se lavent dans la cours du pénitencier où un lavoir de campagne a été installé (tuyau percé de dix trous). Les prisonniers peuvent se désaltérer aux quelques robinets installés dans les corridors. Des douches froides sont à disposition au sous-sol ; 5 à 10 hommes y sont admis chaque jour ; en moyenne chaque prisonnier peut se doucher une fois tous les dix jours. (...) Le camp ne possède pas de station de désinfection et d'épouillage ; il manque également totalement de poudre insecticide. Or les prisonniers rentrant des détachements de travail (…) ont presque tous de la vermine. (…) Il n'y a pas de distribution de savon, le prisonnier peut s'en procurer un peu contre paiement. Il manque complètement de savon pour barbe. (…) En hiver, l'installation de lavage en plein air sera cause de refroidissement certain pour les hommes »[1570].

Ces conditions sont d'autant plus inquiétantes pour les autorités locales qu'elles ont un impact direct sur l'environnement civil dans lequel s'insère cette nouvelle présence captive. Tout comme le placement massif de main-d'œuvre prisonnière déstabilise le marché local de l'emploi, l'irruption de dizaines, puis de centaines de milliers de prisonniers, rompt les équilibres en matière d'hygiène, au risque de transformer les nouveaux arrivants en agents de

1568 Hérault, 999 W 128, télégramme n° 1806 du 18/05/1945 du M du W au CR.
1569 MW (Fontainebleau), 19770623/87, directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG concernant « N°1 ».
1570 CICR, rapport de visite du 02/08/45 du sous-camp d'Albertville par Filliettaz, E.

contagion, car les conséquences sanitaires de l'intrusion massive des PG n'ont pas été prises en compte par les acteurs à l'échelle nationale. L'urgence à recevoir le maximum de bras, traitée sous l'angle avant tout comptable, efface la dimension corporelle du prisonnier. Or, cette présence allemande, hypothèque en partie la qualité de son insertion en milieu civil et influe la perception du prisonnier par les populations autochtones. En négligeant le fait que le prisonnier est aussi un organisme vivant avec ses besoins, les autorités centrales méconnaissent l'interdépendance, par-delà les barbelés, entre concentration prisonnière et populations civiles dans un système qui, cahin-caha, s'élabore à partir de mi-1945. La station thermale d'Aix-les-Bains en fait l'amère expérience à partir de juillet 1945, lorsqu'un camp est construit dans la ville pour accueillir jusqu'à 10 ou 12 000 prisonniers[1571].

Très vite, l'évacuation des eaux des WC et de nettoyage pose problème : versées dans une fosse sceptique sans fonction d'épuration, elles rejoignent directement le cours d'eau qui borde le camp, puis le Tillet qui se jette dans le lac du Bourget, transformant les ruisseaux en « véritables égouts » et polluant le Petit-Port à l'embouchure. Les autorités civiles s'alarment d'une telle situation qui menace la population et la réputation de la station. Le maire et son conseil municipal, le directeur du bureau d'hygiène, le médecin inspecteur de santé, le préfet, le commissaire régional de la République demandent le déplacement du camp hors de l'agglomération. Démarche insuffisante contre l'autorité militaire qui refuse jusqu'à l'accès du camp aux enquêteurs civils. Le réel danger d'épidémie, accru par la saison chaude, et l'absence de réaction des autorités responsables accentuent la stigmatisation des camps de prisonniers présentés comme des « collectivités (…) dangereuses en elles-mêmes car il s'y trouve toujours des individus malades ou porteurs de parasites (…) »[1572], alors que les conditions d'hygiène de la ville sont, elles-mêmes, loin d'être bonnes en raison de l'insuffisance de son réseau d'égout et du déversement d'eaux usées sans passer préalablement par une station d'épuration.

En raison des conditions d'installation des camps et d'entretien des prisonniers, le prisonnier devient foyer d'infection potentiel. Au Coudray, le projet d'inhumer les PG décédés du camp de Morancey à côté du cimetière communal provoque l'inquiétude du génie en raison du nombre de décès enregistrés -cinq par jours à l'été 1945, soit 660 cadavres à prévoir fin octobre[1573]. Les nappes phréatiques pourraient être menacées de contamination. Les PG employés comme main-d'œuvre sont également perçus comme un danger pour les travailleurs civils et les populations alentour, poux et gale ne connaissant pas de la séparation des

1571 De 250 à l'origine, l'effectif se stabilise entre 3 500 et 4 000 mi-juillet. Voir les photographies en annexes, p. 1336.
1572 Savoie, 1362 W 110, document n° 2478 du 25/07/1945 du médecin inspecteur de santé au préfet concernant l'« hygiène du camp de prisonniers d'Aix ». Pour l'affaire, voir l'ensemble du fonds.
1573 Eure-et-Loir, 1 W 1728, document n° 2819 du 24/10/1945 du lieutenant du génie Trendel, chef du secteur d'Eure-et-Loir à l'inspecteur de l'hygiène concernant le « camp de Morancez ».

barbelés. En Alsace, les autorités sanitaires devant la vermine qui se développe dans les kommandos du MRU, notamment à Strasbourg, décident d'interpeller le préfet :

> « Les PG de la Reconstruction représentent un danger permanent pour la population entière à cause de l'éclosion toujours à craindre de maladies contagieuses parmi eux et qui se transmettraient presque infailliblement dans tous les quartiers de la ville. Le problème sanitaire chez ces PG est au premier chef un problème d'ordre public, qui devrait retenir l'attention des autorités responsables, tant civiles que militaires. [Le risque est d'autant plus grand] que si en hiver, une épidémie parmi les PG nécessitait une évacuation massive à l'hôpital, cette évacuation dans l'état actuel des choses serait irréalisable ; le nombre de places disponibles dans les hôpitaux ouverts aux PG est pratiquement nul. Il paraît urgent de résoudre ce grave problème avant l'arrivée du mauvais temps »[1574].

A l'échelle nationale, les autorités françaises ne sollicitent pas, l'aide du Comité ou de la CR suisse, prêts à envoyer des équipes de désinfection dans les camps, tant elles jugent celles-là incapables de procéder à une désinfection d'ampleur.

La 18e RM offre le cas d'une menace devenue réelle fin 1945 avec l'éclatement d'une épidémie de typhus exanthématique à partir du dépôt de Saint-Médard à dix km de Bordeaux[1575]. L'apparition de la maladie est due à la conjonction de deux facteurs. Les 28 et 29 août, des PG arrivent couverts de vermine et en mauvais état de santé des camps américains de Rennes et du Mans, sans toutefois contenir de cas déclarés, ou même suspects, de typhus. Ils ont certes « apporté un surnombre de poux », mais pas le virus qui devait préexister à Bordeaux, comme le prouve la mention d'une épidémie localisée dès le 18 septembre à partir de PGA en kommando. Les conditions d'hygiène et de logement déplorables offrent un terrain favorable à la propagation de l'épidémie : encombrement extrême, pas de lit et peu de paillasses, une couverture pour trois prisonniers, pas de vêtements (les PG ne peuvent se dévêtir la nuit), une ration alimentaire insuffisante (soupe de 1 000 calories par jour plus 200 gr. de pain), des fosses d'aisances vidangées irrégulièrement, un épanchement des matières usées, après désinfection, provoquant le pullulement des mouches et moustiques en été…

1574. Bas-Rhin, 349 D 87, document du 24/10/1945 du MRU au préfet concernant les « PG travaillant pour la Reconstruction ».

1575 Cf. les fonds suivants : ANF, F1 a 4020, rapport bimensuel n° 728 du 01/11/1945 du Commissariat régional de la République à Bordeaux ; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document n° 19, 20 du 03/11/1945 du CICR, Mission Thomas concernant les 17e et 18e RM ; Gironde, SC 1628, note d'information du 03/11/1945 des RG, Bordeaux concernant les camps des PGA de Cajac, Copian, Germignan ; CICR, G 14/XII, 418, document du 15/11/1945 du CICR, France concernant le « rapport du dr J. de Morsier sur sa mission médicale à Bordeaux du 13-15/11/45 ; CICR, , rapport du 16/11/1945 de Morsier concernant la « mission médicale à Bordeaux, 13-16.11.45 ; Nord, 27 W 38361(1), document n° 4920 2/7 du 13/12/1945 du Ministère des Armées concernant l'« état physique des PG » ; CICR, G 14/XII, 418, document du 01/02/1946 du CICR, France concernant le deuxième rapport du Ddr. J. de Morsier, conseiller médical de la délégation au sujet de l'épidémie de typhus exanthématique ayant motivé sa mission médicale à Bordeaux du 13-15/11/45.

Le 8 octobre est signalé le premier cas au camp. Les « interpénétrations constantes » des gardiens français avec la population civile et l'extrême dissémination des kommandos expliquent la formidable progression de l'épidémie qui touche toute la région. La population PG des trois camps est d'abord touchée : début novembre on relève vingt-quatre cas au camp des Annamites, dix à douze cas à celui des As et 2 au camp B dit camp des jeunes. Dès le 11 octobre, les Français employés comme gardes en contact avec les PG sont atteints, constituant à leur tour, en raison de leur affectation tournante sur les trois camps, un vecteur de diffusion : sur les 600 gardes, 76 sont plus particulièrement concernés. Or, 53 d'entre eux ont été démobilisés avant que la maladie ne soit diagnostiquée. « Ils peuvent être contaminés et disséminer l'infection à travers toute la France », souligne le rapport. Les autre sont consignés à La Réole et isolés du reste de la population. Enfin, le 16 octobre, quatre cas se déclarent à Saint-Léon, commune de Targon où sont détachés deux PG. La fermière est la première civile qui décède. L'inquiétude commence à saisir la population des communes environnant les camps en raison du « bruit qui circule qu'une épidémie s'est déclarée à l'intérieur de ces camps et qu'une dizaine de prisonniers succombent chaque jour ». Le quotidien *Sud-Ouest* décide d'organiser une campagne de presse afin de « dénoncer le danger que représentent les camps de prisonniers »[1576] et signaler aux pouvoirs publics l'imminence des dangers.

Ces derniers semblent débordés devant l'ampleur de l'épidémie. La mortalité dans les camps reste très difficile à évaluer à cause du grand nombre de décès des PG pour d'autres raisons : 122 lors de deuxième quinzaine de septembre, quinze décès par jour en moyenne au camp des Annamites qui regroupe 2 500 « irrécupérables ». Entre février et début novembre, le cimetière compte 850 nouvelles tombes dont les croix n'ont pu être confectionnées au fur et à mesure…La mortalité serait alors de 13%. Les dysfonctionnements du service de santé compliquent la lutte contre l'épidémie : les analyses, dont les résultats devraient être connus immédiatement, ne sont pas faites avant huit à dix jours.

Fin octobre, pour maîtriser le fléau, les autorités prennent des mesures de grande envergure, en faveur des Français avec l'épouillage à la poudre DDT, les douches et les savonnages, l'étuvage des vêtements, la vaccination de tous les Français du camp et de certaines communes du département. Pour les prisonniers, il est décidé l'épouillage, la vaccination des 4 500 présents à Saint-Médard, l'isolement des typhiques en hôpitaux ou dans des baraques spécifiques dans les camps. Mi-novembre 1945, 500 fûts de 145 kg de poudre DDT et 30 000 doses de vaccin sont ainsi réceptionnés. Enfin, des mesures de quarantaine très sévères sont appliquées qui révèlent *ex negativo* l'interpénétration des deux mondes : isolement des camps de Saint-Médard et de l'hôpital de Germignan, aménagement de l'hôpital miliaire de Souge

1576 Gironde, SC 1628, note d'information du 03/11/1945 des RG, Bordeau sur les « camps des PGA de Cajac, Copian, Germignan ».

pour recevoir des malades, suspension des rapatriements, arrêt des corvées entre camp et villages, consignation des militaires de garde, maintien du détachement démobilisable sous les drapeaux ; blocage de la garnison de La Réole en instance de départ…

Début 1946, l'épidémie semble jugulée. La quarantaine est levée le 29 décembre 1945. Mi-janvier, il n'y a plus de cas de typhus à l'hôpital de Souge et un mois plus tard, les poux semblent avoir disparu. L'épidémie de la 18e RM trahit la précarité de l'hygiène dans les camps et stigmatise les contacts entre populations des deux côtés de barbelés, ce que n'avaient normé les autorités centrales. L'un des enseignements de cette expérience sanitaire est tiré en décembre par la DG du service de santé du Ministère des Armées. Elle décide de faire vacciner tous les PG internés en camps ou travaillant en détachement, ainsi que tout le personnel français présent dans les camps, de renforcer des mesures prophylactiques[1577].

L'habillement des PG offre d'autres raisons de craindre le pire dans un futur proche et de souligner l'incohérence des autorités françaises entre leur projet d'avoir des PG et leur incapacité locale à les prendre en charge, ce que le sous-camp d'Albertville renvoie, en miroir[1578] :

> « Les vêtements usés et rapiécés, uniformes des prisonniers sont dans un état extrêmement mauvais, mais plus fâcheux encore sont ceux des prisonniers travaillant en commandos. Un tailleur s'efforce de remettre en état les effets les plus déchirés, il manque d'étoffe, de fil et d'aiguille (…). Tous les prisonniers du camp ont une paire de chaussures, mais dans les détachements de travail où l'usure est rapide, l'état général des souliers est aussi mauvais que celui de l'habillement. Un atelier de réparation avec deux cordonniers fonctionne au camp, mais là encore, le manque de fil solide, de clous surtout, entrave la remise en état »[1579].

Les autorités parisiennes prennent conscience de la rupture du seuil après l'été 1945, lorsqu'il y a seulement une couverture pour trois prisonniers. Les alarmantes conditions vestimentaires ne sont pas tant dues au nombre de PG désormais en mains françaises, qu'à l'état de ceux cédés avant l'accord franco-américain du 24 septembre qui stipule que les prisonniers transférés devront être « munis de l'équipement réglementaire en vêtements, chaussures et couvertures »[1580]. La tenue de ceux « livrés » antérieurement se trouve en effet dans un tel état, après des mois d'usure, que « beaucoup de prisonniers actuellement dans les camps ne peuvent en être extraits, leur habillement étant dans un tel état de

1577. Nord, 27 W 38361 (1), document n° 4920 2/7 du 13/12/1945 du MA, direction générale du service de santé aux directeurs régionaux du service de santé sur l'« état physique des PG ».
1578 CICR, C SCRT-1945, rapport de visite du 25/07/45 par Thomas, P.
1579 Ref. *op. cit*.
1580 AE , Z22, note du 25/09/1945 de la direction des Conventions Administratives au Général concernant l' « habillement des PGA ».

délabrement que [leur] présence en public (…) y heurterait la plus élémentaire décence ». Pour éviter des conséquences tragiques, le MAE préconise des « mesures immédiates et extrêmement énergiques », mais qui ne sauraient trouver leur application en France : en écho à l'expérience des PGF soutenus par les colis de France, les autorités se tournent vers l'Allemagne, croyant trouver dans ce pays de cocagne la solution à la question vestimentaire. Elles ne font, en fait, que la découvrir : en octobre, ce sont désormais 600 000 prisonniers qui n'ont pas de vêtements et d'équipements adaptés et se partagent une couverture pour quatre. Comme pour le logement, l'incapacité du MG à (faire) respecter les normes qu'il a fixées gêne non seulement le rétablissement d'une situation dans les camps, mais également auprès des employeurs, contribuant à rendre, fin 1945, les besoins en matière de couvertures et de paillasses insoluble.

Dans la perception des délégués du CICR, l'alimentation occupe une place nodale. Réglée avec précision par la Convention, elle sert de critère non seulement d'évaluation sur le terrain, mais de pression auprès des responsables français. Elle devient alors le symbole d'un certain régime de captivité dont la réalité locale rend visibles sur les corps les conséquences. Le docteur Roussel du CICR relève combien les « difficultés du ravitaillement dont souffre la population civile française a fatalement des répercussions sur le ravitaillement des camps de prisonniers. Il est absolument illusoire, poursuit-il, de se faire une idée des rations allouées d'après les données officielles. Tout dépend des conditions locales. En règle générale, on doit dire que les titres de rationnement ne sont pas honorés. Le PG qui a droit à une ration déjà limitée n'en bénéficie souvent pas, car les grossistes ne pouvant satisfaire pleinement aux besoins de la population civile ne sont pas en mesure de livrer aux camps des quantités relativement importantes. Des centaines et des centaines de PGA ont faim. Les œdèmes de famine, les cachectiques, les décès par misère physiologique sont légions »[1581]. Quatre mois plus tard, la synthèse dressée par le docteur de Wyss à l'occasion de la rétrocession des PG aux Américains dans certaines RM, pointe encore l'insuffisance de la ration officielle (1 400 – 2 000 calories) dans la plupart des dépôts et la fragilité de l'augmentation, obtenue uniquement, d'après l'administration des camps, avec les vivres fournis par le CICR et les Américains. La sous-alimentation n'est pas loin et avec elle, le manque de résistance contre toutes les maladies infectieuses, la tuberculose en premier lieu : « tous ces périls font craindre que des milliers d'hommes ne périssent misérablement »[1582]. Avec la paix, le PG ne représente plus un risque militaire. Economiquement, il n'est pas encore un réel danger. Sur le

1581 CICR, rapport relatif aux camps et hôpitaux des 10e, 17e et 18e RM mi-août 1945 ;rapport d'activité du 10/08/45 des camps et hôpitaux des 15e, 17e, 18e RM par Rossel, Dr.
1582 CICR, rapport de visite du 03/12/45 suite à la rétrocession des PG aux américains dans les 5e, 9e, 4e, 11e, 3e RM par Wyss, Paul de, Dr.

plan sanitaire, en revanche, il menace, dans cette phase d'introduction, les ouvriers civils et les populations aux alentours[1583].

Jusqu'à la fin juin 1945, la situation alimentaire peut encore être qualifiée de « juste satisfaisante » par la délégation en France. Elle se dégrade « brusquement » en juillet et août pour devenir, en septembre, « excessivement alarmante », surtout pour les 350 000 PG en camp, puisque de localisée, la situation est devenue générale[1584] en raison, à nouveau, de l'état de déficience avancé des PG livrés avec les camps en France.

En août 1945, les autorités françaises fixent à 1 000 – 1 100 calories la ration officielle, ce qui correspond à 900 – 1 000 calories effectivement distribuées, soit une alimentation insuffisance, même avec les éventuels suppléments, pour les PG travailleurs. Fin octobre, le docteur Roussel retire de son étude des trente-six premiers rapports des médecins allemands que la valeur pratique moyenne de 1 427 calories/jour est nécessairement surévaluée en raison des modalités et conditions de calculs. Il estime, pour sa part, à 1 170 calories/jour la ration théorique des dix dernières semaines, soit à 1 050 calories la ration distribuée, et conclut par la « comparaison dangereuse avec le camp de Buchenwald », utilisée cependant par les autorités françaises, les délégués-visiteurs et les prisonniers eux-mêmes [1585]. Partant d'un article du professeur Charles Richet, ancien déporté à Buchenwald, qui établit la moyenne de l'alimentation en 1 944 à 1 930 calories théoriques en camp – soit 1 750 calories réelles-, le docteur conclut : « malgré l'extrême répugnance que nous ayons à risquer ce parallèle, (…) nous sommes obligés de conclure que cette confrontation est en faveur de Buchenwald. Tout au plus pourrait-on dire que la ration actuellement allouée aux PGA est superposable comme valeur à celle donnée aux détenus politique du camp de concentration pendant les dix dernières semaines, semaines du désastre militaire allemand »[1586]. Au-delà de la dramatisation provocatrice contenue dans ce rapprochement calorique, il faut rappeler que les dépenses physiologiques moyennes pour un adulte effectuant un travail faible s'élèvent à 2 400 calories/jour, pour un travail moyen à 2 800 et pour un travail fort à 3 400[1587]. Les anciens hommes de confiance français fixaient la ration alimentaire minimum des PG à 2 500 calories/jour. Le Comité pour l'étude des questions relatives aux PG estime dans son rapport

1583 Haut-Rhin, 2325 W 302 (109441), note n° 905/45/Ba/YM du 22/08/1945 de la Division Joseph-Else à la DG concernant l'« état général » : Comme le conclut si bien le rapport, après avoir listé les questions à résoudre pour permettre une utilisation rentable de la prisonniers à la division Joseph-Else des Mines de potasse d'Alsace, « outre le point de vue rendement, il ne faut pas que les prisonniers constituent un danger (médicalement parlant) pour les ouvriers des mines qu'ils côtoient dans le travail ».

1584 CICR, C16, PV n° 146 du 13/09/1945 du CICR, Genève, délégations concernant la France.

1585 Soit par l'exemple de l'abbé Le Meur : « Certains de mes compagnons de déportation qui ont souffert de l'horrible famine de camps de concentration font allusion à leurs souvenirs de Dachau et de Buchenwald en me décrivant les squelettes vivants qui peuplent trop de nos camps français » ; CNAEF, 6 CO 146, document de Le Meur concernant « les PGA et l'opinion publique ».

1586 CICR, Sg4/1177, XV, note de service du 25/10/1945 de Rossel à Pradervand concernant l'« estimation en calories des rations françaises ».

1587 CICR, G17/51, 480, XVII-120, document n° 2/3/A du 11/03/1946 du CICR, France à Félix Gouin concernant la « situation des PG de l'Axe », dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*.

de 1946 que, si l'alimentation pour PG employés dans l'agriculture et les mines peut être considérée comme bonne, elle est, avec 1 800 calories/jour, très insuffisante dans les kommandos industriels et forestiers et plus encore dans les dépôts où elle ne dépasse pas 1 700 calories, en-deçà donc du minimum vital pour un homme couché et inactif qui est de 1 800 calories et plus encore du minimum demandé par le CICR de 2 200 calories et des 2 300 que le Comité estime, conventionnellement exigibles, en vertu de l'égalité des rations avec la troupe prescrite dans la Convention de Genève. Avec 1 050 calories/jour, la ration de famine selon la nomenclature militaire, le CICR considère donc tous les PG dans les dépôts comme sous-alimentés et la ration distribuée comme facteur aggravant dans l'existence des centaines de milliers d'« inaptes ». Pourtant, la lecture des rapports reflète une réalité plus hétérogène et moins alarmiste.

2 – Les avantages relatifs des structures et la réaction des autorités pour éviter le pire

Si l'on considère les moyennes pondérées calculées à partir des rapports, on ne retrouve les situations extrêmes dans aucune des catégories : même dans l'habillement, de loin la situation la plus préoccupante, la moyenne ne descend pas en dessous du niveau mauvais et n'atteint jamais le plus mauvais niveau. De fait, les 200 000 morts ne se sont pas produites. Comment l'expliquer ?

Un des éléments de réponse réside dans les *avantages relatifs* de chaque structure qui permettent de prendre en compte la façon comment chacune tirent parti des aménités locales. A partir des moyennes pondérées, on distingue rapidement les domaines dans lesquels les camps assurent de meilleures conditions de captivité que les kommandos, et ceux dans lesquels c'est l'inverse. Des effets de structure qui expliquent ces différences. Les camps semblent ainsi offrir de meilleures conditions sanitaires que les kommandos en 1945 : un *meilleur* approvisionnement en eau, de *meilleures* installations sanitaires, de *meilleurs* produits nettoyants. Il n'est pas difficile de rattacher ces avantages aux types de bâtiments, en majorité militaires, choisis pour accueillir ces importantes populations de PG. Ils sont en relativement bon état et adaptés à de telles concentrations. L'infrastructure qui préexistait à l'arrivée des PG -sanitaire, mais également résidentielle avec l'éclairage et le chauffage- est donc de qualité bien supérieure à celle trouvée et créée dans les kommandos. L'ancien chantier de jeunesse, qui sert en juillet 1945 de camp au dépôt d'Aix-les-Bains, offre un service complet des installations de grande qualité : les lavabos, installés dans une baraque au sol cimenté suffisent pour 600 PG alors détenus tout comme les dix cabinets couverts et fermés qui constituent les latrines. Quatre douches froides en service « permettent, par

roulement, journalier d'accorder en principe une douche par semaine » à chaque PG. Le camp est desservi en eau potable par un robinet extérieur[1588]. A l'inverse, nombre de kommandos présentent des installations sanitaires beaucoup plus « rudimentaires », pour reprendre le vocabulaire feutré des rapports du CICR, tel celui des Ponts-et-Chaussées sis sur le quai de la Joliette, pourtant convenable en matière de logement : les 637 prisonniers doivent faire leur toilette dans un bassin alimenté par plusieurs filets d'eau, car il n'y a pas de salles de douches. Les latrines sont « très rudimentaires », à savoir de grands bassins remplis d'eau et vidés régulièrement par la mer[1589]. Il existe bien sûr des kommandos mieux équipés et des camps aux installations très précaires, dont l'hôpital complémentaire de Nogent-le-Rotrou offre une triste image[1590].

A cet avantage d'infrastructure des camps s'ajoute un second de nature logistique, qui renvoie à la gestion militaire prise en charge par son Intendance : la *meilleure* distribution de lessive ou de savon, mais également en couvertures, s'explique par l'approvisionnement qui bénéficie de normes militaires favorables, d'un savoir-faire hérité et de circuits à l'échelle nationale, face à quoi les responsables des PG employés en kommando ne peuvent rivaliser.

Les 96 prisonniers du camp de Lamballe dans les Côtes-du-Nord reçoivent dès avril 1945 du produit insecticide et les 50 gr. de savon réglementaire[1591]. En septembre, face à l'accroissement de l'effectif -de 4 784 PG dont 1 024 au camp-, la machine à épouiller est insuffisante : elle ne peut certes étuver que cinq à six uniformes à la fois. Le commandant du camp utilise alors le réseau militaire, envoyant les grands nettoyages à l'hôpital de Saint-Brieuc.

La situation apparaît moins favorable dans les cinq kommandos du département qui ne bénéficient pas d'un tel recours : celui de Pleneuf-Val André, par exemple, a touché du savon mais avec un mois de retard ; la lessive s'effectue dans un baquet et rien n'est organisé pour l'épouillage[1592]. A Plerin, la lessive se fait à l'eau froide et ne dispose pas d'installation d'épouillage, alors que les prisonniers n'ont que très peu de savon[1593]. Dans cette

1588.CICR, C SCRT-1945, rapport de visite du 31/07/45 du camp 144 par Filliettaz, E.

1589.CICR, rapport de visite du 30/04/45 du commando des Ponts et Chaussées, quai de la Joliette par Albaret.

1590 Les étapes supérieurs n'ont ni lavabos ni toilettes ; les étages moyens n'ont que trois WC dont deux hors d'usage et douze lavabos ; les étages inférieurs possèdent trois WC dont un est réservé aux patients atteints d'entérite et les deux autres à tout l'effectif de l'hôpital, soit plus de 700 personnes. Or, les prisonniers ne sont pas autorisés à utiliser les toilettes construites dans la cour, sauf à posséder une autorisation écrite pour sortir de l'hôpital. Le nombre des lavabos est insuffisant. Si les douches froides peuvent être prises à volonté, l'installation des douches chaudes est détériorée.

1591 CICR, rapport d'activité du 07/04/45 du camp 11 'Lamballe) par Bonnet.

1592 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note du 10/07/1945 de la DGPG à Parodi. CICR, rapport d'activité du 07/04/45 du commando de Pleneuf-Val André (Côtes-du-Nord) par Bonnet.

1593 Côtes-du-Nord, 5 W(201), document du 10/07/1945 de la Mairie de Pleudihen au préfet. ; CICR, rapport de visite du camp de Plerin, près de St-Brieuc (Côtes-du-Nord) par Bonnet.

configuration, pénurie et marge de manœuvre locale se conjuguent pour créer des situations insolubles.

Alors que les camps peuvent dans une certaine mesure constituer des réserves à partir des envois de l'Intendance, et plus sûrement des fouilles sur les PG et pratiquer une certaine redistribution, les kommandos, théoriquement encore approvisionnés par l'Intendance, sont soumis à une gestion à flux tendu, qui les rend extrêmement vulnérables aux arrivages de PG mal équipés ou à l'usure du « matériel couchant ». Cette relative supériorité structurelle du camp sur le kommando renvoie à l'avantage de la logique disciplinaire en termes de contrôle, des normes conventionnelles et de la tentative pour les atteindre. On peut penser à la répartition spatiale des fonctions dans les camps.

L'enfermement, en ce qu'il aboutit à un contrôle plus efficace du placement corporel, permet, dans cette première phase, un meilleur aménagement que les kommandos, comme l'illustre le cas des cantines, symbole à la fois du cadre militaire et de la prise en compte des besoins du PG. Elles sont plus nombreuses dans les camps que dans les kommandos et les hôpitaux[1594] tributaires de l'état du marché local, alors très souvent en pénurie. Bien approvisionnées, elles fournissent alors des produits de première nécessité dans les camps : pâte dentifrice, lames de rasoir, lacets, voire savon et boissons. Leurs chiffres d'affaires peuvent atteindre des montants importants : 175 095 francs pour celui d'Andernos en Gironde, ce qui constitue d'appréciables fonds de roulement pour améliorer le quotidien des camps.

Cependant, il ne faudrait pas en conclure que le camp constitue par principe le lieu de *meilleures* conditions de captivité. Outre que, dans cette phase, l'Intendance militaire ne parvient pas, sur l'ensemble des catégories, à assurer un niveau *correct* de traitement conventionnel, l'avantage relatif disparaît si l'on change de catégorie. On trouve un degré de vermine plus élevé et une moins bonne gestion de l'espace individuel dans les camps que dans les kommandos, preuve des limites des aménités de lieux et de la gestion de l'Intendance face à l'effet de masse. Le camp peut même devenir désavantage ; autrement dit la structure en kommando possède également des *avantages relatifs*.

Ainsi, dans le domaine du logement, la plus faible taille des populations à loger permet-elle aux kommandos de parvenir, en moyenne, à une meilleure occupation de l'espace, d'autant que leur insertion locale autorise des bricolages à grande échelle et explique la *meilleure* qualité des lits ici que derrière les barbelés. A l'inverse, en septembre 1945, le délégué qui visite le camp de Lamballe constate que la situation des cantonnements ne s'est pas améliorée : les prisonniers couchent directement sur le plancher sans paille ; il manque 351

1594 En raison de la faiblesse de l'échantillon, les hôpitaux ne seront pas traités en tant que tels.

couvertures pour que chaque prisonnier en ait une. La solution adoptée par le gestionnaire du dépôt 183 mi-mai 1945 pour répondre aux besoins de 2 0000 des 3 000 prisonniers arrivés sans paillasse, illustre davantage celles pratiquées selon une grande échelle dans les kommandos que dans les camps : face à la pénurie de paille dans la région et au prix du foin, il décide de remédier à ce manque de matériel de couchage « en rembourrant les paillasses si possibles de fougères ou de genêts »[1595]. C'est en effet dans les kommandos que les paillasses sont les plus nombreuses, la paille la plus souvent changée. Les rapports sont malheureusement plus concis pour les détachements que pour les camps. Ne peut-on pas voir dans l'exemple des matelas rembourrés de crin et de laine du détachement de Guingamp ou de ceux de Boulogne avec une toile cirée rembourée la pratique de solutions de rechange à partir de la production locale ? Dans certains départements, le MRU cite l'ingéniosité de chefs de détachement pour combler le manque de couvertures : nattes en paille tressées, édredons en papier ou en paille, chauffage dans les cantonnements…

Inversement, on assiste dans plusieurs camps à une dégradation des conditions de captivité, résultat d'une pression prisonnière trop forte qui entraîne une inversion des avantages structurels du camp. Elle est particulièrement visible dans les camps transférés aux Français par les Américains. Ainsi le camp de Chartres, ouvert à l'automne 1944 par l'armée américaine, compte-t-il, en avril 1945 quelque 40 000 prisonniers. Il distribue jusqu'à mi-avril une alimentation jugée convenable par les aumôniers. La dégradation commence ensuite, s'accentue après le 29 pour devenir franchement mauvaise mi-juin, soit avant le transfert du camp aux autorités françaises le 27[1596]. Le changement de direction correspond à une nouvelle dégradation : une soupe, désormais à l'eau, sans graisse aucune, du pain sec. Dans les dix-quinze premiers jours sous administration française, l'alimentation semble avoir été particulièrement insuffisante en raison du manque de moyens de transport et des difficultés de ravitaillement[1597].

Ce qu'il est possible d'improviser pour quelques dizaines de PG s'avère souvent impossible, par effet d'échelle et par contrainte réglementaire, pour des centaines, voire des milliers de PG. Cette plus grande flexibilité du kommando qui débouche sur une *meilleure* utilisation de l'environnement se manifeste, avant tout, dans la nourriture de qualité *meilleure* que dans les camps. Comme si les premiers kommandos compensaient le défaut de structure administrative centralisée par une gestion plus tâtonnante, plus ouverte aux opportunités du marché local. Les rations ne sont peut-être pas celles de la troupe, mais elles sont au final plus copieuses que celles proposées dans les camps.

1595 YMCA, Classeur [1] War Pri, rapport du 22/11/1945 sur le « dépôt 201 ».
1596 CICR, G17/51-476(104-IX), bericht du 08/09/1945 de Leuschner, Pfarrer, Basel concernant le « Lager von Chartres berichtet ein zuverlÄssiger Augenzeuge ».
1597 YMCA, rapport de visite du 11/09/46 du commando de Valras par Moser, P.A.

A l'été 1945, cette situation qui risque de compromettre la position économique et internationale de la France fait réagir les autorités à Paris, en premier lieu la DGPG. Leur réponse tardive provient en partie du fait de la difficulté à délimiter les responsabilités institutionnelles en matière alimentaire. Depuis fin 1944, l'employeur doit assurer au PG une alimentation « analogue à celle assurée dans le camp sur la base du montant de prime d'alimentation », soit neuf francs par jour, plus quatre francs pour les travaux de force[1598]. L'employeur peut, sur autorisation, s'approvisionner auprès de l'Intendance militaire contre remboursement. Début 1945, une discussion s'engage entre cette dernière, le Ministère du Ravitaillement, celui du MW et la DGPG[1599], pour clarifier leur rôle respectif dans l'alimentation des PGA. L'Intendance qui ravitaille les PG dans les dépôts estime, face à la dispersion croissante des PG, ne plus pouvoir contrôler l'emploi de ses vivres pour continuer à assurer l'approvisionnement de ces derniers. Le Ravitaillement Général propose d'en charger le service ravitailleur du MW[1600], ce que refuse le MW : à la différence des travailleurs étrangers, les PG sont des militaires et doivent être ravitaillés par le MG, le seul à connaître les mouvements d'effectifs dans ses camps. Cette discussion aboutit à une officialisation des responsabilités de chacun : l'Intendance approvisionnera les camps et les groupements importants. Les PG en petits groupes ou isolés seront ravitaillés auprès des commerçants privés -donc par le Ravitaillement général- avec le système des tickets de rationnement remis par l'autorité militaire. Les employeurs doivent payer aux dépôts les vivres ainsi cédés, tandis que dans l'agriculture, ils peuvent déduire jusqu'à 40 francs/jour pour frais de nourriture de leur indemnité compensatrice, soit près de 60% des déductions forfaitaires.

Ces mesures prises peuvent être interprétées comme la tentative de redresser la situation, en soumettant un réel capricieux à une volonté politique qui crée un nouveau régime de captivité. Début août 1945, le Commandant en chef des forces armées indique aux commandants comment améliorer l'alimentation des PG : surveillance fréquente de la nourriture par les services d'intendance et de santé ; substitution de denrées à base de pommes de terre en cas de non distribution des rations théoriques ; mise à disposition immédiate et pérenne des commandants de camps de moyens de transports et de carburants[1601]. Dans leur esprit comme dans leur lettre, ces instructions, très vagues, s'alignent encore en continuité sur la gestion du

1598 CICR, G 81/TC, 1016, instruction n° 16/MO du 28/12/1944 du MW, Service de la MOC, bureau des PG de l'Axe ».

1599 MW (Fontainebleau), 19770623/88, PV de la réunion du 5 juin à DGPG du 07/06/1945 du Service de la MOC concernant le « ravitaillement des PG de l'Axe ».

1600 Héritier du Commissariat à la lutte contre le chômage qui a fait ses preuves en Zone Sud pendant l'occupation ; voir Maux-Robert M.-A., « Le commissariat à la lutte contre le chômage en zone sud », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains,* 2002/2, n° 206, p. 121-146.

1601 MW (Fontainebleau), 19770623/85, note de service n° 1164/2 PG du 10/08/1945 du Commandant en chef français en Allemagne ; commandant supérieur. des troupes d'occupation ; EM, section PG concernant les « alimentation et habillement des PG ».

temps de guerre, celle d'une organisation où *l'intendance suivra*, celle de la 1ère Armée, en l'occurrence.

Fin août, dans l'onde de choc des *révélations* du CICR, le général Buisson cherche à augmenter le nombre de calories allouées par jour aux PG dans les camps ou employés dans l'économie publique et ravitaillé par l'Intendance. Il envisage de la porter à 1 800 - 2 000 calories à la place des 1 000 de la ration de famine[1602]. Il formule diverses propositions à l'Intendance[1603] qui permettraient de consacrer entre dix et douze francs à l'alimentation des PG et de prendre en compte les difficultés rencontrées par les employeurs dans la prise en charge des PG à partir de territoires dévastés. La ration de famine illustre en effet la pression trop lourde sur les économies locales de l'arrivée de main-d'œuvre, qui doit, à son tour, avoir recours au marché noir, avec un succès limité.

Au-delà des modalités générales exposées par la DGPG, l'intérêt de ces réponses réside dans leur processus d'élaboration : prises en conseil des ministres, ces décisions témoignent du fait qu'à l'été 1945, « le problème des PG est [devenu] d'ordre gouvernemental »[1604], c'est-à-dire trop important pour être laissé aux seuls militaires. En septembre, le conseil décide ainsi d'accorder aux prisonniers employés de la ration « 2 » tandis que l'indemnité de subsistance passe de 19 francs à 24 francs. Dans une note du général Buisson demandée par le ministre du travail, A. Parodi et destinée au conseil des ministres mi-septembre, est fixée, pour « mettre et maintenir les PG en condition physique leur permettant » d'accomplir le travail demandé, la ration de base aux alentours de 1 900 calories, bien au-deçà des rations de famine (1 005 calories) et de disette (1 600 calories), fixées en septembre et octobre, puisque, contrairement aux civils, les PG ne peuvent compléter la ration officielle[1605]. Cependant, l'*Instruction interministérielle sur l'alimentation des PG* du 15 novembre décide officiellement un taux de base et de prévision en suppléments selon les catégories de travailleurs en-deçà de cette recommandation. Dorénavant, les PG dans les camps devront bénéficier d'un « 'minimum vital' » de 1 600 calories/jour fourni par l'Intendance, comparable aux rations de la population civile. Il devra être complété par l'attribution journalière de 500 gr. de « légumes lourds » ou de saison, que les autorités régionales devront

1602 CICR, D EUR FRANCE1-529, document n° RS/JW du 01/09/1945 du CICR.

1603 Il propose que l'Intendance fournisse des vivres pour sept francs par homme et par jour au lieu de cinq, que les bonis accumulés en raison de l'impossibilité par les employeurs à dépenser les quatorze francs réservés pour les achats sur le marché libre servent à acheter un complément auprès de l'organe central d'achat de denrées d'ordinaire -l'OCADO- pour cinq francs par jour et par PG

1604 AE, Z22, document n° 10096/DGPG-Cab du 06/05/1946 du M des Armées, DGPG au Général gouverneur militaire de Paris, commandant la 1ère Région, Cabinet-Commandant régional des PGA concernant la « visite de dépôts de PG de la Région de Paris par S.E. le nonce apostolique ». : « Il appartient à tous les organismes intéressés de poursuivre la mise au travail maximale de PG, en les mettant ou en les maintenant en condition et non de courir – comme c'est le cas actuellement – vers la destruction de la main-d'œuvre. Catastrophe qui se prépare dans un bref délai et qui se soldera par une énorme mortalité peut être évitée et elle doit l'être ».

1605 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG au Conseil des Ministres concernant l'« entretien des PG ».

se procurer sur les marchés locaux, afin que la ration totale atteigne 1 800 unités[1606]. La ration des PG dans l'économie civile est désormais équivalente à celle des travailleurs français ; celle des PG employés dans les entreprises agricoles à la ration des travailleurs agricoles de leur lieu de résidence. En septembre, l'augmentation du nombre de PG, leur présence dans tous les secteurs économiques et la multiplication des kommandos entraînent une réadaptation dans la répartition des services responsables : les PG dans les dépôts et les camps annexes sont toujours ravitaillés par le service de l'Intendance à qui échoient également les PG employés à des travaux à caractère d'intérêt général dans les services militaires, le déminage, la reconstruction, les mines ou la SNCF. En revanche, ceux détachés dans l'économie civile privée sont approvisionnés par le ravitaillement général.

La première réaction de la DGPG est donc de fixer, pour les PG, des normes alimentaires non plus en fonction des prescriptions conventionnelles, mais selon leur contribution à l'effort national de reconstruction : à chacun selon sa force de travail. Ce travestissement *économiciste* de la question alimentaire sert, à travers ses nouvelles normes, à une conception productiviste qui démilitarise la présence allemande en transformant l'image du PG de soldat vaincu en soutier de la reconstruction, rendant ainsi acceptable ces efforts d'amélioration auprès de populations très vindicatives[1607]. *L'économisation* surimpose en effet les modalités d'insertion des PG dans les sociétés d'après-guerre confrontées à la pénurie aux normes conventionnelles selon un double principe : faire des civils la mesure de toute chose ; adapter les normes alimentaires aux possibilités locales. Si l'Instruction de novembre met « de l'ordre dans le chaos qui régnait alors en la matière »[1608], elle se pose en fait surtout comme la validation tardive par l'institution centrale d'un processus enclenché depuis plusieurs mois par la base. C'est ainsi qu'en juin 1945, la direction des subsistances du MG recadre le Commissaire de la République à Lille car les PG recevraient, dans certains camps, plus de denrées contingentées que celles perçues par la population civile, le représentant de l'Etat ayant manifestement déterminé les rations des PG en fonction de celles théoriques fixées par le Ministère du Ravitaillement pour les civils. « Je vous rappelle, conclut la direction, qu'il ne s'agit pas de distribuer aux PG les rations théoriques fixées par [ce ministère] mais les rations effectivement perçues par les populations civiles pendant la même période »[1609]. Dès lors

1606 Les troupes touchent alors 2 900 calories par jour.

1607 Le même processus est à l'œuvre dans l'établissement de normes en matière d'hygiène. La première directive de la DGPG en août 1945 précise que le « maintien des PG en condition » passe notamment le soin porté à la « propreté corporelle (douches, lavabos, WC, lavage du linge, épouillage), [à la] désinsectisation et désinfection (…) ; [à la] propreté des locaux et des camps ; [au] repos suffisant ; [aux] soins pour les malades », MW (Fontainebleau), 19770623/87, directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG concernant la directrice n°1. Le général de Gaulle et son/le conseil des ministres suivent l'application des nouvelles dispositions. En décembre 1945, le MW annonce, devant l'état sanitaire médiocre, que les employeurs ne respectant par les conditions d'hygiène, notamment d'épouillage, se verraient retirer leur PG.

1608 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, rapport brut du 01/11/1946 sur le travail des PG et l'activité en la matière pendant la guerre de 1939-1945.

1609 Nord, 27 W 38361(1), document n° 3825-3/1-Int du 22/06/1945 du MG, Dion générale de l'intendance, sous-Dion des subsistances au CR, Lille concernant l'« alimentation des PG de l'Axe ». Côtes-du-Nord, 5 W(201), document du

comment ne pas interpréter le remplacement progressif des structures de gestion d'une armée en campagne par la DGPG comme l'expression institutionnelle du passage à une captivité de guerre en temps de paix ? La première directive de cette nouvelle direction justifie ainsi la nécessité de nourrir les PG pour qu'ils soient rentables à l'économie française. Cela passait, en août 1945, par l'inculcation de nouvelles normes de traitement chez les employeurs, auprès des services de l'intendance dans leur gestion des primes d'alimentation et des commandants de RM dans la fixation des rations des PG en fonction des disponibilités[1610].

Cette évolution s'accompagne néanmoins d'angles morts. Quelles rations allouer à ceux qui ne travaillent pas ? Les autorités excluent dès l'origine les *non productifs* qu'elles sont désormais doublement incapables d'alimenter administrativement. Cette logique *économiciste* non seulement contourne le cadre conventionnel qui prévoit de fournir aux PG les mêmes rations qu'à la troupe, mais contribue par entretenir cette sous-catégorie de PG : c'est le « cercle vicieux de ceux qui auraient besoin d'être plus alimentés pour pouvoir travailler et qui ne le sont pas parce qu'ils ne travaillent pas »[1611]. Même logique discriminante qui règle la

---

21/12/1945 de la Préfecture aux Maires du département concernant l'« alimentation des PG de l'Axe », d'après l'Instruction du 15/11/45 (524 RDR 4) :

	Télégr 5298-3/INT du 1/7/45	Instruction du 15/11/45, 524 RDR 4	
Taux de ration par jour et PG	PG dans les camps	PG dans les camps	PG dans les kommandos
Pain	30	450	Ration des travailleurs français des localités à suppléments nationaux
Viande (par semaine)	50	150	
Matières grasses	10	20	
Sucre	10	17	
Café	5	5	
Sel	2	20	
Pommes de terre	100	100	
Pâtes alimentaires	10	20	
Légumes secs	10	10	
Fromage (semaine)		20	
Valeur énergétique de base		Ration civile « M » (1 500 cal.)	
Supplément/complément		500 g de légumes lourds ou de saison (sauf pommes de terre). En raison des difficultés d'approvisionnement, attribution provisoire de 100 g de farine de soja déshuilée	

A titre de comparaison, le rationnement en Gironde à l'été et l'automne 1945 tiré des archives du Commissariat général de la République à Bordeaux, ANF, F1 a 4020 :

	En calories		Prix en fr (en %)	
	Août	Octobre	Août	octobre
Secteur rationné : sans vin, sucré & café	1243	1246	51,8	59,5
Secteur rationné : vin rationné, sucre et café	197	131	8,2	5,5
Ensemble	1440	1557	60	65
Secteur vente libre	377,5	365,6	15,7	15,3
Secteur occulte	582,5	477,5	24,3	19,7
Ensemble secteurs libre et occulte	960	843	40	35
Toatl général calories	2400	2400		
Dépenses journalières (francs)	45,89	48,74		

1610 MW (Fontainebleau), 19770623/87, directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG concernant la directive n°1 : la « question nourriture des PG est actuellement angoissante et appelle les efforts de tous et à tous échelons - en résumé, le maintien des PG en condition pour le W constitue la préoccupation dominante à outs les échelons de la hiérarchie ».
1611 CNAEF, 6CO 150, document du 07/10/1945 du Père J. Deries concernant ses « observations générales ».

répartition des soins médicaux sur la productivité : les « appareillages dentaires » ne seront fournis qu'aux prisonniers atteints par un coefficient de mastication inférieur à 25% ; les verres correcteurs qu'à ceux pour lesquels les troubles de l'acuité visuelle les empêchent de travailler ; les bandages herniaires et autres suspensoirs qu'à ceux susceptibles de travailler « après dotation ». En revanche, « tous les PG atteints des affections nécessitant des appareils indiqués ci-dessus, et qui ne seraient pas susceptibles de fournir un bon rendement après appareillage, seront rapatriés sans être appareillés »[1612]. Cette discrimination ne relève pas d'une intention idéologique, comme le prouve la proposition soutenue par les ministres Diethelm et Parodi en septembre 1945, de faire bénéficier les PG dans les dépôts de la ration « 2 ». Elle fait preuve de pragmatisme devant une situation, celle d'une pénurie qui affecte les populations civiles, qui conduit à un utilitarisme de plus en plus systématiquement appliqué. Le général Buisson a beau préciser, en octobre, au conseil des ministres qu'en matière d'alimentation : « il n'y a pas deux catégories de PG : ceux des dépôts et ceux qui sont au travail. Il n'y en a qu'une : des machines humaine qu'il faut alimenter normalement, non seulement quand elles sont au travail, mais aussi quand elles sont dans les dépôts en instance de travail »[1613]. Dans les faits, l'égalité de traitement ne sera jamais atteinte.

En contrepoint du PG travailleur et des kommandos, apparaissent alors la figure de l'inapte et des lieux de relégation, les camps, les infirmeries et les hôpitaux, devenus au mieux des déversoirs, au pire des mouroirs. Le traitement que les autorités françaises envisagent pour les « incurables » est le rapatriement, conscientes de l'insuffisance des rations pour les PG reçus trop éprouvés, conscientes aussi de ne pouvoir faire le nécessaire.

Cependant, les mesures semblent à plusieurs acteurs irréalisables en raison du manque de moyens de transport de l'Intendance et de l'état des marchés locaux. Les archives départementales et les rapports de visite du CICR confirment cet écart entre une volonté administrative réelle, saluée par le CICR, et la réalité qui se dérobe à toute *normation*[1614] logistique. Réunis mi-août 1945, le service du MRU de Gironde constate que tous les problèmes d'intendance sont en voie de résolution, excepté celui de la nourriture, car l'Intendance qui devait livrer les rations de denrées contingentées à hauteur de celles des ouvriers civils girondins ne distribue, que des denrées correspondant à des rations de repos. Les employeurs, de leur côté, ont les plus grandes difficultés pour s'approvisionner en denrées non contingentées sur le marché local. Cela expliquerait la situation déplorable des

1612 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 2720 du 12/10/1945 de Steiner concernant les « appareils de prothèse dentaire pour les PGAF », lettre du général Buisson du 08/10/45. Nous sommes assez loin de l'esprit/lettre de l'article 14 de la Convention.

1613 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG au Conseil des Ministres concernant l'« entretien des PG ».

1614 Le terme employé par M. Foucault pour désigner la normalisation disciplinaire vise à distinguer les façons différentes que discipline et sécurité ont de produire la norme. Alors que dans l'ordre disciplinaire, la *normation* est le résultat d'une imposition de la norme, la normalisation sécuritaire est le résultat d'un jeu entre normalités. C'est le normal qui est le premier et la norme qui en découle.

kommandos girondins de grande taille du MRU[1615]. Faute de pouvoir imposer seule ses normes, la gestion militaire encourage paradoxalement l'initiative privée des employeurs.

On comprend en effet pourquoi cette situation engendre une autre relation entre les PG et l'espace environnant, non plus fondée sur l'exclusion *a priori*, mais sur leur insertion indispensable, car génératrice de ressources à exploiter. L'avènement d'une logique de sécurité s'accompagne d'une première *libéralisation* du dispositif en raison de l'impossible transfert de la logique disciplinaire intégrale hors de sa structure originelle. Cette *libéralisation* peut être positive quand il s'agit d'améliorer le quotidien des PG, mais également négative, quand elle se déploie à leur détriment, tant elle est faible contrôle militaire. Nombreux sont les témoignages relatifs aux vols de denrées destinées aux PGA par les chefs de kommandos pour leur consommation propre ou pour alimenter le marché noir[1616]. La mise en place de structures décentralisées comme les kommandos répond ainsi très précisément, ainsi que le montre la situation alsacienne, à un problème de cantonnement qui « restreint les possibilités d'utiliser de grosses quantités de prisonniers »[1617].

Y remédier suppose de résoudre une double difficulté : « nécessité d'abriter les prisonniers en utilisant des casernes, fermes désaffectées ou baraques ; choisir les abris à proximité des lieux de travail pour limiter les difficultés de transports ». Devant l'urgence et l'impossibilité de résoudre le problème à partir des structures militaires existantes, « il est indispensable, que, dans la plupart des cas, ce soient les employeurs eux-mêmes qui assurent le logement de leur main-d'œuvre ». A l'échelle nationale, « d'une manière générale, la solution des commandos communaux actuellement à l'étude doit donner une grande souplesse à l'emploi de la main-d'œuvre prisonniers. Elle présente de bonnes garanties quant à la surveillance, à l'alimentation, à l'entretien des PG et facilitera sans aucun doute l'utilisation de l'importante main-d'œuvre mise à notre disposition »[1618]. Ainsi est-ce la même logique de sécurité qui autorise aux PG du kommando des usines Renault à Boulogne-Billancourt de pouvoir se doucher une fois par semaine aux douches de l'usine, voire tous les soirs pour ceux affectés à des travaux particulièrement salissants[1619], et laisse ceux du détachement des Eaux-et-Forêts à

1615 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° AFZ/M8 du 01/09/1945 de la DG des Eaux et Forêts, équipement forestier et carbonisation au général Boissau concernant l'« alimentation des PGE ». Pour une autre explication interne.

1616 La chose semble courante aussi bien dans l'économie privée que publique, au désespoir du ministre du travail, A. Parodi qui y voit « une preuve de plus en plus effroyable de la baisse de la moralité qui se manifeste même dans une partie de l'administration » ; ANF, AJ 34 (1874), CR du 22/09/1945 de la DGMO, service de MO collective concernant la « réunion tenue dans le cabinet de Parodi sur l'emploi de la MO allemande en France »).

1617 Colmar (ZOF), AP 113-1, document du 09/06/1945 de la mission militaire par l'AA, délégation économique et financière, concernant les « suggestions relatives à l'utilisation des PGA en Alsace » ; ANF, F 1a (3301), document n° 7956 du 06/07/1945 de la DGPG au MI, service central d'Alsace et Lorraine.

1618 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document du 15/06/1945 de La Flandre, Cie française d'assurance au MW, Service de la MO PGA.

1619 CICR, Sg4/1177, XIV, téléphone avec Meyer, chef de la délégation du CICR à Berlin du 29/10/1945 de Pierre Colombo concernant le « parrainage ».

Gehren aller chercher de l'eau potable au puits voisin, hors du camp, « ce qui favorise de nombreuses évasions »[1620].

C'est, à mon avis, en ces termes qu'il faut interpréter la question de la distribution d'alcool aux PG –du vin le plus généralement- dont la récurrence exprime davantage cette privatisation à l'œuvre dans le traitement des PG qu'un simple acte de favoritisme isolé. En février 1946, les Renseignements Généraux soulignent les protestations soulevées par l'octroi au PG du kommando de Saint-Marcel en Savoie de 60 cl de vin par jour par leur employeur. Comparés aux vingt-et-un litres mensuels que les ex-prisonniers français rapatriés reçoivent quand le ravitaillement le permet, ces vingt-quatre litres ont vite fait de passer pour un privilège[1621]. Saisie de la question dès août 1945, la DGPG interprétait le dilemme dans une optique dépassant l'opposition entre Français et ennemi sous-tendue par la réaction de l'opinion publique pour la considérer comme l'expression de la logique de sécurité en train de se mettre en place. L'octroi de vin n'est plus vu comme une question de favoritisme au détriment des Français, mais comme la possibilité exploitée par certains employeurs, désormais « chargés de nourrir totalement les PG qu'ils emploient (…) s'ils sont satisfaits de leurs services, et même en vue d'augmenter leur rendement ». Dès lors, concluait le général Buisson, « il ne m'appartient pas, et il me serait du reste impossible, d'empêcher ces pratiques »[1622].

L'établissement d'un nouveau régime de captivité bute donc sur les réactions du milieu civil. Résoudre le problème de la sous-alimentation ne passe pas seulement par l'augmentation des rations, mais, « en faisant taire la presse qui, en surexcitant l'opinion, enlève aux commandants de dépôt leur liberté, les mêmes populations qui s'indignent de voir arriver au camp un camion de pommes de terre, s'indignent d'en voir sortir des séries de cercueils et donnent au camp le nom de Buchenwald ou Dachau en étant impitoyable pour le pillage et les brutalités de compagnies de Garde »[1623].

Le kommando est à la fois une unité de production économique et une unité de vie. Solution choisie par les autorités françaises au départ par défaut, elle s'accompagne inévitablement d'un nouveau partage des responsabilités à la charge des acteurs civils. La ration de base est fournie par l'Intendance militaire, les employeurs devant assurer l'approvisionnement d'appoint en légumes lourds ou de saison sur le marché local[1624]. Après cette date, les PG employés par l'armée, prêtés à certaines administrations, comme le MRU, utilisés par les

1620 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 de Mme Rougeray, Paris au CICR, Président concernant le « traitement des PGA ».

1621 « S'il n'y a pas de vin pour les Français, il doit y en avoir encore moins pour les prisonniers allemands » ; Bouches-du-Rhône, 149 W 139 (B4194), document n° JL du 18/02/1946 du Service départemental des RG concernant la « distribution de vin aux PGA ».

1622 ANF, 3 AG 4/36, document n° 9759 DGPG/4 du 18/08/1945 de la DGPGA au Contre-amiral, chef du cabinet militaire du DG.

1623 CNAEF, 6CO 150, document du 02/09/1945 du Père J. Deries concernant ses « observations et suggestions.

1624 En cas d'impossibilité de livrer certaines catégories, des compensations sont prévues pour maintenir constante la valeur énergétique de la ration alimentaire. Sur le marché local, l'achat de pomme de terre est interdit.

municipalités et les gros détachements, restent à la charge de l'Intendance, tandis que les autres sont nourris par leurs employeurs via les modalités du rationnement. C'est donc aux maires de délivrer aux employeurs une feuille d'alimentation pour chaque prisonnier.

Ce transfert de responsabilités demande de déterminer quelle catégorie de ravitaillement le prisonnier allemand a le droit. Il engage dès lors un rapport de pouvoir entre nécessité économique et considérations politiques, qui détermine la qualité de l'insertion du PGA dans son environnement local. Jusqu'à fin 1945, les autorités centrales refusent d'accorder un ravitaillement qui permet aux employeurs l'entretien de la force de travail dans le cas de travaux pénibles (terrassement). Cela oblige les employeurs à des dépenses disqualifiant l'intérêt de cette main-d'œuvre. Le cri d'alarme de l'inspecteur du travail, face à la situation dans les kommandos de Chambéry, traduit cette difficile transition dans les représentations et les pratiques :

> « Nourriture : graves difficultés du fait de l'impossibilité de se procurer des pommes de terre et autres légumes dans le département très déficitaire et d'obtenir l'autorisation de transporter pour en faire venir d'autres régions. Nous ne recevons aucune aide du ravitaillement général ni de l'intendance, ni de l'armée, ni du CRI. Le PG est considéré comme un simple particulier. Ils reçoivent leurs cartes d'alimentation et de travailleurs de force, appartenant à leur employeur de les nourrir. Or, il est matériellement impossible de nourrir un travailleur de force avec des cartes d'alimentation, les rations sont nettement insuffisantes pour nous Français (…) Il n'est pas question d'appliquer des rations, pas question de peser la part de chacun, pas question de créer des camps de mort lente, pas question d'avoir de 30 à 40% de malades par jour, mais de faire travailler ces gens au relèvement de notre pays, c'est-à-dire d'obtenir le maximum de rendement»[1625].

Confrontés à une même incapacité du Ravitaillement Général de distribuer les denrées promises, les employeurs civils disposent cependant d'une marge de manœuvre plus grande que les structures publiques vis-à-vis de l'Intendance. D'une part, ils s'approvisionnent plus largement sur les marchés locaux, en gagnant le droit d'acheter des pommes de terre ou d'entrer directement en contact avec les producteurs, en obtenant l'autorisation pour les maires d'attribuer les titres de denrées diverses, quel que soit le classement de leur commune. Et ils exploitent la logique initiée par les autorités centrales, misent sur le coût de l'alimentation par rapport à la rentabilité globale du PG. Ils contribuent, à leur tour, à développer la vision d'une main-d'œuvre PG considérée comme un outil de production. La réaction au problème du ravitaillement n'est donc pas à chercher, comme c'est le cas du côté des structures militaires, dans une élévation officielle du nombre de calories, mais dans une

1625 MW (Fontainebleau), 19770623/98, document n° LT/AS 6464 du 04/12/1945 de l'inspecteur divisionnaire au DG de la main-d'œuvre sur les « conditions d'emploi des PGE ».

amélioration relative via le mécanisme de l'indemnité compensatrice. Fin 1945, les frais de nourriture, fixés à l'échelle départementale en fonction du coût d'un manœuvre libre, s'élèvent en moyenne à 30francs/jour pour les localités rurales et 36 francs pour les urbaines, soit plus de 60% du coût journalier d'un PG. A la tête d'un département libéré, en grande partie, dès septembre 1944 pour sa grande partie, le préfet de Gironde fixe dès avril 1945 les obligations des employeurs vis-à-vis d'une main-d'œuvre prisonnière bientôt disponible :

> « (…) Logement : l'employeur doit fournir le logement dans un endroit clos, le couchage et le matériel nécessaire pour la préparation des aliments, il doit assurer aux PG les conditions d'hygiène prévues par la réglementation française, notamment la propreté corporelle et le lavage du linge
> * Alimentation : jusqu'à ce que la prise en charge [des prisonniers] par le service de la main-d'œuvre collective du MW, [il revient] à l'employeur de pouvoir à leur alimentation sur la base de la ration des ouvrier français… à mairie sur présentation d'un état d'affectation établi par le camp d'origine sous forme de feuilles de tickets de pain ou de feuilles de denrées diverses plus les suppléments éventuels : tickets de régime sous régime provisoire, contrôle par la mairie de l'exactitude de la présence »[1626].

Ce faisant, les autorités centrales, engagent un processus dont il est fort à parier que les civils joueront le jeu jusqu'au bout pour en tirer le maximum de profit, débordant ces autorités en dénaturant progressivement la logique disciplinaire pour exploiter les potentialités libérales dans le civil. La réquisition des bâtiments pour héberger les kommandos communaux ne constitue pas seulement une réponse pratique à l'engorgement des dépôts qui autorisent l'hébergement dans des « conditions sommaires »[1627]. Avec la charge de garder et nourrir les PG, avec la délégation de pouvoir reçue de la part des préfets, les maires sont placés au cœur du pouvoir décisionnaire à l'échelle locale et les PG au centre de la communauté villageoise.

L'exemple des cantines en offre une certaine confirmation : elles sont plus nombreuses dans les camps, mais celles créées dans les kommandos sont largement mieux achalandées, car elles profitent à plein des possibilités du marché et de la petite taille des groupes à satisfaire. Ces résultats sont en partie obtenus à partir d'achats réalisés au marché noir, ce qui montre combien le kommando est devenu un élément de l'économie locale[1628]. Dans cette interpénétration, improvisation et échelle locale se conjuguent pour le mieux-être des PG. Les contacts entre PG et populations autochtones sont un facteur de réussite du nouveau régime de captivité. Pourtant, la situation à l'automne 1945 interdit de voir ce phénomène de

1626 Gironde, 87 AW 1, circulaire n° 1103 du 13/04/1945 du Préfet concernant l'« emploi des PG comme main-d'œuvre agricole ».
1627 CICR, rapport de visite du 08/08/46 du détachement de la société électro-chimique du Glandon à St Avre (commando du Glandon à St Avre) par Filliettaz, E.
1628 Ce qui ne veut pas dire que certains camps de camp n'y recourent pas également.

libéralisation comme synonyme d'améliorations systématiques. La remarque du MG résume toute l'ambiguïté de l'évolution des structures de captivité avec la création des kommandos : en élargissant le dispositif captivité, elles augmentent parallèlement les potentialités, positives comme négatives : « la tâche, écrit-il au général de Gaulle, qui consiste à faire vivre, à soigner, à encadrer, à surveiller plusieurs centaines de milliers hommes, dans une ambiance hostile, et alors que la vue d'une uniforme d'officier ou la circulation d'une voiture militaire provoquent quotidiennement les commentaires les plus injurieux, est certainement la charge la plus lourde et la plus ingrate de toutes celles qui incombent présentement à mon département »[1629].

Ces changements sont donc inopérants à faire advenir une autre réalité comme le prouve la déficience de l'état vestimentaire. La pénurie généralisée, la priorité donnée aux populations civiles, l'absence de normes conventionnelles aussi strictes que pour l'alimentation et une certaine conception des autorités centrales qui considèrent que la question se résoudra d'elle-même sur le tard, limitent considérablement les solutions apportés par les commandants de camp et les chefs de kommando. A Aix-les-Bains, comme ailleurs, les uniformes sont « usés jusqu'à la corde » : fin juillet 1945, 25% des 630 prisonniers sont à peu près chaussés, 50% le sont très mal, 25% « n'ont plus rien à se mettre aux pieds » [1630]. Comme ailleurs, il existe bien un atelier de réparation, « mais là encore les fournitures essentielles manquent » : pas de clous, pas de soie, pas de cuir et surtout pas d'outils. Des déchets de vieux pneus pour la confection de semelles sont instamment demandés. La situation vestimentaire est quasiment aussi critique : comme à Soulac, « les prisonniers allemands portent constamment leur unique tunique, souvent sans chemise ni aucun sous-vêtement, beaucoup n'ont pas de manteau »[1631]. Un atelier de raccommodage fonctionne également pour les vêtements avec quatre tailleurs qui s'efforcent de les « remettre en état tant bien que mal », mais les fournitures comme le matériel nécessaires -des fils aux aiguilles- manquent tout autant. La situation est encore pire dans les kommandos sans atelier de réparation pour lesquels des pochettes-nécessaires de raccommodage individuel seraient les bienvenus.

On comprend, dans ces conditions, les craintes face à l'hiver. Début août 1945, un délégué du CICR met en garde, après sa visite du sous-camp d'Albertville, contre « la situation en ce qui concerne l'habillement, les chaussures et le linge de corps [qui] sera extrêmement mauvaise cet hiver, à moins que des stocks ne soient reconstituées ou une action de secours

1629 ANF, 3 AG 4/36, document n° 2065 SPM du 27/09/1945 du MG.
1630 CICR, C SCRT-1945, rapport de visite du 26/07/45 du camp 121 de Saint-Paul-d'Eyjeaux par Filliettaz, E.
1631 CICR, rapport de visite du 09/11/45 du camp de Soulac (Gironde) et dépôts annexes du Verdon et de St Vivien par Thomas, P.

importants ne puissent aider les PG »[1632]. Mais où et comment les obtenir, quand on sait que satisfaire les besoins d'un camp comme Cormeilles-en-Parisis -soit 1 383 hommes et 86 femmes en novembre, revient à trouver 300 chemises, 350 caleçons, 450 paires de chaussettes et 125 paires de chaussures[1633] ? Certainement pas en France : tous les départements, toutes les structures pointent l'impossibilité de l'administration à fournir des quantités nécessaires, même en faisant feu de tout bois, comme convertir des vêtements civils récupérés en Allemagne par le Ministère Frenay pour les prisonniers français libérés, mais inutilisables pour ces derniers, en tenues de PGA après leur avoir apposés les initiales « PG » distinctives.

La situation n'est pas due à une mauvaise gestion. La population civile est aussi touchée, ce qui réduit, dans les premiers temps, la marge de manœuvre des représentants de l'humanitaire. Les autorités françaises sont alors peu disposées à entendre leurs revendications[1634]. Dans ces conditions, l'Allemagne, et prioritairement la ZFO, devient ce réservoir naturel censé fournir aux prisonniers allemands ce dont ils ont besoin[1635]. Soit en octobre 1945, pour les 600 000 prisonniers, 600 000 chemises, autant de caleçons, de paires de chaussettes, 500 000 paires de chaussures ou galoches, 400 000 pantalons, 300 000 capotes, 200 000 vareuses, 400 000 couvertures. Or, fin 1945, les autorités françaises doivent également se rendre à l'évidence : l'Allemagne ne sera pas plus cet eldorado vestimentaire que ce pays de cocagne alimentaire. Le MW estime, selon les indications fournies par le CCFA, que la ZFO pourra fournir au plus 1 000 tonnes d'effets divers, qu'il n'y a rien à attendre des occupants anglo-américains, que la promesse d'une aide de la ZSO restera à l'état d'accord de principe[1636]. Dès lors, la perception de la situation s'inverse.

Jugée alarmante, en août 1945, « sans être aussi grave de conséquences que celle de la nourriture »[1637], la question vestimentaire devient en octobre pour l'ensemble des acteurs la priorité absolue, devant l'alimentation jugée dorénavant moins inquiétante, voire réglée en décembre. S'engage alors une course contre le temps, non seulement pour trouver, avant l'hiver, de quoi habiller la main-d'œuvre déjà présente, mais aussi pour convaincre les négociateurs américains de reprendre les transferts vers une France capable de respecter la

1632 CICR, rapport de visite du 02/08/45 du sous-camp d'Albertville par Filliettaz, E.

1633 CICR, rapport de visite du 30/11/45 du camp de Cormeilles-en-Parisis par Niehans, Paul, Dr. Les besoins peuvent être beaucoup plus considérables dans les kommandos, tel celui employé par le MDPA en Alsace dont les 794 hommes ont, selon la direction, urgemment besoin de 800 couvertures, autant de chemises, de caleçons, et de maillots ; de 1 600 paires de chaussettes et autant de serviettes, de 400 paires de chaussures et autant de galoches, tailles 42-43, Allemands obligent…

1634 Suite aux conseils donnés au CICR par le général Boissau, l'*YMCA* « recommand[e] à [ses] délégués visiteurs de ne pas donner à leurs remarques un caractère trop insistant, s'ils constatent un manque de linge dans les camps, cela principalement dans leurs contacts personnels avec les commandant de camps », qui pourraient être considérées comme désobligeantes, 1046-1040.

1635 Par exemple, ANF, AJ 34 (1874), CR du 22/09/1945 de la DGMO, service de la MO collective concernant la « réunion tenue dans le cabinet de Parodi sur l'emploi de la MO allemande en France », le directeur général de la main-d'œuvre fait un résumé de la question au Ministre : il n'y a « aucun espoir de se procurer en France de quoi subvenir aux besoins considérables des PG qui sont dans un état d'extrême dénuement. Il n'y a qu'en Allemagne qu'on puisse trouver des ressources ».

1636 Voir le chapitre douze pour les détails de ces opérations en ZFO.

1637 MW (Fontainebleau), 19770623/87, directive n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG, directive n°1.

Convention de Genève. Or, il est clair que, contrairement à l'alimentation, cette dernière n'est pas sûre, en matière d'habillement, de pouvoir le faire. L'EMGDN demande donc, avant de conclure avec les Américains, des garanties. Elles arrivent deux jours plus tard : « 1/ le Général Buisson ne veut pas s'engager à déclarer que les PGA seront habillés convenablement. 2/ M. Parodi et M. Maillet [du MW] veulent passer outre et voir le général de Gaulle pour que les engagements demandés dans la lettre du 5 octobre soient pris »[1638]. Dans ce dilemme, les tenants de la logique économique l'emportent sans avoir cependant de solutions pour habiller les prisonniers.

La dégradation plus rapide et complète en matière vestimentaire tient pour partie au partage non fixé des responsabilités entre autorités ministérielles. Théoriquement, elles incombent au Ministère des Armées, qui, selon le MW, pourra satisfaire les besoins des employeurs à partir des « stocks récupérés en Allemagne ou acquis auprès des Alliés »[1639]. La pénurie et l'urgence ont multiplié les démarches, conduites par le MW ou la Reconstruction, et entraînent une certaine confusion dans la gestion des besoins au détriment de l'Intendance militaire qui semble, fin 1945, avoir négligé jusqu'alors les PG au profit de l'habillement des soldats français. Certains services, comme la MOC, pensent que le MW serait le plus à même à gérer ces approvisionnements. Cette situation se clarifie en deux temps. Fin 1945 est affirmée la nécessité de centraliser l'ensemble des besoins et des ressources autour d'une seule autorité chargée d'élaborer un programme de fabrication d'articles réalisés par le Ministère de la Production industrielle, puis mis à la disposition de la DGPG qui en assurera la répartition, à l'échelle nationale par industrie ou locale par camps ou kommandos. Début 1946, est définitivement confirmée la responsabilité de l'autorité militaire : la DGPG comme instance de centralisation, l'Intendance comme organe de fabrication.

Ces flottements créent une marge de manœuvre pour les acteurs locaux obligés d'improviser des solutions de fortune. L'insertion en milieu civil n'offre plus autant d'avantages relatifs, car la pénurie généralisée place les employeurs devant l'alternative suivante : soit s'adresser aux maisons de commerce qui entendent profiter de la niche que sont les PG en haillons ; soit recourir au marché noir et à des prix défiant toute concurrence. Dans les deux cas, habiller les PG passe par une dépense en espèces sonnantes qui augmente considérablement le coût de la main-d'œuvre. L'exemple des sabots des Côtes-du-Nord illustre le jeu étroit entre contraintes budgétaires, concurrence civiles et normes administratives.

L'inspecteur divisionnaire du travail a réussi à obtenir pour chaque PG une paire de sabots afin de réserver le cuir à la population civile. Or, à l'automne 1945, les sabotiers se trouvent

1638 SHAT, 29 R 5 (6), fiche du 12/10/1945 de l'EMGDN.
1639 Documentation française, JO 2, réponse n° 74 du 12/09/1945 du MW à André Denis concernant les prisonniers de guerre.

confrontés à une pénurie de bois de hêtre. Faut-il réquisitionner le bois nécessaire à la production réservée aux prisonniers ? Et qui financera cet achat ? Les services du MW résolvent au fur et à mesure qu'elle se présente la question par des remboursements et des exonérations[1640]. Quant à l'approvisionnement, le bureau artisanal distribuera aux sabotiers des cartes d'acheteurs. Cependant, au dernier trimestre 1945, ce qui domine, c'est le règne de la tension, comme le décrit le responsable du kommando 3/60 de Postiac à Naujean (Gironde) :

> En vertu de « la convention de louage du 11 juin 1945, j'ai pris vingt prisonniers, livrés mal habillés et mal chaussés. J'ai en vain demandé au camp 183 de me fournir de quoi remplacer les vêtements inexistants. Certains des PGA marchaient nu-pieds. Devant cette carence du gouvernement français, j'acheté des sabots et des vêtements que je me suis procuré comme tous les Français au marché noir. Les sommes dépensées ont été retenues sur l'indemnité compensatrice au profit de l'Etat. D'après les renseignements, ces dépenses ne me seront pas remboursées. [J'ai] au moins dix PGA qui n'ont pas de capote, ni de couvertures. Les linges de corps, sans parler de gilets chauds pour l'hiver, [n'existent plus]. Dans ces conditions, ce sont les maladies de poitrines qui les guettent jusqu'à la tuberculose pendant l'hiver. Auriez-vous l'intention de transformer les camps de prisonniers en hôpitaux et en cimetière ? {Non, s'il refuse de payer l'indemnité compensatrice retirer les PG, en [?] éventuellement le cautionnement}. Je crois que la reconstruction des ruines et la production agricole n'y gagneraient rien. L'Etat étant défaillant, j'estime qu'il pourrait abandonner tout ou partie de l'argent qu'il prélève pour permettre aux chefs de kommandos de se procurer très difficilement encore des chaussures et des vêtements strictement nécessaires.
>
> Je vous prie de transmettre cette communication à l'autorité compétente en la priant de ne pas prendre trois mois pour donner une réponse {on peut réclamer ? mais poliment} »[1641]

3 – La mortalité des PG en mains françaises, tentative de mise au point

Pourtant, il n'y aura pas 200 000 morts lors de l'hiver 1944-1945, ni d'ailleurs lors de cette première phase de la captivité qui court jusqu'en mars 1946. 2 066 décès ont été enregistrés en 1944, 15 767 en 1945, ce qui correspond à un taux de mortalité de 0,39% en octobre 1945[1642]. Au total, même si la période 1944-1945 a été la plus meurtrière de la captivité en mains française avec près de trois quarts du total des décès officiels de PGA[1643], les mois les plus critiques auraient été beaucoup moins meurtriers que ne le laissaient présager les rapports du CICR notamment. Au final, si l'on défalque les 18 416 prisonniers décédés des suites de

1640 Côtes-du-Nord, 13W(33), document n° GE/FJ du 08/11/1945 de la sous-préfecture de Guingamp au Préfet concernant l'« habillement des PGA ».
1641 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 21/10/1945 de Latapie à Farbos, chargé de la MO PGA.
1642 Le taux de mortalité s'élève à 2,3% sur la période (24 718 décès pour 1 065 000 PG ou d'après les chiffres de Buisson, 2,4% : 21 886 % 907 000).
1643 73,5% exactement, 17 773 des 24 161 enregistrés entre 1944 et 1948, L'*Historique*, p. 222, 335 ; chiffres rectifiés pour (p. 387), total de 24 178, soit 73,35%.

leurs blessures de guerre[1644] comme le calcule le SPGE, seuls 5 762 PGA seraient morts en mains françaises en raison du régime de captivité lui-même, soit moins du quart du total des décès entre 1944 et 1945. Comme l'ont assez logiquement relevé plusieurs publications postérieures (*Friedensbüro*, Comité pour étude des questions relatives aux PGA, Kurt W. Böhme, J. Bacque), il s'agit d'une sous-estimation du nombre réel de décès. Chercher à savoir pourquoi, c'est revenir sur deux dimensions du régime de captivité, les conditions de vie des prisonniers et l'institutionnalisation de procédures administratives de gestion des PG jusqu'à leur mort.

Un premier élément de réponse est donné dans l'apparition de séries statistiques à l'échelle globale à partir de septembre 1945, consécutivement à la mise en place du SPGE, de la DGPG à Paris aux vingt-deux DRPG dans les RM. Ce qui veut dire qu'avant l'existence de normes administratives, d'une centralisation comptable et d'un contexte institutionnel post-conflit qui ne considère plus l'Allemand comme une menace militaire à combattre, voire à tuer, mais, au mieux, à une unité de travail, l'enregistrement des décès des prisonniers n'a pas été systématique. Comme le résume Kurt W. Böhme[1645], ces morts de la « première heure » de la défaite ont sans doute été enterrés de façon anonyme, avant d'avoir été comptabilisés. De la même façon, le recensement des tombes dans les cimetières ne prend pas en compte les inhumations en plein champ, souvent sans croix ni déclaration, les fusillés et autres morts de la justice extra-légale de la Libération, toutes les victimes du déminage, sans parler des PG morts officieusement de mauvais traitements. Les recherches des tombes entreprises par le CICR, à partir de 1946, en fourniront une douloureuse confirmation. Or, pendant cette phase précédant l'institutionnalisation, la mortalité a dû être particulièrement élevée, mais comment et à combien l'estimer ?

Les archives manquent pour fonder une estimation crédible. Théoriquement, les mairies devraient conserver trace de ces hôtes. Certains journaux de marche de dépôt ont consignés le nombre de PG décédés, comme celui des dépôts 1101 et 1102 à Rennes, ainsi que le dépôt 111 à Lamballe sur lesquels Fritz Jess a travaillé[1646]. A partir d'archives militaires et civiles, il a reconstitué l'évolution des PG des deux dépôts rennais inhumés au cimetière de l'Est entre juillet 1945 et juin 1946[1647]. En juillet, il compte entre un et cinq morts par jour, six

1644 Il faudrait défalquer/ les 18 416 PG décédés des suites de leurs blessures de guerre, soit 75%.
1645 Böhme, *op. cit.*, (p. 91-92.
1646 Jesse, Fritz, *Les prisonniers de guerre allemands en Bretagne. Rencontres et expériences entre capture, captivité et vie parmi les Français, 1944-1948/1949*, 2004, Rennes 2 (mémoire de maîtrise). Je le remercie de m'avoir aimablement communiquer son mémoire.
1647 Jess, F., *Les prisonniers de guerre allemands , op. cit.,* « 3.4.2. Une mortalité élevée à partir de juillet 1945 », p. 83 et l'annexe 2.5 : Décès à Rennes et à Concoret », consultable p. 1355. J'ai eu moins de « chance » dans mon corpus, les journaux de marche des dépôts retenus, excepté celui du 111 en commun, ne contiennent pas d'indications aussi détaillées. J'ai trouvé le relevé des identités des trente-trois PG enterrés au cimetière de Sigolsheim (Haut-Rhin), tous entre le 4 octobre et le 4 novembre 1945, ainsi celles de la centaine de tombes du cimetière allemand de Berck-sur-Mer (Nord) au 31/12/47 (archives privées). Mais elles sont difficilement utilisables.

après le 1er août, puis huit pour atteindre 16 décès le 18 août et un maximum de 22 le 23. Ensuite, une décrue s'amorce avec une moyenne de neuf décès quotidiens en août, de six en septembre, de quatre en novembre, puis moins d'un en février 1946 pour se stabiliser à ce niveau[1648]. Le recoupement des différentes archives permet à au chercheur de mettre en évidence la discordance dans les données et les valeurs *a minima* données par les documents officiels, notamment militaires. Au 12 novembre 1948, seules 1 174 inhumations ont été enregistrées au cimetière de l'Est[1649], alors que le préposé au registre funéraire de l'hôpital régional de la Prévalaye fait état de 1 500 morts enregistrés début 1948. Pour le dépôt 111 à Lamballe, Fritz Jess a eu l'opportunité de pouvoir disposer du registre nominatif des prisonniers décédés établi, vraisemblablement en 1947, par l'aumônier protestant du dépôt. Comme à Rennes, « le début de la surmortalité causée par la sous-alimentation et des maladies consécutives se situe autour de la mi-août 1945 »[1650], remarque que l'on peut élargir aux autres départements (début de la hausse à l'été, paroxysme à l'automne, puis recrudescence à l'hiver). Il pointe également le décalage entre les chiffres relevés par le religieux et les statistiques, « embelli[es] », du journal de marche du dépôt. Ce dernier « attribue en fait un nombre tellement élevé aux morts par accidents de déminage –relevant donc d'une autre responsabilité que la sienne-, que les décès par maladie, comme la dysenterie, disparaissent de ses statistiques à sept morts près, pour août et septembre »[1651]. Or, l'on sait par un rapport de visite datée du 13 décembre, que vingt-six décès ont été causés par la dysenterie dans les six semaines précédant la venue du CICR. « Pour l'ensemble de la durée de l'existence du dépôt, l'aumônier dénombre 208 décès, tandis que le commandant du dépôt n'[en] admet que 182 ». Le chercheur rennais exclut cependant un acte de dissimulation volontaire, préférant conclure –un peu rapidement sans doute- sur la méthode comptage de la DGPG, à partir des registres de cimetière et des fiches individuelles.

En septembre 1945, le général Buisson intervient auprès du service de santé de la 18e RM en raison d'une mortalité qui peut atteindre dix décès par jour dans certains hôpitaux, faisant craindre une accusation de barbarie à l'encontre de la France[1652]. Les descriptions les plus effrayantes proviennent cependant des PG eux-mêmes ou de visiteurs neutres. Le médecin allemand de Saint-Louis décrit fin août 1945 une situation catastrophique en raison d'une alimentation insuffisante de 820-850 calories : les 2 500 à 3 000 prisonniers ont perdu en moyenne vingt kilos, trois cents sont atteints d'œdème de la faim. Le premier mort date du 27 mai, un suicide en raison d'un ulcère à l'estomac ; à partir du 20 juillet, le nombre de décès

1648 La légère recrudescence en mars, avec 1,7 décès en moyenne, est vite effacée : on compte 0,4 décès quotidien en mai.
1649 Jess, F., *Les prisonniers de guerre allemands , op. cit.,* p. 89.
1650 Jess, F., *idem.,* p. 87; ADIV, 67 J 9, Alphabetisches Friedhofsverzeichnis zum Totenbuch des Kgf.-Lagers CXI, Lamballe
1651 Jess, F., *idem*, p. 86.
1652 Gironde, SC 2183, note du 27/09/1945 de Buisson concernant la « Réunion à la 18e RM ».

augmente en raison de la sous-alimentation : le médecin compte alors en un mois 30 décès, puis sept entre le 20 et le 23 août[1653]. Le rythme des décès apparaît aux acteurs locaux allemands d'autant plus effrayant qu'ils s'accompagnent de déformations physiques : gonflement du visage, des jambes et des pieds jusqu'au haut des cuisses. Dans ce contexte, le recours aux témoignages oraux, souvent déformés par l'expérience traumatisante de ces premiers temps de captivité au détriment d'une vue d'ensemble, ne constitue pas une alternative crédible.

L'enregistrement administratif des actes de décès, une fois les structures militaires de contrôle installées fournit un second élément de réponse. Les archives du CICR montrent combien les services de l'Etat ont été débordés par la tâche à accomplir, reflet d'une situation administrative tendue qui relègue le traitement de cas des décès après le rattrapage du retard dans le domaine[1654]. La délégation du CICR à Paris ne prévoit de rattrapage des 30 000 avis de décès (*Todesfall*) en retard que fin janvier 1947[1655]. Ces délais considérables, bien qu'au final rattrapés, sont peu propices à une comptabilité sereine et ils laissent entrevoir une transition délicate avec l'administration des camps, comme le confirmera en juillet 1947 la délégation française du CICR, en affirmant à la PIC que « de nombreux camps n'avaient pas de fichiers constitués lors des premiers arrivages massifs de PG en France provenant de captures alliées en Allemagne ». Ce qui, selon elle, eut pour conséquence qu' « un assez grand nombre de PG décédés avant l'immatriculation ne figurent sur aucun fichier »[1656]. Ils obligent également à prendre par défaut la fiabilité des données produites lors de la phase institutionnelle. Il n'est guère surprenant de trouver des variations dans les chiffres officiels, qui sont consignés dans le tableau en annexe[1657].

Les données officielles amènent à une double conclusion : d'une part, le taux de mortalité des PG en mains françaises a été particulièrement bas sur l'ensemble de la période (toujours inférieur à 0,50%), notamment à partir du moment où le SPGE a complètement repris sous son contrôle la gestion des PG lors des quatre derniers mois de 1945, avec un taux moyen de 2,4% pour les PGA[1658]. D'autre part, le taux connaît une forte baisse pour devenir insignifiant début 1947[1659]. Il s'agit d' « une *proportion plus faible* que le pourcentage de mortalité de la

1653 COE, 303.005 (2), rapport du 23/08/1945 du médecin PG concernant « St-Louis »..

1654 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 2628 du 17/09/1945 de Boissonnas, délégué du CICR en France concernant la « mission spéciale au servce central de l'état civil » : les camps de PG sont tenus d'informer le service d'état-civil par formulaire spécifique tout décès de PG qui sont également enregistrés par les mairies. Le service d'état-civil établit deux copies de l'acte de décès, l'une à destination de la DGIPG, l'autre à la CRF qui la transmet au CICR.

1655 Ces retards prennent une douloureuse dimension supplémentaire pour les familles allemandes, dont certaines reçoivent l'acte officiel de décès plus d'un an après la mort du prisonnier.

1656 CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 6842 du 02/07/1947 du CICR, Paris au CICR, Genève, division PIC, de Weck concernant les « décès de PGA en France ».

1657 Voir les annexes, p. 1358.

1658 Böhme indique 24 178 décès totaux pour 1 065 000 prisonniers, dont 21 886 allemands sur 907 000 PGA, soit 2,4%, *op. cit.* p. 90.

1659 Baisse de 97,6%. Il reste tout de même supérieur à celui au RU (0,5%) et aux EUA (0,7%), mais loin de la situation en URSS (11,8%).

population masculine française, comprise entre 25 et 29 ans, c'est-à-dire en pleine force, qui a été de 6,3 pour 1 000 en 1945, soit environ 0,09% pour 100 par mois »[1660]. Bref, pour les autorités françaises, la mortalité des PG, tout au moins celle des captifs en mains régulières, apparaît comme un non-événement. Pour l'historien, ces données sont néanmoins jugées en fonction de la finalité et du contexte de réalisation : l'arrondissement systématique par défaut des taux, la publication dans des revues officielles lorsque la France doit se défendre de mal traiter ses prisonniers, la traduction des données en allemand -celle de mars 1947 est destinée à l'opinion allemande[1661]- poussent à les considérer comme des minima sous-évalués. D'autant que ces données ne prennent pas non plus en compte les nombreux PG rapatriés comme « inaptes totaux » qui n'auraient sans doute pas survécu en France.

D'autres sources font état de taux plus élevés, 167 000 « PG perdus pour raisons diverses » qui ont fait couler beaucoup d'encre[1662]. A quoi correspondent-ils ? Aux 80 000 évadés à coup sûr. Mais les 87 000 restants ? Pas aux 70 000 rétrocédés aux Américains comptabilisés ailleurs. Aux engagés dans la Légion étrangère[1663] ? Mais leur nombre est estimé par leur historien entre 3 et 5 000 jusqu'en 1946[1664] et leur engagement entraînait leur radiation des listes de captifs. L'indétermination qui peut accompagner les chiffres relatifs à la mortalité des PGA rend d'autant plus difficile la réduction de la marge d'incertitude qu'elle constitue un enjeu pour la mobilisation de l'opinion très efficace à cette époque sur une question de première importance politique d'abord, puis mémorielle : le mémorandum du *deutschen Büros für Friedensfragen*, publiée en 1949, conclut ainsi, à partir des témoignages de *Heimkehrer* et des critiques formulées par des organes français, comme le Comité français pour l'étude des problèmes relatifs aux PG de l'Axe, aux lacunes dans les chiffres avancés par les autorités françaises. La polémique qui entoure le livre de James Bacque exploite ces incertitudes pour accuser les autorités militaires françaises d'avoir provoqué la mort de 167 000 à 314 241 PGA en refusant de les alimenter. La démarche du journaliste ne s'embarrasse pas d'une quelconque éthique propre au *métier d'historien* pour soutenir une lecture génocidaire de la captivité en mains françaises dont le but est de victimiser les PGA : interprétations erronées des documents, utilisation sans précaution méthodologique des témoignages oculaires, calculs fantaisistes aboutissant à des taux de mortalité de 100%...

Au-delà de toute polémique, le chiffre de 1946, malgré son indétermination indique la possibilité d'un autre ordre de grandeur. Joseph Rovan, alors responsable de la réorientation

1660 Documentation française, *Notes documentaires et études n°563* du 04/03/1947, p.5
1661 Documentation française, *Notes documentaires et études,* « Die Kriegsgefangenen in Frankreich », AC 859-6.
1662 Documentation française, *Notes documentaires et études n°270* du 26/03/1946, 8 p.
1663 Böhme, p. 91
1664 Michels, Eckard, « Mythen und Realitäten : Deutsche in der Fremdenlegion 1943-1955 », dans *Militärgeschichtliche Mitteilungen*, n°55, 1996, p. 449, ainsi que sa thèse *Deutsche in der Fremdenlegion 1870-1955. Mythen und Realitäten*, Verlag Ferdinand Schöningh, Paderborn, 1999.

des PGA, dans un document daté de 1947, reconnaît que les craintes de Michelet quant aux « 'petits Dachau' » n'étaient pas infondées. Il estime alors à 35 000 environ le nombre de décès de PGA pendant la première année de captivité, soit entre 3 et 4% de l'effectif total[1665]. L'historien Rüdiger Overmans évalue, à partir du dépouillement de fichiers, militaires et associatifs, recensant les soldats des forces allemandes, à 34 000 le nombre de PGA morts en captivité, nombre qui intègre les engagés dans la Légion étrangère, soit un taux de mortalité moyen de 3,6%[1666] qui se rapproche de celui indiqué par la DGPG en 1947, mais encore en deçà. On peut avec vraisemblance estimer à 40 000 environ le nombre de PGA morts en France. Inversement, cela signifie -même si l'on retient une fourchette haute de 40 000 PG décédés en mains françaises, soit 4,4% de l'effectif total-, qu'il n'y a jamais eu en France d'hécatombes. Les rapports de visite du CICR ne mentionnent au total que 9 604 décès[1667]. Aucun rapport n'indique de morts. Avant de revenir sur cette mise en scène, cela renvoie aux capacités des autorités françaises en termes de secours et d'hospitalisation.

On crée un réseau d'infrastructures hospitalières adaptées aux populations à surveiller, hôpitaux régionaux, infirmeries de dépôts, lazarets conçus comme de « grandes infirmeries spécialisées, intermédiaires entre l'infirmerie de dépôts et les hôpitaux », gros kommandos de travail (camps miniers, chantiers de déminage), avec des médecins et des infirmiers ; détachements de travail moyens à partir d'une trentaine de PG avec des infirmiers. Pour les soins dentaires, la synthèse indique l'objectif d'au moins un dentiste par dépôt et de deux par centre de prothèses, en général installé à l'hôpital régional.

La prise en charge médicale connaît la même évolution d'après les sources officielles : la situation sanitaire « critique » en 1944 et 1945 est « rapidement et définitivement améliorée dès 1946 »[1668]. Aussi les hospitalisations, malgré une forte augmentation en automne 1945, restent-elles modestes : 8 406 PG hospitalisés pour le dernier trimestre en 1945, soit 1,16% des 720 000 PG alors en mains françaises[1669]. Les archives font état une nouvelle fois d'une évolution beaucoup moins linéaire, tant ces lieux manquent de tout, d'équipement chirurgical, de médicaments et de pansements, bien au-delà de 1946, tant l'utilisation productiviste des PG propulsée par les autorités transforme ces lieux de rétablissement en lieux de relégation. Les autorités françaises ont un mal extrême pas à imposer un régime alimentaire adapté, alors

1665 Centre d'études E. Michelet, 103 CM 1, témoignage du 30/04/1945 de Rovan, Joseph concernant « J. Rovan au ministère des Armées, 1945-1947 »., sd., paru ensuite dans *Mémoires d'un Français…*, *op. cit.*, p. 214-226.
1666 Overmans, Rüdiger, *Deutsche Militärische Verluste*, Oldenbourg Wissensch. Verlag, 2004, p. 286-287. Il a dépouillé les fichiers des organismes publics ou associatifs recensant les soldats des forces combattantes allemandes, dont la *Wehrmachtsauskunfststelle*, *DRK*, *Volksbund deutscher Kriegsgefangenen*.
1667 Böhme, *op. cit.,* p.89, note 188.
1668 L'*Historique*, *op. cit.*, « chap. V – Santé », p. 220.
1669 *Idem*, p.221. En fait, la moyenne est de 705 000 PG en mains françaises, soit 1,19% donné par l'historique, 1,20%

que la « loi de la jungle »[1670] qui règne dans les dépôts de base prive grandement les hôpitaux des secours et des colis. En avril 1946, les Missions vaticanes constatent l'extrême dénuement des PG, qui, « quoique soignés normalement », sont « nus dans leurs draps depuis des mois, n'ayant plus de linge »[1671].

4 – Les opérations de secours demandés par les Français, apportés par les Américains, organisés par le CICR

Une mortalité qui s'avère bien en-deçà des estimations pessimistes du CICR. Mais, si 1945 n'a pas été l'*annus horribilis* tant prédite, c'est grâce aux opérations de secours de grande ampleur, mises en œuvre conjointement par le CICR, les autorités américaines et françaises entre l'automne 1945 et mars 1946[1672].

Déduisant, fin août 1945 des rapports que seule « une action immédiate et énergique »[1673] peut pallier la situation alarmante des PG, la délégation du CICR à Paris se fait la cheville ouvrière de ces programmes qu'elle coordonne de Paris à Francfort en passant par Genève, pour jouer les intermédiaires dans les négociations avec les Alliés. La dramatisation mise en scène à laquelle l'état physique des PG, notamment cédés par les Etats-Unis, donne crédit, déclenche chez les autorités françaises une panique salvatrice pour le maintien de cette force de travail qui éclipse les atteintes potentielles d'une ingérence dans sa souveraineté[1674], et aboutit chez les Américains à un soutien logistique colossal. Cette synergie des bonnes volontés dans les domaines alimentaire, vestimentaire et sanitaire, rappelle l'absence de programme idéologique tourné contre le PGA et la volonté pour ces régimes démocratiques d'appliquer à l'ennemi des normes de traitement conventionnelles.

Devant la situation qui se dégrade, les autorités françaises affirment leur « volonté ferme de tout mettre en œuvre » pour y remédier et éviter une « 'catastrophe' »[1675]. Dès l'été, une première voie naturelle est explorée : ce sont d'Allemagne que doivent venir les vivres et les vêtements, comme sont venus de France presque cinq années durant les colis à destination des PGF. Instructions sont données de Paris aux autorités françaises d'occupation pour agir d'abord dans la Zone : le manque de vêtements et de chaussures doit être comblé en

1670 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4087 du 29/05/1946 du dr. Juillard concernant l'« expédition aux hôpitaux de PGA ».
1671 CNAEF, 6 CO 146, document du 30/04/1946 de l'aumônerie des PGA concernant « L'aumônerie des PGA : ce qu'elle fait ».
1672 D'autres organismes ont également concouru à la prise en charge des PG en mains françaises, principalement l'*YMCA* dont chaque délégué régional dispose de 50-60 colis par mois en 1946 et qui, fin novembre 1946, a envoyé par chemin de fer 108 143 kg de vêtements ainsi que 3 651 colis par voie postale ; la COE qui expédie ponctuellement de Suisse des denrées alimentaires (Ovomaltine) et cherche à mobiliser la solidarité de l'*Auslandsdeutschtum*, ou d'autres moins importantes, comme le *Schweizerspender Aktion Beider Basel*. Pour des raisons de place, ils n'ont pas été inclus dans le présent travail.
1673 CICR, D EUR FRANCE1-529, note verbale confidentielle n° JPP/JW du 24/08/1945 de Pradervand au Général Besançon, chef de cabinet militaire du MG concernant les « PGA ».
1674 En revanche, aucune trace des actions autres que l'achat par le gouvernement français d'effets aux Alliés dans l'*Historique* de 1948, p. 217-218.
1675 CICR, D EUR FRANCE1-529, note n° RS/JW du 01/09/1945 du CICR.

recouvrant les effets ayant appartenus aux PGF, comme ces deux millions de couvertures envoyées par le gouvernement français et sa CR[1676], en récupérant les collections militaires disponibles suite à la démobilisation de la *Wehrmacht*, en faisant appel aux familles allemandes qui devraient sans difficulté pouvoir expédier les habits conservés intacts de leurs mobilisés. Au total, Paris attend, fin août, un million d'effets avant l'hiver.

L'envoi de colis individuels, même à partir de la ZFO, est impossible en raison de l'absence de listes de PG fiables et le restera jusqu'en début 1946. Elles se concentrent sur la ZFO en chargeant le GCCFA de « mettre à contribution le territoire allemand, par quelque moyen que ce soit, pour récupérer avant l'hiver » le million de collections[1677]. Les premiers wagons qui arrivent en France dans la seconde moitié de décembre apportent 300 tonnes selon la DGPG en 1946, 470 tonnes de vêtements selon l'*Historique* en 1948, la seconde vague début janvier 330 tonnes, loin des 700 annoncées. Le résultat est d'autant plus insuffisant au regard des besoins des 700 000 prisonniers que les collections récupérées ne comportent pas les effets les plus urgemment nécessaires : chaussures, capotes, couvertures[1678]. Les Alliés occidentaux opposent, le 20 septembre, une fin de non recevoir à la demande de récupération d'effets, officiellement en raison de stocks insuffisants pour leurs propres besoins. Le refus des alliés anglo-américains de suppléer aux faiblesses logistiques françaises s'inscrit dans un contexte de dégradation de l'image de la France: le 8 août, le général Barker de l'*USFET* déclare à Francfort que la France doit nourrir seule ses PG ; le 29 septembre, les Américains suspendent les transferts de PG aux autorités françaises. Le gouvernement français doit trouver 600 000 collections complètes en deux mois avant l'arrivée de l'hiver[1679].

L'erreur d'appréciation dans les capacités donatrices de l'Allemagne vaincue et l'absence de soutien de la part d'Alliés rendent caduc le bel échafaudage des autorités françaises. L'Allemagne ne sera pas cette source d'approvisionnement miracle, ce qui oblige les autorités françaises à repenser leur dispositif d'aide allemand et d'envisager d'autres solutions avec une urgence accrue. Les opérations de récupération sur les PGF rapatriés, sur les lots stockés en France, sur les friperies : au maximum, cela représente à peine plus de 200 000 collections, et encore, pas avant janvier 1947. Trop tard, alors qu'il en faut 600 000 complètes. Et encore, seuls 20 000 effets sont livrables avant le 1er janvier 1946, le reste serait disponible entre un et

1676 SHAT, 7P39, note n° 10484 /DGPG/Cab du 30/08/1945 de l'EMA, DGPG concernant les « mesures par le MG pour les PG de l'Axe ».
1677 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 30024 EMA/4-R du 26/10/1945 de l'EMA à la DGPA, cabinet militaire du Ministère concernant l'« habillement des PG l'Axe ».
1678 7782 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 254 DGPG/4 du 07/01/1946 de la DGPG au Directeur des services de l'office professionnel des industries des combustibles et minéraux solides. ; *Historique*, *op. cit*, p.218.
1679 « Une collection complète comprend une capote, une vareuse, un pantalon, une paire de chaussures ou de galoches, une couverture, un chandail, deux jeux de linge (chemise, caleçon, chaussettes, mouchoirs et serviette de toilette) », SHAT, 7P39, note concernant la « satisfaction des besoins en vêtements et couvertures des PA ».

trois mois[1680]. Sans compter qu'à partir de juillet 1946, les autorités françaises prévoient une collection complète par année de captivité. Le temps des grands programmes a sonné : la solution viendra des Alliés à l'Ouest[1681].

Des négociations avec les Américains et les Britanniques s'ouvrent début novembre et courent jusqu'au 27 décembre. Le MG a déposé, fin octobre, une première demande concernant les surplus britanniques : 175 000 paires de chaussures, 300 000 pantalons et vestes, 250 000 manteaux militaires, 500 000 capotes de protection contre les gaz pouvant servir d'imperméables de travail et 500 000 couvertures, tandis que le MRU négocie l'achat de 400 000 collections en Grande-Bretagne. Via la mission militaire française à Washington, il commande également mi-novembre 200 000 collections, afin qu'elles soient livrées avant le 1er décembre 1945[1682]. Le 23 octobre, le général de Gaulle, sollicité par le MW, décide de consacrer 500 000 $ à l'achat de couvertures américaines. Mais l'ampleur des achats appelle des liquidités en devises étrangères d'un ordre bien supérieur : fin 1945, cinq millions de dollars sont mis à disposition entre fin 1945 et janvier 1946. Trois millions seront utilisés pour livrer dix wagons par jour de vêtements, les deux millions pour le comblement des lacunes si ni l'Intendance militaire ni la production industrielle ne parvenaient à les parer.

Le gouvernement français parvient ainsi dans une mesure certaine à remédier à la très mauvaise situation vestimentaire par des crédits extraordinaires. La nécessité de négocier d'établir des budgets considérables impose une rigueur. Dans le domaine alimentaire, les autorités ne peuvent compter sur un même approvisionnement sur les marchés étrangers. En revanche, elles peuvent bénéficier de l'aide du CICR qui se propose, en 1946, de jouer les intermédiaires en achetant des produits à l'échelle nationale pour le compte des commandants régionaux et des commandants de dépôts. Le CICR contacte les fournisseurs et fabricants de denrées de première nécessité et transmet leurs offres aux autorités militaires qui, selon les besoins en cours, passent commande par l'intermédiaire CICR qu'ils remboursent ensuite à partir des bonis de l'ordinaire. En octobre, 2 640 000 F de commandes ont ainsi été passés[1683].

Paris y parvient également par le recours aux marchés alliés. Les Américains ont sans doute d'autant plus facilement accédé à une demande qu'ils se considèrent, à partir de l'accord du 24 septembre, comme responsables des PG, qu'ils ont transférés -450 000 des 600 000 alors

1680 NARA, RG 84 (296), document du 19/12/1945 du MAE, Dion générale des Affaires administratives à l'ambassade concernant l'« habillement des PG » : 160 000 effets en cours de négociations et 100 000 de l'UNRRA cédés par l'ancien MPDR.
1681 Un tableau placé en annexe donne à voir l'ampleur des besoins et des actions, p. 1361.
1682 SHAT, 7P39, lettre n° 16870/MOC du 23/10/1945 du MW au Ministre de la Production industrielle ; Ministère des finances ; Ministre de l'économie concernant l'« équipement des PG ennemis ; Achat de couvertures en Amérique ».
1683 CICR, G8 / 51 XVI, 323, note n° 5100 du 29/10/1946 de Michel concernant les « secours payants pour les PGA ».

en mains françaises[1684]. C'est ce qui justifie le lancement de l' « action A » : l'envoi direct aux hommes de confiance allemands de vivres, de médicaments, de vêtements. Les prisonniers à transférer seront dorénavant équipés de « vêtements de dessous »[1685], de chaussures, d'une ou deux couvertures et d'un pardessus en bon état, le tout consigné dans un inventaire remis aux autorités françaises « au moment de la livraison ». Au total, ces distributions vestimentaires ont concernés 32 camps regroupant 169 099 PGA : 262 485 kg de vêtements et de sacs de couchages[1686], le tout estampillé « CICR ».

Les secours américains se déploient également dans le domaine sanitaire pour suppléer au manque absolu d'équipement chirurgical, de médicaments et de matériel de pansement qui sévit dans les infirmeries de camps. Est ainsi prévu de faire distribuer par le CICR, à partir du dépôt américain de Reims, de 150 *CAD Medical Units* prévues pour les populations civiles des territoires libérés en Europe. Ils contiennent du matériel pour quinze à trente jours, à raison d'une par camp de 10 000 PG[1687], soit 356 tonnes de médicaments américains distribués à l'automne et l'hiver 1945 à une centaine de dépôts et camps annexes[1688].

C'est surtout dans le domaine alimentaire que l'allié américain met d'abord à disposition sa formidable logistique au service… du CICR. Les modalités de l'intervention américaine sont en effet étroitement liées à l'action du CICR qui cherche sa légitimité humanitaire au cœur du processus. Genève prévient le 14 septembre le *State Department* à Washington de l'état sanitaire et de mortalité[1689]. Le chef de sa délégation à Paris se rend le 28 à Francfort, photographies en main, pour pousser le *SHAEF* à arrêter les transferts et à mettre en place une action de secours généralisée contre la sous-alimentation. Décision est prise de porter à 2 900 calories/jour la ration alimentaire minimum des PG, soit le triple de la ration française alors distribuée. Cette opération de secours se déroule dans le tâtonnement, dans les procédures logistiques comme dans le choix des premiers bénéficiaires. Ainsi le CICR refuse-t-il la proposition américaine d'un ravitaillement tous les deux ou trois jours car trop compliqué et dispendieux en personnel pour préférer un envoi hebdomadaire malgré les médiocres

1684 SHAT, 7P39, lettre n° 14375 DGPG/4 du 10/11/1945 de la DGPG au Président du Gouvernement. Vis-à-vis des PG transférés, « les autorités américaines reconnaissent leurs obligations non sous forme d'aide, mais comme l'expression d'un acte de justice, une obligation qui résulte des articles de la convention de Genève ».

1685 ANF, AJ 34 (1874), « accord franco-américain signé le 24/9/45 au sujet des PGA »

1686 CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° ER/RZ du 15/04/1946 concernant l'« activité de la division des Secours du CICR en faveur des PGA en mains françaises, depuis mai 1945 » : 85 555 sacs de couchages, 19 090 tuniques, 18 030 paires de souliers, 15 050 caleçons, 700 camisoles, 11 774 casquettes, 18 330 manteaux, 17 745 pantalons, 16 750 paires de chaussettes. Par exemple, mi-février 1946, à partir des stocks américains achetés par le MW en Angleterre, les convoyeurs apportent de Dieppe 3 000 couvertures pour Saint-Médard et 3 000 pour Labouheyre, de Reims 10 000 pantalons, 5 000 capotes et 6 000 paires de chaussures pour Saint-Médard ; 4 000 pantalons, 4 000 capotes et 4 000 paires de chaussures pour celui de Labouheyre ainsi que 4 000 paires de chaussures le dépôt 189 à Bayonne.

1687 NARA, RG 498 (19, 50), conférence du 04/10/1945 du C.F. Shook, Col, Medical Corps au Major General A.W. Kenner, Chief Surgeon concernant the « POW's under French control ».

1688 CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° ER/RZ du 15/04/1946 concernant l'« activité de la division des Secours du CICR en faveur des PGA en mains françaises, depuis mai 1945 ».

1689 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 3006 du 19/12/1945 de Barbey.

possibilités d'entreposage des camps : il faudra « voir avec l'expérience »[1690]. Face aux délégués qui soulignent le risque pour les kommandos, parfois éloignés de 250 km des camps, d'être défavorisés, le chef de la délégation, J.-P. Pradervand pose clairement que « pour le moment, l'action s'arrête en principe au camp » : « sans doute un certain nombre de PG seront lésés par rapport à d'autres, mais il préférables qu'il y a une petite quantité qui mangent à leur faim plutôt que l'ensemble meure ». L'urgence le partage donc avec une certaine méconnaissance de la situation globale dans les camps. Entre le 6 et le 20 octobre, 2 996 tonnes de vivres sont envoyées dans les camps français les plus nécessiteux.

Cette première opération généralisée est cependant suspendue le 20 octobre en raison des proportions gigantesques qu'elle prend, la gestion française ne permettant pas de distinguer les PG transférés des autres[1691]. Les Américains décident alors de mettre en place le 2 novembre des secours plus ciblés, limités aux camps où l'on distribue une ration calorique insuffisante et uniquement « sur demande écrite des autorités françaises »[1692]. Cela concerne, dans un premier temps, treize mauvais camps ravitaillés hebdomadairement jusqu'au rapatriement des inaptes, puis quarante autres. Fin novembre, cette seconde action s'arrête, définitivement, semble-t-il.

En quelques semaines, les autorités américaines ont délivré plus de trois millions de kilos de vivres dans des camps de quatorze RM sur dix-neuf[1693]. Grâce à cette aide alimentaire, la ration quotidienne est portée à 2 500 calories fin 1945 avant cependant de retomber en janvier 1946 : près de 25 000 prisonniers dans les camps touchent alors une ration quotidienne inférieure à 1 500 calories et 120 000 autres une ration entre 1500 et 1 800 calories[1694].

Le CICR joue un rôle central dans l'organisation des opérations de secours, pas uniquement comme sentinelle de l'humanitaire, ni comme sous-traitant ou négociateur pour des tiers. Il sait également mobiliser ses réseaux et ses ressources au service d'interventions propres : entre août et septembre 1945, la délégation à Paris sollicite le général de Gaulle, le ministre de la guerre Diethelm et son chef de cabinet militaire, celui des prisonniers, déportés et résistants Frenay, le général Buisson à la tête de la DGPG. A Genève les moyens, allemands, français et américains, éventuellement disponibles sont répertoriés[1695]. Dès septembre, lorsque la

1690 CICR, D EUR FRANCE1-529, PV du 04/10/1945 de la Délégation, France concernant la « séance ».
1691 CICR, D EUR FRANCE1-261, rapport succinct n° FB/esn du 30/11/1945 concernant l'« activité de la délégation du CICR en France pour les mois d'octobre et de novembre 1945 ».
1692 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 3006 du 19/12/1945 de Barbey.
1693 CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° ER/RZ du 15/04/1946 concernant l'« activité de la division des Secours du CICR en faveur des PGA en mains françaises, depuis mai 1945 ».
1694 CICR, G8 / 51 318, lettre du 23/01/1945 de Pradervand à la Division PIC (Gallopin) concernant la « visite du photographe, Maurel, de Libres où sont publiés certains articles sur CALPO ».
1695 CICR, G17/51-476(104-IX), rapport n° FBk du 31/08/1945 du CICR, Genève concernant la « situation des PG et IC Allemands en mains françaises en août 45 ».

situation s'aggrave, le CICR multiplie auprès des autorités françaises, américaines et suisses les démarches dont les résultats permettront les grandes offensives humanitaires de l'automne.

Surtout, le 7 septembre, il reçoit l'accord d'H. Frenay pour l'achat de 1 100 tonnes de marchandises en stock en Suisse, excepté les conserves de viande, de poisson et de chocolat, ainsi que de 600 000 colis français. Cependant, la transaction est soumise à un reconditionnement total afin d'effacer toute trace de provenance. Le Ministre qui doit gérer le délicat retour des Français d'Allemagne ne tient pas à passer pour germanophile auprès d'une opinion publique particulièrement sensible : « Aucune correspondance n'existera au CICR, ni ici [en France], mentionnant qu'il s'agit d'une vente du Ministère des PDR en faveur des PGA. Si quoi que ce soit devait être écrit à ce sujet, il s'agirait de mentionner qu'il s'agit d'une vente du Ministère des PDR au CICR pour des actions de secours urgentes »[1696]. L'action F est lancée. Dès la dernière semaine de septembre, la division de secours du CICR peut expédier les colis PGF devenus PGA à raison de cinq wagons par jour, soit quarante tonnes de vivres. Lorsque l'opération se termine en avril 1946, 2 7000 tonnes ont été envoyées depuis le territoire helvétique.

La réussite de l'opération tient notamment au système original de financement : le CICR obtient l'autorisation de la DGPG de demander aux PG en camps, puis dans un deuxième temps en kommandos, de verser cent francs pris sur leurs avoirs au Comité pour l'achat de colis de vivres. Le CICR entend ainsi financer son opération de secours de grande ampleur à partir de la manne monétaires inemployées : la somme forfaitaire prélevée sur le pécule formé de l'argent possédé, lors de la capture, gagné au travail ou constitué par la solde –elle est alors non transférable en Allemagne ni utilisable dans les cantines. Cette participation doit être « comprise comme une œuvre de solidarité »[1697], c'est-à-dire destinée à mutualiser besoins et ressources à l'ensemble de la population prisonnière. Contrairement à ce qu'ont cru certains PG, comme ce caporal chef qui « désire être ravitaillé par le CICR »[1698], il n'y a pas de lien entre le versement d'argent et la réception de colis. Les nombreuses réclamations, voire le remboursement, traduisent le décalage entre l'action du CICR manifestement encore pensée dans le prolongement de la Seconde Guerre mondiale et les attentes des PG qui relèvent de moins en moins d'un sentiment communautaire. Et l'emballage des colis qui les présente comme « dons du CICR » d'accroître l'étonnement. L'opération est malgré tout un succès : à l'automne, la collecte s'élève à 23,1 millions de francs venant de toutes les structures, comme l'illustre le tableau placé en annexe[1699], et permet la constitution d'un pactole et l'achat

1696 CICR, Sg4/1177, XV, document n° 2574 du 07/09/1945 du CICR, France à Bachmann concernant les « secours aux PGA ».
1697 CICR, G8 / 51 X, 320, réponse n° 3912 du 07/11/1945 de Pradervand.
1698 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 654 du 10/10/1945 au Commandant des camps de PG de l'Axe, Sainte-Marthe.
1699 Le tableau est consultable p. 1362 du volume d'annexes.

également de vivres en Suède[1700]. Trop peu cependant pour à peine couvrir la moitié des 2 500 tonnes achetées. Le CICR se tourne encore vers les Etats-Unis, pour des achats directs[1701].

L'action du CICR se déploie également dans la *niche humanitaire* que sont les secours médicaux et pharmaceutiques : 182 000 francs sont consacrés pour combler les besoins énormes, tant dans le matériel que dans les médicaments[1702]. Outre les collectes aux EUA, la division des secours met à la disposition de la division pharmaceutique 100 000 francs fin 1945, auxquels s'ajoutent 50 000 dollars offerts par les autorités helvétiques et américaines et un crédit de 25 000 dollars ouvert à Washington[1703]. Ces moyens lui permettent d'entreprendre une action de grande portée qui traduit, en creux, l'importance des besoins. Les efforts sont particulièrement importants dans les soins dentaires : au total, 38 cabinets dentaires complets sont installés, six laboratoires de prothèses, un budget de 1,5 million de francs établi.

Pour soutenir une telle activité, le CICR élabore une gestion fondée sur le partage des tâches entre Genève et la France. En 1945, la délégation à Paris se contente de transmettre les colis venant de Genève : il n'y a encore aucune coordination entre les deux structures. Il faut attendre la venue d'un pharmacien à Paris pour que soit créé un stock[1704] qui joue un rôle fondamental dans la répartition des produits en fonction des effectifs réels dans les camps. En 1946, le système est rôdé et ajuste les envois de dizaines de colis aux besoins exprimés dans les rapports de visite. Il s'agit d'entretenir le stock parisien en matière de besoins pharmaceutiques et dentaires, afin de permettre les remplacements, de favoriser les kommandos et de développer l'installation de cabinets de réparation de prothèses, en étroite concertation avec les responsables français et allemands sur place.

1700 Cent tonnes de lait en poudre, cent de pois, 15 000 boîtes de conserve de poisson. Ces denrées seront distribuées en France et en Allemagne.

1701 Au dernier trimestre de 1945, il acquiert ainsi 170 000 paires de chaussures pour les PGA en France. Il reçoit, de plus, 300 000 sacs de couchages et 60 000 équipements complets des autorités américaines. Surtout, il sollicite la solidarité des PG détenus en Amérique en ouvrant une souscription aux EUA en faveur de leurs camarades détenus en Europe : début novembre, il récolte 214 000 F, un mois plus tard, 213 500 francs. L'incontestable succès lui permet de se procurer 62 629 sacs de couchage, dont 54 800 (87,5%) pour ceux en mains françaises ; 200 000 paires de chaussures, dont 160 000 (80%) pour la France, ainsi que 6 569 pantalons, 6 100 paires de chaussettes, 5 733 sous-vêtements et 700 chemises ; CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° ER/RZ du 15/04/1946 concernant l'« activité de la division des Secours du CICR en faveur des PGA en mains françaises, depuis mai 1945 ».

1702 L'ensemble des envois de la division pharmaceutique aux PGA en France de novembre 1944 à fin 1945 représente 182 379,83 francs, soit 84,8% du total envoyé. En 1945, le service a envoyé cinq cents trousses pour les commandos et trois cents tonnes de médicaments dans les dépôts ; CICR, Sg4/1171, I, document n° PC/HD du 28/02/1946 du CICR, Genève, division pharmaceutique concernant les « secours apportés aux PGA en mains alliés ».

1703 Un grand nombre d'assortiment standard pour une valeur de 53 700 francs est distribué depuis Paris en octobre, tandis que Genève expédie quatre cents trousses de premiers secours aux commandos pour 18 200 francs. En novembre, le service expédie vingt assortiments standards de médicaments, de matériel de pansement et de désinfection ainsi que cinquante trousses pour les commandos en Corse et en Afrique du Nord, soit 30 000 francs engagés. Il répond également aux demandes formulées par les dépôts, camps et hôpitaux entre septembre et décembre 1945, ce qui représente une somme de 38 500 francs. En janvier 1946, deux cents nouvelles trousses de premiers secours -9 200 francs- sont expédiées aux kommandos forestiers en région alpine. En février, la division pharmaceutique prépare de nouveaux envois pour les kommandos de déminage et de travail à hauteur de 20 000 francs.

1704 CICR, D EUR FRANCE1-1005, document du CICR, France concernant la « contribution de la section pharmaceutique à Paris aux secours apportés aux PGA en France ».

L'étendue des efforts déployés par le CICR ne doit cependant pas inciter à surestimer l'impact de telles opérations au sortir de l'hiver 1946. D'une part, le CICR comme les autorités françaises ne sont pas capables de contrôler l'ensemble du processus de distribution, dont une est pillée, détournée pour le marché noir ni d'empêcher son utilisation que les chefs de camp diminuent d'autant les rations alimentaires de l'aide perçue. Les délégués du CICR ont en outre beaucoup de mal à améliorer la desserte des kommandos : aux complications d'acheminement s'ajoute la négligence des hommes de confiance des dépôts qui « ne les lâche[ent] qu'au compte goutte »[1705]. La situation se tend à nouveau au printemps 1946 : la « totalité des pièces d'habillement actuellement destinées aux PG ne couvrent pas, dans leur ensemble, les besoins réels et immédiats de tous les PG »[1706], alors qu'il faut songer à remplacer les vêtements hors d'usage. Plus de la moitié des PG au travail ne sont pas suffisamment vêtus et la France risque de connaître une grande vague de décès lors du second hiver de la captivité.

Or, le CICR n'a plus les moyens de financer une nouvelle campagne de secours : le Comité n'a plus qu'un franc et demi par PGA en moyenne à disposition, réservé aux cas de détresse, médicale ou alimentaire, absolue[1707]. Les jeux sont clairs : les autorités françaises ne peuvent plus compter que sur elles-mêmes pour pourvoir au ravitaillement et à l'habillement de leurs PG. Elles sont prêtes, si le CICR parvient à acheter des vêtements aux Américains, à ouvrir un crédit de 30 millions de francs. Le CICR en France préfèrerait une solution plus radicale : le « rapatriement massif et urgent » de tous les inaptes, ainsi que les milliers de PG au rendement médiocre[1708].

B) Le temps du redressement (mars 1946-avril 1947)

A partir de mars 1946 s'ouvre la plus longue période de stabilité administrative, depuis l'arrivée massive de PG et la mise en place de structures nécessaires en 1945, et leur sortie de la captivité avec le plan de rapatriement et les transformations en TCL à partir d'avril 1947. Considérer ces treize mois comme une unité gestionnaire vise à reprendre le calendrier propre

1705 CICR, G8 / 51 XII, 321, note n° 3070 du 09/01/1946 de Hantz concernant la « situation décadaire des PG rétrocédés par Marti ». Ainsi Erwin Bock, en captivité d'octobre 1944 à juin 1946, mentionne-t-il trois envois de la Croix-Rouge : le premier, le 25 juin 1945, qui contenait un nécessaire à tabac et des cigarettes, des lames de rasoir, du pain noir, des gâteaux et bonbon ; un second, moins consistant, le 6 septembre 1945 avec du pain noir et du pain d'épices ; un dernier, le 29 janvier 1946 de la CR canadienne contre le paiement de cent francs en monnaie de camp. Il constitue un solide complément alimentaire : sucre et beurre, chocolat et pain d'épice, cacao et café, pois, lentilles et nouilles, légumes et fruits secs, confiture et gâteaux, poisson en conserves… ; BARCH-MA, B 205/43, document n° WKF-62 de Bock, Erwin concernant le « déminage ».

1706 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, rapport n° WHM/LC du 20/04/1946 du CICR, France concernant la « situation des dépôts et détachements de travail des PGA en France ».

1707 CICR, G17/51, 480, XVII-120, document n° 3609 du 15/02/1946 de Dunant à Michel, chef de la délégation du CICR à Paris concernant la « situation des PGA en France ».

1708 CICR, G 9/13, 345, document n° DB/MB du 12/06/1946 du CICR, France concernant la séance de travail du 12/06 avec le général Buisson sur le financement des actions de secours.

à la captivité en mains françaises comme cadre pour suivre les défis auxquels les autorités françaises sont confrontées : les problèmes d'installation, la pression des arrivages, le nombre toujours croissant de PG cèdent la place aux tentatives pour améliorer le réel, à la rationalisation de la gestion avec une population à peu près constante autour de 578 000 de PG en moyenne. Non que l'improvisation disparaisse et que les autorités jugulent désormais les énormes contraintes logistiques : il suffit que les transferts reprennent en février 1946 pour que les dépôts de base soient à nouveau surpeuplés[1709].

Toutefois, le centre de gravité se déplace hors du camp. Pour preuve, les redistributions institutionnelles qui attribuent au MW à partir d'avril 1947 l'entretien vestimentaire et sanitaire des PG. 88% y sont employés hors du camp. Cette période marque donc l'ère des détachements, unité de gestion de référence et mise au travail, en kommando et chez les particuliers. Répercussion enfin dans la composition des sources utilisées. Alors qu'en 1945, les camps représentaient 50% des lieux visités et les kommandos 34% ; en 1946, la proportion s'est inversée -respectivement 27% et 66%-, ce qui se confirme en 1947 (19,6% et 77,3%). Les années 1946-1947 correspondent bien à un optimum de la captivité en mains française, où se déploie la logique *économiciste* en liaison avec l'avènement d'une logique de sécurité qui ménage aux acteurs civils locaux une part plus grande d'autonomie dans le traitement du PG devenu une force de travail effective. Elle a un impact direct sur l'autonomisation de la gestion des PG en kommando par rapport à l'autorité militaire, dont la délégation du CICR à Paris déplore les effets négatifs : en avril 1946, elle estime que la plus grande partie de ces PG échappe au contrôle de la DGPG, que certains chefs de chantiers entravent même les missions des délégués. Elle a par conséquent un puissant effet rétroactif sur la stratégie des visites en focalisant l'attention des délégués sur certaines structures en termes de taille (plutôt les kommandos que les placements individuels), d'employeurs (plutôt l'économie publique que l'agriculture) et de réputation (prise en compte des plaintes, dénonciations privées, nécessité de multiplier les visites de contrôle…). Insérée dans l'environnement civil, la captivité se transforme.

1 – La situation se rétablit en matière de logement et d'hygiène

Les 439 rapports de visite effectués entre 1946 et mars 1947 indiquent clairement le changement de structure dominante : alors qu'en 1945, plus des deux tiers (67,6%) des lieux visités sont des camps, pour la période suivante, ce sont désormais les kommandos qui le sont

1709 Sur 195 500 PG présents dans les dépôts à la fin du mois, 60 000 aptes n'ont pas encore été mis au travail, 26 765 inaptes définitifs sont en attente de rapatriement, 23 654 malades occupent hôpitaux et infirmeries et 20 038 sont des inaptes temporaires1709. Et l'hiver 1946-1947 renouvelle les situations tendues de la fin 1945. ; CICR, G 85/ 70-74, 9-15, document du 29/03/1946 du CICR, Genève à Félix Gouin concernant le « surpeuplement des camps ».

(67,1%). L'extension des détachements s'exprime également en termes spatiaux : le nombre de lieux visités renseignés passe de 213 à 1 181 pour les quinze mois suivants, l'augmentation qui concerne avant tout les kommandos, dont le nombre de visites est multiplié par 12,5 contre deux fois et demie pour les camps[1710]. Cette évolution structurelle reflète désormais la mise au travail généralisée des PG : si villes et mines concentrent encore trois cinquièmes des espaces visités, espaces forestiers (8,7%) et ruraux (32 %) sont désormais des espaces autorisés, d'autant que cette proportion minore le poids réel de ces lieux moins accessibles pour les délégués… comme pour le chercheur. Nombre de communes rurales ont été comptées dans cette catégorie. Inversement, ont été considérés comme « camp » des structures indiquées comme telles sans qu'elles constituent assurément une classe homogène et ne répondent toutes aux critères d'un dépôt. On peut donc considérer l'implantation du kommando en milieu ouvert comme l'association structurante du nouveau régime de captivité. Le camp militaire reste la structure propre à un type d'activité, les mines[1711] et d'un paysage, la ville. A l'opposé, le kommando se présente comme la structure de la déconcentration, de la sortie hors de l'espace militaire et urbain[1712]. Le tournant est cependant plus global et touche le milieu urbain même, dissociant l'espace du camp militaire de celui, nouveau, de la ville-atelier pour en faire un espace productif : 17,2% des kommandos se trouvent en ville.

Cette pénétration des espaces périphérique et la promotion du kommando comme structure de référence montrent comment la dynamique *économiciste* entraîne avec elle le développement de la logique de sécurité qui vient concurrencer le système disciplinaire : ce n'est plus le camp, structure fermée et centripète, réglée à un ordre disciplinaire intégral, mais le kommando qui favorise l'immersion du PG dans la communauté civile, même s'il ne faut pas trop vite associer kommando et placement chez le particulier. La taille médiane des kommandos passe alors à 69,5 PG[1713], alors que celle des camps est de 728 PG[1714]. Structure semi-ouverte, il induit une marge de manœuvre qui relève davantage d'un *libéralisme* que d'une logique du tout-contrôle. Il dorénavant du rapport de proximité avec la population civile un état de réalité incontournable, voire une condition de réussite. Dans quelle mesure cela change-t-il le régime de captivité ? Quel nouveau partage des responsabilités implique-t-elle entre acteurs privés et publiques, échelles locale et nationale ?

1710 Voir les tableaux récapitulatifs, p. 1363 du volume d'annexes.
1711 Le chapitre six.
1712 85% des lieux visités en milieu forestier et 70% dans les espaces ruraux sont des détachements.
1713 Sa moyenne est de 183 PG.
1714 Sa moyenne s'élève à 999 PG. Pour l'ensemble du corpus, CICR, *YMCA* et COE, les camps comptent 754,5 comme médiane et les kommandos 77. Leurs moyennes respectives est de 1 066 PG et 206. Avec respectivement 76 et 575 occurrences.

La détermination des types d'hébergement à partir des rapports -552 ainsi renseignés- indique clairement une première tendance : d'une part, la stabilisation des lieux d'hébergement avec la disparition de la très grande précarité. D'autre part, on relève la diffusion de constructions à fonction résidentielle. Les baraquements deviennent ainsi le lieu principal d'hébergement des PG : le logement de plus d'un lieu sur deux visités est assuré par ces constructions[1715]. Sans surprise, la plus grande stabilité se retrouve dans les camps où structures militaires et baraquements constituent plus de 90% des lieux d'hébergement contre 73,7% pour les kommandos. C'est l'époque où les baraques deviennent la forme caractéristique de cette captivité organisée dont les photographies rappellent la silhouette si particulière. Majoritairement d'origine américaine ou allemande, faites de bois et de tôle, elles sont souvent de type demi-lune et constituent la caractéristique de l'ordonnancement des camps miniers, comme à Vuillemin où les « baraques moitié en tôle et moitié (...) en bois, sont groupées en rectangle ; une large allée traverse le camp et les baraques sont réparties sur trois rangées de chaque côté ». La baraque devient aussi un élément structurant des grands kommandos, notamment industriels[1716]. Les héritages de la guerre et de l'occupation sont encore visibles, que ce soit dans la 14e M avec un ancien camp d'internés civils à nouveau ouvert ; à Sainte-Marie-aux-Mines, où l' « ancien camp de concentration », dont subsistent fils barbelés et miradors, accueille le détachement communal ; à Strasbourg où le dépôt 105 occupe les baraques de compagnie de garde et le « bunker der Hongrois », ou à Meyreuil où le commando des charbonnages du Midi a récupéré les baraques utilisées dès l'avant-guerre pour les réfugiés espagnols. On retrouve enfin les *classiques* de l'infrastructure militaire : casernes, forts, arsenaux[1717]…

Cette extension de l'hébergement en baraques signifie davantage une extension géographique des PG dans le paysage français qu'une amélioration du logement. Pour preuve, le recours relativement fréquent aux tentes qui représentent encore près d'un quart des logements en structures militaires. Les logiques de récupération précédemment dégagées sont donc reprises et amplifiées : un cinquième- un quart dans les kommandos- des lieux visités occupe des espaces détournés de leur affectation originelle. La caserne Ruffin est implantée dans une usine désaffectée, dont les vastes hangars servent de dortoirs ; le kommando du port autonome Trompeloup-Pauilhac en Gironde est sis dans les ruines d'une grande raffinerie ; le

1715 En effet, le classement n'a pas toujours permis de distinguer ni de retenir à la fois le type d'hébergement et la structure. Ainsi les baraquements en camp militaire ont-ils été classés sous « baraque ». La marge est donc assez importante avec la situation de 1945 (40%).

1716 Par exemple dans celui de Greasque formé de baraques en tôle du système Fillold, ou celui de Biscarosse avec ses six baraques, trois pour le dortoir, une pour l'infirmerie et deux pour l'administration et le logement de garde. Le détachement de l'usine AFC à Saint-Jean-de-Maurienne en compte cinq, deux en dur, compartimentées, et trois en bois, déjà anciennes, selon le rapport. Voir les photographies sur Méricour, p. 1340.

1717 Voir en annexes les photographies sur ces lieux, p. 1330, 1335 et 1349.

détachement papeterie de Seine-Nanterre se trouve dans un terrain vague typique de la banlieue parisienne d'après-guerre, dans un bâtiment aux fenêtres cassées, entouré d'usines désaffectées.

Même évolution dans le monde rural qui propose un triptyque agricole -ferme, étable et vieux moulin à moitié détruit- et sa variante *gentry* -maison forestière, écurie et grenier. Dans les villages, la pénurie d'habitations pousse à occuper au maximum l'espace disponible en occupant d'anciens restaurants et auberges, en s'installant dans les lieux publics (maison communale, salle de théâtre, cour de récréation), voire dans les espaces religieux, comme en Alsace. Il n'est pas jusqu'à l'hôpital communal, à l'ancien sanatorium de Beck ou à l'ancien orphelinat d'Isque dans le Pas-de-Calais, qui ne soient utilisés. L'utilisation économique favorise le rapprochement avec les populations françaises hors des normes militaires : les usines Renault à Boulogne-Billancourt recourent à un petit immeuble de banlieue pour ses manœuvres captifs ; les Mines de potasses à Bollwiller utilisent depuis août 1945 d'anciens logements pour mineurs célibataires construits en briques offrant de petites chambres. Très souvent, les industriels profitent de l'espace productif pour favoriser au maximum la proximité entre lieux d'habitation et travail. La présence qui se prolonge finit même par entraîner des situations de concurrence[1718] et des problèmes de voisinage nouveaux à partir de 1946[1719].

La plus grande diversité des lieux de cantonnement ne provient pas seulement de leur nombre croissant, mais aussi de la sortie de l'espace militaire des PG pour investir, dans les villes et campagnes, les espaces résiduels laissés vacants, car inutilisables pour les civils. Le seul critère de localisation apparent reste alors l'immédiateté de l'installation : parmi les lieux productifs, les secteurs industriels puis agricoles devancent largement le secteur des services dans l'hospitalité qu'ils offrent. Cette évolution mue par la nécessité de mettre le plus rapidement le maximum de PG au travail finit par rentrer en conflit avec les normes en matière de surveillance pour cette force de travail qui reste prisonnière. L'Alsace, terre de toutes les attentions et suspicions, fournit de très nombreux exemples de ce hiatus entre les deux logiques qui laisse à chaque maire, voire à chaque employeur, la possibilité de trouver une solution. Les autorités centrales ont alors beaucoup de mal à faire respecter cet ordre qu'elles considèrent comme juste. A Adamswiller, malgré plusieurs interventions de la gendarmerie, les treize PG continuent à être logés dans une salle de danse qui n'offre aucune

1718 Les archives départementales d'Eure-et-Loir contiennent plusieurs requêtes de propriétaires demandant à récupérer la pleine jouissance de leur bien entravée par la présence prolongée de PG. L'un, ancien PGF, a acquis en mai 1946 un corps de ferme à Berchères-les-Pierres. Elle est occupée par une équipe de PG travaillant pour la Reconstruction, l'obligeant à loger chez ses parents, avec sa femme et son enfant de 15 ans. Fin juillet, ne pouvant plus tenir, il réclame la libération du bâtiment par ses occupants pour loger sa famille, son attirail et ses récoltes ; Eure-et-Loir, 6 W 18, document du 29/07/1946 de Fontaine Pierre au préfet.

1719 C'est le cas dans la querelle administrative qui oppose la commune de Voves et l'Intendance militaire sur le paiement de la consommation d'eau pour trois trimestres à cheval sur 1945 et 1946, soit 54 600 francs.

garantie en matière de sécurité. Il n'y a pas de gardien et le propriétaire est un homme âgé et impotent[1720]. Cette situation n'est pas unique. Les archives préfectorales sont pleines de listes de communes sans local prévu ou détenant leurs PG dans des lieux aux fenêtres démunies de barreaux et pouvant être ouvertes par les PG.

Les nouvelles conditions de répartition de la main-d'œuvre PG en France expliquent en partie l'évolution paradoxale de la qualité du logement pour 1946 et 1947. Certes, sur l'ensemble de la période se dessine une légère amélioration générale[1721]. Cependant, camps et kommandos présentent de fortes disparités. A partir des distinctions précédemment établies entre critères immobiliers (espace et toit, éclairage et chauffage) et mobiliers (couvertures, lit), on s'aperçoit que camps et kommandos connaissent une nette tendance à l'amélioration dans le domaine du mobilier par réduction des cas extrêmes. En 1946, dans plus d'un camp visité sur deux, les prisonniers disposent désormais de deux couvertures et plus de trois cinquièmes en kommandos. La progression est quasi-similaire pour la qualité des lits, même si la marge de progression est plus spectaculaire dans les camps que dans les kommandos, en partie due à l'effet de rattrapage.

Ces améliorations qui permettent d'atteindre un an après la fin de la guerre une situation enfin conventionnellement acceptable sont une conséquence directe des secours de l'hiver 1945-1946 et du double mouvement de diminution du nombre de PG et de déconcentration des effectifs. Les camps d'Haguenau et de Strasbourg offrent deux profils d'évolution contraires et montrent que le rattrapage est loin d'être linéaire.

Le camp d'Haguenau, situé dans l'ancienne caserne Aimé sinistrée, est visité une première fois le 14 janvier 1946. Les conditions de cantonnement sont alors mauvaises : les prisonniers ne disposent que d'une seule couverture, les moyens de chauffage et la quantité de combustibles sont insuffisants. Six mois plus tard, le délégué constate qu'un « certain nombre de prisonniers sont occupés à la remettre en état. Les locaux visités sont [désormais] convenables » : les chambres sont garnies de lits doubles avec paillasses et couvertures, l'éclairage suffisant[1722]. Le camp est ensuite visité deux fois en 1947, les 4 février et 27 juin, mais dorénavant aucune modification majeure n'est plus apportée aux conditions de logement : après avoir effectué le rattrapage, les autorités se contentent de gérer le camp. L'amélioration bénéficie d'une baisse continue de l'effectif sur la période : 1 861 prisonniers présents en janvier 1946, 896 en février 1947 et 705 en juin.

1720 Bas-Rhin, 1366 W 54, rapport n° 339/2 du 30/05/1946 de BR, Saverne, Drulingen concernant la garde des PG placés dans les communes de leur circonscription de brigade.
1721 Les moyennes pondérées de toutes les catégories dépassent désormais 2,5 sur 5.
1722 CICR, rapport de visite du 14/01/46 du dépôt de Haguenau par le Dr. Buillot.

Tout autre est l'évolution du camp à Strasbourg, ouvert en juin 1945 et visité une première fois le 20 août 1946. Il accueille alors 4 624 prisonniers dans des baraques en bois qui offrent de bonnes conditions d'hygiène, d'air et de lumière. Cependant, ce camp qui sert de point de livraison des nombreux évadés connaît de fortes augmentations d'effectif, obligeant « un certain nombre de prisonniers [à] habiter dans les salles du bastion 9, aménagées aussi bien que possible »[1723]. En 1947, la situation qui s'est dégradée débouche sur une occupation inégale de l'espace militaire : en avril, lors de la troisième visite, 130 Allemands occupent des baraques de compagnies de garde, deux grandes salles claires et spacieuses avec lits en bois superposés. Elles manquent de paille, mais pas de couvertures. Bien logés, les prisonniers ne se plaignent pas du froid. En revanche, pour les 400 autres qui occupent le « bunker des Hongrois », les casemates du bastion, le cantonnement n'est pas conforme aux prescriptions de la Convention de Genève en raison de leur insalubrité, de l'obscurité et de leur aération insuffisante. Déjà en janvier 1947, le délégué avait relevé que « certains prisonniers sont logés dans des couloirs extrêmement humides, dont les murs et la voute laissent suinter de l'eau. (…) Les prisonniers sont d'autre part trop à l'étroit et souvent sans chauffage »[1724]. Contrairement à Haguenau, Strasbourg ne connaît pas de décrue d'effectifs régulière, détenant encore en octobre 1947 1 400 prisonniers, quelques mois avant sa fermeture.

L'attention des délégués à l'occupation de l'espace est due au fait qu'elle détermine pour une grande part le type de sociabilité qui peut s'y développer. En janvier 1947, un prisonnier du camp 104 écrit au CICR écrit pour lui demander d'effectuer une visite à l'improviste. Il indique concernant la halle d'usine qui sert de logement qu'il n'y a ni table ni chaise ni armoire, obligeant celui qui n'est pas capable de se bricoler de tels objets de façon rudimentaire à passer tout son temps libre sur son lit à surveiller ses quelques affaires[1725]. U

Un certain nombre de rapports de visite témoigne de la difficulté de corriger une situation antérieure mauvaise ou de l'absence de moyens pour y suppléer, en particulier dans les détachements de déminage, objet d'une attention particulière de la part du CICR. Celui du Mourey visité en septembre 1946 est composé de deux baraques de bois comprenant 90 PG en moyenne qui disposent de couchettes de bois superposées. Mais seules quelques-unes ont des paillasses :

> Encore ces baraques sont-elles « construites avec des moyens de fortunes ; de nombreux interstices dans les parois et les toitures rendent ces habitations peu confortables et perméables à la pluie. Les prisonniers se plaignent déjà du froid, surtout le matin, par un temps de brouillard et d'humidité. Aucun fourneau n'a été installé dans ce camp, il serait normal que chaque prisonnier bénéficie d'une paillasse qui contribuerait en

1723 CICR, rapport de visite du 20/08/46 du camp 105 de Strasbourg par Gouy, Robert A.
1724 CICR, rapport de visite du 16/01/47 du camp de Strasbourg par Gouy, Robert A.
1725 CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, document du 04/01/1947 au CICR, Genève concernant « le dépôt 104 ».

même temps à l'isoler du froid, car ils n'ont chacun qu'une couverture. L'éclairage est insuffisant, car le courant électrique n'est pas assez fort pour alimenter ce détachement et les ampoules font défaut. Pour combler cette lacune, des lampes de mineurs ont été distribués aux prisonniers, ms cela ne suffit pas, surtout le matin à l'heure du réveil, 5h30 »[1726].

Les rapports montrent également l'intensification des efforts des acteurs locaux pour redresser ces situations : amélioration de détachements déjà existants, comme le vivent les 214 prisonniers de l'usine AFC. Les progrès très nets constatés par le délégué en octobre 1946 sont dus à la volonté et aux efforts du nouveau directeur du kommando, qui diminuent de moitié l'occupation des dortoirs, créent des réfectoires et une infirmerie, organisent la cantine. Amélioration postérieure à l'urgence initiale, comme pour le détachement minier de Wittenheim ouvert le 1er juillet 1946, qui « se compose de baraques neuves, plusieurs construite sur le modèle américain et doublées. Les lits sont superposés et sont munis de paillasses et de couvertures »[1727]. Ces tendances apparaissent donc comme des phénomènes de rattrapage qui, étant l'importance prise par les kommandos, représentent un impact considérable. Ces évolutions changent le cadre quotidien du régime de captivité.

L'évolution, en revanche, dans le domaine de l'immobilier, est plus contrastée dans le temps et l'espace. Alors que les lieux visités connaissent également un phénomène de rattrapage dans la qualité de l'éclairage et le chauffage, l'occupation de l'espace et la qualité de la toiture semblent nettement se dégrader dans l'ensemble des structures. C'est une conséquence directe de la reprise des transferts des PG en mains américaines à partir de février 1946 qui entraîne un surpeuplement des dépôts de base[1728] et de la multiplication des kommandos dans des structures parfois peu adaptées. L'amélioration notée dans les rapports ne concerne que les kommandos. Les camps ne semblent pas bénéficier pas de la déconcentration, en raison d'une marge de manœuvre limitée des acteurs locaux dans l'aménagement des parties construites. D'autre part, la déconcentration ne concerne que marginalement les PG inaptes qui peuplent les dépôts après l'arrêt des rétrocessions ; enfin, à partir de 1947, la fermeture des dépôts avec le lancement du rapatriement se fait hors de toute considération pour leur qualité de logement. Les camps miniers du Nord, particulièrement rudimentaires en la matière, restent ouverts jusqu'en novembre 1948.

Les deux structures bénéficient inégalement des conséquences de la logique *économiciste* : les dépôts ne faisant plus office que de lieux de transit, ne bénéficient plus d'une priorité absolue pour garantir les normes en matière de logement, d'autant que l'armée qui se restructure connaît une forte baisse de ses effectifs et de son budget. A l'inverse, la

1726 CICR, rapport de visite du 25/09/46 du commando de déminage du Mourey par Meuron, de.
1727 CICR, ALEXANDRE, rapport de visite du 30/09/46 des camps de la mine AHKA, Wittenheim(5e région) par Gouy, Robert A.
1728 Sur 195 500 PG alors présents dans les dépôts, 30,6% n'ont pas encore été mis au travail.

multiplication des kommandos de plus en plus petits, voire par des détachements individuels, augmente proportionnellement la capacité des responsables civils à traiter convenablement leurs PG. L'évolution dans le domaine sanitaire paraît s'expliquer de la même façon. Le camp de Sainte-Marthe à Marseille présente une réalité courante dans les rapports des années de normalisation.

L'existence de situations exécrables dans certains kommandos en 1946 est à mettre en liaison avec la qualité de l'hygiène de la France, mais aussi de la marge de gestion offerte par la logique de sécurité : en favorisant au maximum la dispersion des PG chez les particuliers, les autorités militaires ont provoqué l'affaiblissement de leur capacité de contrôle et ainsi favorisé l'*individualisation* du traitement des prisonniers par leurs employeurs. Au final, leur marge de manœuvre s'est accrue qu'ils utilisent à bon escient… ou pas. L'évolution des structures dépend de plus en plus de l'initiative des employeurs, voire des PG eux-mêmes.

Ce qui surprend avant tout les délégués, c'est l'inertie observée dans certains kommandos qui attendent toujours des améliorations depuis longtemps promises. A Aiguebelle en Savoie, l'inertie de la direction des Fonderies et des Aciéries électriques explique que depuis un an aucune installation sanitaire suffisante n'a été installée. Elle travaillerait désormais à la canalisation, bien que le délégué n'ait pu constater, lors de la visite en août 1946, l'importance des nouvelles installations. Les vingt-trois prisonniers ne disposent dès lors que d'un seul robinet d'eau pour leur toilette et pour laver leur linge. L'écoulement ne se faisant pas, les eaux usées s'évaporent sous leurs fenêtres le long de la baraque. Quant aux latrines, elles sont constituées par une fosse cimentée avec un trou unique en plein air, sans aucune protection. Les douches sont… en construction, enfin[1729]. En revanche, dans de nombreux kommandos, les améliorations sont dues à l'initiative des PG. A Sigolsheim, les prisonniers du commando MRU 610 ont ainsi installé un lavoir en détournant et en canalisant un cours d'eau.

En sortant les PG des camps, les autorités les ont d'une façon sortis des normes communes de traitement. L'une des principales caractéristiques du nouveau régime de captivité réside dans l'absence de tout aménagement global et concerté, tant ces cantonnements ressemblent à des entreprises en cours, fonction des moyens locaux, de la pression administrative, des dispositions des responsables civils et de l'esprit d'initiative des PG eux-mêmes. Ici aucune installation pour la toilette n'a été prévue, mais les latrines sont bétonnées, couvertes et proprement entretenues, comme au détachement forestier d'Oderen ; là on ouvre un détachement en mai 1945, mais on ne construit qu'en juillet 1946 cinq douches utilisables toute la journée, puis en août les lavabos et des latrines pour les 42 PG du détachement de

1729 CICR, rapport de visite du 07/08/46 du détachement des Fonderies & Aciéries électriques d'Aiguebelle (commando d'Aiguebelle) par Filliettaz, E.

l'usine AFC Saint-Jean-de-Maurienne. On comprend pourquoi tant de rapports signalent que les prisonniers « font leur toilette chez les paysans »[1730] à partir de 1946, expression d'une nécessité économique, d'une pénurie non surmontée et d'une nouvelle sociabilité franco-allemande.

L'année 1947 présente un redressement généralisé : la raréfaction nouvelle de la force de travail pour cause de rapatriement, ce qui facilite la fermeture des « mauvais » kommandos désignés par le CICR ; une répartition plus concurrentielle de la main-d'œuvre prisonnière à l'échelle nationale ; l'effet de déconcentration persistante du nombre de PG ; le transfert institutionnel de la DGPG au MW de la charge financière pour l'entretien de l'équipement des camps et des PG, sont autant d'éléments qui entrainent l'amélioration générale de presque tous les lieux visités. Cette évolution continue à contenir un potentiel négatif : avec la fin de captivité, les investissements deviennent moins rentables, comme dans le kommando de l'industrie métallurgique de Marseille. Alors que le délégué fait remarquer que les « lits doubles superposés sont tellement rapprochés les uns des autres qu'il est pratiquement impossible de balayer », le directeur, déjà au courant, répond « que, non seulement, il lui a été impossible de trouver un autre cantonnement pour ces prisonniers, mais qu'il doit faire construire des logements pour les travailleurs étrangers ». Il ajoute ne « pouvoir envisager la construction de locaux pour les prisonniers, étant donné que ceux-ci lui seront retirés puisque son entreprise n'est pas une entreprise prioritaire ». De fait, la prochaine transformation de cinq prisonniers en travailleurs civils réduit d'autant l'intérêt d'un tel investissement[1731].

On comprend ainsi combien le régime de captivité s'élabore progressivement en interaction avec ses différentes composantes : la diffusion des baraques en bois favorise la multiplication des punaises, l'atténuation de la question de la vermine reflète l'amélioration plus générale dans les kommandos à laquelle contribue une meilleure situation alimentaire et vestimentaire. Mais en interaction aussi avec le dispositif de captivité qui l'englobe : la stagnation de la qualité des sanitaires dépend indirectement de la lutte contre l'invasion, les tinettes nocturnes faisant leur apparition après l'interdiction de sortie du cantonnement en raison de leur insuffisante surveillance, la ville offre plus de possibilités matérielles, la campagne de liberté d'improvisation. Sans oublier l'effet de loupe dû à la surreprésentation des groupements de taille importante au détriment des placements individuels non renseignés dans les rapports de visite. La situation des lieux de captivité s'est redressée, mais reste soumise à de fortes disparités structurelles. Les instructions envoyées par la DGPG à ses DRPG valent tout autant

1730 CICR, rapport de visite du 30/01/47 de détachement communal 218, Bischoffsheim par Gouy, Robert A.
1731 CICR, rapport de visite du 16/10/47 du commando de l'industrie métallurgique 17,bd de Vintimille, Marseille par Porchet, R.

pour le bilan dressé en novembre 1946 que pour la justification avancées qui continue à faire du dépôt la référence et du contrôle le moyen d'exécution :

> Concernant le logement, « les efforts entrepris, qui ont souvent donné résultats parfois très substantiels, ils doivent être poursuivis avec la volonté de vaincre toutes les difficultés. Les conditions de logement sont correctes non seulement dans les dépôts, mais aussi dans les commandos. [Dans les dépôts], chaque PG doit avoir maintenant sa couchette individuelle avec paillasse (…). [Quant aux commandos], il faut intervenir énergiquement auprès des employeurs pour obtenir une installation identique à celle du dépôt, et contrôler l'exécution »[1732].

2 – La satiété est-elle dans le camp ou le pré ?

L'alimentation constitue un défi de premier ordre pour les autorités françaises comme enjeu de politique intérieure dans l'entretien de la force de travail et de politique extérieure dans ses rapports avec les EUA. Y parviennent-elles enfin à partir de 1946 ?

L'aperçu général à partir des moyennes pondérées n'apporte pas de réponse évidente, tant les camps et kommandos connaissent des évolutions contraires. Seule la diffusion des cantines connaît une évolution positive continue dans les deux structures. En termes de structure du moins, l'alimentation des PG bénéficierait, lors de la seconde année de la captivité, de la stabilisation des circuits d'approvisionnement, condition nécessaire au respect des normes administratives, voire conventionnelles.

L'institutionnalisation de la cantine traduit des efforts des autorités militaires et centrales pour enfin assurer une alimentation suffisante aux PG en créant une voie d'approvisionnement susceptible de complémenter les éventuelles faiblesses des circuits publics. Pertinente dans une captivité inscrite dans la durée, la généralisation de la cantine accompagne l'insertion croissante des PG dans l'économie locale : lorsqu'à partir de mars 1946, l'alimentation est désormais assurée les employeurs civils, donc le Ravitaillement général, les employeurs privés reçoivent la possibilité de créer des cantines ravitaillées par le comité de gestion des cantines d'entreprises ou par les suppléments alloués aux cantines d'entreprises de la localité. Même les groupements de PG employés dans les exploitations agricoles, en principe exclus de tels avantages, pourront en bénéficier dans les régions de monoculture et après autorisation du Ministère du Ravitaillement. Ces mesures visent également à réduire l'inégalité de situation entre camps et kommandos.

Dans certaines régions, le manque de cantine engendre une intégration plus poussée encore. Début 1946, la délégation du CICR estime que presque tous les dépôts des 6e et 20e RM ont une cantine, alors que dans les 10e et 21e, on n'en compterait, pour 60 000 prisonniers, que

1732 CICR, G17/51, 124, document n° 32458 DGPG/CAB du 29/11/1946 de la DGPG concernant le « maintien en condition des PG ».

trois. La raison est due au choix dans la 10e RM d'un autre système en raison de la création quasi-irréalisable de telles structures dans les chantiers : l'achat dans le commerce local effectué par l'homme de confiance ou l'employeur dans un magasin désigné d'avance. En 1947, la cantine est devenue non seulement la norme conventionnelle, mais une réalité pour la majorité des camps et des kommandos d'une certaine taille. Cette stabilisation correspond au respect de la fonction alimentaire dans l'espace de la captivité, ce que semble confirmer la diffusion des réfectoires. Lors de sa visite en février 1946, le délégué du CICR constate que la nourriture est satisfaisante au détachement de reconstruction du quartier Schweisguth à Sélestat et ajoute que « la cantine est très bien approvisionnée et dessert tous les détachements de la région »[1733].

Cependant, un certain nombre de grands kommandos continuent à pâtir des mauvaises liaisons avec leur dépôt de rattachement. Les prisonniers ne peuvent faire d'achats et ce ne sont pas l'envoi de certains articles par le service de déminage qui y remédiera, car ces derniers ne correspondent pas aux désirs des prisonniers. La cantine prend ainsi une place particulière dans le régime de captivité, à la fois lieu de sociabilité entre captifs et d'échanges avec le monde civil, espace d'influence entre acteurs locaux et action des autorités. Le CICR touche juste qu'il rappelle son importance :

> « (…) il ne faut pas oublier que ces questions qui au premier abord donnent l'impression de ne pas devoir jouer un grand rôle dans vie des PG ont bien au contraire une importance assez considérable. Je crois que l'on est trop souvent tenté d'oublier que les PG en commandos ont une vie quotidienne spécialement dure. Il est des commandos dont les hommes n'ont jamais reçu de nouvelles de chez eux, jamais de médicaments provenant soit du CICR, soit de l'action de secours américain, jamais de paquets, jamais de vivres supplément, pas de lecture, pas de culte, pas de cantine et pour terminer pas même visite d'un délégué du CICR » en dix-huit mois de captivité[1734].

Les archives du SHAT contiennent nombre de lettres vantant les mérites du cercle de la cantine : « Je suis désormais ici déjà depuis un mois. Le 10 août, j'ai touché ma première paie. Pour les 27 jours ouvrés, je reçus 751 francs nets. Nous avons ici une cantine, où tu peux convertir ton argent. Si on jette un œil dans la cantine, cela ressemble à un magasin d'alimentation du temps de paix »[1735]. Mais il ne suffit pas de créer la structure pour qu'elle se transforme en oasis. Au camp de Saint-Médard-en-Jalles, les cinq francs, dont les prisonniers disposent chaque jour pour dix heures de travail, leur permettent de s'acheter deux boîtes

1733 CICR, rapport de visite du 02/09/46 du détachement de reconstruction, quartier Schweisguth, Sélestat par Gouy, Robert A. Voir la photographie de celle de Sainte-Marthe, p. 1350.
1734 CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document du 09/01/1946 du CICR, France au CICR, Genève, Service géographique, Barbey.
1735 SHAT, 29 R 8, document du 13/08/1946 de Günter, Mine Saint Victor à Karl.

d'allumettes ou du papier à cigarette en octobre 1946. Une lame de rasoir correspond à une journée et demie jours de salaire ; un tube de dentifrice à quatre jours ; un peigne entre six et dix[1736]… A partir de 1947, l'insertion croissante des PG dans l'économie locale les soumet à la très forte inflation, réduisant à néant le pouvoir d'achat du salaire journalier de dix francs fixé à Alger en 1943. La DGPG ne réagit qu'en novembre 1947 en relevant le salaire des PG employés dans le secteur privé à vingt francs par jour.

Les camps présentent en 1946 une évolution positive dans quasiment tous les domaines alimentaires ; elle concerne la qualité même de la nourriture qui devient réglementaire. On aurait ici le bénéficie cumulé de la confluence d'une pression démographique en baisse et d'une volonté administrative désormais capable de faire appliquer les normes qu'elle édicte. On pourrait presque conclure que dans la seconde moitié de 1946, les camps deviennent enfin le lieu où les PG peuvent profiter à la fois de l'ordre militaire et des avantages logistiques en matière d'approvisionnement. La généralisation de la monnaie de camp peut ainsi s'interpréter comme l'établissement d'un régime alimentaire stabilisé qu'alimente le système de la cantine.

Le camp d'Haguenau avec ses 1 861 PG fournit un bon exemple de l'amélioration alimentaire au quotidien comme de ses limites. Lors de sa visite mi-janvier 1946, le délégué constate l'amélioration de la nourriture qui atteint dormais 1 800 à 2 100 calories, en raison notamment du jardin potager ouvert grâce aux semences envoyées par l'*YMCA*. En juin, la nourriture, convenable, ne donne lieu à aucune plainte et les rations distribuées correspondent aux instructions de la DGPG. Le camp bénéficie de cuisines bien installées, très propres, dirigées par deux cuisiniers aidés de quinze hommes. Néanmoins, le réfectoire manque de mobilier, obligeant les prisonniers à manger dans leur chambre. Lors des deux dernières visites, en juillet et février 1947, les désidératas exprimés par les PG ne concernent plus que les menus trop monotones manquant de pommes de terre.

Les rapports donnent des indications sur les raisons de ces améliorations : meilleur contrôle des rations par l'affichage des valeurs caloriques ; meilleure préparation avec la mise en place de cuisiniers allemands ou d'équipes dirigées ou composées de PG ; systématisation de l'emploi de certains aliments d'appoint, dont les vesces ou la farine de soja[1737] ; meilleur

1736 CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document du 09/11/1946 de Heinrich Debus au CICR, Genève concernant son fils Erich Debus au camp 183.

1737 Alors que la DGPG ne fixe des normes plus restrictives. 1946 constitue l'année des expériences alimentaires : les PG sont alors nourris, pour pallier d'éventuelles insuffisances du ravitaillement normal, avec des aliments traditionnellement utilisés pour le fourrage. La farine de soja serait de la farine de tourteaux déshuillée destinée à l'alimentation porcine. Devant la multiplication des troubles gastro-intestinaux qui finissent par nuire au rendement des PG, la DGPG décide le 26 juin d'interdire toute consommation de vesce aux PG, de limiter à 40 gr. la distribution de farine de soja par jour. En conséquence, une autre tentative est mise en place, la substitution du pain ordinaire par du pain G, non seulement pour les PG dans les camps, mais aussi pour ceux à la charge des collectivités civiles ; MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n°29 732/3/2/INT du 01/06/1946 du Ministère des Armées.

approvisionnement avec la mise en place d'autofinancements via le boni d'ordinaire[1738]. Lorsqu'Eicötter regagne le camp d'Aubagne après deux mois passé en commando, il écrit son étonnement à ses parents en mars 1947 : « Vous pouvez vous représenter mes impressions lorsque j'au revu le camp d'Aubagne deux ans après. Tout a bien changé. Nous avons tous des lits et la nourriture est bonne aussi. On se soucie aussi des distractions. Donc, c'est tout autrement qu'en 1945 »[1739].

A l'inverse, l'ordre alimentaire des kommandos reste introuvable : excepté donc l'institution grandissante de cantines, les autres paramètres d'évaluation indiquent une évolution négative, plus ou moins marquée en 1946. Cela concerne aussi bien la structure (équipement de la cuisine) que l'approvisionnement lui-même (qualité de la nourriture et de la cantine). Assisterait-on à un renversement par rapport à 1945 ? On peut y lire l'affirmation de la libéralisation à l'échelle des kommandos. La dégradation de la qualité de l'équipement de la cuisine est à mettre en relation avec l'accroissement du nombre de kommandos, de plus en plus petits et en dessous, des seuils administratifs et financiers rentabilisant un équipement standard. En 1947, le nombre de kommandos diminue et la qualité de l'équipement arrête quasiment de se dégrader. Existe-t-il le même lien entre taille du kommando et qualité de la nourriture ?

Le tableau ci-dessous élaboré à partir de 163 indications pour 1946-mars 1947 indique assez clairement une double tendance : les petits détachements –moins de vingt prisonniers- comme les très grands -plus de 71 prisonniers- offrent la meilleure alimentation, respectivement entre 40%-50% et 50%-60% des cas où l'alimentation est considérée comme bonne, voire très bonne. En revanche, les kommandos de taille moyenne connaissent un approvisionnement insuffisant. Tous les kommandos sont cependant confrontés aux évolutions structurelles. A partir du 1er mars 1946, l'autorité militaire cesse de ravitailler les PG employés dans le secteur privé qui seront approvisionnés par des tickets du Ministère du Ravitaillement.

1738 La DGPG encourage en 1947 son personnel à utiliser largement ces bonis pour améliorer l'alimentation des PG. Selon le CICR, fin 1947, la moyenne des bonis à disposition s'élève entre 1 500 et 2 000 francs PG, ce qui autorise les dépôts à prélever des bonis cinq à six francs/jour et par PG : CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document n° 825 du 12/11/1947 du CICR, France au CICR, délégations en France concernant la « prime d'alimentation dans les dépôts.

1739 SHAT, 29 R 8, rapport mensuel du 01/03/1947 d'un interprète d'allemand..

Graphique 2 – Qualité de l'alimentation selon la structure des kommandos (1946 – mars 1947) couleurs

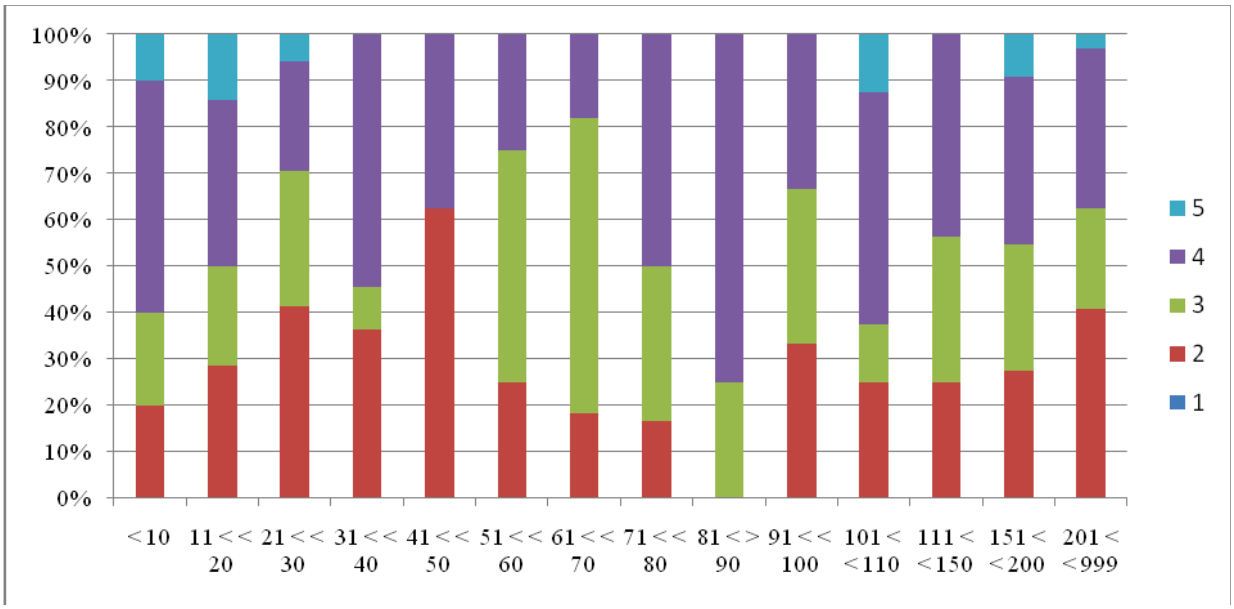

NB : Les coefficients varient de 1 (très mauvais) à 5 (excellent).

Cela signifierait que, loin de sacrifier la force de travail de plus en plus chère de leur PG, les employeurs semblent développer deux attitudes également permise par la *libéralisation* dans leur utilisation : dans le cas des petits kommandos, où l'on peut supposer les relations interpersonnelles particulièrement développées et l'approvisionnement plus facile sur le marché local, la logique de sécurité s'affirme en faveur d'une alimentation satisfaisante. Un PG peut ainsi écrire à sa famille : « Quand je lis que tu pèses encore seulement 59 kg, moi qui hier encore pesais encore 70 kg sur la bascule, j'ai réellement honte. Depuis le 12 août que je travaille chez le tailleur, je me suis remis de telle sorte que j'ai presque retrouvé mon poids normal. J'en suis bien heureux et je crois que tu t'en réjouiras aussi ; vous n'avez pas besoin de craindre que j'ai (sic) faim »[1740]. Dans les grands kommandos, qui s'apparentent aux camps, la situation alimentaire est similaire à l'amélioration constatée… dans les camps. Entre les deux, au-delà de la diversité des cas, on peut voir l'utilisation négative de l'autonomie du pouvoir civil.

La qualité de la nourriture selon les grandes branches d'activité des kommandos visités peut venir appuyer cette interprétation. On remarque en effet que sur la période les plus mauvais indices obtenus se trouvent dans les grands services publics employeurs de PG : le déminage[1741], les Eaux-et-Forêts et les Ponts-et-Chaussées. A l'opposé, certains des meilleurs

1740 SHAT, 29 R 8, document de Heinz Calmer 316 894 du commando 193 disciplinaire à Heinrich Calmer Osnabrück,père.
1741 On citera pour exemple les rations quotidiennes de pain reçues par Erwin B., employé par le déminage entre août 1944 et mai 1946 : 125-150 les trois premières semaines, 250-350 09/44 au 04/45, 350 du 15/04 au 30/04/45, 450 du 01/05 au 27/07/45, 350 du 28/07 au 01/11/45, 650 du 01/11/45 au 01/01/46, 500 du 01au 15/01/46 ; 400 du 15/01 au 01/02 ; 300 à partir du 01/02/46 et 500 à partir du 01/05/46 ; BARCH-MA, B 205/43, document n° WKF-62 de Bock, Erwin concernant le « déminage ».

niveaux sont fournis par des secteurs plus *libéraux*, comme la manutention, la pluriactivité et l'agriculture. Cependant, l'activité ne constitue qu'un des paramètres de cette situation.

Les bons niveaux des kommandos de la Reconstruction, de la SNCF, voire des détachements miniers, rappellent l'absence de déterminisme strict et la nécessité de considérer la réelle insertion du détachement dans le milieu local. Les niveaux atteints par la Reconstruction s'expliquent en partie par le fait que les PG sont souvent ravitaillés par les particuliers chez lesquels ils travaillent. Les rapports multiplient d'ailleurs les remarques laconiques à partir de mi-1946 et de 1947 indiquant que les prisonniers sont alimentés par les paysans, réalité sociale de plus en plus répandue.

La plus grande insuffisance alimentaire des commandos gérés par l'administration publique n'est pas uniquement due à une dynamique interne, mais aux contraintes administratives : la prime d'alimentation fixée à 35 francs par jour et par PG ne permet plus, , en 1946 et plus encore en 1947, en raison de l'inflation, de nourrir correctement les PG, dont la situation, après trois ans de captivité, connaît une forte baisse : entre 1700 et 1800 selon le CICR, soit la ration de famine. La réévaluation en 1948 permettra d'inverser la tendance.

Enfin, il faut prendre en compte la stratégie de visite des délégués qui ciblent leur tournée sur les kommandos les plus décriés et surtout les plus grands au détriment des petits détachements. Ils peuvent se faire les alliés objectifs des autorités militaires, lorsque la DRPG demande à celui de la 7e RM de « visiter 'à fond' » les kommandos forestiers de Bondieuse et de Bellary pour l'aider à supprimer ces deux détachements[1742].

L'introduction dans un environnement civil augmente certes les potentialités d'action, mais conforte également l'influence d'un nouvel acteur, l'opinion publique, particulièrement sensible sur ce sujet. Les archives départementales contiennent nombre de scandales à propos de PG prétendument favorisés. A Soulac, le président de l'association locale des PG se fait le porte-parole de la population indignée par l'octroi de 450 gr. de pain aux PG, alors que la population n'en toucherait que 300, d'autant que cette quantité ne correspond ni au régime des prisonniers en Allemagne ni à celui des civils en France[1743]. La population d'Ugine se plaint ainsi en juin 1946 que certains commerçants délivrent aux kommandos des marchandises et demande de « mettre fin à cette désastreuse habitude »[1744]. Ces mouvements d'opinion pourraient rester cantonnés à la rubrique des faits divers s'ils n'encourageaient pas certains agriculteurs à refuser de vendre leurs produits aux PG ou bien à des prix supérieurs à ceux

1742 16/3/46 (CICR, G 17/51, 477 – 108, Fr X, document n° 25 du 16/03/1946 du CICR, Lyon au CICR, Genève concernant l'entretien du 21/2/46 de Filliettaz avec le colonel Hoppenot, directeur régional des PG de 7e RM.
1743 Gironde, SC 2183, document du 07/01/1946 de Clausure Roger, commerçant, président de l'association des PG de Soulac au Préfet concernant le « pain aux PGA ».
1744 Savoie, 1362 W 10, document du 11/07/1946 du département de Savoie, commune d'Ugine au général Collignon.

fixés par l'Etat, intégrant l'approvisionnement des PG dans le circuit du marché noir. Cela explique en partie la difficulté de se procurer des pommes de terre. L'abbé Le Meur[1745], directeur de l'aumônerie catholique des PG, vise juste lorsqu'il écrit en 1946 que la résolution du problème alimentaire passe nécessairement par la prise en compte des perceptions collectives du prisonnier et de son traitement :

> « Il est indéniable que [les services officiels] portent une certaine responsabilité, mais il est non moins évident que cette responsabilité repose et en grande partie sur l'opinion publique et sur ceux qui en sont responsables. Car je dois à la vérité de dire que tous les commandants de camps, ou presque, font tout ce qu'ils peuvent avec les moyens dont ils disposent pour traiter humainement les prisonniers dont ils voient de près la détresse Je sais également que les services directement responsables des PG s'efforcent de les pouvoir du minimum vital et qu'ils rencontrent des obstacles qui viennent aussi souvent de la pauvreté de la France que de l'inertie bureaucratique. Mais je sais surtout, et c'est ce que je veux parler ici, que les services officiels rencontreraient moins de difficultés et seraient moins timorés pour les surmonter, si l'OPINION PUBLIQUE n'était pas le plus redoutable de tous ces obstacles et celui qui se rencontre partout »[1746].

La question de l'alimentation des PG, notamment en kommandos, est donc autant une question de gestion que d'opinion, de normes que de représentations. En 1946, les autorités militaires et civiles, toujours confrontées à la question du juste traitement, ne peuvent plus se contenter de suivre les mouvements d'humeur. Elles doivent élaborer de nouvelles normes alimentaires, versant administratif de la réponse, dont l'aboutissement sera réalisé en 1947.

La dissolution des camps à partir de 1946 peut également rendre plus difficile l'approvisionnement des kommandos alentours. On voit ainsi se multiplier instructions et rappels, comme celui envoyé par le dépôt 144 aux kommandos suite à la réunion de 83 hommes de confiance représentant 3 500 PG en novembre 1946. Il révèle combien la réalité reste rétive à toute *normation* et les solutions préconisées pour contrôler les employeurs civils difficilement imposables :

> En matière alimentaire, les « PG doivent percevoir intégralement les vivres contingentés auxquels leur donnent droit les cartes d'alimentation de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Aucun prélèvement ni aucune substitution de vivres ne peuvent être admis. La ration journalière correspondante à leur travail normal et les travaux supplémentaires doivent donner lieu à l'attribution de vivres achetés par l'employeur en plus des rations normales. Dans certains commandos, les PG ne touchent pas intégralement les rations de

1745 Vicaire dans une paroisse de Maisons-Alfort, il entre tôt dans la Résistance en fournissant notamment de faux papiers aux jeunes gens de la classe 42 pour échapper au STO. Dénoncé, il est interné au camp de royan avant d'être déporté en Allemagne. Il parvient à scier le fond de son wagon et s'évade en territoire français. L'évêque de Paris, puis de Paris, lui donne asile. En juin 1947, il sera décoré de la *medaglia di benemerenza* pontificale pour son action en faveur des PG via les Missions vaticanes

1746 CNAEF, 6 CO 146, document de Le Meur concernant « Les PGA et l'opinion publique ».

sucre, de café ou de pâtes aliment. Les employeurs seront tenus de remplacer toutes les rations qui ont été détournées de leur destination. Dans chaque commando un cahier de distribution [sera tenu] par l'homme de confiance »[1747].

En revanche, les détachements qui parviennent à diversifier leur approvisionnement semblent capables de préparer des rations correspondant aux quantités nécessaires. Les kommandos les mieux alimentés sont notamment ceux qui bénéficient des rations supplémentaires garanties par les cartes T2 et T3. En effet, à partir de 1946, ces cartes d'alimentation pour travailleurs de force connaissent une diffusion croissante. Les prisonniers bénéficient alors de la logique de main-d'œuvre soutenue par les autorités afin d'élever les rations aux besoins réels de la force de travail captive.

L'ensemble des acteurs est désormais conscient, et la réalité le confirme, que la ration de 1 800 calories par jour et par prisonnier fixée par l'instruction ministérielle de novembre 1945 demeure toujours purement théorique en 1946, calculée à partir du poids des aliments livrés sans tenir compte des déchets et des quantités avariées. Alors que les besoins d'un homme au repos restent de 2 000 calories journalières. Le régime de captivité initialement mis en place non seulement n'est pas capable de rétablir les PG déficients, mais entame inexorablement la force de travail de ceux qui n'ont pas été rétrocédés pour inaptitude au travail. L'insuffisance alimentaire finit par produire des « déchets » malgré les rapatriements : 26 000 en février 1946, 34 000 en mai. On constate des diminutions parallèle du poids des PG : dans le détachement collectif de Lugos, une comparaison entre février et mai révèle ; à Sallefranc, sur 75 individus, 41 ont grossi, 16 maigri et 18 sont stationnaire ; à Salles, les 58 ont tous perdu en moyenne 3,5 kg[1748]. L'impasse se creuse, car la solution préconisée par le CICR, à savoir le rapatriement de 40% des 730 000 détenus en mai 1946[1749], constitue un impensable pour les autorités qui la rejettent définitivement, la DGPG développant un raisonnement bien spécieux : la baisse du nombre de PG n'entraînerait pas d'amélioration alimentaires, puisque les rations sont déterminées en fonction de celles allouées aux populations civiles. Comment dès lors parvenir à dépasser les 1 700 à 1 750 calories en moyenne distribuées aux PG en mars pour atteindre 2 200 calories, qui permettraient, selon le CICR, de diminuer de 75% les cas de déficience, alors que les secours s'interrompent, que la saison hivernale risque de reproduire la situation inquiétante de l'année précédente ?

1747 CICR, G25/617, IV, note de service n° 1349 PG du 29/11/1946 du dépôt de PGA 144 aux commandos de PGA, du dépôt 144.
1748 CICR, G 85/ 70-74, 9-15, document du 07/01/1946 du CICR, Genève au MAE concernant les « visites de camps en France ».
1749 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4046 du 22/05/1946 de Michel concernant l'« entretien avec Mercier du Cabinet civil du Ministère des Armées sur la situation générale des PGA ».

Les autorités apportent une double réponse qui s'inscrit dans un mouvement de réduction du pouvoir militaire et de ses normes au profit des acteurs civils. Sur le plan institutionnel, l'alimentation des PG détachés dans l'économie civile, n'est plus assurée par l'Intendance militaire, mais le pouvoir civil, à savoir le Ministère du Ravitaillement général : ce sont alors 350 000 en février 1946 qui changent d'autorité de tutelle. Les autorités cherchent à fixer de nouvelles normes alimentaires qu'il leur faut impérativement faire respecter. La révolution du 1er mars règle, théoriquement, celle de la main-d'œuvre PG hors les camps, puisqu'il est désormais prescrit qu'ils doivent recevoir les mêmes rations que les travailleurs civils effectuant localement la même tâche, excepté le vin[1750]. La gestion selon des normes civiles se trouve donc confirmée : à mesure que la guerre s'éloigne, la Convention de Genève est de plus en plus concurrencée en tant que référence par des normes qui rapprochent la gestion des PG de celle de la main-d'œuvre immigrée. Elle fait des employeurs privés les responsables en lieu et place des cadres militaires. Le problème n'en est pas résolu pour autant, mais le transforme en problème financier : à partir du moment où l'alimentation échoit aux employeurs, il faut leur donner la possibilité de l'assumer de façon satisfaisante, ce qui, dans une période de pénurie et de renchérissement du coût de la vie, signifie adapter le prix de revient de la main-d'œuvre PG au coût total réel. Il faut donc trouver un équilibre pour conserver le caractère attractif de cette main-d'œuvre et éviter un catastrophique retour dans les camps, pour garantir aussi son traitement, condition nécessaire d'un rendement convenable. Cela passe nécessairement par une réévaluation de la prime d'alimentation -la somme que l'employeur peut déduire de l'indemnité compensatrice.

En mars 1946, elle est encore à son niveau de 1945, soit entre 19 et 23 francs/jour et par prisonnier, complètement insuffisante dans le contexte économique d'après-guerre. Il n'est guère étonnant que les interventions proviennent également des employeurs eux-mêmes, notamment des industriels, les plus soumis au prix du commerce local. La DGPG, organisme militaire, est désormais obligée de s'aligner sur l'augmentation des prix publiés par le Ministère du Ravitaillement général pour réajuster la prime d'alimentation. Cette gestion *indexée* sur les normes civiles finit par avoir raison des réticences de la DGPG : entre juillet 1946 et janvier 1948, elle procède à plusieurs réévaluations pour fixer à 90 francs pour les kommandos agricoles ou les industriels privés[1751], 80 francs pour les kommandos civils, 70

1750 Comme le relève Barbey à Genève, la formulation retenue risquerait d'encourager des employeurs à ne pas attribuer les suppléments prévus, comme c'est encore souvent le cas, l'instruction stipulant que « les PG ont par ailleurs le droit, le cas échéant, aux suppléments alloués aux travailleurs français de la même catégorie professionnelle ». Selon Michel, il s'agit d'une prise en compte des « réactions toujours possibles de l'opinion publique », non d'une volonté restrictive de la DGPG, CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note du 02/08/1946 de Barbey, Michel, de Weck.

1751 Ils peuvent dorénavant, comme les PG employés en régie par l'administration d'Etat, relever de 10F à 20F le taux de pécule du PG/taux du salaire.

pour les kommandos de l'administration militaire, 61francs pour les dépôts et 90 francs pour les hôpitaux. La logique a désormais atteint le cœur de l'ordre disciplinaire.

Elle résiste en revanche pour l'alimentation des 200 000 PG employés par les services militaires et n'hésite pas, mais au prix d'une infraction assumée à la Convention de Genève, malgré les critiques du CICR et du MAE, à ne plus aligne l'augmentation de la ration des PG sur celle de la troupe des dépôts (2 000 contre 2 358 calories). Ces PG seront restés jusqu'à la fin des militaires traités par des militaires. Tout simplement car le « nombre de PG à nourrir est trop élevé par rapport aux ressources alimentaires qui peuvent être mises à leur disposition » par la France[1752]. Ce que les autorités ne pouvaient manquer de savoir, mais qu'elles n'ont jamais voulu prendre en compte dans leur gestion économiste jusqu'à être dans l'incapacité définitive de pouvoir y remédier, jusqu'à contribuer à affaiblir la force de travail des PG qu'elles cherchaient tant à protéger vis-à-vis des acteurs civils.

3 – Le point noir de l'habillement

Le redressement de la situation désastreuse de l'habillement des PG constitue un second enjeu entre1946 et 1947 pour les autorités françaises qui ont à vêtir un effectif moindre, mais doivent mener de front la fourniture des pièces manquantes et le remplacement des effets usagés.

Les rapports de visites font apparaître une double tendance : un net redressement en 1946 qui se confirme début 1947 ; une situation générale qui reste, cependant, en-deçà d'un niveau considéré comme correct. Elle reste caractérisée par de « gros manques ». Alors que l'EMDN espérait en mai 1946 pouvoir habiller de façon correcte et homogène tous les PG entre ses mains, les autorités françaises ne seraient pas parvenues à assurer aux prisonniers une situation vestimentaire conventionnelle acceptable lors de ce régime de captivité. La réalité est de nouveau moins simple. Il faut distinguer l'appréciation globale de la condition vestimentaire de la diversité des observations locales.

« L'état de l'habillement n'a pas été amélioré depuis la précédente visite du délégué, au contraire, les vêtements de quelques prisonniers tombent en loques. Les prisonniers manquent complètement de sous-vêtements »[1753]. Cette remarque formulée suite à la visite du kommando de déminage 368 de Rhinau en novembre 1946 pourrait valoir pour nombre de détachements, tant il est aisé de tracer une défaillance continue d'évolution sur la période. En novembre, on rencontre des kommandos aussi peu préparés à l'hiver qu'un an auparavant, comme ces prisonniers du camp de déminage de Gerstheim « si mal vêtus qu'ils n'ont aucune

1752 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° WHM/MM 0/1/1 du 31/07/1948 du CICR, France concernant le « Rapport sur l'activité de la délégation en France du CICR du 1/10/44 au 31/07/48 ».
1753 CICR, Thu Ha, rapport de visite du commando de déminage 368, camp Rhinau par Gouy, Robert A.

défense contre les intempéries et le froid »[1754]. Et l'année 1947 ne voit pas la disparition de ces cas douloureux.

Dès mai 1946, le CICR prévient les autorités françaises qu'il faudra acheter massivement pour sortir du sous-habillement chronique. En octobre, le secrétariat à Genève évalue les besoins pour la métropole et l'Afrique du Nord. Ils sont de nouveau colossaux[1755] : 400 000 uniformes complets, 400 00 paires de chaussures, 600 000 paires de chaussettes, autant de jeux de sous-vêtements, de chemises, de paires de gants, 400 00 pullovers, autant de bleus de travail. Sans oublier les 400 000 kits de matériel de raccommodage, les 50 fournitures complètes pour cordonniers des camps et celles pour les tailleurs. 400 000 articles de toilette sont aussi à prévoir pour satisfaire la demande en savon de toilette et à raser, en rasoirs avec lames, en peignes, en brosses à dents et en pâte dentifrice…

Le 2 novembre, les opérations de secours hivernales reprennent, désormais déterminées dépôt par dépôt. Les autorités françaises affirment assurer une « situation vestimentaire adéquate pendant l'hiver 1946-1947 » aux PG[1756]. Le bilan présenté par le MAE comme gage de bonne volonté est impressionnant : 624 550 pantalons de drap et 450 000 pantalons de travail ont été remis aux dépôts en 1946, ce qui permettra la distribution d'un pantalon neuf à tous les PG début 1947. Pour réaliser la soudure avec le programme français de fabrication des textiles et des cuirs, 700 00 chemises, autant de caleçons et 1 142 000 paires de chaussettes ont été achetés aux EUA pour un million de dollars. Chaque prisonnier touchera donc une chemise, un caleçon et deux paires de chaussettes dès l'arrivée des premières collections en janvier. Les autorités françaises comptent également sur les surplus américains pour trouver un grand nombre de sous-vêtements, sur l'éternelle Allemagne pour obtenir 100 000 pièces de vêtements début 1947, sur le Maroc d'où doit parvenir les 50 000 premiers chandails. Enfin, 600 000 paires de chaussures auront été mises à la disposition des dépôts début 1947, grâce notamment à l'intensification de la production des galoches. L'année 1947 serait-elle celle de la satisfaction vestimentaire ? Il serait temps, comme le relève Joseph Rovan, qui souligne qu' « au point de vue physiologique, un extrême délabrement vestimentaire peut créer un état d'esprit particulièrement amer et hostile aux réalités sociales environnantes » et compromettre les tentatives de réorientations culturelles, principalement organisées dans les camps[1757].

1754 CICR, rapport de visite du 11/11/46 du Camp de déminage de Gerstheim par Gouy, Robert A.

1755 CICR, Sg4/1174, XIII, document n° SA 67 du 01/10/1946 du Secrétariat ECh/AL à Dunand concernant la « recherche de fonds de secours pour les PG : associations charitables aux USA ».

1756 Colmar (ZOF), Bonn ADM 110 IV E, communiqué n° 76 177 (12199) du 14/12/1946 du MAE, Paris concernant la « situation des PGA en France ».

1757 Document du 31/12/1946, publié dans Marx, Angelika, *Les prisonniers de guerre allemands en France après la Deuxième Guerre mondiale. Expériences de réorientation*, mémoire de maîtrise franco-allemand, Asnières, 1997.

En attendant, se multiplient des situations tragi-comiques où l'on voit des prisonniers être obligés de porter des culottes courtes en automne, faute de pantalon ou de se promener « presque nus tant leurs vêtements sont hors d'usage »[1758]. La pénurie finit par restreindre l'utilisation même de la force de travail, comme ces prisonniers du détachement de déminage de Kaysersberg « étendus sur leurs lits qui ne peuvent pas se rendre au travail » en septembre 1946, faute de souliers, ou ceux des Côtes-du-Nord dont le port continuel de sabots finit par provoquer en 1947 pieds plats, altérations d'orteils et autres maladies plantaires. Face à une telle situation, le délégué du CICR a tendance à se transformer en commis-voyageur, distribuant chemises et caleçons, pantalons et morceaux de cuir[1759]. Ce colmatage, désormais ponctuel, ne permet bien sûr pas de redresser la situation. La délégation de Paris ne peut, par exemple, trouver que 22 000 paires de chaussures en 1946, soit une pour trente PG, « ce qui est fort peu », note avec raison le délégué[1760]. Les efforts des visiteurs sont également impuissants à suppléer les problèmes de répartition à partir de dépôts qui ont tendance à ne pas répondre aux demandes des employeurs, notamment agricoles, alors que leurs magasins regorgent d'effets inutilement stockés. La pénurie générale engendre certainement des stratégies concurrentielles qui court-circuitent les procédures réglementaires. Elles atteignent également les PG et leurs employeurs qui alimentent l'économie souterraine.

La DGPG épaulée par le CICR tente de réagir à une telle gabegie : elle met en place début 1946 un système de fiche d'habillement pour lutter contre le marchandage entre prisonniers ou entre prisonniers et Français, militaires ou civils. Ses cadres veilleront lors des inspections à contrôler que les effets inscrits sur ladite fiche n'ont pas été détournés par l'employeur ou troqués par le PG. On assiste là à l'une des ultimes tentatives du pouvoir militaire de garder le contrôle jusqu'au bout de la chaîne, jusqu'au cœur de la sphère civile. D'où l'attention aux comportements des employeurs : ils devront émerger à chaque nouvelle perception d'effet, tout Français possesseur d'effets appartenant à des PG se traduit devant les tribunaux. Quant au PG incapable de présenter sa fiche d'habillement, il se verra retenir sur son pécule le prix des effets manquants. Les archives permettent de douter de l'efficacité de telles mesures.

C'est ainsi dans les kommandos que l'on trouve également les cas de débrouillardise les plus nombreux, comme ce cordonnier au détachement forestier de Bitschwiller qui tente, en octobre 1946, de pallier le mauvais état des souliers en les réparant au moyen de vieux pneus.

Les rapports abordent peu les cas extrêmes de PG correctement habillés car portant des vêtements civils sans marque distinctive, souvent le fait de PG employés dans de petits

1758 CICR, ALEXANDRE, rapport de visite du 05/09/46 du détachement des Tuileries et matériaux de construction réunies du Bas-Rhin, Achenheim(105) par Gouy, Robert A.
1759 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note de PV du 12/07/1946 concernant la « séance de travail du 10 juillet » : les sacs de couchage sont ainsi distribués à concurrence de un pour dix PG, en servant en priorité les kommandos d'altitude.
1760 CICR, G8 / 51 XVI, 323, PV du 19/09/1946 du CICR en France, Paris concernant la « conférence des délégués ».

kommandos. Les archives départementales et celles de la gendarmerie, en revanche, y attachent une importance considérable. Cette situation se pose à la jointure entre deux logiques qui se chevauchent de moins en moins, laissant aux acteurs locaux toute latitude pour interpréter et adapter les normes de l'une dans l'usage de l'autre. Le 7 février 1946, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim constate que seuls 29 des 39 prisonniers du kommando de Wettelsheim sont présents à 21 heures dans la salle de la société de musique qui sert de cantonnement. Ils y découvrent des effets civils non marqués de signes distinctifs qui pourraient faciliter les évasions. Ils interrogent le gardien Paul B. dont la réponse illustre cette nouvelle présence allemande qui ne semble plus troubler que les autorités de passage :

> « Les effets civils que les PG détiennent leur ont été donnés ou prêtés par leurs employeurs. Je ne les ai encore pas marqués d'un signe distinctif puisqu'ils ne sont pas la propriété des PG et que je risque d'entrer en conflit avec les patrons en marquant ces effets à peinture comme il se doit. Je dois dire que plusieurs PG nécessitent ces effets du fait que leur paquetage est nettement insuffisant. Quant aux dix qui couchent chez leurs employeurs, la question a été ainsi résolue par la commune, en accord avec le commandant du dépôt 102 à Colmar, la salle servant au cantonnement n'étant pas assez spacieuse pour loger l'effectif total en hiver »[1761].

L'état vestimentaire connaît une amélioration pour les détachements, légère en 1946, amplifiée en 1947, pour atteindre un niveau moyen. L'impact d'une insertion grandissante des PG dans l'économie locale est cependant moins important que pour les domaines précédents en raison de l'extrême pénurie.

Ces variations apparaissent dans les détails très dépendants de la pérennité des secours, preuve que les autorités ne parviennent pas à assurer seuls une prise en charge correcte dans ce domaine. Même le dépôt 501, où « grâce au secours catholique, la question de l'habillement ne se pose pas », certains objets restent toujours, en septembre 1946, « introuvables et font défaut pour l'entretien et la réparation, soit des habits soit des chaussures »[1762]. Ce maillon faible de la chaîne vestimentaire n'est toujours pas restauré en 1947. La situation devient tragique quand mi-février, « on compte (…) 2 200 paires de chaussures à réparer à la cordonnerie du dépôt et (…) il n'y est pas possible de remettre en état, faute de clous, de pointes, de feuilles de cuir, de fil, de poix et d'aiguilles, un nombre important d'uniformes ne pouvant pas non plus être réparés, faute de fil et d'aiguilles à machine ou à main »[1763].

1761 Haut-Rhin, 162 W (PURG 13424), PV n° 113 du 11/02/1946 de la section de Colmar, brigade de Wintzenheim concernant les « renseignements sur le commando des PGA, employés par la commune de Wettolsheim ».
1762 CICR, rapport de visite du 02/09/46 du camp de Le Coudray par Reynold, F. de.
1763 CICR, rapport de visite du 15/02/47 du camp 501 au Coudray par Reynold, F. de.

L'impossibilité de s'approvisionner sur le marché local et la déficience des envois des dépôts ne laissent d'autre choix aux employeurs que d'habiller leur PG avec leurs effets, accélérant un peu plus la sortie de guerre vestimentaire des PG. Le représentant de la CFTC pour la 10e RM trouve « infiniment regrettable », lors d'une réunion en mars 1946, que les « PG peu à peu vont être habillés comme les civils et qu'il ne sera plus possible de les distinguer »[1764]. Les PV de gendarmerie révèlent combien les PG employés en petits groupes ou chez les particuliers sont de plus en plus *déguisés* en civils[1765] : les bottes allemandes, mais plus encore américaines, côtoient des PG nu-pieds ou chaussés des brodequins, des sabots, des espadrilles, voire des pantoufles, tous civils. La diversité s'affirme également en matière vestimentaire, mais la tenue militaire, de plus en plus délabrée, est toujours portée par la majorité des PGA en 1947 : veste de la *Wehrmacht*, treillis, vareuse vert de gris, tenue kaki… reflètent la difficulté quasi-insurmontable de renouveler ses habits, prolongeant le statut vestimentaire du PG. Les PV reflètent cependant combien cette situation est bancale tant les tenue dépareillées reflètent à la fois les stations successives du PG avant d'arriver en mains françaises et l'insertion par l'étoffe civile : pantalon kaki et chaussures américaines, veston de chasse en coutil gris, chapeau gris ; brodequins américains, tenue de travail, casquette allemande ; ou encore veste verte avec les lettres PG dans le dos, pull-over en laine grenat, chemise kaki, pantalon golf bleu foncé et bottes allemandes… Les documents ne disent malheureusement pas quels impacts ces accoutrements ont eu sur la vision des Allemands par les populations civiles.

On peut conclure à un échec des autorités françaises qui ne parviennent pas à rétablir la situation vestimentaire des PG qu'elles détiennent. Non qu'elles aient ménagé leurs efforts, mais le défaut originel d'organisation ne sera jamais redressé. L'insoluble question vestimentaire, plus encore que la situation alimentaire, l'est restée en raison de la pénurie généralisée, mais elle l'est *devenue*, car les autorités françaises n'ont jamais intégré dans leur gestion la dimension corporelle de la main-d'œuvre PG ni ses besoins. D'où le décalage incompressible entre la réalité et les textes officiels ; d'où le manque de contrôle et de marge de manœuvre proportionnel à mesure que l'on monte dans l'échelle hiérarchique. Comme si les autorités avaient implicitement pensé que tout s'arrangerait de soi-même, que l'important était ailleurs. Illusions étonnantes pour une nation qui rappelle sans cesse le coût de la défaite. Reprochant au CICR de minimiser les efforts accomplis par les autorités françaises et leur impact dans l'amélioration de la situation vestimentaire des PG, le général Buisson maintient son jugement de novembre 1946 contre le tableau dressé par le CICR qui ne « correspond pas

1764 Haut-Rhin, 157 W 7 (13006), document du 01/03/1946.

1765 La répartition en fonction de la taille du kommando ne permet pas de dégager un lien probant avec la qualité générale de l'habillement. On touche aux limites de l'interprétation des statistiques en raison de la faiblesse du corpus -113 occurrences- et des lieux de visite choisis par les délégués du CICR.

à la réalité ». Il considère que « la situation matérielle des PG s'améliore chaque jour »[1766]. La réponse du chef de la délégation de l'organisation helvétique est cinglante : « il semble donc hautement souhaitable que les autorités compétentes ne se basent pas sur les incontestables progrès réalisés au cours de année écoulées, pour envisager le passage de cet hiver, sans consentir à de nouveaux efforts tant sur le plan général du rapatriement que sur celui très urgent de l'habillement »[1767].

En 1946, on trouve encore des PG habillés avec des uniformes qu'ils portaient lors de leur capture, tandis qu'aucun linge de corps n'a été renouvelé. On ne s'étonnera pas qu'en septembre, le CICR fasse savoir qu'il « considère que l'état sanitaire, moral et matériel des PG après plus d'un an de détention ne correspond pas à celui qui eût découlé d'une application normale des dispositions de Genève »[1768]. En 1947, les vêtements restent un produit de luxe, suffisamment précieux pour être offert comme cadeau par les autorités et mentionné par les PG dans leur correspondance : « le 24 décembre [1947], il y eu aussi des cadeaux pour nous, relate Gunther K. convalescent à l'hôpital Lyautey à Marseille. Nous avons reçu chacun un caleçon, une paire de chaussettes, 60 cigarettes, des pommes, des biscuits, des pâtes et un quart de litre de vin rouge »[1769].

Pourtant, confrontées aux difficultés pérennes pour connaître la situation réelle des PG à l'échelle locale, les autorités françaises ont tenté une gestion plus rationnelle des efforts. L'avènement d'un nouveau régime de captivité s'appuie en effet sur un nouveau circuit d'information : l'envoi au MG de rapports décadaires par les hommes de confiance à partir de décembre 1946 avec « seulement des faits », comme l'avait proposé Pradervand du CICR un mois plus tôt. Fin décembre, les délégués du CICR constatent que ces rapports « sont de plus en plus utiles (…) [et] établis régulièrement », même si les retards de transmission, entre trois semaines et un mois, en réduit l'actualité. La période ouverte, à partir d'avril 1947, par le rapatriement et la transformation en TCL, sera-t-elle *in extremis* celle de ce régime de captivité conventionnellement conforme et économiquement rentable ?

1766 SHAT, 29 R 10 (2), CR du 14/11/1946 de l'EMDN.

1767 CICR, D EUR FRANCE1-529, document n° 4073 du 23/11/1946 du CICR, Paris à Buisson.

1768 AE, Z23, note du 04/09/1946 de la Dion générale des Affaires Administratives et Sociales concernant les « PGA ». Le manque de chaussures n'est toujours pas résolu et explique que la division des secours en Suisse accepte de renoncer à l'achat de nourriture pour consacrer l'ensemble de ses crédits à celui de matériel de cordonnerie et de tailleurs. Elle consacre encore 400 000 francs pour l'acquisition de chaussures du surplus ainsi que 68 000 paires, et 30 000 francs pour celle de matériel de réparation ; CICR, G 8/51 XXI, 326-327, document n° 7267 du 16/10/1947 du CICR, Genève au CICR, Paris concernant les « secours pour les PG en hiver 1947/48 ».

1769 SHAT, 29 R 8, document du 01/12/1947 de Gunther Kruger 312 528 à la famille Adolf Kruger, Hanovre. D'autant que la distribution reste fortement inégalitaire et avantage, comme dans la 3e RM, les forces au travail, alors les officiers et assimilés oisifs dans les camps n'ont toujours reçu ni habits ni sous-vêtements en juin.

C) Le temps de la normalisation laborieuse (avril 1947 – 1948)

Les vingt-et-un mois qui séparent les prisonniers de la fin de la captivité allemande en mains françaises sont marqués par une baisse progressive des effectifs des PG. Une amélioration généralisée se dessine qui est en partie due à l'évolution du corpus : elle reflète la baisse du nombre de PG : 437 lieux visités dont 273 par le CICR ; contre 1 175 dont 469 par le CICR pour les quinze mois de la période précédente. Avec la diminution du nombre de PG et de lieux à visiter, on constate un phénomène de *concentration négative*, une stratégie de visite qui focalise l'attention des délégués du CICR sur les lieux les moins respectueux de la Conventions ou les plus dénoncés, à une période où les manquements conventionnels sont de moins en moins tolérés. C'est pourquoi en 1947, les visites de contrôle s'assurent des changements apportés depuis la visite précédente. En 1948, beaucoup de catégories d'évaluation ne sont plus mentionnés dans les rapports, notamment pour les camps, empêchant la comparaison. D'autre part, la réduction touche d'abord des secteurs qui emploient des PG en kommandos, même si les lieux concentrant le plus grand nombre de PG restent les structures les plus visitées. Cela signifie que, proportionnellement, la vision offerte par les rapports a tendance à occulter une part proportionnellement grandissante de PG. Ces modes de faire et de voir ont un impact direct sur les résultats et la vision que les autorités –et nous- avont de la captivité. Ils n'en demeurent pas moins utiles pour donner des ordres de grandeur.

1 – Les améliorations en matière de logement

La diminution du nombre de prisonniers généralise davantage encore la pratique du détachement. En effet, la réduction des PG mis au travail semble davantage toucher les espaces forestiers et urbains, tandis que les mines et les espaces agricoles, désormais les secteurs productifs prioritaires, constituent les lieux de visite les plus fréquents : espaces ruraux et urbains concentrent plus d'un tiers des espaces vus, les mines plus du cinquième[1770]. La répartition par structure de captivité permet d'affiner le profil type de détention pour cette dernière phrase de la captivité métropolitaine : le kommando devient la structure des trois quarts des lieux visités, la poursuite de la déconcentration des Allemands prisonniers dans l'économie civile fait des campagnes françaises le lieu de l'interpénétration maximale. La production lacunaire d'archives concernant ces cas de plus en plus nombreux est problématique pas seulement pour l'historien, mais également pour le CICR, voire les autorités françaises elles-mêmes, car cela signifie que le déficit chronique d'information sur la condition réelle des PGA à l'échelle locale constaté par les délégués dès 1945 n'a pas été

1770 Sur un échantillon de 257 indications.

résorbé. Les autorités françaises ne possèdent sans doute pas, près de trois ans après la constitution des premiers captifs, de sources d'information générale, interne ou externe, exacte, pourtant si nécessaire à une gestion des grands nombres[1771].

Ces évolutions expliquent en partie les dernières mutations des structures du logement. S'il n'y a pas de bouleversement –la baraque restant l'incontestable référence en matière d'hébergement-, en revanche, les constructions en dur sont en nette progression, alors qu'à l'inverse, l'utilisation des tentes devient marginale, comme le recours à des espaces détournés de leur finalité (lieux publics, établissements scolaires). Avec la réduction des effectifs adviendraient les conditions de sortie d'une certaine précarité et celles d'une amélioration de la qualité du logement. Toutefois, cette évolution en croise une seconde qui correspond à la dynamique du détachement : le recours pérenne à des espaces résidentiels civils récupérés ou productifs (établissements artisanaux ou industriels, restaurants). Il s'agit sans doute l'expression spatiale de la *privatisation* à l'œuvre dans la gestion des PG, les employeurs recherchant à rentabiliser au maximum l'utilisation de leur main-d'œuvre en la logeant de plus en plus normalement au plus près de l'espace de travail. A Marseille-Prado, l'atelier de réparation accueille le cantonnement du dépôt : trois wagons de voyageurs ont été transformés, deux en dortoir, le troisième en salle à manger[1772]. La taille médiane des détachements de PG tendrait à appuyer cette interprétation : calculée à partir de 224 indications, elle se situe désormais à 40,5 PG par kommando.

En matière de logement, on constate, pour les kommandos, une confirmation des niveaux atteints précédemment quant à la qualité générale ou à l'éclairage et chauffage, une amélioration concernant les couvertures, les espaces et toit. Seule la qualité des lits indique une évolution négative. Les rapports contiennent des descriptions qui souligne le chemin parcouru depuis les premières improvisions de 1945, comme au commando D56 de la firme des tissages Jourdain à Altkirch : les prisonniers devenus des travailleurs expérimentés sont « cantonnés dans un grand dortoir un peu sombre, contenant des lits individuels munis d'un matelas et de deux couvertures chacun ; ce local est meublé également de tables, ce qui permet aux prisonniers d'y écrire et d'y prendre leurs repas. Rien ne manque à cette installation mais elle est mal entretenue »[1773]. Rapports et témoignages sur les camps semblent montrer que ceux-là participent également à cet embellissement relatif : la lettre qu'Hans W. envoie à sa famille en juillet 1947 alors qu'il est détenu au camp 152 décrit assez le changement qui se rencontre dans certaines structures militaires, notamment lorsqu'elles

1771 Ces écarts statistiques à la réalité renvoient également à mon classement dans la catégorie « ville » des lieux visités qu'il faudrait sans doute reprendre avec une plus grande précision administrative en fonction de la taille de la commune concernée.

1772 CICR, rapport de visite du 14/06/47 de l'atelier de réparation Marseille-Prado du kommando de Marseille par Porchet, R.

1773 CICR, G. 25/668, G 25/36/IV, document du 15/10/1945 au CICR, Genève concernant les « CICR et PGA ».

bénéficient de la réduction des effectifs. Le camp d'Aubagne ne compte plus, en juillet 1947, que 250 hommes contre 2 000 en janvier 1946 :

> « (…) j'ai suffisamment à manger et je suis bien logé. Tous les jours nous pouvons prendre des bains de mer. Nous avons également des douches chaudes, une grande place de sports, un théâtre, un orchestre, un ping-pong, une bibliothèque, une salle de réunion avec la cantine et une installation radiophonique. C'est nous qui avons tous installé et tout organisé. Moi même j'ai un lit de camp américain avec matelas, une couverture (…) américaine et deux couvertures en laine. J'ai suffisamment d'effets et vous n'avez pas besoin de m'en envoyer... »[1774].

On trouve, naturellement, de désastreux contre-exemples, notamment dans les kommandos gérés par les services de l'Etat, mais plus rares sont ceux offrant une totalité négative comme celui de la reconstruction au Portel dans le Pas-de-Calais : « le local qui doit contenir les lavabos n'est pas encore terminé, faute de ciment. Les prisonniers font leur toilette en utilisant comme récipients quelques vieilles boîtes de fer-blanc. Il n'y a que deux robinets, un à chaque extrémité du camp. Les latrines sont également très rudimentaires »[1775]. Contrairement à 1945, l'existence d'un certain nombre de mauvais kommandos n'est plus tant due à la pénurie généralisée ou à de sentiments de vengeance durables, mais davantage à la marge de manœuvre créée par la discordance croissante entre la *privatisation* de la gestion des PG par leurs employeurs civils et le contrôle militaire toujours moins effectif. Le mauvais état des couvertures dans très nombreux kommandos encore en 1948 en fournit l'exemple le plus abouti.

Il n'est plus seulement explicable par la situation du textile en France, mais aux comportements des responsables des kommandos dont certains ne « procèdent pas aux échanges nécessaires en temps utiles » malgré les importants stocks disponibles dans les dépôts ; et à l'autorité militaire incapables de faire « prendre toutes les mesures utiles pour faire échanger d'urgence les couvertures en mauvais états ».

Cette constatation vaut pour les catégories disponibles dans les rapports concernant la situation sanitaire. Où est la part entre l'effet de ces améliorations ponctuelles et une certaine accoutumance de la part du délégué ? Toujours est-il que les désagréments posés par la vermine prennent une importance accrue dans les rapports[1776].

1774 SHAT, 7 U 2558 (2), document du 08/07/1947 du PG Weber, Hans, 303839, Cdo 87 à la Famille Raschle-Weber, Albert, Saint Gallen, Suisse.

1775 CICR, rapport de visite du 09/01/48 du commando de reconstruction, le Portel par Albaret.

1776 CICR, rapport de visite du 17/10/47 du commando des Ponts et Chaussées (ancien "u boot bunker"), port de Marseille par Porchet, R. Comme dans celui du kommando des Ponts-et-Chaussés du port de Marseille, sis dans l'ancien « U-Boot Bunker » : « Visité en octobre 1947, il offre un intérieur satisfaisant… n'étaient-ce les punaises. « Les punaises qui infectent les baraques rendent le sommeil impossible. Un grand nombre de prisonniers ont déménagé dans d'autres baraques et couchent dans des lits simples munis de dispositifs de fortune destinés à les protéger des punaises, certains lits ont leurs quatre pieds posés sur des boîtes de conserve retournées, d'autres dans des boîtes pleines d'eau, d'autres lits sont suspendus par des cordes à des poutres. Cependant les punaises se laissent choir du plafond. On a essayé de détruire cette vermine au

L'analyse de la situation dans les camps est encore plus difficile. La tendance amorcée lors de l'étape précédente se confirme cependant : d'une part le camp -symbole du pouvoir militaire- subit les conséquences de son affaiblissement. La baisse de crédits et d'effectifs, la concentration renforcée des non-productifs explique l'absence de marge de manœuvre des commandants. Les camps miniers continuent de constituer une exception en raison de leur intérêt économique et de l'autonomie de gestion des Houillères Nationales, ce qui réduit l'impact de la déconcentration. En mars 1948, le délégué du CICR note qu'enfin, « le nombre de PG logés par baraque est redevenu normal [au camp de Vuillemin], uniquement du fait du départ des prisonniers rapatriés ». Il ajoute, cependant que la « direction des mines a décidé de diviser le camp en deux parties pour loger les travailleurs civils », ce qui entraînerait pour les non transformés d'être à nouveau logés à l'étroit[1777].

2 – La fin de la question alimentaire

La conjoncture économique est plus favorable, mais les données fournies par les rapports de visite ne permettent pas de dresser un aperçu synthétique dans le domaine alimentaire. On note toutefois que si l'attribution des cartes T2 et T3 reste inégale, elle se généralise et ne semble plus provoqué de remous parmi la population civile. L'évolution des cadres administratifs ne conduit pas nécessairement à une amélioration généralisée dans l'approvisionnement des PG, comme en fait l'expérience le 105 à Strasbourg où la diminution des rations semble concomitante en avril 1947 à la dissolution du dépôt en raison des nouvelles formalités de transfert. Certes, les indications catégorielles obtenues indiquent, pour les kommandos, une amélioration franche dans l'existence des cantines et leur qualité de fonctionnement, une, plus mesurée, dans la qualité de la cuisine et de l'alimentation. Elles peuvent s'interpréter comme la conséquence d'une utilisation positive de logique de sécurité par des employeurs plus soucieux de leur main-d'œuvre désormais rare et qui peut leur être retirée pour mauvais traitement. Elles sont aussi l'expression d'une moins grande pression sur le marché local.

En revanche, l'industrie et les secteurs de pluriactivité de PG proposeraient une meilleure alimentation. Le rapport entre la taille des détachements et la qualité alimentaire n'offre aucun élément probant d'explication, si ce n'est une disparité accrue. En effet, la règle attendue, « plus c'est petit, mieux on nourrit », s'applique aux détachements les plus modestes (moins

---

moyen d'insecticides mais sans succès. De l'avis de note délégué, le seul moyen efficace serait la bombe de gaz insecticide. Bien que ce procédé soit un peu coûteux, notre délégué en a demandé l'application afin que ces cantonnements soient débarrassés des parasites avant l'hiver ».

1777 MW (Fontainebleau), 19770623/100, lettre manuscrite du 16/12/1945 d'Auguste Galindo au MW.

de 31 PG). Les plus grands détachements, supérieurs à 151 PG, pourraient également prouver la réciproque. Mais la règle reste inutilisable pour les nombreux kommandos médians, si ce n'est une réduction des situations alimentaires jugées bonnes. On voit ainsi se multiplier des situations qui correspondent à celle existante au détachement de travail de Frileuse en mai 1948 : « La nourriture est suffisante. Les prisonniers de ce commando bénéficient de la ration de 450 gr de pain. Toutes les denrées sont pesées. Le cahier de la cuisine et de l'arrivée des marchandises sont contrôlés par les prisonniers eux-mêmes »[1778]. La délégation informe Genève qu'au printemps 1947, « la situation pouvait être considérée comme normale »[1779], soit 2 400 à 3 000 calories dans les camps. Cette évolution est largement la conséquence d'une meilleure évaluation financière du travail de la main-d'œuvre PG à partir de 1947, couplée avec un meilleur approvisionnement des cantines. En novembre 1948, Genève peut ainsi conclure : « (…) de notre expérience en la matière, nous constatons que la France est le seul pays ayant en définitive autorisé les PGA à disposer dans une certaine mesure librement des bénéfices de cantine »[1780]. Dans ces conditions, l'hygiène et l'état sanitaire et médical des PG ont été caractérisés par des manques dont le CICR a relevé l'ampleur et l'évolution[1781].

3 – Sans chemise ni souliers jusqu'à la libération ?

Même si les limites du corpus valent également pour le domaine vestimentaire[1782] que l'on suit aisément à nouveau pour les kommandos : l'état général est enfin jugé en moyenne « correct », même s'il reste de petits manquements. Les différentes pièces d'habillement connaissent une même dynamique de rattrapage, sous-vêtements comme chaussures (en 1949), ou de stabilisation pour les habits. Mais amélioration ne vaut pas dire état satisfaisant, notamment en 1947, en raison d'une situation de pénurie non encore surmontée. Ainsi les

1778 CICR, rapport de visite du 04/05/48 du détachement de travail de Frileuse par Thomas, P.. Il s'agit de la 22e RM.
1779 CICR, G25/656, G. 25/22 I, document du 26/11/1947 du CICR au CICR, Genève, Pictet concernant le « Titre III chpt 2 ; art 11) De la nourriture et de l'habillement des PG ».
1780 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, document n° 9349 du 30/11/1948 du CICR, Genève au CICR, France, Roth concernant les « bénéfices de cantine des dépôts de PGA ». Il me faut reléguer en note de bas page les appétits qu'aiguisent le florissant marché des cantines de PG. Débarrassées des détournements français, ils doivent affronter leur fermeture. Une fois que le CICR ait parvenu à faire prévaloir auprès des autorités françaises que les bénéfices revenaient moralement aux PG, que faire des fonds résiduels en 1948 ? La DGPG accepte que les PG en fassent don aux organisations humanitaires. En décembre 1948, le CICR qui peut déjà compter sur 250 000 francs en fait un critère pour « connaître la 'température' » de l'estime » des PG vis-vis du Comité. Devant la somme proportionnellement modeste par rapport à l'ensemble, on s'interroge pour savoir si l'YMCA a également reçu quelque chose. Il « a été beaucoup moins délicat que nous et ils ont emporté le matériel et l'argent », dixit Thomas. Face aux expériences rencontrées en France, le CICR propose en 1948 de modifier le deuxième paragraphe de l'article 12 de la Convention ainsi « dans tous les camps seront installées des cantines gérées par les PG et où ils pourront se procurer aux prix du commerce local les denrées alimentaires et les objets usuels. Les bénéfices procurés seront utilisés en profit exclusifs des PG » ; CICR, D EUR FRANCE1-581, rapport n° WHM/esn du 10/10/1948 du CICR concernant l'« application des clauses de la convention de Genève aux PG aux mains des autorités françaises », qui sera repris en substance dans l'article 28 de la Convention de 1948. Cela permet de remédier aux difficultés croissantes que rencontrent les PG à pouvoir avec dix francs par jour et plus fondamentalement, résout la tare bien relevée par l'*American Friends Service Committee* : « food expenditures is determined primarily on a monetary basis rather on food value, resulted in a general lowering of the calory count in the base camps » ; NARA, RG 59 (3544), report du 27/01/1948 de l' American Friends Service Committee au Marjorie Page Schauffler concernant the « POW's in France ».
1781 Voir p. 1364 du volume d'annexe le tableau récapitulatif des maladies constatées par le CICR.
1782 121 entrées.

vêtements et les progrès enregistrés en matière de sous-vêtements permettent-ils de passer d'une situation « très mauvaises » à un état de « gros manques » en 1948.

Cependant, de plus en plus de rapports à partir du second semestre 1947 et plus encore en 1948, signalent des détachements, où « l'état s'est amélioré et [où] les prisonniers n'ont pas formulé de requête particulière ». Si le manque de chaussures reste le plus fréquemment indiqué, si l'on trouve encore des détachements déshérités, il semble que deux ans et demi après la fin des combats, les autorités françaises aient réussi à passer le stade de l'état de pénurie chronique et commencent à habiller correctement leurs captifs : l'absence de plainte et les problèmes désormais localisés dans le renouvellement des effets traduiraient le redressement accompli. Reste à savoir si ce n'est pas précisément la diminution du nombre de prisonniers, une cause exogène, qui est à l'origine de cette réussite. En effet, la diminution de l'effectif d'un tiers par mois en 1948 avec le rapatriement permet enfin à la DGPG de prévoir un paquetage vestimentaire complet pour chaque PG restant sous son autorité[1783]. Encore cela est-il réalisable en remplaçant systématiquement les chaussures des rapatriés par des sabots ou des sabotines, en comptant sur les 170 00 paires que doit fournir le MW avant juin 1948[1784].

L'évaluation méthodique de l'application de la Convention quelques mois plus tard synthétise lacunes et progrès dans le temps : le logement fut « pendant plus d'une année réalisé dans de mauvaises conditions »[1785]. Ce n'est qu'en automne 1945, que « dans l'ensemble (…) ces conditions sont équivalents à celle des troupes de dépôt de la puissance détentrice ». Le jugement est plus sévère pour la ration alimentaire qui, à la connaissance du CICR « n'a jamais été (…) équivalente à celle des troupes de dépôt ». La ration de base a été fixée jusqu'en novembre 1945 à 1 000 calories, puis 1 800, quelques mois plus tard à 2 000. Même constant pour les détachements censés offrir aux prisonniers les mêmes rations qu'aux travailleurs civils français. « Dans la majorité des cas, elles sont restées théoriques, jusque dans les premiers mois de 1946 ».Les progrès apparaissent à l'automne 1946, lorsque les prisonniers détachés en kommandos de travail touchent « dans leur grande majorité les quatre cinquièmes des rations auxquelles ils ont théoriquement droit ». Dans les dépôts, les règlements en matière alimentaire ont été « appliqués d'une manière assez stricte », alors que

1783 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note n° 57 125 DGPG/4 du 03/11/1947 de la DGPG aux Dions régionales des PG concernant l'« habillement des PGA ». Soit une capote de drap, une veste de drap, un pantalon de drap, une veste de toile, un pantalon de toile, une paire de chaussures ou de galoches à tige de cuir, une paire de sabotines, deux chemises, deux caleçons, deux paires de chaussettes, deux couvertures et un pull-over.

1784 CICR, G 8/51 XXII, 326-327, document n° 3136 MT du 16/03/1948 du MW au CICR, Genève, division PIC, de Weck concernant les « chaussures pr PG ». Entre mars 1948 et le 1er janvier 1946, le MW a livré 786 727 paires de chaussures et 184 317 paires de galoches.

1785 CICR, D EUR FRANCE1-581, rapport n° WHM/esn du 10/10/1948 du CICR concernant l'« application des clauses de la Convention de Genève aux PG aux mains des autorités françaises ».

dans les détachements, les captifs ont été « frustrés d'une notable proportion de nourriture » par les employeurs civils.

L'habillement est resté le point noir de ces régimes de captivité : « durant toute la durée de la captivité, les PGA ont dû user jusqu'à la corde et au-delà les vêtements qu'ils portaient au moment de leur capture ». Les efforts considérables déployés fin 1945 sont restées « néanmoins hors de proportions avec la nécessité impérieuse du moment », les tenues de travail distribuées l'ont été en nombre insuffisant.

On ajoutera aux constations du CICR combien ces difficultés sont l'expression d'une marge de manœuvre inédite à partir du moment où l'autorité militaire n'est plus capable de maintenir synchrones mobilisations culturelle et économique. Dans les camps, dans les kommandos, chez les particuliers, selon une échelle croissante d'autonomie que ne reflète qu'imparfaitement le corpus précédemment utilisé, le régime de captivité est à juger à l'aune non seulement des difficultés matérielles de la France d'après-guerre, mais aussi de la variété d'usage de la *libéralisation* dans la gestion de la PG en fonction des acteurs locaux qui échappent au contrôle des dépôts… comme du CICR.

Il faut revenir sur l'importance des individualités dans cette gestion quotidienne. On en trouve traces dans les rapports du CICR ou de l'*YMCA* comme dans les témoignages des PG. En bilan de sa visite des 7e et 8e RM, le délégué de l'*YMCA* résume en septembre 1947, dans le langage propre à l'organisme chrétien, une dimension fondamentale dans cette expérience de la captivité qui au-delà des textes réglementaires reste une histoire d'hommes : « (…) là où est un chef de valeur, un homme de confiance (…) règnent le bon ordre et l'harmonie, mais tel n'est pas partout le cas. Il faudrait des chefs hors pair, triés sur le volet, à la fois éducateurs et compréhensifs, pour éviter le développement de foyers de haine, préjudiciables aux rapports normaux et futurs entre deux nations voisines ; en un mot, s'efforcer de rendre le bien par le mal me paraît être une formule préférable, voire même une formule diplomatique (…) »[1786].

On soulignera, avec le CICR, l'ampleur des efforts déployés et des secours mobilisés pour parvenir à des améliorations conventionnelles qui peinent toutefois à uniformiser vers le haut le régime de captivité des captifs : l'action de secours, notamment alimentaire, du CICR court jusqu'en juin 1948. Les secours payants ont représenté au total vingt-six millions de francs, 223 000 paires de chaussures, plus de 60 000 sacs de couchages et couvertures, toutes les pièces de vêtements ont été distribués, sans oublié l'action de secours pharmaceutique qui fut,

1786 YMCA, X 391.2 (44), Bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps n° 18 du 15/09/1947 de YMCA concernant l'« aide aux PG ».

selon lui, la plus efficace et indispensable, étant donné le débordement du service de santé de l'armée face à des dizaines de milliers de malades[1787].

Bilan

L'évolution du régime de captivité, comme la sortie de guerre, est loin d'être linéaire : en fonction des lieux et des domaines, elle trébuche sur les traces, matérielles et psychologiques, laissées par l'occupant et la campagne pour la libération. Sans surprise, le régime de captivité est marqué par l'improvisation, la précarité et le manque qui apparaissent avec la victoire et tend ensuite à s'améliorer laborieusement, en raison de la reprise de l'activité économique, davantage encore en raison d'une gestion qui se décentralise.

Les étapes capricieuses de ce régime montre démontre la difficulté d'obtenir un aperçu fiable des conditions de captivité en France pour l'historien aujourd'hui comme pour les contemporains. Cela est dû, en plus de la diversité des situations, à la connaissance floue de la réalité par les acteurs qui semble échapper à toute emprise. D'où la tendance des deux grands acteurs, des autorités françaises et du CICR, à jouer des jeux d'échelles -à moins que ce ne soit l'inverse. D'une côté, une tendance à l'enjolivement par une normalisation toujours en retard sur le réel ; de l'autre, une dramatisation qui apparaît somme toute assez bien calculée en ce qu'elle offre au Comité une influence incomparable. La catastrophe n'eut cependant pas lieu, mais elle a sans doute contribué à une prise de conscience des autorités responsables et facilité la libéralisation dans la prise en charge du corps du PG, ouvrant à son tour la gestion à des extrêmes souvent inconnus dans les camps. L'essoufflement du système disciplinaire place dorénavant au centre du dispositif de captivité l'employeur qui, contrairement a l'autorité militaire, peut à l'échelle individuelle davantage articuler administration du PG et sa mise au travail.

1787 Pour se limiter au CICR. Le Saint-Siège, outre son aide spirituelle, a également cherché à apporter aide matérielle/soulager les conditions matérielles des captifs allemands en faisant parvenir, via le Secours catholique, 72 tonnes de blés et dix de viande en juillet 1946. Ne disposant pas de moyens de distribution propres et devant le refus de la CRF de prendre en charge sa distribution, l'intermédiaire français s'en remit au CICR. Le comité utilisa alors des camions de la CRF pour distribuer/convoyer ces aliments provoquant les attaques virulentes des organes/des communistes qui dénoncèrent sans état d'âme la collusion entre des forces de la réactions/domination. CNAEF, 6 CO 146, rapport du 18/03/1947 concernant le « rapatriement des PGA ». Rien que pour l'action dentaire, 56 cabinets ont été livrés en France métropolitaine et en Afrique du Nord, soit 50 à 56 000 traitements en moyenne par an, plus de 600 prothèses fabriquées chaque mois à partir des 10 laboratoires installés début 1947 dans les RM…

Chapitre 5 –Comment contrôler les corps et les âmes ? L'assistance spirituelle des PGA

La captivité allemande ne se limite pas, pour les autorités françaises, à l'aspect administratif, même si sa prise en compte constitue la condition nécessaire à l'utilisation maximale des prisonniers dans l'économie nationale, on prend progressivement conscience de la dimension politique de cette captivité. Au fur et à mesure qu'enflent les effectifs, qu'elle concerne une partie croissante des forces vives de la nation allemande -des hommes, souvent jeunes-, certaines autorités françaises comprennent que les PGA ne constituent pas uniquement le symbole de la défaite du national-socialisme, ni même de la reconstruction française en 1945. Peut-être peuvent-ils devenir un élément central dans le règlement de la question allemande, ce *Sonderweg* qui déstabilise le continent européen depuis la fin du XIXe siècle. La captivité devenue politique s'inscrit dans le long terme : *réorienter* le peuple allemand, assurer paix et sécurité en Europe, garantir la puissance française à l'heure où les deux Grands risquent d'éclipser son influence sur le continent.

Paradoxalement, la France est la puissance détentrice qui élabore le plus tardivement une politique culturelle d'ampleur tournée vers l'avenir. Alors qu'elle avait fait du *boche* et de l'Allemagne le principal vecteur de sa mobilisation culturelle depuis la guerre de 1870-1871, mais surtout de la Première Guerre mondiale, elle ne conçoit aucun programme de rééducation qui viendrait accompagner ses revendications économiques. Elle apparaît alors comme uniquement préoccupée par la libération du territoire, puis comme bloquée par l'écran émotionnel que constituent les réactions de vengeance, voire de revanche, consécutives à la Libération. Alors que l'URSS met en place dès avril 1943, le RU et les EUA un an plus tard[1788], des programmes de rééducation, il faut attendre décembre 1946 pour que la France ouvre les premiers centres d'orientation culturelle et considère l'opportunité unique que constitue la présence de près de 600 000 Allemands vaincus -couplée avec l'occupation de leur territoire- pour clore le cycle ouvert en 1870/1914. Estimer que l'Allemand est rééducable, c'est donner un tout autre sens à l'expression « en mains françaises » que celui conféré par la logique militaire, puis *économiciste* dominante.

Le prisonnier n'est plus seulement une force économique corvéable à merci qui répare la faute collective du peuple allemand ; il retrouve une certaine individualité. Les mesures religieuses et idéologiques impliquent une transformation de la représentation sur le

1788 Voir Smith, Arthur, L., *Kampf um Deutschlands Zukunft. Die Umerziehung von Hitlers Soldaten*, Bouvier, 1997; Hilger, Andeas, „Re-educating the German Prisoners of War: Aims, Methods, Results and Memory in East and West Germany", p. 61-76 ; Reiss, Matthias, "The Nucleus of a New German Ideology? The Re-education of German Prisoners of War in the United States during World Wor II", in Moore, Bod; Hately-Broad, Barbara (Ed.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace. Captivity, Homecoming and Memory in Wordl War II*, Berg, Oxford, New York, 2005.

prisonnier, ainsi qu'une modification de la nature des rapports entre détenteurs et captifs. Car la réussite de ces politiques requiert l'acceptation, voire la participation, de l'autre, à savoir… l'ennemi héréditaire. Leur mise en place nécessite une prise de risque qui s'écarte de la logique de police, peut-être de celle de surveillance, pour préférer la confiance dans l'autre. D'une certaine façon, les projets de réorientation proposent une articulation presque à rebours de celle contenue dans la logique de main-d'œuvre, entre collectif et individualité, entre passé et futur, entre héritage et innovation. Se dégage alors une gestion plus libérale, plus globale aussi, des prisonniers. Fondamentalement, ces tentatives, sans remettre en cause l'inégalité des statuts et des rapports entre Français et Allemands favorisent l'apparition de phénomènes de médiations culturelles, dont les religieux vont être une des figures porteuses. Le volet culturel de cette captivité s'appuie sur la complémentarité d'intérêts entre vainqueurs et vaincus : offrir aux prisonniers une assistance spirituelle, les impliquer dans un processus de dénazification permet, à la France, de respecter ses engagements conventionnels, de lutter contre la baisse de moral si nuisible à son effort de reconstruction, et de défendre ses intérêts politiques en contribuant à clore cette guerre de Trente Ans.

La création d'une zone grise[1789] permet la reprise d'expériences héritées de la captivité française en mains allemandes. La prise en compte des âmes et des cœurs joue également en faveur de médiations à grande échelle en légitimant l'intervention d'acteurs extérieurs, que sont, outre le CICR et l'*YMCA*, le Vatican et la COE, le *deutsche Caritas-Verband* et les Eglises protestantes d'Allemagne.

Les mesures prises entre 1945 et 1948 tendent-elle à actualiser un rapport de force hérité du sort des armes entre vainqueurs et vaincus ? Ou, au contraire, l'existence d'intérêts convergents entre autorités françaises et Allemands entraîne-t-elle la le dépassement de l'opposition stricte en faveur d'une dynamique de conversion culturelle ?

J'ai choisi de privilégier un aspect, les actions en matière religieuse, en considérant aussi bien les acteurs, français, prisonniers allemands et tiers, que l'élaboration de *modus vivendi* réglementaire et l'établissement de pratiques, à différentes échelles, qui sont l'origine d'une évolution de la perception de l'ennemi. En effet, l'assistance spirituelle est à l'œuvre aussi bien dans les camps que dans les kommandos, en structure militaire que dans l'espace civil. Elle permet une approche comparative diachronique globale. La pratique religieuse a été choisie aussi en raison de sa dimension déstabilisatrice, presque subversive, sur la dualité des rapports héritée de la guerre : la relation à la foi prétend dépasser l'appartenance nationale. L'exercice cultuel nécessite au moins la bienveillance de la puissance détentrice et, bien

1789 On considère ici l'application « élargie » de la zone grise, celle à l'œuvre dans des sociétés modernes, non dictatoriales. Voir Thanassekos, Yannis, « La « zone grise », un concept problématique ? Présentation de la thématique », p. 15-20 et Mesnard, Philippe, « Primo Levi, cheminement vers la zone grise », p. 21-48, in Mesnard, P. ; Thanassekos, Y., *La zone grise. Entre accomodement et collaboration*, Ed. Kimé, 2010.

entendu, la participation volontaire des PGA. Ce faisant, elle est à même de révéler les phénomènes de médiatisation.

A) Comment résoudre l'inégale desserte pastorale ? Réponses allemandes et interventions françaises (1945-1946)

L'importance de la pratique religieuse en mains ennemies ne date pas de la Seconde Guerre mondiale. Le premier conflit déjà a souligné combien la dimension religieuse se trouve intégrée au processus de totalisation par le biais de la nationalisation de la foi en faveur des buts de guerre. La participation des masses par la conscription, transforme la religion en élément fondateur de la mobilisation culturelle –que résume par exemple le *Gott mit uns /Dieu avec nous*[1790]. Avec la captivité, la pratique religieuse ne cesse pas d'être un enjeu de propagande central : l'exercice cultuel permet à la puissance détentrice de prouver qu'elle respecte l'humanité de ses captifs et le droit international. La religion possède ainsi cette propriété d'être à la fois un possible vecteur de maintien de la cohésion nationale, voire de la mobilisation culturelle, donc de résistance à l'ennemi[1791], et une zone de contact privilégiée entre les prisonniers et leurs geôliers, qui déterminent –voire instrumentalisent- les conditions de possibilité cultuelles. L'exemple des PGF dans le IIIe *Reich* offre un premier exemple de cet entre-deux qu'a étudié Markus Eikel[1792].

Cependant, contrairement à la Première Guerre mondiale, les captifs allemands en mains françaises bénéficient d'un cadre conventionnel élaboré à la suite de l'expérience de ce conflit assez contraignant pour la puissance détentrice. L'article 16 de la Convention de Genève de 1929 stipule en effet que « toute latitude sera laissée aux prisonniers de guerre pour l'exercice de leur religion, y compris l'assistance aux offices de leur culte, à la seule condition de se conformer aux mesures d'ordre et de police prescrites par l'autorité militaire. Les ministres d'un culte, prisonniers de guerre, quelle que soit la dénomination de ce culte, seront autorisés à exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires », ce qui favorise la création des aumôneries des PG à partir de 1940. C'est d'ailleurs à cette date qu'est créée une aumônerie générale des PG en France pour organiser le soutien spirituel des PGF en

1790 Voir notamment Becker, Annette, *La guerre et la foi. De la mort à la mémorie, &914-1930*, A. Colin, 1994.

1791 Pour un exemple parmi d'autres, on renvoie à R.P. Rochereau, *Le séminaire de Notre-Dame de la Merci à Munster et Limbourg. Histoire d'un séminaire de prisonniers français en captivité pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Pierre Téqui, libraire-éditeur, 1919. Qu'A. Bernou soit remerciée pour ce précieux présent.

1792 Eikel, Markus, *Französische Katholiken im Dritten Reich. Die religiöse Betreuung der französischen Kriegsgefangenen und Zwangsarbeiter 1940 bis 1945*, Freiburg i.Br., Rombach, 1999. 3 000 religieux français, soit un dixième du clergé français, se retrouve en 1940 prisonnier en Allemagne. Devant l'attitude réservée des autorités nazies qui entendent maintenir une stricte séparation entre PGF et population civile, la mise en place de structures devient une dimension de la politique de la collaboration. M. Eikel insiste cependant sur l'influence de cette expérience sur les représentations et les rapports entre les deux communautés en dehors des tentatives d'instrumentalisations politiques. Dans une lettre de juin 1942, l'abbé Rodhain, à la tête de l'aumônerie des PG, souligne le rôle de passeur du catholique : il faut « créer ce climat favorable aux relations paisibles entre les ennemies d'hier, mais qui donc saura mieux dans tous les pays l'établir que le prêtre » (p. 405). L'auteur montre l'influence de cette présence française sur le catholicisme allemand.

Allemagne à partir de l'action de 3 000 prêtres PG. Contrairement à celle proposée aux prisonniers français entre 1940 et 1945, l'assistance spirituelle des PGA en France bute néanmoins sur une lacune ecclésiale : le manque d'aumôniers allemands, conséquence pour partie de la politique nazie[1793]. On compte début 1945 40 aumôniers pour 110 000 prisonniers allemands, soit un pour 2 750 PG. En août 1946, 180 aumôniers sont en activité pour 700 000 prisonniers, soit un pour 3 900 PG. Le déséquilibre est encore plus élevé si l'on tient compte des confessions, étant donné les caractéristiques religieuses discordantes entre les prisonniers allemands et leurs détenteurs f : en août 1945, on compte un pasteur pour 3 000 prisonniers protestants ; la COE évalue les protestants à plus de la moitié des 700 000 prisonniers en 1946. Cela corrobore les répartitions confessionnelles des prisonniers fournies par l'aumônerie militaire catholique : 40% de catholiques avant le rapatriement des PG autrichiens, un tiers en septembre. Or, il n'y a, pour 103 dépôts et vingt hôpitaux, que 120 prêtres PG « dont plusieurs incapables d'un ministère très actif ». Cela équivaut, pour les religieux, à desservir sa paroisse principale -le dépôt avec son infirmerie, soit un effectif moyen de 500 catholiques- plus 200 ou 300 villages –les détachements de travail- où se trouvent en moyenne 2 000 catholiques sur les 6 000 PG[1794]. A l'échelle locale, les disparités peuvent être considérables et renvoient à la gestion improvisée des PG. Les autorités françaises ne connaissent pas la religion des captifs et la confession ne joue aucun rôle dans la répartition des Allemands. Les rapports de visite du père Deries mi-août 1945 dans les camps du Nord/Pas-de-Calais et d'Alsace fournissent quelques exemples[1795]

Tableau 17 - Proportion de PG catholiques dans quelques camps des 1ère et 10e RM

Camps	Proportion de catholiques	Proportion de pratiquants
Dourges (Hénin Liétard)	2/5	
Marles	2/5	
Barlin	2/5	
Houdain	½	
Thiers la Grande	2/5	
Douai	½	2/5
Hesdin	2/5	
Dunkerque	½ - 2/3	
Quiérry	½	
Mutzig	1/3	
Haguenau	1/3	1/3 assistent à la messe
Strasbourg	1/3	1/3
Sélestat	3/5	½ ; 150 à la messe quotidienne
Colmar	1/3	1/2
Mulhouse	1/2	

Sources : CICR, C - SCRT- rapports de visite.

1793 En 1942, Hitler avait ordonné de remplacer les postes vacants d'aumôniers dans les unités par des *Weltanschuungsoffiziere* NS, sauf sur le front russe. Voir notamment Gross, Alexander, *Gehorsame Kirche, ungehorsame Christen im Nationalsozialismus*, Matthias-Grünewald-Verlag, 2000 ; Hartmann, Gerhard, *Kirche und Nationalsozialismus*, Topos Plus, 2007.

1794 CNAEF, 6 CO 146, note d'information du 01/09/1946 de l'aumônerie des PG de l'Axe concernant les « PGA en France ».

1795 CNAEF, 6CO 150, document du 14/08/1945 du Père J. Deries concernant le « dépôt 15 – Lens ». Le père Deries est chargé à l'aumônerie catholique des inspections.

Les décalages sont encore plus flagrants chez les protestants en raison de la diversité des obédiences: ainsi dans la 3e RM, 90% des pasteurs sont luthériens.

Ces discontinuités spirituelles sont doublement défavorables aux autorités françaises, qui cherchent à convaincre non pas tant l'opinion allemande vaincue que ses alliés de sa capacité à respecter la Convention et à maintenir par l'exercice religieux le moral de ses travailleurs captifs. Ces disparités sont également contraires aux intérêts allemands, car elles compliquent le processus de cohésion communautaire, voire nationale. Au-delà de l'assistance spirituelle aux prisonniers mêmes, se joue la capacité des Eglises allemandes à assurer la reconstruction de la nouvelle Allemagne sur des bases chrétiennes qui commence dans les camps de prisonniers que leur rapatriement transformera en missionnaires de la reconquête religieuse[1796]. Enfin, ces difficultés préoccupent fortement les organisations confessionnelles internationales, le Vatican et la COE, dont les interventions régulières visent à soulager les PG, mais aussi à affirmer leur présence spirituelle dans une concurrence confessionnelle à peine sous-jacente.

Tous ont en effet senti, à l'exception peut-être de certaines autorités françaises, l'opportunité historique que représente le drame de la captivité, dans le camp comme dans les kommandos, pour les aumôniers comme pour les prisonniers, dans la cure d'âme. Franz von Tattenbach fait le bilan de son expérience d'aumônier catholique dans un camp de prisonnier à partir de 1946. Il rapproche la vie du PG en camp à la vie monacale, confrontée, comme elle, à « la privation de confort, [à] la limitation d'espace, à l'absence de la société féminine, à la vie commune, au déracinement social »[1797]. Il souligne surtout combien la défaite et la captivité sont propices à l'action missionnaire :

> « Au début de la captivité, résume-t-il dans une période aussi rhétorique que réelle, l'affluence aux cérémonies religieuses, aux conférences de l'aumônier, fut énorme. Le choc de la défaite totale, l'effondrement du nazisme et de son idéologie, l'anéantissement du Reich (jusqu'à présent, l'Allemagne n'a ni représentation officielle, ni même des emblèmes nationaux), c'est-à-dire de la patrie, la révélation des crimes commis par les nazis provoquent un réveil des consciences. A beaucoup de prisonniers, le christianisme, surtout l'Eglise catholique, apparut le seul rocher inébranlable au milieu du chaos général des valeurs et des idées ; des officiers SS sont venus remercier l'aumônerie de sa simple présence ; ils ont exalté l'attitude des évêques allemands qui, dans le commencement de la captivité, ont fait valoir leur autorité en faveur des PG. Ce grand réveil des consciences a causé beaucoup de bien ; les conversions et les retours

1796 Le chapitre treize revient sur cet enjeu du rapatriement.

1797 BARCH-MA, B 205/1346, document sur la France sur l'assistance spirituelle : „Die Religiöse Lage der KG in Frankreich" (Film, aus dem Ordner mit Unterlagen von Pater Brass – 12 Anlagen). „Filme über Chartres (Anlagen zu dem Bericht, der sich im Ordner mit „Unterlagen" befindet) du Français von Tattenbach S.J., aumônier catholique d'un dépôt de PG.

de catholiques non-pratiquants ou tièdes datent de cette heure. Parmi les catholiques, il a suscité des âmes qui fréquentent les sacrements, tâchent d'approfondir leurs connaissances religieuses (…) ».

Les aumôniers protestants soulignent combien l'apostolat est plus que jamais décisif en ces temps de remise en cause : « Nous pensons que le but à poursuivre serait la véritable renaissance spirituelle que nous avons le devoir de susciter et d'encourager par tous nos efforts »[1798]. L'enjeu est alors considérable, aussi bien disciplinaire que religieux, humanitaire que politique –faire naître à la foi chrétienne derrière les barbelés- et explique la multiplicité des acteurs et celle de leurs interventions, le tâtonnement réglementaires de la base au sommet, l'originalité des réalisations et la diversité des réactions.

Rapports de visites, témoignages et archives d'institutions permettent de conclure que les premiers temps sont marqués par une réelle ferveur cultuelle, même si toutes les sources ne sont pas unanimes sur l'intensité du phénomène, mais aussi par un problème chronique d'encadrement sacerdotal. Dans cette phase de mise en place des camps entre manques et improvisation, l'assistance religieuse peine à trouver les moyens de son exercice. En 1945, « on manque de tout : pas de calice, ni de patène pour la sainte cène qui est célébrée avec des objets primitifs, tels que des boites de conserves, des verres »[1799]. Les objets cultuels n'échappent pas à la pénurie généralisée.

Les lieux de culte font également cruellement défaut dans ces premiers espaces fermés à l'occupation fortement concurrencée. A côté des services célébrés en plein air, dans une certaine continuité avec la pratique en guerre et un retour à un christianisme primitif, les aumôniers se voient obligés de partager avec d'autres activités à finalités pourtant plus lucratives mais également considérées comme secondaires l'utilisation d'espaces restreints. La cantine le plus souvent, comme au camp de Montpellier, où le prêtre doit faire en plus chambre commune avec le pasteur. Plus au nord, le directeur général des Houillères Nationales ne sait « que faire » face aux demandes de l'aumônier catholique du dépôt 15 pour offrir dans les camps de Lens et de Meurchin un « lieu de culte décent ou une chapelle », précisant que la cantine « peut plus facilement servir de lieux de réunion aux protestants »[1800]. Ces cohabitations forcées ne sont pas rares : sur 39 lieux pour lesquels les rapports de visites comportent une indication, seuls 10% n'ont pas d'espace cultuel, près des deux tiers les

1798 COE, 303.003 (13), note de l'aumônerie militaire protestante aux pasteurs français chargés de l'aumônerie des camps de PG concernant le « mode d'emploi ».
1799 YMCA, X 391.2 (44), Rapport général n° 23 du 01/01/1949 du YMCA, Aide aux PG concernant les « activités d'aide aux PG, 1944-1949 ».
1800 Lewarde, 4441 Arch, document du 09/11/1945 de Duhameaux, PDG des Houillères nationales du Nord- Pas-de-Calais au Président concernant les catholiques.

partagent, le plus souvent entre les deux confessions[1801]. On comprend la préoccupation première de du père Deries, aumônier militaire, en octobre 1945 :

> « Il y aurait un gros effort à faire, - nécessaire il me semble- pour établir, là du moins où il y a un aumônier en permanence, une chapelle distincte de la salle qui sert de foyer et de cantine. Les locaux manquent : on pourrait, ce semble, obtenir une baraque pour cela ; psychologiquement parlant, la chapelle n'est pas un accessoire important surtout mais secondaire. Il importerait aussi que les aumôniers – surtout les catholiques, qui ont à recevoir des confidences, aient leur chambre séparée. Ce n'est pas là question de mieux-être mais de rôle à remplir »[1802].

En effet, cela aiderait sans doute les aumôniers, alors confrontés à un manque d'effectif et surtout à une répartition qui reflétait davantage l'impréparation institutionnelle qu'une politique religieuse préparée avant la victoire. Hans V. souligne dans son compte-rendu comme pasteur de PG à partir de la mi-juillet au camp de Champagné combien l'absence durement vécue de l'aumônerie militaire transforme l'apostolat en un exercice solitaire :

> « Mais en fait, les directeurs de conscience devaient, dans les camps, se débrouiller absolument tous seuls et ne pouvaient compter que sur leur propre esprit d'initiative. Il fallait ainsi donner l'impression, vers l'extérieur, que l'aide spirituelle ne relevait pas d'une organisation mais d'une passion personnelle et de la vie privée de chaque pasteur. A la longue, on ne pouvait s'empêcher de penser que l'*Aumônerie générale* n'était en aucun cas à la hauteur des exigences qui auraient dû être les siennes suite à l'arrivée soudaine de millions de PG. C'est ainsi qu'un nombre important de grands camps ne furent même pas pris en compte car ils n'avaient tout simplement personne pour assurer l'assistance spirituelle, alors que, dans d'autres camps, les forces vives étaient sous-, ou non employées. Dans le camp d'officiers de Champagné, par exemple, se trouvaient plus de vingt pasteurs, et au moins au tant d'étudiants en théologie, qui restaient là sans qu'on ne leur donnât rien à faire. Dans ce cas précis, l'administration française n'autorisa même pas qu'ils interviennent, en remplacement, dans les camps d'hommes de troupe » [1803].

En 1945, sur 110 lieux visités indiquant la présence d'aumôniers, seule la moitié des camps a un aumônier sur place. Cette proportion, insuffisante pour assurer une mission pastorale efficace, reflète l'inégale distribution du personnel religieux[1804] : plus de 30% des camps n'en ont pas en permanence, entre 5 et 10% sont desservis par un non PG ; 11% n'ont aucun aumônier protestant. La misère sacerdotale augmente pour les kommandos. Ce sont 40% des lieux qui n'ont aucune présence ecclésiale, la moitié où elle n'est pas permanente[1805].

1801 A l'opposé, 18% de camps seulement possèdent un lieu de culte spécifique à une confession
1802 CNAEF, 6CO 150, document du 07/10/1945 du Père J. Deries concernant des « observations générales ».
1803 BARCH-MA, MSg 194/200, Bericht du 28/03/1946 de Hans Vogt, Pfarrer, Bullenhein concernant « Die kirchliche Betreuung in französischer Gefangenschaft (29/7/45 – 20/2/46) ».
1804 54,7% catholiques sur place, plus de 30%.
1805 Proportions calculées à partir de 29 kommandos.

Ces conditions influent sur la pratique sacerdotale et sur l'intérêt spirituel des prisonniers. La majorité des camps est grosso modo visitée une fois par semaine, voire plus. Néanmoins, plus de 10% de ces structures n'accueillent jamais de religieux ou de façon très espacée. Sur les 45 détachements visités, la visite pluri-hebdomadaire reste une exception (moins de 5%). Apparaissent ainsi clairement les limites de la fonction d'intercesseur du ministère en faveur des prisonniers. Fin octobre, l'homme de confiance du kommando de la Tuillerie Gillardoni Frères, en Seine-et-Oise, relaie la préoccupation de la moitié des prisonniers protestants qui n'ont ni l'autorisation d'assister au service religieux ni la possibilité d'en dire un eux-mêmes, alors que les catholiques, eux, reçoivent la visite mensuelle d'un prêtre de l'aumônerie des PG, qui célèbre une messe et apporte livres et jeu[1806].

Si le retour à une liturgie nécessairement dépouillée, à un christianisme primitif à dimension missionnaire semble correspondre aux attentes des PG, un tel isolement pastoral n'est pas sans conséquence sur la ferveur religieuse. Les sources consultées évoquent deux périodes initiales : les tout premiers temps sont marqués par une forte participation des PG aux différentes cérémonies, qui donne l'impression d'un véritable retour à la foi après que la défaite a cassé la gangue national-socialiste. Cependant à mesure que le soldat vaincu s'installe dans la captivité, que les conditions de vie se dégradent, que les corps s'épuisent à attendre, l'intérêt pour toute activité spirituelle décline et se concentre sur un noyau de fidèles. En visitant le dépôt 221, début mars 1945, Jacques Courvoisier relève la vigueur de la vie paroissiale que lui décrit le pasteur Theodore Lipps : il y a un culte chaque dimanche dans la salle de spectacles où une chaire amovible est aménagée. Le culte réunit 60 à 100 personnes sur une moyenne de 300 à 400 protestants. Chaque mercredi ont lieu les études bibliques et le ministère auprès des femmes prisonnières internées dans une partie du camp et séparées des hommes. Un chœur s'est constitué et se réunit tous les lundis. Il participe au service divin[1807]. Mais en pasteur avisé, il tempère sagement : « il ne faut peut-être pas trop surestimer ce qu'un de ces aumôniers appelait lui-même le feu de paille du début, mais le fait mérite d'être signalé et considéré avec sérieux ».

Dans leurs rapports de l'automne 1945, les aumôniers notent une participation entre un quart et la moitié chez les catholiques, avec moins d'un quart chez les protestants (les communautés protestantes étant moins encadrées que les catholiques qui ,en plus, bénéficieraient de la desserte du clergé français Pour aucune des deux confessions, l'engouement n'apparaît cependant massif : seuls 20% des lieux visités connaissent une affluence qui dépasse la moitié des effectifs pour les catholiques, et 15,4% pour les protestants. Les exemples locaux contiennent cependant des proportions moins élevées,

1806 'Un prêtre de l'aumônerie des PG

1807 COE, 303.004 (9), rapport du 10/05/1945, de Jacques Courvoisier sur son « cinquième voyage dans les camps de PG ».

comme par exemple au camp de Saint-Louis en Alsace avec 3000 détenus, pourtant bien pourvus en littérature religieuse :

Tableau 18 - Affluence aux services religieux tenus entre juin et août 1945 à Saint-Louis (Alsace)

Cérémonie	Nombre d'offices	Nombre global de participants	Nombre moyen de participants	%
Prières du matin	67		100-180	Quels proport de Protest ?
Etudes bibliques	28	1084	40	
Prières pour SS	21		90	
Cérémonies mortuaires	12		250	43 verst. Kam.
Messe dominicale	11		300-450	
Cérémonies de la cène	1	300		
Cérémonie de la cène pour SS	2	48		
Prières dans le Revier	11	40		

Sources : SHAT, 7 U 251 (23), rapport de l'homme de confiance du 01/08/1947.

La bien moins grande participation des PG en kommando souligne le lien entre la présence d'un prêtre PG zélé et l'intensité de la pratique religieuse. D'après l'abbé Le Meur, les communautés les plus assidues (plus de 60% des effectifs catholiques) se trouvent dans les camps, comme à Cherbourg, à Angoulême ou à Mulsanne, où réside un prêtre et dans les kommandos qu'il peut visiter. Les conditions d'exercice spirituel de la première période sont donc soumises à de fortes contraintes. Dans le même temps, elles affirment le caractère nécessaire de la figure pastorale qui dispose, alors, d'une fenêtre unique pour atteindre les captifs encore sous le choc de la défaite. En juillet 1945, l'aumônier de camp dans la 14e RM, Manfred J., décrit son étonnement devant le quasi- miracle que produit la parole divine sur des soldats qui avaient perdu l'habitude de l'entendre depuis douze ans :

> « Mais ces hommes désespérés pourraient-ils encore entendre quoi que ce soit ? Si la messe était dite dans la *Wehrmacht* auparavant, qu'ils furent peu nombreux à venir ! Cette détresse effroyable conduirait-elle à Dieu ou au désespoir ou dans une somnolence bourbeuse et absurde ? Comme il était difficile de trouver les mots justes pour ces hommes. Nous obtînmes l'autorisation pour un service dominical et nous eûmes peur : combien viendraient ? Et alors se produisit quelque chose d'étranger : il en vint beaucoup plus que ce que nous avions jamais osé espérer. Ils ne vinrent pas tous, il ne vint pas même la majorité, mais beaucoup toute de même. Ils ne vinrent pas par curiosité, car le nombre de participants augmenta de dimanche en dimanche. Dominait une attention comme je n'en avais jamais vécu (…) Tous les messes dominicales furent une lutte contre la désolation et le désespoir » [1808].

Pour de nombreux ecclésiastiques allemands, l'heure de la *Metanouia* serait venue, comme le formule Emil Blum, ancien pasteur du canton de Bern, qui livre son interprétation de la *crise*

1808 COE, 303.005 (2), brief du 30/07/1945 de Manfred Jehle concernant « seine Arbeit als Lagerpfarrer ».

à l'œuvre alors dans les camps. Il faut saisir cette possibilité propice à l'évangélisation avant que les conditions qui ont contribué à le susciter ne deviennent celles qui rendront sourds les PG à un autre discours. Là se joue le destin non seulement de ces captifs, mais de l'Allemagne et des Eglises en Allemagne.

> « La chrétienté doit tirer parti de ce moment où les PG, dépourvus de toute possibilité de distraction autre, sont là, pauvres et prisonniers, pour renforcer l'action ecclésiale des pasteurs allemands dans les camps. Les souffrances inouïes endurées en captivité renforcent le danger de renfermement chez une grande partie des prisonniers. La disposition à s'ouvrir à la Métanoïa risque ainsi d'être détruite ; le prisonnier considère qu'il est injustement traité et accuser autrui lui permet de justifier la culpabilité de son propre peuple. Nous renforçons l'action des pasteurs prisonniers de guerre qui fournissent un bon travail, ainsi que le cœur fidèle de leurs communautés lorsque, par nos visites, nous leur faisons ressentir les liens forts qui unissent la Chrétienté. (…) »[1809].

La charge pastorale auprès des PG contient donc une dimension politique : non seulement la rupture avec le nazisme et le rejet de son idéologie destructrice, mais aussi la crainte d'une emprise possible par le communisme. L'aumônier allemand devient dès lors un médiateur privilégié à l'intérieur de la communauté des PG, et aussi entre les captifs et la patrie. Il n'est pas étonnant que dans sa première lettre aux pasteurs protestants PG en France, la COE les appelle à utiliser leur temps de captivité pour construire sur le plan ecclésiastique la communauté du Christ. L'aumônier devient enfin médiateur entre PG et Français qui partagent avec les Eglises le projet d'éliminer le national-socialisme et progressivement la perception de l'urgence à agir, car le découragement des PG ne signifie pas seulement l'endurcissement des cœurs, mais aussi moins de cœur à l'ouvrage pour la reconstruction[1810]… C'est notamment lui qui met en place et dirige la *Lagergemeinde*, qui contrôle le processus de réintégration des PG dans les Eglises.

Par ce biais, l'aumônier entre dans le dispositif de captivité, en guide spirituel de la communauté de fidèles et en intermédiaire. On lui rend d'ailleurs mille services. « Combien de tableaux d'autels, rappelle von Tattenbach, ont été peints par des artistes non -pratiquants, voire incroyants ! Cette sollicitude veille aussi sur la santé de l'aumônier. Elle est souvent, chez les non-catholiques, le signe d'une profonde reconnaissance pour de petits services rendus ou simplement pour la visite de l'aumônier à un commando isolé. On recherche

1809 COE, 303.004 (3), rapport du 31/10/1945 d'Emile Blum concernant la période du « 10/6 au 31/10/45 ».

1810 L'aumônerie générale aux prêtres français qui s'occupent des PG : « Les prêtres français rencontreront une grande compréhension auprès des autorités militaires car elles connaissent l'importance du facteur religieux pour le moral et pour le rendement des PG ainsi que pour le redressement de la mentalité allemande », s.d., CNAEF, 6 CO 146, mémento de l'aumônerie générale aux Prêtres français s'occupant des « PGA » ; Jacques de Schlepper, à Aniche , écrit à son frère à propos des PG protestants : « En effet si l'on veut vraiment parler de rééducation des allemands, il faut que tout soit mis en œuvre pour en faciliter les moyens, et l'un de ces moyens, le meilleur même, est sans aucun doute le ministère de la cure d'âme et du témoignage chrétien » .

l'amitié de l'aumônier ; on est fier de l'avoir trouvée. Cette bienveillance s'étend quelquefois à tous les camarades du commando. Chez certains, elle remplace la religion (« Religion-Ersatz »), perdue depuis longtemps »[1811].

Cependant, ce statut médian n'est possible qu'avec le concours des Français qui garantissent à l'aumônier, un logement à part, du moins séparé du commun des PG, qui le distingue disciplinairement, comme au camp de Dentsche dans le Haut-Rhin, où le « pasteur dort dans un coin de la grande salle avec les membres de la police du camp », une exemption de travail, plus tard une liberté de circulation, une possibilité de correspondance non limitée … Ces positions ne sont pas uniquement le fait d'initiatives de commandants bienveillants. La première circulaire relative au service de religieux des PGA prise dès décembre 1944 reconnaît en effet aux aumôniers allemands un statut particulier qui les assimile au personnel sanitaire et leur garantit des avantages extraordinaires : logement séparé adapté aussi bien aux entretiens individuels qu'aux « causeries morales et confessionnelles », meilleures solde, alimentation alignée sur celle reçue par le *Stammlager*, autorisation du port d'insigne spécifiques[1812].

En accordant ces privilèges, les autorités instituent un différentiel d'autorité entre un personnage centripète et des périphéries spirituelles à irradier. Dès lors, l'aumônier entre, qu'il le veuille ou non, dans une cohabitation particulière avec les autorités français et un rapport de pouvoir avec les autres protagonistes du dispositif de captivité. A l'échelle des camps et kommandos, la qualité de son ministère sacerdotal doit beaucoup à l'empathie des commandants, souvent eux-mêmes bons chrétiens, qui décident la construction de chapelle, facilite l'organisation des cérémonies, plus tard les sorties vers les kommandos… comme à l'hostilité de certains chefs de kommando, beaucoup moins prompts à accéder aux demandes en matière spirituelle. L'aumônier doit également composer avec l'administration civile française et surtout la direction allemande du camp qui peut soutenir ses efforts, si elle le perçoit comme un adjuvant, ou bien chercher à les contrecarrer, si elle le considère comme un concurrent. Aux yeux de certains *Lagerführer* encore bruns ou déjà rouges, l'habit fait le moine : l'aumônier est vite paré des oripeaux de l'Eglise comme institution statique, réactionnaire. La concurrence peut aussi jouer entre les deux confessions, d'autant que les inégalités de fait favorisent les sentiments de concurrence.

Assurer la réussite d'une telle mission dans des circonstances aussi défavorables oblige détenteurs comme captifs à négocier des innovations structurelles et rendre l'assistance spirituelle effective. Les aumôniers protestants et catholiques ont favorisé l'esprit

1811 BARCH-MA, B 205/1346, document sur la France, „Die Religiöse Lage der KG in Frankreich", *op. cit*.
1812 CICR, G 5 – 257, note du 28/12/1944 concernant le « service religieux dans les dépôts de PGA ».

œcuménique caractéristique des Eglises de la captivité[1813]. Elles favorisent surtout la recherche de solutions de quatre ordres : une meilleure répartition des aumôniers existants à l'échelle nationale, une liberté de circuler étendue ; des relations plus étroites avec le clergé français local ; un approvisionnement approprié en objets cultuels. Autant de pistes qui favorisent une interpénétration croissante entre les vainqueurs et vaincus, qui supposent de concilier nécessité disciplinaire et confiance minimale, jusqu'à l'intervention croissante de tiers, d'Allemagne ou du Vatican. La médiation n'a en effet d'efficacité que si le lien entre l'aumônier et le groupe est suffisamment pérenne et unique pour assurer une transmission de valeurs et postures, autrement dit pour exercer un pouvoir sur les PG en tant que communauté et devenir un élément du régime de captivité[1814].

La solution vient d'abord des services français responsables spirituellement des PG, les aumôneries catholique et protestante[1815]. Rattachée depuis 1943 à l'aumônerie générale, elle possède une surprenante latitude d'action dans une période et un domaine extrêmement sensibles. Faisons, pour expliquer une telle hardiesse institutionnelle en faveur des prisonniers allemands, l'hypothèse qu'elle peut tirer profit des deux sources de son positionnement. D'une part, l'aumônerie partagerait avec les militaires une certaine conception des rapports sociaux fondée sur l'ordre et le respect de la hiérarchie. Sans remonter aux similitudes entre l'ordre militaire de la caserne et celui religieux du monastère, on peut avancer que les deux institutions se retrouvent pour partie dans une commune culture disciplinaire. Ses premières interventions consistent à créer un cadre institutionnel qui a l'avantage, pour la DGPG, de favoriser la *disciplinarisation* des corps et des âmes qu'elle promeut de son côté.

D'autre part, l'engagement en faveur des vaincus repose sur une fidélité au message chrétien en double écho à l'amour des ennemis prêché par le Christ dans son sermon sur la Montagne[1816] ainsi qu'à la charité envers le prisonnier reconnu lors du Jugement dernier[1817]. Filiation qui appelle d'autant plus à transcender les héritages politiques vengeurs qu'elle peut s'appuyer sur l'héritage de la Seconde Guerre mondiale en matière spirituelle. L'expérience de l'assistance religieuse des 3 600 prêtres français en captivité fonde l'entraide que

1813 Comme le constate un délégué de l'*YMCA* dans l'utilisation commune des objets de culte sans qu'il est besoin d'intervenir SHAT, 1 K 284 (39), document n° HA/mo du 03/09/1945 de l'YMCA à l'abbé Le Meur concernant les « objets du culte en commun »..

1814 Une RM correspond environ à dix diocèses.

1815 Pour une présentation générale de l'institution, voir Boniface, Xavier, *L'aumônerie militaire française (1914-1962)*, Les Ed. du Cerf, Paris, 2001, notamment le chapitre « L'aumônerie militaire de 1945 à 1962, une institution permanente entre la paix et la guerre froide », les pages 356-368 sur « L'aumônerie des prisonniers de guerre de l'Axe, une œuvre de miséricorde », et les pages 377-399 sur l'organisation de la structure.

1816 *Bible*, évangile selon Matthieu, 5, 43-44 : « Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu aimeras ton prochain* et tu haïras ton ennemi. Et moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux (…) ». C'est d'ailleurs le titre choisi par Charles Klein pour son ouvrage sur l'aumônerie catholique des PGA, *Et moi je vous dis : « Aimez vos ennemis »*, SOS Ed., 1989.

1817 *Bible*, évangile selon Matthieu, 25, 36 : « nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi ».

l'aumônerie se propose d'organiser en faveur de ceux qui manquent de tout[1818]. « Mieux que personne, rappelle l'abbé Le Meur en septembre 1946, ils se rendent compte des exigences d'un ministère auquel ils se sont adonnés pendant cinq ans. Etant d'ailleurs proportionnellement vingt fois plus nombreux parmi les prisonniers français que les prêtres allemands ne le sont parmi leurs prisonniers, ils sont les premiers à aider leurs confrères allemands ou à les remplacer parce qu'ils connaissent les difficultés et l'importance de cet apostolat »[1819]. L'aumônerie militaire met en avant la communauté de foi avec les prisonniers. Sans dire si une telle attitude est également mue par une commune finalité de reconstruire l'Europe sur la base chrétienne d'un *christliches Abendland*[1820], on peut souligner que ce message chrétien présente l'avantage pour les autorités françaises de soutenir leur projet politique de réorientation de l'Allemagne à partir du modèle français. Cela explique pourquoi nombre de mesures préconisées se fondent sur une prise en charge des aumôniers allemands par leurs coreligionnaires français.

On comprend également pourquoi l'intervention de l'aumônerie n'attend pas les plus grands déséquilibres spirituels de 1945, mais se produit dès l'arrivée des premiers PGA en Afrique du Nord en 1943. Une fois sur le continent, devant le changement de nature de la captivité en mains françaises, l'aumônerie s'adapte cependant rapidement : alors que l'aumônerie générale ne compte qu'un aumônier affecté aux PG en Afrique du Nord. Elle crée en 1945 une direction de l'aumônerie des PG de l'Axe à Paris qui compte deux, puis à partir d'avril trois aumôniers[1821]. A partir de juillet, un aumônier militaire est adjoint, pour chaque culte, au chef de service de l'aumônerie. DGPG. L'organisation et les missions des aumôneries traduisent leur double appartenance originelle. Leurs responsables catholiques et protestants reflètent la continuité avec le savoir-faire acquis lors du conflit mondial, la permanence du message chrétien, et l'importance politique attachée à cette mission par les militaires qui font confiance à ces religieux français qui ont tant œuvré pour leurs compatriotes au cœur du Reich ennemi.

1818 Voir Eikel, Markus, « Pioniere der Aussöhnung ? Erfahrungen französischer Katholiken in Deutschland 1940-1945", dans *Dokumente. Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog*, Heft 4, August 2000, p. 335-341.

1819 CNAEF, 6 CO 146, note d'information du 01/09/1946 de l'aumônerie des PG de l'Axe concernant les « PGA en France ».

1820 Cette idéologie d'un « Occident chrétien » a joué un rôle structurant dans le discours des Eglises et plus largement des forces conservatrices allemandes d'après-guerre. Voir par exemple Vosskamp, Sabine, *Katholische Kirche und Vertriebene in Westdeutschland. Integration, Identität und ostpolitischer Diskurs 1945-1972*, Verlag . Kohlhammer, 2007, Stuttgart: „Im Zuge der Re-Christianiserungshoffnungen der katholischen Kirche nach 1945 konnte auch der Gedanke des christlichen Abendlandes als « Utopie der Antimoderne reaktiviert und –zumindest in den frühen 1950er Jahren- über konservativ-katholische Kreise hinaus wirksam gemacht werden Nationalstaatsidee und vor allem der Reichsgedanke erschienen gründlich diskrediert und der orientierungssuchende bürgerliche Zeitgeist verlangt nach einer sinnstiftenden, religiös untermauerten Ordnungsvorstellung für das zukünftige Europa als christlichsupranationale Gemeinschaft", p. 225.

1821 Il faut souligner l'inégale importance des fonds d'archives des deux aumôneries, reflet sans doute de la place privilégiée/dominantes des catholiques dans la culture et l'institution militaire. Nombreux d'informations sont donc tirées de documents produite par l'aumônerie catholique. Précisons enfin que sans surprise, l'aumônerie israélite n'a pas eu à intervenir en faveur des PGA. Quant aux chrétiens orthodoxes, nous en avons trouvé mention en octobre 1944 lorsque l'abbé Le Meur recommande d'autoriser Mgr Mathieu, évêque polonais orthodoxe, à visiter les camps et prisons de la région parisienne pour soulager les besoins spirituels de ses coreligionnaires.

L'abbé Le Meur devient directeur de l'aumônerie catholique, rue du Cherche-Midi. Il a pour adjoint l'abbé R. Calvet et peut compter sur le soutien de l'abbé Rodhain, adjoint de l'aumônerie générale. A partir d'avril 1945, le pasteur Wencelius est rattaché à la DGPG pour l'organisation technique de l'aumônerie protestante. Il a pour adjoint le pasteur Weiss, originaire d'Allemagne. Il le restera jusqu'en décembre avant d'être remplacé par l'aumônier Weiss, précédemment responsable de la surveillance du séminaire de théologie à Dejlfa, avant d'être affecté à la censure dans les bureaux parisiens[1822].

Administrativement, les deux services calquent l'organisation militaire pour s'adapter aux urgences pastorales des prisonniers en métropole et se décentralisent donc. A partir de juillet, la DGPG institue, à la demande des aumôneries, un aumônier auxiliaire adjoint de l'aumônier régional dans chaque RM spécifiquement chargé des PG : 20 –soit un pour six départements- même si seules quatorze RM ont été pourvues, puis neuf à partir de novembre 1947 avec la réduction des conscriptions militaires .Ces aumôniers auxiliaires sont ainsi censés faciliter à l'échelle locale la liaison entre besoins allemands et clergé français. La création de cet échelon préfigure la double fonction de l'assistance spirituelle : encadrer les aumôniers PG par des religieux français germanophones, presque tous recrutés en Alsace et dans l'Est ; les protéger d'une hostilité manifeste chez certains militaires des unités de gardes. L'aumônerie associe donc échelon militaire et hiérarchie ecclésiale dans un mouvement de décentralisation : à l'échelon de la DIPGA, un aumônier militaire chargé d'inspecter les aumôniers des dépôts et détachements ; à l'échelon des RM, un aumônier auxiliaire adjoint à l'aumônier régional pour assurer l'organisation et la coordination du service religieux des PGA. Deux derniers échelons sont prévus fin juillet, mais réalisés de façon moins contraignante : à l'échelon départemental, un aumônier diocésain conventionné, qui représenterait l'autorité religieuse du diocèse pour les questions relatives aux PG et assurerait dans le cadre diocésain la marche de l'aumônerie des PGA ; à l'échelle des camps et kommandos, des aumôniers conventionnés chargés du service religieux en l'absence d'aumôniers allemands[1823].

Cette interdépendance explique l'originalité qui consiste à faire assumer par le même service l'administratif et le caritatif. Le Comité catholique de secours[1824], héritier du service d'information du Vatican de la Maison Carrée des pères blancs à Alger, s'installe rue saint-Dominique à Paris, dans les locaux du service d'information du Vatican créé en 1944-1945 pour l'envoi des Missions vaticanes dans les camps de concentration libérés et pour l'assistance spirituelle au PGF rapatriés. Jusqu'en juin 1946, le même personnel assure, à côté

1822 Son successeur sera le pasteur Lienhard. SHAT, 1 K 635 (9), document 2326 PG/A du 16/01/1945 du pasteur Sturm à Olivier béguin, Secrétaire de la COE concernant l' « organisation de l'aumônerie ».
1823 SHAT, 1 K 284 (40), projet du 28/07/1945 concernant l'organisation de l'aumônerie militaire des PG de l'Axe.
1824 Désormais abrégé en CCS.

de ses tâches administratives, une mission caritative, facilitée par l'imbrication des canaux militaires et spirituels. Les publications du CCS sont par exemple censurées par leur éditeur, l'aumônerie militaire. Cette liaison permet la mise en place d'actions charitables pour l'ensemble de la communauté ecclésiale derrière les barbelés: aux laïcs, le CCS fournit -en partie grâce au concours du *deutschen Caritasverbandes*- une littérature adaptée ; aux prêtres, le matériel nécessaire à l'exercice de leur sacerdoce (valises-chapelles, ravitaillement liturgique, livres, lettre mensuelle de pastorale pratique…) ; aux séminaristes, l'aide pour la poursuite des études par l'envoi des fournitures indispensables[1825].

L'insertion dans le fonctionnement de l'armée vise à assure, à la fois, aide et contrôle, soutien et discipline. L'aumônerie militaire protestante souligne ainsi l'intérêt à renforcer les contacts personnels entre pasteurs français et allemands : cela, affirme-t-elle, « nous permettra à la fois d'exercer une influence désirable sur la vie spirituelle des PG, de connaître leurs besoins et leurs tendances, et d'agir en conséquence », de contrôler « les qualités chrétiennes » des aumôniers susceptibles d'être nommés par l'autorité militaire grâce à l'avis des pasteurs français[1826]. Seule condition cependant à la réussite de l'association entre discipline et médiation : « il ne faut en aucun cas que les prisonniers puissent penser que leur paroisse de captivité est administrés par un Français. Celui-ci doit leur apparaître comme un ami secourable pouvant les aider à sortir des difficultés que rencontre la desserte de leur communauté ». Reste à savoir comment concilier ces missions. L'intérêt dépasse d'ailleurs la population prisonnière en territoire français: encourageant les diocèses à venir compléter les six RM non pourvues en aumôniers adjoints, l'aumônerie militaire catholique souligne combien ce « geste (…) toucherait considérablement l'épiscopat allemand très attentif et reconnaissant pour ce que fait l'Eglise de France pour les PGA »[1827].

Très vite en effet, la détresse spirituelle des prisonniers, l'incapacité des autorités françaises à apporter seules des réponses adéquates et le devoir de charité chrétienne, non dénué d'un souffle de reconquête, entraînent l'intervention d'acteurs confessionnels internationaux autres que le CICR, avec leurs réseaux et des moyens considérables. Le Vatican est très vite et très tôt présent par le biais du CSS[1828]. La considération due à son engagement pendant la guerre en faveur des PG, la proximité des autorités françaises avec la religion catholique justifient le bon accueil aux interventions du Saint-Siège par le pouvoir républicain. Le Vatican peut alors profiter à plein de ses accès dans les camps français pour toucher le plus grand de PG et les sensibiliser à son message. Noël 1945 est ainsi l'occasion calendaire de monter de concert

1825 CNAEF, 6 CO 146, mémento de l'aumônerie générale aux prêtres français s'occupant des « PG de l'Axe ».
1826 COE, 303.003 (13), note de l'aumônerie militaire protestante aux pasteurs français chargés de l'aumônerie des camps de PG concernant le « mode d'emploi ».
1827 CNAEF, 6 CO 146, document n° GLM/GD de l'aumônerie des PG de l'Axe.
1828 Voir Papeleux, Léon, *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre (1939-1945)*, Institut historique belge de Rome, Bruxelles – Rome, 1991.

avec l'aumônerie catholique une opération en faveur des prisonniers : 500 000 images de Noël avec, au verso, un texte choisi parmi les messages pontificaux, sont imprimées ; les 160 prêtres allemands devraient, pour leur dévouement dans la cure d'âme, recevoir une pyxide et les 300 séminaristes de Chartres un vêtement chaud, sans oublier les malades des hôpitaux[1829]. Si le programme connaît quelques modifications –la custode laissant ainsi la place à des livres de théologie- le Saint-Siège dépense 1 350 000 millions de francs pour sa réalisation. Il est alors assuré, par l'aumônerie militaire, que « ces différents cadeaux de Noël comporte[ront] une carte imprimée par [ses] soins « OFFERT PAR LE SOUVERAIN PONTIFE A L'OCCASION DE NOEL » dans le genre de celles qu'elle a éditées en 1942 et 1943[1830].

Les instances protestantes internationales, également très inquiètes par le sort des prisonniers, ont plus de mal à tirer profit de cette situation historique et retirer, du réconfort apporté, de la reconnaissance. La Commission œcuménique des Eglises[1831]- bénéficiant jusqu'en février 1946 d'une autonomie institutionnelle relative vis-à-vis du Conseil du même nom avant de le réintégrer et devenir la Commission du Conseil œcuménique- est représentée en France par le pasteur Emil Blum jusqu'au 30 avril 1947, date à laquelle son Martin Wilhelm lui succède[1832]. Dès son arrivée, à mi-automne 1945, E. Blum entreprend un tour de France des dépôts de PG. Il estime pouvoir entièrement les visiter d'ici avril 1946. Très vite il fait état des obstacles rencontrés au développement de son ministère d'aide spirituelle aux PGA : à l'encontre des représentants catholiques, l'aumônerie militaire protestante, méfiante en raison de sa nationalité allemande, lui refuse ses demandes de laissez-passer jusqu'à la fin de l'été. Il doit accepter la présence d'un interprète français lors des visites exceptionnelles. Moins fort vis-à-vis des autorités françaises, la COE ne dispose pas non plus du monopole spirituel en faveur des protestants[1833] et doit s'affirmer vis-à-vis de *l'YMCA* déjà très bien implantée et reconnue. Hébergé dans ses locaux, le délégué de la COE se sent réduit en cette période de mise en place à l'état de secrétaire, sans chambre ni accès aux livres. Il faut du

1829 CNAEF, 6 CO 151, projet concernant le« cadeau de Noël du souverain pontife aux PG de l'Axe en France ».
1830 CNAEF, 6 CO 151, projet n° RB du 04/12/1945 de Le Meur à Mgr Roncalli concernant le « budget pour les cadeaux de Noël offerts par le Vatican aux prisonniers allemands ». (projet).
1831 Créée lors en 1938 à Utrecht afin de témoigner de « l'affection fraternelle des Eglises du monde entier » pour les PG, elle voit son action spirituelle restreinte à l'envoi de livres suite au refus des nazis d'autoriser les visites à ses représentants. La défaite allemande entraîne un double changement institutionnel. En 1945, elle est dirigée par le pasteur Alphonse Koechlin, assisté par Jacques Courvoisier comme vice-président et Olivier Béguin comme secrétaire. Voir la these de Delphine Debons *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action hmanitaire Durant la Deuxième Guerre Mondiale (1939-1948)*, université de Genève, 2010. Je la remercie de m'avoir donné à lire sa partie sur « Organiser l'assistance spirituelle sur la base des Conventions de Genève de 1929 », p. 65-158.
1832 Il quitte ses fonctions fin 1947 pour se consacrer à l'aide spirituelle des TCL. Le Dekan Linder le remplace. M. Wilhelm sera très critiqué par E. Blum et l'Eglise réformée de France qui paie son salaires. Ils considèrent qu'il agit davantage comme représentant de l'influence calviniste barthiste que de la COE.
1833 SHAT, 1 K 625 (9), document n° 806-19 du 06/08/1945 du capitaine Wencellius à O. Beguin sur les « rapport avec la COE » ; 1 K 625 (10), lettre du pasteur au général Buisson du 08/11/1945 sur l'aumônerie protestante.

temps et deux menaces de départ, devant la « forte résistance » à son travail, pour qu'une synergie se crée fondée sur la reconquête des âmes.

Les deux confessions ne bénéficient pas non plus d'un hinterland institutionnel de même qualité. Les catholiques allemands peuvent s'appuyer sur la très puissante organisation caritative, le *deutsche Caritasverband* capable de rapidement mobiliser ses ressources selon la partition désormais courante : envoi de la littérature religieuse, moderne et classique, mais également des vêtements et d'alimentation, pour tous les prisonniers ; mise en place de parrainages en faveur des séminaristes. Les organisations protestantes allemandes sont plus lentes à intervenir, en raison notamment de leur lien plus compliqué avec le régime nazi. C'est seulement en octobre 1945 que le Conseil de l'Eglise protestante en Allemagne peut nommer un responsable, en la personne de Müller, pour l'aide aux PGA. Il s'active alors à envoyer des livrets de chants. Le décalage s'explique aussi par les énormes besoins en matière pastorale en Allemagne même. Les acteurs allemands peinent à trouver une juste perception des priorités et une répartition juste des besoins entre les frères derrière leurs barbelés et les nécessités de l'après-guerre en Allemagne. Ils demandent donc la libération de pasteurs PG, djà largement déficitaires en France.

Résoudre la question de la pénurie d'aumôniers suppose d'en augmenter l'effectif, ou procéder à une meilleure répartition spatiale selon les camps et le nombre d'âmes à conduire. La DGPG est la première à réagir. La circulaire fondatrice du 28 décembre 1944, élaborée par le général Boissau, avec l'aide de l'abbé Le Meur et Jean Rodhain, prévoit que le service religieux est « assuré en principe par les aumôniers officiers (*Kriegspfarrer*) nommés par les autorités militaires de leur nation ». Leur nombre est d'autant plus insuffisant qu'ils sont conventionnellement placés dans les camps d'officiers. Pour la très grande majorité des PG esseulés, les autorités françaises créent une nouvelle catégorie d'aumôniers, les « auxiliaires ministériels du culte », les *Lagerpfarrer* -le plus souvent des aumôniers mobilisés comme soldats dans la Wehrmacht- « se trouvant parmi les prisonniers, agréés comme tels par l'autorité religieuse de leur confession, proposés par l'aumônier militaire français, chef du service de l'aumônerie des PG de l'Axe de leur confession et nommés par l'autorité militaire française ou par le ministre du culte français, provenant des aumôneries militaires ou clergé local »[1834]. Assimilés au personnel sanitaire, ils bénéficient des mêmes avantages que les aumôniers militaires ennemis : dispense de travailler, tenue distinctive avec la croix sanitaire sur le côté gauche de la vareuse, pour les titulaires.

1834 CICR, G 5 – 257, note du 28/12/1944 concernant le « service religieux dans les dépôts de PGA ». SHAT, 1 K 625 (11), lettre n°3751-PG/2 du 02/08/1945 de l'aumônerie militaire protestante aux pasteurs français chargés de l'aumônerie des camps de PG concernant l'organisation du travail.

Le renfort doit venir de l'extérieur, car le déficit s'accroît avec les transferts d'autant que les autorités américaines avaient libéré les aumôniers militaires allemands lors de la cession des camps en France. En octobre, l'EMGDN, grâce sans doute aux sollicitations des catholiques français, demande au colonel Montgomery de remettre également cette catégorie de prisonniers pour assurer l'assistance des dépôts et chantiers français. Mais cela ne suffit pas à établir un équilibre: fin janvier 1946, il y a toujours 114 prêtres pour l'ensemble des dépôts et hôpitaux en France. L'abbé Le Meur envisage d'autres pistes. Il suggère à la DGPG de demander aux autorités américaines des ministres du culte PG -une centaine pour le culte catholique. Surtout, il fait appel aux évêques allemands pour qu'ils envoient des aumôniers volontaires dans les camps de PG, s'inspirant directement de son expérience en faveur des PGF en mains nazies. Bientôt, l'Eglise protestante d'Allemagne, sollicitée, promet l'envoi de renforts sacerdotaux. C'est le début d'une opération de mobilisation de grande envergure en faveur des « frères derrière les barbelés »[1835]. Mais les résultats ne comblent pas le déficit, désormais structurel, aggravé avec les pertes pour rapatriements sanitaires. Dans ces conditions, la solution de la moins mauvaise répartition spatiale possible n'est pas à envisager.

Pour 800 000 PG, on compte 120 prêtres PG, soit un pour 6 600 prisonniers ou 200 kommandos en moyenne. Les 50 000 PG de la région de Chalons - Nancy sont desservis par neuf prêtres. Les sept dépôts de la région de Marseille en comptent dix pour 70 000 PG ; aucun pour les 10 000 PG de la région de Paris[1836]. A effectif constant, les mutations deviennent une gestion du moindre mal d'autant plus aléatoire que les autorités françaises ont beaucoup de mal à connaître l'état réel des troupes : en février 1946, les listes des prêtres PG ne sont toujours pas à jour. Le travail de recensement des prêtres PGA a permis d'en trouver 41. Toutefois, il est impensable que l'aumônerie générale accède aux demandes de libération des aumôniers prisonniers. L'objectif fixé d'au moins un aumônier par camp est donc difficile à atteindre.

Très tôt s'impose alors une troisième solution pour renforcer le corps des aumôniers et d'améliorer la qualité de prise en charge : faire appel au clergé français local. Les aumôneries catholiques et protestantes ont ainsi nommé des aumôniers français « partout où cela était nécessaire »[1837], sûres de trouver parmi les anciens prisonniers des prêtres et des pasteurs volontaires. En 1945, une centaine de pasteurs français ont été habilités à assumer un tel service[1838]. En février 1946, la COE compte 420 pasteurs et 70 civils français pour desservir

1835 Elle est analysée dans le douzième chapitre.
1836 BARCH-MA, B 205/1473, Bericht du 01/02/1946 de Caritas Verband concernant la « Besprechung mit Abbé Le Meur ».
1837 SHAT, 1 K 284 (46), rapport du 22/01/1946 concernant la « journée d'études des aumôniers régionaux ».
1838 COE, 303.003 (13), document n° 2323 PG/A du 15/01/1945 du pasteur Sturm à Olivier Béguin, *OK für Pastoration der KG* concernant l'« organisation générale de l'aumônerie des PG; activité des pasteurs allemands; relations directes entre le

la « poussière de commandos »[1839]. Mais ce n'est pas non plus la panacée, tant les obstacles se multiplient : surcharge de travail pour ces Français qui ont tant à faire avec leur propre paroisse, impossibilité d'accéder aux détachements de travail, barrière linguistique… Il faut donc travailler à l'échelle locale.

Le règlement de décembre 1944 incluait encore une possibilité de mobilité assez libérale pour les aumôniers allemands, permettant une application maximale de l'article 16 de la Convention, pratiquée déjà par les aumôniers français dans le IIIe *Reich* : l'article V du règlement aménage aux aumôniers la possibilité d'accompagner jusqu'à la frontière les trains sanitaires et prévoit l' « envoi périodique (…) pour visiter les annexes et les chantiers importants »[1840]. Néanmoins, toutes ces sorties dépendent d'une condition qui va rapidement se révéler rédhibitoire : un gradé français doit toujours les aumôniers. La géographie des kommandos et la pénurie structurelle du personnel d'encadrement du SPGE limite considérablement l'apport de telles dispositions …Le pasteur R. Redalie salue la nomination d'un aumônier à Lens mais se demande à quoi elle servira s'il ne peut pas se déplacer, comme c'est le cas au camp de Liévin disposant théoriquement d'un aumônier mais toujours absent faute de moyen de transport et d'accompagnateur[1841].

Ces nombreuses pénuries mettent en évidence le hiatus grandissant entre la desserte spirituelle pensée selon l'ordre des camps- la logique disciplinaire, et la dynamique contraire de la mise au travail des PG avec leur dissémination dans le milieu civil. Le problème de la desserte des kommandos toujours plus nombreux exprime spatialement les tensions dues au chevauchement entre deux logiques : l'une, militaire, continue à concevoir les relations entre Allemands et Français sous le prisme du rapport entre vaincus et vainqueurs ; l'autre, sécuritaire, dévalorise la mobilisation culturelle héritée de la guerre au profit d'une mobilisation économique fondée sur l'effacement de l'altérité des deux statuts. On comprend ainsi qu'en juillet 1945, la DGPG impose aux aumôniers, outre les insignes prévus depuis1944, le port d'un brassard distinctif blanc et violet, comme du côté des aumôniers le malaise grandissant à être accompagné, en milieu civil, de sentinelles armées. L'exercice spirituel contient donc cette zone de contact, à la fois spatiale et culturelle. D'où le caractère impraticable de la proposition de pouvoir disposer « de façon permanente » d'un homme

---

Conseil œcuménique et les PG; relations avec l'aumônerie américaine au sujet des PG; séminaire théologique de Djelfa; besoins ».

1839 COE, 303.001, PV du 01/02/1946 de la COE concernant la « séance de la Commission œcuménique pour l'aide spirituelle aux PG ».

1840 L'esprit libéral se retrouve également dans une autre type de circulation avec l'autorisation de libre correspondance par l'intermédiaire du commandant du dépôt avec l'aumônerie militaire. Cette disposition est centrale car elle est une condition nécessaire pour que les besoins moraux et matériels des aumôniers remontent jusqu'à Paris et soient éventuellement satisfaits.

1841 COE, 303.008 (7), document du 04/12/1945 du Pasteur R. Redalie, Liévin à E. Blum concernant les « pasteurs dans le Pas-de-Calais, courrier ».

d'escorte[1842]. C'est en somme du milieu civil que doit venir la solution. Reste à savoir combien de temps il faut pour réduire l'écart entre les représentations et les réalités.

Fin octobre 1945, le commandant de la 14e RM fait le constat de l'impossibilité pour les aumôniers PG de réaliser leur mission pastorale, tant le réel empêche l'application des mesures prévues : la dispersion des kommandos et le manque de moyens de locomotion rendent difficile leur accompagnement. Il suggère donc à la DGPG un « élargissement du statut » des aumôniers :

> « Certains aumôniers PG pourraient être autorisées à circuler sans accompagnement en se conformant aux mesures suivantes : ils revêtiraient dans leurs déplacements une tenue ecclésiastique, seraient munis d'une pièce d'identité militaire, d'une autorisation de circuler seul, d'une feuille de déplacement à faire viser à l'arrivée et au départ par un membre du clergé local avec apposition du timbre de la paroisse ou de la maison ; ils seraient hébergés par le clergé français ; ils seraient autorisés à avoir de l'argent français pour subvenir aux frais éventuels, cet argent pourrait être fourni par les bénéfices de cantine, soit par le solde ou l'avoir personnel de l'aumônier, soit par une contribution de l' aumônerie »[1843].

La libéralisation proposée de la DRPG est en fait une transition qui prend acte de l'inversion du rapport de force des deux logiques : elle part de la liberté de circulation sans escorte en milieu civil pour trouver ensuite des garanties de surveillance. L'attention est ainsi portée sur les points de contact qui sont désormais civils, renforçant la médiation du clergé français. Le colonel commandant de la DRPG a toutefois conscience que cette évolution doit tenir compte des réactions de l'opinion publique. Il pose ainsi de choisir ceux des aumôniers qui parlent français, ont la confiance des autorités militaires françaises et offrent du point de vue ecclésiastique des références -comme l'appartenance à une institution religieuse sérieuse dirigée par des Français- susceptibles de prouver la finalité purement spirituelle de leur mission. Exactement à la même époque, Emil Blum de la COE formule une proposition similaire, autorisant un ou deux pasteurs, nommés « prisonniers sur parole » dans chaque dépôt, à circuler librement. Ils porteraient, outre le brassard, une croix comme celle portée par les aumôniers français –mais de modèle allemand- et pourraient se déplacer avec les bicyclettes fournies par les Eglises protestantes. Il souligne également que le contexte politique n'est pas encore mûr pour la solution idéale, l'assistance religieuse par des pasteurs libres fiables[1844]. Les protestants sont d'autant plus séduits par ces idées que le tissu

1842 SHAT, 1 K 284 (40), projet du 28/07/1945 concernant l'« organisation de l'aumônerie militaire des PG de l'Axe ».
1843 SHAT, 1 K 284 (36), document n°819 PGA I/7 du 27/10/1945 du Colonel commandant régional des PG de l'Axe, 14e RM à la DGPG concernant les « aumôniers PG ».
1844 YMCA, Classeur [4], Bericht von Pfarrer E. Blum aux délégués de la *Oekumenischen Kommission für Kriegsgefangene in Frankreich* n° 6036 du 31/10/1945 concernant la période du 10 juillet au 31 octobre 1945 ; COE, 303.004 (3), rapport général du 31/10/1945 d'Emile Blum à l'aumônerie française protestante concernant la « situation religieuse observée dans les dépôts de PGA ».

confessionnel français leur est très défavorable : 3% de la population française seulement, pasteurs disponibles beaucoup moins nombreux que les curés, messe célébrée en langue vulgaire, incompréhensible pour la majorité des PG, contrairement au latin, la langue liturgique véhiculaire pour les catholiques.

La proposition de la DRPG semble très judicieuse à l'abbé Le Meur comme base d'expérience, d'autant que certains commandants de dépôts la pratiquent déjà sans incidents. Il n'hésite pas à voir dans ce nouveau *modus operandi* une « sorte de réciprocité de traitement » avec celui accordé à certains aumôniers français autorisés à circuler depuis leurs *Stalags* sans gardiens dans une zone déterminée[1845]. Informé de cette proposition, la COE réagit favorablement et recommande que l'aumônerie française tente une démarche appuyée par la fédération protestante de France. En décembre, E. Blum, accompagné des deux aumôniers militaires protestants français, rencontre le général Buisson pour lui demander l'autorisation de la « libre circulation dans un périmètre correspondant au dépôt »[1846]. Refus du général Buisson. Sturm, l'aumônier français en Allemagne, le relaie en janvier 1946. Il essuie le même refus catégorique non en raison des risques d'évasion, mais pour éviter les « vives réaction de certains éléments de la population civile française violemment » germanophobes.

En revanche, militaires et aumôniers trouvent un terrain d'entente, beaucoup plus propice, dans le recours au clergé local : il ne s'agit plus de suppléer au manque d'aumôniers PG, mais d'épauler et encadrer ceux écrasés par leur lourd ministère. De nouveau, le règlement de 1944 envisage une dérogation à la norme : si l'office ne pouvait être assuré au dépôt ou au détachement, « exceptionnellement », un « office célébré spécialement » pour les PG pourrait avoir lieu dans l'église ou le temple paroissial, « mais à des heures différentes de celles des offices pour la population » locale. Cependant, en août 1945, l'abbé Le Meur fait état au général Buisson de l'inapplicabilité d'une telle mesure : nombre de curés, avec déjà six à sept paroisses à desservir, ne peuvent tenir que trois messes dominicales[1847]. Célébrer un service spécial pour les PG leur est impossible, qui plus est dans chacune de leurs paroisses. Pour les paysans, un tel système les oblige à se déplacer deux fois le dimanche matin, constituant une perte de temps bien coûteuse. L'aumônier catholique propose donc un aménagement de la réglementation en généralisant une pratique locale : que les PG assistent à l'unique message du village, mais groupés et séparés de la population civile. Comme pour la question du

1845 SHAT, 1 K 284 (36), document n° 819 PGA 1/7 du 15/12/1945 de Le Meur à Buisson concernant le « manque d'aumôniers ». Ce que rappelle également le président de la COE ; COE, 303.003 (13), document du 19/11/1945 d'Alphonse Koechlin, président de CO pour l'aide spirituelle aux PG à la Dion de l'aumônerie protestante concernant les « pasteurs PG ». Emil Blum fait le parallèle avec les Eglises catholiques américaines qui ont fourni à l'aumônerie française des camions pendant la guerre. Au tour de la fédération œcuménique des Eglises de trouver un tel sauf-conduit.
1846 COE, 303.003, lettre du 11/01/1946 de Blum à Béguin.
1847 SHAT, 1 K 284 (36), document du 30/08/1945 de Le Meur à Buisson concernant le « culte dans les campagnes ».

déplacement des aumôniers PG en milieu civil, le problème de la présence spirituelle des PG hors les barbelés bute sur les normes séculières qui obligent l'institution militaire à trouver des voies pénétrables.

Les motivations du responsable catholique indiquent à cet égard l évolution notable de la perception de la réalité. Pour prévenir les éventuelles réticences disciplinaires du directeur de la DGPG, il exprime sa conviction que « la sécurité ne paraît pas particulièrement menacée par l'assistance silencieuse à un même culte pour des PG et une population que leurs travaux mettent en relations étroites et quotidiennes ». Et il conclut sur le double avantage d'une mesure qui « mettra fin au délaissement religieux total auquel sont condamnés de nombreux PG et contribuera au maintien de leur moral et même de leur moralité, ce qui n'est pas sans importance pour la population elle-même ». L'église s'installe comme la nouvelle interface négociée entre PG et population civile, le lieu où le spirituel communierait avec l'économique. Mais contrairement à la libéralisation souhaitée de la circulation, l'encadrement assuré par l'ordre spirituel rassure les militaires : en accomplissant leur devoir chrétien, les PG continuent à se soumettre à une logique disciplinaire, certes aménagée, mais qui maintient visible la séparation des populations.

En septembre 1945, la DGPG, reprenant le raisonnement de l'abbé Le Meur, autorise les PG à « assister, groupés et séparés de la population, à l'office religieux paroissial » là où ce sera nécessaire et « après avis favorable du Conseil Municipal »[1848]. On sent comme un transfert de responsabilité au profit du pouvoir civil qui confère aux édiles un rôle central dans le dispositif de captivité et l'inscription du PG dans le milieu civil[1849]. On voit dès lors se multiplier les arrêtés municipaux ou départementaux, comme dans le Languedoc-Roussillon qui cherche à « réglementer les rapports entre populations des communes bénéficiaires de kommandos » et les PG de l'Axe » travaillant sur leur territoire. Son article 6 prévoit que « le dimanche, les PG pourront, s'ils le demandent, assister au premier office du matin, ils devront être accompagnés et un lieu dans l'édifice cultuel leur sera désigné »[1850].

Les archives départementales du Haut-Rhin, où le sous-préfet à Guebwiller avait, dès la fin novembre 1945, autorisé la présence séparée des PG aux offices, contiennent les extraits de délibérations de 86 communes à ce sujet. Les résultats illustrent combien la présence des PG dans l'espace sacré du village ne choque plus. On ne compte que deux réponses négatives, l'une à Labaroche, officiellement, en raison du manque de place dans le local provisoire

1848 CNAEF, 6 CO 146, note n°11598 DGPG/CAB du 17/09/1945 de la DGPG concernant le « service religieux ».
1849 Sur l'extrait du conseil municipal du Bonhomme qui explique ne pouvoir prendre de décision, le curé ayant retourné sans réponse la circulaire envoyée pour avis, les services de la sous-préfecture de Ribeauvillé ont lapidairement réagi : « nous ne demandons pas l'avis du curé, mais celui du conseil municipal», Haut-Rhin, PURG 13424, document n° 1463 du 14/01/1946 de Diedolshauten ; Le Bonhomme au sous-préfet de Ribeauvillé.
1850 Hérault, 2 W 970, projet d'arrêté n° 3860 26 du 29/09/1945 de l'Inspecteur Divisionnaire du travail au Directeur des services agricoles.

utilisé pour cause d'église détruite par la guerre –ce que récuse la sous-préfecture de Thann ; l'autre à Sainte-Marie-aux-Mines, où le conseil municipal « insiste pour que ces services soient célébrés dans les commandos mêmes, et non dans les églises »[1851]. Cependant, d'autres extraits donnent à voir les résistances qui s'expriment rarement dans les délibérations où la résolution est quasiment toujours votée à l'unanimité[1852], mais davantage dans les précisions données pour maintenir une distance entre les deux groupes. A Munwiller, le conseil décide ainsi que les PG sont « autorisés à assister, groupés, gardés et séparés de la population ». L'importance du gardien est souvent mentionnée pour éviter toute rupture dans la chaîne de surveillance. Le choix de l'office peut également être déterminant, comme dans cette commune où les prisonniers viendront à la messe de 8 heures, « spécialement célébrés pour les enfants, de sorte que la séparation de la population restera (…) observée ». De même, la désignation de l'emplacement des PG dans l'édifice religieux devient stratégique: à Zellenberg, le conseil donne son autorisation « à la condition formelle qu'ils occupent ensemble un banc réservé à cet effet » » ; à Issenheim, ce sont « deux rangées de bancs du côté droit, à désigner par le Curé » qui sont ainsi réservés ; à Niedermorschwihr, le conseil leur a désigné le dernier banc dans la nef.

Cette nouvelle manière d'agir contribue à renforcer la position de médiation du clergé français, seul présent dans les deux espaces, militaire et civil. L'aumônerie générale n'hésite pas à encourager les prêtres français à intervenir auprès des autorités civiles pour leur rappeler l'obligation de respecter l'article 16 de la Convention. En cas de refus du conseil municipal, ils peuvent intervenir directement pour négocier ou faire prendre l'initiative par l'autorité militaire[1853]. Manifestement, la double appartenance des prêtres légitimés par leur rôle durant la Seconde Guerre mondiale[1854], rassure la DGPG. Elle entend, dès juillet 1945, faciliter les contacts entre aumôniers allemands et clergé local dès lors qu'il est « connu » de ses commandants de dépôts[1855]. Le général Boissau, fervent catholique, permet ainsi une prise en charge confraternelle des aumôniers allemands par des ecclésiastiques français afin de remédier à leur isolement sacerdotal.

Dès août est définie une procédure pour encadrer ces missions temporaires : les prêtres ou pasteurs français communiquent à la direction de l'aumônerie des PG leur identité et celle des

1851 Les exemples sont proviennent du fonds Haut-Rhin, PURG 13424.

1852 Seul à Masevaux, un conseiller « proteste énergiquement en exposant que l'administration prend trop d'égard vis-à-vis des PG, prétextant que les prisonniers du temps de l'occupation n'étaient favorisés d'aucune façon des mêmes mesures de clémence ».

1853 CNAEF, 6 CO 146, mémento de l'aumônerie générale aux Prêtres français s'occupant des « PG de l'Axe ».

1854 L'abbé Le Meur ne manque pas rappeler la légitimité de son institution/action tirée du dernier conflit ; CNAEF, 6 CO 146, rapport n° ML du 31/10/1946 concernant les « PGA ». Encore en octobre 1946, par exemple : « Forte de son expérience de cinq ans en faveur de plusieurs millions de captifs en Allemagne (prisonniers, travailleurs, déportés), la direction du secours catholique a voulu créer une œuvre spéciale, dans ce but, elle pouvait compter sur le prestige qu'elle s'était acquise aux yeux des autorités françaises, tant par ses luttes contre l'occupant 1940-1944 que par ses missions. en Allemagne en 1945, lorsqu'elle avait envoyé des camions de rapatriement à quelques km de la ligne de feu ».

1855 CNAEF, 6 CO 146, note de service n° 8732 DIPG-Cab du 30/07/1945 de la DGPG concernant le « service religieux ».

aumôniers PG concernés ; la direction centralise ces offres par RM et les envoie à la DIPG, laquelle transmet aux commandants régionaux la liste avec les autorisations *ad nominem* ; le commandant délivre aux dits ecclésiastiques une habilitation qui leur permet de prendre en charge le ou les prisonniers en questions[1856]. Lors de la remise, le religieux français indique le motif et la durée de la mission. Jusqu'à la réintégration de son PG, il en assure la responsabilité et la surveillance ; il détermine, seul, la fréquence des sorties selon les besoins spirituels des PG. Une fois suffisamment normé par le pouvoir militaire pour lui garantir l'observation des impératifs de surveillance, peuvent se développer des formes de coopération très poussée sur le mode du parrainage. Dépassant le stade des visites de convenance, de véritables récollections mensuelles et des retraites sont organisées pour « les replacer périodiquement dans une ambiance spirituelle et (…) les extraire momentanément de leur vie de prisonniers, afin de leur épargner un certain appauvrissement intellectuel ou certaine lassitude spirituelle qui iraient à l'encontre [de leur] rôle de pourvoyeurs d'énergie morale »[1857]. L'aumônerie protestante permet également des conférences pastorales de trois jours où les pasteurs peuvent pratiquer l'exégèse biblique, échanger leur expérience et aborder avec la COE et l'*YMCA* les questions pratiques. En août 1946, cinq rencontres ont ainsi été organisées[1858]. La guerre à peine terminée, on assiste à un *rapprochement franco-allemand* dans le prolongement de ce qui avait été initié en Allemagne. Faut-il le lire comme une manifestation de l'universalité du message chrétien qui parvient à recréer l'ecclésia au-delà des frontières et des haines nationales ? Ou bien y voir un moyen pour la France de réorienter le turbulent voisin allemand sous son égide, fût-il religieux ? Même si les voies du Seigneur sont impénétrables, il n'est pas interdit de penser que les deux solutions ne sont pas exclusives.

L'abbé Le Meur pousse notamment les prêtres français ex-PG à organiser des récollections de deux ou trois jours chez un curé ou un séminariste qui garderait et nourrirait « chez lui, en confrère », ce prêtre allemand, ainsi que des réunions de plusieurs aumôniers PG dans un monastère, un séminaire ou un presbytère jusqu'à trois jours pour une retraite mensuelle, plus pour les réunions trimestrielles ou semestrielles. Les surcoûts de telles sorties seront également pris à charge. L'engagement de l'aumônerie catholique, portée par l'amour christique, plus fort que les réactions hostiles encore très présentes en France, lui permet de faire bouger les lignes du front intérieur, même si elle n'entend pas les remettre en question au

1856 Le modèle du pouvoir délivré par le commandant régional des PGA aux prêtres français : « Mons. X... est autorisé à faire sortir du dépôt le prêtre PG Y... il le prendra au dépôt, en assumera la responsabilité pendant toute la durée de l'absence du dépôt, et le ramènera au dépôt ». CNAEF, 6 CO 146, note du 10/08/1945 de Le Meur aux prêtres français concernant la « prise en charge temporaire des prêtres allemands ou italiens prisonniers ».

1857 CNAEF, 6 CO 146, document de l'aumônier G. Le Meur à l'aumônier régional..

1858 BARCH-MA, MSg 202/380, document de la COE à Genève concernant « aus dem Leben der deutschen Kirche in französischen Kriegsgefangenschaft », à Lyon, Rennes, Angoulême, Roubaix et Nancy.

grand jour. Elle recommande ainsi de « ne pas faire de publicité » à ces réalisations que l'opinion française ne saurait comprendre[1859]. Si la médiation envisagée par le cadre spirituel a bien pour volonté de préparer une Europe chrétienne, elle entend le faire dans le cadre imposé par l'institution militaire et à l'intérieur seulement de l'ecclésia. Les résistances sont encore supposées trop fortes pour faire du clergé l intermédiaire entre les deux populations, comme le constate l'abbé dans *Témoignage chrétien* en septembre 1945. De la même façon, le général Buisson refuse, en janvier 1946, le principe d'employer des aumôniers PG en remplacement des prêtres français dans des édifices religieux pour des raisons d'ordre public, même s'il n'exclut pas l'éventualité d'un aumônier PG rendant « quelques services à une population bienveillante »[1860]. L'aumônerie doit compter avec les réticences psychologiques qui touchent la population française comme une partie de son clergé. Si « une partie (…), surtout (…) [celle] qui revient de captivité, a compris magnifiquement son devoir dans ce domaine, il semble cependant nécessaire d'éveiller à ce problème certains prêtres qui paraissent l'ignorer et, parfois, le redouter »[1861]. La remarque vaut pour les pasteurs français dont certains n'osent pas aller vers les PG de peur de passer pour pro-nazi. « Il y a un temps pour tout » aurait dit l'ecclésiaste …

Au final, d'après l'aumônerie catholique, 10 000 prêtres environ pourraient être amenés à participer à l'assistance spirituelle des PG dans leur paroisse. En avril 1946, plus de 2 000 sont effectivement impliqués. Peu à peu, l'aumônerie générale crée un cadre cultuel spécifique -célébration en blanc, sans servant et avec un seul luminaire, contraintes de jeûne restreinte (trois heures en matière alimentaire, une de boisson)- dans lequel évoluent ces aumôniers français investis de pouvoirs liturgiques particuliers : ils peuvent dire la messe le soir et le dimanche, parfois la bisser ou trisser, ils peuvent étendre la communion pascale à toute l'année, ils ont le droit de pénitence sur tous les prisonniers et celui d'absoudre les péchés et les censures. En revanche, l'absolution générale ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel –en cas de danger de mort (déminage) ou d'impossibilité de recevoir les sacrements avant longtemps. Enfin, pour les baptêmes et les réconciliations, ils doivent consulter préalablement la direction de l'aumônerie de la DGPG qui tient à leur disposition des formules spéciales[1862]. L'assistance spirituelle des PG s'inscrit donc dans un temps exceptionnel qui imposera au fidèle certaines formalités dès sa libération pour être en règle.

1859 CNAEF, 6 CO 146, document n° GLM/CD de l'aumônerie catholique des PG de l'Axe. Voir pour les protestants, le texte de Boegner, SHAT, 1 K 625 (11).
1860 SHAT, 1 K 284 (36), document du 21/01/1946 de Le Meur à Buisson concernant l'« autorisation pour des aumôniers allemands de célébrer la messe dans une église française ».
1861 CNAEF, 6 CO 146, rapport n° GLM/GD de l'aumônerie des PG concernant les « PG de l'Axe : leur situation matérielle, leur situation religieuse ».
1862 CNAEF, 6 CO 146, mémento de l'aumônerie générale aux Prêtres français s'occupant des « PG de l'Axe ».

Dans un cadre plus large, le CCS met en place les outils pour surmonter la barrière linguistique entre prisonniers[1863] et ecclésiastiques français pour co-célébrer -grâce à des kits liturgiques avec le nécessaire à la messe et une homélie ou un sermon -chaque dimanche le service divin avec un PG lisant ces textes[1864]. Cela permet aux fidèles d « entendre l'écho de la parole de Dieu »[1865].

En définitive, l'ordre religieux aurait offert un cadre conciliant impératifs disciplinaires et inflexions civiles, ce qui faisait encore défaut à la libre circulation. Mais voilà que le réel semble une nouvelle fois avoir débordé la réglementation : d'après les archives alsaciennes, en partie confirmé par notre corpus, six communes indiquent expressément que la mesure a perdu de son actualité faute de pratiquants .A Fessenheim, les deux PG « demandent rarement » à venir à l'office catholique[1866] ; les quinze prisonniers de Cernay « ne tiennent pas » y assister ; à Soultzmatt, ils ne sont que quatre ou cinq à s'y rendre. Certes, les raisons peuvent en être multiples comme le résume la situation à Bitschwiller-les-Thann où les prisonniers, en majorité protestants et, apparemment, dans un état vestimentaire qui leur fait honte, « n'ont pas manifesté le désir d'assister à des offices religieux ». Mais, l'insertion prolongée dans le milieu civil a contribué à fermer la fenêtre d'opportunité pastorale ouverte dans les camps de la défaite.

Enfin, ces interventions doivent trouver une solution aux manques généralisés qui mettent en péril la foi retrouvée des fidèles comme la position du pasteur : comment célébrer les offices sans hostie ni vin de messe ? Comment entretenir la ferveur si l'on n'a ni lieu de culte, ni missel ? Comment animer des cercles d'études bibliques sans fournitures ? Le développement de l'assistance spirituelle, base d'une reconquête religieuse par les Eglises de la captivité, suppose une prise en compte de la matérialité de la pratique spirituelle, reconnue dès le règlement de 1944 indiquant la nécessité pour chaque dépôt d'un lieu de culte « décent (salle ou chapelle), si possible distinct pour les lieux de culte catholique », sinon à des « horaires convenables ». Les archives donnent un aperçu des efforts déployés par les acteurs des deux confessions pour soulager le mieux possible leurs coreligionnaires et affirmer, dans une situation de concurrence complexe, entre les deux religions, entre Allemands et Français, en France et en Allemagne, leur légitimité à agir en leur nom. De par sa structure, l'Eglise catholique fait preuve d'une redoutable efficacité, utilisant l'aumônerie en pôle de coordination et de retransmission. Elle peut compter sur l'expérience et le budget du CSS qui

1863 Se reporter aux formulaires bilingues de confession placés en annexe, p. 1367.
1864 CNAEF, 6 CO 146, note d'information du 01/09/1946 de l'aumônerie des PG de l'Axe concernant les « PGA en France ».
1865 C'est la revue mensuelle, *Gottes Wort*
1866 Voir le fonds Haut-Rhin, PURG 13424.

conçoit son aide permanente comme la poursuite de l'œuvre commencée par l'aumônerie générale en 1940 au profit des prisonniers catholiques en Allemagne.

Grâce au soutien financier pérenne du Vatican et à la mise à contribution du clergé français pour les fournitures –remboursables- l'institution catholique est en mesure, dès octobre 1945, de doter 120 prêtres PG de 88 valises-chapelles (il en faudrait encore plus de 150 pour répondre aux besoins-) de colis liturgiques mensuels, de la littérature religieuse. Face aux contraintes particulières de ce ministère en France, elle distribue, chaque mois, trois cents lettres de pastorale pratique d'une trentaine de pages, la *Monatsbrief* On y trouve : « des avis spirituels, des plans de sermons ou d'homélies composés par l'un des prêtres PG, la mise en commun des expériences d'apostolat faites dans les camps, des informations religieuses (discours du pape, lettres d'évêques, etc.) et, en général, tout ce qui peut aider les prêtres prisonniers dans leur vie intérieure ou dans leur apostolat »[1867]. Aux laïcs, l'aumônerie fait parvenir, début 1945, outre les chapelets, médailles et autres images saintes, 50 000 brochures pour suivre la Sainte Messe -les *Gemeinschaftsmesse*- ainsi qu'une feuille mensuelle de sermons et homélies pour quelque 20 000 commandos. Elle sollicite la mission catholique suisse et surtout le *Deutsche Caritas-Verband* pour obtenir les livres de théologie, de pastorale ou de spiritualité en langue allemande, quasiment introuvables en France. Relayée effectivement par le père Brass[1868], dès juillet 1945, l'organisation caritative mobilise son réseau centralisé depuis Fribourg pour lancer des collectes et combler les demandes en livres, évangiles et publications religieuses exprimées par les PG d'une part ; constituer des bibliothèques portatives pour les aumôniers, soit 200 à 300 bréviaires et autant de *Missale Romanum* de poche, d'autre part[1869].

De son côté, les PG protestants peuvent compter sur le soutien de la COE qui liquide son service français et pourvoie celui destiné aux PGA. Sollicité par le CICR, associé à l'*YMCA*, il peut, par le biais de son représentant en France, E. Blum, disposer librement à partir de juillet 1945 des livres fournis par l'*YMCA* qu'il réexpédie sans formalités dans les camps et kommandos français. Il développe également une offre adaptée aux besoins spirituels des populations visées : pour répondre aux besoins d'homélies des pasteurs, il publie à Paris, à

1867 CNAEF, 6 CO 146, note d'information du 01/09/1946 de l'aumônerie des PG de l'Axe concernant les « PGA en France ».

1868 Missionnaire jusqu'en 1941, il est ensuite envoyé comme sanitaire dans un bataillon russe de l'armée Vlassov sous commandant allemand. Il réussit à regagner Paris en août 1944 où il se présente au général Boissau. Celui-là le nomme aumônier PG par ces mots : « Père, soyez apôtre, au revoir ». Le R.P. Brass oblat de l'immaculée conception joue un rôle décisif dans le fonctionnement de l'aumônerie, notamment grâce à son excellente maîtrise du français. Il a également été « confesseur extraordinaire » à Chartres et rédige la *Monatsbrief*.

1869 Côtes-du-Nord, 2W(30), document du 28/11/1945 de la Gendarmerie nationale, section de St-Brieuc concernant les « tableaux sommaires des arrestations opérées, des crimes et délits constatés par les brigades de secteur, pendant la période du 10-18/12/46 ». Elle expédie même des films d'instruction religieuse mais qui ne peuvent être projetés faute d'appareils fixes. Je n'aborderai pas le travail considérable accompli en matière postale : avec six mois d'avance sur le rétablissement du courrier entre la France et l'Allemagne, le CSC parvient à envoyer à chaque PG une feuille « Kriegsgefangenenpost » de 25 mots qui sera pour beaucoup le premier contact depuis la capture avec ses proches. Voir le chapitre sur la mobilisation des populations allemandes.

partir de l'automne 1945, *Die Mitteilungen*, bimestruel et, un an plus tard, mensuel. Pour les kommandos et les placements chez les paysans, il distribue un livre de prières, comme la *Morgenwache* et des feuilles de prêche. Entre septembre et octobre, E. Blum estime avoir envoyé 400 colis avec 12 808 livres et 6 727 feuilles de prêche[1870], en partie grâce à l'appui de l'aumônerie française, tant en France que dans la ZFO où le pasteur Sturm fait imprimer des psautiers. Cette prise en compte des besoins spirituels, commune aux deux confessions, pousse les institutions à organiser des actions similaires.

Les deux aumôneries se rejoignent ainsi sur la nécessité de réaliser quelque chose de particulier pour Noël 1944 et surtout 1945. L'aumônerie protestante envoie alors un petit colis qui se veut « autre chose qu'un simple 'paquet de soldat' » apportant un réconfort matériel, un « signe de la communion » de tous les chrétiens. Les Eglises se rejoignent également dans leurs efforts de promouvoir une publication accessible à l'ensemble des PGA, *Die Lagergemeinde* pour les protestants ou *Licht ins Dunkel*[1871] pour les catholiques. Cette dernière montre combien ces supports spirituels sont également élaborés au croisement du spirituel et du politique, du national et de l'œcuménisme.

Il s'agit à l'origine d'une revue réalisée et imprimée à Alger par les pères Blancs pour les PGA détenus en Afrique du Nord à partir de 1943. Conçue comme d'inspiration purement religieuse, elle est « destinée à remplacer l'idéologie national-socialiste par des principes chrétiens ». Rejoignant l'objectif de dénazification français, elle est soutenue par la DGPG, considérée comme publication interne à l'armée et donc dispensée d'autorisation de paraître[1872]. Le déplacement de ses bureaux à Paris rend coûteux et peu pratique le maintien de la rédaction à Alger. A l'été 1945, l'abbé Le Meur décide d'en transférer le siège en France et d'en confier la gestion à l'aumônerie. Il s'adresse au clergé strasbourgeois pour constituer une nouvelle équipe de rédaction : le PR Frisch, prieur des dominicains, accepte d'en devenir le secrétaire de rédaction et l'archevêque le président du comité de rédaction. La maison d'édition Alsacia sera sollicitée en tant qu'éditeur catholique, le financement étant assuré par le Vatican. Il faut absolument éviter qu'un « soupçon de sympathie pour l'Allemagne » naisse au sein de la population, très dommageable au clergé alsacien[1873]. Enfin, on envisage une coopération de rédaction avec le clergé allemand, notamment fribourgeois. L'archevêque de Fribourg et le *Deutsche Caritas Verband* en acceptent le principe, en attendant des temps plus propices à sa réalisation. La publication est suspendue en octobre pour cause de transfert : le

1870 COE, 303.004 (3), rapport du 31/10/1945 d'Emile Blum concernant la période du « 10/6-31/10/45 ».
1871 Respectivement *Lumière dans l'obscurité* et *Vers Dieu*.
1872 CNAEF, 6 CO 149, document du 15/11/1945 de Le Meur à Buisson concernant « Licht ins Dunkel » ; SHAT, 1 K 284 (119), document du 02/06/1959 du R.P. Brass concernant l'« aumônerie catholique des PGA et les séminaires de la captivité (1943-1947) » : « La rechristianisation et la rééducation politique des prisonniers s'exerçaient dans un sens commun, l'initiative de l'aumônerie ne pouvait qu'avoir l'approbation de l'autorité gouvernementale ».
1873 CNAEF, 6 CO 149, notes de voyage n° DD du 10/07/1945 concernant « Licht ins Dunkel, état de Allemagne ».

cahier des charges révèle l'intérêt des différentes autorités pour cette revue destinée à devenir une référence pour les PGA catholiques, pratiquants ou non : 32 pages en format octavo pour un tirage mensuel de 20 000 exemplaires, soit un budget annuel de 576 000 francs.

Cependant, en février 1946, rien n'est encore décidé, les démarches auprès du Ministère de l'information à Paris comme les discussions avec les autorités cléricales à Strasbourg sont très lentes. Désormais élaborée en métropole, la revue n'échappe plus au contrôle du Ministère de l'information lequel demande une lette de la DGPG précisant qu'elle peut être diffusée « 'sans inconvénient » dans les camps. On envisage désormais de la faire éditer à Baden chez Herder dont les prix sont « absolument imbattables »[1874]. Pour se faire, la revue doit donc concilier les impératifs politiques français, les intérêts religieux allemands et les contraintes économiques. « Si c'est lui qui imprime à Fribourg, je tiens à redire avec insistance qu'il est absolument indispensable que tout le contrôle de la rédaction reste français, surtout si nous acceptions certains articles d'écrivains allemands, il conviendrait alors, qu'aucun article ne soit signé afin qu'on ne puisse par différence, discerner ce qui vient de la rive gauche et de la rive droite du Rhin », résume l'abbé Le Meur. 20 000 exemplaires –bientôt 40 000- sortent enfin des presses fribourgeoises en avril 1946 et bénéficient de la synergie entre structures militaires et spirituelles : déblocage du papier sur des stocks militaires en Zone d'occupation, expédition gratuite par wagon, censure effectuée par l'aumônerie elle-même, distribution facilitée… *Die Lagermeinde* publiée, « de temps à autre »[1875], par la Commission œcuménique à partir de mai 1945 à 50 000. Avec les commandants à l'échelle du camp, les aumôneries, en particulier la catholique autour de l'abbé Le Meur, se posent en initiatrices principales qui savent exploiter toutes les possibilités, autant offertes qu'interdites, par les structures. Une nouvelle fois est ainsi affirmé le rôle déterminant des hommes et de leur personnalité[1876].

B) L'assistance spirituelle face au défi de l'éparpillement économique des PGA (1946-1947)

A partir de 1946, l'assistance spirituelle aux PG est confrontée à l'évolution générale : baisse du nombre de PG en mains françaises, réduction des effectifs détenus dans les camps par la mise à la disposition maximale de l'économie française en kommando ou chez les particuliers, impact psychologique sur les prisonniers d'une captivité sans fin dans une

1874 CNAEF, 6 CO 149, document n° G.LM/GB du 02/02/1946 de Le Meur au RP Fritsch, prieur des dominicains, Strasbourg concernant *Licht ins Dunkel*.

1875 COE, 303.003, lettre du 07/11/1945 de Ryser pour Béguin à Müller, chancellerie de l'Eglise évangélique allemande, service des PG.

1876 La direction du DCV ne tarit pas d'éloges sur celui qui sut „durch eine ausgiebige und gut organisierte seelsorgliche Betreuung Erleichterung zu bringen", DCV, 372.059 (1) / DCV, 372.1 (44), lettre manuscrite du 01/06/1946 de Bass à Höfler: „Ein herrliches Arbeiter, wahre Missionärsarbeit!".

France toujours incapable de surmonter ses déficiences logistiques… avant que le rapatriement général et les opérations de transformation en TLC, à partir d'avril 1947, ne modifient à nouveau la donne. Passé le choc de la défaite et de l'entrée en captivité, les PG connaissent de nouveaux besoins et des contraintes nouvelles en matière spirituelle. Comment les différents protagonistes y répondent-ils tout en préservant leurs avantages relatifs ?

Les modifications organisationnelles que connaît la DGPG n'affectent pas le service de l'aumônerie, même si elles confirment un déséquilibre : les vingt aumôniers catholiques titulaires sont reconduits comme les trois pour l'aumônerie protestante, assistés de vingt-huit aumôniers desservants[1877]. Le détachement en milieu civil défavorise fortement les protestants, désormais sans l'avantage cultuel que leur assurait la concentration dans les camps. Le kommando ou le placement chez un particulier rend impossible la continuité pastorale faute d'aumôniers PG suffisants et d'un clergé protestant français qui pourrait y remédier, à l'instar des catholiques profitant de la blanche robe d'église. La situation en 1946 redonne, pour cette raison, une actualité pressante aux questions restées en suspens : comment atteindre, par le verbe ou l'écrit, des brebis de plus en plus dispersées et bientôt peut-être égarées ? Les rapports de visite du CICR comme de l'*YMCA* reflètent ce déséquilibre confessionnel : selon les 190 camps visités, protestants et catholiques connaissent une même présence en aumôniers[1878] avec 90% des lieux desservis d'une manière ou d'une autre ; en revanche, dans les 302 kommandos renseignés, la dégradation, générale, de cette présence semble paradoxalement plus forte pour les catholiques. L'indice d'une desserte de religieux français deux fois plus importante pour les catholiques que pour les protestants rappelle la nécessité de croiser cette donnée avec la fréquence des visites établie à partir de 608 rapports.

En fait, les protestants en kommandos jamais desservis représentent plus d'un quart des 468 kommandos visités, deux fois plus que leurs compatriotes catholiques. A l'inverse, plus d'un tiers des catholiques en kommando bénéficie de la venue hebdomadaire d'un ecclésiastique, condition indispensable à l'animation d'une assistance spirituelle minimum- et les protestants près de deux fois moins.

Une explication de la meilleure prise en charge côté catholique pourrait être les grands changements structurels que connaît son aumônerie. En août 1946, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France décide de séparer le Comité de secours catholique de l'aumônerie en créant, une structure consacrée en exclusivité aux questions civiles, hors du complexe militaire, le Secours catholique[1879]. Cette évolution, planifiée par des cercles hors de

1877 SHAT, 7P33, additif et modificatif n° 2918 du 05/03/1946 de l'EMA concernant l'« organisation du Service des PG de l'Axe ».
1878 Les données statistiques sont consultables en annexe, p. 1368.
1879 Désormais abrégé en SC.

l'institution militaire qui semblaient se féliciter des liens étroits entre les deux services, peut également se lire comme la volonté de prendre acte de la déprise de guerre. La réorganisation effective en septembre 1946 entraîne en même temps un renouvellement du personnel dirigeant marqué par le départ de l'abbé Le Meur. L'aumônerie catholique, rattachée à la direction de l'aumônerie militaire, est désormais dirigée par l'abbé Badré, secondé par l'aumônier Calvez et le père Bras qui y reste tant que PG. Elle a pour objectif d'assurer les secours spirituels aux militaires français et aux PGA. Installée rue de l'Université, elle garde les questions militaires et le soutien spirituel. Le Secours catholique, rue du Cherche Midi, est dirigé par l'abbé Rodhain, aumônier général des PGF pendant cinq ans. Il conçoit d'ailleurs son organisation sur le modèle du *Caritas Verband*, c'est-à-dire à partir des délégations diocésaines. Il dépend administrativement et financièrement des Missions vaticanes, dont le RP Lesage a pris la responsabilité. Le SC se consacre au secours charitable, matériel (vivres, cigarettes, livres, service social) et mixte (valises-chapelles, édition de livres et de revues, envoi régulier de matériel liturgique, secours aux PG malades, financement du séminaire des PGA au Coudray…). Selon l'accord conclu avec l'aumônerie militaire, il reçoit d'elle les textes à éditer et la répartition entre les aumôniers, assumant les frais d'impression et d'acheminement.

La transformation voulue par l'épiscopat français ne signifie aucunement une baisse de l'intérêt pour la spiritualité des PG des milieux catholiques. Bien au contraire, on peut considérer cette nouvelle répartition comme la réaffirmation de l'attention, désormais hors des cadres militaires, qui accompagne l'évolution de la perception des PG par les autorités catholiques les plus hautes, le Vatican. Plus rapide que les autorités françaises et surtout leur opinion publique, le Souverain Pontife soutient de la sorte une représentation de l'Allemand dont l'appartenance chrétienne recouvre progressivement le passif de la guerre. Dans cette perspective, la nouvelle structuration signifie autant la réintégration des captifs parmi la communauté des hommes que la victoire du christianisme sur le national-socialisme, en tant que force d'avenir et de réconciliation européenne. Face à cette normalisation post-conflit qu'il constate et accélère, le Souverain Pontife peut être tenté d'exercer son pouvoir temporel et spirituel. Le meilleur exemple de cette présence affirmée du pape, dans un continent où la captivité constitue une ombre de plus en plus évanescente, est constitué par l'extension d'activité des Missions vaticanes.

Instituées en août 1945, les « Missions vaticanes d'assistance aux PG malades » sont investies de quatre missions principales :« visiter les prisonniers malades (…), se faire les aides des aumôniers pour leurs signaler les besoins spirituels » de ces derniers et « les intermédiaires entre les besoins des malades et les organisations d'assistance », distribuer le

secours matériel –alimentaire comme spirituel- provenant de leurs collectes[1880], des Eglises catholiques américaines et du Vatican au premier rang. Composées de femmes bénévoles, soutenues par les autorités militaires[1881], ces équipes œuvrent sous la responsabilité des aumôniers régionaux des PG dépendant de l'aumônerie à Paris. A partir de septembre 1946 et de la création du Secours catholique, on sent, d'après les archives consultées, la volonté de redonner du dynamisme à cette forme traditionnelle de charité féminine pour qu'elle assume pleinement sa double finalité, « porter le témoignage de la sollicitude de l'Eglise (…) et (…) faire de l'apostolat chrétien par la charité (…) même à nos anciens ennemis »[1882]. Cela passe notamment par un recrutement élargi afin de combler le manque de volontaires et mettre sur pied de nouvelles équipes pour un meilleur maillage des structures hospitalières : outre la délégation d'entraide de la ligue féminine d'action catholique de Paris qui implique un certain nombre de dames, on a recours aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul[1883]. Dans les diocèses non pourvus, on fait appel aux filles de la charité, aux religieuses ou aux prêtres pour la recherche de bonnes âmes.

Symboles de la vigueur missionnaire et de la charité catholique en acte, largement financées par le Vatican, dont elles portent les couleurs et les bienfaits, ces missions d'assistance soulignent le décalage de perception et de perspective sur les PGA entre certains milieux catholiques et la majorité de la population française. L'intérêt de cette œuvre française à se présenter comme « mission d'assistance du Vatican » permettrait de joindre l'utile au charitable : les bénévoles seraient reçues plus facilement et les prisonniers seraient d'autant plus reconnaissants envers l'Eglise. Il s'agit bien, comme le rappelle la mission à l'évêque de Saint-Brieuc pour le convaincre, en février 1947, de désigner une assistance aux malades du dépôt de Lamballe, que « le jour où [ces derniers] quitteront la France, il ne faut pas qu'ils emportent l'impression que seuls les organismes protestants tels que l'*YMCA* et les Quakers les ont secourus et que les catholiques par contre, se sont désintéressés de leur misère »[1884]. Leur intrusion grandissante peut parfois provoquer certaines frictions avec les autorités

1880 CNAEF, 6 CO 146, document n° GL/GD concernant les « PG en France ».

1881 Soit l'exemple de sœur Granat qui en novembre 1946 rend compte à son/au révérend père de sa première visite à l'hôpital militaire de Nogent-le-Rotrou : « Dès réception de l'autorisation me permettant d'aller voir les PGA malades, je me suis rendue aussitôt dans leur hôpital. Le capitaine étant absent ce jour là, j'ai dû y retourner le lendemain. Il s'est montré très bienveillant, me facilitant ma tâche, mettant à ma disposition, un interprète allemand, et me laissant entièrement libre. Connaissant le médecin-chef allemand, fervent catholique, je l'ai demandé. Avec lui j'ai visité toutes les salles voyant chaque malade. Ils n'étaient plus que cent vingt, plusieurs départs ayant eu lieu la semaine auparavant. Le but de ma visite leur a été expliqué, l'intérêt du pape à leur égard s'inquiétant de leurs besoins, compatissant à leur épreuve. Ne voulant pas que je parte les mains vides, mes compagnes avaient eu la délicatesse, de me confectionner gâteaux et bonbons. Aux catholiques en plus j'ai remis la médaille miraculeuse, tous très heureux de la recevoir. Depuis j'ai su par le médecin chef que la visite avait fait plaisir (...) » ; CNAEF, 6 CO 155, bref rapport concernant le « séminaire sur les PG (Orléans) ».

1882 CNAEF, 6 CO 146, note concernant la « mission vaticane en France ».

1883 Le document (même CNAEF, 6 CO 146, note concernant la « mission vaticane en France ».) qu'elles comptent aussi « quelques grands noms de l'aristocratie française », mais la phrase était barrée dans l'original consulté…

1884 CNAEF, 6 CO 151, document n° Lesage, OMI du 24/01/1947 de Polto Reverendo Padre Bayer, Rome concernant les « colis par les missions vaticanes ».

militaires régionales qui n en ont pas l'habitude, comme le relate une assistante à la mère supérieure des religieuses de Niederbrown à Lille en juillet 1947 :

« (...) j'ai été heureuse d'avoir récemment de vos bonnes nouvelles par le père Wabnitz[1885]. Je serais encore plus heureuse s'il m'était permis de vous revoir ; puis-je vous demander une petite visite au secours catholique lorsque vous reviendrez à Paris ? Je ne crois pas quant à moi retourner à Lille car depuis que je suis devenue aux yeux du colonel un quelconque suppôt de Satan ayant jeté le trouble et la perturbation dans le paisible paradis de la 2e RM, je craindrais d'y être accueillie un peu fraîchement, puis, à la vérité, j'ai d'autres régions à visiter où je ne suis encore jamais allée... mais on ne me reprendra pas, je vous assure, Ma chère mère, à prendre comme confident de mes impressions premières un colonel régional, fut-il aussi aimable que le colonel Lignereux !!

Enfin, si de toute cette tempête, il [s'ensuivait] une amélioration dans le traitement des PG, je ne regretterai rien..., même pas d'avoir encouru la malédiction du colonel !!! Puisse le ciel, ou plus exactement ses supérieurs hiérarchiques reconnaître avant peu ses mérites en décorant sa manche d'un début de constellation ! Les douces radiations stellaires atténueront, je l'espère, les emportements de son caractère ardent et énergique »[1886].

En définitive, lancée comme un mouvement national, les Missions vaticanes deviennent progressivement l'expression française d'une pensée transnationale coordonnée à l'échelle internationale le Caritas catholique[1887] ayant pour but d'affirmer le rôle pionnier de l'Eglise catholique auprès des Allemands. Participent de cette présence temporelle, les visites du nonce apostolique en février 1946 aux dépôts 221 (Noisy-le-Fort) et 222 (Noisy-le-Sec), puis en mai au séminaire du Coudray, ainsi que dans un hôpital militaire parisien.

On ne trouve rien d'ampleur comparable dans les institutions protestantes, même si des recompositions se font jour qui traduisent également une évolution de la perception et du traitement institutionnel du PG. L'aumônerie protestante reste dirigée par le capitaine Cabrol, sous la supervision de Marcel Sturm, et le service des PG par le pasteur Lienhard, assisté par Lindern[1888]. Les changements se produisent davantage du côté des acteurs allemands, en particulier de la COE. E. Blum est ainsi remplacé par le pasteur genevois Pfister à la tête du bureau parisien. Surtout, on assiste à une redéfinition des rapports entre le Comité et l'*YMCA* en raison de l'allongement de la durée de la captivité, puis du rapatriement général qui transforme les PG en pionniers de la reconstruction de la société allemande. La fermeture des camps américains en France entraîne un approfondissement de la collaboration avec l'*YMCA*.

1885 Il s'agit de l'aumônier français désigné pour s'occuper des camps de la 1ère RM.
1886 CNAEF, 6 CO 147, document du 05/07/1947 à la Supérieure des religieuses de Niederbrown, Lille concernant le colonel Lignereux. Né en 1898, elle joue un rôle considérable comme assistante infatigable des Missions vaticanes. En juin 1947, elle est proposée pour recevoir la *medaglia di benemerenza* pontificale pour son action.
1887 En mars 1951, a lieu une assemblée réunissant 28 nations qui sonne le réveil du Caritas Catholica, après la Seconde Guerre mondiale.
1888 Von Tadden de l'Eglise protestante d'Allemagne les trouve sympathiques mais en-dessous de leurs missions.

Le service d'expédition des livres devient ainsi commun aux deux organismes qui éditent ensemble un livre de choral.

La réduction des recettes de l'*YMC* conduisent à la modification des termes de leur collaboration, fin mai 1946 : entré comme un délégué de la COE œuvrant dans le cadre de la mission de l'*YMCA* pour l'aide aux PG, E. Blum, désormais considéré comme une entité autonome, doit participer aux frais de fonctionnement au prorata de son travail, soit 60 000 francs par mois. Mais le changement est plus profond et concerne les modalités de l'aide intellectuelle apportée aux PG. Rejoignant une critique de von Tadden, le bureau parisien de la COE reproche de plus en plus à l'*YMCA* d'être trop sécularisée, d'oublier -comme l'informent les pasteurs- d'être…dans son périodique très populaire, *Die Brücke*, 'chrétien', obligeant le lecteur à se poser la question récurrente, en tant que PG, de savoir s'il veut conduire sa vie avec ou sans Dieu révélé dans le Christ[1889].

A partir de 1946 s'amorce, en effet, une réflexion sur l'action de l'*YMCA* auprès des PGA qui reste toutefois dans le cadre d'un « travail d'évangélisation ». La création de groupes d' « Amis de l'*YMCA* » en constitue l'exemple le plus probant. Lorsqu'en mars 1946, une telle éventualité est envisagée à la conférence du comité universel de l'*YMCA* à Genève, elle est repoussée comme inopportune, la mise en place de groupements laïques dans les camps pouvant éveiller l'idée de propagande. Il est alors décidé de confier aux pasteurs et aux membres de l'*YMCA* le soin de faire valoir le travail de l'institution au sein des communautés chrétiennes existantes[1890]. En mai 1947, le directeur du bureau parisien dresse le constat inverse : les groupes créés par des anciens membres de l'*YMCA* ont tendance à se transformer en « groupes d'études bibliques », éloignant les jeunes et les « PG qui ne sont pas tous des bons chrétiens pratiquants et convaincus ». Il préconise désormais de confier la direction de ces cercles aux laïcs[1891], et non plus au pasteur qui doit rester, selon Moeser, « le conseiller spirituel de ces groupes ». Ce glissement prend place dans une réorientation des efforts de

---

1889 COE, 303.005 (6), bericht du 15/03/1947 de Martin Wilhelm, pasteur concernant « Reisetätigkeit ». Ce dont se défend vigoureusement l'*YMCA* qui rappelle sa mission d'instruire, d'éduquer et de distraire. Si elle affirme ne pas faire de différences confessionnelles dans ses secours, elle reconnaît qu'elle favorise, « discrètement naturellement les communautés protestantes et les cercles CVJM » dans la mesure de ses possibilités, YMCA, X 391.2 (44), Bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps n° 17 du 11/07/1947 de YMCA concernant l' « aide aux PG ».

1890 Soulignons ce qui pourrait apparaître comme « l'âge d'or » de l'aumônier, en 1946, aiguise les convoitises. C'est le CICR qui confesse s'être « laissé distancer dans l'affection et dans la reconnaissance des PG par ceux qui avaient un contact plus intime avec eux », à savoir l'Eglise catholique via ses aumôniers régionaux et son clergé local et l'YMCA avec ses délégués plus nombreux et disponibles que ceux du CICR. S'interrogeant sur la raison de la crise de confiance constatée lors de la réunion mensuelle des aumôniers de la VIIIe RM, le délégué du CICR local souligne son erreur d'appréciation/illusion institutionnelle : « parce qu'en relations plus directes et plus profondes avec les hommes de confiance et les médecins PG, nous délégués, n'avons peut-être pas non plus accordé toute l'importance qu'ils méritaient aux aumôniers. Tant par leur action directe sur les individus que dans leurs sermons, les aumôniers ont une grosse influence sur les meilleurs éléments des PG », 2328. Aveu étonnant pour une institution réputée connaître si bien/finement la sociabilité des camps… et qui conduit l'Eglise de France à proposer en novembre 1947 la création d'un « bureau des cultes » au sein du CICR.

CNAEF, 6CO 158, note n° DB/AMT du 07/11/1947 concernant la « création d'un bureau des cultes au sein du CICR ».

1891 Début 1947, elle recense environ 1 000 anciens membres du CJVM et note un vigoureux développement de ces groupements au cours de l'année. Lorsque le rapatriement débute, elle compte 2 500 cartes de membre.

l'*YMCA* pour accompagner le PG lors du rapatriement en Allemagne et, si possible, jusque dans les cercles du *CVJL*[1892].

Devant ces changements, voire ces concurrences nouvelles, la COE prend conscience que, pour être efficace, le spirituel doit venir après l'alimentaire –ou le vestimentaire. En mai 1946, prenant exemple sur les Quakers, son antenne parisienne n'hésite plus à s'attaquer au « monopole » du CICR en matière alimentaire et distribue de l'ovomaltine venue de Suisse. Surtout, pour maintenir ses efforts pastoraux auprès de PG désormais dispersés, sans déséquilibrer trop ses finances de moins en moins alimentées par la générosité des donateurs, américains notamment, E. Blum introduit l'idée d'une *Kirchliche Zentralkasse der evangelischen Kriegsgefangenen*, en août 1946, en accord avec l'aumônerie militaire et Genève. Pour payer les gros tirages des prêches et financer les déplacements des pasteurs dont la fréquence dépasse les possibilités de la cantine, seront organisées régulièrement des collectes dans les camps, à l'instar de celles relevant du service ordinaire de l'office religieux. Selon les bilans comptables trouvés, l'équilibre est loin d'être garanti, malgré le succès initial de l'opération. Les recettes pou le deuxième semestre 1947 s'élèvent à 1 170 249 francs et les dépenses à 873 057,50[1893]. Mais au 1er juillet 1948, le bilan s'est retourné avec 47 084 francs de recettes pour 92 912 de dépenses.

Cependant, les efforts des protestants comme les réorganisations catholiques supposent de surmonter un écueil de taille : la pénurie en moyens humains et matériels. 1946 n'est pas seulement l'année de développement des kommandos, mais également des rapatriements sanitaires, y compris parmi les aumôniers. En novembre 1946, il ne reste plus qu'un seul aumônier au camp 12 de Dannes. A Douai, personne n'a remplacé celui qui a été rapatrié. En février 1947, l'aumônerie catholique souligne la charge qui pèse sur certains prêtres PG dont la cure varie entre 2 000 et 10 000 âmes captives réparties entre cents, voire cinq cents commandos, ce qui ne permet plus de deux visites annuelles par commando[1894]. Le rapatriement du personnel sanitaire a diminué, en janvier 1947, de moitié les 350 aumôniers recensés un an plus tôt[1895]. Les aumôneries tentent donc de jouer sur deux paramètres : gagner le maximum de nouvelles recrues, ce qui implique le concours des Eglises allemande ; perdre le minimum de forces existantes, ce qui suppose l'entente avec les autorités françaises.

1892 *Christlicher Verein Junger Menschen.* Voir la dernière partie.

1893 Fonds COE, 303.002, comptes du 14/08/1947 concernant le « 2ème sem. 1947 ». Les versements sont très inégaux selon les camps : le dépôt 184 apporte 2 460 francs en deux contributions/collectes, celui d'Hesdin 94 640 francs en cinq fois.

1894 SHAT, 1 K 284 (46), CR du 27/02/1947 du chef du service central de l'aumônerie catholique concernant la « réunion des aumôniers militaires, au mont Ste Odile, 3-6/2/47 ». Les mutations successives de l'aumônier catholique Ammermann permettent de prendre conscience du très *turn-over* qui peut intervenir : enrôlé dans la *Wehrmacht* comme soldat, il est nommé aumônier auxiliaire au camp 102 le 20 avril 1945. Le 3 juillet, il est affecté au camp du MRU à Kunheim jusqu'au 27 octobre, date à laquelle il officie désormais en milieu hospitalier, entre les établissements Louis Pasteur, celui des PG à Mutzig et le quartier 102 consacré aux malades du typhus. Le 25 janvier 1946, il est muté au camp 105 et dessert en sus le 101, puis le 103 jusqu'à leur dissolution. Lorsqu'il rédige son rapport, il est depuis le 1er janvier 1948, aumônier du camp 104.

1895 SHAT, 1 K 625 (17), état des aumôniers du territoire et des PGA établi par l'aumônerie protestante, 27/10/1947.

Les demandes de l'aumônerie catholique auprès des prélats allemands, vigoureusement relayées par le *DVC*, finissent par aboutir en 1946 : cinq aumôniers « PG volontaires » sont affectés dans autant de RM en juin, onze sont pris en charge en septembre. L'inquiétude, en revanche, prévaut à la COE. Il attend en août une réponse de la chancellerie de l'Eglise protestante à sa demande de pasteurs volontaires, alors qu'en avril, le cardinal de Cologne aurait « offert » 150 prêtres comme « prisonniers volontaires »[1896]. Inquiétude d'autant plus grande que les protestants peuvent moins compter sur une solution de remplacement par des Français. Les deux aumôneries interviennent pour limiter ces pertes sèches : l'abbé Calvet, auprès de la DGPG pour que les modalités du rapatriement du personnel sanitaire ne soit pas appliquées de façon aveugle, mais ménagent la possibilité aux aumôniers de rester volontairement et poursuivre leur mission spirituelle[1897] ; E. Blum, auprès des aumôniers protestants pour leur demander de rester autant que leurs forces le leur permettent[1898], rappelant l'effet désastreux d'abandon sur les PG par le départ de ceux qui prêchent la solidarité .Durant cette situation tendu on découvre certaines pratiques qui profitent des faiblesses du contrôle des interlocuteurs protestants : la COE s'aperçoit, en août 1946, que des prétendus pasteurs qui surgissent sur les listes officielles et commandent des livres sont inconnus en Allemagne ; Blum et l'aumônerie soupçonnent que les demandes de libération d'aumôniers réservées à des urgences sacerdotales ou personnelles soient utilisées par quelques dignitaires allemands pour satisfaire leurs relations.

Dans ce contexte, les aumôneries tentent de jouer sur des ajustements internes par le biais des mutations intra-régionales. On voit ainsi l'aumônerie générale suspendre le rapatriement d'aumôniers malades pour les transférer dans des dépôts déficitaires. L'aumônerie catholique entend en 1947 affecter en moyenne trois aumôniers par dépôt, au lieu d'un seul, pour s'occuper de 7 000 PG en moyenne : un, en permanence au camp et aux détachements voisins ; deux, affectés à la visite des deux à trois cents kommandos. Pour ce plan ambitieux, elle dispose d'une marge de manœuvre plus large que les protestants : le Secours catholique part à la recherche des prêtres en kommandos utilisés comme simples PG pour les en retirer au profit d'une charge spirituelle en camps. L'abbé Le Meur pourvoit les postes d'aumôniers français : en juin 1946, il y a 91 aumôniers régionaux et 92 membres du clergé français accrédité[1899]. On compte un dizaine de pasteurs français par région à s'occuper des PG en

1896 COE, 303.003, lettre du 03/04/1946 de Blum à Wurm.
1897 SHAT, 1 K 284 (36), document n° 2211 PGA du 20/12/1946 de R. Calvet de Buisson concernant le « rapatriement d'aumôniers ».
1898 COE, 303.002 (13), 6. Brief du 11/06/1946 de Blum aux pasteurs PG en France : „Vous savez comme nous que l'on ne doit pas en venir à ce que les camarades disent : „Le pasteur prêche la croix et à la première occasion venue, il se carapate ». Aussi douloureux que cela soit, vous faites un sacrifice. Tenez, autant que vos forces vous le permettent ! ».
1899 SHAT, 1 K 284 (36), document du 15/06/1945 de Le Meur à Boissau concernant la « liste des aumôniers accrédités ».

mars[1900]. Plus modestement, les étudiants de théologie de la faculté de Strasbourg iront visiter les commandos déshérités[1901].Pour autant, comme le reconnaît l'abbé Le Meur, ils ne peuvent remplacer la présence d'un aumônier de langue allemande[1902].

Une partie de la solution doit donc être trouvée dans une meilleure utilisation des forces pastorales existantes : en mai 1946, la DGPG finit par autoriser la circulation sans escorte des aumôniers PG pour desservir les kommandos[1903]. En remplaçant l'accompagnement militaire ostentatoire par une carte d'identité avec photographie[1904], l'autorité militaire adopte, un an après la fin du conflit, le fonctionnement de l'assistance spirituelle aux contraintes imposées par l'insertion des PG dans l'économie civile. Délivrées par les directeurs et sous-directeurs régionaux des PGA, ces autorisations devront comporter les localités visitées. Cette libéralisation remplace les normes de gestion disciplinaires par la sécurité fondée sur la confiance,.[1905] Elle assure une meilleure inscription du PG dans l'espace civil. L'aumônier a désormais le droit d'emprunter les moyens de transport publics.

Tout comme l'utilisation maximale en matière économique érode la logique militaire, l'« utilisation maximale »[1906] des aumôniers PG conduit à faire perdre à l'ennemi toute altérité dangereuse : seule l'obligation de porter l'insigne de leurs fonctions demeure[1907]. Après trois mois d'essai, le bilan est positif. Mais il confirme en même temps l'inégale application de la réglementation en raison du décalage entre ce qui est rendu possible à Paris et ce qui est perçu comme acceptable dans les régions : l'abbé Le Meur constate l'absence d'incidents dans les régions d'application intégrale, et souligne la « très grande timidité de certaines régions

---

1900 CICR, G 17/51, 477 – 108, Fr X, document n° 3287 du 23/03/1946 du CICR, Lyon au CICR, Genève concernant l'« assistance religieuse aux PG des 7e et 8e RM ».

1901 CICR, G8 / 51 XVII, 323-32, note n° 5404 du 17/12/1946 de Gouy.

1902 Les contacts entre les deux populations sont également restreints par la pression de l'opinion publique. L'abbé Calvet informe ainsi fin novembre 1946 que certains évêques n'osent pas se rendre dans les camps pour administrer le sacrement de confirmation pour les nouveaux baptisés, ce qui crée une inégalité de fait entre camps ; SHAT, 1 K 284 (39), supplique du 30/11/1946 de Calvet de St Père concernant l'« administration du sacrement du baptême ». Semblable réticence est également perceptible entre pasteurs français et allemands. Dans son rapport d'activité, le successeur d'E. Blum mentionne l'exemple d'un PG qui n'a pas dépassé le seuil de la maison du pasteur qui lui offrit pour toute collation un verre d'eau.

1903 CNAEF, 6 CO 146, note de service n° 12340 DGPG/I du 24/05/1946 de la DGPG concernant la « circulation des aumôniers allemands ». Il semble, comme ce fut plusieurs fois le cas, que la décision/expérience fût d'abord tentée à l'échelle locale : le 15 mai, la DRPG de la IIIe RM précise l'absence de liaison avec le dépôt et ses commandos, les « aumôniers seront autorisés à utiliser les transports en commun. Ils seront munis d'une pièce d'identité et d'un ordre de mission qui devra être visé à l'arrivée et au départ, par le chef de commando. Les frais de transport sont couverts par l'allocation spéciales de l'aumônerie régionale », 19526. Dans quelle mesure la pétition déposée en mai par E. Blum pour garantir la liberté de mouvement des pasteurs a-t-elle joué ?

1904 CICR, G 5 – 257, note du 08/10/1946 de Fillietaz au CICR, Genève concernant le « service de l'aumônerie protestant de la VIIIe RM » : l'aumônerie régionale de Lyon recommande aux pasteurs de se déplacer en outre avec l'ordre de mission établi par le commandant de dépôt et la note de service signée par la DR.

1905 A l'inverse, on voit apparaître les premières sanctions disciplinaires pour infraction à la réglementation en vigueur, comme l'aumônier catholique PG du dépôt 183 que le commandant régional des PGA à Bordeaux veut relever de ses fonctions ou muter pour avoir « conseillé à des PG de s'évader et « transmis des lettres clandestines ». SHAT, 1 K 284 (36), document du 24/10/1946 du Colonel Dancre, Bordeaux à la DG des PGA concernant le « PG Schneider du dépôt 183 ».

1906 SHAT, 1 K 284 (36), document du 30/08/1946 de Le Meur à Buisson concernant la « réglementation relative aux aumôniers ».

1907 N'était cet aumônier qui en octobre 1946 avait revêtu pour son ministère/exercice sacerdotal, un uniforme de SS, provoquant un trouble à l'ordre public… CNAEF, 6 CO 146, note de service n° 27178 DGPG/ du 03/10/1946 concernant la « circulation des membres du personnel protégé ».

particulièrement sensibles à l'égard de la 'faveur' faite aux PG »[1908], la 10e notamment où, même en mai 1946, l'accès de certains camps est interdit au clergé français[1909] ; la Bretagne sans doute où les populations semblent tenir les protestants pour des païens sinon pires , ne connaissant rien à Dieu ni au Christ[1910].

Cependant, tel le goulet d'étranglement des systèmes techniques, la circulation sans accompagnement oblige en retour, par les nouveaux possibles qu'elle crée, à modifier l'ensemble des paramètres d'insertion des aumôniers. Elle devient le premier grain de la grappe d'innovations réglementaires. En juillet, une nouvelle étape est franchie dans l'autonomisation de l'exercice spirituelle : les aumôniers PG sont autorisés « normalement » à emporter 500 francs et, sur décision du commandant du dépôt, 1 000 francs pour des trajets particulièrement longs[1911]. En août, la COE, particulièrement désireux de profiter pleinement de cette nouvelle opportunité, préfère désormais fournir des vélos qui feront « plus pour 'dresser l'Eglise' derrière les barbelés que la visite occasionnelle et rapide d'un représentant ' neutre ' (rien créer de durable) »[1912]. En effet, dans ce nouvel cadre réglementaire, la bicyclette devient le moyen idéal pour épargner les vingt à trente km de marche par jour à des aumôniers de plus en plus éprouvés. En septembre, E. Blum en a déjà acheté 50 et cherche à en acquérir 50 autres. Enfin, ces nouvelles possibilités de déplacement relancent la question de l'état vestimentaire. Comme le formule prosaïquement E. Blum, ces sorties pédestres mettent à rude épreuve un habillement déjà précaire, notamment, tandis qu'en hiver, elles demandent un équipement chaud et de rechange. Les voyages en train et bus imposent, „parce que les PGA pasteurs en déplacement ne sont pas encore un phénomène auquel on est habitué », une discrétion vestimentaire aussi large que possible s'impose[1913].

On peut prendre Noël 1947 comme point de comparaison pour mesurer l'évolution des pratiques et des représentations des PG qui les sous-tendent. Alors qu'en 1945, la DGPG rappelle, dans une note, l'importance particulière de cette fête pour les Allemands mais, dorénavant, pour en exploiter l'intérêt politique : il s'agit « aussi bien sur le plan individuel que sur celui plus général de l'orientation des esprits de l'Allemagne et de ses relations

---

1908 SHAT, 1 K 284 (36), document du 30/08/1946 de Le Meur à Buisson concernant la « réglementation relative aux aumôniers ».

1909 La fréquence des cas dénoncés par l'aumônerie catholique d'un traitement discriminatoire renvoie à la perception particulière de l'Alsace par les autorités de la Vieille France et de son traitement spécifique qui revient à limiter l'accès des camps au clergé alsacien alors qu'en Sarre, les Français viennent d'autoriser des prêtres allemands à suppléer le manque de personnel PG. Le clergé alsacien mériterait-il moins de confiance que le clergé sarrois ? demande l'abbé Le Meur au général Buisson.

1910 COE, 303.003 (4), rapport du 06/08/1947 du Max Pfister, CO pour l'aide spirituelle aux PG concernant « Lagerbesuche in der III. Militärregion: 111 ».

1911 CNAEF, 6 CO 146, note de service n° 18169 DGPG/4 du 25/07/1946 de la DGPG concernant l'« argent en mains des aumôniers ».

1912 COE, 303.001, rapport du 01/08/1946 de Béguin transmis à Strasbourg concernant « l'église de la captivité et la commission oecuménique. »

1913 COE, 303.002 (13), rapport n° EB/ir du 04/10/1946 de Blum concernant « Mangel an Unterkleidung in den Kriegsgefangenenlagern Frankreichs ».

futures entre ce pays et la France de donner cette année à cette fête un éclat particulier ». La réussite des célébrations se fondent sur la qualité médiatrice des aumôniers, sous le contrôle des commandants de dépôts :

> Ces derniers « devront pressentir discrètement les aumôniers et les pasteurs pour que les allocutions qu'ils prononceront ce jour-là commentent avec une grande largeur d'esprit les principes essentiels de la Religion Chrétienne, relatifs à la Dignité Humaine, à la solidarité des différentes collectivités et aux devoirs de charité qui devraient régir les relations des individus. Dans les commandos, il est plus difficile d'arriver à un résultat tangible mais les commandants de dépôt devront effectuer des visites personnelles (ou par l'intermédiaire de leurs adjoints) auprès des autorités responsables (…). dans les commandos où, par exception, le rappel de ces sentiments d'ordre religieux paraîtraient inopportun, il aura lieu de faire appel aux sentiments de fraternité humaine, prévue par les théories de renouvellement actuellement en faveur dans la plupart des pays »[1914].

La nouveauté, toutefois, ne réside pas dans un apparent affranchissement de toutes les règles, mais dans l'adaptation de l'institution militaire aux exigences du milieu civil. Ce qui veut dire qu'elle reste garante du strict respect de la réglementation[1915]. Ces nouvelles marges de liberté supposent en effet une *disciplinarisation* des aumôniers, comme il a fallu *éduquer* gardiens et employeurs. En novembre 1946, malgré plusieurs rappels des aumôneries militaires, la DGPG doit intervenir pour rappeler le strict cadre de leur action:

> « Depuis un certain temps, plusieurs cas de Ministres du culte allemands sortant de leurs attributions normales ont été signalés à la DGPG. Il arrive même que certains se livrent à des actes nettement répréhensibles tels que l'acheminent de lettres clandestines des PG. Il est rappelé qu'il importe de manière la plus absolue que tous les Ministres du culte allemands travaillent en étroite collaboration avec les commandants de dépôts ; leur activité doit se borner strictement au domaine religieux ; lorsque des circonstances particulières amènent un ministre du culte à envisager l'organisation d'une nouvelle activité quelconque, il lui appartient d'en référer au commandant du dépôt, étant entendu que de telles interventions ne doivent jamais prendre la forme d'une réclamation mais, au contraire, doivent revêtir uniquement celle d'un renseignement ; en particulier, il est indispensable que les Ministres du culte ennemis ne s'érigent jamais en chefs de leurs camarades qui sont régulièrement représentés par l'homme de confiance et par lui seul »[1916].

1914 SHAT, 1 K 284 (36), note de service n° 22857 Cab du 13/11/1946 de la DGPG concernant la « Fête de Noël ».
1915 En décembre 1946, la DRPG annonce au représentant départemental du service du déminage que ce soit dorénavant le pasteur de Birlenbach qui vienne célébrer l'office dominical au détachement de Drachenbronn et non plus les prisonniers qui vont à l'office paroissial « accompagnés simplement par le pasteur (…) au lieu de leurs gardiens en armes », Bas-Rhin, 324 D 7, document n° 2724 PG/2 du 04/12/1946 du Lieutenant-colonel Oziolau représentant départemental du service du déminage concernant le « culte au commando de déminage de Drachenbronn ».
1916 CNAEF, 6 CO 146, note de service (confidentiel) du 27/11/1946 de la DGPG concernant l'« activité des ministres du culte allemands ».

Faute de quoi, les cadres de la DGPG seront autorisés à relever provisoirement de leur fonction les « délinquants » obstinés. Il est d'ailleurs révélateur que des plaintes avérées émanent de la direction des Houillères Nationales à l'encontre d'un prêtre allemand du groupe IV considéré comme le « colporteur bénévole de toutes les consignes de résistance passive », à l'origine d'une grève en mai 1946. Elle demande son expulsion et, plus généralement, le retour à un ordre disciplinaire en conformité avec l'organisation militaire des camps miniers : présence systématique d'un interprète, restriction de la « trop grande liberté » de déplacement du personnel sanitaire, contrôle de leur activité hors du camp…

Les rapports de visites du CICR et de l'*YMCA* font apparaître une baisse générale des structures, sans aucun aumônier rencontré lors de leur visite, en particulier chez les protestants[1917]. La fréquence des visites s'est également considérablement améliorée en 1947 pour les 305 kommandos renseignés. Désormais, ce sont près des deux cinquièmes de ces structures qui sont visitées, au moins une fois par semaine par un aumônier catholique et un quart par un protestant, contre respectivement 35% et 18% en 1946. A l'inverse, seuls 5,8% des détachements ne sont jamais visités par un aumônier catholique et 6,4% pour les protestants, soit deux et même trois fois moins que l'année précédente.

L'œuvre de reconquête passe également par un approvisionnement désormais pérenne en littérature religieuse. Début 1946, l'aumônerie catholique souligne encore la difficulté à se procurer des livres allemands en France et en Suisse. De son côté, le pasteur PG de Saint-Médard-en-Jalles indique qu'il n'a reçu pendant sa captivité que deux lettres pastorales de la COE, des bibles et autres titres religieux, mais en quantité insuffisante pour son ministère. Or, comme le résume Lesage, une assistante des Missions vaticanes de Chartes, cette pénurie matérielle risque de compromettre l'élan pastoral. Il s'agit donc pour les deux confessions d'intensifier les flux et de pérenniser les circuits d'approvisionnement.

Les deux aumôneries augmentent la pression et relancent vigoureusement, via leur personnel allemand, leurs Eglises en Allemagne. Le *DCV* organise ainsi des collectes vestimentaires qui promettent un certain succès. En revanche, dans le domaine de l'aide spirituelle, la déception domine, au début, par un effet de miroir qui porte à penser que l'autre parvient à mieux surmonter ses difficultés. L'appel aux départs volontaires de prêtres pour les camps en France ne suscite pas de vocations, constate le DCV. L'envoi de littérature religieuse est tout aussi touché, en raison des autorisations d'impression et de distribution de papier distribuées au compte-goutte dans les zones d'occupation. Il faut attendre mi-1946 pour faire parvenir à Paris les premiers envois réguliers de paquets de livres et du *Freiburger Kirchenblatt*. Ce qui

1917 Sur 180 lieux visités, 4% en camp et 37,5% en kommando sont dans ce cas.

permet tout de même au père Bass de savoir quoi répondre aux lettres quotidiennes se plaignant de ce que « les protestants (YMCA) soient en la matière une bonne longueur d'avance »[1918]. Les pasteurs PG, relayés par E. Blum, dénoncent le désintérêt ressenti de leur *Heimatkirche* pour leur sort, alors qu'un lien vivant et visible avec les PG devrait être le nerf vital de leur travail pastoral. Même demande récurrente auprès du Conseil de l'Eglise protestante en Allemagne pour qu'il fournisse un petit texte pour la publication de la COE destinée aux aumôniers, les *Mitteilungen an die kriegsgefangenen Pfarrer in Frankreich*, autre que les immuables deux ou trois lignes de l'*Evangelische Kirche in Deutschland*. Sinon comment envisager la « reconstruction de la communauté » ?

Les effets de la reconstruction en Allemagne amènent, à partir du second semestre de 1946, une amélioration dans l'organisation des circuits d'approvisionnement et de distribution. Début septembre, le *CF-Kriegsgefangenenhilfe* peut commencer ses envois de *Kirchenblätter* et de magazines aux prêtres PG ; à l'échelle régionale, les RM ont constitué des bibliothèques de prêt proposant aux aumôniers 250 volumes de littérature spirituelle, théologique et morale ; elles envoient chaque dimanche et jours fériés des schémas de sermon ainsi qu'une lettre mensuelle et une feuille *Religiöse Neuigkeiten in der Welt*[1919], sans oublier les colis pour une assistance plus matérielle. Cette stabilisation est en partie le reflet de celle de l'aumônerie elle-même : le périodique *Licht ins Dunkel* est maintenant rédigé par les séminaristes de Chartres, les autres par le père Brass du Secours catholique. Les lettres de remerciement disent la progression de la couverture de diffusion et l'effet revigorant des premiers paquets : « Das war ja bombastisch ! », s'exclame un aumônier à la réception d'un paquet de Fribourg[1920].

En mars 1946, Lienhard obtient de la DGPG le droit d'envoyer directement les 3 000 feuilles de prédication aux détachements de travail. La revue de la COE, *Die Lagergemeinde*, de mieux en mieux conçue et distribuée, connaît un succès croissant en répondant au besoin d'information des PG : 70 000 exemplaires en juin, 100 000 prévus pour la fin de l'année. Dans l'ensemble, les demandes en matériel en juillet 1946 sont dix fois plus élevées qu'un an auparavant[1921]. La fermeture des camps américains permet de revoir la distribution des envois de la COE[1922]. Cette meilleure prise en charge spirituelle va de pair avec une réflexion sur les divers supports liturgiques à adapter : dans les kommandos où les études bibliques sont impossibles, on préférera le *Morgenwache* ou le *Losungsbuch*, plus adaptés que le *Lutherheft*

1918 « Die Protestanten (YMCA) sind uns darin weit voraus" ; DCV, 372.1 (44), lettre manuscrite du 01/06/1946 de Bass à Höfler. phrase souligné en rouge.
1919 Les deux envois seront envoyés séparément pour fortifier le sentiment des prêtres d'être soutenus…
1920 DCV, 372 (44), brief du 24/10/1946 de Valentin Urban, Lagerpfarrer.
1921 COE, 303.001, rapport du 01/08/1946 de Béguin transmis à Strasbourg concernant l'« Eglise de la captivité et la commission oecuménique ».
1922 70% aux dépôts français, 20% au *Chief Chaplainy der USArmu* à Paris et 10% à la discrétion d'E. Blum

von Nitsche « pour les masses »[1923]. S'inspirant de l'action catholique, les pasteurs développeront le travail sur les images à partir de reproductions de Dürer, d'Holbein ou d'autres maîtres *altdeutsch*, allant jusqu'à proposer l'envoi d'affichettes pour moraliser les cantonnements sur les murs desquels les stars de cinéma s'exposent dans les tenues les plus légères[1924]… Les tensions grandissantes sur l'orientation éditoriale de *Die Lagergemeinde* traduisent également son institutionnalisation par les PG comme lien privilégié avec la *Heimat*. Ils demandent toujours plus d'articles sur la vie des églises en Allemagne et sur la situation générale et l'*EKD* qui cherche à utiliser désormais la page « Construction de la communauté » comme vitrine de ses efforts concrets pour les familles des PG[1925].

L'amélioration de l'approvisionnement en matière spirituelle résulte donc d'une organisation plus efficace des aumôniers en France et de la mobilisation croissante des acteurs en Allemagne. Un dernier élément marque ce tournant de l'année 1946-1947 : l'évolution de la censure des autorités françaises. Initialement son intérêt limité avait débouché sur la mise en place d'un procédé assez souple. Mais, résume l'*YMCA*, « l'arrivée toujours plus massive, de lettres, tracts, brochures, livres, émanant de toutes les sociétés religieuses et des multiples églises de toutes confessions qui s'aperçoivent après deux ans qu'il y a des PG en France et qu'il est bon peut-être de leur envoyer, à défaut d'autre chose, un peu de papier, la DGPG, s'en est inquiétée »[1926]. Elle exige, à partir du 16 décembre 1946, une censure préalable de ses services à Paris pour tout envoi de brochures religieuses. Il s'agit pour elle de rester l'instance régulatrice obligée entre les PG et les Eglises, de maintenir un certain contrôle français sur les relations germano-allemandes de plus en plus denses. Les protagonistes allemands ne comprennent pas cette décision apparemment à l'encontre de l'évolution de leur travail. Pourquoi -demande ainsi Höfler en allemand à l'abbé Le Meur alors qu'il n'est plus responsable des PG- soumettre à une nouvelle censure le matériel déjà soumis à la censure préalable en ZFO ? Cela ne fera que creuser le retard dans les expéditions[1927]. Il sollicite l'autorisation de pouvoir envoyer directement aux dépôts les publications religieuses publiées en Zone française pour ne réserver la nouvelle procédure qu'aux autres Zones.

1923 CICR, G 5 – 257, document du 09/11/1946 de Hans Muller, Nancy de la délégation du CICR, Paris concernant le « rapport de l'aumônier allemand Richard Lagrande, Hôpital Sédillot ».

1924 « in möglichst entkleidetem Zustand" dit la note ; COE, 303.002 (13), document n° FR/ab du 27/05/1946 d' Emile Blum à Olivier Béguin, OK für Pastoration der KG concernant la « kirchliche Lage in Deutschland ; Lagergemeinde; Freiheitsbewegung ».

1925 Ce que refuse catégoriquement le président de la COE.

1926 YMCA, X 391.2 (44), bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps n° 15 du 13/03/1947 de YMCA, Aide aux PG..

1927 DCV, 372.1 (44), copie du 01/01/1947 de Höfler à Le Meur. Il semble pourtant que la censure en ZFO soit plus lâche/aménagements/quoi AUTRE CENSURE. Ainsi en mars 1948, le *DCV* envoie-t-il des numéros du *Kolpringsblatt* de novembre 1939, édités donc sous le nazisme. En mars 1948, *Die Lagermeinde* protestante est accusée, à partir d'une erreur de traduction, de faciliter les évasions en publiant des adresses utiles. A la suite de quoi, le journal ne sera pas supprimé, mais la DGPG interdira toute publication d'adresse dans les publications religieuses. CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 10/03/1948 de Pfister à Filliettaz, CICR concernant « Die Lagergemeinde, n°18 ».

Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces efforts -voire ces progrès- ont réellement eu un impact sur l'état d'esprit des prisonniers. Contrairement aux réactions extrêmes provoquées, lors des premiers mois, par le choc de la défaite et l'entrée en captivité, la prise de conscience d'une captivité indéterminée entraîne une tout autre attitude vis-à-vis de l'institution religieuse : face à l'absence de nouvelles de ses proches, à la dureté du quotidien, à l'incertitude de son propre sort, certains aumôniers notent un retour « aux choses de Dieu ».[1928] Ils font même état d'étonnants retours à la foi, notamment parmi les jeunes SS et les officiers qui deviennent les plus fidèles desservants[1929]. L'affluence semble croître en 1946, sans jamais entraîner l'ensemble des effectifs. Mais l'important est ailleurs, dans la manifestation admise de la « présence de l'Eglise et du Seigneur de l'Eglise, (…) témoignage de la réalité du Saint-Esprit qui souffle où il veut » ; témoignage aussi de la place centrale prise par l'assistance spirituelle et ses acteurs dans le régime de captivité[1930]. Qu'on accepte leur tutelle en allant aux offices, voire en participant aux cercles d'études bibliques, ou qu'on critique leurs faiblesses, notamment dans la *Schuldfrage*, les aumôniers ont réussi à s'imposer en acteurs à part entière parmi les PG que d'aucuns voudraient voir devenir une « communauté de camp ».

Plus que la sincérité de la foi dont les archives ne permettent pas de rendre compte, c'est le cadre statique et total qu'offre l'institution religieuse qui explique ce succès : avec son espace sacré dorénavant délimité, avec son calendrier liturgique qui permet une scansion affective du temps de la captivité, avec ses supports spirituel désormais régulièrement approvisionnés, avec surtout ses serviteurs de mieux en mieux installés et reconnus, l'Eglise offre des repères stables qui permettent la conversion –religieuse comme politique-, au mieux l'accommodement, au plus grand nombre. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les plus fortes participations aient lieu lors des grandes dates du calendrier liturgiques et dans les groupes les plus régulièrement desservis. Selon le constat du pasteur PG, du dépôt de Dijon, en août 1946, le service du culte est suivi par environ cent individus ; les études bibliques et les prières du matin par environ trente à quarante personnes ; et le jeudi sain, célébrant la Sainte-Cène attire la totalité ou presque du camp[1931]. Pâques, célébrées ailleurs par un pasteur

---

1928 COE, 303.004 (8), document du 25/03/1946 de l' aumônerie protestante concernant l'« aperçu de la situation des PGA en France ».

1929 En avril 1948, un aumônier catholique allemand dresse un bilan de son activité pastorale et souligne le lien entre intérêt pour la chose religieuse et l'expérience politique appréhendée à travers l'âge : « Dans les différentes catégories d'âge, les classes les plus anciennes, ceux de plus de 45 ans, avaient une grande compréhension pour l'élément religieux au camp. Les classes moyennes se privèrent du zèle religieux, dans la plus grande majorité. Les plus consciencieux sont ceux des classes jeunes, ceux de moins de 25 ans qui suivent avec intérêt les cultes, ce qui a pu être confirmé par l'aumônier du camp ».

1930 C'est d'ailleurs l'une des conclusions que tire le successeur d'E. Blum à la tête de la COE à Paris : « Aus Ganze dürfen wir sagen, das die Kirche in der Kriegsgefangenschaft sichbar geworden ist, sodass sein grosser Teil der Gefangenen im Blick auf die Kirche sagen kann : . 'Ich bin gewesen und Du bist zu mir gekommen' » ; COE, 303.003 (4), rapport du 30/06/1948 de Pfister concernant l'activité du 10/04 au 30/6/48.

1931 COE, 303.002, extrait d'une lettre du 28/08/1946 d'Erich Friedel pasteur protestant, dépôt 81, Dijon, PG n°800665 concernant le « dépôt 81, Dijon, PG ».

français, sont suivies par une assistance composée majoritairement de protestants, mais aussi de catholiques et de SS[1932]. Les tendances, tirées de l'analyse des rapports de visites du CICR et de l'*YMCA*, confirment ce décalage : les séances d'études bibliques ou religieuses restent très minoritaires : 36 occurrences en 1945, 38 en 1946 et 11 seulement en 1947, et toujours en majorité dans les camps, même si leur part passe de 94% à 63%. Mais c'est là aussi qu'elles sont les plus actives. L'affluence aux offices indique une même polarisation[1933]. On notera combien le regain d'intérêt apparaît somme toute relatif. L'explication est valable aussi pour le succès des certains journaux religieux, à l'exemple de *Die Lagermeinde* protestante dont l'aumônier de Lyon souligne, en mars 1948, être « bien accueilli dans les commandos, malgré le désintéressement quasi-général des PG pour la religion»[1934].

Cette évolution ne semble donc pas contradictoire avec l'impression des deux aumôneries d'une baisse dans l'assistance aux cultes, due à une indifférence croissante à partir d'avril 1946. Paradoxalement, l'institution religieuse, en devenant la médiatrice non seulement entre les PG et les autorités françaises et aussi entre les PG, mais également avec la *Heimat* assumant une fonction supplémentaire. Elle contribue au processus de normalisation lequel à son tour modifie la perception de l'ennemi. Face aux tournants de l'année 1946, les Eglises n'ont peut-être pas senti que le temps de l'*Evangelium* avait passé, ni que leurs position médiane pouvait **les** faire apparaître comme « collaboratrices au mauvais sens du terme »[1935]. Surtout**, elles** n'ont pas pu suivre l'éclatement spatial de la communauté des PG en proposant une assistance spirituelle autre que symbolique pour la grande majorité des PG en kommandos. Le témoignage de cet aumônier catholique aguerri évoque l'ampleur de la tâche qu'accroissent les mesures de libéralisation :

> « J'étais désormais seul. Qui plus est, je dus attendre tout un trimestre avant d'obtenir le laissez-passer nécessaire pour avoir le droit de rendre visite aux commandos. Je me retrouvais alors dans la situation suivante : deux camps d'à peu 9 000 hommes et 20 000 commandos distincts à visiter, le tout à plus de quatre heures de train dans une région très montagneuse. Conclusion : à l'impossible nul n'est tenu. Je dois m'occuper de deux paroisses, (car) je suis en quelque sorte un évêque itinérant sur le territoire du diocèse. Trois semaines dans les deux camps, où les flux d'entrée et de sortie étaient permanents, puis encore une semaine auprès des kommandos, soit 250 communions, heures de lecture biblique, réunions de travail, consultations, homélies, conférences, messes, prières etc. par semaine. D'après mon carnet de campagne, j'atteignis ma destination la plus éloignée, située à 250 kms, dans la semaine suivant l'Ascension. (…) Rien que dans les derniers mois, j'ai accompagné deux réconciliations et cinq conversions, nécessitant à chaque

1932 CIMADE, Violette Mouchon (3), document du 01/05/1946 de H. Zimmermann.
1933 Le tableau qui résume cette évolution est placé en annexes, p. 1369.
1934 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document n° EF/np 12379 du 17/03/1948 du CICR, Lyon au CICR, Genève concernant « Die Lager Gemeinde ».
1935 COE, 303.003, lettre du 04/04/1946 de Béguin à Asmussen concernant la « Schuldfrage ».

fois un enseignement spirituel complet, un catéchisme complet… Tous les jours à cent à l'heure jusque vers minuit, et le tout, de plus, à la lumière de la bougie… »

On peut aisément comprendre que certains prisonniers n'aient vu, en deux ans de captivité, qu'une seule fois un ecclésiastique catholique venir deux heures durant dans leur détachement, avant que ne s'amorce, en 1948, le grand départ.

C) Quand le rapatriement et la transformation dissocient retour dans la Heimat et retour dans l'Eglise (1947-1948)

Le lancement du rapatriement général et des opérations de transformation des PG en TCL, à partir d'avril 194, bouleversent l'équilibre institutionnel si laborieusement acquis. En effet, le nombre d'aumôniers PG, rapatriés prioritairement en tant que personnel sanitaire, baisse plus vite que celui, global, du nombre de PG. Ce qui alourdit considérablement la charge pastorale de ceux qui restent. En outre, la transformation en travailleur libre pose la question de l'assistance spirituelle d'Allemands qui désormais ne bénéficient plus des garanties conventionnelles. Pour les responsables confessionnels, elle prend une actualité croissante avec le recrutement de travailleurs civils en Allemagne : comment garantir la cure d'âme de cette communauté en formation ?

L'encadrement sacerdotal semble donc se dégrader depuis le second semestre de 1947 : l'isolement aggravé des aumôniers, ajouté à la durée de leur captivité, entraîne un taux élevé de maladies mentales parmi les pasteurs- certains, à partir de l'été, « perdent la tête »[1936]. Les rares données démographiques permettent de mieux comprendre les raisons de cette lassitude généralisée. Sur les 122 aumôniers de camp recensés en septembre 1947, l'aumônerie catholique en compte encore dix ayant plus de 42 ans, dont quatre âgés entre 47et 61ans. Certes, les classes d'âge les plus représentées sont plus jeunes d'une dizaine d'années[1937], mais bien moins jeunes que les PG encore en captivité. La durée de leur captivité apparaît enfin comme un facteur détériorant, car elle s'élève en moyenne à près de trois ans : 78 sont prisonniers depuis deux ans et demi, 34 depuis 3 et 16 de 4 à 5 ans.

Face à cette situation préoccupante, les efforts des aumôneries trouvent un écho mitigé du côté des autorités françaises[1938]. Elles se heurtent ainsi à un refus de la DGPG d'autoriser la venue d'aumôniers volontaires d'Allemagne car, dans une logique de rapatriement, elle n'a plus de sens. Elles butent ensuite sur les réticences du Ministère de l'Intérieur pour échanger des aumôniers PG fatigués par des forces vives venant de la *Heimat*. Elles sont enfin

1936 YMCA, X 391.2 (44), bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps n° 18 du 15/09/1947 de YMCA, Aide aux PG.

1937 Soit le détail : classes d'âge 1886-1900, quatre aumôniers ; 1901-1905, six ; 1906-1910, 37 ; 1911-1915, 66 et 1916-1917, neuf. SHAT, 1 K 284 (38), document du 05/09/1947 de Bras à Hünerfeld concernant les statistiques sur des *Lagerpfarrer*.

1938 SHAT, 1 J 625 (41), lettre de l'aumônerie Cabrol au pasteur Vermeil n°5642/2/0 du 03/05/1948 à propos des « aumôniers PG/TL ».

confrontées à certaines restrictions dans l'exercice de leur Ministère à l'échelle locale. Cependant, il serait quelque peu hâtif d'en conclure, avec le père Brass et le pasteur Pfister, que les Français sont pressés de voir partir ces interlocuteurs privilégiés.

Ces crispations reflètent plutôt la nécessaire adaptation des autorités françaises, militaires comme civiles, à cette nouvelle étape de la sortie de guerre. Il n'est pas étonnant que les aménagements, adoptés, soient proposés par le MAE, soumis aux pressions des Eglises américaines notamment. Entre juillet et janvier 1948, s'élabore donc un nouveau statut des aumôniers allemands en charge des PG. Soit pour les trois catégories d'aumôniers : les *Kriegspfarrer* sont immédiatement libérables, s'ils ne se déclarent pas prêts à rester volontaires ; les aumôniers de camp sont rapatriables selon leur catégorie d'origine PG, s'ils ne se prononcent pas pour continuer volontairement leur mission pastorale ; enfin, les volontaires venus d'Allemagne, comme ceux des deux précédentes catégories, peuvent à tout moment demander leur rapatriement. Néanmoins, pour tempérer l'effet de ces principes très libéraux, les autorités françaises soutenues par les aumôneries essaient de retenir un départ précipité, contraire à leurs intérêts, économiques avant tout. Les rapatriables volontaires pour continuer à exercer leur ministère reçoivent une permission de trois semaines à passer en Allemagne[1939]. En septembre, les autorités françaises demandent aux volontaires venus d'Allemagne de rester au moins un an encore en fonction et leur ménagent des avantages matériels importants : possibilité de loger en dehors du camp dans une structure religieuse, facilités de déplacement, y compris à l'extérieur de leur région d'affectation, possibilité de se réunir deux fois par ans avec les autres aumôniers sans surveillance…

En janvier 1948, la DGPG accepte enfin d'étendre à l'ensemble des aumôniers PG le régime accordé aux travailleurs civils pour les quelques mois restants. A partir du 1er avril, les 200 prêtres et pasteurs bénéficient du statut des aumôniers volontaires pour leurs solde et congés. Au 31 décembre 1947, les aumôneries comptent 160 aumôniers allemands et quinze français. Elles relaient bien entendu ces dispositions en tentant de gérer au mieux dans les régions la réduction des effectifs. Il faut éviter que les aumôniers, allemands comme français, ne se fassent *démobiliser* prématurément. Le chef du service de l'aumônerie militaire demande qu'aucune démobilisation ne s'effectue sans son accord[1940]. Plus directive, l'aumônerie catholique entend maintenir un aumônier dans les hôpitaux militaires régionaux, dans les camps de rapatriement et dans les départements concentrant une forte population de PG[1941]. En revanche, elle considère que la baisse du nombre de PG diminue les possibilités d'une assistance efficace, alors qu'en Allemagne les besoins sont immenses. Il semble qu'une

1939 Il semble toutefois que pour 1947 du moins l'effectivité de cette mesure ait été très restreinte.
1940 Savoie, 1399 W 11, document du 15/01/1946 de St Nicolas la Chapelle.
1941 SHAT, 1 K 284 (36), Rundbrief du 21/02/1948 de l'aumônerie catholique aux aumôniers catholiques.

majorité des aumôniers PG ait compris l'enjeu pastoral lors du rapatriement, à la fois en termes de clôture -de la captivité, et d'ouverture- vers la réintégration en Allemagne. Sur les 87 aumôniers catholiques ayant exprimé leur vœu, seuls dix désirent être rapatriés immédiatement. Quinze se déclarent volontaires jusqu'à la dissolution du camp et 62 aussi longtemps que cela sera nécessaire[1942]. Le rapatriement ne constitue-t-il pas l'aboutissement de la position médiatrice de l'aumônier, qui doit conduire son troupeau jusqu'à la bergerie tant promise[1943] ? Pour les autorités françaises également, bien que de plus en plus contraintes, il s'agit jusqu'au départ de préserver une marge de liberté qui leur assure un pouvoir de contrôle.

Cette réduction de la présence prisonniers et des besoins spirituels a des répercussions sur les acteurs institutionnels chargés de l'assistance spirituelle jusqu'à leur dissolution, fin 1948. Ainsi, à partir du 1er mai, la COE supprime son soutien financier à l'aumônerie protestante pour mettre en place un nouveau partage des charges : il assume désormais les charges du travail d'assistance spirituelle, tandis que l'aumônerie met à sa disposition un local parisien et couvre les frais de bureau pour le travail exécuté « sous couvert de l'aumônerie »[1944]. L'amélioration des conditions matérielles, grâce à une meilleure chalandise des cantines, conjuguées avec la diminution des effectifs expliquent la baisse des dons aux Eglises. En conséquence, la COE envisage dune réduction de son personnel.

Ces mises à jour administratives ne remettent nullement en cause l'engagement spirituel et politique des différents protagonistes. Bien au contraire, plus l'échéance approche, plus se décide la finalité de la reconquête, comme le montre l'activité de l'aumônerie catholique et l'évolution de ses publications. A la différence des protestants, elle peut ainsi compter sur la générosité du Vatican : le nonce apostolique, Mgr Roncalli, se rend à nouveau, en janvier 1948, auprès prisonniers, en visitant des PG mineurs et des malades de Douai. En décembre 1947, il a versé au Secours catholique 500 000 francs pour le dernier Noël derrière les barbelés qui permettent aux Missions vaticanes de distribuer dons du Saint Père et autres signes matériels de la charité catholique. Après tout, « il s'agit non seulement de soulager la misère, mais aussi de prouver par des gestes efficaces qu'il n'y a pas que les œuvres

---

1942 Citons le cas émouvant de Karl Metzner : « Hiermit erkläre ich , noch über der Zeitpunkt meiner Entlassung hinaus, freiwillig in Gefangenschaft zu bleiben und zwar als „Sacristain" [chez l'aumônier protestant]. Der Grund hierzu ist ein sehr tiefer. Ich wurde hier in Gef. Konfirmiert. Diese Stunde wirkte so sehr auf mich und brachte mir die Erkenntnis, dass wir Menschen, sofern wir unser Tun und Handeln nicht mil vollkommenen Vertrauen in die Hand Gottes legen, nichts sind. Dazu erkannte ich: wie die Liebe unseres Herrs in meinem ganzen Leben über mir war, besonders aber auch in der bestimmt schweren Zeit der Gefangenschaft. Deshalb will ich dieses kleines Opfer bringen, um IHM et. Dankbarkeit zu erweisen", 24/12/47 (BARCH-MA, MSg 194/200, document du 24/12/1947 de Karl Metzner, 358 732, Bon Rencontre concernant « Erklärung (comme Pfarrer) ».

1943 Les rapports de visite du CICR et de l'*YMCA* ne contiennent plus d'indications sur la qualité de la desserte spirituelle pour 1948.

1944 COE, 303.003 (12), mémoire du 23/03/1948 de Kurt Marti à Olivier Béguin concernant l'« entente intervenue entre l'aumônerie militaire protestante et la commission oeucuménique pour l'aide spirituelle aux PG ».

protestantes, juives ou neutres qui songent aux pauvres PG »[1945]. Fin 1948, les 124 collaborateurs des Missions vaticanes finissent par être remerciées.

La correspondance entre le père Brass à Paris et le *DCV* à Fribourg de juillet 1947 à février 1948 suit les discussions sur le sort du journal phare de l'aumônerie catholique, *Lichts ins Dunkel*. Malgré le succès vanté dans les archives de l'aumônerie, la revue n'a pas réussi à respecter, depuis son rapatriement en France, les contraintes de périodicité : entre juillet 1946 et juillet 1947, un seul numéro est sorti à temps pour correspondre au calendrier liturgique avec un contenu satisfaisant. La réception du numéro de Noël à Pâques réduit par exemple considérablement son utilité, au grand désespoir de l'aumônerie. Pourquoi faut-il que la « 'Catholica' soit toujours à la traîne »[1946] ? A partir de mi-1947, la fermeture du séminaire de Chartres qui en assurait la rédaction et la baisse des effectifs transforme le journal en véritable *Sorgenkind* des deux interlocuteurs. Et le découragement se fait colère.

Les solutions envisagées pour relancer le titre ne semblent pas viables. Confier au père Rommerskirchen[1947], désormais rapatrié, la rédaction ne résoudrait pas le problème de la diffusion… ni ne le sauverai de l'ennui. *Licht ins Dunkel* s'éteint donc en juin avec son dernier numéro. En août, apparaît l'idée de fonder une nouvelle publication. Sa périodicité irrégulière et la reprise du périodique catholique, *Fährmann*, publié par le diocèse de Paderborn permettrait de surmonter les deux écueils précédents. Mais ce n'est qu'en novembre qu'est décidée la création du successeur, *Michael. Zeitschrift junger Christen in der Fremde*, le projet initial du *Melzer Volksblatt* ayant dû être abandonné pour des raisons de coûts. Toujours financé par le Vatican[1948], le premier numéro de dix-huit pages paraît le 1er janvier 194Z. Réalisé par deux aumôniers de Sarrebourg (Moselle), il est destiné également aux TCL. Mais il ne survivra pas au départ des prisonniers qui représentent près de 90% des acheteurs de la dizaine de milliers d'exemplaires bimensuels[1949]. *Die Lagergemeinde* connaît un sort similaire, mais plus rapide dès lors que la COE refuse d'en faire un grand journal pour les réfugiés en raison des problèmes éditoriaux et financiers. Sa parution s'arrête au début de l'été 1948.

Ces évolutions croissantes dues à un effacement des structures de la captivité renvoient également à un régime de captivité et à un état d'esprit des PG qui rendent considérablement compliquée la mission sacerdotale. On trouve certes quelques indications sur des

---

1945 CNAEF, 6CO 152, rapport de répartition n° MV/375 du 31/12/1947 des missions vaticanes près des PG concernant les « dons du St-Père pour Noël ».

1946 DCV, 372.1 (44), lettre manuscrite du 07/08/1947 de Brass à Höfler.

1947 J. Rovan dans ses mémoires rappelle qu'il fut « au cours des premières décennies de la RFA l'une des figures marquantes parmi les parlementaires de la CDU », in *Mémoires d'un Français…, op. cit.,* p. 219.

1948 Le nonce apostolique fait deux versements de 200 000 francs les 25 janvier et 2 juillet pour le périodiques et les autres brochures.

1949 SHAT, 1 K 284 (36), document du 30/07/1948 du périodique *Michael* concernant l'« Aufstellung über Auflage und Auslieferung « Michael », n°1-14 ».

participations aux activités religieuses relativement élevées dans les camps : 10% à 15% selon l'*YMCA* en juin 1948[1950], un tiers des catholiques au camp de Thiers en septembre 1948. Mais l'engouement des temps premiers a définitivement passé. Avec le rapatriement général –et la tendance s'accélère en 1948- la pratique religieuse a perdu de son attractivité et l'aumônier son pouvoir médiateur. Dans les camps –les archives étant quasiment muettes sur la pratique religieuse dans les kommandos- la religion résiste mal à la concurrence récréative désormais bien organisée, parée des attraits de la modernité laïque qui empiète sur le temps et l'espace que le sacré avait eu bien du mal à conquérir : les séances cinématographiques- deux à trois fois par semaine- exercent une tentation bien supérieure à celle des offices religieux. A Thiers, l'aumônier catholique décrit dépité comment les agrandissements successifs du camp ont fini par mettre la baraque, qui sert d'église, au centre du camp, désormais la zone de la plus grande nuisance des nombreux appareils radio, au volume sonore digne de fêtes foraines, ce qui trouble le service divin[1951].

A ces problèmes techniques s'ajoutent des contraintes humaines redoublées. Les aumôniers ont de plus en plus de mal à réunir l'ensemble des fidèles qui, en ces temps de raréfaction de la main-d'œuvre, connaissent un taux d'emploi record, réduisant d'autant leur présence dans les camps. Or, simultanément, le nombre croissant d'aumôniers rapatriés réduit le personnel d'encadrement pastoral et en transforme la composition : la relève spirituelle est de plus en plus assurée par des auxiliaires laïcs prisonniers. Il s'avère même que nombre d'entre eux parviennent à se rendre populaires auprès des prisonniers, désacralisant un peu plus la figure de l'aumônier institutionnel. Alors qu'un certain nombre d'aumôniers, malgré leur promesse de rester jusqu'en juin 1948, a tout de même été rapatrié avant, le découragement s'empare des PG : ils se sentent abandonnés des aumôniers et de la patrie.

On peut conclure par l'hypothèse que la baisse de la pratique religieuse s'explique par deux phénomènes qui se fortifient : d'une part, une certaine normalisation dans le régime de captivité sans doute de mieux en mieux supporté, l'assurance en acte d'une libération programmée, à défaut d'être prochaine, la possibilité de devenir TCL, réduisent les inquiétudes spirituelles ; d'autre part, la figure de l'aumônier allemand, construite à partir de fin 1944, semble de plus en plus en décalage avec le public qu'il a à conduire, voire à convaincre.

La fonction médiatrice encouragée par les autorités militaires françaises n'est plus nécessaire à une présence allemande dont le statut militaire se désagrège pour, éventuellement, se transformer en celui de travailleur civil, intégrable dans la population

1950 YMCA, X 391.2 (44), rapport général n° 23 du 01/01/1949 de YMCA, Aide aux PG concernant « les activités d'aide aux GP, 1944-1949 ».
1951 SHAT, 7 U 2540 (8), document du 09/09/1948 de Meisel, Hubert, aumônier catholique, 615392 concernant « Thiers ».

française. D'où la décision compréhensible des autorités françaises, en été 1947, de refuser la venue d'aumôniers allemands pour s'occuper des travailleurs civils libres. Alors que l'abbé Stock[1952] se voit chargé d'organiser cette assistance spirituelle d'un nouveau type, aidé par l'aumônerie militaire catholique à Paris et le *DCV* à Fribourg, deux ministères civils, le MI et le MW, motivent leurs objections suscitées par un changement de perspective : il ne s'agit plus de poursuivre la médiation élaborée dans le cadre de la captivité de guerre, mais de promouvoir l'assimilation d'Allemands appelés, à terme, à devenir français. Les aumôniers allemands sont désormais considérés comme des agents potentiels dans la formation de « foyers allogènes »[1953] en France. Est donc favorisée une assistance exclusivement française, organisée autour d'aumôniers nationaux, quitte à recourir au clergé germanophone pour les travailleurs recrutés directement en Allemagne. C'est seulement en avril 1948 que le nouveau ministre de l'Intérieur, sur la sollicitation personnelle du nonce apostolique, accepte de revoir sa position : il délivre vingt autorisations de séjour…. Les protestants, sans doute plus pragmatiques, se sont dès mars 1947 tournés vers des organismes français, alors que la COE reconnaît ne pas avoir vocation à s'occuper de cette catégorie de fidèles : la Cimade, puis l'aumônerie des protestants étrangers en France et, en juin, l'Eglise réformée de France

1952 Même si le séminaire de Chartres n'est pas traité en tant que tel, il y a lieu de rappeler le rôle exceptionnel de l'abbé Stock dans ces relations franco-allemandes. Aumônier à Fresnes pendant la guerre, PG à la libération, il devient le supérieur du séminaire des barbelés avant de s'occuper des TCL jusqu'à sa mort le 24 février 1948, à 44 ans à peine. Avant de devenir la figure célébrée des deux côtés du Rhin avec la cérémonie commémorative en juillet 1949 et surtout sa ré inhumation la veille de la ratification du traité de l'Elysée par l'Assemblée nationale dans le cimetière de Chartres, les archives permettent de rappeler que ce qui caractérise le parcours de l'abbé Stock est non pas une reconnaissance précoce et linéaire des deux côtés du Rhin, mais au contraire la permanence/résistance de perceptions et la superposition des enjeux. Histoire avant mémoire. La correspondance entre le père Brass et Höfler montre un homme, diminué physiquement mais surtout pas toujours à la hauteur de sa tâche pour les deux épistoliers n'ont pas une reconnaissance si manifeste (Herr Stock, der die Organisation der Seelsorge ubernommen hatte, hat anscheinend wenig Sorge, da er ruhig für 4 Wochen (zu 3. Mal!) nach Deutschland gefahren ist.". Les archives du père Brass au CNAEF raconte comment l'abbé Stock s'est senti oublié par les autorités françaises alors qu'il allait de bureau au bureau pour pouvoir travailler en faveur des PGA. : „, il était aigri, parce qu'il était traité comme PG, et personne n'osait dire un mot pour lui (…) il n'a pas trouvé cet écho chez les Français qu'il avait mérité (…)" (CNAEF, 6 CO 149, interview du 24/07/1975 de Père Brass, Charles Klein concernant le « Père Brass »). Le déroulement de son enterrement est l'épisode le plus révélateur des tensions/ des autorités françaises: mort en PG, il est enterré en PG. Malgré l'agitation de ses amis, les militaires restent sourds. Interdiction est donc faite d'en faire l'annonce dans la presse. Mais ses obsèques ont quelque chose de grandiose/solennels. La cérémonie religieuse est célébrée par l'abbé Rodhain, l'*absolutio ad tumbam* est prononcée par le non apostolique en personne. Dans l'église, il n'y qu'une centaine d'amis, ceux qui ont pu être joints par téléphone, mais les ministres Michelet et Gay l'honorent de leur présence, comme, notamment, l'abbé Le Meur, les représentants du cardinal Mrg. Beaussart, du CICR, de l'*YMCA* et du général Buisson. „Das Begräbnis war denkbar kläglich, in einer verlorenen, wilden Ecke auf dem Friedhof Thiais, zwischen einigen KGF" en présence de dix fidèles. Le père Brass raconte qu'il n'a pu « dire qu'une seule prière abrégée, vite ! vite ! disaient les employés, ils ne savaient pas que c'était l'abbé Stock, ils ont cru que c'était un simple PG. Ils étaient furieux que les femmes pleuraient ». Quelques journaux français, comme *La Croix* („Abbé Stock, aumônier des prisons") ou *A présent* (« Un prêtre » d'E. Michelet qui l'a rencontré à Fresnes: « (…) Si nous navions pas vécu dans un temps d'affreuse grisaille où l'imagination fait défaut et où la crainte des audaces interdit toute initiative, j'aurais aimé qu'on donnât à ces obsèques un caractère solennel, symbolique, qui aurait eu une profonde signification des deux côtés du Rhin –et même ailleurs ») (17836). La comparaison réalisée par Höfler du *DCV* avec le service funèbre de Mgr. Gramann, qui a fait à Bruxelles ce que Stock avait fait à Paris, au même moment, fait prendre conscience de ces obstacles. Il a lieu dans la principale église de la capitale, en présence de tous les drapeaux de la résistance belge aumônier qui s'inclinent en mémoire du prêtre. Sur le séminaire, Karl Heinz Kloidt (Hrg.), *Chartres 1945, Seminar hinter Stacheldraht. Ine Dokumentation*, Herder, 1998. Je tiens à le remercier pour son accueil, l'entretien qu'il m'a accordé et les documents qu'il a bien voulu me donner. Sur l' « université de théologie » protestante à Montpellier, voir la présentation critique du journal de captivité d'un de ses étudiants, Ohler, Walter, *« Der Herr hat uns hierhergebracht… ». Gefangenschaft und Theologiestudium in den französischen Lagern Chartres und Montpellier, 1945-1947*, Baginski, Christophe ; Lauer, Christine (Hrg.), Knecht Verlag Landau, 1999.

1953 AE, Z24, note du 31/01/1948 de le Direction des Unions sur les « aumôniers de PG ».

décident de s'en occuper. A partir de 1948, le Comité luthérien d'aide aux immigrants et aux réfugiés prend le relais.

Surtout le projet chrétien poussé par les autorités ecclésiastiques allemandes, dont l'aumônier devait constituer le fer de lance, devient presque caduc dans les camps où le retour à l'Eglise n'apparaît plus comme une condition de celui à la mère-patrie. Face à une *diaspora prisonnière*, comme qualifie joliment un aumônier les PG en kommando, de plus en plus sécularisée, face à des populations entièrement tendues vers le grand retour, le prestige attaché au *national-religieux* incarné par l'aumônier ne prend plus. Le témoignage d'Hans Meyer, aumônier volontaire affecté au dépôt de Lens, exprime la déception d'une occasion historique manquée : pas pour la seule raison des contraintes matérielles des premiers régimes de captivité, mais à cause aussi d'un projet de refondation allemande qui n'a pas commencé là où il aurait dû, derrière les barbelés. Son rapport, rédigé en août 1948, peut se lire comme une perte du crédit du christianisme auprès des prisonniers, négativement impressionnés par l'attitude des nations chrétiennes et démocratiques vis-à-vis de l'Allemagne[1954] :

> « (…) Sur le plan moral, humain, politique et social, [la situation générale des PG dans les camps] a eu une funeste influence, une influence destructrice et négative sur le rapprochement entre les peuples — et elle l'a toujours. (...) La captivité des anciens soldats de Hitler constitue une occasion unique de les rééduquer, et ils en ont bien besoin, surtout les jeunes. Je crois que la France aurait ici la possibilité de les initier à ses grandes idées sur la révolution, à son socialisme, à son mode de vie. Mais je suis convaincu que la situation générale dans les camps ne sert, au contraire, que les idées opposées et qu'elle les prépare à la propagande russo-communiste. (…) „[1955].

Si le pastorat en captivité n'a pas fait de miracle, l'assistance spirituelle n'a-telle pour autant eu aucun effet sur l'état d'esprit des PG ? La médiation n'aurait-elle été qu'une hypothèse d'école ? Il est difficile de tirer un bilan de l'impact de ce pastorat à deux voix. Ni la bonne volonté de l'aumônerie générale, ni celle non plus des aumôniers allemands d'assister les PG dans leur désarroi ne peuvent être mises en défaut. Mais l'interprétation produite par l'institution religieuse à partir 1948 a tendance, à l'instar des protagonistes français, à exagérer le processus vertueux de transformation pour ne retenir que les expériences heureuses. Or, ce faisant, elle considère la coopération entre les deux communautés religieuses comme une étape du rapprochement franco-allemand. D'une certaine façon, elle politise, même hors des cercles du pouvoir, la portée de la foi qui apparaît plus forte que la

1954 Du moins est-ce l'interprétation de l'*YMCA*, YMCA, X 391.2 (44), Bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps, n° 19 du 06/02/1948 de l' YMCA, Aide aux PG.

1955 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 22/08/1948 de Hans Meyer, aumônier protestant concernant le « dépôt 15, Lens ».

haine des nations. Les résultats de l'assistance spirituelle sont également valorisés par les aumôniers allemands, à l'exemple du père von Tattenbach.

Venu volontairement en France en 1946, il rend hommage, dans sa contribution à un film sur Chartre, au bénévolat des prêtres français qui ont « avec une charité fraternelle, cordiale et active que Dieu seul peut apprécier et récompenser », secouru leurs frères dans la foi[1956]. Ces différents efforts sont également perçus positivement par les Eglises allemandes.

Ainsi, la déclaration de l'épiscopat français en 1948 en faveur des PG est perçue comme « une contribution à ne pas sous-estimer dans la compréhension des deux peuples, une preuve de la pensée catholique, qui agira de façon curative et pacificatrice »[1957]. Mais cette interprétation positive néglige cependant de tenir compte de la diversité des relations interpersonnelles pourtant à la racine de ces actions. Les quelques témoignages d'aumôniers français et allemands des dernières mois de captivité font entendre combien la foi, précisément parce qu'elle a guidé leurs engagements, en a assuré la réussite, aux dépens néanmoins d'un rapprochement au-delà des frontières politiques. Revenant sur ses rapports très limités avec l'aumônier allemand qu'il parraine, l'aumônier de Marseille précise le sens de son action :

> « (…) je sais par ailleurs qu'il garde son tempérament d'Allemand et que plus on fait pour eux (ce qu'il ne faut pas regretter, loin de là) plus ils le prennent pour un dû (ils sont de la race des Seigneurs, ne l'oublions pas, et ils le croiront longtemps). Ils sont donc d'autant plus exigeants qu'ils reçoivent davantage. Mon jugement vous paraîtra dur, croyez que je les ai vus de près, et que cependant je ne pense pas que ce qui est fait pour eux PG par nous Français, et prêtres, ne doit pas être fait. Ce n'est pas pour eux, pour un merci que nous le faisons mais pour le Christ prisonnier en eux »[1958].

Dans la 2e RM, le colonel Lignereux, responsable des camps miniers du Grand Nord, relève, dans son dernier rapport mensuel pour 1947, qu'à l'issue de la tournée d'un religieux strasbourgeois et selon les dires des religieux français, « les réflexions personnelles des aumôniers PG ont montré qu'ils restent allemands <u>avant tout</u> et qu'ils n'acceptent, avec la plus grande réserve, les relations sur les atrocités en Allemagne »[1959]. Le paradoxe -sans doute exagéré par le jeu des citations- voudrait que ceux par qui la bonne nouvelle devait arriver soient aussi, à l'heure de partir, les plus conservateurs.

1956 BARCH-MA, B 205/1346, document sur la France, *op. cit.*

1957 SHAT, 1 K 284 (38), document n° Hö/He du 11/04/1948 du *Deutschen Caritasverband, Kriegsgefangenenhilfe* à l'aumônier J. de Cambourg concernant le « problème concernant les envois ».

1958 SHAT, 1 K 284 (37), document du 25/10/1947 de l'aumônier Cognac, Marseille à l'aumônier de Cambourg, Paris concernant l'« attitude des PG ».

1959 SHAT, 29 R 1 (2), rapport mensuel n° 6604 D du 12/12/1947 de la 2e RM, DRPG, Lille.

Bilan

On pourrait élargir mon hypothèse et se demander si, *in fine*, le croisement proposé par les Eglises entre sentiment religieux et sentiment communautaire ne fonde pas la stratégie des Eglises allemandes pour apparaître comme une force majeure dans la reconstruction de l'Allemagne au sortir de la guerre. L'étude, au chapitre VI, de l'instrumentalisation de la figure des PG dans le discours des institutions religieuses permettra de le préciser. Je conclurai ici par ces considérations : si l'assistance spirituelle n'a pas nécessairement rempli les buts politiques poursuivis par l'institution religieuse elle-même, elle a, en revanche, constitué un facteur de stabilisation au sein de la population prisonnière, des camps prioritairement ; et elle a renforcé les bases d'un dialogue franco-allemand en dehors de l'héritage de la guerre et des représentations en termes d'ennemi[1960]. A une échelle plus petite, l'expérience spirituelle française a sans doute contribué à faire évoluer le droit international. Les articles 33 à 37 de la Convention de Genève de 1949 semblent en effet inspirés par les innovations pratiquées, du moins eussent-ils apporté des réponses aux difficultés rencontrées : le principe de la répartition homogène du personnel sur l'ensemble des structures de captivité est prescrit[1961] ; un statut d'aumôniers « auxiliaires » est institué[1962] ; la liberté de circulation et de correspondance en matière culturelle est spécifiquement reconnue[1963] ; la nomination d'aumôniers supplémentaires non PG est organisée[1964] ; enfin, des « locaux convenables seront réservés aux offices religieux »[1965].

1960 Voir Kissener, Michael, « Der Katholizismus und die deutsch-französische Annäherung in den 1950er Jahren », in Defrance, Corine ; Kissener, Michael ; Nordblom, Pia (Hrsg.), *Wege der Verständigung zwischen Deutschen und Franzosen nach 1945. Zivilgesellschaftliche Annäherungen*, Narr Verlag, 2010, p. 89-98

1961 « Article 35 – (…) [les aumôniers] seront répartis entre les différents camps et détachements de travail où se trouvent des prisonniers de guerre appartenant aux mêmes forces armées, parlant la même langue ou appartenant à la même religion (…) ».

1962 « Article 36 - Les prisonniers de guerre qui sont ministres d'un culte sans avoir été aumôniers dans leur propre armée recevront l'autorisation, quelle que soit la dénomination de leur culte, d'exercer pleinement leur ministère parmi leurs coreligionnaires. Ils seront traités à cet effet comme des aumôniers retenus par la Puissance détentrice. Ils ne seront astreints à aucun autre travail ».

1963 « Article 33 (a) pour les aumôniers de guerre qui « seront autorisés à visiter périodiquement les prisonniers de guerre se trouvant dans des détachements de travail ou dans des hôpitaux situés à l'extérieur du camp. L'autorité détentrice mettra à leur disposition, à cet effet, les moyens de transport nécessaires. ».

1964 « Article 37. - Lorsque des prisonniers de guerre ne disposent pas du secours d'un aumônier retenu ou d'un prisonnier ministre de leur culte, un ministre appartenant soit à leur confession, soit à une confession similaire ou, à défaut, un laïque qualifié, lorsque cela est possible au point de vue confessionnel, sera désigné à la demande des prisonniers intéressés pour remplir cet office. Cette désignation, soumise à l'approbation de la Puissance détentrice, aura lieu en accord avec la communauté des prisonniers intéressés et, là où cela sera nécessaire, avec l'approbation de l'autorité religieuse locale de la même confession. La personne ainsi désignée devra se conformer à tous les règlements établis par la Puissance détentrice dans l'intérêt de la discipline et de la sécurité militaire ».

1965 Article 34, 2e alinéa.

Conclusion

Face à l'arrivée soudaine et aléatoire de centaine de milliers de captifs, les autorités militaires ont tenté, dans un premier temps, d'apporter des réponses institutionnelles pour garantir l'intégrité du prisonnier et sa force de travail potentielle et aussi préserver la population française d'une proximité avec un ennemi idéologiquement dangereux, s'il ne l'était plus militairement. Avec le retour en France de la Direction et Inspection générale des PG, à l'été 1945, se met en place une double structure, de coordination à l'échelle nationale sous la conduite du général Buisson depuis Paris, d'administration avec l'ouverture des centaines de dépôts puis de dizaine de milliers de kommandos dans les villes et campagnes de France. Le SPGE initie donc un dispositif de captivité qui se construit à deux échelles : traduction de l'interdépendance entre territoires national et local ; entre enjeux nationaux et internationaux, ce qui rend si difficile la gestion de cette captivité allemande.

Car les dimensions ne se développent pas nécessairement en osmose : les autorités militaires doivent garantir le traitement conventionnel des PG dont elles sont responsables sans freiner leur utilisation économique. On pourrait conclure au vu des difficultés en personnels -de garde notamment-, des pénuries généralisées et tenaces –vestimentaires jusqu'à la fin-, que jamais l'ordre des camps n'a pu être intégralement instauré, que les réflexes de gestion contenus dans l'*Instruction* de 1939 étaient caducs avant même d'être appliqués ; bref que sur le champ de la captivité, l'autorité militaire s'était de nouveau trompée de guerre en croyant combattre l'ennemi à l'intérieur avec des moyens disciplinaires défensifs et statiques. L'insoluble problème de la garde, le contrôle défectueux du traitement des PG hors du camp, le démantèlement inexorable des structures militaires de captivité à partir de 1947, et le lancinant phénomène des évasions prouveraient une fois encore que le mouvement l'a emporté, conduit désormais par les forces de la nation tout entière.

On ne reviendra pas sur les échecs évidents de la gestion française de cette captivité de masse. Les affadissements réglementaires successifs comme l'entretien défaillant des besoins corporels du PG par l'Intendance restent des traits marquants du régime de captivité. Cependant, l'hécatombe annoncée n'a pas eu lieu, les évasions n'ont pas empêché la reconstruction de la France et la *contamination* par l'ennemi s'est limitée à une épidémie de typhus, unique et localisée. Plutôt que de conclure cette étude du régime de captivité sur une faillite annoncée de l'institution militaire, ne faut-il pas mieux faire crédit aux acteurs –je pense à ces cadres militaires à la tête de la DGPG comme des dépôts qui ont manifestement su convertir leur expérience de guerre en référence positive- d'avoir eux-mêmes perçus les premiers que le rapport de force avec le vivant était trop inégal pour l'emporter *en militaires ?* Dès lors se pose une question d'interprétation : faut-il voir dans la gestion française une erreur

d'appréciation, une sorte de myopie structurelle (la logique disciplinaire coûte que coûte) ou culturelle (une certaine image de l'Allemand qui se serait figée le 8 mai 1945) ; ou bien au contraire une réponse bricolée pour tenter de maîtriser le dispositif de captivité et le corps du PG le plus longtemps possible, en tenant compte de l'emprise du vivant ?

Assurément le jeu des normes que la question alimentaire a montré relève de la première lecture et d'un rapport faussé à la réalité civile. Mais, les adaptations dans la lutte contre les évasions ou dans l'assistance spirituelle laissent penser qu'en prenant conscience de l'ampleur de la tâche, les autorités responsables ont choisi d'accompagner l'évolution du dispositif de captivité pour mieux le contrôler. Revenir sur le retard perpétuel demandait cependant plus que ce que les moyens humains, les contraintes de l'époque et les identités institutionnelles ne permettaient d'obtenir. Voir, par exemple, que l'évasion également changeait de sens, qu'elle n'était plus idéologique, ni même patriotique, mais avant tout affective -l'attachement à la petite patrie plutôt qu'au *Vaterland*-, considérer le captif plutôt leur masse… A ces défis, la logique de sécurité apporte des réponses pragmatiques plus efficaces.

3ème partie

–

Faire travailler les PGA à la reconstruction de la France (1945-1948)

Chambéry, dépôt 144. Camp de prisonniers de guerre allemands. Travaux sur la voie ferrée.

Travaux sur la voie ferrée, sd.

Sources : © Photothèque CICR (DR)/ *V-P-HIST-03459-27*

Des champs de bataille aux champs de blé…

Si aucun programme d'utilisation des PG comme main-d'œuvre ne semble avoir été élaboré avant les derniers mois de la guerre, en revanche l'utilisation économique des PG dans la reconstruction occupe une place centrale dans les réflexions de différents responsables politiques. Le leitmotiv est alors d'avoir le maximum de prisonniers au travail. Plus encore qu'après la Première Guerre mondiale[1966], la captivité des Allemands après la Seconde est donc une capacité économique. C'est sa capacité productive qui commande son organisation pratique, point d'accord des principaux acteurs par ailleurs éventuellement concurrents. A l'échelle nationale, le général Buisson conclut la première directive de la DGPG en rappelant le « but à ne jamais perdre de vue : l'obtention d'un travail maximum avec un maximum d'effectifs »[1967] au bénéfice de la France. Déjà localement organisée à partir de la libération des territoires, la mise au travail des PGA change d'échelle et quasiment de nature avec la restauration d'un ordre républicain et la fin des hostilités : il s'agit désormais, localement, de passer des projets à leur réalisation.

Or, pour que ces projets deviennent programmes, la prise en considération des territoires et des conditions d'utilisation des PGA doit être intégrée dès leur élaboration et dans leur application. L'utilisation économique des PGA se trouve donc au croisement d'un projet national de reconstruction, avec ce qu'il implique de coordination et de nécessaire rationalisation dans la gestion de la main-d'œuvre PGA, et du respect de la singularité des situations locales. Le recours à cette main-d'œuvre PG est en effet déterminé par l'expérience, politique et culturelle, de la Seconde Guerre mondiale que les acteurs locaux ont, ainsi que par l'image de l'ennemi qu'ils en retirent. Pourquoi un employeur prendra-t-il ici mais pas là un PGA comme travailleur, quand les besoins peuvent être identiques ? Quels sont les facteurs d'évolution et de résistance dans l'emploi de la main-d'œuvre dans l'économie nationale entre 1945 et 1948 ? Que révèle l'utilisation économique des PGA de la sortie de guerre et des projets de reconstruction de la France ?

Pour y répondre, j'ai choisi de procéder thématiquement en privilégiant un usage des archives qui articule cas locaux et considérations nationales. L'utilisation économique de la main-d'œuvre PG sera appréhendée comme un processus négocié qui s'élabore en fonction de l'interaction entre principes nationaux et improvisions locales, en fonction des rapports de force des différents acteurs -privés et publics, institutionnels et particuliers, économiques et

1966 Outre les PGRL étudiés par Bertrand Delpal, l'expérience a également été tentée dans les mines du Nord, voir Escudier, Jean-Louis, « Les deux conflits mondiaux et les cycles longs de l'économie : une application à l'industrie houillère française », in *L'économie de guerre du XVIe siècle à nos jours*, Actes du colloque international de Montpellier, 6-7 juillet 1988, 1989, p. 226-250.

1967 MW (Fontainebleau), 19770623/87, directive n° 1 n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG.

politiques, *etc*.-, en fonction aussi des critères d'appréciation de la valeur de cette force de travail.

Le chapitre 6 présentera l'utilisation économique des PGA dans son ensemble en fonction de leur utilisation sectorielle et leur logique de répartition. Il abordera l'emploi des prisonniers pour le déminage et dans les mines, considérés comme des préalables à la reconstruction française. Le chapitre 7 tentera, à partir de l'exemple de l'agriculture, de comprendre comme s'est faite l'introduction des PG sur le marché de l'emploi, en quoi elle devient un enjeu de entre deux conceptions concurrentes d'utiliser la main-d'œuvre allemande et de penser la sortie de guerre. Le dernier chapitre envisage le retrait de cette main-d'œuvre à partir de 1947 et les solutions élaborées par les autorités françaises pour éviter de perdre définitivement et paralyser la France du plan Monnet de modernisation.

Chapitre 6 – Les prisonniers de guerre allemands dans l'économie nationale

Négociés au titre des réparations de guerre, conçus comme une main-d'œuvre contrainte censée effacer les traces laissées par la défaite, obtenus sous condition du contexte international, les PGA constituent un élément-clé de la réussite du relèvement français : ils doivent apporter des résultats immédiats dans la reconstruction, mais démontrer aussi la capacité à plus long terme des autorités à construire la France d'après-guerre. Il s'agit donc de faire le *meilleur* emploi de cette main-d'œuvre. Les conditions de départ ne sont guère favorables : méconnaissance des besoins économiques locaux par les autorités centrales responsables de la gestion des PG ; contexte européen qui favorise les demandes maximales avant de savoir comment utiliser ces captifs ; pénurie généralisée qui rend hasardeux l'entretien de cette force de travail et freine sa mise au travail rationnelle.

En quoi l'utilisation de la main-d'œuvre PG est-elle élaborée au point de rencontre d'un projet de reconstruction développé en amont par les pouvoirs publics selon leurs présupposés économiques, voire patriotiques, des réactions et résistance des économies locales selon leurs besoins et leurs capacités d'accueil, et des solutions *ad hoc* pour combler d'éventuels décalages ?

A) La place des PGA dans l'activité économique : répartitions sectorielles et dynamiques spatiales

L'étude qui suit vise à s'interroger sur l'existence d'un mode d'utilisation spécifique des PG à la reconstruction de la France à l'échelle macro-économique, sur ses caractéristiques et son évolution entre 1945 et 1948. Outre l'évolution dans le temps et l'espace de la répartition des PG au travail, les structures d'emploi (économie civile et militaire), les secteurs d'activité et la règlementation seront au cœur de cette première réflexion.

1 - Structures d'emploi (économies publique et privée, services des armées)

a/ L'étonnant taux d'emploi des PG

L'utilisation de la force économique des PG est définie par trois postulats : il faut obtenir le maximum de PG pour pouvoir en placer dans toutes les branches d'activité massivement et rapidement ; il faut les utiliser comme main-d'œuvre de remplacement, non d'appoint, ce qui suppose de les faire embaucher par un grand nombre d'employeurs privés afin de les placer là où ils seront le plus utile à la reconstruction, de favoriser les entreprises plutôt que l'Etat, les kommandos privés sur les chantiers publics ; il faut enfin des PG immédiatement utilisables,

en espérant que les demandes correspondent aux évaluations élaborées à l'été 1945 pour vider les camps, conçus comme des lieux de transit.

Si l'on considère le nombre de PG mis au travail entre le 15 février 1945 et le 1er novembre 1948[1968], soit 44 mois, on trouve une moyenne mensuelle de 322 458 PG employés dans l'économie française. Mais ce chiffre rend très peu compte de la réalité et de ses variations, comme en atteste son écart avec la médiane, qui est de 385 666 PG par mois. En effet, l'utilisation des PG par l'économie française présente un profil très déséquilibré, comme le montre le graphique du nombre de PG mis au travail.

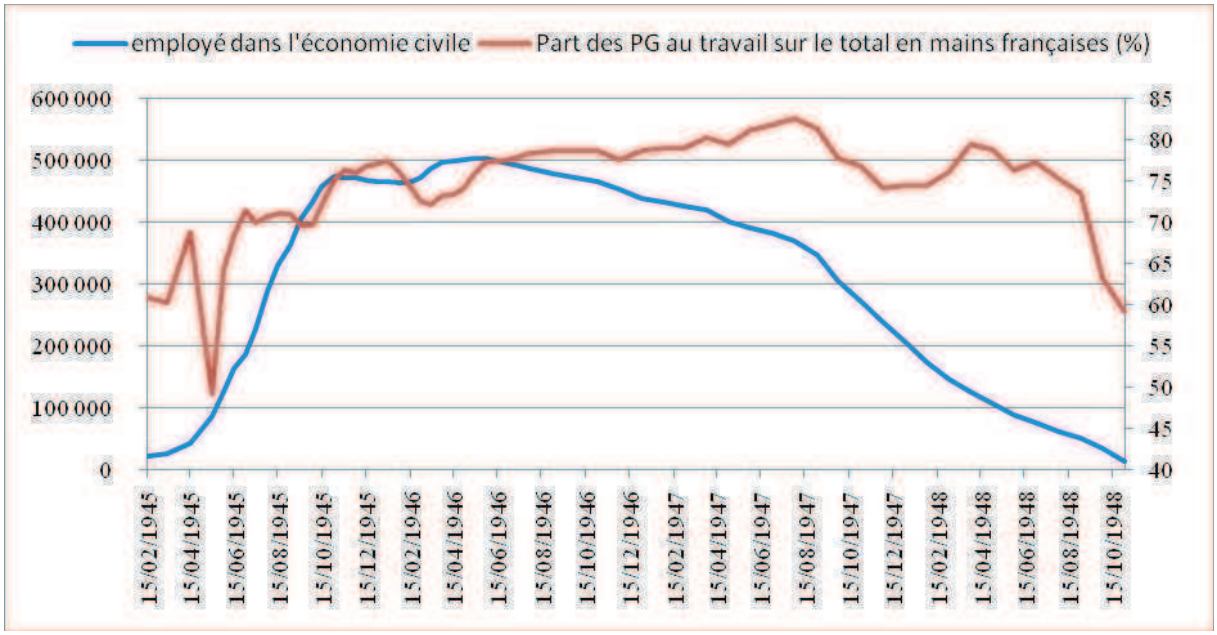

Graphique 3 – Nombre des PG employés dans l'économie civile et part relative des PG au travail (15/02/45 – 15/10/48)

NB : La part des PG au travail se lit sur l'échelle de droite (%).

Aux premiers mois d'amorce de mi-février à mi-avril 1945, avec une mise au travail qui dépasse légèrement les 50 000 PG, succède la phase d'introduction rapide et massive de cette main-d'œuvre au service de l'économie nationale jusqu'au 1er novembre. En cinq mois et demi, à mesure que les captures se multiplient, que les territoires libérés sont à reconstruire, que les transferts alliés se mettent place[1969], l'économie française gagne plus de 484 000 travailleurs captifs, soit près de 2 445 PG de plus par jour. Le nombre maximum de PG employés sur la période, soit 555 892 captifs, est atteint le 1er novembre, huit mois et demi seulement après l'arrivée des premiers, mais près de trois ans *avant* le départ des derniers. La

1968 Comme pour les autres données statistiques, celles de la DGPG relatives au travail des PG souffrent d'un certain degré d'incertitude. Il est dû en partie à la cogestion avec le MW, ce qui a compliqué la centralisation de l'information. Les chiffres du MW trouvés dans les archives de Colmar montrent des écarts qui peuvent être significatifs. D'autre part, le fonds 29 R 5 (3) présente une double lacune entre juin et juillet, puis entre octobre et décembre 1946.
1969 La stagnation de l'automne 1945 correspond à l'inverse à la suspension des transferts de PG.

reconstruction ne s'est pas achevée fin 1945.Cet accroissement considérable correspond aux besoins grandissants des différents secteurs d'activité, mais également à la pression des autorités françaises qui essaient de placer les PG qu'elles reçoivent désormais par dizaines de milliers des Alliés. L'économie française aura-t-elle atteint son seuil de saturation, alors que les PG économiquement utiles représentent à peine trois-quarts du total de PG détenus ? Les directives élaborées à Paris buteraient-elles sur la capacité d'absorption de la reconstruction dans les départements ?

Face à ce trop plein manifeste, la décrue s'amorce de façon modérée jusqu'à mi-mai 1946, accentuée jusqu'à fin 1948. Le semestre qui court du 1er novembre 1945 au 15 mai 1945, soit les saisons les plus froides, apparaît certes comme la période d'emploi la plus stable de la captivité allemande, mais elle constitue davantage la première étape de la décrue qu'un pallier durable. Jamais la reconstruction française n'aura de période de stabilité dans l'emploi des PG. Plus exactement, l'urgence des besoins et les variations d'effectifs semblent des paramètres constitutifs de la mise au travail des PGA.

La baisse des PG employés se fait par trois phases de plus en plus prononcées, le faux palier du 1er novembre 1945 au 15 mai 1946 correspond à un retrait de 102 de PG par jour. A partir de la mi-mai, l'économie française en perd quotidiennement plus du triple, soit 340 PG par jour, et ce jusqu'au 1er août 1947. Cette évolution est en partie due au plan de rapatriement qui débute en avril 1947 et marque une nette inflexion vers la clôture de la captivité, pendant dissymétrique de celle d'introduction de la main-d'œuvre en 1945. Ce sont alors près de 812 PG retirés journellement de l'économie française. Le décalage apparaît entre les estimations françaises pour motiver auprès des Alliés l'obtention de 2,1 millions de PG nécessaires à la reconstruction, puis 1,75, et leur utilisation économique réelle, plus de cinq fois moindre en moyenne. Faut-il pour autant en conclure que la mise au travail des PG a été une expérience économique manquée ?

A considérer la proportion de PG mis au travail par rapport à la totalité de la population prisonnière sur l'ensemble de la période, on s'aperçoit des limites de l'expérience française qui avait pour première justification l'utilisation maximale des PG : avec *seulement* trois prisonniers sur quatre mis au travail en moyenne, un quart incompressible de l'effectif est resté non seulement inemployé, mais à charge de l'économie française[1970]. Ici naît le double problème du sort des improductifs et des causes d'une proportion aussi élevée d'indisponibles ou d'inemployés. Ce contingent irréductible et non prévu de PG oisifs pose

1970 Voir Custodis, Johann, *Employing the Enemy : What were the economic implications of employing German Prisoners of War in Britain 1944-1948 ?*, bachelor, LSE, 2005.

des problèmes d'intendance considérables d'autant qu'il reste stable sur la période[1971], empêchant le PG d'être une main-d'œuvre de remplacement.

La proportion de PG mis au travail évolue presque inversement au nombre absolu de PG employés : lors de la forte augmentation jusqu'au 1er novembre 1945, on trouve les plus faibles proportions mensuelles de placement dans l'économie : plus de 2/3 des PG mis au travail, soit près de 10 points de moins que la moyenne générale ; moins d'un PG sur deux au 15 mai, c'est précisément dans la phase d'introduction massive de PG même que la qualité du placement s'avère la plus mauvaise. A un moment où l'on pourrait supposer que les besoins sont les plus urgents, la mise effective sur le marché du travail, prodigieuse en soi, reste très en-deçà des possibilités offertes par les PG qui s'entassent dans les camps. Est-ce dû au comportement des acteurs économiques ? à des problèmes administratifs ? à des spécificités locales ?

Inversement, la proportion des PG au travail dépasse les 2/3 de l'effectif total une première fois à partir du 1er novembre 1945, définitivement au 15 mai 1946[1972]. Certaines variations cycliques renvoient au caractère saisonnier de certaines activités, principalement agricoles[1973]. Cette évolution ne s'explique pas seulement pour des raisons statistiques, car la proportion de PG employés n'augmente pas non plus à mesure que le nombre total de PG baisse, mais par l'apparition d'une pratique plus rationnelle, près d'un an après l'introduction des PG travailleurs qui suppose de changer de perspective : quitter celle du politique qui apprécie l'apport de PG à la reconstruction en fonction du nombre maximum pour passer à celle de l'économique qui préfère prendre en considération le nombre en fonction des besoins réels et des capacités d'usage rentables, ce que la répartition sectorielle permet d'affiner. La relative constante du taux d'emploi alors que les effectifs de PG au travail baisse peut être rattachée à une logique fondée non plus sur l'abondance de la main-d'œuvre PG, mais sur son optimisation, ce qui suppose, en amont, des pouvoirs gestionnaires des arbitrages nouveaux dans les affectations sectorielles, et des employeurs un changement de comportement. Ce taux d'emploi non prévu oblige les autorités à gérer ce trop-plein inédit. Dans quelle mesure change-t-il par ricochet les structures d'emploi des PGA ?

b/ Qui sont les employeurs des PGA ?

Cette situation a pour première conséquence de créer une catégorie de PG inactifs.

1971 Sa médiane de 75,8% ne présente pas d'écart significatif avec la moyenne arithmétique.

1972 Entre le 1er novembre 1945 et le 15 novembre 1948, on trouve une moyenne de 76,2% de placement, soit deux points de plus que la moyenne globale. La médiane de 76% n'est pas très éloignée de la moyenne (74%).

1973 Aux hivers et été 1945 et 1947, moins marquées en 1946.

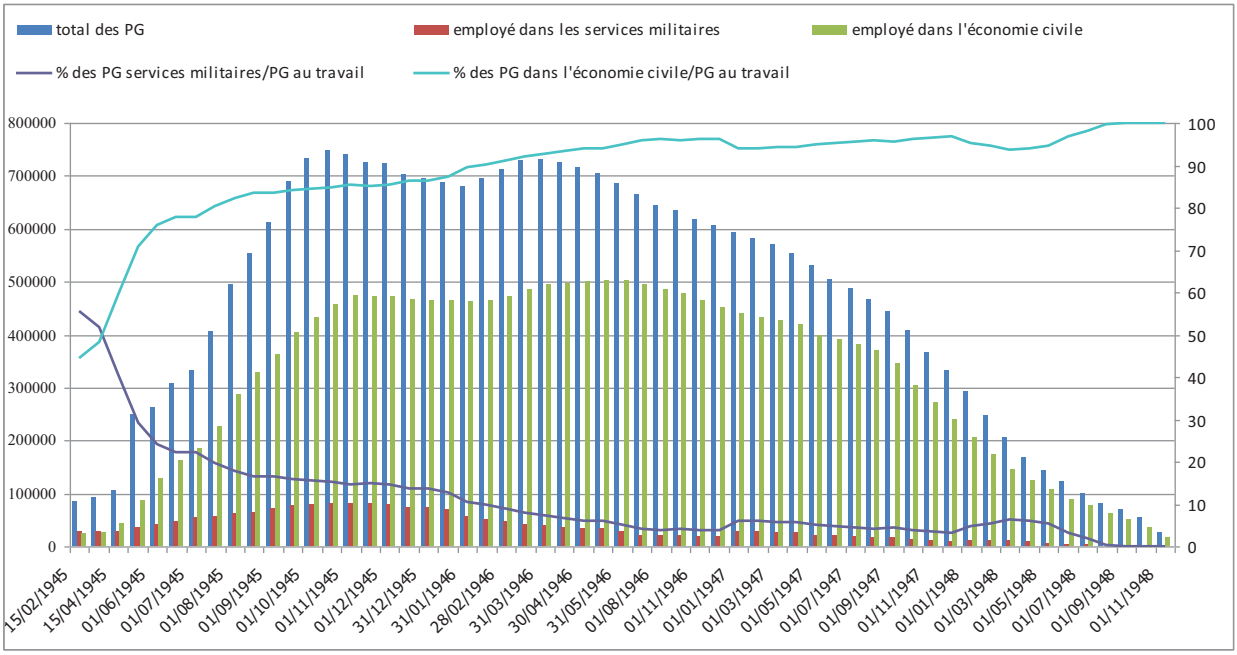

Graphique 4 – Répartition des PG dans l'économie civile et les services militaires (15/02/45 – 01/11/48)

Si l'on considère les deux structures d'emploi des PG, économie civile, composée par l'économie privée et l'économie publique, et les services des armées, on s'aperçoit que ces derniers sont surreprésentés : avec 27 306 PG en moyenne sur la période, les services de l'armée et des Alliés[1974] emploient 7% de l'ensemble des PG en mains françaises, mais 10,3% de ceux mis au travail. Or, ce ne sont pas des besoins en main-d'œuvre correspondants qui explique qu'ils deviennent un des plus gros employeurs jusqu'en début 1946. Les éventuels besoins des services des armées n'avaient d'ailleurs pas été comptabilisés lors des estimations en 1944. Les services des armées, en servant de déversoir au trop-plein de PG oisifs, ont constitué une première réponse structurelle à la faible embauche en secteur civil. Leurs effectifs croissent jusqu'à l'hiver 1945-1946, où ils culminent mi-octobre à 82 295 individus, c'est-à-dire lors de la période des transferts américains qui débordent les capacités d'absorption et d'affectation de l'économie civile. Pour éviter de perdre cette main-d'œuvre obtenue avec tant de difficulté pour raison politique vis-à-vis d'Alliés de plus en plus sceptiques sur les capacités gestionnaires des Français, les services des armées multiplient les placements. Ensuite, l'effectif décroît lentement, soit une perte journalière de 74 PG, jusqu'en novembre 1948. Le détail de la répartition par service montre clairement que la majorité d'entre eux n'a, *a priori*, pas besoin de cette main-d'œuvre PG[1975] : le génie et le déminage, susceptibles de justifier leurs services, n'emploient que 21% du total des PG dans les services des armées. Après la mi-mars 1945, l'inversion se produit en faveur du secteur civil pour osciller autour de 4,6% résiduels.

1974 L'armée française emploie en moyenne 96,% des PGA échus aux services des armées, les armées alliées le reste, soit 1 257 PG en moyenne.

1975 La répartition mensuelle moyenne est la suivante : divers : 25% ; génie : 17% ; matériel : 15% ; marine : 13,8% ; intendance : 11,7% ; aviation : 5,7% ; déminage : 3,8% ; santé : 3,6% et poudre : 0,7%.

Le comportement global des employeurs privés fournit une dernière confirmation dans cette répartition inédite entre structures d'emploi. Les statistiques de la DGPG ne distinguent pas entre employeurs privés et publics. J'ai donc construit trois échantillons, services des armées, économie privée et économie publique en comptant de façon volontaire les Houillères parmi les employeurs privés, ce qu'elles ne sont pas juridiquement, afin de mieux dégager le caractère volontaire pour les employeurs privés d'embaucher ou non des PG[1976].

Graphique 5 – Nombre des PG employés par l'économie privée, publique et les services des armées (15/03/45 – 15/09/48)

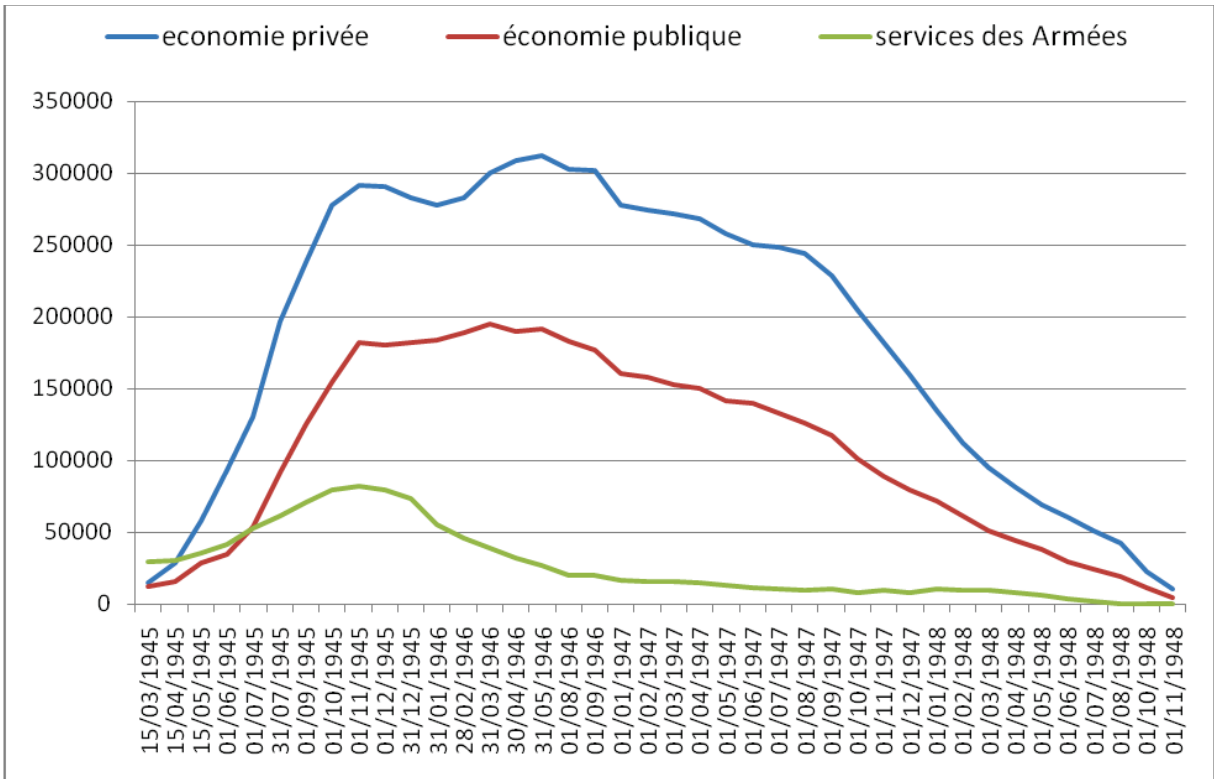

Dans ces conditions, le secteur civil qui avait été pensé comme le second vivier d'employeurs des PG après la Reconstruction, constitue certes le principal employeur, mais avec une moyenne de près de 59%, il est loin d'avoir répondu aux possibilités offertes par cette main-d'œuvre ni suppléé aux défaillances du déminage qui devait employer plus de 85% des PG demandés[1977]. Si l'on considère sa part dans les trois structures d'emploi, on constate certes que ce secteur a fourni un débouché important à la main-d'œuvre PG : 191 698 PG employés en moyenne par mois sur la période. Ainsi sa part passe-t-elle d'un quart mi-mars

1976 L'économie privée englobe donc l'agriculture, le forestage et carbonisation, les autres mines et carrières, l'industrie chimique, la sidérurgie et métallurgie, les barrages et industries hydroélectriques, les autres industries, les activités diverses, les commandos aux particuliers ; l'économie public les secteurs de la Reconstruction (travaux et déminage), le génie rural et les travaux publics, les transports et SNCF, les commandos communaux. Le graphique des parts relatives des trois économies est placé en annexe, p. 1370.

1977 La Reconstruction au sens large (déminage, Reconstruction, travaux publics) emploie en moyenne sur la période à peine plus d'un dixième des PG mis au travail. Voir en annexe les différentes estimations réalisées en 1945, p. 1371.

1945 à 55-56% à l'été, mais au lieu de maintenir cette croissance, comme le fait le nombre des PG mis au travail dans cette structure d'employeurs, elle diminue, puis stagne jusqu'au 1er janvier au profit notamment des Houillères. Elle redevient ensuite un secteur d'embauche de PG pour dépasser définitivement les 60% et finir fin 1948 à 70,8%, son maximum. Malgré le caractère reconstruit de ces statistiques, elles reflètent l'écart entre l'utilisation économique que les employeurs privés font de la force de travail ainsi offerte et les attentes des autorités. Il faudra essayer de préciser le jeu des nécessités économiques locales, le poids des représentations du monde du travail vis-à-vis du PG et l'importance du cadre réglementaire pour comprendre ce qui a déterminé certains acteurs du secteur privé à prendre un PG et d'autres pas, avant de trouver un niveau d'équilibre.

c/ Que faire des « inactifs » ?

Ce taux d'inactifs ne s'explique pas uniquement par des critères économiques plus ou moins rationnels et les PG indisponibles, près d'un quart du total des PG, témoignent de l'ampleur du gaspillage[1978].

Graphique 6 – Origines des PG indisponibles au W (15/09/45 – 15/09/48)

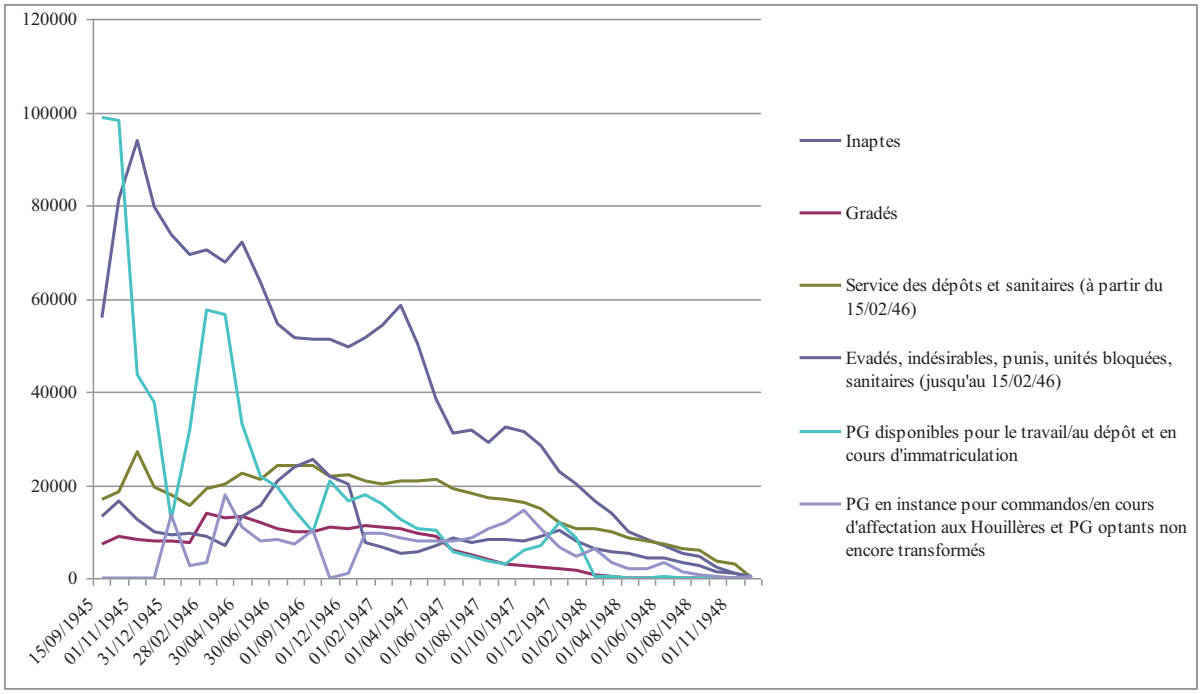

NB : Les PG en instance de libération (femmes, Italiens, Autrichiens, allogènes) et les PG indisponibles dont la répartition n'a pas été donnée par les régions et n'ont pas été représentés.

1978 Il s'agit des « indisponibles », des militaires gradés, du service des camps ou dépôts, des sanitaires, des évadés, indésirables et punis, des PG disponibles pour le travail ou en cours d'immatriculation, des PG en instance de libération, des PG en instance de départ pour les commandos et des PG optants non encore transformés.

Des PG disponibles au travail se trouvent au dépôt faute d'employeurs, soit en moyenne 18 200 par mois sur la période, mais la proportion est particulièrement forte en septembre 1945 et mars 1946 où elle monte à 54 580 PG en moyenne.

Graphique 7 – Part des PG disponibles mais non mis au travail (15/09/45 – 01/12/48)

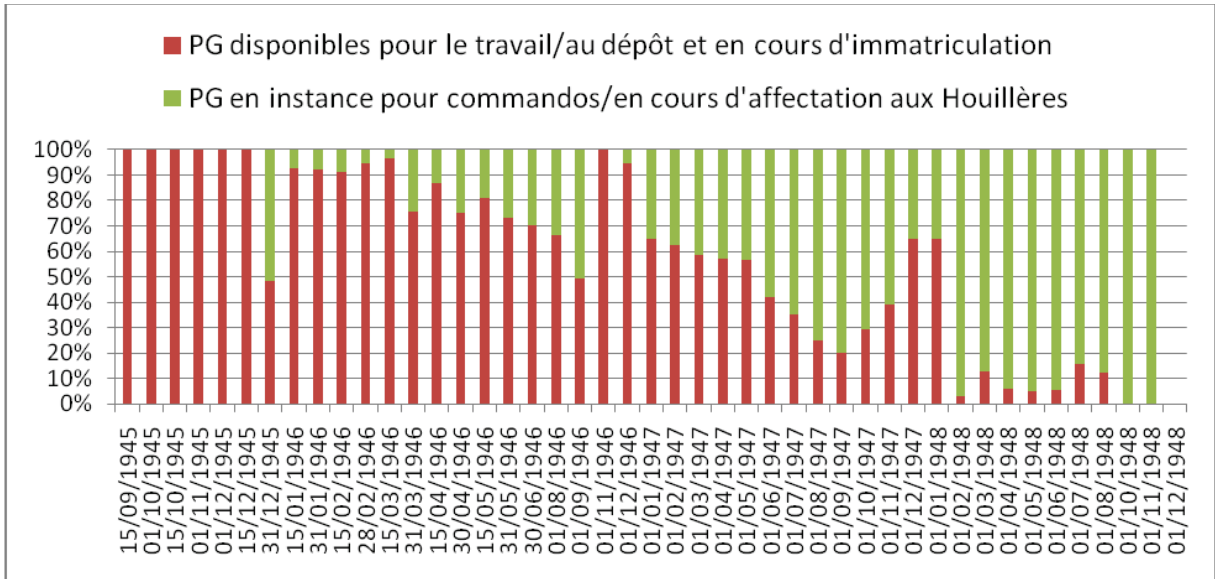

Cette masse d'aptes mais non occupés en raison du goulot de l'économie française représente pour ces deux années plus d'un cinquième des présents dans les camps. A partir de 1947, le tarissement des sources d'approvisionnement allié, le rapatriement et sans doute l'évolution des comportements locaux siphonnent cette catégorie. Comme pour l'entrée en captivité, les services des armées constituent une soupape de régulation aux aléas de la mise au travail dans le secteur civil. En voyant ses camps devenir des lieux réservoirs de main-d'œuvre, la DGPG acquiert un rôle inédit dans la politique économique de cette captivité, mais également dans l'entretien d'une quantité de PG dont elle n'avait pas prévu l'ampleur[1979]. C'est ce que souligne, assez tragiquement, l'importance des autres catégories de non PG employés.

La plus grande partie d'entre eux est constituée d'inaptes dont 40 % d'inaptes totaux jusqu'à la mi-mai 1946, soit plus du tiers des PG dans les dépôts. Or, cette catégorie, loin de disparaître avec la rétrocession des inaptes réalisée fin 1945 –début 1946, ne connaît pas de réduction sensible avant l'extrême fin de la période. Les conditions de travail auraient entretenu cette catégorie, produisant son propre gaspillage, d'autant que les indisponibles temporaires ou hospitalisés sont deux fois plus nombreux que les inaptes totaux ?

1979 Ont été placés en annexe le graphique de la part des inaptes parmi les PG indisponibles pour le travail et celui des PG indisponibles totaux et temporaires (15/09/45 – 01/12/48), p. 1373.

Une scansion globale se dégage : une phase d'introduction brusque et massive en 1945 jusqu'à début 1946, puis une décrue progressive ensuite avec un rebond fin 1948, lors du retrait définitif. L'ensemble reste néanmoins largement en-deçà des comptes fantastiques des autorités françaises. La tripartition inédite entre les structures d'emploi qui fait de l'institution militaire un moyen de compenser l'absence d'embauches massives prévues par la Reconstruction et la réticence initiale du secteur privé, souligne la nécessité de prendre en compte le rapport qui évolue à partir de 1946 entre besoins réels et comportements individuels pour juger de l'apport du travail de cette main-d'œuvre et des raisons de son évolution. Dans cette captivité de guerre en temps de paix, militaire et économie se retrouvent au cœur de cette mise au travail, comme dans le prolongement de l'effort de guerre, à cela près que dorénavant le premier est au service de la seconde, comme le confirment les secteurs d'activité.

2 - Ventilation sectorielle et « activités prioritaires »

La répartition des PGA par secteurs d'activité permet de jouer sur trois paramètres, le nombre, absolu ou relatif, de PG employés, les variations temporelles de l'emploi entre le 15 mars 1945 et le 1er novembre 1948, l'espace de travail à partir des RM. Trois niveaux d'analyse ont été définis : préciser à l'échelle nationale les secteurs d'emploi des PGA et leur évolution; dégager la polarisation sectorielle de grands espaces régionaux ; tenter pour les RM des départements retenus une typologie permettant de définir des profils économiques. L'emboîtement de ces trois échelles d'analyse doit permettre de donner une image macro-économique et régionale précise de l'emploi des PG entre mi-mars 1945 et octobre 1948.

a/ L'emploi des PG dans les secteurs d'activité et les PG

Les statistiques distinguent une quinzaine de secteurs d'activité civile dont la nature et les répartitions changent dans le temps : l'agriculture, le forestage et la carbonisation, les houillères, les autres mines et carrières, l'industrie chimique, la sidérurgie et la métallurgie, les barrages et industries hydroélectriques, les industries et activités diverses, dont les carburants qui deviennent à partir du 1er août 1946 les industries mécaniques, les travaux dépendants de la Reconstruction du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme[1980], le déminage du MRU, le génie rural et les travaux publics, les transports et la SNCF, les activités diverses, à partir du 1er mai 1947 l'industrie textile, les commandos communaux sous leurs deux composantes, ceux affectés aux travaux communaux et ceux affectés aux particuliers. A ces secteurs s'ajoutent les deux catégories du secteur militaire, les services des

1980 Désormais abrégé en MRU.

armées françaises et alliées. On retrouve la distinction selon le type d'employeur, public ou privé, que je reprendrai pour conduire l'analyse. Pour faciliter le commentaire, j'ai opéré des regroupements en grands secteurs d'activité :

Tableau 19 - Part des grands secteurs d'activité civile dans l'emploi des PGA (15/03/45 – 01/11/48)

Secteur de regroupement	Composition sectorielle	Part de l'ensemble des PG à l'économie civile (15/03/45 – 01/11/48) - %
Agriculture	agriculture	46
Mines	houillères	13,4
	autres mines et carrières	
Forestage et carbonisation	forestage et carbonisation	5,4
Industries	sidérurgie, métallurgie	6,5
	barrages et industries hydroélectriques	
	industrie chimique	
	industries diverses, dont carburants à partir du 01/08/46 industrie mécanique à partir du 01/05/47 à partir du 01/05/47 avec industrie textile	
Activités diverses	activités diverses	3,9
Kommandos communaux	particuliers	2,7
	travaux communaux	
Transports - SNCF	transports SNCF	1,5
Reconstruction	travaux	15,5
	déminage	
Génie rural et travaux publics	génie rural et travaux publics	5,1

Economie privée (75,6%)

Economie publique (24.2%)

L'économie privée qui emploie trois quarts des PGA sur la période est dominée par le secteur agricole : il constitue le premier secteur d'utilisation des PGA et détient une grande part dans l'explication des logiques d'utilisation économique de la main-d'œuvre PG. Or, l'évolution de l'emploi des PG dans le domaine agricole présente un profil atypique pour un secteur d'économie privée que montre le graphique suivant[1981].

1981 Afin de faciliter le commentaire cette évolution, une rapide comparaison avec celles, construites, des PG employés dans l'économie civile et avec d'autres branches d'activité du secteur secondaire a été résumée dans le tableau placé en annexe p. du volume d'annexe p. 1374.

Graphique 8 – Répartition des PG selon les secteurs d'activité (15/03/45 – 01/10/48)

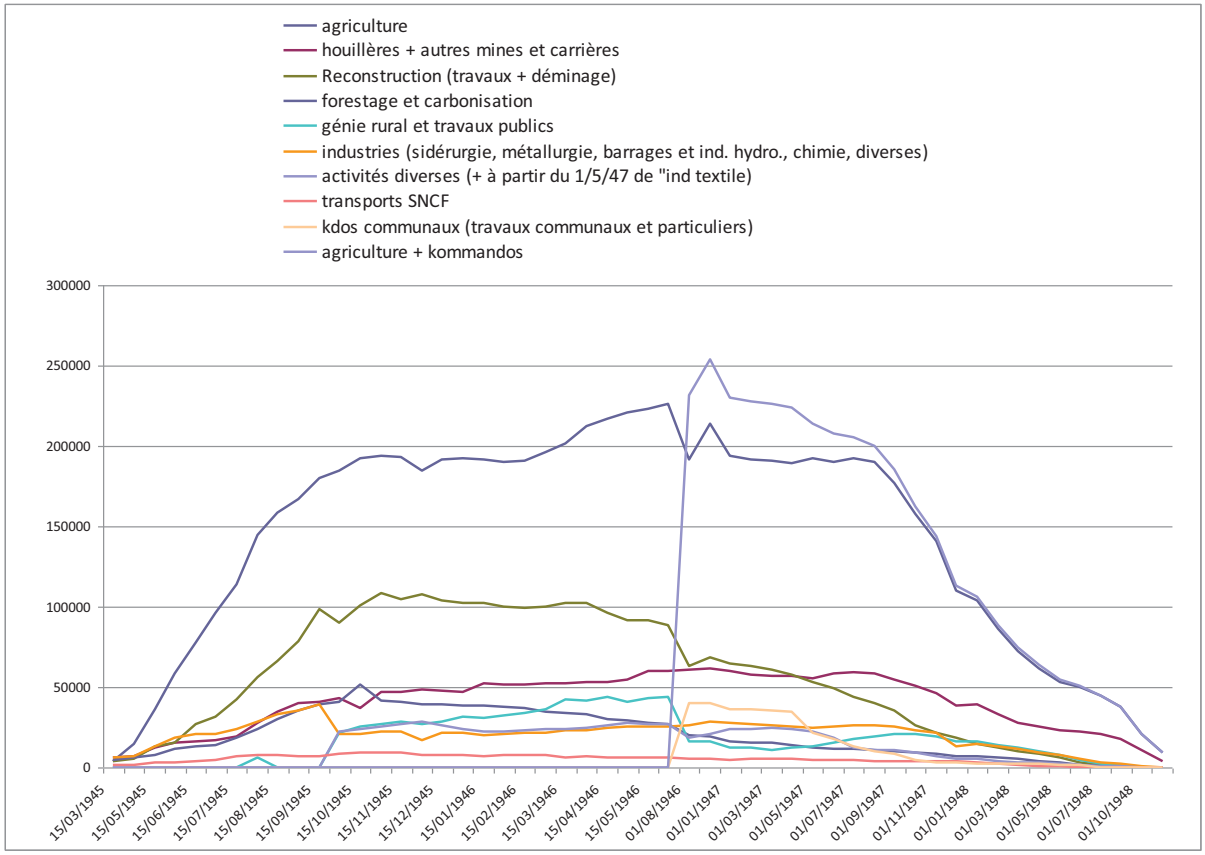

L'évolution des effectifs employés dans l'agriculture comparée à celle, théorique, de l'économie privée, confirme un comportement spécifique de ses employeurs qui explique en partie le décalage par rapport aux attentes initiales des autorités. Si ce secteur, caractérisé par un grand nombre d'employeurs, connaît un rythme et un volume d'introduction en 1945 remarquable, bien supérieur à la moyenne du secteur privé, cela correspond aux réels besoins de la branche. En revanche, l'existence des deux paliers -un premier palier de quatre mois aux alentours de 19 300 prisonniers au 1er juin et un second du 1er janvier au 1er août 1947- traduit une pratique de l'embauche plus hésitante, certainement moins volontariste que ne le supposaient les estimations. On peut également se demander si elle ne confirme pas l'existence d'un optimum économique. De la même façon, on peut s'interroger sur l'arrivée très tardive du maximum de PG employés, 225 153 individus. Qu'elle est la part du politique et du culturel ? Dans quelle mesure est-il le fait de l'évolution de la réglementation, voire de pressions particulières des autorités, afin d'inciter des agriculteurs réticents ? Son efficacité n'aurait-elle été que temporaire ?

Ce n'est sans doute pas si simple ainsi que l'indique la baisse finale en deux temps beaucoup plus tardive, près d'un an après celle du secteur privé dans son ensemble. La part relative des

secteurs de l'économie civile confirme un comportement spécifique des employeurs du secteur agricole un peu à rebours de ceux des autres secteurs et sous influence d'une législation favorable : alors que dans les six premiers mois, la part de l'agriculture dans le secteur civil croît fortement pour atteindre en juillet 1945 plus de la moitiédu total, celle des autres secteurs baissent, mathématiquement, même s'ils emploient un nombre croissant de PG : en ces temps de main-d'œuvre PG plus rare, l'agriculture a bénéficié du statut d'activité prioritaire. En revanche, à partir de mi-1945, alors que la main-d'œuvre PG abonde de plus en plus, le secteur agricole ne profite pas de ces arrivées au même rythme, ce qui ouvre l'emploi des PG aux autres secteurs privés.

Il faut enfin relever l'impact inégal des variations saisonnières, déterminantes dans l'usage calendaire de la main-d'œuvre agricole : les étés 1945 et 1946 correspondent à des périodes de forte introduction de main-d'œuvre PG, tandis que les paliers et les baisses correspondent aux saisons froides de moindre activité. Celui de 1947 entraîne également une légère augmentation de l'emploi PG. Même l'été 1948 correspond également à un adoucissement des retraits de PG. Quelle est la part dans ces évolutions de la législation particulière et des pratiques professionnelles pour éviter d'avoir une main-d'œuvre à charge pendant la morte-saison ? Dans quelle mesure les retraits pour rapatriement et la transformation ont-ils influencé les agriculteurs dans leur gestion de la main-d'œuvre PG ?

Un élément de réponse est déjà donné par l'apparition à partir du 1er août 1946 des « kommandos communaux », structures créés par les pouvoirs publics pour faciliter l'introduction des PG aux travaux des champs et plus généralement dans le monde rural. Qu'ils soient placés sous la responsabilité du maire et affectés aux tâches les plus urgentes dans les communes (commandos communaux) ou pris en charge par un particulier directement pour le travail des champs (commandos particuliers), ils ont permis jusqu'en août 1947[1982] d'augmenter de 12% en moyenne mensuel le nombre de PG dans l'agriculture et compensent le tassement de l'emploi du seul secteur agricole en 1947. L'importance du secteur agricole, les liens complexes entre pratiques professionnelles et réglementation publique, le poids des représentations de l'ennemi et la particularité des contacts entre employeurs civils et PG employés, expliquent que la partie de ce chapitre consacrée à l'introduction du PG sur le marché du travail à l'échelle départementale concerne préférentiellement le secteur agricole[1983].

La place des PG dans le marché de l'emploi de l'industrie et le forestage souligne combien la période initiale, de mars à septembre 1945, semble avoir été celle du placement tous azimuts.

1982 Les commandos communaux pour les particuliers disparaissent le 01 avril 1947.
1983 Voir le chapitre sept.

Ces secteurs ont sans doute bénéficié de la relative abondance de la main-d'œuvre qui a poussé les autorités à placer où elles pouvaient des PG en trop grand nombre disponibles. A partir de fin 1945, la stabilisation des flux entraîne une réaffectation de la main-d'œuvre au détriment d'activités qui ne semblent pas ou plus prioritaires : l'industrie connaît alors un taux d'emploi de PG relativement bas, sauf pour l'industrie hydro-électrique et les barrages qui restent activités prioritaires, tandis que le forestage qui avait bénéficié initialement du même statut, en vue d'augmenter la production de bois de mine notamment, perd irrésistiblement ses PG à partir de la mi-octobre 1945.

Les secteurs de l'économie publique présentent un profil de répartition plus *contrôlé* en particulier quand il s'agit de secteurs essentiels à la reconstruction : le MRU représente ainsi pas moins de 10% de l'emploi des PG de mars 1945 au 1er septembre 1947, dépassant même le cinquième des effectifs pendant huit mois consécutifs entre 1945 et 1946. Comme l'analyse le détaille la suite de cette partie, la baisse de son effectif est d'abord due à la perte de son statut d'activité prioritaire dans l'affectation des PG, puis à une décision ministérielle considérant qu'à cette date déminage et déblaiement qui occupaient les PG sont terminés. De la même façon, l'augmentation continue de l'effectif des PG employés dans les mines qui dépasse dès janvier 1946 les 50 000 PG est due à la place centrale de la production de charbon dans le relèvement économique de la France. Le classement des mines dans les catégories prioritaires et la capacité des Houillères Nationales[1984], récemment créées, à faire valoir leur importance, expliquent qu'elles partagent avec l'agriculture le privilège de connaître un retrait très progressif et tardif de leur main-d'œuvre PG : fin 1948, les PG qu'elles emploient représentent près du tiers de l'ensemble de ceux employés.

b/ La France des PG : dynamique nationale et spécialisations régionales

La répartition spatiale des PG en fonction des grands secteurs d'activité permet de préciser le le lien entre emploi de PG et profil sectoriel de l'espace français et éventuellement de déceler une évolution dans cette répartition spatio-sectorielle qui renverrait à un lien entre utilisation des PG et sortie de guerre économique locale.

La réalisation cartographique s'est révélée particulièrement laborieuse. Les statistiques élaborées par la DGPG sont construites à partir des unités géographiques que constituent les RM[1985]. Ce principe relativement simple devient très difficile à suivre pour la période de la captivité qui est précisément celle d'un profond redécoupage de l'organisation militaire : de

1984 Abrégé en HN.
1985 Les limites des RM coïncident en 1945 avec celles des commissariats régionaux de la République, leurs sièges sont le plus souvent localisés au même endroit que ceux des commissariats.

vingt-deux RM, en comptant la Corse, en 1945, on aboutit à partir de novembre 1947 à neuf unités. Or, la DGPG ne suit pas cette réorganisation de la carte militaire[1986].

1986 Le principal obstacle rencontré a donc été de trouver à quelles délimitations spatiales correspondaient les unités statistiques sur lesquelles je travaillais. A l'aide d'une thèse de droit et la plongée dans les cartes d'état-major et autres décrets ministériels conservés au SHAT (SHAT, 6 T 528 ; 7 T 290-291), j'ai pu retracer les modifications successives suivantes et construire les fonds de carte correspondant. Le tableau récapitulatif des évolutions est consultable à la p. du volume d'annexe p. 1377. Voir Boivin, Jean-Pierre, *L'organisation territoriale de la défense nationale*, Paris, 1974, texte remanié de sa thèse de droit soutenue en 1973. Tous mes remerciements à Julie Robert, ingénieur d'études de recherches et de formation, qui, outre une initiation au logiciel de cartographie automatique Philcarto, a patiemment réalisé tous les fonds de cartes et fichiers Excel de saisies de données

Annexe n°1 - Répartition des PGA au travail au...

15/08/45

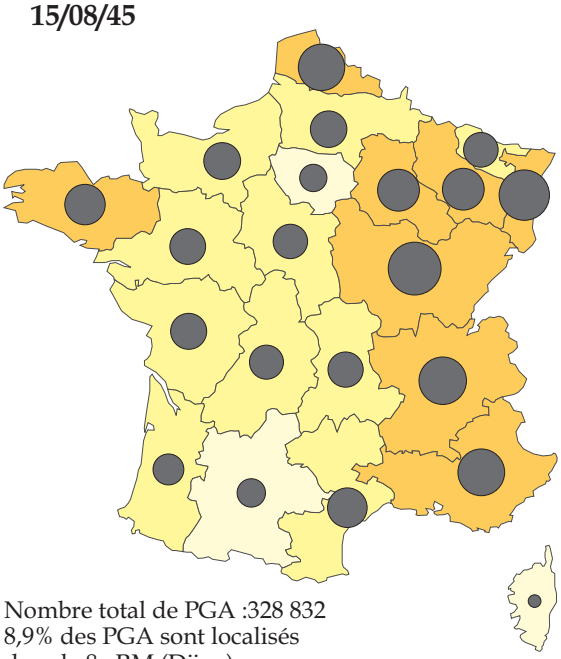

Nombre total de PGA :328 832
8,9% des PGA sont localisés
dans la 8e RM (Dijon)

15/05/46

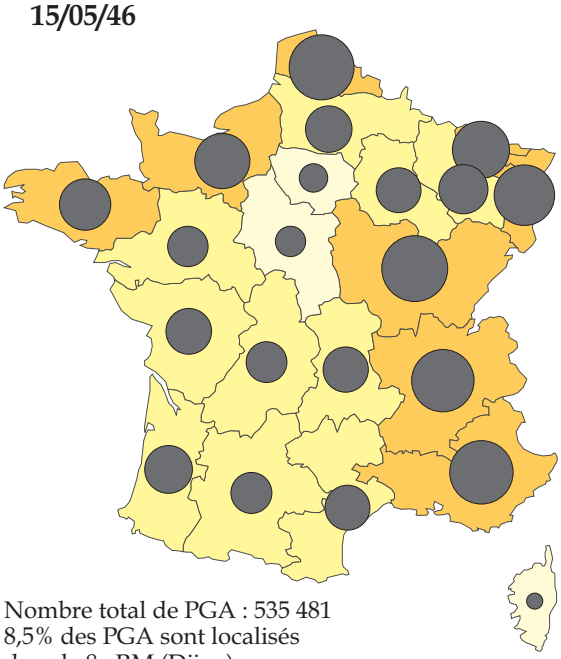

Nombre total de PGA : 535 481
8,5% des PGA sont localisés
dans la 8e RM (Dijon)

Part des PGA au travail

- Plus de 20%
- De 10 à 20%
- De 5 à 10%
- De 3 à 5%
- Moins de 3%

Nombre de prisonniers

- 50 208
- 26 102
- 6 509
- 2 768
- 1 150
- 102

01/04/47

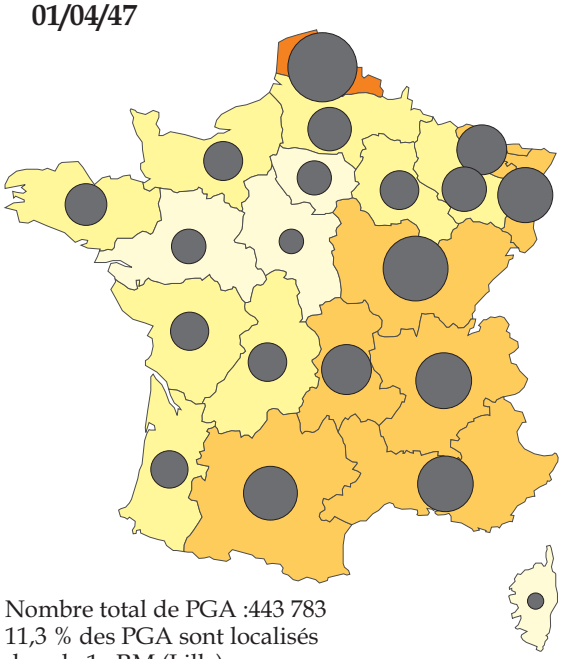

Nombre total de PGA :443 783
11,3 % des PGA sont localisés
dans la 1e RM (Lille)

01/11/48

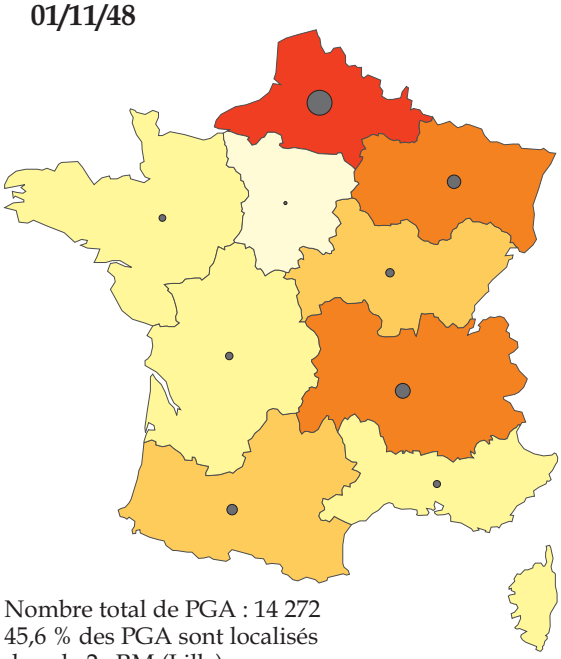

Nombre total de PGA : 14 272
45,6 % des PGA sont localisés
dans la 2e RM (Lille)

Sources : archives SHAT, 29 R 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Ces modifications compliquent les comparaisons, notamment pour les RM qui disparaissent rapidement, puisque l'espace statistique n'est jamais homogène. Considérons cinq secteurs d'activité, la Reconstruction (déminage et MRU) et les mines très dirigés, l'agriculture, l'industrie et les kommandos.

Tableau 20 - Où les PG affectés à la Reconstruction travaillent-ils ?

	15/03/45 – 01/06/45		01/07/45 – 01/09/45		01/10/45 - 01/10/47			01/11/47 - 01/06/48 **(9 RM)**		01/07/48 - 01/11/48	
Rang	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé		RM	% du total employé	RM	% du total employé
1e	15	18,2	11	17,5	10	20,1		21	38,3	15	49,1
2e	8	13,4	3	9,9	3	11,4		15	12,6	21	45,8
3e	19	13,2	10	9,8	15	8,4	Passage de à 9 RM	1	10,8	1	2,0
4e	3	12,8	15	9,5	1	7,8		8	10,7	22	1,0
5E	14	12,5	1	8,7	21	7,1		14	8,1	8	0,8
Total		70		55,4		54,8			80,5		98,8
Carte au	15/05/45			01/09/45		01/05/46			01/12/47		01/08/48

Annexe n°1 - Répartition des PGA employés par le MRU au...

01/09/1945

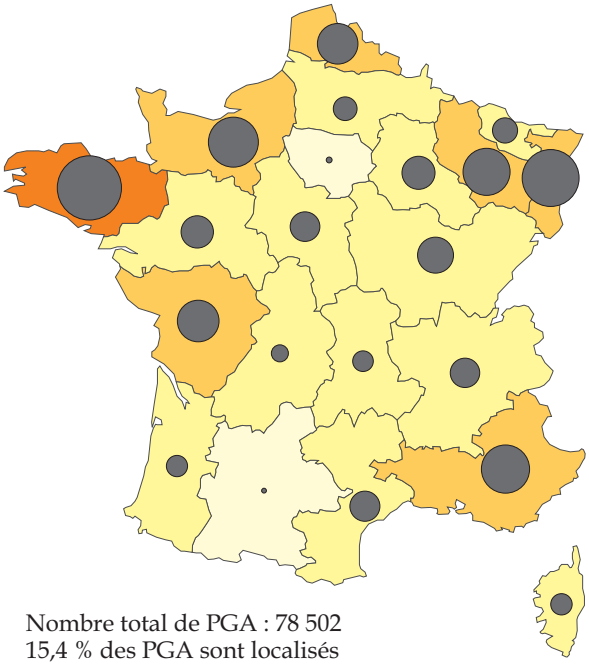

Nombre total de PGA : 78 502
15,4 % des PGA sont localisés
dans la 11e RM (Rennes)

31/05/1946

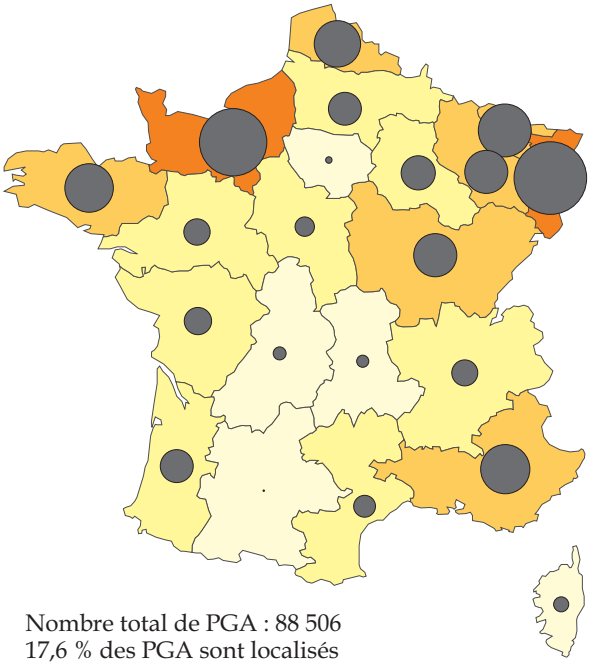

Nombre total de PGA : 88 506
17,6 % des PGA sont localisés
dans la 10e RM (Strasbourg)

01/12/1947

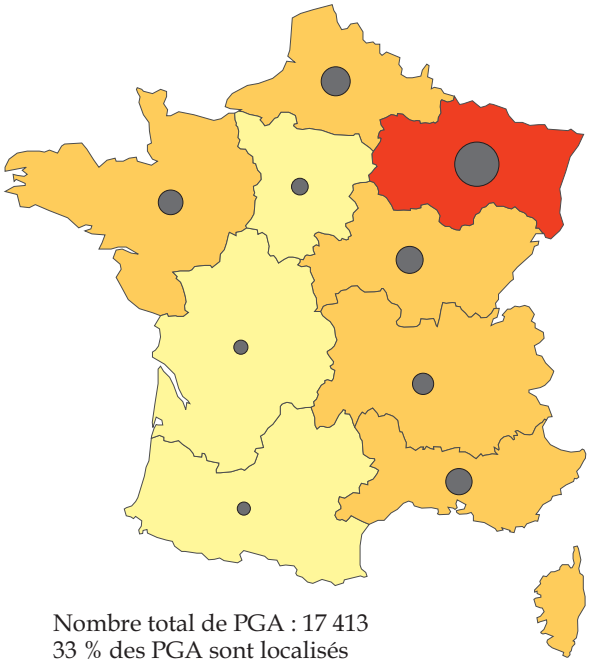

Nombre total de PGA : 17 413
33 % des PGA sont localisés
dans la 6e RM (Metz)

Part des RM

- Plus de 25%
- De 15 à 25%
- De 5 à 15%
- De 1 à 5%
- Moins de 1%

Nombre de prisonniers

- 15 487
- 9 501
- 5 082
- 2 582
- 506
- 6

Sources : archives...
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

La Reconstruction par ses missions -déminage, désobusage, débombage et opérations de déblaiement- constitue un urgent préalable à la reprise de l'économie nationale. D'où une très grande instabilité géographique dans la répartition de la main-d'œuvre les six premiers mois, de mi-mars à mi-juin 1945. C'est l'époque de l'organisation des structures de la direction du déminage, créée en février, et de l'ouverture locale des chantiers qui se traduit par une multiplication des affectations des PG dans les RM : mi-mars, les cinq premières RM concentrent plus de 90% des PG employés ; mi-mai, près de 70% ; au 1er juin, près de 60%[1987].

Dans cette phase de forte embauche de PG, leur emploi se fait alors plus par absorption croissante que par redistribution interrégionale. On voit toutefois se dégager quelques grands pôles de concentration de PG qui coïncident avec la géographie de traces de guerre et la priorité économique : d'une part, les littoraux du débarquement, avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (15e RM), la Corse (19e) et, dans une moindre mesure, le littoral normand (3e RM); d'autre part, les zones de passage lors de la retraite allemande selon un axe Rhône-Saône avec Dijon (8e RM) et Rhône-Alpes (14e).

A partir du 1er juillet 1945, on note un tournant dans l'utilisation des PG provoqué par une déconcentration géographique : les cinq premières RM regroupent légèrement plus de la moitié des PG occupés par le MRU, tandis que se mutliplient les chantiers, souvent de petite taille. Les littoraux s'affirment comme espaces privilégiés d'emploi, avec l'Est de la France et la polarisation nouvelle de l'Alsace (10e RM). Cela s'explique par la libération plus tardive de cette région où l'introduction des PG dans l'économie est plus contrôlée. On constate une présence PG employés par les structures du déminage dans toutes les RM qui relève d'une redistribution marquée par un fort éparpillement.

Les cinq premières régions concentrent 54,8% du total des PG employés, tandis que se dégagent tardivement des espaces spécifiques d'emploi de PG : l'Est de la France (10e, 21e RM), les littoraux (3e, 15e, 1e), et les 8e et 14e, soit près des trois quarts du total des PG du MRU. A partir de novembre 1947 et du déclassement du déminage comme activité prioritaire, la main-d'œuvre PG commence à être retirée, son emploi se concentre, la carte se simplifie encore : les quatre premières régions représentent 72% de l'ensemble autour de pôles de fixation : l'Est, les littoraux et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. La fin de la période qui voit une disparition des PG affectés au déminage se traduit par une concentration spatiale autour de deux RM cependant élargis après les redécoupages : la 15e pour les littoraux et la 21e pour l'Est de la France.

1987 Voir le tableau p. 1374 des annexes pour les grandes phases d'emploi.

Le contraste est fort avec le secteur privé *libre* par excellence, l'agriculture, à une période où elle est faiblement mécanisée et spécialisée sur le territoire. L'emploi des PG dans ce secteur se caractérise par une triple caractéristique :

Tableau 21 - Les RM employant le plus de PG dans l'agriculture

	15/03 – 31/07/45		01/09/45 – 31/05/46		01/08/46 - 01/08/47		01/09/47 - 01/10/47			01/11/47 - 01/10/48		01/11/48	
Rang	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	Passage de à 9 RM	RM	% du total employé	RM	% du total employé
1e	20	14,1	8	12,7	8	12,3	14	15,4		21	20,9	1	31,5
2e	8	12,7	14	11,9	14	10,1	1	11,6		14	17,2	21	18,6
3e	14	11,9	2	3,7	17	8,7	8	11,6		18	11,9	14	17,4
4e	6	11,2	20	14,1	2	6,9	17	8,7		17	11,1	17	10,9
5E	10	8,1	6	11,2	20	6,2	15	5,9		1	10,8	8	6,6
Total		58,1		53,7		44,3		53,2			71,9		85
Carte au	15/05/45		31/05/46		01/07/47					01/07/48		01/11/48	

Annexe n°1 - Répartition des PGA employés dans l'agriculture au...

15/05/1945

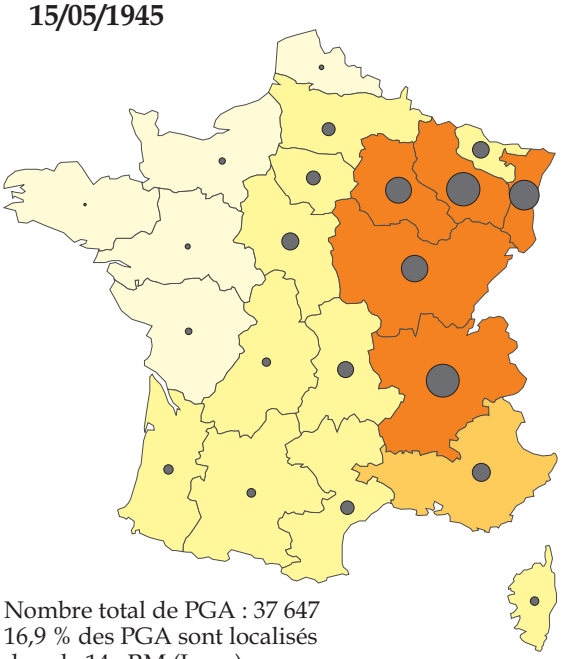

Nombre total de PGA : 37 647
16,9 % des PGA sont localisés
dans la 14e RM (Lyon)

31/05/1946

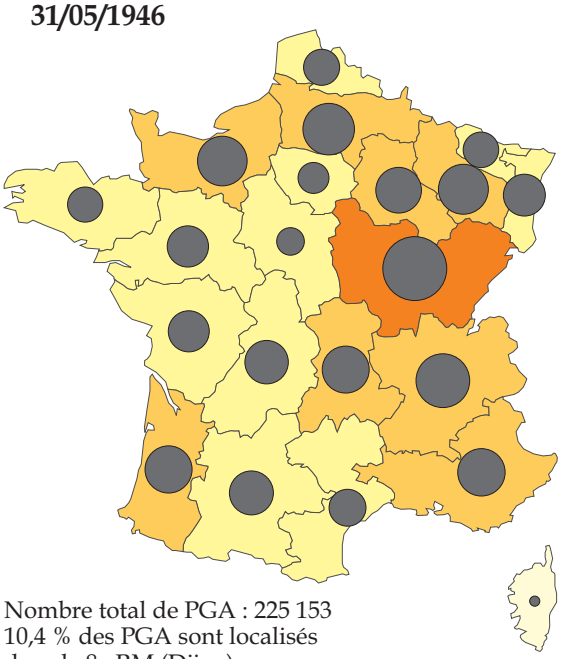

Nombre total de PGA : 225 153
10,4 % des PGA sont localisés
dans la 8e RM (Dijon)

Part des RM

- Plus de 20%
- De 10 à 20%
- De 5 à 10%
- De 1 à 5%
- Moins de 1%

Nombre de prisonniers

- 27 400
- 10 058
- 4 091
- 972
- 33

01/08/1947

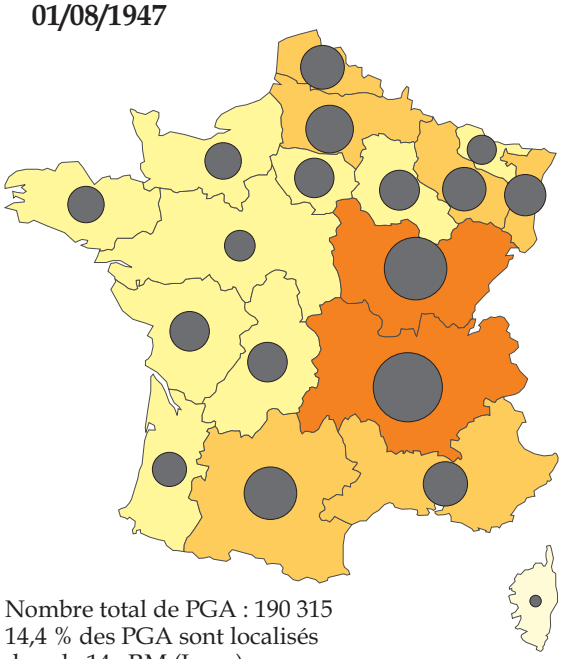

Nombre total de PGA : 190 315
14,4 % des PGA sont localisés
dans la 14e RM (Lyon)

01/07/1948

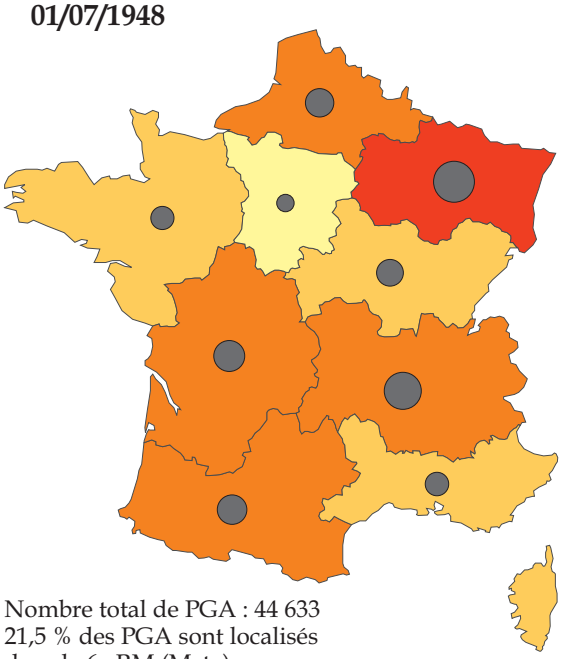

Nombre total de PGA : 44 633
21,5 % des PGA sont localisés
dans la 6e RM (Metz)

Sources : archives SHD - 29 R 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Introduction massive qui s'accompagne d'un très fort éparpillement de la main-d'œuvre PG présente dans quasiment toutes les RM jusqu'en novembre 1947. Les PG semblent avoir joué dans les campagnes de France le rôle de main-d'œuvre d'appoint[1988]. Elle a lieu alors qu'il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre, bien au contraire le statut de *priorité* accordé à l'agriculture et l'augmentation des PG disponibles au travail dans les dépôts soulignent que cette mise au travail n'est pas cumulative. Autre caractéristique, le classement ci-dessus indique une certaine instabilité parmi les RM employant le plus de PG à l'agriculture et la difficulté à localiser de nettes spécialisations régionales pour cet emploi : si les 8e et 14e RM constituent des régions polarisantes stables, en revanche les autres RM du quintette subissent des déclassements qui ne s'expliquent pas seulement par le redécoupage des unités statistiques -ainsi les 17e, 1e, 2e RM entre mars 1945 et août 1947-, mais par une forte volatilité de la main-d'œuvre, sans doute à l'origine des paliers relevés précédemment. Inversement, on s'étonnera de l'absence de fortes proportions de PGA dans des régions à l'économie essentiellement tournée vers l'agriculture : la Bretagne, le Bassin parisien céréalier, le Sud-Ouest, qui ressortent nettement en creux sur les cartes. Il faudrait alors faire intervenir les types de productions agricoles (céréales, élevage, vigne…) et les structures d'exploitation (taille des exploitations, nombre de travailleurs…) pour mieux comprendre où se situent les blocages économiques qui ont pu jouer à côtés des représentations culturelles.

L'analyse de la localisation des commandos, formés à partir d'août 1946 pour faciliter l'utilisation de PG dans les campagnes, par les communes ou les petits exploitants en dépassant le coût de la main-d'œuvre PG désormais mutualisé, apporte un élément de réponse. Cette structure d'emploi est en effet très majoritairement utilisée par des régions qui n'apparaissaient pas précédemment comme fortement utilisatrices de PG tout en étant des régions agricoles : la 11e RM pour la Bretagne, la 18e pour le Sud-Ouest, la 12e pour le Centre, la 15e pour le littoral méditerranéen. A l'opposé, les régions de grandes exploitations, comme le Bassin parisien et la Beauce pour la 22e, n'utilisent pas non plus cette facilité d'embauche. Les commandos communaux ont bien constitué une possibilité d'étendre l'embauche de PG. Reste à savoir pourquoi ils sont arrivés si tard et dissous si tôt.

1988 En comparant les moyennes d'emploi estival (compte tenu des lacunes, juin-août 1945, août 1946, juin-août 1947 et juin-août 1948), on n'obtient pas d'écarts significatifs, sauf pour deux RM, la 14e et la 17e avec respectivement une hausse de 3 et de 1,5 points.

Annexe n°1 - Répartition des PGA employés en kommandos au...

01/08/1946

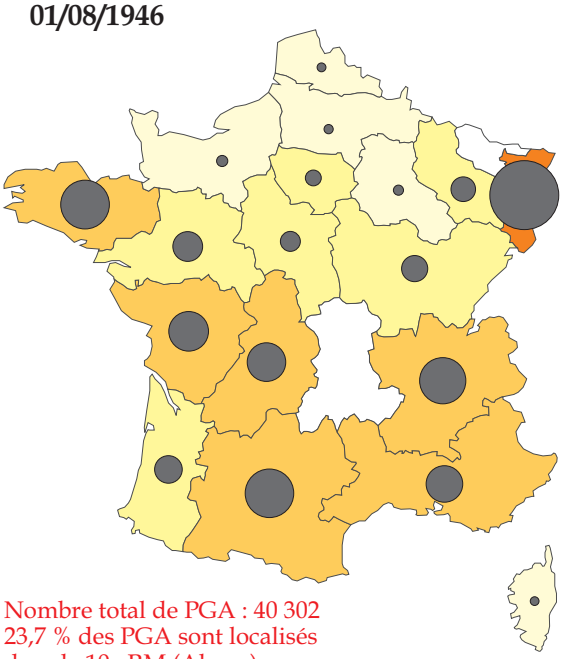

Nombre total de PGA : 40 302
23,7 % des PGA sont localisés
dans la 10e RM (Alsace)

01/09/1946

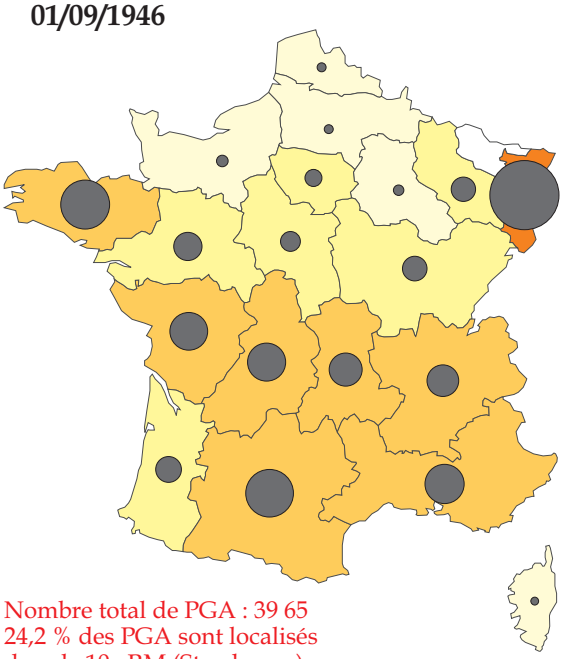

Nombre total de PGA : 39 65
24,2 % des PGA sont localisés
dans la 10e RM (Strasbourg)

Part des RM

- Plus de 25%
- De 15 à 25%
- De 5 à 15%
- De 1 à 5%
- Moins de 1%
- Aucun PG

Nombre de prisonniers

- 9 607
- 3 151
- 1 212
- 409
- 152
- 23

01/08/1947

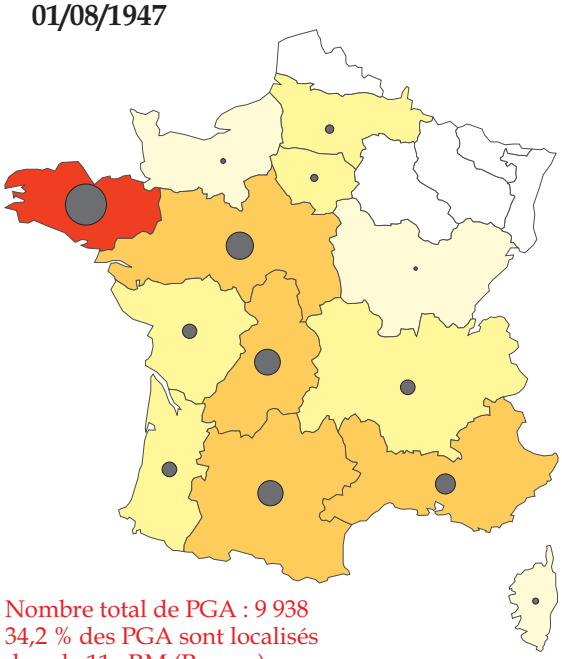

Nombre total de PGA : 9 938
34,2 % des PGA sont localisés
dans la 11e RM (Rennes)

01/03/1948

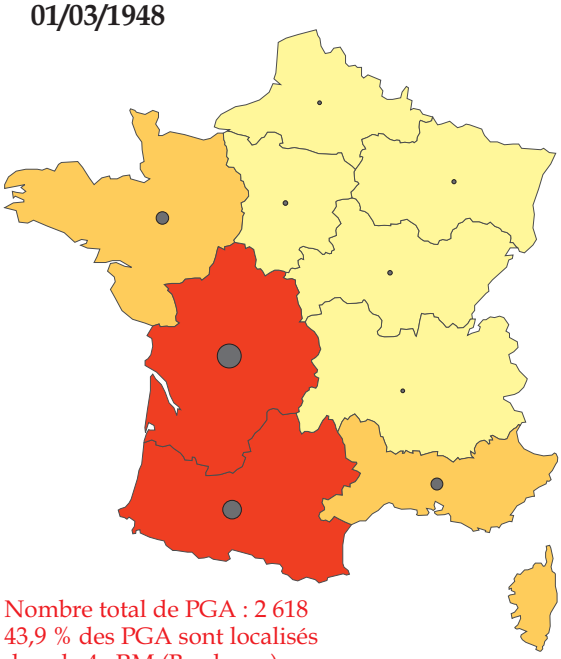

Nombre total de PGA : 2 618
43,9 % des PGA sont localisés
dans la 4e RM (Bordeaux)

Sources : archives SHD - 29 5 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Tableau 22 - Localisation des principales RM employant des PG en kommandos

	01/08/46 - 01/04/47		01/05/47 - 01/09/47		01/10/1947			01/11/47 - 01/06/48		01/07/1948		01/08/48 - 01/11/48	
Rang	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	Passage de à 9 RM	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé
1e	10	25,59	11	26,6	12	28,5		18	44,0	18	62,4	18	55,0
2e	11	13,85	12	13,4	17	25,5		17	25,8	15	12,9	11	44,8
3e	17	10,55	17	13,3	18	11,0		11	14,2	11	11,3	22	0,2
4e	12	8,2	4	11,5	14	9,2		15	9,1	1	11,3		
5E	15	7,73	15	11,2	9	5,3		22	2,4	22	2,3		
Total		65,8		76,1		79,5			95,5		100		100
Carte au	01/08/46		01/08/47					01/03/48					

Si l'on rapproche les deux séries de données –secteur agricole et kommandos-, apparaît, à partir d'août 1946, une France agricole employant des PG qui se fait au détriment des petits contingents. Ce processus entraîne une réduction du nombre de RM utilisant des PG pour l'agriculture, processus qui s'accélère à partir de septembre 1947. La carte de l'emploi de PG dans ce secteur agricole en fin de période peut ainsi se lire comme l'inverse de celle du début : une concentration, spatiale et quantitative, très poussée ; la présence, en novembre 1948, de deux RM seulement qui figuraient déjà en 1945 comme fortement utilisatrices de PG. Cette géographie montre que les PG sont donc une main-d'œuvre de remplacement durable, intégrée et bientôt difficile à relever.

L'industrie présente un autre profil qui reflète une logique d'utilisation. La répartition spatiale des PG employés dans le secteur secondaire connaît en effet une formidable stabilité, qui contraste avec les répartitions sectorielles précédentes. Se dégagent ainsi dès mars 1945 quatre pôles régionaux pérennes sur l'ensemble de la période : la 14e RM autour de l'axe rhodanien et des industrieuses vallées alpines, la 17e avec son industrie dispersée en milieu rural, la 15e et la forte reprise de l'activité portuaire et de l'arrière-pays, la 8e avec, outre Dijon, ses bassins industriels profitant des ressources charbonnières et métallifères.

Annexe n°1 - Répartition des PGA employés dans l'industrie au...

01/09/1945

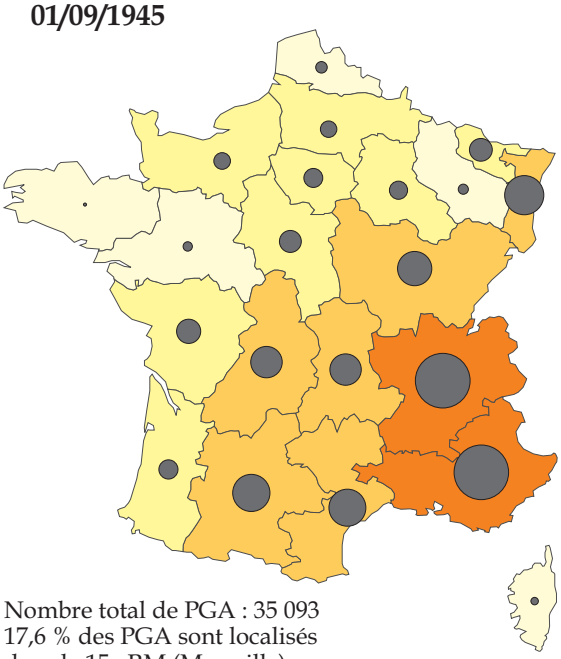

Nombre total de PGA : 35 093
17,6 % des PGA sont localisés
dans la 15e RM (Marseille)

31/05/1946

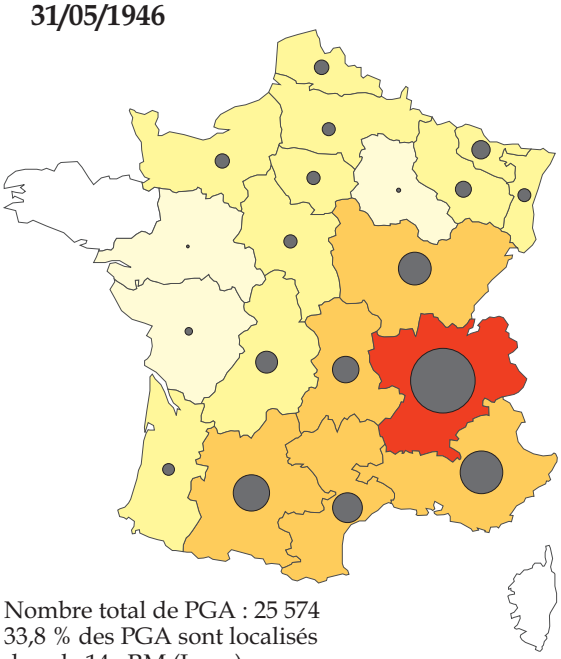

Nombre total de PGA : 25 574
33,8 % des PGA sont localisés
dans la 14e RM (Lyon)

Part des RM

- Plus de 25%
- De 15 à 25%
- De 5 à 15%
- De 1 à 5%
- Moins de 1%
- Aucun PG

Nombre de prisonniers

- 9 892
- 4 392
- 2 030
- 585
- 15

01/07/1947

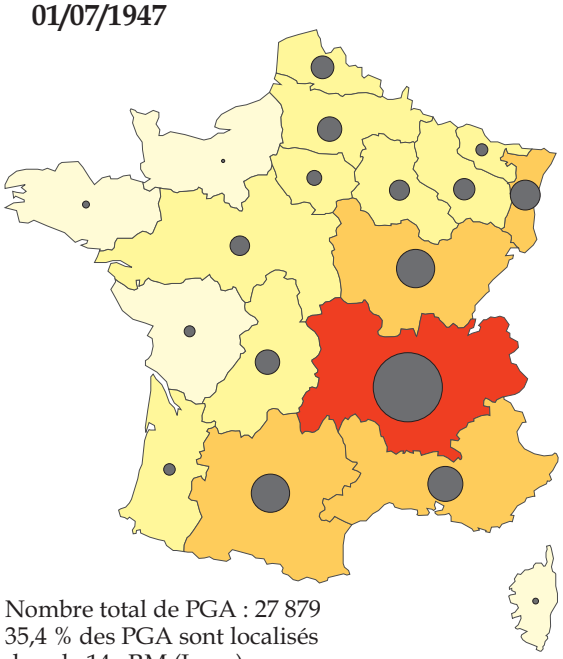

Nombre total de PGA : 27 879
35,4 % des PGA sont localisés
dans la 14e RM (Lyon)

01/04/1948

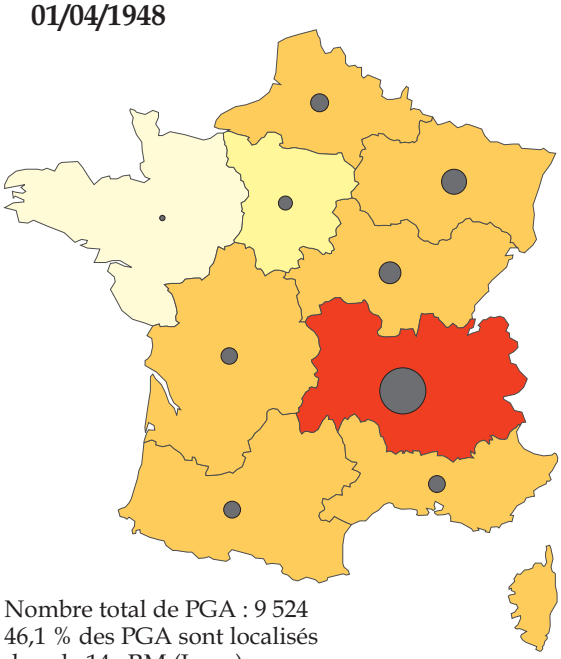

Nombre total de PGA : 9 524
46,1 % des PGA sont localisés
dans la 14e RM (Lyon)

Sources : archives SHD - 29 R 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

Tableau 23 - Les régions d'industrie qui emploient des PG

	15/03/45		15/04/45 - 01/06/45		01/07/45 - 01/09/45		01/10/1945 - 31/05/46		01/08/46		01/09/46 - 01/05/47		01/06/47 - 01/10/47		Passage de à 9 RM	01/11/47 - 01/12/47		01/01/48 - 01/11/48	
Rang	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé		RM	% du total employé	RM	% du total employé
1e	15	27,8	15	28,1	14	17,8	14	32,4	14	40,6	14	29,5	14	36,5		14	39,5	14	45,1
2e	14	26,4	14	23,0	15	15,7	15	15,9	15	12,7	8	11,7	17	10,7		21	14,1	21	16,6
3e	13	14,7	17	10,0	10	9,2	17	10,1	17	12,6	17	11,4	8	10,6		8	9,8	17	8,2
4e	17	9,6	13	8,5	17	8,6	16	7,8	8	9,1	15	10,5	15	8,2		17	9,4	18	7,9
5E	16	5,7	8	6,9	16	7,0	8	7,3	2	4,0	13	9,5	10	7,9		15	8,1	1	7,8
Total		84,1		76,4		58,4		73,5		78,8		72,6		73,9			80,9		85,6
Carteau	15/03/45		01/09/45		31/05/46						01/08/47							01/04/48	

La régionalisation de l'emploi des PG calque assez nettement la carte de la France industrielle de la Libération, à l'exception notable de la région parisienne L'intégration des PG dans le tissu productif déjà existant permet une gestion concentrée et efficace. L'emploi d'un effectif PG limité mais très polarisé explique sans doute la stabilité de ce volant de main-d'œuvre entre 1945 et 1947. Bénéficiant d'une priorité relative, sauf pour l'industrie hydroélectrique alpine où elle est absolue, l'utilisation des PG dans l'industrie française révèle ainsi une logique de remplacement, sans doute fondée sur une sélection plus poussée que dans les autres secteurs, qui peut expliquer l'embauche plus tardive dans l'industrie chimique ou métallurgique[1989][1990]. On peut penser que l'opposition entre la stabilité du volant de main-d'œuvre des grandes régions industrielles et les fortes variations d'effectifs dans des secteurs où l'emploi est spatialement très éparpillé renvoie à deux logiques d'utilisation des PG, de remplacement dans l'industrie qui a besoin d'une main-d'œuvre stable et peut-être plus spécialisée, d'appoint dans l'agriculture et les kommandos où la gestion des PG s'effectue à l'échelle d'une saison. La répartition spatiale des PG employés dans le secteur des transports, principalement de la SCNF, confirme en partie cette interprétation, puisqu'à la forte dispersion de l'effectif entre mai et septembre 1945 s'oppose ensuite, et ce jusqu'en novembre 1948, une concentration entre deux pôles, les 15e et 14e RM, les 14e et la 1e RM à partir de juin 1948. D'ajustement, la main-d'œuvre PG serait devenue de remplacement. Elle aurait alors gagné en stabilité. Ce raisonnement conduit à penser que l'impact de la main-

1989 A partir d'octobre 1945.
1990 Il faudrait bien sûr prendre en compte le type de production, la taille des unités de production et les tâches auxquelles les PG sont employées

d'œuvre des PG dans la reconstruction ne doit pas seulement s'apprécier en nombre absolu de travailleurs, mais également en fonction de leur place à l'intérieur du processus de production de chaque secteur.

On retrouve, dans un contexte, un espace et une logique économique différents, cette même logique de rationalisation dans la répartition spatiale des PG employés aux Mines. Enjeu économique et politique de dimension nationale, la production minière, majoritairement composée des bassins du Nord/Pas-de-Calais, est dès l'origine intégrée dans le programme de distribution de main-d'œuvre PG au titre de la reconstruction. De fait, cette recherche de productivité est inséparable d'une régionalisation marquée dès l'origine : la 1ère RM s'impose donc comme le pôle majeur du secteur, dont la part s'accroît constamment jusqu'à employer en fin de période près des trois quarts de l'effectif PG total du secteur. Le bassin de la Moselle connaît la même évolution jusqu'en novembre 1947 où est employé un cinquième des PG mineurs, sans concurrence réelle, comme le montre notamment son recul en fin de période. La progression des deux populations de PG mineurs s'est faite au détriment de l'emploi dans les autres régions d'extraction : surtout les gisements de Saint-Etienne et la 14e RM, le bassin des Cévennes et la 16e RM, le Creusot et la 8e, avec Gardanne et la 15e …

Tableau 24 - PG et bassins miniers

	15/03/45 - 15/04/45		15/05/45 - 01/07/45		31/07/45 - 31/12/45		31/01/46 - 01/09/46		01/01/47 - 01/05/47		01/06/47 - 01/11/47			01/12/47 - 01/11/48	
Rang	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	RM	% du total employé	Passage de à 9 RM	RM	% du total employé
1e	14	32,2	1	30,2	1	41,1	1	49,7	1	54,2	1	56,2		1	70,6
2e	16	24,8	14	17,8	21	14,5	21	17,5	21	19,3	21	19,3		14	12,1
3e	8	14,1	16	17,6	16	11,7	14	8,1	13	6,2	14	9,3		21	7,3
4e	15	8,4	8	8,5	14	9,7	15	5,9	15	4,9	8	4,4		8	3,6
5E	17	7,9	21	7,7	15	5,9	16	4,9	8	4,4	15	3,7		17	2,5
Total		87,5		81,8		82,9		86,2		89		92,9			96,1
		15/04/45		01/09/45				01/09/46		01/07/47				01/04/48	

Dans ce cas, la spatialisation contrôlée relève, comme le déminage, d'une logique de politique macro-économique décidée en grande partie au sommet de l'Etat, dans le secteur minier, et dans une moindre part, pour le déminage.

Cette présentation permet également de croiser la répartition spatiale et sectorielle des PG des départements retenus par rapport à l'ensemble de l'économie française, même si les RM sont plus larges, surtout après simplification territoriale de novembre 1947. Les tableaux

placés en annexe comportent les nombres absolus de PG employés par secteur, les proportions utilisées ci-dessous concernent la part des PG employés dans les secteurs regroupés pour chaque RM pour l'ensemble de la période.

Les dix RM des départements retenus[1991] emploient plus d'un PG sur deux employés dans l'économie civile française entre mi-mars 1945 et le 1er novembre 1947. Ils représentent une présence presque équivalente pour les deux structures d'emploi : 50,5 de la population PG employés dans l'économie privée ; 55,3% dans l'économie publique en raison de l'importance des commandos communaux. Enfin, on retrouve, à l'intérieur de cet espace sélectionné, une nette prédominance de l'emploi privé vis-à-vis de l'emploi public.

Graphique 9 – Part des RM dans l'emploi des PG selon les secteurs d'activité (15/03/45 – 01/11/47)

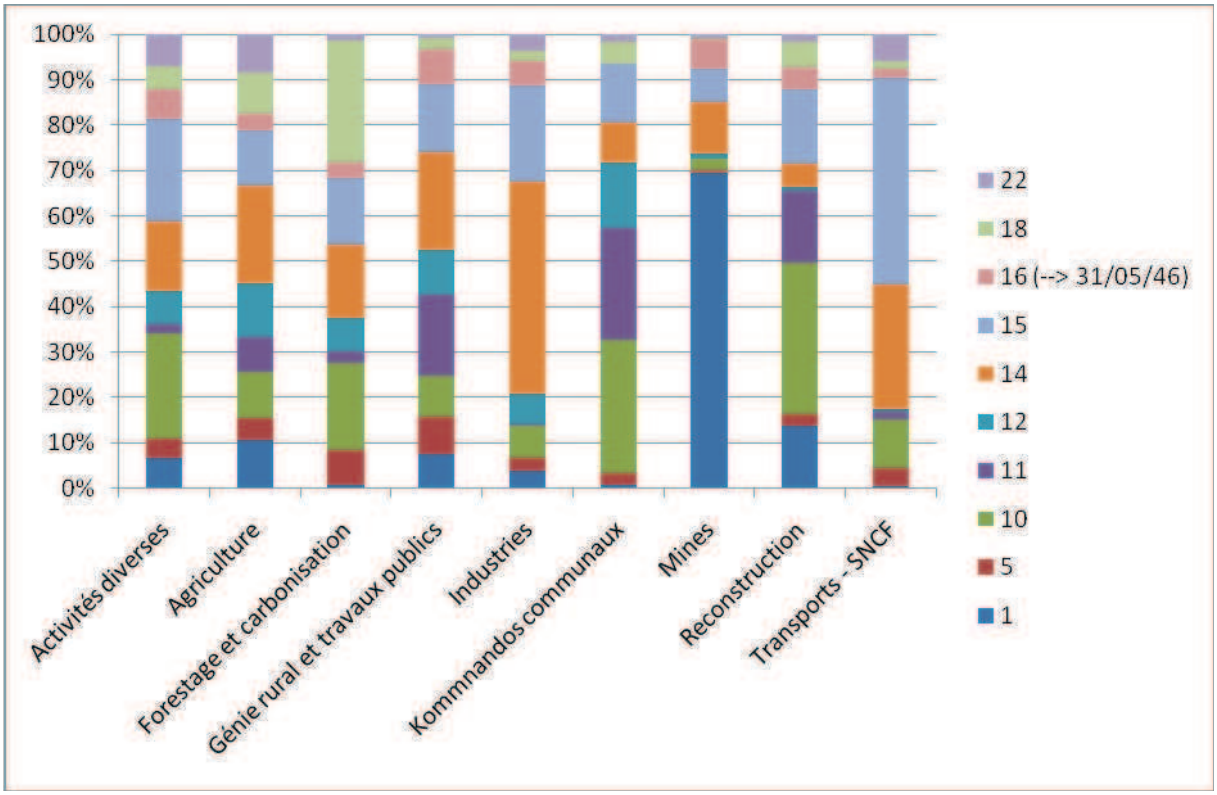

On distingue nettement deux types d'implantation sectorielle des PG : les secteurs concentrant leur utilisation des PG dans un espace de production, les Houillères avec la 1e RM, l'industrie pour la 14e et dans une moindre mesure pour la 15e, les transports avec la 15e et dans une moindre mesure avec la 14e ; les secteurs, au contraire, présentant une implantation spatiale plus équilibrée en raison de leur dispersion. Le cas le plus typique concerne l'agriculture présente sans écarts très disproportionnés dans les dix RM retenues[1992], mais se retrouve pour le forestage et la carbonisation, le génie rural et les travaux publics.

1991 Soit les 1e, 5e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 18e, et 22e RM.
1992 L'écart entre la moyenne arithmétique (4,23%) et la médiane (4,13%) est minime.

Comparativement, la Reconstruction et les kommandos communaux présentent des profils médians.

Ces deux profils ont également guidé mes *espaces* de démonstration dans la suite du chapitre, autant que les archives consultées permettaient de respecter cette représentativité spatiale : l'étude de l'utilisation des PG dans les Houillères est préférentiellement faite à partir de la 1e RM (départements du Nord et du Pas-de-Calais) ; celle du déminage à partir des 1e RM, 10e (Bas-Rhin et Haut-Rhin), 15e (Bouches-du-Rhône), 16e (Hérault). Enfin, l'étude de l'agriculture privilégie la comparaison entre un plus grand nombre de départements pour tenter de conserver cette utilisation dispersée de la main-d'œuvre PG.

Enfin, une rapide analyse de la répartition à l'échelle de chaque RM permet d'affiner leur profil sectoriel et de dresser une rapide typologie.

Graphique 8 – Profil des RM selon l'emploi des PG par secteurs d'activité (15/03/45 – 01/11/47)

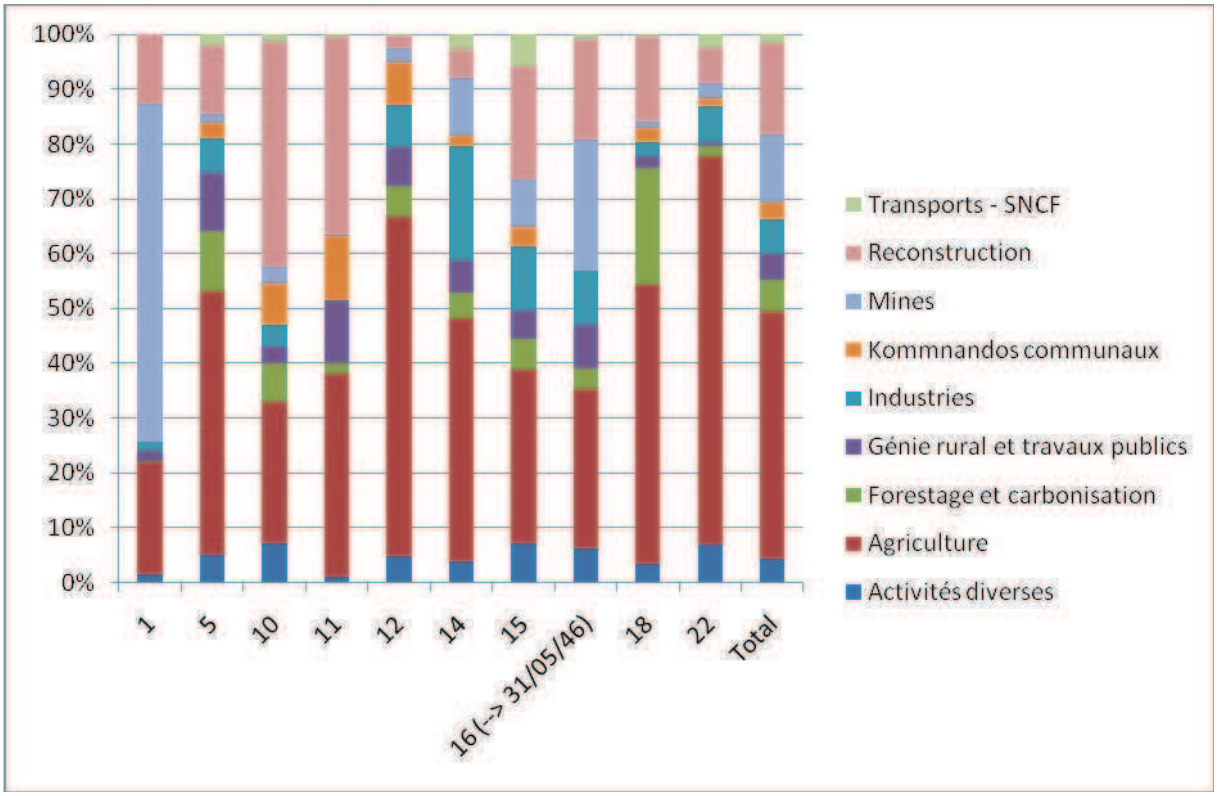

On distinguera donc parmi les dix RM :

- les RM d'emploi de PG mono-sectoriel quand l'une des activités économiques emploie plus de 50% des prisonniers de la Région. On peut aisément préciser s'il s'agit de RM à tendance rurale, comme la 12e et la Haute-Vienne qui occupent en moyenne plus de six prisonniers sur dix à l'agriculture. Si l'on ajoute ceux au forestage, au génie rural et dans les commandos, ce sont plus de huit prisonniers sur dix qui œuvrent dans les campagnes limousines. La 5e RM où est localisée l'Eure-et-Loir présente un même profil : avec près d'un PG sur deux dans

l'agriculture auxquels s'ajoutent ceux dans le forestage, le génie rural et les commandos communaux, soit 72,1% des prisonniers employés en moyenne. La 18e RM avec la Gironde viticole reprend une semblable répartition : l'agriculture constitue le premier employeur et peut s'appuyer sur un secteur rural fort, notamment dans le forestage (présence des Landes), soit 77% des PG employés au total. Seule la Reconstruction sur le littoral aquitain fait diversion, mais pas concurrence. Même tendance dans la 1e RM avec le Nord et le Pas-de-Calais, mais en faveur du secteur minier qui aspire plus de 60% de l'emploi PG dans la région.

- les RM d'emploi bi-sectoriel, comme la 14e RM qui comprend la Savoie : si le secteur rural est prédominant, le secteur industriel occupe toutefois un prisonnier sur cinq. Le profil est encore plus manifeste avec la 11e RM et les Côtes-du-Nord, où plus d'un tiers des PG sont employés dans les exploitations bretonnes -plus de la moitié en comptant ceux employés via les commandos communaux-, mais, en raison de sa situation de péninsule dans la libération, laisse plus d'un tiers de ses PG à la Reconstruction. La 10e RM alsacienne se classe dans la même catégorie où un fort secteur rural devance légèrement la Reconstruction.

- les RM d'emploi multisectoriel comme la 15e avec les Bouches-du-Rhône qui comprend un secteur agricole en forte expansion d'embauche sur la période, mais reste cependant marquée par sa situation géographique : la Reconstruction emploie plus du cinquième des PG de la Région, l'industrie et les mines oscillent autour des 10%. Si le secteur agricole constitue, dans la 16e RM avec l'Hérault, le premier employeur de PG, il est concurrencé par un secteur minier, voire industriel. Enfin, la 22e RM avec la Seine-et-Oise présente un profit un peu atypique, marquée par une utilisation agricole, mais non rurale, dominante, et un éparpillement sectoriel qui concerne un prisonnier sur deux. Phénomène d'autant plus remarquable que cette RM emploie enfin un faible effectif captif. Après octobre 1947, les tendances précédentes se confirment, la politique économique des autorités centrales renforçant les emplois de PG dans les pôles sectoriels stables.

B) Le déminage et les PG : comment gagner la dernière bataille de France

Les mines de charbon et le déminage sont deux secteurs d'activité qui occupent une place particulière dans la reconstruction et la reprise économique de la France : pour une grande partie des activités, avant tout agricoles, le déminage constitue un préalable ; pour l'appareil productif, les houillères, une condition. Ces secteurs entretiennent également un rapport spécifique avec la guerre et la défaite française : utilisation forcée pour l'effort de guerre nazi ; traces de l'occupation dans le territoire national. L'emploi des PGA comporte donc, en termes d'héritage du conflit une dimension symbolique, -faire effacer les marques en 1940 par

ceux mêmes qui ont détruit-, et de renouveau national, en garantissant à l'économie française les bases du retour à la normale. La place centrale des deux secteurs dans le relèvement économique français explique l'attention précoce et soutenue portée par les autorités. Alors que le gouvernement français n'a officiellement pas pris position sur les conditions d'emploi des PGA, ses négociateurs, à la conférence de San Francisco, indiquent déjà trois principaux travaux pour les PG, dont le « déblaiement, le déminage et la remise en état des côtes » et le « travail dans les mines »[1993]. En mai 1945, 1,5 million de prisonniers sur un total de 1,75 est prévu par le ministère du Travail pour le déminage, soit plus des quatre cinquièmes, tandis qu'au 1er octobre, 35 000 PGA sont employés dans les mines[1994], soit 70% des prévisions d'août 1945[1995] alors que 50 000 autres sont prévus.

Le déminage et les houillères présentent de fortes différences dans leur répartition spatiale[1996] : pour les mines : concentration marquée sur les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, accessoirement des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Vienne[1997] ; le déminage se localise en majorité dans les zones littorales de la Gironde, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, des Côtes-du-Nord, et dans les zones frontalières touchées par les combats en 1940, puis en 1944-1945, l'Alsace. Les différences sont aussi organisationnelles puisque le déminage est en principe assuré par les équipes de la direction centrale du déminage de Raymond Aubrac[1998], rattachée au MRU, alors que l'exploitation des bassins houillers est assurée, après nationalisation, par les Houillères Nationales, un établissement public fortement autonome.

Les deux secteurs n'entretiennent pas non plus le même rapport avec la gestion de la main-d'œuvre. Les bassins miniers peuvent s'appuyer sur une pratique déjà ancienne d'utilisation de main-d'œuvre étrangère[1999] et forcée mise en place par les occupants allemands, lors de la Première Guerre mondiale, puis développée lors de la Seconde. En revanche, les services du déminage, créés en février 1945, doivent gérer une situation sans précédent et dans l'urgence, le déminage de plus de 500 000 hectares, soit 1% du territoire national[2000].

1993 ANF, 457 AP 64, document du 29/05/1945 de San Francisco sur « dans quelle mesure et dans quelles conditions la France désire-t-elle utiliser des travailleurs allemands ?

1994 AE, Z22, document du 24/10/1945 de la Direction générale des affaires administratives.

1995 ANF, 457 AP 64, note du 18/08/1945 du MW, DG de la main-d'œuvre sur la « situation de la main-d'œuvre en France et l'emploi des PG ».

1996 Voir planche de cartes.

1997 Me limitant strictement aux bassins houillers, je n'ai pas retenu les mines de potasse d'Alsace. Les archives départementales du Bas-Rhin continuent de recevoir des documents versés par l'entreprise.

1998 Ancien résistant et commissaire de la République à Marseille. Il aborde dans son autobiographie, *Où la mémoire s'attarde*, Ed. O. Jacob, 1996. Je le remercie de m'avoir accordé un entretien chez lui le 27 avril 2004.

1999 Au 01 janvier 1939, on compte 174 498 Français et 78 985 étrangers, soit 31,20% de l'effectif total. Au 01 décembre 1941, les 67 614 étrangers représentent 28,06% des 240 903 employés par les Houillères nationales. Voir Piquet, Nathalie, *Charbon – travail forcé – Collaboration, Der nordfranzösische und belgische Bergbau unter deutscher Besatzung, 1940 bis 1944*, Klartext, 2008; Dejonghe, Etienne, « Les Houillères à l'épreuve, 1944-1947 », dans *Revue du Nord*, octobre-décembre 1975, p. 643-666.

2000 Voldman, Danièle, *Le déminage de la France après 1945*, Ed. Odile Jacob, 1998, p. 11 et les annexes.

Cependant, le corpus composé d'archives du MW, des services départementaux et de rapports de visite de commandos, permet de relever des similitudes autorisant de traiter de façon parallèle les deux utilisations économiques de la main-d'œuvre PG. L'expérience de captivité qu'elles imposent ne prolonge-t-elle pas avec le plus d'analogie la condition de prisonnier en temps de guerre, en d'autres termes, détention en camp, omniprésence de la surveillance, séparation et limitation de contacts avec les civils[2001], comment les acteurs, aux différents échelons du processus de décision et de production, depuis les services ministériels jusqu'aux exécutants sur le terrain, utilisent-ils les PG comme main-d'œuvre ? En quoi sont-ils capables d'adapter l'emploi de la main-d'œuvre aux besoins locaux et, ce faisant, d'élaborer leur propre cadre d'intervention professionnel, voire par leurs initiatives d'informer le processus décisionnel entre la base et le sommet ? En quoi dans le procès de travail l'intégration des PGA révèle-t-elle des façons différentes, bientôt divergentes, de concevoir la reconstruction et, peut-être, de percevoir l'ennemi ? Dans quelle mesure la mise au travail sous contrainte des PGA a-t-elle été nécessairement un facteur de modernisation de l'économie française et contribué à son relèvement ?

1 - Les trois phases de l'emploi des PG au déminage

Dès juin 1945, les estimations collectées à l'échelle nationale font état d'un million et demi de PG demandés pour la reconstruction et le déminage. Il faudra, selon le ministre du MRU, les utiliser pendant quinze ans pour réparer les destructions[2002] et retirer les 100 millions de mines du sol français d'après des estimations de décembre 1944[2003]. La représentation graphique des données absolues et relatives[2004] à l'échelle nationale[2005] montre une mise au travail rapide et relativement massive. Elle est cependant en-deçà des besoins formulés : au 15 décembre 1945, 43 275 PG sont employés, d'après la DGPG, au déminage. Ce maximum ne représente que 9,3% de l'ensemble des PG employés dans l'économie civile[2006]. Dès le 15 mars 1946, les effectifs baissent, alors que la part de la main-d'œuvre prisonnière employée dans l'économie civile continue à augmenter jusqu'à mi-mai 1946. Sur l'ensemble de la période, l'emploi des PG pour le déminage connaît à la fois une croissance et une diminution

2001 En ce sens, cette expérience est partie intégrante d'une histoire de la reconstruction européenne. Les Français sont d'ailleurs particulièrement attentifs à ce que font leurs voisins, hollandais pour le déminage, belges pour les mines, comme le révèlent les archives du Quai d'Orsay, Z22-23.

2002 Eure-et-Loir, 6 W 18, document du 30/08/1945 du préfet aux maires du département sur l'« utilisation des PGA pour travaux communaux ». Déclaration de R. Dautry lors de son déplacement en Eure-et-Loir.

2003 D'après le mémorandum « sommaire » du Ministère de la Guerre sur le déminage, le désobusage et la récupération des munitions. Ce nombre de mines est considéré fin 1946 comme « fort exagéré ».

2004 Je renvoie aux graphiques précédents.

2005 Tirées de la série 29 R 5 (3) du SHAT. Les données statistiques relevés dans le fonds du MW, la première mention de PG employés au déminage civil date du 1e juillet 1945, ne coïncident pas.

2006 La moyenne de 5,48% ne représente pas grand-chose étant donné les disparités chronologiques de la répartition. Si l'on ajoute les PG employés au déminage par les services militaires, ce sont 46 269 PG employés au déminage, soit près de 10% de l'ensemble des prisonniers mis au travail.

plus fortes et précoces que l'ensemble des PG employés dans l'économie civile. Comment interpréter le décalage entre ces demandes et la mise au travail effective au déminage ? En quoi l'évolution des effectifs des PG au déminage renvoie-t-elle à une utilisation particulière par ce secteur prioritaire ?

Une observation plus attentive de la répartition dans le temps permet de dégager trois grandes phases entre mi-avril 1945 et mai 1948 :

* Une première phase courte, d'avril au 1er octobre 1945. Elle renvoie à la priorité et à l'urgence du déminage dans la sortie de guerre de la France. En trois mois, le nombre de PG employé est multiplié par près de quarante, quadruplant quasiment leur part dans l'emploi total de PG dans l'économie civile. Les services du déminage reçoivent 231 PG supplémentaires reçus quotidiennement pendant 169 jours[2007]. Ces mois d'été et d'automne sont ceux de la mise en place de la structure en même temps que des hommes. En prévision du « plan de travail de première urgence », le MW, responsable de l'affectation de la main-d'œuvre PG, a suggéré, dès juin 1945, le déminage entre autres secteurs[2008]. Toutefois, cette mise au travail peut sembler tardive, étant donné le préalable que constitue le déminage. De fait, à l'échelle départementale, les premiers PG employés au déminage datent de la libération des territoires, comme dans l'Hérault, où fin novembre 1944 quatre PG pratiquent pour le compte du génie rural un *déminage sauvage* des terres agricoles[2009]. Ce décalage avec les catégories statistiques suivant une répartition institutionnelle sous-estime la réalité de la mise au travail sur le terrain.

Comme l'a montré Danièle Voldman, le déminage est d'abord assuré, à partir de la fin de l'été 1944, par le génie militaire, -de fait jusqu'au mai 1946, les statistiques du SHAT renseignent cet emploi militaire[2010]-, ce qui réévalue l'importance précoce des PG du déminage[2011]. Les acteurs militaires assurent le déminage avec le ministère de l'Agriculture et son génie rural, même si les statistiques de la DGPG ne permettent pas d'estimer la part de PG employés. Toutefois, la conception politique, économique et technique du déminage qui domine à l'époque pousse à la création d'une structure indépendante : le 21 février 1945, la nouvelle direction du déminage est placée sous l'autorité du nouveau MRU[2012]. La création de la direction du déminage, en même temps que le statut de démineur et de PG au déminage,

2007 De nouveau, entre mi-mai et mi-septembre (pas de chiffres pour mi-octobre), 256 PG supplémentaires par jour.
2008 AE, Z22, note du 06/06/1945 de la direction des conventions administratives sur le « problème de main-d'œuvre des PG ».
2009 Hérault, 1000 W 115, document n° RC/LF SD du 28/11/1944 de l'ingénieur en chef du génie rural au lieutenant-colonel Lavagne sur les « PG au déminage ».
2010 Cet emploi concerne entre 10,9% et 1,5% des PG travaillant les services des armées. En moyenne 3,8% de PG sont affectés chaque mois au déminage entre le 15 mars 1945 et le 15 mai 1946.
2011 La 3e courbe du graphique
2012 C'est la raison sans doute de l'absence de la catégorie « déminage » jusqu'en avril dans les données statistiques de l'économie civile de la DGPG.

souligne les défis logistiques rencontrés dans une France manquant de tout, et explique une partie du décalage entre demandes et affectations réelles. En effet, croisée avec le jeu des acteurs précédent, cette situation rend tributaire la direction du déminage des capacités locales à accueillir cet afflux de travailleurs dans des régions par définition sinistrées. Comme les liste le délégué départemental du déminage du Bas-Rhin, pour employer des PG sur un chantier, il faut en assurer le transport, le logement, l'alimentation, l'équipement et la garde[2013]. La circulaire CG 125 de septembre 1945 tente d'aider les délégués départementaux à organiser au mieux les commandos en leur prodiguant quelques conseils : utiliser le moins de matériel possible, choisir des hébergements désaffectés (casernes, usines, vieux bâtiments) qu'un premier groupe de PG remettra en état ; répartir au maximum les PG reçus aux employeurs intéressés ; prévoir en fonction de la taille du commando, une infrastructure et d'un personnel médicaux. Le respect de normes minimum, contrôlé éventuellement par un délégué du CICR, peut s'avérer décisif pour obtenir les PG délivrés les autorités, qui n'entendent « délivrer » les PG affectés que si les cantonnements peuvent les recevoir[2014]. Dans ces conditions, le maire devient un interlocuteur incontournable dans la mise au travail des équipes de déminage. La nécessaire prise en compte des réalités locales explique la structure décentralisée de l'organisation du déminage et le volant de manœuvres laissé, - pris ou créé-, aux acteurs locaux.

Si l'on prend en compte le mode d'élaboration peu réaliste des premières estimations nationales et les contraintes, matérielles et humaines, rencontrées après la Libération, la phase de mise en place de PG au déminage en même temps que son institutionnalisation, se caractérise par son improvisation, sa rapidité d'exécution et ses variations d'effectif. Ces caractéristiques sont à la fois l'expression première de la priorité accordée au déminage[2015] et la pratique concurrentielle dénoncée par l'ingénieur Thépot, l'adjoint d'Aubrac, qui estime que seules les houillères et le forestage devraient être « servies en PG » avant son service[2016]. De fait, les effectifs de PG sont affectés par les besoins saisonniers du calendrier agricole, quand les autorités locales ne viennent pas bloquer les mutations interrégionales : maximum pendant les travaux d'été, étiage à l'approche de la morte saison. Face à son représentant héraultais qui attend désespérément fin août les 9 000 PG annoncés depuis deux mois pour le Languedoc, seuls 800 ont été obtenus. La direction de Paris lui annonce qu'il pourra en

2013 Bas-Rhin, 1366 W 55, document n° 1053 du 08/04/1945 du délégué départemental au déminage au préfet sur le « déminage ».

2014 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° DPE 4542 du 20/08/1945 du MRU, direction du déminage à la direction de la main-d'œuvre concernant les « PG ».

2015 Alors que l'arrêt des transferts réduit par ailleurs le nombre de PG potentiellement disponibles. C'est lors de la suspension des transferts que la part des PGA employés au déminage par rapport au total des PG dans l'économie civile est la plus élevée, supérieure à 10%.

2016 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° DPE 3328 du 25/07/1945 de la direction du déminage, directeur du déminage au service de la main-d'œuvre.

. Ce à quoi répond, de façon manuscrite, le MW qu' « il n'y a pas de priorité au déminage ».

récupérer quelques milliers, une fois les vendanges accomplies, sur les 10 000 envoyés pour l'agriculture[2017].

* Une seconde phase qui s'étend du 1er octobre 1945 au 1er mai 1946. Elle correspond à la pleine activité du service du déminage, avec une moyenne de 42 003 PG mensuellement employés, soit 9% de tous les PG au travail dans l'économie civile[2018]. La priorité accordée au déminage explique désormais les faibles variations du nombre de PG utilisés à ce travail[2019]. D'après un document du Secrétaire général pour les affaires économiques, datée probablement de septembre 1946, sur les vingt millions de mines désormais estimées en France, deux tiers ont été enlevées au 1er octobre par 43 500 personnes, dont 40 204 PG (92,4%)[2020] sur plus de 350 000 km² concernés :

Tableau 25 – Superficies minées et déminées

	Superficie totale minée (hect.)	Superficies agricoles actuellement déminées (hect.)		Superficie agricole minée (hect.)	Superficies agricoles actuellement déminées (hect.)	
		Fin août	Fin septembre		Fin août	Fin septembre
Total	355 855	189 405	228 000	170 000	100 509	116 710

Sources : Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, note MT 64 du Commissaire de la République.

Cependant, si, comme le D. Voldman le souligne, le printemps 1946 correspond à « la période de la plus intense activité du déminage »[2021], le climat de l'emploi des PGA est atteint en hiver, période plafond qui correspond, en partie, à une plus faible activité saisonnière, renvoie aux contraintes concurrentielles de la main-d'œuvre prisonnière. Mais l'arrêt des transferts américains et le redémarrage progressif de l'économie nationale se traduit par une inversion de la situation du marché de l'emploi, car d'excédentaire en main-d'œuvre civile libre, il devient déficitaire. Dans ce contexte, les services du déminage risquent de voir se tarir leur principale source de main-d'œuvre et de perdre une situation privilégiée, dès lors que d'autres activités nécessaires à la reconstruction, et dorénavant prêtes à reprendre, n'attendent plus que de la main-d'œuvre PG.

2017 Hérault, 999 W 128, document n° 2098 MER du 23/08/1945 du MRU, représentant régional pour la zone méditerranéenne, Marseille au CR, cabinet « au sujet du déminage ».
2018 Si l'on ajoute ceux employés par les services militaires, la moyenne dépasse légèrement 9% de l'ensemble des PG employés. Nos chiffres diffèrent de ceux avancés par D. Voldman
2019 La baisse de novembre 1945 semble une des conséquences indirectes de la suspension des transferts américains de PGA.
2020 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, note n° MT 64 du CRR ; Secrétariat général pour les affaires économiques au Secrétariat général pour les affaires économiques.. Je renvoie à la carte de répartition des effectifs PG placée des pages précédentes.
2021 Voldman, D, *Le déminage…*, *op.cit.*, p. 77.

Annexe n°1 - Répartition des PGA employés dans les mines au...

01/09/1945

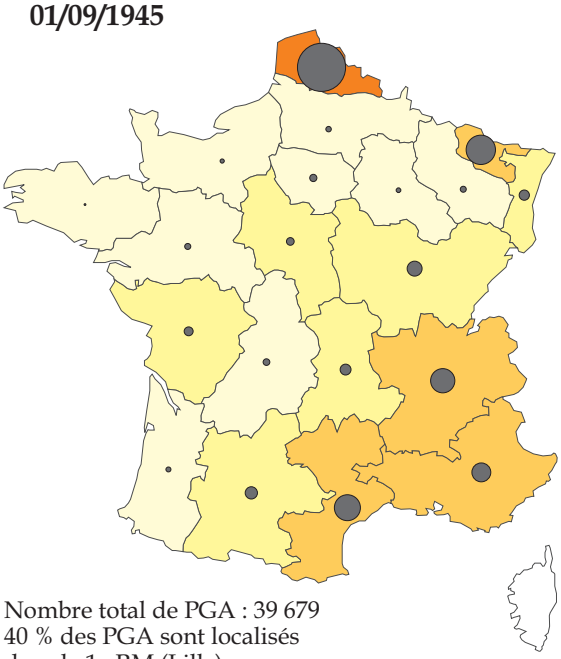

Nombre total de PGA : 39 679
40 % des PGA sont localisés
dans la 1e RM (Lille)

31/05/1946

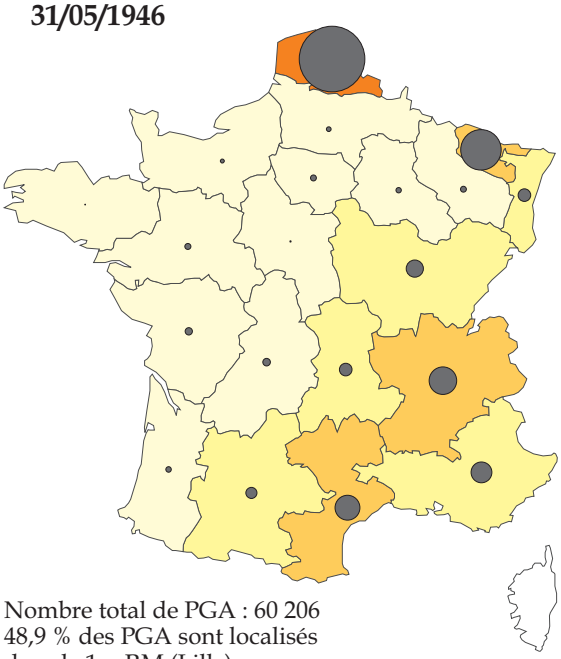

Nombre total de PGA : 60 206
48,9 % des PGA sont localisés
dans la 1er RM (Lille)

Part des RM

- Plus de 50%
- De 20 à 50%
- De 5 à 20%
- De 1 à 5%
- Moins de 1%
- Aucun PG

Nombre de prisonniers

- 32 735
- 15 871
- 5 893
- 2 966
- 737
- 4

01/08/1947

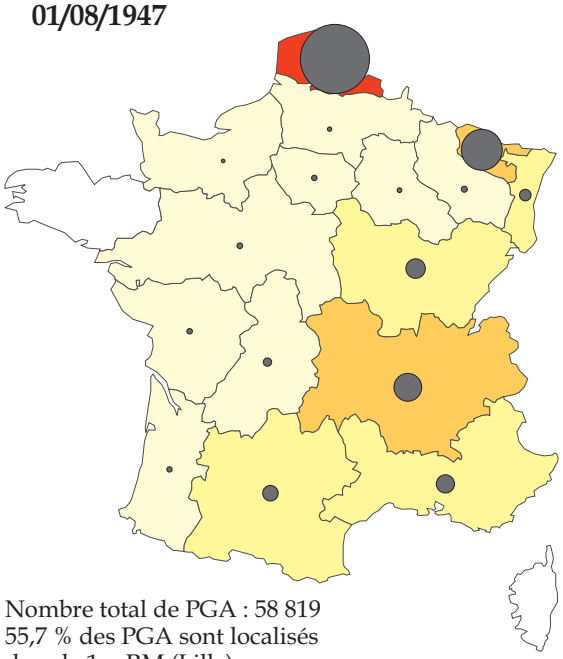

Nombre total de PGA : 58 819
55,7 % des PGA sont localisés
dans la 1er RM (Lille)

01/04/1948

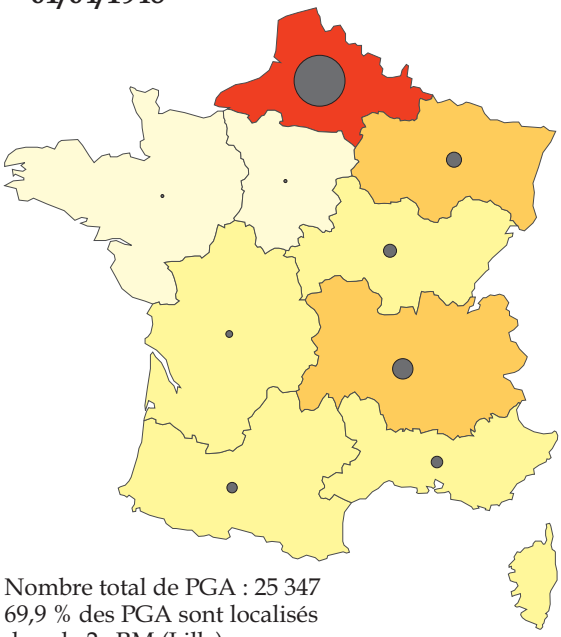

Nombre total de PGA : 25 347
69,9 % des PGA sont localisés
dans la 2e RM (Lille)

Sources : archives SHD - 29 R 5 (3)
Cartographie : F.Théofilakis et J.Robert - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

* Une troisième phase, celle d'une réduction relativement affirmée s'amorce à partir de mi-mai 1946 et se poursuit deux ans durant. Le service du déminage perd alors en moyenne près de 51 PG par mois. Cette phase correspond à la sortie du déminage comme activité prioritaire fin janvier 1947[2022], alors que sont achevés les chantiers les plus importants, comme le prévoyait le calendrier de l'achèvement du déminage proposé par le document du secrétariat général pour les affaires économique : fin juin 1946 pour la région Méditerranée, fin septembre pour la région Océan, fin octobre pour les régions Nord, Bretagne, les deux de l'Est, fin décembre pour la région Normandie. Pour autant l'emploi des PG mineurs ne devient pas marginal. Il faut attendre le 1er octobre 1947 pour un retour à l'étiage d'avril 1945, -2,6% du total des PG employés dans l'économie civile et constater l'effondrement des effectifs avant la dissolution de la direction du déminage fin 1947, remplacée par un « service liquidateur »[2023] avec une main-d'œuvre PG résiduelle.

Le caractère relativement progressif de la réduction des effectifs renvoie à l'élargissement du champ d'activité de la direction du déminage : par la circulaire du 22 août 1946, elle prend en charge dorénavant les travaux de désobusage et de débombage, assumés jusqu'alors par l'Armée. Or ces activités, selon le MRU, intéressent 84 départements contre seulement 44 pour le déminage en mai 1947. L'accélération de la baisse de la main-d'œuvre PG à partir de mi-1947 n'est donc pas due à une remise *volontaire* de PG désormais surnuméraires par le service sur le marché de l'emploi des PG, mais à un retrait ordonné par le MW en considération de nouvelles priorités définies par la raréfaction des PG en cours de rapatriement et de transformation. Le MW ordonne ainsi de remplacer les PG des activités prioritaires, dont ne fait plus partie le déminage, par prélèvement sur des secteurs secondaires. Or ce dernier occupe le 7e rang des dix activités concernées. L'incident du camp de Rhinau dans le Bas-Rhin[2024] illustre les tensions et les recompositions liées à cette démobilisation économique et institutionnelle[2025].

En vertu de la note du MW du 5 juin 1947, les commandants de deux dépôts alsaciens décident de retirer en deux fois 30% des PG affectés au service du déminage des Bas-Rhin et Haut-Rhin afin de répondre aux demandes insatisfaisantes de main-d'œuvre par des

2022 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° DD 1506 du 10/05/1947 du MRU direction du déminage à la DG du service de la MOE sur le « maintien des effectifs de PG de l'Axe affectés au déminage, au désobusage et au débombage » lors d'une conférence

2023 Fin octobre, la direction du déminage demande aux services héraultais de lui laisser 38 PG afin de finir d'ici la mauvaise saison le travail en cours. L'inspecteur du travail affirme ne pouvoir donner suite à cette dérogation, Hérault, 2 W 667, document n° 10926 du 24/10/1947 du représentant du déminage au préfet sur les « besoins en main-d'œuvre allemande pour l'achèvement des travaux de déminage marin ».

2024 Ce village à cheval sur les deux rives du Rhin est situé à 30 km au sud de Strasbourg.

2025 Pour cette affaire, voir Bas-Rhin, le fonds : 349 D 88.

employeurs agricoles prioritaires. Tous les échelons des services du déminage, du chef du camp de Rhinau au MRU, s'opposent à ces transferts « prématurés » qui remettent en cause, selon eux, la réalisation de travaux programmés jusqu'à la fin du 3e trimestre, notamment pour assurer les désobusage et débombage cédés par l'armée. Or, le MW refuse d'accorder une dérogation à une région à la mise au travail des PGA particulière en raison de son expérience de guerre. Il considère l'utilisation de PG à ces deux opérations contraire à l'article 32 de la Convention de Genève.

La rivalité entre les deux administrations se retrouve à l'échelle ministérielle. En mai 1947, le directeur Raymond Aubrac récuse le reclassement de son service, décidée lors d'une conférence à laquelle sa direction n'a pas été conviée, ni même consultée. Il réitère donc sa demande de surseoir au retrait au moins jusqu'au 31 août 1947, sachant que les PG libérés du déminage ne seront pas remplacés. Pour appuyer sa demande, il convoque quasiment la même argumentation que celle qui lui avait permis de bénéficier début 1945 d'une priorité d'affectation en main-d'œuvre PG, le désobusage remplaçant le déminage : achever le travail dans les zones les plus difficilement accessibles, épargner aux civils, notamment aux enfants, d'horribles accidents, préserver la main-d'œuvre française[2026]. Il y a alors dix-sept millions d'engins explosifs et plus de 40 000 bombes. Il est donc « anormal de retirer des prisonniers pour les faire travailler dans des secteurs actifs de notre économie alors qu'on embaucherait des travailleurs français pour effectuer ces travaux dangereux et de brève durée »[2027]. Or, en mai 1947, le MW conçoit désormais la normalité autrement, deux ans après la fin de la guerre. Il refuse catégoriquement le sursis et le remplacement des PG libérés pour des raisons de rationalité économique, reprochant au MRU de n'avoir pas, malgré ses nombreuses demandes, « réparti plus rationnellement » les PG, c'est-à-dire de les avoir laissé « inactifs » au lieu de les « utilis[er] à pousser activement les travaux entrepris »[2028]. La critique, assez commune à l'époque, d'un dilettantisme peu compatible avec la rigueur et le professionnalisme attendus, adressée à la direction du déminage, est à mettre en relation avec un changement de perception dans les priorités de la reconstruction, de ses critères d'évaluation, de ses acteurs, -le démineur, ce combattant héroïque qui, se sachant indispensable, se veut indépendant, bravant le danger, et donc d'usage des PG. L'impôt du sang est désormais jugé dépassé au profit d'une gestion la plus rationnelle possible non plus d'un territoire à libérer, mais d'une main-d'œuvre qu'on doit libérer.

2026 Il met en garde contre le risque « de véritables catastrophes : la liste des enfants tués ou blessés par des explosions de grenades et d'obus est déjà trop longue pour qu'on ne cherche pas à y mettre un terme ». MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 2975 du 20/06/1947 du MRU, direction du déminage sur le « retrait des PG affectés à la direction du déminage ».

2027 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° DD 1506 du 10/05/1947 du MRU, direction du déminage de la DG du service de la MOE sur le « maintien des effectifs de PG de l'Axe affectés au déminage, au désobusage et au débombage ».

2028 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 5073 M/ME du 12/05/1947 de la sous-direction de la MOE au MRU sur les « PG au déminage ».

L'opposition ministérielle ne détermine pas seulement la mainmise sur le processus institutionnel de décision en matière de main-d'œuvre PG par le MW, un ministère entièrement civil, au détriment du MRU, dépossédé de son influence. Elle affirme aussi la prééminence croissante de logiques nationales aux dépens des marges de manœuvre des acteurs locaux, alors que le service départemental du Bas-Rhin pensait pouvoir compter sur l'appui de la préfecture auprès du MW. Le rôle d'adjuvant de l'armée qui, le 21 juin, envoie trois gradés, neufs militaires armés et deux camions récupérer *manu militari* 22 PGA à Rhinau et dans certains commandos « plus de 50% de l'effectif », - ce qui est vécu comme un « véritable abus d'autorité »-, traduit les tensions liées à ce *re-partage* de compétences en période de transition. Faut-il le mettre en relation avec le fait que le MG, comme la direction du déminage, excipent du désobusage pour demander le maintien de sa main-d'œuvre PG alors que la seconde affirme l'avoir à sa charge par décision de la première ? L'achèvement du déminage et l'interdiction d'employer des PGA à d'autres activités expliquent la chute brutale d'effectifs à partir d'août 1947 au profit d'entreprises prioritaires. Le phénomène semble généralisable.

En effet, le nouveau calendrier de retrait « acceptable », proposé par R. Aubrac, concerne 9 600 PG sur 20 792 encore employés, soit 46%[2029]. Insuffisant pour le MW qui décide le retrait de tous les PG, sauf 4 000 « à titre exceptionnel » jusqu'au 1er octobre 1947 -date à laquelle le MRU estimait les travaux terminés à 90%- puis ceux « indispensables » pour achever les chantiers en cours au 31 octobre[2030]. L'accord conclut un programme de réduction continue des effectifs[2031].

Cependant, comme le constate la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère du MW en octobre 1947, non seulement une dizaine de départements emploie toujours des PG au déminage, mais la DGPG aurait modifié les prescriptions transmises par le MW, notamment dans sa note d'octobre pour maintenir un effectif de sécurité jusqu'au 31 décembre 1947[2032]. Ultime revanche du pouvoir militaire ? Plutôt une conséquence logistique de la gestion discontinue des PG partagée entre un MW qui dispose et une DGPG qui propose. Dès mai 1947, la DGPG l'avait averti que la relève des PGA des industries prioritaires dépassait déjà ses possibilités de traitement. L'accélération du retrait des PG au déminage provoque un

2029 Au 31/07/47 : 300 ; au 31/08 : 300, au 30/09 : 1000 et au 31/10 : 8000.

2030 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° TD/DPG 6061 du 20/08/1947 du MRU, direction du déminage, désobusage à la sous-direction de la MOE sur le « retrait des PG au déminage » : il s'agit de 300 prisonniers pour le Bas-Rhin, 200 pour le Haut-Rhin, 1 450 pour le Nord/Pas-de-Calais, 100 pour la Savoie, 100 pour la Gironde. MW (Fontainebleau), 19770623/88, note de service n° 47746 DGPG/3 du 24/09/1947 du DGPG aux directeurs régionaux des PGA : Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille sur la « répartition des PG du déminage » : les 200 du Haut-Rhin sont réintégrés le 30/09 tandis que 100 du Bas-Rhin sont mutés dans l'Aube, 50 de l'Hérault terminé en principe le 15/10. 15246, 262 PG reversés au dépôt 105, 37 aux dépôts 22 et 23, 689 à ceux du Haut-Rhin.

2031 1 050 reversés en juillet à leur dépôt d'origine, 1 737 au 31 juillet, 5 073 en août et 6 384 en septembre.

2032 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 13012 M/ME du 09/11/1947 de la sous-direction de la MOE à la DGPG sur le « retrait des PG employés au déminage ».

goulot d'étranglement, comme en fait l'expérience la 9e RM, dont l'économie civile sera incapable d'« absorber » ces PG reversés qui ne pourront pas trouver refuge dans ses camps. La DGPG propose, fin octobre 1947, de les laisser « à [l]a disposition jusqu'à nouvel ordre »[2033] du déminage. La fin de son autonomie de gestion en matière de PG perturbe celle de son utilisation interne. Comment les PG ont-ils été employés au déminage ? Quelle rationalité est à l'œuvre dans l'utilisation de PG au déminage qui révélerait la position charnière du déminage dans la reconstruction de la France par l'ennemi vaincu ?

2 - L'utilisation des PGA dans le déminage ou le difficile travail pour sortir de la guerre

En 1945, la direction du déminage[2034] compte 3 200 démineurs et 3 000 gardiens de PGA sur un total de 8 000 fonctionnaires, alors qu'elle occupe en moyenne 30 000 prisonniers, soit un Français pour dix PG. La main-d'œuvre PG ne pallie pas seulement un volontariat français insuffisant pour un métier dangereux et hors normes. Elle devient indispensable à la réussite technique et financière de son activité. Pour attirer la main-d'œuvre libre, le MRU fait le « pari d'un recrutement de qualité », consacrant 45 millions de francs à la masse salariale des démineurs civils sur un budget global de 6,5 milliards de francs, dont 2,5 pour les opérations de déminage[2035]. Or, il n'est pas prévu d'offrir les mêmes avantages au vaincu auquel il faut cependant faire accomplir une tâche de confiance.

Sur ce point au moins, services des armées et civils du déminage sont d'accord : la nécessité d'utiliser des PGA au déminage. Ils répondent en cela à un vœu unanimement partagé par les populations locales. Comme elles, ils justifient cette opération comme la dernière bataille pour libérer la France, presque l'épisode final de la guerre franco-allemande, puisqu'il s'agit de mobiliser l'ennemi à l'effort de sortie de guerre français. Contrepoint de l'invasion allemande de 1940, le déminage est concrètement pensé comme cette opération-charnière qui, en nettoyant l'espace, cherche à effacer les chaînes du passé. Par cette seconde campagne de France à l'issue inversée, le territoire est libéré de l'Allemand et par lui ; vaincu, il devait *collaborer* sous autorité française. D'où à la fois l'argument historique fondé sur les représailles décalées - faire exécuter aux Allemands vaincus ce que, vainqueurs, ils ont exigé des Français prisonniers[2036]-, et l'argument moral, -faire enlever les mines par ceux mêmes qui les ont posées en économisant le maximum de vies civiles[2037]. Symbole de la totalisation du conflit, la mine ne cristallise-t-elle pas la perfidie nazie qui tue des innocents même après

2033 MW (Fontainebleau), 19770623/88, note de service n° 1988/3 MO du 20/10/1947 de la 9e RM, direction régionale des PGA, EM, 3e bur, MO sur les « PG du déminage ».
2034 Voldman, D., *Le déminage…*, op. cit., p.58.
2035 *Idem*, p. 41.
2036 Voir la convention d'armistice franco-allemand de 1940 qui prévoyait le déminage par des PGF.
2037 L'importance des accidents mortels, notamment des enfants, frappent l'opinion.

la fin des hostilités, la souillure du territoire de la mère patrie, même après le départ de l'occupant ?

A ces justifications historiques et morales, déjà soulignées, s'en ajoute une troisième : celle de trouver, selon. *L'Historique*, une « (…) main-d'œuvre toute prête, en qualité et en quantité suffisantes, qui n'eût jamais été trouvée ailleurs »[2038]. La direction du déminage, conduite par Raymond Aubrac, considère en effet que, contrairement aux Français, les soldats allemands ont reçu une formation de base dans le maniement de ces engins explosifs. Dans ses mémoires comme lors d'un entretien personnel en 2004, il reconnaissait que, même si ce n'était pas nécessairement légal, ce fut légitime. Le premier emploi des PGA au déminage en Afrique du Nord à partir de mai 1943 a concerné, semble-t-il, uniquement des spécialistes des troupes du génie, conformément à la convention de capitulation de Tunisie associés à des militaires français[2039]. En métropole, le CICR mentionne l'existence de cours préparatoires, comme à Soulac, pour soixante officiers volontaires formés par séances quotidiennes de trois heures[2040].

Plus fréquemment, la conduite des PGA sur le chantier, voire leur formation, sont assurées par un gradé allemand spécialiste ou formé au déminage[2041]. Mais peut-on suivre le CICR quand, dans une note, il généralise en mai 1945 que les PG « suivent préalablement des cours d'instruction »[2042] alors qu'il affirme, encore en décembre 1945, n'avoir pu visiter tous ces kommandos, nombreux, dispersés et difficilement accessibles ? Outre que ce serait méconnaître les conditions d'enrôlement et l'homogénéité de la formation des dernières classes à partir de 1943-1944 de la *Wehrmacht*, la réalité montre une sélection peu effective. Dans les témoignages consultés, nombre de kommandos, notamment à partir de 1946, ne comptent aucun spécialiste (*Pionier* ou *Feuerwerker).* Dans les dépôts, ils sont plutôt formés au hasard des arrivages, par un mélange de membres des différentes forces allemandes. Ainsi dans la région de Dunkerque, sur les 4 000 Allemands mis au déminage, 500 sont des techniciens, soit 12,5%. En décembre 1946, dans le Bas-Rhin, la proportion de 25 à 30% de spécialistes est jugée « notoirement trop faible » par les autorités[2043]. Cela correspond à l'incapacité des instances françaises à gérer la main-d'œuvre PG comme un marché national selon des critères quantitatifs et qualitatifs rationnels. En août 1945, alors que la direction du

2038 L'*Historique*…, *op. cit.*, p.375.

2039 CICR, G8 / 51 318, lettre n° 1086 du 19/01/1945 de Pradervand à la division PIC sur la « visite avec Robert et Courvoisier à Boissau » : note sr déminage en Afrique du Nord « sur ordre supérieur que le général Boissau fait travailler les PGA au déminage »

2040 CICR, G17/51-476(107), rapport n° 73 du 12/08/1945 du CICR, Thomas sur les « considérations générales sur la 18e région ».

2041 Ce qui pose le problème de la mise au travail des officiers volontaires. La direction du déminage préconiser de les surveiller particulièrement pour éviter que leur action n'aille dans le sens d' « une reconstitution de la Wehrmacht », MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° DPE 4542 du 20/08/1945 du MRU, direction du déminage sur les « PG ».

2042 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, note du 24/05/1945 du CICR, Genève à la commission PIC sur la « question du déminage ».

2043 Bas-Rhin, 544 D 6, rapport mensuel n° 1101 SDS du 18/12/1946 du MRU, délégué départemental du Bas-Rhin au préfet sur « novembre 1946 ».

déminage reçoit un afflux considérable de PG, elle attend de la DGPG la liste des spécialistes allemands du génie militaire, car ces soldats sont affectés dans les régions à d'autres travaux. August R., incorporé seulement en 1944 avant d'être à 19 ans fait prisonnier[2044], le confirme. Après son passage au *Reichsarbeitsdienst*[2045], il devient sous-marinier en Norvège et confronté aux mines lorsqu'il est affecté, fin 1944, à un commando de déminage sur les côtes de la Manche. Un Français leur fait un rapide exposé sur les types de mines, leurs effets et leurs dangers, cartes et de plans à l'appui, mais à la portée très limitée pour le PG. Il ne comprend pas pourquoi les Français emploient, en lieu et place de spécialistes, des adolescents inexpérimentés. Souvent, les PG destinés au déminage y sont conduits sans en être préalablement informés et découvrent leur nouvel cantonnement en lisant sur le frontispice du camp, « Déminage et désobusage », qui sonnent pour beaucoup comme leur dernière heure.

Pourtant, les compétences techniques sont essentielles à la réussite de la campagne de déminage, faisant de la formation théorique un enjeu de capacité de la direction à mener rapidement cette dernière opération d'envergure en limitant les accidents. Dès mars 1945, la DGIPG mentionne la nécessité de « choisir » et de « préparer » les démineurs[2046]. On les instruits sur les mines usuelles, la manipulation des obus et des bombes, les règles de déminage, on les met en garde contre les accidents[2047]. A partir de fin mai 1945, les PG bénéficient donc d'une journée et demie de formation dans l'un des vingt-neuf centres de régionaux[2048]. Ce serait ainsi la moitié de l'effectif des PG, soit 25 000[2049] individus, qui aurait bénéficié d'un tel cours. Difficile de juger de l'impact de cette formation, d'autant que la mise en place d'une structure de formation à l'échelle nationale est moins rapide que la mise au travail des PG : mi-novembre 1945, alors que la direction emploie déjà plus de 40 000 PG, « un certain nombre de PG n'a pas fait de stage » et les écoles destinées à les recevoir ne seront pas organisées avant décembre pour les régions Bretagne, Océan et Méditerranée. Pour autant, dès janvier 1946, une directive interdit d'employer des démineurs français qui ne sont pas brevetés d'une école du service du déminage. Ce qui lui permet d'affirmer qu'à la fin de l'année, l'ensemble de son effectif est instruit. Pourquoi un tel décalage entre civils et PG, entre les projets pédagogiques et leur réalisation ?

2044 August R. *Dépôt 23. Bericht über ein Minenräumkommando in französischer Kriegsgefangenschaft an der Sommerküste 1945-1947 in den Lagern Mer-les-Bains und Ault-Onival*, p. 97. Pour une présentation détaillée de son parcours, voir p. 1421.

2045 Le Service du Travail obligatoire (*RAD*), créé en 1933 par le régime nazi pour l'organisation des six mois que tout Allemand âgé de 18 à 25 ans devait à la nouvelle Allemagne. Il évolue vers une période préparant les jeunes homes au service militaire.

2046 SHAT, 6P10, document n° 5572 du 26/03/1945 de l'EMA, DGIPG au cabinet militaire du ministre.

2047 MW (Fontainebleau), 19770623/88 PV du 15/10/1945 des représentants régionaux du déminage sur une « réunion » (mi-octobre 1945), programme prévu dans les écoles régionales

2048 Soit pour les départements retenus Berck pour le Nord/Pas-de-Calais, Bordeaux pour la Gironde, Colmar et Strasbourg pour l'Alsace, Marseille et Palavas-les-Flots pour le sud méditerranéen, Saint-Brieuc pour les Côtes-du-Nord et Paris.

2049 Volmdan, D., *Le déminage…, op. cit., p*. 110.

Cette différence de traitement se comprend certes dans le contexte de l'époque -il faut former vite beaucoup de démineurs, donc commencer par les français- mais également par la conception même de la participation des PGA au déminage. Alors qu'il s'agit de former des professionnels français au déminage, les Allemands ne sont pas considérés -ni utilisés théoriquement- comme tels, donc, pas formés comme tels non plus. D'après la direction du déminage, ils ne doivent pas à proprement parler déminer, mais uniquement effectuer les tâches en amont ou en aval. Ce sont eux qui sondent le sol avec la tige en métal. Sur les plages du Nord, lorsque la mine est reconnue, le PG enlève à la main la couche de terre qui la recouvre. C'est ensuite un démineur français qui doit procéder au désamorçage. Outre le déminage proprement dit, le service du déminage effectue en effet la destruction des mines terrestres le long des côtes et sur les petites îles, l'enlèvement des barbelés, contenant parfois des mines, et autres dispositifs défensifs, le comblement des tranchées allemandes, le labourage et le bêchage des champs déminés pour « tranquilliser les paysans », activités qui demandent un grand nombre de PGA[2050]. Au camp de l'Aiguillon, près de Souge, en octobre 1945, ils doivent reboucher les trous avec des pierres, débarrasser les ruines (bunker, boyaux, barbelés) avec des pelles, des piquets et des bêches. Après le déminage, il est d'usage de procéder à un double contrôle : par détecteur, sous la direction d'un chef-démineur et par un labour à la bêche ou à la charrue, « le travail [étant] obligatoirement effectué par les PG de l'Axe »[2051].

L'équipement des PGA reste très sommaire. Si certains sont équipés dès novembre 1945 de détecteurs, dont l'usage se généralise d'après D. Voldman en 1946, la baïonnette, une tige d'acier de 75 cm de long environ, reste l'outil de base du plus grand nombre. Après avoir délimité et quadrillé un espace, les équipes avancent en ligne, en sondant la terre par des coups de sonde tous les dix centimètres.

2050 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, note n° MT 64 du CRR ; Secrétariat général pour les affaires économiques au Secrétariat général pour les affaires économiques.
2051 Pas-de-Calais, 1 W 25017/3, communiqué de presse et radio du 12/10/1945 à la sous-préfecture de Boulogne sur le « déminage terrestre dans le Nord ».

Photographie 1 – Les soldats allemands enlèvent le dispositif destiné à empêcher le débarquement sur la plage de Paramé

Sources : BDIC, fonds Liguier, photo 6869.

Photographie 2 – Soldats allemands en train de déminer la plage de Saint-Malo, au fond le Fort National

Sources : BDIC, fonds Liguier, photo 6866

Photographie 3 – Déminage de la plage de Saint-Malo

Sources : BDIC, photo Le Noan Avranch, photo 6868

Comme le montre les photographies non datées[2052] de cette équipe de six PGA sur la plage malouine devant le Fort National : on reconnaît sur le sol les bandes blanches pour le quadrillage, le détecteur de métaux, le dispositif antichar contre le débarquement sur la plage de Paramé. Le déminage reste un travail pénible, nerveusement fatiguant, l'outillage souvent improvisé[2053].

Cette différence dans le processus de travail est fondée sur une hiérarchie qui croise nationalité et tâches à accomplir : les personnels les plus qualifiés techniquement et pour diriger sont les Français. L'organisation des équipes de déminage renvoie à cette répartition des tâches. Dans le Bas-Rhin, chacune d'elles est constituée, au premier trimestre 1945, de dix PG sous la direction d'un chef civil sorti du « cours de déminage » local. Cette structure est préférée à des équipes uniquement composées de quatre à cinq volontaires civils dûment formés. Dans un premier temps, c'est donc un ensemble de 400 à 500 PG encadrés par 60 à 80 chefs d'équipes, sous-chefs de sections, contrôleurs-vérificateurs, sans compter les

2052 Je remercie Thérèse Bitch et Caroline Apostolopoulos, archivistes de la BDIC, pour leur aide et soutien. En annexe est placée une série de photographie prise par le délégué de la 2e RM, A. Albaret, qui montrent le travail de chacun.
2053 Ainsi, les 194 PG du camp de Château-Fort de Boulogne se lèvent à 6h30 pour partir sur les chantiers de déminage une heure plus tard. Ils rentrent à midi pour la soupe et poursuivent le travail de 13 h 30 à 18 heures.

gardiens[2054], qui travaille. Dans les Côtes-du-Nord, fin juillet 1945, le génie rural emploie près de 1 900 PG répartis en 28 kommandos gardés par 260 civils, quelque 135 démineurs français servent à l'encadrement des PG[2055]. Chez les militaires, la composition accentue encore le rapport : le chef d'équipe dirige avec quatre sous-officiers une centaine de PG[2056].

Une telle répartition des rôles légitime une reconnaissance fondée sur la poursuite de cette campagne de France du sous-sol. En réservant au démineur français le travail le plus dangereux, le plus proche du corps-à-corps avec l'*ennemi enfoui*, elle favorise l'assimilation du démineur à un combattant en temps de paix, du Français avec le libérateur de son pays, et lui garantit la reconnaissance de la patrie : dès avril 1945, les victimes d'accident de déminage sont « morts pour la France » ; un an plus tard, le « statut du démineur » leur est accordé, tandis qu'une carte de démineur leur est délivrée à partir de septembre 1949. Je voudrais tenter l'hypothèse selon laquelle la création d'un tel *corps* de démineur n'a été possible, techniquement, voire administrativement, qu'avec la mise en place parallèle d'un *corps* des PGA au déminage, défini, non par une économie de la reconnaissance, mais d'utilisation maximale. Dans quelle mesure la lecture des archives départementales permet-elle d'interpréter le travail assuré par les PG comme une condition de possibilité non seulement du statut des *héros civils* du déminage, mais aussi de l'activité même de déminage ?

Relevons tout d'abord une contradiction sous-jacente entre la répartition qui réserve aux Français les tâches les plus dangereuses et la volonté affichée de faire retirer aux PGA ce qu'ils ont déposé pour préserver des vies françaises. Il est difficile d'avoir des estimations fiables sur les accidents provoqués par le déminage. Celles avancées par le MRU sont sans doute sous-évaluées : entre 1944 et 1947, 4 930 PG sont victimes d'accidents de déminage, de désobusage et de débombage, dont 1 780 mortels, tandis que sur la même période, ce sont 1 293 démineurs qui ont été victimes de ces opérations, dont 484 en sont morts[2057]. Si l'on calcule les ratios, on relève le décalage croissant entre les deux groupes, qui cadre mal avec le discours officiel. Reste à savoir s'il existe une relation de causalité.

Les moyennes nationales données par D. Voldman posent problème : on ne sait pas à partir de quel effectif total elles sont calculées. Si l'on reprend la moyenne de 30 000 Allemands, qui a peu de sens étant donné les variations en 1944-1945 et 1947, près d'un PG sur six (16,4%) a été victime du maniement d'engins explosifs et plus d'un sur 17 (5,9%) en est mort. Sur une population moyenne de 3 000 démineurs civils, les moyennes sont respectivement de

2054 Bas-Rhin, 1366 W 55, document n° 1053 du 08/04/1945 du délégué départemental au déminage au préfet sur le « déminage ».
2055 Côtes-du-Nord, 1 W 20, rapport mensuel du 25/07/1945 du service du génie rural au préfet sur la « reconstitution agricole ».
2056 Bas-Rhin, 544 D 1, rapport n° 1093 du 03/05/1945 du sous-préfet de Haguenau au préfet sur la « situation des arrondissements ».
2057 Les données statistiques ont été placées en annexe, p. 1380.

43,1% de victimes et 37,4% de tués. Cependant, malgré les mises en garde de l'auteur, les chiffres avancés ne correspondent pas à ceux que nous pouvons calculer, soit plus de 10% des PG accidentés et 3,7% décédés. La proportion monte respectivement à 40,2% et presque 15,6% pour les démineurs, sans compter les victimes employées dans les services militaires. Ce qui fait pour 100 hectares déminés en 1946, 1,36 au total, 0,75 PG blessés, 0,34 PG tués, 0,21 blessés français et 0,05 tués français. Reste que ces chiffres reflètent mal la réalité.

Si l'on calcule les mêmes moyennes pour 1945 et 1946 à partir de l'effectif de PG employés au déminage d'après la DGPG, on obtient alors pour une moyenne de 22 832 PG employés pour le déminage en 1945, 5,8% de tués et 9,6% de blessés. Pour 1946, sachant que les statistiques de la DGPG sont lacunaires pour les deux derniers mois de l'année, avec une moyenne de 37 901 PG employés, 0,89% de tués et 1,9% de blessés. Pour 1947, les pourcentages deviennent infinitésimaux. A l'inverse, selon le CICR, le MG aurait calculé -à raison de 2 000 PG décédés par accident mensuellement pour 10 millions de mines retirées- que l'enlèvement des 100 millions de mines en septembre 1945 équivaudrait au décès de 20 000 PG. Et ce, à cause d'une formation lacunaire et d'un contrôle trop peu sévère selon un préfet[2058]. La macabre comptabilité des tués et blessés au déminage reste donc très incertaine.

On s'accordera plus facilement sur le calendrier : trois quarts des accidents ont lieu en 1945, en particulier en été lors de « la plus forte activité des chantiers saisonniers » et les balbutiements des structures de formation, période également de plus grand afflux de PG mis au déminage sans avoir été formés au préalable. Dans les Côtes-du-Nord, entre le 4 mai et septembre 1945, les services du déminage comptent 16 démineurs français tués et une quinzaine de blessés, ainsi que 76 PGA décédés et 72 blessés[2059]. Il n'est ainsi pas étonnant que l'équipe de PG envoyée au sud d'Arles déminer les plages de Sainte-Marie-de-la-Mer, fin juillet 1945, connaisse sa première victime cinq jours après son arrivée, le 1er août ; une seconde le 4 dans un autre groupe ; le 27 septembre deux autres appartenant à l'équipe voisine ; le 31 septembre une cinquième. En revanche, ils ne mentionnent plus de décès à partir de mi-mars 1946, date à laquelle ils travaillent au camp de Maguelonne après Grand Radeau [2060]. La baisse est également favorisée par la découverte en Allemagne des plans de déminage.

Les témoignages recueillis et les accidents signalés dans les archives révèlent une autre réalité du déminage à l'échelle locale. La répartition technique des tâches entre démineurs civils et assistants PGA est globalement respectée, en ce que l'on trouve peu d'équipes mixtes

2058 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 03/06/1946 de la Radio bulletin du CICR sur le « déminage »..
2059 Côtes-du-Nord, 1W(6), « rapport sur le mois de septembre 1945 » du 01/10/1945 au préfet.
2060 BARCH-MA, B 205/43, document n° WKF-62 de Bock, Erwin sur le « déminage ».

travaillant conjointement. Sans nier la valeur du travail remarquable accompli par les démineurs français, celui effectué par les PGA sans formation équivalente présente une dangerosité particulièrement élevée. Elle traduit l'application locale d'un discours national. Ainsi, après discussion, il est décidé d'utiliser à Dunkerque les PG « uniquement (…) aux déminages ou à des travaux dans des zones réputées dangereuses »[2061]. On est alors loin de la présentation rassurante de la DGPG pour qui les dispositions prises réduisent les risques d'accidents devenus « infimes » en septembre 1946[2062].

Le descriptif des accidents mortels liés au déminage donne une image plus réelle de l'usage de la main-d'œuvre PG à des tâches dont la dangerosité éclaire différemment le lien entre statut et répartition du travail. D'après les comptes rendus d'accidents consultés pour le secteur de Boulogne, les PG travaillent sous la surveillance de civils à « enlever des mines », parfois au « déminage des mines ». Début décembre 1945, sur les 1900 PG occupés dans les Côtes-du-Nord, la moitié est employée au labourage et au contrôle des terrains déminés. L'autre procède au déminage proprement dit. Les très nombreux pièges et les terrains minés qui entourent les aires de travail rendent terriblement dangereux ce travail d'enlèvement, notamment en 1945 : ici, c'est une mine cachée sous une première désamorcée qui déchiquette le PG dont on n'a retrouvé que des « lambeaux de chair », là, c'est un PG qui en déminant saute sur un engin et se trouve tellement déchiqueté que les « divers morceaux de chairs » tiennent dans « un mouchoir de poche ». Le commando de déminage de Modane compte, depuis le 22 juillet 1945, une quarantaine de PG. Entre cette date et 1947, treize PG sont morts et trente blessés[2063]. L'utilisation de spécialistes ne prémunit pas contre les accidents. Dans le Nord, les PG, six officiers et 297 hommes au déminage semblent connaître les mines. Pourtant, un tiers de l'effectif est victime d'accidents : trois officiers et 50 hommes tués, 54 blessés grièvement[2064].

D'autant que le problème du gardiennage et une surveillance lacunaire augmentent les erreurs de manipulation ou les procédures de destruction (mines jetées dans le feu, fourneaux trop chargés). Sur la commune de Wimille, il n'y a que cinq gardiens pour 100 PG, dont un seul de jour, alors qu'il en faudrait une vingtaine[2065]. La proportion d'un gardien pour vingt PG -la norme dans ce domaine- a été réduite par le MRU à la proportion d'un gardien pour dix PG. Le travail en kommando de déminage est donc marqué par une violence sous-jacente

2061 Pas-de-Calais, 1 W 9602, document n° 1350 du 16/05/1945.
2062 CICR, G8 / 51 XVI, 323, note n° 4737 du 03/09/1946 de W. Michel sur les « PG employés à des travaux dangereux ».
2063 CICR, G8/51 XVIII, 323, document n° IPA 2.3.0. RWR/bg, 8 du 06/03/1947 de la délégation du CICR en France sur la « libération des PG démineurs ». Voir les registres d'entrée des prisonniers allemands des Hospices de Boulogne-sur-Mer, hôpital de Saint-Louis, Pas-de-Calais (Daimville), HDEP3-3Q (28).
2064 Pas-de-Calais, 1 W 25017/3, communiqué de presse et radio du 12/10/1945 de la sous-préfecture de Boulogne sur le « déminage terrestre dans le Nord ».
2065 Pas-de-Calais, 1 W 25017/3, PV du 30/10/1945 du MRU, direction du déminage sur l'« accident matériel causé par l'explosion de mines à Wimille le 2/10/45 ».

nerveusement pénible. Fin novembre 1945, les nombreux accidents, surtout parmi les PGA, finissent par avoir « des répercussions néfastes sur le moral des démineurs » français[2066].

Cette mortalité est cependant assumée administrativement, car elle n'a qu'un faible coût technique et économique. Contrairement aux démineurs qui, outre un salaire élevé, peuvent réclamer une « prime supplémentaire en raison du risque encouru »[2067], voire aux civils, touchés par les mines, le PGA victime du déminage ne saurait prétendre à aucune indemnité particulière, car aucune assurance spéciale pour le travail au déminage n'a été établie. La question posée lors d'une réunion à la préfecture de Montpellier mi-mai 1945, est révélatrice de la double échelle de traitement face au métier : les accidents des PG suite à des opérations de déminage sont-ils considérés comme accidents du travail ? Après consultation, le MW répond qu'ils seront soumis aux mêmes règles d'indemnisation que les autres PG. Or, celles-là ne prennent pas en compte la dangerosité de la tâche. La lecture restrictive de la Convention de 1929 par les autorités françaises ne garantit d'ailleurs des prestations que le temps de la captivité du PG en France. Rien, en revanche, après le rapatriement ou pour les ayants-droit. L'économie, symbolique et financière, est d'autant plus grande que, contrairement à l'article 27 de la Convention, l'Etat n'assure pas, le temps de la convalescence, les mêmes avantages que ceux accordés aux accidentés français[2068].

C'est pourquoi le retrait des PGA, comme le résume Aubrac lors de sa demande de report de retrait, serait ainsi une mauvaise affaire pour l'Etat : le remplacement ne serait-ce que de la moitié des PG, par des civils coûterait plus d'un milliard de francs, sans compter le temps de formation[2069] et le versement d'indemnités pour les intempéries hivernales. A ces responsables, il demande, dans certains cas graves nécessitant l'intervention d'un médecin, de faire « appel à un médecin civil rémunéré au tarif minimum des Assurances sociales ou accidents du travail »[2070]. Dans d'autres kommandos, il est préconiser de refuser les achats « excessifs » et de limiter les visites des médecins privés aux honoraires « souvent trop élevés »[2071]. L'absence de reconnaissance financière, pendant de l'absence de reconnaissance technique, a un coût très lourd pour le PG : les accidents liés au déminage entraînent souvent de telles blessures que le PG devient invalide -il est alors rapatrié- ou qu'il décède rapidement. Or, le rapatriement comme « inaptes » se fait dans une Allemagne occupée qui n'a pas instauré de structures de prise en charge, notamment en ZFO dont la puissance occupante refuse de se reconnaître responsable. Le caractère prioritaire du déminage favorise

2066 Pas-de-Calais, 1 W 24974/4, document du 30/11/1945.
2067 Dans le secteur du Touquet, les démineurs civils touchent 700 F par jour de travail, par exemple.
2068 Il semble que les prisonniers invalides suite à des travaux de déminage dans les services militaires ne soient pas mieux lotis : leur solde de 0,6 franc par jour en avril 1946 ne leur permettrait pas de payer leur de tabac.
2069 Que sa direction n'a pas. Colmar (ZOF), RP 2053-2, document du 29/03/1946 de Katharina Roth, Lüxem-lz-Wittlich sur la " demande de libération du PG Johann Roth, 408 123, dépôt 142, Thol ».
2070 MW (Fontainebleau), 19770623/89, circulaire n° CG 125 du 08/09/1945 du MRU aux délégués départementaux !
2071 MW (Fontainebleau), 19770623/88, PV du 12/01/1946 des représentants régionaux du déminage sur une « réunion »..

donc la mise en place d'une logique d'utilisation en double inversé particulièrement défavorable au PG.

On comprend également mieux qui sont les PGA successivement mis au déminage. Le projet d'y envoyer, outre les volontaires, les Allemands plus qualifiés, n'a pas été réalisé. La DGPG est dans l'incapacité administrative de sélectionner les PGA selon leurs qualifications professionnelles ou militaires. En décembre 1946, le délégué départemental du MRU du Bas-Rhin se plaint que le prélèvement de PG pour l'agriculture ait été réalisé « sans triage préalable »[2072]. En revanche, l'envoi en kommando de déminage a fortement touché les PG considérés comme SS, *Waffen-SS* et les repris d'évasion, bien que le CICR ait dénoncé cet usage punitif du déminage qui devient ainsi une sanction économique d'intérêt général.

Cette logique suggère encore plus clairement que ne l'évoque D. Voldman le caractère rudimentaire de la formation garantie pour les PG. Outre la qualité de l'information transmise en un temps si court, quand on sait que les stages d'une semaine sont déjà très chargés, on s'interrogera sur la perte de rentabilité que représente le retrait même bref de cette main-d'œuvre indispensable dans l'organisation des chantiers soumis à un rythme de travail très dense. On objectera que la direction a décidé d'envoyer des formateurs germanophones dans les détachements. Nonobstant la capacité linguistique de l'intervenant, quelle est la valeur d'une formation quand chaque département compte plusieurs centaines, voire milliers de kommandos et que les moyens de transports ne facilitent pas l'itinérance des formateurs[2073] ? Fondamentalement, la conception du travail des PG et l'image du vaincu rendent la formation moins systématique que pour les démineurs civils. Pourquoi alors mi-octobre 1945 élaborer des projets de formation professionnelle qui devraient concerner, pour « une très large proportion », les PG par le biais de stage dans des écoles fixes ou le passage de camion-école dans chaque commando ? Paradoxalement, le projet d'une meilleure formation à vaste échelle qui va de pair avec la valorisation du travail des PGA est, sans doute, conçu comme la meilleure solution pour diminuer la surmortalité du personnel français : un quinzième de l'effectif total, mais un sixième des tués par accidents. Pour qu'un responsable allemand soit « chargé d'assurer la bonne exécution du travail »[2074], *à la place des Français*, il faut lui assurer un minimum de formation.

Cette logique de rentabilité permise par la sortie de guerre associe une certaine représentation du PGA, un projet militaro-économique prioritaire et une gestion économique semi-

2072 Bas-Rhin, 544 D 6, rapport mensuel n° 1101 SDS du 18/12/1946 du MRU, délégué départemental du Bas-Rhin au préfet sur « novembre 1946 ».

2073 Toutes les situations locales ne sont pas identiques selon les départements et les secteurs: dans les Côtes-du-Nord, l'Ecole de Saint-Brieuc forme des démineurs qui encadrent progressivement les 1 900 PG mi-1945 plus les stages préparatoires, les PGA envoyés sur Calais suivent une semaine d'instruction avant d'être employés, alors que l'Alsace et les Bouches-du-Rhône semblent moins bien loties.

2074 MW (Fontainebleau), 19770623/88, PV du 15/10/1945 des représentants régionaux du déminage ».

autonome. Elle s'organise autour de règles d'économie dérogatoire. Elle diminue le coût du PG, décidé ou par la direction du déminage ou par les acteurs locaux qui y cherchent une solution pour répondre aux impératifs de l'urgence sans léser leurs intérêts personnels. Deux exemples permettront de préciser en quoi l'utilisation des PGA s'effectue en symétrique inverse de celle prônée pour la valorisation du corps de démineur. D'une part, sur le plan financier, l'indemnité compensatrice devrait faire pendant aux salaires relativement hauts accordés aux démineurs. Considéré comme une administration publique, le déminage en est une des rares activités à être dispensée de son paiement dès août 1945 de son paiement. En janvier 1946, le déminage est toujours exonéré lorsque cette exemption est ailleurs supprimée.

La gestion des évasions comme perte de main-d'œuvre fournit un second exemple. Alors que le service du déminage conseille, pour des raisons de dextérité et de stabilité psychologique, aux démineurs français de ne pas se rengager après expiration de leur premier contrat, il adopte une tout autre attitude vis-à-vis de la main-d'œuvre PG, notamment celle qui, certes désormais formée, aurait le plus besoin d'une relève. Quitte à la provoquer elle-même en s'évadant. C'est le cas d'August R. : âgé de 18 ans, il est affecté de fin 1944 à avril 1946 à trois kommandos de déminage sur les côtes de la Manche. Le dimanche de Pentecôte 1947, il s'évade avant de se rendre huit jours plus tard. Après quinze jours d'arrêt, il est renvoyé à son détachement de déminage. La gestion de la main-d'œuvre PG du service de déminage s'articule autour du caractère prioritaire de son activité : alors qu'à partir de mi-1946, la prévention des évasions en augmentation tient compte dorénavant de la responsabilité de l'employeur et arrête de remplacer l'évadé, les services du déminage continuent à bénéficier d'un remplacement systématique dès lors qu'ils peuvent justifier n'avoir commis aucune faute.

La gestion de la main-d'œuvre surnuméraire par les services du déminage révèle un troisième aspect de ce système et les résistances qu'il rencontre à mesure que s'impose une gestion centralisée et monopolisée, et que le projet d'Etat pour la reconstruction laisse de moins en moins de place aux acteurs locaux. A partir de mi-1945, le MRU se trouve face à un grave problème d'intendance, car il n'a pas les moyens logistiques de prendre en charge cette abondante main-d'œuvre PG, ni de la garder oisive pendant les mois d'hiver ou de fortes intempéries. Il est alors fortement tributaire de la bonne volonté des autorités municipales, étant donné qu'il est hors de question de rendre ce trop plein temporaire de peur de ne plus le retrouver ensuite. S'instaure, à l'échelle de chaque commune, un mode de fonctionnement qui témoigne de l'interrelation des acteurs du déminage avec le milieu local.

Lorsque fin juillet 1945, le chef du service de déminage du Pas-de-Calais réunit les maires et représentants de treize communes pour leur présenter son programme d'action, il leur

demande, en échange d'un déminage rapide de leurs terres, leur aide pour « le logement, le ravitaillement de mes mineurs français et le cantonnement, le ravitaillement et la garde des « boches » qui travailleront sous leurs ordres », soit respectivement 300 PG. Au maire de Neufchâtel, dont la commune est dans l'impossibilité de loger les PG du secteur, il est répondu que vraisemblablement « les cultivateurs désireux de voir leurs terres rendues aptes à la culture, accepteraient de loger eux-mêmes, dans les granges ou dépendances, de leurs habitations » ces prisonniers, en « attendant les baraquements demandés »[2075]. Nourris par leurs nouveaux employeurs, ces PG deviennent l'enjeu des rivalités locales, des moyens de pression pour les maires en ces temps de reconstitution de réseaux de clientèle. Dans la région dunkerquoise, sur 1 539 PG employés pour le déminage, mi-décembre 1945, seuls 272 sont « démineurs réels », les 1 267 autres étant « démineurs de sécurité » c'est-à-dire employés dans des commandos agricoles. Le service du déminage ne résout pas seulement un problème d'intendance, il peut escompter une rentrée de fonds : en 1946, la signature d'un contrat pourrait sembler limiter le caractère informel de l'échange, mais cette sous-location ne semble pas être transmise aux échelons supérieurs, notamment du MW -le contrat est signé par la Reconstruction à la place de l'autorité militaire- et l'argent versé, semble-t-il, à la comptabilité du déminage. Fondée sur les besoins ponctuels en main-d'œuvre des populations locales et des municipalités impécunieuses mais solvables en nature, sur une autonomie de gestion du personnel par les services du déminage, voire sur un certain opportunisme, cette insertion locale devient une condition de fonctionnement du déminage et l'expression d'un temps où la reconstruction est fortement marquée par l'improvisation, les relations interpersonnelles, l'esprit d'entraide locale. Les services du déminage ont « toute liberté d'emploi des PG à des travaux autres que ceux du déminage (…) en particulier en vue d'obtenir en contrepartie des facilités de ravitaillement pour l'ensemble des PG », affirme en août 1945 le chef du déminage sur l'Hérault à l'inspecteur divisionnaire du travail à Montpellier en s'appuyant sur une déclaration du ministre Dautry en accord avec le général Buisson[2076].

A partir de 1946, une gestion de la main-d'œuvre PG de plus en plus centralisée, coordonnée, -voire subordonnée au MW- et l'unification du marché du travail PG à l'échelle nationale rendent ce *modus vivendi* caduc. La rationalisation dans l'affectation de la main-d'œuvre impose désormais la signature d'un contrat de travail pour tout PG désormais auprès du MW. Cela s'oppose à la répartition discrétionnaire du déminage ; les efforts de comptabilité en matière d'emploi des PG se traduisent par la systématisation de l'indemnité

2075 Pas-de-Calais, 1 W 25017/3, PV du 02/08/1945 de la sous-préfecture de Boulogne sur la « réunion du 31/7 : déminage des terres de la région ».
2076 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° RD/OP 1003 du 28/08/1945 de la direction du déminage à Faure, inspecteur divisionnaire, Montpellier.

compensatrice qui réduit *de facto* toute entente à l'amiable. Inséré dans un projet de reconstruction rationalisé et *nationalisé*, le service du déminage ne peut plus espérer faire des économies, car cela signifierait désormais faire perdre de l'argent à l'Etat. Dès lors, les tensions entre les agents du MW et ceux du déminage renvoient à un conflit de conception de la reconstruction : ce qui est devenu pour les seconds une condition d'existence apparaît aux premiers comme une violation quotidienne inacceptable de la normalisation gestionnaire. Dans l'affaire de l'Hérault, il ne faut pas trois semaines pour que le service de la main-d'œuvre collective du MW demande à la direction du déminage au MRU d'intervenir pour mettre fin à cette situation. Devant l'absence d'une clarification assez rapide de Paris selon lui, le MW adopte une position de plus en plus tranchée : suite à la réunion des représentants régionaux du déminage mi-novembre 1945, il écrit à la direction du déminage, fin janvier 1946, pour lui rappeler que ses services « n'ont pas qualité pour prêter aux communes ou autres organismes »[2077] des PG, ce qui « incombe uniquement à [ses] services régionaux »[2078].

D'autant qu'à l'heure où les chantiers se ferment, certains acteurs locaux du déminage semblent conserver artificiellement leur PG, ce qui leur permet d'exploiter leur rente de situation, mais engendre un certain nombre de scandales dans la France du plan Monnet. Dans les Bouches-du-Rhône, les enquêteurs de la DRPG découvrent que la direction du déminage à Marseille est incapable de fournir une répartition exacte de ses PG par commando et un état de leur emploi. Pire, dans deux des trois détachements où ils se sont rendus, ils constatent que les travaux de déminage ont cessé. Au total au moins deux cinquièmes des PG alors employés au déminage -près de 170 individus- pourraient être « plus utilement » employés par l'économie civile plutôt que d'être prêtés aux municipalités et de jouer les artisans intérimaires.

On assiste à un retournement de la perception du démineur et de la place du déminage dans la reconstruction : ce qui, à la Libération, prolongeait l'effort de guerre pour permettre au pays de sortir du conflit et justifiait ainsi les avantages prioritaires du secteur, est désormais considéré une entreprise de privatisation qui divertit une main-d'œuvre si rare « de l'œuvre à accomplir au détriment du reste de l'économie du pays »[2079]. Une telle gestion est devenue inacceptable, car les services du MW sont incapables de calculer le montant de l'indemnité compensatrice due pour un travail de quelques heures par l'employeur, ne peut pas non plus profiter l'ensemble de la nation du travail de chaque PG. Dans cette logique, la seule solution

2077 MW (Fontainebleau), 19770623/88, PV du 17/11/1945 des représentants régionaux d'une « réunion ».
2078 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 2187 Em du 20/01/1946 de la direction de la main-d'œuvre, sect des PGE à la direction du déminage sur la « cession de PG pour les services du déminage ».
2079 MW (Fontainebleau), 19770623/88, rapport n° 1330/MP.Cdt du 09/07/1946 de la 4e RM, dépôt de PG 151, Ste-Marthe-Marseille, capitaine Plasse, chef du service général du dépôt 151 au sujet d'« une inspection ». « Ceci pour rester en bons termes avec la municipalité de Port Saint-Louis du Rhône : 5-10 sur 74, moyennant alimentation et peut-être avantages pécuniaires incontrôlables.

est le retrait des PG, nécessairement surnuméraires et oisifs, au profit d'une répartition plus rentable assurée par lui. A travers le reproche du dévoiement de la main-d'œuvre, le MW tente de reprendre la main sur l'ensemble du marché des PG, ce qui implique de mettre fin à l'autonomie de gestion de la direction du déminage.

Cet ancrage dans le milieu local, la capacité d'improvisation qui fut au départ l'atout des services du déminage se retournent dans cette phase de rationalisation contre lui lors. Aux reproches du MW de ne pas tenir ses promesses d'une « utilisation plus rationnelle de PG »[2080], le MRU affirme qu'il a donné les instructions nécessaires mais que certaines municipalités font « obstruction », amenant ses représentants départementaux à « céder à leurs pressions malgré les ordres reçus ». Fin 1946, le MW lui impose de réaffecter ses PG surnuméraires à des commandos en sous-effectifs ou de les lui rendre, tout comme il interdit dorénavant les prêts « illégaux » de main-d'œuvre au profit des agriculteurs[2081].

Le comportement de certains chefs de chantier écorne aussi l'image du démineur prêt à se sacrifier pour la patrie. Le geste noble se dégrade en une forme de bohème déplacée. Même si l'importance du phénomène est difficile à mesurer, les cas de chantiers entretenus artificiellement expliquent, en partie, la durée de certains travaux en 1946-1947 et sont vus par les autorités comme une confirmation de sa perception du démineur en tire-au-flanc. La quarantaine de PG du commando de Saint-Cast passerait « les trois quarts de leurs temps à lézarder au soleil » ou à construire une baraque pour l'un de leurs deux chefs[2082]. L'urgence aurait parfois cédé la place au « doucement, on va perdre sa place »[2083], jusqu'à ces démineurs qui feraient commerce des poteaux de Rommel et feraient enlever des mines imaginaires[2084]. Une telle utilisation des PG dénonce un personnel davantage motivé à entretenir une sinécure qu'à œuvrer pour l'intérêt général. En même temps, sans doute aussi une attitude consistant à reculer la fin du déminage qui marquerait le temps de la démobilisation forcée et peut-être du retour à la vie civile, synonyme de déclassement social. Elle pose en tout cas la question du recrutement des 5 000 gardiens répartis sur plus d'un millier de commandos[2085] et du contrôle par l'institution de ses propres agents. La réaction sévère du MW peut donc s'entendre à la fois comme une affirmation de prééminence dans la gestion du marché de main-d'œuvre PG

2080 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document de la sous-direction de la MOE au MRU, service du déminage sur l' « emploi de PG au déminage ».
2081 Bas-Rhin, 349 D 88, document n° 396 SD du 08/10/1946 du délégué départemental du Bas-Rhin au préfet sur la « main-d'œuvre PG à Drulingen ».
2082 Côtes-du-Nord, 12 W 44, document n° JG 966 du 14/06/1947 de l' inspecteur de SN Bonenfant Julien au commissaire de police chef du service des RG, St-Brieuc sur l'« emploi de PGA à St-Cast ».
2083 Nord, 27 W 38350(12), document n° 385 du 24/01/1946 sur le « déminage dans le secteur de Boulogne-sur-Mer ».
2084 Article de *Nord Littoral* du 25 janvier 1946
2085 D'après les indications données par le ministre F. Billoux, Eure-et-Loir, 1 W 1883, conférence de presse n° 100 du 09/05/1946 du Secrétariat d'Etat à la présidence du conseil et à l'information sur le « déminage ».

et la volonté de subordonner le MRU, après s'être exercée vigoureusement contre la DGPG, lorsque le déminage était encore assuré par l'armée[2086].

C'est dans cette optique qu'il convient de replacer le débat sur l'emploi de PG au débombage et au désobusage, -activités à l'origine de tensions entre l'armée et le MRU dès la fin de la guerre. Le désobusage concerne la « neutralisation d'un projectile tiré ou lancé » et le débombage le « désamorçage d'une bombe d'avion »[2087].

Du point de vue administratif, le désobusage est du ressort du génie militaire. Cependant il doit être assumé par le MRU sur ses chantiers de déminage. Ce dernier décide en octobre 1945 la constitution de dépôts de regroupement qu'il doit signaler aux autorités militaires, lesquelles en contrepartie instruiraient les PG par leurs artificiers. Un an plus tard, l'armée se dessaisit définitivement du désobusage au profit du MRU, alors qu'elle doit rendre sa main-d'œuvre PG. La direction du déminage pense alors le désobusage en continuité technique et économique avec le déminage, c'est-à-dire par l'utilisation à bon compte d'une main-d'œuvre PG formée sur le tas. Pour justifier l'emploi des PGA à ces nouvelles activités de sortie de guerre, il insiste sur le caractère « artificiel » de la distinction avec le déminage : peut-on nettoyer un terrain sans pour autant enlever tous les obus ? « Dans tous les cas, il faut enlever en même temps obus, mines et bombes ». De même, il récuse le fait de pouvoir techniquement réserver aux PGA l'enlèvement des seuls engins allemands. A partir du moment où la répartition des tâches et des risques est reconduite -les travaux dangereux de désamorçage et de neutralisation aux démineurs français, ceux de terrassement et de manutention aux PGA-, il considère ces deux activités comme moins dangereuses que le déminage. Si l'on a accepté l'emploi des PG à ce dernier, on devrait *a fortiori* le faire pour les deux autres[2088]. Dans l'Hérault, le chef de section organise ainsi le nettoyage de la zone côtière en adjoignant aux commandos déjà existants un « démineur titulaire », responsable du travail de vingt PG[2089]. Sur le terrain, le commando de l'Espiguette dispose de seize démineurs seulement pour toutes les opérations de désobusage des zones côtières et intérieures.

2086 Entre mars et mai 1945 au moins, le MW reproche à la DGPG de s'entendre directement avec R. Aubrac dans l'affectation de contingents de main-d'œuvre PG en court-circuitant ses services. La DG de la main-d'œuvre réagit cependant en mettant en avant la nécessité de réaliser « dans les meilleures conditions la mise au travail des PG » à laquelle participent les deux administrations et non pas le « souci de revendiquer ou de défendre des attributions ». Sommée de mettre fin à ces « errements », la DGPG n'est pas dupe qui conclut ses explications en affirmant qu'il n'y a pas eu d' « empiètement d'attribution » : SHAT, 7P39, lettre n° 7721 du 08/05/1945 du MW, direction générale de la main-d'œuvre sur l'« attribution dans les deux départements concernant la mise au travail des PG de Axe ».

2087 Bas-Rhin, 349 D 88, note n° PG 223 du 02/08/1947 du MRU, déminage aux représentants départementaux du déminage et du désobusage sur l'« interdiction d'utilisation des PGA à des opérations de désobusage et de débombage », caractère tardif de la définition « officielle » !

2088 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° DD CD 254 du 03/07/1947 du MRU, déminage au MAE.

2089 Hérault, 16 W 408, document n° PL/MTI du 16/08/1946 du chef de secteur sur l'« organisation du désobusage ».

Or, mi-1947, ce raisonnement qui fait du désobusage une suite des opérations de guerre et sa pratique imposée aux PG au titre des réparations ne va plus de soi. La chose est rendue évidente par l'opposition dorénavant audible du CICR. Pourtant, dès mars 1944, le CICR avait dénoncé auprès des autorités françaises l'utilisation de PGA au déminage en Tunisie. Sans succès. Et même, dans certains départements métropolitains, des rapports n'hésitent pas à signaler l'emploi de PG au désobusage sans provoquer des réactions des autorités de tutelle. En quoi le désobusage et le débombage marquent-ils un tournant dans l'utilisation économique des PGA à la reconstruction ?

L'opposition principielle du CICR à l'emploi de PG au déminage se fonde sur les articles 31 de la Convention interdisant leur emploi à des opérations en relation avec la guerre et 32 à des opérations dangereuses. Or, devant le refus systématique qu'essuient ses demandes d'interdiction après le 8 mai 1945, le Comité prend rapidement conscience qu'en métropole l' « élément psychologique » est trop fort pour tenter l'épreuve de force sous peine de déconsidérer l'institution. Face à une opinion publique et des autorités unies pour faire retirer les mines « 'par ceux qui les ont posées' » -ce que le CICR trouve alors légitime- et dans l'impossibilité d'accepter cet emploi des PG, celui-là définit une position pragmatique qui permet de sauver sa fidélité conventionnelle en ménageant la meilleure capacité d'influence pratique : officiellement, Genève demande à ses délégués en France de continuer à s'opposer, en vertu de la Convention, à toute utilisation de PG au déminage ; officieusement, il est reconnu qu'il est « impossible » d'y parvenir[2090], elle leur conseille d'agir, « particulièrement sur le plan régional, avec souplesse », c'est-à-dire « tout en soutenant sans raideur la thèse du respect de la Convention »[2091] de chercher par la politique des améliorations successives et obtenir ainsi les meilleures garanties pour ces travailleurs. Convaincu, -ou se laissant convaincre-, par des rapports de visite particulièrement rassurants[2092], le CICR essaie donc d'obtenir, en priorité, pour les PG au déminage, l'engagement sur la base du volontariat, une meilleure prise en charge en matière d'instruction, d'équipement et de secours, une relève sous forme d'une semaine de repos pour quatre semaines de travail, l'interdiction de l'envoi au déminage comme punition. On retrouve ici une tactique du CICR qui, lorsqu'il sait le rapport de force trop défavorable, adopte une position pragmatique sur le terrain, plus efficace aux PG qu'une « attitude intransigeante »[2093] de principe, même si cela implique de fait la poursuite du déminage par des PG. Ce repositionnement, défini à Genève, pour préserver à la

2090 CICR, C14, PV n° 121 du 25/05/1945 du CICR, Genève, PIC sur l'« emploi des PG pour le déminage ».
2091 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 2526 du 18/06/1945 du CICR, Genève au CICR, France sur la « question du déminage ».. Genève est encore plus conciliant, puisqu'il s'agit également de faire comprendre cette position jésuitique aux PGA « sous l'angle de l'opportunisme et de l'intérêt pour eux comme pour nous »…
2092 Et un tour de force. La commission PIC se convainc que la cessation des hostilités et la formation dispensée annulent les infractions aux articles 31 et 32… à l'opposé de la lecture lors de l'accord de capitulation en Tunisie en juin 1944.
2093 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, rapport brut sur le travail des PG et l'activité en la matière pendant la guerre de 1939-1945 du 01/11/1946.

fois les intérêts des PG et ceux du CICR, semble trouver ses limites à partir de fin 1946. Nombre de délégués appellent alors à des démarches énergiques auprès de la DGPG pour obtenir des améliorations sur le terrain. Ainsi, Robert Gouy en Alsace reproche à ses « chefs » à Paris d'avoir parlé « à voix si basse qu'on a fait semblant de ne pas les entendre ou d'oublier tout de suite le sujet » concerné[2094]. Pourquoi une telle évolution ?

Le changement de position depuis la base jusqu'au sommet du CICR, à partir de 1947, s'appuie sur une nouvelle réalité de la reconstruction à la française et propose une lecture à rebours de celle du déminage : d'une part, il n'est pas juste de faire enlever bombes et obus alliés par des PGA qui n'ont pas la compétence technique pour le faire ; de l'autre, même en cas de désamorçage effectué par un spécialiste français, les PG ne se cantonnent pas au travail de déterrement car, contrairement aux affirmations de la DGPG, ils manipulent et détruisent des stocks laissés par les armées alliés, comme au commando de Filloy où ils sont employés au regroupement des projectiles, à leur acheminent ou à leur destruction sur place[2095]. Ces activités particulièrement dangereuses sont sources d'accidents. Ayant relevé une faille, du moins une évolution du côté français, le CICR modifie en conséquence sa position stratégique : il peut utiliser désormais sa capacité d'intervention avec une plus grande chance de succès et convainc la DGPG de la non-conventionalité d'employer des PGA au désobusage. Un changement de contexte en 1947 modifie la contribution des PGA à la reconstruction dans son ensemble.

Les discussions franco-américaines relatives au plan de rapatriement des PG, à leur transformation en TCL et au recrutement de main-d'œuvre allemande, offrent au CICR un levier formidable pour solliciter un nouvel acteur moins soumis à la logique économique : le MAE. Celui-là entretient d'étroites relations avec la DGPG et le MW. Le CICR a clairement conscience qu'il lui faut contourner l' « obstacle » MRU pour que le « résultat platonique » de ses démarches bénéficie concrètement aux PG. Et Genève de suggérer à Paris « d'aller plus loin, ou plus haut » en sollicitant le MG ou le MAE[2096]. La réaction de ce dernier est sans ambages : il faut, écrit-il au MRU le 24 juin, « examiner d'urgence la possibilité d'interdire l'emploi des PG dans toutes les opérations de désobusage et de débombage » et éviter de donner matière à une « propagande » fondée sur la violation de la Convention par la France[2097]. Cet élargissement du champ des acteurs du déminage nourrit une dynamique défavorable à l'emploi de PG au désobusage : lors de la commission nationale provisoire de la

2094 CICR, G 5 – 257, note du 17/12/1946 de Robert A. Gouy à de Weck sur le « déminage en Alsace ».
2095 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 10/11/1945 de Roger Gasnier, Ivry/Seine au CICR, Barbey sur le « traitement des PGA ».
2096 CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 7042 du 06/09/1947 du CICR, Genève au CICR, Paris, Roth sur les « PG au désobusage et la libération de PG démineurs ».
2097 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° UN du 24/06/1947 de la Direction des Unions internationales, Y.B au MRU, cabinet sur l' emploi des PG aux travaux de désobusage et débombage ». Il communique sa décision à la DGPG et au MW très rapidement.

main-d'œuvre du 16 juin, le DG du travail et de la main-d'œuvre du MW fait part de l'opposition de son ministère à cet emploi pour des raisons conventionnelles et diplomatiques. Le 24, la DGPG annonce la dissolution du commando de Bonniers-Beauvoir dans le Pas-de-Calais sur ordre du MW pour emploi, désormais illicite, de PG au désobusage[2098].

Toutefois, cette énergique position du MW n'est pas uniquement due à l'intervention du MAE, encore moins à une subite prise en compte humanitaire, même s'il sait faire valoir les risques pour les projets de remplacement des PGA portés par le MW en raison de protestations éventuelles. Le contexte intérieur français est désormais dominée par un facteur plus rationnel. Il change avec la nécessité de redistribuer la main-d'œuvre PG selon des priorités définies par le MW, décidé à imposer une autre vision de la reconstruction, la sienne. La vigueur du tournant de mi-1947 s'explique en ce qu'il est également défavorable au MRU à qui le MW refuse la « tolérance admise » pour le déminage[2099] au bénéfice du désobusage et du débombage. Les réactions de la direction du déminage qui insiste sur les conséquences négatives pour la reconstruction, -territoire non sécurisé, chantiers arrêtés-, montrent la divergence des approches. L'évolution joue contre l'autonomie revendiquée par le MRU[2100] au profit d'une logique de sortie de guerre. Les deux se rejoignent cependant dans l'absence de considérations humanitaires : après ses loyaux services au déminage, une grande partie des PG sera envoyée dans les mines jusqu'à fin 1948 où est à l'œuvre une autre bataille de la production et de l'utilisation des PG. Ce n'est que fin juillet 1947 que la DGPG interdit cet emploi.

3 - Comment mobiliser les PGA au déminage ?

Ces logiques et évolutions posent tout de même une difficulté de taille : si le déminage, le désobusage et le débombage sont ces préalables tellement fondamentaux à la reconstruction de la France, si par ailleurs l'emploi des PG est pensé comme un complément indispensable à celui des démineurs civils, comment intéresser les PGA à ces travaux hautement dangereux, condition *sine quo none* des opérations de déminage ? A quels moyens une économie de la contrainte peut-elle recourir pour favoriser le consentement, du moins limiter les actes de refus ou de résistance (évasion) ? Les réponses doivent respecter le cadre démocratique qui

2098 MW (Fontainebleau), 19770623/88, note de service n° 39811 DGPG/3 du 24/06/1947 de la DGPG au directeur régional des PG sur le « retrait du commando de désobusage de Bonniers-Beauvoir ». La note de service 42011 DGPG/3 du 28/ juillet 1947 officialise la nouvelle position du gouvernement français « en application strictement » de l'article 32 de la Convention sous peine de retrait immédiat du commando.

2099 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 6862 M/ME du 25/06/1947 de la sous-direction de la MOE au MRU, direction du déminage sur le « maintien des effectifs de PG affectés au déminage, désobusage, débombage ».

2100 Même si, selon les délégués du CICR, le travail de débombage continue sous la dénomination de travaux de « terrassement ».

interdit la pratique des représailles totales[2101] ou le recours aux mesures utilisées, par exemple, par les autorités nazies. Elles doivent également s'inscrire dans le cadre imposé par le système même du déminage qu'il n'est pas question de transformer. Celles apportées par les acteurs institutionnels, locaux et centraux, montrent les contours et les limites de la logique d'utilisation des PG qui a du mal à concilier sortie de guerre et gestion démocratique de la captivité. L'organisation des détachements confirme-t-elle l'hypothèse d'un *corps inversé* de PG au déminage ?

L'examen de 115 rapports de visite de camps du CICR, de 65 de *l'YMCA* et d'un du COE permet de préciser, à l'échelle du kommando[2102], le lien entre directives nationales et applications locales en adoptant un point de vue extérieur. On relève l'évolution de la taille à partir de la médiane des 178 camps et commandos visités : relativement faible en 1945 quand les détachements s'ouvrent, souvent limités par les capacités d'accueil des lieux d'implantation, elle augmente fortement en 1946, période de pleine activité du service, puis diminue en 1947 avec l'achèvement des grands chantiers et la réorientation de la main-d'œuvre vers d'autres tâches.

Le premier élément de réponse concerne le recrutement des PG. Selon le service du déminage, il s'effectuerait en grande partie sur la base du volontariat. Un grand nombre de réclamations parvenues au CICR mettent effectivement en avant ce volontariat en liaison avec la qualité du travail réalisé. Parfois, ces requêtes reprennent la rhétorique des autorités françaises pour justifier leur engagement, tels les hommes du commando de Saint-Tropez. Ceux-là, au prix de leur vie, ont „sauvé la vie de milliers de citoyens français (…) Nous avons fait plus que notre devoir pour effacer les tracer de cette guerre et redonner au pays une construction pacifique »[2103].

Concernant le recrutement préférentiel de spécialistes allemands et de gradés pour l'encadrement, seuls quatorze rapports du CICR indiquent la présence de gradés, aucun ne mentionne explicitement l'emploi de techniciens allemands[2104]. Cette très faible présence est accrue par le fait que les gradés -115 au total, dont 113 officiers et deux sous-officiers- répartis dans quatorze commandos, travaillent au côté de 2 808 PG *ordinaires*. Le rapport moyen est alors d'un gradé pour plus de 45 PG. Excepté un cas où l'on compte 47 PG pour 29

2101 En juillet 1945, les dirigeants du CICR reçoivent une note d'un certain Chalumeau qui cherche à démontrer combien le travail imposé à certains PG après la fin des hostilités est assimilable à une « action de représailles ». Il considère en particulier les travaux de réparation entendus comme des « sanctions collectives ou individuelles appliquées au hasard et sans tenir compte de la culpabilité de ceux qui y sont condamnés et (…) d'autre part une décision unilatérale », en opposition aux textes conventionnels.

2102 Voir la présentation synthétique dans les tableaux placés en annexe, p. qui regroupent les principales caractéristiques spatiales et chronologiques du corpus.p. 1381.

2103 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 01/02/1947 du kommando de déminage de St-Tropez sur le « déminage ». Difficile de faire la part de la stratégie argumentative puisque la lettre a pour but de favoriser une libération préférentielle.

2104 Un seul rapport parle de « 3 spécialistes ».

officiers, il n'y aurait pas de commandos de spécialistes. Il est également difficile d'imaginer le rôle de formation ou d'encadrement continu de ces gradés dans une telle répartition[2105].

Les conditions de vie dans les camps de rassemblement constituent en elles-mêmes un *push factor* suffisant pour quitter ce qui est vécu par beaucoup de PG comme un mouroir. Le service du déminage suscite d'autant plus facilement des adhésions qu'il prétend garantir à ses employés PG des conditions matérielles très avantageuses, à commencer par une alimentation abondante. Même le problème de l'habillement, insoluble avec les seuls moyens français, trouvera sa solution en ZFO. Le service du déminage est donc le seul service pour lequel une partie de la première collecte organisée par Baden-Baden est expressément réservée. Il envoie ses camions prélever les effets bien avant qu'un plan d'ensemble d'acheminement ait été lancé. Tous les PGA de la région de l'Est ont ainsi pu être habillés[2106].

L'examen de 95 évaluations tirées des rapports du CICR précises met en évidence que l'alimentation n'a pas été particulièrement bonne, ni supérieure à celle assurée dans les autres secteurs non prioritaires, même si les PGA ne sont pas morts de faim dans les détachements de déminage. Sur les trois années, aucune amélioration de la situation ne se dégage. En 1945, les six rapports indiquent une nourriture satisfaisante en quantité et en qualité. Dans cette phase d'organisation du service, les effectifs encore faibles des commandos ne semblent pas poser de problème d'intendance.

La capacité du service à éviter le seuil alimentaire critique renvoie sans doute à son insertion dans le milieu rural : en prêtant de la main-d'œuvre, il se décharge d'une partie de ses obligations alimentaires. L'inversion de la situation alimentaire devenue d'après les 41 rapports insuffisante, bien que les effectifs se réduisent et que la situation alimentaire s'améliore en France, s'explique en partie par les tentatives de rationalisation du MW menées aux dépens du système *sui generis* des services du déminage. Alors que les PG au déminage bénéficient des rations de « travailleurs de force », le déminage n'a, semble-t-il, jamais été, dans les commandos visités, capable de les fournir : il faut attendre octobre 1946 pour voir les délégués constater l'existence de rations de 2 500 calories, alors qu'auparavant, nombre de rapports soulignaient leur insuffisance quant au travail demandé. Il serait cependant trop rapide de réduire cela à une volonté politique et négliger l'importance considérable des aléas saisonniers et de l'état des marchés locaux.

2105 Ce ratio est bien entendu très approximatif et suppose que le délégué mentionne expressément les spécialistes, ce qui ne semble pas systématiquement le cas. CICR, C SCRT-1945, document n° B/FPD/MH du 07/04/1945 concernant le « commando de Pleneuf-Val André, Côtes-du-Nord, 111, Bonnet » : « spécialistes toujours devant ». Certes la faiblesse de l'échantillon empêche de généraliser une situation qui se retrouve dans les Côtes-du-Nord, en Gironde et en Alsace

2106 Excepté ceux du Jura

Les rapports mettent en exergue combien les récurrents problèmes d'approvisionnement dépendent des difficultés régionales d'accès aux marchés et de l'incapacité d'une structure administrative à y suppléer quand elle ne les crée pas : insuffisance des transports, multiplication « inattendu[e] » de commandos en 1945, variations imprévues d'effectifs qui empêchent une constitution de stocks, gestion centralisée sur les camps qui limite les bénéfices de l'insertion locale. En continuant, malgré les demandes des PG puis des délégués du CICR, à dépenser la prime de rendement à l'échelon du camp pour acheter des produits supplémentaires, les services du déminage prive les kommandos d'un pouvoir d'achat à l'échelle locale. En ce sens, le régime logistique des kommandos constitue bien, en dehors des variations saisonnières, un facteur structurel dans la multiplicité des cas de mauvais approvisionnement, remarquées simultanément en Alsace, en Gironde et dans le Pas-de-Calais. La médiocre et très tardive organisation des cantines, alors qu'elles auraient dû constituer indirectement un encouragement au rendement, traduit l'incapacité de mettre en œuvre ce qui pourtant avait été accordé au titre de la priorité dans la reconstruction. Elle renvoie à une même conception purement économique de l'utilisation de la main-d'œuvre PG au déminage, laquelle évite de se préoccuper de l'intendance coûteuse en temps et en énergie. Comme si la liberté de gestion avait au final desservi les services du déminage. En 1946, 18 commandos sur 26 n'ont toujours pas de cantines ou de cantines fonctionnelles. Dans le détachement du Mourey en Gironde, la cantine propose tous les articles nécessaires à toilette, mais il est interdit aux PG d'y acheter quoi que ce soit. Les services de comptabilité, en grand retard, n'ont pas encore en septembre 1946 établi les comptes des PGA.

Ce désintéressement logistique se retrouve également dans la structure médico-sanitaire mise en place dans les kommandos. S'il appert que la quasi-totalité des détachements ont un ou plusieurs infirmiers PG capables de donner les premiers soins à partir de 1946, on ne relève qu'une petite dizaine de kommandos avec un médecin allemand, alors présents dans les commandos supérieurs à la centaine de PG et l'inexistence d'infirmerie, pour un tiers des commandos en 1946 et 1947. Cette situation suppose l'envoi des blessés sur des commandos, camps ou hôpitaux voisins dans des conditions de transports difficiles. En septembre 1946, trois PG sont atteints d'éclats dans l'abdomen lors du déminage dans la région de Vendaye en Gironde. Faute d'instruments chirurgicaux au kommando, ils ne peuvent être traités correctement et doivent être transportés sur l'hôpital militaire de Souge dans une camionnette qui s'improvise ambulance. Sur les trois blessés, deux décèdent d'hémorragie interne pendant le transport, ladite camionnette étant tombée en panne[2107]. Le recours à un médecin civil conventionné confirme ces contradictions : la très faible mention de médecins français

2107 CICR, C SCRT-1946, document n° De Mn/JRh/MJSt du 25/09/1946 sur le « détachement de déminage, Le Mourey, 183, de Meuron ».

désignés dans les rapports laisse soupçonner un manque de suivi médical, tandis que leur intervention entraîne un surcoût contraire aux logiques comptables des services du déminage.

Le volontariat, et plus encore le consentement des PG au déminage, ont pu être obtenus en précisant d'emblée les conditions de sortie du déminage, c'est-à-dire la durée d'emploi et la promesse d'une libération ultérieure. On touche là aux limites de mesures d'appel car leur application signifierait la perte de main-d'œuvre. Nombre de PG affirment être entrés dans le déminage sous promesse d'une libération une fois le travail achevé. Que ce soit par des chefs locaux, comme à Soulac après le déminage de la Pointe de Grave ou, plus rarement, par des commissions d'officiers venus de Paris inspecter le travail accompli, de telles promesses ont été largement tenues pour « engager à effectuer ce travail »[2108]. Elles ont joué un rôle considérable dans l'effort productiviste des prisonniers, comme pour les hommes d'un commando de la Seine qui se sont donc « toujours mobilisés avec intensité » jusqu'à la fatigue nerveuse[2109]. Dans le cadre de l'économie du déminage, ces PG ont perçu la double portée de cette parole donnée, comme pendant positif aux menaces visant à réduire les résistances initiales, sorte de « contrat de confiance » dont la rupture entraîne des tentatives d'évasions. Les chefs annoncent-ils que les PG seront remplacés dès le rapatriement amorcé, que ces derniers poursuivent le travail « dans une discipline sans faille », le contrat de confiance rétabli.

Or, la DGPG dément, dès juin 1946, la tenue de telles promesses par « les autorités compétentes »[2110]. Un an plus tard, lors de l'élaboration du plan de rapatriement, la DGPG en reconnaît pourtant l'existence, sans se sentir engagée .De fait, aucun document des services du déminage n'a été trouvé précisant, dans cette première phase, un tel horizon. Lors d'une réunion des représentants régionaux du déminage, à la demande du représentant de la région Nord de promettre la libération à la fin du déminage pour augmenter le rendement, R. Aubrac répond par l'impossibilité d'une telle promesse. Seule sa circulaire DPE 179 de février 1946 indique qu' « aucune libération anticipée (…) ne sera accordée », excepté celles pour actes exceptionnels[2111]. Cependant, « les travaux que [les PG] auront accomplis seront pris en considération, et au moment où les libérations deviendront possibles, il leur en sera tenu compte »[2112]. Pour autant, le nombre et la sincérité des témoignages sur ces promesses ne

2108 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 1707 du 31/07/1947 du CICR, France à CICR, Francfort, Wirtz sur la « libération de PGA en France ».
2109 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 14/05/1947 de Kurt Mayer au CICR, Genève sur « Entminugskdo, 222 ».
2110 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 28145 DGPG/1 du 31/10/1946 de la DGPG au chef des délégations sur les « PG employés au déminage ». Excepté les PG mis au déminage par les autorités britanniques à Calais-Dunkerque qui avaient promis de les libérer à la fin des travaux. Ce que firent les Français.
2111 CICR, D EUR FRANCE1-20, document n° DPE 179 du 06/02/1946 du Commissaire de la République, directeur du déminage aux représentants départementaux et régionaux du déminage sur l'« état d'esprit des PG ».
2112 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 23/05/1947 de la direction du déminage, secteur de Calais au CICR, Agence sur le « déminage ».

relèvent pas du mensonge. La distorsion réside dans les conditions d'élaboration de cette parole donnée, indissociable du contexte de l'époque. Mi-mars 1946, aux PG devenus méfiants qui demandent une confirmation écrite, le responsable du déminage prend prétexte que « la parole d'un officier français vaut mieux qu'un bout de papier » pour refuser[2113]. Dans ces conditions, la promesse de libération est sans doute apparue comme l'argument le plus efficace, en laissant l'initiative à chaque chef local. La diversité géographique des témoignages confirme que, loin d'avoir été le jeu du hasard, de telles pratiques ne sont pas dues uniquement aux difficultés matérielles communément partagées.

Non que les acteurs locaux aient sciemment pensé ne pas tenir cette promesse, mais sa réalisation même ne faisait pas partie de l'ordre du possible. Ce faisant, elle détruit l'illusion du contrat tacite avec les PG qui s'aperçoivent à partir de fin 1946 qu'ils ont déminé pour rien. La lettre de l'homme de confiance du camp de Beau Marais, dans le secteur de Calais, constate avec amertume le déni de reconnaissance auquel sont confrontés ces 360 hommes qui pour retirer 260 000 mines et déminer Calais, ont perdu 80 des leurs entre août 1945 et mai 1947 et connu plus d'une centaine de victimes. A l'heure de tenir ses promesses, le MRU favorise le rapatriement des seuls sous-officiers[2114], alors que l' « on accepta ces sacrifices de sang et cet excès dans le rendement et la bravoure du simple soldat comme allant de soit et on ne l'estima absolument pas ». Le sentiment du sacrifice vain, exprimé en conclusion par l'homme de confiance, peut se lire comme la conséquence douloureuse d'une économie de reconstruction qui ne permet pas la double sortie de guerre, du vainqueur et du vaincu :

> « Tous ceux-là ont dans des circonstances actuelles mis leur vie et leur santé sans contrepartie en jeu, pour contribuer ainsi accomplir leur part dans la réparation de la faute, dont le peuple allemand s'est rendu coupable ces dernières années. La déception et l'amertume de ces hommes qui ont accompli volontairement et de bon cœur leur difficile devoir jusqu'à ce jour, est sans limite. Seul l'espoir de la reconnaissance finale de ce sacrifice a permis à ces hommes de saisir tous les jours la sonde à mine et c'est avec cet espoir au cœur que nous avons porté en terre nos camarades tombés. Et maintenant, tout de cela est simplement balayé et oublié »[2115].

Pourtant, pas plus que le MRU n'est autonome en matière d'affectation de main-d'œuvre, il ne l'est en matière de libération. Soumise aux MAE et MW, les mesures prises par la DGPG relèvent d'une autre logique, celle de la reconnaissance individuelle et extraordinaire -comme le haut fait, l'acte de bravoure. Elle s'insère dans une gestion nationale globale de la main-d'œuvre fondée sur les principes de rétention et de réaffectation maximales. Elle interdit donc

2113 Pas-de-Calais, 1 W 9603, document n° 1222 du 15/03/1946 sur l'« activité du PGA Ketzscher ».
2114 C'est l'un des nombreuses conséquences paradoxales de cette gestion par à coup de la main-d'œuvre PG. Les sous-officiers volontaires ayant travaillé au déminage pendant neuf mois au 1er janvier 1947 sont classés dans la premières des trois catégories de libération prioritaire.
2115 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 23/05/1947, *op. cit.*

toute libération catégorielle avant l'heure : aucun commando ne sera ainsi libéré, non plus celui de Calais[2116]. A partir de l'été 1946, la DGPG propose en revanche au MRU de libérer un contingent mensuel de dix PG choisis parmi les plus méritants sur l'ensemble de la France. Il s'agit de récompenser ces PG « qui se sont tout spécialement distingués »[2117] en préférant l'émulation individuelle à la reconnaissance catégorielle. Cette mesure apparaît comme l'expression productiviste dans les libérations récompensant les PG qui « au péril de leur vie » ont sauvé des Français. A partir de mi-1946, lorsque les chantiers s'achèvent, puis de mi-1947 lorsque les rapatriements des PG commencent, le MRU parvient-il à mettre en place un système de libérations qui lui soit favorable ?

Le plan de rapatriement est élaboré, début 1947, non par classes professionnelles, mais par catégories sociodémographiques. Contrairement à la délégation du CICR à Paris qui regrette, en décembre 1947, l'oubli complet de la catégorie des démineurs lors de l'élaboration du plan[2118], une telle disposition eût été incompatible avec le système français qui n'est pas fondé sur des catégories professionnelles. Dans ce cadre resserré, les services du déminage mettent en place en juillet 1947 un système de libération rationnel d'après lequel les PG sont affectés d'une note de 0 à 20. Cela permet d'encourager l'activité et contrôler les retraits de main-d'œuvre. Ainsi les PG ayant obtenu plus de 15 points seront libérés par priorité par reclassement dans la catégorie 5, celle des services particuliers, et mis au travail au dépôt en attendant leur départ[2119] ; ceux ayant obtenu moins de 15 points seront réaffectés par la DGPG. C'est le seul service employeur à élaborer un tel système qui permettrait de lier, avec plus de justice, la reconnaissance du travail accompli aux impératifs du secteur de la reconstruction. Or, le déminage des PG n'est pas le monde de l'usine nouvelle. L'application efficace d'un tel dispositif demande une normalisation et une rationalité inconnues dans les services du déminage.

Aussi la délégation du CICR à Paris reçoit-elle progressivement des plaintes contre le « système d'attribution de ces 'points' », comme de ce PG employé au déminage pendant un an sur les côtes de la Manche qui, après avoir neutralisé plus de 1 000 mines et explosifs, se voit attribuer seulement quatorze points[2120]. Le système pose en effet la question de la notation laissée à l'entière appréciation des démineurs, sans critère d'évaluation défini, excepté, semble-t-il, un temps de présence minimum. Cette tardive tentative de rationalisation

2116 En fait, deux derniers mois de 1947 en déduction des libérations normales.
2117 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note n° 4635, du 14/08/1946 de Roth concernant le « déminage ». qui cite une note de Buisson : « en dehors de celles prévues pour les actes de dévouement et de courage caractérisés », circulaire DPG 145 du 4 décembre 1945.
2118 CICR, G 8/51 XXI, 325-326, document n° 7768 du 11/12/1947 du CICR, Paris au CICR, Genève, Weck sur le « rapatriement du dépôt d'Hesdin ».
2119 Lors de la réunion, estime que cela correspond à six mois de déminage et que les désobusage et débombage n'est pas concernée, car effectués par des artificiers français.
2120 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 1840 du 28/11/1947 du CICR au DGPG sur l'« attribution de points aux démineurs ».

mise en place au sommet se pose en contrepoint de la gestion précédente faite d'improvisation et de *localisme*. Comme le reconnaît la DGPG, les PG mutés d'un commando à l'autre sont notés sans tenir compte de la qualité et de la totalité de durée de leur service : ceux qui ont eu la malchance d'être admis dans une structure médicale ou affectés dans un autre secteur ne sont tout simplement pas notés, ni non plus ceux dont leurs anciens chefs de commando demeurent introuvables. De telles disparités spatiales sont dues aux limites de la gestion administrative renvoyant elle-même à une logique économiste peu soucieuse des hommes. Si les commandants de dépôts sont si peu qualifiés, voire « désireux » de « contrôler d'une façon effectivement impartiale » ces notations[2121], c'est que la DGPG n'est pas capable d'assurer les contrôles administratifs d'une gestion aussi rationnelle. Comme l'écrit le général Buisson à la sous-direction de la main-d'œuvre, la DGPG ne peut distinguer administrativement parmi les PG mis au déminage ceux qui ont effectivement participé aux travaux de nettoyage de ceux qui ont été utilisés pour des travaux non dangereux ou d'intendance, étant ainsi incapable de les suivre dans leurs différentes mutations sectorielles. Ce système semble avoir peu profité aux PG : au regard de l'application du plan de rapatriement, les trois quarts des PG employés par le service du déminage n'ont sans doute pas été libérés par priorité en récompense des « services spéciaux », comme l'affirmait la DGPG[2122]. Après le désobusage et le débombage, un certain nombre de PG sont envoyés dans les mines ou employés à d'autres activités, privés ainsi d'un rapatriement tant attendu.

Dernière mesure prise par les autorités responsables du déminage pour encourager les efforts productivistes des PG : l'octroi, à partir de septembre 1945, d'une prime de rendement tout en simplifiant le versement du salaire. A titre dérogatoire, il s'agit d'une part d'obtenir une amélioration des conditions de vie des PGA et de l'autre d'alléger la comptabilité du service du déminage. Ainsi le salaire, sur demande de R. Aubrac à l'été 1945, est-il versé intégralement, soit dix francs par jour, au pécule du PG, alors que la norme comptable n'en réserve que la moitié. Une prime de rendement pouvant aller jusqu'à vingt francs est instituée en nature (tabac, peignes, lames de rasoir, papier à lettre, livres). Enfin, la solde est théoriquement distribuée par le commandant de dépôt en monnaie de camp. Mais l'application à l'échelle locale révèle de nouveau une application plus compliquée. En août 1945, aucune monnaie de camp n'a encore été distribuée, faute d'avoir été reçue des dépôts. Les délégués du CICR s'aperçoivent fin novembre 1946 que dans certains kommandos, l'intégralité de la prime de rendement est affectée à l'amélioration de l'ordinaire en raison du

2121 CICR, G 8/51 XXI, 325-326, document n° 7758 du 09/12/1947 du CICR, Paris au CICR, Genève, divis PIC, Weck sur les « PG ex-démineurs ».
2122 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 48459 DGPG/1 du 26/09/1947 du DGPG au MW, sous-direction de la MOE, 7e bur sur la « libération des PG démineurs ».

prix local des denrées, ce qui prive pendant plusieurs semaines, voire des mois, les PG d'achats à la cantine. Les salaires semblent également être irrégulièrement versés, les services départementaux de déminage transmettant avec retard les fonds à Paris. Les défaillances d'approvisionnement accrues à cause d'une gestion peu scrupuleuse -ainsi le tabac est-il retenu, comme dans le commando de Bitche sur le pécule au lieu de l'être sur le salaire- aboutissent à l'inverse de l'effet recherché. Les PGA au déminage sont plus mal lotis que leurs camarades travaillant en terrain déminé ! La DGPG intervient début 1947 pour garantir à chaque PG un minimum de cinq francs par jour, prélevé sur le salaire ou la prime, ce qui revient à appliquer au service du déminage la règle générale.

Les indications sur la rétribution financière du travail des PG contenues dans les rapports du CICR renforcent l'hypothèse d'une gestion peu rationnelle en relation avec l'image du PG employé à un travail à court terme. La majorité de PG, comme ceux cantonnés à Aubure[2123] ne touchent rien directement, ne savent pas ce qui est versé sur leur compte, en particulier la « prime de déminage », et ne peuvent en définitive rien acheter. La gestion des salaires et l'opacité de la comptabilité du service du déminage semblent ainsi confirmer l'existence de ce corps inversé du prisonnier qui parait *de facto* n'avoir ni besoin, ni désir, ni responsabilité. En mars 1946, le délégué du CICR constatent que les PG d'un commando de Gironde n'ont reçu que leur paie de juillet et mi-août… 1945 -confirmant ainsi qu'un PG démineur payé revient à 200 francs par mois de salaire.

Au final, l'étude des rapports laisse apparaître un réel décalage entre la promotion faite du statut de PG au déminage et sa réalité. Elle confirme combien ce décalage ne constitue pas, à proprement parler, à une contradiction, mais davantage la résultante d'une conception du PG en termes administratifs et économiques. Plusieurs délégués du CICR concluent leurs rapports en relevant le paradoxe scandaleux de la situation des PG au déminage qu'ils imputent au service du déminage : le « service du déminage, dépendant du MW, qui utilise ces prisonniers, semble en disposer à son aise, livrés à leur sort et la direction du détachement ne paraît pas se préoccuper beaucoup du sort des administrés dont il est responsable »[2124]. Le désintérêt semble partagé par la direction parisienne et par ses représentants locaux. Relevée dès 1945, l'absence d' « effort[s] d'amélioration des conditions »[2125] dans les détachements valide l'hypothèse qui lie l'économie de l'emploi des PG dans le déminage aux représentations que s'en font les différents acteurs. Considérés comme le double négatif du statut valorisant du démineur civil, le PG devient la variable d'ajustement, aussi bien symbolique que financière, dans le système du déminage. Il est celui dont on peut disposer à

2123 CICR, rapport de visite du 18/11/46 du détachement de déminage d'Aubure par Gouy, Robert A.
2124 CICR, C SCRT-1946, rapport de visite du 20/03/46 du détachement de Hourtin-Plage par Thomas P.
2125 CICR, rapport de visite du 05/06/46 du commando service de déminage de Gambsheim par Porchet, R.

discrétion de la force de travail, en l'obligeant à travailler après sa journée réglementaire, et des ressources pécuniaires, en utilisant « de façon arbitraire » ses primes[2126]. Directement héritée d'une *politique* de la reconstruction de la France comme bataille, cette perception explique aussi la brutalité dont font preuve certains démineurs français à l'égard de leurs *collaborateurs,* alors que leurs gardiens apparaissent, comme très corrects. En ce sens, il faudrait peut-être relativiser la solidarité de fait entre démineurs français et employés allemands. Si une complicité a pu exister, elle semble davantage avoir eu lieu avec les gardiens avec lesquels les PGA ne formaient pas de *corps inversé*, ce qui a sans doute contribué à entretenir une image du PG bête de somme, en écho au discours de la direction du déminage[2127]. Ces antinomies entre une économie de sortie de guerre dans un cadre démocratique et son application à rebours, vivement ressenties par les PG qui voient leurs camarades, presque libres, vivre dans des conditions, plus, favorables, sont un facteur d'abattement moral et de multiplication à partir de 1946 des évasions.

C) Les mines, les Houillères Nationales et les PG : l'inégal rapport de force de la bataille du charbon

1 - Les PG affectés aux mines

Les mines entretiennent un autre rapport, chronologique, spatial et organisationnel, avec la reconstruction économique de la France. Dans le domaine de l'exploitation minière, la continuité l'emporte fortement sur la création caractéristique du déminage : les structures de direction, les normes de gestion et de production existent, mais la main-d'œuvre, fortement touchée par la Seconde Guerre mondiale, manquent. Cela explique la « priorité absolue » dont bénéficie le secteur, et sa traduction en nombre de PG employés ainsi que l'usage des PGA sur la période.

Les estimations, plus faibles et sans doute plus fiables que celles du déminage, en PG nécessaires trouvent aussi une réalisation plus rapide : selon les données de la DGPG, dès son premier relevé en février 1945 pour représenter plus de 23% des PG employés dans l'économie civile, mais dès fin 1944 5 00 sont déjà à l'œuvre dans le Centre et le Midi. Réalisation plus complète également, puisque 3 983 PG y sont encore employés en novembre 1948, soit plus du quart des PG encore actifs. Cette précocité et cette stabilité expliquent la seconde caractéristique de l'emploi des PG dans les mines qui n'est pas saisonnier. Leur présence constitue une constante de la politique de main-d'œuvre PG des autorités françaises :

2126 CICR, C SCRT-1947, document n° A/JRh/NG du 09/10/1947 sur le « dépôt 13, Dunkerque et quelques commandos, Albaret..

2127 Les récits de captifs employés au déminage utilisés dans la quatrième partie chapitre apporteront un autre éclairage sur ces relations compliquées et souvent tendues.

plus d'un prisonnier sur dix, soit 31 530 PG en moyenne, travaillent dans les houillères pendant 45 mois. Cette tendance est amplifiée si l'on ajoute les autres activités extractrices comptées séparément (mines de potasse et de fer, carrières, tourbières… qui emploient des PG à partir de mi-septembre[2128]. Ce sont alors 35 212 PG employés en moyenne par mois, soit 13,4% de l'ensemble de ceux mis au travail. Contrairement au déminage, l'évolution de la part de PG employés dans les houillères par rapport à l'ensemble des PG dans l'économie civile ne suit pas celle des effectifs absolus utilisés aux mines : elle passe de 9,3% de l'ensemble des PG actifs début juillet 1945 à 28% en novembre 1948.

* La phase d'embauche massive visant à constituer une main-d'œuvre PG mineur dure onze mois environ. Elle correspond à une volonté économique de la direction des mines du ministère de la production industrielle qui a décidé, début janvier 1945, de « généraliser à toutes les exploitations minières l'attribution de main-d'œuvre de PG »[2129]. Elle justifie le classement dès le projet de circulaire fin mars 19445 en priorité 1 de l'activité dont les satisfactions des besoins jouissent dès lors d'une « priorité absolue »[2130]. Dès lors, les autorités françaises s'emploient à trouver, par tous les moyens, les 20 000 PG manquants pour réaliser le programme d'emploi dans les Houillères Nationales. Des Alliés, elles acceptent les nazis envoyés à titre de punition. Elles obtiennent également de *l'USFET* le transfert exceptionnel des 20 000 PG malgré la suspension des cessions[2131]. Administrativement, elles assimilent les quatre cents *Volksdeutschen* présents dans le Nord à la Libération aux PG, elles réorganisent en conséquence l'affectation des PG en prélevant sur les 80 000 PG employés par les services des armées les 19 300 demandes insatisfaites de PG[2132] et en ponctionnant les chantiers civils non prioritaires[2133]… Autant de mesures qui font pendant à la démobilisation militaire accélérée des mineurs encore sous les drapeaux. Entre mi-février 1945 et mi-janvier 1946, les houillères accueillent ainsi 120 PG de plus par jour[2134], soit un effectif multiplié par plus de huit !

2128 Au 1e août, le MW indiquent 4 000 PG employés dans les « autres mines et carrières ».
2129 MI (Fontainebleau), MI (34166), document n° P/DM P 11970 du 02/01/1945 du Secrétariat d'etat à la production industrielle ; direction des mines ; EB/LN au MI. Notamment d'ajouter aux 5 000 déjà utilisés dans le Centre et le Midi, 6 à 8 000 PG pour le bassin du Nord-Pas-de-Calais.
2130 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 109 MO du 29/08/1945 du MW, sous-direction de l'emploi aux directeurs régionaux concernant la « satisfact.ion par priorité, des besoins des houillères ».
2131 Demande : Colmar (ZOF), Bonn ADM 110 IV E, note d'information n° 766 834 du 19/03/1947 du CCFA, cabinet civil sur la « libération des PG anti-nazis, MW (Fontainebleau), 19770623/89 document n° 2116 DN/4 du 17/11/1945 de la Présidence du GP de RF, EM général de Défense nationale, 4e section au Major général chef de mission de liaison de l'*USFET*, France sur la « remise de 20 000 prisonniers nécessaires pour les mines de charbon ». La réponse est donnée par SHAT, 29 R 5 (7), document n° 1916 DGPG/5 du 26/01/1946 de la DGPG au général, CEMG de la Défense nationale : 14 000 PG immédiatement et 6 000 ultérieurement.
2132 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note N° 490 du 10/11/1945 du service de la MOC sur l'« emploi des PG par houillère », fort heureusement, désormais seuls 60 000 sont considérés par la MOC « utiles ».
2133 Soit 10 000 immédiatement disponibles pour la mi-décembre et 10 000 autres disponibles après retrait des premiers.
2134 Plus de 139 si l'on compte l'ensemble des activités extractrices.

Toutefois, dans les tout premiers temps de création massive de chantiers, dans tous les secteurs économiques, la part des PG mineurs dans l'économie civile baisse de près de deux tiers de mi-février à mi-juillet 1945 pour atteindre 8,45% de l'ensemble des PG au travail. Sans retrouver les mêmes problèmes logistiques que dans le déminage, les bassins miniers de PG, notamment du Grand Nord, se trouvent rapidement confrontés à une surpopulation captive qui explique que les affectations soient en deçà des estimations : fin mai, elles portaient à 45 000 le nombre de PG utilisables dans les mines de charbon, soit 20% de l'effectif total des mineurs. Mi-avril, les mines du Nord n'emploient encore que 270 PG, mais en reçoivent bientôt 4 700 des Américains, plus 2 000 considérés comme « immédiatement absorbables », pour atteindre 12 000 PG au travail en mai et 20 000 fin juillet[2135], soit une augmentation de 7 300%. Le représentant de la direction des Houillères Nationales de la région fait part de ses craintes de ne pouvoir utiliser ces nouveaux arrivants « qu'il faut loger », puisque les capacités de « réception » sont « conditionnées » par la mise en place d'une infrastructure adéquate[2136]. Il n'est cependant pas entendu par la direction des mines du Ministère de la production industrielle pour qui le manque de matériel ne saurait être un obstacle « déterminant » pour « pousse[r] au maximum » l'utilisation de cette main-d'œuvre inespérée. Ce décalage entre besoins économiques et capacités logistiques naît donc dès l'introduction des PG dans le monde des mines. Fin novembre 1945, les PG employés dans les mines qui avoisinent les 10% des PG actifs constituent déjà un sixième de l'effectif total des mineurs. Le programme de 30 000 prisonniers employés avant la fin de l'année est donc en passe d'être réalisé[2137].

* La seconde phase de pleine activité, la plus longue, s'étire sur un an et demi, du 15 janvier 1946 au 1er août 1947[2138] avec en moyenne 50 347 PG employés chaque mois. Cette augmentation qui porte le nombre de PG mineurs à son maximum s'inscrit dans une conjoncture économique qui rend encore plus indispensable la présence PG dans les mines : le départ de mineurs professionnels originaires d'Europe centrale risque de priver la France d'une main-d'œuvre qualifiée[2139] : déjà 7 000 mineurs polonais et 2 000 yougoslaves sont rentrés en 1946. La tendance se confirme en 1947 avec le départ prévu de 8 000 Polonais,

2135 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n° 284 du 14/05/1945 du service de la MOC à la DG de la MO sur la « mise au travail de PGE dans les mines ».. Les prévisions des autres bassins sont moins spectaculaires : la région de Strasbourg-Metz emploie 746 PG, devra 1 349 au 31 mai et 1 446 au 31 juillet, celle de Marseille 976, 1 1176 puis 1 426 et celle de Montpellier 1 919, puis 2 369 et 2 869. L'accident mi-septembre 1945 est sans doute du à l'arrêt des cessions américaines qui ne permet plus de remplacer les inaptes au fond et au temps de réactivité gestionnaire des autorités françaises.
2136 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document du 03/05/1945 de la direction des mines; DGMO; DGPG sur une « réunion ».
2137 Lewarde, 88 W 1 4337, 23/845
2138 Les lacunes de la série du SHAT 29 R 5 (13) ne permettent pas renseigner les effectifs aux 01/10/46 et 01/11/46.
2139 Environ 50 000 Polonais travaillent alors dans les mines.

plusieurs centaines de Yougoslaves, des Biélorusses et des Ukrainiens[2140]. Situation d'autant plus préoccupante que la faible immigration italienne ne fournit pas l'alternative migratoire espérée[2141] et que la multiplication des grèves en 1947 fait baisser la production. Cependant, alors qu'une fois le maximum atteint le 1er août 1946 avec 54 776 PG[2142], le secteur commence à perdre de la main-d'œuvre PG, la part de PG mineurs dans l'économie civile continue de croître pour représenter près de 16% du total des PG actifs. Contrairement au déminage, la position centrale des mines dans la reconstruction française permet de répondre à la question du rapatriement[2143], voire de la transformation en TCL, autrement que par la perte d'effectifs, confirmant l'application d'une politique conservatoire. Face à la baisse de la moitié des PG en mains françaises en réponse à la demande américaine de libération, la commission nationale provisoire de main-d'œuvre décide fin janvier 1947 de compenser les départs éventuels dans les houillères et les autres activités extractives en prélevant des PG non libérables en 1947 dans dix secteurs, afin que ces libérations ne « puisse[nt] occasionner aucune baisse de rendement »[2144], estimée à 20% en 1947. Face au défi de la transformation en TLC, le MW décide d'exclure initialement les PG et de créer à la place un statut « amélioré » du PG mineurs, puis de limiter l'option aux PG dont les autorités sont sûres qu'ils ne cherchent pas à changer de secteur.

* A partir du 1er août 1947 s'ouvre la phase de réduction de la main-d'œuvre PG, en décalé puisque le plan de rapatriement général a débuté en avril. Néanmoins, la perte de 115 PG en moyenne par jour ne freine pas l'accroissement de la part des PG mineurs dans l'effectif au travail : près d'un PG actif sur cinq en moyenne travaille toujours dans les houillères. Le phénomène est la poursuite de cette politique de sauvegarde maximum de la main-d'œuvre PG aux mines. Elle s'articule désormais autour des retraits progressifs qui touchent à partir d'octobre 1947 également l'agriculture au profit, après « présélection » par les houillères, des bassins miniers du Nord ou de Lorraine. Elle se renforce au fur et à mesure que le volant d'affection se réduit, entraînant des conflits nés de l'utilisation concurrentielle avec l'agriculture : le MW interdit à partir du 10 mars 1948 tout placement en dehors des mines[2145]

2140 AE, Z23, télégramme au départ du 05/07/1947 de la Direction des Conventions administratives et sociales à Washington sur le « rapatriement en Allemagne des PGA de France. Voir notamment Dejonghe, Etienne, « Requis ukrainiens et prisonniers de guerre soviétiques dans le Nord de la France (1942-1944) », dans *L'Occupation en France et en Belgique, 1940-1944*, n°2 spécial hors-série, coll. Histoire, 1987-1988, p. 731-738.
2141 AE, Z23, note du 04/09/1946 de la Direction générale des affaires administratives et sociales sur les « PGA »: 5 à 6 000 hommes au lieu des 17 000 mensuels prévus dans l'accord avec Rome.
2142 61 841 pour l'ensemble des activités extractrices.
2143 6 500 PG libérés sur 50 000 d'ici octobre 1948 : 177, sans date, mais vraisemblablement mi-1947.
2144 Les dix secteurs sont les suivants : 1 disposition des dépôts ; 2 services militaires 3 ZFO ; 4 Afrique du Nord, 5 kommandos communaux, 6 actés diverses, 7 déminage, 8 employeurs (même des catégories prioritaires) qui n'ont pas souscrit de contrats de main-d'œuvre étrangère ; 9 transports et SNCF ; 10 industries chimiques.
2145 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° MO 45/48 du 16/03/1948 du MW, sous-direction de la MOE, 7e bur aux préfet ; inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux ; directeurs régionaux des PGA ; commandants des dépôts militaires de PGA sur le « placement des PG » : et de l'agriculture.

dont les besoins en main-d'œuvre étrangère sont désormais estimés à 10 000 pour le second trimestre. Il demande de réduire les rapatriements mensuels de 35 000 à 15 000 pendant les mois d'été pour maintenir le niveau de production lors des congés des mineurs civils[2146]. Toutefois, les désaccords de gestion croissent avec la raréfaction continue des PG actifs. La direction des charbonnages semble notamment réticence à opérer la « relève » des PG par la main-d'œuvre transformée que préconise le MW. Ce désaccord sur les statuts des travailleurs, en révélant des logiques de pouvoir auparavant cachées car concordantes, renvoie à des perceptions divergentes du rôle du PGA dans la reconstruction en termes de coût : un PG mineur revient plus cher à la nation qu'un TCL, bien moins rentable en revanche pour les Houillères nationales. Or, le succès des opérations de transformations, 20 839 au 1er mai 1948, permet de maintenir un volant de main-d'œuvre allemande de 43 902 mineurs, soit un niveau équivalent à celui du 1er février 1946. Elle pose *in fine* la question du lien de la politique de main-d'œuvre PG définie par les charbonnages avec celle, nationale, du MW. Les mines constituent non seulement un secteur prioritaire, mais un secteur protégé soumis à des règles particulières de gestion de main-d'œuvre

2 - L'emploi des PGA dans les mines ou comment exploiter la rente de la priorité absolue

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, compris dans la 1ère RM, fournissent un terrain d'étude privilégié de l'emploi des PG dans les mines. Avec 28,2 milliards de tonnes de charbon en 1938, leur bassin minier représente alors trois cinquièmes de la production française[2147]. Durement touché par la guerre, soumis à une exploitation intensive par l'occupant nazi, il ne parvient plus à répondre aux besoins de l'économie française en 1945 : en janvier, seul 1,7 million de tonnes de charbon est extrait contre 2,3 en moyenne mensuelle en 1938. A la Libération, le bassin ne travaille plus que trois jours par semaine en raison de bois de mine et d'un réseau ferroviaire déficients. La remise en état de l'appareil productif pour retrouver, puis dépasser, des niveaux de production d'avant-guerre s'impose donc comme une priorité absolue car elle commande celle de l'ensemble de l'économie nationale. Or cette bataille du charbon ne pourra être gagnée sans relever un second défi : combler rapidement le déficit de main-d'œuvre qui touche surtout le travail au fond, activité la plus directement productive.

Occupant 115 000 mineurs début 1944, signe de la place des houillères dans l'effort de guerre nazi, le bassin ne compte plus à la veille de la Libération que 105 000 travailleurs qui,

2146 Circulaire MO 63/48 du 13/4/48 : MW (Fontainebleau), 19770623/87, note n° 7116 M/ME du 18/07/1948 de la sous-direction de la MOE, 7e bur à la direction de la MO et assurer les meilleures conditions à la récolte de 1948.
2147 On consultera avec profit le n°9 de *La Documentation française illustrée*, de septembre 1947 sur « Les charbonnages français », 31 p.

en raison des événements militaires (enrôlement dans l'armée, départ pour le STO ou le maquis), tombent à 91 500 en septembre. Avec 91 915 mineurs inscrits au fond en janvier 1945, il a connu une perte de 23 000 mineurs qualifiés en un an ou, si l'on considère les niveaux atteints en économie non dirigée d'avant-guerre, près de 12 000[2148]. C'est dans ce contexte de défi humain et productif qu'apparaît une nouvelle structure entrepreneuriale avec la nationalisation des entreprises minières en décembre 1944 en Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais, placées sous la direction des Charbonnages de France à partir de juin 1946, chargé d'en diriger et coordonner l'activité[2149]. Néanmoins, même si les Houillères sont un établissement public placé sous le contrôle de la direction des mines du ministère de la production industrielle, leur caractère industriel et commercial, leur vocation de production, d'exploitation et de vente leur permettent de s'affirmer comme un acteur autonome et de proposer notamment une gestion spécifique en matière de main-d'œuvre PG. Plus que la direction générale[2150], les groupes d'exploitation qui composent ce bassin, long de 120 km et large de 20[2151], forment l'échelle adéquate pour observer l'élaboration d'une politique de main-d'œuvre particulière : les directeurs délégués à la tête des sept groupes et surtout leur ingénieur, responsable de l'exploitation minière et de l'utilisation du personnel, du fond et du jour, sont les acteurs d'une politique générale décidée au sommet et de son application et adaptation selon des spécificités locales. Constitués en établissement autonome, les sièges d'exploitation forment la base de l'organisation territoriale.

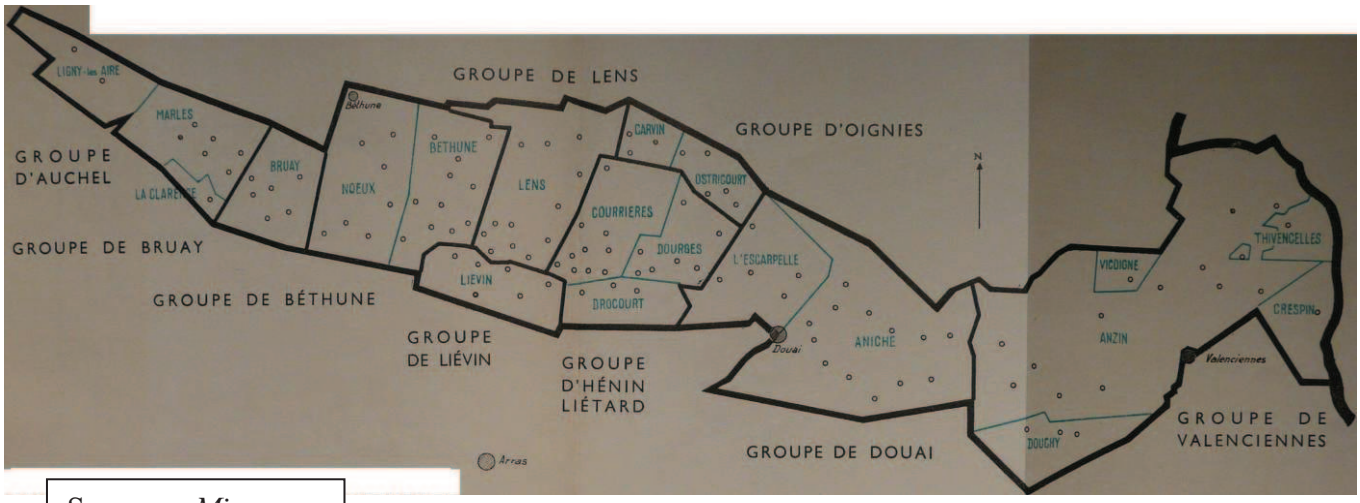

Sources : *Mineurs...*

2148 On compte en 1938 103 845 mineurs. Dans l'entre-deux-guerres, le maximum est atteint en 1929 avec 133 325 mineurs au fond. Voir Lewarde, 88 W 4437, 1, 2 décembre 1946.
2149 Voir les numéros 3 du 1er mars 1946, 11 du 15 juin 1946, des *Documents économiques et sociaux*, Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais, Direction du personnel et de l'organisation sociale, sur ces deux textes officiels.
2150 En mars 1945, elle est composée du PDG, de trois DG adjoints et d'un secrétaire général ; Lewarde, 88 W 1.
2151 On se reportera avec profit à la carte et aux tableaux synthétiques des groupes d'exploitation, p. 1382des annexes.

En effet, la priorité de l'industrie minière dans l'affectation des PG permet aux Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais de disposer très vite d'un volant de main-d'œuvre considérable qui fait de ce bassin le premier bassin d'emploi des PGA en France : la 1ère RM[2152] occupe en moyenne 20 861 PG aux houillères sur toute la période, dont dix mois supérieurs à 30 000 PG. Elle absorbe près des trois cinquièmes des PG employés dans ce secteur, bénéficiant, notamment à partir de 1947, d'une protection face aux retraits qui finit par lui laisser plus de 80% des PG mineurs fin 1948.

L'évaluation est en revanche plus difficile à l'échelle des deux départements en l'absence de séries statistiques continues et homogènes sur l'ensemble de la période. Les données indiquent, néanmoins, le rôle polarisant de l'activité : entre mai 1945 et octobre 1948, trois quarts en moyenne des PG employés par l'économie civile des départements le sont dans les houillères. Les PG représentent en moyenne un sixième de l'ensemble de la population ouvrière du bassin, jusqu'à 22% en septembre 1946 lors des grandes grèves. La proportion monte à un quart si l'on considère uniquement les travaux de fond.

Cette masse de PG, qui constitue pour les Houillères Nationales un défi logistique et un poste de dépense de taille, lui confère également une responsabilité économique : augmenter la production pour atteindre en 1945 les 3,27 millions de tonnes mensuelles afin d'alimenter la reprise de l'industrie et distribuer 400 kg de charbon à chaque foyer pendant l'hiver[2153]. Les Houillères Nationales lancent l'objectif de 100 000 tonnes de charbon par jour à atteindre fin 1945. Dans le cadre du plan Monnet, la production devra atteindre 31,7 millions de tonnes en 1947 et 34,7 en 1949. Pour ce faire, le Ministère de la production industrielle prévoit l'embauche de 35 000 PG par les Houillères, qui emploieraient alors plus de mineurs qu'en 1938, le record historique. En quoi les Houillères Nationales ont-elles profité de la priorité absolue de leur secteur d'activité pour se ménager une marge d'autonomie dans l'utilisation des PG ? Quelles solutions, logistiques, administratives, techniques et financières, ont-elles élaborées pour trouver le meilleur équilibre entre le gain et le coût que représente l'emploi de ces milliers de PG ? Dans quelle mesure le traitement des PG mineurs devient-il un moyen d'affirmation une certaine conception de la reconstruction par les différents acteurs, mineurs civils (français et étrangers), Houillères Nationales et ses instances dirigeantes, autorités ministérielles ?

2152 Elle comprend outre les deux départements miniers, la Somme, l'Oise, l'Aisne et les Ardennes.
2153 Lewarde, 88 W 1 (4437), 19/7/45, d'après le ministère de la production industrielle, *La crise charbonnière*.

a/ Maîtriser les flux de main-d'œuvre PG de la reconstruction nationale

Contrairement au déminage, les autorités françaises ne peuvent attendre aucune formation des PG au travail de la mine. De son côté, la DGPG est incapable de distinguer les mineurs professionnels parmi les centaines de milliers de PG entre ses mains : seuls 2% de l'ensemble des PG employés par les mines se révèleront être des travailleurs professionnels du sous-sol. Le contrôle des flux de PG devient donc pour les Houillères Nationales un enjeu de première importance. Si le travail dans les mines demande une moins grande compétence technique que le déminage, il impose la maîtrise de certains gestes, individuels ou en équipe, conditions de rendement et de sécurité dans un milieu particulièrement difficile. Il nécessite un très bon état physique à une époque où les conditions de travail sont encore plus pénibles en raison de la vétusté de l'appareil production et de sa faible modernisation. Beaucoup plus que le déminage, l'univers de la mine, avec ses hiérarchies, son éthos professionnel et sa culture ouvrière, est organisé sur un processus de production et de rapports professionnels très complexes dans lesquels sont introduits les PG. Comment les Houillères Nationales réagissent-elles à la volonté du ministre Robert Lacoste d'y envoyer, fin septembre 1945, 35 000 PG, « premier objectif à atteindre »[2154] dans la bataille du charbon ?

Lors de l'arrivée massive de PG pendant la première phase, les dirigeants des houillères constatent une proportion importante d'inaptes au fond en raison de l'absence de sélection préalable : si les 70% de PG inaptes envoyés sur le camp d'Hénin-Liétard à l'été 1945[2155] restent exceptionnels, les 10% parmi ceux reçus en août à Marles-les-Mines et les 27% à Noeux-les-Mines semblent davantage refléter l'état des PG envoyés. Cette proportion de « déchets » pose un double problème : économique, puisqu'en tant qu'entreprise, les Houillères doivent subvenir aux besoins d'une main-d'œuvre oisive considérable[2156] et d'organisation, car faute d'effectifs stables, elles ne peuvent constituer d'équipes et planifier la relance de l'exploitation charbonnière. L'importance des renvois de PG ne relève pas d'un souci humanitaire, mais de considérations de rentabilité. Fin août 1945, par exemple, sur les cent PG renvoyés du camp minier d'Hénin-Liétard pour le déminage à Dannes, on compte trente officiers et sous-officiers réfractaires au travail, cinq sanitaires et 65 inaptes.

Pourquoi, alors que les Houillères manquent de main-d'œuvre, ne préfèrent-elles pas restaurer ces inaptes plutôt que de s'en dessaisir ? Elles pourraient suivre pas les conseils des médecins chargés d'examiner l'aptitude aux mines des PG de ne pas se fier à la « forme

---

2154 Lewarde, 88 W 1 (4437), 09/07/1945. R. Lacoste au nom du gouvernement, Frachon, SG de la CGT, au nom de l'ensemble des travailleurs et Martel, secrétaire de la fédération du sous-sol ont demandé aux mineurs d'atteindre une production quotidienne de 100 000 tonnes à la fin de l'année, 20/09/1945, réunion du 17/09/1945.

2155 Nord, 27 W 38347(1), document n°1553 du 10/08/1945 de la Sûreté nationale ; service régional des Renseignements Généraux, Lille du CR, Lille sur l' « arrivée de nouveaux contingents de PGA pour le travail des mines et de l'agriculture »

2156 Cela leur revient d'autant plus cher qu'elles doivent tout acheter sur le marché et que leur marge de manœuvre financière est limitée en ces temps de reconstruction.

physique assez précaire » due à la fatigue et à la sous-alimentation subies lors de leur captivité, car il est « tout à fait possible, et même à peu près certain, que si leur constitution est bonne, et s'ils sont assez résistants, ils pourront récupérer une meilleure musculature, et tous leurs moyens physiques lorsqu'ils seront mieux nourris et soumis à une hygiène convenable »[2157] ? Bref pourquoi n'agissent-elles d'une certaine façon comme le service du déminage ?

Précisément car les Houillères dans cette phase initiale ne veulent consacrer de temps et d'argent à une telle remise en forme. La prise en charge de PG n'a pas seulement un coût en termes de travail. Les Houillères doivent mettre en place dans chaque camp une administration civile pour assurer, l'insertion des PG dans le processus de production et leur prise en charge. Seul le gardiennage est directement assuré par les militaires de la DGPG. Comme le révèlent les discussions préparatoires à l'arrivée massive de PGA lors du premier semestre 1945, la direction des Houillères montre une « réticence très nette » dans l'emploi d'une telle main-d'œuvre, non par principe mais par « scepticisme » quant à son usage aux travaux de fond et au rendement médiocre[2158]. Dans le contexte économique de la libération, les Houillères vont s'appuyer sur cette pression exercée par leur ministère de tutelle et celui du Travail pour se préserver une marge économique leur permettant de tirer le meilleur profit de cette force de travail captive. Du moins est-ce l'hypothèse que j'aimerais tester.

Leur position initiale est fondée sur le fait que, sachant leur activité indispensable, elles cherchent à exploiter cette indispensabilité pour contrôler les flux de main-d'œuvre, soit, dans un premier temps, obtenir des transferts de PG aptes. Elles n'ont donc pas à craindre le dilemme du déminage ou d'autres secteurs -être trop exigeantes et risquer de ne pas avoir assez de PG ; être trop laxistes et avoir à charge des PG peu rentables. Se plaçant à l'opposé de la stratégie englobante du déminage qui prend en charge le PG dans sa totalité (travail, intendance, gardiennage), elles poussent la logique productiviste fermée au maximum pour imposer une utilisation du *matériel PG* la moins contraignante, ce qui induit une gestion particulière du quotidien.

Les Houillères parviennent ainsi à ne conserver qu'une faible proportion d'inaptes au fond qu'elles peuvent affecter, avec des sous-officiers réfractaires, dans cette phase d'installation à la construction des camps ou aux travaux de jour, respectivement 60 et 75 dans le camp d'Hénin-Liétard sur un total de 1 898 PG par exemple. En revanche, les 2,5% d'inaptes totaux sont rapatriés et bientôt remplacés par de nouvelles recrues des transferts américains.

2157 SHAT, 29 R 24 (1), note d'information aux Médecins de camps de prisonniers sur l' « incorporation des PGA dans les mines ».
2158 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note n° 284 du 14/05/1945 du service de la MOC à la DG de la MO sur la « mise au travail de PGE des mines ».

Devançant les tentatives rationalisantes du MW, les pratiques de sélection des Houillères nationales participent d'une utilisation des PG qui pousse à trouver le cadre le plus rentable possible.

Pour éviter l'arrivée d'inaptes sur le bassin, comme ces 7 000 PG dont les deux tiers ne pourront être mis au travail que par « échelonnement», les Houillères décident à partir de mai 1945 l'envoi de commissions itinérantes de sélection composées d'un ingénieur et d'un médecin des mines pour trier dans les camps d'origine les PG aptes aux travaux du fond. Elles visiteront ensuite les camps américains en vue des transferts[2159]. Les médecins doivent notamment déceler les PG susceptibles de « défaillance physiologique ou psychologique », synonyme de risques professionnels[2160], les accidents du travail ou les blessures de guerre, les maladies respiratoires, nerveuses, comme les rhumatismes. Leur examen « explore[ra] de façon très minutieuse » le corps, outil de travail premier du PG mineur : squelette, articulation, musculature, état des pieds et des mains, des téguments, organes des sens, yeux et oreilles en particulier ». Cette même logique de sélection qui fait de la force de travail immédiatement utilisable le critère décisif de préemption explique pourquoi elle concerne exclusivement les PG destinés aux travaux du fond, comme le rappellent les demandes de la direction d'Hénin-Liétard à l'été 1945 d'« active[r] la visite de dépistage des inaptes »[2161] et de les en « débarrasse[r] périodiquement »[2162].

Ce tri explique la forte proportion de jeunes PG : sur les 7 000 précédemment cités, la commission médicale n'a retenu que les PG aptes entre 18 et 35 ans, soit le tiers. Cette logique explique aussi l'absence de réserve à employer les *Volksdeutschen* (Allemands ethniques) internés dans la région. Alors que la direction des mines signale en janvier 1945 que le camp de Liévin est occupé par 700 *Volksdeutsche* « prisonniers civils », en avril, le MI accède à la demande de la DPG de les utiliser dans les houillères. De fait, en mai 1945, sur les 3 400 PG employés par les Houillères, on compte 400 d'entre eux désormais « assimilés à des PG »[2163]. Les Houillères acceptent d'autant mieux cette fois la décision des autorités que ces prisonniers sont en majorité d'anciens mineurs et en quasi-totalité aptes aux travaux

2159 La « sélection » est alors pratiquée par des équipes franco-américaines composées de 2 médecins américains, 2 ingénieurs des mines et 3 médecins des mines.
2160 SHAT, 29 R 24 (1), note d'information aux médecins de camps de prisonniers sur l'« incorporation des PGA dans les mines ».
2161 Lewarde, HL 1009, document du 16/08/1945 sur la « visite des derniers contingents de PG ».
2162 Lewarde, HL 1009, document du 20/06/1945 sur les « PGA ».
2163 ANF, F1 a 3253 (IIN4), télégramme, arrivée n° 4007 ; 4151 du commissaire de la république, Lille au MI, cabinet ; MG, sans date, « Le Ministère de la production industrielle, direction des mines, pourra attribuer en extrême urgence NR 204 instructions MG contenues dans la lettre 3745 indiquant que les Volkdeutschen doivent être hébergés, nourris et gardés par les houillères du Nord et du Pas-de-Calais sont inapplicables. Les houillères ne sont pas organisées à cet effet et l'autorité civile ne peut affecter une police de surveillance Volkdeutschen employés dans les mines top.- Je maintiens ma position d'assimilation pure et simple des Volkdeutschen à des PG de l'Axe et a leur prise en charge par le MG aussi longtemps où ils travailleront dans les mines. L'autorité militaire régionale responsable de 5000 PG de l'Axe peut facilement s'organiser pour s'occuper de 500 Volkdeutschen en surcroit. - Je demande une réponse urgente ».

d'abattage[2164]. Cette logique explique aussi le refus d'une « relève » des PG mineurs proposée par le CICR aussi longtemps que les charbonnages n'auront pas reçu la totalité des contingents de main-d'œuvre étrangère attribués par le MW à un moment où les PG sont non seulement supposés familiarisés avec le métier, mais se sont révélés plus productifs que prévus. Elle explique encore, en août 1945, le refus des Houillères d'employer des sous-officiers, considérés comme un facteur politique de désordre économique qu'elles ne veulent pas gérer. 1947 est l'année de l'élaboration, puis de la mise en route du plan de rapatriement des PG et des premières opérations de transformation en TCL. Alors que ces mouvements de main-d'œuvre ont été conçus sur le mode du dessaisissement par le déminage, les Houillères Nationales parviennent à maîtriser et limiter les pertes de main-d'œuvre PG.

De façon encore plus marquée qu'à l'échelle nationale, les effectifs de la 1ère RM sont épargnées jusqu'en août 1947 par ces retraits. Même ensuite, la décrue est beaucoup plus progressive : 55 PG de moins par jour en moyenne de septembre 1947 à novembre 1948 contre 92 pour l'ensemble de la France. Les Houillères Nationales semblent avoir réussi à garder leur statut d'activité prioritaire jusqu'à la fin, à infléchir les processus de redistribution de PG en liaison avec une adaptation de leur logique de gestion, alors qu'elles savent depuis 1946 que les PG constituent une main-d'œuvre d'appoint intéressante.

A l'échelle des groupes d'exploitation, on constate à partir de 1946 une modification des normes d'aptitude au travail du fond vers une plus grande tolérance, ce qui relative considérablement la catégorisation en « inapte ». En juin, l'ingénieur des mines chargé de la liaison avec l'autorité militaire ne peut obtenir les PG qu'il souhaite. Il ordonne que désormais « on ne renvoie que le minimum d'inaptes »[2165] et définit de nouveaux principes de sélection. Les médecins sont invités à revoir leur pratique pour ne « faire d'inaptes qu'à toute extrémité », en alimentant la classe des inaptes temporaires pour limiter celle des inaptes totaux, seuls destinés au renvoi. Inversement, ils devront « resserrer » leurs contrôles afin de limiter la part de la main-d'œuvre malade : il est demandé aux commandants de dépôts ne plus laisser partir les malades « guérissables » en traitement dans des hôpitaux militaires Cette nouvelle catégorisation n'est pas seulement médicale mais également financière, puisque dorénavant les Houillères acceptent de prendre en charge la réparation des appareils dentaires, refusée tant qu'elles avaient « toute facilité pour remplacer les partants ». Cette concentration sur le travail directement productif va de pair avec une rationalisation dans la gestion des effectifs PG : tout comme il est demandé aux médecins de contrôler quotidiennement les PG déclarés malades ; les comptables devront, à partir des informations fournies par les piqueurs

2164 Sur les 356 du camp d'internement à Sin-le-Noble, Dechy, 8% sont des ouvriers mineurs de métier et 85% sont aptes.
2165 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (7214), document n° 422 du 06/06/1946 des HN, IV sur les « inaptes ».

des PG, communiquer « de façon impérative » l'état d'occupation des PG et leur emploi de la veille.

Même s'il est difficile de mesurer l'impact de cette intensification, le calcul de la proportion de PG au travail par rapport à l'ensemble de la population PG dans la 1ère RM montre une nette diminution des PG inactifs à partir de juin 1946 : entre mi-septembre 1945 et cette date, les PG mis au travail représentent 81,4% en moyenne de l'ensemble des PG présents sur la RM, après 85,8% du total lui-même en forte croissance. Les données sur les espaces miniers relevées dans les archives départementales confirment la qualité du contrôle à l'échelle locale. A l'échelle d'un groupe d'exploitation, ceux de Béthune, de Lens-Liévin, d'Hénin-Liétard et d'Oignies, au 30 septembre 1946, cela représente en moyenne 91,3% des PG inscrits aux camps. La situation dans les neuf camps traduit la même maximisation dans l'utilisation de la main-d'œuvre PG, malgré de faibles variations locales[2166]. Il faut attendre juin 1948 pour voir définitivement une moyenne inférieure à 85% PG au travail minier. Les HN n'auraient-elles pas résisté au rapatriement et à la transformation en TCL ?

Lors l'élaboration du projet de transformation des PGA, les autorités françaises cherchent à préserver le secteur minier d'une trop forte perte d'effectif et décident que l'option ne sera proposée au PG qu'après expérimentation concluante dans d'autres professions. Elles proposent, pour compenser cette exclusion temporaire, pour laquelle les Houillères ont fait pression, la création d'un statut amélioré du PG mineur. La position des autorités françaises semblent donc conforter la stratégie de sauvegarde des Houillères. Mais elle ne calme pas les craintes de ses dirigeants. Le conseil d'administration du groupe d'Hénin-Liétard en mars exprime ses réserves quant à la possibilité « conserver longtemps encore cette main-d'œuvre »[2167], critiquant alors les « dangereuses illusions » que le statut de TCL pourrait faire courir à l'effectif des PG aux mines. D'autant que le statut amélioré remet en cause son calcul de rentabilité économique en augmentant les dépenses en faveur des PG. Pourtant en avril 1947 le MW inclut ces PG dans le processus de transformation, même s'il introduit un traitement différencié en limitant l'option à 250 mineurs seulement par mois.

En fait, les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais modifient leur tactique, mais pas leur stratégie : dans le cadre d'un marché de la main-d'œuvre PG dorénavant marqué par la décrue et la transformation, contrôler les flux pour garder le maximum de PG suppose de passer de la contrainte à l'attraction afin d'essayer de profiter au maximum des nouvelles possibilités. A l'échelle nationale, les Charbonnages font valoir auprès de la direction de la MOE et de la DGPG en avril 1947 que ce statut spécifique risque en fait de leur faire perdre

2166 En annexe est placé le tableau donnant quelques exemples de la part des PG au travail dans les mines par rapport à l'effectif total du camp, p. 1388.
2167 Lewarde, 88 W 3 (4437), 13/3/47, CA du conseil d'administration, groupe IV, Hénin-Liétard.

de la main-d'œuvre puisque les PG mineurs appartenant aux catégories à rapatrier en priorité ne pourraient s'engager pour un an en raison de la période probatoire. Mais la profonde raison du changement de position tactique des Houillères est motivée par la levée de l'incertitude quant à la réaction des principaux intéressés. Dans le groupe de Bruay-Thiers, un rapide sondage révèle que sur les 2 902 PG du camp de Lagrange, 266 seraient désireux de devenir TCL, 45 sur 1 390 de celui d'Hornaing, 68 sur 1 110 à celui de l'Enclos[2168], pour l'ensemble du bassin, la moyenne comprise entre 5% et 15% représente près de 3 000 candidats[2169], et ce avant même que ne soient connues les modalités de la transformation.

Le 31 mai 1947, la DG des Charbonnages de France, sans doute en liaison avec les Houillères, font une contre-proposition au MW qui vise à faire bénéficier le bassin minier du gain de l'option tout en lui assurant le contrôle global de gestion de la main-d'œuvre : d'abord pour « accorder par priorité et dans les plus courts délais » le nouveau statut aux volontaires pour « travailler dans les Houillères et appartenant aux dix catégories libérables d'ici avril 1948 », employés dans les mines ou non ; pour tenter une expérience sur deux contingents de 1 000 prisonniers des bassins du Nord et de Lorraine volontaires pour les mines et libérables après avril 1948 avant d'en faire bénéficier les autres volontaires ; mais « refuser l'option à tous les PG employés dans les Houillères » qui demandent à être transformés dans un autre secteur, sauf à ceux des catégories libérables en 1947, perdus de toute façon. Les Charbonnages parviennent à imposer à la sous-direction de la MOE cette base malgré l'opposition de leur direction ministérielle de tutelle qui considère début juin la période d'essai « discriminatoire »[2170]. Elle pousse le MW à modifier sa circulaire pour inscrire les PG intéressants pour les Houillères dans les tranches mensuelles normales.

On perd la trace de ces rapports de force au plus au niveau, mais il semble que les Charbonnages aient eu gain de cause : à l'échelle du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, la commission de criblage chargée d'examiner les demandes d'option est autorisée début juillet par la sous-direction de la MOE à transformer tous les optants rapatriables en 1947 ainsi qu'un contingent de 1 000 rapatriables en 1948. Les Houillères ont réussi à utiliser la transformation pour imposer leurs critères de sélection : elles retiendront prioritairement des PG venant d'autres départements, les célibataires qui seront soumis à un « stage probatoire d'un mois» [2171], tandis que les inaptes au fond devront opter pour un autre secteur d'activité. Elles gardent aussi la main sur les flux migratoires. En 1948, alors que l'ampleur des

2168 Nord, 42 W 39452, note de renseignements n° 2607 du 02/05/1947 de Valenciennes sur l'«inscription des PGA employés dans les mines du Valenciennois désirant obtenir la qualité de « TL » ».
2169 Lewarde, D 17 (8 D4), document n° 473/1784,7239 du 16/06/1947 de Douai du directeur du groupe sur les « perspectives sur le recrutement de la MO d'appoint ».
2170 CICR, C SCRT-1947, document n° G/OR/NG du 23/01/1947 sur le « détachement forestier, Gauchmatt, 102, Gouy ».
2171 MW (Fontainebleau), 19770623/90, document n° 3543 du 29/07/1947 de l' Inspecteur divisionnaire, Lille à la sous-direction de la MOE ».

remplacements s'accroît -16 000 PG pour les derniers entre juin et septembre-, elles continuent à chercher à garder le contrôle en introduisant des procédures non contenues dans les accords précédents : refus d'embaucher des PG transformés volontaires pour les mines à la suite de la résiliation de leur contrat de travail en cours ; distribution de bulletins de renseignements non prévus par les instructions. La gestion des PG ne s'arrête pas aux contrôle des flux de main-d'œuvre, mais s'applique avant tout à l'utilisation économique des PG à l'intérieur de l'entreprise.

b/ Les PG, une variable d'ajustement à l'échelle du bassin de production

Les conditions de travail des PG mineurs sont un champ privilégié d'observation de la façon dont les acteurs, des Charbonnages de France aux ingénieurs des groupes d'exploitation, ont tenté d'imposer une certaine logique d'utilisation économique des PG. En jouant sur la prépondérance du facteur humain dans l'augmentation du rendement et la dimension spatiale dans l'affectation de la main-d'œuvre, les Houillères Nationales conçoivent leur utilisation des PG dans une gestion globale du personnel ouvrier. L'ensemble du bassin tend à devenir un marché de l'emploi tant les transferts de PG aux différentes échelles de production, groupe d'exploitation, camp, puits, fosses…, sont nombreuses. L'affectation des PGA dans le processus de production fournit donc un premier élément d'appréciation de la façon dont ils sont utilisés par les Houillères, en la comparant notamment avec l'affectation des « ouvriers libres » mineurs.

Les PG ont été demandés, et fournis, pour accroître au maximum la production de charbon Ils représentent en moyenne près d'un cinquième du personnel ouvrier des Houillères. Cette embauche massive induit cependant une logique d'utilisation qui se distingue fortement du mode de gestion de la main-d'œuvre libre : alors que cette dernière s'inscrit dans une continuité avec l'avant-guerre qui retrouve ses niveaux d'emploi à l'été 1945[2172], 'introduction de PG se fait dans une certaine effervescence, qui ne connaît pas de palier véritable : à la très forte phase de croissance succède dès juin 1946 une diminution sensible des effectifs embauchés. En revanche, l'emploi des PG montre sur toute la période un rythme particulièrement saccadé. Cet apport considérable augmente plus rapidement que l'embauche de la main-d'œuvre libre : 2,3% du total en mai 1945, 15,4 en décembre ; 18,7 en juillet 1946 ; 17,2 en mai 1947. Il permet au bassin de disposer d'un volant de main-d'œuvre inédit de 178 391 mineurs en moyenne.

2172 Aux seconds trimestres de 1938 et 1940, les Houillères occupaient respectivement 152 302 et 149 592 ouvriers libres en moyenne tandis qu'entre janvier 1945 et juin 1947, 154 529 travailleurs civils sont employés sur le bassin.

Sans surprise, les tâches les plus directement productives, et les plus pénibles, à savoir le travail au fond, occupent l'essentiel des PG employés sur le bassin. La croissance de l'emploi au fond est multipliée par plus de 100 sur la période. Elle calque quasi-exactement les vagues successives des PG dans les camps qui descendent donc sans formation quelques jours après leur arrivée : 97,3% en mai 1945 ; 90,3 en février 1946 ; 85 en août ; 81,6 en février 1947 ; 82,7 en juin. Dès le début, les Houillères acceptent et conçoivent les PG comme une armée de travailleurs venus comblés les postes pour lesquels les mines ont le plus perdu et le plus de mal à recruter.

Dans un monde fortement hiérarchisé et dominé par de solides traditions, les PG représentent pour la direction un formidable facteur de flexibilité qui se comprend mieux en comparaison avec la répartition tout en contraste des ouvriers libres entre travaux au jour et au fond. En moyenne, deux tiers seulement travaillent au fond. Leur répartition connaît une étonnante régularité puisqu'excepté janvier 1945, aucun mois ne présente un écart supérieur d'un point et demi à la moyenne des PG mis au fond[2173]. Face à cette spécialisation, les PG sont utilisés par la direction des Houillères comme une variable d'ajustement. Leur inexpérience fonde précisément leur intérêt : leur interchangeabilité. Cela est particulièrement visible lors de la période des plus gros arrivages de PG et de constitution des équipes de mineurs de juin 1945 à janvier 1946. Les brusques variations d'effectifs au jour, qui ne se trouvent pas chez les ouvriers libres, indiquent que ce service a été utilisé comme amortisseur à un moment où les camps miniers reçoivent tous les jours 461 PG de plus en moyenne, où les proportions d'inaptes peuvent être importantes. Le travail au jour entre dans le contrôle de la main-d'œuvre PG par les Houillères pour éviter de trop brusques variations d'effectifs qui désorganiseraient les branches productives. Il n'est pas possible[2174] de « mettre la totalité » des PG au fond. Cependant, cette gestion cadre parfois mal avec la réalité des fosses, comme celles d'Hénin-Liétard, où dans certaines trois PGA sont affectés à la surveillance des lavabos. Le chef des services administratifs du fond demande alors qu'on fasse descendre ceux sans « poste nettement défini »[2175].

Tandis que le taux d'ouvriers libres inscrits au fond reste inférieur à celui d'avant-guerre[2176], la main-d'œuvre contrainte est acceptée aux Houillères puisqu'elle permet au bassin d'atteindre une main-d'œuvre moyenne au fond de 123 348 ouvriers, bien supérieure aux effectifs d'avant-guerre. Loin de rester une main-d'œuvre d'appoint, les PG mineurs deviennent dès lors un facteur essentiel de la bataille du charbon : ils représentent un sixième des mineurs de fonds en moyenne, un cinquième à partir de décembre 1945. Pourtant, jamais

2173 La médiane correspond quasiment à la moyenne arithmétique, respectivement 66,6% et 66,7%.
2174 Comme l'explique le PDG des Houillères en janvier 1946
2175 Lewarde, HL 1009, document n° 201 du 26/03/1946 sur l'« utilisation des PG ».
2176 1938 : 71,33% et 1940 : 72,30%.

les Houillères n'emploieront les 35 000 PG fixés par le gouvernement : la moyenne mensuelle de 21 731 reste bien en-deçà et le maximum de juillet 1946 plafonne à 30 380 PG.

Avant la baisse à partir de juillet 1946, un effet de saturation de main-d'œuvre s'oppose aux plans gouvernementaux. Comme le consigne le compte-rendu du conseil d'administration de décembre 1945, les 125 000 ouvriers employés au fond n'est « certainement pas éloigné de l'effectif maximum que, en l'état actuel de son exploitation, le bassin peut mettre au travail utilement : en tout cas, le contingent de 35 000 PG (…) ne saurait être dépassé sans conduire à un encombrement inutile et même nuisible à la production des travaux du fond »[2177]. Les Houillères parviennent à faire admettre leur point de vue au Ministre de la production industrielle : tout nouveau recrutement de main-d'œuvre se fera par substitution nombre par nombre avec des PG. La raréfaction de la main-d'œuvre PG au fond à partir de juillet 1946 entraine une mutation du volant existant au détriment des activités au jour. A Hénin-Liétard, mi-février 1947, la réduction d'effectif se répercute d'abord par une diminution de cent PG occupés aux services généraux du jour et une réaffectation pour 256 autres. Les 221 PG « récupérés » le 26 mai dans les activités en surface effectuent leur première descente dès le 28. Nombre de notes soulignent toutefois la réalisation moins fluide de telles mutations.

Les variations d'effectifs à l'échelle des camps miniers étendent cette interchangeabilité à l'échelle du bassin, comme le montre le tableau en annexe sur les taux de variation d'effectifs[2178]. La structure administrative des Houillères offre aux groupes d'exploitation un espace de manœuvre dans la distribution, comme en témoigne la part non négligeable des effectifs PG qui changent mensuellement de lieu d'affectation. Les groupes d'exploitation peuvent, avant de perdre définitivement leur volant de main-d'œuvre PG, gérer au mieux les flux en interne en fonction des besoins conjoncturels de la production : c'est la « capacité d'absorption » des camps mentionnée dans les documents. Le 12 mai 1947, 86 PG du camp de Meurchin sont muté des travaux du jour à ceux au fond dans les fosses 8, 10 et 3/4[2179]. Inversement, en juillet, 49 PG sont remis à la disposition du service des travaux du fond pour la fosse 3 de Lens du camp Pasteur qui ne peut les employer. Ils sont alors reversés dans les ateliers de construction de quatre autres fosses. Si l'on considère la géographie de ces flux, on s'aperçoit qu'ils s'opèrent très majoritairement entre bassins.

Cette politique d'affectation des PG est rendue possible par ce que ces nouveaux travailleurs sont considérés comme des unités statistiques interchangeables. En décembre 1946, pour muter 75 PG occupés au siège 3 de Liévin à trois fosses de Lens, on choisit ceux qui ont « le plus petit numéro de matricule »[2180]. Dans cet univers où le facteur humain est

2177 Lewarde, 9 juin 1945, 88 W 1.
2178 Il est à la p. 1389 du volume d'annexes.
2179 Lewarde, 4441 Arch, document n° 1670 du 18/04/1947 du directeur des camps à Chaix sur le « rapatriement ».
2180 Lewarde, 4441 Arch, document n° 1500 du 27/11/1946 de Lens concernant la « mutation de PG ».

prépondérant, l'utilisation massive de PG permet aux Houillères de faire avec ces derniers ce qu'elles ne peuvent pas faire avec les autres mineurs, professionnels, donc peu flexibles dans le processus de production, et civils, donc protégés par le droit du travail. On retrouve la même autonomie gestionnaire que dans le déminage et on constate en tout cas un certain gaspillage. Ainsi le chef du service des constructions se plaint auprès du service du personnel en juillet, alors que les transferts internes se multiplient pour combler les départs, de ce que son service soit considéré « comme un volant pour les PG », qui y sont quotidiennement retirés ou renvoyés sans qu'il en soit le plus souvent préalablement prévenu[2181]. Pire, ces mouvements « semblent agir indépendamment les uns des autres » dans leur affectation économique de la main-d'œuvre : la cité 8 de la fosse 8 est ainsi « alimentée » par le camp Pasteur alors que le magasin et l'atelier le sont par celui de Meuchin, ce qui défie toute rationalité productive. Or, les Houillères visent la plus grande rentabilité.

c/ Maximiser les profits, minimiser les coûts : quel prix a le travail du PGA ?

Comme le déminage, les Houillères Nationales doivent respecter une urgence de résultats. A la différence de ce dernier, cependant, elles constituent une entreprise commerciale et industrielle qui vise le profit. L'utilisation à l'échelle de l'entreprise de *leur* main-d'œuvre PG constitue le second élément de validation de l'hypothèse d'une gestion spécifique de la main-d'œuvre comparativement aux ouvriers libres.

Le premier domaine d'intervention des Houillères concerne les conditions de mise au travail des PG au fond. Les PG descendent quelques jours seulement après leur arrivée dans les camps, ce qui limite les temps morts. Plus généralement, le rythme de travail constitue un élément privilégié d'optimisation de l'utilisation des PG. Afin de s'intégrer au mieux au processus d'exploitation du bassin, la mise au travail des PG s'organise en deux puis trois postes calqués sur celle des autres mineurs. Cela permet une exploitation en continue des différents fosses par des équipes qui travaillent chacune 8h30-8h45 entrecoupée d'une pause de vingt minutes pour un repas froid, la briquette.

Le travail au fond est le plus éprouvant. Dans une atmosphère lourde et chaude, les PG sont alors employés à l'abatage du charbon, au remblayage, au roulage, à différentes tâches d'entretien et travaux préparatoires[2182]. Ils travaillent, comme dans la veine Saint-Charles de la fosse 7 du commando de Meurchin, dépôt 15 de Lens, souvent couchés sur 80 m de long en raison des 80 cm de hauteur de la galerie. Les PG doivent apprendre à manier le marteau

2181 Lewarde, 4441 Arch, document n° SS/HD du 05/07/1947 du chef de service, Spriet à Roulland, ingénieur-adjoint, service du personnel sur les « bâtiments et constructions : occupation des PG au service des constructions ».

2182 Pour une présentation du monde de la mine et des camps miniers par d'anciens PGA, voir Dannecker, Hermann ; Idler, Eugen ; Sturm, Gebhard (Hrg.), *Charbon pour la France – Kohle für Frankreich. Bergwerkslager Vuillemin bei Aniche/Nordfrankreich 1945-1948*, Waiblingen, 1993.

pneumatique pour abattre leur quantité de charbon, sur 2,5 mètres de long, 1,5 de hauteur et 1,5 de profondeur à Lens[2183], à faire fonctionner le système des wagons…

Cependant, plusieurs pratiques vont permettre aux Houillères d'aménager ce cadre pour profiter du caractère contraint de la main-d'œuvre PG. Contrairement aux ouvriers civils, la durée officielle est souvent considérablement allongée par la pratique du doublage qui consiste à faire effectuer aux PG deux postes de suite quand les responsables de fosse estiment qu'ils n'ont pas fourni la quantité de travail fixée. Alors qu'elle avait été abandonnée pour les mineurs civils depuis longtemps, cette pratique a été réintroduite sous l'occupation nazie pour la main-d'œuvre forcée. La pratique, qui ne semble pas avoir été décidée par la direction des Houillères du bassin, a été reprise par les responsables de certains fosses, comme à la taille 1bis de la fosse 7 du groupe de Lens, surnommée « Buchenwald » par les PG. En juin, quatorze PG du poste du jour rentrent à 1h du matin le lendemain au lieu de 23h30 la veille, cinq du poste de nuit descendus à 21h ne remontent que le lendemain à 15h[2184]. Une seconde augmentation de la durée du temps de travail est obtenue par la réduction des périodes de repos. Contrairement à la durée légale du travail hebdomadaire du mineur civil, mais aussi à la Convention de Genève, certains groupes d'exploitation n'hésitent pas à réduire ce temps de non activité en empiétant sur le repos dominical, en faisant effectuer des demi-postes. Enfin, les groupes d'exploitation peuvent aménager un dernier élément qui, par économie d'échelle, peut apporter une plus-value considérable : le calcul de la durée de travail des PG. Prend-elle en compte le trajet du camp à la fosse alors que la Convention indique qu'il ne doit pas être excessif[2185] ? Celui d'un ou deux km une fois au fond pour atteindre le chantier ? Ces aménagements vis-à-vis de pratiques appliquées pour les ouvriers libres visent à étendre le temps de production. Elles réalisent des économies d'échelle considérables.

La pratique du doublage s'inscrit dans cette logique. Il peut effectivement se comprendre comme une punition vis-à-vis de PG systématiquement soupçonnés de manquer d'ardeur au travail, ainsi que le justifient souvent les ingénieurs des groupes d'exploitation. Il peut aussi se comprendre comme une mesure d'intensification de la main-d'œuvre au lieu d'investir dans du matériel moderne[2186]. Ainsi que le mentionnent plusieurs rapports, dans les fosses qui pratiquent le doublage, les niveaux de production en-deçà des normes sont en partie dues à un « défaut d'outillage » ou un « manque de matériel » qui ralentissent le travail et obligent les

2183 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 17/12/1946 de Paul Lucas, Berlin-Zehlendorf au CICR, Genève concernant « Lens ».
2184 SHAT, 29 R 9, rapport du 17/06/1947 du CICR, Paris sur l'« enquête faite les 12, 13, et 14 juin concernant le débrayage massif au camp de Meurchin dépendant du dépôt PGA 15, Lens ».
2185 Article 30.
2186 Le temps des grands investissements se produit dans les années 1950, alors que le départ des PGA n'est pas compensé par l'arrivée d'immigrants, notamment italiens.

prisonniers à rester plus longtemps pour « récupérer le temps perdu ». En rendant responsables les PG de cette situation, les Houillères, à la fois conscientes des normes de production et de l'état du matériel, économisent les coûts de modernisation technique au détriment du facteur humain, beaucoup moins cher, puisque, les PG étant payés à la tâche, ces heures supplémentaires ne sont pas payées[2187].

Les fosses 7 et 15 du groupe de Lens fournissent d'autres exemples de pratiques arbitraires motivées par « cette chasse à la production et aux primes touchées par les cadres » qui réifient la main-d'œuvre PG : ici, un civil décide que dix ou quinzaine PG encore au fond ou parfois déjà douchés et habillés doivent retourner au travail ; là, les PG d'équipe qui comptent des absents ou des blessés doivent accomplir la même quantité de travail. Ce « système qui assimile le PG à une machine » semble poursuivre des pratiques liées à l'occupation, cristallisée autour de la figure de l'ennemi réinvestie dans la bataille de la production. On relève d'une part la « contrainte brutale » comme principal moyen de pression, d'autre part la structure du camp de captivité qui facilite les transpositions procédurales. Une telle utilisation des PG apparaît en grande concordance avec les représentations ministérielles, mais aussi avec la conception très guerrière de la « bataille du charbon ». Pourtant, une telle utilisation de cette main-d'œuvre, dont le bien-fondé ne rencontre pas d'objections de la part des mineurs français, ne risque-t-elle pas d'être perçue comme une concurrence dangereuse ?

Les Houillères ont bien sûr conscience qu'un des enjeux de la réussite de l'introduction massive des PGA est son acceptation par les mineurs profondément marqués par l'occupation, par l'action résistante et l'implantation de la CGT. Pour faire développer une logique d'utilisation qui s'éloigne du statut du mineur civil, jusqu'à ce qu'il devienne « amélioré » en 1947, les Houillères partent d'une représentation négative du prisonnier partagé par presque tout le bassin, pour imposer, autant que cela est techniquement possible, une organisation spatiale particulière des PG, qui *de facto* facilite localement les dérogations. S'il n'y a pas eu de vagues de violences lors de l'introduction des PG dans le monde de la mine, en revanche le retour massif d'Allemands semble susciter deux types de réaction qui convergent dans la nécessité d'exploiter économiquement l'ennemi.

Les rapports des Renseignements Généraux sur les mines du Valenciennois le résument clairement : d'un côté, « un bon nombre d'ouvriers et d'organismes syndicaux » souhaitent le mélange afin de pouvoir surveiller l'ennemi vaincu et ne pas « 'les' laisser dormir » ; d'un autre, certains refusent de travailler au fond en équipe avec des PG de peur de devoir « 'mettre les bouches doubles' » pour compenser leur inexpérience, synonyme de rendement

2187 Le CICR est intervenu à plusieurs reprises contre cette pratique non-conventionnelle et pousse le directeur de la DGPG à ordonner mi-juin 1946 le pointage des PG à la sortie des puits pour éviter cette pratique injustifiée, 2481. Sur la politique de modernisation et de rationalisation des Houillères, voir Hardy-Hémery, Odette, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984.

insuffisant, donc de baisse salariale[2188]. Pour les premiers, mettre les prisonniers dans des tailles à part serait une « 'manœuvre' des patrons faite pour protéger les 'boches' » ; pour les seconds, réserver des quartiers aux Allemands permettrait de connaître exactement le travail fourni et le cas échéant prendre des sanctions « contre les délinquants »[2189]. Dans ce contexte, la gestion des Houillères se rapproche de la seconde option, mais pour des raisons économiques loin d'une idéologie qui épargnerait le PGA.

Contrairement au déminage, la direction des mines ne développe pas de discours patriotique stigmatisant l'Allemand[2190]. Cela serait contreproductif s'il devait exciter les rancœurs déjà fortes des mineurs français. Les HN insistent au contraire sur la nécessité de produire pour la France afin de mettre en pratique une logique économique d'exploitation assez radicale. D'autant que ces pratiques ne semblent pas se développer en continuité directe avec la guerre, mais apparaissent en 1946[2191]. Elles satisfont ainsi les revendications des mineurs pour autant qu'elles convergent avec leur propre logique d'utilisation : elles privilégient l'embauche d'anciens PGDF comme surveillants en 1945, qui vient heureusement combler une pénurie de personnel d'encadrement ; elles mettent en place, de façon plus pérenne, des descentes et des remontes décalée pour les PG[2192], ce qui évite tout contact avec les mineurs polonais et surtout facilite la surveillance. La grande caractéristique reste cependant, d'après divers documents administratifs et officiels, l'utilisation des PGA dans des tailles séparées pour les PG[2193] quand cela est possible. Cette répartition spatiale distincte permet, outre de répondre au patriotisme ambiant peu germanophile, de calmer les mineurs français et leurs représentants syndicats par exemple, qui obtiennent à Fouquières-lès-Lens l'isolement complet des PG des mineurs étrangers, notamment polonais, considérés comme les plus germanophiles, d'affecter des PGA à des fosses non rentables dans lesquelles les mineurs civils rechigneraient sans doute à travailler, de mettre en place les aménagements de conditions de travail sans que cela soit perçu, voire connu, comme un moyen de pression patronale.

Il y a eu peu d'équipes franco-allemandes. Les Français, excepté lors de la réalisation de travaux demandant une grande maîtrise technique ou particulièrement difficiles, semblent surtout présents comme personnel de surveillance et de contrôle. Les indications relevées dans les dossiers d'accidents du travail des PGA confirment cette séparation spatio-économique : sur vingt dossiers établis entre mars 1945 et novembre 1948, six affaires évoquent la présence

2188 Nord, 27 W 38361 (1), document n° 2193, du 31/05/1945 sur l'«arrivée de PGA dans les mines du Groupe valenciennois ».
2189 Nord, 100 W 54352, document du 24/06/1945 du sous-préfet de Douai au préfet sur l' « emploi de PG dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais ».
2190 Ainsi ce registre d'effectifs comptant non « en berlines » mais « en bochies ».
2191 De nouveau, le fait que ces phénomènes s'observent préférentiellement dans certaines fosses montrent que le recours n'a pas été systématique ni ordonné de la direction, mais renvoie à la marge de manœuvre des différents acteurs jusqu'aux porions dans les veines.
2192 Les PG descendent souvent avant les mineurs civils et remontent après eux.
2193 Lewarde, 11/8/45 (88 W 1 4437)

de mineurs français, dont deux moniteurs, tous en tant que témoins ; cinq autres celle d'ouvriers polonais également aux positions de commandement (moniteur, chef d'équipe, foudroyeur[2194], dont un en tant que blessé. Elles indiquent quelques récurrences spatiales[2195]. Les PGA au fond peuvent en revanche travailler à côté de mineurs polonais, qui, outre la maîtrise de l'allemand, ne partagent pas l'image négative du PGA. Souvent arrivés en France lors de la crise des années 1920 après avoir quitté la Ruhr, ils forment ces travailleurs contraints.

Néanmoins, cette distribution géographique cède le pas devant des considérations techniques et *in fine* les impératifs de production. Quand il n'est pas possible de séparer Français et Allemands, les PGA travaillent sous les ordres de la maîtrise française. De la même façon, les services techniques des mines de Béthune récusent en mai 1945 l'isolement des PG des mineurs étrangers en raison de leur inexpérience dans les travaux de fond, qui « présente de réels dangers »[2196]. Ces différences locales expliquent sans doute pourquoi les aménagements dérogatoires ont été plus facilement réalisés dans certains puits plutôt que dans d'autres. *A contrario*, les deux cas de figure montrent que, contrairement au déminage, les PG ont été utilisés aux mêmes tâches de base que des mineurs professionnels, notamment à l'abattage, et ce dès le départ. Sur la note des Houillères qui préconisait d'employer dans un premier temps les PG comme « manœuvre » afin de libérer les ouvriers français pour la taille et, « ultérieurement » à la taille, les mines de Lens inscrivent en marge « pas d'accord »[2197]. Cet emploi est largement confirmé par les dossiers d'accidents du travail, il est même parfois la cause. On trouve ainsi entre septembre 1946 et mars 1947 des PG comme aides (foudroyeur, pileteur), comme déballeurs et emballeurs, comme piqueurs, des PG affectés au moulinage, boisage, à l'abattage et au détroussage, point le plus dangereux de la taille. Cette logique d'organisation, qui peut être interprétée comme une réponse à la nécessité de tenir compte de l'environnement humain dans lequel évoluent les PG, confirme mon hypothèse sur l'existence d'une logique d'utilisation de la main-d'œuvre PG en matière de maximisation des avantages économiques.

Obtenir les conditions de travail les plus rentables ne passent pas seulement par des gains dans la mise au travail, mais aussi par des mesures visant à minimiser les dépenses induites par cet emploi massif. Alors que les Houillères mettent en place un véritable système de formation à la profession de mineur avec la création d'un CAP mineurs, les PGA, considérés

2194 HL 1849 185 C, HL 1851, autant que la patronymie permet de le déduire quand ce n'est pas indiqué.
2195 Les fosses 3E, 4W et 5W sont ainsi présentes deux fois.
2196 Nord, 19 W 37114(2), document n0 835 du 07/05/1945 de l' inspecteur Lecuyer Pierre au commissaire de police, chef du service des RG à Béthune sur l'« emploi de PGA aux mines ».
2197 Lewarde, 4441 Arch, document n° B 936 du 17/04/1945 des Houillères sur l'« emploi des PGA ».

dès le projet d'introduction comme une main-d'œuvre temporaire, ne bénéficient d'aucune instruction théorique. L'absence de formation d'un personnel qui manque complètement d'expérience est la cause de nombreux accidents mortels au fond. Les quelques indications des ingénieurs en chef du secteur et des services de sécurité confirment combien ce lien dramatique est le résultat d'une utilisation qui concoure à réduire au minimum la formation en amont et la sécurité au fond.

Sur le plan technique, les ingénieurs relèvent que la maîtrise « ne s'emploie pas à suffisamment exiger des manœuvres correctes » des PG, tandis que la sécurité déconseille leur utilisation à des postes « où la connaissance des consignes s'impose »[2198]. La tâche de surveillance est considérablement compliquée par le fait que les PG ne maîtrisent pas le français, obligeant le personnel d'encadrement français « plus par démonstration que par paroles, d'améliorer la qualité de cette main-d'œuvre » *in situ*[2199]. La mort du PG Willi S, âgé de 40 ans, en septembre 1946, par asphyxie suite à un éboulement dans une taille est en grande partie due à l'inexpérience de la victime : l'« apprentissage forcé des PG amène ceux-ci à une attitude nonchalante qui les prédispose aux accidents »[2200]. Les accidents révèlent aussi tragiquement combien le non respect des règles élémentaires de sécurité est lié à la logique productiviste. En février 1947, le PG 843 décède suite à une fracture du crâne à la fosse E. Or, porteur de lunettes aux verres très peu transparents, il n'aurait pas dû se retrouver au fond, si « les circonstances [n'avaient] permis d'enfreindre une pratique d'avant-guerre »[2201].

Ce qui frappe également, c'est la répétition des remarques qui ne semblent aboutir sur aucune véritable évolution dans l'emploi des PG. Les mêmes causes de produire les mêmes effets, comme le déplorent les services de sécurité qui réitèrent leur conseil de ne pas placer des PG à des postes concernant la sécurité jusqu'en février 1948[2202]. L'absence de coordination, le rythme des nouveaux contingents et le fort *turn-over* à l'échelle du bassin empêchent une réelle politique de sécurité. Pour cela, il faudrait changer la constitution des équipes, donc de logique d'utilisation.

Exigence plus durable, l'équipement du mineur, qui est l'objet de tensions entre les ouvriers libres et les Houillères, connaît un traitement plus léger quand il s'agit des PG. Ces dernières se trouvent en effet confrontées à la même difficulté d'approvisionnement en textile que l'ensemble des employeurs de PG et de la société française. Il serait toutefois erroné d'en conclure qu'elles se sont détournées de cette question. Au contraire, à la différence d'autres

2198 HL 149 185 C, Affaire du 23/ avril 1947.
2199 Affaire du 27 mars 1947.
2200 Affaire du 17 septembre1946, notons que les conclusions de la direction des travaux du fond concernent exclusivement l'aspect technique et ne dit mot sur l'emploi des PG.
2201 Affaire du 18 février 1947.
2202 Affaire du 12 février 1948.

secteurs d'activité, le bleu de travail est considéré comme un équipement nécessaire pour un rendement satisfaisant. C'est précisément la capacité des Houillères à faire valoir le lien entre habillement et rendement auprès des pouvoirs publics qui détermine en grande partie le règlement de cette question. Les Houillères le font d'autant plus ouvertement qu'elles doivent prendre en charge un nombre de PG, fixé non par elles, mais par le Ministère de la Production industrielle.

Les estimations des quantités d'effets à fournir datent ainsi des premières réunions sur le nombre et le rythme de PG à employer pour la bataille du charbon. Or, pour les auteurs des décisions, le décalage considérable entre le plan de mise au travail des PG et les capacités vestimentaires de la France ne semblent pas constituer un obstacle à l'objectif de 35 000 PG mineurs. 40 000 pièces de vêtements de travail sur les 60 000 du programme d'avril sont ainsi prévues pour les Houillères, pour les PG et les ouvriers français. 10 000 paires de chaussures pour le travail sur les 90 000 sont prévues pour les prisonniers avant le 30 juin et 10 000 avant le 31 juillet. La direction de mines réclame en sus 300 000 paires d'espadrilles. Les HN du bassin du Nord/Pas-de-Calais, plus exactement leurs différents groupes d'exploitation, se trouvent en revanche à gérer une situation vestimentaire d'autant plus critique que la deuxième moitié de 1945, période de plus fort afflux de PG, coïncide avec celle de la plus forte pénurie de textile.

Les solutions choisies à l'échelle locale sont celles de la continuité. En mai, les 129 *Volksdeutschen* mis au travail au fond dans les mines d'Aniche reçoivent ainsi deux paires de bleus (veste et pantalon), une paire de chaussures et une barrette… récupérés sur les effets que portaient les travailleurs forcés ukrainiens sous l'occupation[2203]. Le système se généralise qui permet d'échanger les bleus neufs des ouvriers du fond contre les leurs usagés remis aux PG. Le système a l'avantage, politique, de rendre caduque toute critique de favoritisme énoncées préventivement par les mineurs français, mais pas de constituer une solution durable. Il ne permet pas de fournir ni une chemise de travail ni un second jeu de bleu à chaque PG. Or, les retards et les promesses s'accumulent. Fin août, les Houillères écrivent à la direction des textiles pour lui signaler leurs besoins croissants : 5 000 couvertures, 4 500 capotes, mais aussi 18 000 pantalons, 15 000 vestes, 18 000 chemises, 10 000 paires d'espadrilles, 20 000 serviettes, en plus des 10 000 pantalons et des 15 000 chemises déjà fabriqués, des 3 000 paires commandées pour fournir un deuxième jeu de vêtement aux 20 000 PG… Certains dirigeants de groupes d'exploitation envisagent fin juillet d'envoyer les PG travailler avec leur tenue militaire, ce qui se produit début août à la fosse 3 des mines d'Ostricourt.

2203 Nord, 27 W 38361 (1), document du 31/05/1945 sur l'« emploi de PGA aux mines ». Pour une étude sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans les mines pendant l'occupation nazie, voir Piquet, Nathalie, « 5. Der Arbeitseinsatz »,in *Charbon – Travail forcé – Collaboration…,op. cit.*, p. 138-204

La masse critique des PG risque de se retourner contre les Houillères, d'autant que les difficultés d'approvisionnement sont aggravées par des circonstances conjoncturelles : le personnel militaire des camps, par l'application zélée des consignes de fouille, dépouillent les PG, notamment ceux déjà équipés provenant de camps américains ; les PG eux-mêmes n'hésitent pas troquer leurs effets personnels contre un morceau de pain. A partir d'août 1945, et de façon croissante à mesure que l'hiver se rapproche, les HN utilisent l'argument de la masse des PG pour faire aboutir les programmes d'approvisionnement. De plus en plus de camps annoncent en effet que, faute de bleus, la mise au travail des PG est différée : 500 prisonniers reçus le 27 juillet pour les fosses de la compagnie des mines d'Ostricourt seront occupés au camp jusqu'au 30 au moins[2204]. Les Houillères espèrent sans doute retrouver une priorité sur les nombreux destinataires concurrents, l'armée et les autorités régionales, via un moyen de pression qui ne met pas encore véritablement en danger l'exploitation du charbon, étant donné l'impossibilité technique à envoyer au fond une masse toujours croissante de PG. Mais cette situation obère la capacité de travail du PG à moyen terme. La baisse des effectifs PG au fond en janvier 1946 trouve sans doute ici une part d'explication.

Mi-octobre, la direction des Houillères constatent qu'elles ne disposent que 14 à 15 000 vêtements alors que chacun des quelque 18 312 inscrits au fond devrait en avoir deux pour permettre leur entretien. Seuls dix à douze mille PG disposent d'une capote et d'une couverture[2205]. L'amélioration se confirme. Elle peut cependant étayer notre hypothèse. Les HN parviennent ainsi à faire équiper cette première génération de PG mineurs, la plus coûteuse, aux frais de la collectivité : alors qu'un tiers seulement des PG étaient équipés à leur arrivée, à la fin du mois, deux tiers le sont et les Houillères prévoient qu'ils le seront tous d'ici trois semaines[2206]. Or, elles ne semblent pas avoir remboursé ces dépenses vestimentaires : elles ont ainsi pu profiter de « dépannages (…) au profit de la main-d'œuvre prioritaire » réalisés par la direction des textiles et de l'intendance militaire. Elles jouent d'ailleurs du statut hybride des PG employés par une entreprise mais détenus dans des camps militaires pour considérer que c'est l'autorité militaire qui en est responsable et doit fournir les collections nécessaires. C'est pourquoi la question de l'habillement ne trouvera pas de solution satisfaisante avant l'introduction du statut amélioré du PG mineur en avril 1947.

En revanche, les rapports de visite de camps miniers révèle que la situation sanitaire et l'hygiène, qui dépend directement d'elles, ne connaissent ni le même investissement, ni la même amélioration. Dès fin mai 1945, la direction d'Hénin-Liétard est au courant que rien n'a

2204 Nord, 27 W 38361(1), document n° 26659 du 24/12/1945 des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais, service des PG de l'Axe à Begramian, pour le CR, par délégation, sous-préfet, directeur adjoint du cabine sur l' « effectif des PGA au 1er décembre 1945 ».
2205 Lewarde, 88 W 1 4337, 18 octobre 1945.
2206 Lewarde, 88 W 1 4337, 22 octobre 1945

été prévu au camp pour le lavage du linge. Or faute de linge de rechange et de linge de corps, du ressort exclusif des Houillères, et d'un entretien déficient, les poux font leur apparition. Au camp de Quiéry-la-Motte, près de Douai, le délégué du CICR relève en août 1945 que si l'équipement, assez complet, était relativement bon lors de leur capture en avril, l'impossibilité de le réparer et de le laver provoque une usure accélérée. Les installations sanitaires sont complètement déficientes : aucune possibilité d'épouillage, aucun lavoir, douches et lavabos intérieurs inutilisables, latrines rudimentaires. Or selon le délégué, il suffirait d'un peu de matériel pour remettre en état les installations sanitaires. La situation est logiquement encore plus dramatique à l'hôpital de Douai qui n'a rien pour habiller les PG en traitement et doit compter sur les envois de souliers et de chaussettes du CICR.

On objectera que les mesures jusqu'ici présentées, sans doute rentables à court terme s'avèrent contreproductives à plus longue échéance : le manque de repos réparateur ne risque-t-il pas d'entraîner une inattention au travail qui peut être mortelle dans le monde de la mine ? L'absence de formation et un équipement déficient ne constituent-ils pas des facteurs d'accidents qui au final entament la force de travail ? Certes, mais ce qui est exact quant aux conséquences sur le physique des PG l'est beaucoup moins sur la rentabilité telle que les Houillères la conçoivent dans le calcul du facteur risque. Il y a deux niveaux à considérer, l'intervention des Houillères dans la constitution et l'évolution du cadre réglementaire ; l'application de cette règlementation par les acteurs locaux.

Comme tout employeur civil, les Houillères sont responsables des accidents de travail et sont, en tels cas, « seules et personnellement tenues aux obligations » de la loi d'avril 1898[2207]. Le principe est clair et concerne également les accidents de travail lors du transport. Appliqué à l'emploi des PGA, cela signifie que, s'il n'y a pas d'incapacité, les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des Houillères. En cas d'incapacité, si le PG est soigné au camp minier ou dans un hôpital des Houillères, elles doivent lui verser jusqu'à concurrence de la moitié de son salaire de dix francs par jour. En revanche, si le traitement est dispensé ailleurs, dépôts ou hôpital civil, les frais sont à la charge non plus des Houillères, mais du service de santé militaire. Après la convalescence, le calcul de la rente pour incapacité permanente ou partielle est réalisé à partir de la loi de 1898 sur la base d'un salaire annuel de 11 100 francs. En cas de décès, les frais d'obsèques et d'inhumation sont à la charge de l'entreprise. La question des ayants-droit est reportée à la fin des hostilités. Les Houillères vont cependant bénéficier de l'adaptation de la réglementation.

2207 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (72111), note n° SCD 66 Cs du 09/06/1945 des Houillères, service central du contentieux et du domaine sur les « accords du travail : régime applicable aux PGA utilisés aux houillères nationales ».

D'abord, générale, en avril 1946 pour limiter les prestations pour incapacité temporaire au seul octroi d'une indemnité temporaire et interdire l'attribution d'aucune rente[2208], puis, plus spécifiquement un an plus tard, avec l'introduction du statut amélioré du PG mineur. Dans ce domaine, il semble que les Houillères partagent les vues des responsables ministériels, en premier lieu du MW. Les documents mentionnent leurs interventions cherchant à minimiser leurs responsabilités financières dès lors que le mineur, blessé, revient un simple PG. Ainsi, elles présentent des réserves quant à leur obligation à rembourser jusqu'à 12% les frais d'hospitalisation au service de santé militaire, arguant du fait qu'en cas de maladie de longue durée, le PG est rendu au dépôt et donc ne fait plus partie des effectifs utilisé pour l'exploitation. Elles peuvent compter en partie sur l'appui du MW qui, dans la même logique, ne considère pas que le statut amélioré vise à mettre à parité main-d'œuvre PG et française et ne juge pas nécessaire d'augmenter la charge des Houillères en leur demandant de verser une indemnité journalière. A partir du 1er juillet 1948, la couverture du risque des accidents du travail intègre le régime général aux organismes de sécurité sociale, ce qui met fin au statut dérogatoire des Houillères qui faisait d'elles leur propre assureur. Reste à savoir si ce cadre réglementaire prend en compte la réalité du travail dans les mines et dans quelle mesure il a été respecté *in situ*.

A l'échelle des HNBNPC, une caractéristique marque l'ensemble de la gestion des accidents dans les mines que le CICR relève jusqu'en 1948. Les documents internes du service du jour et les témoignages le confirment : l'administration montre une grande réticence à délivrer les certificats médicaux d'accidents ou de maladie professionnels. Cette pratique, contrairement à d'autres stratégies de minimisation des coûts, se retrouve dans tous les groupes d'exploitation, car elle est décidée par la direction de l'entreprise qui, en réaction à une nouvelle plainte du CICR sur l'absence de certificat dans un train de rapatriés, préconise de ne pas « remettre aux PG blessés de certificat d'accident », les services se contenteront d'adresser au commandant du dépôt une copie de la déclaration d'accident, avant de reconnaître qu' « en pratique, la plupart des groupes ne remplissent cette formalité que dans le cas où le médecin fixe à plus de dix jours la durée d'incapacité de travail »[2209]. De fait, sur 172 PG malades rapatriés depuis l'hôpital de Caux à Douai, en mai 1948, 47 ont été victimes d'accidents du travail, mais un seul possède un certificat officiel. Encore vient-il du Havre. Dans les fosses, les porions rechignent à délivrer un bon d'accident.

Cette négligence administrative, y compris pour les PG victimes d'une incapacité permanente, traduit la volonté de traiter différemment les PG des ouvriers libres. Elle reflète

2208 Les Houillères ordonnent donc de conserver classés en cas d'une telle incapacité les déclarations d'accidents du travail aux greffes des justices de paix.
2209 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (72111), document n° MOS/473/361 du 31/03/1948 des Houillères au Directeur délégué sur les « PG : amélioration, déclaration d'accident ».

aussi une conception partagée par un grand nombre d'acteurs civils des Houillères, qui rend difficilement acceptable l'immobilisation liée à une blessure du PG. Il faut immobiliser le moins longtemps possible pour des raisons économiques. Mais également en raison certainement d'un héritage de la gestion de la main-d'œuvre forcée de la guerre, voire immigrée avant, et aux caractéristiques des accidents dans les mines qui sont majoritairement des blessures assez bénignes, mais très nombreuses. Pour le groupe d'Hénin-Liétard, sur 66 dossiers d'accidents graves du travail entre mai 1946 et juillet 1948, 19 concernent des victimes PGA, ce qui correspond à 18 décès, trois incapacités de travail totales et six temporaires[2210].

Comme l'exprime la direction d'Hénin-Liétard à propos des premiers PG transformés, mais qui reste en partie valable pour les PG, la proportion élevée de blessés ne peut s'expliquer par la pénibilité des tâches. Non, si l'absentéisme est si élevé, c'est que derrière ces blessés légers se cachent de véritables « professionnels de la blessure » : le contrôle médical « ne peut que limiter la durée de la blessure ; les moyens d'action sur le nombre de blessures déclarées et reconnues sont faibles. Or, c'est la multiplicité des petites blessures qui forme la majeure partie (70%) de notre absentéisme blessé. L'excès est manifeste. Des billets sont délivrés pour des égratignures, des coupures insignifiantes, des contusions sans signe réel. La durée du chômage envisagée par le médecin de secteur est souvent importante. Lorsque le contrôle intervient, ce n'est que deux ou trois jours plus tard »[2211]. Cette critique explique les appels à la rigueur médicale qu'il faut distinguer d'un refus de soigner qui n'a pas existé, comme en témoignent les installations médicales visitées par les délégués du CICR et fréquentées par les témoins rencontrés. Une telle perception n'est pas complètement opposée à la réalité : les pratiques d'automutilation[2212], les tentatives pour se faire déclarer inaptes au travail au fond et rester à l'infirmerie confirment combien les PG ont fini par traiter leur propre corps comme une machine dont la dégradation était le seul moyen, avec la grève, pour sortir du système de production.

Cependant, cette apparente convergence ne doit pas faire oublier la différence fondamentale qui oppose les deux perceptions quant aux solutions à apporter. En mettant ces blessures sur le compte de stratégies d'évitement de la part des PG, les Houillères apportent une réponse non pas ergonomique, ni même médicale, mais disciplinaire. Si l'on reprend l'observation de la direction d'Hénin-Liétard, cela suppose de ne pas « toujours respecter tous les détails de la procédure régulière » et d'amener la suspension du paiement de l'indemnité par la caisse de

2210 HL 1849, 185 C ; HL 1851. On relève des accidents mortels en 1945, et ce dès mai, mais les données sont trop spatialement disparates pour permettre une présentation synthétique.
2211 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (72111), document du 19/08/1948 des Houillères, HL au directeur-délégué sur le « contrôle médical ».
2212 Elles ont notamment lieu dans les fosses 7 et 15 du camp de Meurchin où la mise au travail par la « contrainte brutale », notamment avec pratique du doublage, est particulièrement répandue. 3741

secours. La réponse apportée ne vise donc pas à restaurer la force de travail, mais à la réintégrer dans le procès de travail, à limiter la perte de production et les dépenses médicales. Jusqu'en juillet 1948, les Houillères étant leur propre assureur, elles remboursent en interne l'indemnité journalière prélevée sur les 10% retenus sur la rémunération du PG au titre des cotisations sociales[2213]. La réaction des Houillères explique aussi le nombre élevé de malades, second cause d'absentéisme : 9% de l'effectif du groupe d'Hénin-Liétard ont un état de santé déficient qui perturbe la production, les maladies sont à l'origine de près de quatre fois plus d'absences que les blessures[2214].

Graphique 10 - Les causes de l'absentéisme des PGA – Groupe IV (août / mi-octobre 1946)

		blessures	%	maladies	% d e l'effectif employé	autres causes	%	total (%)
Août 1946	Méricourt	1 332	2	5268	7,2	104	0,1	9,3
	Fouquières-lès-Lens	764	1,6	3715	7,9	228	0,5	10
	Hénin	1089	2,1	2711	5,3	176	0,3	7,7
Septembre 1946	Méricourt	1400	2,1	6250	9,2	101	0,1	11,4
	Fouquières-lès-Lens	861	1,8	3820	8	13		9,8
	Hénin	1071	2,2	2096	4,3	182	0,31	6,8
1-15 octobre 1946	Méricourt	436	1,2	3016	8,7			9,9
	Fouquières-lès-Lens	465	1,9	1930	7,8			9,7
	Hénin	577	2,2	1042	4,1	95	0,3	6,6

A l'échelle du bassin, l'exercice qui court du 16 octobre 1944 au 31 décembre 1945 fait apparaître un budget global de 124 339,25 francs pour les soins médicaux aux PG, soit 0,00028% des 15 368 823 206,4 dépensés pour l'ensemble du bassin[2215]. Cela représente une dépense moyenne de dix francs par PG[2216]. La répartition des postes montrent que les médicaments délivrés représentent 26,9% du total ; les frais du service médical PG, 34,7% et les hôpitaux du groupe pour les PGA 38,4%. Ces indications ne s'expliquent pas uniquement par l'environnement technique, comme le rappelle d'ailleurs la différence de situation entre les camps miniers, mais renvoient à une politique médicale qui privilégie la rentabilité du court terme. Si les accidents, légers, et surtout les maladies, bénignes, sont si nombreuses ou ont tendance à s'aggraver, c'est en raison du milieu très défavorable dans lequel évoluent les PG, les camps miniers gérés par les mines : l'habillement est déficient, l'alimentation insuffisante, l'hygiène et les conditions de logement défavorables. Contrairement aux ouvriers libres, la « course à l'extraction » poursuivie par les Houillères se fait sans considération pour

2213 Elle représente 50% du salaire jusqu'au 29e jour, 75 après.
2214 HL 1952, HBNPC, groupe IV, 27/10/46, Les subsistants, évadés, hospitalisés dans les hôpitaux militaires ne sont pas compris dans les effectifs.
2215 Lewarde, HL 240, compte-rendu du 31/12/1945 sur l'« exercice, 16/10/44-31/12/45 »..
2216 Si l'on considère une moyenne mensuelle de 12 362 PG inscrits aux camps.

le cadre de vie des PG, aboutissant par exemple à faire dépendre la quantité de nourriture de la quantité de charbon abattu. Ce contexte interdit aux malades de certains camps d'obtenir une ration calorique suffisante pour se rétablir, empêche la moindre blessure de se guérir, quand elle ne se complique pas dangereusement, entraîne des retards dans la consolidation des fractures et favorise la multiplication des furonculoses nécessitant parfois une intervention chirurgicale.

L'autre grand domaine d'intervention des Houillères Nationales touche au cœur de la raison d'être du recours à la main-d'œuvre PG, à savoir sa productivité : la quasi-majorité des documents consultés, à Lewarde comme dans les archives départementales, voire à Paris, abordent cette dimension des PG au travail. L'hypothèse de départ des Houillères table sur un rendement assez médiocre d'un PG comparé à celui d'un mineur professionnel. L'expérience décevante de la main-d'œuvre forcée ukrainienne, la qualité physique des PG et leur inexpérience ne leur permettent pas d'espérer un rendement au fond qui soit supérieur à la moitié de la main-d'œuvre libre[2217], ce qui veut signifier, dans les statistiques, qu'un PG compte pour la moitié d'un ouvrier civil. Les Houillères établissent donc leur plan de production pour le second semestre 1945 en comptant sur une mise au travail de 25 à 30 000 PG d'ici décembre 1945[2218].

La mise au travail croissante des PG constitue le principal facteur humain de l'augmentation du rendement. Cette augmentation est davantage fondée sur une utilisation extensive de la main-d'œuvre. L'estimation basse du rendement d'un PG au fond est d'ailleurs largement partagée par les différents acteurs du bassin, ingénieurs, encadrement et populations locales qui doutent que cette main-d'œuvre inexpérimentée ait le « 'feu sacré' »[2219]. La mise au travail croissante à partir de mai 1945, différente selon les groupes d'exploitation, offre une confirmation souvent décevante de ces prévisions basses. Certes, les niveaux de production sont très hétérogènes selon les fosses, en raison de l'inégale qualité de leur houille, de la situation alimentaire, vestimentaire, *etc*. Ainsi la compagnie des mines d'Ostricourt prévoit-elle que la main-d'œuvre PG permettra une « amélioration notable de la production », notamment à la fosse 7 qui « n'a pas encore été exploitée rationnellement faute de personnel »[2220]. Une semaine plus tard, les moniteurs français déchantent : les PG sont un « poids mort dans le rendement » qui est passé de 1 366 kg pour 254 mineurs le 26 juillet à 1 625 pour 616 cinq jours plus tard[2221]. A l'inverse, à Courrières, les PG au fond réalisent mi-

2217 Lewarde, 88 W 1, 19 juillet 1945.
2218 Un taux d'absentéisme de 20% et un rendement qui s'élève à 950 kg. Les prévisions de la production charbonnière en fonction du rendement des PG sont placées en annexe, p. 1390.
2219 Nord, 27 W 38361 (1), document n° 2121 – R. Lamb du 28/05/1945 sur l' « arrivée de PGA dans les mines du Valenciennois ».
2220 Nord, 27 W 38361 (1), document n° 9282 du 26/07/1945 sur la « prochaine arrivée de PGA à la Cie des Mines d'Ostricourt ».
2221 Nord, 27 W 38361 (1), document n° 9986 du 03/08/1945 sur l'« utilisation des PGA à la Cie des Mines d'Ostricourt ».

juin 1945 les deux tiers de ce que font les mineurs libres. Les fosses de Lens montrent la disparition de résultats qui peut exister à l'intérieur d'un même groupe d'exploitation.

Les statistiques à l'échelle du bassin sont donc à prendre avec précaution. Cependant, on peut considérer qu'entre mars et août 1945, l'introduction de la main-d'œuvre PG n'entraîne aucune augmentation sensible du rendement, bien au contraire. Un certain nombre de responsables au contact des PG font remonter la nécessité d'adapter la qualité de l'alimentation à l'effort productif des PG. Les rations TL ou M allouées par l'intendance ne suffisent pas, sauf si les PG peuvent trouver des compléments sur le marché libre, ce qui n'est pas le cas. Les Houillères ont raison de corréler la baisse sensible de juin et juillet 1945 avec « l'absorption rapide d'importants contingents de PG » ayant besoin d'une période d'adaptation, mais beaucoup moins d'espérer ensuite atteindre un rendement d'une tonne à la fin de l'année[2222], car s'il existe bien une corrélation positive à partir de la fin de l'été 1945 entre nombre de PG mis au fond et augmentation du rendement, le rapport n'est pas aussi avantageux que les prévisions voulaient le croire : l'effet d'entraînement n'est pas automatique. Entre août 1945 et janvier 1946, le rendement s'accroît certes de 2,4% -mais encore un tiers en dessous de son niveau de 1938- pour une augmentation de 14,7% du nombre de PG employés[2223]. La mise au travail massive n'a pas eu l'impact attendu par la direction : en décembre, le rendement est de 830-853 kg de charbon exploité, non de 900 ou 950. Ces résultats sont d'autant plus décevants qu'ils se produisent, alors même que les Houillères prennent acte fin 1945 qu'avec 125 000 mineurs au fond, elles sont proches de la saturation[2224]. Comment alors répondre au mot d'ordre lancé mi-septembre par leur ministre Lacoste, le secrétaire général de la CGT et le secrétaire de la fédération du sous-sol des 100 000 tonnes par jour d'ici la fin 1945 ?

Les HN ne peuvent plus se contenter d'une seule gestion fondée sur l'accumulation et l'interchangeabilité de la main-d'œuvre PG. Si atteindre les objectifs de production dépend de la mise au travail des PG, alors l'issue de la bataille du charbon réside aussi dans la capacité des Houillères à adapter leur logique d'utilisation des PG. A partir de fin juin 1945, on voit se multiplier les expériences de rationalisation à l'échelle des fosses afin d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre PG. Elles se développent principalement dans deux directions.

2222 Lewarde, 88 W 4437, 20 juin 1946, PG compté 2/3.
2223 Calcul réalisé en comptant un PG = 2/3. Avec 1 , le taux d'accroissement est de 2,38%.
2224 Lewarde, 88 W 4437, CR, décembre 1945.

L'une cherche, s'inspirant d'un système déjà éprouvé pendant la guerre, à proportionner la quantité de nourriture avec celle de charbon abattu par le PG. A la fosse de Déchy du groupe de Douai, les 34 *Volksdeutschen* sont notés par leurs surveillants selon un barème à trois niveaux: le PG dont le rendement est quasi-nul voit sa ration de tabac supprimée et sa ration alimentaire réduite au minimum ; celui qui réalise une demie journée de travail le touche la ration moyenne et perd quelques avantages ; celui qui fait une journée normale de travail a droit la ration maximale et des avantages supplémentaires. Appliquée à grande échelle, si ce système semble donner des résultats puisque ces PG peuvent extraire jusqu'à 56 berlines, soit un rendement moyen de 750 kg par ouvrier[2225]. Ailleurs, le système des trois catégories bute sur le manque de coordination avec l'administration civile des camps qui n'en tiendrait pas compte et l'approximation des notations par les porions qui rendrait nulle « le but d'émulation ».

L'autre tentative s'attache à améliorer l'encadrement des PG. Ainsi à la fosse Gayant de Douai, les ingénieurs ont-ils pris une « heureuse initiative », employant les soixante PGA exclusivement sous la surveillance de moniteurs et d'un contremaître. Cette nouvelle organisation permettrait une forte augmentation de la production des PG qui dépasse soixante berlines par poste. En janvier 1946, il appert que l'emploi de la main-d'œuvre PG n'a pas fait « l'objet d'une étude rationnelle », ce qui entraîne à différentes étapes un gâchis de la force de travail. Dans la répartition des tâches, il faut quasiment inverser la démarche d'utilisation et considérer enfin que les PG ne sont pas des spécialistes. En les faisant travailler en commun avec des mineurs français sous la direction de chef d'équipe compréhensifs, on atteint de bons rendements. Seulement, cette méthode achoppe sur la « répugnance » des mineurs à faire équipe avec des Allemands, ce qui entraîne de multiples incidents, synonymes de baisse de rendement. Il a donc été tenté de les employer dans un quartier à part sous le contrôle de moniteurs français, ce qui permettrait d'atteindre un rendement PG de 70% de celui du mineur français. A la fosse 15 des mines de Lens, le comité de puits tente une expérience permettant de contrôler le travail des 202 PG mis à l'abattage. La première quinzaine de mai indique un rendement satisfaisant de 9,7 berlines par prisonniers[2226]. La direction de Douai entend généraliser prochainement cette « utilisation rationnelle de la main-d'œuvre allemande » à l'ensemble des fosses du groupe, tandis que l'expérience à Loos-en-Gohelle tend à se généraliser dans d'autres puits avec des résultats également prometteurs. Les deux équipes

2225 Nord, 27 W 38361 (1), document n° 2660 du 27/06/1945 sur le « travail des PGA dans les mines ». En décembre 1945, lorsque le groupe de Lens doit calculer le rendement des deux catégories de mineurs pour le second semestre, il estime celui des PG à 500 kg et celui des ouvriers français à 780 kg : 18963.

2226 Ces évolutions expliquent sans doute que sur les 1 851 PG employés au fond par le groupe de Béthune, 50% sont désormais considérés comme de très bons travailleurs, 40-42% comme de bons travailleurs et 8-10% comme insuffisants, pour moitié en raison de leur état de santé, Nord, 27 W 38361 (1), rapport d'ensemble n° 2998 DF du 07/09/1945 sur le « camp de PG de Calonne-Liénin ».

concluent leur note en conseillant une généralisation de leur nouvelle façon de faire travailler les PG.

Il est toutefois difficile de savoir si leurs méthodes ont été étendues à l'ensemble du bassin. On constate à partir de fin 1945 une amélioration du rendement des PG au fond qui pousse le conseil d'administration des Houillères à changer ses normes de calcul : désormais, le PG mineur compte en termes de rendement non plus pour les deux tiers d'un ouvrier libre, mais pour un, puisque, « complètement adapté au travail de la mine », il réalise à l'abattage 80 à 90% de ce d'un ouvrier français[2227]. Dans les statistiques internes, la colonne n'est d'ailleurs plus renseignée à partir de mai 1946. Mais, comme le précise le conseil d'administration, dans celles remises au Ministère de la production industrielle, le rendement continue à être calculé en comptant le PG pour deux tiers[2228], ce qui fait apparaître une main-d'œuvre moins rentable, donc moins taxée par l'Etat[2229].

Cependant, cette amélioration du rendement n'est pas continue en 1946, en raison de la vague de grèves qui touchent plusieurs puits[2230]. Se développe d'autre part une fatigue accumulée des corps que la qualité de l'alimentation et la pénurie de chaussures ne permettent pas de compenser. Le « relâchement du travail » relevé dès avril dans différentes exploitations s'exprime surtout pendant l'été quand la proportion de PG à l'abattage augmente. Les Houillères paient les contrecoups sociaux de leur logique économique. L'évolution reste positive et se confirme en 1947 avec l'introduction du statut amélioré. En mars 1947, sur 2 915 PG au fond, 1 030 sont occupés à l'abatage. Ils réalisent alors 37,6% du total des journées à l'abattage, soit 775 kg/jour par PG[2231]. Plutôt que de considérer l'objectif de 950 kg par mineur pour évaluer l'impact productif des PG comme le pensaient initialement les Houillères, il est plus juste de considérer le correctif que représentent l'emploi des PG à l'absentéisme des ouvriers civils du fond sur la production, notamment entre juillet et octobre. En juillet 1945, les PG représentent moins de 5% du nombre de journées effectuées au fond par jour d'extraction, à partir de fin octobre 15%, et 22% de moyenne en 1946[2232]. Evolution qui soutien l'augmentation du rendement sur la période.

Cette tendance fait également ressortir une seconde caractéristique de la main-d'œuvre PG : elle présente un avantage considérable, celui de ne pas prendre de congé. En 1945,

2227 Lewarde, 88 W 4437, 3 octobre 1946.
2228 Lewarde, 88 W 4437, 17 juillet 1946.
2229 Cette façon de jouer sur les chiffres se retrouve à l'échelle de certains groupes. Ainsi en juillet 1945, le groupe de Lens prévoit-il un rendement PG de 0,75 de celui du Français, mais préconise de continuer à compter les PG pour moitié afin d'avoir « un bénéfice de rendement », Lewarde, 4441 Arch, document du 16/07/1945 de Lens sur les « effectifs de » PG.
2230 Le phénomène des grèves est traité par la suite.
2231 Lewarde, 4441 Arch, document n° JA 1612 du 01/03/1945 des Houillères à Chaix sur l'« incidence sur l'exploitation des PG ».
2232 Pas-de-Calais, 1 Z 465, document du 09/12/1946 des houillères du bassin du Nord et Pas-de-Calais à Trystram, SG de la sous-préfecture, Béthune sur les « statistiques du bassin ».

l'absentéisme PG est supérieur à celui des ouvriers libres[2233], en 1946, la situation s'est inversée.

On peut en fait dégager deux temps qui correspondent une emprise disciplinaire croissante exercée sur la main-d'œuvre PG : lors de la phase d'introduction, entre mars et octobre 1945, l'absentéisme des PG se distingue très fortement de celui des mineurs civils, ce que l'on peut interpréter comme le résultat de la volonté des Houillères d'envoyer le maximum de PG au fond en compensation des mineurs libres très volatiles. Cependant, les fortes variations de l'absentéisme PG souligne que les Houillères ont du mal à contrôler cette main-d'œuvre inexpérimentée et en mauvais état à mesure qu'elle augmente. Le mois de juillet se caractérise ainsi par un taux d'absentéisme de 30%. En revanche, à partir d'avril 1946 se dégage un second temps[2234] : le taux d'absentéisme d'une main-d'œuvre désormais mieux contrôlée baisse continument jusqu'en mai 1947. Il est inférieur à celui des ouvriers libres à partir d'avril 1946. Quand on peut comparer le taux d'absentéisme prévisionnel des Houillères à la réalité, on trouve une égalité parfaite entre les deux pour la main-d'œuvre libre (20%), mais un point de différence pour les PG (16% et 15%). Le caractère contraint de la main-d'œuvre PG contraste donc singulièrement avec le comportement de la main-d'œuvre libre touchée par de grands mouvements sociaux sur la période, outre l'absentéisme lié au congé payé. Les Houillères ont pu être tentées d'utiliser l'une pour compenser l'autre, notamment lors des conflits sociaux.

En 1945, lors des nombreuses grèves ponctuelles, de courte durée les PG continuent à travailler, seuls, dans les fosses et la question ne semble avoir provoqué de grands débats ni d'intervention de la DGPG quant à la sécurité des PGA. Cette main-d'œuvre contrainte permet de compenser les grèves de sortie de guerre. De façon plus construite, elle est également utilisée pour compenser l'impact des congés payés sur la production. A partir du nouveau statut de mineur civil en juin, qui garantit des congés supplémentaires, la direction des Houillères prévoit de placer systématiquement jusqu'à « 32 500 unités », PG ou ouvriers italiens, entre juillet et octobre pour garder un effectif constant de 107 500 travailleurs au fond[2235]. Elles espèrent ainsi réduire de 10 à 15% l'incidence des congés payés sur la production.

En 1947, en revanche, cette utilisation compensatrice se heurte à une intervention restrictive croissante des acteurs ministériels. L'évolution politique de la France, le contexte socio-

2233 Respectivement 20% et 18,1% mais l'échantillon est peu homogène.
2234 Reste la période entre octobre 1945 et avril 1946. Peut-on considérer le cas des PG du camp de Meurchin travaillant à la fosse 24 des mines de Courrières comme exemplaire ? Mi-septembre, le commandant du camp remarque que leur taux d'absentéisme avec 16% est le plus élevé. Il le met en liaison avec la localisation de la fosse, située à une heure et demie de marche du camp. Son éloignement provoque des blessures au pied et empêche que l'équipe du matin partie à 4h et rentrée 16h30 ne reçoivent de repas chaud.
2235 Lewarde, 88 W 4437, 20 juin 1946

économique, qui accentue notamment dans les bassins miniers l'ampleur des mouvements sociaux, et la nécessité de remplacer les PG par une main-d'œuvre immigrée, qu'on aimerait allemande car positivement estimée en termes de rentabilité, rendent beaucoup moins favorable un tel emploi. Fin avril, le MW indique clairement qu'en cas de grève du personnel civil, les PG doivent être « consignés au camp ». Il est désormais relayé par la DGPG. Lors de la grande vague de grèves en décembre, la pratique des Houillères apparaît désormais discordante avec celle suivie à l'échelle nationale par les ministères : si les commandants cherchent, sans doute encouragés par les dirigeants des mines, à mettre le maximum de prisonniers au travail pour les opérations de manutention indispensables, en revanche, ils veillent à respecter deux limites fondamentales : observer la Convention de Genève en assurant la protection des PG[2236] ; éviter que ceux-là n'apparaissent comme des « briseurs de grève ». Ces deux principes tentent de concilier nécessités sur le terrain et objectifs nationaux. Ils s'opposent, dans la gestion et l'image des PG qu'ils véhiculent, à la stratégie des Houillères. Les rapports se tendent donc avec les militaires : « Les Directions des groupes miniers, écrit dans son rapport mensuel la DPDR de Lille, semblent juger les problèmes de très haut sans tenir compte des contingences ; le militaire, presqu'au même titre que le PG, devrait à être 'à la botte' ; M. ingénieur décide, exige même, qu'importe la distance, le froid, la faim, l'insécurité et le danger pour les exécutants »[2237].

Le refus de prendre en compte le PG comme un individu et non comme un outil de production va de paire avec celui de considérer le PG dans la communauté des mineurs du Nord. Sur le dépôt de Douai, les différentes tentatives pour envoyer des détachements de PG au travail se heurtent aux piquets de grève, malgré l'accord préalable des syndicats. Contrairement aux vœux des Houillères, les PG n'ont pu être utilisés comme des jaunes : seuls 5 à 10% à Libercourt, 2 à 5% à Vuillemin, où ces PG encadrés par des gardes civils payés par les Houillères, ont été employés au jour sans donner lieu à des troubles. Fondée sur le courte terme et le temporaire, la gestion des Houillères présente la caractéristique, étonnante pour ce milieu, de considérer le mineur PG comme dénué de toute valeur politique et de conscience revendicatrice[2238]. Or, le tournant de 1947 avec le statut amélioré et l'avènement des options changent les perspectives et rapprochent les PG mineurs des ouvriers libres. Les syndicats, dont les représentants, assimilés aux délégués-visiteurs du CICR, sont

2236 On trouve une position différente selon laquelle le ministère des Forces armées estimer que l' « emploi des PG de l'Axe pour suppléer la carence des grévistes » n'entre pas en contradiction avec la Convention dès lors qu'il ne met pas en danger les PG. Le MW demande donc à ses directeurs départementaux de voir comment cette considération est applicable en cas de grève.

2237 SHAT, 29 R 1 (2), rapport mensuel n° 6604 D du 12/12/1947 de la 2e RM, DR des PGA, Lille. Voir le tableau indiquant l'état de la modernisation du bassin houiller.

2238 Des expressions de solidarité existent déjà parmi les PGA : le 10 juin 1946, les mineurs de la fosse 6 des mines de Noeux se mettent en grève pour protester pour exiger le renvoi d'étrangers qui auraient refusé d'adhérer à la CGT et au PCF dans la fosse. Sur les 1 000 grévistes, le commissaire de police relève 200 PGA qui s'étaient « solidarisés ». Pas-de-Calais, 1 W 10518, document du 26/06/1947.

autorisés à visiter les camps de PG, s'intéressent particulièrement à ces travailleurs qui, une fois transformés, auront le doit d'être syndiqués. Les informations de la *SED*, le parti socialiste unitaire d'Allemagne, en France soulignent l' « attitude solidaire modèle » des travailleurs allemands pendant les grèves de l'hiver 1947[2239].

Les Houillères ont réussi à mettre à profit cette force de travail pour augmenter fortement la production de charbon, faisant mentir leurs prévisions de rendement. Or, ces hypothèses de base minimalistes ont servi à fixer le coût du travail des PG vis-à-vis de l'Etat par le biais de l'indemnité compensatrice, des PG par le versement du salaire. Les décalages entre prévisions et réalisations constituent à leur tour un élément pour pour minimiser le coût de la main-d'œuvre PG. Les HN parviennent avec l'appui du MW à baisser le coût de revient du PG en obtenir jusqu'à quarante francs de déduction pour frais de nourriture, en déduisant les frais d'entretien sans l'avis du MW des PG inaptes, en obtenant une rémunération à la tâche plutôt que par un salaire fixe défini dans les textes officiels. Ces petites révolutions comptables finissent toutefois par rencontre l'opposition du MW quand les HN entendent contourner le paiement de l'indemnité compensatrice : le Ministère a parfaitement saisi l'objectif du comité d'organisation des Houillères, réduire au maximum l'indemnité compensatrice, ce qui appelle une mise au point très ferme due sa part.Il n'est pas question de faire une réglementation spéciale pour les mines, pas plus que d'accepter un taux forfaitaire unique pour le montant journalier de l'indemnité compensatrice. Il faut se référer à un salaire de comparaison régional. La prime de rendement ne saurait être déductible puisqu'elle correspond à un accroissement de gain pour la société. A l'échelle du bassin, ces mises au point n'empêchent pas de profiter des imprécisions du règlement : ainsi le salaire de comparaison des PG employés au fond est celui du manœuvre de première catégorie, sans la prime d'assiduité, soit 139,80 francs/jours, « quel que soit l'emploi exercé » réellement par les PG. Or les Houillères sont loin de les cantonner dans cette utilisation. Quant au malades et aux blessés, « pour le moment », rien ne leur sera alloué[2240]. Pour le groupe IV, les prévisions de dépenses pour 5 743 PG pour février portent sur 21,5 millions de francs, soit une dépense journalière de 134 francs par prisonnier. J'ai calculé dans le tableau ci-dessous la part relative de chaque poste et la somme que cela représentait par prisonnier et par jour et ajouté en dernière colonne les sommes forfaitaires prévues par les règlements. Les deux premiers postes, les salaires et la nourriture, représentent, à eux seuls, 64% du coût d'un PG tandis que les dépenses liées au

2239 SAPMO (Berlin), DY 30 – 190, lettre du 29/03/1948 de Georges Gordon, Paris à Franz sur « Gewerkschaftliche Tätigkeit unter den Dt ».
2240 De nouveau, la réalité a été plus diverse. Preuve ce dilemme qui se pose au groupe quand elle s'aperçoit que celui de Lens paie ses prisonniers uniformément quels que soient leur poste et leur âge 144 francs.

cadre de vie (habillement, entretien, et santé) un quart[2241]. On notera l'absence de dépenses afférentes à la garde.

En matière salariale, les HN établissent un nouveau mode de calcul qui diminue de moitié le salaire obligatoire et augmente de cinq à trente francs la prime de rendement. Chaque groupe tente alors de trouver l'équilibre financier le plus rentable. Dans celui d'Hénin-Liétard, la prime de rendement, instituée début juin puis suspendue, est rétablie fin juillet. Comprise entre zéro et vingt francs, elle remplace le salaire variable. Les ouvriers qui réalisent le rendement d'une équipe d'ouvriers libres travaillant sur le même chantier touchent le maximum ; ceux qui atteignent 0,9 du rendement reçoivent quinze francs ; ceux qui font 0,8, dix francs ; ceux qui n'atteignent que 0,5 du rendement perçoivent cinq francs ; enfin, les PG qui accomplissent moins que la moitié du travail d'un mineur libre ne touchent rien[2242]. Ce système semble peu à peu se répandre. Ainsi le groupe de Lens qui septembre pratiquait encore le salaire fixe l'adopte-t-il en décembre pour les PG à l'abattage dans des tailles séparées. Néanmoins, le système ne saurait rien coûter aux Houillères, puisque les frais d'alimentation globaux sont fixes. Il est ainsi conseillé d'équilibrer les catégories I et II[2243] entre elles de sorte que le total, alimentaire et financier, reste le même. Ces dispositions expliquent non seulement pourquoi la main-d'œuvre PG forme une masse salariale aussi modeste[2244], mais aussi pourquoi elles le restent jusqu'en 1948. La décomposition du coût d'une tonne de charbon par poste de dépense pour quatre mois de 1947 souligne la réussite des Houillères dans le maintien d'un travail PG bon marché : 3,5% du coût total pour février et mars, 6,3% pour avril et mai en raison de l'introduction du statut de mineur amélioré[2245].

Les Houillères poussent leur avantage comptable lors des grandes grèves de l'hiver 1947-1948. Si elles n'ont pas obtenu la mise au travail des PGA, elles parviennent en revanche à faire accepter au MW leur point de vue contre la conception plus favorable aux PG formulée par la DGPG. Début 1948, en effet, la DGPG s'oppose à l'assimilation des PG aux ouvriers libres en cas de grève comme le suggère le président des Charbonnages de France. Contrairement aux ouvriers libres, fait-elle valoir, qui disposent de la liberté d'user d'un droit ou non, -et dans ce cas de limiter par différents moyens la parte de salaire-, les PG deviennent *de facto* des grévistes non volontaires sans bénéficier des mêmes possibilités de

2241 Voir en annexe les prévisions de dépenses pour février 1946, p. 1394.
2242 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (7214), document n° 543 du 24/07/1945 des HN, IV aux Directeurs de sièges sur les « modifications aux instructions antérieures ». Sur l'utilisation de la main-d'œuvre PG en Belgique, voir Sunou, Philippe, « Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du charbon, 1945-1947 », Bruxelles: Musée Royal de l'Armée 1980.
2243 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (7214), document n° 122 du 02/06/1945 des HN, IV sur un « complément d'instructions sur les salariés allemands ».
2244 Les premières prévisions comptables pour l'ensemble du bassin d'avril 1945 tablent pour le second semestre sur un salaire bruts moyens de 145 francs par PG au fond, contre 296 francs pour un ouvrier libre, effectivement près de 50% plus cher.
2245 La somme arithmétique de février donne 1 519,68 francs. Le détail statistique est donné en annexe, p. 1394.

compensation. Sollicitée par le CICR, garante du respect des engagements conventionnels de la France, la DGPG maintient que les PG retenus dans les camps pour cause de grève civile doivent bénéficier, au titre des articles 4 et 28 de la Convention, « en entier et à titre gratuit » des prestations d'entretien et de nourriture ainsi que d'un salaire journalier de dix francs. Pour la DGPG, il ne s'agit pas de créer aux PG une « situation privilégiée » par rapport à la main-d'œuvre libre, mais de leur garantir le minimum conventionnel. Forte de l'accord du MW obtenu le 30 janvier 1948, elle demande aux mines d'appliquer ces règles et de rembourser aux PG les journées de nourriture indument payées en novembre et décembre. Les Houillères semblent s'exécuter, sauf pour le remboursement inégalement appliqué.

La situation se pose à nouveau fin 1948 avec les grèves d'octobre et novembre. De nouveau sollicité par le CICR notamment, la DGPG publie une nouvelle note début novembre qui… édicte de nouvelles règles : si les journées de grève sont payées aux ouvriers libres, la direction des mines doit nourrir et entretenir les PGA sans retenu et leur verser un salaire journalier de vingt francs. En revanche, si les ouvriers libres ne sont pas payés, les PG à statut amélioré continueront de payer leur nourriture jusqu'à 5 000 francs sans recevoir de salaire[2246]. Ce retournement est en grande partie dû au travail de pression auprès d'un MW hésitant. Averti dès fin janvier par les Charbonnages du son caractère « fâcheu[x] »[2247] de la proposition de la DGPG présentée comme un régime plus avantageux aux PG qu'aux ouvriers libres qui ne manqueraient pas de protester, le MW repousse la proposition et accorde donc aux Houillères que les PG soient « nourris par les cantines qu'ils remboursent même pendant les grèves, bien qu'ils ne perçoivent alors aucun salaire ». Au vu des réclamations des PG à rapatrier, les Houillères n'ont pas hésité à appliquer cette retenue sur salaire au titre de l'alimentation, soit 150 francs par journée de grève, ce qui, multiplié par 3 ou 5 000 PG, représente une somme totale de dix à quinze millions de francs au profit des Houillères[2248]. Elles auront su au final tirer partie des avantages du statut du PG tout en lui imposant des normes de gestion civile.

La garde des PG des camps miniers constitue un dernier cas à part qui montre comment les Houillères tentent de refuser les implications économiques de la captivité de guerre en temps de paix. Dès l'introduction des PG sur le bassin, l'insuffisance des gardes représente un problème majeur qui ne sera jamais résolue[2249]. En juin 1945, la qualité des escortes dans trois groupes d'exploitation est déficiente, comme au camp de Calonne-Liévin de Béthune n'a que

2246 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, document n° 9327 du 23/11/1948 du CICR, Genève au CICR, France, Roth sur les « PGA des houillères ». Note 1140 DGPG/3 MO du 2 novembre 1948

2247 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° FT/ED-AK2 du 23/01/1948 des Charbonnages de France à la sous-direction de la MOE sur les « PG employés dans les Houillères ».

2248 CICR, G 8/51 XXIV-XXV, XXV, PV n° 14 du 17/12/1948 du CICR, Paris de la « 14e réunion générale des délégués du CICR en France »..

2249 Elles seront même redoublées à partir de 1947 avec la transformation des PG en TCL qui multiplient les confusions. La DGPG n'obtiendra pas que les escortes s'arrêtent à l'entrée du carreaux des mines.

87 gardiens pour surveiller et convoyer 744 prisonniers[2250]. De tels décalages concernent la majorité des groupes d'exploitation. Au départ, la garde est en principe assurée par l'autorité militaire, sauf si elle ne peut la fournir, auquel cas les Houillères doivent y pourvoir. Celles-là qui savent que la DGPG est en train de mettre sur pied des compagnies de gardiens doivent donc jusqu'à leur constitution embaucher des gardiens civils. Plus de cinq mois plus tard, cependant, le principe dérogatoire semble avoir disparu, les Houillères devant, comme tout employeur civil, assurer la garde dont les frais sont fixés forfaitairement à dix francs jour et PG, mais cela ne change pas la position des Houillères qui, espérant que la DGPG assurera la dite garde, estiment que ces dispositions seront bientôt « sans objet »[2251]. De fait, elles n'entreprennent pas la moindre campagne de recrutement, ni ne prennent de mesures de surveillance civile.

Si la DRPG accepte finalement d'assurer la garde des PG dans les camps miniers, elle rechigne à l'assurer aussi lors des trajets du camp aux lieux de travail. Or, c'est lors de ces déplacements que se produit la majorité des évasions[2252]. L' « autorité chevauchante » entre le commandant militaire et le responsable civil, et parfois l'ingénieur des fosses constatée en 1945, reste jusqu'à la fin source de tensions car la position des Houillères n'a pas changé. Elles n'ont jamais accepté de devoir assurer, comme tout employeur civil, la garde de leurs PG. En grande partie en raison de la difficulté de recruter un personnel d'encadrement dans une région où le marché de l'emploi est tendu, mais aussi des raisons des coûts que cela représente. Usant de leur statut de secteur prioritaire, elles s'efforcent alors d'imposer le principe d'une surveillance à l'entière responsabilité des militaires. L'insistance des Houillères à faire assurer la garde par des soldats renvoie à l'autorité supposée plus grande de la figure militaire. La réorganisation de l'armée décidée en novembre 1945 qui entraîne la responsabilité de recruter des gardiens relance l'idée de compagnies de gardes civiles pour les Houillères envisagée dès mai 1945 mais jamais été réalisée en raison de l'opposition du ministère des Finances d'en assumer le coût.

La direction des mines demande au chef du GPRF d'user de son autorité pour faire admettre au Trésor public de financer ce gardiennage à moyen terme sous peine de compromettre le programme de mise au travail des PG dans le secteur. En raison de l'urgence immédiate, elle demande d'intervenir auprès du Ministère de la Guerre pour que les 6 000 gardes nécessaires aux 60 000 PG soient « assurés par priorité absolue comme le sont les autres besoins des

2250 Pas-de-Calais, 1 Z 463, document n° 1656 du 09/06/1945 des RG au sous-préfet de Béthune sur l'« emploi de PGA aux mines ».
2251 15 mai 1945
2252 Parallèlement, la fortification des camps se renforce, comme au camp de Wingles qui est entouré, début août 1945, d'un double réseau de fils barbelés de deux mètres de haut, électrifié sur plusieurs lignes, de miradors aux quatre coins avec un soldat armé d'un fusil et bientôt d'un fusil mitrailleur. En revanche, l'augmentation du nombre de gardes ne suit pas celle du nombre des occupants PG : 230 hommes pour 1 700 PG jusqu'à mi-août, 30 pour 2 200 ensuite.

houillères, fût-ce au prix de fortes compression ou de retraits effectués dans d'autres branches moins essentielles de l'activité ». Il intervient auprès de la DGPG. Fin novembre, le recrutement des gardiens n'a toujours pas commencé, obligeant la DGPR à ne dissoudre les compagnies de garde supplétives qu'au fur et à mesure du recrutement pour ne pas entraver la production. Un tel contexte présente cependant un inconvénient de taille : il facilite les évasions. Cela représente une perte de main-d'œuvre pour les Houillères… sauf si elle est remplacée. Dans ce domaine aussi, elles parviennent à obtenir une dérogation ; l'obligation nationale d'augmenter le niveau de production de charbon pour relever la France permet aux Houillères d'obtenir le remplacement systématique des évadés.

Même si elles butent en 1947 sur l'opposition du MW à ce que le salaire des PG serve à payer les frais de garde et les arriérés des primes d'évasion, ces différentes mesures finissent par définir un statut dérogatoire du PG aux mines qui facilite sans doute l'introduction du statut amélioré en avril 1947. En mars, en prévision du départ des PG, les Houillères calculent le coût respectif de deux types de main-d'œuvre : une journée d'ouvrier libre au fond revient à 725 francs par jour et 417 francs au jour, un PG, charges comprises, 252 francs et 231 francs, entre un tiers et moitié moins cher[2253]. Malgré des réticences initiales, le statut amélioré de PG mineur reste le plus lucratif.

De même, les Houillères minimisent le coût des PG et maximisent le bénéfice de leur utilisation, comme le montrent les mesures dérogatoires prises notamment leur logement et leur alimentation. Les HN n'hésitent pas à pratiquer un « resserrement » des PG pour accueillir les PG envoyés : en octobre, le directeur délégué d'Hénin-Liétard prévoit de compter 48 hommes par baraques pour recevoir 6 000 PG, 60 si le camp doit accueillir 1 000 PG de plus[2254] au détriment du respect de la Convention de Genève.

La marge de manœuvre laissée dans l'alimentation des PG, un autre poste réduit aux dépenses minimales, laisse chaque camp apporter ses propres solutions. Si certaines amènent un amaigrissement des PG, d'autres parviennent par le jeu d'échelles à obtenir aux PG au fond -comme dans les camps d'Hénin-Liétard- 4 400 calories fin août, et à réaliser de considérables mais problématiques bénéfices[2255]. Ces gains, comme ceux réalisés par les cantines, ne semblent pas avoir été utilisés au profit des PG, mais servi à payer les frais d'administration du camp[2256]. La remise de soldes de compte est souvent bien inférieure à que

2253 Lewarde, 4441 Arch, document n° JA 1612 du 01/03/1945 des Houillères à Chaix, *op. cit.*.

2254 Lewarde, D1 265 / HL 1952 (7214), document du 03/10/1945 des HN au directeur délégué, HL sur les « baraquements ».

2255 L'intendance civile d'Hénin-Liétard n'a ainsi déboursé pour ce faire que 65 francs/jour, alors qu'elle en retient 103 francs/j au PG, soit un bénéfice mensuel pour l'ensemble du camp de sept à huit millions de francs, ce qui produit pour les mois d'avril à août un bénéfice total de 40 millions de francs. « C'est une [pratique], reconnaît un responsable des Houillères, sur laquelle nous risquons d'avoir un jour des comptes à rendre… ». Il propose le remboursement aux PG devenus libres.

2256 Fin 1948, deux camps, Calonne et Vuillemin, y ont encore recours. Dans le second, 10% de bonis servent ainsi à payer les frais généraux d'administration de mine, 3% le personnel de la cantine et du camp, 2% pour la taxe locale, le résidu sert à sa finalité conventionnelle, l'aide aux nécessiteux.

ce qu'ils devraient indiquer, jusqu'à ce que les plaintes des PG fassent transférer la gestion des comptes de l'administration civile aux militaires.

3 - Comment intéresser le PGA mineur à la bataille du charbon ?

a/ Le statut amélioré du PG mineur (avril 1947)

Comme dans le déminage, des mesures sont prises pour améliorer la condition des PG travailleurs et tenter de conserver leur force de travail. Cependant, à la grande différence du déminage, elles vont être imposées aux HNBNPC, peu enclines à l'idée de perdre en pression coerctive[2257]. Le contexte économique national atténue en effet le caractère contraint de cette main-d'œuvre. En quoi l'élaboration du statut amélioré du PG mineur, puis son introduction à partir du 1er avril 1947, changent-elles les logiques d'utilisation des Houillères en faveur des conditions de travail des PG dans les mines ?

Elaboré par les ministères pour compenser l'exclusion initiale de la transformation en TCL chez les PG mineurs, puis utilisé pour favoriser leur option, ce nouveau statut correspond d'abord à une nette revalorisation salariale : les PG au fond touchent le même salaire que les ouvriers libres assurant le même travail quand la rémunération est fixe[2258]. Ils bénéficient de toutes les primes accordées aux mineurs français, excepté celle de déplacement et les allocations familiales. Une semaine après son application, le groupe de Béthune calcule que le salaire net mis à disposition des PG s'élève à 120 francs par ouvrier du fond et 80 pour celui du jour[2259]. Toutefois, cette augmentation salariale va de pair avec une mutation du mode de rémunération : le salaire minimum et la solde disparaissent au profit d'un salaire à la tâche, même dans le cas d'un calcul à partir d'une rémunération fixe, ce qui soutient l'effort productif et maintient un moyen de contrôle. Pour que les PG puissent réellement bénéficier de ce gain en pouvoir d'achat, des mesures doivent être prises pour améliorer l'approvisionnement des cantines et permettre aux PG de commander à l'extérieur du camp ce qu'ils désirent.

Le statut répond à une attente partagée par un grand nombre de PG : transférer une partie importante de son salaire à leur famille en Allemagne[2260]. Cette possibilité offerte aux PG a

2257 Lewarde, 13/3/47, 88 W 4437.
2258 Quand ces derniers sont payés à la tâche, le salaire est calculé d'après les mêmes prix de tâche ; les ouvriers du jour perçoivent désormais le salaire des ouvriers de deuxième catégorie
2259 Lewarde, A5 18 / B450, document n° JM/LL du 07/04/1947 des Houillères du bassin du Nord, Pas-de-Calais, groupe de Béthune concernant la « mise en application de la circulaire P/DM 277 du 17/3/47 du M de la production industrielle relative au nouveau régime du salaire des PG employés dans les mines ». En juin 1947, le CICR constate que le salaire théorique d'un PG mineur de fond peut atteindre 11 000 francs, les manœuvres 5 000 francs : CICR, D EUR FRANCE1-239 note du 26/06/1947 du MAE, DG des affaires administratives et sociales sur les « prisonniers mineurs et optants dans les mines ».
2260 Le statut amélioré facilite les liaisons postales en autorisant un plus grand nombre de lettres, fixé à douze par mois par la DGPG2260, mais le Charbonnage défend *mordicus* le principe de la censure.

également ses partisans parmi les autorités françaises : garantir à sa famille, par son travail dans les mines françaises, un niveau de vie bien supérieur à celui qu'il pourrait lui assurer en travaillant en Allemagne est de nature à faire baisser les évasions et, accessoirement, tandis que l'utilisation de la monnaie de camp pour la partie remise au PG permettra d'éviter qu'un trop-plein de liquidités alimente le marché noir.

Le statut ménage également les Houillères, puisque certaines dépenses sont désormais à la charge du PG : l'alimentation et l'entretien, l'habillement, les frais médicaux lors de maladies légères traitées au camp, tandis que la sécurité sociale est assumée par le gouvernement. Surtout, elles n'ont plus à verser de pécule à l'Armée ni d'indemnité compensatrice au MW. En revanche, elles continueront à assumer le chauffage, le couchage et l'éclairage. La DGPG qui continue à se considérer comme responsable des PG dans les mines devra constater les efforts consentis par les Houillères en matière d'approvisionnement des cantines et d'aménagements des camps au 1er mai.

Or, comme l'a montré l'analyse des conditions de vie, les Charbonnages ne sont prêts ni à prendre en charge le coût de l'accroissement de la superficie de chaque camp, ni les frais de garde pourtant à leur charge avec le nouveau statut, ni encore d'assurer les garanties comptables accordés aux PG mineurs. Certes les délégués du CICR constatent une réelle amélioration physique suite à l'introduction du nouveau statut. Mais alors que les Houillères ont pu, pour améliorer les camps, prélever au moins 2,6% par mois et par PG de la retenue sur salaire autorisée, le MW constate en avril 1948 que les efforts d'amélioration n'aient pas été suffisants[2261]. En matière salariale, les avancées semblent également contrariées. Lors leur départ des mines, les PG ne reçoivent toujours pas de certificat de crédit. Les Houillères semblent suivre la même procédure que pour un ouvrier libre dans le versement du « salaire impayé » : lorsqu'un PG change de bassin, le reliquat éventuel n'est pas viré sur le au nouveau compte, mais sur son ancien. Pour le récupérer, il doit s'adresser directement à l'ingénieur chargé du service des PG, formalités quasi impossibles à accomplir pour le PG. Plus difficile encore est la récupération des salaires des PG mineurs en instance de rapatriement : l'organisation comptable interdit aux futurs rapatriés de faire valoir leur droit en Allemagne. Pour remédier au problème, la DGPG a prescrit aux commandants de dépôts de trouver une solution avec les directeurs des groupes miniers. Une solution a pu être trouvée entre certains dépôts et les directions de certains groupes d'exploitation, mais pas pour l'ensemble du bassin. Le CICR semble avoir encore plus de difficultés à résoudre ces différents problèmes financiers qui renvoient tous à une poursuite d'une logique

2261 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° MO 51/48 du 06/04/1948 du MW, sous-direction de la MOE, 7e bur aux préfet ; inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux ; directeurs régionaux des PGA ; ingénieurs en chef des mines ; président sur les 'modifications et précisions au nouveau régime des PG employés dans les mines ».

d'engagement financier minimum. Les interventions de la DGPG sont peu efficaces, car « les directions des bassins miniers travaillent de façon indépendante et il est difficile d'intervenir auprès d'elles »[2262]. Seule l'intervention insistante sur place du MW semble avoir de l'effet.

Le statut amélioré de PG mineur a été imposé aux Houillères qui en ont cependant tiré profit. Pour autant, son élaboration et application montrent comment elles ont cherché à en limiter les principaux, notamment financiers pour préserver leur logique d'utilisation de la main-d'œuvre, qui reste fondamentalement une logique de main-d'œuvre temporaire. Or, l'introduction de ce statut a pour finalité de « créer un climat favorable au succès des demandes d'option »[2263] comme TCL. Les milieux syndicaux, également conscients de l'importance productive des PG et des conséquences négatives de leur départ sur le rendement, concluent à l'opposé sur la nécessité de les garder comme travailleurs volontaires. Ils considéraient dès novembre 1946 comme « indispensable dès maintenant d'assouplir leur statut, de manière à leur permettre de percevoir un salaire normal, des congés payés, de transférer une partie de leurs économie à leur famille et de se familiariser peu à peu aux conditions de vie des travailleurs français »[2264]. En mai 1947, cependant, le conseil d'administration des Houillères faisait le constat que ce statut mixte de « liberté surveillée » n'avait pas apporté le « stimulant » nécessaire pour augmenter la production. Au contraire, leur activité frise-t-elle parfois la grève perlée[2265]. Les Houillères nationales du bassin du Nord et du Pas-de-Calais changent-elles de logique face à l'opportunité de la transformation ?

b/ La transformation dans le bassin minier: une opportunité manquée ?

Les Houillères, très réticentes au départ à laisser leurs PG opter, ont obtenu de garanties limitant à 250 PG du fond le nombre mensuel d'optants, auxquelles elles ont renoncé lorsqu'elles ont constaté l'intérêt suscité par l'opération dans les mines. Ont-elles alors cherché à profiter de cette source potentielle de main-d'œuvre, déjà expérimentée et potentiellement durable ?

Les prospections menées à partir de mai indiquent une proportion assez modeste de PG, 8% environ au dépôt n°12 d'Hesdin début mai 1947, alors que la moyenne départementale s'élève à 10% environ[2266]. En juin, cependant, le groupe de Douai relevait des écarts du simple au triple selon les dépôts et s'interrogeait sur les causes de si gros « écarts de 'rendements' ».

2262 CICR, G 8/51 XXIII, 328, document n° 8947 du 30/06/1948 du CICR, Paris au CICR, Genève, Divis PIC sur le « statut amélioré et les accidents du travail dans les mines ».
2263 CICR, D EUR FRANCE1-20, document n° 46054 du 22/04/1947 des Charbonnages de France aux directeurs sur le « nouveau régime des PG ».
2264 Pas-de-Calais, 1 W 9603, document n° 815 du 21/02/1946 sur le « déminage du secteur de Calais ». Cette réaction positive de la CGT va de pair avec une volonté certaine d'accueillir de nouveaux camarades
2265 Lewarde, 88 W 4437. 8/5/47
2266 Pas-de-Calais, 9 W 12-3, document du 09/05/1947 de la préfecture du Pas-de-Calais, commission provisoire départementale de la MO sur la main-d'œuvre PG », cela représente tout de même plus de 830 PG.

Selon lui, l'intérêt de cette opération résidait dans la « mise 'hors-barbelés' assez rapide », ce qui supposait en amont une préparation des groupes en aménagements spatiaux et en construction de logements pour réaliser rapidement cette sortie de captivité et l'introduction des familles des transformés. Il préconisait de séparer cette main-d'œuvre allemande libre des PG en lui réservant certains camps et fosses. Si ce point correspondait à une utilisation économique déjà pratiquée, en revanche, les préalables logistiques supposaient un changement de la politique des Houillères. Ainsi font-elles le lien entre le nombre d'optants et les niveaux de salaire réellement payés.

Pour le département du Nord, il compte au 15 août 1 621 optants sur 12 675 PG mineurs (12,8%), dont 514 ont opté pour une autre branche d'activité. Dans le Pas-de-Calais, 2 595 PG mineurs sur 23 000 ont opté, soit 11,3%. Surtout, dans les colonies de PG transformés de Lens et d'Hénin-Liétard, pas un seul jour d'absentéisme n'a été relevé sur les deux cents travailleurs concernés, le rendement est égal, voire supérieur à celui d'un ouvrier français. Les Houillères estiment que la transformation est demandée à 95% par les PG les plus travailleurs et les plus qualifiés[2267]. A Valenciennes, la transformation a un effet entraînant sur un millier de PG non optants[2268]. En janvier 1948, les opérations de transformations sont quasiment achevées pour sept groupes sur neuf. Fin 1948, on compte 6 170 mineurs transformés dans le Pas-de-Calais[2269]. On est loin des 20% prévues dans les conditions les plus optimistes[2270]. Précisément, parce que la position des Houillères vis-à-vis de la transformation ne tente pas pas la rupture, sans doute nécessaire, pour saisir l'opportunité qu'eût constitué cette source de main-d'œuvre aguerrie. C'est bien plus le prolongement d'une logique qui n'a pas su évoluer avec le contexte économique de la captivité. Plus que dans les autres secteurs, la réussite des opérations de transformation passait par la révision de l'ensemble de pratiques mises en place depuis mars 1945, à commencer par arrêter par de considérer la main-d'œuvre PG uniquement comme une main-d'œuvre contrainte pour accepter de dépenser d'abord pour ensuite extraire. Alors que l'introduction des familles des PG transformés a été accordée pour les bassins miniers fin septembre 1947 et annoncée comme un argument décisif dans le choix de l'option par des PG, les Houillères réagissent avec un enthousiasme bien timoré à la demande du ministre de l'industrie et du commerce de recevoir « de toute urgence » une centaine de familles. Fin janvier 1948, le groupe d'Hénin-Liétard, sollicité, se montre très réticent à loger des familles d'ouvriers allemands venus d'Allemagne. Il attend faire un geste

2267 MW (Fontainebleau), 19770623/91, document n° AP/DB-AK du 13/09/1947 des Charbonnages de France à Bordat sur la « mise au travail des PG transformés ».
2268 Nord, 42 W 39452, note d'information n° 4206 du 04/09/1947 de Valenciennes sur les « PGA transformés en TL et employés dans les mines de l'arrondissement de Valenciennes ».
2269 Haute-Vienne, 186 W 1 – 135, document du 26/09/1944 du Capitaine Stoll, chef de camp des PGA à Staunton, Major British Army, représentant en Haute-Vienne du Haut commandement des Forces alliées concernant « St-Paul d'Eyjeaux ».
2270 AE, Z23, note de 26/06/1947 de la direction générale des affaires administratives et sociales sur les « prisonniers mineurs et optants dans les mines ».

pour les optants en transformant les camps de PG en colonies après le départ de ces derniers. Au final, la politique générale des Houillères vis-à-vis des PG s'est révélée à courte vue et sans doute victime de sa rigidité.

4 - Conflits du travail, grèves et discipline : révolte contre l'ordre minier ou la captivité ?

Face à cet ordre minier qui s'élabore à la croisée d'une logique productiviste et d'une discipline militaire, les PGA disposent de peu de moyens de résistance, excepté les solutions extrêmes de l'automutilation et de l'évasion. Les conflits du travail dans les mines constituent donc un exemple peu commun de la contradiction au cœur des dynamiques de reconstruction et de mobilisation militaire et culturelle en temps de paix. En effet, l'ordre minier, la discipline exercée par les Houillères, le camp et les escortes comme horizons de vie maintiennent les prisonniers dans un environnement qui s'apparente le plus à celui du temps de guerre, lorsque l'ennemi n'était pas encore vaincu. D'une certaine façon, pour les PG mineurs font l'expérience d'une impossible démobilisation culturelle, car fondamentalement il s'agit d'une impossible *démobilisation corporelle*. Le corps du PG, soldat portant l'uniforme devenu bleu de travail, est devenu, comme sur le champ de bataille, l'ultime refuge du travailleur. C'est donc du corps que s'expriment les refus et les résistances des PG vis-à-vis d'un système qui les spolie.

Les premières grèves de PG commencent dès août 1945. Le 22 août, 78 hommes du camp d'Hénin-Liétard refusent de descendre au fond avec le poste de 05h30 à la fosse 4 des mines de Dourges pour dénoncer l'insuffisance des rations alimentaires. Ils sont alors ramenés au camp où des sanctions disciplinaires semblent avoir été prises à leur encontre. Les PG désignés pour le poste de l'après-midi sont descendus sans incident et le lendemain, conclut le rapport « tout était rentré dans l'ordre »[2271]. On trouve résumées les caractéristiques de ces conflits du travail gérés comme une rébellion par des autorités militaires qui rétablissent l'ordre sur le champ de bataille de la production : ces actions sont d'abord spontanées, limitées dans l'espace -à une fosse- et dans le temps -quelques heures- mais toujours empreintes d'une forte solidarité ; on fait grève par poste de travail ou par équipe, qui ressemble à des bataillons. L'arrêt de travail est utilisé comme un moyen de pression immédiat contre un quotidien insupportable.

Contrairement à la conclusion du rapport, le mouvement est loin de s'arrêter définitivement. D'une part, les arrêts de travail prennent de l'ampleur et touchent entre 1945 et 1946 quasiment tous les puits de mines et mobilisent des masses de plus en plus importantes,

2271 Pas-de-Calais, 1 Z 463, rapport n° 724/2 du 24/08/1945 de l'adjoint du chef Bajeux, commandant de section sur le « refus de travailler opposé par des PG à Hénin-Liétard »..

touchant, fin 1946, des camps entiers : 850 PG, puis 1 800 en décembre à Lagrande des mines de Valenciennes. 110 à la fosse 16 à Loos-en-Gohelle en décembre. En 1947, en revanche, le contexte change et les mouvements disparaissent.

Les premiers meneurs sont d'abord des sous-officiers, des gradés rompus à l'exercice du commandement militaire et jouissant d'une autorité reconnue. Leur action peut être interprétée comme le refus d'être alignés sur le traitement des hommes de troupes, mais également comme celui de rentre en captivité, voire d'accepter la défaite. En novembre, ceux de Libercourt motivent leur refus de travailler, contradictoirement, par le fait que n'étant pas volontaires au travail des mines et qu'ils ont accepté de le faire car un représentant de l'administration des mines leur avait promis une nourriture abondante, un logement avec dix hommes par chambre à proximité du lieu de travail, un libre approvisionnement à la cantine[2272]. Or aucune de ces conditions ne sont remplies. Après 1945, le cercle des meneurs s'élargit par la suite, de même que leur ampleur et les revendications des mouvements : dureté du travail, salaires, manque de savon, manque d'éclairage, autant de façons de mettre en cause la gestion des Houillères[2273]. Les douze sous-officiers du camp de Calonne-Liévin qui refusent de se rendre au travail sont punis disciplinairement, ce qui entraîne une protestation collective des PG alors dans le camp. Les cent quarante grévistes de Marles-les-Mines sont des hommes de troupe. Ce qui a déclenché leur mouvement, c'est l'interdiction formulée par les sentinelles d'escorte de mettre leurs mains dans leurs poches[2274]. Les mouvements, plus massifs, deviennent aussi mieux construits. En septembre 1946, quatre affiches, apposées dans le camp de Thiers-la-Grange signées par un « comité de grève » ou tout simplement « un mineur », appellent à la « grève générale »[2275] : « Lundi, toutes les fosses font grèves : Camarades, Enfin, il semble que les soldats se mettent d'accord. Nous appelons aussi les anxieux de faire la grève. Personne ne doit être vu à la sortie cela ne va plus comme cela. Rappelez-vous que vous devez encore travailler chez vous. En conséquence, nous ne voulons pas retourner comme des invalides. Une meilleure nourriture où ils font leur charbon eux-mêmes. Tout le monde attend après cela. Participez tous. Il faut devenir un succès, mais tous seront obligés de participer »[2276]. Fin 1946, les formes de grève s'affinent avec notamment l'apparition de grève perlée au fond, la « grève des bras croisés »[2277].

2272 Nord, 27 W 38361 (1), document du 16/11/1945 du Chef d'escadron Lemaistre au colonel, DR des PGA.

2273 SHAT, 29 R 9, document n° 3634 CDT du 26/09/1946 du dépôt 16 au colonel, directeur régional des PGA, Lille. Se rendant au camp de Thiers-La-Grange où un appel à la grève avait été lancé en septembre 1946 en raison d'une nourriture insuffisante, le DRDG avait déjà mis en garde les dirigeants civils du camp du non-respect de ses circulaires sur les rations réglementaires. Il met directement en cause les Houillères. En revanche, les grèves ayant pour motif des heurts avec des travailleurs civils sont rares. Un cas relevé en 1947.

2274 Nord, 27 W 38361(1), document n° 348 ; 4/CR du 26/01/1946 de la Sûreté nationale ; service régional des Renseignements Généraux, Lille au CR, Lille sur la « grève d'une heure et demi des PGA aux mines de Marles ».

2275 SHAT, 29 R 9, document du 27/09/1946 « traduction des affiches posées le 25/9/46 au camp de Thiers la Grange » .

2276 La traduction a été manifestement réalisée par un PG.

2277 Nord, 42 W 39452, message n° 706 du 05/12/1946 de la direction départementale des services de police du Nord sur le « mouvement de grève chez les PGA ».

Face à ce qu'elles considèrent comme une remise en cause de l'ordre né de la victoire, les autorités militaires se mettent en ordre de bataille. A Libercourt, le chef d'escadron gère ce conflit civil en militaire : il prévient qu'il fera déposer des armes automatiques lors des départs pour le travail avec ordre de tirer dans les baraques au cas où des « réfractaire »[2278] s'y trouveraient. En décembre 1946, la direction du groupe de Valenciennes suspend le poste de 22h pour faire remonter les grévistes. Ramenés par les autorités militaires, ils sont enfermés dans leur baraque et privés de nourriture, -l'un d'entre eux est tué pendant la nuit-, le lendemain 45 d'entre eux considérés comme meneurs sont envoyés au déminage[2279]. A Marles-les-Mines, un sous-officier menace de son révolver les PG pour les forcer à descendre au travail. Ces mesures anti-conventionnelles d'une extrême sévérité sont soutenues par les Houillères qui espèrent pouvoir dès le lendemain faire travailler à nouveau les PG.

Devenus prolétaires, les PGA réagissent en tant que tels : la grève de Thiers-Lagrange en décembre coûte 5 000 tonnes par jour aux Houillères. Les modalités d'action, avec l'apparition de la grève du rendement au fond, montrent l'adaptation des modes de revendication. Paradoxalement, ces formes de contestation qui semblent rejouer pour les autorités des postures guerrières sont celles qui trouvent l'écho le plus favorable parmi les mineurs civils et traduisent une solidarité de fait bien loin de l'image de l'ennemi que stigmatisent les autorités. Ainsi en novembre 1945, les neuf PG qui refusent de descendre font partie d'un groupe de 109 mineurs libres en grève. En décembre 1946, la grève aux fosses Sainte-Marie d'Auberchicourt et Lemay à Pecquencourt en raison de la dégradation des sanitaires révèle, selon la direction, que « de la part des PG (…) un esprit revendicatif qui semble être approuvé par une certaine fraction du monde ouvrier »[2280], qui dénonçait quelques années plus tôt le régime jugé trop laxiste des PG.

Le croisement de ces deux logiques propre aux camps miniers s'exprime également dans le domaine de la sanction : la discipline militaire, souvent violente, du maintien de l'ordre de la captivité est doublée par celle, économique, du maintien de la bataille du rendement. A Marles-les-Mines, 10% de PG grévistes seront soumis au doublage ; à Meurchin, les autorités militaires prévoient de réduire des trois quarts les rations alimentaires en cas de poursuite du mouvement sans réduction de la tâche à exécuter.

2278 Nord, 27 W 38361 (1), document du 16/11/1945 du Chef d'escadron Lemaistre au colonel, DR des PGA.
2279 Nord, 42 W 39452, message n° 710 du 31/12/1946 à la direction départementale des services de police du Nord sur la 'grève des PGA à Valenciennes ». Les meneurs sont, théoriquement, déférés devant un tribunal militaire.
2280 Nord, 85 W 49800(27), document n° 45 D7 du 06/01/1948 sur le « mouvement de grève des PGA aux fosses Ste-Marie et Lemay (Groupe minier de Douai) ».

Bilan

L'utilisation de la main-d'œuvre PG entre 1945 et 1948 rend compte de l'ampleur du projet lancé par les autorités dans le domaine économique. Elle révèle combien l'emploi du vaincu se situe au cœur du projet de reconstruction. C'est une force de travail qui doit irriguer, à des degrés divers, tous les secteurs d'activité. Cependant cette force captive, désormais présente dans tout l'appareil productif, propose aussi une autre expérience de la présence allemande, à l'inverse d'une certaine façon de celle de l'occupation : l'effort fourni par les PG contraints vaut maintenant rachat et punition du peuple allemand, coupable des quatre années des souffrances et des ruines.

En fonction de besoins des secteurs, s'installe peu à peu un usage du PG comme main-d'œuvre d'appoint ou de remplacement qui privilégie, localement, des entorses au régime d'emploi prévu. Il en résulte des situations difficilement contrôlables par les autorités centrales. Reste à savoir quelle est la part des considérations économiques et des représentations culturelles dans la décision de « louer » un PGA, simple calcul de rentabilité ou choix patriotique ? Enfin, la part incompressible des inaptes au travail-héritée de la guerre et des transferts, ou produite par le dispositif français- souligne le double paradoxe, soulevé dans la partie précédente, d'une captivité qui sort de l'ordre du camp et semble *oublier* l'existence du PG oisif.

Chapitre 7 - L'introduction des PGA sur le marché du travail à l'échelle départementale

L'emploi de la main-d'œuvre PG sera d'abord envisagé par le biais de son introduction et de son utilisation concrète sur les marchés locaux de l'emploi ; puis par celui de son coût pour l'employeur et l'Etat à partir de l'élaboration de l'indemnité compensatrice ; avant d'être, dans un troisième temps, abordé selon les logiques de répartition, spatiales et sectorielles. Même si l'agriculture constituera le secteur économique de référence, le recours ponctuel à d'autres branches d'activité fournira d'utiles points de comparaison.

A) Le dispositif de captivité modifié par l'émergence d'une logique de main-d'œuvre[2281]

Le directeur de la DGPG, lors d'une conférence dans la 18e RM, à laquelle assistent les inspecteurs du travail et les représentants des services agricoles, précise la nécessité « d'utiliser au maximum les 1 500 000 PG que grâce aux apports des Américains » les Français auront en 1946, en posant le problème non « sous l'angle sentimental, mais sous l'angle du rendement »[2282]. Il sait cependant, depuis longtemps, quand il fait une tournée en décembre 1945, que pour y parvenir, les autorités françaises, faute de l'avoir pensé au préalable, doivent trouver le point d'équilibre, différent à chaque endroit du territoire : celui qui offrira la structure d'emploi permettant le plus grand nombre d'embauches de PG, car adaptée aux besoins et aux pratiques des employeurs potentiels, tout en garantissant un seuil de contrôle efficace par l'élaboration d'un cadre réglementaire. Il faut préserver l'ordre public de l'ennemi vaincu et l'ordre économique face à des concurrents perçus comme déloyaux. La mise au travail des PGA hors du camp rend nécessaire l'aménagement d'un cadre suffisamment libéral pour tolérer « les écarts » inévitables, dès lors que les PG deviennent partie intégrante d'une réalité au sein de laquelle il faut maximiser les relations productives et minimiser les risques de désordre.

L'utilisation économique des PG impose donc un autre rapport entre la société française et cette main-d'œuvre prisonnière. Si l'utilisation à la Reconstruction de ces corps étrangers pose un problème de sécurité, c'est qu'ils évoluent dans un système économique et politique

2281 J'emprunte ce ce concept à Alexis Spire, « Logique de main-d'œuvre et régulations du marché du travail», *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, 2005, p. 83-211. Il désigne les deux impératifs qui ont organisé l'intervention de l'Etat en matière de politique migratoire, prise en compte de l'intérêt des employeurs pour une main-d'œuvre bon marché ; défense de la main-d'œuvre nationale contre la menace d'une concurrence trop forte.

2282 Gironde, SC 2183, note du 27/09/1945 de Buisson sur une « réunion à 18e RM ». Sont également présents à la réunion les commandants des dépôts des PG, les services de l'intendance et de la santé militaire, le ravitaillement général, les services de la préfecture.

libéral, dont les mécanismes de contrôle ne peuvent être ceux de la seule contrainte disciplinaire, mais consistent « à chaque instant à arbitrer la liberté et la sécurité des individus autour de la notion de danger »[2283]. Les autorités responsables deviennent donc en même temps « gestionnaire[s] des dangers et des mécanismes de sécurité/liberté, du jeu sécurité/liberté qui doit assurer que les individus ou la collectivité seront le moins possible exposés aux dangers ». Le dispositif de sécurité constitue sans doute une condition nécessaire à une nouvelle technique de régulation de la population des PGA, la logique de main-d'œuvre. Cette logique oscille, selon l'*intérêt* que les agents de l'Etat attribuent à la présence de l'étranger pour le marché de l'emploi, entre un « principe de libéralisme économique visant à fournir aux entreprises une main-d'œuvre à moindre coût », encouragé par les employeurs, et un « principe de protection visant à préserver le marché national du travail de la concurrence » étrangère, comme ont tendance à le défendre les syndicats[2284]. Reste à savoir en quoi le statut particulier des PG en temps de paix brouille cette articulation et s'il est possible de déterminer un régime de captivité dans le domaine économique, en premier lieu par la pratique sécuritaire du gardiennage.

1 - Détacher les PGA : les gradients de la mise au travail dans les campagnes

Il y eut des PG mis au travail dès la libération des territoires, mais selon des arrangements conclus parfois à l'abri des pouvoirs centraux. Cet emploi ne concerne qu'un nombre restreint d'individus, employeurs comme PG. De façon croissante en 1945, avec le rétablissement de l'ordre républicain et d'une économie libéralisée, il s'agit de trouver des centaines de milliers d'employeurs.

En matière d'encadrement, « pour éviter tout émiettement de la main-d'œuvre et assurer une meilleure surveillance des prisonniers », les représentants régionaux ne donneront suite qu'aux demandes formulées par des « entreprises utilisant leurs prisonniers groupés en équipes »[2285]. Alors que la France, aux trois quarts libérée, combat contre un ennemi en retraite mais non vaincu, le MW privilégie une logique de police qui semble réserver l'introduction de main-d'œuvre au milieu industriel et exclure une organisation en kommando, l'agriculture n'étant pas mentionnée. Pourtant, ce mode d'emploi n'est pas absent des campagnes françaises, comme il a d'ailleurs été pratiqué par d'autres belligérants, -les

2283 Foucault, M., *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Hautes Etudes –Gallimard, 2004,p. 67.
2284 Spire, Alexis, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, 2005, p. 83-109.
2285 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 5 MO du 18/11/1944 du MW, service de la MO collective bur des PG de l'Axe.

Arbeitskommandos du IIIe Reich, mais aussi les équipes de travailleurs au Royaume-Uni-, et à d'autres époques, -les PGRL de la Première Guerre mondiale.

Le premier grand texte qui organise l'emploi des PG, l'instruction du MW du 28 décembre 1944, reflète une organisation économique dominée par la situation militaire et une logique disciplinaire forte. La garde des PG au travail est officiellement assurée par l'autorité militaire et, en cas d'impossibilité, par l'employeur après accord avec les autorités administratives locales. Pour assurer un contrôle efficace, on choisit une mise au travail qui reduplique au maximum l'univers du camp, par son lieu d'application (usine et entreprise), ses dimensions (équipe d'au moins dix prisonniers), par sa discipline (les gardiens seront être armés). Comme le regrette le Ministère de l'Agriculture début 1945, les conditions générales de placement, notamment un seuil minimum fixé à 150 prisonniers pour les kommandos administratifs, sont incompatibles avec les pratiques de son secteur[2286].

Ce texte réglementaire, voire son application, sont le reflet de cette première phase d'introduction où les normes en matière d'emploi ne sont pas fixées à partir du milieu d'introduction mais sont des reprises inadéquates de références militaires. Ainsi la garde des prisonniers peut-elle être assurée par les militaires au risque d'une contradiction économique sous-jacente, la mobilisation possible des classes 35 et plus anciennes, pour constituer des unités de gardes alors composées d'agriculteurs. Inversement, la possibilité d'une garde civile traduit une perte de contrôle direct de l'institution militaire sur ses prises de guerre et l'apparition de solutions élaborées sur le terrain, loin de la rigueur de la logique disciplinaire, on le sait. Dans aucun département, les forces militaires ne disposent d'effectifs suffisants pour assurer pleinement cette fonction comme le résume, agacé par les nombreuses critiques, le commandant directeur de la 18e RM, dès janvier 1945 : « Je donne volontiers de la main-d'œuvre qu'on demande pour des besoins impérieux de l'Economie régionale (…), mais puisqu'il m'est impossible de garder les PG ainsi employés, faut-il admettre de courir les risques d'une surveillance quelque peu déficiente, avec tous les inconvénients qu'elle entraîne ou doit-on envisager la suppression de cette main-d'œuvre. Cette décision appartient au Commandant militaire, d'accord avec les autorités civiles »[2287]. Chaque RM improvisera en fait sa réponse.

La même imprécision se retrouve dans le seuil de constitution des détachements. L'ordre de grandeur de dix à quinze PG semble être une tolérance, qui n'a été confirmée par le MW et la DGPG que « verbalement », puisqu'aucun texte ne fixe de chiffre. Le Ministère de l'Agriculture est donc à la recherche d'une norme d'organisation qui serait également le reflet

2286 Hérault, 2 W 970, document du 01/03/1945 du MA, direction des affaires professionnelles et sociales ; service de répartition de la main-d'œuvre agricole. Problème de date : postérieur au 21 février 1945 !!

2287 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document n° 989 du 12/01/1945 de Bassères au préfet sur la « garde des PGA en kommandos »..

de la prise en compte de la réalité agricole[2288]. L'avènement d'une logique de sécurité ne viendra cependant pas *d'en haut*. Avec la libération du territoire qui atténue la menace guerrière, mais augmente l'urgence des travaux de reconstruction, ces prescriptions limitent fortement la mise au travail des PG, pourtant de plus en plus nombreux, dans monde agricole. Ainsi fin mars 1945, le commissaire de la République en Bretagne cite l'expérience tentée dans la région de Châlons-sur-Marne qui permet de résoudre les difficultés d'utilisation des PG dans l'agriculture en partant désormais des besoins des agriculteurs pour proposer une autre gestion, moins militaire, économiquement plus rentable aussi, les différents acteurs impliqués dans cette expérience -commissaire de la République, préfets, SG pour les affaires économiques, tous des civils. Une entente entre employeurs et une prise en charge par la commune de l'organisation du logement et de la garde des PG groupés[2289] permettent aux petites exploitations de disposer d'un ou deux prisonniers. Cependant, il serait erroné de penser le processus comme un basculement inévitable de la logique disciplinaire vers un dispositif de sécurité, reflet d'une déprise culturelle et militaire concomitante et linéaire.

La mise au travail des PGA dépend de facteurs qui ne sont pas qu'économiques, tel le nombre de PG disponibles par rapport au nombre de demandes. Le directeur de l'Hérault indique ainsi que seules les demandes concernant au moins dix prisonniers pour lesquels la garde sera directement assurée par les employeurs seront servies en priorité par les services des PG. A l'inverse, deux pratiques, l'une militaire, la garde par des soldats, l'autre civile, les demandes isolées, sont également exclues. Dans ce contexte, les communes et les maires apparaissent comme de nouveaux acteurs.

Le tournant est sanctionné par le second grand texte, la circulaire 42 MO du 24 mars 1945, suite aux demandes répétées du Ministère de l'Agriculture[2290]. Alors que les combats se cantonnent désormais aux poches littorales, l'agriculture devient un secteur-clé, non seulement pour la reconstruction (alimentaire), mais aussi pour désengorger les camps de leur population captive, ce qui fait évoluer le rapport de force entre réflexes disciplinaires et logique d'emploi, comme en témoigne la réglementation qui fait advenir une nouvelle logique de sécurité : le texte signale ainsi la possibilité de mettre à disposition d'un groupe d'employeurs, dans le cadre de la commune ou d'une association créée pour l'occasion, un contingent de PG dont il assurera la garde et le logement. Il ne s'agit certes que d'une amorce

2288 Les services locaux critiquent le manque de cohérence/de normes qui freinent l'appétence économique des employeurs : en mars, le directeur des services agricoles de l'Hérault relève la « plus grande confusion » dans la répartition des compétences entre l'autorité militaire, détentrice des PG, et l'autorité civile par le biais de l'inspecteur du travail qui reçoit les demandes et fait les attributions. En juillet, le préfet des Côtes-du-Nord, demande que l'autorité militaire « fixe une fois pour toutes et d'une façon précise » les conditions d'emploi des PG.

2289 A la charge de la commune en-deçà de 40 prisonniers, des autorités militaires au-delà.

2290 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 42/MO du 24/03/1945 du MW ; direction générale de la MO ; service de la MO collective ; bur des PG de l'Axe aux inspecteurs divisionnaires du travail, directeurs régionaux du travail et de la main-d'œuvre ; directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre sur l'« emploi des PG de l'Axe dans l'agriculture ».

de transition, comme le rappellent les autres mesures présentées dans le texte comme des « dérogations », mais elle s'élabore désormais à partir de la réalité civile. Elle reconnaît le rôle central des communes, acteur à l'échelle locale et relais des autorités nationales. Les autorités militaires ne comptent plus parmi les destinataires du texte et le MW formule sa proposition bien qu'il sache la « question relève[r] du MG ». Cette réglementation s'élabore à partir des solutions pratiquées à l'échelon régional ou local avant que les « résultats les plus satisfaisants » » ne soient repris et généralisés par des textes nationaux.

La fin des hostilités marque une nouvelle étape dans la libéralisation, une nécessaire adaptation structurelle, avec une démobilisation croissante des hommes, ce qui réduit les capacités de gardiennage[2291] et une gestion difficile des transferts de prisonniers par les Américains qui provoque l'engorgement des camps à l'automne 1945. Les facteurs qui poussent à une utilisation extensive de la main-d'œuvre ne rencontrent plus la même résistance de la part d'une armée qui doit désormais contrôler un ennemi vaincu sur un territoire définitivement libéré. Les pressions des services agricoles ont sans doute aidé enfin au changement des normes, à l'échelle régionale d'abord.

Dès début juin 1945, par exemple, la DRPG de la 3e RM lève la limite restrictive des détachements de dix prisonniers pour les régions de moyenne et de petite cultures afin d'autoriser des détachements de deux ou trois captifs, voire des placements à l'unité « dans les fermes elles-mêmes »[2292]. Dans un second temps, différents ministères essaient de réduire l'inadéquation des structures de mise au travail avec les besoins du secteur agricole, travaillant à la transition entre logique disciplinaire et dispositif de sécurité. A partir de « l'expérience satisfaisante » dans plusieurs régions, le MW préconise, pour combattre la pénurie de main-d'œuvre dans les petites et moyennes exploitations, de répartir les PG « en groupes de très faible importance », même de « prévoir leur utilisation isolément »[2293], par la constitution de commandos. Il appelle les maires à faire ressortir « l'effort de simplification et d'adaptation aux circonstances » qui a inspiré le service de la main-d'œuvre collective. Peu de temps auparavant, le Ministre de l'Economie nationale et des Finances avait exprimé à ses secrétaires généraux pour les affaires économiques son désir d'être « documenté très exactement sur l'emploi » de la main-d'œuvre PG[2294]. Il leur demande ainsi de lui fournir « suggestions et modifications » à apporter à ce dernier et d'examiner les propositions d'assouplissement suivantes : grouper les PG hebdomadairement et non plus quotidiennement

2291 Abordé au chapitre trois.
2292 SHAT, 7P39, lettre n° 1090 du 09/06/1945 du 3e RM, 3e bur au MG, cabinet, DPG, EMA 1e bur, EMA 3e bur sur les « PG de l'Axe ».
2293 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document n° 69 MO du 07/06/1945 du service de MO collective au commissaire régional de la république ; préfets sur l'« emploi des PGE dans l'agriculture, constitution.de kommandos ».
2294 Haute-Vienne, 993 W 204, document n° 604 399 SGAE du 29/05/1945 du commissaire régional de la république, SGAE aux inspecteurs divisionnaires du travail sur l'« emploi des PGA ».

pour obtenir un « meilleur rendement » ; revoir les contrats pour qu'ils « n'effraient » plus les employeurs ; créer des « kommandos-types » dans chaque département dont l'organisation pourrait être « copiée » et faire « 'tâche d'huile' ». Dès lors, dans cette phase qui court jusqu'à fin 1946, on peut mettre en parallèle le nombre croissant de PG en mains françaises, la volonté affichée des décideurs politiques nationaux de faire travailler le maximum de PG pour la France avec les besoins supposés énormes en main-d'œuvre des PG et le recul de la logique disciplinaire face à celle de sécurité. Dynamique inverse donc à la précédente qui favorise l'assouplissement des conditions d'introduction de la main-d'œuvre en fonction des besoins dans les territoires. Le placement individuel ou en quelques unités tend localement à devenir la règle.

Surtout, on invente, comme dans la région de Marseille en juillet 1945, de nouvelles structures de gestion de la main-d'œuvre adaptées aux contraintes locales (éloignement du lieu de travail avec le camp, emploi du temps adapté au climat, pénurie de logement…) avec la création d'une « formule plus souple que celle préconisée » par le Ministère de l'Agriculture, les kommandos agricoles[2295]. Véritables « réservoirs de main-d'œuvre agricole », ils offriraient, lors des travaux saisonniers, cette main-d'œuvre d'appoint, qui fait tant défaut, pour la conserver au camp lors des périodes de moindre activité, à de travaux d'intérêt général, sans avoir à rompre de contrat, ni à la ramener au camp, excepté les « êtres réduits et parfois nuls ». Ces kommandos constitueraient un espace point d'hébergement facile à garder la nuit en raison de leur taille. Nouveau « rouage administratif » fondé sur la mutualisation des charges, usage habituel à la communauté rurale, pour être placé sous la responsabilité du maire -ou le président d'associations communales de producteurs agricoles- qui passerait un contrat collectif avec les autorités militaires, le kommando agricole offre une souplesse qui privilégie l'apport économique de la main-d'œuvre PG à la nécessité de surveiller l'ennemi. Cependant, il ne faudrait pas voir trop rapidement dans l'inversion des nécessités militaires et économiques la fin d'un processus de démobilisation culturelle.

De façon paradoxale, cette conception de « main-d'œuvre flottante, disponible immédiatement sur place » est certes fondée sur le reflux de la logique disciplinaire, mais cette insertion induit un usage des PG qui contribue davantage à sa réification qu'à sa ré-humanisation. D'une certaine façon, cette création *ad hoc*, qui ne semble avoir d'antécédents ni dans la France en guerre de 1914-1918, ni dans l'Allemagne nazie de 1939-1945, repose sur une mobilisation économique qui facilitera toutes sortes d'abus à l'encontre de la main-d'œuvre PG. Le kommando communal permet de mettre l'ennemi allemand au service de la refondation de la *res-publica* et par l'usage intensif de sa force de travail, de concilier les

2295 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 1328 du 04/07/1945 du M de l'agriculture ; direction régionale de la production agricole au CCR ; SGAE.

Reconstructions de la France : combattant, il a été facteur de divisions, nationales, idéologiques et matérielles ; vaincu, il devient facteur de réunification politique et matérielle, de refondation des communautés à l'échelle locale. Les travaux d'intérêt nationaux vantés de façon croissante à partir de mi-1945, comme cette brochure publiée entre août et septembre par le MW pour encourager la création des kommandos[2296], en images sur la première et quatrième de couverture ici reproduites, dans le texte sur les six pages intérieures.

Photographie 3 – Comment promouvoir l'emploi du PGA ? couleur

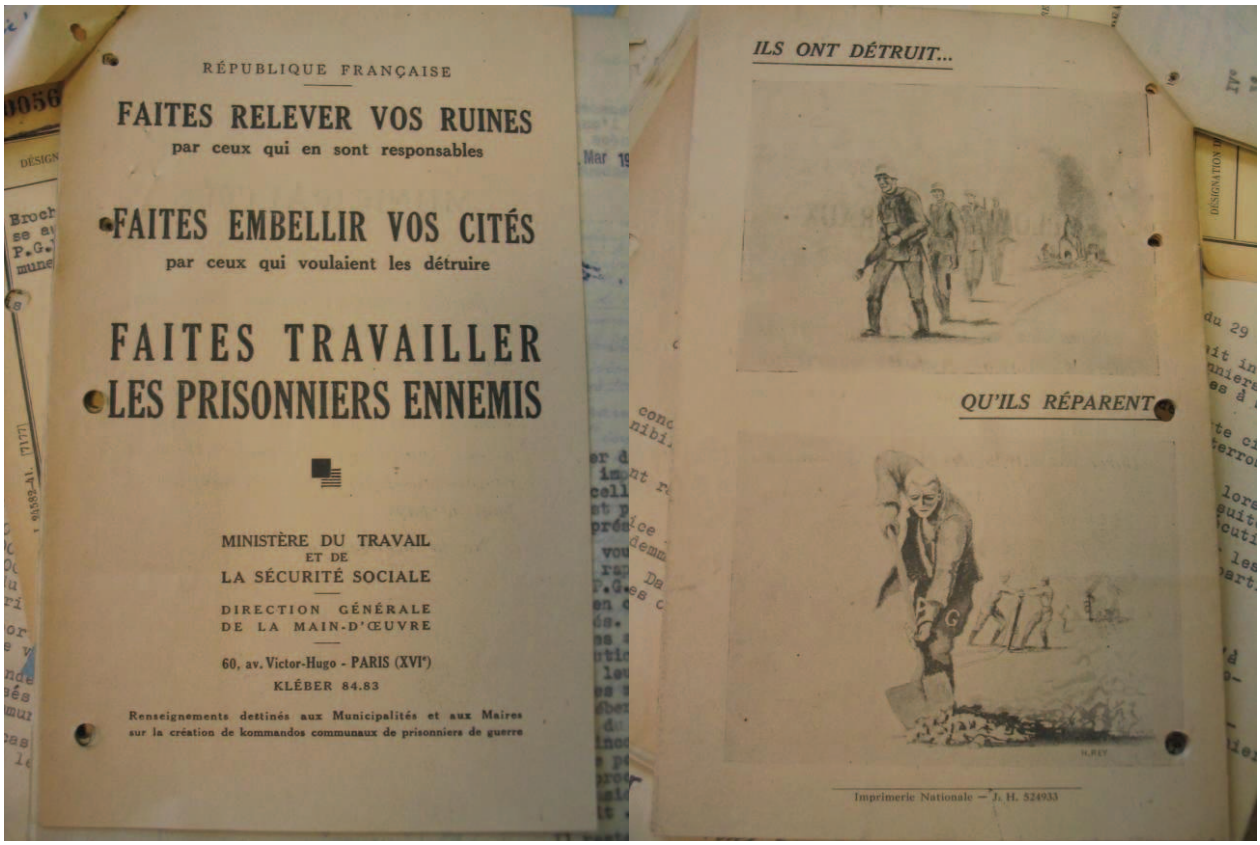

Sources : Savoie, 1399 W 12

Ce vadémécum qui étend à la France entière les mesures désormais adoptée par les autorités centrales montre comment les modalités d'utilisation des PG dans l'organisation de la Reconstruction ont changé tandis que le discours moral et historique justifiant leur présence n'a pas varié. En retenant une présentation exclusivement économique qui insiste sur les « conditions exceptionnellement avantageuses » d'une telle main-d'œuvre à *placer* au bénéfice de l'économie réelle des régions et qui intègre désormais la surveillance comme une modalité de son utilisation[2297], cette brochure donne à voir le subtile entrelacs d'une démobilisation culturelle à finalité productive, et d'une mobilisation économique qui freine l'humanisation de l'ennemi. En dernière instance, l'Allemand, en quittant les champs de

2296 En annexe sont placées les pages intérieures, p.
2297 La garde du jour est ainsi déléguée aux ouvriers ou chefs d'équipe français eux-mêmes.

bataille pour les champs de blé, devient l'animateur d'une reconstruction économique et politique, comme il avait été celui d'une dynamique de destruction militaire et politique de la France. D'où l'insistance sur l'emboîtement d'échelles à la fois économiques et administratives, -« municipalités » en incipit, « employeurs ruraux » en explicit, avantages pour la « communes » comme pour le « pays »-, qui vise à recréer ces campagnes riantes d'un pays resoudé. D'où également l'apparition de nouveaux décideurs, dont le maire, élu par le peuple mais représentant l'Etat, acteur politique local mais devenu autorité du placement économique, en est la plus vivante illustration. Ne retrouve-t-on pas, dans ce projet, la commune au fondement d'un France renouvelée ?

Il est évident que la menace militaire devenant économique impose une prévention que le libéralisme économique est plus à même d'opérer que la logique disciplinaire. Cela explique l'importance du dispositif de régulation financière en tant qu'instrument de défense des intérêts collectifs vis-à-vis des intérêts privés : indemnité compensatrice, associations syndicales et autres entrent pleinement dans une logique de main-d'œuvre. Cependant, les deux ordres de réalité restent en dernière instance fondés sur un soldat, de bête de guerre devenu bête de somme.

La précision, parfois étonnante, des conseils pratiques prodigués par les représentants de l'Etat aux maires, reflète leur volonté de garder le contrôle de l'insertion des PGA dans les économies locales dont ils savent qu'elle signifie l'adaptation de la logique disciplinaire. Mi-octobre 1945, le sous-préfet de Guingamp précise les formalités à accomplir pour créer un kommando communal. Pour l'hébergement, le « maire recherchera à défaut de baraque une ferme abandonnée, une maison inhabitée, un hangar clos ou tout autre local pouvt servir de cantonnement. Il faut au minimum une pièce ou un grenier assez vaste pour servir de dortoir (en principe 1,5 m^3 par PG, le cas échéant, superposer couchettes), une petite pièce pour le bureau et la chambre pour les gardiens ; un local ou apprentis pour les feux de cuisine ». Il le choisira « autant que possible à l'entrée du bourg ou tout du moins un peu isolé des habitations ». Il possèdera « une cour ou une portion de champ de 200 sur 30 mètres au minimum » et un « emplacement de fosses d'aisance et une tinette pour la nuit et un dortoir fermé à clef ». Enfin, le « local et la portion de terrain attenante doivent être entourés de fil de fer barbelé. Une simple rangée posée sur des piquets de 2 mètres de hauteur suffit » pour cette clôture « qui est plus morale qu'effective »[2298]. La discipline du kommando et le régime de travail sont réglés avec la même minutie : les PG « vont au travail et en reviennent au pas cadencé sur les routes, en colonne et en ordre dans les chemins. Le travail commence au lever

2298 Côtes-du-Nord, 5 W(201), document du 18/10/1945 de la sous-préfecture de Guingamp aux maires de l'arrondissement ; percepteurs ;ingénieurs TPE de l'arrondissement sur l'« emploi de kommandos de PG par les communes ».

du jour et cesse une heure avant la tombée de nuit », une demi-heure est accordée pour le repas de midi. Le dimanche et jours fériés sont chômés.

Dans cette évolution, le décret publié par les MG et MI en août 1945 normalisant les procédures d'autorisation du port d'arme pour les gardiens civils peut certes être interprété comme une étape supplémentaire dans la gestion des PG de plus en plus comme main-d'œuvre et de moins en moins comme captifs. Mais il peut également se lire comme une tentative de réduction de la « menace » que représentent les PG en France par la l'Etat qui n'arme plus de militaires, mais tente de contrôler via ses représentants directs (commissaires régionaux de la République, préfets, généraux commandants de région) l'armement des civils. Il cherche ainsi à concilier la dispersion économique de la main-d'œuvre dans les campagnes avec la nécessaire garantie de surveillance. C'est encore une façon de déterminer qui détient le monopole légitime de la violence. Le décret sanctionne ainsi le retrait de la norme et la présence militaires que la réalité défie chaque jour un peu plus : dans son rapport d'août 1945, le préfet des Côtes-du-Nord constate le « simulacre de garde » civile organisée pour surmonter les difficultés du gardiennage[2299]. « Et cela va très bien ainsi » conclut-il. Dorénavant, le partage de la surveillance : l'employeur le jour, le garde du commando la nuit, incombe entièrement aux pouvoirs civils.

Cette phase se clôt avec la troisième grande circulaire, la 117 MO, de fin août 1945, cosignée par le MRU, la DGPG et le MW. Calquant en partie l'organisation des commandos communaux, elle institue les commandos professionnels et administratifs afin de « permettre l'utilisation au maximum de la main-d'œuvre PG », tout en garantissant un meilleur contrôle face à la « trop grande liberté trop souvent laissée aux PG dans l'organisation actuelle »[2300]. S'inspirant des expériences passées, elle prend acte du renversement des priorités qu'elle essaie de traduire en pratique. Partant du constat que l'organisation héritée de la guerre est « extrêmement onéreuse pour l'Etat » et « moins efficace que le recours à l'initiative des utilisateurs », elle propose une dynamique de gestion de la captivité fondée sur la confiance au milieu, synonyme de performance maximale des profits pour les employeurs et de minimalisation des frais pour la collectivité. On passe ainsi d'une conception négative de la norme et de son action, fondée sur un modèle juridique d'exclusion à une conception positive, qui met au contraire en avant sa fonction d'inclusion et de régulation, « au sens non d'une réglementation mais d'une régularisation »[2301]. A ces délégués départementaux, le MRU

2299 Côtes-du-Nord, 1W(6), rapport sur le mois d'août 1945du 01/09/1945 du préfet.

2300 MW (Fontainebleau), 19770623/89, annexe II à la circulaire CG 125 du 8 septembre 1945 n° 117/MO du 28/08/1945 des MRU, MG, EMA, DG des PGA ; MW, DG de la MO, service de MOC, sect des PGE aux commissaires de la république ; préfet ; inspecteurs divisionnaires. ; inspecteurs départementaux sur l'« emploi des PGE. Création et fonctionnemt de kommandos professionnels et administratifs.

2301 Macherey, Pierre, « Pour une histoire naturelle des normes », dans *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, *op. cit.,* La Fabrique éd., 2009, p. 71-97, p. 71.

conseille ainsi de multiplier les kommandos de « réception » pour les répartir au fur et à mesure des besoins des municipalités et des entreprises[2302].

Ce faisant, la circulaire d'août 1945 confirme que cette inscription des PGA dans la réalité française s'accompagne concomitamment d'une libéralisation, mais plus nécessairement d'une individualisation, et d'une réification dans l'usage du PG. La circulaire encourage les préfets à recourir à tous les locaux disponibles pour loger ces commandos de cent hommes et plus : « usines abandonnées, hangars pouvant être facilement clos, garages, halles de réunion, baraques ne pouvant être affectées aux sinistrés… »… Illustration en a été donnée dans la partie précédente.

Ce cadre législatif fournit cependant une réponse incomplète aux attentes des acteurs locaux. Comme si, à l'instar du Ministère de l'Economie Nationale qui, à la proposition du Secrétariat général aux affaires économiques[2303] des Bouches-du-Rhône d'autoriser le logement des PG chez les employeurs, se réfugiait derrière la circulaire 117 MO, les autorités de tutelles n'osaient pas proposer de solution économique pleinement satisfaisante qui supposerait de lâcher des gages de la logique disciplinaire au profit de la capacité normative du vivant. Le jeu des acteurs sur le terrain va donc consister à tester au maximum pour trouver l'organisation qui répond pleinement à leurs besoins.

Les réunions ministérielles suivantes et l'étoffement du corpus réglementaire jusqu'à fin 1946 accompagnent ce mouvement de décentralisation et d'individualisation impulsées par le bas que l'augmentation de la population dans les camps rend plus urgente encore. La circulaire de fin septembre née de l'accord des grands secteurs ministériels employeurs de PG reprend ainsi une conception de l'intensification de la production économique fondée sur la maximisation du nombre de PG employés. Le leitmotiv qui enjoint aux différentes administrations le « maximum d'activité et d'initiative » pour créer des kommandos doit se comprendre comme un laisser-faire économique désormais encouragé par les pouvoirs publics qui ont compris, devant la variété des situations locales, qu'il « n'est pas possible de résoudre [les difficultés matérielles] à l'échelon des indication très générales ». Leur gestion cherche alors à combattre les abus structurels qui affaiblissent l'intérêt général ou l'appareil productif lui-même. Le traitement des PGA devenant facteur de rendement, il devient un critère de gestion : « Tout mauvais traitement comme toute liberté excessive devront être proscrit et le cas échéants sanctionnés ». La gestion promue par les autorités, civiles comme militaires, vise alors à lever les obstacles pratiques à une utilisation coulante[2304] : abaissement de la taille des

2302 MW (Fontainebleau), 19770623/89, circulaire n° CG 125 du 08/09/1945 du MRU aux délégués départementaux. Il insiste à son tour sur le fait que « l'installation des kommandos ne doit exiger qu'un minimum de matériel (…) : casernes inutilisées, usines désaffectées, vieux bâtiments remis en état par un petit groupe de prisonniers arrivé en éclaireur ».
2303 Désormais abrégé en SGAE.
2304 Il faut garder à l'esprit que cette évolution se produit parallèlement à la mise en place de l'indemnité compensatrice, conçue comme un instrument de juste contrôle. Une analyse en est proposée dans la deuxième partie de ce chapitre.

commandos en agriculture, ce qui individualise les relations entre employeur et PG ; réduction des déplacements en faisant coïncider lieux d'habitation et de travail, ce qui prépare l'hébergement à domicile ; remplacement des normes militaires par des normes civiles dans l'organisation du gardiennage, ce qui en abaisse le ratio entre PG et gardien et en confie la responsabilité au personnel d'encadrement pour limiter l'embauche d'un « personnel spécialisé » à la surveillance de nuit.

La Gironde offre un exemple de la façon dont la bataille de la production, en venant buter sur la logique disciplinaire, induit une libéralisation de l'emploi des PGA. L'organisation productive soutenue par les exploitants agricoles et en partie par les autorités locales entretient une dynamique d'individualisation que les autorités militaires ont du mal à contrôler. Début mars 1945, les services agricoles indiquent que les demandes totales pour les travaux agricoles présentés par 550 communes correspondent à 600 ouvriers chez les particuliers[2305], qui pourraient être en partie fournis si les autorités militaires autorisent une organisation permettant l'emploi d' « isolés » dans les exploitations, de faible importance dans ce département[2306]. Mi-mars, celles-là acceptent de détacher dans des commandos des groupes de PG, mais d'au moins vingt individus[2307]. Ce seuil en limite cependant l'usage aux collectivités et aux groupes d'agriculteurs. Deux mois plus tard, elles acceptent d'abaisser à dix hommes le seuil de constitution des commandos pour en faciliter l'emploi dans les petites exploitations[2308].

Cette réduction ne résout toutefois pas le problème de leur dispersion géographique ni celui du gardiennage. L'autorité militaire doit, à partir de l'été 1945, faire face à la pression insistance croissante du préfet, lui-même soumis à une forte pression ministérielle à l'été 1945 pour placer le maximum de PG afin d'éviter l'engorgement des dépôts avec l'arrivée des transferts américains. Il annonce ainsi à ses sous-préfets et aux maires que, pour résoudre le problème du « manque de bras », les commandos pourront être réduits « jusqu'à six unités »[2309]. La réaction du commandant, connue un mois plus tard, traduit la déprise de guerre inégale selon les institutions, les individus, la marge de manœuvre qu'ils considèrent la leur, et la situation locale : considérant ce seuil comme contraires à ses instructions ministérielles, il refuse la constitution de telles structures[2310]. Le rapport de force se fond

2305 Gironde, SC 782, rapport mensuel du 01/03/1945 de la division des services agricoles de la Gironde sur l' « activité de la direction des services agricoles de la Gironde ».
2306 Gironde, SC 782, rapport mensuel du 07/03/1945 du Secrétariat d'état au travail, … sur l'« activité de l'Office régional du travail de Bordeaux (22 fév. – 7 mars 1945) »..
2307 Gironde, 87 AW 1, circulaire 1103 du préfet sur « Emploi des PG comme main-d'œuvre agricole », 13 avril 1945.
2308 Gironde, 87 AW 2 (2), compte-rendu du préfet sur la « main-d'œuvre allemande », 25 mai 1945. Elles acceptent qu'ils soient répartis chez différents agricultures, mais ne reconnaissent comme employeur que celui qui aura signé le contrat de louage et pris en charge l'ensemble du détachement.
2309 Gironde, 87 AW 2 (2), note du préfet sur l' « Emploi des PGE », 26/09/1945.
2310 Gironde, 87 AW 2 (1), document du 21/07/1945 de Labrèle, St-? au préfet sur l'« emploi des PGA ».

désormais dans une rivalité institutionnelle entre pouvoirs civils et militaires, représentants deux logiques de gestion différentes. En septembre, la préfecture constate l'impasse économique de son département : une pénurie de main-d'œuvre agricole, mais un faible nombre de demandes de PG dues aux contraintes réglementaires. Le constat est d'autant plus amer que les régions de Toulouse et de Montpellier pratiquent le détachement chez les agriculteurs et que le commandant régional militaire a opposé un refus formel à sa demande d'intervention[2311].

Ce n'est, vraisemblablement, que sur intervention du MW, que l'autorité militaire autorise l'abaissement du seuil à six PG, mais le ministère refuse de descendre à l'unité pour des raisons de gestion administrative. Le commandant du dépôt des PG à Bordeaux refuse, encore un certain temps, d'appliquer le nouveau seuil, retardant la mise au travail de mille PG. La dernière étape semble franchie début novembre 1945 lorsqu'un service de la préfecture indique que 4 825 PG ont pu être placés chez des employeurs grâce aux « facilités accordées à certains propriétaires qui peuvent assurer eux-mêmes la garde[2312] », soit le placement à domicile du PG, ce qui ne signifie nécessairement son hébergement. Le contact ne se limite plus aux besoins de l'activité économique mais englobe une sociabilité fondée sur une familiarité qui échappe à tout contrôle disciplinaire traditionnel.

De nouveau, il ne faut pourtant pas concevoir cette utilisation de la main-d'œuvre PG comme un processus linéaire conduisant à une libéralisation sans cesse accrue. Si le recul de la logique disciplinaire, désormais rattrapée par le processus d'intégration économique, élargit l'horizon des utilisations possibles de PG, l'avènement d'un certain laissez-faire ne dispense pas de répondre à deux contraintes : une gestion efficace contre les abus afin de respecter l'équilibre entre intérêts privés et collectifs, ce qui induit la protection d'un certain ordre économique contre la menace concurrentielle que représenterait le PG ; une gestion à l'échelle nationale qui prend en compte les aléas extérieurs (arrêt des transferts américains début 1946, rapatriement catégoriel puis général mi-1947), ce qui conduit à définir des secteurs prioritaires et des mutations de main-d'œuvre PG pour mener à bien le projet de Reconstruction nationale. Les autorités en prennent conscience en 1946.

La conjonction des deux phénomènes à l'été 1946 explique la troisième phase d'utilisation des PG : alerté, notamment par son directeur des Côtes-du-Nord fin novembre 1946, sur les abus provoqués par l'usage que les maires font de leur pouvoir de placer des PG auprès de particuliers sans contrat[2313], le MW décide d'abroger cette disposition. Pour

2311 Gironde, 87 AW 2 (2), document du 26/09/1945 de la préfecture au préfet sur l'« emploi des PGE ». L'intervention demandée au Ministère de l'Agriculture a sans doute débloqué la situation.
2312Gironde, 87 AW 2 (2), note du préfet sur l' « Emploi des PGA », 05/11/1945.
2313 Côtes-du-Nord, 13W(33) document n° 16690 M/ME du 20/11/1946 du MW, sous-direction de la MOE du directeur départemental du travail, St-Brieuc sur l'« emploi des PG, kommandos ruraux ».

défendre les intérêts du Trésor et ceux de la main-d'œuvre française, il décide l'« éclatement » des commandos communaux. Et de rappeler que les « magistrats municipaux ne sont pas seulement des agents de la commune, mais aussi des agents de l'Etat chargés en particulier d'assurer l'exécution des lois et règlements, et, comme tels, soumis à la hiérarchie administrative, au-dessous du préfet (…) ». Se plaçant du côté des acteurs, on peut donc se demander si l'organisation des kommandos, et plus généralement de la mise au travail des PG, ne suppose pas un double *apprentissage*, celui des employeurs ruraux dans l'art de devenir employeurs de PG ; celui des pouvoirs publics dans la manière de concilier intérêt privé et collectif, aux échelles locale et nationale. Cette décision semble conjoncturelle : les moissons rendues plus difficiles en raison d'une météo capricieuse ont entraîné un surcroît de travail que seul le concours des PGA rendait exécutable. Il propose, avant de dissoudre certains kommandos, d'en rester au *statu quo*. Il n'est cependant pas entendu par son ministre. L'évolution de la situation générale des PG en mains françaises fournit un élément d'explication supplémentaire à cette révision institutionnelle.

Les réponses du MW aux différentes demandes de report de la mesure d'éclatement des kommandos, notamment du Ministère de l'Agriculture, révèlent que ce projet était à l'étude depuis début 1946, car considéré comme le meilleur moyen de lutter contre les abus d'utilisation des PGA par les syndicats agricoles, les maires ou les simples particuliers. Cette décision qui pourrait apparaître comme un revirement ne constitue pourtant pas un retour en arrière, mais une réaction limitée aux excès d'un système qui ont entraîné « un placement désordonné ou arbitraire au détriment de l'exécution des travaux d'intérêt général, des droits de la main-d'œuvre française et du paiement de l'indemnité compensatrice »[2314]. Elle vise donc à faire advenir, deux ans environ après l'introduction des PGA, un mode de gestion plus rationnel et normalisé, fondé, non plus sur une mutualisation permettant l'improvisation locale, mais la responsabilisation des employeurs qui auraient appris à apprécier la qualité de cette main-d'œuvre. Il s'agit, pour le MW, de marquer une étape dans la reconstruction économique, -et sans doute dans la sortie de guerre en général-, en réduisant un éventuel écart entre besoins réels en main-d'œuvre et utilisation de PG artificiellement entretenue par les kommandos, en instituant un nouvel équilibre entre intérêts privés et collectifs par un retour à une centralisation accrue. Le but est de retrouver la fluidité nécessaire dans l'affectation des PG pour mener à bien le projet de reconstruction nationale, à un moment où les approvisionnements en PGA se tarissent. Cela impose donc une autre gestion, de l'employeur

2314 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° MO 7/47 du 20/01/1947 du MW, sous-direction de la MOE, 7e bur aux préfets, inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux du travail sur l'« affectation à des employeurs privés de PG attribués aux communes en vertu de la circulaire 689 du 5 septembre 1945 ».

et du PG, qui se traduit, en amont, par un nouvel usage de la bureaucratie administrative : le remplacement des contrats collectifs par des contrats individuels, opération qui, fin 1945, faute de personnel et de papier, avait été jugée impossible et ainsi empêché le placement à l'unité en Gironde.

A partir du 15 juillet 1946, toute nouvelle création de commandos communaux est interdite tandis que ceux existant devront activer l'achèvement des travaux avant dissolution. La subvention de l'Etat réduisant de moitié le coût de la main-d'œuvre PG pour les kommandos communaux est également supprimée. Par ce *pari* de rationalisation, le MW ose un double processus, d'individualisation fondée sur la responsabilité nominative de l'employeur et le changement culturel qu'elle entraîne dans l'image du PG, désormais employé chez le même patron pour un an, et de rééquilibrage dans l'utilisation économique des PGA au profit du national sur le local. Ce faisant, il pose les conditions d'un éventuellement redressement dans le traitement des PGA. En quoi la fin décidée du kommando qui remet en cause l'équilibre bricolé a-t-elle correspondu à une étape supplémentaire dans l'*apprentissage* du statut d'employeur de PG et un regain dans l'utilisation des ces derniers dans les campagnes ?

Cette dernière logique se déploie lors de l'ultime étape de l'emploi des PGA en agriculture marquée par le retrait des PG et leur éventuelle substitution par de la main-d'œuvre étrangère, parfois des TCL, à partir de la seconde moitié de 1947. Le remplacement des PG dans les branches prioritaires entraîne ainsi le retrait immédiat des PG employés à des tâches sans rapport avec le relèvement économique, les « divers », au plus tard le 30 mai 1947. Symétrique inverse de la phase d'introduction, celle qui voit la réduction inexorable du nombre de PG en agriculture se déroule en reforçant les principes de priorités économiques. Elle classe, à l'échelle nationale, l'agriculture comme troisième activité prioritaire jusqu'en 1947, après les industries extractives et hydro-électriques, en deuxième au moins jusqu'en juillet 1948, ce qui la préserve jusqu'en octobre 1947 des retraits de PG qui concerne, selon les situations locales, 10%, 15% ou 20% de l'effectifs employés. En revanche, les kommandos communaux sont classés comme cinquième activité de prélèvement et subissent un sort plus rigoureux. Cette dernière phase oblige, à l'échelle locale et interrégionale, à de nombreuses mutations qui bouleversent les pratiques acquises.

La part réduite de l'improvisation, qui redistribue le rôle des différents acteurs et la normalisation des procédures d'affectation dont témoigne en creux l'augmentation des demandes dérogatoires, poursuit la même finalité qu'en 1945 : employer le plus grand nombre de PG. Les « petits arrangements » continuent cependant, comme dans les Côtes-du-Nord, où le préfet, « à titre amical et dans l'esprit même [de] confiance réciproque », informe le responsable militaire sur les « prélèvements discrets et illicites » de main-d'œuvre affectés aux commandos pour la moisson, pratique qu'il invite à ne pas régulariser, mais à tolérer

« sans inquiétude »[2315]. A l'inverse, la situation se tend franchement dans les Bouches-du-Rhône où le préfet dénonce auprès du MI le « retrait brutal » des commandos ordonné par le DRPG[2316]. A travers sa dénonciation du comportement de l'autorité militaire s'affrontent deux interprétations d'une même volonté gouvernementale : le préfet se pose en « tuteur administratif des communes » pour lesquelles il entend désormais « nuancer l'application » des décisions gouvernementales pour le bien commun. Le fait qu'il reproche au directeur des PGA la violence des interventions prouve non seulement le bénéfice économique constitué par des PG manifestement bien insérés dans les réalités locales, mais aussi l'appropriation par l'administration locale de la logique de sécurité.

L'engorgement des dépôts joue en faveur de solutions de proximité : la circulaire 92/46 de juillet 1946 permettait l'attribution de PG pour le binage des betteraves ou le battage des blés, selon les saisons. Sous certaines conditions, les PG sont laissés à la disposition des communes jusqu'au 1er octobre. L'asynchronie entre rythmes des rapatriements et de réintégration dans les dépôts pousse la DGPG à décider début décembre l'arrêt des retraits des commandos communaux et des employeurs « divers »[2317]. Toutefois, la logique de sécurité l'a définitivement emporté et tend à laisser le maximum de travailleurs allemands dans un cadre de plus en plus libéral.

Le cas de l'Alsace permet de résumer les enjeux contenus dans la mise au travail des PG à l'échelle locale tant elle constitue un contre-exemple, celui d'une insertion économique compliquée en raison d'une démobilisation culturelle impossible. Les nécessités économiques butent en effet continuellement sur l'héritage politique et la localisation géographique. La logique de sécurité ne parvient pas à soumettre l'impératif disciplinaire, ce qui rend des pratiques *normales* dans d'autres départements répressives dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin connaît certes des évolutions, mais à chaque fois en décalage chronologique et de moindre qualité libérale par rapport à la *France de l'Intérieur*. Alors que dès avril 1945, les archives laissent entendre qu'ici aussi, des PG sont employés isolément, que des agriculteurs demandent à les loger chez eux, la réaction des autorités régionales, civiles et militaires, actualise une logique de police strictement appliquée jusqu'en février 1946. Elle est fondée sur une lecture idéologique de la présence allemande, qui font reprendre aux services de l'Etat le discours, que l'on trouve ailleurs dans certaines franges de la population, d'une vie « en quasi liberté totale » dans les campagnes[2318] : la proximité quotidienne des PG avec les

2315 Côtes-du-Nord, 12 W 44, document n° 8916 HA/SC du 28/07/1947 du préfet au chef de bataillon Dupuy.
2316 Bouches-du-Rhône, 148 W 420, document de préfet au MI, cabinet, service économique, liaison avec les préfectures.
2317 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note de service n° 60 780 DGPG/3 du 04/12/1947 de la DGPG à Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Marseille ; MW (direction de la MO), DGPG, 1ère sect sur les « PG disponibles pour le travail ».
2318 Colmar (ZOF), AP 113-1, document du 09/06/1945 de la mission militaire par AA, délégation économique et financière, division du travail sur les « suggestions relatives à l'utilisation des PGA en Alsace ».

populations alsaciennes est « néfaste », car facteur de « démoralisation » en raison, quand cela est explicité, d'une épuration incomplète, donc d'une forte sympathie vis-à-vis de l'ennemi et d'une improbable confiance des autorités supérieures dans leurs administrés recouvrés. D'où leurs demandes récurrentes de remplacement des PGA par une main-d'œuvre étrangère, prisonnière ou libre, formulée dès juin 1945, preuve de la tension qui traverse les pouvoirs publics entre une vision politique de la libération et les nécessités économiques de la Reconstruction. Car l'Alsace, plus encore que d'autres départements, connaît une pénurie de main-d'œuvre, conséquence, pour partie, de la politique économique nazie. Or, l'Arlésienne devenue alsacienne rend un tel remplacement impossible : trop peu de PG en France, retour illusoire des ouvriers polonais et badois « transportés » dans le IIIe *Reich*, réticence des populations locales à la substitution par des PG hongrois. Cette configuration locale qui empêche le déploiement normal d'un dispositif de sécurité *libéral* entraîne une longévité insolite de la logique disciplinaire qui distingue la gestion de la présence allemande de celle de la *Vieille France* sur trois grands domaines.

Une pratique de placement maintient le « commando » en norme absolue et exclut jusqu'en avril 1946 toute dispersion considérée comme source de « réels dangers »[2319]. Le critère de surveillance détermine alors le cadre d'utilisation économique du PG sur les bords du Rhin. Sur intervention directe du MW, l'emploi de PG en agriculture est déclassé au profit de travaux d'intérêt général qui peuvent se faire « en unités bien encadrées »[2320] . A partir du 3 août 1945, plus aucun placement de PG dans l'agriculture n'est autorisé. Malgré de gros efforts édilitaires pour trouver des logements adéquats, on ne compte au 1er septembre 1945 que 12 232 PG dans les champs, soit un quart seulement du total alors présent.

L'emploi des PG se caractérise ensuite par la sévérité effective des sanctions économiques à des problèmes politiques, concrétisée par le retrait de la main-d'œuvre et des prisonniers de la réalité alsacienne jusqu'à la fin de la période. Dès juillet 1945, le directeur des services agricoles énonce la règle qui sera appliquée sans dérogation aucune : toute inobservation dans la discipline des PGA entraînera « systématiquement » le retrait de tous les PG placés[2321] dans les communes. Ne seront attribués de PG supplémentaires qu'aux maires ayant fait exécuter les travaux agricoles sous leur responsabilité. L'Alsace devient le seul département où le nombre de PG en culture baisse pour abus politique. Le sous-préfet de Saverne prend ainsi l'initiative, suite à la circulaire du 29 septembre 1945, de faire retirer les PG en agriculture sans solution de remplacement : les cantons de Drullingen, de La Petite Pierre, de Sarre-

2319 Bas-Rhin, 349 D 86, document du 01/09/1945 du MW au commissaire de la république sur l'« emploi des PG ».
2320 Bas-Rhin, 349 D 87, document du 03/08/1945 du MW du commissaire de la république de Strasbourg sur les « PGA, placement dans l'agriculture ».
2321 Bas-Rhin, 1458 W 146, document n° 2739 du 09/07/1945 du directeur des services agricoles sur les « PG dans l'agriculture ».

Union et de Bouxwiller sont ainsi « nettoyés » en octobre-novembre par des « opérations de ramassage » touchant 644 PG. L'inspecteur divisionnaire du travail fin 1945 tente bien d'adapter la mesure pour limiter les conséquences graves sur la production agricole de l'année suivante en proposant de limiter les retraits aux seuls abus constatés[2322]. Il n'a, en terre de l'Est, pas gain de cause. Même le tournant que la France prend début 1946 avec l'éclatement des commandos communaux trouve son correspondant alsacien en décalé.

La période est propice à une institutionnalisation des critères de surveillance et des procédures disciplinaires : la DRPG, chargée du contrôle des commandos, transmet d'éventuelles observations au contrôleur du travail qui décidera, en fonction des explications du maire, du retrait, partiel ou total, des PG. Et le préfet demande d'inclure dans les contrats une clause sur la non-restitution de la caution en cas d'évasion. L'ensemble des représentants de l'Etat, en raison du « climat spécial de l'Alsace », agrée pour renforcer le régime des commandos gardés et maintenir l'exclusion de tout hébergement chez les employeurs. En juin 1946, sur le canton de Marmoutier, seize communes logent les PG en commandos par quatre chez l'habitant, encore sans autorisation spéciale. Dans celui de Drulingen, trente communes ont reçu un rappel à l'ordre. Par de scrupuleux contrôles, les techniques disciplinaires des cantonnements sont même améliorées.

Un véritable tournant se produit en effet en avril 1946 avec la création de procédures inédites qui permettent aux pouvoirs administratifs de perpétuer ce contrôle de police. L'employeur, dont l'entreprise ou la ferme est distante de plus de trois km de la commune, pourra héberger sa main-d'œuvre PG, après enquête, -en particulier « sur ses sentiments pendant l'occupation »-, et avis préfectoral. Le sous-préfet de Saverne qui reproche au maire de Butten sa soi-disant incapacité à trouver un logement, lui précise que chaque employeur sollicitant un hébergement devra lui faire parvenir les dispositions du local, état des portes et fenêtres compris, *etc.* où sera logé le PG, la superficie de son exploitation, la composition de sa famille et des détails sur l'attitude de chaque membre pendant l'occupation (sic). Les archives à Strasbourg contiennent les preuves du soin apporté par la machine administrative à ces innombrables demandes, formulées en termes économiques et traitées, jusqu'en avril 1948 au moins[2323], en termes politiques, comme en témoigne la fréquente des procès de verbaux de gendarmerie.

La dernière phase alsacienne est caractérisée par les mêmes phénomènes de restriction et de réaffectation de main-d'œuvre. Mais paradoxalement, la crainte des autorités de devoir

2322 Bas-Rhin, 349 D 87, document n° L/YR du 10/11/1945 de Lehmann, inspecteur divisionnaire au préfet sur l'« emploi des PGA ».
2323 Bas-Rhin, 1458 W 146, document n° 83-F du 12/04/1948 de l' inspecteur principal, Foessel au commissaire principal, chef des RG, Sélestat sur l' « autorisation d'hébergement de PGA sollicitée par certains employeurs de Goxwiller ». La demande est acceptée.

accepter des prisonniers transformés donc libres et la réticence des cultivateurs à employer de la main-d'œuvre méditerranéenne favorisent les plus grands assouplissements : en juillet 1947, une famille d'agriculteurs demande à héberger un PG. L'enquête révèle le passé nazi de plusieurs membres, une situation qui encore en 1946 aurait signifié le retrait du dit PG, mais « dans l'intérêt de la production agricole », le chef des services des RG n'envisage alors que de refuser l'hébergement[2324]. Même assouplissement pour ce cultivateur de bonne moralité nationale, dont le seul défaut est d'habiter à plusieurs km des commandos voisins. Il obtient son autorisation d'hébergement à domicile. Il n'est pas jusqu'au sacro-saint kommando qui ne vacille en mai 1948 lorsque le sous-préfet de Sélestat émet un avis très favorable à la demande du maire de Châtenois de supprimer le camp communal en laissant les cultivateurs héberger les PG à domicile… pour éviter à sa commune des « frais de garde trop élevés »[2325].

Ces évolutions tardives montrent le paradoxe alsacien qui aurait pu être un modèle dans l'emploi des PG (forts besoins économiques, concurrence avec la main-d'œuvre civile quasi-nulle) mais l'héritage de la guerre, et plus encore la prégnance de l'image des populations locales et du PG comme une menace politique partagée par les autorités venues de la *Vieille France*, a comme suspendu l'*apprentissage* des décideurs régionaux à être des gestionnaires d'une reconstruction qui supposait d'investir le réel. Faute d'être devenue une menace pour l'ordre économique, la main-d'œuvre PG a été appréhendée selon une logique disciplinaire comme une menace pour l'ordre républicain. Son retrait reste le premier réflexe en cette marche frontalière. Fin octobre 1945, le sous-préfet d'Haguenau constate que les PG placés isolément chez des agriculteurs fournissent un rendement au travail « satisfaisant », mais posent surtout « le problème le plus grave » en matière politique et propose leur retrait[2326]. Il faut attendre mi-mai 1947pour que la préfecture finisse par constater que l'« on a cru remarquer que les PG hébergés chez leurs employeurs sont moins tentés de s'évader et dans ces conditions il serait peut-être intéressant de supprimer totalement les commandos »[2327], pour qu'enfin, la défense de l'intérêt général soit abordée dans une perspective économique qui fait du travail des PGA un élément de la reconstruction alsacienne. Cet exemple souligne combien l'utilisation de cette main-d'œuvre captive se décide dans le jeu entre la liberté laissée à l'employeur et le contrôle garanti aux autorités publiques.

2324 Bas-Rhin, 324 D 10, document n° 1787 du 16/07/1947 du commissaire principal, chef du service des RG au sous-préfet de Wissembourg sur l'« hébergement à domicile d'un PG ».
2325 Bas-Rhin, 324 D 7, document n° B6B du 04/05/1948 du sous-préfet de Sélestat au préfet sur la « suppression du camp de Châtenois ».
2326 Bas-Rhin, 349 D 86, document n° 4151 AM/PGR du 29/10/1945 du sous-préfet, Haguenau au préfet sur les « emploi et contrôle politique des PG ».
2327 Bas-Rhin, 349 D 87, document du 14/05/1947 du préfet sur la « main-d'œuvre prisonnière ».

2 – Naissance de structures économiques et affirmation de nouveaux acteurs institutionnels pour gérer la main-d'œuvre PG dans l'économie civile

L'introduction des PG s'est effectuée en faisant évoluer le rapport entre logique disciplinaire et dispositif de sécurité, c'est-à-dire en modifiant perceptions et priorités afin de réaliser des objectifs définis à Paris et répondre aux nécessités économiques des départements. Dans la durée entre 1945 et 1948, l'utilisation des PG montre un double *apprentissage*, pour les administrations, centrales et locales, comme pour les employeurs, vers la *meilleure* gestion possible. Relevant pleinement d'une logique de sécurité, elle se fabrique à la jonction de trois phénomènes, eux-mêmes marqués par de fortes tensions internes :

- un effort de rationalisation poursuivi par les autorités de l'Etat dont les effets s'opposent parfois aux conceptions et aux usages que les acteurs locaux, notamment privés, ont des PG. Les situations départementales restent un terrain privilégié d'étude :
- une tentative de normalisation du processus décisionnaire qui s'exprime dans la fixation de priorités sectorielles et spatiales pour l'emploi des PG, dans la définition de procédures d'affectation et de retrait, dans l'élaboration et l'application de sanctions en fonction de normes de traitement et d'usage pour les employeurs. Les rapports de forces ne sont donc pas seulement entre la base et le sommet, mais également entre grands centres de décision, principalement les MW, MG (DGPG) et le ministère de tutelle de l'activité économique concerné, surtout celui de l'Agriculture. Les rivalités institutionnelles révélées par ce processus de normalisation renvoient à la nature ambiguë de cette captivité de guerre en temps de paix, qui oblige autorités civiles et militaires à (re)négocier le partage des compétences. Elle rend instable à l'échelle locale le positionnement du maire. La mise au travail des PG permet d'aborder le « caractère productif de la norme »[2328] si caractéristique de la période de refondation à partir de 1945.
- une conjoncture, principalement déterminée par les transferts américains irréguliers et leur arrêt début 1946. Hors du champ de maîtrise directe des autorités françaises, elle complique leurs efforts de programmation fondés sur l'emploi maximal de PG.

Saisir ces grands phénomènes à l'œuvre implique d'étudier l'élaboration du cadre réglementaire *juste*, l'imposition de pratiques *efficaces*, au profit, partagé, du local et du national, de l'intérêt privé et de l'intérêt général. A rebours d'une histoire linéaire présentant l'utilisation des PGA à la Reconstruction comme réglée dès 1944, cette gestion des PGA contient certaines contradictions qui sont au cœur de la conception de la Reconstruction

2328 Macherey, Pierre, « Pour une histoire naturelle des normes », *op. cit.*, p. 75. Le philosophe revient sur ce qu'il désigne l'immanence de la norme : « Si la norme n'est pas extérieure à son champ d'application, ce n'est donc pas seulement (...) parce qu'elle le produit ; mais c'est parce qu'elle s'y produit elle-même en le produisant. Pas davantage qu'elle n'agit sur un contenu qui subsisterait indépendamment d'elle et en dehors d'elle, elle n'est en elle-même indépendante de son action, qui se déroulerait extérieurement à elle, dans une forme qui serait nécessairement celle du partage et de la scission. C'est bien en ce sens qu'il faut parler de l'immanence de la norme, par rapport à ce qu'elle produit et au processus par lequel elle le produit : ce qui norme la norme, c'est son action", p. 90.

française. Même si pouvoirs publics et employeurs privés partagent au départ un même imaginaire socio-économique qui fait des PGA une force de travail à l'emploi facile, leur utilisation diverge : main-d'œuvre « mobile » par excellence pour les décideurs parisiens, elle est progressivement considérée par les employeurs comme durable. Les autorités sont confrontées à une contrainte croissante : comment tirer le maximum de profit de cette mobilité sans enfreindre le sacro-saint principe de préférence de la main-d'œuvre nationale ? La perception du PG, tantôt comme une main-d'œuvre de réparation, tantôt comme une menace pour l'ordre économique, invite également à replacer la gestion des PGA pour la Reconstruction dans le processus de sortie de guerre en privilégiant une approche chrono-thématique.

Le chapitre trois a montré comment les premiers efforts pour encadrer la gestion des captifs comme main-d'œuvre sont consubstantiels à ceux pour mettre en place une structure militaire pour cette captivité, permettant l'« emploi intensif de la main-d'œuvre prisonnière »[2329]. Il s'agit de fixer une première répartition des tâches entre commandants de dépôts et bureaux de main-d'œuvre civils pour que ces nouveaux travailleurs soient « utilis[és] à fond » dans toutes les régions libérées. Se met en place une coopération entre les deux services.

L'institution militaire s'appuie sur une double légitimité, réglementairement en tant que garante du respect de la Convention et pratique, avec son expérience en matière d'internement. L'évolution vers une captivité à finalité économique en temps de paix institue cependant un acteur civil majeur, le MW, dont la marge de manœuvre s'affirme en complémentarité et en concurrence avec les interventions de la DGPG. Revenant sur une pratique du temps de guerre qui accordait à l'autorité militaire le contrôle physique de la *matière première* du processus[2330] très au-delà de ses strictes attributions, le MW élabore progressivement une organisation qui double celle du SPGE. Face à la tradition militaire, le MW qui n'est toutefois pas complètement démuni : il peut opposer une certaine expérience dans la gestion de la main-d'œuvre et des structures récemment renouvelées[2331]. Officiellement rebaptisée en juin 1936, la « DG du travail et de la main-d'œuvre », -expression qui fait son apparition dans la dénomination des structures centrales du MW-, a la responsabilité de la « main-d'œuvre étrangère ». L'avènement du régime de Vichy constitue à

2329 SHAT, 7P39, document n° 3/DIPG-P (1051) du 06/10/1944 du EMAGG, DGPG au commandant de Paris, 1-6e, 9-11e, 20 sur l' « organisation du service des PG de l'Axe dans les régions du territoire métropolitain »..

2330 La note précise ainsi les obligations des futurs employeurs et se termine en indiquant la recherche du « rendement maximum » du PG doit se faire dans le « maintien de sa discipline stricte et de sa surveillance étroite ».

2331 Le développement qui suit emprunte largement à Béthouart, Bruno, *Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. De la libération au début de la Ve République,* Presses universitaires de Rennes, 2006 ; Viet, Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique, 1914-1997*, Fayard, 1998, notamment, p. 46-47, 60-117 et à Bargeton, Maurice ; Ziegler, Albert, « Historique des ministères du travail, de la Santé publique et des affaires sociales », *Revue française des affaires sociales*, janvier-mars 1971, p. 59-177.

la fois un moment d'élargissement des ses prérogatives ministérielles, ce qui lui donne l'occasion d'enrichir son expérience en matière de placement des travailleurs étrangers et de réglementation de leur travail, avec les groupements de travailleurs étrangers ; et un temps de brusque recomposition du paysage ministériel qui profite au MW. La direction de la main-d'œuvre est intégrée au nouveau ministère de la production industrielle et du travail créé en juillet 1940, le secrétariat général au travail et à la main-d'œuvre est créé en octobre 1940, puis constitue avec le commissariat général au STO le commissariat général à la main-d'œuvre en novembre 1943 qui deviendra le Secrétariat général à la main-d'œuvre placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat au travail, Jean Bichelonne. La Libération, nouvelle période de recomposition institutionnelle, marque le retour d'un Ministère du travail et de la sécurité sociale, doté à partir de novembre 1944, d'une direction de la main-d'œuvre, expression institutionnelle des préoccupations des nouvelles autorités. Face à ces restructurations, qui bousculent en partie le corpus réglementaire, la gestion de la main-d'œuvre par les autorités civiles peut bénéficier de l'expérience et de la stabilité, à l'échelle locale, des inspecteurs divisionnaires du travail dont le rôle s'est renforcé depuis 1935 et plus encore sous Vichy avec les directeurs régionaux et départementaux rattachés au Commissariat général du Travail obligatoire. Ils jouent le rôle de « conseiller technique pour les questions de main-d'œuvre de sa région (ou de son département) » auprès du préfet. A la Libération, l'ordonnance du 3 juillet 1944 institue des directions, régionales et départementales, du travail et de la main-d'œuvre.

Le MW dispose donc également d'un savoir-faire administratif, même s'il est difficile d'apprécier la continuité d'expérience des hommes et des institutions de 1935 à 1944. Ce qui est sûr en revanche, c'est que la gestion des PGA ne naît pas *ex nihilo*, mais s'inscrit dans une tradition de pratiques et de références qui datent sans doute de l'entre-deux-guerres, plus certainement du régime de Vichy, à coup sûr de la Libération. Dans ce contexte, le MW n'a cependant encore ni les structures, ni les moyens, ni surtout l'ambition de disputer à la DGPG son monopole de la gestion quotidienne des PG[2332]. Si aucune structure particulière n'est prévue fin 1944 pour gérer collégialement l'utilisation des PGA dans l'économie régionale, en revanche, la commission nationale de main-d'œuvre, et surtout des commissions provisoires (régionales et départementales) de main-d'œuvre composées de représentants des pouvoirs publics, d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de l'autorité militaire avec les DRPG

2332 Il n'a pas de spécialistes des statistiques par exemple. Plusieurs hauts fonctionnaires du MW vont s'occuper des PGA au-delà du 8e bureau de la sous-direction de la main-d'œuvre étrangère (MOE) qui dépend de la direction de la main-d'œuvre. Rue de Grenelle, on trouve le directeur de cabinet Fernand Samson (de décembre 1946 à février 1950). Place de Fontenoy, réorganisée en 1946-1947 par Ambroise Croizat, la direction générale du travail et de la main-d'œuvre est confiée à Jacques Maillet dès septembre 1944. Il reste à la tête jusqu'en octobre 1947, le directeur de la main-d'œuvre est alors A. Rosier. Pour une présentation institutionnelle de ce ministère, voir Béthouart, Bruno, *Le ministère du Travail…, op. cit.,* « Chap. V – Un ministère en mutation ? », p. 215-282.

constituent le lieu où s'affirme le plus clairement la défense des droits des travailleurs français, posant les limites de l'insertion du PG dans l'économie régionale en 1945-1946. Lors de l'une de ses premières réunions, celle du Nord décide ainsi de limiter l'emploi des PGA aux seuls travaux dans des endroits peu accessibles où l'on ne peut « loger convenablement » la main-d'œuvre française[2333].Début mai 1945, le Secrétaire de l'union départementale de l'Hérault y fait approuver le fait que les organisations syndicales soient consultées avant l'attribution de PG[2334].

Progressivement, le MW intègre dans ses nouvelles responsabilités vis-à-vis des PG, transformant les missions de son personnel et ses normes de gestion. Apparaît un processus de décision qui permet d'homogénéiser le traitement des demandes selon des critères identiques aux différentes directions de main-d'œuvre et institutionnalise le pouvoir du MW. L'inspecteur divisionnaire du travail est chargé de centraliser les demandes, de les classer par ordre d'urgence avant de les transmettre, pour satisfaction, au commissaire de la République[2335]. Ces efforts de gestion s'accompagnent de moyens de contrôle, en premier lieu pour la défense du droit du travail de la main-d'œuvre française, dont la meilleure illustration est la création de missions supplémentaires pour les délégués des services régionaux.

Désignés par les inspecteurs divisionnaires, ils sont détachés de façon permanente auprès des employeurs d'au moins cent PG, sinon ils sont itinérants. Ils veillent notamment, en liaison avec l'autorité militaire, à l'application des conventions de louage et contrôlent le versement des rémunérations. Par ce biais, il s'agit de protéger l'ordre économique qui pourrait être menacé par l'introduction d'une main-d'œuvre encore ennemie. Ces éléments de rationalisation, d'affectation comme de prévision, ont en commun d'être rendus possibles par le traitement statistique. Or, celui-là induit une catégorisation des PG qui contribue à sa réification. Les signes les plus marquants sont fournis par la diffusion de la langue de la bureaucratie et de la comptabilité pour gérer ces PG devenus des « stocks » » dont il faut « prendre livraison » et « trier » pour en retirer les « déchets ». Ce sont de façon croissante dans les documents administratifs des unités statistiques dont le traitement par catégories induit autant qu'il est fondée une perception du PG comme une main-d'œuvre d'appoint, donc mobile, interchangeable conne flexible. Le développement d'un appareil statistique accompagne cette déshumanisation liée à la tendance normalisatrice de la bureaucratie moderne. Il sert, à l'administration du MW notamment, à trouver la solution optimale d'utilisation économique des PG, sa finalité première. Et il n'est pas étonnant que cet usage de

2333 Nord, 57 W 43537(23), document du 27/11/1944 de la commission provisoire de la main-d'œuvre sur la « séance du 27/11/44/ ».
2334 Hérault, 2 W 999, document n° 7031 du 16/05/1945 du commissaire. régional de la république.
2335 Il en existe généralement un par département, sauf dans la région parisienne où celui de la Seine gère des départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne.

la statistique pour une approche quantitative de la question des PG trouve son aboutissement dans le calcul du coût du travail prisonnier, faisant de l'argent « l'unité de mesure la plus commune », la plus neutre aussi[2336].

Sa structuration croissante entraine enfin de nouvelles pratiques administratives. La meilleure connaissance du marché par secteur permet de définir des ordres de placement en fonction d'activités prioritaires et de croiser besoins locaux et projet national. A partir de mars 1945, en accord avec la DGPG, la DGMO du MW définit deux ordres de priorité : priorité absolue pour les mines, le forestage pour bois de mine et l'agriculture ; priorité simple pour le forestage, la SNCF, l'industrie hydro-électrique et les travaux de déblaiement urgent[2337]. Le croisement des deux aboutit à l'élaboration de planification qui autorise une affectation des contingents, encore réduits, de PG à l'échelle nationale. Cette nouvelle forme de prévision part en effet des besoins locaux réels pour définir des plans nationaux d'usage de la main-d'œuvre PG[2338]. D'autre part, est élargi l'usage du contrat, la « convention de louage de travail », désormais établi en quatre exemplaires[2339], qui fait passer l'embauche de la main-d'œuvre PG du marchandage à l'amiable à un engagement officiel dont l'un des deux contractants est l'Etat. Symboliquement et financièrement avec le paiement de l'indemnité compensatrice, le PG ne travaille plus seulement pour un intérêt privé, mais il est réintégré dans le projet de Reconstruction française, pour le bien commun de la nation, qu'il contribue aussi à refonder politiquement.

Cette première répartition sommaire des attributions et ces efforts rationalisateurs doivent cependant s'apprécier à l'échelle locale, celle véritablement décisionnaire, où doivent se régler toutes les autres questions relatives à l'emploi de la main-d'œuvre PG. Or, les archives départementales ne donnent pas seulement à voir l'écart entre les décisions nationales et leurs applications locales, mais combien ces directives peuvent se lire comme une réponse nécessaire à une utilisation sur le terrain qui n'a pas pris le tournant de la rationalisation et du contrôle, c'est-à-dire comme l'amorce d'un processus d'apprentissage à gérer différemment cette main-d'œuvre PG. Nombre d'inspecteurs divisionnaires se plaignent du manque de coordination avec les services des armées, c'est-à-dire de n'être pas associés à la gestion des

2336 Bauman, Zygman, « 4. L'Holocauste, événement à la fois unique et normal », in *Modernité et holocauste*, La Fabrique Editions, 2002 (trad. française), p. 176.

2337 MW (Fontainebleau), 19770623/85 document n° 5174 MOC du 22/03/1945 du directeur général de la main-d'œuvre au directeur général des PG de l'Axe sur le « projet de circulaire aux commandants régionaux et aux commandants de dépôts ».

2338 Nord, 87 W 50315(9), document n° 22 686 DG du 02/05/1945 du M de la production industrielle, direction des industries mécaniques et électriques aux ingénieurs en chef, délégués régionaux de la direction des industries mécaniques et électriques sur l'« emploi des PG de l'Axe dans les industries de réparation de matériel ferroviaire, 2 mai 1945. Introduit dans l'industrie, le « plan d'emploi coordonné à l'échelon régional » permet aux services du travail, à partir des prévisions, de formuler à l'autorité militaire des demandes précises et de bénéficier, espère-t-on, de contingents plus importants. Il impose la formulation de demandes à date fixe (premier de chaque mois) et non plus selon calendrier, qui deviendra la norme et les capacités d'hébergement, d'alimentation et de garde.

2339 Un pour le commandant du dépôt, un pour l'inspecteur qui en transmet un à la régie des dépenses du MW, et un pour l'employeur.

PGA : ils ne sont pas informés des mutations ou de l'état numérique des PG dans leur département. Le MW se montre très attentif aux respects de la chaîne de décision, en particulier aux « agissements hors de leur compétence » des services des armées[2340]. Il n'hésite pas à rappeler que ses représentants ont en charge les besoins éventuels en PG, les spécialités et les recherches, tandis que l'action du commandant régional doit se cantonner dans l'installation, la surveillance et l'entretien des captifs. La description scrupuleuse des procédures à suivre dorénavant pour obtenir un PG représente des points de contrôle pour l'Etat et d'apprentissage pour l'employeur à se conformer aux nouvelles normes, en termes de déplacement, de surveillance, de traitement du PG, de paiement …

Le plus souvent, ce sont les employeurs qui adressent leur demande à l'autorité militaire. Les autorités publiques développent donc des moyens d'éducation - les communiqués par voie de presse font alors florès - pour faire connaître la hiérarchie des décisions et faire comprendre que la gestion administrative dissocie cadre logistique du pouvoir réel de décision[2341]. On se gardera néanmoins d'opposer trop schématiquement un processus rationalisant et modernisateur imposé de Paris à un usage artisanal, nécessairement archaïque, local. L'exemple des indications fournies par la DRPG aux commandants de dépôts, aux préfets et aux employeurs montre comment les *trouvailles* administratives venues de Paris, positives prises indépendamment, peuvent, appliquées ensemble, avoir l'effet inverse à celui escompté car inadaptées à la structure administrative qui les met en œuvre. Si le MW préconise l'établissement de contrat, y compris pour les placements effectués avant le 26 octobre 1944, en revanche, il conçoit que cette « centralisation » peut avoir pour effet de « retarder les prêts »[2342]. Dans la situation de pénurie de main-d'œuvre PG dans les départements, il simplifie l'établissement des demandes en les faisant adresser directement aux autorités militaires qui décideront de leur propre chef de les satisfaire, donnant au directeur régional des PGA, « pour éviter toute perte de temps », le droit de passer des contrats au nom des dépôts. En mars 1945, c'est au tour du directeur des services agricoles de réintroduire de la souplesse nécessaire au bon fonctionnement de l'affectation des PG. Cela passe par certaines libéralités vis-à-vis des nouvelles instructions : les demandes sont à formulées sur papier libre et, dans l'agriculture, à formuler individuellement auprès de l'inspecteur divisionnaire qui entend ainsi ne tenir compte que des besoins réels du secteur. Avant la fin de la guerre, l'existence d'un corpus réglementaire a commencé à normer certaines pratiques, à rationaliser

2340 Sur le contrôle de son personnel, voir *Inspecteurs et inspection du travail sous la IIIe et la IVe République* de Collectif, La documentation française, 1998.

2341 Gironde, SC 1628, document n° 4084 MO du 06/05/1945 du colonel Branlat, commandant régional des dépôts de PG de l'Axe au préfet sur le « vœu émis par le Comité de Libération du Médoc ». *; Le Monde,* n° 50 du 07/02/1947 « On se préoccupe de remplacer les prisonniers allemands qui vont être libérés à la demande des Américains », p. 8 ; *L'indépendant d'Eure & Loir* n° 54 du 27/05/1945 « L'utilisation des PGA »p. 1

2342 Hérault, 999 W 128, note de service n° 384 D du 06/11/1944 de la 16e RM, direction régionale des PG sur les « contrats de travail ».

les « modalités d'emploi » des PGA pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre. En quoi la fin de la guerre qui amènera, pense-t-on, l'avènement d'une ère d'abondance en matière de PG, impose-t-elle des changements dans la gestion des PG, alors que le projet de Reconstruction se déploie, désormais, à l'échelle nationale ?

La circulaire 51 MO publiée le 18 mai 1945 permet de saisir quelles nouvelles articulations -faites de révisions, de généralisations ou de créations- entre les PGA et la reconstruction du pays les autorités envisagent pour instituer un nouvel équilibre rendu possible par la défaite de l'ennemi, entre utilisation croissante des PG, gestion rationalisatrice de la main-d'œuvre et sécurité du marché du travail. Le passage d'une situation de pénurie de main-d'œuvre PG à une méthode adoptant « des modalités plus rationnelles »[2343] s'effectue en trois temps.

Le MW demande de renoncer à une gestion fondée sur des demandes « au jour le jour », rejetant une pratique précédemment encouragée, ce qui équivaut pour les services ministériels coordinateurs à « s'astreindre » à planifier les besoins de main-d'œuvre en établissant un « plan de mise au travail » mensuel indiquant la « progression » de l'effectif. Les premiers devront être remis pour le 15 juin 1945. Cette innovation administrative n'a d'efficacité que si, en amont, des « prévisions d'hébergement » ont également été établies. Le ministère appelle donc les services régionaux ministériels à fournir un important effort dans l'organisation du cantonnement et de la garde des futurs PG, allant jusqu'à conseiller à ses inspecteurs divisionnaires de constituer de listes de gardiens potentiels. Enfin, devant l'urgence, sans doute aussi pour éviter les déconvenues vécues lors des premières demandes en 1944, le ministère cherche à responsabiliser les nouvelles administrations : ces plans engageant les ministères, il prévient de la sanction en cas de non respect des normes, la suppression définitive de toute attribution de PG. A l'échelle ministérielle, ce nouveau cadre de gestion entraîne une nouvelle façon de concevoir l'utilisation des PGA. Lors de la conférence nationale des SGAE, fin mai, le Ministère de l'Economie nationale et des Finances cherche désormais à savoir, avec une précision inédite, le nombre total de PG employés dans les différentes régions au 10 juin ; la répartition entre départements et par branches d'utilisation ; les modalités d'emploi. La rigueur imposée par cette uniformisation des catégories de gestion des PGA vise la même finalité : l'emploi maximum des PG sans menacer les droits de la main-d'œuvre française.

Considérant le « système actuel trop sévère », le Ministère de l'Economie Nationale demande la création d'un organisme civil spécial chargé d'aplanir les difficultés qui freinent,

2343 Hérault, 2 W 999, document n° 61 bis MO du 18/05/1945 du MW ; direction générale de la main-d'œuvre au commissaire de la république sur la « mise au travail des PGA ».

notamment dans l'agriculture, l'utilisation des PGA, en reprenant, plus ou moins, l'organisation des groupements de travailleurs étrangers instaurés par Vichy[2344]. A cette conception centralisatrice, le MW préfère le *laisser faire*, convaincu que les « initiatives individuelles stimulées par les nécessités où sont les employeurs de trouver de la main-d'œuvre seront plus efficaces qu'une organisation étatique, lourde, coûteuse et désintéressée ». Sous-jacente à cette nouvelle économie d'une main-d'œuvre PG abondante se diffuse également une perception du PG comme un travailleur interchangeable, comme *sans qualité*. Il n'y aurait donc plus à le choisir. L'organisation en commando qui est alors préconisée en est l'expression concrète.

Les PG deviennent un volant à gérer : à attribution collective, hébergement collectif. La création du détachement de travail témoigne de ce nouvel équilibre entre une logique de main-d'œuvre et une logique de surveillance poursuivie par certains commandants régionaux. En faisant du maire le gestionnaire de cette nouvelle structure, le kommando trouve son équilibre local pour « obliger nos ennemis d'hier à participer au relèvement de notre pays »[2345]. Il permet enfin plus facilement l'acquisition de nouvelles normes de gestion des PG par des employeurs souvent encore peu habitués à avoir de la main-d'œuvre autre que saisonnière. Il faut leur *apprendre* à respecter une procédure d'attribution, abstraite, au lieu de venir sélectionner son PG, comme à Saint-Médard, en échange de dons en nature ou de caisses de vin ; à venir chercher leur PG quand il leur est affecté, sous peine, après huit jours, comme dans l'Hérault, de le perdre[2346] ; à ne plus le prendre le matin au dépôt pour le ramener le soir, puisqu'il leur incombe désormais de le loger… Le volet financier constitue, en matière d'apprentissage, un formidable outil pédagogique. Le MW est ainsi prêt à accorder une réduction à la seule condition que les agricultures conservent leur PG pendant l'hiver. Cette logique normative est à l'opposé de la gestion pratiquée par le déminage.

Certes, les autorités locales proposent des aménagements aux directives nationales, mais elles ont pour but de respecter leur esprit qu'une application trop littérale viendrait contrarier. Si le colonel Imbert, dans l'Hérault, demande que le PG soit remis sur simple lettre de l'inspecteur divisionnaire, sans attendre l'établissement du contrat, que l'employeur se sera toutefois engagé à signer, c'est pour « gagner du temps »[2347] dans l'emploi du plus grand nombre. Si le directeur des services agricoles propose un système de liste équivalent, c'est pour « simplifier et activer le plus possible » la satisfaction des demandes agricoles. Cette

2344 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 10/06/1945 du service de la MOC au M de l'économie nationale, direction de la coordination économique, groupe IV/I – affaires sociales sur la « mise au travail des PGA ».
2345 Gironde, 87 AW 1, document n° 1201 du 27/06/1945 du préfet au sous-préfets et maires sur l'« emploi des PG de l'Axe ».
2346 Hérault, 2 W 970, document n° 1794 60 / VV GC du 26/07/1945 de l'inspection divisionnaire du travail au directeur régional. des services agricoles, Montpellier sur le « délai donné aux employeurs pour le retrait des PGE ». Fin novembre 1945, une note de la DGPG rétablit le délai de 15 jours.
2347 Hérault, 999 W 128, document n° 5097 D du 09/06/1945 du colonel Imbert.

dynamique, manifestement alors comprise par tous, pousse le colonel à innover en proposant de ne plus établir d'ordre de distribution, facteur de retard dans une période de pleine satisfaction des demandes. La libéralisation de la répartition des PGA constitue également une étape supplémentaire dans leur insertion dans l'économie régionale et dans le renversement du rapport entre logiques de surveillance et logique de sécurité : fin juillet, l'ordre des priorités sectorielles est aboli, excepté pour les mines et le forestage de bois de mines.

Pour répondre en temps utile au défi des besoins saisonniers de certaines activités sous peine de voir les employeurs annuler leurs demandes et les PG encombrer les dépôts, le MW fait le pari des avantages d'une gestion locale plus efficace, car plus souple. Paradoxal étant donné ses efforts précédents ? Pas si la libéralisation de l'affectation vient après un partage des compétences entériné et l'instauration de contrôles normés[2348]. La première directive de la DGPG début août 1945 stipule le MW et ses représentants sont les « seuls habilités » à recevoir les demandes civiles et les « seuls juges » dans leur traitement[2349]. Elle reprend les principes fondamentaux de la gestion des PG à appliquer « à tous les échelons » : « prévoir à longue échéance et voir large, organiser selon des règles précises tout en restant souples dans l'application ». Toute cette période est marquée par les efforts respectifs du MW et de la DGPG pour délimiter leur domaine de compétence que leurs représentants doivent créer et faire respecter localement. Le préfet d'Eure-et-Loir en fait l'amère expérience en décidant, avec l'accord de la commission provisoire départementale de main-d'œuvre, de constituer, fin août, une commission de contrôle des conditions d'emploi des PG dans l'agriculture[2350]. Elle comprend, outre le contrôleur des lois sociales en agriculture, des représentants syndicaux et d'anciens PDF…, mais aucun du MW que le préfet n'a pas même prévenu… Erreur fatale qui entraîne le refus de la DGPG de désigner de représentant et à terme la disparition de cette création insolente.

Les relations entre les Ministères du Travail et de la Guerre révèlent la difficulté de créer des normes de gestion communes pour ce phénomène hybride. Dès lors qu'il est impossible de séparer les deux logiques, économique et disciplinaire, les deux autorités cherchent à trouver la meilleure coopération possible. La liaison, « constante et confiante »[2351], entre les services du Travail et de la Guerre à tous les échelons hiérarchiques, tant souhaitée par les acteurs locaux, a beau être célébrée ainsi par la DGPG, elle reste peu satisfaisante sur le terrain. Dans les faits, la gestion du MW s'aligne sur la structure militaire qui concentre la main-d'œuvre :

2348 On relève l'étoffement progressif des commissions, comme, dans le Sud-ouest, une sous-commission chargée d'examiner les demandes en agriculture qui comprend obligatoirement des représentants de la CGT, de la CFTC et de la CGA.
2349 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n° 1 n° 9238 DGPG-Cab du 07/08/1945 de la DGPG.
2350 Eure-et-Loir, 1 W 102, note manuscrite du 29/08/1946 de la Préfecture au Directeur des services agricoles concernant la « constitution d'une commission destinée à contrôler sur place l'emploi de MO PG dans l'agriculture ».
2351 Directive n° 1, déjà citée.

le MW demande la présence d'un représentant de la DRPG au siège de chacune de ses circonscriptions, mais n'est pas consulté lors de l'installation de camps. Ce n'est qu'en décembre 1945, qu'un équilibre semble être trouvé avec l'existence d'un dépôt dans chaque département, ce qui permet un élargissement du rôle des inspecteurs du travail. Cette décentralisation due à la concordance des territoires d'action entre autorités civiles et militaires facilite une meilleure articulation locale entre la gestion des PG et la défense des ouvriers français, mais rend difficile l'élaboration de plans à l'échelle nationale.

Pour éviter que ces innovations administratives déséquilibrent les marchés du travail locaux au détriment de la main-d'œuvre française, sont créés des organes de contrôle autour des syndicats et des maires, deux nouveaux acteurs qui vont imposer leurs propres périmètres d'action. La prévention de cette menace, source potentielle de conflits sociaux violents à la Libération, connaît la même improvisation, à cela près que la perception des autorités publiques du rapport de force avec le monde du travail introduit une composante politique qui est directement liée à la dimension politique du projet de Reconstruction. Dans l'Hérault, marqué par un fort syndicalisme agricole, le préfet prévoit qu'une attestation du président syndical local, visée par le maire, accompagnera les demandes de main-d'œuvre adressées à l'inspecteur du travail pour indiquer que la main-d'œuvre française ne sera pas lésée par la venue de PGA. Les aménagements pratiqués par la base se révèlent néanmoins moins respectueux de telles dispositions. Se multiplient à partir de juin les plaintes des organisations syndicales, comme en Gironde, où elles sont fermement opposées à une telle instruction économique, malgré les assurances de l'inspecteur divisionnaire d'appliquer la préférence nationale.

En revendiquant un « contrôle absolu » sur le placement des PGA, alors qu'ils siègent déjà dans les commissions provisoires de main-d'œuvre, les syndicats cherchent à utiliser cette redéfinition du marché du travail pour obtenir un pouvoir décisionnaire accru à la Libération. C'est une des raisons pour lesquelles l'inspecteur divisionnaire, malgré les menaces de sévices sur les PG et de grèves, décide de ne pas réviser ses instructions. La rationalisation de l'utilisation économique des PG favorise, par ricochet, le contrôle de la main-d'œuvre, ainsi que le montre l'exemple de l'Eure-et-Loir. Face au chômage d'ouvriers agricoles français en juillet, le préfet suspend toute nouvelle embauche de PG et ordonne leur retrait partiel de l'agriculture. Par voie de presse, il invite les ouvriers au chômage à s'inscrire d'urgence à l'office public départemental de placement ou à leur mairie de résidence[2352]. La défense de la main-d'œuvre française face à la concurrence des PG, orchestrée par les syndicats, est le plus

2352 *L'Indépendant d'Eure et Loir* du 20/07/1945 « Main-d'œuvre agricole ». Il se heurte à l'opposition de la DGPG, alertée par le commandant de la 5e RM, qui n'entend pas voir affluer dans son dépôt une telle quantité de PG et à celle du Ministère de l'Agriculture qui ne peut rien contre la logique défendue par le MW (prévue dans la MO 16 AV de défense prioritaire des ouvriers ruraux.

souvent élaborée en commission provisoire qui propose des solutions similaires, mais appliquées selon des modalités différents : suspension des attributions dans les communes avec des ouvriers agricoles français sans emploi, refus de placer de nouveaux PG chez des employeurs ayant renvoyé du personnel français, retrait des PG affectés, modulation du paiement de l'indemnité compensatrice[2353]…

La situation est encore plus compliquée pour les maires en raison de leur centralité dans le nouveau processus qui réduit le prisonnier à une seule force de travail, oubliant l'impact de sa présence physique sur le milieu local. Plusieurs documents font état de plaintes d'édiles qui ne sont pas informés de l'état des demandes, ni consultés sur leur réelle utilité. Or, le maire devient le seul acteur local qui doit gérer le PG comme menace à la fois pour l'ordre public et pour l'ordre économique. A la croisée des logiques disciplinaire et de main-d'œuvre, il incarne la double dimension, politique et économique, du projet de Reconstruction fondé en parti sur l'utilisation des PGA. Comment peut-il, s'il n'est pas associé au processus tel en Gironde, prévenir que des « demandeurs suspectés d'avoir profité des Allemands pendant l'occupation » en profitent une seconde fois ? Les exemples les plus extrêmes se trouvent en Alsace où l'affectation des PGA prend une dimension éminemment politique en termes d'épuration comme de rattachement patriotique. Le sous-préfet de Saverne fait part de son désarroi face aux réclamations des maires qui se multiplient à ce sujet : certains auraient reçu des « instructions d'après lesquelles ni les familles d'internés à Schirmeck, ni les anciens adhérents au parti nazi ne doivent recevoir des prisonniers allemands » et accusent leurs collègues d'attribuer « sans distinction » des PG aux demandeurs[2354]. Après éclaircissement, il semble que de telles instructions n'aient jamais été données.

Ce qu'indique le cas alsacien, qui se retrouve *in petto* ailleurs, c'est que la gestion des PG à l'échelle communale devient un moyen d'action édilitaire. Une agricultrice de Groxwiller dans le Bas-Rhin à la tête de 4,16 hectares cultivés et d'un important bétail, a maintes fois demandé à la mairie un PG pour la seconder depuis qu'une vache l'a blessée et remplacer ses deux fils, le premier mort pendant la guerre, le second rapatrié tuberculeux[2355]. Elle attribue le refus à l'arrestation de son mari sur « dénonciation malveillante » début septembre. Devant l'urgence de rentrer les récoltes, elle écrit au sous-préfet d'Erstein pour dénoncer ce traitement, car elle « ne supporte pas le poids d'une vengeance de personnes qui doivent défendre les intérêts des habitants de la commune, et non assouvir leur amour-propre ».

2353 Par la circulaire 80 du 05 juillet 1945, les commissions régionales sont habilitées à exonérer, partiellement ou en totalité, les agriculteurs après avis des syndicats intéressés.
2354 Bas-Rhin, 349 D 86, document du 03/07/1945 du sous-préfet de Saverne au préfet sur l'« emploi de PG de l'Axe par d'anciens nazis ». Le document consulté comporte une note manuscrite confirmant cette règle, mais autorisant les sous-préfets à accorder des dérogations pour assurer « un rendement normal » en agriculture.
2355 Bas-Rhin, 1458 W 188, document du 21/09/1945 de Mme Sophie Finck, Goxwiller au sous-préfet à Erstein sur la « demande d'un PG ».

L'insertion économique et sociale des PG au village devient ainsi un enjeu de la vie politique. Son affectation renvoie à la double dimension de la reconstruction, économique et politique. Elle peut ainsi devenir un moyen de justice réparatrice en définissant des priorités d'attribution en fonction du *statut* du demandeur, pour les PGDR, pour les femmes agricultrices veuves de guerre, pour les femmes de prisonniers ou déportés, que le Ministre de l'Agriculture entend favoriser.

La délégation d'autorité au maire transforme la nature même de l'utilisation de la main-d'œuvre : ce qu'elle gagne en souplesse et en facilité de placement, elle le perd en contrôle et en coordination nationale. La libéralisation a favorisé le développement d'une utilisation communale fondée sur son intégration à l'économie locale, à l'opposé donc à la conception qui se développe dans les administrations publiques fondée, elle, sur la mobilité, comme si, faute de les avoir *éduqués*, celles-là étaient dépassées par la logique poursuivie par les maires. Le préfet des Bouches-du-Rhône doit donc en septembre rappeler aux maires que les PG des kommandos ne doivent être mis à disposition des particuliers qu'un mois au maximum afin d'en conserver la qualité première, celle d'une main-d'œuvre d'appoint, et de pouvoir la placer là où elle est le plus nécessaire à tout moment.

Fin 1945, les bases d'une gestion plus rationnelle de PG en abondance relative, édictée depuis Paris qui admet une souplesse d'application à l'échelon locale, sont posées. Cependant, la libéralisation en cours, loin d'avoir résolu la tension entre le PG comme main-d'œuvre facile et le PG comme force de travail à entretenir, l'a prolongée. Début août 1946, le préfet de Savoie retient, parmi les difficultés qui freinent un plein usage de cette main-d'œuvre, les contraintes administratives concernant les PG malades. Plusieurs employeurs déplorent l'obligation qui leur est faite de ramener au camp d'Aix-les-Bains, soit un parcours de 100 à 125 km, les PG indisponibles plus de deux jours alors qu'on a imposé l'installation d'une infirmerie aux employeurs de plus de cinquante PG. Perte de temps et de main-d'œuvre, le PG n'étant pas remplacé immédiatement ; dépenses inutiles aussi pour l'Etat. Mi-octobre, la DGPG demande, dans une note transmise au conseil des ministres, aux ministères de tutelle de sévir contre les employeurs, qui, par « cupidité ou (…) manque de conscience, ruinent littéralement la main-d'œuvre prisonnière »[2356]. La perception des employeurs comme les règles imposées par la DGPG, dont la répétition concernant la nécessité de « garder – et ceci est capital – notre main-d'œuvre en bonne condition de travail » trahit son non-respect, montrent que la contradiction qui innerve l'emploi des PG dès 1945 n'est pas résolu en 1946.

2356 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, note n° 14081 DGPG-Cab du 17/10/1945 de la DGPG au Conseil des ministres sur l'« entretien des PG ».

3 - « Il ne faut pas perdre de vue que la main-d'œuvre prisonnière est une main-d'œuvre mobile »[2357] (1946-1948)

Fin 1945, la conjoncture s'inverse, pas tant à cause de la suspension des transferts, trop courte pour être prise en compte par la machine administrative, qu'en raison du choc de leur arrêt et de leur déroulement imprévisible. Ce qui bouleverse le marché de l'emploi PG, c'est de devoir compter, jusqu'en avril 1947, avec un volant de PG disponibles, au mieux constant, au pire en diminution,. Les révisions et les efforts de réajustements opérés par les administrations centrales peuvent être regroupés autour de trois axes : une réorganisation administrative et territoriale qui favorise un nouveau rapport entre Travail et Guerre ; un nouvel effort de rationalisation pour mettre, dans ce contexte, le maximum de PG au travail ; une fixation de l'image du PG comme main-d'œuvre d'appoint mobile. 1946 constitue un tournant institutionnel en matière d'organisation, car les deux administrations responsables de la gestion des PG, connaissent des évolutions qui modifient en partie leurs rapports.

A l'heure des réductions budgétaires du ministère de la Guerre, plusieurs documents indiquent une moindre capacité de moyens, donc de gestion, de la DGPG. Elle demande ainsi en février 1946 au MW de réviser l'article concernant la prise en change du transport dans la convention de louage pour en dégager totalement les dépôts, ce que le Ministère accepte. Cette limitation favorise d'autant plus une prise en charge croissante de la gestion des PGA par l'autorité civile que les services extérieurs du MW connaissent, eux-mêmes, une profonde réforme au premier semestre caractérisée par une départementalisation des services s'occupant des PGA[2358]. Depuis leur création, ses services, inspections divisionnaires du travail et directions régionales de la main-d'œuvre, fonctionnaient à l'échelon régional qui est alors supprimé. Les directions départementales sont donc chargées, à partir de mai, de l'étude des demandes de PG en fonction des risques de concurrence pour la main-d'œuvre française, avec une réactivité d'autant plus accrue que les services agricoles procèdent à une départementalisation similaire de leurs services de PG[2359]. La nouvelle situation administrative qui fait du département le cadre d'action facilite les rapports avec l'autorité militaire et la mise au travail des PG, notamment l'établissement des contrats effectué par cette dernière[2360].

2357 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 385 MOC ; 404 MOC du 10/01/1946 de la sect des PGE sur l' « emploi des PG ».

2358 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 62/46 du 08/05/1946 du MW, sous-direction de la MOE, 7e bur aux préfets ; inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux du travail sur les « service de l'emploi des PGE et organisation départementale ». Décret du 27 avril 1946 portant sur la réorganisation des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 26/mars 1946 sur la suppression des services régionaux.

2359 L'échelon départemental s'occupe en outre de contrôler les règles d'emploi et d'établir l'assiette de l'indemnité compensatrice. Il dispose de contrôleurs itinérants chargé d'effectuer le contrôle du placement, des règles d'emploi dans les branches d'activité. L'échelon interdépartemental comprend le service de liquidation chargé de la comptabilité et du recouvrement de l'indemnité. L'échelon national correspond à la régie des dépenses et des recettes.

2360. Concrètement, dans le Nord, quand la section d'office du travail de Douai reçoit une demande, elle n'émet d'avis qu'une dizaine de jours plus tard afin de vérifier s'il existe de la main-d'œuvre française qualifiée. Si ce n'est pas le cas, un

Un mois plus tard, la DGPG, prenant acte de cette évolution, décentralise à son tour son organisation administrative : dans le cas d'un dépôt par département, la liaison se fera désormais entre commandant du dépôt et inspecteur départemental du travail. Dans le cas de plusieurs dépôts pour un département, un découpage territorial sera effectué par l'autorité militaire locale. Enfin, les départements sans dépôt seront rattachés au dépôt d'un département limitrophe. Ces réorganisations ne modifient pas la répartition des compétences : le service des PG reste cantonné au rôle de « fournisseur de main-d'œuvre » selon les demandes transmises par l'inspecteur départemental qui fixe l'ordre de priorité, le SPGE n'ayant pas « qualité pour s'immiscer dans cette question », ni traiter directement avec les grands services d'utilité publique[2361].

Ces nouvelles structures servent la rationalisation dans la gestion pour répondre à la situation de pénurie inédite. La solution est cherchée du côté de la mobilité de cette main-d'œuvre et concerne l'organisation même du marché du travail PG. Il ne s'agit plus seulement de faire travailler le maximum de PG, puisque ce dernier est désormais rapidement plafonné, mais surtout de les placer dans les secteurs où ils seront le plus productifs. Cela entraîne une généralisation de la pratique des retraits et le retour aux priorités sectorielles décidées à l'échelle nationale. A l'échelle nationale, il s'agit de récupérer les PG de « tous les emplois non essentiels », les « divers » et ceux employés par les militaires. Les premiers devront être revus systématiquement et le retrait des PG utilisés dans des « secteurs par trop secondaires » opéré sans délai. Quant aux seconds, la Main-d'œuvre collective (MOC) les estime « très mal utilisés ». Elle ne fait pas confiance aux propositions de remploi formulées par le général Buisson et suggère que ces employeurs soient soumis à l'obligation du contrat et au contrôle par ses agents itinérants. Elle entend effacer la distinction entre économies civile et militaire.

A l'échelle locale, les retraits de main-d'œuvre sont très mal perçus par les exploitants qui souhaitent garder une main-d'œuvre qu'ils ont remise en forme et surtout formée. Ces mutations révèlent une divergence croissante dans la conception d'utilisation de cette main-d'œuvre entre les économies départementales où elle est de mieux en mieux intégrée à l'échelle locale, et la conduite du projet de Reconstruction depuis Paris dont l'adaptation en fonction de la conjoncture internationale cadre mal avec les désidératas des campagnes. Le sous-préfet de Saverne s'aperçoit à l'été 1946 que la pénurie de PG disponibles pour l'agriculture provient du fait qu'un grand nombre des petits agriculteurs exploitant trois à quatre hectares, ont demandé et obtenu un PG « uniquement par commodité » économique, alors qu'ils n'ont, pour la plupart, jamais occupé de main-d'œuvre étrangère. Il décide de ne

---

avis favorable de transfert de PG est envoyé à Lille auquel satisfaction n'est donnée qu'une quinzaine de jours plus tard. Si entre temps, la direction régionale a trouvé de la main-d'œuvre française, elle la fait présenter immédiatement.

2361 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document n° 7296 du 21/06/1946 de Le Parco aux préfet ; général commandant la 9e RM sur l'« emploi des PG dans le département ».

plus satisfaire de telles demandes et préconise à l'inspection départementale du travail la révision générale de l'affectation des PG, afin de d'obtenir une « répartition équitable » en faveur des exploitations qui en auront « vraiment besoin ». De façon révélatrice, les raisons de la frustration des acteurs locaux définissent une image de l'usage de la main-d'œuvre PG qui calque de moins en moins avec celle véhiculée par le traitement statistique mis en place par les ministères parisiens.

Cette rationalisation entraîne une gestion bureaucratique plus stricte et l'imposition de normes censées corriger le comportement de plus en plus « inadmissible et indéfendable » des employeurs. Face aux PG tenus « en réserve » dans les camps pour des employeurs peu pressés de venir les chercher, le MW écrit, en janvier, à ses inspecteurs pour que le délai de mise en disponibilité soit réduit à une semaine[2362]. De la même manière, le renouvellement des premiers contrats début 1946 sera conditionné à l'acquittement par l'employeur de ses redevances. En cas de contestation, les fonctionnaires doivent adopter une seule attitude : « procéde[r] immédiatement à la dénonciation du contrat et au retrait du PG ». L'effort de rationalisation vise ainsi à « profiter au maximum de [la] facilité » que propose cette main-d'œuvre, la mobilité, et s'organise autour d'une systématisation de la sanction sur le mode du retrait ou de la régularisation.

A l'autre extrémité, le MW cherche à renforcer la lutte contre la débauche de la main-d'œuvre française, qui suppose une utilisation indue du PG. En avril, il ordonne très fermement à ses inspecteurs de retirer immédiatement, dans les cas avérés, la totalité des PG employés et d'interdire toute nouvelle attribution. Il prescrit également, avant tout placement, de procéder à une enquête plus attentive de la situation locale. Il n'hésitera pas à prendre des sanctions en cas de non respect de ses instructions.

Cette rationalisation demande de revenir sur le *tous pour un, un pour tous* économique qui avait guidé l'introduction des PG dans l'économie nationale, à savoir non plus considérer les PG comme une armée de travailleurs interchangeables, mais des individus ayant des qualifications professionnelles dont il faut désormais profiter. Plus d'un an après l'entrée en captivité, la direction de la Main-d'œuvre Collective considère l'établissement d'un fichier professionnel des PG comme le deuxième objectif, après le recouvrement des impayés. Relevant de l'autorité militaire, un tel recensement risque de ne concerner que les PG présents dans les dépôts et d'être de médiocre qualité s'il est réalisé par des officiers, plus spécialistes des champs de bataille que de la bataille de la production. La direction de la Main-d'œuvre met donc à contribution ses agents, dans les dépôts et les centres de travail. Le thème des

2362 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 385 MOC ; 404 MOC du 10/01/1946 de la sect des PGE aux inspecteurs divisionnaires, directeur régional du travail sur l'« emploi des PG ».

« abus » devient un élément structurant du discours de rationalisation du MW et de ses représentants.

La DGPG participe, elle aussi, à l'intensification de l'utilisation d'une main-d'œuvre en faisant évoluer les critères de mise au travail des PG, ce qui contribue à vider la population des camps. C'est à cette époque que le recours au travail des sous-officiers et des officiers volontaires se généralise à partir d'une inversion révélatrice des traitements : à leur exclusion systématique qui correspondait à l'incompatibilité fondamentale entre logique disciplinaire et de sécurité succède début 1946 un alignement contraignant sur le traitement du PG simple soldat. Lorsqu'ils auront signé un engagement à l'emploi, ils ne pourront plus, jusqu'à leur libération, refuser de travailler[2363]. La DGPG défend avec une extrême fermeté dans ses notes de services la même ligne de conduite, se faisant la promotrice d'une *discipline économique* qui vient comme compléter, voire concurrencer, la conception du MW. Le principe de base de cette captivité est que tous les « soldats PG en bonne santé sont tenus de travailler ». Son corolaire est tout aussi martial : « tout refus de travailler devra être sanctionné », pouvant aller jusqu'à la comparution devant un tribunal de justice militaire pour refus d'obéissance.

On retrouve ici la nature particulière de cette captivité de guerre qui transforme la discipline militaire en facteur de réussite de la mise au travail pensée par Paris. Ce faisant, elle actualise la place de la DGPG au cœur d'un système théoriquement de plus en plus ordonnancé par le pouvoir civil. Ces indications, qui semblent parfois contraires à la Convention, révèlent combien la gestion des dépôts militaires est interdépendante de la gestion globale de la main-d'œuvre PG. Réduire la population dans les camps ou augmenter celle au travail conduit la DGPG à adopter une même sévérité dans le contrôle des entrées au camp, c'est-à-dire le retour de la main-d'œuvre, donc à responsabiliser également les employeurs. Lorsqu'elle constate une recrudescence du nombre de PG rapporté par leur employeur en raison de la « mauvaise volonté au travail » qui se développerait parmi les captifs, elle ne rappelle pas seulement que les commandants n'ont pas à les réintégrer, mais à appliquer les mesures susmentionnés ; elle rappelle également l'employeur à ses devoirs, en indiquant que l'attitude du PG dépend aussi de la « façon dont [son patron] commande et organise son chantier »[2364].

Cette gestion de la pénurie concerne également le traitement des évasions, jusque-là remplacée sans grandes difficultés. Les réflexions du commandant du dépôt 144 en Savoie reflètent la faible marge de manœuvre pour sanctionner disciplinairement un employeur fautif

2363 MW (Fontainebleau), 19770623/87, Directive n° 2 n° 3 483 DGPG-Cab du 12/02/1946 de la DGPG. Ce qui exige une solution pratique au problème entre nécessités économiques (Reconstruction) et politiques (dénazification), discipline et sécurité.

2364 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 77 DGPG/3-C du 13/02/1946 de la DGPG à la DG du travail sur le « travail des PG ».

sans pénaliser économiquement le département[2365] : outre les 1 500 francs de prime de capture, les mesures existent mais ne peuvent être employées qu' « avec mesure ». L'employé isolé, puni de fait, ne bénéficiera pas de remplacement ; retirer les PG restants dans un kommando agricole reviendrait à punir les employeurs non responsables et priver la population d'une main-d'œuvre nécessaire ; la même mesure pour les kommandos industriels compromettrait la production d'établissements de secteurs prioritaires. La situation économique tourne à l'avantage des employeurs.

Comme l'a pertinemment saisi le DRPG de la 15e RM à Marseille, la réussite de la gestion des PGA réside essentiellement dans une pratique organisée autour du couple « PG - employeur ». Elle nécessite donc de « redresser la mentalité des employeurs », cause des abus constatés, ce qui passe par des rappels fréquents dans la presse et la radio avec menace de sanctions, sous forme de retrait et d'amende. Mais il faut encore que le système dans son entier traduise en termes institutionnels cette nouvelle articulation : le contrôle de l'emploi des PG doit s'exercer, selon le colonel Le Parco, d'un point de vue militaire, via le service des PG qui surveille le respect des aspects conventionnels contenus dans la convention de louage et la qualité du gardiennage, par son personnel dans les dépôts et, dans les communes, par la gendarmerie ; d'un point de vue « technique », via les services du travail dont les agents itinérants contrôlent le respect de la convention de louage ; d'une point de vue civil, enfin, par les autorités préfectorales et municipales qui sont les plus à même d'assurer la continuité de la surveillance des 12 à 14 000 PG dispersés dans les Bouches-du-Rhône[2366]. C'est pourquoi *l'apprentissage* des employeurs passe par celui des institutions, à savoir des instructions sévères aux maires et aux services d'utilité publique et la généralisation des contrôles à l'échelle locale. Cette articulation devient fondamentale à l'heure où la dispersion des PG économique et spatiale conjuguée avec la réduction des moyens militaires fait échapper le plus grand nombre des PG au contrôle de l'autorité des DRPG. Seul un tel *apprentissage* des institutions et des hommes peut résoudre la contradiction qui s'accroît entre la valeur économique du PG et sa valeur humaine : « les responsables des chantiers et détachements de travail ne se sentant pas surveiller, font preuve de négligence, quelques fois de malveillance et de brutalité »[2367], ce qui entraîne des décès par défaut de soins ou bien par surexploitation, fait perdre à l'économie française une force de travail précieuse et crée une concurrence déloyale vis-à-vis des ouvriers civils.

2365
Savoie, 1362 W 110, document n° 212/PGA du 23/04/1946 lieutenant-colonel Dussu, commandant le dépôt de PGA 144 au préfet.
2366 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document n° 7296 du 21/06/1946, *op. cit.*
2367 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, rapport n° WHM/LC du 20/04/1946 du CICR, France sur la « situation des dépôts et détachements de travail des PGA en France ».

Cette seconde rationalisation essaie de concilier un *apprentissage* didactique des acteurs institutionnels et privés avec une utilisation maximale de cette force de travail. Ce faisant, le PG, tel qu'il apparaît dans le vadémécum publié par le dépôt de Dannes dans le Pas-de-Calais pour savoir en comment obtenir renforce, dans l'administration, l'image du PG comme un être administratif, dans le prolongement de sa catégorisation statistique. En écho à la brochure éditée un an plus tôt pour encourager la création de commando, celle publiée en juillet 1946 montre bien le remplacement de la logique disciplinaire par celle de sécurité : plus grand-chose distingue le PG, physiquement, de son employeur français, même l'uniforme militaire ne porte plus les initiales pourtant obligatoires. En revanche, la procédure standardisée se présente comme une bande dessinée dont l'employeur est le héros, plus exactement comme un formulaire administratif pré-rempli consignant l'ensemble des cas de figure possibles. Bref « ce qu'il faut faire pour avoir un PG… pour s'acquitter…. Pour l'échanger »[2368]. Les seuls fils ont beau être téléphoniques, au croisement de la mobilité économique et de l'intérêt particulier, l'utilisation du PG fait advenir un être de papier, au mieux une force économique, mais sans doute pas un humain.

Photographie 4 – « Pour avoir un P.G. », vadémécum du parfait employeur

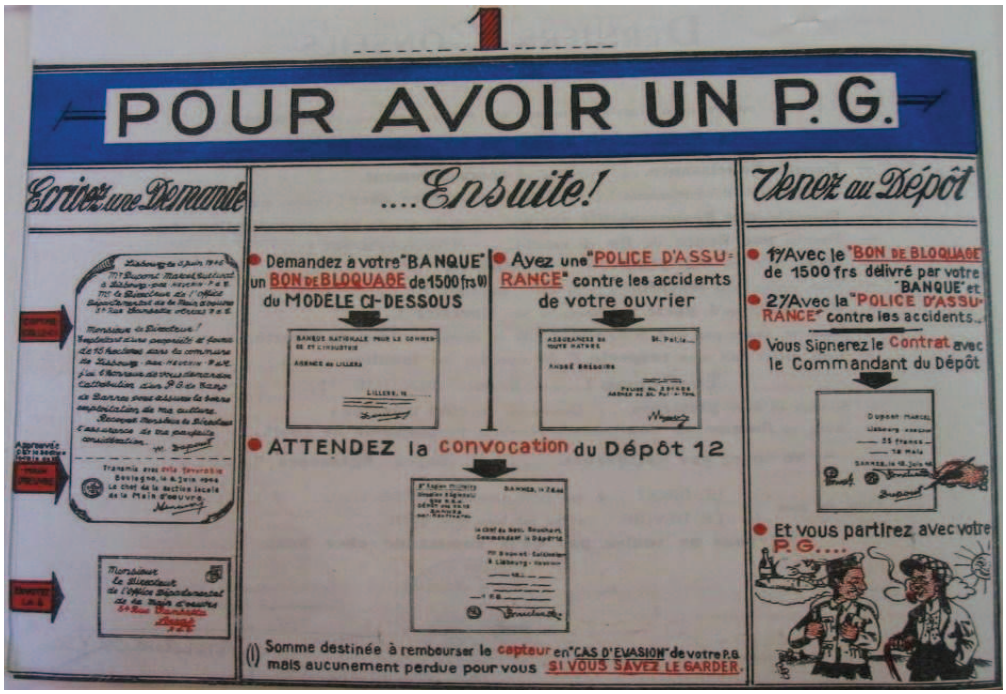

2368 Pas-de-Calais (Arras), 1 W 24944-48, juillet 1946 ; auteur Berthold Becker : 3, « 1. Pour avoir un P.G." (p. 2), "3. Téléphonez au dépôt 12 33 à Neufchâtel Service MO si…" (p. 7), "Ce qu'il faut faire,…" (p. 11).

Sources : Pas-de-Calais, 1 W 24944-48, 07/1946.

A partir de fin 1946, on assiste à une dégradation du marché du travail PG en raison d'une pénurie de main-d'œuvre : la demande de libération américaine d'octobre1946, l'application du plan de rapatriement à partir d'avril 1947, la mise en place des opérations de transformation ne réduisent pas seulement le volume de PG disponibles en France, elles bouleversent l'économie même du système. Désormais, il s'agit de savoir comment retirer l'ensemble des PG en désorganisant au minimum l'économie nationale. Même si la stabilisation de la main-d'œuvre en 1946 et les efforts de rationalisation ne laissent pas les acteurs démunis face aux adaptations nécessaires, ils sont relativement mal préparés à cette conversion globale, très rapide et imposée de l'extérieur. La gestion économique des PGA, de 1947 à 1948, est donc marquée par la recherche de solution à deux questions quasi-insolubles. Comment conserver la qualité première de la main-d'œuvre PG, sa mobilité ? Comment faire évoluer le système en maintenant un équilibre entre intérêt local et national, privé et collectif,

logiques disciplinaire et de sécurité afin de continuer à faire travailler les PG au projet de Reconstruction ? La raréfaction de la main-d'œuvre engendre en effet des phénomènes de concurrence centrifuge qui mettent à jour les contradictions inhérentes à la gestion des PGA en temps de paix.

Dans de nombreux départements, les demandes non satisfaisantes s'accumulent. Dans le Bas-Rhin, où les contraintes de gestion sont particulièrement fortes, l'agriculture, qui emploie fin juin 1946 5 800 PG, présente un déficit de 1 800 prisonniers. Le préfet sait qu'il est illusoire de compter sur l'envoi de nouveaux contingents. Il préconise donc une « répartition nouvelle et plus rationnelle des PG par une action compensatrice » : sur le plan local ou communal, révision générale des affectations de PG dans les commandos communaux ruraux en faveur des exploitations les plus vulnérables, prêt temporaire à l'agriculture de PG du MRU après leur journée de travail, le temps des travaux des champs ; à l'échelle départementale, retrait ponctuel de PG en faveur de l'agriculture, application des mesures aux dépôts de déminage et de travaux militaires ; sur le plan national, nouvelle répartition des PG et nécessité d'introduire de la main-d'œuvre étrangère. Sans doute car son département est soumis à des contraintes que connaîtra la France, le préfet du Bas-Rhin *invente* des solutions qui, demain, présideront la gestion de la pénurie de PG dans l'économie nationale[2369].

Le déséquilibre du marché français de l'emploi se caractérise par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et un excédent de main-d'œuvre non-qualifiée, que la conférence nationale de la main-d'œuvre attribue à l'utilisation abusive des PG par les employeurs et au rapatriement des premières catégories de libérables. Or, les catégories du plan de rapatriement sont individuelles, non professionnelles. Pour conserver une marge de manœuvre e, le MW élabore une politique de retrait en s'appuyant sur les décisions de la commission nationale : les prisonniers à libérer seront pris parmi sept catégories: les inaptes, les PG occupés en ZFO et Afrique du Nord (38 000), les PG utilisés par les services des armées (13 000), les PG groupés dans les kommandos communaux, ceux utilisés dans les activités, les PG utilisés par les services du déminage…[2370]. C'est dans ce contexte que sont décidés, en janvier, l'interdiction de créer de nouveaux kommandos, la révision générale des contrats de PG classés dans ls activités diverses et le retrait des PG aux mauvais payeurs. La priorité de l'économe civile est bien sûr réaffirmée, mais cela ne suffit pas. Sont également instituées des priorités de non-réduction d'effectifs, qui concernent, par ordre décroissant, six secteurs : les mines de charbon et autres industries extractives, les barrages hydroélectriques, l'agriculture, les bâtiments et travaux publics, la sidérurgie et l'industrie de transformation des métaux,

2369 La CGA propose également certaines des mesures alsaciennes pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre en agriculture : MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° MO 1094 LCL/RV du 12/07/1946 de la CGA, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles au MW sur la « main-d'œuvre pour l'exploitation agricole ».
2370 Les autorités estiment alors que les opérations de transformations ne commenceront pratiquement qu'en août 1947.

enfin l'industrie textile. Même l'agriculture perd son traitement privilégié et ses PG en février 1947[2371].

Pour combler le départ des rapatriables, les deux logiques doivent nécessairement se croiser à partir de mi-1947. Ainsi les secteurs prioritaires compenseront-ils le départ de leurs PG rapatriés en prélevant des PG employés dans les dix catégories moins essentielles à la reconstruction[2372]. Dès lors, ce rapprochement transforme une répartition sectorielle en redistribution spatiale selon un système de « compensation » appliqué successivement au plan régional, interrégional et national. Ce retour à l'espace national dans une perspective fortement centralisatrice nécessite des arbitrages entre les territoires et les secteurs, modifiant de fait la contribution de chaque employeur au projet de Reconstruction. Mettre au cœur la mobilité des PG revient à faire primer le national sur le local et à renforcer la gestion administrative de PG comme un groupe de travailleurs interchangeables et d'appoint. Dans cette gestion, l'égalité des territoires disparaît. Il n'est pas étonnant que le MW demande à ce que les premières mutations interrégionales concernent les manœuvres restitués par le MRU, ni non plus que les réafffectations soient de plus en plus comprises comme une « relève » de la main-d'œuvre PG par elle-même au service de la France[2373].

Cette évolution relance l'intérêt de l'emploi des gradés et reflète l'évolution des normes disciplinaires. Début 1947, 7 000 officiers dont un nombre important serait volontaire pour travailler croupissent dans les camps de la DGPG. Elle propose donc de les confier à la Direction générale du Travail. De façon paradoxale, la MOE se montre plus prudente que la garante de la logique disciplinaire, craignant des sabotages des éléments PG les plus marqués par l'idéologie nazie en raison de leur âge. Le contexte économique et la qualité de cette main-d'œuvre ont cependant raison des réticences du MW : fin février 1947, par exemple, 28 officiers du dépôt du Larzac sont mutés pour être mis à la disposition de la Haute-Savoie, six du dépôt de Mulsanne à celle du Pas-de-Calais[2374]. Le MW impose tout de même qu'ils soient employés dans des commandos miniers ou du MRU, davantage surveillés.

Le lancement de la campagne des options à la transformation en TCL à partir d'avril accroît l'incertitude dans la gestion des effectifs des secteurs prioritaires et conduit à affiner la

2371 En mars 1948, le MW reclasse l'agriculture comme activité prioritaire : aucun placement ne sera autorisé en dehors de ce secteur et des mines.

2372 Il s'agit des disponibles dans les dépôts ; des PG des services des armées ; de la ZFO ; de l'Afrique du Nord ; des kommandos communaux ; des activités diverses ; du déminage ; des employeurs, même des catégories prioritaires, qui n'ont pas souscrit de contrats de MOE ; des transports et SNCF ; des industries chimiques.

2373 Tous les moyens sont bons pour provoquer le retrait dont la pratique tend à devenir la panacée. La MOE ne propose-t-elle pas au haut commissaire à la distribution de retirer les PG des employeurs refusant de livrer leurs productions ?

2374 MW (Fontainebleau), 19770623/89, note de service n° 13156 DGPG/3 du 24/02/1947 de la DGPG sur les « officiers PG volontaires pour le travail » ; SHAT, 29 R 5 (2), compte-rendu n° DP/YB du 14/11/1946 du MAE, Direction des Unions internationales sur la « Commission interministérielle chargée de la révision de la Convention de Genève du 27/07/29 » : cependant, la discussion engagée sur la révision de la Convention de Genève ne semble pas avoir abouti à modifier l'article 27 pour permettre le travail des sous-officiers, comme le propose la DGPG, afin de bénéficier de la force de travail d'un cinquième de l'effectif captif. Le MAE fait en dernière instance valoir que « l'intérêt des Français captifs » doit primer « l'intérêt en tant que puissance détentrice » de la France.

pratique de la mobilité sélective de la main-d'œuvre PG. Pour fournir une force de travail de remplacement qui « échappe aux fluctuations des relèves », il faut en amont être capable de descendre jusqu'aux catégories individuelles de PG, ce que désormais l'administration est en état de préciser. Seront ainsi fournis des PG optants pour le secteur concerné, des PG exclus de l'option[2375] ou de PG sûrement non optants. Inversement, les PG désirant devenir TCL chez leur employeur actuel ne seront pas déplacés, puisque réalisant de fait une répartition plus équitable. Au croisement des considérations sectorielles et spatiales, la pratique des retraits devient une composante de la sortie de guerre avec la mise en place d'opérations de remplacement des PGA, étape préparant l'introduction encadrée de main-d'œuvre étrangère civile. Les Ministères du Travail et de l'Agriculture déterminent trois catégories de retrait mensuels à partir de novembre 1947, et ce jusqu'en mars 1948, selon l'urgence des besoins et le nombre de contrats d'introduction de main-d'œuvre étrangère souscrits[2376] : 10% de PG retirés pour les départements ayant les besoins les plus urgents et souscrit le plus de contrats, comme la Haute-Vienne ; 15% de retrait pour les départements moyens, comme l'Alsace ou le Nord et le Pas-de-Calais ; 20% pour ceux, pénalisés, qui ont souscrit trop peu de contrats par rapport à leurs besoins ou n'ont que peu de besoin et de contrats, tels la Savoie, les Côtes-du-Nord, l'Hérault et la Seine-et-Oise.

Il s'agit ainsi de conduire une « politique rationnelle d'immigration »[2377] à partir des besoins connus grâce à la souscription des contrats. En 1948, devant les médiocres résultats de souscriptions en agriculture, qui n'atteignent pas le cinquième des PG utilisés, les ministères concernés usent de façon plus sévère de la pratique des retraits comme moyen de pression sur les agriculteurs. Début 1948, le Ministre de l'Agriculture refuse donc de placer les PG retirés momentanément afin d'amener les employeurs à déposer des contrats d'introduction. Mi-février, la MOC propose de procéder à un retrait aussi important que possible chez les employeurs privés, comme cela a été pratiqué dans l'agriculture, en commençant par les branches montrant des prémices de chômage et consécutivement, à des libérations prématurées supérieures à celles prévues par les accords franco-américains, pour protéger la main-d'œuvre française et favoriser la souscription de contrats d'introduction de main-d'œuvre étrangère.

2375 Ce qui fournit une réponse pragmatique au hiatus entre menace politique et économique : il s'agit de criminels de guerre reconnus ou de PG en cours d'instruction, d'officiers d'actives et de PG purgeant une peine de justice, ou se trouvent en détention préventive. MW (Fontainebleau), 19770623/87, note de service n° 27952 DGPG 3 du 07/05/1947 de la DGPG aux directeurs de PGA sur la « relève des PG libérables dans des industries prioritaires.

2376 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 12 299 CD/RS du 15/10/1947 du MAgr, direction des affaires professionnelles, sous-direction de la législation au MW, sous-direction de la MOE, 7e bur, Simon.

2377 MW (Fontainebleau), 19770623/88, circulaire n° 158/47 du 10/11/1947 du Ministère des Affaires sociales, sous-direction de la MOE aux préfets; inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux; directeurs des services agricoles; contrôleurs des lois sociales sur le « retrait des PG dans l'agriculture. Pour une présentation synthétique des acteurs et caractéristiques de la politique d'immigration française d'après-guerre, voir Viet, Vincent, « La politique de l'immigration entre main-d'œuvre et population », in Berstein, Serge ; Milza, Serge, *L'année 1947*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 461-485.

Or, la pratique du retrait bouleverse l'articulation, bricolée sans doute, à l'échelle de chaque département, entre intérêts privé et collectif. Le retour de priorités sectorielles, qui relègue l'agriculture, jusqu'en 1948, en troisième priorité, et, plus généralement, déclasse la main-d'œuvre PG rurale, provoque une multiplication des protestations, orchestrées par les maires, lorsque les mutations d'effectif affectent leurs kommandos -à partir de 1947 surtout- contre ce qui est ressenti comme une atteinte à leur participation à la reconstruction du pays. Les justifications avancées, très similaires entres les départements, dénoncent la gestion de plus en plus ouvertement pratiquée par les autorités centrales, qui refuse aux paysans, après avoir été les « meilleurs soldats pendant la guerre », d'être « des artisans des temps de paix »[2378] en produisant pour les enfants de France.

La colère du maire de Saint-Rémy n'est pas seulement motivée par l'engagement de sa commune, qui, pour créer un commando à la réfection des chemins vicinaux, a voté un budget d'un et demi million de francs sur deux ans et acheté un camion Berliet[2379]. Le retrait intempestif de cette main-d'œuvre, pourtant pris en suivant les recommandations de l'Etat, signifierait l'arrêt immédiat des travaux en raison du surcoût de la main-d'œuvre libre en remplacement. Le magistrat replace ces considérations locales dans une perspective faisant intervenir l'intérêt général, donc les priorités à la Reconstruction : faisant valeur que sa commune est un des plus grands centres de fruits et légumes des Bouches-du-Rhône, il estime que le travail de son commando « dépasse en intérêt tout autre travail agricole exécuté par la main-d'œuvre [PG] au profit de particuliers ». Ne serait-il pas absurde alors de « supprimer cette main-d'œuvre pour un travail collectif agricole de la première importance et de la maintenir pour un travail privé agricole de moindre importance » ?

La lecture à rebours que font tant d'élus locaux d'un projet de reconstruction élaboré par la base, autour des édiles municipaux comporte cependant un impensé : la fin de cette présence allemande, comme si le milieu communal avait oublié la nature de cette main-d'œuvre de guerre et l'inéluctabilité de son retrait à court ou moyen terme. Leurs demandes ont donc peu de chance d'aboutir, car la décision, désormais très encadrée, remonte à l'échelon régional, voire ministériel. Le général Buisson indique à ses directions régionales que face au refus du retrait, point de salut en dehors de la fermeté. Il instaure une nouvelle procédure : si l'employeur ne ramène pas son PG dans les quatre jours suivant réception du recommandé signé par le commandant du dépôt et de l'inspecteur départemental, l'autorité militaire viendra le récupérer « manu militari » et poursuivra le contrevenant pour le remboursement des frais engagés. L'ordre de retrait des PG à l'agriculture est souvent envoyé par télégramme

2378 Côtes-du-Nord, 5 W(201), document du 31/07/1946 de Le Roux à la direction départementale du travail ; devant refus du maire de lui accorder un PG.
2379 Bouches-du-Rhône, 148 W 420, document n° 364 du 02/07/1947 du Mairie de St-Rémy au directeur départemental..

depuis Paris aux commandants régionaux des PG qui l'exécutent dans l'urgence sans préavis aux maires. Ces principes et leur application concernent progressivement l'ensemble du monde rural, comme en témoignent, à côté de plaintes d'édiles et de particuliers, les interventions des syndicats, notamment la Confédération Générale Agricole[2380], pour obtenir des assouplissements à une application trop littérale des textes. C'est le sens de cette lettre de la CGA au Ministère de l'Agriculture, qui, en octobre en 1947, accepte les retraits de PG sans conséquence sur la marche des exploitations, mais les refuse, dès lors qu'ils les pénalisent dans leur production. Le ressenti de nombreux acteurs locaux, qui se sentent spoliés d'une main-d'œuvre qu'ils ont nourrie et payée pendant tout l'hiver, renvoie à la divergence des logiques d'application, plus exactement au pragmatisme libéral du MW à l'origine de ce qu'il appelle, pudiquement, une « discontinuité »[2381] aux effets « psychologiques » incontestables, qui cadre d'autant plus mal avec l'insertion réussie des PG dans l'économie locale que leur retrait constituait un point d'absence du discours d'utilisation initiale maximaliste initial.

Le cas de gestion, qui se pose fin 1947 – avril 1948 avec acuité aux autorités, illustre les évolutions de perception dans l'usage économique des PG : peut-on utiliser des PGA lors de grève afin d'assurer un service public ou d'intérêt général ? Mi-décembre 1947, la MOE est en effet saisie d'une demande du maire de Lyon sur l'utilisation de PGA pour l'enlèvement des ordures ménagères en raison d'un arrêt de travail du personnel. Elle y répond négativement et en informe, par lettre-circulaire, ses directeurs. En février 1948, elle est à nouveau sollicitée par le MI, suite à l'urgence de décharger des bateaux en Corse, sur l'intérêt d'une autorisation générale faite aux préfets d'un tel usage, autorisation qu'appuie l'EMDN. Après consultation de la DGPG, qui met en avant l'enjeu de la transformation pour l'économie française et les relations franco-allemandes, elle met en garde contre les « inconvénients graves » d'une utilisation qui pourrait présenter les PG comme des « briseurs de grève » et dresser contre les TCL une partie de la population. Le débat, arbitré lors de conseils des ministres, concerne en fait l'autorité compétence pour procéder à la réquisition des PG : le MI plaide pour les autorités préfectorales ; le Ministère des Forces armées[2382] pour les généraux commandants régionaux, ou à défaut les DRPG, tous étant d'accord pour ne pas donner aux maires la possibilité d'intervenir dans l'ordre de réquisition. Le MFA reprend les conclusions de la DGPG à qui la tournure de l'affaire confère une parole décisive : certes, la Convention de Genève n'interdit pas un tel usage, mais responsable pour le Gouvernement

2380 Désormais abrégé en CGA. C'est le principal syndical agricole de tendance socialiste.
2381 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 5287 M/ME du 08/06/9148 du MW, 7e bur, PGE au MI, direction de l'administration départementale et communale, 6e bur sur l'« emploi des PGA par les communes ». Ces changements de ligne d'action désorientent aussi les directeurs départementaux qui doivent réviser les contrats de louage qui ont fait signer provisionellement dans les mois précédents pour des branches qui, fin janvier 1948, connaissent du chômage ou ne sont plus considérées comme prioritaires.
2382 Désormais abrégé en MFA.

français du respect de ce texte, seule l'autorité militaire peut assurer aux PG l'encadrement et la protection nécessaires les préservant de voies de fait. L'aspect sécuritaire devient ainsi le critère décisif dans une affaire qui n'oppose plus nécessairement pouvoirs civils et militaires, mais à l'intérieur du champ des autorités, les anciens et les modernes. Ce qui reflète également la complexité de la transition, non exclusive, entre logique disciplinaire et dispositif de sécurité, et l'évolution de l'image du PG. Malheureusement pour le chercheur, - moins pour le lecteur peut-être, le débat perd de son actualité en raison de la baisse des effectifs de PG et de l'opposition catégorique du MW au retrait de PG pour pallier de tels mouvements sociaux. Les archives ne contiennent qu'un cas flagrant d'application : en avril, un volant de 1 000 à 2 000 PG est demandé par les betteraviers pour mener à bien la campagne de binage de 1948 menacée par une grève des ouvriers agricoles[2383]. La MOE accepte cette utilisation qui portera sur un nombre restreint de PG à la condition que les exploitants s'engagent, par écrit, à « assurer la protection et la garde des PG » contre toute menace de représailles, et à signer une déclaration déchargeant le gouvernement de sa responsabilité[2384].

La pratique du retrait ne peut cependant pas être menée avec toute la rigueur administrative voulue par le MW, qui, dans sa frénésie rationalisatrice, a oublié de s'assurer de la permanence d'exécution de la structure militaire prise dans une démobilisation inexorable. 1947 et 1948 mettent à mal la coopération institutionnelle construite depuis 1945, au bénéfice, inédit, des petits employeurs : le MW essaie d'organiser une *relève-réservoir* de PG à partir des dépôts que…la DGPG doit vider en raison de leur fermeture inexorable. Les deux administrations vont ainsi s'opposer de plus en plus ouvertement sur le retrait des PG suivant des arguments et des contre-solutions qu'on aurait cru, à première vue, à fronts renversés, mais qui traduisent deux conceptions de la sortie de captivité. Les deux institutions cherchent à utiliser jusqu'au bout la force de travail des PG, soit en l'intégrant, comme le défend le MW, dans une logique nationale rationnelle fondée sur la mobilité, ce qui suppose un volant de réserve à tout moment transférable ; soit en la confiant le plus possible, c'est-à-dire le plus localement et le plus librement possible, comme le préconise la DGPG, pour éviter qu'elle encombre ses dépôts. Comme le résume le général Buisson, il est contre les retraits « a priori », sources de PG oisifs, et entend régler la question de la relève « par le côté 'remploi' et non par le côté 'retrait' »[2385]. Ses DRPG mettent en cause l'intérêt économique des regroupements au profit des activités prioritaires, qui ont conduit au placement de PG qui

2383 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note du 22/04/1948 concernant le « salaire des ouviers betteraviers.
2384 MW (Fontainebleau), 19770623/87document n° OK/SL du 10/05/1945 de la sous- direction de la MOE, 7e bur au président de la confédération générale des betteraviers sur l'« emploi de la MO PG pour la campagne betteravière.
2385 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 37694 DGPG/3 du 11/07/1947 de la DGPG à la DG du W sur le « nivellement des effectifs PG sur le plan national ».

n'ont aucune expérience en agriculture. Ici, l'exploitant refuse de prendre un « bon à rien » et le ramène au dépôt ; là, le PG, peu satisfait du dépaysement professionnel et géographique, a tendance à prendre la clef des champs. Les DRPG pointent la rigidité de prescriptions qui privent les activités connexes aux activités prioritaires d'une main-d'œuvre pourtant indispensable à l'agriculture lors des grands travaux.

Même si la majorité, récemment retirée, est en transit vers de nouvelles affectations, la DGPG conseille à ses directions régionales différentes pistes pour réduire au maximum cette population qui rappelle de mauvais souvenirs : affecter les PG libérables à des travaux de courte durée, comme le binage des betteraves ou le battage des blés ; simplifier les formalités de mise au travail ; rappeler aux employeurs retardataires qu'ils ont, pour « prendre livraison » de leurs PG, quinze jours maximum, -délai qui pourra, vu les circonstances, être réduit à huit après accord du directeur départemental du travail. L'opposition se retrouve sur l'intérêt des « nivellements », interdépartementaux, voire nationaux, des PG regroupés dans les dépôts.

En 1948, le MW est confronté à un problème plus grand encore : l'accélération de la dissolution des dépôts dans les départements. Elle a déjà compliqué son rapport avec les employeurs en 1947 et confirmé l'assimilation de logique *économiciste* par les employeurs. Dans un contexte du retrait des PG employés ailleurs que dans les mines et l'agriculture, la MFA entend lier cette réduction d'effectifs à celui du nombre de dépôts de PG. Mi-avril, elle propose, via la DGPG, comme base de la réunion interministérielle le regroupement des PG dans un certain nombre de départements possédant suffisamment de dépôts. Synonyme de perte de force de travail indispensable pour le secteur agricole d'un grand nombre de départements, cette proposition provoque l'opposition motivée du MW qui essaie d'organiser la riposte. En avril, le général Buisson annonce que, compte tenu de la réduction de l'encadrement demandé par le MFA, la structure actuelle correspondant à environ un dépôt pour deux départements, devra évoluer pour qu'un dépôt ait en charge trois à quatre départements, ce qui signifie la fermeture de quinze dépôts correspondant à trente départements. Soutenu notamment par le Ministère de l'Agriculture, le MW considère cette réforme « absolument incompatible avec les besoins » de l'économie nationale : si la réduction administrative est encore conciliable avec la poursuite de l'activité minière, elle pénalise irrémédiablement le secteur agricole, dont les demandes ne peuvent être satisfaisantes par l'Office national de l'immigration[2386] en si peu de temps. Après discussion et l'intervention du MW auprès du MFA, la DGPG décide, mi-mai 1948, alors que six nouveaux dépôts ont été dissous, de n'effectuer aucun prélèvement de personnel

2386 Désormais abrégé en ONI.

d'encadrement avant le 1er octobre pour le garder au niveau du 15 mai, condition du maintien du *statu quo*.

L'opposition met fondamentalement aux prises une volonté administrative qui gère des unités de travail dans le cadre d'un plan de modernisation plus large, et une expérience, concrète et quotidienne, pas nécessairement plus philanthropique, mais encore marquée par le traumatisme de 1945. La DGPG sait, pour l'avoir géré chaque hiver, l'inefficacité des mesures de réintégration au début de la saison froide, que les agriculteurs accomplissent, en partie d'eux-mêmes puisqu'ils ne chercheront de main-d'œuvre de rechange, TCL ou étrangère, qu'à la reprise des travaux de printemps. Pendant ce temps, que faire des 17 509 PG ramenés en octobre dans les dépôts qui entraînent une « situation catastrophique »[2387] au moment où quarante-trois dépôts ont déjà été dissous entre octobre et décembre 1947 ? La DGPG demande donc la suspension de la circulaire 158 MO jusqu'en mars 1948, sans être entendue avant février 1948 par le MW qui décide, sans surseoir à l'application de ladite circulaire, qu'aucun nouveau retrait n'aura lieu en janvier[2388]. Elle lui propose également de remplacer les TCL partis en congé par des PG oisifs. De façon surprenante, mais somme toute logique, les deux administrations sont confrontées à la sortie de guerre de la France, sauf que c'est la DGPG qui doit (se) démobiliser, militairement, la première et fait rejouer, en symétrique inverse de 1945, une dernière fois les contradictions d'une captivité de guerre en temps de paix. Faute de l'avoir compris, -voulu le comprendre-, le MW est resté comme prisonnier des avantages d'une gestion bicéphale. Au-delà des remerciements pour cette « action commune » menée dans un « esprit de compréhension et de conciliation »[2389], ce ministère qui, encore fin mai 1948, concevait l'utilisation des PG pour l'agriculture comme une « 'mobilisation totale' »[2390], ne pourra véritablement exercer une gestion civile qu'avec les TCL.

Concluons sur l'impact de ces évolutions macro-économiques sur la gestion des évasions marquée par une fermeture croissante avec la généralisation de la pratique du non-remplacement, le MW considérant que « la stricte application fera réfléchir les employeurs et

---

2387 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 60413 DGPG/3 du 28/11/1947 de la DGPG au MW, DG du travail, Guérard sur la « réintégration de PG dans l'agriculture ». Ce ne sont pas les prescriptions du MW pour retirer en priorité les PG des catégories libérables qui régleront le problème.

2388 MW (Fontainebleau), 19770623/88, note n° 341 S du 02/02/1948 de la sous-direction de la MOE au directeur du cabinet. Il trouve d'ailleurs « exagéré » le tableau brossé par ce service, puisque les directions départementales ne procéderaient au retrait qu'en accord avec les commandants de dépôt.

2389 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 2871 du 29/11/1948 du MW, cabinet à Buisson. Il félicite le général d'avoir montré « une telle largeur de vue et une si parfaite compréhension des problèmes ». ; MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° MO 2571 LCL/MA du 29/12/1948 de la Confédération générale de l'agriculture, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole, le CGA lui adresse une lettre « lui exprimant la gratitude des agriculteurs français », tandis que la direction des mines loue les « excellents rapports » et le « précieux concours » qui ont permis le redressement de la production minière.

2390 MW (Fontainebleau), 19770623/87, note n° 1729 S du 31/05/1948 de la sous-direction de l'emploi au directeur du travail.

alors les PG seront bien gardés »[2391]. La circulaire de fin septembre 1946 propose enfin une uniformisation dans le traitement de l'évasion, désormais considérée comme un problème économique, en créant des instruments et procédures administratifs définis par le MW. Pour lutter contre les employeurs qui essaient d'obtenir de nouvelles attributions après l'évasion de leur PG, est mis en place un « fichier d'évasion » géré par les commandants de dépôts, dont les directions départementales du travail auront un double. Cette centralisation tardive s'accompagne de l'élaboration par l'administration d'une catégorisation permettant de « prévoir les cas » de remplacement en fonction de l' « urgence de certains travaux et de la pénurie de la main-d'œuvre nationale » : les PG évadés des Houillères Nationales seront systématiquement remplacés ; ceux des entreprises prioritaires de l'industrie et des services de l'Etat le seront en fonction de l' « opportunité économique » et de la non-responsabilité de l'employeur. Ces nouvelles règles, en privilégiant les grandes structures économiques au détriment des unités de productions locales, s'inscrivent dans une gestion qui considère la mobilité de la main-d'œuvre comme l'utilisation la plus favorable à l'effort productif pour la Reconstruction. Cette rationalisation entend donc également réduire l'arbitraire des ententes à l'échelle locale et remettre les PG au travail dans leurs anciens kommandos. Devant les objections qui se multiplient jusqu'en 1947 de directeurs régionaux qui comprennent mal l'effacement de la logique disciplinaire au profit de celle de main-d'œuvre, le général Buisson précise que le but est « faire travailler tous les PG » physiquement aptes et qu'il faut dans ce cadre trouver un travail bien surveillé, « même pour les évadés »[2392]. Le dérèglement de 1948 confirme d'une certaine façon cette libéralisation sous contrainte : pour réduire l'engorgement des dépôts dû aux retraits, le général décide en janvier de ne plus appliquée la règle de non-remplacement datant de juin 1946, sauf faute grave de l'employeur[2393].

B) L'indemnité compensatrice et le coût de la main-d'œuvre PG, entre régulations économiques et projet politique

Avec cette gestion administrative et pratique, l'effort de rationalisation dans l'utilisation de la main-d'œuvre PG dispose progressivement d'un instrument moderne de contrôle pour défendre les droits de la main-d'œuvre française et assurer un rendement économique maximum au profit de l'intérêt général. Les modalités financières de l'emploi des PGA deviennent un instrument privilégié de gestion économique et un enjeu politique de premier

2391 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 1331 LP du 05/09/1946 du MI au MW, sous-direction de l'emploi. Remarque manuscrite à la demande du MI d'adoucir le règlement pour éviter une baisse de la production : « je n'y crois même pas !! ».
2392 SHAT, 29 R 19 (4), note de service n° 22573 DGPG/I du 31/03/1947 de la DGPG sur l'« exécution des punitions de prison infligées aux PG ». La mesure ne s'applique pas aux PG faisant l'objet d'une instruction judicaire.
2393 AE, Z24, télégramme à l'arrivée n° 338 du 18/12/1948 du MAE ; DM 14 672 DG du 20/06/46.

plan pour l'ensemble des acteurs. L'indemnité compensatrice pose la question du coût de cette main-d'œuvre *de guerre* dans la Reconstruction. Son calcul en liaison avec la libéralisation ouvre un espace de médiatisation -et de marchandage- entre les acteurs et les échelles d'intervention pour trouver le plus juste coût entre les principes définis à l'échelle nationale et leur application locale. Cette indemnité ouvre un espace de revendication politique pour la reconnaissance des différentes *victimes de guerre* en termes de réparation[2394]. On retrouve ainsi les deux dimensions, politique et économique, au cœur du projet de la Reconstruction : en abordant l'aspect technique de la fixation du coût de la main-d'œuvre PG en fonction sa rentabilité estimée et des rapports entre employeurs et main-d'œuvre civile, je tenterai de préciser les principes et le fonctionnement de ce nouvel outil de régulation économique ; en considérant les revendications de ceux qui conçoivent l'emploi d'un PGA comme la juste réparation du prix payé à la guerre, les traitements et catégories dérogatoires institués par les pouvoirs publics comme reconnaissance de la patrie, j'analyserai en quoi le système de l'indemnité compensatrice sert également d'outil de régulation sociale.

1 - le système de l'indemnité compensatrice, outil de régulation économique

Dès l'utilisation des PGA comme force de travail en Afrique du Nord, les autorités françaises conditionnent l'utilisation de cette main-d'œuvre à quelques principes financiers qui respectent la Convention de Genève et garantissent les droits de la main-d'œuvre civile. Ce n'est cependant qu'avec leur emploi en territoire métropolitain, début 1945, sans commune mesure par son ampleur, sa durée et l'organisation de son monde du travail, que les nouvelles autorités républicaines cherchent à fabriquer un outil financier qui permet d'apprécier les principes de rentabilité, de mobilité et de non-concurrence avec la main-d'œuvre civile nationale. Ces tentatives qui supposent à un travail d'objectivation préalable, notamment de la *valeur* du travail des PG vont aboutir au système complexe de l'indemnité compensatrice. L'exemple de l'agriculture permet de défricher ce terrain complexe.

a/ Principes, justification et applications, le temps de la concorde

Si l'article 34 de la Convention fixe clairement le principe d'une rémunération du PG, en précisant que « les prisonniers employés à d'autres travaux [que ceux relatifs à l'organisation des camps] auront droit à un salaire (…) », les autorités de la nouvelle France ont, pour leur part, à imaginer les dispositions qui permettront d'employer la force de travail qu'ils

2394 Voir sur le thème, plus restreint, des sinistrés, la stimulante analyse d'Eric Duhamel, « Les sinistrés : objet et enjeu politique », in Barjot, D.; Baudouï, R. ; Voldman, D., *Les Reconstructions en Europe (1945-1949)*, Complexes, 1997, p. 233-246.

réclament sans désorganiser le marché national de l'emploi. Elles peuvent s'inspirer de l'expérience nord-africaine qui a développé un système de primes en fonction des spécialités, de la pénibilité, des heures supplémentaires, fixées par les services employant des PG. Mais l'organisation du travail des PG reste alors dominée par l'institution militaire. Elles ont en revanche plus certainement repris le « nouveau régime » salarial prévu en mai 1944 concernant le « versement à l'Etat d'une indemnité correspondant à la différence » entre le prix de revient du PG et le salaire d'un ouvrier civil de même catégorie[2395], qu'elles mettent en œuvre fin 1944. Sur le continent, elles ont pu bénéficier du foisonnement des accommodements bricolés à l'échelle régionale[2396]. La première grande circulaire du MW, mi-novembre 1944[2397], tente une synthèse des expérimentations précédentes. Elle reprend ainsi la répartition d'un salaire de dix francs par jour et par prisonnier, versé pour moitié sur un compte pour constituer le pécule récupérable en fin de captivité remis pour moitié au prisonnier sous forme de fausse monnaie (bons, monnaie de camp…).

Moins conventionnel est en revanche l'intérêt porté au lien entre rendement du PG et niveau de salaire qui pourra varier entre cinq et treize francs. Elle pose surtout le premier principe de l'« indemnité compensatrice » -l'expression apparaît alors. Il s'agit « pour éviter la concurrence [de] payer aux caisses de l'Etat une indemnité compensatrice égale à la différence entre le salaire figurant au barème des salaires régionaux et les sommes réellement déboursées [par les employeurs] pour la rémunération et l'entretien des PG employés »[2398], sans en livrer d'expression comptable précise.

La détermination des clauses de la convention de louage est l'occasion, près d'un mois et demi plus tard, de présenter un premier modèle de comptabilité qui explicite le calcul final de l'indemnité compensatrice dont est redevable tout employeur légal. Elle offre ainsi une estimation brute du coût d'un PG, puisque son calcul est fondé sur le salaire de comparaison qui serait celui « attribué à un ouvrier français de même catégorie par le barème des salaires régionaux au lieu de travail considéré »[2399]. Ce faisant, elle pose certains principes qui seront au cœur du système en développement. Que ce soit en termes sectoriels, catégoriels, ou géographiques, elle affirme surtout une articulation qui favorise l'application locale de directives nationales. Ainsi le Ministre de l'Agriculture signale-t-il, début février 1945, à ses

2395 SHAT, 7P39, note de service n° 2781 DIP/4 du 06/05/1944 de la DGIPG, Alger sur les « primes pour PG ».
2396 Haute-Vienne, 1081 W 274, document n° 3612 PG du 22/12/1944 du capitaine Guyonnet, commandant le service régional des PG de l'Axe à l'inspecteur divisionnaire ; l'indemnité compensatrice n'est pas versée puisqu'il n'y a pas de travailleur « assimilé français », donc pas de concurrence, donc pas main-d'œuvre libre lésée…
2397 Circulaire 16 MO du 28 novembre 1944 sur l'indemnité compensatrice sur le salaire de l'ouvrier non nourri.
2398 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 5 MO du 18/11/1944 du MW, service de la MO collective, bur des PG de l'Axe aux commissaires de la république ; préfets ; directeurs régionaux et départementaux sur l'« emploi des PG de l'Axe ».
2399 CICR, G 81/TC, 1016, instruction n° 16/MO du 28/12/1944 du MW, service de la MOC, bur des PGA aux commissaires de la république ; inspecteurs divisionnaires du travail, directeurs régionaux du travail sur l'« utilisation des PGA.

services locaux, qu'ils auront à indiquer aux inspecteurs du travail et à la DRPG, les salaires de référence pratiqués, puisqu' « aucun barême agricole ne peut être qualifié de barême officiel »[2400]. Cet état de fait reflète une situation administrative délicate pour le MW : dans une France en cours de libération, ce ministère n'a pas les moyens en personnels pour prendre en charge ni contrôler l'ensemble du processus.

La circulaire contient, en substance, un second principe de base, la réévaluation concomitante du salaire de comparaison du PG avec celle du salaire de l'ouvrier civil. Enfin, la présentation de la convention de louage est aussi le moment de définir en termes comptables le calcul du coût réel d'un PG. L'évaluation se fera à partir du salaire de trois postes de dépenses contenus dans le bordereau type[2401] : les frais d'alimentation, les frais de garde et ceux d'entretien, l'habillement étant théoriquement assuré par les dépôts militaires. Apparaît alors la formule consacrée de l'indemnité compensatrice qui correspond à la différence entre les sommes dues par l'employeur et les dépenses réellement engagées pour l'entretien du PG. Elle doit être versée au Trésor. L'administration dispose désormais d'un outil et d'une nomenclature pour évaluer l'apport économique de cette main-d'œuvre de guerre.

Toutefois, le modèle de convention est également intéressant par ses approximations et ses silences. Il ne précise aucun des montants qui doivent être renseignés par chaque employeur sur son contrat[2402]. On trouve ici l'expression directe de la volonté de l'utilisation maximale des PGA qui domine cette première phase. Dans une période de pénurie de main-d'œuvre civile, face à un marché national du travail désorganisé, la priorité est sans conteste donnée à tout ce qui peut faciliter le placement des PG, de plus en plus nombreux, sur les éléments de défense de la main-d'œuvre française qui entretiendraient la perception du PG comme une menace économique. Pour ce faire, la prise en compte des spécificités locales est considérée comme le meilleur moyen d'accélérer les placements. Bien sûr, les autorités centrales se trouvent confrontées, de la même manière que pour le gardiennage mais dans un rapport inversé, à la question du contrôle. Elles la résolvent en laissant faire le marchandage local, partant sans doute du principe que le PG est alors davantage perçu comme une menace militaire, voire politique, qu'économique. Ces premiers textes sont ainsi très imprécis quant au contrôle comptable à exercer : celui-là se limite au « cautionnement » lors de la signature de la convention, soit le dépôt équivalent au montant des frais pour une quinzaine, et à l'envoi, par quinzaine, de l'indemnité à l'inspecteur divisionnaire.

2400 Ils sont fixés par arrêtés préfectoraux. Hérault, 2 W 970, document du 01/03/1945 du MA, direction des affaires professionnelles et sociales ; service de la répartition de la main-d'œuvre agricole.
2401 Un exemplaire est reproduit en annexe, p. 1395.
2402 La circulaire indique, quant à elle, seulement pour l'alimentation, des frais moyens de dix-neuf francs, plus quatre francs pour les travailleurs de force.

D'autre part, les textes officiels explicitant les principes d'un tel système sont beaucoup plus tardifs, juin 1945 pour mon corpus, et sont en tout cas absents des premiers textes réglementaires. En juin 1945, il s'agit d'assurer l' « égalité de traitement » entre les travailleurs PG et la main-d'œuvre civile en éviter de favoriser les employeurs au détriment de la main-d'œuvre libre. La mesure est donc présentée comme un moyen technique supplémentaire pour prévenir la non-concurrence déloyale de la main-d'œuvre de guerre en délimitant son utilisation dans un cadre libéral, celui des marchés locaux de l'emploi. Mais il s'agit aussi d'en retenir le « rendement le plus élevé possible » afin de faire bénéficier l'ensemble de la nation du travail de l'ennemi vaincu[2403]. En intéressant l'employeur au rendement, le système garantirait, en retour, une juste compensation au profit de la collectivité tout en réintroduisant un certain laisser-faire dans l'usage économique du PG. Dans cette première conception se dégagent trois acteurs, l'Etat, l'employeur privé et le PG anonyme, travaillant, tous trois, de concert à la Reconstruction de la France. Si un modèle comptable est en cours d'élaboration, sa justification théorique est plus tardive. Sa formulation se précisera à mesure que s'affinera l'appareil statistique supposé la mettre en œuvre.

b/ Estimer au plus juste : « pas de main-d'œuvre aux enchères, ni de main-d'œuvre au rabais »[2404]

Sans doute en partie instruit par l'expérience du gardiennage, le MW a choisi de poser un cadre général que la pratique se chargera d'amender. A partir de 1945 se multiplient en effet les demandes dérogatoires.

En amont de l'embauche, le principal motif de marchandage concerne la fixation du salaire de comparaison et des frais réels à l'entretien des PG qui déterminent le montant de l'indemnité, c'est-à-dire le coût de revient du PG pour son employeur et son avantage relatif par rapport à la main-d'œuvre française. Les employeurs considèrent que les PG constituent une force de travail moins productive que les manœuvres agricoles, donc que leur salaire doit être aligné sur le salaire minimum de la catégorie la moins qualifiée. Une *négociation* s'instaure avec l'administration du MW qui fait valoir que cette inexpérience est compensée par l'absence de charges sociales à payer par l'employeur[2405]. La fixation des frais réels déductibles occupent également une place centrale dans les rectifications négociées par des employeurs qui les trouvent toujours trop basses par rapport au coût réel de la vie. La série de

2403 AE, Z22, note du 06/06/1945 de la Direction des conventions administratives sur le « problème de la main-d'œuvre des PG.
2404 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 13414 du 03/12/1954 du CICR, France au CICR, Genève, division exécutive, J.Wilhelm sur la « main-d'œuvre prisonnière en France ».
2405 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 1/PR/D ID/PG du 05/01/1945 du service régional de la main-d'œuvre à Henri Bouton ; SG pourl es affaires économiques. Il s'agit des assurances sociales, du congé payé, des allocations familiales.

textes produits au premier semestre 1945 peut donc se lire comme une tentative d'apprentissage comptable qui vise l'acquisition de moyens pour estimer le coût juste et réel du PG. *In fine*, il s'agit de passer d'une conception socio-économique de cette main-d'œuvre à une construction statistique[2406], démarche qui n'a peut-être pas suffisamment été explicitée au départ.

L'élaboration du système comptable est une suite de réponses aux difficultés d'application de principes intangibles. La convention de louage fournit le cadre à un compromis entre la garantie de la non-concurrence à la main-d'œuvre française et la rentabilité nécessaire poru les employeurs. La DGPG tente de faire comprendre que l'indemnité compensatrice n'est une « sorte de pénalité », mais un outil de juste péréquation avec la main-d'œuvre libre et trouver les moyens de déterminer « équitablement » ses différentes composantes[2407]. Cela passe par un calibrage accru des critères d'évaluation et de contrôle, notamment le rendement dans le salaire de comparaison. Concrètement, il s'agit d'élargir la marge d'appréciation en partant davantage encore du réel. Il faut éviter d'appliquer « brutalement » les barèmes régionaux et même prévoir une modification des salaires minimaux de la convention en fonction du rendement du PG[2408]. A force d'intervention du Ministère de l'Agriculture, le MW se décide à cosigner dans une circulaire fin mars 1945[2409] les dérogations autorisées pour faciliter le placement des PG chez les exploitants. Il précise ainsi qu'en agriculture, ce sont les salaires « effectivement pratiqués », souvent inférieurs à ceux fixés par arrêtés préfectoraux, qui servent de base au calcul de l'indemnité. Autre spécificité du secteur reconnue : le salaire de référence sera le salaire mensuel de l'ouvrier nourri et logé. Il propose enfin une solution comptable à la question du rendement en autorisant un abattement maximum de 30% sur le salaire du premier mois, puis de 10%, pour compenser le « mauvais état physique » et l'« inadaptation » aux travaux demandés[2410].

La préoccupation entourant l'estimation du rendement est à mettre en relation avec l'état physique désastreux des PG cédés et à la politique de placement à tout prix. La flexibilité initiale sur le salaire de comparaison est la réponse comptable au placement d'une main-d'œuvre inapte. La faiblesse des versements vaudra toujours mieux, pense-t-on à Paris, qu'un retour au dépôt d'un PG à la charge de l'Etat. Les rectifications concernent également les

---

2406 Je renvoie à l'ouvrage fondamental d'Alain Desrosiers, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Ed. La Découverte, 1993. Cette partie doit beaucoup à sa réflexion générale autant qu'à ses analyses particulières.
2407 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 1506 DIPG/E du 16/02/1945 du MG, EMGG, DGPG au MW, direction de la main-d'œuvre (Mac Carthy) sur les « instructions à l'usage des inspecteurs du travail, directeurs régionaux de la main-d'œuvre.
2408 7186. Cela implique des contrôleurs que le MW n'a pas.
2409 Circulaire 42 MO.
2410 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194), document n° 42/MO du 24/03/1945 du MW ; bur des PG de l'Axe aux inspecteurs divisionnaires du travail ; directeurs régionaux du travail ; directeurs départementaux du travail sur l'« emploi des PG de l'Axe dans l'agriculture. Le MW estime qu'au final, le prix de revient d'un PG ne dépasse pas vingt francs par jour en agriculture.

diminutions de la force de travail, comme les journées chômées en raison de maladies légères. Le MW, après avoir constaté qu'un tiers des employeurs a procédé à des réductions pour maladie, décide de retenir un taux de 10% de malades. A partir de septembre 1946, l'employeur est autorisé, sur présentation de justificatifs médicaux, à déduire jusqu'à dix jours par mois, ces pertes de rendement. La fixation du MW sur les « dépenses réellement faites » pour l'entretien ou le montant des frais alimentaires « exactement » établi renvoie à l'absence d'outil statistique fiable qui permettrait le contrôle administratif d'une réalité qui échappe encore à toute uniformisation. C'est l'une des raisons de la tension perceptible entre la DGPG tolérant en matière alimentaire le dépassement des primes alimentaires selon la nature des travaux ou les coûts locaux ; le MW beaucoup moins intuitif réclame de « chiffrer » la limite à autoriser[2411].

Les frais de garde posent également problème, puisqu'officiellement assumés par l'autorité militaire, ils doivent sur le terrain être pris en charge par les employeurs et les maires. En matière de frais réels, la circulaire 42 MO de mars fixe désormais des maxima comptables : jusqu'à 450 francs mensuels de frais de garde par PG pour un effectif de dix à cinquante PG, et de trois cents francs au-delà ; les frais d'entretien sont considérés comme inexistants, les PG étant gérés par les municipalités, et les frais de nourriture exclus des déductions. Elle simplifie également le paiement, dorénavant effectué à la fin de chaque mois. La création de montants forfaitaires limite l'arbitraire de chaque placement de PG, mais ne l'élimine pas. Le MW insiste donc sur la vigilance que devront exercer ses inspecteurs afin d'empêcher les « bénéfices illégitimes », qui viendraient s'ajouter à l'avantage d'utiliser une main-d'œuvre bon marché encore trop peu nombreuse pour satisfaire toutes les demandes. En mai 1945, la gestion comptable des PG s'est donc stabilisée et formalisée, mais apparaît de plus en plus compliquée pour les petits employeurs .L'établissement de normes comptables fait naître une série de nouveaux tracas pour les nouveaux administrés.

La création des kommandos ne bouleverse pas, au départ, ce cadre réglementaire, le maire, ou le président du syndicat de commune, étant soumis aux mêmes obligations de paiement qu'un employeur ordinaire[2412]. Il doit réclamer les sommes dues au prorata des jours d'utilisation des PG aux différents employeurs[2413]. Néanmoins, les exonérations se multiplient avec la subvention publique pour réduire de 50% la création des kommandos et visent à

2411 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 2056 DIPG/3 du 01/03/1945 du MG, EMGG, DGPG au MW, direction du travail (Dugué Mac Carthy) sur les « instructions à l'usage des inspecteurs du travail, directeurs régionaux de la main-d'œuvre.

2412 Pour exemple, une journée travail d'un PG dans un commando de la sous-préfecture de Guingamp revient à 57 francs (5 francs pour le cantonnement et le couchage, 25 francs pour la nourriture, 17 francs pour le gardiennage, et 10 francs de salaire), ou 70 F, en comptant les indisponibles et un cuisinier . Avec la subvention de 50% de l'Etat, l'emploi de la main-d'œuvre PG offre une réduction de 25 à 30% sur les coûts de travaux ruraux.

2413 D'autant qu'à partir de juin, les commandos communaux, comme toutes les collectivités publiques employant en régie directe des PG2413, sont dispensés du paiement de l'indemnité compensatrice. En août, c'est au tour des entreprises employant des PG fournis par les communes, et des associations syndicales de propriétaires d'en bénéficier.

favoriser l'emploi maximum des PG, quitte à amoindrir la lutte contre la concurrence déloyale cependant[2414].

La mise en place de structures de gestion, principalement les commissions provisoires de main-d'œuvre, correspond également à une étape dans l'aménagement d'un dispositif financier spécifique à l'utilisation du PG. Elle se produit en décalage par rapport à l'urgence du placement maximal. Les services du MW s'aperçoivent que, même si l'introduction ne menace pas nécessairement la main-d'œuvre libre, étant donné la pénurie en main-d'œuvre rurale, son existence fausse le marché du travail, en désavantageant notamment les ouvriers libres dans la libre fixation de leur rémunération. L'existence de PG peu onéreux offre en effet aux employeurs un moyen de résistance à leurs revendications. Or, les acteurs locaux intègrent cette intrusion prisonnière au sein de l'économie civile locale dans leurs rapports de force, qu'elle contribue à déstabiliser, et interprètent l'utilisation de la main-d'œuvre en termes politiques, en défendant leur légitimité à participer à la reconstruction nationale. Autrement dit, ils proposent une autre sortie de guerre que celles qu'ils supposent derrière les circulaires officielles.

C'est ainsi l'union départementale des syndicats ouvriers des Bouches-du-Rhône qui, en mars 1945, dénonce l'attitude des « patrons » qui, par leur utilisation de la main-d'œuvre PG, brisent l'illusion d'union sacrée de la libération (locale)[2415]. Alors que l'antenne cégétiste accepte le recours de l'ennemi vaincu pour pallier le manque d'ouvriers partis défendre la patrie, que les nouvelles conventions de louage engagent l'ensemble des agriculteurs, les employeurs, comme à Peyrolles, « rechignent ou refusent carrément à appliquer ce qui a été convenu d'un commun accord », n'hésitent pas à mettre au chômage des « pères de famille, des familles nombreuses » en les remplaçant par des PGA. Le syndicat avertit le commissaire de la République sur la « mauvaise interprétation du rôle à faire jouer aux prisonniers, car ce n'est pas en agissant de la sorte qu'on pourra prétendre travailler à la Renaissance française à laquelle tout bon patriote doit travailler ».

C'est le préfet d'Eure-et-Loir, qui en décembre 1945, dresse un bilan de l'introduction de cette main-d'œuvre PGA dans un département où le marché de l'emploi est tendu : 1 800 PG employés dans des fermes alors qu'officieusement, on compte plus de 500 ouvriers agricole au chômage. Avec un sens consommé de la dramaturgie administrative, Jean Chadel expose

2414 Le député Bernard Paumier indique ainsi que 500 ouvriers agricoles sont au chômage en Eure-et-Loir en raison de l'emploi « abusif » de PG. Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 1690 du 12/12/1945 de l'inspecteur divisionnaire au CCR ; secrétariat général des affaires économiques ; dans la 15e RM, un PG en kommando revient entre 59 et 64 francs par jour (35 francs pour l'alimentation, quatre pour l'entretien, dix pour le salaire, dix ou quinze pour la garde). La circulaire du Ministre des Finance début décembre 1945 établit les règles rendues nécessaires par la multiplication des PG employés en régie directe par des administrations d'Etat. Elle fixe notamment à 56 francs par jour le coût d'entretien de la main-d'œuvre PG, 112 francs au total par journée de présence.

2415 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, compte-rendu n° 5899 du 27/03/1945 de la CGT ;. Le SG demande une enquête : Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 5134 du 12/04/1945 du CRR au secrétaire général de l' Union départementale des syndicats ouvriers des Bouches-du-Rhône sur l'« emploi de PGA agricoles ».

au commissaire de la République la bataille après la bataille qui se joue autour de la question des PGA. Trois forces sont en présence : d'un côté, la main-d'œuvre française, « avec toutes ses qualités, mais aussi ses défauts, turbulente et revendicatrice (…), dressée au faible rendement par quatre ans de grève perlée, de sabotage patriotique et de lutte clandestine » ; de l'autre, les cultivateurs, qui « cherchent comme tout le monde à gagner plus et à débourser moins. Il leur eût fallu de l'héroïsme pour résister à la tentation qu'on leur offrait si imprudemment ». Entre les deux protagonistes français, des « allemands abrutis (…) littéralement 'servilisés' par dix années de totalitarisme, quatre années de guerre et une défaite morale écrasante : une main-d'œuvre idéale par sa docilité, son endurante et surtout par son bas prix ». Dans cette configuration, les employeurs, « ils n'ont pas résisté » : débauchage systématique de la main-d'œuvre française, en commençant par les responsables syndicaux locaux, fermes n'employant plus que des PGA, revendications de la CGT, arrêt, puis retrait de 700 PG sur intervention préfectorale, employeurs qui « truquent par tous les moyens »… L'Eure-et-Loir serait le théâtre de la « lourde faute psychologique » qui a été d'autoriser l'emploi des PG dans l'agriculture. En devenant, pour la CGT, le « principal obstacle à sa politique de revalorisation » salariale, l'emploi de PG fait exploser les tensions sociales de forces économiques désormais ouvertement concurrentes et pointe la faillite de la greffe du projet national de Reconstruction imposé à un milieu local pas *mûr* pour gérer la logique de sécurité qu'il implique. C'est bien, comme le constate le préfet, « un conflit d'intérêts qui déborde largement le cadre local ». Un ennemi peut en effet en cacher un autre...

Fin juin 1945, six mois après les premières grandes circulaires, un an et demi après la fin de la guerre, les autorités se trouvent confrontées à un problème d'économique politique qui risque de mettre à mal leur projet d'unité nationale et de Reconstruction : comment utiliser, *au mieux*, la main-d'œuvre de guerre, c'est-à-dire « vaincre la répugnance de la classe paysanne » pour placer le maximum de PG et en tirer le meilleur rendement, sans fausser le système libéral du libre emploi ?

La première réponse réside dans le fait de confier l'autorisation de nouvelles réductions de l'indemnité compensatrice, voire de sa suppression, aux commissions régionales de main-d'œuvre en y renforçant, au préalable, la représentation syndicale : les ouvriers de tous les départements doivent y être représentés ; les décisions doivent être prises en accord avec tous de ces représentants (CFT, CFTC, CGA)[2416]. Volonté politique, et nécessité pratique, donc

2416 Circulaire 80 MO de juillet 1945 ; Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 2130 du 22/12/1945 du CRR à l' inspecteur divisionnaire ; directeur régional des services agricoles : la demande de réduction ou d'exonération est examinée par le directeur départemental des services agricoles. Après enquête du bureau départemental de la main-d'œuvre agricole et avis écrit des représentants locaux ouvriers de la CGA, elle est adressée au directeur régional des services agricoles qui la soumet à l'examen de la commission. (SG pout les affaires économiques ou représentant, inspecteur

décentralisation de la prise de décision et reconnaissance aux acteurs locaux d'une fonction de contrôle ? Peut-être, mais il faut également replacer la politique comptable du MW dans une démarche, plus large, des acteurs publics visant cette utilisation maximale de PG en temps de pénurie de main-d'œuvre. Le refus de relever arbitrairement les taux des indemnités compensatrices en agriculture provient ainsi du choix de favoriser ce placement, considéré comme plus rentable pour l'activité du pays que la menace économique qu'elle représente.

Avec le changement de conjoncture et la fin des travaux agricoles, ne manque pas de s'opérer une reprise en main par le MW sur un aménagement de la réalité qui finit par fausser l'équilibre recherché[2417] A l'échelle départementale, certains maires à la tête de commandos administratifs se livrent, selon le commandant du dépôt 111 dans les Côtes-du-Nord, à un « véritable trafic noir de main-d'œuvre », plaçant leurs PG chez particuliers exemptés de fait d'indemnité compensatrice. Il est alors difficile aux autorités, militaires comme civiles, de saisir le mode d'utilisation des PG de ces campagnes et leur mode d'être, que certaines mettent au compte de la « rouerie paysanne ». Ils en sortent confortés dans la nécessité de faire prévaloir leur logique de gestion au bénéfice de l'intérêt national sur un tel gaspillage économique à l'échelle locale[2418].

D'où les mesures radicales qui amorcent une gestion comptable plus calibrée et rationnelle. A partir du 1er janvier 1946, toutes les exonérations et les réductions sont supprimées, sauf pour les communes en régie directe[2419]. Après dix-huit mois d'adaptation, le MW considère le rendement PG comme satisfaisant. L'action des pouvoirs publics se concentre ainsi sur la réévaluation des *réels* besoins et du *vrai* coût du travail des PGA, qui passe par un relèvement de l'indemnité en deux temps[2420] : le 1er janvier est fixé un taux d'indemnité de transition pour l'hiver. La recherche de cette stricte parité entre le coût de la main-d'œuvre PG et celui de la main-d'œuvre libre illustre les contradictions, comptables, quasi-insolubles à l'époque, de la politique du MW, coincée entre une volonté rationalisatrice, statistique, presque globalisante, d'estimation et un manque d'emprise sur la réalité locale qui échappe à toute catégorisation de l'emploi des PG. Constatant que les salaires de comparaison fixés par ses inspecteurs l'ont été, dans la plupart des régions, à un taux très inférieur au salaire réel, en avril 1946, le

---

divisionnaire du travail, directeur régional des services agricoles, deux représentants de la CGT, un de la CFTC, représentant régional de la CGA).

2417 Fin 1946, la direction de la main-d'œuvre dresse le bilan des abus constatés dans le fonctionnement des kommandos qui motivera leur dissolution : gardiens fictifs, frais de garde donnant lieu à des salaires, de dizaines de milliers de F, perçus par les gestionnaires ; indemnités compensatrices ou primes d'assurances exigées aux employeurs supérieures à celles officiellement dues par les responsables ; non paiement de l'indemnité compensatrice par les gestionnaires véreux ; journées de maladie justifiées par des certificats de complaisance…

2418 L'importance des campagnes d'information empreinte d'un grand didactisme, comme dans les Bouches-du-Rhône concernant les bordereaux fin août 1945, par lettre-circulaire aux 5 à 6 000 employeurs, par voie de presse, par la radio *Marseille-Provence*, est l'expression d'une représentation négative d'une classe paysanne qui cherche « toutes les excuses » pour gruger l'Etat : Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 509 du 30/08/1945 de l'inspecteur divisionnaire au CRR.

2419 Circulaire 163/4 MO du 15 décembre 1945.

2420 Circulaire 57/46 d'avril 1946

Ministère décide de modifier la fixation du taux d'indemnité compensatrice, initialement calculé à partir de l'arrêté préfectoral qui fixe le salaire minimum de l'ouvrier français. Désormais, les commissions paritaires devront proposer à ses services locaux un taux d'indemnité compensatrice qui pourra être supérieur aux salaires des arrêtés préfectoraux. Par ce transfert de compétences, il espère ainsi mieux estimer le coût réel du travail d'un PG, et son bénéfice pour la collectivité nationale. Les arrêtés préfectoraux ne prennent en effet en compte que la composante fiduciaire du salaire global de l'ouvrier libre. En revanche, les avantages en nature, bien supérieurs au logement et à l'alimentation des PG, échappent ainsi à toute tentative d'estimation, qui ne peut se décréter depuis Paris. Il n'y a qu'à penser aux deux litres de vin quotidiens dus dans le Sud de la France aux travailleurs agricoles. Début 1947, si l'expérience se montre globalement concluante, elle n'a pas permis de résoudre toutes les décalages, dans de nombreux cas, les taux des commissions restant inférieurs à ceux des arrêtés préfectoraux.

Pour surmonter ces blocages locaux qui contreviennent à sa tentative de juste estimation du coût du PG à l'échelle nationale, le MW se voit quasi-obligé d'en revenir à une posture administrative qui joue le national contre le local. Il réaffirme ainsi au Ministère de l'Agriculture que ses services ne sont pas « impérativement » liés aux décisions des commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, car ses préoccupations du juste coût de la main-d'œuvre recoupent le statut particulier de cette main-d'œuvre de guerre qui doit « profiter à l'ensemble de la nation ». Dès lors, la fixation du salaire de comparaison ne saurait suivre les mêmes principes ni la même procédure que la rémunération de la main-d'œuvre libre : la fixation de l'indemnité compensatrice est une affaire d'Etat, non plus du seul ressort des commissions paritaires. Certains commissaires de la République, comme dans les Bouches-du-Rhône, décident que seules les demandes individuelles de réduction de l'indemnité compensatrice seront étudiées en commission de main-d'œuvre, afin de mieux défendre la main-d'œuvre française[2421].

La réunion au MW le 12 février 1946 cherche à revenir sur les dérèglements induits par la présence de main-d'œuvre PG sur le marché du travail. Elle définit la nouvelle raison d'être de la main-d'œuvre PG qui devra désormais chère. Cela se traduit techniquement par un relèvement national uniforme de 25% des salaires de comparaison décidé par le gouvernement mi-juillet 1946[2422], suite à la hausse des salaires français. Ainsi évitera-t-on les « gaspillages » par les employeurs de PG qui pourront être placés aux endroits les plus utiles.

2421 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194) document n° 2130 du 22/12/1945 du CRR aux inspecteur divisionnaire ; directeur régional des services agricoles.

2422 Sans que les commissions paritaires ne soient consultées. Pour les commandos, les nouveaux maxima des frais déductibles sont les suivants : frais de nourriture de 40 à 50 francs par jour, frais d'entretien de 4 à 5 francs par jour, frais de garde augmentent de 5 francs.

On exercera aussi « une certaine influence » pour garantir un meilleur traitement à la force de travail PG, et on maintiendra les recettes en ces temps de forts déficits budgétaires. Dès lors, admettre que le principe du recouvrement de l'indemnité puisse être discuté reviendrait à faire de l'employeur, et non l'Etat, le bénéficiaire de l'emploi de cette main-d'œuvre. Le MW prône donc l'intransigeance face à toute « résistance concertée » aux nouveaux tarifs annoncés en avril et qui seront dus rétroactivement, entraînant une avalanche de protestations[2423].

Dans les justifications de cette révision comptable communiquées par la MOE à son ministre, il est dorénavant question d'assurer à l'Etat une « compensation » aux sommes dépensées pour l'entretien des PG, de récupérer, via le surplus, des « réparations versées par l'Allemagne », qui ne sauraient revenir qu'à la puissance publique[2424]. Et de justifier le maintien de ses mesures en termes de conduite de projet de Reconstruction à l'échelle nationale qui engage une nouvelle utilisation de la main-d'œuvre PG, voire du marché national de l'emploi lui-même : l'emploi des PG, en raison notamment de l'attitude des employeurs, a contribué à « accroître l'exode rural » ; le rapatriement des PG qui se profile oblige à préparer leur remplacer par une main-d'œuvre immigrée dont le prix de revient sera de toute façon supérieur à celle des PG, voire supérieure à celle des Français.

L'aboutissement de cette volonté de juste estimation devait consister dans la majoration de l'indemnité compensatrice pour parvenir à une égalité de fait entre les deux groupes de main-d'œuvre à partir d'un taux identique pour l'ensemble des départements, dans l'agriculture (20% du salaire fixé par arrêté préfectoral). La construction d'outils comptable est l'expression statisticienne d'une volonté politique qui serait parvenue à subsumer la diversité locale pour en faire une moyenne. Et devenir *comme maître de la réalité économique locale*. Le taux serait ainsi « arrêté forfaitairement » et non plus soumis aux aléas de négociations départementales. Elle transformerait l'opposition entre le local et le national en une articulation rationnelle des intérêts de chacun, elle résoudrait le problème du contrôle en proposant un outil de régulation économique sans conteste. La « transmutation magique que constitue le travail statistique »[2425] serait en marche et avec lui une nouvelle conception du PG

2423 Tout juste cède-t-il aux multiples interventions de ses représentants la possibilité de reporter au 1er juin leur entrée en vigueur, en cas d'extrême nécessité.

2424 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n° 335 M/ME du 14/01/1947 de la direction de la main-d'oeuvre, sous-direction de la MOE, 7e bur au directeur du cabinet du Ministère sur l'incidence pour l'emploi des PG dans l'agriculture ».

2425 Desrosiers, Alain, *La politique des grands nombres…*, *op. cit.*, p. 90. Dans la conclusion de l'ouvrage, l'auteur insiste sur le lien indissociable entre outils statistiques et représentations culturelles : « L'espace de représentativité des descriptions statistiques n'est rendu possible que par un espace de représentations mentales communes portées par un langage commun, balisé notamment par l'Etat et par le droit. De ce point de vue, l'espace public n'est pas seulement une idée performative, parfois vague, mais un espace historiquement et techniquement structuré et limité », p. 397. Pour une étude sur le MW, voir Touchelay, Béatrice, « L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 ou la construction d'une réalité économique, politique et sociale », rapport, novembre 2006 ; Penissat, Etienne, « L'Etat des chiffres. Sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1954-2008) », thèse, 2009 ; « Chapitre 1 : Du « magistrat » du chiffre au règne de l'économiste. Socio-histoire de l'institutionnalisation des formes de savoirs scientifiques au ministère du Travail ». Je remercie son auteur de bien avoir voulu me communiquer ce texte.

dans l'économie de la Reconstruction. Mais la réalité de la France de la fin des années 40 résiste…

Elle résiste à l'échelon ministériel, le MW démontrant à Guérard de la direction générale de la main-d'œuvre la difficulté d'application d'un tel projet, alors que l'absence de relèvement des frais déductibles depuis juillet 1946[2426] et la dissolution des dépôts augmentent considérablement les frais réels des employeurs. Un nouvel indice risquerait de provoquer un retour massif de PG dans des dépôts déjà encombrés. Elle résiste aussi à l'échelle locale. On trouve bien une circulaire dans les archives du MW annonçant pour le 1er février 1948, sans doute, un « nouveau système d'évaluation » du coût de la main-d'œuvre PG, prenant en compte, en plus du salaire de comparaison habituel, les charges sociales. Mais il semble être resté à l'état de projet.

Ces résistances à l'uniformisation de la fixation de l'indemnité compensatrice finissent par imposer au MW un camouflet à son projet de comptabilité technocratique tant il semble n'avoir jamais été capable de déterminer ce que valait la force de travail d'un PG. La circulaire du 28 mai 1947, dans un étonnant retournent administratif, annule toutes les dispositions antérieures : à compter du 1er mai, le salaire PG de chaque département sera fixé par arrêté préfectoral, toutes les adaptations nécessaires réalisées par les inspecteurs divisionnaires et soumises à l'accord de la CGA[2427]. La circulaire, qui précise que les avantages en nature ne seront pas pris en compte, tranche donc « sous un angle des plus favorables aux employeurs »[2428]. Elle marque l'échec (prématuré) de la tentative staticienne de réduire la réalité économique compliquée des régions françaises à la Libération et sans doute aussi la représentation culturelle du PG à l'effort de la Reconstruction qu'elle portait. Comment déterminer un indice, même relatif, valable à l'ensemble de la France alors que jamais, dans les archives consultées, le rendement du PG en agriculture n'est *scientifiquement* étudié. Au-delà du jeu des acteurs locaux, les structures de propriété et d'exploitation, par exemple, ne sont pas prises en compte. Comment s'étonner que le retrait des PG des fermes des Côtes-du-Nord n'entraîne pas d'embauche de main-d'œuvre française, puisqu'ils étaient surtout placés dans les nombreuses petites exploitations familiales, qui n'avaient jamais pris

2426 Le Ministère des Finances donne son accord aux relèvements proposés par le MW : (9 francs par jour pour la nourriture), 6 pour l'entretien et 20 ou 25 pour la garde, si salariée. Il étend aux employeurs privés le relèvement de 10 à 20 francs le taux de pécule accordé aux administrations d'Etat. MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° MO 29/48 du 18/02/1948 des MW, direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la MOE, 7e bur ; MGA, DGPG sur « salaire de comparaison des PG employés dans l'industrie, relèvement des frais déductibles et du salaire des PG » : effective à partir du 1er janvier 1948.

2427 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° 110 79/47 du 28/05/1947 du MW, 7e bur aux inspecteurs divisionnaires ; directeurs départementaux ; préfets sur l'« indemnité compensatrice des agriculteurs ». Notamment l'alignement du salaire de comparaison sur celui fixé par l'arrêté préfectoral en cas d'infériorité. 9907. Par arrêté du 30 juillet 1947, le préfet du Pas-de-Calais fixe ainsi le salaire de comparaison à 254 j/F à partir du 1er août, les frais de nourriture à 85F et ceux de logement à 4F, soit une indemnité compensatrice de 112 F/j/PG. sous peine de résiliation des contrats.

2428 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document de la sous-direction du MW aux M des affaires sociales, direction des affaires professionnelles et sociales, sous-direction de la législation sur le « taux de l'indemnité compensatrice due par les employeurs agricoles de PG ».

d'ouvriers agricoles libres ? La fin de la tentative marque également l'échec de la médiation des commissions paritaires, concluante dans un nombre trop restreint de cas et aboutissant à l'effet inverse à celui recherché, à savoir le marchandage, le retour aux pratiques individuelles, des employeurs refusant de payer ou fixant eux-mêmes leur propre taux.

Les exemples les plus compliqués sont fournis par celle de la Gironde qui met près de six mois à répercuter la hausse prévue par la circulaire de l'été 1946 en raison de l'opposition de la CGA sur l'estimation du coût exact des PG.

Il faut l'intervention du MW pour débloquer la situation après envoi de son inspecteur des PGE sur place. En septembre 1947, la situation semble se répéter : aucun accord n'est trouvé en commission paritaire sur le nouveau salaire de comparaison, suite aux nouveaux arrêtés préfectoraux, qui portent sur deux catégories d'ouvriers, l' « homme de journée » -manœuvre n'apportant que sa force physique - et l' « ouvrier type » -spécialiste en agriculture. Les employeurs classent le PG dans la première catégorie, les syndicats d'ouvriers agricoles considèrent au contraire qu'après deux ans d'expérience, ils relèvent de la seconde, voire d'une troisième pour les plus spécialisés. L'inspecteur départemental décide de porter à 110 francs par jour l'indemnité, soit la catégorie médiane en novembre 1947. Devant l'impasse, il accepte un calcul très détaillé du coût du travail des PG qui prend en compte les spécificités locales : les PG avec moins d'un an de pratique agricole seront payé selon le salaire de comparaison de la première catégorie ; les autres avec celui de la seconde. Pour chaque catégorie, trois périodes sont déterminées en fonction d'un nombre d'heures de travail par jour, soit au total douze taux d'indemnité compensatrice[2429] ! Encore n'est-ce qu'en mars 1948, six mois plus tard, que les partenaires s'entendent sur la date d'entrée en vigueur du nouveau système. On est alors à l'opposé du « salaire moyen »[2430] défendu par le représentant du MW, à l'opposé aussi d'un système statistique d'appréhension globale qui cherchait en une formule à régler la question du travail du PG par celle du salaire moyen du PG. L'abandon du projet du MW marque l'échec d'une politique de collaboration avec le Ministère de l'Agriculture qui n'hésite pas à envoyer en août sa circulaire, sans en avertir son collègue du Travail, pour ressusciter le rôle des commissions paritaires et défendre ses prérogatives. Les préfets, en présence de deux textes contradictoires, attendent des instructions complémentaires avant d'agir, retardant d'autant l'efficacité de l'action publique dans la gestion des PGA.

Au final, cette tentative pour prendre en main cette réalité économique échoue en raison des les limites mêmes de la machine administrative. Pour que les efforts de rationalisation fussent

2429 Gironde, 87 AW 4, circulaire du chef du service départemental des PGE sur les « salaires de comparaison des PG employés dans l'agriculture ». D'autres départements, comme les Bouches-du-Rhône ou les Côtes-du-Nord, distinguent des zones selon des critères agricoles et humains, ayant chacune des taux d'indemnité différents.
2430 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 22/12/1947 du directeur départemental au président de CFA.

efficaces, il eût fallu être capable en amont de faire correspondre catégorie comptable et ordre des réalités ; en aval de fournir un personnel itinérant pour contrôler. Or, cela n'est pas le cas dans la France de 1946, comme le montre l'exemple presque dramatique du coût de l'habillement. Théoriquement fourni par l'autorité militaire, il ne fait au départ l'objet d'aucun frais déductible. Or, rares sont les dépôts en état de subvenir aux besoins vestimentaires des PG, dès lors à la charge de fait de leurs employeurs. Les exploitants réclament donc une réduction de l'indemnité compensatrice. Le maire d'Ammerschwihr se plaint à en mars 1946 des besoins vestimentaires des 56 PG de sa commune auxquels leurs employeurs, sinistrés, ne peuvent subvenir : le dépôt 102 à Colmar lui avait promis à l'automne 1945 de les satisfaire[2431]. Sur place, il n'a pu reçu qu'une toute petite partie des effets promis, mais, en revanche, fut qualifié par le sergent préposé à la distribution des effets de « nazi ». Il demande à son préfet de faire le nécessaire, si possible « sans grossierté ». A l'échelle nationale, la solution passera par l'inclusion dans le calcul de l'indemnité compensatrice de frais pour l'habillement déductibles par l'employeur.

Dernier aspect du projet du MW qui révèle un décalage de perception dans l'utilisation de la main-d'œuvre entre l'administration centrale et les particuliers : les redevances dues à l'Etat par les employeurs. Le recouvrement des redevances constitue un enjeu central, pas seulement en termes de gain pour l'Etat, mais aussi dans la capacité du système à redistribuer le produit du travail de l'ennemi au bénéfice de l'ensemble de la nation, et à préserver, *in fine*, la main-d'œuvre française de la concurrence des PG. Le cautionnement à l'embauche d'un PG a constitué, sans surprise, un point de discussion lors des premières circulaires. Très vite, le Ministère de l'Agriculture fait remarquer que sa gestion comptable dépasse ses capacités de traitement et demande à ce que les agriculteurs en soient dispensés. Dès février 1945, il devient l'exception, l'inspecteur divisionnaire en dispense l'employeur, ou bien il est remplacé par une caution personnelle et solidaire. La circulaire 42 MO poursuit cet allègement en réservant sa constitution aux exploitations n'ayant pas reçu d'avis favorable des services agricoles. Or, la mise en place comptable est allée de pair avec un assouplissement des moyens de contrôle. Lorsqu'à partir d'avril 1945, les autorités cherchent à savoir si un contrôle « suffisamment strict rend impossible » d'échapper au paiement des redevances, les remontées négatives préparent des lendemains douloureux quant aux recouvrements des impayés. L'échec de l'expérience du système par carte tentée à Rouen laisse démunie la MOE qui ne dispose d'« aucun moyen rapide et efficace » pour s'assurer de l'acquittement régulier

2431 Haut-Rhin, PURG 13424, document n° C-866 du 19/03/1946 du mairie de la ville d'Ammerschwihrr au préfet.

des obligations par les employeurs[2432]. Seule l'organisation du recouvrement à l'échelle départementale eût été efficace, mais elle est, administrativement, alors impossible.

Dans ce domaine, le tournant est amorcé fin juillet 1945 par remontée vers l'amont, c'est-à-dire le national : le MW tente de calquer la procédure de fixation des frais réels de l'employeur sur le modèle de l'impôt. Contrairement à la tentative précédente, ce rapprochement permet de concilier avec plus de succès rationalisation technique et projet fiscal en offrant à l'Etat une pratique rôdée et un moyen de redistribution publique. Pour rectifier le système actuel jugé « trop libéral », car laissant à l'employeur la fixation mensuelle de ses frais, il faut revoir la procédure d'établissement des bordereaux. Le contrôle commence en amont par la détermination d'une « assiette », et se concrétisera, à l'échelle locale, par des bordereaux désormais établis par les services de l'inspection du travail, qui devront les « libeller exactement comme des feuilles d'impôt » que les employeurs n'auraient plus qu'à compléter avec ka somme à payer chaque mois. Comme pour une fiscalité normale, la circulaire ménage plusieurs cas de recours gracieux.

Le MW, loin de disposer du personnel et de la maîtrise du Ministère des Finances, doit limiter ses priorités sectorielles à l'agriculture et l'artisanat où les fraudes fiscales sont les plus fortes, aux employeurs impécunieux. A travers ces normes comptables, il espère accélérer l'avènement du bon employeur-payeur et présenter le contrôle comme une opération simplification comptable. Les différences de recouvrement sont en effet grandes entre les régions[2433].

Le paiement connaît également une uniformisation similaire à partir du traitement qui reprend les normes fiscales avec le passage au paiement mensuel sous huit jours, assorti d'une pénalité de 3% comme intérêt de retard, en plus du retrait des PG. Le MOE aurait voulu aller plus loin dans ce rapprochement, en utilisant les méthodes pratiquées par l'administration des contributions directe pour le recouvrement, ce qui est impossible en raison du caractère contractuel de l'indemnité compensatrice.

2432 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 4487 M/ME du 25/04/1947 de la sous-direction de la MOE à la DG du travail ; inspecteurs généraux du travail sur le « recouvrement de l'indemnité compensatrice ».

2433 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 163 MO du 15/12/1945 du MW, service de la main-d'œuvre collective aux commissaires de la république ; préfets ; inspecteurs divisionniares. ; inspecteurs départementaux sur l' « Indemnité compensatrice due par les employeurs de PG ». Situation au 1 décembre 1945 :

Région	Nombre de PG au travail	Montants encaissés	Ratio (FF/PG)
Paris	9204	45 367 093, 40	4 929
Marseille	35775	50 996 082,6	1 425
Montpellier	22 710	33 523 250, 5	1 476
Limoges	15 469	22 567, 975, 9	1 459
Strasbourg-Metz	59 904	46 691 856, 30	779
Lille	35 813	22 852 217,3	638
Bordeaux	13 451	8 237 267,5	612
Rennes	20 7945	159 372,6	10,38
Total	470 070	418 189 608,4	

Cependant, ce contrôle par l'amont sous forme d'uniformisation comptable ne garantit ni le paiement du salaire de dix francs par jour au PG, ni celui de l'indemnité compensatrice à l'Etat. Or, ces retards finissent par représenter des sommes considérables : en mars 1947, le CICR constate que les employeurs civils du dépôt 113 dans le Finistère doivent pour retard de paiement de pécule l'équivalent de 600 000 francs, en réalité 1,2 million de francs français[2434]. La MOC indique bien à la DGPG en novembre 1945 de recourir au retrait des PG, après annulation du contrat, pour le replacer ailleurs. Mais cela n'offre aucune garantie quant au recouvrement des arriérés.

En 1946, la DGPG propose au MW, une solution administrative dans le prolongement des efforts comptables déjà réalisés : inscrire à la convention de louage une clause stipulant le versement d'une caution égale au montant de trente journées de demi-salaire par prisonnier. La MOE doit néanmoins repousser cette panacée qui dépasse les capacités administratives de ses services : une telle solution signifierait le renouvellement de plus de 120 000 conventions ! Elle suggère une solution plus simple: que la DGPG se manifeste directement auprès de chaque employeur pour lui faire signer un additif aux conditions générales stipulant le versement d'un tel cautionnement.

La pression sur les différents services de l'Etat augmente en 1947 avec l'organisation du rapatriement, d'autant que le CICR, plus vigilant que jamais, défend désormais l'idée que l'Etat doit se substituer aux employeurs défaillants pour le versement des pécules dus aux PG rapatriables. L'incapacité des autorités à trouver une solution efficace confirmerait l'hypothèse d'un hiatus originel entre le projet de gestion rationnel et les moyens pour le réaliser, voire, plus fondamentalement encore, l'existence de contradictions dans le projet de Reconstruction qui ne parvient pas à proposer une articulation satisfaisante entre intérêt local et privé, entre échelle locale et nationale. Ce qui profite, au sommet comme à la base, aux forces centrifuges ou de mauvaise composition.

On s'aperçoit ainsi à lire les archives du MW qu'un des axes de résistance à ces recouvrements est de nature administrative et commence par ses propres services. La MOE attribue ainsi, en janvier 1947, les retards à la gestion des bordeaux qui n'ont pas été suffisamment établis en raison d'une coordination et de contrôle insuffisants de ses services. Il règne ainsi le « plus grand désordre » dans les dossiers de recouvrement gérés par les services de la main-d'œuvre des Bouches-du-Rhône, qui sont incapables de savoir les sommes réellement à acquitter, pourtant réclamées, et celles jamais réclamées[2435]. Mais la MOE souligne aussi combien son projet de gestion moderne, bute sur les réalités et autres

2434 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, rapport général du 01/06/1947 sur l'« organisation des services de PGA de la 3e RM ». La situation est encore pire dans les commandos militaires.
2435 MW (Fontainebleau), 19770623/99, document du 15/05/1949 de la direction départementale des exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône.

rivalités ministérielles : la menace du retrait perd de son efficacité, lorsque l'autorité militaire n'a plus les effectifs pour la mettre à exécution ; l'évaluation de la main-d'œuvre PG échoue en raison de l'absence de coordination et d'unité de vue avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur ; les procédures d'exécution à l'encontre des débiteurs récalcitrants butent sur le peu d'empressement des agents judiciaires du trésor dépendants du Ministère de l'Economie national…

On peut assurément mettre ces dysfonctionnements sur le compte de la sortie de guerre, propice aux redécoupages de compétences, mais elle n'explique que partiellement le fait que ces tensions soient aussi verticales. Ce qu'a du mal à instituer le MW avec les recouvrements, c'est l'imposition d'un système qui s'est développé, en opposition aux pratiques locales. En d'autres termes, la difficile application d'une comptabilité macro-économique révèle un système qui n'offre pas une prise en compte suffisante de la logique de sécurité, ne parvient pas à saisir les modes d'agir des acteurs locaux, notamment du milieu agricole, qui lui est peu familier. Ainsi, la faiblesse des retraits est également due au faible concours de la gendarmerie ordonnée par des préfets qui entendent ainsi « assurer la marche normale des travaux agricoles ». Ils appuient donc, objectivement, les résistances des employeurs, orchestrées par la puissante CGA, mais aussi de ces nombreux maires[2436], pour lesquels le refus de payer est le dernier moyen pour s'opposer à une puissance publique injuste, qui ne défend plus l'intérêt de ses administrations. D'une certaine façon, le calque de la gestion comptable des PGA sur le modèle de l'impôt a réactivé certains réflexes traditionnels de jacqueries fiscales, plus pacifiques cependant. Et ce ne sont sans doute pas les vélomoteurs préconisés par la MOE qui réduiront la distance entre les perceptions sur l'insertion des PGA dans l'économie nationale et de la Reconstruction entre Paris et la province.

En fin de période, en 1948, le MW tente de reprendre l'initiative et prend une série de mesures, administratives et pédagogiques, pour réduire ces écarts et faire rentrer *l'impôt*. Il place, à partir du 1er avril 1948, les services interdépartementaux de liquidation de l'indemnité compensatrice sous l'autorité de ses inspecteurs divisionnaires, il veut accroître le nombre des enquêtes des agents itinérants, dont manquent pourtant certains départements, il multiplie les explications pour faire comprendre la différence entre pécule et indemnité compensatrice…Mais il ne peut, comme le reconnaît la direction de la main-d'œuvre, revenir, à la veille de sa dissolution, sur le « système condamnable » qu'est la centralisation à

2436 ANF, 4 AG 1, PV du 05/02/1947 de la « séance du conseil des ministres ». Ainsi dans l'Aube sont-ce 175 municipalités qui menacent en février 1947 de démissionner s'il n'est pas donné raison aux protestataires quant au recouvrement de l'indemnité compensatrice. Le Ministre, Daniel Mayer, arbitre en faveur des agriculteurs, sans consulter le Ministre des Finances, la DGPG relève 754 communes encore débitrices pour un total de plus de huit millions de francs. Inversement, les nombreux maires de bonne volonté, comme celui de Créhen dans les Côtes-du-Nord, se trouve face à la même impuissance : « Quels moyens employés pour les faire payer ? », Côtes-du-Nord, 5 W(201), lettre manuscrite du 08/10/1947 de la mairie de Créhen au préfet.

l'échelon national l'encaissement des recettes[2437]. Faute d'avoir établi rigoureusement établi des bordereaux et recouru à la procédure de mise en demeure, il doit reporter l'application du paiement d'intérêts moratoires aux mauvais payeurs, non pas à partir du 1er mars 1946, mais à partir du 1er janvier 1949[2438]. Faute de moyens financiers et techniques, il ne peut envisager d'envoyer une lettre recommandée à chaque débiteur, ce qui représenterait une dépense huit millions de francs. Pour néanmoins respecter la notification obligatoire, il bricole, avec l'aide du Ministère des Finances, un système bien loin de la rigueur initialement espérée : pour les uns, on enverra un titre exécutoire en limitant l'assiette de recouvrement aux sommes dues après le 1er juillet 1946 ; pour les autres, on se contentera de la menace ; pour les 20 000 débiteurs insolvables, on attendra… Il demande à ses contrôleurs itinérants d'obtenir lors de leurs enquêtes, à défaut de paiement sur place, une reconnaissance de dette. On ne peut s'empêcher de songer à ce conseil général du Bas-Rhin considérant en mai 1949 que la raison de ces retards incombait « non aux cultivateurs, mais à l'Administration »[2439]. Au 15 novembre 1949, seuls 37% des employeurs ayant reçu un solde de compte avec mise en demeure ont renvoyés à la régie leur relevé. L'échantillon laisse cependant apparaître de grandes disparités dans le solde des comptes[2440] :

Tableau 26 - Pourcentage des comptes d'employeurs de PG soldés au 15/11/49

Côtes-du-Nord	Eure-et-Loir	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Hérault	Bouches-du-Rhône	Gironde	Savoie	Haute-Vienne
64	51	35	34	32	26	15	19	-

Concernant les départements du Nord, sur les 151 relevés de compte reçus, fin janvier 1947, par l'inspecteur divisionnaire à Lille de la régie des dépenses, après deux mises en demeures, 109 ne s'étaient pas encore manifestés[2441].

2437 . Les destinataires de la note du directeur de la MOE se disputent : « Que nos successeurs chargés de la liquidation des indemnités compensatrices des PG de la future guerre seront à cet égard beaucoup mieux placés que nous, mais je me refuse à demander aux AE de provoquer une nouvelle guerre. (réponse) avez-vous la prétention d'être encore de ce monde pour leur passer le flambeau du fonctionnaire modèle et du valeureux guerrier ? ». Sa circulaire 176 MO du 15/11/48 prévoit enfin la procédure légale : envoi par les régies aux employeurs débiteurs d'un relevé de compte avec mise en demeure de payer les arriérés dans un délai d'un mois.

2438 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 11129 M/ME du 24/12/1948 de la sous-direction de la MOE au MF, service du contentieux, Guery sur le « recouvrement de l'indemnité compensatrice due pour l'emploi de PG ». Le Ministère des Finances, en bon trésorier, lui apprend les rudiments du métier, le dissuadant d'appliquer ces taux rétroactivement mais refusant qu'ils portent uniquement sur les montants supérieurs à 1 000F, car cela équivaudrait à une « remise gracieuse de dette ». MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 11076 du 02/03/1949 du MF, service du contentieux, agence judiciaire du trésor public au MW, sous-direction de la MOE sur le « recouvrement de l'indemnité compensatrice due pour l'emploi de PG ». On est de l'impôt, ou on ne l'est pas.

2439 MW (Fontainebleau), 19770623/102, extrait des délibérations du 11/05/1949 du Conseil général sur la « main-d'œuvre ».

2440 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° MO 201/50 du 03/01/1950 de la sous-direction de la MOE aux inspecteurs divisionnaires du travail ; directeurs départementaux du travail ; chefs des services départementaux sur le « recouvrement de l'indemnité compensatrice due pour l'emploi de PG ; enquêtes relatives à l'envoi des relevés de comptes » . Non compris les comptes soldés à la suite d'émissions de titres exécutoires.

2441 MW (Fontainebleau), 19770623/85, document n° 7789 du 01/04/1947 de l'inspecteur divisionniare, 5e circonscription, Lille à la sous-direction de la MOE, 7ebur sur l'« emploi des PG dans l'économie civile ».

La DGPG finit, au printemps 1948, par créer dans ses dépôts un fonds de roulement se substituant aux employeurs défaillants, ce qui permet de récupérer les pécules des PGA dans quasi toutes les régions[2442]. Les services du MW s'occuperont jusqu'au milieu des années 50 des nombreuses affaires de recouvrement de l'indemnité compensatrice, oscillant entre le maintien d'un principe -et la défense de l'intérêt de l'Etat- et une pratique de plus en plus en retrait avant que la loi de finances du 27 mai 1955 proclame l'abandon des poursuites[2443].

2 - L'indemnité compensatrice, instrument de reconnaissance et redistribution?

L'indemnité compensatrice devient également un enjeu politique de la sortie de guerre française, dès lors que l'on considère non plus l'estimation objective de la main-d'œuvre PG pour déterminer le montant que les autorités publiques peuvent exiger des employeurs, mais le sens politique que confèrent certains employeurs au slogan diffusé par l'Etat, « faites reconstruire vos ruines par ceux qui les ont détruites ». En plaçant l'Allemand vaincu au cœur du processus de Reconstruction décentralisé, les autorités favorisent l'appréhension de la question de son emploi en termes de revendications concurrentes et de réparations particulières. Se développent ainsi, parallèlement puis en opposition, au projet de Reconstruction pensé par les autorités centrales, des revendications des victimes de la guerre, qui proposent une autre utilisation du PGA. Elle est fondée sur une comptabilité non plus arithmétique, à partir des besoins uniformes de la nation, mais distributive en fonction de la souffrance des populations et des dommages infligée par cet ennemi à une catégorie particulière de citoyens[2444]. A un projet de Reconstruction porté par une République de citoyens égaux, ils opposent donc un autre projet de refondation qui remplace l'égalité absolue par une égalité proportionnée à la valeur de chacun, qui place en son centre la diversité des expériences individuelles et des situations locales. L'indemnité compensatrice devrait devenir un moyen, selon eux, de retrouver une place dans le corps national à partir de la prise en compte de leur souffrances[2445]. Obtenir des droits dérogatoires, c'est obtenir de la collectivité les moyens de se reconstruire et de reconstruire. Quelle place les autorités publiques ménagent-elles à cette logique distributive qui favorisent des espaces -sinistrés du Bas-Médoc, de la poche du Nord/Pas-de-Calais- ou des catégories (PGDR et proches, veuves

2442 La place, mais non l'envie, me manque pour vous conter le combat donquichottesque du sieur Barthe, propriétaire à Le Poujol-sur-Orb, défendant le « bon sens paysan » contre « ces messieurs les bureaucrates »…

2443 Haute-Vienne, 1081 W 274, document n° 31 du 20/06/1955 du MW, direction de l'administration générale et du personnel aux inspecteurs divisionnaires du travail, chefs des services interdépartementaux et liquidateurs de l'indemnité compensatrice sur l' « application de l'art 30 de la loi de Finance 55-722 du 27/5/55 ».

2444 J'emprunte à Aristote, *Ethique à Nicomaque*, « Livre V : la vertu de justice », et *Les Politiques*, « Livre III, chap. 9 et 12, les notions de justice correctrice ou commutative (égalité absolue) vs. justice distributive (attribution proportionnelle).

2445 1954 : « Permettez-nous de vous rappeler, M préfet, que l'indemnité compensatrice, notre commune l'a déjà payée et fort cher, avec le sang et la santé de ses combattants et aussi avec le sacrifice de ses 39 disparus et morts pour la France ».

de guerre) au détriment d'une démobilisation culturelle uniforme ? L'impôt du sang peut-il exonérer de l'indemnité compensatrice ?

a/ La reconnaissance comptable (1944-1945)

Dès mars 1945, alors que plus d'un million de déportés et de prisonniers français souffrent encore dans l'Allemagne nazie, les autorités du gouvernement provisoire de la République française développent deux séries de mesures visant à rétablir des situations, matérielles et affectives, bouleversées par la guerre et à reconnaître, de fait, les sacrifices consentis par certains populations ou territoires. Dans une gestion des PGA dominée par l'improvisation, il est alors possible de concilier nécessités de la reconstruction et sollicitude de la patrie reconnaissante : en stipulant que les demandes de PG « faites pour remplacer dans une exploitation agricole, un mari, un père, un fils, un gendre ou un frère mort pour la France, mutilé à 100%, PG ou déporté »[2446] soient satisfaites par priorité et que ces bénéficiaires seront exonérés du paiement de l'indemnité compensatrice, la circulaire 42 MO du MW met en place une logique distributive qui attribue la main-d'œuvre de guerre PG en fonction du tort que l'ennemi a causé. L'exonération totale concernait initialement les exploitants dont l'un des membres était manquant[2447]. Dans l'urgence et le combat, la République sait décider des aides locales. Elle rejoint alors la perception de nombreux agriculteurs qui ont souffert de l'occupation allemande, même si tous ne l'expriment pas de façon aussi aiguë que les cultivateurs haut-viennois, ils considèrent les cent francs de frais quotidiens comme « une insulte à leurs sentiments patriotiques » alors que la présence, économiquement nécessaire, de cette force de travail, « rappel[le] sans cesse des souvenirs douloureux »[2448].

Toutefois, la réalisation de ces dispositions n'échappe pas aux contingences locales : le président du syndicat des cultivateurs exploitants d'une commune haut-viennoise, rapatrié après trois ans de captivité allemande, se plaint auprès du préfet du fait que les PG « promis » ne sont toujours arrivés début avril, alors que la plantation des pommes de terre va débuter[2449]. Comment peut-on laisser oisifs des PG dans les camps plutôt qu'aux champs pour épauler les « femmes seules depuis bientôt cinq ans » et les « vieux parents » ? Ce n'est qu'ainsi que les campagnes pourront livrer les impositions. Les services agricoles semblent avoir quelques difficultés à traduire concrètement la priorité accordée par les textes, comme en témoigne la

2446 Bouches-du-Rhône, 113 W 100 (MS-6. 194, document n° 42/MO du 24/03/1945 du MW ; bur des PG de l'Axe aux inspecteurs divisionnaires du travail ; directeurs régionaux du travail ; directeurs départementaux du travail sur l'« emploi des PG de l'Axe dans l'agriculture ».
2447 Hérault, 2 W 999, note n°670 60 de l'Inspection divisionnaire du travail du 06 juin 1945 concernant le « paiement de l'indemnité compensatrice ».
2448 Haute-Vienne, 986 W 172, rapport du 03/04/1945.
2449 Haute-Vienne, 993 W 204, lettre manuscrite du 12/04/1945 à René Rommilbac, président du syndicat des cultivateurs exploitants, bois du Mont par Bebines au préfet.

procédure d'octroi de PG pour pallier l'absence du soutien de famille, instituée début avril : l'employeur envoie ses demandes aux services civils de la main-d'œuvre, puis auprès du commissaire de la République. Une fois l'autorisation reçue, il doit s'adresser au commandant militaire régional qui les lui fournit, soit quasiment la procédure normale.

La fin des hostilités, qui signifie le retour des PG et des déportés et marque la possibilité de mettre en œuvre un programme national de Reconstruction, change les catégories à soutenir et la nécessité de trouver une juste proportion dans l'affectation de la main-d'œuvre PG. La gestion des PG voit ainsi l'intervention croissante d'un nouvel acteur, le Ministère des prisonniers, des déportés et des réfugiés[2450], d'H. Frenay, qui tente d'utiliser l'indemnité compensatrice comme un outil de reconnaissance et de réintégration de ces rapatriés. Beaucoup de rapatriés agriculteurs se tournent en effet vers les pouvoirs publics pour faire valoir leurs « légitimes aspirations » à bénéficier d'un « régime de faveur » en obtenant, préférentiellement, une main-d'œuvre PG en réparation, eu égard aux « privations » et aux « sévices » endurés, comme le formule la maison du prisonnier et du déporté de Saintes mi-juin qui propose ainsi l'abandon de toute signature de convention de louage et de tout taux spécial de rémunération[2451]. En mai, le MPDR propose de faire bénéficier ces victimes de la guerre de son exonération. Le MW qui juge la mesure « fort équitable », accepte, mais la limite à un mois calendaire[2452] pour éviter de déséquilibrer le marché de l'emploi. On est porté à y voir un équivalent administratif pour (davantage) prendre en compte la réalité dans laquelle s'insère la mise au travail des PG.

Comme le fait remarquer la maison du prisonnier et déporté du Var, le rapatrié, diminué physiquement et psychologiquement, commence par se reposer une quinzaine de jours dans sa famille, puis lance les formalités de démobilisation pendant une semaine, pose une demande de PG… Au moment de l'embauche éventuelle d'un PG, deux mois se seraient déjà écoulés. D'où la nécessité pratique de n'appliquer le premier mois d'exonération qu'à partir de l'obtention effective du PG. Dans cette période d'exaltation de la France résistante et face à l'enjeu que constitue la réintégration de ces populations, le MPDR juge, en juin, « équitable » d'adapter cette exonération au calendrier agricole, soit après la prochaine récolte en septembre ou en octobre, afin que les agriculteurs puissent remettre en état leur exploitation en souffrance et profiter de la vente pour renflouer leur trésorerie. Ces premières demandes s'inscrivent dans une logique distributive en ce qu'elle proportionne le dû de chaque citoyen en tenant compte de la « valeur propre de la personne »[2453] et de la « situation particulière des

2450 Abrégé en MPDR.
2451 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 25329 AQ/IL du 12/06/1945 de la Maison du prisonnier et du déporté, Saintes au directeur régional de Poitiers.
2452 Fontainebleau, 19770623/86, note 8709 MOC de la Section des PGE du 4 juin 1945 sur l'« Exonération du paiement de l'indemnité compensatrice pour les agriculteurs PG rapatriés employant des PGE ».
2453 Aristote, *Ethique à Nicomaque*, *op. cit.,* livre V, 7. La justice distributive, p. 237-238.

agriculteurs rapatriés »[2454] au lieu d'appliquer, égalitairement, la même mesure à toute une catégorie[2455]. Le MPDR obtient que la mesure soit étendue à trois mois à partir du retour de tout rapatrié[2456].

Plus fondamentalement encore, la logique de réparation que le Ministère et ses intéressés défendent *crescendo* est fondée sur le parallélisme sous-jacent des expériences des rapatriés qui légitime leur traitement quasiment *hors catégorie*. Malgré l'intérêt rhétorique, et symbolique, du rapprochement entre captivité française et captivité allemande, il reste difficilement conciliable avec une démobilisation culturelle et économique promue par les autorités publiques, et risque de l'être de plus en plus. Comment intégrer cette reconnaissance dans l'effort de gestion de la main-d'œuvre PG, dans les nouvelles contraintes du cadre démocratique et républicain ? Difficile conversion à lui garantir.

La fin des hostilités entraîne également la redéfinition des catégories des bénéficiaires par le MW, et bientôt, rationalisation oblige, des restrictions aux aménagements précédemment accordés. Fin juin, ses représentants indiquent aux services agricoles régionaux que l'exonération accordée aux agriculteurs soutiens de famille appelés sous les drapeaux est supprimée, tandis que les avantages pour les autres bénéficiaires sont désormais restreints à un seul PG par famille, qui devra certifier, par attestation du maire, qu'elle exploite en propre son exploitation.

On sent naître une divergence d'approche administrative entre les deux ministères : le Ministère de l'Agriculture demande à ses services de satisfaire par priorité les demandes émanant de veuves de guerre, de femmes de prisonniers ou de déportés, qui ont assumé, seules, le rôle de chef d'entreprise agricole durant les hostilités. En novembre, il mentionne deux nouvelles catégories de candidats à l'exonération, les petits exploitants agricoles et les fils d'exploitants, dont la force de travail diminuée par la déportation nécessite désormais l'emploi d'un ouvrier agricole. L'extension de la logique semble alors sans borne : on propose ainsi de faire bénéficier les PGF de la Première Guerre mondiale de l'exonération dont bénéficient leurs cadets de 1940. A l'autre extrême, fin 1946 il est vrai, un député demande d'exonérer un agriculteur ayant perdu son fils en Indochine « en raison du sacrifice déjà consenti par la famille »[2457].

On comprend l'échec, fin août 1945, du MPDR d'obtenir l'extension à six mois de l'exonération pour ceux qui ont « travaillé pendant cinq ans dans des fermes allemandes à un

2454 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 11562 MOC du 27/07/1945 du service de la MOC, sect des PGE au M des PG sur l'« exonération de l'indemnité compensatrice pour l'agriculture des PG rapatriés employeurs de PGE ».
2455 La réaction du MW est sans ambiguïté, quoique manuscrite : « Marge, 1ère page en grand : **Zut** + crayon à papier au-dessus avec une flèche : M. Sivan, il vous reste à traduire en langage diplomatique la décision en dessous ».
2456 Fontainebleau, 19770623/88, note ASR 8805 du Ministère des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés du 06/07/1945.
2457 Ce que le MW refuse.

prix dérisoire »[2458], extension réclamée par les différentes associations, comme la Fédération nationale des prisonniers de guerre[2459], comme une juste « compensation et un dédommagement des préjudices physiques et matériels issues de la captivité »[2460]. Le refus du MW est précisément motivé par la contradiction qu'il perçoit au cœur de l'argumentation de ce ministère, qui voudrait, à la fois, promouvoir la logique distributive au profit d'une seule catégorie et en imposer une seconde, plus égalitaire, sans voir que la cohabitation de ces deux revendications n'est pas conciliable à l'échelle du système. Alors que le MPGDR défend un traitement « équitable », refusant qu'il soit demandé aux rapatriés « la même indemnité qu'au cultivateur » épargné par la guerre[2461], le MW adopte un point de vue systématique qui interdit, au contraire, un « avantage trop marqué à l'emploi de la main-d'œuvre prisonnière », qui constituera un « risque grave de concurrence », dont ces mêmes rapatriés seraient les premières victimes. En réponse aux vœux de la commission agricole de la fédération nationale des PG, portant sur les mêmes demandes, elle renvoie à sa circulaire 80 MO qui donne pouvoir aux Commissaires de la République de réduire, voire de supprimer, l'indemnité après accord de la commission régionale de main-d'œuvre et de tous les représentants syndicaux. C'est donc, conclut-elle, à « la main-d'œuvre nationale de décider si elle peut renoncer, en faveur de telle ou telle catégorie d'employeurs, à ce principe de parité de salaire édicté dans son intérêt »[2462]. Cette opposition entre intérêts catégoriels et collectifs contient, dès cette époque, une dimension financière qui renvoie à la fonction médiatrice censée assumée par la puissance publique et aux modalités de la reconnaissance en 1945. L'augmentation générale de l'indemnité viendra compensée les pertes subies par l'Etat en raison de l'exonération semestrielle.

Le MW ne réagit pas encore, lorsque le Ministère des Anciens Combattants et victimes de guerre[2463] dirigé par Laurent Casanova demande de prolonger son exonération[2464]. Mais il décide unilatéralement l'arrêt de l'exonération de trois mois dont bénéficiaient, par dérogation, les PG et déportés français, au 1er janvier 1946, et ce quelle que soit la date de son commencement, malgré l'opposition du Ministère de l'Agriculture[2465] et des fédérations de prisonniers et déportés. Considérant qu'à cette date, la plus grande majorité des rapatriés en

2458 AMT, 19770623/86, note du 23 août 1945 du MPGDR sur la « main-d'œuvre allemande ».
2459 Abrégé en FNPG
2460 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° AL/GB 11876 du 13/11/1945 du Comité national de la coordination, Fédération nationale des PG sur une « série de vœux de la commission agricole du 26 septembre 1945, sans réponse ».
2461 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document du 23/08/1945 du M des PG, 10e bur, agricole au MW, DG de la main-d'œuvre sur la « main-d'œuvre allemande ».
2462 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 16876 MOC du 23/10/1945 du MW, section des PGE aux conseiller technique, responsable de la réintégration et des questions professionnelles et agricoles, Fédération nationale des PG sur l'« emploi des PGA pour les exploitants agricoles prisonniers rapatriés » ; c'est ainsi que le Commissaire des Bouches-du-Rhône entend réserver cette possibilité aux cas individuels, « intéressants », comme les PG rapatriés.
2463 Désormais abrégé en MACVG.
2464 Fontainebleau, 19770623/86, procès-verbal 2537 AT du Ministère des Anciens Combattants du 5 février 1946.
2465 Fontainebleau, 19770623/88, document du Ministère de l'Agriculture au Ministère du Travail du 16 mars 1946.

avait bénéficié, il décide de les réintégrer au *régime général*. Ce changement traduit-il, d'une certaine façon, l'évolution de la place des PGDR français dans la Reconstruction du pays ? S'inscrit-il dans les politiques plus larges de gestion des PG et de réintégration des rapatriés français ?

b/ Le temps des dérogations exceptionnelles (1946-1949) : quand la redistribution ne va plus de soi

Apparemment, la décision du MW est essentiellement dictée par des considérations économiques, éviter la concurrence de la main-d'œuvre française. La dimension internationale est également présente, puisqu'en augmentant le coût de cette main-d'œuvre, il espère améliorer la condition des PG et éviter à la France l'accusation d'avoir des « camps de la mort ». Mais intégrée dans la tentative de gestion plus rationnelle de la main-d'œuvre, c'est-à-dire centralisée, cette *fin de droit* renvoie à un reversement de l'utilisation même de l'indemnité compensatrice. Dorénavant, elle devient l'instrument d'une justice commutative, et, pour le MW, un moyen de mettre en place sa gestion plus rationnelle de la main-d'œuvre PG. L'exonération ne constitue, comme tendraient à le croire nombre de regroupements de PGDR[2466] départementaux, ni une prime, ni une indemnisation, mais un moyen de « faciliter la remise au travail du rapatrié »[2467]. De ce fait, elle pose, par principe, l'équivalence de valeur entre les différentes catégories d'employeurs, qui n'en forme plus qu'une, le marché national de l'emploi. Pour ce faire, elle exclut la dimension de reconnaissance au fondement d'un *traitement hors catégorie*, car l'expérience de la déportation comme celle de la captivité se laissent malaisément quantifier et ranger dans des normes comptables, gêne même d'une gestion libérale fondée sur la mobilité de la main-d'œuvre, au cœur du projet de Reconstruction du MW. C'est ainsi qu'apparaît une nouvelle justification opposée aux demandes de députés[2468] et d'associations d'anciens combattants. Maintenir de telles exonérations aboutirait à créer, au mieux, « parmi tous les anciens prisonniers un régime de faveur difficilement justifiable »[2469], au pire, parmi toutes les victimes de guerre, au total une catégorie de citoyens privilégiés dans la *République des Egaux*. De même, promettre le maintien jusqu'à son remplacement des PGA, c'est oublier qu'il s'agit d'une main-d'œuvre d'appoint, dont la mobilité doit profiter au service public. Dans cette perspective, l'intégration

2466Abréviation de prisonniers de guerre, déportés et réfugiés

2467 Haute-Vienne, 986 W 531, document n° 19894 MOC du 10/12/1945 du MW au préfet, Hte-Vienne sur l'« emploi des PG par les agriculteurs rapatriés.

2468 Entre l'Assemblée consultative provisoire à Alger et l'Assemblée Nationale à Paris, entre 1945 et 1948, on compte 44 questions au gouvernement, dont huit portent sur l'indemnité compensatrice : 1945 : 9 ; 1946 : 10 (7) ; 1947 : 11 (1) ; 1948 : 6.

2469 Documentation française, JO 2, réponse n° 393 du 15/03/1945 du MA à André Maudet sur les « prisonniers de l'Axe - anciens prisonniers ou déportés français employant des prisonniers allemands ; payement de l'indemnité compensatrice journalière ».

des PGD se ferait aux dépens du projet politique de refondation et réduirait la marge d'action de la puissance publique protectrice et distributrice en accordant le produit de la force de travail réparatrice du PG au seul intérêt de l'employeur. Or, comme l'affirme désormais haut et fort le MW, l'indemnité est compensatrice est une « obligation contractuelle » dont l'excédent permet à l'Etat de disposer, avant un hypothétique traité de paix, de réparations de guerre[2470].

La solution passe donc par une logique de justice arithmétique qui fait payer tous les employeurs de la même façon, prisonniers ou pas, afin de faire profiter toute la Nation de la réparation qui par ailleurs réglera, nationalement, le problème du dédommagement des victimes de guerre. L'indemnité compensatrice cesse alors d'être un instrument de distribution pour devenir exclusivement un attribut de la puissance publique. Lors de la première grande réunion interministérielle sur la fixation de l'indemnité compensatrice au MW, le directeur de la direction de la main-d'œuvre précise d'entrée que « la réparation que représente le travail des prisonniers de guerre allemands constitue une créance de la Nation tout entière », qui compte aussi des victimes, et donc que son bénéfice ne peut être « réservé à une partie seulement de la population », - soutenu sur ce point par la CGT. Il répond aux relances du MACVG que sa direction de la MOE n'a pas pour mission d'« assurer, même de façon indirecte, (…) les dédommagements » des victimes de guerre et qu'il n'est pas question de dévoyer ainsi l'indemnité dont le « produit intégral doit revenir au budget avant de contribuer au règlement des dommages particuliers »[2471]. Il refuse cependant que cette mesure soit interprétée comme « un affaiblissement de la sollicitude » du gouvernement aux « victimes de la guerre » [2472] mais par la parité de traitement, il s'interdit de favoriser toute concurrence des victimes[2473].

Ce changement de position, très mal perçu par les milieux concernés, encourage en retour des revendications, qui à rebours de la normalisation comptable du MW, font précisément de l'exceptionnalité inclassable de chaque expérience l'étalon-mesure exclusif du bénéfice à avoir un PGA. Dès fin octobre 1945, la commission agricole des PGDR de Haute-Vienne, très éprouvée par l'occupation, avait ainsi formulé la contre-proposition à l'exonération de trois mois jugée insuffisante d'une exonération égale, en durée, à celle de la captivité ou la déportation des exploitants. En 1946, leur refuser le bénéfice de ces épreuves, c'est refuser de reconnaître leur particularité, donc leur réintégration, économique, dans la nation. Déjà, la

2470 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document n° 5241 M/ME du 08/06/1946 sur les « cas d'exception où une dispense de versement de l'indemnité compensatrice pourraient être accordée ».
2471 MW (Fontainebleau) , 19770623/86, document n° 16623 du 19/11/1946 de la direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la MOE, 7e bur aux M des Anciens Combattants, cabinet sur l'« emploi des PG par des Français rapatriés »..
2472 Fontainebleau, 19770623/100, réponse 1022 M/ME du Ministère du Travail à Jules Moch datée du 31 janvier 1947.
2473 Fontainebleau, 19770623/86, lettre n°16623 du Ministère du Travail au Ministère des Anciens Combattants du 19 novembre 1946 sur l' « Emploi des PG par des Français rapatriés ».

réévaluation de l'indemnité compensatrice en fonction du relèvement des salaires des ouvriers agricoles avait provoqué, fin1945, le mécontentement des milieux agricoles. « Messieurs les organisateurs », en fixant, pour tous, l'indemnité journalière de dix francs en mars à cinquante en septembre, par souci d'égalité, avaient, en fait, créer une inégalité « encore plus choquante » et favorisé l' « effort de juste revanche »[2474]. La CGA appose une justification de continuité en préconisant que le pécule amassé par les PGF dans les fermes allemande et inutilisable en France serve à acquitter l'indemnité compensatrice –ce que la direction de la Main-d'œuvre étrangère refuse.

La divergence d'interprétation est encore plus violente dans le cas des territoires sinistrés, notamment le Bas-Médoc en Gironde et la poche de Dunkerque dans le Nord, qui, organisés en association, mènent de véritables campagnes de résistance. Lorsqu'en décembre 1945, les cultivateurs de Mardyck, commune sinistrée de l'agglomération dunkerquoise, ont rendez-vous avec un fonctionnaire qui leur apprend tout de go que leur utilisation des PG au comblement des trous de bombes et au curage des fossés est interdite, puisque ces derniers doivent être exclusivement réservés pour l'intérêt général, à savoir le labour des terrains minés, qu'ils doivent signer un contrat et payer cent francs par jour même pour ces PG cédés par le MRU, les cultivateurs sinistrés refusent unanimement de souscrire à de telles conditions, considérant « tout naturel d'employer les PG aux travaux de nettoyage », conséquence directe de la guerre. Ils s'émeuvent également que l'Etat pose de telles conditions alors qu'ils n'ont reçu aucune indemnité depuis deux ans ni pu effectuer de récolte. Ils veulent donc garder, gratuitement, leurs PG, jusqu'en mars 1946. Ils n'entendent pas en démordre : que « 'l'Etat nous paie, nous paierons' puisque tous nous sommes sinistrés ».

A Paris, Patineaud du MW a tôt fait de traduire en termes institutionnels le comportement des irréductibles nordistes : « bénéfice irréguli[er] pour des travaux agricoles à caractère privé ». En mars 1946, les arguments des agriculteurs n'ont plus aucune chance de passer. La fin de la logique distributive empêche le MW de répondre favorablement à un tel croisement des intérêts. En tant qu'employeurs de PG, ils doivent impérativement régulariser leur situation ; en tant que sinistrés, se retourner vers le MRU pour leur demande d'indemnisation. En juin, le MW décide la fin de la gratuité et n'hésite pas à faire retrier *manu militari* les PG. Les sinistrés, désormais organisés dans le groupement des agriculteurs sinistrés du Pas-de-Calais, fondent au contraire leurs revendications sur l'unicité de leurs situations pour obtenir la reconnaissance de leur statut de victimes, et les dédommagements en nature qui en découlent. Ils continuent à exiger la gratuité des PG jusqu'à l'achèvement des travaux de sécurité. Ils attendent ainsi le « soutien de la puissance de l'Etat » pour les aider à « reprendre

2474 Hérault, 2 W 999, lettre manuscrite n° 8890 du 10/09/1945 du groupe d'agriculteurs de Laissac (Aveyron) au directeur régional des services agricoles sur la « réclamation relative au salaire des PGA.

rapidement leur place sur le plan de la production »[2475] et participer à l'effort national de reconstruction du pays. Devant l'inflexibilité du MW qui défend son interprétation d'une indemnité qui doit intégralement revenir au budget de l'Etat, la seule distribution qui soit juste, les maires de la Grande-Synthe et celui de Spycker notamment envoient des pétitions demandant le prélèvement des salaires réclamés sur… le montant des indemnités de sinistrés à percevoir[2476]. La MOE refuse, bien entendu, de coupler les deux trésoreries. Son inspecteur veut y voir une attitude caractéristique du « tempérament buté du flamand » qui laisse entendre que l'indemnité revient aux PG, pour profiter des « sentiments de solidarité nationale »[2477].

Toutefois, les sinistrés possèdent un avantage certain par rapport aux associations de PG : ils bénéficient d'une assise territoriale solide. Ils peuvent aisément devenir des groupes d'intérêt[2478] local et faire remonter à l'échelle nationale leurs désidératas via leurs représentants. A partir de mars 1947, le député du Nord fraîchement élu, Paul Reynaud, prend la défense des intérêts de ses administrés, leur assure de l'exonération et transforme la question en enjeu politique, à la grande désolation des services administratifs du MW. Il obtient que les prisonniers soient maintenus chez leurs employeurs, quelles que soient leurs créances, et demande qu'on efface les sommes dues jusqu'à fin 1947. Ainsi soutenus, les agriculteurs refusent de payer leurs arriérés. Il faut attendre le rapatriement et la menace de refus de transformation en cas de non paiement pour voir, plus d'un an après, la régularisation de tous les agriculteurs le recouvrement de 4,73 millions de francs et l'ultime défaite des Victimes civiles de la guerre.

Comment alors traiter les *cas extrêmes*, dès lors que la loi, expression de la volonté populaire, est la même pour tous ? Peut-on autoriser l'utilisation d'un PGA « sans rétribution » à une famille des Landes, dont le père, modeste fermier, a été déporté au camp de Buchenwald pour faits de résistance, où il est mort, laissant une veuve et deux orphelines, sans moyen de rétribuer un domestique[2479] ? Ou faut-il la voir partir se placer comme bonne à la ville ? Faut-il exonérer, en Alsace notamment, les familles dont le soutien n'est pas encore rapatrié, de l'indemnité afin que le coût du PG ne dépasse pas le montant de l'allocation attribuée ? A nouveau cadre de gestion, nouveaux principes de traitement : désormais, le MW

2475 MW (Fontainebleau), 19770623/97, document du 03/07/1946 du groupement des agriculteurs sinistrés du Pas-de-Calais au MA, direction des PGE.
2476 MW (Fontainebleau), 19770623/97, lettre manuscrite du 18/11/1946 du maire de Spycker au président du syndicat des sinistrés de la région de Dunkerque. Les 53 signataires ont le soutien des communes suivantes : Mardyck, Cappelle-la-grande, Coudekerque-Branche, Coudekerque-Village, Fort-Mardyck, La Petite-Synthe, St-Pol-sur-Mer, Armbouts-Cappel, Les Koeres, Rosendael, Bray Dunes, Gyvelde, Leffrinckoucke, Teteghem, Uxem, Eyydcoote, Warhem, Bierne, Hondschoote et Hoykille.
2477 MW (Fontainebleau), 19770623/97, document n° 7115 IC du 06/03/1947 de l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental du travail à la sous-direction de la MOE « Article de presse concernant les employeurs de PGE de la région de Dunkerque ».
2478 Duhamel, E. , « Les sinistrés… », *op.cit.*
2479 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 16/02/1946 de Delaunay à la DG de la main-d'œuvre, bur des PGE.

prône le refus à toutes les demandes d'exonération de l'indemnité formulées par des « associations d'anciens PG, d'anciens déportés ou victimes de guerre à un titre quelconque » et réserve l'exonération aux « cas particuliers et exceptionnels » pour lesquels l'accord du Ministère des Finances est requis. Il s'agit des mutilés à 100% ou infirmes, des personnes ne pouvant, à elles seules, assurer la marche d'une exploitation économiquement non rentable.

Le cas par cas à finalité productive a remplacé l'exonération de droit pour sacrifice à la patrie. La logique mise en place par le MW va donc à l'encontre d'une certaine posture faisant du vécu en temps de guerre un gage de reconnaissance en temps de paix. Fin juillet 1946, les exonérations ont été accordées avec parcimonie : 208 pour des collectivités directement en lien avec la guerre, -comme la Marmite dignoise, établissement accueillant des enfants français ayant souffert des hostilités- ; dix-neuf seulement à des particuliers, dont treize à des anciens PG ou victimes des Allemands. Le DGW a d'ailleurs établi un barème dégressif, comme pour l'impôt, permettant l'application de normes : « père d'un fils mort pour la France, exonération de 100% prolongée ; ex-déportés de la Résistance : exonération de trois mois ; prisonniers rapatriés en traitement à l'hôpital militaire : exonération de 50% de deux mois »[2480]. Les rapatriés tardifs, notamment alsaciens, bénéficieront, quant à eux, de l'exonération de trois mois à compter de leur retour. Mais la MOE s'oppose formellement à ce que l'indemnité compensatrice soit alignée sur le taux des allocations militaires perçus par les agriculteurs dont les fils mobilisés dans la *Wehrmacht* ne sont pas encore rentrés. Cette exonération déguisée reviendrait à soumettre les nouvelles normes comptables du MW à des considérations de reconnaissance patriotique.

En 1947, les rapatriements commencent et soulèvent la question du retrait des PGA employés par des PGF. En septembre, la commission agricole de la FNPG demande à ce que les anciens prisonniers soient les derniers touchés par ces départs. Elle rejoint le Ministère de l'Agriculture, qui défend également des positions sectorielles, estimant « équitable » qu'ils puissent « en contrepartie » de leur travail dans l'économie allemande « bénéficier plus longtemps que les autres » de la main-d'œuvre de guerre allemande[2481]. La réponse de la MOE montre bien l'inversion par rapport à 1945 : elle considère que les anciens prisonniers bénéficieront, au même tire que tous les exploitants agricoles, du remplacement de la main-d'œuvre des PGA dans l'agriculture, troisième activité prioritaire. Elle refuse cependant toute

2480 MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 24/07/1946 de la DG du travail de la sous-direction de la MOE sur l' « indemnité compensatrice : exonérations accordées depuis le 1er janvier 1946 ; demandes d'exonération formulées par des particuliers, en instance de décision ».

2481 Hérault, 2 W 488, circulaire n° 89 du 29/07/1947 du MAgric, sect. des affaires professionnelles et sociales, sous-direction de la législation du travail et de la main-d'œuvre, 2e bur aux préfets ; contrôleurs divisionnaires des lois sociales en agriculture ; contrôleurs des lois sociales ; ingénieurs. en chef, directeurs concernant le « retrait des PG chez les agriculteurs anciens PG ».

« dérogation en faveur de ces employeurs » qui n'auraient pas souscrit de contrat d'introduction de main-d'œuvre étrangère, pour ne pas fausser le travail de prospection visant à garantir au marché national une main-d'œuvre immigrée.

À travers la question de l'indemnité compensatrice pointent les enjeux de l'indemnisation : qui indemnise/r ? sur quelles bases ? quel équilibre entre reconnaissance de l'expérience de guerre et reconstruction économique ? On comprend le jugement émis par l'auteur de l'article, « la rude tâche des cultivateurs anciens prisonniers », dans *Le PG. Organe de la FNPG*, du 1er octobre 1946 :

> « Professionnellement, le retour ne lui a guère apporté que des désillusions. (…) la suppression de l'exonération de l'indemnité compensatrice en ce qui concerne les PGA avec les savoureux attendus qui la motivent, notamment celui-ci du MW : « qu'enfin la très grande majorité des rapatriements a bénéficié au 1er janvier 1946 de l'exonération trimestrielle accordée à cette époque, *ce qui leur a permis de remettre en état leurs exploitations plus ou moins négligées...!". C'est simple et c'est merveilleux!... On vous prête un PGA pendant trois mois... et tout est remis en ordre dans la maison.* Si Hitler était encore là, il ne manquerait pas d'en tirer argument sur la supériorité de sa race!... alors que beaucoup de nos camarades ont travaillé cinq ans dans l'agriculture allemande et que ça ne marchait pas mieux pour cela dans les fermes où ils travaillaient (...) »[2482].

Ces discordances croissantes expliquent sans doute la réaction de certains anciens combattants, comme ce contrôleur des douanes qui considère que « les prisonniers de guerre [français] deviennent une gêne dans le pays, nous sommes de trop, nous le savons[2483] ». La dernière phase va renforcer ce décalage.

Bilan

L'étude de la mise au travail des PG à l'échelle locale offre un axe particulièrement pertinent pour observer l'évolution le du dispositif de captivité sous l'emprise croissante du milieu civil, de ses acteurs et de ses façons d'agir. La *négociation* ne joue pas seulement entre acteurs de même nature ou de même échelle –le positionnement du maire en ces temps de retour du politique au village en est l'exemple le plus répandu-, mais aussi entre institutions nationales et autorités locales. A rebours, l'emploi des PG dans les campagnes de la sortie de guerre montre indique le grand écart entre l'unanimisme célébré par les nouveaux pouvoirs et la complication pour les acteurs de s'entendre sur un projet commun

2482 *LE PG, organe de la Fédération nationale des PG*, n° 7 du 01/10/1946 « la rude tâche des cultivateurs anciens prisonniers », p.2.
2483 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, lettre de Louis Gueno au CICR du 17 octobre 1945.

L'emploi du travail du PG est aussi le moment d'une formidable tentative administrative pour utiliser au mieux cette force de travail contrainte, ce qui suppose des priorités et…es secteurs secondaires, secrète des normes et… de l'infraction, crée des institutions de contrôle et… des contre-pouvoirs. Dévoyés de leur mission initiale de régulation et de soutien, les outils départementaux institués fonctionnent comme des facteurs de cristallisation politique et culturelle partant de l'image de l'Allemand pour modifier la société, française. Et la logique de sécurité qui se nourrit des écarts entre les deux se déploie avec une belle vivacité.

Je finirai en soulignant l'ambiguïté de cette reconstruction pour mon sujet qui fait de la figure du PG un absent-présent du dispositif, « machine à bras » mais pas humain. D'un côté une exploitation froide ; de l'autre une maximisation des contacts interpersonnels que les cartes de présence des PGA à l'échelle départementales tentent de rendre[2484].

2484 Elles sont placées en annexe, p. 1398 et sq.

Chapitre 8 – Les autorités françaises face au retrait de la main-d'œuvre PG (1947-1948)

A partir de fin 1946, les autorités françaises sont confrontées à un défi crucial pour l'économie nationale : sous la pression américaine, elles doivent d'abord envisager la libération de 475 000 PG transférés au départ pour octobre 1947, puis, suite à la conférence de Moscou, le rapatriement de tous leurs PG pour le 31 décembre 1948. L'évolution du contexte international bouleverse l'architecture de l'utilisation de la main-d'œuvre PG et touche le cœur de la machine économique nécessaire à la reconstruction de la France. A un moment où le plan Monnet prévoit 12,68 millions d'actifs, les autorités françaises se voient contraintes de déplacer, puis de retirer près de 500 000 PG dans tous les secteurs d'activité, et surtout de trouver les solutions pour les remplacer. De main-d'œuvre de guerre, les PGA deviennent un enjeu d'immigration donc de population.

La disparition de la force de travail prisonnière constitue un enjeu premier de sortie pour l'économie et la société françaises. Non seulement car la sortie du cadre oblige le système à faire l'inverse de sa gestion traditionnelle -retirer et non plus déplacer, et les différents acteurs à adapter leurs normes de gestion à un cadre libre ; mais aussi, car la fin de la captivité de guerre oblige à revenir sur certains des postulats économico-politiques fondateurs d'une certaine image de l'ennemi, donc d'une certaine utilisation de sa force de travail. Si la France veut continuer à bénéficier de la principale source de main-d'œuvre disponible, les PGA eux-mêmes et plus largement les populations en Allemagne, elle doit donc s'adapter. Comment dès lors prolonger une utilisation économique dans un même environnement socio-économique, alors que changent pratiques, finalités et cadres de gestion, alors que de main-d'œuvre d'appoint, mobile et temporaire, ils deviennent des travailleurs civils libres, qu'il faut fixer, durablement, voire définitivement ?

A) Retirer et rapatrier

Amorcés avec la stabilisation du volant de main-d'œuvre de guerre et l' « éclatement » des kommandos fin 1946, les mouvements de réaffectation prennent une ampleur inédite en 1947, s'accentuant à partir d'avril, avec l'inexorable diminution du nombre de PG aptes disponibles. L'organisation des retraits apparaît comme l'achèvement de la tentative de rationalisation engagée par le MW ; une étape entre une politique de main-d'œuvre et de population.

La nécessité de rapatrier en 1947[2485] 20 000 PG par mois pousse les autorités françaises à définir en janvier trois activités prioritaires, les houillères, l'hydro-électricité avec les barrages, les industries sidérurgiques et métallurgiques, puis trois autres de plus en avril, dont l'agriculture. A l'opposé, dix branches, considérées comme secondaire dans l'effort de reconstruction, sont à liquider en priorité : ce sont les « activités sacrifiées ». Les premières seront ainsi *recompletées* par des PG retirés des secondes, notamment des kommandos.

Le système envisagé doit permettre au gouvernement français d'honorer ses engagements, de perturber le moins possible les activités essentielles au relèvement économique et de préparer le remplacement des PG par l'introduction d'une main-d'œuvre étrangère stable.

Ces grands mouvements rencontrent la résistance inédite des différents secteurs concernés qui réduit considérablement les capacités de remplacement en métropole : l'institution militaire essaie de préserver son volant de main-d'œuvre, arguant du fait que ses services, accomplissant des travaux pour l'économie civile, seraient prêts à souscrire des contrats de louage normaux. Elle demande également à utiliser 10 000 PG non libérables, tels les SS, principe accordé par la MOE qui ne s'engage cependant pas sur le contingent. Les espaces à la marge se révèlent également de faibles sources de main-d'œuvre : en juin, la question n'est pas toujours pas tranchée pour la ZFO ; d'Afrique du Nord, seuls 3 000 PG ont pu être ramenés auxquels s'ajoutent 3 000 autres de la ZFO en Autriche. Sur les 20 000 PG en kommandos communaux, seuls 3 000 ont pu être récupérés en raison de l'intervention de députés et de préfets qui tentent d'adoucir ces retraits pour défendre l'intérêt de leur département contre des plans nationaux mal compris. Les si prometteuses « activités diverses » ont fourni seulement 2 000 PG, alors qu'il y en a 19 000 à liquider. Les services du MRU concernés ont demandé le maintien de leurs 22 000 PGA, qui leur a été refusé. Ils ont d'ailleurs beaucoup de mal à obtenir de leurs services locaux l'état des besoins réels en main-d'œuvre. Les transports ont réussi à garder leurs effectifs. Quant aux industries chimiques, elles ont limité la réduction des leurs à 6 000. Bref, mi-juin, seuls 11 000 PG ont été récupérés, c'est peu, trop peu pour créer le volant de main-d'œuvre nécessaire à la *relève* et prévoir la libération des 55 000 d'ici le 1er octobre[2486].

Le MW appelle donc tous ses collègues et leur administration à augmenter la pression, notamment dans le secteur public. C'est dans ce contexte que la pratique du retrait comme solution aux dysfonctionnements du processus de rationalisation se généralise. Les résistances les plus lourdes de conséquences se concentrent dans l'agriculture qui, d'après le plan

2485 Pour une présentation générale, voir Abzac-Epezy, Claude d', « La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/1, n°233, p. 93-108.

2486 A l'échelle départementale, cela donne, pour les Bouches-du-Rhône par exemple, en mai-juin 1947, 70 PG retirés des commandos communaux, 21 de « divers », 12 de la reconstruction, 80 de la SNCF, 37 de l'industrie, 130 l'agriculture, soit 350. Il en reste alors 13 179.

Monnet, aurait besoin de 300 000 personnes, dont 200 000 en remplacement des PG. Même en réduisant les prévisions à 200 000 recrutements nécessaires, les autorités centrales ne peuvent contourner l'obstacle que constitue le double refus du monde agricole de rendre les PGA pour embaucher une autre main-d'œuvre étrangère. Le passage à une logique de population s'annonce compliqué. L'une des solutions consistera dans l'application du système du retrait progressif de 15% par mois de PG employés dans l'agriculture, qui n'est plus considérée comme prioritaire à partir de novembre 1947, afin de ne pas compromettre les travaux des champs et d'accompagner l'introduction de nouveaux travailleurs, le MW allant jusqu'à accepter la « formule transactionnelle » d'une moyenne de 15% pouvant osciller entre 10% et 20% selon les besoins de chaque département[2487].

Les résultats qui parviennent au ministère traduisent l'inefficacité relative du système : contrats anonymes d'introduction pour ouvriers agricoles représentant à peine un cinquième du nombre de PG utilisés, incompréhension et déconsidération des retraits-sanctions, engorgement croissant des dépôts aggravé par la non-synchronisation des réintégrations avec les rapatriements, pour cause de grèves notamment. Il n'est alors pas sûr que l'interprétation défendue par le MW, faisant de la demande d'introduction de main-d'œuvre étrangère un critère du retrait, soit systématiquement fondé. En avril 1947, la commission provisoire départementale de la main-d'œuvre du Haut-Rhin prévient que tous les employeurs de PG qui n'auront pas souscrit au 13 du mois un tel contrat perdront en priorité leur PGA[2488]. Or, un tel raisonnement semble complètement étranger aux exploitants agricoles qui doivent signer, sans avoir la moindre indication sur la qualité exacte de la main-d'œuvre à venir, un contrat en blanc. La faiblesse du taux d'introduction par rapport au taux d'emploi des PG révèle en revanche l'estimation positive de la main-d'œuvre PG en termes de qualification, deux ans après la fin de la guerre, et de son moindre coût comparé à la main-d'œuvre libre. En Gironde, les 2 500 cultivateurs en attente d'un PG se ravisent quand il s'agit d'obtenir éventuellement, à la place, des individus provenant des camps d'Allemagne en raison de l'expérience, peu concluante, de la main-d'œuvre polonaise. Fin mai, un sondage auprès des employeurs n'indique que 300 remplacements par des travailleurs immigrés. La commission provisoire de la main-d'œuvre, sur les indications de la CFTC estime, elle, les besoins en main-d'œuvre agricole à 3 000 minimum et 6 000 maximum.

Le problème est encore plus grand pour les industriels qui considèrent que la main-d'œuvre de remplacement ne pourra pas comporter un nombre équivalent d'ouvriers qualifiés. Surtout,

2487 On assiste à la multiplication des aménagements qui redupliquent les hésitations entre national et local : les communes pourront, sous conditions, garder leurs PG jusqu'au 1er octobre ; les autorités militaires trois catégories de prisonniers, 8 000 à la disposition de certains services, ceux déjà employés par les services de l'armée appartenant aux six premières catégories de rapatriables et ceux exécutant des travaux au profit de l'économie civile.
2488 Haut-Rhin, 157 W 7 (13006), document du 03/04/1947.

le système risque de détruire ce qui a été si laborieusement obtenu, l'affectation sélective d'ouvriers spécialistes [2489]. A ces raisons professionnelles s'ajoutent des considérations disciplinaires, les employeurs craignant l'instabilité de la main-d'œuvre étrangère. Enfin, la préférence pour la main-d'œuvre PG s'explique aussi par des raisons financières : les employeurs doivent verser, au moment de l'affectation, 6 000 francs par ouvrier pour les frais d'introduction et de sélection effectuées par l'ONI. Ainsi, en Haute-Vienne, le nombre total de contrats anonymes en agriculture n'atteint début 1947 qu'un cinquième du nombre de PG employés dans le secteur.

Le système des retraits manque de se gripper et demande des aménagements qui éloignent un peu plus d'une transition rationnelle de l'immigration étrangère : la DGPG obtient ainsi la suspension temporaire des retraits en agriculture à partir de janvier 1948, mais aussi des PG employés par les services des armées, les kommandos communaux, les employeurs « divers ». Parallèlement est décidée l'accélération du rapatriement des « insuffisamment aptes », de la transformation et des nivellements, ces deux dernières opérations par transferts interdépartementaux. Ces accrocs bousculent l'ensemble du processus. Elles risquent de réduire la mobilité. Elles révèlent l'impossible synchronisation du remplacement et la difficulté de mettre en place une immigration économique de masse nouvelle. Elles constituent, en creux, sans doute la meilleure preuve de la plus-value acquise par la main-d'œuvre PG depuis son introduction, moins chère, mieux disciplinés, corvéable à merci, qu'une main-d'œuvre civile, immigrée, voire nationale[2490].

Mars 1948 marque le dernier tournant de cette politique des retraits avec la fin de la suspension de la circulaire 54/47 sur les retraits et la reprise normale des rapatriements qui devront être achevés, virtuellement, pour juin. En définitive, le système des retraits a davantage servi à assainir l'utilisation de la main-d'œuvre PG à partir des besoins réels qu'elle n'a constitué une véritable transition vers l'introduction d'une immigration étrangère[2491]. C'est pourquoi elle règle d'abord les contradictions qui arrivent à maturité et

2489 MW (Fontainebleau), 19770623/89, document n° 7725 du 20/06/1947 du M de la production industrielle, direction de la coordinat industrielle, service de la main-d'œuvre à la sous-direction de la MOE, Briquet sur le « retrait des PG des verreries ». Les industries des bois de mines ou celles de l'hydro-électricité demandent également des dérogations en faisant valoir la perte pour la reconstruction du pays occasionnée par de tels retraits sans discrimination.

2490 La chute des demandes d'introduction entre 1947 et 1948, en Eure-et-Loir, qui passent de 184 à 36 au 31 août 1948, s'explique en partie par l'application de la réglementation salariale réclamée par les ouvriers agricoles, provoquant le licenciement de tout le personnel non indispensable au fonctionnement de l'exploitation.

2491 9061, un document du MW donne le nombre de contrat MOE souscrits entre le 1er janvier et le 28 février 1947, soit avant l'opération de transformation, soulignant le décalage avec le nombre de PG employés bientôt retirés. Le taux de remplacement moyen s'élève à 8,7% :

	Bouches-du-Rhône	Côtes-du-Nord	Eure-et-Loir	Gironde	Hérault	Nord	Pas-de-Calais	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Savoie	Seine-et-Oise	Haute-Vienne
Effectif PG au 01/02/47	9 333	3 396	1 303	12 206	2 419	5 510	41 903	15 384	16 782	4 260	3 579	2 805

achève le cycle de rationalisation. Certes, le manque de synchronisation pratique a constitué une pression supplémentaire, facilitant les procédures de régularisation des Italiens déjà installés en France et d'introduction de travailleurs *personnes déplacées* d'Allemagne, mais il a surtout renforcé l'enjeu des opérations de transformation en TCL et en partie modifié leur réalisation. D'une certaine façon, la France a à résoudre en 1947 les « inconvénients » de l'utilisation de la main-d'œuvre de guerre posés dès 1945. Comme le résumait pertinemment le général Koeltz, pour des impératifs de production, les PGA, destinés à pallier les besoins français en main-d'œuvre temporaire pour le déblaiement des ruines de guerre et la reconstruction, ont été utilisés, pour 200 000 d'autres eux, aux travaux agricoles, « qui nécessite une main-d'œuvre permanente qu'il faudra bien trouver un jour ». Or leur remplacement par une main-d'œuvre d'immigration est mal accepté par les employeurs[2492].

B) La transformation en travailleur civil libre

Lorsque l'ambassadeur Caffery remet officiellement aux autorités françaises, le 3 décembre 1946, la note leur demandant de libérer pour le 1er octobre 1947 les PG transférés par son gouvernement, ces dernières ont compris, depuis la déclaration du secrétaire d'Etat Byrnes au président Bidault à la conférence de la paix en juillet 1946 portant sur une libération au plus tard en juin 1947, que les jours de la main-d'œuvre PG sont comptés, même si le président du conseil Léon Blum repousse l'échéance de la libération au 31 décembre. Pourtant, 1947 doit être l'année du relèvement, celle où, enfin, l'appareil de production pourrait fonctionnerait en régime de croisière, celle donc où le départ des PG au travail risquerait le plus de contrarier le relèvement de la France. Paradoxe, économique et politique peu acceptable par le gouvernement.

La demande américaine inquiète d'autant plus les responsables à Paris que les contraintes se multiplient : vagues de départs de travailleurs des pays d'Europe de l'Est, échec de l'accord d'immigration italienne qui n'apporte que 5 à 6 000 hommes par mois au lieu des 17 000 attendus, et maintenant l'éventuelle perte sèche de 500 000 PG. : autant d'éléments qui réduiraient le « potentiel » de bien mauvais augure pour le Plan de la modernisation et d'équipement. La population active doit passer de 11,9 millions, dont 440 000 PGA travaillant dans l'économie civile, à 12,68. La résolution de la contradiction passe par une nouvelle utilisation de la seule source « sérieuse » de main-d'œuvre fiable et immédiatement

Contrats souscrits	351	26		35	131	1 069	190	962	103	1 449	144	537
Rapport (%)	3,8	0,77		0,29	5,4	21	0,45	6,3	0,63	34	4	19

2492 Colmar, AP 101-27, document n° 10064/982/PDR du 22/12/1946 de Koenig au secrétaire du comité interministériel pour AA sur l'« immigration en France de travailleurs étrangers ».

disponible, les PGA. Comment les autorités entendent-elles revenir sur les positions ministérielles et les principes officiels de la politique d'immigration définie depuis la Libération ?

Début mars 1945, en effet, les principes qui président à la création du Haut Comité de la population définissent une politique d'immigration fondée sur une dichotomie clairement établie : une immigration « quantitative et temporaire » pour résoudre les problèmes économique de la France ; une immigration « qualitative et permanente » pour pallier les faiblesses démographiques du pays[2493]. La première sera déterminée à l'aune de son « rendement quantitatif », la seconde de sa capacité à s'intégrer au peuple de France sans porter atteinte à ses « valeurs spirituelles et temporelles ». Or, malgré le bouleversement des flux migratoires avec la guerre et l'apparition en Allemagne, en Rhénanie en particulier, de nouveaux bassins potentiels, le classement par « valeur décroissante » d'immigration révèle qu'alors les institutions décèlent peu de «Français en puissance » parmi les Allemands, qui occupent la troisième place[2494] avant les Slaves, les derniers. Les « Liguriens », en revanche, constituent la deuxième catégorie. C'est pourquoi les PG italiens, après « triage », pourraient fournir les « bases d'une immigration de qualité »[2495], alors que les PGA, une fois libérés, constitueront, eux « vraisemblablement le premier noyau de la main-d'œuvre quantitative ».

Autorisés à rester en France, ils seront soumis à un strict contrôle politique et économique pour éviter toute menace, regroupés dans des « compagnies de travailleurs » cantonnés dans des camps de travail, avec une carte d'identité à la validité strictement liée à la durée de leur emploi. Quant aux travailleurs venus d'Allemagne, ils devront « en principe, être automatiquement rapatriés et évacués immédiatement du territoire français » à l'expiration de leur contrat de travail, donc de leur visa. Le but clairement recherché est d'empêcher que main-d'œuvre quantitative et main-d'œuvre qualitative se confondent. Les immigrants ex-PGA qui désireraient s'installer en France, et changer de catégorie, seront soumis à la procédure de « sélection extrêmement sévère » prévue pour les étrangers introduits comme tels, puis d'une commission spéciale constituée à cet effet. L'éventualité semble si peu souhaitable que les modalités précises ne sont pas même envisagées[2496]. La proposition officielle d'un statut de TCL quasiment-assimilé au travailleur français aux PGA, puis à toute la population allemande, deux ans plus tard à peine, marque donc une rupture dans la perception de *l'élément allemand*. Comment les autorités responsables sont-elles parvenues ce

2493 ANF, F 7 16040, document du 16/03/1945 de la direction des Conventions administratives sur la « politique d'immigration ».
2494 Europe centrale (Allemagne, Autriche, Tchécoslovaque).
2495 ANF, F 7 16040, compte-rendu n° 875 du 21/04/1945 du M de la Santé publique, Secrétariat général à la famille et à la population au MI, direction des étrangers et des passeports.
2496 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 13694/DGPG/I du 24/10/1945 de la DGPG au MA, direction des Conventions administratives sur l'« immigration d'Allemands en France » : les demandes de naturalisation de PGA reçues par la DGPG suscitent la plus grande stupéfaction au MW et le refus du Ministère de la Justice.

statut du TCL ? Comment la résolution de cette aporie économique est-elle passée par une révolution institutionnelle ?

1 - Nouveau discours, nouvelles structures, nouvelles pratiques ?

Tous les acteurs politiques, principalement la présidence du conseil, donc l'EMGDN - puisque Félix Gouin a gardé le portefeuille de la Défense nationale-, le MW, le MAE, le MI, le nouveau Ministère de la Santé publique et de la Population et, dans une moindre mesure, le Ministère des Armées avec la DGPG, sont conscients, dès mi-1945, de la modification du statut des PGA comme solution possible à l'équation économique et démographique de la France. Mais ils perçoivent aussi l'incompatibilité d'une transformation en 1945 en raison des « réactions psychologiques »[2497] de la population française, et des problèmes de sécurité qu'une main-d'œuvre allemande libre poserait. Tous, cependant, n'évaluent pas l'importance des facteurs économiques, politiques et psychologiques de la même façon. Le contexte extérieur explique pourquoi les premières initiatives et les relances proviennent de la direction des affaires économiques et sociales du MAE. Pour autant, même s'il envisage dès août 1945 un « régime de travail obligatoire » permettant une gestion uniforme des PG libérés à tous les Etats employeurs[2498], il estime son application impossible dans le contexte d'alors.

Elaborés en même temps que la mise au travail des PGA, les premiers projets apparaissent comme des tentatives renouvelées pour trouver un équilibre acceptable entre les deux logiques : logique disciplinaire qui tient compte l' « état d'esprit des populations françaises » et les menaces à l'ordre politique ou militaire que représente l'ennemi vaincu ; logique de main-d'œuvre pour faire profiter au maximum l'économie de la reconstruction de cette force de travail indispensable. Cela se concrétise dans le projet du MAE d'avril 1946 sur les travailleurs « prestataires » au titre des réparations déjà présenté.

Avec l'arrêt des transferts à l'été 1946, le MAE fait évoluer son statut de PG transformés en travailleurs « statutaires » : il concernera désormais les hommes de troupes et les sous-officiers qui seront assimilés aux autres travailleurs étrangers, jouissant des mêmes droits (sécurité sociale, cartes d'alimentation, de textile…), mais affectés à un employeur donné pour la durée de leur contrat, et limités dans leurs déplacements à un canton ou un département. Le projet préconise le logement chez l'employeur pour les 200 000 PG utilisés en agriculture, l'aménagement des camps en camps de travail par la suppression des barbelés et des miradors pour ceux actifs dans l'industrie et la Reconstruction. Enfin, l'égalité salariale

2497 ANF, AJ 34 (1874), compte-rendu du 22/09/1945 de la DGMO, service de la MOC sur une « Réunion tenue dans le cabinet de Parodi sur l'emploi de main-d'œuvre allemande en France ».
2498 ANF, AJ 34 (1874), note du 04/08/1945 de la direction des conventions administratives sur le « problème de main-d'œuvre des PG ».

avec les Français de même catégorie professionnelle resterait théorique, puisqu'une partie seulement leur sera versée, le reste reviendrait à l'Etat comme réparation, tandis qu'une certaine somme serait payée aux familles de façon à ne pas pénaliser le Trésor français. Ce nouveau statut respecte le principe d'une main-d'œuvre d'appoint, contrôlable et peu dangereuse pour la main-d'œuvre nationale. Il fait cependant de la France le terrain même d'expérimentation d'une immigration qui, espère le ministère, devrait concerner un premier million de travailleurs venus du bassin allemand[2499], et nécessitera l'élaboration d'une nouvelle convention en remplacement de la Convention de Genève pour régler les rapports entre le gouvernement français et la commission de contrôle alliée à Berlin.

Négociant avec les autorités américaines et soumis aux critiques du CICR, le MAE reformule son projet mais défend la conception selon laquelle seule l'amélioration du statut des PG peut garantir à France l'accès au « réservoir humain » que constitue l'Allemagne, solution durable aux problèmes économiques du pays. S'il reçoit le soutien de la DGPG, en revanche, les autres ministères, MW en tête, mais aussi l'EMDN, les syndicats ouvriers avec la CGT, affirment leur opposition à ces développements. Ainsi, le MW, pourtant d'accord sur l'évolution du statut des PG, juge fin août la transformation « prématurée », avant de prendre une attitude définitivement négative face aux initiatives du MAE[2500]. La désorganisation profonde que ne manquerait pas de provoquer un retrait des PGA dans les principaux secteurs de l'économie civile explique son opposition à la libération des PG ou à la transformation, comme à l'introduction de TCL. Sa préférence va en effet à un second projet qui éviterait la présence massive d'Allemands en privilégiant le recrutement dans les Zones, allemande et autrichienne, d'occupation occidentale, de travailleurs célibataires qui bénéficieraient du nouveau statut. Augmentés de ceux retirés des services de l'armée, rapatriés d'Afrique du Nord ou de ZFO, ils compenseraient ainsi la libération progressive des PG. Leur mise au travail commencerait par une période probatoire pour s'assurer de leur capacité d'assimilation en France : les éléments « inassimilables ou dangereux » seraient renvoyées, les bons éléments bénéficieraient progressivement du statut national « au fur et à mesure de leur assimilation ».

L'EMDN dit également son inquiétude devant la forte population d'Allemands que le premier projet amène. Pour des raisons de sécurité nationale, il demande à limiter au maximum cette immigration en Alsace-Lorraine pour éviter une « germanisation qui déplacerait pratiquement la frontière », ainsi qu'une installation définitive proche de lieux stratégiques en cas de crise (axes de communication, système de transmission et de sûreté,

2499 L'ampleur des flux envisagés rentre également dans une politique d'affaiblissement de l'Allemagne ou de sa menace, comme solution au « surpeuplement allemand », considéré « menace perpétuelle ».
2500 CICR, D EUR FRANCE1-588, note n° DGAS du 04/09/1946 du MAE, DG des affaires administratives et sociales sur les « PGA ».

transport d'énergie électrique)[2501]. Devant ces divergences, la présidence du gouvernement demande au MW de reprendre contact avec Francisque Gay, président de la commission interministérielle pour la question des PGA, et les autres grands ministères concernés pour aboutir à un nouveau statut des PG, conciliant les avantages du travail libre et les garanties de contrôle. D'autant que le temps presse : les négociations avec les Américains sont imminentes et le projet de transformation, pour être efficace, doit être appliqué dès 1947.

Le rapprochement peut s'opérer à partir du même intérêt que les deux principaux protagonistes partagent pour l'apport nordique, propre à « tempérer l'immigration à prédominance méditerranéenne »[2502], permettant de renverser l'ordre de « désirabilité » dans lequel les critères ethniques, sanitaires, démographiques et géographiques prennent le pas sur des considérations idéologiques[2503]. Face aux éléments slaves, aux *personnes déplacées* en Allemagne ou aux Italiens, qui ont « perdu l'habitude de travailler », ou sont opposés aux régimes politiques de leurs pays[2504], la main-d'œuvre allemande apparaît dorénavant comme saine, économiquement rentable et politiquement neutralisée. Reste donc à trouver comment mettre en place cette « immigration raisonnée » qui contenterait les différents ministères. Ce sera la réponse du gouvernement français le 14 janvier 1947 aux demandes américaines : elle contient un projet d'accord portant, conjointement, sur le recrutement de main-d'œuvre libre en Allemagne et les modalités du statut de travailleur volontaire en ses articles dix à quinze.

Il s'agit d'offrir par tranches mensuelles entre le 1er février et le 1er avril la possibilité à 25 000 PG non immédiatement rapatriables et choisis dans les secteurs d'activités centrales d'*opter* pour un statut « voisin de celui des travailleurs français »[2505] et garantir, en plus des 200 000 PG conservés jusque fin 1947, à l'économie française à la recherche de 780 000 travailleurs pour réaliser le Plan Monnet, des dizaines de milliers de bras supplémentaires. Fondé sur le premier projet du MAE, le projet français garantit un contrôle administratif intensif : liberté de mouvement à l'intérieur d'une circonscription administrative définie par le préfet ; établissement d'une pièce d'identité spéciale indiquant notamment la profession, le lieu de travail, le nom de l'employeur, l'adresse du travailleur et sa circonscription ; obligation de logement par l'employeur ; droit aux mêmes allocations alimentaires, vestimentaires, et à l'ensembles des lois sociales françaises en matière de travail ; égalité

2501 SHAT, 29 R 13 (1), fiche du 21/02/1946 de la présidence du Conseil, EMDN, 4 sur l'« immigration en France de travailleurs étrangers et, notamment, de personnes déplacées et de travailleurs allemands »..

2502 ANF, AJ 34 (1874), compte-rendu du 22/09/1945 de la DGMO, service de MO collective sur la « réunion tenue dans le cabinet de Parodi sur l'emploi de la main-d'œuvre allemande en France ».

2503 Weil, Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Fondation Saint-Simon, Calmann-Lévy, 1991, p.56. S'inscrivant dans les recommandations de Georges Mauco aux nouvelles institutions, la proportion à atteindre étant de 50% de « Nordiques » dans l'immigration totale.

2504 AE, Z22, note du 30/07/1946 de la direction générale des affaires administratives sur la « transformation des PGA en travailleurs statuaires ».

2505 AE, Z22, note du 25/01/1946 de la direction générale des affaires administratives et sociales sur les « libération et remplacement dans l'économie française des PGA ».

salariale moins 30% pour le trésor, versement aux familles d'au moins 30% des salaires allemands correspondants. Il exclut les criminels de guerre, les SS -exceptés ceux reconnus comme ayant été incorporés d'office-, les cadres du Parti, les officiers d'active et ceux condamnés ou emprisonnés lors de leur captivité. Le 25 janvier, le gouvernement des EUA accepte le projet français.

L'introduction de ce statut implique une nouvelle utilisation de la *main-d'œuvre allemande*, une articulation inédite entre insertion dans la réalité économique et technique de contrôle. Mettre désormais au cœur de la gestion de cette main-d'œuvre le principe de liberté rend caduques les mécanismes de contrainte hérités de la logique disciplinaire. De même, la transformation et le recrutement, ferments à terme d'une immigration allemande qualitative et permanente, obligent à les autorités, mais aussi les populations, à repenser la place de ces immigrants et tourner le dos aux perceptions de l'Allemand vu essentiellement comme une menace à l'ordre politique et économique. Au facteur économique, la gestion de la main-d'œuvre doit désormais intégrer une dimension politique, car démographique. Dans une configuration quasiment inverse à celle de 1945, les autorités ont à redéfinir la place des PG dans leur projet de Reconstruction. Cela passe d'abord par la mise en place d'un nouveau discours qui s'adresse, pour la première fois, aux PG eux-mêmes en tant qu'individus, de nouvelles structures de gestion, de nouvelles pratiques de contrôle.

Un nouveau discours doit toucher le plus grand nombre de PG : qu'ils restent travailler pour la France en hommes libres. Il s'agit de présenter la transformation comme un double contre-modèle, subtilement au régime de captivité ; *forte* au sort du rapatrié dans une Allemagne en plein désarroi matériel deux ans après sa défaite totale. Le texte est bâti sur l'assimilation systématique entre travail et liberté, l'un justifiant l'autre. C'est ainsi qu'est définie la personne juridique du nouveau migrant qui a désormais droit à la « protection du travailleur » en adhérant à des syndicats[2506].

Le projet d'appel aux prisonniers, rédigé par le MW et le MAE et approuvé par le CCFA, insiste sur les avantages offerts par la France par opposition à ce qui attend le rapatrié en Allemagne : « Votre famille se débat dans des difficultés innombrables. Le logement, la nourriture, l'habillement constituent aujourd'hui des problèmes insolubles », sans compter le millier de chômeurs[2507]. « Signe[r] un contrat de travail pour un an », c'est donc « (…) rendre service à votre famille et à vous-mêmes ». Ils pourront en effet déterminer la part salariale

2506 Le Ministère des Travaux publics suggère tout de même, fin juin 1946, qu'il lui semble prématuré d'accorder une telle autorisation.
2507 Le général Koenig le trouve tout de même « un peu long ».

qu'ils entendent transférer à leur famille[2508], ce qui n'est pas un mince encouragement à de vigoureux rendements.

Contrairement à la transformation des PGF pratiquée par l'Allemagne nazie[2509], celle effectuée par la République française concilie donc droit des travailleurs et participation à la reconstruction pour offrir une sortie de captivité sans sortir de France. Tels sont les mots d'ordre de la « propagande » coordonnée, dans une continuité significative, par la MOE qui entend pérenniser son champ d'action en revendiquant un contrôle préalable sur toutes les informations sur ce sujet[2510], notamment celles publiés dans le *Wochenkurier* pour les PG, puis le *Neuer Kurier. Wochen Zeitung für die Deutschen in Frankreich* à partir de 15 novembre 1947, puis le *Deutsche Zeitung in Frankreich. Journal des travailleurs libres et prisonniers de guerre allemands* coédité par les ministères du travail et de la guerre jusqu'en décembre 1948. Ensuite, les autorités françaises proposent à la main-d'œuvre allemande l'*Arbeiter in Frankreich. Travailleurs en France*.

Un tel déploiement de moyens et de mots n'était pas inutile, si l'on en croit les réactions des PGA qui ont du mal à croire à le nouveau credo français, tant la nouvelle politique constitue un renversement du traitement subi depuis la fin de la guerre et leur apparaît comme incompatible avec leur présence même en France. En mars 1947, un PG d'un camp minier du nord n'hésite pas à écrire à sa famille quant à un éventuel changement de statut : « si la France commande, nous serons encore ici en 1950 »[2511]. Sans doute une telle réaction est-elle due aux conditions de captivité particulière des PG mineurs, au fait également qu'ils sont très mal informés des modalités du futur statut. Les délégués du CICR mentionnent parfois la joie provoquée par l'annonce de telles perspectives, mais surtout la méfiance, dans les dépôts les plus durs en particulier. Les autorités françaises constatent, également, dans un étonnement ravi, que les perspectives de transformation n'ont provoqué aucune animosité, mais, interprétée comme un « moyen de les retenir », une unanime méfiance. Incrédules quant au rapatriement réel à l'expiration du contrat, à l'entière liberté laissée à l'intérieur du département ou à la possibilité de faire venir leur famille, ils attendent les premières applications du nouveau régime pour se décider. Aussi les estimations sur les proportions

2508 Disposition en fait imposée par les Américains. En revanche, les Français maintiennent que celle-là soit convertie en équivalent de salaires allemands : les 50% du salaire français qu'un mineur transfère correspondront aux 50% du salaire du mineur allemand. La censure, très sélective, du courrier opéré par les services de la DGPG dans les camps à des buts de propagande, reflète cette vision idyllique du nouveau statut. Ainsi Strohlein, Willi écrit-il à Frieda Albert à Nuremberg : « Je ne travaille ni pour toi ni pour moi, le chagrin de n'avoir pas opter TL devient presque insupportable, tout le monde se moque de moi, les TL ont pu acheter beaucoup de choses, ils ont été en permission et ils seront rapatriés plus tôt ». Le PG Gerhard Klopsch écrit à sa femme à Berlin : « Liebe Frau ! Heute in Kuerze ein paar liebe Zeilen. Ich bin als freier Arbeiter frei gegeben worden. Ich werde es Frankreich nie vergessen, dass es uns die Chance gibt, in seinem Schutz ein neues Leben als freier Arbeiter zu beginnen".

2509 Voir Durand, Yves, *La Captivité…, op. cit.,* « La 'Transformation' », p. 331-333.

2510 Elle réagit ainsi vigoureusement aux informations diffusée en allemand sur Radiodiffusion nationale par un certain « M. Revan » (sic) sans en avoir informé ni le MW, ni la DGPG. : CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4504 du 02/07/1946 sur l'« assistance sociale en Allemagne ».

2511 Bocholt (W. Brandt), archives privées, rapport mensuel n° 542 SR du 31/03/1947 sur « mars 1947 ».

d'optants restent-elles basses lors du lancement des opérations : 5% au maximum avancent les plus optimistes[2512].

Pour les Français, la transformation permet de conserver un peu plus longtemps une main-d'œuvre encore irremplaçable ; pour les PG, le nouveau statut offre un rapatriement un peu plus tôt. Qu'on ne se leurre pas, résume le délégué CICR Bonifas à son directeur à Paris, sur le nombre peut-être considérable de demandes d'options, « une sur dix peut-être émanera d'un PG qui désire sincèrement rester en France », toutes les autres y verront le moyen de « rentrer le plus vite possible en Allemagne »[2513]. C'est ainsi qu'il explique qu'au dépôt de Besançon, 600 prisonniers soient prêts à signer, du jour au lendemain, un contrat de travailleur libre, sans en connaître les conditions. Ce n'est pas innocemment que les autorités françaises ont joint, à la fin de leur instruction aux PGA, un calendrier, « à titre purement indicatif » et approximatif, des rapatriements selon les catégories[2514]. L'effet est immédiat : en optant dès juin 1947, les jeunes captifs gagnent six mois sur une libération prévue pour décembre 1948. Cependant, cette convergence des contraires relève la permanence de réflexes de gestion à court terme, assez loin d'un programme d'immigration devant favoriser l'assimilation des immigrés.

A l'été 1947, les autorités sont davantage préoccupées de mettre au plus vite en place les structures qui transformeront au profit de l'économie nationale les premiers PG et convaincront, par l'exemple, les réticents. Sous l'égide du MW est élaborée une procédure administrative de sélection qui doit permettre de retenir les éléments les plus intéressants, économiquement et démographiquement, pour le pays. La nécessité d'observer ces deux paramètres explique l'ampleur et le nombre des participants aux réunions : tous les grands ministères sont représentés ainsi que l'ONI, le commissariat au Plan, le CGAA, les Charbonnages de France…Ils définissent un calendrier en deux étapes qui permet de limiter le risque de perte [2515] : la première dite d' « option » commence en mai par la distribution, à chaque PG de France métropolitaine, d'une déclaration individuelle d'option à remplir dans les trois mois, à son employeur une note lui demandant s'il veut conserver des PG comme travailleurs libres et dans quelles conditions. Au 15 juin, on compte ainsi, pour 93 sur 103dépôts ayant répondu, 30 509 optants, soit un tiers environ des PGA, ce qui laisse prévoir, selon le CICR en juin, un total de 60 000 optants sur 400 000 PG. La seconde phase concerne les transformations proprement dites qui ne commencent dans les faits qu'en août, les premiers résultats étant attendus pour septembre.

2512 MW (Fontainebleau), 19770623/91, note n° CB 91 380 du 28/05/1947 du délégué général sur les « PG ».
2513 CICR, D EUR FRANCE1-1112, document n° MLB du 09/04/1947 de A. Bonifas à Michel sur la « transformation dans la 7e RM ».
2514 CICR, G 81/TC, 1016, document sur les « instructions du Gouvernement français destinées aux PGA ». Il s'étale de mai à juin 1947 pour les deux premières, à avril 1948 pour la 10e.
2515 Un optant transformé perd définitivement son statut de PGA.

Les autorités centrales mettent alors en place une procédure de contrôle qui s'organise autour d'une nouvelle structure, les commissions de criblage. Les déclarations d'option sont centralisées dans un bureau commun à la direction départementale du travail et au dépôt militaire pour dépouillement et examen. Un état statistique est ensuite envoyé au MW qui, en retour, précise chaque mois le contingent de PG à transformer pour chaque branche d'activité dans la limite, nationale, de 25 000 transformations. Parallèlement, directeurs départementaux du travail et commandants de dépôt constituent les dossiers des optants qui seront soumis à une commission départementale dite de « criblage »[2516]. En fonction de l'état du marché du travail local et des qualifications professionnelles de l'optant, de ses antécédents politiques et de son « aptitude physique à demeurer sur le sol français »[2517], les commissions décident si l'optant peut devenir travailleur libre dans la profession choisie.

Libéré, il doit se déclarer à la mairie pour recevoir une carte de séjour de « résident temporaire », valable six mois maximum et sur un département[2518], et une carte de travailleur étranger. Il est alors devenu un travailleur civil allemand[2519]. Administrativement, l'ensemble du processus reste centralisé sur Paris.

C'est l'administration centrale qui fixe les quotas mensuels de transformés en fonction de priorités nationales qu'elle détermine ; c'est elle, si aucune place ne peut être proposée au PG optant dans le département, qui reçoit la demande en souffrance pour la satisfaire à l'échelle nationale. Toutefois, même si ce processus prolonge l'articulation entre échelle locale et nationale déjà pratiquée par les commissions de main-d'œuvre, le rapport semble inversé, puisque la commission de criblage devient le lieu où se décide l'intérêt de l'insertion de l'Allemand dans l'économie locale. Appelées à siéger à partir de début juillet, elles s'imposent comme l'organe où s'élabore le nouvelle équilibre entre contrôle et rentabilité, au plus près des besoins économiques et des représentations sociales locales. Elles comprennent au départ pour chaque département des représentants du pouvoir civil chargé de la sûreté, le préfet, et de la vie économique, le directeur départemental du travail, du pouvoir militaire, le commandant du dépôt, ainsi que des représentants du monde du travail (un respectivement pour les syndicats ouvriers et patronaux). Plus resserrées que les commissions de main-d'œuvre, elles intègrent donc les trois dimensions de la transformation Seront-elles capables

2516 Pour juin, les commissions des Bouches-du-Rhône sont ainsi autorisées à transformer au maximum 615 PG optants, l'Hérault 249, la Haute-Vienne 104, les Côtes-du-Nord 320, l'Eure-et-Loir 126, la Gironde 274, la Seine 85 et le Haut-Rhin 13…

2517 MW (Fontainebleau), 19770623/91, document n° 12189 M/ME du 22/10/1947 de la sous-direction de la MOE au M de la Jeunesse, des arts et des lettres sur la « transformation des PG en TL ».

2518 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° SN/RE 539 du 18/11/1947 du MI, DG de la Sûreté nationale, direction de la règlement et des étrangers, 2e bur aux préfets sur le « séjour en France des PGA libérés en qualité de travailleurs libres » : la direction de la sûreté nationale du MI concerne ainsi durant la première année des moyens de contrôle permettant d « éliminer » les éléments indésirables. Les autres, au bout d'un an, sont admis au régime de droit commun, sans restriction territoriale afin de favoriser leur intégration dans l'économie française.

2519 En annexe est placé un tableau synoptique des différentes étapes, p. 1403.

d'adopter des nouvelles normes administratives pour réussir ce changement d'état, économique, administratif et politique ?

Leur laborieuse mise en place et les travers initiaux de fonctionnement constatés traduisent une certaine crispation de la nouvelle organisation. Leur lancement est d'abord troublé par des querelles de prestige concernant leur présidence qui ne seront réglées que fin 1947 en faveur du préfet. Les commissions sont ensuite contestées dans leur représentativité. En mai, la CGT réclame trois représentants syndicaux, tandis que le ministère de la Santé publique et de la Population demande à y participer[2520]. D'où l'élargissement de leur composition à partir d'octobre 1947[2521]. Désormais, les acteurs économiques possèdent la moitié des sièges, les représentants de la logique disciplinaire un tiers seulement. Ce qui n'empêche pas de fortes tensions entre les positions des centrales syndicales et les réactions des sections locales, qui entravent le traitement des dossiers.

Le partage des responsabilités avec l'autorité centrale et la dilution du pouvoir de décision au sein des commissions contribuent à paralyser la sélection. Comme en dresse un bilan un amère la MOE, sans doute fin octobre. Ces demandes d'option pour un autre département ou une branche non prioritaire sont systématiquement rejetées, ce qui retarde les opérations. Dans un grand nombre de cas, les commissions se bornent à avaliser les avis défavorables émis par les commandants de dépôts, même, selon la MOE, pour des « motifs bénins » (candidats qui ne sont ni dangereux, ni indésirables ou inutilisables), preuves que la perception d'une menace à l'ordre économique ou démographique l'emporte sur les intérêts réels de l'économie et du pays. La MOE demande donc à ses inspecteurs divisionnaires de lui transmettre tous les dossiers d'optants refusés depuis le début des opérations pour des motifs autres que de sûreté « en raison du manque d'uniformité des décisions prises»[2522]. Les nouvelles structures ont du mal à s'écarter de leur ancienne logique de décision : entre juillet et août, 373 dossiers sont retournés aux directions départementales pour « refus définitif », 268 pour « enquêtes complémentaires », une faible quantité rentre dans le cadre initialement prévu de la compensation nationale.

C'est en fait chaque étape qui devient alors un rouage qui se grippe. Au bout de la procédure, les visites médicales constituent également un maillon faible, provoquent un retard considérable en raison, selon la MOE, de la direction de l'hygiène du Ministère de la Santé publique qui n'a pas donné les instructions nécessaires à l'organisation technique des

2520 MW (Fontainebleau), 19770623/91, compte-rendu de réunion du 27/05/1947 sur l'« examen du projet de circulaire relatif à la transformation des PG en TL, suite aux instructions de la circulaire 54/47 du 15 avril, parue au JO du 18.

2521 Le directeur départemental de la population, deux représentants supplémentaires pour chaque syndicat, ainsi que le commissaire des renseignements généraux, le médecin-inspecteur divisionnaire ou le directeur départemental de la santé y deviennent membre de droit.

2522 MW (Fontainebleau), 19770623/85, circulaire n° MO 126/47 du 01/09/1947 du MW, sous-direction de la MOE, 7e bur aux inspecteurs divisionnaires, directeurs départementaux du travail sur la « transmission à l'Administration centrale de certains dossiers rejetés par la Commission de criblage ».

examens. L'institution médicale dans son ensemble est mise en cause, jusqu'à la difficulté à trouver des médecins, qui, par mauvaise volonté ou départ en vacances, ne sont pas disponibles pour les optants. Du côté des militaires, le MW a sujet de se plaindre des difficultés pour obtenir des commandants de dépôts les renseignements d'ordre professionnels nécessaires à l'établissement des dossiers d'optants, obligeant la DGPG à leur rappeler, fin 1947 encore, d'apporter toute l'attention à ces demandes. Ces attitudes à l'échelle locale, qui ne sont pas loin d'être perçues comme une *résistance* institutionnelle, se retrouve au sommet. Lors d'une réunion au MW, alors que l'accord franco-américain et les instructions sous presse stipulent que le PG transformé sera traité comme un travailleur français en matière d'habillement, on est encore à discuter pour savoir s'il ne faudrait pas mieux remplacer la carte de rationnement textile, inadaptée aux PG libérés, par le système de mise à disposition de vêtements contre paiement en usage pour les travailleurs déplacés. Le directeur de la MOE doit intervenir pour mettre fin à ce débat stérile. Même difficulté pour trouver de nouvelles normes administratives, ce qui aboutit à des pratiques restrictives paralysant la dynamique de la transformation. Comme le remarque, troublé, un délégué du CICR, toute une série de jeunes prisonniers sont ainsi exclus de l'option car membres d'anciens associations nazies[2523]. Or, ces exclusions relèvent plus d'une application stricte de catégories de police que d'une volonté d'adapter la norme à la réalité pour faire profiter l'économie nationale. Si de très jeunes chefs de groupe, l'équivalents de groupes scouts, sont exclus, alors se demande le délégué, « quel nombre de PG en définitive va pouvoir opter » ?

Les résultats du début de l'option, de mi-mai à mi-août, montrent clairement d'une part un engouement très relatif et d'autre part un net fléchissement global des demandes. Le total sur deux mois atteint 75 844 optants, soit largement plus que les deux tranches plafond mensuelles de 25 000 transformés[2524]. Le projet a donc suscité un intérêt certain parmi les PG et jouit d'un certain effet d'appel certain. Les demandes d'option affluent dans les dépôts dès la première quinzaine, qui concentre 40,6% des PG optants de cette première phase introduction. On note une nette disparité dans la répartition géographique des options : un noyau de cinq RM représentant, chacune, entre 8% et 12,2% des options, auquel s'opposent deux régions sous-présentées avec moins de 5% du total, la Seine, la 1ère et la 5e, territoires à plus faible population prisonnière ; et deux régions surreprésentées avec plus de 17% du total, le Grand Nord, la 2e où les PG considèrent l'option comme une sortie du camp ou des mines, en tous les cas de la captivité minière, et le Grand Est, la 6e, où, au contraire, l'environnement culturel favorise sans doute la poursuite de la présence en France comme TCL. On s'aperçoit, dès que les données sont disponibles mi-août, que l'agriculture représente près de la moitié

2523 Les *SA-Scharführer*, les *Hitlerjugend Kameradschaftsführer*…
2524 Les annexes contiennent aux p. 1404 et sq les tableaux statistiques et graphiques des opérations de transformation.

des demandes d'options (47,6%) à l'échelle nationale, devant quatre secteurs qui dépassent les 10% (« autres », mines et charbons, bâtiments et travaux publics, sidérurgie)[2525]. Cependant, la part de l'agriculture n'est pas déterminante à elle seule, puisque les Côtes-du-Nord concentrent à peine 1% des demandes et la Gironde 2,86%. La situation géographique n'est pas moins un critère de décision secondaire, puisque l'Hérault représente tout juste 0,90% des demandes, même disparité entre le Haut-Rhin (2,8%) et le Bas-Rhin (0,64%). Ces caractéristiques renvoient à la variété des situations locales, à la dimension politique que la transformation fait rejouer, et surtout combien la prise de décision reste un acte individuel, comme le confirme les interviews menées auprès d'anciens PG.

Les demandes baissent ensuite d'un environ un tiers dans quasiment toutes les RM[2526], contrecoup des lenteurs administratives : on ne compte plus début juillet que 9 263 PG optants. En effet, si l'on considère les transformations autorisées et celles effectives au 30 juin pour les douze départements retenus, on s'aperçoit du décalage entre le volontarisme du projet et son application locale, où l'on peut préciser l'influence des représentations culturelles des acteurs. La comparaison du nombre de transformations par rapport à celui des optants par département permet de préciser le rôle des commissions de criblage. Ainsi au 15 juin, un optant sur deux a été transformé (51,9%). On compte alors neuf départements au-dessus de cette moyenne, -dix si l'on compte le Bas-Rhin mais peu représentatif par ses effectifs, trois transformés pour cinq optants. Parmi les trois RM en-dessous, on retrouve le Pas-de-Calais et le Haut-Rhin. Deux mois plus tard : sur 85 017 optants à l'échelle nationale, le taux d'options refusées s'élève à 60,4%, 53,2% pour les treize départements. Ces proportions étonnantes indiquent une certaine inertie des acteurs locaux, voire une résistance d'acteurs *traditionnels*. Elle fournit un élément de réponse supplémentaire à la décroissance des dépôts d'option relevés. Au 30 juin, seuls quatre départements indiquent un total de 1 505 PG réellement transformés, soit un tiers du total des transformations autorisés pour ces départements. Fin juin, 40 248 PG ont opté pour la transformation, mais seuls 10 855 employeurs peuvent loger les familles, dont 8 636 dans l'agriculture[2527]. Ces résultats d'option, enfin, doivent prendre en compte la difficulté de rejoindre certains PG, ceux notamment employés isolément en agriculture, le comportement de certains employeurs qui refusent systématiquement d'informer leur PG, afin de conserver plus longtemps une main-d'œuvre très bon marché qui

2525 La répartition à l'échelle de notre échantillon est décalée, étant donné la surreprésentation du Grand Nord et des options pour les mines

2526 La 6e RM, qui comprend la Moselle et l'Alsace, connaît au contraire une forte progression lors de la première quinzaine due à l'autorisation plus tardive des opérations d'option, mais également la plus forte baisse en fin de période, preuve de la difficulté des résistances administratives et politiques, malgré la pénurie inquiétante de travailleurs.

2527 MW (Fontainebleau), 19770623/90, tableaux statistiques du 01/07/1948 du MW sur l'« état des transformations à notifier aux directeurs départementaux ».

pourrait opter pour un autre employeur, ou celui, tels les chefs de kommandos, d'employeurs parfois peu au fait des formalités administratives[2528].

Ce décalage de gestion, voire de perception, qui dissuadent certains optants, ne sont pas le propre de particuliers, mais se retrouvent dans les institutions, qui ont diffusé une utilisation économiste des PGA. Parmi les 1 358 lettres reçues par le CICR entre le 1er mai et le 15 août, 379 concernent des demandes d'annulation pour 80 000 optionnaires[2529], près d'un sur vingt. Dans ces conditions, on comprend que les premières transformations de quelque 70 000 optants ne soient devenues effectives qu'à partir du 1er août. Ces blocages et retards, reflets de tensions institutionnelles plus profondes sur l'adhésion des autorités au projet de transformation, risquent de détourner une population volatile, intéressée par l'option comme plus court moyen stratégique de rapatriement. Comment dans ces conditions faire de la transformation les prémices d'une immigration allemande de plusieurs centaines de milliers de travailleurs ?

2 - «Plus nous transformerons vite, plus nous obtiendrons d'optants »[2530]

A partir du second semestre 1947, le MW prend une série d'initiatives pour inverser des pratiques qui contrecarrent l'esprit et les objectifs du nouveau statut. Avec une réactivité inédite, il cherche à simplifier les procédures de transformation, tout comme il assouplit parallèlement les procédures de mise au travail.

L'assouplissement concerne d'abord la durée du contrat de travail. Fixé à un an renouvalable lors des premières transformations, il devait assurer à l'économie française un volant de main-d'œuvre stable et constituer la première étape d'une installation de longue durée, ce qui expliquait en retour certains avantages, comme les transferts de fonds en Allemagne, le congé ou la venue des familles. A partir de la mi-août 1947, le MW accepte la création de contrats de courte durée pour les optants travaillant dans le déminage, le désobusage et le débombage, secteurs dangereux qui, en raison d'une utilisation très disputée des PG, sont d'autant plus fortement touchés par les retraits de main-d'œuvre que leur remplacement par des travailleurs civils s'annonce difficile. Cette première réduction du contrat s'annonce donc comme une inflexion structurelle en vue de satisfaire des besoins ponctuels de l'économie nationale. Ce faisant, le MW applique d'une certaine façon aux TCL la gestion pratiquée pour les PG, à

2528 Les uns retardent le plus possible la conclusion du contrat, les autres effectuent mollement aux déplacements nécessaires pour effectuer la transformation ; d'autres ramènent le PG transformé espérant l'échanger contre un « PG ordinaire », moins cher selon eux ; d'autres encore demandent le transfert du TCL leurs travaux une fois terminés ; certains enfin refusent de les payer selon les salaires en vigueur pour les travailleurs libres, continuant à appliquer des pratiques de gestion de main-d'œuvre de guerre.

2529 CICR, G 81/TC, 1017, document du 15/08/1947 sur les « statistiques de correspondance des PG-TC en France arrêtée au 15/8/47. Le CICR n'entend pas « se transformer 'en nurse' », CICR, G 8/51 XXI, 326-327, PV n° 9 du 01/10/1947 du CICR, Paris sur la « réunion générale des délégués du CICR en France, 22-24 septembre 1947.

2530 ANF, F 7 16040, PV du 27/09/1947 sur la « Commission de la main-d'œuvre ».

savoir une main-d'œuvre d'appoint… et temporaire. L'absence de réaction des autres ministères ne doit-elle pas être comprise comme la disparition du risque démographique ou politique liée à une immigration économique durable ?

Ainsi dépolitisée, la gestion de la main-d'œuvre TCL devient de plus en plus technique. Et l'usage des ces contrats de six mois comme expédient est étendu à certaines industries saisonnières, puis aux mines et à l'agriculture. En fin août, moins de quatre mois avant la fin de la captivité en mains françaises, le MW autorise, par exemple, la sidérurgie à recourir à des contrats de six mois pour réaliser son programme de modernisation et de rééquipement. Le Minstère, qui saisit tout l'intérêt économique d'un tel afflux, accède aux demandes de ses directions départementales en offrant la possibilité aux retardataires de contracter pour une période inférieure à douze mois à partir du 15 mars 1948. Progressivement, le MW utilise donc le contrat de courte durée comme moyen d'ajustement économique au détriment d'une quelconque finalité démographique. En conséquence, ces contrats ne donnent plus droit au congé exceptionnel et ceux supérieurs ou égaux à neuf mois limitent le congé à la France. Devenue purement technique, la transformation s'inscrit dans une logique de main-d'œuvre fondée sur la mobilité, domaine d'expérience et d'excellence du MW. Tout est bon pour préserver, le plus longtemps possible, un volant de main-d'œuvre allemande.

Ces assouplissements concernent également certaines procédures de sélection supervisées par les commissions de criblage qui nuisent à l'efficacité économique. Sont concernées en premier lieu les visites médicales, symbole du contrôle démographique et racial de l'immigration qualitative. Dès mai 1947, la DGPG suggère, vu le bon état physique général des optants, qu'il soit uniquement procédé à une « visite sommaire » sur le modèle de celle passée lors de l'incorporation militaire, en « éliminant seulement le sujets qui à première vue apparaissent déficients »[2531]. Un tel allègement est inacceptable pour le Ministère de la Population, car inadapté à des individus « destinés à demeurer peut-être en France, à y faire souche (…) ». Mais ce principe, aussi légitime qu'il soit, pose d'énormes problèmes d'organisation, faute de structures adéquates et risque de devenir un critère de sélection de fait. La MOE autorise en septembre les préfets à recourir à tous les médecins nécessaires dans leur département pour faire sauter ce goulot d'étranglement. Fin 1947, on assiste à l'inversion du processus, notamment dans l'Hérault, avant d'être généralisée début 1948 à toute la France : la visite médicale ne précède plus la transformation, mais la suit dans un délai de 45 jours[2532]. Le préalable démographique du corps sain est dépassé par la nécessité économique

2531 MW (Fontainebleau), 19770623/91, compte-rendu de réunion sur l'« examen du projet de circulaire relatif à la transformation des PG en TL, suite aux instructions de la circulaire 54/47 du 15 avril, parue au JO du 18 ».

2532 Colmar (ZOF), Bade 178, document n° 450 aff mil du 15/12/1949 du commissaire pour Land Bade au Haut commissaire de RFA, inspecteur général de la santé des PDR et de la population, service des personnes déplacées sur la « recherche du nommé Schmidt ex-PG ».

du corps national. La DRPG de l'Hérault, parmi les premières concernées, a très bien perçu que cette modification de la procédure a pour but de fournir à l'agriculture et à l'industrie française « la main-d'œuvre dont elle besoin »[2533]. Mieux encore, elle souligne combien cette mesure qui perturbe gravement la bonne marche de son service menace non la *race française*, considération absente de son discours, mais l'intérêt économique même de cette main-d'œuvre : le PG reconnu inapte, une fois transformé, ne pouvant plus être réintégré parmi les captifs, est rapatrié d'office. Ironie démographique…

Même tendance dans le second critère de sélection du MW, le rendement. En effet, la DGPG l'alerte en mars 1948 sur un cas de figure qui freine les opérations de transformations : un certain nombre de PG dont la demande d'option pour une profession industrielle a été refusée, est invité à souscrire à une déclaration pour l'agriculture en laquelle ils n'ont aucune connaissance. Certains employeurs refusent de les prendre. Un tel processus occasionne un retrait de PG inutile, des déplacements en pure perte et des TCL difficiles plaçables. La MOE reprend avec enthousiasme la proposition de *stage* professionnelle formulée par la DGPG: les optants pour l'agriculture non réclamés nominativement seraient placés par la direction départementale du travail pendant quinze jours chez un agriculteur domicilié à proximité du dépôt exonéré pour la bonne cause de l'indemnité compensatrice. A l'issue du stage, soit le PG est « inutilisable » pour l'agriculture et ne peut l'être ailleurs, et sa demande d'option est rejetée ; soit il se révèle avoir la main verte, auquel cas, il est réintégré au dépôt en attendant d'être placé ; soit l'employeur temporaire, convaincu décide de garder le PG à l'essai qui le veut bien, devient définitif. Début avril 1948, le MW recommande aux préfets d'appliquer ce système, en insistant toutefois qu'il a pour objectif de « détecter la valeur professionnelle » d'éléments n'ayant pas fait leur preuve dans les champs, non de devenir le système général en offrant quinze jours d'utilisation gratuite du PG.

L'accélération des transformations en France a pour but de créer un climat favorable à l'immigration en mobilisant à partir de fin 1947 les grands services de l'Etat, comme le Ministère de l'Agriculture pour la réalisation de film sur la main-d'œuvre agricole, et les divers médias, notamment la radio, par une émission bimensuelle sur *Tribune de Paris*, les actualités cinématographiques, et la presse. Le directeur de l'ONI promeut un « quatrième moyen de propagande (…), la propagande parlée » qui impliquerait tous ceux intervenant dans le domaine de l'immigration, à commencer par les fonctionnaires qui seraient soumis à une « certaine discipline » consistant à faire connaître les « résultats heureux et les réussites »

2533 Hérault, 356 W 159, document n° 4808 du 12/11/1947 sur les « nouvelles mesures prises pour activer la transformation des PG en TL ».

en la matière[2534]. La transformation comme première étape du recrutement de travailleurs allemands entre donc dans la *propagande* prévue en France autour d'un « comité de propagande », comme à l'extérieur en faveur des Allemands avec la publication d'opuscules insistant sur les transformations déjà réalisées, les conditions de vie offertes et l'actualité de l'offre, avec la venue de journalistes de l'agence allemande Cosmos en France décrire la situation des nouveaux TCL, avec l'envoi de séquences des actualités françaises en bizone pour diffusion auprès des *personnes déplacées*…

Le second domaine d'invention du MW concerne la simplification des démarches à destination des prisonniers optants eux-mêmes. Il s'agit de susciter le maximum de vocations. Cas de reconversion de pratiques existantes, puisque les moyens coercitifs doivent être remplacés par des techniques d'appel plus généreuses. Deux mesures semblent l'attester, qui n'ont pas été imposées par les Américains mais avancées par les Français l'une lors des négociations, l'autorisation pour les TCL de faire venir leur famille, l'autre élaborée après coup, la création d'un congé exceptionnel d'un mois en Allemagne. Les deux mesures sont présentées comme des conditions de réussite de l'option.

L'idée d'accorder un congé mensuel apparaît dès avril 1947 et semble avoir été proposée, non par le MW, mais par le Ministre des Finances, Robert Schuman qui la fait adopter par le conseil économique interministériel. Le Lorrain rapporte en effet l'expérience très concluante pratiquée au Luxembourg d'envoyer pendant un mois les optants en congé, qui étaient presque tous revenus[2535]. Il constitue une véritable nouveauté administrative d'une puissante charge persuasive. Sa concrétisation soulève néanmoins une série d'objections, car elle risque de perturber l'appareil productif et pose un problème de contrôle et pourrait signifier la perte sèche de travailleurs préférant rester en Allemagne. Elle nécessite le vote d'une loi, puisque la législation existante sur les congés payés ne peut s'appliquer à ce congé exceptionnel. Enfin, comment expliquer aux Américains que les trains français peuvent transporter 45 000 Allemands quand il s'agit d'ajouter 25 000 TCLA permissionnaires aux 20 000 rapatriés mensuels, mais pas rapatrier 25 000 PGA de plus ?

Entre avril et octobre, tenant compte des objections exprimées, le MW parvient à définir les modalités du congé : il se prendra en Allemagne -uniquement dans les trois zones occidentales- entre le 1er mars et le 1er octobre après entente entre le TCL et son employeur, ne sera pas payé , mais les frais de voyage aller-retour seront payés au travailleur à hauteur de

2534 ANF, F 7 16040, compte-rendu du 16/10/1947 sur la « Commission interministérielle ».
2535 Colmar, GMFB, c.253, p.6, d.28, note du 09/04/1947 de la DG des affaires administratives et sociales sur la « cession de PG ». En revanche, sa proposition d'envoyer, à titre d'expérience, les deux ou trois premières tranches mensuelles de 25 000 PG sitôt la déclaration d'option signée en Allemagne et de leur remettre à leur retour un contrat de travail, n'est pas reprise.

1 000 francs[2536]. Chaque travailleur pourra emporter en franchise un colis de trente kilos dont quinze au maximum de produits alimentaires. Les premiers TCL permissionnaires partent début novembre, avec un mois de retard sur la date officielle, les derniers cinq mois plus tard théoriquement, soit un échelonnement resserré pour respecter les priorités économiques. En ZFO, trois centres de transit, Rastatt, Kaiserslautern et Offenbourg, sont ouverts pour les recevoir. Le MW porte à ce projet une attention particulière car il y voit la capacité du gouvernement à honorer ses engagements, ce qui conditionne la réussite de l'option elle-même et celle du recrutement de travailleurs en Allemagne. On peut interpréter la gestion du congé exceptionnel comme un formidable outil de réglementation des flux migratoires. En faisant des PGA les meilleurs arguments de recrutement pour l'économie française, comme en témoignent leur mise en scène dans les brochures de propagande qui se multiplient en Allemagne et l'extrême sollicitude dont ils font l'objet en ZFO[2537], les autorités françaises cherchent à construire une filière pérenne d'immigration économique, mais aussi qualitative. Cette mesure conçue dès l'origine reprend donc les deux dimensions initiales du projet de transformation.

La seconde mesure, la venue des familles des TCL en France, prolonge et amplifie cette volonté affichée, grâce à l'immigration allemande, le déficit démographique et la pénurie de main-d'œuvre de la France. Elle contient donc également une forte dimension politique, comme le prouvent les questions de députés, dès mars, sur la possibilité de faire venir « famille et (…) meubles »[2538], mais suppose de résoudre au préalable la pénurie de logements et les réactions des populations françaises à l'installation de familles allemandes[2539].

Conçue dans le cadre de la nouvelle politique migratoire de la France, l'immigration d'Allemagne sera donc gérée par l'ONI auprès de qui le TCL déposera sa demande. Le contrôle des familles allemandes sera effectué selon la même procédure que pour les familles italiennes. Mais les bonnes intentions d'avril 1947 s'estompent également devant l'ampleur de l'opération et sans doute ses implications idéologiques. Fin juin, le MW presse son

---

2536 ANF, F 7 16040, PV n° 796 M/ME, PV du 04/10/1947 du MW au MI sur la « conférence interministérielle tenue samedi… au cabinet du MW et de la sécurité sous la présidence effective de Daniel Mayer », un projet de loi de régularisation de crédit sera déposé.

2537 Le général Koenig ordonne ainsi en novembre 1947 la distribution de repas et de boissons chaudes, la réservation dans chaque train d'un wagon au minimum pour effectuer le parcours « dans de bonnes conditions », la remise « sans délai » de la carte de rationnement pour ceux domiciliés en ZFO et la protection face aux éventuels « brimades » de la part de leur compatriotes ou entraves de services allemands quant à leur retour.

2538 Documentation française, JO 2, réponse n° 1355 du 20/03/1947 du MA à François Reille-Soult sur les « ouvriers agricoles - possibilité de devenir TL, de faire venir leur famille et leurs meubles - démarches à effectuer ». De façon révélatrice, la venue des familles est, avec le congé et le colis, les grands sujets d'intervention de la représentation nationale à propos des opérations de transformation.

2539 De mai 1946 à janvier 1952, 254 500 travailleurs ont été introduits par l'ONI ainsi que 71 400 membres de famille. A la sortie de la guerre, « la majorité [de la population] se prononce contre l'introduction d'Autrichiens et surtout d'Allemands », 45% d'entre eux considèreraient comme « une chose désagréable » le fait que le fille épouse un Allemand, et 95% considèrent les Allemands « comme le peuple le moins sympathique ». 29% pensent que les Allemands peuvent « facilement » s'adapter à la vie française, 39% le contraire ; Girard, Alain ; Stoetzel, Jean, *Français et immigrés. L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*, Travaux et Documents, Cahier n°19, INED, PUF, 1953

homologue de la Population de fixer les modalités de la venue des familles, en envisageant la participation financière du gouvernement[2540]. Il propose d'ailleurs de prélever les frais sur les crédits de PG géré par ses services. Il attend surtout une réponse positive afin d'annoncer cette nouvelle mesure aux PG et de renforcer le succès de l'option. D'autre part, la procédure administrative *à l'italienne* se révèle inadaptée à la situation des TCL, anciens PG ou recrutés allemand s, en raison des délais qui s'élèvent à plus de trois mois. Le MAE et le MW décident donc de mettre en place une « procédure accélérée d'immigration familiale » en moins d'un mois qui doit concilier contrôle démographique et nécessité économique[2541]. Quant aux familles domiciliées en ZSO, on conseillera aux optants de les faire venir clandestinement avec l'aide du service des *personnes déplacées* à Berlin sur la ZFO, d'où elles seront conduites en France[2542].

Entre septembre et novembre 1947, seules trois familles ont été introduites, sept personnes en tout[2543]. En décembre, les demandes transmises à l'ONI correspondent à 145 familles, soit 318 personnes. En mars 1948, sur 120 000 TCLA, seule une centaine a réussi à introduire leur famille[2544]. On est loin de l'immigration allemande de masse initialement envisagée pour repeupler la France. L'opposition ne se réduit toutefois pas au milieu institutionnel : les échanges entre la main-d'œuvre du MW et la direction du peuplement du Ministère de la Santé publique et de la Population montrent que les principales difficultés d'implantation des familles proviennent des municipalités même qui émettent un avis défavorable, en raison, selon elles, de l'hostilité des populations à l'égard des Allemands suite à l'occupation ou à la retraite. L'une des mesures-phares pour transformer une présence économique temporaire en immigration définitive buterait donc sur l' « animosité des autochtones » qui refusent une insertion pleine et entière de l'ancien ennemi décidée par les administrations centrales.

Nonobstant la question de savoir dans quelle mesure l'attitude des municipalités reflète la perception de leurs administrés ou celle qu'elles leur prêtent, la difficulté de passer d'une

---

2540 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 6644 M/ME du 21/06/1947 du MW, 7e bur au M de la population, direction du peuplement et de la naturalisation sur la « venue des familles ». Il envisage la diffusion de l'information sur Radio-Luxembourg qui consacre tous les dimanches à 11h30 une émission captée aussi bien en France de l'Est qu'en Allemagne.

2541 Quant aux familles domiciliées en ZSO, on conseillera aux optants de les faire venir clandestinement avec l'aide du service des *personnes déplacées* à Berlin sur la ZFO, d'où elles seront conduites en France.

2542 Colmar (ZOF), Bonn XM 46/5, télégramme à l'arrivée n° 8487 du 24/11/1947 du Contrôle Berlin au Novateur (Servi) ; Cigogne sur l' « introduction en France des familles des travailleurs allemands employés en France » : malheureusement ces indications ne semblent pas avoir été transmises aux représentants français à Berlin, qui, assaillis de demandes émanant de familles pourvus des papiers nécessaires, ne peuvent y répondre et conseillent de suivre la « procédure normale » d'introduction !

2543 ANF, F 7 16040, PV du 18/12/1947 de l'ONI. Sur le sujet, voir Masparo, Julia, « Les autorités françaises d'occupation face au problème de personnes déplacées en Allemagne et Autriche (1945-1949) », dans *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, t. 40, n°3, 2008, p. 485-500. Elle indique entre juillet 1947 et juillet 1949 13 50 personnes déplacées envoyées en France, dont 7 200 travailleurs, soit 1 850 mineurs.

2544 ANF, 457 AP 69, document du 30/04/1905 du CCFA, GFCC, délégation économique et financière, division du travail sur « Les travailleurs allemands en 1947 en Allemagne et en France ». Pierre Bideberry indique zéro main-d'œuvre allemande introduite en 1946, 3 en 1947, 14 275 en 1948 et 12 260 en 1949, ce qui correspond à 7 membres de familles, 7 160 et 3 842 ; « Bilan de vint années d'immigration (1946-1966) », in *Revue française des Affaires sociales*, Population, santé, travail, action et sécurité sociales, Ministère des Affaires sociales, 21e an, avril-juin 1967, p. 7-30.

logique de sécurité à une logique de population révèle des sorties de guerre différenciées selon les groupes, les échelles de décision et les types de contacts[2545]. Si les autorités ne peuvent forcer ce blocage qui constitue un « obstacle sérieux à leur assimilation à la communauté française », elles doivent toutefois réagir, pressées par l'administration française d'occupation, sous peine, à partir de juillet 1948, de voir les TCL ne pas renouveler leur contrat, coupant court aussi toute tentative de fournir une main-d'œuvre de transition à l'économie nationale. L'une des solutions trouvées réside dans l'organisation de courts séjours en France, de quinze jours maximum, autorisant à partir du 1er novembre 1948 les familles à venir visiter leur travailleur[2546].

Le refus définitif des autorités, notamment du MI et du Ministère de Population, d'autoriser la création d'une aumônerie des travailleurs libres en France, proposée par l'aumônerie catholique et soutenue par le CICR, est justifiée par la crainte de formation de communautés allemandes non intégrées. Or, dans l'esprit de la Vacquerie, notamment, la nouvelle institution devait offrir, à titre temporaire, une transition entre la condition de PG et le statut de TCL fondée sur la continuité des « facilités spirituelles » ménagées par la France aux PGA. Encadré par l'aumônerie militaire et assuré par des prêtres allemands, le secours de la religion devrait les protéger des influences extrémistes - soit communistes- et faciliter leur assimilation. Pour les autorités centrales, au contraire, ce qui était encouragé comme susceptible de favoriser l'ardeur économique des PGA, devient, pour les TCL, précisément ce qu'il faut éviter. En favorisant le maintien de l'identité allemande, cette prise en charge bloquerait l'intégration *hic et nun* à une République qui ne reconnaît pas de communautés. La réalité montre cependant des TCL complètement déboussolés.

On pourrait retracer la même évolution avec les transferts salariaux, tant vantés par les autorités lors de la présentation de l'option. Pour des raisons financières internationales principalement, les travailleurs, dans les mines ou l'agriculture, sont dans l'impossibilité de verser quels que francs que ce soient avant avril 1948, un an après l'introduction du nouveau statut. Encore ces transferts sont-ils limités à la ZFO. La possibilité technique très restreinte de faire parvenir, via ce territoire, des fonds sur la bizone est encore diminuée par la très forte

---

2545 On trouve un autre indice de cette assimilation institutionnelle qui se met en place sans tenir compte de la réalité politique où elle devra s'appliquer. En juillet 1947, pour favoriser l'option du plus grand nombre, le Ministère des Finances tente de trouver une solution au problème fiscal qui se pose aux TCL : comment leur faire bénéficier de la réduction d'impôts directs prévue pour les contribuables chargés de famille alors que la guerre a rendu caduque les conventions franco-allemandes relatives à la double imposition ? Accorder un tel traitement à des *Allemands* contrevient au principe de réciprocité et favorise les ressortissants d'un pays ennemi par rapport à des expatriés de pays n'ayant pas été en belligérance avec la France. Le Ministre propose donc, « à titre exceptionnel », que les PGA devenus TCL soient traités en matière fiscale « comme les autres contribuables » : MW (Fontainebleau), 19770623/95, document du 07/07/1947 du M des Finances au MAE, direction des conventions administratives et sociales sur la « situation fiscale des PGA transformés en TL ».

2546 Colmar (ZOF), Bonn ADM 110 IV E, document n° 11323 du 19/09/1948 de J. Arbe de St Hardouin, ambassadeur de France, conseiller politique en Allemagne aux Consuls de France et chefs d'offices d'intérêts français en Allemagne sur l'« entrée en France des familles de PGA transformés ». Ne sont autorisés à venir que les ascendants, les descendants directs et le conjoint du travailleur.

inflation qui y règne jusqu'à la réforme monétaire de juin. L'impasse des négociations avec les Américains oblige le gouvernement français à prévoir une contrepartie en marchandises ou en devises d'environ trente à quarante millions de dollars pour 1948 à verser à l'économie allemande, ce qui revient moins cher qu'une baisse brutale de la production… Ces restrictions de fait du statut de TCL ne sont sans doute pas étrangères au profil des TLC qui s'affirme en 1948 : des hommes de 25 à 40 ans et célibataires.

Dans ces conditions, la mise en place d'un système de colis prend une importance considérable. Suggéré dès août 1947 par le général Koenig comme élément de propagande sous forme de « colis-cadeaux » destiné aux familles de TCL, le colis postal devient le substitut technique, et minimal, aux multiples impasses. Alors que l'autorité alliée de contrôle a autorisé depuis le 5 janvier l'envoi de colis vers l'Allemagne, les PTT français refusent dans un premier temps d'étendre la possibilité du colis mensuel offerte aux PGA au TCL en France. Les interventions répétées du MW finissent par avoir raison des obstacles : à partir du 8 avril 1948, les TCL sont autorisés à envoyer des colis d'un ou deux kilos d'une valeur de mille francs, sans limite de nombre, ni de contenant, excepté le tabac. Les MW et le MAE mettent en place un premier système compliqué du « colis français » sous la houlette de l'*YMCA*. Dans la tradition du *Care-Parcel*, les TCL *achètent* un colis, c'est-à-dire qu'ils versent à l'organisation protestante une somme d'argent qu'elle transforme en crédit en marchandises pour leurs familles en achetant des denrées alimentaires à l'étranger. Le système qui présente l'avantage de ne pas exporter de denrées de France lui coûte cependant cher, puisque le Ministère de Finances assume deux tiers du coût sous forme de devises étrangères. Ce système soulève de nombreuses protestations parmi les *anciens combattants* et la presse communiste, qui dénoncent un traitement privilégiant le *boche* à la population française. Méconnaissant les ressorts du système, les réactions jusqu'aux années 1950 font une lecture inverse à celle des autorités, politique et non économique.

Ces assouplissements ont contribué à maintenir un nombre d'optants relativement haut. Fin 1947, il dépasse les 120 000 et atteint en octobre 1948 137 147. La répartition indique des rythmes davantage motivés par des stratégies personnelles de libération anticipée que par le projet de s'installer durablement en France. Ainsi les quatre premières catégories devant être libérées entre mai et juillet 1947 optent très peu pour le statut de TCL qui rallongerait leur présence obligatoire dans le pays. Inversement, étant donnée la médiocre force de travail de ces PG, ils n'ont sans doute pas été la cible des campagnes d'information. A l'opposé, les deux dernières catégories, plus nombreuses démographiquement, dont la date de libération initiale est comprise dans les données, adoptent un comportement assez lisible : le fléchissement des options se produit pour les catégories 8 (sous-officiers volontaires au

travail) et 9 (PG âgés de plus de quarante ans au 1er janvier 1947) au moment de leur libération programmée. En revanche, la dernière catégorie qui représente la très grande majorité des PG connaît une croissante continue sur la période[2547]. On note même une accélération à partir de mai 1948 tant les assouplissements permettent d'utiliser la transformation comme moyen d'une sortie avancée de captivité. Pour la majorité des PG, le statut de travailleur civil libre n'a pas constitué pas un horizon.

Cette forte augmentation est essentiellement due à l'importante croissante des options pour l'agriculture, qui augmente de 70%, passant de 44 493 à 76 144 sur la période, alors que les autres secteurs restent stables. De fait, l'agriculture attire, en moyenne, plus d'une demande sur deux, loin devant les mines, le bâtiment, la sidérurgie et les activités diverses. Cette ventilation indique une assez faible mobilité sectorielle volontaire de la main-d'œuvre, et sans doute l'importance des liens affectifs qui se sont créés avec l'employeur. On opte rarement dans l'absolu pour *rester en France,* mais pour rester chez son employeur ou son secteur d'activité. La répartition révèle aussi le choix des autorités françaises d'avoir privilégié une gestion quantitative des PG vus comme des manœuvres, au lieu de tirer profit de son éventuelle qualification professionnelle pour en maximiser une utilisation, ce qui supposait une sélection en amont. D'où la faiblesse des options, dans le domaine industriel, qui connaît, pourtant, comparé à l'agriculture une pénurie plus grande[2548].

Les territoires de l'option se précisent également. Le Nord confirme son pôle d'optants qui augmentent constamment à partir de janvier 1948. Il représente en moyenne sur la période près de 6% du total national[2549]. L'Alsace devient un pôle avec 2,7% soit la deuxième région de notre corpus, suivie de la Gironde (2,4%). A l'inverse, certains départements contribuent faiblement à l'option (égal ou inférieur à 1% du total national) avant que les commissions de criblage n'agissent : la Savoie, la Haute-Vienne, l'Hérault, les Côtes-du-Nord, l'Eure-et-Loir.

La transformation effective qui atteint au 31 octobre 1948 136 310 TCL ex-PG permet de préciser les modalités et les limites du projet. Ce qui frappe, c'est le décalage entre le nombre d'options et les transformations effectives, qui est rendu, dans les documents, par le « rendement », le nombre d'options reçues par rapport au nombre d'optants. En septembre 1947, il n'est que de 32%, ce qui renvoie au mieux au retard de mise en place des commissions de criblage et de mise en route des procédures. Même s'il se redresse fortement fin 1947, il n'est toujours, en 1948, que de 72,6% en moyenne. Les autorités sont très attentives à la progression du nombre d'optants sur l'ensemble des PG, qu'elles prennent

2547 Voir le graphique correspondant p. 1410 du volume d'annexe. D'autres facteurs sont bien sûr essentiels, comme la situation personnelle du PG, dans le choix de l'option.
2548 Ainsi seuls 1% des PG optent pour les barrages hydroélectriques, 1% pour l'industrie textile et 9% pour la sidérurgie et métallurgie.
2549 Les statistiques du MW indiquent simplement, épisodiquement, la part de l'agriculture. Elle représente alors toujours un quart des options de cette région.

quasiment comme un critère de réussite de leur opération. Sans nier le poids de la conjoncture économique, cet écart est avant tout le signe d'une résistance culturelle ou politique, plus ou moins prononcée, contre le retrait des PGA et l'implantation d'Allemands ; le refus généralisé de quitter la logique de main-d'œuvre pour adopter celle de population. On touche ici aux limites de la logique de sécurité en raison d'évolutions asynchrones de l'image de l'ennemi dans l'administration centrale et les Français qui les côtoient. Du même coup, cela rend particulièrement étonnant le formidable rattrapage en 1948, puisque le taux avoisine désormais les 95% de transformation effective, réalisant à partir de juin quasiment la transformation pleine (plus de 99,5% par exemple entre août et octobre). La réalité construite par l'appareil statistique du MW comporte un fort degré d'incertitude[2550] : le détail sectoriel montre qu'il s'agit d'une tendance générale, aussi bien dans l'écart initial en 1947 que dans le rattrapage accéléré en 1948. Autrement dit, cela réduit considérablement le facteur économique, puisqu'il est peu vraisemblable que tous les secteurs connaissent en même temps un chômage défavorable à l'introduction de nouvelle main-d'œuvre. D'autre part, il faut relever la légère différence entre les branches industrielles qui connaissent un faible taux de transformation en 1947 (entre moins de 40% pour les industries extractrices et 7,5% pour le textile) et ne rattrapent que progressivement leur *retard*, et l'agriculture, qui connaît mi-septembre un taux de transformation effectivement de 38,5% et atteint dès la mi-janvier 1948 90%, ce qui représente un quadruplement. La répartition des 136 310 PG transformés au 31 octobre 1948 est donnée en annexes.

En revanche, l'homogénéité cède la place à la dispersion quand on considère les taux de transformation selon les départements. Si tous atteignent des niveaux statiques quasi-pleins fin 1948, ils n'y parviennent pas par le même chemin. Les situations sont très contrastées dès septembre 1947, où seul un optant sur cinq environ est effectivement transformé. On distingue un premier ensemble regroupant les départements de très faible transformation (taux inférieur ou égal à 11,2%), un second ensemble avec les départements montrant un taux moyen de transformation autour de 22%, et enfin, un troisième avec les départements présentant un taux de transformation supérieur ou égal à 29%.

2550 Comme le signale la MOE, trop d'états sont envoyés avec retard et remplis de manière erronée en 1947. En janvier 1948, la MOE commence d'autre part à systématiquement renvoyer les bilan statistiques en demandant aux départements ayant un taux de transformation inférieur à 70% les raisons de tels retards ou de difficultés particulières, début février à ceux ayant un taux inférieur à 75%, puis, à la quinzaine suivante, attendant pour les états avec un taux inférieur à 80% de connaître les raisons des lenteurs des mutations interdépartementales. Il n'est pas étonnant que, courant 1948, elle se retrouve avec des bordereaux indiquant des taux de transformation « impossibles » de 100%, tandis que certains départements, « plus honnêtes », indiquent avoir atteint leur optimum. Elle rappelle que les calculs doivent comprendre les PG rejetés par les commissions de criblage et ceux optant pour d'autres départements. Vor les divergences aves les résultats de la DGPG : au 13 décembre, le MW compte 122 000 optants, la DGPG 137 000 et ordonne un recomptage de toutes les demandes d'option depuis le début de l'opération

Tableau 27 - Evolution du taux de transformation en TCL (15/09/47 – 30/04/48)

15/09/47			Taux de transformation 50%	Taux de transformation 75%	Taux au 31/10/1948
1e groupe Taux de transformation > ou égal 11,20%	Haut-Rhin	5,10	01/11/47 56,30	15/12/47 80	97,20
	Bas-Rhin	6,7	15/12/47 51,10%	31/01/48 80,80	99,80
	l'Eure-et-Loir	6,7	29/02/48 52	31/03/48 85,10	100,00
	Seine-et-Oise	9,1	29/02/48 52	30/04/48 79,30	97,20
	Savoie	11,20	01/12/47 54,40	29/02/48 76,30	98,10
2ème groupe Taux de transformation Env 22%	Côtes-du-Nord	20,3	01/10/47 68,26	15/10/47 93,74	100,00
	Hérault	22,2	15/10/47 74,68	01/11/47 79,70	100,00
	Bouches-du-Rhône	22,3	01/11/47 55,90	15/01/48 76,70	99,80
3ème groupe Taux de transformation > ou égal 29%	Pas-de-Calais	29,5	15/10/47 51,35	01/01/48 76,63	99,60
	Gironde	29,9	01/11/47 61,20	01/12/47 76,30	100,00
	Haute-Vienne	34,60	15/10/47 53,52	15/12/47 76,50	100,00
	Nord	39,4	01/10/47 51,43	15/11/47 79,80	98,70
	Seine	52,60		01/11/47 87,30	100,00

L'appartenance à l'un ou l'autre de ces groupes s'explique par des politiques qui freine (Alsace) ou encourage (Grand Nord) la transformation, mais elle peut aussi se lire en creux comme un rejet du projet étatique et de ces nouvelles procédures, et à une autre perception de l'Allemand. Ces données de départ ne restent toutefois pas figées. L'assouplissement des procédures, l'intervention des autorités centrales et la pratique du retrait généralisé contribuent à redresser les « rendement » de transformation. Pour simplifier l'analyse, considérons les moments où la moitié des optants, puis les trois quarts sont effectivement transformés, étant donné qu'à partir de mai 1948, ces départements ont atteint un taux de 80% au moins (moyenne de 96,2%).

On repère l'exception alsacienne, puisque le Bas-Rhin concentre le plus grand nombre de PG en attente de transformation, avec une moyenne 312 PG par mois, contre 98 pour le Haut-Rhin. Ils montrent également, en creux, que la transformation concerne un nombre plus grand de secteurs dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin où l'agriculture concentre en moyenne 47% des transformations en attente. En Eure-et-Loir, le retard pour près des trois cinquièmes des PG encore à transformer concerne l'agriculture. On relève également pour les départements du Grand Nord, beaucoup plus statistiquement pour le Pas-de-Calais qui constitue le lieu d'inscription des PG mineurs, la réglementation particulière des opérations de transformation (statut amélioré et décalage dans la possibilité d'opter). Ce décalage est

confirmé par les données concernant les « états des PG encore à transformer », puisque les mines concentrent en moyenne 84,4% du volant de PG en attente de transformation, alors que, dans le Nord, avec à peine de 30%, elles sont largement distancées par l'agriculture. On mesure donc les conséquences de la position réticence des Houillères. D'autres départements, au contraire, connaissent une amélioration du taux brusque et précoce, comme les Côtes-du-Nord et l'Hérault, deux départements agricoles mais au profil économique différent (type de production, taille des exploitations, implantation syndicale et orientations politiques…). L'analyse des PG encore à transformer confirme la diversité des profils pour aboutir à ce même résultat : les Côtes-du-Nord ont le plus faible nombre de PG en attente (moins de dix par mois en moyenne), preuve d'une remarquable efficacité des structures de sélection (et du faible nombre d'optants ?) ; les transformations en retard, assez faibles dans l'Hérault, ne semblent pas se concentrer dans l'agriculture, mais le secteur industriel, avec le bâtiment notamment. Inversement, les Bouches-du-Rhône fait partie des départements qui connaissent un ralentissement relatif du taux de transformation en raison d'un seuil critique atteint très vite : expressions de positions idéologiques ou saturation du marché local, comme tendrait à le laisser penser l'égale répartition des PG encore à transformer entre trois secteurs (agriculture, bâtiment et mines) ? Enfin, deux départements maintiennent leur progression et classement, la Haute-Vienne et la Gironde.

Au final, les opérations de transformation ont fourni, comme le constatent les autorités, des résultats sans doute supérieurs à celui d'un plan normal d'immigration qui n'aurait pas permis d'introduire, en un et demi an, 137 000 travailleurs, considérés comme assimilables, qui plus est. Au 1er novembre, on compte 45 000 TCL dans l'agriculture, 16 dans les mines et 23 000 dans les barrages et autres industries. 11 000 travailleurs ont été introduits à cette date. Le résultat, bien au-delà des prévisions initiales, constitue également un argument convaincant à l'échelle internationale, d'immigration vis-à-vis des populations allemandes, de politique vis-à-vis des Américains, critiques. De plus, les craintes de déperdition due aux congés ne se sont pas réalisées : sur les 90 335 TC permissionnaires, seuls 12 500 ne sont pas rentrés. Les incidents signalés ont été minimes par rapport à la masse des PG concernés.

3- Résistances et échec de la logique de population

Grâce aux différents assouplissements, les opérations de transformation ont trouvé suffisamment de marge de manœuvre pour pouvoir éviter à l'économie française une crise de soudure de main-d'œuvre. Néanmoins, elles ne sauraient faire oublier que les blocages ont compromis le passage d'une logique de main-d'œuvre à une logique de population concernant l'immigration allemande. Deux ans après la guerre, la gestion de cette main-d'œuvre

étrangère doit composer avec trois grandes limites, catégorielles, démographiques et géographiques, qui rappellent les raisons de sa présence. L'éventualité d'une main-d'œuvre libre allemande semble réactiver certaines représentations héritée de la *guerre de Trente Ans*.

La dimension politique du projet de transformation en exclut d'office certaines catégories de PG qui présentent, pour les autorités françaises, un danger pour l'ordre public et en empêche l'assimilation. Je me limiterai ici à l'exemple des officiers de la *Wehrmacht*, dont la mise au travail est interdite par la Convention de Genève. Leur utilisation économique, dérogatoire, comme PG, est toutefois aménagée en avril 1947 selon un régime faisant prévaloir le critère disciplinaire sur l'intérêt économique. Dans le projet inital de transformation, les PG officiers (et sous-officiers) se trouvent logiquement exclus de l'option, même si certains en font expressément la demande, comme 65 du dépôt de Mulsanne. Les officiers d'active sont ainsi assimilés aux trois autres catégories d'exclus : criminels de guerre, SS et cadres de la NSDAP, ce qu'ils ressentent très mal. Contrairement à ces derniers cependant, les officiers constituent un groupe à part qui pose un dilemme aux autorités, puisque, selon elles, il y a corrélation entre degré de soutien au régime nazi et qualification professionnelle. Autrement dit, pour que la transformation des officiers en TCL représente un gain économique pour la France, il ne faut pas les utiliser comme main-d'œuvre non qualifiée, mais leur ouvrir les carrières intellectuelles et libérales, qui restent fermées, par instruction, aux optants non gradés. Ce serait procurer au pays une main-d'œuvre (très) qualifiée inespérée, mais faire de l'élite économique ennemie les cadres de la reconstruction nationale. Une telle dérogation économique ne compenserait pas le risque politique pour la sécurité nationale que représentent des hommes dont la formation intellectuelle rend plus difficile le contrôle de l'état d'esprit et des sentiments profonds, comme le pensent le MAC ou le Ministère de l'Agriculture. Comment éviter les sabotages et l'espionnage qui ne manqueront pas de se produire ? Fin juillet 1947, le MW accepte à titre exceptionnel une transformation, à condition que l'officier ait manifesté sa volonté de travailler pour la France avant l'introduction du nouveau statut.

Ce n'est qu'en mars 1948 que le MW parvient à faire admettre, en premier lieu au MI et au MFA, le principe d'une transformation exceptionnelle d'officiers « particulièrement intéressants au point de vue de main-d'œuvre »[2551]. La circulaire de mai fixe et définit une procédure particulière pour examiner ces demandes traitées en dernière instance par les ministères concernés eux-mêmes. Les médecins constituent une deuxième catégorie pour laquelle les représentations de l'ennemi ont bloqué l'utilisation de son savoir-faaire

2551 MW (Fontainebleau), 19770623/90, document n° 121 DGPG/3.MO du 28/01/1948 de la DGPG à la direction de la main-d'œuvre sur la « transformation en TL des officiers d'active PG ».

Le refus catégorique du Ministère de la Population et de la Santé Publique d'autoriser, même à titre de dérogation, des demandes d'options de PG médecins désireux d'exercer leur profession comme travailleurs libres réduit le potentiel économique de la transformation à une simple continuité de la gestion de la main-d'œuvre de captivité, puisqu'il était interdit que les Allemands en tant que captifs exercent des professions de responsabilité ou de commandement faisant appel davantage à leurs capacités intellectuelles qu'à leur force de travail manuel. Les rares cas d'emploi de PG comme médecins ou dentistes sont toujours devenus des scandales. Or, le Ministère de la Santé publique justifie son opposition en se référençant à la même ordonnance du 6 août 1945 qui n'accepte de dérogation à l'exercice de la médecine qu'au seul bénéfice des ressortissants de pays alliés. Sans juger de la légitimité de telles dispositions, on se demandera s'il n'y a pas contradiction à vouloir, démographiquement, transformer le PG en travailleur libre, voire, à terme, en Français, et à lui refuser économiquement d'exercer, au profit de la France (si le criblage a été efficace), ses compétences professionnelles. Début 1948, on offre à un dentiste, un mécanicien en prothèse dentaire et un secrétaire d'université comme « métier similaire » un reclassement, respectivement, comme horticulteur, aviculteur et mineur… On retrouvera là, sans doute, une des origines de la faiblesse de l'immigration d'élite d'une population allemande, dont la vie dans les camps avait démontré le potentiel intellectuel et économique réel[2552].

On sent une même crainte à laisser se déployer toutes les potentialités, démographiques et économiques, contenues dans le projet de transformation, comme le montre, dans le contrôle sanitaire élaboré pour les transformations, le traitement des PG tuberculeux ou syphilitiques. Que faire en effet des PG transformés qui se révèlent, après examens radioscopiques et sérologiques, atteints de ces maladies contagieuses, PG qui peuvent, par ailleurs, être depuis longtemps fiancés à de jeunes Françaises ? En effet, un PG transformé qui se révèle malade devient rapatriable. Se met alors en place une gestion du risque prophylaxique qui a pour but de distinguer les malades incurables qui seront rapatriés rapidement, de ceux que l'on peut espérer guérir. Ces derniers seront transformés à titre provisoire sous réserve qu'à la suite d'un traitement obligatoire de nouveaux examens médicaux indiquent la fin du caractère contagieux du sujet. Le contrat pourra alors être normalement reconduit. Le dépistage des maladies vénériennes et des saines dispositions corporelles est renouvelé à partir de fin 1947 aux TCL revenant de congé.

Enfin, l'application pleine et entière des opérations de transformation bute également sur des limites géographiques héritées de la gestion des PGA. Le cas le plus flagrant reste l'Alsace où

2552 Le cas du *personnel protégé* est un peu différent, puisque conventionnellement, ils ne sont pas considérés comme PG. Ils ne peuvent opter que s'ils sont rapatriables comme excédentaires et volontaires pour rester travailler en France comme TCL. Dans ce cas, l'interdiction comme médecins ou chirurgiens s'applique.

l'introduction du nouveau statut semble connaître les mêmes difficultés que pour la mise au travail des PGA.

A l'heure du renouvellement des contrats, en 1948, les autorités avancent des estimations divergentes sur les PG désireux de rester en France, mais se rejoignent sur la nécessité d'augmenter le taux de renouvellement des contrats, considéré comme trop faible, et, d'une certaine façon, sur le gâchis que représente le départ d'une main-d'œuvre à la valeur professionnelle désormais sûre. Début avril 1948, le MW estime à 40% environ la proportion de ceux qui ne souhaitent pas rentrer en Allemagne, le Ministère des Finances considère que seuls 20% des TCL renouvelleront leur contrat, soit « un déchet de 16 000 travailleurs par mois »[2553]. 60% de ceux encore présents en France en octobre comptent rentrer en Allemagne, mais la MOE est incapable de dire si les 40% restant pensent de s'installer définitivement en France. Elle précise toutefois que près d'un quart des prochains rapatriés espère revenir ultérieurement travailler en France. De fait, il reste après décembre 1948 un nombre négligeable de TCL ex-PG, même s'il est difficile de suivre avec précision leur nombre, plus encore de savoir s'il s'agit de PG transformés. Indiquons les chiffres glanés par le CICR en France : 55 000 TLC anciens PG, et 13 000 immigrés, en janvier 1949 ; 40 000, et 15 000, en décembre, en juin 1950, officieusement, il y aurait 30 000 TCL et 20 000 immigrés[2554].

C) Recruter en Allemagne ?

Face à cette situation, les autorités françaises commencent à exploiter des pistes indiquées dès 1945. Dans sa note au comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes, le général Koeltz en Allemagne souligne que les camps des *personnes déplacées* constituent le « réservoir le plus important d'une main-d'œuvre d'immigration », appelant de ses vœux à son emploi pour des « travaux permanents » en métropole. Les estimations d'Alfred Sauvy au Ministère de la population voit une immigration de cinq millions de personnes pour les cinq années à venir[2555]. A partir de septembre 1946, lorsque les pressions américaines s'affirment, le MAE intègre le bassin migratoire allemand comme partie intégrante du plan de négociation avec le gouvernement des Etats-Unis et source de remplacement des PGA en partance. Afin de profiter de la manne des *personnes déplacées*, que d'autres pays européens (la Belgique en particulier) ont commencé à accueillir, et des réfugiés allemands d'Europe de l'Est, sont

2553 Colmar, AP 102/1, note n° 5521 du 12/04/1948 du MF, service des réparations et restitutions au SE aux affaires économiques sur la « main-d'œuvre allemande ».
2554 CICR, G 81/TC, 1017, document du 08/06/1950 sur les « statistiques 1949, 1950 ». Un document du Ministre de la Sante confirme ces ordres de grandeur pour l'introduction de travailleurs allemands en France : aucun en 1946 et 1947, 14 592 en 1948, 12 525 en 1949 et 1 661 en 1959, soit un total 28 778 sur les 218 373 immigrés introduits. Avec 13% de l'ensemble, l'immigration sans être négligeable n'a pas constitué cette main-d'œuvre nécessaire à une politique d'immigration en continuité avec celle de guerre.
2555 Colmar, AP 101-27, document n° 10064/982/PDR du 22/12/1946 de Koenig au secrétaire du comité interministériel pour AA sur l'« immigration en France de travailleurs étrangers ».

prévues des missions de prospection dans les trois zones occidentales pour recruter des célibataires « donnant toute garantie au point de vue national, technique et démocratique »[2556] qui remplaceraient progressivement les PG, rapatriés ou transformés. Pour réaliser les prévisions en main-d'œuvre du plan Monnet, est ainsi prévue en 1947 une immigration de 50 000 Baltes d'Allemagne comme *personnes déplacées,* et de 70 000 travailleurs allemands, contingents calculés afin de constituer un « volant de sécurité indispensable » à l'économie française[2557]. Cependant, outre une réticence marquée dans l'accueil d'une main-d'œuvre jugée peu fiable, on est encore loin d'une immigration de masse, les mêmes prévisions tablent à l'époque sur l'immigration de 200 000 Italiens et 85 000 Algériens.

Les résultats sont encore moins probants. En ZFO, mi-mai, parmi les *personnes déplacées*, seuls 140 mineurs ont été recrutés et 3 à 4 000 travailleurs étrangers, tandis que les accords avec les autorités américaines et britanniques d'occupation vont être signés. Les résultats sont plus mauvais encore pour la main-d'œuvre allemande, puisque les autorités alliées refusent le principe du recrutement, ce qui expose la France, dans le pire des cas, à une perte mensuelle de 45 000 travailleurs, soit 315 000 ouvriers en moins jusqu'en décembre.

Comme pour le marché intérieur français, mais pour des raisons géopolitiques touchant davantage aux enjeux de la question allemande en Europe, le projet français d'immigration se heurte à une réalité qui implique une autre sortie de guerre. Les accords finalement conclus avec la bizone et leur application restreignent considérablement les gains à attendre à l'Est : dans le recrutement des *personnes déplacées,* les Américains promettent beaucoup mais agissent peu ; les Britanniques conditionnent l'embauche de TCLA, tête pour tête, à celle d'une *personne déplacée* jusqu'à hauteur de 25 000 individus[2558]. En matière de TCLA, le recrutement est pris en charge par l'administration allemande, même si les Français ont un droit de recours en cas d'obstruction. Enfin, cette immigration doit préserver les intérêts économiques des territoires allemands, qui excluent le recrutement de travailleurs dans les houillères et dans toute activité frappée de pénurie. Au total, il est difficile d'estimer l'apport de cette immigration de remplacement : d'après le Ministère de la santé, 14 592 migrants en 1948, 12 525 en 1949 ont été recrutés[2559]. Contrairement aux transformés, ce sont des hommes de 35 à 46 ans minimum. Est-ce cela « rajeunir le sang » de la France ?

2556 AE, Z23, note du 03/09/1946 de la direction générale des affaires administratives et sociales sur les « PGA ».

2557 AE, Z23, projet du 06/02/1947 du MAE d' Henri Bonnet sur les « PGA en France ; transformation de leur statut et rapatriement ».

2558 ANF, F 7 16040, communication du 13/11/1947 des MAE; M des affaires sociales sur l'« immigration en France pendant la période juillet 1947 – juillet 1948 ». Elle n'est ensuite plus subordonnée…

2559 ANF, F 7 16040, note n° 18 du 20/01/1947 du M de la Santé publique et de la population, direction générale de la population, direction du peuplement et des naturalisations, sous-direction du peuplement, 2e et 3e bureaux aux préfets; directeurs départementaux de la population; directeurs de l'Office National d'Immigration sur les « introduction, accueil et implantation des immigrants et de leurs familles ».

Ces chiffres confirment le même échec d'une politique d'immigration allemande qui n'a jamais su définir la présence de l'Allemand autrement que comme une main-d'œuvre d'appoint et provisoire, en symétrique dévalorisé des besoins français, qui n'est jamais allée non plus au bout des logiques structurant ses projets, car cela aurait nécessité une conversion dans l'image de l'ennemi trop précoce pour beaucoup d'acteurs. Alors qu'on voit se multiplier les considérations politiques pour faire de cette immigration allemande la base du rapprochement entre les deux pays, alors qu'on place la présence de travailleurs libres comme l'aboutissement des expériences croisées de captivités françaises et allemandes, les réalisations successives sont bien moins ambitieuses. Sans doute car pour *accueillir* véritablement l'Allemand, il fallait au préalable que la France de l'après-guerre affermisse l'image qu'elle avait d'elle-même. En avril 1949, le général Koenig multiplie ses critiques à l'encontre de la brochure invitant les Allemands de la ZFO à venir travailler en France. Aux innombrables fautes de langue et à la présentation alambiquée, rendant parfois le texte incompréhensible, s'ajoute un défaut de conception, pour nous, révélateur : « Comment les candidats éventuels à l'émigration pourraient-ils croire qu'ils trouveront en France une deuxième patrie si la deuxième phrase du préambule s'empresse de leur rappeler qu'ils sont à origine des immenses dégâts subis par notre pays pendant la guerre ? Au surplus, il serait probablement erroné de traiter le travailleur allemand comme un émigrant politique : l'expatriation ne l'intéresse que dans la mesure où elle peut lui permettre d'améliorer son niveau de vie »[2560].

Bilan

A partir de 1947, le contexte international joue en faveur d'une libération imminente des PGA, obligeant les autorités françaises à envisager en urgence des solutions pour éviter que l'économie française ne subisse le départ brutal de la main-d'œuvre PG. Alors que l'insertion des prisonniers dans la sphère civile avait enfin été amplifiée, trois pistes sont simultanément envisagées pour pallier au rapatriement imminent des PGA : une politique des retraits et de rapatriement très contrôlée, le recrutement en Allemagne de travailleurs civils et surtout la transformation en travailleurs libres proposée aux PG. Etant donné la dimension de la captivité allemande, les deux dernières options confrontent les autorités à un dilemme politique : accorder aux Allemands ce qu'elles ont refusé aux prisonniers. Ce faisant, les négociations pour élaborer les nouveaux statuts, les modalités d'application et les réactions

2560 Colmar, AP 102-2, document n° 4777 du 15/04/1949 du général Koenig au commissaire général aux AAA sur la « propagande pour le recrutement de la main-d'œuvre allemande».

des acteurs locaux montrent les réticences institutionnelles et culturelles, encore très fortes, qui dégradent la portée du projet de transformation en simple question technique, dans une continuité certaine avec le traitement de la main-d'œuvre PG. L'opération rencontre un succès réel auprès des PG qui l'utilisent pour accélérer un rapatriement tardif. Des deux côtés, la dimension politique est reléguée aux arguments de propagande autour de la compréhension des deux peuples. Il faut descendre dans les fermes et les villages pour sentir l'appréciation de cette main-d'œuvre par les employeurs qui refusent de les laisser partir ou de les remplacer. Pourtant, à l'échelle ministérielle, les traces de la guerre sont encore trop proches et, en même temps, un certain usage de l'Allemagne encore trop utile pour dépasser la frilosité de certains acteurs de la sphère politique et administrative.

Conclusion

L'ampleur des prévisions et les efforts des autorités pour les réaliser renvoient, bien sûr, à l'état du pays martyrisé à la Libération, mais aussi à la perception que ces autorités ont de la souffrance subie pendant quatre ans et de la culpabilité du peuple allemand. La priorité accordée au déminage et aux mines contiennent une symbolique de libération-punition, voire de revanche, particulièrement évidente. Les nombreux décalages qui adviennent entre les prévisions et l'emploi réel des PG traduisent aussi l'apparition d'attitudes proprement économiques qui rappellent e que le contexte n'est pas celui du dirigisme de guerre. Ces différentes tensions modifient progressivement le dispositif de captivité qui sort alors de plus en plus de l'ordre des camps. C'est qu'à travers le mode d'utilisation du PG émergent des expériences de guerre dissemblables, des souffrances surtout, difficiles à apaiser, des attentes de la Libération impossibles à concilier, des représentations enfin que chaque acteur se fait de sa participation à la reconstruction du pays et qui se révèlent concurrentes. . Si la main-d'œuvre PG -non le PG lui-même- occupe une place aussi centrale dans les discours de la libération, c'est qu'elle relie projets politiques et choix économiques. Les commissions départementales de main-d'œuvre comme l'indemnité compensatrice sont pensées comme des instruments économiques et de régulation sociale, mais partant de l'image de l'Allemand pour modifier la société française, elles reflètent des sorties de guerre en miroir, de l'administration et de ses administrés, des PG et de leurs employeurs ; ainsi, le rapatriement annoncé vient-il bousculer les plans de reconstructio et l'économie locale au point que le départ de cette main de force contrainte est plus que regretté. Faut-il conclure en soulignant l'occasion manquée qu'aurait constitué une massive présence immigrée allemande en France ? Mais on peut davantage considérer que cette sortie de captivité économique sans heurts est le signe d'un début de normalisation avec le voisin allemand.

4ème partie

–

Expériences de captivité et conversions culturelles : des PGA au pays des Français

Sources : Archives privées Michel Odesser ; Heinz B., s.d.

Tentative d'histoire culturelle de la captivité

1946, le camp de Novel, aux bas du contrefort des Alpes, « camp modèle » qui accueille 500 PG et un photographe, ancien résistant, Henri Odesser. La plaquette, éditée pour les quelques 5 500 prisonniers rattachés au dépôt 144, a été autorisée par le commandant. Les clichés -choisis pour léguer aux générations futures un souvenir qui « (…) illuminera tout ce passé et en transfigurera le contenu »[2561]- montrent l'alignement impeccable des baraquements quadrillant l'espace, le placement harmonieux de chaque PG qui donne à cette multitude un air de discipline bon enfant, puis les barbelés comme horizon militaire avec la montagne, haut lieu de la bataille des Alpes, à dresser une ombre victorieuse. Ici, tout n'est que calme, ordre et discipline… Nous sommes en France. Nous sommes en France, mais en camp de prisonniers.

Trois clichés qui remontent à la captivité de cette période: un ouvrier agricole, dans une ferme belfortine, entre 1946 et 1948[2562]. PG encore en uniforme travailleur pourtant à la ferme, parmi la population civile : l'habit n'est plus marqué et l'on ose poser devant l'appareil, tenu tour à tour par l'employeur et l'employé, pour une petite communauté qui crée par le travail une place à l'ancien ennemi et, sans doute, d'autres types de relation.

Des PGA et des Français, des vaincus et des vainqueurs….des anciens ennemis ?

France – Allemagne des années zéro : vainqueurs, vaincus et représentations de l'ennemi

Considérer l'expérience vécue par les PGA en mains françaises, sur le territoire métropolitain, s'intéresser aux relations entre capteurs et captifs, une fois la défaite totale, semble une étape logique de notre sujet d'histoire binationale, dont certains pourraient s'étonner qu'elle ne vient pas plus tôt. N'a-t-on pas ici un épisode unique des relations franco-allemandes, à la fois épilogue de la guerre de Trente Ans et prémices de la construction européenne?

La proposer en aboutissement de ma recherche, centrée sur sur le territoire français, c'est justement éviter le piège du franco-allemand et, plus encore, la tentation de la *success story* rétrospective. Même si nous avons conscience que quelque chose comme « un destin » s'est joué entre les campagnes françaises et les mines du Nord. C'est donc pour pleinement tenir compte de l'expérience humaine formidable que fut la captivité pour près de 600 000

2561 « Zum Geleit », *Hinter dem Draht*, p. 1 ; plaquette du camp de Novel, 1946 (?). Je remercie Michel Odesser de m'avoir offert un original de ce document réalisé par son père.
2562 Archives privées. Je remercie Heinz B. pour m'avoir autorisé à en faire une copie.

Allemands prisonniers des Français entre fin 1944 et décembre 1948 ; et aussi pour un nombre encore plus grand de familles françaises. Alors remettre dans cette longue tranche de vie contrainte, individuelle et collective, sa part de chair et de sang, c'est sortir du cadre du cadre narratif franco-allemand de la *success story* qui l'aurait dénaturée en l'insérant dans une continuité historique depuis 1870. Et ce, pour maintenir les deux spécificités de cette captivité : sa nature et sa séquence dans le temps de l'histoire.

Il s'agit de la première expérience binationale de grande envergure qui confronte Français et Allemands, non plus seulement à travers les représentations de l'autre, mais par des contacts interpersonnels, faisant jouer les interactions à l'échelle locale plutôt qu'imposées du sommet. C'est dans cette configuration qu'est actualisé l'héritage cumulatif de l'image de l'ennemi, car l'image de l'Allemand et du Français a non seulement un passé, mais un passif depuis 1870. Comme le rappelle Robert Frank[2563], l'image de l'Allemand a évolué depuis le conflit franco-prussien. La défaite de 1871 fixe l'image de l'Allemand vainqueur et prussien (plus qu'occupant) ; la Grande Guerre actualise l'image du Prussien, mais désormais débordée par celle du *boche*, barbare auteur d'atrocités[2564]. Si les départements du Nord développent leur propre imaginaire de l'occupant, l'antigermanisme « envahit tout le système français de représentations », devenant un « élément de stabilité [populaire] qui traverse la variété des sensibilités troublées »[2565]. La Seconde Guerre mondiale marque une inflexion en déprussianisant l'image de l'Allemand, vu désormais davantage comme occupant et vainqueur qu'en tant que représentant du nazisme-système idéologique, bientôt accusé de « crimes », d'un nouveau genre. Pour les Allemands également, l'image des Français évolue depuis 1870, mais outre le souvenir de la Grande Guerre, l'occupation de la Ruhr et la propagande nazie, même si le Français y occupe une place secondaire, ont actualisé certaines représentations négatives.

Pour autant, cette généalogie ne doit pas masquer le tournant que constitue l'occupation de la France par les forces du IIIe *Reich*. Par son ampleur et sa durée, par son contexte politique, elle brouille les catégories tranchées d'ennemis et d'alliés de la patrie, suscite des ambivalences de représentations et des comportements qui déstabilisent la communauté nationale. Le thème de la pureté souillée, symbole de la relation entre occupants et occupés, est repris de la Première Guerre mondiale, cependant, comme le souligne Robert Frank, « l'imaginaire social français retient cette fois moins l'image du viol que de l'acte volontaire, du consentement et de la 'collaboration horizontale' » de quelques « traîtres »

2563 Frank, Robert, « L'occupation allemande dans l'imaginaire français », dans *Relations internationales*, n°80, hiver 1994, p. 491-500.
2564 Voir Horne, John ; Kramer, Alan, *1914 - Les atrocities allemandes*, Tallandier, 2005.
2565 Frank, Robert, « L'occupation allemande… », *op. cit,*, p. 494.

et « traîtresses »[2566]. « De même que l'on a tendance à voir dans l'occupation l'Allemand vainqueur plus que le nazi, de même la « collaboration » est davantage perçue à la libération comme un acte de trahison de la patrie que comme une complicité avec une idéologie criminelle » qu'il faudra épurer. Quelle fonction de rémanence peut-on percevoir, dans cette épaisseur historique qu'enveloppe la captivité -héritage propre aux deux conflits mondiaux, à l'occupation et à la Libération, aux déportations et aux atrocités - ce qui relève davantage d'une perception essentialiste du peuple allemand ?

La captivité allemande en France prend place dans une période particulière, de refondation française et de disparition de l'Etat allemand, événements générateurs capables de marquer durablement les modes de penser et d'agir dans le domaine social, économique et politique de toute une génération. La refondation suppose, par rapport à la sortie de guerre, un projet positif, tourné vers l'avenir pour entrer dans la paix. Il ne s'agit plus de quitter un état d'être, ni même de traiter un héritage de la guerre-occupation, mais de construire pour combler le chaos. Cette dynamique qui accompagne le dispositif de la captivité allemande, nous l'avons vue à l'œuvre dans le domaine diplomatique en montrant les enjeux de puissance à l'échelle internationale qu'elle contient; dans le domaine économique, à partir des logiques de gestion qui gèrent les PG au cœur de la reconstruction française, et les transforment en êtres de papier, entités statistiques ; dans le domaine logistique et conventionnel, avec la difficile tentative d'établir un régime de captivité. Nous la verrons à l'œuvre dans le domaine des représentations, de la redéfinition des imaginaires socio-politiques et des rapports, tant la captivité, une nouvelle fois, a une fonction indiciaire pour l'enjeu binaire de la reconstruction française : repousser le chaos ; redéfinir les valeurs d'une communauté nationale stabilisée. Dans cette perspective, le prisonnier allemand, chargé d'un concentré historique, participe pleinement, à la fois comme archétype et individualité propre, du mécanisme binaire de destruction des contre-modèles et de création de nouveaux idéaux. A travers la figure du PGA, la captivité peut être « prise comme révélateur de l'identité, comme image de soi, pour soi et pour autrui »[2567].

Mais la captivité ne doit pas se lire uniquement à travers sa valeur indiciaire ou sa fonction régénératrice de l'expérience française. A moins de supposer qu'un processus équivalent est aussi à l'œuvre chez les PG. L'intérêt du chapitre est de mettre à égalité la voix de l'Allemand pour qui la sortie de guerre signifie l'entrée en captivité, et non, comme pour les autres Français, l'entrée en paix ; de considérer que le prisonnier ne connaît pas les mêmes processus de démobilisation culturelle et militaire. Il vise donc ce qui permet de s'intéresser à la

2566 Frank, Robert, « L'occupation allemande… », *op. cit,* p. 498.
2567 Michael Pollak, « Présentation », in *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Editions Métaillé, 2000, p. 10.

construction compliquée des images de soi et de l'autre ; aux modalités de leur évolution à partir de la double relation entre les deux entités nationales -relations à deux échelles, individuelles (intersubjectives) et collectives (imaginaires socio-historiques). Il s'agit, à travers la confrontration de deux individualités et les images officielles, de suivre la fabrication d'opinion, de voir comment les représentations déterminent les actes, de faire de l'histoire culturelle qui se veut « histoire sociale des représentations » (Pascal Ory). Tenir donc ensemble des logiques précédemment dégagées à l'échelle micro. Après tout, l'employeur est à la fois le *patron*, le chef de famille qui invite le PG à sa table, mais interdit le mariage au TCL ; qui donne des sous et paie l'indemnité compensatrice, qui fraternise et qui est victime d'évasion.

Les pages suivantes s'attacheront à préciser les types de contact entre prisonniers allemands et Français ; à repérer leurs évolutions sur la période. Elles tâcheront de définir, à partir de la perception des prisonniers, les cercles de contact avec le monde civil, la nature de leurs rapports selon une échelle allant de la résistance ouverte à l'accoutumance, jusqu'à la fraternisation, et le rituel de ces contacts. Elles viseront enfin à évaluer le parcours des évolutions des images réciproques et leur impact sur le régime de captivité vécu par les captifs.

Pour approcher l'expérience prisonnière allemande en France tant du point de vue allemand que français, j'ai construit *ad hoc* un corpus archivistique qui reproduit, autant que faire se peut, cette dynamique des interactions entre les deux groupes comme du rapport entre l'individuel et le collectif. Il est donc conçu, à l'instar d'une écriture à deux voix, pour faire croiser en répons, les points des archives allemandes et françaises, entrelaçant leurs déséquilibres irréductibles.

Côté français, à partir de ma base de données générale, j'ai établi deux ensembles documentaires provenant des mêmes dépôts d'archives que ceux utilisées dans les chapitres précédents et classés selon deux échelles, nationale et locale. Il s'agit en majorité des archives de la DGPG, du CICR, du MW, de l'*YMCA*, mais aussi des *NARA*, du CNAEF et celles de la représentation nationale entre 1945 et 1948. Le large recours aux archives départementales favorise l'exploitation de la richesse des fonds préfectoraux. Ce corpus permet de connaître, à partir des nombreuses lettres de particuliers, les difficultés rencontrées par les différentes acteurs locaux -maires et administrés, inspecteurs du travail et employeurs, famille et gente féminine, *etc*.- ; la réaction des autorités en matière réglementaire –l'écheveau autour duquel prend corps la représentation du comportement normal ; et d'identifier les forces d'évolution. Ce premier ensemble est complété par deux types de documents traités dans deux bases

annexes de données séparées -la presse et les procès-verbaux de gendarmerie[2568]- présentées lors de leur utilisation. Enfin, un large recours a été fait aux PGA eux-mêmes par le biais d'entretiens que je présenterai rapidement.

La captivité à la première personne : témoignages d'ex-PGA

Dès le commencement de mon doctorat, je me suis fixé comme principe d'aller interroger d'anciens prisonniers de guerre allemands en Allemagne et en France. Non pour communier dans une « ère du témoin », mais pour précisément redonner un visage à ceux que les archives françaises avaient tendance à réifier et considérer uniquement comme force économique, sans autre vertu d'humanité. Il me fallait créer une archive en allant à la source, par ailleurs si parcimonieuse, entendre ceux qui ont longtemps refusé de l'être, et obtenir des informations sur un vécu à hauteur d'homme. Bref, il s'agissait de prendre en compte des parcours de vie irréductibles. Cette démarche s'est accompagnée de la lecture de récits de captivité autobiographiques dont la rédaction fait question. Cependant, lancer ces enquêtes orales impliquait un triple écueil.

Ecueil méthodologique d'abord qui relève de la nature même de ces « sources orales »[2569] et que j'évoquerai brièvement. « Evénementielle, qualitative, sélective, appréciatrice, égocentrique, toute mémoire humaine est incurablement partielle et partiale. Cela ne l'empêche pas d'être autosuffisante (…) car la mémoire n'administre pas de preuves. Elle est sa propre preuve » résume justement Krzysztof Pomian[2570]. Comme tout document en histoire, le témoignage oral doit être soumis à la critique. Cela est particulièrement crucial pour ces Allemands qui n'avaient quasiment jamais raconté leur captivité en mains françaises avant l'interview, le sujet n'ayant pas alors la possibilité d'être évoquée dans la mémoire nationale. « *Présence* ou (…) *présent du passé* »[2571], la mémoire est toujours une reconstruction, qui explique que tout témoignage télescope au minimum deux temporalités, celle du vécu et celle de la diégèse, avec une formidable capacité fusionnelle. En effet, dans certaines interviews, par exemple, les anciens prisonniers récupèrent, consciemment ou non, des *topoï* de récits ou d'images de déportation pour décrire leurs souffrances. Enfin, un dernier paramètre est à prendre en compte dans la qualité de ces témoignages : l'interaction

2568 Je n'évoque qu'à la marge en bas de page le recours aux interviews auxquelles nous avons systématiquement procédé lors de nos déplacements provinciaux. Grâce aux appels à témoins publiés gracieusement par les journaux locaux -belle preuve de continuité-, j'ai reçu un important courrier et pu rencontrer des enfants dont les parents avaient employé un PG, parfois des veuves d'ex-PGA. Toutefois, dans le cadre de ce travail, ces archives orales souffrent d'une trop grande reconstitution mémorielle pour être pleinement utilisables. En annexes sont placés quelques-un des entrefilets publiés dans la presse, p. 1411.

2569 Je renvoie notamment au cahier n°21 que l'IHTP a consacré en novembre 1992 sous la direction de Danièle Voldman, *La bouche de la Vérité? La recherche historique et les sources orales*.

2570 Pomian, Krzysztof, *Sur l'histoire*, "La mémoire, objet d'histoire", p. 274, Gallimard, 1999.

2571 Rousso, Henry, *La hantise du passé. Entretien avec Philippe Petit*, Ed. Textuel, 1998, « Mémoire et histoire : la confusion », p. 16.

qui existe entre l'interviewé et l'interviewer selon le principe « on parle comme on attend que l'autre attende que l'on parle ». Dans mon cas, le fait qu'un jeune Français né bien après la guerre vienne en Allemagne, interroger, chez eux, d'anciens prisonniers de guerre allemands en mains françaises, a sans doute provoqué d'éventuelles stratégies testimoniales, assurément une posture particulière, celle du témoin reconnu. Quoiqu'anecdotique, le fait que nombre d'anciens PG m'aient reçu afin de (me) rendre ce que la France avait fait pour eux en dit long sur ces ambivalences.

Pour aboutir, ma démarche supposait de régler un deuxième écueil : trouver des survivants désireux de témoigner. Dans une première étape, dès fin 2003, je me suis adressé à la rédaction du journal des anciens combattants allemands, *Der Heimkehrer. Stimme der Kriegsgeneration* qui a accepté de passer une annonce. Et je reçois sept lettres de cinq personnes dont trois correspondent aux critères énoncés ci-dessus[2572]. Je renouvelle l'opération dans d'autres journaux que j'ai ensuite élargie à différentes institutions, notamment le *Verband der Heimkehrer, Kriegsgefangenen und Vermisstenangehörigen Deutschland e.V.*[2573] à l'échelle nationale et les différentes caisses d'assurance sociale à l'échelle régionale. J'ai d'autre part bénéficié du soutien, inopiné, dans la diffusion, à partir d'octobre 2003, du documentaire en cinq parties, *Die Gefangenen*, sur la chaîne publique allemande, la *ZDF*, dont la quatrième, *Zwischen Tod und Liebe* (entre mort et amour) était en partie consacrée à la captivité en mains françaises[2574]. La rédaction de la deuxième chaîne à qui j'avais demandé des adresses d'anciens PG m'a proposé de faire suivre. J'ai ainsi pu enrichir mon carnet d'adresses et prévoir un premier voyage en mars-avril 2004. Sur place, j'ai bénéficié d'aides locales, notamment de la municipalité de Hürth près de Cologne[2575], surtout de réseaux et du « bouche à oreille », notamment auprès d'anciens mineurs restés en contact au sein de l'association *KAMERADSCHAFT ehemaliger Kriegsgefangener des Bergwerkslagers Vuillemin bei Aniche Dépôt, Kdo 0, Douai*. Ce m'a permis d'effectuer un second voyage en octobre-novembre 2004.

En définitive, j'ai établi environ 130 contacts à travers toute l'Allemagne, dont rend compte la carte « Allemagne : témoins & archives » placée en annexe. Au cours de ces deux voyages, une soixantaine d'interviews ont été réalisées (25 lors du premier voyage, 38 lors du second)[2576]. Le corpus ainsi constitué ne visait cependant à aucune représentativité, tout

2572 Dont le descriptif particulièrement détaillé de Karl Heinz Kloidt, ancien doyen militaire et séminariste au dépôt de Chartres.
2573 Association des rapatriés, PG et disparus d'Allemagne.
2574 L'émission a donné lieu à un livre paru en 2003 chez C. Bertelsmann Verlag.
2575 Je remercie Manfred Faust pour s'être entremis afin de me faciliter la tâche.
2576 J'ai également rencontré lors de mes déplacements en province rencontrés quelques anciens PGA, qui, devenus TCL, étaient restés en France. Je remercie notamment l'Institut Goethe de Montpellier pour son aide.

simplement car il ne le peut pas. Pour des raisons démographiques : seuls ceux des classes d'âge les plus jeunes -entre 77 et 90 ans à l'époque- ont pu répondre à l'appel. Pour des raisons politiques aussi : l'évolution de l'espace public que reflète le succès des émissions et livres de vulgarisation a sans doute facilité une prise de parole des anciens PGA. Mais elle a été sélective, donc discriminante : ne se sont manifestés que les anciens prisonniers qui estimaient rétrospectivement avoir eu une expérience plutôt positive de leur captivité en France, excepté bien entendu le cas spécial de ceux envoyés dans les mines. Je n'ai en revanche reçu aucune réponse venant de PG objet d'un traitement particulier, à l'instar des SS ou des *Waffen-SS*[2577], ou ayant connu une expérience tragique. Même les interviewés préféraient, lors d'un premier récit, esquiver les souvenirs pénibles pour y revenir, éventuellement, une certaine confiance établie.

Enfin, troisième écueil à contourner afin de pouvoir par la suite comparer les interviews, j'ai procédé par entretien semi-dirigé. C'est-à-dire j'ai élaboré un questionnaire envoyé d'avance aux témoins. Sachant la charge émotionnelle que devait comporter une telle prise de parole, rarement exercée, il me fallait éviter d'avoir à gérer des chocs psychologiques trop forts et stimuler le travail de remémoration. Comme le montre le formulaire, le questionnaire comprend 62 questions divisées en sept grandes parties qui ne se limitent pas à la période de la captivité *stricto sensu*. Il intègre l'avant et l'après captivité et prend en compte le milieu socio-culturel du témoin afin de replacer la captivité -et sa mémoire- dans un cadre bio-spatio-temporel plus large, bref une sorte de démarche proche de la prosopographie. Les interviews, dont les enregistrements sonores durent entre une demi-heure et 5h30, ont été le plus souvent conduites au domicile de l'ancien PG. Après une rapide présentation de mon travail et de la raison de ma présence, je laissais le témoin dérouler son récit chronologique, n'intervenant que pour en faire préciser certains aspects. Ces moments imprégnés de familiarité distante, voire d'intimité, où l'interviewer devient subitement, et ponctuellement, dépositaire d'une parole inédite et profonde ont été parfois des moments douloureux, souvent des itinéraires éprouvants, mais en règle générale des rencontres enrichissantes. Au-delà de l'apport scientifique et du jeu de rôle qu'ils imposent, ces voyages ont également marqué humainement l'interviewer, reçu, devenu l'hôte de ses témoins qui lui offraient l'hospitalité et parfois des reliques de captivité. Aussi ai-je pu rapporter d'Allemagne des objets datant des camps (couteau, monnaie de camp…), mais surtout une importante documentation

2577 Pour approcher les milieux assez fermés d'anciens combattants de la *Waffen-SS*, je me suis adressé à la *Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit der ehemaligen Angehörigen der Waffen-SS* (Association d'entraide mutuelle des anciens membres des *Waffen-SS*), fondée en 1951. Son représentant juridique m'annonça sa dissolution en 1992, rendant cette possibilité caduque. Je fus, après la publication dans *Les* DNA de mon appel à témoin, contacté par un Alsacien qui se proposait de jouer les intermédiaires avec d'anciens membres SS. La psychologie du personnage et sa vision très nostalgique du IIIe Reich me fit renoncer à y donner suite.

(photographies, dessins, jeu de correspondance intégral, journaux intimes de captivité, récits autobiographiques rédigés tardivement, à l'âge de la retraite).

En l'état, toutefois, ces archives sonores ne sont pas aisément utilisables. Il fallait donc que le verbe se fasse livre, et passe par la transcription[2578]. J'ai laissé ces éléments dans les citations, même si elles perdent de leur pertinence.

Cependant, il n'était pas question de transcrire l'intégralité des interviews, ni d'en utiliser un trop grand nombre, afin de conserver un suivi d'expérience. Aussi ai-je retenu cinq interviews, dont trois sont complétées par des récits autobiographiques (deux journaux intimes publiés plusieurs décennies après le rapatriement, et les mémoires rédigés par un ancien prisonnier à sa retraite)[2579], ainsi que deux récits autonomes et un dont nous avons pu rencontrer l'auteur[2580]. Le choix de ces récits, écrits ou oraux, a certes cherché à rendre compte de la variété des expériences de captivité –vécues, et reconstruites - en fonction des secteurs d'emploi (mines, déminage, agriculture, industrie…) ; des lieux géographiques et des différences de l'héritage d'occupation qu'ils pouvaient véhiculer (Bretagne, Normandie, Pas-de-Calais, Alpes, Est de la France…) ; des catégories de prisonniers, comme les *Waffen-SS* ou les prisonniers optant pour la transformation en TCL, susceptibles d'entraîner des traitements différents en France ; mais aussi des épisodes spécifiques, comme l'armée de capture ou la tentative d'évasion. Il va de soi que ce corpus restreint ne prétend à aucune représentativité - quantitative ou scientifique- de représenter l'ensemble des situations possibles. Sa cohérence interne a davantage obéi à la qualité propre de chaque témoignage à être lu comme un parcours de vie, dans laquelle le segment « captivité » pouvait notamment être replacé. Dès lors, à ces critères objectifs, se sont ajoutées des contraintes techniques : la longueur de l'interview –et de la captivité- des appréciations qualitatives, telles la précision des réponses, la richesse des souvenirs, ou encore le profil socio-culturel et le vécu de guerre et d'avant-guerre. En annexe a été placé un tableau synoptique qui résume aussi fidèlement que faire se peut les principales caractéristiques de ces parcours vécus de captivité. Le tableau permet d'intégrer dans l'expérience de la captivité –et sans doute l'élaboration de sa mémoire- ce qu'ont déjà « vécu » les soldats au moment de leur capture. Il éclaire des perceptions et des réactions des témoins qui vont nous accompagner dans ce chapitre. Ils induisent quelques éléments de compréhension sur l'importance de l'environnement soci-culturel qui rappelle que tous ne furent pas à armes égales devant la captivité[2581].

2578 Voir en annexe les modalités de transcription appliquées et une interview intégrale.
2579 Strick. Précise ainsi : „das sind alles nur Stichpunkte und die Stichpunkte habe ich dann da in eine lesbare Form gebracht, nicht wahr, anhand dieser Stichpunkte und anhand von Briefen, ja #Briefen, ja# ja, Stichpunkten, ja"
2580 Les trois ont été consultés à l'*Institut für Zeitgeschichte* à Munich.
2581 En annexe sont placés des tableaux synoptiques qui présentent les témoins retenus.

Les huit Allemands retenus partagent certains points communs, en partie générationnels. Ils appartiennent tous à de très jeunes classes d'âge. Nés après 1920, ils ont quasiment tous passé leur adolescence, voire leur enfance, sous le nazisme : le plus jeune n'a pas cinq ans lorsque Hitler devient chancelier, le plus âgé, onze. Ils incarnent donc cette nouvelle génération d'Allemands qui, pour le régime, doivent symboliser le renouveau et le réveil de l'Allemagne, et concrétiser le changement de la nation. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient adhéré, à des degrés divers, aux organismes de jeunesse du national-socialisme : trois à la *deutsche Volkjugend* (10-14 ans), six à la *Hitler-Jugend* (15-18 ans), devenue obligatoire en 1938. Cet embrigadement de la jeunesse est d'ailleurs remoméré dans une joie insouciante en raison des activités offertes : Werner B. évoque le plaisir de vivre dans des auberges de jeunesse, d'apprendre à lire des cartes et à se débrouiller dans la nature, « mais nous n'avons pas du tout l'arrière-plan »[2582]. Pour Heinz Bu., musicien dans l'âme, l'âge des Jeunesses hitlériennes est celui de l'accomplissement de sa passion : intégré dans le *Musikzug*, il fait ses premières expériences avec la fanfare comme trompettiste, et veut en conséquence entrer au *RAD* ou dans la *Wehrmacht*, « mais lors de l'inspection, ils m'ont dit que j'ferais quelque chose d'autre, je dois prendre le flingue dans la main et, dehors, aller comme ça à la guerre »[2583].

Cette prise en charge formatrice par l'Etat national-socialiste se militarise en effet avec l'âge et les événements militaires : ces jeunes gens font partie de la *Flak-Generation*, envoyée par classes entières occuper les abris et manier le matériel anti-DCA. En échange, les enseignants venaient prodiguer des cours adaptés dans les abris. On peut rapprocher cette formation scolaire de la quasi-absence en connaissances des langues étrangères, notamment du français –un seul semble l'avoir étudié au lycée, deux autres n'ont que des rudiments- retombées linguistiques de l'idéologie raciale. Différence fondamentale en raison des avantages que procurera au captif une quelconque maîtrise de la langue du vainqueur.

Cette prise en charge par l'Etat national-socialiste est poursuivie par le *RAD* dans le domaine économique et par la *Wehrmacht*, depuis 1936, avec le service militaire obligatoire[2584].

2582 « Aber den Hintergrund haben wir ja gar nicht ».

2583 Le volet d'endoctrinement idéologique via des cours dispensant les rudiments de la *Weltanschauung* nazie, l'histoire du mouvement ou les vertus civiques du bon *Volksgenosse* n'apparaît absolument par dans ces souvenirs. Cf. « Krebs, Gilbert, « L'éduction totalitaire », in Krebs, Gilbert ; Schneilin, Gérard, *Etat et socioété en Allemagne sous le IIIe Reich*, Publications de l'Institut d'allemand, Université de la Sorbonne nouvelle, n°23, 1997, p.157-174.

2584 Citons pour explicitation un extrait du discours de Hitler du 4 décembre 1938 à Reichenberg, destiné aux dignitaires du parti : « (…) lorsque ces garçons entrerons dans notre organisation à l'âge de dix ans et qu'ils y respireront pour la première fois de leur vie un air frais, ils passeront quatre ans plus tard du *Jungvolk* à la *Hitler-Jugend* et là nous les garderons encore une fois pendant quatre ans. Et, ensuite, nous ne les rendrons surtout pas à leurs géniteurs, nous les faisons entrer dans le Parti, le Front du Travail, ou la *SA* ou la *SS* ou le *NSKK*, etc. Et lorsqu'ils y auront passé deux ans ou un an et demi et s'ils ne sont pas encore des nationaux-socialistes convaincus, ils feront leur service du travail et y seront de nouveau dressés pendant six mois, sous le signe de la bêche allemande. Et s'il subsiste encore, çà et là, après six ou sept mois, quelques traces de conscience de classe ou de morgue sociale, la *Wehrmacht* se chargera pendant deux ans de les en guérir. Et lorsqu'ils en reviendront après deux ou trois ou quatre années, pour éviter toute rechute, nous les réintégrerons tout de suite dans la SA, la SS, etc. et ils ne retrouveront plus la liberté de toute leur vie », in Michalka, Wolfgang (Hrg.), *Deutsche Geschichte, 1933-1945. Dokumente zur Innen- und Aussenpolitik*, Frankfrut.a.M., 1993, p. 91.

L'expression militaire de cette solidarité dans les actes est le passage, pour quatre des témoins, par le *RAD* qui vise à réaliser « die Nationasozialistische Idee », conscience que la population masculine -jeunes hommes de dix à à trente ans-de la *Hitler-Jungend* à la *Wehrmacht* constitue la couche cible du nouveau régime en matière d'endoctrinement. Cette entreprise idéologiquede grande ampleur est ainsi fondée sur une continuité structurelle donnée par le camp, des *Wehrtüchtigungslager* (camp d'entraînement) de la *HJ* aux camps de formation de la *Wehrmacht*, et sa *Lagerpädagogik* (pédagogie du camp) et moyen de réaliser la condition préalable à l'endoctrinement, l'intégration de chaque jeune Allemand dans une communauté militarisée ; une dynamique d'inculcation des valeurs par l'action, en l'occurrence les exercices militaires : « il s'agissait d'un véritable programme d'incorporation d'idéaux idéologiques, de schèmes de perception et de jugement qui devaient fonctionner comme autant de mécanismes inconscients au moment des décisions cruciales de la lutte »[2585]. La célébration du groupe par ces réunions régulières, par des mises en scène visaient à la fois à cimenter le renforcement de l'appartenance dans la communauté nationale et la relégation de l'individu au profit de la *Volksgemeinschaft* qui lui donne sens. La réussite de cette « pédagogie idéologique » qui doit s'éprouver dans le *Kampfgeist* (esprit de combat) des futurs soldats sert à lutter par l'endoctrinement idéologique et l'instruction militaire contre l'ennui (du quotidien), à consolider la séparation entre civil et soldat, à maintenir la cohésion de la troupe. L'acquisition par le soldat de comportements guidés par l'instinct, l'entrainement et la maîtrise de technologies innovantes vient renforcer parallèlement le contrôle des corps et des esprits[2586].

C'est dire que l'idéologie nazie a vraiment imprégné leurs années de formation ; qu'ils ont été bercés par la rhétorique, des valeurs du régime, notamment la valorisation de la guerre et de la chose militaire, l'exaltation de la *Volkgemeinschaft* et la défense de la *Vaterland*, la croyance en la victoire promise et indubitable de l'Allemagne qui a eu pour conséquence que « les soldats n'avaient été aucunement préparés par leur conduite à la captivité »[2587].

Les témoins n'ont connu, en termes de conscience politique, que le seul régime national-socialiste. Il forme leur horizon politique en leur proposant une « stabilité référentielle », dont ils n'ont pas toujours compris tous les tenants doctrinaires, mais les prépare très mal à

2585 Lutz, Raphael, « Le profil et le poids de l'idéologie dans le régime nazi : perspectives actuelles et problèmes nouveaux », dans *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, DHI, Band 33/3, 2006, p. 82.
2586 Strachan, Hew, "Ausbildung, Kampfgeist und die zwei Weltkrieg", in Thoss, Bruno; Volkmann, Hans-Erich (Hrsg.), *Erster Weltkrieg – Zweiter Weltkrieg. Ein Vergleich. Krieg, Kriegserlebnis, Kriegserfahrung in Deutschland*, Ferdinan Schöningh, 2002, p. 270-271.
2587 Peter Steinbach, „Die sozialgeschichtliche Dimension der Kriegsheimkehrer", in Kaminski, Annette, *Heimkehrer 1948. Geschichte und Schicksale deutscher Kriegsgefangener*, C-H-Beck,1998, p. 332.

envisager une quelconque alternative. L'obéissance à des mots d'ordre et le dénuement total d'esprit critique donnent une mesure du traumatisme qu'ont constitué la captivité et la difficulté à ajuster son système de valeurs. Le contexte d'avant la captivité explique sans doute l'attachement sincère à cette *Kameradschaft* et la perte des repères, quand elle volera en éclat.

Alors que jusqu'aux dernières batailles, hommes et commandement obéissent peu ou prou aux ordres de moins en moins lucides du *Führer*, la fin des combats fait éclater cette cohérence hiérarchico-idéologique. Elle confère brusquement aux chefs de troupe, à l'échelle basique, une marge de décision inédite et confronte les unités à une vacance décisionnaire. Cela est particulièrement valable pour les soldats expérimentés, comme Ekkehard G.: « Et ensuite, je me suis pris en main, tout seul et/ je l'ai encore une fois exactement sentie, l'horreur/ et je suis ensuite complètement égaré/ et rien ne répondait plus , il n'y avait plus de commandement/ et c'est seul que j'ai ensuite rompu l'encerclement. Et ce fut aussi la fin de notre batterie ». La défaite étant impensable, la captivité fut impensée, si ce n'est, à l'heure des choix, le reflexe de conservation le mieux partagé : tout sauf le Russe !

Ce discours n'est pas seulement rhétorique : il trouve sa justification en actes dans la politique extérieure agressive, notamment pour « récupérer » la Grande Allemagne à l'Est ; puis guerrière, et explique leur précoce appel sous les drapeaux. Cependant, ces jeunes gens, à l'excepté d'Aloïs B., sont envoyés au front à partir de 1942, voire entre 1943-1944, au moment où les armées allemandes ne parviennent plus, en URSS, à avancer et que débute la bataille de Stalingrad (août 1942 – février 1943). C'est donc à un moment où le discours officiel correspond de moins en moins à la réalité promise, comme le ressent justement Ekkhard G. soixante ans plus tard : « nous étions des adolescents, de 17-18 ans (…) mais j'ai dit : donc, maintenant c'est la guerre et du dois y prendre part. Exactement à ce moment, se produisit le renversement, sur le plan militaire. Je n'ai reçu aucune information sur l'encerclement de Stalingrad ». Pour les dernières classes incorporées entre 1944 et 1945, l'expérience de la captivité n'a souvent fait que prolonger l'expérience de guerre ; pour les plus jeunes, elle l'a quasi remplacée : ils passent en moyenne cinq ans et demi sous l'uniforme allemand, mais près de deux fois plus comme prisonniers qu'en combattant les armes à la main. Dans quelle mesure ce décalage grandissant a-t-il provoqué la désillusion éprouvée en captivité, du moins pour les trois qui ont été envoyés sur le front de l'Est ?

Autre caractéristique générationnelle partagée par les jeunes soldats : la guerre, puis la captivité viennent interrompre leur parcours professionnel. Seul l'un des plus vieux, Heinz B., a achevé ses études et commencé à travailler. La majorité doit interrompre leur scolarité

secondaire ou leur apprentissage technique avant terme, qu'il faudra recommencer après la libération. Symbole de cette génération qui se considèrera comme sacrifiée, la création du *Kriegsabitur*[2588]… qui ne sera pas reconnu en 1945. Cette rupture dans un cursus classique est particulièrement importante, quand on considère l'âge au retour de captivité : incorporés puis capturés encore mineurs pour la plupart, ce sont de jeunes adultes de 22 ans et demi en moyenne qui rentrent en 1948 en Allemagne. Et ils ont tant à rattraper alors que toutes les bonnes places sont prises. La possibilité de reprendre des études après la libération, surtout celles de son choix, joue un grand rôle dans l'estimation de la captivité en termes de gains ou de perte pour chaque individu. Cette rupture a une conséquence sociale et démographique logique : aucun des soldats concernés n'a de rôle social à assumer, ni d'attache familiale qui aurait pu rendre la captivité insupportable. Dans mon petit échantillon, pas de mari, ni père de famille. Faut-il y voir la raison pour laquelle seuls deux cherchent à s'évader ?

Ces convergences générationnelles ne doivent pas faire oublier la singularité des itinéraires. L'environnement familial a sans contexte fonctionné en variable distinctive, même si son impact reste difficile à évaluer. Comment juger de l'influence de la Première Guerre mondiale, en termes de représentation familiale, surtout quand l'interviewer est français ? Si tous les pères des interviewés -pour un, la donnée est manquante- ont fait den *Grossen Krieg*, dont trois en France notamment, en revanche la transmission du souvenir ne semble pas avoir marqué leurs propres enfants, n'ayant peut-être pas raconté grand-chose ou rien dit de négatif sur le voisin français. Plus proche chronologiquement, c'est l'occupation de la Ruhr en 1923 qui semble davantage alimenter des réactions négatives mémorables vis-à-vis des Français. Dans la famille d'Heinz Strick. dont le père est originaire de la région, ou idéologiques, comme celui de Hans K. Adhérent de la NSDAP dès avant 1930, il le réveille en 1936, lors de la remilitarisation de la Rhénanie, pour lui annoncer : « Hans, tu peux devenir soldat ! » . L'impact de cet événement fondateur reste malaisé à cerner à l'échelle familiale comme nationale – la crise de la République de Weimar n'est quasiment pas évoquée- pour cette génération grandie dans un contexte de montée en puissance du nazisme et de la cristallisation autour de la héroïsation de la Grande Guerre. Même dans les familles où *Papa war kein nazi*, l'imagerie valorisante de la guerre, propulsée par le nazisme, exerce une attraction évidente. Que le père de Werner B. ait été très discret sur son expérience de soldat n'empêche pas son fils d'avoir dévoré les fascicules gratuits d'histoires[2589], dont l'arrière-plan national-socialiste avait pour but d'en faire des soldats. Le nationalisme chrétien-bourgeois de la famille Ekkehard G., que répugne la propagande grossirèe de *Der Stürmer* d'un Julius Streicher, a

2588 En échange de leur partificipation à la défense passive, le régime garantissait aux lycéens le baccaulérat alors qu'il leur manquait trois ans de secondaire.
2589 « Histoires captivités de la Première Guerre mondiale, sur les bateaux et les sous-marins et les héros et tout le reste ».

sans doute contribué à l'admiration du fils aîné : « nous étions des adolescents, de 17-18 ans, enthousiastes par le fait que l'Allemagne ait une armée extraordinaire, qui est partout victorieuse, alors là, tu veux aussi / je voulais au départ faire des études de médecine, mais j'ai dit : maintenant, c'est la guerre et tu dois y prendre pas ». Face à cette politisation à sur-saturation idéologique de l'espace public, l'image de la guerre et de l'ennemi héréditaire français, transmise dans l'espace familial, reste pourtant faible. Pour ceux qui n'ont pas combattu en France, il ne semble pas exister de représentation précise du pays. En un sens, avec la captivité, la rencontre physique précédera presque la formation d'un imaginaire social.

Même diversité lorsqu'on observe les expériences de guerre, tant les profils peuvent être variés : quand Heinrich D. est capturé en avril 1945, son expérience du feu ne dépasse pas les deux semaines[2590], alors que cela fait 4 ans et trois mois qu'Aloïs B. se bat pour le *IIIe Reich*. D'autant que l'analyse des théâtres d'affectation souligne l'hétérogénéité de l'expérience combattante. La très grande majorité est envoyée sur deux fronts[2591], où seuls deux sont blessés : les premiers entrés dans la carrière commencent à l'Est, notamment sur le front russe, avant de basculer à l'ouest, en particulier en France, après l'*Invasion*. Mais quasiment tous se retrouvent à la fin de la guerre en Allemagne, concentration territoriale oblige, pour défendre la patrie du national-socialisme.

Le *Waffen-SS* Ekkehard G. est ainsi envoyé à Rennes en décembre 1942, puis, deux mois plus tard, en Russie, avant de revenir, en 1944, dans le Sud de la France[2592]. Il se replie devant l'avancée des troupes alliées en Westphalie, puis en Rhénanie avant de participer en décembre à l'offensive des Ardennes. Après son échec, son unité est transférée dans les Balkans, puis elle se replie vers Dresde via l'Autriche. Son récit, très détaillé, parcouru par une sous-jacente volonté de se justifier, met en avant combien son expérience en guerre est : une expérience combattante, celle du soldat, « Car, quand on était soldat/ et chacun, le soldat sait cela, c'est ainsi dans toutes les armes : on est soldat pour tuer, on est aussi soldat pour anéantir ; et pour beaucoup c'est difficile à assumer après coup ». Il souligne également le choc que fut son transfert de France en URSS, en janvier 1943 : « C'est bien sûr pour nous jeunes soldats de France en Russie : c'étaient deux mondes. A Rennes, il y avait encore les dernières roses en fleurs et là, ce n'était si terrible, mais moins 20°C toujours. Donc

2590 Heinrich D., *Als Kriegsgefangener in Frankreich, 1945-1948*, « Voilà ce qu'a été la guerre pour moi. Une guerre très courte. Commencée et terminée le même jour. J'avais à peine vécu, ce qu'on appelle dans la langue des soldats le « baptême du feu » (…). Cependant ma courte expérience m'avait entierèment suffi », chap. 1 "Ein sehr kurzer Krieg", p. 1-5.

2591 Dans le tableau de la p. des annexe, sont indiquées en rouge les expériences de guerre sur le front Est ; en vert, celles inférieures à un an.

2592 Les deux engagés volontaires dans la *Waffen-SS* soulignent explicitement que leur démarche n'avait rien d'idéologique : pour Ekkehard G., il s'agissait d'échapper à la pression familiale (protestant-allemand) qui refusait sa liaison avec une Volkdeutsche catholique vraisemblablement polonaise (*Elite-Division*) ; Hans K. y est entré « par hasard », le bureau de recrutement se trouvant à côté de celui de la Luftwaffe qui venait de le refuser pour port de lunettes.

l'expérience/ les voitures, on devait faire du feu la nuit sous les engrenages afin que l'essence ne gelât pas (…). Alors, c'en étaient déjà des expériences. Et alors, les premiers morts qui gelaient tout de suite en glace ». La fin de cette guerre totale imprègne encore sa mémoire de scènes de grandes batailles de matériel, en Russie puis en France en 1944 : « Ce qui était seulement tragique, c'était que la guerre détruisait avec cet emploi gigantesque de grenades et de bombes les cours, et le bétail qui beuglait dans les champs. Ce n'était pas beau ». Il explicte d'ailleurs en quoi la stratégie idéologico-militaire de levée en masse, promue par les nazis, ne constitue pas seulement une aberration militaire, mais un choc mental pour ces recrues désemparées : « nous étions donc pour ainsi dire des soldats expérimentés, et là y avaient déjà des adolescents envoyés dans les blockhaus, les Jeunesses hitlériennes étaient, étaient à peine formés, avaient de vieux fusils, ou rien du tout, bref c'était déjà tragique ». C'est quasiment l'expérience que fait Werner B.

Mobilisé en juillet 1944, il est d'abord envoyé au Danemark, mais, sitôt arrivé, une appendicite le renvoie à la maison. En janvier 1945, il est définitivement affecté en Allemagne, à une formation pour candidats officiers de réserve. Cela lui permet ainsi d'avoir, jusqu'à sa capture, un approvisionnement de qualité. Lorsque le 6 avril, il croise les Américains, il n'a qu'une semaine de guerre, n'a pas tiré un seul coup de fusil, ni vu un soldat ennemi. Son expérience combattante est limitée : lorsque les tirs se rapprochent, il préfère rentrer la tête que de risquer au dernier moment den « Heldentod »[2593]. Cela ne veut pas dire qu'il découvre alors la peur : comme beaucoup d'Allemands à partir de 1943, il a fait l'expérience des bombardements alliés.

Les seize mois de guerre d'August R comme soldat apparaissent, dans son récit, particulièrement agréables : après son incorporation dans le *K-Verband* de la *Kriegsmarine*, il passe « trois mois de bon temps » sur les rives de la Schlei, avant d'être envoyé au camp de Blaukoppel, un lieu si « idyllique » qu'il finit par être surpris par le commandant à sommeiller au soleil. Après son passage en camp disciplinaire, il retrouve la belle vie de soldat du Nord : permission dans sa famille, retour au campement où l'approvisionnement en alcool est généreux. Ce « temps de paix » n'est guère perturbé par le départ pour la Norvège à Noël 1944, où la nourriture est bonne et le service minimum. La « guerre est loin ». La capitulation ne marque pas de rupture brutale : les prisonniers sont autorisés à garder leurs armes. Transféré dans un nouveau camp avec vue sur mer à Kragerö. August R. y passe, jusqu'en septembre 1945, des mois « splendides » : rien ne manque, des activités culturelles aux filles, et l'esprit de camaraderie reste intact. L'heure du rapatriement scelle, à rebours,

2593 Werner B., *Viel Kohle gab's doch wenig Brot. Kriegsgefangen in französischer Bergwerkslagern*, Bocholt,1998, p. 11.

l'entrée dans la défaite totale et la douloureuse prise de conscience du déclassement. En quelques jours, le jeune prisonnier de 19 ans se retrouve dans un kommando de déminage sur la côte normande, après être passé par les camps du bord du Rhin. Tout son récit peut se lire comme une tentative rétrospective de comprendre pourquoi la fin de guerre n'a pas coïncidée avec le retour à la normale. Il dédit ainsi son témoignage « aux détachements de la mort auxquels on avait promis qu'une fois leur travail terminé, ils seraient libérés avant terme dans la *Heimat*, ce qui ne fut pas tenu… A ceux qui s'en sont sortis, en souvenir et comme exhortation, à faire attention/ En mémoire de leur camarades morts ou estropiés, qu'une telle misère ne se reproduise pas… »[2594].

Trois profils qui soulignent la résistance de la frontière entre civil et combattant et, par ricochet, son impact sur l'aguerrissement du soldat et la réaction à la défaite en tant que captif. Ces occurrences renvoient au hiatus qui se posera -au dehors de la question de la responsabilité allemande- entre le refus initial des Alliés de distinguer parmi les « prisonniers de guerre » et l'attente d'un traitement différencié de la part des Allemands. C'est ainsi qu'une première analyse, concernant l'arrivée en France, révèle que ceux qui ont été capturés sans avoir eu àcombattre, ou sans avoir vécu la guerre comme soldat, ont vécu le transfert comme une mise en esclavage de façon beaucoup plus explicite que ceux ayant davantage combattu.

Il reste à évoquer un dernier paramètre qui a influencé la mémoire extériorisée de l'expérience captive : les conditions du retour. Je me contenterai de constater que deux prisonniers proviennent de régions orientales perdues par l'Allemagne alors qu'ils sont en captivité. L'un décide de s'installer en RFA, l'autre à Berlin-Est.

Largement inspirés de la démarche proposée par Michael Pollak, ces interviews serviront non pas tant à « (…) déduire rétrospectivement de leur place dans les rapports de domination la façon dont acteurs se comportent dans l'épreuve », mais à « observer comment cette épreuve [qu'est la captivité] contribue précisément, à un degré ou à un autre, à remettre en cause la place qu'occupe chacun de ces acteurs au sein de ces rapports »[2595].

Pour analyser les relations entre PG et populations françaises, les perceptions et réactions réciproques, je procéderai en deux temps, selon que le prisonnier évolue dans un milieu militaire ou dans un environnement civil. Je considèrerai d'abord l'expérience de l'être captif

2594 August R, *Dépôt 23. Bericht über ein Minenräumkommando in französischer Kriegsgefangenschaft an der Sommerküste 1945-1947 in den Lagern Mer-les-Bains und Ault-Onival*, 97 p. s.d., « avant-propos ».
2595 Lemieux, Cyril, "De la théorie de l'habitus à la sociologie des épreuves : relire *L'expérience Concentrationnaire* », in Israël, Liora ; Voldman, Danièle, *Michael Pollak. De l'identité blessée à une sociologie des possibles*, Ed. Complexe – IHTP, 2008, p. 179-205, p. 189

derrière les barbelés, entre militaires, avec ces deux étapes d'une part la capture et la rencontre avec l'ennemi, d'autre part, la vie au camp, selon que les interlocuteurs du PGA sont allemands ou français ; ensuite, les changements entraînés par le détachement en milieu civil et les révisions, avec la part d'acculturation que cette insertion comporte selon les interrelations avec le cercle « allemand », celui des « Français restreints » et du monde connu, celui du cercle des « Français lointains ».

Chapitre 9 –Etre captifs derrière les barbelés : l'ordre des camps

A) Le choc de la capture : lieux, modes et vécus

De la prise de corps au transfert à l'arrière des zones de combats, la capture constitue un moment décisif en termes militaires. Elle conditionne le sort de la bataille voire, à une petite échelle, celui de la guerre, mais également à l'échelle individuelle, car elle met en présence les deux adversaires dans un rapport inégal et inédit qu'il faut, dans l'urgence, stabiliser. Fin pour tout combattant et engagement militaire, elle échappe néanmoins à tout déroulement normé et, le plus souvent, à tout contrôle hiérarchique. Combien de captures, dans cette guerre totale, ont été réalisées sans respecter les dispositions de la Convention de Genève[2596] ! Moment-tournant donc sur le théâtre des opérations, elle contient une potentialité déstabilisante de primo-représentations durable, qui peut se manifester à retardement : en confrontant l'image stéréotypée de l'ennemi à un combattant de chair et d'os, elle introduit, des deux côtés, une nouvelle modalité du rapport à l'adversaire. Elle peut, éventuellement, devenir un facteur de révision de l'image de soi. Enfin, elle suscite un nouveau type de mise en scène de la défaite ou de la victoire qui participe de la mobilisation militaire et culturelle la plus large.

Le passage du statut de combattant à celui de prisonnier est, sans surprise, resté très présent dans les récits suscités ou lus. Tous se souviennent sans difficulté de la date de leur capture. En quoi la captivité a-t-elle été vécue comme une épreuve, c'est-à-dire un « moment de la vie collective dont les individus, leurs statuts respectifs, leurs relations mutuelles et l'ordre social lui-même sortent profondément transformés »[2597] ? Dans quelle mesure la capture a-t-elle été, à la fois, cet événement premier de subversion de l'identité sociale et de reconstruction pour les captifs ? Les éléments saillants des témoignages apportent des éléments de réponse.

Dans mon corpus, la capture n'apparaît pas comme un événement surprise. Attendue, elle se caractérise en revanche par une extrême tension chez le soldat conscient de vivre un événement décisif. D'où la grande sensibilité porté par lui aux lieux et aux acteurs du moment de la capture : alors que Heinz S.[2598], Werner B. ou Ekkehard G. se rappellent sans difficulté tous les camps parcourus et les villes traversées, même en France, ils sont obligés, pour retrouver une date précise, de feuilleter les écrits. Perçue comme une opération militaire, ce

2596 Notamment l'article 2, « (…) Les PG sont au pouvoir de la Puissance ennemie, mais non des individus ou des corps de troupe qui les ont capturés. Ils doivent être traités, en tout temps, avec humanité et être protégés notamment contre les actes de violence, les insultes et la curiosité publique (…) », le 5 sur l'obtention de renseignements et le 6 sur la garantie des objets/possessions du captif.

2597 Lemieux, Cyril, "De la théorie de l'habitus à la sociologie des épreuves », *op. cit.*, p. 186.

2598 Ainsi Strickhausen concernant la date de son transfert aux Français: « Das kann ich Ihnen sagen, ich will , äh, ... Moment, sie haben ..ja ...äh, einen Moment, ich hab hier die Tabelle/ wollen wir mal eben gucken/ da haben wir das Datum: Übergabe war nach #Mai 6. Mai, 14. Mai# Übergabe am 16., 17.6., nicht wahr. 45 ».

dernier engagement est vécu collectivement en englobant l'environnement immédiat : Werner B. décrit la prise de batterie DCA à la troisième personnel du pluriel qui comprend l'ensemble de ses camarades de classe également capturé; Ekkehard G. souligne son appartenance étonnante jusqu'à sa capture à la même garnison, ;August R. et Heinrich D. sont capturés avec un camarade ; Aloïs B. avec son frère. Encore membre d'un groupe, le soldat combat toujours pour sa patrie, l'Allemagne.

La capture elle-même semble cependant être vécue différemment par les combattants aguerris et les civils combattants. Plus elle semble imminente, plus les civils tentent de se rassurer en mobilisant une certaine image de l'adversaire. Alors que les soldats provoquent plus facilement l'issue en choisissant notamment d'être capturés par les Américains plutôt que par les Soviétiques, comme Ekkehard et Hans. Werner B. raconte ainsi combien son comportement est guidé par une représentation de l'ennemi qui ne correspond pas du tout à l'image de ceux qui finissent par le capturer :

> « 06/05/45 : J'avais peur qu'un Américain par prudence ne jette une grenade dans le trou qui nous servait d'abri, parce que les méchants Allemands sont cachés partout. Soudain là-haut, une voix avec un fort accent américain : Raus, raus! Hands up!"[2599]

> (...) En haut de notre trou, la voix de l'Américain : Raus, raus! Hands up!" Alors on a grimpé hors de nos trous. (…) Surprise de tous les prisonniers allemands sur l'allure des Américains : habillés légèrement, pas de gros bagage, arme légère. Nous, la seule chose qu'on connaissait, c'était d'avoir toujours un uniforme lourd, une arme et éventuellement encore des grenades dans le ceinturon, un masque à gaz, une musette, une gourde, des munitions dans la ceinture ou la ceinture pendue autour du cou etc.»[2600]

Heinrich D., qui craint d'être exécuté par les Américains lors de sa capture, est frappé, à l'unisson avec les femmes allemandes, de la mixité des compagnies américaines –la présence de Noirs, qui devient, depuis l'occupation de la Ruhr, une réalité pour la société allemande. Non anglophone, il pratique le même rituel que tous les autres prisonniers : mains levées, dépôt de l'armement. Son témoignage rend bien la tension de la rencontre : abattement chez les prisonniers allemands dont certains pleurent, énervement des Américains.

Les deux attitudes renvoient sans doute à un même réflexe de survie, tenter de maîtriser le non-maîtrisable, c'est-à-dire limiter l'incertitude en recourant à une représentation déjà

2599 Werner B, *Kohle…, op.* cit, p. 6.
2600 *Idem*, p. 13.

familière de l'autre, un scénario à valeur prédictive. La première réaction dans tous les cas est le soulagement d'avoir survécue à la guerre.

Pourtant, la captivité se transforme rapidement en une série de micro-événements qui leur échappent, pas seulement, bien entendu, en actes, mais en termes de représentations, qui n'ont plus prise sur la réalité, rendant caduque leur perception de la nouvelle réalité. Ainsi après la capitulation s'attendent-ils logiquement à être libérés. Quel sens aurait une captivité en temps de paix ? C'est d'ailleurs pour cela que Werner est de bonne grâce entré en captivité et qu'Ekkehard G. et ses camarades n'ont pas cherché à s'évader. Leur transfert en camp, puis leur transfert vers l'ouest ne provoque pas seulement un abattement moral, mais met à mal leur volonté de maintien d'identité.

Dès lors, leur captivité jusqu'à leur arrivée en camp en France est vécue, d'après les récits, comme l'accumulation d'épreuves de déstabilisation provoquant la faillite de leur système de compréhension. La distension des liens avec la *Heimat* apparaît comme un premier facteur de perte des repères, car elle empêche l'expression de leur appartenance à une communauté. Elle revêt plusieurs aspects qui concourent à neutraliser le « sentiment de communauté »[2601]. La gestion chaotique des prisonniers par les Alliés empêche le maintien des groupes primaires des combattants au-delà de la capture. Elle rend le prisonnier anonyme dans des camps à la taille écrasante. Heinrich D. remarque ainsi que ses « camarades » ont disparu du cercle des visages proches, si ce n'est un Allemand des Sudètes, dont il sera toutefois également séparé par la suite.

Les témoignages révèlent également combien dans les mémoires, la capture reste marquée par la taille de ces camps à perte de vue, plus de 40 000 prisonniers en plein air pour aloïs B. ; 20 000 autres entassés dans une grande halle de fabrique pour August, que le *désordre* rendent indiscernable. A une échelle plus large, le relâchement concerne le lien avec la *Heimat*, d'abord communautaire –les Alliés interdisent tout soutien alimentaire de la population féminine allemande -, puis géographique, plaçant le PG hors de l'espace familial et national. De façon caractéristique, beaucoup cherchent pendant leur transport vers l'inconnu d'envoyer des nouvelles à leurs proches, comme Werner qui a encore la possibilité de traverser dans l'un des camions ouverts, dans la région de ses parents et peut, en héler quelques passants, faire savoir à sa famille qu'il est prisonnier et en bonne santé. Nombreux sont ceux qui sèment les messages depuis les wagons qui les amènent vers le Grand Far Ouest.

2601 Pollak, M., *L'expérience concentrationnaire…, op. cit.,* p. 240.

Pire, l'arrivée dans les camps en Allemagne, notamment au bord du Rhin, est le lieu de constatation terrifiante de craquellement du *Volkskörper* (corps du peuple), au fondement même de l'idéologie érigée par le national-socialiste. Les conditions extrêmes dans les camps et l'état psychologique des prisonniers met en pièce la légendaire camaraderie célébrée par le régime et théoriquement base de la réussite des armées allemandes. Heinz Strick. résume juste combien la capture après la défaite totale entraîne un effet de démobilisation redoutable qui se traduit par un rétrécissement de sociabilité, soit le passage de la totalité de la communauté à l'interconnaissance réduite à l'extrême (deux amis) :

> La dernière année de guerre, les soldats n'étaient plus correctement alimentés et tout allait mal. Et on allait vers la fin et tout le monde était de mauvaise humeur, tout le monde était blessé par la situation, vous savez / la guerre perdue, tous ces problèmes qui sont liés. Et puis, encore en plus, les villes ont été bombardées chez nous en Allemagne. Personne ne savait rien de sa famille, de ses proches, et tous ces problèmes. Les gens étaient de mauvaise humeur etc. et c'est pour ça que c'était au mieux / quand on se connaissait déjà / mais sinon il n'y avait pas de solidarité[2602].

Concrètement, cela remet en cause, plus ou moins brutalement, ce qui structurait l'ordre des relations au sein de l'armée, comme en fait l'expérience Heinrich D. dans deux camps où il est détenu : arrivé dans le premier, il constate que hommes de troupe et officiers sont séparés. Alors que les seconds ont droit à des couvertures, à des manteaux d'hiver, à des cigarettes et à un approvisionnement généreux, les seconds doivent dormir par terre, à même le sol. Dans le camp suivant, les officiers ne sont plus séparés de leurs hommes qui ne les respectent plus. En réponse à cette destructuration, s'instaure une nouvelle sociabilité de transition dont le fondement n'est plus l'interconnaissance, mais le repli sur sa petite patrie : on voit ainsi des prisonniers divaguer dans ces camps immenses, en portant sur leurs casquettes des noms de lieu ou de ville.

L'expérience des vols entre prisonniers est sans doute l'épreuve qui met le plus radicalement les certitudes en jeu. Bull. dont le voisin dérobe sa couverture, puis sa gamelle, pourtant bien placée sous son oreiller, en tire des conclusions définitives : « Et donc c'était, il y avait des vols. Y'avait pas de soldats ou de camarades comme on disait ». La faim fait resurgir les instincts les plus bas qui enfreignent les règles habituelles de sociabilité : August R. ne peut s'empêcher devant la rapacité de certains de ses voisins, qui se partagent les biens des camarades à peine enterrés, de s'exclamer « Mon Dieu… qu'ont-ils fait maintenant de nous ? »[2603]. La rudesse des changements imposés par la captivité rend « soudain incertains et

2602 Heinz Strick., *Bretagne hinter Stacheldraht. Tagebuch des Kriegsgefangenen 1322131*, 1968-1970, 143 p., p. 10.
2603 August R, *Dépôt 23…, op. cit.,* Chap. III.

réversibles les rapports sociaux » et le cadre idéologique que les captifs tenaient jusque-là pour « parfaitement institués »[2604]. Ces tensions nouvelles dans les relations entre les prisonniers et, sans doute, avec eux-mêmes exigent une sorte de régression adaptative. Dans un contexte de désillusion idéologique qui touche à la position de l'individu dans la collectivité, les rumeurs trouvent un terreau particulièrement fertile. A la suite de Detlev Peukert, on peut les interpréter comme la manifestation d'une cohésion lacunaire dans le groupe, ce qui entraîne les déformations dans la transmission d'information et permet de gérer l'incertitude. A peine arrivé à Rennes, Heinz Strick. est confronté aux rumeurs :

> « (...) les rumeurs en circulation variaient selon la situation de la guerre, affichées au « tableau d'affichage ». Elles vont de la grande contre-offensive allemande avec les armes merveilleuses à toutes les hypothèses possibles sur la mort de Franklin Roosevelt, jusqu'aux bruits sur une extradition aux Russes, liée à un voyage en bateau à Odessa »"[2605].

On comprend mieux pourquoi -alors que les journaux de captivité sont classiquement organisés par entrées chronologiques-, les récits oraux sont beaucoup moins construits autour de cette donnée temporelle[2606]. Cela est aussi dû, d'après moi, au fait que le soldat n'est pas seulement un vaincu, mais qu'en sortant du temps de la bataille, il se trouve dans un ailleurs, comme hors du corps social et ne peut plus littéralement s'orienter : il ne sait plus où il est et où il va. A l'incertitude militaire de la débâcle, succèdent l'inconnu et l'impuissance dissolvants de leur captivité[2607]. Il n'appartient déjà plus, en somme, à cette communauté à laquelle les exhortent les sœurs de la Croix-Rouge allemande qui distribuent à Heinrich D. une soupe chaude : « Ressaisissez-vous ! Vous êtes tout de même des hommes allemands, soyez un peu raisonnable »[2608]. Il ne saura bientôt ni qui il est ni avec qui il est.

Une deuxième épreuve contribue à faire de la capture une expérience extrême requérant une urgence d'ajustement pour soi et par rapport aux autres. Il s'agit de la violence de la rencontre, puis du traitement avec l'ennemi qui lui fait prendre conscience de l'inutilité des valeurs héritées. Cette violence est alors multiforme. Elle est d'abord verbale lors des contacts avec l'ennemi et reste imprimée dans la mémoire synesthésique des témoins, se résumant aux itératifs « Hands up ! » des Américains, ou « Allons /Allez » des Français. Racontant la scène

---

2604 Lemieux, Cyril, "De la théorie de l'habitus à la sociologie des épreuves », *op. cit.*, p. 188
2605 Heinz Strick., *Bretagne hinter Stacheldraht…, op. cit.*, p. 111.
2606 Sans que cela nous amène à minorer l'impact de l'âge sur l'acuité mémorielle.
2607 Face à cette dissolution des cadres de pensées/ jusqu'alors pratiqués, le travail d'ajustement est comblé par la référence à une mémoire collective plus ancienne, comme Heinz Strick.en fait l'expérience dans le train qui le mène en France, lorsqu'un groupe entonne la chanson de Josef von Lauff de 1914, « Als wir nach Frankreich zogen » et que l'infirmier militaire, pour la deuxième fois captif en France, racompte comment il a lors de la Première Guerre mondiale, « erlebte er dort Hunger, Schläge, schikane ». « Hatten wir das auch zu erwarten ?" se demande inquiet notre témoin, p. 10.
2608 Heinrich D., *Als Kriegsgefangener in Frankreich 1945-1948.,* 341 p., Chap. 2.

de transit à Lüttich, Heinz Strick. ne peut s'empêcher de la mimer et de laisser parler son corps :

> « Bon, mais à Lüttlich, pas de coups de l'Américain, pas de coups de l'Américain, mais à Lüttlich, un Américain toujours, schnell, schnell, schnell, avec un casque lourd, [bruits : zsch, zsch, zsch] allez, allez, non, pas allez, allez, non, je ne sais pas ce qu'ont dit les Américains, mais schnell / l'un d'entre eux toujours avec un casque lourd [il montre un geste apparemment] et ils avaient aussi des matraques en caoutchouc, oui, oui c'était comme ça malheureusement »[2609].

August R., désormais, en mains françaises, note dans son récit les insultes qu'accompagnaient les « cris et tumultes » incessants. Contrastant avec l'absence de mauvais traitements lors de l'arrestation par les Américains, ce traitement a certainement joué dans la fixation (ou le renforcement) des stéréotypes concernant les Français. Le terme de « Boche » apparaît dans quelques récits. Cette violence peut très facilement devenir physique, le passage à l'acte manifestant tout à la fois l'indétermination de la capture même dans le feu de l'action, que l'exercice de l'arbitraire du vainqueur, militaire armé ou civil excité. Elle s'exerce alors par contact, par la médiation de l'arme ou par une mise en scène discriminante (utilisation de projecteurs, fouilles). La capture de Werner B. rend compte de cette tension palpable née de l'inégalité des relations :

> „6 avril 1945 : étonnant de voir comment les prisonniers surgissent soudain de tous les coins et sont poussés vers le lieu de rassemblement en gardant toujours les mains levée, tandis que les Américains leur donnent des coups de pied et des coups de crosses. Puis la fouille à la recherche des armes et des objets de valeur. Les Américains jettent contre le mur les appareils photo, les montres, les stylos entre autres »[2610].

La violence est également matérielle, sous forme de manque d'hygiène, d'espace, d'alimentation. Cette importance attachée aux conditions nouvelles de la captivité renvoie aux mutations de la matérialité du corps du prisonnier et aux modes de perception consécutives. Dans ces premiers camps où domine la pénurie, où « statuts et 'capitaux' » ont « quasiment disparu, les individus ne disposent plus d'autres ressources, dans bien des situations, que leur force et leurs caractéristiques physiques à l'état « brut » ou quasiment »[2611]. De ce point de vue, l'expérience de la captivité en camp révèle combien toute épreuve exige une capacité d'engagement corporel minimal.

2609 Heinz Strick., *Bretagne hinter Stacheldraht…, op. cit.,* p.6.
2610 Werner B., *Kohle…*, *op. cit.,* p. 13.
2611 Lemieux, Cyril, "De la théorie de l'habitus à la sociologie des épreuves », *op. cit.*, p. 190. Cet emprunt n'assimile aucunement le camp de prisonniers de guerre avec le camp de concentration que décrit M. Pollak.

On y retrouve en effet certaines composante de l'identité : la dégradation de l'image de soi, la promiscuité désormais insupportable. L'alimentation et dans une moindre mesure l'hygiène, tiennent une place considérable dans les récits qui relèvent au quotidien les rations perçues, quand la réécriture n'a pas gommé ces répétitions considérées comme inutiles. Lorsque après sa capture, August R. arrive enfin dans un camp, la pluie incessante a transformé le sol en un immense terrain de boue. Il se met à creuser avec son compagnon un trou de deux mètres carrés, Gerhard creusant avec les mains et une boîte de conserve, lui évacuant la terre avec ses chaussures. Ils parviennent à la projeter d'un petit mur contre les rafales de vent. Le lendemain, il faut étreindre la couverture gorgée d'eau et écopée la fosse. Ils réussissent à trouver un morceau de bois qu'ils allument en utilisant leurs lettres comme papier pour faire un premier thé. C'est avec cette boisson au goût chloré qu'August fête ses 19 ans. Ils reçoivent, épisodiquement, les jours suivants, un petit morceau de pain, un bouillon tiède entre le thé et la soupe. La dégradation de l'approvisionnement alimentaire empire avec le changement de camp : deux gâteaux secs, une maigre tranche de pastèque et un demi-gobelet de thé.

Comme Heinrich D., on devient trop faible, incapable de se mouvoir : avec un voile noir devant les yeux, il ne peut se lever qu'à l'aide du mur, recherchant une nouvelle économie corporelle. Enfin, la déterioration peut être psychologique, ce qu'illustre la perception du transfert aux Français qui bouleverse la donne et place les captifs dans un univers aux codes et au langage, inconnus pour la majorité, qu'on doit désormais affronter seul. Alors qu'ils espéraient être libérés ou que les Américains le leur avaient promis, ils se rendent compte progressivement, par la direction prise par les trains, par le changement un matin des uniformes des gardiens, qu'ils ont été, pour reprendre le titre d'un chapitre d'August R. « 'verkauft' an die Franzosen » (vendus aux Français). Le transfert en France, vécu comme une mise en esclavage, est beaucoup plus explicite chez les deux auteurs qui ont été capturés sans avoir à combattre ou sans avoir vécu la guerre comme soldat. Ce choc originel pèsera sur le crédit apporté à la parole du vainqueur pour le reste de la captivité en France[2612].

Ces bouleversement engagent également les rapports que le captif doit entretenir avec le vainqueur et qui contribuent aussi à aggraver la crise d'identité que peut constituer l'entrée en captivité. L'appréhension du nouveau monde se décline sur le monde de la rétraction en cercles concentriques marqués par l'anonymat. Les prisonniers distinguent, bien entendu, de façon binaire Américains et Français, officiers et simples soldats, militaire et civil, blancs et noirs… Autant de catégories qui, *a priori*, devraient apporter au prisonnier impuissant une

2612 On pense notamment aux annonces de rapatriement et de transformation en TLC en 1947.

certaine stabilité. Or, chacun à leur mesure, les témoins font l'expérience de l'anomie de la guerre qui altère ces catégories fondatrices d'un ordre social[2613]. Ainsi Ekkehard G., ne comprenant pas que l'on puisse tirer sur des civils et des individus désarmés, ne peut accepter qu'il s'agisse de soldats américains et envisage plusieurs hypothèses dédouanantes[2614]. La même expérience vécue par Heinz Strick., dans les premiers camps gardés par des Français, fait remonter des stéréotypes qui se formulent avec des tournures différentes dans le journal de captivité et le témoignage oral.

Un événement a marqué le témoin lors de son arrivée en France : un soldat demande à un garde français son mégot de cigarette qui le lui lance entre le fil barbelé et la limite de la zone pénétrable. Le prisonnier se baisse pour le ramasser et se fait abattre par le Français. Dans l'interview, le témoin répète que ce sont des soldats et dans son récit de captivité, il conclut ainsi l'épisode :

> « Même les plus optimistes parmi nous ont seulement une vague idée de ce qui nous attend. Depuis l'incident, les Américains ont repris position dans les miradors. Ce sont des soldats, certes « made in USA », mais pas des francs-tireurs français révolutionnaires qui nous haïssent »[2615].

Ce qui est marquant dans ces souvenirs, c'est qu'ils associent d'une part la violence la plus arbitraire à l'apparition de la présence française, d'autre part à la jeunesse du personnel de garde et à l'indétermination de son statut -soldat ou civil. L'expérience la plus brutale rencontrée est celle d'Ekkehard G. qui raconte la mise en place d'un rituel dans le passage à tabac à chaque arrêt dans les gares françaises : les portes sont ouvertes, les prisonniers sont extraits des wagons et bastonnés. Son récit insiste sur l'aspect systématique, voire pervers, de cette violence ainsi que sur sa fonction de défoulement, comme gratuite de cette violence qui n'est, paradoxalement, jamais mise en relation avec son propre vécu de guerre :

> « Ekkehard G. : (...) oui, c'étaient des jeunes gars. Oui, des jeunes gars, ils nous ont dit : Ah, ce sont des garçons très jeunes, on peut leur casser la gueule » (…) Après quatre jours et quatre nuits, on nous a jeté hors des wagons et les escortes continuaient de sauter à l'intérieur du wagon/ et quel que soit le nombre / toujours avec la matraque.
> (…) Intervieweur : Non, des civils ou des sentinelles françaises #

2613 Posons tout de même la question de savoir en quoi une telle perception est révélatrice de la mise en cohérence idéologique lors de l'élaboration du récit dont toute finalité auto-justification n'est pas absente.
2614 Ekkehard G; : « Also aus meiner Vorstellung da schießt man als Soldat nicht auf einen Zivilisten oder einen Wehrlosen. Ja, aber das geschah da und ich meine das ist ja bis heute nicht klar, wie auf amerikanischer Seite/also ich glaube das sagt der Engländer auch, das waren ‚displaced persons', möglicherweise Polen, die heimatlos geworden waren und also soldatisch nicht/und dasselbe mit den Franzosen. Die wissen bis heute nicht, wer die Bewachungstrupps waren. »
2615 Heinz Strick. *op. cit*., p. 11.

Ekkehard G.: Non, certainement du personnel de surveillance comme avant. Pas de Marocains ou d'Algériens.

(…) oui, puis alors venait / il y avait le changement que l'équipe de surveillance qui restait dans le train et nous livrait, cette équipe nous a cassé la gueule jusqu'au dernier moment. On a alors / je dirais aujourd'hui, pensé : maintenant qu'on doit s'en débarrasser, on a encore l'occasion de leur casser la gueule. C'était vraiment grave, ils étaient là, les prisonniers#

(…) Oui, c'était complètement arbitraire. (…) Et les sentinelles qui nous ont pris en charge, étaient tout à fait différentes.

Intervieweur : Est-ce que c'étaient toujours des civils ?

Ekkehard G.: Bon, il y avait un officier qui marchait en tête, les sentinelles étaient, je crois, en uniforme, mais c'étaient en tout cas des locaux et on remarquait tout de suite qu'ils n'étaient pas là pour donner des coups ».

Cette perception est à mettre en relation avec les conditions d'installation de la captivité en France. On perçoit en creux, dans les archives françaises, la difficile disciplinarisation de ces gardiens, choisis dans un premier temps parmi les hommes disponibles -c'est-à-dire ni des militaires de carrière, ni sans doute des résistants de la première heure, qui seront ensuite progressivement remplacés-[2616] et le défoulement de violence consécutive, lors de la Libération, qui se veut participation à la défaite de l'ennemi, tout autant qu'appartenance à la communauté nationale victorieuse[2617].

Heinz Strick. évoque encore les gardes français qui tirent dans les tentes le soir du 14 juillet. En termes de catégories, la fin des bastonnades sauvages est souvent associée à la reprise en mains par les forces armées régulières, selon la distinction nazie, entre armée et « bandes terroristes »[2618]. Les récits traduisent de la sorte cette hésitation qui cherche parfois à dédouaner les Français[2619] et souvent à se montrer victime d'un code qu'on ne maîtrise pas. Ils associent les premiers temps peu agréables à ces « *junge Kerle* » (jeunes gars), maquisards, partisans de De Gaulle, résistants et non des soldats réguliers tels que le concevait le régime nazi. En revanche, l'apparition de l'uniforme, symbole connu d'un ordre militaire que l'on veut rassurant, est associée à la fin des voies de faits et le retour au calme. Sur un mode mineur, le choc visuel de la « force noire » de Heinrich D., autant que la perception des Marocains comme des sauvages par Bösl, participe à cette confusion des repères.

2616 On retrouve les mutations observées dans la qualité de la garde des PGA au chapitre trois.
2617 Voir les photographies qui célèbrent l'événement, p. 1465 et sq.
2618 La figure de l'officier conserve ainsi une fonction de normalisation, même si certains ont des comportements indignes.
2619 Le témoignage de Heinz Strick. présente un cas extrême de mélange entre une déculpabilisation et une justification par rapport à l'interviewer : « Zwischendurch, haben wir jetzt hier einmal ein schönes Ereignis, ein unangenehmes Ereignis, es tut mir leid, ihnen das sagen zu müssen #nein, nein, ist ja klar, nein, nein# ich will Ihnen ja helfen. #Ich will ja nicht die Franzosen verteidigen, ich will nur die Wahrheit.# Ich hab ja auch nachher gute Beispiel, sagen wir mal. #Ja, klar, ich bin kein Franzosenverteidiger, das hätte ich gesagt".

Ces impressions manifestent le formidable décalage de perception dans la représentation de l'ennemi entre prisonniers allemands et gardiens français : alors que les prisonniers se conçoivent de moins en moins comme membres d'une communauté allemande, donc pas solidaires de ses crimes et défaites, et ont tendance à juger les événements à partir de leur seul vécu de guerre, les gardes, à l'inverse, réagissent en fonction d'une perception symbolique du corps de l'ennemi, qui fait de tout Allemand un occupant nazi responsable de l'état de la France.

Les souvenirs liés à la foule française relèvent du même traumatisme et décalage entre les PGA. Tous les témoins évoquent les manifestations hostiles des populations qui accueillent ces convois découverts par des jets de pierre et d'urine, accompagnent les transferts vers les camps de crachats et d'insultes, dont les coutumiers « Boche ! Sal-Boche ». Véritable rituel qui semble s'instituer aux passages des ponts et de transbordements et qui inclut, d'après leurs souvenirs, l'ensemble de la communauté nationale, mais surtout les femmes, dans l'humiliation de l'ennemi vaincu. L'importance du bas corporel est à mettre en liaison avec l'image très négative de la population (*Pöbel*) française chez les prisonniers.

Le récit de Aloïs B. énumère les stations de cette entrée en France qui n'a plus rien de victorieuse : partis de nuit, les PG sont dans chaque gare arrosés par l'eau bouillie de la locomotive. Le matin, le train s'arrête sous un pont sur lequel un groupe « wildgewordene » lance insulte et pierres. Il y eut même une Française qui « n'eut pas honte de nous pisser dessus, jupe relevée », mouillant l'uniforme du frère d'Aloïs B. Ce « Brückenschauspiel » (spectacle des ponts) se répète plusieurs fois pendant le voyage. Or, devant l'absence totale de réaction des surveillants français, l'angoisse des PG grandit. L'arrivée dans les gares est le lieu d'une étape redoutable dans la mise hors-la-loi du PG : les nombreux civils « nous sautent dessus et nous pillent le peu qu'il nous reste ». Le procédé se répétant, les PG se trouvent à la fin totalement dépouillés, pied nu et seulement avec un pantalon et l'uniforme dans le wagon à charbon. « A nos yeux, il manquait à la population française toute dignité. Sans parler des soldats de surveillance français qui toléraient ces procédés ». L'arrivée à Orléans, leur destination, marque le paroxysme du calvaire. Placés en quatre rangs, les PG sont accueillis par les cris assourdissants de la population qui, manifestement, les attendait. Ils sont alors insultés et mollardés sur le chemin qui mène au camp. Aloïs B. reconnaît toutefois que la police française a repoussée cette « foule fanatique »[2620]. L'existence de stéréotypes allemands sur les Français, énoncés ici par un sous-officier, font donc pendant aux représentations germanophobes des Français. Seul Ekkehard G. signale l'attitude mitigée de la

2620 Aloïs B., *In französischer Kriegsgefangenschaft, 1945*-1948, s.d., 78 p., Chap. 1.

population qui accueille les prisonniers entre Lyon et le fort de Feysin : d'un côté les crachats ; de l'autre l'horreur, voire la pitié, devant ces êtres décharnés, avec des gardiens particulièrement attentionnés. Sans doute son arrivée tardive, début septembre, explique-t-elle cette attitude plus ambiguë.

On comprend pourquoi cette épreuve perturbe également la relation du prisonnier à soi et aux autres, son incapacité aussi de se retrouver dans le nouvel ensemble. On assiste à des phénomènes de désociabilisation imposées par les autorités détentrices ou provoquées par elles chez le prisonnier. De façon quasi-cérémonielle, l'entrée en captivité peut être assimilée à un rite d'initiation qui commence par la dépossession des attributs du monde d'avant. Le changement d'identité peut alors prendre plusieurs formes induites. Certains se dépossèdent de leur alliance pour une miche de pain, quand elle n'est pas arrachée lors d'une fouille. D'autres détruisent leur livret militaire et se font enregistrer sous une autre identité militaire. Tous sont également soumis à une altération de leur apparence physique par manque d'hygiène, par dépouillements successifs ou par intervention du vainqueur, comme pour Hans K. qui, sans doute parce que SS, se fait tondre la tête :

> « C'était seulement, ce qui était en fait aussi grave, le traitement dégradant, qu'il fallait qu'on nous coupe tout de suite les cheveux. C'était un choc oui, c'était un choc qu'on nous coupe tout de suite les cheveux ».

La dépersonnalisation ne touche pas uniquement l'image de soi chez les prisonniers. Elle va de pair avec une gestion des captifs perçue par eux comme un déni d'humanité, au-delà de l'inégalité entre vainqueurs et vaincus. Trois *topoï* reviennent dans les récits. D'une part les fouilles récurrentes : on peut y lire la manifestation première, et acceptée (car pratiquée en son temps?), du nouveau rapport de force entre vainqueurs et vaincus, de cette *Siegerjustiz*. Mais on peut surtout interpréter cette récurrence elle-même -puisque les fouilles ont lieu à chaque arrivée dans un camp, américain puis français- comme la première étape d'un processus de dépossession qui ne laisse au final au PG que son uniforme... pareil à tous les autres. Poursuivant sa description, Hans K. relève cette dimension :

> « Et puis, ce qui était tout aussi dégradant - à chaque changement de camp il y avait une fouille, et aussi quand on était restés longtemps dans un camp, des fouilles avaient lieu – on appelait ça des visites – on devait mettre devant soi tout ce qu'on avait et l'officier français, quand c'était un tout petit tas, il n'y touchait pas avec les mains mais il séparait les choses avec les pieds. Les quelques affaires qu'on avait, elles étaient séparées avec les pieds ».

La disparition de toute marque distinctive, de la montre au stylo, du manteau aux chaussures, enlève au PG tout support d'identification et de distinction. On peut d'ailleurs voir dans l'organisation du camp le pendant de cette dépersonnalisation individuelle à l'échelle collective, dès lors que les camps connaissent une organisation rationnelle -comme c'est le cas chez les Américains- passés les premiers temps, comme le souligne Ekkehard G. :

> « Le système, c'était toujours je crois cinq mille hommes / au début, on était un des plus petits groupes / pas possible de savoir si on était vingt-cinq mille ou trente mille ou trente-cinq mille, parce que dans les voitures où on était, on avait pas de vue d'ensemble. (…)/ et la structure c'était toujours dix, un groupe, ils devaient être allongés serrés comme des sardines la nuit, et ils n'avaient pas le droit de bouger / et dix fois dix ça fait une centaine et dix centaines donnent un millier. C'était la forme d'organisation, c'était comme ça qu'on devait se présenter chaque jour, comme ça qu'on était comptés # l'appel # l'appel, oui, et ça durait souvent pendant des heures (…) ».

Les déplacements, en camion puis en train, constituent un second moment du marquage traumatisant du statut de vaincu. Les témoins relèvent ainsi fréquemment la vitesse excessive avec laquelle les gardes américains, noirs pour la plupart, conduisent les véhicules chargés de PG, se délestant dans les tournants de quelques unités de leur cargaison sans que leur train en soit affecté. « /Donc nous étions là déjà du bétail, résumé Ekkehard G., là s'était déjà passée la transition, qui faisait que nous n'étions plus des individus et plus non plus des soldats d'après une armée ». La fin de la guerre, pour ces Allemands, loin d'annuler le « discours sur la guerre de civilisation », ne le confirmerait-elle pas au contraire[2621] ? Dans un premier temps du moins. Mais ce sont les convois ferroviaires qui structurent temps et espaces de la captivité, tant ils symbolisent la déshumanisation des PG aux yeux des vainqueurs, tout comme entre eux. Entassés à trente ou quarante par wagon à bestiaux, mal aérés quand ils sont fermés, les PG voyagent plusieurs jours dans des conditions pénibles : sans place pour s'allonger ou s'asseoir, tenaillés par une soif grandissant, avec deux sceaux pour leurs besoins naturels, et des gardes peu prévenants. « C'était, se demande à son tour Heinrich D., comme s'ils ne voyaient en nous rien d'autre qu'un troupeau bovins, qui doivent être amenés à un lieu donné ».

Au terme de cette rupture -géographique, statutaire, voire identitaire-, les prisonniers apparaissent dans leurs récits ne plus reconnaître les autres, ni d'une certaine façon eux-mêmes. C'est ainsi que l'on peut interpréter les descriptions des scènes de camp transcrites sur le mode du rejet de l'horreur. La précision des témoignages de ce qui n'a pourtant duré

2621 Interrogation que pose A. Becker pour le rapatriement des prisonniers français de la Première Guerre mondiale, in "Le retour des prisonniers", *op. cit*.

que quelques jours tient d'une part aux conditions pitoyables sur place, et d'autre part au spectacle qu'offrent les prisonniers qui y sont déjà, parfois depuis des mois. Rien n'est organisé pour accueillir des dizaines de PG.

Le récit d'August R. en contient les manifestations les plus détaillées que l'on croise cependant dans tous les témoignages. A l'approche de son premier camp, déjà dans la boue, il se demande où ils ont atterri, s'ils vont ressembler à « ces pauvres silhouettes qui dans le lointain défilent devant nous ». Une fois entré dans le camp, c'est en effet une « image d'horreur » qui le saisit : visages et têtes bouffies, corps et jambes atrophiés par la faim. Bref des « hommes qui n'en étaient plus, qui n'attendaient plus que la mort »[2622]. Le nouveau venu se désespère sur l'état de ces hommes qui n'ont pas de chaussures, qui ne sont ni lavés ni coupés les cheveux ni rasés depuis des mois, qui sont « logés comme des animaux sauvages d'un terrain de chasse dans des grottes terrestres ». C'est d'ailleurs une autre comparaison animalière qu'il emploie pour comparer les PG à des pingouins sur la place d'appel. Un soldat, sans doute attiré par son effroi, met en garde ce « Norvégien » bien en chair que bientôt le rire va lui passer. Au final, il pense aux images des camps de concentrations vus en Norvège et se demande si les vainqueurs n'ont pas l'intention de pratiquer la loi du talion[2623].

Alors que le nombre, quand il était organisé en *Volksgemeinschaft*, était synonyme d'un pouvoir d'intégration centripète, ici devenu une masse informe, c'est l'angoisse qui saisit le PG, lequel se rend compte que tout sentiment d'appartenance, la possibilié de s'identitifier sont devenus interdits, et c'est cette même interdiction qui frappe la populasse « fanatique » française. En outre, l'atrophie des corps rend la reconstitution d'un corps social à l'ancienne impossible. Ce corps tant célébré par le régime pour sa virilité esthétique et sa cohésion se vide de toute substance. Faut-il en rapprocher la présence, dans plusieurs témoignages, des séquences sur les toilettes, une question qui ne doit en aucun cas être oubliée, comme le mentionne Bull ? Certains récits offrent des descriptions de ces enfers à la puanteur bestiale où les PG ne sont plus que l'ombre de l'être physique et social qu'ils ont été. Ainsi donc, la guerre totale n'aurait-elle pas uniquement entraîné la défaite totale, mais en plus une *captivité totale*, creusant, par la réversibilité de l'ordre social et idéologique qu'elle engendre, les sillons d'une conversion. A commencer par la fuite. Passé le temps de la capture, vient celui de la captivité au quotidien.

2622 August R., chpt. II, *op. Cit.*

2623 *Idem*. Les quelques remarques prennent naturellement une résonance particulière pour le lecteur d'aujourd'hui en raison de certaines similitudes avec certaines descriptions de camps de concentration nazis et de convois de déportation, toute proportion gardée toutefois. Ce rapprochement n'a certainement pas dû échapper aux auteurs de ces récits écrits dans les années 1980. L'ont-ils fait pour des raisons de déculpabilisation, même inconsciente ? A n'en pas douter, la focalisation sur la Shoah a joué dans la dynamique du souvenir et de son écriture trente ans plus tard.

B) Les PGA à la Une

1 - La captivité dans la presse nationale et locale, émergence d'une nouvelle ligne éditoriale ?

Afin de prendre en compte la vision commune la plus largement diffusée sur la captivité allemande et ses acteurs, d'avoir un élément d'appréciation quant à l'intérêt supposé des populations civiles et à leur degré d'information, d'intégrer un élément de comparaison avec la perception des protagonistes directs, et de comprendre le processus de fabrication d'un éventuel régime d'opinion concernant les PGA[2624], a été retenu pour chaque département en principe, un titre majeur de la presse locale –soit onze journaux[2625]. J'ai également sélectionné cinq titres de la presse nationale, en fonction de leur lectorat et de leur orientation politique, de *L'Humanité* à *La Croix*. A ces périodiques, les quelques numéros du mensuel, *Ecrits de Paris*, d'extrême-droite, et deux organes de presse d'associations de prisonniers de guerre, *Le PG* de la *Fédération nationale des PG* et *Le patriote résistant* de la fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes[2626], à la périodicité difficilement décelable ont été ajoutés. Ce corpus reflète la profonde recomposition du paysage de la presse française à la Libération. On trouve des titres issus de la Résistance, comme *Libération,* à Paris ; en province, *La Marseillaise*, organe du Front national de lutte pour la libération de la France, *La Voix du Nord, Le Dauphiné libéré* du Mouvement de Libération Nationale en Savoie, les différentes versions de *l'Echo du centre-Valmy*, organe régional du Comité limousin du Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France, *Midi libre*, organe du Comité régional du Mouvement de libération nationale, ou encore *Sud-Ouest* qui remplace *La Petite Gironde*. Il comporte également des journaux d'avant-guerre autorisés à reparaître en raison de leur sabordage précoce, comme *Le Figaro*, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, ou de leur interdiction sous l'occupation, comme *L'Humanité*, *Les DNA*, voire *La Croix*, qui bénéficie du soutien du MRP. Enfin, il contient avec *Le Monde*[2627] des titres nés à la Libération ou dans son sillage immédiat. L'orientation politique de ces quotidiens témoignent également du basculement à gauche de la presse française : excepté *La Croix* et *Le Figaro*, les autres titres sont plutôt classés à gauche et au centre-gauche[2628]. Leurs tirages qui dépassent tous, excepté deux cas, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* et *L'Echo du Centre*, les 100 000 exemplaires

2624 Voir Gaïti, brigitte, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », dans *Le Mouvement social*, « Controverse », n°221, octobre-décembre 2007, p. 95-104.

2625 Aucun titre pour la Seine-et-Oise n'a été retenu en raison du faible nombre de PG présents et de la localisation de la presse nationale à Paris. En revanche, deux l'ont été pour l'Alsace afin de profiter de l'opportunité offerte par un ancien syndicaliste cégétiste/ de pouvoir consulter *L'Humanité d'Alsace et Lorraine*… à domicile, dans sa buanderie.

2626 Sur le positionnement des deux organisations, voir Lagrou, Pietr, *Mémoires patriotiques et Occupations nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, IHTP-CNRS/Complexes, 2003.

2627 Classement emprunté à Martin, Laurent, « Chapitre II De la Libération à la guerre d'Algérie », in *La presse écrite en France au XXe siècle*, Le livre de poche, 2005,p. 131.

2628 Le Ministère de l'information compte en mai 1946 52 quotidiens communistes ou proches du PCF contre 5 en 1939 ; 34 quotidiens socialistes ou s'en réclamant contre 6 avant guerre, 27 quotidiens proches des démocrates-chrétiens ou du MRP contre 27 en 1939 et 12 quotidiens de droite ou du centre droit, radicaux compris, alors qu'ils étaient 48 avant la guerre.

quotidiens en moyenne assurent aux titres de province une diffusion au moins départementale, voire régionale.

Ces journaux ont été intégralement dépouillés sur une période ayant pour dates extrêmes août 1944 qui ouvre, avec la libération de Paris, la période de foisonnement éditorial, et le 15 mai 1949 avec la fondation des deux Etats allemands, soit un corpus de 2 407 articles qui reflètent l'importance du sujet dans la presse française de l'immédiat après-guerre. Le tableau en annexe consigne les principales caractéristiques des titres retenus[2629] .

Ces articles proviennent pour 1 743 d'entre eux de onze quotidiens locaux et pour 664 de les huit périodiques nationaux. Ce chiffre considérable révèle une double caractéristique du traitement par la presse de la captivité allemande. Elle semble suivre l'actualité de sa présence, puisque la répartition des articles calque celle des effectifs des prisonniers gardés par les Français, avec une courbe symétrique autour de 1946 qui concentre 34,5% des articles publiés dans la presse locale et 40,2% dans la presse nationale. Cependant, une observation plus attentive permet de relever deux décalages par rapport au nombre global de PG : le maximum de PG détenus par les autorités françaises se situe fin 1945, c'est-à-dire le nombre d'articles continue à croître fortement, quand celui des PG en métropole baisse. La synchronie n'est pas d'ordre arithmétique, mais s'explique par la visibilité de la présence allemande et la nature des relations avec les Français. La forte augmentation de 1946 est principalement due au déploiement de la logique de sécurité portée par l'utilisation économique des PGA. Il fait progressivement sauter tous les obstacles à une sortie des PG hors des structures militaires, pour les disséminer dans les campagnes et les villes, dans tous les secteurs d'activité. Avec la mise au travail dans les kommandos, se multiplient les zones de contacts avec les Français : le PGA perd de son image stéréotypée héritée de la guerre pour devenir une réalité économique et sociale, un élément perturbateur des équilibres locaux. Cette évolution explique la forte proportion d'articles publiés aux bornes chronologiques, dans les derniers mois de 1944, alors que les Allemands ne sont pas encore totalement vaincus ; en 1948, voire 1949, alors que la captivité se dissout et sa date de fin est fixée.

En 1944, la fréquence des mentions est strictement militaire et accompagne l'avancée victorieuse des armées alliées : le prisonnier devient la première figure tangible de l'effondrement du *Reich* et de la libération du territoire. En 1948, c'est précisément le départ de ces Allemands devenus une force de travail indispensable qui motive la publication d'articles portant également sur leur transformation en travailleurs libres, soit leur insertion durable dans l'économie nationale.

2629 Il est placé p. 1450.

La répartition des articles dans la presse nationale et locale sur la période montre une très forte similitude, les années 1946-1947 concentrant, dans les deux cas, les trois-quarts des articles. Avancer comme hypothèse la proximité croissante entre PG et population civile en 1946-1947 apparaît un peu court car peu pertinent pour les titres nationaux. Il faut faire intervenir le contexte international, notamment l'enjeu que constituent les PGA dans les relations internationales dans la guerre froide. En revanche, la surreprésentation des publications en 1944 -l'échantillon ne repose que sur cinq mois au maximum-, en particulier dans la presse locale, renvoie à l'actualité militaire du PG dans la libération du territoire, mais également à sa dimension politique dans le projet de fonder un nouveau système de représentations. Même s'il est difficile de discerner des profils types, l'analyse de ligne éditoriale, à partir du traitement de la captivité allemande, partira de trois critères principaux : d'actualité, de sens en termes d'intelligibilité de l'information, et de signification en liaison avec les horizons d'attente du lectorat.

La position des articles dans la maquette du journal apporte un premier élément de réponse sur l'intérêt éditorial accordé au thème. Deux paramètres, les Une et les pages locales, ont été retenus, considérant que pour des raisons typographiques et d'intérêt de lecture, ces pages étaient susceptibles d'une plus grande visibilité, voire lisibilité[2630].

On s'aperçoit tout d'abord que les PGA constituent un thème récurrent, voire structurant, de la première page. Dans la presse locale, excepté l'*Humanité d'Alsace et de Lorraine*, les articles en Une ne représentent pas moins de deux cinquième de l'ensemble des articles publiés et ce choix éditorial largement pratiqué ne correspond pas donc à une spécificité locale. La presse nationale ne partage pas une ligne éditoriale aussi homogène. On distingue clairement deux profils : les quotidiens qui font des PGA un effet d'appel et de caractérisation éditoriale sur l'ensemble de la période -*Libération*, *L'Humanité* et *Le Figaro*-, et ceux qui, passé 1945, les relèguent en pages intérieures ou de faits divers. La comparaison entre les deux types de périodique montre qu'un article sur deux en moyenne concernant les PGA paraît en première page dans la presse locale, alors qu'ils ne sont que deux cinquièmes à l'être dans la presse nationale. Faut-il interpréter cette position dans le journal uniquement comme une fonction d'appel ? Quels liens y a-t-il entre le traitement du thème -fait divers, information locale, problème national, voire international- et l'horizon d'attente des lecteurs ? S'agit-il seulement d'information ou également de proposer un discours plus large sur la reconstruction de la nouvelle France ? En quoi ces pratiques hétérogènes sont-elles liées à

2630 Les résultats sont consignés dans le tableau p. des annexes. Pour une autre méthodologie d'analyse de presse, nous renvoyons à Kayser, Jacques, *Le quotidien français*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, n°122, 1963.

l'existence d'une *niche éditoriale* ainsi qu'à la perception du degré d'actualité détenue par les PGA ?

Le fait que pour tous les titres de la presse locale -ce qui n'est le cas d'aucun des quotidiens nationaux- le maximum de Unes, atteint dès 1944, suggère que la centralité du thème des PGA ne s'explique pas seulement en raison du contexte international. Elle correspond à une réalité locale indéniable qui confirme le lien entre la révision des représentations sur le PG et l'interpénétration croissante de ce dernier dans le monde civil, au fur et à mesure que se dissout la logique de surveillance et que le PG investit villes et campagnes, fermes et usines. La part croissante des articles publiés dans les pages locales traduit directement cette descente du PG au village[2631]. Alors qu'en 1944, les PGA fournissent uniquement les manchettes en première page, à partir de 1945 et surtout de 1946, avec leur utilisation économique maximale, les pages locales accueillent - pour les journaux qui pratiquent une distinction suffisamment repérable- entre un tiers et cinq sixième des articles publiés annuellement. D'une certaine façon, le glissement du thème dans les pages locales serait l'expression éditoriale de la familiarisation qui se produit à grande échelle dans les départements. Cette redistribution éditoriale, vers des pages qui contiennent pour les Français de l'immédiat après-guerre une des rubriques les plus lues, place le traitement des PGA au point de tension entre l'intérêt porté par le lectorat à ce thème et la volonté des rédactions de lui donner une visibilité particulière.

On a certainement ici une des composantes du régime d'opinion qui s'exprime d'autant mieux que la réappropriation éditoriale est facilitée par une moins grande pression des pouvoirs publics sur le discours produit à l'encontre des PGA. Peu à peu se renforce l'hypothèse selon laque la fréquence éditoriale accordée aux PGA tient à sa malléabilité, à sa position à la jonction entre national et local. Au croisement de l'actualité et du fait divers, le traitement des PGA ne ménagerait-il pas cette marge de manœuvre particulière permettant aux nouveaux titres de se forger une identité éditoriale ? Cette lecture acquiert toute son importance dans le contexte de renouveau de la presse écrite à la Libération et de l'intérêt que lui accorde le pouvoir républicain : pas moins de dix-huit textes relatifs à son organisation sont publiés entre les semaines précédant la Libération et les mois suivants. La presse écrite, notamment locale, constitue un canal privilégié pour le GPRF afin de renouer le contact avec les Français, « pour rendre publiques [ses] décisions, se faire reconnaître de la population et assurer la légitimité du nouveau pouvoir central »[2632]. Dans ce mouvement concomitant

2631 Voir la p. 1459 et sq. du volume d'annexes pour les données statistiques.

2632 Matin, Marc, « VII. La Libération et la restauration de la primauté de la presse », in *Médias et journalistes de la république*, Odile Jacob, 1997, p. 272. Voir Wievorka, Olivier, « La presse », in Buton, Philippe ; Guillon, Jean-Marie (s.d .), *Les Pouvoirs en France à la Libération* , Belin, 1994, p. 140-158.

d'installation de l'Etat républicain et de rétablissement d'une presse nouvelle, le choix par les rédactions de la fréquence, de la place et du traitement réservé aux PGA, voici un des ressorts pour se créer une marge de manœuvre dans leur relation avec le pouvoir politique. En jouant sur son inscription locale ou plutôt nationale –nationale et plutôt internationale quant à la presse parisienne-, en choisissant de relayer intégralement les communiqués officiels ou de les intégrer, chaque journal tente de définir son utilité sociale et son rôle politique. *In fine*, avec les PGA –sans céder pour autant à l'effet de loupe-, se traite la question de la place du journaliste dans la France en reconstruction. Hypothèse peut-être osée, mais non dénuée de réalité.

L'analyse de la présence d'iconographie, en majorité des photographies avec aussi quelques croquis ou dessins, confirme la projection des PGA comme sujet d'actualité[2633] : on ne compte pas moins de 107 numéros comptant une ou plusieurs images, nombre élevé à une époque où le papier est rare et les moyens techniques d'impression disputés. Leur répartition semble également corroborer la fonction centrale jouée par la Une. Le fait est que la presse locale l'utilise davantage que la presse nationale –respectivement 66,3 et 33,6%. Restera à savoir pourquoi en quoi la photographie influe sur le traitement des PGA produit dans le texte, et si elle contribue à l'apparition d'un nouveau langage visuel sur l'ennemi en temps de paix.

Un troisième indice du traitement éditorial réservé aux PG est fourni par la taille des articles. A partir du nombre de termes des articles intégralement saisis, il est facile de définir par la méthode de calcul des quartiles[2634] quatre classes de textes de taille égale ainsi définies : les textes brefs entre 6 et 52 mots qui regroupent les brèves, les entrefilets et aussi les faits divers présentant un traitement purement informatif, du nombre de captures en 1944-1945 à celui de morts au déminage et d'évadés ; les textes courts entre 53 et 90 mots qui permettent une prise en compte du contexte et une succincte mise en scène de la présence prisonnière au village, voire sur la scène internationale. Le traitement emprunte de plus en plus à la saynette pour croquer les rapports et tensions nés de l'insertion des PG dans l'économie française, distribuant à l'Allemand le mauvais rôle de l'éternel évadé ou gréviste que tentent de d'empêcher l'intervention des acteurs civils, privés, syndicaux ou gouvernementaux, sans oublier la *morale de l'histoire*, à savoir les normes officielles en matière de traitement. Les textes moyens, de 91 à 169 mots, semblent être réservées à deux grandes thématiques, les PG comme main-d'œuvre d'appoint à l'économie nationale sous ses différentes modalités

2633 Le tableau des données est consultable p. 1462.
2634 Un quartile étant chacune des trois valeurs qui divisent les données triées en quatre parts égales de sorte que chaque classe représente un quart de l'échantillon de population (taille des textes).

(répartition et législation, retrait, libération, transformation en TCL…) ; les « affaires » impliquant des PG et certaines couches de la population civile, principalement autour des filières d'évasion. Ces *faits et méfaits* ont pour point commun de mettre au cœur de l'histoire la France et les Français dans leur rapport, construrctif ou négatif, avec les PGA. Enfin, les textes longs, entre 170 et 1 933 mots, ne proposent pas nécessairement un traitement thématique nouveau, même si la dimension internationale y est plus présente (négociations avec les Américains, politique soviétique en matière de libération). En revanche, ils ont la place de proposer un autre cadre narratif : dans le domaine économique, ils recadrent par exemple la nécessaire main-d'œuvre PG dans les réparations, multiplient les justifications historiques, puis les bilans. En matière de mœurs et de vie quotidienne, ils retiennent les relations scandaleuses entre vainqueurs et vaincus, mais on trouve des articles qui s'intéressent au statut de captif en France à travers ses conditions de captivité, sa sociabilité, toutes deux dénoncées mais pour des raisons différentes. Ces textes développés sur le thème *crimes et châtiments* recourent largement pour les uns à l'analyse politico-économique, pour les autres au reportage et au journalisme d'investigation, les deux sacrifiant à une certaine dramatisation.

L'évolution de la taille des articles entre 1944 et 1949 permet de préciser la place rédactionnelle accordée aux PGA, ainsi que les spécificités de traitement entre presses locale et nationale. En 1944-1945, les articles publiés sont en grande majorité des textes brefs, laissant la possibilité aux journaux de suivre les évolutions rapides des fronts militaires. Et alors les PGA sont utilisés dans ces chroniques de guerre comme un critère quantitatif de la défaite allemande. C'est particulièrement manifeste pour la presse nationale qui réduit leur présence à des entrefilets offrant à ses lecteurs une vision plus européenne de la victoire alliée -voire française-, alors que les quotidiens locaux insistent davantage sur la libération des *petites patries*.

En revanche, à partir de 1946, on assiste à un changement complet dans la portée rédactionnelle accordée aux PGA, désormais de plus en plus présents dans les champs et les usines. Pour la presse locale, les textes courts et surtout moyens représentent plus de la moitié des articles publiés et intégralement saisis. Les entrefilets comme les articles de fonds ou les reportages sont alors des formes peu usitées : moins d'un quart des articles dépassent les 170 mots. La redistribution est tout aussi frappante dans la presse nationale, mais elle s'effectue sur un mode inverse, puisqu'elle favorise ce que négligent les quotidiens de province : les articles longs, ceux du type reportages et analyses détaillées, occupent souvent près d'un cinquième du total, les articles brefs cantonnant les PG plus à la rubrique des faits divers plus du dixième. Au final, dans les deux presses, la taille des articles sur les PG s'adapte au

rythme de leur émergence. Mais tout au long de la période, ele leur assure une visibilité, laquelle, couplée avec l'emplacement et la fréquence des textes, renouvelle ou reflète l'actualité de la *question PGA* dans la France à reconstruire. On peut faire jouer des différences d'échelle et des divers degrés inégaux de complexité pour expliquer la dissemblance entre les deux types de périodique. On peut de même penser que ceux-là proposent à leurs lecteurs un usage différent de la valeur métonymique incarnée par la figure de l'Allemand captif : plus anecdotique et plus personnalisée dans la presse locale et surtout pour des lecteurs provinciaux, ruraux en majoritié, dont la proximité avec le vaincu se vit au milieu des ruines de sa domination passée. Contrairement aux journaux de Paris, l'approche a donc une dimension sociale et réglementaire fondamentale, bien captée d'ailleurs par le nouveau pouvoir. C'est donc un autre lien entre l'Allemand et l'Allemagne, entre le passé et le présent, entre la victoire et la défaite que mettent en scène aussi ces jeux de taille.

La fréquence de publication des articles concernant les PGA montre que dès l'apparition du thème en 1944 et en 1945 pour deux titres de la presse locale et deux de la presse nationale[2635], les PGA constituent un thème récurrent pour les journaux d'information et les organes politiques. Jusqu'en 1947 on pouvait lire, en moyenne annuelle, un article par mois dans la presse locale. Faut-il en conclure à un traitement trop ténu pour parler d'une continuité éditoriale ? La périodicité est déjà surprenante en comparaison des contraintes techniques et du contexte international très riche. Un second élément plaide en faveur d'un traitement de plus en plus soutenu dans la presse locale : l'accélération de la fréquence entre 1945 et 1947. Deux quotidiens publient un article par semaine en 1945, six en 1946 et trois en 1947. Au total, les journaux à fréquence élevée -publication plus d'un article par décade- composent la ligne éditoriale dominante[2636].

Cette densification rédactionnelle coïncide avec une présence physique accrue des PG sur le territoire français. En 1944, la fréquence élevée s'expliquait par les événements militaires, qui associaient la présence des PGA à la débâcle des armées ennemie, ennemi qu'il fallait d'ailleurs chasser. A partir de 1945, et surtout de 1946, la perspective change : la forte fréquence, couplée avec la place dans le journal et la longueur des textes, équivaut désormais à une présence pacifiée à l'intérieur du corps social. La presse nationale est logiquement moins sensible à cette évolution structurelle, la proximité spatiale et sociale avec les PG cadrant mal avec le point de vue surplombant adopté par ces quotidiens. Seuls deux titres, *Libération* en 1944, *Le Monde* en 1945 et 1946, dépassent la fréquence d'un article par

2635 Pour des raisons de périodicité, nous n'avons pas inclus dans ces calculs les *Ecrits de Paris* ni les deux organes/ d'associations d'anciens PGF.
2636 63% des titres en 1945, 72,7% en 1946 et45,5% en 1947

semaine. La fréquence chute aussi plus rapidement qu'en province : en 1947, aucun titre ne propose à ses lecteurs plus d'un article par semaine sur les PGA. La concurrence de l'actualité a raison des choix éditoriaux… à moins que, précisément, le regard porté par les feuilles nationales dénie toute actualité pérenne à ce qui est devenu un non événement permanent. Alors que la fréquence des articles dans les titres nationaux tend à décroître sur la période, l'évolution du ratio dans la presse locale paraît plus compliquée.

Cet intérêt pérenne a des répercussions sur l'élaboration du journal et le travail des journalistes. On voit ainsi apparaître des rubriques, tel « Le PG quotidien » en septembre 1946 dans *L'Echo du Centre* -même si elle est abandonnée après trois occurrences-, des présentations stéréotypées insistant sur la situation itérative et à l'opposé de véritables reportages. Citons comme *Les dernières nouvelles d'Alsace* qui consacrent trois papiers de trois ou quatre colonnes sur les évasions des PGA du 16 au 18 octobre 1946 ; *Le Dauphiné libéré*, avec ses deux contributions sur « Un angoissant problème du redressement français » ; le remplacement de la main-d'œuvre PGA, traités en cinq colonnes sur deux pages… Se développe ainsi un véritable genre journalistique à mi-chemin entre le reportage de guerre de plus en plus désuet, l'étude anthropologique toujours d'actualité et l'empathie humanitaire nouvelle, corollaire de la disparition des frontières « Eux » et « Nous », d'une mobilisation culturelle de moins en moins capable de résister au rapprochement favorisé par la proximité quotidienne.

On retrouve le même phénomène, proportionnellement plus visible, dans la presse nationale : que ce soit *Le Figaro* qui consacre à son enquête en deux parties « Au camp du Larzac avec les officiers allemands prisonniers » deux pages, soit cinq et six colonnes au total, de novembre 1946, ou celle en six épisodes publiée sur deux pages, entre décembre 1949 et janvier 1950 « Avec les 70 000 Allemands qui ont choisi de travailler en France » ; ou *Le Monde* qui rend compte en deux temps, en août 1946, de l'expérience de Michel Droit « Avec les prisonniers allemands », dans les mines et à la campagnes, à chaque fois sur deux colonnes. Elles sont conçues comme de véritables explorations d'un monde inconnu où le journaliste met en scène un jeu troublant entre le passé et le présent Reste à savoir si l'on doit interpréter ces évolutions comme l'expression d'un accommodement, l'actualisation d'une altérité perçue comme ineffaçable. A moins que cette insistance journalistique ne vaille correctif à une réalité qui échappe de plus en plus à tout régime d'opinion pré-fabriqué.

Le suivi thématique dont bénéficient les PGA dans la presse se retrouve enfin dans l'apparition d'auteurs attitrés qui traduiraient la volonté des rédactions d'y consacrer des moyens humains afin d'assurer une cohérence de traitement. Même si, en raison du nombre

très conséquent d'articles anonymes comme cela se pratique à l'époque, on relève à partir de 1944, surtout dans la presse nationale –moins sujette à l'anonymisation des plumes, et locale à partir de 1947, des journalistes qui se « spécialisent » dans le traitement des PGA : il y a la catégorie des correspondants ou des envoyés spéciaux, comme à *Libération* qui signent 25 articles entre 1945 et 1948[2637]. *Le Figaro*, outre l'enquête de la jeune journaliste et germaniste Dominique Auclères de 1949-1950, confie à Serge Blomberger, futur prix Albert-Londres en 1949, trois papiers en 1945 et un en 1946. *Le Monde* publie à six articles en 1945 de Jacques Fauvet, à peine rentré de cinq ans de captivité en *Oflag*[2638], et quatre du grand reporter Michel Droit. *L'Humanité* participe de la même institutionnalisation sous la plume d'Octave Rabaté, responsable syndical et politique, communiste de l'entre-deux-guerres et déporté politique en 1942 à Mauthausen. Il commence sa carrière au journal avec la libération en y devenant rédacteur. Il signe trois articles sur les PGA en 1946 et deux en 1947 sur le sujet. L'apparition d'auteurs spécifiques dans la presse locale reflète aussi une même permanence suffisamment prégnante pour déboucher sur des aménagements rédactionnels à partir de 1947 : *L'Humanité d'Alsace et de Lorraine*, comme *Les DNA*, pratiquent une telle concentration, même si anonymée, *La Marseillaise* ou *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* réserve à quelques journalistes les articles signés, *La Voix du Nord* confie à son envoyé spécial, André Carton, un article par an entre 1944 et 1947. Cet exemple rappelle que, malgré la spécialisation éditoriale, les PGA restent un thème suffisamment ouvert pour une présence inter-rubrique et des plumes attitrées.

2 - Le traitement des PGA dans la presse : fabrique ou reflet d'opinion ?

A partir du 6 juin 1944, la libération du territoire progresse à partir des plages normandes du débarquement. En près de trois mois, remontant la Seine, les armées alliées nettoient une grande partie du quart nord-ouest du territoire. Elles sont souvent aidées par les mouvements de résistance, comme en Bretagne et à Paris. Libéré « par lui-même, libéré par son peuple » avec le « concours de la France toute entière », entre les 19 et 26 août, Pais devient le symbole d'une France victorieuse et d'une République restaurée. Presque simultanément, le débarquement en Provence sonne l'heure de la libération dans le sud-est du pays qui s'étend rapidement appuyée par les maquis : en un mois, fin septembre, 90% du territoire français est libre. Il faut cependant attendre le printemps 1945 pour que les marges orientales et les poches de l'Atlantique soient réduites. La capitulation sans conditions du Reich allemand, le 8 mai, est donc signée par une France non seulement entièrement libérée mais déjà puissance

2637 Soit deux en 1945, 12 en 1946, huit en 1947 et trois en 1948.
2638 Entré en juillet au nouveau quotidien, il devient en 1948 responsable du service politique, puis rédacteur en chef en 1963 avant d'en prendre la direction en 1968.

occupante. C'est aussi dans son sillage que s'effectue le rétablissement d'une presse libre, d'information mais surtout politique, comme le récapitule le tableau des annexes où les titres retenus sont classés par date de libération des villes d'édition[2639].

La concomitance entre les deux phénomènes devient la règle. Les quelques exceptions s'expliquent. Ainsi *Le Dauphiné libéré* a-t-il d'abord reparu sous le titre *Les Allobroges*. *La Croix* et *Le Monde* paraissent en décalé, pour des raisons politiques sans doute, également pour *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*. Le cas de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* et de *Nord Littoral* est moins évident. Il est certainement dû aux conditions techniques locales moins favorables.

Dès lors, la presse devient le principal vecteur de diffusion des autorités, locales puis nationales. Les journaux deviennent le lieu d'expression privilégié où se forge une nouvelle image de la nation en guerre, puis victorieuse, une image nouvelle de l'ennemi vaincu aussi. Côtoyant les nouveaux clichés positifs d'une communauté ressoudée dont les grandes fêtes sont l'expression de la liesse populaire[2640], d'un pouvoir restauré, incarné par le tour de France du général de Gaulle, de combattants héroïques, où les *GI's* partagent la vedette avec les FFI[2641]. La thématique du PGA intègre l'imaginaire collectif de la Libération en train de s'accomplir, alors que la guerre n'est pas finie : les articles traitant des PGA entre 1945 et le 7 mai 1945 constituent un sixième environ de l'ensemble des 2 407 articles relevés sur la période.

2639 Voir la p. 1463 pour le consulter.
2640 Cf. Goetschel, Pascale, « Fêtes de la Libération : images et sons médiatiques », in Delporte, Christian; Maréchal, Denis, *Les medias et la Libération en Europe, 1945-2005*, Actes du colloque organisé par le centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut national de l'audiovisuel, Les Médias en actes, Ina-L'Harmattan, 2006, p. 203-221.
2641 Cf. Roberts, Mary Louise, « Le mythe du GI viril : genre et photojournalisme en France pendant la Seconde Guerre Mondiale », in Cabanes, Bruno ; Piketty, Guillaume, *Le retour à l'intime au sortir de la guerre. De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Tallendier, 2009.

Graphique 11 – Répartition mensuelle du nombre d'articles traitant des PG dans la presse française

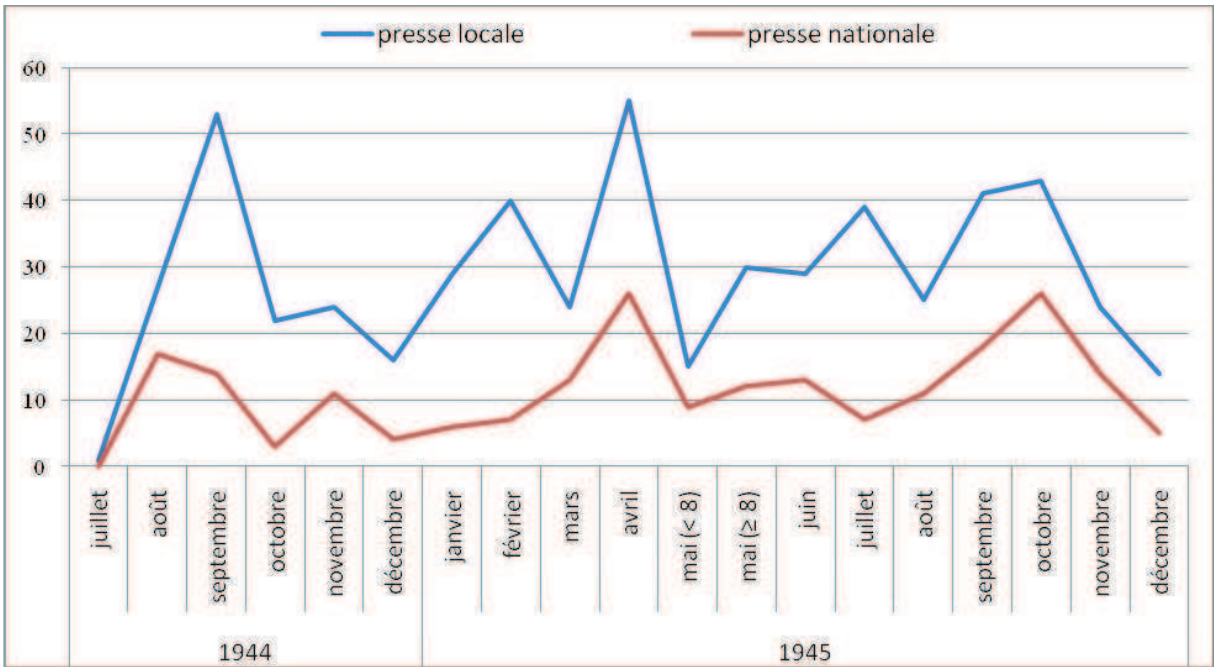

N.B. : la classe « vides » n'est pas représentée

La répartition mensuelle montre le parallélisme éditorial entre les deux presses, les titres locaux offrant une couverture trois fois plus élevée en moyenne que les titres nationaux. Mais aussi, une présence éditoriale qui suit relativement le cours des événements (débarquements de juin et août 1944, libération du territoire national et avancée des armées alliées en Allemagne, au premier semestre 1945) et la conjoncture propre aux PG, notamment les grands transferts américains du second semestre de 1945. Enfin, malgré de fortes variations, le traitement des PGA connaît une stabilité à une époque où les journaux sont encore souvent composés de deux pages uniquement. Dans ce concert d'un ordre politique, social et visuel, éditorial, quelles images et fonctions la presse accorde-t-elle aux PGA entre 1944 et mai 1945 ?

a/ Défaite de l'ennemi allemand et célébration de la France

C'est logiquement le cadre militaire qui explique une si constante présence du thème des PG dans les journaux d'avant la fin des hostilités. Cependant, ces articles ne représentent pas, le plus souvent, d'articles de fond, ni de thème autonome. Ils viennent alimenter la chronique quotidienne des faits de guerre, ce qui justifie leur taille réduite dans les colones : une

centaine de mots en 1944, moitié moins dans les quatre premiers mois de la dernière année de guerre[2642].

Tableau 28 - Taille pondée/ des articles sur/ les PG dans la presse locale et nationale (1944-08/05/45)

Période		Echelle départementale		Echelle nationale	
		Titre	Texte	Titre	Texte
1944	Nombre d'articles	160	47	44	8
	Taille (moyen. pond.)	11	91,4	12	120
	Ratio texte/titre	8,3		10	
1945 (< 8 mai)	Nombre d'articles	153	39	59	24
	Taille (moyen. pond.)	9,6	64,5	10	35
	Ratio texte/titre	6,7		3,5	

Evoqué donc plus que traité, le sujet « PG » n'en remplit pas moins une fonction politique essentielle dans la prise de conscience de la victoire et dans la représentation de la participation française à l'effort de guerre. Il apparaît comme le marqueur d'une dynamique qui s'est inversée en faveur des Alliés. A l'instar de l'énumération glorieuse des villes libérées les unes après les autres, l'évocation des prisonniers allemands sert de critère humain et spatial pour mesurer la puissance des armées alliées tout autant que la fin annoncée de l'Allemagne nazie : associés à la bataille du Rhin comme à celle des Vosges, à la libération du Sud-Ouest, au franchissement de la frontière allemande[2643], puis italienne, à l'occupation du territoire ennemi enfin[2644], les PG, ces prises de guerre balisent l'imaginaire de la reconquête.

Ces textes courts, le plus souvent des sous-paragraphes, donnent littéralement à voir que si la France a gagné des batailles, la guerre n'est pas encore finie. Un rapide repérage lexical précise la perspective militaire : les termes « prisonnier/Gefangen* »[2645] et « allemand/deutsch* » sont, sans surprise, largement les plus usités. C'est bien la capture qui motive la mention de l'adversaire dans une double entreprise de déconstruction - reconstruction de son image et qui rend compte de l'importance des indications chiffrées dans les titres (156 occurrences sur 442 titres, soit un tiers). L'effet d'appel recourt fréquemment aux chiffres ronds, signe exponentiel des captures de masse. On trouve ainsi des bilans intermédiaires dont la longueur des titres traduit la quantité incroyable de captifs : quelques milliers en août 1944 (« Les FFI ont fait 9 000 Prisonniers en une semaine », *Sud-Ouest*, le 30), puis la dizaine de milliers en septembre (« Un général allemand se rend avec 18 000 hommes aux FFI », *La Marseillaise*, le 12), la centaine de milliers mi-septembre (« Un grand

2642 Il existe une différence entre le nombre total de titres et d'articles.
2643 Ainsi « Les armées alliées se concentrent et se déploient dans la région de la ligne Siegfried » dans *Sud-Ouest*, du 09/09/44.
2644 Voir par exemple « Deutsche Gefangene auf ihrem eigenen « geheiligten » Boden » , dans *Les DNA* du 22/12/44.
2645 La troncature (*) indique que les différentes formes grammaticales du terme ont été comptées ensemble. La barre oblique, /, correspond, dans le texte original, à un nouveau paragraphe.

discours du général de Gaulle/ 105 000 Allemands se sont rendus à nos troupes », *La Voix du Nord*, le 13), déjà les 500 000/demi-million à la fin du mois (« L'avantage britannique se maintient autour de Nimègue (...) plus de 500 000 Prisonniers », *Le Figaro*, le 27), 700 000 en novembre (« 700 000 Prisonniers allemands sur le front de l'ouest depuis le 6 juin », *L'Echo du Centre-Valmy*, le 23) ; l'année 1945 marque un emballement avec des chiffres qui dépassent le million dans le premier trimestre (« 1 700 000 prisonniers allemands en 1944 », *Libération*, le 6 et *Ouest-France*, le 7), puis les deux millions en avril (« plus de 2 400 000 Prisonniers depuis le débarquement », *La Croix*, le 2 ; « En 1944, 3 millions d'Allemands auraient été tués ou blessés, 2 300 000 faits Prisonniers dont 750 000 sur le front de ouest », *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*).

Certains titres proposent une comptabilité plus locale, permettant de cibler davantage les hauts faits des forces occidentales, alliées en général et des françaises en particulier. Encore mieux, *La Marseillaise* du 12 septembre 1944 titre-t-elle « Aux environs de Châteauneuf, les FFI capturent 18 000 Allemands dont un général » ou *L'Humanité*, le 25 septembre, « 12 000 Allemands se rendent à Boulogne ». Dernière tactique éditoriale : faire ressortir la vitesse de progression en donnant le ratio temps/nombre de soldats capturés, comme *Le Monde* dans son 28 février 1945 (« Les neuvième et première armées ont fait plus de 10 000 prisonniers en quatre jours ») ou *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* le 15 avril (« Les Alliés ont fait 1 600 000 Prisonniers depuis le premier jour sur le front occidental, a déclaré Stimson. 1 200 00 d'entre eux ont été faits par les troupes américaines »). La collection de trophées est enrichie par la présence de gradés, notamment, les généraux dont le nombre de capturés est le plus souvent indiqué.

La similitude de certaines publications ainsi que des sources d'information communes (Londres, puis Paris, plus rarement Moscou ou Washington) soulignent la fonction de relais d'information des journaux qui se contentent, le plus souvent, de reprendre des communiqués ou des dépêches officielles. Les captures s'intègrent donc pleinement dans l'effort de mobilisation vers la victoire comme l'atteste l'importance du champ lexical de la bataille dans les titres (front, troupes, armée*, combat, guerre…). En revanche, ce qui concerne la prise en charge de ces milliers de prisonniers ou de leur utilisation apparaît très tardivement et à la marge: deux occurrences pour le terme « camp » et deux pour celui de la garde[2646], une dizaine pour l'intérêt économique de cette armée de travailleurs potentiels avec les termes tels que « main-d'œuvre », « emploi », « déminage » ou « mines »[2647]. C'est donc essentiellement

2646 Dont *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* du 01/12/45, « Pour la garde des Prisonniers allemands ».
2647 Ainsi *Les DNA* du 22/04/45, « Über 2 Million deusche KG werden in Frankreich arbeiten », „Plus de 2 millions de PGA travailleront en France".

en tant que combattant que le PG est considéré. Le lecteur est comme projeté sur la ligne de front, l'arrière est complètement tu, dans la presse comme dans les plans gouvernementaux, alors que la mise au travail est déjà effective à l'échelle locale.

Mais, dans le contexte de la Libération, ils permettent de distribuer les rôles de protagonistes entre les vainqueurs qui reflètent davantage une logique patriotique que strictement militaire : si, sur le front Est, la suprématie soviétique ne souffre aucune concurrence, à l'ouest, qui constitue pour beaucoup de journaux, un intitulé générique, les titres révèlent le double niveau d'acteurs : les Alliés dont le terme générique est présent dans treize journaux, soit trente-deux titres, notamment les Américains et les Britanniques dans une moindre mesure (respectivement dans onze journaux, soit vingt-quatre titres ; six pour onze titres) ; les forces françaises obtiennent une présence beaucoup plus importante : l'action des « FFI » est mentionnée dans cinq journaux pour vingt-deux articles ; l'importance de la « France » dans sept journaux, soit quatorze titres et les « Français » dans douze quotidiens pour vingt-et-un titres. Même le général de Gaulle occupe cet espace éditorial par les déclarations qu'il fait lors de conférences de presse ou de déplacements en province[2648].

Cette mise en place éditoriale permet donc d'asseoir la participation décisive des Français dans la libération de leur territoire, qu'illustre bien le titre des *DNA* du 15 mars 1945 : « Le général de Lattre de Tassigny parle à la presse des hauts faits de la 1ère Armée française. Faibles pertes en sept mois de très durs combats / 100 000 prisonniers allemands »[2649]. Ce sont sans doute les titres concernant les forces françaises qui intègrent le mieux la capture dans la geste héroïque de la Libération. Les FFI, estimés entre 300 et 400 000 combattants, deviennent les héros d'autant mieux célébrés qu'ils associent résistance locale et épopée nationale. Ainsi « Quimperlé, Bannalec, Douarnenez, Chateaulin délivrés par les FFI » titre *Ouest-France* le 16 août 44. Le 1er septembre 1944, *Sud-Ouest* indique « Près de Mauléon, les FFI ont anéanti une colonne allemande forte de 8 000 hommes ». Mais les journaux élargissent le cercle des combattants pour transformer la libération en levée en masse. Le 28 octobre 1944, *La Voix du Nord* explique « Comment une jeune Boulonnaise fait prisonniers 200 Allemands... qui au lieu de se battre faisaient des gaufres ! » tandis que son concurrent, *Nord Littoral*, mentionne « Les Français attaquent dans la région de Mulhouse et font des prisonniers » le 23 janvier 1945. *La Marseillaise* illustre bien cette valorisation des troupes françaises, en particulier des forces de la résistance intérieure : sur trente-et-un titres, quatre

2648 Par exemple, dans *La Marseillaise* du 13/09/44, « Hier à Paris, devant une foule immense, le général de Gaulle a proclamé la volonté de la France de reprendre sa place de grande puissance (...) 105 000 ennemis se sont rendus à nos troupes et 35 000 aux FFI ».
2649 « General de Lattre de Tassigny sprach zur Presse die Heldentaten der Ersten französischen Armee. Geringe Verluste in sieben Monaten härtester Kämpfe / 100 000 deutsche Gefangene ».

mentionnent l'action des FFI ou de Français, un seul celle des Alliés -des Canadiens en Belgique.

De facto, cette focalisation insiste sur le face-à-face entre Allemands et Français dans un étonnant renversement des rôles[2650]. Pour autant, cela ne se traduit pas encore dans les titres par un formatage particulier du vaincu : excepté *L'Humanité* qui utilise un vocabulaire particulièrement dépréciatif (« boche », « brute », « nazi »)[2651], les autres quotidiens se contentent du terme générique d'allemand, mettant l'accent sur la dimension idéologique et le vocabulaire militaire. Le terme de « boche » ne se trouve qu'une seule fois dans *La Marseillaise*, *La Voix du Nord* et dans *Ouest-France*, *idem* pour celui de « nazi » dans *L'Echo du Centre*. En revanche, différentes postures de l'adversaire sont mises en avant dans les titres, au-delà de la neutralité des indications chiffrées : d'abord le mouvement de retraite, de moins en moins maîtrisé avant de se transformer en débâcle collective[2652] ; ensuite des tentatives d'analyse de psychologie combattante en termes de résistance à la pression alliée sans qu'on puisse déceler de logique chronologique ni éditoriale[2653] ; enfin, quelques articles portent sur les mœurs de l'armée allemande dont il s'agit de renforcer l'altérité inhumaine[2654].

C'est pourquoi ils sont quasi-systématiquement placés en première page. 90% des articles publiés dans cette période par la presse locale, et près des deux tiers dans la presse nationale, sont à lire en une de ces quotidiens, localisation dont ils ne bénéficieront plus dès la fin de la guerre. Dans cette euphorie de la période où les journaux se lisent comme des reportages de guerre haletants -au plus près de l'évolution quotidienne, heure par heure- ils contribuent à servir de cadre narratif à l'épopée de la reconquête et de la victoire. Le temps n'est pas encore venu de comprendre ou d'expliquer ; il s'agit de montrer l'inversion du rapport de forces, de dénombrer la défaite : le rapport entre la taille des titres et celle des articles est relativement bas, parce que les titres étant longs contiennent déjà toute l'information ; parce que les textes,

---

2650 Assez peu exploité en tant que tel, comme par *Ouest-France*, « Dans l'Arsenal de Toulon, la garnison allemande se rendit à ses propres prisonniers », 30/09/44 et « les geoliers deviennent les captifs », 16/04/45.

2651 Particularité éditoriale qui renvoie à un positionnement idéologique assumé. Ainsi l'articule de *L'Humanité* du 28/08/44, intitulé, « Pas un boche ne doit sortir vivant de Paris insurgé : Guerre de tout le peuple contre le Boche exécré ». Voir également les légendes des photographies analysées infra.

2652 Opposons ainsi *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* du 31/12/44 avec « Les Allemands cèdent du terrain dans plusieurs secteurs » et *La Marseillaise* du 08/10/44 avec « « ils » ont trouvé leurs maîtres. « C'est plus qu'une catastrophe, c'est la fin ! » disent les prisonniers allemands balayés sur tous les fronts par les troupes soviétiques », bien qu'il s'agisse de deux fronts différents./*Libération* du 24/08/44 : « Vers la Basse-Seine. La retraite allemande prend l'apparence d'une déroute. 50 000 Prisonniers en Normandie ».

2653 *Libération* fournit un exemple à trois mois d'intervalle. Le 26/08/44, dans l'euphorie de la libération de Paris, le journal titre ainsi une photographie « Traqués, hagards, les Allemands de la Kommandantur von Gross-Paris, se rendent. C'est la débâcle ! ». Le 14/11/44, débute l'offensive en Alsace de la 1ère armée française qui bute sur une forte résistance allemande. Le journal publie « Le soldat allemand n'est pas plus découragé qu'il n'est désarmé. Les Prisonniers assurent qu'à Noël leur Führer reprendra Paris et détruira Londres ».

2654 On pense à cet article de *Ouest-France* du 11/02/45 intitulé « Deux prisonniers allemands exécutés par leurs camarades … pour défaitisme ! », puis lors des dernières semaines de combat à l'enrôlement de soldats mineurs, dont par exemple *La Croix* s'offusque/s'étonne dans son édition du 20/04/5 : « parmi les derniers prisonniers allemands : des garçonnets de 13 et 14 ans ! ».

devant aller à l'économie, se résument à des données chiffrées. Ce traitement stichomythique des PG, qui donne l'impression de s'emballer à mesure que la fin des combats se rapproche, vise à la fois à reproduire le rythme et à rendre au lecteur un effet de réel, imposant une nouvelle figure de l'Allemand à côté de celle, véhiculée depuis 1940 au moins, par la propagande nazie, du combattant invincible. Véritable scansion du souffle de guerre, les textes sur les PG illustrent un autre visage de la guerre, de l'ennemi, donc de la France. Les journaux n'hésitent pas à consacrer leur crédit photographique à ce thème : deux cinquièmes de l'ensemble des clichés publiés sur les PGA jusqu'en 1948 dans la presse en province, un tiers dans la presse nationale lors de ces dix mois de guerre, surtout à l'été 1944 pour la presse nationale, plutôt à l'hiver 1945 dans la presse locale. C'est dire si ce traitement draine un nouveau langage et des représentations qu'il convient d'étudier.

L'analyse des articles confirme les caractéristiques du traitement des PG relevées par les titres. Ecrits en période de guerre, ils sont conçus, dans leur grande majorité, comme des comptes-rendus objectifs chiffrés, qui empruntent aux quartiers génraux militaires leurs informations et leur concision. Les articles permettent de préciser les raisons pour une telle compatibilité militaire. Sans répéter les précédentes analyses, on peut en proposer trois explications. D'abord, elle synthètise la supériorité technique des forces alliées sur les armées des puissances de l'Axe dans la guerre totale. La presse devient ainsi un relais du commandement militaire pour informer aussi bien les populations civiles que les mouvements de résistance en France, et surtout le commandement nazie dans un double mouvement de re/mobilisation nationale contrôlée et de démobilisation de l'adversaire. Un rapide analyse des textes confirme, sans surprise, la prédominance du champ lexical de la guerre faisant du prisonnier, avant tout, un soldat vaincu : les articles insistent sur les forces en présence, en détaillant les « Alliés » et leurs déclinaisons nationales face à l' « ennemi ». Ils mettent en scène l'affrontement des « armées » sur les différents « fronts », les « offensives » lancées par les « combattants » lors des grandes « batailles ». Ils concluent sur la défaite allemande : par des « captures » ou des « redditions ». A la fin de l'article, le combattant de la Wehrmacht devient un « prisonnier »[2655]. Dans une dépêche de Londres publiée par *Ouest-France* le 6 septembre 1944 sous le titre « 100 000 Allemands enclerclés », les captures de masse sont la conséquence du fait que le IIIe *Reich* a perdu la bataille du matériel, mais aussi de la faillite de la stratégie militaire nazie, une *Blitzkrieg* à l'envers :

2655 On relève ainsi 171 occurrences dans *Ouest-France*, 48 dans *Sud-Ouest*, 47 dans *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 28 dans *L'Humanité d'Alsace et Lorraine* ; 31 dans *Le Figaro*, 18 dans *Libération*, 13 dans *Le Monde*…

« Londres, 15 - sur le front ouest, les allemands sont en pleine fuite devant l'avance en raz de marée des armées alliées. Des messages de presse disent que les unités blindées britanniques ont franchi la frontière hollandaise lundi et déferlent au-delà de la Breda, qui se trouve à 11 kilomètres à l'intérieur de la frontière et au nord-est d'Anvers, dont le communiqué annonce la libération/ On estime qu'environ 100 000 Allemands ont été encerclés, le dos à la mer, au cours de l'avance-éclair dans les Pays-Bays. Les prisonniers sont pris avec une telle rapidité qu'il est impossible de les compter. Le général Wirow, commandant allemand de la région de la Somme, s'est rendu/ (....)/ Dans la région de Mons, les Américains ont fait 9 000 prisonniers au cours (...)/ Les fuyards pilonnés par l'aviation/ (...) ».

Ces articles rédigés comme des chroniques d'opération ont également pour vocation de rappeler que la France est au cœur d'une guerre mondiale, que la libération de son territoire constitue un enjeu fondamental pour l'issue du conflit sur le théâtre européen. On trouve de la sorte quelques mentions d'Allemands capturés par les FFI qui ont été « remis entre les mains des Américains »[2656]. Les prisonniers allemands, de Brest à Moscou, deviennent alors le symbole de la Grande Alliance et de la réussite alliée. La dépêche reprise par *Ouest-France* dans son édition du 5 septembre 1944 sous le titre « 300 000 prisonniers en France », précise la participation de chacun à l'anéantissement du nazisme :

« Londres, 4 - on annonce que la première armée américaine a fait, jusqu'à présent, 120 3000 prisonniers. La troisième armée en a fait 73 500 rien que pendant le mois d'août. La deuxième armée britannique en avait fait 32 000 à la date du 28 août. La première armée canadienne en a fait 25 770 pendant les trois dernières semaines du mois d'août/ Le dernier total des prisonniers faits dans le midi de la France s'élevait à 55 000. Des milliers ont été également fait par les FFI/ Le total des prisonniers faits en France à ce jour dépasse donc 300 000 ».

Enfin, la très large reprise de ce type de document, qui pourtant limite la vocation journalistique de la nouvelle presse, a l'avantage de pouvoir, assez aisément, fournir la trame narrative héroïque au discours franco-française, plus national.

En donnant à voir l'ampleur des combats, en faisant des prisonniers l'étalon-mesure de la solidarité des alliés à la dernière bataille, ces articles sous-tendent la voix de la France, de sa souveraineté retrouvée, de son égalité reconnue. D'autant qu'à partir de février-mars 1945, le nombre des dépêches diminue, contre la croissance des articles consacrés aux rapports entre PG et arrières, entre ceux tombés aux mains des Français et les populations.

2656 *Ouest-France*, article du 21/08/44 intitulé « En Savoie, ils ont libéré de nombreuses communes » : « Londres, 20 - le quartier général des forces françaises de l'intérieur communique :/ en Bretagne après de durs combats les FFI appuyés par de l'artillerie américaine ont pris d'assaut Plounez et Paimpol, le 16 août, à 21 heures. Elles ont fait 200 prisonniers qui ont été remis entre les mains des Américains. (...) ».

L'intérêt supplémentaire des articles réside précisément dans le traitement du face-à-face entre Français et Allemands. A l'inverse des Alliés occidentaux, notamment les Américains, la *deuxième campagne de France* ne marque pas seulement la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais solde un passé et un passif, une étrange défaite et cinq ans d'occupation[2657] – les articles pour cette période n'envisagent pas encore de guerre de trente ans. Contrairement aux Anglo-Américains qui n'ont ni un vécu commun, ni un passif quotidien (accommodement) ni non plus un héritage politique (de la collaboration au Service du Travail Obligatoire) avec celui qui a toujours été l'ennemi, les Français, en combattant l'Allemand, espèrent prouver leur appartenance au camp des démocraties, et d'une certaine façon, revenir sur l'image brouillée que les Américains notamment ont de leur pays. Mais cela vaut également pour la refondation intérieure. C'est bien parce que l'Allemand vainqueur a été au cœur de ce qui a conduit au déshonneur de la France –ressenti comme tel en 1944-1945, que le prisonnier doit être au centre du processus de restauration de l'estime de soi. La focalisation des articles sur les relations inversées entre vainqueur et vaincus peut se lire au prisme de cette interdépendance spécifique de leurs images respectives. Comment l'ennemi est-il présenté, au-delà des titres et des chiffres, dans un jeu de balancier de « déconstruction / construction » ?

Suivant la mutation des représentations, un certain nombre d'articles s'attache à déconstruire l'image du combattant allemand véhiculée par la propagande allemande : un soldat sûr de la victoire, d'une combativité jusqu'à la mort, d'une fidélité indéfectible, d'une parfaite maîtrise de soi, mais aussi respectueux du code de l'honneur dans l'art de la guerre. Ils y parviennent en disqualifiant le mode de capture d'une grande partie d'entre eux qui préfèrent, à la *Heldentot* (mort héroïque) nazie, la reddition et le drapeau blanc. La *Voix du Nord* reprend ainsi, dans son numéro daté du 19 septembre 1944, une dépêche venue de Londres sur « 20 000 Allemands [qui] se sont rendus dans le Sud-Est de la France » :

> « Londres, 18 - La dernière armée importante que les Allemands possédaient encore en France vient de se rendre avec tout son matériel dans le Sud-Est de la France depuis la Loire, jusqu'aux Pyrénées. Environ 20 000 hommes se sont rendus sans tirer un coup de fusil ».

Cette façon peu glorieuse de fuir le combat prend une telle ampleur qu'elle devient, dans la bouche du grand général, un moyen de rehausser le prestige militaire de la France et, en creux, faire taire/ les craintes qu'inspirerait le sort réservé par les forces françaises aux PG.

2657 On compte en 1944 plus 1,2 million de soldats allemand sur le sol français. Voir Burin, Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Ed. du Seuil, 1997.

L'édition de *la Voix du Nord* du 13 septembre 1944 publie l'extrait du discours du chef du gouvernement qui s'y rapporte :

> « (...) il n'est pas inutile de noter que sur les 350 000 Allemands faits prisonniers depuis le début de la bataille de France, jusqu'au 19 septembre, 15 000 hommes se sont rendus à nos troupes, dont 50 000 à l'armée du Rhône, 20 000 aux soldats de Leclercq et plus de 35 000 aux FFI sur tous les points du territoire. On en annonce davantage./ Le monde est témoin que la France, malgré les difficultés extrêmes auxquelles elle s'est trouvée réduite à l'intérieur et à l'extérieur, aura su, parce qu'elle est vaillante, finir sa victoire (...) ».

D'autres articles évoquent la fuite, voire la désertion, comme moyen d'échapper au sort des armes. Ces choix, peu compatibles avec le code de l'honneur nazi, permettent de déconstruire les valeurs qui font la supériorité du combattant du *IIIe Reich*. Certains journaux locaux relatent, dans des saynettes, des captures qui ridiculisent l'adversaire. Ainsi une jeune chef-conductrice-ambulancière de la Croix-Rouge réalise sans mal la capture de deux cents Allemands à Boulogne, inhibés par leur conscience de l'obéissance : attirée par le drapeau blanc, elle se trouve face à un officier et une vingtaine de soldats qui lui annoncent qu'ils se constituent prisonniers. Elle leur ordonne de jeter leurs armes, ils obéissent ; elle leur demande de transporter les blessés, ils obéissent ; elle part pour revenir avec des renforts canadiens pour cueillir « officiers, sous-officiers et soldats allemands, au total 200 hommes, [qui] attendaient, déjà groupés, bras en l'air... »[2658].

D'autres, à l'inverse, stigmatisent le fanatisme des combattants qui renvoie à la folie du nazisme, à l'idéologie contempteur du genre humain, tel l'article du *Figaro* du 11 novembre 1944 sur des ordres de la NSDAP obligeant « tous les membres de la Wehrmacht, qu'il s'agisse de simples soldats, d'officiers supérieurs ou même du 'meilleur camarade' » à tirer sur tout déserteur supposé[2659]. Cette mise en scène est privilégiée dans des articles qui mentionnent les atrocités commises -ici par des parachutistes qui fusillent des civils, là par des soldats qui, pour s'échapper, sèment la terreur en mitraillant tous azimuts- afin de mieux valoriser la maîtrise des combattants français. C'est dans la même folie meurtrière de Hitler qu'est présenté le *Volkssturm*, et plus particulièrement la présence d'enfants de dix ans parmi les combattants allemands.

Ces représentations de l'ennemi ne décrivent pas la seule défaite allemande, mais la débâcle d'un ennemi entré triomphalement en 1940. Elles se dressent en contre-point systématique au

---

2658 *La Voix du Nord*, 28/10/44, « Comment une jeune Boulonnaise fait prisonniers 200 Allemands... qui au lieu de se battre faisaient des gaufres ! ».
2659 *Le Figaro*, 15/11/44, « Les soldats allemands devaient tire sur ceux qui veulent se rendre ».

mouvement et à l'attitude des forces allemandes lors la campagne de France. La résonance avec l'occupation est encore plus évidente dans les articles qui traitent des combattants eux-mêmes. Alors que les camps n'ont pas encore été libérés, la mention des SS et de la Gestapo - sans qu'il soit besoin de rappeler leur rôle, et le traitement que leur prédisent certains articles- fait écho à la répression qu'on leur attribue. Ils apparaissent comme de contre-modèles pour les FFI qu'ils avaient pourtant pourchassés comme « terroristes » : juste après la libération de Paris, *L'Humanité* se rend à l'état-major des FFI. Concernant les PG, l'officier fait la distinction entre les soldats de la Wehrmacht, traités comme des PG, et les « impitoyablement fusillés quand ils sont pris, en représailles du sort qu'ils font subir aux militants des FFI qu'ils capturent ». Et de conclure « Les membres des FFI sont des soldats réguliers et entendent agir comme tels./ (...) »[2660]. Autre figure repoussoire de l'occupation nazie, la Gestapo. *La Marseillaise* dénonce, dans son édition du 3 octobre 1944, le laxisme des autorités françaises qui aboutit à faire jouir les membres de l'ordre noir des droits des PG. « Il faut que l'on comprenne, conclut l'article, que nous avons souffert, et que nos bourreaux doivent être châtiés sans merci »[2661].

Le lexique donne également des indications sur la vision fréquente de l'ennemi qui est alors dans les articles au-delà des termes génériques. Un certain nombre de textes adopte une lecture idéologique en utilisant des expressions politiques caractéristiques du IIIe Reich : le terme « nazi » et ses déclinaisons apparaît dans huit quotidiens[2662], celui de « Wehrmacht » dans six[2663], « Gestapo » dans cinq journaux[2664] et (*Waffen*-) SS dans quatre[2665]… Mais on trouve également un champ lexical qui revient sur le renversement du rapport de force avec l'ennemi de 1940 en mettant en exergue la fin peu glorieuse de sa défaite : cinq journaux parlent de « reddition »[2666], trois évoquent la « fuite » et les « fuyards »[2667] et deux les « déserteurs »[2668]. Ce qui domine toutefois, c'est en réalité une présentation essentialiste qui campe une vision de l'adversaire dans un héritage qui n'est pas immédiatement borné : le terme « allemand » apparaît alors près de 280 fois dans quinze journaux[2669], celui « boches »

2660 *L'Humanité*, 22/08/44, « L'Humanité » rend visite à l'état-major des FFI ».
2661 *La Marseillaise*, 03/10/44, « Il y a des « gestapo » cachés parmi les Prisonniers boches ».
2662 Respectivement dans six articles de *L'Humanité d'Alsace-Lorraine*, dans trois articles de *Sud-Ouest*, dans un de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, de *Ouest-France*, de *La Marseillaise*, de *La Voix du Nord*, de *L'Echo du Centre,* du *Figaro.*
2663 Respectivement dans un article de *L'Humanité d'Alsace-Lorraine*, de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, de *L'Echo du Centre*, du *Figaro,* de *L'Humanité* et de *Libération.*
2664 Respectivement dans trois articles de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, dans trois de *La Marseillaise*, dans un de *Ouest-France* et de *Sud-Ouest.*
2665 Respectivement dans trois articles de *Ouest-France* dans un de *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, de *Sud-Ouest* et de *L'Humanité.*
2666 Respectivement deux articles dans *Midi libre*, un dans *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, de *Sud-Ouest*, de *Ouest-France* et de *Libération*.
2667 Respectivement huit articles dans *L'Humanité d'Alsace-Lorraine*, deux dans *Ouest-France* et un dans *Libération*.
2668 *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* et *La Marseillaise*.
2669 Ami lecteur, nous vous en épargnons l'énumération…

hérité de la Première Guerre mondiale seize fois dans quatre quotidiens. A travers le soldat de la *Wehrmacht*, c'est l'ennemi héréditaire que l'on combat et que l'on vainc.

Dernier levier de la déconstruction, l'état d'esprit des prisonniers que les journalistes viennent interroger dans leurs premiers lieux de captivité. Les articles dans la presse locale soulignent le plus souvent le profond état d'abattement dû à la supériorité alliée qui ne laisse aucun espoir à une *Endsieg* (victoire finale)[2670]. Ils offrent en revanche un portrait tout autre, à rebours de ces *seigneurs* de 1940 devenus de prisonniers *ordinaires*. La vingtaine rencontrée par le journaliste de *La Marseillaise* à la préfecture de Paris a été capturée par les Francs-Tireurs Partisans. Abandonnés par leurs officiers, ils expliquent avoir continué à se battre par peur d'être « massacrés » par les « sauvages », comme la propagande nazie leur a dépeint les FFI. Ils reconnaissent cependant qu'ils sont traités selon la Convention de Genève. Le journaliste joue au double pédagogue autant à destination de ces vaincus soulagés d'avoir été arrêtés que de ses lecteurs[2671]. Sa remarque -« Qu'il est loin le guerrier allemand si flambant et si plein de morgue du printemps 1940 ! »- peut alors valoir pour les deux populations. Les articles, dans la presse nationale comme locale[2672], insistent, davantage que les titres, combien la capture fait tomber les masques et invitent à une reconstruction de l'image de la France combattante et des Français.

Les articles qui mettent en scène des Français à la Libération proposent en effet une image du Français en un double inversé du rapport au soldat allemand, mais aussi du comportement de la population sous l'occupation. Hérauts de la nouvelle autant que modèles à suivre, ces articles assument une évidente vertu éducative. Force de combat, les FFI sont célébrés par un grand nombre d'articles qui retracent leurs exploits guerriers autant que les valeurs qui les motivent. L'article de *La Voix du Nord* du 12 octobre 1944 constitue un morceau de bravoure, militaire, tant l'héroïsation des jeunes Français est porté à son comble et journalistique par le soin apporté à la construction en symétrique du bon Français et de l'Allemand méchant. Contrairement à la bataille de Dunkerque, l'opération Dynamo de 1940, la reconquête de la Grande-Synthe en 1944 voient la victoire du bon, qui doit préfigurer celle de la France, celle où les « Vingt-sept Boches terrifiés sont capturés par des Français de 20 ans ». J'en cite un large extrait :

2670 Ceux de la presse nationale sont moins univoques. Voir par exemple *Libération* du 27/11/44, « Les prisonniers allemands ne renient pas Hitler/ 400 g de pain, deux plats de viande... tel est leur menu quotidien ».

2671 *La Marseillaise*, 28/08/44, « Des Prisonniers allemands m'ont dit... ». Faut-il pousser le renversement jusqu'à voir dans le titre une allusion à l'ouvrage d'H. Rauschning de 1938?

2672 Citons deux exemples : *La Marseillaise* du 26/8/44 : « Les Marseillais ont pu voir, hier matin, un millier de prisonniers allemands défiler à travers les rues de Marseille. Ils étaient encadrés par des soldats français auxquels ils s'étaient rendus (…) », dans Un millier de Prisonniers allemands ont défilé en ville hier matin ; *Le Figaro* du 27/11/44, dans « J'ai revu hier des milliers d'Allemands...mais c'étaient des Prisonniers » : « ce camp [américain] a reçu de nombreux hôtes: les internés allemands en 1939, les prisonniers militaires français en 1940, les détenus politiques de 1941 à 1944 et maintenant les prisonniers allemands/ ».

« Autour de Dunkerque assiégé, l'étreinte alliée va toujours se resserrant…

Les Boches ! De son trou individuel, l'un d'eux tire à quelques mètres sur le commandant un chargeur de mitraillette. Il est abattu par le sergent Jeanssens. Un autre se rend. Deux de ses camarades tirent de près, manquent l'adjudant Dorge. Un Boche est liquidé d'une balle au front. L'autre accourt bras levés. L'intérieur d'un baraquement est bourré de grenades. Cependant le gros des Allemands se replie vers la gauche, croyant s'échapper. Il tombe exactement dans les jambes des hommes de Dupuis et Bastien. Dupuis a fait les trois premiers prisonniers. Germain, Titi et Vermandel ont acccompli un joli travail dans les défenses allemandes. Le sergent Carcel a fait mouche au premier coup. Les armes de Boza, de Dominique, de Quairier ont couché sur le sol un nombre respectable d'adversaires. Tout en marchant sous les fusants allemands, qui font large mesure, je me heurte à un FFI qui danse une sorte de gigue sous la mitraille.

- J'en ai tué trois ! J'en ai tué trois !

Les obus anglais miaulent sans arrêt.

Dans un baraquement qui flambe, voici plusieurs cadavres ennemis. On n'aura pas besoin de les mettre en terre. Un Anglais s'est écroulé, la tête trouée. Deux FFI mettent le corps à l'abri des flammes. L'affaire est terminée. Elle a duré un quart d'heure. Au loin, sous la pluie, des Allemands filent à toutes jambes.

- Je n'ai jamais vu courir aussi vite, dit Dorge.

On s'organise en défense sous le barrage allemand qui pilonne terriblement dur.

Les Boches, les vingt-sept, les voilà. Ils courent les mains hautes. Dans les yeux des FFI il y a des menaces que le commandant Hochart calme.

- Nous ne tuons pas les prisonniers, nous.

C'est exact. Mais les Allemands n'ont pas la même modération.

(…) Dans la courette, à deux mètres, un Allemand geint doucement. Il a le ventre ouvert. Un autre saute sur un pied comme un fou. Les tuiles s'écrasent sur le sol. (…) Un FFI amène un blessé anglais qui a la cuisse ouverte. Dans la cour même, alors que les gros noirs continuent à tonner, un brancardier anglais donne, imperturbable, les premiers soins aux blessés. Un FFI justement un de ceux-là qui ne voulaient pas partir, va sous les éclatements porter à boire au malheureux qui ne cesse de gémir "Wasser, wasser ...".

(…) J'apprends avec une sorte de stupeur joyeuse qu'il n'y a pas de pertes chez les Français. Le lieutenant de liaison de l'Armée de Gaulle est un fier garçon dont le cran a séduit ses frères d'armes.

Les Boches ont perdu du terrain et ont eu vingt-cinq hommes tués.

Il y aussi les vingt-sept prisonniers.

Ainsi nos J.R. ont faits les premiers prisonniers depuis la trêve. Nos jeunes de Corps Franc ont montré, devant l'ennemi retranché, un cran et un allant à toute épreuve. L'heure de Dunkerque peut sonner. Ils l'attendent avec impatience. Elle les trouvera à la pointe de combat »[2673].

2673 *La Voix du Nord*, 12/10/44, « Les FFI et les Anglais enlèvent un point d'appui allemand devant Grande-Synthe. Vingt-sept Boches terrifiés sont capturés par des Français de 20 ans ».

Par comparaison, on appréciera la simplicité stylistique des articles concernant les captures de milliers d'Allemands par les Alliés. Il est question, dans cet article du 31 août 1944 publié dans *Sud-Ouest*, de la remontée des armées américaines :

> « En poursuivant leur foudroyante avance vers le Nord et vers l'Est, les Américains traversent Reims, atteignent Laon, Saint-Dizier et libèrent Rouen et Châlons-sur-Marne. Dans le Midi : Alès, Montélimar et Bagnols sont aux mains des Alliés. 45 000 prisonniers ont été faits jusqu'à ce jour (…)/ D'autres prisonniers faits dans la région de Marseille-Toulon et dans la vallée du Rhône portant à environ 45 000 le nombre des Allemands qui se sont rendus à ce jour (…) ».

La focalisation sur cette geste héroïque ne s'explique sans doute pas seulement par le soutien dont les FFI bénéficient auprès de l'état-major de la défense national à Alger qui indique, fin août 1944, qu'ils ont libéré quatorze départements et 43 villes. Ils peuvent compter sur le relai de la presse locale. Il est fort probable que la place accordée par la presse locale à ces unités combattantes, dont 20 000 sont morts pour la France, tient à une certaine idée de la France qui s'y rattache. Figure de la résistance locale, du soulèvement patriotique avant d'intégrer la 1ère Armée, le FFI incarne l'idée de la résistance et de la libération nationale qui laisse aux pouvoirs locaux une certaine autonomie. La fréquence de ce type de mises en scène, certes moins développées, sur l'engagement des FFI, ne viserait-elle pas à soutenir le projet d'une vision locale dont la presse départementale se sent partie prenante ?

Une succincte analyse lexicale semble montrer que c'est une image certes résistante de la France privilégiée, mais de la France unie, qui ferait bloc face à l'adversaire historique allemand : les « FFI » reviennent dans 45 occurrences réparties sur neuf journaux, les « libérateurs » et la « libération » quinze fois dans six titres, la « résistance » neuf fois dans six titres également. Mais les « Français », les « forces françaises » et autres déclinaisons du peuple en action ou souffrant -« France » non comptée- sont évoqués 119 fois dans douze titres. A côté d'une minorité agissante, la libération est une expérience collective où toute la nation doit se retrouver. Concluons sur l'absence qui, me semble-t-il, va au-delà d'un silence thématique et touche l'ensemble de la France des Années noires. Très peu de termes évoquent l'occupation et la collaboration : 1940 n'apparaît que trois fois dans trois journaux[2674], l' « occupation » sous ses différentes formes (grammaticales) est rappelée dans cinq quotidiens[2675]. Moins encore de rappel pour ceux qui ont été d'intelligence avec l'ennemi : trois occurrences pour la Milice dans deux titres, deux pour « Vichy », une seule pour les « collaborateurs »… comme si rien ne devait venir ombrager la fonction de consensus censée

2674 Respectivement *la Marseillaise, Sud-Ouest* et *le Figaro*.
2675 Respectivement *L'Indépendant d'Eure-et-Loir, Sud-Ouest, Ouest-France, Le Monde* et *le Figaro*.

incarnée par le prisonnier allemand, surtout pas ces souvenirs aux relents de division mortifère.

Toujours est-il que les articles de la presse locale célèbrent la participation des civils à la neutralisation de l'ennemi, conférant une dimension collective à la libération du territoire. Sans revenir sur l'infirmière de Boulogne, on peut évoques ces Français anonymes qui, de leur propre chef, se font les adjuvants des forces armées en permettant l'arrestation de soldats échappés ou de prisonniers évadés. C'est ainsi le docteur Pottier, de Saint-Caradec, qui prévient par téléphone la gendarmerie de la présence de trois Allemands à la sortie du bourg[2676], permettant leur capture. C'est encore l'action collective de quatre travailleurs lillois qui permet la capture d'un Allemand qui voulait passer en Belgique : Henri Delecourt est accosté dans la rue par un individu qui lui demande du feu. « M. Emile Paulvaiche, soudeur aux ateliers, remarqua l'étonnement du manœuvre interloqué. Il incita son compagnon Alphonse Catteau, à suivre l'individu, qui s'échappa après avoir demandé s'il était en Belgique. Les deux cheminots se mirent à ses trousses, bientôt imités par M. Auguste Caudrelier. Après une poursuite de courte durée, l'Allemand était arrêté »[2677]. C'est même Irénée Vereruysse, comptable des PTT à Sainghin-en-Mélantois, capable de « subodore[r] les Allemands à trente mètres », qui n'hésite pas à suivre deux individus en uniforme britannique, à leur demander leur « Papir » avant de les conduire à la gendarmerie[2678]. Avec cette captivité de masse, chaque Français, voire chaque Française incluse, peut ainsi prouver son patriotisme à sa mesure, transformant d'une certaine façon la France en une vaste zone de combat, les Français, tels des soldats de l'an 45, se faisant les principaux acteurs de leur délivrance[2679].

La capture pose cependant un problème de taille pour les autorités françaises, militaires et bientôt civiles, dont font l'économie les alliés occidentaux : comment gérer cette ennemie, même vaincue, mais désormais à l'arrière des lignes de front, parmi les civils ? Cette question connaît une actualité grandissante à partir de l'hiver 1944-1945, à mesure que les captures se comptent en dizaines, puis en centaines de milliers ; à mesure aussi que les populations sont de plus en plus nombreuses à réclamer la reconstruction de leurs territoires libérés.

On le sait, la mise en rapport des deux situations n'a pas été pensée par les autorités de la France libre. Or, elle détermine la fonction à donner aux prisonniers –derrière les barbelés ou

2676 *Ouest-France*, 04/12/44, « Trois Allemands sont faits prisonniers ».
2677 *La Voix du Nord*, 15/11/44, « Un Allemand est démasqué et fait prisonnier ».
2678 *La Voix du Nord*, 26/10/44, « Deux Allemands sur la Grand'Route ».
2679 La gendarmerie s'adresse directement à la population pour démasquer les PG évadés. Ainsi dans *Ouest-France* du 07/12/44 intitulé « Ceci est un boche » : « Prière de signaler à la gendarmerie l'individu dont le signalement est le suivant : Pierre, Houx, né en 1882, (...) treillis kaki, pantalon rayé bleu, béret basque, chaussures basses. C'est un prisonnier allemand évadé de Lamballe ».

comme main-d'œuvre sur les champs- et, en conséquence, leur rapport avec la population civile. Contrairement aux titres, les articles laissent soupçonner l'hésitation des autorités françaises qui ont conscience des possibilités contradictoires d'une telle évolution en termes de traitement de représentations de l'ennemi. Elles veulent éviter des défoulements de vengeance d'autant plus aisés que l'ennemi est désormais rendu inoffensif, ce qui nuirait à la considération dont la France jouit auprès de ses alliés, mais aussi, jusqu'en avril 1945, au sort des PGDF encore en mains allemandes. Si aucun article ne fait référence à une manifestation de ce type, dont les interviews ont pourtant évoqué la récurrence, en revanche quelques titres nationaux, plus sensibles aux enjeux de politique interntionale, font clairement allusion au déficit français en matière de respectabilité conventionnelle. La presse évoque la réticence des Américains à transférer des PG aux Français, par crainte justement que «le cruel souvenir de ces quatre années d'occupation nazie »[2680] n'interdise le respect de la convention de 1929 qu'ils entendent, eux, suivre intégralement dans leurs camps. D'où la reprise des déclarations officielles que les Allemands capturés sont traités conformément au droit international et la mise en garde contre d'éventuelles représailles[2681].

Ni la guerre, ni l'épuration ne sont encore terminées. Les autorités veulent éviter qu'une sortie trop rapide des PG ne vienne casser la dynamique de mobilisation nationale en créant une menace à l'arrière des fronts militaires et au sein même du front domestique, ramimant ainsi la figure honnie du Français collaborateur, et perturber les efforts pour instituer une nouvelle image de la France victorieuse. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la publication, en septembre 1944 dans *Sud-Ouest*, de l'arrêté du Commissaire de la République rappelant le décret de 1939 qui interdit tout rapport avec l'ennemi et appelle la population à signaler, outre les soldats ennemis déguisés en civils, les noms et adresse de ceux qui les aideraient dans leur tentative[2682].

Il n'en reste pas moins qu'une fois ces deux extrêmes balisés, les autorités centrales doivent gérer la réaction de l'opinion publique dont la presse locale se fait également le porte-parole et engage un autre traitement de l'ennemi. La question du déminage est la plus urgente. Les éditoriaux et dénonciations du scandale que constitue le « massacre des Innocents »[2683] par les mines ennemies se multiplient à partir de janvier 1945, défendant la même ligne : c'est à la « main-d'œuvre boche » de retirer les mines que la folie hitlérienne a fait placer. Reprenant à leur compte la lecture d'une libération qui effacera 1940 et ses conséquences, certains articles

2680 *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 26/10/44, « Main-d'œuvre ».
2681 *Ouest-France*, 26/10/44, « Tour d'horizon français/ Le général de Gaulle répond aux questions de la presse », ou *Libération*, 05/12/44, « Grossière imprudence. La France prendrait des mesures de rétorsion ».
2682 *Sud-Ouest*, 09/09/44, « L'arrestation des soldats ennemis ».
2683 *Ouest-France*, 16/03/45, « Et les mines qui tuent nos enfants ? ».

de la presse locale proposent, en toute logique, de faire du prisonnier le pivot de ce renversement : le comité patriotique d'un arrondissement réclame ainsi, dans *Ouest-France*, de choisir de préférence d'anciens SS et agents de la Gestapo pour former les équipes de démineurs[2684]. De la même façon règlent-ils l'obstacle de la contrainte juridique : les Convention de Genève « sont caduques puisque l'ennemi les viole, puisque depuis des années les prisonniers français, abominablement maltraités, peinent dans les usines de guerre allemandes »[2685]. A guerre totale, captivité totale : la France exigera « l'abrogation de ces conventions d'une autre Guerre »[2686]. A l'opposé, la presse nationale reprend fidèlement/ le discours du pouvoir parisien, comme *Le Figaro* qui rappelle que les équipes, composées de volontaires civils, ne pourront compter des PG en vertu du droit international[2687].

Sortie des chemins balisés de la mobilisation militaire, la figure du PG peine donc à cristalliser une représentation uniforme. En projetant tout à la fois l'urgence d'une reconstruction économique, d'une question démographique et d'un symbole de réparation moral[2688], la presse locale diffuse en fait une lecture concurrente de la sortie de guerre. Elle suit, de façon croissante, l'autonomisation des représentations de l'ennemi face au projet gouvernemental à mesure que la paix approche. La mise au travail de cette main-d'œuvre pas comme les autres apparaît, dans la presse, comme le résultat d'un compromis entre volonté de contrôle des nouvelles autorités républicaines et adaptation aux besoins locaux.

L'utilisation économique dans l'agriculture, évoquée en février 1945 dans *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, est fortement encadrée : la création de kommandos de dix PG est assujettie à la présence d'un gardien civil agrémenté par la préfecture[2689]. L'annonce du placement de PG dans les mines à la même période, puis le détail de la répartition des 48 000 premiers PG favorise les secteurs où la logique disciplinaire peut être plus facilement prolongée : 21 000 sont occupés par les services de l'Etat à la reconstruction, 27 000 à des travaux civils (barrages, forestage, SNCF), sans que l'agriculture ne soit évoquée. Pourtant, *Les DNA* indiquent que ce secteur bénéficie d'une priorité absolue et que de son côté *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* précise, fin avri,l que les PG peuvent être cédés par lots de deux à quatre individus sans constitution de kommandos[2690]. On comprend pourquoi à l'échelle locale

2684 *Ouest-France*, 13/10/44, « L'emploi de la main-d'œuvre boche dans l'exécution de travaux particulièrement dangereux ».
2685 *Ouest-France*, 16/03/45, « Et les mines qui tuent nos enfants ? ».
2686 *Sud-Ouest*, 16/03/45, « En rangs serrés, les Allemands ».
2687 *Le Figaro*, 01/12/44, « Les Allemands ont miné en France plus de 100 000 hect cultivables ».
2688 « Fournir, comme lu dans l'article de *Sud-Ouest*, le matériel humain nécessaire pour désinfecter notre terre des tragiques souillures nazies ».
2689 *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 16/02/45, « main-d'œuvre agricole » et 17/03/45, « Prisonniers de l'Axe pour l'agriculture ».
2690 *Les DNA*, « Über 2 Million deusche KG werden in Frankreich arbeiten » et *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 21/04/45, « Main-d'œuvre allemande ».

comme à l'échelle nationale, la question du gardiennage devient un enjeu fondamental de l'introduction de l'ennemi dans le milieu civil. Il est révélateur que, dès janvier 1945, la presse locale relaie la décision des autorités de réserver de préférence aux « PG évadés ou rapatriés » (français) comme aux anciens gradés militaires de tels postes et de proposer, fin avril, aux réservistes et aux hommes dégagés d'obligation militaire un « engagement pour la durée de la guerre »[2691]. Reste à savoir si le 8 mai 1945 constitue un tournant dans les représentations multiples qui s'agglutinent au PG et à son traitement.

b/ PGA et Français devant l'objectif : mises en scène de la nation retrouvée

Moment décisif pour les hommes comme pour l'issue des combats, la captivité connaît un traitement photographique privilégié dans la presse : deux cinquième des clichés relevés sont publiés entre le 23 août 1944 et le 7 mai 1945, la grande majorité en première page. Plus que le texte, l'impact de l'image, par son apparente instantanéité, semble être la plus à même à suivre la précipitation du cours de la guerre et à conférer à la libération des territoires un souffle héroïque. Par définition, « pour que l'ennemi ne soit pas laissé « hors champ », il faut qu'il soit « hors combat », dans tous les sens de l'expression »[2692]. Jouant sur sa double fonction de référentialité et d'universalité, la photographie est utilisée pour refléter une réalité, mais aussi pour la façonner selon de nouvelles catégories de perception, de représentation, voire d'action. Bien au-delà des colonnes des journaux, elle sert à structurer les représentations collectives de la Libération comme de la défaite de l'ennemi. Simultanément, elle véhicule un certain nombre d'informations obligatoires (titre, légende, identification des personnages et des situations, perspective et combinaison…) qui assure une réception adéquate au but recherché.[2693]

Afin de comprendre quelles représentations croisées des vainqueurs et des vaincus étaient diffusées par les photographies de guerre, j'ai travaillé sur le corpus des clichés publiés dans les journaux retenus avec deux modifications cependant. J'ai élargi jusqu'au 23 août 1945 pour la presse nationale et au 14 septembre pour la presse locale les photographies qui dataient de la période de la Libération et faisaient sens, soit un total de 62 photographies. D'autre part, je les ai complétées à partir de clichés trouvés dans d'autres dépôts d'archives

---

2691 *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 13/01/45, « Pour la garde des prisonniers allemands » ; *L'Humanité d'Alsace et de Lorraine*, 28/04/45, « Réservistes volontaires pour la garde des prisonniers allemands ».

2692 Frank, Robert, « Ennemi, allié, défaite et victoire. Poses et postures », ", in *Voir. Ne pas voir la guerre. Histoire des représentations photographiques de la guerre*, BDIC-Musée d'histoire contemporaine, Somogy-Ed. d'art, 2001, p. 191-195, p. 192.

2693 Pour une étude de l'ennemi à partir des photographies de captifs soviétiques et nazis, voire Hamann, Christoph, « Feindbilder und Bilder vom Feind », in Deutsch-Russisches Museum Berlin-Karlshorst (Hrgs.), *Beutestücke. Kriegsgefangene in der deutschen und der sowjetischen Fotographie 1941-1945*, Berlin, 2003, p. 17-31

mais qui partagent un point commun : ces réalisations étaient destinées à être publiées[2694]. Elles permettent de la sorte d'enrichir l'approche sur le rôle qu'elles devaient jouer dans la construction de nouveaux imaginaires sociaux en vue de la refondation.

Pris dans son ensemble, le corpus favorise des regroupements thématiques lisibles comme les étapes successives de l'entrée en captivité. Même si les scènes où l'état de prisonnier est déjà entériné sont de loin les plus nombreuses, en particulier celles publiées par la presse, la captivité est appréhendée comme un processus qui se décompose en quatre étapes majeures que l'on peut illustrer à partir d'exemples précis : la capture, la fouille et le dépôt des armes ; le regroupement des prisonniers et leur transfert du front vers l'arrière ; la mise en camp et l'immatriculation ; la mise au travail.

Quelques scènes de capture saisissent le moment décisif où l'adversaire devient un vaincu et l'Allié un vainqueur. La presse n'en publie ainsi que trois versions, soit quatre clichés. Sans doute parce que le photographe n'assiste pas toujours à ce moment fugitif, imprévisible et localisé dans les zones de plus violents contacts. Sans doute aussi, et consécutivement, parce que ces premières rencontres se prêtent le moins à la mise en scène des rôles respectifs. Les photographies publiées montrent la reddition allemande[2695] : la posture du vaincu est sans ambiguïté (mains en l'air, regard vers le photographe), son habillement permet de le distinguer sans hésitation, l'expression du visage, autant que la qualité de l'impression (ou de la conservation), l'ont rendue emprunte d'inquiétude. De part la position du photographe, le lecteur est virtuellement placé dans le camp des vainqueurs. Les légendes insistent sur la soumission de l'ennemi et précisent à qui ces soldats se rendent. C'est donc une vision assez statique de la capture. Seul *Sud-Ouest* publie une scène de capture en cours lors de la libération de Paris, traduite par une certaine confusion. On distingue mal, de prime abord, vainqueurs et vaincus, civils et militaires : un homme en uniforme, vu de dos, occupe le premier plan, bouchant la scène de capture qui se produit devant lui. Cette composition plus chaotique rend cependant mieux la fébrilité de tels contacts. La photographie sans profondeur doit en fait se lire de gauche (soldats encore armés ?) à droite (soldats mains en l'air). Mais au final, ce type de cliché ne marque peut-être pas assez les nouveaux rôles respectifs des deux armées. Une photographie prise à Paris lors de l'insurrection, et conservée à la BDIC, avec la seule indication suivante, « Un groupe d'Allemands se rend », offre une troisième vision de la capture[2696] : un groupe de sept (?) membres de la Wehrmacht marche en direction des lignes

2694 Placées en annexe, ces photographies proviennent des fonds de la BDIC, du service de valorisation du patrimoine du SHD, des archives départementales du Nord et de clichés sur la Libération en Bretagne reproduits dans la maîtrise de F. Jess, *op. cit*.
2695 Les clichés sont reproduits p. 1465, 1468 et sq. des annexes.
2696 Le cliché est reproduit p. des annexes. 1469.

ennemies d'où est pris le cliché. Les mains en l'air, semblant se regarder, habillés de leur uniforme feldgrau, ils forment comme une tâche sombre dans un arrière-fond claire. Seul le drapeau blanc, porté par l'un deux -un officier, le seul également qui a des bottes- les rattachent à leur environnement et les sauvent littéralement. Le photographe qui a eu le temps d'armer son appareil a choisi un cadrage large, contrairement aux représentations précédentes intégrant dans la reddition l'espace urbain qui lui donne son sens : nous sommes à Paris, devant *La Maison du café*, avenue de l'Opéra ; à droite, des fils de fer barbelé et des barricades renforcées par des sacs de sable, un peu en arrière une carcasse de voiture. Elle lui donne également un sens et modifie sa portée : Paris est devenue une ville insurgée, une ville martyrisée, mais une ville libérée par elle-même, par son peupl Baignés de lumière, les civils qui les suivent sont les vainqueurs de ce combat inégal, de ces militaires de métier dont les regards croisés sont sans doute destinés à d'autres combattants de l'ombre, hors champ. La symbolique est parfaite : *La maison du café* est jouxtée par un commerce dont seul un mot de son devanture apparaît sur la photographie: « American »…

Une fois la capture opérée, les clichés montrent la seconde étape de l'entrée dans le statut de PG : la dépossession des attributs du combattant. Les clichés correspondant à la fouille des prisonniers et à leur désarmement forment cependant un ensemble encore moins fourni que le précédent. La presse n'en publie pas, les fonds de la BDIC et du SHD en contiennent. Celle du SHD se déroule mi-avril 1945 en Gironde, lors des opérations de nettoyage de la région[2697]. Au centre d'un paysage côtier, un groupe de trois (?) tireurs allemands isolés, mains en l'air, vient de se rendre –l'un porte sur l'épaule le tissu blanc qui a servi de sauf-conduit. Il est entouré de trois soldats français dont chacun d'eux fouille un captif : au sol, on voit déjà des objets du tri. Un canon de fusil fait irruption dans le bord gauche du cadre, rappelant l'infériorité numérique des captifs. C'est la même impuissance que l'on perçoit dans les scènes de fouilles photographiées à Paris. Le long des grilles d'un jardin, une colonne de prisonniers les mains sur la nuque attend de se faire contrôler par des soldats en armes.[2698] Malgré un certain flou dans les clichés, on remarque sur le sol les traces vestimentaires du dépouillement. L'effet de masse, la multiplicité des acteurs et des mouvements rend bien l'atmosphère d'angoisse et de fébrilité de cette étape dont la portée psychologique est considérable pour le prisonnier.

Les scènes de dépôt des armes sont également peu représentées : deux exemples publiés dans la presse, l'un en novembre 1944, après la reddition du dernier fort tenu par les Allemands à Marseille dans *Libération* ; l'autre en mai 1945, par *La Croix*, sans précision de

2697 Le cliché est reproduit p. 1468 des annexes.
2698 Le cliché est reproduit p. 1469 des annexes.

lieu. La mise en scène de la reddition des occupants du fort de la Viste adresse un message clair au lecteur[2699] : la photographie se compose selon trois ensembles parallèles, suivant l'orientation de gauche à droite : dans la partie droite du cliché, les vaincus, que l'on voit de dos défiler, marchent donc d'est en ouest, c'est-à-dire également dos à l'Allemagne ; la partie gauche est occupée par des militaires alliés. On reconnaît quelques soldats britanniques, un soldat américain et peut-être un militaire français, unis le temps d'une photo. Les deux adversaires sont séparés par des armes couchées sur le sol, quelques cartouchières ainsi que le casque honni de la Wehrmacht. La symbolique est percutante : une fois désarmés, les Allemands redeviennent inoffensifs et sans visage, qu'une poignée de militaires suffit à contrôler. Comme ces armes- symboles d'une virilité agressive tant qu'elles étaient portées verticalement mais, couchées, se sont désormais tues- les soldats de la Wehrmacht semblent dépouillés de toute individualité. Le paysage désertique, la poussière qui entoure la colonne des vaincus, la perspective écrasée, que coiffe un char à l'horizon, accentue la portée historique de l'événement : la roue de la chance a tourné, les Allemands, vaincus, partent de Marseille pour marcher de nouveau dans le sens de l'histoire, c'est-à-dire comme prisonniers.

Les photographies rapportant une scène de regroupement des PG ou de transfert des zones de combats vers l'arrière sont les plus nombreuses, notamment dans la presse. Elles présentent l'avantage de se prêter le mieux à la mise en scène de l'inversion du destin entre Allemands et Alliés. Par leur répétition et leur durée, par leur visibilité, par leusr acteurs et leurs espaces, elles offrent les scènes les plus caractéristiques de la débâcle allemande et de la libération française. Deux types de clichés dominent : ceux montrant des colonnes gigangestques de PG et ceux se focalisant sur la prise en charge d'un nombre plus petit groupe de PG. Les premiers, dont un certain nombre est placé en annexe, permettent d'exprimer visuellement les quantités considérables de prisonniers. L'impression de colonnes sans fin est accentuée par le cadre qui ne comprend qu'une section de cette armée de vaincue, comme si chaque victoire allié, ici et maintenant, contribuait à former cette chaîne réunissant l'ensemble des fronts dans la défaite totale du *Reich*, de Moscou à Calais. Est alors par métonymie représenté l'effondrement du *Reich* en tant que totalité : officiers comme soldats, en uniforme d'été ou d'hiver, mains en l'air ou sur la nuque, vus de dos ou de face, c'est en fin de compte tous les soutiens du système qui vacillent. Ces marches vers la captivité donnent alors un tout autre sens au Mouvement (*Bewegung*) caractéristique de la dynamique national-socialiste. Pour un lecteur français, elles ont certainement fait écho aux souvenir traumatisant de l'Exode de 1940 de près sept millions de Français sur les routes.

2699 Le cliché est reproduit p. 1470 des annexes.

Les clichés concentrés sur un groupe restreint de prisonniers permettent une mise en scène plus rapprochée des contacts entre vaincus et vainqueurs. Souvent prises lors de la libération des villes par les forces françaises de l'Intérieur, ces photographies, par leur cadre et leur inscription dans l'espace urbain, insistent sur le changement d'attitude de ceux qui se présentaient triomphalement comme la race des Seigneurs. Les (semi-)gros plans mettent en évidence le négligé des uniformes, les corps abîmés par la bataille, les visages marqués par des expressions désormais tourmentés. Les légendes viennent, si besoin était, éclairer le lecteur sur la raison d'un tel changement. Par contraste, leurs gardiens sont valorisés dans leur légitime position de vainqueurs. A côté des militaires, américains et hommes de la 1ère Armée, nombre de clichés représentent des forces de la résistance à l'œuvre. Les photographies jouent alors sur le contraste entre le prisonnier allemand, membre d'une armée d'occupation vaincue, et le combattant français, habillé comme un civil, obligé de prendre les armes pour défendre sa ville, son pays, sa liberté. L'hétérogénéité de l'armement, la disparité des tenues, la diversité des attitudes sont alors mises en valeur par des compositions qui s'assimilent à un soulèvement armé de citoyens, quand la patrie est en danger. Elles contribuent ainsi à rendre aux hommes –seuls acteurs armés de ces défilés- leur fonction masculine de défense. D'une certaine façon, les prisonniers deviennent les trophées. Le cadre, suffisamment précis pour rendre les expressions des prisonniers, est également suffisamment large pour donner à ces scènes une dimension collective en intégrant la population civile dans sa diversité et les replacer dans le contexte urbain de l'occupation. Ces sorties de guerre photographiques peuvent ainsi se lire comme des sorties de scène, celles des Allemands hors des territoires et du quotidien de ceux qu'ils ont opprimés.

Les dernières étapes de l'entrée en captivité sont moins présentes dans mon corpus. *L'Humanité* publie en avril 1945, une photographe d'un groupe de captifs en attente derrière des fils de fer barbelés avec, manifestement autour du cou, pour certains, leur fiche d'immatriculation[2700]. F. Jess reproduit l'entrée des PG dans la citadelle de Port-Louis et la détention de soldats dans la cour de l'école de Pont-Croix en août 1944. Enfin, la BDIC possède quelques clichés sur les premiers camps ouverts en région parisienne. Ces scènes qui scellent l'entrée en captivité des PG, peu nombreuses, referment en même temps l'album puisqu'elles soustraient physiquement le PG à la vue de la population. Outre que les règlements militaires interdisent toute intrusion civile, on peut estimer ce type de photographies peu propice au marquage des rôles entre vainqueurs et vaincus, car suscptible d'évoquer, par exemple, d'autres internements, administratifs ceux-là et de Français, ce qui rappellerait la division nationale que précisément la capture du PG doit contribuer à souder.

2700 Ce cliché et les deux suivants sont reproduits p. 1472 des annexes.

Les scènes de mise au travail des PG -six dans la presse- datent toutes, sauf une, de juin et juillet 1945, soit après la fin de la guerre en Europe. Elles appartiennent déjà au prochain *chapitre*, qui projette une nouvelle inscription visuelle du PG dans l'espace français. Mais cette transition s'effectue sur le mode de la continuité avec l'expérience de guerre qui justifie cette captivité en temps de paix : que ce soit la reconstruction de Strasbourg ou le déminage sur les côtes atlantiques, les légendes insistent sur la finalité de ces travaux : à court terme, réparation des destructions ; à moyen terme, effacement des traces de l'occupation, préalable à la refondation de la France. Il s'agit en conséquence de « faire et défaire » comme *Ouest-France* intitule son article. Les premières photographies, trouvées au SHD, datent d'août 1944. Elles montrent, sur le mode parodique, un peloton de travail de quatre Allemands en rang par deux qui portent un balai sur l'épaule comme ils portaient, quelques semaines auparavant, leur fusil[2701]. Quelques précisions, en guise de conclusion, sur le nouveau langage proposé par ces différentes productions iconographiques pour parler de l'ennemi et dans quelle mesure elles vont de pair, selon l'hypothèse précédemment émise, avec une actualisation synchrone des représentations relatives aux Français. A travers la photographie diffuse-t-on un nouveau système de représentations? Je partirai du corpus de la presse pour l'élargir au besoin aux trois autres fonds.

L'analyse des différents clichés montre qu'une première caractéristique parcourt l'ensemble du corpus : ils proposent, tous, à des degrés plus ou moins marqués, notamment selon les lieux de la capture et les adversaires des Allemands, une double inversion dans le temps et l'espace. Caractéristique immédiatement perceptible pour la mise au travail, elle est également valable dans les autres domaines et devient plus évidente si l'on considère titres et légendes des photographies : la débâcle allemande n'est plus seulement perçue comme la défaite du nazisme, mais une revanche par rapport à l'expérience française de l'occupation, qui donne raison au choix de la résistance. Un certain nombre d'articles fait de la libération du territoire le signe de la faillite du régime hitlérien et les nombreuses captures, celui d'un renversement de l'histoire. Ainsi *L'Humanité d'Alsace et de Lorraine* du 1er février 1945 titre-t-elle sa photographie montrant une file de PG d'un ironique « Wir kommen wieder » explicité par la légende suivante : « Erklärten uns die Nazis, als sie aus Frankreich abziehen mussten. Stimmt! Jedoch nicht als Sieger sondern als Gefangene, wie aus unserem Bild zu ersehen ist »[2702]. Le 20 mars, elle détourne les termes « Übermenschen » et « Untermenschen » de l'idéologie national-socialiste pour qualifier l'ineptie de l'interprétration de la défaite française en montrant la capture de deux Ariens. On comprend

2701 Ce cliché est reproduit p. 1474 des annexes.
2702 « Nous reviendrons (…) Nous expliquaient les nazis lorsqu'ils durent se retirer de France. Pour sûr ! Cependant pas comme vainqueurs, mais en tant que PG, comme notre photographie le donne à voir ».

que la libération de Paris trouve un pareil écho photographique dans le corpus. Symbole de l'occupation allemande, elle devient également celui de la libération par la France. Mais pas seulement. La métonymie vaut également célébration du *génie français*, proposé dorénavant aux captifs allemands comme voie du redressement. La scène d'une colonne de prisonniers devant l'Opéra, publiée dans le *Sud-Ouest* du 30 septembre 1944,est explicitée par une longue légende, où l'on peut notamment lire[2703] : « (…) Et voici fixé par la photographie un instant pathétique entre tous, celui où le captif devient geôlier, celui où le Prisonnier terrasse son vainqueur, celui où les rôles s'intervertissent, c'est le Français qui conduit dans les rues de Paris./ (…) Méditez tout de même sur ce que vous avez fait souffrir à ce peuple, désarmé, ruiné, pillé par vous et qui a trouvé dans sa foi patriotique la force nécessaire pour vous chasser ».

Mais ce premier trait structurel est indissociable d'un second : les photographies parviennent, en parallèle, à transformer les prisonniers en un *sujet collectif*, représentant l'Allemagne. Ce qui revient à gommer toute individualité. Est alors permise une célébration, via les protagonistes photographiés, des valeurs françaises par opposition au *modèle* allemand : face à une Allemagne coupable et vaincue, une France meurtrie mais victorieuse, ce qui facilite la cohésion nationale. Pour y parvenir, les photographes pratiquent massivement les plans larges et les photographies de groupes, qui noient le PG dans un ensemble indénombrable (vingt-six photographies publiées) ou l'insèrent dans un collectif plus restreint (vingt-six photographies également) sans que cela rende son identification plus aisée. Le but recherché est de présenter le PG en tant que soldat d'une armée en déroute et non comme un individu lui-même victime de son propre régime. Ces postures renvoient, en creux, au sentiment de dépossession ressentie par les PG que j'ai interviewés. Si l'on pense en balancier entre déconstruction de l'image de l'ennemi et construction de la nouvelle image du Français, ce manichéisme, appliqué au prisonnier, a l'avantage d'aider à la formation du bloc français. On ne compte ainsi qu'une vingtaine de photographies où l'identification est possible. Les légendes et les titres participent de cette stratégie de création de stéréotypes qui efface les éléments propices à une contextualisation individualisante : deux légendes tout au plus peuvent être considérées comme complètes, c'est-à-dire rattachant une capture à un lieu, une date et un contexte militaire particulier.

Certes, cette imprécision n'est pas propre uniquement aux photographies de capture, mais elle renvoie à la difficulté de l'institution journalistique de relever, à la Libération, le défi que

2703 Ce cliché est reproduit p. 1477 des annexes.

représente l'image dans le traitement de l'information[2704]. Certes, mais cela n'est pas exclusif. Les problèmes de titres et de légendes laissent penser que l'intérêt de la photographie ne réside pas tant dans son degré d'information –en cela, elle se distingue en grande partie des communiqués militaires -, mais dans sa charge d'universalité des deux adversaires. Ainsi la photographie montrant le désarmement des soldats à Marseille, dans *Libération* est-elle encadrée, sur le bord supérieur, d'une manchette annonçant que les Britanniques se sont emparés de Calais et sur le bord inférieur qu'ils avancent au-delà du Waal[2705]. La photographie insérée dans l'article « Saint-Nazaire est libéré » du *Ouest-France* du 13 mai est ainsi légendée : « HAUT LES MAINS ! » - Cours de Chazelles, à Lorient, les Allemands se rendent aux troupes françaises ». Un même cliché peut indiquer deux puissances détentrices différentes. Celui de la *Marseillaise* du 22 décembre 1945 attribue la reddition des soldats allemands en Alsace à des soldats français, *Ouest-France* du 4 janvier aux Américains… Enfin, l'appareil critique -titres et légendes- explicitent l'interprétation politiquement correcte des photographies, constituant du même coup un assez bon marqueur du positionnement éditorial. *Ouest-France*, du 26 avril 1945, légende de la sorte sa photographie accompagnant la liquidation de la poche de Royan : « Sous le commandement du général de Larminat, la chasse a été donnée aux Boches qui occupaient la poche de Royan et la pointe de Graves (…) », tandis que *L'Humanité* emploie cinq fois le terme « morgue » dans les textes accompagnant ses treize photographies, comme celle du 23 août 1945 : « Faits prisonniers par les FFI, des officiers de l'orgueilleuse Wehrmacht commencent à connaître les rigueurs de la captivité. Sur leurs visages, la stupeur et l'inquiétude ont remplacé la morgue insolente ».

A l'opposé, les photographies individuelles de prisonniers sont très rares : quatre dans le corpus de la presse. Ces dernières ainsi que celles où les prisonniers sont particularisés remplissent une fonction spécifique et subissent un traitement idoine : usage de plans plus resserrés pour dresser une série des portraits constamment transformés par le titre et la légende en profil-types de l'adversaire. Ils servent alors, tels un négatif, de figures repoussoirs aux combattants français, ou bien à démontrer l'inhumanité du régime hitlérien. Cela explique la répartition très inégale du nombre de photographies en fonction des catégories de combattants allemands : dans la vision englobante de l'armée allemande proposée par les photographies, la recherche des responsabilités selon la hiérarchie militaire ne semble pas en être une véritablement : les simples soldats fournissent le sujet de la grande majorité des photos (58 clichés), les généraux et officiers (huit clichés) et les « SS » un seul. A l'inverse, les catégories *a priori* civiles, c'est-à-dire non combattantes, ont droit à une

2704 Voir notamment Zeliger, Barbie, « La photo de presse et la libération des camps : images et formes de la mémoire », dans *Vingtième Siècle*, n°54, avril-juin 1997, p. 61-78.
2705 Ces clichés sont visibles p. 1478 des annexes.

visibilité photographique remarquable : les enfants (huit clichés), les vieillards (deux clichés) et les femmes (un cliché). Accompagné de légende très explicites, ce type de photographies recourt à une pédagogique pour apprendre à voir l'ennemi sous le prisonnier ou la fin heureuse de la captivité. Le 7 avril 1945, *La Voix du Nord* fait paraître, en première page, une photographie intitulée simplement « Un Prisonnier allemand : 16 ans ! ». On voit, en portrait, un jeune adolescent blond porter une vareuse de la Wehrmacht trop grande pour lui[2706]. Il a la tête inclinée, mais le lecteur peut sans difficulté voir son visage crispé par les pleurs. La même retenue vaut pour la photographie publiée par *Les DNA*, le 2 février 1945, montrant des « Types du Volkssturm de Himmler, qui ont été faits prisonniers sur le front de l'Ouest par les Américains »[2707] : en l'espèce deux vieillards, les traits du visage creux -l'un porte des lunettes- habillés de deux uniformes différents, ce qui augmente l'impression d'improvisation. L'appareil du photographe use rarement de vues en plongée ou en contre-plongée : l'ennemi vaincu, presque hors des combats, n'est plus considéré comme dangereux. Ce n'est plus le combattant qui est représenté, ni même les opérations militaires, mais son image de l'ennemi.

En revanche, *L'Humanité*, dans sa fonction d'organe du parti communiste, -lequel reconstruit son identité sur sa prétention à incarner la vraie résistance et à reconstruire la France et propose un modèle de société- est le journal qui pousse la catégorisation la plus systématique. Il développe le discours le plus virulent à l'encontre des prisonniers. La première photographie, qu'il fait paraître le 23 août 1944, est un gros plan d'un officier allemand encadré par deux FFI légèrement plus grand que lui, l'un porte un béret, l'autre cravate et bretelles. Sans la légende, le lecteur n'aurait sans doute pas saisi tout de suite la profondeur de la double catégorisation : « Les FFI de Paris ont fait prisonnier un soldat allemand. C'est peut-être un assassin d'enfants soviétiques ». Quasiment un mois plus tard, le quotidien communiste publie, sur la largeur de quatre colonnes, une photographie montrant une file de PG dont un certain nombre semble regarder le lecteur. Il s'agit d' « Une brochette d'Allemands capturés au cours des combats sous Nimègue : brutes bestiales bien dignes de leur réputation ». Le 8 février 1945, il propose à ses lecteurs en gros plan le buste de deux prisonniers : un jeune qui regarde d'un air sévère le photographe ; un plus âge l'air hagard. De nouveau, c'est la légende qui fournit l'interprétation : « Deux têtes bien caractéristiques de prisonniers boches. L'un, véritable brute, semble complètement effondré. L'autre, jeune SS, porte encore sur son visage la morgue nazie ». Ici aussi, les photographies valent d'abord pour leur universalité.

2706 Ce cliché est reproduit p. 1482.
2707 « Typen des Volkssturms Himmlers, die an der Westfront von den Amerikanern gefangen genommen werden ».

Même si la virulence du ton germanophobe de *L'Humanité* lui est propre, le lien entre vécu d'occupation et représentation du PG est repérable dans les autres quotidiens, même s'il est moins directement instrumentalisé. Il révèle, à mon avis, le dernier élément du système de représentation visuelle qui se met en place par la photographie et lui confère sa finalité : à savoir faire de la campagne de la Libération une anti-campagne de France de 1940, et désacraliser l'ennemi pour resacraliser le peuple de France. En jouant sur les expériences collectives de la défaite, de l'occupation et de la collaboration –suffisamment présentes et sensibles pour rester dans le non-dits- les photographies de captivité de guerre n'ont pas tant pour but d'effacer 1940 que de proposer un autre modèle de communion nationale, une autre image de la virilité, de l'honneur, du combattant que celle incarnée par l'occupant nazi ; bref, de proposer un nouveau modèle de refondation et de solder le déshonneur de l'occupation. Pour y parvenir, elles utilisent le prisonnier dans sa double épaisseur de vaincu : l'Allemagne et lui-même.

Considérons trois photographies de défilés militaires allemands à Paris que les badauds et, à une moindre échelle, les habitants de villes de garnison ont pu voir et qu'une majorité de Français a pu connaître par la diffusion de la propagande allemande. Le premier a eu lieu sur les Champs-Elysées, le 6 juillet 1940, trois semaines après l'entrée des Allemands dans Paris[2708] ; le second, au même endroit, n'est pas daté ; le troisième, composé de soldats cyclistes allemands, se déroule place de la Concorde le 19 juillet 1941.

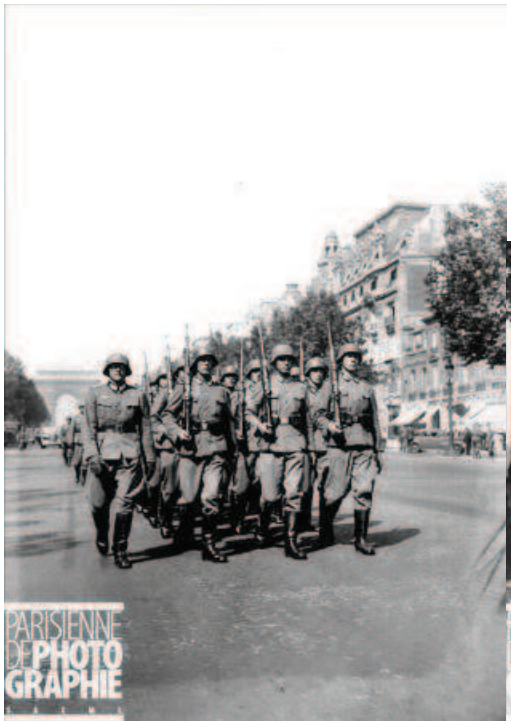

2708 Elles sont tous tirées de © LAPI / Roger-Viollet.

Je les ai rapprochées de trois photographies prise à la libération de Paris dans les environs de l'avenue de l'Opéra en août 1944, deux ont été tirées en carte postale.

Ces parades militaires relèvent de cette « modélisation idéologique et esthétique de la guerre national-socialiste » qu'a analysée Gerhard Paul. Dans l'économie somatique du soldat nazi, ces défilés concrétisent le lien privilégié entre guerre et modèle de virilité.La force, la puissance, le courage, l'assurance de la victoire doivent se montrer et s'imposer aux occupés par des postures corporelles martiales, particulièrement normées : silhouette formatée,

maintien du buste, tête haute, regard imperturbablement tourné vers l'avenir… La valorisation de l'ordre guerrier national-socialiste passe corrélativement par la dévalorisation de l'adversaire, racialement ou, comme lors de la lutte contre les *Partisanen* en France, politiquement inférieurs. La propagande nazie, les considèrant comme des bandes ou des hordes de terroristes, des bêtes criminelles, leur dénie tout art guerrier allant jusqu'à lleur refuser le statut de combattant d'une armée régulière. Face aux francs-tireurs, le soldat de la *Wehrmacht* apparaît comme l'image « du soldat moderne en tant que partie d'un organisme technico-militaire complexe »[2709].

A l'échelle collective, l'importance des parades rappelle bien sûr l'effacement total de l'individu dans la communauté allemande, mais pas seulement. Elle actualise aussi une certaine vision de la guerre et du combat, menés dans un ordonnancement militaire qui dégage une impression d'ordre, de planification inéluctable, de propreté, sans laisser aucune part au hasard. Les défilés militaires seraient donc le pendant pacifié des colonnes de route et d'attaque, lors de l'invasion de 1940. Dans les deux cas, l'image de la guerre proposée par la propagande nazie est celle d'affrontement qui a perdu son « caractère chaotique-anarchique ». Comme le relève Karl Prümm, l'image diffusée par les médias de guerre nazie a pour but fondamental de styliser les représentations, de parvenir à un degré de rationalisation très efficace dans la communication. « Les colonnes de soldats en marche, les engins blindés progressant, les escadrilles d'aviation sont agencés de façon ornementale. La décomposition n'est pas permise. Toute la guerre se fait en ordre, Cet événement n'a pas de contrepartie négative »[2710]. Ces représentations sont amplement diffusées dans la Zone occupée, puis, après novembre 1942, à l'ensemble de la France. Elles réaffirment tout autant l'appartenance des soldats du IIIe *Reich* à une entité holistique que l'altérité irréductible avec les occupés. Ainsi, dans son article « L'infanterie allemande sur les plages de Dunkerque », le numéro six de juillet 1946 de *Signal*, le magazine de propagande de la *Wehrmacht,* rapproche la modernité technicienne de l'armée allemande- illustrée par des cliché en couleurs d'avions de combat et de chars triomphants- de l'archaïsme des forces françaises symbolisé par deux photographies réalisées à Vichy et simplement légendées, « Démobilisation des chevaux »[2711]. Le procédé est d'autant plus percutant que le régime du maréchal Pétain est incapable d'élaborer un contre-modèle visuel réellement efficace.

2709 Paul, Gerhard, *Bilder des Krieges / Krieg der Bilder. Die Visualisierung des modernern Krieges*, Gerdinand SChöningh, Wilhelm Fink, 2004, p. 236.
2710 Prümm, Karl, "Modellierung des Unmodellierbaren. NS-Propaganda im Film und ihre Grenzen", in Zimmermann, Peter; Hoffmann, Kay (Hrgs.), *Triumph der Bilder: Kultur- und Dokumentarfilme vor 1945 im internationalen Vergleich*, Konstanz, UVK, 2003, p. 319-332., p. 326.
2711 Denoyelle, Françoise, "La France pendant la Seconde Guerre mondiale", in *Voir. Ne pas voir la guerre*, *op. cit.*, p. 115-125, p. 118.

A l'instar de l'économie guerrière du soldat nazi, cette imagerie fonctionne sur le monde binaire et implique comme contre-modèle l'image de la destruction et du chaos perpétuel de l'adversaire, que la propagande représenté sous les traits de soldats mal rasé ou en haillons, ses bandes comme de la vermine. Néanmoins, cette modélisation de la guerre ne déroge pas aux interdits visuels déjà expérimentés. Comme le rappelle Goebbels, le 10 juin 1940, « la dureté, la grandeur et le poids du sacrifice de la guerre doivent bien entendu être montrés, mais une représentation exagérément réalistes qui pourrait au lieu de cela favoriser uniquement l'horreur de la guerre, ne doit en aucun cas se produire ». On ne verra donc pas de soldats allemands souffrir ou mourir, épuisés ou affamés.

Enfin, ces parades régulières assument une troisième fonction de *Siegesikone* (icône de la victoire). Plus encore que l'entrée de Hitler à Varsovie en 1939, le rassemblement des troupes allemandes devant l'arc de Triomphe et sur les Champs-Elysées prend une place esthétique considérable dans la portée de la défaite française et sa nécessaire mise en scène, dont Gerhard Paul résume la signification : « Avec la mise en scène de l'invasion allemande devant ce symbole national, les occupants allemands ne violaient pas seulement symboliquement la souveraineté française, ils récupéraient en même temps la tradition des *Imperatoren* romains. L'Arc de Triomphe couronnait esthétiquement les occupants et renforçait leur impression de puissance et d'importance »[2712].

Ce détour par les modèles iconiques qui dévoilent la conception nazie de la guerre et de son rapport au monde, à partir du binôme inversé des deux ennemis[2713], vise à replacer les mises en scènes photographiques des captifs allemands, en particulier quand elles montrent l'inversion des rôles entre Français et Allemands, dans une perspective visuelle et idéologique plus large. Proposer une nouvelle image de l'Allemand comme vaincu ne revient pas à déconstruire tout l'arrière-plan idéologique, mais à valoriser un nouveau code visuel du combattant français et, à travers lui, à légitimer son système de valeurs. En conséquence, les photographies donnent à voir une théâtralisation conquérante et remasculinisante des combattants français. La gestion des PG leur offre l'occasion d'occuper l'espace public et de jouer un rôle positif passant de la figuration à l'action : souvent repérables à leur brassard, les FFI sont à la tête des colonnes de prisonniers, ou encadrent les groupes de déserteurs. Possesseurs de l'attribution militaire, ils se caractérisent par leur double appartenance, à la fois civile et militaire, par leur double positionnement entre l'espace public et l'espace privé, par leur temporalité -temps ordinaire de travailleur, temps extraordinaire de guerrier. Sur une photographie un peu sombre, prise en 1944 lors de la libération de Lille, on aperçoit un

2712 Gerhard, P., *Bilder des Krieges…, op. cit.,* p.265.
2713 Et de son traitement.

groupe de sept PGA conduits par quatre « résistants » sans uniformes au lieu de rassemblement. Les prisonniers marchent les mains sur la nuque. On n'en distingue que le contour de leur uniforme, des bottes à la casquette. Trois combattants visibles fixent l'objectif, tête relevée. Ils ne portent pas de signe distinctif si ce n'est un fusil qu'ils tiennent baissé ou à l'horizontal. Cette masse sombre avance dans une rue déserte, bordée de maisons aux façades claires. Le photographe fait de ces civils, devenus combattants par la force des choses, des libérateurs de leur petite patrie[2714].

Paris, fin août 1944 : deux prisonniers allemands sont amenés par cinq FFI à l'intérieur de la préfecture de police. Aucun ordre hiérarchique apparent entre vaincus et vainqueurs, qui partagent même une cigarette. Pourtant, nous sommes bien après la capture, une fois que les FFI ont rempli leur mission. Les brassards portés par quelques-uns, le revolver tenu par celui en chemisette et les deux *Handgrenaten* tenues par le monsieur à cravate montrent bien que le pouvoir a changé de main. La scène a quelque chose d'une photo de famille, rassemblant pères et fils, comme si les premiers reprenaient aux seconds une verticalité, mais dévoyée, descendante.

A la ferme du Bois-Bras, à Saint-Cast dans les Côtes-du-Nord, on aperçoit des prisonniers désarmés, encadrés par des villageois dont on distingue les canons de fusils. Des hommes, mais également des femmes, des adultes d'âge mûr ou plus jeunes : ils posent face à l'objectif dans une mise en scène qui ressemble étrangement à une fin de partie de chasse. Les PGA ont été ramenés à la ferme, tels des trophées confirmant l'utilité de l'activité cynégétique dans l'éradication de la présence ennemie dans la région.

Finissons par deux dernières photographies. 24 août 1944, Montpellier est libéré. La scène montre une importante colonne de PG qui traverse la ville, conduite par deux gendarmes et encadrés, à distance, par des gardiens au statut difficilement identifiable. Ce qui frappe, c'est leur inscription dans l'espace urbain : ils longent la ligne de tramway, dont la voiture comme arrêtée contemple la scène. Les deux côtés de la rue, les terrasses des cafés, comme les badauds discutant sur le trottoir. Tous semblent immobilisés. Femmes, enfants, adultes sont au spectacle. Un dernier type de photographies montrent des prisonniers pris dans la liesse de la victoire, parfois fondus dans une masse populaire qui les entourent. A Lille, rue Faidherbe, comme à Paris, on reconnaît les FFI à leur brassards et parfois à leur fusil, mais surtout on remarque l'aspect du public qui contraste avec l'inquiétude des PG. Dans la presse, les photographies publiées évacuent cette dimension populaire pour se concentrer sur le face-à-face virilo-militaire entre Allemands et FFI. Les combats de la libération, et plus encore la

2714 Les clichés sont reproduits p. des annexes. 1487.

constitution de prisonniers,, les font sortir de l'ombre pour les livrer à la lumière des photographes et à la prise de conscience nationale. Et il n'est pas étonnant qu'une partie de ces photographies aient été reproduites sous forme de carte postale.

On pourrait présenter, avec Luc Capdevila, les journées de la libération comme le cadre d' « épanouissement d'une culture guerrière valorisante pour un certain imaginaire masculin » en ce que la guerre de partisans « se développ[e] sur l'espace public et pénétr[e] jusque dans les foyers »[2715]. L'insurrection de l'été 1944 fait renouer la population avec les principes des guerres de libération nationale : « l'absence de hiérarchie, les petites unités, le corps à corps, les combats dans la cité ; c'est donc un moment pendant lequel les hommes, les fils, les pères, redeviennent des citoyens-soldats sous les yeux de leur épouses ou de leur mère, les défenseurs de la maison familiale et de la communauté locale, et à travers elles, du territoire national tout entier »[2716]. Sans pour autant que la frontière entre les deux groupes soit si étanche que l'auteur la décrit. Ce qui domine sur les photographies représentant la foule, c'est la communion patriotique des différents types d'acteurs, chacun dans son rôle (hommes/femmes, et aussi combattants/non combattants), mais sur la base d'une fusion nationale autour de la capture. Dans ces défilés des vaincus, ce sont bien des hommes qui sont conduits par d'autres hommes-vainqueurs, peut-être dotés d'une nouvelle identité masculine revigorée, mais surtout réintégrés comme tels dans l'espace national. Le procès est suffisamment ouvert pour permettre « à chacun, en s'emparant d'une parcelle de l'action, de s'inscrire par leur présence libératrice dans le camp patriotique »[2717].

Ainsi, à l'ordre impeccable, quasi-mécanique nazi, ne s'oppose pas le désordre inorganique des sociétés occupées, mais le soulèvement foisonnant et collectif de toute une nation de nouveau unie. Les photographies proposent une autre inscription de l'individu dans le collectif que la *Volksgemeinschaft*. Aux militaires esthétisés, à la démarche robotiques, ne s'oppose pas la multitude abâtardie de terroristes mais l'héroïsme de combattants-citoyens dans toute sa diversité vitalité. A la prétention d'hégémonie raciale national-socialiste meurtrière s'oppose une autre conception de la communauté patriotique, héritée, celle-là, de la Révolution française et des soldats de l'An II que célèbrent précisément les sculptures de François Rude ornant l'Arc de Triomphe. Insister sur l'importance des captures par des forces

2715 Capdevila, Luc, « Le Mythe du guerrier et la construction sociale d'un 'éternel masculin' après guerre », dans *Revue française de psychanalyse*, « Le masculin », 2, avril-juin 1998, tome LXII, p. 607-623, p. 614.
2716 Les adaptations de la citation sont d'ordre stylistique et historien. Voici la citation originelle : « A la différence des guerres précédentes qui limitaient l'action militaire aux lignes de front, la guerre de partisans se développa sur l'espace public et pénétra jusque dans les foyers ; l'insurrection de été 44 avait fait renouer la population avec les principes de la guerre archaïque : l'absence de hiérarchie, les petites unités, le corps à corps, les combats des la cité ; c'est donc un moment pendant lequel les hommes, les fils, les pères, redeviennent des citoyens-soldats sous les yeux de leur épouses ou de leur mère, les défenseurs de la maison familiale et de la communauté locale, et à travers elles, du territoire national tout entier ».
2717 Virgili, Fabrice, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Payot, 2000, p. 304

françaises, distinguer les cercles de participants[2718], exclure toute scène de lynchage, c'est, à travers les photographies, offrir une vision d'une certaine idée de restaurer la France, une certaine médiation de la violence populaire qui se manifeste, ici visuellement, mais, également, physiquement dans le cas de l'épuration extra-légale ou des tontes. A chaque fois, sous des modalités différentes, « la France de la Libération acquise et identifiée à la Résistance se veut à nouveau la France rebelle, la France debout, la France virile (…). La nation a un profond besoin d'être rassurée et de se rassurer »[2719].

Cette mise en intrigue ne s'élabore pas dans le seul espace rédactionnel consacré aux PG. Elle participe d'un processus plus étendu. Au même moment, entre l'été 1944 et l'été 1945, Pascale Goetschel relève l'importance des « nombreux défilés et cortèges de militaires ou de civils en armes » dans les actualités cinématographiques dont les commentaires insistent sur « l'inexorabilité de la victoire militaire et (…) le rôle des armées françaises »[2720]. Elle note la ritualisation de la célébration des libérateurs à mesure que « les armées françaises deviennent de plus en plus actrices de la Libération ». L'image filmique devient le lieu de projection d'une « version héroïque de la Libération, fortement marquée par la geste militaire » incluse dans la redistribution des rôles, l'honneur aux hommes en armes-les FFI, les populations civiles-en spectateurs. Comme pour les photographies de prisonniers, ces images choisies tentent de réhabiliter la gloire nationale, « l'idée que la France retrouve la voie que le destin lui a fixée, celle du modèle à suivre ». De nouveau, la libération de Paris est amplement exploitée pour sa dimension internationale.

Si elles s'insèrent dans ce contexte politique, les photographies de captivité de guerre n'en gardent pas moins une spécificité propre. Contrairement aux ruines qui rappellent la désolation de la la France meurtrie sur son propre sol, à la différence des tondues pour être exclues de réintégration, la figure des PG apparaît de la sorte bien plus consensuelle et binaire. Ces images de l'ennemi vaincu assument, à leur façon, trois fonctions, décrites par Pierre Laborie, pour l'épuration : une fonction de régulation sociale en fixant les préoccupations de l'opinion publique sur la transformation de l'Allemand en vaincu, contenant ainsi une agitation populaire de plus en plus préoccupée par les difficultés quotidiennes ; une fonction de réappropriation de l'espace public ; une fonction de

2718 Participation active avec les forces de la France libre, six clichés, et les FFI, neufs clichés contre 26 pour les Alliés ; passif avec la population.
2719 Laborie, Pierre, « Violence politique et imaginaire collectif : l'exemple de l'épuration », in Bertrand, Michel ; Laurent, Natacha ; Taillefer, Michel (s.d.), *Violences et pouvoirs politiques*, Toulouse, PUM, 1996, p. 205-216, p. 214.
2720 Goetschel, Pascale, « Fêtes de la Libération : images et sons médiatiques », in Delporte, Christian…, *Les medias et la libération en Europe, op. cit*., p. 203-221.

rassemblement collectif et de fondation de temps nouveaux qui associent libération du territoire et défaite de l'ennemi[2721].

Une fois capturé, le prisonnier quitte l'espace public pour être gardé en camp. S'il reste aux mains des militaires, sa station dans cette structure fermée marque administrativement et physiquement son entrée dans la condition de PG.

C) Les PGA aux mains des militaires : vie au camp et logique disciplinaire

Pour les prisonniers, la station dans les camps constituent une deuxième phase obligée de la captivité et un second temps de tensions dans leurs relations entre eux et avec eux-mêmes. Comme la majorité des PG en mains françaises, les témoins sont rapidement confrontés à la triple spécificité du cas français : les transferts franco-américains dissocient puissance captatrice et puissance détentrice, augmentant le sentiment d'injustice et d'incertitude chez les captifs ; l'arrivée en camp français correspond à une immersion complète -spatiale et culturelle- en milieu ennemi, changeant les modalités du rapport avec leur communauté nationale et avec le vainqueur. Enfin, le régime de captivité des premiers temps prolonge, ou provoque, le choc de l'enfermement en Allemagne jusqu'à menacer l'existence même des soldats.

Ainsi, lorsque nos témoins arrivent en France, entre mars et août 1945, les structures militaires destinés à les recevoir sont encore en préparation : fin 1944, on ne compte pas même une dizaine de camps en métropole. En mars 1945, lorsque débutent les transferts américains, leur nombre avoisine les 70. Fin 1945, l'effectif des PGA en mains françaises atteint son maximum de captifs administrativement répartis sur près de 130 camps[2722], dirigés par les DRPG désormais instituées. A partir de 1946, les répercussions de la réforme des armées, avec le redécoupage des RM, ajoutées à la baisse des effectifs, entraînent une réduction du nombre de dépôts à une centaine en août 1947. Le rapatriement généra, lancé en avril, accentue les fermetures et regroupements géographiques : 63 dépôts en octobre 1947, une vingtaine en 1948. Le fait que le système des camps en France et sa réglementation s'élaborent au fur et à mesure de l'arrivée des PG constitue une donnée fondamentale dans la perception du vainqueur par les PG, comme pour les réactions de l'opinion publique.

Le parcours des prisonniers interviewés souligne, au-delà de la diversité de leurs expériences, le fort *turn-over* de la population captive en France. Il facilite aussi la compréhension des stratégies de survie mises en œuvre dans les camps, souvent adaptées pour

2721 Laborie, P., « Violence politique et imaginaire collectif… », *op. cit.*, p. 215.
2722 Non comptés les hôpitaux militaires, un par régions théoriquement.

tirer profit des besoins français. Cette faible durabilité d'affectation qui rend éphémère tout contact durable entre PG, affecte fortement la sociabilité en structure fermée.

On peut classer à part les deux cas extrêmes de Werner B. qui n'est jamais sorti des camps pendant sa captivité et d'August R. qui, à l'inverse, n'y a jamais séjourné[2723]. Le premier engagement militaire du jeune Werner sera également le dernier : capturé le 6 avril, il est envoyé en France après six jours passés dans un camp en Allemagne. Il reste alors près de trois mois à Sainte-Mer-du-Mont prisonnier des Américains. Son transfert, le 6 juillet 1945 à Thorée-les-Pins, dans la Sarthe, coïncide avec son passage en mains françaises. Il y reste vingt jours avant d'être envoyé dans les camps miniers du Pas-de-Calais : près de quatre mois à Méricourt, près de trois ans à Fouquières-lès-Lens, soit trois ans et sept mois de captivité dans trois camps en France. Cette apparente uniformité cache toutefois un parcours plus divers, comme le montreront ses quelques quatre mois au « kommandos des baraques » *Barackenkommando*. Le parcours d'August R. est très différent, car entre son arrivée au camp de Saleux en septembre 1944 et son retour en Allemagne en octobre 1948, il n'a pas connu de séjour prolongé dans un camp autre que de transit (Thorée-les-Pins, Beauvais-sur-Oise, Amiens). Il a en revanche accumulé les expériences en kommandos, de déminage notamment, puis comme TCL. Sa véritable expérience -traumatisante- des camps se limite donc aux camps américains en Allemagne où il est détenu quelques semaines.

Le cas du PG Hans K. constitue également une expérience singulière, car il connaît le traitement réservé aux *Waffen-SS*. La fin de la guerre le surprend en Thuringe. Il essaie de refluer vers l'ouest pour échapper la captivité soviétique et être fait prisonnier par les Américains, début juillet 1945. Il est envoyé dans des camps gérés par les Français, Siershaim puis les camps du bord du Rhin, avant d'être envoyé à Nevers. En tant que *Waffen-SS*, il subit un enfermement disciplinaire si sévère que'il en est malade et transporté à l'hôpital militaire. C'est seulement en'automne 1946 qu'il est muté dans un détachement de travail sur Besançon, puis à la fin de l'année à Valdahon. Il retourne en 1947 au camp d'Auxerre, puis à l'hôpital d'Auxonne, avant d'être rapatrié à l'été 1948.

Le parcours d'A. Bösl présente une situation intermédiaire par son affectation équilibrée entre camps et kommandos. Il arrive avec son frère Bösl, fin mai, après six jours de voyage et une escale à Strasbourg, au dépôt n°51 d'Orléans. Ils y restent deux mois avant d'être placés, en juin 1945, dans un commando agricole. Au printemps 1946, ils retournent en camp, au dépôt 501 du Coudray, près de Chartres. Un an plus tard, ils sont incorporés dans un détachement de munitions vers Châteaudun. Ils réussissent cependant, étant donné l'état de

2723 Je n'ai pu interviewer de PG rapatriés sanitaires.

santé d'A. Bösl, à retourner à Orléans en octobre, d'où ce dernier est rapatrié comme inapte via le camp de Saint-Denis. Fin décembre, il célèbre la Saint-Sylvestre à Malmsheim, le camp de démobilisation en zone américaine. Sur les trois ans de sa captivité, il en a passé près d'un an et demi dans trois camps différents.

Les cinq autres témoins ont connu le sort d'une grande majorité de PG, à savoir une expérience majoritairement marquée par les affectations en kommandos. Avant d'être transféré aux Français le 6 août 1945, Heinrich D. a déjà passé 47 jours, entre mai et août 1945, dans le camp de transit américain *CCPWE*[2724] n°404 à Septèmes-les-Vallons, au nord de Marseille[2725]. Entre le 7 août et le 19 novembre, il connaît en 102 jours quatre camps, un camp de transit à ciel ouvert puis dans un camp régulier à Hyères, dans les camps de Nice et de Briançon ensuite. Il fait alors l'expérience du travail en commando avant de se retrouver dans une structure militaire : d'abord pour un bref séjour en juin 1946 à Gap, prolongé à partir de novembre, deux mois entre Gap, Embrun et Montélimar. De nouveau en détachement, il ne connaît plus qu'épisodiquement les camps durant une petite quinzaine de jour en 1948, entre Montélimar et Saint-Fons, avant son rapatriement le 22 novembre. Au total, comme le montre la carte de son itinéraire, Heinrich D. a connu douze stations de moins de vingt-jours et sept de plus d'un mois, dont aucune n'atteint un an plein. Son expérience des camps s'étend sur sept mois et demi pour une captivité totale de quatre ans et demie. A l'instar d'une majorité de prisonnier, sa captivité n'a pour ainsi dire pas connu de période de stabilité.

Le soldat Heinz B.., capturé après trois ans et demi sous les drapeaux, ne reste qu'un mois et demi dans le camp rhénan d'Andernach. Début juin 1945, il est envoyé sur Belfort où il reste sept mois, en y travaillant en partie. Son expérience de captivité change alors radicalement : entre janvier 1946 et septembre 1948, il est muté dans un commando militaire, puis chez un paysan chez lequel il devient TCL. Plus de la moitié de sa captivité se déroule donc hors des grandes structures militaires.

Quand Ekkehard G. arrive à Lyon, le 7 septembre 1945, il a déjà vécu plus de trois mois dans différents camps en Allemagne dont près de deux mois en mains françaises. Il ne reste que dix jours au fort de Feyzin avant de se déclarer volontaire pour le travail en kommando. Ses deux premières tentatives d'évasion lui valent trente jours d'arrêt à chaque fois et son transfert au camp de Metz. Au total, ses séjours en camp français représentent près de cinq mois -dont trois en France- sur une captivité d'un an et huit mois.

2724 Abréviation de *Continental Central Prisoners of War Enclosure.*
2725 Voir la carte de son itinéraire, p. 1

Heinz Strick. arrive en Rennes six jours après sa capture, le 5 mai 1945. Il y reste plus de quatre mois et demi avant d'être affecté dans onze kommandos de déminage sur les côtes du Finistère. Le 16 octobre 1947, il réintègre en camp : il passe deux mois et demi entre Brest, Lorient et Rennes d'où il est rapatrié le 27 décembre 1947. Sa captivité en cette structure fermée qui encadre ses détachements successifs a duré six mois sur une captivité totale de deux ans et demie que la carte de son itinéraire cherche à représenter[2726].

La variété de ces parcours permet d'aborder aussi bien l'impact des variations situationnelles sur les représentations des captifs que l'enjeu essentiel pour les autorités militaires qui font du camp le lieu principal d'acculturation disciplinaire. Comment ces périodes en camp ont-elles été vécues par les PG ? Dans quelle mesure les autorités françaises tentent-elles de diffuser la

2726 Voir la carte de son itinéraire, p. 835.

Annexe n°1 - La captivité de Heinrich Deml (07/04/45 - 25/11/48)

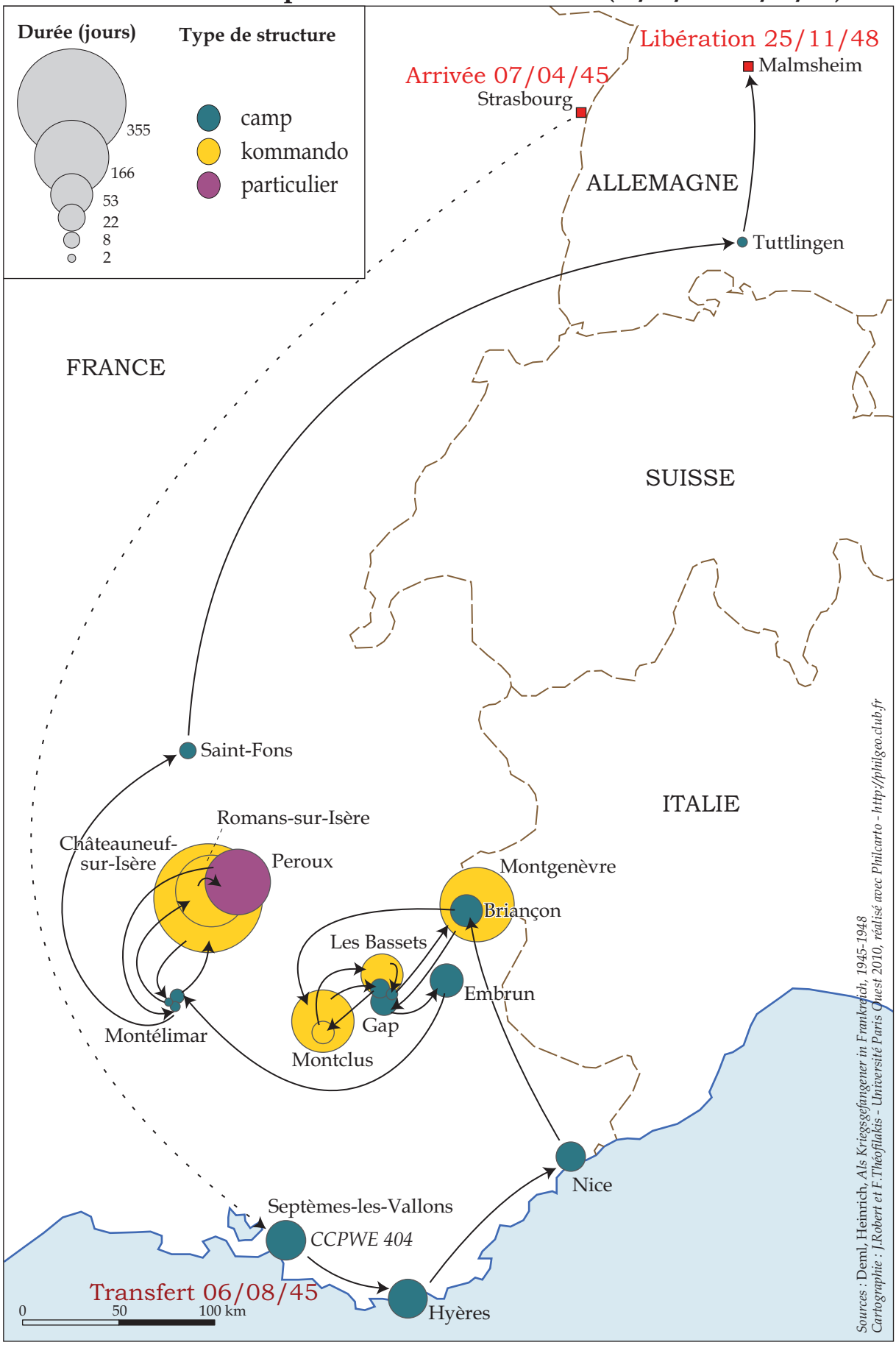

Annexe n°1 - La captivité de Heinz Strickhausen (30/04/45 - 04/01/48)

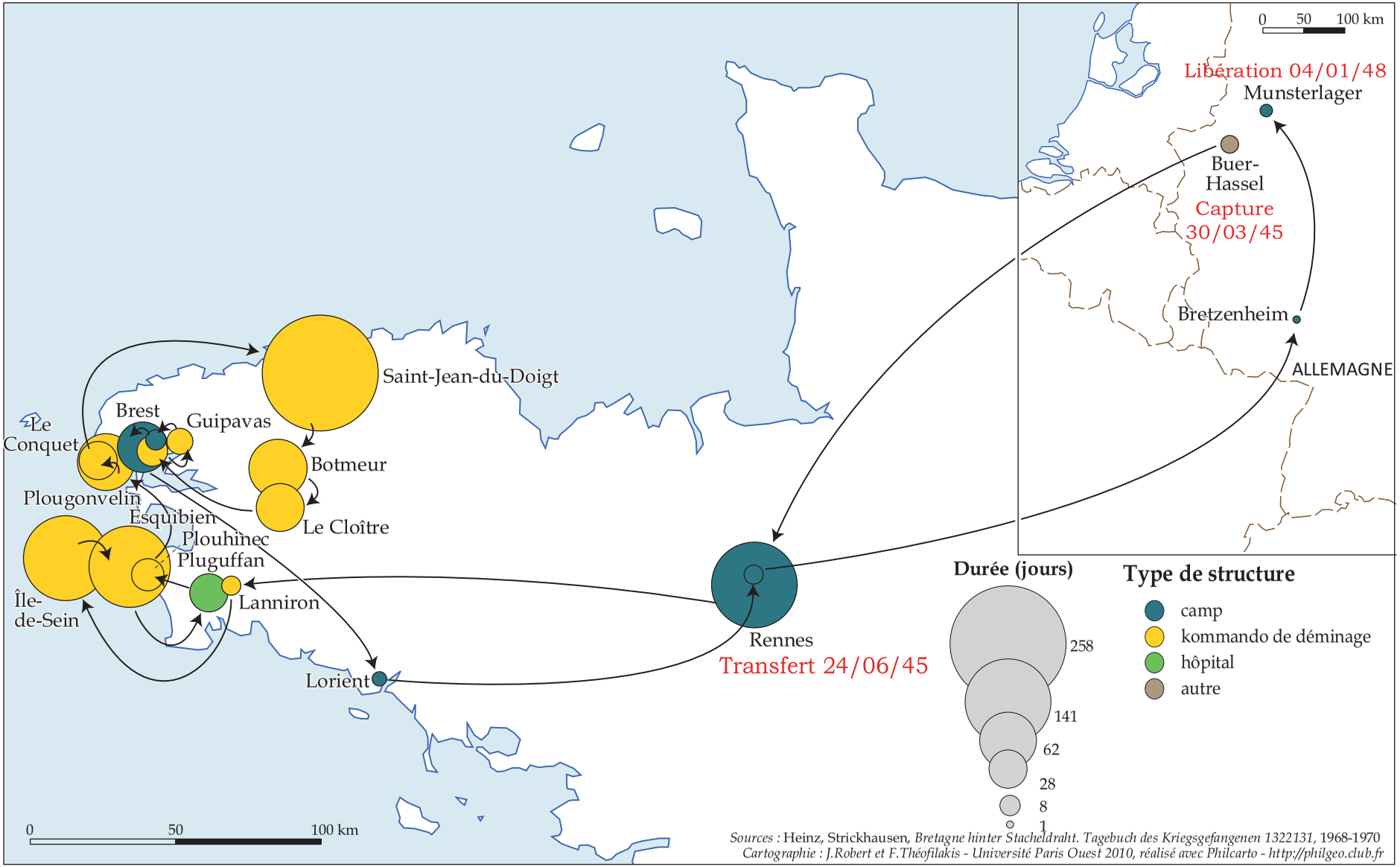

Sources : Heinz, Strickhausen, *Bretagne hinter Stacheldraht. Tagebuch des Kriegsgefangenen 1322131*, 1968-1970
Cartographie : J.Robert et F.Théofilakis - Université Paris Ouest 2010, réalisé avec Philcarto - http://philgeo.club.fr

logique disciplinaire, avant la mise au travail des PG hors du camp ? En quoi l'insertion de telles structures, à proximité des populations civiles, induit-elle un certain régime d'opinion, dans la presse comme au sein des populations les plus directement en contact ?

1 - Le « corps captif »

a/ Espace et temps clos, mais subversifs

Soumise à la discipline militaire, la multitude des prisonniers allemands devient en mains françaises un ordonnancement rationnel des corps dans l'espace. Cette impression qui vaut réussite logistique chez les Français et renvoie à une certaine représentation de l'institution militaire, ne correspond absolument pas à la perception qui ressort des témoignages des témoins. Bien au contraire, l'arrivée en camp qui matérialise l'entrée en captivité est le lieu d'un chaos déstabilisateur qui peut s'avérer fatal. Vaincus et vainqueurs semblent se rejoindre sur un point : le camp serait bien un monde hors du monde, un espace clos sur un temps refermé, un espace d'initiation.

Plus que les dates, les premiers effets sont d'ordre visuel : ce qui écrase les souvenirs aujourd'hui, comme les prisonniers hier, ce sont d'abord ces espaces d'enfermement eux-mêmes et les masses humaines qu'ils concentrent. Alors que les arrivées et transferts dans ces espaces ne sont quasi jamais spontanément mises en relation avec des dates du calendrier civil –même pour les diaristes-ils mentionnent les ordres de grandeur qui leur semblent littéralement effrayantes : Ekkehard G., venant pourtant du camp de Sieserhahn et des camps du Rhin, associe son arrivée au *Stammlager* du fort de Feyzin fin septembre 1945 avec sa population de 4 000 prisonniers ; en mars 1947, quand il est remis au camp de Metz, après sa tentative manquée d'évasion, il relève les 8 500 individus entassés dans cette forteresse insulaire. Le jeune Werner, à l'expérience limitée de combattant et de captif en Allemagne, reste également marqué par les incroyables concentrations des camps américains, puis français où il échoue : 10 000 hommes au camp de Sainte-Mère-du-Mont répartis en 400 tentes ; des *Cages* à perte de vue à Sainte-Mère-l'Eglise dont chacune contient 7 000 hommes. Il peut à peine croire les 40 000 hommes du camp de Thorée-les-Pins et reste impressionné par l'ampleur des deux camps miniers. Quand Aloïs B. séjourne à Chartres, le camp compte déjà 4 000 prisonniers fin 1944 et encore 5 000 au printemps 1946.

Ces impressions d'immensité humaine côtoient des remarques à l'inverse plus précises sur l'état déplorable de ces espaces d'enfermement : arrivé à Rennes, où 60 000 PG sont transférés aux Français le 26 juin, tout déprime Heinz Strick. : les tentes sur des sols d'où

toute végétation a disparu, les constructions -des bureaux aux toilettes- toutes faites en lattes de bois. Le convoi pour les mines amène Wegner B. dans un premier camp, une grande halle tapissée de paille. Trois jours plus tard, le 28 juillet, le premier camp minier de Méricourt est perçu à travers l'état de sa baraque et de son environnement : une baraque pour 60 hommes sans lits, construite sur un champ de betteraves qui n'a encore ni chemin ni consolidation. Ces détails ne sont pas propres au début de la captivité : en novembre, quand il est muté à Fouqières-lès-Lens, il relève les 35 *Wellblechbaracken* (baraque en tôle ondulée), l'état inachevé de ce camps qui n'a pas encore de toilettes Plus généralement, tout au long de leur captivité, les prisonniers restent attentifsà leurs passages dans les camps qui sont rythmés par cette politique des grands nombres. L'exemple le plus frappant en est le journal de captivité de Wegner B. qui note scrupuleusement chaque modification des effectifs.

Ces appréciations globales, couplées à des indications très personnelles, peuvent paraître d'autant plus étonnantes que les prisonniers, à leur arrivée, ne disposent d'aucune vue d'ensemble, comme l'exprime Heinz Strick. Quand je lui demande comment s'est passé le transfert aux autorités français : « ben disons, donc, c'est, je n'étais qu'un petit soldat, un caporal quoi, en tant que tel je ne peux maitenant rien dire, mais peux seulement dire, on pourrait regarder cela ici, regardons voir, hein [feuillette ses mémoires], je ne peux maintenant rien en dire ». Cette remarque qui exprime l'indétermination à la première personne fournit sans doute une clé d'interprétation. Cette sensibilité à la politique des grands nombres confirme la sensation des prisonniers de se perdre dans la masse des soldats devenue informe, donc hostile. Contrairement, sans doute, aux passages dans les camps du *Reichsarbeitsdienst* ou de la *Wehrmacht*, elle empêche d'en saisir la globalité et de faciliter le positionnement propre. Mais à côté de cette subversion du sentiment d'appartenance à une communauté soumise aux normes nazies, ce jeu entre les échelles d'appréhension –local, collectif et individuel- trahit, sans doute, le sentiment que cette incapacité à maîtriser cette mase est la cause de tous les maux, les leurs, mais aussi ceux de la puissance détentrice, surtout française, puisque les transferts sont le plus souvent associés à une dégradation des conditions alimentaires.

Plusieurs prisonniers se demandent ainsi comment les autorités françaises peuvent nourrir un tel nombre de prisonniers. Quand surtout, selon les explicitations des militaires : la population française est confrontée aux mêmes pénuries. Cette déficience logistique -qui correspond au premier régime de captivité décrit au chapitre quatre-, contribue à fortement dégrader le capital d'autorité des soi-disants vainqueurs et à renforcer les préjugés anti-français. Elle restera gravée comme un handicap originel tout au long de la captivité. L'importance de la nourriture, dans les récits de captivité, provient à la fois du manque vital qu'elle engage, mais

aussi de l'impuissance détentrice à traiter humainement ses captifs. Enfin on peut trouver, dans le lien récurrent entre foule anonmysisante et conditions locales dégradées, une expression à la crise d'identité que traversent plusieurs prisonniers, par rapport à eux et à leur groupe. Perdus dans la masse, ils se perçoivent comme un maillon négligeable dans une mécanique d'ensemble qui non seulement les dépasse, mais dont désormais ils ne parviennent pas à saisir la logique, donc à prévoir pour se rassurer. La fin des combats étant advenue, persuadés de monter dans le train du rapatriement, car ils ne savent la destination de leur convoi, ils ne comprennent pas le sens d'une captivité de guerre en temps de paix.

Le journal de Wegner B. contient nombre d'indications de l'absence de lisibilité du projet qui rend l'adaptation de la vie de camp difficile, sinon impossible dans la durée. Le 10 juin 1946, par exemple, alors que l'alimentation est insuffisante, le brusque et éphémère changement de régime désoriente le prisonnier qui a été très mal nourri jusque là : « Nous ne savions pas ce qui allait nous arriver : ce matin, il y avait une boîte de ration C américaine par homme, c'est une petite boîte de légumes, froide naturellement. Normalement –si cela existe-, il y en a une boîte pour quatre hommes dans la soupe »[2727]. Les trois déménagements successifs, en l'espace d'un mois et demi, entre trois baraques est proprement « incroyable », même si le prisonnier tente de l'expliquer par des regroupements des mineurs par puits ou équipes de travail.

Le camp, par ses conditions de vie catastrophiques et ses logiques à première vue inacessibles aux prisonniers, constitue donc un espace englobant, comme hors du temps, qui aurait secrèterait sa propre routine. Il impose un paysage dont le symbole devient le fil de fer barbelé qui barre l'horizon et rappelle la position de captif. Arrivé au dépôt de Brest, en octobre 1947, Heinz Strick. note que le camp de baraques est « entouré abondamment de fil barbelé »[2728]. Deux mois plus tard, quand il passe par Bretzenheim pour être démobilisé, c'est encore cette limite qui le frappe : « en attendant, nous sommes encore prisonniers, vivons derrière des barbelés. Large et haute, la clôture enserre le camp. Des sentinelles montent la garde sur des différentes tours d'observation, de nombreux projecteurs éclairent dans l'obscurité le réseau de fil de fer barbelé »[2729]. Espace clos, le camp dicte un temps propre et le temps civil, libre, n'apparaît plus qu'en arrière-fond, comme ces cloches et ces coups de canon qui apprennent à Wegner B. la fin de la guerre à Saint-Mère-du-Mont.

La vie en camp implique l'acculturation à de nouvelles règles, la familiarisation contrainte avec un environnement hostile et la cohabitation avec des inconnus. C'est dire que les auteurs

2727 Werner B., *Kohle…, op. cit.,* 10/06/1946, p. 99.
2728Heinz Strick., *op. cit.,* 16/10/1947, « mit reichlich Stracheldraht umgeben », p. 117.
2729 Heinz Strick., *op. cit.,* 30/12/47, p. 124.

ont dû « apprendre » leur statut de PG, comme en témoigne la méprise de Heinrich D., qui dans un premier temps, attribue les déplacements des Allemands à des raisons politiques puisque ces derniers portent dans le dos les initiales « PG », *Parteigenossse*[2730]. Les témoignages emploient d'ailleurs des expressions pour dire la rupture que constitue l'arrivée en camp et la nécessité pour les soldats vaincus de se transformer : Ekkehard G. parle des « Rekruten » pour désigner les nouveaux arrivants qui doivent, en une dizaine de jours, apprendre la vie de camp de prisonniers ; Heinrich B. utilise l'adjectif substantivé « die Neuen » pour désigner les arrivants. D'abord appliquées à leur propre personne, ces expressions reflètent ensuite leur propre acculturation au milieu par comparaison aux vagues suivantes de prisonniers. Wegner B. avec sa captivité en camps miniers évoque ainsi, à chaque transfert américain, l'effarement des prisonniers venus d'Amérique qui, découvrant le monde des camps miniers français, ne cessent de demander s'ils ne sont pas tombés dans… un camp disciplinaire[2731]. Cette structure apparaît donc pour les prisonniers, passé le choc de l'affectation, comme un espace de transition où se poursuit un triple apprentissage : apprentissage de l'Allemand comme une être négatif et haï, apprentissage du statut de vaincu, apprentissage de l'ordre du camp. En ce sens, l'espace et le temps clos du camp s'opposent autant à la condition du civil qu'à celle de l'être en guerre, comme l'exprime Ekkehard G. dans ses mémoires :

> « Tout le monde associait à la fin des combats militaires la représentation d'une paix correcte d'une façon ou d'une autre, et le retour dans sa vie personnelle, dans la famille et le pays. Cette représentation pouvait aider à surmonter la perte d'une vie relativement sûre les années précédentes, au sein d'une unité militaire. Celle-là présentait une forme de vie structurée comme un sous-ordre. A partir de maintenant, tout le monde devait décider pour soi comment il pouvait survivre. Pas uniquement à cause des fatigues physiques, mais aussi à cause des fatigues morales, quelques-uns d'entre nous devenaient infirmes, au sens littéral du mot, ou bien ils se sentaient obligés de fuir »[2732].

La brutalité des variations situationnelles exige un travail d'ajustement pour ces jeunes adultes qui s'exprime par leur appréhension du réel fortement polarisée sur leur personne. Ce double processus de démobilisation culturelle et d'adaptation indispensable fait du corps du prisonnier l'interface dans la transition de l'image de soi et de son rapport au monde. L'épreuve des camps se décompose aisément en cercles concentriques, en fonction de leur

2730 "Membre du parti" nazi.
2731 Werner B., *op. cit.,* 31/10/46 , „Die Neuen, die immer wieder in unser Lager kommen, fragen ständig, ob das hier ein Straflager ist", p. 118
2732 Récit autographique dactylographié.

proximité avec le prisonnier, des avantages susceptibles d'apporter et de leur ouverture à la négociation telle que la perçoit le captif.

b/ Moi, je… : conserver son corps et maintenir son identité ?

Dans cet espace, on comprend l'importance capitale de l'approvisionnement, tant pour le maintien de l'intégrité corporelle que pour sa fonction d'organisation de la sociabilité première. Véritable scansion itérative de la captivité, il focalise l'attention des prisonniers qui notent dans leur journaux menus et rations quotidiens. C'est d'ailleurs pour la remise en jeu de l'ordre social que l'alimentation -phénomène global- est analysée ici. Tous les témoignages font référence aux conditions alimentations désastreuses dans les premiers temps en camps français. Même quand cette situation existe également dans les camps américains transférés, le changement de puissance détentrice est perçu comme une aggravation du régime alimentaire.

La soupe devient le symbole de cette alimentation pauvre en calories qui ne parvient jamais à rassasier. Le 6 avril 1946, Br., en captivité depuis un an, dresse un bilan : excepté un repas solide servi à Sainte-Mère-l'Eglise par les Américains, il n'a eu droit qu'à des soupes. Quelques détails de menus suffisent à illustrer cette insuffisance alimentaire. A Rennes, en juin 1945, les prisonniers reçoivent une soupe claire, sans viande ni graisse le midi, le cinquième d'un pain le soir avec un demi-litre de thé à la menthe. Sont annoncés pour les jours suivants 35 gr de pommes de terre, 30 gr de choux, 20 gr de pois, 7 gr de graisse et 100 à 120 gr de pain. Officiellementn à Méricourt, camp minier dans le nord, en juillet, les prisonniers touchent un demi-litre de café aux figues sucré le matin, ¾ de litre de soupe aux carottes avec pommes de terre le midi et le soir, ainsi que 300 gr de pain et 10 gr de margarine par jour[2733]. Dans le dépôt de Hyères mi-1945, Heinrich D. et ses camarades reçoivent midi et soir une boisson inqualifiable, appelée « soupe », composée de pommes de terre, de raves, de poireaux et tomates, puis un pain de munition quasi-cru.

La faim devient rapidement une obsession constante qui accapre tout : les cours théoriques de cuisine se multiplient, les soldats couvrent leur papier de toilette de recettes, les cuisiniers, boulangers, pâtissiers deviennent des compagnons recherchés… Elle transforme la personnalité des prisonniers qui se réjouissent, comme de véritables enfants, des dons de la Croix-Rouge[2734]. Mais la faim reste insupportable : « FAIM ! Notre vie, notre faim insatiable, je devrais pouvoir les mettre en mots ! »[2735] s'écrie Stk. A Rennes, des émeutes frumentaires se forment presque devant les cuisines dont on accuse les responsables de s'engraisser sur le

2733 Werner B., *Kohle…, op. cit.,* 30/07/1945, p. 41.
2734 Heinz Strick, *op. cit.*, 19/08/1945, p. 41.
2735 Strick, *op. cit.,* 29/07/1946, « HUNGER ! Unser Leben, unser Hungern müsste ich in Worte fassen können!"

dos des prisonniers. L'insulte ne dégénère cependant pas en violence physique, en raison du trop grand affaiblissement des prisonniers par rapport aux cuistots replets.

Cette sous-alimentation chronique pousse les prisonniers à enfreindre progressivement les codes alimentaires et les valeurs culturelles qui y sont liées : les camps se transforment ainsi rapidement en étendues désertiques après que les prisonniers ont arraché fleurs, herbes et racines pour les mâcher ou les ajouter à leurs bouillons. La séparation entre cru et cuit n'est pas la seule à être transgressée. La distinction entre sauvage et culture semble également vaciller : à Siershahn, toutes les grenouilles sont abattues en deux jours pour des gamelles allemandes pourtant culinairement peu habituées à ce mets ; à Rennes, le chien du popotier, coqueluche des cuisines, est également débité pour garnir les soupes. A Méricourt, les prisonniers n'hésitent pas à pénétrer dans l'enclos des porcs de l'administration pour y venir manger leur pâtée. Heinz Strick. conte le destin tragique d'une taupe égarée à Rennes qu'un prisonnier tue comme on saigne un cochon.

Ces expériences culinaires qui oscillent entre pur et impur soumettent le corps des prisonniers à une adaptation : l'importance du bas corporel et des toilettes dans les témoignages rappellent les désagréments digestifs en réaction. Mais aussi, dans une interprétation plus symbolique, la fonction de purge dans un processus de remise en cause des normes de savoir- vivre. Werner s'empresse ainsi de confier à son journal qu'il a mangé du rôti pour la première fois plus de deux ans après sa capture ! En effet, le passage en camp est également le début de l'apprentissage d'une nouvelle culture culinaire, celle de l'ennemi : les œufs brouillés servis dans les camps américains très gras sont « complètement inhabituels » à Brd[2736]. Il fait ensuite l'expérience, lors de son passage au *Barackenkommando*, de la cuisine de travailleurs polonais, qui lui fait d'ailleurs dédaigner les repas du soir servis au camp. Ces découvertes s'amplifieront cependant dans les kommandos[2737].

La subversion alimentaire n'est pas uniquement culturelle. La durée des rations de famine met en péril la vie même des prisonniers qui font tous, de près ou de loin, l'expérience de déformations physiques, de situations critiques qui peuvent aller jusqu'à la mort sur un mode beaucoup plus personnel que lors des courts séjours dans les camps en Allemagne. Les récits évoquent la multiplication des œdèmes de la faim, l'aspect squelettique de certains PG[2738] et autres *Hungerleiden* dans les premiers mois de captivité. Heinrich D., August R. et Wegner D. évoquent ainsi leur cécité liée à la sous-alimentation. Une semaine après son arrivée au camp de Thorée-les-Pins, Brd, déjà affaibli, ne peut se rétablir avec le menu distribué par les

2736 17/5/45, « völlig ungewöhnt », p. 37.
2737 Strick. ni aucun de ses camarades ne connaissent les artichauts lorsqu'on leur en donne à Saint-Jean-du-Doigt, 22/09/1946, *op. cit.,* p. 81.
2738 Ces corps font penser aux "musulmans" des camps nazis, ce que ne manque pas de relever (dans quel but ?) Heinrich D., *op. cit.*, chpt.3 : « on était, excepté les vêtements (sic), assez semblables à des détenus de camps de concentration ». Il est alors détenu au camp américain de Septèmes-les-Vallons.

Français : une soupe du midi perçue à dix heures, 200 gr de pain blanc avec un quart de litre de thé au début de l'après-midi et un café chaud à six heures. Le 12 juillet, en voulant courir chercher de l'eau enfin distribuée, il tombe aveugle. August R. et Heinrich D. ont le même voile rouge ou noir devant les yeux, tandis qu'A.Bösl doit « se tenir contre le mur » à cause des vertiges. Cet état de langueur est caractéristique des PG confinés dans les dépôts. Mais c'est Hans K., soumis à un traitement particulièrement sévère en tant que *Waffen-SS*, qui fait l'expérience la plus dramatique et découvre le terrible monde des hôpitaux pour PG en 1945. Depuis son arrivée à Auxonne, les rations sont tellement maigres qu'il doit soulever ses jambes avec ses bras pour monter les quelques marches de sa baraque. Atteint de diarrhée, il est envoyé à l'hôpital d'Auxonne. A l'exclusion disciplinaire s'ajoute la relégation économique, puisque l'alimentation y est plus mauvaise encore. Les malades, des hommes d'une soixante d'années considérés comme des SS, « und sie starben wie die Fliegen ». Pour survivre, Hans K. vole son voisin de lit :

> « J'avais moi-même un colocataire qui dormait au-dessus de moi dans un lit double, il mourait de faim lentement et ne pouvait plus rien manger et alors j'ai mangé son repas ; je suis toujours allé chercher son repas mais je l'ai mangé, et alors je me suis senti un peu mieux pendant quelques jours et quand il est mort, on est venu le chercher ».

Tous les témoignages évoquent cependant le décès de prisonniers en camp, mais de façon révélatrice, sous forme de nombre de cadavres par jour : Heinz Strick. relève dix morts par cachexie pour les 6, 7 et 8 août au camp de Rennes. D'après le pasteur du camp, rencontré en décembre 1947, 7 000 prisonniers auraient ainsi succombés. Cette macabre comptabilité, le plus souvent fondée sur des rumeurs, matérialise l'anonymisation imposée par les camps : les premiers enterrements se déroulent en catimini, sans que tous les corps reçoivent assurément un cercueil et une tombe en propre. Il faut attendre les kommandos et une certaine stabilité administrative dans les camps pour avoir la description d'enterrement dignes, ou la mention de monuments aux morts comme de stèles funéraires.

Cet état de manque généralisé devient pour eux un double marqueur négatif de la vie en camp qui noicit, évidemment, la vision qu'ont les prisonniers des autorités françaises. D'après ces soldats qui, civils, ont eu jusqu'à fin 1944 une alimentation satisfaisante en Allemagne, pour ceux, combattants en France, qui ont en souvenir la « bonne vie » de l'occupant allemand, pour ces prisonniers qui n'ont aucun élément de comparaison, la catastrophe alimentaire, décrite par le CICR notamment, prend une portée politique : au mieux, elle reflète l'incapacité de la France à gérer ses prisonniers, c'est-à-dire à faire apparaître d'elle une puissance victorieuse à part entière ; au pire, elle est l'expression d'une politique de

vengeance[2739] . Des rumeurs attribuent ainsi ces approvisionnements insuffisants à des détournements de provisions par des civils. Dans les deux cas, le traumatisme alimentaire renforce l'image négative de la France, qu'elle soit héritée de la propagande national-socialiste ou de stéréotypes plus anciens. Cette expérience originelle marque en tous les cas durablement les prisonniers : toute annonce d'amélioration de la part des autorités militaires est reçue avec une incorrigible incrédulité. Même s'ils notent quasiment tous une amélioration -dès mars 1946 pour Ekkehard G. à Metz, fin 1946 à Gap pour Heinrich D., à partir de mai 1947 pour Wegner B. avec la disparition des catégories alimentaires due au statut amélioré des PG mineurs, en octobre 1947 à Brest pour Heinz Strick. retiré du déminage- le retour en camp a tôt fait de réveiller cette mémoire corporelle et reste souvent vécu avec appréhension. « Rennes reste pour nous associé à la faim, du premier au dernier jour »[2740], écrit ainsi Heinz Strick.

Face à une telle dissolution de l'ordre social connu et à un quotidien imprévisible dans les camps, les prisonniers mobilisent quelques ressources pour (ré)agir et reprendre, à leur mesure, en main leur destin. La principale manifestation de cette tentative de défense et d'adaptation se fait d'abord sur le mode personnel : il s'agit sans doute du bricolage qui s'applique avant tout au domaine alimentaire, puis vestimentaire. Dans ces espaces clos devenus déficitaires, car hermétiquement coupés du monde extérieur, parmi ces masses humaines qui rendent caduque toute notion bourdiesienne de capital, le bricolage s'avère l'artifice auquel les prisonniers recourent pour bonifier au maximum les maigres rations allouées par leurs propres ressources : à Sainte-Marie-du-Mont, Wegner B. s'occupe de tailler un couteau à partir d'une boîte de conserve. A Rennes, un astucieux prisonnier confectionne une marmite à double fond à partir du même matériau de référence pour obtenir des rasades plus importantes. Le bricolage n'est donc pas un passe-temps gratuit mais permet à se créer quelque chose à soi. Dans cet univers du manque, il acquiert une fonction économique fondamentale, contribuant à bouleverser l'ordre symbolique existant au profit de l'échange utilitaire qui dépasse d'ailleurs la seule communauté des PG, pour englober les gardes, voire les civils aux marges du camp.

2739 Cette interprétation qui apparaît dans une interview soixante ans après exprime, certainenement en partie, une reconstruction mémorielle influencée par les publications postérieures, notamment l'ouvrage du révisionniste James Bacque, best-seller chez les PG rencontrés. Elle permet alors à bon compte de façonner la posture de victime chez certains PG. L'exemple le plus frappant est donné par Strick. Quand je lui demande s'il attribue cette famine à une crise alimentaire générale ou à une politique décidée des autorités françaises, il répond ainsi : « Oui, disons deux choses, c'est sûr que dans les premiers temps / disons que c'étaient les salauds de Boches qu'on laissait mourir de faim exprès mais en France / c'était mauvais aussi /les aliments / il y avait aussi des coupons d'alimentation en France. Mais la véritable catastrophe, entre guillemets, si on veut parler de catastrophe, elle n'a eu lieu que début 46 en France, pas encore en 45. Les Américains leur avaient suffisamment donné, en France. Exactement comme les Russes pas vrai ? et c'est pourquoi je crois qu'au début, c'est plutôt une crise de l'alimentation qu'on a introduite consciemment, pas vrai, consciemment, plus tard il y a eu un manque en France, mais parfois aussi consciemment (…) ».

2740 Heinz Strick, *op. cit.,* 20/12/1947 ; « Rennes bliebt für uns mit Hungern verbunden, vom 1. bis zum letzten Tag", p. 121.

L'alimentation enfin pose les bases de la sociabilité minimale d'être en camp. Imposé par les autorités, le rituel de la distribution ne peut en effet se dérouler que sur une base collective : soupe et café sont délivrés quotidiennement aux cuisines. Les aliments solides, remis par chambrée, sont récupérés par plusieurs prisonniers pour éviter à l'un s'en gave en chemin… Ce faisant, ce mode de distribution impose une appropriation minimale de l'espace disciplinaire du camp. Il rythme la journée des PG et définit les règles de cohabitation minimale qui favorisent le plus économiquement possible, en bridant les phénomènes de concurrence, un certain équilibre entre besoins de chacun et survie de tous. Br décrit la scrupulosité quasi rituelle du partage :

> « La répartition dans la tente est presque une action sacrée. On peut encore compter les morceaux de sucre et les gâteaux secs, les raisins aussi. Mais quand le compte ne tombe pas juste ? On partage les raisins avec une lame de rasoir pour que personne ne reçoive plus que les autres. Pour le pain, la graisse et la confiture, nous avons confectionné une balance avec un bâton et des ficelles. Plus le bâton, c'est-à-dire le fléau de la balance, est long, plus la balance est précise. C'est ainsi que les choses en petites quantités sont réparties très exactement. Quand je mange du pain, j'ai toujours un mouchoir sur les genoux pour ne pas perdre de miettes. On retire la casquette en mangeant – par respect »[2741].

L'hygiène et l'état vestimentaire sont le deuxième domaine d'expérience subversive des prisonniers en camp. L'impossibilité de se laver et de changer de vêtements altère progressivement l'image que les prisonniers ont d'eux-mêmes et des autres. Même si les témoignages reflètent moins directement cette dégradation –relativement peu d'indications concernant les odeurs, absence de miroir-, elles contiennent toutefois suffisamment de remarques pour suivre le déplacement de la limite entre le propre et le sale. La très mauvaise qualité des installations sanitaires rend non seulement toute douche impossible, mais tout accès à l'eau problématique. Dans le camp de Thorée-les-Pins, l'absence de buanderie amène Brd. à utiliser sa boîte de conserve, tour à tour, comme baignoire sabot en miniature, lavoir portatif et récipient pour sa soupe et son café. Devenu mineur, il doit attendre cependant mars 1946 pour pouvoir se doucher une fois par semaine. Le prisonnier *Waffen-SS* Hans K. garde un très mauvais souvenir de l'hygiène en France : il n'eut jamais l'occasion de prendre une douche lors de sa captivité. Le curage manuel des fosses sceptiques effectué pa roulement constitue également un souvenir caractéristique de cette inversion des valeurs.

La conséquence du manque généralisé d'hygiène est l'apparition et la diffusion de poux qui deviennent la plaie des occupants des baraques avec les punaises, conséquence de la vétusté

2741 Werner B., *op. cit.,* 20/07/1945 (Thorée-les-Pins), p. 36.

des bâtiments. Faute de moyens de lutte modernes et de savon efficace[2742], les prisonniers mettent en place des solutions improvisées -comme enfiler gants et chaussettes et nouer un tissu autour du cou pour dormir- ou qui leur impose un autre rapport à leur corps - coupe de cheveux à ras qui les défigure, écrasement des poux entre les doigts. Si les témoignages indiquent combien la lutte contre la présence répugnante de poux, de punaises, de souris, devient une nécessité corporelle, ils ne disent pas en revanche en quoi cette proximité physique peut troubler ces jeunes hommes élevés dans un régime qui avait dénoncé la vermine en contre-modèle à éradiquer car socialement nuisible.

L'hygiène dès lors lamentable est aggravée par la pénurie vestimentaire que ne parviennent pas à surmonter les autorités françaises. Elle déstabilise considérablement les prisonniers obligés de garder un uniforme militaire qui correspond de moins en moins à leur état (d'esprit) de combattant et rappelle un régime qui avait placé le corps, notamment masculin, au cœur de son idéologie en esthétisant sa constitution propre et son intégration dans le collectif (*Volkskörper*) sous couvert de l'uniforme[2743]. Ekkehard G. peut dormir pour la première sans son uniforme qu'il a porté nuit et jour cinq mois après sa capture. Passablement défroqué, le jeune Brd attrape un furoncle au tibia et deux trous aux pieds en janvier 1946. Il n'a reçu sa première chemise qu'en novembre 1945, sa deuxième deux mois plus tard et son premier caleçon le 20 février 1946. Encore est-il favorisé par son statut de mineur.

Le bricolage offre, comme pour l'approvisionnement, une première adaptation et réaction à cet environnement hostile. Brd parvient à réaliser une aiguille avec un chas à partir d'une boîte de conserve américaine. A Rennes, Stric. profite d'une tente oubliée pour se confectionner des effets de rechange. On peut d'ailleurs penser que le rapiéçage, devenant une activité quotidienne dans les camps, prend une portée symbolique, comme la purge pour l'alimentation : en dénaturant progressivement ce signe extérieur d'appartenance à l'armée vaincue par l'intégration d'éléments allogènes, il lui fait perdre progressivement sa *pureté vestimentaire* pour un métissage aux antipodes de l'hygiène raciale recherchée par les nazis. Il manifeste également la dissolution de la *Volksgemeinschaft* en brisant l'apparente égalité de ses membres symbolisée par l'uniforme. Dans les camps, on ne voit plus une armée captive, mais des milliers de soldats anonymes et de plus en plus dépareillés. Le rapiéçage brouille enfin en actes les fondements de l'ordre social traditionnel en faisant accomplir à ces hommes, qui plus est de jeunes guerriers, des tâches normalement exécutées par des femmes. Assisterait-on à l'inversion du propre et du sale en matière politique ? Toujours est-il que

2742 Werner B. : le 5 mai 1946, pour la première fois , les mineurs reçoivent un morceau de savon par semaine.

2743 L'interrogation de Werner B. en dit long sur la perception dégradée de soi : le 04/08/45, n'ayant pas de sous-vêtements sous ses habits de travail, il se demande, « Ob wir wohl besser aussehen als die Russen im Krieg bei uns in Deutschland? », *op. cit.,* p. 43

l'image de la France ne bénéficie peut-être pas de cette réversibilité idéologique tant ses autorités sont tenues pour responsables par les PG de la pénurie qui ne s'estompe pas.

La pénurie vestimentaire et le manque d'hygiène subvertissent à la fois le rapport du prisonnier à lui-même et celui qu'il entretient avec le corps social dans le camp. Le 15 avril 1945, Wegner B.. note que le manque d'eau chaude poussent certains PG à se raser avec leur café. Onze jours après sa capture, il ne parvient pas à se passer un peigne dans les cheveux. Tous les témoignages s'étendent sur le dénuement total en matière de sous-vêtements, obligeant bientôt la plupart des prisonniers à déambuler sans. A l'échelle collective, ces archives soulignent combien l'improvisation logistique du premier régime de captivité complique le vivre-ensemble. Les prisonniers sont ainsi installés dans des lieux inadaptés à de telles concentrations : constructions en ruine, halles ou usines désaffectées, fenêtres percées, absence de mobilier dans les chambres, nombre insuffisant de couvertures et d'appareil de chauffage, paille non changée. Au fort de Feyzin, Ekkehard G. est entassé avec trente compagnons dans une galerie à munitions de vingt-cinq mètres de long avec de la paille sur le sol. Wegner B. s'habitue à Sainte-Marie-du-Mont à dormir par terre sous les tentes au prix de deux bleus sur les hanches. De telles conditions entraînent une détérioration des rapports entre prisonniers à l'opposé d'une solidarité collective : les hommes sont si serrés sous les tentes que chaque coucher s'accompagne de scènes de disputes. Elles rendent impossible la préservation pour les prisonniers d'espaces intimes : les toilettes sans portes dans la journée, les tinettes qui débordent au petit jour… Elles entraînent des réactions d'adaptation, comme au camp d'Auxonne où Hans K. et ses camarades, pour ne pas tomber malades, décident de s'endurcir en se s'aspergeant de sceaux d'eau dans la neige. Ici encore, les améliorations sont tardives : Wegner B. note l'arrivée de deux bancs pour une baraque de 60 hommes en septembre 1945. Un an plus tard, une baraque de quinze mères sur six à Fouquières contient entre 60 et 63 lits, deux tables, quatre bancs et un poële. Confronté à un tel environnement, on comprend que les 2 000 sous-officiers et hommes de troupes du camp de Lamballe et les 1 000 officiers de celui d'Erquy « acceptent passivement la discipline des camps »[2744]. Ces représentations semblent parfois l'opposé des scènes dessinées par les PG. Serait-ce qu'elles cherchent précisément à reproduire un ordre qui fait tellement défaut dans le réel ?

2 - Derrière les barbelés, les cercles de sociabilité

a/ Cercle des Allemands, encore des amis ?

Contrairement aux autorités françaises qui ont une vue d'ensemble, le camp apparaît d'abord aux PG comme une immensité hostile. Elle appelle une révision urgente des modes de

2744 Côtes-du-Nord, 1W(14), document du 24/06/1945 concernant « mai 1945 ».

sociabilité pratiquée dans l'armée, voire dans l'institution scolaire ou les organisations national-socialistes pour la jeunesse. Dans le monde clos des dépôts, la recherche de relations stables entre compagnons d'infortune suit une quête pour la survie en réaction notamment à la désagrégation du sentiment de communauté mis à mal par les vols et l'essor du chacun pour soi. Ces tentatives d'ajustement semblent s'organiser en cercles concentriques[2745] à partir d'une solidarité des vaincus vis-à-vis des vainqueurs, délimitée par la séparation entre la communauté des captifs et les autorités : cercle de la sociabilité imposée avec la baraques, la chambrée et les camarades ; cercle de la sociabilité choisie avec les connaissances et les personnes de même origine géographique ; cercle élargi au camp appréhendé comme un horizon ultime. Cette structuration de l'expérience des camps est particulièrement déterminante pour les huit prisonniers retenus, célibataires mais sans nouvelles de famille, dont la moyenne d'âge n'atteint pas même vingt ans.

La baraque forme le premier cercle de sociabilité dans les camps. Unité spatiale qui regroupe entre 30 et 60 prisonniers, elle correspond également à une unité de gestion pour l'administration militaire qui en fait un relais pour imposer son ordre disciplinaire : c'est par baraque que l'on va chercher ses repas ou qu'on se présente à l'appel. Elle compose donc le cadre administratif de référence et un arrière-fond social imposé, à la fois fond sonore et visuel qui rend le quotidien des camps si pénible : la vie dans les baraques des camps miniers, telle que le journal de Brd. en rend compte, se caractérise par une promiscuité continuelle, une activité perpétuelle due au roulement des trois équipes de mineurs qui empêchent le jeune Br. de profiter d'un sommeil réparateur. Au brouhaha des hommes s'ajoute, à partir de 1947, le son incessant des appareils radio dont les premiers sont achetés par « Gemeinschaftsaktion »[2746] dans la baraque. Les photographies des camps montrent souvent ces groupes de prisonniers comme unis dans une camaraderie figée. Or, les témoignages sur la vie dans ces entités dévoilent une réalité sociale plus tendues et, surtout, moins exclusive dans le quotidien des prisonniers.

L'ordre des camps fait qu'on ne choisit pas ses compagnons de captivité, que la répartition arbitraire des hommes s'effectue sans tenir compte des parcours militaires, des classes d'âge ou des affinités, notamment géographiques ; que la présence dans ces espaces non productifs, excepté pour les camps miniers, ne doit être que temporaire. Autant d'éléments qui limitent dans le temps, comme le résume un témoin, les contacts des PG entre eux. Les conditions d'approvisionnement et de logement catastrophiques compliquent davantage la transformation de ces groupements en groupes sociabilisés/hiérarchisés. Contrairement à une dynamique de

2745 Pour une comparaison avec/ Théofilakis, Fabien, « II. De l'archive captive à l'histoire de la captivité : le fonds Mongrédien », in Pathé, Anne-Marie ; Potin, Yann ; Théofilakis, Fabien, *Archives d'une captivité. L'évasion littéraire du capitaine Mongrédien,* Ed. Textuel, 2010, p. 19-53.
2746 Action de la communauté.

structuration -expérience qu'ont pu faire un grand nombre de PGF en Allemagne- la vie en baraque achève de dissoudre le sentiment de communauté : si c'est en baraque que l'on passe à l'épouillage c'est aussi dans la baraque que l'on se dépouille mutuellement[2747]. Le mythe de la *Volksgemeinschaft* a vécu. Wegner B. évoque l'agressivité latente qui existe à Méricourt du fait de l'entassement. Heinz Strick., après trois mois de camps à Rennes, s'interroge sur une telle métamorphose dont il craint qu'elle l'ait dégradé :

> „Notre existence parquée, l'oisiveté, la faim perpétuelle, tout cela est démoralisant, détruit le sentimement d'appartenance, la camaraderie. Il n'y a plus encore que des communautés d'intérêts de deux à quatre personnes. Tout le monde est égoïste, personne ne pense à son prochain, tient compte des autres. Suis-je aussi déjà ainsi ? ».

Le fait que la baraque soit par excellence le terreau où prospèrent les rumeurs en tout genre, notamment celles annonçant une libération prochaine[2748], confirme qu'elle ne genère pas un groupe suffisamment soudé socialement pour fonctionner en réseau de communication.

Dès lors, les prisonniers se créent des espaces plus restreints qui correspondent avant tout à une proximité géographique. Cette chambrée, souvent plus virtuelle que réelle en l'absence de cloisonnement, constitue la cellu de base, humaine et spatiale, celle qui organise la sociabilité mais pas nécessairement la solidarité primaire, essentielle pour tenir psychologiquement. A l'échelle de la chambrée s'effectue comme une distribution des rôles où chaque PG campe quasiment un personnage : c'est ainsi qu'un ancien membre du *Volkssturm* âgé de 75 ans devient le « grand-père » des petits jeunes du premier détachement de déminage d'August R.[2749] : il les console, les conseille, tente de les décourager de s'évader ; dans le second détachement, un ancien cordonnier joue le rôle d'amuseur public, en lâchant avant de s'endormir une série d'injures couleur locale qui se conclue sempiternellement par « bonne nuit, mes enfants ».

Ces très jeunes prisonniers sont en effet très sensibles à une présence tutélaire : Br. appelle son voisin de lit à Fouquières « mein Untermieter » ; à Rennes, bien qu'il considère la *Zeltgemeinschaft* (communauté de tente) comme « une troupe stypide », Heinz Strick. raconte le moment où l'un des prisonnier devient « weich » et se confie à son voisin, tout « heureux

---

2747 Hans K. le *Waffen-SS* en fait l'amère l'expérience à Auxerre. Enfin affectée dans un travail extérieur, il profite d'incessants aller-retour aux toilettes dans le camp pour accumuler sous son lit les betteraves dérobées. Le soir, à son retour, tout avait disparu.

2748 Heinrich D., *op. cit.*, chpt. 3, « le mot libération était devenu pour tous une notion magique ». Le journal de Heinz Strick. est également parcouru par l'omniprésence de la rumeur en camp. Ainsi à Rennes le 11 juin 1945, « L'adjudant Jupp Blumenstock sait par son informateur que dans les semaines à venir douze mille prisonniers vont quitter Rennes. Les camarades du Münsterland, de la Rhénanie et de la Sarre seraient libérés en premiers. Ce ne peuvent être que des rumeurs de chiottes, des désirs pris pour des réalités, comme tous ces bruits colportés tous les jours au-dessus des WC. Qu'on le veuille ou non, ils nous redonnent de l'espoir pour un peu de temps. Après cela, nous sommes d'autant plus déçus. Mais tout le monde espère à nouveau qu'une de ces rumeurs se vérifiera, moi y compris ».

2749 Les conditions de captivité dans ces commandos, comparables sur certains points avec celles des camps, justifient une telle citation.

d'avoir trouvé un camarade auquel il puisse confier ses peines personelles. Ainsi, la vie devient plus supportable »[2750]. Les diaristes prennent soin de présenter leurs compagnons de chambrées : nom et prénom, âge et origine, situation dans l'espace par rapport au lit de l'auteur…

La présence de jeunes, voire de très jeunes prisonniers découle d'une double décision des autorités françaises. D'une part, elles considèrent juridiquement comme prisonnier l'ensemble des personnes mobilisées par les autorités allemandes, c'est-à dire également les membres du *Volkssturm*. On trouve donc un certain nombre de prisonniers mineurs. Après la défaite allemande, la DGPG refuse de les libérer en raison de leur âge, réservant comme seul critère de libération le degré d'aptitude au travail. Elle entend donc les « utiliser comme le Gouvernement du Reich l'a fait »[2751]. Les délégués du CICR et de l'*YMCA* constatent donc des situations pénibles d'enfants de quartorze à dix-huit ans confrontés aux conséquences déprimantes du désoeuvrement et de la promiscuité. Le CICR propose de généraliser les initiatives prises par deux commandants de RM à l'ensemble du territoire : depuis juillet 1945, le commandant de la 18e RM a regroupé l'ensemble des PG de moins de dix-sept ans sur le dépôt 183, soit 600 individus afin de les affecter à des travaux agricoles adaptés. Dans le dépôt 501, 1 200 jeunes de moins de 19 ans sont pris en charge par le clergé du camp.

Butant sur le refus de toute libération catégorielle, le CICR décide, au printemps 1946, de solliciter, de concert avec l'*YMCA*, les autorités françaises pour obtenir le placement de ces enfants dans des camps séparés des adultes : le 8 mai 1946, un an après la fin des combats, le président Hubert envoie une lettre à Georges Bidault, le 15 mai Tracy Strong de l'*YMCA* fait de même. Il s'agit de les « rééduqu[er] en vue d'un monde nouveau et de temps nouveaux » : Si, lors de leur retour, « ils ont acquis une nouvelle conception de vie, découvert les valeurs réelles de l'existence, compris les principes fondamentaux qui sont à la base d'une fraternité humaine, cela signifiera beaucoup pour leur propre avenir, mais aussi pour celui de la nouvelle Allemagne et, par la même, pour le reste du monde »[2752]. Les instructions données en juillet n'ordonnent pas le regroupement ni ne règlent la question de la poursuite de leur rééducation, mais elles prévoient la séparation des prisonniers âgés de moins de vingt ans des autres et leur emploi à des travaux correspondants à leur aptitude physique. Son application tarde, à l'instar des détachements agricoles de la 18e RM qui ne seront jamais créés. En août 1947, la délégation en France considère que c'est à chaque délégué à « arranger cette question dans chaque dépôt »[2753]. Les autorités françaises n'auront donc pas défini de régime de captivité spécifique pour les prisonniers dont elles avaient la charge.

2750 Heinz Strick., *op. cit.,*, p. 30.
2751 CICR, D EUR FRANCE1-20, note de service n° 7529 DIPG/1-4 du 02/07/1945 de la DGPG.
2752 CICR, D EUR FRANCE1-631, document du 15/05/1946 de l' YMCA à Bidault sur les « PGA adolescents ».
2753 CICR, D EUR FRANCE1-284, PV du 07/08/1947 du CICR, France sur la « séance de travail ».

Le développement de relations particulières est aussi dû au fait qu'il s'agit d'un univers clos et exclusivement masculin. Les affinités électives repérables dans certains témoignages comme pour combler l'absence du père ou la mention récurrente de l'anniversaire de la mère rappellent combien le monde des camps, avec son interdit de toute féminité, impose aussi une sociabilité en décalage avec les normes socioculturelles dominant en temps de paix, tout en en favorisant progressivement la transgression[2754]. La politique de la DGPG est de favoriser le rapatriement des femmes prisonnières de guerre. Mais l'opération est rendue difficile par le manque d'informations disponibles sur leur localisation.

Sur les 50 à 100 000 femmes enrégimentées dans l'armée allemande pendant l'occupation, sont présentes sur le territoire libéré quelques centaines du « service féminin complémentaire » -les souris grises - des jeunes filles qui n'ont pu rejoindre les lignes allemandes et plusieurs centaines d'infirmières dans les hôpitaux allemands, soit 1 500 femmes captives[2755]. En décembre 1945, il ne reste que 700 « souris grises » occupées par la CRF ou à des travaux de bureau en attendant leur rapatriement et 600 infirmières réparties dans une vingtaine de camps-hôpitaux, en majorité français. Grâce notamment à l'intervention des Missions vaticaines, en mars 1946, la DGPG décide le rapatriemnt de toutes les infirmières allemandes pour des raisons économiques et morales. Elles doivent être remplacées alors par un « personnel sanitaire » masculin. Les archives du CICR indiquent encore deux femmes prisonnières au dépôt de Lorient en août 1946. En mars 1947, selon la DGPG, toutes les femmes détenues comme prisonnières en France ont été rapatriées.

Autorités militaires comme témoins masculins restent discrets sur cet aspect corporel en captivité, pour des raisons morales, mais aussi physiologiques : dans les camps, le mécanisme de l'instinct de survie supplante les pulsions sexuelles et leurs manifestations physiques élémentaires (pollutions nocturnes, érections matinales). Avec l'amélioration des rations caloriques, le corps sexué reprend vie pour la majorité des captifs : l'amélioration de leur statut à partir de 1947 contribuera grandement à ce que les 50 000 PGA employés comme mineurs en France connaissent un retour des pulsions, ce qu'ont confirmé certaines interviews. Le poisson d'avril réalisé à Fouquières par le journal du camp en 1948 qui publie, sous la rubrique « Die Heiratsbrücke », une dizaine de photographies de jeunes filles françaises qui aimeraient entretenir une correspondance avec des Allemands en France provoque un flot de lettres qui submerge tantôt la rédaction[2756].

2754 Ces paragraphes reprennent une partie des analyses développées dans Théofilakis, Fabien, „La sexualité du prisonnier de guerre. Allemands et Français en captivité (1914-1918, 1940-1948) », dans *Vingtième Siècle*, n°99, juillet-septembre 2008, p. 203-219.

2755 BARCH-MA, B 205/1404, rapport du 01/12/1945 de Renée Béguin, YMCA sur les « femmes allemandes PG en France ». Voir également : Böhme, Kurt W., « Zum Schicksal der weiblichen Kriegsgefangenen », in Maschke, Erich, *Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen*, tome XV, „Die deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges. Eine Zusammenfassung", Munich, 1974, p. 317-347.

2756 14/4/48

Il est cependant difficile de mesurer, en raison du silence des témoignages à ce sujet qui n'est pourtant pas synonyme d'absence, l'impact de cette sexualité sous contrainte à l'échelle de la chambrée. Derrière les barbelés cohabitent en effet avec des hommes d'âge mûr de très jeunes soldats, enrôlés notamment dans les camps PGA en France, dès seize ans dans le *Volkssturm* ou dix-huit ans dans la *Waffen-SS*, conséquence de la totalisation extrême du conflit.

Pour prévenir le risque de relations pédérastiques de substitution, la Direction générale et l'Inspection des PGA en France précise, en juillet 1945, qu'« il convient simplement de prendre toutes précautions utiles en matière de moralité (éviter les promiscuités dangereuses) (...) »[2757]. Si les archives -excepté quelques rapports de visite du CICR utilisés par la suite- sont peu disertes sur d'éventuels passages à l'acte, en revanche, elles contiennent nombre de réalisations artistiques qui révèlent la prégnance du retour de la libido qui investit par cette voie l'imaginaire collectif des prisonniers principalement : « La mélancolie que chacun éprouve à ne pouvoir contempler un visage agréable, à ne pouvoir entendre une voix féminine s'exprime en rêveries impalpables, mais aussi en œuvres artistiques : que de poèmes, que d'aquarelles ou de sculptures ne trouverait-on pas dans les camps, pour témoigner de l'élévation de cette tristesse ? »[2758]. Caricatures et dessins, d'un accès plus aisé, expriment plus crûment la réduction de la féminité à ses attributs érogènes. Le dessin réalisé par un PGA du Palais, l'hôpital de Limoges[2759] met au grand jour cette fixation de cette société masculine à mesure que les normes sociales s'estompent, que le fantasme remplit une fonction compensatrice. D'où également la prolifération des chansons paillardes et des blagues salaces qui révèle une vulgarité croissante. Dernière grande expression publique de cette sexualité contrainte : le théâtre et les revues organisées dans les camps, où les rôles de femmes sont tenus par des hommes, comme l'illustrent les photographies de ce spectacle dans un camp du Nord placées en annexe[2760]. Le travestissement recherche le mimétisme le plus réaliste : épilation des jambes, costumes, maquillage... jusqu'au fan-club et aux rendez-vous après la représentation. Heinz Strick. note, le 18 décembre 1947, que l'apparition des deux camarades à la coiffure et la silhouette féminines crée « une image inahbituelle par tous ses hommes »[2761].

2757 CICR, D EUR FRANCE1-20, note de service 7529 DIPG/1-4 du 02/07/1945.

2758 Cazeneuve, *Essai sur la psychologie du prisonnier de guerre*, Paris, 1945. p.45. L'auteur, prisonnier de guerre en Allemagne de 1940 à 1945, publie ce pénétrant essai juste après sa libération pour analyse le « complexe du prisonnier » dû à des « conditions de l'existence que mène un prisonnier sont si particulières, si éloignées de la norme commune, qu'elles entraînent inévitablement de grands et profonds bouleversements dans ses actes, ses pensées, ses sentiments (...) », p. 2-3.

2759 Voir la p. des annexes pour sa reproduction.

2760 Voir la page. 1500.

2761 Heinz Strick., *op. cit.*, 18/12/1947 ; « ungewohntes Bild unter all diesen Männern », p. 120. Voir les annexes pour un souvenir photographique de ces souvenirs.

La chambre s'affirme comme le lieu privilégié de sociabilité, celui où l'on peut discuter avec les « camarades » avant de se coucher. La participation à ces réunions n'implique pas la prise de parole mais juste la présence, les jeunes et les célibataires se tenant, d'après Heinrich D., plus en retrait. Elles ont lieu, en fonction du temps notamment, soit dans une chambre, soit dans la cour et attirent, dans les dépôts, de plus grands groupes. Elles sont donc à distinguer des causeries plus intimistes à deux ou trois qui rassemblent les vrais amis. Les thèmes de ces discussions sont révélateurs de la transition que vivent les prisonniers : les histoires sur l'Allemagne et la *Heimat* que les prisonniers ont quittées sont évoquées. Mais les thèmes privilégiés concernent l'actualité des camps : d'abord la nourriture, puis la date du rapatriement, de plus en plus les évasions.

En revanche, les sujets politiques sont plus rarement abordés. Pas tant car ils mettraient en péril la cohésion du groupe. Les interviews révèlent que pour cette jeune génération, il s'agit moins d'un sujet tabou que d'un manque d'intérêt pour un thème qui a peu d'écho dans les camps, les prisonniers étant alors peu tenus au courant de la situation politique allemande. Les seules informations diffusées le sont par les autorités militaires et concernant les découvertes des camps nazis par les Alliés. Les camps de prisonniers se transforment alors en espace de rééducation par l'image avec la pratique mentionnée dans plusieurs interviews du « schwarzes Brett » (panneau d'affichage noir). Hans K. décrit l'incrédulité de ses camarades lorsqu'ils sont confrontés à une photographie de fours crématoires d'Auschwitz. Ils refusent de croire à leur fonction et préfèrent y reconnaître les fours utilisés par les unités boulangères de l'armée. Leur refus de culpabilité peut être d'autant plus motivé que certaines images montrant les corps décharnés des camps de concentration facilitent le parallèle par les prisonniers avec le traitement dont ils sont l'objet. L'échec de cette dénazification par la preuve visuelle tient sans doute à son mode d'administration, lequel, dans le contexte des camps, actualise l'opposition entre *Eux* et *Nous*. Et il renforce paradoxalement la solidarité des prisonniers contre ce qu'ils considèrent comme une *Siegerjustiz* (justice des vainqueurs). Cette solidarité de groupe ainsi fondée poursuit, d'une certaine façon, le rejet de l'ennemi[2762]. Pour ceux qui sont restés en camps (miniers), voire uniquement en kommandos de déminage, la dénazification en mains françaises a tourné court et n'a sans doute jamais eu lieu dans l'Allemagne de la fin des années 1940, à leur retour.

Pour autant, cet espace de l'intime imposé n'est pas nécessairement celui de l'intimité. Les différents témoignages montrent, d'ailleurs, comment les stations prolongées en camp dégradent progressivement cette proximité en promiscuité insupportable pour la plupart des prisonniers. Ils recherchent alors refuge dans un second cercle de sociabilité, celui de

2762 On comprend par extension l'emploi du terme « camarade » : pas nécessairement l'ami, l'intime, mais celui qui appartient au même groupe par opposition au Français, au vainqueur, au gardien…

l'interconnaissance choisie, aux contours nécessairement plus larges, mais aussi plus flous. Ce second cercle regroupe les connaissances d'avant la captivité-amis, collègues, connaissances de la vie civile, mais aussi les rencontres fondées sur des critères décidées par le captif. On cherche ainsi des connaissances, des gens de son village, de sa *Heimat*, en indiquant sur sa casquette ou sa veste militaire, comme au camp de 404 de Heinrich D. ou à Sainte-Marie-du-Mont, leur nom ou celui de leur ville natale[2763].

A Rennes, sont autorisées le dimanche les rencontres entre unités de même origine géographique, ce qui permet de créer des réseaux d'informations et d'élaborer des stratégies d'information pour les familles, les premiers rentrés (!) prévenant les proches des autres. Se forment ainsi des relations amicales à la base d'efficaces solidarités qui permettent aux jeunes prisonniers de parer à la disparition de leurs repères. Si Wegner B. a relativement bien supporté ses quatre mois à Méricourt, son premier camp minier, c'est qu'il a pu compter sur l'aide d'Hans Westemper, un camarade devenu infirmier. En septembre 1945, il reçoit tous les soirs à manger et de quoi fumer. Le 27, son ami lui procure une paire de chaussettes russes, particulièrement rares, et deux morceaux de savon. Un mois plus tard, il lui « organise » même un manteau. Sans compter les séjours à l'infirmerie qu'il lui aménage.

Même si son départ, en novembre 1945, pour le camp de Fouquières, signifie la fin de ce précieux soutien, on ne saurait minimiser l'impact des interventions bienfaisantes de l'infirmier dans le rétablissement de l'image de soi à laquelle parvient le prisonnier Brn. lorsqu'il confie en juin 1946 : « Maintenant, j'ai donc un costume du dimanche presque convenable. Une chemise américaine (repassée sous le sac de paille), une chemise de travail, mais que j'ai réservé uniquement pour dimanche, une paire de chaussettes et de chaussure en cuir, que je ne mets que le dimanche. De l'infirmerie, je me suis procuré un morceau de gaz de bandage. Teinte, c'est une merveilleise foulard »[2764]. Contrairement aux chambrées françaises qui mettaient en place un système de mutualisation des colis, le manque de solidarité dans les camps rend impossible un tel partage, transformant l'arrivée des colis en « drame social »[2765]. Finalement, dans la chambrée de *Waffen-SS*, seuls les amis les plus proches de Hans K. reçoivent quelque chose.

Le passage au camp transforme également les relations interpersonnelles des prisonniers. L'expérience est suffisamment radicale pour leur imposer une sociabilité en rupture avec les pratiques d'avant-guerre ou de guerre. L'exemple le plus répandu de cette altérité nouvelle est la description que font les témoins de l'arrivée de compatriotes débarqués des camps

2763 Il faut préciser que le camp 404 est une véritable plaque-tournante pour les autorités américaines qui y font passer entre décembre 1944 et janvier 1946 274 296 PG ; in Böhme, K., « Die deutschen Kriegsgefangenen in amerikanischer Hand », vol. XV, *op. cit*.
2764 Werner B., *op. cit.,* 22/06/1946, p. 101.
2765 Hans K..

américains, sac à dos rempli de boîtes de conserve, en bonne santé, et sûr d'une libération désormais imminente… Hans K., de l'autre côté des barbelés, sait que la réduction de la altérité n'est qu'une question de temps : « ils se rendent compte maintenant qu'il y avait ici très peu à manger et après deux ou trois mois, ils nous ressemblaient ». Cependant, le camp ne semble pas le lieu des ajustements des tensions qu'il a provoquées.

La diversité des réactions contenues dans les récits en reflète l'effet : B. dans ses camps miniers ne supporte rien moins les dimanches, pourtant chômés, tant ils lui rappellent en creux la normalité irremplaçable des réunions familiales. A Rennes, Heinz Strick.. ne comprend pas que des « dénonciateurs » proposent leurs services aux Américains. « N'avons-nous plus ni caractère ni d'honneur ? Fidélité et camaraderie, ne sont-ils devenus que vains mots ? »[2766] se demande-t-il. Heinrich D., lui, ne comprend pas à quoi sert de porter les décorations d'une armée qui n'existe plus. Serait-ce pour profiter de leur position en captivité ou se procurer une certaine stabilité en se raccrochant à un passé qui leur conférait un statut ? Avec le temps, lui et ses compagnons finissent par tutoyer ces « porteurs de galons » qui ne peuvent l'empêcher. La défaite et la captivité semblent remplacer l'ordre ancien par de nouvelles hiérarchies qui ne sont pas nécessairement validées par l'expérience militaire[2767]. Le camp devient alors l'espace expérimental d'un ordre social nouveau, mais pas nécessairement plus juste.

Au-delà de la baraque se déploie l'espace du camp qui constitue également un terrain de repositionnement pour les prisonniers. Dans les témoignages, il prend, du point de vue des simples prisonniers, une valeur ambiguë : c'est à la fois l'espace d'une certaine liberté, d'un moins grand confinement, celui, par exemple, où Br va se promener matin et soir pour lutter contre l'ennui… comme dans une cour de récréation ; celui surtout où se développe entre prisonniers, mais aussi entre prisonniers et gardes, l'économie informelle. L'équivalent universel en est la cigarette dont le cours est réévaluée à chaque distribution. Heinz Strick., à la fin de son séjour à Rennes, indique qu'il s'initie à l'art d'échanger des cigarettes contre du pain. Mais il constate qu'il a encore des progrès à faire pour estimer suffisamment haut la valeur du précieux équivalent végétal[2768]. Dans ce vaste marché noir que devient le camp, tout se monnaie, services comme objets. Les relations gratuites ont laissé place à un troc permanent où l'on recycle objets volés, reçus, économisés, créés. Brd. parvient ainsi en janvier 1946 à Fouquières à « acheter » une veste fourrée sans manche type *Wehrmacht* contre deux pains, un paquet de flocons d'avoine, deux paquets de nouilles, de la confiture et du

2766 Strick, *op. cit.,* 20/05/1945, p. 16.
2767 Rappelons toutefois que les officiers, et dans une moindre mesure les sous-officiers, continuent à jouir d'un statut particulier grâce à la Convention.
2768 Heinz Strick., *op. cit.,* 19/08/1945, p. 42.

tabac[2769]. Le verbe « organisieren », hérité de la langue militaire[2770], symbolise cette contrefaçon des relations humaines entre camarades qui deviennent de simples utilitaires.

Mais l'espace du camp n'est jamais un espace neutre : sorti de la baraque, le prisonnier n'est pas seulement confronté à la multitude d'acheteurs anonymes. Il rencontre encore un dernier cercle d'Allemands particulièrement subversif : c'est la série d'intermédiaires obligés entre les prisonniers et les autorités françaises. Dans chaque dépôt, les autorités militaires ont ainsi institué un *Stammpersonal* : des cadres prisonniers sans lesquels la gestion du camp ne pourrait pas fonctionner. Il est composé d'une administration allemande, la *Lagerleitung*, avec, à sa tête, un *Lagerführer* (chef de camp), le plus souvent un sous-officier, assisté d'agents comme le chef des cuisines, le personnel sanitaire, parfois un surveillant des latrines et des PG s'occupant des magasins ; d'une *Lagerpolizei* chargée du maintien de l'ordre, notamment aux heures de repas.

Tous doivent également avoir un homme de confiance, désigné, selon l'article 43 de la Convention de Genève, par les prisonniers. Il a pour fonction d'assister les prisonniers, aussi bien dans leurs rapports vis-à-vis des autorités de l'Etat détenteur que des organismes chargés d'apporter de l'aide aux prisonniers. La pratique dans les camps de la VIe RM vient confirmer combien la position d'intermédiaire soumet son responsable à de fortes pressions[2771]. Sa désignation repose sur les prisonniers demeurant au camp, soit 10% de l'effectif total. L'élection, qui se déroule le plus souvent à main levée lors de l'appel principal, s'effectue sur la proposition d'un ou deux noms formulée par les commandants qui n'hésitent pas à les relever pour des motifs plus ou moins arbitraires. Il est en général en rapport direct avec la direction du camp mais, dans de très nombreux cas, il doit affronter la concurrence de l'interprète français comme intermédiaire entre les PG et les Français. La lourdeur de la tâche et la responsabilité qu'elle implique, explique que le poste, ingrat, ne suscite pas toujours les vocations, même si, d'expérience, l'élu en retire quelques avantages en nature (chambre personnelle partagée avec le *Lagerführer* ou quelques membres du *Stammpersonal*, vêtements décents, meilleure alimentation). Le délégué du CICR constate la formation de plus en plus courante dans les dépôts d'un conseil réunissant, outre l'homme de confiance, les aumôniers, le *Lagerführer*, les médecins et les dentistes, ce qui donne aux réclamations plus de poids et protège davantage le tenant de ce poste difficile.

Enfin, de façon plus aléatoire, certains dépôts ont connu la présence d'Antifa, abrévation d'*antifaschistische Bewegung der Kriegsgefangenen in Frankreich*[2772], qui oeuvraient pour le

2769 Werner B., *op. cit.,* 26/01/1946 , p. 78.
2770 Etymologiquement, le verbe vient du français « organe » et signifie acquérir quelque chose de façon peu légale.
2771 CICR, D EUR FRANCE1-581, document n° 4985 du 25/09/1946 du CICR, Lyon au CICR, Paris concernant le « statut des hommes de confiance dans les camps de PG ».
2772 Mouvement antifasciste.

compte les autorités françaises/secondaient des opérations de dénazification. Les témoignages font bien sûr défiler tous ces différents acteurs, notamment ceux appartenant au *Stammpersonal*. En revanche, un flou, qui n'est pas que mémoriel, recouvre la fonction de chacun d'eux. Ce qui les caractérise en commun dans leur évocation par les prisonniers, c'est leur positionnement dans cette *zone grise* qui les distingue, en raison des relations particulières avec l'ennemi, de la masse des prisonniers. A Fouquières, le *Lagerführer* est ainsi chargé du questionnaire demandant pour quels Alliés les prisonniers penchent et s'ils seraient prêts à collaborer avec la France.

Malgré la brieveté des passages dans les camps ou l'absence de lien direct avec ces Allemands peu ordinaires, les récits reviennent sur le rôle et les responsabilités assumés par ces collaborateurs dans l'imposition de l'ordre disciplinaire, et les contre-parties en nature (contre-nature) reçues. Ils portent alors un jugement globalement négatif sur ceux qui acceptent d'obéir au commandant français du camp[2773] et de brouiller les dernières lignes communautaires structurantes au détriment de leurs camarades. Str. se demande, en réponse aux reproches sévères de ses camarades, en août 1945, « Cependant, qui serait prêt à prendre cette charge de *Lagerführers* à une telle époque, dans ces circonstances indignes et à l'assumer avec dignité et dévouement ? »[2774]. C'est précisément en raison du contexte et des avantages en nature acquis que *l'entre-deux* choque la masse des prisonniers. Les griefs exprimés par les prisonniers se concentrent sur deux aspects révélateurs de leur action : leurs privilèges alimentaires et leur intervention dans le maintien de la discipline.

Théoriquement nommés pour jouer les relais des autorités auprès des prisonniers, ceux-là les accusent d'abuser leur position pour se procurer des rations alimentaires plantureuses : les récits rivalisent de subtilités sémantiques pour décrire, en contre-point du prisonnier mourant de faim, l'embonpoint délictueux de ceux dont on se demande s'ils sont encore en captivité : à Thorée, « quelques-uns d'entre eux « Einige von denen éclatent presque de graisse et de gloutonnerie »[2775] ; à Rennes, on les reconnaît car ils « se sont empiffrés, sont prétentieux et volumineux »[2776]… Les autorités françaises interviennent d'ailleurs quand l'appât du gain devient tel qu'il compromet l'intérêt disciplinaire de la charge : à Méricourt, la *Lagerführung*, interprète compris, est ainsi révoquée pour s'être emparée d'un don de la Croix-Rouge[2777]. D'autre part, ils ont particulièrement mauvaise réputation en raison de leur fonction

2773 Cette présentation utilise les informations données par Heinrich D. sur le camp américain 404 (chpt. 3). N'ont été retenus que les éléments que l'on retrouve dans les dépôts français.
2774 Heinz Strick, *op. cit.,* 08/08/1945, p. 38.
2775 Werner B., *op. cit.,* 16/07/45, « platzen fast vor Fett und Gefräßigkeit », p.35.
2776 Strick. Heinz, *op. cit.,* 10/05/1945, « vollgefressen, protzig, gewichtig », p. 13.
2777 Leur perception de plus en plus floue à partir de la focale qu'est la chambrée. On comprend pourquoi les témoins sont si discrets sur la venue de délégués du CICR, ne lui accordant aucun impact sur leurs conditions de captivité. En revanche, l'aide de *l'YMCA* en instruments de musique, articles de sport ou de dessin, a davantage positivement marqué ces mémoires captives.

disciplinaire qui les autorise à frapper les prisonniers avec leurs matraques, dont certains usent plus volontiers que les Français eux-mêmes. En somme, ce personnel interlope, en choisissant l'alliance avec l'ennemi vainqueur qui, de toute façon, n'inspire pas confiance, représente un anti-modèle d'adaptation aux conditions du camp. La *Lagerleitung* et la *Lagerpolizei* expriment une dernière dimension subversive : dans les camps, la structure militaire devient source elle-même d'inégalités et de divisions.

Pour une majorité croissante des hommes de troupe, cette discipline, symbole de l'ordre ancien, n'est plus pertinente, ni en termes d'efficacité matérielle, puisqu'elle favorise une minorité au détriment de la communauté, ni en termes de facteur de cohésion social[2778]. Cette situation donne naissance à un complexe de jalousie entre *Eux* et *Nous* à l'intérieur de la population prisonnière. A l'opposé du modèle nazi sans classe, ces *Lagerbonzen* constituent une classe à part, que distinguent leur traitement (logement séparé, rations supérieures, première radio et haut-parleurs) et leur appartenance (brassard distinctif). Cette position leur vaut de profondes inimitiés qui se soldent, lors des départs, par des violents règlements de compte : Werner B. évoque ce chef de camp accueilli à la gare de Gelsenkirchen par une foule qui l'envoie pour quelques semaines à hôpital ; Str. mentionne le cas du chef d'une unité bastonné dès le camp et qui devrait craindre son rapatriement.

Cependant, tous les témoins ne condamnent pas ce personnel comme traître, selon qu'ils semblent avoir ou non bénéficié de leur pouvoir : si Heinz B, qui n'a eu aucun lien avec eux comme « citoyen lambda », juge négativement leur action, Ekkehard G. refuse de les comparer aux *Kapos* des camps de concentration. Lors de son arrivée au fort de Feyzin, il bénéficie des conseils du *Stammlager* qui l'invite à s'engager au plus vite dans un kommando. En 1946, ramené à Metz après sa deuxième évasion ratée, alors que le placement chez les particuliers est devenu rare, il parvient à obtenir une place chez un paysan, proche de la frontière allemande, grâce à une bouteille de gnôle remise au camarade préposé au service des affectations. Br. se fait beaucoup moins vindicatif quand il s'agit d'évoquer les attentions reçues pour ses anniversaires et qui montrent, pour le moins, des rapports privilégiés avec ce personnel si décrié comme groupe. Pour le dernier, à Fouquières, il trouve à son réveil un grand bouquet de roses blanches, avec un télégramme de vœux peint à la main par la *Stubengemeinschaft* (communauté de la chambrée). A son retour du travail, la chambrée lui fait cadeau d'un panier de 10 kg d'oignons, la *Schriebstube* un bon à valoir pour une bouteille de vin. Certes, nous sommes en mai 1948 et les conditions sont moins tendues, mais il est fêté dès 1945, sans parler des avantages en nature qu'il reçoit grâce à son ami infirmier.

2778 Strick. Heinz, « *"(...) das war die Hierarchie von Militär (...) dann waren das nur Unteroffiziere, also Feldwebel, Offiziere*", *op. cit*.

Le jugement porté sur les hommes de confiance est moins net tant leur rôle ne paraît pas avoir marqué le paysage des camps. Ils occupent une position intermédiaire inconfortable. Les Français attendent d'eux qu'ils les aident à faire régner l'ordre et à mettre les PG au travail ; leurs compatriotes qu'ils améliorent leur condition et adoucissent au maximum leurs souffrances. L'hésitation sur leur mode de désignation, leur fonction, voire leur existence traduit, bien loin de l'image très lisse et paisible que peuvent en donner les archives du CICR, leur installation laborieuse, mais aussi, semble-t-il, la faiblesse de leur pouvoir vis-à-vis des Français comme des Allemands. Br. évoque ainsi le cas d'un homme de confiance battu après s'être plaint. Leur désignation également souligne le hiatus qu'ils représentent pour l'ordre disciplinaire, notamment dans les premiers mois, car théoriquement élu par les prisonniers. A Fouquières, le scrutin n'accorde que 12 voix au *Lagerführer* contre plus de la moitié au *Lagerpolizei* bien vu. Ce dernier est alors destitué par le premier qui invalide le résultat de l'élection. Trois jours plus tard, Heinz obtient 1 091 voix sur 1 280 voix, son rival 139 qui s'incline cette fois-là.

L'entrée en captivité par le passage au camp comporte une telle charge déstabilisatrice car ce moment de grand solitude est également un moment de grande incertitude concernant le sort des proches. La défaite totale de l'Allemagne interrompt les relations postales avec la France notamment, plaçant les PGA dans l'impossibilité de correspondre avec leur famille, jusqu'à l'automne 1945, alors que les PGF en temps de guerre avaient assez vite pu écrire régulièrement. Les problèmes administratifs français à la Libération accentuent encore les délais d'acheminement.

Pour ces soldats allemands qui n'ont pu se manifester auprès de leurs parents depuis leur capture, l'attente contribue fortement à l'abattement. Br. pour qui l'écriture épistolaire est si importante qu'il échange du pain contre des formulaires officiels, note dans son journal envoi et réception de courier. Capturé en avril 1945, il ne touche que le 28 août 1945 la lettre de vingt-trois lignes, soit douze cm de long, que les autorités françaises distribuent à Méricourt. Brd peut ainsi annoncer à ses parents : « Je suis dans les mines et j'ai une calvitie. Mais ne vous imaginez pas ça comme trop grave »[2779]. La deuxième lettre est envoyée deux mois plus tard, la troisième en février 1946. Le 12 février, il reçoit la première lettre de sa famille, réponse à son envoi cinq mois auparavant[2780]. Encore en septembre 1947, il faut entre quatre et six semaines pour obtenir une réponse. A cette date cependant, les lettres civiles sont parfois tolérées. Pour parer à ces contraintes quantitatives (deux cartes et deux lettres

2779Werner B., *op. cit.,* « Ich bin im Bergwerk und habe eine Glatze. Stellt Euch das aber nicht zu schlimm vor », p.49.
2780 Il utilise également le Service d'information du Vatican pour envoyer le 18 novembre un message de deux lignes : « Bin in französischer Gefangenschaft, gesund und munter. Macht Euch keine Sorgen. Wie gehts Euch ? Wo ist Vater ? Die allerherzlichs-ten Grüsse an Alle Euer ». Il arrive à destination en janvier 1946, le coupon-réponse lui parvient le 17 avril 1946, six mopis plus tard, jour pour jour.

mensuelles), en 1946 et 1947, il écrit au crayon à papier également sur le coupon-réponse que ses parents utilisent après avoir gommé son texte. En 1948, il écrit entre les lignes. Surtout, à partir de fin 1945, il est suffisamment proche de familles polonaises pour leur demander de poster des lettres sur papier libre.

Le soulagement est grand et la fin de l'incertitude constitue pour ces jeunes adultes une condition nécessaire au retour d'une certaine stabilité. Lorsqu'en décembre 1945, Ekkehard G. apprend que ses parents et ses sœurs ont pu s'enfuir en bateau de Danzig et qu'il reçoit à intervalles réguliers -toutes les quatres semaines- une lettre, son soulagement vaut aussi en termes institutionnels : recevoir des formulaires, cela signifie être enregistrés auprès du CICR. : « Donc, nous étions des personnes, pas comme avant# ».

Les camps ne concordent pas seulement avec une phase de transition dynamique. Ils sont aussi le lieu du désespoir, de cette redoutable « maladie des barbelés ». Si aucun des témoins n'y a succombé –et pour cause-, les deux journaux intimes révèlent combien le quotidien peut être démoralisant, allant jusqu'à mettre en doute l'utilité même du journal intime. Le 6 avril 1946, Brd. est depuis un an en captivité. Il dresse un bilan qui résume au fond la difficulté de prendre conscience du changement de regard sur soi :

> « On prend de plus en plus conscience que nous sommes vraiment de pauvres créatures. Les choses les plus simples de la vie nous manquent, comme un peigne, un miroir, un cure-ongles, du dentifrice, un nécessaire de couture, etc. En guise de vaisselle, la plupart d'entre nous n'ont que la gamelle de la Wehrmacht, entre-temps largement rouillée, ou bien une boîte de conserve. / Peut-être que nous n'allons pas aussi mal que nous le croyons. Ce n'est qu'une affaire de position et de sensation »"[2781].

Le 6 octobre, il confie à son journal son épuisement face à la répétition des jours monotones, soulignant combien le camp d'espace subversif peut devenir un espace de régression :

> « Je ne sais déjà plus ce que je dois écrire. Tous les jours la même monotonie, le même mauvais repas, le même traitement dégueulasse, le même travail difficile, les civils cordiaux, de temps en temps, la même marchandise de cantine, de temps en temps le cinéma ou la lecture des poètes, mais toujours la même monotonie, jour après jour. En guise de changement : de temps en temps on déménage d'une baraque dans une autre »"[2782].

b/ Le cercle des gardes

Le camp est également le lieu d'un contact plus poussé, d'une proximité parfois plus pérenne avec l'ennemi. Ou plutôt les ennemis, tant la figure de l'ennemi français peut être diverse et

2781 Werner B., *op. cit.,* 06/04/46 , p. 87.
2782 Werner B., *op. cit.,* 06/10/1946, p. 113.

pas nécessairement plus présente. Le premier cercle que rencontre le prisonnier sont les aux gardes du camp. Ce qui a marqué les PGA, c'est le caractère hétéroclite de leurs gardiens, qui ne renvoie à aucune de leurs représentations de l'armée. D'où la difficulté qu'ils éprouvent à se positionner par rapport à eux. En cela, l'un des points de cristallisation des perceptions allemandes s'inscrit dans une certaine continuité avec l'état provoqué par le choc de la capture. Il se caractérise par une violence arbitraire que les prisonniers, ses premières victimes, ne parviennent ni à comprendre ni à prévenir, car elle n'a pas de place dans leurs représentations de l'ordre militaire. Captifs dociles d'un pays vaincu, ils ne perçoivent pas la finalité de la violence dans le cadre disciplinaire que les Français essaient de mettre en place. Car celui-là n'a plus pour eux de sens : la guerre finie, les vaincu s'attendent être rapatriés. D'une certaine façon, ces prisonniers déjà se sont démobilisés culturellement et militairement, alors que leurs gardes, considèrent-ils, se jouent une (re)mobilisation désormais sans enjeux (militaires).

Werner B. relève ainsi ce qui lui apparaît comme une disproportion entre les moyens mobilisés et la réalité : une garde double que chez les Américains, des mitrailleuses montées sur les miradors, l'encadrement d'un convoi de cinquante prisonniers allant au travail par quatre, cinq, parfois six gardes. « Les Français doivent avoir très peur de nous »[2783], en conclut-il, le 22 juillet 1945. La fouille corporelle effectuée en août 1945 pour trouver des armes d'estoc semblent démesurée à Heinz Strick. Dans ce cadre, la violence ainsi perçue devient gratuite, voire sadique et renforce les stéréotypes négatifs sur la France, puissance du désordre et puissance victorieuse du lendemain. D'où la description de leurs actes dont le journal de Strk. a fourni de multiples exemples : le 26 juin, des « Poilus »[2784] sont postés aux miradors. « Les jeunes soldats sortis de la clandestinité – mouvement de résistance sont saouls, beuglent, se comportent comme des sauvages, se prennent pour des vainqueurs »[2785] ; le 13 juillet, des tires sauvages la nuit blessent deux prisonniers ; le 30 juillet, un garde ivre tire avec son MP dans le camp ; le 16 août, soulés au vin rouge, les gardes prennent les prisonniers comme point de mire et lancent des pierre sur les tentes en criant « Vive de Gaulle ! », « Boche ! », « Vive la France »[2786]. Les kommandos de travail rattachés au camp de Méricourt sont poussés comme du « bétail », à coups de crosse. Il n'est alors pas étonnant que les souvenirs s'organisent autour de la nature de l'uniforme portée par ces hommes, dont

2783 *Idem,* 22/07/1945, p. 37.

2784 Cet usage anachronique -et récurrent- de termes de la Première Guerre pour la Seconde que l'on trouve uniquement dans son journal ne vient sans doute pas tant de son père qui fut alors prisonnier en Russie que de la vision stéréotypée des Français héritée de l'occupation de la Ruhr d'où il est originaire et actualisée par le régime nazi.

2785 Heinz Strick., *op. cit.,* 26/06/1045, p; 26.

2786 Idem*,* respectivement, 26/06/1945, p. 26 ; 13/07/1945, p. 34 ; 30/07/1945, p. 37 ; 16/08/1945, p. 40. On rapprochera cette perception de celle donnée par Brd le 28/08/1945, „Wer nach Meinung des Steigers zu wenig gearbeitet hat, wird ans Lager gemeldet und dort schwer schikaniert und mißhandelt, teilweise unter verpflichtetem Zusehen des gesamten Lagers. Man sieht das, erlebt das in ohnmächtiger Wut mit, darf und kann aber kein Wort dazu sagen. Die Leute, die uns jetzt bewachen, waren ehemals Widerstandskämpfer, die aktiv gegen die deutsche Besatzung gekämpft haben", p; 54.

les prisonniers sont parfois incapables de dire s'il s'agit de troupes régulières ou de civils. Dans le souvenir de Heinz B., les hommes en uniforme vert, avec bérêt basque noir, étaient les pires, brutaux et violents, qu'ils fussent une unité de civils ou de police.

Pour autant, leurs récits notent la fin des tabassages et le retour au calme qu'entraîne le remplacement des jeunes gardes, globalement considérés comme de la Résistance, par des uniformes plus conventionnels, symboles connus d'un ordre militaire que l'on veut rassurant. Le 18 août 1945, Werner B. note la relève d'un nouveau personnel de garde et d'administration, ce qui lui fait espérer une amélioration. En revanche, un seul évoque l'idée qu'il y a, peut-être, une double contrainte disciplinaire qui s'exerce autant sur les PG que sur les gardes, grands soucis du nouveau SPG. Heinz B. évoque ainsi, en parlant des méchants hommes en uniforme vert, des contraintes que pose l'accueil de milliers de personnes à garder[2787]. En définitive, les récits soulignent combien ce flou hiérarchique les déstabilise dans ce qu'il leur reste de repères, en tant que PG, à savoir le code militaire.

Avec le temps et une certaine familiarité au fonctionnement du camp qui donne aux prisonniers une acuité nouvelle, la perception des gardes s'enrichit d'une seconde signification, comme le formule, avec une certaine sophistication, Ekkehard G. une cinquantaine d'années plus tard :

> « Les sentinelles sont pour les prisonniers toujours aussi des symboles de l'autre monde, du dehors; ils les amènent à répondre à la fonction d'intermédiaire, à chercher à entamer une conversation avec eux. Parle alors le membre d'une masse désemparée avec un individu. De tels contacts –s'ils ne sont pas dès le début interdits- sont aussi pour la sentinelle une question implicite quant à son rôle. J'ai vu, comment celles-là lors d'une tentative pour leur adresser la parole, épaulaient leur arme tout de suite ».

Les troupes nord-africaines qui composent la grande majorité des compagnies de gardes des camps, alors que les soldats métropolitains sont démobilisés, focalisent l'attention des PG. Ils sont manifestement utilisés pour des tâches de surveillance subalterne (tour de contrôle) tandis que les « Français » prennent en main la supervision. Même si l'on retrouve certains préjugés raciaux[2788], on relève une constatation largement répandue : ces gardiens sont aussi des « prisonniers des Français ». L'anecdote vécue à Metz par Ekkehard G., après son évasion échouée, vaut une certaine prise de conscience pour cet ancien *Waffen-SS*. Affecté, en mars

2787 Heinz B., „C'était peut-être nécessaire, ce n'est pas si simple que ça de recevoir des milliers d'hommes et de les diriger » ; « (…) vielleicht war dat ne Notwendigkeit, ganz einfach ist es ja nicht Tausende von Menschen erst mal in Empfang zu nehmen und zu führen".

2788 Werner B., *op. cit.,* « Et ils étaient tellement cons, les Algériens, ils faisaient tout ce qu'on leur disait de faire. Quand le lieutenant français leur disait : vous devez leur taper dessus, ils le faisaient sans raison. Il y a chez les Américains quelques gardes très sévères (on les appelle des chiens de garde) mais au total ils sont de plus en plus dociles. Entre nous on se dit déjà : bientôt, ils nous mangeront dans la main ». Dans son journal au 12/12/1945: „Es gibt bei den Alis zwar einige sehr scharfe Aufpasser (Wachhunde nennen wir die), aber insgesamt werden auch die immer zahmer. Unter uns erzählt man sich schon: "Bald fressen die uns aus der Hand", p. 71.

1946, à des travaux de terrassement dans l'enceinte du camp sous surveillance marocaine, il remarque que, dès l'apparition du commandant, ces gardes se sentent dans l'obligation de les frapper pour, sitôt la silhouette du commandeur hors de vue, leur dire « Lentement, lentement » ou « Vous êtes prisonniers, sans armes. Nous sommes prisoniers, avec armes »[2789]. A. Bösl relate l'habitude qu'avaient les métropolitains au dépôt de Chartres de monter aux tours pour retirer l'arme aux Marocains, souvent endormis pendant leur garde, puis de revenir la leur demander et les gifler, incapables qu'ils étaient de la présenter. Et A. Bösl de conclure : après le départ de l'officier, quelques PGA venaient consoler les Marocains qui sont eux aussi des « prisonniers des Français »[2790].

Ce parallélisme des situations est bien senti : « Oui, c'était l'union des défavorisés, sans conteste, oui, ils s'apercevaient très progressivement, que nous avions un statut semblable au leur, ou un statut à peu près semblable au leur, de telle sorte qu'il n'y avait plus d'hostilité, c'était donc un traitement tout à fait normal » et la conclusion rassurante que ces individus de deuxième catégorie sont très humains et pas du tout terribles[2791], voire plus humains que les blancs[2792].

Les gardes nord-africains peuvent avoir occupé une place bien plus concrète que ne le laisseraient supposer ces généralités formulées soixante ans après. Ils partagent en effet un autre point commun avec les prisonniers : la misère sexuelle. Dès lors, le commerce que certains des prisonniers ont pu avoir avec eux[2793] reflètent la complexité des rapports dans le monde des camps. Le retour des désirs, suite à l'amélioration des conditions de vie, pose la question de l'assouvissement. L'onanisme et les relations homosexuelles, pratique dont on ignore l'étendue, font partie de cette sexualité de substitution. Les rapports de visite de camp de PG par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge sont une des rares sources qui en donnent quelques exemples. Celui d'août 1946 sur le camp de Chambéry, qui rassemble une centaine de PGA, révèle la difficulté à percevoir ces *sexualités périphériques* en dehors de jugements normatifs et à saisir la multiplicité des types de rapports (consentants ou non) qu'elles recouvrent. Lors de l'entretien individuel final, l'homme de confiance ainsi attire l'attention du délégué sur « un ou deux cas probables de relations homosexuelles (...).

2789 Ekkehard, autobiographie dactylographiée; « Langsam, langsam » ou « Ihr seid Gefang. Ohne Gewehre, wir sind Gefangene mit Gewehren ».
2790 Aloïs B., *op. cit.,*2ème volume. Les gardes deviennent sujet à caricature, comme celle placée en annexe, p. 1498.
2791 Werner B., *op. cit.,* « rein menschlich doch garn nicht schlimm ».
2792 *Idem,* 12/12/1945 : « On a l'impression qu'ils vont aussi mal que nous. Ils se comportent comme des enfants. Quand les Français disent : vous devez prendre les prisonniers allemands plus durement, ils tapent aussi plus souvent, la plupart du temps ils sont imprévisibles et arbitraires. Sinon, ils se sentent « prisonniers » des Français ou alors seulement comme des manœuvres maltraités et ils comprennent notre situation, ils ont même de la pitié, car ils ne vont pas mieux que nous. Pour nous, ce qui est grave seulement, c'est que nous ne savons pas comment ils réagiront demain. », p. 71.
2793 Parmi les anciens prisonniers interviewés, un a été violé par un garde, un autre a confirmé l'existence de ces relations homosexuelles contraintes. Dans les deux cas, les faits se sont produits dans des camps miniers.

La proximité des gardes marocains constitue évidemment un danger au camp[2794]. Déjà au début de l'année, un prisonnier en a été la victime, après avoir été brutalisé ; actuellement, pour les cas suspects, il semblerait que certains prisonniers se prêtent à de tels actes sans y être contraints » [2795]. Et le délégué de conclure son rapport : « Dans l'ensemble, notre délégué a été satisfait de sa visite; les prisonniers vivent dans des conditions à peu près normales. Seule la question des rapports homosexuels est à surveiller ». Les rapports homosexuels sont le plus souvent l'initiative de captifs occupant des postes privilégiés (membres de l'administration ou des cuisines du camp, prisonniers travaillant à l'extérieur du camp et pouvant se procurer de la nourriture, officiers) ou des gardes. On peut y voir de nouveau le lien entre sexualité du PG et économie de survie. C'est ainsi que l'homme de confiance du commando CE 11 du génie dans le Val-de-Marne, « se plaint de l'attitude de quatre gardiens marocains qui ont réputation d'être homosexuels et qui, parait-il, auraient fait des offres de suppléments de nourriture à des jeunes PG pour obtenir d'eux des actes contre nature »[2796]. Ces relations ont pu aussi être l'expression particulière des relations *homosociale*[2797] caractéristique de la captivité, en partie héritée de la vie de soldat.

c/ Le camp, un et multiple ? Les interfaces grises

Les témoignages donnent à voir, à l'échelle du camp, la tentative d'imposition d'un ordre disciplinaire à la fois impersonnel et omniprésent, continu dans le temps et l'espace, que les autorités françaises mettent en place pour *dresser* les corps captifs. La multiplication des mentions de ces mesures se fait toutefois sans que les prisonniers en perçoivent la finalité ni leurs aspects convergents. Elles restent tout aussi illisibles que le statut vacillant de puissance victorieuse. Comme le *Lagerleitung*, et les gardes, l'organisation du camp participe de la redéfinition de l'image de l'ennemi.

Les récits insistent sur les différents éléments spatiaux et mesures qui clôturent le camp, le délimitant en un espace-temps hors du monde extérieur. Heinz Strick. relève ainsi l'existence d'un fil d'alerte le long des fils de fer barbelé, davantage considéré comme une possibilité de faire valoir ses talents de tireur que comme une mesure visant à rendre ermétique tout échange avec l'extérieur. Les récits relèvent la fréquence des fouilles, plus ou moins irrégulières, plus ou moins scrupuleuses. Mais eles sont davantage interprétées comme un moyen pour les

2794 Le cas de viols, notamment commis par des gardes appartenant à des « troupes indigènes », m'a été confirmé par plusieurs anciens PGA lors d'interviews. Il est cependant impossible d'en déduire une quelconque généralisation.
2795 Archives du CICR, Genève, SCRT-1946, rapport du 06/08/46 d'E. Filliettaz sur le camp de Chambéry, dépôt n°144, Chambéry.
2796 Archives du CICR, Genève, SCRT-1946, rapport des 7-23/8/46, dépôt n°223, Villeneuve-Saint-Georges.
2797 Nye, Robert A., « Review Essay : Western Masculinities in War and Peace », in *The American Historical Review*, vol. 112, N°2, avril 2007, www.historycooperative.org/journals/ahr/112.2/nye.html. Si le cas de la captivité de guerre n'est pas envisagé en tant que tel, l'article n'en fournit pas moins une excellent présentation des travaux portant sur les liens entre guerre, (dé)mobilisations culturelles et images du corps.

gardes de déposséder les prisonniers sur un mode interpersonnel que comme une disposition disciplinaire collective pour assurer l'ordre intérieur, par le maintien de l'altérité du statut de vaincu.

Ekkehard G. se souvient encore de celle effectuée à son arrivée au fort de Feyzin, sur deux jours, avec pour but le retrait de tout bien personnel. Certains cependant replacent ce mode de dépossession dans le système clos des camps en y voyant une tentative de mutualsation des richesses –le surplus des riches PG transférés servant, en partie, à habiller les *anciens*. Ils voient moins en revanche qu'il s'agit également de retirer tout pouvoir d'autonomie (marchande) aux PG pour le transférer au pouvoir militaire. Il n'est pas étonnant, dès lors, que Heinz B. et Werner B.. retiennent celles qui ont lieu lors du retour des kommandos à la porte des camps, soulignant la fonction d'*axis mundi* de cet espace : à la fois zone de contact et seuil disciplinaire, on y vient comme l'on va au spectacle[2798]. Inversement, Ekkehard G. voit dans la haie d'honneur dressée avec des mitraillettes à l'entrée du camp le signe de leur exécution prochaine.

A l'intérieur des camps, l'organisation spatiale est conçue pour permettre au maximum un panoptisme des autorités sur cette masse que les prisonniers perçoivent comme inorganisée. Quand cela est possible, elle matérialise par des emplacements les différences hiérarchiques, aboutissant à une occupation fonctionnelle de l'espace : les baraques du personnel français sont placées à part de celles occupées par les vaincus, souvent dans un avant-camp hors des barbelés. Ces dernières peuvent être réparties de façon à distinguer les baraques des membres de l'administration allemande, les espaces collectifs fonctionnels (latrines ou cuisines) d'une part, les logements des PG anonymes, parfois divisés en sections, alignés le long d'une allée centrale, d'autre part. Dans cette configuration, la cour d'appel occupe un espace central : point de rencontre pour faire voir l'inégalité hiérarchique entre Français et Allemands, elle sert à ordonner chaque corps et transformer la masse des PG en une population de camps.

A Rennes, les séances d'appels des premiers temps, en juin, sont vécues par Str. comme des simulacres d'autorité en raison notamment de l'état de fatigue des prisonniers/des corps : « Pliés, tête baissée, dos voûtés, affaissés, ainsi attendons-nous (…). Garde à vous ! Compter, additionner, comparer. Ils sont tous là, tente et infirmerie contrôlés, salut nonchalant. Rompez ! »[2799]. En revanche, au fin des jours, le cérémonial se ritualise : à partir du 1e juillet, il y a trois appels quotidiens, à 7 heurres, 14 heures et 19 heures, qui rythme la journée du

2798 L'observation des moindres mouvements dans le camp devient l'une des activités favorites de Heinrich D. Ses postes privilégiés sont alors les environs de la cuisine ou la porte du camp.
2799 Heinz Strick, *op. cit.,* 17/06/1945, p. 24.

camp, on exige des prisonniers une « stramme Haltung » (attitude miltiaire) lors des gardes-à-vous[2800].

Les prisonniers ne retiennent cependant pas la fonction disciplinaire des appels. Bern. ne décolère pas contre le temps pris par la *Zählung* (dénombrement) le midi et, pire encore, sur le trajet menant au puis de mines : un premier comptage a lieu à l'arrivée des camps, un second avant la marche, un troisième à l'extérieur du camp, un quatrième à l'arrivée au puits, un cinquième après la douche et un dernier devant la cage d'extraction.

Doté d'une visibilité maximale pour les autorités, cet espace central devient le lieu d'exécution des fouilles, des punitions surtout, notamment celles sanctionnant une évasion, c'est-à-dire les tentatives d'échapper au centre par ses marges : Werner B. reste marqué par la scène à laquelle tout le camp dut assister, la nuit du 25 mai 1946, lorsque deux fugitifs sont rattrapés : ramenés à coups de crosse et de pied devant la porte du camp, ils doivent se déshabiller. Battus pendant dix minutes, ils sont laissés une demi-heure à terre avant d'être ramenés sur la place d'appel où ils doivent courir, une heure durant, en cercle, sous les cris et les coups des gardes algériens. « Le spectacle monstrueux auquel nous devions tous prendre part dura jusqu'à 3h du matin. Et cela un an après la fin de la guerre ! »[2801]. Les sanctions disciplinaires décrites dans les récits sont le plus souvent d'ordre corporel et s'inscrivent dans un code emprunté à l'exercice militaire : génuflexions et pompes, marche militaire avec sac à dos… Jouant sur les limites du corps, ils participent de l'apprentissage de l'ordre des camps sur le mode de l'exemple, comme en font l'expérience les « Neuen » (nouveaux) venus des camps américains qui refusent parfois de descendre à la mine : courir pieds nus avec vingt-cinq kilos sur le dos et les « ingrédients d'usage »[2802].

C'est aussi dans cet espace liminaire que se poursuit le changement d'état : outre les fouilles qui le privent de ses attaches affectives avec le monde civil, l'immatriculation le transforme en numéro anonyme. La photographie vient parfois perfectionner le processus de déshumanisation. Cependant, l'enregistrement est vécu différemment selon les parcours des soldats : Ekkehard G., par exemple, qui doit, après la fouille qui l'a littéralement dépouillé, décliner son identité pour être enregistré. C'est un moment de soulagement : pour la première fois son nom est consigné alors « auparavant nous étions tous des sans noms »[2803]. C'est également dans le camp que s'effectue le marquage des vêtements dont l'effectuation, moins systématique que le laisse penser la réglementation, dénonce la part d'improvisation de l'ordre disciplinaire.

2800 *Idem,* 01/07/1945, p. 27.
2801 Werner B., *op. cit.,* 20/05/1946 , p. 94
2802 *Idem*31/05/1946 ; « üblichen Zutaten », p. 97.
2803Ekkehard G., « vorher war alles namenlos ».

Marqué lors de son passage en camps américains, Br signale en avril 1946 qu'est prévue une nouvelle opération d'apposition des deux lettres discriminantes en raison du relâchement constaté, notamment par l'usage de pâte dentifrice comme matérieau marquant. La reprise en main se confirme, puisque fin juillet, six prisonniers écopent de dix-neuf jours d'arrêts pour absence d'initiales. En mars 1947, l'amélioration du statut du PG mineur semble s'accompagner d'un assouplissement, puisque Brn. indique dans une lettre que seuls les survêtements (pantalons et vestes) doivent être marqués… Mais il n'en est pas question : en novembre, les PG en mains françaises, continuant à trouver le « PG » peu sympathique, décident de reprendre le « PW » porté par ceux venant des EUA ou du Royaume-Uni. Le commandant interdit la pratique et impose à tous ces « PG » bien français comme il interdit la teinture individuelle des effets personnels[2804].

Pour les infractions au règlement du camp, ainsi que pour les vols entre prisonniers ou dans les parties communes, on recourt à la même exemplarité visuelle fondée sur l'humiliation du prisonnier : c'est la méthode du pilori. Le PG coupable est posté à lieu de passage (place d'appel, devant les cuisines), sur une estrade, avec un écriteau indiquant son méfait. Seul le traitement des évadés propose un mode de sanction moins spectaculaire -pour peu que le repris n'ait pas subi une première punition violente- dont la standardisation s'explique en partie par les dispositions de la Convention de Genève: tonte des cheveux, mise aux arrêts pour trente jous généralement, parfois réduction de la portion alimentaire.

Cette fonction de quadrillage, assumée par le camp, a également son expression politique dans le retrait de *Waffen-SS* et de criminels de guerre de la communauté des PG, puisqu'ils composent un corps et subissent un traitement différents : Hans K. est ainsi placé, dès son arrivée à Belfort, dans le *D-Block*, le *Disziplin-Block*, dont il ne sortira que pour aller à l'hôpital d'Auxonne. Plusieurs récits évoquent ces scènes où les PG, torse nu, doivent défiler sur la place d'appel, le bras gauche levé devant une commission chargée de repérer les groupes sanguins tatoués supposés prouver l'appartenance à ces organisations criminelles[2805]. Str. indique combien la répétition de ces tris finit par en réduire l'efficacité, mais elle reflète en même temps le rejet global. « Aussi justifiée soit la méfiance des Français, écrit-il écrit en juillet lors de la cinquième opération de triage, les camarades en ont marre d'être toujours et encore interrogés, ils en ont raz-le-bol de la guerre, du nazisme, de la captivité, de l'oisiveté et de la faim. Nous voulons notre paix, et à la maison »[2806]. L'évolution de l'ordre disciplinaire touche d'ailleurs le traitement des SS, puisqu'au camp de Fouquières, il est décidé, en juillet

2804 Werner B., *op. cit.,* 10/04/1946, p. 88; 21/07/1946, p. 105 ; 13/10/1947, p. 149; 09/11/1947, p. 155-156.
2805 Je renvoie à mon article, « Les autorités françaises face aux prisonniers de guerre allemands SS en France (1944-1949) », dans *Guerres contemporaines et conflits contemporains,* septembre 2006, n°223, p. 93-107.
2806 Heinz Strick., *op. cit.,* 05/07/1945, p.31.

1946, qu'ils devront porter sur leurs vêtements en plus des initiales « PG » celles de « SS ». Suite à leur plainte, l'obligation est, cependant, annulée.

La prétention à l'omnipotence de l'ordre disciplinaire ne vise pas seulement à réprimer les hors-la-loi mais à effectuer une normation des postures des prisonniers. Elle apparaît dans les récits -même s'ils ne la perçoivent pas ainsi- dans une série de mesures plus ou moins généralisées qui structurent le quotidien des prisonniers. L'importance du règlement qui vise à contrôler cette multiplicité captive en fixant le déroulement de la journée, comme au camp de Metz où se trouve Ekkehard G. : lever à 6h, le tiers d'un pain avec du café ;à 7h, rassemblement de tout le camp pour le départ au travail ; pour ceux qui restent, à midi, soupe ; nouveau rassemblement à 13h pour la répartition du travail. A 18h, soupe du soir et à 19h appel général. « C'est dans le destin du prisonnier, un destin immuable" conclut Ekkehard G.[2807]. Dans certains camps, un couvre-feu est instauré, voire claironné, rappelant furieusement la discipline, l'ordre et la propreté militaire imposés sous le nazisme. D'une certaine façon, l'impression de monotonie d'un temps cyclique -qui désespère Brn, mais le calme en même temps- est une des caractéristiques du temps au camp. L'espace sonore également semble être comme saturé avec l'usage de la radio, lors de son apparition, pour diffuser les annonces officielles[2808]. Les différentes distributions de tabac, de lames de rasoir, d'allumettes… de mieux en mieux indiquent que « les relations sont plus réglementées de jour en jour »[2809]. A partir du 5 mai 1945, chaque tente à Thorée-les-Pins reçoit, chaque semaine, une bougie et un rouleau de papier toilette.

Cependant, l'apprentissage que constitue l'expérience au camp, spécialement pour les prisonniers qui y séjournent depuis longtemps, n'apparaît pas uniquement négatif. Car le camp est en parallèle le lieu d'une proximité inédite avec l'ennemi, le lieu du passage de l'image héritée, du stéréotype collectif, vers une présence réelle et individuelle. Les récits contiennent ainsi quelques appréciations distinctives sur tels ou tels gardes, notamment le traitement moins sévères imposé par d'anciens PG en Allemagne. On peut donc lire ces témoignages comme l'entrée difficile des prisonniers dans un nouveau rapport avec l'adversaire, qui ne remet pas en question l'inégalité hiérarchique précédemment analysée, mais brouille un peu plus les repères de la mobilisation culturelle des prisonniers.

En entrant dans le camp, les PGA font, à différents niveaux, l'expérience de la *zone grise* : à savoir que non seulement les rapports entre prisonniers et détenteurs ne sont plus nécessairement d'opposition, mais que, dans certains domaines, la survie en camp du

2807 Ekkehard G., autobiographie dactylographiée, p. 212 ; „Das ist in dem Gefangenenschicksal, ein unabänderliches Schicksal ».

2808 Werner B., au dépôt, les annonces officielles de la *Lagerleitung* sont ainsi faites, notamment en périod e de grève. « Der ja Voss 21, Voss war ein (.) alle Leute zum äh Lagertor, oder äh der Anstreicher wird gesucht oder äh wer hat Interesse hier Bäcker zu werden oder so was".

2809 Werner B., *op. cit.,* 01/05/1945 « die Verhältnisse werden jeden Tag geregelter », p. 18.

prisonnier passe par la coopération, de façon certes plus diffuse que dans le cas du *Stammpersonal*. On peut citer à Méricourt les concours organisés par les autorités des plus beaux parterres de baraque, ou de l'église la mieux décorée des camps miniers qui mêlent émulation captive et acceptation[2810]. Mais c'est certainement dans le cadre de la créativité en camp que l'on trouve les meilleurs exemples de ce processus de médiation dans les rapports mouvants entre les deux populations[2811].

Considérons l'ensemble des productions artistiques ou artisanales réalisées dans les camps : la décoration des chapelles[2812] ; l'organisation de représentations théâtrales -parfois données en présence des autorités du camps-, ou orchestrales ; les compétitions sportives entre camps : et les expositions d'œuvres (d'art) réalisées par les prisonniers, à une échelle plus restreinte ; les dessins et peintures en couleurs, voire les photographies (autorisées) prises devant les baraques. Ces postures et ces créations restent tributaires du capteur qui en détermine en grande partie les conditions de réalisation. Car d'où pourraient venir en effet ces crayons et ces cahiers ? Ces pinceaux et ces couleurs ? Ces jeux de balle et de cartes ?

Les créations mentionnées dans les témoignages, et matérialisées par les deux journaux rédigés, expriment assez clairement cette synchronie entre stabilité offerte par le camp sous responsabilité française et amélioration progressive des conditions de production. Werner B. et Heinz Strick. signalent les difficiles conditions de production des premiers temps : Heinz Strick. commence le sien sur du papier toilette avant de quitter le camp de Rennes ; Werner B. également, avant de trouver à Méricourt un cahier dans une école puis, sans doute, de s'en procurer à la cantine. Le camp ne signifie pas seulement la captivité, mais, à moyen terme, l'amélioration des conditions d'écriture. Au cœur de cette première créativité, un lieu symbolise de contact nécessaire entre les deux groupes : la cantine est approvisionnée par les autorités détentrices, gérée par les PG qui s'y procurent les articles nécessaires à leurs pratiques en complément des dons de l'*YMCA*. En France, les rapports du CICR permettent de suivre l'ouverture difficile de ces lieux, si importants pour les PG, et montrent que la situation n'est acceptable qu'en 1947.

L'ennemi devient également celui qui rend possible ces activités créatrices. La pratique du courrier montre aussi combien les conditions de production de cette créativité à l'échelle

---

2810 Les camps miniers avec leur double administration, civile et militaire, constituent une exception. Ainsi les rapports entre autorités françaises et prisonniers sont-ils influencés par la finalité économique de la captivité : une mauvaise production journalière peut donner lieu, dans les premiers mois, à des punitions physiques et une baisse des rations alimentaires. Inversement, à Noël 1945, les Mines offrent 120 bouteilles de limonade pour 700 hommes, ainsi que 399 gr de pommes de terre pour la soupe. On trouve la même superposition dans la gestion des malades : le médecin allemand gère pour l'administration militaire les prisonniers inaptes, mais ce sont les services des mines qui décident, en dernière instance, d'envoyer au charbon les prisonniers. Voir les photographies sur ces réalisations, p. 1352.

2811 Hypothèses formulées une première fois dans ma communication « Traces of Cultural Practices in war-time captivity (1939-1948) », *Creativity Behin Barbed Wire*, 26-28/03/2010, McDonald Institute for Archaeological Research Seminar Room, Cambridge.

2812 Quelques photographies ont été reproduites en annexes, p. 1349, 1350.

individuelle sont prises dans un rapport de pouvoir –disons même de vouloir- entre prisonniers et puissances détentrice. Et ce rapport ne se limite pas à l'opposition frontale du champ de bataille. Il y a aussi les variations du nombre de lettes et de cartes autorisées par les autorités françaises, l'interdiction d'écrire entre les lignes ou sur papier libre… Les PG ne comprennent pas pourquoi la réalité postale ne corresponde pas aux prescriptions de la Convention de Genève[2813]. Ils préfèrent mettre la très mauvaise situation de 1946 au compte d'une négligence volontaire des autorités plutôt que sur la pénurie de papier. Les autorités détentrices ont rapidement compris en quoi le contrôle des conditions de production influait sur le moral des PG et devenait surtout un paramètre dans l'imposition d'un ordre disciplinaire à l'échelle des camps.

Cette première forme de créativité centrée sur le corps du PG s'insère dans une seconde, à l'échelle du camp considéré comme une communauté de PG. Face à la solitude angoissante comme à la promiscuité insupportable de la multitude informe, face aussi à la nécessité d'utiliser au mieux le temps indéterminé de la captivité, se mettent en place des processus créatifs. Elles s'enracinent dans la constitution de la population des PG en un corps social où chacun contribuerait à sa mesure. Cette synergie des individualités prisonnières dans un ensemble qui leur offre des potentialités créatrices et de sociabilité inconnues dans l'échelle précédente, ouvre la possibilité à des solutions originales. Les équipes sportives comme les troupes théâtrales, les rédactions de journaux de camp comme les universités de camp sont l'expression d'une appartenance en acte à une communauté de camp, d'une sociabilité inédite derrière les barbelés qui tenterait d'adapter la solidarité de guerre en un mieux-être collectif.

Elle est à l'origine d'un foisonnement créateur dans les camps : tournois sportifs et de radio à Thiers (Valenciennes), de théâtre à Aubagne (près de Marseille) où l'église a été décorée par les soins des PG, ou encore cette exposition-concours organisées à Annecy. A Méricourt, Brn. décide de suivre des cours d'anglais et de sténographie. A Fouquières, il s'inscrit au cours de français mais qui semble s'interrompre faute de participants, fin 1947. La même expérience collective se vit dans le domaine religieux, par exemple dans les camps miniers où se crée le groupe Saint-Michael, cas pratique d'organisation animée par des jeunes catholiques en réponse au nazisme et au manque d'encadrement sacerdotal. Il conduit des journées de recueillement, des exposés et des séances de lectures. Au plus fort de son affluence, la communauté compte cinquante à soixante membres.

L'activité culturelle au dépôt 152 à Aubagne (Marseille) permet de préciser en quoi la créativité participe de la logique disciplinaire qui fonctionne d'autant mieux qu'elle repose sur la participation des PG. Au camp 152, l'action culturelle prend plus de temps à démarrer, car

2813 Article 36 : « Chacun des belligérants fixera périodiquement le nombre des lettres et des cartes postales que les PG (…) seront autorisés à expédier par mois, et notifiera ce nombre à l'autre belligérant ».

la transformation des 2 000 PG en une communauté de camp est plus compliquée, à la suite des dures conditions de captivité en mains françaises. Pour que tous reconnaissent « que le temps était passé de la captivité solitaire »[2814], il faut que les esprits militaristes soient démasqués. Mais avant tout, que les conditions de captivité, désastreuses, s'améliorent. Si la dynamique de créativité culturelle ne se développe qu'à partir de 1946, c'est grâce à des directives claires qui sont alors données, et à la mise en place consécutive d'un service culturel entraînant l'apparition d'un journal, *Der Stacheldraht*, de revues de presse politiques bimensuelles, de cercles de travail thématiques, d'exposition… Mais aussi parce que l'hygiène devient acceptable, que chaque prisonnier dispose désormais d'un lit, que les *gardes sauvages* ont été remplacés. Bref, l'avènement d'un ordre culturel dans le camp va de pair avec la maîtrise des corps par les autorités. A chaque fois, on retrouve l'exercice d'un pouvoir disciplinaire qui vient « au dernier niveau, toucher les corps [individuels], (…) prendre en compte les gestes, les comportements, les habitudes, les paroles, les manières (…) » selon le processus mis en évidence par M. Foucault. Et c'est ce que révèlent ces activités créatrices : malgré leur dimension subversive, la logique du camp les intègre au système disciplinaire, qui « tend à être une occupation du temps, de la vie et du corps de l'individu », en fait un élément de ces dispositifs disciplinaires isotopiques qui assigne à chaque élément sa place bien déterminée. Les deux sources[2815] de la créativité en camp de PG sont bien d'un côté, une dynamique d'ouverture qui invente de nouvelles formes de liberté ; de l'autre, une pression statique de renforcement des normes qui vise à gérer la multiplicité, à « l'organiser, à en fixer les points d'implantation, les coordinations »[2816]. Cela n'a pas échappé aux autorités des camps.

Ces précisions soulignent combien le processus de créativité s'inscrit également, à l'échelle du camp, dans les relations de pouvoir entre prisonniers et autorités détentrices. A première vue, cette créativité, fondée en partie sur une communauté d'expérience -la défaite, et d'appartenance -la nation, actualise la mobilisation culturelle des PG en deux groupes, *Eux* et *Nous*. Pourtant, les autorités détentrices non seulement les tolèrent mais les encouragent. Ainsi à Aubagne l'essor culturel est-il à mettre au compte de « l'intérêt et de l'appui officiels »[2817], qui réservent l'est du hangar à une salle de théâtre[2818]. De la même façon, l'organisation de tournois sportifs, à l'échelle des camps miniers, ou le déplacement de la fanfare d'un camp dans l'autre en 1946, se fait naturellement avec l'autorisation des autorités

2814 SHAT, 7 U 2558 (9), CR du Chef du bureau de réorientation sur le « travail du bureau de réorientation ».
2815 Pour reprendre une distinction librement empruntée à Henri Bergson, *Les deux sources ed la morale et de la religion*, 1932.
2816 La discipline est un mode d'individualisation des multiplicités, et non pas quelque chose qui, à partir des individus travaillés d'abord à titre individuel, construirait ensuite une sorte d'édifice à éléments multiples »
2817 SHAT, 7 U 2558 (11), CR d'Enstar E. Reimer sur l'« activité culturelle et politique au dépôt 152.
2818 SHAT, 7 U 2558 (9), document du 27/10/1947 du Chef de camp allemand du dépôt, Wunderlich Rudi, 307262.

militaires. L'exposition d'arts et métiers organisée pour la deuxième année, en août 1946, au dépôt 103 d'Haguenau, illustre ces projets (ré)éducatifs. Elle est le résultat d'un concours dont le jury est composé de l'homme de confiance, de représentants des PG et du commandant. Le 1er août, l'homme de confiance peut célébrer, dans son discours d'inauguration, la transformation de ces hommes qui ont été à bonne école :

> Cette exposition « (…) est créée et formée par des PG, c'est-à-dire des hommes, qui devaient défendre pendant des années, mettant en jeu leur vie, les conséquences d'une politique criminelle, des hommes, dont une grande partie a été éduquée dans leur première jeunesse, dans une mentalité qui leur a présenté le germanisme malentendu comme le seul idéal. On leur a démontré une tendance d'art dirigée par un sentiment national et racial erroné. Pour la première fois ces hommes cherchent de nouveau une occupation artistique, dans ce cas des fois seulement une occupation manuelle-esthétique. En même temps ils veulent se libérer d'un faux et mentaux idéal d'art et chercher un chemin qui conduit au passé et ils sentent qu'il n'est seulement énormément dur mais aussi, comme il paraît sans aucune borne. Ils notent d'une clarté sensible pour la première fois qu'ils ont été déracinés d'une manière comme aucune génération aux temps passés. Si cette exposition nous ne donne qu'une petite preuve que nous nous convertirons et que nous avons la bonne volté de collaborer à l'intelligence de ces deux nations et en général, elle aura atteint le but (…) »[2819].

Elles contribuent alors à renforcer la sociabilité des prisonniers qui disposent d'un réseau d'échange d'information entre camps. Elles lancent certaines initiatives comme le *Wochen-Kurier*, journal hebdomadaire en allemand destiné aux prisonniers. Mais il trahit vite son origine auprès des PG, notamment par ses thèmes de prédilection, entre culpabilité allemande et reconstruction française[2820].

Les autorités ont biensais l'intérêt de cette créativité pour renforcer la logique disciplinaire à la base de leur gestion des camps. En un sens, la discipline imposée par les activités récréatives ou académiques serait le pendant de la logique militaire, mise en œuvre par l'autorité détentrice à travers l'emploi du temps strictement séquencé. A cette différence près que, dans le premier cas, ce sont des prisonniers qui l'exercent. Les autorités instituent en effet des prisonniers responsables de la discipline comme ils le sont des activités culturelles.

2819 SHAT, 7 U 2551 (23), traduction du « discours du PG Johann Wieke à l'occasion de l'inauguration de l'exposition d'arts et métiers au dépôt 103 ». Orthographe conservée. Une photographie de cette exposition a été placée en annexe, p. 1349.

2820 D'abord rattaché au MG, il intègre en juillet 1945 la 5e section DGPG, « Recherche et propagande ». Entrant dans les « actions de propagande à exercer sur les prisonniers » ; SHAT, 7P39, note de service n°269 de la DGPG), il n'éveille cependant pas beaucoup de sympathie parmi les PG. Cela ne tempère pas la constance éditoriale des autorités militaires : le *Wochen-Kurier*. *Das Blatt der Heimatfernen* paraît du 3 février 1945 à avril 1947. Puis civiles : à partir du 10 mai 1947, c'est le MW qui édite le *Neuer Kurier. Wochen Zeitung für die Deutschen in Frankreich* jusqu'au 15 novembre 1947. Le 22 sort le *Deutsche Zeitung in Frankreich. Journal des travailleurs libres et prisonniers de guerre allemands* coédité par les deux ministères précédents jusqu'en décembre 1948. A partir du 15 janvier, les autorités françaises proposent *Arbeiter in Frankreich. Travailleurs en France*. Il n'a malheureusement pas été possible de réaliser l'analyse prévue de ces publications qui feront l'objet d'études ultérieures.

Même si les deux parties pensent jouer au plus fin, au final les autorités se félicitent d'occuper le temps et le corps des prisonniers à si peu de frais.

L'impact de telles initiatives justifierait une étude plus approfondie des programmes et de leur réception. Le foisonnement culturel et sportif apparent ne doit pas masquer les réactions virulentes de certains PG considérant la captivité comme une « esclave démocratique ». Ils disent rejetter en bloc ce régime politique présenté en modèle mais qui tolère une telle pratique[2821].

Aux barbelés s'arrête la fin du monde connu pour les prisonniers. Au-delà, pour ceux qui ne tentent ni la grande aventure, ni n'ont encore la chance de travailler en kommando, le cercle des Français du *lointain* apparaît bien flou dans les premiers mois, souvent hostile et surtout fragmentaire. La possibilité d'entrer en contact avec des Français autres que des militaires se réduit à deux éventualités : soit par une venue exceptionnelle dans le camp, soit par des contacts fugitifs aux frontières du camp. Dans les deux cas, les expériences vécues, dans les premiers mois, semblent confirmer les impressions négatives laissées par l'entrée en captivité.

Ekkehard G. évoque la venue de deux bons Samaritains catholiques au fort de Feyzin pour s'occuper des PG. Mais il reconnaît qu'il était difficile aux prisonniers, dans leur état, de s'intéresser à des conversations sur la pluie et le beau temps. Strick. relate une scène vue à Rennes -mais vécue par de nombreux prisonniers- d'une colonne d'Allemands rentrant du travail et se faisant dévaliser par les gardiens et la population civile devant la porte du camp. Il détaille ce que d'autres récits mentionnent : l'intense marché noir des deux côtés des barbelés, entre prisonniers affamés et civils attirés par l'appât du gain. L'inégalité extrême des termes de l'échange amène toute sorte de « *Händler* » (marchands), plus ou moins honnêtes, mais qui finissent toujours par trouver le chemin du camp. Certes, l'absence de contacts - comme le vit Hans K., *Waffen-SS* reclus dans sa baraque disciplinaire, ou des contacts qui semblent prolonger la perception négative de l'Allemand, entre vengeance et bête à traire par les Français- pourraient bloquer le travail d'ajustement des représentations des prisonniers, leur faire assimile, dans le même rejet, autorités militaires et population civile., Malgré des ajustements possibles dans ce domaine, le camp reste un espace d'exclusion. En mars 1948 encore, alors que Français et PGA sont devenus voisins de lit et compagnons de puits de mines, les autorités du camp de Fouquières affichent l'interdiction des contacts entre PG transformés en TLC et PGA. Cas extrêmes des camps minier, qui côtoient des situations

2821 Voir par exemple la lettre de Gotthart Sailer, PG, à Thiers, à sa famille, en mars 1948 : « en ce qui concerne l'orientation culturelle, beaucoup de palabres, comme dans l'ancien système, mais pas beaucoup d'action « ils » ne sont pas en état d'organiser convenablement un programme de Noël et ceux qui sont aux postes dirigeants ne s'occupent pas des pauvres mineurs. Ni même le cinéma n'est en mesure de remonter moral des PG. Nous y allons pour pouvoir donner un avis quelconque sur le film, mais rien d'autres. Je vais très bien ; c'est la plus belle époque de la captivité » ; SHAT, 7 U 2540 (8), lettre du 03/03/1948 du PG Gotthart Sailer, 615133, Thiers à Gotthart Sailer, Aalen.

beaucoup plus libérales des camps davantage ouverts sur le monde extérieur à partir de 1947, et maintiennent jusqu'au bout la logique propre des camps militaires.

Il faudra que les prisonniers changent de cadre pour pouvoir réviser leur vision de l'ennemi, mais aussi pour ajuster leurs rapports avec les autres et eux-mêmes ; qu'ils sortent des camps pour rentrer dans les champs et chez les Français, accomplir la dernière étape de la captivité en la France, et trouver un nouvel ordre social et affectif. A l'orée du camp, les récits posent déjà les timides jalons d'un changement lent et inégal des populations alentour, autant que les prisonniers peuvent s'en apercevoir. En juillet 1945, lorsque Brn. prend le train pour Thorée-les-Pins, il remarque que les Français rencontrés ne sont plus aussi « meutriers » qu'en avril[2822]. Les prisonniers expriment également, face à l'espace répulsif des camps, l'envie d'en sortir. C'est la conclusion la mieux partagée par les prisonniers jusqu'à Heinz B. qui, une fois revenu au camp après la dissolution de son kommando, ne sait se résoudre à postuler pour un placement chez un particulier. Il se décide enfin à accepter de travailler dans une ferme:

> « En tout cas je suis allé là-bas, il a marché près de moi comme ça par souci des convenances, comme ça personne ne le remarque, mais c'était déprimant pour moi, on a quand même une allure, une manière, elle fait honte maintenant, le temps continue entre temps. On a oublié la guerre et les atrocités de l'Allemand, on a vu la normalité. Mais on ne l'a pas eue pour nous. Comme ça et ça allait après, ça s'est sûrement passé comme ça, jusqu'à la gare de Belfort. On y est allé et puis on est monté dans un train ».

Cette sortie du camp correspond au dernier point de contact entre autorités françaises et prisonniers qui vaut en partie la reconnaissance partagée de l'échec des camps. Décidée pour des raisons économiques par le MW, accélérée par les autorités militaires pour désengorger les camps, elle est mise en place, à l'échelle des camps, de concert par les autorités françaises et l'administration allemande, et avec la participation des prisonniers : ils doivent transmettre leurs vœux au service de répartition (*Verteilungsstelle*) qui dresse les listes des candidats, qui seront appelés par haut-parleurs à se présenter aux employeurs les attendant à la porte du camp. Souvent dénoncé comme un « marhcé aux esclaves », cette transaction est cependant à l'origne de bien des stratégies de sortie : Werner B. s'improvise électricien pour éviter de retourner au fond ; Heinz B. se dit féru d'agriculture alors qu'il n'a jamais trait une vache.

Cette présence civile confuse aux limites des camps prouve de la sorte que cet espace, tout aussi impénétrable qu'il soit pour les civils, n'en constitue pas moins, dès sa création en 1945, une réalité sociale pour de nombreux départements. De même, l'ordre disciplinaire forme un point de cristallisation dans l'opinion publique de la France de l'immédiat après-guerre.

2822 Werner B., *op. cit.*, 03/07/1945, p. 29-30.

3 - La France des camps dans l'opinion publique

Les articles sur les camps et le traitement des PGA en mains françaises apparaissent relativement tard : quelques-uns seulement à l'été 1945. Ce qui domine dans l'opinion, autant que les archives consultées permettent de le savoir, c'est cette hostilité généralisée et diffuse ressentie par les prisonniers lors de leur traversée de la France. Elle s'inscrit à la fois dans la continuité du rejet de l'occupant et dans l'élan de patriotisme célébrée lors de la libération. Cette mobilisation culturelle est ravivée par la découverte des camps de concentration nazis et le retour des PGDR en France.

Le prisonnier allemand est dès lors considéré comme le représentant d'un régime honni et responsable des malheurs nationaux comme des siens propres. A l'été 1945, le prisonnier semble perçu à travers les catégories de la victoire qui lui dénient toute individualité, autant qu'elles refusent d'envisager sa prise en charge logistique. Le flottement reperé dans les milieux administratifs quant à la place du PGA dans l'après-guerre, se trouve également dans les représentations collectives. Elles sont davantage structurées autour du rejet de l'adversaire que sur les modalités d'éventuels contacts avec les populations civiles en vue de la reconstruction. La question d'une mobilisation culturelle en temps de paix semble toute réglée dans l'entretien d'un sentiment diffus de culpabilité collective à l'encontre de l'ennemi, aussi bien dans l'ordre du discours que dans les actes. Les services des Renseignements Généraux des départements retenus relèvent les incidents que risquent de provoquer les prisonniers stationnant dans les gares. A celle de Saint-Jean, à Bordeaux, où arrive le 15 mai un convoi de 42 wagons découverts, un prisonnier est pris à partie par un homme dont le fils et la belle-fille aurait été fusillés par les Allemands[2823]. Contenu par un gardien, il exige que les gradés lui remettent leurs décorations. Un deuxième individu, un jeune homme, s'en prend au convoi en mimant le geste de donner des coups de bâton aux prisonniers. Le 3 juin, la présence d'une dizaine de prisonniers dans un compartiment de troisième classe filant vers Libourne, provoque « quelques murmures hostiles » dans le wagon comme sur les quais[2824]. Traversant la région de Poitiers, six PGA sont même assommés dans la nuit du 16 au 17 juillet[2825]. Les gardes, par leur comportement, peuvent également contribuer à ce climat d'hostilité, en faisant « preuve d'une inhumanité intolérable » vis-à-vis de leurs captifs[2826].

Le sentiment anti-allemand va bien au-delà de ces groupes en contact direct avec les prisonniers et semble être partagé par une majorité, plus ou moins silencieuse, de Français. A l'issue de son congrès, fin mai, le Comité directeur départemental du Nord de l'Union des

2823Gironde, SC 948, note n°5059 des RG sur les incidents en gare de Saint-Jean.
2824 Gironde, SC 948, bulletin journalier du 01/06/1945 du Service des RG Bordeaux..
2825SHAT, 6P10, document n° 10379 du 29/08/1945 de la DGPG du MG, Cabinet militaire sur l'« attentat contre des PGA ».
2826 CICR, G17/51, G17/Fr.XIII, 122, document du 15/07/1946 du CICR, Genève à Mme Regine Landeck sur l'« Ehemaliger KG Eugen LAndeck, derzeit eingereiht in die französische Fremdenlegion »..

femmes françaises pour la défense de la Famille et la libération de la France vote une résolution en dix points. Les deux premières demandent que « les Allemands restés à Dunkerque soient rapidement internés dans des camps », que « les prisonniers allemands n'aient pas un traitement meilleur que celui des PG français en Allemagne »[2827]. Les camps miniers du Grand Nord, en raison de la présence précoce des prisonniers et de l'attention soutenue dont ils font l'objet de la part des autorités, fournissent un terrain d'observation privilégié. Le 8 mai, les Renseignements généraux préviennent Sallaumines que la foule descendue dans les rues risque de s'en prendre aux prisonniers revenant du travail, qu'il est possible qu'un cortège se rende au camp de Méricours pour y jeter des grenades et autres engins[2828]. Les tentsions ne datent pas de la fin de la guerre. En avril déjà, la venue de prisonniers dans les mines provoque « un malaise parmi les mineurs de toutes conditions sociales » en raison de leurs conditions de travail. Les mineurs obtiennent un isolement complet des prisonniers. L'opinion publique les soutient dans leurs plaintes concernant les avantages vestimentaires que les prisonniers sont susceptibles de recevoir « sans égards pour les atrocités commises par les Allemands à l'encontre des déportés politiques et des prisonniers français devenus TCL en Allemagne »[2829]. Fin juin 1945, le comité à Genève prend acte de la mauvaise disposition de l'opinion publique vis-à-vis des prisonniers. Il est décidé d'attendre que « les esprits se soient calmés » avant d'intervenir auprès des autorités françaises[2830].

Les camps concentrent de plus en plus la perception que les populations civiles se font des prisonniers ennemis. Milieu opaque, ils deviennent aisément le lieu de transfert des rancoeurs publiques aux difficultés des lendemains qui ne chantent toujours pas. Le prisonnier est alors au cœur d'une gestion qui, loin de symboliser une sortie de guerre heureuse illustre l'incurie injustice des autorités qui les dirigent. En août 1945, dans plusieurs chefs-lieux de la Gironde, à la suite à un reportage paru dans la presse, la « population commente très défavorablement le régime accordé aux officiers allemands prisonniers à Andernos. De nombreuses personnes déclarent que le ou les officiers français gestionnaires du camp 'font une fortune' ou 'se remplisst les poches' (sic) »[2831]. Espace caractéristique, dans l'imaginaire social, de la défaite nationale, de la répression de l'occupant et des souffrances françaises, il devrait être celui du renversement. Bien au contraire, il s'avère être celui du reversement incomplet du rapport de

2827 Nord, 71 W 46663(3), document du 31/05/1945 de l'Union des femmes françaises pour la défense de la Famille et la libération de la France ; Comité directeur départemental du Nord sur la « résolution finale du congrès des 30 et 31/5/45 ».
2828 Nord, 27 W 38361(1), document n° 1553 du 08/05/1945 de la Sûreté nationale ; Service régional des Renseignements Généraux, Lille, Commissaire de police aux RG au Directeur des RG, Paris sur l'« attitude de la population vis-à-vis des PGA ».
2829 Pas-de-Calais, 1 W 481/6, document n° 1281 du 23/04/1945 du Commissaire de police au sous-préfet sur l'« emploi des prisonniers allemands aux mines ».
2830 CICR, C16, PV n° 143 du 21/06/1945 du CICR, Genève, délégations concernant la « France ».
2831Gironde, SC 948, note d'information du 07/08/1945 du Service des RG Bordeaux sur la « réaction de la population à l'égard de la gestion du camp des officiers allemands prisonniers (Libourne) ».

force entre vainqueurs et vaincus. En juin 1945, le comité local de libération d'Arles envoie au préfet une « véhémente protestation » conre le traitement alimentaire dont jouiraient les prisonniers du département :

> « En effet, quand la population française qui a eu à souffrir de l'oppression allemande, quand les prisonniers et les déportés nous arrivent malades et maigris et qu'ils ne trouvent rien pour remonter leur santé chancelante, quand les petits enfants meurent souvent faute de nourriture essentielle, tous n'ayant pas les moyens de s'approvisionner au marché noir, il est inadmissible que ceux qui sont à la base de notre malheur soient mieux alimentés que des Français »[2832].

Avec la fin de la guerre, la figure du prisonnier est comme intégrée *par le bas* et devient, en ces temps difficiles, une figure de transition pour les populations et la formulation de leurs revendications. Sans interrompre le fil narratif de la victoire, elle fournit un excellent 'étalon mesure' de ce qui devrait être[2833]. Les quelques articles parus dans la presse locale sur les camps donnent forme à ce type de représentations. *Sud-Ouest* publie un premier article le 26 juin 1945 qui, tout en reconnaissant la nécessité de respecter la Convention de Genève, dénonce l'assimilation de jeunes prisonniers gardés au Bouscat, « de la bonne graine de nazis », aux J3[2834], ce qui leur permettrait de recevoir des prunaux et du chocolat quand les rapatriés français ont tant de mal à s'approvisionner[2835]. Face à ce régime de faveur accordé à « (…) des échantillons de cette jeunesse qui, sous l'uniforme des SS, a donné la mesure de son savoir-faire à Mouleydiers, Oradour-sur-Glane, et autres petites villes martyres », il conclut en demandant de faire cesser immédiatement ce « scandale, qui est une insulte à la mémoire de nos matyrs et aux Français qui souffrent encore (…) ». L'article publié quasiment un mois plus tard est encore plus explicite dans la mise en forme d'un régime d'opinion qui combine guerre, prisonnier et reconnaissance française.

Il se veut le compte-rendu d'une visite « à l'improviste » des trois dépôts et de l'hôpital militaire de la 18e RM. Pour chacune d'entre elles, le journaliste indique les rations perçues[2836] qui s'avèrent suffisantes et bien plus justes que le traitement accordé aux prisonniers venus d'un camp américain où ils reçevaient : « 100 gr de viande par jour, thé sucré pour five-oclock, chocolat, biscuit. Tout cela sans fournir aucun travail ». Le journal a

---

2832 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, document n° 4884 du 02/06/1945 du Comité local de la Libération., Arles au préfet.

2833 Sur le rapport entre les PGF et les PGA, voir Théofilakis, Fabien, « Anciens combattants, autorités et opinion publique françaises face aux prisonniers de guerre allemands (1944-1949) », in Duclos, Nathalie (s.d.), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Ed. Karthala, p. 207-232.

2834 Carte d'alimentation réservée aux enfants de 13 à 21 ans.

2835 *Sud-Ouest*, n° 257 du 26/06/1945 : « Il y a loin de Buchenwald au Bouscat ! où les jeunes Allemands, assimilés aux J3, touchent du chocolat et des pruneaux ».

2836 *Sud-Ouest*, n° 279 du 21/07/1945 « Quel est dans notre région le régime des Prisonniers allemands ? », les prisonniers du camp des Annamites et des As touchent ainsi 250 gr de pain, une soupe à base de 250 gr de légumes verts trois fois par jour, 80 gr de pâtes alimentaires par semaine et 100 gr de pâtés d'abats. Ceux d'Andernos, réservés aux officiers, reçoivent deux soupes par jour, 350 gr de pain, 8 gr de sucre et 80 gr de tabac sans compter la cantine bien achalandée. Enfin, les 700 malades de l'hôpital de Germignan ont droit, en plus du menu ordinaire, à 450 gr de pain et un-demi litre de vin par jour.

beau terminer en laissant au lecteur le soin « d'apprécier et de conclure », la présentation induit l'inexistence d'une question PGA dans les régions et pourrait venir conforter l'hostilité et pérénniser les images de l'ennemi, héritées de la guerre.

Il est d'ailleurs assez remarquable que ces incidents, traduisant une fébrilité certaine des populations lors des contacts subits entre vainqueurs et vaincus, sont loin de déboucher sur un recours à la violence. « Aucun incident à signaler » lorsque le 5 juin, le train emmenant 30 PG sur Saint-Emilion passe à Bordeaux[2837]. Début mai, l'arrivée de 120 PGA comme mineurs à Fouquières-lès-Lens « n'a donné lieu à aucun incident » et le « malaise » s'est dissipé après constation que les prisonniers sont descendus habillés des tenues naguère portées par les déportés soviétiques[2838]. Aucune attaque n'a été perpétrée contre le camp, aucune tentative de sévices ou de violence sur la personne des prisonniers. En fait de violence, juste un détachment, obligé par la foule, de porter drapeaux français et de chanter…

Espace normatif, présence allogène, le camp et le prisonnier contrarient d'autant plus les populations françaises qu'ils soulignent leur victoire inachevée. La focalisation sur le traitement trop favorable des prisonniers en mains américaines est intégrée dans les représentations inégales et plus larges des relations avec l'allié américain et celles d'une souveraineté non respectée. On pense aux fantasmes des oranges que les Américains auraient distribuées aux PG alors que cet agrume reste le fruit défendu aux Français vainqueurs. A travers les sacrifices français que l'on estime non reconnus, ce n'est pas seulement la légitimité française qui est mise en cause, mais aussi la geste héroïque célébrée par ailleurs. On peut se demander si la fréquence des articles sur les camps américains et l'alimentation que leurs PGA reçoivent ne renvoie pas, en miroir, à un deuxième contre-modèle après celui censé incarner par les prisonniers. C'est peut-être ce que les Français auraient aimé être, alors qu'ils ne peuvent remplacer ni les vainqueurs américains, ni ne veulent jouer les Allemands vaincus.

L'article, paru dans *Le Figaro* fin août, insiste sur l'achèvement de la logique disciplinaire réalisé dans le camp de Septèmes aux abords de Marseille : les 80 000 prisonniers se mettent au garde-à-vous « en un dixième de seconde », la propreté est « clinique », l'espace, « tiré au cordeau », permet un panoptisme intégral, l'interdiction d'adresser la parole aux prisonniers étendue aux gardiens. Cette « discipline stricte » a permis d'atteindre un « ordre parfait » : sur 230 000 prisonniers qui y ont transité, trois tentatives d'évasion seulement[2839]… D'autre part, Serge Blomberger revient sur « ces menus qui ont suscité tant de commentaires » : les

2837 Gironde, SC 1628, document n° E6654 du 26/06/1945 du Commissariat régional de la République, Bordeaux au Préfet sur le « train de PGA ».
2838Pas-de-Calais, 1 Z 463, note n°1496 de Fouquières-les-Lens au sous-préfet de Béthune concernant l' « emploi des PGA dans les mines ».
2839 *Le Figaro*, n° 324 du 30/08/1945 « 80 000 ».

autorités américaines justifient les 2 000 calories quotidiennes par la volonté de ne pas perpétrer les crimes de ceux dont ils ont la responsabilité. Ce que célèbre en fait le reporter, c'est la capacité de l'allié américain de créer un régime de captivité juste qui tient ensemble discipline intégrale interdisant toute fraternisation et alimentation suffisante sans haine. A rebours des explicits des articles précédents de *Sud-Ouest*, la morale de l'histoire proposée par *le Figaro* -« (…) il ne faut pas se laisser conduire par le sentiment de vengeance, mais par le souci de l'efficacité. Un Allemand présent ici ne peut en aucune minute oublier qu'il a perdu la guerre »- peut se lire comme la tentative de suggérer aux lecteurs, à travers ce modèle de captivité, une autre façon de considérer les prisonniers, de répondre à la nécessité en temps de paix et d'adapter représentations et traitements et de laisser derrière soi le temps du défoulement et de la vengeance, d'articuler autrement captivité allemande et souffrances françaises.

L'introduction des PGA à l'échelle locale semble plus douloureuse que veut bien le dire le silence éditorialdans la presse. Surtout, loin d'entraîner à un lever du voile idéologique, elle s'accompagne d'une multiplication d'écrans de perception qui pose la question du degré de réalité de l'image des prisonniers chez les Français. Dix jours après la capitulation de l'Allemagne, la population de Lens est en émoi en raison de l'octroi de la carte de travailleur de force aux prisonniers, ce qui, « dit-on », leur permettra de recevoir un rationnement double à celui de la population normale[2840]. Les autorités s'attendent à de vives réactions, notamment des rapatriés. Deux mois plus tard, alors que les prisonniers sont au travail/, une délégation de vingt mineurs, suivie d'un groupement de deux cents femmes, se présentent au camp de Méricourt : ils protestent contre les « trop bons traitements disciplinaires » réservés aux prisonniers, mais ils demandent simultanément qu'une amélioration soit apportée à la nourriture des prisonniers afin qu'ils obtiennent un rendement suffisant[2841]. Aucune tentative de pénétration dans le camp n'est relevée par les Renseignements généraux, la foule s'étant retirée sans incidents.

Pourtant, le fait que les camps continuent à se remplir et les conditions de captivité à se dégrader créent paradoxalement les conditions d'un choc visiuel tel qu'il entraîne des réactions croissantes dans l'opinion publique. A partir de la fin août et jusqu'au 13 octobre, date de la suspension des transferts américains, la réalité des camps prend une place considérable dans les quotidiens nationaux. Près de quatre mois après la fin des combats, on assiste comme à une prise de conscience que la France a peut-être gagné la guerre, mais que, cette guerre finie, la France est en train de perdre la bataille de l'honneur. S'élabore alors un

2840 Nord, 27 W 38361(1), document n° 1642 du 17/05/1945 de la Sûreté nationale ; Service régional des Renseignements Généraux, Lille au Directeur des RG concernant le « ravitaillement des PGA ».
2841 Nord, 27 W 38361(1), rapport n° 2406-JD-FP du 20/07/1945 de la Sûreté nationale ; Service régional des Renseignements Généraux, Lille au CR, Lille sur la « manifestation au camp de PGA de Méricourt ».

nouveau type de discours sur le PG, ou plus exactement des *discours* sur la captivité, étant donné leur prolifération en l'absence d'une production uniforme.

A l'été 1945, les camps deviennent moins *opaques* : les prisonniers vont travailler à l'extérieur, la multiplication des dépôts et des échanges entre le monde civil environnant expliquent pourquoi les premières vagues de protestation émanent d'individus anonymes et en contact plus souvent visuel avec les prisonniers : l'un assure avoir vu lui-même, une trentaine de « spécimen » de ces « véritables squelettes vivants » du camp de Mouzon dans les Ardennes[2842] ; un autre aperçoit tous les jours les cercueils provenant du camp qui dégagent une « odeur effroyable » à travers la ville[2843] ; une troisième relève l'état de ces hommes « en loques » (...) dans un piteux état physique »[2844] qui travaillent à la Ferté-sur-Jouarre. Ces courriers proviennent de l'échelle locale, avant que certains journaux nationaux ne lancent une campagne d'information, à partir de la mi-septembre, qui, à son tour, incite des particuliers à écrire[2845] : tous les jours des dizaines de lettres de civils français indignés sont délivrées. Elles sont adressées au CICR, à l'ambassadeur des Etats-Unis en France et, plus tardivement, même à l'aumônerie militaire catholique. Les deux premiers destinataires se comprennent mieux si l'on considère les raisons évoquées dans les lettres : un habitant de Poitiers demande à l'ambassade américaine de conserver ses prisonniers afin de sauver des milliers de vies humaines, puisque la France ne peut ou ne veut les assurer[2846] ; un autre achève son courrier en soulignant combien « l'Amérique s'honore en s'occupant des prisonniers quels qu'ils soient »[2847].

Les lettres de protestation adressées au CICR renvoient à la tradition humanitaire de l'organisation. On sollicite un organisme neutre, c'est-à-dire qui se situe en dehors du discours partisan français sur l'ennemi prisonnier qui ne semble pas offrir d'espace pour une telle prise de parole. Ou bien un acteur dont on reconnaît la responsabilité et implicitement la supériorité en attendant de lui qu'il exerce une pression sur son allié français. A nouveau, l'expéditeur se place comme en dehors du cadre politique français, sa position souligne les limites du discours officiel.

Les écrivants posent cependant une question qui éclaircit en grande partie leur stratégie argumentative : comment dénoncer le traitement fait à l'ennemi sans mettre à mal, par retour, l'image de la France que les nouvelles autorités cherchent àt instaurer ? Comment réfuter, en acte, l'image de cet Allemand vaincu, que la réalité dément, sans nécessairement

2842NARA, RG 84 (296), lettre manuscrite du 13/10/1945 de Gaston Dumont à l'Ambassadeur sur le « camp de Mouzon ».
2843 NARA, RG 84 (296), lettre du 01/09/1945 de G. Badaviau, Poitiers à l'Ambassade sur le « camp de Poitiers ».
2844 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 de Mme Rougeray, Paris au CICR, Président sur le « traitement des PGA ».
2845 CICR, C16, PV n° 148 du 25/10/1945 du CICR, Genève, délégations sur la « France ».
2846NARA, RG 84 (296), lettre du 01/09/1945 de G. Badaviau, Poitiers à l'Ambassade sur le « camp de Poitiers »..
2847 NARA, RG 84 (296), lettre manuscrite du 12/10/1945 de Devart à l'Ambassadeur sur l'« exécution de PG, Tournus ».

passer pour un mauvais patriote, un mauvais Français ? Les éléments de réponse que l'on peut tirer des lettres s'articulent autour de trois motifs. L'acte de dénoncer se fonde d'abord sur la vision ou la connaissance de scènes de violence (désormais) insoutenables pour les auteurs. Elles impliquent des Français et dégradent l'image qu'ils se font de la France. Fin septembre, en traversant Beaumont, Gaston D. passe devant un « camp de PG boches » dont quelques-uns sont occupés à déblayer une maison en ruines :

> « L'un deux complètement tondu avait plusieurs plaies, le cuir chevelu ouvert sur la tête. Il était couvert de sang, ruisselant sur son visage qui n'avait plus rien d'humain. Un œil sortait de son orbite ruisselant de sang. L'homme titubant faisait des efforts pour soulever une brouette chargée de moellons de pierre, je ne voyais plus le boche maudit mais le malheureux épuisé bon pour l'infirmerie chavirant avec sa brouette, sous l'œil ironique et mauvais d'un garde militaire et de deux gardes civils rétribués à 25F de l'heure pour martyriser ces êtres. Ce pauvre bougre de plus était nu, ayant tous les jours ces petits shorts, ses pieds nus, étrillé paraissaient énormes tellement l'être était squelettique »[2848]

Certains courriers insistent plus encore sur la participation collective des Français à ces actes qui semblent atroces aux spectacteurs. Une lettre relate les scènes de tabassage que lui aurait rapportées un garde du camp Dames-Camiers près de Boulogne-sur-Mer : les priosonniers qui n'en seraient pas morts « (…) sont promenés journellement dans le village torse nu, pieds nus et les paysans sont invités à les lapider et ils ne s'en privent pas. Ceci se passait an juillet »[2849].

Face à de tels actes, se taire deviendrait impossible, donnant ainsi une dimension morale à leur geste. Nonobstant la sincérité patriotique des écrivants, on peut relever le décalage avec la violence collective ou la solidarité qui semblait réunir toute la communauté nationale telle qu'elle fut mise en scène dans les photographies, ou vécue par les prisonniers interviewés lors de leur transfert en France. Ce geste, rédigé par des Français en tant que tels, s'inscrit dans un contexte de communauté nationale dont ils sentent cependant le décalage de ressenti. Un certain nombre d'écrivants préfèrent garder l'anonymat : une lettre est ainsi signée « Un groupe d'hommes et de femmes habitants de Bourges »[2850] ; une autre de Paris, simplement « une infimière de France » ; une troisième regrette de ne pouvoir le faire en raison de la censure qui, si sa lettre était ouverte, l'enverrai certainement en prison « pour avoir 'oser' défendre les Allemands, car cela est défendu »[2851].

Une des parades, les plus systématiquement utilisées face à cette difficulté à mettre en cause sa propre communauté, consiste à détailler sa filiation nationale et son patriotisme éprouvé,

2848 NARA, RG 84 (296), lettre manuscrite du 13/10/1945 de Gaston Dumont à l'Ambassadeur sur le « camp de Mouzon ».
2849 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 au CICR, Genève.
2850 NARA, RG 84 (296), lettre du 03/10/1945 de Bourges à l'Ambassadeur sur le « camp de Bourges, Cher ».
2851 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 au CICR, Genève.

censé effacer tout soupçon d'intelligence avec l'ennemi. C'est précisément par la réminiscence des souffrances passées que l'on entend éviter celles en train de s'accomplir. Un écrivant de Poitier se présente comme soldat volontaire avant de se demander : « je n'étais pas un bandit pour cela, alors pourquoi les prisonniers en Allemagne ou en France sont-ils si mal traités ? »[2852]. Une Parisienne qui n'entend pas « plaider en la faveur de nos anciens ennemis » se permet de porter à la connaissance du CICR « des faits inhumains (…) indignes de la Nation française » en tant que « mère de famille française et femme d'un ancien prisonnier français en Allemagne » où il fut bien traité[2853]. D'autres avancent tout simplement la nécessité de ce qu'ils considèrent comme leur devoir.

Ce faisant, ce parti-pris induit une autre image de l'Allemand qui dériverait du statut de prisonnier et non plus de celui d'ennemi. « Que l'on punisse de mort tous les criminels de guerre, les SS et Gestapo, c'est parfait, mais pas ds innocents » conclut l'écrivant de Poitiers[2854]. Certaines lettres se démarquent clairement du contexte émotionnel de la Libération, comme cet homme qui justifie sa démarche auprès de l'ambassade américaine par une formule qui reprend le leitmotiv des articles en faveur d'un meilleur traitement des prisonniers : « un blessé et un prisonnier désarmé n'est plus un combattant et doit être traité humainement. Les Allemands nous ont fait du mal certes il ne faut pas les imiter pour ne ps avoir la haine entre les peuples »[2855]. Certaines lettres concluent sur la « grande honte pour notre Pays qui se prétend civilisé » à permettre un tel traitement alors que la guerre est finie. Au final, au-delà des équivoques politiques, c'est bien une autre sortie de guerre que remettent en cause ces lettres, à l'instar de celle de cette mère de famille :

> « Je voudrais que beaucoup d'anciens prisonniers français pensent sans haine aux captifs d'aujourd'hui et secourent au lieu d'humilier. Mais tout ceci est un leurre. On pense « bon » mais on n'agit pas. On n'ose pas. Un soldat doit suivre son destin : tant pis si des enfants l'attendent ou une mère éplorée ; tant pis s'il meurt de froid, de faim : c'est un étranger, c'est un ennemi, on l'ignore »[2856].

A partir d'une conception « sacrée » du statut de prisonnier, valable autant pour les Français hier que pour les Allemands en République aujourd'hui, ces lettres sont les signes annonciateurs d'une autre façon d'articuler captivité et victoire, en reléguant la vengeance au profit de la justice. On peut tenter l'hypothèse que l'on retrouve en partie le débat qui s'est

2852 NARA, RG 84 (296), lettre du 01/09/1945 de G. Badaviau, Poitiers à l'Ambassade sur le « camp de Poitiers ».
2853 Son patron ayant lui-même était prisonnier des Français lors de la guerre précédente, ce dont il a gardé un bon souvenir ; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 de Mme Rougeray, Paris au CICR, Président sur le « traitement des PGA ».
2854 NARA, RG 84 (296), lettre du 01/09/1945 de G. Badaviau, Poitiers à l'Ambassade sur le « camp de Poitiers ».
2855 NARA, RG 84 (296), lettre manuscrite du 12/10/1945 de Devart à l'Ambassadeur sur l'« exécution de PG, Tournus »
2856 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945 d'une infirmière de France au CICR, Genève sur le « traitement des PGA ».

joué autour de l'épuration et qui était, lui aussi, une autre façon de solder les comptes de quatre ans de collaboration pour refonder la nation France. Ici, comme lors de la controverse entre Camus et Mauriac, il s'agit de trouver une juste voix entre le pardon et la haine. Etre capable de concevoir la relation au prisonnier autrement pour autant pardonner ou oublier et passer pour un anti-Français n'est-ce pas refuser de répondre à la haine des bourreaux par la haine des victimes ? N'est-ce pas contribuer à éteindre le « reste de colère » que les Français ont hérité des Années noires ? En mars 1945, A. Camus annonçait que « (…) demain, la plus difficile victoire que nous ayons à remporter sur l'ennemi, c'est en nous-mêmes qu'elle doit se livrer, avec cet effort supérieur qui transformera notre appétit de haine en désir de justice. Ne pas céder à la haine, ne rien concéder à la violence, ne pas admettre que nos passions deviennent aveugles, voilà ce que nous pouvons faire encore pour l'amitié et contre l'hitlérisme »[2857]. Cette évolution de la perception du prisonnier et la capacité à déboucher sur un geste de protestation, encore semi-privé, pourrait en être la preuve, le superbe style de Camus en moins peut-être. Elle n'est pas seulement politiquement souhaitable ; elle est aussi économiquement rentable : l'image négative qui accompagne tout rapport avec le vaincu freine d'éventuels employeurs de prisonniers à se déclarer, ralentissant le désengorgement des camps.

D'autant qu'elle semblait correspondre à un état d'esprit qui dépasse le cercles des écrivants. Plusieurs rapports des Renseignements Généraux, à partir de l'automne 1945, indiquent que les populations réagissent différemment aux conditions des prisonniers dont la présence est de plus en plus quotidienne. En Haute-Vienne, la détérioration physique des prisonniers venus du camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux pour travailler à Limoges « suscitent parmi la population des commentaires assez acerbes vis-à-vis des autorités qui les ont en charge » : le traitement appliqué à « ces Allemands n'est pas digne de la France » qui ne peut « déclarer combattre l'Allemagne au nom des principes éternels de la civilisation latine » en infligeants à ses soldats « le même traitement que les Français ont subi » en captivité[2858]. De plus en plus de personnes refusent ce qu'elles considèrent comme une « basse vengeance »[2859]. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, les services du renseignement relèvent également, courant octobre, que « contrairement à ce qui se passait il y a quelques temps, il est à signaler que la population (…) se montre émue de la situation alimentaire faite aux PGA sous-alimentés de façon pitoyable »[2860]. Dans le Pas-de-Calais, enfin, début 1946, lorsque se

2857 Camus, Albert, « Défense de l'intelligence (allocution prononcée au cours de la réunion organisée par l'Amitié française à la salle de la Mutualité, le 15 mars 1945) », in *Actuelles. Ecrits politiques*, Ed. Gallimard, 1950, p. 96.
2858 Haute-Vienne, 986 W 532, note n° 3 778 du 12/10/1945 de la DG de Police nationale, RG sur le « traitement des PGA ».
2859 Haute-Vienne, 986 W 175, document n° 3853 du 17/10/1945 des RG de Haute-Vienne concernant la période du « 1-15/10/45 ».
2860 Bouches-du-Rhône, 150 W 164, rapport n° 120/4 du 18/10/1945 de la 15e légion, Compagnie des Bouches-du-Rhône sur l'« état d'esprit de la population pendant la période du 15/9-15/10 ».

déroule le procès de Nuremberg, l'évolution de la population montre des représentations en train de se superposer : si seule la détestation justifie la présence « sentimental[e] » de l'Allemagne dans les préoccupations de la population, en revanche, cette dernière « n'éprouve pas les mêmes sentiments pour les prisonniers allemands qui travaillent en France. On se rend compte un peu partout qu'ils constituent déjà un facteur important » dans la reprise économique. Or dans ce domaine, « l'état d'esprit des prisonniers, malgré leur rude conduite, donne généralement satisfaction »[2861].

Ces évolutions dans certaines couches de la population deviennent encore plus audibles car elles rencontrent, en septembre 1945, une campagne de presse lancée par *Le Figaro* par son article « Ne pas leur ressembler », voire par *Sud-Ouest* avec un article sur les conditions de détentions dans les camps à Montendre et à Cozes. Comme pour les lettres –les premières datent de mars[2862] -il y a eu des signes avant-coureurs : en mai 1945, *Le Figaro* publiait une chronique de Jean Schlumberger qui louait, « dans l'universel obscurcissement des circonstances », la force principielle du respect par les Etats-Unis de la Convention de Genève[2863]. La multiplication des prises de position de certains quotidiens nationaux, après l'été, obéit cependant à une autre logique que celle qui fait désormais bouger les lignes dans les villages.

Elle est en effet directement à relier au le contexte international : d'une part, les autorités américaines se montrent de plus en plus sensibles au sort des PG qu'ils ont cédés avec les conséquences éventuelles sur la poursuite des transferts de prisonniers, ce que les rédactions parisiennes interprètent sans difficulté ; d'autre part, le CICR mobilise ses réseaux, aussi bien en France auprès des autorités gouvernementales comme des directeurs de journaux, qu'auprès du SHAEF, pour prévenir la catastrophe humanitaire en gestation dans les camps français. Fin septembre 1945, le Comité, qui a déjà fourni aux grands journaux des renseignements que l'on retrouve dans les articles de septembre, décide de soutenir la suggestion du général Buisson, l'oganisation d'une campagne de presse pour « éclairer l'opinion française sur la situation réelle » dans les camps, mais sans y prendre directement part[2864]. C'est ce qui explique la formidable offensive éditoriale conduite entre septembre et novembre, où les titres retenus de la presse nationale publient près d'une trentaine d'articles sur la situation dans les camps.

2861 Pas-de-Calais, 1 W 10518, rapport bi-mensuel n° 325 AJ du 25/01/1946 concernant la période du 10 au 26 janvier 1946. Le rapport souligne que la recrudescence des évasions n'est pas due à des complicités civiles.

2862 ANF, 3 AG 4/36, document n° 1755/DCC du 30/03/1945 du Directeur du cabinet du MG au Directeur-adjoint du cabinet de la présidence du gouvernement provisotire. Il s'agit d'une lettre adressée par un Lyonnais à la présidence de la République en mars 1945 pour dénoncer le traitement infligé aux PG dans le camp de Germignan, mais ils ne sont pas entendus –car pas audibles ?-, le cabinet du MG répond ainsi que les assertions du Lyonnais sont « très exagéré[e]s » au regard de la situation qui « peut être aujourd'hui considérée comme très satisfaisante ». Le même camp visité par le journaliste de *Sud-Ouest*.

2863 *Le Figaro*, n° 239 du 23/05/1945, chronique « La parole donnée », p. 1.

2864 CICR, Sg4/1177, XV, PV n° DB/GU du 28/09/1945 sur une « séance de travail ».

Ceux qui lancent et animent la campagne par leurs éditoriaux à charge ne sont néanmoins que trois[2865] : *Le Figaro* qui publie trois articles en septembre, *Le Monde* et la *La Croix* qui suivent avec un article en octobre[2866]. S'appuyant en partie sur des sources communes (CICR, l'abbé Le Meur de l'aumônerie militaire), ils déploient un raisonnement similaire qui vise en définitive à réveiller l'opinion de sa torpeur vindicative en diffusant une autre image du « prisonnier gros et gras, menant une vie à peu près libre »[2867]. Leurs démonstration articule donc postulats moraux : « Un prisonnier, même allemand, est un être humain »[2868] ; ne pas le respecter, c'est porter atteindre à l'honneur de la France, avec des exemples très précis, souvent localisés –scènes de violence atroces, comportements indignes des gardiens, quantité de nourriture distribuée, nombre de victimes et de malades. Il s'agit aussi, pour cette presse d'information, de relever le défi du nouveau journalisme né à la Libération et de prouver sa capacité à réformer l'opinion, à préférer « Une vérité dure à entendre »[2869] au silence si coupable pour la démocratie.

La structure du premier article du *Figaro* conduit une autre articulation entre victoire et souffrance françaises qui évacue la vengeance vis-à-vis du captif allemand. Il réfute l'argument économique de préservation de la main-d'œuvre, moralement « honteux », il ruine l'intérêt de toute politique revancharde car ferment de guerre à venir, il balaie, quatre mois après la libération des camps nazis, les arguments des tenants de l'ordre ancien qui vont « (…) nous objecter encore les tortures de la gestapo, les chambres à gaz, et ces montagnes humaines qui furent découvertes dans les camps de déportés, où les mourants étaient mêlés aux cadavres (…) », refusant d'entrer avec le nazisme dans une macabre concurrence des atrocités et des victimes. Il peut ainsi affirmer que le traitement du PGA n'engage pas « seulement [le] "bon renom" de la France ; il y va de la noblesse de l'image que tout Français doit pouvoir se faire de son propre pays »[2870] et prouver que le vrai patriote est précisément celui qui traite correctement l'ennemi vaincu, fût-il précisément allemand. Léon Merklen a sans doute la formule la plus percutante –l'ironie journalistique la plus *camusienne* aussi- quand il explique qu' « il ne s'agit donc ici ni de sympathie pourr les criminels de guerre ou les traîtres à la patrie, mais d'équité et de justice ».

Dans les numéros suivants, Serge Bromberger tempère la virulence de la protestation –en précisant notamment que les situations dénoncées correspondent à des « abus locaux »- mais

2865 Il faut mentionner le 11 septembre la publication dans le n°11 de *Message*, la revue de l'aumônerie catholique, des articles de Jean Rodhain et de l'abbé Le Meur sur « les PGA et l'opinion publique ».
2866 Le 2 novembre 1945, *Le Figaro* publie en une un appel du conseil de la fédération protestante de France sous le titre « Notre honneur est engagé ». Nous avons placé en annexe le texte d'un article du *Figaro*, du *Monde,* de *La Croix*, p. 1501.
2867 Bromberger, Serge, « Ne pas leur ressembler… » ; « Déclarations du général Buisson », *Le Figaro*, n° 344 du 22/09/1945, p. 1.
2868 Pour reprendre le titre de l'article de Jacques Fauvet du *Monde*.
2869 Pour reprendre le titre de l'article de Léon Merklen de *La Croix*.
2870 On trouve des formules similaires sous les autres plumes. Ainsi Jacques Fauvet dans *Le Monde*, pour réfuter la loi du talion, écrit : « Mais c'est à une idée plus haute de sa propre dignité que la France se doit d'être fidèle ».

ne remet pas en cause le schéma démonstratif qui vise à infuser dans l'opinion une image plus juste de la condition du prisonnier en camp, qui pèse en moyenne trente-cinq à quarante-cinq kilos et touche à peine mille calories par jour. Il publie d'ailleurs une interview assez libre du général Buisson[2871], ce qui lui permet de présenter les efforts des autorités responsables mais aussi de mettre en cause combien les comportements parfois « absurdes » de l'opinion publique peuvent tuer. On retrouve la même *volonté maïeuticienne* sous la plume du directeur de *La Croix* rappelant que « la vérité oblige à ajouter qu'en étant prête à approuver tout ce qui sera fait contre l' « Allemand », notre opinion publique tend à couvrir les actes les plus criminels ». Le spectre de Dachau est alors retourné contre ceux mêmes qui s'en servent : dans dix ans, dans cents ans, ne parlera-t-on pas de Saint-Paul-d'Eyjeaux[2872] comme d'un Dachau français ?

Les textes du *Figaro* insistent de façon croissante sur la dimension économique de ces 700 000 prisonniers en donnant la parole, dans son troisième article, au directeur de la main-d'œuvre au MW, M. Maillet. Cela est bientôt un autre moyen d'encourager un rapport certes, inégalitaire entre Français et Allemand, mais qui se place désormais hors des catégories de victime et de bourreau. Cela permet également de mettre en cause l'allié américain qui a transféré jusqu'à 60 à 70% d'inaptes aux autorités françaises.

La dimension internationale est présente dans chacun des articles pour deux raisons. A la fois pour sortir la question du traitement des PGA du strict cadre national et rappeler que l'honneur de la France se joue également à cette échelle ; pour donner une dramatisation accrue aux appels des journalistes : la France a tout à gagner à éviter que le CICR, les Etats-Unis et demain une commission internationale, ne dénoncent à l'opinion internationale son incapacité à respecter le droit international. En revanche, il est une question qui reste en suspens dans les articles : combien la France peut-elle raisonnablement avoir de prisonniers ? La suspension des transferts, annoncée le 13 octobre, y apporte une première réponse unilatérale.

La décision constitue véritablement un coup de tonnerre éditorial et politique : six quotidiens publient la nouvelle entre le 13 et le 15 octobre ; quatre reprennent les propos que le général de Gaulle tient à ce sujet en conférence de presse le 15 octobre ; huit l'accord franco-américains portant sur les modalités de la reprise des transferts. Les camps de PGA en France sont devenus un enjeu de politique extérieure et des rapports diplomatiques avec les Etats-Unis en particulier. Dès lors, ils gagnent en visibilité dans la presse nationale mais la reprise des mots d'ordre officiels par celle-là tend à altérer son effort pour imposer une image des

2871 Il en sera d'ailleurs « extrêmement mécontent », trouvant le journaliste « extrêmement maladroit » dans sa présentation ; CNAEF, 6CO 150, document n° MD/JCC du 24/09/1945 sur la « visite au général Buisson, Directeur des Prisonniers et à son chef d'état-major le colonel Branlat ».
2872 Dépôt 121 en Haute-Vienne.

camps auprès de l'opinion : à la dramatisation, très CICR de l'automne 1945, succède durant l'hiver, une valorisation des améliorations opérées sous l'égide de la DGPG. Les articles commentant l'annonce faite le 13 octobre de la suspension des transferts, mais décidée le 29 septembre, apparaissent à cet égard comme des articles de transition : d'un côté, les journaux rappellent la nécessité de leur campagne, l'état des prisonniers (50 à 100 000 cas de sous-alimentation selon le CICR), l'approbation du courrier des lecteurs ; de l'autre, ils dénoncent ce qu'ils considèrent comme un coup de force. *Le Figaro* se dit « surpris et même choqué de la brusque décision du gouvernement des Etats-Unis »[2873] ; *Le Monde* réaffirme le droit de la France à avoir toute la main-d'œuvre nécessaire à sa reconstruction et à attendre de toute l'Allemagne une contribution à son entretien. Seul *Libération* poursuit la campagne d'automne en soulignant combien la décision américaine met à jour les incohérences et incapacités françaises.

Une fois passée la stupeur, les quotidiens nationaux offrent une large place à l'argumentaire officiel dans des articles destinés à rassurer la communauté internationale. Il s'agit, dorénavant, de faire des camps la preuve par les actes de la capacitié des autorités françaises à assurer son rang. Le verbe gaulliste est l'occasion de rappeler les responsabilités de chacun : les inaptes cédés par les Etats-Unis ; le souhait du gouvernement français souhaite que « les prisonnies allemands soient traités de manière humaine et conformément aux dispositions des accords internationaux et notamment de la convention de Genève »[2874]. Les articles reviennent en présentantion de l'accord franco-américain sur les commissions mixtes de sélection, les rétrocessions acceptées par les Américains et l'objectif d'un million trois cents mille prisonniers à recevoir encore. Ils relaient enfin les déclarations du général Buisson, directeur de la DGPG, qui atteste des améliorations alimentaires accomplis fin 1945 : 1 800 calories désormais distribuées, 450 gr puis 300 gr de pain quotidien… Seul l'habillement apparaît désormais insoluble. Mais tous les journaux s'accordent pour écrire que l'Allemagne paiera. Fin 1945, le camp de PGA semble avoir retrouvé sa fonction première : un lieu de transit pour main-d'œuvre en instance de placement auprès d'employeurs dorénavant éclairés.

L'élaboration de ce régime d'opinion ne se fait pas sans résistance, dans la presse comme parmi la population. Un certain nombre de Français, définitivement marqués par la répression nazie qui leur a fait perdre un être cher, écrivent également au CICR pour dénoncer le trop bon traitement dont jouissent les bourreaux, mais, plus encore, pour dénoncer la double injustice dont se rend coupable l'institution genevoise : au silence coupable entourant les camps de déportés et le traitement des PGF s'ajoute le « retentissement des

2873 *Le Figaro*, 13/10/45, « Le CICR ayant constaté des cas de sous-alimentation, les Etats-Unis décident de suspendre le transfert à la France de PGA. Le gouvernement français proteste contre cette décision », p. 1.
2874 *Ouest-France*, 14/10/1945, « Le sort des prisonniers allemands », p. 1.

constatations faites dans les camps français »[2875]. A ceux qui ont vécu l'horreur des camps, ou restent traumatisés par la disparition d'un enfant, d'un frère, d'un mari, le positionnement du Comité semble impossible à admettre... Tout comme il leur est impossible de voir le prisonnier allemand autrement que comme l'un des bourreaux. Une veuve parisienne écrit en octobre 1945 au président du CICR. Son mari est revenu après quatre ans de captivité tuberculeux. Il décède après onze mois de grandes souffrances :

> « (…) et voilà pourquoi M. je trouve que l'on cause trop des PGA, allor qu'il on fait trop de mal et combien comme moi on leurs vie briser. A Paris nous avons beaucoup soufferaite de l'occupation allemande du froid et de la nourriture. Je vous joint l'article afin que vous puissiez faire comprendre à nos amis alliées que j'aime beaucoup et qui nous ont aidés à nous délibéres de notre opression et que nous ne pouvons pas aimer les Boches qui onts fait souffrire tant de déportés »[2876].

Contrairement à ceux qui prônent la démobilisation culturelle, ces lettres de protestation, même rédigés en raison d'une émotion intransmissible, envisagent différemment et la reconstruction morale et la sortie de guerre françaises. Eugène B. réagit violemment aux articles de Jean Rodhain et de l'abbé Le Meur en dénonçant, dans l'apitoyement de ces « pauvres allemands », la poursuite de la campagne lancée en 1920 et aujourd'hui soutenue par la « presse germanique des Etats-Unis ». Il a vu, dans plusieurs villes du Midi, des prisonniers se promener librement, dans une forme physique bien supérieure aux Français. Il accuse l'organisation humanitaire de participer à cette falsification de la vérité en se faisant « adresser des lettres par des prisonniers contaminés par la propagande allemande et des membres de la cinquième colonne »[2877]. Il met en doute la possibilité d'intevenir pour les prisonniers sans contribuer au redressement du militarisme allemand.

2875 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 17/10/1945 de Mme S. Hirsch, Tarbes au CICR, Président sur le « traitement des PGA ».

2876 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 119, document du 18/10/1945 de la Veuve Chaine, Paris au CICR, Genève sur le « traitement des PGA ; art Les Nouvelles du 14/10/45 ». Le 30 novembre, le CICR lui répond : « (…) Parmi ces lettres privées, la plupart sollicitent notre intervention pour que s'améliorent –malgré tout ce que les Français ont souffert- les conditions des prisonniers retenus en France. D'autres lettres –telle la vôtre- s'étonnent au contraire que nous nous occupions des PGA. Cette correspondance nous permet de renseigner l'opinion sr la tâche difficile du CICR, qui est une institution privée ne disposant personnellement d'aucun pouvoir politique ou matériel et qui, de ce fait, n'a obtenu trop souvent durant ces six an de guerre– et n'obtient dans le chaos qui en résulte – que des résultats partiels. En ce qui concerne notre acté en faveur des PG et des déportés en Allemagne durant la guerre, nous croyons utile de vous envoyer ci-joint le texte d'un article que nous avons envoyé aux journaux en mai 1945. Nous espérons que cet aperçu vous donnera une idée complète de notre tâche en Allemagne. Quant aux PGA dont nous nous occupons en France – et nous vous remercions de la coupure de journal que vous nous avez envoyée à ce sujet- il convient de remarquer que malgré la suppression de tout élément de réciprocité le Gouvernement français a fait connaître au CICR sa volonté de poursuivre à leur égard l'application de Convent de Genève de 1929. C'est donc en parfait accord avec le Gouvernement français que les délégués du CICR continuent d'exercer leur activité humanitaire en France, notamment en faveur des prisonniers allemands, sur le sort desquels les difficultés du peuple français lui-même ont eu des répercussions inévitables, alarmantes même, surtout en ces premiers jours de l'hiver. (…). L'activité [du CICR] ne s'est pas arrêtée avec la fin des hostilités, puisqu'il entend participer, dans la mesure de ses moyens, à la reconstruction d'un monde dont tant de valeurs matérielles et spirituelles sont détruites ».

2877 SHAT, 1 K 284 (41), lettre manuscrite du 15/09/1945 d'Eugène Bencze, Paris à l'Aumônier général, Rodhain sur le « traitement des PG ».

L'acte d'écrire provient également de la perception d'une réalité jugée d'autant plus intolérable qu'elle souligne, elle aussi, le douloureux décalage de l'écrivant avec la communauté nationale. C'est particulièrement explicite chez certains déportés et prisonniers, comme Louis G., capturé en juin 1940 et rapatrié en mai 1945 :

> « Chaque allemand n'est-il pas responsable de la misère dans laquelle se trouve mon pays actuellement ? Vos protestations nous ont indignés, nous les PG, nous qui voudrions avoir des prisonniers allemands à garder, simplement comme ils nous ont gardés, si nous n'avions pas assez vu leurs figures pendant cinq années ; je ne veux pas parler des martyrs, ceux de Dachau, Buchenwald et autres camps de la MORT, ceux-là sont depuis longtemps écœurés, ils ont compris que leur sacrifice n'a pas servi à grand-chose… (…) Croyez-vous que la vie soit si belle en France, pour nous autres ? on nous promettait tout en rentrant, qu'avons-nous eu : RIEN.
> Les PG deviennent une gêne dans le pays, nous sommes de trop, nous le savons (…) »[2878].

Les résistances au sein de l'opinion publique recoupe en partie des enjeux de reconnaissance franco-français après 1945, dont la position des PGDR vis-à-vis des PGA constitue certainement une des meilleures illustrations. Elles permettent d'aborder un autre aspect dans la gestion de l'héritage des années d'occupation et de collaboration. Certaines de ces lettres refusent l'apitoyement qu'elles assimilent à un début d'humanisation de l'Allemand. Ce faisant, elles récusent également la médiatisation de la violence par des catégoriques juridiques qui s'appliqueraient même à cet ennemi au profit de l'assouvissement d'un certain désir de vengeance. En accusant implicitement le CICR de profiter de la légalité française pour dénoncer ses faiblesses, alors qu'il n'a jamais protesté contre les enfreintes et les portes closes nazies, les lettres posent la question de la place de la vengeance entre l'universalité du droit et la démocratie, qui débordent le seul cercle des prisonniers et des déportés. Elles se placent dans le débat qui anime une partie de la société française et auquel Robert Antelme, revenu de Buchenwald et de Dachau, dans son majestueux texte publié en novembre 1945, *Vengeance ?*, résume les tenants

> « (…) la même indignation exprimée ou secrète qui animait les Français contre la barbarie nazie, doit maintenant s'exprimer aussi clairement, aussi secrètement contre l'attitude de certains Français. Si nous en parlons, c'est simplement pour dire qu'il est ignoble d'avoir laissé mourir de faim certaines catégories de prisonniers allemands, ou d'en descendre quelques-uns en douce au coin d'un camp à la faveur de la nuit ; c'est surtout pour affirmer que, loin de nous venger, celui qui abat ou frappe un prisonnier allemand, nous insulte en nous associant à lui dans sa consience, si tant est qu'il y règne la clarté de la vengeance et non plutôt l'épaisseur d'arrière-pensées se satisaisant du coup dans le dos. (…) seule une victoire des idées et des

2878CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 17/10/1945 de Louis Gueno, contrôleur des douanes, Paris au CICR, Genève, Président sur le « traitement des PGA ».

comportements pour lesquels [les déportés] sont morts, peut avoir le sens d'une vengeance (…) »[2879].

La presse locale constitue un second espace de résistance à la diffusion d'une nouvelle image du prisonnier allemand en camp. Le faible nombre d'articles publiés montre qu'il n'y a pas eu de campagne d'opinion en faveur des PG. Les quelques articles qui reprennent les autorités sur la situation dans les camps, comme *Sud-Ouest* début septembre, semblent se placer en dehors de la ligne éditoriale des titres parisiens. Pour autant, aucun des six quotidiens concernés n'entend soutenir les sombres désirs de vengeance. Leur discours sur le prisonnier allemand se distingue de celui prôné par la presse nationale et, dans une certaine mesure, des représentations de la population par leur refus de toute « sensiblerie » excessive qui tendrait à « considérer ces boches comme des martyrs »[2880]. Il s'agit bien, comme le fait de la façon la plus nette *Sud-Ouest*, d'attirer l'attention des autorités militaires sur « le quignon de pain arrosé d'une louche d'eau chaude » distribué dans les camps, de changer le régime de captivité dans les dépôts, mais de ne pas changer pour autant l'image négative du prisonnier. Même si leur discours est moins unitaire que celui partagé à Paris, les rédactions locales emploient des arguments utilaristes qui évacuent complètement la dimension humaine de la figure du captif. *L'Echo du Centre* démontre que les mauvais traitements et la sous-alimentation rendent cette main-d'œuvre inutilisable et la transformnt en foyer d'épidémie menaçant pour les populations environnantes. En conclusion, il réduit le problème au choix comptable entre le camp où le prisonnier rapporte 40 francs par jour ou l'hôpital où il coûte à l'Etat 130 francs[2881].

Ces articles reviennent de plus sur le lien entre expérience de l'occcupation et traitement des prisonniers après la guerre. Ils critiquent le comportement des Français qui seraient trop « familiers » avec les complices des « crimes hitlériens » : « ce serait manquer à la mémoire des martyrs et des morts, ainsi qu'à leurs familles » affirme *L'Echo du Centre*. Inversement, le refus de ce qui est considéré comme une forme d'oubli des atrocités allemandes va de pair avec une certaine exonération pour les débordements consécutifs à la libération : « nous n'étions pas, à la libération, écrit *Ouest-France*, dans les mêmes conditions psychologiques que les allemands vainqueurs de 1940. Croit-on, par exemple, que lorsque nos vaillant FFI découvraient un de ces charniers où gisaient affreusement torturés les corps de leurs camarades, ils aient pu se défendre parfois d'un geste de colère ? »[2882]. Ils résolvent

2879 Antelme, Robert, *Vengeance ?*, Farrago, 2005, p. 10-12.
2880 *Ouest-France*, n° 346 du 26/09/1945 « Les prisonniers allemands en France dans les « lags » de Rennes : rations suffisantes… et concerts par la Philarmonique de Berlin ! », p.1.
2881*L'Echo du Centre*, n° 312 du 13/10/1945 « La situation des prisonniers allemands », p. 2.
2882 *Ouest-France*, n° 346 du 26/09/1945 « Les prisonniers allemands en France dans les « lags » de Rennes : rations suffisantes… et concerts par la Philarmonique de Berlin ! », p.1.

différemment la diffice question de savoir si l'on peut humaniser l'ennemi sans discréditer la cause résistante fondée sur la lutte contre l'occupant et sa déshumanisation. En cela, ils s'écartent autant de la réorientation des rédactions parisiennes en ne relayant pas, ou très peu, les mauvaises conditions dans les camps puis les progrès réalisés. Outre l'article de *Sud-Ouest* de septembre 1945, seul *La Voix du Nord* publie le même mois les déclarations « alarmantes » du général Buisson, lors d'un déplacement à Lille : 50 000 inaptes, une couverture pour quatre, attribution de la ration de travailleur de force[2883]… A l'inverse, *Le Dauphiné libéré* est le premier quotidien a réalisé un reportage auprès des PG. Le journaliste, un ancien PGF, interviewe avant d'affirmer que, « dans ces deux centres, leur existence est de loin supéreure à celle que nous eumes en Allemagne »[2884]. Comment interpréter de pareils écarts ? A cause du profil des journalistes employés et de l'identité éditoriale qui doivent sans doute beaucoup à leur engagement dans la résistance et à ses valeurs. On peut d'ailleurs compléter cette hypothèse par l'enracinnement départemental de ces équipes qui paratagent avec leur lectorat un vécu de l'occupation davantage marqué par un certain localisme que par la pression internationale. A cause peut-être d'une instrumentalisation de la figure du prisonnier qui aurait tendance à se figer à mesure où la réalité de la refondation correspond de moins en moins au projet défini en 1944-1945. On peut, à cet égard, souligner, dans *L'Humanité*, l'absence complète d'articles sur les camps, alors que le journal du PCF avait considérablement usé du « boche » prisonnier pour produire un certain discours résistant, dès 1944, qui restera sa particularité tout au long de la période[2885]. On peut enfin évoquer l'échec de ces journaux à pérénniser une certaine représentation du prisonnier allemand auprès de populations qui les côtoient et de plus en plus les emploient. D'une certaine façon, mobilisées moins fortement que ces rédactions, elles se démobiliseraient également plus rapidement.

A partir de 1946, les camps disparaissent des préoccupations des rédactions comme des populations, dont l'attention s'oriente désormais vers les différents aspects d'une présence captive qui se vit maintenant au quotidien. Les camps de prisonniers perdent de leur opacité ou, plus exactement, retrouvent une transparence dans le paysage dont ils sortent plus que ponctuellement. Ils réapparaissent dans les titres locaux, comme des faits divers qui concernent leurs rapports avec l'environnement civil : ce ne sont d'ailleurs plus les prisonniers, mais les gardes nord-africains qui sont mis en cause, cette fois, pour des affaires de marché noir ou de prostitution. Le camp retrouve, en revanche, une place dans les colonnes

2883 *La Voix du Nord*, du 09/09/1945 « La situation des prisonniers allemands », p.1.
2884 *Le Dauphiné libéré*,n° 265 du 19/10/1945 « Un « KG » visite des « PG ». Non, les prisonniers allemands ne sont pas maltraités !... et ils seraient presque heureux si les Alliés leur permettaient de correspondre avec leurs familles » p.1.
2885 On retrouve la même ligne éditoriale anti-allemande dans *Le patriote résistant. Organe de la fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes* qui publie, par exemple, dans son numéro d'avril 1946 un article intitulé « les prisonniers allemands mangent mieux que la population française », tandis que *LE PG, organe de la Fédération nationale des PG* adopte une attitude moins vindicative qui s'estompe à partir de fin 1946.

des quotidiens quand ce qui s'y passe transgresse les normes pour atteindre l'extraordinaire, le scandaleux et, donc, dénoncer des supposés dysfonctionnements. Les événements les mieux couverts sont ainsi les grèves de PG mineurs, dans les mines du Nord, en juillet 1946, à Anzin, en décembre 1946, quand 2 000 prisonniers refusent de descendre en raison de la nourriture insuffisante. Sept quotidiens couvrent les faits. Les articles crient au scandale et, même ceux qui réalisent des reportages parmi les PG mineurs, adoptent le point de vue des vainqueurs, ce qui *de facto* empêche de comprendre de tels mouvements sociaux. « Il faudra, écrit Michel Droit dans *Le Monde*, cependant veiller à ce que les PG qui resteront sous contrôle français soient bien considérés comme des prisonniers et non comme des hôtes »[2886]. Aucun ne précise qu'il ne s'agit pas de soldats, mais de sous-officiers. Sans doute moins sensible, à l'époque, que la production charbonnière, la découverte d'un poste de radio dans la caserne de Périgueux ne préoccupe pas moins de cinq titres de la presse locale. Mais il est vrai qu'il faciliterait les évasions… *L'Humanité* s'illustre par sa spécialité de faire du fait divers impliquant des PGA, la trame d'un projet plus vaste impliquant des Français, dûment nostalgiques du régime de Vichy et de la collaboration : les grèves du Nord révèlent la « tolérance de l'agitation menée depuis longtemps par les éléments nazis », elle-même révélatrice de l'attitude complice des dirigeants des Houillères nationales[2887] ; l'incendie de 20 000 m² de bois de mines à Béthune par les PGA révèle seulement la malice boche, mais, au-delà, celles des « instigateurs » qui font ici, saboter l'effort de reconstruction, là, évader les prisonniers. Il est souvent le seul quotidien national à reprendre des faits divers qui se lisent uniquement dans la presse locale. IMAGE PG

Enfin, le camp peut apparaître comme le lieu de transformations. *Le Figaro* et *Ouest-France* réalisent un reportage sur le camp du Larzac en 1946[2888]. L'année suivante, le premier publie l'expérience de André François-Ponclet sur le centre d'étude de Saint-Denis[2889]. Ces articles mettent en scène des officiers, nazis conquérants hier, vaincus désoeuvrés aujourd'hui. Ils donnent une image pacifiée du camp et, à travers elle, une image de PG disciplinés, bien traités par les autorités françaises. Si les reportages sur le Larzac ne s'aventurent pas dans l'évolution idéologique des PG, le témoignage de François Poncelet revient sur l'expérience prometteuse de réorientation culturelle tentée à Saint-Denis dont le but est de former l'élite de l'Allemagne de demain Celle, en fin de compte, de nos mérites. Les derniers articles sur les

2886 *Le Monde*, n° 478 du 06/07/1946 « Le scandale continue : des prisonniers allemands travaillant dans les mines du Nord se mettent en grève ! « (M. Droit), p.3.
2887*L'Humanité*, n° 593 du 05/07/1946 « Sur le front du travail / Un comble ! Dans les mines du Nord, des prisonniers nazis font grève et frappent une sentinelle » p.4.
2888 *Le Figaro*, n° 699 du 09/11/1946 « Au camp du Larzac avec les officiers allemands prisonniers », p.1 ; n° 700 du 10/11/1946 « Au camp du Larzac avec les officiers allemands prisonniers », p.1 ; *Ouest-France*, n° 723 du 27/12/1946 « J'ai vu le « Larzac », premier oflag de France. Ces prisonniers dociles et dépenaillés ce sont des officiers allemands », p. 1.
2889 *Le Figaro*, n° 799 du 08/04/1947, « Chez les PGA », p. 1. Son texte est en annexe, p. 1508.

camps dans la presse locale concernent une autre transformation, pareillement tournée vers l'avenir : la conversion, comme à Dunkerque, d'un camp de PG en cité pour les sinistrés.

Bilan

La fin de la guerre, sous ses deux espèces, la défaite des armées allemandes et la libération du territoire national, a été le temps d'un grand bouleversement. Dans cet événement fondateur de la France contemporaine, l'Allemand, auparavant associé aux malheurs du pays et maintenant prisonnier, devient une condition et un moyen du rétablissement d'une certaine image de la Nation. Mais il est aussi, à côté du collaborateur à punir et de la femme souillée à tondre, comme la version extériorisée d'une exclusion nécessaire à la résacralisation de la chose nationale. Les captures, fréquemment présentées sous formes de scènes d'expulsion, se prêtent à une double lecture : à tous les citoyens, elles offrent la possibilité de participer à l'effort pour la victoire et de contribuer ainsi à la reconquête de la dignité nationale ; aux forces combattantes, de laver le déshonneur de 1940. Néanmoins, la violence physique est étonnamment absente des documents consultés qui préfèrent donner à voir la vigueur de la résistance. Peu traités, sinon comme une masse anonyme, les PGA apparaissent dans les images diffusées comme le meilleur révélateur de la reconnaissance du rôle des FFI.

Le camp, espace clos de *sa* défaite, déclenche chez le captif un processus-fondamental- de révision de ses représentations ; à l'égard du Français, de sa *Volksgemeinschaft*…Les intreviews en témoignent et rappellent la recherche de nouvelles formes de sociabilité.

Chapitre 10 – Les PGA hors du camp : rencontres entre deux « ennemis » en temps de paix

La sortie du camp correspond à une inversion des horizons de perception et des cercles de présence autant pour les prisonniers que pour les populations civiles. Avec l'introduction dans le monde civil, le lointain se rapproche du centre pour les captifs allemands ; le plus immédiat (militaire, voire camarades) migre en périphérie. Il en va de même pour les populations civiles : la présence de prisonniers perturbent les systèmes de représentations héritées de la guerre et de la Libération -voire d'avant- et oblige, chacun en fonction de ses contacts avec l'autre, à se forger, au fil des jours, un nouveau comportement, qui concilie utilité économique et respect du cadre réglementaire imposé par le discours officiel. En quoi donc la sortie hors des barbelés conduit-elle à des conversions en termes de représentation dans les deux populations ? Comment les différents acteurs concernés, allemands et surtout français, justifient-ils ces nouveaux positionnements ? Assiste-t-on aux mêmes révisions dans l'espace public et dans l'espace privé ?

Pour Werner B., le bassin minier de Méricourt, puis de Fouquières-lès-Lens, reste l'indépassable horizon de sa captivité. Pourtant, au fond des puits, il a la possibilité de travailler avec des mineurs civils. Surtout affecté pendant quatre mois comme électricien dans un kommando le jour, il connaît un autre environnement que l'ordre des camps. Heinz Strick.. est affecté pendant la plus grande partie de sa captivité au déminage, au désobusage et au déblayage du littoral atlantique : il connaît ainsi dix kommandos bretons sur plus de deux ans, mais aucun détachement chez des particuliers, ce qui influe considérablement sur sa perception des Français et de sa captivité. August R. a, lui, la chance d'être détaché -après des mois et des mois de déminage sur les côtés normandes- dans l'industrie où il devient TLC. Hans K., en tant que *Waffen-SS*, n'est affecté à un détachement de travail hors du camp d'Auxerre qu'à l'automne 1946, mais jamais au contact de populations civiles.

A l'inverse, Ekkehard G., Heinrich D. et Heinz B. connaissent la plus grande diversité de contacts, voire une proximité maximale avec la sphère civile. Ekkehard G. passe en effet près d'un an et quatre mois par cinq situations : kommandos de déminage, détachements industriels, placement chez un paysan. Heinrich D. et Heinz B. vivent, tout deux, deux ans et neuf mois de leur captivité dans plusieurs kommandos et, surtout, chez des paysans. Heinrich D. est ainsi successivement placé dans six détachements de reconstruction avant de faire l'expérience d'un kommando industriel, puis comme travailleur agricole dans la famille Noir en Savoie. Heinz B. est d'abord placé dans un kommando militaire en tant qu'opérateur radio puis se décide à postuler pour une place chez un paysan belfortin : il y travaille alors près de

deux ans et cinq mois, comme PG puis TLC, avant d'être retourné en ZSO. La sortie hors de la structure militaire n'est donc pas nécessairement vécue comme une libération par les prisonniers -c'est-à-dire la disparition de la logique disciplinaire notamment- ni à l'origine d'une dynamique de démobilisation culturelle vis-à-vis de l'ennemi.

Plus encore que dans les camps censés présenter un cadre réglementaire et hiérarchique commun, l'introduction dans l'environnement civil équivaut à une multiplication des potentiels d'expériences et explique, au-delà de la diversité attendue des expériences, l'absence de linéarité dans l'évolution des représentations chez les différents protaganistes. Lesquels n'évoluent plus d'un espace unaniment perçu comme négatif -le camp de PGA- à un second, positif -la vie en camp de la DGPG. Autrement dit, face aux témoignages individuels et aux archives publiques, le chercheur doit résister à la tentation de réduire la complexité, voire les contradictions, des parcours au profit d'une quête, certes moins unitaire, mais mois illusoire, de sens secrété par les ruptures institutionnelles et les discontinuités narratives. La mise en contact des PG avec le monde vivant des Français produit une nouvelle épreuve qui, ajoutée à celles de la guerre, de la capture et des camps, bouscule un peu plus le flottement entre perceptions individuelles et jugement collectif, entre sentiment de communauté et appréhension de l'altérité, à l'oeuvre au sein des deux populations. N'empêche que, contrairement aux précédentes, cette dernière, effectuée dans un cadre en voie de pacification, peut offrir aux PGA une stabilité favorable à la réduction de ces tensions. Cependant, il est encore très difficile de repérer dans les différents témoignages le rapport entre l'évolution des perceptions sur l'ennemi et les processus d'*ajustement identitaire* ; entre une présence quotidienne pour raisons économiques et la volonté d'amélioration des relations entre les protaganistes. En quoi le placement hors du camp, en fonction des conditions de captivité –alimentaires notamment- de l'emprise disciplinaire, du type de travail et des représentations initiales, modifie-t-il le dispositif de captivité et les rapports entre PG et populations civiles ?

A) La vie en kommando et chez les particuliers

C'est la mise au travail des PG qui commande à leur sortie du camp. Cependant, elle se fait dans un cadre réglementaire –jusqu'en 1946 du moins- qui vise à prolonger l'ordre disciplinaire, obstinément inculqué par les autorités militaires dans les camps. Afin de concilier les besoins économiques avec le contrôle continu du prisonnier, désormais en contact avec la population française dans son ensemble, les autorités militaires, en accord avec le MW et le MI[2890], tentent de créer un cadre qui préserve l'interdiction de la

2890 Voir les chapitres trois et sept.

fraternisation sans resteindre la valeur d'usage économique des PG. Les kommandos constituent ainsi les premières expériences hors du camp des prisonniers, spécialement ceux gérés par des services de l'Etat comme dans le déminage et la reconstruction à forte priorité économique, puis aussi industriels et agricoles dans le secteur privé. Les récits de H. Strick. et celui, moins long, d'August R. offrent des cadres testimoniaux pertinents pour rendre compte des particularités des détachements de déminage ; celles de Hans K., de Ekkehard G., de Aloïs B., affectés à la reconstruction et à l'industrie, et de Werner B. tant au fond que dans son kommando, permettent d'élargir l'analyse à d'autres types de kommandos.

Le régime de captivité des détachements du déminage n'offre pas l'amélioration espérée en quittant le camp, tant il semble s'inscrire en continuité avec les conditions de captivité et l'ordre disciplinaire qui y prévalait. Ainsi les dix lieux d'hébergement qu'occcupe Heinz Strick. en Bretagne sud[2891], certes lui donnent-ils l'occasion d'échapper à la taille étouffante du camp de Rennes, mais pas à sa précarité ni à son insalubrité avant fin mai 1946. Les deux premiers cantonnements pêchent par une improvisation d'autant plus grande que la venue de cette main-d'œuvre dans des régions fortement touchées par la guerre ne semble pas avoir été pensée : sur l'île de Sein, les vingt-cinq hommes du kommando sont logés dans les deux écoles communales : l'ancienne, abandonnée, sert d'office de jour ; la nouvelle qui prend l'eau de dortoir. A Esquibien, l'équipe de cinquante prisonniers est installée dans un ancien bunker utilisé jadis comme écurie. En raison des fuites, ils ne sont alors à l'abri ni de l'humidité ni de la vermine. A partir de Plouhinec, l'infrastructure s'améliore et le diariste lui consacre d'ailleurs moins d'attention. Il est successivement installé, avec ses camarades, dans l'ancienne salle d'une auberge abandonnée où chaque prisonnier a son lit avec puces et paillasse ; dans un hôtel, où il prend ses quartiers dans une chambrée à quatre, équipée de lits doubles, de paillasse et de matelas à ressorts (Plougonvelin) ; dans la dépendance d'une église malpropre (Le Conquet), puis dans un ancier foyer d'enfants pillé pour la construction des bunkers. Les chambres sont froides, étroites et hautes (Saint-Jean-du-doigt). Sans oublier les tentes à Botmeur[2892]… Ces conditions sont d'autant plus pénibles, lors des premiers détachements, en septembre 1945, que les cantonnements, choisis en raison de leur état inutilisable pour la population civile, souvent situés sur les zones à nettoyer, rappellent la souillure du sol français par l'ennemi. Ils contribuent à entretenir l'hostilité française vis-à-vis des *boches* vaincus.

Les kommandos militaires et industriels dont ont fait partie les autres témoins peuvent présenter un même degré de précarité, mais sans cette dimension symbolique : ce qui gêne le plus Ekkehard G., dans le cantonnement qu'il partage avec 80 prisonniers à Lyon, ce n'est pas

2891 Voir la carte de son itinéraire, p. 835 des annexes.
2892 On consultera la page 1511 des annexes pour voir des photographies des lieux.

pas son emplacement sur le terrain d'une usine, ni les lits doubles, ni même la présence d'un seul poële ou celle de souris. Mais l'éloignement par rapport à leur lieu de travail, une tannerie distante de quatre kilomèrtres, soit une heure de marche deux fois par jours. Cela épuise les corps des PG.Hans K. et Heinz B. en kommando militaire bénéficient des aménités de la caserne, au même titre, semble-t-il, que les soldats français et sont relativement bien lotis.

L'alimentation continue à être aussi insuffisante qu'à Rennes. Soit que l'intendance du MRU ne parvienne pas à assurer des livraisons régulières, soit surtout que son personnel dérobe une partie importante des denrées pour un usage illégal mais lucratif au détriment des prisonniers : sur l'île de Sein, le chef des gardes s'empare d'une partie importante de denrées contingentées pour son alimentation et deux pains pour nourrir ses poules ; celui du kommando d'Esquibien vend au marché noir les deux cochons engraissés avec les pommes de terre des prisonniers, tandis que ses adjoints échangent gâteaux secs contre vin rouge. L'alimentation semble ensuite s'améliorer, mais demeure toujours trop juste pour rassasier les prisonniers affectés à ce travail usant: à Saint-Jean-du-doigt, Heinz Strick.. garde chaque soir le pain que son voisin de lit, pour être sûr qu'il lui en reste le lendemain matin, lui confie. A Brest-Guipavas, dernière affectation pour le compte du MRU, Heinz Strick. note que, malgré des rations suffisantes, les prisonniers ont l'impression d'avoir toujours faim. N'y aurait-il donc aucune rupture, en la matière, entre les kommandosde déminage et le camp de Rennes où Heinz Strick. relève, à son retour fin décembre 1947, combien l'alimentation y est toujours aussi mauvaise ?

Avec la tendance à l'amélioration des repas, l'accessibilité du cuisinier -qui prépare ainsi à Heinz Strick. malade un régime spécifique- et les possibilités extra-légales offiertes par l'environnement civil (vols de denrées ici, compléments apportés par la population locale là), la situation alimentaire dans les kommandos permet progressivement de sortir des situations physiquement extrêmes et socialement conflictuelles connues dans les camps. Le journal de Heinz Strick.. souligne ainsi que cette évolution débouche sur un progrès des relations entre PG et que se développent « des sentiments de plus grande camaraderie et des sentiments de solidarité » . Cela ne redresse pas nécessairement l'image des autorités françaises.

Pour les prisonniers détachés dans d'autres types de kommando, l'alimentation se règle de façon plus rapide en raison des intérêts des employeurs et des possibilités procurées par le milieu local. Le chef d'équipe des tanneries lyonnaises assure aux prisonniers, fin 1945, 300 gr de pain comme aux travailleurs civils -même s'il faut aller les chercher en brouette dans la nuit la plus noire pour les soustraire aux regards de la population. A Noël, le nouveau chef du personnel distribue à chaque PG deux œufs et un trois-quarts de litre de vin. Au quotidien, Ekkhard G. peut améliorer sa ration grâce aux nombreux dons des collègues français : il prend

rapidement un kilo à Lyon. Dans les détachements militaires, l'impossibilité d'avoir accès à un tel marché civil semble largement compensée par la qualité de l'approvisionnement de l'intendance : Heinz B. reçoit à boire et à manger comme les Marocains du 196e Régiment, tandis que Hans K. et ses camarades récupèrent les excellents restes des soldats qu'ils finissent par conserver, dans un réflexe hérité du camp, sur le rebord de la fenêtre, ne sachant pas de quoi demain sera fait.

Mal logés, parfois mal nourris, les prisonniers sont aussi mal habillés et de plus en plus mal. Contrairement aux autres composantes du régime de captivité, l'habillement reste jusqu'à fin 1947 un point noir de l'expérience en kommando dans le déminage. La pénurie générale en la matière et l'incurie du service du déminage sont d'autant plus mal vécues que le travail demdandé exigerait un équipement spécifique ou, à défaut, des effets de remplacement au moins. Les camarades de Stri. Et de August R. ont beau repasser à la craie les initiales « PG » qui résistent mal à la dureté des conditions de travail. Ils se voient donc obligés de toujours revêtir un uniforme de plus en plus déguenillé qui prend, sur les plages du débarquement, une visibilité presque provocante.

Moins ces conditions correspondent à la nature du travail, plus les prisonniers du MRU sont démotivés. Le déminage, avec le travail au fond dans les mines, consistent, en une pratique extrême qui bloque la déprise de guerre de certains prisonniers et complique sans doute le rétablissement d'un rapport à soi Heinz et à l'autre moins tendu. « Pour nous, en fait, la guerre continuait »[2893] constate, amère, Str. sur les plages de l'île de Sein. Alors qu'il croit être envoyé chez des paysans, Heinz Strick. découvre sur l'île de Sein qu'il va être affecté au déminage : c'est un « grosser Schock », d'autant que ni lui ni aucun de ses camarades n'ont appartenu aux *Pioniere*[2894]. Situation incompréhensible qui se répète pour August R. A une différence près : contrairement à Heinz Strick. qui exécute essentiellement des opérations de vérification, de désobusage et de déblaiage, August R. est affecté dès fin 1944 au déminage des plages normandes : sans carte, équipé de la fameuse tige sonde, sondant mètre par mètre. Son récit est en conséquence beaucoup plus précis et d'une certaine façon tragique que celui de Heinz Strick., bien que tous deux partagent la même difficulté de donner un sens positif à cette première épreuve de captivité dans un environnement civil.

Le récit de August R. fournit donc des descriptions minutieuses, dessins à l'appui, des tâches à exécuter. La présentation des différents types de mines et de leur mode de fonctionnement[2895], la description des cinq ou six accidents atroces et la présence de nombreuses phrases accusatrices pour les Allemands poseurs de mines en 1942 et pour les

2893 Heinz Strick., *op. cit,* 4/05/1945, « Für uns ging der Krieg praktisch weiter", p. 17
2894 Il compte parmi les plus jeunes classes. Le plus vieux est âgé de 52 ans.
2895 Offrant une description des mines sous un angle plus "personnel" que celui, technique, de D. Voldman, *op. cit*.

Français qui emploient de jeunes Allemands totalement inexpérimentés, en pleine contradiction avec la Convention de 1929[2896], traduisent l'extrême tension nerveuse, l'omniprésence du danger et l'incapacité de s'habituer à faire partie d'un « kommando de la mort »[2897]. Cette particularité apparaît également chez Heinz Strick. dont le récit souligne combien le déminage et le désobusage maintiennent le corps du PG comme un corps combattant, puis comme un corps souffrant : outre le suicide de deux camarades, dont l'un en se faisant sauter sur une mine, il évoque la mort de quatre camarades, les corps dechiquettés et des cercueils ne recueillant que des lambeaux de chair. Il mentionne les nombreux accidents et décrit ses propres atteintes corporelles, preuve de la dangerorité du travail et de l'irresponsabilité des autorités (inflammation des yeux à Sein, furoncles à Esquibien, qui lui valent un séjour à l'infirmerie où se trouvent en moyenne cinq ou sept prisonniers).

L'angoisse des PG affectés à de tels kommandos provient également du sentiment qu'un tel emploi des prisonniers au déminage prolonge la déshumanisation vécue dans les camps. Les deux auteurs soulignent la faiblesse de la formation dispensée pour ce travail très technique ainsi que leur sous-équipement : un rapide cours théorique, dispensé par le chef démineur à l'île de Sein, sur la recherche des mines avec la sonde[2898], une sonde magnétique pour trois prisonniers ; la visite éclair d'un Français sur les types de mines, leurs effets et leurs dangers, à l'aide de cartes et de plans pour August R. Elle n'aura d'ailleurs aucun impact sur un auditoire à moitié endormi, d'autant qu'elle ne peut apporter de réponses aux questions qui taraudent le jeune prisonnier : pourquoi n'emploie-t-on pas des spécialistes à la place de vieillards et d'adolescents inexpérimentés ? Pourquoi n'a-t-on pas les plans de pose des mines ? Les deux récits insistent sur la gestion du personnel captif fondée sur l'exploitation maximale des prisonniers dont la promesse d'une libération anticipée semble repoussée à chaque nouvelle affectation. « Combien de temps, se demande Heinz Strick.., en janvier 1947, doit encore durer le débombage jusqu'à ce que l'on trouve la dernière douille ? »[2899]. L'interrogation pointe également la dévalorisation de la main-d'œuvre PG employée à de menus travaux, alors que le déminage est officiellement terminé.

Plus sombre, August R. constate que les statuts de « prisonnier » et d'« être humain » semblent devenus antinomiques[2900]. Le travail dans les kommandos de déminage n'apporte pas la reconnaissance au sacrifice consenti qui permet, aux prisonniers employés dans d'autres secteurs d'activité, une valorisation de l'image de soi. L'évolution de la position de

2896 Ce qu'August R. n'apprit que beaucoup plus tard.
2897 August R., *op. cit*., chpt. III.
2898 Heinz Strick., *op. cit*., 03/09/1945, p. 46.
2899 *Idem*, 12/01/1947, p. 91.
2900 August R., *op. cit*., chpt. III, « Qu'étions-nous devenus ? Bien sûr des prisonniers, mais des êtres humains… ? Non, nous n'étions plus des êtres humains. (…) des animaux derrière des barreaux, surveillés par des gardes, tout juste gardés en vie ».

Werner B., dans les mines du Pas-de-Calais, qui se rapproche le plus de celles de Heinz Strick. et d'August R., explicite l'importance du travail de reconstruction dans l'estime de soi. Envoyé au fond, Werner B. s'épuise à manier,à genoux, le marteau-piqueur, la pêle, taraudé par la peur de ne pas assez produire, synonyme de ration réduite. Il n'y voit aucune satisfaction, car il ne peut y trouver aucun succès : il ne reste au prisonnier qu'à s'emboîter dans une organisation du travail deresponsabilisante et faire ce qu'on attend de lui. Pour échapper à cette routine déprimante, Werner B. parvient à être affecté à l'entretien d'un tapis roulant : bientôt expert irremplaçable, il devient un élément indispensable – car unique- à la production et trouve enfin dans cette autonomie professionnelle un motif de reconnaissance.

Faute de trouver une réponse satisfaisante à l'existence d'un quotidien souvent insupportable, les deux auteurs apportent des solutions pratiques. August R. tente ainsi une évasion à la Pentecôté en 1947, parce qu'il n'a vraiment rien à perdre[2901]. De la même façon, son engagement comme TCL relève avant tout de son refus d'échapper au déminage. Le journal intime de Strck. remplit une fonction cathartique et identitaire, qui lui permet de se maintenir. Il partage avec les mémoires postérieures de August R. une finalité testimoniale : il se promet avec son ami Gerhard de raconter leurs épreuves après la libération[2902].

Le récit d'August R. remplit une finalité autobiographique -donner un sens à cette « captivité en déminage », et mémorielle-écrire pour tous ceux qui sont morts sur les côtes de la Manche. Dans les pages liminaires de son récit, il insiste sur le décalage entre la fin de la guerre et son maintien en captivité, particulièrement déprimant et angoissant, dans ce détachement parmi les démineurs qui doivent vivre avec la peur quotidienne. D'autre part, il fait acte de mémoire, en dédiant son récit « à ceux qui s'en sont sortis, comme souvenir et comme exhortation à faire attention, en mémoire de leurs camarades morts ou estropiés, pour qu'une telle misère ne se reproduise pas ». D'où la sensibilité aux souffrances de ses camarades qui lui permet de parler au nom d'un groupe. D'où aussi, du fait de sa foi, le recours à Dieu afin de donner une réponse à la question obsédante de savoir pourquoi lui (ou eux) ont été choisis : « Je ne devais plus y penser. Pourquoi cela devait-il m'arriver à moi ? Pourquoi avais-je la déveine d'atterrir dans un tel commando de m… ? »[2903]. L'oscillation de la perception du PG démineur entre mort et survie constitue un fil conducteur dans le récit et assurément dans la mémoire de l'auteur, qui l'a poussé l'auteur à s'évader[2904].

Contrairement à ces damnés du déminage, les prisonniers affectés à d'autres kommandos parviennent à profiter de leur insertion dans un monde civil environnant pour améliorer leur quotidien et redevenir, en partie, maître de leur destin. Le travail constitue, pour eux, cette

2901 Il apprend, au plus tôt depuis fin 1946, qu'il possède un compte au dépôt et qu'une prime de dangerosité lui est versée.
2902 De façon révélatrice, les deux auteurs à avoir tenu un tel journal ont été affectés l'un au déminage, l'autre aux mines.
2903 August R., *op. cit*., chpt. III.
2904 *Idem*, « N'en as-tu pas assez ? Tire-toi avant qu'il ne soit trop tard ! ».

opportunité vers une insertion positive, voire un ailleurs plus libre : Hans K., devenu responsable de la distribution d'essence dans sa caserne, parvient à revendre le combustible subtilisé auprès de civils qui lui fournissent en échange vêtements et alimentations civils, ce qui lui permet de quitter l'apparence visible de PG. L'évasion d'Ekkehard G. est financée par la revente de peaux volées à la tannerie auprès d'un ouvrier tchèque. Heinz B. peut mettre à profit ses compétences d'opérateur radio hors pair en réparant les appareils de différents officiers, puis en initiant le commandant du régiment au morse. Il y gagne une reconnaissance dont il parle avec délectation soixante ans plus tard : le colonel n'hésite pas à venir le saluer personnellement, lui serrant même la main. Si la demande d'autorisation extraordinaire pour amener au Maroc ce PG si précieux échoue, Heinz B. a retrouvé une normalité bienfaisante, comme il le dit dans son accent berlinois : « je dois avoir eu un comportement normal, pas petit-bourgeois ou dans le genre, donc pas du style ami-ennemi ou dans le genre, mais tout à fait normal ».

La discipline demeure un dernier domaine à considérer dans l'évaluation de la congruence entre l'ordre des camps et les kommandos. Fortement marqués par leur passage dans les camps, les prisonniers sont très sensibles à ces manifestations. Or, les kommandos de déminage sont certainement les structures qui présentent dans les récits la plus fiable reproduction de la logique disciplinaire. Les cantonnements sont souvent entourés de fil de fer barbelé : en septembre 1947, arrivé dans son avant-dernier kommando à Saint-Pierre, Str. note que les tentes du camp sont une nouvelle fois entourées du fil maudit[2905]. La présence ostentatoire des armes à feu portées par les gardiens caractérise également les récits comme symbole d'une violence toujours latente, comme reflet aussi de l'image de l'ennemi perçu comme une menace réelle. A Esquibien, Heinz Strick. relève que les gardiens se promènent toujours avec des carabines chargées et non bloquées dont les crosses servent parfois à frapper les prisonniers.

Certains fonctionnements règlementaires semblent prologer la discipline instituée dans les camps, centrée sur le placement des corps captifs, comme à Lanniron où domine une « discipline sévère et un ordre militaire strict » qui conduit à une uniformisation des postures somatiques : tous les PG doivent apparaître « rasés de près, propre sur soi, en uniforme impeccable, chaussures nettoyées »[2906] ; les appels incessants, comme à Esquibien où ils ont lieu plusieurs fois par semaine, souvent trois ou quatre fois en une nuit[2907] ; le contrôle

2905 Heinz Strick, 16/09/1947, p. 114.
2906 Strickt., : 43 : 25/8/45. On trouve quasiment la même impression chez Hans K. lorsqu'il évoque un officier, der Tiger, à la fois craint et respecté : Wenn wir hörten, der Tiger nimmt heute den Appell ab – wir mussten ja jeden Morgen antretet – Tiger nimmt heute den Appell ab, da mussten wir alle aufpassen, dass wir rasiert waren: „mal rasé", sagte er einmal zu einem, der schlecht rasiert war. Ja, ja mussten wir immer sauber, in Ordnung. Und wenn Knöpfe an der Uniform fehlten, dann sagte der da, hat auf den gezeigt".
2907 Heinz Strick., *op. cit.* 07/02/1946, p. 60.

omniscient recherché, ce qui transforme Plougonvelin à l'été 1946 en un kommando de déminage où tous « sont surveillés, ne peuvent faire un pas à l'extérieur du camp sans escorte armée »[2908], alors que leurs camarades placés chez les paysans jouissent d'une insolente liberté et que nombreux PG en kommando industriel peuvent se déplacer sans encombre le dimanche, comme Ekkehard G. à Lyon.

Pour autant, on relève, même dans les kommandos les plus sévères, d'incompressibles variations par rapport à la logique disciplinaire telle qu'elle s'applique dans les camps. Celles-là se localisent aussi bien dans les pratiques des gardiens que dans la perception nouvelle des PG en termes de normalité de traitement, que l'on retrouve dans les détachements de déminage plus ou moins marquée. Précisément, les annotations précédentes valent parce que dans le cadre des kommandos, une telle discipline, de tels appels, une telle prétention à l'omnipotence disciplinaire paraissent de plus en plus insupportables. C'est sans doute ainsi que l'on peut comprendre la formule de Heinz Strick.. – « notre corps, notre travail appartient aux Français, ils décident, ordonnent, commandent – briment, harcèlent. Nos pensées n'appartiennent cependant qu'à nous, à nous seuls »[2909]- qui révèle l'affirmation d'une conscience propre désormais perçue comme telle.

Dans cette configuration, les gardiens civils concentrent l'attention des prisonniers en raison de leur rôle d'agents premiers de cette tentative disciplinaire et de leur omniprésence dans le premier cercle de contacts de captifs. Mais, comme la masse des prisonniers des camps est remplacée par des kommandos à taille humaine, les compagnies de gardes militaires sont relevées par des équipes de gardiens civils aisément identifiables. Les gardiens des kommandosne sont plus perchés sur leur miradors, mais désormais à hauteur d'homme. Leur perception par les prisonniers contribue à stabiliser les relations des PG entre eux : l'affectation de sobriquets reflètent autant la possibilité d'un contact interpersonnel entre vaincus et vainqueurs dont l'altérité se décristallise, que le rétablissement d'une solidarité captive qui englobe à nouveau chaque individualité.

Tous les récits proposent des exemples de ce processus : à Esquibien, le chef des gardiens, un homme arrogant, toujours gominé, parfumé, aux souliers vernis, est surnommé « Pudelwichser » (enfoiré de caniche), le plus calme de l'équipe est gentiment designé par « Gehn ma, gehn ma » (tout doux-tous doux / allons-y allons-y) ; à Plougonvelin, le chef particulièrement agité est appelé „Revolverschnauze" (gueule de revolver) et son adjoint „Blindschleiche" (orvet) ; à Saint-Jean-du-Doigt, un gardien, un ancien garçon de ferme, est baptisé „Pferdeknecht" (palefrenier) et son collègue du nom évocateur de « Heinz-Doof »[2910]

2908 Heinz Strick., *op. cit.* 06/08/1946, p. 75.
2909 Heinz Strick., *op. cit.* 07/02/1946, p. 61.
2910 *Idem*, respectivement, 07/02/1946, p. 61, 22/09/1947, p. 81.

(Henri le niais). Cette créativité nominale assume également une fonction sociale : surnommer revient à s'approprier une part de la réalité, donc à la rendre un peu plus prévisible –chose impensable dans le camp-, voire négociable.

Le fonctionnement des kommandos fait appel en effet aux ressources des prisonniers, notamment linguistiques. Ainsi, ceux qui maîtrisent moins mal le français que leurs camarades occupent souvent les positions de responsabilité. C'est le cas d'Ekkehard G. dans les tanneries lyonnaises, ce qui lui permet de se lier avec un ouvrier qui lui fournit pain et journal. Dans le kommando de déminage d'Esquibien, le gardien chef entretient une relation homosexuelle avec un PG qu'il entretient en retour. Cela ne se traduit seulement (et pas toujours) par certains avantages, matériels ou symboliques, mais souligne combien, dans cette zone grise élargie, s'élaborent de nouveaux rapports entre ennemis. Ainsi Gerhard, *Lagerführer* en Bretagne, est-il chargé de prévenir le *Monsieur-Chef* occupé à compter fleurette à la fermière ou à cuver son vin dès que son chef ou le contrôle du déminage apparaît.

Cette configuration n'équivaut pas nécessairement, surtout dans les kommandos de déminage, à une amélioration linéaire des rapports entre les prisonniers et leurs geôliers. Les récits de August R. et de Heinz Strick., comme ceux des autres, montrent que la violence continue à affleurer dans les rapports inégaux entre vainqueurs et vaincus au sortir de la guerre : les coups partent vite, les insultes sont faciles, les brusqueries légions. En outre, les témoignages rappellent combien cette violence ne saurait se résumer au seul héritage de la guerre et de l'occupation. Il en ressort bien entendu un fort sentiment anti-allemand qui semble collectivement partagé. Le chef des gardiens à Esquibien en fournit la caricature, lorsqu'il fait traduire par l'interprète son message de bienvenue : ici, vous serez mal traités et frappés à souhait afin que vous rameniez chez vous la haine nécessaire pour préparer la prochaine guerre[2911]. Ce type de discours s'explique en partie par le fort recrutement d'anciens PG ou de déportés français, conformément aux consignes de la DGPG. Pour autant, aucun déterminisme n'apparaît, les gardiens les plus malveillants sont loin d'avoir connu un tel sort ; les plus compréhensifs sont souvent ceux qui ont connu de telles épreuves. Car, comme le perçoit Heinz Strick.., le traitement des PG devient, dans la sortie de guerre franco-française, un brevet en matière de patriotisme.

Les récits font enfin apparaître d'autres sources d'agressivité à l'encontre des travailleurs allemands. Le potientiel de violence renvoie précisément aux interstices dus lacunes du contrôle militaire sur les gardiens civils, dont on a vu la disciplinarisation inaboutie, et leur gestion des commandos. Or, ce manque d'emprise du pouvoir hiérarchique a lieu, alors que la

2911 Heinz Strick., *op. cit.* 07/02/1946, p. 61.

logique d'emploi des PG tend à les réifier, les réduisant à une force de travail humainement négligeable. Les seuls échanges verbaux avec les gardiens que les récits expriment sous forme d'onomatopées relatives au travail : « Allez hopp! », « Travailler! », « Allez, allez », « vite, vite! », « En vitesse »… Les rapports entre gardiens et prisonniers expriment alors une gestion possible de la main-d'œuvre déjà appliquée dans le déminage, mais qui pourra se diffuser dans d'autres secteurs à mesure que la *logique économiciste* guide le placement des PG dans les branches d'activité. Les mines fournissent des exemples subtils de cette gestion comptable : en avril 1946, la plainte des ingénieurs français à Fouquières contre les soupes trop claires est motivée par les baisses de rendement qu'entraîne cette alimentation inadaptée au travail du fond.

Les récits de Heinz Strick. et de August R. découvrent une dernière modalité des relations entre les deux groupes propre au déminage. Le traitement des PG s'inscrit en effet dans la gestion des marchés que constituent les travaux de déminage, de désobusage et de débombage. Or, comme l'indiquaient les analyses sur le déminage[2912], la discipline imposée aux PG apparaît fonction de la perception que les gardiens ont de la longévité des chantiers. Manne financière et source de reconnaissance pour un certain nombre d'entre eux, ces chantiers doivent durer le plus longtemps possible[2913], quitte, pour eux, à se transformer en *Sklavenhalter* (négriers) ou au contraire à calmer les ardeurs productivistes de leurs captifs. Selon Heinz Strick.., ses affectations successives se justifient de moins en moins par leur utilité réelle pour entrer dans un circuit de revente des munitions à titre privé. Ce faisant, cela confirme chez le diariste l'image négative des Résistants acquise depuis sa capture. Même s'il reconnaît l'existence de combattants sympathiques, cette fixation de représentations qui apparaissent comme bloquées rejaillit sur l'image des autorités françaises et finit par introduire deux niveaux de perception au moins, cellui des autorités responsables, négatif ; celui du peuple, plus positif.

Toutefois, Stric, qui vient après August R., note le processus de normalisation entre gardiens et prisonniers qui voit le jour, à partir de mi-1946, par un espace d'autonomie inédite. Les scènes de violence gratuites, comme celle que vivent les vingt-cinq hommes du kommando à l'île de Sein le 24 décembre lorsque l'homme de confiance se fait frapper par le gardien chef et un adjoint, disparaissent par la suite. Les deux morts du kommando de Plouhinec sont enterrés avec les honneurs militaires en présence des Français en juin 1946. C'est certainement l'évolution de la pratique de la baignade qui est la plus révélatrice de ce

2912 Au chapitre six.

2913 Heinz Strick., *op. cit.,* « la racaille qui préfère rester dans l'ombre : ils avaient un bon boulot, recevaient de l'argent, et la seule chose qu'on leur demandait, c'était de se promener avec une carabine, pas vrai. Et donc, ils ne voulaient pas trop, bien sûr, que tout ça se termine, ils avaient un bon boulot en effet, bien payé. C'était aussi dangereux, pas pour eux # théoriquement #, mais pour nous. Et alors on a dit, aha, on en a encore plus. Il y a encore / il y a encore des fortifications ».

relâchement, inexorable, de l'ordre disciplinaire dans un environnement civil : alors que les PG sont depuis le 1er septembre 1945 sur l'île de Sein, ils n'obtiennent qu'un mois plus tard le droit de se baigner, après mille et une demandes. A Plougonvelin, en revanche, à cause de la canicule estivale, les prisonniers obtiennent naturellement le droit d'aller à la mer : « Dans l'eau, là, nous sommes libres, plus des prisonniers, plus des esclaves »[2914]. A Bomteur, mi-1947, le camp désormais ouvert, ils peuvent se baigner quand ils le veulent à condition de rester dans les trois cents mètres autorisés. Démineurs sur la plage, ils semblaient, comme les bombes qu'ils devaient retirer du sable souillé, à jamais rejetés sur le rivage. Deux ans plus tard, le travail quasiment effectué, ils semblent faire partie du milieu local, comme purifiés par l'élément marin qui les intégre.

D'une certaine façon, ils ne font que connaître un traitement apparemment de mise depuis les kommandos miniers et industriels : dans le kommando des baraques où travaille Brnd avec quatre camarades, il n'y a plus d'appel et presque aucune fouille. Ses collègues français leur prêtent même vestes et vélos pour qu'ils aillent se promener. Dans son premier kommando, dans un commissariat de police, Ekkehard G. fait l'expérience inédite de contact plus positifs avec le personnel de surveillance, des anciens PGF : « Je dirais que c'était une relation distancée – de camaraderie ce serait trop dire – distancés, ils devaient garder de la distance, mais il y avait une différence avec avant, donc plus # plus de coups #, non, plus de coups, plus de tracasseries arbitraires, non (…) ». Même les gardes marocains de Hans K. sur le chantier du Creusot, hors du cadre militaire, deviennent franchement plus coulants : lors des pauses, ils mangent ensemble des pêches volées aux vergers alentours.

B) Les nouveaux cercles de sociabilité en milieu civil : camaraderie, amitié, fraternisation

La mise au travail et l'amélioration progressive de l'alimentation créent les conditions pour une nouvelle sociabilité entre les prisonniers, mais aussi pour des rapports sociaux différents avec les populations civiles.

Mieux nourris, les individus s'ouvrent désormais prêts à des stratégies collectives, expressions de sentiments de communauté retrouvés. Employés dans un environnement civil, les prisonniers allemands ne sont plus uniquement perçus comme des vaincus responsables du malheur national. Ils acquièrent, dans leurs rapports quotidiens et directs avec les civils, une épaisseur affective nouvelle. Leur familiarité avec ce nouvel cercle leur permet en retour d'exploiter, de provoquer les possibles. Se dessinent donc des révisions culturelles que le

2914 Heinz Strick., *op. cit.* 05/07/1946, p.74.

camp interdisait, sans pour autant qu'une quelconque linéairité puisse, ici non plus, être observée.

Dès lors que le placement en kommando équivaut à une amélioration des conditions de captivité, il correspond, pour les prisonniers, à la réactivation du sentiment de communauté et à une sociabilité nouvelle. Elle fonde une soldarité en acte, particulièrement visible dans les kommandos de déminage décrits par Heinz Strick.. Ainsi les dix litres de soupe offerts, comme cadeau d'anniversaire à un camarade à Saint-Jean-du-doigt, reflètent-ils à la fois une abondance relative qui rend possible un tel don, tout en lui conférant une dimension sacrificielle propre à créer un lien social structurant. L'apparente gratuité qui motive cette célébration de l'appartenance communautaire pourrait devenir le signe d'un nouvel ordre social. A la différence du camp, ce cadre nouveau semble susceptible d'offrir un espace de discussion sur l'héritage politique du nazisme. Et ce, précisément parce qu'ils restent, malgré les divisions entre ceux qui regrettent les douze ans brunes, ceux qui les condamnent et ceux qui se taisent, tout de même "*kameradschaftlich*"[2915], commme au commando de Châteauneuf-sur-Isère où Heinrich D. assiste à des querelles politiques sans fin.

Le kommando facilite aussi un approfondissement des relations entre prisonniers qui, à l'encontre du camp, vont au-delà de la seule camaraderie pour approcher quelque chose qui serait de l'amitié. Le plaisir de Heinz Strick.. d'avoir trouvé en Gerhard non seulement un fidèle camarade, mais une sorte d'ami[2916] est suffisamment particulier pour qu'il le confie à son journal, un mois après être arrivé à l'île de Sein. Gerhard devient donc son *alter ego*, son voisin de lit, son compagnon d'infortune dans tous les kommandos fréquentés. L'attachement semble d'autant plus fort qu'il appartient au monde d'avant la captivité et même de la guerre : ils ont été ensemble à l'école, au *Flak*, au *Reicharbeitsdienst*. Seul l'enrôlement dans l'armée les a séparés jusqu'à ce que Heinz Strick.. le rencontre par hasard à Rennes. Fait assez rare dans la sociabilité des prisonniers, Heinz Strick.. restera en contact avec lui, ainsi qu'avec quelques autres connaissances de captivité, après leur libération.

Troisième dimension : on voit réapparaître dans les kommandos une effervescence sexuelle à défaut d'une sexualité active de nouveau possible. A Saint-Jean-du-doigt par exemple, un prisonnier chante à tue tête des chansons obscènes. Le récit d'August R. contient une même dimension corporelle qui s'exprime à travers une inventivité langagière déclinée autour du terme « cul » : « lèche-cul, trou du cul de chef de camp, culbute finale »... Cette hypertrophie langagière est à mettre en relation avec la négation du corps sexué du PG. L'éventuelle mutilation de celui-là lors du déminage, comme son inactivité sexuelle au camp, prive le PG de la jouissance de sa prérogative de virilité, alors revendiquée par les mots. Même si Heinz

2915 Heinrich D., *op. cit*., chpt. 15.
2916 Heinz Strick., *op. cit.,* 01/10/1945, p. 51.

Strick.. indique dans son interview que les filles n'ont pas constitué un sujet de conversation dans les kommandos de déminage, son journal revient sur l'espoir suscité par la possible rencontre avec deux demoiselles lors d'une promenade avec Gerhard. Cette rencontre restée sans lendemain, n'en demeure pas moins l'espoir suscité.

Centrale pour les prisonniers affectés au déminage ou aux mines, cette sociabilité nouvelle perd de son importance à mesure que le prisonnier s'intègre dans un cadre civil propice à de nouvelles voies de sociabilisation. Dans le cadre de la famille paysanne, dès lors que les PGA sont au moins deux, les relations peuvent dépasser le stade de la franche camaraderie pour atteindre la véritable amitié, comme entre Heinrich D. et Franz Schmid chez les Noir, les paysans qui les emploient : l'amitié est alors fondée sur la confiance et dans ce cas précis sur la position de « mentor » du second par rapport au premier. Heinz B., alors ouvrier agricole, ne rencontre ses camarades que le dimanche après-midi. Ils se réunissent chez l'un deux autour de friandises apportées par chacun d'eux, mais ces rencontres entre Allemands constituent dorénavant davantage un cadre périphérique dont certains prisonniers se passent sans problème[2917]. On peut d'ailleurs se demander si pour Heinz B., l'intégration dans sa famille paysanne française n'est pas devenue plus structurante que ces contacts épisodiques avec des camarades d'une commaunté nationale qui résiste mal aux vicissitudes politiques : ressortissant de la ZSO avec laquelle les échanges sont très limités, il se sent isolé vis-à-vis des prisonniers des zones occidentales qui reçoivent nouvelles et colis.

Sortis des camps, placés en kommando, puis chez des particuliers, les prisonniers perdent en retour l'écran protecteur des barbelés pour un contact plus ou moins direct avec l'ennemi. Pour la première fois, depuis la capture pour l'ensemble, depuis la guerre ou l'occupation pour une minorité, une proximité inédite avec des Français est possible. Elle se produit néanmoins dans une phase de crise des représentations héritées, depuis la capture chez les PGA ; avec la refondation, depuis la Libération, pour la société française. Les récits et témoignages ouvrent scène l'introduction des prisonniers dans le milieu civil animé par une hostilité diffuse. A Botmeur, les prisonniers travaillent souvent seuls au déminage. Les badauds qui passent sont encore nombreux à lever le poing, à simuler le geste de leur couper la gorge, à leur donner du « boche » et à crier « 'Itler kaputt ! » ou « Vive la France ! »[2918]. Il y aurait pléthore d'exemples et de… contre-exemples. Insistons alors sur le fait que ce que les Allemands perçoivent à l'orée du détachement, c'est plutôt la diversité, l'hétérogénéité des

2917 Cette sociabilité allemande comme l'existence de liens étroits avec des Français ne suffisent parfois pas à faire oublier aux PGA leur condition. Pour expliquer le suicide du PG Hessler en avril 1947 à Villegouge, son employeur évoque une fiancée en Allemagne qui l'a abandonné, les crises de fièvres contractées en Russie, la mort de ses parents dans les bombardements. Tous les témoins soulignent en tout cas que le captif n'avait jamais fait état de son intention de se supprimer. Pourtant, il avait « même seré la main [de son patron] contrairement à son habitudes » la veille de son geste.
2918 Heinz Strick., *op. cit.,* 19/06/1947, p. 104.

réactions à leur égard. Ils découvrent qu'ils sont partie prenante d'un processus politique de normation citoyenne en cours.

Dans la France de l'immédiat après-guerre, la définition de ce qui est autorisé dans les rapports autorisés avec l'ennemi - pas uniquement l'ancien occupant, le responsable du malheur national, mais aussi l'ancien vainqueur, responsable de la reconstruction de la France- participe du processus plus large de refondation politique, de reconstitution d'une communauté nationale autour d'une image de la France héroïque, résistante, victorieuse. Les récits précisent combien les réactions se déterminent par rapport à ce qui est considéré, voire intégré, désormais comme *interdit*. Dans les mines du nord, Brd. s'explique la réticence des Français d'approvisionner les prisonnier par la stricte interdiction, dans les premiers temps, de tout contact avec eux. A Méricourt, résume-t-il, cela induit certains comportements: « officiellement, c'est défendu et les civils étaient également sous le coup d'une punition pour de tels « infraction ». Les Français sont sont beaucoup plus retenus, souvent fanatique même (…) »[2919]. A Fouquières, il rappelle l'interdiction faite aux civils de s'approcher des PG dans la lampisterie et la cage de descende à moins de dix mètres alors que, sous terre, ils travaillent côte à côte[2920]. Dans le commissariat de police, où Ekkehard G. est affecté à l'été 1945, il note le même horizon réglementaire qui dévoile autant la création du jeu des Français que sa difficile intériorisation : « Ils ne devaient fondamentalement pas parler avec nous, mais ils nous glissaient en secret du pain ». L'incertitude normative vécue dans ce cast-là par les prisonniers dénote le décalage entre le discours officiel diffusé par les autorités, leurs représentants et leurs vecteurs, et les réactions spontanées, immédiates de certaines populations locales agissant à titre individuel, hors du cadre officiel. Ce flottement dans les comportements fait précisément apparaître l'articulation compliquée entre espace public et espace privé dans le traitement des PG. Reste à savoir dans quelle mesure cela renvoie également à la difficulté de vouloir initier une participation et une célébration de la victoire à l'unisson.

Ces relations indécises soulignent enfin combien la diversité des représentations vis-à-vis du vaincu confère au processus une charge émotionnelle considérable qui se déploie hors du politique, tout en rendant explicite l'absence d'une communauté de sentiments face au PGA. Les prisonniers font donc très tôt l'expérience de gestes bienveillants, mais contraints de rester silencieux, voire anonymes. L'installation sur l'île de Sein emprunte au merveilleux, tant les nombreux actes d'humanité semblent tenir, dans le récit de Heinz Strick.., du miracle, au-delà des mots comme de la raison politique. Ce sont de vieilles dames qui apportent, caché sous leur grand tablier, du pain au chantier, à l'insu des gardiens. Ce sont ces deux femmes

2919 Werner B., *op. cit.,* „Die eutsch-Polen im französischen Bergbau", p. 44.
2920 *Idem*, 26/11/45. Et de conclure, « Diese Ängstlichkeit! » (cette peur!), p. 69.

d'un certain âge qui, ayant repéré l'absence de Heinz Strick.. trois jours durant, s'enquièrent de son état au cantonnement avant de lui déposer thé, gâteaux secs et foulard. Au doigt posé sur la bouche, le prisonnier répond par un radieux sourire : il se taira. Ce sont encore ces trois « bonnes fées » du logis qui passent voir les deux captifs qu'elles n'ont pas remarqués sur le chantier. Elles prennent leurs sous-vêtements, rapportent pour l'un du thé contre son hydropisie, pour l'autre de l'eau boriquée contre son inflammation occulaire, ainsi que deux chemises, avant de disparaître sur un „Du nix parler, compris!". C'est enfin cette porte qui s'ouvre chaque semaine au retour des prisonniers d'où sort une main d'enfant tendant un sac. Une fois le contenu partagé, la poche est rendue le matin suivant[2921]. Il n'est cependant pas question de déduire de ces comportements, qui s'interdisent, une quelconque évolution politique de l'image des prisonniers dans la population française en générale[2922]. En revanche, on relevera certains traits caractéristiques qui semblent déterminer de tels comportements dans le contexte de la Libération, à commencer par le gradient sexuel.

Dans une *France en quête de virilité*, les hommes semblent adopter plus facilement une attitude hostile vis-à-vis des prisonniers, alors que les femmes n'auraient pas à faire oublier un complexe de masculinité combattante. La publicité de l'acte entre également en compte : plus l'acte est public et collectif, plus il se doit être ostentatoirement vengeur ou dénonciateur. De son passage au kommando de la gare de Belfort, Heinz B. se rappelle du spectacle que qu'offraient les prisonniers à s'abaisser et se ruer sur les mégots ou les cigarettes lancés, dans cette intention, des trains à quai et des messes basses qui s'en suivaient. En revanche, à l'abri des regards ; ou en retrait de l'espace public, sous le sceaux de la confiance ou dans la discrétion des relations interpersonnelles, des attitudes plus conciliantes se déploient.

Le gradient générationnel peut également être retenu : plus la différence d'âge est importante avec les prisonniers, particulièrement jeunes pour nos témoins, plus on s'autorise une attitude tutélaire, voire maternelle. Attendrie, en tous les cas. August R. est ainsi étonné de l'accueil que lui réserve une veuve dont le mari est mort dans un accident en Algérie en 1945 et que le prisonnier aide à déménager : les autorités le laissent seul avec elle, elle lui prépare un repas de roi et lui offre son premier verre de vin depuis longtemps. Avant de partir, elle lui donne pain et chaussettes et lui caresse la tête en signe de remerciement. En revanche, les gardiens appartenant aux mêmes classes d'âge que les prisonniers apparaissent, dans les récits, comme les plus sévères. Ils sont capables de cruauté envers le vaincu, espérant peut-être obtenir, sur le dos du captif, leur brevet d'initiation patriotique et achever leur rite de passage dans l'âge adulte.

2921 Heinz Strick., *op. cit.,*18/10/1945, p.53 ; 03/11/1945, p. 54.

2922 On mettra de côté certains cas particuliers, comme la marchande de tabac de Sein, tondue à la Libération pour avoir « sympathisé avec les Allemands », qui offre à chaque prisonnier pour la Noël 1945 vingt cigarettes et un zigarillo.

C'est de toutes autres expériences qu'August R. fait du commissariat qui met fin à sa fuite. Elles confirment l'existence de gradients sociaux particuliers. Capturé par des fermiers qui lui offrent un verre de vin, il est remis aux gendarmes. Il n'aura pas à se plaindre du traitement : la femme d'un des militaires lui apporte une terrine, un autre deux cigarettes. Il reçoit son premier repas chaud depuis des jours. Même diversité de réactions lors de son retour en train au camp de Beauvais : lors d'un premier trajet, c'est l'intervention de deux femmes d'un certain âge qui amène les gendarmes à retirer les menottes au prisonniers jusqu'à la gare d'Amiens où il descend, sans se faire insulter « cette fois »[2923]. En revanche, lors du second trajet, la rencontre avec un groupe de jeunes Français est plus pénible : voyant les initiales sur le pantalon du prisonnier, ils obligent le « Boche » à se lever et à rester debout à côté du sergent pour avoir sa place, alors que les autres sont libres. Ils montrent ensuite le pistolet du sergent à August R. en criant « Bumm… ! Bumm… ! ».

Enfin, on peut également faire jouer un gradient d'appartenance communautaire. En effet, les populations qui semblent les moins concernées par la reprise des nouvelles normes comportementales sont également celles qui sont sans doute les moins bien intégrées au modèle civique dominant. Leurs relations avec les PG apparaissent alors *transgresser* le plus aisément les limites du permis et de l'interdit : certains gardes nord-africains, les travailleurs étrangers, italiens, espagnols, surtout les immigrés polonais dans les mines. Ils parlent mieux allemand ou polonais que français et ils sont les premiers à partager leur briquette avec les PGA. A l'inverse, certaines populations suspectées par les autorités républicaines d'avoir été assez peu résistantes peuvent chercher dans un traitement rigide des prisonniers un moyen d'affirmer leur attachement à la Vieille France. C'est la morale qu'Ekkehard G. tire de ses évasions en Alsace-Moselle où il craint d'être dénoncé à chaque coin de rue. Voilà enfin pourquoi les PGDR français sont ceux qui osent intervenir à visage découvert. Ils n'ont ni à porter leur patriotisme en bandoulière ni à s'excuser d'intervenir en faveur de l'ennemi, mais justifient leurs actions en fonction de la défense d'une certaine idée de la France, pour laquelle ils se sont également engagés ou battus. A l'île de Sein, M. Gilcher, ancien PGF, considère les prisonniers comme ses « hôtes » : il les emmène à la messe de minuit puis à dîner chez lui. Apprenant que les prisonniers n'ont pu encore écrire à leurs parents, il leur fournit papier, enveloppe et stylo avant de faire parvenir le courrier via la ZFO. Pour Noël 1945, le nouveau chef du personnel des tanneries lyonnaises organise une cérémonie à l'intention du kommando d'Ekkehard G.. Il rappelle dans son discours qu'il a passé cinq ans en captivité en Allemagne avant de leur faire distribuer, par ses enfants, de menus cadeaux.

2923 August R., *op. cit.*, chpt. VI.

Pour les prisonniers en kommando évoluant dans un milieu civil ouvert et ceux placés chez les paysans, le contact quotidien et l'utilité économique font évoluer les regards et les traitements que l'espace privé autorise d'autant mieux à s'exprimer. On y retrouve la superposition des appartenances et des comportements.

A Méricourt, comme la très grande majorité des Allemands employés au fond, Brnd n'est pas en contact des Français, mais d'abord placé sous l'autorité d'un contremaître polonais. Il peut rapidement compter sur la solidarité de ces travailleurs immigrés qui partagent secrètement avec « leur » prisonnier leur tartine. Il est alors ravitaillé par « son » Polonais. Il se fait même adopter par la famille Schubert et sa « Mama » qu'il peut visiter lorsqu'il est affecté au kommando des baraques. Pour la première fois depuis sa capture, il trouve comme une famille d'adoption, du moins noue des relations avec des civils au-delà des barbelés. Il faudra plus de temps pour instaurer une même connivence avec les Français et surtout pour y parvenir: par exemple, la chance d'être affecté comme électricien près d'un an à des kommandos où il n'y a que des Français. Très rapidement, le travail en commun crée des liens très étroits : on s'appelle par son prénom, Brn finit par maîtriser suffisamment de français pour raconter la Grande Guerre de son père près de Verdun et de Loreto. Au final, deux Français accompagnent les cinq prisonniers habillés en civil et montés sur des bicyclettes françaises visiter ces lieux d'histoire binationale. Le chemin parcouru par le jeune Brn est considérable. Il note le 19 mai 1946 :

> « Si on compare le comportement de la population civile il y a un an et maintenant, alors on a l'impression que ce sont des gens tout à fait différents. Il y a un an, ils nous lançaient des pierres, des pommes de terre pourries et de la saleté et ils dressaient les enfants contre nous. Aujourd'hui, on envoie vers nous les enfants avec du pain, du chocolat et du tabac »[2924].

Werner B. a cependant connu un destin peu commun pour un mineur. Car excepté les rares postes qui amènent le prisonnier au contact avec les mineurs français, comme les préposés aux chevaux, le destin des prisonniers des camps du Grand Nord a précisément été celui d'une non-rencontre avec l'ennemi, si ce n'est de classe. Malgré l'amélioration des conditions de captivité et la solidarité du monde de la mine, les camps miniers ont fonctionné, jusqu'à la fin, en écran à l'évolution des représentations. L'aumônier protestant du camp de Lens, quelques mois avant sa dissolution, en résume de façon très pessimiste le bilan :

> Il est malheureux (…) que les rapports humains entre les Français et les PG soient restés une exception. Le PG du camp de mine ne connaît de la France, à part la mine, à peu près que le camp et son fil de fer barbelé, dans lequel il était tout le temps enfermé, et les soldats des

2924 Werner B., *op. cit.,*19/05/1946, p. 94.

colonies qui l'ont gardé. La différence avec les camps où le PG avait des contacts avec les civils, est éclatante et convaincante. Dans un cercle de mineurs, qui viennent des camps du sud, j'ai récemment demandé qui parmi eux n'avait pas eu une bonne relation humaine avec les Français, une relation de réconciliation entre les peuples. Ils m'ont confirmé sans exception qu'ils avaient fait de telles expériences. Dans les camps de mines du dépôt 15, cette expérience fait presque totalement défaut. Elle se limite à quelques commandos. La conséquence en est que le PG en général voit le Français comme un chauvin, un chauvin qui le considère jusqu'à récemment encore comme son ennemi, et le traite en revanchard »[2925].

Placé mi-septembre 1945 dans un kommando travaillant pour les tanneries lyonnaises, Ekkehard G. y multipliera les rencontres qui l'ammènent à profondément réviser son jugement sur l'ennemi et l'évaluation de sa propre expérience en tant que soldat. Pour ce jeune *Waffen-SS* originaire de Danzig, expulsé de sa *Heimat* depuis 1945, l'environnement professionnel en milieu civil sert de cadre propice à l'altération, puis à la substitution des images de soi et des autres. Très vite bien intégré en raison de sa maîtrise du français, il est inséré à part entière dans le réseau social de l'entreprise dont il bénéficie sans contre-partie des avantages : les employées apportent tous les jours un pain pour six prisonniers et des réserves les veilles des jours fériés ; le contremaître, algérien, du service voisin, l'adopte comme son frère et lui témoigne par tous les moyens son empathie. Ekkehard G. finit par tomber amoureux de Lucette, la secrétaire du chef, qui le lui rend bien. Elle le présente à son père, un ancien PGF en Allemagne, qui l'accueille à bras ouverts. Ces manifestations d'égalité et d'attachement sont d'autant plus intimement transformatrices qu'elles se produisent dans un contexte d'hostilité de la population locale –perçu sans difficulté par le captif- vis-à-vis de l'alimentation des prisonniers, voire du patron français, le seul à porter le costume et à ne jamais adresser la parole aux PG. Surtout elles ne visent pas l'Allemand derrière le prisonnier, mais tout simplement l'être humain, le travailleur qui, dans un milieu fortement marqué par le communisme, transcende toute discrimination nationale[2926]. C'est donc l'expérience d'une certaine inclusion sociale, d'une « symbolische Verbrüderung » (fraternisation symbolique), que fait Ekkehard G., invité, comme les ouvriers civils, au mariage d'un collègue, partageant le pain blanc, symbole prémonitoire de la communion des peuples en cette période de rationnement[2927]. « Seulement pour moi, c'était un temps dont je pourrais dire, constate-t-il soixante ans plus tard, que du côté français on ne peut plus tenir cette attitude d'hostilité. Se produisit en réalité une sorte de solidarité avec ceux qui travaillent ». Cependant, ces épreuves bouleversantes ne détournent pas Ekkehard G. de son

2925Archives privées (Werner B.) ; Meyer, hans, aumônier protestant, Lens, dépôt 15, 22/08/1948.
2926 Ekkehard G., « Il n'y avait pas de prisonniers de moindre valeur (...) personne dans l'équipe ne pouvait se souvenir que nous étions considérés comme des inférieurs en tant que prisonniers, non ».
2927 L'indication prend tout son sens lorsqu'elle est formulée par un pasteur à la retraite.

projet d'évasion, dont il informe même Lucette dans une scène d'adieux mémorable[2928]. C'est pourtant dans cette tannerie qu'il prend conscience, sans doute, de la double dimension fondatrice de sa captivité : barrière à la réalisation de soi car privative de libertation, elle interdit de construire un rapport direct à une vie individuelle ; ouverture, car temps de la rencontre et de re-connaissance, « un morceau de reconnaissance comme être humain (« ein Stück Anerkennung als Mensch »). S'il explique à Lucette qu'aucun avenir n'est possible entre eux, il sait désormais pourquoi il tourne le dos au passé :

> « Il s'agit pour le soldat/ dans la pério simplement de remplir des missions, à savoir toujours sous l'aspect tuer ou être tué. C'est une règle terriblement simple et dure et elle change l'homme/ elle change tous les hommes, parce que, soudain, on n'est plus un civil, on n'est plus un coparticipant à la vie, mais on est un uniforme et celui qui porte un autre uniforme est là pour être tué. Donc cela change un homme et atrophie énormément le commence entre les êtres. Le plus terrible pour un soldat est le moment où il découvre que l'autre aussi est un homme, exactement comme lui »

A l'opposé de l'épreuve du kommando de déminage, se vit, pour Heinz B., le placement comme ouvrier agricole dans une famille belfortine. Il opère une transformation éducatrice sur lui, qui, dans le train l'amenant à Suarce, joue encore au PG, se tenant très droit, n'osant pas parler, s'asseyant « comme un PG », alors que les initiales peintes sur ses vêtements le trahissent amplement. Deux ans plus tard, il opte sans hésitation pour la transformation en TLC dans la ferme des Fave. Plusieurs facteurs ont contribué à ce retournement de perception et d'action. L'accueil de la famille tout d'abord : la mère, une veuve alsacienne parfaitement billingue, s'attache tout de suite à lui ; le fils aîné qui l'initie aux travaux de la ferme ; le cadet qu'il initie aux rudiments de l'allemand et dont il devient très proche.

La rencontre ne se passe pas cependant sans tension : on découvre rapidement le mensonge du prisonnier sur sa prétendue expérience agricole. Si Bullerjah est copieusement servi, il mange dans les premiers temps séparé de la famille. Surtout, il doit coucher dans la même chambre que l'aîné, ce qui pose problème à ce soldat qui a certes déjà connu de nombreux dortoirs, mais, ici, comme il le rappelle dans son interview, « (…) j'ai été chez l'ennemi, en principe en terre ennemie, je savais où j'étais, j'ai essayé de me présenter correctement ». Cet *apprivoisement* réciproque au gré des travaux des champs entraîne le rapprochement –Heinz B. mange bientôt à la même table que ses hôtes- et leur conversion culturelle : ils discutent « comme s'ils étaient des gens normaux, sans qu'il soit question d'ami ou d'ennemi »[2929]. Et Heinz B. de s'apercevoir que ces gens ne sont pas si mauvais. Son intégration n'est néanmoin

2928 Ekkehard G., autobiographie dactylographiée, p. 203, « Puis la mère a emballé des aliments pour moi. Lucette jouait au piano *L'adieu* de Dussek. Je ne l'ai jamais revue".
2929 Heinz B., « so als wenn wir normale Menschen waren da, ohne Freund und Feind da drin ».

pas acquise dans le village. Certes, on le salue, mais une partie de la population continue à adopter une certaine réserve à son égard. Si le PGA n'est plus méprisé, il est juste toléré, moins comme individu que pour sa force de travail. Il n'est ainsi pas invité aux fêtes villageoises et, rencontre, avec ses camarades, l'hostilité des jeunes du village voisin. Ce décalage est ressenti par de nombreux prisonniers, comme August R. qui démine champs et plages de Normandie.

Lors de l'explosion des mines rassemblées, et ce depuis trois ans, les routes sont coupées et les prisonniers se trouvent alors en contact avec la population. Mi-1947, les automobilistes n'hésitent plus à aller à la rencontre des PGA, à s'informer de leur travail et certains à leur donner en argent quelques petits cadeaux. Cependant, August R. pense que sorti de ce cadre où il est utile à la France, l'Allemand redevient simple prisonnier. Il ne saurait y avoir de relations normales. Durant son évasion, il traverse Compiègne et passe devant des cafés. Il aurait alors tellement aimé pouvoir dire, « je suis là… moi, un Allemand, aussi jeune que vous. Donnez-moi quelque chose à boire, aidez-moi à continuer, je veux rentrer chez moi »[2930]. Mais il sait que cela est impossible et que la « haine est encore trop profondément ancrée chez ces gens ». Il décide de poursuivre sa route à l'ombre des cafés. Si les PGA sont accueillis en 1944-1945 comme ils le sont, c'est qu'en ces temps, la figure de l'Allemand est exclusivement celle de l'ancien occupant. En 1947, cette première composante demeure, elle justifie d'ailleurs leur présence, mais à côté d'une autre plus positive : la figure de l'Allemand devient celle du travailleur utile à la reconstruction de la France, sans que le poids des deux soit uniformément réparti dans chaque foyer français.

Heinz B., lui, considère sa captivité dans la ferme des Faves comme une libération. En effet, il n'y jouit pas seulement d'une grande liberté, habillé en civil ; il y trouve cette *Gemeinschaft* qui lui a tant fait défaut. Lors de la distillation de la gnôle, il fait ainsi l'épreuve de cette inclusion communautaire qui le marque d'autant plus profondément qu'il a perdu sa *Heimat* – il est originaire de Stettin-, que ses parents se trouvent quelque part en ZSO. Les langues se délient :

> « Ah c'était une communauté. Ah il n'y avait pas de, j'avais le droit de participer, c'était même pas autorisé que les PG participent comme ça, mais je le faisais justement, je faisais partie du groupe, et on m'a aussi accepté, je dois bien le dire, c'est comme ça que je vois les choses ».

Son passage dans la ferme se distingue également comme le moment de révision des clichés dont on trouve trace dans les récits. Le récit d'A. Bösl témoigne de l'existence de certains stéréotypes allemands sur les Français ou d'un sentiment de supériorité non contenu : le récit

2930 August R., *op. cit.*, chpt. V.

insiste sur une certaine saleté paysanne des deux fermes, qui ne choque visiblement que le regard étranger, ou sur la naïveté de certains sentiments des Français[2931]. Dans la même veine, sont mentionnés certains aspects archaïques du monde des campagnes qui frappent les PGA, comme la volonté d'épargner (sur un compte en banque !) plutôt que de moderniser l'appareil productif, par exemple remplacer le cheval par un tracteur. On pourrait aussi citer 'l'égalité proverbiale et la capacité d' « organisation »[2932] des Français.

Lorsqu'en 1947, il devient TCL, il achève dans cette famille paysanne sa sortie, culturelle, de captivité. Il doit apprendre à vivre, dit-il, sans avoir à se retourner et se méfier. Son retour de congés en avril 1948 est marqué par un coup de tonnerre dans ce jardin belfortin : la famille Fave ne peut le garder. Il doit s'employer chez un autre paysan du pays, mais ses nouvelles conditions de vie ne lui conviennent pas. Il décide de rentrer en Allemagne.

L'expérience de Heinrich D.[2933] confirme l'évolution assez fulgurante des relations avec les populations locales. Se promenant dans les rues de Romans-sur-Isère en 1948, il remarque qu'il y a un an, cela aurait été risqué pour un PGA « d'observer les vitrines sans gêne. Cela aurait rendus les Français mauvais » et aurait donné lieu le lendemain dans la presse à un article sur « Les Allemands se comportent de nouveau comme des seigneurs ». Désormais, tout PG peut se promener sans problème dans la ville, à telle enseigne que la population ne le remarque pas. Il y a sûrement un effet d'accoutumance à la présence prisonnière qui tend peut-être à faire oublier la guerre. Mais il y a surtout le fait qu'avec l'instauration des primes, le PGA devient par là un client, facilement prodigue et donc recherché. Heinrich D. en fait l'expérience quand il s'achète une paire de chaussures : on lui donne du monsieur, on lui parle en allemand et on lui fait un rabais de deux cents francs sur une paire qui en valait 1 600. Reste, certes, à savoir si ces nouvelles relations commerciales avenantes accompagnent un réel changement de l'état d'esprit des Français. Comment en effet interpréter ces réactions par rapport à celles de 1944 ? En termes d'une amélioration, la tolérance ayant remplacé l'insulte, et la violence « légitime » la justice populaire ? Ou comme le maintien d'une hostilité, voire d'une haine, simplement devenue plus discrète mais toujours durable ? L'évolution positive est confirmée par un sondage, réalisé entre le 1er et le 12 juin 1947, par la Direction de l'Information du Service des Armées auprès de six cents prisonniers rapatriés en Allemagne. A la question « quelle a été l'attitude des Français à votre égard au commencement de votre

2931 L'épisode de la déclaration de Madame à Louis se conclut ainsi : « je ricanai intérieurement devant tant de simplicité naïve ».
2932 Heinrich D., *op. cit*., chpt. 9.
2933 Le récit de Heinrich D. apporte un élément de réponse positif : il se décide à apprendre le français pour se rapprocher de sa famille paysanne d'accueil qui "incarne (…) une autre France que celle qu'[il a] souvent connue jusque-là", Heinrich D., *op. cit.*, chpt. 18.

captivité et après un certain temps ? », 62% répondent qu'elle a été « cordiale » après un certain temps alors que la même proportion la qualifiait d' « hostile » au commencement[2934].

Le cas de l'inclination d'une paysanne pour un PGA travaillant chez elle n'est pas si rare qu'on pourrait le penser. August R. cite aussi le cas d'une jeune fille de ferme qui lui fait comprendre que son "amoureux" est désormais à l'hôpital de Beauvais. L'auteur va alors jouer les Hermès. De la même façon, Heinrich D. tombe amoureux de Jeanne, l'aînée de la famille ; de son côté Franz, l'autre PGA travaillant à la ferme, envisage d'épouser Madeleine, la cadette. Peut-on cependant considérer que cette relation dépasse la dimension strictement personnelle pour faire œuvre de réconciliation ? C'est hasardeux, d'autant que l'on ne connaît pas l'issue de ces amourettes. Dans le cas de Heinrich et de Franz, les alliances ne seront pas conclues.

C) La société française et ses représentations du PGA : gain économique, menace politique, désordre émotionnel

L'introduction du PGA dans le milieu civil, par le biais de l'économie, est un facteur de tension potentiel dans cette société d'immédiat après-guerre, aux prises, à la fois, de la recherche de main-d'œuvre et d'une cohésion politique introuvable. Comment s'instaurent alors les rapports entre les deux populations, hors du contrôle militaire ? Que disent-elles du difficile équilibre entre appartenance nationale et empathie née pour le prisonnier de la proximité du quotidien ?

1 - Ordre et désordre d'après les procès-verbaux de gendarmerie : les PGA dans la société française

Les procès-verbaux de gendarmerie[2935] composent la deuxième source complémentaire utilisée pour approcher l'expérience des PGA en France ainsi que leurs relations avec les populations locales. Le PV est en effet « l'acte par lequel tout officier public, fonctionnaire, ou agent de l'autorité rend compte de ce qu'il a vu ou entendu et de ce qu'il a fait lui-même dans l'exercice de ses fonctions »[2936]. Comme le rappelle le vade-mecum de l'Arme, il doit être dressé, dans les vingt-quatre heures de la constatation, « toutes les fois que la gendarmerie est requise pour une opération quelconque, (…) même en cas de non réussite, pour constater son transport et ses recherches (…) » ou qu'elle découvre des crimes, des délits

2934 ZFO, AP 102/1, sondage de l'opinion publique allemande n°8, « Chômage et immigration », 12/06/1947.
2935 Désormais abrégé en PV.
2936 Entrée « PV », « Généralités », in *Lois et décrets annotés et le service de la gendarmerie suivis des dispositions à l'application desquelles cette arme doit veiller*, nouvelle édition à jour à la date du 1er novembre 1963, Charles-Lavauzelles & Cie, Paris, 1964, p. 577.

et des contraventions de toute nature[2937]. Au cœur de l'ordre public, la gendarmerie constitue en effet une source d'information pas seulement pour l'institution militaire (archives de la brigade, supérieurs hiérarchiques des soussignés, commandant de la subdivision militaire correspondante), mais également pour les autorités responsables des PGA (commandant de camp, DRPG…), pour le pouvoir civil (préfecture ou sous-préfectures) et parfois judiciaire (procureur de la République pour les évasions).

L'intérêt de ce document central pour l'institution militaire est triple : par les informations nominatives qu'il contient et la méthode de compilation des témoignages en cercles concentriques, il constitue une formidable base de renseignements sur l'identité des intervenants dans le *drame* qu'est la captivité en plein air (hors barbelés), sur les populations civiles comme sur l'encadrement militaire, sur les PG pour lesquels ils fournissent des informations sérielles introuvables ailleurs (lieu de naissance, états matrimonial et familial, profession dans le civil...). Leur consultation procure ainsi des données sur trois cercles de nature différente : les plaignants et parfois leurs proches, le voisinage, les autorités communales ou les notables, et expose la vision que les communautés concernées se font des prisonniers[2938].

Les affaires les plus développées offrent en effet une plongée à l'intérieur de communautés dont ni la presse ni les archives préfectorales, pour des raisons d'échelle et de point de vue, ne rendent la complexité, les tensions, les relations d'interdépendance et d'interconnaissance. Le PV, même biaisé, fait résonnance à une partie de la micro-sociabilité -le plus souvent villageoise- de ses manières de faire, de dire, de voir et de traiter *ses* PG. D'où l'importance des témoignages recueillis pour appréhender les représentations relatives aux prisonniers. Pour comprendre aussi en quoi ils peuvent bousculer des équilibres locaux et des imaginaires sociaux-historiques encore habités par la période précédente. La présence -délictuelle- du PG s'injecte dans des réseaux préexistants, tout autant qu'elle contribue à les faire évoluer, voire à provoquer l'apparition d'un nouveau système de représentations.

Toutefois, il ne s'agit pas de considérer béatement le PV comme la transcription exacte de ce que pensent les populations entendues. D'ailleurs, comme le souligne Jean-Claude Farcy, le gendarme, souvent perçu comme une menace par ces communautés rurales, déclenche sans doute des réactions de réticence, voire solidarité et des régimes de silence difficilement décelables. Heureux l'historien qui saurait démêler l'écart entre ce qui est dit aux gendarmes

2937 Les sources contiennent une présentation détaillée de cette archive et de son utilisation, p. 1546 et sq.

2938 Farcy, Jean-Claude, « Le suicide en Beauce », *Sociétés et Représentations*, juin 1998, p. 231-253. Je remercie vivement Jean-Claude Farcy, *maître PV ès qualité*, toujours disponible à mes incessantes questions auxquelles il apportait toujours la réponse attendue.

et ce que l'on sait, pense et ressent[2939]. Précisément, la prise en compte de l'effet déformant dû à l'origine de la source constitue le troisième atout de celle-là : les PV peuvent intéresser ma recherche comme produit d'une pratique professionnelle elle-même reflet des perceptions que la gendarmerie en tant que dépositaire de l'autorité militaire a des prisonniers et du traitement à leur réserver.

2 219 procès-verbaux de gendarmerie ont été relevés entre le 4 septembre 1944 et le 12 janvier 1949 pour les onze départements du corpus. La répartition annuelle montre également de forts déséquilibres chronologiques :

Tableau 29 - Part des années dans le corpus « PV », 1944-1949

Année	Nombre de PV relevé	% du total
1944 (à partir de sept.)	11	0,50
1945	288	13
1946	1248	56,2
1947	498	22,4
1948	151	6,8
1949 (janvier)	2	0,09
Non renseigné	21	0,95
Total général	2 219	100,00

Sans surprise, l'année 1946 constitue le paroxysme de la production et de la surveillance de l'Arme avec plus de la moitié des PV dépouillés. Comme pour la presse, on mettra cela sans difficulté sur le compte de la dissémination des PG dans le milieu civil et l'éclosion de la logique de sécurité, car les PV, contrairement aux rapports de visite dépouillés dans le chapitre premier, concernent essentiellement des PG en situation interpersonnelle avec leur employeur. C'est aussi la période où les autorités concoctent une réglementation en réaction à ce nouveau désordre, focalisant une plus grande attention sur les comportements des PG et leurs relations dans le milieu civil. Ce qui explique en retour que, contrairement à la presse, l'année 1944 soit sous-représentée dans la répartition par année civile. La baisse des années 1948 et 1949 se justifie-t-elle seulement par la baisse des effectifs ? Mais alors 1947 qui la débute devrait être davantage concernée ou faut-il évoquer, en plus, un effet

2939 Un des biais tenté pour réduire cet écart, de façon bien artificielle cependant, a été de provoquer à l'échelle locale des témoignages oraux. Pour entendre la voix de ceux qui avaient vécu la -ou les- présences allemandes et connaître les contextes régionaux de l'intérieur, j'ai rédigé une annonce type que j'ai proposée aux principaux titres des départements retenus dès 2003. Tous ont accepté de publier à titre gratuit mon annonce, dont quelques exemplaires sont placés en annexe, p. 1411. Même si les retours ont été inégaux, j'ai donc pu constituer une base de données de 170 contacts environ. Lors de mes déplacements en province, j'ai donc couplé travail en archives et entretiens avec des témoins français, à chaque à la recherche des voies/voix de l'Histoire… A partir des vingt-six réponses venues d'Alsace, j'ai rencontré douze personnes, six dans les Bouches-du-Rhône à partir des dix contacts, six en Bretagne sur les sept réponses, cinq des neuf contacts en Haute-Vienne, une dizaine dans l'Hérault à partir des vingt-trois réponses, quatorze dans le Nord et le Pas-de-Calais à partir trente-neuf lettres reçues, une dizaine pour la Savoie à partir des vingt-quatre réponses, deux des quartorze personnes ayant répondu en Gironde. Dans le cadre de ce chapitre, il n'a pas été possible de les utiliser davantage que marginalement. Je les remercie néanmoins de s'être prêtées au jeu.

d’accommodement ? Le sujet des affaires permettra d’en dire davantage. D’autant que le croisement entre répartitions chronologiques et départementales ne fait pas ressortir de lien probant entre particularité des sous-corpus et sa taille. Trop d’aléas entrent dans la grille ou pas assez.

Graphique 12 – Répartition des affiares des PG de gendarmerie par département et par année (en %)

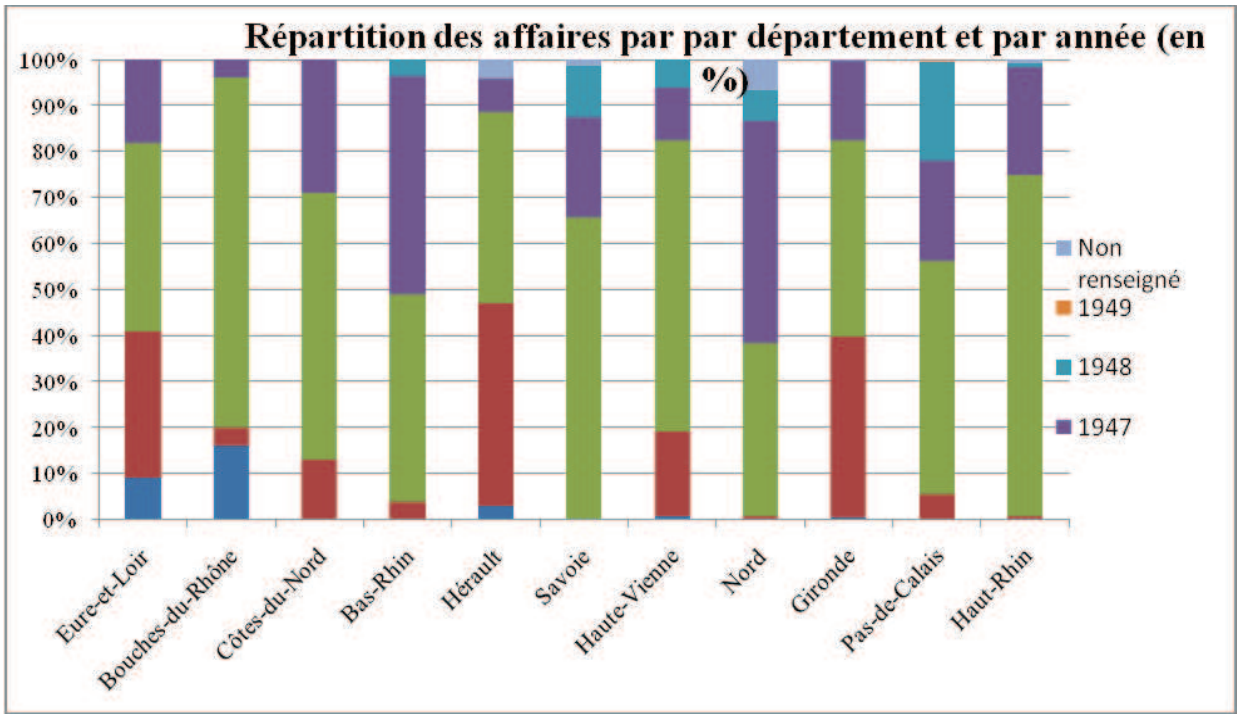

Pour être en mesure de faire jouer les dimensions spatiales et temporelles -disparités comprises- les identités des intervenants comme leurs interrelations, j'ai construit trois bases de données reliées entre elles : une base « Affaires » qui contient les principales caractéristiques géographiques, thématiques et chronologiques de chaque PV. Elle est constituée de 2 219 entrées. A l'instar des deux autres bases, un fastidieux travail d'uniformisation fut nécessaire afin d'obtenir des données homogènes –dans le cas présent sur les noms de lieu comme des sous-signés- préalable à toute utilisation sérielle[2940]. D'autre part, travailler à partir des sujets d'affaire présuppose une catégorisation afin de les regrouper. J'ai donc volontairement retenu dix-sept sujets premiers[2941] afin de respecter la diversité des situations à l'origine des PV. Dans un second temps, j'ai procédé à cinq regroupements thématiques pour faciliter l'analyse. Le tableau ci-dessous en donne la répartition avec sa part, bien –ou.. mal- entendu d'arbitraire.

2940 Je remercie Evelyne Fayet de m'avoir assisté dans ce travail ingrat.
2941 Dans 61 PV, un second sujet a pu être dégagé. Il faut être attentif au fait qu'une affaire donne lieu à la rédaction de plusieurs affaires…

Tableau 30 - Part des PV selon les types d'affaires

Sujet	Nombre de PV	Répartition par sujet
Contrôler le PG		
discipline/surveillance	51	2,7
garde	92	4,8
arrestation	516	27,2
évasion	1241	65,3
Total (absolu et relatif)	1901	85,6
PG et environnement civil		
comportements	10	5,2
fréquentations publiques	19	10
correspondance clandestine	19	10
hébergement (chez particulier)	21	11
voies de fait	22	11,5
vol	46	24,1
relations illégales	54	28,3
Total (absolu et relatif)	191	8,6
Héritages de la Seconde Guerre mondiale		
propagande/politique	7	9,7
affaire administrative	64	90,1
Total (absolu et relatif)	71	3,2
PG dans le monde du travail		
mines	3	7
déminage	16	37,2
emploi (travail)	24	55,8
Total (absolu et relatif)	43	1,9
décès	14	0,6
TOTAL	2 219	

Les PV reflètent avant tout les préoccupations (de police) des agents de l'Etat : plus d'un document sur deux est établi à la suite d'une évasion. Néanmoins, le corpus permet de prendre en compte l'ensemble des responsables, autant militaires que civils (gardiens), en somme tous ceux officiellement chargés d'encadrer les contacts entre les deux populations. A la limite, entre logique de surveillance et de sécurité, leur action témoigne à la fois de l'appréhension des autorités publiques devant tout ce qui pourrait être considéré comme un relâchement et de la difficulté à concilier normes disciplinaires et contraintes économiques. Dès lors, on trouve des documents relatifs sous la rubrique « discipline/surveillance » résultant de contrôles inopinés, pour constater « l'absence de deux PGA lors d'un contrôle au camp de Grentzingen » dans le Haut-Rhin ; ce « PGA dépourvu des marques PG sur ses vêtements » en Gironde, ou ce « PGA circulant sans être accompagné (…) », son employeur, en Haute-Vienne. Ils peuvent être établis à la suite d'une demande pour, par exemple, constater la « tenue des PG de l'Axe au commando 3/325 » de Blamont ou la « situation matérielle des

PGA à La Brède » en Gironde, pour vérifier l' « Attitude des miltaires du camp des PG 11 à Barlin » dans le Pas-de-Calais, ou encore l' « incident survenu au « Kommando » des PGA à Plouec » dans les Côtes-du-Nord. La rubrique « garde » connaît en revanche une moins grande hétérogénéité, même si à côté des PV – telles « demande d'autorisation de port d'armes à feu (…) gardiens de PGA » en Gironde, ou « conduite et moralité de Gustave L. pendant sa captivité actuellement à Colonne-Liévin », Pas-de-Calais-, on y trouve cet « Homicide par imprudence commis par le gardien de PG Ikhlef A., demeurant à Sélestat, sur le PG Scheidhauer du commando de déminage de Sélestat » dans le Bas-Rhin. Enfin, l'importance des PV relatifs au contrôle se rapporte à l'aspiration la plus profonde des PG qui préfèrent tenter l'aventure plutôt que patentier en vue d'une indéterminable libération. On note ainsi près de deux fois moins d'interventions pour arrestation que pour constats d'une évasion, soit quasiment la proportion indiquée dans le très officiel *Historique*. Les PV relatifs aux évasions et arrestations constituent une mine d'informations sur les motifs des candidats et les modalités de cette pratique, traités dans le fichier « Accusés ».

Près de 10% du corpus de PV concernent spécifiquement le lien entre les PG et leur environnement civil sous ses manifestations les plus caractéristiques ; négatives, voire violentes (vols et voies de faits), plus pacifiques, voire affectives (hébergement à domicile, correspondance clandestine, fréquentation de lieux publics ou relations illégales), mais toujours sanctionnées par les tribunaux militaires ou civils. Ils racontent l'interpénétration irrésistible des PG dans leur environnement, qui modifie regards et comportements. Dès lors, on relativisera l'impression de rejet exercé à l'encontre du PG (voies de fait) ou par lui (vol). Représentant moins de 3,4% du total des affaires[2942], ces manifestations violentes concrètisent d'abord la transgression ponctuelle de l'ordre établi et la surveillance déformante par l'Arme. En effet, les intitulés reflètent bien davantage l'intimité de fait qui s'instaure et qui échappe, dans sa grande majorité, aux archives de la déviance. Ainsi on relève bien ces « violences commises par les PGA Boschinksi et Dahlke sur l'ouvrier français Boyveryon Paul, Arles » en Savoie ; une « rixe entre jeunes gens et PGA à Bouxwiller » dans le Bas-Rhin ; encore cette « attaque à main armée contre un commando de prisonniers allemands et contre Rolland Jean » en Gironde, on relève encore et encore des objets volets, « vol d'un vélo au préjudice de Mme Monin de Coise. Auteur présumé PGA employé chez elle et évadé ce jour » ; « vol de ruches par plusieurs PGA cantonnés à la centrale électrique de Pontamafrey au préjudice de Tognet, JP » en Savoie ; ce « vol d'objets et volailles par un PGA » dans les Côtes-du-Nord. Mais, outre que ces actes donnent à voir une proximité conquise, les gendarmes constatent le plus souvent ce qu'ils considèrent comme des fraternisations interdites :

2942 Sans doute un peu plus, car le vol est souvent indiqué au détour d'un témoignage, au-delà des dix cas relevés en deuxième sujet de l'affaire.

« fourniture illicite de denrées alimentaires à un PGA » dans le Haut-Rhin ; « accès dans une salle de cinéma de vingt-six PGA des commandos de Trévignin et de Pugny-Châtenod » en Savoie, « présence de PGA au bal Olympia à Liévin » dans le Pas-de-Calais ». Et, oh pire, « échange de correspondance entre la nommée Vincelot Madeleine, 30 ans (...) et le PGA Kaufmann » en Eure-et-Loir, « relations et complaisance de la famille Durandard du hameau de Bourjaillet en la commune de La bois (Savoie) avec les PGA du commando des Emptes, Bellecombe Tarentaise (Savoie) » ou la « conduite inadmissible de Mlle S. Germaine » dans le Haut-Rhin.

Enfin, mentionnons, au passage, que les PV permettent une entrée discrète sur l'héritage de la Seconde Guerre mondiale : 71 affaires concernent en effet le traitement judiciaire et politique de l'occupation et du nazisme. Les premières sont en grande majorité limitées à la Gironde, que ce soit l'« activité d'Etcherbest, Pierre, pendant l'occupation. Audition de Dultgen, PG interné à Andernos », les « renseignements sur le PGA Fischer démineur au Gallouneys dénoncé par ses camarades comme ayant assuré en tant que SS garde du camp de Buchenwald », ou, plus couramment des mandats d'amener de PG requis par des tribunaux pour solder les comptes de l'occupation. Le volet politique concerne quasi-exclusivement la « publication du journal *Volk und Vaterland* dans les milieux de PGA » -ici dans le Nord- suite à l'interdiction prononcée par le Ministère de l'Information en 1946. Autorisé en 1945 comme publication anti-nazie, ce journal publié par le CALPO, d'obédience communiste, est considéré dans l'après-guerre comme peu favorable à la politique allemande de la France et donc interdit[2943].

Les PV touchant aux rapports des PG dans le monde du travail sont sous-représentés en comparaison de la justification économique faite de la main-d'œuvre PG. On aborde ici les limites du regard du gerdarme qui ne pénétre dans les usines, les mines et autres kommandos de travail ni ne franchit le seuil des camps et dépôts. Ordre économique et ordre public ont leurs raisons que la raison d'Etat ne troublera.

La répartition de ces PV, dans la période de 1944 à 1949, confirme l'envergure des situations nouvelles avec l'arrivée des PG, mais aussi le déplacement des centres d'intérêt de la gendarmerie[2944]. Excepté les affaires relatives à la Seconde Guerre mondiale, en grande majorité, concentrées en 1945, le volume des PV s'accroît considérablement en 1946. C'est l'époque où le PG se répand, devenant une figure quotidienne et pérenne de nombreux villages français. Cependant, l'intérêt des autorités diminue moins brutalement que dans la presse après 1947 : la dernière année de captivité fourmille de PV, en particulier pour les

2943 Analysé au chapitre premier.
2944 Les graphiques sont consultables en annexes, p. 1513 Afin de rendre plus lisibles les évolutions, le graphique comporte deux échelles. Dans la légende est indiqué pour chaque catégorie à laquelle échelle se rapporter.

affaires ayant trait aux relations entre le PG et son environnement civil. D'où le décalage remarquable entre les PV répressifs visant à contrôler le PG et ceux *normatifs* qui interviennent dans l'ordre intime pour rétablir un équilibre considéré comme enfreint. Les premiers coïncident avec une nouvelle logique de sécurité à laquelle, d'une certaine façon, chaque partie, PG (évasion) et autorité militaire (arrestations), doit adapter son jeu. Le détail montre ainsi le choix fait des gardiens civils en 1945, puis leur *disciplinarisation* en 1946. Il rend également manifeste l'étonnante superposition entre une surveillance reconnue défaillante et le nombre d'évasions, tous deux datant surtout de 1946, année de l'introduction à grande échelle des PG.

Il serait néanmoins hâtif d'en conclure à une causalité directe fondée sur les représentations des gendarmes pour déceler dans ce troublant parallélisme la preuve de populations civiles peu patriotes, peu soucieuses de l'économie nationale. Ce que donnent à voir les items ce sont également les suites logiques -les fruits, dirons-nous- de l'intégration *civile* des PGA dans un environnement civil et, en parallèle, l'impossibilité de parvenir aux même résultats disciplinaires dans la réalité que derrière les barbelés. Partant de là, les PV *normatifs* visant le PG en situation restent à un niveau élevé en 1947 et important en 1948. Le détail des sous-catégories ne révèle-t-il pas, tout naturellement, un décrochage dans le domaine des représentations entre gendarmes-autorités centrales et populations locales maintenant au contact permanent des PGA ? D'un côté, les agressions directes qui marquent les années 1944-1945 comme un rite de passage, à la fois émanation d'une violence nécessaire pour solder le passif de l'occupation et rejet de cette présence allemande ; de l'autre, les fréquentations publiques qui semblent de plus en plus pratiquées pour atteindre en 1947 leur acmée. 1946 constitue bien un tournant *d'approche* de regards et de rapports des uns aux autres, entre Allemands et acteurs français.

Pour les populations civiles, mais en décalé aussi, du moins doit-on en faire l'hypothèse, les fortes baisses de PV relevant une infraction de correspondance clandestine ou de relations illégales reflètent-elles l'extinction de ces pratiques, ou, au contraire, une moindre sévérité, sinon une tolérance ? C'est que les autorités finissent par considérer inéluctable la normalisation des rapports entre les deux populations, voire favorable, à l'heure où il s'agit de convaincre le maximum de PG de rester en France comme TCL. N'autorisent-elles pas désormais l'hébergement à domicile même en Alsace, en 1947 ? L'évolution du rapport entre ces deux types de PV s'éclaire peu ou prou aux distinctions de la sociologie pénale entre la « "pro-activité" policière (…), l'initiative policière en matière de recherche des infractions- et

la fonction ré-active lorsque la gendarmerie répond, après coup, aux demandes des plaignants »[2945].

Si quasiment tous les départements retenus présentent une même répartition entre cinq catégories –avec toutefois un poids croissant des évasions dans l'échantillon, en revanche le détail de la rubrique « PG et environnement civil » montre l'absence d'homogénéité entre les départements, et rappelle la prudence en matière de généralisations. Même s'il est difficile de trancher, on peut émettre deux hypothèses après avoir constaté que plus le corpus est faible, plus le volet répressif est important[2946] : soit que la plus faible population PG dans le département facilite le contrôle des gendarmes ; soit que populations civiles et militaires partagent les mêmes préventions négatives à l'égard des PG[2947].

2 - Les rapports entre PGA et population civile selon les procès-verbaux de gendarmerie

L'analyse des procès-verbaux de gendarmerie en ce qu'ils adoptent le point de vue français et dévoilent l'envers du décor aident à mieux comprendre les réactions de la population civile qui apparaissent dans les témoignages des PG ambiguës, incertaines, voire imprévisible. Le corpus d'archives qui couvre la période de septembre 1944 à janvier 1949 autorise une prise en compte de l'évolution -ou plutôt des évolutions- des différents cercles de populations vis-à-vis de la présence PG. Ce faisant, l'intérêt ultime de cette source réside dans le retour sur le rôle des PGA dans le lien, côté français, entre comportement individuel et appartenance collective, entre sphères privée et publique. C'est-à-dire, il s'agirait, durant cette période de refondation, de l'ordre du discours comme des normes citoyennes, d'essayer de comprendre pourquoi -contrairement à l'interprétation expéditive effectuée, à distance, par les autorités et les acteurs extérieurs- un certain traitement du PG n'implique pas nécessairement de sentiments favorables à l'ennemi ; pourquoi le jeu entre les représentations et la pratique des acteurs directs ne recouvre pas nécessairement une lecture politique du positionnement des employeurs dans l'espace public français. Par son biais, cette source place l'analyse au cœur du vivant, à la micro-échelle, de l'élaboration du dispositif de captivité. Elle montre dans quelle mesure la proximité et le quotidien interviennent dans l'application du cadre réglementaire et changent de fait les rapports de savoir et de pouvoir entre les acteurs locaux et les représentations collectives. Bref, ils induisent une inflexion du régime de captivité.

2945 Farcy, J.-C., « Archives policières : les répertoires de procès-verbaux des commissariats parisiens », dans *Recherches contemporaines*, n° 5, 1998-1999, p. 5-44, p. 32.

2946 Ainsi du côté négatif : l'Eure-et-Loir, les Bouches-du-Rhône, les Côtes-du-Nord et l'Hérault, la Gironde constituant une exception ; du côté normatif le Bas-Rhin, la Savoie, la Haute-Vienne, le Pas-de-Calais et le Haut-Rhin.

2947 Il aurait fallu davantage prendre en compte le maillage du territoire par les brigades que je l'ai fait pour cette étude. Reste enfin l'explication archivistique. La présentation des bases de données connexes portant sur les témoins, les plaignants et les accusés, a été placée dans la présentation des sources.

Selon l'ensemble des quelques 2 200 procès-verbaux consultés, on peut travailler à partir de l'âge déclaré de trois populations, celle des employeurs agricoles[2948], celle des PG et celle des gardiens, qui comptent respectivement, 449, 1 923 et 498 individus pour lesquels l'information est disponible ou calculable. Les diagrammes circulaires ci-dessous reprennent les classes d'âge établies par décennies.

Graphique 13 - Répartition des employeurs, PGA et gardiens par classes d'âge d'après les PV (1944-1948)

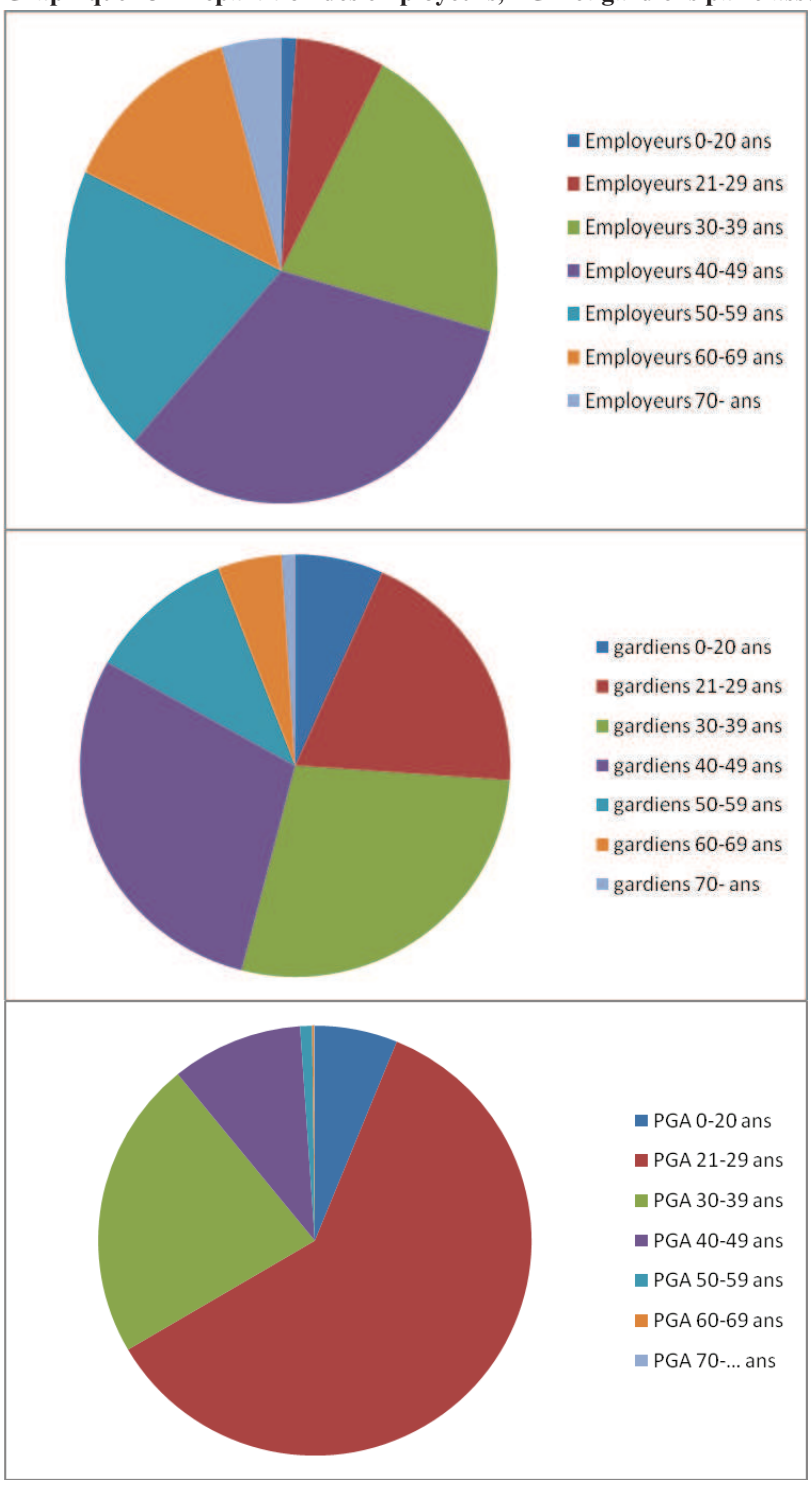

Sources : procès-verbaux de gendarmerie

2948 J'ai limité l'échantillon aux agriculteurs agricoles qui sont en contact direct avec leurs PG, ceux pour lesquels les éventuelles interrelations sont les plus fortes. L'ensemble des gardiens, en revanche, a été comptabilisé, dès lors qu'il s'agissait de civils.

Tableau 31 - Age des populations lors des trois conflits franco-allemands et de l'avènement du nazisme[2949]

Age en…	0-20 ans	21-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70- ans
1870-1871							5 ans ?
1914-1918			0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40 ans et plus
1933	0-13 ans	8-16 ans	17-26 ans	27-36 ans	37-46 ans	57-56 ans	57 ans et plus
1939-1945	0-16 ans	17-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	plus de 66 ans

Sources : procès-verbaux de gendarmerie

On remarque aisément les caractéristiques de chaque population aux profils démographiques très différents. Les employeurs, propriétaires ou fermiers, sont des adultes d'âge mûr : sept sur dix ont quarante ans et plus. Sur le plan productif, une même proportion est âgée de trente à cinquante-neuf ans ; la moitié a entre quarante et cinquante-neuf ans. Cette répartition démographique confère également une certaine épaisseur historique à cette population : ils ont quasiment tous *vécu* les deux guerres mondiales, la première en tant qu'enfants et pour une majorité en tant que combattants ; la seconde sous l'uniforme –probablement en prisonniers en Allemagne-, bien qu'une forte proportion soit désormais trop âgée pour avoir été mobilisée. On peut imaginer qu'une faible minorité a même connu la guerre de 70. C'est-à-dire, les employeurs sont ceux qui ont le plus côtoyé les représentations véhiculées en France sur les Allemands lors du *court XXe siècle*, ceux encore qui ont connu l'Allemagne avant le nazisme, voir l'Autre à la fois comme un vaincu et, aussi autrement, en ennemi.

Les PGA présentent un tout autre profil démographique, marqué à l'inverse par sa jeunesse : 80% ont moins de quarante ans, deux tiers moins de trente ! A l'opposé, on perçoit la faiblesse des classes d'âges les plus âgées ne dépassant d'ailleurs guère la cinquantaine - phénomène somme toute logique étant donné la finalité de leur présence. Mais il laisse supposer que cet échantillon est sans doute plus jeune que la population totale des PG en mains françaises. Il faut donc insister sur leur vigueur économique, sur la jeunesse démographique de ces hommes–ce sont de jeunes adultes- et sur l'expérience politique et militaire particulière qui fut celle de la majorité d'entre eux : en partie encore enfants en 1933, ils sont recensés par la *Hitlerjungend* en 1937 ; envoyés, pour les plus vieux d'entre eux, sur tous les fronts à partir de 1942 (les *Stalingrad-Jahrgänge*), dans la défense passive pour les plus jeunes (*Flakhelfergeneration*), voire pour les derniers dans les services auxiliaires de guerre (*Kriegshelferdienst*). Avec le nazisme comme horizon et la guerre comme vécu

2949 Ages calculés sur la base de 1946.

commun, les PGA ont grandi dans une certaine représentation des rapports entre l'Allemagne et le monde ; dans une image négative mais pas nécessairement obsessionnelle de la France. Ils n'ont pour une grande part pas vécu la Grande Guerre et la mobilisation contre l'ennemi héréditaire.

Terminons rapidement par les gardes, en rappelant la plus grande diversité de la répartition par classes d'âge : un quart a moins de trente ans ; un sixième a plus de cinquante-neuf ans et trois cinquième entre 30 et 59 ans. Cette ventilation beaucoup plus ouverte a des implications économiques et politiques. Elle confirme la fonction d'ajustement du métier : trois cinquième sont des hommes qui n'ont pas trouvé à s'employeur ailleurs. On peut également souligner que plus de 40% des postes sont occupés par des très jeunes adultes ou des hommes déjà affaiblis physiquement, ce qui révèle la faible attractivité sociale et financière de l'emploi. En termes d'expérience politique et militaire, on peut considérer que deux tiers des gardiens n'ont pas pu ou dû accomplir leur devoir de soldat, de citoyen en armes. Sans préjuger d'éventuels engagements dans la Résistance, on posera à nouveau la finalité de masculanisation de ce gardiennage.

Cette rapide présentation incite à interpréter les rapports entre PG et employeurs, dans le domaine agricole du moins, en termes générationnels, en distinguant une génération des pères - celles des employeurs- et une génération des fils -celle des PGA : 67% des employeurs ont entre 50 et 69 ans ; 66% des PGA ont moins de trente ans. Comme l'avaient senti certains témoins, s'instaurent souvent dans ce cadre paysan des relations qui intègrent le PG dans le schéma familial existant. Même si cette configuration est motivée par des raisons démographiques et n'implique pas inévitablement un pendant affectif, elle induit, dans l'espace privé, une familiarité non comprise dans la logique disciplinaire.

Les phénomènes générationnels entre gardiens et PGA mettraient en évidence davantage une certaine correspondance de classe d'âge : 54% des gardiens ont moins de quarante ans ; 95% des PGA. Ne s'y trouve pas une des origines de l'agressivité des jeunes gardiens qui, dans une dynamique de rivalité juvénile, cherchent à s'affirmer ? On aurait donc deux groupes générationnels, chacun avec son expérience de guerre et son image de l'autre. Ces groupes générationnels expliqueraient aussi les tensions qui vont surgir au sein de cette communauté nationale. Les affaires relatives à des voies de fait semblent confirmer cette particularité des relations entre deux groupes du même âge et poussent à élargir la réflexion sur la fonction de ces groupes de dominés dans la sociabilité juvénile. Installé depuis fin 1945 Grand Rue, le détachement de Bouxwiller est régulièrement attaqué les samedis et dimanches soirs par une bande de jeunes gens qui reviennent du cinéma. Les prisonniers, sur les conseils du gardien, n'ont jamais répondu. Un groupe d'une dizaine de personnes s'en viennent ainsi frapper aux volets du kommando, « là dedans qu'il y a les boches » et les insultent en dialect alsacien :

« sales boches, il faudra que vous créviez ». Ce 13 février, un PG sort de l'urinoire, lorsque les jeunes, en état d'ébriété, atteignent le détachement, vers 23h30. Isolé, le gardien absent, le PG est rapidement roué de coups par quatre à cinq jeunes avant d'être dégagé par un camarade qui se fait également frapper. Le choix de s'attaquer aux PG relève assez classiquement d'une dyamique de groupe qui fonde toutefois son intégration sur la double image du prisonnier -d'ennemi et de faible. Le gardien déclare aux gendarmes qu'il n'a « jamais signalé le fait pour qu'on ne puisse pas [lui] reprocher de soutenir les Allemands »[2950].

L'analyse de dépositions des témoins et des plaignants révèle que l'insertion des PG dans le monde civil se fait par le biais de la nécessité économique : l'ennemi à peine vaincu est accepté sans heurt majeur au milieu des ruines *encore fumantes*, car il est précisément perçu comme le moyen de la reconstruction française. En ce sens, cette utilisation première du PG en force de reconstruction est le principe le mieux partagé par la société fançaise. C'est lui qui délimite le cadre culturel du dispositif de captivité et, plus fondamentalement encore, le seuil de tolérance du placemement du PG dans la collectivité française. Il traduit enfin l'assimilation des normes officielles par les acteurs locaux.

Graphique 14 – Répartition des affaires selon les objets du PV (1944 – 1948)

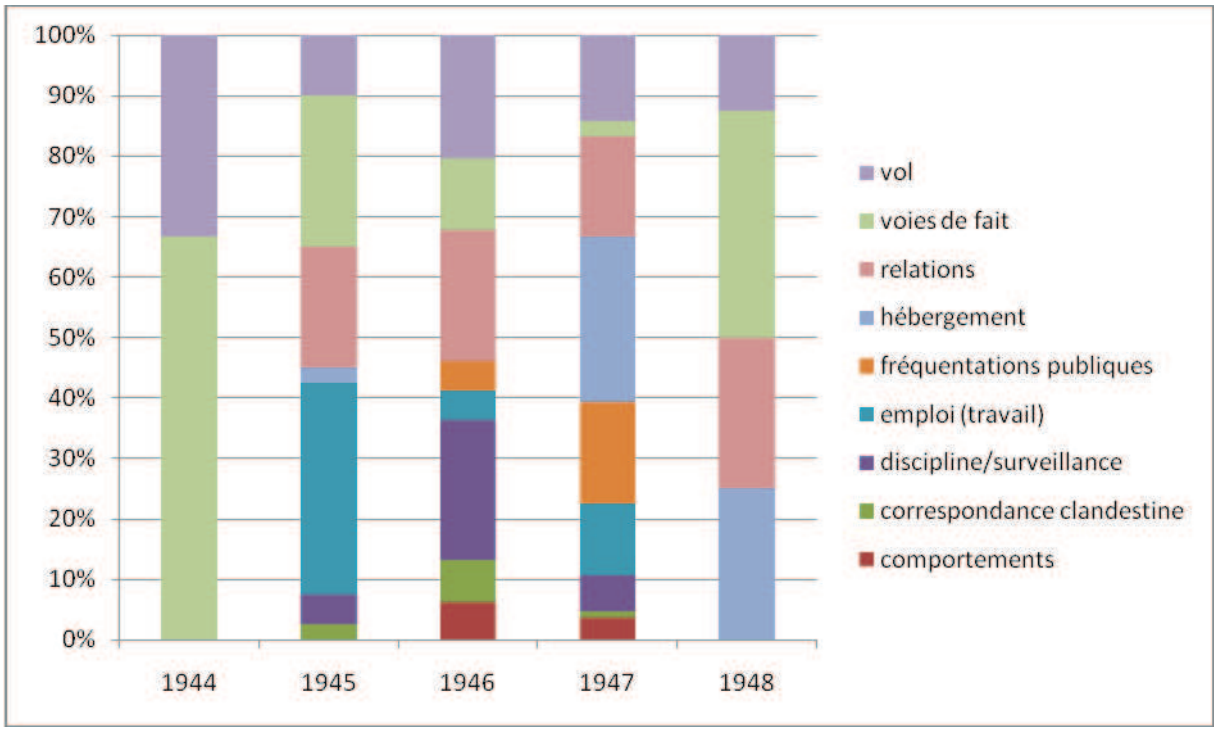

Si l'on considère la ventilation des affaires en ne retenant que les sujets relevant des réactions du milieu civil, on s'aperçoit que les problèmes n'apparaissent pas en 1945, mais en 1946 et

2950 Bas-Rhin, 1366 W 77, PV du 13/02/1945 concernant « des voies de fait ».

évoluent en 1947. Et ce, car l'introduction des PGA se développe en 1945[2951] ; car aussi en 1945, lors de la phase de mise au travail, les employeurs partagent quasiment/les mêmes représentations que l'ensemble de la collectivité à l'égard de l'Allemand, en particulier ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Alors qu'en 1945, ce sont les affaires liées à l'emploi des PG qui dominent devant les voies de fait rappelant la violence d'introduction et ses limites, et les relations interdites entre PG et populations civiles. En 1946 et 1947, au contraire, les affaires proviennent davantage du domaine des relations sociales. Preuve de la dissolution de l'unité disciplianire, et d'une nouvelle tolérance de la part des employeurs et de comportements nouveaux des PG.

L'acceptation de ce premier principe de base permet d'expliquer que ce qui pouvait apparaître comme une contradiction entre l'acceptation étonnament rapide de cette présence allemande dans l'espace intime des familles et des pratiques sociales exclusives renvoie, en fait, à l'existence d'un double système de représentations et d'actions vis-à-vis du prisonnier : si Heinz B. est intégré à part entière dans la communauté lors la distillation de la gnôle, et exclu, dans le même temps, des fêtes villageoises, c'est que son statut de travailleur agricole justifie, dans les premières, sa présence dans une sociabilité liée à la production qui transcende l'image de l'ennemi ; alors que les secondes, fondées sur un sentiment de communauté affectif, continuent à le sé-parer du vêtement de l'étranger, de l'Allemand, voire de l'ennemi.

Lus dans cette perspective, les procès-verbaux donnent alors à voir l'impact de l'intégration de cette présence captive, parfois massive, sur l'environnement, mais qui n'est plus interprétée en termes politiques. Ainsi les nombreux vols des PG au préjudice des producteurs locaux ne débouchent sur aucune dénonciation. Lorsqu'en mars 1946, Marthe B. constate qu'on lui a, dans la nuit, dérobé pour la troisième fois des choux-fleurs, soit une quantité totale de 350 kilos, en l'espace de quinze jours, elle ne demande pas le transfet du kommando de PG, installé à 500 mètres de son champ, qu'elle soupçonne fortement d'être à l'origine des larcins. Elle réagit en acteur économique : elle estime la perte à 5 600 francs et se décide à porter plainte pour « vol contre inconnu »[2952]. Les autres dépositions pour cas de vol s'articulent également autour d'une justification économique, absolument imperméables à une interprétation politique : sans doute le lissage de la source joue-t-il, mais tout de même, on ne trouve jamais de termes idéologiquement hostiles (« boches »), de liens avec des pratiques suivies pendant l'occupation ni de demandes d'expulsion. Si Jean T. du hameau du Clanay, près de Saint-Jean-de-Maurienne, à qui l'on vient de voler sa ruche -30 kilos de miel au

2951 Les répartitions portent respectivement sur 3 affaires en 1944, 40 en 1945, 143 en 1946, 84 en 1947 et 8 en 1948. Voir en annexes les données brutes, p. 1512.
2952 Bouches-du-Rhône, 97 W 22, PV n° 382 du 14/03/1946 concernant « une plainte pour vol de choux-fleurs de Bechet, Arles, auteurs : PGA ».

mininum- se permet de se plaindre auprès des gendarmes de la « liberté de vagabonder [des prisonniers] à travers la campagne à leur gré » provoquant la crainte des gens du hameau, c'est que ces prisonniers ne sont pas du lieu et ne fond donc pas partie de la communauté productive du Clanay. Ils sont employés à la centrale de Pontamafrey. C'est d'ailleurs à la société que le producteur avicole demande un dédommagement de 20 000 francs[2953].

Inversement, toute présence prisonnière qui sort du processus de production apparaît comme inacceptable à la collectivité : hors des nécessités économiques, la présence allemande perd sa justification utilitaire. Les exemples les plus significatifs sont transcrits dans les procès-verbaux relatifs à la présence de PGA lors de bals, des séances de cinéma ou dans des lieux publics. « Le 10/12/46, me trouvant au cinéma Saint-Plouy-Portrieux, j'ai eu, raconte aux gendarmes Alexandre L., la désagreable surprise au moment de l'entracte de m'apercevoir, assis dernière moi un PGA, complètement habillé en civil, sans aucune marque distinctive ; aussitôt, je l'ai invité de sortir de la salle de spectacle, chose qu'il a fait sur le champ ». A titre d'ancien PG, il demande que « de pareil cas ne se reproduise », que les prisonniers soient enfermés tous les soirs après leur journée de travail et estime que l'entière responsabilité de cette situation incombe à son employeur[2954]. Cette déposition faite aux gendarmes d'Etables dans les Côtes-du-Nord traduit le refus d'une présence socialement indue, car politiquement intolérable. Le fait que le plaignant cite comme argument d'autorité, son statut d'ancien PG, signale le lien encore très fort qui existe, en décembre 1946, entre une représentation du prisonnier, symbole d'un régime politique, et un comportement considéré comme légitime, voire comme patriote, l'exclusion du corps étranger du corps social. Ce qui provoque le malaise chez le sieur Georges A., c'est l'égalité visiuelle de fait qui soutendrait une normalité entre les deux groupes. On retrouve ce seuil de tolérance, plus ou moins sincèrerement exprimé devant les forces de l'ordre, dans d'autres départements. En Savoie, lorsqu'en avril 1947, un employeur amène ses deux PGA voir un film à Marmoutier. Interrogé, le gérant, qui dit n'avoir remarqué que des spectacteurs civils, affirme : « Si j'avais constaté la présence de prisonniers de guerre dans la salle, je leur aurait interdit d'assister à la séance »[2955]. Sa fille, qui tenait la caisse, fait chorus : « J'ignorais qu'ils se trouvaient des PGA parmi ls spectateurs, j'en aurais fait part à mon père pour les faire quitter les lieux »[2956]. Le MRU, qui leur avait fourni ces travailleurs, réagi de la même façon, une fois mis au courant : il leur retirera à titre de sanction les deux PG dès que les travaux seront terminés. A St-Sulpice-Laurière, dans la

2953 DGN, 73 E 57, PV de gendarmerie n° 219 du 16/06/1946 concernant « un vol de ruches par plusieurs PGA cantonnés à la centrale électrique de Pontamafrey ».
2954 Côtes-du-Nord, 5 W(201), PV n°19 du 15/12/1946 concernant « la plainte Lerat sur un PG ». On remarquera que le PG dans cette affaire, comme dans les autres, accepte de reprendre son rôle de PG. On remarquera que le PG dans cette affaire, comme dans les autres, accepte de reprenre son rôle de PG.
2955 Bas-Rhin, 1366 W 54, PV n° 301 du 22/04/1947 relatif à « l'audition de Schoen, Albert sur une infraction à l'arrêté préfectoral du 31 août 1916 ».
2956 Bas-Rhin, 1366 W 54, PV du 22/04/1947 sur « les fréquentations publiques ».

Haute-Vienne, la présence d'un PG lors d'une fête locale en juin 1947, provoque également l'intervention de participants, notamment Emile G. Il précise dans sa déposition qu'il n'a « fait aucune menace au prisonnier allemand ; mais simplement fait comprendre que sa place était ailleurs »[2957]. Ces différents civils, avec des hommes quasi-exclusivement, parfois des notables, souvent des PGD français, mais surtout beaucoup d'anonymes, interviennent spontanément. Mais ils agissent selon les normes disciplinaires définies par les autorités. Les uns rappellent l'existence des règlements interdisant aux PGA de fréquenter des lieux publics ; les autres partagent tacitement le même code de représentations et d'actions vis-àvis des PG qui visent à maintenir la séparation visuelle (les habits civils choquent d'autant plus qu'ils dissimilent) et spatiale (cantonnement dans le kommando) et sociale (loisir contre travail).

En définitive, ne serait-ce pas là l'œuvre du discours officiel, mais réapproprié dans sa version remaniée par les acteurs locaux, qui fait de l'économie la médiation pacificatrice, à la fois politiquement compatible, patriotiquement satisfaisante, affectivement absente ? A cet égard, les procès-verbaux, qui ne sont pas le lieu d'un quelconque épanchement sentimental, contiennent néanmoins toute une série d'observations positives/mélioratives que l'employeur porte sur son PG : Joseph N. n'a « jamais eu à [se] plaindre » de son PG qu'il employait depuis deux mois avant qu'il ne s'évade[2958] ; Charles déclare que Hermann, le PG à son service depuis plus d'un an lui « a toujours donné satisfaction du point de vue travail (…) »[2959] ; lorsqu'un PG revient après s'être fait agressé par de jeunes Français, son employeur clot sa déposition par cette phrase : « L'allemand n'a eu aucune blessure et a repris son travail comme toujours »[2960]. On pourrait multiplier les exemples d'employeurs satisfaits du travail de leur PG, contents de l'application de leur Allemand jusqu'à ces paysans de Hegenheim près de Colmar qui, apprenant l'évasion d'un PG mal traité par son employeur, n'hésitent pas à dire leur empathie –toute productive- pour ce PG qui « était un bon travailleur plein de bonne volonté, tout le monde l'admirait au travail »[2961], à préciser que « bien des fermiers l'admiraient et ne desiraient rien d'autre que de l'avoir a leur service »[2962]. La valorisation du travail économique devient alors l'une des rares expressions d'une certaine empathie pour ces main-d'œuvre pas comme les autres que s'autorisent, vis-à-vis des représentants de la force publique, des particuliers. Les remarques mélioratives qui affleurent dans les procès-verbaux disent en filigrane l'empathie pour ce travailleur à la ferme, voire

2957 DGN, 1268 W 393, PV de gendarmerie de Haute-Vienne n° 172 du 16/06/1947 sur « l'accès d'un PGA dans un lieu public ».
2958 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV du 30/09/1946 sur « une évasion ».
2959 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV du 21/08/1946 sur « une évasion ».
2960 Gironde, 87 AW 2 (2), PV du 30/12/1946 sur « des voies de fait ».
2961 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV de la brigade de Saint Louis du 17/09/1947 sur « une arrestation ».
2962 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV de la brigade de Saint Louis du 17/09/1947 sur « une arrestation ».

l'attachement pour ces travailleurs si consciencieux, car elles renvoient également à un traitement humain soustrait à l'espace public. Birth explique ainsi aux gendarmes avoir reconduit son PG, une forte tête, brutal avec les animaux et qui « doit être traité comme tel car à la maison il a toujours été traité avec humanité, mais son attitude n'avait rien de celle d'un prisonnier »[2963]. La déclaration d'octobre 1946, unique dans mon corpus, traduit sans doute cette tension entre la prise de conscience du nouveau rapport avec le PG et le statu quo culturel dans le discours officiel, mais aussi la difficulté, pour chaque employeur, de trouver un juste milieu/traitement/normes dans ce jeu de rôles qui change.

Mais les procès-verbaux ne montrent pas seulement que le bonheur est dans le pré : si les conflits du travail sont aussi fréquents en 1945, c'est qu'ils sont également le lieu d'expression d'un autre sentiment, l'antipathie, voire la haine, d'autres comportements guidés par la violence. C'est le prisonnier de Humbert B. qui, après avoir été rabroué repris par son patron, s'avance vers lui et lui lance : « si tu me dis encore une fois « bête », je te prend et je te casserai la gueule »[2964]. Ce sont les nombreux incidents de ferme où le PG ne supportant pas les remarques du patron ou des travailleurs civils, s'empare de la fourche pour les en frapper, ou lui décoche des coups de poing. La grève enfin apparaît comme une dernière forme de canalisation d'affrontement collectif qui exprime aussi bien le refus d'un ordre économique vu comme le prolongement d'un statut/ordre militaire que la force de blocage que peut exercer le groupe –en l'occurrence de PG- dans l'évolution des représentations sociales. Pour des individus qui ne maîtrisent pas ou très peu le français, comme l'indiquent les procès-verbaux, la violence corporelle reste le dernier langage pour exprimer son refus de la soumission à l'autre. Dans ces cas de figure également, l'activité économique reste le secteur privilégié de résolution des rapports de force, bien davantage que la famille ou les espaces de l'intime, épargnés par la colère des PG.

A cet *arrière-fonds* d'interprétation qui irrigue l'ensemble de la période, se superpose un second moins fédérateur pour la communauté nationale : la présence des PG, dans l'écononie française -dans l'agriculture en particulier-, va générer une différence de tolérance dans les comportements entre les employeurs (et leur famille) et les autres, ceux qui ne sont pas soumis à la réduction irrésistible de l'altérité au quotidien. S'affirme donc, quasi-subreptcisement peut-être, une discordance entre attitudes privées et seuils publics. Les exemples croissants d'écart par rapport aux normes de surveillance illustrent en premier lieu l'effet subversif des contraintes de l'activité économique elle-même, puis de la proximité quotidienne qui aboutit parfois à la confiance. La libérté avec le réglement est d'autant plus facilement prise que l'inclusion du PG dans la cellule familiale et productive/de production

2963 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV de la brigade de Wittenheim n° 1164 du 10/10/1946 sur « des comportements ».
2964Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV de la brigade de Wittenheim n° 1321 du 26/11/1946 sur « une arrestation ».

réduit la conscience du risque, économique et politique, que pourrait représenter le PG. De nouveau, il faut être attentif aux formulations ou aux postures qui, au détour d'une déclaration, dénotent des écarts croissants à l'ordre disciplinaire. Ainsi André P. emploie-t-il depuis plus d'un mois un jeune PG de 19 ans. Il mange manifestement à la même table que ses patrons, partage la vie de famille et parvient à se créer un espace de liberté hors du contrôle de ses employeurs : André ne s'est jamais aperçu que depuis trois semaines Félix rencontrait un camarade employé dans une ferme voisine. Le soir de son évasion, ses deux fils, sortis avec lui prendre l'air dans la cour, vaquent bientôt à leurs occupations. « De ce fait ces deux derniers n'ont pas prêté attention au prisonnier qui était resté seul dans la cour »[2965]. La routine, la logique *économiciste* et la familiarité croissante avec cette main-d'œuvre dont témoigne l'emploi ambigu du pronom possessif –expression à la fois d'une utlisation économique exclusive et d'un certain attachement affectif- ouvrent la voix aux nombreux accommodements, voire aménagements, avec les dispositions disciplinaires. C'est par exemple l'un des gardiens du kommando qui indique un jour à Xavier qu'il est désormais inutile d'attendre place Saint-Joseph à Colmar : « il pourrait aller seul de la place jusqu'à la rue Wineck. De ce jour, Miltry vient seul à son travail »[2966]. Les arrangements entre voisins sont d'autant plus fréquents que le manque de contrôle des autorités miltiaires et de moyens pour répondre aux normes qu'elles imposent favorise la débrouillardise : on ne compte plus les cantonnements non réglementaires, les gardiennages non assumées, les vêtements non marqués. Les responsables communaux et les employeurs fautifs font valoir que les fenêtres ne sont pas grillagées car aucun fil barbelé n'a été livré, que les prisonniers portent des habits civils car les employeurs ont été obligé de le vêtir faute d'envois assurés par le camp…

Or, si l'on considère les justifications des employeurs contenues dans leur déposition, on remarque –autant que les procès-verbaux constituent la transcription *a minima* des dépositions- la multiplication de formulations trahissant l'émergence d'un autre système de perception chez eux. Au-delà des stratégies discursives de chacun des personnes impliquées, on relève que les consignes de surveillance ne sont jamais sciemment contournées par les employeurs, mais sont loin d'être respectées. Si l'on compte tant de cantonnements de PG avec serrures sans cléfs, avec des fenêtres qui ferment de l'intérieur[2967], avec des gardiens qui ne travaillent ni dimanches ni jours fériés, cela ne relève pas d'une complicité politique coupable, mais d'une confiance devenue négligence par habitude : comme le dit un PG de son complice évadé, après son arrestation en juin 1946[2968]: sa chambre « ne fermait pas à clé, car

2965 DGN, 87 E 712, PV de gendarmerie de Nexon n° 313 du 21/07/1945 sur « l'évasion du PG Kreutz du camp de St Paul d'Eyjeaux ».
2966 Haut-Rhin, 162 W 13424, PV de la brigade de Colmar n° 1753 du 08/08/1946 sur l'arrestation du PG.
2967 DGN, 33 E 2413, PV 191 du 21/04/1946, St-Laurent.
2968 DGN, 33 E 1774, PV 874 du 09/06/1946, Lesparre.

Mme Jouany avait confiance en lui ». La constation semble immuable: en septembre 1947, après l'évasion de son PG, Aline la fermière reconnait « une certaine responsabilité » car elle « n'avai[t] pas coutume de fermer la porte de sa chambre à clef, dès qu'il se couchait »[2969]. Ce sont là les manifestations pratiques de la greffe réussie dans le *vivant* qui secrète un nouvel ordonnancement des corps, plus libéral, et marque l'avènement de la logique de sécurité. Elle tend, avec l'habitude, à déborder le strict cadre familial et finit par intégrer le PG, ou plus exactement son intérêt économique, dans des stratégies du vivant. A Wiitenheim, Ernest L. n'hésite pas à conclure un marché avec le PG employé chez le cultivateur qui lui a refusé de la vente de pommes de terre : en trois jours, le PG lui vend, à l'insu de son patron, pour 2 500 francs cent kilos de la précieuse tubercule. « Lorsque j'ai acheté ces pommes de terre au PG Backer, je savais très bien, déclaret Ernest L., que ces pommes de terre étaient vollées à Monsieur Nussbaumer, mais je ne me suis pas préoccupé de ce détail »[2970]. A Kaysersberg, ce sont les W., père et fils, qui détournent, en toute connaissance de cause, chaux et ciment de l'entreprise *Routes et Assainissement*, répondant ainsi à l'appel d'offre de PG en quête de victuailles[2971]. A Colmar, c'est tout un voisinage qui entend profiter du vivier que constitue le kommando de l'usine Gangloff pour entreprendre de rénover leur habitat : la nièce du gardien vient ainsi chercher deux PG qu'elle emploie quatre soirs de suite pour remettre à neuf sa cuisine et repeindre sa chambre à coucher. Mais il y a aussi l'épicier et deux autres voisins qui profitent de cette présence allemande que l'on paie en nature, vestimentaire et alimentaire.

Cette confiance ne tend pas seulement à remplacer le statut du PG par celui de travailleur quasi-libre, elle transforme également les rapports qu'il entretient avec lui et, ce qui choque sans doute le plus les populations extérieures, l'amène à progressivement se comporter de la même façon dans l'espace public que privé, donnant l'impression de faire du PG un membre à part entière de la communauté. Lorsque Martin demande à Louis Celerier de lui prêter son PG après le travail pour l'aider à faire son cidre, ce dernier lui répond sans sourciller de « s'arranger avec [son] PG »[2972], refusant d'en prendre la responsabilité. Avec le temps, les libertés semblent de plus en plus exhorbitantes pour les autorités que naturelles pour les employeurs. Devant répondre de la présence de son PG à un bal après avoir été dénoncé par un cavalier jaloux, Louis P. décrit aux gendarmes, dans une énumération d'une banalité consternante, précisément la vie très *normale* que semble mener Otto : il est « allé à plusieurs reprises au cinéma le dimanche en soirée, en tenue civile, en compagnie de mon épouse, à

2969 DGN - DGN, (33 E) 898, PV 394 du 08/09/1947, Bassens.
2970 Haut-Rhin, 162 W 13424-13425, PV de la brigade de Wittenheim n°1293 du 18/11/1946 sur « l'arrestation de Lieber, Ernest de Wittenheim pour complicité de vol avec (..) PGA au préjudice de Monsieur Nussbaumer, demeurant à Wittenheim ».
2971 Haut-Rhin, 162 W 13424, PV n° 836 de la brigade de Kaysersberg du 27/02/1946 concernant « une arrestation ».
2972 DGN, 87 E 374, PV de la gendarmerie de Chateauneuf-la-Foret (Haute-Vienne) du 26/11/1945 relatif à « l'emploi (travail) ».

Aubagne », il lui a « remis des effets civils », excepté le pantalon, « il effectuait seul des courses de maison, chez l'épicier ou le boulanger (…) »[2973]. Pour toute justification, l'employeur conclut sa déclaration par « Je regrette cet acte », prise de conscience bien légère du décalage avec les attentes des autorités et les réactions des populations locales.

Pour peu que l'on soit attentif à l'élaboration du discours, on trouve de petits trésors de sens qui traduisent combien la vie quotidienne impose une nouvelle proximité *illégale* bien au-delà, ou plutôt en-deça, des mobilisations idéologiques entretenues par les autorités militaires et une partie de la presse, au-delà également de toute empathie politique pour l'Allemand. Face aux gendarmes venus l'auditionner après l'évasion de son PG en août 1946, Maurice M. explique pour se disculper qu'il a « traité cet homme des plus loyalement ; il mangeait à sa faim, à notre table où il buvait du vin à discrétion (…). Il couchait dans notre maison et avait une chambre confortable »[2974]. René A., parti pour la journée, revient pour dîner avec son PG: « Au repas du soir, ce prisonnier ne s'est pas présenté pour manger, mais comme il lui arrivait souvent d'effectuer dimanche des travaux chez des particuliers (…), je n'y ai pas attaché d'importance »[2975]. La présence devenue habitude qui brouille la figure de l'ennemi déborde le seul cadre domestique et concerne, peu ou prou, toute la communauté rurale, comme cet habitant temporaire de Barros qui, croisant deux PG bien chargés, « n'[a] prêté aucune attention à leur habillement »[2976]. Cette familiarité devient une véritable intimité qui exclut pour les employeurs l'évasion du domaine du possible, relevant que le jeu représentations – actions ne se déroule pas seulement entre Français autour de la question du patriotisme, mais entre l'employeur et son PG qui appartient à un autre horizon d'attente. Adolphe Gantzer ne comprend ainsi pas ce qui lui arrive lorsque son PG, qu'il a caché depuis novembre 1944, disparaît en juillet 1945. Il avait « capté [son] entière confiance » : il lui avait fourni des vêtements civils car Flink désirait assiter à la messe, il lui versait généreusement mille francs de salaire mensuel… Il ne croit pas alors que son hôte soit parti dans l'intention de regagner l'Autriche par la Suisse : « J'attendais son retour chez moi tous les jours, pensant qu'il avait rendu visite à un de ses collègues travaillant chez des cultivateurs dans les environs » et ne prévient donc pas les gendarmes[2977]. Pourtant, son PG ne revint pas. Le procès-verbal ne dit pas comment finit l'histoire pour le boucher de Colmar. En revanche, d'autres documents révèlent combien ces départs non annoncés peuvent être vécus comme des crises de confiance par les employeurs, ce qu'anticipent certains PG.

2973 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, PV de la brigade d'Aubagne sur « l'arrestation de Roehmer Otto, PGA dans un bal populaire ».
2974 SHED - DGN, 33 E 1527, PV 593 du 04/02/1946, Langon.
2975 SHED - DGN, (33 E) 1006, PV du 01/09/1947, Lesparre.
2976 SHED - DGN, 33 E 2414, PV du 30/12/1946, St-Laurent.
2977 Haut-Rhin, 162 W 13425, PV de la brigade de Colmar n° 1662 du 03/08/1945 sur « l'évasion du PG hébergé par Gaetzer, boucher à Colmar ».

L'évolution atteint les PGA eux-mêmes et leur regard sur leurs détenteurs français. Ainsi les lettres de PG évadés soulignent-elles le respect qu'ils tiennent à témoigner à ce qu'ils quittent illégalement. Le PG Duvelsdorf s'évade après sept mois de service chez un garagiste. S'excusant de causer ainsi « beaucoup d'ennui » à son employeur, il tient dans son mot d'adieu à le remercier du bien qu'il lui a fait :

> « Cher Mr. Cottereau. C'est sûrement avec grand étonnement que vous allez voir que je suis parti vers ma maison. Je pense que vous allez sûrement être fâché après moi. Si vous-même êut été à ma place en regardant les choses de pres certainement auriez-vous fait de même. tout d'abord je puis vous rasure que je n'ai emporté ni argent ni nourriture ni autre chose, je n'ai absolument rien emporté. je vous remercie du bien que vous m'avez fait. je comrepnds très bien que vous allez avoir beaucoup d'ennuis pour moi. lorsque j'avais besoin de ceci ou cela de suite vous me procuriez. jamais vous ne m'avez parlé mal que ce soit pendant ou entre les heures de travail. pour tout ce que vous me donniez vous aviez une grande confiance en moi. vous fûtes bon et pour vous remercier j'acquittais de tous travaux avec goût et ordre. Je souhaite pour vous et votre famille beaucoup de bonheur. J'espère que vous ne m'en voudrez pas d'arriver chez moi au plus vite et en bonne santé. peut-être dans quelque temps vous enverrai-je de mes nouvelles » avant de signer « bien des amitiés »[2978].

L'existence même de ces lettres prouve que ce nouveau régime de captivité n'est pas non plus assimilé à une libération entière. Avant de s'enfuir, le PG d'un notable de Pauillac lui laisse ces quelques mots : « Travail bon, mange très bon, contant très bon, Mais liberté »[2979]. Autres preuves du changement: les vols commis lors des évasions. Plusieurs dépositions d'employeurs insistent sur le fait que l'évadé n'a rien dérobé. Dans le cas de vol, ceux-là semblent se limiter au strict nécessaire pour la réussite de l'entreprise et touchent davantage le voisinage que le « patron » dont les biens sont détournés très rarement et en tout dernier recours.

Or, ces nouvelles façons de dire –et de percevoir *son* prisonnier- sont décisives, en ce qu'elles autorisent de comportements inédits chez les employeurs. Ils sont l'expresion culturelle d'une évolution plus large, celle qui concerne aussi bien l'augmentation du nombre de PG mis au travail –et consécutivement la visibilité de leur présence- que la mutation structurelle avec le développement du kommando et du placement chez les particuliers. Si l'on relit les dépositions des employeurs impliqués dans les affaires concernant la présence de PG dans des lieux publics, on retrouve le même argument de la méconnaissance prétendue des règlements. Mais c'est précisément là le signe du basculement d'une perception qui s'individualise, qui se détache de la communauté d'émotions. Le 16 mai, la famille N., la

2978 DGN, 33 E 2317, PV du 27/06/1946, St-Ciers-sur-Gironde.
2979 DGN, 33 E 2110, PV du 14/09/1945, Pauillac.

femme, le fils et le père, avaient décidé d'aller au cinéma et ont amené leur prisonnier pour ne pas le laisser sans surveillance[2980]. Le fait que le patron justifie ensuite son acte par son ignorance d'une contrainte officielle montre que la règle morale n'est plus intériorisée, du moins qu'elle n'est plus partagée ou évidente. L'affaire du PG présent à la fête annuelle de la commune de Yenne montre combien cette évolution se produit d'autant moins consciemment qu'elle semble naturelle.

Jean-Marie R., le patron du PG délictueux, indique aux gendarmes avoir quitté les lieux dès que la situation s'est tendue et affirme son étonnement d'avoir mal agi : outre son ignorance totale des réglements –il dit ne connaître que l'interdiction de laisser se promener seul un PG-, le maire présent dans le local n'est nullement intervenu ; le PG n'a eu aucune altercation avec quiconque au cours de la fête[2981]. Pourtant, les témoins et procès-verbaux sont « unanimes à déclarer qu'il est inconcevable que la famille V. ait osé conduire son PGA à cette fête »[2982], que de « nombreuses personnes du pays (…) ont trouvé cette chose inadmissible », disant qu'il fallait conduire le captif à la gendarmerie, tumulte qui faillit devenir bagarre sans le départ précipité de la famille V. Et comment croire les employeurs fautifs qui prétendent ignorer les règlements élémentaires de discipline, quand le gendre est conseiller municipal et « doit connaître comme tout le monde les règles à observer ». Par stratégie disculpatrice ? Sans doute, mais aussi parce qu'une telle réaction est devenue « inconcevable » à ceux qui côtoient tous les jours leur prisonnier : qu'ils n'hésitent pas, pour l'occasion, à vêtir d'un beau costume civil avec une belle cravate. Pour eux, la maxime d'action, « pas de Fritz au bal et pas d'histoires »[2983], n'a plus de sens, car il n'y a plus de Fritz. Avec le prolongement de la captivité, l'inscription du PG comme présence quotidienne dans la sociabilité villageoise ou de quartier corrode progressivement les représentations de cercles civils plus larges, posant la question du maintien de la logique disciplianire. En mai 1946, Albert D. est entendu pour avoir vendu de la bière à deux prisonniers du kommando de la commune. Il reconnaît : « C'était la première fois, je vous assure ; je ne savais pas quoi faire, ni quelle attitude prendre »[2984] et promet de ne plus recommencer. Il ne peut, selon les procès-verbaux, être taxé d'attitude germanophile, puisqu'alsacien, il a été expulsé avec sa famille en décembre 1940 par les nazis.

En septembre 1946, Raoul Matthieu est de visite chez sa belle-mère qui loge également les onze PG employés à Orgon. Le soir, ces derniers ont manifestement l'habitude de jouer de l'argent aux cartes. « Je me suis laissé tenter, dira le gendre aux gendarmes, et j'ai joué avec

2980 DGN, 33 E 1774, PV de la gendarmerie de Lesparre n° 709 du 15/12/1946 sur « la présence dans un lieu public du PGA Denne Walter ».
2981 Savoie, 1362 W 10, PV de la brigade de Yenne n° 270 du 21/08/1946 sur « la présence d'« un PGA dans un bal ».
2982 Savoie, 1362 W 10, PV de la brigade de Yenne du 21/08/1946 sur des « fréquentations publiques ».
2983 Savoie, 1362 W 10, PV de la brigade de Yenne du 21/08/1946 sur des « fréquentations publiques ».
2984 Bas-Rhin, 324 D 7 5, PV de la brigade de Sélestat du 10/05/1946 sur « la discipline/surveillance ».

eux. C'est la première fois que cela m'arrive »[2985]. Le comportement puis la déclaration du prévenu traduisent cette incertitude sur le comportement et le discours à adopter face aux PG qui n'est plus tout à fait le même dans l'espace privé et face aux forces de l'ordre : le joueur impénitent se reproche ce qu'il s'est autorisé à l'abri des regards. Seul Français parmi les joueurs, Raoul M. entend bien se distinguer des Allemands lorsque qu'ils se font surprendre par les représentants de l'autorité publique : « (…) lorsque les gendarmes sont arrivés, je me suis levé et je n'ai pas tenté de ramasser ou de cacher l'argent qui était sur la table ainsi que l'ont fait les PG ». On peut lire dans ce refus d'être associé à l'ennemi l'affirmation d'une altérité qui vaut appartenance politique à la collectivité.

Faut-il pour autant en conclure que l'évolution divergente vaut aussi, ainsi que tendent à le considérer certaines couches de la population, voire certaines autorités, divorce politique ? Non, car le hiatus entre comportements dans l'espace privé et discours officiel de l'espace public ne recouvre pas une scission entre les individus et leur appartenance à la *cité*. Si les employeurs traitent différemment leurs PG, c'est fondamentalement en raison du *coût* de la transposition de l'ordre disciplinaire dans le civil, coût beaucoup trop élevé en moyens et en énergie. Le traitement égalitaire, du repas pris autour de la même table à la demande d'hébergement, de la fourniture d'effets civils au renvoi sans accompagnement au kommando après la journée de travail, constituent des micro-adaptations libres imposée à une logique disciplinaire trop dispendieuse pour une utilisation performante de la main-d'œuvre PG, notamment dans une économie rurale encore très tendue. Elles instaurent progressivement une nouvelle routine qui propose une nouvelle économie corporelle en fonction des concraintes du milieu/vivant. Constatant qu'un prisonnier circulait près de Langon sans être accompagné de gardien, les gendarmes interrogent Philippe de S., leur employeur. Pour sa défense, il déclare qu'il a onze prisonniers à son service qu'il occupe en différents endroits de sa propriété. « Etant donné le nombre de prisonniers que j'emploie et la diversité des travaux, je ne peux être constamment derrière chacun d'eux »[2986]. C'est pourquoi il autorise cette main-d'œuvre à se déplacer non escortée. Elle conserve les mots d'ordre officiels : maximisation des gains dans l'usage de la main-d'œuvre PG ; minimisation de ses coûts d'entretien, qu'elle met désormais au service d'une logique de sécurité. On retrouve ce comportement à l'échelle d'un village ou d'un quartier dans les relations qu'il peut entreteni avec un kommando. A Kuenheim, une quarantaine de prisonniers de la Reconstruction sont employés depuis début 1946 au déblaiement des maisons sinistrées. *Il arrive ce qui devait arriver* : les prisonniers en viennent à travailler pour des particuliers qui en retour leur préparent un « casse-croute ». Le

2985 Bouches-du-Rhône, 150 W 172, PV de la brigade d'Orgon du 22/09/1946 sur « une arrestation ».
2986 DGN, 33 E 1524, PV de la gendarmerie de La Réole / Bazas / Langon (Gironde) n° 1143 du 17/12/1945 sur « la circulation sans surveillance d'un PG de l'Axe à St Pierre de Mons ».

chef du kommando le reconnaît mais il explicite, en cette terre alsacienne qui ne tolère aucune ambiguïté, que : « (…)ceci n'est pas dans un but de sentiments à leur égard »[2987]. Même celui qui semble avoir prévenu les gendarmes entend lever toute équivoque politique : « Néanmoins, par mesure humanitaire, affirme-t-il, il arrive quelques fois, que les gens donnent des légumes, des pommes de terre ou autres, mais je n'ai pas appris que les personnes les reçoivent chez eux, soit par sentiments ou par esprit de collaboration »[2988]. Excepté de rares exceptions, l'économie semble primer le politique. Dans les contacts interpersonnels, assister un PGA n'annule pas l'adhésion de l'individu à la cause nationale. Ce serait une justification économique qui motive de telles transformations et non pas exclusivement des raisons sentimentales, encore moins politiques. Cette interprétation bute apparamment sur des cas limites qui ne proposent une congruence ni entre public et privé ni entre individuel et collectif. Il s'agit de comportements considérés comme des interdits par la communauté, car ils semblent remettre en cause l'altérité du prisonnier au-delà de toute utilitéééconomique économique pour la reconstruction et risquent de porter atteinte à la tentative de refondation, politique et symbolique, ouverte par la victoire.

Dans ces affaires, ce sont les femmes qui apparaissent comme le principal maillon faible de la cohésion nationale. Ce sont elles qui, par leurs correspondances clandestines et surtout leurs relations intimes, semblent préférer céder à l'attraction de l'ennemi plutôt qu'à l'appartenance collective. Une minorité semble correspondre aux représentations de la traîtresse au féminim dont le comportement ne serait qu'une prolongation de sa collaboration avec l'ennemi engagée sous l'occupation. C'est le cas d'Ida F. qui « ne regrette pas d'avoir ce PG comme amant »[2989] qu'elle a connu sept mois plus tôt. Des nombreux procès-verbaux, il ressort que cette femme mariée et mère fut « une collaboratrice acharnée de l'armée allemande », qu'elle commença à servir en tant qu'interprête volontaire à la mairie de Talais. Fréquentant assidument les cercles militaires ennemis, elle devient « la terreur de la population civile restée dans la région »[2990]. A la Libération, elle est internée cinq mois au camp de séjour surveillé d'Eysines. Mais il ne semble pas qu'elle ait dénoncé, fait arrêter ou fusiller de civils. Elle est d'ailleurs relâchée par la chambre civique en septembre 1945. Si elle intéresse de nouveau les autorités, c'est qu'en raison de son passé et de ses relations avec les PG, elle est soupçonnée de complicité d'évasion, ce qu'elle réfute. Elle réunit en elle tous les traits qui en font l'anti-modèle de la bonne Française promue par le discours officiel. On sent à la lecture des différentes dépositions et commentaires des sous-signés sourdre le reproche de ne pas résister à l'attraction du vainqueur, d'être incapable de réfréner ses pulsions charnelles pour

2987 Haut-Rhin, 162 W 13424, PV de la brigade de Colmar n° 669 du 25/03/1946 sur « la discipline ».
2988 Haut-Rhin, 162 W 13424, PV de la brigade de Colmar n°669 du 25/03/1946 sur « la discipline ».
2989 DGN, 33 E 1775, PV de la gendarmerie de Lesparre (Gironde) n° 1047 du 06/08/1946 sur « les relations avec PGA ».
2990 DGN, 33 E 1775, PV de la gendarmerie de Lesparre (Gironde) du 06/08/1946 sur « relations avec les PGA ».

réintégrer la communauté nationale, de préférer la satisfaction de ses propres désirs à la loi supérieure de l'intérêt général. Par son comportement, elle brouille non seulement la frontière entre vaincu et vainqueur, mais elle bafoue l'ordre nouveau censé reconstruire la France : elle a quitté son mari français pour le corps de l'ennemi, elle nargue les autorités républicaines en contournant la logique disciplinaire, elle affaiblit la collectivité en facilitant l'évasion des forces économiques.

La majorité des femmes entendues par les gendarmes est loin d'avoir de tels passifs. La plupart des affaires de mœurs est interprétée et traitée comme un scandale politique sans que le passé des prévenues ne le justifie aucunement. Ainsi à Chambéry, en septembre 1946, une délégation conduite par un ancien PGF en Allemagne se rend chez l'employeur du PG qui a été vu en compagnie d'une femme. Tandis qu'il est sermoné en allemand, une inconnue sort de derrière le lit où elle s'était dissimulée. Le maire, requis, lui reproche sa « conduite déplorable » et procède lui-même à la tonte partielle de la fautive. Le PGF justifie aux gendarmes un tel procédé : « A aucun moment [il n'y a eu de] violence contre cette femme, mais en qualité d'ancien prisonnier, j'estime que mon devoir de lui adresser les observations nécessaires sur sa conduite, indigne, d'une Française »[2991]. Le maire confirme le décalage de perception évident, si unanimement partagé, qu'il n'a pas besoin de l'expliciter, si ce n'est pour exiger le départ de cette femme en raison de l' « effet déplorable sur la population, et surtout sur les ex-prisonniers déportés » dont il craint les futurs débordements[2992]. Il est intéressant de souligner que le PG ne semble pas avoir été puni ni retiré à son employeur auquel il donne « satisfaction à tous points de vue ». Dans la lecture patriotique des relations sexuées entre prisonniers et Françaises, il n'intéresse pas les autorités car il ne représente aucune charge politique subversive. Faut-il également y voir la reconnaissance implicite d'une normalité masculine conquérante ?

L'étude des relations entre PG et la population française demanderait à être approfondie, notamment en faisant appel à d'autres types de documents (archives privées par exemple) et abordant certains thèmes très symboliques, les évasions et les *nécessaires* de mauvais Français par exemple.

Bilan

La descente du PGA au village n'a entraîné aucun trouble à l'ordre public. Elle a en revanche révélé combien les tensions dans la société de la Libération sont centrifuges, d'autant plus fortes à mesure que l'on quitte l'ordre du discours national pour préférer

2991 Savoie, 1362 W 10, PV n°1 du 17/09/1946 sur « les relations avec les PGA ».
2992 Savoie, 1362 W 10, PV n°2 du 17/09/1946 sur « les relations avec les PGA ».

l'échelle des clochers et des mairies. On remarque une évolution significative des images réciproques dans les deux populations. Et ce, bien au-delà des franges réputées pro-allemandes. C'est bien une majorité de Français qui, dans les fermes et dans les usines, apprennent à dissocier l'Allemand ordinaire, 'comme nous', et utile, de l'Allemagne menace. Désormais intégré, c'est de l'intérieur de la société française qu'il peut déranger : espaces d'appartenance politique et émotionnel ne coïncident pas nécessairement ; autrement dit, instaurer une certaine familiarité avec l'ancien ennemi n'a plus de connotation antipatriotique et n'est pas jugé comme tel sauf… Sauf si l'on transgresse certaines limites tabous : par exemple, l'intrusion de l'Allemand dans des espaces communautaires (fêtes de village), ou son mariage avec une Française…Il constitue alors un facteur de désordre, un élément de souillure. Sauf, encore, si l'on considère son utilisation à usage interne par certains groupes pour dénoncer l'épuration incomplète du territoire. Dans ce cas, ce n'est pas le PGA lui-même qui est visé, mais le *mauvais Français* et *in fine* sans doute, l'échec relatif du discours de pacification. En ce sens, le dispositif de captivité a autant partie liée avec le processus de déprise de guerre de la France après 1944-1945 qu'avec son attitude pendant la guerre.

Conclusion

Elément impur, facteur de dissolution et de désordre, l'ennemi vaincu déclenche le rétablissement symétrique du Français régénéré. Dans les archives, les PGA apparaissent comme une masse croissante d'individus qui rétablissent la France comme puissance détentrice et *de facto* légitiment le pouvoir central, tout en servant de faire valoir aux FFI. Ces représentations ne sauraient toutefois masquer le fait que la capture impose également un autre mode de relations avec l'Allemand ; comme elle impose, aussi, à ce soldat vaincu de revoir sa conception et son image des Français. La présence quotidienne de l'Allemand pendant une longue période a largement contribué à faire évoluer les représentations réciproques héritées des guerres. S'il n'y eût pas de violences de part et d'autre, ni de guerre civile franco-française, il ne faudrait néanmoins pas en conclure que la proximité entraîne une banalisation automatique de l'héritage de la Seconde Guerre mondiale. Certains tabous – sexuels, de mobilité, communautaires…- ont été, sous le contrôle social, maintenus.

Pour les (anciens) prisonniers, il est difficile d'évaluer l'héritage de cette captivité sur le parcours de vie après le rapatriement. Je concluais mes interviews sur des questions 'de bilan, mais leur interprétation est très délicate. Une majorité exprime un changement de leur rapport à la guerre, la captivité ayant abouti à une triple prise de conscience par rapport à la mentalité des soldats, déjà ébranlée par le passage au front : rejet de la logique guerrière, prise de conscience de l'ensauvagement dû au combat, et de la réduction de la liberté imposée par la guerre et l'éducation nazie.

Pour cette génération des témoins interviewés, vivre dans le camp, subir ses contraintes matérielles et disciplinaires, s'adapter au type de sociabilité qu'il impose, a certainement favorisé leur dés- illusion de la *Volksgemeinschaft* et la recherche d'autres résolutions des tensions. C'est pourquoi cette sortie du camp a constitué pour les PG une réelle rupture dans leur régime de captivité, ce dont témoignent la qualité des entretiens et l'évocation des nouvelles sociabilités.

5ème partie

–

Dé/remobiliser, rapatrier, réintégrer :

la ZFO face à la captivité allemande en mains françaises

Sources : Stadtarchiv Mainz, ZGS – D3, 34

Au cœur de la Zone

Au terme de l'accord allié du 27 juillet 1945, la France, outre un secteur à Berlin, reçoit une zone d'occupation en Allemagne : au nord la Sarre, le Palatinat, une partie de la Rhénanie et une portion petite plus de la Hesse-Nassau ; au sud la partie méridionale du Bade, le Wurttemberg-Hohenzollern et le cercle bavarois de Lindau[2993] : « avec ses 42 990 km² et quelque six millions d'habitants, la zone française [est] non seulement la plus petite et la moins peuplée des zones d'occupation, mais aussi la moins dotée d'un potentiel économique et industriel largement exploitable pour la reconstruction de l'hexagone »[2994]. D'après le recensement de 1946, elle compte 5 787 000 habitants, catholiques pour plus de trois cinquièmes[2995.] Le manque de main-d'œuvre masculine qui pénalise la reconstruction, les destructions qui réduisent considérablement les capacités d'accueil et surtout les rations alimentaires qui tombent à 1000 calories par jour ou moins -soit à un tiers de la ration minimum vitale-[2996] placent les débuts de l'occupation dans un climat particulièrement mauvais.

D'autant qu'initialement non prévue comme puissance occupante, la France doit organiser dans une certaine précipitation institutionnelle et une improvisation certaine en matière de politique allemande sa participation au destin de l'Allemagne vaincue. Le 28 juillet 1945, lorsque le général Koenig est nommé commandant en chef français en Allemagne[2997], l'administration militaire qui remplace les unités de la 1ère Armée peut tout de même compter sur la Mission militaire pour les Affaires allemandes dirigée par le général Koeltz. A Paris, le comité interministériel des Affaires allemandes et autrichiennes est transformé fin août 1945 en Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes[2998], mais il est loin d'être l'unique interlocuteur parisien de Baden-Baden qui est en contact avec les grands ministères concernés par la question allemande.

La recherche a désormais bien mis à jour l'existence d'une double politique allemande, plus élaborée au fur et à mesure que plannifiée depuis Paris[2999] : officiellement, la France poursuit,

---

2993 Voir la carte en annexe, p. 1514.

2994 Baginski, Christophe, *La politique religieuse de la France en Allemagne occupée (1945-1949)*, Presses universitaires du Septentrion, 1997, p.24.

2995 Le pays de Bade compte 71,5% de catholiques et 25,6% de protestants ; le Wurtemberg 54% et 42,6 ; la Hesse-Westphalie 43,4 et 53 ; la Rhénanie-Hesse-Nassau 72,7 et 25,7.

2996 Rothenberger, Karl-Heinz, « Ernährungs- und Landwirtschaft in der Französischen Besatzungszone 1945-1950 », in Scharf, Claus; Schröder, Hans-Jürgen (Hg.), *Die Deutschlandpolitik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden, 1983, p. 185-204., p.186. Voir aussi Wolfrum, Edgar, *Französische Besatzungspolitik und deutsche Sozialdemokratie. Politische Neuansätze in der „vergessenen Zone" bis zur Bildung des Südweststaates 1945-1952*, Droste Verlag Düsseldorf, 1991, „Frankreich – eine Siegermacht auf eigenem Kurs: Politischer und besatzunspolitischer Auftakt im Südwesten 1945", p. 23-82..

2997 Désormais abrégé en GCCFA.

2998 Désormais abrégé en CGAAA.

2999 L'étude la plus exhaustive est la thèse de Dietmar Hüser, *Frankreichs « doppelte Deutschlandpolitik » ; Dynamik aus der Defensive – Planen, Entscheiden, Umsetzen in gesellschaftlichen und wirtschaftlichen, innen- und aussenpolitischen Krisenzeiten 1944-1950*, Duncker & Humblot – Berlin, 1996. On lira avec profit notamment „II. Deutschlandpolitische Institutionen und Akteure in Paris 1944-1950", p. 112-170. Pour une présentation plus synthétique et « maniable », je renvoie

à l'unisson avec les penchants germanophobes de l'opinion française, une politique maximaliste contre l'Allemagne, bien que sa réalisation s'avere rapidement illusoire : officieusement, elle vise des but plus réalistes autour de trois priorités, création rapide d'une structure politique décentralisée, établissement durable d'une supériorité économie de la France ; mise en place de mécanismes de coopération à partir du *modèle* dans le domaine politique, culturel et éducatif.

L'absence de buts d'occupation clairs laisse aux autorités de la Zone une grande marge de manœuvre, aussi à Baden-Baden comme à Berlin pour le groupe français au Conseil de contrôle interallié dirigé par le général Koeltz, puis le général Noiret. Elle favorise la mise en place d'une dyarchie de pouvoir qui se traduit par l'existence de deux appareils administratifs concurrents, même si l'autorité suprême est officiellement détenue par le général Koenig[3000] : celui du CCFA et celui gouvernement militaire de la Zone française d'occupation[3001] dirigé par l'administrateur général, Emile Laffon à partir de septembre 1945 et jusqu'à son départ en décembre 1947. Or, les deux administrations ont à s'occuper des prisonniers de guerre, que ce soit le conseiller politique du général Koenig, l'ambassadeur Jacques Tarbé de Saint-Hardouin et la Division de l'Information de son cabinet civil, ou bien les directions générales des Affaires administratives, de l'Economie et de la Santé de l'administrateur général qui dispose également des Délégations Supérieures, sorte de gouvernements régionaux, sans oublier le Commandant supérieur des troupes d'occupation qui gère ces militaires à démobiliser ou entretenir. Au 1er avril 1946, la Zone compte 28 200 PG, 18 600 encore au 1er juin 1947. En mars 1947, 600 000 familles de la ZFO ont un proche en captivité en France.

La captivité n'est pas seulement vécue dans les camps ni au contact des populations civiles auprès desquelles le PG évoluent, elle est aussi une expérience en Allemagne -expérience individuelle (milieu familial), expérience collective (population, autorités)- d'autant plus douloureuse que la défaite n'apporte pas le retour du combattant, mais l'occupation et, pendant un certain temps, une information déficiente sur leur sort. Qu'est-ce qui caractérisent les représentations de la captivité en mains françaises ? Où en sont les particularités, les écarts à la réalité ? Dans quelle mesure suscitent-elles dans la société de la ZFO[3002] des interprétations et des réactions sur la défaite allemande et la paix française, sur le vaincu –PG, travailleur libre, Allemand- et le vainqueur –alliés, notamment français- ?

---

aux nombreux travaux de Rainer Hudemann, dont « Frankreichs Besatzung in Deutschland: Hindernis oder Aufktakt der deutsch-französischen Kooperation?", in
Jurt, Joseph , *Von der Besatzungszeit zur deutsch-französischen Kooperation*, Freiburg, Rombach. 1993, p. 237-254.

3000 Voir Lattard, Alain, « Zielkonflikte französischer Besatzungspolitik in Deutschland. Der Streit Laffon – Koenig 1945-1947", dans *Vierteljahreshefte für Zeitgescichte*, 309 Jhrg., 1991, p. 1-25

3001 Désormais abrégé en GMZFO.

3002 Abréviation pour Zone française d'occupation.

A partir du prisme d'une démobilisation contrariée, il s'agit d'analyser comment elles influent la sortie de guerre qui est aussi dans le cas de l'Allemagne une sortie de régime politique, comment elles participent du jeu des acteurs allemandes, autorités religieuse, puis politiques. Enfin, se placer du côté de la Zone française d'occupation revient à *préciser* en quoi la question des PG devient une composante déterminante de la politique d'occupation de la France, car Baden-Baden, loin de se cantonner à l'application d'une politique définie à Paris, parvient à se créer une marge de manœuvre appréciable. Les interactions entre opinion allemande et politique d'information française, comme les évolutions stratégiques de la politique de libération menées par les autorités d'occupation, offrent des champs d'observation privilégiés ; le rapatriement à partir de 1946 un espace de de négociation inédit.

Chapitre 11 - Discours et représentations de la captivité en Zone française d'occupation

En décembre 1945, le journal *Badener Tagblatt* informe les autorités d'occupation des réactions provoquées par les premières listes de noms de PGA en France : « la rédaction fut presque prise d'assaut, car chacun voulait avoir des nouvelles de siens, ou nous exprimer ses remerciements »[3003]. Un an plus tard, l'engouement semble avoir encore grossi[3004] pour désormais constituer un thème de prédilection dans le discours des nouvelles autorités. Comme le souligne le conseiller politique auprès du Commandant en chef, la question des PG « figure plus que jamais au premier plan de l'actualité. Il n'est guère de jours où, sous un prétexte ou un autre, [elle n'est] évoquée par la presse, tel homme politique allemand [n'en fait le] thème favoris de son discours, [et les] milieux confessionnels ne veulent pas naturellement rester en dehors du mouvement ». Seules les raisons de la mobilisation évoluent avec le contexte européen et la politique française de libération.

A partir de 1947, pour l'opinion publique, les thèmes du rapatriement et de la transformation concurrencent grandement ceux concernant les conditions de vie dans les camps français. La série de rapports mensuels des délégués de cercles Säckingen[3005], de Rastatt et de Stockach en pays de Bade fin 1946 – début 1947 transmet à Baden-Baden les réactions de la population qui « voit avec inquiétude la différence de cadence de libération »[3006] entre la France et les Anglo-Américains et « attend avec impatience le traité de paix »[3007] qui libérera tous les PG en février 1947, qui « s'étonne » jusqu'à avril du rythme trop lent des rapatriements[3008], qui « suit avec attention les pourparlers franco-américains »[3009] à ce sujet en mars, qui ne « comprend pas et critique beaucoup »[3010] en avril la détention de PG deux ans après la fin du conflit. Un dernier rapport indique que finalement « toutes les familles de PG en mains françaises ont fait une demande de libération »[3011] dans le cercle de Stockach en août 1947. Fin 1947 et début 1948, l'annonce de la libération des derniers PGA « réjouit l'ensemble de la population », tandis que l'intérêt, ou l'inquiétude, de la population se déplace notamment vers la question très discutée de la transformation des PGA en TCL. On rechercherait en vain des

3003 ZFO, AP 168-3, document du 21/12/1945 de *Badener Tagblatt* concernant la « lettre de la rédaction du journal ».
3004 Paris (MAE), Z23, rapport n° 4321 du 02/12/1946 de François Seydoux de Clausonne à G. Bidault sur l' « Opinion publique allemande et le problème des PG ». Il est alors ministre plénipotentiaire, adjoint au conseiller politique à Berlin pour les questions concernant le contrôle interallié.
3005 Voir respectivement les fonds T 1.101/2, S 101-3 et V 1.101-2, S 1.101-3 à (ZFO).
3006 ZFO, S 1.101/3, rapport du 26/02/1947 de février 1947.
3007 ZFO, V 1.101/2, rapport mensuel du 01/03/1947 de la Délégation de Stockach de février 1947.
3008 ZFO, S 1.101/3, rapport de février, mars et avril 1947.
3009 ZFO, T 1.101/2, rapport n° 983 SUR/LB du 24/03/1947 de Cerlce de Säckingen de mars 1947.
3010 ZFO, S 1.101/3, rapport mensuel du 17/04/1947 de Landrat, Rastatt d'avril 1947.
3011 ZFO, V 1.101-2, rapport mensuel de septembre 1947.

voix discordantes, tant le problème des PG, vécu d'abord comme un drame personnel, est perçu dès fin 1945, comme un problème allemand[3012].

L'enjeu des PGA en mains françaises, à la croisée de l'expérience de guerre nazie et de la défaite allemande, de l'intime et du collectif, permet d'apporter des réponses sur la mise en récit du vécu de guerre par la société allemande telle que les historiens la considèrent à partir de la fin des années 1940. En quoi le thème de la captivité, en remontant à l'immédiat après-guerre et à l'effondrement de l'Allemagne, révèle-t-elle une nouvelle façon de vivre, de penser et d'exprimer son appartenance à une « nation allemande » suite au discrédit infligé le régime national-socialiste ? Dans quelle mesure l'image de la captivité en mains françaises définie en Allemagne offre-t-elle un moyen reconsidérer le *deutsche Volk* compris comme attribut national, bien que la notion ait été idéologiquement pervertie par l'usage qu'en ont fait les nazis[3013] ?

A) Opinion publique, images du PGA, sortie de guerre contrariée

L'étude de l'opinion publique[3014], avec les fortes précautions méthodologiques qu'elle implique, reste fondamentale pour mieux comprendre en quoi la captivité de guerre en temps de paix a constitué une expérience collective bien au-delà du seul groupe des PG, en ce qu'elle a *formaté* l'ensemble de la société allemande de l'après-guerre. Les archives consultées -lettres de parents ou de proches de PG détenus en France adressées aux délégations du CICR, correspondance échangée entre les familles et leurs PG en France, demandes de libération, rapports sur « l'état de l'opinion » rédigés par les autorités d'occupation-, bien que disparates, restent utiles pour saisir la *fabrication* de l'opinion publique allemande et ses inflexions vis-à-vis des PGA en mains françaises ; utiles pour évaluer également la prise de conscience des autorités françaises qui suivent attentivement son évolution, dès lors qu'elles ont compris l'intérêt porté par les populations à la question des PGA, et *de facto* la nécessité de la prendre en compte dans l'élaboration de leur politique d'occupation.

3012 Sur l'ensemble des 164 lettres consultées, un seul épistolier se plaint en avril 1946 que « personne (…) n'évoque le souvenir par une parole nos prisonniers » (« niemand, der auch mit einem Wort unserer Gefangenen gedenkt »), tandis qu'en avril 1947, le chancelier de l'*Evangelische Kirche in Deutschland* (EKD) prend la peine de rectifier la faute d'impression de la phrase, « il existe un profond malentendu entre les PG et leur Eglise natale. Il manquait à la population allemande la compréhension nécessaire pour les PG » (« Es besteht ein tiefes Missverständnis zwischen den KG und ihrer Heimatkirche. Es fehlte der deutschen Bevölkerung am nötigen Verständnis für die Gefangenen » du compte-rendu de la séance du 21 janvier). Il s'agissait de souligner non le désintérêt allemand mais l'impossibilité des populations civiles à concevoir les conséquences de l'éloignement dû à la captivité.

3013 Interrogations formulées par Ute Frevert dans "Die Sprache des Volkes und die Rhetorik der Nation. Identitätssplitter in der deutchen Nachkriegszeit », in Bauerkämper, Arndt ; Sabrow, Martin ; Stöven, Bernd (Hrsg.), *Doppelte Zeitgeschichte. Deutsch-deutsche Beziehungen, 1945-1990*, Bonn, 1998, p. 18-19.

3014 Les remarques formulées au chapiture neuf restent valables.

Tableau 32 - Lettres reçues d'Allemagne par le CICR sur le sort des PGA en mains françaises (1946-1949)

	1945	1946	1947	1948	1949	S.D.	TOTAL	Total en %
Nombre de lettres	**2**	**46**	**106**	**34**	**1**	**5**	194	
Nombre d'écrivants	2	42	90	34	1	5	174	
Nombre d'hommes	0	19	33	13	0	1	66	40,2
Nombre de femmes	2	18	35	13	1	0	69	42,1
Collectif	0	3	9	7	0	3	22	13,4
Indéterminé (sexe)	0	2	4	1	0	0	7	4,3
TOTAL	2	42	81	34	1	4	164	100
Nombre de lettres de ZFO	1	7	12	4	0	0	24	11,9
Nombre de lettres de ZAO	0	19	37	13	0	0	69	34,3
Nombre de lettres de ZBO	0	8	29	11	0	4	52	25,9
Nombre de lettres de ZSO	0	5	20	3	0	0	28	13,9
Suisse	0	3	1		0	0	4	2
Indéterminé (Zone)	1	7	10	5	1	0	24	11,9
TOTAL	2	49	109	36	1	4	201	100

L'étude du cercle restreint, celui des proches, se fonde principalement sur des lettres adressées par les familles allemandes à un tiers institutionnel, - le CICR[3015] dans mon corpus -, pour demander des informations, solliciter une libération ou dénoncer une situation. La correspondance privée renvoie à une stratégie discursive dont le but recherché réside dans l'image que l'expéditeur veut donner de lui et de sa situation, allant par exemple de l'apitoiement vis-à-vis des PG à la colère à l'égard des autorités. Or, comment *replacer* la lettre quand il manque le milieu et l'ensemble contextuel dans laquelle elle s'insère ? La principale difficulté du corpus concerne cependant le décalage entre l'unité géographique du destinataire -les PGA détenus en mains françaises en *métropole*[3016]- et la dispersion des expéditeurs dans toutes les zones d'occupation d'Allemagne[3017]. Ce hiatus spatial fait en effet problème, car la différence de politique d'occupation et d'information entre les quatre zones ne permet pas de supposer *a priori* équivalente l'information quant à la captivité allemande. La difficulté est accrue par le fait que la très grande majorité des lettres ne provient pas de la Zone française. En quoi les représentations véhiculées dans ces courriers correspondent-elles à celles de la ZFO ? Dans quelle mesure peut-on parler d'*une* opinion publique allemande ? Je n'apporterai qu'une réponse empirique.

3015 Les lettres envoyées à des proches en captivité n'ont pas été pas prises en compte. Le tableau ci-dessus résume les caractéristiques du corpus.
3016 Ont ainsi été relevés tous les courriers concernant les PG localisés dans les départements français retenus pour ce travail.
3017 Ne retenir que les lettres expédiées depuis la ZFO aurait limité le corpus au point de le rendre peu signifiant.

La perception de la captivité en France est largement déterminée d'une part par le lien affectif que la population entretient avec le PGA, que l'on peut supposer égal dans toutes les zones ; d'autre part la qualité de l'information sur la captivité constitue un second facteur déterminant pour les correspondants. Or, les informations publiées concernant les PGA en mains françaises ont été très grande majorité produites par les autorités françaises elles-mêmes[3018]. Celles-là ne semblent pas avoir favorisé une zone plus qu'une autre. Du moins peut-on estimer les trois zones d'occupation occidentales comme également renseignées sur cette captivité. La Zone soviétique, qui développe une campagne de presse partiale, puis très hostile aux opérations de transformation à partir de 1947, constitue de ce fait un cas à part. Par ailleurs, on peut admettre que les populations allemandes hors Zone française se sont senties plus libres d'exprimer leur opinion, critique, sur la France que celles de la Zone française. Focalisé davantage sur les représentations de la captivité en mains françaises que sur l'exactitude de l'information transmise, je cherche à préciser dans quel discours elles s'insèrent et quelle interprétation personnelle et collective les populations allemandes proposent de leur passé, de leur présent et de leur futur.

1 - Quel dispositif discursif pour la captivité ?

L'analyse du *pacte épistolaire*[3019] permet de préciser les stratégies discursives des expéditeurs ainsi que les sources d'information dont elles disposent. La majorité des lettres provient des parents et de l'épouse, plus rarement des sœurs ou frères, voire d'amis. Cela explique la quasi-égale répartition entre les sexes. Dans une société marquée par l'énorme participation masculine à l'effort de guerre nazi, la défaite -faisant éclater le cadre idéologique, notamment le culte de la virilité[3020], remet au premier plan les sentiments et l'émotion éveillés par la captivité. La lettre sert alors d'exutoire premier, comme l'indique le fort ratio de lettres par écrivant. La captivité concerne donc toute la famille -comme elle concernera bientôt toute la patrie[3021]. L'origine du corpus fait que la majorité des lettres relevées est adressée au CICR[3022] ou à d'autres organisations humanitaires, principalement

3018 A partir de 1947, l'évolution du contexte européen accroît l'influence des Etats-Unis sur la gestion des PGA en mains françaises (pression pour la libération des PG transférés, accord franco-américain de mars 1947 concernant la transformation en TCL) et leur permet de distribuer des informations en dehors des réseaux français. Cependant, dans le même temps, la politique de la presse se libéralise dans la ZFO, notamment par le remplacement de la censure préalable par celle *a posteriori*, après publication.

3019 Par analogie à Lejeune, Philippe, *Le Pacte autobiographique*, Ed. du Seuil, 1975. Voir Guillen, C., « Les provinces de la signification: Le pacte épistolaire », dans *Revue de littérature comparée*, 2000, vol. 74, n°2, p. 133-141.

3020 Voir Théofilakis, Fabien, « La sexualité des prisonniers de guerre français et allemands en guerre mondiale (1914-1949) », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°99, p. 203-219.

3021 Voir les justifications jointes aux dossiers de demande de libération.

3022 Néanmoins, les quelques lettres adressées à des organismes français trouvées dans d'autres fonds d'archives, en particulier au Ministère du Travail, présentent une même stratégie.

des sections régionales de *DRK*, perçues par les opinions allemandes[3023] comme des adjuvants sensibles aux mêmes accents dramatiques.

A cette sensibilité présumée commune s'ajoute un second point commun : celui de l'indépendance de ces organismes humanitaires vis-à-vis des autorités d'occupation, notamment françaises. Cela expliquerait pourquoi leur discours présuppose une connivence propice à l'expression, à but persuasif, de la douleur et de la mise en accusation. La prise en compte des émotions permet de relever un décalage de registres entre les lettres écrites par des femmes qui empruntent au modèle ancestral de la *mater dolorosa* pour exprimer la douleur de la perte d'un être cher.

J'ai choisi trois exemples illustrant la tonalité de ces lettres de femmes (mères, épouses, sœurs) qui n'hésitent pas à se présenter comme « unglückliche Frauen » (femmes malheureuses), alors que les lettres signées par des hommes ne donnent pas à lire une douleur sentimentale avec une si franche intensité[3024]. Gerda W. de Dresde s'adresse à la Croix-Rouge bavaroise en mai 1947 à propos de son mari, PG à Rennes après avoir été soldat dans la poche de Saint-Nazaire. Un camarade rentré à Lubeck lui annonce, en octobre 1946, qu'il serait décédé de mort violente. Heureusement, la correspondance avec l'époux bien vivant depuis début 1946 l'empêche de croire à cette nouvelle. En revanche, elle apprend par une lettre de mars 1947 que son époux est devenu sourd de l'oreille droite à la suite de coups reçus. A la demande de ce dernier, elle requiert l'intervention de la *DRK*[3025]. Irgmar K. des environs d'Hanovre s'adresse à Genève, en mi-mai 1947, en raison de l'engagement incompréhensible de son mari prisonnier dans la Légion étrangère : comment ce mari affectueux, « le père de nos enfants », a-t-il pu s'engager si ce n'est sous pression ? C'est donc « in dieser verzweifelten Lage » (dans cet état de désespoir) qu'elle appelle le CICR à l'aide[3026]. Liesel S. de Kassel, enfin, s'inquiète pour son fils Otto prisonnier depuis septembre 1944. Ignorant le nom et l'adresse du paysan chez lequel il est employé, Liesel S. signale au CICR en avril 1947que son fils n'avait que 18 ans quand il est devenu soldat sans avoir encore reçu de formation professionnelle. Surtout elle craint que les conditions de captivité ne soient fatales à son fils unique qui fut très éprouvé pendant l'hiver 1944-1945 et souffre de tuberculose sans doute héritée de son père qui en est mort[3027]. Ces trois exemples expliquent pourquoi

3023 L'expression sera employée indépendamment au singulier ou au pluriel

3024 Le rapprochement avec l'identité sexuelle des requérants des demandes de libération auprès des autorités françaises confirme l'importance de cette répartition sexuée discursive. Fondées avant tout sur une argumentation économique, ces demandes sont signées, dans le cas de couples, par les pères de prisonnier. La misère décrite est alors de nature économique et il revient au *pater familias*, responsable de l'organisation domestique du travail, de présenter l'urgence de la situation et d'un prompt rapatriement.

3025 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document n° 5/11 D/Fe/hai du 23/05/1947 du *Bayerisches Rotes Kreuz* concernant le « KG Hans Prottengeer, Douai ».

3026 CICR, G 25/14 (II), document du 15/05/1947 d'Irmgar Kunert concernant Herbert Kunert.

3027 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 18/04/1947 de Liesel Scharbaum concernant le « KG Otto Mösta, 148 ».

« beaucoup de familles sont affligées à en mourrir, impuissantes et désespéréess »[3028], et soulignent combien cette captivité est d'abord vécue par la population allemande comme un malheur personnel supplémentaire, une expression particulière de la défaite collective.

Les exemples pointent deux déterminants essentiels pour comprendre pourquoi la captivité engendre à la fois des émotions d'ordre privé et un intérêt collectif, à savoir la qualité des sources et des réseaux d'information. Une large majorité de lettres rédigées par des Allemands l'est à la suite d'informations envoyées par le PG de France. La correspondance constitue la principale source d'information, non seulement en termes de personnalisation - horizon d'attente relatif à la sphère privée- mais également de crédibilité pour les populations allemandes qui n'hésitent pas à la citer ou la recopier dans leurs propres courriers[3029] à partir de 1946 avec l'acheminent progressive des envois postaux entre les deux pays. Or, le difficile rétablissement de ce moyen d'information est interprété, dans le contexte de l'occupation, en termes politiques par les populations.

Malgré l'ordre venu de Paris, dès septembre 1945, de rétablir les relations postales entre le territoire et la France pour que les PG puissent entrer en contact avec leurs familles[3030], les autorités à Baden-Baden se trouvent face à d'énormes difficultés techniques : la situation militaire et la désorganisation du réseau ferroviaire empêchent les liaisons directes, obligeant à faire transiter le courrier par le CICR à Genève. Une lettre met alors plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant d'arriver en France. Cet acheminement laborieux provoque des retards d'autant plus considérables que les autorités de France ont autorisé dès le début de 1945 les premiers prisonniers à écrire, conduisant à l'accumulation de plus d'un million de lettres en attente jusqu'en janvier 1946 dans les bureaux du CICR, à Lyon principalement. Après cette date, l'amélioration de la situation permet des envois directs qui mettent environ dix jours pour arriver dans les camps[3031]. L'accroissement du trafic vers la France représenté par le tableau ci-dessous en témoigne.

3028 G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 16/09/1947 d'Elisabeth Hildebrandt concernant le « camp de Dunkerque ».
3029 Les exemples déjà cités illustrent cette pratique que l'on pourrait résumer en citant la lettre de Heinrich C. à la *DRK* de Münster en décembre 1946 à propos des PGA dans le Nord de la France « aus der französischen Gefangenenlagern hört man (…) » (des camps de PG, on entend…), .CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, lettre de H. Cordes du 01/12/1946 sur les « PGA dans le nord de la France ».
3030 CICR, G43-723, ordonnance du GM sur la « Création de comités indigènes d'entraide ».
3031 ZFO, AP 168-3, note du 02/02/1946.

Tableau 33-Etat du trafic postal entre les PG en mains françaises et la population en ZFO (1945 - 24/04/46)[3032]

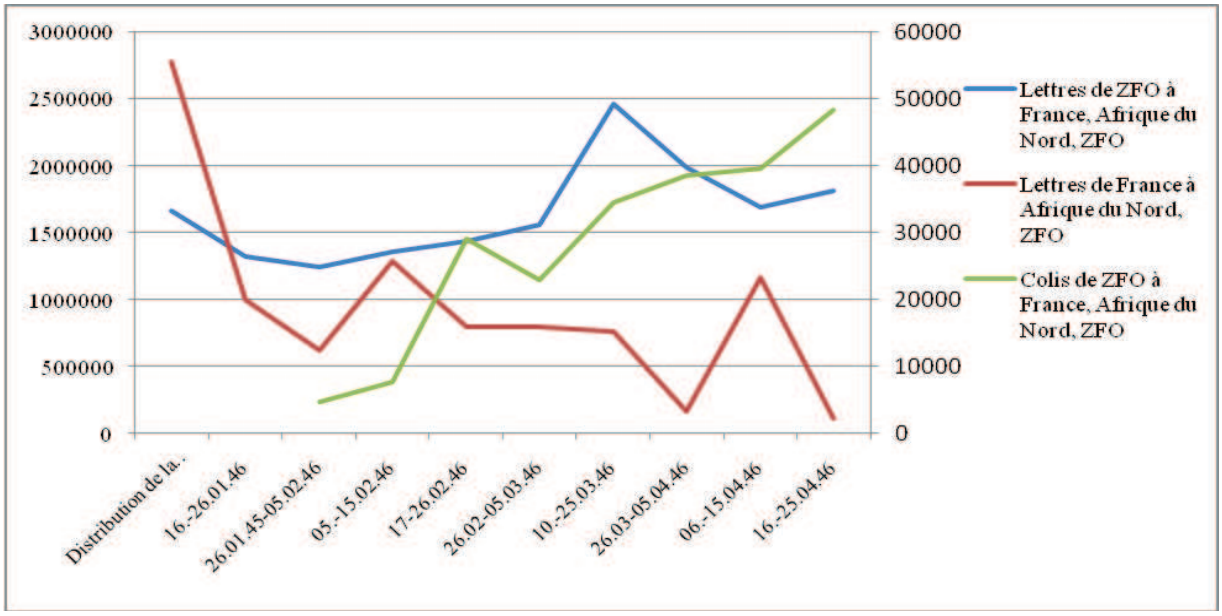

Sources : Colmar (ZFO), Colmar; AP 168-4

Les liaisons postales restent toutefois mauvaises pour les autres zones d'occupation. Ces difficultés d'acheminement restent incompréhensibles pour les populations allemandes : les exemples abondent de proches qui s'interrogent sur ces lettres et paquets qui ne parviennent jamais à leurs destinataires. Heinrich D. de Asslar (Wetzlar, ZAO) a envoyé un paquet à son fils rattaché au dépôt de Saint-Médard-enJalles en Gironde début décembre 1945 en plus de la carte Croix-Rouge[3033] qu'il lui envoie chaque semaine depuis novembre[3034]. Or dans sa lettre du 24 janvier 1946, le fils indique qu'il n'a rien reçu. Quasiment un an plus tard, Georg B. en Bavière fait le même constat amère : il n'a reçu du sien détenu au dépôt 144 en Savoie qu'une lettre depuis le 20 juillet 1947, alors que ce dernier lui écrirait deux fois par mois[3035].

Dans le contexte tendu d'après-guerre, les problèmes logistiques d'acheminement sont interprétés en termes politiques, voire antifrançais : plus la fin de la guerre s'éloigne sans que l'incertitude sur le sort du proche en captivité soit levée, plus la France apparaît comme responsable de cette communication *interdite* d'une information *inavouable*. Comme s'interroge une mère de PG de Gransee en avril 1946, « la guerre funste est maintenant passée depuis un an, et tant et tant de familles n'ont toujours pas de nouvelles de leur mari et de fils. N'est-il pas possible que chaque soldat PG puisse envoyer un signe de vie ? » La correspondance fournit un cadre propice à la mise en place d'une surinterprétation politique. Celle-là souligne comment ce discours de dénonciation politique du vaincu se développe à

3032 ZFO, Colmar, AP 168-4.
3033 Désormais abrégé en CR.
3034 CICR, G43-723, document du 26/02/1946 de Henrich Debus, Asslar, concernant le « dépôt 183 ».
3035 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 20/10/1947 de Georg Bauer.

partir d'une double généralisation: généralisation dans l'écriture avec la question de savoir dans quelle mesure le PG est capable de dissocier, dans son courrier, sa situation propre de celle de son environnement ; généralisation dans la réception lorsque les destinataires extrapolent du courrier de leur PG les mêmes conditions négatives à l'ensemble des PGA en mains françaises. Au-delà de sa participation à une légende noire de l'occupation française, cette double généralisation est un moyen très efficace pour les Allemands d'opérer une première bouture entre expérience personnelle et drame collectif.

En mai 1947, Doris H. d'Erfuhrt envoie à l'Agence centrale pour les PG à Genève un article indiquant plus de 300 000 disparus dans les camps français, ce qui sonne si mystérieux »[3036]. Elle demande donc de chercher où ils sont. Les émissions radiophoniques font état également des lettres qui demandent le plus souvent au CICR de confirmer ou de préciser l'information entendue. Celle de Grete R. d'Uelzen demande la confirmation de la libération des PG nés après 1919 entendus « im Radio »[3037], ou d'une organisation *für Sanitäts- und Hilfsdienst* de Neustadt concernant la responsabilité du Royaume-Uni vis-à-vis des PG transférés aux Français à la suite d'une annonce faite sur les ondes de la *Nordwesdeutscher Rundfunk* en février 1948[3038]. Cette attitude critique, ambigüe du moins, vis-à-vis des médias officiels, ne traduit pas seulement une réaction réservée face à ce qui est considéré, après l'expérience national-socialiste, comme « propagande », notamment quand elle émane d'organes officiels alliés, mais aussi l'image dont les occupants jouissent auprès de la population de leur Zone. Elle s'explique enfin par l'achèvement du rapatriement de France qui souligne le hiatus angoissant entre la fin de l'épreuve collective et le maintien de l'absence individuelle.

Dans la défaite, les populations ayant un proche en captivité semblent favoriser les sources et réseaux d'information –constamment cités - qui appartiennent à leurs cercles de sociabilité proches. L'exemple le plus fréquent est constitué par le récit, direct ou indirect, du PG rapatrié avec les premiers rapatriements fin 1945- début 1946 ; celui du retour des TCL, en 1948, qui bénéficient de la légitimité de l'expérience. Accepté sans critique, il permet une identification avec le sort du proche encore détenu que ne peuvent offrir les informations officielles. Bien que Florian B. de Stadtlaubningen en Bavière s'exclame à propos des nouvelles reçus de son fils : « C'est à peine croyable, c'est à peine croyable qu'une telle chose existe, mais des PG rapatriés de France, on attend ce qu'il leur est arrivé »[3039] début janvier

3036 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 20/04/1946 de Käthe Weber ; Gransee concernant le « rapatriement ». Les mêmes réticences sont observables en Zones occidentales

3037 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 05/03/1947 de Grete Rehn, Kreis Uelzen concernant les « enfants PG ».

3038 CICR, G 17/13, 463 – 35, All XI, document n° Thi/Mo du 09/02/1948 de la *DRK*, *Landesverband* Hamburg concernant l'« Entlassung aus französicher Kriegsgefangenschaft ».

3039 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 27/01/1947 de Florian Braun, Stadtlauningen, *Bayern* concernant les « colis ».

1947. On peut dans cette catégorie ajouter les quelques contacts personnels[3040], que les *écrivants* considèrent dignes de foi. Ils confortent en général des récits très négatifs sur le traitement des PGA en mains françaises.

La fréquence de de telles citations repose sans doute sur son caractère local permet l'identification. Surtout, elles offrent la concordance entre souffrances personnelles et destin collectif, confirmant ainsi l'existence d'une *emotional community*[3041]. C'est sans doute pour cette raison que les rares fois où le requérant demande au CICR de confirmer des informations sur la captivité, correspondent à des nouvelles positives annonçant une amélioration de la situation en France. C'est le cas de Fanny M. qui écrit en avril 1948 car « la nouvelle a été ici diffusée par des TL allemands en France, plutôt d'anciens PG » qu'il n'y aurait plus de PG mineurs à partir du 1er janvier 1948 en vertu d'un accord établi par le Comité[3042].

Inversement, les courriers sans aucun lien familial ni affectif avec le prisonnier comme les requêtes collectives sont très rares. Cette constatation permet d'aborder une première particularité allemande dans l'intérêt de l'opinion publique pour les PGA en s'interrogeant sur l'articulation entre expérience individuelle et collective, entre expérience familiale et personnelle, pour une société qui a vécu pendant douze ans sous un régime qui avait fondé son idéologie sur la *Volksgemeinschaft*. Certes, le choc du *Zusammenbruch* (effondrement), militaire, physique et idéologique, les grands déplacements de populations et le découpage en zones d'occupation ont sans doute provoqué une atomisation de la société allemande. D'où l'affaiblissement du sentiment national au profit d'un repli sur sa *petite patrie*, voire de la privatisation des réseaux de sociabilité. Néanmoins, de très nombreuses lettres expriment une articulation plus complexe entre destin personnel et appartenance collective car les requérants n'écrivent pas toujours en leur nom propre mais en tant que membre d'une collectivité. Si Käthe de Gransee s'adresse en février 1946 au CICR, « je vais donc essayer de formuler ce qui aujourd'hui accable et torture des centaines de milliers de femmes allemandes »[3043], tandis que Irmgard Z. de Berlin justifie sa lettre sur les mineurs « par le fait qu'elle est une mère directement concernée et la porte-parole de milliers d'autres »[3044]. Certains *écrivants* vont jusqu'à se poser en porte-parole des captifs eux-mêmes, comme Magdalene S. en août 1946 qui signe sa requête par « une femme allemande croyante dont le mari a été, comme des

3040 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 131, document du 27/02/1948 de Frau A. Graf, Stetten concernant des « Schwarze Lager, Ihr Mann ».

3041 Expression introduite par Rosenwein, Barbara, *Emotional Communities in the Early Middle Ages*, Ithaca, 2006. Pour son usage en histoire contemporaine, voir Biess, Frank , « En attendant 'le destin auquel l'Allemagne est promis': la crainte du châtiment dans l'Allemagne de l'après guerre », in Cabanes, Bruno ; Piketty, Guilaume (s.d.), *Le Retour a l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Edition Tallandier, 2009, p. 181-198. Il voit dans l'histoire des émotions un «analytical tool for investigating the intimate dimens of ordinary Germans' exit from from the war".

3042 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, documents du 06/04/1948 de Fanny Mihl concernant les « Kohlenbergwerken, dépôt 16 ».

3043 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 20/04/1946 de Käthe Weber ; Gransee concernant le « rapatriement ».

3044 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document de Irmgard Zimmer, Berlin-Charlottenburg concernant les « Kohlbergwerken ».

milliers d'autres à force de propagande, précipité dans la guerre et qui n'a donc en aucun cas mérité un tel traitement »[3045] ou Heinrich B. qui écrit en septembre pour que rendu à son frère son accordéon confisqué pour son évasion: « je ne formule pas cette requête seulement pour lui, mais peut-être pour des milliers d'autres de ses camarades que nous aimerions même en ces temps difficiles avoir à nos côtés »[3046]. S'affirme ainsi, de façon paradoxale, une inscription individuelle dans une collectivité de destin, mais elle apparaît comme entièrement apolitique. Le critère d'identification et d'appartenance reste la douleur et la captivité d'Allemands, comme le signe simplement Küppers, « ein deutscher Vater » (un père allemand)[3047].

L'attitude des populations civiles allemandes devant des informations concernant les PGA en France s'ordonne autour de deux axes : un axe affectif, structuré autour du témoignage de « son » PG, qui permet l'ajustement de perceptions de la *Heimat* avec les siens derrière les barbelés ; un axe collectif qui juge d'autant plus crédibles les informations reçues qu'elles confortent l'image première cristallisée sur la captivité, permettant l'instauration d'une perception négative partagée par la collectivité des occupants.

Ce cadre de représentations fait de l'émotion le vecteur d'union et entretient une dynamique rétive à la démobilisation culturelle, comme le confirme la dernière source d'information citée dans les lettres. Un certain nombre d'entre elles ne mentionne pas précisément l'information qui a motivé l'envoi d'une demande, préférant les formulations impersonnelles dont la teneur semble reprise sans autre forme de procès par l'écrivant : « On s'était plaint chez la diacre de la situation [dans le camp 105] et on donna les faits suivants »[3048] en novembre 1946. Gertrud de Flensburg a entendu parler de « tant d'inconvénients et de désagrements (…) » sur les moyens employés par les Français pour les « pour augmenter les tourments psychiques des PG »[3049] en octobre 1947.

Ces formulations, constantes dans le temps, expliquent la force considérable d'une dynamique négative. Son fonctionnement, visant moins à relier avec la réalité -la captivité en France- qu'à combler les attentes formidables d'une population privée de cadre national, contribue à l'élaboration d'une identité nouvelle. Les exemples laissent entendre combien le désarroi nouveau des populations est lié à la double disparition du régime national-socialiste et de son discours de solidarité qui offrait, au minimum, une compensation symbolique, mais aussi à l'absence d'un Etat allemand et, partant, d'un discours national capable de réinsérer

3045 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 23/08/1946 de Pagdalene Spörl, Radiumbad Oberschlema/Erzg.
3046 CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 02/09/1946 de Hein Bäumer, Post Seeball, Bayern concernant son « frère Josef Bäumer, dépôt 151 ».
3047 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 de Küpers concernant son fils.
3048 CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 29/11/1946 de Boller, Reformiertes Pfarramt, Winterthur concernant « Das Lager 105 (VK) in Strassburg ».
3049 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 19/10/1947 de Cand.med. Gertrud Behrend, Hürup Kreis Flensburg, Schleswig-Holstein concernant « Lamballe ».

officiellement la douleur individuelle dans l'espace public. Le cas des rumeurs est assez révélateur de cette logique de concordance : jusqu'en 1948, celles relayées soutiennent le pire et renvoient une image négative de la captivité, au moment justement où elle tend à s'améliorer. Elles traduisent en cela la réceptivité des familles qui continuent à faire coïncider misère personnelle et destin collectif. De même, les dernières relevées concernant les *Schweigelager* (camps secrets) participe de la même logique, mais inversée : dès lors que tous les rapatriés sont libérés, croire à l'existence de camps secrets et donc à la (sur)vie du PG permet de maintenir l'inscription de son cas personnel dans le cadre collectif que la mort interdirait.

Les lacunes de l'information officielle et la constitution de réseaux informels privés, les angoisses des populations civiles concernées face au sort des PGA sont autant d'éléments favorables à la naissance de rumeurs[3050]. Leur vigueur révèle combien les premières représentations de la captivité facilitent l'élaboration d'un discours identitaire fondé sur la souffrance, celle des captifs derrières les barbelés, celle des occupés dans la *Heimat*. Par sa charge idéologique, ce discoursl place la captivité au cœur de son dispositif. Mais paradoxalement, il en décale le sens pour utiliser cette dernière comme cadre à usage interne où pourrait se construire l'opposition entre « eux » et « nous », favorable au brouillage des rôles entre *Täter* et *Opfer*[3051]. Cette configuration est fondamentale pour comprendre la raison qui incite les nouveaux acteurs allemands d'après 1945, en premier lieu les Eglises catholique et protestante, à récupérer la thématique de la captivité allemande. Et ce non seulement pour mobiliser la société allemande, mais pour asseoir aussi, à travers elle, légitimation politique et discours sociétal. C'est pourquoi l'appropriation de la captivité se joue hors les barbelés, dans la *Heimat* et ses rapports difficiles avec l'occupant français, au-delà quasiment de toute évolution réelle de la situation dans les camps en France, *a contrario* aussi d'un processus de déprise de guerre. Le mode d'information et les canaux de mobilisation vont jouer un rôle considérable bien au-delà de la seule question des PGA -et de la seule durée de la captivité- dans la *fabrication* de l'image des Français dans l'opinion allemande. En liant l'image du Français de France, détenteur irresponsable de PGA, et celle du Français en Allemagne, occupant incapable, le discours organisé autour de la captivité en mains françaises contribue à fixer durablement une réputation très négative de l'occupation française qui éclipse les expériences positives. Cette orientation de l'opinion allemande va considérablement grever la politique d'information des autorités françaises.

3050 Sur la raison d'être de la rumeur et sa signification sociale, voir le texte de référence, Bloch, Marc, « Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de guerre », in Becker, Annette ; Bloch, Etienne (éd.), *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Gallimard, 2006 (1921), 293-316. Egalement Corbin, Alain, *Le village des « cannibales »*, Aubier, 1990

3051 Respectivement bourreaux (coupables) et victimes.

Les services de l'état-major de la 1ère Armée en Allemagne s'aperçoivent assez rapidement de l'ampleur du phénomène. L'officier Sillemann relève que l'un des deux griefs alors formulés contre les Français concerne la question des PG : « la population s'inquiète, les bruit les plus extravagants circulent (…) maintenant quelques informations commencent à se répandre : les PG seraient maltraités en France ; certains camps seraient presque comparables aux bagnes nazis »[3052]. Ces autorités perçoivent, en partie seulement, combien les problèmes d'acheminement du courrier constituent « le plus grand tort parmi la population civile »[3053]. Ces derniers ne semblent pas avoir pris la mesure du risque que constituait pour elle le rétablissement des liaisons postales entre les familles et les PG en France dès octobre 1945. Comment considérer leur proposition de « moyen de contre-propagande » qui consiste à faire connaître via les canaux officiels les « conditions de vie fort satisfaisantes » des PG en France[3054], alors même que le CICR a alerté les Américains sur l'imminence du décès de 200 000 PGA et provoqué l'arrêt des transferts ?

Les autorités dans la Zone peinent d'autant plus à contrer les effets de la rumeur que sa dynamique prospère sur leurs propres lacunes. Un certain nombre de lettres est envoyé au CICR pour l'informer de la situation, telle cette habitante des environs de Cuxhaven qui, en janvier 1947, s'adresse à Genève au sujet de la situation des PGA à Saint-Médard-en-Jalles en Gironde : « Savez-vous que dans les camps français et les camps de prisonniers et de travail les prisonniers ne portent que des vêtements d'été ? (...) que les chambres sont dans un état inimaginable ? (...) que l'on n'y distribue pas de couvertures ? que la soupe n'est que de l'eau, que le pain est mauvais ? que les prisonniers sont battus et que l'on y pratique des punitions inhumaines ? que le travail physique est dur ? que la sous-alimentation est la règle ?»[3055]. Face à un tel phénomène, on relève les alertes quasi découragées de délégués français de cercles. Ils se contentent de constater que « le bruit circule » sur la présence de nazis parmi les PG[3056], que le « bruit court » sur la libération prochaine de 80 000 PG[3057]. L'impact de ce phénomène préoccupant explique les modalités de la réaction des autorités françaises, que l'on cherchera dans la presse, et leur capacité à adapter leur politique de libération en fonction de cette dynamique, dans le chapitre suivant.

3052 SHAT, 10P134, document n° 1438 du 14/11/1945.
3053 SHAT, 10P134, document n° 1633 du 12/12/1945.
3054 Déjà 2 notes + haut : SHAT, 10P134, document n° 1438 du 14/11/1945 *op. cit.*
3055 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, lettre manuscrite du 07/01/1947 de Margarethe Noese, Cuxhaven, concernant les « situations des PGA, St Médard en Jalles ».
3056 ZFO, H 1.102, document n° 3101/C du 14/06/1946.
3057 ZFO, 7.18, document n° 9379 FS/HN/PDR du 12/05/1947 du commissaire de la République, délégué supéreur pour le GM de Bade concernant la « libération prochaine de PG internés en France ».

2 - L'image de la captivité allemande en mains françaises : une démobilisation contrariée ou contournée ?

Les lettres adressées par les populations allemandes au CICR à Genève et à diverses organisations allemandes de secours sont construites autour de la figure du PGA sous sa double acception d'absent et de soldat vaincu. Les populations concernées par la captivité tentent l'inscription de leur expérience personnelle dans un cadre collectif, ethnique plus large mais profondement bouleversé par la mise en pièces de leur culture de guerre à cause de la défaite du régime national-socialiste et de l'occupation de l'Allemagne. Les représentations associées au PGA en mains françaises facilitent l'élaboration d'un discours affectif basé sur la victimisation. Produit à partir de la captivité, ce discours offrirait l'occasion d'une interrogation sur la sortie de guerre de la population allemande en termes de double continuité : idéologico-temporelle, à propos de l'héritage du nazisme sur la défaite et la captivité, senties comme innocence et culpabilité ; spatio-affective, en considérant la capacité du discours de lier l'unicité de l'expérience de chaque PG en France et sa valeur d'exemplarité au sort des populations en Allemagne. A travers cette inscription, on cherchera à savoir dans quelle mesure l'image du PG et de sa captivité dans l'opinion empêche la démobilisation culturelle des populations allemandes.

a/ 1ère étape : le PG, du sacrificium à la victima

Le nazisme, notamment depuis la défaite de Stalingrad et ses 90 000 prisonniers, avait érigé les morts au combat en héros de la patrie. Il a toujours cherché à les intégrer au destin national du *Volk* en insistant sur le *sacrificium* qu'ils représentaient : en combattant jusqu'à la mort, ils défendaient leur patrie et accomplissaient leur devoir, « par leur disposition à l'engagement et leur sacrifice, ils sont pour tout un peuple un exemple et une exhortation permanents afin que lui aussi accomplisse son devoir, qu'il soit prêt à s'engager lui-même à intervenir et à se sacrifier »[3058]. La défaite totale de l'Allemagne nazie, en faisant éclater, l'Allemagne en tant qu'Etat et *Volksgemeinschaft*, en discréditant toute « héroïsation du passé » et de la guerre, empêche l'interprétation positive de la captivité et son inscription, sur le même mode, dans le destin national. Pour autant la thématique de la victime ne disparaît pas mais se transforme.

3058 Reichel, Peter, « Helden und Opfer. Zwischen Pietät und Politik: Die Toten der Kriege un der Gewaltherrschaft in Dt im 20. Jahrhundert", in Greven, Michael T. ; Worchem, Oliver von (Hg.), *Der Krieg in der Nachkriegszeit. Der Zweite Weltkrieg in Politik und Gesellschaft der Bundesrepublik*, Leske + Budrich, Opladen, 2000, p. 167-182, p.174. Voir l'usage du concept de *Heldentum* orientée sur la *kollektive Opferbereitschaft* nazie. Ainsi von Ribbentrop lors de la cérémonie funéraire à la mémoire de von Rath, *Düsseldorfer Nachirchten*, 17/11/1938 : "Niemals kann ein Volk untegehen, solange es Männer sein eigen nennt, die jederzeit bereit sind zu sterben, damit ihr Volk lebe », in Ackermann, *Totenkult*, p.190. La victimization fut une catégorie centrale du nazisme, et de l'histoire allemande, du tout début à la fin, voir Herf, Jeffrey, "Contra Fichte: History, Memory, Chronology and Victimization in Postwar Germany », dans *Zeitgeschichte*, 2/33. Jahrgang, 2006, p. 87-98, p.89.

Les lettres envoyées dressent l'image d'une captivité inhumaine (*unmenschlich*) et dénoncént quasi-systématiquement, entre 1946 et 1947, les conditions matérielles, la solitude psychologique et l'arbitraire disciplinaire. Celle de Meta J. de Brême, en janvier 1946, rassemble les critiques lues partiellement ailleurs sur les conditions de captivité. Son mari prisonnier, à Portries[3059], aurait de l'eau dans les jambes, le visage et les bras due à la sous-alimentation : « il n'y là-bas aussi que racines et navet ». La dénonciation de la situation alimentaire, ses lacunes d'approvisionnement ou l'insuffisance des rations au regard du travail demandé -jusqu'à douze heures dans les mines plus les deux à trois heures de trajet[3060]- soulignent autant la dégradation des corps des PG que l'incurie du système de gestion. Une forte mortalité, ou l'état d'affaiblissement du PG, dramatisés par l'urgence de la situation mettent en cause la finalité de cette captivité : les « catastrophes de la faim »,[3061] dans les camps français, n'entraînent-elles pas la mort de masse de soldats anonymes et l'angoisse chez leurs proches ? L'absence de structures médicales et le comportement de certains médecins français ne laisseraient aucune chance à ces soldats sans armes.

Seconde dénonciation récurrente : l'état vestimentaire, comme à Portries où « tous les sous-vêtements furent retirés aux prisonniers, restant là-bas simplement en tenue et tout en haillons », On interdit aux PG de maintenir leur dignité de soldat et d'homme : l'absence de chaussettes et de chaussures pour les PG, du camp de Lamballe aux conditions difficiles, entraîne l'accusation de « Tierquälerei » (cruauté bestiale). Fortement ressentie, cette dégradation vestimentaire renoie à celle du soldat victorieux qui portait haut l'uniforme du IIIe *Reich*.

Troisième dimension matérielle à préoccuper les *écrivants*, le logement et l'hygiène des PG : l'exigüité des baraquements, ou le manque de place à Lens obligent les 63 prisonniers d'une chambre à montrer sur les lits pour se déplacer[3062] ; le « fléau des punaises toutes les nuits »[3063] ; l'insuffisance du matériel de couchage (Strasbourg) où les prisonniers doivent « dormir sur le sol froid »[3064].

Les mauvaises conditions de captivité ne sont aucunement reliées à la situation de la France après la guerre : l'improvisation des premiers camps n'est pas perçue comme telle, tandis que le placement chez les particuliers ,décrit dans les lettres à partir de 1947, insiste sur l'humiliation du PG dont les conditions de logement le ramènent au stade de l'animal : écurie

3059 Orthographe douteuse. Faut-il lire Portets en Gironde ?
3060 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document d'Irmgard Zimmer, Berlin-Charlottenburg, *op. cit.*
3061 « Hungerkatastrophen » ; CICR, G. 25/670, G 25/36/VII, document du 08/02/1947 de Regine Landeck, Krefeld concernant son « Sohn Eugen Landeck ».
3062 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 19/09/1946 de Wille Kappelmann, Dortmund-Huckarde concernant « Lens, Pas-de-Calais ».
3063 « Allnächtliche Wanzenplage » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, document du 25/02/1947 de Josef Beck, Stuttgart concernant le « KG Hermann Beck, dépôt 15B, Baracke Ia ».
3064 « Auf dem kalten Boden schlafen » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 29/11/1946 de Boller, Reformiertes Pfarramt, *op. cit*.

non chauffée, banc de traite pour tout mobilier, journée entière dans le fumier[3065]… Cette présentation de corps souffrants des « armen Gefangenen » (pauvres prisonniers) sur lesquels la captivité y trace ses stigmates[3066] impose, malgré quelques inflexions en matière alimentaire notamment, l'impression que c'est la structure même de la *captivité à la française* qui en est la cause et présente ainsi la misère corporelle du PG comme le résultat de l'impuissance d'un individu face à un système de captivité mortifère. Contrairement à la guerre, la blessure infligée par ces « situations effrayantes »[3067] en France ne renvoie à aucune bravoure guerrière connotée positivement. Ayant perdu le combat, dépouillé de tout, le PG n'*est* plus que son corps. Or celui-là tend à se déformer, à devenir un « squelette », à subir des transformations physiques qui expriment la dureté de sa condition.

D'autant que le cadre matériel est le lieu du défoulement d'une violence disciplinaire dont les lettres soulignent avant tout la fréquence et l'arbitraire : à Portries encore, « une punition sous forme de coups de bâton n'est pas rare », tandis qu'à Lens, les PG qui reviennent fatigués des mines sont reçus à coups de pieds et de crosses et poussés ainsi jusqu'aux baraques[3068]. Cette *hybris* du vainqueur vis-à-vis d'un ennemi par définition désarmé est répétée par une série de situations où l'inégalité du rapport de force condamne le PG à subir autorités du camp et gardiens : les responsables militaires d'un commando dépendant du dépôt 183 abusent de leur autorité pour détrousser les PG[3069], alors que ceux du camp de Lamballe[3070] mettent en place des hiérarchies de règles humiliantes. Ces comportements étonnamment fréquents et jamais justifiés campent le Français sous les traits de l'ennemi et la figure du PG comme un vaincu, dont le statut militaire disparaît pour quasiment devenir, tel un civil, la victime d'atrocités[3071].

Enfin, la situation de captivité apparaît d'autant plus injuste aux *écrivants* que leurs PG sont privés de tout contact avec le monde extérieur, notamment avec la *Heimat*, tels ces PG détachés dans une boulangerie à St-Denis qui, en janvier 1948, n'auraient jamais été visités par les délégués du CICR ni reçu de paquets depuis la fin de la guerre[3072]. Mais la situation est dénoncée dès 1946 en raison des retards, des vols et de la non distribution des lettres et colis : pourquoi, s'interroge le père d'un PG, faut-il trois mois à une lettre pour venir de France en

3065 CICR, G. 25/670, G 25/36/VII, document de Melani Volkmar concernant son « Mann Karl Volkmar, Hesdin ».
3066 Je suis conscient d'une part des limites du corpus puisque les lettres correspondent aux départements retenus (mineurs) et peu de ZFO.
3067 « Fürchterliche Misstände » ; CICR, G43-723, document du 26/02/1946 de Henrich Debus, Asslar concernant le « dépôt 183 ».
3068 SHAT, 7 U 2540 (3), lettre du 30/12/1947 d'une mère concernant les « mauvais traitements ».
3069 CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document du 09/11/1946 de Heinrich Debus, *op. cit.*
3070 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 19/10/1947 de Cand.med. Gertrud Behrend, Hürup Kreis Flensburg, Schleswig-Holstein concernant « Lamballe ».
3071 « Gräeultaten » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 11/11/1946 du *Badischen Landesverein vom RK, Kreisverein* Karlsruhe, concernant le « dépôt 15 B Lens ».
3072 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 131, document du 12/01/1948 de Fredi Hamburger, bureaux de recrutement de la Légion.

Allemagne alors que trois semaines suffisaient pendant la guerre[3073] ? Ces délais, interprétés non comme les conséquences logiques de la guerre mais d'une volonté politique, actualisent l'image négative des Français qui continuent le combat et refusent la pacification en retournant ou détruisant par exemple les correspondances civiles[3074]. Ils soulignent l'impossibilité pour les proches de témoigner leur (r)attachement aux captifs en les inscrivant dans leur vécu d'après-guerre familial, faute de *Lebenszeichen* (signe de vie) de leur part. Les PG seraient d'autant plus seuls face à leur sort que l'aide spirituelle et culturelle très déficience, manifestations de la *Heimat*, ne permet pas de s'occuper des âmes.

Les conditions matérielles telles qu'elles sont décrites dans les lettres définissent donc le captif comme un être souffrant, une victime. C'est précisément en termes de communauté de souffrances qu'il est inscrit dans l'espace apolitique de l'écrivant. L'aggravation des conditions, inverse à la tendance observée par le CICR, ne traduit-elle pas, au fur et à mesure de la guerre s'éloigne et les sociétés sortent de son ombre, davantage le désarroi de plus en plus insupportable des familles qui ne peuvent pas l'inscrire dans l'espace public que la réalité de la situation ? C'est dans cette évolution que peut se comprendre l'apparition du topos des *Schweigelager*, déjà évoqué, ou des camps de représailles, de ces camps non déclarés où il serait interdit d'écrire, à partir de 1947 et surtout 1948, alors que commence puis s'achève le plan de rapatriement général. Ainsi cette femme de Stette dont le mari est porté disparu depuis novembre 1944 qui demande au CICR de confirmer l'existence de telles structures afin de garder espoir[3075].

Dans cette perception, certaines catégories de PG cristallisent davantage les inquiétudes des cercles concernés, jouant en quelque sorte le rôle de symbole victimaire de la condition prisonnière en France en 1946 et surtout en 1947. Il s'agit des PG démineurs, mineurs ou adolescents. Chacune à leur manière, ces catégories perturbent le processus de démobilisation, militaire et culturelle, et fondent le statut de victime sur la guerre, après la défaite.

Les lettres concernant les PG mineurs sont les plus nombreuses dans notre corpus, en raison du choix des camps, mais, également, à cause de leur captivité particulière rendant leur situation moins compréhensible par les populations allemandes, à mesure que la guerre s'éloigne : la vie en camp, la discipline militaire rendue pénible par les gardes nord-africains, surtout le travail éprouvant dans les mines du Nord qui reconduit autant un cadre carcéral que l'effort de guerre économique, telles qu'elles sont décrites au camp de Douai en 1947,

3073 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document n° F 1/o/avf/2202 du 10/04/1946 du CICR, Allemagne concernant les « PG en général ».
3074 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document n° 2 M/D du 26/11/1946 de Margarethe Gräfe concernant le « Lens 15D ».
3075 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 131, document du 27/02/1948 de Frau A. Graf, *op. cit*.

« transportés aux ateliers dans des wagons grillagés et plombés »[3076], trois ans après la guerre font sortir les mineurs de la simple catégorie de prisonniers pour celle de *Verbrecher* (criminels), ce qui motive en partie leur statut de victimes et de leur leitmotiv autour des souffrances[3077]. Non seulement le choix est fondé sur l'arbitraire total, puisque les prisonniers envoyés au charbon sont des soldats comme les autres, mais de plus ceux qui sont employés aux mines n'y ont jamais été préparés. L'autre raison de la célébration comme victime de la captivité et de la guerre réside dans la comparaison défavorable avec le « criminel », puisque contrairement à ce dernier, le PG est dans l'ignorance quant à la date de sa libération. Les réactions angoissées face au retardement du rapatriement des PG mineurs et à leur exclusion des opérations de transformation les assimilent de plus en plus à des esclaves des temps modernes.

Les réactions horrifiées vis-à-vis de l'emploi des PG au déminage reprennent cette répartition des rôles, en montrant encore plus clairement en quoi la captivité perturbe une dynamique de démobilisation classique : vécue comme une injustice, elle obstrue la sortie de guerre des populations locales et contribue, par la mise en fiction du sort des PG sur le mode victimaire, à mettre à distance le poids du passé. Les lettres insistent sur la mise au travail de ces « armen Menschen » (pauvres hères)[3078] qui n'ont reçu aucune formation et pour lesquels « c'est toujours la guerre, car il y en a certainement des morts et des blessés »[3079]. Le nombre de tués et l'horreur des blessures, par mutilation pour la plupart, les conditions très rudimentaires de travail sans protection, le choix arbitraire des PG envoyés dans ces commandos… sont perçus en continuité avec la guerre. Au sens propre, le PG devient un sacrifié sur les champs de la reconstruction française. D'autant plus que les changements de modalités à partir de 1947, les promesses de libérations pour les PG volontaires ne sont pas tenues, tandis que certains commandos, une fois les opérations de déminage achevées, sont employés pour celles du débombage[3080]. Ces activités par leur similitude avec les opérations de guerre soulignent comment la culture de guerre en captivité est transformée en fiction victimisante, définie la convention de Genève et en mise en accusation de la France qui enfreint cette dernière.

3076 « In vergitterten und mit Blech geschlagenen Wagen zur Arbeitsstaette transportiert » ; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 11/04/1947 d'Adolf Fechner concernant la « situation des PGA dans les mines, 14 ».

3077 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 05/01/1948 de Fritz Burgdorf Nettlingen, Sägewerk und Blockfabrik, province d'Hanovre concernant le « Pas-de-Calais, Bergwerken ».

3078 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 28/06/1947 de Bayerisches RK, Präsidium concernant l'« Entlassung deutscher KG in Frankreich » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 29/11/1946 de Boller, Reformiertes Pfarramt, Winterthur concernant « Das Lager 105 (VK) in Strasburg ». La dureté des conditions de captivité semblent à cette habitante de Winthur « erklärlich » en raison des « conditions actuelles en Allemagne ».

3079 CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 04/10/1946 de Christine Klein, Vogeltahl, Beilegries, Bayern concernant le « Minenwegräumung ».

3080 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 14/09/1947 de Irene Kopsch-Kortz, Rastatt/Baden concernant le « Lager 12/175 D Hesdin ».

Les prisonniers encore adolescents constituent enfin une étape supplémentaire dans la valorisation de l'image du PG, en soldats *propres* de Hitler, en vaincus innocents. Car cette catégorie permet de mettre en parenthèse le régime national-socialiste pour en revenir à une lecture en termes de droit des peuples et des individus. Cela fait ressortir l'injustice du lien entre captivité et captif et la nature sentimentale/ du lien entre PG et communauté familiale[3081]. La réaction de Josef B. de Stuttgart dont le fils est depuis deux ans dans les mines du Nord avec d'autres prisonniers âgés de douze-treize ans, voire plus jeunes, est exemplaire de l'argumentaire des familles ayant en captivité un fils très jeune. Hermann B «n'avait que 7 ans lorsque Hitler prit le pouvoir et à présent ces jeunes, que l'on contraignit à quitter les bancs de l'école pour rejoindre l'armée, doivent payer pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. Les coupables, ce sont les parents qui auraient pu empêcher que Hitler ne parvienne au pouvoir, ni moi, ni ma femme, ni mes enfants ne furent membres de la NSDAP »[3082]. C'est pourquoi certaines lettres se terminent en demandant l'immédiate libération de ces jeunes prisonniers -le slogan « Jugend-Amnistie »[3083]- conclusion logique de leur statut de victime. Il est frappant de constater que la transformation du PG en victime innocente n'est possible que dans une culture de guerre dégradée : le PG, désormais montré comme un neutre, se dégage de l'image du soldat empêché de faire son devoir patriotique, telle qu'elle fut véhiculée côté allemand sous les deux guerres mondiales.

A travers le rendu des conditions de la captivité s'effectue donc un premier transfert qui concerne le sens de la notion *d'Opfer* : de *sacrificum* actif, consenti, du soldat courageux sous le nazisme, le vaincu est perçu sous les traits du captif comme une *victima* passive, un endurant impuissant[3084], position de l'Allemagne d'après-guerre décrite comme auto-victimisation pour mieux cacher sa propre implication derrière l'auto-perception comme victimes de la *Stunde Null*. Ces « armen Soldaten »[3085] (pauvres soldats) sont désormais vus comme « unsere armen unschuldigen KG »[3086] (nos pauvres et innocents prisonniers de guerre), « l'objet de violence passif et sans défense (…) connoté par l'innocence et la pureté[3087]. Il est donc temps, un an et demi après la « fin de la guerre », de les traiter en êtres humains et non plus en prisonniers[3088].Ce transfert, d'autant plus politique qu'il se veut

3081 « Emotional community » ; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 05/03/1947 de Grete Rehn, Kr. Uelzen au CICR, Genève concernant les « enfants PG ».
3082 Hermann B. ; CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, document du 25/02/1947 de Josef Beck, *op. cit.*
3083 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, lettre manuscrite du 07/01/1947 de Margarethe Noese, Cuxhaven, *op. cit.*
3084 Sabrow, Martin, "Heroismus und Viktimismus. Überlegungen zum deutschen Opferdiskurs in historischer Perspektive", dans *Potsdamer Bulletin für Zeithistorische Studien*, 43/44, déc. 2008, Zentrum für Zeithistorische Forscung Potsdam e.V., p. 7-20, p. 18-19.
3085 CICR, G43-723, document du 17/10/1946 de Martin Schulz concernant la « Suchaktion des Wachtm. Siegfried Schulz ».
3086 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, document n° PCT/W/TJ du 30/05/1946 de Regine Landeck, Krefeld, ZBO concernant son fils dans la Légion étrangère.
3087 Assmann, Aleida, *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, Verlag C.H. Beck, München, 2006, p.73.
3088 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 19/09/1946 de Rosa Schöneck, *op. cit.*

apolitique, s'opère avec celle de la représentation du corps : fiers et victorieux, fondement d'une culture somatique, ils deviennent le dernier champ de bataille de la défaite. Parvenir d'abord en inversant les rôles à imposer l'image du PG comme un être humain qui souffre, comme le laissent entendre les termes récurrents de « Leidtragender »[3089] (victime) ou de « unglücklich » (malheureux), cette étape est le préalable à l'affirmation de son statut de victime. La souffrance physique de ces « corps ? et de ces infirmités psychiques »[3090] permet à la fois d'exprimer la défaite, de revendiquer le statut de vaincu apolitique pour ceux qui ont juste fait leur devoir de soldat, de renvoyer la responsabilité de l'état des PG à l'Etat capteur, comme l'écrit dans un étonnant double sens le père d'un PG de Fort-Barraux : les PG sont « tieranisiert »[3091], à la fois réduits à l'état animal et tyrannisés par le système français, et de supposer une solidarité sentimale avec « ses » prisonniers. L'image qui se détache des PGA en mains française dans l'opinion allemande, d'après ces requêtes, est en définitive celle de victime.

L'expression apparaît d'ailleurs deux fois dans mon corpus : la première en septembre 1946, par le frère d'un prisonnier, pour souligner qu'il n'est « pas un criminel, seulement une victime, comme des millions » ; la seconde en janvier 1947, pour désigner le traitement des « diese armen Opfer » (ces pauvres victimes) après une évasion échouée[3092]. Les représentations que les populations civiles allemandes se font du statut de PG compliquent donc la démobilisation culturelle en actualisant en temps de paix ses dimensions négatives que sont la violence de la guerre et la déshumanisation de l'ennemi. La tentative de réinscription de l'expérience privée du PG et de sa famille dans la collectivité des vaincus, à partir de l'empathie, pose donc la question du lien entre la culture de guerre dont est repris le vocabulaire (*deutschen Soldaten*) et la captivité. Dans cette tension, la victimisation positive constitue-t-elle un écran ou un vecteur de sortie de guerre ? La captivité mise en fiction contrarie-t-elle la déprise de guerre conçue comme sa poursuite décalée en temps de paix ou favorise-t-elle le retour à la normale ? A ce stade, la question reste sans réponse pour ces populations. Elle est fondamentalement anhistorique et concerne l'avenir : « Qu'est-ce que de tels hommes, comme mon mari, ont-ils donc fait de mal, demande Marie S. dont le sien est à Barlin, pour qu'ils doivent de nouveau aller à la mine, et les autres rentrent à la maison »[3093] ? Face à cette lecture apolitique, les réponses sont à chercher dans la seconde étape, à savoir la relation entre la qualité victimaire du PGA et la collectivité des Allemands. Comment les

3089 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 125, document du 08/04/1947 d'Elisabeth Lehmann, München concernant les « Deutschen Kriegsgefangenen in Frankreich ».
3090 « Ausgepoberten Körper und seelischen Gebrechen » ; CICR, G43-723, document du 17/10/1946, *op. cit*.
3091 Rapprochement avec « Tier », l'animal; CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 20/10/1947 de Georg Bauer.
3092 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 11/01/1947 de Schröter, Revierförster, Forsthaus Haina, Grosshessen concernant le « rôle du CICR ».
3093 CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 26/08/1946 de Marie Sigwart, Frankfurt/Main, Niederrad.concernant « Alfons Sigwart, Barlin ».

populations civiles se représentent-elles alors les catégories de prisonniers idéologiquement responsables et majeurs, à savoir les nazis et les SS ?

b/2ème étape : de la Volksgemeinschaft à la Schicksals- und Leidensgesellschaft

La question de l'inscription du destin des PG dans un cadre plus large, collectif, est liée à celle de l'interprétation de la guerre que les *écrivants* formulent. En effet, à partir du moment où les PG sont les soldats capturés d'une armée vaincue et qu'ils sont vus dans leur ensemble, par les Français, comme les représentants du régime nazi, les correspondants doivent proposer une autre lecture du lien entre guerre et captivité : de quel régime les Allemands derrière les barbelés sont-ils les prisonniers ? De quelle communauté sont-ils les membres ?

Dans le cadre d'une défaite et d'une occupation qui s'imposent à tous les Allemands contrairement au premier après-guerre, les *écrivants* cherchent à désigner les vrais coupables, rejetant par là même l'idée d'une nation allemande collectivement responsable et d'une *Volksgemeinschaft* pérenne. Un grand nombre de lettres, surtout en 1947, met en avant comme argument pour dédouaner « leur » prisonnier le fait qu'il a été « ein einfacher Soldat » (simple soldat) et qu'il « n'a fait que son devoir » (*Pflicht*). Ainsi en avril 1947, Fridolin W. proteste-t-il sur le traitement des PG employés comme mineurs : « En outre, combien de temps encore ces gens doivent-ils encore payer pour les fautes des autres ; ces gens, bradés par les Américains aux Français, doivent-ils revivre la même chose, ces pauvres diables doivent-ils disparaître avec toute la violence possible simplement, parce qu'ils ont fait leur devoir de soldat, ces personnes qui ne sont plus traitées comme telles, qui sont politiquement irréprochables, doivent-elles être livrées longtemps encore à l'arbitraire des hyènes de ces soi-disant vainqueurs ? »[3094]

Cette posture, fréquente dans d'autres courriers, considère également la captivité comme le tribut de la défaite, mais en proposant une autre lecture, à rebours de l'application collective de la captivité en mains françaises, fondée celle-là sur la responsabilité politique collective de l'armée de Hitler. Prenant la perspective du « kleiner Mann » (simple citoyen) qui a obéi et fait son devoir, les *écrivants* réalisent le tour de force de déculpabiliser la majorité des prisonniers en soulignant l'iniquité de traitement : alors qu'il s'agit de soldats obéissants et apolitiques, ils payent pour les vrais coupables, ceux qui ont conduit la guerre, « la majorité de ceux qui ont participé à l'organisation du destin allemand jusqu'à l'effondrement définitif et qui en jouissaient dans la patrie jusqu'aux derniers jours, n'étaient pour la plupart pas

3094 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 125, document du 16/04/1947 de Fridolin Weber-Loichinger, St. Gallen concernant les « Kohlenbergwerken ».

inquiétés »[3095], les nazis et les SS. « Pourquoi, demande Charlotte S. à l'*Hilfswerk der Evangelischen Kirche*, en octobre 1946, ceux-là doivent payer le prix fort, tandis que les véritables coupables, on les laise mourir d'une mort rapide ou même en liberté ? »[3096].

Cette interprétation exclusivement militaire de la participation au conflit finit par polariser la communauté allemande en deux catégories, les responsables politiques et la masse des soldats, qui n'aurait fait autre chose que « tous les autres soldats d'Europe »[3097] ou « dans les autres pays »[3098]. Ils méritent donc le même traitement que ces derniers. S'il s'agit d'une captivité politique, alors les PG doivent également être des politiques. Par cette quasi-dénazification du devoir militaire des soldats de la *Wehrmacht*, les *écrivants* parviennent à une privatisation de l'expérience de guerre et de la captivité exprimée sur le mode du pathos, non de la rationalité politico-historique, privatisation qui va de pair avec une externalisation de la responsabilité de la guerre.

Pour motiver la libération de son fils, Sophie L précise, encore en 1948, qu'il n'a jamais été dans les troupes combattantes, encore moins en France et donc qu'il n'a causé aucun tort au peuple français[3099]. Cette individualisation de la participation militaire du PG évite de penser les causes en termes de collectivité politique telle que le national-socialisme le prônaient avec la *Volksgemeinschaft*. Elle recrée une communauté des émotions à partir de la souffrance et des sentiments à l'échelle familiale. D'où la fréquente proposition d'une « relève » des PG par des vrais coupables, les nazis.

Dans cette pratique discursive qui vise à redistribuer les responsabilités, les lettres qui désignent les coupables nazis s'attachent d'une part à dénoncer la légèreté de leur traitement et n'hésitent pas à reconnaître les duretés d'une captivité au regard des crimes. Ainsi Regine L, dont le fils s'est engagé dans la Légion étrangère pour échapper aux conditions épouvantables de captivité, demande-t-elle au CICR « Pourquoi les va-t-en-guerre et les criminels de guerre, qui sont aujourd'hui encore à 100% nazis, pourquoi sont-ils en liberté ? Pourquoi on ne libère pas nos pauvres PG innocents pour mettre en prison là-bas ces crapules qui ont fait le malheur de tant de peuples ? Ce serait la seule peine juste pour leurs crimes inouïes »[3100], tandis que *l'AFGB* lui écrit: « Nous savons que l'Allemagne de Hitler est responsable de la guerre, mais nous ne comprenons tout de même pas que deux ans après la

3095 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 03/01/1948 d'Albertus Berg, Hamburg, *op. cit*.
3096 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 19/10/1946 de Frau Charlotte Simke, Berlin-Köpernick concernant le « soldat Willi Simke, Vayres ». Seule une lettre propose une autre inscription des PG SS dans le collectif en prenant la défense de « unseren deutschen Kameraden und Brüdern ». On pourrait trouver des considérations similaires présentant les PG qui se sont engagés dans la Légion étrangère ou les évadés repris comme victimes de traitements sévères.
3097 « jeder andere Soldat Europas » ; CICR, G43-723, document du 23/01/1947 d'Else Bellmann, Lebenstedt/Braunschweig concernant le « Wachtm. Friedrich Faudt, 187 808, dépôt 183, Kdo 18, Montalivet-Süd".
3098 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 05/03/1947 de Grete Rehn, Kr. Uelzen, *op. cit.*
3099 CICR, G. 25/670, G 25/36/VII, document du 23/03/1948 de Sophie Lepperdinger, München concernant la « Behandlung des deutschen Kriegsgefangenen G Wilh. Diessner, 222 ».
3100 CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 121, document n° PCT/W/TJ du 30/05/1946 de Regine Landeck, *op. cit*.

fin de la guerre de pauvres soldats innocents soient traités avec autant de cruauté et d'inhumanité » en avril 1947[3101].

Selon les rapports des autorités françaises d'occupation, le rapatriement des « nazis et même de SS »[3102] dès juin 1946 provoquerait l'indignation de la population. La réponse à la question de la dénazification par une « relève » des PGA innocents par les « criminels de guerre nazis de premier choix »[3103] en Allemagne, apparaît, début 1946, d'après les renseignements français dans la Zone, dans les milieux antinazis et semble rencontrer un franc succès dans l'opinion[3104]. Outre qu'elle critique la politique d'épuration menée en Allemagne, cette proposition introduit un double *topos* de la *Vergangenheitsbewältigung* (maîtrise du passé) qui naît au sortir de la guerre : celle d'un petit peuple allemand ni coupable ni responsable dans les actes, la guerre du régime national-socialiste reposant sur « la petite clique criminelle des chefs nazis »[3105] ; celle aussi d'une *Wehrmacht* propre qui aurait conduit une guerre propre face à des SS auteurs des crimes de guerre. La communauté de destin (*Schicksalgemeinschaft*) présente les avantages du modèle intégrationniste développé par C. Goeschler : élaboré pendant la guerre et reprenant les normes d'inclusion et d'exclusion créées par le régime nazi de la *Volksgemeinschaft*, il offre « un équivalent fonctionnel à la confrontation massive avec les horreurs de la persécution national-socialiste, comme voulaient en premier lieu les Alliés la mettre en place »[3106].

Enfin, cette bipolarisation des responsabilités de guerre qui vise le retour des PG injustement retenus fonde un autre équivalent victimaire, essentiel pour comprendre le nouveau cadre collectif en voie d'élaboration : les PG ne sont pas seulement les « victimes » du système de captivité français, mais également les premières et les dernières victimes de Hitler. Les liens familiaux et la souffrance permettent aux *écrivants* qui se sont considèrent également victimes des nazis de concevoir un cadre commun dans lequel ils peuvent inscrire et dépasser l'expérience particulière.

A travers les expressions qui décrivent la souffrance, l'inquiétude, mais qui taisent le politique et les causes du nazisme, les lettres traduisent l'apparition d'une *Leidengemeinschaft* (communauté de souffrances). Les uns sont « pleins d'inquiétudes pour le sort de nos

---

3101 CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, document du 08/04/1947 de l'*Allgemeiner freier deutscher Gewerkschaftsbund* (AFDG), *Ortsgruppe* Elsenthal bei Grafenau concernant la « Behandlung KG in Frankreich ».
3102 ZFO, H 1.102, document n° 3101/C du 14/06/1946 concernant « Wolfach ».
3103 « Ausgezeichneten Nazi-Kriegsverbrecher » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 16/09/1947 d'Elisabeth Hildebrandt, München, Bayern concernant le camp de « Dunkerque, 13 ».
3104 ZFO, AP 27-9, note d'information n° 393 du 07/03/1946 sur l'activité politique, la dénazification concernant la « possibilité d'une « relève » de PG antinazis par des nazis ».
3105 « Kleine verbrecherische Clique von Nazi-Führern » ; Goschler, Constantin, « Versöhnung » und « Viktimisierung ». Die Vertriebenen und der deutschen Opferdiskurs", dans *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 53, 2005, Heft 10, p. 873-884, p.876. Il s'agit d'un des mythes fondamenteurs des années 1950 avec les pertes humaines et les expulsions.
3106 *Idem*, p. 875.

PG »[3107], les autres ont les nerfs brisés[3108], certains connaissent « l'incertitude torturante » (« die quälende Ungewissenheit ») quant au retour de « nos hommes » (« unsere Männer »), certains sont comme « beaucoup de familles affligées jusqu'à la mort »[3109]. C'est ainsi que le pronom « unser » peut prendre un double sens, de possessif et de collectif, alors que le vocabulaire de l'appartenance national est quasi-absent des lettres. On ne relève ainsi que trois occurrences employant le terme *Volk* dont l'expression « deutsches Volk » n'apparaît à nouveau qu'en 1948[3110], tandis que le terme *Heimat* apparaît dans quinze courrier[3111]. On constate, dans ce domaine également, que « sans gouvernement allemand, les entrepreneurs de mémoire les plus importants sont la famille, le village ou la municipalité et différents groupes concurrents de survivants et d'opposants nazis »[3112]. Cette communauté sentimentale et victimaire est renforcée par le vécu politique des *écrivants* qui récusent le terme de « nazis » pour tous les Allemands, aynt été plusieurs fois « eux-mêmes » devant la Gestapo[3113] ou présentent -tel les syndicats- le PG à sauver comme un « un soldat contraint, dès la naissance et jusqu'à aujourd'hui un antifasciste déclaré »[3114], dont le père fut également un adversaire du nazisme. D'autres soulignent que l'incorporation de jeunes classes à la *Waffen-SS* s'est faite à partir de 1944[3115], non sur une adhésion idéologique mais sur des critères physiques.

La communauté affective se double d'une communauté économique dont témoignent la lettre de Käthe W. qui, comme beaucoup de femmes, n'a plus d'argent et ne peut compter sur un soutien de l'Etat[3116], et surtout les nombreux dossiers de demandes de libération du soutien de famille. Cette double appartenance vise à favoriser la reconstitution des familles, juste réparation de l'injustice subie. C'est pourquoi les lettres montrent un intérêt croissant au sujet des modalités du rapatriement : rythme, catégories et exclus, cas des PG transférés, respect de l'accord franco-américain…

La progression du plan de rapatriement en 1947 modifie, de façon contradictoire, l'état de l'opinion vis-à-vis de cette captivité. Si elle concrétise le retour tant réclamé du PG pour une grande partie de la population allemande, elle augmente considérablement les angoisses des parents dont le fils n'est toujours pas rapatrié. C'est dans ce contexte qu'apparaître à partir de

---

3107 « In banger Sorge um das Schicksal unserer KG » ; CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document n° F 1/o/avf/2202 du 10/04/1946 du CICR, Allemagne concernant les « PG en général ».
3108 « Meine Nerven zerrüteln » ; CICR, G25/657, G. 25/22 VI, document du 15/01/1946 de Mme Meta Jostschulte.
3109« Viele Familien zu Tod betrübt »; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 12/10/1945.
3110 Pour signifier que la réparation est l'affaire de tous. *Idem* pour les termes « Deutschland » et « deutsch/Deutsche » : trois lettres en 1946 et six en 1947, une en 1948.
3111 Une en 1946, huit en 1947 et six en 1948. Contrairement à la *Stuttgarter Schuldbekenntnis* d'octobre 1945 du R*at der Evangelischen Kirchen*, la « grossen Gemeinschaft der Leiden » n'est pas « une solidarité dans la faute ».
3112 Behrenbeck, S., *op. cit.*, p. 41.
3113 CICR, G43-723, document du 23/01/1947 d'Else Bellmann, *op. cit*.
3114 CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, document du 08/04/1947, *op. cit*.
3115 Sur ce point voir Wegner, Bernd, *Hitlers politische Soldaten: Die Waffen-SS 193-1945*, „Die Durchbrechung des Freiwilligkeitsprinzips", Ferdinand Schöningh, 1997, p. 273-277.
3116 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 20/04/1946 de Käthe Weber, Gransee concernant le « rapatriement ».

1948 le *topos* de camps secrets dont les PG, non enregistrés et soumis à l'arbitraire des autorités françaises, ne bénéficieraient pas d'aucun droit conventionnel, notamment celui d'écrire[3117]. D'après les dires d'un pasteur dans une émission sur la *Frankfurter Rundfunk* début 1948, ces camps rassembleraient les évadés par la Suisse et remis aux autorités françaises comme d'anciens membres de la *Wehrmacht* soupçonnés de crimes de guerre (*Kriegsverbrechen*)[3118]. D'autres ont entendu que le CICR aurait découvert un « camp clandestin » avec environ 8 000 PG. Mme A. dont le mari est porté disparu depuis 1944 demande alors à Genève de confirmer, « je pourrais encore avoir l'espoir, au cas où ces informations seraient vraies », espère-t-elle[3119]. Malgré les rectifications constantes du CICR[3120], la vigueur de cette rumeur tient sans doute au fait qu'elle permet aux parents d'entretenir l'espoir d'un retour prochain au lieu d'envisager l'idée insupportable de disparition, voire de décès.

L'option de transformation en TCL à partir de 1947 et l'avancée du rapatriement général en 1948 modifient l'image de la captivité allemande dans l'opinion publique, sans aboutir nécessairement à une normalisation dans la sortie de guerre. Alors que Baden-Baden prévoit « la plus vive hostilité dans l'opinion allemande » à l'éventuelle application du projet de transformation en octobre 1946[3121], l'opinion allemande des zones d'occupation occidentales semble considérer positivement ce nouveau statut. A son fils qui hésite, notamment car « tous les TL qui sont restés en France ont perdu le souvenir de leurs parents », Franz K. l'engager à se faire transformer : « Tu te fais de drôles d'idées sais-tu. Si tu signes comme TL tu ne peux qu'y gagner »[3122]. La grande différence avec le retour des PG réside dans le fait que les TCL n'hésitent pas à parler des bonnes conditions qui leur sont faites en France, qui contrastent avec la situation toujours très difficile de l'Allemagne deux ans après la fin de la guerre. Reste à savoir en quoi ces témoignages, au crédit bien supérieur à toutes les annonces des autorités françaises, ont contribué à améliorer durablement l'image du Français. Les lettres permettent d'entrevoir comment s'élabore une collectivité allemande de souffrance, dégagée des responsabilités politiques et fondée sur un partage du statut victimaire, qui présente l'avantage d'inscrire, sinon de penser, le sort du captif en termes semi-publics. C'est dans cette perspective que les expressions comme « les innocents parmi

3117 En mars 1947, seule une écrivant de Erfurt, constatant le faible nombre de nouvelles de soldats provenant de Schnee-Eifel et des Ardennes, conclut que ces prisonniers « unterschlagen wurden, um nicht zu verantworten, was mit ihnen geschah », étant donné qu'elle exclut qu'ils soient tous morts au combat ; CICR, G 17/00 II, 434, document du 08/03/1947 de Doris Heinz, Erfurt concernant des « Kriegsgefangenenfragen ».
3118 CICR, G 17/51, 115, Fr XVIII, document du 28/02/1948 de l'*Hauptstelle für Sanitäts- und Hilfsdienst*, Neustadt a.d. Haardt.
3119 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 131, document du 27/02/1948 de Frau A. Graf, Stetten, *op. cit.*
3120 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 130, document du 18/03/1948 du CICR, Genève concernant « Ein unbekanntes Kriegsgefangenenlager in Frankreich ».
3121 ZFO, Bonn CP 201 C III 6, document du 26/10/1946 de J. Tarbé de St-Hardouin concernant l'« immigration de la main-d'œuvre allemande en France ».
3122 SHAT, 7 U 2540 (8), document du 20/06/1947 de Franz koch Lorch, Hessen.

les plus innocents »[3123] ou les « pauvres parmi les plus pauvres »[3124], prennent tout leur sens. Il s'agit donc d'intégrer par la douleur les très innocents aux innocents, de passer d'une *Volksgemeinschaft* à une *Leidengesellschaft*. Reste à savoir aussi quelle finalité cette culture de la défaite vise.

c/ 3ème étape : de la Tätgergesellschaft à l'Opfersnation

L'*emotional community* qui émerge dans les lettres, avec l'extension des souffrances de la condition de PG aux familles, permet de discréditer l'occupant et sa politique. Le statut de victime - vaincu permet de retourner à l'adversaire sa propre argumentation selon trois voies : le respect des valeurs idéologiques et morales pour lesquelles les Alliés se sont battus, le traitement des PG, et le statut de la France.

La protestation contenue dans les lettres se fonde sur des principes juridiques et moraux qui ont permis aux vainqueurs alliés de légitimer leur combat contre le IIIe *Reich* : la défense du droit et de la liberté, le respect de la personne. Or, les *écrivants* relèvent l'écart systématique qu'il y a entre les conditions de captivité en France et les dispositions de la Convention de Genève pour interpréter le traitement des Allemands via la captivité comme une atteinte aux principes juridiques si chers aux Alliés dont ils avaient accusé les nazis. Le thème de la captivité comme une violence du *Völkerrecht* (droit des gens) revient régulièrement et discrédite plus généralement la supériorité juridique et morale du vainqueur. Dans cette condamnation, la pratique des transferts de PG des Américains aux Français ouvre la voix à une condamnation globale de la captivité et du traitement du peuple allemand. Tandis qu'un habitant de Hambourg souligne qu'il est entâché d'irrégularités, une autre, de Bavière, demande au CICR comment on peut autoriser que les « PGA [soient] bradés comme des esclaves à la France »[3125] et nombreuses sont les lettres qui considèrent qu'il constitue un déni d'humanité[3126]. Les conditions de la captivité française et l'illégalité des transferts dévalorisent le système de valeurs que la libération était censée apportée. « Où est donc la

3123 « Die Unschuldigen der Unschuldigsten »; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 des parents Haufe John u. Fran.

3124 « Armen der Aermsten » ; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 05/01/1948 de Fritz Burgdorf, *op. cit.*

3125 « Deutschen KG wie Sklaven an Frankreich verschachert » werden ; CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 22/09/1946 de Therese Kreider, Schnabelwaid, Oberfr. Bayern concernant son fils dans les mines.

3126 NARA (Washington), RG 59 (3541), mémorandum du 13/11/1946 d'Ernest G. Land, IBD, NY concernant la « German audience reaction to transfer of PWs from US to French custody". Le mémorandum réalisé à partir de lettres d'Allemands sur les PG indique un nombre croissant de lettres sur la captivité en mains françaises, notamment concernant le transfert : sur 115 lettres envoyées à *Voice of Amerika* à propos des PG en mai, 17 (14,4%) s'y rapportent, 30 sur 144 en juin, 48 sur 174 en juillet. Les points soulevés sont l'incompatibilité avec la loi internationale, notamment la convention de Genève, avec les principes de démocratie et de justice ; les plaintes concernant des mauvais traitements par des Français, les travaux insalubres, la nourriture insuffisante ; les plaintes sur l'absence de libération anticipée des antinazis ; des plaintes à propos de la violation de la promesse américaine que les PG seraient libérés après trois mois de travail en Frce ; des plaintes au sujet des jeunes transférés.

justice tant vantée et l'amour chrétien ? »[3127] se demande en août 1946 M. Sigwart. Dans l'Allemagne d'immédiat après-guerre, où les tentatives de *rééducation* à grande échelle rencontre une hostilité croissante, la captivité en mains françaises offre un contre-exemple flagrant qui compare les projets de démocratisation à de la propagande : « A coup sûr on n'obtiendra rien avec des mots d'ordre politiques, il faut plutôt mettre en œuvre le christianisme et la démocratie, c'est alors seulement que les peuples croiront dans l'ordre, la justice et le christianisme »[3128] constate Martin S. Le lien entre captivité en France et échec de la démocratisation éventuel en Allemagne donne une signification politique au lien entre PG et communauté allemande, sans qu'elle soit jamais exprimée sur le mode nominal, mais impersonnel et collectif.

C'est sans doute dans cette interprétation qu'il faut relever les indications croissantes sur le décalage entre la libération de l'Allemagne et le maintien en captivité des PG : deux ans et demi ans après la guerre, dix-neuf mois après la fin de la guerre, le quatrième Noël derrière les barbelés, « Savez-vous ce que c'est que de passer 89 mois, soit huit Noël, séparé de sa famille ? »[3129]. En fragilisant le processus de démocratisation en Allemagne, la captivité permet de mieux comprendre l'articulation entre statut de victime du PG et sortie de guerre contrariée des populations allemandes. La meilleure preuve par l'exemple de la supériorité de la démocratie n'est-ce pas le respect de ses valeurs par ses promoteurs qui passe par la libération des PG « au nom de l'humanité et de la justice »[3130] ? La même faille s'applique également à la démilitarisation, tant cette captivité indue renforce davantage la haine contre le Français que la réconciliation des peuples (*Völkersöhnung)* et « l'entente entre les peuple également propagée » par le CICR[3131] et rend illusoire toute « paix mondiale éternelle »[3132].

Les lettres, de 1945 et début 1946, insistent sur l'existence d'une communauté allemande *in negativo* depuis la défaite, que ce soit une « Allemagne [qui] n'a pas le droit d'exiger quoi que ce soit »[3133], celui du peuple allemand de revenir à l'humanité, ou « l'impossibilité » pour un Allemand, de critiquer des agissements d'autres peuples. Le développement du discours politique en Allemagne et la captivité qui dure, loin de favoriser la conception plus positive de la collectivité allemande, soulignent la difficulté de la reconsidérer comme communauté juridique et morale. Ainsi Irene K.-K., en septembre 1947, demande-t-elle au CICR devant le

3127 « Wo bleibt die vielgepriesene Gerechtigkeit und Christenliebe? »; CICR, G17/51, G17/Fr. XIII, 123, document du 26/08/1946 de Marie Sigwart, *op. cit*.
3128 CICR, G43-723, document du 17/10/1946 de Martin Schulz, *op. cit*.
3129 CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, lettre manuscrite du 23/01/1944 de Ruth Fiebig concernant les « PGA »
3130 « Im Namen der Menschlichkeit und Gerechtigkeit »; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 28/04/1947 de Roller Franz, Hattendorf concernant son fils.
3131 « auch von Ihrer Organisation (CICR) propagierten Völkerverständigung » ; CICR, G25/648, 25/7, document du 25/09/1948 de Fritz Frerichs, Oldbg., frère concernant le « KG Werner Frerichs, dpt 121 ».
3132 CICR, G. 25/670, G 25/36/VII, document du 21/11/1947 d'Anny Diekmann, Lae, Lippe concernant le « PG Diekmann, dépôt 121 ».
3133 « Deutschland kein Recht hat, etwas zu verlangen » ; CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document n° F 1/o/avf/2202 du 10/04/1946 du CICR, Allemagne concernant les « PG en général ».

traitement des PGA en France : « n'y a-t-il plus de justice pour nous les Allemands ? », ce serait un « privilège des autres peuples »[3134], alors qu'en janvier 1948, Walter S. relève combien « nous les Allemands, nous attendons encore en vain nos proches parents. Comme nous n'avons plus de voix dans le concert des nations, la voix individuelle, c'est-à-dire la voix personnelle, peut éventuellement encore obtenir quelque chose dans certains cas particuliers »[3135]. Dans cette interprétation, la fréquente référence chrétienne traduit la force des Eglises après 1945. Peut-être même, à partir de Noël et la thématique de la *Christenlichkeit* , marquent-elles la réinscription de l'Allemagne comme communauté.

Au-delà de ces principes, les lettres mettent en accusation le principe même de la captivité en temps de paix en l'assimilant avec un esclavage moderne dès octobre 1945. Certes, la notion apparaît souvent en relation avec le rendement au travail que doivent assurer les PG pour réparer les destructions de la guerre nazie, fondant, sur le plan morale et juridique, la double continuité entre guerre et paix, entre PGA et peuple allemand. Mais la constance de cette assimilation renvoie en partie, aussi, à la charge de *déculpabilisation* pour l'ensemble des Allemands. Les termes à finalité relativisante sont en effet le camp de concentration, symbole des atrocités du nazisme, de la culpabilité allemande et du support pédagogique de la rééducation, et son pendant économique, le *Zwangsarbeit* (travail forcé). Devant la situation catastrophique des PG en France, les rations « des pires camps de concentration allemands » auraient été trop copieuses selon Emmy R.[3136] en octobre 1945 ; face aux reproches adressés aux Allemands sur les camps en juillet 1947, Ruth F. répond que d'après son expérience personnelle, elle n'a encore vu « aucun concentrationnaire aussi affamé et abîmé (…) que nos PG libérés de France »[3137].

Cette mise en parallèle atemporelle et acausale des situations explique quel rôle joue la perception de la captivité françaises dans la transformation d'une *Tätergesellschaft* (société des bourreaux) en une *Opfersnation* (nation de victimes). En facilitant l'acceptation de la position de vaincus, elle permet dans un second temps de mettre à mal le bien fondé des accusations alliées et de les retourner contre les occupants. Dans sa longue lettre de janvier 1948, Albertus B. synthétise combien la captivité sert à la fois de support à la mise en récit privée, préalable à une déculpabilisation et d'écran à la démobilisation culturelle en acceptant le passé. Capturé en 1943 par les Américains, son fils se trouve depuis 1946 en mains françaises :

3134« Gibt es eigentlich für uns Deutsche keine Gerechtigkeit mehr?", ce serait un „Privileg aller anderen Völker" ; CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 14/09/1947 d'Irene Kopsch-Kortz, Rastatt/Baden concernant le « Lager 12/175 D Hesdin ».

3135 CICR, G25/648, 25/7, document du 20/01/1948 de Suess Walter, Heidelberg.

3136 « Der schlimmsten deutschen Konzentrationslager » ; CICR, G17/51, G17/Fr.XII, 120, document du 11/10/1945 d'Emmy Rentsch concernant le « traitement des PGA ».

3137 CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, lettre manuscrite du 23/01/1944 de Ruth Fiebig concernant les « PGA ».

« N'est-ce pas du travail forcé ? N'est-ce pas un crime contre l'humanité ? Comment doit-on avoir confiance dans la morale et la conception du droit des Alliés, quand le travail obligatoire est condamné comme crime contre l'humanité à Nuremberg, et que la même chose est faite en même temps de l'autre côté sans être punie ? (…) Assurément, nous avons perdu la guerre et aucune personne raisonnable ne mettra en doute le droit des vainqueurs à des réparations. Mais ces réparations doivent être l'affaire du peuple allemand tout entier et ne peuvent pas être imposées autoritairement à ceux qui ont déjà été séparés, des années durant, de leur famille et de leur pays pendant la guerre, en remplissant leur devoir de soldat, qui ont risqué leur vie tous les jours pour une idée folle »[3138].

Une seconde dénomination à connotation davantage morale et judiciaire apparaît avec le terme de *Verbrecher* (criminel)[3139] en 1947 sous une double utilisation : dédouaner les PGA que l'on traite « comme » des criminels[3140] pour mieux rejeter leur assimilation à cette catégorie ; dénoncer le traitement de la puissance détentrice qui commet ainsi « un crime commis sur la personne des PG »[3141], étant donné les conditions de captivité qu'elle fait régner[3142]. Enfin, troisième coordonnées du discours, la captivité en France et ses échos en Allemagne permettent de mettre en accuser la France comme puissance détentrice et occupante.

L'image des Français parmi les populations allemandes, héritée de celle développée par l'idéologie national-socialiste[3143], s'effectue selon deux modes : une caractérisation négative comme puissance détentrice pour montrer que ce sont les vrais criminels en France et son pendant en Allemagne ; une dévalorisation morale pour délégitimer sa prétention de puissance occupante. Nombre de courriers décrivent ainsi les Français impliqués dans la gestion des prisonniers comme « des sadiques et des criminels et des persécuteurs d'humanité »[3144], des « sadiques de la soldatesque française »[3145], rapprochent l'arbitraire de « la domination nazie, de la culture et de morale des mœurs du *Reich* nazi »[3146], présentent le traitement dans les mines comme une tâche à l'honneur[3147] de la France, tandis qu'ils insistent sur son statut de

3138 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document du 03/01/1948 d'Albertus Berg, *op. cit*.
3139 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 11/04/1947 d'Adolf Fechner concernant la « situation des PGA dans les mines, 14 ».
3140CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 27/01/1947 de Florian Braun, Stadtlauningen, Bayern concernant les colis.
3141 « ein Verbrechen, was an den KG begangen wird » ; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 de Küpers concernant son fils.
3142 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 de Küpers, *op. cit.*
3143 On retrouve des éléments présentés au chapitre premier.
3144 « Sadisten und Verbrecher und Menschquäler » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 126, document du 25/02/1947 d'Emil Kunz, Eisen und Kolonialwaren Malsch, Kreis Karlsruhe concernant « Mutzig ».
3145 « Sadisten der französischen Soldateska »; CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 07/10/1947 de Zimmermann concernant les « Arme KG ».
3146 « Naziherrschaft und Kultur und Sittenmoral vom Nazi-Reich » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 30/01/1947 d'Heinrich Meyer, Wetzlar concernant « Die Behandlung deutscher KG ».
3147 CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 125, document du 16/04/1947 de Fridolin Weber-Loichinger, *op. cit*.

vainqueur de seconde classe[3148], sur la « souillure au tableau d'honneur de la Grande Nation »[3149] due à sa captivité, sur la fin de la prétention de la France à incarner « eine Zivilisation »[3150] et sur son rapprochement avec les méthode de la Russie soviétique.

Comment pourrait-on confier un droit d'occupation à une puissance dont le régime de captivité est « à quelques exceptions près un crime contre l'humanité, pour lequel les criminels allemands furent pendus à Nuremberg ? »[3151] ?

Face à cette image dégradée de la puissance française, les lettres opposent le bon traitement des PGF lors de la guerre : que l'on ne croie pas qu'un Français ait été plus mal traité en Allemagne que désormais les PGA en France ; que l'on excipe son comportement exemplaire (*anständig*) vis-à-vis des PG, quelle que soit leur nation d'origine, lettre d'un PGF à l'appui,[3152] ou que l'on ait aidé des persécutés politiques et des demi-juifs (!) et que l'on se dise déçu par le manque de reconnaissance dans le mauvais traitement du fils en captivité.

Dans ce contexte discursif, la dénonciation de la captivité ouvre la voie au retour des considérations politiques qui dépassent largement le PG pour ne retenir que sa qualité d'Allemand. Elles opèrent ainsi l'assimilation essentielle du destin des PGA avec les Allemands dans leur ensemble. La comparaison n'est plus entre Français et Allemands, quoique certaines lettres soulignent que le traitement des PG par les Français ne saurait contribuer à « une réconciliation et à une entente des peuples »[3153], mais entre les idéaux politiques des vainqueurs et le sort réservés aux Allemands à travers leurs PG. On retrouverait la lecture idéologique de la paix comme l'affrontement renouvelé entre deux systèmes de pensée.. Cela confirme les conclusions d'U. Frevet pour qui « 'les Allemands, ‚le peuple allemand', ‚la nation allemande', de tels concepts à dimension collective étaient en 1945 de simples constructions qui touchèrent à peine le monde empirique des individus »[3154].

Jusqu'en 1947 avec la transformation et le rapatriement général, le PG occupe une place particulière dans l'opinion publique. Image paradoxale et ambiguë dans la sortie de guerre, lien entre expérience collective et personnelle, entre période de guerre et d'occupation, les PG, à travers la douleur et l'inquiétude de leurs familles, offrent une figure qui permet une redistribution avantageuse des rôles historiques entre vainqueurs et vaincus, défaite et victoire, guerre et paix. Et, pourrait-on, dire de soulager la conscience morale allemande. A

3148 « Nicht einmal von den französischen Mitläuferarmee » ; CICR, G. 25/670, G 25/37, document du 07/10/1947 de Zimmermann, *op. cit.*

3149 « Schandfleck am Ehrenschild der GrandNation » ; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 de Küpers, *op. cit*.

3150 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 128, document du 07/11/1947 de Marianne Ferschl, Nürnberg concernant la « Kriegsgefangenenbetreuung, dépôt151 ».

3151 « (…) Mit wenigen Ausnahmen ein Verbrecher gegen die Menschlichkeit, wegen dem die deutschen Verbrecher in Nürnberg gehängt wurden"; CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 17/03/1947 de Küpers, *op. cit.*

3152 CICR, G. 25/669, G 25/36/V, document du 23/08/1946 de Pagdalene Spörl, Radiumbad Oberschlema/Erzg.

3153 «Eine Völkeraussöhnung und Verständigung » ; CICR, G17/51, G17/Fr. XV, 127, document du 17/12/1946 de Paul Lucas, Berlin-Zehlendorf concernant « Lens ».

3154 Frevert, U., *op. cit*., "Faszit".

l'opposé du discours nazi de la victoire qui n'acceptait le soldat que comme héros, l'opinion publique allemande semble développer un discours de la défaite qui s'appuie uniquement sur le soldat -*nos soldats*- comme vaincu, mais jamais comme traître. Cependant, ce discours présente un point commun avec celui développé par l'idéologique nazie : le soldat allemand reste une figure de proue de ce discours, comme l'incarnation du destin allemand, une figure de transition qui permet le transfert des qualités de l'un vers l'autre[3155].

3 - La perception de la question des PGA par les cercles élargis d'opinion, bientôt un enjeu de la politique d'occupation

Selon les sources des autorités françaises consultées, il s'avère encore plus difficile de caractériser l'état de l'opinion publique qui n'est pas directement touchée par la captivité. Quelles représentations l'opinion publique se fait-elle des PGA en mains françaises selon nos sources ? En quoi modulent-elles la perception que les populations se font d'elles en tant qu'*Opfer* (victime) ?

D'un côté, l'opinion publique ne semble pas atteinte par l'information officielle à laquelle elle n'accorde qu'une crédibilité limitée ; de l'autre, elle a tendance à se replier sur les rumeurs et les réseaux privés d'information. L'appréhension de cette captivité par la population de la ZFO, tout comme ses réseaux d'information, refléteraient l'opposition entre occupants et occupés, entre « eux », qui renvoie aux occupants et détenteurs français, et « nous », qui englobe PG et populations civiles allemands. Dans cette configuration, la figure du PG, puis du rapatrié, perd de sa précision dramatique pour occuper, davantage que dans le cercle des proches, une place charnière dans la préservation de l'unité de la collectivité allemande et dans la médiation avec l'occupant. Elle influe sur les représentations allemandes de l'occupant. Alors que fin 1945, l'image, complètement négative de la captivité allemande en France, s'appuie notamment sur la vision des premiers PGA rapatriés quasiment tous malades dont la population « ignore souvent qu'ils sont revenus justement parce qu'ils étaient malades » et pense que « là-bas, dans les camps, ils sont tous dans le même état ». L'amélioration de cette image, d'après l'enquêté réalisée dans le Wurtemberg en février 1947 sur les PG libérés de France dans sa ZO, est notamment due aux « rapports plus favorables » des rapatriés de ces derniers mois qui calment les « inquiétudes de la population »[3156].

3155 Behrenbeck, Sabine, "2. Between Pain and Silence. *Rembering the Victims of Violence in Germany after 1949*", in Bessel, Richard ; Schumann, Dirk (Ed.), *Life after Death. Approaches to a Cultural and Social History of Europe During the 1940s and 1950s*, Publication of the German Historical Institut, 2003, p. 37-64, p.38. Ce n'est pas encore la *Nachrkiegsgesellschaftsvertrag* analysée par G. Moeller pour les années 1950 et le retour de captivité d'URSS. Voir Moeller, Robert G., « Deutsche Opfer, Opfer der Deutschen. KG, Vertriebene, NS-Verfolgte : Opferausgleich als Identitätspolitik », in Nauman, Klaus (Hrg.), *Nachkrieg in Deutschland*, Hamburger Ed., 2001, p. 29-58.
3156 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du Contrôle de la Sûreté du Wurtemberg *op. cit.*

Cette configuration originelle semble, selon les autorités françaises, déterminer directement l'image de la captivité en France dans l'opinion. Le difficulté de contrôler des réseaux d'information qui favorisent la multiplication des rumeurs sur cette captivité, comme le souligne clairement l'enquête de février 1947 sur les PGA rapatriés sur le Zone[3157], constitue un obstacle à la politique d'occupation française : en actualisant la figure du Français sous les traits stéréotypés de l'ennemi, en partie hérité du nazisme mais également de l'occupation de l'entre-deux-guerres, elle contrarie l'évolution de l'image du Français et, *in fine* la normalisation des rapports entre autorités françaises et populations allemandes. Ainsi une enquête réalisée par le *sozial-psychologische Institut* en février 1947 attribue-t-elle la réticence des populations civiles face à la transformation aux « idées traditionnelles et superficielles sur les Français que le nazisme a soigneusement cultivées et développées parmi eux : ils maltraitent les prisonniers, ils sont sales, paresseux, maladroits au travail, ils constituent une race inférieure »[3158]. Ce faisant, elle confirme précisément la permanence de certains traits de la *Volksgemeinschaft* national-socialiste.

C'est sans conteste dans cette continuité ambiguë entre expérience de guerre et expérience d'occupation, entre victoire et défaite, qu'il est pertinent de replacer la spécificité du lien de la population allemande avec ses PG. L'évocation, souvent par le biais de l'expérience personnelle sous le IIIe *Reich*, pour apprécier ou dénoncer le traitement des PGA en France, permet aux populations d'utiliser le national-socialisme à titre de comparaison sans avoir à en assumer la pesanteur idéologique, ni son héritage politique et donc à relativiser le renversement des rôles entre vainqueurs et vaincus, à tout le moins à le déconnecter de la désignation post-conflit entre coupables et victimes. On retrouve ainsi ce mélange d'oubli et d'apolitisme dans l'utilisation de l'expérience du IIIe *Reich* pour condamner le maintien en captivité « des hommes qui n'ont fait que leur devoir de soldat », oubliant, souligne la Sûreté du Wurtemberg, que « l'Allemagne a conservé ses prisonniers pendant cinq ans ses prisonniers »[3159]. De la même façon, le « bruit » concernant le remplacement de 80 000 PG libérés par de jeunes civils dans les camps est interprété comme une « opération de compensation » et le recensement des jeunes et des ex-PG libérés illégalement serait la « première étape vers le système STO tel que le national-socialisme l'a pratiqué en territoires occupés, et qui resterait en vigueur en zone russe »[3160].

3157 « Les nouvelles qu'ils rapportent sont colportées de bouche en bouche (non sans être déformées) et cela d'autant plus qu'on accorde peu de crédit aux lettres souvent réticentes que l'on pense muselées par la censure », ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du Contrôle de la Sûreté du Wurtemberg, *op. cit.*

3158 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, document n° 228 du 02/05/1947 du *Sozial-Psychologisches Institut*, Abholfach Postamt Baden-Baden concernant les « chômage et émigration ; enquête effectuée dans la deuxième quinzaine de février 1947 ».

3159 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du Contrôle de la Sûreté du Wurtemberg, *op. cit.*

3160 ZFO, 7.18, document n° 9379 FS/HN/PDR du 12/05/1947 du commissaire de la République délégué supérieur pour le GM de Bade concernant la « libération prochaine de PG internés en France ».

Une telle image de la captivité allemande en France au sein des populations civiles s'appuie également sur le statut d'occupé et leur perception de l'occupant français. C'est pourquoi les représentations du sort des PGA en mains françaises sont interprétées, non pour elles-mêmes, mais au prisme du vécu d'occupation des populations. Elles confirment l'appartenance du PG dans une même communauté nationale et la tendance à assimiler les deux expériences de la défaite, dans la Zone et dans les camps, face au même ennemi. De la sorte, en mai 1947, le commissaire de la sûreté de Baden-Baden souligne que la population « est convaincu[e] en Allemagne que [les PGA en France] sont traités d'après le droit international. Personne ne croit à des camps secrets, aux travaux forcés ou à l'extermination. Jamais pareilles rumeurs n'ont été prononcées, même chez les plus mauvaises langues, excepté dans les premiers mois de l'occupation »[3161], soit au temps où il n'y avait pas de contacts entre les PG et la Zone et que l'instauration de l'occupation française coïncidait avec une dégradation catastrophique des conditions de vie.

Dès lors, dans la double analogie entre nazisme et régime d'occupation et entre expérience de guerre et d'occupation, ce qui se joue à travers la comparaison des deux captivités, ce n'est pas que le sort des PGA en mains françaises. S'y trouve également engagée une critique des fondements mêmes de la politique d'occupation, à savoir la culpabilité collective de l'Allemagne et la définition du peuple allemand comme un peuple de victimes, en camps en France et occupé en Allemagne. A travers ce relativisme anhistorique, se dessine l'enjeu de la victimisation et de l'image de l'Allemand. Le jugement concluant la partie « Ce que pense la population » du rapport de février 1947 illustre ce syllogisme à finalité politique : « la population est persuadée que les PG ont été mieux traités que ne le sont les siens et certains vont jusqu'à affirmer que l'amélioration de traitement intervenu depuis un an est due au retour des prisonniers français et aux rapports favorables qu'ils ont fait sur leur captivité en Allemagne »[3162]. Il est intéressant de rapprocher ce jugement de celui de l'enquête de mai 1947 qui atteste du même phénomène, mais à l'envers. Pour expliquer la contradiction entre l'avis de « la majorité du public » qui pense que les travailleurs allemands devraient accepter d'aller en France comme travailleurs libres et leur réponse négative, quand « ils sont interrogés personnellement sur leur attitude éventuelle », l'enquêteur français met en avant « la persistance de préjugés tenaces », et probablement l'existence d'un sentiment de culpabilité. Les Allemands n'avaient pas avant 1939 de travailleurs étrangers chez eux. Pendant la guerre, ils en ont utilisé un grand nombre qui étaient traités comme des esclaves. Ils craignent donc qu'il n'en aille de même pour ceux d'entre eux qui accepteront d'aller en

3161 ZFO, A 2.002/4, rapport d'information n° AB/JF 410 du 02/05/1947 du commissaire de Sûreté de Baden-Baden sur avril 1947.
3162 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du contrôle de la Sûreté du Wurtemberg concernant les « PG libérés de retour en France ».

France »[3163]. Est-ce cette même logique qui explique pourquoi certains PG rapatriés se complairaient « fréquemment à exagérer leurs souffrances et les privations » pendant leur captivité « afin de se plaindre et d'accroître leur prestige »[3164] ?

Dans ce contexte, la focalisation de l'attention des populations sur les libérations et les opérations de transformation s'explique par la double dynamique, en termes métonymiques, d'appartenance à une communauté nationale. A travers les PGA, ce sont toute la population allemande et la politique d'occupation qui sont concernées. Les rapports reflètent une opinion publique encore plus cohérente sur la libération des PGA que sur leurs conditions de captivité en France. Si, comme dans les lettres de proches, on souligne l'urgence à libérer ces soldats d'une armée qui n'existe plus, le principal argument pour une libération immédiate est formulé dans la perspective de l'expérience d'occupation des populations allemandes. Pour elles, la politique de libération menée par les autorités françaises constitue un critère d'évaluation de leur politique d'occupation à partir de 1947 au plus tard, bien au-delà de la réelle répartition des responsabilités entre Paris et Baden-Baden. Les populations de la Zone semblent avoir parfaitement saisi combien ces libérations constituaient un enjeu de puissance qu'elles conçoivent en fonction de ce qu'elles croient savoir de la pratique des autres puissances d'occupation et détentrices[3165].

Les rapports soulignent dès juin 1945, mais surtout à partir de 1946, combien la pratique de libération française est perçue très négativement par la population allemande alors qu'elle constate le progrès du rapatriement des PGA par les autres puissances : l'officier de renseignements fait état en juin 1945 d'une « propagande d'origine indéterminée, utilisant l'absence d'information officielle »[3166] pour « déprécie[r] l'occupation française en magnifiant l'attitude des Américains » qui libèrent nombre de PGA. En décembre 1946, le délégué du cercle de Säckingen en pays de Bade relève qu'avec le retour des PGA des camps américains, britanniques et désormais soviétiques, « on ne manque pas de dire que c'est la France qui libère avec le plus de parcimonie »[3167]. Ce décalage marque durablement l'impression générale que les populations retiennent de la captivité allemande en mains françaises, interprétée d'ailleurs quasiment en termes de clientélisme : les populations palatines en décembre 1947 ont ainsi espéré des Alliés, surtout occidentaux, « un geste à l'occasion de la Noël et du Nouvel An » en libérant un certain nombre de PGA[3168]… sans aucune considération économique ou politique pour l'état de la France.

3163 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, document n° 228 du 02/05/1947 du *Sozial-Psychologisches Institut*, Abholfach Postamt Baden-Baden, *op. cit.*
3164 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du contrôle de la Sûreté du Wurtemberg, *op. cit.*
3165 Une nouvelle fois, la qualité du réseau d'information joue en la défaveur des Français.
3166 SHAT, 10P134, document n° 302/2 du 16/06/1945.
3167 ZFO, T 1.101/2, rapport mensuel n° 10335 SUR/JL du 22/11/1946 du cercle de Säckingen de novembre 1946.
3168 ZFO, 7.33, document n° 363 du 30/12/1947 du bulletin quotidien concernant le « rapatriement ».

Dès ce moment, en vertu de la dynamique précédemment relevée, la dépréciation risque de s'étendre à l'ensemble de la politique d'occupation française, ce qui se produit certainement dans l'année 1947 : le commissaire de sûreté de Baden-Baden ouvre son rapport d'information d'avril ainsi : « dépassant tous les soucis politiques et économiques, l'attention du public se porte principalement sur le sort des PGA, dont on éprouve la longue captivité après l'armistice comme particulièrement dure ». La manière dont la « Russie » a traité la « question des PG a conduit à un empoisonnement définitif » de l'opinion à son égard. « Par contre, le prestige dont les américains jouissent dans maints milieux est à reporter principalement sur la rapide libération des PG ». Le cas de la France, soupçonnée de vouloir garder des PG aussi longtemps que possible, semble en sursis : bien que l'opinion entende les raisons économiques d'un tel maintien, « on ne peut nier ici aussi qu'un empoisonnement de l'esprit public s'opère ». Et d'en préciser la portée : malgré la souffrance des PGF en Allemagne, « on s'attendait – à tort ou à raison – à un geste du gouvernement français, après que la population de la Zone française s'était jusqu'ici tenue paisible »[3169] et de souligner l'impact du « geste » de libération, même partiel, qui ne « saurait être dépassé, même de loin, par les concessions les plus larges de nature politique et économique ». Bref, la réussite de l'occupation française en Allemagne ne se joue-t-elle pas en partie dans les camps allemands en France ?

Dans cette lecture, on peut conforter l'hypothèse qu'avec les premiers cercles, l'idée d'une relève des PGA, simples soldats innocents en France, par des nazis de la Zone à partir de 1946, « a produit une très grosse impression sur la population et a suscité de nombreux commentaires »[3170]. Certes, il s'agit toujours d'une stratégie *déculpabilisatrice* consistant à considérer que les vrais nazis sont dans la maison des voisins. On peut y avoir également l'expression de ce lien entre captivité allemande et occupation française sous sa manifestation politique, la politique de dénazification conduite par les autorités françaises. Si l'on se penche attentivement sur la justification de la relève, on notera qu'elle vise souvent ceux qui ont, comme l'écrit un informateur, « porté la croix gammée » et « pourront rebâtir les pays qu'ils ont détruits »[3171], dès lors que ces nazis « sont chez eux à leur poste », alors que, comme le formule Emile Laffon, « les responsables de cette politique [militariste du NS] vivent libres ou sont simplement internés à titre civil »[3172].

3169 ZFO, A 2.002/4, rapport d'information n° AB/JF 410 du 02/05/1947 du commissaire de sûreté de Beden-Baden d'avril 1947.
3170 ZFO, AP 27-9, note d'information n° 155 SUR/RG/INT du 22/02/1946 concernant l'« échange de PG contre des nazis » ; article du *Mittelrhein Kurier* du 05/02/1946.
3171 ZFO, AP 27-9, note d'information n° 155 SUR/RG/INT du 22/02/1946, *op. cit.*
3172 ZFO, AP 27-9, document n° 2798 DGAA/CAB/A du 26/01/1946 de l'administrateur général Laffon concernant la « relève par des internés civils nazis de PG anti-nazis retenus en France ».

L'enjeu de la libération des PGA se révèle alors fondamental dans la formation d'un imaginaire de l'occupation dans l'opinion publique et par conséquence dans l'estimation de la politique des autorités françaises d'occupation. Car il se trouve au croisement de deux dynamiques de transition, le statut de vainqueur (puissance occupante) et celui de vaincu (occupé). Ainsi, le 2 avril 1948, la Sûreté du Wurtemberg relève, dans son bulletin quotidien, que la nouvelle radiophonique d'une libération de la totalité des PGA d'ici octobre 1948 « réjouit [certes] l'ensemble de la population », mais a également donné lieu à certaines critiques vis-à-vis des autorités françaises. On leur reproche notamment d' « avoir subi la pression américaine consécutive au plan Marshall »[3173]. Même réaction, en demi-teinte semble-t-il, lors de l'annonce de l'accord signé à la conférence de Moscou d'achever le rapatriement de tous les PGA au 31 décembre 1948, la population estimant que la France ayant « trop besoin du travail que fournissent nos prisonniers » ne respecterait pas, comme la Russie, cette date[3174]. En comparant la politique de libération entre puissances d'occupation, en soulignant l'incapacité des autorités de la Zone à rétablir la situation économique, voire en rappelant les faiblesses économiques de la *métropole*, les attitudes des populations civiles, selon les rapports officiels, dessinent l'image d'un vainqueur aux pieds d'argile, d'une puissance faible et influence ainsi l'appréciation de la politique d'occupation de la France.

A partir de 1947, la transformation confirme *a posteriori* cette double relation entre PG et communauté allemande, comme entre PG et expérience d'occupation. Alors que le premier rapport en décembre 1946 qui mentionne ce projet met immédiatement en garde contre « la plus vive hostilité »[3175] contre une telle opération au moment où les autres puissances détentrices mènent une politique libérale de rapatriement, les documents de 1947 reflètent des réactions beaucoup plus mesurées et dans l'ensemble, beaucoup plus positives aussi. La diffusion dans les actualités cinématographiques des salles du Pays de Bade d'un reportage sur les PGA transformés en TCL confirme combien cette perception positive est liée à un contact personnel avec un permissionnaire[3176], soit que le cercle possède un centre de transit ou d'hébergement pour ces Allemands en transit, soit que la séquence confirme aux populations allemandes, comme dans le cercle de Stockach, « ce qu'elles avaient été elles-mêmes amenées à voir de leurs yeux par la venue de nombreux permissionnaires ». Deux cas de réaction négative sur les dix cercles cités par l'enquête d'opinion[3177] font exception : ils

3173 ZFO, 7.15 ; extrait du Bulletin quotidien de la sûreté 442, Wurtemberg du 02/04/1948 sur la « libération des prisonniers en France ». La DGPG a beau répondre que la France ne fait que suivre le rythme de rapatriement mensuel prescrit dans l'accord franco-américain signé avant le plan Marshall, le terme de la libération est d'ailleurs le 31 décembre 1948.
3174 ZFO, B 2.051, note d'information du 22/01/1949 sur la « retenue des PGA par les Russes ».
3175 ZFO, Bonn CP 201 C III 6, document du 26/10/1946 de J. Tarbé de Saint-Hardouin à Georges Bidault sur l'« immigration de la main-d'œuvre allemande en France ».
3176 ZFO, 7.47, document n° 1763/GD/NC/PDR du 12/05/1948 de l'attaché administratif Dopont au délégué pour le GM du cercle de Überlingen sur les « ex-PGA transformés en TL, observations recueillies ». D'après les ressortissants allemands approchés, c'est un bon film de propagande avec « quelques petites exagérations », comme il se doit…
3177 ZFO, Bade 278, enquête d'opinion n°13 sur les « PGA transformés en TL en France ».

parlent de fausse propagande (cercle de Bühl), assimilée à celle du IIIe *Reich* et de la « honte à nos prisonniers qui se prêtent à de pareilles manœuvres » (cercle de Lahr). Sinon, « pendant leur permission, il n'y a rien de particulier à signaler car les relations avec la population allemande sont excellentes » et on note même une recrudescence des inscriptions et des permissionnaires qui rentrent avant terme[3178]. Pourtant, en février 1948, la direction de la main-d'œuvre du Ministère du Travail rapporte l'attitude très critique de la population contre les PGA transformés, dont deux permissionnaires font l'expérience à Neustadt[3179], tandis que les protestations unanimes des partis politiques dénoncent la perte des forces économiques nécessaires à la reconstruction allemandes[3180]. Comment interpréter ces évolution et réactions apparemment contradictoires ?

On peut avancer que d'une part la perception par les populations allemandes de la ZFO du projet des autorités françaises postule précisément l'inscription du travailleur dans la communauté allemande. En ce sens, la transformation pourrait presque s'entendre comme celle, métaphorique, du PGA héritier du national-socialisme en TCA, assimilé aux mêmes droits que les autres travailleurs immigrés. Elle lui offre alors une libération anticipée. D'autre part, la figure du TCL, rapatrié ou en villégiature dans la Zone, contraste fortement avec celle du PGA qui a tant marqué négativement les esprits. Pour la première fois, les populations de la Zone ont accès à une source allemande, de grande ampleur et positive dans son propos. « La France, en créant les TCL volontaires, lit-on dans la conclusion du bulletin quotidien du 29 décembre 1947, se crée une atmosphère favorable en ce qui concerne les prisonniers, et son geste a obtenu un bon succès parmi la population, qui voit venir en permission des anciens prisonniers généralement bien habillés et souvent contents de leur sort »[3181]. On ne relève ainsi pas de rumeurs sur ces TLC dont la réussite économique s'impose d'autant plus devant la misère de la Zone.

Néanmoins, comme le révèlent les réponses contradictoires du sondage « Chômage et émigration »[3182], réalisé en février 1947, la déprise de guerre inégalement achevée empêche l'inversion des logiques précédemment relevées. Pour 40% des sondés, les PGA doivent refuser l'option ; pour 32%, ils devraient l'accepter -20% ne se prononcent pas, car leurs familles les attendent et l'économie allemande a besoin d'eux[3183]. Mais contrairement à 1945,

3178 ZFO, RP 2053-2, document du 08/01/1947 de Susanne Faber, Binsfeld.
3179 MW (Fontainebleau), 19770623/86, note n° 360 S du 08/02/1948 du MW, DG de la main-d'œuvre à Guérard, sous-directeur de la main-d'œuvre ennemie. Demandant un supplément alimentaire, les PG transformés s'entendent répondre par le chef de service du Landratsamat : « nous n'avons rien à leur donner ; ils n'avaient qu'à se munir du nécessaire. S'ils ont faim qu'ils repartent et restent là d'où ils viennent, ils ne comptent plus pour nous… »
3180 Sans oublier la campagne des journaux sous licence soviétique pour dissuader les éventuels candidats à souscrire à des contrats de travail, AP 102-1, « Résistance allemande à l'envoi de travailleurs allemands libres en France », sous-direction de la main-d'œuvre étrangère, à GCCFA
3181 ZFO, 7.47, extrait du Bulletin quotidien de sûreté n° 362 du 29/12/1947.
3182 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, document n° 228 du 02/05/1947 du *Sozial-Psychologisches Institut* sur les « chômage et émigration ; enquête effectuée dans la deuxième quinzaine de février 1947 ».
3183 Respectivement 15% et 10%. On notera la relative prévalence du domestique sur le national.

les stéréotypes négatifs concernant les Français recueillent des scores considérablement affaiblis : 6% considèrent que « les Français maltraitent les Allemands » et mois de 3% que « les Français sont trop différents des Allemands », tandis que 42% ne se prononcent pas[3184] ! C'est pourquoi plus de 60% croient que peu de PG utiliseront cette offre, alors que 35% leur conseilleraient d'accepter si un PG les consultait, 27% de refuser et 38% ne répondent pas. La lecture contradictoire de l'image du PG transformé renvoie, selon une logique similaire, à celle du Français et donc des relations entre Allemands et Français, entre expérience d'occupation et de captivité. Dans quelle mesure la transformation constituerait-elle alors un tournant caractéristique de l'évolution différenciée des représentations du PGA transformés et celles des Français, et donc du nécessaire ajustement des représentations en sortie de guerre ?

Contrairement au PG, le PG transformé a son mot à dire en vertu de son expérience du Français comme détenteur, et non pas comme occupant. En optant pour la transformation, il témoigne de l'effacement de l'image du Français comme ennemi. Dans la communauté allemande, si la même évolution s'opère sans doute, la figure de l'ennemi est remplacée par celle, médiane, de l'occupant. Il est alors intéressant de relever que ceux qui encouragent désormais les PG à opter pour la transformation sont avant tout les proches[3185], ceux-là mêmes qui avaient une image la plus négative du Français ennemi. La transformation, contrairement à la captivité, loin de contrarier leur sortie de guerre, l'accélère, voire la clore, alors que ceux qui semble s'y opposer, lorsque leur identité est précisée dans les documents, semblent s'attacher à l'ancienne conception de la communauté nationale qui fondait, en partie, sa cohérence sur l'opposition aux Français uniquement vus comme ennemis. Ce sont les anciens nazis, que, de façon significative, le rapport nomme les « non-convertis »[3186]. Au final, la transformation démontre que la fusion entre l'expérience de la captivité et celle de l'occupation ne se recouvrent pas entièrement, car elles perdent peu à peu leur dénominateur commun, l'image négative du Français.

L'évolution de l'image du PGA dans l'opinion publique constitue donc un élément déterminant pour apprécier la dynamique de déprise de guerre différenciée. En élaborant une éventuelle communauté nationale d'après-guerre, elle contribue à construire la perception de l'héritage du nazisme (passé), de la défaite (présent) et de la nouvelle Allemagne (futur). Ce faisant, elle offre une articulation entre identité individuelle et collective. Elle a favorisé dans les mémoires un souvenir négatif de l'occupation française. Les études menées depuis les années 1990, notamment par Edgard Wolfrum[3187], sur la perception allemande de

3184 Les 8% restant mentionnent le chômage ou le surpeuplement de l'Allemagne.
3185 SHAT, 29 R 7, document de Mme Frida Raupach, Werne à Gunter Heilig, PG n°618583.
3186 ZFO, Bade 278, enquête d'opinion n°13, *op. cit.*
3187 Wolfrum, Edgar, « 'Jammert im Leid der Besiegte, so ist auch der Sieger verloren'. *Kollektive alltagserfahrungen in der französischen Besatzungzone nach 1945", in Jurt, Joseph (Hg.), Die „Franzosenzeit" im Lande Baden von 1945 bis heute. Zeitzeugnisse und Forschungsergebnisse. La présence française dans le pays de Bade de 1945 à nos jours.*

l'occupation française insistent sur les motifs qui expliquent « pourquoi les « temps sombres des Français » se sont gravés, presque unanimement, dans la mémoire collective des personnes ». Prenant à la fois en compte l'expérience quotidienne des populations de la Zone à micro- échelle et la politique structurelle poursuivie par les autorités françaises à macro-échelle, il montre comment « d'énormes saisies de logements, des réquisitions qui dégénéraient et des prélèvements alimentaires qui s'apparentaient à du pillage, mais aussi comment l'attitude arrogante de nombreux officiers et la manie de célébrer des parades militaires pompeuses, ont détruit toute possibilité de relation entre Allemands et Français », comment cela a contribué à éclipsé le caractère constructif de cette occupation française entre 1945 et 1949 et introduit « un changement de point de vue sur le passé »[3188]. Il insiste également sur ces « stéréotypes sur l'ennemi qui ont la vie dure » et le « réflexe de comparaison entre les différentes zones »[3189], éléments que l'on retrouve dans les perceptions de la captivité, qui n'est cependant pas abordée par ces recherches.

A travers le lien entre expérience d'occupation et de captivité, elle permet de concevoir la sortie de guerre sur l'ambigüité entre continuité et inversion entre guerre et paix et de redistribuer les rôles entre victimes et coupables. Déterminée en grande partie par les mêmes processus de création de stéréotypes, de comparaison de puissance, elle constitue un élément structurant dans cette mémoire qui tend (a eu tendance) à rationaliser cette expérience d'occupation sur le mode de la vengeance. A l'instar de la politique culturelle, une procédure de dénazification originale (jusqu'en 1947), les tentatives de démocratisation dans le domaine politique et économique, la transformation, autre expérience plus positive, semble avoir connu le même oubli. C'est pourquoi, contrairement à l'avis d'un informateur en janvier 1949, on peut douter que la « libération régulière » des PGA en mains françaises pour la date prévue du 31 décembre « a fait taire les racontars et assurer le respect de la France »[3190].

On est ainsi renvoyé à des sorties de guerre concurrentes : la présence de PGA en temps de paix en France alimente les critiques contre la politique économique française qui prive la Zone d'une main-d'œuvre indispensable, le rejet l'application d'une dénazification aussi injuste qu'inefficace qui maintient en captivité tant d'innocents alors que les vrais coupables sont libres. Enfin, elle permet l'inscription d'une expérience privée dans l'espace publique et le transfert de culpabilité[3191].

Témoignages et résultats de recherche, Rombach Verlag Freiburg, 1992, pp.21-38 ; « Die Besatzungsherrschaft der Franzosen 1945 bis 1949 in der Erinnerung der Deutschen », in *Geschichte in Wissenschaft und Unterreicht*, 1995, n°46, p. 567-584.

3188 *Idem*, p. 32.

3189 *Idem,* p. 581.

3190 Colmar, B 2.051, note d'information du 22/01/1949 sur « la retenue des PGA par les Russes ».

3191 Comme les autres éléments, la question de cette captivité fait prendre sentir aux populations allemandes combien la *Deutschlandspolitik* de la France est mal affermie. Sur ce thème de l'image de la France dans l'opinion publique allemande, Hüser, D., *Frankreichs « doppelte Deutschlandpolitik..., op. cit*, « 3. Besatzungspolitik und Besatzungsperzeption : mehrdeutige Ergebnisse der Franzosen und eindeutige Erinnerungen der Deutschen », p. 559-584.

L'intérêt de la population civile pour ses PGA n'a pas échappé aux autorités de Baden-Baden. Elles ont compris la nécessité, non prévue au départ, de la prendre en considération dans la politique d'occupation. A partir du moment où la captivité hors Zone devient un élément politique d'appréciation, et donc de réussite de la politique française dans la Zone, elles développent une stratégie particulière : chercher d'une part à rassurer les populations et améliorer leur « état d'esprit » ; d'autre part à affirmer son statut de puissance occupante forte. Les rapports relatifs à la perception ne manquent pas de conseils sur l'art et la manière de retourner l'opinion en faveur de la politique française. En novembre 1945, alors que les rumeurs sur les conditions de captivité atroces se multiplient, on suggère de mettre au point un « moyen de contre-propagande, avec diffusion par la radio ou par la presse » faisant savoir en Allemagne que « beaucoup de PGA en France, particulièrement dans les commandos vivent dans des conditions fort satisfaisantes »[3192]. En février 1947, le délégué du cercle de Rastatt propose, afin de calmer l'inquiétude de la population quant à la « différence de cadences » dans les rapatriements français, de préciser dans la presse la position de la France en la matière[3193]. En mai, le rapport sur « Chômage et émigration » insiste sur la nécessité de mettre en place une véritable politique d'information pour accroître le nombre d'Allemands à souscrire un contrat de travail pour la France : exposer tous les avantages du statut de TCL en France ; « leur montrer l'inexactitude des préjugés qu'ils nourrissent à l'égard de notre pays » en utilisant notamment l'expérience des PGA transformés[3194]. La presse allemande de la ZFO formera un instrument capital pour atteindre ces objectifs et révéler comment les autorités françaises entendent répondre à la question des PGA en mains françaises comme condition de réussite de leur politique d'occupation.

B) Les autorités religieuses allemandes face aux PGA

1 - Les Eglises chrétiennes en Allemagne

S'il y a une institution pour laquelle la défaite militaire et ses douze millions de PGA, la chute du régime national-socialiste et de ses certitudes idéologiques, l'occupation puis la division du territoire et leurs bouleversements structurelles et démographiques pourraient constituer une *Stunde Null*, ce serait l'ensemble des Eglises. Comme le résume l'historien Michael Müller, « Quand les troupes françaises d'occupation sont entrées dans leur zone en 1945, elles n'ont d'abord pas trouvé d'interlocuteur officiel du côté allemand, car les institutions étatiques s'étaient dissoutes avec l'effondrement du IIIe *Reich*. Dans cette situation, l'Eglise a rempli une fonction représentative, car elle était au fond la seule

3192 SHAT, 10P134, document n° 1438 du 14/11/1945.
3193 ZFO, S 1.101/3, document du 26/02/1947 sur février 1947.
3194 ZFO, Bonn ADM 107 IV a 2, document n° 228 du 02/05/1947 du *Sozial-Psychologisches Institut*, *op. cit.*

institution dont l'organisation était encore intacte et parce que les vainqueurs, en dépit des controverses ultérieures, ne la considéraient pas comme une puissance corrompue par l'idéologie nazie, mais aussi parce qu'en raison de son large soutien dans la population, elle revêtait une grande importance, non seulement comme facteur religieux mais aussi comme facteur politique »[3195]. Dans la ZFO, les Eglises constituent autant pour les populations allemandes que pour les autorités d'occupation un acteur incontournable. Seules organisations à posséder une continuité, elles présentent à l'occupant français des interlocuteurs à tous les échelons de leur administration, des conseils nationaux aux paroisses. Tous les évêchés sont pourvus lorsque le Gouvernement Militaire[3196] s'installe[3197].

Les Eglises constituent la seule autorité morale allemande, d'autant plus considérable que les partis politiques sont discrédités, dissous ou pas encore autorisés[3198] et qu'elles ont réussi à se présenter comme les grandes forces de la résistance morale au nazisme. Certes, en octobre 1945, pour les autorités françaises, « sous le régime nazi, l'Eglise catholique a été persécutée et salie systématiquement (…) les résistances ont été rares », et l'épiscopat n'est pas resté insensible à « l'exaltation du sentiment national » par le régime nazi. Toutefois, le national-socialisme étant « dans son essence même, la négation complète du christianisme »[3199], elles n'entendent pas se priver d'un tel adjuvant, ni répéter les erreurs de l'après Première Guerre mondiale qui avait vu, selon la direction générale des Affaires politiques du MAE, le clergé allemand agir en force nationaliste et revancharde anti-française. L'appréciation joue également en faveur de l'Eglise protestante qui jouit de la résistance déterminée de l'Eglise confessante (*Bekennende Kirche*[3200]) à partir de 1934. Les autorités françaises espèrent ainsi se la concilier en favorisant notamment la libération de ses membres prisonniers en France[3201]. Enfin, en 1945, les Eglises chrétiennes possèdent une capacité d'influence considérable grâce à leur réseau associatif dense, notamment leurs organisations caritatives, le catholique et très puissant *Caritas Verband*, le protestant et dans la Zone moins développé *Evangelische Hilfswerk*[3202]. Elles bénéficient d'une forte assise

3195 Müller, Michael, « Zum Verhältnis von Kirch und Besatzung. Erzbischof Bornevwaqsser von Trier und die Franzosen nach dem Zweiten Weltkrieg", in Hüttenberger, Peter; Molitar, Hansgeorg (éd.), *Franzosen und Deutsche am Rhein 1789-1918-1945*, Klartext-Verlag1989, p. 297.
3196 Désormais abrégé en GM.
3197 Soit en pays de Bade, Mgr. Konrad Gröber à Fribourg ; en Rhénanie Mgr. Albert Stohr à Mayence et Mgr. Rudolf Bornewasser à Trier dont l'archevêché déborde en Sarre ; dans le Palatinat, Mgr. Wendel à Spire ; enfin Mgr. Sproll à Rottenburg. La situation vaut également pour l'Eglise protestante en Allemagne, organisée depuis la conférence de Fulda dans l'*Evangelische Kirche in Deutschland*, même si l'organisation ecclésiale est moins centralisée autour du Conseil des Eglises évangéliques en Allemagne.
3198 Ils ne sont autorisés qu'en 1946, en janvier en Rhénanie, en février dans le pays de Bade et la Westphalie, en mars dans le Wurtemberg.
3199 MAE, Y688, note du 10/10/1945 de la DG des affaires politiques au ministre sur la « demande de libération de PGA étudiants en théologie ».
3200 Voir Maier, Kurt, *Kreuz und Hakenkreuz : Die evangelische Kirche im Dritten Reich*, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2001.
3201 ZFO, AP 27-9, presse n° 81 du 10/10/1947 du *Schwäbisches Tagblatt*.
3202 Désormais abrégé en *EHW*.

populaire. Elles n'hésitent pas à mettre cette force de relais au service d'un projet politique et moral chrétien dont témoignent la fondation de la « cléricale CDU »[3203] et la reprise de certaines revendications, comme la libération des prisonniers pour « attirer les fidèles au parti (…) »[3204]. Ces associations caritatives constituent donc un axe privilégié pour étudier le positionnement des Eglises vis-à-vis des PG.

Seule grande organisation de charité catholique, bien implantée en ZFO, avec son siège à Fribourg-en-Bresgau, le *Caritas Verband*[3205], par son ancienneté, sa structure et ses buts, occupe une place centrale parmi les acteurs institutionnels du champ des PG.

Fondé en 1897 à Cologne, le *Deutsche Caritas Verband*[3206], regroupe toutes les œuvres catholiques de bienfaisance, et vise à « développer et approfondir l'esprit de charité parmi les catholiques allemands à soutenir tous les efforts déployés en faveur de l'assistance et de la bienfaisance sociale »[3207]. Calqué sur la struture pyramidale de l'Eglise catholique, le *DCV* est fortement ancré sur le local, organisé autour de la paroisse : communes, grandes villes et districts puis, à l'échelle diocésaine, quelque vingt-huit évêchés à travers la fédération diocésaine de charité et, à l'échelle nationale, autour de la fédération centrale des œuvres catholiques de charité. De 1921 jusqu'à sa mort en 1949, le prélat Dr. Benedict Kreutz dirige cette puissante organisation, forte en 1933 de 75 000 sœurs et frères, de 40 000 collaborateurs professionnels (prêtres, médecins, assistances sociales…) et de 600 000 membres individuels, sans compter les adhérents corporatifs (paroisses, sociétés, comités de caritas…). Elle possédait, avant l'avènement du régime nazi, un dense réseau d'institutions et de journaux à travers toute l'Allemagne. Les fédérations diocésaines du Caritas jouissent d'une très forte autonomie[3208], tout en constituantt un formidable relais de transmission pour les évêques qui les président[3209]et, bientôt, un lien privilégié entre le clergé catholique et les PG.

3203 ZFO, AP 65-4, renseignements du 05/01/1947 sur la « prochaine propagande politique en faveur des prisonniers allemands ».

3204 ZFO, C 2.011, synthèse d'opinion n° 10728 DAA/I du 01/10/1948 de la délégation supérieure pour le gouvernement militaire de Bade, direction des affaires administratives intérieures et des cultes sur la « réaction de la population par rapport à la lettre pastorale de l'épiscopat allemand ».

3205 Soit la fédération catholique de charité. Désormais abrégé en *DCV*.

3206 Il ne prend que le 9 novembre 1921 qui remplace l'appellation originelle, « Caritasverband für das katholische Deutschland ».

3207 ZFO, AB 51/1, document du 10/01/1948 du *Caritas Verband.* Il s'agit de « relever, déployer et renforcer l'esprit de charité chrétienne en faveur d'une activité charitable intense parmi les catholiques, développer méthodiquement les œuvres catholiques de charité, provoquer la coordination et la collaboration systématique et bien réglée de toutes les forces sur le terrain de la charité, soutenir tous les efforts dans le domaine de la bienfaisance et du service social et sauvegarder leurs intérêts » ; ZFO, Bade 645, document de Kuno Joerger, *Direktor GS des deutschen Caritasverbandes*, *Erzbischöfl. Geistl. Rat* sur la « fédération catholique de charité, son idée et son activité ».

3208 ZFO, AB 51/1, document du 10/01/1948 du *Caritas Verband*, *op. cit*.

3209 ZFO, AB 51/1, document du 10/07/1946 du *Caritasverband* sur ses « statuts » : leur direction, composée d'un président, d'un vice-président et un chef diocésain, nommé par l'ordinaire de l'archevêché de Fribourg, n'est pas touchée par la vague de démocratisat ion de l'Allemagne d'après-guerre.

C'est d'ailleurs lors de la Première Guerre mondiale que la conférence épiscopale de Fulda reconnaît en le *DCV* le représentant légitime de l'action caritative catholique en Allemagne, pour apporter l'aide spirituelle aux soldats et prisonniers allemands[3210].

Les archives consultées[3211] et les publications postérieures de l'institution elle-même sont peu dissertes sur l'évolution[3212] du *DCV* sous le régime national-socialiste. Il semble toutefois que des tensions soient apparues avec la mise au pas, la politique religieuse du nouveau régime et surtout la mainmise sur le réseau d'assistance du *Caritas*, peu à peu dessaisi de ses missions de charité au profit d'organismes nazis. Dès 1940, la section *Caritas-Kriegsgefangenenhilfe* se transforme en *Kirchliche Kriegshilfe* avec l'envoi de prêtres dans les différentes places militaires et la prise en charge des PG alliés, en matière spirituelle[3213] en particulier. Cette participation à l'effort de guerre est cependant mise à mal par la radicalisation idéologique dans le conflit.

Après la défaite de 1945, le *CDV* peut donc pleinement bénéficier de l'image d'un clergé catholique résistant et asseoir sa légitimité institutionnelle d'autant plus facilement auprès des nouveaux occupants français qu'il jouit de la protection du *Reichskonkordat* de 1933, reconnu par le GM. Bien que les autorités françaises admettentt, le 11 septembre 1946, uniquement le *DCV* de Fribourg comme institution catholique, refusant au *deutscher Caritas Verband* historique toute existence légale -comme à toute organisation nationale allemande- l'organisation caritative de Fribourg continue à utiliser l'appellation de l'institution de 1945, et adresse une demande d'autorisation interzonale au Conseil de contrôle. Dans une Zone d'occupation fortement déstructurée, elle s'impose comme un acteur incontournable aux autorités françaises. Ces dernières, dès septembre 1945, facilitent les activités sociales des organisations confessionnelles en leur accordant « avec un maximum de bienveillance »[3214] des autorisations de circulation à l'intérieur de la Zone comme à l'extérieur[3215]

C'est dans ce contexte que le *DCV* déploie, par la réorganisation de ses missions caritatives et religieuses, une action déterminante pour les PGA. Dès la fin de la guerre, le service, appellé *Caritas-Kriegsgefangenenhilfe*, définit des champs d'intervention extensifs : traitement de toutes les questions relatives à la situation et la libération des PGA, y compris la réintégration des rapatriés dans les « heimatliche Verhältnisse » (relations de leur région natale) ; approvisionnement des aumôniers de camp de PG en littérature religieuse pour leur

3210 *Lexikon für Theologie und Kirche*, 3e. Auflage, 1993-2001, p. 948.
3211 La consultation de celles-là à Fribourg est en soi une expérience de recherche qui s'apparente davantage à une austère retraite monacale qu'à la joyeuse bienveillance séculière. Captivité bien ordonnée commence par soi-même…
3212 Il n'a pas été possible d'utiliser ici les questionnaires de dénazification de certains dirigeants de l'organisme consultés dans les archives à Colmar. Ces *Fragebogen* pourront servir pour un prochain travail.
3213 DCV, 372.059 (1), exposé du 01/01/1947 de la *Caritas-Kriegsgefangenenhilfe* à la conférence épiscopale.
3214 MAE, Colmar, AP 2517/33/41, lettre du délégué supérieur du Wurtemberg à Mgr. Sproll du 08/09/45, in Baginski, Christophe, *La politique religieuse…, op. cit*, p.81.
3215 *Ibidem*.

mission pastorale ou la distribution ; envois de colis pour les besoins vestimentaires, alimentaires, récréatifs des PG afin de « soulager la détresse et de soutenir le moral » ; transmission de *Liebesgaben* (colis) de la *Heimat*, spécialement dans le cadre de parrainages de dépôts par les diocèses ; en Allemagne, approvisionnement en littérature religieuse et besoins courants des PG en camps de libération et de transit, comme des rapatriés en foyers… Ces objectifs expliquent pourquoi le *DCV* va travailler en étroite collaboration avec l'aumônerie catholique militaire française[3216], notamment par l'intermédiaire de son représentant à Paris, le père Johannes Brass, à partir de décembre 1944[3217].

Par cette vaste prise en charge caritative, le *Caritas* aspire à être un acteur politique : sauver le PG du désespoir et du sentiment d'abandon lors de sa captivité, le ramener sain et sauf à la bergerie, l'Allemagne rechristianisée. Comme après la Première Guerre mondiale, la grande mission concerne donc la « rééducation du peuple allemand pour le ramener de la mentalité funeste de haine et de l'arrogance à la reconnaissance de la valeur et de la dignité de la personnalité humaine »[3218]. Ce projet se déploie dans un cadre plus large, celui du repositionnement de l'Eglise catholique, voire des Eglises, après la Seconde Guerre mondiale, à l'instar de la décision de la conférence épiscopale de Fuld, en août 1945, de confier « l'unité de l'assistance aux PG dans le pays et à l'extérieur par sa délégation exclusive à la *Caritas-Kriegsgefangenenhilfe* du bureau centrale du *DCV* »[3219]. Une œuvre de refondation qui s'adresse également à toute la société allemande d'après-guerre après la guerre »[3220]. Cet objectif, le Caritas le poursuit en liaison, mais aussi en friction, avec d'autres organismes allemands, notamment l'*Innere Mission* et l'*Evangelische Hilfswerk* protestants.

Les associations caritatives protestantes, l'*Evangelische Hilfswerk* et l'*Innere Mission*, ne bénéficient ni de la même implantation, ni de la même visibilité dans la Zone française. Cette différence est due à plusieurs facteurs : politique- l'étroite collaboration de l'*Evangelische Hilfswerk für Internierte und Kriegesgefangenen* [3221], dirigée par le pasteur Theodor Heckel à Berlin, avec le régime nazi ; institutionnel- l'apparition d'un nouvel organisme l'*Evangelische Hilfswerk in Deutschland* à Stuttgart aux côtés de l'*Innere Mission*, organisme traditionnel dont la fusion sera difficile ; administratif- leurs sièges sont à Berlin et à Stuttgart et ne

3216 DCV, 372.059 (1), exposé du 01/01/1947 de la *Caritas-Kriegsgefangenenhilfe* à la conférence épiscopale, *op. cit.*
3217 Voir le chapitre cinq pour une présentation biographique.
3218 ZFO, Bade 645, document de Kuno Joerger, *op. cit*.
3219 « Die Einheitlichkeit der Kriegsgefangenenbetreuung im In- und Ausland durch deren ausschliessenliche Übertragen auf die Caritas-Kriegsgefangenenhilfe der Zentrale des DCV » ; DCV, 372.059 (1), document du 01/01/1946 du *DCV*, *Kriegsgefangenenhilfe au Diözesan-CV der deutschen Erzdiözesen und Diözesen* sur les « Fragen der Kriegsgefangenenbetreuung ».
3220 ZFO, Bade 645, document de Kuno Joerger.
3221 Soit l'Oeuvre d'aide évangélique aux internés et prisonniers de guerre. Wischnath, Johannes Michael, *Kirche in Aktion : das Evangelische Hilfswerk und sein Verhältnis zu Kirche und Innerer Mission*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, Arbeiten zur kirchlichen Zeitgeschichte. Reihe B, Darstellungen 14, 1986, 491 p.

semblent pas avoir disposé de structures d'accueil majeurs dans la ZFO[3222] ; enfin, confessionnel -la faible proportion de protestants dans la population de la Zone.

Lors de la fondation de l'*EHW* à Treysa en septembre 1945 pendant le premier synode protestant de l'après-guerre, l'assistance aux prisonniers de guerre et à leur famille fait partie des missions les plus importantes de la nouvelle organisation. Comme dans l'organisation catholique, il s'agit d'améliorer les conditions de captivité dans les camps ; d'accélérer le retour des PG ; de prendre en charge leur assistance spirituelle, notamment en coopération avec la Commission œcuménique des Eglises, par l'envoi de littérature religieuse, et de procurer à leurs proches des soutiens via des bureaux d'aide locaux[3223]. C'est pourquoi ils siègeront dans les comités d'entraide créés en 1946 aux côtés des autres œuvres de bienfaisance[3224]. L'*Innere Mission* qui mène des actions de secours communes avec le *DCV* en faveur des rapatriés affiche un œcuménisme très volontariste. La pourvoyance des PG libérés semble être davantage de son domaine d'intervention. L'*EHW* participe à la constitution d'un « bureau intermédiaire de secours aux Allemands victimes de la guerre » qui constitue la seule représentation officielle des intérêts allemands en Suisse. D'après le CICR, ce relais « se confond dans une large mesure » avec l'*EHW*[3225], bien que des colis soient également destinés au *DCV*[3226]. L'aide est « dans une faible mesure » destinée aux PGA.

On comprend pourquoi les PGA deviennent rapidement un enjeu fondamental pour les Eglises et leurs associations caritatives. D'une part, il s'agit d'un domaine d'intervention traditionnelle de sa mission spirituelle et caritative -« inter armas caritas ».De l'autre, un formidable moyen de lier actions caritatives concrètes et discours national de renouveau. Elles pensent ainsi s'affirmer en faveur des PG, aux côtés des populations allemandes, et contre les autorités d'occupation pour le bien de l'Allemagne. La récupération de la question des PGA par les Eglises offre donc un biais à l'analyse de leurs prétentions nouvelles à exploiter les perspectives -désormais politiques- ouvertes par la défaite, afin d'avancer leur propre projet de société, et de leur capacité à imposer, via ce problème devenu celui de l'Allemagne, leur légitimité d'acteur. Comme le souligne le secrétaire général de la COE, « la propagande nazie a fait banqueroute et laisse place au néant qu'elle recouvrait ; les PG n'ont plus rien humainement à quoi accrocher leur espérance : seule l'Eglise peut leur donner un point d'appui, leur apporter la parole de la vie »[3227]. Puisant essentiellement dans les archives et les

3222 C'est une des raisons de la consultation d'un fonds plus archivistique plus limité que pour le *DCV*.
3223 ZFO, AB 51/1, document du 03/03/1947 de l'*EKD* sur le « Jahresbericht des Hilfswerkes der Evangelischen Kirche in Deutschland (01/04/46 – 11/03/47)".
3224 ZFO, AP 168-3, document n° 2919 du 05/02/1946 du Gouvernement militaire de la ZFO à Mme Pélissier sur la « coordinnation » ; CICR, G3-26K(134-2), rapport mensuel n° 322/XIII/5 ; 13 du 02/11/1946 du CICR, Baden-Baden au CICR, Genève sur l'« activité de la délégation de Baden-Baden du 01-31/10/46 ».
3225 CICR, G8 / 51 XIV, 322, note n° 4372 du 07/06/1946 de Dunand sur le « secours aux PGA : rencontre franco-allemande ».
3226 Colmar, WH 991/3, déclaration du 04/03/1947 du curé Weikmann de Tubingen concernant le « Caritas Verband ».
3227 COE, Genève, 303.001, rapport du 01/08/1946 sur l'« Eglise de la captivité et la commission oecuménique ».

actions des deux organisations caritatives, je me propose d'aborde, brièvement, l'histoire politique et sociale de l'Eglise de biais. J'aimerais confronter l'hypothèse selon laquelle, pour combler ce vacuum spirituel, les Eglises recourent à un schéma particulier et caractéristique de la tradition chrétienne : le lien qui s'établit entre le *pasteur* et son *troupeau*. En quoi l'intégration de la question des PGA dans la question allemande devient-elle source d'un nouveau discours national allemand ? Par quelles actions chechent-elles à mobiliser en faveur des PGA ?

2 - les PGA et le pastorat[3228] : die « Stunde der Kirchen » ?

a/ Unité de temps

Dans cette perspective, le premier devoir du représentant du pasteur est de rassembler son *troupeau* et de compter ses *brebis*, pour savoir où et combien elles sont. Le pouvoir du pasteur n'est pas lié à un territoire, mais s'exerce sur les hommes et le collectif. Les Eglises appuient ainsi continûment l'appartenance des PG aux *Kirchengemeinde* (paroisses) et affirment l'unité de l'*ecclésia* par-dessus les barbelés : en 1946, dans un prospectus, le *Caritasverband* d'Eichstätt estime à un million quatre cents mille le nombre de leurs « frères » prisonniers en France sur un total d'au moins six à sept millions de PG[3229]. En revanche, le représentant de la COE en France, Emile Blum, évalue à la moitié des 700 000 PG en mains françaises le nombre des protestants, même si les membres de *Gemeinden* sont moins nombreux[3230]. La difficile situation de l'Allemagne de l'après-guerre oblige ses représentants à tout moment à reconnaître les leurs et à leur procurer une place dans la bergerie : « Nous apercevons, écrit la *deutsche Caritasverband-Zentrale*, nos rapatriés, femmes et hommes, et, derrière eux, les PG, et, pour finir, la longue, la très longue file des expulsés et des bombardés »[3231]. Bon nombre de documents présentent l'Eglise comme le pasteur, le garant du lien vivant avec les PG éloignés.

Le *Caritas-Verband-Kriegsgefangenenhilfe* commence ainsi une lettre adressée aux aumôniers des camps : « Ce salut pour vous dire que la *Heimat* pense à vous au moment de Noël. Nous préparons ce que peut encore accomplir notre peuple devenu pauvre et nous allons essayer d'éveiller la charité des pays étrangers pour nos PG »[3232], tandis qu'Asmussen, le

3228 Je renvoie à mon article, « ‚Vergesst die deutschen Kriegsgefangenen nicht !' Die deutsche Gesellschaft, die französische Besatzungsherrschaft und die christlichen Kirchen (1945-1948) », dans *Francia*, 2008, Band 35,.p. 453-484.
3229 DCV, 372.062, document du 06/11/1946 du Diözesan-Caritasverband, Eichstätt.
3230 COE, 303.002 (13), document du 06/08/1946 d'E. Blum à Olivier Béguin, *Oekümenische Kommission für Pastoration der KG* sur la « libération des PG; Pfarrer; relève des Pfarrer ».
3231 « Wir erblicken unsere Heimkehrer und Heimkehrerinnen, hinter ihnen die KG und schließlich den langen, langen Zug der Heimatvertriebenen und Ausgebombten » ; DCV, 372 (44), note du 25/06/1948, « Einer Trage des andern Last".
3232 DCV, 372 (44), note du 20/11/1946.

chancelier de *l'Evangelische Kirche*[3233], insiste sur la nécessité de montrer, « comment l'Eglise et la communauté du pays s'occupent aujourd'hui pratiquement des parents des PG, comment elles sont à leur côté par geste et la voix, en leur fournissant assistance et assistance spirituelle »[3234]. Contre l'arrière-fond omniprésent du national-socialisme, le rôle de l'Eglise se conçoit fondamentalement comme une force d'accompagnement, voire de mutation

Autour du PG, se déploie une première fonction pastorale qui commence dès les camps, afin de ramener les PG dans l'Eglise, et s'achève après son rapatriement, pour que le retour dans la patrie coïncide avec celui dans la communauté religieuse. N'est-il pas révélateur que la tout jeune COE crée au début de la guerre un service destiné aux PGA appelé « commission œcuménique pour l'évangélisation des PG » ? Cette ambition pastorale individuelle se double d'un pastorat collectif destiné à l'ensemble de la nation allemande : sortir les Allemands des ruines de la guerre, de l'héritage du nazisme et des ornières de la défaite, qui menacent l'unité de la communauté, pour les conduire dans une Allemagne rechristianisée. De la sorte, le traitement de la question du PGA revêt une double dimension : comment prendre en charge spirituellement près de onze millions d'Allemands afin d'accomplir leur retour et intégration dans la communauté nationale ? Ensuite, dans quelle mesure alors, en prenant en charge les expériences de la captivité, les Eglises cherchent-elles à faire de ces Allemands, captifs puis rapatriés, des piliers de leur projet de transformation sociétale Le prisonnier constitue une figure particulièrement centrale. Et ce à double titre : il suscite une série d'actions caritatives qui informe la captivité. Soutenu par les Eglises, il devient à son tour soutien du projet politique global qu'elles proposent. Dans le rapport entre l'ordre du discours et celui de la réalité, entre l'action caritative et la tentative pastorale s'élabore le projet d'une nouvelle société allemande chrétienne. Hors de l'espace allemand, les PG sont en fait au cœur de la reconstruction allemande et de son identité.

On pourrait être tenté de voir dans certains éléments du discours pastoral une proposition d'articulation privilégiée entre passé et présent, comme une phase de transition vers un futur fédérateur, organisée avant tout en réaction au national-socialisme. Pour y parvenir, il faut d'abord s'attaquer au verrou de la *Schuldfrage* (question de la culpabilité) qui se pose avec insistance en 1945-1946. Ce premier point est aussi le plus critique. Il reflète la différence de traitement pratiquée par les Eglises des deux confessions, puis l'évolution convergente de leur position.

3233 Désormais abrégé en *EKD*.
3234 « wie die Heimatkirche und die Heimatgemeinde heute praktisch für die Angehörigen der KG sorgt, wie sie ihnen mit Rat und Tat, mit Nothilfe und Seelsorge zur Seite steht ».

Les documents de l'Eglise protestante qui l'abordent font état de la « nervosité »[3235] qui anime les PG en réaction à la prise de position de cette Eglise -notamment celle du pasteur Niemöller-, contrecoups de la *Stuttgarter Schuldbekenntnis*[3236] le 19 octobre 1945 sur la coresponsabilité des protestants dans les crimes commis par le national-socialisme et la reconnaissance de la culpabilité de l'Allemagne. La correspondance entre les responsables de la COE -E. Blum en France, O. Béguin en Suisse- et du chancelier de l'Eglise protestante en Allemagne, H. Asmussen, laisse entendre que les PGA l'interprètent comme une justification de leur situation, voire un moyen d'utiliser leur faute pour « masquer leur propre implication dans la question de la culpabilité »[3237]. Or, cette appréciation, fondée sur la concordance entre chaîne des temps et des causalités, entre guerre nazie et captivité en mains françaises, va à l'encontre du projet rassembleur des Eglises. Au lieu de favoriser l'unité de la communauté allemande, elle rejette la faute sur ces PG responsables et impuissants[3238]. A défendre, sans autre forme de procès, une telle condamnation de la responsabilité allemande, l'Eglise protestante court le très grand risque d'être perçue par les PG comme « aux ordres des occupants ».

Prendre en compte la perception des PG pour infléchir le discours, c'est passer d'une considération morale à une considération politique. Elle porterait atteinte à la posture de défenseur des Eglises. L'insistance sur l'impuissance du PG n'appelle-t-elle pas, en retour, la dimension protectrice de tout bon pasteur qui défend ses brebis les plus faibles ?

Eu égard à cette question qui divise l'opinion allemande, les Eglises, à partir de 1946, placent la captivité dans une dynamique temporelle plus consensuelle, celle de justice et du pardon en faveur des prisonniers allemands. Les deux confessions, même si l'Eglise catholique est mieux représentée dans le corpus, opposent « droit temporel » et « droits mutuels octroyés aux hommes par Dieu »[3239] pour *dépolitiser* la captivité. Dans ce but, elles considèrent le PG non plus comme le coupable, mais comme un homme dont le viol du « droit naturel et divin » ne pourra être « légalis[é] » par « aucune doctrine d'un juriste », ainsi que l'affirme la lettre épiscopale signée par les archevêques et évêques de Bavière en avril 1947. Déresponsabilisée, décontextualisée, la captivité ne se justifie plus. D'où les appels aux vainqueurs à libérer les PG et à user de leur droit de grâce en faveur des

3235 COE, 303.003, lettre du 04/04/1946 de Béguin à Asmussen sur la « Schuldfrage ».
3236 Sur le problème de l' « aveur de Stuttgart » et la reconnaissance de la culpabilité allemande, voir Besier, Gerhard ; Sauter, Gerhard, *Wie Christen ihre Schuld bekennen. Die Stuttgarter Schulderklärung 1945*, Göttingen, 1945.
3237 COE, 303.003, 6ème lettre aux pasteurs PG.
3238 COE, 303.002 (13), 6. Brief du 11/06/1946 de Blum au *KG Pfarrer in Frankreich.* : « Wer in der Ohnmacht seiner Gefangenschaft ergrimmt über zu erleidenden Frevel und gar bedauert, zur Zeit seiner selber nicht rücksichtslos wider der Gegner gewütet zu haben (…), der verrät damit, dass er nicht über den Frevel innerlich empört ist, sondern vielmehr unter der Machtlosigkeit leidet".
3239 Laffon 338/11, 22/04/1947, lettre épiscopale.

condamnés[3240]. En favorisant une temporalité de réconciliation, les Eglises font d'une pierre deux coups. Elles reprennent un slogan venant d'une partie de la population allemande ; elles intègrent cette critique dans la dénonciation à l'encontre de l'occupation, qui forme une constante de leur discours, l'injustice de l'épuration faisant ainsi le lien entre l'iniquité de traitement derrière les barbelés et celui sous l'occupation, entre puissance détentrice et puissance occupante. Le thème de la victime devient alors, bien qu'encore en filigrane, la posture générique qui fait la liaison entre nazisme et occupation, entre population et PG, victimes d'une « si terrible justice », qui les laisse périr par milliers, les condamnent par millions à être « esclaves au travail obligatoire »[3241]..

Cette nouvelle présentation change les responsabilités et les temps, pose les Eglises en protectrice non plus seulement de PG impuissants, mais d'Allemands n'ayant fait que leur devoir de soldat. Dans un rapport reconnu de vaincu à vainqueur, les évêques allemands plaident ainsi le cas de ceux qui ont cédé « à la pression extérieure des nazis et non à l'esprit d'oppression »[3242]. On y retrouve, démultiplié, le leitmotiv qui permet de rattacher les PG à leur communauté nationale, et d'unir le peuple allemand derrière *leurs* PG. De façon un peu extrême, la figure du *Kriegsverbrecher* (criminel de guerre), qui apparaît à partir de 1948-1949 dans le corpus, marque l'aboutissement de cette inversion de perception et des responsabilités, mais aussi de la logique de rassemblement, puisqu'assimilés à des PG *ordinaires*, ils devraient connaître la même délivrance. Elle correspond aussi à la concurrence croissante des discours sur le même registre dont l'outrance recouvre la voix des Eglises confrontées à la multiplication des acteurs politiques et associatifs à partir de 1948. Tel ce document trouvé dans les archives du *Caritasverband* non signé, vraisemblablement produit en octobre 1949, qui récuse le fondement juridique et moral même de la catégorie de criminels de guerre, puisque ces « êtres convenables » ont combattu « pour protéger et défendre notre *Heimat* » et donc se trouvent en prison « en raison d'actes purement militaires »[3243]. Les auteurs du document, se présentant tantôt comme des représentants institutionnels[3244], tantôt comme des « hommes et des chrétiens », revendiquent une commune appartenance allemande avec les condamnés, celle d'avoir été « soldats ou serviteurs de notre *Heimat* et notre peuple, non d'un régime politique »[3245]. Ils insistent alors sur la représentativité des derniers PG et des « prétendus criminels de guerre », qu'elle soit

3240 ZFO, AP 70-3, document du 03/03/1949 du conseil des Eglises évangéliques en Allemagne aux commandants en chef alliés.
3241 CICR, G. 25/661, G 25/28/I, document du 16/05/1946 du CICR, Genève au *deutschen Lagerführer*, commando de PG de Sangatte, dépôt 12/825 d, Dannes par-Neufchätel, Pas-de-Calais sur l'« Arbeit der KG ».
3242 .ZFO, AP 68-1, document n° 7604 DGAA/INT/5S du 16/09/1947 de Laffon au CCFA sur la « lettre pastorale collective des évêques allemands ».
3243 DCV, 372.015, document du 31/12/1949 relatif aux « Kriegsgefangenenschicksale in Frankreich: "Kriegsverbrecher" ».
3244 «Nous, Allemands –gouvernements, autorités, Eglise et individus conscients de notre responsabilité» ; « wir als Deutsche - Regierungen, Behörden, Kirche und verantwortungsbewusste Einzelmenschen »
3245 « Soldaten oder Beamte fur unsere Heimat und unser Volk nicht für ein politisches Regime »

géographique -puisqu'ils sont originaires de l'ensemble des régions d'Allemagne et d'Autriche, de Sarre et de toutes les zones d'occupation-, ou professionnelle -étant artisans, ouvriers, paysans, militaires, fonctionnaires, professions libérales, religieux…. Non coupables en guerre, ils doivent être rendus à leur famille et à leur patrie. En-deçà de ces dérives, le discours pastoral propose une lecture plus favorable du passé, qui lisse l'héritage nazi, répond à une forte demande sociale et favorise son audience.

Dans cette temporalité en reconstruction, débarrassée des scories du calendrier nazi, il n'est pas surprenant que le calendrier chrétien devienne le cadre pour la célébration de la captivité et le temps du renouveau dans le discours pastoral. Noël surtout, moment culturel majeur dans la tradition allemande, fournit le point d'affirmation d'une double appartenance, allemande et chrétienne. Fête « dans la communauté de la foi et de l'amour »[3246], il devient le temps et le lieu, chrétiens, solennels du recueillement et du témoignage de la solidarité de la communauté nationale avec la solitude du PG et la souffrance des ses proches, point de repère identitaire, asssurant la continuité entre présents et absents, entre passé et présent. L'archevêque de Fribourg exhorte ainsi ses « chers amis en captivité de guerre » à faire retentir dans leurs camps le soir de Noël « » les beaux vieux chants allemands », tandis que lui et les fidèles les chanteront « devant nos sapins et dans nos églises éclairées, et grâce à nos chants, nos cœurs se rencontreront dans le *chant des anges* » [3247], comme au temps de Bethlehem.

Il devient d'usage de calculer la durée de la captivité en fonction du nombre des Noëls passés derrière les barbelés. La fête de la Nativité et le temps de l'avent fournissent –avec Pâques- le cadre calendaire pour les grandes actions en faveur des PG, comme les campagnes de collections de signatures en faveur de la libération des « frères » captifs ou la confection de colis, matérialisation en acte de la solidarité nationale et de l'appartenance chrétienne. Les dates des *Gebetswochen* (semaines de prière), souvent des moments privilégiés de collecte, sont fixées afin que les dons puissent être transformés à temps en « salutation de la *Heimat* » : « Nous appelons, dit l'affiche de l'*EKD*, à prière pour nos PG à travers le monde » du 29 septembre au 5 octobre 1946 , tandis que du 18 au 25 octobre 1947, la semaine doit permettre de récolter suffisamment de dons pour envoyer à chaque PG protestant *heimatlos* un colis d'un kilo[3248]. De façon nullement fortuite, les évêques allemands placent leur *Gebets- und Opferwoche* (semaine de prière et de don) du 19 au 24 octobre[3249]. Même si les dates retenues

3246 « In der Gemeinschaft des Glaubens und der Liebe » ; DCV, 372.062, document du 01/12/1946 de l'archêveque de Fribourg.
3247 « Vor unseren Christbäumen und in unseren hell erleuchteten Kirchen mit und mit den Liedern begegnen sich dann unsere Herzen im Engelsang ».
3248 « Gruss der Heimat » : « Wir rufen, dit l'affiche de l'*EKD*, zum Gebet für unsere KG in aller Welt »
3249 DCV, 372 (44), document du 01/01/1947 de la *CDV-Kriegsgefangenenhilfe* au *Lagerpfarrer*. Pour diverses raisons, elle aura finalement lieu du 27 au 30 décembre 1947 : DCV, 372.025 (3), document du 01/10/1947 du DCV,

ne correspondent pas à des temps liturgiques, elles sont organisées dans une solennité dont la mise en scène donne à voir la mobilisation de l'assemblée unie. Aussi le don ne doit-il pas se résumer à un simple dépôt auprès de la maison du pasteur ou des services caritatifs, mais « doit être effectué devant la communauté lors d'une ou deux soirées, sous forme d'offrande (éventuellement sur l'autel), avec beaucoup de dignité et de force, et la parole et la prière de la semaine seront ainsi accompagnées par le témoignage diaconal »[3250]. Cette reprise calendaire a également pour fonction de faciliter l'insertion des PG dans la communauté par l'exhortation à ne pas les oublier.

Le corpus contient les éléments d'une *liturgie du souvenir* non de la guerre et du nazisme - causes de la captivité-, mais de l'appartenance individuelle et collective des PG à la nation allemande. Entendu comme un devoir impératif de conscience, le don a pour finalité première de montrer aux PG qu' « ils ne sont pas oubliés dans la *Heimat*, surtout dans leur *Heimat* chrétienne »[3251]. Dans l'Allemagne en reconstruction, le propos pastoral va dès lors se donner pour finalité d'entretenir ce souvenir dont l'observation renforce *de facto* l'institution religieuse qui la prend en charge. La prière aux absents, à l'instar d'une certaine pratique de temps de guerre, devient partie intégrante de la liturgie, ainsi que l'explique dans sa lettre pastorale de juin 1946 aux PG catholiques l'archevêque de Fribourg, qui ne laisse passer aucune sainte messe sans se souvenir d'eux. En juillet, le bureau central de l'*EKD* demande qu'ait lieu dans toutes les Eglises une messe d'intercession chaque soir de la semaine de prière. En janvier 1947, le *DCV* de Fribourg précise que pour lutter contre l'absence à laquelle on « s'habitue », les paroisses devront continûment attirer l'attention générale sur l'intention de prière « pour nos PG ». Des prières de recueillement spécifiques devront être systématiquement tenues lors de la messe dominicale et du sermon. Un projet d'une lettre destinée aux ecclésiastiques paroissiaux des archevêchés préconise qu'aucune messe ni manifestation religieuse n'évoque, au minimum par un *Notre Père* et de prières pour leur libération, le souvenir des « frères absents »[3252]. Peu à peu, l'omniprésence du souvenir de cet impératif ne cherche plus seulement à briser la solitude du PG, mais à l'accompagner jusqu'à sa libération et sa future réintégration dans la communauté nationale, démarche résumée par le triptyque « frères, nous pensons à vous, nous prions pour vous, nous vous attendons »[3253].

Kriegsgefangenenhilfe aux *Diözesen-CDV aller deutschen Diözesen* sur la « Caritas-Opferwoche für KG- und Heimkehrerhilfe ».

3250 EKD, ZB 37, document n° 3036/16186/47 du 08/08/1947 du *Hilfswerk der EKD* sur les « Sammlungen 1947 ».

3251 « Sie in der Heimat, zumal in ihrer christlichen Heimat, nicht vergessen sind » ; DCV, 372.059 (1), document du 19/10/1945 du *DCV, Kirch. Kriegsgefangenenhilfe* au *Diözesen-CV der französischen Besetzten Zone* sur la « Caritative Hilfe für unsere deuschen KG ».

3252 « Abwesenden Brüdern » ; DCV, 372.062, *Entwurf* aux *Pfarrgeistlichen der Erzdiözese*.

3253 « Brüder, wir denken an Euch, wir beten für Euch, wir erwarten Euch ». En 1949, la KG-Gebetswoche ne s'accompagne plus seulement du tintement des cloches, mais de l'arrêt de tout activité et trafic, DCV, 372.015, document du 31/12/1949 sur « Kriegsgefangenenschicksale in Frankreich: "Kriegsverbrecher" ».

Cette mobilisation par le souvenir et l'absence n'est pas seulement orientée en direction des PG, mais elle fonctionne également à l'intérieur de la communauté : pour être efficace, elle suppose l'acceptation d'un certain magistère spirituel dont témoigne une pratique particulière. Le temps du souvenir consacré au PG participe du projet du *réapprentissage*, quasi-corporel, des populations à se conduire en paroles comme en actes, et à les conduire vers un *verus christianus* L'affiche du *DCV* du diocèse d'Eichstätt, publiée en novembre 1946, est assez caractéristique de la dynamique entre souvenir et action fondée sur une dramatisation recherchée : l'expression « Ne les oubliez pas ! » est trois fois employée, notamment en incipit et explicit, où elle est redoublée par la variante positive, « Pense à nos PG ! »[3254], pour appeler aux dons en faveur des « frères en captivité ». Ce leitmotiv apparaît dès octobre 1945 dans les documents du *DCV* et s'impose rapidement un slogan repris par tous les acteurs, indivuels ou collectifs, concernés par la captivité, avant d'être adopté par la société allemande. Il perd alors sa restriction confessionnelle pour devenir un impératif moral adressé à la nation allemande tout entière. Il est révélateur de le voir sur un tract de 1949 : alors que le rapatriement français est achevé, que la réforme monétaire a eu lieu en RFA, que les acteurs politiques se multiplient, bref, à un moment où le projet pastoral perd de son actualité, l'heure de vérité est venue pour les chrétiens appelés à suivre l'exhortation de Paul aux Hébreux : Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez aussi prisonniers[3255].

La répétition de cet impératif mémoriel a d'autant plus de succès qu'il propose non plus de se souvenir au présent du passé, mais d'actualiser le présent de l'absent. C'est de nouveau une mémoire pacificatrice et dénazifiée du lien entre PG et communauté nationale, où le rappel culpabilisant des origines est remplacé par celui, plus subtil, de la gradation des souffrances. Avant d'informer les *Lagerpfarrer* de ses différentes actions fin 1947, la *DCV-Kriegsgefangenenhilfe* reconnaît que le fardeau qui leur est imposé est très lourd et qu'il pense à eux sans relâche en prière. Il justifie la mobilisation de la *Heimat* comme ce « devoir naturel » vis-à-vis d'eux[3256]. On retrouve la même gradation pour encourager les pauvres à donner à plus pauvres qu'eux. L'importance de la récurrence du souvenir doit attester de l'intérêt porté par les Allemands au retour des PG, lit-on dans les documents, mais également de la capacité de mobilisation des Eglises.

L'importance des ces temps nouveaux, symbolisés par Noël et l'aménagement du calendrier liturgique, réside dans la charge de renouveau qu'il contient. Le temps du souvenir doit ainsi se prolonger dans celui de l'espérance, de la joie et de l'amour qui témoignent de la vigueur

3254 « Vergesst die KG nicht ! » et « Denkt an unsere KG ! » ; DCV, 372.062, document du 06/11/ 1946 du *Diözesan-Caritasverband*, Eichstätt.
3255 DCV, 372.062, document du 01/01/1949 du Caritasverband, Mainz sur la « Flugblatt ».
3256 « Selbstverständliche Schuldigkeit » ; DCV, 372 (44), document du 01/01/1947 de la *CV-Kriegsgefangenenhilfe* aux *Lagerpfarrer*.

de la mission chrétienne : « La lumière de Noël est pour nous plus qu'une simple reflet de bougie, confortable et bourgeoise, sur nos tables couvertes d'offrandes, plus que le souvenir sentimental d'un bonheur d'enfance éloigné »[3257]. L'épreuve des faits a en effet montré que la religion et le sacré permettent de résister au découragement et de croire en un futur dans la maison commune reconstituée : « Dans la captivité et la solitude, nous avons fait l'expérience que seul le Dieu fidèle nous accompagne durablement, Dieu qui s'est fait chair pour nous, le maître qui règne sur les petits bergers et les grands rois »[3258]. Sous la conduite pastorale des Eglises, le sens de l'histoire s'insère ainsi dans un projet global qui associe relèvement national et *rechristianisation*. On rejoint ici l'actualité des valeurs chrétiennes revendiquées par les autorités religieuses, notamment catholiques : face aux nombreux déshérités de la guerre, puis de la réforme monétaire de 1948, « seul l'amour chrétien peut guérir le et le monde »[3259]. Et le président du *DCV* de citer l'épître aux Galates, « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ »[3260]. Elle renvoie aussi à une deuxième dimension du discours pastoral, la tentative de créer une unité spatiale organisée autour de la question fondamentale de la réintégration entre PG et communauté, en d'autres termes à la capacité des Eglises de lier les vécus individuel et collectif ; de refonder une communauté allemande de fidèles. Cette dimension se cristallise autour de la communauté de souffrance et l'attention portée à la nouvelle ecclésia.

b/ Unité de lieu ou les territoires du pasteur

Le discours pastoral propose une nouvelle délimitation de la communauté des fidèles dont la nature religieuse tend à se confondre avec l'appartenance nationale. Cette fusion est ainsi placée sous le processus d'évangélisation revendiqué des PG, au double titre de chrétiens et d'Allemands. La tâche de la COE en direction des PGA n'est-elle pas de « favoriser le travail de cure d'âme et d'évangélisation » dans les camps, précisément parce qu'il s'y trouve « toute une partie de l'Allemagne de demain » [3261] ? C'est pourquoi le discours pastoral cherche à profiter des possibilités inédites pour « renforcer les liens [des frères PG] avec l'Eglise de la *Heimat* » et parvenir à intégrer les représentations des *Heimatkirchen* et des *Heimatgemeinden* qui se posent dans l'optique de reconstruire la communauté »[3262].

3257 « Das Licht der Weihnacht ist uns ja mehr als bloser Wiederschein bürgerlich-gemütvollen Kerzenschimmers über wohlbesetzten Gabentischen, mehr auch als sentimentale Erinnerung an fernes Kinderglück ».“

3258 DCV, 372 (44), document du 01/01/1947 de la *Kriegsgefangenenhilfe*.

3259 « Nur an der christlichen Liebe kann Volk und Welt gesunden ».

3260 DCV, 372 (44), document du 25/06/1948 du *DCV, Zentrale, Presseabteilung* ; « Einer trage des andern Last, so erfüllt ihr Christi gesetz », épître de Saint Paul.

3261 COE, 303.001, rapport du 01/08/1946 de Béguin transmis à Strasbourg sur les « Eglises de la captivité et la commission oecuménique ».

3262 « Ihre Verbundenheit zur Heimatkiche zu stärken » : COE, 303.002, document n° Dr Sch/HH du 30/10/1946 d'Asmussen, *Kanzlei der EKD* à J. Courvoisier, *OK für Pastoration der KG* concernant le „lien avec les PG ».

De façon systématique, le discours pastoral met en effet en avant la souffrance qui fonde un formidable espace d'union. S'inscrivant en partie dans la *communauté d'émotion* formée par les proches, il tente avec elle de créer un espace encore plus large qui englobe tous les membres de la communauté. La représentation des souffrances est ainsi le plus souvent effectuée en symétrie : d'un côté, la « détresse (…) déchirante » des PG[3263] ; de l'autre «le chagrin inexprimable » lié à la captivité injuste et sans fin ; à la solitude et la culpabilité des PG répondent la misère, le désespoir, la souffrance que l'« on rencontre partout »[3264] en Allemagne. A la nécessité d'aider les PGA fait pendant l'interdiction de laisser dans n'importe quelle maison abritant des chrétiens un être « dans la confusion et désemparé ». Cette construction en miroir présente un double intérêt. Elle définit une communauté fondée sur les souffrances des deux groupes tout en remettant les PG au centre de la communauté, et offre ainsi un premier lien entre destin singulier et destin communautaire. Cela permet également de poser une continuité de souffrance entre la guerre et la captivité ou la défaite, ce qui revient à confirmer les Allemands, captifs ou pas, dans leur statut de victimes de deux régimes, le national-socialisme puis l'Allemagne sous occupation.

C'est pourquoi ce dispositif discursif est particulièrement visible dans les documents adressés par les Eglises à un tiers extérieur, en l'occurrence les Alliés, pour demander la libération des PG. Leur exhaucement mettrait fin aux souffrances, des deux groupes[3265] enfin réunis sous l'égide des Eglises. La mise en avant de cette communauté de souffrance permet de fonder le sentiment d'appartenance sur l'émotion, évitant ainsi le débat qui divise et discrimine -tels que le font les cercles des proches des PG- pour considérer l'indivision de la communauté. Aider le PG, c'est le reconnaître comme son « frère », donc membre de la même communauté nationale. Accepter le PG, c'est mutualiser les souffrances. Le bureau central de l'*EKD* insiste en juillet 1946 pour que la participation aux offices lors de la *Gebetswoche* ne soit pas limitée aux proches de prisonniers, mais englobe les autres afin que tous portent fraternellement un part du fardeau des vaincus[3266].

Pour décrire cette communauté de souffrance, temporelle et spatiale, le discours pastoral recourt à la situation d'immédiat après-guerre de l'Allemagne avec le leitmotiv du peuple

---

3263 ZFO, AP 68-1, document n° 7604 DGAA/INT/5S du 16/09/1947 de Laffon à CCFA sur la « lettre pastorale collective des évêques allemands ».

3264 ZFO, 7.15, document du 24/08/1947 de la *Diözesanstelle für Männerseelsorge* sur la « KG – Entschliessung vom 24/08/47 ».

3265 ZFO, PDR 7.29, document n° 6749 SAA/PDR/GL/TW du 19/02/1947 du gouverneur Wurtemberg à l'administreur général adjoint pour le GM sur le « sermon prononcé dans le diocèse évangélique de Biberach à l'occasion de Noël et demandant au monde la libération des PGA », « Wir bitten die Christen in aller Welt und darüber hinaus, die ein Empfinden für echte Menschlichkeit, für ein rechtes Familienleben und für eine neue Völkergemeinschaft haben, dass sie das Leid unserer KG und ihrer Familien beenden helfen".

3266 EKD, ADW, Allg.Slg., 981, document n° 6753/46 du 15/07/1946 du *Zentralbüro* au *Bevollmächtigten und Hauptgeschäftsführer des Hilfswerk der Ev. Kirche in Deutschland* sur « Gebetswoche ».

devenu pauvre[3267]. Cette prise en compte d'un quotidien douloureux qui rapproche les considérations spirituelles des réalités contemporaines offre un autre lien au discours pastoral entre particulier et collectif : elle permettant aux Eglises de s'adresser à chacun de ses membres, cercles familiaux, milieux politiques et économique locaux, communautés régionales[3268]…, et de faire du traitement de cette douleur un facteur de cohésion communautaire en proposant des solutions par la voie chrétienne Malheureux parmi les malheureux, les PG ont droit à la protection des Eglises qui assument ainsi une fonction pastorale en faveur des plus faibles du *troupeau*.

En septembre 1946, le *DCV* de Mayence écrit en dernier recours aux entreprises pour qu'elles apportent leur soutien aux PG : « les plus pauvres parmi les pauvres ont le droit inaliénable d'exiger de nous de la compréhension pour leur situation malheureuse, et nous avons le devoir incontournable de leur témoigner cette compréhension ». Les Eglises développent ainsi le premier grand discours de reconnaissance en faveur des PG qu'elles élaborent au croisement de considérations, chrétiennes et nationales. Début 1946, la *Kriegsgefangenenhilfe* du *DCV* promet aux diocèses le succès dans l'assistance aux PG « avant tout, parce que le cœur chrétien souffre avec les PG – ces pauvres ne souffrent-ils pas pour nous ? – et parce que notre peuple croyant, comme l'expérience le prouve, fait tout ce qui est en son pouvoir pour alléger le sort de nos frères encore éloignés et qui ont plus que jamais besoin de notre amour[3269]. Un tract manuscrit du curé de Kostheim pour inciter au don n'hésite pas à demander à quoi le lecteur pourrait renoncer s'il devenait du jour au lendemain lui-même *heimatlos* -possibilité ô combien actuelle[3270].

Cette économie de la souffrance première n'est pas que symbolique. Elle induit une inflexion pratique fondamentale que l'on peut mettre en relation avec la polysémie du terme « Opfer » (victime) : tantôt au sens figuré de victime, tantôt au sens propre d'offrande, de sacrifice. Afin d'adoucir les souffrances liées au premier, il faut que les membres de la communauté se sacrifient et apportent « un petit don pour nos PG »[3271]. Ainsi rapporté à la tradition chrétienne du don, l'appel à la générosité cesse d'être un cas de conscience pour devenir un devoir civique impérieux : « Accomplissez tous votre devoir ! »[3272] somme une affiche du *DCV* de Mayence pour la collecte en faveur des PG. On comprend mieux ainsi le travestissement des souffrances des PG en argument de dramatisation pour toucher le plus grand nombre. Afin de sortir les Allemands de leur léthargie et leur inculquer l'engagement à

3267 « Arm gewordene Volk » .
3268 DCV, 372.062, document du 28/09/1946 de Mainz aux entreprises.
3269 DCV, 372.059 (1), document du 01/01/1946 du DCV, Kriegsgefangenenhilfe à *Diözesan-CV der deuschen Erzdiözesen und Diözesen* sur les „Fragen der KGbetreuung".
3270 DCV, 372.062, Werbeblatt manuscrite du katholischer Pfarramt Kostheim.
3271 « Ein kleines Opfer für unsere Gefangenen » ; DCV, 372.062, document du 01/10/1946 du maire.
3272 « Erfüllt Alle Eure Pflicht ! » ; DCV, 372.062, document du 12/09/1946 de Mainz à Freiburg.

être prêt à aider, le *DCV* de Mayence préconise l'impression d'une affiche en couleur, « pour attirer sur elle l'attention des femmes (et dans une moindre mesure également de la population masculine) et les interpeler ». Au premier plan, un PG derrière les barbelés, maigre, au visage grave, le regard nostalgique, le vêtement en loques. Ses mains abandonnées sur le barbelé, ses yeux fixent, au-delà de l'horizon, la liberté. Au-dessus s'élèvent en lettres lumineuses le mot *Deutschland*. C'est ce qui accroche son regard et son cœur, tandis qu'une écriture griffonnée à la hâte indique qu'il ne s'agit que d'un parmi des millions[3273].

Le choix des PG comme figure identitaire par les Eglises est aussi celui qui permet le mieux d'articuler refondation et efficacité du pastoral. Certains documents soulignent la similitude du destin des PG avec celui du Christ, sous ses différentes espèces, divin enfant, martyr et resuscité[3274], jusqu'à ce texte de la *Kriegsgefangenenhilfe* du *DCV* pour la Noël de 1947 qui rapproche le sort des PG à celui de la naissance du Messie : « Par ce poids de vos douleurs vous êtes tout prêts de la crèche, le Seigneur lui-même n'avait pas de logis dans la haute nuit de sa naissance jusqu'à ce que le recueillent la charité d'une pauvre étable et l'amour de simples bergers. (…) Et vous êtes plus que jamais inclinés mes chers frères ! Avec beaucoup d'entre nous, vous êtes dans la pauvre *Heimat* accablée de douleurs »[3275]. L'Eglise bénéficie ainsi d'une vibrante actualisation du message chrétien. Souffrances du corps physique et souffrances du corps social se retrouvent quasiment dans l'union métaphorique avec la souffrance du Christ. Ne peut-on pas, dans les larmes[3276] versées par des millions de chrétiens, en voir le rappel ? C'est pourquoi le discours pastoral ne se clôt pas sur la souffrance. Comme pour l'unité de temps, l'un des buts à atteindre est l'urgence de l'action dans le cadre chrétien qui offre une sortie hors de la souffrance. A la solitude, il oppose la charité (*Barmherzigkeit*), et, au besoin, l'amour du prochain (*Nächstenliebe*) ; à la désespérance, l'amour en Christ. La communauté de souffrance implique donc celle de la joie du don chrétien, comme le souligne cette mise au point paradoxale de la *DCV-Kriegsgefangenenhilfe* aux *Lagerpfarrer*, en janvier 1947, aux inquiétudes des PG quant aux colis expédiés par une *Heimat* dont ils connaissent la situation catastrophique. Le *DCV* leur vante la « joie du *devoir aider* du donateur »[3277], l'amour contenu dans ces paquets, capable de redonner espoir.

3273 « Nur Einer von Millionen… ».
3274 DCV, 372.062, *Kriegsgefangenenhilfe* n° D/St 920 du 10/04/1947 de Limburg à Freiburg. Ainsi cette citation approximative de l'évangile selon Matthieu sur le jugement, 25, 31-46, « Möge uns allen der ewige Richter einst die trostreichen Worte zu rufen: „Geht ein in die Freude eures Herrn, denn ich war hungrig und ihr habt mich gespeist, ich war gefangen und ihr seid zu mir gekommen"", „entrez dans la joie de votre Seigneur", soit dans la traduction oecuménique, „Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger (…), j'étais (…) en prison, et vous êtes venus à moi".
3275 DCV, 372 (44), document du 01/01/1947.
3276 ZFO, AP 68-1, document n° 7604 DGAA/INT/5S du 16/09/1947 de Laffon au CCFA sur la « lettre pastorale collective des évêques allemands ». La demande de libération est « baignée de leurs larmes » des millions de chrétiens.
3277 « Freude des Helfensdürfens des Gebers » ; DCV, 372 (44), document du 20/01/1947 du *CV-Kriegsgefangenenhilfe* aux *Lagerpfarrer*.

Le vocabulaire utilisé pour décrire la refondation oscille entre une double polarité : communauté nationale et appartenance religieuse. Il est tout d'abord marqué par l'omniprésence des adjectifs possessifs de la première personne du pluriel : « nos frères PG »[3278], « nos frères »[3279] auquel répondent peu à peu « notre peuple »[3280], voire « nous, Allemands ». Ce champ lexical traduit l'inscription des PG dans le destin communautaire et la *nationalisation* de la captivité perçue comme expérience collective. La fin des inquiétudes allemandes n'advient qu'avec celle de la captivité elle-même. Cependant, le registre sémantique suit une inflexion qui renvoie au jeu entre les deux pôles. La communion dans la souffrance, étant initialement pensée en termes religieux comme « notre attachement fraternel »[3281], et les deux groupes comme des « coreligionnaires », « spirituellement liés »[3282], cèdent le pas à partir de 1947 à une imagerie à caractère nettement nationaliste. Telle celle de la *Heimat*, mère-patrie qui prendrait soin de ses enfants, par exemple dans ce texte de janvier 1947 pour les *Lagerpfarrer* où les colis sont présentés comme « la consolation que l'on peut éprouver de la *Heimat* »[3283], pauvre et à genoux, mais qui, « précisément pour cela peut d'autant moins oublier ses enfants à l'étranger »[3284]. Deux ans plus tard apparaît l'expression « unser Vaterland » (notre patrie)[3285] associée au retour des « frères et des sœurs » : en raison de la solidarité nationale, ils reviendront « le cœur joyeux et reconnaissant » et non « remplis de haine, de rancune et d'amertume ». Une telle évolution reflète-t-elle la réussite du modèle pastoral dans l'ensemble de la société allemande ou, au contraire, la montée de concurrences laïques ?

La souffrance peut ainsi offrir une troisième voie d'intégration entre individuel et collectif. La communauté n'est plus seulement envisagée dans le présent du don, mais dans la préparation du retour réussi, condition nécessaire à sa pérennité : « Car nous ne voulons pas que des maris amers soient redonnés à nos femmes, que d'innombrables enfants innocents étreignent des pères insensibles, que des fils et des filles anéantis moralement et privés de leurs droits se présentent devant leurs parents, et c'est pourquoi la lumière et le soleil doivent briller jusque dans la solitude de la captivité »[3286]. La refondation d'une communauté nationale chrétienne reste bien la finalité première du discours pastoral. Dès décembre 1945,

---

3278 COE, 303.002, document n° Dr Sch/HH du 30/10/1946 d'Asmussen, *Kanzlei der EKD* à J. Courvoisier, *OK für Pastoration der KG*, *op. cit.*

3279 DCV, 372.059 (1), document du 01/01/1946 du DCV, *Kriegsgefangenenhilfe* au *Diözesan-CV der deutschen Erzdiözesen und Diözesen* sur « Fragen der KGbetreuung ».

3280 ZFO, 7.15, document du 29/12/1948 des paroisses protestantes du cercle de Biberach sur la « prière de Noël des chrétiens d'Allemagne aux peuples du monde entier ».

3281 « Unsere brüderliche Verbundenheit » ; DCV, 372.062, document du 01/10/1946 du maire.

3282 Littéralement, „frères dans la foi", „Glaubernsbrüder".

3283 « Den erfahrbaren Trost der Heimat » ; DCV, 372 (44), document du 20/01/1947 du CV-*Kriegsgefangenenhilfe* aux *Lagerpfarrer*.

3284 « Gerade darum ihre Kinder in der Fremde umso weniger vergessen kann ».

3285 DCV, 372.062, *Amtlichen Bekanntmachung* du 01/01/1949 de Caritasverband, Mainz sur la « Flugblatt ».

3286 DCV, 372.059 (1), aktennotiz du 29/04/1947 de CV, *Kriegsgefangenenhilfe* sur „Besprechung in Bad Kreuznach".

la Croix-Rouge du Wurtemberg appelle à confectionner des colis pour les soldats encore en France, contribuant ainsi à « la construction d'une nouvelle, d'une meilleure Heimat »[3287]. L'*EDK* partage la même conception du « l'acte d'amour » en mars 1946 comme « clé »[3288] ouvrant la porte longtemps fermée à au « christianisme véritable » et son œuvre caritative comme un moyen de ramener les hommes dans le chemin chrétien. C'est pourquoi les œuvres d'assistance ont une valeur œcuménique par excellence, en ce qu'elles visent à l'unité[3289] de tous les croyants. Le don n'est plus seulement un remède à la souffrance, mais devient une pierre à la construction d'un « nouvel royaume intègre avec des hommes intègres »[3290]. Devenues bâtisseurs, les Eglises dirigent le chantier allemand qui doit conduire à l'avènement d'une nouvelle « structure d'ensemble (…), qui montre à nouveau la vie et la dignité de la vie ». Les ruines, symboles de la défaite, d'un trop lourd passé et de divisions, doivent être balayées pour laisser place à la *Caritasdomes*. Par la prise en compte de la souffrance, les Eglises ont cherché à fonder la nouvelle communauté sur les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. Le discours pastoral contient encore un dernier volet, celui de la direction des âmes et des corps, l'évangélisation à proprement parler.

c/ Unité d'action pastorale et captivité : voici venu le temps d'évangéliser

La prise en charge de l'aide spirituelle aux PGA constitue la mission traditionnelle des Eglises. Créées au début de la guerre, leurs structures d'intervention sont, avec la défaite, reconverties en faveur des PGA, telle la COE pour répondre aux énormes besoins des PG protestants dans un pays à minorité protestante. Néanmoins, l'ampleur de l'engagement des Eglises allemandes vient également de leur perception des circonstances exceptionnelles : la captivité de masse, à la suite d'une défaite sans condition. Il y a là un moment propice à l'évangélisation, dans les camps et dans la nation. La métaphore de l'âne à la lourde charrette qu'on ne parvient pas à engager sur un chemin autre que celui de tous les jours, développée par un rapatrié du sud de la France, traduit la situation à la croisée des chemins du PG : n'est-il pas lui aussi privé de liberté, attaché à sa « carriole de vie chargée de tant de lourds soucis et d'expériences amères »[3291] ?

3287 „besseren Heimat"

3288 EKD, ADW, ZB, 112, *Rundschreiben* n° 10 du 12/03/1946 d'*Hilfswerk der Ev. Landeskirche* im Württemberg au *Bezirksvertreter* sur les « Pakete » ; « Nicht selten ist eine Liebestat der Schlüssel, der bei vielen Menschen die lange Jahre verschlossene Pforte zu wahrem Christentum wieder offnet, und da können wir mit unserem HILFSwerk wesentlich dazu beitragen, die Menschen in dieser Weise zusammenzuführen".

3289 EKD, ADW, ZB 89, *Bericht* du 25/09/1946 d'*Hilfswerk der Evang. Kirche* in Baden, *Bezirksbüro* Mannheim à ZB, Stuttgart. S'agit-il alors l'unité confessionnelle… allemande ?

3290 « Neues sauberes Reich mit sauberen Menschen »; DCV, 372.062, brochure du 02/02/1947 du *Diözesan-Caritasverband*, Würzburg.

3291 « Mit vielen schweren Sorgen und bitteren Erlebnissen beladenen Lebenswagen » ; DCV, 372 (44), document du 15/05/1947 d'Hans Fenzl aux *Freunde der Heimat*.

Pour combattre le « nihilisme » dans les camps, la COE met en place une offensive d'évangélisation visant à reconquérir cette « partie de l'Allemagne de demain »[3292] : achat, impression et envoi de littérature religieuse. Ces envois –huit cents colis individuels, par exemple, en juin 1946 sans compter les milliers de paquets collectifs- cherchent à développer une vie religieuse en captivité. Mais par la même, ils rappellent au PG son appartenance à la communauté allemande en diffusant systématiquement des informations sur la vie dans la *Heimat* et les *Kirchengemeinden*. La COE comprend cependant que son travail d'évangélisation ne peut être réellement efficace sans des structures relais sur place, ce qu'il nomme « 'dresser l'Eglise' derrière les barbelés ». Dans ce contexte, le pasteur devient le pivot du dispositif par son contact direct avec les PG. Il représente alors « le *pastor pastorum* envoyé par l'Eglise à ceux qui sont dans les chaînes »[3293]. Son action doit s'inscrire dans la durée afin de calquer le plus efficacement la prise de conscience supposée du PG qui cherchera à « utiliser au mieux ce temps mis à part ». Le *Caritas-Verband* semble adopter la même approche, en motivant son appel aux dons par la nécessité de donner un autre sens au « destin tragique » des PG[3294].

Cela suppose toutefois le recours à une littérature adaptée aux âmes à reconquérir. Plusieurs documents dénoncent le caractère trop élitiste de certaines publications et l'absence de lectures récréatives. Afin de convaincre le PG à s'engager sur le chemin d'une vie chrétienne, il faut le considérer comme un convalescent à rééduquer spirituellement, sous peine de le perdre : « aux malades, le médecin prescrit la plupart du temps une nourriture facile à digérer. Il en va de même pour les nombreux malades et les sous-alimentés de l'âme. Un pur écrit religieux, au contenu souvent difficile -et encore plus pour ces personnes sous-alimentées religieusement– n'est parfois pas compréhensible et fatigue plus qu'autre chose. Un grand nombre de ces PG ébranlés doit d'abord reprendre des forces et être guidés par une « nourriture légère », une lecture chrétienne divertissante. Ils doivent d'abord apprendre à respirer de nouveau et à vivre dans un monde chrétien ». Les organisations caritatives essaient de trouver le ton juste, ce qui implique l'adaptation de la liturgie afin de la rendre accessible à tous.

La finalité du discours pastoral ne se limite pas à la fonction de soutien, ni même de témoignage de l'attention de la *Heimat*, mais dans le retour dans la communauté religieuse qui peut précéder celui au pays. Le conseil des Eglises évangéliques en Allemagne prévoit ainsi la réintégration de PG, la *Lagergemeinde* et le conseil des Eglises protestants du camp jouant le

3292 COE, 303.001, rapport du 01/08/1946 de Béguin transmis à Strasbourg, *op. cit.*.
3293 Pour une analyse de l'aumônier en captivité comme médiateur, voir le chapitre cinq.
3294 DCV, 372.062, document du 28/09/1946 de Mainz aux entreprises : « Sie sollen wissen, dass nichts versucht bleibt, um ihrem tra Sc einen anderen Sinn zu geben ».

rôle d'instances décisionnaires par délégation[3295]. Le travail d'évangélisation est conçu comme un processus continu : il commence avec l'Eglise des barbelés en captivité et s'achève, après le rapatriement, par la réintégration dans la communauté en construction. Les associations caritatives des Eglises se présentent comme le « pont » entre les deux, celui qui conduit les brebis vers la bergerie et aussi, idéalement, l'ecclésia. Entendu de façon plus laarge, dans le terrain d'expérimentation que représente l'Eglise des barbelés, l'évangélisation des PG doit servir pour évangéliser l'Allemagne nouvelle. Les *Lagerpfarrer* qui ont appris, dans la vie démolie des camps, à connaître les questions et les aspects problématiques de la *Männerseelsorge*[3296] seront les mieux à même dans les diocèses et les doyennés « pour ramener les hommes au Christ, à l'Eglise, et, ce faisant, à la plénitude de la vie véritable ». Ce processus final ne peut être efficace que par un travail de rééducation chrétienne auprès des populations civiles.

Pendant de la reconquête des âmes derrières les barbelés, le discours pastoral, à destination des populations civiles, s'articule autour du don. Celui-là concrétise à la fois l'aide aux PG et l'acceptation du magistère des Eglises, la correspondance entre appartenances nationale et religieuse. Est ainsi proposée pédagogie du don à partir des éléments déjà présentés. J'insisterai ici sur quelques traits spécifiques.

Toutes les consciences chrétiennes sont appelées à réaliser le « devoir de l'amour de l'autre » afin d'éviter, pour reprendre la métaphore du *DCV*, que le champ reste en jachère, sous peine de commettre un péché[3297]. En 1949 encore, il tente de transformer la communauté des chrétiens allemands en un mouvement comme au temps des premiers chrétiens. Reprenant la question contenue dans la première Epître de Jean -« Si quelqu'un possède les biens de ce monde et voit son frère dans le besoin, et qu'il se ferme à toute compassion, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?»[3298]-, il conclut en actualisant le message : « Soyez des chrétiens en acte : soyez frères ! »[3299]. A quoi fait écho le « Ne soyez pas fatigués de donner, laissez l'amour du Christ vivant en nous » de *l'HW* de l'*evangelischen Landeskirche* du Wurttemberg[3300].

Le discours cherche à mobiliser l'ensemble de la communauté chrétienne allemande qui est sollicitée selon ses possibilités : les proches des PG, bien sûr, mais la cible privilégiée est composée par les populations civiles, notamment par les femmes et leurs institutions

3295 COE, 303.003, lettre du 03/04/1946 de Jensen au conseil œcuménique sur la « décision du conseil de l'église protestante sur la ré-admission de PG dans l'Eglise protestante ».
3296 Soit l'assistance spirituelle pour les hommes.
3297 « Aufgabe der Caritas » ; Epître de Jacques, 4, 17, « Qui sait faire le bien et ne le fait pas se charge d'un péché ».
3298 *Bible*, 1 Jean, 3, 17, « Wie kann die Liebe Gottes in dem bleiben, der irdisches Gut besitzt, aber sein Herz verschließt, wenn er seinen Bruder Not leiden sieht? ».
3299 « Seid Christen der Tat: Seid Brüder! » ; DCV, 372.062, *Flugblatt* du 01/01/1949.
3300 EKD, ADW, ZB, 112, *Flugblatt* du 30/06/1946 d'*Hilfswerk der Ev. Landeskirche* in Württemberg à *Heimkehrer*.

(*Frauenbund, Mütterverein*), ainsi que la jeunesse porteuse du plus grand potentiel d'avenir chrétien et garantie de de la communauté en reconstruction. Les responsables de la jeunesse paroissiale du *DCV* sont particulièrement actifs, par exemple lorsqu'ils encouragent les jeunes à envoyer des colis à leurs camarades, souvent d'anciens camarades d'école, pour entretenir une relation qui faciliterait la coopération future du rapatrié dans la paroisse allemande. Le discours vise également des groupes dominants laïcs afin de mettre leurs réseaux d'influence au service de la mobilisation allemande et chrétienne. Les maires sont de même appelés par le *DCV* du diocèse de Mayence à « exercer toute leur influence dans la communauté »[3301] pour préparer le succès de la collecte de livres de septembre 1946. Ils doivent interpeller toute famille possédeant des livres en trop, engager les jeunes de leur communauté et aller convaincre leurs concitoyens. Dans le domaine économique, les chefs d'entreprise sont appelés à « trouver un chemin » pour contribuer à l'œuvre de charité menée par le *DCV*. Les maisons de l'édition sont particulièrement sollicitées. Pour envoyer le meilleur des dernières parutions, celles de la ZFO sont encouragées à réduire leurs distributions -déjà faibles- aux librairies pour réserver un pourcentage de leurs tirages aux camps de prisonniers[3302].

Ces conseils pratiques visent non seulement à garantir la qualité du lien entre la *Heimat* et *ses* PG, à impliquer les Allemands par l'action, mais aussi à étendre le rôle privilégié des institutions caritatives des Eglises à l'ensemble de la communauté nationale. Le don devient alors le symbole[3303] fondateur d'un nouveau lien social, car il permet l'expression de l'appartenance à une même communauté de l'expéditeur et du destinataire. Au-delà de sa valeur marchande, il permet de rétablit un équilibre étayé sur la reconnaissance de dette de la *Heimat* vis-à-vis de ceux qui paient pour elle : en *donnant*, l'expéditeur se délivre lui-même[3304] et soulage le quotidien du prisonnier. Ce dernier, de son côté, peut interpréter ce don autant comme une reconnaissance de son sacrifice pour la communauté, que comme un devoir futur de rendre un contre-don, une fois rentré. C'est pourquoi, plus il est difficile de se séparer d'un bon livre, plus le don a de valeur et « plus vous éprouverez vous-même de joie intérieure et de satisfaction par votre don »[3305].

Etymologiquement, en allemand, le terme *Liebesgabe* renvoie aux processus d'union -fiançailles et mariage- et désignait l'objet que le futur remettait à sa promise comme *Pfand* (garantie) de la possible union. Il avait alors un caractère contractuel, puis il englobait

3301 DCV, 372.059 (2), document du 21/09/1946 du *CV der Diözesen* Mainz à aux maires, retrouvé dans les Stadtarchiv Mainz, 70/1026 (M 1507 11/46), document n° 17066 du 21/09/1946 du *Caritas der Diözese* aux *Bürgermeister* sur la « Büchersammlung ».
3302 DCV, 372.025 (4), document du 02/06/1947 du DCV, *Kriegsgefangenenhilfe* sur les dons de livres pour les PG. Dès lors, bien entendu, que les titres correspondent aux intérêts et utilité publique de l'institution.
3303 Volker Ilgen, *Care-Paket & Co. Von der Liebesgabe zum Westpaket*, Darmstadt (Primus Verlag) 2008, notamment "Das Paket als Gabe", p. 7-15.
3304 Le terme *Erlösung* signifie également Rédemption.
3305 DCV, 372.062, document du 01/10/1946 du maire.

tous les biens apportés lors du mariage et les clientèles qui y étaient liées. Transposé à la nation, le colis devient, lors des deux guerres mondiales, l'expression de la solidarité des deux fronts. Dans le discours des Eglises, la relation bipolaire entre la *Heimat* et le front militaire est certes reprise, faisant de cette action une dernière bataille ou le premier acte de résistance dans la sortie de guerre. Mais dans un contexte de christianisation, les Eglises préfèrent voir dans la communauté allemande une grande famille de fidèles plutôt qu'une *Volksgemeinschaft*. Le don est ainsi le meilleur moyen pour éviter que les PG cèdent pendant la captivité à la *maladie des barbelés* pernicieuse et foulent plus tard le sol allemand en étrangers[3306]. Les organismes caritatifs encouragent en retour les lettres de remerciement indiquant comment les dons ont été reçus et utilisés, et ce pour continuer la continuité des collectes et restituer le lien interpersonnel entre donateurs et bénéficiaires, essentiel au sentiment d'appartenance communautaire.

En mars 1946, l'*Hilfswerk der Evangelischen Landeskirche* du Wurtemberg demande dans sa circulaire relative aux colis : « nous ne voulons pas non plus oublier que lors d'un don direct d'homme à homme, celui qui donne se sent à bon droit apostrophé, et seul l'éclat de reconnaissance dans les yeux de celui qui reçoit, le léger tremblement de ses mains, montre qu'un lien très étroit les unit »[3307]. L'institution protestante se donne alors pour mission la restauration indispensable du lien pour une pleine réussite du don. Pour sa part, le *DCV* de Mayence se propose d'inclure dans le colis une *Grusskarte* (carte de salutations) faite maison indiquant l'adresse du donateur, mais aussi une *Dankkarte* (carte de remerciement), personnalisée par sa décoration artistique, en vue de créer une telle relation.

En mettant l'accent sur leur mission de direction, alors qu'il y a, au même moment, tant de leurs *brebis* en Allemagne qui ont besoin de soins, les Eglises veulent montrer qu'un bon pasteur a une relation particulière avec son troupeau sur le mode du *omnes et singulatim*[3308] : « d'une part [le pasteur] doit assurer le salut de tous, c'est-à-dire de la communauté tout entière, de la communauté dans son ensemble, de la communauté comme unité », mais également le soin de tout un chacun[3309].

Pour consolider ce lien et faire advenir une nouvelle sociabilité, les institutions caritatives usent d'une rhétorique de l'appel au don perpétuel. Tracts et affiches recourent à la deuxième personne, souvent du singulier, alignent des verbes d'action à l'impératif et d'une ponctuation affective maniant à l'envi le point d'exclamation et les majuscules d'imprimerie, -ce qui n'est

3306 DCV, 372.059 (2), document du 21/09/1946 du *CV der Diözesen Mainz* aux maires ; DCV, 372.062, *amtlichen Bekanntmachung* du 05/10/1946 : « Dieses gute Buch stellt die unsichtbare Verbindung mit der Heimat her und stärkt das Gefühl der Verbundenheit aller, die auf die Ruckkehr in das einstige Vaterland hoffen".
3307 EKD, Zentralbüro, B, 112, *Rundschreiben* 10 du 12/03/194 concernant les colis.
3308 Foucault, M., „Leçon du 8 février 1978", in *Sécurité, territoire, population…, op. cit*., p. 132. M. Foucault s'intéresse au pastorat dans sa réflexion sur la gouvernementalité et cherche à définir les caractéristiques du pouvoir pastoral.
3309 *Ibid*.,"Leçon du 22 février 1978", in *Sécurité, territoire, population…, op. cit*., p. 172.

pas sans rappeler les artifices des organismes nazis. Le soldat encouragé à donner au *Kirchlichen Suchdienst* de Mayence des informations sur ces camarades portés disparus est abordé comme suit : « Soldat) ! / Tu n'as pas le droit de te taire ! (…)/ Des millions de gens cherchent, aide-les à trouver / Sois responsable/ sois humain, / sois chrétien !/ »[3310]. Le tract de Kostheim résume graphiquement la tentative de mobilisation, et d'intrusion, que représente cet impératif du don : « AS TU 5 MINUTES ? – ALORS LIS ! / AS-TU UN CŒUR ? – ALORS AGIS ! / ECOUTE LE COMMANDEMENT DE L'HEURE »[3311]. Une dernière tactique discursive est fournie par le *DCV* d'Eichstätt qui construit son appel sous forme de questions-réponses, sorte de vade-mecum de la charité : « « N'oubliez pas les prisonniers de guerre ! / Encore 6 à 7 millions de prisonniers de guerre ! (…) / De quoi ont besoin nos frères en captivité ? / (…) La faim est une souffrance ! / Tout le monde doit en être ! (…)/ Qui conduit la collecte ? (…) / Dernier rendez-vous : le 1er décembre 1946 !/ Pensez à nos prisonniers de guerre ! Ne les oubliez pas ! *Caritasverband* du diocèse… »[3312].

L'horizon d'attente de ce discours pastoral qui tend à associer christianisation et refondation allemande est cependant plus large. Il s'inscrit dans le projet d'*Abendland* chrétien qui nourrit la conception des Eglises sur l'Europe. Selon la formulation caractéristique de l'archevêque de Fribourg, l'attention portée aux PGA par son Eglise entre dans une entreprise pour « sauver la civilisation haute et précieuse de l'Europe »[3313], ce qui suppose une entente avec la France. Celui qui s'affirme comme non pas seulement européen au sens strict, mais citoyen du monde, entend préserver de la « décadence de l'Occident »[3314]. D'une certaine façon, la réussite à l'échelle allemande peut se comprendre comme la contribution des Eglises en Allemagne à la réalisation de la vocation universelle du christianisme, dont l'avenir se joue « dans notre peuple battu, en Europe comme dans le monde »[3315].

3 - Agir en faveur des PG : comment les Eglises mobilisent-elles ?

L'engagement des Eglises chrétiennes ne limite pas au cadre du discours, mais cherche à constituer une force pastorale qui s'exerce, de préférence, en permanence. Cette présence temporelle tente par la mobilisation du plus grand nombre de faire coïncider actes et foi, adhésion à la foi chrétienne et acceptation de l'institution religieuse. Ne peut-on pas voir dans

3310 DCV, 372.062, *Flugblatt* au soldat.
3311 DCV, 372.062, Werbeblatt manuscrite du *Katholischer Pfarramt* Kostheim. La version allemande est donnée dans les annexes p. 1515.
3312 DCV, 372.062, document du 06/11/1946 du *Diözesan-Caritasverband*, Eichstätt.
3313 ZFO, C 2.011, synthèse d'opinion n° 10728 DAA/I du 01/10/1948 de la délégation supérieure pour le gouvernement militaire de Bade, direction des affaires administratives intérieures et des cultes sur les « réactions de la population par rapport à la lettre pastorale de l'épiscopat allemand.
3314 « Untergang des Abandlandes » ; DCV, 372.062, document du 01/12/1946 de l'archevêque de Fribourg.
3315 « in unserem geschlagenen Volk, in Europe wie in der Welt »; DCV, 372.059 (1), document du 01/01/1946 du DCV, *Kriegsgefangenenhilfe* au *Diözesan-CV der deutschen Erzdiözesen und Diözesen* sur les „ Fragen der KGbetreuung".

les demandes de libérer les PG, dans les collectes et les parrainages en leur faveur, dans les visites de prélats et l'organisation d'une « relève » d'aumôniers PG, la volonté d'apporter une aide concrète aux PG et de prouver ainsi la capacité à mobiliser dans l'Eglise ? Les documents consultés ne permettent pas d'apporter une réponse définitive quant à la réussite d'un tel projet, mais suffisent pour cerner ses principales réalisations ainsi que leurs limites. Dans une Allemagne occupée où les privations de toutes sortes préoccupent le quotidien, quel a été l'impact des actions initiées par les Eglises de la ZFO ?

a/ Demandes de libération et soutien populaire

Dès leur première conférence épiscopale à Fulda[3316], le 23 août 1945, les évêques allemands adressent au conseil de contrôle allié à Berlin une requête en sept points dont le sixième réclame « le retour des soldats prisonniers dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires à la reconstruction des pays envahis », en particulier des prêtres et des étudiants[3317]. Estimant être dans leur devoir, étant donné qu'ils « sont les mieux placés pour connaître les besoins du peuple », ils demandent également, par égard pour les parents qui s'inquiètent des conditions de détention, que les prisonniers puissent être « immédiatement autorisés à [leur] donner signe de vie »[3318]. Ils reconnaissent par ailleurs l'autorité suprême des vainqueurs qu'ils aideront dans leurs efforts de reconstruction. En retour, ils demandent de protéger les « fondations religieuses » et les « institutions du peuple dont [ils] ont la garde ». La France, répond le MAE, n'a pas « d'objection de principe » sur les requêtes mais refuse la libération en raison du besoin des PGA « pour une période indéfinie » au titre des réparations et des classes creuses de la main-d'œuvre. Un an plus tard, les cardinaux et évêques de nouveau réunis à Fulda adressent « une requête baignée de larmes », les suppliant de libérer « leurs chers prisonniers ». Ils saisissent le Conseil de contrôle afin qu'il autorise les prêtres à « visiter les camps de prisonniers militaires et civils », et protestent contre « l'arrestation et l'incarcération dans des camps de prisonniers » d'Allemands pourtant légalement démobilisés[3319]. En août 1947, ils formulent, à l'attention des autorités françaises, le vœu que les 30 000 PGA détenus au Maroc soient rapatriés ou, à défaut, transférés en France[3320]. De son côté, le conseil des Eglises évangéliques en Allemagne a régulièrement sollicité les puissances occupantes pour obtenir la libération des PGA. Encore en mars 1949, il prie les puissances détentrices de rendre aux Allemands leurs femmes et hommes toujours détenus.

3316 Depuis 1869, tous les évêques allemands se réunissent une fois par an à Fulda.
3317 MAE, Y688, pétition n° EGOC/80413 Sec du 09/09/1945 du SEC/B (45)25 concernant le « conseil des évêques catholiques à Fulda ».
3318 MAE, Y688, télégramme, très urgent du 21/09/1945 du MAE, direction politique au général Koenig, commandant en chef français en Allemagne, sous/secrétariat général, comité interministériel AA.
3319 ZFO, AP 68-1, document n° 579 GFCC/SP du 28/07/1946 du Contrôle Berlin au Novateur Paris : Cigogne Baden.
3320 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, lettre du 24/08/1947 de Conrad archevêque de Fribourg à Koenig.

Il ne faudrait pas conclure que ces démarches soient réservées à la hiérarchie épiscopale. C'est toute la société allemande que les deux Eglises essaient de mobiliser à travers sermons et lettres pastorales, comme celle de l'évêque de Fribourg, Mgr. Gröber, d'en août 1945, intitulée « Tristesse et espérance » [3321]. Elle déplore le sort des PG toujours détenus, celle des évêques des diocèses de Cologne et de Paderborn du lundi de Pâques 1946 qui dénonce la détention de millions d'Allemands soumis au travail forcé[3322], celle de l'évêque de Limbourg du 16 décembre 1946 concernant ces PG retenus loin de leur foyer[3323], celles de l'évêque de Spire du 22 avril 1947[3324]. La communauté protestante est également mobilisée, notamment par le biais de nombreux bulletins paroissiaux, supports très efficaces pour appeler au-delà des fidèles l'ensemble de la communauté allemande à montrer qu'elle n'oublie pas ses PG.

Ces prises de position contiennent une dimension éminemment politique qui s'adresse à destination de la communauté, en Allemagne et dans les camps, mais aussi, dans le contexte allemand, aux nouveaux maîtres du pays divisé. L'enjeu des libérations et de la mobilisation des Allemands permet aux Eglises de délimiter leur territoire, spatial et politique, d'intervention, et leurs rapports -de force- avec les populations allemandes et les Alliés. La grande campagne de collecte de signatures lancée fin 1946 à l'échelle de l'Allemagne pour la libération des PG offre le meilleur exemple pour analyser comment elles essaient à travers cette mobilisation à se positionner en interlocuteurs légitimes dans l'Allemagne nouvelle.

L'initiative, lancée par le *Kriegsgefangenenabteilung,* est présentée les 22 et 23 octobre aux dirigeants de l'*EHW*. Deux ans après la fin de la guerre –soit le septième ou huitième Noël passé loin de leurs foyers pour des millions de PG-l'opération, prévue dans l'ensmble de l'espace national, vise à accroître la pression sur les puissances détentrices en jouant des différences de politique de libération. A cette date, les EUA ont libéré les leurs, le Royaume-Uni est en train de le faire, à la différence de l'URSS et bien sûr de la France. Pour les protestants, comme le relèvent les diplomates français, cette initiative d'utilité publique viserait à corriger l'effet désastreux provoqué en Allemagne, comme dans les camps de PG, par la déclaration de Stuttgart d'octobre 1945 qui reconnaissait la culpabilité du peuple allemand[3325]. Mais pourquoi donc la proposition a-t-elle lieu un an plus tard ? C'est que, fin 1946, les Eglises voit s'écorner leur monopole de la reconstitution de la communauté

3321« Trauer und Hoffnung », ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note 361 du 21/01/1947 sur la « Copie d'une lettre pastorale du 16.12.46 de l'Evêque de Limbourg ».CICR, G. 25/669, G 25/36/VII, document n° 8050 du 23/02/1948 du CICR, Genève au CICR, Paris concernant « la transmission d'une plainte émanant de TCA ».

3322 MAE, Laffon338/11, document du 17/04/1946 de la délégation supérieure pour le GM de Rhénanie et Hesse-Nassau, cabinet ; affaires politiques sur des « extraits de la lettre apostolaire (sic) des évêques des diocèses de Cologne et de Paderborn » notamment à Trêves.

3323 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note (copie) n° 361 du 21/01/1947 du CCFA, cabinet civil à l'administrateur général adjoint pour le GMZFO (cabinet) cabinet miltaire concernant la « copie d'une lettre pastorale du 16/12/46 de l'évêque de Limbourg ».

3324 MAE, Laffon338/11, document du 22/04/1947 concernant une « lettre épiscopale ».

3325 MAE, Z23, document n° 4320 du 30/11/1946 de l'ambassade de France en Allemagne, conseiller politique à G. Bidault sur « l'initiative de l'Eglise évangélique allemande en faveur de la libération des PG ».

allemande par la multiplication des acteurs politiques. Elles choisissent, en politiques, de garder la main dans le problème des PG qui « figure au premier plan de l'actualité »[3326].La décision de cette campagne renvoie aussi au positionnement de l'Eglise protestante qui associé l'Eglise catholique et, en cas d'accord, les *evangelischen Freikirchen*, afin de donner, par ce rassemblement œcuménique un éclat considérable à l'opération. Le projet, d'une ampleur inédite, implique alors tous les échelons de la hiérarchie ecclésiastique des deux confessions, renforçant d'autant leur légitimité face à leurs interlocuteurs locaux.

On ne peut s'empêcher, dans le contexte allemand, de considérer cette opération comme un test, en particulier vis-à-vis de la France. Les Alliés seront mis, fin novembre, devant le fait accompli. Afin de prendre à témoin l'opinion mondiale, les signatures seront officiellement remises au conseil de contrôle, aux puissances occupantes, à leurs Eglises, au CICR et à l'*YMCA*[3327]. *A posteriori*, la réponse des dirigeants protestants aux mises au point des dirigeants français, une fois prévenus, semble confirmer cette lecture. Dans sa lettre d'explication au Commandant en chef des forces françaises en Allemagne mi-décembre, le pasteur français Sturm[3328], après certes son « très grand regret » à l'intention du général Koenig, souligne malicieusement qu'étant donné la politique de libération des Américains et des Britanniques, il pensait que les autres puissances « ne resteraient pas en arrière »[3329]. Comment les Français ont-ils pu prendre, se demande-t-il, ce projet comme « une démonstration menée » contre eux alors que la population vaincue « s'approch[e] du vainqueur en quémandeuse » ? Face à cette dernière, le message des Eglises est encore plus clair.

L'opération cherche à affermir le lien entre mobilisation publique et organisation religieuse. Aussi est-elle conçue selon le calendrier chrétien. Les protestants sont invités le 1er décembre 1946, soit le 1er de l'avent, à signer dans toutes les églises une « pétition adressée à l'opinion publique » qui accompagne la « prière de Noël des chrétiens en Allemagne aux peuples du monde »[3330] pour la libération des cinq millions d' « hommes allemands ». Deux journaux de la Zone, le *Badener Tagblatt* et la *Südwestdeutsche Volkzeitung*, annoncent la manifestation protestante[3331], tandis que le *Schwäbisches Tagblatt* publie la prière et le texte pastoral

3326 MAE, Z23, document n° 4321 du 02/12/1946 de l'ambassade de France, conseiller politique à G. Bidault, MAE, direction Europe sur l'« opinion publique allemande et le problème des PG ».
3327 Colmar, POL 83-I-B-c, document n° 1492 PG/AB du 08/11/1946 du CCFA, aumônerie générale au GCCFA sur la « pétition en faveur de la libération des PG ».
3328 Après des études de philosophe et de théologies aux universités de Monptellier et de Strasbourg, Marcel Sturm reçoit une cure en Alsace jusqu'en 1939. Mobilisé en 1939, fait prisonnier en 1940, il quitte après quelques mois l'Oflag de Rhénanie et part en Algérie avec sa famille. Il est nommé aumônier général pour le culte protestant en juillet 1945 ; d'après Baginski, C., *La politique…, op. cit.*, p. 58.
3329 ZFO, AP 65-4, document du 17/12/1946 du conseil des Eglises évangéliques en Allemagne au CCTFOA.
3330 Colmar, 7.15, lettre du 29/12/1948 sur la «Weihnachtsbitte der Christen in Deutschland an die Völker der Welt".
3331 ZFO, AP 65-4, document n° 4439 DGAA/INT/5S du 11/12/1946 de Laffon au gouverneur délégué supérieur pour le GM du pays de Bade sur le « projet de manifestation en faveur de la libération des PGA ». Respectivement numéros du 29/11/46 et du 20/11/46. LA réaction du général Laffon est nette : il s'agit d'un fait « regrettable ».

catholiques une semaine plus tard[3332]. En effet, en l'absence d'entente avec les protestants, la hiérarchie catholique adapte l'opération à son calendrier liturgique : le jour de Nöel, le texte pastoral doit être lu, après le sermon, dans toutes les chaires avant d'inviter les fidèles à apporter leur soutien en signant un bulletin portant, par exemple, la mention « Je prie pour la libération de nos PG. Nom et Prénom, adresse, signature »[3333]. Ensuite, la campagne sera soutenue par tous les moyens de presse chrétiens, journaux du dimanche, journaux religieux, magazines, afin que le jour de l'épiphanie, des millions des signatures puissent être comptées, rassemblées et proclamées fin janvier.

La réussite de l'opération résidant dans la capacité d'imposer leur action aux autorités d'occupation via la mobilisation des Allemands, les Eglises sont très attentives aux modalités pour obtenir une participation populaire maximale. Afin de faciliter l'organisation locale, l'Eglise catholique décentralise l'opération et renonce à imprimer le texte pastoral. Toutes les paroisses devront s'efforcer de faire remplir le maximum de bulletins, en les disposant sur les bancs des églises, en faisant du porte à porte, en autorisant les enfants à signer à la place de leurs pères PG. Dans la ZFO, où les autorités ont interdit cette campagne, 26 900 signatures ont malgré tout été récoltées dans l'archevêché de Mayence ; 132 451 dans celui de Spire, où l'évêque a refusé de suspendre l'action. Dans celui de Limbourg, la collecte a été remplacée par un vote à main levée[3334] à la question, « qui d'entre vous fait des vœux pour la libération des PG ? ». Les résultats sont aussi impressionnants dans les circonscriptions protestantes. Lorsque les Eglises protestantes décident de suspendre l'opération pour cause d'opposition française, quatre décanats badois ont déjà rassemblé plus de 44 000 signatures. En Hesse-Nassau, 1 600 signatures ont été recueillies à Worms et plus de 10 000 à Mayence ; dans le Wurtemberg-Hohenzollern, les communautés de Reutlingen et de Tuttlingen rassemblent à elles seules 6 395 signatures[3335]. A l'échelle de l'Allemagne, le succès considérable -sept millions au total-, permet aux Eglises de montrer l'étendue de son influence.

C'est précisément parce que les autorités françaises ont perçu les motivations politiques et les dangers d'un projet populaire qu'elles réagissent avec une extrême fermeté à ce procédé jugé « inadmissible »[3336]. Leur attitude s'inscrit dans une politique religieuse très vigilante. Elles étaient déjà intervenues, avec un certain succès, auprès de l'évêque de Trêves afin qu'il

---

3332 ZFO, AP 65-4, presse n° 97 du 06/12/1946 de Schwäbisches Tagblatt sur « Weihnachtsbitte für unsere KG » ; ZFO, AP 65-4, document n° 1492 PG/AB du 08/11/1946 au CCFA, aumônerie générale du culte protestant au préfet Holveck, directeur des affaires intérieures et des cultes sur la « pétition en faveur de la libération des PG ».

3333 ZFO, AP 65-4, note d'information n° 2749 du 27/12/1946 sur la « lecture d'une lettre pastorale dans les églises de St Ingbort à l'occasion de Noël et la pétition en faveur de la libération des PG ». En Rhénanie/Spire : « Je sollicite (nous sollicitons) la libération de nos PG » : ZFO, AP 65-4, note d'information n° 10036 SUR/RG du 30/12/1946 sur la « pétition de l'Eglise catholique en faveur de la libération des PG ».

3334 ZFO, AP 65-4, document n° 65 CC/SI du 16/12/1946 du CCFA, service de l'interprétariat au cabinet civil, archives, tél. Cigognes 136.

3335 Baginski, C., *La politique religieuse de la France…, op. cit.,* p. 199–205.

3336 ZFO, AP 65-4, télégramme n° 711 GCFF du 21/11/1946 du Contrôle Berlin à Cigogne cabinet civil Baden ; novateur Paris concernant le « 47e CONL du 20/11/46 : pétition de l'Eglise évangélique d'Allemagne » (Conseil de contrôle).

n'apporte pas son soutien à la lettre pastorale prévue pour Pâques 1946. Suite à son intervention, cette lettre dénonçant la captivité des PGA ne fut pas lue dans les évêchés de Mayence, de Spire et de Limburg[3337]. Informé vraisemblablement pas avant début novembre par les services de l'aumônerie, Baden-Baden décide cette fois d'interdire les pétitions en raison des répercussions dans le monde et de l' « entrave » qu'elles constitueraient pour la « politique que la France est obligée de mener »[3338] avec les PG. A l'échelle de la Zone, le général Koenig rencontre l'aumônier militaire protestant français, le pasteur Sturm, fin novembre, pour que l'Eglise évangélique renonce d'elle-même au projet. Ce que veulent absolument éviter les autorités françaises, ce sont les manifestations publiques d'autant qu'elles ont appris, mi-décembre seulement[3339], la possibilité d'une opération conjointe avec l'Eglise catholique.

Les autorités françaises échouent à étendre l'interdiction à l'échelle de l'Allemagne. A quelques mois de l'annonce de la création de la bizone, les zones américaines et britanniques laissent l'opération se dérouler sans restriction[3340]. Or, comme en avertissait le directeur français de l'intérieur et des cultes, cette interdiction ne devient pas seulement inefficace, mais risque de se retourner contre la France en renforçant encore un peu sa contradiction entre une puissance occupante « qui se déclare la plus libérale »[3341] et une puissance détentrice qui libère beaucoup moins. Par le jeu des échelles, les Eglises parviennent à atteindre la faiblesse française et… entraînent sa réaction vigoureuse[3342]. Le refus de Baden-Baden d'autoriser une telle campagne en modifie le déroulement, obligeant les Eglises à un repositionnement.

3337 Colmar, ADM 83-I-E-b, télégramme n° 74 du 20/04/1946 du conseiller politique à la diplomatie de Paris concernant la « lettre pastorale des évêques des diocèses de Cologne et Paderborn, lue seulement dans une dizaine de paroisses de celui de Cologne sises en ZFO. Le texte est le suivant : « Nous avions espéré qu'après la chute du NS, tous ceux qui étaient responsables des crimes qui ont été commis d'1 façon si abominable, aussi bien envers notre propre peuple qu'envers les ressortissants d'autres nations et les gens appartenant à d'autres races, que tous ces gens soient sévèrement punis. D'autre part, nous espérions que les nouveaux détenteurs du pouvoir (*Machthaber*) feraient tout leur possible pour donner au peuple allemand un nouveau fondement à sa « conscience du droit » et un nouveau fondement au droit de l'individu, afin que soit préparée, de cette façon, la guérison du peuple allemand ». Malgré les efforts accomplis, nous sommes « déçus très sincèrement par le fait qu'il existe toujours une très grande insécurité dans l'application du droit ». « La conscience du droit du peuple allemand (*Rechtbewusstsein*) souffre, également, du fait qu'aujourd'hui encore presqu'un an après l'arrêt des hostilités, des millions de prisonniers allemands sont retenus pour un temps indéterminé, souvent d'ailleurs dans des conditions piteuses et qu'ils sont privés de leur liberté (*beraubt*). Des centaines de milliers, sinon des millions, sont astreints comme des esclaves au travail obligatoire le plus dur, bien que le seul reproche qu'on puisse leur faire est celui d'avoir été soldat ». Suit une critique de l'épuration. Voir la position du Saint-Père (discours du 20/2/46) qui rejette la faute collective.

3338 Colmar, POL 83-I-B-c, fiche du 19/11/1946 du CCFA à Koenig sur la « pétition en faveur de la libération des PG ». Il le fait avant d'en référer au MAE, puisque le télégramme l'informant de sa decision est daté du lendemain, le 22 novembre.

3339 Colmar, POL 83-I-B-c, note n° 1640 AG/AB du 10/12/1946 du CCFA, aumônerie générale sur « l'interdiction de la pétition en faveur de la libération des PG ».

3340 Face à l'annonce de la position françaises, les trois délégués disent n'être pas au courant et « réservent leur décision ».

3341 Colmar, POL 83-I-B-c, fiche du 19/11/1946 du CCFA à Koenig sur « la pétition en faveur de la libération des PG ».

3342 La lettre pastorale collective lue en septembre 1947 qui renouvelle la demande de libération n'est plus considérée comme pouvant « porter atteinte aux intérêts de la France ou des alliés ». Voici le texte : « La détresse de nos PG est déchirante. La nostalgie du pays les ronge nuit et jour. Les aumôniers des camps de prisonniers nous envoient de tristes nouvelles sr le découragement et l'indifférence croissante des hommes, sur les progrès que font parmi eux les idées exrêmistes et nihilisites. [On comprend] sans doute que les horreurs d'une guerre de six ans, l'exploitation sans exemple du travail humain, les expériences effroyables des fronts, une captivité longue et pénible aient brisé le caractère de ces hommes et de ses jeunes gens. A l'occas de fête de Noël 1946, sept millions d'hommes, de femmes, d'adolescents et d'enfants catholiques auxquels se sont joints un nombre égal des croyants d'autres confessions ont présenté aux autorités alliés une requête baignée de leurs larmes par laquelle ils les suppliaient de leur rendre leurs chers proches dans les plus brefs délais.

Les Eglises réagissent en effet en pouvoir temporel. Loin de prendre en tant qu'institution une position de martyr -sans doute payant en termes de reconnaissance symbolique, mais très peu en termes d'efficacité politique-, elles essaient d'éviter que le rapport de force ne la repousse hors du jeu politique. Le président du conseil de l'Eglise évangélique exprime ses regrets donc quant à la gestion de cette affaire. Dans son courrier au CCTFOA, synonyme de l'arrêt d'une opération commune avec les catholiques, le pasteur Sturm reconnaît qu'il a mal estimé les conséquences d'une telle action pour la France et qu'il aurait dû informer son représentant au préalable. Il tente de dissiper la contrariété des autorités occupantes en par des considérations humanitaires flatteuses. La réponse officielle du général Koenig prend acte de ce « ferme désir de travailler en confiance »[3343], mais sa version interne traduit mieux l'appréciation politique du Baden-Baden : il n'est « jamais bon de mêler le peuple à tout cela même dans les églises »[3344]. Concrètement, les *Landeskirchen* protestantes décident de ne pas effectuer la collecte dans la Zone. Dans trois églises de Baden-Baden surveillées, la prière est lue mais il n'y a pas de pétitions, ce qui provoque des « remous silencieux ». Le pasteur de la *Landeskirche* exhorte à la place ses ouailles à demander l'intervention du CICR. Nulle part, cependant, les réunions n'ont donné lieu à des incidents[3345]. Les catholiques sont confrontés à la même interdiction.

Fin novembre, les délégués de la section des cultes informent officieusement les évêchés de Coblence, de Trèves, de Mayence et de Limburg que la « chose serait éventuellement jugée indésirable par le GM ». La réaction des dirigeants catholiques est cependant plus contrastée. L'archevêque de Mayence annonce qu'il ne s'associera pas à l'initiative protestante. Pourtant, il semble avoir « autorisé du moins toléré » une telle collecte, ce qui entraîne l'intervention du délégué de Hesse-Rhénanie et une clarification de sa part : Mgr Stöhr ordonne la suspension immédiate de l'opération en raison de la garantie de bienveillance du GM[3346]. Bien que l'archevêque Gröber renonce à leur collecte, il fait lecture toutefois de sa demande extraite de la nouvelle lettre pastorale consacrée à la libération des PG, qui est retransmise par la *Südwestfunk* . Les évêques de Trêves et de Rottenbourg renoncent à donner des instructions pour collecter les signatures ; celui de Limbourg transmet une instruction confidentielle à ses curés leur prescrivant de les recueillir, mais précise que le texte sera approuvé à main levée. La situation est encore plus tendue dans le diocèse de Cologne où les dirigeants des paroisses

---

Nous renouvelons cete requête et demandons encore une fois, avec insistance et avec ferveur, que l'on fasse preuve de générosité et de grandeur d'âme envers ceux qui ont cédé à la pression extérieure des nazis et non à l'esprit d'oppression ».

3343 Colmar, POL 83-I-B-c, document n° 459 CC/CAC/ADM du 27/01/1947 du général Koenig à l'évêque Wurm sur une « demande de libération ».

3344 Colmar, POL 83-I-B-c, fiche d'instance n°22 du 08/01/1947 du CCFA sur une « lettre d'excuses au sujet d'une « demande collective de libération de PG ».

3345 ZFO, AP 65-4, document n° 3326 du 02/12/1946 du commissaire de sûreté de Baden-Baden à l'administrateur de 3e classe Moutenet sur le « contrôle des cérémonies évangéliques à Baden-Baden ».

3346 Les paroisses des cercles de Worms, de Dingen, d'Alsay, trop tard, procédent à la collecte.

en ZFO, favorables à une entente avec le GM, relaient les conseils de renonciation, tandis que l'archevêque en ZBO maintient l'opération et demande les résultats.

En organisant cette campagne, les Eglises ont voulu montrer qu'elles étaient le porte-voix de l'opinion publique et les entrepreneurs d'une solidarité communautaire efficace. La bataille des libérations montre cependant aussi les limites du schéma pastoral ou… sa trop grande réussite. Cette focalisation sur le sort des PG est certainement celle qui est la plus rentable en gain politique, étant donné la popularité du thème. Mais de médiateurs centraux, les Eglises deviennent des concurrents politiques visibles, entre elles d'abord. Même si l'œcuménisme a réellement été promu, on relève des rivalités croissantes entre les deux confessions. Le président du *DCV* attribue ainsi l'inégale mobilisation des diocèses bavarois, pourtant terre de catholicisme énergique, au fait que les protestants aient réagi les premiers dans l'affaire[3347]. Plus fondamentalement, on relève dès 1946 l'inquiétude des milieux protestants sur le fait que les catholiques obtiennent de libérations d'aumôniers PG qu'eux n'obtiennent pas. Les dirigeants de la COE craignent qu'un tel décalage, qui relève de la décision de l'aumônerie militaire française, ne discrédite auprès de la chancellerie de l'*EKD* sa volonté œcuménisme qui ne serait que de papier[3348].

A l'extérieur du champ, les partis politiques réagissent également. A la suite de ces campagnes, le *SPD* et le *KPD* du Palatinat, qui dénoncent « cette double offensive cléricale », n'entendent pas laisser au parti conservateur toutes les retombées du « choc psychologique » provoqué par l'initiale chrétienne. Elles envisagent à leur tour de mener une « action de propagande politique » ayant le même but et espèrent, comme la *CDU*, augmenter leur assise électorale[3349]. L'association entre position des Eglises et polarité partisans s'affirme de plus en plus. La lettre pastorale de l'Eglise catholique en octobre 1948 est ainsi considérée par la population comme l'ouverture de la campagne électorale, alors que le clergé protestant est supposé encourager ses fidèles à rallier la *CDU*[3350]. On comprend aussi mieux la multiplication des déclarations, souvent très excessives/nationalistes, de la *CDU* d'Adenauer et de la *SPD* de Schumacher, en faveur des PGA à partir des années 1947. A l'approche de Noël 1948, ce sont les partis qui désormais dominent les appels à la libération des PG.

b/ Garder le contact entre les PG et la Heimat

3347 DCV, 372.059 (1), *Notizen* à *H.H. Präsidenten* sur la « Tagung der Hauptvertretungen in Frankreich: Augenblickliche Lage der KGfrage ».
3348 COE, 303.002 (13), document n° OB/ln du 25/07/1946 d'Olivier Béguin, secrétaire au pfarrer Blum sur l'aide aux PGA en France; cercles officiels de l'Eglise en Allemagne. Ces rivalités ne se cantonnent pas au seul terrain des libérations ni à l'Allemagne.
3349 ZFO, AP 65-4, renseignements du 05/01/1947 sur la « prochaine propagande politique en faveur des prisonniers allemands ».
3350 Archives privées, opuscule du 30/10/1948 du Dr. Walter Hemsing, Aachen sur « Kriegsgefangenchaft und Heimkehr. Gedanken und Vorschläge zu Nöten dieser Zeit », *Landerrat der amerikanischer Besatzungszone*.

Les Eglises cherchent à établir des structures pérennes qui rappellent au quotidien l'existence de la communauté, et donc leur propre rôle. Les applications du discours pastoral, la visite de camps de prisonniers par des hauts dignitaires et l'envoi d'aumôniers volontaires, sont la manifestation du devoir du berger qui se fait ainsi rassembleur.

Afin de donner corps à leur fonction d'intermédiaires, les Eglises ne se limitent pas à jouer les intercesseurs auprès des puissances détentrices. Elles essaient, en se rendant dans les camps français, de montrer combien la continuité spirituelle est plus forte que la séparation spatiale. Elles s'efforcent alors de porter la parole de la *Heimatkirche* à l'extérieur. Cette présence ecclésiastique se veut un témoignage de l'unité indéfectible avec la communauté, religieuse et nationale à la fois. Les quatre ou cinq hauts dirigeants religieux qui visitent, entre mai 1947 et mai 1948, une vingtaine de camps se comportent en représentants des Eglises et de de toute la nation allemande, incarnant, en quelque sorte *corporellement*, l'appartenance religieuse et nationale.

Plus que les demandes de libération, les visites des camps interdisent l'opposition ouverte avec les autorités françaises au profit d'un rapport subtile avec la puisance occupante et détentrice. L'organisation de ces quatre déplacements se situe, en effet, au croisement d'intérêts politiques allemands et français, puisqu'elle s'insère également dans le projet plus large de politique d'occupation. Cette situation explique le caractère tardif de tels voyages. L'intérêt de l'Eglise catholique à visiter les camps date pourtant de décembre 1945 lorsque, sur suggestion du pape, le nonce apostolique Mgr. Roncalli, futur Jean XXIII, entend visiter un camp de la région parisienne pour les fêtes de Noël[3351]. En Allemagne, les autorités catholiques n'ont pas non plus méconnu l'intérêt de venir voir leurs frères derrière les barbelés. Lors de sa réunion à Fulda en juillet 1946, l'épiscopat allemand avait demandé à ce que les prêtres soient autorisés à visiter les camps militaires et civils, notamment dans la ZFO. Or, la réponse du sous-directeur des personnes déplacées est claire et durera plus de sept mois : il n'est pas question de créer un précédent, bientôt valable pour les autres cultes, voire les partis politiques[3352]. Le sujet des prisonniers constitue déjà un problème très sensible en Allemagne et la crainte de perdre le contrôle de sa gestion pousse les autorités française dans une politique très stricte afin d'éviter que politiques d'occupation et de captivité sur la Zone ne se recouvrent aux dépens de l'image de la France.

La politique religieuse des Français n'a pas non plus joué pour l'octroi d'un droit de visite au-delà des acteurs légitimes, le CICR. Début 1947, les évêques allemands réitèrent leur démarche, qui reçoit, désormais, un accueil beaucoup plus favorable de la part des autorités

3351 MAE, Z22, note du 20/12/1945 de la Direction des Unions à la direction d'Europe sur la « visite d'un camp de PA par un nonce apostolique ».
3352 ZFO, AP 68-1, document n° DGAA/INT/CAB du 30/07/1946 du CCFA au directeur des affaires intérieures et des cultes.

françaises : en France, la situation générale des PG s'est considérablement améliorée et ne présente plus les manquements dramatiques des débuts. L'idée d'une captivité longue s'est estompée et les projets pour remplacer le départ de cette précieuse main-d'œuvre entraînent une gestion des demandes plus conciliante. Mais, la demande épiscopale concerne désormais un droit de visite des PGA en France. Dans la Zone, outre le fait que les rapports entre Eglise catholique et occupant se sont normalisés, les autorités françaises ont désormais bien compris que la réussite de leur politique d'occupation passait par une amélioration de leur image comme puissance détentrice. Les évêques mettent en avant un argument décisif : l'invitation formulée par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, respectivement à l'archévêque de Cologne et à l'évêque de Berlin, à venir visiter de tels camps. Les autorités françaises ont donc évolué sur le principe. Mais, lorsque début 1947, l'évêque de Mayence demande à se rendre au séminaire de Chartres, les commandants de la Zone s'y opposent[3353]. S'il s'agit bien, dans le cadre d'une politique d'occupation globale, en améliorant l'image de la France puissance détentrice, de corriger celle de la France puisance occupante, reste à trouver la personnalité qui offre les plus grandes garanties et retombées politiques possibles.

D'une certaine façon, les autorités françaises ont alors une lecture plus politique et allemande que les évêques eux-mêmes : le choix du séminaire des barbélés par Mgr. Stohr traduit l'attachement premier à ses corréligionnaires ; le refus français et la contre-proposition de solliciter, non pas l'évêque de Fribourg, mais celui de Cologne, s'expliquent -outre une crainte de conflit d'attribution avec l'évêché de Fribourg dont dépend, confessionnellement, Chartres- par la recherche d'une personnalité susceptible de promouvoir une « action catholique indépendante de la politique en Allemagne »[3354]. Car, selon l'inspecteur de l'aumônerie catholique, l'archevêché de Cologne, en partie en ZFO, semblerait surtout « partager les mêmes préoccupations sociales que le clergé français et de ce fait avoir l'esprit ouvert à notre politique dans la Zone ». Il présente l'avantage incomparable d'être, selon Mgr. Picard de la Vacquerie, le « chef catholique de l'Allemagne occidentale », de pouvoir influer sur l'épiscopat allemand et le Saint-Siège en faveur de la France. Cette solution permettrait enfin de mettre la France « exactement sur le même plan » que les deux autres alliés. Or, Mgr. Frings ne viendra jamais visiter les PG en France.

Ces réactions et considérations des différents acteurs dévoilent combien la visite des PG n'est pas considérée sous l'angle de la nécessité spirituelle. Ainsi Mgr. Gröber qui, sollicité pour envoyer un de délégués à Chartres, décline-t-il l'invitation jugée inutile, étant donné l'entière satisfaction que lui procure l'organisation du séminaire. Mais les rivalités de

3353 MAE, Z23, document confidentiel n° 133/Pol du 11/02/1947 du commissaire général aux AAA au général d'Armée, commandant en chef français en Allemagne, cabinet civil sur le « voyage de Mgr. Stohr, évêque de Mayence ».
3354 MAE, Z23, note n°201/CAB du 25/02/1947 de l'inspection de l'aumônerie catholique sur le « voyage de Mgr. Stohr, évêque de Mayence ».

puissance entre Alliés rentrent aussi en ligne de compte : les Français s'aperçoivent, un peu tardivement, que Mgr. Frings est un prélat de la Zone britannique et que leur invitation risque d'être comprise par les autorités d'occupation comme une tentative d'intervention dans leur politique rhénane. En mars 1947, le MAE presse Baden-Baden de trouver un candidat sur la ZFO[3355]. Dans ce cas, Mgr. Stohr redevient un visiteur tout à fait convenable et ses relations assez fraîches avec l'occupant une preuve d'indépendance désormais en faveur de la politique française. Le 20 mars, le MAE ne formule plus d'objection à la demande de l'évêque de Mayence quelques jours avant le début des rapatriements et de la dissolution de dépôts en France, comme celui de Chartres. Il s'agit dorénavant de presser les choses afin que l'évêque puisse visiter les camps les mieux aménagés et les plus propices à « produire l'effet de propagande » recherché. Il avait fallu huit mois aux autorités françaises pour accepter la visite d'un prélat allemand en France ; il leur faut, à présent, un mois et une semaine pour l'accuellir le 2 mai[3356].

Et voilà que l'évêque de Mayence visite le 3 mai le dépôt de Cormeilles-en-Parisis où, après célébré une messe, il réunit « tous les PG sans distinction de religion » ; puis au centre intellectuel de Saint-Denis, il prononce une allocution devant les cadres de l'Allemagne de demain et rencontre les prisonniers en instance de rapatriement. Les deux jours suivants sont notamment réservés aux contacts avec de nombreux responsables catholiques français, avant de visiter un commando de PG à Evreux. Le 6, l'évêque reprend le chemin des dépôts : celui de Lisieux, de Fleury-sur-Orne où il peut converser « librement » avec les prisonniers ; celui de Caen et de plusieurs commandos qui en dépendent. Le 7 mai est consacré au dépôt de Chartres qui rassemble encore plus de 400 séminaristes. Il célèbre la grande messe et réunit tous les PG dans la salle du théâtre. De retour à Paris, le 8, il poursuit ses contacts avec les principales institutions catholiques en France, avant de visiter un dernier dépôt, le lendemain, celui des officiers à Muslanne. Il y célèbre une messe et adresse une homélie à tous les prisonniers réunis. Souvent, il mange avec les prisonniers.

Très satisfait de l'accueil des autorités françaises et du programme qui lui a permis de voir, comme il le dit, « mêmes les camps de mauvaise réputation », Mgr. Stohr a pu remplir pleinement sa fonction de médiateur : au contact des prisonniers, il a constaté que leur situation était « meilleure que ce que l'on croyait en Allemagne »[3357]. Il n'a entendu, excepté

3355 La demande formulée par le Dr. Peuler, directeur des journaux, *Begegnung* et *Kirchlicher Nachrichtendienst* de visiter des camps lors d'un déplacement en France est catégoriquement refusée en raison de ses positions francophobes aussi bien vis-à-vis de la politique française en Allemagne que de la gestion de la captivité. Voyage et visites sont donc refusés au jésuite de Coblence. ZFO, Bonn CP 219 G I 4, document n° 1359 CAB/DR du 21/04/1947 du CCFA, direction des recherches au général, CCFA, bureau de la circulation.

3356 SHAT, 1 K 284 (38), CR de visite concernant « Mgr. Stohr, évêque de Mayence dans les camps et dépôts de PG en France ».A la radio, Mgr. Stohr indique avoir huit dépôts, pu trouver le huitième n'a pu être trouvé.

3357 MAE, Z23, document du 27/05/1947 du GMZFO, délégation du district de Hesse-Rhénanie au gouverneur, délégué général pour le gouvernement militaire de l'Etat rhéno-palatin sur le « voyage de l'évêque de Mayence en France ».

de la part des officiers de Mulsanne qui n'ont pas le droit de travailler, aucune critique sur l'hébergement, l'alimentation -satisfaisants selon lui- ni non plus sur le courrier ou le travail… Il a pu saisir l'inquiétude de certains quant aux privations que représentaient les colis envoyés par leurs proches, et la grande nostalgie du pays. Certes, le représentant de l'Eglise catholique rappelle « dans tous ses discours (…) qu'il ne venait pas remplir une mission politique mais une mission de charité" en faveur des PG. N'était-ce pas là, la condition *sine qua non*, commune aux autorités françaises et religieuses allemandes d'une telle venue : faire de la politique sans en parler jamais ? Or, c'est bien un responsable allemand qui vient parler à des membres de sa communauté.

En France, il demande que les officiers originaires de la SZO aient la garantie de ne pas être « déportés en Russie soviétique » ; en Allemagne, lors de sa tournée de retour, il prend la parole dans plusieurs églises de son évêché pour rendre compte de ce qu'il a entendu des PG. En faisant publier des comptes rendus dans deux grands titres de la presse régionale allemande, -le 20 mai dans l'*Allgemeine Zeitung*, le 25 dans le *Rheinischer Merkur*-, il donne un écho encore plus grand à la parole des PG. En accordant une interview à la *Südwestfunk* en juin, il élargit le cercle des auditeurs des fidèles à la nation même, à laquelle il donne à entendre de l'expérience des « frères derrière les barbelés ». A l'antenne, il déclare qu'il n'a pas entrepris un voyage d'inspection ou de remédiation à une situation difficile, mais « pour rapporter des nouvelles de nos prisionniers à la Patrie, pour consoler les membres de leur famille et pour démontrer l'intérêt que l'Eglise leur porte »[3358]. Après avoir apporté le témoignage de la solidarité de la communauté, il rassure cette dernière sur le sort des absents. Parti en responsable religieux, pouvant ainsi s'appuyer sur les aumôniers de camp pour s'informer, il est investi de fait d'une fonction politique.

En 1947, la société allemande a commencé à fendre son armure de communauté de souffrance pour des références plus explicitement politiques, d'autant que la situation des captifs n'est plus aussi douloureuse qu'en 1945. Mgr. Stohr parle bien des « prisonniers qui souffrent »… mais ils ne souffrent plus que du « mal du pays », auquel les Français tentent de remédier au mieux en rapatriant 20 000 hommes par mois[3359]. Le discours de l'évêque de Mayence reste cependant celui d'un guide qui a perçu tout l'enjeu politique pour les Allemands, et les risques pour son Eglise, d'un tel voyage. Aux dénonciations pathétiques de la puissance détentrice, a succédé la célébration de la coopération internationale en faveur des PG, les « efforts de la France et du reste du monde pour un rapprochement avec nous » ; à la

3358 MAE, Z23, interview du 28/06/1947 du CCFA, administration générale pour le gouvernement militaire de ZFO, direction générale des affaires administratives ; direction des affaires intérieures et des cultes « interview accordé par Mgr. Stohr, évêque de Mayence, au *Sudwestfunk* ».

3359 MAE, Z23, document n° 6618 DGAA/INT/5e sec du 23/06/1947 du général d'armée Koenig, commandant en chef français en Allemagne au CGAAA sur le « voyage en France de Mgr. Stohr, évêque de Mayence ».

demande de libération, l'encouragement aux PGA à opter pour la transformation en TCL en France dont la vigueur catholique l'a fortement impressionné. Il appelle à « travailler à une œuvre d'entente » avec ce voisin pour éviter la « chute de l'Occident ». Il est remarquable que, d'une certaine façon, le discours de l'évêque, prolongeant à sa manière de la correspondance entre nation et religion, reconduit le lien entre politique de captivité et politique d'occupation, désormais positif, qu'il espère en faveur des PG, de l'Allemagne, donc de l'Eglise.

Ses prises de parole ne manquent pas de souligner que le voyage en France n'est pas un alignement sur les posititions de la France : il dit avoir été entièrement libre de choisir les camps qu'il voulait ; il a toujours été laissé seul avec les prisonniers avec lesquels il a pu s'entretenir librement ; il n'a donc pas été « victime de la propagande française ». De façon révélatrice, son intervention radiophonique exprime plus fortement vibrante la fonction de rassemblement que les articles de la presse, rédigés, qui plus est, par un accompagnateur. Il n'a pas rendu uniquement visite, insiste-t-il, aux catholiques, mais aussi aux membres de la religion protestante, « tous étaient enchantés du salut venant de la Patrie et souvent ont versé des larmes », regrettant de n'avoir eu le temps de visiter l'université protestante de Montpellier. La réussite de son voyage réside dans la capacité de l'Allemagne à faire admettre que l'acceptation de l'invitation chez le vainqueur a été plus payante que son refus ; que l'Eglise a assumé son rôle de promoteur de l'unité de la communauté et de la réintégration dans l'occident chrétien.

Une lettre envoyée par des PG suite au compte rendu fait dans le *Mainzener Anzeiger*, -trouvée dans les archives françaises-, en réfute avec virulence les principaux points et révèle les limites du discours pastoral. Elle dément point par point les prétendues conditions de captivité devenues satisfaisantes, dément l'existence de dons charitables et de leur action bénéfique sur le quotidien de la captivité, dénonce la généralisation outrancière de l'article comme signe de propagande. Elle devient particulièrement accusatrice en abordant l'activité des œuvres de bienfaisance catholiques (le Vatican, le Secours catholique et l'aumônerie générale), qui ont « littéralement submergé » d'écrits religieux une population de camp qui avait besoin d'autre chose : catholiques et protestants ne forment pas même la moitié des prisonniers qui « se contenteront de brochures religieuses. Nous ne sommes plus un peuple religieux convaincu et voilà pourquoi les « prisonniers » dans l'ensemble n'apprécient plus la littérature religieuse comme un facteur capable d'améliorer réellement leur sort », contrairement à l'action pratique de l'*YMCA*. Il reproche violemment au prélat de répandre un récit arrangé -politique dans un certain sens- de la captivité, qui célébre la situation en 1947, indûment mis au compte de la France, mais oublie tant de scandales, transferts alliés, maladie des barbelés, camarades morts de faim, souffrance morale de ne pouvoir assister les siens au

foyer, séparation qui conduit les familles à « se déhabitu[er] de nous, ce qui nous fait craindre de les perdre et que chacun [des PG] doit compter davantage avec la possibilité amère de trouver en Allemagne, après une longue captivité, un foyer perdu, une solitude encore plus grande ». Il conclut son courrier non sur la célébration d'une entraide future, mais sur l'appel à la vengeance[3360]. Cette déconstruction méthodique de la prétention pastorale ne renvoie-t-elle pas au fait que l'évêque n'assume pas ouvertement sa fonction politique, préférant rester dans un entre-deux ambigu, qui, pour certains PG, joue complètement en leur défaveur. ?

Néanmoins, côté français cependant, la réussite de l'opération incite le personnel diplomatique français à susciter des vocations et à rééditer l'expérience avec un évêque bavarois[3361] qui pourrait être Mgr. Kolb, archevêque de Bramberg. Particulièrement méfiant vis-à-vis du fédéralisme et du centralisme jacobin de la France, il se présente comme le « protecteur » des prisonniers allemands. L'invitation officialisée le 7 novembre est acceptée, sans pour autant être honorée. En revanche, le 27 avril 1948, l'évêque de Berlin, de voyage en France, visite le dépôt d'Evreux. Il fait aux PG volontaires un discours « d'ordre religieux et moral, évitant toute question politique », avant de s'entretenir individuellement avec quelques PG originaires de son diocèse. Sans oublier, en janvier 1948, le nonce apostolique qui revient visiter en août l'hôpital de Douai. Des deux côtés, ces déplacements sont pensés en termes d'efficacité politique et pas seulement religieux finalement.

C'est également le succès de cette expérience avec les catholiques qui poussent les autorités françaises à envisager, en mi-juin 1946, une démarche similaire avec un dirigeant protestant avant de connaître les mêmes revirements. La venue d'une personnalité protestante paraît moins importante pour la politique d'occupation française, étant donné le nombre moindre de protestants, l'absence de personnalité marquante sur la Zone, et l'attitude supposée peu conciliable avec la politique allemande de la France. St-Ardoin avance les noms du pasteur Niemöller et de l'évêque de Berlin, Dibelius. La direction d'Europe du MAE récuse catégoriquement les propostions de l'aumônier général protestant, le pasteur Sturm concenant le pasteur Niemöller et décline le choix de Dibelius. Il préférerait un pasteur de la ZFO. Le pasteur Sturm a sollicité le chef de la chancellerie de l'Eglise évangélique d'Allemagne qui se défausse, puis l'évêque de Bade qui est cependant domicilé en Zone américaine. Mi-août, il parvient à convaincre le « dignitaire protestant le plus en vue » résidant en ZFO, l'évêque de l'Eglise protestante unie du Palatinat. Il accepte donc de venir en France du 28 août au 11 septembre 1947[3362].

3360 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note n° 6439 du 24/12/1947 : copie d'une lettre d'un PGA en France du 06.07.47 à Mrg. Stohr, évêque de Mayence du CCFA, cabinet civil à de Varreux : « Ultor manquinis recordatus est sorum » (vengueur de leur sang se souviendra ».

3361 MAE, Z23, note n° 246 du 21/08/1947 de la direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale à la direction générale des affaires administratives sur la « visite éventuelle des camps de PGA par un évêque bavarois ».

3362 Il a d'ailleurs une sœur mariée en France.

C'est un choix garantissant l'apport du nécessaire « réconfort spirituel » de la patrie aux PGA, et les « heureuses répercussions » sur les milieux protestants de la Zone grâce aux informations apaisantes sur les conditions de vie dans les camps diffusées après le retour. De retour, il multiplie cependant les prises de parole pour rassurer les parents et souligner qu'il a eu la liberté de choisir les lieux de visite et de s'entretenir seul à seul avec les PG. Même s'il est encore plus difficile de connaître, en raison des limites du corpus, le message que le pasteur protestant a délivré dans les camps, puis dans la Zone, sa lettre de remerciement adressée au directeur de la DGPG fin novembre réaffirme son devoir pastoral : très « touché de pouvoir ainsi visiter nos prisonniers, (…) leur transmettre les salutations et la bénédiction de leur patrie et remporter également leurs salutations placés en commun sous la parole de Dieu, nous nous sommes unis avec eux dans la prière afin qu'il soit donné à leurs âmes la force et la patience jusqu'au jour de leur retour »[3363]. Dans sa lettre de remerciement au général Koenig, il demande, entre autres, « au nom des Eglises protestantes de l'Allemagne et au nom de la population de notre pays » d'accélérer la libération des PG[3364].

En 1947, les autorités françaises autorisent trois autres voyages de ce type[3365]. C'est ensuite au tour du président de la fédération des étudiants chrétiens, Reinold von Thadden-Trieglaff, de visiter en juin 1947 trois camps et de partir à la rencontre de pasteurs à Valbonne près d'Avignon. A son retour, il confirme la très bonne impression que les conditions de détention et l'assistance religieuse ont faites sur lui.

Les dignitaires religieux ne sont pas les seuls représentants des Eglises à se rendre dans les camps. Pour entretenir le lien entre efficacité spirituelle dans les camps et solidarité avec la communauté, les Eglises essaient, à partir de 1946, d'établir une présence pérenne venue de la *Heimat*. Il s'agit d'envoyer des religieux volontaires dans les camps pour « relever » les aumôniers rapatriés ou compléter des effectifs insuffisants pafin d'assurer une cure d'âme efficace et détourner la menace pesant sur le lien avec la *Heimat* et, par conséquent, sur la réussite du retour du PG et du projet de refondation de la société allemande. La pénurie en aumôniers est en effet sévère. En septembre 1946, l'aumônerie militaire ne dispose que de 200 pasteurs protestants -20 bientôt en instance de rapatriement- pour mener à bien la direction spirituelle de plus de 350 000 PG protestants. Par exemple, dans la région de

3363 SHAT, 29 R 7, document n° 60088 DGPG/Cab, du 24/11/1947 de la DGPG au MAE, Direction des Unions ; commissaire général aux AAA sur la « lettre du 9/11/47 à Buisson par Stempel, président de l'Eglise évangélique du Palatinat à Spire à la suite de la visite des dépôts de PGA en septembre 1947 ».
3364 ZFO, AP 70-6, document n° 3757/47 du 28/10/1947 du *Prot. Landeskirchenrat der Pfalz* à Koenig.
3365 Voir aussi Baginski, C., *La politique religieuse de la France…, op. cit.,* « Les visites en France de dignitaires religieux allemands (1947) », p. 215–224.

Marseille, on compte dix prêtres catholiques pour sept dépôts de 70 000 PG et aucun pour les 10 000 de la région parisienne[3366].

Ce sont surtout les deux organismes caritatifs qui s'emploient à relayer cet appel auprès de leurs autorités de tutelle en Allemagne. Pour susciter des vocations en Allemagne, les instances dirigeantes s'appuient sur l'image de l'ecclésiastique, dans le pays et dans les camps, en pasteur qui doit exercer vis-à-vis des PG un « pouvoir de soin ». Il doit montrer non sa « puissance et (…) sa superiorité », mais « son zèle, son dévouement, son application indéfinie »[3367]. Selon le Conseil œcuménique, les missions des Eglises doivent „soutenir la cure pastorale et encourager le travail d'évangélisation dans les camps de PG »[3368], vus comme des Allemagne en réduction. Lors du départ d'aumôniers protestants pour la France, le pasteur Bender loue « le sens du devoir de ces pasteurs volontaires en France, qui dans des circonstances exceptionnelles apportent l'Evangile à leurs frères en captivité »[3369]. L'envoi des forces vives et prêtes à partager les souffrances de PG sera, selon le *DCV*, le témoignage en acte de l'effort les *Kirchengemeinden* pour donner à leurs frères « une *Heimat* spirituelle dans leur exil »[3370].

Toutefois, ces appels semblent n'avoir rencontré qu'un faible écho en Allemagne : quatre, puis trois ecclésiastiques de l'ordinariat de Rottenbourg se mettent disposition début 1946 ; six pour cinq de l'archevêché de Cologne en avril, tous à la retraite semble-t-il, qui sont pris en charge par Le Meur le 19 août. A cette période, 150 prêtres auraient répondu à l'appel du cardinal de Cologne. Fin juillet, deux candidats de l'évêché de Fulda se manifestent. De Bavière, on compte fin août cinq pères de la compagnie des supérieur du collège de Pullach auxquels s'ajoutent sept autre candidats et deux pères d'Innsbruck. En septembre 1946, alors que quelques prêtres sont déjà arrivés en France, la COE ne recense que huit déclarations. Le bilan de 1945-1946 apparaît au total bien maigre selon les archives consultées : seuls quatre évêques relaient l'appel pour ne proposer au total que douze candidats. Fin août 1946, on dénombre quartorze « prisonniers volontaires » dans les camps français, trop peu en comparaison des 350 nécessaires. En janvier 1947, une liste publiée compte vingt-et-un volontaires[3371]. De son côté, le nouveau directeur de l'aumônerie catholique des PGA indique que vingt-six volontaires venant de différents diocèses et des communautés franscicaine, bénédectine et jésuite sont déjà installés. Mais tout cela reste insuffisant. On semble avoir

3366 BA-MA, B 205/1473, rapport vom 01/02/1946 sur le « projet pour l'adoption des camps de PG par les diocèses d'Allemagne ». Sur la situation religieuse dans les camps en France, voir le chapitre cinq.
3367 Foucault, M., "Leçon du 8 février 1978", in *Sécurité, territoire, population…, op. cit.,* p. 131.
3368 « Die pastorale Pfarrstelle und die Evangelisationsarbeit in den KG-Lagern fördern »; COE, 303.001, rapport du 01/08/1946 sur "l'Eglise de la captivité et la commission oecuménique".
3369 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note 3012/INE du 04/03/1948 sur les "pasteurs prisonniers volontaires".
3370 « In der Verbannung eine geistige Heimat zu geben » ; DCV, 372.062, lettre d 12/12/1946 de Kath. Caritasverband à Freiburg concernant « Leistungen der Caritas in Bayern auf dem Gebitete der KGfürsorge". L'adoption de camps par des diocèses organisée par les Eglises est le pendant collectif de cette action de solidarité.
3371 SHAT, 1 K 284 (38), note n°2368 PGA vom 07/01/1947 sur les « prêtres volontaires ».

atteint les dix-huit ou dix-neuf pasteurs protestants effectivement envoyés en France en mars 1948.

La faiblesse du résultat est doublement préjudiciable au projet des Eglises. Ces dernières peinent à remédier à la dégradation de l'assistance spirituelle dans les camps. Ceux qui devraient assumer le rôle de conducteur et de protecteur deviennent, pour des raisons *conventionnelles*, les premiers à quitter les camps sans être remplacés. D'où, à l'évidence, un sentiment accru d'abandon des PG. Ces résultats mettent les autorités religieuses allemandes dans une position inconfortable. On les voit alors demander à leurs aumôniers -dont par ailleurs elles constatent l'état d'épuisement avéré, voire l'incompétence pastorale de certains- de rester aussi longtemps que leurs forces le permettent[3372].

Le nombre relativement modeste de candidats au statut de « victimes volontaires » s'explique en partie par la pénurie de personnel en Allemagne. Mais, aussi par le décalage déjà relevé entre le discours volontariste des Eglises et leur capacité à mobiliser en proportion leurs propres structures en premier lieu. Or, il est tentant de ne pas interpréter ce décalage comme un certain désintéressement institutionnel. Ainsi la demande des autorités françaises que le candidat soit recommandé par l'autorité protestante reste-t-elle sans réponse. Le Conseil des Eglises protestantes en Allemagne doit aborder la question lors de sa session du 1er mai 1946. Mais, comme l'écrit en août 1946 le représentant de laCOE en France, - lequel propose depuis des mois à la chancellerie de l'Eglise protestante allemande la venue de pasteurs volontaires-, l'aumônerie « souhaiterait un engagement plus fort de l'Eglise allemande pour les PGA. Je dois avouer que dans ma correspondance avec les représentations ecclésiastiques, je n'ai, moi-même, pas l'impression qu'on avance le moins du monde. Tout va très, très lentement ». En septembre, il attend toujours. Ce jugement se retrouve chez les PG qui ont conscience des difficultés de l'Eglise allemande mais aimerait que l'*EKD* se sente davantage concernée par le sort des PG.

Du côté catholique, les résistances locales ne sont pas moins vives. Comme le relève la correspondance entre le directeur du *DCV*, Höfler, et son représentant à Paris, P. John Brass, l'institution caritative a du mal à faire accepter sa conception pastorale, qui place le PG au cœur du projet de refondation, et érige son éducation spirituelle en exemple pour la *rechristianisation* du pays. Mi-janvier 1946, devant le peu d'empressement, il place son dernier espoir dans une circulaire aux couvents[3373]. Sans grand résultat manifestement, puisque, fin avril 1947, il espère pouvoir échanger, dans l'année et demie, qui reste cinquante à soixante aumôniers afin notamment d'utiliser leur expérience accumulée en camp pour

3372 COE, 303.002 (13), 6. Brief du 11/06/1946 de Blum au KG Pfarrer in Frankreich, *op. cit.* Une majorité d'entre eux, toutefois, refusent un rapatriement privilégié et demeurent très attachés à leur mission pastorale : DCV, 372 (44), document du 01/01/1947 du CV-*Kriegsgefangenenhilfe* à Lagerpfarrer.

3373 SHAT, 1 K 284 (38), document du 11/01/1946 de l'archevêque de Fribourg aux aumôniers volontaires.

l'accueil des rapatriés… s'il parvient à imposer sa façon de voir à certains ordinariats[3374]. Il fait ainsi transmettre aux évêques, réunis à Fulda en juillet 1947, une demande de soutien pour le recrutement de volontaires en vue d'une relève en France et en Angleterre[3375]. Il attire notamment leur attention sur « l'utilité de porter, grâce aux pasteurs des camps rentrés la question du service religieux auprès des prisonniers rapatriés dans les cercles les plus larges du clergé ». Mais, prévient- il son destinataire : « Tu n'as pas idée du peu de sens pratique de nombreux ecclésiastiques de la *Heimat*, quand il s'agit de ces questions ». Et de conclure sur le fait que l'*EKD*, elle, est sur le point d'achever ses négociations avec succès[3376].

Cette force d'inertie institutionnelle est également dénoncée par certains PG, qui n'y voient que mauvaise foi, tel ce rapatrié qui ne reconnaît aucune raison aux ordinariats à s'opposer à une relève, puisque le remplacement tête pour tête ne diminue pas leurs ressources en personnel. D'autre part, comment interpréter le fait que certains prêtres envoyés soient d'âgé avancé ? Est-ce la preuve d'un sacrifice sans limite ou d'un délestage institutionnel ? Un aumônier de camp, lui, vitupère contre la vision erronée des responsables sur « l'assistance spirituelle en exil ». Cela ne devrait pas être bien difficile de trouver dans chaque communauté monacale une douzaine de pères à envoyer, alors que tant d'aumôniers de division et de marine ont été libérés, tant de religieux évacués de l'Est ? Cette situation risque d'accroitre la « fissure, les querelles, qui traversent le clergé de la *Heimat* »[3377]et d'apparaître aussi dans les camps. Cette faille d'un discours pastoral sans emprise sur la réalité est aggravée par l'intervention tardive des Eglises qui finissent par se mobiliser… à la demande de l'aumônerie française.

Dès janvier 1946, l'abbé Le Meur informe les autorités religieuses allemandes de l'urgence à pallier à une situation spirituelle inquiétante. Citant en exemple l'expérience des prêtres français prisonniers du IIIe *Reich*[3378], il précise que ces aumôniers volontaires auront les mêmes avantages que le personnel sanitaire protégé par la Convention, à savoir un logement à part, le droit de circuler librement pour visiter tous les commandos, un traitement équivalent à celui d'un lieutenant.

Ce renversement d'expériences introduit le troisième aspect de cette action inaboutie : la dimension politique de l'aide spirituelle, avec laquelle les Eglises vont peu à peu apprendre à composer. A partir de mi-1946, les autorités françaises freinent le projet de l'aumônerie

3374 DCV, 372.1 (44), document n° Hö/K du 30/04/1947 d'Höfler à P.John. Brass.
3375 DCV, 372.1 (44), lettre n° Hö/K du 08/07/1947 de Höfler à Bras.
3376 DCV, 372.1 (44), lettre de H. Höfler à Brass du 10/09/1947. On retrouve cette relation ambigüe avec les autres organisations caritatives, à la fois proches et rivales. Ainsi, « Es muss jetzt Entscheidendes geschehen und die Bischöfe hüben und drüben dürfen es ja an nichts fhelen lassen. Ich will das alte Lied von der grösseren Tüchtigkeit der andren, *YMCA* usf., nicht wieder anstimmen. Aber leid tut es mir, dass wir uns doch nicht ebenso tüchtig sehen wie es die andern sind".
3377 "Riss, die Auseinandersetzungen, die durch den Heimatklerus gehen »; DCV, 372 (44), document du *CV-Kriegsgefangenenhilfe* sur la „Zur Religiös-Geistigen Lage unserer KG".
3378 CNAEF, 6 CO 146, appel du 01/01/1946 de la semaine religieuse de Cologne à propos de « l'Appel venant de France et de Belgique ».

militaire. La transformation en TCL à partir d'avril 1947 brouille un peu plus leur position: elles interdisent aux aumôniers PG, volontaires ou pas, de s'occuper des transformés en TCL, par crainte de formation de communautés allemandes[3379]. Le père Brass en perd son latin : après avoir fini par obtenir, au prix de deux ans de travail au corps des services gouvernementaux et militaires, leur accord, il ne peut pas l'utiliser en raison du manque de compréhension des autorités religieuses allemandes ; en août 1947, il a enfin cent volontaires qu'il ne peut faire venir en raison du refus des autorités françaises. Bien que la position officielle des autorités françaises, exprimée par le MAE, affiche une ligne plus ouverte[3380], la « relève », d'une guerre à l'autre, reste un enjeu de la sortie de guerre compliquée à conduire.

c/ Croire, mobiliser les chrétiens et agir pour les PG : parrainer et donner

La mobilisation par les Eglises allemandes constitue le pivot de réalisation du discours pastoral. Pour qu'elle témoigne de l'acceptation de la charité en acte sous l'égide des Eglises, elle doit dépasser l'institution religieuse et jouir de la plus grande prise sur la société. Les Eglises, notamment catholiques, développent deux grandes opérations, le parrainage, individuel ou collectif, et les collectes en faveur des PGA.

A partir de fin 1945 se met progressivement en place, à l'échelle de l'Allemagne, un système de parrainage de camps de PG en France. Afin que pas un seul camp ni détachement de travail ne reste à la Noël 1945 non desservi[3381], le *DCV* répartit les camps de PG selon les évêchés allemands qui devront entretenir une adoption spirituelle avec ce filleul originel[3382]. Dans cette organisation, actualisant de formes de filiations mises en place lors des conflits précédents, il s'agit de garantir aux prisonniers le matériau nécessaire pour leur *convalescence* spirituelle, mais aussi d'apporter le témoignage vivant, durable et unanime, que la patrie « n'oublie pas ses PG ». Cette reconnaissance de responsabilité n'est pas seulement religieuse, mais communautaire : elle tente de réaliser un pan du discours pastoral, proposer un lien entre le collectif et l'individuel .Chaque camp doit savoir quel diocèse le parraine ; chaque prisonnier quel évêque « prie et intercède pour lui »[3383]. Le système établit progressivement la structure-relais qui permet, en Allemagne, de mobiliser les populations, de soutenir l'aide spirituelle, et, d'institutionnaliser le rôle d'intermédiaire des Eglises. Pour que cette

3379 DCV, 372.1 (44), lettre manuscrite du 07/08/1947 de Brass au Höfler : « Ich habe den Einruck, dass hier politische Dinge dainter stehen. Man fürchtet wahrscheinlich Guppierungen? Nationale Minderheiten, die durch den Priester zusammengelante werden". S'agit-il du souvenir de l'expérience des immigrés polonais?
3380 MAE, Z24, document du 13/10/1947 de la Direction des Unions à l'ambassade des EUA.
3381 DCV, 372.059 (1), document du 01/01/1946 du DCV, *Kriegsgefangenenhilfe* au *Diözesan-CV der deutschen Erzdiözesen und Diözesen* sur les « Fragen der KGbetreuung ».
3382 L'annexe p. indique sommairement la géographique de l'adoption entre camps en France et parrain en Allemagne.
3383 SHAT, 1 K 284 (38), document n° GLM/GD du 11/03/1946 de Le Meur à Mgr Groeber, archevêque de Fribourg sur « l'adoption ».

répartition des rôles soit efficace, il faut que chaque diocèse parrain accomplisse son devoir : pourvoir les camps en matériel religieux et diffuser des informations sur la vie des Eglises en Allemagne. La Nativité est considérée bien entendu comme un des moments test de cette filiation. L'action lancée pour Noël 1945 est suivie par huit diocèses, dont trois en ZFO[3384]. Le diocèse de Munich, parrain de huit camps, parvient pour Noël 1946 à réunir 73 000 petits colis grâce à une forte mobilisation de ses réseaux[3385]. Celui de Limbourg, en ZFO, fait figure de modèle : il a envoyé, chaque mois, des colis aux quatre dépôts filleuls de la 18e RM : 142 colis le 3 janvier, 173 le 15 février et 1 619 le 22 mars. Il prévoit même une collecte mensuelle, à tour de rôle selon les cercles, afin d'entretenir le mouvement et fait paraître, dans le journal diocésain, un appel à la population lui rappelant ses devoirs permanents vis-à-vis des quatre dépôts[3386]. L'adoption spirituelle s'avère ainsi inséparable des campagnes de dons et fonctionne sur une identification poussée du donateur avec le PG, autre coordonnée du discours pastoral. Fribourg explicite, dans ses documents internes, l'adoption comme une « relation vivante » entre les doyennés responsables et les camps parrainés[3387].

Les devoirs du parrain ne se réduisent pas au seul envoi renouvelé de colis. Il implique l'entretien cette relation par l'instauration d'un service postal régulier, animé, par exemple, par les groupes de jeunesse chrétienne ou par quelques familles. En novembre 1946, via l'aumônerie militaire, le *DCV* demande instamment aux aumôniers de camps des comptes rendus de la réception de ces colis pour susciter l'intérêt et les utiliser comme exhortation à « mettre en route vraiment le parrainage »[3388]. Ces rapports lui parviennent début 1947. Il peut enfin faire part aux diocèses de la joie et de la reconnaissance éprouvées par ces hommes à ressentir « maintenant à nouveau la pensée de la *Heimat* et à savoir qu'ils ne sont pas oubliés », écrit-il ainsi au *DCV* de l'évêché d'Augsbourg[3389]. Dans un premier temps, pour des raisons d'acheminement postal, Fribourg centralise les colis de chaque diocèse avant leur expédition aux camps français. A partir de décembre 1946, on tente de décentraliser les envois pour faire apparaître chaque diocèse comme l'expéditeur effectif, ce qui ne semble pas avoir été possible. Cologne, qui manque de ressources pour organiser des expéditions importantes, se rattrape en transformant, d'une certaine façon, l'adoption collective en parrainage individuel. Elle a donc communiqué aux aumôniers des camps parrainés le nom d'Allemands qui, après avoir lu l'article publié dans le *Kölner Kirchenzeitung*, se sont décidés

3384 DCV, 372.059 (1), Notizen du *H.H. Präsidenten* sur « Tagung der Hauptvertretungen in Frankreich: Augenblickliche Lage der KGfrage »: Regensburg, München, Augsburg, Passau, Eichstätt, Mainz, Rottenburg, Freiburg.
3385 DCV, 372.062, document du 12/12/1946 de *Kath. Caritasverband* à Fribourg sur les « Leistungen der Caritas in Bayern auf dem Gebitete der KGfürsorge".
3386 DCV, 372.062, *Kriegsgefangenenhilfe* n° D/St 920 du 10/04/1947 de Limburg à Freiburg.
3387 « lebendige Verbindung » ; DCV, 372.062, document du 22/01/1947 du *Caritas-Verband für die Erzdiöze Freiburg E.V.*, dans *Amtsblatt*, n°20.
3388 DCV, 372 (44), document du 20/11/1946 du *CV-Kriegsgefangenenhilfe* aux Lagerpfarrer.
3389 « Nun wieder das Gedenken der Heimat und wissen, dass sie nicht vergessen sind »; DCV, 372.062, document du 14/01/1947 du Caritas au *Caritasverband für die Diözese* Augsburg.

à devenir parrain d'un PG sans proches. L'aumônier du camp devra remettre au PG choisi l'original de la lettre envoyée par le membre du diocèse à l'origine, avec l'espoir d'un intense échange.

Le système du parrainage n'aurait pu se réaliser sans l'aumônerie militaire française, intermédiaire une nouvelle fois indispensable. Celle-là n'autorise pas seulement la répartition des colis aux filleuls pour combattre le découragement du PG, ennemi de l'ardeur au travail. En amont, elle aide Fribourg à répartir les camps français en fonction des diocèses allemands. Son directeur, l'abbé Le Meur, salue l'entreprise comme des « témoignages matériels de charité [qui] pourraient s'ajouter aux liens surnaturels ». Cette charité, « plus concrète et individuelle » fera « mieux apparaître la sollicitude de l'Eglise pour ceux qui souffrent »[3390]. A partir d'avril 1946, l'aumônerie française commence à recevoir des lettres des différents prélats allemands, de Paderborn, d'Osnabrück, d'Augsbourg, de Rottenbourg, de Cologne. Ils lui confirment les camps pris en charge, l'assurent de leur propre volonté de mener à bien cette tâche, mais par la même, ils font part de leur situation difficile qui limitera leur capacité d'assistance.

Reste un le décalage entre le discours volontariste et une mobilisation moins efficace. A nouveau, le contexte allemand d'immédiat après-guerre favorise la dispersion des efforts, tant les brebis à secourir sont nombreuses. A l'échelle locale, les autorités catholiques sont confrontées à la concurrence des besoins des populations civiles, notamment des réfugiés de l'Est[3391]. Mais ce décalage peut également avoir des causes structurelles qui renvoient à l'organisation interne de l'Eglise. Ainsi le *DCV* se trouve dans l'incapacité de fournir les adresses des camps, ce qui pose des problèmes de gestion des stocks.

L'apathie agace fortement le *DCV*, car elle met à mal un des principes de base du discours pastoral : à partir du moment où l'une des justifications du don est fondée sur la plus grande misère des PG par rapport à celle de la patrie, que le don vaut précisément reconnaissance de la priorité de leur assistance, le fait qu'après Noël 1945, Fribourg constate que rien n'a été fait, -excepté dans huit diocèses-, pas la moindre lettre pastorale de l'évêque-parrain, même dans les grands diocèses, en raison de la charge de travail quotidien[3392], pose problème. Mi-novembre 1946, Fribourg écrit une lettre particulièrement sèche au *DCV* de Paderborn contre « messieurs les directeurs diocésains de Caritas [qui] s'affranchissent facilement de leurs difficultés », en renvoyant par exemple toute question sur l'assistance des PG au siège central. Or, pendant ce temps, les PG ne voient rien venir de la plupart des diocèses ! Il prévient que si

3390 SHAT, 1 K 284 (38), document n° GLM/GD du 11/03/1946 de Le Meur à Mgr. Groeber, archevêque de Fribourg sur « l'adoption ».
3391 Le CV-*Kriegsgefangenenhilfe* prévient les aumôniers de camp que certains diocèses pour cette raison seront moins disponibles. Il tentera de les remplacer par d'autres en meilleure posture.
3392 DCV, 372.059, *Notizen* au *H.H. Präsidenten*, *op. cit*.

sa dernière tentative reste sans effet, après que la conférence des évêques a décidé le regroupement de toute l'assistance aux PGA, il remettra sa mission. Fribourg s'étonnera encore plus, en février 1947, du fait que des diocèses limitrophes, même en état d'urgence parviennent à faire quelque chose, alors que Cologne, confrontée certes à une très grande misère, n'a rien tenté.

Les réactions des camps de PG, deux fois orphelins, sont particulièrement amères en raison de la campagne sur la solidarité filiale. L'aumônier du dépôt 15 de Lens s'adresse, fin janvier 1947, à Fribourg pour lui dire, le cœur lourd, qu'il ne pourra malheureusement pas lui fournir de rapports sur la réception des colis : de Münster, il n'a encore rien reçu ; pire, malgré ses tentatives pour entrer en contact avec son diocèse, rien ne s'est produit. Il n'ignore pas que son parrain a été perdu un grand nombre de cadres et reste confronté au problème des réfugiés. Mais, précisément, le parrainage doit être réciproque. Il est prêt à prier pour la *Heimat* miséreuse et demande de l'aider à faire vivre cette filiation.Mais les difficultés dans ce domaine aussi sont un signe supplémentaire de l'incomplète aptitude des Eglises à mobiliser ses propres réseaux. Saura-t-elle davantage intéresser l'ensemble de la société allemande et imposer son projet de société ?

Les collectes fournissent aux Eglises leur principal levier pour mobiliser en faveur des PG. Point nodal du discours pastoral, le don concrétise la double appartenance, religieuse et politique, chrétienne et allemande, des prisonniers comme des occupés, tous vaincus et victimes[3393]. Les Eglises développent alors une propédeutique pour susciter un peuple de donateurs permanents.

Parant au plus urgent en 1945, elles établissent des listes de denrées alimentaires. Elles préconisent, à cause des conditions d'acheminement, les denrées non périssables et à haute valeur calorifique : flocons d'avoine, gelée de fruits rouge, semoule, farine, maïs et dérivés, soupe en conserve, pâtes alimentaires, légumes et fruits secs ou séchés, fromage, lait en poudre, saucisson, graisse… Toutefois, à partir de mi-1947, les appels des aumôniers de camp sont entendus : en raison d'une situation alimentaire meilleure dans les camps de PG que parmi la population civile sous occupation, les colis de vivres cessent. Les appels aux dons, pour améliorer le quotidien des PG, en récoltant ce qui leur manque cruellement en France, ne s'arrêtent mais se font de plus en plus précis dans le temps, notamment en matière vestimentaire : en 1945, des habits, des lainages, des couvertures sont demandés. Un an plus tard, il est question de tous les articles d'habillement, de la veste et de la chemise aux bretelles, des chaussures aux couvre-chefs, des écharpes aux mouchoirs, sans oublier les

3393 DCV, 372 (44), note vom 01/01/1947 sur les „Lagerpfarrer und Kameraden in allen Lagern wo nur immer im Ausland und in der Heimat".

nécessaires à couture ; *idem* pour le tabac, désormais décliné en cigarettes, cigares, pipes et machines à rouler[3394]. On innove également en détaillant les ustensiles usagés nécessaires à la vie quotidienne, comme les soins de la barbe (lames, rasoirs, blaireau) ou de la bouche. Enfin, les collectes doivent permettre aux PG d'occuper leur temps long grâce à l'envoi d'instruments de musique, de jeux de cartes, d'échecs ou de balle. Le *must* consiste au prêt d'appareils de projection afin d'organiser des tournées cinématographiques dans les camps. Les dons monétaires sont également acceptés.

Les collectes ne se limitent pas aux nourritures terrestres. Dans la tradition caritative confessionnelle, elles visent, avant tout, à procurer aux frères derrières les barbelés la nourriture spirituelle nécessaire pour retrouver le chemin de la foi et de la patrie. Les premiers appels sont faits en faveur de ceux qui ont la charge spirituelle des captifs. Les envois de matériaux de travail pour les heures de méditation sont encouragées : suggestions pastorales, extraits d'exposé et autres idées de sermons, manuels, livres théologiques, ouvrages de contemplation, bréviaires, mais aussi ouvrages de belles-lettres, magazines, numéros, actuels ou anciens… Les campagnes de don de livres sont alors intégrées dans un programme plus vaste de production d'articles appropriés.

Mais la collecte finalement dévoyée en vide-grenier, voire en bonne occasion de se débarrasser des publications nazies et militaristes[3395], ne sert plus sa visée pastorale : la rééducation religieuse, la *resociabilisation* et la *remasculanisation* par le livre. Le *DCV* déplore ainsi : « Ce que nous arrachons à nos livres doit-il vraiment être toujours le rebus ? Après tout, il s'agit d'hommes ici! »[3396].

Le statut central du livre relevé dans le discours des Eglises se retrouve à la base du travail spirituel, comme le résume parfaitement le triptyque : « Les livres offrent détente et récupération. Les livres servent à stimuler et à poursuivre sa formation. Les livres contribuent à élever et maintenir les forces spirituelles de nos PG »[3397]. A l'instar des brebis de Moïse, l'herbage nécessaire doit tout d'abord être adapté à chaque catégorie de PG. Ces campagnes de dons et d'envois supposent doc la mise en place de structures inédites assurant la continuité, des appels au don à l'acheminement des colis en passant par leur conditionnement et leur contrôle.

En première ligne, on trouve le personnel des organismes caritatifs. Il est chargé de transformer, plutôt d'entretenir chez une population, déjà aguerrie par l'expérience de

---

3394 On trouve des indications similaires dans les archives de l'EKD, par exemple : ADW, ZB 37, document n°3036/16186/47 du 08/08/1947 du HW der EKD au Hauptbüros des HW der EKD sur les « Sammlungen 1947 ».

3395 En mars 1948, la DGPG met en garde le *DVC* contre l'envoi de publications éditées sous le régime nazi, notamment à la 5e RM, qui, s'il se renouvellait, entraînerait l'interdiction au *DVC* de correspondre avec les PG. DCV, 372.025 (4), document du 02/06/1947 du DCV, *Kriegsgefangenenhilfe*.

3396 « Muss es denn wirklich immer das Allermindeste sein, was wir unseren Bücherschriften entreissen? Schliesslich geht es doch hier um Männer!".

3397 DCV, 372.062, circulaire du 17/09/1946 du *Caritasverband der Diözese*.

solidarité initiée par le nazisme, les réflexes du parfait donateur en lui prodiguant des conseils sur les types de produits à donner de préférence[3398] ou le conditionnement adéquat. La norme devient rapidement le colis qui se conserve, de deux à cinq kilos, -limite autorisée par les autorités françaises-, bien ficelés, indiquant clairement l'expéditeur pour permettre l'envoi de remerciements[3399]. Pour la première campagne d'envergure de Noël 1945, le *DCV* précise le processus à suivre : depuis la centralisation sur les associations diocésaines et les associations locales, le contrôle de la solidité de l'empaquetage jusqu'au ramassage par des camions américains d'une capacité total de trente à cinquante tonnes.

La mise en place du parrainage en fin 1945 n'entraîne pas la décentralisation des envois. Cette logistique pousse les institutions de bienfaisance à élaborer des techniques pour mobiliser en premier lieu leurs propres cercles, pasteurs, curatelles et vicaires. Le *DCV* de Munich envoie ainsi plus de 2 000 lettres à tous les curés et monastères du diocèse, les invitant à donner pour la Noël 1946[3400], et, bien sûr au-delà. Mobilisation publique par voie d'affiches ou de tracts à distribuer, comme le conseille le *DCV* de Mayence en septembre 1946, à la sortie des Eglises, dans les grandes réunions des organisations religieuses[3401]. Mais ces supports et discours ne suffisent pas en ces temps de sortie de guerre. Beaucoup plus efficace est le démarchage, la propagande par la personnalité : les collaborateurs des communautés sont ainsi invités à faire du porte à porte, à aller de famille en famille, à effectuer eux-mêmes la collecte. Le plus pertinent est encore de trouver un ancien PG prêt à animer, dans chaque paroisse, ce dispositif. La mobilisation ne se mesure plus uniquement en termes de résultats, mais en fonction de l'investissement personnel des populations locales, condition essentielle au bon déroulement des actions. Le *Werbeblatt* de Kostheimer dans la banlieue de Mayence applique le principe pour organiser sa collecte : « Pour chaque rue nous avons besoin de quelques personnes pour faire la collecte. Qui a du temps + une conscience chrétienne, vient lundi soir à 8 heures au foyer pour la jeunesse. Prisonniers de guerre libérés + touts les jeunes, hommes + femmes, montrez que vous ne laissez pas en plan les PG. Seul celui qui a un papier d'identité est autorisé à faire la collecte »[3402]. Les groupes cibles en priorité sont en effet choisis selon des critères d'âge et de genre : outre les proches des ministres du culte, les groupes de jeunes, les associations de mères et les fédérations de femmes.

3398 DCV, 372.059 (1), document du 19/10/1945 du DCV, *Kirch. Kriegsgefangenenhilfe* aux *Diözesen-CV der französischen Besetzten Zone* sur la „Caritative Hilfe für unsere deutschen KG".

3399 En double exemplaire, avec nom de la paroisse et du diocèse. On trouve des indications similaires dans les archives de l'EKD. Un seul document mentionne le conseil de construire des caisses en bois par des artisans locaux est : DCV, 372.062, document de Fribourg au *Dekanalämter* sur « Liebesgaben für die deutschen KG in Frankreich ».

3400 DCV, 372.062, document du 12/12/1946 de *Kath. Caritasverband* à Fribourg sur les « Leistungen der Caritas in Bayern auf dem Gebitete der KGfürsorge ». Le *DCV* obtient que les diocèses participent financièrement pour couvrir les frais considérables occasionnés par l'approvisionement de centaines de camps.

3401 DCV, 372.062, document du 12/09/1946 de Mainz à Freiburg.

3402 DVC, 372.062, *Werbeblatt* du *katholischen Pfarramt* von Kostheim.

Comme l'exprime gentiment un responsable du *DCV* de Bavière, fin novembre 1945, face au rythme soutenu des actions successives, « A peine cette action est-elle terminée que je dois en lancer une nouvelle, pour Dachau, Moosburg, etc. Si le pasteur Roth ne m'avait pas supplié avec tant d'insistance, je n'en aurais vraiment jamais eu le courage »[3403]. La large « 'mobilisation » de la charité avec ses composantes sociales et caritatives, mais aussi ses accents missionnaires »[3404] repose inévitablement la question de l'héritage national-socialiste dans la pratique de la collecte dans sa mise en œuvre par les autorités allemandes. « Le sens du sacrifice chrétien et l'idéologie sacrificielle national-socialiste étaient [certes] extrêmement divergentes »[3405], mais cette différence fondamentale ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la continuité opérationnelle avec un régime, « puisqu'une mobilisation permanente des forces s'était mise en scène dans presque tous les secteurs de la vie »[3406]. Nonobstant des divergences idéologiques, les institutions caritatives reprennent en effet des formes de mobilisation contiguës et ancrent le don dans une célébration de l'idée de communauté, religieuse et nationale, dans un projet global dont l'unité retrouvée du peuple allemand constitue la finalité. En septembre 1948, après une collecte du *DCV*, une note du cercle de Lahr signale expressément qu' « une partie de la population du cercle a critiqué cette pratique, qui rappelle le temps malheureux des nazis où l'on été assailli chaque dimanche dans les rues par des quêteurs ! »[3407]. Sans doute, la pratique de la collecte, en tant qu'application d'un discours, sous-tend toute la stratégie du clergé, et représente ainsi « une soupape pour la population prise dans un mélange d'expérience de la douleur et de culpabilité (…). Ceux à qui on avait, avec tant d'acharnement, demandé un sacrifice, finissaient par se percevoir comme victimes. D'abord comme victimes de la politique nazie vis-à-vis des Eglises, (…), puis comme victimes des prétendues injustices de la politique d'occupation, et finalement comme victimes de situations de détresse et de contraintes sociales de toutes sortes »[3408]. Avec la silhouette du PGA, domine « le discours autour de la charité, du sacrifice et de l'aide sur les questions de reconnaissance de la culpabilité, du travail de deuil et d'un possible renouveau authentique ». La dynamique de la mobilisation dans le cadre de la *Volksgemeinschaft* nazie a disparu. Même si elle ne l'a absolument pas remplacée, l'envie donatrice des organisations protestantes et catholiques garde quelque chose de cet acte de mobilisation permanente[3409].

3403 DCV, 372.062, document du 20/11/1945 de Kath. Caritasverband à Fribourg.

3404 van Spankeren, Reihnard, "Mobilmachung der Barmherzigkeit« – Anmerkungen zur Geschichte kirchlichen Hilfehandelns in Westfalen nach dem Zweiten Weltkrieg", in Wollasch, Andreas (Hg.), *Wohlfahrt und Religion. Beiträge zur historischen Rekonstruktion des Wohlfahrtsstaates in westfälischer und vergleichender Perspektive*, Münster, 1995, p. 166.

3405 *Ibid*., p. 169

3406 *Ibid*., p. 171

3407 Colmar, Bade L 2110/2, note d'information n° 4349/SUR du 10/09/1948, sur l'« Opinion publique ».

3408 Van Spankeren, *idem*, p. 176.

3409 Du peuple revient au peuple. Il est d'ailleurs demander aux aumôniers à partir de 1947 de renvoyer, puis de ramener le surplus des bibliothèques et des objets du culte qui font si défaut en Allemagne, notamment dans les régions de réfugiés/Flüchtlinge : DCV, 372 (44), document du 01/01/1947 du CV-*Kriegsgefangenenhilfe* aux *Lagerpfarrer*.

Les PG ne restent d'ailleurs pas indifferents à ce « Gruß von der Heimat ». Plusieurs sont à exprimer leur reconnaissance pour les colis reçus comme « vrais ponts entre la *Heimat* et nous ici, en dehors »[3410].

Les ressorts sont différents toutefois, surtout la rivalité rampante entre les deux institutions. Lorsqu'en juin 1946, le wagon avec les colis de livres expédiés par le *DCV* est, enfin, arrivé en France, le père Bass ne peut cacher sa joie, lui qui lit chaque jour la même plainte dans les lettres qu'il reçoit, à savoir que les protestants de l'*YMCA* devancent systématiquent les catholiques. Une lettre envoyée par un PG à un journal religieux en Allemagne confirme cette tendance à se voir toujours plus malheureux que son voisin protestant : c'est justement l'Eglise avec sa prétention à l'universalité qui offre un approvisionnement en littérature religieuse moins bon que l'Eglise protestante grâce à l'œcuménisme et l'*YMCA*. D'autant que les quelques productions reçues l'incite à penser qu'elle serait plus efficace si les jésuites et autres bénédictins érudits se consacraient davantage à l'instruction des PG qu'à rédiger des traités en dogmatique. Vu de son dépôt, le PG a le sentiment « d'être davantage traité de façon méprisante que pris en charge comme l'enfant chéri par l'Eglise »[3411].

Les protestants expriment un sentiment semblable, mais inversé. En avril 1947, à la lecture d'un rapport sur le dépôt 183 en Gironde, dont la communauté catholique a reçu pour Pâques plus de quatre cents paquets du *DCV*, le protestant Blum se demande : « Et nous ? »[3412]. Selon les dirigeants protestants, le lien que l'Eglise catholique aurait réussi à instituer entre les *Heimatgemeinden* et les prisonniers grâce aux envois réguliers à leurs aumôniers en camp est à prendre comme modèle de façon impérieuse[3413]. Et ce, dès le début de la captivité. Lorsque les Eglises catholiques organisent des appels aux dons auprès des Allemands hors d'Allemagne fin 1945, E. Blum propose de mener une action similaire côté protestant[3414]. Cette rivalité tient sans doute à la dimension politique des projets des Eglises. A-t-elle pour autant constitué un moteur ? Pas si simple. L'œcuménisme trouve, lui aussi, ses limites dans la réalisation des collectes en Allemagne, comme en fait l'expérience le *DCV* de Mayence. Ce dernier attribue le succès relatif de la collecte d'octobre 1946 à la mobilisation modérée ou nulle de quelques communautés, presque toutes exclusivement protestantes. Enfin, cette aide spirituelle, à l'origine de montages financiers considérables, a servi de façon surprenante à une utilisation du fruit des collectes peu en accord avec leur finalité première, selon certains

3410 « Echte Brücke zwischen der Heimat und uns hier draußen » ; DVC, 372 (44), Brief vom 14.11.1946 du *Lagerpfarrer* Hoffmann, Epinal.
3411 CICR, D EUR FRANCE1-533, lettre n° 8894 du 20/06/1946 de Michel à Burkhard, Carl sur « Suzannet, Comité consultatif pour PG ». „Von der Kirche mehr stiefmütterlich, als mütterlich betreut zu werden".
3412 COE, 303.003, lettre du 30/04/1947 de Blum, Bern à Béguin.
3413 COE, 303.002, document n° LN/et du 04/07/1947 d'Olivier Béguin, secrétaire à Asmussen, *Kanzlei der EKD* concernant la « nomination d'un pasteur ».
3414 COE, 303.003, lettre du 07/11/1945 de Ryser pour Béguin à Müller, chancellerie de l'Eglise évangélique allemande, service des PG.

rapports des renseignements généraux français : les sommes récoltées seraient partagées pour moitié entre le bureau central de Fribourg et les différentes sections locales. On reproche à l'*Hilfswerk der EKD* de « prendre le caractère d'une entreprise industrielle et commerciale » utilisant la bienfaisance comme couverture, et faisant du Dr. Gerstenmaier, le président de l'organisme et futur directeur du conseil des Eglises, un homme d'affaires[3415].

Ces positionnements ne suffisent cependant pas à expliquer les résultats qui révèlent, de nouveau, un décalage décevant entre discours et réalité. Les sources consultées, paradoxalement, sont peu dissertes sur effets résultats de cet impératif du don. Au détour d'une ligne, les archives donnent des indications locales, mais rarement des résultats globaux[3416]. Fin novembre 1945, le *DCV* de Bavière a confectionné 5 à 6 000 colis pour les PG[3417]. La collecte lors du démarchage des entreprises en octobre 1946 a connu un succès dépassant les espérances. Le *DCV* du diocèse de Fribourg annonce avoir expédié, en octobre, sur le dépôt 157 à Digne dont il est le parrain, 2 000 colis, presque tous de cinq kilos[3418]. Pour Noël 1946, les dons permettent au *DCV* du diocèse de Munich d'assurer à chaque prisonnier parrainé un kilo de vivres, de livres et d'objets divers[3419]. Les archives du *DCV* donnent d'ailleurs à voir la régularité de ces envois, réalisés de 1947 à début 1948, en faveur des dépôts de la 15e RM qu'il parraine, résumés par le tableau placé en annexe.

Dernier élément révélateur d'une certaine tiédeur et d'un contexte plus global peu propice à la mobilisation : le rôle d'initiatrice jouée par l'aumônerie française. Les collectes de livres religieux ont été demandées par elle dès juillet 1945 aux évêques allemands. Car ils pouvaient, pensait-elle, plus facilement rassembler de telles ressources. C'est également elle qui suggère, à la même époque, la création d'une aumônerie allemande pour les PGA qui serait centralisée par le *DCV*[3420], ce que les dirigeants de l'organisation allemande acceptent. C'est encore elle, semble-t-il, qui est à l'origine, via le Comité catholique de secours, de la première collecte de vêtements et de vivres organisée par le *DCV*[3421]. Il n'est pas étonnant que l'aide spirituelle bute sur la politique d'occupation française et dévoile, une nouvelle fois, sa dimension politique. La censure fournirait un axe d'analyse pertinent de ce rapport de force.

3415 Colmar, Bade 646, note d'information, document n° 2966 du 12/05/1949 sur l'« association de bienfaisance « Das Hilfswerk der EKD » ».
3416 Je ne répète pas ceux donnés dans le cadre des parrainages.
3417 DCV, 372.062, document du 20/11/1945 de *Kath. Caritasverband* de Fribourg.
3418 DCV, 372.062, document du 23/11/1946 de *Kath. Caritasverband* à Fribourg concernant la « Weihnachtsaktion 1946 für die 8 Frankreichlager ».
3419 DCV, 372.062, document du 12/12/1946 de *Kath. Caritasverband* au Freiburg, *op. cit.*
3420 CNAEF, 6 CO 146, rapport du 28/07/1945 de l'abbé J. Rupp sur la « mission en Allemagne effectuée par la compagnie de l'abbé J.Rupp du 09 au 28/07/45 ».
3421 CNAEF, 6 CO 146, rapport n° GLM/GD de l'aumônerie des PG sur les « PG de l'Axe : leur situation matérielle, leur situation religieuse ».

Tout le matériel envoyé doit bien entendu être passé au crible de la censure des autorités d'occupation. Relativement souples grâce au travail en amont de l'aumônerie militaire à Paris, elles eviennent plus strictes à partir du 15 janvier 1947 : les brochures religieuses et les périodiques ne peuvent plus être expédiés directement sur les camps, mais seront obligatoirement visés par l'aumônerie à Paris. Cela équivaut à un mois et demi de retard, y compris pour les publications venant de ZFO, donc déjà contrôlés[3422].

Bilan

La société allemande d'après 1945 a dû relever un défi, parmi tant d'autres, celui de trouver une voie pour intégrer les quelque onze millions de prisonniers de guerre, alors que la captivité et, plus encore, la défaite devaient rester des horizons interdites à jamais dans l'univers du national-socialisme. Y parvenir supposait de prendre en compte la « responsabilité sociale et morale que la guerre totale et la défaite totale avaient imposée aux deux sociétés allemandes d'après-guerre ». Or, le retour des PG, ses conditions, sont du ressort exclusif des Alliés. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement d'obtenir le retour au foyer, mais aussi d'être capable de proposer une nouvelle articulation entre expérience individuelle et appartenance collective, entre soldats de Hitler et citoyens de la nouvelle Allemagne. De la réponse apportée dépend la réussite de la démobilisation allemande.

Se mettent en place des stratégies discursives qui vont progressivement faire du PG la figure métonymique du sort de l'Allemagne, privilégiant le contenu affectif et victimaire au détriment de la dimension politique. Sur le mode de gouvernementalité du pastorat, les Eglises proposent une prise en charge de la souffrances, du PG en mains ennemies, de la communauté allemande sous occupation, et promettent de faire advenir un autre possible. Par leurs réseaux de mobilisation, par leurs actions en faveur des « frères derrière les barbelés », elles tentent de toucher l'ensemble de la société allemande et inversent le sens de la captivité : elle n'est pas le déshonneur de la défaite, voire du nazisme, mais le terreau où se prépare la reconstruction nationale. Autour du *christlichen Abendlandes*, elles s'appliquent à faire coïncider le retour dans la patrie avec celui dans l'ecclésia. Malgré des résultats relativement décevants, les interventions des Eglises ont profondément marqué la société allemande au-delà des cercles confessionnels. Elles ont contribué à faire de la captivité une preuve de légitimité pour les nouveaux acteurs politiques.

3422 MAE, Z22, télégramme au départ du 28/11/1945 de la direction générale des affaires administratives, Washington sur les « PGA ».

Chapitre 12 – Politique française d'occupation et de captivité : les PGA au coeur des rapports entre occupants et occupés

Les études sur les structures décisionnelles de la ZFO et les relations entre la France et sa Zone d'occupation ont montré que l'existence d'une plus grande concertation que ce que l'on avait cru, entre Paris et Baden-Baden dans l'élaboration de la politique d'occupation, ainsi qu'une interdépendance plus forte entre la *Deutschlandpolitik* globale de la France et sa politique d'occupation, relativise l'impression de marges de manœuvre de la Zone vis-à-vis de Paris[3423]. Dans quelle mesure l'élaboration et l'application de certaines pratiques reflètent-elles la prise en compte progressive du lien entre pratique d'occupation et de captivité, à l'échelle non seulement de la ZFO, mais également de l'Allemagne ? En quoi la gestion des PGA en France offre-t-elle, aux autorités d'occupation, la possibilité d'une politique qui concilie les directives venues de Paris avec les besoins de la Zone, qui rassure les populations sur le sort des PGA en France et consolide son statut de puissance occupante forte ?

A) Libérer pour mieux diriger : demandes et pratiques

Tenter de modifier les représentations que les occupés ont des autorités françaises risque cependant d'être voué à l'échec si aucune mesure concrète ne vient modifier la réalité. Celles-là, même symboliques, manifestent à la population de la Zone la capacité des autorités françaises à changer l'état de choses. L'un des moyens les plus efficaces dont elles disposent, au croisement de leur double statut de puissance détentrice et d'occupation, et au cœur des revendications de l'opinion publique allemande, est la libération des PG. L'absence initiale de politique de libérations catégorielles de grande ampleur, comme de plan de rapatriement précoce, produit, à l'évidence, des effets négatifs. Elle contribue à fixer dans l'opinion publique l'opposition entre une occupation positive, celle des Américains et des Britanniques, qui libèreraient généreusement, et une occupation négative, qui rapprocherait la France du contre-modèle soviétique de captivité longue. La pratique des « libérations exceptionnelles à titre individuel »[3424], menée par les autorités françaises, est considérée donc, par les populations, comme un critère d'évaluation pour la politique d'occupation. Ce à quoi les autorités à Baden-Baden, peu à peu conscientes de l'enjeu, réagissent et tentent de déployer une politique de libération différenciée, acceptable à Paris.

3423 Hudemann, Rainer, « Frankreichs Besatzung in Deutschland : Hindernis oder Auftakt der deutsch-französischen Kooperation ? », in Kurt, Joseph (Hrg.), *Von der Besatzungszeit zur deutsch- französischen Kooperation / De la période d'occupation à la coopération franco-allemande*, 1993, p. 237-254

3424 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, comuniqué de presse du 04/05/1946, n° 4032 CC/CAM/G du CCAFA, SG, cabinet militaire sur le « pourcentage de demandes de mise en congé de captivité et de libération des PG ».

Leur marge de manœuvre initiale est toutefois étroite. Car les libérations massives, avant 1947-1948, qui priveraient l'économie française d'une main-d'œuvre irremplaçable, sont exclues. Les autorités d'occupation ne chercheront pas à *rivaliser* avec les Anglo-Américains sur ce terrain. En revanche, à partir de 1945, l'affirmation d'une politique de libération discrétionnaire -un autre exemple de l'évolution du rapport de force entre Baden-Baden et Paris, et de la tentative de réaction de l'occupant aux critiques des occupés- utilise les deux ressorts de la puissance française : l'arbitraire de la détention, attribut de la victoire, et la politique d'occupation, puisqu'elle s'exerce dans une finalité opportuniste. Elle devient un moyen de récompense politique et de soutien économique. A l'aune des projets de démocratisation en Allemagne, et des intérêts de reconstruction en France est instituée une pratique proche du clientélisme contribuant à la démobilisation culturelle des deux parties.

1 - « Je demande la libération de mon fils… » : demandes de libération et jeu de décisions entre Paris et Baden-Baden

Les procès-verbaux de la commission pour les PGA, instituée vraisemblablement en octobre 1945 à Baden-Baden, permettent de suivre l'élaboration de cette politique de la Zone ainsi que les interférences directes avec Paris, les représentants de l'état-major de la Défense nationale et de la DGPG[3425]. Lorsque la commission commence à siéger, les grandes décisions ont déjà été prises par Paris : la ZFO doit envoyer, pour la reconstruction de la France[3426], la quasi-totalité des 182 000 PGA aptes répartis dans les huit camps cédés par les Américains[3427] ; recevoir, en retour, 25 000 PG inaptes au travail rapatriés de France, libérer immédiatement ses PG inaptes détenus sur la Zone, et n'utiliser qu'un volant minimum de PGA en territoire occupé. Pourtant la pénurie de main-d'œuvre de l'économie allemande, très importante, freine la reconstruction de la Zone occupée et, par ricochet, l'aide économique qu'elle pourrait apporter à la France. La marge de manœuvre de la commission fin 1945 quant aux mesures de libération des PGA sur la Zone devra s'exercer par improvisation dans les interstices, bien étroits, laissés par Paris.

Comme dans d'autres domaines, les autorités semblent avoir procédé jusqu'en octobre 1945 en reprenant les directives du *SHAEF*. Elles ont donc libéré, « au point de vue de leur utilisation économique », des personnels des postes, des banques, des mines, de l'agriculture, de l'électricité détenus dans la Zone. Elles décident de poursuivre la même logique en libérant

3425 Cette commission qui réunit tous les grands services montre combien la question des PGA est transversale et explique sans doute la difficulté de sa gestion : le cabinet militaire du commandant en chef, CCTA, CSTO, l'état-major, la santé, les PDR, les PTT, l'information, la production industrielle (notamment textile), la reconstruction, le travail, les Eaux-et-forêts, le ravitaillement, le contrôle technique.
3426 Au 1er septembre 1945, elle a ainsi envoyé 165 000 PG.
3427 ZFO, 7.18, note n° LC/MC du 08/11/1947 concernant une « lettre du CGAA sur le problème des PGA ».

le personnel des différents services publiques, comme l'eau, le gaz, l'électricité, les chemins de fer ; la libération des gendarmes et des bûcherons reste à l'étude. Enfin, la libération des ministres des cultes est soumise à l'avis du sous-directeur des cultes. Afin de pouvoir tout de même garder un contrôle sur cette main-d'œuvre et ne pas compromettre les transferts vers la France, ces PG ne sont pas à proprement parler libérés : ils sont mis en congé de captivité avec un contrat de travail, soumis à « un contrôle périodique »[3428] et, au besoin, *retransformables* en PGA pour être envoyés en France. Limitées à 2 500 en novembre 1945 pour certaines professions, ces mises en congé restent conditionnées à la reprise des transferts des PGA par les autorités américaines[3429]. La direction du Travail de la Zone propose, fin octobre 1945, cette solution qui permet de diminuer le risque d'évasion et d'augmenter le rendement en Allemagne. Il demande d'ailleurs d'établir une liste de libérations prioritaires pour les travailleurs nécessaires à la reconstruction *in situ* : agriculteurs, forestiers, industries de la filière du bois. Afin d'améliorer le ravitaillement de la Zone, la Direction générale de l'économie et des finances propose, en janvier 1946, la libération d'agriculteurs et de forestiers

Parallèlement à ces mises en congé, les autorités de la Zone décident toutefois des libérations définitives. Elles concernent d'abord les seuls PG inaptes au travail, en vertu des articles 68 à 74 de la Convention de Genève, en conformité avec les instructions parisiennes. Puis, à partir de mars 1946, elles visent ceux libérés par les Alliés et ceux libérés « à titre quelconque par la France » ne résidant pas en ZFO[3430]. Dans cette étape d'élaboration de la réglementation, les PGA détenus en France et employés à la reconstruction, sont uniquement soumis aux intérêts *métropolitains*, et donc explicitement exclus de la politique de libération à la française : « aucune demande de libération, sauf cas très particuliers, n'[est] admise »[3431]. Par conséquent, la réduction de l'écart de traitement entre les deux catégories de PG pourra servir de critère d'appréciation de la capacité des autorités de Baden-Baden d'affirmer les intérêts de *sa* Zone, mais au bénéfice final de la *métropole*, c'est-à-dire de faire accepter par Paris le fait que la réussite de la politique d'occupation implique de lui laisser définir celle de captivité à partir de la Zone.

3428 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note de service n° 2142 / CC/ CAM/ C du 08/03/1946, du CCFA, secrétariat général, cabinet militaire, section « études générales » concernant les « mise en congé de captivité et libération des PG de l'Axe »., note 2060 CC/CAM/G du 15/11/1945

3429 ZFO, AP 168-3, PV n° 2044 DGAA/CAB/A du 14/11/1945 de la Commission des PGA concernant la « séance du 12/11/45 ».. Il s'agit des « libérations globales ».

3430 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, note de service n° 2142 / CC/ CAM/ C du 08/03/1946 du CCFA, secrétariat général, cabinet militaire, section « études générales » » concernant les « mise en congé de captivité et libération des PG de l'Axe ».

3431 ZFO, AP 168-3, PV n° 2044 DGAA/CAB/A du 14/11/1945 de la commission des PGA concernant la « séance du 12/11/45 » ; ZFO, 7.18, note de service n° 1719 2-PG du 18/09/1945, du CSTO, direction des PG concernant la « libération des PG » : excepté, bien entendu, les inaptes, renvoyés précisément parce qu'ils coûtent cher et ne rapportent rien à l'économie nationale

La même tension au profit de Paris est à l'œuvre dans les critères de libération des PG de la Zone dans le but relancer son économie allemande. Si la commission des PGA décide, et obtient, des mise en congé « globales » pour les cultivateurs, les forestiers et les membres de l'enseignement, ou « individuelles » pour les artisans, meuniers, laitiers et ouvriers du bâtiment, les représentants de l'Armée à Paris refusent néanmoins de prendre en compte l'âge et la situation familiale comme critères de libération. Ils demandent donc à l'administration d'occupation de limiter au maximum ces mises en congé, voire de les arrêter pour les PG les moins gradés. Les mesures de libération alors définies dans la Zone différencient le traitement selon la nature, économique, humanitaire, politique, de la demande. La différence de traitement est le plus manifeste dans le cas de libérations pour motifs économiques, dont sont exclus les PGA en France. Mais elle existe également pour les autres secteurs.

Alors que les libérations pour raisons humanitaires sont officiellement refusées aux deux catégories, les PGA en ZFO âgés de moins de dix-huit ans, ou de plus de cinquante ans sont libérés[3432] à partir de décembre 1945, ce qui n'est pas le cas de leurs compagnons d'armes détenus en France. De même dans le domaine politique, peuvent être libérés par le général CCFA les PGA détenus dans la Zone « à titre individuel (…) pour des motifs exceptionnels servant la politique française », tandis que cette libération selon des motifs politiques apparaît encore plus restrictive pour ceux internés en France, puisqu'elle ne peut intervenir que sur des « motifs nettement exceptionnels (…) et sur décision individuelle prise par le directeur des PG de l'Axe »[3433]. Cet écart de traitement sembl être avalisé sans objection par Baden-Baden : le 10 décembre 1945, une ordonnance fixe les modalités pour demander la libération de PG et exclut expressément les PG détenus en France. Seuls les cas extraordinaires, intéressants pour la politique française [3434], peuvent être considérés. Pourtant, ces restrictions ne dissuadent pas une partie de la population de constituer des dossiers de demandes de libération pour des PG en France sur le modèle des demandes valables pour ceux détenus dans la Zone. Sont fournies y compris des lettres de recommandation du maire, de l'ecclésiastique local, voire d'anciens PGF dans le IIIe *Reich*.

3432 ZFO, RP 1366-1, note de service, « confidentiel » n° 1636/2 du 14/12/1945 du CCFA, commandementt supérieur des TO concernant la « libération de PGA » ; ZFO, RP 1366-1, note de service n° 121/BM/2 du 14/01/1946 de la 10e division d'infanterie, EM, 2e bureau concernant les « libération et mise en congé des PGA » ; ZFO, Bonn XM 47/1-5, document n° 693 UN du 27/10/1947 de la Direction des Unions concernant la « catégorie de PG rapatriables dite « cas douloureux » » : le plan de rapatriement comprend une catégorie dite « cas douloureux » (prisonniers dont les deux parents sont morts, grands invalides de guerre ou encore prisonniers…) créée pour les PG dont la famille a été durement éprouvée par la guerre. Mais, Paris demande à Berlin de ne pas lui « donner une diffusion excessive » pour éviter l'afflux de « requêtes insuffisamment fondées ».

3433 ZFO, 7.31, document du 10/12/1945 de l'administrateur général Laffon concernant les « libération et mise en congé des PGA ». Sont également exclues certaines catégories de PG en raison de leur degré d'implication dans le régime national-socialiste.

3434 ZFO (Colmar), PDR 7.31, note 2311 DGAA/CAB/A du 10/12/1945 de Laffon sur la « Libération et mise en congé des PGA ».

Les archives de la ZFO possèdent les demandes de six cercles, soit 398 dossiers entre le 30 janvier 1945 et le 31 décembre 1947. Elles mettent toutes systématiquement en avant des arguments économiques ainsi que l'hostilité politique des PGA au régime nazi, deux sujets qu'ont à résoudre les occupants. Cet afflux de dossiers non réglementaires est l'expression de l'inquiétude des Allemands qui amène le général CCFA à demander, en décembre 1945, que soient précisées les modalités des demandes de libération : dorénavant, celles concernant la libération de PG « dans l'intérêt de l'économie de la zone » seront décidées par le général CSTO, après avis du général Laffon ; celles motivées par des raisons politiques, ou concernant des PG en France, par le général CCFA. Or aucune campagne de presse n'est lancée sur le thème des demandes de libération. Si un seul article évoque la possibilité de telles demandes, sans autre forme de procès, dès le 21 février 1946, les sept articles qui paraissent dans cinq titres seulement.

L'installation de l'administration française, la meilleure connaissance de la situation de la Zone et de ses besoins, entraînent les premières tentatives de réajustements début 1946. Ainsi la libération éventuelle d'enseignants PG est-elle envisagée, en janvier, pour combler la pénurie de personnels. Car la réforme de l'éduction constitue un enjeu déterminant dans la dénazification de la Zone. Et la direction de l'Education publique a beau rappeler que le nombre de libérations devra être « tout spécialement » limité pour les PGA en France et en Afrique du Nord[3435], mais elle nvisage désormais un tel recours. Dorénavant, la libération de PGA, travaillant en France, au profit de la réorganisation de la ZFO est bel et bien pensable. Et de plus, le fait que ce transfert se fasse dans un cadre administratif allemand indique plus profondément une prise de conscience de Baden-Baden dans la convergence, voire la complémentarité des deux reconstructions. Toutefois, un décalage apparaît avec l'application : selon la délégation du CICR de la Zone, citant l'état-major, aucune demande de libération n'est « actuellement prise en considération », c'est-à-dire en février 1946.

L'affirmation d'intérêts propres par les autorités d'occupation est d'autant plus nécessaire qu'à partir de 1946, la mobilisation croissante de la population de la Zone les amène à adapter plus fortement les directives venues de Paris[3436]. La mobilisation se cristallise notamment autour des « PG politiquement non chargés en France », « relevés » par des nazis, internés civils dans la Zone, et des PGA d'âge mineur. Si un tel échange, jugé irréalisable, est refusé à Paris par les Ministères de l'Intérieur et du Travail, de son côté, la direction de l'Intérieur à Baden-Baden souligne les « conséquences heureuses pour la propagande française ». Elle en demande l'étude par les services juridiques, avant que les autorités d'occupation ne

3435 ZFO, AC 63/1, document n° 1672 DGAA/EDU/E du 12/01/1946 du directeur de l'éducation publique concernant la « libération éventuelle de prisonniers appartenant à l'enseignement ».
3436 Dans un contexte d'intense utilisation de la presse afin de mobiliser les populations civiles pour les collectes.

parviennent à la même conclusion[3437]. Elles sollicitent cependant par deux fois, en février, la DGPG à Paris afin d'obtenir l'autorisation de mettre en congé de captivité les prisonniers âgés de moins de dix-huit ans originaires de la Zone et de libérer les PGA « antinazis ». La réponse des autorités parisiennes traduit cette inflexion dans les rapports entre Zone et *métropole*. En mars 1946, le Ministère de l'Armée refuse la libération automatique de PG en fonction de leur âge ou de leur situation de famille[3438] -veto sans doute de nouveau en raison du préjudice pour l'économie française.

En revanche, le général Buisson accepte les mises en congé des PG antinazis, car elles sont « de nature à servir la propagande française dans la Zone »[3439], même hors de celle-là, puisque, dès septembre 1945, la *DRK* demande au gouvernement français la libération des antinazis notoires[3440]. Le général entend toutefois garder la maîtrise de la procédure : limitées à 500 par an, les libérations seraient décidées à titre individuel après enquête serrée afin de contrôler que ces PG disposent d'« une situation locale importante, qui permette d'escompter de leur mise en congé (…) les résultats »[3441] attendus. Paris entend les appels de Baden-Baden à prendre en compte ce « sentiment de justice populaire »[3442], si déterminant pour l'amélioration de l'image de la France occupante. Aussi adopte-t-il, bien qu'avec deux mois de décalage, une procédure de libération politique identique à celle appliquée aux PG en France.

Peu à peu voit le jour une nouvelle logique concordante, impulsée par les autorités d'occupation, reçue par leurs tutelles parisiennes. En mars, l'administrateur public Laffon demande alors aux délégués supérieurs dans les provinces de « tenir compte des avis des partis politiques, des directoires allemands et des collectivités ou organismes intéressés »[3443] dans la désignation des PG antinazis à libérer. Et de faire dresser les listes par des comités locaux réunissant les trois grands partis autorisés ainsi qu'un représentant syndical[3444]. La presse s'en fait l'écho timide dans quatre articles, non *standardisés*, publiés entre le 15 mars

---

3437 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, document n°4381 CC/DAM/G du 16/05/1946 du CCFA, SG, division des AM, concernant la « relève des PG anti-nazis par des Allemands internés civils », notamment, ZFO, AP 168-3, PV n° 2761 DGAA/CAB/A du 24/01/1946 du GMZFO concernant la « coordination ».

3438 Donc de favoriser les pères de familles nombreuses, ZFO, AP 168-4, synthèse des travaux effectués n° 6388 DGAA/Dir PDR de la direction générale des affaires administratives concernant la période du 12/03 au 06/04/1946.

3439 ZFO, AP 168-4, synthèse n° 3255 DGAA/CAB/A du 13/03/1946 du DG adjoint concernant la période du 22/02 au 12/03/1946.

3440 ANF, F1 a 3253 (IIN4), document du 22/09/1945 du SG pr AAA concernant la « libération partielle de PGA internés en France ». Dans sa réponse en décembre, il accepte la libération « en petit nombre » de ces PG après « examen sérieux ».

3441 ZFO, PDR 7.20, document n° 3470 DGPG/I du 12/02/1946 de la DGPG.

3442 ZFO, AP 65-4, document n° DGAA/CAB/A 2798 du 26/01/1946 de l'adjoint général Laffon concernant la « relève par des internés civils nazis de PG anti-nazis retenus en France ».

3443 ZFO, AP 27-8, document n°3262 DGAA/CAB/A du 13/03/1946 de Laffon concernant la «libération de PG antinazis ».

3444 Il s'agit du SPD, de la CDU, du *Liberal-Demokratische Partei*. Le KPD est aussi autorité mais ne jouit pas d'une audience aussi forte. Seul un article fait état de la composition et des missions de ces comités, *l'Antifa-Auschuss des wohnortes oder Kreises enzureichen seien. Dieser Aussschuss für den Kreis Rottweil ; K. Buggle*, « Um die Entlassung deutschen KG », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 02/07/1946, n° 52, p. 2.

et le 21 avril 1946, sur la possibilité de déposer une demande de libération pour les PG aux idées antinazies[3445]. Pourtant, entre le 1er juillet et le 31 décembre 1946, seules 244 demandes de mise en congé pour PG « antinazis notoires » sont transmises par les autorités de la Zone, après consultation des partis allemands. Du 1er janvier au 12 février 1947, 148 demandes de cette nature ont été adressées. A travers la mise en place d'organismes représentatifs allemands, qui s'insère dans le sillon d'une pratique administrative française amorcée dès 1945 avec la constitution des comités d'aide en faveur des PGA[3446], il s'agit certes de « consolider » la recomposition démocratique dans la Zone, de déléguer une partie de la responsabilité aux Allemands eux-mêmes comme d'éviter les reproches de favoritisme[3447].

Mais il s'agit en outre, pour l'administration d'occupation, de déterminer l'articulation entre pratique d'occupation et politique de libération *à sa manière* et d'améliorer le « prestige »[3448] de la France en territoire occupé. L'épilogue de la libération en 1946 des PG antinazis illustre, à mon avis, la dernière grande inflexion dans ce rapport de force pour l'articulation entre politique d'occupation et de captivité. Et ce avant même la mise en place des opérations de transformation.

La désignation des candidats par le truchement des partis politiques fut un échec, ces derniers ayant détourné l'offre en opération de clientélisme. La nécessité de vérifier les listes transmises y a contribué aussi -ce qui explique qu'en juillet 1946 aucune des 500 libérations n'a encore eu lieu[3449]. Le CCFA réagit donc en proposant une solution qui déplace la liaison entre politique d'occupation et de captivité plus explicitement en faveur de la Zone. Ayant en tête l'impact négatif, sur la France occupée, des libérations de PGF opérées par les nazis à but de propagande, il suggère de remplacer les 500 libérations trop faibles pour avoir « les répercussions politiques escomptées »[3450] par la mise en congé de fonctionnaires détenus en France. Cette alternative permettrait d'abord de mener à bien la dénazification l'administration allemande de la Zone, qui a dû conserver des membres « politiquement peu sûrs » faute de remplaçants intègres. Ensuite, de lancer dans les meilleures conditions la dénazification des dirigeants de l'industrie et du commence en récupérant du personnel qualifié.

3445 « Freilassungsanträge », dans *Südkurier*, 15/03/1946, n° 56, p. 1. ; « Enltassung von KG », dans *Südkurier*, 29/03/1946, n° 60, p. 1. ; « Entlassungsgesuche für KG », dans *Trierische Volkszeitung.,* 10/04/1946, n° 1, p. 2. ; « Antifaschisten in Kriegsgefangenschaft », dans *Trierische Volkszeitung.*, 21/04/1946, n° 4, p. 3, « Tübingen. LG », dans *Schwäbische Zeitung*, 06/07/1948, n° 55, p. 3, tandis que le délégué du cercle de Kreuznach ne sait pas en mars 1946 comment considérer les demandes de particuliers qu'il reçoit suite à la parution dans la presse d'articles dont il ignore le fondement : ZFO, RP 1366-1, document n° 5586/S du 20/03/1946 du commandant Fabia, délégué du cercle de Kreuznach.

3446 Analyse à la fin du chapitre.

3447 Comme dans la constitution des comités d'aide la tutelle française se veut invisible mais pas absente. C'est ainsi que le général Laffon réclame de limiter « au possible » les demandes concernant des PG en mains françaises.

3448 ZFO, PDR 7.20, document n° 3470 DGPG/I du 12/02/1946 de la DGPG.

3449 SHAT, 29 R 12 (3), document n° 594 DGPG/I du 23/09/1946 de la DGPG concernant les « PGA anti-nazis ». En septembre 1946, la DGPG indique que 200 PG de cette catégorie environ ont été mis en congé.

3450 ZFO, PDR 7.20, document n° 4811 du 10/07/1946 du CCFA concernant la « mise en congé de PGA ».

Le CCFA, qui entend considérer le seul « avantage pratique » de la France dans ces mises en congé, a l'intelligence de respecter, dans les procédures de désignation, les prérogatives de la DGPG. Sa manière de faire élargit le contingent de PG et le processus. Sa solution revient d'une part à quasiment aligner le régime des libérations, pour raisons économiques des PGA en France, sur celui de la Zone en faisant de l'utilité économique une condition suffisante pour une libération. De l'autre, en renforçant l' « épuration » dans la Zone française, elle n'améliore pas seulement l'efficacité de l'appareil administratif allemand et l'image de justice de la puissance occupante auprès de l'opinion allemande. En dotant les autorités d'occupation d'un adjuvant compétent et fidèle, le projet impose aussi la nécessité de considérer en priorité les besoins politico-économiques de la Zone sur la reconstruction économique de la France, si l'on veut que la seconde profite de la première. Enfin, pour faire accepter sa demande, il avance un argument stratégique décisif : afin de respecter au maximum les besoins de la France, il limite à 3 000 le nombre global de PGA à libérer pour fournir ce « personnel d'encadrement »[3451]-ce qui représente pas même 0,5% du nombre de PG en France- et rétablit le distinguo entre une politique de libération, élémentaire, pour les PG dans la Zone et une autre, élitiste, pour ceux détenus en France. La même logique est à l'œuvre en août 1946, lorsque le MW accepte de mettre en congé des PGA à destination d'administrations et entreprises de la Zone, mais à la condition que le départ de ces PGA n'« apporterait [pas] une perturbation quelconque » à l'économie nationale[3452]. En septembre, le général Koenig peut annoncer à son administrateur civil que ce ministère lui a transmis l'accord de principe du gouvernement pour ces mises en congé.

Une évolution similaire entre politique de captivité et politique de reconstruction économique explique le renvoi des PG bûcherons et ses limites. En septembre 1945, le MW donne son accord pour la mise en congé éventuelle de 2 000 bûcherons du pays de Bade demandés par les autorités d'occupation pour exploiter les richesses forestières de la ZFO[3453]. La décision de Paris est alors motivée par le gain escompté de l'exportation de cette matière première indispensable à la reprise de l'économie *métropolitaine*[3454] qui en manque cruellement. Or, le système d'emploi mis en place par le MG se révèle inefficace : les difficultés de surveillance entraînent la multiplication des évasions avec une perte de force de travail sèche pour la Zone, et l'économie française, laquelle a déjà cédé, début juin 1946, 3 500 « unités », lorsque la

3451 500 par Land pour la délégation supérieure, le reste comme « réserve de sécurité ».
3452 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, lettre (copie) n° 011889/M/MS du 24/08/1946 du sous-secrétaire d'état, ministère du travail et de la sécurité concernant la « mise en congé de captivité de PGA en ZFO ».
3453 MW (Fontainebleau), 19770623/92, document du 08/11/1946 de la sous-direction de la MOE concernant la « mise en congé de captivité de PGA bûcherons ». En fait, l'impossibilité de trouver autant de bûcherons oblige la DGPG à élargir la mise en congé à 1 500 manœuvres originaires de la ZFO.
3454 MW (Fontainebleau), 19770623/92, document n° 18774 M/ME du 19/12/1946 de la sous-direction de la MOE concernant la « mise en congé de captivité des Allemands bûcherons ».

DGPG interrompt les transferts. En novembre, le MW demande à son tour leur arrêt[3455]. L'écart des deux logiques et le contexte international avec l'arrêt des transferts américains montrent les limites du rééquilibrage la de reconstruction de la Zone. Relancée en 1947, lorsque la remise en état de la forêt française favorise de nouveau la convergence des deux logiques de reconstruction. Aussi, en juillet, le MW approuve-t-il l'envoi de 5 000 « bûcherons, voituriers et scieurs »[3456] pour l'exploitation de la Forêt-Noire, « au bénéfice de l'Economie française ». De plus, le gouvernement autorise à compléter les 2 520 PG, pris sur les disponibles dans les dépôts ou parmi les Allemands tout juste transférés, en prélevant 2 500 PG déjà employés par le service des Eaux et Forêts en France. Il détermine ainsi « la priorité à accorder à la ZFO par rapport à l'économie française ». Cependant, cet apport de main-d'œuvre ne signifie pas que l'exploitation de la forêt ait profité aux populations civiles[3457].

Avec l'application du plan de rapatriement général et le début des opérations de transformation mi-1947, la politique de libération dans la Zone prend une nouvelle dimension. Son enjeu est la réussite de la mise en place d'une politique d'émigration à grande échelle de travailleurs allemands vers la France pour combler les départs des PG. Les nouveaux besoins en main-d'œuvre de la *métropole* augmentent certes la pression sur les autorités d'occupation, mais leur créent également des marges de manœuvre inédites. Lorsque, début 1947, le MW demande au CCFA de libérer ses PG pour suppléer à ces départs de rapatriés, plaçant les autorités de Baden-Baden dans une situation analogue à celle de fin 1945, le général Koenig réagit dans un sens inverse. Mettant en avant les réactions de « jalousie et de ressentiment plus que de satisfaction » qu'un tel geste causerait dans l'opinion allemande, et le faible avantage économique direct pour la France, il n'entend pas accéder à la demande ministérielle. Ainsi propose-t-il, à la place, que la « libération des PG dans la Zone et en France soit parallèle »[3458]. Son successeur, le général Sevez, a la même réaction à la demande du MW, en 15 avril 1947, de fournir des PG pour remplacer les rapatiés dans les branches

3455 MW (Fontainebleau), 19770623/92, document de la sous-direction de la MOE concernant la « mise en congé de captivité des Allemands bûcherons ». ; « comme vous n'avez mis que huit mois pour répondre, il est bien certain que la lettre est parfaitement inutile »

3456 CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, document n° 1719 DGPG/4/ADM du 10/08/1948 du CICR, France concernant le « rapatriement de Sarralbe à Gerstungen d'ex PG transformés en TL et arrivés en fin de contrat » ; MW (Fontainebleau), 19770623/90, document n° 8043 M/ME du 31/08/1948 de la sous-direction de la MOE concernant le « rapatriement des TL originaires de zone soviétique dont le contrat arrive à expiration postérieurement au 31 décembre 1948 », à l'exclusion des Sarrois et SS. Les PG sarrois, rapatriés de façon anticipée dès ?, constitueraient un autre exemple de l'enchevêtrement des logiques métropolitaine et zonale, économique et politique qui méritait une étude détaillée.

3457 Sur l'impact de l'exploitation forestière sur l'image négative des autorités françaises, voir Wolfrum, Edgar, « 'Jammert im Leid der Besiegte, so ist auch der Sieger verloren'. Kollektive Alltagserfahrungen in der französischen Besatzungzone nach 1945", in Jurt, Joseph (Hgr.), *Die „Franzosenzeit" im Lande Baden von 1945 bis heute. Zeitzeugnisse und Forschungsergebnisse. La présence française dans le pays de Bade de 1945 à nos jours*, *Témoignages et résultats de recherche,* Freiburg, Rombach Verlag, 1992, p. 23

3458 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, fiche n° 1347 (3063) du 08/03/1947 du CCFA, cabinet militaire concernant la « libération de PGA se trouvant en ZFO ».

d'activité prioritaires. Il souligne les « bénéfices insignifiants » pour l'économie française de l'envoi au maximum de 10 000 hommes, eu égard la désorganisation totale des services civils (forestage, mines…) et militaires, et les graves répercussions « d'ordre moral et politique » dans la population[3459].

Avec le lancement du plan de recrutement de travailleurs allemands, le CCFA demande au Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes une marge de manœuvre accrue dans la détermination des libérations prioritaires, appelées à avoir un « grand retentissement dans les masses allemandes qui jugeront notre politique » d'après les modalités du plan de rapatriement français. En revanche, il faudrait empêcher le rapatriement prioritaire des sous-officiers d'active ou de réserve, jugé négativement par la population, et prévoir des mesures en faveur des PG démineurs.

Le rapport de force se serait-il quasiment inversé par rapport à fin 1945 ? Ce sont à présent les autorités à Baden-Baden qui demandent à Paris de modifier ses critères de rapatriement en fonction des intérêts de la Zone. Plus exactement, la prise de conscience par les deux administrations de la réussite concomitante des reconstructions allemande et française, désormais liées par le plan d'immigration, a porté ses fruits. Elle pousse le GM de la ZFO à faire ses propositions, « bien que le problème des PGA ne semble à première vue relever que des autorités de métropole », et Paris à y répondre favorablement. Le MW accepte ainsi d'étendre les libérations prioritaires en fonction de l'« appréciation des services d'occupation », mais à un nombre « relativement restreint » [3460] afin de préserver un maximum de main-d'œuvre en France. Il maintient le rapatriement des sous-officiers volontaires au travail, pour la raison précise qu'il s'effectue en récompense du « service rendu » à l'économie nationale. Enfin, il renvoie à la note de la DGPG prévoyant la libération anticipée pour les PGA démineurs.

On retrouve la même adaptation avec les libérations politiques. La DGPG à Paris distille au compte-goutte ses réponses positives aux demandes de libération de PG antinazis, transmises par les autorités d'occupation. Ainsi Laffon demande-t-il la révision de la procédure jugée trop « compliquée »[3461], trop longue et inadaptée à l'état d'esprit politique des PGA en France, dont le nombre d'antinazis « notoires » est « excessivement restreint ». Il avance un nouveau seuil pour considérer désormais les PG ayant une « attitude hostile au parti nazi », dont la libération servirait la politique française en Allemagne. Afin de faire profiter l'appareil productif de la Zone menacé par les rapatriements massifs, il propose également, pour les

3459 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, lettre n° 2692 (5695) du 05/05/1947 du général de corps d'armée Sevez, provisoirement commandant en chef français en Allemagne, cabinet militaire concernant le « transfert en France des PG actuellement en captivité en ZFO en Allemagne ».
3460 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 883 M/ME du 08/12/1947 de la sous-direction de la main-d'œuvre.
3461 ZFO, PDR 7.20, document n° 10521 DGAA/DIR/PDR du 05/04/1947 de Laffon concernant la « libération de PGA ».

libérations économiques, de remplaçer le caractère « indispensable » par celui d' « utile ». En novembre 1947, une note de la direction politique semble indiquer que la « révision du critérium de détermination des PG prioritairement libérables » (politiques) n'est pas encore acquise, tandis que le nouveau processus des libérations individuelles (économiques) a été accepté[3462].

La prise en compte progressive des intérêts (français) de la ZFO dans la détermination de la politique des libérations par l'administration *métropolitaine* confirme la complexité des rapports entre Paris et Baden-Baden : ils ne sont ni d'opposition ni de subordination simples. Si, jusqu'en 1947, les intérêts de l'économie française déterminent la position des principaux ministères concernés, l'absence d'un plan d'action initial concerté pour la politique française dans la ZFO, la nécessité de gérer dans l'urgence des problèmes qui dépassent les moyens de l'administration d'occupation, surtout la nécessité de prendre en compte les desiderata de l'opinion dans le cadre d'une gestion démocratique (et démographique), créent des marges de manœuvre pour Baden-Baden. Et c'est par le biais de la politique allemande de la France (dont il reste l'acteur direct), qu'il réussit à ajuster et défendre ses intérêts. Au final, selon *L'Historique*, près de 10 000 PG ont été mis en congé de captivité en ZFO à la demande du général Koenig pour contribuer au « relèvement de la zone, lorsque leur retour était en même temps utile à l'économie « française »[3463].C'est à la fois peu, eu égard du nombre de PG détenus en France et surtout aux attentes des populations allemandes, mais non négligeable si l'on considère l'utilisation parfois détournée de telles libérations qui nourrissent une stratégie du clientélisme à *finalité fidélisatrice*.

Plusieurs documents, à force de souligner le faible taux de demandes accordées par le ministère de la Guerre, révèlent l'usage discrétionnaire fait par les responsables et administrateurs français de ces libérations individuelles exceptionnelles. Par ricochet, y apparaissent les divergences d'appréciation entre Paris et l'administration en Allemagne sur cet usage. En mars 1947, le général Koenig constate, mécontent, qu'une seule dizaine des six cents dossiers concenant la libération des 3 000 PGA pour la ZFO ait, depuis février 1946, reçu une réponse favorable[3464]. Des mises en garde sont adressées, dès le début des discussions en février 1946, de la DGPG au CCFA, sur la « tendance naturelle que peuvent avoir certains chefs ou GM du haut en bas de l'échelle à se laisser entraîner par leur sentiment

3462 ZFO, 7.18, note n° LC/MC du 08/11/1947 concernant la « lettre du CGAA sur le problème des PGA ».
3463 *L'Historique..., op. cit.,* p.58. ZFO, AP 27-9, synthèse mensuelle du 01/10/1947 du bulletin d'activité du groupe français du conseil de contrôle concernant « octobre 1947 ». En octobre 1947, le bulletin d'activité indique par exemple que 921 demandes de libération de PG en captivité française ont été étudiées, dont 362 transmises par les familles, les administrations allemandes ou les services français tandis que 620 formulées au titre d'antifascisme ou d'employés de la Reichsbahn ont été retenues.
3464 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, lettre n° 1688 (3581) du 20/03/1947 de Koenig, CCFA, cabinet militaire, concernant les « libération et mise en congé de captivité des PG ».

personnel à l'égard de certains autorités ou personnes locales au contact desquelles ils sont actuellement »[3465].

Elles peuvent ainsi s'interpréter comme l'utilisation des libérations individuelles par les responsables de la gestion de ces dossiers-et sans doute leurs subordonnés- pour constituer des réseaux de fidélisation, pratique que l'administration française récuse. Ces mises en garde ne suffisant pas, le MAE, relayant la position du Ministère des Armées, rappelle que sera refusée toute sollicitation qui « ne relèverait que du népotisme »[3466]. En juillet 1946, le CCFA critique le système de la libération de cinq cents « antinazis notoires ». Car il permet « tout au plus de rendre quelques services de caractères personnels aux dirigeants régionaux ou locaux des parties politiques »[3467] allemands, lesquels, de fait, se sont bornés à transmettre des listes nominatives de membres, tandis qu'en juin 1947, la plupart des dossiers de demandes sont motivées pour des raisons économiques et administratives et concernent très peu de PG antinazis. L'adhésion de Paris au changement de projet peut encore être lue comme réaction à cette pratique discrétionnaire devenue incontrôlable. En septembre 1946, la DGPG exprime ses réticences à poursuivre une politique de libération généreuse concernant les PG antinazis, car les « éléments d'appréciation (…) [sont] souvent très faibles pour déterminer le degré d'antinazisme »[3468], avec, en plus, le risque de faux témoignage en faveur d'un grand nombre de PG « naturellement déjà déclarés antinazis pour la bonne cause » ! Et d'opter pour une dénazification systématique, directement dans les dépôts et sous son contrôle. Cette dérive éclairerait, en définitive, les véritables raisons de l'échec relatif de la libération des antinazis et le changement du projet.

Au moment où les autorités de la Zone modifient leur projet, en février 1947, Joseph Rovan suggère la libération immédiate de ces 3 000 PGA « antifascistes »[3469] en France. Cela toujours pour le « rayonnement de l'influence française » et l'effort de démocratisation des partis politiques allemands dans les quatre zones. Or, la procédure envisagée implique les seules instances *métropolitaines,* tandis que les autorités de la Zone ne semble n'être là, « la décision intervenue », que pour en assurer la plus grande publicité auprès de l'opinion. N'est-ce pas précisément en raison de la trop faible efficacité fidélisatrice que le projet est abandonné et la dénazification reléguée devant l'urgence administrative d'occupation ? D'autant que dans cette Allemagne, les tensions entre les trois Grands poussent les Anglo-Américains à accorder une attention accrue aux mouvements d'opinions de leur Zone. La

3465 ZFO, PDR 7.20, document n° 3470 DGPG/I du 12/02/1946 de la DGPG.
3466 MAE, Z24, document du 04/02/1948 de la Direction des Unions concernant la « libération individuelle exceptionnelle de PG bavarois ».
3467 ZFO, PDR 7.20, document n° 4811 du 10/07/1946 du CCFA concernant la « mise en congé de PGA ».
3468 SHAT, 29 R 12 (3), document n° 594 DGPG/I du 23/09/1946 de la DGPG concernant les « PGA anti-nazis ».
3469 Marx, Angelika, « Les PGA en France après la Deuxième Guerre mondiale. Expériences de réorientation », mémoire de maîtrise, Asnières, 1997, note du 22/02/1947 de Rovan, Joseph concernant la « libération immédiate des PGA antinazistes notoires ».

politique discrétionnaire des libérations individuelles devient-elle alors pour la France un élément de sa politique allemande, et, plus généralement, de son prestige de puissance ?

2 - Le traitement diplomatiques des demandes alliées de libération

Les critiques qui visent directement la gestion des PGA en mains françaises et risquent de compliquer la politique allemande de la France, poussent les autorités d'occupation à réagir. Aussi, elles considèrent d'autant plus facilement les PGA comme un moyen de réaction qu'elles le pratiquent, avec un certain succès, vis-à-vis de Paris : nombreux (au moins seize) sont les cas où les demandes de libération, présentées par des acteurs extérieurs à la ZFO, sont jugées en fonction de l'intérêt supposé aux administrations britanniques et surtout américaines, et de l'impact sur la marge d'action des Français. La condition du PG et le bien fondé de la demande en tant que tels peuvent alors paraître secondaires, *Realpolitik* oblige. Considérant, en juillet 1947, le faiblesse du nombre de réponses positives aux demandes de libération bavaroises -sur 51 requêtes retrouvées, dont treize des autorités et trente-huit de particuliers, une seule a reçu un accueil favorable, celle du fils du ministre Pfeiffer- le consul général de Munich attire l'attention de Tarbé de Saint-Hardouin, ambassadeur de France, conseiller politique à Baden-Baden, sur le fait d'« éviter que par une application trop stricte d'une mesure de justice [utiliser les PG à la reconstruction de la France] (…), nous ne portions préjudice à nos intérêts politiques. Il ne peut y avoir aucune comparaison entre le service rendu par tel ou tel prisonnier isolé en poursuivant en France une tâche qui lui est assigné et le service qu'il rendrait en revenant remercier la personnalité bavaroise qui a obtenu sa libération »[3470]. Et de citer la libération anticipée de 25 jeunes PG par la France pour le congrès de la jeunesse à Munich, en décembre 1947, célébrée par le maire de Munich comme un « geste symbolique d'une réconciliation franco-allemande »[3471], qui a rencontré « un si profond écho » dans la ville.

Les quelque vingt-cinq cas nominatifs[3472], relevés dans les archives du Quai d'Orsay et de la Zone d'occupation française, aident à saisir pour quels motifs ces demandes de libération deviennent un paramètre de la diplomatie allemande de la France. Les cas recensés ont emprunté la voie diplomatique officielle pour être transmis à Paris. Ils concernent des

3470 MAE, Z25, document n° 1002 du 17/07/1947 du consul général de France à Munich concernant les « libérations exceptionnelles de PGA » ; MAE, Z23, note n° 361 du 28/07/1947 de la direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale ». Le 28 juillet, la direction d'Europe au MAE transmet trois décisions de libération favorable sur les 51.

3471 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, document n° 10 du 12/01/1948 du consulat général de France à Munich concernant le « projet de « relève » des PGA ».

3472 Cas des PG Schöne, Pfeiffer, Furucker, Brunner, Auer, Aevermann, Britsch, Halbfell, Gruber, Nidermeier, Gorenflo, Huber, Moericke, Mickel, von der Marwitz, von Ritter, Klopf, Liebl, Billig, Heller, Bringmann, Hajessen, Kupski, Rohrig, Nussle, Ambross. Excepté trois demandes de la zone britannique et deux de la zone soviétique, ils concernent des PG de la zone américaine, avant tout de Bavière.

personnalités allemandes de premier plan qui savent utiliser leur fonction à l'appui de leur requête. On trouve, parmi les requérants, le secrétaire d'Etat, directeur de la chancellerie de Bavière, le Dr. Anton Pfeiffer ; le ministre du Travail de Nord-Rhénanie, Halbfell ; la princesse de Lippe Biesterfeld, mère du prince Bernard des Pays-Bas, gendre de la reine de Hollande ; le secrétaire d'Etat du Vatican ou encore les Dr. Auerbach et Hoegner, respectivement commissaire aux réfugiés et chef du parti socialiste bavarois et ministre de la justice.

Dans les dossiers envoyés, les autorités consulaires en Allemagne reprennent deux types d'arguments : la personnalité du PG, bien entendu, et l'éventuelle tilité de sa libération pour la politique française en Allemagne et ses relations avec les alliés. C'est cette combinaison entre arguments objectif et subjectif qui permet le mieux d'apprécier la façon dont les libérations exceptionnelles sont instrumentalisées en élément de rang et de puissance.

Selon les instructions définies par la DGPG, les libérations exceptionnelles hors-Zone française ne peuvent avoir lieu que sur la base de l'argument objectif. Il sera précisé, dans la circulaire du 17 octobre 1947 sous la catégorie des « cas douloureux » des prisonniers dont la famille a particulièrement souffert de la guerre[3473]. Le fait que seules cinq demandes eussent satisfait au critère objectif pour la libération du PG suggère que les demandes individuelles sont régies par d'autres règles du jeu. Le personnel consulaire français est en plus disert sur l'intérêt subjectif des libérations qui motivent leurs transmissions. Le père d'Emil Furucker, directeur des fabriques de porcelaine de Selb, est ainsi « appelé à jouer un rôle essentielle lors de la reprise des relations commerciales entre la France et la Bavière » ; le fils du secrétaire d'Etat Pfeiffer, personnalité très influente à Munich et partisan d'un rapprochement avec la France, est ainsi chargé par le chef du gouvernement bavarois d'un service « qui sera peut-être l'embryon d'un ministère des affaires étrangères de Bavière »[3474] ; le sénateur Aevermann, grand édile à Brême, est chargé de la mise en œuvre de la loi du 9 mai 1947 destinée à assurer la démocratisation de l'Allemagne[3475].

Néanmoins, les autorités militaires *métropolitaines* tempèrent souvent une appréciation jugées trop optimiste en termes de gains d'influence et signalent que le pouvoir de décision leur revient. Même le MAE doit ainsi rappeler à son personnel que les demandes doivent remplir les conditions requises d'objectivité et l'impossibilité pour les libérations de dépasser le millième de l'effectif total des PG, par analogie au nombre de libérations des « cas douloureux » défini par la DGPG pour les PGA en France. Dans ces conditions, une demande

3473 Les PG peuvent être rapatriés exceptionnelllement pour fait de résistance contre le régime nazi (catégorie 1), pour « répondre à une utilité politique ou économique » (04/02/48), pour avoir aider des PGD français en Allemagne ou pour soulager les « cas douloureux » (25/05/48).
3474 CICR, G8 / 51 IX, 319, note de 26/06/1945 de Steiner concernant la « liste de secours réclamés par le kommando de Rochefort dépendant du dépôt 95 ».
3475 ZFO, Bonn XM 46/4, document n° 348/EU du 18/07/1947 concernant le « PGA Aevermann ».

formulée par des personnalités politiques, même « dignes d'être encouragée dans leurs tendances politiques ou dans leurs sentiments envers la France », qui ne répondrait pas à ces conditions, reste « plus délicate »[3476]. La tension apparaît alors entre la politique de libération initiée par le MAE -et appliquée avec un zèle certain par ses représentants en Allemagne[3477]- et la seule autorité compétente pour décider d'une libération exceptionnelle, la DGPG du Ministère des Armées. Laquelle, sans être insensible aux arguments de politique allemande, est soumise tout de même à d'autres contraintes, avant tout économiques et de politique intérieure. Elle exclut ainsi toute demande suspecte de népotisme, ou fondée sur la *réversibilité* un peu rapide des vertus des demandeurs aux demandés ; elle élimine d'office les cas concernant les PG âgés de moins de 30 ans qui constituent les forces vives de la reconstruction, d'autant que la suspension des transferts américains réduit sa marge de manœuvre pour une « politique libérale »[3478], ce que semble traduire le fléchissement du nombre de demandes aboutissant à une libération. En 1946, quatre libérations sont accordées, une refusée et huit indéterminées d'après les sources consultées ; en 1947, deux sont accordées, trois refusées et quatre indéterminées ; en 1948, on compte pour une libération accordée, une refusée et trois cas indéterminés.

Cependant, lorsque « l'opportunité » diplomatique lui semble primer l'application stricte de ses directives, la DGPG s'incline devant l'appréciation subjective du MAE et les contraintes extérieures qui pèsent sur la politique internationale de la France. En août 1946, la direction des Unions Internationales du ministère transmet, pour avis, une demande de libération du PG Helmut Rohrig, communiquée par l'ambassadeur de France à Washington[3479]. Appuyée par deux sénateurs et un membre de la chambre des représentants, touchés par la situation difficile de la mère du prisonnier, la demande formulée par le neveu est refusée en septembre par la DGPG par crainte de créer un précédent. Le MAE, conscient des contraintes françaises, reprend la question, y précisant la dimension internationale : au-delà du PG employé au kommando de Genissiat, se pose la question des relations avec les EUA dont la France est de plus en plus dépendante. Le Ministère souligne le mouvement d'opinion en faveur des PGA qui « atteint maintenant le milieu politique et dont il faut peut-être tenir compte dans l'examen de cette question ». Pour surmonter la crainte du précédent, il rappelle la redoutable efficacité des groupes de pression chez les *congresmen,* alors que la grande majorité des PG affectés à la reconstruction du pays ont été cédés par leur pays. Il s'agit bien de libérer un prisonnier

3476 MAE, Z24, document du 01/01/1948 de la Direction des Unions concernant la « libération exceptionnelle de PG ».
3477 Ainsi la demande de libération de deux syndicalistes persécutés/ par le régime nazi devait « favoriser l'influence française » dans les milieux ouvriers allemands et « jouer un rôle important dans l'organisation ouvrière de la ZF » jusqu'à ce que le général Koenig rappelle que les intéressés « sont domiciliés en Zone russe et (…) [que] leur action sur l'organisation ouvrière de la Zone française paraît donc devoir être assez faible ».
3478 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 2823 du 05/09/1945 de Perrin concernant les « PGA transférés de camps américains ».
3479 MAE, B79, note n° 608 UN du 22/08/1946 de la Direction des Unions ; LL/YB concernant l'« intervention de personnalités politiques américaines pour la libération du PGA Rohrig ».

pour garder tous les autres. Le 5 décembre, Paris peut annoncer à l'ambassadeur que le Ministère des Armées a ordonné la libération exceptionnelle, et sans engagement pour des cas analogues, du PGA Rohrig[3480].

La même tension est à l'œuvre entre le MAE et le MW, lorsqu'en septembre 1946, les autorités américaines d'occupation demandent à la France de libérer les PG anciens employés de la *Reichsbahn* (ferroviaire allemand), en raison de leur pénurie de personnel qualifié[3481] dans leur Zone. Malgré le nombre limité de captifs concernés, deux cent cinq PG, le MW émet les « plus expresses réserves » [3482] et défend la priorité absolue de la reconstruction française. Il semble que le rappel menaçant du MAE, en cas de réponse négative qui placerait la France dans une situation diplomatique inconfortable -les EUA pouvant réclamer la restitution des PGA transférés en principe encore sous leur responsabilité- lève l'opposition économique de Parodi au MW : le 24 octobre 1946, le MAE demande au Ministère de la Guerre de prendre les dispositions pour la remise des PGA[3483].

Dans d'autres cas, le MAE n'ose pas rendre de refus définitif, comme pour le PG von der Marwitz, de la famille royale des Pays-Bas. Début juillet 1946, la princesse Arngard de Lippe-Biesterfeld demande la libération de son neveu, atteint de troubles cardiaques et sanguins et qui n'aurait jamais appartenu à une organisation politique nazie. Un mois plus tard, le MAE transmet à la DGPG la demande formulée par sa tante en Allemagne, en soulignant l' « attitude exemplaire » du prince Bernard, cousin germain du PG, pendant la guerre. La direction des Unions émet donc un avis favorable sous réserve des antécédents politiques et de la conduite du principal intéressé en captivité. Fin août, la DGPG rejette la demande en raison de l'appartenance du prisonnier à la *National-Sozialistische Volkswohlfahrt*[3484]. Mais en même temps, elle précise que « si le département juge politiquement opportune la libération » du PG, elle ne maintiendra pas son objection. La réaction des autorités diplomatiques est hésitante qui décident, après avoir obtenu des explications apaisantes du prince Bernard sur l'appartenance à cette organisation, de maintenir la demande : le 24 janvier 1947, la décision de rapatrier Gebhardt von der Marwitz par le prochain convoi sur l'Allemagne est prise. Les demandes de libération combinent en fait trois logiques : logique de reconstruction de la DGPG, logique diplomatique du MAE et

3480 MAE, B79, document n° 781 UN du 05/12/1946 de la Direction des Unions ; AL/YB concernant le « PG Helmut Rohrig ».
3481 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 595 UN du 11/09/1946 du MAE, Direction des Unions, DP/MS concernant les « libération et rapatriement des PGA employés de la Reichsbahn en ZAO ».
3482 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 13746 M/ME du 02/10/1946 du MW, 7e bureau concernant la « libération des PGA employés de Reichsbahn dans la ZAO ».
3483 MW (Fontainebleau), 19770623/86, document n° 709 UN du MAE, Direction des Union concernant les « libération et rapatriement des PGA employés de chemin de fer en zone américaine d'occupation ».
3484 Organisme nazie d'assistance publique. Voir Vörlander, Herwart, *Die NSV. Darstellung und Dokumentation einer nationalsozialistischen Organisation*, Harald Boldt Verlag, Boppard am Rhein1988; Hansen, Eckhard, *Wolhfahrstpolitik im NS-Staat. Motivationen, Konflikte und Machstrukturen im „Sozialismus der Tat" des Dritten Reiches*, MaroVerlag, 1991.

logique intérieure des autorités allemandes. La pratique des demandes de libération ne constitue plus un élément exclusif du rapport de force franco-allié, voire franco-allemand. Comme l'a justement perçu J. Tarbé de Saint-Hardouin[3485], la formulation de demandes sert aussi les intérêts des nouveaux acteurs allemands. Ceux-là n'hésitant pas d'utiliser le credo de la « réconciliation des peuples » et, très tôt, « savent mettre leur idéologie au service des intérêts de la nation allemande et même de leurs intérêts particuliers »[3486].

A partir de l'exemple de la Bavière, on peut s'interroger sur les limites de ces libérations individuelles discrétionnaires en politique extérieure. Pourquoi en effet un *Land* dont les autorités semblent avoir été les plus actives à demander le rapatriement de certaines catégories de PG, notamment les plus jeunes, et dont la tendance fédéraliste, voire la francophilie, favoriseraient le projet allemand politique de la France, n'a pu obtenir un nombre plus important de libérations exceptionnelles ? D'autant que la concurrence avec le Royaume-Uni qui libère, à partir de juin 1947, en plus du plan de rapatriement, cent vingt-cinq PGA bavarois, aurait dû jouer en faveur ce *Land*.

Les contraintes structurelles de l'économie française ont opéré comme un frein en empêchant la France de disposer d'un volant de PG aussi massif que les EUA, voire le Royaume-Uni. Mais **elles** eurent aussi un effet psychologique, tant il semblait impensable au MW de se départir d'une main-d'œuvre alors qu'il avait fonctionné depuis la libération sur une logique d'accumulation, sous urgence, de PG. Pouquoi donc la Bavière a-t-elle échoué là où la ZFO, pourtant confrontée aux mêmes contre-arguments, avait partiellement réussi à s'imposer ? Les efforts du personnel diplomatique français - le consul à Munich réclamant un « geste symbolique »[3487] par la libération mensuelle des PG bavarois au titre des « cas douloureux », ou la sous-direction d'Europe centrale proposant de faire bénéficier les PG domiciliés en Bavière des mêmes conditions de libération que ceux résidant dans la ZFO[3488]- révèlent que le nombre très restreint de libérations accordé n'aurait pas eu, selon Paris, de retombées politiques suffisantes. Autrement dit, contrairement à la ZFO, une politique de libération plus généreuse en faveur de la Bavière n'aurait pas, même indirectement, avantagé l'économie nationale. Autant que les archives permettent d'en juger, se met alors en place, à

3485 Lorsqu'il est nommé conseiller politique par le général Koenig en mai 1945, Jacques Marie Tarbé de Saint-Hardoin a déjà plus de vingt ans de carrière diplomatique, notamment en Allemagne : à Berlin à partir de 1921, à Wiesbaden à partir de 1940 auprès de la commission d'armistice, mais aussi de résistant. Nommé en Algérie délégué général du gouvernement, il est révoqué par Vichy en 1942. En 1943, il est délégué du CFLN à Ankara.
Après la libération, il est réintégré comme ministre plénipotentiaire avant d'être placé hors cadre la disposition du Commissariat aux Affaires allemandes et autrichiennes en juillet 1946.
3486 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, document n° 278 du 06/12/1946 du M.P.A Arnal concernant la « lettre ouverte à Bidault ».
3487 MAE, Z24, document n° 1743 UN du 10/12/1947 de la Direction des Unions, consul général de France à Munich concernant la « libération de PG appartenant à la catégorie dite « cas douloureux » ». Cela faciliterait son action politique et disposerait l'opinion publique bavaroise.
3488 MAE, Z24, note n° 37 EU du 21/01/1948 de la direction d'Europe, sous-direction d'Europe centrale concernant la « libération de PA par mesure de faveur »

travers cette politique de libération discrétionnaire, une stratégie de cercles qui définit la libéralité des libérations en termes d'efficacité et d'économie de moyens. Dans cette logique, la France préfère se recentrer sur sa Zone. Car les libérations y peuvent avoir le « retentissement psychologique (…) sinon le plus profitable, du moins le plus immédiatement sensible »[3489] pour son action en Allemagne. Et ce, au détriment d'une stratégie d'influence plus vaste, mais estimée peu rentable à court terme eu égard à ses propres besoins économiques. En janvier 1948, selon le MAE, la demande de sa sous-direction d'Europe centrale reviendrait à réduire d'autant le nombre de libérations accordées aux PG originaires de la ZF. Des réserves, qui valent refus, traduisent ce partage de socle commun à Paris et à Baden.

B) Les PGA dans la presse de la ZFO, le défi de l'information pour les autorités françaises

La façon dont la presse allemande de la ZFO traite la captivité allemande en mains françaises permet d'évaluer l'impréparation des débuts de cette occupation sur un plan général, mais aussi l'imbrication croissante entre politique d'occupation et de captivité en France. Comme l'indique, fin 1945, l'administrateur civil, « la presse allemande dans la zone (…) constitue un de plus puissants instruments de propagande politique dont dispose le Gouvernement Militaire » dans le but premier d'« agir sur l'opinion allemande ». L'objectif de cette sous-partie est de préciser d'abord selon quels motifs et modalités le thème de la captivité des PG en France bénéficie d'un traitement spécifique dans la presse de la Zone ; ensuite dans quelle mesure ce statut est à relier à la mise en place d'une politique d'information plus large dont elle partage les caractéristiques et les tâtonnements stratégiques.

1 - Presse d'occupation et captivité dans la presse : corpus et méthode

A l'échelle de la Zone, la réorganisation de la presse sous occupation obéit à un double principe : promouvoir, et contrôler, un médium d'information correspondant aux intérêts et représentations français tout en constituant, au-delà de la période d'occupation, un vecteur de démocratisation[3490]. Dans l'esprit des nouvelles autorités, la presse ne doit pas remplir la fonction d'un « simple moyen de propagande », incompatible avec les principes démocratiques désormais promus. Elle est le remède pour guérir les Allemands de l'idéologie

3489 MAE, Z24, note n° 62 du 14/01/1948 de la Direction des Unions concernnant la « libération de certains prisonniers allemands par mesure de faveur ».
3490 Schötzel, Stephan, *Die Pressepolitik in der französischen Besatungzsone 1945–1949*, Mainz 1986.

national-socialiste et les ramener sur la voie de la vérité et de l'esprit critique[3491] : « Ces journaux se sont proposés d'être des journaux d'information objective, sans parti-pris systématique de propagande, destinés à permettre aux Allemands, intoxiqués par les mensonges nazis, le réapprentissage progressif de la vérité »[3492]. Mais l'application s'avère moins idéale. En ces débuts d'occupation où les projets de démocratisation sont à l'ordre du jour, la presse devient un instrument de « rééducation » davantage qu'un moyen d'information libre et de formation de l'opinion.

Ces lignes directrices se retrouvent dans le traitement du thème de la captivité par les journaux auxquels sont progressivement assignées deux finalités. D'une part, il faut transmettre les mots d'ordre de mobilisation et utiliser l'intérêt constant de la société allemande de la Zone en faveur de *leurs* captifs. D'autre part, il s'agit de véhiculer une image différente de la captivité en France, en correction de celle partagée par la population de la Zone. De la sorte sera développée une « propagande » autour d'un régime de captivité plus rassurant. Progressivement, les autorités d'occupation tentent d'explorer et d'exploiter une nouvelle articulation entre la ZFO et la France, entre les PG et les occupés, entre les expériences d'occupation et celles de captivité.

Le rôle central de la presse, dans le projet politique et administratif des autorités françaises, se traduit dans l'organisation du secteur dont l'économie reste -de la fondation le 26 décembre 1945, d'un « Comité de direction de la presse » [3493] au printemps 1947- celle de la censure préalable et d'un contrôle fortement centralisé. La fondation de journaux par des journalistes allemands est assistée, systématiquement, par des officiers commissaires-censeurs. Ils doivent « suggérer, guider, stimuler »[3494] chaque journal de la Zone[3495]. Ils font office d'agents de liaison entre les journaux différents et la direction centrale à Baben-Baden [3496]. Dans l'organigramme de l'administration française, ces officiers dépendent de la section « Presse ». Dirigée à Baden-Baden par le colonel Loutre, elle dépend de la Direction de l'information du général Jean Arnaud, rattachée, à son tour, à la Direction générale des affaires administratives, c'est-à-dire à l'administrateur général. Dans les faits, leur subordination à l'administrateur civil Laffon est encore plus directe reçoivant leurs instructions directement de lui, via les délégués supérieurs des provinces[3497]. Le contrôle de l'information relative aux PGA dans la presse devient donc partie intégrante de la mission de ces commissaires-censeurs. Leur

3491 Comme le relève Schötzel, certains sujets ne devaient cependant faire l'objet d'aucun article, comme les tensions entre Français et Alliés concernant la politique d'occupation ou les difficultés de la métropole dans ses colonies.
3492 *La France en Allemagne*, n°64.
3493 Le comité devient mi-1948 le « Comité de direction de la presse et de l'édition » jusqu'en 1949.
3494 Schötzel, S., *Pressepolitik in der französischen Zone, op. cit*., p.79.
3495 Voir quelques exemples dans le tableau de l'annexe, p. 1520.
3496 Lors de la phase initiale/l'installation du Gouvernement militaire, ces commissaires n'existent pas encore dont la tâche est assumée par des « officiers d'informations »
3497 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, presse « Speaking frankly" sur le "rapatriement des PG ».

mission consiste à faire remonter l'application des instructions par l'envoi des copies des articles publiés sur les PG, et à informer leur hiérarchie des réactions de la population à ces articles. Le traitement de la captivité allemande implique, en conséquence, tous les échelons de la direction de l'Information, de Baden-Baden à ses représentants dans les cercles. Toutefois, les autorités françaises se trouvent rapidement confrontées à un problème de recrutement de journalistes professionnels. Elles demandent à la DGPG de bien vouloir libérer des PG journalistes. Ce qu'elle fait -une preuve encore de l'importance politique désormais reconnue aussi bien à Paris qu'en Allemagne, de la presse comme de la captivité.

Une telle importance souligne le caractère tardif et empirique de la mise en place d'une politique de la presse en ZFO. Mais elle réflète aussi l'impréparation dans laquelle la politique d'information s'est décidée. Jusqu'en octobre 1946 et l'application-contre l'avis du colonel Loutre-des directives n°44 et 50 du Conseil de contrôle qui introduisent la censure *a posteriori* et promeuvent la libre circulation de l'information et des idées démocratiques[3498], la seule base réglementaire demeure la Loi n°91 du 24 novembre 1944 du *SHAEF*, publiée avec l'amendement du 12 mai 1945. Il interdit l'impression et la publication de tout journal hors contrôle. L'absence d'autres directives de Paris, excepté celle prévoyant l'élimination du national-socialisme, explique l'absence de tout plan d'action de la section de Presse après son installation à l'été 1945[3499]. Avec, pour conséquence, de laisser aux « responsables de l'information et de la Propagande (…) à établir pour leur compte une telle doctrine et à essayer, au milieu des pires difficultés, de l'appliquer ici ou là », comme le résume le directeur de l'Information[3500]. La mise en place d'une stratégie spécifique sur le thème de la captivité ne peut alors se faire qu'en différé, par rapport à une réalité nullement envisagée initialement. C'est la raison qu'un service spécifique pour la question des PG, dirigé par Mme le lieutenant Pélissier, ne semble pas avoir été créé avant fin janvier 1946. Les premiers articles publiés sur ce sujet ne concernent point la situation des PGA en France, mais les modalités de mobilisation et d'action des populations allemandes en faveur des PGA en mains françaises, soit une perception du problème unilatéralement française.

3498 Cela conduit fin 1946 à une restructuration/reforme de la presse effective début 1947

3499 Dans sa version abrégée : « 1. Sont interdits, tout qu'il n'en sera pas autrement disposé par le GM, l'impression et la publication de tous loues journaux », *Gazette officelle du CCFA*, N°1, 23/5/45, p. 21-22.

3500 Ayant attendu en vain les « dix commandements du Français en Allemagne occupée », il « ne restait plus alors aux responsables de l'information et de la Propagande qu'à établir pour leur compte une telle doctrine et à essayer, au milieu des pires difficultés, de l'appliquer ici ou là ». Dans ce texte remarquable de sincérité, de clairvoyance, remarquablement écrit, le directeur souligne sans les lacunes originelles de la politique d'occupation française : « Il est inconcevable que nous [Français] ayons constitué de bric et de broc, avec un curieux mélange d'esprit tatillon et de laisser aller, ce corps d'occupation pour une des entreprises les plus importantes de ce temps. Il est inconcevable en un mot qu'il n'y ait pas eu de doctrine de l'occupation. Toutes les erreurs, toutes les imperfections, découlent de ce manque initial. Et les critiques, justifiées ou non, qu'on a pu exprimer par la suite à l'Armée, aux Administrateurs, portaient à faux, si elles ne commençaient pas par demander aux responsables de la politique française : que vouliez-vous faire en Allemagne et comment comptiez-vous réaliser vos desseins ? » ; ZFO, AP 129-5, document de la DGAA, direction de l'information concernant le « bilan d'un an d'information française en Allemagne ».

La presse est en effet utilisée dès octobre comme relais à l'appui des mesures prises pour les PGA : constitution des comités d'aide, précision des règles pour l'envoi de lettres et de colis, et, surtout appels aux collectes, pour lesquelles le lieutenant Pélissier est chargé en janvier 1946 « d'intensifier encore la propagande », afin « de ne pas laisser passer un numéro sans qu'on parle des PG ». L'apparition, fin 1945-début 1946, d'articles sur le régime des PGA en France marque une césure, en fait la prise de conscience par les autorités de Baden-Baden du lien, politique, affectif et économique, de l'opinion publique allemande avec ses PGA. Enfin, elles se rendent compte de la nécessité de mieux articuler la gestion des PGA en France et la politique d'occupation dans la Zone. Fin octobre 1945, l'administrateur civil Laffon demande ainsi au Commandement supérieur des troupes françaises d'occupation en Allemagne[3501] de lui fournir, pour la « propagande dans les journaux allemands en faveur des PG », des renseignements sur l'organisation géographique et économique des dépôts, sur l'amélioration « apportée progressivement » aux conditions de captivité, des photos de la bonne gestion française de cette captivité de masse et « tous les renseignements pouvant intéresser les familles de PG »[3502]. Ce qui ne semble pas avoir été reçu avant février 1946[3503].

L'évolution des demandes de Baden-Baden à Paris- à la DGPG en particulier- des listes de noms de PG publiées en octobre 1945 aux articles sur la vie culturelle des PGA dans les camps françaisen juillet 1946 -qui « seraient accueillis avec un vif intérêt par la population allemande »[3504]- traduit la prise en compte progressive de l'emboîtement des deux questions par Baden-Baden qui perçoit l'instrumentalisation possible de la captivité en termes de politique de Zone pour modifier son rapport de force avec les autorités de Paris. Cette politisation, côté français, répond aux rumeurs insensées sur la politique d'occupation française, foisonnantes comme sur les PG en France, nées du manque d'information de la population, selon la remarque d'Emile Laffon. En juillet 1946, le général Koenig peut enfin annoncer à la DGPG à Paris que « chaque journal possède une rubrique « PG » »[3505], résultat de cette politique d'information volontariste menée par Baden-Baden. Celui-là prescrit en effet que « le journal doit réserver une large place à la question des PGA et qu'on doit parler d'eux dans chaque numéro »[3506]. Ils répondent ainsi à l'attente de la population allemande

3501 Désormais abrégé en CSTO.
3502 SHAT, 11P165-5, lettre n° 1434 / EM2 du 18/11/1945 du 10 DI.
3503 CICR, C16, PV n°n°145 du 16/08/1945 du CICR, Genève, délégations concernant la « France ». Nous n'avons pas consulté systématiquement tous/les fonds relatifs à la Division de l'information à Colmar. Voir Schötzel, Stephan., *op. cit*., p.106. Une étude exhaustive des consignes pour les articles sur les PGA, de leur application et de leurs résultats, que n'a malheureusement pas entreprise Schötzel, devrait préciser quelles ont été les techniques de contrôle des autorités françaises et les finalités qu'elles visaient.
3504 MAE, Z24, document n° 1458 / PDR du 04/09/1947 du CCFA, Groupes français du conseil de contrôle, Division des personnes déplacées concernant la « libération de PGA ».
3505 MAE, Z24, document n°1458 / PDR du 04/09/1947 du CCFA, Groupes français du conseil de contrôle, Division des personnes déplacées concernant la « libération de PGA ».
3506 MAE, Z23, document n°1456 EU du 25/06/1947 de l'ambassade de France, direction d'Europe concernant les « conférenciers suisses des camps de PG »., selon le commissaire-censeur en mai

pour laquelle « tout ce qui touche les PG trouve un accueil très favorable »[3507] et justifie une étude de la captivité à partir de la presse.

Pour analyser la place de la presse de la ZFO dans la question des PG, un corpus de 2 029 articles a été établi à partir du dépouillement exhaustif de quatorze titres entre le 30 août 1945[3508] et le 23 mai 1949, -date du vote de la Loi fondamentale instituant la République fédérale d'Allemagne. Il a été déterminé afin de parvenir à une représentativité[3509] satisfaisante.

Les premiers journaux allemands paraissent dans la Zone à partir du 4 août 1945[3510], le 30 août pour le premier de notre corpus, le *Schwarzwälder Bote*. Cinq journaux du corpus publient leur premier numéro entre septembre et décembre 1945, date à laquelle la ZFO compte treize journaux officiellement déclarés pour un tirage total d'un million et demi d'exemplaires, soit un journal pour cinq habitants. Avec la normalisation du système des licences, le nombre de périodiques dans la Zone augmente fortement. D'où l'apparition dans le corpus, de quatre nouveaux titres en 1946, et d'un en 1947.

Cette effervescence éditoriale a aussi ses raisons géopolitiques : toutes ces publications sont exclusivement régionales. Afin de favoriser les tendances décentralisatrices, conformément aux positions fédéralistes françaises, les autorités d'occupation cherchent à raviver un *Heimatgefühl* (sentiment localiste) qui contribuerait à dissoudre l'unité allemande réalisée depuis Bismarck. Ce faisant, elles accèdent - probablement à leur insu- à la tentation de repli des Allemands sur leur plus petit espace affectif possible, en réponse à la dissolution de la *communauté nationale* allemande après 1945. Selon Stephan Schötzel, la population s'intéresserait davantage aux nouvelles locales qu'aux informations régionales ou nationales, assurant de la sorte le succès des nombreuses éditions locales. Le *Südkurier* badois, qui se présente comme le *Tagblatt für Bodensee, Schwarzwald und das obere Donaugebiet* édite ainsi pas moins de douze à quatorze éditions de cercles[3511] en 1947 ; quinze pour son équivalent wurtembergeois, le *Schwäbische Zeitung*[3512]. On retrouve la même tendance du côté des journaux politiques, comme la *Südwestdeutsche Volkszeitung* qui tire onze éditions

3507 CICR, G 25/666, 25/30, document n° 1436 du 14/05/1947 du CICR, Genève concernant le « rapatriement des PGA en mains françaises ».
3508 Avec le *Schwarzwälder Bote*.
3509 Comme pour la presse française à la libération. Il n'a pas été possible de dépouiller l'intégralité des quinze titres de la ZFO sur la période.
3510 Avec le *Mittelrhein Kurier*, à Bad Ems.
3511 Konstanz, Radolfzell, Singen, Überlingen, Stockach, Donaueschingen, Villingen, Hochrhein und Hotzenwald, Württemberg und Hohenzollern, Oberschwaben und das Allgäu, ainsi qu'une édition Fernausgabe, in Sperling, *Zeitungs- und Zeitschriftenadressbuch 1947*, p. 249 et sq., cité dans Schöztel, *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.173.
3512 Biberach, Ehingen, Friedrichshafen, Laichingen, Laupheim, Leutkirch, Lindau, Ravensburg, Riedlingen, Pfullingen/Singen/Überlingen, Saulgau, Sigmaringen, Tettnang, Waldsee, Wangen und Weiler, in Sperling, *Zeitungs- und Zeitschriftenadressbuch 1947*, p. 251 et sq., cité dans Schöztel, *Die Pressepolitik…*, *ibidem*.

de cercle[3513] dans le pays de Bade. A l'échelle de la Zone, le corpus couvre donc la Rhénanie avec des journaux publiés à Coblence, Mayence et Trèves ; le pays de Bade avec des titres publiés à Constance, Baden-Baden, Fribourg-en-Brisgau, Lahr ; le Wurtemberg avec les journaux d'Oberndorf et de Leutkirch. Il n'a malheureusement pas été possible de consulter l'un des deux titres de la presse du Palatinat, le *Pfälzische Volkszeitung* et *Die Rheinpfalz*, aux tirages cependant relativement modestes[3514].

Naturellement, les autorités françaises n'entendent pas pour autant ranimer les anciens journaux régionalistes, de la République de Weimar -ou d'avant- récupérés par le pouvoir national-socialiste afin de promouvoir son idéologie *Blut und Boden*. La dénazification explique ainsi le changement de titre nazi : le *Schwarzwälder Boten* devient l'*Oberndofer Nachrichten* le 30 août 1945, puis le *Schwarzwälder Post* le 29 septembre ; le *Trierische Volksfreund* le *Trierische Volkszeitung* encore en avril 1946. Des changements ultérieurs de titre, pour des raisons éditoriales ou politiques, comme ce sera le cas avec le *Neuer Mainzer Anzeiger*, réduisent au final le nombre de journaux dépouillés.

A l'inverse des autres autorités d'occupation, le projet d'un journal à l'échelle de la Zone française, encore évoqué en juillet 1945, ne sera pas directement mis en œuvre par Baden-Baden. Fin 1946, face au projet de Paris de lancer un journal pour toute la Zone, *Die Epoche*, l'officier de presse, responsable du *Neuer Mainzer Anzeiger*, parvient à imposer l'idée d'un journal couvrant toute la Zone. Il sera conçu, non comme l'organe de la puissance d'occupation, mais comme une « entreprise exclusivement allemande et avec des moyens exclusivement allemands »[3515], sur le modèle de l'ancienne *Frankfurter Zeitung*. Le 29 novembre 1946, à côté donc de l'édition quotidienne, sort *l'Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt. Wochenausgabe des Neuen Mainzer Anzeigers*. Cependant, sous la pression des autorités de Baden-Baden, un titre commun est choisi : le *Neue Mainzer Angzeiger* reste le titre principe auquel s'ajoutent, à partir du 2 mai 1947, l'*Allgemeine Zeitung* avec l'édition A (« Wochenausgabe mit Wirtschaftsblatt ») et l'édition B sous forme de cinq éditions régionales, dont l'*Ausgabe Mainz. Neuer Mainzer Anzeiger*. Le 11 juin 1947, l'édition valable pour toute la Zone prend définitivement le titre d'*Allgemeine Zeitung. Hauptausgabe mit Wirtschaftsblatt*. Considéré comme la vitrine de la politique française de la presse et de la Zone, le journal bénéficie d'un soutien, logistique et humain, remarquable. Cet atout lui permet, à partir d'avril 1948, de paraître six fois par semaine[3516]. En définitive, ce sont onze journaux qui ont été intégralement dépouillés entre fin 1945 et mai 1949 : trois pour la

3513 Sperling, *Zeitungs- und Zeitschriftenadressbuch 1947*, p. 239, cité dans Schöztel, *ibidem*.
3514 Respectivement 60 000 et 65 000 exemplaires au 19/10/1945.
3515 Schöztel, S., *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.177.
3516 Schöztel, S., *Die Pressepolitik…*, *op.cit.,* p.76-178. En 1949 avec la levée du système des licences, la rédaction décide de s'installer à Francfort et fonde la réputée *Frankfurter Allgemeine Zeitung* qui sort le 1er novembre 1949.

Rhénanie, six pour le pays de Bade et deux pour le Wurtemberg[3517]. Le tableau des annexes résume les principales caractéristiques[3518].

L'élargissement du corpus en 1946 s'explique aussi par l'autorisation, suite à la réforme de la presse dans la Zone, de journaux de mouvements ou formations politiques, à partir de juillet. Jusqu'à cette date, les journaux, censés être des organes d'information neutre « du type tribune démocratique » [3519], avaient peu à peu pris l'habitude de réserver une page hebdomadaire spéciale, sorte de tribune libre, aux partis [3520] autorisés. *Das Volk*, organe du SPD (social-démocrat), est le premier autorisé le 3 juillet à Fribourg, en pays de Bade, suivi par *Das neue Baden* du FDP (libéraux) le 29 avril 1947, puis, le 24 août, de l'organe de la BCSV/CDU (démocrates chrétiens), le *Südwestdeutsche Volkszeitung für christliche Politik und Kultur*. Dans le Wurtemberg, le *Schwäbische Zeitung* devient le journal de la CDU à partir du 1er août 1947[3521]. Ces nouvelles parutions[3522], conséqutives de la politique de démocratisation dans la Zone, modifient l'équilibre éditorial. Fin 1946, il est décidé, en effet, d'accorder aux journaux de partis politiques 20% du volume papier, ce qui revient à limiter celui de certains journaux d'information comme, dans mon corpus, la *Trierische Volkszeitung* à deux à trois parutions par semaine. En 1947, la presse dite neutre représente 68,8% du tirage total annuel de la ZFO, la presse politique 31,2%[3523], représentée par cinq titres dans le corpus.

Néanmoins, étant donné le cadre de la politique de la presse et le caractère déséquilibré du corpus, aucune analyse sur une éventuelle différenciation de traitement selon l'orientation politique des journaux, ni étude prosopographique par titres ne sera ici tentées. Les principes de sa constitution n'ont pas pour but de savoir dans quelle mesure cette presse reflète l'état de l'opinion allemande sur les PGA en mains françaises, mais dans quelle mesure l'image véhiculée par la presse relève d'un projet de *fabrication* de l'opinion allemande par les autorités françaises. C'est par le biais d'une problématique en termes d'élaboration de représentations, d'actions et réactions entre occupants et occupés qu'est abordé l'intérêt des populations locales porté aux PGA, en mains françaises, et, en particulier, à travers la presse.

3517 Comme le prouvent les tirages, ces journaux étaient lus bien au-delà des limites des provinces de la zone et même exportés dans les Zones américaine et britannique, avant que de l'être dans les camps français.
3518 Il est placé p. 1516 des annexes.
3519 ZFO, HC 47/1, instruction n° CAB/C 8920 du 06/12/1945 de Laffon concernant les « centres d'information ».
3520 ZFO, AP 129-5, document de la DGAA, direction de l'information concernant le « bilan d'un an d'information française en Allemagne ».
3521 Avant le numéro 61, il reste « neutre », tirage de 161 000 exemplaires.
3522 Mon corpus ne comprend en revanche aucun journal de parti politique pour la Rhénanie-Palatinat Quatre journaux de partis y ont été fondés entre mai et août 1947 : *Der* Westen (Neuwied) pour la CDU, *Rheinisch-Pfälzische Rundschau* (Bad Kreuznach) pour la FDP, *Die Freiheit* (Mayence) pour la SPD, *Neues Leben* (Kaiserslautern) pour la KDP. Pour la liste complète sur les quatre *Länder*, voir Schöztel, *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.143.
3523 Hädler, Christian, *Die Versorgung der deutschen Tagespresse mit Zeitungsdruckpapier. Eine zeitungs- und wirtschaftswissentliche Untersuchung*, Diss. Nürnberg, 1984, p.122. Respectivement 83,5% et 16,5% en Rhénanie-Palatinat ; 60,1 et 39,9% dans le pays de Bade, 50,5 et 49,5% dans le Wurtemberg-Hohenzollern.

Pour apprécier la taille du corpus –plus de 2 000 références-, il faut préciser quelques facteurs quantitatifs, comme la pénurie de papier qui limite le nombre de numéros et la périodicité des titres en 1945-1946. Selon le tableau synoptique placé en annexe[3524], sur les cinq titres dépouillés en 1945, on ne compte qu'un seul quotidien, le *Neuer Mainzer Anzeiger*, objet d'attention soutenue de la part des autorités. En 1946, alors que le nombre total de titres a doublé, on relève trois quasi-quotidiens[3525], la moitié des journaux continuant à ne sortir que trois fois par semaine au plus. Constatation identique pour le nombre de page des périodiques : le nombre d'articles sur les PGA est d'autant plus important que les journaux, jusqu'en 1946, comptent souvent moins de six pages. Ces deux contraintes, qui limitent la surface rédactionnelle par quotidien, font ressortir la pression des autorités et la forte visibilité des articles pour les lecteurs.

Tableau 34 - Répartition par année des articles sur les PGA dans la presse de la ZFO°

Année	Nombre moyen de PG	Nombre absolu d'articles relevés	% d'articles par année
1945 (sept.-déc.)	701 837	174	8,6
1946	669 713	546	27
1947	486 896	516	25,4
1948	125 535	528	26
1949 (janv.-mai)		265	13
TOTAL		2029	100

Le calcul du nombre d'articles par journaux confirme l'actualité de la question des PGA. Elle s'impose comme l'un des principaux sujets de la presse de la Zone et de sa population, bien avant celui des *Vertriebenen*[3526]qui joueront un rôle fondamental dans la constitution de l'identité ouest-allemande après 1949. Etent donné les disparités chronologiques et éditoriales, une moyenne sur la période n'aurait pas de sens. Cependant, excepté l'*Allgemeine Zeitung. Hauptausgabe mit Wirtschafsblatt* (avec un ratio de 0,167), le ratio indique une fréquence moyenne qui ne descend pas en dessous d'un article sur les PGA publié tous les quatre numéros (*Badische Zeitung*), pour monter à plus d'un article par numéro (*Schwarzwälder Post*) entre 1945 et 1949. C'est, à n'en pas douter, le résultat efficace de la pression éditoriale exercée par les Français, même s'il faut modérer ces données par la taille et la position des articles.

On note néanmoins une forte fréquence dans les journaux d'une très bonne implantation locale grâce à de nombreuses éditions de cercles. Par exemple, le *Südkurier* propose plus d'un article tous les trois numéro-soit un article toutes les semaines et demi ; ou le *Schwarzwälder*

3524 Voir le volume des annexes, p. 1516.
3525 Le *Badische Zeitung* paraît six fois par semaine.
3526 Allemands expulsés des territoires faisant partie du Grand *Reich* à l'est de la ligne Oder-Neisse.

Post, qui l'aborde dans ses multiples éditions plus de trois fois par semaine, ainsi que dans les journaux politiques dépendants de la droite chrétienne, telle *Die Rheinischer Merkur* rhénane, qui offre à ses lecteurs près de deux articles toutes les trois semaines, ou la *Schwäbische Zeitung* wurtembergeoise, avec près de trois articles toutes les deux semaines. Le gradient de contrôle semble avoir joué un rôle dans l'existence de ces disparités, puisque les deux cas extrêmes jouissent de situations de moindre pression de la part des autorités françaises : l'*Allgemeine Zeitung*, plus tardive, bénéficie d'une assez grande liberté éditoriale afin de gagner en crédibilité ; les éditions locales multiplient les brèves sans conséquences politiques pour éviter ainsi des interventions directes du pouvoir. Les journaux politiques conservateurs, autorisés à partir de 1946-1947, qui utilisent ce thème identitaire, profitent du nouveau régime plus libéral de la censure *a posteriori*. L'actualité du thème n'est donc pas uniquement due à la politique d'occupation en matière de presse, mais également à l'intérêt des populations de la Zone.

L'évolution du ratio permet de confirmer cette apparente convergence d'intérêts. En effet, excepté le cas atypique du *Schwarzwälder Post*[3527] et dans une moindre mesure des journaux politiques, il décroît fortement sur la période : 1945 présente le plus fort ratio, puisque tous les titres publient, articles en moyenne par numéro, entre un et deux sur les PGA. Alors que de nombreuses publications marquent les années 1946 et 1947, la réduction apparaît nettement en 1948. Le contexte général restreint progressivement l'actualité de la question, ou plus exactement la transforme. A l'ouest, les plans de rapatriement, américain puis britannique et surtout français -lancés en 1947- respectent les engagements pris à la conférence de Moscou : rapatrier les derniers PGA en décembre 1948. Ce n'est pas le cas de l'URSS, mise sur la sellette. Son attitude explique pour une bonne partie le maintien du ratio en 1949. Désormais, l'actualité politique interne de la future RFA semble davantage attirer l'intérêt des lecteurs. Avec l'amélioration de la vie quotidienne en Allemagne, comme dans les camps en France, les Allemands n'aspirent-ils pas à se tourner vers le futur, alors que les opérations de transformations en travailleurs libres ne sont pas achevées ? Ne rejoignent-ils pas les autorités françaises qui cherchent à distinguer, comme lors des négociations interalliées, cette question de la captivité elle-même, de la paix et de la guerre ? Cependant, l'essentiel réside peut-être ailleurs. En effet, la forte décrue du ratio correspond assez clairement aux deux phases d'intervention et d'utilisation des autorités françaises : la mobilisation des populations en faveurs des PGA en France, travaillant à sa reconstruction en 1945-début 1946 ; l'information des conditions de captivité des PGA à destination des populations de la Zone. Si Baden-

3527 En partie dû au relevé.

Baden continue à faire publier une quantité appréciable d'articles dans cette seconde phase, l'intérêt des autorités françaises, et consécutivement celui des lecteurs, est moindre.

La faiblesse de la périodicité susceptible d'atténuer l'impact de la fréquence des articles sur le lectorat allemand doit être considérablement relativisée à l'aune des tirages à l'échelle de la Zone. Leur volume global connaît en effet une indéniable augmentation sur la période : 1,5 million d'exemplaires en décembre 1945, 2,753 en mai 1946[3528], 2,433 en mai 1947[3529]. Le net recul à partir de juin 1948 est en partie dû à la réforme monétaire dans la bizone[3530] qui augmente le coût des périodiques. Les calculs réalisés par S. Schöztel et C. Hädler[3531] - repris pour construire le graphique ci-dessous sur le nombre d'habitants par numéro- montrent combien la presse est restée le média de masse principal d'information autant pour les autorités d'occupation que pour les populations : à partir d'octobre 1945, on compte, dans la Zone, environ trois habitants par numéro tiré e, à partir de mars 1946, deux. Y aurait-il une corrélation entre la forte présence des articles sur les PGA, l'intérêt pour les nouvelles locales et la constitution d'un important lectorat ?

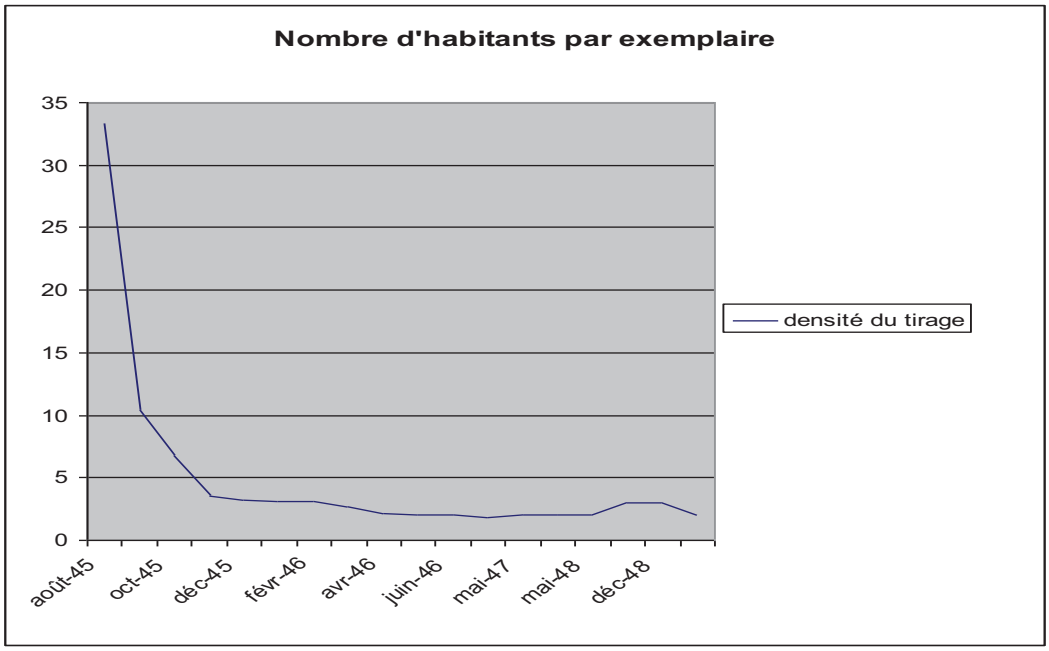

Sources : Hädler, *op. cit.,* p.122 et sources diverses citées par Schöztel, *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.168[3532].

3528 *Bulletin statistique n°*1, septembre 1946, p. 42, cité dans Schöztel, S., *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.156.
3529 *La France en Allemagne, bulletin spécial*, août 1947, p.69, cité dans Schöztel, S., *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.157.
3530 Recul de 48% dans le pays de Bade, de 22,2% dans le Wurtemberg et de 11,9% en Rhénanie-Palatinat. Avec respectivement un tirage total de 425 000, 414 000 et 823 000, d'après *CCFA, Division de l'information, rapport n°I 2-5, rapport sur l'activité de la Division de l'information, avril-mai 1949, juillet 1948 à juin 1949* (classement 477, p.9), rapport sur l'activité de la division de l'information pendant le mois d'avril 1949 (Baden-Baden, 16/05/1949), cité dans Schöztel, S., *Die Pressepolitik…*, *op.cit.*, p.164.
3531 Hädler, C., *Die Versorgung der deutschen Tagespress…, op. cit.,* Diss. Nürnberg, 1984.
3532 Selon Hädler, *op. cit.,* p.122

Tirage moyenne pour 1 000 numéros en fonction de la population des *Länder*							
		1947		Mai 1948		Décembre 1948	

A ce resserrement éditorial s'ajoutent des facteurs qualitatifs. Ils sont à mettre au compte de la politique française de la presse qui encourage une telle production. L'évolution notable, à partir de 1946, du nombre d'articles, simultanée à la croissance du nombre de PGA en France, est bien le reflet d'une politique directive en la matière. Mais ne serait-elle pas également celui de l'implication consentante des journalistes allemands ? Si l'on suit les indications communiquées aux officiers-censeurs, relevées par S. Schötzel, la Direction de la presse partait du principe qu'« un article allemand était plus convainquant et plus efficace qu'un communiqué officiel de l'administration française »[3533]. « Au lieu de barrer et d'interdire », les services du colonel Loutre prônent une censure toute en suggestions et orientations pour faire office d'intermédiaire entre le journal et le GM. A l'instar de la mobilisation des populations civiles pour les PGA en France, les interventions françaises, dans le domaine éditorial, ne doivent laisser aucune trace afin d'apparaître comme étant *Germanici generis*. De fait, à côté de textes officiels émanant des autorités françaises, le corpus contient une majorité d'articles censés être produits par des Allemands pour des Allemands. Mais une lecture attentive et comparée laisse apparaître un dirigisme beaucoup plus rigide qu'il n'y paraît, en particulier en 1945 et 1946. Les contraintes matérielles et humaines, l'urgence d'alors, expliquent sans doute le recours à des traductions littérales du français, certainement peu satisfaisantes pour le lecteur germanophone. Néanmoins, ce serait une conclusion hâtive de considérer cette formidable production éditoriale comme le résultat d'une constante pression des occupants. D'une part, l'instauration de la censure *a posteriori* début 1947 n'entraîne pas de baisse significative du nombre d'articles. De l'autre, un grand nombre d'entre eux se trouve dans les pages locales, voire municipales. Il indique, par exemple, le nom des PG tout juste rapatriés de France et d'ailleurs, à partir de 1947-parutions qui n'ont pas dû monopoliser le personnel français. Enfin, les articles ont été comptabilisés sans considération de la puissance détentrice des PGA concernés[3534]. Si les PGA en mains autres que françaises ont fait l'objet d'une attention particulière, il n'est pas sûr que les autorités françaises aient encouragés, avec une même ardeur, les parutions sur les autres captivités.

Land	Pop. En million	Tirage total pour 1000 numéros	Densité du tirage	Tirage total pour 1000 numéros	Densité du tirage	Tirage total pour 1000 numéros	Densité du tirage
Rhénanie-Palatinat	2,7	1 210	2,23	934	3,89	823	3,28
Pays de Bade	1,2	714	1,68	817	1,46	425	2,82
Wurtemberg-Hohenzollern	1,1	626	1,76	553	1,99	414	2,65
Total	5	2 550	1,96	2 303	2,17	1 662	3,01

D'après le *Lizensen-Handbuch Deutscher Verlag* de 1949, XXVL, la ZFO représente un tirage total de 2,96 millions de numéros, la Zone américaine 6,34, la britannique 6,8 et la soviétique 0,92, p.225.

3533 Schötzel, S. op. cit

3534 Mais seuls les articles se rapportant aux PGA en mains françaises ont été relevés *in extenso*.

Les agences de presse fournissent un dernier élément d'appréciation quant aux moyens mis en œuvre par les autorités françaises pour contrôler les articles sur les PGA, et leur impact éventuel sur leurs lecteurs. Lorsqu'en août-septembre 1945 la presse allemande est relancée, les journaux reçoivent les dépêches de l'AFP avec le redoutable inconvénient d'être trop peu centrées sur la Zone. Les autorités d'occupation décident, début 1946, la création d'une agence de presse allemande, la *Rheinische Nachrichtenagentur* -la *Rheina*- dont les employés travaillent sous contrôle français. Les journalistes allemands ne remplaceront d'ailleurs que lentement les Alsaciens en poste. A partir d'avril 1946, l'agence bénéficie d'une liaison télégraphique avec celle de la Zone américaine, l'Agence *Dena* (*deutsche Nachrichtenagentur*), puis des services de *Reuter Associated Press* et l'*United Press International*. En 1947, la *Rheina* devient la *Südena* (*Südwestdeutsche Nachrichtenagentur*)[3535]. Un service de presse est également créé, le *Kosmos-Press-Dienst* devenue rapidement le *Kronos-Press-Dienst*. Il approvisionne les journalistes allemands d'articles, de rapports et de photographies de France, en général à partir de journaux français. Or, tous les journaux de la ZFO ont obligation de s'abonner aux deux institutions. Cependant, cette surveillance rigoureuse des sources est tempérée par le mauvais fonctionnement qui entraîne des retards de plusieurs jours dans l'envoi de nouvelles aux journaux via la *Rheina*. Cela contraint les rédactions à recourir à d'autres sources, à celles surtout des zones anglo-américaines.

Dans ces conditions, les trois enquêtes d'opinion lancées par les autorités françaises, en septembre 1946 et en janvier 1947, dans le pays de Bade et le Wurtemberg, et élargies en mars-avril 1947[3536] à la Rhénanie, permettent de mesurer la confiance accordée par les Allemands à *leur* presse. Si 81% des personnes interrogées en 1946 nomment ce médium comme principale source d'information, ils ne sont plus que 72% à la citer en mars-avril 1947[3537]. L'attrait de la modernité de l'appareil radiophonique a certes joué. Mais si « les informations diffusées par les médias officiels ne sont plus estimées par la population dans la même proportion comme aussi exactes qu'auparavant »[3538], c'est que l'on touche aux limites du système d'information sous occupation et de censure *a priori*. Ce qui n'empêche pas 71% des sondés de lire régulièrement un journal et 26% de temps en temps, - 2% n'en lisent jamais. On retrouve la même ambiguïté dans l'appréciation de la qualité des journaux de la Zone : 46% des personnes interviewées trouvent ce qui les intéresse dans les journaux contre 37% et 17% sans réponse. Parmi les critiques formulées à l'encontre des journaux, le thème

3535 En 1949, elle fusionnera avec celles des zones anglo-américaines pour donner naissance le 1er septembre 1949 à la dpa qui existe toujours.
3536 Pendant la conférence de Moscou.
3537 En avril 1947, sur 2 038 personnes interrogées, 25% affirment avoir davantage confiance dans la radio que dans la presse contre 9% pour le contraire, 19% disent également confiance dans les deux médias.
3538 Schötzel, S. op. cit.

de l' « objectivité », *ex equo* avec celui de la « politique », sont cités en premier. Quand il s'agit de connaître l'appréciation des lecteurs sur la part de la « propagande » dans la presse allemande, une courte majorité (49%) l'estime faible ou inexistante contre 44% qui la trouvent suffisante ou importante.

Faut-il en conclure à la suite de S. Schöztel que ces résultats sévères concernent moins les journaux eux-mêmes que la politique d'information qui « n'apparaît plus comme acceptable »? Ou, plutôt, y déceler une évolution des rapports entre occupants et occupés ?

Comme pour la presse française, j'ai adopté la même méthode empirique de relevé utilisant titres et sous-titres pour repérer les articles traitant des PGA. Des textes de petite taille, entrefilets et autres brèves ont certes échappé à ma vigilance, notamment dans les pages locales, très souvent composées d'une succession de brèves sans titres distinctifs, rendant un relevé exhaustif laborieux. En outre, il a parfois été difficile de dénicher, dans les différentes éditions locales d'un même journal, les répétitions. Il convient, en conséquence, de considérer ces chiffres comme des ordres de grandeur[3539], ce qui n'empêche pas de tenir ces lacunes pour suffisamment limitées et, partant, le corpus cohérent et représentatif des grandes tendances du traitement des PGA en mains françaises par la presse de la ZFO.

Une rapide répartition par grandes puissances détentrices[3540] donne à voir le traitement privilégié dont la captivité allemande en mains françaises jouit dans cette thématique : sur l'ensemble de la période, les articles qui l'abordent ne constituent jamais moins de 55% de la production annuelle. Il s'agit de l'application première des directives pour mobiliser l'aide de la population allemande en faveur des PGA, ensuite de la réaction, à partir de 1946, des autorités d'occupation dans leur souci d'informer les Allemands sur l'amélioration des conditions de captivité. Cela correspond à plus du doublement du nombre total d'articles. Une fois cette prédominance acquise, le corpus révèle enore le souci éditorial français de ne pas présenter la captivité uniquement comme un cas franco-allemande, mais de rendre compte de la dimension internationale du phénomène. Replacer ce fait, avec en 1945 près de douze millions d'Allemands, dans l'héritage de la Seconde Guerre mondiale évite sans doute d'accroître la perception de la captivité comme une revanche française. Il rappelle qu'il s'agit bien d'une conséquence, militaire et politique, de la défaite *totale* de l'Allemagne national-socialiste. Bref, il permet de distinguer les vaincus des vainqueurs, telle la France. D'où la couverture assez large consacrée aux captivités des autres Alliés, notamment anglo-américains en 1946-1947.

3539 Sans doute au total par défaut.

3540 Le nombre d'occurrences/de résultats est logiquement supérieur à celui des articles, un texte/ pouvant concerner plusieurs puissances détentrices. Cependant, cette présentation doit être lue, en gardant en téte que la taille des articles n'a pas été par exemple pas prise en compte.

Un autre élément explique la très forte augmentation, en 1946, des articles sur les PGA en mains françaises: ont été aussi comptabilisées sous la même rubrique les publications sur les négociations franco-américaines au sujet des transferts. Enfin se dégage, en 1947, un net tournant confirmé par la suite : le nombre d'articles sur les PGA en ZFO dépasse ceux relatifs à la captivité en France et en Afrique du Nord ; les parutions consacrées à l'URSS et ses satellites dépassent en nombre celles sur la captivité anglo-américaines ; enfin la censure *a posteriori* est introduite. Certes, le contexte international et européen, l'évolution des modalités de la captivité en France sont des facteurs d'explications extérieurs. Mais il est en outre possible d'interpréter cette évolution comme une politisation progressive du thème par des journaux allemands, de moins en moins soumis : la captivité ne sert-elle pas de prétexte efficace à la mise en accusation de l'URSS et du système communiste - réelle inquiétude de la société d'après-guerre ? Mais aussi l'émergence marquante de nouveaux acteurs allemands affirmant, par leurs appels au rapatriement de leurs compatriotes, l'unité au-delà des barbelés du peuple allemand ? La question qui surgit dans nombre d'articles de ces années n'est plus celle, initiale, de mobiliser les populations pour une aide extérieure. Elle porte sur la capacité de la nouvelle société allemande d'accueillir ses rapatriés, après tant d'années de séparation.

2 - Régime de captivité et Représentations dans la presse de l'occupation

A partir de ce corpus, trois questions seront traitées :

- Quelle(s) image(s) de la captivité allemande en mains françaises les autorités d'occupation cherchent-elles à diffuser dans la population ? L'étude du régime de captivité, tel qu'il ressort de la presse, porte sur la pertinence du critère de réalité (degré d'adéquation avec la situation en France). Mais aussi sur la capacité d'adaptation des autorités françaises, en tant que prise de conscience de l'articulation entre politique d'occupation et de captivité en France.
- Le mode de fonctionnement de la presse sous occupation et ses exigences induisent une pratique d'information particulière. Quels procédés de contrôle ont-ils été mis en œuvre par les autorités françaises ? La prise en compte du résultat en termes de pratiques textuelles (productions éditoriales et leurs évolutions) suppose l'existence d'un intérêt renouvelé des autorités. C'est dire combien, à travers ce corpus sur la captivité, on touche à la jonction entre intérêts de la *métropole* et de la Zone, entre occupés et occupants, entre contrôle et démocratisation. C'est donc une réflexion en termes d'ajustement de la vision que les autorités françaises veulent donner d'elles-mêmes, des autres et d'elles avec ces autres, qu'offre la captivité dans la presse.
- Les questions de la représentation n'ont cependant pas été les premières, tant la presse a été utilisée originellement comme un medium de mobilisation de masse pour les PGA en France.

Comment donc les autorités françaises ont-elles cherché à provoquer et entretenir cette mobilisation décidée en *métropole* ? Ce discours très directif est également lisible selon deux modes : il vise une stratégie d'affirmation des positions respectives entre occupants et occupés ; mais il favorise de même une filiation identitaire des Allemands avec *leurs* PGA comme victimes de l'histoire[3541].

a/ Pourquoi des PG en France en temps de paix ? Justifier la présence de l'ennemi

L'un des thèmes les plus clairement définis dans la politique de la presse concerne la culpabilité collective de l'Allemagne quant à l'état de la France à la libération et à la présence des PGA pour sa reconstruction.

Dès novembre 1945, Laffon fait parvenir aux commissaires-censeurs des instructions confidentielles précisant les sujets à développer dans les différentes rubriques des nouveaux titres. Pour la « France », il faut insister sur l'avancée de sa reconstruction, sans « craindre de revenir fréquemment sur les souffrances et les destructions que la France a subies du fait de l'agression allemande et de l'occupation de son territoire : Oradour, les villes détruites, les enfants sous-alimentés, les rations alimentaires insuffisantes ». La présentation des « affaires intérieures de l'Allemagne » se fera sous le thème du « temps de l'expiation et de la pénitence »[3542]. L'explicitation de cette causalité pourra prendre la forme d'une « campagne sur les atrocités », en faisant spécialement une large publicité à celles commises en France, « beaucoup moins connues des Allemands et plus frappantes pour ceux qui s'imaginent encore que l'occupation avait été correcte ». Il s'agit donc d'expliciter le lien à ceux qui auraient tendance à regretter le « bon vieux temps », entre le régime nazi et la défaite, la guerre et les destructions actuelles. Cette présentation sert la justification morale de la France à garder une main-d'œuvre de reconstruction, alors même que la population allemande met en cause ce lien, ne comprenant pas la raison de la France de retenir des PG après un conflit de plus en plus lointain.

Les autorités françaises doivent donc avancer les arguments et raisonnements pour justifier cette captivité de guerre en temps de paix. Or, cette articulation entre guerre et après-guerre est en fait délicate : car au-delà de l'argument moral, la captivité allemande rappelle, à travers la guerre et l'occupation nazies, une défaite pour la France. L'ambiguïté est redoublée avec les contradictions de la gestion française des PGA. Cela ne pouvant être surmontées qu'avec l'aide de la Zone, soulignent la fragilité du statut de puissance victorieuse de la France auprès

3541 Les deux premières interrogations sont abordées ci-dessous ; la dernière, dans la partie sur la mobilisation des populations civiles.

3542 « Des pays, en effet, souffrent encore du mal qui leur a été fait et des millions d'êtres continueront à souffrir pendant des années peut être pendant toute leur vie ».

des populations allemandes. Le thème du maintien des PGA en France au titre de sa reconstruction constitue en premier l'objet d'un très grand nombre d'articles. Et ce dès novembre 1945,[3543] même s'ils ne traitent pas uniquement de cette justification. Les évolutions se situent dans la précision de l'information et l'articulation de la causalité entre passé et présent, victoire et défaite. Elles induisent une certaine image du vainqueur en réaction à l'état de l'opinion allemande influencée par le contexte européen.

Les premiers articles de fin 1945 et début 1946, alors que la France négocie encore l'obtention définitive de PGA, mettent en parallèle l'état de la France à la fin de la guerre et ses besoins en main-d'œuvre, sans toutefois citer d'estimations quantitatives précises. La causalité entre situation française et présence de prisonniers s'y inscrit en soutien des mesures d'aide aux PGA en France, demandées par les autorités à Paris. Leur fonction consiste donc à mobiliser les populations allemandes en faveur de leurs PG. Les articles, tel celui du *Schwarwälder Post* du 26 janvier 1946[3544], soulignent l'héritage de la guerre et dédouanent la position paradoxale du vainqueur, qui retient de la main-d'œuvre sans avoir les moyens de l'entretenir. Intitulé « Eine Verpflichtung für uns alle » (un devoir pour tous), il indique : « Cette tâche ne peut pas être exigée du peuple français puisque ses camps ont été presque complètement vidés en cinq ans et qu'il a dû habiller presque deux millions de prisonniers de guerre. De plus, comme il ressort du rapport d'aujourd'hui sur le Procès de Nuremberg, la France a subi beaucoup de dommages à la suite des pillages pendant l'occupation allemande ». De façon révélatrice, dans ces premiers articles, le lien causal entre présence prisonnière allemande et besoins économiques français ne se traduit cependant pas par une équivalence terme à terme. L'état de la France au sortir de la guerre n'est pas détaillé, et aucun article ne mentionne les exigences chiffrées en PGA des autorités françaises. Doit-on supposer que le contexte de l'époque et l'éventuelle présence de telles informations dans d'autres articles[3545] expliquent ces élisions ? On peut aussi soupçonner qu'une explicitation trop détaillée aurait nourri les inquiétudes des Allemands sur la capacité de la France à assumer son rôle de puissance détentrice et les interrogations sur sa qualité de vainqueur. Dans ce premier temps, d'urgence, les stratégies éditoriales doivent faire prendre conscience aux populations civiles de la nécessité d'aider leurs PG tout en préservant l'image d'un pays vainqueur, maître de la situation (et de la leur).

Contraintes et présentation évoluent, en raison surtout du changement de la politique américaine à l'égard des prisonniers en mains américaines et de l'introduction de la censure *a*

3543 *Freiburger Nachrichten*, 27/11/1945, « Eine Weihnachtsfreude für unserer KG in Frankreich Die Militärregierung lässt Weihnachtspakete und Yeihnachtspost zu – Letzter Abgabetermin: 15. Dezember », p. 4.
3544 *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 25/01/1946, "Eine Verpflichtung für uns alle", p. 7.
3545 Seule une étude plus globale de la presse dans la zone permettrait de préciser le poids relatif de la thématique des PGA..

posteriori, fin 1946 - début 1947. Courant 1946, les autorités américaines demandent de libérer au 10 octobre 1947 les PG qu'ils ont transférés, la déception de la population allemande s'accroît face au refus français de rapatrier rapidement leurs PGA, contrairement aux Américains et aux Britanniques. Les Français se voient obligés à un double ajustement de leur justification devant les sollicitations américaines que la presse ne peut taire et qui risque de paraître comme un révélateur des limites de la puissance française. Le gouvernement avance systématiquement le leitmotiv « la France a besoin de main-d'œuvre »[3546], avec sa conséquence logique : un tel rapatriement aurait des répercussions catastrophiques sur la reconstruction du pays. Il essaie ainsi de motiver son refus de rapatrier comme celui de répondre favorablement aux demandes de libération, qui se multiplient, « aussi longtemps qu'elle a un urgent besoin de la main-d'œuvre des PGA pour sa reconstruction»[3547]. Cette double attitude doit-elle se comprendre comme l'exercice *in absoluto* du droit du vainqueur sous ses deux modalités de puissance détentrice et occupante ?

Pour atténuer toutefois le danger de paraître comme celui qui dit non -puissance par défaut- les articles de cette époque s'attachent à souligner la compréhension des autorités américaines, notamment de Washington, pour les préoccupations françaises. Elles célèbrent ainsi l'accord trouvé en mars 1947 comme la prise en compte par les Etats-Unis du « besoin urgent français en main-d'œuvre »[3548], donc le bien fondé de la position française.

Dans ce contexte, les articles n'hésitent plus à détailler le bilan humain et matériel dû à la guerre et à l'occupation nazies. Reprenant *L'Humanité*, la *Rheinische Merkur* motive les refus de la France en rappelant que « de l'autre côté de l'océan, on semble oublier que l'Allemagne a retenu pendant cinq ans 1 500 000 PG français, 720 000 travailleurs forcés et 300 000 déportés. Parmi eux, plus de 250 000 ont disparu dans les fours crématoires. 300 000 sont revenus inaptes au travail »[3549], tandis qu'en juillet 1947, *Das Volk* donne la première description chiffrée des dégâts causées par la guerre en France : « Tout le monde sait ce qui s'est passé en France depuis la guerre : un pays en principe riche et autrefois heureux, est maintenant gravement atteint : ses villes, ses villages, ses usines et ses exploitations agricoles ont été gravement endommagés, voire détruits. Voici le décompte selon les dernières statistiques : 301 300 bâtiments détruits et 926 300 endommagés, 208 000 exploitations agricoles endommagées par la guerre, dont 53 00 entièrement détruites. 193 500 entreprises

3546 *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 25/10/1946, "Die deutschen Gefangenen in Frankreich", p. 2.
3547 „Solange es die Arbeitskraft der deutschen KG für seinen Wiederaufbau dringend benötigt », *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 28/01/1947, « Beurlaubung von KG », p. 2. ; aussi *Trierische Volkszeitung.*, 28/01/1947, « Deutsche KG in Frankreich Fragen der Entlassung und Beurlaubung », p. 2. ; *Das Volk*, 29/01/1947, « Deutschen KG in Frankreich Statut « freier Arbeiter » für die in Frankreich verbleibenden KG », p. 1.
3548 *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 18/03/1947, « Um die Heimkehr der KG », p. 1. ; « den französischen dringenden Bedarf an Arbeitskräften ».
3549 *Rheinische Merkur*, 08/02/1947, n°2, « Kleine Chronik », p. 2.

commerciales et industrielles endommagées par la guerre, dont 49 500 entièrement détruites. 4 900 édifices publics ont été anéantis, 29 000 partiellement endommagés »[3550].

Cette présence nouvelle s'inscrit dans une démarche plus large de justification de la sortie de guerre à la française. Elle s'exprime dans la presse en termes de réparations, matérielles et humaines. *Die Gegenwart*[3551], dans son édition du 28 février 1947, précise que pour le Quai d'Orsay le travail des PG n'offre « pas de compensation suffisante » à celui effectué par les Français en Allemagne. A l'égard de populations allemandes de plus en plus oublieuses du passé, donc de l'origine de cette captivité qui dure, la presse met dorénavant en parallèle, terme à terme, l'expérience de captivité allemande en France et celle, multiforme, des Français retenus dans le IIIe *Reich*. Cette comparaison a l'avantage de souligner la qualité du traitement des PGA détenus par la France et *de facto* son appartenance au camp des démocraties victorieuses. Ce n'est pas un hasard si, précisément à cette période, apparaît l'argument juridique fondé sur la Convention de Genève, alors qu'il est depuis longtemps utilisé en France : en l'absence de traité de paix, la France n'a aucune obligation de libérer ses PG, d'antant que le refus du IIIe *Reich* de pratiquer de telles libérations anticipées vient renforcer la légitimité de la position française en la matière[3552].

A partir de mi-1947, la transformation des PG en TCL, qui clôt la captivité, marque dans notre corpus un dernier tournant vers la déprise de guerre : elle est présentée comme le dernier chapitre de cette logique de réparations et le premier d'une normalisation des rapports franco-allemands. Le seul article à proposer un bilan financier de l'utilisation des PG date du 3 août 1948. Citant des chiffres tirés d'un rapport du Ministère du Travail, l'article conclut sur le fait que le travail de main-d'œuvre prisonnière aurait rapporté vingt-cinq milliards de francs à la France, soit 120 millions de dollars, plus, souligne-t-il, que ce que l'URSS avait exigé de l'Italie lors des négociations pour le traité de paix. « Cette somme représente la contribution que les PGA ont fourni en France pour la réparation des dommages de guerre »[3553]. C'est dans cette phase de transition que l'on sent les nécessaires efforts de réorientation des autorités de Baden-Baden pour s'adapter au nouveau contexte international.

A ce bilan de la guerre, la presse en développe une seconde, à travers le lien entre PG et population de la Zone. Elle pose à nouveau la responsabilité allemande face au national-socialisme, et touche au point central de la « doctrine » française sur l'Allemagne et aux motifs récurrents de la population civile. Le corpus apporte quelques éléments de réponse à la question de savoir dans quelle mesure les PGA doivent être considérés comme des *victimes*

3550 *Das Volk*, 05/07/1947.
3551 *Die Gegenwart*, 28/02/1947, « Die KG in Frankreich », p. 1.
3552 *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 18/03/1947, « Um die Heimkehr der KG » p. 1.
3553 *Allgemeine Zeitung*, 03/08/1948, « Arbeit als Reparationsleitung. Die Leistung der deutschen KG », p. 6.

du régime nazi, ou payer, métonymiquement, pour l'ensemble du peuple allemand pour les crimes nazis.

De façon assez paradoxale, les articles, qui laissent le plus souvent la parole à des autorités allemandes, distinguent en fait la question de la responsabilité collective -celle de la continuité entre la communauté allemande sous le nazisme et celle après la capitulation-de la question du lien proprement dit entre les Allemands prisonniers et leurs compatriotes libres en Allemagne. Avant 1947, sous le régime de la censure préalable, la majorité des articles délaisse la question principielle de la responsabilité collective des Allemands. Elle ne traite que du lien entre PG et communauté nationale à travers l'héritage du nazisme, Cette posture est beaucoup plus propice à la mobilisation des populations de la Zone en faveur des prisonniers en France. Dans son article pour une collecte de vêtements en février 1946, le *Neuer Mainzer Anzeiger*[3554] n'hésite pas à présenter les populations allemandes au sortir de la guerre comme des victimes d'une guerre dont elles ne sont pas responsables, avançant « que la guerre de Hitler a exigé des sacrifices matériel et humains en également de vous ». Nombre d'articles, comme celui de 838 pour Noël 1946, assimilent, sans distinction, toutes les victimes de la guerre, le peuple allemands devenant l'une d'elles : « Nous commémorons les morts et les « survivants » de cette guerre : cette multitude de victimes, l'une à côté de l'autre, personne contre personne, formerait une chaîne de misère et de souffrance qui ferait le tour de la terre, d'un pôle à l'autre »[3555].

Formulons ici l'hypothèse que, pour les autorités françaises, un tel traitement d'enjeux hautement idéologiques, pourtant tolérées par elles, s'explique d'une part par la nécessité d'atteindre une efficacité pratique -celle-là prime la stricte application des directives politiques venues de Paris ; de l'autre, par la marge de manœuvre acquise par Baden-Baden, lui permettant de définir une politique d'occupation en fonction aussi des rapports entre occupés et occupants. Dès lors, face à la justification *ex negativo* fondée sur le leitmotiv « l'Allemand paiera » des années d'après Première Guerre mondiale, repris par la presse française locale, s'affirme une stratégie plus complexe dans la presse de la Zone : pour éviter le fiasco de la Ruhr, elle fonde l'aide aux PG sur l'appartenance victimaire et le don volontaire. Pour des raisons d'urgence, la question de la responsabilité de synchronique (avant/après 1945), devient diachronique (devant/derrière les barbelés). Elle change alors de nature, même si sa réponse reste collective.

L'article paru dans *Das Volk,* le 7 décembre 1946, juste avant les élections municipales, aide à expliciter le bénéfice escompté sans doute par les autorités d'occupation grâce à une présentation qui insiste autant, sinon plus, sur la communauté des souffrances des Allemands

3554 *Neuer Mainzer Anzeiger,* 01/02/1946, 66; « Helft unseren KG ! Zur Kleidersammlung am Sonntag », p. 7.
3555 *Südkurier* du 28/12/1946, n°137 .

que sur celle de la responsabilité histoirique. Considérés par l'auteur comme ceux « qui portent aujourd'hui encore toute la faute d'un peuple vaincu et qui sans le vouloir ont dû hériter de la tyrannie », les PG auront le droit, un fois rentrés, de demander des comptes à chaque Allemand sur ce qu'il aura fait pour favoriser leur retour dans la *Heimat*[3556]Et il appelle tous les jeunes, en camarade, à aller voter « pour deux » : « Tout cela fait aussi partie de la responsabilité que tu dois ressentir, que nous voulons tous ressentir, ce serait donc ainsi comme …la camaraderie dont on nous a chanté les louanges des années durant et dont nous avons mal interprété le sens à cause de doctrines fausses ». Cette conception qui préfère insister sur l'affirmation d'une appartenance à une communauté est apparue autrement plus efficace que la mise en accusation collective du peuple allemand dès le lancement des opérations fin octobre 1945. Le *Neuer Mainzer Anzeiger* se demande ainsi comment on a pu en arriver là : « La réponse n'est pas difficile : parce qu'un système maudit, un égoïste vaniteux le voulait ainsi. Cela signifie que pour nous, qui avons été préservés des dernières et des plus difficiles extrémités, le devoir urgent est d'aider à aider, d'apaiser la détresse, de rendre supportable et digne d'être vécue l'existence difficile de ceux qui sont encore loin de la Heimat »[3557]. En tolérant de tels articles, les commissaires-censeurs n'en respectent pas moins une priorité fondée sur un distinguo inhabituel dans le discours des autorités françaises.

Dans ce cas, il faut alors que les articles proposent une solution pragmatique au second dilemme de cette causalité morale : comment articuler la continuité des responsabilités des Allemands avec la rupture provoquée par la défaite ? Au « Tous coupables » succèderait un « tous victimes », l'objectif restant le même : tous solidaires avec nos PGA, en écho à certains accents relevés dans l'opinion et le discours pastoral des Eglises. Elle est encouragée par les autorités françaises qui y voient un biais pour articuler politique de captivité et politique d'occupation.Il n'est donc pas étonnant d'entendre le vice-président du comité d'entraide de Tuttlingen appeler, en avril 1946, ainsi ses concitoyens à agir pour les PG : « Tous les anciens soldats ne se sont pas retrouvés par leur propre faute dans une situation aussi désespérée, mais en accomplissant un devoir vis-à-vis de nous tous, un devoir qui leur a été suffisamment difficile, surtout quand il s'agissait de personnes d'un certain âge, parce qu'ils ont vu ce que serait la fin d'une telle guerre, menée de façon irresponsable par les dirigeants politiques et militaires. A bon droit ils attendent qu'on les aide, ils attendent au moins immédiatement le strict nécessaire »[3558]. Dans cette perspective, les travailleurs libres se transforment en acteurs qui parachèvent le retournement : par leur travail en France, le peuple allemand tout entier sera racheté et réintégré dans l'humanité. Le succès des transformations coïncidera avec celui

3556 « Lasst uns der KG gedenken! » de W.S. in *Das Volk*, p. 5.
3557 *Neuer Mainzer Anzeiger*, 26/10/1945, n° 66 : 2°/3, Film 219, « Helft ihr Los erleichtern ! Denkt an die KG », p. 1.
3558 24/04/1946, « Für die KG. Ein Aufruf » de Fleck, stellv. Bürgermeister ; Dr. Messerschmid, Vorsitzender des Hilfskomitees, Tüttliingen in *Die Gegenwart*, p. 25.

de la reconstruction de la France et donc, selon certains articles, soldera la question de la responsabilité allemande. Dans un remarquable article, « Unsere KG in Frankreich » (nos PG en France), le journaliste attribue à la captivité une finalité réconciliatrice :

> (…) que peut-il et que doit-il se passer pour que l'abîme terrifiant se referme, qui sépare aujourd'hui le peuple allemand du reste de l'humanité ? Comment faire disparaître la méfiance mortelle qui entoure l'Allemagne comme un barbelé invisible ? (…) Il s'agit de prouver que le peuple allemand ne forme pas un tout solidaire avec ses bourreaux. C'est l'aspect moral sous lequel il faut considérer l'offre de travail que fait la France aux prisonniers de guerre allemands. Il est inutile et vain de chercher si l'individu a « voulu » tout cela ou non, si l'individu est « coupable » ou non. Ce qui ne doit pas signifier : tous sont coupables, mais plus exactement : tous ont une part de responsabilité dans les dommages de guerre et les crimes du régime nazi. Dans le cas concret de la France, l'occasion se présente d'une telle réparation, au moins partielle. L'ancien soldat de la *Wehrmacht* qui participe comme ouvrier volontaire au cycle de la production française fournit un travail de pionnier au meilleur sens du terme. Il sert la cause de son peuple, chaque fourniture de travail volontaire du côté allemand pour reconstruire les pays étrangers détruits est en quelque sorte une protestation contre le régime hitlérien, contre les méthodes hitlériennes. L'ouvrier allemand peut y contribuer en France, c'est le sens moral et en même temps la grande possibilité qui lui est offerte. Cette sorte de participation à la reconstruction française pacifique par les ouvriers allemands volontaires peut prouver au monde que le nazisme et le peuple allemand ne sont pas une seule et même chose »[3559].

Tout en exprimant le sentiment de nombreux Allemands -analysé précédemment- il présente la transformation en TCL à la fois comme fin de captivité et une sortie de guerre pour l'Europe avec un voisin de confiance. Ses distinctions quant aux responsabilités se rapprochent du pragmatisme grandissant dans les perceptions et les procédures de dénazification des Alliés occidentaux.

Ce double discours sur la légitimité de la France à garder ses PG en période de paix est sans doute la résultante réaliste de considérations idéologiques rigides et d'adaptations progressives dans la Zone pour intéresser le maximum d'Allemands. Le point de rencontre est, bien entendu, la délicate question de la *Heimat* et du sentiment d'appartenance nationale. L'évolution des deux modes de justification semble traduire, simultanément, la marge de manœuvre de Baden-Baden à modifier le rapport de force avec Paris, et ses limites. *In fine*, les priorités économiques de la *métropole*, assez loin des instructions initiales de l'administrateur civil Laffon, l'emportent sur le projet politique de rééducation des autorités d'occupation dont la presse sera un fer de lance.

3559 MAE, Colmar, Archives de la ZFO en Allemagne et en Autriche, *Das Volk*, 07/12/1946, « Unsere KG in Frankreich. Ein bemerkswerter Aufsatz im sozialistischen „Populaire“ », p. 2.

Avec l'introduction de la censure *a posteriori* et le développement de la presse politique, l'évolution de la presse après 1947 reflète à nouveau l'intérêt des Allemands pour la captivité. Mais, elle laisse aussi voir combien la récupération de raisonnements, évoqués, sert des buts partisans, sans lien avec les résultats escomptés dans le cadre de la démocratisation et de la mobilisation humanitaire. Le meilleur exemple en est sans doute celui de la multiplication des appels à la libération[3560], dans les journaux, *neutres* ou politiques : en juillet 1947, la représentante pour les questions des femmes du comité directeur des *Liberale Demokraten*, dans le *Südkurier,* demande la libération accélérée des PG pour « enfin tirer un trait clair sur le chapitre du nazisme »[3561]. En décembre, le *Frauenbüro im Parteivorstand* du SPD demande dans *Das Volk* « dans l'intérêt de nos buts socialistes communs, dans l'intérêt de notre combat commun pour l'humanité et la justice », la libération immédiate de tous les prisonniers ne figurant pas sur les listes de criminels de guerre[3562]… Entre main-d'œuvre pour les réparations et victimes de Hitler, combien de PGA sont-ils gardés en France d'après la presse ?

b/ Les PGA détenus en France : catégories, nombre et emploi

Pour le lecteur allemand de la presse de la ZFO, il s'avère difficile de savoir combien de PGA sont retenus en France, ou d'obtenir une vue d'ensemble sur leur composition sociologique. Ce sont des lacunes dues en partie à la médiocre connaissance des autorités françaises de l'identité de leurs PG, à l'urgence de l'organisation des secours et, aussi, à l'enjeu stratégique de contrôler ces données qui déterminent directement l'image de la captivité en France dans l'opinion allemande.

En raison des justifications formulées par les autorités françaises, la mise au travail effective des PGA représente la quasi-totalité des indications chiffrées de la présence allemande en France. En 1945, aucun article ne précise le nombre total de PGA sans indiquer leur utilisation économique. Deux seulement le font[3563] en 1946 et 4 en 1947[3564]. En 1948, année

---

3560 Le traitement de la conférence des ministres-présidents des *Länder* de l'Ouest à Munich en juin 1947, comme le rapport des positions de.Schumacher, secrétaire général de la SPD, seraient d'autres illustrations à prendre en considération.

3561 « Bitte um beschleunigte Entlassung », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 08/07/1947, n° 54, p. 1; « endlich einen klaren Schlusstrich unter das Kapitel Nazismus zu setzen ».

3562 « Für die Rückkehr der KG ! », dans *Das Volk*, 06/12/1947, n° 97, « Für die Frau, Mitteilungen in Kürze », p. 2; « Im Interesse unseres gemeinsamen sozialistischen Zieles, im Interesse unseres gemeinsamen Kampfes für die Menschlichkeit und Gerechtigkeit (…)".

3563 « Hef unseren KG ! Zur Kleidersammlung am Sonntag », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 01/02/1946, n° 9, p. 9. ; « 6 bis 7 M Gef », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 02/08/1946, n° 61, « Im Spiegel des Tag » p. 5.

3564 « Besuch bei unseren KG. Erste Frankreich-Fahrt deutschen Journalisten », dans *Allgemeine Zeitung*, 01/08/1947, n° 43, « Unsere Korrespondenten berichten », p. 2. ; « Kleine Chronik », dans *Rheinischer Merkur*, 08/08/1947, n° 29, p. 2. ; Nach Frankreichentsandter Sonderberichtserstatter Dr. W.L, « Bei den deutschen KG dans Frankreich », in *Südkurier*, 19/08/1947, n° 64, p. 1. ; « In freie Arbeiter umgewandelt », dans *Schwäbische Zeitung*, 29/08/1947, n° 69, p.1. ; « Die Stimme des Auslandes : KG oder freie Arbeiter ?(Le Monde) », dans *Rheinischer Merkur*, 13/09/1947, n° 34, p. 4.

de la fin du rapatriement des PGA, la tendance s'inverse avec dix-sept occurrences pour dix-huit indications.

La fréquence tardive des données économiques publiées dans la presse, leur précision et leur correspondance avec les données de la DGPG constituent donc des indices sur l'image recherchée par les autorités françaises en Allemagne de ces PG au service de la reconstruction. Jusqu'en 1947, pendant le régime de la censure préalable, les indications sont assez rares dans la presse de la Zone[3565] : cinq indications chiffrées seulement en 1945, qui se limitent à la tripartition, « secteur civil », « secteurs militaires », PG « inoccupés » ou « camps » ; sept en 1946, mais qui reprennent dorénavant à peu près les catégories de la DGPG. Avec la libération du système de la censure, le lancement des opérations de transformations et de recrutement de main-d'œuvre allemande, le nombre d'indications d'effectifs monte à 25 en 1947. Rétrospectivement, il souligne le contrôle français en matière de statistiques. Cette évolution s'accompagne également d'une uniformisation accrue de présentation dans l'ensemble des titres dépouillés et d'une diminution considérable de la reprise d'une même information par différents journaux. Difficile d'interpréter une telle évolution. Car elle peut aussi bien traduire un souci de crédibilité comme une surveillance plus efficace de la part de l'administration française en vue d'un meilleur contrôle des sources.

Si l'on compare, autant que possible, les données des 56 articles avec les chiffres de la DGPG pour les dates indiquées ou supposées, l'image globale en est celle d'une cacophonie statistique dans ces derniers. A comparer les totaux des PGA en France à ceux des PGA mis au travail, on s'aperçoit que, excepté trois cas,[3566] aucun total publié dans la presse de la Zone ne correspond exactement[3567] à ceux établis par la DGPG aux mêmes dates ; d'autre part, il y a autant d'estimations supérieures qu'inférieures sur la période. Etant donné l'absence de datation des répartitions publiées, ces écarts sont notamment dus à la part d'arbitraire de mes rapprochements. Mais le fait que vingt-cinq estimations sur 56 soient données sans précision de date explicite ne traduit-il pas précisément l'improvisation dans laquelle ces publications ont été réalisées ? Il est la conséquence probable -ce serait mon hypothèse- de la tentative des

3565

Les indications sur l'emploi économique des PGA en France			
Année	Nombre de mentions	Nombre d'occurrences	Ratio
1945	5	4	0,8
1946	7	5	0,71
1947	25	9	0,36
1948	18	5	0,27

3566 « KG in Frankreich, Paris, Januar », dans *Rheinischer Merkur*, 25/01/1947, n° 4, p. 2. ; « Wieviel KG ? », dans *Badische Zeitung*, 18/03/1947, n° 22, p. 2. ; «In freie Arbeiter umgewandelt », dans *Schwäbische Zeitung*, 29/08/1947, n° 69, p. 1.

3567 J'ai accepté les variations d'un maximum d'un ou de deux pour mille.

autorités françaises de contrôler, à travers ce profil statistique, l'image économique de la captivité allemande en France. Outre le fait que les PGA employés par l'« administration militaire » sont souvent comptés dans le « secteur civil », contribuant à brouiller volontairement les représentations-serait-on tenté d'affirmer, puisque les autorités d'occupation ne respectent pas un classement statistique pratiqueé par elles-mêmes dans leur Zone. On relève, de surcroît, de nombreuses incohérences ou lacunes.

Aucune estimation ne correspond ainsi, catégorie par catégorie, à son équivalent chronologique officiel. Sur douze occurrences (et non mentions), seules trois fournissent un détail conforme au nombre total de PG, présents ou au travail, indiqué. Les incohérences dans les sous-totaux s'expliquent en grande partie par deux catégories de PG : les PG employés au déminage et ceux laissés dans les camps, deux groupes qui ont particulièrement préoccupé les populations allemandes. Jusqu'à la mi-novembre 1946, les effectifs des PGA employés au déminage sont systématiquement minorés. Ils sont considérablement sous-estimés[3568], absents[3569] ou invisibles[3570] dans le poste « reconstruction ». Après cette date tardive pour cette activité, le poste « déminage » apparaît précisément dans quatre occurrences en proportions exactes, autant que la comparaison avec les chiffres de la DGPG est permise. L'allègement de la censure et la fin des travaux de déminage expliquent une visiblité statistique accrue d'un travail qui a perdu en dangerosité d'exécution, en volume d'emploi et, peut-être, en actualité dans l'opinion de la Zone.

En revanche, le décompte des PG non-actifs pose problème jusqu'en 1948. D'une part, la terminologie employée est très ambiguë : les articles parlent d'inoccupés (« Unbeschäftigt »)[3571], de PG « dans les camps » [3572], d'inaptes, totaux ou partiels[3573]… On est loin de la clarté administrative dont fait preuve la DGPG dans ses tableaux en France : le poste « PG non au travail » regroupe les « inaptes définitifs », les « inaptes temporaires », les « indésirables », ceux à l'hôpital ou à l'infirmerie, ceux employés dans le « service des camps ou dépôts » ainsi que les gradés non soumis au travail (officiers, sous-officiers, sanitaires) et les « disponibles dans les dépôts »[3574]. D'autre part, dans les sept occurrences relevées, six donnent une estimation inférieure[3575], voire très inférieure[3576], aux effectifs fournis par l'administration militaire française.

3568 Une occurrence, mentionne 13 000 démineurs alors qu'ils sont, selon la DGPG, trois fois plus nombreux avec 40 204 PG employés ; « Säuberung französischen Bodens von Minen », dans *Südkurier*, 02/10/1945, n° 8, p.1.
3569 « Französische Gefangenenlager », dans *Schwäbische Zeitung*, 12/03/1946, n° 20, p. 3.
3570 « Die deutschen KG in Frankreich », dans *Das Volk*, 07/08/1946, n° 11, p. 3.
3571 « Die Beschäftigung der KG », dans *Freiburger Nachrichten*, 22/12/1945, n° 33, p. 4.
3572 « Französische Gefangenenlager », dans *Schwäbische Zeitung*, 12/03/1946, n° 20, p. 3.
3573 « KG in Frankreich, Paris, Januar », dans *Rheinischer Merkur,* 25/01/1947, n° 4, p. 2.
3574 Elle n'apparaît qu'une seule fois en 1947, sans comprendre toutefois les « indésirables ».
3575 « Die deutschen KG. Zahlenangaben aus Frankreich und der englischen Zone », dans *Südkurier*, 25/12/1945, n° 33, p. 1. ; « Die deutschen KG in Frankreich », dans *Das Volk*, 07/08/1946, n° 11, p. 3. ; «Deutschd KG in Frankreichs Wirtschaft », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 19/09/1947, n° 68, p. 2.

C'est sans doute la preuve la plus concrète de tentatives d'aménagements statistiques opérées par les autorités : elles essaient d'atténuer les points de crispation de l'opinion allemande avec un régime de captivité tronqué de ses aspects les plus douloureux et d'amoindrir les critiques sur un éventuel paradoxe de statut du vainqueur. En sous-estimant ou omettant les effectifs des « déchets », les autorités françaises cachent leurs incapacités logistiques à subvenir aux besoins d'une main-d'œuvre par elles réclamées et, en plus, refusent d'entretenir les espoirs de rapatriements massifs à court terme, tant réclamés par la population. De même peut-on interpréter l'absence de toute estimation chiffrée avant 1948 des évadés, bien qu'ils soient au cœur des attentions administratives, entre autres de la DGPG, en *métropole*. Cette nouvelle omission de puissance renvoie autant à l'échec relatif de la lutte contre ce fléau qui fait perdre à l'économie françse une main-d'œuvre précieuse qu'à la pénibilité du régime de captivité que l'on veut fuir. Indiquons dans cette logique, la première mention chiffrée de « commandos communaux » et « privés » dans un état du 1er juin 1946, alors qu'ils n'apparaissent dans ceux de la DGPG que deux mois plus tard[3577], -une manière de valoriser la mise au travail des PGA hors les barbelés ? Sans doute est-ce pour des raisons inverses que les PGA dans les mines ne font l'objet d'aucun traitement statistique particulier. Et pourtant, ils constituent un *topos* dans les représentations allemandes de la captivité française. Faut-il voir dans cette absence statistique un indice de besoins en main-d'œuvre et du maintien en captivité des PGA après la fin de la guerre ?

En règle générale, on remarquera, dans les articles, l'absence d'indications sur les conditions de travail et le traitement général de la main-d'œuvre allemande, alors qu'ils ont préoccupés très tôt, et massivement, les administrations *métropolitaines*, mais aussi les proches des PGA. Les commentaires que l'on peut lire reprennent le point de vue français originel. Ainsi, en novembre 1946, le *Neue Mainzer Anzeiger* cite les propos du général Buisson : « La majorité des prisonniers dans les commandos de travail est occupée dans l'agriculture, le forestage, dans les mines, dans la reconstruction des villes détruites, des installations ferroviaires, industrielles et portuaires, dans la construction des routes et dans d'autres travaux publics. La minorité, quand elle n'est pas considérée comme apte au travail, est occupée dans le camp lui-même. Pour l'essentiel, les auxiliaires des bureaux administratifs français sont des artisans ou des manœuvres qui sont en permanence actifs dans l'organisation du camp »[3578]. La confirmation de l'intérêt économique de cette présence prisonnière, et de la priorité sans conteste de la reconstruction de la France, se lit dans les quelques articles-bilan publiés en fin

3576 « Der Einsatz der KG in Frankreich Eine Statistik des französischen Arbeitsministeriums », dans *Südkurier*, 18/02/1947, n° 14, p. 1.
3577 « Die deutschen KG in Frankreich », dans *Das Volk*, 07/08/1946, n° 11, p. 3. : publié en août 1946.
3578 „Unsere KG in Frankreich Allgemeine Besserung ihrer Lager », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 09/11/1946, n° 110, p. 5.

de la période. Voici comment résume le Südkurier de janvier 1949 la contribution des PGA à la « reconstruction de l'économie française » : « Les PGA étaient employés de préférence dans l'agriculture (à 40%), dans les mines de charbon (10%), dans la reconstruction (10%), dans le déminage (10%) et dans les travaux publics. Seuls 20% des prisonniers n'étaient pas mis au travail, soit parce qu'ils étaient inaptes au travail, soit parce qu'ils étaient employés dans l'administration »[3579]. Ils ont fourni, selon *Le Monde*, plus d'une centaine de millions de journées de travail[3580]. L'extrapolation politique n'en paraît que plus abrupte : « Partout où les PG sont venus travailler, ils étaient considérés comme des auxiliaires bienvenus »[3581]. Dire le nombre de PGA revient, dans cette présentation, à dire positivement la captivité en mains françaises.

Au final, on rejoint la remarque de S. Schöztel : « le plus grand obstacle à une information exhaustive du lecteur sur ce sujet tenait au fait que n'était pas suffisamment, ou pas du tout, décrit le contexte qui aurait permis aux lecteurs de comprendre l'évolution à chaque étape. Même pour les lecteurs pérennes de tel ou tel journal, il était presque impossible pour un lecteur intéressé d'avoir à chaque moment une vue d'ensemble sur l'événement. Il aurait dû lire en parallèle plusieurs des journaux qui paraissaient, ce qui était presque impossible »[3582]. On peut effectivement se demander quel effet un tel traitement statistique a pu avoir sur les lecteurs de la Zone. A défaut de vue d'ensemble, ont-ils eu suffisamment d'informations pour pouvoir, et vouloir, se rassurer ? Comment l'incohérence éditoriale a-t-elle été perçue, -l'a-t-elle-même été ? En décembre 1945, deux journaux publient, à trois jours d'intervalle, une répartition tripartite, dont une porte sur 1 049 260 PGA, et l'autre sur 686 656 ? En 1947, deux journaux[3583] font paraître chacun un état des PG au 1er décembre 1946, qui ne se recoupent pas. *Die Gegenwart*[3584] publie fin février le même état que la *Rheinische Merkur*, excepté la date : l'état donné au 1er décembre 1946 est désormais daté du 28 janvier 1947. Il faut attendre la libéralisation de la presse à partir de 1947 pour rencontrer une certaine homogénéisation de l'information. Ainsi, entre le 18 et le 21 mars 1947, suite à l'accord franco-américains, les lecteurs du *Badische Zeitung*[3585], *Neuen Mainzer Anzeiger*[3586], *Schwärzwäldische Post*[3587],

3579 « Die Leistungen der deutschen KG », dans *Südkurier*, n° 3, 09/01/1949, p. 2.
3580 Le Monde, n° 1126 du 05/01/1949 „Le bilan d'une captivité de 4 ans. Plus d'un million de prisonniers allemands ont fourni à la France des centaines de millions de journées de travail", p. 1
3581„Ueberall dort, wo die KG zm Arbeitseinsatz kamen, wurden sie als willkommene Helfer betrachtet".
3582 « Meissenheim. Aus der französischen Gefangenschaft », dans *Das Neue Baden*, 23/09/1948, n° 82, « Blick in die Landgemende », p. 3.
3583 « KG in Frankreich, Paris, Januar », dans *Rheinischer Merkur*, 25/01/1947, n° 21, p. 2. ; ; 818 « Gebetswoche für KG », dans *Südkurier*, 06/09/1946, n° 106, « Süddeutsche Rundschau », p. 4.
3584 « Die KG in Frankreich », dans *Die Gegenwart*, 28/02/1947, n° 29, p. 1.
3585 « Wieviel KG ? », dans *Badische Zeitung* ; 18/03/1947, n° 22, p. 2.
3586 « 2 Millionen KG. Die amtliche Moskauer Zahlen », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 18/03/1947, n° 26, p. 1.
3587 « Die Gesamtzahl der KG », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 21/03/1947, n° 23, p. 1.

Südkurier[3588], *das Volk*[3589], *die Schwäbische Zeitung*[3590], *die Trierische Zeitung*[3591] peuvent lire les mêmes estimations, reprises, il est vrai à la même source… l'Agence soviétique TASS[3592].

L'identité sociologique des PGA connaît un traitement similaire. Si aucune donnée ne semble avoir été publiée en 1945, au contraire, à partir de 1946, deux groupes font l'objet d'une couverture spécifique. Elle répond à une double préoccupation -politique pour les autorités françaises (dénazification) et humanitaire pour les populations allemandes. Elle s'inscrit dans le double discours mis en lumière : les PGA considérés comme nazis ; les PG considérés comme victimes avec les captifs d'âge mineur.

Par la suite, les articles précisant les traitements des différentes catégories de prisonniers indiquent que les membres du NSDAP[3593], « alle aktiven NS » (tous les nazis actifs), les « criminels de guerre » sont « *a priori* exclus » de toutes améliorations[3594]. Face à une opinion qui conteste le lien englobant entre captivité et culpabilité allemande, les autorités françaises cherchent à montrer l'équité de leur politique de dénazification et sa juste traduction dans les camps en France. Les « membres de la *Waffen-SS* » sont, par conséquent, le seul groupe dont le nombre soit explicitement mentionné : la France en recevra 40 000 lors des transferts américains. En revanche, le refus initial français de les prendre n'est pas précisé. Dans l'ensemble, alors que les articles soulignent les efforts français pour améliorer le sort des PG *ordinaires*, celui des « membres du parti et des anciens membres de la SS, qui se sont rendus coupables de crimes de guerres quels qu'ils soient » reste « sévère ».

En 1947, la discrimination est renouvelée dans quasiment tous les articles traitant du rapatriement et de la transformation : les dix catégories du rapatriement, publiées de façon récurrente, excluent criminels de guerre, suspects, et membres des *Waffen-SS* et des formations national-socialistes équivalentes, membres du parti nazi à partir de la fonction de *Blockleiter*, tandis que les SS, les criminels de guerre et les éléments nazis « irrattrapables » sont exclus des opérations de transformations. Fin 1948 - début 1949, les derniers PGA étant déjà libérés, plusieurs articles indiquent, à partir de sources françaises, que les seuls

3588 « Die Entlassung unserer Gef in Frankreich », dans *Südkurier*, 18/03/1947, n° 22, p. 1.
3589 « Die Zahl der KG », dans *Das Volk*, 19/03/1947, n° 22, p ; 2.
3590 « Die Zahl der KG », dans *Schwäbische Zeitung*, 21/03/1947, n° 23, p. 2.
3591 « KG bei den 4 Grossmächten. Die amtlichen Zahlenangaben der Ausseminister », dans *Trierische Volkszeitung.*, 21/03/1947, n° 21, p. 2.
3592 Quatre journaux du corpus, l'*Allgemeine Zeitung*, le *Neuer Mainzer Anzeiger*, le *Freiburger Nachrichten / Badische Zeitung* et la *Trierische Zeitung* n'ont publié que des tripartitions tandis que le *Neue Baden* n'a publié que deux indications générales en 1948 (« Die deutschen KG in Frankreich», dans *Das Neue Baden*, 20/01/1948, n° 5, p.1. ; « Frankreich entläst bis "Dezembermitte sämtliche deutsche KG », dans *Das Neue Baden*, 16/11/1948, n° 106, p. 2.).
3593 « Pg » est l'abréviation de, « Parteigenossen », membre du parti.
3594 « Welche Gefangenen werden entlassen ? », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 15/01/1946, n°4, p. 5.

Allemands encore PG sont, outre les malades intransportables, les criminels de guerre dûment condamnés : soit entre 800 et 1 000 individus selon les journaux.

A travers cette gestion volontairement discriminante[3595], les autorités françaises se fixent deux objectifs : rectifier l'image d'une politique d'occupation décrite comme injuste ; rassurer les populations de la Zone dont la mobilisation, à partir de 1946, fait écho à celle d'opinions publiques échauffées par les tensions grandissantes entre les deux blocs[3596]. Ce faisant, n'assiste-t-on pas de la part des autorités de Baden-Baden à une paradoxale dépolitisation de la captivité dont la responsabilité politique se concentre désormais sur une minorité de coupables ? L'étroitesse de la marge de manœuvre de Baden-Baden se révèle de nouveau dans le fait qu'aucun article n'évoque la « relève » des PGA en France par des nazis avérés de la Zone, pourtant fortement réclamée par la population . Outre des obstacles conventionnels, un tel procédé reviendrait à diminuer la main-d'œuvre prisonnière en France au profit de la Zone.

Second groupe au traitement individualisé dans la presse d'occupation, les PG d'âge mineur constituent le pendant politiquement logique aux PG nazis et leur traitement l'inverse du leur. Début 1946, un premier article du *Schwarzwälder Post* mentionne la possibilité de libérations exceptionnelles dans le cas notamment des « adolescents de moins de 18 ans »[3597]. Rendant compte des négociations franco-américaines en mars 1947, le *Schwäbische Zeitung* annonce que la question de ces jeunes PG sera traitée en priorité et qu'ils seront sans doute les premiers bénéficiaires du nouvel accord[3598]. Mais la grande mesure concerne la décision des autorités françaises de rapatrier tous les PG nés après le 1er janvier 1929, soit âgés de moins de dix-huit ans[3599] en 1947. Elle répond ainsi aux vœux d'amnistie de la population allemande, publiée simultanément dans plusieurs titres. La gestion de la captivité de cette catégorie de PG, telle qu'un lecteur allemand peut la lire dans la presse, tend donc à diffuser l'image d'une France sévère mais équitable, traduction directe des vœux de l'administrateur général. La médiatisation de la libération exceptionnelle de vingt-cinq PG de France pour le congrès international de la jeunesse à Munich en juillet 1947 fournit un second exemple.

Toutefois, l'avènement tardif de ces mesures catégorielles, afin de rassurer les populations, traduit l'imprévision des autorités en France concernant un traitement spécifique pour ce groupe de PG. Leur élaboration demandée par Baden-Baden exprime certes la prise en

---

3595 Sans doute accentuée par le choix des articles, le thème de la dénazification étant traité dans des articles à part entière. (même logique sur mode mineur, pendant : Antifa : « Nazis gegen KG ? », dans *Freiburger Nachrichten*, 15/01/1946, n° 4, p. 1. ; « KG kehren aus Afrikra heim », dans *Das Volk*, 16/07/1947, n°56, p. 5.

3596 Les précisions de 1948-48 sont ainsi la réponse des autorités françaises aux accusations de Lujkanschenko relayées par l'agence soviétique.

3597 « Welche Gefangenen werden entlassen ? », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 15/01/1946, n° 4, p. 5.

3598 « Über die Rückkehr wrd verhandelt. Die deutschen KG in Frankreich », dans *Schwäbische Zeitung*, 11/03/1947, n° 20, p.1.

3599 « Die Heimführung der KG. 10 verschiedene Kategorien in Frankreich», dans *Badische Zeitung*, 17/05/1947, n° 39, p. 2.

compte des intérêts français de la Zone, mais aussi l'inamovibilité des priorités, puisque Paris n'est pas prêt à libérer un nombre aussi important de PG non remplacés. En raison de la guerre totale menée par les nazis et de l'enrôlement de classes d'âge toujours plus jeunes, jusqu'à la création du *Volkssturm* en 1945[3600], ces PG mineurs composent numériquement un groupe important, à la force de travail particulièrement rentable[3601].

On peut donc interpréter l'apparition d'articles s'intéressant aux difficultés psychologiques de ces jeunes prisonniers, un moyen de présenter leur captivité comme un long apprentissage, peut-être bénéfique pour eux-mêmes. La défaite a certes sonné comme l'écroulement d'un univers[3602], mais selon la conclusion des deux occurrences relevées, le PG mineur fait montre de résistance insoupçonnée et d'un état d'esprit jamais désespéré grâce aux camarades et aux rencontres de « destins, d'hommes et de contrées étrangers »[3603]. En revanche, aucun article sur de quelconques libérations systématiques entre fin 1945 et 1947 ; ni non plus sur un éventuel traitement spécifique en France n'ayant, en définitive, pas lieu. Par ailleurs, le sort de certaines catégories, sources d'inquiétude pour les populations de la Zone, ne sont que très marginalement mentionnées dans les articles, les PG engagés dans la Légion étrangère et ceux décédés en captivité[3604]. En somme, deux catégories dont l'existence même contrarie l'effort d'amélioration de l'image de la puissance détentrice et des conditions de captivité.

Pour des raisons inverses, un dernier groupe a également droit à un traitement particulier, les PGA transférés par les EUA à la France. L'enjeu pour l'image de la puissance française et les tensions provoquées par ces transferts expliquent cette couverture que l'on retrouve dans les nombreuses mentions chiffrées : le nombre de PG cédés est fréquemment indiqué[3605], les demandes françaises citées, l'origine des PG précisée[3606]. Autant d'informations qui confortent le statut de puissance victorieuse de la France et de sa capacité à traiter humainement les PGA. Plus rares sont, au contraire, les articles avec mention du nombre de PG directement capturés par les forces françaises : les premières indications ne sont fournies qu'en 1947. Le mensuel *Die Gegenwart* indique, en février 1947, que 200 000 ont été capturés par les Français, tandis que les deux tiers des prisonniers alors en mains françaises en métropole ont été cédés par les Américains[3607], soit 426 000 Allemands. En juillet 1947, l'*Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt* récapitule : au 1er avril, la France détenait 630 000

3600 Le problème est tout à fait différent pour les plus vieux, rapatriés sans problème dès fin 1945 comme inaptes.
3601 Sur l'absence d'un régime de captivité spécifique pour cette catégorie de captifs, voir le chapitre neuf.
3602 « Zur KG-Psychologie », dans *Rheinischer Merkur*, 07/06/1946, n° 26, p. 4; « eine Welt zusammengebrochen ».
3603 H. Weber, « Die Stimme aus derFerne, dans *Schwäbische Zeitung*, 31/12/1945, n° 8, p. 7; « fremde Schicksale, Menschen und Länder ».
3604 *Badische Zeitung,* n° 48 du 18/06/1948 „Die KG in Frankreich", p. 4 : 19 118 morts en captivité.
3605 700 000 dans l'article du *Schwarzwälder Post* : « 700 000 deutsche Soldaten wurden bis jetzt aus amerikanischer Kriegsgefangenschaft den französischen Behörden für Wiederaufbauarbeit übergeben », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, 16/10/1945, n° 5, p. 2.
3606 *Südkurier*n° 51 du 26/02/1946 « Dt KG aus USA. Zum Wiederaufbau in Frankreich », p. 2 : rapatriés des EUA, détenus par les 3e et 7e Armée en Europe.
3607 *Die Gegenwart*, n° 29 du 28/02/1947 « Die KG in Frankreich", p. 1.

PGA : 450 000 cédés et 180 000 capturés par les Français[3608]. Dans la presse, la France n'apparaît que coresponsable d'une situation dont les enjeux dépassent sa seule puissance.

c/ La presse de la Zone présente le régime de captivité des PGA en France

Le camp devrait constituer un point central du régime de captivité que les autorités d'occupation entendent faire connaître dans la Zone via la presse. C'est, avant tout le lieu premier de détention. C'est également le *topos* qui cristallise le plus fréquemment les griefs de la population allemande contre les conditions alimentaires, vestimentaires, sanitaires et disciplinaires. Enfin, il relève, par excellence, de la responsabilité de l'autorité militaire, un pouvoir français, détenteur là-bas, occupant ici. Mais, pour Baden-Baden, cette centralité apparente se heurte à un redoutable obstacle de communication, redoublé par rapport à celui déjà relevé : comment donner à voir l'urgence de la situation sans renforcer dans la population l'image d'un vainqueur faible ? Comment rassurer sur les conditions de captivité tout en évitant d'affaiblir la mobilisation des populations fondée sur les pressants besoins des PGA ? Ces tensions permettent, précisément, de mesurer combien ce régime de captivité, diffusé par la presse, engage une certaine image de la France en puissance détentrice et occupante. A considérer les seuls textes sur les conditions de captivité des PG dans les camps -hors ceux relatifs aux actions de mobilisation dans la Zone et aux réactions des PGA à ces actions, traités ailleurs- on trouve le décompte suivant :

Tableau 35 - Articles sur les conditions de captivité en mains françaises

Année	1945 (août – déc.)	1946	1947	1948	1949 (janv.-mai)
Mentions	1	40	26	1	3
Occurrences	1	30	15	1	2

D'un côté, la répartition traduit le formidable décalage entre l'enclenchement tardif d'une campagne de presse à partir de 1946 et la vague d'inquiétude des populations allemandes ; de l'autre, la situation objectivement la plus critique dans les camps en France dès 1945. C'est dire que les conditions de captivité en camp ne deviennent un thème de presse qu'à partir du moment où les besoins (et les incapacités) français sont devenus moins urgents[3609] et l'articulation entre captivité en France et occupation en Allemagne peut-être plus aisée. Mais en quoi le régime de captivité proposé est-il le fruit de la réaction improvisée des autorités

3608 „Einem bonsderen Korrespondenten, « KG in Frankreich », dans *Allgemeine Zeitung*, 30/07/1947, n° 30, p. 2.
3609 Ce qui ne veut pas dire que le thème de la captivité n'est pas abordé en soi. Il est alors principalement sous l'angle de mobilisation.

d'occupation et d'un discours de légitimation du vainqueur ? Cette localisation entraîne-t-elle des *déformations* particulières avec le régime constaté en France ?

Les articles sur le sujet sont écrits dans une finalité politique bien précise. Cela explique l'absence de texte général sur l'organisation administrative et militaire de la captivité en mains françaises : aucune explication sur ce qu'est un dépôt, sur la répartition des camps, ni sur le fonctionnement des commandos, pourtant cités dans les estimations chiffrées[3610]. Ce n'est qu'en mars 1946 que le *Schwäbische Zeitung* publie un aperçu de la population des camps en France : passant « des plus grands » -les deux camps de Rennes avec 54 800 PG- au plus petit -Digne avec 250 prisonniers- il cite les effectifs de Thorée, Cherbourg, Morancez, Avignon, Metz, Ajaccio, Mulhouse, Colmar, Strasbourg[3611]. Il amorce également une typologie fonctionnelle, en précisant qu'Epinal et Sarralbe sont des camps de transit ; Erquy, Larzac, Andernos, Vaucouleurs et Baccarat des camps pour officiers.

De la même manière, la DGPG n'est pas présentée au-delà de l'explicitation des ses initiales et de sa traduction. Pour les lecteurs, même si l'on peut supposer qu'ils ont en tête l'organisation administrative des PG par le IIIe *Reich*, la captivité en mains françaises n'apparaît jamais ni dans sa totalité, ni comme un système militaire, mais comme la juxtaposition d'unités distinctes.

En revanche, les articles se multiplient à partir de mars 1946 et adoptent une perspective davantage fondée sur la structure institutionnelle : la présentation d'un camp, parfois de ses commandos, à l'échelle locale. Il s'agit de l'application des directives de Baden-Baden faisant obligation à tous les journaux de réserver une rubrique sur les PGA en France. L'exemple le plus évident -car il utilise directement les informations envoyées par la DGPG à la demande du lieutenant Pélissier- est la série publiée dans le grand journal de la Zone, *Neuer Mainzer Anzeige,r* du 29 mars au 30 juillet 1946. Intitulée « A quoi ressemblent les camps ? », elle indique, pour 13 dépôts en particulier, leur capacité, les camps qui leur sont rattachés, le type de travail réalisé, les loisirs et l'activité cultuelle[3612] . La série ne sera cependant pas reprise dans d'autres titres et s'arrête après quatre mois d'existence, victime sans doute de sa présentation austère et standardisée. Les listes de noms s'avèrent, au contraire, beaucoup plus mobilisatrices et connaissent une longévité beaucoup plus grande. Ne comportant, outre le nom et le prénom du PG, aucune indication sur les conditions de

3610 La proximité de la Seconde Guerre mondiale et de l'expérience de la captivité est un autre facteur d'explication.
3611 « Französische Gefangenenlager », dans *Schwäbische Zeitung*, 12/03/1946, n° 20, p. 3.
3612 Ainsi, « Wie sieht es in den Lagern aus ? Lager N.14 in Query in Motte », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 29/03/1946, n° 25, p. 4. Les dépôts 14 (Query-in-Motte), 15 (Lens), 16 (Valenciennes), 21 (Laon), 22 (St-Germain la Potrie), 23 (Saleux), 31 (Damigny), 33 (Dieppe), 43 (Montoir), 401 (Auvours-Champagne), 402 (Thorée la Flèche), 34 (Fleury-sur-Orne), 301 (Cherbourg) sont ainsi présentés. Si ce n'est pour les trois premiers qui sont des dépôts miniers, les raisons d'un tel choix ne sont pas évidentes : croissant.

captivité, si ce n'est le numéro du dépôt et sa localisation, elles sont publiées de novembre 1945 à mars 1948 par plusieurs titres. Dans ce type de présentation, les autorités françaises restent en retrait, n'apparaissent, à la rigueur, que les autorités du dépôt (commandants ou médecin). De cette manière, la chaîne des responsabilités susceptible de conduire au sommet s'en trouve dilué. Cette première présentation éclatée évite les rapprochements et sanctionne déjà le passage d'une logique d'information à une logique de mobilisation.

Bien au contraire, la forte tendance à personnaliser la présentation des lieux de captivité contraste avec l'anonymat administratif précédent. D'où la fréquence des visites de camps par des Allemands. Un mode de présentation qui permet, grâce aux contacts interpersonnels, d'augmenter, l'effet d'identification entre le lecteur : donateur potentiel et lecteur peut-être rassuré, et les PG ; ou, mieux encore, les articles présentés comme écrits par des PG. Le compte rendu de visite désamorce la contradiction entre besoins français et inquiétudes allemandes et propose un gage de crédibilité sur le mode « des Allemands parlent à des Allemands ». Au total, à partir de mars 1946, on relève des articles écrits à partir de la visite de camps qui mettent en scène le quotidien de cette captivité. C'est, par exemple, en novembre 1946, le *Südkurier* qui publie, sous le titre « Le soir à Sainte-Ménéhould. D'un camp de prisonnier », un bref récit d'un PGA sur la vie au camp: les barbelés éclairés par les lampes à arc, les chambrées (les « Stuben ») dans l'ancienne caserne française ; la monotonie des journées qui commencent à 6h30 avec la douche, le café et l'appel avant le départ au travail pour ceux qui sont affectés à des commandos, les repas, qui scandent midi et soir la journée ; l'appel de fin de journée, seule occasion, avec celui du matin, de contact avec les gardes, la direction du camp et l'administration, y compris les institutions sociales étant dirigées par des Allemands ; enfin, le dimanche, l'unique jour « intéressant » en raison d'un repas de meilleure qualité[3613].

Cependant, il faut attendre mi-1947 pour trouver des articles replaçant le vécu du captif dans sa structure militaire. Ainsi, la *Badische Zeitung* précise en août 1947, dans le reportage de son journaliste en France, la structure duale entre le *Stammlager*, avec ses quelques centaines d'hommes -les service administratifs allemands augmenté d'un effectif « fluctuant » en raison des changements d'emploi fréquents, des rapatriements, du nombre des malades, des PG soumis à des mesures disciplinaires-, et les commandos de travail, aux grandes disparités numériques et géographiques, à la pénibilité variable selon le secteur d'activité. Le reportage précise également le rôle de l'homme de confiance, intermédiaire entre les intérêts des prisonniers au camp, ou commando et de l'administration française du camp ». Sans oublier le

3613 *Südkurier* n° 128 du 22/11/1946 « Abend in Saintete Ménéhould. Aus einem Gefangenenlager », p. 3.

« petite monde » que constitue le camp, vu notamment la fonction stratégique de la cantine[3614].

Le décalage relevé a une autre conséquence sur la présentation du régime de captivité dans la presse : celle d'offrir l'image de la captivité en mains françaises comme un processus vertueux grâce aux efforts des autorités françaises. Beaucoup d'articles commencent par rappeler les débuts difficiles pour constater une amélioration près de deux ans plus tard : « L'inquiétude de la *Heimat* pour les PGA qui se trouvent encore dans les camps français reste vive, reconnaît le *Neuer Mainzer Anzeiger*, début novembre 1946. Nous pouvons cependant dire aux parents du pays que, par rapport à la période de transition de l'année précédente, où d'un seul coup des centaines de milliers de PG avaient dû être logés, nourris, employés et pris en charge, la situation générale s'est améliorée »[3615]. Il s'agit, bien sûr, d'un processus tronqué qui valorise les améliorations finalement réalisées depuis fin 1945. Bien que précisément cette situation critique initiale n'eût pas été présentée, constituant cette zone d'ombre du discours de captivité jamais explorée. Ce qui explique la présentation de ces temps difficiles. En effet, les premiers articles, en mars 1946, ne taisent pas les « grandes difficultés initiales »[3616] dont ont eu alors à souffrir les PGA. Mais le discours développé dans la presse cherche à les ré-interpréter *a posteriori* dans une dynamique d'amélioration. Il les impute donc à un héritage historique dont, *in fine*, l'Allemagne national-socialiste demeure responsable, et attribue le redressement à la capacité de (ré)action française.

Pour expliquer les manquements dans le domaine alimentaire et, par conséquent, les prouesses de l'intendance française, le premier article se contente de recourir au bilan matériel de la guerre en France : les quatre années d'occupation, le pillage économique et le marché noir fleurissant. Avec le temps, au contraire, les facteurs humains apparaissent au premier plan, spécialement le vécu des Français. En 1947, plusieurs articles reviennent ainsi sur « ces mois qui ont suivi l'effondrement allemand [et] demeurent dans la conscience de beaucoup de gens comme une ombre épaisse »[3617]. Soulignant, alors que la question des PG, de leur traitement et leur utilisation économique reste « une question particulièrement épineuse », le *Südkurier* rappelle qu'« en Allemagne même, ce fait restait particulièrement épineux, pendant des années encore, à cause de la déportation forcée de travailleurs étrangers qui n'avaient même pas appartenu aux troupes combattantes. Nous ne devons jamais oublier cela en

3614 *Badische Zeitung* , n° 67 du 22/08/1947 „KG in Frankreich Reise durch die « Depots » bei Paris und Lyon" ; « Vermittler zwischen den Interessen der Gefangenen im Lager und auf Commando und französischer Lagernleitung".

3615 *Neuer Mainzer Anzeiger*n° 110 du 09/11/1946 „Unsere KG in Frankreich Allgemeine Besserung ihrer Lager" ; « Die Sorge der Heimat um die deutsche KG, die sich noch in französischen Lagern befinden, bleibt wach. Es kann aber den Angehörigen in der Heimat gesagt werden, dass sich gegenüber der Übergangsperiode im vorigen Jahr, wo schlagartig Hunderttausende von KG untergebracht, verpflegt, beschäftigt und betreut werden mussten, die Lage allgemein gebessert hat".

3616 « Bei unseren KG in Frankreich», dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 15/03/1946, n° 21, p. 2.

3617 „KG in Frankreich Reise durch die « Depots » bei Paris und Lyon », dans *Badische Zeitung*, 22/08/1947, n° 67, p. 3; « diese Monate nach dem deutschen Zusammenbruch stehen noch als ein dunkler Schatten im Bewusstsein vieler ».

Allemagne, car, hors de l'Allemagne, on ne l'a pas non plus oublié. Et cependant nous devons tous en Europe faire tout ce qui est possible pour que ce chapitre, qui n'a pas commencé avec les PG, mais avec la guerre elle-même, puisse être oublié et effacé »[3618]. Comme le détaille la *Trierische Volkszeitung* en avril 1947, en citant un officier français, les débuts de la captivité s'expliquent par l'héritage encore « trop frais » de la guerre qui a marqué « presque toutes les familles françaises » : retour des déportés, découvertes des atrocités dans les camps nazis, décès de centaines de milliers de Français, autant de méfaits qui entretiennent la « très grande (…) haine entre Français et Allemands » à l'origine de mauvais traitements subis par les PG[3619]. Dans quel sens interpréter ce déplacement ? Est-ce l'expression d'une influence croissante de Baden-Baden sur la production du discours de la captivité, qui n'est plus unilatéralement défini selon les perceptions de Paris ?

Cette présentation de la captivité face à une opinion allemande, comme frappée d'hypermnésie, offrirait-elle alors aux autorités d'occupation le moyen de rappeler les origines des maux et des statuts de vainqueurs et de vaincus ? Soit. Mais on pourrait répliquer qu'elle ne fait qu'appliquer, en quelque sorte, les instructions du début. D'un autre côté, ne s'agit-il aussi- alors que la captivité allemande s'impose comme un enjeu européen et bientôt de guerre froide, la *Deutschlandpolitik* devenant un point de tension-de montrer précisément la puissance française sous un nouveau visage ? Celui du vainqueur, qui préfère la magnanimité à la vengeance, qui sait évoluer et reconsidérer, malgré ses souffrances, la figure de l'ennemi en voisin, désormais de plus en plus autonome ? Tandis que la presse se libéralise et les divisions s'affirment, ce glissement s'effectue, me semble-t-il, sur un double sous-entendu politique : il s'opère en opposition à l'URSS en train cristalliser le vainqueur « tyrannique », dont la France veut visiblement se démarquer. Il se produit de plus dans l'espoir que l'amélioration de l'image de la France-puissance détentrice rejaillira, par transfert, sur celle de la France-puissance occupante, à l'heure où les difficultés économiques ne sont nullement aplanies. Dans le contexte de 1947, ces articles n'expriment-ils pas, *in petto*, la convergence d'intérêts entre Paris et Baden-Baden dans le repositionnement vis-à-vis des Allemands, plus que de l'Allemagne ? Avec l'accélération du rapatriement et la mise en place des opérations de transformation, la nécessité de promouvoir une politique d'immigration économique de l'Allemagne vers la France s'accompagne de celle de montrer que les Français ont changé[3620], ici et là. Et font alors leur timide apparition les prémices

3618 Nach Frankreichentsandter Sonderberichtserstatter Dr. W.L, « Bei den deutschen KG in Frankreich », dans *Südkurier*, 19/08/1947, n° 64, p.1 ; « ein besonders dorniges Gebiet".

3619 « Eine Frage, die sich die Welt stellt ». „Schweizer Bericht über das Leben deutscher KG in Frankreich", dans *Trierische Volkszeitung.*, 23/04/1947, n° 30, p. 4.

3620 On peut se demander si la distinction entre France/Français et Allemagne/Allemands ne permet pas aux autorités françaises de réduire l'écart entre une position maximaliste officielle sur le statut de l'Allemagne et l'intérêt porté à la population allemande.

d'une lecture politique inédite de la captivité. Elles fournissent un indice supplémentaire de l'avancée du processus de sortie de guerre.

Le rappel des difficultés matérielles et humaines, lors de l'arrivée massive des PG fin 1945, ne vise pas tellement à occulter les insuffisances françaises dans la gestion des PGA au sortir de la guerre, Il autorise, en revanche, à montrer au peuple allemand, plutôt critique quant à l'efficacité gestionnaire à la française, l'amélioration, enfin, réussie de ces conditions par les autorités responsables. Même la présentation du régime de captivité relève d'une « politique de la bonne volonté », insistant davantage sur la progression effectuée que sur les résultats ou sur un improbable retour à la normale. C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter l'affirmation récurrente des positions de principe.

Magistralement sanctionnée, en décembre 1946 et janvier 1947, par la publication d'un communiqué du MAE, elle donne à lire la prise de conscience de la gravité de la situation par les autorités françaises et leurs réactions : le gouvernement français a pris « les mesures d'ordre général » pour assurer aux PGA en France un habillement suffisant pour l'hiver ; « des mesures » ensuite pour améliorer la « question alimentaire » ; des « mesures déterminées » pour la situation dans les camps et commandos relevées par le CICR et, enfin, des « mesures adéquates » pour le rapatriement des PG inaptes[3621]. Le texte conclut sur l'« amélioration extraordinaire » depuis l'hiver 1945 des conditions, notamment dans le logement, l'alimentation et l'habillement, afin d'éviter une « aggravation de la situation » à l'hiver suivant. La solennité de cette proclamation programmatique se lit également dans sa diffusion : entre le 19 décembre 1946 et le 24 janvier 1947, ce texte est publié huit fois dans six titres[3622]. Le communiqué, cosigné par le MAE, le MW et le MG, témoigne de la prise de conscience des autorités en France quant à l'enjeu de la captivité dans l'opinion allemande, et ce, au-delà de leur Zone d'occupation. En réponse, simultanément, à l'inquiétude de leurs administrés et aux critiques politiques des autres zones, elles entendent défendre leur statut de puissance détentrice et de puissance occupante.

Les articles peuvent alors se lire comme la preuve par les actes de cette dynamique déclinée dans les différents domaines dénoncés par l'opinion publique allemande, tout d'abord en matière disciplinaire. Si l'*Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt* reconnaît en juillet 1947

3621 « Die deutschen KG in Frankreich Eine Mitteilung des französischen Ausseministeriums », dans *Badische Zeitung*, 20/12/1946, n° 95, p. 4.

3622 « Die französische Regierung hat sich unablässig bemüht, die deutschen KG als Soldaten zu behandeln » ; « Bessere Verhältnisse für KG. Eine Bekanntmachung der französischen Regierung », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 19/12/1946, n° 126, p. 1 ; « Die deutschen KG in Frankreich Eine Mitteilung des französischen Ausseministeriums », dans *Badische Zeitung*, 20/12/1946, n° 95, p. 4 ; « Die deutschen KG in Fran.Eine Erklärung des französischen Aussenministeriums », dans *Südkurier*, 20/12/1946, n° 136, p.1 ; « Die KG in Frankreich Zahl der laufenden Entlassungen vergrössert », dans *Trierische Volkszeitung.,* 20/12/1946, n° 74, p. 2 ; « Die Lage der deutschen KG in Frankreich», dans *Das Volk*, 21/12/1946, n° 50, p. 2 ; « Die KG in französischen Lagern », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 23/01/1947, n° 9, p.2 ; « Besserstellung der KG », dans *Schwäbische Zeitung*, 24/01/1947, n° 7, p. 2 ; « Besserstellung der KG », dans *Südkurier*, 24/01/1947, n° 7, p.7.

qu'au début certains « excès personnels » ont pu être commis, surtout par des populations ayant particulièrement souffert des « horreurs du régime nazi », il souligne que le traitement des PG en France obéit désormais aux principes supérieurs de l'humanité et « respecte les engagements internationaux », en particulier la Convention de Genève[3623]. Afin d'y parvenir, les autorités ne comptent pas sur le seul passage du temps pacificateur, selon l'article du *Trierische Volkszeitung* , bien inspiré par un article suisse, d'avril 1947 : elles détaillent leurs efforts méthodiques pour mettre en place une « administration des prisonniers » responsable, dont les officiers comme les gardes de PG vont « s'appliquer à adopter une attitude correcte ». L'instauration d'une éthique militaire, respectueuse de la Convention, se serait donc possible par un renvoi systématique de tous les officiers « incorrigibles »[3624]. Enfin, « le gouvernement français s'est inlassablement efforcé de traiter les PGA en soldat ». En août, l'*Allgemeine Zeitung*... peut ainsi affirmer que les plaintes concernant le traitement par les organes militaires ou les patrons « civils » ne se firent, dans aucun des nombreux camps et kommandos de travail visités, entendre »[3625]. Ce faisant, on relève un même déplacement fondamental de l'économique au politique, des besoins strictement *métropolitains*, en 1945-1946, à une nécessité de souligner que l'Allemand- le PG- n'est plus objet de vengeance, mais de respect.

L'alimentation, -sujet de vives inquiétudes, autrement plus difficiles à résoudre pour l'intendance française- connaît la même évolution apaisante. Reconnaissant que les premiers temps, après l'arrêt des hostilités, furent difficiles, le gouvernement français est parvenu, « malgré les difficultés de sa propre population »[3626], à assurer aux PGA la même ration de pain que pour la population civile ; et 1 800 calories par jour aux PG non mis au travail, peut-on lire dans plusieurs articles dès mars 1946. En décembre 1947, les Allemands apprennent que la ration a désormais été portée à 2 000 calories par jour dans les camps, tandis que les PG au travail reçoivent, à l'exception du vin, les mêmes rations que celles du travailleur français de même catégorie[3627]. N'est-ce pas là une belle preuve que cette égalité de traitement entre anciens ennemis ? La mention de l'aide alimentaire apportée par le CICR[3628], spécialement à partir de fin 1946, souligne la mesure des efforts consentis en période de difficultés économiques en France. Les achats par le gouvernement français à hauteur de vingt

3623 Einem bonsderen Korrespondenten, « KG in Frankreich », dans *Allgemeine Zeitung*, 30/07/1947, p. 2.
3624 *Trierische Volkszeitung,*, n° 30 du 23/04/1947 „« Eine Frage, die sich die Welt stellt ». Schweizer Bericht über das Lebn dt KG in Frankreich", p. 4 ; « Die französische Regierung hat sich unablässig bemüht, die deutschen KG als Soldaten zu behandeln ».
3625 *Allgemeine Zeitung*, n°43 du 01/08/1947 „Seelische und leibliche Verfassung", p. 2; « Klagen über die Behandlung durch militärische Organe oder zivile „patrons" wurden in keinem der zahlreichen besuchten Lager und Arbeitskommandos laut".
3626 *Neuer Mainzer Anzeiger,* n° 110 du 09/11/1946 „Zugunsten der KG', p. 5.
3627 *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote,* n° 103 du 20/12/1946 „Um unsere KG. Das RK berichtet aus seiner Arbeit in Frankreich", p. 1; *Neuer Mainzer,* n° 127 du 21/12/1946 „Sie werden als behandelt. Die Lage der dt KG in Frankreich", p. 2.
3628 Dans une moindre mesure du *YMCA*

milliards de francs cités dans des articles en sont l'illustration. Comme le détaille celui du *Südkurier* en juillet 1947, pendant l'hiver 1946-1947, 76 camps principaux, 17 hôpitaux et de nombreux commandos de travail à travers toute la France, ont été ainsi ravitaillés[3629].

Plus que la ration calorifique, dont les autorités savent sans doute qu'elle ne saurait -surtout pour les premières- correspondre à une alimentation satisfaisante, ni rendre compte aux populations de la Zone de l'ampleur des efforts français, les articles rappellent qu'une telle ration n'est pas encore atteinte dans de nombreuses régions d'Allemagne. Ils soulignent que les cantines bien achalandées recèlent des produits qui « sont connus par nous seulement encore par les catalogues d'avant-guerre »[3630], et citent à l'envi le détail des menus alléchants servis aux PG qui restent au camp, ces mesures justement, tant stigmatisés dans l'opinion publique[3631]. La conclusion est la même dans tous les articles : toutes les plaintes de prisonniers concernant l'alimentation disparaissent.

Le pendant à cet exploit logistique dans les camps se retrouve dans l'évolution, même si moins détaillée, de l'alimentation des PGA travaillant chez des paysans-soit la majorité des captifs. Il n'est plus quetsion de louer les performances de l'intendance française, mais de passer à nouveau à la dimension politique : si le paysan nourrit bien son PG, c'est qu'il ne le maltraite pas (ou plus), car il voit en lui le travailleur et non plus l'ennemi qui l'avait pillé. Certes, les premiers contacts entre paysans et soldats allemands n'ont pas été franchement amicaux, rappelle, en mars 1947, un article de la *Rheinische Merkur*. Or, désormais, ils vivent la vie de famille et mangent à la même table le même repas[3632]. Et de souligner qu'un grand nombre de PG seraient « volontaires » pour rester comme travailleurs agricoles.

La question de l'habillement reste un cas à part, les autorités françaises n'ayant jamais rétabli une situation acceptable. La figure du retournement positif ne peut donc pas fonctionner. Contrairement aux autres thèmes, celui du vêtement reste complètement dominé par les opérations de mobilisation en 1946 et très peu traité en objet d'information. Cela explique, en comparaison de l'importance du problème, le nombre réduit d'articles relevés. Les faiblesses de la France ne sont plus excipées afin de mieux souligner sa réussite finale, mais exhibées pour démontrer la nécessité de l'aide de la Zone. Il n'est donc pas étonnant que les tout premiers articles sur les conditions de captivité concernent l'habillement des PGA et

---

3629 *Südkurier*n° 53 du 11/07/1947 „Zusätzliche Nahrung für dt KG", p. 2.

3630 *Rheinischer Merkur,* n° 18 du 15/05/1947 „Persönlicher Gruss aus der Heimat. Besuch bei unseren KG in Frankreich", p. 2; „uns nur noch aus Vorkriegskatalogue bekannt sind ».

3631 Par exemple, 300 gr de pain, 4-5 de graisse, 2 litres de soupe par jour, 100 gr de viande par semaine sans compter les éventuelles rations supplémentaires ; en avril 1947, 500 gr de pommes de terre/j, 150 de petits pois, 80 gr d'oignons, 50 gr de flocons d'avoine, auxquels s'ajoutent les 25 kilos de viande et 6 gr de graisse pour les 110 hommes du camps, ainsi que 330 gr de pain et les 40 gr de fromage, dans *Badische Zeitung* , n° 90 du 03/12/1946 „Die KG in Frankreich", p. 2 ; en août 1948, 250 gr de pain, 500 gr de pommes de terre, 130 gr de légumes secs, 100 gr de farine de pois, 20 gr de graisse, 17 gr de sucre, 20 gr de pâtes alimentaires, plus les légumes frais selon les arrivages, et 150 gr de viande fraiche (120 gr en conserve) avec 20 gr de fromage par semaine dans *Südwestdeutsche Volkszeitung für christliche Politik und Kultur,* n° 30 du 16/04/1947 „Die KG in Frankreich Eine schweizer Zeitung berichtet", p.1.

3632 *Rheinischer Merkur,* n° 24 du 03/07/1947 „Die Stimme des Auslandes : Erfahrungen mit KG (Réforme)", p. 4.

appartiennent au registre de la mobilisation, dont ils donnent à comprendre, en creux, jusqu'à fin 1946, l'urgence de la situation en France. Citant les remerciements de l'homme de confiance du kommando de déminage à Strasbourg, à la suite d'un envoi de vêtements collectés, les articles mettent en exergue l'urgence de rémédier à un état de détresse[3633] en mars 1946. Le manque de moyens est clairement affirmé pour faire remarquer que, malgré les efforts de « l'ensemble des services français »[3634], seul l'accomplissement de son « devoir »[3635] par la population allemande pourra résoudre le problème.

A partir de décembre 1946 et de l'annonce des mesures par communiqué solennel, la question de l'habillement tend cbien sûr à connaître le même traitement que les autres domaines : les efforts des autorités françaises se traduisent notamment par l'achat, pour un milliard de dollars, de fripes aux EUA, dont le détail se retrouve quatre articles. Selon le CICR, ils permettront à chaque prisonnier d'avoir, plus d'un an après sa captivité, un nouveau pantalon. D'autres articles, à partir d'un reportage de l'*Allgemeine Volkszeitung* suisse, affirment que tous les PG rencontrés possèdent deux chemises, deux surtouts, deux vestons, un manteau, une paire de gants et de nouvelles chaussures avec des semelles de cuir en avril 1947[3636]. Ne pourrait-on pas derechef tirer de cette évolution matérielle une conclusion politique sous-jacente : le redressement obtenu grâce à la convergence des efforts français (gestion administrative en *métropole*) et allemands (mobilisation de la Zone), autrement dit, grâce à la prise de conscience des devoirs de chacun, de l'Etat capteur comme des occupés, clés d'une captivité améliorée ?

Outre l'avantage de présenter une France capable de traiter humainement ses PG, une telle lecture repose fondamentalement sur une acceptation des statuts de vainqueurs et de vaincus, dans les camps comme dans la Zone -malgré quelques bien rapides raccourcis. Mais alors, comment interpréter certains articles qui, en mars 1947encore citant des PG mettent en avant l' « état souvent détérioré de nos vêtement »[3637], pourraient troubler plus d'un lecteur ? La persistance d'une précarité vestimentaire peut se lir, *a contrario*, moins comme manquement français et plus comme défaillance des Allemands dans la tenue de leurs engagements. Cela établit un lien entre destin des PG et mobilisation civile la condition *sine quo non* d'une captivité améliorée.

Cette lecture est confirmée, me semble-t-il, par le traitement que connaît l'autre bout de la chaîne : les activités récréatives et cultuelles dans les camps. La situation de la France ne

---

3633 « Einem dringenden Notstande abgeholfen » ; « KG danken für Kleiderspende », dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, 11/01/1946, n° 3, p. 0. ; "Die Sammlung für KG. Liste 31", dans *Badische Zeitung*, n° 10, du 05/03/1946, p. 4.
3634 *Neuer Mainzer Anzeiger,* 15/03/1946, n° 21, p. 2.
3635 *Badische Zeitung ,* n° 16 du 26/03/1946 „KG arbeiten in Frankreich", p. 4.
3636 *Südwestdeutsche Volkszeitung für christliche Politik und Kultur: Organ d. Christlich-Demokratischen Union Baden, Freiburg, Br.: Christli.-Sozialer Verlag,* n° 30 du 16/04/1947 „Die KG in Frankreich Eine schweizer Zeitung berichtet", p.1.
3637 *Trierische Volkszeitung,* n° 23 du 28/03/1947 „Unsere KG in Frankreich Besuch in einem Lager / Seelische Verfassung und Zukunftssorgen", p. 2; « oft schandhafte Zustande unserer Kleidung ».

permet pas, ici non plus, une organisation d'ampleur. Alors que ce domaine pourrait sembler relativement secondaire aux autorités françaises, la fréquence des articles sur ce sujet[3638] -les premiers paraissent dès décembre 1945- réside dans l'intérêt politique qu'offre la culture dans l'articulation entre occupation et captivité. L'attachement manifeste des autorités françaises -dans la presse du moins- à prouver leur soutien aux activités cultuelles et culturelles, comme leurs limites en matériel aussi, cherche à confirmer le traitement humain des prisonniers par une puissance détentrice de bonne volonté.

Les preuves apportées ont toutefois une implication supplémentaire : en autorisant l'intervention du clergé français dans la direction spirituelle des PGA, la presse insiste sur l'union -certes dans la foi- entre l'ennemi et le vainqueur, le Français et l'Allemand. On retrouve le dépassement de l'antagonisme hérité de la guerre dans un rapprochement qui ne supprime toutefois pas la différence de statut entre le père donateur et le fidèle bénéficiaire. Le travail et l'organisation de l'aumônerie militaire, très souvent cités, sont fréquemment explicités, à l'instar de l'article de décembre 1945 du *Schwäbische Zeitung* : il rappelle qu'« aux côtés des prêtres prisonniers de guerre, des prêtres français catholiques s'occupent bénévolement de l'assistance spirituelle des prisonniers. Chaque gouvernement militaire a son propre prêtre français comme aumônier, qui s'occupe principalement des PG ».[3639]. La presse ne manque pas d'évoquer les productions matérielles considérables publiées par l'aumônerie militaire, dont les modèles viennent d'Allemagne. Elle insiste aussi sur la participation décisive d'organisations étrangères, organisée par les commandants de camp, tels l'*YMCA*, la *Schweizerischer Spende*, le *Bayerische Rote Kreuz*, en tant que cautions humanitaires[3640]. La meilleure image de cette ré-humanisation de l'ennemi est fournie par l'article du *Rhenische Merkur* en mai 1947, suite au voyage de l'évêque de Mayence. Il relate le parcours de l'abbé Le Meur, fondateur du Secours catholique, qui fut condamné à mort par la Gestapo et s'est évadé du wagon de déportation[3641].

3638 Le thème du désoeuvrement est quasiment systématiquement abordé par les articles décrivant les camps.

3639 *Schwäbische Zeitung,* n° 6 du 22/12/1945 „Seelsorge für KG", p. 6; « Neben den kriegsgefangenen Priestern sind über französische katholische Pfarrer in der Seelsorge für die Gefangenen ehrenamtlich tätig. Jede Militärregierung hat einen eigenen französischen Priester als Aumonier, der sich hauptsächlich der KG annimmt".

3640 Elles s'accompagnent d'un changement de l'utilisation de l'action du CICR, qui est désormais utilisé, par les autorités françaises, comme un adjuvant et une caution morale. Sans conteste pour combler le déficit de crédibilité auprès des populations allemandes, les journaux publient, dans le même temps, des mises au points citant les réactions du CICR aux « unkontrolliberare Gerüchte » : après avoir précisé ces constatations encourageantes, il résume ainsi : « Ohne die Schwierigkeiten verkleiner zu wollen, mit denen auch Frankreichheute zu kämpfen hat, kann, so stellt der Bericht des CICR fest, bejhauptet werden dass sich die Stiuation in den deutschen KGlagern im Winter 1946/47 nicht verchlechtert, ganz besonders nicht, was die Unterbrringung und Verpflegugn der Leut betrifft./ Das CICR hat sich mit diesem Bericht einen besonderen Verdienst erworben, indem es, ohnen Beschönigungen nd ohne die Schwierigkeiten zu verkennen, denne die Verwaltung der deutschen KGlager in Frankreichausgesetzt ist, feststellt, dass wohl manche Dine zu verbessern sind, dass aber – auch was den Sold der KG betrifft-è die Situation zu keinen Klagen Anlass gibt" (*Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote,* n° 1 du 21/01/1947 „Die dt KG in Frankreich", p. 1.).

3641 *Rheinischer Merkur,* n° 18 du 14/05/1947 „Persönlicher Gruss aus der Heimat. Besuch bei unseren KG in Frankreich", p. 7.

Cependant, sans le recours à l'Allemagne pour obtenir de la littérature en langue allemande, les efforts de la France sont sans résultats durables dans ce domaine. Comme pour l'habillement, la presse met alors en avant le nécessaire rappel au devoir des populations de la Zone, selon la même répartition des tâches. Conformement à cette optique, plusieurs articles reprennent l'autorisation française d'envoi de journaux allemands de la Zone dans les camps, « qui sont un lien important avec la *Heimat* »[3642]. La citation récurrente des nombreuses *Dankschreiben* -écrites par des hommes de confiance ou des aumôniers militaires allemands, pour remercier la *Heimat* de ne pas oublier, à travers les dons de vêtements et de livres, ses PG- vise précisément à renforcer ce lien de responsabilité, si utile pour les autorités françaises, autant de *métropole* que d'occupation.

Enfin, l'importance du traitement de la culture dans la presse s'explique, sûrement, par le pas supplémentaire qu'elle fait franchir dans le changement d'un discours politique à partir de 1947 : à la célébration du rapprochement -de l'Allemagne comme de la France, au rappel des devoirs de solidarité aux populations civiles, s'ajoute la discrète affirmation d'une finalité politique. La mention itérative des trois centres d'orientation et d'information, Saint-Denis, Lyon et Orléans et, dans une moindre mesure, la mention d'universités de camps ou du séminaire des barbelés à Chartres[3643], rejoint les projets politiques de rééducation des autorités sur la Zone : en contribuant à la « ré-orientation » culturelle des PG en France, elles ne cherchent pas la seule sortie de la guerre en dénazifiant, mais à préparer l'avenir, à savoir autant l'après-captivité que l'après-occupation. La « bonne littérature française et allemande » -comprenons :censurée- « pour les familiariser à nouveau progressivement avec les biens spirituels du monde libre démocratique »[3644], la lecture de la nouvelle presse allemande et les cours sur « Der Deutsche und das Ausland » (l'Allemand et les pays étrangers), « Politische und geistige Strömung in der Geganwart » [3645] (courants politiques et intellectuels aujourd'hui) dans les camps, doivent permettre « malgré l'exclusion du monde extérieur par le fil barbelé, de revenir un jour dans la *Heimat* comme des témoins et des passeurs des valeurs de tolérance chrétienne, démocratique et sociale qui leur ont été inculquées et qu'ils ont acquises aussi par eux-mêmes »[3646]. A défaut de savoir quoi faire de l'Allemagne, la presse semble, par le biais des PGA du moins, savoir quoi faire des Allemands.

Soulignons, en guise de conclusion, que cette présentation quasi-téléologique n'empêche ni les silences ni les déformations. Trois exemples le montrent : les conditions de travail, le

---

3642 *Neuer Mainzer Anzeiger,* n°110 du 09/11/1946 „Unsere KG in Frankreich Allgemeine Besserung ihrer Lager", p. 5; « die ein wichtiges Bindeglied zu Heimat sind ».
3643 En revanche, celui pour les protestants à Montpellier n'apparaît.
3644 „Die KG in Frankreich», dans *Badische Zeitung*, n° 90 du 03/12/1946, p. 2 ; « um sie allmählich wieder mit dem Geistesgut der freien demokratischen Welt vertraut zu machen ».
3645 „Ausbildungsschule für KG », dans *Das Neue Baden*, n° 8 du 23/05/1947, p. 8.
3646 Dieter Wolff, „ Besuch bei unseren KG… ", dans *Allgemeine Zeitung,* n° 46 du13/08/1947, p. 2.

statut des PG dans les mines et le déminage, les évasions. Le thème des conditions de travail est particulièrement peu développé dans les articles alors qu'il concerne la majorité des PG en mains françaises et justifie la présence de PG en France. Moins mobilisateur que les camps, se prêtant peu au contrôle des autorités militaires, et donc moins facilement utilisable par la « propagande » dans la Zone, cette utilisation économique n'est quasiment pas abordée au-delà des répartitions de main-d'œuvre précédemment présentées. A l'exception, logique, des mineurs, car elle ne cesse d'inquiéter l'opinion allemande. Les rares articles insistent alors sur l'égalité de traitement avec les « Kumpels » (camarades) français, les Allemands recevant les mêmes vêtements et équipements[3647]. A partir de 1947, de nombreux articles mettent l'accent sur la contre-partie financière de ce travail : ils expliquent que le modeste salaire journalier de dix francs est payé pour moitié en monnaie de camp, afin d'améliorer l'ordinaire à la cantine, et, pour moitié versé sur un compte dont le PG bénéficiera le jour de sa libération. Avec l'introduction du statut du PG mineur, amélioré mi-1947, ils soulignent les avantages pécunaires de ces PG qui touchent le même salaire qu'un Français, soit 8 000 francs par mois, contre-partie à l'interdiction de la transformation. Au final, le lecteur retira une image particulièrement biaisée de cette mise au travail à partir des quelques articles, assez loin des logiques de gestion appliquées par les autorités en France.

C'est encore plus flagrant avec le déminage, autre source de vives appréhensions dans la Zone, nullement traité dans la presse. Pas seulement parce que son emploi de PG est en voie de résorption quand les articles sur l'utilisation économique de la main-d'œuvre se multiplient. Les rares articles consacrés au déminage du sol de France pêchent par imprécision : en octobre 1945, le *Südkurier* indique, en reprenant le discours officiel de la Direction du déminage[3648], que « chaque service dispose d'un centre d'instruction pour former le personnel et les PG à leur travail », ce qui fut rarement le cas, et cite cette école pour formateurs et de surveillants dans la Seine-et-Oise, sans que l'on comprenne très bien dans quelle mesure les PG peuvent directement en bénéficier. Les accidents et l'absence d'indemnités ne sont évidemment pas mentionnés.

Ces omissions rejoignent le silence qui pèse sur la mortalité des camps français. Seuls deux articles abordent, un an après les faits, cette très sensible question, jamais abordée de front. En novembre 1946, la *Trierische Zeitung* indique qu'il est possible de recevoir des avis relatifs à l'emplacement des sépultures des PGA morts en France[3649] ; en juillet 1947, la *Badische Zeitung* mentionne, pour peindre la dureté des premiers temps de captivité, une mortalité

3647 « Bei unseren KG in Fr", dans *Neuer Mainzer Anzeiger,* n° 21 du 15/03/1946, p. 2.
3648 Elle a d'ailleurs un représentant à Baden-Baden; « Jedes Departement verfügt über eine zentrale Ausbildungsstelle, um das Personal und die Kriegsgefangenen für ihre arbeit heranszubilden ».
3649 *Trierische Volkszeitung,* n° 62 du 08/11/1946 "Gefallene, Vermisste und KG", p. 3.

atteignant alors des niveaux terrifiants[3650]. Les indications chiffrées sont absentes. A chaque fois, le traitement de l'information tient le rôle ambigu d'écran et de projecteur -bref que des ombres. Même traitement en différé pour les évasions -grand fléau pour les autorités *métropolitaines*- et un traitement discret pour celles de la Zone. En mars 1949, une fois la captivité allemande en France terminée, la presse publie une décision officielle du chef de la sûreté du Wurtemberg-Hohenzollern : elle indique qu'en vertu des articles 50 et 53 de la convention de Genève, les PG évadés revenus en secret dans la ZFO seront considérés comme libérés[3651].

d/ La libération, une si longue attente : rapatriements et transformations en TCL

Les attentes de l'opinion publique se cristallisent très fortement autour de la fin de cette captivité qui relie en chaîne toute une série de représentations négatives autour d'une France injuste : celle d'une puissance qui garde les innocents et libère les coupables ; celle d'une captivité sans calendrier ni terme ; celle d'une occupation qui exploite, au profit de la France, les ressources économiques de la Zone sans tenir compte (au mépris) des besoins locaux. Les autorités d'occupation, qui n'ignorent pas la charge politique contenue dans la libération, disposent malgré cela d'une marge de manœuvre réduite dans ce domaine : elles savent que les besoins prioritaires de l'économie *métropolitaine* leur interdisent de satisfaire ces attentes populaires. Quels arguments de rechange avancent-elles pour concilier les contraires et faire accepter une captivité longue sans, corrélativement, renforcer leur image négative ? La presse de la ZFO révèle l'attention particulière portée par Baden-Baden à ce qui clôt la captivité et ouvre les perspectives de réinsertion, condition d'un succès du recrutement de TCLA.

La question du rapatriement est régulièrement abordée dans la presse dès le début de l'occupation. Mais elle concerne, exclusivement, les PG en mains américaines[3652]. Un premier changement, sous contrainte, s'opère courant 1946 avec l'inflexion de la politique allemande des EUA. Le traitement désormais politique de la captivité allemande par les autorités américaines, sous la conduite du nouveau secrétaire d'Etat Byrnes[3653], amène les Français à décider une libération stratégique complète de leurs PGA, au plus tard au 1er juillet 1947. La presse de la ZFO semble n'avoir relayé que timidement ce tournant de la politique

3650 *Badische Zeitung* , n° 67 du 22/08/1947 „KG in Frankreich Reise durch die « Depots » bei Paris und Lyon", p. 3.
3651« Amnestie für enflohene KG », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, n° 29 du 11/03/1949,"Schwäbische Heimatpost, Wichtig für jedermann", p. 7. ; "Neckartal/Alb : Amnestie für KG", dans *Schwäbische Zeitung,* n° 29 du 12/03/1949,"Kurzer Landesüberblick", p. 5.
3652 Par exemple *Südkurier*n°4 du 18/09/1945 „Rückkehr der Gefangene aus USA", p. 1. La libération des PG en mains britanniques n'est abordée qu'à partir d'août 1946 avec la question des modalités du rapatriement, ainsi *Südwestdeutsche Volkszeitung für christliche Politik und Kultur : Organ d. Christlich-Demokratischen Union Baden, Freiburg, Br.: Christli.-Sozialer Verlag,* n° 81 du 11/10/1947 « Dt Arbeitskräfte in Frankreich », p. 3.
3653 *Neuer Mainzer Anzeiger,* n° 10 du 25/01/1947 „Die dt KG/ Freiwilliger Einsatz in Frankreich ?", p. 2; entre autres.

américaine[3654] : en mars, seul le *Südkurier* annonce qu' il n'y aura plus, à partir du 1e octobre 1946, de PG en ZAO ; en août, seul le *Neuer Mainzer Anzeiger* reprend l'annonce de *Stars & Strips* indiquant que les 150 000 PG des camps américains en Europe seraient libérés d'ici mi-1947[3655] ; en novembre enfin, la *Schwäbische Zeitung* précise, dans ses brèves, que les PGA en mains françaises ne sont pas concernés par ces rapatriements américains[3656]. Les autorités françaises risquent en effet de se trouver dans une situation délicate qui devient réalité lorsque les EUA demandent, officiellement, à tous les Etats de libérer les PGA cédés au plus tard en octobre 1947.

La France a beau rappeler qu'elle libère 1 200 PG inaptes par semaine[3657] ; qu'elle a déjà, selon le communiqué du MAE, rapatrié, entre le premier transfert américain[3658] et le 1er novembre 1946, 210 00 PG[3659]. L'évolution de la position américaine à partir de 1946 la place dans une posture doublement problématique vis-à-vis de l'opinion allemande. D'une part, ce basculement des EUA, après avoir soutenu la politique française de captivité, la contrarie et pourrait pousser l'opinion allemande à associer la position de la France à celle de l'URSS-une puissance détentrice dure. D'autre part, vu le rapport de force inégal et sa dépendance économique, la France court le risque d'aligner sa politique sur celle des Etats-Unis, soit au profit de l'économie allemande sans avoir satisfait ses besoins économiques nationaux. L'enjeu des cessions en *métropole* fait donc rejouer dans la Zone l'affirmation du statut de vainqueur de la puissance occupante.

Dans ces conditions, on lira les nombreux articles publiés à ce sujet, à partir de janvier 1947, comme une tentative éditoriale pour restaurer son rang et sa puissance auprès de l'opinion allemande et assurer la main-d'œuvre indispensable à sa reconstruction. Bien que ni les réactions initiales, très négatives, des autorités françaises, ni l'âpreté des négociations franco-américaines au plus haut sommet de l'Etat ne soient mentionnées dans la presse, la fin de non recevoir officielle à la demande de libération américaine n'est jamais présentée comme une remise en cause de l'alliance avec les Etats-Unis[3660]. Les nombreux communiqués de Washington laissent ainsi entendre que la position française n'est pas considérée comme un « refus » mais un « rejet »[3661] par les autorités américaines. En revanche, la presse de la Zone française insiste largement sur l'évolution de la position américaine, afin de souligner

3654 *Südkurier,* n° 56 du 15/03/1946 „Entlassung von KG. Politische Überprüfung und Gruppeneinteilung", p. 1.
3655 *Südkurier*n° 109 du 17/09/1946 „KG aus der Sowjet Union", p. 2.
3656 *Schwäbische Zeitung,* n° 93 du 19/11/1946 „Heimkehr der KG", p. 4.
3657 *Allgemeine Zeitung,* n° 43 du 01/08/1947 „Besuch bei unseren KG. Erste Fr-Fahrt dt Journalisten", p. 2.
3658« Besserstellung der KG », dans *Südkurier*, n°7 du 24/01/1947, p 1.
3659 « Freilassung der saarländischen KG aus dem Saargebiet", dans *Südkurier*, n 138 du 30/12/1946, p. 2. ; « Die KG in Frankreich Die französische Regierung ist bemüht, sie als Soldaten zu behandeln », dans *Schwäbische Zeitung*, n° 102 du 20/12/1946, p. 2.
3660 C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la citation dans deux titres d'un virulent article de *L'Humanité* qui refuse « catégoriquement » la demande de libération américaine.
3661 « Deutsche KG in Frankreich Statut « freier Arbeiter » für die in Frankreichverbleibenden KG", dans *Das Volk*, n° 8 du 29/01/1947, p. 1; distinction entre „Weigerung" et „ Zurückweisung".

l'attitude conciliante des Etats-Unis, prêts à trouver « une formule, qui dégagent les EUA de leurs engagements stipulés par la Convention de Genève, mais sans porter atteinte en même temps à la reconstruction de la France »[3662] et acceptent de repousser l'échéance de libération d'abord à octobre[3663], puis à fin 1947[3664].

Dans une conjoncture de tension internationale croissante entre Grands, la libération des PG se transforme un enjeu de guerre froide, et de mise en accusation de l'URSS… et, par défaut, de la France qui détient, lors de la conférence de Moscou, un demi-milion de PG. Composant avec une presse désormais soumise au régime de la censure *a posteriori*, les autorités françaises semblent adopter une posture de défense simple : celle de prouver leur capacité à respecter le terme du 31 décembre 1948. Contre un seul article précisant que la France n'a toujours pas transmis son plan de rapatriement avec le rythme des libérations, la presse publie, en revanche, régulièrement les communiqués officiels sur l'avancement du rapatriement. Le 18 avril 1947, la *Schwarzwälder Post* reprend les chiffres du MW de la dépêche de *Südena* à Paris. Elle indique que le rapatriement des 630 000 PG présents en France en 1946 sera achevé dans la première moitié de 1948 ; en février 1948, d'après *Das Volk* et selon « des cercles bien informés », les derniers PG non optants seront rapatriés en juillet 1948[3665] au rythme de 30-32 000 PG par mois ; en mars, le *Südkurier* annonce de Berlin qu'au rythme actuel de 25 000 PG libérés mensuels, ils le seraient tous au 31 décembre[3666]. De fait, en novembre et décembre 1948, les communiqués officiels se multiplient. Et ce, du consulat général de Düsseldorf précisant qu'il reste moins de mille PG pour mesures disciplinaires en France[3667], jusqu'au *Südena* à Baden-Baden qui affirme, avec le Commandant en chef des forces françaises [3668], le départ des camps de tous les PGA le 8 décembre. Ainsi, à partir de juillet 1947, la captivité est de plus en plus présente dans la presse par des dizaines d'entrefilets. Ils annoncent le retour nominatif de tel ou tel PG -dont la *Schwarzwälder Post* se fait une spécialité- et offrent l'image d'une zone accueillante.

Au-delà du caractère informatif certain, le traitement de la fin de la captivité française par la presse allemande, sur le mode de l'effet d'annonce renouvelé, poursuit un double but de puissance victorieuse. L'insistance sur le rythme mensuel des rapatriements et le respect du calendrier contribue, dans sa Zone, à normaliser la position française sur le plan international et à rassurer l'opinion. La presse stigmatise l'attitude de l'URSS à partir de juillet 1948[3669],

---

3662 „Die deutschen KG/ Freiwilliger Einsatz in Frankreich?", dans *Neuer Mainzer Anzeiger*, n° 10 du 25/01/1947, p. 2.; „Amerika und die KGfrage", dans *Trierische Volkszeitung.* n° 7 du 28/01/1947, p. 2.
3663 « Rückkehr im Herbst ? Die deutschen KG in Fr", dans *Badische Zeitung*, n° 7 du10/01/1947, p. 1.
3664 « KG in Frankreich», dans *Südkurier*, n° 18 du 04/03/1947, p. 1.
3665 « Die Entlassung der KG in Fr", dans *Das Volk*, n° 12 du21/02/1948, p. 2.
3666 « Entlassung aller deutschen KG angekündigt", dans *Südkurier*, n° 19 du 09/03/1948, p. 1.
3667 « Frankreichentläst bis Dezembermitte sämtliche deutsche KG", dans *Das Neue Baden*, n° 106 du 16/11/1948, p. 2.
3668« Die Heimkehrer der deutschen KG », dans *Badische Zeitung*, n° 114 du 14/12/1948, p. 2.
3669 Avant, les articles sont nombreux mais, moins critiques, se concentrent sur l'importance numérique des libérations et soulignent le mauvais état physique des rapatriés.

d'autant plus facilement que la conférence de Moscou a clarifié le positionnement diplomatique de la France. On relève ainsi, dans différents faits divers et chroniques, que pour chaque PG rapatriés d'URSS, un détenu d'un camp de concentration est envoyé en Sibérie[3670]. Mais aussi la retenue des occupants des « camps secrets » et d'anciens SS « pour une durée indéterminée »[3671], et, enfin ,la mauvaise volonté soviétique, de plus en plus dénoncée par les autorités occidentales, de ne pas vouloir libérer la totalité des PG qu'elle détient[3672]. Par cette mise en contraste d'une politique apparaîssant peu à peu à l'opposé de celle, vertueuse, de la France, les autorités d'occupation volonté cherchent à confirmer son appartenance au camp des démocraties victorieuses. Une si nette politique explique le contrôle très strict de la *métropole*, illustrée par les nombreuses occurrences et les sources officielles de textes le plus souvent directement rédigés à Paris.

Esuite, la presse met en avant la capacité française à reprendre l'initiative grâce à la transformation des PG en TCL. Avec le premier programme de rapatriement qui l'accompagne, elle se place[3673] en effet comme un joker de sortie médiatique, tant ils restaurent la relation de la France avec les EUA et garantissent ses besoins en main-d'œuvre. A partir du 30 janvier 1947, cinq titres reprennent une dépêche de l'agence *Rheina* indiquant que les EUA acceptent la proposition française et repoussent le délai de libération d'octobre 1947. Régulièrement rapportées dans les journaux allemands, les négociations se déroulent dorénavant « dans un esprit de coopération empreinte de compréhension »[3674]. Elles aboutissent à l'accord franco-américain du 13 mars 1947. Il prend en compte « à la fois des besoins français urgents en main-d'œuvre »[3675] et des attentes américaines quant au rapatriement : les PGA qui refuseront l'option de transformation seront rapatriés à hauteur de 20 000 par mois, à commencer par les malades et les inaptes, *ie*. plus que les 15 000 libérés mensuellement par les Britanniques[3676]. Surtout, la presse publie, en citant un journal suisse en avril[3677], puis officiellement, le calendrier des libérations des catégories prioritaires définies par les autorités françaises conformément à l'accord de mars.

Des dix catégories, en théorie libérées jusqu'en avril 1948, se dégage l'image d'une France sachant reconnaître le combat politique contre le nazisme, les situations familiales douloureuses et l'engagement volontaire pour la reconstruction économique de la France[3678].

3670 Dans *Rheinischer Merkur*, n° 27 du17/07/1948, « Kleine Chronik », p. 4, d'après la presse socialiste.
3671 « Heimkehr aller KG », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, n° 45 du 06/09/1948, p. 1.
3672 Par exemple. « Gefangene sehen uns ans... », dans *Allgemeine Zeitung*, n° 234 du 10/12/1948, p. 1.
3673 L'idée apparaît dans les notes de janvier 1947 mais est officiellement proposée fin janvier 1947.
3674 *Schwäbische Zeitung,* n° 20 du 11/03/1947 „Über die Rückkehr wrd verhandelt. Die dt KG in Frankreich", p. 1; « in einem Geiste verständnisvolle**n** Zusammenarbeit »
3675 « Um die Heimkehr der KG », dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, n° 22 du18/03/1947, p. 1.
3676 « Die Rückkehr der KG. Monatlich sollen zwanzigtausend Mann aus Frankreichzurückgekehrt werden", dans *Badische Zeitung*, n°22 du18/03/1947, p. 1.
3677 « Eine Schweizer Zeitung zur KGfragen", dans *Schwarzwälder Post/Schwarzwälder Bote*, n° 30 du 15/04/1947, p. 2.
3678 En revanche, pas de nombre et surtout la majorité des PG n'est pas fixée sur son sort.

Les journaux ne manquent pas alors de préciser, par principe, les exclus de telles libérations prioritaires : les criminels de guerre et autres nazis avérés, qui cristallisent le sentiment d'injustice des populations allemandes. Ils n'oublient pas non plus les avantagés d'office, les jeunes PG, nés après le 1er janvier 1929, objets de toutes les attentions de l'opinion. En revanche, peu ou pas d'informations sur le moindre élément susceptible de brouiller cette image positive, troubler la restauration de l'entente franco-américaine et son statut de vainqueur : les nombreux retards dans le respect des trains de rapatriements en raison des tensions internes (grève des transports en France) et internationales (refus des autorités américaines de faciliter le recrutement de main-d'œuvre allemande dans leur Zone), la solution de rechange en cas d'échec des transformations. Cette organisation ne suffit pourtant pas à satisfaire les espérances des populations allemandes, -à ce rythme, il eût fallu plusieurs années pour libérer tous les PGA en mains françaises-, ni les besoins en mains d'œuvre de la France. C'est pourquoi les transformations vont constituer un enjeu politique et économique dans la presse de la ZFO.

L'option pour la transformation fut évoquée une première fois fin 1946, à l'occasion de la déclaration du ministre de la population sur les 200 000 PG qui souhaiteraient rester en France comme travailleurs libres. Avec les négociations franco-américaines, elle devient, début 1947, un thème majeur. Le système est présenté à partir de mars dans les journaux de la Zone qui lui accordent désormais un traitement privilégié. Les articles détaillent principes et modalités de l'option qui s'offre à tous les PG, excepté quelques catégories[3679] : signer un contrat de travailleur libre pour un an, pouvoir envoyer une partie de leur salaire en marks à leurs familles, sans oublier le mois de congés financés par la France. Ils indiquent que l'option sera expérimentée pendant trois mois, limitée à 25 000 transformations mensuelles. La presse revient sans cesse sur les garanties de libre décision : les délais de réflexion sont explicitement donnés, ainsi que la supervision du processus par le CICR[3680]. Les reportages de journalistes allemands, dans les camps de PG en France, font entendre la diversité des réactions des PG dont la majorité ne s'est pas encore prononcée en août 1948[3681]. Mais, elle souligne le lien entre la date prévue pour le rapatriement et l'engouement pour la transformation. Par la suite, la presse tient la population régulièrement informée de l'avancée de l'opération : en février 1948, par exemple, selon des sources officielles de Baden-Baden, 140 061 PG ont opté pour la transformation et 96 361 sont déjà transformés ; quatre mois plus tard, l'agence *Kosmos* reprend le chiffre de 127 581 du MW[3682].

3679 Il s'agit des PG SS ou des criminels de guerre. L'exclusion « provisoire » des 55 000 mineurs est compensée par l'octroi de conditions de vie équivalente à celles des travailleurs français.
3680 « Die KG als freie Arbeiter", dans *Das Neue Baden*, n° 9 du 28/05/1947, p. 5.
3681 Dans *Badische Zeitung, FST, Freiburg-Stadt?", Freiburg im Br.; Badischer Verlag*, n° 68 du 26/08/1947, p. 3.
3682 *Badische Zeitung* , n° 77 du 09/09/1948 „Die KG in Frankreich Weniger Umwandlungen in ZA", p. 4.

Au-delà de cette présentation quantitative et réglementaire, la transformation s'accompagne, dans la presse allemand,e d'une tentative de la redéfinition complète des rapports franco-allemands. Le passage du statut de prisonnier de guerre à celui de TCL permet d'inscrire le besoin de recrutement de main-d'œuvre allemande par la France dans un cadre idéologique au-delà désormais des justifications économiques antérieures qui lui confère une dimension politique à visée réconciliatrice inédite. En participant en toute liberté à la reconstruction économique de la France, ces Allemands contribueront à effacer les traces matérielles de la guerre et de l'occupation destructrice nazie. La transformation ne concerne pas uniquement le changement de statut des hommes. Métaphoriquement, elle touche aussi aux rapports franco-allemands qui sortent de la guerre pour envisager la paix de plus de *trente ans*. Dès lors -et c'est la première fois- le référent n'est plus 1939-1945, ni 1914-1918, mais l'avenir européen qu'il s'agit de réaliser au mieux.

Dans cette nouvelle perspective, le travail de la main-d'œuvre prisonnière est remplacé par une immigration économique durable, car librement consentie par les uns et acceptée par les autres. Plus nombreux les Allemands viendront travailler librement en France, plus les comptes politiques et l'héritage moral du IIIe *Reich* seront soldés -condition à de nouvelles relations franco-allemandes. Les journaux couplent ainsi l'opération de transformation avec la nécessité pour la France de recruter en remplacement 175 000 travailleurs en 1947[3683] et, à plus long terme, deux millions et demi de travailleurs étrangers sur dix ans. Les Allemands, les PGA, puis les travailleurs allemands d'Allemagne, constituent une main-d'œuvre particulièrement recherchée. La réussite de ce recrutement germanique inédit réside en partie -pensent sans doute les autorités françaises- dans la capacité de l'administration à rendre crédible ce basculement d'une main-d'œuvre prisonnière contrainte et *exploitée* à une main-d'œuvre libre et rémunérée. La presse est au cœur de cet effort d'inversion d'image.

Pour ce faire, elle joue à la fois sur les dimensions politiques et économiques de la présence allemande nouvelle manière en France. Loin des remous de l'opinion française face au projet de transformation, la presse s'emploie à mettre en scène le changement d'image et de traitement des Allemands en France. La crainte de la « 5e colonne » est repoussée. On lui oppose les interviews de prisonniers transformés, qui se multiplient à partir de 1947, satisfaits de leur nouvelle condition. Ils peuvent se lire comme la confirmation *a posteriori* du bon traitement assuré par la puissance détentrice française -pourquoi les PG resteraient-ils s'ils avaient été aussi mal traités qu'on l'a pensé dans la Zone ?- et l'avantage du nouveau statut garantissant une situation introuvable en Allemagne. Comme le souligne la *Badische Zeitung* du 29 août 1947, « certains prisonniers se sont si bien accommodés à la vie française et ont

3683 « Frankreichentlässt deutsche KG », dans *Südkurier,* n° 31 du 18/04/1947, p. 1.

une relation si bonne avec leurs camarades de travail français qu'ils sont tentés de rester en France »[3684]. L'*Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt* du 5 décembre 1947 confirme - visites surprises de kommandos et d'usines à l'appui- que « partout, les travailleurs sont manifestement satisfaits », étant bien nourris, logés et payés (7 000 francs par mois, soit l'équivalent d'un costume), tandis que ceux qui ont choisi de rester comme ouvriers agricoles, développent « des relations plus humaines et plus étroites avec les employeurs comme avec les populations du coin » (ils gagnent alors 6 000 francs par mois)[3685].

L'insistance sur les rémunérations et autres avantages pécuniaires, en partie transférables en Allemagne, la possibilité, en attendant des temps meilleurs au pays, de faire venir sa famille[3686], ou d'en fonder une, notamment pour ceux qui ont perdu biens et patrie, proposent, pour la première fois, un double avantage pour la France et pour l'Allemagne. Et aussi une inversion parallèle de l'image de l'autre -des Allemands et des Français- capables désormais de s'entendre. L'article de la *Schwäbische Zeitung* rapporte dans son article du 28 novembre, que « le journaliste a entendu partout que la relation entre Allemands et Français est réjouissante, supportable au moins, même quand il y a des divergences de vues sur l'utilité d'une grève »[3687]. De nature économique au départ, la transformation devient un vecteur de rapprochement politique. Le projet d'immigration en sera l'illustration la plus éclatante[3688].

Si maintenant on se place à une étape ultérieure de l'opération, entre fin 1947 et mars 1949, on trouve dans la presse une interprétation beaucoup plus politique. Celle, par exemple, de l'*Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt* de Mayence. Un premier article de juin 1947 qualifie de « processus historique » (« historischer Vorgang ») la transformation, car elle permet enfin aux deux peuples de se connaître après des décennies de vains efforts : « Chacun sait qu'ils trouveront tous deux assez de valeur à l'autre pour se respecter et s'apprécier, en particulier pour se comprendre et vivre ensemble dans un esprit de concorde et d'union de bon voisinage ».[3689]. Un an plus tard, un nouveau pas est franchi avec un article retraçant le chemin parcouru par les PG transformés comme « un élément actif sur la voie d'une compréhension européenne, et en particulier d'une clarification et d'un rapprochement franco-allemand »[3690]. Le dernier article sur le sujet, en mars 1949, confère aux PG des deux pays le rôle de pionniers dans la compréhension entre leurs peuples. Intitulé « La France ne hait pas

3684 « Gefangene oder Zivilarbeiter ? Die deutschen KG in Frankreich », dans *Badische Zeitung*, n° 68 du 26/08/1947.
3685 *Allgemeine Zeitung* , n° 78 du 05/12/1947 „Dt Arbeiter in Frankreich", p. 7; „überrall sind die Arbeiter sichtlich zufrieden", „enger menschlicher Beziehungen zu den Arbeitgebern wie zu den Ortseinwohnern".
3686 „Ehegemeinschaft ehe KG in Frankreich», dans *Das Volk*, n°9 du 04/02/1948, « Freiburger Zeitecho » p. 9.
3687 « Bei den Deutsche in Frankreich», dans *Schwäbische Zeitung*, n°95 du 28/11/1947, p. 1.
3688 « Ministerrat über KG », dans *Schwäbische Zeitung*, n° 14 du18/02/1947, p. 1.
3689 « Deutsche Arbeiter in Frankreich », in *Allgemeine Zeitung*, n°78 du 05/12/1947, p.7, col. 3-5.
3690 « Als Zivilarbeiter in Frankreich. Auszüge aus Briefen in die Heimat", in *Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt…*, n°68 du 28/05/1948, p.2, col. 2-3 ; « (…) einen Aktivposten auf dem Wege zu einer europäischen Verständigung, insbesondere aber zu einer deutsch-französischen Klärung und Annäherung".

les Allemands »[3691], il explique l'absence paradoxale de sentiments germanophobes après 1945 grâce à l'expérience des millions de PG et déportés français mis au travail hors des camps et celle des PG et transformés en France. La France d'alors aurait-elle réussi ce que celle des années vingt aurait manqué ?

C) Mobilisation et faire agir les populations en faveur des PGA en France

Dans l'ordre des discours précédemment dégagé, où s'affirment plusieurs légitimités concurrentes -celle, française, de la puissance occupante et détentrice ; celle, allemande, des Eglises en tant que représentants d'une communauté nationale- la mobilisation des populations allemandes de la ZFO en faveur des PGA ne sert pas qu'aux Eglises pour accomplir leur projet sociétal. Elle permet aussi aux autorités françaises de réaliser le croisement, enfin compris, des logiques d'occupation et de détention, en répondant aux besoins des PGA auxquels la puissance détentrice ne peut subvenir et en rassurant les populations allemandes alors reconnaissantes à la puissance occupante d'autoriser les collectes. La réussite de cette mobilisation encadrée repose sur la capacité de favoriser l'identification des populations allemandes avec les PG en France et, en général, à proposer une inscription du sort des captifs dans celui de l'Allemagne vaincue. Elle nécessite donc la création de structures d'action et d'un discours idoines. Qui sont ces nouveaux acteurs institués par l'occupant ? Selon quels principes ? Quelles formes d'action choisissent-ils pour atteindre leurs objectifs ? Avec quels résultats ?

Les archives et la presse de la ZFO permettent d'apporter une réponse en trois temps à cette analyse des modalités de la mobilisation, expression médiatisée de l'interaction entre *métropole* et ZFO, entre PG et société allemande : la constitution d'acteurs allemands institués par les autorités occupantes dans un espace démocratique recréé, et leurs liens avec les organisations humanitaires ; les coordonnées du discours à l'action en termes d'appartenance ; enfin, les formes d'action retenues et les résultats obtenus.

1 – Lever l'hypothèque de la Croix-Rouge allemande en ZFO[3692]

La mise en place précipitée par les autorités occupantes de nouvelles structures est davantage le fait de l'urgence humanitaire en France et de l'application de leur projet de dénazification dans la ZFO que d'un projet concerté en amont.

3691 « Frankreich hasst die Deutschen nicht. Woher rührt die Wandlung?", in *Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt…*, n°71 du 25/03/1949, p.2, col. 2-4.

3692 Sur la Croix-Rouge allemande, voir Riesenberger, Dieter, *Das Deutsche Rote Kreuz. Eine Geschichte 1869-1990*, Schöningh; 2002, 785 p., sous le nazisme, voir Wicke, Markus, *SS und DRK. Das Präsidium des Deutschen Roten Kreuzes im nationalsozialistischen Herrschaftssystem 1937-1945*, Potsdam, 2002; moins scientifique, Biege, Bernd, *Helfer unter Hitler. Das Rote Kreuz im Dritten Reich*, Kindler, 2000 et Lichtenstein, Heiner, *Angepasst und treu ergeben. Das Rote Kreuz im „Dritten Reich"*, Bund-Verlag, 1988, ouvrages qui n'abordent pas la période de la sortie de guerre.

La *DRK* a pu travailler sans encombres comme organisme centralisé jusqu'en août 1945 et constituer, officieusement après la capitulation du IIIe *Reich*, le seul organisme à recevoir des informations sur les PGA en mains alliées, notamment par le biais du CICR[3693]. La capitulation sans condition et la politique de dénazification des Alliées placent les autorités françaises dans une situation délicate vis-à-vis de l'organisme qui a le monopole de la gestion des PG, d'autant que l'arrestation, en août, du comité directeur du service des relations avec l'étranger réfugié à Ettal, en Bavière, et la division en zones du territoire national empêchent désormais une action à l'échelle de l'Allemagne. Le Conseil de contrôle interallié décide, le 27 septembre 1945, suite à la présentation par le CICR d'un mémorandum demandant la poursuite des activités de la *DRK*[3694], de ne pas autoriser la réinstallation d'une « organisation centrale de la *DRK* sur une base nationale »[3695] et d'attendre la dénazification avant de réexaminer la question. Les puissances occupantes considèrent que l'organisation, outre ses liens étroits avec le régime national-socialiste, a été un pilier de son idéologie[3696]. Dans l'immédiat après-guerre, l'approche politique au prisme de la démocratisation détermine les logiques d'assistance sociale, soumises à la diversité des politiques de dénazification : les Croix-Rouges allemandes, désormais locales, connaissent donc des sorts variables selon les zones d'occupation. Alors qu'en ZSO, tous les bureaux de la *DRK* sont fermés, ses biens et missions remis aux communes, les autorités britanniques tolèrent les unités locales dénazifiées et les autorités américaines autorisent les sections locales et régionales[3697].

L'échec d'une épuration à l'échelle nationale[3698] et les tensions croissantes avec les autorités soviétiques facilitent la reconnaissance, en septembre 1946, de la *DRK* par les autorités britanniques. De leur côté, les autorités américaines semblent prêtes à la transformer en « corporation de droit public et liée à l'Etat ». Le rapprochement des deux associations régionales aboutit, en octobre 1946, à la création d'une *Arbeitsgemeinschaft* (groupe de travail) réunissant les *Länder* de Schleswig-Holstein, Hambourg, Niedersachsen, Nordrhein-Westfalen en Zone britannique aux CR bavaroises, wurtembourgeoise et hessoise en Zone américaine. La collaboration des Croix-Rouges des deux entités n'est cependant effective qu'en 1948. En retrouvant ses missions traditionnelles de prise en charge des populations

3693 Riesenberger, D., *op.cit.*, pp.372-373. Bien entendu, elle demeure un interlocuteur allemand privilégié en 1944 pour les échanges entre prisonniers de guerre allemands en France libérée et prisonniers de guerre français en Allemagne non encore occupé. Je renvoie au chapitre premier.

3694 Remis le 23 mai en même temps aux MAE des quatre puissances occupantes et à la commission de contrôle interalliée à Berlin. Il est daté du 28 août.

3695 *Idem*, 10e session du comité de coordination du conseil de contrôle, p.376.

3696 *Ibidem*.

3697 CICR, G85-1091 (R 234a-256), document n° PF/ABn du 25/04/1947 du CICR concernant la « situation de la CRA en Allemagne après la capitulation de l'Allemagne ». Selon D. Riesenberger, les autorités américaines et britanniques n'étaient pas moins critiques que leurs homologues soviétiques sur la *DRK* mais autorisèrent « pour des raisons pratiques et de pédagogie politique » l'activité d'assistance des groupes CR à l'échelle locale et régionale, p.377. La dénazification semble avoir peu touchée les membres de la CR dans les zones américaines et anglaises, p. 384-385, et française, p.386.

3698 Le 15 janvier 1946, le comité de coordination de la commission reprend l'examen et le renvoie sine die.

victimes de la guerre (rapatriés, réfugiés, évacués, victimes des bombardements, mutilés, malades…), le nouvel organisme s'impose peu à peu comme la principale institution d'assistance des PG à l'échelle de la bizone, puis, après union des différentes associations, à l'échelle fédérale avec une nouvelle *DRK* le 4 février 1950[3699]. Elle jouera un rôle actif dans la prise en charge des PGA devenus « travailleurs civils libres » en France qui commencent à revenir en Allemagne à la fin des années 1940[3700].

La position des autorités françaises se distingue radicalement, du moins au départ, de celle des trois Grands dans sa gestion du passif de la *DRK*. Le désaccord fondamental avec le CICR sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'institution allemande révèle la spécificité politique française en matière de dénazification, mais également les contraintes sociales qui favorisent les évolutions. Particulièrement sensibles au fort degré de pénétration nazie de l'institution, les autorités françaises la onsidèrent comme un « organisme de propagande », « un rouage du parti sous dépendance directe, obligatoire et indispensable de l'administration centrale ». De ce fait, contrairement aux Anglo-Américains, elles n'estiment pas qu'une « simple épuration » des membres dirigeants suffise à autoriser une reprise d'activité, mais posent comme préalable une réorganisation complète avec l'arrivée d'éléments nouveaux[3701].

Or, dans l'immédiat après-guerre, la *DRK* dans la ZFO, ce sont 96 bureaux de cercle, trois centres pour malades, et sept maisons de retraite et de repos. En application des décisions interalliées, les autorités françaises ordonnent, en Janvier 1946, sa dissolution, et celle de des organisations d'entraide rattachées, tels le Secours d'hiver national-socialiste et le *Nationalsozialistische Volkswohlfahrt*[3702]. A l'inverse des autorités soviétiques, elles considèrent toutefois que la disparition juridique de la « Croix-Rouge nationale allemande »[3703] n'entraîne pas celle des « activités du type CR » qu'elles ne sauraient elles-mêmes assurer aux populations civiles. Pourtant, il faut attendre juillet 1948 pour voir fonder le groupe de travail des associations du *Land* en ZFO dont la direction est confiée à titre honorifique au futur président de la *DRK*, Walter Bargatzky[3704]. L'activité de la Croix-Rouge en ZFO s'illustre alors dans le soutien apporté aux rapatriés de France qui passent par l'un des deux camps de transit, Tuttlingen pour la Zone sud, Bretzenheim pour la Zone nord. Son

---

3699 *Idem*, p. 393 et sq. Elle est reconnue par le gouvernement fédéral le 26 février 1952 et enfin par le CICR le 26 juin 1952

3700 Et plus encore dans le rapatriement des PGA en mains soviétiques jusqu'en 1956. Ce n'est qu'après une dénazification relative et un travail incessant auprès des gouvernements militaires puis de l'Allemagne de l'Ouest que les différentes associations finissent par former une nouvelle *DRK* le 4 février 1950. Elle est reconnue par le gouvernement fédéral le 26 février 1952 et enfin par le CICR le 26 juin 1952.

3701 Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° SAN du 14/10/1945 de l'inspecteur général Coulo, directeur de la santé publique concernant la « CRA ».

3702 Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° 982 DGAA/SAN/CAB du 23/11/1945 de l'administrateur G. Laffon concernant la « constitution de comités d'entraide dans chaque province ».

3703 ZFO, RP 2518-12, note de service n° AA/SAN/220 GM 9381 ME/sta du 08/12/1945 du GMZFO, délégation supérieure des provinces de Hesse-Palatinat, service des affaires administratives ; sect santé publique, Neustadt concernant les « dissolution de la CRA et reprise de ses activités par des comités d'entraide ».

3704 En septembre 1947 déjà, des représentants de la ZFO participent au congrès des groupes de travail de la bizone.

action principale, pour laquelle les familles allemandes s'adressent à elle, concerne la recherche des PG « disparus »[3705]. Néanmoins, jusqu'à cette date tardive, les autorités françaises, conscientes de la nécessité de distinguer responsabilité idéologique et besoins d'assistance, confient l'aide des PGA, puis la prise en charge des premiers rapatriés[3706] et l'assistance aux populations civiles à de nouvelles structures, sûres politiquement et idéologiques.

2 - Les acteurs institués par les autorités françaises en zone d' occupation : comités d'entraide et sociétés de bienfaisance

Fin 1945, les autorités françaises d'occupantion sont soumises à un double défi -politique et administratif. Il concerne les deux territoires en difficulté, *métropole* et ZFO : organiser, en faveur des PGA en France, des secours alimentaires, vestimentaires, intellectuels, à partir des ressources de la ZFO, sans ternir leur statut de vainqueur ; élaborer à la place la *DRK* une structure administrative nouvelle, capable d'honorer remplir ses activités humanitaires, en particulier la prise en charge des PG rapatriés. Lorsque la première collecte de vêtements est décidée mi-septembre 1945, la *DRK,* encore en fonction, est logiquement désignée pour la réaliser : elle « lancera les appels nécessaires, organisera les équipes de ramassages et assurera le rassemblement des effets récupérés »[3707] ; au même moment les gouvernements militaires, d'après le projet de circulaire, feront savoir que « les PG seront bénéficiaires exclusifs de la collecte dont les organismes allemands assureront la responsabilité ». Pourtant, les premières collectes fin 1945-début 1946 ne sont pas assurées par la *DRK*, empêchée puis dissoute, mais par de nouvelles structures, les comités d'entraide. En quoi celles-là garantissent-elles la double fonction de démocratisation et d'assistance aux PGA ? Dans quelle mesure nécessitent-elles la participation de la population allemande, tout en restant sous le contrôle de la puissance occupante ?

a/ La fin de l'hypothèse du « Secours pour les PGA » du CALPO

De façon assez inattendue, le projet initial d'établir constituer une structure, dénazifiée et démocratique, d'assistance aux PGA en France, n'est pas d'origine française, mais semble avoir été élaborée par le Comité « l'Allemagne libre pour l'Ouest »[3708] dès juillet 1945, alors qu'il est interdit en France depuis le début de l'année. Sa réflexion qui préside au projet

3705 Elle développe à Munich et à Hambourg un service de recherche, qui existe encore de nos jours, afin de mettre en contact les familles et leur PG.
3706 On ne peut toutefois sans discussion reprendre l'affirmation de Dieter Riesenberger selon laquelle elle visait à couper la ZFO des autres zones et empêcher les contacts entre *Länder* à l'intérieur de celle-là ni que le GM a interdit la fondation de services de santé et d'aide.
3707 ZFO, WH 992-1, note manuscrite concernant la « constitution des comités d'aide aux PG ».
3708 Sur ce mouvement, voir le chapitre premier.

communiqué à la Mission militaire pour les affaires allemandes à Paris[3709], et au CICR à Genève[3710], souligne l'enracinement binational du comité et la nature éminemment politique de l'organisation de tels secours. Partant du vide juridique dû à la disparition de l'Etat allemand et de la rupture *de facto* des relations diplomatiques avec les puissances protectrices traditionnelle des PGA, -la condéfédération helvétique et la Suède-, le CALPO étaie sa proposition par la nécessité de représenter les intérêts allemands à l'étranger et de se préserver une niche institutionnelle d'autant plus féconde dans la reconstruction d'une nouvelle Allemagne que les concurrents allemands sont encore peu nombreux. Ce positionnement confirme, en partie, l'analyse fournie par les autorités d'occupation en juin sur l'orientation idéologique du CALPO. Selon elles, sa principale caractéristique- dangereuse pour la politique allemande de la France en juin 1945- est de « refuse[r] catégoriquement de voir passer au titre des réparations une partie du patrimoine à une nation étrangère »[3711], soit le démembrement du territoire vaincu.

Seule la création d'une structure nouvelle, composée d'antinazis authentiques, peut constituer un gage de neutralité politique et d'efficacité logistique. Le CALPO demande donc l'autorisation de créer un « secours pour les PGA » en Allemagne dont le siège sera à Francfort avec une surccursale à Paris pour l' « aide purement sociale ». Francfort transmettra les fonds réunis en Allemagne au bureau parisien, lequel organisera la répartition dans les camps de PG, en accord avec les autorités françaises et les autres organisations caritatives. Pour rassurer les autorités françaises, il use du recours à la convention de Genève : l'article 7 justifierait la création d'une telle organisation aux côtés du CICR ; l'article 78 déterminerait les tâches de l'organisation entièrement sous contrôle allié en Allemagne, et sous celui du gouvernement en France. Enfin, la composition de cette organisation qui se veut « neutre tant au point de vue politique qu'au point de vue confessionnel » garantit la représentation des forces de l'Allemagne nouvelle et la stratégie d'ouverture et de rassemblement du mouvement d'obédience communiste qui devrait, en Allemagne, s'appeler « Bloc antifasciste » ou « Bloc démocratique[3712] : le syndicat allemand unique, les Eglises chrétiennes -à l'exclusion des Chrétiens allemands- la communauté juive, mais également les maires des villes et villages, constitueront les bases de ce « Service des PGA ».

Ce projet ne verra jamais le jour, mort-né par la décision du conseil des ministres d'interdire les activités du CALPO en France qui entraîne certes *ipso facto* sa non-réalisation dans la

3709 ZFO, AP 61-17, document du 12/07/1945 du comité « Allemagne libre pour l'Ouest ».
3710 CICR, Sg4/1177, XV, document du 21/07/1945 de CALPO.
3711 SHAT, 10P134, document n° 302/2 du 16/06/1945.
3712 ZFO, AP 61-17, bulletin quotidien de renseignements n° 98 du 24/01/1946 des Headquarters US Forces European Theatre, Office of Military Government concernant « Les groupements "Allemagne libre" à travers le monde ».

Zone[3713]. Toutefois, on doit souligner la très forte proximité des propositions du CALPO avec les réflexions françaises, venant au jour au dernier semestre de 1945, sur l'organisation d'une telle aide : nécessité de recourir à la germanité des populations pour suppléer à une situation préjudiciable au rendement en France ; intérêt de passer par un intermédiaire allemand pour toucher le plus grand nombre ; importance en amont du choix des membres pour garantir la fiabilité politique et la représentativité de la société civile et son contrôle. Autant d'éléments que l'on retrouve dans les projets français, puis dans la réalisation avec les *Hilfskomitees*.

b/ Les comités d'entraide (Hilfskomitees) aux PGA en France

Les comités d'entraide aux PGA sont en effet la première structure administrative créée à l'initiative des Français. Ils sont institués dans l'urgence pour répondre à une double contrainte : la situation vestimentaire et alimentaire en France ne permet pas aux autorités détentrices de traiter correctement les centaines de milliers PGA qu'elle détient. De plus, l'échec des négociations avec les Alliés sur la livraison de vêtements conduit Paris à décider en septembre 1945 d'habiller ses prisonniers avec l'aide de la Zone d'occupation. A la fin du mois, le général Koenig est informé qu'il devra envoyer pour le 1er décembre 500 000 collections, chaussures et couvertures. Mi-octobre 1945, le CCFA informe les délégués supérieurs que si rien ne vient améliorer la situation, « la mortalité dans les camps de prisonniers pourra prendre des proportions » tragiques[3714] -jusqu'à 200 000 morts selon le CICR-, ce qui engagerait la responsabilité de la France devant l'opinion internationale. Cet aveu de faiblesse, qui acquiert en plus une dimension politique avec la dénonciation des conditions de captivité par le CICR et l'interruption des transferts américains en septembre 1945, devient un aveu de dépendance, lorsqu'il apparaît aux autorités de Paris que seule la ZFO peut et doit remédier à une telle situation.

Or, la suspension de la *DRK* laisse les autorités françaises sans structure relais[3715]. La solution institutionnelle de rechange à l'échelle de la ZFO est d'autant plus urgente que les autorités françaises ne peuvent, ni ne veulent, promouvoir de secours individuels en raison des changements d'adresses, ce qu'il leur permett aussi d'en faire bénéficier tous les PGA en mains françaises, quelle que soit leur Zone d'origine. Dès le 3 octobre 1945, une nouvelle commission française est mise en place par l'administrateur général. Rattachée au CCF, elle est chargée de coordonner l'ensemble des questions concernant les PGA. Sa première réunion

3713 Le CICR ne semble pas avoir réagi à cet audacieux envoi d'autre part on peut interpréter le silence du CICR par une prudence traditionnelle mais également par le fait que le CALPO a parfaitement saisi l'articulation politique et risquait d'apparaître comme un concurrent redoutable de la vénérable institution genevoise.

3714 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1605 DGAA/CAB/A du 13/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, cabinet concernant la « coordination des questions concernant les PG ».

3715 MW (Fontainebleau), 19770623/87, PV n° 1447 DGAA/CAB/A du 05/10/1945 du CCFA, commission des PGA concernant la « séance du 3 octobre 1945 ».

entérine la création de comités d'entraide, les *Hilfskomitees*, pour les PGA : ils organiseront les collectes volontaires de vêtements et de couvertures pour les PGA[3716].

L'ordre des priorités reflète bien la logique initiale qui a présidé à cette création. Suite à sa visite à Baden-Baden les 19 et 20 septembre, le ministre du Travail, Alexandre Parodi, qui connaît les besoins considérables des PGA en France et l'impossibilité française d'y subvenir, demande le lendemain d'« envisag[er] un prélèvement en Allemagne », notamment par le biais de la « collecte auprès des populations civiles en Allemagne »[3717], dès maintenant en ZFO, le plus tôt possible en Zone de cette première collecte. Fin septembre, le MAE exige une collecte vestimentaire et la réquisition des stocks de vêtements et de couvertures. C'est donc la *métropole* qui détermine l'ordre des priorités et les rapports avec la Zone d'occupation : aux autorités de la Zone de mettre à contribution, comme elles l'entendent, les populations allemandes. Ainsi les buts initialement définis sont-ils strictement en faveur de la France : malgré la situation en ZFO, l'entre-aide ne vise pa less populations allmandes. Pour justifier ces collectes, le CCFA se réfère à la Convention de Genève -c'est la puissance « dont les prisonniers sont originaires » qui doit pourvoir à leur entretien- et à l'exemple des PGF dans le IIIe *Reich* dont la survie fut assurée par l'envoi régulier de colis français. La réunion, qui accouche de ces comités en octobre 1945, n'apporte aucune réponse à la question de la prise en charge des mille PGA bientôt rapatriés car grands malades. [3718]. Dans les deux cas, les acteurs parisiens méconnaissent complètement la situation matérielle de la Zone et surestiment ses capacités de don et d'accueil.

Pourtant, les autorités de la Zone ne peuvent espérer satisfaire les directives de Paris sans composer avec leur logique spécifique d'occupation, ni tenir compte de la situation dans la Zone. En conséquence, le commandant en chef ordonne, dès septembre 1945, les collectes volontaires. Mais il décide de ne pas recourir aux réquisitions, ni aux dons de denrées alimentaires. La situation économique catastrophique de leur Zone et la faiblesse de l'administration française contraignent les autorités de Baden-Baden à adapter les priorités déterminées à Paris pour préférer une collaboration avec les autorités allemandes. Baden-Baden cherche alors le maximum d'efficacité avec la plus petite participation de ses fonctionnaires dans le but d'éviter de répéter l'erreur de l'occupation de la Rhénanie des années vingt. Pour être efficaces et jouer le rôle *a minima* de l'ancienne *DRK*, les comités mis

3716 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1496 DGAA/CAB/A du 08/10/1945 de l'administrateur général Laffon, adjoint pour le GM de ZFO aux délégués supérieurs pour le GM dans les provinces sur la « coordination des questions relatives aux PGA, instruction n°1 – mise en place des comités d'aide aux PGA ». Pour la traduction, je reprends les formules usitées dans les documents qui permettent de distinguer les deux structures, comités d'entraide dans la première phase ; d'aide dans la seconde.

3717 MW (Fontainebleau), 19770623/87, synthèse des travaux effectués n° DGAA/CAB/A 1731 du 19/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, directeur général adjoint concernant la « coordination des questions concernant les PGA ».

3718 Alors que les Britanniques et les Américains semblent ne vouloir reprendre que les « malades guéris ».

en place doivent donc être allemands, par ses membres comme par ses dons. « Comment doit-on faire appel au concours des populations civiles », se demande la Commission pour les PGA, lorsqu'elle envisage les collectes à petite échelle ? La réponse réside -comme l'énonce l'administrateur général Laffon en bilan de la première collecte fin 1945 - début 1946- dans le fonctionnement des comités qui doit éviter deux écueils : le dirigisme qui laisserait apparaître la main de la délégation de cercle dans le déroulèment des collectes[3719] ; le laxisme qui laisserait les comités « absolument seuls ». Ces contraintes poussent les autorités françaises d'occupation à mettre en place une structure qui concilie exploitation économique de la Zone et démocratisation à la française. Ce faisant, ils induisent un type de rapport avec l'occupé qui, paradoxalement, lui réserve très tôt un rôle, voire une légitimité, politique populaire, sans doute pas prévu par Baden-Baden.

Cette volonté de démocratisation s'exprime dans les structures administratives territoriales des comités et leurs compositions statutaires. Conçus selon une organisation pyramidale, reflet de leur ancrage local, ils comportent ainsi quatre niveaux emboîtés[3720]. La commune constitue le premier échelon où sera crée un comité communal de six à huit membres, présidé par le bourgmestre ou un membre du comité consultatif communal. C'est le niveau fondamental, celui chargé d'organiser les collectes, de fabriquer les colis et d'acheter les produits non contingentés. Il doit donc être opérationnel dans un délai de huit jours, soit pour le 15 octobre, début de la première collecte. Le deuxième niveau correspond au comité de cercle constitué par le *Landrat* qui choisira les membres parmi les comités communaux. Ces comités rassembleront les effets à acheminer sur les trois centres CSTO, Bretzenheim, Tuttlingen et Malsbach, soit au cours de la deuxième quinzaine d'octobre. Ensuite, dans chaque province sera mis en place un comité de *Land* sous l'autorité d'un représentant supérieur de l'administration allemande[3721], composé de six membres dont deux représentants des Eglises chrétiennes, du service de santé publique et un *Landrat*. Son siège sera à Tübingen pour le Wurtemberg, à Fribourg pour le pays de Bade[3722]. Le dernier niveau, le comité de Zone, regroupant en théorie les présidents des cinq comités de province, n'est alors pas envisagé afin d'éviter la création d'un organisme centralisé à l'échelle de la Zone. L'organisation exprime ainsi la volonté politique de décentralisation des Français.

Le choix des membres est l'émanation de la même volonté des autorités d'occupation de mobiliser le plus largement la société civile allemande, et de jouer sur l'identification avec les

3719 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, instruction n° DGAA/CAB/A de l'administrateur Laffon, coordinateur des questions relatives aux PGA concernant la « collecte de vêtements pour les PGA détenus en France ».
3720 Les premières instructions de l'administrateur général Laffon date du 8 octobre 1945.
3721 Il semble que lors des premières réunions, il soit plutôt question de « comité central d'appel » pour les provinces, dont certains membres seront désignés sur proposition des délégués supérieurs, d'autres proposés par la direction du service de santé publique, le CICR et l'armée prêtant leurs concours : la Commission de coordinnation des questions pour les PGA indique qu'il faut éviter que les *Landräte* et le *Regierung Präsident* président ces comités.
3722 De nouveau, on notera l'absence d'informations concernant la Zone Nord.

PGA pour les réinscrire au cœur de la cité afin de susciter un élan de générosité. Si le bourgmestre choisit librement les membres du comité communal, celui-là devra néanmoins compter « obligatoirement des représentants directs des familles de prisonniers (femmes, pères ou mères de prisonniers) » et des personnes « connues pour leur dévouement aux œuvres charitables ». Inversement, les membres ayant « joué [un] rôle politique dans le régime nazi »[3723] en sont exclus. Afin de viser la meilleure efficacité pratique, l'instruction trace un cadre de *douce contrainte démocratique*. Il permet à la fois au comité de « présenter un caractère spécifiquement allemand », en laissant « une large initiative » aux bourgmestres, et d'empêcher toute « activité de propagande contraires » aux intérêts français, en donnant le pouvoir aux délégués de cercle de récuser les membres jugés inappropriés. On peut également interpréter ce mouvement comme l'expression d'une politique française qui commence à être, simultanément, d'occupation et de captivité. , même si elle reste au profit de la France. Fin 1945, les intérêts de la première semblent se concevoir au détriment de la seconde. Toutefois, le jeu entre les deux fournira un espace de manœuvre aux autorités d'occupation. J'ai placé en annexe, à titre d'exemple, la composition des comités d'entraide, pour la Zone Sud, des communes du *Landkreis* de Villingen[3724].

Une synthèse de l'activité du CCFA concernant les PGA retrace l'implication des autorités françaises et la célérité dans la mise en place de la nouvelle structure. Les comités doivent être constitués pour le 15 octobre et la collecte commencer le 16[3725]. Le 19, le directeur des affaires administratives s'enquiert télégraphiquement auprès des délégués supérieurs de province de l'état d'avancement de la constitution des comités et de la collecte. Celui du pays de Bade répond que les comités de *Land* sont en place depuis le 19, tandis que les comités de cercle et le comité provincial sont en voie de constitution ; trois jours plus tard, celui de Rhénanie l'informe que la mise en place des comités n'est pas achevée, mais que la collecte commencera selon le programme prévu ; le 24, celui du Palatinat indique que la constitution « se poursuit rapidement » et que la collecte débutera le 28 ; enfin le lendemain, celui du Wurtemberg fait savoir qu'il a transmis les instruction au secrétaire d'Etat allemand et que la mise en place des comités est achevée. Fin octobre, on peut estimer que les comités sont établis à l'échelon local dans les cercles mais aussi à celui du district et de la province.

3723 Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° SAN du 14/10/1945 de l'inspecteur général Coulo, directeur de la santé publique concernant la « CRA ».
3724 Staatsarchiv Freiburg i. Br., A 96-1 1313 concernant la « collecte (Stockach) ». Annexe : Staatsarchiv Freiburg i. Br., A 96-1 1313, document du 08/11/1945 d'Überlingen concernant le « Comité ». : Überlingen. Les formulaires de dénazification n'ont pu être utilisés pour cette rapide présentation.
3725 MW (Fontainebleau), 19770623/87, synthèse des travaux effectués n° DGAA/CAB/A 1731 du 19/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, directeur général adjoint concernant la « coordination des questions concernant les PGA ».

Néanmoins, les autorités françaises d'occupation ont conscience de l'incongruité d'un tel projet germano-allemand en 1945 : comment le présenter sans provoquer la méfiance des occupés, synonyme d'un possible échec des collectes ? Elles ont donc besoin à la fois d'une légitimité morale et d'une garantie de neutralité apportée par un tiers qui viendrait médiatiser les rapports occupants-occupés. Dès le lancement du projet, elles impliquent donc le CICR à tous les échelons, de la commune à la province[3726]. Avant même d'avoir contacté son représentant à Baden-Baden, les autorités recommandent aux délégués supérieurs pour les GM des provinces de porter à la connaissance de tous les comités d'entraide la responsabilité du CICR dans les transports et la distribution du résultat des collectes dans les camps français. Et ce, pour qu' « aucun doute ne puisse naître dans l'esprit des donateurs sur la desté à « travailler en liaison avec les comités »[3727] s'explique par la mise à l'écart de la *DRK* et, consécutivement, la présence du comité des lieux de collecte à ceux de distribution. Cela lui permet de suivre le processus dans sa totalité. Mais elle s'explique également par des considérations stratégiques évidentes. Pour les autorités françaises, confier les envois et la distribution au contrôle du CICR, c'est dégager toute responsabilité et présenter comités et collectes comme une affaire humanitaire germano-allemande. En même temps, ce geste souligne la confiance démocratique retrouvée, tandis que la position hégémonique du CICR dans le processus permet le retour sur la scène humanitaire qui conforte son monopole et donc sa position d'acteur incontournable dans la Zone[3728].

c/ Fin 1945-début 1946 : les Hilfsausschüsse et l'avènement d'une politique sociale

Début 1946, deux facteurs font évoluer la situation institutionnelle et le périmètre d'action des premiers comités. La dissolution officielle de la *DRK* dans la Zone bouleverse le paysage institutionnel et pose la question aux autorités françaises de la continuité en matière de politique et de structures sociales envers les populations civiles, en particulier quant à l'utilisation civile des biens sous séquestre, tandis que la situation alimentaire et sanitaire de la Zone se dégrade[3729]. Or, à la même période, la question revêt une actualité propre avec

3726 ZFO, WH 992-1, note manuscrite concernant la « constitution des comités d'aide aux PG ».
3727 Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° SAN du 14/10/1945 de I'inspecteur général Coulo, directeur de santé publique concernant la « CRA ».
3728 On ne peut manquer d'entendre le raisonnement que le délégué de Reynier tient aux autorités françaises en octobre 1945 sur la reconstitution de CR locale mais pas à l'échelle nationale comme un plaidoyer pro domo : « il m'a dit franchement qu'au point de vue français, la reconstitution sous cette forme de CR lui sembleraient peu désirable et susceptible de nous gêner car nous créons de tels organismes, bien qu'ils puissent être reconnus juridiquement par le CICR, pourraient l'être pratiquement de fait et dans ce cas, la protection du CICR devrait s'étendre tant aux biens CR qu'aux personnes des membres ; le CICR serait tenu de défendre l'activité de ces comités auprès du GM même pour l'activité qui ne pourrait ne pas nous sembler désirable, comme l'aide directe aux PG en Allemagne (…) l'avenir politique international est trouble, la constitution d'organismes à étiquette CR pourrait être susceptible de nous gêner ».
3729 CICR, G13-408, document n° AL/NK du 17/12/1945 du CICR, Genève concernant le « résumé de la situation dans la ZF (appendice C) ». Mi-décembre 1945, par exemple, les rations quotidiennes perçues varient entre 900 et 1 000 calories, auxquelles s'ajoutent les denrées non rationnées.

l'afflux croissant, de France, de rapatriés inaptes ayant besoin de soins avant leur retour à la vie, ce qui change les modalités d'assistance aux PGA.

Afin de faire face à ces évolutions, les autorités françaises inaugurent, à partir des structures existantes, une politique sociale et sanitaire globale. Il semble que dès leur création, les Français aient pensé à étendre l'action des comités « à une oeuvre générale d'entraide afin de remplacer les anciennes CRA »[3730], sans préciser dans quels délais ni conditions. Après discussions, il a été décidé mi-octobre de ne pas « conserver un organisme Croix-Rouge, mais des activités Croix-Rouge » par le biais de l'entraide allemande qui aura en usufruit ses biens et matériel, « en attendant la reconstitution éventuelle de l'organisme »[3731]. A mesure que se précise la disparition officielle de la *DRK*, la reconversion des comités devient de plus en plus nécessaire.

Fin octobre, devant ladissolution du *DRK*, la commission des PGA à Baden-Baden a décidé de ne pas créer de nouvel organisme pour ne pas gêner les actions en faveur des prisonniers. Néanmoins, elle estime que « cette activité (…).devra ensuite s'étendre aux prisonniers malades libérés, et même aux familles. C'est le début d'une œuvre générale d'entraide que la *DRK* aurait normalement pu assumer ». Devant cet embryon de projet, les comités sont déjà considérés les « noyaux de comités généraux qui tiendraient la place de l'ancienne Croix-Rouge allemande ». Instruments d'une politique sociale conçue, non plus exclusivement *à l'exportation* mais aussi *in situ*, ils aideraient à transformer une politique de rapatriement en politique de sécurité sociale. Le 23 novembre, le pas est franchi avec l'institution de comités de secours ou d'aide allemands, les *Hilfsausschüsse*, sur la base, élargie, des comités d'entraide aux PG pour faire désormais office de *DRK*. Ils conserveront la même structure à base communale et serviront à créer des comités à l'échelle de la commune, de l'arrondissement, de la province, et feront partie des associations caritatives, les *Wohlfahrtsverbände*.

Afin d'étendre les bénéfices des nouveaux comités à l'ensemble de la population civile et leurs activités en reprenant une partie des activités médicales et sociales de l'ancienne *DRK* et des organismes sociaux nazis, les autorités françaises accordent aux dits comités l'usufruit des biens séquestrés de l'ancien organisme allemand, élargissent leur composition afin qu'ils acquièrent un « caractère aussi représentant que possible » de la société allemande : les Eglises catholiques et protestantes, des personnalités de l'ancienne *DRK*[3732], mais également

3730 MW (Fontainebleau), 19770623/87, synthèse des travaux effectués n° DGAA/CAB/A 1731 du 19/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, directeur général adjoint sur la « coordination des questions concernant les PGA ».
3731 Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° SAN du 14/10/1945 de l'inspecteur général Coulo, directeur de la santé publique à Koenig sur la « CRA ».
3732 Colmar, ADM 83-I-E-b, communication du 26/11/1945 du CICR, Baden-Baden à Koenig sur la « création en ZFO de comités de secours allemands, Hilfsausschüsse ».

des membres de l'*Innere Mission*, du *Caritas Verband*[3733] y auront leurs représentants. La composition du comité d'aide de Säcklingen, localité du Bade-Wurtemberg, est placée en annexe[3734]. Il s'agit de nouveau de « laisser entendre » aux acteurs allemands qu'ils ont l'initiative de la refondation des comités, du choix du nom et de la définition des statuts. La dissolution de la *DRK* semble toutefois avoir été mal comprise par la population de la Zone qui n'a pas saisi la distinction entre sa dissolution juridique et la poursuite de ses activités par d'autres organismes. Craignant des contrecoups pour les collectes, l'administrateur Laffon demande la publication, début février 1946, d'articles expliquant cette évolution institutionnelle et rappelant le rôle du CICR, véritable caution de continuité humanitaire[3735]. Ce dernier est en effet de nouveau associé à la transformation institutionnelle. Par l'intermédiaire de son délégué à Baden-Baden, il appuie cette mutation car elle offre un secours nécessaire aux PG et aux populations civiles qu'il appelait de ses vœux, et lui permet, par ricochet, d'élargir son influence sans engager directement sa responsabilité[3736]. De Reynier, son délégué pour la Zone, assure apporter sa caution à une situation pourtant juridiquement bancale : le CICR ne peut officiellement (ni financièrement) soutenir les nouveaux comités qui n'émanent pas d'un Etat (allemand). Cette « nuance de taille » n'a, selon les autorités françaises et le CICR, qu'une valeur juridique, « en fait, [ce dernier] donne toute son aide aux Comités, seulement il ne faut pas que cela soit dit »[3737]. Cette posture lui permet en outre de se porter garant de la reconstitution à terme d'une *DRK* nationale.

De tels aménagements visent donc à préserver le principe directeur de l'action des autorités d'occupation : « l'initiative de la création d'organismes charitables de ce genre [doit] apparaître comme spécifiquement allemande ». En conséquence, l'administration française se cantonne dans l'exercice de contrôle quant au choix des personnes et des activités. Les délégués devront se contenter de « suggérer » la transformation institutionnelle tandis qu'il faudra laisser aux personnalités allemandes la liberté de « jeter elles-mêmes les bases d'une association, d'en choisir le nom et proposer les statuts Le CICR relève la qualité de leur organisation et leur bonne volonté générale qui leur permet de réaliser un travail remarquable dans la prise en charge des rapatriés, malgré un manque de moyens structurels que leur autonomie financière tout relative, à partir d'octobre 1946, vient partiellement combler. Ils seront tous dissous et intégrés dans la *DRK* recréée en 1948. Il semble que les autorités

3733 ZFO, AP 168-3, document n° 2919 du 05/02/1946 du GMZFO concernant la « coordination ».
3734 Staatsarchiv Freiburg i. Br., A 96-1 1313, document du 30/11/1945 de Säcklingen concernant le « comité ».
3735 ZFO, AP 168-3, document n° DGAA/CAB/A du 02/02/1946 de l'Administrateur général concernant la « coordination ». Ce qui est fait trois jours plus tard : ZFO, AP 168-3, document n° 2919 du 05/02/1946 du GMZFO concernant la « Coordination ».
3736 Ni craindre une quelconque concurrence ; Colmar, ADM 83-I-E-b, document n° 721 SANT/CAB du 05/11/1945, de Laffon concernant la « dissolution de la CRA et reprise par des comités d'entraide ».
3737 ZFO, AP 168-3, document n° 145 DGAA/INF/Presse du 07/02/1946 du Chef de sect, Loutre concernant un « article à faire publier concernant les PGA ».

françaises, soit le GM, la santé publique et la Croix-Rouge française, aient eu initialement l'intention de transformer purement et simplement les comités d'entraide en sections de Croix-Rouge dont l'organisation pyramidale s'étendrait à toute la Zone[3738]. Début février, le délégué du CICR, qui défend l'indépendance de la Croix-Rouge, aurait réussit à convaincre son interlocuteur français de l'« erreur » d'une telle transformation. La Croix-Rouge, en tant que « organisation de volontaires » politiquement neutre ne peut pas être formée à partir d'organismes nommés sous contrôle des autorités d'occupation et dont les membres (*Caritas, Inne Mission, Arbeiterswohlfahrt*) affichent de nettes tendances politiques et religieuses. A côté de ces comités poursuivrant leur activité d'assistance en faveur des rapatriés, il prône donc la création de « vraies et pures sections Croix-Rouge avec des adhérents volontaires ». En 1948, les autorités françaises acceptent que la renaissance de la *DRK* ne se fasse pas par nomination dvenant d'elles. Elles gardent cependant un droit de contrôle sur les nouvelles sections pour en garantir la dénazification[3739].

L'enracinement de la CR semble avoir été particulièrement profond en pays de Bade, dont le Grand-Duché fut le premier Etat de la Confédération germanique à signer la Convention, le 22 août 1864. La Croix-Rouge badoise, sise à Karlsruhe, jouissait d'un tissu associatif dense et ancien : le *Badischer Frauenverein vom RK* date de 1859, le *Badischer Männerverein vom Roten Kreuz* de 1871. Ils disposaient tous deux de leurs propres services. L'organisation, fondée sur la base de la section d'arrondissement, s'est développée dans chaque *Landratsbezirk* [3740]. L'arrivée au pouvoir des nazis et la mise au pas des organismes de bienfaisance entraînent la fin de la particularité de la Croix-Rouge badoise, dont le siège est transféré à Stuttgart, les fonds à Berlin et les biens aux organismes de bienfaisance nazis. L'un des premiers gestes des autorités françaises est donc de « rétablir la CR badoise sous son aspect antérieur » et de confier, en septembre 1945, à von Brentano, conseiller d'ambassade à la retraite, nommé directeur provisoire, l'épuration de l'organisation. C'est tout naturellement lui qui devient, en octobre 1945, le président du comité d'entraide de la province dont l'organisation traduit la filiation avec la CR badoise.

Dans un texte de novembre 1945, intitulé « Rôle de la CR en Bade », von Bretano en expose les missions qui définissent, en conformité avec l'esprit des *Hilfsauschüsse*, une politique de rapatriement des PGA. Parmi les tâches « importantes d'après-guerre », l'assistance des PG se décline ainsi en trois temps : pendant la période de captivité, la CR badoise s'attachera d'abord à rendre possible l'échange de correspondance entre le PG et sa famille ; à préparer

3738 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'entretien n°423/XIII/1a du 15/02/1947 du CICR, Baden-Baden concernant la « réorganisation de la CRA ».
3739 L'étude des *Fragebogen* des membres des différents comités trouvés à Colmar fera l'objet d'une publication ultérieure.
3740 L'équivalent des cercles en 1946

son rapatriement et sa réinsertion pendant cette « période de transition », en secondant les administrations locales et nationales, en appelant à « l'esprit de charité » des populations et des autorités car « beaucoup de PG rentreront non seulement leurs corps blessés mais souffrant de blessures de l'âme » et de la propagande nazie ; enfin, à plus long terme, le traitement des PG malades compte parmi les « tâches de temps de paix »[3741] qui incombent aux populations civiles.

Malgré l'épuration de la Croix-Rouge badoise, la dissolution de la *DRK*, début janvier 1946, entraîne la constitution d'une nouvelle structure, le *Badische Hilfswerk*[3742], sur la base des comités d'entraide aux PG, dont il reprend les missions sociales, -et le capital-, auxquelles s'ajoutent les services traditionnels de la Croix-Rouge: assistance publique générale, transport des malades et soins aux nécessiteux, accueil des expulsés de l'Est et surtout assistance aux PGA, sans oublier la constitution d'un fichier de tous les prisonnaires originaires du pays de Bade. Il servira e base à la recheche pour la population civile et pour la connaissance par les autorités du nombre exact de PG[3743]… Selon les projets du 26 mars, les sections en province auront au moins deux services, dont l'un consacré aux soins aux PG et aux recherches[3744]. Pour les autorités françaises, le double avantage de cette transition réside dans la décentralisation et le soutien de la démocratisation grâce à l'assise sociale de la nouvelle organisation. Est ainsi évité l'apparition d'une structure paternaliste, même antinazie, et assuuré l'intégration des membres de la classe ouvrière. Le *Badische Hilfswerk* est autorisé le 29 mars 1946. Pour « éviter toute interruption dans l'exécution des tâches sociales urgentes », comme aussi l'accueil des réfugiés les comités provisoires d'entraide sont constitués à partir des anciens comités d'aide qui restent en activité jusqu'au 15 juillet 1946. Pour éviter des remous suite à cette évolution institutionnelle, les autorités préparent une vaste campagne d'information, utilisent la *Südwestfunk*, et conseillent de recruter des membres de la CR dissoute.

Les présidents provisoires de tous les comités et de de tous les cercles du pays de Bade se réunissent le 1er mars 1946 à Fribourg pour voter les statuts et élire les présidents et vice-présidents. L'assemblée générale, convoquée le 31 mai 1946, adopte à l'unanimité les statuts et procède à l'élection du comité régional, le *Landesausschuss*. Le 24 juin, ce dernier élit le bureau régional, le *Landesvorstand* . Le commissaire de la république en Bade, délégué supérieur pour le GM, avalise définitivement les statuts en juillet 1946. La forte popularité de la CR badoise et la proximité des buts entre cette dernière et les comités d'entraide

3741 ZFO, X 4.402/1, document du 07/11/1945 du CR du pays de Bade concernant le « rôle de CR en Bade ».
3742 Œuvre badoise d'assistance.
3743 Ce service a cependant connu des perturbations en raison du retard dans l'élaboration de la nouvelle réglementation.
3744 ZFO , WH 992-1, borderau d'envoi n°2201 DGAA/SAN/ASS du 26/03/1946 de la DG ds affaires administratives, direction de la santé concernant le « projet de statuts du *Badisches Hilfswerk* ».

expliquent, malgré la campagne d'information, le grand nombre de réactions provoquées par la transition.. Lors de l'assemblée générale, l'interdiction des insignes, emblèmes et uniformes de la CR font l'objet de doléances. Pire, l'élection du *Landesvorstand* ne suscite aucune candidature, sauf celle, rejetée, de l'ancien *Landrat* Schwoerer, membre de la *NSDAP*. Le président et le vice-président sont finalement réélus, bien qu'ils se soient récusés[3745].

En revanche, la constitution de *BH* à l'échelle du cercle semble avoir posé moins de problèmes. Ces sections locales sont le rouage essentiel à l'ample action entreprise en faveur des PGA, rapatriés ou détenus en ZFO, comme le donne à voir celle de Lahr[3746], la mieux documentée de notre corpus. Le *Kriegsgefangenenausschuss,* présidé par le maire de Friesenheim, s'occupe ainsi de l'assistance dans les camps de PGA du cercle, de l'organisation des soins dentaires, et de la remise des cadeaux pour Pâques, la Pentecôte et Noë.Il traite les demandes de libération de PG, celles de recherche des PG et des civils disparus, soutient financièrement les familles de soldats encore en captivité, et fabrique des jouets de Noël pour les enfants. Les rapports mensuels de la section de Lörrach confirment l'importance de l'approvisionnement vestimentaire et alimentaire fourni et les personnels d'accompagnement mis à disposition.

A partir du second semestre 1946, la *BH* et les comités prennent de plus en plus en charge le rapatriement des PGA disposant de deux centres d'accueil, (4 510 personnes logés en septembre, par exemple). Les activités sont financées en particulier par les collectes, en argent ou en nature. L'organisation souffre cependant des lacunes, notamment à l'échelle des *Landgemeinden*. L'assiduité des membres reste fonction du calendrier des champs, faible en été et en automne, plus efficace en hiver. Lors du jubilée de fondation, le directeur ne se félicite pas moins de la construction d'un réseau social reconnu, des 50 000 marks dépensés en deux ans d'activité -notamment pour les familles- et des colis envoyés à 300 PG[3747].

Le 8 août 1948, la refondation de la CR badoise entraîne la dissolution du *Badische Hilfswerk* et le transfert de ses biens à la nouvelle organisation. La continuité institutionelle se fait visible dans la composition du choix de ses membres. L'ouverture de *Kreisvereine* reflète une reconversion plus lente à l'échelle locale. Celui d'Überlingen est créé le 25 novembre, et au 31 décembre, on ne compte que sept sections locales[3748].

L'assemblée constitutive de la principale organisation d'assistance dans le Wurtemberg réunit, le 30 mars 1946, 51 délégués de 17 cercles. Le Dr. Schmidt, conseiller d'Etat et

3745 ZFO, X 4.402/1, notes d'information n° 3 du 19/08/1946 de la délégation supéreure de Bade, direction des affaires administratives, sect information concernant « *Badisches Hilfswerk*; comité d'entraide aux PG ».
3746 ZFO, WH 1247/1/7-8, document du 23/01/1947 du service bavarois concernant la « collecte de vêtements pour les PG en France ».
3747 CICR, G 81/TC, 1019, lettre manuscrite du 11/03/1948 de Mme veuve Huriau-Lixon concernant « Theo Larmann ».
3748 ZFO, W 1.106, rapport n° 85 Cab du 31/12/1948 du Cercle d'Überlingen concernant le « 4e trim 1948 ».

président de la *Gesellschaft für Gesundheitsfürsorge und Kriegsgefangenendienst* pour le Wurtemberg-Hohenzollern, met en avant la nécessité de s'ouvrir à toutes les couches de la population et de poursuivre les « missions d'assistance sanitaire et sociale » de la *DRK*. Le 6 mai, elle est officiellement autorisée par le gouverneur, délégué supérieur pour le GM du Wurtemberg[3749]. Les « Kreiskomitees für PG » commencent alors à être fondés. Leurs présidents seront amenés à travailler en étroite coopération avec les *Landräten* qui participeront à toutes les sessions importantes disposant d'une voix consultative[3750]. Ils devront favoriser la venue de « membres passifs » de la société civile. Lors d'une seconde assemblée générale le 29 juillet, le président, le Dr. Schmidt célèbre le la « la mentalité saine, juste et démocratique des votants, qui dans tous les cercles accordèrent la majorité des voix »[3751].

La réalité semble avoir été, comme en pays de Bade, moins radieuse. La difficile comptabilité de la constitution de colonnes sanitaires avec la politique de dénazification des autorités françaises le montre. La composition de ces équipes sanitaires est autorisée à l'échelle régionale, mais pas à l'échelle locale. La délégation française du cercle de Reutlingen interdit en effet début juillet 1946 la réunion de ses membres, découvrant que ces colonnes « n'étaient autre chose que la reconstruction clandestine de la CRA » dissoute[3752]. Son collègue de Sigmaringen constate le même phénomène et demande l'« épuration indispensable » des membres d'une société qui en fait s'adresse « exclusivement » aux adhérents » de l'ancienne *DRK*. En mai 1947, l'administrateur Chevallier », délégué à Sigmaringen, informe le gouverneur supérieur que les infirmières de l'hôpital du cercle ne font toujours pas partie de la Société, échappant ainsi à son contrôle[3753]. Et ce en infraction aux décisions françaises de dissolution de la *DRK*. Ce contrôle qui ne s'exerce donc pas seulement sur le service des PGA n'empêche pas l'essor associatif de la nouvelle structure.

Fin juillet 1946, la Société compte au moins 2 086 membres, tous les cercles n'ayant pas encore communiqués leurs chiffres. Ce réseau associatif permet à la Société de prendre en charge toutes les tâches auparavant assurées par la *DRK* et les comités d'entraide. A partir du second semestre 1946, ce sont dorénavant 10 à 12 000 rapatriés mensuels qu'il faut prendre en charge vestimentairement, alimentairement (20 000 repas chauds servis en moyenne par mois ; 15 000 rations de marche), financièrement pour les plus démunis (40 RM comme

3749 Abrégé en GGK, soit l'*Association* pour l'hygiène et le service des PG ; ZFO, WH 992-1, arrêté n° 22 du 06/05/1946 de la délégation supérieure pour le GM, santé publique.
3750 ZFO, WH 1247/1/7-8, document n° IX-2035 du 25/05/1946 du *Staatsekretariat für das französische besetzte Gebiet Württembergs und Hohenzollern* concernant la *KKG*.
3751 ZFO, WH 992-1, document n° 2434 du 01/08/1946 du *GGK*, Präsidium.
3752 ZFO, WH 992-1, document n° 4487 Cdt.CH/SD du 11/07/1946 de la délégation pour le GM du cercle de Reutlingen concernant les « colonnes sanitaires ambulantes ». Il attend donc le résultat de l'examen des demandes par la délégation supérieur du Wurtemberg, direction du service de santé.
3753 ZFO, WH 992-1, document n°1545/SAA/Sa du 22/05/1947 de l'administrateur J. Chevallier, délégué pour le GM de Sigmaringen concernant l'« activité de la CRA ».

indemnité de libération). La Société est de plus responsable de l'entretien de quelque 3 000 PG répartis dans différents camps de la Zone. Elle n'en oublie pas néanmoins son devoir d'assistance auprès des soldats toujours prisonniers hors d'Allemagne. Ses comités de cercle parviennent à envoyer pour Noel 1947 un colis de deux kilos et demi à quatre kilos à tous les PG connus en France, en Angleterre, en Pologne et en Yougoslavie afin d'améliorer leur ordinaire[3754].

Pour réaliser ses nombreuses obligations d'assistance, elle recourt aux collectes publiques dans les rues et les maisons.. Malgré leurs franc succès, la Société se trouve d'autant plus rapidement débordée par l'ampleur de la tâche -le versement de l'indemnité de libération revient, à elle seule, à 200 000 RM- qu'elle est faiblement soutenue sur le tard par des autorités françaises dans l'organisation du rapatriement[3755].

Le 16 avril 1947, le CCFA autorise la « formation sur le territoire de la ZFO du WH d'une Croix-Rouge de Land », sous le nom de « Rotes Kreuz Wurttemberg-Süd und Hohenzollern ». Et c'est tout naturellement que la Société soit transformeéen cette nouvelle Croix-Rouge, comme son président l'avait demandé le 6 juin 1947. Le 5 décembre 1947, la dissolution de la *GKG* et le transfert de ses biens à la Croix-Rouge du Wurtemberg-Hohenzollern sont effectifs[3756].

Le cercle de Lindau occupe une place particulière dans le paysage institutionnel d'assistance promue par les autorités françaises. Appartenant administrativement au Wurtemberg, il est rattaché à la ZAO qui n'a pas supprimé les Croix-Rouges locales. La La Croix-Rouge bavaroise du cercle de Lindau est donc installée depuis le 20 septembre 1945 dans tous les cercles d'administration bavarois, reconnue par le commandement américaine et le conseil de Bavière[3757]. En ZFO, le comité d'entraide se met en plac à Lindau, le 1e février 1946, une semaine après la dissolution de la *DRK* .En parallèle, semble-t-il, les dirigeants de la section de Lindau tentent d'obtenir la reconnaissance de leur institution et l'autorisation d'exercer leur activité.

Il adopte le même organigramme que les comités d'aide aux PG et les mêmes « bases nouvelles et respects des principes démocratiques »[3758] avec la *GGK*. Il aurait en partie ratteint son objectif, puisque, en juin 1946, le GCCA lui demande de constituer un comité d'entraide, conformément à l'ordonnance du 12 décembre 1945, destiné « à suppléer aux activités de la

3754 ZFO, WH 995/29b, rapport du 10/01/1948 de *GGK*, *Präsidium* concernant « décembre 1947 ».
3755 La gestion du foyer de repos/sanatorium à Biberach.
3756 ZFO, WH 992-1, document du 12/02/1948 du RK WH du GM, sect santé publique sur la « requête relatve à la transmission des biens de la CRA liquidée à notre compte WH ».
3757 Colmar, WH 991/8, document n° 802 du 19/02/1946 du chef d'escadron breveté de Font-Reaulx concernant la « suppression de la CRA ; comités d'entraide aux PG ».
3758 Colmar, WH 991/8, document n° 4249 du 30/08/1946 du délégué du cercle concernant la « création du « service bavarois d'assistance sanitaire » de Lindau après dissolution de l'ex-CRA bavaroise ».

CR bavaroise », mais, autonome, sans être rattaché à la *GGK* du *Land*[3759]. En août, il sera appelé « service bavarois d'assistance sanitaire » après la dissolution de la CR bavaroise dont les membres passent en comission d'épuration. En présence de 108 participants venus de tout le cercle, il est officiellement fondé le 17 novembre 1946, à partir du comité du cercle moyennant un changement mineur de statut sur les unités sanitaires[3760]. En janvier 1948, les nouveaux membres élus du « comité provisoire de cercle territorial » seraient enfin rattachés à la Croix-Rouge bavaroise de Lindau. Parmi ses missions, on retrouve l'assistance aux PG, le soutien au service de recherche public pour les disparus et les PG, la remise du courrier de PG… En août 1949, la CR bavaroise de Lindau compte 855 membres masculins et 922 féminins, en plus des officiels[3761].

Ces évolutions institutionnelles ont sans doute façonné, dans l'improvisation relative de la politique française d'occupation, le meilleur *modus vivendi* pour retirer le maximum d'avantages et limiter la responsabilité directe des autorités sur la Zone. Grâce à l'implication des autorités allemandes locales, elles ont disposé d'un instrument de contrôle très efficace pour leur politique de dénazification. A travers la prise en charge des PG et la constitution de fichiers nominatifs, elles ont pu connaître le nombre exact de PG et de victimes de chaque cercle. Avec les commissions de contrôle de pointage des papiers administratifs, elles ont gardé un contrôle sur la population des anciens membres de la *Wehrmacht*, notamment des officiers[3762]. Par l'aide aux populations civiles, elles ont canalisé le désarroi de leurs administrés.

3 - Soutenir à distance : la Heimat en colis et collecte de dons

La mise en place de ces structures aux objectifs bien précis s'accompagne d'un discours de mobilisation tout aussi discrètement encadré. Le résultat des collectes met à l'épreuve la capacité des autorités à les présenter comme des actions allemandes, par des Allemands occupés, pour des Allemands prisonniers. Cette condition de réussite, liée à l'urgence dans laquelle se trouvent les autorités françaises, révèle la flexibilité des politiques d'occupation et de captivité, mais aussi l'influence dans leur rapport, de force, entre occupants et occupés. On voit ainsi Baden-Baden offrir une licence discursive aux nouvelles autorités allemandes qui les incite, indirectement, à produire en retour un discours que l'on eût, *a priori*, pensé incomptatible avec la conception française de la politique allemande. De même, Baden-Baden

3759 Colmar, WH 991/8, document n° 2561 DGAA/SAN/ASS du 20/06/1946 de Laffon concernant l'« autorisation ».
3760 AV, ZFO, WH 1247/1/7-8, PV du 17/11/1946 du comité d'aide des PG du cercle de Lindau concernant l'« assemblée de fondation du « Service bavarois de santé et d'assistance à Lindau » ».
3761 Respectivement 154 actifs et 761 passifs, et 127 actives et 795 passives.
3762 ZFO, M 1.102/3, document du 31/08/1947 du Cercle de Lörrach concernant « août 1947 ». ; ZFO, M 1.102/3, document du 31/07/1948 du Cercle de Lörrach concernant « juillet 1947 ».

finit par imposer à Paris, sous couvert d'efficacité, des choix pratiques, peu conciliables avec les priorités politiques de la France. Marche géographique et marge de manœuvre forment donc des axes qui mènent au cœur du processus de gestion des rapports franco-allemands.

Quand on considère la dynamique qui anime la conception française de la collecte et sa présentation aux populations allemandes, on trouve un discours pragmatique dicté aux autorités davantage par l'urgence de la situation et moins par une volonté politique préalablement définie. Il consiste à ancrer le succès de ces opérations sur le « sentiment de solidarité qui lie cette population à ces prisonniers »[3763]. Pour ce faire, il vise à « donner à ces Comités le sentiment que sur cette organisation locale reposent les secours apportés (…) aux prisonniers. Il faut que leur participation à cette œuvre soit telle qu'ils aient à tous les degrés la conviction que l'effort qu'ils développent sera effectivement en faveur de ces prisonniers ». Les collectes semblent s'inscrire dans une logique de volontariat qui a besoin de la confiance des occupés. Dans ce contexte, qui fait de la collecte vestimentaire pour les PGA en France la priorité absolue, les autorités à Baden-Baden imposent à Paris que les vêtements collectés soient exclusivement réservés à ces derniers, au détriment des PGA et des réfugiés dans la ZFO, mais aussi des troupes d'occupation et même des prisonniers, des déportés, des résistants rentrés en France auxquels 80 000 tenues avaient été réservées. Pour ne pas se trouver entre deux campagnes d'opinion contradictoires, au risque de freiner les élans de générosité, le GCCF demande et obtient, en octobre, la suspension des réquisitions au profit des déportés français afin de procéder à la collecte pour les PGA.

Ce faisant, cette présentation rhétorique démasque la faiblesse du vainqueur. Rappeler la solidarité des Français avec leurs PG, vaincus de 1940[3764], contient peut-être une incitation efficace au don, mais par la même une étrange continuité entre l'occupé d'hier et l'occupant d'aujourd'hui. Le général Laffon insiste, dès octobre 1945, sur le fait que les Allemands doivent voir dans cette collecte outre une action charitable « la manifestation d'une responsabilité qui ne saurait incomber à d'autres »[3765] qu'à eux-mêmes. La justification de cette collecte réside en fait dans un double registre politique : via les PGA, montrer à la collectivité allemande son unité dans la défaite (faute collective) ; relativiser la perception de faiblesse de la puissance occupante et détentrice.

Les deux projections se croisent cependant sur un point, la position bientôt la mieux partagée avec les acteurs allemands : la nécessité de concevoir la communauté des Allemands comme un tout pour favoriser au maximum les processus d'identification. Certes, dès octobre 1945,

3763 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1605 DGAA/CAB/A du 13/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, cabinet concernant la « coordination des questions relatives aux PG ».
3764 Staatsarchiv Freiburg i. Br., A 96-1 1313, *Aufruf* du 17/10/1945 de Stockach.
3765 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, instruction n° DGAA/CAB/A de l'administrateur Laffon, coordinateur des questions relatives aux PGA concernant la « collecte de vêtements pour PGA détenus en France ».

Paris indique au général Koenig tout le bénéfice qu'il y a d'user de moyens psychologiques pour obtenir la meilleure rentabilité en dons : exploiter les « sentiments d'affection » en peignant l'extrême misère des PG ; pratiquer des démarchages « systématiques et durables » pour les collectes afin d'éveiller l'attention de la population ; encourager l'émulation charitable entre les donateurs, notamment en révélant leur identité. Les autorités françaises en Allemagne appliqueront les seconds conseils, mais éviteront les premiers, peu rentables auprès d'une opinion publique déjà par trop inquiète. Elles mettent ainsi à la disposition des comités d'aide aux PG tous les moyens de communication dont elles disposent pour mobiliser les populations locales : presse régionale, affiches, radio, actualités cinématographiques[3766] pour reproduire « en bonne place » les appels des autorités allemandes.

Ce dispositif concourt au développement d'un discours qui retrouve des *topoï*, relevés précédemment, dans l'opinion publique : le vécu de l'expérience du nazisme et de la défaite en termes de communauté de souffrances, la vision des PG en victimes s'il en fût parmi les victimes ; dans leur projet pastoral, les Eglises tentent de raccrocher l'expérience individuelle des PGA au destin de la nation allemande en sortant de la logique d'héritage direct légué par le national-socialisme, -c'est l'impératif du *pensez-à-eux*. Malgré -ou peut-être par- le cadre contraignant d'énonciation, le discours propose, en définitive, aux populations allemandes une image de soi et pour soi. Cela diffère assez fortement du discours habituel promu par les autorités françaises sur la défaite allemande et la responsabilité collective.

Célébrant la notion de peuple allemand et d'amour de la patrie, il projette une image valorisante d'un peuple solidaire dans la défaite, dont il est la première victime. En raison de sa publicité officielle, cautionnée par les autorités, cette représentation acquiert une force considérable. En octobre 1945, la radio de Coblence retransmet par exemple l'appel suivant :

> « Bientôt des envois de vêtements seront effectués d'Allemagne pour nos prisonniers. Mais les réserves existantes sont loin de suffir pour habiller tout le monde. Donnez des manteaux, des vestes, des pantalons, des costumes, des couvertures, des sous-vêtements, des gants. Nous savons que vous avez peu de choses, mais eux n'ont rien du tout et sont loin de la *Heimat*. Personne ne doit mourir de froid. Il est du devoir de chaque Allemand de donner ce qui ne lui est pas absolument nécessaire. Pensez à nos prisonniers. Tous les dons peuvent aider ! (…) Apportez vos dons aux lieux de collecte locaux »[3767].

Quelques jours plus tard, les mères et femmes de Westphalie et de Rhénanie-Hesse peuvent lire cette affiche dans les rues de Mayence qui fait entendre au cœur de la cité la voix des PGA appelant au don :

3766 MW, Fontainebleau, 19770623/87, procès-verbal 1722 DGAA/CAB/A du 18/10/1945 de la séance du 17/10/1945
3767 ZFOAA, AP 168-3, note du 16/10/1945 .

« Vos fils et vos maris, touchés par le dur sort de la captivité de guerre, s'adressent à vous dans une détresse criante : « *pensez à nous, ne nous abandonnez pas !* » Envoyez-nous immédiatement des vêtements civils et militaires, des chaussures et des couvertures chaudes ! (…) Nous avons survécu à la guerre ! Devons-nous succomber au dernier moment à un destin cruel ? » (…) Sauvez vos pères, maris, fils, frères et amis ! Une politique criminelle d'Etat leur a réservés un sort difficile (…) Soutenez la collecte pour les prisonniers de guerre »[3768].

Les exhortations des comités d'aide, comme celui de Tuttlingen en mars 1946, s'appuient sur l'appartenance communautaire, avec un fort écho de certains accents de la propagande nazie célébrant la vigueur de la *Volksgemeinschaft* : « En la matière personne ni aucun service ne peut s'en remettre aux mesures prises par les autorités supérieures, qui ne peuvent manifestement pas apporter assez rapidement de remède (…). Nous sommes appelés à mettre en marche une œuvre de solidarité nationale spontanée de toutes les couches sociales (…) » pour « tous ces anciens soldats [qui] ne sont pas tombés dans une telle situation désespérante par leur propre faute, mais en accomplissant un devoir au nom de nous tous (…) »[3769]. Il s'agit en effet de mobiliser bien au-delà des cercles des proches. Il n'est donc pas question, précise le *Staatssekretariat* pour les territoires occupés du Wurtemberg, d'attendre d'avoir entre les mains l'adresse du fils ou du frère prisonnier pour avoir à donner quelque chose. Mais donner parce que l'on a sous les yeux l'hiver difficile qui attend les PG, et que seule une assistance générale pourra profiter aussi à ses proches[3770].

Ce sont encore les comités qui prennent en charge l'organisation et la conduite des collectes en prodiguant conseils pratiques et psychologiques. Le *Landesausschuss* du pays de Bade indique ainsi aux maires et *Landräte* en novembre 1945 comment procéder. Il faut commencer par recruter un très grand nombre d'aides des deux sexes, afin que chacun d'eux n'ait pas plus de cent domiciles à démarcher. A cette fin, les maires encourageront les élèves âgés de douze à quatorze ans à donner un coup de main sous la conduite de leurs enseignants qui auront à disposition des charrettes à bras. Chaque collecteur sera muni d'un carnet de reçus en guise de preuve. Il sera remis au président du comité local. En principe, toutes les maisons sont à visiter. Dans celles où il n'y a plus rien ou pas grand-chose à attendre, il faut procéder avec le plus grand tact : lors d'une première visite, chercher à surmonter la résignation et la fatigue par des paroles d'encouragement ; à la seconde, venir retirer le colis. Sans doute pour prévenir quelques excès de zèle compréhensible, la circulaire rappelle que le principe de base reste le volontariat, qu'aucune pression morale sous aucun prétexte ne saurait enfreindre. Ainsi, le collecteur ne doit-il pas hésiter à mentionner que la collecte n'a pas lieu sur ordre, mais sur suggestion du GM, qu'elle est supervisée, jusqu'à sa livraison en France,

3768 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, *Dokument* du 24/10/1945 de l'*Oberbürgermeisters* au MR.
3769 DCV, 372 (44), document du 03/03/1946 de l'*Hilfskomitee* für deutsche KG, Tüttlingen.
3770 ZFO, AP 168-3, document du 06/11/1945 du *Staatssekretariat für das französische besetzte Gebiet* Württembergs.

par le CICR. Pour rappeler les raisons de cette collecte 10 000 affiches seront réparties selon le nombre d'habitants des cercles badois. On les accrochera de préférence sur les colonnes d'affichage, sur les tableaux d'information municipaux, dans les bâtiments publics, -et non dans les couloirs ou des tableaux devant lesquels on ne passe qu'en courant-, mais dans les salles d'attente, les lieux de pause et de repas dans les usines, les salles d'attentes des cabinets médicaux, sur les portes des églises, dans les magasins aux endroits voyants[3771]… Enfin, l'action en faveur des PGA pourra bénéficier des ondes de Radio Paris, voire des postes autrichiens du Vorarlberg et d'Innsbruck, ceux de Radio Sarrebruck et de Coblence ne permettant pas encore, en janvier 1946, d'atteindre tout le territoire de la Zone[3772]. Bref, les appels à la collecte doivent occuper l'espace, comme les PGA l'esprit des Allemands.

A la multiplicité des supports s'ajoutent celle des hérauts. Les personnalités du monde politique, intellectuel, et religieux, sont à mettre largement à contribution par l'« action directe » de fonctionnaires français en vue de « seconder les efforts du GM »[3773]. Les comités d'entraide aux PGA bénéficient, dès leur création, d'une forte médiation qui précise leur composition et leur finalité. Le 19 octobre, le *Freiburger Nachrichten* est ainsi le premier journal à consacrer toute sa Une à la mise en place à ces comités badois. Néanmoins, une telle mobilisation des autorités françaises doit se faire sous couvert de servir la cause allemande selon les conseils de l'administrateur Laffon aux délégués supérieurs : tout en lançant ce mouvement, « vous aurez soin que votre intervention demeure discrète tout en faisant dire bien entendu que le Gouvernement militaire encourage cette œuvre humanitaire »[3774]. Le Secrétaire d'Etat pour le territoire occupé du Wurtemberg l'a parfaitement compris pour écrire au GM le 6 novembre : pour cette raison, la population a la possibilité d'être reconnaissante au MG de tout faire pour rétablir les relations entre les PG et leurs proches[3775].

On comprend pourquoi aux mesures coercitives, Baden-Baden a préféré développer, à travers les autorités allemandes, une « propagande » qui prend davantage en considération dans la durée les moyens et les intérêts français de la Zone. Après le résultat décevant de la première collecte, la réaction des autorités d'occupation en janvier 1946 n'est pas militaire et coercitive, mais civile et persuasive avec une nouvelle campagne de presse encore plus intense : il y a lieu d'insister sur l'insuffisance des huit cents tonnes collectées qui ne permettent d'habiller que 120 000 PG en France sur les 700 000 qui espèrent, pour appeler la

3771 Staatsarchiv Freiburg i. Br., A 96-1 1313, *Rundschreiben* n° 1 du 05/11/1945 de *Landesausschuss für die Kriegsgefangenenhilfe*

3772 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, CR n° 2761 DGAA/CAB/A du 24/01/1946 du GMZFO, DG des affaires administratives, coordination des questions relatives aux PGA concernant la « commission des PGA du 21 janvier 1946 ».

3773

3774 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1496 DGAA/CAB/A de l'administrateur général Laffon, adjoint pour le GM de la ZFO concernant la « coordination des questions relatives aux PGA, instruction n°1 – mise en place des comités d'aide aux PGA ».

3775 ZFO, AP 168-3, document du 06/11/1945 de *Staatssekretariat für das französische besetzte Gebiet Württembergs*.

population allemande à ses responsabilités, « si vos PG sont mal habillés » et à sa générosité. Cela se traduit par la poursuite de la collecte, le lancement de nouveaux appels « à l'initiative » des comités de province dont l'action sera « encouragée, contrôlée et facilitée » par les GM correspondants[3776].

On relève surtout l'amélioration croissante de la « propagande » française qui cherche à renforcer l'identification des populations et *leurs* PG, ce qui donne la possibilité aux autorités de concilier la massification de l'aide avec la personnification de la contribution de chacun. Cette logique commence dès mi-octobre 1945 avec la remise d'un reçu nominatif à chaque donateur pour tout article offert. Il peut ensuite apposer une étiquette avec son nom et adresse sur chaque article donné afin de recevoir du PG une lettre de remerciement. A partir de janvier 1946, il peut faire de même avec les colis dont l'envoi est désormais libre. Les autorités entendent continuer à développer ce lien affectif lors de la seconde collecte début 1946 en publiant dans la presse des lettres de remerciement des hommes de confiance de camps ayant reçu des dons. L'impatience des autorités va donc grandissante quand elles ne reçoivent en retour que des accusés de réception avec inventaire des effets reçus, supports, nous en conviendrons, bien moins propices à « inciter les Allemands à continuer d'apporter leur concours »[3777]. Enfin, à partir de mars, les premières arrivent, comme celles de Strasbourg en mars 1946 : « Avant tout, conclut l'homme de confiance, nous avons la certitude que la *Heimat*, malgré les grandes inquiétudes quotidiennes, ne nous pas oubliés »[3778], apportant à tous la satisfaction du devoir accompli. N'est-ce pas la preuve que le don a réussi l'inscription de l'individuel dans le collectif, de l'absent dans la communauté ?

Dans ce contexte, on perçoit mieux la raison les autorités à Paris d'exiger du général Koenig fin septembre 1945 le rétablissement des relations postales entre la France et la Zone. Il ne s'agit pas tant d'apaiser les inquiétudes des PG et de leur famille que de permettre l'« envoi aussi rapide que possible de colis individuels, principalement de vêtements et accessoirement de ravitaillement, par les familles »[3779]. Le 5 octobre, le GM ordonne la distribution de 800 000 « Rot-Kreuz-Mitteilungen » [3780] dans tous les bureaux de poste afin de localiser un PG : dix jours plus tard, 250 000 l'ont déjà été, 60 000 vont l'être et un million sont en cours d'impression. Cependant, en raison de la situation militaire et la désorganisation du réseau

3776 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, instruction n° DGAA/CAB/A de l'administrateur Laffon, coordinateur des questions relatives aux PGA concernant la « collecte de vêtements pour les PGA détenus en France ». De la même façon, la commission relative aux questions sur les PGA renonce à prendre des sanctions contre les familles des évadés, sauf en cas de complicité.

3777 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 145 DGPG/3/MO du 02/02/1948 de la DGPGA concernant l'indentification d'ex-PG ».

3778 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document de la sous-direction de la MOE concernant les « PG SS, transformation en travailleurs libres » ; « Vor allem, conclut l'homme de confiance, haben wir die Gewissenheit, dass uns die Heimat über den schweren Sorgen des Alltags nicht vergessen hat ».

3779 MAE, Z22, note du 25/09/1945 de la direction des conventions administratives concernant l'« habillement des PGA ».

3780 CICR, Genève, G43-723, ordonnance du GM du GM sur la « création de comités indigènes d'entraide ».

ferroviaire, une lettre met, jusqu'en janvier 1946, plusieurs semaines, voire mois, avant d'arriver en France via Genève. Il faut de plus que le million de lettres en souffrance en Suisse soit trié par le GM, puis les 300 000 en souffrance à Lyon[3781]. La correspondance 'normale' est régulièrement repoussée jusqu'en 1946. En février, les courriers rédigés sur papier libre ou non étiquetés sont tout de même acceptés et expédiés dans les camps en dix jours environ désormais. Dès lors, ce sont 153 000 à 200 000 lettres et entre 1 500 et 2 300 colis qui sont expédiés quotidiennement depuis la ZFO. L'envoi de colis est plus compliqué, il reste interdit jusqu'au début 1946 pour les colis individuels, en raison, entfre nautres, du manque d'adresses.

A cette mobilisation par l'intime répond une très forte publicité des collectes en particulier dans la presse allemande pour parvenir à développer un lien personnel avec les PG. Dès le lancement de la collecte, les autorités françaises entreprennent de publier des listes de prisonniers en France pour accroître le sentiment d'identification. Le 28 septembre, la première de 59 noms est remise au service de presse. Le 5 octobre, le *Badener Tagblatt* publie une première liste qui est, en outre, placardée en différents lieux publics ; l'*Ortenauer Zeitung* une seconde quatre jours plus tard. Le cycle est lancé. Leur publication irrégulière correspond à une « psychologie commerciale très expérimentée », qui consiste d'abord à informer les familles après vérification[3782]. Jusqu'en janvier 1946, 30 000 noms sont ainsi rendus publics.

Le système s'améliore avec la création, dans le journal publié en France à l'intention des PGA, *Der Wochenkurier*, de la rubrique « Es wird Auskunft verlangt » (On réclame des renseignements), qui est également publiée dans la presse de la Zone[3783]. Les autorités sont dépassées par l'ampleur du succès : l'administrateur Laffon réclame plus que les 2 500 noms par semaine à Paris ; son personnel ne parvient plus à trouver la quantité de papier suffisante pour imprimer ces listes en brochures, d'autant que les rotatives de Kaiserlautern ont été démontées par des syndicats alsaciens au titre des réparations. Pour préparer la seconde collecte en janvier 1946, la commission des PGA prévoit une nouvelle campagne de presse à partir des résultats obtenus lors de la première, de la publication de photographies de distribution dans les camps et de « propapagande CICR ». La presse allemande de la Zone en excellent révélateur de l'importance de la captivité allemande dans la politique française d'occupation. Même s'il reste volontairement en retrait, le contrôle de la Direction de l'information, qui précise que tout journal « doit réserver une large place à la question des PGA et qu'on doit parler d'eux dans chaque numéro »[3784], est aisément repérable tant l'enjeu

3781 MW (Fontainebleau), 19770623/87, document n° 1605 DGAA/CAB/A du 13/10/1945 du CCFA, GMZFO, DG des affaires administratives, cabinet concernant la « coordination des questions relatives aux PG ».
3782 ZFO, AP 168-3, note au capitaine Loutre du 24/01/1946.
3783 ZFO, AP 168-3, note n° 2566 DGAA/CAB/A du 07/01/1946.
3784 MAE, Z23, document n° 1456 EU du 25/06/1947 de l'ambassade de France, direction d'Europe concernant les « conférenciers suisses des camps de PG ».

est stratégique. Ainsi concernant l'organisation concrète du courrier avec les PGA en France, on compte, pour cinq titres dépouillés entre octobre et décembre 1945, vingt-neuf articles; trente-et-un pour neuf titres dépouillés en 1946. A chaque fois, il s'agit de modèles presque identiques rédigés par la Direction et envoyés aux journaux d'information.

Toute la stratégie des autorités françaises donc repose sur une exaltation paradoxale du « peuple allemand » et du sentiment d'appartenance national qu'elle contribue - involontairement ?- à renforcer, De cette manière, elles participent au développement d'une double représentation, l'une allemande *d'en bas*, l'autre française *d'en haut*, construites autour de la notion d'*Opfer* (victime), sous la double acceptation de souffrances et de sacrifices. Le discours prononcé par le juriste von Brentano[3785] en tant que président du *Landesausschuss für Kriegsgefangenenhilfe* du pays de Bade en novembre 1945, pour la collecte à domicile, illustre l'ambiguïté de ce positionnement, autorisé et reproduit en pages deux et trois des *Freiburger Nachrichten*, et de cette convergence qui se réfère à une « capacité collective de sacrifice »[3786] jadis instrumentalisée par le régime national-socialiste pour faire exister sa *Volksgemeinschaft* :

> « C'est pourquoi nous devons aider nous-mêmes. Le patriotisme, l'amour du peuple allemand et de la patrie ne nous est pas interdit, au contraire, l'amour le plus énergique du prochain envers nos frères allemands en cette période de détresse nous permettra de regagner le respect du monde. Au premier rang de ces nécessiteux, il y a nos soldats en captivité de guerre. (…) La plupart d'entre eux a combattu de bonne foi pendant des années pour leur patrie. Eux aussi, comme leurs camarades morts, sont des victimes du national-socialisme. (…) Tous ceux qui ont été épargnés par les bombardements doivent considérer comme leur devoir particulier de participer à la collecte pour les PG. Les circonstances ne nous permettent pas encore d'envoyer des dons à des prisonniers particuliers, chacun doit donc choisir son offrande comme si elle allait à un proche parent. Quand nos PG reviendront dans la *Heimat*, nous devons pouvoir leur montrer que nous ne les avons pas oubliés malgré les grandes difficultés du quotidien »[3787].

Tous les acteurs allemands n'articulent pas à ce degré leur discours autour d'un nationalisme allemand post-nazi. Néanmoins, tous ont à trouver un moyen pour résoudre la double équation politique qui consiste à mobiliser les populations via l'identification, victimaire le plus souvent, sans reprendre l'héritage nazi, et à régler le rapport avec les autorités d'occupation, entre autonomie d'action et contrôle institutionnel. Le discours des « représentants des autorités allemandes » aux diverses autorités, après le lancement de la première collecte en pays de Bade offre une réponse assez courante : après avoir loué les

3785 Rôle important dans la CDU et premier Ministre des AE.

3786 Frei, Norbert, *1945 und wir: Das Dritte Riech im Bewusstsein der Deutschen,* München: C.H. Beck Verlag, 2005, « kollektive Opferbereitschaft », p. 115.

3787 *Freiburger Nachrichten*, n°26, 27/11/45, « Zur Haussammlung für die KG", p. 2-3.

actions déjà engagées, ils justifient le don par les conséquences de la guerre, « dans laquelle le régime national-socialiste a plongé le peuple allemand et le monde entier »[3788]. Les dons de la *Heimat* ne contribueront pas seulement « à protéger les prisonniers de guerre du froid et de la détresse »[3789], mais à les « consoler et à les redresser moralement »[3790]. Ce geste d'amour est donc le premier pas de normalisation pour panser « les plaies terribles que la catastrophe déclenchée par le national-socialisme a signifié pour toute l'humanité »[3791]. Mais il symboliserait également, au-delà de la confiance renforcée que le peuple badois met par cette œuvre d'assistance commune dans le MG, la vigueur des « forces morales et les sentiments décents (…) qui rendront possible, si on sait les réveiller et les entretenir, l'œuvre difficile de la reconstruction »[3792]. Même les contre-exemples apportent une confirmation a contrario, tel le secrétaire d'Etat pour le territoire occupé du Wurtemberg qui préfère avancer l'*Ehrenplicht* et l'acte de charité chrétienne, quand il indique que « le peuple allemand a donné ces dernières années tant d'argent et de biens pour des buts de guerre que ce n'est que justice s'il fait maintenant des dons à des fins humaines et pacifiques »[3793].

L'articulation entre expérience individuelle et collective, entre expérience de captivité et d'occupation, le positionnement vis-à-vis de l'héritage nazi rappellent des schémas déjà relevés dans l'opinion allemande. Mais, dans ce contexte officiel, les autorités françaises non seulement les tolèrent, mais elles s'en servent. Trouverait-on ici la raison du décalage, au sein de la Zone, que constituent certaines pratiques à visée mobilisatrice avec, par ailleurs, un discours officiel politique très ferme ? Lors de l'organisation de la première collecte en septembre 1945, devant la nécessité de faire appel à la population allemande, la Direction de l'économie et des finances du Gouvernement militaire, pensait pouvoir bénéficier du fait qu'elle « n'est probablement pas déshabituée des appels impérieux qui lui ont été adressés depuis douze ans et il est à présumer qu'elle répondrait à celui que lui transmettrait la Coix-Rouge » encore non dissoute[3794]. Pour Noël décembre 1945, les Français chargent les comités d'« organiser des manifestations de bienfaisance » en faveur des familles des PGA[3795] en

3788 Staatsarchiv Freiburg in. Br., D 36-3 6, document de *Vertreter der deutschen Behörden* des *Sammlungen* ; « in den das national-sozialistische Regime das deutsche Volk und die ganze Welt gestürzt hat ».
3789 « die Kriegsgefangenen vor Kälte und Not zu schützen »
3790 « seelisch trösten und aufrichten »
3791 « die furchtbaren Wunden, die die vom National-Sozialismus entfesselte Katastrophe der ganzen Menschheit geschlagen hat »
3792 « sittliche Kräfte und anständige Gesinnungen (…), von deren Erweckung und Belebung letzten Endes das schwere Werk des Wiederaufbauenes aufhängen wird »
3793 ZFO, AP 168-3, document du 06/11/1945 du *Staatssekretariat für das französische besetzte Gebiet Württembergs* ; « das deutsche Volk hat in den letzten Jahren so viel Geld und Gut für Kriegszwecke geopfert, dass er nunmehr nur billig ist, fü friedliche und menschliche Zwecks zu spenden ».
3794 ZFO, AP 27-9, document du 10/09/1945 du GMA, direction de l'économie et des finances, sect « reconstruction » concernant le « projet relatif à une collecte de vêtements destinés aux prisonniers allemands en France ».
3795 ZFO, AP 168-3, synthèse n° 2313 DGAA/CAB/A du 11/12/1945 du DG adjoint concernant les « 26/11-8/12/1945 ». ; ZFO, W 6-111/2, document n° 1365 CAB du 22/12/1945 du chef de bataillon Lindenmann, délégué pour le GM du cercle d'Überlingen concernant l'« aide spéciale pour Noël aux familles des PGA ».

remplacement de l'aide aux indigents versée par le *Winterhilfswerk*[3796] nazi. Il s'agit alors de couper court à toute « *Flüsterpropaganda* » (rumeur publique) nazie[3797]. A chaque fois, les comités servent d'intermédiaires dans l'application de mesures sociales décidées par Baden-Baden. On peut se demander si par de telles pratiques, les autorités françaises n'ont pas contribué à donner à la *Volksgemeinschaft* « sa confirmation secondaire », plus tôt encore que ne le pense Nobert Frei, et à freiner « la disponibilité à un débat ouvert, critique vis-à-vis de soi-même sur le passé national-socialiste –y compris sur des défaillances politiques individuelles »[3798]. La présentation des résultats des collectes apporterait un début de réponse.

4/ Logistique et contrôle de qualité pour des résultats décevants ?

Les autorités, en France et en ZFO, attachent donc une importance décisive à ces collectes, conçues, dès l'automne 1945, comme le sésame d'une gestion de captivité réussie. Après les résultats décevants de la première collecte, le cabinet de la Direction générale des Affaires allemande tonne que « l'habillement des PG est la condition absolue de leur utilisation comme main-d'œuvre en France », ce qui explique « tout l'intérêt que le Gouvernement porte à [la seconde] collecte (…) »[3799]. Fin septembre, devant l'urgence croissante avec l'approche de l'hiver, le comité interministériel des Affaires Allemandes et Autrichiennes, réuni sous la présidence du général De Gaulle, avait ainsi fixé à 500 000 le nombre de collections de vêtements, de chaussures et de couvertures à fournir par la Zone pour le 1e décembre. Le chiffre semble avoir été revu à la baisse, un document du MAE indique un nombre de collections complètes estimé à 350 – 600 000[3800]. Le 16 octobre, le général Koenig détaille les résultats escomptés en fonction des mesures envisagées : 10 000 uniformes à récupérer lors de la démobilisation des soldats dans la Zone ; quelques milliers d'autres, livrés par des usines allemandes à l'Intendance française ; 15 000 tenues obtenues par échange. A ces effets s'ajouteront les résultats des expéditions de colis de cinq kilos de la Zone et bientôt des Zones anglaise et américaine, et surtout des collectes conduites par les comités d'aides. Au total, le général commandant en chef estime ainsi pouvoir habiller 150 000 PGA, soit le nombre de ceux capturés par les forces françaises. Mais quelles procédures l'administration d'occupation a-t-elle élaborées pour les atteindre ? Pour quels résultats d'après les sources consultées ?

3796 Le « service social de l'hiver » était organisé chaque année par les œuvres caritatives nazies entre octobre et mars afin de distribuer nourriture, charbon et habits aux plus déshérités. Il fonctionnait sur les dons en grande partie obtenus grâce à la mobilisation des Jeunesses Hitlériennes et de l'Union des jeunes filles allemandes.

3797 ZFO, W 6-111/2, document du 14/12/1945 de Laffon concernant l'« aide spéciale pour Noël aux familles des PGA ».

3798 Frei, Norbert, *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, Verlag C.H. Beck, 1996, p.304-305.

3799 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, instruction n° DGAA/CAB/A de l'administrateur Laffon, coordinateur des questions relatives aux PGA concernant la « collecte de vêtements pour les PGA détenus en France ».

3800 MAE, Z22, document du 08/12/1945 de la direction générale des affaires américaines concernant les « PGA ». Une collection complète comprend une capote, une vareuse, un pantalon, une paire de chaussure ou de galoches, une couverture, un chandail et deux jeux de langes, soit chemise, caleçon, chaussettes, mouchoirs, et une serviette de toilette.

Si les autorités françaises laissent une marge de manœuvre, gage d'efficacité selon eux, aux comités allemands pour la conduite des collectes, elles exercent pourtant un contrôle vigilant sur leur réalisation pratique. Au fur et à mesure du déroulèment des ramassages, elles contribuent par leurs interventions à l'élaboration d'un mode opératoire qui prolonge l'équilibre entre préoccupation humanitaire et défense des intérêts français. Par une ingérance discrète, elles fixent, dans un contexte brouillé de multplication des collectes, les priorités afin de préserver de la concurrence celles destinées aux PGA. A l'automne 1945, elles sont parvenues à imposer aux autorités de Paris les PGA comme seuls destinataires des premières campagnes. Dans la Zone, elles veillent à ce que ce *monopole* ne soit pas contesté.

Une fois les collectes effectuées, les autorités d'occupation organisent le traitement de leur produit, depuis l'enlèvement jusqu'à l'expédition en France. Les comités locaux remettrent ainsi le résultat de leurs efforts aux comités de cercles qui les acheminent sur les trois centres CSTO de la Zone : Bretzenheim en Zone Nord, Tuttlingen en Zone Sud et Malsbach . Si l'administration française tient à cette centralisation, elle en confie l'exécution visible au CICR qui en a la responsabilité jusqu'à leur distribution dans les camps. Ainsi, les vêtements, stockés dans des locaux spécialement affectés, seront placés « sous la sauvegarde » du Comité genevois qui aura en charge la composition des convois, leur acheminement et leur répartition en France. Fin décembre 1945, est établi le mode d'achminement des produits de la première collecte. Le convoyage sera assuré jusqu'au centre de ramassage par un civil allemand, - nécessairement un membre du comité d'entraide loca -porteur d'un brassard et d'une lettre officielle. Là, le CICR prendra livraison du chargement. Les wagons seront alors plombés et les insignes CR apposés pour éviter les pillages en France. Le délégué du CICR délivrera un reçu aux convoyeurs allemands[3801].

A partir de cette étape, il remplace complètement les acteurs allemands. La même logique de contrôle-délégation régit ce partage des tâches et la constitution des comités. D'autant que le CICR n'hésite pas à préciser aux comités le type d'articles vestimentaires à collecter de préférence pour la seconde collecte, soit des chemises, du linge de corps, des articles de toilette[3802]. Il transmet les accusés de réception aux comités allemands qui peuvent juger du bon usage de leurs efforts. Mi-janvier 1947, la collecte de la *GGK* de Sigmaringen dans le Wurtemberg, effectuée dans quinze cercles, est répartie entre neuf dépôts en France :

3801 ZFO, WH 1247/1/5, document n° 213 SAA/INT/GV/LH du 22/12/1945 du service des affaires administratives, sect des affires intérieures et des cultes concernant l'« enlèvement des vêtements et uniformes destinés aux PGA ».
3802 CICR, G8 / 51 X, 320, note n° 2825 du 30/08/1945 de H.M. Wagner du service du secteur intellectuel concernant les « livres pour les PGA ».

Tableau 36 - Repartition en France de la collecte effectuée dans les cercles de Sigmaringen

Nombre de wagons envoyés	Cercle de collecte	Dépôts desservis
1	(Spenderkreis)	Douai
1	Horb, Calw, Freudenstadt	
1	Tuttlingen	Le Grand-Quévilly
1	Biberach	
1	Münsingen	Arnage (?)
1	Reutlingen	
1	Tuttlingen	
1	Lindau	Orléans
1	Biberach	
1	reutlingen	
1	Saulgau	Vitry-le-François
1	Horb, Calw, Freudenstadt	
1	Tübingen	Poitiers
1	Hechingen	
1	Wangen	Noisy-le-Sec
1	Sigmaringen	Nantes
1	Friedrichshafen	Dijon
2	Ravensburg	

Sources : Staatsarchiv Sigmaringen, 1491, Aktenvermerk du 17/01/1946 de *GGK* concernant les « accusés de réception ».

Cependant, cette répartition n'empêche pas de récurrents problèmes d'organisation qui ralentissent l'expédition en France et contrastent singulièrement avec l'urgence, partout proclamée, des collectes. Début décembre 1945, le maire de Mayence indique, par exemple, au GM un problème de réacheminement sur le dépôt de Bretzenheim qui retarde considérablement l'acheminent des vêtements aux PGA[3803]. Les raisons de tels décalages résident en partie dans le manque de coordination entre Paris et la Zone, ou plus, exactement, dans l'absence d'un plan de répartition en France, ce qui empêche en amont la composition des convois sur la Zone. Début décembre, ni le général Buisson, ni le CICR n'ayant encore communiqué ce plan, les détails des opérations d'enlèvement ne peuvent être réglés[3804]. Outre un problème de communication entre les différents échelons, français et allemands, les raisons du retard sont également à chercher dans l'improvisation des normes de convoyage (taille des tonnages à rassembler sur les gares) qui doit compter avec les faiblesses du secteur ferroviaire. Les groupements envisagés à Kehl ou à Offenbourg ne peuvent ainsi dépasser les six à dix wagons[3805]. D'ailleurs à la mi-décembre seulement, une dizaine de wagons peut être mis tous les jours à la disposition GM des cercles pour récolter le produit des collectes. Le 20, est annoncé un plan d'enlèvement pour la Rhénanie et le Wurtemberg de trente wagons.

3803 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, document du 01/12/1945 de l'*Oberbürgermeister* concernant la « Tätigkeit des Hilfs-Komitees für deutsche KG ».
3804 MW (Fontainebleau), 19770623/91, document n° 144 du 10/01/1949 de la sous-direction de la MOE.
3805 ZFO, Bonn XM 46/5, document n° 144 du 26/02/1948 de la direction des conventions administratives concernant les « droits des PGA admis au statut de travailleur libre en France ».

En maîtres d'œuvre, les autorités françaises cherchent à contrôler la célérité de mise en route des opérations et leur effectivité finale. Ce contrôle s'exerce tant vis-à-vis des services français que de leurs homologues allemands. Le bilan, à Baden-Baden, de la première collecte pointe une gabegie en matière de fret ferroviaire. Il en rejette la faute sur l'absence de vérification des quantités indiquées par les délégations de cercles. Les synthèses de la commission pour les PGA répertoriant au jour le jour les mesures et résultats des services centraux, indiquent l'intérêt nerveux de Baden-Badenpour pour cette affaire. Début janvier 1946, le délégué supérieur pour le GM de Rhénanie-Hesse-Nassau recadre vertement son délégué du district de Trèves. Ses résultats de la première collecte sont jugés « particulièrement insuffisants » en raison de la quasi-inactivité des autorités allemandes locales. s'impose pour laquelle. Il sollicite son « action personnelle » pour une seconde opération afin de stimuler les comités et surveiller « l'exécution » des opérations pour fin janvier[3806].

Il y a cependant un domaine où les autorités d'occupation n'ont pas hésité à agir de façon coercitive et en leur nom : le ramassage des uniformes des démobilisés, lesquelles, dès fin juin - début août 1945, doivent être remises ainsi qu'au minimum une couverture par famille[3807]. En octobre, le GCCFA décide que tout possesseur d'uniforme ou d'effets militaires, de l'armée, de la marine de guerre, de la *Luftwaffe*, des formations du parti national-socialiste, de l'organisation Todt, du *RAD*, etc… devra les remettre avant le 10 novembre. Le 9 octobre, est télégraphié aux directeurs du ravitaillement des provinces que la carte d'alimentation ne sera remis au PG libéré qu'en échange de son uniforme, dont le port est par ailleurs interdit. L'administrateur général Laffon n'a aucune difficulté à justifier cette mesure comme partie intégrante de la politique française de dénazification, puisque son but est « de contribuer à l'élimination et à l'éradication définitives de la pensée nazie »[3808]. Cette finalité politique sert bien entendu la recherche de vêtements dont elle constitue la première étape. Il est clairement indiqué dans les décrets que ces effets seront utilisés pour pourvoir les PGA avant l'hiver, 10 000, espère-t-on. L'administration militaire peut user de son droit de disposition sur ces effets[3809] pour les réserver exclusivement aux PGA en France au détriment des nécessiteux sur la Zone.

La réquisition favorisera une gestion plus directe, et, croit-on, plus efficace : dès la fin octobre, la commission pour les PGA est informée qu'un wagon a déjà été convoyé de

3806 ZFO, RP 2054-1, document du 01/01/1946 du délégation supérieure pour le GM de Rhénanie Hesse-Nassau, Hettier de Boislambert concernant la « collecte d'effets en faveur des PGA stationnés en France et en Afrique du Nord ».
3807 ZFO, AP 27-9, document du 14/09/1945 du GMA, sect de l'économie et des finances, sect « Reconstruction » concernant la « collecte pour les prisonniers allemands en France ».
3808 ZFO, AP 168-3, décret d'E. Laffon du 24/10/1945 ; « zur endgültigen Säuberung und Ausmerzung des Nazigedenken beizutragen (…) ».
3809Stadtarchiv Mainz, 070/1026, document du 08/11/1945 d'Oberrrechtsrat concernant « Abgegebene Uniform für KG ».

Tuttlingen sur Besançon pour les besoins du déminage, trois prochainement, soit un total d'environ 2 000 collections[3810]. Cependant, même si la voie militaire a été choisie, l'organisation du ramassage n'est pas réalisée par les troupes d'occupation. Les effets doivent être déposés auprès des mairies et les autorités allemandes relaient les appels des occupants. Surtout, la commission décide dès son lancement que les effets récupérés seront également placés sous la responsabilité du CICR et, si possible, convoyés par lui. Pourtant, les résultats semblent en-deçà des attentes. Le maire de Mayence est obligé de rappeler le 21 janvier, lors de l'organisation de la seconde collecte, que tout membre du parti nazi doit remettre avant le 2 février sa tenue complète, - chemise et caleçon compris-, le tout « en bon état et tout de suite mettable »[3811]. Or, seuls 7 200 costumes de deux ou trois pièces, avec les accessoires requis, ont été remis en Rhénanie-Hesse suite au second appel. Le gouvernement, surpris par une telle défection, demande de vérifier tous les déclarations dérogatoires remises. Il prévient en mars que passé le nouveau délai de remise, il autorisera les conseillers régionaux et les maires à réquisitionner les membres du parti peu coopératifs. Parallèlement, il préconise une campage de presse afin de faire connaître les condamnations et faciliter la récupération des uniformes non reversés[3812].

Il est difficile d'établir un bilan précis des résultats des différentes collectes avec les archives consultées. Elles n'offrent pas une égale couverture, dans le temps et l'espace, des campagnes sur la Zone. A l'heure du bilan, fin 1945, le délégué supérieur de Rhénanie annonce le ramassage de soixante-six tonnes dans quinze des vingt-cinq cercles de sa province. Le 7 janvier 1946, ce sont trois cents tonnes prêtes à être enlevées. Toutefois, selon le GM de la province, elle pouvait mieux faire que les deux cents tonnes collectées. Il appelle donc à redoubler d'effort pour que la « propagande » soit partout couronnée de succès[3813]. A la mi-décembre, la commission pour les PGA avance sept cents tonnes d'effects collectés.

Le recoupement des nombreuses indications chiffrées conforte l'idée de distinguer ce qui a été annoncé, ce qui a été véritablement collecté et centralisé, et ce qui a été réellement envoyé en France. Prudence à redoubler, étant souvent impossible de séparer la part des collectes de la remise des uniformes dans les chiffres communiqués, ou de savoir si les envois, réalisés parfois hors-circuit, pour les services du déminage sont comptabilisés dans les chiffres finaux.

3810 MW (Fontainebleau), 19770623/8 7, PV de séance du 25 octobre 1945 n°1818 DGAAA/CAB/A du 27/10/1945 de la commission des PGA concernant la « coordination des questions concernant les PGA ».

3811 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, *Bekanntmachung* du 23/01/1946 d'*Oberbürgermeister* Dr. Kraus concernant la « Kriegsgefangenenhilfe, 2. Sammlung ».

3812 ZFO, AP 168-3, PV n° 3150 DGAA/CAB/A du 26/02/1946 de la commission des PGA concernant la « coordination des questions concernant les PGA ». Il faut également exercer une surveillance accrue pour éviter les « manœuvres de teintuterie ».

3813 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, document n° VIII a159/46 du 24/01/1946 du *Regierungsamtmann*, Dr. Eichenlaub concernant la « Sammelaktion für die KG ».

En effet, dès le début novembre 1945, le général Buisson donne son accord pour qu'une partie des collections serve en priorité à vêtir les PG employés au déminage. Son représentant sur la Zone estime à soixante tonnes la première série de vêtements allouée et bientôt enlevée qu'il faudrait compléter par une seconde d'une centaine de tonnes. Ces transferts, difficiles à comptabiliser, constituent la première matérialisation de la logique des collectes et des rapports inégaux imposés par la France à sa Zone d'occupation.

Au total, dans le cadre de la première collecte, trois cents tonnes ont été envoyées en novembre-décembre en France, bien en-deçà des chiffres fournis par les délégués supérieurs, en raison d'estimations en tonnage exagérées. Le délégué de Rhénanie a, par exemple, envoyé cents soixante-dix[3814] tonnes sur les trois cents annoncées. Lorsque le CICR, dans son rapport d'après-guerre, mentionne le « beau succès » constitué par les huit cents tonnes d'habits envoyées[3815], il ajoute aux vêtements et sous-vêtements rassemblés par les comités les anciens uniformes de la *Wehrmacht*. Cette estimation de trois cents tonnes pour la première collecte est corroborée par les archives du MAE. Près de deux mois après le lancement de la collecte, la direction générale des affaires américaines juge les « résultats satisfaisants » : avec trois cents cinquante tonnes environ de vêtements collectés, soit 80 000 collectes, la ZFO comble 15% des besoins immédiats des PGA en France.

Ce jugement, sans doute dicté par des stratégies diplomatiques, n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs français, tant il est loin de leurs attentes initiales et besoins réels : c'est plus de six fois moins que les 500 000 collections fixées par la *métropole* en octobre. C'est également moins que les 1 100-1 900 tonnes attendus par Baden-Baden à la fin de la camapgne. Le directeur de la DGPG souligne, malgré l'effort de la Zone, la relative faiblesse de ces quantités à répartir entre 700 000 PG, soit 0,4 kilo par PG, d'autant qu'elles contiennent peu de chaussures, de capotes et de couvertures, dont manquent en premier lieu les PGA.

Ce résultat explique l'organisation d'une seconde campagne de collecte au premier trimestre 1946, exigée par Paris qui table désormais sur une expédition de 1 000 tonnes. Il s'agit d'un chiffre maximal difficile à dépasser selon la commission pour les PGA[3816]. La conception et les attentes de ces collectes révèlent un certain décalage de perception dans la réalité socio-économique de la Zone, et, en conséquence, dans l'interprétation des résultats. Manifestement, les décideurs parisiens n'ont pas mesuré toute l'ampleur de la situation de leurs territoires d'occupation à la fin de la guerre. Obnubilés par la situation vestimentaire des

3814 ZFO, AP 168-3, PV n° 3150 DGAA/CAB/A du 26/02/1946 de la commission des PGA concernant la « coordination des questions concernant les PGA ».
3815 CICR, Sg4/1171, I, document n° SA 93 du 19/05/1947 de Mlle de Chappuis concernant le « rapport sur les secours d'après-guerre ».
3816 ZFO, Bonn ADM 110 IV E, CR n° 2761 DGAA/CAB/A du 24/01/1946 du GMZFO, DG des affaires administratives, coordination des questions relatives aux PGA concernant la « commission des PGA du 21 janvier 1946 ».

prisonniers entre leurs mains, synonyme de catastrophe économique, ils conçoivent l'organisation des campagnes récurrentes de collectes sur le mode cumulatif afin de vaincre le refus, supposé égoïste, des populations civiles. Ils se situent à contre-courant des efforts psychologiques des autorités de Baden-Baden qui cherchent, également, à atteindre le meilleur rendement, mais en conciliation avec leur politique d'occupation. Dès lors, les résultats de la seconde campagne ne peuvent être que, subjectivement, décevants. Le 12 mars, le délégué supérieur de Rhénanie annonce trente tonnes de vêtements à expédier ; le 16, celui du Wurtemberg dix, et deux jours après, celui du pays de Bade, soixante. Fin mars, la commission pour les PGA dresse le bilan suivant de la seconde collecte: le Palatinat a rassemblé quinze tonnes, le Wurtemberg quarante-cinq.

Avec quarante-cinq tonnes expédiés en neuf wagons, elle est achevée pour le pays de Bade. Fin avril 1946, la direction des *personnes déplacées* signale la fin de l'expédition des vêtements en ZFO dans le cadre des collectes zonales. Le poids total s'élève à 1 000 tonnes[3817], soit un cinquième de moins que le total fixé. A ces résultats en nature, s'ajoutent les sommes collectées qui s'élèvent à 45 000 RM pour le Wurtemberg et 30 000 dans le pays de Bade. Elles sont mises à la disposition de la délégation du CICR[3818]. Enfin, les collectes de livres organisées ont donné de meilleurs/ résultats. Dans le cercle de Zollingen, cent quatre-vingt-neuf caisses d'un poids total de trois cents quatre-vingt quintaux sont remis en avril 1946[3819]. En juin 1947, le Bade-Hohenzollern collecte 4 300 volumes pour les PGA envoyés sur Offenbourg. En 1947, 20 à 30 000 volumes recensés par les comités d'aides (13 985 du Wurtemberg, 16 935 du Bade) qui serviront aux colis de Noël, 50 000 pour la Sarre et le Palatinat.

Il est néanmoins difficile d'interpréter les chiffrese en termes de mobilisation des populations civiles pour *leurs* PGA et d'écho aux discours développés à leur sujet. L'officier des Renseignements généraux pour la Rhénanie, province décidément plus prolixe en archives comptables, écrit, à propos du résultat toujours très insuffisant de la deuxième collecte, aux autorités allemandes pour leur dire combien « il est honteux que la grande majorité de la population montre si peu de compréhension pour les besoins de nos PG »[3820]. D'autres responsables allemands mettent cependant en avant la situation matérielle de leurs administrés pour juger avec plus pertinence leur élan de générosité. Le conseiller juridique félicite, mi-novembre 1945, le responsable des affaires scolaires pour le résultat « encourageant » de la

3817 ZFO, AP 168-4, CR d'activité du 25/04/1946 de la direction des Personnes Déplacées concernant le « mois d'avril ».
3818 CICR, G3-26k(134-1), document du 26/05/1946 concernant l'« activité du délégué du CICR en Zone Sud FO du 26/04 au 25/05/46 ».
3819 ZFO, 7.12, document du 29/04/1947 du gouvernement provincial du Palatinat, direction des affaires intérieures et des cultes, travail et questions sociales concernant la « collecte de livres au profit des PGA internés en France ».
3820 Stadtarchiv Mainz, 70/1026 (M 1507 8/46), document n° 11/779/46 du 01/03/1946 du *RG für RH* concernant la « Kriegsgefangenenhilfe, 2. Sammlung » ; « es ist beschämend, dass die grosse Mehrheit der Bevölkerung so wenig Verständnis für die Not unserer Kriegsgefangenen bringt ».

collecte menée par les élèves de Mayence et de la banlieue de la rive gauche du Rhin, alors qu'il s'agit de familles sinistrées par les bombardements qui possèdent à peine les effets vestimentaires nécessaires[3821]. Plus tardivement, le Service bavarois indique, fin janvier 1947, que les 1 472 kilos d'effets ramassés sont restés en-deça de ses attentes, en partie en raison du lancement concomittant d'une collecte de la « 'Caritas' romaine-catholique » sur le cercle[3822] dans le cadre de son opération de parrainage. Même si les autorités françaises ont veillé au non parasitage des collectes officielles, la multplication des appels, en continuité avec des pratiques du IIIe *Reich*, n'a sans doute pas favorisé les dons.

L'hétérogénéité des effets rassemblées, dont certains semblent de peu d'usage aux captifs (guêtres, gants de toilette, maillot de bain, masques à gaz…), est-elle à interpréter comme la réalisation *a minima* de la bonne conscience ou le signe de la bonne volonté d'accomplir son devoir malgré des moyens réduits ? Le calcul des ratios est rendu hasardeux par l'absence de statistiques pour la période avant 1950, précisément celle où une partie, précisément celle de la population masculine, reste prisonnière en France.

Bilan

Vu l'importance du thème de la captivité dans l'opinion publique allemande, la défaillance gestionnaire des autorités françaises d'occupation ne laisse pas de surprendre. La difficulté de raccorder les deux statuts de la France -puissance occupante en Allemagne ; détentrice d'Allemands en *métropole*- se fait sentir dans l'instabilité des rapports entre Paris et Baden-Baden. Elle renvoie à l'ambiguïté de la politique allemande de la France et, sans doute, à l'écran érigé provoqué par le renversement des statuts entre des ennemis de trente ans.

Progressivement, les autorités françaises d'occupation parviennent à intégrer la captivité dans leur administration de la Zone par des mesures politiques concrètes. La presse constitue le moyen privilégié pour diffuser une autre image du régime de captivité dont la finalité est double : rassurer les populations autant sur le sort de leurs compatriotes, que sur la capacité de la France à tenir son rang de puissance victorieuse. Si la politique de libération discrétionnaire n'a pas eu l'effet escompté en raison de la suprématie intangible de l'économie nationale, en revanche, la création de comités d'entraide pour les PGA a constitué une solution institutionnelle originale, pour l'articulation, par le biais de la captivité, du rapport entre Zone et *métropole*, et dans les rapports politiques entre occupants et occupés. De ce fait, la gestion de la captivité a participé à l'effort de démocratisation des élites allemandes sous occupation.

3821 Stadtarchiv Mainz, 070/1026, document du 15/11/1945 de l'*Oberrechtsrat* concernant la « Sammlung für die KG in Frankreich ».
3822 ZFO, WH 1247/1/7-8, document du 23/01/1947 du service bavarois concernant la « collection de vêtements pour les PG en France ».

Chapitre 13 - Accueillir et (ré)intégrer les rapatriés

Alors que jusqu'à la mi-1944, la captivité ne concerne qu'un 1 à 2% des soldats allemands, la dernière phase de la guerre voit la capture de 10% d'entre eux et devient une réalité sociale qui touche l'ensemble de l'Allemagne. Captifs comme familles s'engluent dans la même attente du retour, mais tous dépendent de la volonté politique de la France, puissance détentrice et occupante. Or, la politique du rapatriement, traitée dans la troisième partie, répond à des critères en France et à des contraintes sur la Zone qui ne correspondent guère aux vœux des populations allemandes. Pourtant, la France rapatrie, dès fin 1945, des PG, ceux qui ne sont d'aucune utilité pour son projet de reconstruction, avant de mettre en œuvre son plan de rapatriement mi-1947, avec des convois mensuels de 25 000 prisonniers. Le retour des PG oblige les acteurs, français comme allemands, publics comme privés, à passer du discours aux actes. Il devient un enjeu fondamental dans la réorganisation de la société post-défaite et une des clés de la sortie de guerre allemande. Les travaux d'historiens se multiplient[3823] qui analysent les parcours individuels de retour, les politiques publiques de prise en charge et de reconnaissance, les perceptions des vétérans confrontés à la réalité de l'accueil. Ce dernier chapitre a une ambition plus limitée. Il tente de décrire les conditions des rapatriements en ZFO ; de définir le défi, constitué par l'arrivée de ces prisonniers 'en chair et en os', pour les autorités d'occupation et, beaucoup plus, pour les autorités allemandes dont les responsabilités s'en trouvent élargies à l'échelle des *Länder*. C'est le début, dans ce chapitre, d'une dynamique qui prendra toute son ampleur et expression institutionnelle à partir de 1949.

A) Des inaptes aux bien-portants

L'organisation des rapatriements est décidée unilatéralemen, par les autorités responsables des PG en France métropolitaine. Elles entendent se délester des « bouches inutiles » avant d'être obligées de démobiliser l'ensemble de la population prisonnière, en la dirigeant sur la Zone. Ce territoire d'occupation est donc soumis à la pression d'un flux migratoire croissant

3823 Outre les travaux de James Diehl et de Frank Biess déjà cités, sur les conséquences psychologiques de la violence de guerre, voir l'étude de Goltermann, Svenja sur les membres de la *Wehrmacht* traités en psychiatrie, *Die Gesellschaft der Überlebenden. Deutsche Kriegsheimkehrer und ihre Gewalterfahrungen im Zweiten Weltkrieg*, München, Deutsche Verlags-Anstalt, 2009. Pour une approche mémorielle en termes de formation identitaire et de reconnaissance publique, voir l'habilitation de Schwelling, Birgit, *Heimkehr - Erinnerung - Integration. Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft*, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 2010. Sur les politiques de reconnaissance et d'intégration propre au champ militaire, voir les deux travaux suivants, Lockenour, Jay, *Soldiers as Citizens. Former Wehrmacht Officers in the Federal Republic of Germany, 1945-1955*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2001; Manig, Bert-Oliver, *Die Politik der Ehre. Die Rehabilitierung der Berufssoldaten in der frühen Bundesrepublik*, Wallstein, Göttingen, 2004;

d'autant plus difficile à supporter que les conditions de vie sont déjà particulièrement pénibles : pénurie alimentaire et vestimentaire, manque de logements, désorganisation des réseaux de communication… Comment le rapatriement a-t-il été organisé ? Est-il pensé comme la dernière étape d'une politique cohérente de la captivité ? Comment a-t-il été vécu par les rapatriés ?

1 - Le rapatriements des « malades » et des « inaptes » (1945-mars 1947)

Le rapatriement des inaptes au travail à partir septembre 1945[3824] est exclusivement lié à la situation de la France et aux besoins de son économie. Lorsque les autorités françaises s'installent dans leur Zone d'occupation en Allemagne, la France détient plusieurs centaines de milliers de PGA depuis mars 1945. Or leurs conditions de captivité sont particulièrement mauvaises, comme le décrit le Ministère des Affaires étrangères en septembre 1945 au général Koenig : il y a « actuellement seulement une couverture pour trois. Beaucoup de prisonniers actuellement dans les camps ne peuvent en être extraits, leur habillement étant dans un tel état de délabrement que la présence en public des prisonniers y heurterait la plus élémentaire décence » [3825]

Face à une situation qui met en cause la responsabilité morale du pays et son effort de reconstruction, les autorités de Paris décident de « réduire le nombre de bouches pour ne garder, si possible, que celles qui seront utiles »[3826] en se débarrassant de celles qui, non seulement ne rapportent rien à la France, mais lui coûte à perte. Estimés à 100 000 dans le cadre de l'accord de rétrocessions, les inaptes au travail doivent être rapatriés au plus vite par la Zone d'occupation à partir de fin 1945[3827]. Lors de l'organisation du premier convoi de cinq cents PG en septembre, un ingénieur de la Zone fait cependant remarquer le « risque politique » que représente la réception de ces inaptes pour l'image de la France dans l'opinion allemande[3828]. Encore imprégné des valeurs de lutte contre l'occupation nazie dans une France qui en porte les stigmates, le représentant du MW répond vertement « qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette question, l'importance étant de débarrasser la France de ses inaptes ». En ces temps d'immédiat après-guerre, les rapports de force sont clairs : Paris impose à

3824 ZFO, AP 168-3, PV n°1447 DGAA/CAB/A du 05/10/1945 de la commission concernant la « séance du 3/10/1945 » : 100 000 au 1er janvier 1946 devront être rapatriés. Au 6/46 60 000 semblent l'avoir été.
3825 AMAE, Z22, note du 25/09/1945 de la direction des Conventions Administratives concernant l'« habillement des PGA ».
3826 CICR, G8 / 51 X, 320, note n°2388 du 31/07/1945de Steiner concernant le « rapatriement des PGA ».
3827 Une fois résolu le problème du transport par train et camions et la réception en Allemagne, la délégation de Francfort demande aux militaires américains s'ils sont prêts à les accueillir sur leur territoire pour ceux qui en sont originaires et formule le projet de créer une ville sanitaire en Allemagne occidentale pour « recueillir les PG malades et inaptes ». Sont ajoutés à ces premiers rapatriements des infirmières, des femmes et d'enfants en bas âge ainsi que des mères de familles.
3828 ANF, AJ 34 (1874), CR du 20/09/1945 concernant le « voyage à Baden-Baden les 19 et 20/9/1945 ».

Baden-Baden ses décisions sans droit de retour tandis que la politique d'occupation ne saurait entrer en ligne de compte dans l'élaboration de la politique du rapatriement. L'élaboration de la catégorie des « inaptes », qui n'existe pas dans la Convention de Genève, traduit donc la rémanence des perceptions de l'ennemi hérité du conflit désormais exprimées en termes économiques. Dans cette première configuration, le rapatriement se réduit donc à un départ du territoire français, sans se préoccuper des conditions d'arrivée et du rôle des acteurs allemands. Or, la ZFO, dont la situation n'est guère meilleure que celle de la France, risque de ne pouvoir faire face à cet afflux massif de population. Les déficiences, liées à la structure géographique et économique de la Zone, sont aggravées par le bilan de la guerre. La situation est d'autant plus préoccupante que ceux qui sont rapatriés sont précisément ceux qui ont le plus besoin de soins et de suralimentation.

Aucune structure n'est initialement prévue pour accueillir ces prisonniers dont le rapatriement s'organise progressivement via deux camps de démobilisation : Bretzenheim pour les PGA originaires de la Zone-Nord, soit de Rhénanie-Hesse-Nassau, du Palatinat, ainsi que de la Zone britannique ; Tuttlingen pour ceux originaires de la Zone-Sud, soit du Wurtemberg-Hohenzollern, de la partie sud du Bade, du cercle bavarois de Lindau, ainsi que la Zone américaine[3829]. Les autorités françaises de la Santé publique de la Zone font elles-mêmes valoir que la démobilisation militaire ne s'effectue pas à Tuttlingen dans « un esprit humanitaire très poussé » [3830], ce que confirme le délégué du CICR qui assiste, horrifié, à la démobilisation d'un convoi de 1 779 inaptes le 21 octobre : ils sont « démobilisés et lâchés [en 36 heures] (…) sans argent, sans vivres, sans possibilités de soins », alors qu'ils sont tous sous-alimentés, souvent amputés, aveugles ou culs-de-jatte ! Il prie la délégation de Paris de « faire cesser ces horreurs »[3831]. Démobilisés, laissés à leur propre sort, sans pouvoir regagner la Zone nord ni les zones anglaise et américaine, faute de transport ou de papiers en règle[3832], ces PG envahissent les abords de la gare, ceux de la Zone russe ou des territoires perdus, « se terrent n'importe où »[3833]. Le couvre-feu de 21h oblige les derniers démobilisés à rejoindre la gare sans être vus sous peine d'être arrêtés comme « civils désobéissants ». Les rapatriés peuvent uniquement compter sur le soutien d'actions privées encadrées par les autorités allemandes locales. Quelles sont les logiques qui expliquent une telle (non-)

3829 Plus tard, les camps d'Offenburg, de Biberach et d'Eschenburg semblent avoir été des camps de transit vers les zones d'origines des rapatriés. En avril, le procédé s'est normalisé : les PG libérés sont acheminés de Tuttlingen sur Obendorf pour la Zone américaine et sur Siegen pour la britannique, après avoir été strictement contrôlés pour éviter toute fraude.
3830 CICR, G 14/XII, 416, document du 05/11/1945 concernant la « séance de travail du 05/11/45 : PGA en ZFO ».
3831 CICR, G8 / 51 XI, 320-321, note du 22/10/1945 de Macheret/Pyrathon concernant le « rapport sur la visite du camp de démobilisation à Tuttlingen le 21 octobre de Reynier ».
3832 CICR, G 14/XII, 416, document du 05/11/1945 concernant la « séance de travail du 5/11/45 : PGA en ZFO ».
3833 CICR, G 17/13, 461/462 – 30, All IX, télégramme n° JR/JB du 22/10/1945 du CICR, ZFO concernant le « rapport sur la visite du camp de démobilisation à Tuttlingen ». ; Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 5/45), document n° 16438 du 08/11/1945 *d'Oberbürgermeister* concernant les « Betreuungsstellen ». A Mayence, c'est encore exclusivement la *DRK* qui s'occupe du ravitaillement des PG de passage à la gare centrale.

politique française de rapatriement et son évolution vers la constitution d'un système hospitalier ?

En concevant fin 1945, le rapatriement des « inaptes » selon des critères essentiellement économiques, les autorités françaises prolongent en fait une logique de libération : en temps de guerre, celle-là sert avant tout à empêcher le soldat de continuer à se battre; en temps de paix, à fournir de la main-d'œuvre au titre des réparations. Le PG n'est plus défini selon sa participation à l'effort de guerre, mais à la bataille de la reconstruction de la France : éloigné des champs de bataille en temps de guerre, il l'est des chantiers de reconstruction en temps de paix, une fois devenu inaptes, c'est-à-dire « inutilisables » ou « irrécupérables ». Dès lors, libérer les hôpitaux de ce reste de l'armée allemande que sont les milliers de malades revient à libérer la France en effaçant d'une autre façon les traces de l'occupation. Le rapatriement des inaptes serait dans ce premier temps la manifestation économique du manichéisme de la victoire. Dès lors, les autorités françaises réduisent le rapatriement au seul transport vers l'Allemagne, ennemi vaincu responsable de ses soldats blessés. La logique qui l'emporte n'est donc pas politique, entre puissance détentrice et occupante, mais militaire, entre vainqueur français et vaincu allemand.

Ce faisant, Paris élabore un *modus operandi* qui se traduit. En termes de pratiques administratives étendues à partir de 1947 à l'ensemble des PG lors du rapatriement général. Il s'agit de l'organisation des convois avec le regroupement des PG dans certains camps-étapes[3834], la composition de l'accompagnement médical, la remise de fiches d'évacuation portant la mention « irrécupérable », de certificats avec le montant du solde et du salaire, la restitution des marks saisis lors de la capture et des effets personnels. En termes de normes administratives, puisque jusqu'en 1947, les PG démobilisés ne sont pas libérés mais seulement mis « en congé de captivité » ou de libération, ce qui entraîne, selon les autorités militaires d'occupation, la fin de leur responsabilité au profit des autorités civiles allemandes, donc indirectement le transfert de cette responsabilité aux services de santé du Gouvernement militaire[3835] alors que ce dernier estime que ce sont toujours les troupes d'occupation qui le sont[3836].

La mie en place d'une certaine gestion se constate aussi dans l'édification d'une structure médicale à la charge des autorités allemandes. La *DRK* interdite, les autorités françaises

---

3834 SHAT, 7P39, lettre n° 7509 / DIPG/4 du 02/07/1945 de l'EMA, DGIPG. : ainsi en juillet 1945, environ 900 rapatriables ont été rassemblés sur l'itinéraire Marseille-Lyon-Annecy, 550 à Paris et Dijon et 300 dans le Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse, Montpellier) ; Trois trains sanitaires de 9 à 11 wagons munis de 33 couchettes et d'un fourgon cuisine, un wagon infirmerie, un dortoirs, le personnel français est composé d'un médecin chef secondé de 2 ou 3 infirmières et quelques infirmiers français, soit chacun capacité de 350 PG couchés et assis. : CICR, G8/51 XVIII, 323, document n° MEH/YD 6139 du 25/03/1947 de la délégation du CICR en France concernant les « trains de rapatriement de PGA blessés et malades ».

3835 ZFO, AP 168-3, PV n° 1447 DGAA/CAB/A du 05/10/1945 de la commission concernant la « séance du 3/10/1945 ».

3836 CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° JDR :ma du 18/06/1946 du CICR, ZFO concernant le « sort des PGA « libérés » ».

envisagent dès juillet 1945, de confier à des organismes allemands locaux la prise en charge des rapatriés.[3837]. Cependant, en septembre 1945, le CICR demande encore aux autorités françaises de prévoir les « possibilités d'accueil et d'hospitalisation » [3838] sur la Zone. Toutefois, après le scandale des premiers rapatriements sera créé, sous responsabilité militaire française, un « centre d'accueil sanitaire » en novembre 1945 à Tuttlingen, un second étant prévu à Bad Kreuznach. En juillet 1946, le CICR souligne encore la situation défavorable des inaptes mis en congé de libération : 10% d sont « incapables de reprendre une vie civile », 10 000 sont répartis dans des communes allemandes s sont incapable de subvenir à leur rétablissement ; 4 000 sont dans des centres hospitaliers en mains allemandes[3839] qui « parviennent à vivoter mais pas à se guérir »[3840] ; seuls 2 000 le sont dans des hôpitaux sous « surveillance française »[3841] avec un traitement adapté.

Cependant, l'évolution du contexte économique en *métropole*, l'augmentation des rapatriements et la nécessité d'élaborer une véritable politique d'occupation poussent les autorités militaires du CSTO à revoir leur seuil de responsabilité et à concevoir à partir d'août 1946 une structure duale comprenant six hôpitaux, deux dirigés par des médecins militaires français d'une capacité de 2 500 lits, et quatre par les comités d'entraide allemands, plus deux centres de repos pour les PG dans un « état précaire » mais ne nécessitant pas de traitement médical particulier[3842], également à la charge des comités d'entraide allemands, structure conçue comme délestage des hôpitaux des invalides graves n'ayant pas besoin de soins et de « remise à la vie civile »[3843]. De fait, depuis le 1er octobre, tous ces hôpitaux sont sous régime militaire français et les PGA traités comme dans un hôpital français, sans que le personnel allemand ne soit changé. Modification importante car le *Landeskommissar für das Flüchtlingswesen* autorise que ces centres prennent en charge des rapatriés qui ne sont pas originaires de la Zone[3844].

3837 SHAT, 7P39, lettre n° 7509 / DIPG/4 du 02/07/1945 de l'EMA, DGIPG.. Dans ces premiers temps, il n'y a pas de centre spécial pour accueillir les rapatriés malades : CICR, G 14/XII, 418, document n° NB/NB419 du 22/02/1946 du CICR, Vlotho concernant le « rapatriement de PGA blessés et inaptes en France ».

3838 CICR, G 14/XII, 418, document n° 6 du 21/09/1945 du CICR, Genève concernant le « rapatriement de PGA blessés et inaptes en France ».

3839 CICR, G3-26k(134-1), rapport du 07/08/1946 du CICR, Bad Kreuznach concernant l'« activité pendant juillet précédé d'un aperçu de la situation alimentaire en ZFO nord » : cités Sobernheim, Stromberg, Bad Kreuznach

3840 CICR, G3-26K(134-2), rapport n° 205/II/1 du 03/09/1946 du CICR, Baden-Baden concernant la « séance du 9-13/9/1946 au CICR, Genève ».

3841 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note n° 4511 du 29/07/1946 de Roth concernant le rapatriement de PG en ZFO ».

3842 ZFO, 7.11, document n° 6963 CC/DAM/G du 16/08/1946 du CCFA, SG concernant la « création de centres de convalescence pour PG rapatriés de France comme inaptes ».

3843 CICR, G 14/XII, 416, PV d'entretien avec de Reynier, P. Kuhne et P. Colombo du 07/10/1946 du CICR, Genève concernant l'« assistance médicale apportée aux PGA rapatriés en ZFO » : au nord, l'hôpital de Bad-Kreuznach et de Homburg sont attribués à l'hôpital militaire français 482, l'hôpital de Trêve à au 502 A,celui de Sobernheim sera prochainement « militarisé » (CICR, G 14/XII, 416, document n° Jdr/ML – 255 II/2 du 11/10/1946 du CICR, Baden-Baden concernant l'« accueil des PGA, rapatriés malades en ZFO ») ; au sud : celui de Weingarten et de Weissenau au 453B de Ravensbourg, celui de Tuttlingen au 501 à Donau-Eschingen, soit 1 500 lits au total au « régime spécial des malades français » (CICR, G3-26K(134-2), document n° 299/XIII/5 ; 13 du 03/10/1946 du CICR, Baden-Baden concernant l'« activité de la délégation de Baden-Baden du 1-30/9/1946 »).

3844 Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 2 (774), Sitzungsprotokolle n°77 du 30/08/1946 de Regierunsdirektorium concernant les « enltassene KG (point 1) ».

On pourrait penser que cette répartition dans la Zone traduit une certaine normalisation culturelle entre occupants et occupés. Elle s'exprimerait par une prise en considération, des autorités françaises, du décalage entre rapatriement et insertion et, dans une certaine mesure, d'une nouvelle perception de l'Allemand qu'il ne faut plus seulement punir mais soigner. Le pendanrt, du côté allemand, serait la mise en place d'une signalétique à destination des rapatriés traduisant l'inscription des PG dans le corps social comme dans l'espace public.[3845]. Les rapatriés soignés dans les hôpitaux sous contrôle français bénéficient en effet d'une ration alimentaire de 3-4 000 calories par jour contre 2 000-2 250 dans les civils.

Nous aurions là un cas exemplaire de sortie de guerre par remilitarisation dix-sept mois après la fin du conflit, puisque le rapatrié a désormais deux possibilités, comme le résume le délégué du CICR : soit il reste PGA et va dans un hôpital militarisé ; soit le PGA libéré, rentré dans sa famille mais dans un mauvais état de santé, choisit le centre sanitaire, comme n'importe établissement civil allemand. Cependant, on peut aussi interpréter inversement cette générosité subite : selon le CICR, le soutien que les autorités de la Zone ont fini par accorder aux hôpitaux et centres d'accueil serait dû à « l'espoir de pouvoir récupérer pour le travail un certain nombre de PG, précédemment déclarés inaptes », soit entre 1,5-2% des PG. De fait, en septembre 1946, la DGPG en France, remarquant que sur un convoi de huit cents rapatriés inaptes, cinquante-quatre sont récupérables[3846], demande, pour stopper cette « hémorragie de main-d'œuvre »[3847], de renforcer les contrôles médicaux au départ et à l'arrivée en les confiant exclusivement à des médecins français.

S'il y a évolution, je pense qu'elle est ailleurs, à savoir du côté du CICR qui tente d'utiliser ces tensions franco-françaises, qu'il connaît parfaitement, pour faire valoir une autre logique, que l'on peut qualifier de « conventionnelle », opposée à la logique *économiciste,* celle des Français pour lesquels « le PG n'est intéressant (…) que pour ses qualités de travailleur presque toujours manuelles ; tout ce qui est blessé, malade, inapte au travail est renvoyé dans ses foyers en application de la Convention de Genève, disent les autorités »[3848]. S'appuyant sur la convention de 1929 et son expérience en faveur des PGF dans l'Allemagne nazie, le CICR, à l'œuvre dans la Zone, mais aussi en France et à Genève, incarne cette figure du tiers médiateur qui enraille l'entretien de la dynamique déshumanisante de l'ennemi en proposant

---

3845 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 10/47), document du 01/07/1946 du Städt. Fürsorgeamt concernant « Heimkehr » : à Mayence, le Städt. Fürsorgeamt indique qu'il a « depuis longtemps » fait afficher aux différentes sorties de la gare principale pour Wiesbaden une affiche qui sera également apposée dans « les prochains jours » à la poste, l'agence pour l'emploi/travail, tous les districts de police et à la direction de la police. A la demande du *Regierungspräsidenten* : Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 10/47), document n° II 337/46 du 13/05/1946 du *Regierungspräsidenten für Rheinessen (RP für H)* concernant la « Kriegsgefangenenhilfe, Betreuung zürckkehrender KG ».

3846 Soit 6,75%.

3847 CICR, G 14/XII, 416, note de service n° 24113 DGPG/4 du 27/09/1946 du MA, EMA, DGPGA concernant la « discrimination des PG inaptes au travail ».

3848 ?, G3-26K(136-2), rapport final du 13/01/1948 du CICR, Baden-Baden concernant l'« activité de la délégation CICR en ZFO octobre 1945 – janvier 1948 ».

de nouvelles catégories pour penser le PG, et parvient à infléchir le traitement des inaptes, en empêchant par exemple la réquisition par les troupes d'occupation de centres d'hospitalisation ou d'accueil.

L'opposition entre les autorités françaises et le CICR qui dure jusqu'en 1947 sur l'interprétation de la Convention de Genève[3849] se cristallise autour de l'appréciation des responsabilités des autorités françaises vis-à-vis du rapatrié. Comme le relèvent les délégués du CICR, la position des autorités de la Zone n'est pas dénudée d'un « esprit de revanche »[3850], qui souligne combien une captivité en rappelle une autre : « on fait déjà beaucoup pour ces PG, surtout par rapport à ce que les Allemands ont fait pour les PGF » s'entend dire le CICR par un haut responsable du ministère de la Guerre en avril 1947[3851]. Genève, au contraire, argue qu'en tant que puissance détentrice et comme employeur, la France a l'entière responsabilité des PGA malades[3852]. Et ce, non seulement jusqu'au moment où ils sont rapatriables, mais où ils peuvent reprendre une vie civile. En l'absence d'Etat allemand et de la dissolution de la *DRK*, c'est le Gouvernement militaire qui est responsable de la prise en charge de ces derniers.

Le CICR pourtant ne peut empêcher la dernière évolution qui rappelle la complexité de cette histoire bi-nationale qui mêle les dynamiques de déprises de guerre. En mars 1947, lors d'une inspection, un de ses délégués s'aperçoit que l'hôpital de Weingarten se trouve pratiquement vidé, de ses malades, de son personnel sanitaire, de son matériel, ce qui revient à renoncer à « s'occuper de 1 000 malades sur un total de 2 500 »[3853]. Les comptes rendus de réunion montrent que la nouvelle orientation suivie par le CSTO, qui s'appuie sur une lecture stricte des devoirs conventionnels de la France, est en fait à chercher à Paris, du côté du Ministère de la Santé, des Finances et de la DGPG. En remettant les hôpitaux militaires aux Allemands, excepté Weingarten et Kreuznach conservés comme centres de triage des PG et Weissenau comme lieu d'évacuation[3854], le CSTO cherche à s'adapter aux contraintes en utilisant la démobilisation militaire de l'armée française qui impose réduction de ses effectifs et de ses frais de troupes d'occupation.

3849 Articles 14, 27 et 68.

3850 CICR, G 14/XII, 416, rapport d'entretien n° 522/XIII/1a du 16/04/1947 du CICR, ZFO concernant l'« hospitalisation en ZFO des PGA malades au compte CSTO ».

3851 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'entretien n° 533/XIII/1 du 23/04/1947 du CICR, Baden-Baden concernnant l'« hospitalisation des PGA malades, venus de France en ZFO ».

3852 CICR, G3-26K(135-2), rapport d'entretien n° 714/XIII/1a du 28/08/1947 du CICR, Baden-Baden concernant l'« hospitalisation en ZFO des PGA malades de France ».

3853 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'entretien n° 488/XIII/1c du 26/03/1947 du CICR Baden-Baden concernant l'« hospitalisation des PG malades à charge du CSTO ».

3854 CICR, G 14/XII, 416, rapport d'entretien n° 522/XIII/1a du 16/04/1947 du CICR, ZFO concernant l'« hospitalisation en ZFO des PGA malades au compte du CSTO » ; CICR, G3-26K(135-2), rapport mensuel n° 713/XIII/5 ; 22 du 02/08/1947 du CICR, Baden-Baden concernant l'« activité de la délégation de Baden-Baden pendant juillet 47 » : En août 1947, Weingarten est devenu « pratiquement » un hôpital civil et Weissenau un centre de triage.

Le CICR a beau souligner la contradiction juridique de la démobilisation à la française : militairement, les PG sont simplement mis en congé de captivité[3855], c'est-à-dire qu'ils restent PG ; mais du point de vue sanitaire, ils seraient libérés, donc civils. Or, comme le défend le CICR, la France est à la fois puissance détentrice, dont la responsabilité s'arrête à la libération du PGA, mais également puissance occupante dont la responsabilité conventionnelle vis-à-vis du rapatrié désormais civil commence précisément à son rapatriement. Le CICR a beau proposer une autre articulation entre expérience de captivité et d'occupation, pour refuser paradoxalement que la démobilisation militaire coïncide avec une sortie de guerre en matière sanitaire[3856], le décret ministériel de Paul Coste-Florent entérine le changement d'orientation en août 1947[3857] : les PG rapatriés étant considérés comme définitivement libérés doivent être exclusivement hospitalisés dans des services allemands, ce qui signifie le transfert de tous les « libérables » des hôpitaux français dans des établissements allemands et la suppression de l'hôpital de Weingarten.

Le délégué du CICR note la « grande compréhension et la bonne volonté » en ZF, mais elle ne peut rien contre la suppression de crédits par Paris[3858]. Grâce à son excellent contact avec le général Koenig, il obtient cependant en octobre le report d'application du décret et des autorités françaises qu'elles continuent à accorder aux anciens PG hospitalisés à Weissenau une ration alimentaire améliorée. Cela permettent aux autorités allemandes de donner aux rapatriés et hospitalisés un « traitement équivalent »[3859].

Au final, le compromis de 1947 s'explique par trois facteurs : l'augmentation du nombre de rapatriés en 1947 et la transformation en travailleurs civils libres allègent les frais de captivité en France, mais surtout elles renforcent l'impact psychologique négatif que constituerait un rapatrié malade dans l'impossibilité de se faire soigner et de guérir dans la ZFO[3860]. De nouveau, la position des autorités françaises ne doit pas être appréciée dans une perspective qui soit exclusivement celle de la société allemande, mais dans l'articulation progressive que ces autorités conçoivent entre politique d'occupation en Allemagne et politique de captivité en France, comme l'exemple du rapatriement des PG sarrois le montre.

3855 On parle aussi de « congé de libération ». Ils sont 40 000 en ZFO en juin 1946, CICR, G 17/13, 462 – 32, All X, document n° JDR/ma du 18/06/1946 du CICR, ZFO concernant le « sort des PGA « libérés » ».

3856 Hérault, 2 W 39, document du 20/02/1946 du sous-préfet de Béziers concernant l'« objet d'enquête sur des gardiens civils de PGA ».

3857 CICR, G 14/XII, 416, document n° 8 P 6098 du 16/08/1947 du MG concernant l'« hospitalisation en ZFO des PG rapatriés de France ». Malgré la tentative du CICR de lier l'hospitalisation en ZFO avec son implication dans les opérations de transformation en TLC en France. 120 000 PGA malades à soigner en ZFO : CICR, G 14/XII, 416, rapport d'entretien n° 584/XIII/1a, du 23/5/1947 du CICR, Baden-Baden.

3858 CICR, G3-26K(135-2), rapport d'entretien n° 714/XIII/1a du 28/08/1947 du CICR, Baden-Baden concernant l'« hospitalisation en ZFO des PGA malades de France ».

3859 ZFO, PDR 7.30, document n° 2418 DGAA/SAN/CAF du 20/09/1947 de la DG des affaires administratives concernant l' « hospitalisation des PG libérés ». CICR, G3-26K(136-1), rapport mensuel n° 1024 ; 24 du 01/10/1947 du CICR, Baden-Baden concernant l'« activité de la délégation de Baden-Baden en septembre 1947 » ; (1 932 calories contre 2226,2 en France).

3860 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'entretien n° 533/XIII/1 du 23/04/1947 du CICR, Baden-Baden concernant l'« hospitalisation des PGA malades, venus de France en ZFO ».

L'intérêt politique est autrement plus important pour ce territoire que les autorités espèrent rattacher à la France. Il n'est pas étonnant que le délégué du CICR s'exclame que « jamais nous n'avons assisté à pareille réception de PG regagnant leur pays »[3861] : les PG sont accueillis en gare de Sarrebruck par deux infirmières locales et se rendent en franchissant un arc de triomphe « Herzlich Willkommen » dans des baraques pour recevoir outre leurs papiers de démobilisation des cigarettes, des éditions du *Saarbrücker Zeitung*, puis dans une salle de réception chauffée et pavoisée où ils reçoivent, après un vin d'honneur, un repas préparé par la CRF. Mais la générosité de la France semble, ici, sans limites : à leur départ du camp, un colis alimentaire de quatre kilos et un costume neuf avec chaussures sont remis aux 4 000 Sarrois qui ont déjà été libérés en janvier 1947. D'après les archives consultées, il faut attendre début 1948 pour trouver dans le reste de la Zone des convois accueillis par des orchestres, salués par les autorités municipales et religieuses, ravitaillés généreusement. A la différence près que ce sont désormais les autorités allemandes elles-mêmes qui le décident.

L'échec relatif du CICR souligne combien la logique conventionnelle ne se fonde pas sur la même culture de guerre que celle des autorités françaises. Il peut également conduire à se demander dans quelle mesure le CICR n'est pas devenu prisonnier, vers 1947, de son carcan conventionnel qui l'empêche d'envisager le rapatriement comme une sortie de captivité et le rapatrié comme un civil en devenir, voué à échapper à son action. Le Comité jouairait, à son corps défendant, un frein dans le processus de démobilisation culturelle. C'est ainsi qu'il n'envisage qu'en 1948 le rapatriement en termes culturels et psychologiques du prisonnier, soulignant les efforts des autorités allemandes pour « replacer dans la communauté nationale les éléments ayant participé à la guerre »[3862], qu'il prend conscience, huit mois et demi après les autorités françaises, que « 100% [des PG] préfèrent regagner le foyer où ils retrouvent l'atmosphère familiale »[3863]. Paradoxalement, mieux vaudrait être un PGA rapatrié qu'un rapatrié libéré. Comment est-il possible de garder le traitement humanitaire garanti par la Convention tout en se détachant du statut de PG, bref comment penser l'humanitaire dans le passage de la guerre à la paix ?

Sans doute est-ce aussi pour cela qu'il n'a pas vu en quoi le rapatriement des inaptes amorce la répartition entre occupants et occupés, transformant le rôle dévolu à ces derniers. Il continue donc à s'opposer, à Genève comme à Baden-Baden, sur l'interprétation de la Convention, estimant, lui, que c'est à la Puissance occupante à se substituer aux « autorités nationales manquantes »[3864] pour assurer l'hospitalisation et le rétablissement des PG. Sa

3861 CICR, G 17/13, 463 – 35, All XI, document du CICR, ZFO concernant la « libération des PG sarrois ».
3862 CICR, G 17/13, 463 – 35, All XI, document du 23/07/1948 du CICR, ZFO.
3863 CICR, G3-26k(134-1), rapport du 07/08/1946 du CICR, Bad Kreuznach concernant l'« activité pendant juillet précédé d'un aperçu de la situation alimentaire en ZFO nord ».
3864 CICR, G 8/51 XX, 324-325, document n° 7149 du 24/09/1947 du CICR, Genève concernant l'« hospitalisation en ZFO des PGA rapatriés pour raisons de santé ».

lecture de la convention l'empêche toutefois de considérer les autorités allemandes de la Zone -qui ne remplacent certes pas un « gouvernement allemand »- comme un acteur institutionnel Or, avec la mise en place d'un système hospitalier des PG rapatriés sanitaires, ce troisième acteur bénéficiera le plus de cette évolution : elle fait advenir les autorités allemandes comme un protaganoste central dans le processus du rapatriement. La conception française, qui oblige des intervenants locaux à prendre en charge dans la durée le retour des rapatriés malades, transforme les modalités de l'action des autorités allemandes : de passives, elles deviennent actives ; d'humanitaire, leur rôle devient politique. En prenant en charge les cas les plus douloureux, en faisant appel au sentiment d'appartenance nationale pour suppléer leur manque de ressources, en tentant de négocier avec la puissance occupante, elles trouvent dans la pratique du rapatriement un moyen d'éprouver leur légitimité politique.

Centrées au départ sur l'accueil des inaptes aux gares de Tuttlingen et de Bretzenheim, les autorités allemandes locales, sous la forme *d'Hilfsausschüsse*, sont débordées par la tâche à accomplir. Ne disposant que de soutiens privés et locaux, les besoins dépassent considérablement leurs moyens. Les archives allemandes donnent à voir combien le décalage entre les directives et leur application, entre la démobilisation administrative et celle vécue par le rapatrié diffère.

Ainsi les capacités d'accueil du comité d'aide de Tuttlingen ne peuvent héberger que 600 prisonniers de convois qui en comptent souvent 1 500 à 3 000, de jour comme de nuit. Au-delà, ils sont « entassés si étroitement les uns sur les autres qu'il n'y a plus d'espace pour se tenir debout »[3865]. En octobre 1945, malgré de gros efforts, la société Croix-Rouge de la ville « ne peut pratiquement plus rien faire »[3866] devant un tel afflux qui s'élève, pour janvier 1946, à 12 670 rapatriés[3867]. Dès janvier 1946, son stock de vêtements est épuisé, plaçant le comité dans l'impossibilité de pouvoir proposer autre chose que des fripes immettables aux rapatriés qui ressemblent bientôt « en quelque sorte [à] des réfugiés errants »[3868]. La désespérance gagne : comment une petite ville de 18 000 âmes pourrait-elle seule habiller ce qui constitue le point de ralliement de tous les rapatriés de la Zone alors qu'elle n'a pas une seule fois reçu l'aide du *Land* ? Estimés à plus de 2 500 PG début juillet 1945[3869], le nombre de rapatriables aux mains françaises selon la Convention passe à 30 000 fin août, avant d'être estimé dans l'accord franco-américain des rétrocessions à 100 000, dont 50 000 sur la ZFO. Cela représente pour Tuttlingen, fin 1946, 10 à 12 000 rapatriés par mois. Entre avril 1945 et mars

3865 BARCH-KO, B 305/355, Bericht du 30/01/1946 du *Hilfskomitee für die KG* concernant « Tätigkeit im Monat Januar".
3866 CICR, G 17/13, 461/462 – 30, All IX, télégramme n° JR/JB du 22/10/1945 du CICR, ZFO concernant le « rapport sur la visite du camp de démobilisation Tuttlingen ».
3867 Au 30 janvier, 11 745 rations de marche, 19 293 rations chaudes, 9 595 nuités, 533 colis CICR.
3868 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, PV du 12/07/1946 concernant la « séance de travail du 10 juillet ».
3869 SHAT, 7P39, lettre n° 7509 / DIPG/4 du 02/07/1945 de l'EMA, DGIPG. Auxquels il faut ajouter « des PG inutilisables au travail en raison de leur âge, de leur état de santé et leur sexe »

1946, 54 282 libérations ont déjà eu lieu au camp et le comité d'entraide a distribué depuis octobre 1945 141 000 rations alimentaires[3870]. Ces comités d'entraide parviennent cependant, au prix d'efforts « inouï[s] »[3871] à placer, en juin 1946, 20 000 d'entre eux dans des centres d'accueil et hospitaliers sanitaires, même si le manque de structures d'accueil fait supporter la prise en chagre des rapatriés par la sphère privée -connaissances ou parents. Malgré les carences de tous ordres, la crise sanitaire est évitée[3872].

La création du centre de Biberach am Riss marque un tournant en termes de reconnaissance politique et de construction institutionnelle dans cette volonté des autorités allemandes de prendre en charge les PG rapatrié, au même titre que « le persécuté pour raisons raciales, politiques ou religieuses »[3873]. Proposé, semble-t-il, par le *Staatsrat* Schmid[3874], le président de la *GGK,* en octobre 1946, le centre est officiellement désigné à Biberach, avec 2 000 lits. Le représentant du service de santé, les représentants officiels de toutes les organisations d'entraide allemandes et des gouvernements des cinq *Länder* s'engagent à « gérer et entretenir Biberach »[3875]. De leur côté tandis les autorités du Wurtemberg lanceraient l'établissement, « même si la Zone est co-participante ». Pour une Zone réputée rétive à tout fédéralisme, ce montage, repris ultérieurement, lors du transfert de Weissenau aux Allemands[3876], est étonnant. Biberach devient l'exemple de la tentative^p d'une action politique émancipée, mais également de ses limites sous occupation française, d'après le CICR qui déplore, six mois après son lancement, que faute de *leader*, les autorités allemandes n'ont pas « montré tout le zèle désirable »[3877]. La procédure d'admission impose cependant les autorités allemandes comme les interlocuteurs légitimes et décisionnaires : les formulaires

3870 DCV, 372 (44), document du 03/03/1946 de l'*Hilfskomitee für deutschen KG*, Tuttlingen. ; ZFO, WH 992-1, document n° IX 3243 du 09/10/1946 de la direction régionale des affaires intérieures, sect. assistance sociale concernant l'« autorisation d'une collecte publique dans la rue et les maisons de la société d'assistance sanitaire et du service des prisonniers, les 26 et 27 octobre 1946 ». Le Comité de la ligue du service de bienfaisant assure 20 000 repas chauds et 15 000 rations d'approvisionnement en moyenne par mois.

3871 CICR, G3-26k(134-1), bericht du 14/06/1946 du CICR, Baden-Baden concernant le « Besuch der Versorg. Krankenhäuser für entlassene KG in der französischen Nordzone".

3872 Landeshauptarchiv Koblenz, 930 – 1619, *Schreiben* du 02/09/1947 du Land*eskommissariat für Umquartierung an das Landesernährungsamt* concernant « Ernährungszulagen für Heimkehrer aus Kriegsgefangenschaft » : il faut compter aussi l'amélioration de l'état sanitaire général des rapatriés : sur les 7 141 PG libérés via les camps de transit d'Osthofen et de Niederbreisig en ZN en juin-juillet 1947, les PG sous-alimentés et faibles représentent 15% de ceux venus de France.

3873 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 10/47), document n° II 337/46 du 13/05/1946 du *RP für RH* concernant la « Kriegsgefangenenhilfe, Betreuung zürckkehrender KG ».

3874 Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 2 (774), *Sitzungsprotokolle* n° 84 du 09/10/1946 du *Regierunsdirektorium* concernant les « Entlassene, Auffanglager (Punkt 3) ».

3875 ZFO, 7.11, document n° JDR/CE, 484/IV/SB du 25/03/1947 du CICR, chef de la délégation en ZFO concernant le « centre hospitalier de Biberach » : De fait, le même principe sera repris pour les dépenses d'entretien du camp de Tuttlingen considérées par lesautorités françaises comme « revêt[a]nt un caractère purement allemand », le Gouvernement militaire encourage donc le président d'Etat du Wurttemberg-Hohenzollern à convenir avec l'Etat rhéno-palatin et le Bade d'une « répartition équitable de prise en charge » des dépenses : Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 120 T 1 383, document n° 14400 SEF/FIN/FI du 20/05/1949 du GM concernant le « financement du camp de passage des PG libérés à Tuttlingen ».

3876 CICR, G 14/XII, 416, note n° 5334 OC/GM/G du 01/09/1947 du CCFA, cabinet militaire concernant l'« hospitalisation des PG » ; DCV, 372 (44), document du 03/03/1946 du Hilfskomitee für deutsche KG, Tuttlingen : on mesure l'évolution depuis mars 1946 lorsque le comité d'entraide de Tuttlingen en appelait à la solidarité de toutes les zones pour alimenter les PG rapatriés qui provenaient « de toutes les parties du *Reich* », sans être entendu.

3877 ZFO, 7.12, document du 29/04/1947 du gouvernement provincial du Palatinat, direction des affaires intérieures et des cultes, du travail et des questions sociales concernant la « collecte de livres au profit des PGA internés en France ».

sont à retirés auprès des *Landratsamt*[3878], des mairies, des dispensaires ou des comités du comité d'entraide du Sud-Wurtemberg. Ils sont à remettre à la mairie de son domicile ou à son médecin traitant pour être soumis au *Staatskommissar für die Umsiedlung* à Tübingen. A aucun échelon, les autorités françaises ne semblent directement intervenir.

Le premier convoi de rapatriés malades est arrivé le 20 février 1947. Le dépliant distribué en octobre 1947 aux rapatriés vante le centre comme l'étape d'un retour à la vie civile : le traitement de huit semaines environ est gratuit et prodigué par du personnel allemand ; livres et revues sont à disposition, tandis que les manifestations culturelles de la ville et les activités sportives sont ouvertes aux convalescents. Enfin, cinq RM sont distribués chaque semaine pour les menues dépenses. La promotion du centre est aussi l'occasion de développer posture et discours politique d'envergure nationale à destination tant de la communauté allemande reconnaissante qu'à ses PG malades. C'est ainsi que le *Staatsrat* Schmid présente l'établissement : « il s'agit, par cette mission, non seulement de l'accomplissement d'engagements naturels, humains et nationaux, mais aussi d'une affaire touchant à notre réputation nationale au meilleur sens »[3879]. L'appel rencontre un écho favorable, au vue des « très bons résultats » des quêtes effectuées dans les Länder.

De façon générale, l'évolution des structures du rapatriement des inaptes va confier aux autorités allemandes la gestion d'un système hospitalier développé s'ouvrant progressivement aux civils. L'organisation de la prise en charge est devenue relativement satisfaisante à partir du moment où le problème a été envisagé à l'échelle des *Länder*, voire de la Zone. Ce qui permetrait un regroupement rationnel des PG par catégories –valides, grands blessés, tuberculeux…- et une gestion adéquate des secours, pas encore assuré en juillet 1946[3880]. Le 8 mai 1948, le directeur des services médicaux du gouvernement du Wurtemberg-Hohenzollern, le docteur Dobler, dans son intervention sur l'assistance aux invalides de guerre est vivement applaudi quand il rappelle d'une part que « l'état des hommes épuisés par les privations et la misère de nombreuses années de captivité, désespérés, souvent brisés moralement et physiquement, est une accusation vivante non seulement contre les instigateurs de cette guerre, mais aussi contre les puissances qui tolèrent aujourd'hui encore cet événement honteux ». Il ajoute d'autre part : « C'est pourquoi nous voulons d'autant plus, dans notre *Heimat* devenue pauvre, aider de toutes nos forces à nous acquitter de la dette qui pèse sur nos PG dehors, mais aussi sur leurs familles restées ici à la maison. Les cliniques et les hôpitaux de notre pays n'ont pas encore assez de place ni le personnel nécessaire pour recevoir le flux

3878 Equivalent des sous-préfectures françaises.
3879 Staatsarchiv Sigmaringen, 1491, document du 16/10/1946 du *Staatsrat* Prof. Dr. Schmid, *Präsident der GGK* concernant l'« Erholungsheim für entlassene KG »; „es handelt sich bei dieser Aufgabe nicht nur um eine Erfüllung selbstverständlicher menschlicher und nationaler Verpflichtungen, sondern auch um eine Angelegenheit unseres nationalen Ansehens im besten Sinne ».
3880 CICR, G3-26k(134-1), document n° 9 du 27/07/1946 concernant l'« activité de la délégation du 1/6-31/7/1946 ».

des rapatriés qui ont besoin de soins. La tâche de nos foyers consiste à s'occuper d'eux, à les remettre d'aplomb et à les rendre capables de réintégrer la communauté de vie et de travail de notre pays »[3881].

L'hôpital de Bad Kreuznach accueille cent trente PG. Il fonctionne normalement pour la nourriture et l'approvosionnement en médicaments[3882]. A Biberach-sur-Riss se trouve un grand centre q progressivement réservé aux PGA: d'abord, deux baraquess de cent lits, ensuite trois supplémentaires de cinquante lits chacune, soit une capacité d'accueil de 450 lits fin 1946. En janvier 1947, l'aile droite est toujours occupée par des réfugiés[3883], mais on espèr, par des travaux d'agrandissement, malgré la pénurie de matériel de construction, d'augmenter la capacité pour être prêt, lors la période de libération massives, à recevoir entre 1500 et 2 000 rapatriés[3884]. Cependant, mi-octobre, aucun progrès n'a été réalisé dans le centre qui continue à accueillir la centaine de malades rapatriés. On espère pouvoir terminer l'aile gauche début novembre. Célébré par les autorités comme « une œuvre dont nous pouvons être fiers », cet établissement unique en Allemagne d'une capacité de six cents lits réflète également les difficultés matérielles qui freinent la réalisation du grand projet : grande difficultés alimentaires, installation partielle de lits. En avril 1949, il est question de réquisitionner le camp pour installer un hôpital de *personnes déplacées* qui serait géré par le commissaire aux réfugiés du Wurtemberg.

En forçant les autorités allemandes à s'organiser, à jouer le rôle d'intermédiaire, le désengagement français offre paradoxalement les conditions *sine qua nno* d'apparition d'une politique allemande d'insertion, fondement d'une légitimité politique vis-à-vis de l'opinion publique. Ainsi le « magnifique désordre (…) se transforma par des améliorations successives en une situation que l'on put qualifier ce jour de modèle. Le PG en ZFO est certainement actuellement moralement comme matériellement l'Allemand qui est placé dans les conditions les meilleures à tous points de vue »[3885]. L'étude du rapatriement général confirme-t-il ce jugement ?

3881 Mainz (IEG), OV 41-6, *Protokoll* n° 6 du 08/05/1948 de *Behörden-Dienstbesprechungen in Württemberg-Hohenzollern* concernant le "Versorgungskrankenhaus Tübingen, Die Versorgung der Kriegsversehrten, Regierungsmedizinaldirektor Dr. Dobler".

3882 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'activité du 30/04/1947 du CICR, ZFO Nord d'avril 1947.

3883 CICR, G3-26K(135-1), document n° 349 du 04/02/1947 du CICR, ZFO nord de janvier 1947.

3884 CICR, G3-26K(135-1), document du 12/03/1947 du CICR, ZFO sud concernant l'« arrivée de 1 531 PG libérables à Tuttlingen, le 07/03/1947 ».

3885 CICR, G3-26K(136-2), rapport final du 13/01/1948 du CICR, Baden-Baden concernant l'« activité de délégation du CICR en ZFO octobre 1945-janvier 19 48 ». Avec la fin du rapatriement français fin 1948, l'utilisation des camps de Bretzenheim et de Tuttlingen est réduite pour accueillir le retour des PG de l'Est et les TCL : une maison avec les services techniques, deux pour 1e logement du personnel, quatre baraques de regroupement (500 à 800 personnes), une baraque-cantine, une de bureaux, une pour les services de l'*YMCA* et les services sociaux, une destinée aux opérations de démobilisation, une pour les cuisines, une pour les lavabos et les infirmeries.

2 - Le rapatriement des PG (avril 1947-1948) : étapes de démobilisation et retour dans la Heimat

L'organisation du rapatriement général débute en avril 1947. Elle s'inscrit dans les pratiques françaises déjà rôdées avec le retour des inaptes et malades. On retrouve le même regroupement des PG sur les dépôts-étapes ferroviaires, la formation de convois désormais des trains ordinaires de trente à soixante wagons, de marchandises couverts, garnis de paille, puis souvent voyageurs en 1948, mais sans fourgon cuisine, le ravitaillement en conserves et en pain se faisant au dépôt[3886]. Le tout supervisé par les délégués du CICR[3887]. Ces convois à forte charge symbolique sont vécus comme l'inverse, ou du moins en symétrie avec celui de l'entrée en captivité quelques années plus tôt : l'attente de son nom lors de l'appel par ordre alphabétique dans le camp, la remise du certificat de démobilisation et de l'attestation du solde de son compte et pécule, l'approvisionnement de marche, le passage du Rhin qui marque le contact avec la *Heimat* et l'arrivée à Tüttlingen ou Bretzenheim sont des passages obligés dans de nombreux récits de captivité.

Le rapatriement général bénéficie de l'institutionnalisation des étapes par les autorités françaises qui permettent de procéder rapidement aux formalités militaires de démobilisation[3888] : un convoi de quelque 1 500 PG arrivé à 7h du matin en mars 1947 peut déjà quitter le camp, sa « fiche de libération » en main, à 12h30. Il faut quatre à cinq heures pour clore militairement une captivité de trois à quatre ans. En 1947, la prise en charge est rôdée et la *Gesellschaft für Geshundheitsfürsorge und Kriegsgefangenendienst* ne semble pas avoir de difficulté pour distribuer aux 5 698 PG rapatriés sur Tuttlingen en mars (plus 1 600 *Stempler*) 10 666 rations chaudes et 6 004 de marche, de préparer 2 429 lits[3889], mais difficulté de plus en plus grande de leur fournir des vêtements civils, plus encore des chaussures, qui vont jusqu'à gêner la réinsertion professionnelle[3890]. Le camp de démobilisation affiche sa fonction de transit pour le PG comme pour les autorités responsables. A Tuttlingen, par exemple, le comité d'entraide a un délégué qui paie à chaque

---

3886 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, rapport final n° MHH/yd du 25/01/1949 du CICR, France concernant les « rapatriements » ; CICR, G8/51 XVIII, 323, document n° MEH/YD 6139 du 25/03/1947 de la délégation du CICR en France concernant les « trains de rapatriement de PGA blessés et malades ». Il y a des trains ordinaires spéciaux de Metz-Bretzenheim et Strasbourg-Tuttlingen de 20 wagons voyageurs à la disposition de la DGPG depuis le 1er janvier 1947 pour le rapatriement de PG transportables mais aussi des inaptes non gravement malades. Les voitures peuvent être chauffées et équipées de WC et éclairées. Chaque rame a un fourgon cuisine avec chaudières pour les boissons chaudes pour 860-1000 PG tandis que les trains ordinaires composés de 30-50 wagons couverts marchandises garnis de paille plus un ou deux wagons de 3e classe pour les plus gravement malades, utilisés pendant la bonne saison et à partir du 1er mars pour augmenter la capacité de rapatriement. Boissons chaudes aux arrêts dans les gares servies par les dépôts. Je renvoie à la série photographique d'un rapatriement, p. 1353.

3887 Jusqu'au 31/12/1947. Il semble que la dissolution de la délégation à Baden-Baden entraîne un certain « relâchement » du côté français.

3888 « Certificats de libération provisoire » puis à partir d'octobre 1947 de démobilisation trilingue : ZFO, PDR 7.22, document n° U 410 du 01/10/1947 du MI du pays de Bade, ZFO, office du pays pour le rapatriement. ; CICR, G3-26K(136-1), rapport mensuel n° 329 du 04/11/1947 du CICR, ZFO sud concernant « octobre 1947 ».

3889 Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 180 T 1 213, *Tätigkeitsbericht* du 03/04/1947 du GGK sur „mars 1947".

3890 ZFO, Bade L 2.110/2, rapport d'activité n° 6707-SAN du 22/09/1947 de *Badisches Hilfswerk* concernant le « mois de septembre 1947 (21 août – 20 septembre 1947) ».

rapatrié 40 DM pour les premiers frais, tandis qu'un caissier de gare remet dans le camp même à chacun d'eux un billet pour sa destination. L'ex-PG appartient désormais au monde civil.

Malgré ce rodage, l'organisation des convois conserve encore, en 1947, une part d'aléatoire dont les PG sont les premiers à souffrir : sur la partie française, le Secours catholique est dans l'impossibilité d'assurer un ravitaillement chaud car la DGPG ignore le trajet des trains, les heures « imprévues » d'arrêt étant déterminées selon les possibilités logistiques locales[3891]. Il est alors difficile de trouver des équipes expérimentées pour distribuer 1 500 boissons chaudes en une demi-heure : les communautés religieuses sont rebutées par les heures indues de service, les civils par une « occupation pour des PG accomplie aussi ostensiblement ». D'autre part, les vivres prévus ne correspondent pas au plan de marche et les états des PG libérés ne sont toujours pas fournis les trois exemplaires nécessaires pour permettre un rapatriement hors Zone française sans encombre.

Reste cependant à savoir en quoi ce passage en camp dans la *Heimat* constitue également une dernière étape symbolique entre le temps de la captivité et celui de la libération. Le PG sorti de captivité est-il pour autant rentré dans la vie civile ? Les procédures mise en place et les perceptions qu'en ont les PG eux-mêmes fournissent des éléments de réponse.

La fiche de libération sanctionne officiellement le changement de statut du rapatrié. Or, comme s'en aperçoit le CICR en août 1947, contrairement aux décisions du conseil de contrôle interallié de Berlin et à la pratique dans les zones anglo-américaines, les PG de France ne reçoivent pas un « certificat de démobilisation » trilingue mais une feuille de libération provisoire, qui indique que même rapatrié, l'ex-PG devra se tenir à la disposition du maire et du Gouvernement militaire. Nonobstant les explications des autorités de la Zone qui ne s'étaient pas rendues compte de la différence et considéraient les deux documents comme de même valeur, on peut interpréter cette bizarrerie administrative comme un héritage du conception française développée dès la fin de la guerre qui considère tout Allemand comme une main-d'œuvre légitime au titre des réparations de guerre. Cette logique de butin de guerre, qui est à rapprocher avec la mise en congé fait potentiellement de tout rapatrié un PG *remobilisable* en fonction des besoins français, voire des cas de recapture de PG considérés comme illégalement libérés[3892]. Ce n'est qu'en octobre 1947, du moins dans le pays de Bade,

3891 CNAEF, 6 CO 146, rapport du 18/03/1947 concernant le « rapatriement des PGA » : un train prévu à 15h n'arrive qu'à 1h du matin pour repartir avant même que les PG ait pu recevoir un repas chaud.

3892 CICR, G8 / 51 XV, 322-323, note de PV du 12/07/1946 concernant la « séance de travail du 10 juillet » ; le général Buisson reconnaît que cela autorise la France à remettre en captivité un PG rapatrié ayant commis une « action hostile à la France », et de la même façon les commissions médicales dans les camps de libération à renvoyer des PG pourtant considérés comme malades par des commissions idoines de l'autre côté du Rhin : 9390 CICR, G 86/R, 1142; Rap/XII, document n° 401/VII/5 du 05/02/1947 du CICR, Baden-Baden concernant les « PGA rapatriés de France en ZFO et repris à la suite d'un nouvel examen médical » ; CICR, G 14/XII, 416, document n° PC/SP du 17/12/1946 du CICR, Genève concernant les « PGA rapatriés de France et repris en ZFO » : le 28/11/1946 sur 1 045 PG rapatriés à Tuttlingen, 32 ont été ainsi retenus. De nouveau rapport de force : le général Koenig intervient contre ce qui porte atteinte au moral des PG, à la réputation de la

que sera délivré, en remplacement du document ambig, le certificat de libération DZ[3893] trilingue.

Contrairement aux autres étapes, le contrôle des bagages n'a pas été codifié lors du rapatriement des inaptes de 1945-1946 qui en avaient peu. Les PG rapatriés sont également soumis aux droits de douanes qu'ils doivent donc payer sur leurs objets neufs. Or comme il leur est interdit de posséder des marks, ils ne peuvent s'en acquitter et leurs effets personnels sont confisqués. S'ajoutent les nombreux vols commis[3894] dans le camp, mais aussi dans les trains et les gares du retour, par des Allemands. « En définitive, il est bien difficile, comme le constate le CICR, au PG de rapporter quoi que ce soit chez lui »[3895].

Ces confiscations et vols sont très mal vécus par les PG : loin de signifier leur libération, elles rappellent les fouilles consécutives à la capture qui les dépouillaient de leur identité de soldats et matérialisaient leur statut de vaincu. Ces prises de guerre intempestives sont également perçues comme une ultime dépossession, puisque les bagages contiennent les seules traces marchandes que les PG rapportent de leur captivité. Les leur prendre, c'est symboliquement réduire à rien leur temps passé comme captif. Comme en témoignent les récits, ces bagages ne sont pas seulement le « salaire » de la captivité, mais sont considérés comme le trésor où l'homme neuf pourra puiser pour s'habiller en civil. Ils y ont placé leurs plus beaux habits, achetés avec leurs économies, pour le jour du retour. Les leur prendre, c'est les humilier devant leurs proches et leur retirer symboliquement le retour. Sous la pression du CICR, la DGPG prend à partir de mars des mesures visant à garantir la propriété des PG en les autorisant à emporter leurs objets personnels[3896]. Mais ce n'est qu'à partir de juin que l'interdiction de toucher aux paquetages contrôlés au départ, semble respectée aux dépôts de transit de la Zone [3897]. Malgré la promesse d'arrêter à l'avenir le retrait des effets militaires, les autorités françaises indiquent clairement que leur position est déterminée par la situation de la France, où dominent la pénurie vestimentaire et le rationnement alimentaire. La sortie de guerre du PG ne saurait se faire au détriment de la reconstruction d'un pays qu'il a détruit.

France sur la Zone et à son pouvoir. Il fait accepter son point de vue au général Buisson : avec la note 3517 DGPG du 16 janvier 1947, aucune commission médicale ni commandant de dépôt sur le zone ne pourra, à compter du 31 janvier, reconsidérer la libération d'un PG décidé en France.

3893 ZFO, PDR 7.22, document n° U 410 du 01/10/1947 du MI du pays de Bade, ZFO, office du pays pour le rapatriement.

3894 CICR, G3-26K(135-1), rapport d'entretien n° 476/XIII/1c du 16/03/1947 du CICR, Baden-Baden concernant les « vols d'effets aux PGA libérés » : Savon, savon à barbe, rasoirs, vivres, linge de corps…

3895 ZFO, PDR 7.22, document n° U 410 du 01/10/1947, *op. cit.*

3896 CICR, G 8/51 XVIII, 324, PV n° 8 du 30/03/1947 du CICR, France concernant la « conférence des délégués du CICR ».

3897 CICR, G64-897, document n° 6605 du 25/06/1947 du CICR, Genève concernant le « retrait d'effets d'habillement et d'articles divers aux PGA rapatriés de France en ZFO ». Quelques cas très rares en août. CICR, G3-26K(135-2), note du 15/08/1947 du CICR, Dolvo concernant la « libération de PGA de France et d'Angleterre » ; CICR, G 8/51 XXI, 325-326, document n° 7650 du 19/11/1947 du CICR, Paris concernant les « vivres et objets personnels confisqués à des PG rapatriables ».

La sortie de guerre est vécue à l'échelle individuelle et collective. Pour les deux bélligérants, la confiscation constitue bien une étape clé de la démobilisation -avec la captivité, côté allemand, et le retour à la paix, côté français. Lorsque le PG Walter W. écrit au CICR en août 1947 pour demander qu'on laisse au rapatrié ses « objets d'habillement », il souligne que « (…) ce geste amical (…) contribuerait certainement à améliorer les relations entre nos deux peuples »[3898]. Ces confiscations montrent combien le passage par le camp de libération neconstitue pas nécessairement un rituel de libération achevé. D'autant qu'elles ne sont pas majoritairement commises par des troupes françaises, mais, dans le camp, par la deutsche *Lagerpolizei* et les gardes PDR, souvent composées de Polonais[3899], et, dans les trains, par des membres de la soi-disant police ferroviaire allemande, ce qui place le retour dans la communauté nationale sous de mauvais augures. Ainsi le Freiherr von Ritter et ses 50 compagnons qui refusent, lors de leur passage par le camp de Malsbach fin novembre 1946, de déposer manteaux et chaussures en bon état en échange de mauvaises, s'entendent hurler par le chef de la *Lagerpolizei* : « Qu'est-ce que tu t'imagines donc ? Que tu es encore PG et ne crois pas que tu ne peux rien faire, même si le Français te retenait encore un an ? »[3900].

L'échange de vêtement participe de la même dynamique de transition qui doit tenir ensemble la solde des comptes de la captivité et l'ouverture sur le retour en l'Allemagne. Les premières instructions des autorités françaises début 1947 relèvent d'une économie de recyclage : les effets considérés comme militaires -chaussures, tuniques, pantalons- doivent être retirés et remplacés par des « habits en loques », rendus à leur tour aux autorités municipales en contrepartie d'une carte d'alimentation[3901]. D'après les instructions militaires mi-1947, chaque PG doit bien recevoir une tenue complète, mais il s'agit souvent d'une tenue militaire[3902]. La pénurie française biaise les termes de l'échange, puisqu'il est demandé de récupérer des chaussures en bon état en échange de vieilles paires, de galoches, de ne pas distribuer de linge neuf ou en bon état. On est donc à l'inverse de la logique d'accueil germano-allemande de Friedland de 1955 analysée par G. Robert Moeller. Malgré les effets

3898 ZFO, 7.10, lettre traduite du 27/08/1947 du PG Walter Wolff. Il est intéressant de relever que les cas de plaintes relevés en 1948 se révèlent être des « allégations mensongères tendant à discréditer les autorités militaires françaises », ZFO, 7.19, document n° 160 DGAA/DP du 03/01/1948 du général d'Armée Koenig, CCFA concernant le « contrôle des bagages des PGA libérés de la captivité française » ; CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, PV n° 13 du 25/10/1948 du CICR, France, secrétariat concernant la « séance de la 13e réunion générale des délégués du CICR en France, 27-28 septembre 48 ».

3899 Il s'agit souvent des Groupes Auxiliaires Etrangers, recrutés parmi les personnes déplacées ; CICR, G3-26K(135-1), document n° 459/XIII/1c du 13/03/1947 du CICR, Baden-Baden concernant les « reprise de commandement par le colonel Bailloux et situation des PG ».

3900 CICR, G64-905, document du 03/12/1946 d'Elmar Freiherr von Ritter, München-Lochhausen concernant le « dépôt 111 » ; « Was bildest du dir eigentlich ein, denn daran, dass du immer noch PG bist und glaube es nicht, dass du nicht etwas machen kannst selbst wenn dich der Franzmann noch ein Jahr hier Anhaltunge würde ».

3901CICR, G64-897, note n° PC/SP du 13/02/1947 du CICR, Genève concernant la « confiscation d'objets aux PGA dans les camps en ZFO ».

3902 SHAT, 29 R 23 (1), instruction n° 281 PG/CAB du 15/04/1947 du CCFA, CSTP, annexe de la DGPG, Allemagne-Autriche concernant la « libération des PG en provenance de la métropole, de l'Afrique du Nord ou de la ZOA-Auriche ». : uniforme kaki, feldgrau ou effets civils, capote ou manteau quand libéré en hiver, une chemise et un caleçon, une paire de chaussures.

rapportés de France, les contraintes et les priorités françaises empêchent de concevoir le passage par le camp comme une métamorphose vestimentaire. Les jeunes semblent les plus pénalisés qui ne « trouvent plus que des vêtements civils hors d'usage »[3903].

Enfin, les avoirs constituent le reliquat symbolique et matériel. Ils correspondent aussi bien aux sommes saisies lors de la capture et au solde du PG reporté sur l'attestation remise lors du rapatriement et au salaire donnant lieu à un certificat de dépôts de fonds. Ces documents concrétisent à la fois à une reconnaissance économique par la puissance détentrice, et un capital pour le PG lors de son retour dans la vie civile. En théorie, les autorités françaises ont pris les mesures administratives et comptables pour le paiement aux PG rapatriés de leurs créances[3904]. La simplicité des principes est cependant contrariée par l'entremêlement des enjeux de sortie de guerre. D'une part, les autorités françaises lient le paiement de ces sommes avec celles des « travailleurs déportés français et alliés »[3905] qui n'ont en 1946 pu recevoir leur solde. Le ministère des finances bloque donc le remboursement de salaires aux PGA jusqu'en juillet 1947 et du même coup le retour à la normale de ceux qui n'ont plus comme épargne que leur pécule de captivité. Jusqu'après leur libération, les PGA auront été des *soldats de Hitler*. D'autre part, en l'absence d'un taux fixe valable pour les quatre zones d'occupation, le paiement des avoirs implique de définir un taux de conversion pour chacune d'elles. Or, les Alliés défendent des positions différentes, reflet de l'absence de politique allemande commune. La position française envisage le paiement des transferts des soldes et des salaires des PG en compensation des RM d'Alsace-Lorraine, et à la charge des budgets allemands, puisqu'ils les considèrent comme avoirs allemands à l'étranger, donc soumis à la loi n°5. Elle se heurte à l'hostilité plus ou moins franche des Britanniques et des Américains unis dans le souci de ne pas trop grever les finances allemandes.

En conséquence, la fixation du taux de change donne lieu à un règlement à l'ombre des expériences de guerre. Face aux taux faibles soucieux d'éviter une « charge excessive » sur les finances allemandes, les Français rappellent que les « Allemands ne se sont pas gênés » de ponctionner les PG alliés, et herchent une voie moyenne en proposant un RM pour douze francs « afin de donner aux prisonniers allemands un encouragement à travailler pour nous »[3906].

3903 ZFO, W 1.105, rapport mensuel du 26/07/1947 du GM Ueberlngen concernant la « synthèse, juillet 1947 ».

3904 CICR, D EUR FRANCE1-20, instruction n° 21 DGPG/4 du 02/01/1947 du DGPG concernant la « destination à donner aux avoirs appartenant aux PGA, leur restitution et leur utilisation par les PG » ; pour les PG rapatriés, le reliquat des fonds français est à verser à la paierie générale de la Seine à la fin du mois suivant le départ du convoi. Les fonds allemands leur sont remis lors de la libération, idem pour les fonds étrangers, sauf les dollars, les livres sterlings, l'escudos portugais, la couronnes suédoises et le franc suisse remplacés par un certificat de dépôt.

3905 CICR, G3-26K(134-2), note n°219/II/2 du 04/09/1946 du CICR, Baden-Baden concernant le « paiement aux PG rapatriés de leurs avoirs ».

3906 Colmar, GFCC, c.211, p.19, d.2, note du 03/02/1947 de P. Renouf concernant la « question du transfert des salaires et des soldes des PGA ».

3 - Retour dans la Heimat : réception et perception et intégration dans la communauté nationale

L'ancien prisonnier, une fois rentré chez lui, doit effectuer une série de démarches préalable à la reconnaissance de son statut de civil, dénazification et occupation obligent. Or, cela ressemble à un parcours du combattant : il lui faut se rendre au commissariat de sûreté pour faire enregistrer ses certifications de libération, au bureau des statistiques pour l'établissement du certificat d'enregistrement pour militaires démobilisés, au bureau du travail pour obtenir sa carte d'enregistrement pour le travail, de nouveau au bureau politique pour obtenir la carte politique, passer à la police locale pour déposer une demande de carte d'identité, puis au bureau du logement pour obtenir un permis de séjour, se rendre au bureau communal des recherches pour la mise à jour des fichiers de PG, sans oublier le bureau de ravitaillement pour obtenir sa carte alimentaire qui ne peut être établie que si les formalités précédentes ont été accomplies, et un établissement bancaire pour se faire payer ses avoirs et indemnités[3907]. Ce qui fait écrire à un rapatrié à ses anciens camarades du dépôt 144 : « pour partir de la captivité, il ne m'a fallu qu'un certificat de libération, mais pour déclarer mon arrivée, c'est le cinquième jour que je cours à remplir des tas de questionnaires »[3908]. Surtout, il semble que l'afflux des rapatriés et la discontinuité dans la procédure de démobilisation ont facilité les cas d'auto-démobilisation en 1947[3909].

Au-delà de ce retour en tant que citoyen allemand de ZFO, il est également intéressant de se pencher sur le spremiers contacts que le PG établit avec la communauté pour laquelle il s'est battu et a été prisonnier. Mais aussi sur les réactions des autorités allemandes : cherchent-elles à l'intégrer dans la nouvelle société allemande, quand on sait à quel point *les PG en captivité* a été l'un des thèmes qui leur ont permis de construire l'*Opferdiskurs* et leur légitimité d'acteur public ?

A côté des *Hilfsausschüsse*, ce sont les organisations caritatives des deux confessions qui sont les plus actives dans la prise en charge des rapatriés en constituant des *Bahnhofsmission* (missions dans les gares) -comme à Mayence- destinées à offrir les premières boissons chaudes[3910] ; en installant des structures de d'accueil durables au plus près des camps de

3907 CICR, G 17/13, 463 – 36, All XI, concernant la « feuille d'information pour les questions relatives aux PGA ».
3908 CICR, G17/51, G17/Fr. XVI, 129, document n° EF/jm 8518 du 05/06/1947 du CICR, Lyon.
3909 ZFO, M 1.102/3, document du 30/06/1947 du Cercle de Lörrach concernant juin 1947. La commission de contrôle a constaté que sur les 82 communes du cercle de Lörrach, 1 313 certificats de libération n'avaient pas été visés par le gouvernement militaire, malgré les directives envoyées aux autorités allemandes.
3910 DCV, 372.025 (1), document de Caritas concernant « Sofortige Hilfsaktionen » ; Stadtarchiv Mainz ; 100/1963/074, 339, brochure de *Caritas-Verband der DIözese Mainz* concernant « Die Caritasarbeit im Bistum Mainz während der Jahre 1945/46 » : Dans le diocèse de Mayence, un tel service est instauré dans les gares de Mayence, Darmstadt et Kranichstein, Offbach, Giesse, Worms et au-Algesheum en collaboration avec l'Innere Mission. Ainsi à Mayence, en un mois, il a été fourni 2 597 conseils, 950 nuitées, 715 renseignements afin d'offrir à 10 000 rapatriés le « 1. Liebesdienst, den ihnen die Heimat bot ». Il s'agit de marquer l'espace du rapatriement et de garantir une continuité avec le soutien spirituel en captivité. D'où une stratégie très précise d'occupation de toutes les gares de passagers, de marchandisees où s'arrêtent ou aboutissent des convois groupés, notamment proches des Wanderstrassen. Dans les lieux les plus importants, le Caritas recommande d'instituer un bureau de contact comme première cellule d'accueil (par exemple dans le cadre des *Caritas-Volksburos*) pour

démobilisation, en liaison avec les diocèses environnnants -comme y encourage à partir de 1947 le *Caritas Verband* pour les camps de Tuttlingen et de Bretzenheim[3911]; en soutenant, dans un deuxième temps, la création de foyers d'accueil pour rapatriés (« Heimkehrer-Auffangheime ») et d'établissements pour les malades par le *DCV* et par l'*EHWK*, de « camps d'accueil spontanés » (« freiwillige Aufnahmelager ») pour les rapatriés originaires des régions de l'Est, sorte de *Heimat* temporaire -ces « kirchlichen Lagern » leur fourniraient le gîte et le couvert, la possibilités de travailler pour la communauté le temps de retrouver leur famille ; en lançant des opérations de parrainnages individuelles pour PG sans *Heimat* ; en favorisant les procédures d'admission dans l'Eglise.

Le renouveau de la vie politique dans la Zone favorise l'apparition, à côté de ceux toujours présents, de nouveaux acteurs institutionnels qui vont faire, avec l'octroi d'une somme de libération (*Entlassungsgeld*), du rapatriement et, plus encore, de la réinsertion, un credo politique. L'*YMCA* essaie également de prendre en charge le retour des PG, en recommandant, par le biais de sa commission exécutive à Genève, aux Unions allemandes de nommer pour chaque Zone d'occupation un représentant en liaison avec le maximum d'Unions locales « auxquelles les anciens PGA pourraient s'adresser pour obtenir des conseils », de préparer une brochure sur le mouvement en Allemagne, enfin de mieux suivre les membres de l'*YMCA* encore prisonniers, et de « chercher à les réintroduire au moment de leur rapatriement » dans les Unions[3912]. Les autres institutions caritatives ne sont pas en reste. Pour répondre au manque chronique de structure d'accueil pour les rapatriés désorientés, dont elles peuvent s'occuper sur le long terme, les *freien Wohlfahrtsverbände* de Bad-Kreuznach, le *Caritas-Verband* de Trèves envisagent ainsi soit l'animation d'un foyer rattaché à celui de Sobernheim, géré conjointement par les diocèses de Trèves, Spire et Mayence ; soit une répartition des rapatriés entre les établissements caritatifs déjà existants des trois diocèses.

Une fois parvenu au terme de leur retour, les rapatriés, notamment ceux originaires des provinces de l'Est perdues, voire de ZSO, sont confrontés à l'absence de toute structure institutionnelle, conséquence de la dénazification de l'après-guerre. Comme le résume une enquête sur les PG libérés, réalisée en février 1947 auprès de 12 000 rapatriés, le PG est « un peu désorienté à son retour par l'absence de tout « *Bund* » ou autre « *Verein* » et par la présence de ces partis qui lui semblent des organisations sans consistance et sans but

---

avertir des difficultés de retour à la vie civile et familiale. ZFO, A. 1.101/3, rapport mensuel du 31/01/1947 du GMA, district de Baden-Baden concernant l'« affaire administrative Badisches Hilfswerk ».

3911 BARCH-MA, B 205/1656, document du 01/06/1947 du *DCV* concernant la « Caritas-Kriegsgefangenen-Hilfe ». En l'occurrence, à Tuttlingen en collaboration avec les diocèses de Trèves, Spire et Mayence, à Bretzenheim avec ceux de Freibourg et Rottenbourg, voire à Rasvensbourg-Weingarten. Comme insiste la directive, « Die Caritas sollte sich nicht scheuen, hier stark initiati vorzugehen », mais „noch bedeutend aktiver sein" dans certains diocèses. Les annexes contiennent une carte localisant les structures d'accueil, p. 1522.

3912 YMCA, Y 392.12, résolutions n° Y 392.12 du 06/03/1946 de la commission exécutive élargie du comité universel des UCJG concernant la « séance de Genève : aide aux PG ».

sérieux »[3913]. De fait, les autorités françaises refusent la création du *Bund für Körperbehinderte und Hinterbliebene für Rheinland Hessen Nassau*[3914], comme celle du *Verband der Kriegsbeschädigten, Kriegshinterbliebenen und Sozialrentner Deutschlands* qu'elles jugent « prématurée »[3915] . Les rapatriés ont du mal à trouver leur place dans une société qui ne semble ni les avoir attendus ni véritablement les aider : ils « récriminent, précise l'enquête, plutôt contre l'administration allemande qu'ils rendent responsable de leurs difficultés quotidiennes », mais aussi « contre la population qu'ils trouvent égoïste, considèrent qu'elle ne leur témoigne pas assez de sympathie, qu'elle ne se rend pas suffisamment compte des souffrances qu'ils ont endurées ». Pire, ils se sentent dépassés par les commerçants et autres trafiquants du marché noirs, alors qu'eux ont « ont subi les plus durs sacrifices et les plus pénibles épreuves »[3916].

Pratiquement, l'absence de toute politique de « prévoyance » fait reposer la prise en charge de ces rapatriés sur les organisations privées et *in fine* la générosité de la population. Or, il semble que celle-là n'est pas été à la hauteur des attentes définies par les discours de mobilisation nationale en faveur des PG derrière les barbelés. La lettre de R. envoie de Lindau en juillet 1948 au *Caritas-Verband* juste après son rapatriement témoigne de son « impression extrêment mauvaise des Allemands »[3917] lors de son voyage entre Bretzenheim et Lindau : ce qui le frappe, ce ne sont pas les ruines des villes, mais les ruines des âmes humaines six ans près après son départ d'Allemagne, tels les trafiquants du marché noir dans le train ou les jeunes hommes à la dérive, en quête de plans louches.

L'échec relatif de ce qui était présenté comme un témoin de solidarité vis-à-vis de ces « victimes d'une politique criminelle »[3918] renvoie à la difficulté de passer de la rhétorique aux actes et donc à la difficulté pour la société allemande de trouver une place à ces rapatriés : il est autrement plus facile de s'identifier avec des prisonniers innocents que de célébrer en héros des tuberculeux, des cul-de-jatte, des rachitiques, qui portent les stigmates non seulement de la défaite, mais de l'impossibilité de se tourner vers l'avenir. Le moins grand dépaysement ressenti par les rapatriés de 1947 qui, d'après un sondage de septembre, ont pu dans une grande majorité reprendre leur profession et « retrouver tout de suite le contact

3913 ZFO, Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du contrôle de la sûreté du Wurtemberg concernant les « PG libérés de retour en France ».
3914 Colmar, AP 62-8, document n° 1200 ADM. Int du 11/06/1947 du Gouverneur Hettier de Boislambert concernant le « cas de l'association « Bund für Körperbehinderte und Hinterbliebene für Rheinland Hessen Nassau » » ; COE, 303.003, lettre du 23/05/1946 de Jensen. : autorisé par Laffon sur les nouveaux statuts présentés.
3915 ZFO, Bade 620, document n°2790/CGAA/INT/3e sect du 24/07/1946 de l'administration générale pour le GMZFO, DG des affaires administratives, direction des affaires intérieures et des cultes concernant la « demande d'autorisation d'une association de blessés, veuves et orphelins de guerre ».
3916 ZFO, AP 168-3, note d'information n° 35 SUR du 08/01/1946 concernant l'opinion des PGA revenus de captivité ».
3917 DCV, 372.025 (2), CV, Freib du 10/07/1948 de Reinhard Sperlich, Lindau/Bodensee ; « äusserst schlechten Eindruch von deutschen Menschen ». S'il ne rencontre pas de tels individus à Lindau, l'absence d'Entlassungsgeld et l'absence de sa femme vivant à Munich avec leur enfant qu'il n'a jamais vu ne facilitent pas le retour.
3918 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 10/47), document du 28/01/1946 concernant « Betreuung zurückkehrender KG »; « *Opfer einer verbrecherischen Politik* ».

spirituel »[3919] avec famille et amis, tient sans doute à leur plus facile insertion dans le récit, facilitée par une meilleure politique d'intégration allemande. D'après les archives consultées, il faut attendre début 1948 pour trouver, dans le reste de la Zone, des convois accueillis par des orchestres, salués par les autorités municipales et religieuses, ravitaillés généreusement... C'est bien cette image positive de sortie de guerre réussie grâce à la solidarité d'une communité imaginée (imaginaire ?) qui semble avoir été célébrée par les autorités de la jeune république après 1949. Ainsi, le rég.-Dir. Ludwig souligne que « cette image du vétéran qui doit mendier dans les rues nous a été, Dieu merci, épargnée après cette guerre au contraire de 1918 »[3920], notamment « car ici l'opinion publique a réussi à temps sa transformation »,, malgré l'interdiction alliée de mesures de soutien aux membres de l'ancienne Wehrmacht.

La fondation de la RFA s'accompagne d'une refonte des structures de prise en charge des PG et rapatriés. Elle fut en partie décidée lors de la réunion trizonale sur « le traitement futur du problème transzone des PG et des rapatriés » en février 1949, qui décide de centraliser cette action au bureau du pasteur Merten à Francfort[3921]. En 1948, apparaissent les associations d'invalides, comme le *Verband der Körperbeschädigten*, *Arbeits-Invaliden und Hinterbliebenen für Süd-Württemberg und Hohenzollern*, dont le but est d'améliorer/ la prise en charge publique des mutilés[3922]. La dépêche du Haut-Commissaire Poncet à Georges Bidault en 1953, lors des grands rapatriements d'Allemands d'URSS mis en scène au camp de Friedland, permet de mesurer combien l'évolution des conditions du retour entre les rapatriés de France en 1947 et ceux d'URSS en 1950 renvoie à leur instrumentalisation (croissante) par les autorités allemandes, désormais souveraines (1955), et leur célébration par la société

3919 MAE, Z23, sondage de l'opinion publique allemande du 20/09/1947 du GMBFO, direction de l'information concernant les « PGA rapatriés, 12e enquête ». D'après le sondage : « Etes-vous rentré dans votre famille après votre libération? » Oui 97%, non 2%, ne répondent pas 1%. Pas d'exception à cette règle générale que pour un tout petit nombre de célibataires (4%). « Avez-vous pu, après votre retour, retrouver tout de suite le contact spirituel avec votre famille et vos amis ? » Oui 88%, non 10%, pas immédiatement 1%, ne répondent pas 1%. C'est pour les prisonniers des classes 1909-1910 que les difficultés du retour paraissent avoir été les plus grandes (12%). « Avez-vous pu trouver du travail aussitôt après votre libération ? » Oui 86, non 12, ne répondent pas 2%. « Exercez-vous de nouveau votre ancienne profession ? » Oui 79%, non 18%, ne répondent pas 3%. La proportion de prisonniers qui a changé de situation décroît avec l'âge (de 20 à 14%). « A l'heure actuelle, travaillez-vous à temps complet, partiellement ou êtes-vouss en chômage ? » A temps complet 81%, partiellement 10%, en chômage 5%, ne répondent pas 1%. « Est-ce que votre situation alimentaire actuelle est meilleure que celle que vous avez connue pendant votre captivité? Est-elle pire? Est-elle la même? » Moins bonne 40%, meilleure 31%, identique 28%, ne répondent pas 1%. Les prisonniers chargés de famille sont les plus nombreux à se plaindre de leur situation alimentaire : célibataires: moins bonne 32%, meilleure 36% ; mariés sans enfant: moins bonne : 35%, meilleure : 35% ; mariés avec 1 enfant : moins bonne : 47%, meilleure : 28% ; mariés avec 2 enfants : moins bonne : 42%, meilleure : 27% ; mariés avec 3 enfants ou plus : moins bonne : 44%, meilleure : 27%. Ceux qui s'estimaient suffisamment nourris pendant leur captivité ont tendance à trouver aujourd'hui le ravitaillement moins bon : 57%. Au contraire ceux qui ont eu à souffrir de la faim en France jugent meilleure leur situation en Allemagne : 53%.

3920 Bieber, *Der Heimkehrer als sozialogisches Problem*; « das Bild dieses Veteranen, der auf der Strasse betteln muss, ist uns im Gegensatz zu den Jahren 1918, nach diesem Krieg, Gott sei Dank, erspart geblieben »

3921 CICR, G 91/I, rapport du 21/02/1949 du CICR, ZFO concernant la « gemeinsame Stizung der Regierungsvertreter und Wohlfartsorganisationen in den drei Westzonen über KG- und Hemkehrer-Problem" du 21/2/1949". Y sont des représentants du *Hilfswerk der evangelischen Kirchen Deutschlands des Arbeitsgemeinschaft der freien Wohlfahrtsverbände,* représentants du gouvernement de Hesse.

3922 ZFO, WH 1248/2, *Verband der Körperbeschädigten, Arbeits-Invaliden und Hinterbliebenen für Süd-Württemberg und Hohenzollern*.

ouest-allemande. Renversement ou aboutissement ? Le texte du haut Commissaire français en RFA André François-Poncet souligne dans les deux cas le renversement de perspective :

« Le contraste frappant en Allemagne occidentale entre l'accueil réservé aux prisonniers récemment rapatriés et celui qui avait été fait aux premiers libérés de l'après-guerre : dans ce dernier cas, il s'agissait pourtant le plus souvent de mutilés, de blessés ou de malades, véritables loques humaines incapables de subir plus longue captivité, ou encore de très jeunes conscrits mobilisés à l'âge où d'autres vont encore à l'école, ou enfin de vieillards rappelés pour servir dans le *Volkssturm* ; actuellement, au contraire, ceux qui rentrent sont, au moins aux yeux des puissances qui les détenaient, des criminels de guerre dont le sort a été certes, peu enviable mais souvent bien mérité. Les prisonniers libérés les premiers se sont heurtés à la plus cruelle indifférence : ils n'avaient ni droits particuliers, ni priorités d'aucune sorte, et l'on en voyait qui regretaient un temps de captivité où ils étaient au moins assurés du logement et de la nourriture. Pour les récents convois de rapatriés d'URSS, tout a changé : le Président de la République, les Ministres fédéraux, ceux des *Länder*, le haut clergé, tous se dérangent pour aller recevoir les prisonniers libérés. La situation matérielle de ceux-ci a considérablement changé : leur retour à la vie civile est facilité plus qu'il ne l'a été pour les anciens de leur devanciers, plus même qu'il ne l'a été pour les prisonniers des puissances victorieuses… Tout d'abord, au camp de Friedland les intéressés sont rhabillés ; ils reçoivent une prime de démobilisation de 200 DM à laquelle s'ajoutent 100 DM à titre d'allocation spéciale de bienvenue ; ils voyagent gratuitement en deuxième classe sur la *Reichsbahn* ; à leur arrivée dans la commune de destination, ils perçoivent du *Bund* une allocation de « transition » de 300 DM ; pour ceux qui sont nécessiteux, celle-ci est le plus souvent servie en nature sous forme de bons d'habillement ou d'ameublement. En principe, les rapatriés ont droit à reprendre leur emploi ; si toutefois, comme il n'est pas rare après dix-quinze ans d'absence (mobilisation ou captivité) l'emploi n'est plus vacant, le rapatrié a droit au placement prioritaire par *l'Arbeitsamt*. Dans son emploi, le rapatrié bénéficie immédiatement du droit à un préavis de licenciement de six mois, avantage qui n'est ordinairement acquis qu'après plusieurs années de présence dans l'entreprise. S'il ne trouve pas de travail, et bien qu'il n'ait pas cotisé en conséquence, il a droit pendant vingt-six semaines aux prestations de l'assurance chômage, calculées comme s'il avait gagné un salaire hebdomadaire de plus de 45 DM. S'il n'avait pas fait d'apprentissage, ou si son apprentissage n'était pas terminé au moment de son appel sous les drapeaux, ou si encore il doit changer de profession, il a droit à une bourse de reclassement professionnel. En matière de logement (…), le rapatrié récent a droit à la priorité n°1, ce qui, au rythme actuel des constructions de logement en Allemagne occidentale, lui assure en pratique satisfaction. Immédiate.

Le temps de captivité ou d'internement entre en ligne de compte pour la sécurité, et se traduit sous rachat de cotisation pour des prestations accrues. Tous les Länder ont décidé de dispenser les rapatriés de dénazification : dans certaines provinces les intéressés peuveut toutefois demander à être dénazifiés lorsque cela leur apporterait l'avantage de pouvoir accéder à la fonction publique : en Bavière on a purement et simplement supprimé toute mesure de dénazification. Les concernant, il s'agissait souvent de hauts dignitaires du parti, de l'organisation Todt, etc… ce blanchissement instantané remplace avantageusement le classement dans une

catégorie de grands coupables… En dehors de cet ensemble de mesures législatives ou réglementaires, c'est de toute part un assaut de générosité en faveur des rapatriés. Les administrations font savoir qu'elles renoncent à appliquer certaines clauses restrictives : on dispense de pointer à *l'Arbeitsamt* pour avoir droit aux allocations de chômage, on accordera des prêts de démarrage ou pour la fondation d'une entreprise même à ceux qui n'ont jamais été travailleurs indépendants ou chefs d'entreprise… les communes, les associations, les entreprises offrent aux rapatriés : séjours de convalescence, mobiliers, entrées gratuites aux spectacles etc. Enfin, la Loi fédérale sur le pécule des PG et internés est entrée en vigueur (ma dépêche n°1383 du 5 juillet 1953), les rapatriés les plus récents seront ceux qui auront droit au paiement du plus fort pécule et leurs droits seront liquidés dès la première tranche de mise en paiement : ceux qui viennent de rentrer ont donc la perspective de toucher plus de 4 000 DM (….) »[3923].

Bien entendu, les quelques indications sur l'insertion sociale, affective et professionnelle traduisent l'absence de problème massif de démobilisation qui n'est pas vécu par la société allemande à l'instar de ce qu'elle avait pu connaîre après la Première Guerre mondiale[3924]. Cependant, derrière la célébration à l'unisson, certaines constations sociales -selon des études menées sur la criminalité du rapatrié- font apparaître une réinsertion plus compliquée. Elles sont pourtant plus tardives: après avoir constaté à l'automne 1949 que 41% des détenus des établissements pénitentiaires de Basse-Saxe sont des rapatriés, ce qui provoque « un choc pour l'opinion publique »[3925], se pose la question dérangeante de savoir si la captivité de longue durée ne ne provoquerait pas un « changement caractéristique » à tendance criminelle du prisonnier. L'étude, qui entend apporter une réponse médicale et non psychologique, distingue les cas de figures en fonction des cas de dystrophies, conclut sur le fait qu'il n'existe pas une criminalité du rapatrié en tant que telle, même si le médecin Gauger, auteur de l'étude, n'a jamais vu de rapatrié recouvrer la totalité de ses capacités de réaction et d'actions intellectuelles et psychiques avant un an à dater de son rapatriement. Il est cependant difficile d'utiliser ces résultats pour le rapatriement des PG de France, l'analyse ne distinguant pas le lieu de captivité des PG concernés. En outre, à cette date, la quasi-totalité des PG en mains françaises sont rapatriés depuis plus d'un an[3926].

Toutefois, la focalisation de la jeune République ouest-allemande se porte sur les PGA revenant d'URSS et pose, à travers sa criminalisation du rapatrié, la question des conditions de possibilités de réintégration de ces PG en termes de danger pour le corps social. L'intérêt pour le corps et l'esprit du PG recouvre, comme l'a montré F. Biess, la crainte de la contamination importée de l'Est qui viendrait mettre à mal la construction de la nouvelle

3923 MAE, Z231, lettre n° 2133 du 17/10/1953 du haut-commissaire de la république française, direction générale des affaires politiques concernant les « PG rapatriés ».
3924 Carolina Press, "World War I, Veterans and the Weimar Republic", in Diehl, James, *The Thanks of The Fatherland. German Veterans After the Second World War,* The University of North, 1993, p. 9-31.
3925 BARCH-MA, B 205/1560, document du Dr. Gauger concernant « Gibt es eine Krimilität des Heimkehrers ? ».
3926 Même si l'étude se base, selon son auteur, sur des constatations de plusieurs années.

République[3927]. Le contexte du rapatriement du PG de France entre 1945 et 1948, tout autre, empêche le rapprochement : territoire sous occupation, captivité de plus courte durée, responsabilité d'un pays démocratique… Il n'éveille donc pas les mêmes soupçons, ce qui ne veut pas dire absence de problèmes et d'inquiétude. La thèse de Keller en 1953 sur le lien entre captivité de guerre, rapatriement, criminalité et traitement à partir de patients traités à Biberach-Riss insiste sur le lien qu'il y a entre criminalité et durée de captivité, ce qui explique la faible proportion de PG venant de France dans les chiffres totaux[3928].

L'étude très détaillée sur les conséquences de la captivité sur le comportement et les difficultés de resociabilisation du rapatrié est également difficilement utilisable pour le cas des PG de France. Certes, ils représentent 288 patients traités, soit 17,2% du total mais l'étude ne porte que sur la période 1947-1949[3929]. Or, elle distingue trois types de captivité selon sa durée -courte, moyenne (jusqu'à un an) et longue (plus d'un an)- qu'elle considère selon le modèle de la captivité en URSS, c'est-à-dire une captivité de camp marquée par la maladie des barbelés et une « régression primitive et abrutissement » dans les relations interpersonnelles développées en captivité. Les PG qui auraient connu une telle captivité en France sont les inaptes et les malades, mais qui ont été rapatriés après un an de captivité.

Plus utiles cependant sont les considérations sur le rôle des conditions du retour sur la capacité du rapatrié à « récupérer des forces immunitaires spirituelles »[3930]. Les études relèvent le sentiment d'être devenu étranger aux siens et à soi-même, l'attente, eu égard aux souffrances de la captivité, d'une reconnaissance omniprésente. Le décalage avec la réalité se traduit par un renoncement à sa personnalité[3931]. De la même façon, dans le domaine conjugal, son expérience de captivité conduirait le rapatrié à des comportements peu rationnels dans le mariage et les divorces pour impuissance sexuelle se développeraient.

On peut interpréter la série de mesures prises par les différents *Länder,* surtout à partir de 1947-1948, pour soutenir la réintégration de leurs rapatriés, comme l'expression administrative d'un discours qui vise en même temps à réinscrire l'expérience de la captivité dans une perspective nationale. Je me conterai de citer les principales mesures relevées : traitement alimentaire privilégié avec l'octroi d'une seconde ration pendant les quatre

3927 On ne peut s'empêcher de lier l'attention portée à l'état de santé des PG considérés comme un foyer de contamination du corps d'accueil et les efforts prodigués dès 1946 pour réinsérer les médecins PG.
3928 BARCH-MA, B 205/1189, dissertation du 01/01/1953 de Günther Keller (*Inaugural-Dissertation* von Günther Keller, *Universität Freiburg, Abschrift von Kapitel 2 mit 4 Durchslägen kassiert*) concernant les "Kriegsgefangenschaft und Heimkehr, Kriminalität und strafrechtliche Behandlung der Heimkehrer".
3929 Voir le tableau 1, „Belegunszahlen des Heimkehrer-Krankenhauses Biberach-Riss, p. 48-50. L'état de santé des PG revenant de France serait deux fois moins bon que ceux en captivité anglo-américaines.
3930 « Wiedergewinnung seelischer Abwehrkräfte »
3931 Que l'auteur met en relation avec le retrait du rapatrié de la situation globale du PG qui lui impose responsabilité et action personnelle, encore un écart avec la France.

semaines suivantes le rapatriement ; institutionnalisation d'un pécule de démobilisation[3932]; réadmission des PG dans les caisses d'assurances-maladies[3933] et chômages auxquelles ils appartenaient avant leur incorporation dans la *Wehrmacht* ; paiement des retraites aux PG ou, en cas de décès, à leurs ayants-droit ; élaboration d'une législation sociale prenant en compte le dommage qu'a constitué la captivité par une majoration des indemnités ; versement des retraites aux fonctionnaires et travailleurs interrompu par les puissances occupantes ; reclassement professionnel privilégié, notamment pour les fonctionnaires ; reconnaissance des études et des examens obtenus pendant la captivité, par exemple entre le camp de Chartres et l'université de Fribourg [3934]. Avec le rapatriement, la captivité passe dans l'ordre de la réalité.

B) Les rapatriés dans l'Allemagne nouvelle : l'enjeu de la réintégration pour les autorités allemandes

En 1947, le Regierung-Direktor K. Ludwig à Bonn affirme que « cette image du vétéran qui doit mendier dans les rues », caractéristique de 1918, n'a pas réapparu dans le second après-guerre, du fait que « ici l'opinion populaire a réussi sa transformation », malgré la volonté des Alliés d'empêcher les mesures en faveur des membres de l'ancienne *Wehrmacht*. Cette remarque bien que rétrospective, comme l'optique historique qu'elle rappelle, soulignent combien l'enjeu de la sortie de guerre réside en partie dans la qualité de l'insertion des PG et, plus largemen, des anciens combattants en Allemagne. Au-delà des opérations de rapatriement *stricto sensu*, se joue ici la réinsertion même des rapatriés, notamment à partir de 1946.

Dans la situation allemande de 1945, cette réinsertion consiste au fond à savoir recréer une communauté nationale, et instituer des acteurs légitimes de la réalisation de ce programme.Tout se déroule à l'opposé du « militarisme romantique » de 1918 qui transforma le *Frontelerbenis* en „mystique du front" et les anciens combattants de la Grande Guerre en « prophètes politiques » [3935]. Or, en 1946-1947, contrairement à 1945 et le rapatriement des inaptes, le champ est désormais occupé par des acteurs concurrents : à côté des associations caritatives s'installent les pouvoirs publics allemands. Dans quelle mesure le rapatriement et l'insertion des PG constituent-ils une source de légitimité politique pour les autorités allemandes ? Comment se définissent-elles dans leur positionnement vis-à-vis des PG, de leur

3932 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document du 25/02/1946 du *Präsidialdirektor* concernant l'« Einmalige Entlassungsbeihilfe für zurückkehrenden KG" ; Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° Hs 225/45 du 13/11/1945 d'*Oberrigierungspräsidium Hessen-Pfalz* concernant l'« Einmalige Entlassungs… ».
3933 Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 1 T 1 22, *Tagesordnung* du 05/11/1947 du *Landtag für WH, 8. Sitzung* concernant « Entwurt eines Gesetzes übdf cid Krankenversicherung zurückgekehrter KG und Internieter sowie ihrer Familienangehörigen ».
3934 MW (Fontainebleau), 19770623/97, lettre manuscrite du 02/10/1945 de Bussière Poitevine, maire.
3935 Diehl, James, *The Thanks of The Fatherland…, op. cit.*

opinion publique et des autorités françaises ? Quelles formes de prise en charge proposent-elles ? Selon quelle chronologie et logique d'intervention ? Avec quelles justifications ?

Les sources consultées, notamment allemandes, ne nous permettent pas d'apporter de réponses exhaustives. Elles suffisent néanmoins à montrer comment le retour est conçu comme un moyen de créer du lien social et de faire reconnaître la captivité où la spécificité du PG est prise en compte par la communauté nationale. Elles proposent enfin une articulation entre le présent de la reconstruction et le lourd héritage de la guerre.

1 - Créer du lien social : passer du discours à la pratique

Jusqu'à mi-1947 dans la ZFO, il n'existe plus d'associations privées défendant spécifiquement les droits des anciens combattants et blessés de guerre. Il faut les autorisations de constitution du *Bund für Körperbehinderte und Hinterbliebene für Rheinland, Hessen und Nassau*[3936] ou du *Verband der Körperbeschädigten, Arbeits-Invaliden und Hinterbliebenen für Süd-Württemberg und Hohenzollern*[3937] pour relever un tournant dans la position française, Or, l'attente des rapatriés est souvent considérable, bien que modulée en fonction de leur état de santé. A travers la prise en charge financière, professionnelle ou affective se jouent les retrouvailles avec la patrie et la fin de la séparation avec la famille. Pour les différents acteurs des politiques d'insertion des PG, - associations caritatives religieuses, comités d'entraide, puis partis politiques-, il s'agit de montrer leur capacité de recréer un sentiment national et une communauté allemande inclusive.

Dans une Allemagne bouleversée, la famille constitue à la fois le cadre dans lequel le PG imagine son retour et la cellule qui fait fonction d'intermédiaire entre le privé et le collectif, entre la *Heimat* et une possible extension à une communauté nationale allemande. Elle devient ainsi le lieu, affectif et matériel, d'une reconnaissance, notamment par la mise en place de mesures de soutien aux familles du fait de la captivité d'un de ses membres. Dès fin 1945, le *Fürsorgeamt* de Mayence a fixé un barème d'aide financière aux 2 500 familles de PG[3938], tandis qu'en en 1947, l'une des tâches institutionnelles du *Badisches Hilfswerk* est de venir en aide financièrement aux familles de PG pas encore libérés[3939]. En Rhénanie-Hesse,

3936 Colmar, AP 62-8, document n° 6722 DGAA/INT/3 du 02/07/1947 de Laffon concernant l'« association « Bund für Körperbehinderte und Hinterbliebene » für Rheinland Hessen Nasau".

3937 137 Colmar (ZFO), WH 1248/2, document du *Verband der Körperbeschädigten, Arbeits-Invaliden und Hinterbliebenen für Süd-Württemberg und Hohenz* ; CICR, G 9/13, 345, document du 20/08/1944 de Staarzt Dr Dieck ; St. Dr Schultess ; Oberarzt Muller concernant « Thonon les Bains ». dont le but est « l'observation des intérêts des mutilés de guerre, des invalides de travail, des rentiers sociaux et des survivants en relations juridiques, sociales et économiques »

3938 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 2/45), document du 22/11/1945 de *l'Oberbürgeimeister* concernant l'« Unterstützung der Angehörigen von KG » : les parents seuls (« Alleinstehende (Ehefau oder Elternteil)") reçoivent 35,85 RM, le *Haushaltungsvorstand* 32,60, les *Haushaltsangehörige* au-dessus de 16 ans 21, ceux en-dessous 15.

3939 Colmar (ZFO), Bade L 2.110/2, rapport d'activité du 14/01/1947 de *Badisches Hilfswerk* concernant l'« année (1er avril 1946-3 février 1947) ».

l'Oberregierungspräsident décide dans le cadre de la modification de la législation sociale en 1946 de garantir un complément de 50% pour l'ensemble des aides sociales payées aux familles de PG[3940]. Dans le Württemberg, 7 300 familles de disparus ou de PG ont été soutenues en février, 6 700 en mai[3941]. Ces mesures peuvent se lire comme une volonté d'afficher une solidarité collective entre la communauté et une catégorie sociale. Il s'agit aussi de maintenir les liens d'appartenance du PG *in absentia* et d'assurer les conditions du retour en montrant que la mère patrie n'a pas failli à ses devoirs. Mais soutenir la famille de PG ne renvoie pas seulement au passé. Elle offre les meilleures garanties d'une intégration future du rapatrié, en fait une condition de refondation du sentiment national[3942]. La place centrale de la famille, à la fois dans le dispositif mental du PG et de l'Etat, fait donc référence à une double continuité : spatiale, entre le camp et la *Heimat* laquelle n'oublie pas l'absent ; politique, entre les infortunes de la guerre et les conditions de la paix. Les décisions concernant les familles de PG, prises à la suite du débat entre les pouvoirs publics allemands sur la dénazification des PG fin 1946-1947[3943], s'inscrivent dans cette même continuité. Les formulaires de dénazification de PG, remplis par l'épouse, donne droit au paiement de secours si le fonctionnaire PG n'a pas joué de rôle dans la *NSDAP* ou ses organisations affiliées[3944]. Les archives consultées sont cependant peu dissertes sur les modalités du retour en famille, si ce n'est que cette dernière constitue la destination, géographique ultime et symbolique, du rapatrié : lors de l'enquête auprès de 649 PG en juin 1947, 97% sont rentrés dans leur famille après leur libération[3945].

Le retour des PG dans la famille fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part d'autres acteurs allemands d'après-guerre. Eglises et associations caritatives confessionnelles prolongent ainsi leur stratégie mise en place lors de la captivité alors que se joue l'insertion du rapatrié. Les Eglises apparaissent comme les *rebâtisseurs* privilégiés pour deux raisons majeures : d'une part elles peuvent s'appuyer sur l'expérience des *Eglises de la captivité* et

---

3940 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 2/45), document du 07/05/1946 de l'*Oberregierungspräsident Rhein-Hessen* concernant la « Gewährung erhöhter Unterstützungssätze an die Familien KG Soldaten".

3941 Mainz (IEG), OV 40-9, *protokoll* n° 9 du 06/07/1946 du *Landrätagung der französischen Zone Württembergs* concernant les « Fragen der Fürsorge ».

3942 Staatsarchiv Freiburg i. Br., C 20-1 481, document du 07/11/1946 de l'homme de confiance du dépôt 127 concernant les « Urkunden von Gefangenen ». L'acte rédigé à la demande d'un PG par l'homme de confiance du camp de Châteauroux à destination de l'*Oberlandesgerichtspräsidenten* de Baden en novembre 1946 concerne la reconnaissance de son fils né en son absence et donne procuration à la mère de son épouse pour toutes les déclarations à faire en son nom.

3943 Pour le pays de Bade, dispositions du 01/11/46, *Amtsblatt* 20 du 30/10/46 ; Staatsarchiv Freiburg i. Br., C 48-1 68, document n° 7329 du 27/06/1947 de *Bad. Finanzministerium* concernant la « Zahlung von Bezügen im öffentlichen Dienst"; Staatsarchiv Freiburg i. Br., C 48-1 68, document n° II/a du 29/01/1948 du *Kriegsversehrtenfürsorgeamt* concernant les « Versorgungsgebührnisse für Angehörige Hautpschuldiger und Schuldiger im Sinne der Landesverordnung vom 29.03.47 und ihre Hinterbliebenen"..

3944 Staatsarchiv Freiburg i. Br., C 48-1 68, rundschreiben n° 12 du 24/09/1947 du *Bad. Staatskommissariat für pol. Säuberung* concernant l'"Üprüfung von KG oder vermissten Beamten, Zahlung von Bezügen im öffentlichen Dienst" ; Staatsarchiv Freiburg in. Br., C 48-1 68, document n° 3788 du 30/09/1947 concernant le « paiement de secours aux parents de PG et de personnes disparues ».

3945 MAE, Z23, sondage de l'opinion publique allemande du 20/09/1947 du GMBFO, direction de l'information concernant les « PGA rapatriés, 12e enquête ».

présenter en termes de continuité l'intervention de son *berger* : le pasteur a conduit le PG pendant la captivité, la *Heimatkirche* le conduira après. D'autre part, elles constituent les seules institutions à proposer à l'Allemand, du soldat au rapatrié, un cadre, un discours et un mode d'action pour sa réinsertion dans la communauté. Le cadre est ainsi donné par la métaphore de la maison à réintégrer en temps que *Gemeinde* et maison de Dieu. Les *Richtlinien für die Pastoration der Heimkehrer*[3946]permettent d'en saisir le discours et de comprendre comment le retour prolonge le projet de rééducation, voire de renaissance du rapatrié, désormais considéré comme un « Rekonvalescent », opposé à l'image du lépreux (« Aussätziger »), symbole de l'exclu par excellence. Cette continuité permet de légitimer son rôle du pasteur (*Seelsorger*) local. Face au rapatrié littéralement présenté comme un désorienté, marqué par le sentiment d'étrangeté vis-à-vis de ses enfants qui ne le reconnaissent plus, de sa femme habituée à vivre seule, l'Eglise développe un discours autour du leitmotiv « trouver une voie ». Il s'agit pour elle de proposer un chemin au *corps* du PG afin de réintégrer le corps social, un chemin qui le ramène du *Lager* au corps de l'Eglise (*ecclesia*). Par cette approche, l'Eglise peut relever la contradiction de la sortie de guerre en considérant tour à tour le rapatrié sous l'un et le multiple : c'est le même homme qui a été soldat du IIIe *Reich*, PG et maintenant rapatrié ; pourtant, cet homme est transformé. Elle souligne ainsi les traces de la guerre pour expliquer la nécessité de *rééduquer* le PG à une normalité sociale. La prise en compte de la *brutalisation* héritée du conflit, - vis-à-vis de la religion, de l'épouse, des enfants-et de sa déprise permet de penser l'ensemble du processus de renaissance du PG dont le parcours est une nouvelle fois rapproché de celui du Christ. Il fait partie du destin du PG de passer par la « croix et la souffrance » (« Kreuz und Leid ») avec l'espoir, derrière le Golgotha, de connaître la même résurrection (*Auferstehung*). Dans cette conception, le bon éducateur qu'est le pasteur doit prendre en compte l'environnement du PG, constitué des membres du troupeau à guider, justifiant à nouveau l'importance accordée à la famille, aux parents et surtout à l'épouse.

Derrière cette configuration d'action se confirme une certaine organisation sociale, déjà étudiée avec le discours pastoral, comme le révèle l'interprétation de la modernité destructrice du IIIe *Reich*, symbole de « destruction de beaucoup pays et des millions d'être humains », par opposition à la paix chrétienne. Dès lors, l'insertion achevée du rapatrié correspond à son retour dans la communauté nationale et, bien entendu, religieuse, soit en acte, à la reprise d'une « vie familiale commune » et à son pendant religieux, le retour à une participation régulière à la vie religieuse de la paroisse. *In fine*, cette réinsertion devrait contribuer à une refondation sociale de l'Allemagne fondée sur « le renouvellement du noyau le plus important

3946 DCV, 372.025 (3), *Richtlinien für die Pastoration der Heimkehrer*.

de toute communauté », la famille. L'Allemagne nouvelle se structurerait donc sur trois étages : la *Gemeinde* et la famille, le *Volk* et la nation et le monde. Dans cette *parousie de bâtisseurs*, l'intérêt renouvelé pour la jeunesse montre combien l'insertion offre à la fois des réseaux de socialisation pour le rapatrié et de contrôle pour les Eglise. Il faut poursuivre de ce qui avait été amorcé pendant la captivité et amener les jeunes rapatriés à fréquenter les groupes locaux de jeunesse à qui il incombe de les intéresser à nouveau à la vie religieuse. Quant aux pasteurs, ils doivent aller les chercher pour le service religieux et participer activement à leurs loisirs.

Dans la même continuité avec le temps de la captivité, les actions de parrainage, initiées en juin 1947[3947], peuvent être interprétées comme une tentative de mise en application concrète de cette prise en charge sociale et religieuse pour le PG rentré « in das deutsche Vaterland »[3948]. Face à l'engorgement des centres de rapatriement et aux pénuries vestimentaires, il s'agit pour l'*Hilfswerk der EKD* de répondre au sort difficile des *Heimkehrer*, sans toit ni *Heimat*, en proposant à des familles allemandes chrétiennes de « parrainer » ces PG nécessiteux, selon deux formules : la *Hilfs-Patenschaft*, de parrainage pour rapatriés en fournissant des vêtements ; la *Gast-Patenschaft*, parrainage pour rapatriés devenus apatrides , pris à domicile pendant huit semaines, habillé et épaulé dans la recherche d'un emploi. A travers ce dispositif élaboré par le bureau central en direction des zones occidentales, notamment de la *Geschäftsstelle* de Baden-Baden pour la ZFO, il ne s'agit pas seulement de prolonger la mobilisation des populations allemandes en faveur des PG derrière les barbelés, mais de réaliser ce qui avait pu rester à l'état de slogan. Cependant, la différence est de nature, puisqu'il s'agit de prendre en charge les corps sans médiation en établissant un contact entre le PG isolé et une nouvelle famille, et la patrie. C'est pourquoi le parrain, personnification de ce double foyer retrouvé ou plutôt récréé, doit être autant un une assistance corporelle que spirituelle (*Leibsorge* / *Seelsorge*[3949]). En faisant de la famille le lieu d'enracinement, la perception de l'Allemand rapatrié n'est plus celle du PG, victime *inter pares*, développée dans les discours de mobilisation en faveur des « frères derrière les barbelés ». Dans mon corpus, point de justification selon l'économie morale de la reconnaissance, mais plutôt une rhétorique de la bienvenue, voire de la pitié : charité en acte qui laisse relativement indéterminéle positionnement du PG dans cette communauté. La seule

3947 EKD, ADW, ZB 39b, document n° 1069547 du 11/06/1947 de l'*Hiflswerk der EKD* concernant les « Lager und Heime für Heimkehrer und Heimatlose. Ohne unmittelbaren Vorgang ».. Dans quelle mesure faut-il rapprocher cette initiative de la proposition fin avril d'un délégué de l'*YMCA* d'organiser « un service de parrainage » ? YMCA, X 391.2 (44), bulletin d'information, à l'intention des secrétaires visitant les camps n° 16 du 07/05/1947 du *YMCA*, Aide aux PG.

3948 EKD, ADW, ZB 38b, document n° 1/1762/47 du 22/11/1947 de l'*Hilfswerk der EKD* concernant l'"Übernahme von Patenschaften für Heimkehrer ».

3949 BARCH-MA, B 205/1627, document n° 15994 du 11/12/1947 de *l'Evangelischer Oberkirchdienst* concernant la « Betreuung von Heimlkehrern".

utilisation du terme « Opfer » ne renvoie désormais plus au PG, mais au « cœur, à la maison, à la main » qui accueillent (« Herz, Haus und Hand »).

En revanche, la fonction de socialisation est pleinement revendiquée par l'institution religieuse. D'une part, il s'agit d'accueillir tous les PG sur la base de l'appartenance à la communauté allemande et non à la confession chrétienne, ce qui permet d'accueillir les *heimatlosen* (apatrides) rapatriés de l'Est. D'autre part, il s'agit, sous la férule du parrain catéchiste, de réinsérer le catéchumène en lui fournissant, autant que faire se peut, de nouveaux habits et un travail. Ce genre d'œcuménisme politique cherche à réaliser le projet développé dans le discours pastoral qui tente de faire coïncider identité nationale et valeurs chrétiennes. Il n'est pas anodin que l'*EHD* pense également son action en fonction du calendrier liturgique, lançant son initiative lors de la *Christusfest*- fête de la (re)naissance et de la célébration de la communauté. Ni non plus que la métaphore de la porte soit utilisée : comme jadis Jésus chercha refuge dans Béthlehem surpeuplé, aujourd'hui le Christ, sous les traits du *Heimkehrer*, frappe à la porte de sa communauté. Et contrairement à Beckmann, le héros de la pièce de W. Borchert, il ne doit pas rester *draussen vor der Tür*. Cette prise en charge *politico-relgieuse*, au-delà du soulagement qu'elle apporte, peut se lire comme un moyen de recréer une communauté nationale à travers des valeurs et des pratiques chrétiennes. Le rôle décisif dévolu au *Gemeindepfarrer* le confirme. Il indique aux parrains le filleul à accueillir, puis évalue quelques semaines plus tard les efforts fournis. La désignation de rapatriés *heimatlosen* se fait, elle, via les services ecclésiastiques dans les camps de démobilisation et les places offertes par les bureaux de cercle du *Hilfswerks*.

Parallèlement émerge la notion d'un « futur » communautaire. La mise en place d'une structure de centres d'accueil qui n'entend pas officiellement se substituer aux obligations de la puissance détentrice et assume la continuité de l'expérience de la captivité serait l'expression concrète de l'appartenance de ces « piliers » (« Schicksalsträger ») à la *Heimat* qui ne les a pas oubliés[3950]. Mais si le *foyer* doit être une « véritable *Heimat* »[3951] en matière d'installation et d'assistance, le *Heimkehrer* ne doit pas s'y abandonner et se détourner de son but principal, la réintégration dans la *Heimat* et la vie. C'est pourquoi le choix du directeur, comme celui du parrain, est décisif puisqu'il devra, avec tact et psychologie, « avec un main paternelle prévenante » éviter tous les excès dans l'attitude du rapatrié susceptibles de discréditer les représentations que la population attache à ces foyers. De façon indirecte pointe donc un certain droit à la reconnaissance. Le même raisonnement est suivi par Hans

3950 DCV, 372 (44), document du 17/06/1947 du *DCV-Kriegsgefangenenhilfe* : « (…) sagen Sie ihnen, dass die Heimat den Willen hat, ihnen zu Hilfe zu kommen mit jedlichem, was sir nur vermag. Auch die Allerletzten sollen spüren, dass sie ein Teil von uns sind. Und dass unsere Herzen nicht eher zur Ruhe kommen, bis die Räume hinter den Stacheldrahtgittern leer sind"

3951 DCV, 372.059 (2), document du 20/06/1947 du Abt. *Kriegsgefangenenhilfe* conernant les « Gesichtspunkte für Heimkehrerheime ».

Schönfeld[3952] côté protestant quand il s'agit de préciser où et quand s'arrête le travail de l'*oekumenische KG-Fürsorge*[3953]. Ici aussi, on accompagne le PG « jusuq'au moment » » de rattachement réel à une communauté et son insertion dans un *Arbeitskreis*. Le sens nodal de cet *stade de transition* est clairement perçu parce qu'il engage non seulement les efforts en amont mais aussi le futur commun du rapatrié et de l'Eglise : « il serait fort dommage que le service oecuménique, à travers lequel beaucoup d'eux ont trouvé le chemin jusqu'à la communauté religieuse et l'Eglise, ne remplisse pas sa tâche au dernier moment, décisif pour de multiples raisons ». Ensuite, le relais des *Heimatkirchen* est décisif car ce sont elles qui doivent ouvrir les portes de l'Eglise au PG par la visite personnelle notamment du pasteur[3954]. Cet œcuménisme, souvent souligné entre les différentes institutions concurrentes, impressionne favorablement les rapatriés.

Comment alors interpréter la prise de position très négative du *Caritas-Verband* vis-à-vis de l'initiative d'Erich Wollenberg à Munich qui développe, dès novembre 1946 en Zone américaine, une *KG-Heimkehrer-Aktion*. *Individuelle Patenschaften für heimatlose KG* en vue de procurer un « parainage individuel » et laïc aux PG *heimatlosen*, sans nouvelles de leurs proches, supposés morts ? Alors cantonnée uniquement à la France[3955], sa *Patenschafts-Aktion* devrait concerner, estime-t-il, 10 000 PG apatrides, déjà 800 demandes en cours, notamment en faveur des mineurs, avant d'être étendue à l'été 1947 aux Zones britannique et française ainsi qu'à Berlin[3956]. L'initiative d'E. Wollenberg s'organise sur les mêmes principes que celle des Eglises protestantes : la mission centrale n'est pas, d'« aider le soldat d'hier ou le PG d'aujourd'hui, mais le civil de demain », c'est-à-dire d'« aider le futur civil à devenir un citoyen utile de la nouvelle Allemagne ». Dans la perspective de récréer un cadre national, le terme « *heimatlos* » ne doit pas s'entendre selon une acception *géographique* mais affective. C'est pourquoi le parrainage n'est pas un engagement juridique, moral, impliquant des particuliers, des familles, voire des équipes d'entreprises ou des personnes morales de toute

3952 Théologien protestant qui collabora dès l'entre-deux-guerre avec les institutions oeucuméniques à Genève. Très proche d'Eugen Gerstenmaier et résistant, il dirige après guerre l'office de politique extérieure de l'*EKD*.

3953 COE, 303.005 (20), document du 08/12/1947 de Hans Schönfeld concernant les « Entlassene KG », lors de la deuxième *oekumenische Arbeitstagung*, collaborateurs et représentants des Eglises

3954 BARCH-MA, B 205/1473, document du 28/05/1948 du *Caritas KG-Hilfe* concernant les « KG, Heimkehrer ».

3955 BARCH-MA, B 205/1477, document du 19/07/1947 de la *KG-Heimkehrer-Aktion, Echo der Woche*, *Verlag die Blaue Presse GmbH* concernant « Ind. Patenschaften f. heimatlose KG ». Ayant vécu 8 ans en France, il peut mobiliser son réseau auprès de Lagergeistliche, des autorités et des organisations d'aides pour obtenir l'adresse de 2 000 PG environ et l'appui du général Buisson. BARCH-KO, Z 35/327, interview du 27/02/1948 concernant « Die Patenschafts-Aktion für KG ohne Angehörige ». L'idée lui vint d'ailleurs, selon ses dires, d'un entrepreneur français qui lui indiqua que les PG n'ayant plus de familles ne recevait ni lettres ni colis d'Allemagne.

3956 BARCH-MA, B 205/1477, document du 28/02/1948 de la *Trizonale Konferenz der Patenschaftsaktion* concernant « das Problem der verwaisten KG ».. Lors de la conférence trizonale en février 1948, la « Patenschafts-Aktion für KG ohne Angehörige » est confiée à la Zentralstelle der KG-Patenschafts-Aktion en Zone américaine (Munich), responsable des demandes de PG de France, et à la *Deutsche KG-Hilfe* en Zone britannique (Hambourg).

sorte. A la grande différence du projet protestant, le cadre religieux ne semble jouer aucun rôle ici[3957].

Le *Caritas-Verband*, qui reconnaît que ce groupe pose un problème particulier de *Betreuung*, reproche à cette initiative concurrente, sous couvert de fractionner l'action en faveur des PG, d'affaiblir, en brisant le monopole du réseau en matière d'assistance sociale, leur emprise sur les rapatriés[3958]. Pour discréditer ce qu'il considère comme « un parainage de papier » et lui refuser l'appui des autorités publiques du pays de Bade, il met en avant l'absence de besoin d'une organisation distincte. Il insiste au contraire sur l'intérêt d'intégrer cette mission aux réseaux expérimentés des *Wolfahrtsverbände*, auxquelles appartient le *Caritas*, répondant ainsi aux critiques de ceux qui l'accusent de n'avoir rien fait pour ces rapatriés. L'argumentation du *Caritas* partage ainsi la même finalité que l'*EHD* : la défense du monopole du parrainage va de pair avec celle du caractère national et religieux de la réinsertion. La meilleure preuve en est donnée par le dévoiement de l'initiative que *Caritas* impute au manque de sérieux dans le choix des filleuls et des parrains : trop souvent, le parrain substitue à l' « amour du prochain » son désir de main-d'œuvre à bas prix ou de trouver facilement à se remarier ; le rapatrié, lui, confond la réinsertion par le travail avec le pensionnat à bon compte[3959].

Selon l'organisation catholique, le « danger extraordinaire » pour la société que constitue la perversion du système provient de l'absence d'une *Betreuung* qui s'en remet à la bonne volonté des individus, oubliant le plus important « l'insertion morale d'un fileuil convenable dans une bonne famille d'adoption ». La façon de procéder des *freien Wohlfahrtsverbände*, via le séjour obligé dans un *Heimkehrerheim*, permet au contraire de sonder les cœurs et les âmes, d'établir les bons parrainages. Au-delà d'un professionnalisme certain, c'est bien l'enjeu de valeurs morales organisées selon les coordonnées religieuses de bien et mal que se joue l'avenir de l'Allemagne. Or, le 6 juin 1948, le *Badische Ministerium des Innern* répond à son tour à la demande de soutien de E. Wollemberg en reprenant mot pour mot les arguments du *Caritas* afin de refuser une aide particulière à la sa *Zentralstelle* et lui proposer d'intégrer leur initiative dans le travail des *Verbände der freiem Wohlfhartspflege*. On retrouve ici la visée totalisante de l'Eglise.

Au final, la conception de la réinsertion du rapatrié, issue d'un projet politico-religieux plus vaste, oublie la spécificité et les attentes de ces Allemands *pas comme les autres* ; ou du

3957 BARCH-KO, Z 35/327, interview du 27/02/1948 concernant « Die Patenschafts-Aktion für KG ohne Angehörige » : la confession du PG n'est demandée que « gelegentlich », tandis que l'appartenance religieuse des « parrains » ne semble pas être un critère de sélection.

3958 Il s'agit de la réunion des différents institutions caritatives : le *Caritas-Verband*, l'*Evangelische Hilfswerk*, *l'Arbeiterwohlfahrt*, la *Rotes Kreuz*.

3959 BARCH-MA, B 205/1473, document du 22/04/1948 du *DCV* concernant la « Stellungsnahme zur „Patenschaftsaktion für heimatlose KG ohne Angehörige" durchgeführt von der Zentralstelle der KG-Patenschaftsaktion in München und der deutschen Kriegsgefangenenhilfe in Hamburg und insbesondere deren Resolution vom 27.02.48 ».

moins elle passe trop rapidement sur la malléabilité supposée de ces rapatriés. Comme pour le marrainage de guerre, l'application du projet semble dévoyée. Ainsi que le relève le *Caritas-Verband*, à propos de la réalisation du projet de Wollemberg, -mais ces remarques valent sans doute pour l'initiative religieuse- les « abus » des deux côtés traduisent l'inadaptation du rapatrié.

Néanmoins, on peut lire ces discours- qui entendent fédérer autour du rapatrié une communauté politico-religieuse- comme une tentative pour modifier une réalité sociale beaucoup moins favorable à celui-là. L'image de ce dernier, peint sous les traits d'un lépreux par les Eglises, comme leurs efforts pour l'accueillir ne traduisent-ils pas précisément l'absence de sentiments de reconnaissance spontanée à son égard et la faible extériorisation de la dette vis-à-vis de celui qui fut célébré comme la « meilleure de nos victimes » ? Les archives consultées confirment ce décalage et dévoile une société sociale allemande qui se dérobe à ses obligations morales. Par exemple, l'assistance financière pour maladie accordée au PG rapatrié le temps de son incapacité au travail est si basse qu'il lui est nécessaire de « réclamer en supplément des prestations de l'assistance publique » [3960] et que les familles avec enfants ne peuvent payer le repas de la *Volksküche*. Face à cette situation qui risque de pousser à la délinquance, le *Badische HW* appelle l'administration « verantwortliche » à réagir, ce que le *Hauptversorgungsamt* du Wurtemberg-Hohenzollern fait en remédiant à la situation en juin 1948. Inversement, certains documents, internes à l'Eglise protestante notamment, donnent à voir la déception de rapatriés, tant leur accueil dans les *Heimatkirchen* ne correspond ni à leur expérience spirituelle dans les camps, ni à leur attente d'une insertion.

Il y a là une remise en question de la continuité et, sans doute, l'impossibilité de faire du PG la figure refondatrice de la nouvelle communauté allemande, au fur et à mesure qu'elle s'éloigne de la guerre. Ainsi le pasteur Sturm, aumônier pour le culte protestant dans la ZFO, attire-t-il, en avril 1947, l'attention du président de l'Eglise évangélique d'Allemagne sur le décalage entre l'expérience religieuse du PG vécue dans le camp sur le mode « d'une vie communautaire (…) construite du bas » et l'organisation des *Heimatkirchen* qui se préoccupent davantage de « querelles confessionnelles » plutôt que de savoir comment prendre et utiliser les rapatriés dans leur ancienne communauté, notamment comme laïcs[3961]. Et de souligner la nécessité de réfléchir à l'intégration ecclésiale du rapatrié pour éviter que la « déception » ne soit trop grande. De fait, ces décalages mettent à mal jusqu'à l'expérience spirituelle lors de la captivité. Il faut attendre juin 1948 la grande réunion au château d'Assenheim des représentants des *Landeskirchen* et des *kirchlichen Werke et Verbände*

3960 Colmar (ZFO), WH 996, rapport d'activité n° IX-12-115/Lg du 07/09/1948 de *WH, Innenministerium* concernant le « mois d'août dans le domaine de l'assistance sociale ».
3961 COE, 303.001, document du 22/04/1947 du Pasteur Sturm, aumônier pour le culte protestant concernant la « modification du PV ».

protestantes de Zones américaines et françaises pouvoir débattu le *Fürsorge an Heimkehrern*. Y est affirmée la nécessité de concevoir ensemble la prise en charge des corps et des âmes, de faire bénéficier « l'héritage de l'Eglise derrière le fil de fer barbelé (…) pour la communauté du pays » et de venir en aide fraternellement aux rapatriés, « devoir inévitable de l'Eglise du pays ». Surtout est décidé de former dans chaque Laindeskirche un groupe de travail « Kirche und Heimkehrer » comprenant les principaux acteurs religieux et caritatifs protestants en prévision du retour de dizaine de milliers de PG d'ici la fin de l'année[3962].

2 - Reconnaissance de la captivité : corps social et corps en souffrance

Si les Eglises et leurs réseaux d'assistance semblent les plus actives à recréer un cadre collectif, les autorités publiques allemandes jouent à partir de 1947 un rôle déterminant dans l'élaboration des dispositifs d'insertion. Dans quelle mesure peut-on les considérer comme l'expression d'une reconnaissance ?

A partir de 1946 et du rapatriement de PG pour blessure ou mutilation suite à des accidents de travail, le plus souvent dans le déminage ou les mines, les demandes d'indemnisation en Allemagne se multiplient. Peter K., qui a perdu ses deux jambes dans un accident à la fosse Delloye à Douai en octobre 1945, écrit au CICR en août 1946 pour savoir comment toucher une indemnité et une retraite à vie en raison de son incapacité totale de travail[3963]. Fritz F. en captivité française depuis avril 1945 est employé au déminage où il perd ses deux pieds suite à l'explosion d'une mine en mai. Soigné à Metz, son dépôt de rattachement, il est rapatrié en juin 1946. En décembre, il écrit depuis Berlin au CICR pour savoir comment toucher la pension promise, selon lui, par les autorités françaises aux accidentés. Sa demande est d'autant plus urgente que les 1 100 francs gagnés en captivité ne lui ont toujours pas été payés. Les nombreuses lettres d'invalides de captivité, voire de *veuves de captivité*[3964], sont adressées au CICR ou à des instances allemandes considérées comme représentatives, telle la *Rote Kreuz*. Elles s'élaborent selon une logique d'indemnisation qui fait reporter la prise en charge sur la France, considérant indirectement la captivité en temps de paix comme découplée de l'expérience de guerre, ce qui se justifie par les promesses d'assurances du accident du travail que semblent avoir tenues nombre d'acteurs locaux en France. Cette perception s'explique par les deux vides auxquels sont confrontés les rapatriés en 1946-1947 : vide institutionnel dans l'Allemagne de la défaite; vide en termes d'infrastructures sociales

3962 EKD, ADW, ZB 39a, document n° 1/5215/48 du 30/06/1948 de ZB.
3963 CICR, G 25/664, document du 28/08/1946 de Peter Kurzawa, Westfalen concernant l'« Antrag des ehe KG Peter Kurzawa ».
3964 CICR, G 25/664, document du 16/12/1946 de Fritz Fichte concernant son « Arbeitsunfall bei Minenräumen, dépôt 211 ». Sur les veuves de guerre, voir Schnädelbach, Anna, *Kriegerwitwen. Lebensbewältigung zwischen Arbeit und Familie in Westdeutscland nach 1945*, Campus Verlag, Frankfurt/New York, 2009.

puisque, dans la ZF, « l'aide officielle sous forme de pension ou de rente [est] inexistante »[3965].

Pourtant, le CICR et les autorités françaises, à l'unisson sur la question[3966], considèrent que le partage des responsabilités est réglé par la Convention de Genève autrement que le penseraient les rapatriés. En effet, l'article 27 de cette dernière stipule que les belligérants devront faire bénéficier les PG victimes d'accident du travail « pendant toute la durée de la captivité » des « dispositions applicables aux travailleurs de même catégorie selon la législation de la Puissance détentrice ». En vertu de l'article 14, cette dernière s'engage à prendre en charge les frais de traitement, d'intervention chirurgicale et d'appareillage le cas échéant. Les autorités françaises considèrent donc, dès 1945, dans une perspective de militaire leur obligation limitée au temps de la captivité[3967], position que le CICR reprend sans varier : « C'est l'affaire de l'Etat du pays d'origine, à compter du jour du rapatriement, de prendre à sa charge les frais qui résultent d'un accident du travail survenu pendant la captivité »[3968]. La responsabilité des Français se limite à l'établissement d'un certificat médical, à faire valoir après le rapatriement, prouvant les séquelles de la captivité. Le CICR à Genève se trouve cependant devant un dilemme classique de l'application d'une Convention de guerre en temps de paix : auprès de qui renvoyer les requérants, le « belligérant » n'étant plus : au gouvernement allemand qui n'existe plus, ou pas encore ?, aux autorités du *Heimatstaates*, voire aux *Bürgermeister,* mais en raison de quelle légitimité représentative ?

L'indemnisation des PG handicapés et sans ressources[3969] pose la question de la reconnaissance de la captivité en termes d'expérience sociale individuelle et de sa reconnaissance institutionnelle, sous deux espèces : la prise en charge financière implique de considérer la captivité comme expérience prolongée de la guerre et le PG invalide comme une victime de guerre, ce qui renvoie à la responsabilité du payeur allemand, le corps blessé du PG, donc du combattant, revenant à la charge du corps social pour services rendus à la patrie ; les modalités de prise en charge renvoient à l'obligation des nouvelles autorités allemandes d'assurer les conditions matérielles du retour et donc de contribuer à sa sortie de guerre.

3965 CICR, G8 / 51 XVI, 323, note n° 5543 du 25/12/1946 de Colombo concernant l'« assistance sociale en Allemagne ».

3966 CICR, G 25/664, document n° 2109 du 01/07/1947 du CICR, Marseille concernant l'« assurance du PG Fischer Willy, dépôt 152 ». Les quelques interrogations relevant chez les délégués régionaux du CICR en France renvoie à l'indétermination de la prise en charge pratique en Allemagne : « Nous supposons que cette compensation sera assurée par le gouvernement allemand et déduite des réparations (…) ».

3967 MW (Fontainebleau), 19770623/88, document n°4883 M/ME du 18/05/1948 de la sous-direction de la MOE, 7e bureau concernant les « PGA victimes d'accidents du travail ». : il semble qu'en 1948 les autorités françaises soient prêtes de reconsidérer leur position, ce qui « faciliter[ait] [leur] politique d'introduction » de main-d'œuvre allemande. Ou révision possible de la Convention.

3968 CICR, G17/51, G17/Fr. XX, 131, document du 15/01/1948 du CICR, Genève concernant l'« Arbeitsunfall in der Zeit der Gefangenschaft ».

3969 Le cas de PG victimes d'un accident de travail en captivité pose un problème, comme celui du soldat Reinhard M. qui meurt lors d'un travail de déminage en mai 1947 laissant une femme avec trois enfants.

Le corpus permet encore de souligner d'une part la continuité assumée entre la captivité de guerre et le rapatriement en paix de la part des autorités allemandes. Ainsi, en ZFO, la *Wehrmachtsfürsorgegesetz* d'août 1938, qui prévoit les indemnités selon les degrés d'invalidité, reste valable, en dépit de la réduction des montants par les puissances occupantes début 1945. De ce fait, le *Kriegsversehrtenfürsorgeamt* (service pour l'aide aux blessés de guerre) n'établit pas de distinction entre les « soldats invalides » et les « PG libérés invalides »[3970], autrement dit il reconnaît la continuité entre expérience de guerre et de captivité. Il en frésulte que l'invalidité produite pendant les hostilités ou lors d'un accident du travail en captivité, fonde la responsabilité assumée des autorités allemandes et assurent, à défaut d'une reconnaissance morale, une reconnaissance matérielle minimale[3971]. En novembre 1947, une loi sur l'assurance maladie, entrée en vigueur en février 1948-dix ans plus tard- traduit le déploiement d'une politique de plus en plus autonome des *Länder* de la ZFO dans le domaine de l'indemnisation. Dans son projet de loi régionale sur l'assurance maladie après le service militaire et l'internement[3972], le *Landtagspräsident* précise au commissaire de la République du Land que selon l'habitude les PG rapatriés continuent à bénéficier de leur ancienne assurance maladie dès lors qu'ils avaient cotisé sans interruption jusqu'à leur incorporation, leurs proches pouvantt en bénéficier également. En mai 1948, la caisse d'assurance maladie locale -l'*Allgemeine Ortskrankenkasse*- de Tübingen précise la continuité logique de soutien envisagée par les autorités allemandes.

La réassurance du PG rapatrié prend immédiatement la suite de celle qu'il avait avant la guerre. Surtout, la période pendant laquelle l'Allemand a été soldat de la Wehrmacht ou eaux assurés maintenus en captivité entre 1945 et 1947 de verser leurs cotisations au plus tôt en février 1948. De la sorte, les caisses d'assurance maladie ne peuvent pas exiger de paiements complémentaires. Enfin, la loi de 1949 entérine à l'échelle nationale la situation : « tout PGA accidenté au cours de captivité, victime d'invalidité due à cet accident, doit s'adresser comme mutilé de guerre à la *Landesversicherungsanstalt* de son Land »[3973] Cette disposition est valable les veuves dont le mari ne bénéficiait pas d'une retraite professionnelle. Les

3970 CICR, G 25/664, document n° PLR/MS du 09/07/1947 de CICR, Fribourg concernant les « PG victimes d'accidents du travail ». Les catégories d'invalidité prévues par la *Wehrmachtsfürsorgegesetzt* du 26/8/38 ont ainsi été réduites pour la catégorie 1 de 2/3, soit 8,35 marks par mois, pour la catégorie 2 d'un 1/3, soit 30 marks, les catégories 3 et 4 n'étant pas modifiées, à respectivement 70 et 100 marks. Les invalides entièrement inaptes au travail touchent la *Arbeitsunfähigkeitsrente* déterminée par les *Ortsklassen* locales, tandis que la situation matrimoniale et familiale module des aides complémentaires. Les veuves et les orphelins de soldats ou de PG décédés peuvent être aidés individuellement par une *Hinterbliebenenrente* s'ils peuvent prouver leur indigence (avoir moins de 500 marks de revenus).

3971 Il est difficile d'estimer le nombre de ces invalides. Un compte rendu des autorités allemandes du Württemberg-Hohenzollern sur le Fürsorge indique 13 500 Schwerbeschädigten pour la Seconde Guerre mondiale, sans préciser s'il s'agit de PG.

3972 Colmar (ZFO), Bade 2070, document n° 285 du 16/04/1948 du *Landtagspräsidenten Freiburg* concernant la « Regierungsvorlage 13a, Entwurf eines Landesgesetzes über die gesetzliche Krankenversicherung nach Wehrdienst und Internierung ».

3973 CICR, G 25/664, note n° 16977 du 12/12/1949 du CICR, Berlin concernant les « PGA accidentés au cours de leur captivité ».

indemnités sont alors prélevées sur le budget de l'assistance publique, la loi 63 ayant annulé les réclamations à l'égard de l'ancienne *Wehrmacht*, en « attend[ant] qu'une loi gédérale » règle sur base fédérale les dédommagements à verser aux victimes de guerre alors que les anciens membres de la *Wehrmacht* (professionnels) n'ont droit à aucune compensation.

La réinsertion n'a pas seulement concerné le retour du corps souffrant dans le corps social par la prise en charge médicale. Elle a comporté une dimension politique, tout aussi fondamentale pour la reconstitution d'une identité nationale que pour la légitimité des nouvelles autorités allemandes, dès lors que vécus de guerre et de captivité étaient pensés en continuité. Surgit ainsi le problème/question de la dénazification et de la démilitarisation… avant l'intégration politique des soldats de Hitler rapatriés dans l'Allemagne nouvelle. Même si le corpus ne traite qu'à la marge ces questions, il permet de définir certains enjeux relatifs à la réintégration en termes politiques et administratifs, notamment pour les fonctionnaires et les militaires de carrière.

Le processus de démilitarisation et de dénazification ssoulève la difficulté d'évaluer le temps de la captivité en termes politiques : d'une part, le PG a été tenu à l'écart des procédures d'épuration mises en œuvre dans la Zone ; de l'autre, sa dénazification conditionne son intégration politique et le succès de l'Allemagne nouvelle. Mais comment estimer la captivité, à la fois individuellement, comme un temps d'emprisonnement-valant rééducation, voire épuration politique- qui détermine en partie la date de son rapatriement[3974], et collectivement en termes d'appartenance au peuple allemand, pour lequel le PG a payé tandis que les autres oeuvraient libres dans la *Heimat* ? Après tout, selon le point de vue d'un habitant de St Georgen/Schwarzald, « le peuple allemand prend peu à peu conscience de ce qu'il doit au PG »[3975].

La procédure adoptée en ZFO semble en effet défavorable aux PG agents de services publics, ce qu'explique un Allemand de Montrex-Vieux : qu'ils soient licenciés ou suspendus en vertu de l'instruction du Gouvernement militaire ou de la décision d'une *Reinigungskommission*, ils sont classés d'office dans la catégorie des *Hauptschuldigen* ou *Schuldigen*, les catégories les plus chargées. Or, en vertu des articles 16 et 17 du *Landesverordnung* de mars 1947, les chambres de justice ne peuvent réviser ces cas qu'après avoir entendu les accusés, afin de leur donner la possibilité de se défendre. Leur statut de PG, loin d'être pris en compte, joue en leur défaveur. Son rédacteur propose donc de déclasser les PG, après « examen provisoire », dans la catégorie des « faiblement impliqués », des

3974 Colmar (ZFO), PDR 7.6, note de service n° 27953 DGPG/5 du 07/05/1947 de la DGPG concernant la « transmission du classement des PG 'noirs' ».
3975 BARCH-KO, B150/326, document n° 393/47 du 02/05/1947 de SChönwandt St Georgen/Schwarzw. concernant la « politische Säuberung und Wohnraum Freihaltung für KG".

« suiveurs » et des « déchargés » (*Minderbelasteten, Mitläufer, Entlasteten*) qui peuvent être jugés *in absentia* et tenir compte du temps de la captivité comme temps personnel et temps collectif. La prise de mesures systématiques, comme la rétrogradation de deux échelons dans la grille d'âge dans l'administration régionale badoise lors du retour du PG, est considérée, par certains Allemands, comme une mesure d'expiation avec des effets très négatifs sur le PG et plus largement sur ses proches. Ils se sentiront « trahis et vendus » et ne pourront « plus croire dans la validité du droits dans le nouvel Etat allemand »[3976].Et l'intéressé d'attirer l'attention sur la nécessité de prendre en compte l'attitude du PG pendant sa captivité, notamment vis-à-vis des PG nazis. Faute de quoi, ce sont les buts mêmes de la *Befreiungsgesetzes* du 5 mars 1946 d'assurer les fondements durables d'un Etat démocratique allemand auxquels le PG rapatrié risque de ne pas adhérer.

Comment y porter crédit, alors que la délivrance du peuple allemand du nazisme et du militarisme n'est pas effective ? Ce sentiment d'injustice, fondé sur l'impression de *double peine* qui frappe le PG rapatrié, est durement ressenti par nombre de prisonniers, comme le résume la note sur l' « opinion des PG revenus de captivité » dès janvier 1946 : « nombreux sont ceux qui expliquent qu'ils ont subi les plus durs sacrifices et les plus pénibles épreuves, pour se voir maintenant dépassés par tous les commerçants et trafiquants, (…) remarqu[a]nt avec dégoût que ces profiteurs du régime nazi, qui ont réussi à ne pas être appelés sous les drapeaux durant la guerre, continuent à faire leur troc et leur marché noir »[3977]. Il semble qu'en juillet 1948, le ministère des finances badois réagit à cette inégalité de traitement de captivité en prenant des dispositions pour tenir compte du temps de la captivité au profit du PG ou de sa famille, en cherchant une règle générale pour calculer la durée des sanctions. Le cas reste entier pour les agents des services publics en captivité, faute de parvenir à trouver une procédure administrative accélérée. Après un échange de notes entre le Gouvernement militaire, le Ministère des finances badois et le *Staatskommissariat für politische Säuberung*, ce dernier, par sa circulaire du 13 mars 1948, ordonne de traiter en priorité les procédures de révision des chambres de justice des PG : « Les procédures au cours desquelles est posée la question de l'appartenance au groupe des coupables ou des principaux coupables, ne doivent être engagées que lorsque les personnes concernées peuvent être entendues »[3978].

3976 BARCH-KO, B150/326, document n° 393/47 du 02/05/1947 de Schönwandt St Georgen/Schwarzw concernant „Politische Säuberung und Wohnraum Freihaltung für KG".

3977 Colmar (ZFO), AP 168-3, note d'information n° 35 SUR du 08/01/1946 concernant l'« opinion des PGA revenus de captivité ».

3978 Staatsarchiv Freiburg i. Br., C 48-1 68, document 5906-21/5/7 du 31/05/1948 24348 du *Badisches Finanzministerium* concernant l'« Antrag 9 und Förmliche Anfrag 31 ». On est loin de la politique américaine qui par la loi pour la « libération du national-socialisme et du militarisme » prévoit une amnistie en faveur des PG libérés depuis le 8 mai 1947 lorsque le verdict comme « grand coupable ou coupable » ne semble pas fondé, ce qui sera « en toute probabilité » le cas de la majorité des PG rapatriés de France ; ANF, BB 30 1795, fiche de renseignements n° CA 383.6 du 14/04/1948 de QG de l'*Eucom,* bureaux du Grand Prévot. Division de sécurité publique division de l'administration civile ; bureaux de l'OMGUS, Armée américaine concernant les PGA.

Le cas des militaires de carrière de l'ancienne *Wehrmacht* est particulièrement instructif, étant donné qu'ils sont les principales cibles de l'objectif de dénazification qui les prive de toute reconnaissance et complique leur réinsertion. Les PG officiers de l'armée active libérés ne touchent ainsi aucune solde. Beaucoup de PG, après sept ou huit passés dans la *Wehrmacht* ne « peuvent trouver de situation »[3979], leur mentalité les rendant très rétifs à accepter un retour dans la vie civile et professionnelle[3980]. D'où l'inquiétude du CCFA en 1947 que leur « sentiment d'être exclus » ne les pousse à « rechercher leurs moyens d'existence par des procédés qui pourraient être dangereux » tant politiquement que pour la sécurité des forces d'occupation. Il définit donc quatre catégories de personnel militaire[3981] auxquels certains emplois seront interdits, considérés comme « des leviers de commande » et leur offre de nouvelles possibilités professionnelles afin de favoriser leur démobilisation militaire et culturelle.

Enfin, le corpus permet de replacer la réinsertion dans la problématique des occupations militaires, à savoir les relations entre occupants et occupés. La prise en charge, supposée ou réelle, revendiquée ou imposée, du rapatriement par les autorités allemandes s'inscrit en effet dans le cadre du discours développé durant la captivité et mis en de l'aborder non seulement dans ses rapports vis-à-vis du PG et de l'opinion publique, mais également de la puissance occupante. En effet, le financement des différentes mesures de prise en charge, de l'indemnité de libération (l'*Entlassungsgeld*) au soutien financier de familles de PG sans oublier le remboursement du pécule, soulève la question du partage des responsabilités entre puissance détentrice et puissance d'origine qui l'ont eu en charge. Dès juillet 1947, les services financiers demandent à Emile Laffon -en vertu d'une décision du conseil de contrôle de Berlin ordonnant de mettre les dépenses résultant du transfert des salaires de PG à la charge des budgets allemands- de faire verser par les *Länder,* au budget extraordinaire, une provision de huiymillions de *Reichsmark* pour le pays de Bade au titre de « Versements aux familles de PG », de six pour le Wurtemberg, de quatre pour l'Etat rhénano-palatin. Ces versements seront réalisés par acomptes mensuels jusqu'au 1er janvier 1949 de respectivement 1,33 million de Reichsmark, un million, et deux millions. Le lien entre puissance détentrice et

3979 SHAT, 10P134, document n° 157 du 01/02/1946 concernant « 36 (24-30 janv. 46) ».
3980 Colmar (ZFO), Bonn CP 219 G I 4, enquête du 19/02/1947 du Contrôle de la Sûreté du Wurtemberg concernant les « PG libérés de retour en France ».
3981 Colmar (ZFO), HC 31-17/3, document n° 3389 Cab/c du 02/04/1947 du CCFA, GMZFO concernant l'« emploi des cadres de l'ancienne Wehrmacht ». : Les officiers, d'active ou de réserve ayant exercé les fonctions d'instructeurs NS, de membres du Militärischesamt, d'anciens officiers du *Freikorps* (Reichswehr noire), d'officiers de carrière brevetés d'Etat-major ayant appartenu à l'Etat-major depuis le 4/2/1938, de tous les officiers du rang de général de brigade ou d'un grade équivalent.

puissance occupante permet à la France d'organiser ce transfert, synonyme de stabilité politique en faisant financer l'aide aux PG par les autorités allemandes[3982].

Cependant, en reportant sur les *Länder* le fardeau financier des PG, elle leur fait assumer le fardeau de la défaite, dont le coût de la captivité revient à la charge financière et symbolique de toute la communauté allemande, ce qui les institue comme interlocuteurs légitimes pour tout le peuple allemand. Dans les éclaircissements sur ces versements aux familles, en réponse aux réactions allemandes en mars 1948, le gouverneur spécifie que les *Länder* doivent financer le remboursement des pécules aux PG rapatriés[3983]. Cependant, « aucune correspondance ne peut être recherchée entre le total des paiements à la charge de la ZF et les sommes versées »[3984] dans les *Länder*, puisque la contribution de chaque *Land*, fixée en accord avec le Ministère des finances à Paris, n'a « pas de rapport direct » avec le nombre de PG originaires de leur territoire. La politique française, qui justifie le financement du coût de la captivité par la partie allemande, définit une conception de la captivité en continuité avec l'expérience de guerre et fonde une péréquation financière sur une responsabilité politique et morale de la communauté. Elle s'inscrit donc dans une position plus large de refus d'être la créancière de la Zone.

Cependant, les autorités allemandes contestent la position française les obligeant à assumer seules les frais de réinsertion, puisqu'il s'agit d'une conséquence de la défaite. S'appuyant sur leur reconnaissance d'interlocuteurs légitimes, elles proposent une autre interprétation de la sortie de guerre formulant une question à rebours du raisonnement des Français : « quel service français va payer »[3985] au final ces dépenses ? A vrai dire, les autorités allemandes considèrent que selon les conventions, c'est à la puissance détentrice de payer les frais relatifs à « l'entretien » des PG (article 4 de la Convention de Genève), à leur logement (article 10), à leur habillement (article 12) et à leur soins médicaux (article 14). Or, les recours aux finances allemandes dûs aux déficiences françaises coûtent cher : 4 660 596,03 RM pour le Wurtemberg-Hohenzollern. Partant de là, les autorités allemandes refusent de confondre les frais de guerre avec ceux de la captivité, autrement dit les droits de la puissance occupante avec ceux de la puissance détentrice. De la même façon, le *Staatsministerium* écrit au Gouvernement militaire, en septembre 1947, concernant le remboursement du paiement du

3982 Fardeau d'autant plus lourd que contrairement à leur situation sous le IIIe *Reich*, les *Gemeinden* doivent assumer seules la quasi-intégralité des dépenses sociales, notamment le soutien aux familles de PG, ce qui les pousse à faillir à leurs missions. Mainz (IEG), OV 40-8, *Protokoll* n° 8 du 01/06/1946 du *Landrätagung der französischen Zone Württembergs* concernant « Die Finanzlage unseres Landes: KGproblem (Landrat Kalbfell, Reutlingen) ».

3983 Colmar (ZFO), AEF 2133 P3, projet de Koenig concernant les « pécules de PG, versements à effectuer par l'état rhéno-palatin ». L'Etat rhéno-palatin semble réticent à verser de tels accomptes et Koenig prévoit d' « inscrire d'office si besoin » au budget les crédits demandés.

3984 Colmar (ZFO), AEF 2133 P3, document n° 10926 SEF/FIN/FI du gouverneur, délégué supérieur pour le GM du Wurtemberg concernant le « versement aux familles de PG ».

3985 Colmar (ZFO), AEF 2133 P3, document du 11/08/1947 du Wurtemberg-Hohenzollern, Ministère des Finances. Il indique que les autorités du Wurtemberg-Nassau et du pays de Bade défendent la même position.

salaire qui d'après l'article 34 de la Convention est à la charge de la puissance détentrice pour contester le paiement des six millions de RM par le bugdet du *Land* de Wurtemberg-Hohenzollern pour le remboursement des certificats de dépôts de fonds. Le 17 mai 1949, le Dr. von Schmoller de Tübingen rédige un mémoire sur les obligations vis-à-vis des PG en termes de dépenses[3986] afin de justifier le refus du raisonnement français. Il précise les dépenses « effectives » en faveur des PG par les Länder jusqu'à la réforme monétaire en juin 1948, essentiellement pour les camps sur territoire allemand et les hôpitaux militaires à 3,9 millions de RM pour la Rhénanie-Palatinat ; 0,75 pour le pays de Bade et 4,7 pour le Wutemberg-Hohenzollern, soit un total de 9,36 millions de RM. A cela s'ajoutent les sommes précédemment indiquées en faveur des familles des PG d'un total de 26 millions de RM, dont l'utilisation par la puissance d'occupation n'a jamais été connue malgré, précise-t-il, les demandes répétées alors qu'aucun soutien en leur faveur n'a pu être avéré de la part des puissances occupantes. Il conclut donc que les 9,35 millions payées par les autorités allemandes à l'échelle locale, *Gemeinden* et communes[3987], ont été imposées par les autorités françaises et considérés par les Allemands comme « coûts liés à la guerre », soit des dépenses imposées telless que l'a défini le *Beschluss des fz Zohnenbefehlshaber* en novembre 1948[3988]. Dans la réfutation qu'il développe, il propose une autre continuité de la captivité allemande.

Concernant les textes conventionnels, il retient l'obligation « exclusive » de la puissance détentrice dans l'entretien des PG, concluant que les différentes prescriptions expriment le « le niveau de culture des peuples civilisés » et leur respect de « l'intérêt général ». Il prend en compte ensuite les circonstances particulières du conflit sur l'obligation de la puissance détentrice, à savoir la captivité *im Heimatland* et le maintien en captivité une fois les hostilités terminées, pour rejeter la logique des autorités françaises de transfert de responsabilité, morale et financière, de l'entretien en termes de réparation pour affirmer la pérennité de l'obligation de la France vis-à-vis d'une captivité en temps de paix **:** pas de changements. Il maintient la même logique pour refuser l'inscription, dans les futurs traités de paix, l'engagement définit des *pays allemands* pour l'entretien des PG et donc le droit au remboursement de la France, rappelant la Première Guerre mondiale et le traité de Versailles qui ont interrompu le principe du remboursement des dépenses réciproques par les belligérants. Enfin, le représentant allemand fait ressortir le cas des prestations par le travail

3986 Staatsarchiv Sigmaringen, 1490, document du 17/05/1949 du Dr. von Schmoller concernant « Die Unterhaltspflicht für KG unter besonderer Berücksichtigung der Aufwendungen für deutsch KG in der französischen Zone".

3987 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° IIb 17/48 du 08/03/1948 de *l'Oberbürgmeister* concernant les « KG, einmalige Entlassungsbehilfe für Heimkehrer » ; Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 4/48), document du 10/04/1948 de l'*Oberbürgermeister* concernant les « Beträge zu Gunsten ent. KG ». En décembre 1945, il a payé 430,25 RM, en janvier 1946 422,8 pour les nuitées et l'alimentation de PG libérés en transit via Mainz, en février 9 (argent de poche), en mars 108,1 pour l'alimentation, soit 970,15 ».

3988 Soit de porter au buget des Länder les sommes avancées par ces derniers avant la réforme monétaire pour l'entretien des PG.

au profit des intérêts allemands dans le cadre des réqusition par le GM. Les indemnisations dues aux PG qu'elles entraînent sont à mettre au budget extraordinaire au titre de frais d'occupation[3989].

C'est dans cette configuration que l'on peut interpréter l'*Entlassungsgeld*, cette somme d'argent payée aux soldats lors de leur *libération,* qui matérialise à la fois la reconnaissance du solde les comptes de la guerre par la patrie reconnaissante et l'entrée de l'ancien combattant dans la société. D'après l'ordonnance du 28 décembre 1945, ce pécule de libération n'a pas été aboli par les puissances occupantes mais ne concerne que les membres de la *Wehrmacht* au sens strict. Toutefois, face à la mobilisation de la guerre totale, qui a brouillé la frontière entre civils et combattants, il considère que les membres du *Volkssturm* qui auraient passé au moins un mois au front ou dans un commando militaire, peuvent la recevoir[3990]. Il exclura des bénéficiaires les PGA transformés en TCL, contrairement à la pratique des zones anglo-américaines[3991]. Reste à savoir dans quelle mesure les autorités allemandes, locales et régionales, vont être en mesure de payer cet écot de reconnaissance symbolique et matérielle, versé le plus souvent dans les camps de transit même, et d'aider à la reconversion.

Dans le décret du 13 novembre 1945, l'*Entlassungsgeld* est fixé à 75 RM, versé sans distinction de grade aux PG domiciliés sur le territoire de l'ancien pays de Hesse-Palatinat uniquement, en compensation des pertes consécutives à la captivité[3992] et pour « supprimer les états de crise urgents ». Mais l'improvisation d'alors rend sa mise en place très difficilement contrôlable et pousse le gouvernement, « pour des raisons d'ordre public » notamment, à limiter les conditions de versement en une seule fois aux PG libérés après le 15 mai 1945, ayant exclusivement appartenu à la *Wehrmacht*, à la *Waffen-SS* et au *Volkssturm* (sous condition), qui se trouveraient dans la nécessité[3993]. Il est alors qualifié *d'Entlassungsbeihilfen*[3994]. La pratique ne retient donc plus le lien entre passé et présent, guerre et paix, mais fonde le pécule sur une notion d'entraide, voire de charité, de la

3989 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (M 1507 3/48), document n° IIb/165/48 du 15/04/1948 du *Regierungspräsidenten* concernant les « Kosten der deutschen KG ».
3990 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document du 25/02/1946 du *Präsidialdirektor* concernant l'« Einmalige Entlassungsbeihilfe für zurückkehrenden KG ».
3991 Colmar (ZFO), Bade 278, note d'information n° 1115/48/SUR du 01/10/1948 concernant les « anciens PGA, transformés en travailleurs libres ».
3992 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° Hs 225/45 du 13/11/1945 *d'Oberrigierungspräsidium Hessen-Pfalz* concernant l'« Einmalige Entlassungs… ». Elle n'est pas due aux PG en transit.
3993 Colmar (ZFO), AEF 2133 P3, document n° Sp-JBau 1832- 38/48 du26/01/1948 du Dr. Oeftering, président de la cour des comptes de l'Etat rhéno-palatin concernant les « secours versés une fois aux PGA libérés ». ; Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° 11b :168/48 du 10/06/1948 du *Regierungspräsident für Rheinessen* concernant « KGhilfen, Gewähurng von einmaligen Beihilfen an zurückkehrende deutsch KG ». Il semble cependant que les membres de la *Waffen-SS* en soient exclus dès lors qu'ils ont été libérés d'un camp d'internement politique ou qui s'étaient engagés volonairement dans ce corps.
3994 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), Randbericht du 08.04.1946.

communauté vis-à-vis d'un de ses membres. Cette évolution est à mettre en relation avec la provenance des fonds et des payeurs.

Dans les premiers temps (1945-1946), il semble avoir été payé par les comités d'entraide à partir de l'argent des collectes, instituant une grande variété de situations locales : celui de Tuttlingen verse 40 RM aux PG libérés en ZSO[3995], repris par la *Gesellschaft für Gesundheitsfürsorge und KG-Dienst* en 1946[3996]. En juin 1947, alors que les autorités allemandes prennent davantage en main le processus d'insertion des rapatriés, le *Caritas-Verband* suggère que cette démobilisation improvisée soit désormais assurée par les gouvernements régionaux et que l'*Entlassungsgeld,* dorénavant payé systématiquement à tous les rapatriés, ne soit plus seulement une affaire allemande mais officielle[3997]. En réalité, les réactions des autorités allemandes ont été très diverses : en février 1947, le gouvernement du Palatinat reprend les prescriptions de 1945 qui excluent donc les membres du *RAD*, de l'Organisation Todt, des chemins de fer du *Reich*, des jeunes membres des *FLAK*, ceux des services d'assistance et de secours de la *Wehrmacht* et précise que la notion de « nécessité » ne doit pas être entendu de façon trop « généreuse »[3998]**.** Le paiement, suspendu à partir du 5 mai en attendant une nouvelle ordonnance, représente, pour 1945-1946, 3 582 000 RM de secours de libération. En revanche, aucune aide n'a été payée dans l'ancien pays de Rhénanie-Hesse-Nassau. Dans le Land Sud Wurtemberg-Hohenzollern, sur intervention de la *DRK*, les rapatriés de France reçoivent 50 RM, certainement fin 1945, puis pris en charge par l'Etat sous la pression de la CR de Tübingen. Dans le pays de Bade, toujours mi-1948, il ne se fait rien de concret, si ce n'est des promesses d'imiter le Wurtemberg-Hohenzeller[3999]. C'est donc une forte inégalité qui règne.

La demande du parti communiste allemand, en novembre 1947, de verse une prime de 100 RM par prisonniers démobilisé,[4000] prouve que ce pécule constitue un enjeu de première importance dans le lien entre le prisonnier ancien combattant rapatrié et la communauté allemande. A la suite de cette demande, le ministère de l'Economie et des finances ordonne une enquête pour clarifier la situation[4001]. Ce n'est que le 14 mai 1948 que le *Landesregierung* de Bade décide le paiement un *Entlassungsgeld* de 50 mark versé aux rapatriés de

---

3995 CICR, G3-26K(135-1), document du 26/11/1946 du CICR, ZFO sud concernant la période « 26/11/-25/12/1946 ».
3996 Staatsarchiv Sigmaringen, Wü 40 T 29 194, document du 03/12/1946 de la *GGK* concernant le « Tätigkeitsbericht November 1946 ».
3997 DCV, 372 (44), document du 17/06/1947 de CV-*Kriegsgefangenenhilfe*.
3998 Colmar (ZFO), AEF 2133 P3, document n° Sp-JBau 1832- 38/48 du 26/01/1948 du Dr. Oeftering, président de la Cour des Comptes de l'Etat rhéno-palatin concernant les « secours versés une fois aux PGA libérés ».
3999 CICR, G15-432(III), document n° 6573 du 13/05/1948 du CICR, agence centrale des PG, délégation en Allemagne concernant l'« allocation de licenciement pour PGA ».
4000 Colmar (ZFO), PDR 7.30, document n° 11846 DGAA/DIR/PDR du 26/11/1947 du directeur des *personnes déplacées*.
4001 Colmar (ZFO), 7.33, document n° FPE 11866 LS/ML du 16/12/1947 du DG de l'économie et des finances aux directeurs régionaux, CICR, France concernant la « prime aux prisonniers démobilisés ». ; CICR, G 8/51 XXIII-XXIV, X, note de service n° 2123 DGPG/4/ADM du 14/10/1948 de la DGPG concernant la « prime de libération payée par les autorités allemandes aux PG libérés ». : La DGPG a beau jeu en octobre 1948 de préciser que les primes de libération versées dans les camps sont uniquement du ressort des autorités allemandes. Ici à la limite d'une autonomie politique sous contrôle.

Malsbach[4002]. En décembre 1947, le Landtag de Rhénanie décide d'accorder à touts les PG rapatriés à partir du 1er du mois une « première aide » de 75 RM sous condition de nécessité vérifiée généreusement par les maires[4003]. Le *Land* met donc à la disposition des gouvernements de Palatinat 300 000 RM, de Coblence 250 000 RM, de Trèves 100 000 RM, de Rhein-Hessen et de Montabau 65 000 en prévision. En septembre 1949, les trois ministres de la ZF se mettent d'accord pour augmenter l'*Entlassungsgeld* de 59 à 80 RM[4004].

Bilan

Le rapatriement et la démobilisation qui closent la dimension militaire de la captivité ouvrent la question sociale et politique du retour du PG. Dans la ZFO, entre les premiers trains sanitaires en 1945 et les convois rôdés du plan général à partir de 1947, les structures de prise en charge ont fortement évolué à mesure que le thème de la captivité gagnait en centralité dans les préoccupations des autorités d'occupation. A mesure également où les autorités allemandes s'organisaient pour faire face au grand dénuement des premiers rapatriés dans le contexte d' incurie de Baden-Baden.

Néanmoins, pour le prisonnier, le retour dans une Allemagne inconnue, celle d'après la défaite, représente à la fois l'horizon si ardemment attendu et la dernière épreuve pour quitter l'ombre de la guerre. Or, la prise en charge des rapatriés, les formalités administratives et ce qui est parfois ressenti comme un désintérêt de la société civile compliquent la mise en place d'une *économie de la reconnaissance*. Au-delà de déception individuelle ,se pose la question de la place du rapatrié, soldat et vaincu, dans la nouvelle société allemande et du lien entre discours et politique de réintégration. Chaque autorité allemande régionale y répond différemment.

4002 SHAT, 29 R 23 (1), document n° 10775 W du 01/07/1948 de Badisches Ministerium des Innern, Landeswohlfahrts- und Jugendamt concernant les « sommes de libération aux PG retournant à leurs lieux de domicile ».
4003 Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° 123 du 20/02/1948 du *Regierunssekretar* concernant la « Gewährung von einmaligen Beihilfen an zurückkehrende deutsch KG ». Sont ainsi exclus les PG pour lesquels l'aide sera superfétatoire. Stadtarchiv Mainz, 070/1026 (Aktz M 1507 4/46), document n° IIb 17/48 du 08/03/1948 de *l'Oberbürgmeister* concernant les « KG, einmalige Entlassungsbehilfe für Heimkehrer », ce qui provoque la critique du maire de Mayence qui trouve injuste l'exclusion arbitraire de ceux rentrés avant la date et qui seraient tout aussi nécessiteux.
4004 Staatsarchiv Sigmaringen, 1490, Sitzung (Protokoll) n° 101. du 02/09/1949 concernant l'"Entlassungsgeld für entlassene KG ».

Conclusion

Dès la fin du conflit, la figure du PGA se place au centre des représentations et des revendications des populations allemandes. Il occupe une position charnière : d'un côté, pour les vainqueurs, il prolonge une part de l'héritage du nazisme, cest-à-dire celle d'un passé de bourreaux, mais pour les vaincus, il est le présent des victimes dont le rapatriement détermine le futur du pays ; d'un autre côté, son absence est émotionnellement investie par la sphère privée, mais elle est également revendiquée par le destin de la nation allemande post-conflit. Dans le vacuum institutionnel et le discrédit du pouvoir qui paralyse l'Allemagne après le 8 mai, les Eglises apparaissent comme l'institution susceptible d'articuler une réponse de nature à la fois affective et politique. Elles parviennent à transformer l'image toute négative de la captivité en terreau propice pour la reconstruction morale, politique et religieuse du pays. Par leur impréparation gestionnaire, les autorités françaises détentrices et d'occupation sont discréditées dans l'opinion publique allemande ; les impératifs économiques de la France compliquent le processus de rapatriement. Cependant, progressivement, en dépit des tâtonnements douloureux, la captivité sera un terreau porteur d'une autre histoire des rapports entre les deux pays et pour l'historien.

La captivité ouvre une double perspective de recherche. Primo : elle alimente aisément une dynamique de remontée vers l'amont, avant les années fondatrices des deux Etats allemands, pour embrasser dans un continuum l'Allemagne de la guerre à la paix ; pour aller au-delà des discours célébrant la rupture nécessairement réussie des années 50[4005] et prendre en compte, ensemble, les réactions collectives de la société allemande et les perceptions individuelles des populations. Le prisme de la sortie de guerre se révèle prometteur pour le second après-guerre allemand. Le PG rapatrié, comme le soldat de Wolfgang Borchert, se trouve *draussen vor der Tür*, comme « l'un de ceux qui arrivent chez eux et qui cependant ne sont pas arrivés à la maison, parce que pour eux il n'y a plus de maison »[4006]. La captivité fait partie intégrante de l'écriture de cette *Belastungsgeschichte* caractéristique de l'Allemagne au XXe siècle.
Secundo : elle offre un biais pour l'étude de l'histoire/de l'occupation française en Allemagne et contribuer à combler une lacune sur cette « vergessene Zone ». Par l'intérêt que lui portent les populations allemandes ainsi que Paris, la captivité permet une autre histoire des rapports franco-allemands, en l'occurrence des rapports entre occupants et occupés, mais

[4005] Voir Schildt, Axel, „Nachkriegszeit. Möglichkeiten und Probleme einer Periodisierung der westdeutschen Geschichte nach dem Zweiten Weltkrieg und ihrer Einordnung in die deutsche Geschichte des 20. Jahrhunderts", dans *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht,* 1993, n°44, p. 567-584.
[4006] Borchert, Wolfgang, *Draussen vor der Tür*, rororo,1947, p.8. Voir l'adaptation cinématographique saisissante de Wolfgang Liebeneiner, *Liebe 47*, 1949.

aussi entre les Ministère parisiens et les autorités d'occupation dans la détermination de la politique française de l'Allemagne.

Conclusion générale

…Il y avait comme un œuf de Colomb dans la captivité

En achevant cette thèse, j'ai bien conscience que certains de ses chapitres ont pu dérouter le lecteur, tant ils lui ont fait prendre des détours, tant il eût pu croire qu'ils le menaient par des chemins de travers et l'engageaient dans des développements inattendus, vers des horizons ouverts par dessus les barbelés effacés. J'aimerais rassurer ce lecteur : c'est une impression qui a également saisi le jeune historien lorsqu'il s'est lancé à la conquête de ce territoire réputé massif mais délaissé. C'est que l'objet d'histoire *captivité* ressemble drôlement à l'œuf de Colomb : le chercheur est parti à l'attaque du continent méconnu mais, ce qu'il a atteint, c'est un archipel dans les eaux troublées par le reflux de grandes marées -de la guerre qui se retire et de l'écume de paix houleuse. Non que l'aventure n'ait pas été à sa manière une réussite, mais elle n'est peut-être pas celle espérée par l'équipage en s'enrôlant. Comme Colomb, le jeune chercheur ne savait pas très bien où il allait débarquer, mais il acquit la certitude d'avoir trouvé de la *chair humaine*[4007]….

La mise en *intrigue* a tenté de garder la complexité du dispositif avec ses différents cercles d'acteurs, ses emboîtements d'échelles, ses interrelations et la part aussi d'autonomie des protagonistes. Loin de succomber à la prétention d'écrire une histoire de la Résistance, une histoire du Ministère du travail, une histoire des relations franco-américaines ou franco-allemandes…, elle a en revanche essayé d'intégrer certains thèmes et questionnements imposés au gré des archives, des témoignages, des voyages dans l'espace et dans le temps de mon champ de la recherche. Cette fréquentation assidue des archives m'a rendu évidentes des connexions, fourni des angles d'approche décalés, me permettant sans doute d'obvier aux effets du cloisonnement thématique pour entreprendre une histoire de la captivité allemande au *carrefour du labyrinthe*.

Chacun des treize chapitres de mon travail a investi une dimension particulière de cette captivité en miroir -expérience singulière et reflet à la fois de la déprise de guerre qui s'est alors emparé de l'Europe : d'abord en événement militaire majeur, avec la défaite de l'Allemagne nazie et la libération du territoire français, au prix d'innombrables faits d'armes entre juin 1944 et avril 1945 qui marquent paysages et populations, en événement idéologique

[4007] Passage à la manière de Malia, Martin, *L'Occident et l'énigme russe. Du Cavalier de bronze au mausolée de Lénine*, Ed. Du Seuil, 2003 (éd. originale 1999),(« Prologue : la beauté est dans l'œil de celui qui regarde », p. 325).Histoire du regard, depuis+ 2 générations les quantiques ont dit ça et plus….

aussi, avec l'anéantissement du national-socialisme et la restauration d'un Etat de droit qui se veut respectueux de la vertu d'humanité de chaque individu. Les prisonniers deviennent le trophée de la victoire militaire aux mains -et à l'arbitraire- de ceux qui les ont capturés dans les zones de combat. S'instituent en parallèle la protection juridique du statut de prisonnier défini par la Convention de 1929 et les aléas du régime de captivité en fonction des capacités et de la bonne volonté de la puissance détentrice. Ainsi la captivité se trouve-elle soumise à la prodigieuse tension qui secoue la France de la Libération, entre le projet de l' « Etat capteur » de restaurer un certain ordre républicain et la volonté de mouvements locaux de saisir les possibles ouverts par la lutte victorieuse contre l'ennemi.

Mais le prisonnier allemand est aussi la prise d'un nouveau genre, représentant d'un Etat quasi disparu après sa défaite totale. Son sort a partie lié avec les considérations que les Alliés vainqueurs accordent à l'Allemagne dans leur jeu diplomatique. La question des PGA se mue en enjeu de reconnaissance internationale -comme l'ont montré *ex negativo* les relations impossibles entre le GPRF et le régime nazi- ; de puissance, à l'exemple de l'alliance compliquée entre la France et les EUA- ; de légitimité intérieure si l'on pense aux divergences croissantes dans les conceptions d'après-guerre entre le GPRF du général de Gaulle et certains groupes de la Résistance. De l'opération *Overlord* aux débuts de la guerre froide, les trois composantes se croisent sans toujours se superposer.

Le prisonnier demeure néanmoins l'homme de sa petite patrie, d'un territoire désormais hors la guerre mais occupé, d'une société qui se remobilise, dans les paroles, moins souvent dans les actes. Le positionnement des Eglises d'Allemagne transforme la captivité en un élément constitutif des discours de refondation nationale. Le PGA devient la figure discursive qui propose une réinscription de son histoire personnelle dans un destin collectif et favorise une mise à distance de l'héritage national-socialiste. Aussi bien victime de la guerre qu'héraut de la reconstruction, le captif est souvent investi au-delà de la réalité.

Il devient également l'homme de la société qui le détient, l'entretient, le fait travailler… Et d'abord de ceux qui le gardent et l'emploient. La captivité reste fondamentalement une expérience humaine unique. C'est ce à quoi s'est attachée à montrer l'étude des représentations et des rapports entre ennemis en France et dans la ZFO. Les relations entre les prisonniers allemands et ses détenteurs français, comme celles entre autorités d'occupation et opinion publique allemande perdent progressivement de leur simplicité manichéenne, héritée de la culture de guerre. Une certaine proximité, des contacts quotidiens favorisent l'émergence de nouveaux accommodements, poussent les deux parties à ménager une *place à part*- pas toujours si négative- à cet adversaire devenu si familier. Et ce même mouvement les entraîne à réviser leur rôle dans la construction collective des lendemains de guerre. Les territoires de la captivité, ses représentations fonctionnent en écho, encore plus retentissants

comme le sort des armes semble répéter, puis renverser les hiérarchies entre vainqueurs et vaincus, entre puissances occupante et détentrice. A coup sûr, dans la fiction d'une guerre franco-allemande de *trente ans*, les prisonniers de guerre occupent une *place à part*, à la fois symbole de la faillite d'un régime et médiateurs dans le grand rapprochement binational. De la guerre à la paix, ils attestent du retournement des fronts.

Enfin, le prisonnier de guerre allemand de 1945 assume une fonction paradoxale dans l'économie nationale de la reconstruction, et c'est sans doute ce qui lui confère une certaine modernité : obtenu, puis retenu dans une finalité de punition-réparation, le captif, par son usage et son rendement maximal dans tout l'espace productif, devient une des conditions du redressement français. Résoudre cette tension à la jonction du politique et de l'économique a, bien entendu, impliqué l'intervention de l'Etat pour instaurer des structures de contrôle et d'emploi (DGPG ou commissions de main-d'œuvre), des instruments de gestion et de mesure (normes comptables et indemnité compensatrice). Mais fut nécessaire, en parallèle, l'ouverture croissante sur le milieu civil suivant une logique de sécurité. Ce faisant, la gestion de la captivité post-conflit se déplace dans le cadre démocratique, ce qui multiplie les contraintes en termes d'exercice de la violence ou de répartition des fruits du travail, par exemple…

L'emploi de la main-d'œuvre PG, qui ne se cantonne plus à l'ordre militaire, impose à l'Etat moderne de trouver sa solution de la quadrature du cercle : la *juste* gestion d'une population de masse, entre l'anonymisation *économiciste* qui réduit le PG à un moyen de production et l'indispensable libéralisation de la gestion qui favorise la personnalisation des rapports entre employeurs et employés. Sans être forcément nouvelle, la question est néanmoins renouvelée par cette captivité allemande dont le statut autorise peut-être certaines expérimentations. Parce que sise dans la transition de sortie de guerre, la captivité allemande de 1944 à 1949 n'appartient pas seulement en Allemagne à la *reconversion* de la société allemande[4008] : elle est co-fondatrice de l'œuvre de refondation économique et politique de la France. Il faut donc garder en tête l'impact du dispositif de captivité sur la sortie de guerre française et le considérer comme un instrument qui produit également quelque chose dans la société. Les guerres lient par le sang, les paix par la sueur… En définitive, cette captivité allemande ne permettrait pas uniquement d'apprécier le passage négocié des rapports entre militaire et civil suivant les instances et processus démocratiques, mais l'intégration du prisonnier militaire dans le cœur du renouveau civil français. La captivité ne contient pas seulement « l'Allemagne de nos mérites »[4009] : elle possède la ressource de « guérir la France

[4008] Jarausch, Konrad, *Die Umkehr. Deutsche Wandlungen, 1945-1995*, Deutsche Verlags-Anstalt München, 2004.

[4009] Rovan, Joseph, texte publié le 1er juin 1945 dans la revue *Esprit*, n°11. Voici l'explicit du texte : « (…) Si la devise de la République n'exprime plus la vocation universelle de la France, en quel nom la résistance a-t-elle résisté ? L'épouvantable

blessée »[4010], celle qui doit accueillir « tous et toutes, fils et filles » pour en faire « des frères et des sœurs »[4011] qui « march[ent] sur la même route, du même pas, en chantant la même chanson ! »[4012].

Le décalage entre temps militaires et temps de la captivité s'exprime également dans les normes juridiques. Et l'on a pu suivre les controverses autour de l'application, de l'applicabilité des Conventions, le jeu du CICR, et les liens que les démocraties alliées tissent avec l'humanitaire. Transferts de PG d'une puissance détentrice à une autre, transformations en TCL, absence de puissance protectrice et responsabilité devant le futur gouvernement allemand, rapatriement sans traité de paix, emploi au déminage, traitement des catégories idéologiquement responsables (SS) … autant d'éléments qui attestent du sens et du traitement problématiques de la captivité en temps de paix et contribueront à l'élaboration, entre autres, d'une nouvelle Convention en 1949.

Cette double contrainte -maintien d'un état de guerre en temps de paix et gestion de la menace par une démocratie- constitue une des originalités fondamentales de cette expérience entre 1945 et 1948. D'où le recours au corps, largement réquisitionné comme unité productive par le dispositif économique, ou entité métaphorique, porteuse, ici, de sens symbolique. La défaite totale de l'ennemi allemand additionnée à une victoire mal assurée de l'ancien vaincu composent une configuration presqu'insolite, malgré le désastre humain qu'elle signifie. Mais c'est probablement cette étrangeté qui exacerbe les paradigmes de déprises de guerre et favorise ainsi leur observation.

Le lien très étroit entre les deux sorties de guerre au prisme exclusif de l'économie explique sans doute le silence qui a recouvert cette captivité, comme si le processus à l'œuvre avait fini par déborder sa dimension politique. Ce qui frappe –on l'a relevé- c'est l'absence de prise en compte de dimensions autres que guerrières et du solde des comptes contenu dans cette captivité de masse, plutôt *ces* captivités si l'on y inclut l'expérience des quelque 1 450 000 Français en Allemagne[4013]. La dimension n'apparaît qu'en 1947 comme argument de vente de la transformation en TCL. Est-ce à dire que la captivité n'a laissé aucune trace politique, n'a eu aucune ombre portée ?

Pourtant, à l'extrême fin de notre période, certains éditorialistes relèvent la signification de ces expériences binationales croisées, au moment même où elles tendent à s'effacer. Fin mars

---

plaie que l'Allemagne étale maintenant au cœur de l'Europe jugera l'œuvre des nations L'Allemagne de demain sera a mesure de nos mérites »

[4010] Gaulle, Charles de, *Discours et messages. Tome 1. Pendant la guerre, juin 1940-1946,* Plon, 1950, discours prononcé à Paris, 11/11/1946, p. 646.

[4011] Gaulle, Charles de, *Lettres, notes et carnets, juin 1943 – mai 1945*, Plon, 1950, discours prononcé à l'hôtel de ville de Metz, 11/02/1945, p. 386.

[4012] Gaulle, Charles de, *Discours et messages , idem.*

[4013] Et l'on pense ici aux lettres rédigées par d'anciens PGF en faveur de leur anciens employeurs qui demandent désormais la libération d'un des leurs en mains françaises.

1949, le correspondant de l' *Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt*... publie un article intitulé « Frankreich hasst die Deutschen nicht. Woher rührt die Wandlung? »[4014]. Il compare les deux après-guerres et souligne le paradoxe : comment comprendre qu'après 1918 régnât un anti-germanisme virulent qui pouvait réserver aux germanophones quelques mauvaises surprises, alors que sept dixième du territoire français n'avaient pas vu de soldats allemand, qu'il n'y avait encore ni Gestapo, ni SS, ni déportation de masse, ni camp de concentration en Allemagne et que le traitement de Versailles avec le retour de l'Alsace-Moselle constituait une réalisation idéale des buts de guerre[4015] ? Et qu'à l'inverse, l'après 1945 où le sentiment de victoire est si peu assuré, où les traces de l'occupation nazie sont si douloureuses, l'on puisse parler allemand sans encombre ? La réponse ne saurait résider dans le comportement correct du personnel allemand pendant l'occupation vis-à-vis de la population locale, étant donné la faible interpénétration des deux milieux. Non, il faut convoquer les expériences de captivité :

> « (…) les millions de prisonniers français et de déportés du travail, dès lors qu'ils ne végétaient pas derrière les barbelés, mais vinrent en travaillant à entrer en contact très étroit avec toutes les couches de la population, et sont rentrés dans leur grande majorité assurément sans haine et très souvent avec une compréhension amicale –non pas pour l'Etat et le régime- mais pour l'Allemand. Très vraisemblablement les PGA ont malgré leur pénible épreuve en captivité fait des expériences semblables, dès qu'ils eurent la possibilité de travailler individuellement ou en petits groupes avec des Français. Ils ont sûrement eux-mêmes laissé en France les meilleurs souvenirs en raison de la qualité de leur travail dans tous les domaines. Aujourd'hui, comme l'on sait, il n'y a plus de PG en France. Les quelques 70 000 soldats qui sont restés volontairement dans le pays (…) forment, aussi petit proportionnellement leur nombre soit-il, un autre élément pratique et symbolique de cette transformation fondamentale dans la psychologie entre la France et l'Allemagne ».

Côté français, en janvier 1949, *Le Monde* évoque « un des derniers chapitres de la deuxième guerre mondiale [qui] vient de se clore, sans bruit, on pourrait dire dans l'indifférence presque générale : le départ des prisonniers allemands (…) Tournons la page. La captivité allemande fait désormais partie de l'histoire »[4016]. Pour Jean Couvreur comme pour les PGA d'alors, la libération est vécue comme une clôture, celle d'une expérience passée associant guerre et captivité. Est-il possible de préciser l'impact de cette expérience silencieuse de la captivité ?

[4014] „La France ne hait plus les Allemands. D'où vient cette transformation ? », dans *Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt…*, n°71, 25/03/1949, p.2, col. 2-4.

[4015] On ne fera pas grief à l'auteur de ne pas mentionner le cas de l'occupation dans le Nord et l'influence de la culture de guerre.

[4016] Couvreur, Jean, « Le bilan d'une captivité de 4 ans. Plus d'un million de prisonniers allemands ont fourni à la France des centaine de millions de journées de travail », dans *Le Monde*, 05/01/1949.

Comment intègre-t-elle les souvenirs de guerre et de paix ? La dimension civile et sa nature militaire ?

Il faut quitter l'arène des discours nationaux pour écouter les héritages encore vivants qu'a légués la captivité. Joseph Rovan mentionne dans ses mémoires le cas de prisonniers passés par le centre d'orientation culturel de Saint-Denis et qui ont œuvré, une fois rapatriés, pour une Allemagne démocratique[4017]. Il est cependant frappant que la principale tentative de poursuite de l'expérience en ZFO, proposée par l'animateur de Saint-Denis, le juriste Hans Heinrich Jescheck, une fois revenu à Fribourg-en-Bresgau, n'ait pas débouché : le mémorandum qui avait pourtant trouvé l'appui du MG[4018] venait sans doute trop tôt pour les autorités d'occupation.

On peut citer quelques étudiants du séminaire des barbelés qui disent, dans leurs lettres de remerciements, combien l'expérience de Chartres a été bénéfique dans leur compréhension de l'homme et combien ils sont redevables à la France. En 1951, ils organisent un pèlerinage à Chartres dont le Haut-Commissaire français en RFA fait un compte rendu détaillé à Adenauer : le déjeuner est offert par l'évêque du lieu, le dîner par l'aumônier général des Forces françaises armées en Allemagne. Y assistent, entre autres, le maire de Chartres, le député d'Eure-et-Loir, les directeurs des séminaires allemands de Munster, de Fribourg et de Constance, l'ancien chef du champ de Morancez et son adjoint, ainsi que l'aumôniers français du camp, invités à la demande des Allemands. De retour sur Paris, ils se rendent au cimetière de Thiais sur la tombe de l'abbé Stock où Mgr. Delbeck prononce ces quelques paroles afin que ses compatriotes allemands tirent « la leçon du camp de Morancez ». André François-Poncelet résume ainsi :

> « Vous tous qui allez retourner dans vos diocèses, vous avez été choisis par la providence, après les expériences de ces dernières années et la captivité de Morancez, pour prêcher la grande union de la catholicité et la réconciliation dans la charité. L'accueil si chaleureux que nous venons de recevoir en France vous y engage à nouveau, c'est la promesse que vous devez faire ici, sur la tombe de Franz Stock »[4019]

En dehors des canaux très structurés, la captivité a laissé des traces qui s'expriment en dehors des discours officiels, mais bien avant la prise en charge officielle du rapprochement franco-allemand. En 1987, alors que la France juge son premier accusé pour crime contre l'humanité, une controverse est provoquée en Allemagne par un lecteur qui reproche aux

---

[4017] Rovan, Joseph, *Mémoires d'un Allemand…*, *op. cit.*, p. 221 et sq. J. Rovan développe ses souvenirs concernant Walter von Cube qui devint un grand homme de radio, d'abord en ZF à la *Südwestfunk*, et surtout à la radio bavaroise. H. Jescheck devint directeur du *Max-Planck Institut* de droit comparé à Fribourg.

[4018] SHAT, 29 R 12 (3), mais aussi au CICR.75, 3564

[4019] Auswärtiges Amt (Berlin), B 10- 1947/22, lettre du 27/08/1951de l'ambassadeur de France, Haut-Commissaire de la République en Allemagne au chancelier Adenauer.

Français une justice inéquitable : on juge Klaus Barbie, mais pas les atrocités subies par les PGA quelque trente ans auparavant… Cela déclenche une avalanche de lettres envoyées à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Jocken Thies relève combien l'épisode facilite retour de cette histoire qui ne passe pas et des ressentiments non digérés. Il conclut cependant en soulignant l'épisode positif qu'ont été ces captivités[4020] :

> „Même si dans certaines des lettres de lecteurs, qui ont été écrites cet automne, environ quarante ans après, on sent un ton peu propice à la réconciliation, on ne doit pas oublier que c'est certainement le déplacement contraint de millions d'Allemands et de Français pendant la Seconde Guerre mondiale et dans la période suivante qui a contribué de façon décisive à la naissance de l'amitié franco-allemande ».

Les archives militaires de Fribourg contiennent un fonds particulier qui permet de suivre la constitution d'un groupe d'anciens PGA, entrepreneurs de mémoire de la captivité, et la conversion de l'expérience individuelle en projet politique collectif. Il s'agit de la *Kameradengemeinschaft ehemaliger Kriegsgefangener im Dépôt 144 Chambéry*[4021].

Fondé dès 1949 par l'ancien *Lagerführer* du dépôt 1944 à Fort Barraux, ce groupe de camarades entreprend son premier « pèlerinage » sur leur lieu de captivité en 1954, six ans seulement après la fin de leur captivité. Cette précocité est due à une double expérience humaine qu'ils entendent prolonger : la camaraderie née de la communauté de solidarité entre les PG face aux contraintes de la captivité et les relations amicales nouées avec les autorités du camp qui ont permis d'initier une dynamique de rapprochement. Comme le célèbre la presse locale, l'action de Hans Wilhelm a fait naître « le sentiment de respect pour l'ancien ennemi, [contribuant] avec ses possibilités dans la sphère privée, à ce qu'un groupe d'hommes qui se seraient vus en guerre comme des ennemis soient devenus aujourd'hui des amis »[4022]. Cette mutation des représentations est fondée sur une expérience partagée, la Seconde Guerre mondiale et sans doute, mais dans des configurations différentes, de la défaite. A la différence cependant de la Première Guerre et de la première génération des associations d'Anciens Combattants[4023], l'initiateur du groupe choisit d'inscrire son action dans une échelle binationale en faisant du lien avec l'ancien ennemi le plus sûr gage d'efficacité pour prévenir dissensions et conflits futurs. Ce choix qui lui semble naturel apparaît comme un héritage direct de la captivité en mains françaises et de son travail de démobilisation.

[4020] Thies, Jocken, „Eine unerledigte Geschichte ? Die deutschen Kriegsgefangenen in Frankreich (1945/1948)", dans *Dokumente*, n°43, 1987, p. 424-426; „an unerledigter Geschichte und an unausgestandenen Ressentiments".

[4021] BARCH-MA, MSg 200/1076.

[4022] Bundesarchiv-Militärarchiv (Barch-MA), Fribourg-en-Bresgau, MSg 200/1076, article du *Archer- und Bühler Bote*, „Höchste Anerkennung für private Völkerverständigung", du 17/07/1969.

[4023] Théofilakis, Fabien, « Anciens combattants et germanité, 1919-1933. Essais d'histoire allemande », sd. d'A. Becker, mémoire de DEA, Paris X Nanterre, 2000.

Cette implantation locale que célèbre Hans Wilhelm en appelant à « créer des relations amicales (…) entre votre magnifique Savoie et nos régions d'origine (…) »[4024] rappelle que la connaissance de l'autre s'est d'abord faite par confrontation dans un espace donné, par une sortie -on peut le supposer pour d'autres membres PG du groupe- dans le milieu civil et l'immersion du PG dans la communauté française. Contrairement aux discours officiels – comme ceux de la propagande pendant la guerre- on ne se réconcilie ni ne s'oppose avec une image abstraite du Français, mais avec un milieu avec lequel on partage une communauté d'émotions[4025]. Dimension spatiale et affective que l'on retrouve dans les jumelages.

Cette fraternité des camps, devenue une fraternité dans le camp, se structure cependant dans un premier temps à l'échelle associative, dans les rencontres et interconnaissances privées. Or, le groupe, pour transformer l'expérience de ses membres en héritage collectif, a besoin d'une reconnaissance officielle… et d'une volonté politique plus large. Il faut attendre 1969 pour que la mairie reçoive officiellement la délégation et inscrive sa démarche dans l'ère du rapprochement franco-allemand par *le haut*. En 1974, la visite du fort Barraux se fait dorénavant en compagnie des autorités locales –le maire et son conseil municipal, régionales –le représentant du préfet, le commandant en fonction, mais aussi allemandes avec la présence du conseiller général de la RFA à Lyon et du consul d'Allemagne d'Annecy. Y participent même des représentants de l'Union fédérale des Anciens Combattants de la Savoie. La rencontre des deux dynamiques concourt au succès de l'entreprise : en 1974, pour la première fois en RFA, deux militaires français, les anciens commandants du dépôt, sont décorés de la plus haute distinction allemande, la *Bundeskreuzverdienst*[4026]. C'est l'aboutissement des demandes déposées par le président Hans Wilhelm. Cela élargit l'audience de l'association dans la presse, mais en change progressivement le message.

En 1979, le pasteur allemand Dürr, lors de la cérémonie du trentième anniversaire du groupe, continue à évoquer le souvenir des camarades morts en captivité et des victimes de la guerre, à intégrer la souffrance de la guerre comme fondement du rapprochement. Il poursuite ainsi :

> « Ceux qui avaient souffert étaient disposés pour la réconciliation. Nous l'avons constaté chez beaucoup de PGF, rentrés chez eux, lorsqu'ils étaient devenus nos gardiens. Avoir reconnu que sans la réconciliation il n'y a pas d'avenir, a forgé notre Amicale et a pris forme par les visites réciproques en Savoie et en Allemagne. (…) On peut être rempli d'espoir lorsque l'on voit d'anciens ennemis se tendre la main et devenir amis. Nous pouvons donner ainsi le bon exemple à nos compatriotes et contemporains sur la voie vers une Europe unie, libre et pacifique. Cela semble être encore une entreprise demandant beaucoup d'efforts et de patience pour assurer

[4024] « Pèlerinage en Savoie d'anciens PGA du dépôt 144 de Chambéry », dans *Le Dauphiné libéré* du 31/05/1974.
[4025] L'importance des lieux dans les souvenirs de la captivité a motivé nombre de voyages d'anciens PG en France, comme me l'ont confirmé mes interviews.
[4026] Equivalent de la légion d'honneur.

aux peuples d'Europe la construction d'une maison solide et spacieuse. Mais je pense que nous devons justement continuer pour la mémoire des morts des deux guerres sanglantes de ce siècle et pour la paix dans le monde »[4027].

Mais comment « vivre après l'ennemi ? ». Concernant les anciens prisonniers de guerre, il sera pourtant difficile à l'historien d'évaluer, de l'extérieur, l'héritage de cette captivité sur les parcours de vie après le rapatriement. Lors de mes rencontres avec d'anciens captifs, Je concluais mes entretiens sur des questions de bilan, dont l'interprétation reste très délicate. Je préfère relater ici un épisode qui confirme un certain pacifisme mûri dans le dur terreau de captivité qu'ils portent en eux : parmi ces hommes, beaucoup ont fortement réagi lors de la création en 1955 de la *Bundeswehr*. En fonction de leur expérience de la captivité –en camp, en kommando ou chez des particuliers- et de leur vécu après cette période, a pu alors surgir comme une première expérience de la liberté. Et je pense, de façon plus surprenante encore, à ces anciens prisonniers, rapatriés en Zone soviétique, pour qui, entre le nazisme et le communisme, la parenthèse française était restée inoubliable. Destin particulier de ces Allemands qui ont, dès la chute du mur, tenté de reprendre contact avec leurs anciens employeurs en France…

L'institutionnalisation du rapprochement franco-allemand, puis le cadre européen confèrent à ces individus un rôle de pionniers, voire de médiateurs, mais on peu se demander si leur mise en exemple n'a pas abouti également à leur éclipse, tout du moins à une certaine banalisation de leur action désormais recouverte par la multiplication des formes de rapprochement[4028].

Il leur reste à transmettre leur expérience en dépassant leur cercle des convaincus pour toucher toute la société. Le groupe de camarades du dépôt semble y être parvenu : en 1969, la délégation allemande compte 90 personnes car elle a réussi à mobiliser réseaux familial et amical. En 1978, dans son allocution de bienvenue, le maire de Chambéry souligne qu' « il n'a pas vécu la guerre, mais se réjouit du fait que les hommes se soient retrouvés dans cette fraternité des camps qui, précisément parce qu'ils ont vécu la guerre et la captivité, ont aspiré à empêcher un nouveau conflit avec l'aide des jeunes générations qu'il représente », lui alors âgé de 32 ans.

[4027] *Idem*, allocution du pasteur Dürr, « 30e rencontre-anniversaire de l'Amicale des Ac Pr du dpt 144 de Chambéry à Lautenbach », 06/05/1979.

[4028] Cochet, François, „Le captivité de 1939-1945 et les jumelages des villes : du rêve au réveil », in Caucanas, Sylvie ; Cazals, Rémy ; Payen, Pascal, *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, Privat, 2003, p. 293-304 ; « Le long chemin : les associations d'anciens prisonniers, déportés et victimes de guerre et leur rôle dans le rapprochement franco-allemand : 1945-1962 », in Buton, Philippe (éd.), *Reims 1945–1962 et le rapprochement franco-allemand. De la Capitulation à la Réconciliation* (à paraître en 2010 ; Roessner, Andreas, « Les anciens combattants et le rapprochement franco-allemand jusque dans les années 1960 », in Defrance, Corine ; Kissener, Michael ; Nordblom, Pia (Hg.), *Wege der Verständigung zwischen Deutschen und Franzosen nach 1945. Zivilgesellschaftliche Annäherungen*, narr Verlag, 2010, p.73-88.

SOMMAIRE

Tables des abréviations 3

Introduction générale - guerre totale, défaite totale, captivité totale 6

Pourquoi une thèse sur la captivité allemande en mains françaises (1944-1949) ? 6
Les PGA dans les mémoires nationales en France et en Allemagne après 1945 13
Présentation et spécificité du sujet : construire un objet d'histoire 22
Sources 37
Logique d'exposition 39

1ère partie - Les PGA de la Seconde Guerre mondiale à la guerre froide 43

Tomber aux mains de l'ennemi 44

Chapitre 1er – Restaurer la République et instaurer un régime de captivité : les défis des nouvelles autorités françaises 45
A) Captures et présence prisonnière allemande en France métropolitaine (1944 – juin 1945) 45
1 - Etat d'esprit des premiers PGA capturés sur sol français 48
a/ Aux sources de la captivité : fiches d'interrogatoire de prisonniers et Comité Allemagne libre pour l'Ouest 48
b/ De l'impossible PG nazi à l'improbable reddition de masse : représentations et démentis chez les derniers combattants 55
2 - De l'interrogatoire à l'arrivée en camp : le moment de la capture 62
a/ Face à face avec l'ennemi vainqueur 62
b/ Conditions de la capture 66
3 - Situation dans les premiers « camps » de PGA en France et régime de captivité : de l'appellation à la réalité 75
a/ Où sont-ils ? Combien de PG ? 76
b/ Du CICR dans la captivité : fonctionnement et morphologie d'une organisation tripartite 83
c/ Les délégués du Comité face au premier régime de captivité : que disent les rapports de visite ? 101
4 - Le traitement des PGA à la veille de la victoire : cadre et disciplinaire militaires dans un contexte très contrasté 108

B) Les PGA dans les impossibles relations diplomatiques entre autorités nazies et GPRF 120
1 - Les PGA en mains françaises vus du IIIe Reich 121
2 - Faut-il sauver le PGA en mains ennemies ? L'aide des autorités nazis entre logique de guerre totale et sauvegarde de la Volksgemeinschaft 127
3 - Réciprocité et représailles, une interface cruciale 135
a/ Entre logique de guerre totale et dispositions conventionnelles : à chacun ses PG 136
b/ Quelles réciprocités pour les échanges de prisonniers et rapatriements conventionnels ? 151
c/ Les représailles sur les PGA ou la réciprocité par la mort 158

C) Alliés versus Alliés : le problème des PGA en mains américaines sur le territoire français 164
1 - Géographie de la présence des PGA sous autorité alliée en France 165
2 - Les règles de la captivité en mains américaines ou les raisins verts de la libération 169
3 - Après la libération, les PGA en mains américaines : tant de maux dits 172
4 - Les Français face aux PGA des Américains : une « névrose post-libération » 175
Bilan 180

Chapitre 2 - La France et la redéfinition des contraintes d'alliance 182
A) Les PGA des mains alliées en mains françaises : influence américaine irrésistible et irréversible effort de guerre français (1944 – septembre 1945)..... 186
1 - L'expérience nord-africaine: au commencement étaient les PGI et les pièges de gestion interalliée..... 186
2 - Les Anglo-Américains débarquent : le théâtre européen, scène d'exposition des transferts (juin 1944-février 1945)..... 190
a/ Captures européennes et nouvelle gestion américaine..... 191
b/ Des premières demandes françaises limitées…..... 192
d/ …aux réactions et conditions américaines..... 193
d/ La Convention de Genève, une utilisation en clair-obscur..... 197
3 - Accord franco-américain et premiers transferts (14/02– 29/09/45)..... 198
a/ Après la capitulation allemande, nouvelle gestion américaine des PG et réactions françaises : le temps de la grande négociation..... 199
b/ Bilan des premiers transferts entre responsabilité et souveraineté : suite et fin ?..... 204
c/ La suspension des transferts et le CICR, cheval de Troie de l'humanitaire ou des Américains ? 211

B) Pourquoi la reprise n'aura pas lieu : quand les Alliés ne se font plus confiance (septembre 1945 - début 1946)..... 215
1 - A nouvelles exigences américaines, nouvelle stratégie française..... 215
2 - La reprise des transferts… suspendue au différend franco-américain..... 223
3 - Le bilatéralisme franco-américain face aux mobilisations du CICR et des opinions publiques en faveur des PGA..... 230

C) Rapatrier, transformer, recruter : les réactions françaises à la politique européenne des EUA (septembre 1946 –mai 1949)..... 239
1 - Du bilatéralisme américain au quadripartisme allemand en guerre froide : les tribulations d'un rapatriement en guerre froide..... 242
a/ La France face aux pressions américaines de libération..... 242
b/ Le rapatriement à la conférence de Moscou : un quadripartisme qui se gèle..... 247
c/ L'attitude de l'URSS et la logique des blocs, alliés objectifs des Français ? 252
d/ L'application du plan de rapatriement français à l'ombre de la guerre froide : les gains de l'interdépendance..... 255
2 - Le recrutement de la main-d'œuvre civile : des Allemands à l'Allemagne ?..... 259
a/ L'impossible « relève » allemande (1945-1946) 260
b/ Une politique d'immigration allemande sous conditions américaines (1947-1948) ?... 263
3 - La transformation des PG en TCL : le joker français 269
a/ Quand la « transformation » devient une option positive 269
b/ La transformation en travailleur civil libre : heurts et humeurs américains 273
c/ Le CICR face à la transformation : un cas de conscience ?..... 278
Bilan..... 287
Conclusion 287

2ème partie- Le dispositif de captivité face à la sortie de guerre

organisations militaires, logiques de contrôle, régimes de captivité 289

Les PGA, des militaires traités par des militaires ? 290
Chapitre 3 - Comment gérer la masse des PG ? De l'improvisation à l'institutionnalisation des structures militaires de la captivité 292
A) Répondre aux défis d'une captivité de masse : de la DIPG au Service des PG de l'Axe..... 292
1 – La naissance de la Direction et Inspection générale des Prisonniers de guerre de l'Axe en Afrique du Nord : « la période 'héroïque' » (05/43 – 09/44)..... 292
2 – Des premiers camps de PG en métropole à la mise en place de l' « ossature permanente » : quand la DGPG prend ses quartiers..... 296

3 – La DGPG, une « maison de verre » ? Rattachement institutionnel, organisation interne, profil de ses cadres 305
4 – Le SPGE face à la démobilisation de l'armée, mission impossible ? 311

B) Administrer l'ennemi en temps de paix ou l'impossible équilibre réglementaire 317
1 – Au commencement était la logique disciplinaire… 318
2 – Le hiatus des kommandos : pourquoi le transfert de la logique disciplinaire hors du camp ne se réalisera pas 330
3 – Le PGA en milieu civil ou comment naît la logique de sécurité 334

C) De la garde militaire aux gardiens civils : l'insoluble question d'une surveillance à revers. 340
1 – Les compagnies de garde militaires restent introuvables 340
2 – L'échec de la constitution d'un corps de garde de PG 345
3 – La réponse du vivant : des gardiens pour les PGA au village 350

D) « A l'heure actuelle, les circonstances sont modifiées du tout au tout » : la lutte contre les évasions face aux limites de la logique disciplinaire 361
1 – Le phénomène des évasions : tendances, temps et espace (1945-1948) 362
2 – Les réactions des autorités : disciplinarisation, pénalisation, adaptation 371
3 – Quand la captivité s'évade en Suisse : la neutralité à l'épreuve à la paix 383
Bilan 393

Chapitre 4 - Comment assurer l'intendance ? Les régimes de captivité entre gestion militaire et réalités locales 394
A) Quand le poids du nombre rompt les équilibres précaires (mai 1945 – hiver 1945-1946) ... 399
1 – Etat des lieux critique : loger, habiller, nourrir les PGA au lendemain de la victoire..... 401
2 – Les avantages relatifs des structures et la réaction des autorités pour éviter le pire 416
3 – La mortalité des PG en mains françaises, tentative de mise au point..... 432
4 – Les opérations de secours demandés par les Français, apportés par les Américains, organisés par le CICR 438

B) Le temps du redressement (mars 1946-avril 1947) 445
1 – La situation se rétablit en matière de logement et d'hygiène 446
2 – La satiété est-elle dans le camp ou le pré ? 455
3 – Le point noir de l'habillement 464

C) Le temps de la normalisation laborieuse (avril 1947 – 1948) 470
1 – Les améliorations en matière de logement 470
2 – La fin de la question alimentaire 473
3 – Sans chemise ni souliers jusqu'à la libération ? 474
Bilan 477

Chapitre 5 –Comment contrôler les corps et les âmes ? L'assistance spirituelle des PGA..... 478
A) Comment résoudre l'inégale desserte pastorale ? Réponses allemandes et interventions françaises (1945-1946) 480

B) L'assistance spirituelle face au défi de l'éparpillement économique des PGA (1946-1947) 506
C) Quand le rapatriement et la transformation dissocient retour dans la Heimat et retour dans l'Eglise (1947-1948)..... 522
Bilan 530

Conclusion 531

3ème partie Faire travailler les PGA à la reconstruction de la France (1945-1948)..... 533

Des champs de bataille aux champs de blé… 534
Chapitre 6 – Les prisonniers de guerre allemands dans l'économie nationale..... 536
A) La place des PGA dans l'activité économique : répartitions sectorielles et dynamiques spatiales 536
1 - Structures d'emploi (économies publique et privée, services des armées)..... 536
a/ L'étonnant taux d'emploi des PG 536
b/ Qui sont les employeurs des PGA ?..... 539
c/ Que faire des « inactifs » ?..... 542
2 - Ventilation sectorielle et « activités prioritaires » 544
a/ L'emploi des PG dans les secteurs d'activité et les PG 544
b/ La France des PG : dynamique nationale et spécialisations régionales..... 549

B) Le déminage et les PG : comment gagner la dernière bataille de France..... 565
1 - Les trois phases de l'emploi des PG au déminage 567
2 - L'utilisation des PGA dans le déminage ou le difficile travail pour sortir de la guerre.... 575
3 - Comment mobiliser les PGA au déminage ? 593

C) Les mines, les Houillères Nationales et les PG : l'inégal rapport de force de la bataille du charbon 602
1 - Les PG affectés aux mines..... 602
2 - L'emploi des PGA dans les mines ou comment exploiter la rente de la priorité absolue 606
a/ Maîtriser les flux de main-d'œuvre PG de la reconstruction nationale..... 609
b/ Les PG, une variable d'ajustement à l'échelle du bassin de production..... 615
c/ Maximiser les profits, minimiser les coûts : quel prix a le travail du PGA ? 618
3 - Comment intéresser le PGA mineur à la bataille du charbon ? 641
a/ Le statut amélioré du PG mineur (avril 1947) 641
b/ La transformation dans le bassin minier: une opportunité manquée ?..... 643
4 - Conflits du travail, grèves et discipline : révolte contre l'ordre minier ou la captivité ?.. 645
Bilan 648

Chapitre 7 - L'introduction des PGA sur le marché du travail à l'échelle départementale..... 649
A) Le dispositif de captivité modifié par l'émergence d'une logique de main-d'œuvre..... 649
1 - Détacher les PGA : les gradients de la mise au travail dans les campagnes..... 650
2 – Naissance de structures économiques et affirmation de nouveaux acteurs institutionnels pour gérer la main-d'œuvre PG dans l'économie civile..... 667
3 - « Il ne faut pas perdre de vue que la main-d'œuvre prisonnière est une main-d'œuvre mobile » (1946-1948)..... 679

B) L'indemnité compensatrice et le coût de la main-d'œuvre PG, entre régulations économiques et projet politique..... 694
1 - le système de l'indemnité compensatrice, outil de régulation économique..... 695
a/ Principes, justification et applications, le temps de la concorde..... 695
b/ Estimer au plus juste : « pas de main-d'œuvre aux enchères, ni de main-d'œuvre au rabais »..... 698
2 - L'indemnité compensatrice, instrument de reconnaissance et redistribution?..... 713
a/ La reconnaissance comptable (1944-1945)..... 714
b/ Le temps des dérogations exceptionnelles (1946-1949) : quand la redistribution ne va plus de soi 718
Bilan 723

Chapitre 8 – Les autorités françaises face au retrait de la main-d'œuvre PG (1947-1948)..... 725
A) Retirer et rapatrier 725

B) La transformation en travailleur civil libre..... 729
1 - Nouveau discours, nouvelles structures, nouvelles pratiques ? 731
2 - «Plus nous transformerons vite, plus nous obtiendrons d'optants »..... 741
3- Résistances et échec de la logique de population 752
C) Recruter en Allemagne ? 755
Bilan 757
Conclusion 759

4ème partie- Expériences de captivité et conversions culturelles

Expériences de captivité et conversions culturelles : des PGA au pays des Français..... 760

Tentative d'histoire culturelle de la captivité..... 761
France – Allemagne des années zéro : vainqueurs, vaincus et représentations de l'ennemi.. 761
La captivité à la première personne : témoignages d'ex-PGA..... 765
Chapitre 9 –Etre captifs derrière les barbelés : l'ordre des camps 777
A) Le choc de la capture : lieux, modes et vécus 777

B) Les PGA à la Une..... 790
1 - La captivité dans la presse nationale et locale, émergence d'une nouvelle ligne éditoriale ? 790
2 - Le traitement des PGA dans la presse : fabrique ou reflet d'opinion ?..... 798
a/ Défaite de l'ennemi allemand et célébration de la France 800
b/ PGA et Français devant l'objectif : mises en scène de la nation retrouvée 816

C) Les PGA aux mains des militaires : vie au camp et logique disciplinaire..... 832
1 - Le « corps captif » 838
a/ Espace et temps clos, mais subversifs..... 838
b/ Moi, je… : conserver son corps et maintenir son identité ?..... 842
2 - Derrière les barbelés, les cercles de sociabilité..... 848
a/ Cercle des Allemands, encore des amis ? 848
b/ Le cercle des gardes..... 861
c/ Le camp, un et multiple ? Les interfaces grises 865
3 - La France des camps dans l'opinion publique..... 876
Bilan 894

Chapitre 10 – Les PGA hors du camp : rencontres entre deux « ennemis » en temps de paix 895
A) La vie en kommando et chez les particuliers..... 896

B) Les nouveaux cercles de sociabilité en milieu civil : camaraderie, amitié, fraternisation.... 906

C) La société française et ses représentations du PGA : gain économique, menace politique, désordre émotionnel 917
1 - Ordre et désordre d'après les procès-verbaux de gendarmerie : les PGA dans la société française 917
2 - Les rapports entre PGA et population civile selon les procès-verbaux de gendarmerie... 926
Bilan..... 942
Conclusion 944

5ème partie- Dé/remobiliser, rapatrier, réintégrer :

la ZFO face à la captivité allemande en mains françaises 945

Au cœur de la Zone 946
Chapitre 11 - Discours et représentations de la captivité en Zone française d'occupation 949
A) Opinion publique, images du PGA, sortie de guerre contrariée 950
1 - Quel dispositif discursif pour la captivité ? 952
2 - L'image de la captivité allemande en mains françaises : une démobilisation contrariée ou contournée ? 961
a/ 1ère étape : le PG, du sacrificium à la victima 961
b/2ème étape : de la Volksgemeinschaft à la Schicksals- und Leidensgesellschaft 968
c/ 3ème étape : de la Tätgergesellschaft à l'Opfersnation 973
3 - La perception de la question des PGA par les cercles élargis d'opinion, bientôt un enjeu de la politique d'occupation 978

B) Les autorités religieuses allemandes face aux PGA 987
1 - Les Eglises chrétiennes en Allemagne 987
2 - les PGA et le pastorat : die « Stunde der Kirchen » ? 993
a/ Unité de temps 993
b/ Unité de lieu ou les territoires du pasteur 1000
c/ Unité d'action pastorale et captivité : voici venu le temps d'évangéliser 1005
3 - Agir en faveur des PG : comment les Eglises mobilisent-elles ? 1010
a/ Demandes de libération et soutien populaire 1011
b/ Garder le contact entre les PG et la Heimat 1017
c/ Croire, mobiliser les chrétiens et agir pour les PG : parrainer et donner 1028
Bilan 1037

Chapitre 12 – Politique française d'occupation et de captivité : les PGA au coeur des rapports entre occupants et occupés 1038
A) Libérer pour mieux diriger : demandes et pratiques 1038
1 - « Je demande la libération de mon fils… » : demandes de libération et jeu de décisions entre Paris et Baden-Baden 1039
2 - Le traitement diplomatiques des demandes alliées de libération 1050
B) Les PGA dans la presse de la ZFO, le défi de l'information pour les autorités françaises 1055
1 - Presse d'occupation et captivité dans la presse : corpus et méthode 1055
2 - Régime de captivité et Représentations dans la presse de l'occupation 1068
a/ Pourquoi des PG en France en temps de paix ? Justifier la présence de l'ennemi 1069
b/ Les PGA détenus en France : catégories, nombre et emploi 1076
c/ La presse de la Zone présente le régime de captivité des PGA en France 1084
d/ La libération, une si longue attente : rapatriements et transformations en TCL 1096
C) Mobilisation et faire agir les populations en faveur des PGA en France 1103
1 – Lever l'hypothèque de la Croix-Rouge allemande en ZFO 1103
2 - Les acteurs institués par les autorités françaises en zone d' occupation : comités d'entraide et sociétés de bienfaisance 1106
a/ La fin de l'hypothèse du « Secours pour les PGA » du CALPO 1106
b/ Les comités d'entraide (Hilfskomitees) aux PGA en France 1108
c/ Fin 1945-début 1946 : les Hilfsausschüsse et l'avènement d'une politique sociale 1112
3 - Soutenir à distance : la Heimat en colis et collecte de dons 1120
4/ Logistique et contrôle de qualité pour des résultats décevants ? 1129
Bilan 1136

Chapitre 13 - Accueillir et (ré)intégrer les rapatriés 1137
A) Des inaptes aux bien-portants 1137
1 - Le rapatriements des « malades » et des « inaptes » (1945-mars 1947) 1138

2 - Le rapatriement des PG (avril 1947-1948) : étapes de démobilisation et retour dans la Heimat 1150
3 - Retour dans la Heimat : réception et perception et intégration dans la communauté nationale 1155

B) Les rapatriés dans l'Allemagne nouvelle : l'enjeu de la réintégration pour les autorités allemandes 1162
1 - Créer du lien social : passer du discours à la pratique 1163
2 - Reconnaissance de la captivité : corps social et corps en souffrance 1171
Bilan 1181
Conclusion 1182

Conclusion générale- Il y avait comme un œuf de Colomb dans la captivité 1184

Université de Paris X Nanterre
U.F.R. Economie, organisation et société

Université de Paris Ouest Nanterre – La Défense

THESE (co-tutelle)
Pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Paris Ouest Nanterre

Présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2010
par
Fabien THEOFILAKIS

Les prisonniers de guerre allemands en mains françaises (1944-1949) : captivité en France, rapatriement en Allemagne

Die deutschen Kriegsgefangenen in französischer Hand (1944-1949) : Gefangenschaft in Frankreich, Repatriierung nach Deutschland

VOLUME D'ANNEXES

Sous la co-direction de
Mme la professeur Annette Becker,
MM. les professeurs Henry Rousso et Andreas Wirsching

Jury : Mmes les professeurs Sarah Fishman, Silvia Serena Tschopp
MM. les professeur Philippe Buton, Bernd Wegner

CITATIONS (texte original)

- page 57 : “Die Jugendlichen von 16-20 Jh. sind zum größten Teil fuer unsere Bewegung begeistert, da sie in uns den Garant dafür sehen, dass die Soldatenspielerei aufhört, dass sie endlich Arbeit erhalten und ein Fach erlernen können“.

- page 57: „keiner hat einen Beruf, die Studenten haben die Schule verlassen müssen und wir die Werkstatt“.

- page 58 : „Ihre innere Umschulung geht am langsamsten vonstatten“.

- page 64 : “Alle diese Maßnahmen stehen zunächst in engstem Zusammenhang mit denjenigen Manoeuvren, die die französische Reaktion gegen die Organisationen, Institutionen und Persönlichkeiten der französischen Widerstandsbewegung richtet, ferner auch mit der gesamten Ausrichtung der französischen Außenpolitik“.

- page 70: „Behandlung entsprechend dem rauschigen Siegestaumel der Franzosen“.

- page 73 : die KG „wurden in menschenunwürdiger Weise auf der langen Strecke geschlagen, mussten auf dem Eise laufen, fielen hin und wurden dann furchtbar hergerichtet“.

- page 89 : „Dies ist -bewusst oder unbewusst- eine völlige Ignorierung der Wahrheit. (…) Tatsächlich wurde auch kaum ein Punkt der Bestimmungen [der Genfer Konvention] beachtet und wir waren völliger Willkür ausgeliefert. Bei all diesen Leiden wurde nie eine schützende Hand des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz verspürt, obwohl die Gefangenen nach dem Genfer Roten Kreuz wie nach einem rettenden Engel Ausschau hielten. Im Juni 46 nach 14-monatiger Gefangenschaft erblickte ich in Labouheyre [Landes] den ersten und einzigen Genfer Vertreter. (…) Die Masse der verbitterten Gefangenen in Frankreich ist jedenfalls zu der Überzeugung gekommen, dass das Genfer Rote Kreuz diesen Namen nicht mehr verdient und seine Berechtigung verloren hat, um es noch milde auszudrücken. (…) wenn die Verhältnisse sich in den letzten Monaten gebessert haben, so lag das mit an der allmählich länger werdenden Zeit und an der politischen Entwicklung ».

- page 89 : „seine aufopfernde Tätigkeit im Dienste der KG“

- page 91 : „diese Frage hat sich jeder KG nicht einmal, nein 10 und 20mal vorgelegt. Warum tritt man dieser Inhumanität von Seiten des IRK nicht entgegen. Diese flehenden Fragen blieben bis zum heutigen Tage ungelöst. (…) Diese Menschen, die einer vollkommenen Demoralisierung unterworfen waren, wurden von keinem Delegierten des IRK gefragt, ob sie nach den Genfer Bestimmungen behandelt werden oder nicht. Warum kommen diese Herren Delegierten, wenn sie ein Gefangenenlager besuchen, angemeldet? Warum lassen sich diese Herren von französischen Offizieren dort hinfahren, wo die sogenannte Sonnen- und Glanzseite des Lagers ist, die das Elend in jedem dort befindlichen Lager verschatten? Warum lassen sich die Herren aus Lagern hinauswerfen, ohne was dagegen zu unternehmen? (…) Warum werden Gefangenenläger von internationalen Roten Kreuz als Musterlager gezeichnet, wenn dort Gefangene monatelang im Winter im Keller auf Schilf liegen müssen? (...) Zu meinem grössten Bedauern muss ich dem IRK die Mitteilung machen, dass die Ihrige Autorität in Augen der KG vollkommen auf dem O Punkt angelangt ist“.

- page 122 : „Deutschen hätten Kinder lebend angenagelt“.

- page 122 : „seinerzeit die Okkupationstruppen die Bevölkerung besonders schlimm terrorisiert hatten“.

- page 123: die „Brechung der Furcht vor den Partisanen“; „Bis auf ganz wenige Fällen haben selbst Hitlergegner geglaubt, dass die Partisanen sie alle umbringen würden“,

- page 124: „wie hätten ihnen Böses angetan, aber sie wollten Böses mit Gutem vergelten“

- page 126 : „der Stolz auf die Heimat und der Glaube an Deutschland brachen schlagartig durch“.

- page 126 : „die Aufrechterhaltung der Disziplin und der Moral“, „einen starken und gesten Rückhalt an der Heimat“

- page 126: „schlagartig einen vollkommenen Wandel in der Haltung“.

- p. 127: *Völkischer Beobachter*, n°232 du 19/08/44, „Kommandant der Festung St. Malo berst Andreas von Aulock, hat am 18. August mittags folgenden Funkspruch an der Führer gerichtet: „Mein Führer! Der Kampf um St. Malo wird heute oder morgen sein Ende nehmen. Unter dem schwersten Beschuss fällt ein Werk nach dem anderen in Trümmern zusammen. Gehen wir unter, so soll es nur nach Kampf bis zum Letzten sein. Der Herrgott hatte schützend seine Hand über Sie! – Es lebe unser Führer!“. Antwort des Führers : „(…) Ich danke Ihnen und Ihnen heldenhaften Männern in meinem und im Namen ders deutschen Volkes. Ihr Name wird für immer in die Geschichte eingehen“

- p. 129 : “satisfied prior to <u>each</u> transfer that French have capacity to provide for transferees properly <u>and will in fact do so</u>".

- page 131 : „Wer in Gefangenschaft gerät, ohne verwundet zu sein oder nachweisbar bis zum Äußersten gekämpft zu haben, hat seine Ehre verwirkt. Die Gemeinschaft der anständigen und tapferen Soldaten stößt ihn von sich. Seine Angehörige haften für ihn. Jede Zahlung von Gebührnissen oder Unterstützung für die Angehörigen fällt fort“.

- page 133 :“die politische Haltung der deutschen Kriegsgefangenen zu erschüttern und das Vertrauen zu Führer und Volk zu untergraben“

- page 138 : „die Rückwirkung des Regimes, dem die gaullistischen Schutzhäftlinge in Deutschland unterworfen sind, auf die offiziellen gaullistischen Rechtlinien für die Behandlung deutscher Kriegsgefangener in Frankreich entsprechen den Wahrnehmungen des DRK“.

- page 143 : “Es hat aber den Anschein, als ob für die gegenwärtigen Machthaber in Frankreich auch politische Erwägungen eine Rolle spielen. Sie scheinen als Äquivalent für die deutschen KG in ihrer Hand nicht die große Zahl französischer Kriegsgefangener und Zivilarbeiter in Deutschland anzusehen, sondern vielmehr die annähernd 100 000 Schutzhäftlinge, die sich in Deutschland befinden“

- p. 151 : „durch ausschliesslich in eigenem Namen geführte Verhandlungen“.

- page 169 : “provided with good American clothing and equipment, are being well fed, and are being allowed to idle at their work”

- page 177 : “France as a nation is emerging from a period of themidom and disgrace (...) [the] anxiety [of the Frenchmen] to hide abime and disgrace makes them hypersensitive to the way they are treated. (...)”.

- page 178 : “Nearly all Frenchmen betray their frame of mind by aggressive statements concerning France’s place on the world and by their willingness to entertain suspicious on everything and anything”.

- page 178 : “with the utmost lenience”, “just to be utterly undesirable”.

- page 199 : “we may find ourselves with insufficient PWs to satisfy the needs”

- page 202 : “no disciplinary troubles of any kind have occurred”.

- page 202 : “considered at the time undesirable to permit the use of FFI or armed civilians”.

- page 208 : “such a scheme as suggested would make it impossible to estimate the extent of our liability”.

- page 212 : “In view of ICRC report, the theater commander has personally directed today that no further deliveries of German PW will be made to the French”.

- page 218 : “We are also suggesting that they review their requirements for PW’s, in the light of their ability to provide adequate food and clothing, with a view to possible reductoon of the overall numbers”.

- page 218 : le Theater “will be again asked to meet emergency requirement at some future date”.

- p. 218 : “sources to meet the existing emergency requirements for clothing”

- p. 224: “authority was so circumscribed by limitations as to impose actual decision upon Theater Commander”

- page 227 : “as it is extremely sensitive to even implied criticism of France”

- page 227 : “there is some truth in the allegations of the French and that in the Zone occupied by France there were many German POWs in very poor physical condition » transférés à la France”.

- page 238 : “at a moment when feelings will be running hig and emotion rather than rease will be giving the thoughts of the average French voter”.

- page 245 : “simply a unilateral statement. It would be in direct conflict with us”.

- page 260: “a long-term scheme which amounts, in fact, to a direct acceptance of the principle of « reparation from current production”.

- page 263 : “As a direct result of the French attitude, and due to US interest in the economic recovery of France, and also agreeing with the moral ~~plan~~ obligation that the devastation wrought by the Germans should be repaired by German labor” et “a concession to achieve early repatriation of US Captured PWs from France » ; the “success of the Marshal Plan depends also on Western Germany’s participation to the full extent, without manpower, full contribution cannot be made. The concerned MG officials feel we are “stuck” with the recruitment program”.

- page 273 : “the specific French proposals for financial transfer are examined in the light of their implication for the US position on the treatment of claims on Germany in the peace treaty”

- page 275 :”constitute a definite advance toward a solution of France's long-term manpower problem”.

- page 455: „Ich bin nun bereits einen Monat hier. Am 10. 08 habe ich die erste Löhnung erhalten. Die 27 Arbeitstage bekam ich 751 F netto. Wir haben hier eine Kantine, wo Du das Geld umsetzen kannst. Wenn man einen Blick in die Kantine wirft, so sieht es aus wie ein friedensmassiges Lebensmittelgeschäft“.

- p. 483: „Tatsächlich aber war die Lagerseelsorge auf sich allein gestellt und auf eigene Initiative angewiesen. Es musste so nach außen den Anschein erwecken, als ob die Seelsorge nicht etwas Organisiertes sei, sondern eine persönliche Liebhaberei und Privatsache des einzelnen Pfarrers darstelle. Man konnte sich auf die Dauer des Eindrucks nicht erwehren, dass die *Aumonerie generale* den Anforderungen, die durch die plötzliche Auslieferung von Millionen von KG gestellt wurden, in keiner Weise gewachsen sei. So kam es, dass eine ganze Anzahl großer Lager überhaupt nicht seelsorgerlich betreut und erfasst werden konnte, während in anderen Lagern viele Kräfte brachlagen. Im Offizierslager von Champagné befanden sich z.B. über 20 evangelische Pfarrer und mindestens ebenso viel Theologiestundenten, die ohne Beschäftigung herumsassen. Die französischen Behörden liessen in diesem Falle nicht einmal deren aushilfsweise Verwendung in den Mannschaftlagern zu“.

- p. 485 : „Aber würden diese verzweifelten Menschen überhaupt noch hören? Wenn vorher einmal Wehrmachtsgottesdienst gewesen war, wie wenige waren gekommen! Würde diese furchtbare Not zu Gott führen oder in die Verzweiflung oder in ein stumpfes, sinnloses Dahindämmern? Wie schwer war es, das rechte Wort für diese Menschen zu finden. Wir erhielten die Erlaubnis zu einem Sonntagsgottesdienst und bangten. Wieviel wohl kommen würden. Und nun geschah das Merkwürdige: es kamen viel mehr, als wir je zu hoffen gewagt hatten. Es kamen nicht alle, es kam wohl auch nicht die Mehrzahl, aber doch sehr viele. Sie kamen nicht aus Neugier, denn die Teilnehmerzahl stieg von Sonntag zu Sonntag. Dabei herrschte eine Aufmerksamkeit, wie ich sie noch nie erlebt hatte. (…) Jeder Gottesdienst war ein Kampf gegen Trostlosigkeit und Verzweiflung“.

- page 486 : „Die Christenheit muss diese Stunde, wo die KG ohne Zerstreuung durch tausenderlei Dinge in der Armut ihrer Gefangenschaft stehen, nutzen, um das kirchliche Wirken der deutschen Pfarrer in den Lagern zu stärken. Die unerhörten Leiden dieser Gefangenschaft verstärken die Gefahr der Verstockung bei einem grossen Teil der Gefangenen. So droht die Bereitschaft zur Metanoia zerstört zu werden; der Gefangene sieht sich ungerecht behandelt, und die Anklage gegen die Andere dient ihm zur Rechtfertigung der Schuld des eigenen Volkes. Wir stärken das Wirken der in gutter Arbeit stehenden

kriegsgefangenen Pfarrer und ihrer treuen Gemeinde-Kerne, wenn wir sie die Verbundenheit der Christenheit durch Besuche spüren lassen (…)“

- page 527 : La situation générale des PG dans les camps « (…) hat moralisch, menschlich, politisch und sozial im Blick auf die Verstaendigung der Voelker in verhaengnisvollster Weise zerstoerend und negative gewirkt - und tut es noch. (…) Die Gefangenschaft der ehemaligen Hitler-Soldaten ist eine einzigartige Gelegenheit, sie umzuerziehen, und sie haben das noetig, besonders die Jungen. Ich glaube, dass Frankreich die Möglichkeit haette, ihnen die grossen Ideen seiner Revolution, seinen Sozialismus und seinen Lebensstil nahezubringen. Aber ich bin ueberzeugt, dass die allgemeine Situation hier nur dem Gegenteil dient und sie fuer die russisch-kommunistische Propaganda vorbereitet. (...)”

- page 528 : « ein nicht zu unterschätzender Beitrag zur Verständigung der beiden Völker, ein Beweis katholisches Denkens, der heilend und lösend wirken wird”.

- page 529 : « aber bei der Musterung ham sie mir gesagt ich würde doch mal wat anderet machen, ich soll dat Schiesseisen in die Hand nehmen und draussen in Kriech gehen nachher“.

- page 738 : « (…) ja, das waren junge Kerle. Ja, junge Kerle, die haben so gesagt: „Ach, da sind junge Burschen, die können wir verprügeln.“ (…) Wir wurden dann nach vier Tagen und vier Nächten aus den Wagons rausgeprügelt und dann sprangen die Begleitmannschaften immer gleich in Wagon rein/und dann gleich wie viele/immer mit dem Knüppel. / (…) Interviewer: Nein, also französische Zivile oder Wach# / Ekkehard G.: Nein, also wahrscheinlich Wachpersonal wie vorher. Keine Marokkaner oder Algerier. / (…) Ja, dann kam/dann war aber auch der Wechsel, dass die Wachmannschaft, die da am Zug zurückblieb und uns übergab, die hat bis zum letzten Moment geprügelt. Da hatte man also/heute würde ich sagen, gedacht: Jetzt müssen wir sie weggeben, aber jetzt haben wir noch mal die Gelegenheit sie zu prügeln. Das war also schlimm, die standen da, die Gefangenen# / (…) Ja, das war rein willkürlich. (…) Und die Posten, die uns dann übernommen haben, waren ganz anders. / Interviewer: Waren das immer Zivile? / Guhr: Na ja, das war ein Offizier, der vorneweg ging, die Posten waren, glaube ich, in Uniform, aber das waren jedenfalls Einheimische und da merkte man sofort, die hatten kein Interesse zu prügeln”.

- page 770 : „Und dann habe ich mich selbständig gemacht, einzeln und/ ich habe das jetzt noch mal genau nachempfunden, den Schrecken/ und bin dann völlig ahnungslos/ und versagte dann auch, es war keine Führung mehr/ und bin dann allein ausgebrochen aus dem Kessel. Und das war dann auch das Ende unserer Batterie ».

- page 770 : « wir waren Jugendliche, 17- 18-Jährige (…) aber das habe ich gesagt: also jetzt ist Krieg und da musst Du dich daran beteiligen. Genau in der Zeit geschah ja der Umschwung, militärisch. Da hab ich keine Nachricht von bekommen, dass Stalingrad eingeschlossen war“.

- page 772 : « Denn, wenn man Soldat war/und jeder, der Soldat war weiß das, das ist in allen Armeen so: man ist Soldat um zu töten, man ist auch Soldat, um zu vernichten. Und das ist für viele Menschen hinterher schwer, damit fertig zu werden“.

- page 772 : « wir waren Jugendliche, 17- 18-Jährige, begeistert so in dem Drive Deutschland hat eine hervorragende Armee, die ist überall siegreich, da willst Du ja doch auch/ ich wollte ursprünglich Medizin studieren, aber d habe ich gesagt: also jetzt ist Krieg und da musst Du

dich daran beteiligen“.

- page 773 : „Nur tragisch war es eben, dass der Krieg mit diesem riesigen Einsatz von Granaten und Bomben die Höfe zerstörte, und das Vieh brüllte auf den Feldern. Das war nicht schön ».

- page 773 : „wir waren also sozusagen erfahrene Soldaten, und da wurden dann schon Jugendliche rangefahren in die Bunker, die Hitlerjugend waren, kaum Ausbildung hatten, alte Gewehre oder gar nichts, also das war schon schlimm (…)“.

- page 773 : « Das war natürlich für uns junge Soldaten von Frankreich nach Russland: das waren zwei Welten. In Rennes, da waren noch die letzten Rosen am Blühen und da war es nicht so ganz schlimm, aber minus 20 Grad immer. Also die Erfahrung/die Autos, da musste man Feuer nachts unter den Getrieben machen, damit das Öl nicht einfror, (…). Also, das waren schon so die Erfahrungen. Und na ja, die ersten Toten, die sofort zu Eis erfroren”.

- page 777 : „(…) Angst hatte ich davor, daß ein Ami vorsichtshalber mal eine Handgranate in unser Deckungsloch werfen würde, weil ja überall die bösen Deutschen versteckt sind. Plötzlich oben eine Stimme mit starkem amerikanischen Akzent: "Raus, raus! Hands up!".

- p. 777 : « (…) An unserem Deckungsloch oben also die Stimme eines Amerikaners: "Raus, raus! Hands up!" So kletterten wir dann aus unsern Löchern. (…) Erstaunen bei allen deutschen Gefangenen über das Aussehen der Amerikaner: leicht gekleidet, kein großes Gepäck, leichtes Gewehr. Wir kannten das ja nicht anders als immer mit schwerer Uniform, Gewehr, evtl. noch Handgranaten im Koppel, Gasmaske, Brotbeutel, Feldflasche, Munition im Gürtel oder als Gurt um den Hals hängen usw“.

- page 779 : « Das letzte Kriegsjahr wurden die Soldaten ja auch nicht mehr gut versorgt und es war ja alles schlecht. Und es ging ja auch auf das Ende zu und alle waren missmutig, waren gekränkt, wissen sie/ der Krieg verloren, diese ganzen Probleme, die damit verbunden sind. Und ja, es wurden ja auch, hier bei uns in Deutschland wurden ja auch die Städte bombardiert. Keiner wusste was von seinen Familien, Angehörigen, ja, und all diese ganzen Probleme. Die Menschen waren missmutig und so weiter. Und von daher war höchstens/wenn man sich schon kannte/ aber sonst gab’s keine Solidarität”

- page 779 : „Also es war, es waren nur noch Diebe da. Dat waren keine Soldaten oder Kameraden wie man sagte“.

- page 780 : « (…) die umlaufende “Parolen” schwanken ja nach der Kriegslage, angeschlagen am “Schwarzen Brett”. Sie reichen vom großen deutschen Gegenangriff mit den geheimnisumwitterten Wunderwaffen über alle möglichen Mutmassenungen (?) zum Tode Franklin Rosevelts bis zu den Gerüchten einer Auslieferung an die Russen, verbunden mit einer Schiffsreise nach Odessa“.

- page 781 : „6. April 1945 : Erstaunlich, aus welchen Ecken plötzlich die Gefangenen auftauchten und mit ständig erhobenen Händen zum Sammelplatz getrieben wurden, unterstützt durch Fußtritte und Kolbenschläge der Amerikaner. Dann die Durchsuchung nach Waffen und Wertgegenständen. Fotoapparate, Uhren, Füllhalter u.a. wurden von den Amis einfach vor die Wand geworfen”.

- page 781 : « So, aber in Lüttich, keine Schläge vom Ami, keine Schläge vom Ami, aber in Lüttich, ein Ami immer: schnell, schnell, schnell, mit Stahlhelm, [Geräusche: zsch, zsch, zsch] allez, allez, nein, nicht allez, allez, nein, ich weiß nich

- page 783 : « Selbst die Optimisten unter uns ahnen nun, was wir zu erwarten haben. Seit diesem Vorfall bezogen die Amis wieder die Wachtturme. Das sind Soldaten, zwar "made in USA", aber keine revolutionären französischer Freischärler, die uns hassen ».

- page 786: „und dann, was eben so entwürdigend war – dass bei jedem Lagerwechsel und auch wenn man in einem Lager länger war, dass dann Untersuchungen stattfanden – filzen nannten wir das – da musste man also alles, was man hatte vor sich ausbreiten und der französische Offizier, der – wenn das dann so ein kleiner Haufen war, dann ging der da nicht mit den Händen dran, sondern machte das mit den Füssen auseinander, nicht. Die paar Sachen, die man hatte wurden dann mit Füssen auseinander gemacht".

- page 786 : « Es war bloß, was aber im Grunde genommen genauso schlimm war, war die entwürdigende Behandlung, dass wir zum Beispiel sofort die Haare geschnitten kriegten. Ja das war ein Schock, das war ein Schock, dass wir sofort die Haare geschnitten kriegten(…)".

- page 787 : « /also da waren wir schon Vieh, résumé Ekkehard, da war schon der Übergang passiert, dass wir nicht mehr Individuen und nicht mehr Soldaten im Sinne von einer Armee waren".

- page 787 : « Das System war auch wieder immer glaube ich fünftausend Mann/zuerst waren wir eines der kleineren/nicht feststellbar ob fünfundzwanzigtausend oder dreißigtausend oder fünfunddreißigtausend, weil wir von den Wagen, in denen wir waren, keinen Überblick hatten (…)/und Struktur war immer zehn, eine Gruppe, die mussten dann auch nachts wie die Ölsardinen nebeneinander liegen und durften sich nicht bewegen/und zehn mal zehn gab also eine Hundertschaft und zehn Hundertschaften gaben eine Tausendschaft. Das war die Organisationsform, mit der dann auch jeden Tag angetreten werden musste, gezählt wurde #der Appell# Appell, ja, und das dauerte oft stundenlang (…)".

- page 838 : „Ja na., also, das, ich war ja nur ein kleiner Soldat, also Gefreiter, als das kann ich jetzt nicht sagen, kann aber nur sagen, das könnte man natürlich hier, mal gucken, ja, [blättert] ja das kann ich jetzt nicht sagen".

- page 839 : „Wir wußten ja nicht wie uns geschah: heute morgen gab es pro Mann eine Dose amerik. C-Ration, das ist eine kleine Dose Gemüse-Eintopf, natürlich kalt. Normalerweise - wenn vorhanden- gibt es davon 1 Dose für 4 Mann in der Suppe"

- p. 839 : „Vorläufig sind wir noch Gef., leben hinter Stacheldraht. Hoch und breit zieht der Zaun ums Lager. Posten halten Wache auf den einzelnen Beobachtungstürmen, zahlreiche Scheinwerfer beleuchten bei Dunkelheit den Drahtverhau".

- page 840 „Wohl jeder verband mit dem Ende der Kampfhandlungen die Vorstellung von einem wie auch immer gearteten Frieden und einer Rückkehr in ein eigenes Leben, in die Familie und die Heimat. Diese Vorstellung konnte über den Verlust der relativen Sicherheit des Lebens in den vorhergehenden Jahren in einer militärischen Einheit hinweghelfen. Diese hatte eine strukturierte Lebensform der Unterordnung. Ab jetzt musste jeder für sich entscheiden, wie er überleben konnte. Nicht nur wegen der körperlichen, sondern auch wegen

der seelischen Strapazen beginnen einige im wahren Sinn des Wortes hinfällig zu werden, oder sich zur Flucht gedrängt zu fühlen“.

- page 843 : „Ich hatte selbst einen Mitbewohner, der über mir in meinem Doppelbett schlief, der verhungerte langsam und konnte nichts mehr essen und ich habe dann sein Essen mitgegessen; ich hab immer sein Essen geholt, aber ich habe dann sein Essen mitgegessen, da ging’s mir dann über einige Tage etwas besser und als er denn gestorben war, da wurde er abgeholt“.

- page 844 : “Ja, sagen wir mal, beides, es ist sicher in der ersten zeit auch/sagen wir mal es waren ja die Sau Boches, das man sie absichtlich hungern ließ und aber in Frankreich/auch schlecht/die Lebensmittel/es gab ja Lebensmittelkarten auch in Frankreich. Aber die eigentliche Katastrophe, in Anführungszeichen, wenn man von Katastrophe sprechen will, gab’s ja auch erst im Frühjahr 46 in Frankreich, 45 auch noch nicht. Sie haben in Frankreich auch genug von den Amerikanern gekriegt. Genau wie die Russen auch, nicht wahr. Und von daher glaube ich, dass anfänglich wohl mehr eine bewusste Ernährungskrise herbeigeführt wurde, nicht wahr, bewusst, später war es dann auch der Mangel in Frankreich, aber auch manchmal bewusst (...)“.

- page 845 : 20/7/45 (Thorée-les-Pins) ; „Die Verteilung im Zelt ist fast eine heilige Handlung. Würfelzucker und Kekse kann man ja noch abzählen, auch die Rosinen. Aber wenn die Zählung nicht aufgeht? Rosinen werden dann mit der Rasierklinge geteilt, damit nicht einer mehr bekommt als ein anderer. Für Brot, Fett, Marmelade haben wir uns eine Waage gebaut aus einem Stock und ein paar Bindfäden. Je länger der Stock, d.h. der Waagebalken, desto genauer wiegt ja die Waage. So werden also die knappen Dinge sehr reell aufgeteilt. Beim Essen von Brot habe ich auch immer ein Taschentuch auf dem Schoß liegen, damit ja kein Krümel verlorengeht. Daß man beim Essen die Mütze abnimmt -vor Ehrfurcht- (…)“.

-page 849 : « Unser eingepferchtes Dasein, das Nichtstun, der ewige Hunger, alles ist demoralisierend, zerstört das Zusammengehörigkeitsgefühl, die Kameradschaft. Es gibt nur noch Interessengemeinschaften von 2 bis 4 Leuten. Alle sind Egoisten, keiner denkt an den Nächsten, nimmt Rücksicht auf den anderen. Bin ich auch schon so? ».

-page 854 : „Jetzt habe ich also einen fast anständigen "Sonntagsanzug". Eine Amihose (die unterm Strohsack gebügelt wird), ein Arbeitshemd, das ich aber nur für sonntags reserviert habe, ein Paar Socken und Lederschuhe, die ich nur sonntags anziehe. Vom Krankenrevier habe ich mir ein Stück Verbandmull besorgt. Das gefärbt, ist ein wunderschönes Halstuch“.
Strick « glücklich, einen Kameraden gefunden zu haben, dem auch er nuns seine persönlicher Nöte anvertrauen kann. So wird das Leben erträglicher »
Strick.: « Oberfeldwebel Jupp Blumenstock weiss von seinem Gewährsmann, dass in der kommenden Wochen zwöltausend Gefangene Rennes verlassen. Die Kameraden aus dem Münsterland, Rheinland und dem Sauerland würden zuerst entlassen. – Das können doch nur Scheisshausparolen sein, wie all diese Wunschgerüchte, die täglich auf den Aborten ausgebrütet werden. Sie geben uns, ob man will oder nicht, für kurze Zeit Hoffnung. Hinterher sind wir umso sehr enttäuscht. Aber jeder hofft immer wieder, dass sich eine dieser Parolen bewahrheiten möchte, auch ich“.

- page 855 : Hans K. ; sie « (…) merkten nun, dass es hier sehr wenig zu essen gab und nach zwei oder drei Monaten sahen die so aus wie wir“.

- page 855 : Strick, 20/05/1945, p. 16 ; « Haben wir keinen Charakter und keine Ehre mehr? Sind Treue und Kameradschaft nur hohle Worte? ».

- page 857 : “Doch wer wäre bereit, das Amt des *Lagerführer*s in einer solchen Zeit, unter diesen menschenunwürdigen Umständen zu übernehmen und mit Würde und Herz auszufüllen?".

- page 859 : Werner B., „Ich bin im Bergwerk und habe eine Glatze. Stellt Euch das aber nicht zu schlimm vor“, p.49.

- page 860 : Ekkehard G., “Also, wir waren wir Personen, nicht wie davor”.

- page 860 : Werner B., 6/10/46 ; „Ich weiß schon bald nicht mehr, was ich immer schreiben soll. Jeden Tag dasselbe Einerlei, dasselbe schlechte Essen, dieselbe miese Behandlung, dieselbe schwere Arbeit, die freundlichen Zivilisten, ab und zu die gleiche Kantinenware, ab und zu Kino oder Dichterlesung, aber immer dasselbe Einerlei, tagein, tagaus. Als Abwechslung: ab und zu mal von einer Baracke in eine andere umziehen“.

- page 860 : Werner B., 6/4/46 ; „Immer mehr wird uns bewußt, was für arme Kreaturen wir doch sind. Die einfachsten Dinge des täglichen Lebens fehlen uns wie Kamm, Spiegel, Nagelreiniger, Zahnpaste, Nähzeug u.a. Als Eßgeschirr haben die meisten nur ein Wehrmachts-Kochgeschirr, das aber inzwischen weitgehend verrostet ist oder eine Konservendose. / Vielleicht geht es uns aber gar nicht so schlecht, wie wir meinen. Es ist ja alles nur eine Sache der Einstellung und Empfindung“.

- page 861 : „Die jungen Soldaten aus der Untergrund – Widerstandsbewegung sind betrunken, grölen, gebärden sich wie die Wilden, fühlen sich als Sieger“.

- page 861 : „Die Franzosen müssen wohl große Angst vor uns haben“

- page 862 : „Die Posten sind für Gefangene immer auch Symbole für die andere Welt draussen; sie veranlassen sie auf eine Brückenfunktion anzusprechen, ein Gespräch mit ihnen zu suchen. Es spricht dann das Glied einer hilflosen Masse mit einem Individuum. Solche Kontakte sind- wenn sie nicht von vornherein verboten sind- auch für die Posten eine implizite Frage an seine Rolle. Ich habe gesehen, wie diese bei dem Versuch, sie anzusprechen, gleich ihr Gewehr in Anschlag brachten“.

- page 862 : „Und die waren ja so doof, die Alis, die taten ja alles was man denen sachte ne. Wenn der französische Leutnant da sagte ihr müsst mal mehr draufhauen, dann taten die das ohne Grund.“/ 12/12/45: Es gibt bei den Alis zwar einige sehr scharfe Aufpasser (Wachhunde nennen wir die), aber insgesamt werden auch die immer zahmer. Unter uns erzählt man sich schon: "Bald fressen die uns aus der Hand“.

- page 863 : Hans K. ; « Ja, das war die Vereinigung der Unterprivilegierte, ganz eindeutig, ja, die merkten auch ganz allmählich, dass wir nen ähnlichen Status hatten, wie sie, oder annähernd ähnlichen Status hatten, wie sie, sodass da also keine Anfeindungen da waren, es war also eine ganz normale Behandlung ».

- page 863 : „Wir haben das Gefühl, denen geht es genauso schlecht wie uns. Die zeigen ein Verhalten, wie manche Kinder. Wenn die Franzosen sagen: ihr müßt die deutschen Gefangenen härter anfassen, dann schlagen sie häufiger zu, oft unberechenbar und

willkürlich. Sonst aber fühlen sie sich selbst als "Gefangene" der Franzosen oder vielleicht nur als mißbrauchte Handlanger und haben Verständnis für unsere Lage, empfinden sogar Mitgefühl, weil es ihnen selbst nicht besser geht. Für uns ist nur schlimm, daß wir heute nicht wissen, wie sie morgen reagieren“.

- page 865 : Heinz Strick, „Eingeknickt, die Köpfe gesenkt, mit krummen Rücken, zusammengefallen, so warten wir (…) Stillgestanden ! Abzählen, addieren, vergleichen. Es sind alle da, Zelte und Revier kontrolliert. Lässiger Gruss. Weggetreten! ».

- page 866 : B. Werner, „Der ganze Spuk, an dem wir alle teilnehmen mußten, dauerte bis etwa 3 Uhr in der Nacht. Und das 1 Jahr nach Kriegsende! ».

- page 867 : „Mag das Misstrauen der Franzosen berechtigt sein, die Kameraden sind es satt, immer wieder ausgefragt zu werden, haben die Nase voll vom Krieg, Nazismus, Gefangenschaft, Nichtstun und Hungern. Wir wollen unsere Ruhe, nach Hause ».

- page 874 : „jedenfalls bin da da langgegangen er ist dann anstandshalber so neben mir jegangen, denn fiel dat jar nich mal so auf, aber es war für mich deprimierend da lang zu, also irgendwie hat man ja doch schon so ne, so ne Art und Weise an sich dat man, die beschämt jetzt, die Zeit jeht ja weiter, inzw. Hat man den Krieg oder die Untaten des Deutschen ja verjessen, man hat die Normalität gesehen. Aber wir haen sie do noch nich gehabt für uns. So und dann ging es dann nachher, so muss es wahrscheinlich gewesen, zum Bahnhof in Belfort. Da sind wir dann hingegangen und dann sind wir in einen Zuch eingestiegen“.

- page 899 : „Wie lange soll die Entgranatung dauern, bis man die letzte Patronenhülse findet?“.

- page 901 : „ich muss wohl och en normalen Charakter gehabt haben, nich also spiessig oder so wat, und also nicht als Freund-Feind oder so wat, sondern ganz normal“.

- page 901 : „werden bewacht, dürfen keinen Schritt ohen bewaffnete Begleitung ausserhalb des Lagers tun“.

- page 901 : 25/8/45; „strenge Disziplin und eine straffe militärische Ordnung“, „(…) alles frisch rasiert, sauber gewaschen in “fleckenloser“ Uniform, geputzten Schuhen ».
„Wenn wir hörten, der Tiger nimmt heute den Appell ab – wir mussten ja jeden Morgen antretet – Tiger nimmt heute den Appell ab, da mussten wir alle aufpassen, dass wir rasiert waren: „mal rasé“, sagte er einmal zu einem, der schlecht rasiert war. Ja, ja mussten wir immer sauber, in Ordnung. Und wenn Knöpfe an der Uniform fehlten, dann sagte der da, hat auf den gezeigt“.

- page 902 : „Unser Leib, unsere Arbeit gehört den Franzosen, sie bestimmen, ordnen an, befehlen – schikanieren, quälen. Doch die Gedanken gehören uns, uns ganz allein“.

- page 904 : „ das lichtscheue Gesindel: Die hatten einen guten Job, kriegten Geld und brauchten nichts tun, als mit dem Karabiner spazieren gehen, nicht wahr. So, und die wollten natürlich nicht gerne, dass das zu Ende ist, hatten ja ein schöner Job, der gut bezahlt wurde. War ja auch gefährlich, nicht für sie #theoretisch#, aber für uns. Und dann hat man eben gesagt, aha, jetzt haben wir noch mehr. Es gibt ja noch/ es gibt ja noch Befestigungsanlagen.“

- page 905 : « Ich würde sagen, dass war eine distanzierte - kameradschaftlich ist zu viel gesagt - distanziert, sie mussten ja distanziert sein, aber es war ein Unterschied zu dem, wies vorher war, also keine #keine Prügelein mehr# nein, keine Prügeleien mehr, keine willkürlichen Quälereinen mehr, nein (…)“.

- page 905 : „ Im wasser, da sind wir Freie, keine Gefangene, keine Sklaven »

- page 908 : „Offiziell ist das verboten und es drohen auch den Zivilisten Strafen für solche "Vergehen". Die Franzosen sind da sehr viel zurückhaltender, oft sogar fanatisch (…)“

- page 908 : Ekkehard, „Die durften ja an und für sich nicht mit uns reden, aber die steckten uns heimlich Brot zu“.

- page 911 : „Es ist verhaengissvoll (…), dass es zu einem menschlichen Verhältnis zwischen Franzosen und KG eigentlich nur in Ausnahmefällen gekommen ist. Der PG der Minenlager kennt von Frankreich ausser der Mine ja fast nur das Lager mit dem Stacheldraht, in den er dauernd eingeschlossen war und die Kolonialsoldaten, die ihn bewacht haben. Der Unterschied gegenüber Lagern, wo der PG Beruehrung mit Zivilisten hatte, ist geradezu eklatant und erschuetternd. In einem Kreis von Mineuren, die aus Lagern des Suedens kommen, habe ich kuerzlich die Frage gestellt, wer von ihnen nicht eine menschlich gute und versoehnliche, voelkerverbindende Beziehung zu Franzosen gefunden habe. Sie bestaetigten ohne Ausnahme, dass sie derartige Erfahrungen gemacht haben. In den Minenlagern des Depot 15 fehlt diese Erfahrung fast vollstaendig. Sie beschraenkt sich lediglich auf einige Kommandos. Die Folge ist, dass der PG den Franzosen im Allgemeinen als einen Chauvinisten ansieht, der ihn bis zuletzt als seinen Feind und unter dem Gesichtspunkte der Revanche betrachtet und auch behandelt habe“.

- page 911 : „Wenn man mal einen Vergleich zieht im Verhalten der Zivilbevölkerung vor einem Jahr und jetzt, so meint man, das sind ganz andere Menschen. Vor einem Jahr bewarfen sie uns mit Steinen, faulen Kartoffeln und Dreck und hetzten die Kinder gegen uns auf. Heute werden die Kinder mit Brot, Schokolade und Tabak zu uns geschickt“.

- page 912 : « Nur für mich war das also so eine Zeit, von der ich sagen könnte, ja, da hat man von französischer Seite so diese Einstellung von Feindschaft nicht mehr durchhalten können. Es fand tatsächlich so eine Art Solidarisierung mit den Arbeitenden statt“.

- page 912 : “her gab es ja keine minderwertigen Gefangenen. (…) niemand der Belegschaft konnte sich daran erinnern, dass wir als Gefangene als minderwertige Menschen galten, nein“.

- page 913 : Ekkehard, p. 203 : „Dann packte die Mutter Lebensmittel für mich ein. Lucette spielte auf dem Klavier L’adieu von Dussek. Ich habe sie nie wiedergesehen.“

- page 913 : “Und es geht im Soldaten/ in der Soldatenzeit einfach um Aufträge erfüllen und zwar immer unter dem Aspekt töten und getötet werden. Das ist eine furchtbar einfache harte Regel und die verändert den Menschen/ die verändert jeden Menschen, weil man plötzlich nicht mehr Zivilist ist, man ist nicht mehr Teilhaber am Leben, sondern man ist ein Uniformträger und der, der eine andere Uniform trägt ist ein zu Tötender, ja. Also das verändert einen Menschen und lässt aber die menschlichen Regelungen ungeheuer schrumpfen. Das Schrecklichste ist ja für einen Soldaten, wenn er entdeckt, dass der andere auch ein Mensch ist, genau wie er“.

- page 913 : „(…) ich bin im Feind, im Prinzip im Feindesland jewesen, ich wusste ich bin auf, ich habe versucht korrekt aufzutreten ».

- page 914 : „Aber da mal war det Gemeinschaft. Also da war kein, ich durfte dran mit teilnehmen, dat war eigentlich gar nicht mal jestettet dat die KG so was mitmachen, und äh aber ich war eben, ick gehörte mit hinzu und man hat mich och akzeptiert, dat muss ick also och sagen da, so seh ick die Sache".

- page 955 : « man kann es kaum glauben, man kann es kaum glauben, dass es so etwas gibt, aber von heimgekehrten KG aus Frankreich hört man, wie es ihnen ergangen ist ».

- page 955 : « der unselige Krieg ist nun fast ein Jahr vorbei, und noch immer haben viele, viele Familien keine Nachricht von den Männern und Söhnen. Besteht denn keine Möglichkeit, dass jeder kriegsgefangene Soldat ein Lebenszeichnen senden darf? »

- page 956 : „als direkt betroffene Mutter und Sprecherin vieler Tausender"..

- page 956 : „dann will ich versuchen, das auszusprechen, was heute Hunderttausenden deutschen Frauen quält und bedrückt".

- page 956: „von deutschen Cicilarbeitern in Frankreich, ehe deutschen KG wurde hier die Nachricht verreitet (verbreitet ?)".

- page 956-957 : „eine glaubige deutsche Frau, deren Mann wie so 1000de in den Krieg gehetzt wurden u. deshalb nie u. nimmermehr eine solche Behandlung verdient haben".

- page 957 : „es wurde bei [der Gemeindehelferin, Winterthur] über die Zustände in dem [Lager 105 in Strassburg] geklagt und die folgende Tatbestände angegeben"

- page 957 : „ich bitte nicht allein für ihn, sondern für vieleicht tausende seiner Kameraden, die wir gern, auch in unserer Not, bei uns hätten".

- page 957 : La Cand. Med. Gertrud de Flensburg a entendu « von so vielen Misständen und Widerwärtigkeiten » sur les moyens employés par les Français pour les « seelischen Qualen der KG zu erhöhen ».

- page 959: „Ist Ihnen bekannt, dass in den französischen Gef- und Arbeitslagern die Gefangenen nur Sommerkleidung haben? (…) Ob die Räume unvorstellbar schlecht sind? Ob keine warmen Decken angegeben werden? Ob es <u>nur</u> Wassersuppen gibt und schlechtes Brot? Ob es aber Prügel gibt? Ob es unmenschliche Bestrafungen gibt? Ob es schwer körperlicher Arbeit gibt? Ob schwere Unternährung herrscht?"

- page 961 : „sämtliches Unterzeug wurde den Gefangenen ausgezogen, stehen dort nur im Anzug und alles zerlumpt".

- page 961 : „es gibt auch dort nur Wurzeln und Rüben".

- page 964 : Es „ist ja immer noch Krieg denn es gibt doch da bestimmt Tote und Verletzte".

- page 965 : Hermann B. « war „erst 7 Jahre alt, als Hitler an die Macht kam und jetzt müssen diese jungen Menschen, welche aus der Schule heraus zum Militär gepresst wurden, bestimmt

unschuldig büßen. Schuldig sind die Eltern, welche es hätten verhindern können, dass Hitler an die Macht kam, weder ich, noch meine Frau und meine Kinder sind Mitglieder der NSDAP“.

- page 966 : „kein Verbrecher, nur ein Opfer, wie viele Millionen“

- page 966 : „Was haben denn solche Männer, wie mein Mann, verbrochen, dass sie nochmals in’s Bergwerk müssen, und die anderen kommen heim“.

- page 967 : „(…) Ueberdies wie lange sollen diese Leute noch schmachten für die Schuld anderer, sollen diese Leute die bereits einmal von den Amerikanern an die Franzosen verschachert worden sind, dieses gleiche nochmals erleben müssen, sollen diese armen Teufel mit aller Gewalt zu Grunde gehen nur, aus dem einen Grunde, weil Sie Ihre Soldantenpflicht erfüllt haben, sollen diese Menschen, die ja als keine solchen mehr behandelt werden und die politisch einwandfrei dastehen noch lange der Willkür dieser Hyänen von sog. Siegern ausgeliefert sein“.

- page 968 : [AFGB] „Wir wissen, dass das Hitler-Deutschland die Schuld am Kriege hat, können aber trotzdem es nicht mehr verstehen, dass so unschuldige arme unpolitische Soldaten nach 2 Jahren Kriegsende noch so grausam und so unmenschlich behandelt werden“.

- page 968 : „Warum laufen die Kriegshetzer und Kriegsverbrecher diese, auch noch heute 100% Nazis frei herum? Warum entlässt man nicht unsere armen unschuldigen KG, und steckt diese Schurke, die soviel Unglück über alle Völker brachten nicht dort ein? Es ware dies eine gerechte Strafe für ihre bodenlosen Untaten“.

- page 968 : „Warum müssen diese so büßen und die wirklich Schuldigen lässt man eines schnellen Todes sterben oder sogar laufen?“

- page 970 : „ein gezwungener Soldat, von Geburt auf und bis heute ausgesprochener Antifaschist“.

- page 970: „Viele Familien sind zu Tode betrübt, machtlos, aussichtslos“

- page 971 :“ich könnte doch noch Hoffnung haben, falls diese Mitteilungen wahr wären“.

- page 973 : „Wissen Sie was es heisst 89 Monate, also 8 Weihnachten, von der Familie getrennt sein?“.

- page 973 : „Mit pol. Schlagwörtern ist gewiss nichts getan, vielmehr muss das Christentum mit Demokratie auch in die Praxis umgesetzt werden, erst dann haben die Völker den Glauben an Ordnung, Gerechtigkeit und Christentum“.

- page 974 : „Wir Deutsche erwarten aber immer noch vergebens unsere Angehörigen. Da wir keine Stimme im Rate der Völker mehr haben, kann vielleicht die Einzelstimme, d.h. das persönliche Wort im Einzelnfälle etwas erwirken“.

- page 975 : „Ist das keine Zwangsarbeit? Ist das kein Verbrechen gegen die Menschlichkeit? Wie soll man Vertrauen zu der Moral und der Rechtsauffassung der Allierten haben, wenn in Nürnberg die Zwangsarbeit als Verbrechen gegen die Menschlichkeit verurteilt wird und dann gleichzeitig auf der anderen Seite ungestraft das Gleiche tun kann? (…) Gewiss, wir haben

den Krieg verloren und kein vernünftiger Mensch wird den Anspruch der Siegermächte auf Wiedergutmachung in Zweifel ziehen. Aber diese Wiedergutmachung muss Sache des ganzen deutschen Volkes sein und kann nicht zwangsweise denen aufgebürdet werden, die schon während des Krieges jahrelang von Familie und Heimat getrennt in soldatischer Pflichterfüllung ihr Leben für eine Wahnidee täglich in die Schanze schlagen mussten!“.

- page 992 : „Dieser Gruß soll Ihnen sagen, dass die Heimat zu Weihnachten an Sie denkt. Wir bereiten, was immer das armgewordene Volk noch leisten kann und wir werden versuchen, auch die Mildtätigkeit des Auslands für unsere KG anzuregen“.

- page 992-993 : „wie die Heimatkirche und die Heimatgemeinde heute praktisch für die Angehörigen der KG sorgt, wie sie ihnen mit Rat und Tat, mit Nothilfe und Seelsorge zur Seite steht“.

- page 996-997 : „von der Gemeinde an einem oder zwei Abenden als Darbringung (evtl. auf dem Altar) besonders würdig und eindrücklich geschehen und so Wort und Gebet der Woche vom diakonischen Zeugnis begleitet werden“.

- page 967-968 : „Das Gross derer, die an der Gestaltung des deutschen Schicksals bis zum endgültigen Zusammenbruch ausgeglichen Anteil und bis zuletzt in der Heimat auch die Nutzniessung hatte, zum grossen Teil unbehelligt blieben“.

- page 998 : „Das Licht der Weihnacht ist uns ja mehr als blosser Wiederschein bürgerlich-gemütvollen Kerzenschimmers über wohlbesetzten Gabentischen, mehr auch als sentimentale Erinnerung an fernes Kinderglück“.

- page 999 : „In Gefangenschaft und Einsamkeit haben wir doch erlebt, dass nur eines von Treue und Bestand ist: der getreue Gott, um unsert willen im Fleisch geboren, der waltende Herrscher der kleinen Hirten und der großen Könige (…)“.

- page 1001 : „Die Ärmsten der Armen haben das unverweigerliche Recht, von uns allen Verständnis für ihre traurige Lage zu forden, und wir haben die unumgängliche Pflicht, es ihnen entgegenzubringen“.

- page 1001 : „Die Aufmerksamkeit der Frauen (in etwas geringerem Masse auch der männlichen Bevölkerung) auf sich zu siehen und sie anzusprechen“.

- p. 1 001 : „vor allem weil das christliche Herz mit den KG mitleidet – leiden diese Armen doch für uns!- und weil unser gläubiges Volk erfahrungsgemäß alles in seiner Kraft Stehende leistet, um den noch fernen, unserer Liebe überaus bedürfenden Brüdern ihr Los zu erleichtern“.

- page 1 002 : „Ihr steht mit dieser Last Eurer Schmerzen ganz nahe bei der Krippe, der Herr, der selbst ohne Herberge war in der hohen Nacht seiner Geburt, bis die Barmherzigkeit eines armen Stalles und die Liebe schlichter Hirten ihn aufnahmen. (…) Und Hergebeugte das seid Ihr ja, liebe Brüder! Ihr seid es mit vielen von uns in der armen und leiderquälten Heimat“.

- page 1003 : „Weil wir nicht wollen, dass unseren Frauen verbitterte Männer zurückgegeben werden, dass unzählige unschuldige Kinder lieblose Väter in ihre Arme schliessen, dass seelisch ruinierte und entrechtete Söhne und Töchter vor ihre Eltern treten, deshalb muss Licht und Sonne in die Einsamkeit des Kriegsgefanenendaseins hineinstrahlen“.

- page 1 005 : „Kranken veordnet der Arzt meist leichtverdauliche Kost. Bei den vielen seelisch Kranken und Unterernährten ist es ähnlich. Rein religiöses Schrifttum, oft –und sicher für diese religiös Unterernährten – schwerverständlichen Inhalts, wird manchmal nicht verstanden und ermüdet. Ein großer Teil dieser wachgerüttelten KG muss erst durch „leichte Kost“, christliche Unterhaltungslektüre, gekräftigt und herangeführt werden. Sie müssen erst wieder in einer christlichen Lebenssphäre atmen und leben lernen“.

- page 1 006 : „um die Männer wieder zu Christus, zur Kirche und damit in die Fülle des eigentlichen Lebens zurückzuführen“ .

- page 1 006 : „Werdet nicht müde im Geben, lasset die Liebe Christi in uns lebendig sein“.

- page 1 007 : „desto mehr innere Freunde und Genugtuung werdet Ihr selbst an Eurer Spende empfinden“.

- page 1 008 : „Landser!/ Du darfst nicht schweigen!/ (…)/ Millionen suchen, hilf Du finden!/ Sei verantwortungsbewusst,/ sei menschlich,/ sei christlich!/“

- page 1 008 : „Wir wollen auch nicht vergessen, dass bei einem unmittelbaren Geben von Mensch zu Mensch der Gebende sich mit Recht angesprochen fühlt, und nur das dankbare Aufleuchten der Augen, das leichte Zittern der Hände des Empfangenden zeigt, wie er von den Menschen geknüpften Band nicht enger » sent ; Archiv, Diakonisches Werk der Evangelischen Kirche in Deutschland“.

- page 1 009 : „Vergesst die Kriegsgefangenen nicht! / Immer noch 6-7 Millionen Kriegsgefangene! (…)/ Was benötigen unsere Brüder in Gefangenschaft?/ (…) / Hunger tut weh! / (…) / Jeder tut mit! (…) / Wer führt die Sammlung durch? (…) / Letzter Termin: 1. Dezember 1946! / Denkt an unsere Kriegsgefangen! Vergesst sie nicht! Diözesan-Caritasverband...“.

- page 1 012 : *Schwäbisches Tagblatt* über die « Weihnachtsbitte für unsere KG“ : „Weihnachtsbitte für unsere KG : der Rat der Evangelischen. Kirche in Deutschland hat bereits seit Monaten immer wieder Botschaften und Bittgesuche an ausländische Stellen gerichtet, um das Los der KG zu erleichtern und ihre Entlassung zu erwirken. Nun will der Rat den Bitten der Gemeinden nicht verschlissen, auch in der Öffentlichkeit für unsere KG einzutreten. An den Adventssonntagen wird ein Aufruf verlesen und an Weihnachten hat jeder evangelisch konfirmierte Christ die Möglichkeit, seine Zustimmung zu einer „Weihnachtsbitte der Christen in Deutschland an die Völker der Welt“ durch seine Unterschrift auszudrücken. In dieser Weihnachtsbitte : „Völker der Welt, hört unsere Bitte: Wir wenden uns an die Mütter in allen Landen, die das Leid des Krieges und die Not der Einsamkeit a besten kennen, dass sie unsere Fürsprecher werden. Wir richten unsere Bitte an die Familienväter in allen Völkern, die nach den Schrecknissen der Kriegsjahre glücklich heimkehrten durften, dass sie für eine schnelle Heimkehr unserer Männer zu ihren Familien eintreten möchten.(…)“.

- page 1 012: „Wir sind dankbar, dass in diesem Jahre viele ehemalige KG das Weihnachtsfest wieder zuhause feiern können. Doch es fehlen noch mehr als 5 Millionen deutsche Männer, die durch Krieg und Gefangenschaft ihren Familien ferngehalten sind. Viele von ihnen müssen schon das 8. Weihnachtsfest in der Fremde begehen. Väter, Brüder und Söhne werden mit heißer Sehnsucht erwartet (…) Der Christtag, das Fest besonderer

Freude, wird für ungezählte Menschen zum Tag besonderer Not. Der Glaube, dass es noch Barmherzigkeit unter den Menschen gibt, droht in unseres Volks zu zerbrechen“.

- page 1 025 : l’aumônerie « vermisst einen stäkeren Einsatz der deutschen Kirche für die deutschen KG. Ich muss gestehen, dass auch ich in meiner Korrespondenz mit den kirchlichen Amtsstellen nicht den Eindruck habe, dass man einigermaßen vorwärts kommt. Es geht alles sehr, sehr lange ».

- p. 1026: „Nun war ich allein. Ein volles Vierteljahr musste ich obendrein auf ein Laissez-passer warte, dass mir erst den Besuch von Kommandos ermöglichte. Nunmehr: zwei Lager c. 9 000 Mann, 20 000 Kommandos mit den einzelnen Kommandos, vier Stunden von der Bahn, in einer Gegen, die sehr bergig ist. Summe: Zum Unmöglichen kann niemand gezwungen werden. Ich habe zwei Pfarreien zu versehen, bin sozusagen Wanderbischof auf dem Gebiet einer Diözese. Drei Wochen in den zwei Lagern, wo die Leute zusammen- und wieder auseinanderströmen, dann wieder eine Woche auf den Kommandos, wöchentlich 250 Kommunionen, Bibelstunden, Arbeitsgemeinschaften, Sprechstunden, Predigten, Vorträge, Gottesdienste, Andachten usw. Laut meinem Feldzugplan komme ich am weitesten entfernte Gebiet 250 km... in der Woche nach Christi Himmelfahrt... (…) In den letzten paar Monaten hatte ich allein zwei Rekonziliationen und fünf Konversionen, jedesmal mit einem vollständigem Unterricht... Jeden Tag auf vollen Touren bis gegen Mitternacht, obendrein bei Kerzenlicht...“.

- page 1 031 : „Muss es denn wirklich immer das Allermindeste sein, was wir unseren Bücherschriften entreissen? Schliesslich geht es doch hier um Männer!“.

- page 1 031: „Bücher bieten Enstpannung und Erholen. /Bücher dienen zur Belebung und Fortbildung / Bücher tragen dazu bei, die seelischer Kräfte unserer Kriegsgefangenen zu heben und zu erhalten“.

- page 1 032 : „Kaum, dass diese Aktion zu Ende ist, muss ich schon wieder eine neue ankurbeln, für Dachau, Moosburg etc. Wenn Pater Roth mich nicht so dringend und flehentlich gebeten hätte, hätte ich dazu wirklich den Mut nicht mehr gefunden“.

- page 1032 : „Für jede Straße brauchen wir einige Sammler. Wer Zeit hat + ein christliches Gewissen, kommt am Montag Abend um 8 Uhr ins Jugendheim. Entlassene Kriegsgefangene + die gesamte Jugend, Männer + Frauen zeigt, dass ihr die KG nicht im Stiche lasst. Zum Sammeln ist nur berechtigt, wer einen Ausweis hat“.

- page 1070 : „Jenseits des Ozeans scheine man zu vergessen, dass Deutschland 5 Jahre lang 1 500 000 französische KG, 720 000 Zwangsarbeiter und 300 000 Deportierte festhielt. Davon haben mehr als 250 000 in den Verbrennungsöfen geendet. 300 000 sind arbeitsunfähig zurückgekehrt“.

- page 1070 : „Der dt Arbeiter in Fr. Erwägungen zur Umwandlung dt KG in ZA » p. 2.; « Jeder weiss, wie es seit dem Krieg um Frankreich bestellt ist: ein an sich reiches und ehemals glückliches Land liegt schwer darnierder: seine Städte, Dörfer, Industriewerke und landwirtschaftliche Betriebe sind vielfach schwer geschädigt, wenn nicht vernichtet. Man zählt hier nach einer letzten Statistik: 301 300 zerstörte und 926 300 beschädigte Wohnhäuser, 208 000 kriegsgeschädigte landwirtschaftliche Betriebe, wovon 53 000 völlig vernichtet sind. Ferner 193 500 kriegsgeschädigte industrielle und kaufmännische

Unternehmen, wovon 49 500 gänzlich zerstört wurden. 4 900 öffentliche Baulichkeiten wurden vernichtet, 29 000 teilweise beschädigt"

- page 1 071 : „Arbeit als Reparationsleitung. Die Leistung der dt KG », p. 6. ; « Diese Summe stellt den Beitrag dar, den die deutschen Kriegsgefangenen in Frankreich zur Wiedergutmachung der Kriegsschäden geleistet haben“.

- page 1072 : „Wir gedenken der Toten und der nur « Ueberlebenden » dieses Krieges : Diese opferreiche Schar, einer neben dem anderen, Menschen an Menschen, würde eine Kette der Not und des Leids ergeben, die von Pol zu Pol über die ganze Erde reicht“.

- page 1 073 : „die heute noch die ganze Schuld eines geschlagenen Volkes tragen, die ungewollt die Erbschaft von Tyrannei antreten mussten » ; « Das alles gehört mit zu der Verantwortung, die du spüren sollst, die wir alle spüren wollen, das wäre dann so et. Wie - - Kameradschaft, von der uns jahrelang gepriesen wurde, und deren Sinn, wir durch falsche Lehren oft missdeuteten“.

- page 1 073 : „Für die KG. Ein Aufruf“ de Fleck, stellv. Bürgermeister ; Dr. Messerschmid, Vorsitzender des Hilfskomitees, Tüttliingen in *Die Gegenwart*, p. 25; „Alle die ehemaligen Soldaten sind nicht durch eigene Schuld in eine solche verzweifelte Lage gekommen, sondern in der Erfüllung einer Pflicht an uns allen, die ihnen, insbesondere soweit es sich um ältere Leute handelt, oft genug schwer gefallen ist, da sie gesehen haben, welches das Ende eines solchen durch die politische und die militärische Leitung verantwortungslos geführten Krieges sein wird. Sie erwarten mit Recht, dass ihnen geholfen wird, sofort und wenigstens mit dem Notwendigsten geholfen wird“.

- page 1 073: „Helft ihr Los erleichtern ! Denkt an die KG“; „Die Antwort ist nicht schwer: weil ein fluchbeladenes System, ein eitler Ichmensch es so wollte. Das bedeutet für uns, die wir vor dem schwersten und letzten bewahrt blieben, die eilige Verpflichtung zu helfen zu helfen, die Not zu lindern, das schwere Dasein derer, die noch fern der Heimat weilen, erträglich und lebenswert zu gestalten“.

- page 1 073: „Unsere KG in Frankreich“ ; „Unsere KG in Frankreich. Ein bemerkswerter Aufsatz im sozialistischen „Populaire“ », p. 2; „ (…) was kann und muss geschehen, damit sich der furchtbare Abgrund schliesst, der heute das deutsche Volk von der übrigen Menschheit trennt? Wodurch kann das tödliche Misstrauen aus der Welt geschafft werden, das wie ein unsichtbarer Stacheldraht ganz Deutschland umgibt? (…) Es geht darum, unter Beweis zu stellen, dass das deutsche Volk nicht einen solidarischen Block mit seinen Henkern darstellt. Dies ist der moralische Aspekt, unter welchem das Arbeitsangebot Frankreichs an die deutschen Kriegsgefangenen betrachtet werden muss. Es ist gleichgültig und müßig zu untersuchen, ob der Einzelne das alles „gewollt“ hat oder nicht, ob der Einzelne „schuldig“ ist oder nicht. Es soll nicht heissen: alle sind mitschuldig, sondern besser: alle sind mit haftbar für die Kriegsschäden und für die Verbrechen des Naziregimes. Im konkreten Falle Frankreich bietet sich zu solcher, wenigstens teilweisen Wiedergutmachung die Gelegenheit.AV Der ehemaligen Wehrmachtsangehörige, der als freier Arbeiter in den Kreislauf der französischen Produktion eintritt, leistet Pionierarbeit im besten Sinne des Wortes. Er leistet der Sache seines Volkes, jeder freiwillige Arbeitseinsatz von deutscher Seite zum Aufbau im zerstörten Auslande ist gleichsam ein Protest gegen das Hitlerregime, gegen die Hitlermethoden. Der deutsche Arbeiter in Frankreich kann dazu beitragen, dies ist der moralische Sinn und gleichzeitig die grosse Möglichkeit, die ihm gegen ist. Diese Art

Mithilfe am französischen friedlichen Aufbau durch freie deutsche Arbeiter, kann der Welt beweisen, dass Nazismus und deutsches Volk nicht dasselbe sind“.

- page 1078: *Südkurier*, „Die deutschen KG waren vorzugsweise in der Landwirtschaft (zu 40%), in den Kohlenbergwerken (10%), beim Wiederaufbau (10%), bei der Entminung und bei den öffentlichen Arbeiten beschäftigt. Nur 20% der Gefangenen waren nicht im Arbeitseinsatz, da sie entweder arbeitsunfähig oder in der Verwaltung beschätigt waren“.

- page 1 078 : „Unsere KG in Fr. Allgemeine Besserung ihrer Lager“; „der grösste Teil der Gefangene in Arbeitskommandos sei der Landwirtschaft, im Forst, in Bergwerken, beim Wideraufbau zerstörter Städte, Bahn-, Industrie- und Hafenanlagen, beim Strassenbau und anderen öffentlichen Arbeiten beschäftigt. Der kleinere Teil ist, soweit er nicht in Bereitschaft zum Arbeitseinsatz gehalten wird, im Lager selbst beschäftigt. Im Wesentlichen sind die Hilfskräfte für die französischen Verwaltungsbüros oder bei Handwerker und Hilfsarbeiter, die in der Organisation des Lagers laufend ihre Tätigkeit haben“.

- page 1 086 : „Bei den deutschen KG in Frankreich“, dans *Südkurier ;* „In Deutschland selbst war diese Tatsache über Jahre hin noch besonders stachelig durch die Zwangsverschleppung ausländischer Arbeitskräfte, die nicht einmal kämpfende Truppe angehört hatten. Wir dürfen das in Deutschland nie vergessen, denn ausserhalb Deutschlands hat man es auch nicht vergessen. Und doch müssten wir alle in Europa alles tun, dass dieses Kapitel, nicht angefangen bei den KG, sondern angefangen beim Krieg selbst, vergessen werden kann und ausgetilgt wird“.

- page 1 093 : Dieter Wolff, „Besuch bei unseren KG. 1. Frankreich-Fahrt deutscher Journalisten”, „(…) trotz der Abschliessung von der Aussenwelt durch den Stacheldraht, eines Tages als ehrliche und aufrichtige **Kinder** [?] und Müttler des ihnen nahegebrachten und auch selbst erarbeiteten toleranten Gedankengutes christlicher, demokratischer und sozialer Natur in die Heimat zurückkehren“

- page 1 100 : „Gefangene oder Zivilarbeiter ? Die deutschen KG in Frankreich », dans *Badische Zeitung*, „Manche Gefangene haben sich so gut in das französische Leben gefunden und haben ein so gutes Verhältnis mit französischen Arbeitskameraden, dass ihnen das Verbleiben in Frankreich verlockend erscheint“.

- page 1 101 : „Bei den Deutschen in Frankreich“, dans *Schwäbische Zeitung*; „überall habe der Journalist gehört, dass das Verhältnis zwischen Deutschen und Franzosen erfreulich, mindestens aber erträglich sei, selbst da, wo Meinungsverschiedenheiten über die Zweckmässigkeit eines Streiks bestünden“.

- page 1 101 : „Deutsche Arbeiter in Frankreich », in *Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt; „*Jedermann weiss, dass dann beide aneinander genug Wertvolles finden würden, um einander zu achten und zu schätzen, insbesondere um einander zu verstehen und im Geiste freundnachbarlicher Eintracht und Verbundenheit miteinander zusammenleben“.

- page 1 1121 : „(…) auch werden bald Sendungen von Kleidern für unsere Gefangenen aus Deutschland abgesandt. Doch die vorhandenen Vorräte genügen noch lange nicht, um alle zu kleiden. Gebt Mäntel, Jacken, Hosen, Anzüge, Decken, Unterwäsche, Handschuhe. Wir wissen, ihr selbst habt wenig, aber sie haben gar nichts mehr und stehen fern von der Heimat. Keiner darf frieren. Es ist Pflicht jedes Deutschen das zu geben, was er nicht unbedingt

notwendig hat. Denkt an unsere Gefangene. Jede Art Spende kann helfen! (…) Bringt Eure Gabe an die örtliche Sammelstelle!“

- page 1 121-1 122: „Eure Söhne und Männer, die das harte Los der Kriegesgefangenschaft getroffen hat, wenden sich aus heisster Not an Euch: ‚*Denkt an uns, verlasst uns nicht!*' ‚Schickt uns sofort Zivil- und Militärkleider, warme Decken und Schuhe! (…) Wir haben den Krieg überstanden! Sollen wir in letzter Stunde einem grausamen Schicksal erliegen? (…) Rettet Eure Väter, Männer, Söhne, Brüder und Freunde! Eine verbrecherische Staatsführung hat ihnen ein trauriges Los bereitet (…) Unterstützt die Sammlung für Kriegsgefangene“.

- page 1 126 : *Freiburger Nachrichten*, „Zur Haussammlung für die KG“ ; „So müssen wir selbst helfen. Der Patriotismus, die Liebe zum deutschen Volk und Vaterland, ist uns nicht untersagt, im Gegenteil, die tatkräftigste Nächstenliebe gegenüber unseren deutschen Mitbrüdern in dieser Notzeit wird uns die Achtung der Umwelt wieder gewinnen helfen. Zu diesen Hilfsbedürftigen gehören in 1. Linie unsere Soldaten in Kriegsgefangenchaft. (…) Die meisten von ihnen haben im guten Glauben jahrelang für ihren Vaterland gekämpft. Auch sie sind, wie ihre toten Kameraden, Opfer des National-Sozialismus (…). Dagegen mögen alle, die von [Bomben]angriffen verschont geblieben [sind], es als ihre besonderer Pflicht ansehen, zur Sammlung für die KG beizusteuern. Die Umstände erlauben es noch nicht, an einzelne Kriegsgefangene Gaben zu übersenden, so möge jeder seine Gabe so auswählen, als ob sie an einen nahen Angehörigen ging. Wenn unsere KG wieder in die Heimat zurückkehren, müssen wir ihnen beweisen können, dass wir sie über den schweren Sorgen des Alltags nicht vergessen haben“.

- page 1 167 : „Es wäre sonst sehr schade, wenn der oekumenische Dienst, durch den viele von ihnen den Weg zur christlichen Gemeinde und Kirche gefunden haben, im letzten, vielfach entscheidenden Augenblick versagte“.

- page 1 187 : „dieser Linie weitergehen, mutmaßen, dass die Millionen französischer Gefangener und Arbeitsdeportierter, soweit sie nicht hinter Stacheldraht hausten, sondern arbeitend mit allen Schichten der Bevölkerung in engere Berührung kamen, in ihrer überwiegenden Mehrheit bestimmt ohne Hass und sehr oft mit freundlichem Verständnis – nicht für Staat und Regime- aber für den deutschen Menschen heimgekehrt sind. Sehr wahrscheinlich haben die deutschen KG trotz schwerer Erlebnisse in ihrer Gefangenschaft ähnlich Erfahrungen gemacht, soweit sie Gelegenheiten hatten, Einzel, oder in Gruppen bei Franzosen zu arbeiten. Bestimmt aber haben sie selbst in Fr die beste Erinnerung hinterlassen, was ihre hohe Arbeitsqualität auf jedem Gebiet betrifft. Heute gibt es, wie man wies, keinen KG mehr in Fr. die et 70 000 deutschen Soldaten, die freiwillig im Lande blieben, wo sie in allem dem einheimischen Arbeiter vollkommen gelichgestellt sind und frei als sehr geschätzte Arbeitskräfte leben, bilden so klein ihre Zahm verhältnismäßig auch sein mag, ein weiteres praktisches und symbolisches Element dieser grundlegenden Änderung in der Psychologie zwischen Franzosen und Deutschen. Es ist eine Entwicklung zum Besseren, die im Zeitalter der Raketen und Atomwaffen hoffnungsvoll stimmen darf.“

- page 1 189 : „ Auch wenn in manchen der Leserbriefe, die in diesem Herbst, rund 40 Jahren danach, geschrieben worden sind, ein unversöhnlicher Ton angeschlagen wird, sollte nicht vergessen werden, dass es vermutlich die millionenfache, zwangsweise Verschiebung von Deutschen und Franzosen während des Zweiten Weltkrieges und in der Zeit danach gewesen ist, die zum Entstehen der deutsch-französischen Freundschaft entscheidend beigetragen hat“.

SOURCES

Note méthodologique

Pour de concilier la diversité des archives visitées et des natures des documents consultés, la multiplicité des acteurs impliqués, l'emboîtement des échelles spatiales avec une nécessaire normalisation de l'importante quantité d'information récoltée, j'ai eu recours à l'outil informatique et constitué des bases de données sur *Access*, une pour l'ensemble des documents et d'autres spécifiques à un type de documents (procès-verbaux de gendarmerie, presse). Le but était de croiser au maximum ces documents, de confronter les points de vue, de pouvoir jouer à la fois sur le quantitatif et le qualitatif, afin de dégager une grille d'analyse la plus fine et modulable possible.

Chaque document est affecté d'un numéro d'ordre après avoir été saisi selon une grille fixe comportant les indications suivantes : dépôt d'archive, cote du fonds, date du document, son numéro, son origine (service ou personne), son destinataire, sa nature, son objet, sa signature. Ensuite, la cartouche est complétée en fonction des thèmes abordés par les documents d'après une liste de 96 mot-clés, des espaces dans une liste de 114 entrées (région du monde, pays, département, ville, dépôt…), enfin des acteurs qui peuvent être déterminés avec précision. Au final, la base principale compte 105 626 fiches, sachant qu'un document peut compter plusieurs fiches.

Ces trois derniers types de renseignements permettent de trier la base en fonction de critères thématiques, spatiaux et actantiels.

Sources non publiées

Archives publiques

a/ Allemagne:

1 – Auswärtiges Amt - Berlin

- Bestand B 10 (Politische Abteilung)

* dossier n° 1926 : Kriegs- und Zivilgefangenensrecht : Bd 1 : Schicksal deutscher Kriegsgefangener; Registrierung der Kriegsgefangenen, 10/1949 - 02/1950

* dossier n° 1930 : Bd. 5 : Internationaler Kongress ehemaliger Kriegsgefangener in Paris, 1-03/09/1955, 09/1954 - 02/1956

* dossier n° 1947-(22) : Rückführung der Kriegsgefangenen. Frankreich (z.T. alphabetisch), 09/1949-04/1958

2 - Bundesarchiv (BA) - Koblenz

- B 106 : Bundesministerium des Innern

* dossier n° 27692 : Jahres- und Tätigkeitsberichte des BMVt ; Dokumantarfilm über das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen, 1967-1968

* dossier n° 28657 : Wohnungsverhältnisse von Heimkehrern. Fragebogenaktion des BMVt (Einzelfälle) ; Rückkehr Deutscher aus Nord- und Westeuropa. Einzelfälle, 1952-1969

- B 120 : Institut für Besatzungsfragen, Besatzungslasten

* dossier n° 550 : Besatzungskosten - Besatzungsbauten und Entfertigungen durch Alliierte, enthält auch: Kosten für Kriegsgefangene deutscher Nationalität, 1948, 1950-1951

- B 150 : Bundesministerium für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte
* dossier n° 306 : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Bd. 1, 1947-1949
* dossier n° 308 : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Bd. 2 (1947)
* dossier n° 311 : Bundesministerium für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte ; Ausschuss für Kriegsgefangenenfragen - Organisation und Sitzungen ; Bd. 1, 1946
* dossier n° 312 : Bundesministerium für Vertriebene, Flüchtlinge und Kriegsgeschädigte ; Ausschuss für Kriegsgefangenenfragen - Organisation und Sitzungen, 1949
* dossier n° 319 : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Kriegsgefangene. Organisation der Versorgung in den Lagern, Zusammenarbeit mit anderen Stellen, Denkschrift Albertz, 1947-1948
* dossier n° 326 : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Heimkehrerbetreuung. Transporte, Lazarettzüge, Zollbestimmengen, Medikamenatenversorgung, Lager, Beihilfen, 1947-1949
* dossier n° 340 : Ausschuss für Kriegsgefangenenfragen - Organisation und Sitzungen ; Organisation der Kriegsgefangenenfragen. Anträge an das und des Direktoriums des Länderrates, 1946-1947
* dossier n° 341 : Ausschuss für Kriegsgefangenenfragen - Organisation und Sitzungen ; Organisation der Kriegsgefangenenfragen. Anträge an das und des Direktoriums des Länderrates, 1948-1949
* dossier n° 346G : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Kriegsgefangene. Geflüchtete und wieder gefasste Kriegsgefangen, 1947-1949
* dossier n° 353 : Kriegsgefangen. Lager, Betreuung und Entlassung ; Heimkehrer. Finanzfragen: Kriegsgefangenenzertifikate, 1948-1949
* dossier n° 355 : Kriegsgefangene. Zivilarbeiter in Frankreich ; Entlassungen, 1946-1949
* dossier n° 415 : 1 Länderrat US-Zone, Ausschuss für Kriegsgefangenenfragen – Sitzungsprotokolle, Band 1/78, 1947-1950 ; Band 2/78, 1947-1949
* dossier n° 1957 : Geschäftsstatistik zum Häflingshilfefonds ; Statistik über den heimkehrte Kriegsgefangene, Zivilinternierte und Verschleppte im Rahmen der Volks-und Berufszählung 1961, 1960-1966

- B 305 : Zentrale Rechtsschutzstelle
* dossier n° 92 : Betreuung der Kriegsgefangenen ; Allgemeines, 1946-1949
* dossier n° 331 : Deutsches Büro für Friedensfragen ; (n° 331) Kriegsgefangenenstatistik, 1947-1949

- Z 35 : Deutsches Büro für Friedensfragen
* dossier n° 6 : A) Dienststellen Stuttgart und Bonn ; I Sekretariat, a) Registraturakten, Gründung und Aufbau des Deutschen Büros für Friedensfragen, Tätigkeit des BDfF, hierin: Tätigkeitsberichte, 1947-1950
* dossier n° 17 : Sitzungen des Verwaltungsausschusses des DBfF ; Bd. 1 : hierin Protokolle der Sitzungen von 1948: 13.01, 01.06, 02.07, 29.09, 080.12 ; Protokoll der Sitzung des Rechtsausschusses beim DBfF vom 2. Juli 1948, 1947-1948
* dossier n° 135 : Vertrauliche Vorgänge aus verschiedenen Aktenplantiteln ; Bd. 1: Abteilungen S, I, IV, V, 1948-1950
* dossier n° 327 : Soziale Fragen ; Kriegsgefangene, (1944) 1947-1949
* dossier n° 328 : Kriegsgefangenenfragen ; Bd. 1, 1947-1948
* dossier n° 332 : Kriegsgefangenenfragen ; Zahlungen an zurückgekehrte Kriegsgefangene, 1947-1949

* dossier n° 486 : VIII Archivsammlung (Zeitungsausschnitte, Denkschriften und Abhandlungen) ; Deutschland und deutsche Einzelgebiete ; Deutsche Kriegsgefangene in Frankreich – Berichte, (1946) 1947-1949
* dossier n° 124 : Durchschläge von Aktenvermerken und Ausgangsschreiben, z.T. mit Anlagen, aus verschiedenen Abteilungen; Bem.: Die Ausfertigungen befinden sich zum grössten Teil in den Sachakten ; Bd 21, 21 janvier 15 février. 1949

- Z 46 : Allied Control Authority Office of Records and Archives : dossier n° 19 : 5. Direktorat für Kriegsgefangene und Deportierte (DPOW), Franz, 1946-1947

3 - Bundesarchiv – Militärarchiv (BA-MARCH) – Fribourg-en-Bresgau

- MSg 2
* dossier n° 5703 : Haguenau, 103

- MSg 194
* dossier n° 200 : Maschke Kommission
* dossier n° 396 : Evangelisches Hilfswerk

- MSg 200 : Elsa-Brändström-Gedächtnisarchiv - Sammlung Kriegsgefangenenwesen -
* dossier n° 296 : Erich Karol
* dossier n° 297: Lager-Zeitung
* dossier n° 1076 : Kameradengemeinschaft ehemaliger Kriegsgefangener im Dépot 144 Chambéry.- Rundschreiben und Presse-ausschnitte
* dossier n°1163 : Erinnerungen von Hanns Biering an das französische Kriegsgefangenenlager 222 Fort Noisy le Sec, Paris 1945-1947
* dossier n° 1168 : Hôpital le Palais, Limoges

- MSg 201
* dossier n° 1137 - 1138 : dessins

- B 205 : Wissenschaftliche Kommission für deutsche Kriegsgefangenengeschichte
* dossier n° 688b : Beschaffung von Kriegsgefangenen-Berichten (auch auf Tonband).- Schriftwechsel mit Personen, die keinen Bericht lieferten, Bd 1: A – K
* dossier n° 165 : Simon
* dossier n° 145 : Scheer-Ehses, Rudolf
* dossier n° 143: Schmidt, Günter
* dossier n° 227a : Grötzebauch, Ferdinand
* dossier n° 227b : WKU 106, Fleischer W
* dossier n° 223 : Faas, Willy
* dossier n° 225 : KWU 096 – Hillgruber, Dr. Andreas
* dossier n° 40 : 18, Siebert, Walter; 15, 015, Rothenburg, Bruno, 13, Kötter, Heinrich,
* dossier n° 41 : WKF 035 – Schild, Günther
* dossier n° 42 : 058, Gitter, Albert, 057, Engelmeier, Dr.med.K, WKF – 053, Jeschek,Prof. Dr Hans-Heinrich, KWF – 047, Eichek, Andreas
* dossier n° 43 : WKF-069, Stahl, Albert, WKF – 062, Bock, Erwin,
* dossier n°47 : WKG-064, Bender, Heinrich
* dossier n° 236 – 237 : WKU-195, Aupperle Karl
* dossier n° 246: WKU-310, Strickhausen, Heinz, WKU-307, Tenning, Otto
* dossier n° 969 : Friedensburo Stuttgart
* dossier n° 1652 : Protokoll, Länderrat der Ausschuss für Kriegefangenenfragen

4 – Staatsarchiv Freiburg-in-Breisgau

- A 96-1 1313 : Kriegsgefangenenwesen, Arbeitseinsatz der KG, Unterbringung derselben, Gefangenenlager, Zivilinternierte, 1938-1947
- C 20-1 481: Anerkennung und Verwahrung der durch die deutschen Vertrauensmänner in Kriegsgefangenenlagern in Frankreich ausgestellten Kriegsgefangenenurkunden, 1946-1948
- C 30-1 1537 : Einlösung von KGzertifikaten, 1948-1949
- C 30-1 1829: Von Juli bis August 1948 bei der Landeszentralbank von Baden. eingelöste fz., 1948
- C 37-1 488 : Patenschaftsaktion, 1946-1952
- C 41-1 381, 1-2: Entlassung von Landwirten und Bediensteten der Landwirtschaftsverwaltung aus Entlassung von KG, 1947
- C 48-1 68: Politische Säuberung der KG und Heimkehrer, 1947-1951
- C 5-1 1069 : KG und Vermisste, 1946-1955
- C 5-1 1335 : Politische Amnestie für Mitläufer, Minderbelastete, KG, Kriegsversehrte, Beschränkung der politischen Säuberung auf Hauptschuldige und Schuldige, 1947-1948
- C 5-1 6891: Unterstützung der Angehörigen von KG, Vermissten und Gefallenen, Entlassungsgeld und Übergangshilfen an Heimkehrer, 1948-1950
- D 30-1 46: Transport- und Fahrkosten für heimkehrende KG, 1946-1947
- D 36-3 6: Betreuung von KG, 1946-1948
- T 1 141: Handakte aus dem Ministerium des Innern, 1946
- U 203-1 841 : Kriegsgefangenen in Frankreich, 1944, März 1944-Jan 1961

5 – Staatsarchiv Sigmaringen

- Wü 120 T : Finanministerium und Oberfinanzdirektion
 * dossier n° 1 1146
- Wü 1 T 1 : Landtag für WH, 4.4. Wirtschaftsleben, 4.4.5. Arbeiter- und Angestelltenversicherung, 1946-1949 :
 * dossier n° 22, 92: Gesetzentwurf über die Krankenversicherung zurückgekehrter KG und Internieter sowie ihrer Familienangehörigen
- 6200/25Gesetzgebungsverfahren - Innenministerium 1109: Gesundheitsfürsorge und Kriegsdienst, 1945-1946
- Wü 40 T : Innenministerium, Heimkehrer, KG und -vermisste (Suchdienst), Kglager Tuttlingen
 * dossier n° 29 196
- Wü 180 T : Krankenversicherung: KG und Arbeiter in Frankreich, Fürsorgewesen: Fürsorgezweige (KG), Leistungen für KG und heimgekehrte Soldaten sowie freie Arbeiter in Fr, Allgemeines,1945-1949
 * dossier n° 213
 * dossier n° 324
 * dossier n° 344
- Innenministerium, KG, 1
 * dossier n° 490, 7320-7325

5 – Stadtarchiv Mainz

- ZGS / D5, 14: Dienstanweisung, 02/12/45-15/12/45
- 070/1026 : Entlassene deutsche Kriegsfeganene, 1945-1950

- VOA 08/1551: „Kriegsgefangenenhilfe sowie Kglager Hechtsheim und Heidesheim“, 1945-1946
- VOA 12/1139: „Kleidersammlung für die KG“, 1945-1946
- 100/1963/074, 339: „Fürsorge für Fliegergeschädigte und evakuierte KG, Internierte, Verschleppte“, 1942-1964
- ZGS / D3, 34: « helft helfen », 03/02/1946
- ZGS / D5, 37 : « Bekanntmachung », 21/01/46-03/02/46
- ZGS / D5, 47 : "Mütter und Frauen" aus Pfaz und Rheinhessen, 28/10/1945

6 – Stadtarchiv Freiburg-in-Bresgau
- D So Generalia 136: Familien-Unstützung für Wehrpflichtige, Gef., Umsiedler Kriegsgefang. & Internierte u. entl. KG, 1945-31/5/1951
- C5-2583 : Fürsorgeverwaltung Kriegsfogefürsorge, Fürsorge für heimgekehrte KG, 1947-1966

b/ Etats-Unis d’Amérique

1 - Eisenhower’s Library (Abilene)

- Eisenhower, Dwight D : Pre-Presidential papers :
  * dossier n°24 : Clay, Lucius (1945)
  * dossier n° 80 : Marshall (1944-1945)
  * dossier n° 134 : CABLES (SCAF) (1945)
  * dossier n° 150 : Military Govt. Of Germany [various] (1945)
  * dossier n° 155 : Post Hostilities Handbook (1944)

- Jackson, C.D., Papers :
  * dossier n° 8 : Leaflets-Paris
  * dossier n° 9 : Leaflets
  * dossier n° 103 : Speech Texts, 1945

- Smith, Walter Bedel, Collection of World War II Documents:
  * dossier n° 25-26 : Subseries C: SHAEF, Chief of Staff, Correspondence General, 1943-1945
  * dossier n° 38: Reports of Operations (May-Sept. 45)

- US. Army, U.S. Forces, European Theater (USFET), General Board, Reports:
  * dossier n° 6 : N°47 The Adjutant General in the TO, Adjutant General Section
  * dossier n° 10: N°103 Military Police Activities in Connection with I… POWs, internees, etc

- US. Army, USFET, Historical Division, Records
  * dossier n° 84 : French Rehabilitation PWS-Production Program (561-662)

2 - National Archives and Records Administration (Washington D.C.)

- RG 59 : Records of the Office of the Assistant Legal Advisor for Educational, Cultural, and Public Affairs 1945-1997; France
Adjutant (General) Administration Branch, 1946 - 377
  * box n° 484 : Classified General Correspondance
  * box n° 3319 - 711.51: Telegram

* box n° 3390 - 740.00114EW: Telegramm
* box n° 3539, 3541, 3544 - 740.00114EW: POW
* box n° 6236 - 851.01 (discours)
* box n° LM 109 – 1 & 2 - 751.62114 : Department of State

- RG 84 : Foreign Service Posts of the Department of State
350/55//5 : Paris Embassy Files:
* box n° 296, 386, 433, 475

- RG 107 : Office of the Secretary of War
* box 99 : 11. POWs - 390/8/32/07 ; 37-39 : , correspondence
* box n° 101 - 390/8/34/05 ; 1-175 : General Correspondence
* box n° 105-106 - 390/9/03/04 ; 6 : Secretary of War (Patterson): POWs
* box n°108-6 - 390/9/04/6 : General Correspondence
* box n° 110,235- 390/9/35/04 ; 1-39. : Formerly Security-Classified Correspondence of Howard Petersen
* box n° 186, 30 : 14. POW, includes (re German-Austria POW's)

- RG 165 : Records of the War Department General and Special Staffs - Office of the Chief of Staff
* box n° 426-165 - 43 ; 390/30/21/05-30/35/05, 311-1019, Decimal File1942-June 1946; June-1948

- RG 218 : Joint Chiefs of Staff
Italian and German POW held by the French, 4/16/44 ; *transfer of German POW to the French,* JCL210/CAD 56, CCS 276 Series ; *Acceptance of Custody of POW Taken by the UN,* JPS 32 Series ; *Responsability of POW,* JPS 144/D ; *Maintenance, Transhipment and Disposition of POW,* CADC 5/3/D, CCS 276/6 thru 5/8, CADC 56/D, JLC 201
* box n°350
* box n° 357

- RG 260 : Records of United States Occupation Headquarters, World War II
* box n° 25 : D1 : Records created by the Office of the Adjutant General - 25 (A1) : 390/40/19-31/3-7
1-115 : General Correspondence and Other Records ("Decimal File"), 1945-46, Dec. File: 383.6 PW
* box n° 90-92 - *transfer of German POW to the French ; Acceptance of Custody of POW Taken by the US ; Responsability of POW ; Maintenance, Transhipment and Disposition of POW*
* box n° 279

- RG 331 - 332.01/5 : SHAEF Mission (France)
* box n° 3, entry 6 : 00/73 Censorship
* box n° 26, entry 23
* box n° 26, entry 6 : 383.6/3, enemy Prisoners of War, Vols I-II
* box n° 27, entry 6 (G-1 Division. Decimal Correspondance File, 1944-45) : G-1 Division. Decimal Correspondance File, 1944-45 ; 383.6/3-18-1 ; 383.6/3-18-2, use of PW Labor to clear mine fields ; 383.6/3-18-4, use of PW Labor for Rehabilitation of Allied Countries ; 383.6/3-19, equilization of POWs under 50/50 Agreement
* box n° 41 - 337/18, vol I

* box n° 56 & 57 : Notes for Conference, 337/18 vol IV ; Notes for Conference, 337/18 vol II, 1/12/44-31/1/45
* box n° 85, entry 1 (May 1943 - August 1945) : 383.6/2, employement of POW Regulation and Polices re : Service Units, Formation, Shipment, Pay, Use…, vol I ;
* box n°87, entry 1 : 383.6/10, treatment of Military POWs Held by Allies
* box n° 109 : Relations of Supreme Headquarters with the French, 092/1 France, vol 1, November 1944
* box n° 118, entry 15 : GB1/C1/CS/383.6-2, Enemy PW Security Questions, Folio 1
* box n° 155, entry 34 : 383.6 POWs, vol I, 1945 ; vol II
* box n° 156, entry34 : 383.6 PWs, vol IV ; 383.6 POW, vol V

- RG 389 : Office of The Provost Marshal General
* 439 : Historical File - 290/33/31/2, 1-53 ; box n° 30 : Entry 451 : Prisoner of War Division 290/34/7/4, 1204-1341
* box n° 1217-1220 - 451C : 1344-1355 : Decimal Correspondence
* box n° 1347 - Entry 452 : Security-classified General Correspondence
* box n° 1396-1398 - 290/34/10/5, 1356-1403
* box 1356-1357 - 461 : 290/34/24/4, 2694-2695, enemy POW Information
* box n° 2694 - 454 : Formely classified Incoming and Outgoing Signal Messages 290/34/14/1, 1414-1418, 1942-1947
* box n° 1415-1416 - Entry : localization
* box n° 7-2 : Daily Bulletins - G1

- RG 498 : Secretary, General Staff - 19, 290/55/10/2 ; 1-134 : Classified General Correspondence (1-134), 1944-1945, 1946
* box n° 50 : employment of PW's by the French, 383.6/1 - Adjutant (General) Administration Branch 373, 290/56/13/01 ; 260-406 : General Correspondence
* box n° 361 : 383.6, vol 1 – 1946 : POW Policy - 376, 290/56/22/05 ; 322-457 : Classified General Correspondance
* box n° 3 : vol. V, 1945,Enemy POW's - 763, 290/57/24/01 ; 1-6 : Miscellaneous Records, 1945-46

c/ Genève

Etat de Genève

- Département de Justice et Police et des transports : refugiés ; rapatriement PGA évadés de France
* dossier n° Eb 27.A7.27.2 : instructions et circulaire du Département Fédéral de Justice et Police ; frais et factures à la charge de la Confédération (transport); frais à la charge des cantons (hospitalisation, nourriture, collation de voyage). Récupération de certains frais, dont ceux de détention pour franchissement clandestin de la frontière; correspondance (Division de Police à Berne) (1946-147)

d/ Royaume-Uni

National Archives – London

- CAB 79-28-9 : 1. Control and Allocation of Support to Resistance Movements in the Areas supplied by AFHQ. 2. Operations in SE Asia Command. 3. Allied re-armament programme.

4. Transfer of German Prisoners of War to French Custody. 5. Greek rearmament. 6. Situation in Greece, 1945 January 05

- CAB 79-28-25 : 1. Opening of Land Route to China. 2. Future Employment of Polish Forces in North West Europe. 3. Rations for Italian Military Force. 4. Transfer of German Prisoners of War to French Custody. 5. Shortage of Rail Wagons in France. 6. Employment of War Weary US Bombers Against German Industrial Targets, 1945 January 23

- CAB 79-81-2 : 1. Transfer of German Prisoners of War to French Custody. 2. Operations in the Mediterranean Theatre. 3. Release of Landing Craft from "Overlord". 4. Directive to Commander-in-Chief, India. 5. Occupation of Austria. 6. Despatch of German Hospital Ship to Brest, 1944 September 20

- CAB 79-82-5 : : 1. Transfer of German Prisoners of War to French Custody. 2. French Participation in the War Against Japan. 3. Command of Forces in South East Asia. 4. Maintenance of British Missions in China. 5. Air Support for Operations in Hungary. 6. Control of Special Operations in Austria, 1944 October 23

- CAB 80-47-68 : PROPOSAL TO TRANSFER TO THE FRENCH GOVERNMENT GERMAN PRISONERS OF WAR IN BRITISH AND UNITED STATES CUSTODY. Memorandum by the War Office., 1945 April 12

- FO 371 (42089) : Transfer to French authority of German prisoners of war, 1944

- FO 371 (70543) : General questions on German prisoners of war, 1948

- FO 916 (921) : German prisoners of war in France – welfare, 1944

- WO 205 (10) : Dunkirk: operational policy. Handover of the enclave and German prisoners of war to the French, 1944 November-1945 May

- WO 219 (1365) : Transfer of German prisoners of war to the custody of the French, Belgian and Dutch Governments, 1944 November.8-1945 July 12

e/ Vatican

- RG Storia IV 12778 :Aperçu sur l'œuvre du bureau d'informations Vatican, 1939-1946 : Tipografia poliglotta Vaticana, 1948

- L'Ufficio Informazioni Vaticano per I Prigionieri di Guerra Istituito da Pio XII (1939-1947):
 * UIV 464 : Sezione prigionieri di lingua tedesca e slava: Documenti relativi all'attivita svolta Sezione tedschi dell'Ufficio Informazioni dal 1942 al 1948 (nn. 1-67) (notes pour une radio émission pour des PG en langue allemande)
 * UIV 468 : Pratiche classificae come "speciali", relative a richieste di vario caratere e ad istanze di molteplici argomenti riguardanti civili e militari di diverse nazionalita, ordinate alfabeticamente per nome o istituzione, anni 1943-1947, fasc.35: delegazione apostolica in Washington, anni 1941-1946
Diocesi Tedeschi (Diocesi di Germanie), Invio di moduli austral
 * UIV 471 : Pratiche classificae come "speciali", relative a richieste di vario caratere e ad istanze di molteplici argomenti riguardanti civili e militari di diverse nazionalita, ordinate alfabeticamente per nome o istituzione, anni 1943-1947

* UIV 475 : Pratiche classificae come "speciali", relative a richieste di vario caratere e ad istanze di molteplici argomenti riguardanti civili e militari di diverse nazionalita, ordinate alfabeticamente per nome o istituzione, anni 1945-1947 (fasc. 1-4)

f/ En France

1 – Archives nationales

A) Ministère des Affaires Etrangères - Paris

- AAA: Affaires économiques et financières ; affaires allemandes et autrichiennes, 1944-1955

III - nouveau statut de l'Allemagne

* dossier n° 125 : PG, juin-décembre 1946

- B Amérique, Etats-Unis

Presse

*- dossiers n° 39-42 : analyses d'articles et coupures de presse sur la France et l'Union française, septembre 1944 – février 1949

Défense nationale

*- dossier n° 79 : PG, novembre 1944 – mai 1950

Politique extérieure

* dossier n° 123 : relations bilatérales franco-américaines, propagande française aux EU, 20 octobre 1944 – 27 mai 1955

- Archives privées (papiers d'agents)

270 : Hoppenot

* dossier n° 12 : Berne (correspondance particulière, dossier de coupures de presse, mars 1945 - octobre 1951

271 : Bonnet, Henri, ambassade de France à Washington

* dossier n° 1 : correspondance particulière, échangée notamment avec Jean Chauvel et Robert Schumann, 1947-1953

338 : Laffon, Administrateur générale de la Zone française d'occupation en Allemagne

* dossier n° 11 ; II.2 : administration allemande ; contacts interzones …, 1945-1947

- Cabinet du ministre Georges Bidault, 1944-1947

Conseil des ministres des Affaires étrangères :

* dossier n° (9-10) ; 9 : Allemagne, généralités, décembre 1946
* dossier n° 11-12 : Allemagne-Autriche, janvier – juin 1948

- Relations avec les autres ministères

* dossier n°:61 : Ministère des Forces Armées : guerre, août 1946 - juillet 1948 ; marine, février 1947 - juillet 1948

- Robert Schuman, 1948-1953 :

* dossier n° 61 : Allemagne-Autriche. Affaires diverses, juin - septembre 1948

- Y : international, 1944-1949

* dossier n° 46 : Affaires politiques : PG, décembre 1943-juin 1945
*dossier n° 121 : Conférences politiques : Conférence de Yalta - fév. 1945, novembre 1944-mars 1947

*dossier n° 178 : Londres – Suppléants, janvier - février 1947 ; PV des séances concernant l'Allemagne, 15 janvier-25 février 1947
* dossier n° 187 : Moscou – Ministre, 10 mars-24 avril 1947 : PV des séances ; conférences politiques et militaires. CMAE délégation française, séances ministres, PV, 10 mars-9 avril 1947
* dossier n° 228 : Allemagne de l'Ouest : questions générales : PGA ou prisonniers sous uniforme allemand
* dossier n° 278 : occupation de l'Allemagne : politique des Alliés à l'égard de l'Allemagne, 10 février 1944-décembre 1944
* dossier n° 329 : Conférence de Münich des Ministres-Présidents (6-7-8 juin 1947), mai-juin 1947
* dossier n° 437 : activité française en Allemagne, 9-31 octobre 1946
* dossier n° 459 : Conseil de Contrôle : bulletin d'activité du groupe français du Conseil de contrôle, octobre 1945-février 1946
* dossier n° 471 : Conseil de Contrôle : rapport soumis par le Conseil de Contrôle des ministres des A.E. (chapitres. 1-2-3), février 1947
* dossier n° 476 : documents du Comité de Coordination, octobre-novembre 1945
* dossier n° 602 : Directoire politique, mai-août 1947
* dossier n° 605 : Directoire des PG et personnes déplacées, mars-mai 1946
* dossier n° 651 : organisation du contrôle tripartite de l'Allemagne : Comité interministériel pour les Affaires allemandes et autrichiennes, décembre 1945-mars 1946
* dossier n° 688 : V - Internationale, 1944-1949 / dossiers de Maurice Dejean, Directeur général chargé des affaires politiques : contrôle de l'Allemagne, clergé allemand, PG, avril-octobre 1945

- Z : questions militaires
* dossier n° 22-25 : Questions militaires, PG, août 1944 - août 1946
* dossier n° 228-232 : Allemagne de l'Ouest : questions générales : PGA ou prisonniers sous uniforme allemand, juin 1949-avril 1950

B) Archives nationales de France - Paris
- 457 AP (archives privées) : G. Bidault : Conférences internationales et Organisation des Nations Unies (ONU)
* dossier n° 1 : conférences internationales et naissance de l'ONU ; Dumbarton Oaks (29 septembre - 7 octobre 1944): notes, rapports, télégrammes, déclarations officielles ; Yalta (4-11 février 1945): communiqué final, note, télégramme ; San Francisco (25 avril - 26 juin 1945): rapport de la Commission pour l'étude des principes d'une organisation internationale, instructions du gouvernement français, discours et déclarations de Georges Bidault, ministre des AE, télégrammes correspondance, CR de séances, notes sur les travaux de la conférence et texte de la Charte des Nations Unies, documentation imprimée ; rôle de la France dans l'ONU et liquidation de la guerre : notes de synthèse, télégrammes

* dossier n° 7 : conférence des suppléants des ministres des Affaires étrangères pour la préparation du traité de paix avec l'Allemagne (Londres, 14 janvier - 25 février 1947) : rapport des suppléants, déclarations et mémorandums des gouvernements alliés, cartes, fiche de synthèse sur les conclusions de la conférence ; conseil des ministres des Affaires étrangères, quatrième session (Moscou, 10 mars - 24 avril 1947) : documents préparatoires, CR de débats et discours de Georges Bidault à l'Assemblée nationale; notes, rapports, télégrammes et correspondances relatifs aux travaux de la conférence sur le problème

allemand et le traité avec l'Autriche; CR d'entretiens de Georges Bidault avec Marshall et Staline : documents confidentiels sur l'Allemagne et l'Union soviétique

* dossier n° 8 : conseil des MAE, 4e session (suite), documentation : rapport du Conseil de contrôle allié pour l'Allemagne, volume A (démilitarisation, réparations, administrations centrales, transferts de population, réorganisation territoriale, liquidation de la Prusse et volume B (dénazification, démocratisation) et mémento s'y rattachant, élaboré par la groupe français du conseil de contrôle,

* dossier n° 11 : Conseil des MAE, 4e session (suite), documentation : rapport "très secret" sur l'Allemagne ; "mémento sur l'Allemagne actuelle" élaboré par le Haut Commissariat en Allemagne et accompagné de cartes et croquis

* dossier n° 12 : conférences internationales et organisation des Nations Unies (ONU) : Conseil des ministres des Affaires étrangères, 4e session (suite): recueil imprimé des PV des séances, déclarations de Georges Bidault, documents de travail des délégations relatifs notamment au traité de paix avec l'Autriche et à la question de Triest, coupures de presse

* dossier n° 13 : Conseil des MAE, 4e session (suite): discours de Georges Bidault à l'Assemblée nationale après la conférence; fragments de rédaction, notes, dépouillement d'articles de presse sur la reconstruction de l'Allemagne, la Ruhr, le charbon, le plan Marshall, la sécurité communiste contre la politique extérieure française, etc.

* dossier n° 16 : conversations tripartites de Berlin (décembre 1947-février 1948) et travaux des groupes d'experts sur les problèmes allemands: télégrammes et notes sur les réparations, le régime économique et financier de la Sarre, les conditions d'exportation du charbon allemand; projet de déclaration de Georges Bidault devant l'Assemblée nationale après les conversations de Berlin; CR de conférence interministérielle, rapports et correspondance relatifs au statut du port de Kehl

* dossiers n° 61 : dossiers classés par pays ou zones géographiques : négociations interalliées: notes, mémorandums; télégrammes; correspondance; CR de réunions et d'entretiens, documentation, 1944-1947

* dossiers n° 63-64 : dossiers classés par pays ou zones géographiques : réparations rapports sur la 1e session de la Commission interalliée des réparations à Moscou (9-18 août 1945); acte final de la conférence de Paris (09 novembre - 21 de la conférence tripartite de Londres; correspondance ; réparations (suite): notes d'ensemble sur les positions françaises; télégrammes, notes et correspondance sur les questions de main-d'œuvre, le statut des PGA, les transferts de population, l'or et les biens allemands à l'étranger, le charbon

* dossier n° 67 : Conférence de Munich, 12 juin 1947

* dossier n° 68 : Allemagne : PGA(1947)

* dossier n° 69 : Allemagne : les travailleurs allemands en 1947 en Allemagne et en France, 1947

* dossier n° 142 : dossiers classés par ministère (Armement; Economie nationale; Education nationale; France d'outre-mer; Justice; Postes, Télégraphes et Téléphones; Ravitaillement; Travail et Sécurité sociale), composés essentiellement de notes et de correspondance, 1946 ;

information, presse et radiodiffusion : notes, rapports, télégrammes, correspondance, concernant notamment l'agence Havas, Radio-Tanger et l'affaire Michelson, 1946-1954 ; dépouillement d'articles de presse (*L'Epoque, L'Aurore, La Dépêche de Paris, Paroles nouvelles françaises*, presse anglo-saxonne et suisse), mai 1945-octobre 1956

- 3 AG 4/36 : Guerre – Défense nationale
 * dossier n° 7 : prisonniers allemands, correspondance, 27/11/44-12/12/45

- 3 AG 4/54 : prisonniers et déportés :
 * dossier n° 5 : négociations pour l'échange de prisonniers (militaires et civils, français et allemands) ; notes et correspondance, 8/11/44-30/4/45

- 3 AG 4/61 : reconstruction et logement :
 * dossier n° 1 : déminage : notes, correspondance et photographies, 14 septembre 1944-6 juin 1945

- 4 AG : Conseil des ministres
 * dossiers n° 1-2 : ordres du jour, PV de séances dactylographiés signés du Président, février 1947-1948

- AJ34 : Agence interalliée des Réparations (Interallied Reparation Agency, IARA)
 * dossier n° 1520 : archives confidentielles du gouvernement français ; délégation française à l'agence interalliée des réparations1946-1952 : correspondance de la Délégation classée par affaires ; libération de PGA au bénéfice des ateliers de l'IARA, 1946-1952
 * dossier n° 1871 : conférence de Moscou, juin-septembre 1945 ; PV des réunions, 21 juin - 6 septembre 1945 ; CR de sessions ; accords internationaux, protocoles ; conférence de Londres, 18 septembre - 3 octobre 1945
 * dossier n° 1874 : correspondance, novembre 1945 - janvier 1946

- BB 30 : Archives du Service de Recherches des Crimes de guerre (1941-1949)
 * dossier n° 1795 : correspondance relative aux PG ayant appartenu à des organisations déclarées criminelles par le TMI de Nuremberg : interprétation du statut du TMI, transfert éventuel en Allemagne des PG "SS et SA" détenus en France, pour être jugés par le TMI ; application à des PG de nationalité non allemande de la sentence du TMI : rapatriement à titre exceptionnel des PG "SS" grands mutilés ou grands malades ; identification par les tatouages des PG "SS" ; libération des PG anciens membres des organisations criminelles (transmission des questionnaires remplis par des prisonniers rapatriables) ; extradition des ex-membres de la Gestapo ; transmissions de dossiers de PG "SS" ; dénazification PG, décembre 1944 - juillet 1948 ; circulaires du Ministère des Forces armées et du Ministère de la Justice relatives aux PG ayant appartenu à des organisations criminelles, 1946-1948 ; correspondances relatives aux conditions d'arrestation et d'incarcération des criminels de guerre, au transfert des PG accusés de crimes de guerre, août 1944 - avril 1947 ; correspondance avec le Ministère de la Guerre (DGPG de l'Axe) au sujet des PGA recherchés et poursuivis comme criminels de guerre, rappelés dans les dépôts pour y être soumis à des enquêtes judiciaires ou libérales, décembre 1944 - mai 1948

- F 1a : Ministère de l'Intérieur
- Prisonniers de guerre
 * dossier n° 3370 : synthèses des rapports des RG, juin - août 1946
 * dossier n° 3372 : synthèses des rapports des RG, novembre - décembre 1946, janvier 1947

- *Mission militaire de liaison administrative*
 * dossier n° 3954 : Eure-et-Loir
 * dossier n° 3999 : région de Lille, généralités

- *Service central des Commissariats de la République*
 * dossier n° 4020 : rapports et correspondance du Commissaire de la République de Bordeaux, janvier 1945 - mars 1946
 * dossier n° 4023 : rapports et correspondance du Commissaire de la République de Marseille, octobre 1944 - février 1946
 * dossier n° 4024 : rapports et correspondance du Commissaire de la République de Nancy, octobre 1944 - juin 1945
 * dossier n° 4028-4029 : bulletins sur la situation dans les régions et départements, un rapport sans n°, n° 2-183 ; novembre 1944 - décembre 1945

- *Circulaires du Ministère de l'Intérieur (1945-1969*)
 * dossier n° 4835 : notes de services, 1945-1948
 * dossier n° 4025 : rapports et correspondance du Commissaire de la République de Nancy, juillet 1945 - janvier 1946
 * dossier n° 4027 : rapports et correspondance du Commissaire de la République de Strasbourg, décembre 1944 - novembre 1945

- *Problèmes de politique générale*
 * dossier n° 3245-1 : mesures prévues pour la cessation des hostilités, mai - septembre 1945
 * dossier n° 3253 : conséquences de la guerre avec l'Allemagne (déclaration des biens et valeurs enlevés par l'ennemi) ; PGA en France ; garde des camps et utilisation des prisonniers
 * dossiers n° 3261-3262 : Ministère de l'Intérieur : rapport du 9 octobre 1944 ; bulletins sur la situation dans les régions et les départements, 13 octobre 1944-19 novembre 1945 ; notes et instructions relatives au bulletin, 15 octobre 1944 - 1er avril 1945
 * dossier n° 3301 : opérations militaires, novembre 1944 ; situation des Allemands en Alsace-Lorraine (dossier général), septembre 1945 - avril 1946 ; évacuation des civils allemands d'Alsace et de Lorraine, décembre 1944 - juin 1945 ; utilisation des PG, juin-août 1945
 * dossier n° 3346 : mesures administratives relatives aux étrangers, avril 1945 - janvier 1947 ; situation des étrangers rapatriés d'Allemagne (dossier général) ; association et comités d'étrangers en France (dossier général) ; Comité "Allemagne libre" pour l'Ouest (CALPO) ; actions des étrangers en France (dossier général)

- *Documentation générale 1946*
 * dossier n° 3364 : étrangers en France : PG

- F 7 : Police générale : Allemagne (1940-1954)
 * dossier n° 15318 : PGA employés dans l'agriculture, incidents (1945), 1945-1962
 * dossier n° 15319 : Allemagne d'après guerre, 1945-1962 ; occupation de l'Allemagne : documentation, presse, notes, 1946-1952 ; Allemagne d'après guerre : notes, presse, documentation, 1944-1953 ; Comité de l'Allemagne libre pour l'Ouest : notes, presse, 1939-1947
 * dossier n° 16037 : statut des étrangers : main-d'œuvre : cas particuliers : travailleurs étrangers dans les mines, 1942-1953
 * dossier n° 16040 : statut des étrangers : main-d'œuvre : réglementation générale : notes, correspondances avec les ministères et les préfets, PV de réunions, circulaires, bilan des

entrées de travailleurs étrangers établis par le ministre du Travail, notifications des besoins de la France en main d'œuvre étrangère, 1929-1947

- F 9 : Affaires militaires
 * dossier n° 3117 : divers : PG de l'Axe (1943-1944)
 * dossier n° 3162 : ressortissants allemands internés civils et PG (1945)

- F 60 : Président du Conseil :
 * dossier n° 405 : PGA, textes et correspondances concernant les PG allemands et italiens (1945-1946)

A) Cites des archives, ANF - Fontainebleau

- Ministère de l'Intérieur :
 * dossier n° 353 : circulaire : article 1 du 236 du 20 mai 1947 , TCL
 * dossier n° 34165 : réglementation et contentieux ; art. 18, liasse 2 : RFA : application de la loi du 21 mars 1947 sur la liquidation des avoirs allemands en France
 * dossier n° 34166 : réglementation et contentieux ; art. 19 (12), liasse 2 : RFA : étrangers internés en France devant être rapatriés ; correspondance, 1945-1946 ; notices de renseignement tenant lieu de rapport d'enquête sur les candidats travailleurs volontaires en France, 1949
 * dossier n° 34167 20 (11) : RFA : PGA convertis en travailleurs : correspondance, note et statistiques, 1947-1950
 * dossier n° 34167 20 (12) : convention entre l'Allemagne et la France, 1949-1959 ; ressortissants allemands : correspondance et notes, 1945-1964 ; conditions de séjour des travailleurs allemands en France : circulaire, 1947-1949 ; notes et correspondance, 1945-1951

- Ministère de Travail : direction de la population et des migrations, sous-direction des mouvements de population n° 770623
 * dossier n° 85 : questions écrites, 1945-1952 ; états et besoins en PG, 1945-1948 ; répartition des PG, 1945-1946 ; tableaux des effectifs, 1945-1948 ; diffusion DDT (directeurs départementaux du Travail) : circulaires, notes de service, 1945-1948 ; presse, * parution du journal Neuer Kurier, 1948, * correspondance diverse, 1941-1942
 * dossier n° 86 (TR 20283) : départ en Pologne de PGA, 1948 ; libération de PGA, 1946-1947 ; correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, 1946-1948 ; correspondance avec le ministère de l'Intérieur, 1945-1948 ; correspondance avec le Ministère de la Santé publique et de la population, 1945-1948 ; correspondance avec la Croix-Rouge, 1945-1950 ; enquêtes sur les prisonniers de guerre, 1948-1949
 * dossier n° 87 'TR 20284) : prisonniers SS criminels de guerre - unités bloquées : demandes de transformation en travailleurs libres, 1946-1948 ; transfert des fonds représentant le pécule des PG : * retraits divers des PG de leur emploi ; * rapports divers, 1945-1950 ; emploi des PG en période de grève, 1947-1949 ; PG en Afrique du Nord et Outre-Mer, 1944-1948 ; dossier concernant l'organisation des dépôts et divers, 1945-1948
 * dossier n° 88 (TR 20285) : ravitaillement des PG, 1945-1947 ; correspondance avec la Sécurité sociale au sujet de l'assurance des PG exerçant un emploi, 1945-1949 ; correspondance avec les syndicats, 1945-1947 ; recherches de PG spécialistes, 1946-1947 ; PG employés dans l'agriculture : * correspondance diverse, 1946-1949, retrait des PG employés dans l'agriculture, 1947-1948 ; affectation des PG au binage des betteraves, 1947-1948 ; affectation des PG au déminage et retrait, 1945-1948

* dossier n° 89 (TR 20826) : affectation des PG au forestage, 1946-1947 ; affectation des PG dans les mines, 1945-1948 ; affectation des PG à la reconstruction, 1945-1947 ; affectation des PG dans les travaux publics, 1945-1948, affectation des PG dans les industries diverses, 1945-1948
* dossier n° 90 (TR 20827) : transformation des PG en travailleurs libres : autorisations de transformation : résultat des prospections, 1947 ; résultats des commissions de criblage pour statuer sur les demandes de transformation formulée par les PG, 1947-1948 ; transformations : généralités, 1947-1949
* dossier n° 91 (TR 20288) : généralités, 1946-1950 ; circulaires, rapports, réunions, 1946-1948
* dossier n° 92 (TR 20289) : congés payés des PG en Allemagne, 1947-1949, ruptures de contrats, 1947-1950 ; compensation : remplacement des PG libérés, 1947-1948
* dossier n° 93 (TR 20290) : indemnités compensatrices dues pour l'emploi de PG : * circulaires, 1945, * correspondance avec le ministère des Finances, 1947-1948, * redevances des divers ministères, 1946-1947, * situation des encaissements des indemnités compensatrices, 1948, * régie des recettes et dépenses, 1946-1950, * propositions de remboursement des sommes trop perçues, 1947-1948
* dossier n° 95 (TR 20292) : correspondance diverse (financière) ; Indemnité compensatrice : * recouvrement de l'indemnité compensatrice due par des particuliers pour l'emploi de PG, * région de Bordeaux (1945-1946)
* dossier n° 97 (TR 20294) : région de Lille et Limoges, 1946-1953
* dossier n° 98 (TR 20295) : région de Lyon, 1946-1953
* dossier n° 99 (TR 20296) : indemnité compensatrice : région de Marseille, 1946-1953
* dossier n° 100 (TR 20297) : région de Montpellier et Nancy, 1946-1953
* dossier n° 101 (TR 20298) : région de Nantes, 1946-1953
* dossier n° 102 (TR 20299) : région de Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse, 1946-1953

B) Service historique de la défense (SHD) – Vincennes[11]

1/ Service historique de l'Armée de Terre (SHAT)

- 1 K 284 : Fonds de l'association vicariale du Vicariat aux armées
* dossier n° 4 : 1-8 : courrier expédié par le service central de l'Aumônerie militaire catholique, collection 1948
* dossier n° 41 : IV - Activités de l'Aumônerie militaire consécutive aux guerres : Séminaire de Chartres: listes des travailleurs libres et projet d'organisation d'une aumônerie des travailleurs libres en France ; historique du séminaire des PGA à Chartres; rapports, comptes rendus, lettres de séminaristes, correspondance avec l'abbé Le Meur, chroniques mensuelles (1946-1947) et rapports trimestriels; témoignages de PGA, documentation sur les universités de camps de prisonniers; sévices contre les PG, les PG et l'opinion publique (extraits de presse; service social; chants et prières de Noël; listes des prisonniers de guerre allemands condamnés ou prévenus, 1945-1948
* dossier n° 46 : V - Activités courantes de l'AMC de 1946 à 1948 : Congrès annuels de l'AMC : Congrès de 1946 (Clamart), 1947 (St-Odile), 1948 (Tournon), 1949: animateurs et militants d'action catholique, rôle des aumôniers, rapport du clergé diocésain et de l'aumônerie militaire, notes, discours, correspondance (1946-1947)

[11] Les archives conservées au Service historique de la Défense ont été indiquées selon leur service respectif, à savoir SHAT pour l'armée de Terre, Marine et DGN pour la direction de la gendarmerie nationale.

* dossier n° 54 : V - Activités courantes de l'AMC de 1946 à 1948 : correspondance de la direction de l'AMC avec les aumôniers des régions militaires : correspondance échangée avec l'aumônerie de la Ière Région militaire; dossier concernant Mgr Régent, aumônier en chef de la région (1945-1954); rencontres, colloques, bulletins, réunions, pèlerinages, 1945-1968
* dossier n° 112 : rapports sur l'état de l'aumônerie: compte rendu d'activité 1946, rapports moraux, 1946-1956
* dossier n° 36 :: prisonniers de guerre de l'Axe (PGA): organisation de la direction générale des prisonniers de guerre de l'Axe: annuaires, plans de transport pour rapatriement, effectifs, camps; notes de base et notes de service (1944-1948): correspondance reçue (1944-1948); statuts, directives (1944-1946), comptabilité, comptes rendus financiers (1948); PGA détachés au service de l'aumônerie; circulaires adressées aux aumôniers des PGA (1945-1948); réglementation, visites, censure, PGA italiens, 1944-1948
* dossier n° 37 : correspondance de l'AMC avec Mgr Picard de la Vacquerie, aumônier inspecteur de territoires d'occupation française en Allemagne et en Autriche (1946-1948), avec les abbés Le Meur et Calvet, directeurs de l'AC des PGA (1945-1948), avec l'épiscopat, avec des civils français, concernant les PGA; correspondance entre Monseigneur Badé et le père Le Meur, 1945-1948
* dossier n° 38 : correspondance de l'Aumônerie des PGA avec l'épiscopat allemand, les prêtres prisonniers de guerre volontaires auprès des PGA, les PG laïcs, la ligue "Caritas Verband" de Freiburg-im-Bresgau; recherches d'individus disparus, correspondance avec Louis Schmieder, 1945-1948
* dossier n° 39 : correspondance de l'aumônerie des PGA avec des aumôniers allemands, avec les Blancs aumôniers en Afrique du Nord, avec la nonciature apostolique, le Secours catholique, l'aumônerie protestante, l'YMCA, le CICR, l'aumônerie des PG en ZUS; correspondance avec l'étranger; liste des aumôniers allemands auprès des PGA, prédications, correspondance à propos des revues "Licht im Dunkel" (avec notes et sermons en allemand), et "Michael", périodique censuré destiné aux PGA, 1945-1948
* dossier n° 40 : correspondance entre l'abbé Le Meur, directeur de l'aumônerie des PG de l'Axe et Dom Walzer, directeur du séminaire du Rivet, près d'Alger; séminaire de Chartres, organisation générale, listes des PG séminaristes, études, conférences, correspondance, mutations et affectations officielles, 1945-1947

- 1 K 625 : Aumônerie militaire protestante
* dossier n° 9 : Deuxième Guerre mondiale (5) : PG de l'Axe (1), correspondance chronologique, 1944-1945
* dossier n° 10 : Deuxième Guerre mondiale (6) : PG de l'Axe (2), correspondance au départ, enregistrement de la correspondance à l'arrivée, 1945-1948
* dossier n° 11 : Deuxième Guerre mondiale (7) : PG de l'Axe (3); rapports de visites de camps, correspondance avec les organismes internationaux (YMCA, Commission œcuménique), 1945-1948
* dossier n° 12 : Deuxième Guerre mondiale (8) : PGA (4), demandes de libération, liste des PGA étudiant la théologie, liste des prisonniers criminels retenus après 1948, demandes d'autorisation de visite des camps, ordres de mission, autre correspondance, le problème alsacien, 1944-1950
* dossier n° 14 : correspondance du service central (2) : interventions de l'aumônier directeur et affaires particulières (1947)
* dossier n° 17 : correspondance du service central (5) : action sociale, associations, organismes interntaioanux (CIMADE, alliance biblique internationale), 1945-1965 : correspondance personnelle du pasteur M. Sturm, 1945

* dosser n° 41 : Aumônerie militaire protestante 1e à 5e régions militaires: correspondance, dossiers individuels, journaux des aumôneries de région ; aumônerie territoriale (1), 1944-1969
* dossier n° 55 : Media et documentation (6) : documentation, mélange de publications et de coupures de presse, 1944-1963

Seconde Guerre mondiale
- 6 P 10 : Organisation : notes de base concernant la commission d'épuration, l'organisation de la justice militaire, la discipline et le fonctionnement du service de sécurité militaire, décembre 1943-avril 1946

- 7 P 33 : Organisation : service des prisonniers de guerre de l'Axe, 1944-1946

- 7 P 39-40 : Prisonniers de guerre de l'Axe : arrêtés, instructions et notes d'organisation concernant la gestion, l'emploi et la garde des PGA en métropole et en Afrique du Nord, février 1943-mars 46

- 7 P 128 : Occupation française : renseignements sur l'Allemagne fournis par les interrogatoires et les extraits de lettres de prisonniers, mai 1943-novembre 1946

- 7 P 154 : Camps : rapports d'interrogatoires ; renseignements sur l'Allemagne fournis par les interrogatoires et les extraits de lettres de prisonniers, mai 1943-novembre 1946

- 7 P 175 : renseignements concernant les opérations contre la Pointe de Grave et Royan et dans le secteur de l'Aunis, décembre 1944-avril 1945

- 7 T 290 (RM) : décrets de création de RM

- 9 P 5 : 1e RM (Lille)

- 9 P 67 : 12e RM (Limoges)

- 9 P 77 : 15e TM (Marseille)

- 9 P 170 : 18e RM (Bordeaux) : Historique (1/0/44-30/6/45): rapports divers sur activité de la région, réunions hebdomadaires des chefs de service; liaisons avec le commissariat de la république de Bordeaux (…)

- 9 P 173 : 18e RM subdivision de la Gironde : bulletins de renseignements expédiés et reçus par le 2e bureau concernant notamment les opérations contre les poches de l'Atlantique rapports sur le moral, septembre 1944-septembre 1945)

- 9 P 176 : 18e RM subdivision de la Gironde : interrogatoires de PGA, 1945

- 9 P 178 : 18e RM subdivision de la Gironde : notes et correspondance du 3e bureau concernant l'état de siège, la protection des points sensibles, la protection de la frontière 1944-juin 1945)

- 10 P 314 : CR d'interrogatoires de prisonniers septembre 1944-avril 45
La fiche d'interrogatoire se compose, généralement, des parties suivantes : état-civil (nom, prénom, date de naissance, nationalité, profession, cursus scolaire), renseignements militaire

(unité, brigade, secteur postal, lieu de capture, date et heure de capture, unité ayant procédé à la capture, circonstances de la capture) ; services militaires dans l'armée allemande ; renseignements concernant la situation militaire actuelle (bataillon : nom et grade du chef de bataillon, caractéristique ; compagnie : nom et grade du commandant de compagnie, caractéristique) ; renseignements détaillés par section (1ère section, chef de section ; 3ème section, chef de section ; armement : collectif, individuel, divers ; section de commandement, effectifs) ; renseignements concernant d'autres formations (unité d'infanterie, unité de marine) ; renseignements tactiques (dispositif de l'unité ; travaux effectués, relèves, patrouilles, postes, effectifs, garde, vie des postes, champs de mines, ouvrages, dépôts, nature) ; renseignements divers (composition de l'unité : nombre d'Allemands, d'étrangers, âge moyen ; nourriture ; liaisons – courrier ; moyens de transport – déplacements ; moral ; formation d'unités nouvelles ; relations avec les civils ; divers).

- 10 P 140 : études sur la 19e armée allemande et sur la 30e Waffen Grenadier division SS, documentation, le moral des troupes et des populations allemandes

- 10 P 141 : état numérique de PG capturés par la 1ère armée française de novembre 1944 à mai 1945 ; liste des principaux criminels de guerre

- 10 P 314 : comptes rendus d'interrogatoires de prisonniers, septembre 1944-avril 1945)

- 10 P 423 : renseignements sur la région de Lorient (interrogatoires de PG) (1944-1945)

- 10 P 427 : interrogatoires de prisonniers de G et de déserteurs novembre 1944-mars 1945

- 10 P 440 : FF de la Pointe de Grave et brigade Carnot : interrogatoires de PG septembre 1944 - mai 1945

- 10 P 458 : Alpes : comptes rendus d'interrogatoires de PG, 1944-1945

- 11 P 60-3 : renseignements sur les PGA (mars 1945-janvier 1946)

- 11P 165-5 : notes concernant les camps de PGA, juillet-décembre 1945)

- 11 P 176 : Brigade Oléron : notes concernant les PG mars-avril 1945

Dépôts de prisonniers de guerre de l'Axe
- 7 U 2539 : 11e, 12e, 13e et 14e dépôts, 1944-1948

- 7 U 2540 : camp n°15 (prisonniers de guerre, Bizerte), (1946-1948)

- 7 U 2551 : 15e dépôt, 1945-1947

- 7 U 2552 : 104e, 105e et 111e dépôts, 1944-1948

- 7 U 2553 : 119e dépôt

- 7 U 2554 : 121e dépôt

- 7 U 2556 : 144e dépôt, octobre 1944-1947

- 7 U 2558 : 151e et 152e dépôts

- 7 U 2563 : 165e dépôt

- 7 U 2565 : 182e, 184e et 201e dépôts

- 7 U 2567 : 221e, 222e et 223e dépôts

- 7 U 2568 : 501e et 502e dépôts

- 7 U 2569 : 2001e dépôt et dépôts de Mulhouse, Saverne et Strasbourg

- 7 U 2563 : Compagnies de gardes de PGA

Dossiers militaires
- 13 Y (d) 820 : carrière du général Robert Boissau (1886-1950)

- 13 Y (d) 1128 : général Louis Buisson (1889-1955)

Service des prisonniers de guerre
- 29 R 1 (2) : organisation générale de la direction générale des PG de l'Axe, 1944-1948

- 29 R 1 (3) : journaux des marches et opérations et tableaux d'effectifs des directions et sous-directions régionales, 1944-1948

- 29 R 2 (2) : journaux des marches et opérations et tableaux d'effectifs des directions et sous-directions régionales, 1944-1948

- 29 R 3 : documents préparatoires, notamment Convention de Genève du 27 juillet 1929, rapports de la Croix-Rouge, résolutions, 1929-1947

- 29 R 5 (1 ; 3) : états numériques de la main-d'œuvre prisonnière en France métropolitaine, 1945-1948

- 29 R 5 (2) : instructions, correspondance avec le cabinet du ministre et le 3e bureau de l'état-major de l'armée de terre sur l'administration des PGA, leur emploi comme travailleurs dans les services militaires, le rapatriement des prisonniers inaptes au travail ou malades, le déficit des effectifs de garde, statistiques diverses, 1945-1947

- 29 R 5 (4) : affectation de PG dans les mines, notamment de Sarrois, dans les mines de la Sarre, 1945-1947

- 29 R 5 (5) : évasions de PGA, 1944-1947

- 29 R 5 (6) : suspension du transfert des PG par les alliés à la France, 1945

- 29 R 5 (7) : PG aux mains des Américains : influence sur l'opinion publique française du traitement de faveur qui leur est accordé, incidents entre les population françaises de certaines

régions et des PGA employés par les Forces américaines, rétrocession aux autorités américaines des prisonniers inaptes au travail, 1945-1946

- 29 R 7-8 : contrôle postal : extrait de lettres de prisonniers, rapports sur le moral, classés par régions militaires, 1945-1948

- 29 R 9 : correspondances et enquêtes judiciaires sur des décès de PG et des mauvais traitements infligés à des prisonniers, 1944-1948

- 29 R 10 (2) : situation matérielle, conditions de vie, alimentation et état sanitaire des PG ; rapports, articles de journaux étrangers, 1945-1955

- 29 R 10 (5) : organisation de l'aumônerie, installation de séminaristes prisonniers de guerre à Chartres, 1945-1949

- 29 R 11 (2-3) : rapports et coupures de presse sur la situation militaire et la situation intérieure de l'Allemagne, état d'esprit et moral de la population. Allemande, 1943-1945

- 29 R 12 (2) : journaux destinés aux PGA : C*ourrier des NU, Landser Post,* 1944

- 29 R 12 (3) : actés culturelles en faveur des PG, mesures de dénazification prises dans certains dépôts, 1946-1948

- 29 R 13 (1) : libération et rapatriement de prisonniers de guerre allemands ou autrichiens et de prisonniers de guerre venant des pays occupés par les Allemands, 1945-1948

- 29 R 13 (3) : transformation de prisonniers de guerre de l'Axe en travailleurs libres, 1946-1947

- 29 R 14 (2) : organisation et administration des dépôts et des compagnies de garde en Algérie, 1943-1948

- 29 R 15 (1) : administration des PGA en Afrique du Nord, 1946-1947

- 29 R 15 (7) : action des aumôniers militaires auprès des PG, 1943-1946

- 29 R 16 (1) : création et organisation de l'annexe, 1946-1948

29 R 16 (2) : dissolution de l'annexe et des dépôts de PG en Allemagne et en Autriche, 1947-1949

- 29 R 17 : rapports mensuels, décembre 1946-décembre 1947

- 29 R 19 (1) : rapport du contrôle général de l'armée sur la compatibilité des dépôts de PG en Allemagne et en Autriche, 1947

- 29 R 20 (1) : administration des aumôniers,(1946-1948

- 29 R 23 (1) :libération des PGA : réglementation, activité des dépôts de transit en Allemagne, 19451948)

- 29 R 23 (2) : libération PG sarrois, 1946-1949

- 29 R 23 (3) : répartition des PG libérables par zone d'occupation, 1946-1948

- 29 R 24 (1) : recrutement PG en Allemagne et en Autriche comme travailleurs libres en France, 1947-1948

- 29 R 35 (1) : notes de base sur l'administration des PG, 1943-1948

- 29 R 35 (2) : évasions des PG, 1946-1948

- 29 R 35 (3) : libération de PG, 1947-1948

- 29 R 38 (1-3) : évasions, 1947-1948

- 29 R 38 (4-6) : historique, dissolution, 1948

2/ Service historique de la Marine :
- 3DD2 : Direction centrale des travaux immobiliers de la Marine :
* dossier n° 12 : PG, 1946 : entretien des PG – Cherbourg, 1946 ; financement des dépenses d'entretien des PG, 1946 ; indemnités compensatrices 1e semestres 1946: Brest-Cherbourg-Lorient-Rochefort-Toulon, 1946 ; indemnités compensatrices 1e et 2e semestres 1947, 1946 ; indemnités compensatrices relatives à Bizerte, 1946 ; paiement des indemnités compensatrices relatives à l'emploi, 1946 ; paiement des indemnités et d'entretien (PG), 1946 ; prime d'alimentation des PG, 1946 ; main-d'œuvre allemande – prisonniers, 1947 ; dotations allouées en 1946 sur le chap. RL Toulon, 1947 ; emploi des prisonniers de guerre à l'Aschkel Armement, 1947 ; entretien des PG - dotations allouées en 1946 sur le chapitre RL, 1947 ; dotations allouées en 1946 sur le chap. RL Rochefort-Toulon, 1947 ; emploi des prisonniers de guerre comme travailleurs libres, 1947 ; main-d'œuvre des PG par les services militaire, textes en vigueur en 1948, 1945 ; effectif des PG, situations mensuelles, 1946 ; entretien des PG - exercice 1947, 1946 ; entretien des PG - 1e et 2e semestres 1946, 1946 ; effectif des PG de 2e catégorie, 1947 ; entretien des PG - Dotations 1e semestre 1947, 1947 ; entretien des PG employés par la DTM, 1948 ; indemnités compensatrices des PG, 1948

- TTA : cabinet du ministre, état-major général ; état-major général à Alger puis à Paris, 2e bureau
(EMG 2)
* dossier n° 213 : correspondance départ : notes d'orientation, notes concernant le personnel, CR d'activité, rapport de mission dans les camps de prisonniers, 1945
* dossier n° 288 : dossier PG, correspondance de la direction générale des PG de l'Axe, septembre 1945-avril 1948 ; questions relatives aux PG, de divers bureaux Marine, août 1945-décembre 1947, août 1945-décembre 1947 ; correspondance du 3e bureau - organisation de l'EMG Marine, mars 1946-avril 1948

- TTD : régions maritimes et commandements de la Marine :
* dossier n° 154 : Lorient : dossiers des PG, 1945

3/ Direction de la gendarmerie nationale (DGBN)
- 28 E : procès-verbaux d'Eure-et-Loir

* brigade territoriale de Beaudreville (section de Chartres), 1er juillet 1944- 1946
* brigade territoriale de Châteaudun (section de Châteaudun), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Courtalain (section de Châteaudun), 1er juillet 1944-1946
* dossier 1024 W :
* *brigade* de Baudreville, 1947-1959
* brigade de Courtalain, 1947-1950

- 34 E : procès-verbaux de l'Hérault
* brigade territoriale d'Agde (section de Sète), 3 juillet-1944- 1945
* brigade territoriale de Le Caylar (section de Lodève), 11 janvier 1945- 27 juillet 1946
* brigade territoriale de Claret (section de Montpellier), 1944 ; 1946
* brigade territoriale de Florensac (section de Sète), 5 juillet -31 décembre 1945
* brigade territoriale de Graissessac (section de Lovède), 1944-1946
* brigade territoriale de Lunel (section de Montpellier), 1er juillet 1944-1946
* poste puis brigade territoriale de Palavas (section de Montpellier), 1945
* dossier n° 1437 W :
* brigade de Caylar (le), 1947
* brigade de Claret, 1947
* brigade de Graissessac, 1947-1953
* brigade de Lunel, 1947

- 59 E : procès-verbaux du Nord
* brigade territoriale de Berlaimont (section d'Avesnes), 2 juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Condé-sur-Escaut (section de Valenciennes), 1er octobre 1944-1946
* brigade frontière de Condé-sur-Escaut puis brigade mixste, puis brigade motorisée et de nouveau * brigade frontière de Condé-sur-Escaut (section de Valenciennes), 1er juin 1944-31 septembre 1946
* brigade de Berlaimont, 1947-1951
* brigade de Cambrai, 1947-1949
* brigade de Conde-sur-Escaut, 1947-1948

- 67 E : procès-verbaux du Bas-Rhin
* brigade territoriale de Haguenau (section de Haguenau), 30 décembre 1944-1946
* brigade territoriale de Marmoutier (section de Saverne), 14 déembre 1944-16 octobre 1946
* brigade territoriale de Sundhouse (section de Sélestat), 1er mars 1945-31 décembre 1945

- 68 :procès-verbaux de Haut-Rhin
* dossier n° 1451 W :
* brigade d'Altkirch, 1947-1948
* brigade de Huningue, 1947-1948
* brigade de Mulhouse, 1947-1948

- 73 E : procès-verbaux de Savoie
* brigade territoriale de La Chambre (section de St-Jean-de-Maurienne), 1945-1946
* brigade territoriale de Chamoux-sur-Gelon (section de Chambéry), 1945-1946
* dossier 1034 W :
* brigade de La Chambre, 1947
* brigade de Chamoux-sur-Gelon, 1947-1954
* brigade de Mont-cenis, 1948-1950

- 33 E : procès-verbaux de Gironde

* poste puis brigade territoriale d'Andernos (section de Bordeaux), septembre 1945
* brigade territoriale d'Arcachon (section de Bordeaux), 1945-1946
* brigade territoriale d'Arès (section de Bordeaux), 1945
* brigade territoriale d'Auros (section de La Réole, puis Bazas, puis Langon), 15 septembre 1944-1945
* poste puis brigade territoriale de Bassens (section de La Bastide), 2 juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Bazas (section de Bazas, puis Langon), 8 juin-15 décembre 1944 ; 7 février-14 août 1946
* brigade de Bègles (section de Bordeaux), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Belin (section de Bordeaux), 2 octobre 1944-1945
* brigade territoriale de Bordeaux (section de Bordeaux), 2 juin 1944-1946
* brigade territoriale du Bouscat (section de Bordeaux), 1er octobre 1944-1945
* poste puis brigade territoriale du Caps Ferret (section de Bordeaux), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Castelnau (section de Bordeaux), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Castillon (section de Libourne), 1er octobre-31 décembre 1945
* brigade territoriale de Castres (section de La Bastide), 1er juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Cavignac (section de Blaye), 1er juillet 1944-25 février 1946
* brigade territoriale de Coutras (Section de Libourne), 1er octobre 1944-1945
* brigade territoriale de Créon (section de La Bastide), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale d'Etauliers (section de Blaye), 1944-1945
* brigade territoriale de Grignols (section de La Réole, puis Langon), 1944-1945
* brigade territoriale de Guîtres (section de Libourne), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Langoiran (section de La Bastide), 2 juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Langon (section de La Réole, puis Bazas, puis Langon), 2 juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Léognan (section de La Bastide), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Lesparre (section de Lesparre), 2 octobre 1944-1946
* brigade territoriale de Libourne (section de Libourne), 1945
* brigade territoriale de Lormont (section de La Bastide), 2 juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Lussac (section de Libourne), 1 er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Macau (section de Bordeaux), 4 juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Mérignac (section de Bordeaux), 1946
* brigade territoriale de Pauillac (section de Lesparre), 1et juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Podensac (section de La Bastide), 1er octobre 1944- 3 juillet 1946
* brigade territoriale de Rauzan (section de Libourne), 1944-1945
* brigade territoriale de St-Ciers sur Gironde (section de Blaye), 1er juillet 1944-1946
* brigade territoriale de St-Emilion (section de Libourne), 1er juillet 1945-1945
* brigade territoriale de St-Laurent du Médoc (section de Lesparre), 1er juillet 1944-1946
* brigade territoriale de St-Macaire (section de La Réole, puis Bazas, puis Langon), 1944-1945
* brigade territoriale de St-Médard en Jalles (section de Bordeaux), 5 octobre 1944-1945
* brigade territoriale de St-Savin de Blaye (section de Blaye), 2 juillet 1945-1946
* brigade territoriale de St-Vivien (section de Lesparre), 2 juillet 1945-1945
* brigade territoriale de Ste-Foy La Grande (section de Libourne, puis La Réole, puis Bergerac, puis Libourne), 26 juillet 1945-1945
* brigade territoriale de Sauveterre de Guyenne (section de La Réole, puis Bazas, puis Langon), 3 juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Targon (section de Langon), 1er juillet 1944-1946
* brigade territoriale de Villandraut (section de Bazas, puis La Réole, puis Langon), 1er juillet 1944-1945
* brigade territoriale de Villegouge (section de Libourne), 1945

- 62 E : procès-verbaux du Pas-de-Calais
 * brigade territoriale de Béthune (section de Béthune), 2 juillet 1944-1945
 * brigade territoriale de Cambrin (section de Béthune), 2 octobre 1944-1945
 * brigade territoriale de Lens (section de Lens), 2 octobre 1944-1946
 * brigade territoriale de Lillers (section de Béthune), 1er juillet 1944-2 janvier 1946
 * brigade territoriale de Rimbert-les-Auchel (section de Béthune), 1944-1945
 * dossier n° 1605 W :
 * brigade de Boulogne-sur-Mer, 1948
 * brigade de Lens, 1947
 * brigade de Liévin, 1948-1951

- 87 E : procès-verbaux de la Haute-Vienne
 * brigade territoriale d'Aixe-sur-Vienne (section de Limoges), 21 juillet 1944-1945
 * brigade territoriale d'Ambazac (section de Limoges), 7 septembre 1944-1945
 * brigade territoriale de Bellac (section de Bellac), 1er juillet 1944-4 juin 1946
 * brigade territoriale de Bessine (section de Bellac), 26 septembre 1944-1946
 * brigade territoriale de Bujaleuf (section de Limoges), 16 août 1944-1945
 * brigade territoriale de Châlus (section de St-Yrieux), 1946
 * brigade territoriale de Château-la-Forêt (section de Limoges), 26 août 1944-1945
 * brigade territoriale de Nantiat (section de Bellac), 22 août 1944-1946
 * brigade territoriale de Nexion (section de St-Yrieux), 1945-1946
 * brigade territoriale de Nieul (section de Limoges), 15 août 1944-1945
 * brigade territoriale de Pierre-Buffière (section de Limoges), 11 août 1944-1945
 * brigade territoriale de St-Germain-les-Belles (section de St-Yrieux), 29 août 1944-1945
 * brigade territoriale de St-Léonard (section de Limoges), 8 août 144-1945
 * brigade territoriale de St-Sulpice-Laurière (section de Limoges), 29 août 1944-1946
 * brigade territoriale de St-Yrieux (section de St-Yrieux), 28 août 1944-1945
 * dossier n° 1268 W :
 * brigade de Bessines-sur-Gartempe, 1947
 * brigade d'Oradour-sur-Vayres, 1947
 * brigade de Pierre-Buffiere, 1947-1949
 * brigade de St-Sulpice-Laurière, 1947-1950
 * brigade de St-Yrieux-la-Perche,1947-1966

L'intérêt et la particularité du procès-verbal de gendarmerie comme source pour l'historien tient à ce qu'il est conçu comme le reflet de « tous les événements importants dont elle a été témoin, de tous ceux qui laissent les traces après eux, et dont elle va s'enquérir sur les lieux, de toutes les déclarations qui peuvent lui être faites par les fonctionnaires publics et les citoyens (…), enfin, de toutes les arrestations qu'elle opère dans son service » [12]. Le document -une page pour les plus expéditifs, de vrais petits fascicules pour les plus importants- se construit immuablement autour des rubriques suivantes : dans la marge gauche, les coordonnées géographiques des militaires de l'Arme jusqu'à la brigade (à l'échelle du canton), le numéro et la date du PV, ainsi que le thème/sujet de l'affaire. Le corps de texte

[12] Entrée, « Des PV », articles 292, *Décrets annotés des 10/09/1933 et 20/5/1903.* Ed. « La Baule ». *Encyclopédie des règlements en usage dans la gendarmerie*, 4e édit, La Baule-sur-Mer, p. 579-580.

indique les gendarmes chargés de l'enquête et de la rédaction du document avant de préciser dans une courte introduction, les raisons de leur intervention. Suit le recueil des propos des plaignants, des témoins, parfois des accusés ou contrevenants, selon une même organisation typographique : l'individu décline d'abord son identité de façon plus ou moins exhaustive : nom, prénom, âge, profession –avec l'identité et l'adresse de l'employeur, pour les domestiques et les employeurs-, nationalité – ou mode d'accession à la nationalité-, résidence ou domicile, date et lieu de naissance, filiation, situations matrimoniale et familiale ; condamnation et décorations éventuelles, maîtrise du française. Il fait ensuite aux représentants de la force publique sa déclaration que clôt la formule usuelle « Lecture faite, persiste et signe ». En fin de PV, les gendarmes peuvent placer certaines constatations faites *de visu*, notamment sur le logement des PG, le signalement physique et vestimentaire des prisonniers évadés. Le document se finit sur les destinataires, entre deux et six selon les affaires et les départements.

En raison de la place sa PV dans la pratique des gendarmes, le PV devient un moyen pertinent pour suivre de quelle manière les gendarmes, à la fois symbole de l'ordre public et au service de l'autorité militaire, *vivent* l'irruption des prisonniers de guerre dans un environnement civil. Dans une perspective de prise en compte des effets d'appareil, de culture de corps et d'habitus professionnels, on peut le considérer comme un équilibre entre les deux logiques, de surveillance et de sécurité, et une nécessaire adaptation des modes d'intervention et de perception qu'ont les gendarmes d'un PG , certes toujours ennemi mais de moins en moins contrôlable. Pourquoi, par exemple, le terme de « capture » est-il remplacé par celui d'arrestation, dans les PV de PG évadés repris, dès mai 1945 en Haute-Vienne, en janvier 1946 en Gironde, mais reste concurremment employé jusqu'en avril 1947 dans le Haut-Rhin et, exceptionnellement, en Savoie ? Si « la loi ne trace point de règles pour la rédaction des PV », les ouvrages de référence insistent pourtant sur l'importance du style à adopter : il est interdit de « donner une appréciation sur la conséquence des faits constatés, mais les PV doivent relater ces faits avec clarté et précision, *et rien que ces faits* : tout doit être dit, mais il faut éviter avec soin inutilités et obscurités, rédiger en phrase courtes, nettes en évitant les mots prétentieux et de mettre en relief le zèle et l'habilité des rédacteurs (…) ». Pour ce faire, « les déclarations doivent reproduire, sinon toutes les phrases de celui qui parle, du moins toutes ses expressions particulières, même brutales et grossières, qui souvent dépeignent parfaitement la situation »[13]. On aborde ici un dernier aspect à prendre en compte dans l'usage

[13] *Lois et décrets annotés*, *op. cit.*, 1964, p. 578.

de cette archive, le jeu entre la règle et son application qui laisse à l'exécutant une marge de manœuvre non négligeable.

Comme le rappelle solennellement l'*Encyclopédie des règlements*, dans la vie officielle du gendarme, « le PV » a un rôle prépondérant, car c'est dans cette forme qu'il rend compte de tous les actes qu'il a accomplis ou constatés en sa qualité d'agent de la force publique »[14]. Cependant -et la lecture assidue de centaines de liasses me l'a confirmé sans qu'une étude à partir des sous-signés soit ici entreprise- la qualité de la rédaction varie d'un gendarme à un autre. On retrouve ici la tension déjà observée, toutes proportions gardées, pour les rapports de visite des délégués du CICR vis-à-vis de leur institution, la part de libre appréciation incompressible laissée aux exécutants sur le terrain et la tendance centripète de l'institution de *normer* au maximum les manières de procéder, synonyme d'efficacité pratique et d'unité symbolique. Cela est particulièrement vrai pour une institution -la Gendarmerie- qui opère de façon uniforme sur l'ensemble du territoire, comme le confirment l'interchangeabilité régulière de ses agents. Sauf que celle-là, après la Libération, affronte, en tant que corps d'Etat, une grave crise d'identité et un positionnement hypothéqué dans la nation libérée. Alors que son instrumentalisation par le régime de Vichy avait inscrit « de plus en plus son action dans une logique d'exception, de répression et de persécution »[15] dans le cadre plus large de la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie, elle voit après 1945 sa légitimité remise en cause par l'opinion publique à la mémoire vive[16], son monopole de l'action publique et de la violence légitime concurrencé par les héros fidèles que sont les résistants et les alliés. Et ce limite considérablement sa capacité d'intervention. Elle est également ébranlée, à l'intérieur, par une crise d'autorité qui ne respecte plus le sacro-saint principe d'obéissance absolue à ses supérieurs, qui se nourrit d'un « clivage générationnel » au détriment de la tradition. En 1946, le directeur de la gendarmerie relève, dans son rapport sur les sanctions disciplinaires ordinaires, depuis octobre 1944, que le taux de renvoi de ses fonctionnaires est quatre fois supérieur à celui des années 1935-1938, dix fois pour les fautes contre l'honneur[17] ! Ce corps subit alors un manque des vocations qui se traduit localement, comme dans les légions de Marseille ou de Limoges, par des encadrements défaillants. M. Bergère souligne toutefois que, passés les troubles de la Libération, l'institution retrouve son habitus encouragé par le contexte de guerre froide et de guerre coloniale ».

---

[14] *Décrets annotés des 10/09/1933 et 20/05/1903*, *op. cit*., p. 581.

[15] Bergère, Marc, « Le poids de l'occupation sur l'état d'esprit des gendarmes au lendemain de la Libération », in « La gendarmerie, les gendarmes pendant la Seconde Guerre mondiale », actes du colloque 2006. Témoignage, *Force Publique. Revue de la société nationale. Histoire et patrimoine de la gendarmerie*, n°2, février 2007, p. 157-170, p. 157. Les/ces lignes reprennent son raisonnement/

[16] *Idem*. Cela augmente considérablement le taux de mutations, comme dans la 12e légion de Limoges où presque la totalité des brigades est concernée, p.159.

[17] *Idem*, p. 161.

Dernière particularité de cette source : les PV devraient fournir des séries continues sur l'ensemble de la période et de l'espace ce qui, avec l'application, même relative, de normes communes, faciliterait l'étude des évolutions et la comparaison départementale. Or, leur dépouillement a rapidement confirmé le constat déjà fait pour les procès-verbaux du XIXe siècle : les séries présentent des différences assez considérables, due à la fois aux intérêts contemporains et aux aléas de la conservation. Ainsi les archives des PV de certaines brigades n'existent-elles plus. Pour tenter de récupérer le maximum de documents, j'ai complété les le corpus constitués dans les archives départementales avec les copies conservées aux archives de la gendarmerie, désormais consultables au SHD[18]. Le tableau en annexe résume les la très grande disparité des départements dans le corpus, que ce soit entre l'état des archives conservées et la composition du corpus ou entre les départements eux-mêmes[19].

Je donnerai un aperçu rapide des deux autres bases conçues sur le même principe, en me limitant à leurs spécificités. A côté de la base de données « Affaires », une seconde a été construite, la base « Témoins/Plaignants » qui regroupe l'ensemble des personnes entendues dans le cadre d'une affaire. Je n'ai pas jugé utile de distinguer entre victimes, plaignants et témoins entendus par les gendarmes pour une étude sur la sociabilité. Cette base contient, outre les identités des personnes entendues, leur déposition et parfois un complément d'information de la part des agents. Son intérêt réside donc autant dans la personnalité des individus que dans leurs propos qui renseignent sur la manière de considérer le PG et son traitement. Le traitement des données brutes a essentiellement servi à l'élaboration d'une nomenclature pour les métiers afin de mieux situer la place du PG dans l'économie locale et le rapport avec son employeur ; à déterminer des classes d'âge pour intégrer le facteur générationnel, notamment en liaison avec les conflits historiques précédents. Dans la construction de ma nomenclature professionnelle, je me suis inspiré de certains travaux existants[20] et suis parti du premier recensement de populations d'après-guerre[21] publié par la Statistique générale. Après regroupement, j'ai retenu la typologie suivante et entrepris un double classement vu la pluriactivité de 178 témoins entendus :

Tableau 1 - Professions des personnes entendues dans le cas affaires/par les gendarmes

[18] Cela m'a permis de faire l'expérience d'une autre tension entre la lettre et l'esprit, en l'occurrence l'application de la circulaire Jospin 1997 relative aux archives sur la Seconde Guerre mondiale. Librement consultables à Montpellier, entièrement soumis à dérogation en Gironde, fermés à partir du 1er janvier 1946 à Vincennes, ces documents confirment qu'en matière de communication d'archives comme d'espace, la « France se nomme diversité » (Braudel).

[19] Il est consultable p. RENVOI

[20] Notamment Farcy, Jean-Claude ; Faure, Alain, « La mobilité d'une génération de Français », *Les cahiers de l'INED,* 2003, *n*°151, 640 p.

[21] Statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population*. Tome 2, « Etat civil et activité professionnelle de la population présente. Premiers résultats détaillés », Paris, 1946.

administration	1217 (3,9%)
industrie	875 (22,9)
agriculture	620 (16,2%)
Armée	390 (10,2%)
non précisée/sans profession	173 (4,5%)
PGA & TCL	152 (4%)
transports	125 (3,3)
propriétaire, rentier, retraité	94 (2,5%)
commerce et négoce	79 (2,1%)
industrie	875 (22,9)
professions libérales	45 (1,2%)
concierge/domestique	5 (0,1%)
Total général	3 816

Quant aux classes d'âge, j'ai opté pour la répartition décennale entre 21 et 69 ans, soit cinq classes, auxquelles j'ai ajouté deux classes extrêmes plus ouvertes, l'une de 0 à 20 ans, l'autre de plus de 70 ans.

Enfin, une troisième base de données a été réalisée pour les accusés (prévenus, contrevenants, mis en cause par un tiers). Le même travail de décomposition et d'uniformisation fut nécessaire pour l'identification des personnes impliquées. La spécificité concerne d'une part la création de catégories pour recueillir les informations spécifiques aux PGA, de loin les plus nombreux : dépôt de rattachement, matricule, profession dans le civil, travail en France, secteur économique d'emploi (civil, privé, militaire, minier), cadre de l'emploi (chez un particulier, dans un kommando). D'autre part, les relevés des caractéristiques vestimentaires ont été décomposés en chaussures, pantalon, haut, couvre-chef et standardisées. Enfin les indications relatives aux évasions et aux efforts des autorités pour y trouver une parade efficace : date et heures de l'évasion, seul ou en groupe, circonstances de l'évasion, existence d'une aide civile, repris ou non.

C) Archives de l'Occupation française en Allemagne et en Autriche (AOFAA) - Colmar / La Courneuve[22]

- Affaires administratives et budgétaires (AB)
* dossier n° 34-3 : demandes de pièces médicales concernant des PG (1950-1951)
* dossier n° 51-1 : Caritas Verband (1946-1948)
* dossier n° 52-1 : Correspondance avec le Centre d'entraide international, 1947-1949

[22] Pour les archives de la Zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche, le lieu de consultation indiqué est Colmar, bien qu'elles aient depuis déménagées à la Courneuve.

- Affaires politiques (AP)
    - Section des affaires juridiques et financières : PG
* dossier n° 27-8 : questions de principe ‘1945-1948)
* dossier n° 27-9 : Libérations (pièces nominatives), 1945-1948
* dossier n° 28-1-3 : dossiers nominatifs (1945-1947)
* dossier n° 34-3 : demandes de pièces médicales concernant des PGA, 1950-1951
    - Section des affaires politiques
* dossier n° 61-10 : Croix-Rouge badoise (1946)
* dossier n° 61-17 : mouvements politiques et associations : Freies Deutschland, 1945-1947
* dossier n° 62-8 : mouvements politiques et associations : association « Bund für Körperbehinderte und Hinterbliebene » für Rheinland Hessen Nasau, 1947
* dossier n° 62-11 : mouvements politiques et associations : Ligue allemande des droits de l'homme, 1947
* dossier n° 65-1 : Aumôneries : création d’un corps d’aumôneries du GM ; aumôneries catholiques, protestantes, israélites ; aumôneries des prisons, 1945-1949
    - Section des cultes
* dossier n° 65-4 : généralités : activité du clergé allemand en faveur des PG civils ou ecclésiastique
* dossier n° 68-1 : culte catholique : conférence de Fulda, 1946-1948
* dossier n° 70-3 : culte protestant : rat der Evangelischen Kirche in Deutschland (EKID) ; conférences de Treysa, 1945-1949
* dossier n° 70-4 : culte protestant : manifestations protestantes, notamment le congrès œcuménique de Genève et la conférence de Bad Doll, 1945-1949
* dossier n° 70-6 : culte protestant : activité de l'Eglise évangélique du Palatinat : voyage des pasteurs Stempel et Koehler en France (visites de camp de PG), 1946-1948
* dossier n° 74-1 : section dénazification : mise en congé de captivité des PG (1946)
    - Division du travail
* dossier n° 101-27 : politique française de recrutement ; procédures d’introduction ; collaborations syndicales, 1947-1950
* dossier n° 102-1 : résultats du programme d’immigration ; opinion publique allemande, 1947-1950
* dossier n° 102-2 : organisation du recrutement ; propagande, titres de voyages, 1948-1950
* dossier n° 103-1 : recrutement de spécialistes allemands, 1945-1949
* dossier n° 103-3 : collaboration avec les autorités allemandes, 1947-1948
* dossier n° 107-1 : envoi de colis postaux, 1947-1949
* dossier n° 107-4 : ruptures de contrats, 1947-1949
    - Mise au travail des PG
* dossier n° 113-1 : mise au travail des PG : transferts des PG des zones alliées en France (1945)
* dossier n° 114-2 : salaires, 1946-1949
* dossier n° 115-1 : transformation du statut de PG en statut de TL, 1947-1950
    - Documents du conseil de contrôle
* dossier n° 126-4 : rapatriement des PG, 1947
    - Direction de l'information : rapports d’activité
* dossier n° 129-4 : rapports trimestriels de la direction de l'Information, 1946-1947
* dossier n° 129-5 : rapports mensuels de la direction de l'Information, 1946-1949
    - Contrôle de presse
* dossier n° 148-1 : journaux destinés aux PGA en France, 1945-1948

- documentation :

* dossier n° 168-3-4 : PGA, 1945-1948
* dossier n° 169-2 : reportages : 1946-1948

2/ Archives départementales

A) Archives départementales du Bas-Rhin – Strasbourg

- 324 D : dossiers n° 6 à 15 : communes de A à Z : préfecture, affaires diverses, classement par communes, autorisations d'hébergement de PG, 1919-1951

- 544 D : dossiers n° 1 à 8 : préfecture, cabinet, arrêté de libération des camps d'internement, comité départemental d'épuration : registres, avis (épuration administrative, autonomistes, SS, LVF, Rossé…), rapports du préfet et des sous-préfets, situation générale politique, économique et sociale du département : rapports du préfet, notes des RG), 1945-1947

- 1130 W : dossier n° 192 : RG, préfecture, cabinet, rapports mensuels, année 1945

- 1366 W : sous-préfecture de Saverne, commission de criblage, statistiques, professions de santé, collectivités locales, membres NSDAP, internés administratifs, fichier des épurés, enquêtes, prisonniers de guerre allemands (hébergement, indemnités compensatrices)
* dossier n° 54 : PGA (hébergement, indemnités compensatrices), 1941–1954
* dossier n° 55 : déminage, personnel, distinctions, rapports, 1944–1955
* dossier n° 76 : inventaire des bureaux de la sous-préfecture, 1945-1949; comptes rendus des conférences des sous-préfets, 1945-1951;rapports politiques, 1944-1947
* dossier n° 77 : rapports de police, PV de gendarmerie, statistiques des délits et des arrestations, 1945-1951
* dossier n° 275 : affaires communales diverses, 1946–1958

- 1417 W : 1941-1985
* dossier n° 663 : commune de Duttlenheim : emploi PG, 1945–1964
* dossier n° 896 : rapports mensuels du sous-préfet, 1946–1956
* dossier n° 897 : enquêtes diverses, manifestations publiques et politiques, 1945–1960

- 1743 W : dossier n°25 : rapports des RG ; recensement de la colonie allemande (ex PG transformés en TL), 1948

B) Archives départementales des Bouches-du-Rhône – Marseille

- 5 W 383-384 : rapports de gendarmerie, 1943-1950
* dossier n° 383 : 1943-1947
* dossier n° 384 : 1948-1950

- 46 W : bureau des affaires militaires
* dossier n° 23 : bureau des affaires militaires : emploi des PGA pour des travaux d'intérêts communaux, subventions aux communes, 1945-1948

- 97 W : sous-préfecture d'Arles

* dossier n° 22 : cabinet de la sous-préfecture d'Arles : renseignements confidentiels, rapports de police, 1945-1946

- 113 W : préfecture : intendance des affaires économiques : rationnement, guerre économique, aide en matériel et main-d'œuvre aux forces allées, affaires départementales, rapports, conseil économique régional et conférence régionale 1942-1949
* dossier n° 13 : catégories spéciales : mineurs, prisonniers de guerres, cantines, 1944-1946
* dossier n° 100 : catégories spéciales : mineurs, Prisonniers de guerres, cantines, 1944-1945
* dossier n° 101 : main-d'œuvre fournie aux alliées, 1945
* dossier n° 102 : commission de main-d'œuvre département et région ; main-d'œuvre agricole et industrielle, 1945

- 141 W : direction départementale des polices urbaines : rapports journaliers des commissariats centraux, rapports et correspondance du commissariat central, rapports journaliers des commissariats de quartier, correspondance des commissariats dits "spéciaux", instructions, enregistrement, étrangers interdits, recherches et délits divers, 1936-1964
* dossier n° 2: rapports journaliers des commissariats centraux, 1946
* dossier n° 3 : rapports journaliers des commissariats centraux, 1947
* dossier n° 4 : rapports journaliers des commissariats centraux, 1948
* dossier n° 99 : registres du service "spécial" (enregistrement), 1945-1949

- 148 W : affaires traitées par le cabinet du préfet : correspondance, revue de presse, intervention du préfet, police, renseignements généraux, affaires économiques, 1948-1957
* dossier n° 269 : rapports des RG, 02/08/1948
* dossier n° 305 : rapports du préfet sur la situation sociale et politique du département, 1948-1950
* dossier n° 356 : rapports mensuels de la direction départementale du travail sur la situation de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône pour tous les secteurs d'activité, 1948-1951
* dossier n° 420 : PGA : attributions, enquêtes, retrait des commandos communaux des PG, 1947-1950

- 149 W : affaires traitées par le commissariat régional de la république d'août 1944 à mars 1946 : circulaires et correspondance ministérielles, correspondance du commissariat, service juridique, affaires générales, relations avec les préfets de la région, affaires politiques : étrangers, affaires militaires, affaires économiques : ravitaillement, travaux publics, équipement
* dossier n° 13 : correspondance aux ministères des affaires étrangères, de l'agriculture, de l'économie nationale, 1944-1946
* dossier n° 22 : circulaires du Ministère de l'Intérieur, 09/1945-02/1946
* dossier n° 26 : correspondance avec le Ministère des prisonniers, déportés, réfugiés, 1944-01/1946
* dossier n° 97 : RG, rapports de quinzaine adressés par le secrétariat général pour la Police, 09/1944-11/1945
* dossier n° 98 : rapports de quinzaine du département, 07/1945-02/1946
* dossier n° 99 : rapports mensuels du département, 01/08/1945
* dossier n° 100 : rapports mensuels du département, 08/1945-02/1946
* dossier n° 124 : rapports de quinzaine : synthèses régionales du service central des commissariats de la république, 10/1944-06/1945
* dossier n° 128 : notes d'informations et rapports des "RG" des départements de la région, 1944

* dossier n° 129 : notes d'informations sur toute la région ; rapports concernant les immigrés et ressortissants de pays ennemis, état d'esprit des PGA, enquêtes sur les comités étrangers de libération et sur l'"Allemagne libre", novembre 1944
* dossier n° 183 : gendarmerie : rapports divers et correspondance avec les Forces Armées de la Résistance et l'Etat-major des FFI, 10/1944-06/1945

- 150 W : affaires traitées par le cabinet du préfet : correspondance, relations avec les consulats
* dossier n° 54 : rapports mensuels sur l'activité des services préfectoraux, 1947
* dossier n° 107 : rapports mensuels sur l'activité des services préfectoraux, 1946
* dossiers n° 157 à 162 : police, secrétariat général : correspondance, rapports, notes de service, notes d'information des RG, 09/1944-1947
* dossier n° 164 : gendarmerie : rapport, notes d'information, 1944-1945
* dossier n° 168 : police : étrangers : rapports et notes d'informations sur l'activité d'associations d'origine allemande, 1945-1947
* dossier n° 172 : autorités militaires françaises : correspondance avec le général commandant la XVe région militaire, rappel de classe, dossier concernant le DMOS (délégué militaire pour l'opération sud), information sur les "kommandos" de PGA, 1944-1947
* dossier n° 176 : police : travaux de routes : emploi de réfugiés allemands, 1945
* dossier n° 187 : agriculture, direction services agricoles ; comité de la production ; correspondance concernant : le génie rural, les Eaux et Forêts ; statistiques et rapports mensuels sur la situation agricole, 1944-1947
* dossier n° 189 : économies et finances/ industrie : rapport sur la production industrielle, 1946-1948
* dossier n° 201 : conflits sociaux ; rapports des RG sur la situation de l'emploi, les salaires et les conflits ; circulaires ministérielles, 1944-1947

- 164 W : dossiers n°13-14: direction départementale du travail et de l'emploi : réorganisation du service de la main-d'œuvre et listes du personnel (1948-1949), dossiers du personnel de l'ex-secrétariat à la main-d'œuvre (1942-1944), fichier des PGA (1944-1950), fichier du 4ème groupement de travailleurs étrangers (1940-1945)

C) Archives départementales des Côtes-d'Armor – Saint-Brieuc

- 1 W : préfecture
* dossier n°6 : rapports du préfet, 1945-1946
* dossier n°7 : rapports du préfet, 1947-1954
* dossier n°8 : rapport du sous-préfet de Guingamp, 1940-1945
* dossier n° 10 : rapport du sous-préfet de Lannion, 1940-1945
* dossier n° 12 : rapports des renseignements généraux, 1947-1950
* dossier n°14 : rapports de gendarmerie, 1941-1945, 1947
* dossier n°20 : éléments de rapport du préfet (rapports des chefs de services), 1945
* dossier n° 21 : éléments de rapport du préfet (rapports des chefs de services), 1946
* dossier n° 22 : éléments de rapport du préfet (rapports des chefs de services), 1947

- 2 W :
Gendarmerie
* dossier n° 30 : des arrestations, relevés et analyses des crimes, délits et événements divers 1945-1946

Commissariat aux renseignements généraux
* dossier n° 34 : rapports mensuels et bi-mensuels, 1946-1947

- 5 W : Services économiques
* dossier 120 : Service de la main-d'œuvre, 1945-1946
Prisonniers de guerre allemands
* dossier n° 198 - 200 : fiches de renseignements par prisonnier (situation du prisonnier, situation de l'employeur actuel, caractéristique du contrat de travail) - versement de la Direction du travail et de la main-d'œuvre du 28 février 1974. Dossiers de PG (par commune) : Bégard à Noyal (correspondance convention de louage et de travail 1945-1949)
* dossier n° 203 : PG allemands transformés en travailleurs libres : listes et formulaires individuels ; instructions ; fiches de renseignement sur les travailleurs allemands après expiration de leurs contrats, 1949-1950

- 12 W :
Travail :
* dossier n° 44 : travail : courrier et rapports relatifs aux conflits sociaux, licenciement, zone des salaires, travail des PGA, 1940-1948
* dossier n°47 : syndicats ouvriers : notes de renseignements sur les réunions et les membres des bureaux, 1944-1956

- 13 W :
Economique et social
* dossier n° 33 : social : instructions et correspondance sur les salaires, emploi des PG pour l'abattage du bois de chauffage, 1946-1947
Police
* dossier n°39 : rapports des renseignements généraux et du Préfet sur la situation générale du Département. Rapport sur l'intensification de la vie rurale (l'émigration dans les Côtes-du-Nord, 1836-1946), 1945-1947

- 15 W : services de police
* dossier 40 : office de placement de la main-d'œuvre allemande, 1946-1948
* dossier 44 : enquêtes emplois du service du déminage, 1940-1947

- 43 W : police
* dossier n° 22 : circulaires des services de police, 1946-1949

- 122 W : affaires militaires :
* dossier n° 1 : déminage, 1943-1951

- 1043 W :
* dossier n° 2 : documents divers sur la guerre 1939-1945 : exactions de soldats allemands, mines et accidents divers, 1944

D) Archives départementales d'Eure-et-Loir – Chartres

- 1 W : préfecture : 1941-1946 ;
* dossier n° 17 : relations avec la préfecture de région, 1941-1946

* dossier n° 64 : rapports journaliers et hebdomadaires de gendarmerie, rapports et procès-verbaux de police, enquêtes sur des personnes, certificats de bonnes vie et mœurs, extraits d'actes d'état civil, 1944-1945
* dossier n° 65 : commissariat de police de Chartres, 1941-1947
* dossier n°102 : inspection des camps: rapports de la Croix-Rouge et des comités d'assistance; surveillance de la correspondance et des relations des PGA avec les Français, 1940-1947
* dossiers n° 132 à 134 : rapports des sous-préfets, des chefs de service départementaux, rapports de police et de gendarmerie, janvier-décembre 1945
* dossier n° 144 : relations avec le MRU : instructions, circulaires, notes, revues, janvier-juin 1947
* dossier n° 146 : relations avec les services et les administrations du département: rapports des sous-préfets, des chefs de service départementaux, rapports de police et de gendarmerie, juin 1947
* dossier n° 212 : direction départementale du travail et de la main-d'œuvre: circulaires, instructions, télégrammes (1947-1949); projet d'évasion de PGA en juin 1947: circulaires, liste de commandos (1947); répertoire et états de sauf-conduits délivrés en 1948 aux PGA travailleurs libres, 1947-1949
* dossier n° 1501 : MI : circulaires
* dossier n° 1524 : syndicats : activité et relations avec le préfet
* dossier n° 1525 : syndicats : activité et relation avec le préfet
* dossier n° 1728 : assainissement du camp de PG de Morancez, 1945
* dossier n° 1833 : économie et industrie

- 6 W : préfecture
* dossier n° 18 : affaires militaires ; utilisation pour des emplois communaux : circulaires, états de frais de fonctionnement, correspondance, 1945-1948

- 19 W : dossier n° 92 : préfet : PG de l'Axe

- 76 W : dossiers n° 1, 2 et 28 : préfet ; correspondance au M de l'agriculture et services agricoles, 1941-1946

- 1194 W dossier n° 108 : forêt domaniale de Senonches, organisation d'un camp de PGA pour l'exploitation : liste de matériel, listes nominatives de prisonniers, rapports, correspondance (1944-1945); vente des baraquements utilisés pour le logement des PGA : état du matériel, plans des baraquements, correspondance (1946-1949), 1944-1949

E) Archives départementales de Gironde – Bordeaux

SC : services de l'Etat
* dossier n° 245 : Affaires militaires : prisonniers de guerre, 1944-1945
* dossier n° 261 : Situation générale du département, Situation générale du département
* dossier n° 524-525 : Bulletins des renseignements généraux, septembre – décembre 1944
* dossier n° 236 : Commissariat de la République, Dossiers du Commissariat de la République relatif aux franchissements clandestins de la Frontière franco-espagnole; aux divers consulats installés à Bordeaux; aux étrangers (notices individuelles et affaires diverses dont PGE), 1944-1946
* dossier n° 784 : Situation générale du département, septembre – décembre 1944
* dossier n° 789 : Rapport sur la situation générale du département, janvier – mai 1945

* dossier n° 948 : Cabinet du préfet, Dossiers n° 2 et 5: notes d'informations des renseignements généraux, janvier - septembre 1945
* dossier n° 1092 : Sous-dossier n°1: rapports du préfet de la Gironde au commissaire régional de la République de Bordeaux sur la situation du département, janvier-décembre 1945 ; sous-dossier n°2:rapports mensuels des sous-préfets et des renseignements généraux sur la situation générale dans le département, août-début septembre 1946
* dossier n° 1093 : cabinet du préfet, rapports mensuels et bi-mensuels des services administratifs au Préfet de la Gironde; rapports mensuels du préfet au commissaire de la République sur la situation générale du Département, décembre 1945 - avril 1946
* dossier n° 1094 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, mai-juillet 1946
* dossier n° 1095 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, août- octobre 1946
* dossier n° 1096 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, novembre 1945 - janvier 1946
* dossier n° 1628 : cabinet du préfet, dossier du cabinet du préfet relatif aux prisonniers de guerre de l'Axe: évasions/emplois/affaires diverses, 1944-1947
* dossier n° 1640 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, janvier - mars 1947
* dossier n° 1641 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, mai-juillet 1947
* dossier n° 781 : rapports mensuels sur la situation générale du département, janvier 1945 – février 1945
* dossier n° 1642 : rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, avril 1947
* dossier n° 1643 : cabinet du préfet : rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, août - octobre 1947
* dossier n° 1644 : cabinet du préfet, rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, novembre 1947 - janvier 1948
* dossier n° 1803 : rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, février - avril 1948
* dossier n° 1804 : rapports mensuels et i-mensuels des services administratifs au préfet de la Gironde : rapports mensuels du préfet au ministre de l'Intérieur relatifs à la situation générale du département, mai - juillet 1948
* dossier n° 2659 : cabinet du préfet, dossier du cabinet du préfet relatif aux prisonniers de guerre de l'Axe: emploi des prisonniers de guerre de l'Axe/instructions, 1944-1950
* dossier n° 2183 : Service des étrangers de la Préfecture de la Gironde, Ravitaillement général: prisonniers de guerre de l'Axe, Travailleurs libres allemands: cartes d'alimentation pour prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres, 1945-1947

- 57 W : dossier n° 25 : comité départemental de libération ; commission du ravitaillement : divers dont plan de ravitaillement des camps et des détachements des PGA sur le territoire, rationnement des PGE, 1944-1946

- 87 AW : préfecture :6e division, 1e bureau
 * dossier n° 1 : main-d'œuvre : PGE (instructions ministérielles et préfectorales), 1945-1949
 * dossier n° 2 (1) : PGE : correspondance, subventions, commandos communaux, 1945-1949
 * dossier n° 2 (2) : Prisonniers de guerre ennemis: correspondance, subventions, commandos communaux, 1945-1949
 * dossier n° 3 : PGE: délibération des conseils municipaux, listes des entreprises industrielles et agricoles utilisant des PGE, tableaux des effectifs et d'utilisation professionnelle, 1945-1949
 * dossier n° 4 : PGE : indemnités compensatrices dues par les employeurs ; sous commission départementale de la main-d'œuvre, 1945-1949

- 1239 W : cabinet du préfet : dossier n° 42 études de la colonie espagnole de Gironde, 1949

F) Archives départementales de Haute-Vienne – Limoges

- 186 W 1 : commissariat de la république
 * dossiers n° 67 à 71 : rapports mensuels et bimensuels du commissaire de la république, octobre 1944 - janvier 1946
 * dossier n° 1-72 : rapports mensuels des préfets de la région, janvier 1945 à janvier 1946
 * dossier n° 1-77 : rapports périodiques à l'autorité supérieure : Bordeaux, Lille, avril 1945-janvier 1946
 * dossier n° 1-79 : *idem* : Paris, Strasbourg, avril-novembre 1945
 * dossier n° 1-89 : rapports mensuels et bimensuels des délégués régionaux (presse, radio, cinéma, propagande et opinion) relevant de la délégation régionale à l'information, 31 août 1944 - fév. 1946
 * dossier n° 1-121 : XIIe Région militaire : rapports du colonel, commandant la région militaire (14 oct. 1944 - fév. 1945) ; correspondance diverse : incidents causés par les FFI, demandes de démobilisation ou de sursis d'incorporation, … (sept. 1944 – 1946)
 * dossier n° 1-129 : crimes de guerre :, instructions, statistiques ; enquêtes, recherches, arrestations et interrogations des criminels de guerre, septembre 1944 – 1946
 * dossier n° 1-135 : PGA : instructions sur l'utilisation comme main-d'œuvre, surveillance, évasion ; contrôle de l'application des conventions de Genève : comptes-rendus de visites et rapports sur les camps, septembre 1944 – 1946
 * dossier n° 4-16 : rapports du service régional des RG, octobre 1944 - mars 1946
 * dossier n° 4-18 : rapports du service régional de police judiciaire, novembre. 1944 - mars 1946
 * dossier n°4-20 : rapports mensuels de la gendarmerie, octobre 1944 – octobre 1946
 * dossier n° 4-21 : rapports des services de police sur l'état d'esprit, l'opinion, les suspects et les événements, septembre 1944 - avril 1946
 * dossier n° 4-88 : rapports de police : exécutions sommaires, disparitions, abus divers commis par les polices et justices FFI avant ou après la Libération ; dossiers d'affaires non éclaircies, 1944-1946

- 646 W : préfecture; 1ère direction, 3e bureau (administration générale) : séjour des étrangers

* dossier n° 199 : étrangers faisant ou ayant fait l'objet de sanctions : enquêtes et rapports de gendarmerie, correspondance avec d'autres départements, affaires sans suite, 1946-1952
* dossier n° 204 : étrangers : autorisations de mariage entre étrangers (1940-1949), entre Français et étrangers (1940-1950)

- 765 W : préfecture, 2e direction, 1e bureau
* dossier n° 63 : état statistique annuel, par nationalité, des étrangers résidant dans le département (1948-1955) ; état nominatif des cartes de résident privilégié délivrées en 1947-1948
* dossier n° 69 : étrangers expulsés ou faisant l'objet de sanctions administratives ou judiciaires ; correspondance, rapports, PV de gendarmerie, dossiers individuels, mesures prises à leur encontre (refoulement, expulsion, refus de séjour), 1940-1954
* dossier n° 76 : état statistique annuel, par nationalité, des étrangers résidant dans le département, 1940-1946
* dossier n° 40 : sépultures militaires ; législation, instructions, correspondance (1940-1948), prisonniers de l'Axe : mesures en leur faveur (1947)

- 985 W : administration générale
* dossier n° 26 : rapports mensuels : indicateur du ravitaillement général, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, directeur des services agricoles, ingénieur en chef des ponts et chaussées, délégué départemental à la production industrielle, 1947
* dossier n° 419 : police générale : tableaux sommaires des arrestations opérées et des crimes, délits, événements constatés par les brigades de gendarmerie, 1941-1951
* dossier n° 421 : avis de recherche d'individus, diffusion de signalements, 1943-1951
* dossiers n° 1262 et 1957 : ravitaillement ; agriculture ; fraudes, surveillance des prix, rationnement ; correspondance reçue et adressée par la 3 e division, 2e bureau de la préfecture, 1946-1960
* dossier n° 1330 : ravitaillement ; agriculture ; fraudes, surveillance des prix, rationnement ; correspondance reçue et adressée par la 3 e division, 2e bureau de la préfecture ; carte économique de la France ; département de la Haute-Vienne : population totale et population active (d'après le recensement effectuée à l'aide des cartes d'alimentation, janv. 1942), agriculture, industries …, janvier-mai 1945
* dossier n° 1369 : industrie : production industrielle, rapport mensuel sur l'activité et la situation économique de la région (1945)
* dossier n° 1902 : agriculture : main-d'œuvre, enquêtes sur les besoins de main-d'œuvre agricole : installations d'exploitants étrangers en France, circulaires, rapports, statistiques, correspondance (1947-1948)

- 986 W : cabinet du préfet
* dossiers n° 165-166 : rapports mensuels au MI, 1945-1947, 1948-1951
* dossier n° 170 : rapports des sous-préfets de Bellac et de Rochechouart, 1946-1951
* dossiers n° 171 à 177 : rapports de situation générale adressés au préfet par les RG, janvier1945 à février 1946
* dossier n° 481 : affaires militaires : Oradour-sur-Glane, 1944-1948
* dossier n° 531 : affaires militaires : PG, déportés, réfugiés ; organisation des services administratifs et affaires diverses sur le plan local (1945)
* dossier n° 532 : préfecture, cabinet ; PGA : surveillance, incidents et affaires diverses ; utilisation de la main-d'œuvre PG ; notes mensuelles des RG relatives au nombre des évadés et des repris, 1944-1947

* dossier n° 671 : Sûreté générale, étrangers (Allemands) : affaires diverses concernant les ressortissants allemands ; comité "Allemagne Libre" pour l'Ouest : documentation sur ce mouvement, comité directeur de Limoges, 1945-1953
* dossier n° 832 : rapports du délégué départemental à la production industrielle (août-déc 46) ; apports de l'ingénieur en chef de la circonscription mécanique et électrique (déc. 1945-mars 1946) ; enquête sur chacune des principales industries du département concernant les revendications ouvrières et les répercussions sur le marché de ces industries, 1945-1950
* dossier n° 836 : rapports périodiques du directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre sur l'aspect du marché du travail et sur l'activité des industries, rapports divers sur les grèves et licenciements (notamment affaires des carrières de Paquac) (1947-1948)
* dossier n° 1031 : RG. : rapports sur la situation dans le département et rapports spéciaux, 1945
* dossier n° 2423 : rapports au préfet ; dossier départemental élaboré par les RG (1er juil. 1947) (concerne la répression pendant l'occupation, rappel des principaux faits, la libération du département, l'épuration, activité des tribunaux d'exception, les affaires politiques, sociales et économiques post-libération), 1947

- 993 W : affaires militaires
* dossier n° 204 : PGE : mise à la disposition de l'économie civile, notamment de l'agriculture : correspondance (oct. 1944 - mars 1945), versement des salaires et pécules dus aux prisonniers dans les commandos communaux (juillet - août 1947)
* dossier n° 789 : PGE / réglementation des rapports entre PG et population, instructions relatives à surveillance et aux obligations, interdictions faites aux PG de l'Axe, août 1945 – 1947

- 1081 W : direction départementale du travail
* dossier n° 228 : main-d'œuvre étrangère : compte-rendu d'activité des services de la main-d'œuvre étrangère (statistiques sur le placement des étrangers) ; état des infractions à la législation sur le travail des étrangers, 1946-1968
* dossier n° 274 : direction générale de la main-d'œuvre : instructions, circulaires et correspondance relatives à l'emploi des PG (1946-1951)
* dossier n° 275 : Instructions et correspondance relatives à la redevance due par les employeurs pour l'emploi de PG (indemnité compensatrice), 1945-1951
* dossier n° 276 : inspections du travail et de la main-d'œuvre, service interdépartemental de liquidation d'indemnité compensatrice (PG) : rapports mensuels d'activités (avec indication du nombre de PG et d'employeurs) (1946-1948)
* dossier n° 277 : PG : répertoire alphabétique général (employeurs) : centre 121 (St-Paul)
* dossier n° 278 : service interdépartemental de liquidation d'indemnité compensatrice (PG), relevé nominatif des employeurs locaux de PG, avec indication des périodes d'emploi (1949-1951)

G) Archives départementales de Haut-Rhin - Colmar

- 157 W dossiers n° 7-8 : travail : procès-verbaux des réunions de la Commission provisoire de la Main-d'œuvre, 1945-1948

- 162 W : dossiers n° 13424-13426 : affaires économiques ; rapports de police et; PV nominatifs de gendarmerie de différentes sections sur des PGA ; protestation de journaux sur

les PGA : effectifs, armes, indemnité logement chez l'employeur divers ; rapport de gardiens et demandes de PG ; surveillance et sanctions des PG, 1945-1948

- 345 W : renseignements de police
 * dossier n°: 3 : rapports du Commissaire de Police
 * dossiers n° 1 à 5 : circulaires aux maires, 1945-1948

- 1076 W : dossier n° 69198 : circulaires du MI – DG de la Sûreté nationale

- 1138 W : préfecture
 * dossier n° 19 : notes de service - cabinet du préfet, 1945-1974
 * dossier n° 25 : visites de communes, 1944-1948

- 1403 W : agriculture
 * dossier n° 2 : DDA : rapports mensuels sur la situation économique et agricole, 1945-1966
 * dossier n° 8 : confédération générale de l'agriculture, 1945-1961
 * dossier n° 19 : AVA (association des viticulteurs d'Alsace), 1948-1975

- 1480 W dossier n° 4: main-d'œuvre étrangère : immigration (divers, notes RG, correspondances), 1945-1975

- 1483 W : Direction générale de la Sûreté nationale
 * dossier n° 33 : passages clandestins de la frontière, 1946-1953
 * dossier n° 76 : rapports mensuels – divers, 1947-1948

- 1503 W : dossier n° 20 : INC ; libération des communes, 1945-1979

- 1505 W : MRU
 * dossier n° 3 : déminage, instructions, accidents, école de déminage, communes, généralités, 1945-1948

- 1644 W : Mines de Potasse d'Alsace
 * dossier n° 35 : archives administratives, rapports annuels des services des mines : conseil d'administration, direction générale, 1945-1951

- 1886 W : Affaires économiques
 * dossier n° 17 : chroniques économiques (revue de presse), 1945-1947

- 2183 W : MRU ; SG/Personnel-salaires
 * dossier n° 3 : livres de paye des camps de Colmar, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Linthal, Labaroche, Kunheim, Sigolsheim, Mulhouse, Thann, Wittenheim, Wittelsheim, St Amarain, Lutterbach et Grussenheim, 1947-1948
 * dossier n° 4 : salaires versés par liste alphabétique (lettres A-G) des gardiens de PG, 1945-1963

- 2325 W : Mines de Potasse d'Alsace
 * dossier n° 301 et 304 : main-d'œuvre étrangère: notes, correspondance, 1945-1946
 * dossier n° 302 : main-d'œuvre – PG : notes, correspondance, 1947-1948

- 2337 W : Mines de potasse d'Alsace ; registre mouvements du personnel, 1945-1947
 * dossier n° 9 : accidents de travail du personnel ouvrier (1/1/45-11/ 47)

* dossier n° 11 : statistiques des présents, disponibles, inscrits et PG (01/12/47-01/12/49)

- 2406 W : Mines de Potasse d'Alsace
* dossier n° 168: XS - service sécurité ; accidents du travail (fond et jour) : rapports mensuels, 1945-1960

- PUR 13424 dossier : PG archives, demandes des PG ; indemnité compensatrice, effectif (1945-1946)
- 13424 dossier : services religieux pour PG par communes (1945-1946)

- PURG 13425 : PV – PG section Colmar (1946)

- PURG 13426 : PV de gendarmerie section de Mulhouse concernant les PG, 1946-1948

H) Archives départementales de l'Hérault - Montpellier

- 2 W : préfecture
* dossier n° 39 : armes : autorisation de port d'arme, gardiens civils des PG, 1946-1950
* dossier n° 339-346 : Allemands rentrés chez eux de 1947 à 1952 (il s'agit en général d'ex-prisonniers), 1947-1952
* dossier n° 474 : agriculture : rapports de la direction des services agricoles, 1947-1949
* dossier n° 488 : travail : emploi des PG, 1945-1948
* dossier n° 667 : travail : commission départementale de la main-d'œuvre, 1947-1949
* dossier n° 813 : travail : commission départementale de la main-d'œuvre, 1945-1946
* dossier n° 967 : main-d'œuvre : besoins, généralités, mises en appel différé, 1937-1947
* dossier n° 969 : main-d'œuvre : PG, 1940-1946
* dossier n° 970 : main-d'œuvre étrangère : PGA, salaires agricoles, 1936-1946
* dossier n° 977 : service général : rapports mensuels Aude, Aveyron, Hérault ; rapports de la direction régionale, 1942-1946
* dossier n° 978 : direction régionale des services agricoles ; rapports avec les autorités dont dépendent les directions des services agricoles (rapports, réunions), rapports avec les autres administrations, 1942-1946
* dossier n° 999 : direction régionale des services agricoles ; questions sociales et professionnelles : main-d'œuvre (généralités, PG, étrangers), 1942-1946
* dossier n° 1068 : travail : main-d'œuvre, correspondance, 1945-1949
* dossier n° 1402 : rapports annules [services du comité agricole régional], 1947-1950
* dossier n° 1425 : services agricoles ; main-d'œuvre étrangère, salaires agricoles, 1946-1950
* dossier n° 2174 : préfecture, 1e division, 3e bureau ; étrangers : circulaires : circulation France-territoires occupés, autorisation de déplacement pour l'Allemagne, étrangers rapatriés ou introduits en France à la suite de l'avance des armées alliées, étrangers déportés et rentrant en France, rapatriement de PGA, congés en Allemagne et en France des PG..., 1945-1949

- 12 W : cabinet de la préfecture
* dossier n° 187 : rapports de police et de gendarmerie, 1944-1947
* dossier n° 1231 : sous-préfecture de Béziers ; commando de Magalas : PG, (1943-1949)
* dossier n° 1236 : sous-préfecture de Béziers ; commune de Marseillan : travaux, PG, 1946-1955
* dossier n° 1240 : sous-préfecture de Béziers ; Mons-la-Trivalle : commando communal, 1946-1955

* dossier n° 1245 : sous-préfecture de Béziers ; Olonzac : commando communal, 1944-1954
* dossier n° 1258 : sous-préfecture de Béziers ; Roujan : commando communal, 1942-1955
* dossier n° 1264 : sous-préfecture de Béziers ; Saint-Thibéry : commando de PG, 1942-1957
* dossier n° 1274 : sous-préfecture de Béziers ; Thézan-les-Béziers : commando communal, 1941-1950
* dossier n° 1277 : sous-préfecture de Béziers ; Tour-sur-Orb (la) : commando communal, 1944-1954
* dossier n° 1281 : sous-préfecture de Béziers ; commune de Vias : PG, 1942-1954

- 16 W : dossier n° 408 : service de déminage et de désobusage de l'Hérault et du Gard ; faillite du service de déminage organisé par l'artillerie, projet d'organisation en août 1946 d'un service civil du déminage dépendant du ministère de la reconstruction, République à Montpellier rapports, comptes-rendus, accidents, état de la situation en décembre 1946, déclaration de découverte de dépôts, états mensuels des destructions opérées, 1946-1947

- 19 W : dossier n° 33 : commissariat de la République ; déminage, 1944-1946

- 136 W : commissariat de la République
* dossier n° 7 : rapports bimensuels du commissariat de la République au ministère, 1945
* dossier n° 8 : procès-verbaux de séances diverses du commissariat de la République (venues de ministres), 1944-1946

- 137 W : commissariat de la République
* dossier n° 21 : rapports mensuels et annuels de la préfecture, juillet 1945 - mars 1946
* dossier n° 24 : rapports de police de quinzaine, juillet-novembre 1945
* dossier n° 26 : notes de renseignements des RG, février-mars 1945
* dossier n° 34 : rapports mensuels préfecture Hérault, décembre 1944- juillet 1945
* dossiers n° 38-39 : bulletins des commissariats de République sur la situation dans les régions et les départements, mars - novembre 1945
* dossier n° 40 : bulletin officiel du commissariat de la région de Bordeaux-Poitiers, 1944-1945

- 159 W : cabinet du préfet
* dossier n° 2 : cabinet, correspondance, 1945-1946
* dossier n° 21 : rapports des commissaires de police, 1947
* dossier n° 34 : rapports journaliers de police ou de gendarmerie ; avril à décembre 1946

- 171 W : dossier n° 67 : cabinet du préfet ; cabinet, enquête divers : service de déminage, gardiens des PG (1946-1947)

- 356 W : cabinet du préfet
* dossier n° 52-1 et 2 : rapports mensuels d'information : vie politique, administrative, économique et sociale, octobre 1946 - décembre 1947
* dossier n° 133 : rapports des RG, 1e semestre 1947
* dossier n° 154 : notes d'information : affaires sociales (1945-1946)
* dossier n° 159 : rapports de police, RG, 2e semestre 1947
* dossier n° 173-1 : notes d'information des renseignements généraux : affaires sociales, police, presse, 1948
* dossier n° 178-1 : instructions et correspondance, éléments pour les rapports politiques ,affaires économiques, services agricoles, service social du commissariat de la République, reconstruction et urbanisme, 1945

- 999 W : cabinet du commissariat de la République
 * dossier n° 8 : PG allemands et italiens, 1944-1946
 * dossier n° 128 : tableau des demandes d'emploi, 1942-1946

- 100 W : cabinet du préfet
 * dossier n° 13 : rapports mensuels et bimensuels du préfet, avril-juillet 1945
 * dossier n° 15-17 : correspondance diverse, septembre-décembre 1944, mai-août 1945
 * dossier n° 20 à 23 : rapports mensuels, éléments, septembre 1944 - avril 1946,
 * dossier n° 30 : procès-verbaux de la commission départementale, 1946-1947
 * dossier n° 115 à 118 : correspondance diverse, septembre 1944-décembre 1946
 * dossier n° 120 : "affaires spéciales", janvier-juin 1945
 * dossier n° 236 : cabinet, correspondance, 1945-1946

I) Archives départementales du Nord - Lille

- 27 W : commissariat de la République
 * dossier n° 38328 (17) : syndicat CGT, 1945-1946
 * dossier n° 38329 (7) : Comités départementaux de libération du Nord, Pas-de-Calais (1945)
 * dossier n° 38329 (10) : rapports des RG sur l'état d'Esprit de la population du Nord, 1944-1945
 * dossier n° 38337 (1) : renseignements sur les activités et les réunions de la CGT, 1945-1946
 * dossier n° 38341 (1) : rapports de police sur les évasions de PGA et sur l'arrestation d'espions, oct. 1944 - mars 1946 ; rapports du service signalétique et des diffusions sur les évasions, les parachutages ennemis et les survols d'avions allemands, septembre 1944 - mars 1945
 * dossier n° 38347 (1) : situation des PGA affectés dans les usines (mines), 17 juillet - 23 août 1945
 * dossier n° 38350(10) : exécutions (1944)
 * dossier n° 38350 (12) : rapports sur les opérations de déminage et de désobusage, septembre 1944 - mars 1946
 * dossier n° 38354 (2) : rapports sur l'opinion des mineurs au sujet de la répartition du charbon ; main-d'œuvre des mines - syndicats questions ouvrières ; délégués mineurs, organismes sociaux, septembre 1944 - mars 1946
 * dossier n° 38361 (1) : PGA - affaires diverses, effectifs de PG, camps et surveillance des PG, état physique des PG, décembre 1944 - mars 1946 ; travail des PG dans les mines, travail des PG dans la reconstruction, déminage, agriculture, ravitaillement, Volksdeutsche, février 1945 - mars 1946
 * dossier n° 38364 (3) : nouvelles militaires. Front de Dunkerque (1645)
 * dossier n° 38366 (6) : évacuation et situation de la poche dunkerquoise, 1944-1946
 * dossier n° 38379 (10) : rapports au sujet de la direction régionale PG de l'Axe de la 1ère Région militaire (1945)

- 28 W :
 * dossier n° 38392 (4) : Rochefort / Dunkerque, septembre 1944 - septembre 1945
 * dossier n° 38443 : rapports de police : rapports hebdomadaires, bimensuels des R.G et revues de presse, avril 1946

* dossier n° 38449 (7) : rapports de police sur l'agriculture, juillet 1946
* dossier n° 38451 (11) : rapports des renseignements généraux sur l'industrie, août-46
* dossier n° 38454 (10) : rapports de police ; notes de renseignements concernant l'agriculture ; récoltes, congrès, réunions, personnels agricoles, etc., octobre 1946
* dossier n° 38454 (12) : rapports de police ; notes des renseignements concernant l'industrie (tableaux de production, état du chômage dans le département, situation d'ensemble, difficultés d'approvisionnement, cité expérimentale de Mourvaux…), octobre 1946
* dossier n° 38456 (17) : rapports des RG sur l'industrie, novembre 1946
* dossier n° 38456 (23) : rapports des RG sur l'agriculture, novembre 1946

- 30 W :
* dossier n° 38628 (1) : rapports de police sur les industries, janvier 1947
* dossier n° 38628 (13) : frontaliers, janvier 1947

- 33 W :
* dossier n° 38804 (49) : comité départemental de libération ; PGA ; Correspondance-délibérations, mai-septembre 1945
* dossier n° 38807 (3) : comité départemental de libération ; Circulaire de M. le Préfet du Nord sur la question de l'utilisation des PGA, 21 juillet 1945

- 42 W : cabinet du préfet
* dossier n° 39338 (3) : affaires militaires ; PGA ; traitement, insuffisance de surveillance, 1944-1945protestations contre les régimes de faveurs
* dossier n° 39371 : rapports mensuels : du préfet au MI, des sous-préfets au préfet, décembre 1944 - mars 1945
* dossiers n° 39372-39374 : rapports mensuels : du préfet au MI, des sous-préfets au préfet, avril - décembre1945
* dossier n° 39440 (4) : enquêtes administratives sur des candidats à l'emploi de démineur et de gardien de PG, 1946-1947
* dossier n° 39452 : rapports de police concernant les évasions de PG, 1946-1947

- 57 W : Production industrielle
* dossier n° 43495 (7) : inspection générale de la production industrielle du Nord-Pas-de-Calais : service des inspections générales ; rapports mensuels de l'inspection générale de Lille, 1942-1946
* dossier n° 43495 (13) : service des inspections générales ; résumés des rapports, 1945-1946
* dossier n° 43529 (27) : délégation régionale : correspondance concernant l'équipement des PGA, 1945-1946
* dossier n° 43537 (22) : MW ; emploi des prisonniers de guerre allemandes, instructions, correspondance, 1945-1946
* dossier n° 43537 (23) : commission provisoire départementale de la main-d'œuvre (1944-1946)
* dossier n° 43629 (15) : main-d'œuvre ; correspondance et comptes rendus des réunions de la commission départementale de la main-d'œuvre du Pas-de-Calais, 1947-1948
* dossier n° 43630 (2) : rapports annuels et mensuels de l'inspecteur près du délégué départemental au préfet du Nord, 1946-1948
* dossier n° 43630 (6) : rapports mensuels des différents services et comités à l'inspection générale de la production industrielle de Lille, 1947

- 71 W : Préfecture du Nord. 5e division ; 3ème bureau :

* dossier n° 46663 (3) : vœux émis par l'Union des Femmes françaises du Nord sur divers sujets (PGA), 1945

- 85 W : sous-préfecture de Douai
* dossier n° 49735 (15) : retrait d'un local réservé aux prisonniers de droit commun du PGA Barowiak Michel, 1944-1945
* dossier n° 49735 (19) : rapport des RG sur l'arrestation de soldats allemands à Villers Campeau, 1944
* dossier n° 49736 (4) : instruction - correspondance relatives à l'interdiction de diffusion du journal *Volk und Vaterland* destinés aux PGA, 1946
* dossier n° 49736 (12) : rapports de police au sujet de l'évasion de deux prisonniers de guerre allemands, 1946
* dossier n° 49737 (17) : mise en garde contre les habitants qui cachent des soldats allemands, 1944
* dossier n° 49765 (10) : évasions Volksdeutsche, 1945
* dossier n° 49765 (14) : assimilation des étrangers de l'organisation Volksdeutsch à des internés civils et non plus à des prisonniers de guerre, 1945
* dossier n° 49797 (10) : rapports des RG sur l'arrivée de PGA pour travailler dans les mines, janvier 1945
* dossier n° 49798 (27) : rapports relatifs à l'accident survenu entre une voiture automobile et une colonne de PGA (plan), 1945
* dossier n° 49799 : renseignements au sujet des agissements des travailleurs allemands au camp MOPI de Pecquencourt, 1947
* dossier n° 49800 : situation de la main-d'œuvre des mines logées dans les camps de travailleurs civils et de PGA dans le Douaisis, 1948
* dossier n° 49800 (27) : situation dans les mines ; rapports sur les grèves des mineurs du groupe Mines de Douai, manifestations, réunions, 1948
* dossier n° 49889 : rapports des renseignements généraux, mai-septembre 1945
* dossier n° 49900 : rapports des RG, octobre 1945 - mars 1946
* dossier n° 50020 (30) : grève dans les mines, 1945

- 87 W : directions des industries mécaniques et électriques
* dossier n° 50315 (9) : circulaires ; correspondance relatives à l'emploi PG dans les industries, 1945-1946
* dossier n° 50342 (36) : mise au travail des PG ennemis, mai 1945, 1946

- 100 W : 5e division : préfecture du Nord : 3ème bureau. Affaires économiques
* dossier n° 54352 : main-d'œuvre étrangère ; emploi des PG ; rapports ; instructions, 1945-1950
* dossier n° 54374 : main-d'œuvre ; PV des séances de la commission départementale de la main-d'œuvre, 1945-1948

131 W : 2ème division : préfecture du Nord : 1er bureau dossier n° 61913 : débits de boissons ; surveillance sur la vente d'alcool frelaté ; débits sinistrés à Loos ; interdiction d'accès aux PG, 1945-1947

J) Archives départementales du Pas-de-Calais – Arras - Daimville

* *Arras*

- 1 W : sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer
 * dossier n° 23315 (6) : emploi éventuel des CRS en cas d'évasion massive de PG : correspondance, 1947
 * dossier n° 23361 (2) : recours aux tirailleurs nord-africains contre des PGA menaçant de faire grève : une lettre, 1947
 * dossier n° 23361 (3) : conflits entre des mineurs nord-africains et des travailleurs allemands : une lettre, 1948
 * dossier n° 23393 (10) : activité de la Confédération française des travailleurs chrétiens : rapports des RG, 1947-1948
 * dossier n° 24944 (45) : évasion de PGA du camp de Fort-Vert à Marck : rapports et correspondance, 1946-1947
 * dossier n° 24944 (46) : attitude envers les civils PGA du camp de Marck sous contrôle des autorités britanniques : rapport et correspondance ; renseignements concernant le camp de PGA de Blériot-Plage, commune de Sangatte, 1946
 * dossier n° 24944 (47) : renseignements concernant les PGA du Fort Vert à Calais ainsi que l'attitude du directeur de ce camp envers eux, 1946
 * dossier n° 24944 (48) : brochure à titre documentaire intéressant tous les employeurs de PG du département du Pas-de-Calais, 1946
 * dossier n° 24946 (7) : agriculture : rapport mensuel sur la situation agriculture du littoral, juillet 1947-décembre 1951
 * dossier n° 24947 (13) : le chômge à Calais et dans la région ; formation à Calais d'un « groupement des chômeurs », 1947-1948
 * dossier n° 24974 (1-12) : rapports mensuels du sous-préfet au préfet, 1942-1953
 * dossier n° 25017 (3) : déminage : déflagrations provoquées par le service de désobusage, explosions de blockhaus, accidents mortels et utilisation de prisonniers allemands pour le déminage. Ce dossier contient un plan, daté du 9 août 1945, du secteur de déminage de Boulogne, avec localisation, sur la zone côtière, des champs de mines à déminer, des champs de mines déminées et des endroits présumés minés, 1945
 * dossier n° 25189 (7) : PGA (incidents, attentats et évasions) : rapports de gendarmerie, 1946-1947
 * dossier n° 25248 : rapports d'information : Calais, 1944-1947, Boulogne, 1944-1947
 * dossier n° 25337 (2) : commission départementale de la main-d'œuvre, PV des réunions, instructions, 1947-1949
 * dossier n° 25337 (7) : main-d'œuvre : communiqués, textes officiels, 1947-1949

- 9 W : préfecture, secrétariat général : dossier n° 12 : conférence sur les étrangers : PV de réunion, 3 novembre 1945

** Daimville*

- 1 W : préfecture 4ème division, 2ème bureau et cabinet du préfet
 * dossier n° 481 (1) : immigration ; emploi des PGA ; rapports des commissariats, 1945-1947
 * dossier n° 8234 (2) : libération et expulsion des étrangers internés : instructions ministérielles, arrêtés préfectoraux, enquêtes, effectifs des camps d'internement, listes, notices biographiques et quelques dossiers individuels des internés, correspondance, télégrammes, 1944-1946
 * dossiers n° 9596 9600 : informations ; RG de Boulogne-sur-Mer ; 1945-1949
 * dossiers n° 9602-9604 : informations. RG de Calais ; 1945-1947
 * dossier n° 10518 : cabinet ; rapports mensuels, 1945-1947

- 1 Z : sous-préfecture de Béthune
 * dossier n° 463 : 17 Volksdeutsche à Sallaumines ; rapports transmis au préfet, Retour étrangers dans leurs pays ; activités des groupements étrangers ; PGA dans les mines
 * dossier n° 465 : divers ; grèves ; chômage ; industries chimiques ; métallurgie ; production des houillères, grèves dans les mines, mines, divers, 1948
 * dossiers n° 483- 484: rapports des RG, 1944-1947
 * dossier n°485 : rapports ; divers, 1945

- 4 Z : sous-préfecture de Saint-Omer
 * dossier n° 483 : grèves: rapports d'information, nature des grèves ; listes de chômeurs ; coupures de presse, 1945-1950
 * dossier n° 576 : déminage, désobusage, déclarations de découvertes d'engins de guerre, comblement des trous de bombes, 1944-1950

- HDEP 3Q : population (malades hospitalisés)
 * dossier n° 28 : Registres d'entrée des malades : PGA, 1944-1952
 * dossiers n° 33-34 : militaires français et PGA, 1945-1946

- M : série militaire
 * dossier n° 6728 : étrangers : correspondance, 1945-1946
 * dossier n° 6862 : expulsions des étrangers : correspondance
 * dossier n° 6867 : listes de demandes de sauf-conduits pour les PGA qui veulent retourner en Allemagne à expiration de leur contrat ; Allemands et travailleurs immigrés : correspondance, 1947-1948 ; travailleurs immigrés reconnus inaptes : correspondance, 1948

K) Archives départementales de Savoie - Chambéry

- 961 W : Comité départemental de Libération
 * dossier n° 7 : CDL clandestin : PV de réunions antérieures au 21 août 1944 ; PV de réunions (1944)
 * dossier n° 12 : comités locaux de Libération : instructions, PV de séances et correspondance, 1944-1945
 * dossier n° 13 : commission militaire : circulaires, CR de réunions, service de presse et correspondance, 1944-1947

- 1362 W : dossier n° 110 : PGA : instructions et PV de gendarmerie relatifs à des infractions reprochées à des PG ou à des agressions commises contre eux (1945-1947), 1945-1948

- 1367 W : ministère du travail et de la solidarité nationale (en 1944 : ministère du travail et de la Sécurité sociale) : direction départementale du travail et de la main-d'œuvre du Rhône : prisonniers de guerre de l'Axe :
 * dossier n° 1 : PG employés dans l'agriculture et l'industrie : états, listes et correspondance du service financier, 1945-1948
 * dossier n° 2 : fort-Barraux, dépôt 144 : recensement des prisonniers, novembre 1946
 * dossier n° 3-4 : PG employés dans l'agriculture et l'industrie : états, listes et correspondance du service financier des PGA

- 1382 W : préfecture
 * dossiers n° 18-19 : rapports mensuels du préfet, octobre 1944-1945

* dossier n° 20 : rapports mensuels du préfet (octobre à décembre 1945) , rapport du préfet au préfet régional et rapports divers, 1945
* dossier n° 21 rapports du service des RG ; synthèses journalières et rapports d'information, 1945 ; rapports divers concernant l'armée, le ravitaillement… , 1944-1945
* dossier n° 23 : notes d'informations, rapports, correspondance concernant notamment les archives laissées par la police allemande, 1945-1949
* dossier n° 224 : Commissariat régional de la République (CRR) : organisation, arrêtés et correspondance, 1944-1945
* dossier n° 229 : enquête sur des parachutages allemands : réponses des mairies et instructions, 1944-1945 ; bulletins de renseignements et rapports de l'armée sur la situation de Savoie, 1944 ; maintien de l'ordre : instruction, règlement des frais, garde des points sensibles et divers, 1942-1949

- 1398 W : dossier n° 134 : tombes de militaires allemands, regroupement : instruction, listes et correspondance, 1940-1958

- 1399 W : PGA
* dossier n° 11 : instructions et affaires diverses, 1945-1948
* dossier n° 12 : commandos communaux : demande de création, affectation et retrait de PGA (1945-1948) ; subventions pour frais de fonctionnement, 1945-1947 ; états numériques PG travaillant dans les communes et correspondance, 1945-1948

A) Archives privées

1/ A l'étranger

a/ Allemagne

1 – Deutsche Caritas Verband – Fribourg-en-Bresgau

-101.025 : DCV-Korrespondenz von besonderer Bedeutung, 194, dossier 9

- 372 (44) : Kriegsgefangenenhilfe, Frankreich, 1946-1948

- 372. 1 (44) : 1 Faszikel ; Kriegsgefangenenhilfe, Rechtsschutzvermittlung, 1946-1956

- 372. 2 (44) : Heimkehrerbetreuung Frankreich, 1946-1957

- 372. 12 (44) : 1 Faszikel ; Kriegsgefangenenhilfe, Pakethilfe, 1947-1948

- 372. 025 : 1-6 : Kriegsgefangenenhilfe, Korrespondenz, 1945-1957
* dossier n° 059 : 1-3 : Kriegsgefangenenhilfe, Tätigkeitsberichte, 1945-1970
* dossier n° 015 : 1 Faszikel : Kriegsgefangenenhilfe, Stellungnahmen, 1946-1949

2 – EKD, Die Evangelische Kirche in Deutschland (EKD) – Berlin

- Zentralbüro Berlin Stelle (ADW, ZB)
* dossier n° 36: Rundschreiben des Zentralbüros, 1945-1946

* dossier n° 37: Rundschreiben des Zentralbüros, 1946-1947
* dossier n° 38: Rundschreiben des Zentralbüros, 1947-1948
* dossier n° 39: Rundschreiben des Zentralbüros, 1947-1949
* dossier n° 89 : Hautpbüro Baden, Not-, Tätigkeits-, Verteiler-, Besuchsberichte, Leitung, Zusammenarbeit mit GSt. Baden-Baden, Bd 1, 1945-1946
* dossier n° 107 : Hautpbüro Baden, Not-, Tätigkeits-, Verteiler-, Besuchsberichte, Leitung, Zusammenarbeit mit GSt. Baden-Baden ; Hauptbüro Rheinland (und Aussenbstelle Simmern: Leitungm Tätigskeitsberichte, Besuchsberichte u.a), 1946-1956
* dossier n° 112 : Hautpbüro Baden, Not-, Tätigkeits-, Verteiler-, Besuchsberichte, Leitung, Zusammenarbeit mit GSt. Baden-Baden ; Hauptbüro Württemberg (Teil I), 1945-1950
* dossier n° 194 : 3. Aussenstellen des Zentralbüros, Geschäftsstelle Baden-Baden, Bd 1, 1946-1948
* dossier n° 313 : Wohlfahrtsverbände und ähliche Organisationen in Deutschland, Einzelne Wohlfahrtsverbände, Bd 1, 1945-1952

- Allgemeine Sammlung (ADW, Allg. Slg.)
 * dossier n° 979 : Kriegsgefangene, Rechtsfragen und Entschädigung, 1947-1954
 * dossier n° 981 : Kriegsgefangene, Hilswerkarbeit, 1947-1958

3 – Kempowski-Archiv – Berlin
- Französische Gefangenschaft - EP 9, 10:
 * Bio 919: Friedrich W. Herold
 * Bio 4302 : Kart B. Kühne
 * Bio 4375 : Ekkehard Wagler
 * Bio 3035 : Otto Gunkel

b/ Genève

1 - Commission Œcuménique des Eglises (COE)- Genève

- 303.001 : document de fondation de la Commission œcuménique pour l'aide…, septembre 1939 ; PV des séances de la Commission pour les PG, 1939-1948 ; rapport général sur l'activité de la Commission pour les PG de 1939 à 1945 ; rapport sur l'activité de la Commission par Béguin et Courvoisier, mars 1948 ; rapport général sur l'activité de la Commission pour Béguin, avril 1950 ; la commission oecuménique pour ... par W. Visser't Hooft, 1945 ; rapport sur la commission par Visser't Hooft, 1945 ; rapport adressé à M. Koechlin par Courvoisier sur son activité à la commission , 1945 (1940-1948)

- 303.002 : finances et statistiques ; rapports financiers, budgets, comptes de la Commission Genève et Paris ; statistiques des envois de journaux et de littérature aux PG (1945-1947)

- 303. 003 : correspondance officiers non militaires. avec les bureaux de Paris France (S.&F. Blum), Allemagne (Hilfswerk), 1943-1948

- 303. 004 : Correspondance officielle avec les Militaires France : aumônerie militaire protestante, 1943-1948

- 303. 005 : France : rapports de Blum, Paris, visites dans les camps, rapports sur la situation générale des prisonniers ; rapports de Wilhelm, Paris, visites des camps de PG ; rapports de Pfister, Paris, visites des camps de PG. Rapport sur l'activité à la Commission oecuménique,

1947-1948 ; rapport de Courvoisier, Genève, visites des camps de PG ; rapports de Brutsch, Genève, visites des camps de PG. Rapports divers sur PG et travailleurs civils. Rapport Colonel Sturm (Paris), situation en Zone française, rapports divers (Leuschner). Rapport de M. von Thadden, conférence des aumôniers militaires à La Valbonne, juin 1947

- 303.006 : Allgne : rapports de Schonfeld, correspondance avec l'Oekum. Zentrale, Franckfurt

- 303.007 : Divers : déclarations officielles des PG; Norton Camp : faculté de théologie pour PG Rapports divers sur son but, son développement, activité, programme des cours. Correspondance relative à la littérature demandée et envoyée par états; Sermons français, allemands, anglais donnés dans les camps ; Sermons édités par le Hilfswerk pour PG et internés. Mémos et rapports divers. Rapports divers envoyés par des aumôniers et des prisonniers : réflexions, commentaires et expériences de la captivité. Liste des aumôniers et pasteurs des camps.

- 303.008 : Aide aux PG YMCA. Rapports généraux de l'YMCA, Paris, PGA en France. Rapports de l'YMCA: War Prisoners' Aid Geneve, sur les camps de PGA en France, Allemagne. Divers rapports généraux sur les camps d'internements en Allemagne, France, 1941-1945

- 303.009 : Demandes d'envois de littérature en faveu des PA, A-Z, 1942-1947. Envois de vin et de matériel de communion. Envois massifs de littérature. Lagergemeinde dans les camps en France, Allemagne, 1953-1946

- 303.010 : Aspects du travail. Cas précis : lettres de remerciements pour les colis de vivres envoyés en Allemagne, 1947-1948. Demandes en libération. Demandes de recherche. Demandes de rapatriement de PGA, 1946-1948. Correspondance avec divers donateurs. Correspondance générale, A-Z. Circulaires adressées aux pasteurs de France

- 303.011 : Relation ac le CICR: Service allemand, radiodiffusion. CICR, division des secours, division. médicale, service pharmaceutique. Revue CICR, secours intellectuels. Délégation en France. Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes gens. Fédérations Universelles des Associations Chrétiennes d'étudiants, Comité consultatif pour la lecture des prisonniers et internés de G, 1940-1948

- 303.012 : Convent. De Genève. Doc. relatifs à la Convention. XVIIe conf érence internationale à Stockohlm. Rapports n°1-17. Inter arma caritas, 1947. CICR Rapports division Médicale, août 47. Service des secours intellectuels. Sercours aux PG et internés civils. Divers rapports, 44-48.

- 303.013 : Commission œcuménique pour l'aide spirituelle aux prisonniers de guerre, activités diverses (travaux de prisonniers (musique, poésie etc.)) ; "trois ans au service des prisonniers de guerre" (conférence donnée à la salle de la Réformation, Genève), La vie intellectuelle, spirituelle et sociale dans les camps de prisonniers. "Hinter dem Draht" (Album souvenir du camp de PGA à Annecy-Novel); La Valbonne. Conférence des aumôniers militaires allemands en France (juin 1947)

- 303.014 : Copies de lettres et cartes de PG allds

- 303.21 : PGA en France, 1946-1948

- 303.22 : PGA en France

- 303.29 : journaux (Lagergemeinde, Mitteilungen)

- 30 3.31 : publications diverses

- 303.34 : coupures de presse

2 - Comité international de la Croix-Rouge - Genève

- Délégation du CICR en France, D EUROPE France
 * carton n° 5 : cartes géographiques des dépôts de PG en France, et atlas du Bottin (1945-1946)
 * carton n° 10 : femmes allemandes prisonnières en France, cas individuels, 1944-1945
 * carton n° 19 : MG, correspondance, circulaires, 1944-1945
 * carton n° 20 : notes de service de la DGPG (libération, rapatriement, travail, accident, déminage, etc.), 1944-1948
 * carton n° 28 : autorités françaises, synthèse de documentation, 1945-1946
 * carton n° 30 : autorités françaises, ministère des PG, déportés et réfugiés, 1945-1947
 * carton n° 32 : état des PGA proposés pour le rapatriement, 1946-1948
 * carton n° 33 : femmes allemandes prisonnières en France, requête Schroeder Berlin, 1945-1948
 * carton n° 34 : notes de service de la DGPG (+ index), 1945
 * carton n° 46 : argent (sauf personnel protégé.), soldes PG, transfert, dépôts de fonds, 1946-1948
 * carton n° 48 : évasion de PGA, correspondance, liste, 1946-1948
 * carton n° 66 : MG, libération (sauf démineurs et personnel protégé.), rapatriement, 1947-1948
 * carton n° 69 : remerciements, 1947-1948
 * carton n° 73 : MW, correspondance, 1947-1948
 * carton n° 177 : liste de PGA, 1947-1948
 * carton n° 236 : délégation de Lyon, 1944-1947
 * carton n° 237 : propagande, publicité, articles de presse, 1944-1947
 * carton n° 239 : Gouvernement français, correspondance, 1944-1949
 * carton n° 240 : rapports généraux de délégués, mission, activités, situation PGA en France, 1944-1951
 * carton n° 261 : rapports d'activités délégation CICR, documents préparatoires, 1945
 * carton n° 262 : délégation de Paris, questions générales, circulaires, ordres de mission, 1945-1946
 * carton n° 265 : PGA, questions générales, 1945-1946
 * carton n° 267 : délégation Marseille, correspondance, 1945-1947
 * carton n° 269 : statut des délégués en France, mémo du 21 août 1945, questions générales, PV, entretiens divers, 1945-1948
 * carton n° 284 : délégation de Paris, PV de séances, 1946-1947
 * carton n° 290 : notes de Michel à Genève conseiller politique d'action et de gestion au CICR, 1946-1955
 * carton n° 293 : Kriegsgefangenenlager für Deutsche Offiziere Baccarat, recueil de photos, Paul Thomas (délégué), 1947
 * carton n° 526 : PGA, directives pour l'envoi de lettres et messages, 1945-1946

* carton n° 529 : situation des PGA, protestations auprès des autorités françaises, PV, rapports, correspondance, 1945-1946
* carton n° 530 : transfert de PGA en France, situation des PGA (1945), 1945-1946
* carton n° 533 : consulat de Suisse, correspondance, 1945-1947
* carton n° 535 : renseignements sur tombes et décès PGA, successions, 1945-1947
* carton n° 539 : transferts de fonds en Allemagne, 1945-1948
* carton n° 581 : commentaires Convention concernant le statut des homes de confiance, 1946
* carton n° 587 : rapatriement des PGA, mémorandum, appel, correspondance, plan rapports, PV, notes, 1946-1948
* carton n° 588 : situation des PGA dans les camps, réponses du MAE aux interventions des Croix-Rouges, communications internes, 1946-1948
* carton n° 595 : PGA détenus en France, entretiens avec les autorités compétentes, divers, 1946-1949
* carton n° 611 : PGA détenus en France, atteintes aux PG, mauvais traitements, décès, 1946-1950
* carton n° 612 : division SS "Das Reich", poursuites judiciaires (bloquées), 1946-1950
* carton n° 631 : situation des PGA, interventions du CICR, 1946-1952
* carton n° 642 : bureau notarial, assistance juridique aux PGA, 1947
* carton n° 644 : action secours aux PGA, 1947
* carton n° 648 : incendie Lamballe, dépôt de PGA, 1947-1948
* carton n° 663 : PGA/TC, PV, statistiques, 1947-1950
* carton n° 718 : personnel sanitaire, 1948
* carton n° 742 : activités CICR en faveur des PG/TC allemands, reprise d'activités par le consulat allemand, 1948-1951
* carton n° 749 : PGA, rapatriements, 1948-1953
* carton n° 975 : PG de l'Axe, questions générales, 1944-1945
* carton n° 977 : PG de l'Axe, visites camps de PG, 1945
* carton n° 983 : camps de PGA, photos non datées, sans date.
* carton n° 992 : dépôt PGA, commando (photos), 1945
* carton n° 995 : secours intellectuel et loisirs PGA, pansements, médicaments, 1945
* carton n° 998 : effectifs PGA, 1945-1946
* carton n° 1001 : action secours aux PGA, distribution vivres, vêtements, 1945-1950
* carton n° 1002 : récapitulation de l'action secours aux PGA en mains françaises, annexe à note 3803 du 13 mars 1946, 1946
* carton n° 1003 : commando de déminage, rapports de visite, photos, 1946
* carton n° 1005 : secours, action française, secours payants, secours dentaires, 1945-1947
* carton n° 1008 : secours PGA en mains françaises, comptes de dépôt de PGA, 1946-1948
* carton n° 1106 : situation des TCA en France, correspondance, doc de travail W. Michel, 1947
* carton n° 1112 : transformation des PG, options, protection TCA (changement statut PG), 1947-1949
* carton n° 1117 : classement matière 1-14, 1947-1951
* carton n° 1134 : sécurité sociale dans les mines, prestations familiales, 1948
* carton n° 1177 : assistance juridique aux TCA, bureau de renseignements et de consultation, 1949
* carton n° 1179 : secours matériels PGA, 1949-1950
* carton n° 1189 : assistance juridique aux TCA, presse, divers, 1949-1951

- G. 1 : Notifications
* carton n° 1 : aux gouvernements de A à Z, 1939-1950

* carton n° 1 : aux Croix-Rouges nationales, 1939-1950

- G. 2 : Internés en Suisse
* carton n° 3 : Arrêtés du Conseil fédéral, instructions, ordonnances, organisation du service internés (ICH) au CICR. PV séances 1940-1945
* carton n° 6 : département fédéral de Justice et Police, rapports 1944-1947, camps de travail, 1942-1946
* carton n° 11 : institutions, sociétés diverses, expéditions rapports aux Autorités étrangères, délégations du CICR, 1940-1946
* carton n° 12 : internés allemands, généralités, 1943-1947

- G. 3/00 : Service des délégations
* carton n° 30 : généralités, extraits de PV, correspondance, projets d'actions
* carton n° 32 : résumés activités hebdomadaires, mensuels, 1943-1947
* carton n° 36 : rapports généraux des délégations
* carton n° 37 : rapports d'activités EUROPE

- G. 3/26f : Délégation à Uffing (Allemagne). Eric Mayer - Hayoz, novembre-décembre 1944 ; février-octobre 1945. Bureau de Munich dès 7.8.1945 (dès 1.1.1946 sous G. 3/26h) ; * carton n° 112 : Délégations diverses en Allemagne

- G. 3/26k : zone française : Baden-Baden, J. de Reynier (juillet-décembre, 1945 s/G. 3/26h), Fribourg-en-Brisgau, Rinderspacher, Ravensburg, Hildner : * cartons n° 133- 137 : Baden-Baden, 1946 1950

- G. 3/33c III :
* carton n° 168 : Porchet, etc., novembre 1946
* carton n° 169 : Eberhardt, 1 juin 1945 - 31 octobre 1946
* carton n° 170 : Ehrenbold etc., 1 janvier - octobre 1944
* carton n° 201 : Vichy – Lyon

- G.3/45f : Lyon, de Geer - Jaquet, septembre 1944

- G. G. 3/45g : Lyon - Grenoble, Niederhauser - Jequier, septembre 1944

- G. G. 3/45h : Lyon, Niederhauser, octobre 1944

- G. 3/45i : * carton n° 202 : Gallopin, septembre-novembre 1944

- G 3/45j : Chenevière - Gallopin, avril 1945 (Paris)

- G 3/45k : Thudichum, juin 1945 (Paris)

- G 3/45l : Brooke, juillet 1945

- G 3/45m : Cramer, novembre 1945

- G 3/59 : * carton n° 231 : France. N. Burckhardt, octobre-novembre 1944

- G. 3/65 : * carton n° 233 : îles de la Manche, Rinderspacher - Callias, décembre 1944-février 1945

- G. 5 : carton n° 257 : assistance spirituelle aux PG

- G.6/PP : Application des conventions, extension des conventions : * carton n° 259 : pays A-Z, 1939-1946, notes, mémoires, circulaires

- G.7 : Violations des conventions
 * carton n° 265 : protestations, nationalités A-E, 1939-1950
 * carton n° 266 : protestations, nationalités F-Z, 1939-1950
 * carton n° 273 : France, 1945-1950

- G. 8 : Délégations – correspondants : * carton n° 277 : Correspondants à l'étranger

- G. 8/13 : J. Heer - Allemagne, 1949-1950

- G. 8/51 : Paris - France
 * carton n° 312 : Bordeaux de Paris, 1941-1945
 * cartons n° 313-314 : 1946-1948 ; 1948-1950
 * cartons n° 316- 329 : courrier-notes : juillet 1943-décembre 1949
 * carton n° 330 : rapport général d'activité de la délégation en France de 1944 à 1948

- G.9 : Personnel sanitaire
 * carton n° 345 : personnel sanitaire, pays A à G, 1939-1950
 * cartons n° 371-372 : France, novembre 1941-1950

- G.13 : Renseignements et enquêtes d'ordre social, psychologique, économique, politique, etc.
 * carton n° 407 : par pays
 * carton n° 408 : Allemagne

- G. 14 : Blessés et malades
 * carton n° 416 : Allemagne, janvier 1945-8 mai 1945, armistice européen, 8 mai 1945-septembre 1948
 * carton n° 418 : Pays France, janvier 1945-1948

- G. 14 : Commissions médicales mixtes
 * carton n° 416 : Allemagne, janvier 1945-8 mai 1945, armistice européen, 8 mai 1945-septembre 1948
 * carton n° 418 : pays France, janvier 1945-1948

-G. 14 : Commissions médicales mixtes : * carton n° 424 : pays A - Z, septembre 1942-1949

- G. 15 : Solde - argent de poche des PG, promotion de grade des PG, décorations conférées à des PG, nomenclature des grades : * carton n° 432 : : généralités, Pays A – Z

- G.17 : Camps, listes des effectées. Courrier des délégations du CICR

- G. : 17/00 : généralités PG, septembre 1939-1950
 * cartons n° 434-435

- G. 17 : Généralités IC, septembre 1939 - décembre 1950

* carton n° 438 : août 1943-février 1946
* carton n° 440 : photographies 1944-1950, Films, 1939-1950
* carton n° 441 : listes des camps, Allemagne 1939-1950
* cartons n° 450-452 : effectifs PG, mai 1945-1950

- G. 17/13 : Allemagne
* carton n° 456 : Effectifs PG, février 1945 - décembre 1950
* cartons n° 461-463 : courrier février 1945-1950

- G. 17/51 : France, 1939-1944. Camps de A à Z
* carton n° 476 : invasion juin 1944-septembre 1945
* carton n° 477 : délégation à Lyon, octobre 1944 - oct. 1946
* carton n° 478 : délégation à Lyon, nov. 1946 - décembre 1948
* cartons n° 480-481 : PG et IC allemands, octobre 1945- 1950

- G.17/87 : Iles de la Manche, 1939-1950

- G.21 : * carton n° 596 : Croix-Rouges sur territoires étrangers

-G. 22 : Remerciements :
* carton n° 602 : divers, 1947-195

- G. 22-602 : radio : émissions longue haleine destinées aux familles (1945-1946)

- G.23 : visites du CICR au CICR
* carton n°604 : gouvernement allemand
* carton n° 605 : contacts avec le gouvernement français (1944-1948)
* carton n° 606 : contacts avec le gouvernement allemand (1944-1949)
* carton n° 609 : Croix-Rouge allemande, 1939-1950
* carton n° 610 : Croix-Rouge française, 1940-1950

- G.25 : traitement des PG et IC :
* carton n° 617: correspondance, août, 1942-1950
* carton n° 618 : Allemagne, 1939-1945
* carton n° 621 : France, 1939-1950

- G. 25/2 : PG et IG âgés

- G. 25/5 : Documentation 1947-1948
* carton n° 629 : Documentation 1949-1950
* carton n° 631 : discipline dans les camps : Allemagne, France, pays divers, 1941-1945
* carton n° 633 : discipline dans les camps : France, PGI, Afrique du Nord, 1945-1947
* carton n° 634 : discipline dans les camps : Allemagne, généralités, 1945-1950
* carton n° 635 : France, généralités, 1945-1950
* carton n° 636 : assistance juridique, rapports délégués Paris, 1945-1950
* carton n° 637 : assistance juridique, questions spéciales, 1945-1950

- G. 25/5 :
* carton n° 640 : discipline dans les camps : pays A-B, 1945-1950, sauf Afrique du Nord
* carton n° 642 : pays E-F, 1945-1950, et Afrique du Nord, sauf France

- G.25/6 : carton n° 648 : éducation, 1941-1950

- G. 25/7 : carton n° 648-649 : évasions, 1940-1950

- G. 25/8 : carton n° 650 : extradés, 1940-1950

- G. 25/9 : Honneurs de guerre, 1940-1950

- G. 25/10 : invalides (de 1914-1918), 1940-1950

- G. 25/11 : jardins dans les camps, 1940-1950

- G. 25/12 : jeux, 1940-1950

- G. 25/13 : légionnaires, 1940-1950

- G. 25/14 : libération des PG, 1940-1950

- G. 25/15 : * carton n° 651 : notes - mémorandums, 1940-1950

- G. 25/16 : conditions logement, 1940-1950

- G. 25/17 : information sur camps, 1940-1950

- G. 25/18 : statut des PG, généralités et questions spéciales, 1940-1950
 * carton n° 652 : statut des PG, pays A-Z, appel du 23/.8/1943, 1940-1950

- G. 25/19 : carton n° 654 : promenades des PG

- G. 25/20 : prothèses dentaires

- G. 25/21 : carton n° 655 : prothèses générales, rapports de missions orthopédiques

- G. 25/22 :
 * carton n° 656-657 : ravitaillement, généralités, pays A-Z

- G. 25/23 : carton n°658 : représailles, 1940-1950

- G. 25/24 : carton n° 659 : réunion de familles (camps de famille), 1940-1950

- G. 25/25 : soldats volontaires, 1940-1950

- G. 25/27 : carton n° 660 : transports des PG, 1940-1950

- G. 25/28 : carton n° 661 : travail des PG, 1940-1950.

- G. 25/28 : Généralités - divers
 * carton n° 663 : pays : France
 * carton n° 664 : pays : accidents, assurances

- G. 25/30 : carton n° 665 : uniformes

- G. 25/31 : visite des parents dans les camps

- G. 25/32 : carton n° 665 : réciprocité dans le traitement des PG, 1940-1950

- G. 25/33 : carton n° 666 : assurances des PG

- G. 25/35 : politique dans les camps

- G. 25/36
 * carton n° 668-669 : plaintes générales, France, 1943-1947
 * carton n° 670 : plaines générales, France, 1947 : cas particuliers

- G. 25/37 : refoulés par Etat neutre

- G. 25/38 : mariages des PG

- G. 25/39 : civils suivant armée, organisation Todt

- G. 25/40 : femmes combattantes

- G. 25/41 : uniformes étrangers

- G. 25/42 : interrogatoires des PG

- G.26 : radio : carton n° 672 : émissions longue haleine destinées aux familles

- G. 27 : rapatriement, échanges

- G. 36 : Argent, transmission, change
 * carton n° 702 : pays A - E. Généralités
 * carton n° 703 : pays F - Z. 1942-1950

- G.23 : Correspondance des PG et IC, travailleurs civils
 * carton n° 721 : Allemagne, 1941-1942
 * carton n° 722 : Allemagne, 1945-1950
 * carton n° 723 : France, 1942-1950

- G. 56 : carton n° 795 : Association des parents des PG, 1940-1950

- G. 64 : Objets et argent confisqués et recueillis
 * carton n° 897 : questions spéciales, divers, 1940-1950
 * carton n° 900 : pays A-Z
 * cartons n° 901-906 : as particuliers, A-Z

- G. 73 : carton n° 989 : PG volontaires et réintégration PG dans les camps, 1939-1950

- G. 74 : Interprétation des conventions, 1939-1950

- G. 75 : Révision de Convention 1929

- G. 85 :
 * dossier n° 1043 : gouvernement : généralités, circulaires, 1944-1950
 * dossier n° 1091 : Croix-Rouges : Croix-Rouge allemande, 1945-1947, 30 avril 1948

- G. 86 :
 * dossier n° 1142 : rapatriement de PG : généralités ; mémorandum du 28.11.1947, 1944-1950
 * dossier n° 1128 : après-guerre : propositions diverses, 1942-1950

- G. 78 : Etat sanitaire et alimentaire
 * carton n° 991 : généralités, circulaires
 * carton n° 992 : diffusion des rapports sanitaires
 * carton n° 998 : France, Grèce, Roumanie

- G. 81/TC : Civils non internés : * carton n° 1014 : Pays divers
 * carton n° 1016 : en France, questions générales (sauf cas particuliers et questions spéciales), 1939 – 1950
 * carton n° 1017 : en France, questions spéciales, I
 * carton n° 1018 : en France, questions spéciales, II
 * carton n° 1019 : France, demandes individuelles

- G. 8-47 : carton n° 311 : mission de Pradervand aux EU, correspondance, janvier-août 1946

- G. 82/9 : institutions :
 * carton n° 10 : YMCA, correspondance, 1943-1946
 * carton n° 11 : Union chrétienne, correspondance, 1947-1950
 * carton n° 13 : conférence plénière de l'YMCA à Edimbourg, 12-21 août 1947 ; rapport du SG à la session plénière du comité universel des unions chrétiennes de jeunes gens à Edimbourg (Ecosse), 12 août 1947
 * carton n° 1022 : dossier YMCA, 1947-1950

- G. 82 : Institutions internationales
 * carton n° 1021 : dossier YMCA, 1942-1946
 * carton n° 1022 : dossier YMCA, 1947-1950

- G. 82/9 : institutions :
 * carton n° 10 : YMCA, correspondance, 1943-1946
 * carton n° 11 : Union chrétienne, correspondance, 1947-1950
 * carton n° 13 : conférence plénière de l'YMCA à Edimbourg, 12-21 août 1947 ; rapport du SG à la session plénière du comité universel des unions chrétiennes de jeunes gens à Edimbourg (Ecosse), 12 août 1947
 * carton n° 1022 : dossier YMCA, 1947-1950

- G. 85 : Gouvernements
 * carton n° 1043 : Allemagne, novembre 1944-mai 1950
 * carton n° 1055 : France, 1943-1944
 * cartons n° 1056-1057 : France, 1943-mai 1950

- G. 85 : Croix-Rouges
 * carton n° 1091 : allemande, 1945-1947, 30 avril 1948
 * carton n° 1106 : française, 1943-1950

- G. 86 : Après-guerre
 * carton n° 1128 : propositions diverses, 1942-1950
 * carton n° 1129 : activités des pays, 1942-1950
 * carton n° 1130 : activités du CICR, 1943-1950

- G. 86 : Rapatriement de PG
 * carton n° 1142 : généralités, mémorandum 28.11.1947
 * carton n° 1143 : France
 * carton n° 1145 : Pays, A, 1944-1950

- G. 87 : Ouvrages écrits par PG : carton n° 1151 : propriété littéraire-scientifique

- G. 91 : carton n° 1152 : démobilisation : rapatriement, réadaptation, engagement à la Légion étrangère (1945-1949)

- G. 96 : carton n° 1154 : ventes d'objets fabriqués par PG

- G. 98 : carton n° 1167 : mesures officielles prises à la Libération. Comités politiques créés à la suite des événements, 1945

- Sg 4 : Secours : carton n° 1173 : aux PG, organisations dans différents pays

- Sg : secours : carton n° 1177-4 : secours aux PG en France, 1939-1950

- C 02 : PV du comité, séance plénières, 1945 - 13 novembre 1947

- C 03 : PV du comité ; séances plénières, 15 janvier 1948 - 25 mai 1949

- C 11 : PV du Bureau, 1929 au 30 janvier 1947

- C 12 : 5, Début des vol. VI-VIII, 27 février 1947-6 janvier 1949

C 14 : Commission PIC (prisonniers et internés civils), 19 juin 1942-14 septembre 1945

- C 15 : Commission PIC, 11 janvier 1946-5 avril 1946 ; réunions des chefs de service, 1941-1946
 ; PV des délégations, 23 mars 1944-1950: voir F. Benzi (existe sous microfilm ou papier)

- C 16 : Commission des Délégations, 1945-1946 ; Sous-commission de l'Agence, 1942-1946 ; Conférence des chefs de l'Europe, 1946-1947 ; Commission mixte de secours (CMS), 26 mai 1944- 22 juin 1945

- C 77 : commission des délégations, 21 novembre 1944- 18 décembre 1945

- C SCRT : rapports généraux par régions, 1945-1948
 * 1945
 * 1946
 * 1947
 * 1948

3 – la Young Men's Christian Association (YMCA) - Genève

- fichiers biographiques :
 * dossier :War Prisoners Aid – France, Marseille, Studer, Werner, 1945-1946
 * dossier : Anderno, Per Hemming, 1944-1945
 * dossier : Lilliefelt, Theo, 1945-1946
 * dossier : Moser, Pierre A., 1945-1950
 * dossier : Tripet, Georges, 1945-1946
 * dossier : Strong, Tracy, 1945

- minutes du comité exécutif, 1946-1948
 * dossier n° X 391.2 (44), War Prisoners' Aid YMCA : visits to POW camps labour detachments & hospitals in France, October 1944- August 1945
 * dossier n° X 391.2 (44), War Prisoners' Aid YMCA France : bulletins d'information à l'intention des secrétaires visitant les camps, 1946-1948
 * rapport général sur les activités de l'Aide aux PG, 1944-1948
 * bulletin d'information : environ 20 numéros

- rapports de visites de camps, 1944- 1947 (classeurs)

2/ En France

a/ Paris Ile-deFrance

a.1./ Centre National des Archives de l'Eglise de France – Issy-les-Moulineaux

- 6 CO : PGA
* dossier n° 146 : les PG de l'Axe : dossier de l'aumônerie des PGA avant les missions vaticanes ; rapports de l'aumônerie des PGA avant la création du Secours catholique, septembre 1946 ; notes de la DGPGA, 1944-1946 ; activités en faveur des PGA dans le cadre des missions vaticanes ; missions vaticanes auprès des PGA, généralités ; PGA aumônerie CCS, missions vaticanes ; notes de service et correspondance, documents, 1946-1947 ; Allemands et Italiens, services et besoins religieux ; missions vaticanes, demandes de décorations (1945-1949)
* dossiers n° 147-148 : missions vaticanes auprès des PGA : correspondance avec les Régions militaires (de la 1e à la 9e), 1946-1947
 * dossier n° 149 : revues religieuses : "Licht ins Dunkel" ; livres de prières "Hin zu Gott" ; numéros de "Monat's Brief": n°1 à 13 (manque 2, 3, 11, 12) (4 et 5 partiels) ; sermons mensuels (direction de l'Aumônerie catholique des PGA), avril 1946-décembre 1947 ; Père Brass : Activités auprès des PGA
 * dossier n° 150 : PGA - camps et hôpitaux : statistiques des PGA à diverses époques ; listes des camps et hôpitaux à diverses époques ; aumôniers français des PGA ; aumôniers allemands ; lettres d'aumôniers allemands, rapports de quelques personnalités sur le problème des PGA ; situations dans les camps et hôpitaux : rapports et plaintes ; problèmes des mauvais traitements infligés aux PGA ; CR de visites de dépôts de PGA ; tableau récapitulatif des malades au début de janvier 1948 (missions vaticanes) ; demandes de libérations anticipées (1945-1948)

* dossier n° 151 : questions matérielles : questions matérielles ; envois de livres et articles ; demandes et expéditions ; récupérations des vélomoteurs prêtés aux aumôniers (1945-1947)
* dossier n° 152 : PGA et leurs familles : recherches et demandes de libération pour les Alsaciens-lorrains ; camps de PGA en Russie ; lettres de recherche pour les PGA allemands et italiens (1945-1950) ; correspondances avec la CRI pour des recherches de prisonniers (Italiens, Hongrois) ; lettres et demandes concernant des PGA (1945-1946) ; messages entre les PGA et leurs familles (dits messages Vatican) ; envois de messages par les PGA (classement par diocèse) ; un sous-dossier: souvenirs religieux, secours du Vatican, visite du Nonce (1945- 1947)
* dossier n° 153 : PGA - hôpitaux, missions vaticanes : demandes d'autorisation du Ministre pour les visites dans les hôpitaux (du 23/10/45 au 24/12/48) ; missions vaticanes auprès des PGA : autorisations de visites dans les hôpitaux accordées par la direction générale des PGA ; missions vaticanes, lettres de 1947 avec les aumôniers des camps, 1945-1948
* dossier n° 154 : PGA - missions vaticanes : mission vaticanes auprès des PGA (1946) ; activité du Père Lesage, aumônier ; dons du Vatican ; missions vaticanes (Père Lesage), correspondance avec les aumôniers des camps de PGA ; novembre 1946 à fin 1948
* dossier n° 155 : PGA - séminaristes allemands PG : liste des séminaristes allemands PGA par régions militaires ; rapports sur le séminaire de Chartres (d'abord Orléans) ; rapports trimestriels de l'Abbé Johner sur les études, autres rapports ; revues "Die Chronik" ; répertoire des 949 séminaristes allemands passés au séminaire de Chartres ; séminaire de Chartre: document –photographies ; financement ; adoption ; fin du séminaire - "Die Chartrenser", (1945-1947, 1966-1974)
* dossier n° 158 : dossiers remis par la famille de l'Abbé Lemeur (aumônier des déportés et des PGA 1944-1946) (non trié) ; sous-dossiers CIAC : internés en France et Caritas Verband ; aumônerie Secours catholique et Caritas ; abbé Stock, articles de journaux et témoignages ; aumônerie pontificale (missions vaticanes) (1944-1947)

2 – le Comité inter Mouvements Auprès des Evacudés (CIMADE) - Paris

- cultes protestants dans les camps, Violette Mouchon, Livre 3

b/ province

b.1./ Centre d'études Edmond Michelet – Brive-la-Gaillarde

- Ministère des Armées
* dossier n° 1 : effectifs dans l'armée de terre
* dossier n° 2 : avancement des officiers de l'armée de terre, 1943-1947
* dossier n° 3 : CR hebdomadaires de l'armée de terre : CR : rôle du ministre et de son cabinet
* dossier n° 4 : effectifs dans l'armée de mer, 1945
* dossier n° 5 : avancement des officiers de l'armée de mer, 1944-1946
* dossier n° 7 : effectifs dans l'armée de l'air, 1945
* dossier n° 8 : avancements officiers de l'armée de l'air (sd)
* dossier n° 9 : CR hebdomadaires de l'armée de l'air, 1945
* dossier n° 9 bis : CR hebdomadaires de l'armée de l'air, 1945- 1946
* dossier n° 10 : décorations, 1946
* dossier n°11 : Intendance, 1945-1946

* dossier n°15 : Rapports sur les Territoires d'Occupation, 1945-1946
* dossier n°19 : Commission Défense Nationale, 1945-1946
* dossier n° 23 : PG de l'Axe, 1945-1946
* dossier n° 34 : MRP, 1945-1946

2 - Le centre historique minier - Lewarde

- 88 W 1-4 (4437) : procès-verbaux des conseils d'administrations (1945-1947)
- 230 D4 : dossier - Groupe de Lens, 1948-1952 : camps et colonies de travailleurs étrangers ; baraquements, propreté ; surveillance, nourriture ; grève, sanctions ; comparaison avec les autres groupes ; notes diverses et statistiques
- 4441 Arch : dossiers - Mines de Lens : PG, 1941-1946, PG de l'Axe (1945-1948)
- 6706 : Groupe de Valenciennes : accidents, rapports, enquêtes, coupures de presse, 1947-1968
- B450 : Groupe de Béthune : paiement des PG ; nouveau régime des PG employés dans les mines ; notes diverses, 1947-48
- B 672 (193 D7) : Concession de Noeux - Groupe de Béthune : PGA tué en 1945 – négligence (1945)
- D 17 (8 D4) : Dossier - DG Douai : main-d'œuvre étrangère ; recrutements divers, 1945-1952
- HL 240 (230 D1) : HBNPC : service central de la comptabilité et des finances : CR de l'exercice 16/10/44, 31/12/45 : état annuel de prévisions de recettes et dépenses, 1946
- HL 1009 (208 D2) : Hénin Liétard : direction (1945-1946)
- HL 1849 (185 C1) : Hénin Liétard : rapport d'accident de personnel du 9/5/46, 1946-1951
- HL 1851 (1) : Groupe Hénin Liétard : rapports d'accidents des services, 1947-1961
- HL 1853 (2) (C6 108) : Groupe Hénin Liétard : accidents de plus de 20 j et mortels ; accidents collectifs et mortels, 1945-1954
- HL 1949 : mines : PGA (1945-1947)
- HL 1952 : Groupe Hénin-Liétard : PGA, 1947 ; PG transformés en TL, 1947 ; PG de l'Axe, 1945-1948 ; notes diverses,

Sources audio-visuelles

1 – Le département des publics et de la valorisation
- Classeurs de photographies de capture.

2 - L'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (EPCAD) – fort d'Ivry

- films :

- J 52 : SCA, Journal filmé de l´armée sur « la semaine en France », 9 août 1945
- ACT 469, « camp de prisonniers allemands à Sarrebourg », 17 mars 1945
- MAG 219, Magazine du SCA n° 19, 17 mars 1945
- ACT 1428, « Prisonniers de guerre de l´Axe (St-Aubin-de-Médoc , Gironde ; BR) », 13 septembre 1946
- ACT 1438, « Hôpital des prisonniers allemands à Auxonne », 31 septembre 1946
- « Prisonniers allemands (Gironde : camp de Caupian) », 1946

- photos :

* Terre 094-L47- 10096-L21 : la libération de Colmar, janvier-mars 1945

* Terre 1098-L32 : cérémonie à Colmar, 3 février 1944
* Terre 10101-G2 : camp de PGA, janvier-février 1945
* Terre 10298 : Front de l´Atlantique : attaque de la poche de Royan, avril 1945
* Terre 10304-L1 : front de l´Atlantique : le 13E régiment de Dragons dans la poche de Royan, avril 1945
* Terre 10510 R22 : Prisonniers allemands, Bretagne, juin 1945
* Terre 10535, Prisonniers allemands employés à la reconstruction de la France, juin 1945

A) Sources orales

1/ Allemagne (mars-avril ; octobre – novembre 2004)

- Albert Le., Hillesheim
- Alfred, Sch., Chemnitz
- Aloïs, We., Erfstadt-Kierdorf
- Bernd, Wanner, Pulheim-Dansweiler
- Edgar, Kop., Markkleeperg
- Edouard, Br., Aachen
- Ekkehard, G., Bad Oyenhausen
- Emil, Ma., Böblingen
- Erich, Has., Bülzig
- Ernst Ko., Freudenburg
- Ernst, Gr., *Marseille*
- Franz, Po., Frechen-Königsdorf
- Friedrich, Ah., Hannover
- Fritz Oe., Dorsten-Rhade
- Gerhard H., Dormagen
- Hans K., Hückenswagen
- Hans, Go., Köln-Lövenich
- Hans, Sip., Cuxhafen
- Hans-Heinrich, He., Zossen
- Hans-Heinrich, Jescheck, Freiburg
- Harald, Str., Hamburg
- Harry, Be.; Franz Br., ; Heinrich, Ko.; Helmut, Kr.; Bernhard, Li.; Horst, Mä.; Hans Mü.; Hans, Sch.; Hürth
- Heinrich, D., Nabburg
- Heinrich, Me. ; Willi Me., Coesfeld
- Heinrich, Sch., Lorsch
- Heinz, Bu., Berlin
- Heinz, Strick., Bad Beleburg
- Helmut, Jacob, Altenmedingen
- Hermann, Dannecker, Böblingen
- Ignaz, Tschich, Heiligenstadt
- Joachim, Br., Fallersleben
- Josef, Go., Odenthal
- Josef, Ke., Herzogenaurach
- Joseph, Po.; Henry, Uh.; Heinrich, Flo.; Erlangen
- Karl Heinz, Kl., Salzkotten-Oberntudorf
- Kurt, Hei, Nienburg/W
- Kurt, Wec., Goslar

- Oscar, Sc., Radebeul
- Paul, Gu., Stöckse
- Robert, Geh.; Salzkotten
- Rolf, de Bo., Frechen
- Walter, Ti., Ebstorf
- Werner, Br., Bocholt
- Werner, St., Brühl
- Willy, Ku., Ottweiler

2/ France

- Raymond Aubrac, Paris, le 27 avril 2004
- Joseph Rovan, Redon, le 22 janvier 2004

B) Sources imprimées

1/ Publications officielles

Françaises

Travaux parlementaires (débats et documents) :
- Assemblée consultative provisoire, 1945
- Assemblée nationale constituante, 1945
- Assemblée nationale (1e législature), 1947-1949
- Ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires, décisions, avis, communications et informations, 1944-1945

Conseil de la République :
- Commission de la Reconstruction, PV, 1947-1949
- Commission des Affaires étrangères, PV, 1947-1949
- Commission de la Défense nationale, PV, 1947-1949

- *Journal officiel du cabinet en chef français en Allemagne*. Gouvernement militaire de la Zone française d'occupation, 6 vol. du 3 septembre 1945 - 25 décembre 1948, Baden-Baden

- *Contrôle de l'Allemagne. Control of Germany, publication du Centre d'Etudes de politique étrangère*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1949, 144 p.

- *Journées d'étude des hommes de confiance des camps (de prisonniers*), 20-22 septembre 1945, Paris, Imprimerie nationale, 1945, 2 vol. réunis en 1,

- *Le problème prisonnier,* VUILLEMIN, Jules, Paris, Edition du chêne, 1945, 32 p. in Questions d'aujourd'hui, n°9

- *KP (les) parlent. Les prisonniers peints par eux-mêmes*, collection dirigée par Pierre Mazars, Paris, Denoël, 1945, 176 p

Historique du Service des PG de l'Axe, 1943-1948, Buisson (s.d.),
DGPG

L'*Historique du Service des Prisonniers de Guerre de l'Axe (1943-1948)* est une synthèse rédigée par la DGPG sur son action et publiée en décembre 1948 lors de la dissolution du service. Dirigée par le général Buisson, c'est une œuvre collective conduite par le lieutenant-colonel Roussanne, chef de la Première section et également auteur de l'introduction, de la 1ère partie, de l'appendice, et de la conclusion. Y ont également participé le lieutenant-colonel Tingry, alors chef de la 3e section, pour la 2e partie ; l'intendance militaire Lacoste de Laval, les chefs de bataillon Demoulin et de Malerieux du Hamel, de la 4e section, le capitaine Garnault, pour la 3e section ; le chef de bataillon de Perier, chef de la 5e section, pour la 4e partie et le capitaine Husson, chef de la 2ème section, pour la 5e partie. Cette synthèse a tendance à adopter une vue rétrospective auto-justificatrice des choix français. D'autre part, il présente une vision d'en haut et quelque peu centralisée. Toutefois, cette source fait état de certaines lacunes du Service et des dissensions qui ont pu exister à l'échelle nationale dans l'organisation de l'aide aux PG.

Ont été chefs d'Etat-major : le colonel MOYEN, d'octobre 1944 à mars 1945 ; le colonel VIALET, de mars à mai ; le lieutenant-colonel BORDAT, de juin 1945 à octobre 1947 ; le lieutenant-colonel BAUMOND, de juin novembre 1947 au 31 décembre 1948 ; sous-chefs d'Etat-major : le lieutenant-colonel LAUMOND, d'octobre 1945 à octobre 1947 ; le lieutenant-colonel POTIER, de février à mai 1946 ; le lieutenant-colonel POTIER, de février à mai 1946 ; le lieutenant-colonel ROUSSANNE (Inf. B.E.M.) de juin 1948 au 31 décembre 1948 ; chef de la 1e section : le lieutenant-colonel ROUSSANNE, de novembre 1944 à mai 1948 ; chefs de la 2e section : le commandant HANTZ, d'octobre 1944 à août 1945 ; le capitaine HUSSON, d'août 1945 au 31 décembre 1948 ; chefs de la 3e section : le capitaine DESRRUES, d'octobre 1944 à mai 1945 ; le lieutenant-colonel LAUMOND de juin 1945 à septembre 1945 ; le lieutenant-colonel TINGRY , d'octobre 1945 au 1er décembre 1948 ; chefs de la 4e section : le commandant POUYE, de novembre 1944 à juin 1945 ; le lieutenant-colonel POTIER, de juillet 1945 à janvier 1946 ; le commandant de MALERIEUX du HAMEL, de février 1948 au 31 décembre 1948 ; chef de la 5e section : le commandant de PERIER, de juillet 1945 au 31 décembre 1948.

Ses papiers militaires conservés sous la cote 8 Ye 112909 offrent cependant un éclairage intéressant sur les. L'officier Bordat, né en 1894, commence sa carrière militaire comme engagé volontaire pour trois ans dès 1913 pour la finir en février 34 ans plus tard. Jusqu'en 1940, tous ses supérieurs louent ses hautes qualités intellectuelles, sa puissance de travail et sa bravoure qu'il prouve lors deux des conflits mondiaux. Après la défaite de 1940, ce jeune chef de bataillon ne part ni pour l'Allemagne, ni pour l'Afrique du Nord (ou Londres), mais poursuit son activité militaire en zone non occupée jusqu'en 1942 où il est démobilisé avec le grade de lieutenant-colonel. Il est ensuite promu colonel en juin 1944. Fin septembre 1944, il est remis au grade de lieutenant-colonel et en mai 1945, il est mis à la retraite et rayé des contrôles de l'armée active. Pourtant, à la fin du mois, il est affecté à l'EM du général Boissau à la demande du directeur de la DGPG. Son successeur le garde, sans doute, à lire ses notations, en raison de « une haute valeur morale, d'une intelligence claire et prompte, d'une grosse puissance de travail », qui fait de lui l'officier le plus méritants de ceux qu'il a rencontrés depuis 1940. Le lieutenant-colonel Bordat s'illustre notamment dans ses rapports avec les nombreux organismes civils. Véritable « cheville ouvrière du SPGA », parlant couramment l'allemand et l'anglais, il est systématiquement proposé par son directeur comme colonel en perspective du généralat. Pourtant, sa promotion n'interviendra qu'en février 1948, après sa mise à la retraite pour raison d'âge. Encore son nouveau grade ne vaut-il que pour la réserve. La raison ? Le général Buisson avance des « questions de 'chapelle' », regrettant qu'il n'ait pas fait la carrière qu'il méritait. Faut-il l'interpréter comme une épuration douce ?

Sans doute, sans oublier que le SPG offrait, non plus une voie de garage, mais la reconnaissance technique, sans le mérite politique, dans une époque où l'urgence ordonne.

L'ouvrage est amplement distribué en mai 1949 aux instances militaires, notamment le général chef d'EMGFA, guerre, l'EMG des forces armées, la direction centrale de l'intendance (services des subsistances, de l'habillement, de solde), celles du service de santé, de la justice militaire et de la gendarmerie, de la direction du personnel militaire de l'armée de Terre, du contrôle, du budget et du contentieux, les généraux commandant régionaux, le GCCFA en Allemagne. Mais ses destinataires sont aussi les grands ministères civils : le MW (cabinet, direction de main-d'œuvre, sous-direction de MOE), le MF (directions des finances extérieures et du budget), le MAE (cabinet, directions des UI, des conventions administratives et sociales…), le MI (direction des étrangers et passeports), le MAC et victimes de la G, le Ministère de la production industrielle (direction des mines), Ministère de la Justice (directions des affaires criminelles et de l'administrations pénitentiaires), le MRU. Enfin, il est adressé aux instituts, comme l'Ecole militaire, l'Ecole supérieure de Guerre ou l'INSEE. Les aumôneries militaires catholique et protestante en reçoivent également un, le chef des délégations du CICR trois.

Vaticanes

- ADSS (10) Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale Libreria editrice vaticana Rome
* Le Saint Siège et les victimes de la guerre, janvier 1944 - juillet 1945, tome 10, 1980, XXIX, 4(10)

- ADSS (2) Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale
* Lettres de Pie XII aux évêques allemands, 1939-1944, tome 2, 1967, XXIX, 4(2)

2/ Presse (1944/1945 – mai 1949)

Française

- Presse nationale

- La Croix
- Le Figaro
- Le Monde
- Les Écrits de Paris
- L'Humanité
- Libération
- Patriote résistant
- Le PG, organe de la Fédération nationale des PG

- Presse locale

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Echo du Centre
- L'humanité d'Alsace et Lorraine
- L'Indépendant d'Eure-et-Loir

- *La Marseillaise*,
- *La Voix du Nord*
- *Le Dauphiné libéré*
- *Midi libre*
- *Nord Littoral*
- *Ouest France*
- *Sud-Ouest*

Etant donné la qualité de conservation de la presse dans les archives, à commencer par les archives nationales, la constitution d'un tel corpus a rencontré un certain nombre de contraintes : séries lacunaires, document illisible, abondance des éditions locales… qu'il a fallu résoudre en multipliant supports (papier et microformes) et lieux (archives nationales et départementales, bibliothèques et journal) de lecture ou en acceptant l'incomplétude. A ainsi été constituée au fur et à mesure du dépouillement une base de données sur *Access* de 2 407 articles sur le principe de celle construite pour les archives générales, permettant de combiner tri thématique, chronologique et géographique. Le renseignement des données a été adapté à la nature de source[23] : les titres d'articles, le numéro de la page, le nombre de colonne, l'existence d'iconographie ont ainsi remplacé les informations concernant les unités expéditrices et destinataires des documents. Ces informations typographiques permettent de considérer l'article de presse en tant que signifié et comme signifiant avec la prise en compte sa position relative dans la mise en page du journal dans son ensemble. Afin de travailler sur cette dimension visuelle, quelques indices statistiques ont été calculés, tels le nombre de pages ou de colonnes occupées[24] par l'article, sa taille en nombre de termes, ce qui a impliqué la saisie *in extenso* des articles concernant les PGA en mains françaises. Les textes évoquant les PGA de manière trop allusive, sans leur consacrer de développement minimum, ne l'ont pas été et ne rentrent donc pas dans le calcul de ces données.

Le relevé des articles s'est principalement basé sur le titre, les caractères typographiques et iconographiques marquants, assimilant le chercheur à un lecteur potentiel qui parcourait du regard son quotidien. *Id est* que le nombre d'articles relevés est un minimum ; que des brèves, des entrefilets, des articles évoquant les PGA seulement au détour d'une ligne, ont nécessairement dû échapper à mon attention. On ne saurait soupçonner combien la revue de presse s'apparente à rapidement une *manuculture* aussi éprouvante physiquement que fastidieuse intellectuellement. D'autre part, pour des raisons de temps notamment, il n'a pas été possible de relever systématiquement l'intégralité des articles concernant les captivités

[23] Que maître Lauch soit une nouvelle fois remercié pour son aide informatique à distance dans la confection de tels outils sur mesure. Qu'Anne-Claude Ambroise-Rendu soit également remerciée pour ses conseils et réponses à mes incessantes questions.
[24] On trouve le plus fréquents des pages divisées en cinq et huit colonnes, parfois également en six ou sept.

allemandes hors mains françaises. Autrement dit, en particulier pour la presse locale, j'ai centré mon attention sur les PGA en mains françaises et la dimension internationale du problème.

J'ai calculé le nombre d'articles sur les PGA publiés par semaine en moyenne pour une année civile. Les calculs ont été réalisés en comptant six numéros hebdomadaires sur 52 semaines sans tenir compte des jours fériés[25]. Ce ratio permet d'approcher le traitement éditorial des PGA dans la durée en termes de récurrence et de continuité. Ces données se lisent ainsi : un ratio de 0,041 signifie que sur une année, un article sur le sujet est sorti par mois en moyenne ; un ratio de 0,055 correspond à un article toutes les trois semaines ; un ratio de 0,083 à un article toutes les deux semaines, un de 0,1 à un article tous les dix jours et de 0,166 à une parution hebdomadaire sur l'année. Pour mieux apprécier ces indices, il faut avoir en tête que l'envolée éditoriale de la Libération ne dure pas, notamment pour la presse nationale dont le tirage passe de six millions d'exemplaires en 1946 à 3,4 en 1952. Le prix de la tonne de papier double et le pouvoir impose une augmentation du prix de vente qui passe à 4 francs en juillet 1946, puis à 5 en octobre 1947[26]. D'autre part, les journaux, qui en 1944 et début 1945 n'ont souvent que deux pages quotidiennes, passent à quatre en 1945, puis au moins à six en 1946, sans qu'il existe une réelle stabilité jusqu'à 1948[27].

[25] Comme les grèves de la presse nationale de trente-et-un jours en février 1947. La même méthode a été appliquée pour la presse de la ZFO étudiée au chapitre douze.

[26] Bellanger, Claude, *et. alli*. (sd), « 4e partie, La presse française de la IVe République », in *Histoire générale de la Presse française*, Tome IV, de 1940 à 1958, PUF, 1975, p. 271-456.

[27] Nombre approximatif de pages des titres retenus

	2 pages	4 pages	6 pages	8 pages	10 pages
L'humanité d'Alsace et Lorraine		1945		1946	
L'indépendant d'Eure & Loir	1944	1945	1946		
La Marseillaise		1944			
La Voix du Nord	1944	1945			
Le Dauphiné libéré		1945	1946		
L'Echo du Centre	1944	1946			
Les dernières nouvelles d'Alsace	1944	1945			1946
Midi libre	1944	1946			
Nord Littoral	1944	1946			
Ouest-France		1944	1946		
Sud-Ouest	1944			1945	
La Croix		1945	1946		
Le Figaro	1944	1945	1946	1947?	
Le Monde				1945	
L'Humanité	1944	1945		1944?	
Libération	1944	1945			

- *Journaux de camps*
- *Lager-Zeitung,* 1946 (n°1) – 1948 (Marseille/Ste-Marthe)
- *Wochen Kurier. Das Blatt der Heimatfernen*
- *Deutsche Zeitung in Frankreich. Journal des travailleurs libres et prisonniers de guerre allemands*
- *Neuer Kurier. Amtliches Organ für Zivilarbeiter und K.-G.*
- *Neuer Kurier. Wochen Zeitung für die Deutschen in Frankreich*

Allemande

- *Allgemeine Zeitung Hauptausabe*, Mainz *:* Allgemeine Zeitung und Wirtschaftsblatt, Wochenausgabe des neuen Mainzer Anzeigers, Hauptausgabe
- *Badische Zeitung*
- *Das Neue Baden*, *Organ der demokratischen Partei Süd- und Mttelbadens*
- *Das Volk, Organ der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*
- *Die Gegenwart*
- *Freiburger Nachrichten. Zeitung für Südbaden*, Freiburg im Br., 1945-1946
- idem 1946-1949
- *Neuer Mainzer Anzeiger*
- *Rheinischer Merkur*
- *Schwäbische Zeitung*
- *Schwarzwälder Post*
- *Süd Kurier*
- *Südwestdeutsche Volkszeitung*
- *Trierische Volkszeitung*
- *Völkischer Beobachter*, *Kampfblatt der NS Bewegung Grossdeutschlands*, 1944-1945

Suisse
- *Revue internationale de la Croix-Rouge*

3/ Discours et écrits

Aron, Raymond, *Les articles de politique internationale du Figaro*, tome 1 : *La guerre froide, juin 1947 – mai 1955*, Paris, Fallois, Collection La Pleiade, 1990
Auriol, Vincent, *Journal du Septennat 1947-1954*, Paris, Colin
Tome I, *1947*, Paris, 1970
Tome II, *1948*, Paris, 1977
Tome III, *1949*, Paris, 1977
Gaulle, Charles de, *Discours de guerre,* 1944-1945, 3 vol, Egloff Paris, 1945
Gaulle, Charles de, *Discours et messages. Pendant la guerre : juin 1940-janvier 1946*, tome I, Paris, Plon, 1970
Gaulle, Charles de, *Discours et Messages. Dans l'attente : 1946-1958*, tome II, Paris, Plon, 1970
De Gaulle, Charles, *Mémoires de guerre. Le salut* : 1944-1946, 1957, Plon ; Press Pocket
Gaulle, Charles de, *Lettres, notes et carnets, juin 1943-mai 1945*, textes choisis et présentés par Philippe de Gaulle, tome I, Paris, Plon, 1983

Gaulle, Charles de, *Lettres, notes et carnets, 8 mai 1945- 18 juin 1951*, textes choisis et présentés par Philippe de Gaulle, tome II, Paris, Plon, 1984

4/ Autres sources imprimées

Annuaire diplomatique et consulaire de la République française, 1946-1947.
Hemsing, dt Geitesmensh : Hemsing, Walter, Der deutsche Geistesmensch in der Kriegsgefangenschaft, Psychologische Rundschau, 3 (1952)

5/ Mémoires

Alphand, Hervé, *L'étonnement d'être. Journal. 1939-1973*, Paris, Fayard, 1977
Bérard, Armand, *Un ambassadeur se souvient, Washington et Bonn, 1945-1955*, Paris, Plon, 1978
Bonnet, Henri, *Le Quai d'Orsay sous trois République*, Fayard, 1963
Chauvel, Jean, *Commentaires. D'Alger à Berne, 1944-1952*, tome 1, Paris, Fayard, 1972
Clay, Lucius, *Guerre froide à Berlin*, Paris, Berger-Levrault, 1950
Eisenhower, Dwight D., *Croisade en Europe. Mémoires sur la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, R. Laffont, (version originale : 1948) *années à la Maison Blanche, 1953-1956*, tome I, Paris, Laffont, 1961
Mauriac, François, *Mémoires politiques*, Paris, Grasset, 1967
Massigli, René, *Une comédie des erreurs, 1943-1956. Souvenirs et réflexions sur une étape de la construction européenne*, Paris, Plon, 1978
Seydoux de Clausonne, François, *Mémoires d'Outre-Rhin*, Paris, Grasset, 1974
Smith, W.B., *Trois années à Moscou, 1946-1949*, Paris, Plon, 1951
Tarbe de Saint-Hardouin, Jacques, *Quatre années de politique française en Allemagne, 8 mai 1945 – 12 août 1949*, Cyclostyle, MAE, Bibliothèque
Truman, Harry S., *Mémoires*, tome I, *1945: Years of Decisions* ; tome II, *1946-1962: Years of Trial and Hope*, New York, The New American Library, 1965
Aubrac, Raymond, *Où la mémoire s'attarde*, Odile Jacob, 1996
Bidault, Georges, *D'une résistance à l'autre*, Presses du siècle, 1965
Noth, Ernst-Erich, *Mémoires d'un Allemand*, Paris, Julliard, 1970

Bibliographie raisonnée[28]

I - Guide des sources, outils et instruments de travail, ouvrages généraux

1) Guide des sources

Baillou, Jean ; Pelletier, Pierre (ed.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français*, in *Histoire de l'Administration française*, vol. II, 1870-1980, 6e partie, 1940-1980, Paris, CNRS, 1984

Bibliographie systematische Zeitungen, Opladen, Westdt.Verl., 1986

Blanc, Brigitte ; Rousso, Henry ; Tourtier-Bonazzi, Chantal de, La Seconde Guerre Mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945, Directions des Archives de France, Paris, Archives nationales, 1994

Bouvier, Nicolas ; Mercier, Michèle, *Guerre et Humanité. Un siècle de photographie. Les archives du Comité international de la Croix Rouge*, Genève, Skyra, 1995

Brommer, Peter (Bearb.), Quellen zur Geschichte von Rheinland-Pflaz während der französischen Besatzung. März 1945 bis August 1949, Mainz, 1985, XVI, 816 S., Veröffentlichungen der Kommission des Landtages für die Geschichte des Landes Rheinland-Pfalz, 6

Granier, Gerhard ; Henke, Josef ; Oldenhage, Klaus, Das Bundesarchiv und seine BeständeHarald Bold Verlag, Boppard/Rhein, 1977

Hudemann, Rainer, Deutsche Geschichte in französischen Archiven. Nachkriegsakten in Colmar und Paris. Archivgut zur neueren Geschichte in Nantes, In: Archivar 42(1989); Sp. 475-488

2) Instruments de travail

A Bibliography of German Studies 1945-1971. Germany under allied occupation. Federal Republic of Germany. German Democratic Republic. Compiled by Gisela Hersch

Bargeton, René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870- mai 1992,* Paris, Archives Nationales

Bellanger, Claude ; Godechot, Jacques ; Guiral, Pierre; Terrou, Fernand (sd.), *Histoire générale de la presse*, t.4 & 5, Paris, PUF, 1972-1976

Bloch, Marc, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien,* Armand colin,1997

Charon, Jean-Marie, *La presse en France de 1945 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1991

Cointet, Michèle et Jean-Paul (sd.), *Dictionnaire historique de la France sous l'occupation*, Paris, Le Grand Livre du Mois; Tallandier, 2000

Combessie, Jean Claude, *La méthode en sociologie,* La Découverte, 2007

Dictionnaire des parlementaires français, t. 2, La Documentation française, 1992

Gendrel, Michel ; Lafarge, Philippe*, Eléments d'une bibliographie mondiale du droit pénal militaire, des crimes et délits contre la sureté de l'Etat et du droit pénal international arrêtée au 31 décembre 1961*, Paris, librairie générale de droit et de jurisprudence, 1965, 216 p.

Gervereau, Laurent, *Voir, comprendre, analyser les images,* La Découverte, 1997

Goldbach, Marie-Luise; John, Werner ; Nathan, Hannelore ; Niclauss, Karlheinz (bear.), *Bibliographie zur Deutschlandpolitik*, 1941-1974, Frankfurt/Main, 1975 ; Dokumente zur Deutschlandpolitik, Beihefte Bd. 1

Hass, Von Gerhart ; Obermann, Karl ; Pätzold, Kurt ; Radant, Hans (Hrsg.), *Biographissches Lexikon zur deutschen Geschichte von den Anfängen bis 1945*, Berlin, Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1971

[28] Par défaut, notamment pour les références françaises, le lieu d'édition est Paris.

Hersch, Gisela (Compiled), *A bibliography of German studies 1945-1971. Germany under Allied Occupation Federal Republic of Germany* ; German Democratic Republic, Bloomington, London: Indiana University press (1972), XVI, 603 S.
INED, *Recensement général de la population effectué le 10 mars 1946.* Imprimerie Nationale/PUF, 1951
Lemercier, Claire ; Zalc, Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien,* La Découverte, 2008
Shedd, Clarence Prouty, *et. al*., *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Association,* published for The World's Committee of Young Men's Christian Associations by SPCK London, 1955
Tschopp, Serena Silvia ; Weber, Wolfgang, *Grundfragen der Kulturgeschichte*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006
Zorgbibe, Charles, *Chronologie des relations internationales depuis 1945*, Paris, PUF, 1991

3) Ouvrages généraux

Adloff, Frank, *Zivilgesellschaft: Theorie und politische Praxis*, Frankfurt, New-York, Campus Verlag, 2005
Allen, Judith, „Men Interminably in Crisis? Historians on Masculinity, Sexual Boundaries, and Mannhood", dans *Radical History Review*, 82, 2002
Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?,* Ed. du Seuil, 1995
Assmann, Aleida, *Geschichte im Gedächtnis: Von der individuellen Erfahrung zur öffentlichen Inszenierung,* München, Verlag C. H. Beck, 2007
Audoin-Rouzeau, Stéphane, *Combattre,* Ed. du Seuil, mars 2008
Bartov, *Mirrors of Destruction: War, Genocide, and Modern Identity*, Oxford, Oxford University Press, 2002
Becker, Annette, « Le Nord de la France, mémoire de l'occupation. D'une guerre à l'autre : 1914-1940 », in *Le rôle des guerres dans la mémoire des européens : leur effet sur la conscience d'être européen*, Peter Lang, p. 7-20
Bergson, Henri, *Les deux sources de la morale et de la religion*, PUF, collection « Quadrige », 1992 (1932)
Bessel, Richard, "Introduction: Violence, Normality, and the Construction of Postwar Europe", in Bessel, Richard; Schumann, Dirk, *Life after Death : Approaches to a cultural and social history of Europe during the 1940s and 1950s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p.1-14
Burrin, Philippe, « Entre guerre et paix : l'occupation militaire », in Porret, Michel ; Fayet, Jean François ; Fluckiger, Carine, *Guerres et Paix,* Genève, Georg, 2000
Buschman, Nicolaus ; Carl, Horst (Ed.), *Erfahrungsgeschichtliche Perspektiven von der Französischen Revolution bis zum Zweiten Weltkrieg*, Paderborn, Schönigh, 2001
Caillois, Roger, *L'homme et le sacré,* Gallimard, 1950
Canguilhem, Georges, *Le normal et le pathologique*, PUF, collection « Quadrige », 1966
Castillo, Monique, « Le corps collectif du soldat », dans Inflexions, civils et militaires : pouvoir dire, *Le corps guerrier,* 2010, p.127-141
Chartier, Roger, *Au bord de la falaise, l'historique entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998, 293 p
Chaumont, Jean Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, La Découverte, 1997
Clastres, Pierre, *Archéologies de la violence. La guerre dans les sociétés primitives,* Ed. de l'Aube, 1997
Connell, R.W., *The Men and the Boys*, Berkeley, Californie, 2000
Corbin, Alain, *Le village des « cannibales »,* Aubier, 1990

Daniel, Ute, “Erfahrung- (k)ein Thema der Geschichtstheorie”, dans *L’Homme*, 11, 2000, p. 120-123.
Deleuze, Gilles, « Qu’est ce qu’un dispositif ? », in *Deux régimes de fous, textes et entretiens 1975-1995*, Ed. de Minuit, 2003
Deleuze, Gilles, *Foucault*, Ed. de Minuit, 1986
Detienne, Marcel, *Comparer l'incomparable*, Paris, Ed. du Seuil, 2000
Donegani, Jean Marie ; Sadoun, Marc, « Ce que le politique dit de la violence », dans *Raison Politique*, n°9, février 2003
Dudink, Stefan; Clark, Anna; Hagemann, Karen, *Representing Masculinity: Male Citizinship in Modern Western Culture*, Studies in European Culture and History, Palgrave Macmillan, 2008
Förster, Alice; Beck, Brigit, “Post-Traumatic Stress Discover and World War II: Can a Psychiatric Concept Help Us Understand Postwar Society?”, in Bessel, Richard ; Schumann, Dirk, *Life after Death : Approaches to a cultural and social history of Europe during the 1940s and 1950s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 15-36
Forsythe, David P., *The Humanitarians: The International Committee of the Red Cross,* Cambridge: Cambridge University Press, 2005
Foucault, Michel, *Le pouvoir Psychiatrique cours au Collège de France.(1973-1974),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 2003
Foucault, Michel, *Sécurité, Territoire, Population cours au Collège de France.(1977-1978),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 2004
Foucault, Michel, *« Il faut défendre la société » cours au Collège de France.(1975-1976),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 1997
Foucault, Michel*, Dits et écrits I, 1954-1975,* Gallimard, 1994
Foucault, Michel*, Dits et écrits II, 1976-1988,* Gallimard, 2001
Foucault, Michel, *Le gouvernement de soi et des autres cours au Collège de France.(1982-1983),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 2008
Foucault, Michel, Les anormaux *cours au Collège de France.(1974-1975),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 1999
Foucault, Michel, *Naissance de la Biopolitique cours au Collège de France.(1978-1979),* Hautes Etudes, Gallimard, Ed. du Seuil, 2004
Foucault, Michel*, Surveiller et punir, Naissance de la prison,* Gallimard, 1975
Franck, Robert, « Images et imaginaire dans les relations internationales depuis 1938 : problématique et méthodes », dans *Les Cahiers de l’IHTP*, n°38, Juin 1994
Frevert, Ute, *A Nation in Barracks: Modern Germany, Military Conscription and Civil Society*, Oxford, 2004
Gaïti, Brigitte, « Controverse. L’opinion publique dans l’histoire politique : Impasses et Bifurcations », dans *Le Mouvement social*, octobre-décembre, 2007, n°221, Editions de l’Atelier
Geissel, Brigitte (Hgr.), “Einleitung: Integration, Zivilgesellschaft und Sozialkapital”, in *Zivilgesellschaft und Sozialkapital: Herausforderungen politischer und sozialer Integration,* Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004, p. 7-18 ;
Girard, René, *Le Bouc émissaire,* Grasset, 1982
Godart, Patrick, « Le guerrier et la danseuse étoile », dans Inflexion, civils et militaires : pouvoir dire, *Le corps guerrier,* 2010, p.23-37
Haferkamp, Heinrich, „Kriegsfolgen und gesellschaftliche Wandlungsprozesse“, in Knöbl, Wolfgang ; Schmidt, *Die Gegenwart des Krieges: Staatliche Gewalt in der Moderne*, Frankfurt am Main, Gunnar, Fischer Taschenbuch, 2000, p. 102-126
Hagemann, Karen ; Schüler-Springorum, Stephanie (ed.), *Home/Front: The Military, War and Gender in Twenthieth-Century Germany*, New York, 2002

Hagemann, Karen ; Schüller-Springorum, Stefanie, *Home/Front. The Military, Violence and Gender Relations in the Age of the World Wars,* New York, Berg, 2002,
Halbwachs, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1ère édition, 1950)
Halbwachs, Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1ère édition, 1925)
Herrmann, Irène, « La revanche des victimes ? », dans *Revue Suisse d'Histoire*, vol 57, n°1, 2007, p. 4-11
Hockerts, Hans-Günter, "Zugänge zur Zeitgeschichte: Deutungskonkurrenz oder Interdependenz? » in Jarausch, Konrad H.; Sabrow, Martin (Hgr.), *Verletztes Gedächtnis : Erinnerungskultur und Zeitgeschichte im Konflikt,* Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2002, p. 9-38
Horne, John (ed.), *State, Society and Mobilization in Europe during the First World War*, Cambridge, 1997
Horne, John ; Kramer, Alan, *1914, les atrocités allemandes,* Tallandier, 2005
Hüppauf, Bernd, "Introduction: Modernity and Violence: Observations Concerning a Contradictory Relationship", in *War, Violence and the Modern Condition,* Berlin; New-York, Walter de Gruyter, 1997
Janowitz, Morris, „Militärische Institutionen und Staatsbürgersschaft in westlichen Gesellschaften", in Knöbl, Wolfgang ; Schmidt, *Die Gegenwart des Krieges: Staatliche Gewalt in der Moderne*, Frankfurt am Main, Gunnar, Fischer Taschenbuch, 2000, p. 127-146
Jarausch, Konrad, „Towards a Social History of Experience: Postmodern Predicaments in Theory and Interdisciplinary", dans *Central European History*, 22, 1989, p. 427-443.
Jeanneney, Jean-Noël (s.d.), *Une idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, Odile Jacob, 2000
Jeismann, Michael, *La Patrie de l'ennemi*, Ed. du Seuil
Joas, Hans, „Die Modernität des Krieges", in Knöbl, Wolfgang ; Schmidt, *Die Gegenwart des Krieges: Staatliche Gewalt in der Moderne*, Frankfurt am Main, Gunnar, Fischer Taschenbuch, 2000, p. 177-193
Joutard, Philippe, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983
Kocha Jürgen, « Zivilgesellschaft als historisches Problem und Versprechen », in Hildermeier, Manfred, *et al., Europäische Zvilgesellschaft in Ost und West*, Frankfurt, 2000, p. 13-39
König, Gudrun M., „Stacheldraht: Die Analyse materieller Kultur und das Prinzip der Dingbedeutsamkeit", dans Johler, Reinhard ; Tschofen, Bernhard, *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften (204): Europäische Ethnologie,* Innsbrück, Wien, Bozen, Studien Verlag, 2004, p. 50-72
Koselleck, Reinhart, "'Erfahrungsraum' und 'Erfahrungshorizont'- zwei historische Begriffe", in *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Koselleck, Reinhart (ed.), p. 349-375, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1987
Kroll, Thomas, "Auf dem Weg zu einer europäischen Zeitgeschichte? Neue Gesamtdarstellungen der Geschichte Europas nach 1945", dans *Berichte über das internationale Schrifttum, Neue politische Literature,* n° 1 2007, Verlag Peter Lang, p. 57-67
Kühne, Thomas, "Männergerschichte als Geschlechtergerschichte", in *Männergeschichte-Geschlechtergeschichte. Männlichkeit im Wandel der Moderne*, Ed. Kühne, Thomas, p. 7-30, Frankfurt/Main, Campus, 1996
Le Blanc, Guillaume, *Canguilhem et les normes*, PUF, collection « Philosophies », 1998
Levy, Carl; Roseman, Mark, Ed., *Three Postwar Eras in Comparison: Western Europa 1918-1945-*
Lindenberger, Thomas ; Lüdtke, Alf (Hrg.), *Physische Gewalt : Studien zur Geschichte der Neuzeit,* Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1995, p.7-38
Lindenberger, Thomas, « Einleitung : Physische Gewalt – eine Kontinuität der Moderne", in

Macherey, Pierre, *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, La Fabrique éd., 2009
Mantin, Jean michel, « En uniforme :être et paraître », dans Inflexion, civils et militaires : pouvoir dire, *Le corps guerrier,* 2010, p.47-53
Mosse, George L, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne,* Abbeville, Editions Abbeville, 1997
Münkler, Herfried, *Über den Krieg. Stationen der Kriegsgeschichte im Spiegel ihrer theoretischen Reflexion*, Göttingen, 2002
Münkler, Michael, „Die Kriege der Zukunft und die Zukunft der Staaten: Von der prekären Verständigung politischer Akteure und der Rolle der Gewalt", in Knöbl, Wolfgang ; Schmidt, *Die Gegenwart des Krieges: Staatliche Gewalt in der Moderne*, Frankfurt am Main, Gunnar, Fischer Taschenbuch, 2000, p. 52-74
Multitudes, « Biopolitique et Biopouvoir, Exils », n°1, mars 2000
Nye, Robert A., *Sexuality*, 1999
Pollack, Detlef, "Zivilgesellschaft und Staat in der Demokratie", in *Zivilgesellschaft und Sozialkapital: Herausforderungen politischer und sozialer Integration,* Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004, p. 23-40
Pollak, Michael, *Une Identité Blessée, Etudes de sociologie et d'histoire,* Editions Métailié, 1993
Ranke, Winfried, „Fotographische Kriegsberichterstattung im Zweiten Weltkrieg", dans *Fotogeschichte*, 43, 1992, p. 61-75.
Reemtsma, Jan Philipp, „Trauma – Aspekte der ambivalenten Karriere eines Konzepts", in *Persönlichkeitsstörungen – Theorie und Therapie*, 1999, H.4., p.207 et sq.
Revel, Jacques (sd.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérienc*e, Paris, Gallimard : Le Seuil, 1996, 247 p.
Ricoeur, Paul, *Le juste, la justice et son échec,* Editions de L'Herne, 2005
Rioux, J.-P. ; Sirinelli, J.-F. (s.d.), *Pour une historique culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997
Roth, Roland, "Die dunklen Seiten der Zivilgesellschaft - Grenzen einer Zivilgesellschaftlichen Fundierung von Demokratie", in *Zivilgesellschaft und Sozialkapital: Herausforderungen politischer und sozialer Integration,* Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004, p. 41-64,
Rucht, Dieter, « Europäische Zivilgesellschaft oder zivile Interaktionsformen in und jenseits von Europa? », in Knodt, Michèle ; Finke, Barbara (Hgr.), *Europäische Zivilgesellschaft : Konzepte, Akteure, Strategien,* VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005,p. 31-54
Schivelbusch, Wolfgang, *Die Kultur der Niederlage: Der amerikanische Süden 1865, Frankreich*
Schmidt, Jürgen, *Zivilgesellschaft ; Bürgerschaftliches Engagement von der Antike bis zur Gegenwart*, rowohlts Enzyklopädie im Rowohlt Taschenbuch Verlah
Schröder, Hans Joachim, „Die Vergegenwärtigung des Zweiten Weltkrieges in biographischen Interviewerzählungen", dans *Militärgeschichtliche Mitteilungen*, 49, 1991, p. 9-37.
Scott, Joan, "The Evidence of Experience", dans *Critical Inquiry*, 17, 1991, p. 773-797
Sémelin, Jacques, « Quand les bourreaux se présentent comme des victimes », dans *Revue Suisse d'Histoire*, vol 57, n°1, 2007, p.58-67
Shepard, Ben, *A War of Nerves: Soldiers and Psychiatrists in the Twentieth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 2001
Sluga, Glenda, "Masculinities, Nations, and the New World Order: Peacemaking and Nationality in Britain, France, and the United States after the First World War", in Dudink; Hagemann; Tosh, *Masculinities in Politics and War*, 2004
Solassol, Stéphane, « La réciprocité dans le droit de la guerre », thèse s.d. de Philippe Saunier, Université de Caen/Basse-Normandie, 2003

Stargardt, Nicholas, « A German Trauma? », dans Revue Suisse d'Histoire, vol 57, n°1, 2007, p.85-99
Thalmann, Rita, *Tout commença à Nuremberg. Entre histoire et mémoire*, Paris, Berg International éditeurs, 2004
Theweleit, Klaus, *Male Fantasies*, vol.1: *Women, Floods, Bodies, History*, 1987
Tosh, John, "Hegemonic Masculinity and the History of Gender", in *Masculinities in Politics and War: Gendering Modern History*, Dudink, Stefan; Hagemann, Karen; Tosh, John (éd.), p. 41-58, Manchester, Manchester University Press, 2004
Trenz, Hans-Jörg, « Zivilgesellschaft und Öffentlichkeit im europäischen Integrationsprozess : normative Desiderate und empirische Interdependenzen in der Konstitution einer europäischen Herrschaftsordnung », in Knodt, Michèle ; Finke, Barbara (Hgr.), *Europäische Zivilgesellschaft : Konzepte, Akteure, Strategien,* VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 55-78
Trotha, Trutz von (Hg.), *Soziologie der Gewalt*, KZfSS, SH 37, 1997, Oplande, Wiesbaden
Ulrich, Bernd ; Ziemann, Benjamin (Ed)., *Krieg im Frieden: Die umkämpfte Erinnerung an den ersten Weltkrieg: Quellen und Dokumente*, Frankfurt/Main, Fischer, 1997
Uthmann, Jörg von, *Le diable est-il allemand ? Deux cents ans de préjugés franco-allemands*, Denoël, coll. « L'Infini », 1984
Veyne, Paul, *Foucault, sa pensée, sa personne,* Albin Michel, 2008
Walzer, Michael, «The Concept of Civil Society », in Walzer Michael, *Toward a global Civil Society,* Providence, 1995, p. 7-27
Wette, Wolfram, „Militärgeschichte von unten", in Wette, Wolfram (Hgr.) *Der Krieg des kleinen Mannes : Eine Militärgeschichte von unten,* München, Zürich, Piper, p. 9-50
Winter, Jay; Sivan, Emmanuel, „Setting the Framework", in *War and Remembrance in the Twentieth Century*, Ed. Jay, Winter; Sivan, Emmanuel, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p.. 6-39
Wischermann, Clemens, Ed., *Vom kollektiven Gedächtnis zur Individualisierung der Erinnerung*, Stuttgart, Franz Steiner, 2002
Wood, N., *Vectors of Memory: Legacies of Trauma in Postwar Europe*, New York, Oxford University Press, 1999

II- La Seconde Guerre mondiale et les rapports franco-allemands

1) Ouvrages généraux et travaux de référence

Agulhon, Maurice, *La République. Tome II, 1932 à nos jours*, Hachette, Pluriel, 1990
Alaray, Eric ; Vergez-Chaignon, Bénédicte (coll.), *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Paris, Perrin, 2006
Ambos, Kai, *Der Allgemeine Teil des Völkerstrafrechts. Ansäte einer Dogmatisierung*, Berlin, Dunker &Humblot, 2002, p. 103-104.
Bartov, Omer, *L'armée de Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Hachette, Paris, 1999.
Berstein, Sege ; Milza, Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle, 1930-1945*, Editions Complexes, Questtions au XXe s., 1991
Cointet-Labrousse, Michèle, Vichy et le fascisme : les hommes, les structures et les pouvoirs, Bruxelles : Editions Complexe, 1987 ; Quest. au XXe siècle
Fussel, Paul, *A la guerre. Psychologie et comportement pendant la Seconde Guerre mondiale,* Ed. du Seuil, 1992
Gautier, Philippe, *La germanophilie*, Paris, l'Aencre, 1997
Girault, René, *Identité et conscience européenne du XXe siècle*, 1984
Lasserre, André, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945, Lausanne,* Ed. Payot Lausanne, 1995

Lenain, Pierre, *Violence politique et guerre civile*, Paris, Economica, coll. « La France de demain », 1984
Lipgens, Walter (éd.), *Documents on the History of European Integration*, vol. 1-2., 1986-1987
Lombard, Jacques (s.d.), *La violence et l'Etat : formes et évolution d'un monopole*, Paris, L'Harmattan, 1993
Mackenzie, William, J., *Pouvoir, violence, décision*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourjd'hui », 1979
Matthies, Volker, *Vom Krieg zum Frieden. Kriegsbeendigung und Friedenskonsolidierung*, Bremen, 1995
Michel, Henri, *Les courants de pensée de la résistance française*, 1962 IF 165
Michel, Henri, *Les idées politiques et sociales de la Résistance*, 1954, SF 163
Milward, Alan S, *The new order and the French economy*, Oxford, Clarendon, Press, 1970
Ministère de l'Economie nationale, *Mouvement économique en France de 1938 à 1948*, Paris, Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, 1950
Mosse, George L, "Two World Wars and the Myth of the War Experience", dans *Journal of Contemporary History*, 21, 1986, H.4, pp. 491-513
Pavone, Claudio, « La Seconde Guerre mondiale : Europe et guerre civile européenne », dans Causarano, Pietro ; et Al, *le XXe siècle des guerres,* Les éditions de l'Atelier, 2004
Rousso, Henry, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Editions Gallimard, 2001
Shennan, Andrew, *Rethinking France. Plans for Renewal 1940-1946*, Oxford, Clarendon Press, 1989
Vogel, Marie ; Berlière, Jean-Marie, Police, « Etat et société en France (1930-1960) : essai bibliographique, Paris », dans *Les Cahiers de l'Institut d'historique du Temps Présent* ; 36 ; Supplément du Bulletin de l'IHTP, n°67, Institut d'historique du Temps Présent, 1997

2) Expériences d'occupation, collaborations et résistances en France pendant la Seconde Guerre mondiale

A) Echelle nationale

Andrieu, Claire, *Le programme de la Résistance*, Ed. de Minuit, 1984
Azéma, Jean-Pierre ; Bédarida, François (sd.), *1938-1948. Les années de tourmente, de Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Flammarion, 1995
Azéma, Jean-Pierre ; Bédarida, François (sd.*), La France des années noires ; 1. De la défaite à Vichy ; 2. De l'occupation à la libération*, Paris, Edition du Seuil, 2000
Azéma, Jean-Pierre ; Wievorka, Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2000
Azéma, Jean-Pierre ; Prost, Antoine ; Rioux, Jean-Pierre (sd.), *Le PCF des années sombres*, Ed. du Seuil, 1986
Azéma, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération : 1938-1944*, Paris, Edition du Seuil, 1979
Baruch, Marc Olivier, *Servir l'Etat français : l'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997 ; Pour une historique du XXe siècle
Bellanger, Claude, *Presse clandestine (1940-1944)*, Armand Colin, « Kiosque », 1961
Benz, Wolfgang; Houwink, Johann ten Cate ; Otto; Gerhard (Hgr.), *Anpassung, Kollaboration, Widerstand : kollektive Reaktionen auf die Okkupation*, Berlin : Metropol, 1996 ; Nationalsozialistische Besatzungspolitik in Europa 1939-1945
Berlière, Jean-Marc, Les policiers français sous l'occupation : d'après les archives inédites de l'épuration, Paris, Perrin, 2001
Besse, Jean-Pierre ; Pouty, Thomas, *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions Ouvrières, 2006
Bieber, Konrad F., *L'Allemagne vue par les écrivains de la Résistance français*, 1954, SF 160
Bloch-Lainé, François, *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Jacob, 1996

Bonte, Flormiond, *Les Antifascistes alemands dans la Résistance française*, Paris, Ed. Sociales, 1969
Bouard, Michel de, « La répression en France de 1940 à 1944 », dans *Revue d'histoire de la Seconde Guere mondiale*, n°54, avril 1964, p. 63-90.
Boüard, Michel de, « La répression allemande en France de 1940 à 1944 », dans *Revue historique de la Seconde guerre Mondiale* , 1964, n°14, p. 63-90
Bougeard, Christian, *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Ed. J.-P. Gisserot, 1992
Boyer, Rémi, „Entre Europe allemande et Europe alliée : les représentations de l'Europe par les diplomates français pendant la Seconde Guerre mondiale", in *Le rôle des guerres dans la mémoire des européens: leur effet sur la conscience d'être européen*, Peter Lang, p. 111-122
Boursier, Jean-Yves (s.d.), *Résistants et Résistance*, L'Harmattan, 1997
Bundesarchiv, *Allemagne, Okkupation und Kollaboration : 1938-1945 : Beiträge zu Konzepten und Paris der Kollaboration in der deutschen Okkupationspolitik*, Berlin Heidelberg, Hüthig, cop. 1994
Burrin, Philippe, *La France à l'heure allemande*, Ed. du Seuil, 1995
Catala, Michel, « Vichy sous le protectorat allemand : l'exemple de ses relations avec les neutres européens », in *Frankreich und Deutschland im Krieg (November 1942 - Herbst 1944)*, veranstaltet vom Deutschen Historischen Institut Paris und dem Centre d'Etudes d'historique de la Défense, Vincennes im Zusammenarbeit mit dem Institut für Zeitgeschichte, München und dem Institut d'historique du Temps Présent, Paris-Cachan. Hrsg. von Stefan Martens und Maurice Vaïsse, Bonn, 2000
Cobb, Richard, *Vivre avec l'ennemi : La France sous deux occupations…,* Paris, Edition du Sorbier, 1985 (1983 : éd. originale)
Cointet, Jean-Paul & Michèle (s.d.), *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Tallandier, 2000
Couderc, Frédéric, *Les RG sous l'Occupation : quand la police française traquait les résistants,* Paris, O. Orban, 1992
Courtois, Stéphane ; Peschanski, Denis ; Payski, Adam, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Fayard, 1989
Defrasne, Jean, *L'occupation allemande en France,* Paris, PUF, 1985, Que sais-je ? n°2196
Delarue, Jacques, *Trafics et crimes sous l'Occupation*, Paris, Fayard, 1993
Die deutsche Militärkontrolle im unbesetzten Frankreich und in Französisch-Nordafrika : 1940-1942 ; zum Problem der Sicherung der Südwestflanke von Hitlers Kontinentalimperium, Boppard am Rhein: Boldt, 1980 ; Militärgeschichtliche Studien ; 77
Douzou, Laurent, *La Résistance française : une histoire périlleuse. Essai d'historiographie*, Ed. du Seuil, 2005.
Dusquesne, Jacques, *Les catholiques français sous l'Occupation*, Grasset, 1986
Eismann, Gaël ; Martens, Stefan (sd.), *Occupation et répression militaire allemandes. 1939-1945. La politique du « maintien de l'ordre » en Europe occupée*, Ed. Autrement, 2007
Evleth, Donna, *France under the German occupation, 1940-1944. An annotated bibliography*, New York Greenwood Pr. (1991), XII, 220S ; Bibliographies and indexes in world history 20
Flonneau, Jean-Marie ; Veillon, Dominique (s.d.), « Le temps des restrictions en France (1939-1949) », *Cahiers de l'IHP*, n°32-33, pp. 465-478
Florin, Christiane, Philippe *Pétain und Pierre Laval : das Bild zweier Kollaborateure im französischen Gedächtnis ; ein Beitrag zur Vergangenheitbewältigung in Frankreich von 1945 bis 1995*, Frankfurt/Main ; Lang, 1997 ; Europäische Hochschulschriften : Reihe 31, Politikwissenschaft : 325
Garnier, Bernard ; Quellien, Jean ; Passera, François (s.d.), *La Main-d'oeuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003

Gerhard Hirscheld ; Patrick, Marsch (sd.), *Kollaboration in Frankreich : Politik, Wirtschaft und Kultur während der nationalsozialistischen Besatzung 1940-1944*, Frankfurt am Main, S. Fischer, cop. 1991
Giolitto, Pierre, *Histoire de la milice*, Paris, Perrin, 1997
Glorion, Caroline, *Geneviève Anthonioz de Gaulle*, Paris, Plon, 1997
Gordon, Bertram M., *Collaborationism in France during the Second World War*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1980
Guillon, Jean-Marie, « Des bruits qui ne sont pas rien. De la rumeur dans la France des années noires », dans Hanna Diamond et Simon, Kitson (éd.), *Hommage à H.. Kedward*, Paris, Berg International, 2004
Héraclès, Philippe (pub.), *La loi nazie en France*, Paris, Aubier, 1974
Herzstein, Robert Edwin, « Le parti national-socialiste face à la France : Appréciation et propagande dans les institutions du parti 1939-1945 », dans*Revue historique de la Seconde guerre Mondiale*, 1981, n°31, H.124, p. 69-96
Joutard, Philippe ; Marcot, François (s.d.), *Les étrangers dans la Résistance en France*, actes des rencontres universitaires du 6/11/92, Besançon, musée de la Résistance et de la Déportation, 1992
Kasten, Bernd*, "Gute Franzosen" : die französische Polizei und die deutsche Besatzungsmacht im besetzten Frankreich 1940-194*4, Sigmaringen: Thorbecke, 1993 ; Kieler historische Studien ; 37
Laborie, Pierre, *L'opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris ; Edition du Seuil, 2001 (édition augmentée)
Leo, Gerhard, « La Résistance anti-nazie allemande en France », in *Espoir, revue de l'Institut Charles de Gaulle*, n°80, mars 1992
Lieb, Peter, "Répression et massacres. L'occupation allemande face à la Résistance française, 1943-1944", in Eismann, Gaël, Martens, Stefan, *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée, 1939-1949*, Ed. Autrement – coll. Mémoires n°127, 2007, pp. 169-18
Lieb, Peter, *Konventionneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg ? Kriegführung und Partisanenbekämpfang in Frankreich 1943/44*, Munich, Oldenbourg, 2007
Lormier, Dominique, *Les FFI au combat*, Ed. Jacques Grancher, Paris, 1994
Majer, Diemut, „Systeme des Besatzungsrechts 1919-1948. Ein Beitrag zum Verhältnis von Politik und Völkerrecht am Beispiel der von Deutschland 1939-1945 besetzten Gebiete und der Besetztung Deutschlands durch die Alliierten nach 1945", dans *Tel Aviver Jb. Deutschen. Gesch*. 1990, n°19, p. 139-158
Marcot, François, *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, vol. 617, 1996
Meyer, Ahlrich, L'occupation allemande en France, 1940-1944, Editions Privat, 2002 (version française)
Michel, Henri, Aspects politiques de l'occupation de la France par les Allemands (juin 1940-déc. 1944). Ie congrés international sur l'histoire de la résistance européenne., 2-4 sept. 1963, Larlevy-Vary ; section politique
Montclos, Xavier de, *et alli*, *Eglises et Chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Lyon, 1982
Muracciole, Jean-François, *Histoire de la France libre*, PUF, 1996
Muracciole, Jean-François, *Histoire de la Résistance en France*, PUF, 1993
Nestler, Ludwig*, Nach über Europa (3): Die faschistiche Okkupationspolitik in Frankreich (1940-1944). Dokumentations*, 1990, Neugebauer, Karl-Volker
Okkupation und Kollaboration (1938-1945) : Beiträge zu Konzepten und Praxis der Kollaboration in der deutschen Okkupationspolitik, Berlin: Hüthig, 1994 ; Europa unterm Hakenkreuz, 91

Ory, Pascal, *La France allemande, 1933-1945 : paroles françaises*, Paris, Gallimard, 1995
Ousby, Ian, *Occupation. The Ordeal of France 1940-1944*, New York, St. Martin's Press, 1997
Partsch, Karl Josef, « Repressalien », Schlochauer, Hans-Jürgen, *Wörterbuch des Völkerrechts*, t.III, Berlin, Walter de Gruyter, 1962, pp. 103-106
Poville, Jean-Marc de, *La collaboration,* Paris, culture, art, loisirs, 1969
Randa, Philippe (pseudonyme.), *Dictionnaire commenté de la collaboration française*, Paris, J. Picollec, cop. 1997
Ravanel, Serge ; Raspiengas, Jean Claude (collab.), *L'esprit de résistance*, Paris, Le Seuil, 1995
Rey, Francis, "Violations du droit international commises par les Allemands en France dans la guerre de 1939 » , dans *Revue général de droit international public* 1941-1945, 1949, N°2, p 1-127.
Ritgen, Francis ; Meriaud, Vincent (coll.), *Opération Nordwind. Dernière offensive allemande sur la France*, Paris-Sarreguemines, Ed. Pierron, 2006
Rousso, Henry, *La collaboration (les noms, les thèmes, les lieux)*, Paris, M.A. Edition, 1987 ; Les grandes encyclopédies du monde de…
Rousso, Henry, *Un château en Allemagne. La France de Pétain en exil. Sigmaringen, 1944-1945*, Paris, Ramsay, 1980
Steinberg, Lucien, *Les Allemands en France, 1940-1944*, Paris, Michel, 1980
Sweets, John F., *Choices in Vichy France : the French under Nazi occupation*, Oxford University Press, 1986
Tewes, Ludger, *Frankreich in der Besatzungszeit, 1940-1943 : Die Sicht deutscher Augenzeugen*, Bonn : Bouvier Verlag, 1998
Thalmann, Rita, *La mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris, Fayard, 1991
Toppe, Andreas, *Militär und Kriegsvölkerrecht. Rechtsnorm, Fachdiskurs und Kriegspraxis in Deutchland, 1899-1940*, Oldenbourg, München, 2008
Ullricht, Herbert, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Berlin, J.H.W. Dietz, 1985
Veillon, Dominique, *Vivre et survivre en France, 1939-1947*, Paris, Payot, 1995
Venner, Dominique, Histoire de la Collaboration, Paris, Le Grand Livre du mois, 2000
Wievorka, Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-1949*, Paris, Ed. du Seuil, 1995
Willis, Roy F., *Germany and New Europe, 1945-1963*, 1968
Zagovec, Rafael, A., „Gespräche mit der „Volksgemeinschaft". Die deutsche Kriegsgesellschaft im Spiegel westalliierter Frontverhöre", dans *Militärgeschichtliches Forschungsamt* (Hrsg.), *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg, Band 9/2: Ausbeutung, Deutungen, Ausgrenzung*, München: Deutsche Verlagsanstalt 2005, p. -289-381
Zielinski, Bernd, Staatskollaboration : Vichy und der Arbeitskräfteeinsatz im Dritten Reich, Münster : Westfälisches Dampfboot, 1995 ; Theorie und Geschichte der bürgerlichen Gesellschaft, 11
Zimmermann, John, „Die Kämpfe gegen die Westalliierten 1945 – Ein Kampf bis zum Ende oder die Kreierung einer Legende?", in Hillmann, Jörg ; Zimmermann, John (Hg.), *Kriegsende in Deutschland 1945*, R. Oldenbourg Verlag München, 2002, p. 115-133,

B) Echelles locales

Beau, Georges ; Gaubusseau, Léopold, *Les SS en Limousin, Périgord, Quercy*, Paris, Presses de la Cité, 1984
Bouladou, Gérard, *L'Hérault dans la résistance, 1940-1944*, Nîmes, Lacour, 1992

Bourgeard, Christian, *Le choc de la guerre dans un département breton, les Côtes-du-Nord des années 20 aux années 50*, Rennes (thèse d'Etat), 1986, 5 vol. dactyl.
Chaubin, Hélène, « L'Hérault », in Button, Philippe ; Guillon, Jean Marie (s.d.), *Les Pouvoirs en France à la Libération,* Belin,1994, p. 508-517
Dejonghe, Etienne, « Le Nord isolé : occupation et opinion (mai 1940-mai 1942) », dans *Revue historique Mondiale et contemporaine,* 26 (1979), p. 48-97
Dejonghe, Etienne, « L'occupation en France et en Belgique 1940-1944 », .Dejonghe, Etienne (s.d.), Actes du colloque de Lille, 26-28 avril 1985 ; *Revue du Nord*, collection Histoire, .2, 1. 1987 VIII ; 2. 1988 S. 516-1015.
Duprez, Henri, *1940-1945 même combat dans l'ombre et la lumière. Episodes de la résistance dans le nord de la France : témoignage et souvenirs*, Paris, la pensée universelle, 1979
Fossier, Jean-Marie, *Zone interdite*, Paris, Editions sociales, 1977
Jonghe, Albert de, « L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France. La décision finale au QG du Führer le 12 juillet 1944 », dans *Cahiers historique de la Seconde Guerre mondiale* , 1970, n°1, p. 67-129
Lieb, Peter, « La 157e division de réserve et la lutte contre le maquis dans le Jura et les Alpes françaises », in Garnier, Bernard ; Leleu, Jean-Luc ; Quellien, Jean (sd.), *La répression en France, 1940-1945. Actes du collonque international*, 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, collection *Seconde Guerre mondiale*, n°7, Caen, 2007, p. 289-301
Mabire, Jean, *Les jeunes fauves du Führer. La division SS Hitler-Jugend dans la bataille de Normandie*, 1976
Neigert, Marcel, « La répression allemande en Moselle (1940-1945) », dans *Revue historique de la Seconde Guerre mondiale,* 1977, n°27, H.105, p. 79-100
Neveu, Cédric, « La répression en zones annexées : la violence au service des politiques de germanisation et de nazification en Alsace et en Moselle », in Garnier, Bernard ; Leleu, Jean-Luc ; Quellien, Jean (sd.), *La répression en France, 1940-1945. Actes du collonque international*, 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, collection *Seconde Guerre mondiale*, n°7, Caen, 2007, p. 145-156
Petit, Alain, « Occupation et quotidien dans les mines du Nord-Pas-de-Calais 1939-1945 », mémoire de maîtrise, Lille-III, 1991
Plancke, René-Charles, *La Seine-et-Marne, 1939-1945. L'été de la liberté*, Le Mée-sur-Seine, Ed. Amatteis, 1987
Plas, Pascal, « Le Limousin », in Button, Philippe ; Guillon, Jean Marie (Sd.), *Les Pouvoirs en France à la Libération,* Belin,1994, p.508-517
Sagnes, Jean, *L'Hérault dans la guerre 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1986
Sainclivier, Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre 1939-1945*, Rennes, Ed. Ouest-France/Mémorial de Caen, 1994
Weber, Wolfram, *Die innere Sicherheit im besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-44. Ein Beitrag zur Geschichte der Besatzungsverwaltung* ,Droste, Düsseldorf, 1978

3) Finir la guerre : (se) libérer et (se) retirer

A) Echelle nationale

Aron, Robert, Histoire de l'épuration, Paris, Fayard, 1967-1969, 2 vol.
Auriol, Vincent, *Journal du Septennat 1947-1954*, Paris, Colin, t.I, *1947*, Paris 1970 ; to,e II, *1948*, Paris, 1974 ; t.III, *1949*, Paris, 1977
Azéma, Jean-Pierre ; Wievorka, Olivier, *Les libérations de la France*, Ed. de la Martinière, Paris, 1993

Baudot, Marcel, La répression de la collaboration et l'épuration politique, administrative et économique, Fascicule 25
Baudot, Marcel, L'épuration: bilan chiffré, In: Bulletin de l'IHTP 1986, H.25, 37-52
Belot, Robert, *Henri Frenay, de la Résistance à l'Europe,* Éd. du Seuil, 2003
Bourdel, Philippe, *L'épuration sauvage : 1944-1945*, Paris, Perrin, 2002
Bourderon, Roger, « La situation de la France au printemps 1944 », dans *Cahiers de l'IRM*, n°8-9, 1974, p. 22 et sq.
Brossat, Alain, *La libération fête folle*, Paris, Autrement, 1994
Buton, Philippe ; Guillon, Jean-Marie (sd.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Belin, 1994
Buton, Philippe, « Le PCF à la Libération, stratégie et implantation », Paris-I (thèse dactyl.), 1988, t. 1-2
Buton, Philippe, *La Libération de la France*, Ed. Complexe-IHTP-CNRS, 2004
Capdevila, Luc, « La construction du mythe résistancialiste : identité nationale et représentation de soi à la Libération », in Bougeard, Christian ; Saintclivier, Jacqueline (s.d.), *La Résistance et les Français: enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
Capdevila, Luc, « Le mythe du guerrier et la construction sociale d'un « éternel masculin » après la guerre », dans *Revue française de psychanalyse*, février 1998, p. 607-623
Les exclus de la victoire, histoire des prisonniers de guerre, déportés et requis, 1945-1985, thèse de doctorat, éditions SPM / Kronos, Paris, 1992.
Dalloz, Jacques, *La France de la Libération, 1944-1946*, PUF, 1983
Fondation Charles de Gaulle, Fondation des sciences politiques, Association française des constitutionnalistes, université de Caen, Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944, Editions Complexe, 1996
Fondation Charles De Gaulle, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944*, actes du colloque de Bayeux, 6-8/10/1994, Bruxelles, Ed. Complexe, 1996
Foulon, Charles-Louis, *La France libérée, 1944-1945*, Hatier, Paris, 1984
Foulon, Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la libération : les commissaires de la République ; 1943-1946*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975 ; Wx et rech. de science politique ; 32
Foulon, Charles-Louis, *Victoire à l'Ouest 1944-1945. La fin de l'Europe nazie, la libération de la France*, Ed. Ouest-France, 1993
Frank, Robert (s.d.), « Images et imaginaires dans les relations internationales depuis 1938 », dans *Les cahiers de l'IHTP*, n°28, juin 1995
Frank, Robert, « Identités résistantes et logiques alliées », in *Cahiers de l'IHTP*, « La Résistance et les Français. Nouvelles approches », n°37, 1997, p. 73-91
Georges, Albertini (rassemblé par), Procès de collaborateurs français, France, 1945-1952
Gerbet, Pierre, *Le relèvement 1944-1949*, coll. « Politique extérieure de la France 1871-1969 », Paris, Imprimerie Nationale, 1991
Grisey, Christian (sd.), L'épuration, Paris, Le Crapouillot, 1985
Guillon, Jean-Marie ; Laborie, Pierre (s.d.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995
Henri Frenay : de la Résistance à l'Europe : colloque, Paris, Assemblée nationale, 19 octobre 1995, organisé par l'Association Henri Frenay et par la Délégation à la mémoire et à l'information historique du Ministère des anciens combattants et victimes de guerre, Publication : Paris : Secrétariat d'État aux anciens combattants, 1997
Huyse, Luc ; Dhondt, Steven, *La répression des collaborations : 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP
Joubert, J., *La Libération de la France. Comment la France fut occupée, comment la France fut libérée, 1940-1945*, Paris, Payot, 1951, 201 p.

Kaspi, André, *La libération de la France, juin 44-janvier 46*, Perrin, Paris, 1995
Kedward, H.R. Ed. ; Wood, Nancy, Ed., *The Liberation of France: Image and Event*, Washington, D.C.; Berg, 1995
Laborie, Pierre, « Violence politique et imaginaire collectif : l'exemple de l'épuration », in Bertrand, Michel ; Laurent, Natacha ; Taillefer, Michel (s.d.), *Violences et pouvoirs politiques*, Toulouse, PUM, 1996, p. 205-216
Lattre de Tassigny, général de, *Histoire de la première Armée française, Rhin et Danube*, ed. Plon, Paris, 1949
« L'épuration en France: Approche bibliographie », in *Bulletin de l'IHTP*, 1981, H.4, 24-45
Lilly, J. Robert ; Le Roy, François, « L'armée américaine et les viols en France, juin 1944-mai 1945 », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, juillet-septembre 2002
Lottman, Herbet R., *L'épuration : 1943-1953*, 1994, Paris, Fayard, (éd. originale 1986)
Madjarian, Grégoire (s.d.), *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, UGE, 10/18, 1980
Maunoir, Jean-Pierre, *La Répression des crimes de guerre devant les tribunaux français et alliés*, Genève, Médecine et Hygiène, 1956
Novick, Peter, *L'épuration française : 1944-1949*, Paris, le Grand livre du mois, 1985
Buton, Philippe (catalogue*), La France et les Français de la Libération : 1944-1945 : vers une France nouvelle ?*, Paris, Musée des deux guerres mondiales : Bibliothèque de Documents Internationals Contemporains, 1984
Piketty, G, « Economie morale de la reconnaissance. L'ordre de la Libération au péril de la sortie de la Seconde Guerre mondiale », dans Cabanes, B ; Piketty, G (Sd.), *Sorties de guerre au XX è siècle*, Histoire@politique, n°3, nov-dec 2007.,
Rioux, Jean-Pierre,*La Quatrième République. 1. L'ardeur et la nécessité (1944-1952),* Nouvelle historique de la France contemporaine, 15, Le Seuil, Points-historique, 1980
Rouquet, François*, L'épuration dans l'administration française : agents de l'Etat et collaboration ordinair*e, Paris, Centre national de la Recherche scientifique, 1993 ; historique 20. Siècle
Serant, Paul, *Les vaincus de la libération. L'épuration en Europe occidentale à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, R. Laffont, 1964
Torrent, Régine, « L'image du soldat américain en France, de 1943 à 1945 », in Cochet, François ; Genet-Delacroix, Marie-Claude ; Trocmè, Hélène, *Les Américains et la France (1917-1947). Engagements et Représentations*, Actes du colloque organisé à Reims par le Centre Arpège (Université de Reims) et le centre de recherche d'histoire nord-américaine (Université Paris I), Maisonneuve & Larose, 1999, Paris, pp. 230-243.
Torrent, Régine, *La France américaine : controverses de la Libération*, Bruxelles, Racine, 2004
Trempé, Rolande, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989
Virgili, Fabrice, *La France virile : des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot, 2000
Wievorka, Olivier, *Histoire du débarquement en Normandie. Des origines à la libération de Paris*, Le Seuil, 2007
Sainclivier, Jacqueline, « Le pouvoir résistant (été 1944) », in Buton, Philippe ; Guillon, Jean Marie (Sd.), *Les pouvoirs en France à la Libération,* Belin, 1994
Lilly, J. Robert, *La face Cachée des GI's. Les viols commis en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale,* Payot, 2003
Cobb, Richard, *Vivre avec l'ennemi. La France sous deux occupations, 1914-1918 et 1940-1944, Sorbier, 1985*
Dossier. Colloque internationnal, 28-31 oct. 1974. La Libération de la France, Paris, Comité d'histoire de la Seconde guerre Mondiale, 1974
Actes du colloque, 19/9/1994, Sénat, *le rôle du maquis dans la libération de la France*, 1995
Actes du colloque, 17-19/5/1995, Caen, *La France de 1945*, Université de Caen, 1996

B) Echelle locale
Actes du colloque « Libération Nord Pas-de-Calais » des 2 et 3 novembre 1974, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille III, 1975
Aguettaz, Michel, *Francs-Tireurs et Partisans français dans la résistance savoyarde*, Grenoble, PUG, 1995
Antoine, Claude, *Le bataillon des Glières*, Ed. Labédita, 1998
Atard, Francis, « Montpellier : départ de la Wehrmacht », in *Les Années 40*, Amouroux, Henri (s.d.), Paris, Tallendier, 1980, p. 2230-2234
Bailly, Jacques-Augustin, *La libération confisquée, le Languedoc, 1944-1945*, Albin Michel, Paris, 1993
Bargeton, René, *Le comité départemental de Libération du Pas-de-Calais, 1943-1946*, mémoires de la commission départementales d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, XXXIII, Arras, 1997
Baudot, Marcel, *Libération de la Bretagne*, Hachette, « La libération de la France », 1974
Bebdjebar, André, *Libérations rêvées, libérations vécues*, Hachette, 1994
Becamps, Pierre, *La Libération de Bordeaux,* Hachette, 1974
Béraud, Henri, *Bataille des Alpes, 1940-1945*, Heimdal, 1987
Bernage, Georges ; Lannoy, François de ; Mac Nair, Ronald ; Baumann, Patrick, *Bataille d'Alsace, 1944-1945*, Heimdal, 1992
Bernier, Jean-Pierre, *La Libération de Strasbourg et de l'Alsace*, Ed. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1984
Bloyet, Dominique, *Saint-Nazaire, la poche*, Ed. CMD, 1998
Bourderon, Roger, *Libération du Languedoc méditerranéen*, Hachette, « La Libération de la France », 1974
Burger, Muriel, *La Libération du Haut-Rhin, 19 novembre 1944 – 9 février 1945*, sd. Eichenlaub, Jean-Luc, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 2004
Capdevila, Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre, 1944-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999
Chazette, Alain, *La Forteresse de Royan, pointe de Grave*, Heimdal, 1995
Dejonghe, Etienne ; Daniel, Laurent, *Libération du Nord et Pas-de-Calais*, Hachette, « La Libération de la France », 1974
Dejonghe, Etienne ; Le Maner, Yves, *Le Nord-Pas-de-Calais dans la main allemande*, Lille, La Voix du Nord, 1999
Dejonghe, Etienne, « Requis ukrainiens et prisonniers de guerre soviétiques dans le Nord de la France (1942-1944) », dans *Revue du Nord*, n°2 spécial hors-série 1988, p. 731-738
Dröge, Franz, *Der zerredete Widerstand. Soziologie und Publizistik des Gerüchts im Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart: Bertelsmann Universitätsverlag, 1970
Foulon, Charles-Louis, « L'opinion, la résistance et le pouvoir en Bretagne à la Libération », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* n°117, janvier 1980, pp. 75-100
Garnier, Bernard ; Leleu, Jean-Luc ; Passera, François ; Quellien, Jean (s.d.), *Les populations civiles face au débarquement et à la bataille de Normandie*, Caen, Mémorial de Caen, 2005
Gaujac, Paul, *La guerre en Provence, 1944-1945, une bataille méconnue*, Presses Universitaires de Lyon, 1998
Genet, Christian ; Ballanger, Bernard, Chazette, Alain, *La libération de l'île d'Oléron*, Aubin Imprimeur, 1995
Genet, Christian ; Ballanger, Bernard, *La libération de la poche de Royan*, 1994
Grandval, Gilbert ; Collin, André, *Libération de l'est de la France*, Hachette, « La libération de la France », 1974

Guingoin, Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Hachette, « La libération de la France », 1974
Guiral, Pierre, *Libération de Marseille*, Hachette, « La libération de la France », 1974
L'Huillier, Fernand, *Libération de l'Alsace*, Hachette, « La libération de la France », 1974
La libération dans le Midi de la France, Toulouse, Eché Editeur, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1986
Le Cacheux, Geneviève ; Quellien, Jean, *Le dictionnaire de la Libération du nord-ouest de la France*, Ed ; Corlet, Condé-sur-Noireau, 1994
Les Côtes-du-Nord de l'occupation à la libération. Exposition commémorative du 40e anniversaire de la libération, réalisée par le Service éducatif des Archives départementales des Côtes-du-Nord, centre d'action culturelle de Saint-Brieuc, 18/6-31/8/1984
Lozac'h, Alain, *Visages de la résistance bretonne. Réseaux et mouvements de Libération en Côte-d'Armor*, Coop Breizh, 2003
Marcot, François (s.d.), *La Résistance et les Français. Lutte armée et maquis*, actes du colloque international de Besançon, 15-17/6/95, Paris, Annales littéraires de l'université de Franche-Comté/Les Belles Lettres, 1996
Montagnon, Pierre, *Les maquis de la Libération, 1942-1944*, Pygmalion, Gérard Watelet, 2000, Paris
Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, *Alpes en guerre*, 1939-1945, 2003
Pecqueur, Dominique, « Les prisonniers de guerre du Pas-de-Calais, des camps aux associations », mémoire de maîtrise, Lille-III, 1996
Piquet, Nathalie, *Charbon – travail forcé – Collaboration, Der nordfranzösische und belgische Bergbau unter deutscher Besatzung, 1940 bis 1944*, Klartext, 2008.
Plas, Pascal (s.d.), *Visages de la Résistance, 1940-1944 : libération de Limoges*, Saint-Paul, L. Souny, 2005
Revue du Nord, n°226-227, 1975, colloque sur la libération du Nord-Pas-de-Calais
Rickard, Charles, *La Savoie sous l'occupation*, Rennes, Ouest-France, 1985
Rondel, Eric, *Lorient Saint-Nazaire. Les poches de l'Atlantique*, Ed. Astoure, 2001
Sainclivier, Jacqueline, *La Résistance en Ille-et-Vilaine, 1940-1944*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995
Sénéchal, Catherine, « Le comité départemental de Libération du Nord », mémoire de maîtrise, Lille-III, 1987
Thers, Alexandre, *Bretagne, la reddition des poches*, Histoire et collection, 2003
Thers, Alexandre, *Les poches de l'Atlantique*, Histoires & Collections, 2002
Thibault, Benoît, « Le retour des prisonniers de guerre dans le département du Nord », mémoire de maîtrise, Lille-III, 1997
Thuillier, J.P., « Les Houillères du Nord/Pas-de-Calais : la pointe extrême du volontarisme ? », in *La France en voie de modernisation*, colloque de la Fondation nationale des Sciences politiques, à paraître
Université Paul Valery-Montpellier III, Lendemains de Libération dans le Midi, Actes du colloques de Montpellier, 1986
Voves et la guerre: invasion, occupation, libération, récits divers 1 & 2, Imp. Moderne, 1945-47, les annales vovéennes, p. 1-10 ; p. 11-20

III – La France de l'après-guerre

1) Ouvrages généraux, travaux de référence

Barrier, Colette, *Henri Hoppenot, diplomate (25 octobre 1891 - 10 août 1977)*, Diplomatie et histoire, direction des Archives, Ministère des Affaires étrangères

Béthouart, Bruno, « Le rôle des pouvoirs publics en France dans les mutations du travail et de l'emploi depuis 1945 », Lestrade, B ; Bouthillier, S, *Les mutations du travail en Europe,* Paris, L'Harmattan, 2000, p. 19-30
Béthouart, Bruno, *Le ministère du travail et de la Sécurité sociale. De la Libération au début de la Vème république,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006
Bouvier, Beatrix, « Nachkriegsgesellschaften im20. Jahrhundert. Deutschland und Frankreich zwischen Tradition und Moderne », *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Cahen-Salvador, J ; Racine, P*, « Le directeur général du Travail et de la Main d'œuvre », Alexandre Parodi*, Gap, Imprimerie Louis-Jean, 1980, p. 39-47
Eck, Jean-François, *Histoire de l'économie française depuis 1945,* Armand Colin, 1992
Frank, Robert, « L'occupation allemande dans l'imaginaire français », dans relations internationales, n°80, hiver 1994, p.491-500
Julia, Dominique, « La violence des foules : peut-on élucider l'inhumain ? », in Boutier, Jean ;Julia, Dominique (Sd.), *Passés recomposés,*Autrement, 2007
Le Naour, Jean Yves, *La honte noir. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945,* Hachette, 2003
Mazower, Mark, « D'un siècle à l'autre :la violence et l'Etat au XXe siècle », dans Causarano, Pietro ; et Al, *le XXe siècle des guerres,* Les éditions de l'Atelier, 2004
Müller, Klaus-Jürgen, « Deutsches und französisches Militär nach den beiden Weltkriegen », *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Turpin, Frédéric, *André Diethelm (1898-1954) : de Georges Mandel à Charles de Gaulle*, Paris, les Indes savantes, 2004
Virgili, Fabrice, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale,* Payot, 2009
Weil, Patrick, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991

2) Echelle nationale

Barjot, Dominique (Hg.), *Les reconstructions en Europe 1945- 1949*, Bruxelles, 1997
Bendjebbar, André, *Libérations rêvées, libérations vécues, 1940-1945,* Hachette, 1994
Bossuat, Gérard, « Le plan Marshall dans la modernisation de la France », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000
Braganca, Manuel, « Le 'bon Allemand' dans le roman français de l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale :une erreur de Casting ?, dans *Modern et Contemporary France*, August 2010, Vol 18, n°3, p. 329-342
Brossat, Alain, *Les Tondues. Un carnaval moche,* Levallois-Perret, Manya, 1992
Buton, Philippe, « L'Etat restauré », in Azéma, Jean Pierre ; Bédarida (Sd.), *La France des années noires, tome 2,* Paris, Edition du Seuil, 2000
Buton, Philippe, « La France atomisée », in Azéma, Jean Pierre ; Bédarida (Sd.), *La France des années noires, tome 2,* Paris, Edition du Seuil, 2000
Buton, Philippe, *La Joie douloureuse. La libération de la France,* Bruxelles, Complexe, 2004
Buton, Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Presses de la FNSP, 1993
Chadeau , Emmanuel, « Aide étrangère et politique économique », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000
Closon, Fancis-Louis, *Commissaire de la République du Général de Gaulle,* Lille, Septembre 1944 - mars 1946, Paris, 1980

Cochet, François, « Le rôle des anciens prisonniers et de anciens déportés français dans le rapprochement franco-allemand (1945-1965) » in *Le rôle des guerres dans la mémoire des européens: leur effet sur la conscience d'être européen*, Peter Lang
Delporte, Christian, « Quelle presse nouvelle ? », in Garnier, Bernard, *et alii*, *Pourquoi résister ? Résister pour quoi faire ?*, Actes du colloque des 2, 3 et 4 décembre 2004, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, collection *Seconde Guerre mondiale*, n°6, Caen, 2006, p. 207-214
Franck, Christiane (s.d.), *La France de 1945. Résistance. Retours. Renaissances*, actes du colloque de Caen, 17-19/5/1995, Caen, Presses universitaires de Caen, 1996
Heiniger, Alix, « Les organisations *Freies Deutschland* en France et en Suisse : nouveaux partenaires allemands à la fin de la Seconde Guerre mondiale ? », dans *Relations Internationales*, 2010, n°142, p. 53-69
Kaelble, Hartmut, « Die Nachkriegszeit in Frankreich und Deutschland (1945-1955/57)», *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Kocher-Marboeuf, Eric, « Le maintien de l'ordre public lors des grèves de 1947 », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000
Lacroix-Riz, Annie, „Puissance ou dépendance française? La vision des „décideurs" des affaires étrangères en 1948-49", in Girault, René; Frank, Robert, *Puissance française en question (1945-1949)*, in Publications de la Sorbonne, 1988, p.53-76
Lagrou , Pieter, « La Résistance et les conceptions de l'Europe, 1945-1965. Le monde associatif international d'anciens résistants et victimes de la persécution devant la Guerre froide, le problème allemand et l'intégration européenne », p. 137-182, in *Le rôle des guerres dans la mémoire des européens: leur effet sur la conscience d'être européen*, Peter Lang
Lagrou, Pieter, „Beyond Memory and Commemoration : Coming to Terms with War and Occupation in France after 1945", in Geppert, Dominik, *The Postwar Challenge : Cultural, Social, and Political Change in Western Europe, 1945-58,* Oxford University Press, German historical Institute London, 2003
Lagrou, Pieter, *Mémoires Patriotiques et occupations nazies,* Bruxelles, Complexe, 2003
Lindeprg, Sylvie, *Les écrans de l'ombre. La Seconde Guerre mondiale dans le cinéma français (1944-1969),* CNRS éditions, 2001
Margairaz, Michel, „Jean Monnet en 1948: les cinq batailles pour reconquérir la puissance", p. 177-200; Ory, Pascal, „Introduction à l'ère du doute: „la puissance française" dans les représentations culturelles vers 1948', in Girault, René; Frank, Robert, *Puissance française en question (1945-1949)*, in Publications de la Sorbonne, 1988, p. 409-422
Margairaz, Michel, « La reconstruction matérielle : crise, infléchissement ou ajustement ? », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences Po, 2000
Méchoulan, Eric, « Le pouvoir face aux grèves « insurrectionnelles » de novembre à décembre », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000
Melandri, Pierre; Vaisse, Maurice,"De la prise de conscience de l'impuissance à la quête de l'influence", p.77-92; Frank, R. „le dilemme français: la modernisation sous influence ou l'indépendance dans la décadence", in Girault, René; Frank, Robert, *Puissance française en question (1945-1949)*, in Publications de la Sorbonne, 1988, p. 137-156
Müller, Klaus-Jürgen, « Deutsches und französisches Militär nach den beiden Weltkriegen », *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Viet, Vincent, « La politique de l'immigration : entre main d'œuvre et population », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000
Virgili, Fabrice, *La France « virile ». Des femmes tondues à la libération,* payot, 2000

Voldman, Danièle, « Une année charnière pour la reconstruction des villes ? », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000

3) Echelle locale

Capdevilla, Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre.1944-1945,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999
Dejonghe, Etienne, « Ingénieurs et société dans les houillères de Nord-Pas-de-Calais de la Belle Epoque à nos jours » dans Thépot (Hg.), P173-189
Dejonghe, Etienne, « Les Houillères du Nord à l'épreuve, 1945-1947 », dans *Revue du Nord*, n°227, 1975
Dejonghe, Etienne, « Remarques sur les problèmes de main d'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais », dans Bulletin du comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiales, n°232, 1978, p.31-33
Revues du Nord, Colloques sur la libération de Provence, Provence historique, n°144, 1986
Revues du Nord, Colloques sur la libération du Midi, libération dans le midi de la France, Toulouse, Eché Editeur, Université de Toulouse-le-Mirail, 1986
Revues du Nord, Colloques sur la libération du Nord-Pas de Calais », n°226, n°227, 1975

IV – De la fin de la Seconde Guerre mondiale au début de la guerre froide : le contexte international de la captivité allemande

1) Ouvrages généraux, travaux de référence

Aron, Raymond, « Des comparaisons historiques », dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.426-445
Aron, Raymond, « en quête d'une doctrine de la politique étrangère », dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.460-478
Aron, Raymond, « Macht, power, puissance, prose démocratique ou poésie démoniaque ? », dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.171-194
Aron, Raymond, «De l'analyse des constellations diplomatiques », dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.411-425
Aron, Raymond, «de la Paix sans victoire. Note sur les relations de la statégie et de la politique », dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.446-459
Aron, Raymond, «Les tensions et les guerres du point de vue de la sociologie historique», dans *Etudes Politiques,* NEF édition Gallimard, Biblio des Sciences Humaines, 1982, p.383-410
Aron, Raymond, *La démocratie à l'épreuve du XXieme*, Colloque, Berlin, 1960
Badie, Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales,* Fayard, 2004
Braillard, Philippe, *Théorie des systèmes et relations internationales,* Bruxelles, Bruylant, 1977
Bugnion, François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, CICR, 1986
Chevallaz, Georges-André, *Le défi de la neutralité, diplomatie et défense de la Suisse, 1939-1945*, Vevey, l'Aire, 1995
Devin, Guillaume, *sociologie des relations internationales,* La découverte, 2002
Djurovic, Gradimir, *L'agence centrale de recherches du CICR. Activité du CICR en vue du soulages des souffrances morales des victimes de guerre*, Institut Henry Dunant, Genève, 1981.

Durand, André, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*, tome II, Institut Henry-Dunant, Genève, 1978
Frank, Robert, „Penser historiquement les relations internationales », in *Annuaire français des relations internationales*, 2003, pp. 42-65.
Frei, Norbert (dir.), *Transnationale Vergangenheitspolitik. Der Umgang mit deutschen Kriegsverbrechern in Europa nach dem Zweiten Weltkrieg*, Göttingen, Wallstein, 2006
Krieger, Wolfgang, „Die amerikanische Deutschlanplannung. Hypotheken und Chancen für einen Neuanfang", Volkmann, Hans-Erich (Hgr,), *Ende des Dritten Reiches – Ende des Zweiten Weltkriegs : Eine perpektivische Rückschau*, München, Zürich, Piper, 1995
Laloy, J., « A propos de la guerre froide », in Moïsi, Dominique (sd.), *Crises et guerres au XXe siècle : analogies et différences*, IFRI, Paris, 1981, p.74
Rey-Schyrr, Catherine, *De Yalta à Dien Bien Phu. Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, 1945-1955*, tome 3, CICR, Georg Editeur, Genève, 2007
Soutou, Georges-Henri, *La guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Fayard, 2001
Yergin, Daniel, *La paix saccagée. Les origines de la guerre froide et la division de l'Europe*, Bruxelles, Complexe, 1990

2) Les relations franco-allemandes et la politique extérieure de la France

Allain, Jean Claude, « Le rétablissement des relations diplomatiques franco-allemandes après les deux guerres mondiales», in *Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Anthologie der deutschen Meinung, Deutsche Antworten auf eine französische Umfrage, Konstanz, Johannes Asmus Verlag, 1948
Anthologie der deutschen Meinung, Deutsche Antworten auf eine französische Umfrage, Konstanz, Johannes Asmus Verlag, 1948
Baechler, Christian, *Les tiers dans les relations franco-allemandes*, München, Oldenbourg, 1996
Binoche, Jacques, *De Gaulle et les Allemands*, Bruxelles, Complexe, 1990
Binoche, Jacques, *L'Allemagne et le Général de Gaulle (1924-1970)*, Paris, Plon
Bitsch, Marie-Thérèse, „Un rêve français : le désarmement économique de l'Allemagne (1944-1947) », dans *Relations internationales*, 1987, n°51, p. 313-329
Bizeul, Yves; Schulz, Matthias, *Die deutsch-französischen Beziehungen*, Rostock, Univ. Rostock, Institut für Politik- und Verwaltungswissenschaft, 2000
Blanchet, Michel, « De Gaulle et l'Allemagne, 1905-1958 », thèse de 3e cycle, Histoire économique et sociale, Lyon III, 1986, sd. de M. Gadrille
Bock, Hans Manfred, „Zur Perzeption der frühen Bundesrepublik Deutschland in der französischen Diplomatie: Die Bonner Monatsberichte des Hochkommissars André François-Poncet, 1949-1955", dans *Francia*,1987 (1988), n°15, p. 579-658
Bock, Hans, Manfred (Hgr.), *Projekt deutsch-französische Verständigung : Die Rolle der Zivilgesellschaft am Beispiel des Deutsch-Französischen Instituts in Lüdwigsburg,* Opladen, Leske + Budrich, 1998, p. 275-353
Bournazel, Renata, „Frankreich und der deutsche Nachbarn 1944-1984", dans*Aussenpolitik.* 1984, n°35, p. 152-162
Casalis, Georges, « L'unité de l'église évangélique et la division de l'Allemagne », in Mérudier Henri, *L'Allemagne Occupée 1945-1949,* Publications de l'institut d'Allemand d'Asnières, 1989 , p.141-149
Chardon, Jean-Marc, « Les tentatives de rapprochement entre la France et l'Allemagne (1945-1951) », mémoire de maîtrise, sd. de J.-B. Duroselle, Paris I, 1975

Cornides, Wilhelm, „Die Illusion einer selbständigen französischen Deutschlandpolitik (1944-1947). Studien zu einem französischen Dokumentenbuch aus der Zeit vor der Moskauer Aussenministerkonferenz (Frühjahr 1947)“, dans *Europa-Archiv*, 20/07/1954, 9e année, p. 641-676

Cornides, Willehlm, „Die Illusion einer selbständigen französischen Deutschlandpolitik, 1944-1947. Studien zu einem französischen Dokumentenbuch aus der Zeit vor der Moskauer Aussenministerkonferens (Frühjahr 1947)“, dans *Europa Archiv*, 1954, n°9, p. 6731-6736

Cuvier, Françoise, « Vincent Auriol et la question allemande, mémoire de maîtrise », sd. de Bloch, C ; Frank, R., Paris X, 1985

Defrance, Corine, « Les jumelages franco_allemands :aspects d'une coopération transnationale », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°99, juillet-septembre 2008, p.189-201

Dethan, Georges, « Le Quai d'Orsay. 1914-1939 et 1945-1981 », in *Opinions publiques et politique extérieure*. Colloques organisés par l'Ecole française de Rome et l'université de Milan, 3 tomes, Rome, 1983-1985, vol. 3 (1945-1981), p. 193-200

Deuerlein, Ernst, „Frankreichs Obstruktion deutscher Zentralverwaltungen 1945“, dans *Deutschland-Arch*, 1971, n°4, p; 455-491

Duroselle, Jean-Baptiste., *Les relations franco-allemandes de 1939 à 1950*, Paris, Centre de Documentation Universitaire

Frank, Robert ; Girault, René, *La Puissance française en question*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989

Fritsch-Bournazel Renata, « Danger allemande et Sécurité européenne dans la politique étrangère française d'après guerre», in Mérudier Henri, *L'Allemagne Occupée 1945-1949,* Publications de l'institut d'Allemand d'Asnières, 1989 , p.183-200

Fritsch-Bournazel, Renata, « Danger allemand et sécurité européenne dans la politique étrangère française d'après-guerre. Les années charnières : 1945-1949 », in Ménudier, Henri (éd.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, Asnières: Institut d'allemand, 1989, 337 S. Publication de l'Institut d'allemand, Université de la Sorbonne Nouvelle, 9, pp. 183-200

Giraud, André, „Frankreich und Deutschland : Waffenbrüder für die Freiheit“, dans *Europ. Wehrkunde*; 1987, n°36, p. 608-612

Grosser, Pierre, « L'entrée en France en guerre froide », dans Berstein, Serge ; Milza Pierre (Sd.), *L'année 1947,* Presses de Sciences PO, 2000

Hänsch, Klaus, *Frankreich zwischen Ost und West. Die Reaktion auf den Ausbruch des Ost-West-Konfliktes 1946-1948*, Berlin/New York, 1972

Henke, K.-D., „Politik der Widersprüche. Zur Charakteristik der französischer Militärregierung in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg“, dans Vierteljahrhefte für Zeitschrift, 1982, p. 500-537

Henke, Klaus Dietmar, « Politik der Widersprüche. Zur Charakteristik der französischen Militärregierung in Deutschland nach dem 2. Weltkrieg“, in Scharf, Claus; Schröder, Hans-Jürgen (éd.), *Deutschlandpolitik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949*, Wiesbaden, 1983

Henke, Klaus-Diemtar, „Aspekte französischer Besatzungspolitik in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg“, in Wolfgang Benz*, et alii*, *Miscellanea. Festschrift für Helmut Krausnick zum 75. Geburtstag*, 1980, Stuttgart, p. 169-191

Hillel, Marc, *L'occupation française en Allemagne, 1945-1949*, Paris, Balland, 1983

Houll-Commun, Patriciat, „La politique d'occupation française en Allemagne et la zone française d'occupation (1945-1949) », dans *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, juin 1985, 10, p. 40-56

Hudemann, Rainer, „Kulturpolitik und Deutschlandpolitik. Frühe Direktiven für die französische Besatzung in Deutschland“, in Knipping, Franz; Le Rider, Jacques (éd.),

Frankreichs Kulturpolitik in Deutschland, 1945-1950. Ein Tübingeer Symposium 19. und 20. September 1985, Attempto Verlag Tübigen GmBH, 1987, p. 15-30
Hudemann, Rainer, „Kulturpolitik und Deutschlandpolitik. Frühe Direktiven für die französische Bezatzung in Deutschland, dans Knipping, Franz; Le Rider, Jacques (Hgr.), *Frankreichs Kulturpolitik in Deutschland, 1945-1950,* Ein Tübinger Symposium, 1985, Tübingen, Attempto Verlag, 1985, p.15-34
Hudemann, Rainer, „La zone française d'occupation sous le premier gouvernement du Général de Gaulle (mai 1945 à janvier 1946) », dans *Etudes gaulliennes*, 23/24, 1978, p. 25-37.
Hudemann, Rainer, « Frankreichs Besatzungspolitik nach dem 1. und 2. Weltkrieg", in Ducchardt, Heinz éd., *Europas Mitte: Deutschland und seine Nachbarn*, Bonn, Europa Union Verlag, 1988
Hudemann, Rainer, « L'occupant français et la population allemande après les deux guerres mondiales", dans *Relations internationales*, 80, 1994, p. 471-489.
Hudemann, Rainer, « L'occupation française en Allemagne. Problèmes généraux et perspectives de recherche », in Ménudier, Henri (éd.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, Asnières: Institut d'allemand, 1989, 337 S. Publication de l'Institut d'allemand, Université de la Sorbonne Nouvelle, 9, p. 221-242
Hudemann, Rainer, « L'occupation française en Allemagne. Problèmes généraux et perspectives de recherche », in Ménudier, Henri (sd.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 221-242
Hudemann, Rainer, « La France et le Conseil de contrôle interallié en Allemagne (1945-1947) », dans *Revue d'Allemagne*, 1989/2, p. 235-256
Hudemann, Rainer, « Les réformes de la Sécurité sociale en Zone française d'occupation en Allemagne 1945-1949 », in *Actes du 113e congrès national des sociétés savantes, colloque sur l'histoire de la sécurité sociale*, Strasbourg, 1988, 1989, p. 141-152
Hudemann, Rainer, « Revanche ou partenariat ? A propos des nouvelles orientations de la recherche sur la politique française à l'égard de l'Allemagne après 1945 », in Krebs, Gilbert ; Schneilin, Gérard (s.d.), *L'Allemagne 1945-1955. De la capitulation à la division*, pp.127-153
Hudemann, Rainer, *Zwischen Tradition und Neuordnung 1945 bis 1953. Sozialversicherung und Kriegsopferversorgung im Rahmen französischer Besatzungspolitik*
Hudemann, Reiner, « L'occupation Française en Allemagne », in Mérudier Henri, *L'Allemagne Occupée 1945-1949,* Publications de l'institut d'Allemand d'Asnières, 1989 , p.221-242
Hüser, Dietmar, „Frankreich, Deutschland und die französische Öffentlichkeit 1944-1950: Innenpolitische Aspekte deutschlandpolitischer Maximalpositonen" ", in Martens, Stefan (Hgr.), *Vom "Erbfeind"zum"Erneuerer": Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg,* Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1993, p. 19-64
Hüser, Dietmar, „Für eine methodenbewusste Geschichte der unternationalen Beziehungen" dans Elvert, Jürgen; Salewski, Michael, *Im Auftrage der Ranke-Gesellschaft herausgegeben,* Historische Mitteilungen, bd 16, Franz Steiner Verlag, 2003, p.155- 169
Institut d'Histoire du temps présent, Institut Charles de Gaulle (éd.), *De Gaulle et la nation face aux problèmes de défense, 1945-1946*, Plon, coll. Espoir, 1983
Institut français de Stuttugart (Hrsg.), *Die französische Deutschlandpolitik 1945 und 1949. Ergebnisse eines Kolloquiums des Institut français de Stuttgt und des Deutsch-Französischen Instituts*, Ludwigsburg, das am 16.-17. Januar 1986 im Institut français de Stuttgt stattgefunden hat., Tübingen: Attempto Verl. (1987), 171 S.
Kiersch, Gerhard, „Die französische Deutschlandpolitik 1945-1949", in Scharf, Claus; Schröder, Hans-Jürgen (sd.), *Politische und ökonomische Stabilisierung Westdeutschlands*

1945-1949, Fünf Beiträge zur Deutschlandpolitik der westlichen Alliierten, Wiesbaden, Steiner, 1977
Kiersch, Gerhard, „Die französische Deutschlandpolitik 1945-1949“, in Scharf, Claus; Schröder, Hans-Jürgen (éd.), *Politische und ökonomische Stabilisierung Westdeutschlands 1945-1949. Fünf Beiträge zur Deutschlandpolitik der westlichen Alliierten*, Franz Steiner Verlag GmBH, Wiesbaden, 1977
Kimmel, Adolf, „Die deutsch-französischen Beziehungen. T.1.2.“, dans *Neue politische Literatur*. 1990, n°35 , p. 472-482 ; 1991, n°36 , p. 247-260
Kimmel, Adolf, „Die deutsch-französischen Beziehungen; Die politischen, wirtschaftlichen und auch kulturellen Beziehungen der Bundesrepublik Deutschland zu Frankreich sind so eng wie zu keinem anderen Land….“ ““, dans neue politische literatur, n° 1, Verlag Peter Lang, 1990, p. 476-482
Kimmel, Adolf, « Die deutsch-französischen Beziehungen » (I), dans *Neue Politische Literatur*, n°35, 1990, p. 472-483
Knipping, Franz, „Que faire de l’Allemagne? Die französische Deutschlandpolitik 1945-1950 », in Knipping, F. ; Weisenfeld, E., *Eine ungewöhnliche Geschichte. Deutschland-Frankreich seit 1789*, Bonn, Europa-Union-Verlag, 1988
Knipping, Franz; Le Rider, Jacques (éd.), *Frankreichs Kulturpolitik in Deutschland, 1945-1950. Ein Tübingeer Symposium 19. und 20. September 1985*, Attempto Verlag Tübigen GmBH, 1987
Korff, Adalbert, *Le revirement de la politique française à l'égard de l'Allemagne entre 1945 et 1950*, Amilly-Annemasse 1965 : Imprimerie Franco-Suisse, 367 S., Lausanne
Krapoth, Stéphanie, *France-Allemagne. Du duel au duo, de Napoléon à nos jours,* Toulouse, Ed. Privat, octobre 2005
Krebs, Gilbert, (s.d.), „Vers quel avenir commun? “*Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988: hommage à Joseph Rovan,* Publications de l’Institut d’Allemand d’Asnières, 1989, p. 228-262
Kretzschmar, Martin, *Die französische Deutschlandwahrnehmung seit dem Zweiten Weltkrieg*, HS (3) HD
Lattard, Alain, „ A propos de l’occupation française en Allemagne, 1945-1949: le conflit Laffon/Koening, in, Krebs, Gilbert, (s.d.), “*Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988 : hommage à Joseph Rovan,* Publications de l’Institut d’Allemand d’Asnières, 1989, p.227-262
Lattard, Alain, „A propos de l’occupation française en Allemagne 1945-1949. Le conflit Laffon – Koenig », in Krebs, Gilbert (éd.), *Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988. Hommage à Joseph Rovan*, Asnières, PIA, 1989
Lefèvre, Sylvie, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à la coopération*, Paris, Comité d’histoire économique et financière de la France, 1998
Linsel, Knut, *Charles de Gaulle und Deutschland, 1914-1969*, Sigmaringen, Thorbecke, 1998
Lippens, Walter, „Bedingungen und Etappen der Aussenpolitik de Gaulles 1944-1946“, dans *Vierteljahrhefte für Zeitschrift*, 21, 1973, pp. 52-102
Lorentz, Claude, „La France et les restitutions allemandes (1945-1947), dans Jurt, Joseph (s.d.), *Von der Besatzungszeit zur deutsch-französischen Kooperation – De la période d’occupation à la coopération franco-allemande,* Institut français de Fribour-en-Brisgau, Rombach, 1993, p. 121-167
Loth, Wilfried, *Sozialismus und Internationalismus. Die französischen Sozialisten und die Nachkriegsordnung Europas 1940-1950*, Studien zur Zeitgeschichte, Institut für Zeitgeschichte, Stuttgart, 1977
Ludmann-Obier, M.F., « Un aspect de la chasse aux cerveaux : les transferts de techniciens allemands en France, 1945-1949 », dan *Relations internationales*, n°46, 1986

Maelstaf, Geneviève, *Que faire de l'Allemagne ? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945-1955)*, Direction des archives, Ministère des affaires étrangères, s.d.
Maillard, Pierre, De Gaulle und Deutschland. Der unvollendete Traum, Übers. Aus dem Franz.
Manac'h, Bérénice ; Menyesch, Dieter ; Schild, Joachim, *France - Allemagne. Relation internationales et interdépendances*, Hrsg. Institut franco-allemande de Ludwigsburg ; München, New Providence Saur 1994, XXX, 4233
Manfrass, Klaus (éd.), *Paris-Bonn : Eine dauerhatfte Bindung schwieriger Partner*, Sigmaringen, Thorbecke, 1984, p. 179-185
Marcowitz, Reiner, „Grundzüge der Deutschlandpolitik de Gaulles und Bidaults von Herbst 1944 bis Frühjahr 1947", dans Mitt. Ranke-Gesellsch., 1988, n°1, H.2., p. 117-134
Marcowitz, Reiner, „Grundzüge der Deutschlandpolitik de Gaulles und Bidaults von Herbst 1944 bis Frühjahr 1947", dans *Mitteilungen der Ranke Gesellschaft*, Heft 2, 1988, p. 117-134
Martens, Stefan, "Zwischen Demokratisierung und Ausbeutung. Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg", in Martens, Stefan (Hgr.), *Vom "Erbfeind"zum"Erneuerer": Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg,* Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1993, p.9-18
Martens, Stefan, éd., *Vom Erbfeind zum Erneuerer. Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg*, Thorbecke, 1993
Möhler, Rainer, „Entnazifizierung, Demokratisierung, Dezentralisierung – französische Saüberungspolitik im Saarland und in Rheinland-Pfalz", in Martens, Stefan (Hgr.), *Vom "Erbfeind"zum"Erneuerer": Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg,* Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1993, p. 157-174
Möhler, Rainer, *Entnazifizierung in Rheinland-Pfalz und im Saarland unter französischer Besatzung von 1945 bis 1952*, Mainz, v. Hase é Koehler, 1992
Müller, Michael, „Zum Verhältnis von Kirche und Besatzung. Erzbischof Bornewasser von Trier und die Franzosen nach dem Zweiten Weltkrieg", in Hütenberger, Peter; Hansgeorg, Molitor (éd.), *Franzosen und Deutsche am Rhein 1789-1918-1945*, Essen, Klartext, 1989, p. 298-308
Niedhart, Gottfried, « Revisionismus und friedlicher Wandel in der deutschen politik nach den Kriegsniederlagen», in *Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Notin, Jean Christophe, *Les vainqueurs seront les vaincus. La France en Allemagne 1945, Perrin, 2004.*
Nüske, Gerd Friedrich, „Württemberg-Hohenzollern als Land der französischen Besatzungszone in Deutschland 1945-1962", dans *Zeitschrift für Hohenzollerische Geschichte*, 18, 1982, p. 179-278; 19, 1983, p. 103-194
Picard, Emmanuelle, *Des usages de l'Allemagne. Politique culturelle en Allemagne et rapprochement franco-allemand, 1945-1963. Politique publique, trajectoires, discours*, IEP, Paris, 1999
Picht, Robert (éd.), *Das Bündnis im Bündnis. Deutsch-französische Beziehungen im internationalen Spannungsfeld*, Stuttgart, 1982
Picht, Robert (Hrsg.), *Das Bündnis im Bündnis. Deutsch-französische Beziehungen im internationalen Spannungsfeld*, Berlin, Severin & Siedler, 1982
Picht, Robert, „Frankreich und die deutsche Indentität. Ein Berliner Gespräch über Deutschlands Platz und Rolle in Europa", dans*Dokumente* , 1984, n°40, p. 101-121
Picht, Robert, „Kulturelle Beziehungen als Voraussetzung deutsch-französischer Kommunikation, dans Picht, Robert (Hgr.) *Deutschland, Frankreich, Europa,* München, Zürich, R. Piper & Co, 1978

Poidevin, Raymond ; Bariéty, Jacques, *Frankreich und Deutschland. Les relations franco-allemandes 1815-1975. Die Geschichte ihrer Beziehungen 1815-1975*, Übers. Aus dem Franz.
Poidevin, Raymond ; Bieréty, Jacques, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, Colin, 1977
Poidevin, Raymond, „Die französische Deutschlandpolitik 1943-1949“ in: Scharf, Claus; Schröder, Hans-Jürgen (Hrg.), *Die Deutschlandpolitik Frankreichs und die französische Zone 1945-1949*. HRsg, 40 ; Wiesbaden Steiner, 1983, p. 15-25
Rioux, Jean-Pierre ; Manfrass, Klaus (sd.), *France-Allemagne 1944-1947*, Les cahiers de l'IHTP, 13-14, décembre 1989-janvier 1990, CNRS, 1990, p. 97-118.
Rollet, Henri, „Les veto français au Conseil de contrôle interallié et l'unité allemande, 1946-1948 », dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1985, 101, p. 99-114
Rovan, Joseph, „L'Allemagne de nos mérites“, *Esprit*, 1945, n°115, p. 529-540
Rovan, Joseph, « Dans la pause du fascisme », *Esprit*, 1946, n°116, p. 388-410
Rovan, Joseph, « Politiques en Allemagne », *Esprit*, 1946, n°118, p. 143-149
Roy, Willis F., *France, Germany and the new Europe, 1945-1963*, Stanford, Stanford, Univ. Press, 1968
Ruge-Schatz, Angelika, „Besatzungsmacht-Kirche-Schulpolitik. Anmerkungen zu einem Briefwechsel“, in Vaillant, Jérôme (éd.), *Französische Kulturpolitik in Deutschland 1945-1949*, Constance, 1984
Schötzel, Stephan, « Pressepolitik in der französischen Zone“, in Knipping, Franz; Le Rider, Jacques (éd.), *Frankreichs Kulturpolitik in Deutschland, 1945-1950. Ein Tübingeer Symposium 19. und 20. September 1985*, Attempto Verlag Tübigen GmBH, 1987, pp. 193-207
Schötzel, Stephan, *Die Pressepolitik in der französischen Besatungzsone 1945–1949*, Mainz 1986.
Schreiner, Reinhard, *Bidault, die MRP und die französische Deutschlandpolitik, 1944-1948*, Frankfurt, Lang, 1985
Schwarz, Hans-Peter, *Erbfreundschaft: Adenauer und Frankreich. Amitié héréditaire: Adenauer et la France*, Bonn, Berlin: Bouvier, 1992, 121 S. ; Reflexionen über Deutschhland im 20. Jahrhundert
Soutou, Georges-Henri, „La politique française à l'égard de la Rhénanie 1944-1947“, in Hütenberger, Peter; Hansgeorg, Molitor (éd.), *Franzosen und Deutsche am Rhein 1789-1918-1945*, Essen, Klartext, 1989, p. 47-66.
Ullrich, Günther, *Das Ende einer Rivalität ? Perspektiven zur deutsch-französischen Verständigung,* Lindhorst: Askania, 1986
Unbegreiflicher Nachbar ? Beiträge zum Verhältnis Deutschland – Frankreich, Bonn: Europa Union Verl., 1983, 144 S. ; Dokumente Sonderh. 1983
Weisenfeld, Ernst, *Quelle Allemagne pour la France ? La politique étrangère française et l'unité allemande depuis 1944*, A. Colin, Paris, 1989
Weisenfeld, Ernst, *Welches Deutschland soll es sein ? Frankreich und die deutsche Einheit seit 1945*, München: Beck, 1986
Wilkens, Andreas, « Von der Besatzung zur westeuropäischen Integration. Die französische Deutschlandpolitik der Nachkriegzeit 1945-1950“, dans *Historische Mitteilungen der Ranke-Gesellschaft*, 1991/1, p. 1-21.
Wolfrum, Edgar, “Die Besatzunsherrschaft der Franzosen 1945 bis 1949 in der Erinnerung der Deutschen“, dans *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, p. 567-582
Wolfrum, Edgar, „Das Bild der „düsterenFranzosenzeit“. Alltagsnot, Meinungsklima und Demkratisierungspolitik in der französischen Besatzungszone nach 1945, in Martens, Stefan, Hgr., *Vom "Erbfeind"zum"Erneuerer": Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg,* Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1993, p. 87-114

Wolfrum, Edgar, „Französische Besatzungspolitik in Deutschland nach 1945; Neuere Forschungen über die „vergessene Zone““, dans neue politische literatur, n° 1, Verlag Peter Lang, 1990, p. 50-61
Wolfrum, Edgar, *Französische Besatzungspolitik und deutsche Sozialdemokratie. Politische Neuansätze in der „vergessenen Zone“ bis zur Bildung des Südwestsaates 1945-1952*, Düsseldorf, 1991
Ziebura, G., *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945. Mythen und Realitäten, Deutschland-Frankreich*. Ludwigsburger Beiträge zum Problem der deutsch-französischen Beziehungen, Hrsg. Von Deutsch-französischen Institut Ludwigsburg. Stuttgart, Deutsche Verlas-Anstalt, 1954

3) Les relations internationales entre les Trois Grands et la France

Becker, Josef; Knipping , Franz (ed.), *Power in Europe ? Great Britain, France, Italy and Germany in a postwar world, 1945-1950*, Berlin, New York :W. de Gruyter, 1986
Blumenthal, Henry, *Illusion and Reality in Franco-American Diplomacy, 1914-1945*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1986
Bossuat, Gérard, « L'aide américaine à la France après la seconde guerre mondiale », dans *Vingtième Siècle*, n°99, janv-mars 1986
Bossuat, Gérard, « Le poids de l'aide américaine sur la politique économique et financière de la France en 1948 », dans *Relations Internationales*, automne 1984, n°37, p. 17-36.
Bossuat, Gérard, *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960. Une nouvelle image des rapports de puissance*, Etudes générales, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001
Brogi, Alessandro, *A question of self-esteem. The United States and the cold War choices in France and Italy, 1944-1958,* London, Praeger, 2002
Bruns, Wilehlm, éd., *Die Ost-West Beziehungen am Wendepunkt? Bilanz und Perspektiven*, Bonn, 1988
Bungert, Heike, "A new perspective on French-American relations during the occupation of Germany,1945-1948: Behind the scenes diplomatic bargaining und the Zone merger", dans *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 18, n°3, 1994, p. 333-352
Costigliola, Frank, «L'image de la France aux Etats Unis», dans Les Cahiers de L'IHTP, n°38, Juin 1994
Costigliola, Frank, *France and the United States, the cold Alliance Since World War II,* Twayne Publishers, 1992
David, Charles-Philippe ; Balthazar, Louis ; Vaïsse, Justin, *La politique étrangère des Etats Unis. Fondements, acteurs, formulation,* Presses de Sciences PO, Date xxx
Delaporte, Murielle, *La politique étrangère américaine depuis 1945. L'Amérique à la croisée de l'Histoire,* Complexe, 1996
Deporte, A.W., *Europe between the Super-Powers. The Enduring Balance*, New York, London, Yale University Press, 1979
Duroselle, Jean Baptiste, *La France et les Etats-Unis. Des Origines à nos jours,* Ed. du Seuil, 1976
Ellwood, David W., „America as European Power: Four Dimensions of theTransatlantic Relationships: 1945 to the Late 1990s“, in, Levy, Carl; Roseman, Mark (Ed.), *Thre Postwar Eras in Comparison. Western Europe 1918-1945-1989*, Palgrave, 2002,pp. 67-85.
Ellwood, David W., *Rebuilding Europe. Western Europe, America and Post-war Reconstruction*, London, Longman, 1992,
Fontaine, André, « Potsdam : a French view », dans *International. Affaire,* 1970, n°46, p. 466-474

Frank, Robert, « The French Dilemma : Modernization with Dependence or Independence and Decline », in Becker, Josef; Knipping , Franz (ed.), *Power in Europe? Great Britain, France, Italy, and Germany in a Postwar World*, *1945-1950*, Berlin, New York :Walter de Gruyter, 1986
Grosser, Alfred, *Affaires extérieures: La politique de la France, 1944-1984*, Paris, Flammarion, 1984
Haensch, Klaus, *Frankreich zwischen Ost und West. Die Reaktion auf den Ausbruch des Ost-West-Konflitks 1946-1948*, Berlin, New York, de Gruyter, 1972
Hurstfield, Julian G., *America and the French nation*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1986
Lacroix-Riz, Annie, "Bonne Allemagne" ou reconstruction prioritaire: Paris-Washington, du départ du général de Gaulle à la Confédération de Moscou (janvier 1946 - printemps 1947),dans « Guerres mondiales et conflits contemporains », 1993, n°43, p. 137-175
Link, Werner, *Der Ost-West-Konflikt. Die Organisation der internationalen Beziehungen im 20. Jahrhundert*, Stuttgart, 1908, S.8
Melandri, Pierre; Ricard, Serge (sd), *Les relations franco-américaines au XXe siècle colloque des l'observatoire de la politique étrangère américaine 24 et 25 mai,*L'Harmattan, 2002,
Sapp, Steven P., "The United States, France and the Cold War : Jefferson Caffery and American-French Relations, 1944-1949", Ph.D. Dissertation, Kent State University, 1978
Seri, René, « Les relations franco-soviétiques, décembre 1944-début 1947 », thèse de 3e cycle, Paris X, 1986
Young, J.W., *France, the Cold War and the Western Alliance, 1944-1949. French Foreign Policy and Post-War Europe*, Leicester, Leicester University Press, 1990
Zahniser, Marwin, R., *Uncertain Friendship: American-French Diplomatic Relations through the Cold War*, New York, John Wiley and Sons, 1975

4) L'Allemagne sous l'occupation alliée (1945-1949) : zones et structures d'occupation

Abelshauser, Werner, „Die Rekonstruktion der Westdeutschen Wirtschaft und die Rolle der Besatzungspoilitik", in Scharf, Claus ; Schröder, Hans-Jürgen (Hg.), *Poilitische und Ökonomische Stabilisierun Westdeutschlands 1945-1949: Fünk Beiträge zur Deutschlandpolitik der Westlichen Alliierten*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GMBH, 1977
Bark, Dennis L. ; Gress, David R., *Histoire de l'Allemagne depuis 1945*, Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1992
Becker, Winfrid (éd.), *Die Kapitulation von 1945 und der Neubeginn in Deutschland*, Cologne, Böhlau, 1987
Benz, Wolfgang, *Von der Besatzungsherrschaft zur Bundesrepublik. Stationen einer Staatsgründung, 1946-1949*, Frankfurt/M: Fischer Taschenbuch Verl. (1984), 319 S.
Boelcke, Willi A., *Die Kosten von Hitlers Krieg. Kriegsfinanzierunug und finanzielles Kriegserbe in Deutschland 1933-1945*, Paderborn, 1985
Bracher, Karl Dietrich, „Die doppelte Herausforderung der Nachkriegszeit", dans Bracher, Karl Dietrich (Hrg.), *Staat und Parteien*. Berlin, 1992, p. 747-769
Buttler, Walrab von, "*Ziele und Zielkonflikte der sowjetischen Deutschlandpolitik 1945-1947*, Stuttgart: Klett-Cotta, 1980
Casalis, Georges, « L'unité de l'Eglise évangélique et la division de l'Allemagne », in Ménudier, Henri (éd.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, Asnières: Institut d'allemand, 1989, Publication de l'Institut d'allemand, Université de la Sorbonne Nouvelle, 9, p. 141-149.
Dieferdorf, Jeffry M.; Frohn, Axel; Rupieper, Hermann-Josef, (ed.), *American Policy and the Reconstruction of West Germany 1945-1955*, German Historical Institute, Washington, Cambrdige University Press, 1993

Dockrill, M.; Young, J.W. (ed.), *British Foreign Policy, 1945-1956*, London, Macmillan, 1989
Eschenburg, Theodor, *Jahre der Besatzung 1945-1949.* Geschichte der Bundesrepublik Deutschland 1, Stuttgart, Deutscher Verlag-Anst., Wiesbaden: Brockhaus, 1983
Foschepoth, Josef (sd.), *Deutschland in der Nachkriegspolitik der Alliierten*, Stuttgart, 1984
Foschepoth, Josef (sd.), *Kalter Krieg und deutsche Frage. Deutschland im Wiederstreit der Mächte. 1945-1952*, Göttingen, Zürich, Vandenhoeck & Ruprecht, 1985
Foschepoth, Josef ; Steininger, Rolf, *Die britische Deutschland- und Besatzungspolitik, 1945-1949,* Eine Veröffentlichung des Deutschen Historischen Instituts London, Paderborn: Schöningh, 1985
Gimbel, John, „Byrnes' Stuttgarter Rede und die amerikanische Nachkriegspolitik in Deutschland", dans *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 20, 1972, p. 39-42
Gimbel, John, „Die Konferenzen der deutschen Ministerpräsidenten 1945-1949", dans *Aus Politik und Zeitgeschcihte*, *Das Parlament*, 21, 1971, p. 3-18.
Gimbel, John, *Amerikanische Besatzungspolitik in Deutschland 1945-1949*, Frankfurt/M: S. Fischer, 1971
Gruner, Wolf D., „Probleme der deutschen Geschichte nach 1945: Besatzungsherrschaft, Entnazifizierung, Weststaatbildung", dans Z. bayerische Landegeschichte, 1974, n°. 37, p. 251-262
Guldin, Harald, „Aussenwirtschaftspolitiksche und aussenpolitische Einflussfaktoren im Prozess der Staatswerdung der Bundesrepublik Deutschland, 1947-1952", dans *Aus Politik und Zeitgeschichte,* Beilage zur Wochenzeitung "Das Parlament", 18. Juli 1987, n°29, p. 3-20
Hanrieder, Wolfram F., *Deutschland, Europa, Amerika. Die Aussenpoitik der Bundesrepublik Deutschland 1945-1989*, 2., 1995
Henke, Klaus-Dietmar (Hsrg.), *Politische Säuberung in Europe ; die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Weltkrieg*, Deutscher Taschenbuch-Verlag, 1991
Henke, Klaus-Dietmar, *Die amerikanische Besetzung Deutschlands,* München: Oldenbourg 1995, 1074 S. ; Quellen und Darstellungen zur Zeitgeschichte 27
Herbst, Ludolf, éd., *Westdeutschland 1945-1955. Unterwerfung. Kontrolle, Intergration*, Institut für Zeitgeschichte, München, Oldenbourg Verlag, 1986
Hildebrand, Klaus, *Integration und Souveränität. Die Aussenpolitik der BRD, 1949-1952*, Bonn, Bouvier, 1990
Kessel, Martina, *Westeuropa und die deutsche Teilung. Englische und französische Deutschlandpolitik auf den Aussenministerkonferenz von 1945 bis 1947*, München, Oldenbourg, 1989
Kreikamp, Hans-Dieter, Die amerikanische Deutschlandpolitik im Herbst 1946 und de Byrnes-Rede in Stuttgart, VfZ, 29, 1981, p. 269-295
Krieger, Wolgang, *General Lucius D. Clay und die amerikanische Deutschlandpolitik 1945-1949*, Stuttgart, 1987
Mai, Gunther, „Der Alliierte Kontrollrat in Deutschland 1945-1948. Von dr geteilten Kontrolle zur kontrollierten Teilung", dans *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 3. Juni 1988, 23, p. 3-14.
Mai, Gunther, *Der Alliierte Kontrollrat in Deutschland 1945-1948. Alliierte Einheit – deutsche Teilung ?*, München, 1995
Marienfeld, Wolfgang, *Konferenzen über Deutschland. Die alliierte Deutschlandplanung u. -politik, 1941-1949*, Hannover: Verl. F. Literatur u. Zeitgeschehen, 1962
Melandri, Pierre, *La politique extérieure des Etats-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1995
Ménudier, Henri (éd.), *L'Allemagne occupée, 1945-1949*, Asnières: Institut d'allemand, 1989, Publication de l'Institut d'allemand, Université de la Sorbonne Nouvelle, 9

Merritt, Anna J.; Richard L. Merrit (Hg.), *Public Opinion in Occupied Germany*, Urbana u.a., 1970
Merritt, Richard L., *Democracy imposed. US occupation policy and the German public, 1945-1949,* Yales Univ. Press, 1995
Noelle, Elisabeth; Neumann, Erich Peter, *Jahrbuch der öffentlichen Meinung, 1947-1955*, Allensbach, 1956
Pingel, F, „Die Russen am Rhein?“ Die Wende der britischen Besatzungspolitik im Frühjahr 1946, in Viertelhefte für Zeitgeschichte, 1982, n°30, p. 98-116
Remmers Wolfgang, *Deutsche Dienstelle (WASt) 1939-1999. 60 Jahre im Namen des Völkerrechts,* Berlin, WASt, 1999
Rupieper, Hermann Josef, *Der besetzte Verbündete. Die amerikanische Deutschlandpolitik, 1945-1955*, Opladen, 1991
Scharf, Claus; Schroeder, Hans-Georg, *Die Deutschlandpolitik Grossbritanniens und die britische Zone 1945-1949*, F.S. Verlag, Wiesbaden, 1979
Schwabe, Klaus ; Moltmann, Günther ; Fischer, Alexander, „Die amerikanische Besatzungspolitik in Deutschland und die Entstehung des "Kalten Krieges" 1945/46“, in *Russland, Deutschland, Amerika, Russia, Germany, America. Festschrift für Fritz T. Epstein zum 80. Geburtstag*, Wiesbaden: Steiner 1978, p. 311-332
Vaillant, Jérôme (éd.), *La dénazification par les vainqueurs*, Presses universitaires de Lille, 1981
Winkler, Heinrich August, *Der lange Weg nach Westen. 2. Bd: Deutsche Geschichte vom "Dritten Reich" bis zur Wiedervereinigung*, Verlag G.H. Beck München, 2001
Wolfgang, Marienfeld, *Konferenzen übe Deutschland. Die alliierte Deutschlandplanung und –politik 1941-1949*, Hannover 1962

V – Captivités et prisonniers de guerre

1) Ouvrages généraux, travaux de référence

Bernd Wegner, “Einführung: Kriegsbeendigung und Kriegsfolgen im Spannungeld zwischen Gewalt und Frieden”, in Wegner, B. (Hrg.), *Wie Kriege enden. Wege zum Frieden von der Antike bis zur Gegenwart. Krieg in der Geschichte*, Band 14, Ferdinand Schöningh, 2004
Duclos, Nathalie, « Introduction », in Duclos, Nathalie (sd.), *L’adieu aux armes ? Parcours d’anciens combattants*, Ed. Karthala, 2010
Horne, John, „Kullturelle Demobilmachung 199-1939. Ein sinnvoller historischer Begriff?”, in Hardtwig, Wolfgang, *Politische Kulturgeschichte der Zwischenkriegszeit 1919-1939*, Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, Göttingen, p. 129-150
Roynette, Odile, *« Bon pour le service ». L’expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Belin, 2000
Solassol, Stéphone, *La réciprocité dans le droit de la guerre*, Université de Caen/Basse-Normandie, dir. Philippe Saunier, 2003

2) Autres guerres, autres mains

Abbal, Odon, « Vivre au contact de l’ennemi : les prisonniers de guerre français en Allemagne en 1914-1918, dans Caucanas, Sylvie ; Cazals, Rémy ; Payen, Pascal, *Les Prisonniers de guerre dans l’histoire. Contacts entre peuples et cultures, Toulouse, Ed Privat, juin 2003*
Becker, Annette, *Oubliés de la grande guerre, humanitaire et culture de guerre 1914-1918, population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre, Noésis,* Paris, 1998.
Bendick, Rainer, « les prisonniers de guerre français en Allemagne durant la guerre de 1870-1871 », dans Caucanas, Sylvie ; Cazals, Rémy ; Payen, Pascal, *Les Prisonniers de guerre dans l’histoire. Contacts entre peuples et cultures, Toulouse, Ed Privat, juin 2003*

Cabanes, Bruno, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Ed. du Seuil, 2004
Cochet, François, *Les exclus de la victoire, histoire des prisonniers de guerre, déportés et requis, 1945-1985*, thèse de doctorat, éditions SPM / Kronos, Paris, 1992.
Cochet, François, *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruylant, Bruxelles, 1998
Delpal, Bertrand, « Entre culpabilité et réparation, la douloureuse situation des prisonniers de guerre allemands en France au temps du traité de Versailles », dans *14-18. Aujoud'hui, Today, Heute*, « Marginaux, marginalité, marginalisation », Noêsis, n°4, 2000, p. 124-138
Gayme, Evelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, Economica, 2010.
Heather Jones, *Violence Against Prisoners of War in the First World War: Britain, France and Germany, 1914-1920*, thèse soutenue en 2005, à paraître en 2011 chez Cambridge, Cambridge University Press.
Hinz, Uta, *Gefangen im Großen Krieg. Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*, Essen 2006
Jones, Heather, « The German Spring Reprisals of 1917 :Prisoners of War and the Violence of the Western Front », dans *German History*, Vol. 26, n°3, p. 335-356
Mackenzie, S. P., 'The Ethics of Escape: British Officer POWs in the First World War", in *War in History,* 15/1, 2008, p. 1-16
Mitze, Katja, « 'Seit Babylonischen Gefangenschaft hat die Welt nichts derart erlebt'. Französische Kriegsgefangene und Franctireurs in deutsch-französischen Krieg 1870/71", *in* Overmans, Rüdiger (Hg.), *In der Hand des Feindes*, Böhlau Verlag Köln, Weimar, Wien, 1999, p. 235-254.
Odon, Abdal, *Soldats oubliés, les prisonniers de guerre français*, Bez-et-Esparon, E&C, 2001.
Sophie-Anne Connort, « Les prisonniers de guerre allemands en France durant la Grande Guerre (1914-1920) », mémoire de master 2 dirigé par A. Becker, Université Paris Ouest Nanterre, 2009, p. 69-76.
Wylie, Neville, *Barbed Wire Diplomacy. Britain, Germany, and the Politics of Prisoners of War, 1939-1945*, Oxford University Press, 2010.

3) Seconde Guerre mondiale[29]

Ambrose, Stephen E., *The Supreme Commander: The War Years of General Dwigth D. Eisenhower*, Garden City, New York, Doubleday, 1970
Benz, W. ; Schardt A. (Hg.), *Deutsche Kriegsgefangene im Zweiten Weltkrieg. Erinnerungen*, Geschichte Fischer, 1995, p. 13
BERG, Christian, Das Hilfwerk der Evangelischen Kirche in Deutschland, 1945-1947, dans *Kirchliches Jahrbuch*, 1957, n°84, p. 209-235
Biege, Bernd, *Helfer unter Hitler: Das Rote Kreuz im Dritten Reich*, Reinbeck, 2000
Bischof, Günter, "Kriegsgefangenschaft als internationals Forschungssthema", in Bischof, Günter; Stelzl, Marx, *Kriegsgefangene des Zweiten Weltkrieg,* p. 24-47
Bochard, Michael, *Die deutschen Kriegsgefangenen in der Sowjetunion. Zur politischen Bedeutung der Kriegsgefangenenfrage, 1949-1955*, Düsseldorf, Droste, 2000
Boddenberg, Werner, *Die Kriegsgefangenenpost deutscher Soldaten in sowjetischem Gewahrsam und die Post von ihren Angehörigen während des II. Weltkriegs*, Berlin, Selbstverlag, 1985
Bories-Sawala, Helga, *Franzosen im 'Reichseinsatz', Depostation, Zwangsarbeit, Alltag, bd. 1,* Frankfurt, 1996

[29] URSS non comprise.

Bruns, Ingeborg, *Als Vater aus dem Krieg heimkehrte. Töchter erinnern sich*, Frankfurt/Main, Fischer, 1998
Bürger-Prinz, Hans, „Psychopathologie der Sexualität“, in *Die Sexualität des Menschen. Handbuch der medizinischen Sexualforschung*, ed. Hans Giese, p. 539-547, Stuttgart, Ferdinand Enke Verlag, 1955
Chauvy, Gérard, La Croix-Rouge dans la guerre, 1935-1947, Flammarion, 2000, 404 p.
Davis, Gerald H., „Prisoners of War in Twenthieth-Century War Economics“, dans *Journal of Contemporary History*, 1977, n°12, p. 623-634
Delphine Debons *L'assistance spirituelle aux prisonniers de guerre : un aspect de l'action humanitaire durant la Deuxième Guerre Mondiale (1939-1948)*, université de Genève, 2010
Des prisonniers de guerre aux personnes capturées. Actes de la journée d'études organisée par l'Etat-major des armées et le Service historique de la Défense en mai 2007, collection du Service historique de la Défense, 2010
Dörr, Margarete, „*Wer die Zeit nicht miterlebt hat...“ Frauenerfahrungen im Zweiten Weltkrieg und in den Jahren danach*, 3 vols., Frankfurt/Main, Campus, 1998
Durand, Yves, *La Captivité. Histoire des prisonniers de guerre français, 1939*-1945, Ed. FNCPG-CATM, 1980
Durand, Yves, *Prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflags et les Kommandos. 1939-1945*, Hachette, 1987
Fischer, Alois, *Die Caritas-Kriegsgefangenenhilfe beim Deutschen Caritasverband*, Freiburg 1970, Caritas, Jahrbuch des Deutschen Caritasverbandes, 1970
Fishman, Sarah, *Femmes de prisonniers de guerre. 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996
Forrer, Friedrich, *Sieger ohne Waffen. Das Deutsche Rote Kreuz im Zweiten Weltkrieg*, Hanovre, 1962
Forwick, Helmut, “Zur Behandlung alliierter Kriegsgefangener im Zweiten Weltkrieg Anweisung, des Oberkommandos der Wehrmacht über Besuche ausländischer Kommissionen in Kreigsgefangenenlagern”, in *Militargeschichtliche Mitteilungen,* 2, 1927, p. 119-134
Frey, Dominique, “Kleine Schritte, langer Atem. Handlungsspielräume und Strategien der Schutzmachttätigkeit im Zweiten Weltkrieg am Beispiel der “Fesselungsaffäre””, in *Politorbis,* 40/1, 2006, p. 33-43
Frohn, Axel, “Das Schicksal deutscher Kriegsgefangener in amerikanischen Lagern nach dem Zweiten Weltkrieg : Eine Auseinandersetzung mit den Thesen von James Bacque”, in Boehm, Laetitia, Hgr., *Historisches Jahrbuch, Freiburg/München Verlag Karl Alber, p. 466- 493*
Eikel, Markus, *Französische Katholiken im Dritten Reich. Die religiöse Betreuung der französischen Kriegsgefangenen und Zwangsarbeiter 1940 bis 1945*, Freiburg i.Br., Rombach, 1999
Gayme, Evelyne, « L'image des prisonniers de la seconde Guerre mondiale.1914-2000 », thèse, sd. De Jean-Jacques Becker, Paris X Nanterre, 2002
Gayme, Evelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945),* Economica, 2010
Gentilini, Marc, « les Prisonniers de guerre et les règles édictées par la troisième convention de Genève », les rendez vous du CHEAR- Ministère de la Défense- DGA, 21 octobre 2004, p.4
Gilbert, Adrian, *POW: Allied Prisoners in Europe, 1939-1945,* London, John Murray, 2006
Guttenberg, Gerda, „Die fragwürdige Strukturierung des Deutschen Roten Kreuzes – Entwicklung und Missbrauch durch die Nationalsozialisten“, in Baader, Gerhard; Schultz, Ulrich (Hrsg.), *Medizin und Nationalsozialismus*, Frankfurt/Main, 1989, p. 229-239
Hammerschmidt, Peter, *Die Wolhfahrsverbände im NS-Staat. Die NSV und die konfessionnellen Vebrände Caritas und Innere Mission im Gefüge der Wohlfahrtspflege des Nationalsozialismus*, Opladen, 1999

Hammerschmidt, Peter, *wohlfahtsverbände in der Nachkriegszeit. Reorganisation und Finanzierung der Spitzenverbände der freien Wohlfahrtspflege 1945 bis 1961*, Weinheim u. München, 2005
Hannemann, Laura, « Gesandte in Fessein? Kulturtransfer in Kriegsgefangenenlagern des Zweiten
Hately-Broad, "Coping in Britain and France: A Comparaison of Family Issues affecting the Homecoming of Prisoners of War following World War II", in Moore, Bob ; Hately-Broad (éd.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Berg, New York, Oxford, 2005
Held, Renate, *Kriegsgefangenschaft in Grossbritanien. Deutsche Soldaten des Zweiten Weltkriegs in britischem Gewahrsam*,Münichen, Oldenbourg Verlag, 2008
Held, Renate, *Kriegsgefangenschaft in Grossbritannien: Deutsche Soldaten des Zweiten Welkriegs in britischem Gewahram,* Veröffentlichungen des Deutschen Histoirschen Instituts, London, Oldenbour Verlag,Bd. 63, 2008
Herbert, Ulrich, *«* Französische Kriegsgefangene und Zivilarbeiter im deutschen Arbeitseinsatzs 1940-1942», dans *Carlier/Martens* (Hg.), p. 509-531
Hilger, Andreas, "Re-education the German Prisoners of War: Aims, Methods, Results and Memory in East and West Germany", in Moore, Bob ; Hately-Broad (éd.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Berg, New York, Oxford, 2005, p. 61-76
Hilger, Andreas, *Deutsches Kriegsgefangene in der Sowjetunion, 1941-1956. Kriegsgefangenenpolitik, Lageralltag und Erinnerung*, Essen, Klartext, 2000
Institut für Sozialforschung, *Zum Politischen Bewusstsein ehemaliger Kriegsgefangener. Eine sozilogische Untersuchung im Verband der Heimkehrer*, Frankfurt/Main, 1957
Kochanowski, Jerzy, *In polnischer Gefangenschaft. Deutsche Kriegsgefangene in Polen 1945 – 1950*, Fibre, 2004
Krimm, Herbert , *Beistand. Die Tätigkeit des Hilfswerks der Evangelischen Kirchen in Deutschland für Vertriebene und Flüchtlinge nach 1945. Eine Darstellung und Dokumentation*, Stuttgart, 1974
Lewin, Christophe, *Le Retour des prisonniers de guerre français. Naissance et développement de la FNPG, 944-1952*, Publications de la Sorbonne, 1986.
Lichtenstein, Heiner, *Angepasst und treu ergeben. Das Rote Kreuz im „Dritten Reich"*, Cologne, 1988
Mackenzie, S. P., "The Shackling Crisis: A Case-Study in the Dynamics of Prisoner-of-War Diplomacy in the Second World War", in *International History Review,* XVII, I, 1995, p. 78-98
Mackenzie, S. P., "The Treatment of prisoners of War in World War II", in *Journal of Modern History,* 66, 1994, p. 487-520
Moeller, Robert G., 'Geschichten aus der "Stacheldrahtuniversität": Kriegsgefangene im Opferdiskurs der Bundesrepublik", dans *Werkstatt Geschichte*, 26, 2000
Moore, Bob ; Hately-Broad (éd.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Berg, New York, Oxford, 2005
Moore, Bob, "Unruly Allies: British Problems with the French Treatment of Axis Prisoners of War, 1943-1945", in *War in History,* 7/4, 2000, p. 180-198
Morean, Jean-Bernard, *Attitudes, moral et opinions des officiers français*, Janvier 2001, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Directeur de recherche : Dominique Barjot, Paris IV (non publiée)
Morgenbrod, Birgitt ; Merkenich, Stephanie, *Das Deutsche Rote Kreuz unter der NS-Diktatur 1933-1945*, F. Schöningh Verlag, Paderborn, 2008
Morré, Jörg, *Hinter den Kulissen des Nationalkomitees*, Munich, 2001
Niethammer, Lutz, « Alliierte Internierungslager in Deutschland nach 1945 : Vergleich und offene Fragen », in Jansen, Christian (Hgr.), *Von der Aufgabe der Freiheit: Politische*

Verantwortung und bürgerliche Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert; Festschrift für Hans Mommsen zum 5. November 1995, Akademie Verlag, p. 469-492
Overmans, Rüdiger, ""Ein untergeordneter Eintrag im Leidensbuch der jüngeren Geschite"?" Die Rheinwiesenlager 1945", in Volkmann, Hans-Enrich, *Ende des Dritten Reiches – Ende des Zweiten Weltkriegs : Eine parspektivische RÜckschau – Im Aiftrag des Militärgeschichtlichen Fonrschungsamtes,* München, Zürich, Piper, p. 259-291
Overmans, Rüdiger, « Das Schicksal der deutschen Kriegsgefangenen des Zeweiten Weltkrieges », in Militärgeschichtliches Forschungsamt (Hrsg.), *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg, Band 9/2: Ausbeutung, Deutungen, Ausgrenzung*, München, Deutsche Verlagsanstalt, 2005 , p. 379-507
Overmans, Rüdiger, « Die Kriegsgefangenenpolitik des Deutschen Reiches 1939 bis 1945 », in Militärgeschichtliches Forschungsamt (Hrsg.), *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg, Band 9/2: Ausbeutung, Deutungen, Ausgrenzung*, München, Deutsche Verlagsanstalt, 2005 , p. 729-875
Papeleux, Léon, *L'action caritative du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre, 1939-1945*, Bruxelles, Institut historique belge de Rome, 1991, 298 p.
Pech, Karlhein, *An der Seite der Résistance. Zum Kamp der Bewegung "Freies Deutschland" für den Westen in Frankreich (1943-1945)*, 1974
Reiss, Matthias, *"Die Schwarzen waren unsere Freunde": Deutsche Kriegsgefangene in der amerikanischen Gesellschaft, 1942-1946*, Ferdinand Schonigh, Paderborn, 2002
Reiss, Matthias, "The Nucleus of a New German Ideology? The Re-education of German Prisoners of War in the United States during World War II", in Moore, Bob ; Hately-Broad (ed.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Berg, New York, Oxford, 2005
Resmini, Bertram, "Lager der Besatzungsmächte in Rheinland-Pfalz : Kreigsgefangene, Internierte und Verschleppte im Rheinland nach dem Zweiten Weltkrieg", in Borck, Heinz-Günther, Hgr., *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte: Festschrift für Franz-Joseph Heyen zum 65. Geburtstag,* Rheinland-Pfalz, Verlag der Landesarchivverwaltung,1993, p. 601- 621
Riesenberger, Dieter, *Das Deutsche Rote Kreuz. Eine Geschichte 1864-1990*, F. Schöningh Verlag, Paderborn, 2002
Scheurig, Bodo, *Verräter oder Patrioten*, Berlin, Francfort/Main, 1993
Smith, A. L., *Heimkehr aus dem Zweiten Welktrieg. Die Entlassung der deutschen Kriegsgefangenen*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1985.
Smith, Arthur, L., *Kampf um Deutschlands Zukunft. Die Umerziehung von Hitlers Soldaten*, Bouvier, 1997
Thomas, Martin, "Captives of their Countrymen: Free French and Vichy French POWs in Africa and in Middle East, 1940-1943, in Moore and Fedorowich, *Prisoners of War and their Captors,* p. 87-118
Vourkoutiotis, Vasilis, *Prisoners of War and the German High Command: The British and American Experience, Basingstoke, Palgrave, 2003*
Weltkrieges", dans Leipzig, Comparativ 16, 2006, Leipziger Universtätsverlag GmbH, 2007, p.179- 199
Wicke, Markus, *SS und DRK. Das Präsidium des Deutschen Roten Kreuzes im nationalsozialistischen Herrschaftssystem, 1937-1945*, VICIA, Potsdam, 2002
Wiggers, Richard D., "The United States and the Denial of Prisoner of War (POW) Status at the End of the Second World War", in *Militargeschichliche Mitteilungen,* 52, 1993, p. 91-94
Wylie, Neville, "Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz und die Kriegsgefangenen", in Bischof, Karner; Stelzl, Marx, *Kriegsgefangenen des Zweiten Weltskriegs*, p.249-266
Wylie, Neville, Captured by the Nazis: "Reciprocity" and "National Conservatism" in German Policy towards British POWs, 1939-1945", in C.C.W. Szejnmann (ed.), *Rethinking*

History: Dictatorships and War: Essays in Honour of Richard Overy, London, Continuum, 2009, p. 107-124

4) La captivité des PGA en France

Abzac-Epezy d', Claude, « L'armée française et les prisonniers de guerre de l'Axe, 1943-1948 », in *Des prisonniers de guerre aux personnes capturées. Actes de la journée d'études organisée par l'Etat-major des armées et le Service historique de la Défense en mai 2007*, collection du Service historique de la Défense, 2010, p. 39 - 54

And so set up signs… The World Council of Churches' first 40 years, WCC Publications Geneva, 1988.

Böhme, Kurt W., *Die deutschen Kriegsgefangenen in amerikanischer Hand, Europa, Zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen des Zweiten Weltkrieges*, Band X/2, München 1973, Verlag Ernst und Werner Gieseking, Bielefeld

Boutte, Philippe ; Briend, Elisabeth; Gilles, Olivier, « Les prisonniers de guerre allemands sous autorité françaises (1943-1948) », maîtrise, 1998, Rennes 2

Closset, René, *L'aumônier de l'enfer – Franz Stock*, Ed. Salvator Mulhouse, 1965

Dessaint, Odile, « La vie quotidienne des prisonniers de guerre allemands dans la seconde région militaire entre 1945 et 1948 », 1996, Reims, sd. De M Vaïsse, maîtrise

Dloussky, Michel, « la vie des prisonniers de guerre allemands dans un département de l'ouest, 1945-1948 », dans *La Mayenne, histoire et archéologie,* n° 20, 1997, p. 163-224

Duquesnoy, Jean-Paul, "Camp de prisonniers de guerre de l'Axe n° 123.", in Lemouzi, 1999, p. 36-56

Hurold, Marlène, « Les prisonniers de guerre allemands dans le département de la Gironde, 1944-1948 », maîtrise, sd. B. Lachaise, 2006, Bordeaux 3.

Hubert, Michel, „Les prisonniers de guerre allemands et l'économie française 1943-1948", in, Krebs, Gilbert, (s.d.), "*Sept décennies de relations franco-allemandes 1918-1988: hommage à Joseph Rovan,* Publications de l'Institut d'Allemand d'Asnières, 1989, p. 191-225

Jesse, Fritz„ « Les prisonniers de guerre allemands en Bretagne. Rencontres et expériences entre capture, captivité et vie parmi les Français, 1944-1948/1949 », 2004, Rennes 2

Karl Heinz Kloidt (Hrg.), *Chartres 1945, Seminar hinter Stacheldraht. Ine Dokumentation*, Herder, 1998

Klein, Charles, « L'aumônerie des prisonniers de l'Axe », in *L'aumônerie des barbelés 1940-1947,* Editions SOS P. 65-70

Le Pays du Teilleul, Gilles, « Prisonniers de guerre à Romagné », dans *Le Pays de Fougères,* n° 105, 1997, p. 7–12

Marx, Angelika, « Les prisonniers de guerre allemands en France après la Deuxième Guerre mondiale. Expériences de réorientation », mémoire de maîtrise franco-allemand, Asnières, 1997

Michel Dloussky, « Des prisonniers de guerre allemands en Mayenne (1945-1948) », dans *L'Oribus*, n° 53, mars 2001, p. 2–22

Moreigne, Chirstophe, *Prisonniers de guerre de l'Axe. Creuxe et région administrative, 1944-1948*, 2005

Ohler, Walter, *« Der Herr hat uns hierhergebracht… ». Gefangenschaft und Theologiestudium in den französischen Lagern Chartres und Montpellier, 1945-1947*, Baginski, Christophe ; Lauer, Christine (Hrg.), Knecht Verlag Landau, 1999.

Perruchon, Jacques , *Camps d'internement en Poitou-Charrente et Vendée, 1939-1948*, Le Croît vif, 2003

Philippe, Grégory, « La France de la Libération et les prisonniers de guerre allemands (1945-1948) », maîtrise, Lille 3, sd J.-F. Chanet, 2005

Potron, Daniel, *Le "camp de la faim" de Thorée*

Rondeau, Loïc, « Prisoniers de guerre et civils internés allemands dans le département de la Vienne (1945-1948) »,dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 109, n° 4, 2002, p. 217–227
Say, Hélène « Prisonnier de guerre dans la Corrèze des années 1945-1947: le témoignage de Karl-Heinz Melher, dans *Archives départementales de la Corrèze*, p. 36-40
Smith, Arthur, L., Jr., « Die deutschen Kriegsgefangenen und Frankerich 1945-1949 », dans *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 1984, Heft 1, p. 103-121
Sommier, Dominique,, « Les prisonniers de guerre allemands en Loir-et-Cher (1944-1949) », 1992, Tours, maîtrise
Tingaud, Grégoire, « Le traitement des prisonniers de guerre allemands en France après la Seconde Guerre mondiale », dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1992, n°106, p. 121-133
Université du Temps libre du pays de Rennes, *Les camps de prisonniers de guerre de l'Axe à Rennes, 1944-1948,* Université du Temps Libre et du Troisième Age de Bretagne, 2000

5) Rapatriement

Ahonen, Pertti Tapio, "Domestic Constraints on West German Ostpolitik. The Role of Expellee Organization in the Adenauer Era", dans *Central European History*, 31, 1998, p. 31-63
Ahonen, Pertti Tapio, *The Expellee Organizations and West German Ostpolitik, 1949-1969*, Dissertation, Yale University, 1999, pp. 73-114
Badstübner, Evemarie, „'Die Heimat grüsst Euch'. Heimkehrer in der sowjetisch besetzten Zone Deutschlands- ein kulturgeschichtliches Thema?", dans *Mitteilungen aus der kulturwissenschaftlichen Forschung*, 9, 1996, p. 296-313.
Barrois, Claude, *Psychologie du Guerrier,* Hachette, Pluriel/intervention, 1993
Biess, Frank, '„Pionners of a New Germany". Returning POWs from the Soviet Union and the Making of East Germany Citizens, 1945-1950', dans *Central European History*, 32, 1999
Biess, Frank, "Männer des Wiederaufbaus, Wiederaufbau der Männer. Kriegsheimkehrer in Ost- und Westdeutschland, 1945-1955", in Hagemann, Karen; Schüler-Springorum, Stefanie (Hg.), *Geschlechter-Krieg, Militär, Krieg und Geschlechterverhältnisse im 20. Jahrhundert*, Frankfurt/Main
Biess, Frank, "Survivors of Totalitarianism: Returning POWs and the Reconstruction of Masculine Citizenship in West Germany, 1945-1955", in Schissler, *The Miracle Years*, p. 63-72
BIESS, Frank, „Vom Opfer zum Überlebenden des Totalitarismus: Westdeutsche Reaktionen auf die Rückkehr der Kriegsgefangenen aus der Sowjetunion, 1945-1955, in BISCHOF Günter ; OVERMANS Rüdiger (Hg), *Kriegsgefangenschaft. Eine vergleichende Perspektive*, Ternitz-Potschach, 1999
Biess, Frank, *Homecomings. Returning POWs and the Legacies of Defeat in Postwar Germany*, Princeton University Press, Princeton and Oxford, 2006
Bude, Heinz, *Das Altern einer Generation. Die Jahrgänge 1938-1948*, Frankfurter/Main, 1995
Bude, Heinz, *Deutsche Karriere. Lebenskonstruktionen sozialer Aufsteiger aus der Flakhelfergeneration*, Frankfurt/Main, 1987
Bürger-Prinz, Hans ; Giese, Hans (Ed.), *Die Sexualität des Heimkehrers. Vorträge gehalten auf dem 4. Kongress der Deutschen Gesellschaft für Sexualforschung*, Stuttgart, Ferdinand Enke, 1957
Düsterberg, Rolf, *Soldat und Kriegserlebnis*, Tübingen, 2000, p. 152-154
Echternkamp, Jörg, „Wut auf die Wehrmacht? Vom Bild der deutschen Soldaten in der unmittelbaren Nachkriegszeit", in Müller, Rolf-Dieter; Volkmann, Hans-Erich (Hg.), *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, München, 1999, p. 1058-1090

Goltermann Svenja, „Verletzte Körper oder „Building“ National Bodies. Kriegsheimkehrer, „Krankheit“ und Psychiatrie in der westdeutschen Gesellschaft 1945-1955, in *WerkstattGeschichte*, Jg 24, 1999, S. 83-98

Goltermann, Svenja, “Languages of Memory: German Prisoners of War and their Violent Pasts in Post-War West Germany, 1945-46”, in Moore, Bob ; Hately-Broad (éd.), *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Berg, New York, Oxford, 2005

Goltermann, Svenja, „Die Beherrschung der Männlichkeit. Zur Deutung psyschicher Leiden bei Heimkehrern des Zweiten Weltkrieges 1945-1956“, dans *Feministische Studien*, 8, 2000, p. 7-19.

Goltermann, Svenja, „Im Wahn der Gewalt: Massentod, Opferdiskurs und Psychatrie 1945-1956“, in *Nachkrieg in Deutschland*, Ed. Klaus Naumann, p. 343-363, Hamburg, Hamburger Edtion, 2001

Goltermann, Svenja, „Psychisches Leid und herrschende Lehre: Die Wissenschaftswandel in der deutschen Psychiatrie der Nachkriegszeit“, in *Akademische Vergangenheitspolitik. Beiträge zur Wissenschaftskultur der Nachkriegszeit*, ed. Bernd Weisbrod, p. 7-19, Göttingen, Wallstein, 2002

Goltermann, Svenja, „Verletzte Körper oder „Building National Bodies“. Kriegsheimkehrer, „Krankheit“ und Psychiatrie in der westdeutschen Gesellschaft 1945-1955“, dans *Werkstatt Geschichte*, 24, 1999, p. 83-98

Goltermann, Svenja, *Die Beherrschung der Männlichkeit. Zur Deutung psychischer Leiden bei den Heimkehrern des Zweiten Weltkriegs, 1945-1956*, in : *Feministische Studien*, Jg. 18, 2000

Goltermann, Svenja, *Die Gesellschaft der Überlebenden. Deutsche Kriegsheimkehrer und ihre Gewalterfahrungen im Zweiten Weltkrieg*, DVA, 2009

Gottschick, Johannes, „Kriegsgefangenschaft und Psychosen“, dans *Der Nervenarzt*, 21, 1950, p. 129-132.

Kornhuber, Hans H., „Psychologie und Psychatrie der Kriegsgefangenschaft“ in *Psychatrie der Gegenwart*, Bd. 3, Berlin, 1961, S. 631-742,

Kornhuber, Hans H., „Psychologie und Psychiatrie der Kriegsgefangenschaft“, in *Psychiatrie der Gegenwart*, Bd. 3, Berlin 1961, p. 631-742

Kühne, Thomas, „... aus diesem Krieg werden nicht nur harte Männer heimkehren“. Kriegskameradschaft und Männlichkeit im 20. Jahrhunder, in Kühne, Thomas (Hg.), *Männergeschichte – Geschlechtergeschichte: Männlichkeit im Wandel der Moderne*, Frankfurt/Main, 1996, p. 174-192

Kunze, Rolf Ulrich, „Das Evangelische Hilfswerk für Internierte und Kriegsgefangene 1945-1955/56. Ein Beitrag zur evangelische Diakonie- und Seelsorgegeschichte und zur Geschichte der deutschen Kriegsgefangenen in der Sowjetunion“, dans *Zeitschrift für Bayrische Kirchengeschichte*, 65, 1996, p. 32-84

Lemieux, Cyril, « De la théorie de l’habitus à la sociologie des épreuves : relire L’Expérience Concentrationnaire », in Israël, Liora ; Voldman, Danièle, *Michel Pollak de l’identité blessée à une sociologie des possibles,* Editions Complexe, 2008, p.179-206

Moeller, Robert G., „Geschichten aus der Stacheldrahtuniversität: Kriegsgefangene im Opferdiskurs der Bundesrepublik“, dans *WerkstattGeschichte*, Jg. 26, 2000

Moses, Dirk, „Die 45er. Eine Generation zwischen Faschismus und Demokratie“, dans *Neue Sammlung*, 2000, H.2, p. 233-264

Preuss-Lausitz, Ulf, u.a., *Kriegskinder-Konsumkinder-Krisenkinder. Zur Sozialisationsgeschichte seit dem Zweiten Weltkrieg*, Weinheim, 1983

Schwelling, Birgit, *Heimkehr - Erinnerung - Integration. Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft*, Ferdinand Schöningh, Paderborn, 2010

Sironi, F, *Psychopathologie des violences collectives. Essai de psychologie géopolitique clinique, Odile Jacob, 2007,*
Steinbach, Peter, "Jenseits von Zeit und Raum. Kriegsgefangenschaft in der Frühgeschichte der Bundesrepublik", in *Universitas*, 7, 1990, p. 627-649
Streit, Christian, *Keine Kameraden? Die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Bonn, 1997 (1e édition 1978)

VI – Allemands et Allemagne: guerre, captivité et sortie de guerre
1) Héritages de la guerre

Ackermann, Volker, „Das Schweigen der Flüchtlingskinder – Psychische Folgen von Krieg, Flucht und Vertreibung bei den Deutschen", *Geschichte und Gesellschaft*, 30, 2004, pp. 434-464.
Assmann, Aleida, "Are suffering and culpability (in)compatible in German memory?", dans *Zeitgeschichte* 2/33, 2006, p. 68-78
Auts, Rainier, *Opferstock und Sammelbüchse. Die Spendenkampagnen der freien Wohlfahrtspflege vom Ersten Weltkrieg bis in dis sechziger Jahre*, Ferdinand Schöningh, 2001.
Behrenbeck, Sabine, "Between Pain and Silence: Remembering the Victims of Violence in Germany after 1949, in, Bessel, Richard; Schumann, Dirk,*Life after Death : Approaches to a cultural and social history of Europe during the 1940s and 1950s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 37-64
Behrendt, Waltraud Silke, « Unwilling to Admit, unable to See: therapeutic Experiences with the National Socialist „complex" », in Heimannsberg, Barbara ; Schmidt, Christoph, J, *The collective silence. German identity and the legacy of Shame,* San Francisco, Iossev-Bass, 1992
Brochhagen, Ulrich, *Nach Nürnberg. Vergangenheitsbewältigung und Westintegration in der Ära Adenauer*, Hamburg, Hamburger Edition, 1994
Bücker, Vera, *Die Schulddiskussion im deutschen Katholizismus nach 1945*, Bochum, Studienverlag Dr. N. Brockmeyer, 1989
Deissler, Dirk, *Die entnazifizierte Sprache: Sprachpolitik und Sprchregelung in der Besatzungszeit,* Frankfurt am Main, Berlin; New York, Oxford, Wien, Peter Lang, 2002, p.19-265
Dower, *Embracing Defeat*,
Echternkamp, Jörg, « Von Opfern, Helden und Verbrechen – Anmerkungen zur Bedeutung des Zweiten Weltkrieges in den Erinnerungskulturen der Deutschen 1945-195 », in Hillmann, Jörg ; Zimmermann, John (Hg.), *Kriegsende in Deutschland 1945*, R. Oldenbourg Verlag München, 2002, p. 303-316
Elfferding, Wieland, "Kapitel 6 : Opferritual und Volksgemeinschaftsdiskurs am Beispiel des Winterhilfswerks (WHW), in Behrens, Manfred (Hgr,), *Faschismus und ideologie 2*, .Argument-Sonderband AS 62, p.199-226
Elsenhans, Halmut, , Hrg. *Frankreich – Europa – Weltpolitik: Festchrift für Gilbert Ziebura zum 65. Geburtslag,* Westdeutscher Verlag
en Autriche (1945-1949) »,université Paris I Panthéon-Sorbonne, Septembre 2007
Frei, Norbert, „Coping with the Burdens of the Past: German Politics and Society in the 1950s", in Geppert, Dominik, *The Postwar Challenge: Cultural, Social, and Political Change in Western Europe, 1945-58,* Oxford University Press, German historical Institute London, 2003
Frevert, Ute, *Die kasernierte Nation. Militärdienst und Zivilgesellschaft in Deutschland*, Munich, C.H. Beck, 2001

Fritzsche, Peter, « How Nostalgia Narrates modernity», in Confino, Alon; Fritzsche, Peter, *The Work of Memory, New directions in the Study of German Society end culture,* Chicago, University of Illinois Press, 2002
Geyer, Michael, "Das Stigma der Gewalt und das Problem der nationalen Identität", in *Von der Aufgabe der Freiheit: Politische Verantwortung und bürgerliche Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert: Festschrift für Hans Mommsen zum 5. November 1999*, ed. Niethammer, Lutz; Jansen, Christian,: Weisbrod, Bernd, pp. 673-698, Berlin; Akademie, 1995
Hagemann, Karen ; Schüler-Springorum, Stephanie (Ed.), *Home/Front: The Military, War, and Gender in Twentieth-Century*, Oxford, Berg, 2002
Hardtwig, Wolfgang, « Fiktive Zeitgeschichte? Literarische Erzählung, Geschichtswissenschaft und Erinnerungskultur in Deutschlans », in Jarausch, Konrad H., Sabrow, Martin (Hgr.), *Verletztes Gedächtnis : Erinnerungskultur und Zeitgeschichte im Konflikt,* Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2002, p. 99-124
Hecker, Margarete, « Family Reconstruction in Germany: an Attempt to confront the past», in Heimannsberg, Barbara ; Schmidt, Christoph, J, *The collective silence. German identity and the legacy of Shame,* San Francisco, Iossev-Bass, 1992
Heineman, Elizabeth, « Gender, Public Policy, and Memory: Waiting Wives and War Widows in the Postwar Germanys » in Confino, Alon; Fritzsche, Peter, *The Work of Memory, New directions in the Study of German Society end culture,* Chicago, University of Illinois Press, 2002
Herf, Jeffrey, « Contra fichte :History, Memory, chronology, and Victimization in Postwar Germany », dans *Zeitgeschichte* 2/33, 2006, p. 87-98
Kämper, Heidrun, *Der Schulddiskurs in der frühen Nachkriegszeit: Ein Beitrag zur Geschichte des sprachlichen Umbruchs nach 1945,* Berlin, New York, Walter de Gruyer, 2005
Koshar, Rudy, *Germany's Transient Past. Preservation and National Memory in the Twentieth Century*, Chaptel Hill, University of North Carolina Press, 1998
Koslofsky, Craig, « From Presence to Remembrance: The Transformation of Memory in the Germann Reformation », in Confino, Alon; Fritzsche, Peter, *The Work of Memory, New directions in the Study of German Society end culture,* Chicago, University of Illinois Press, 2002
Kühne, Thomas, "Die Viktimisierungsfalle ; Wehrmachtsverbrechen, Geschichtswissenschaft und symbolische Ordnung des Militärs", in Greven, Michael Th. ; Wrochem, Oliver von, Hgr. *Der Krieg in der Nachkriegszeit. Der Zweite Weltkrieg in Politik und Gesellschaft der Bundesrepublik*, Opladen, Leske und Budrich, 2000, p. 183-196
Kühne, Thomas, „Kameradschaft- ‚das Beste im Leben eines Mannes'. Die deutschen Soldaten des Zweiten Weltkrieges in erfahrungs- und geschlechtergeschichtlicher Perspektive", dans *Geschichte und Gesellschaft*, 22, 1996, p. 504-529
Kühne, Thomas, „Zwischen Männerbund und Volksgemeinschaft. Hitlers Soldaten und der Mythos der Kameradschaft", dans *Archiv für Sozialgeschichte*, 38, 1998, p. 165-189.
Kühne, Thomas, « Der Soldat », in Frevert, Ute ; Haupt Heinz-Gerhard (Hg.), *Der Mensch des 20. Jahrhunderts*, Frankfurt/Main, New York, 1999, pp. 344-372
Kunz, Andreas, *Wehrmacht und Niederlage. Die bewaffnete Macht in der Endphase der nationalsozialistischen Herrschaft 1944 bis 1945*, Munich, Oldenbourg, 2005
Latzel, Klaus *Deutsche Soldaten – nationalsozialistischer Krieg? Kriegserlebnis – Kriegserfahrung 1939-1945*, Paderborn/München/Wien/Zürich 1998
Naumann, Klaus, *Der Krieg als Text. Das Jahr 1945 im kulturellen Gedächtnis der Presse*, Hamburg, 1998
Neuzeit, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1995, p.106- 135
Overmans, Rüdiger, *Deutsche militärische Verluste im Zweiten Weltkrieg*, München, 1999

Peter Reichel „Helden und Opfer“ in Greven, Michael Th. ; Wrochem, Oliver von, Hgr. *Der Krieg in der Nachkriegszeit. Der Zweite Weltkrieg in Politik und Gesellschaft der Bundesrepublik*, Opladen, Leske und Budrich, 2000, p. 167-182
Schneilin, Gérard, « Les prises de position de Karl Jaspers sur la situation spirituelle de l'Allemagne, de 1945 à 1955 », Krebs, Gilbert; Schneilin, Gérard (sd.), *L'Allemagne 1945-1955. De la capitulation à la division*, Publications de l'Institut d'Allemand d'Asnières, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1996. Actes du colloque franco-allemand interdisciplinaire tenu en Sorbonne les 23-25 novembre 1995
Schöder, Hans, Joachim, "Tôten und Todesangst im Krieg. Erinnerungsberichte über den Zweiten
Stierlin, Helm, «The Dialogue between the Generations about the Nazi era», in Heimannsberg, Barbara ; Schmidt, Christoph, J, *The collective silence. German identity and the legacy of Shame,* San Francisco, Iossev-Bass, 1992
Ulirch, Bernd *Die Augenzeugen, Deutsche Feldpostbriefe in Kriegs- und Nachkriegszeit 1914-1933*, Essen, 1997
Weckel, Ulrike, „Spielarten der Vergangenheitsbewältigung – Wolfgang Borcherts Heimkehrer und sein langer Weg durch die westdeutschen Medien“, dans *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte*, 31, 2003, p. 125-161.
Wedl, Juliette ; Dyroff, Stefan ; Flegel, Silke (Hgr,), *Selbsbilder – Fremdbilder – Nationenbilder*, LIT
Welzer, Harald ; Monteau, Robert ; Plass, Christine, *„Was wir für böse Menschen sind!“ Der Nationalsozialismus im Gespräch zwischen den Generationen*, Tübingen, Edition Diskord, 1997
Zimmermann, Moshe, „Täter-Opfer-Dichotomien als Identitätsformen“, 199-216; Schildt, Axel, „Überlegungen zur Historisierung der Bundesrepublik“, in Jarausch, Konrad H., Sabrow, Martin, (Hgr.), *Verletztes Gedächtnis : Erinnerungskultur und Zeitgeschichte im Konflikt,* Frankfurt/New York, Campus Verlag, 2002, p. 253-272

2) L'après-guerre en Allemagne

Albrecht, Willy (Hg.), *Kurt Schumacher. Reden-Schriften-Korrespondenzen, 1945-1952*, Berlin-Bonn, 1985
Ampferl, Monika, "Verschollen im Zweiten Weltkrieg. Die Entwicklung des Suchdienstes des Deutsches Roten Kreuzes“, *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 50, 2002, pp. 527-542.
Applegate, Celia, *A Nation of Provincials: The German Idea of Heimat*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1990
Benz, Wolfgang, « Nachkriegsgesellschaft und Nationalsozialismus.Erinnerung, Amnesie,Abweh », dans Dachauer Hefte6, Munchen, 1990, p. 12-24
Berger, Peter ; Luckmann, Thomas, *Die gesellschaftliche Konstruktion der Wirklichkeit*, Frankfurt/Main, Fischer, 1997
Berghes, Ingeborg v., *Die Auslandshilfe der Vereinigten Staaten in der Nachkriegszeit. Eine Studie über Umfang, Verteilung, Form und Methoden, Zielsetzung und Motivation der amerikanischen Auslandshilfe von 1945 bis 1963 mit besonderer Berücksichtigung der Entwicklungshilfe*, Freiburg i. Br, 1967
Bessel, Richard ; Schumann, Dirk, *Life after Death: Approaches to a Social and Cutlural History of Europe during the 1940s and 1950s*, New York, Cambridge University Press, 2003
Betts, Paul ; Eghigian, Greg, *Pain and Prosperity: Reconsidering Twentieh-Century German History*, Stanford, Stanford University Press, 2003
Biesenberger, Hortolf, *„Der Schwarzwälder Bote“ in den Jahren 1930-1950*, Diss. Münschen, 1953

Biess, Frank, « Men of Reconstruction- the reconstruction of Men Returning POWs in East and West Germany, 1945-1955 », in Hagemann, Karen ; Schüller-Springorum, Stefanie, *Home/Front. The Military, Violence and Gender Relations in the Age of the World Wars,* New York, Berg, 2002

Binder, Friedrich, „Wirtschaftliche und soziale Leistungen für Heimatvertriebene, Kriegsgeschädigten Heimkehrer und andere Bedürftige und Geschädigte“, *Das Land Württemberg-Hohenzollern 1945-1952: Darstellungen und Erinnerungen*, Sigmaringen,Jan Thorbecke, p. 344-349

Bollinger, Bärbel, „Neuanfang und Kontinuität nach 1945. Dargestellt an der Wochenzeitung „Rheinischer Merkur*“*, Magisterarbeit, Göttingen, 1981

Bosch, Manfred, *Der Neubeginn. Aus deutscher Nachkriegszeit. Südbaden 1945-1950*, Constance 1988

Bossuat, Gérard, „Les conceptions françaises des relations économiques avec l'Allemagne (1945-1960) : Détruire, supporter, coopérer. Le quai d'Orsay et le Ministère des Finances entre l'illusion et la résignation“, in Wilkens, Andreas (Hgr,), *Die deutsch-französischen Wirtschaftsbeziehungen 1945-1960; Les relations économiques franco-allemandes 1945-1960: Kolloquium des Deutschen Historischen Instituts Paris 8.-10. Dezember 1994 ; Colloque tenu à l'Institut Historique Allemand de Paris du 8 au 10 décembre 1994,* Sigmaringen, Jan Thorbecke

Confino, Alon, "The Lovely Country You Will Never Forget". Kriegserinnerungen und Heimatkonzepte in der westdeutschen Nachkriegszeit", in *Das Erbe der Provinz. Heimatkultur und Geschichtpolitik nach 1945*, Ed. Habbo Knoch, pp. 235-251, Göttingen, Wallstein, 2001

Defrance, Corine; Echterkamp, Jörg; Martens, Stefan, „Pour une histoire des sociétés allemandes d'après-guerre : une introduction », dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, « Sociétés allemandes en sortie de guerre 1944/45-1949 », tome 40, n°2, avril – juin 2008, p. 179-188

Diehl, James, "Germany in Defeat, 1918 and 1945: Somme Comparisons and Contrasts", dans *The History Teacher*, 22, 1989, 4, pp. 397-409

Diehl, James, *The Thanks of the Fatherland. German Veterans After the Second World War*, Chapel Hill, 1993

Dombrowski, Erich; Kraus, Emil; Schramm, Karl, *Wie es war. Mainzer Schicksalsjahre 1945-48*, Mayence, 1965

Dülffer, Jost, Hrg, „Aussichtslose Kämpfe, Kriegsgefangenschaft und Rückkehr – Soldatenerfahrungen im Westen 1944-1946“, in *Wir haben schwere Zeiten hinter uns: Die Kölner Region zwischen Krieg und Nachkriegszeit,* Veröffentlichungen des Kölnischen Geschichtsvereins e.V.

Düsterber, Rolf, *Soldat und Kriegserlebnis. Deutsche militärische Erinnerungsliteratur (1945-1961) zum Zweiten Weltkrieg. Motive, Begriffe, Wertungen*, Tübingen, 2000

Echterkamp, Jörg, « Fin de la guerre – transition vers la paix ? Traits marquants de la société allemande en 1945 », dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, « Societés allemandes en sortie de guerre 1944/45-1949 », tome 40, n°2, avril – juin 2008, p. 189-208

Echternkamp, Jörg, „'Verwirrung im Vaterländischen'? Nationalismus in der deutschen Nachkriegsgesellschaft 1945-1960“, in *Die Politik der Nation. Deutscher Nationalismus in Krieg und Krisen, 1760-1960*, Ed. Echternkamp, Jörg ; Müller, Sven Oliver, p. 219-246, Munich, Oldenbourg, 2002

Echternkamp, Jörg, *Nach dem Krieg. Alltagsnot, Neuorientierung und die Last der Vergangenheit, 1945-1949*, Zürich, Pendo, 2003

Fieberg, Klaus, "Vorsicht: Liebesgaben! Millionenfach versandte Westpakete: Ausdruck nationaler Zusamengehörigkeit oder Instrument westlicher Unterwanderung?", in: *Praxi Geschichte*, Heft 18, 2005, S. 18-22

Gerbel,, Christian ; Uhl, Heidemarie, „Editorial“ ; Schmidt, Siegfried, J., Gedächtnis und Erinnerung: Zur Erinnerungspolitik der Gegenwart“, in *Zeitgeschicht*, 2006, p. 51-77
Geyer, Michael „There Is a Land Where Evertyhing Is Pure: Its Name Is the Land of Death“, in *Sacrifice and National Belonging in Twentieth-Century Germany*, Ed. Eghigian, Greg; Berg, Matthew Paul, pp. 118-147, College Station, Texas A&M University Press, 2002
Geyer, Michael, “Eine Kriegsgeschichte, die auch vom Tod spricht”, in *Physische Gewalt. Studien zur Geschichte der Neuzeit*, ed. Lindeberger, Thomas; Lüdtke, Alf, pp. 57-77, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1995
Gögler, M.; Richter, G.; Müller, G., *Das Land Württemberg-Hohenzollern 1945-1962*, Sigmanringen, 1982
Greven, Michael T.; Wrochem, Oliver von (Hg.), *Der Krieg in der Nachkriegszeit. Der Zweiter Weltkrieg in Politik und Gesellschaft der Bundesrepublik*, Opladen, 2000
Greven, Michael Th. Greven ; Wrochem,, Oliver von (Hg.), *Der Krieg in der Nachkriegszeit. Der Zweite Weltkrieg in Politik und Gesellschaft der Bundesrepublik*, Opladen, 2000
Hansan, Eckhard, *Wohlfahrtspolitik im NS-Staat. Motivationen, Konflikte und Machtstrukturen im „Sozialismus der Tat“ des Dritten Reiches*, Augsburg, 1991
Harvey, Elizabeth, « Remembering and Repressing German Women’Recollections of the Ethnic Struggle in Occupied Poland during the Second World War », in Hagemann, Karen ; Schüller-Springorum, Stefanie, *Home/Front. The Military, Violence and Gender Relations in the Age of the World Wars,* New York, Berg, 2002
Heinemann, Elizabeth, *What Difference Does a Husband Make? Women and Marital Status in Nazi and Postwar Germany*, Berkeley, University of California Press, 1999
Heinman, Elizabeth, *What Difference Does a Husband Make? Woman and Marital Status in Nazi and Postwar Germany*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1999
Helwig, G.; Nickel, H.M., *Frauen in Deutschland 1945-1992*, Berlin, 1993
Hockerts, Hans Günter, „Zeitgeschichte in Deutschland. Begriff, Methoden, Themenfelder“, dans *Aus Politik und Zeitgeschichte*, B 29-30, 1993, p. 3-19.
Hudemann, Rainer, „ Zur Politik der französischen Besatzungsmacht“, in Heyen, Franz-Josef, *Rheinland-Pfalz entsteht : Beiträge zu den Anfängen des Landes Rheinland-Pfalz in Koblenz 1945-1951*, Boppard am Rhein, Harald Bold Verlag
Hudemann, Rainer, « L’occupant français et la population allemande après les deux guerres mondiales », dans Relations Internationales, n°80, hiver 1994, p.417-489
Hudemann, Rainer, *Socialpolitik im deutschen Südwesten : zwischen tradition und Neuordnung 1945-1953: Sozialversicherung und Kriegopferversorgung im Rahmen französischer Besatzungspolitik*. Mainz, Hase & Koehler , 1988
Hughes, Michael L., “Restitution and Democracy in Germany after Twor World Wars”, dans *Contemporary European History*, 4, 1995, H.1, pp. 1-18.
Kaelble, Hartmut, « Die Nachkriegszeit in Frankreich und Deutschland (1945-1955/57)», *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d’après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Krebs, Gilbert; Schneilin, Gérard (sd.), *L’Allemagne 1945-1955. De la capitulation à la division*, Publications de l’Institut d’Allemand d’Asnières, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1996. Actes du colloque franco-allemand interdisciplinaire tenu en Sorbonne les 23-25 novembre 1995
Kretzschmar, Winfried, W., *Auslandshilfe als Mittel der aussenwirtschafs- und Aussenpolitik. Eine Studie über die amerikanische Auslandshilfe von 1945 bis 1956 unter Ber¨cuksichtigung sowohl wirtschaftlicher als auch praktisch-politischer Geschitspubkte*, München, 1964
Kühne, Thomas, „Kameradschaft- „das Beste im Leben des Mannes.“ Die deutschen Soldaten des Zweiten Weltkrieges in erfahrungs- und geschlechtergeschichtlicher Perspektive“, in GG, 22, 1996, pp. 505-529

Kühne, Thomas, « Comradeship Gender Confusion and Gender Order in the German Military, 1918-1945 », in Hagemann, Karen ; Schüller-Springorum, Stefanie, *Home/Front. The Military, Violence and Gender Relations in the Age of the World Wars,* New York, Berg, 2002
Kunze, *Theodor Heckel, 1894-1967. Eine Biographie*, Stuttgart: Kohlhammer, 1997
Manig, Bert-Oliver, *Die Politik der Ehre. Die Rehabilitierung der Berufsoldaten in der frühen Bundesrepublik*, Göttingen, Wallstein, 2004
Martens, Stéfan, « L'image des occupants français en Allemagne (1945-1949) : »ennemis héréditaires » ou réformateurs ? », dans Les Cahiers de L'IHTP, n°38, Juin 1994
Martens, Stephan, « La mémoire de la Seconde Guerre mondiale : le débat allemand », in Martens, Stephan (sd.), *La France, l'Allemagne et la Seconde Guerre mondiale. Quelles mémoires ?*, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 45-74
Matthies, Volker, *Immer wieder Krieg? Eindämmen – verhüten – beenden?*, Opladen, 1994
Merritt, Anna J.; Merritt, Richard, L., *Public Opinion in Occupied Germany. The OMGUS Surveys, 1945-49*, Urbana, 1970
Mink, G ; Neumayer,L (Sd.), *L'Europe et ses passés douloureux , La Découverte, 2007*
Moeller, Robert, „Heimkehr ins Vaterland : Die Remaskulinisierung Westdeutschlands in den fünfziger Jahren, dans *Militärgeschichtliche Zeitschrift*, 2000, n°60, p. 403-436
Möhler, Rainer, *Entnazifizierung in Rheinland-Pfalz und im Saarland unter französischer Besatzung von 1945 bis 1952,* Mainz, Hase & Koehler, 1992
Müller, Gebhard, „ Württemberg-Sohenzollern 1945 bis 1952" ; Rapp, Adolf, „Die Geichichte unferer Universitat im Überblid", dans *Tubinger Blatter* n° 39, 1952, p 3-38
Müller, Klaus-Jürgen, « Deutsches und französisches Militär nach den beiden Weltkriegen », *in Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert/ Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20e siècle,* München, Oldenbourg, 1998
Müller, Manfred, *Die USA in Potsdam 1945. Die Deutschlandpolitik der USA auf der Potsdamer Konferenz der Grossen Drei*, Berlin, 1996
Müller, Rolf-Dieter; Volkmann, Hans-Erich (Hg.), *Die Wehrmacht. Mythos und Realität.* Im Auftrag des Militärgeschichtlichen Forschungsamtes, München, 1999 **[BNF]**
Naumann, Klaus (Hg.), *Nachkrieg in Deutschland*, Hamburger Edition, 2001
Naumann, Klaus, „Die Frage nach dem Ende: Von der unbestimmten Dauer der Nachkriegzeit", dans *Mittelweg 36*, 8, 1999, H.1, p. 21-32
Nave-Herz, R, *Frauen zwischen Tradition und Moderne*, Bielefeld, 1992
Neumann, Vera, *Nicht der Rede wert. Die Privatisierung der Kriegsfolgen in der frühen Bundesrepublik. Lebensgeschichtliche Erinnerungen*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1999
Niedhart, Gottfried, „Lernfähigkeit und Lernbereitschaft nach Kriegen. Beobachtungen im Anschluss an die deutschen Nachkriegszeiten im 20. Jahrhundert", in Bald, Detlef; Klein, Paul (Hg.), *Historische Leitlinien für das Militär der neuenziger Jahre*, Baden-Baden, 1998, pp. 13-27.
Niehuss, Merrit, *Familie, Frau und Gesellschaft. Studien zur Strukturgeschichte der Familie in Westdeutschland 1945-1960*, Göttingen, Vandenhoeck, 2001
Nüske, Gerd, Friedrich, „Die Beziehung zwischen der französischen Okkupationsmacht und der deutschen Bevölkerung", dans *Zeitschrift für hohenzollerische Geschichte: Hg. vom Hohenzollerischen Geischichtsverein Sigmaringen*, Hohenzollerischen Geischichtsverein Sigmaringen,1982 p. 169-194
Pollack, Detlef, "Secularisation in Germany after 1945", in *The Divided Past: Rewriting Postwar German History*, ed. Klessmann, Christoph, pp. 105-125, Oxford, Berg, 2001
Rothenberger, Karl-Heinz, *Die Hungerjahre nach dem Zweiten Weltkrieg* : *Ernährungs- und Landwirtschaft in Rheinland-Pfalz 1945-1950,* Boppard am Rhein, Harald Bold Verlag

Sabrow, Martin, „Heroismus und Viktimismus : Überlegungen zum deutsche Opferdiskurs in historischer Perspektive“, dans Potsdamer Bulletin für Zeithistorische Studien N° 43/44, Dezember 2008, p. 7-20
Sauer, P., *Demokratischer Neubeginn in Not und Elend. Das Land Baden-Württemberg von 1945 bis 1955*, Ulm, 1978
Sauer, Paul, *Demokratischer Neubeginn in Not und Elend: Das Land Württemberg-Baden von 1945 bis 1952*, Vaas Verlag Ulm
Schilling, Rene, *„Kriegshelden“. Deutungsmuster heroischer Männlichkeit in Deutschland 1813-1945*, Paderborn, Schönigh, 2002
Schilling, Rene, *„Kriegshelden“. Deutungsmuster heroischer Männlichkeit in Deutschland 1813-1945*, Paderborn, Schönigh, 2002
Sommer, Karl-Ludwig, *Humanitäre Auslandshilfe als Brücke zu atlantischer Partnerschaft. CARE, CRALOG und die Entwicklung der deutsch-amerikanischen Beziehungen nach Ende des Zweiten Weltkriegs*, Bremen, 1999
Thoss, Bruno; Volkmann, Hans-Erich (Hg.), *Erster Weltkrieg – Zweiter Weltkrieg. Ein Vergleich. Krieg, Kriegserlebnis, Kriegserfahrung in Deutschland*, im auftrag des Militärgeschichtlichen Forschungsamtes, Ferdinand Schöningh, 2002, Paderborn
Vorländer, Herwart, *Die NSV. Darstellung und Dokumentantion einer nationalsozialistischer Organisation*, Boppard 1998
Wolfrum, Edgar, „“Jammert im Leid der Besiegte, so ist auch der Sieger verloren“. Kollektive Alltagserfahrungen in der französischen Besatzungszone nach 1945“, dans Jurt, Joseph (Hgr.), Institut Français de Fribourg-en-Brisgau, *Die „Franzosenzeit“ im Lande Baden von 1945 bis heute. Zeitzeugnisse und Forschungsergebnisse – La présence française dans le pays de Bade de 1945 à nos jours. Témoignages et résultats de recherche,* Freiburg, Rombach Verlag, 1992, p. 21-38
Wolfrum, Edgar, *Geschichtspolitik in der Bundesrepublik Deutschland. Der Weg zur bundesrepublikanischen Erinnerung*, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 1999
Wolfrum,Edgar; Fassler, Peter ; Grohnert, Reinhard, *Krisenjahre und Aufbruchszeit: Alltag und Politik im französisch besetzten Baden 1945-1949*, München, T. Oldenbourg, 1996
Zeitzeugen sprechen, Munich, Franz Schneekluth, 1989

3) Le rôle des Eglises dans „l'Allemagne nouvelle“

Bachmann, Hans; Spankeren, Reinhard van (Hg.), *Diakonie; Geschichte von unten. Christliche Nächstenliebe und kirchliche Sozialarbeit in Westfalen*, Bielefeld, 1995
Baginski, Christophe, *La politique religieuse de la France en Allemagne occupée (1945-1949)*, Presses universitaires du Septentrion, 1997
Barth, Friedrich, *Wenn die Freiheit bricht herein. Lebenswerk des Kriegsgefangenen-Pfarrers Theodor Friedrich*, Evangelischer Presseverband in der Pfalz, Spire 1982
Becker, Elisbeth, *Der Beginn einer neuen Phase der Liebestätigkeit der evangelischen Kirche der Rheinprovinz nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges von 1945 bis 1948*, thèse, Berlin, 1990
Berg, Christian, „Das Hilfswerk der Evangelischen Kirche in Deutschland“, in Noske, Gerhard, *Heutige Diakonie*, pp. 69-86 (abrégé: *Ein neu Gebot*, p. 26-32)
Berg, Christian, „Die Verantwortung der Gemeinde in Diakonie und Opfer“, in *Die Kirche in der Öffentlichkeit*, pp. 60-76 ou *Vom Hilfswerk*, pp. 97-108
Berg, Christian, „Hilfswerk als Funktion der Kirche“, in Berg, Christian, *Vom Hilfswerk*, p. 129-136
Berg,Christian, *Auftrag und Gestalt des Hilfswerks der Evangekischen Kirchen in Deutschland: vier Reden*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1947
Besier, Gerhard, „Zwischen Neuanfang und Restauration. Die evangelischen Kirchen in Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg“, in Volkmann, Hans-Erich (sd.), *Ende des Dritten*

Rieches – Ende des Zweiten Weltkrieges. Eine perspektivische Rückschau, Piper, DATE, pp. 708-743
Boyens, Armin (éd.), *Kirchen in der Nachkriegszeit*, Göttingen, 1979
Brunotte, Heinz, *Die Evangelische Kirche in Deuschland: Geschichte, Organisation und Gestalt der EKD,* Gütersloher Verlagshaus Gerd Mohn, 1964, p. 48-199
Brunotte, Heinz, *Die Evangelische Kirche in Deutschland. Geschichte, Organisation und Gestalt der EKD*, (EvEnz. 1), Gütersloh, 1964
Brunotte, Heinz, *Die Grundordnung der Evangelischen Kirche in Deutschland. Ihre Entstehung und ihre Probleme*, Berlin, 1954
Duczek, Volker, *Hilfsmassnahmen für Heimkehrer aus der Kriegsgefangenschaft im Raum Münster nach 1945*, Magisterarbeit, Münster, 1993
Eisterer, Klaus, *Französische Besatzungspolitik. Turol und Vorarlberg 1945/46*, Innsbruck, 1991
Erbacher, Hermann, *Die Innere Mission in Baden*, Karlsruhe, 1957
Faber, Hermann, *Fünfzig Jahre Landesverband der Inneren Mission in Württemberg 1914-1964*, Stuttgart, s.d.
Fischer, Hans Gerhard, *Evangelische Kirche und Demokratie nach 1945. Ein Beitrag zum Problem der politischen Theologie*, HS 407, Lübeck, 1970
Fischer-Huppe, Kristine, „Der Kirchenkampdiskurs nach 1945. Wie katholische und evangelische Theologen in der frühen Nachkriegszeit über den Kirchenkampf der Jahre 1933-1945 sprachen“, in *Kirchliche Zeitgeschichte*, Heft 2, 2002, pp. 461-489.
Fitzek, Alfons (éd.), *Katholische Kirche im demokratischen Staat. Hirtenworte der deutschen Bischöfe zu wichtigen Fragen der Zeit und zu den Bundestagswahlen 1945 bis 1980*, Wurzbourg, Nuamann,1981
Foerster, Heinrich, „Deusche Beteilingung an der ökumenischen Diakonie“ in Noske von Gernhard, Heutigediakonie der evangelischen kirche, Berlin, Lettner-Verlag
Forster, Karl, „Neuansätze der gesellschaftlichen Präzenz von Kirche und Katholizismus nach 1945“, in Rauscher, Anton (éd.), *Kirche und Katholizismus 1945-1949*, München, Paderborn, Wien, 1977, Verlag Ferdinand Schöningh, p109-133.
Foss, Öymind, *Politische Diakonie?: Das Hilfswerk der Evangelischen Kirchen in Deutschland und der Versuch nach dem Zusammenbruch des Dritten Reiches eine gesellschaftsorientierte Diakonie zu verwirklichen,* Frnnakurt am Main, Bern, New York, Peter Lang, 1986, p. 7-135
Freudenstein, Erich, *Liebe haben für Andere. Eine Geschichte der Inneren Mission*, 2. neubearbeitete u. erweiterte Auflage Hamburg, 1962 (1e: *Vom Wesen und Werden der Inneren Mission*, 1948)
Freudenstein, Erich, *Vom Wesen und Werden der Inneren Mission*, Hamburg, Agentur des Rauhen Hauses,
Gatz, Erwin, *Geschichte des kirchlichen Lebens in den deutschsprachigen Ländern seit dem Ende des 18. Jahrhunderts*. Tome 1: Die Bistümer und ihre Pfarreien, Fribourg, 1991
Gerstenmaier, Eugen, *Reden und Aufsätze*,. Stuttgart, Herausgegeben vom evangelischen Verlagwerk,1956
Greschat, Martin, “Die Kirchenpolitik Frankreichs in seiner Besatzungszone”, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*: 109. Band 1998 Vierte folge XLVII, Verlag W. Kohlhammer, p. 216-387
Greschat, Martin, „Impressions d’un récent voyage dans la Zone française (Bade-Wurtemberg) » vom Juli 1945, in *Die evangelische Kirche nach dem Zusammenbruch. Berichte ausländischer Beobachter aus dem Jahr* 1945, bear. Von Clemens Vollnhals, Göttingen, 1988, pp. 49-55

Greschat, Martin, „Kirche und Öffenlichkeit in der deutschen Nachkriegszeit 1945-1949, in Boyens, Armin, Greschat, Martin (Hgr.), *Kirchen in der Nachkriegszeit: Vier zeitgeschichtliche Beiträge,* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1979, p. 101-124
Greschat, Martin, „Martin Sturm, l'Eglise évangélique en Allemagne depuis 1945", in *Revue d'Allemagne*, n°21, 1989, pp. 567-575
Greschat, Martin, *Die evangelische Christenheit und die deutsche Geschichte nach 1945 : Weichenstellungen in der Nachkriegszeit*
Greschat, Martin, *Die evengelische Christenheit und die deutsche Geschichte nach 1945. Weichenstellung in der Nachkrigszeit*, Stuttgart, Kohlhammer, 2002
Greschat, Martin, Zwischen Aufbruch und Beharrung. Die evangelische Kirche nach dem Zweiten Weltkrieg", in *Die Zeit nach 1945 als Thema kirchlicher Zeitgeschichte*, ed. Conzemius, Victor ; Greschat, Martin ; Kocher, Hermann, pp. 99-126, Göttingen, Leske und Budrich, 2000
Gröber, Conrad, „Deuil et espérance. Lettre pastoral de l'archevêque de Fribourg », in *Documents*, n°2, 1945, pp. 1-12
Gröber, Conrad, „Faute collective ? (la culpabilité allemande », in *Documents*, n°3, 1945, pp. 1-6
Gröber, Conrad, „Regards sur le passé et perspectives d'avenir, Lettre pastorale », in *Documents*, n°1, 1945, pp. 1-7
Gröber, Conrad, „Tableau de l'Allemagne », in *Documents*, n°2, 1948, pp. 137-147
Heckel, Theodor, *Das Hilfswerk für die Internierten und Kriegsgefangenen*, in *Dank und Verpflichtung*, pp. 21-31
Heimerl, Daniela, „Les Eglises évangéliques et le rapprochement franco-allemand dans l'après-guerre : le conseil fraternel franco-allemand", dans *Revue d'Allemagne*, XXI, 1989, n°4, p. 591-606
Heyen, Franz-Josef, *Rheinland-Pfalz entsteht. Beiträge zu den Anfängen des Landes Rheinland-Pfalz in Koblenz 1945-1951*, Boppard, 1984
Jahresbericht des Hilfswerks der Evangelischen Kirchen in Deutschland, 1946/47: Stuttgart 1947, 1947: Stuttgart 1948, 1948: *Drei Jahre Hilfswerk* 1949: Hilfswerk, Zeitschrift, *Das Hilfswerk* 38 (Mai 1950)
KH, 24, 1952-56, 224-279
Kirche nach der Kapitulation, Band 1,
Kleinknecht, Thomas, „Der Wiederaufbau der westfälischen Verbandsdiakonie nach 1945. Organisatorisch-methodischer Neubeginn und nationalprotestantische Tradition in der kirchlichen Nothilfe", in *Westfälische Forschungen 40*, 1990, S. 527-616
Knappen, N. M., „Marshall M. Knappen: Report on Interview with Bishop Wurm of Württemberg (leading Protestant ecclesiastic of Germany), 22 June 1945; Marshall M. Knappen: Report on Conferences with Bishop Wurm's Party, 23 June 1945, in *Die evangelische Kirche nach dem Zusammenbruch : Berichte ausländischer Beobachter aus dem Jahre 1945,* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, p 25-29
Krimm, Herbert, *Beistand: Die Tätigkeit des Hilfswerks der Evangelischen Kirchen in Deutschland für Vertriebene und Flüchtlinge nach 1945,* Stuttgart, Evangelisches Verlagswerk, p. 12-33
Lächele, Rainer, « Religionsfreiheit und Vergangenheitsbewältigung. Die Deutschen Christen und die Besatzungsmächte nach 1945", dans *Evangelische Theologie*, 51, 1991, p. 131-154
Laubacher, Anton, *Gelebte Caritas: das Werk der Caritas in der Diözese Rottenburg-Stuttgart*, Stuttgart, 1982
Laumbacher, Anton, „Die Caritasarbeit in Württemberg nach 1945", dans *Rotenburger Jahrbuch für Kirchengeschichte*, 7, 1988, p. 231-239
Lenhart, Ludwig, „Bischof Dr. Albert Stohr von Mainz", dans *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 13, 1961, p. 477-482

Lönne, Karl-Egon, „Katholizismus 1945: Zwischen gequälter Selbsbehauptung gegenüber dem Nationalsozialismus und Öffnung zur pluralistischen Gesellschaft“, in Volkmann, Hans-Erich, *Ende des Dritten Reiches – Ende des Zweiten Weltkriegs : Eine parspektivische Rückschau*, München, Zürich, Piper, p. 746-769
Lönne, Karl-Egon, „Katholizismus 1945: Zwischen gequälter Selbstbehauptung gegenüber dem Nationalsozialismus und Öffnung zur pluralistischen Gesellschaft“, in Volkmann, Hans-Erich (sd.), *Ende des Dritten Rieches – Ende des Zweiten Weltkrieges. Eine perspektivische Rückschau*, Piper, p.745-769
Mitteilungen aus dem Hilfswerk der Evangelischen Kirchen in Deutschland 1947-1949¸Heft 1-30, fortgesetzt unter dem Titel: *Das Hilfswerk. Mitteilungen aus dem Hilfswerk der Evangelischen Kirchen in Deutschland, 1949-1951*; Heft 31-53
Mombert, Monique, « L'Eglise en Allemagne après 1945 : l'exemple de la Zone Français d'Occupation », in *Revue d'Allemagne*, 1993, n°1, pp. 21-34
Morsey, Rudolf, „Neubeginn in Trümmern. Der deutsche Katholizismus in der Besatzungszeit“, in *Zentralkomitee der deutschen Katholiken. Der 87. Katholikentag in Düsseldorf vom 1. bis 5. September 1982*, t.1, pp. 248-263
Müller, Gebhard, „Württemberg-Hohenzollern 1945-1952“, dans *Tübinger Blätter*, 39, 1952, p. 3-12
Müller, Michael, Zum Verhältnis von Kirche und Besatzung: Erzbischof Bornewasser von Trier und die Franzosen nach dem Zweiten Weltkrieg, dans Hüttenberger, Peter; Molitor Hansgeorg, *Franzosen und Deutsche am Rhein 1789 – 1941 – 1945,* Düsseldorfer Schiften zur Neueren Landesgeschiche un zur Geschichte Nordrhein-Westfalens, band 23, 1989, p.297-310
Müller-Gandloff, Erich von, *Christen in Kriegsgefangenschaft*, Berlin, die Schöpfung, 1948
Nicolaisen, Carsten; Schulze, Nora Andrea (bear.), *Die Protokolle des Rates der EKD 1945-1948*, T 1: 1945-1946, Göttingen, 1964
Picard, Emmanuelle, „Le rôle des Catholiques français dans le rapprochement franco-allemand après la Seconde Guerre mondiale“, in *Kirchliche Zeitgeschichte*, 2001, Heft 2, pp. 513-532
Preiss, Th, „Théodore Preiss: Rapport sur la situation des Eglises protestantes en Zone d'Occupation Française (20. September – 9. Oktober 1945“, in *Die evangelische Kirche nach dem Zusammenbruch : Berichte ausländischer Beobachter aus dem Jahre 1945,* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, p 146-156
Püschel, Erich, *1897-1975. 75 Jahre Deutscher Caritas Verband*, Fribourg, 1972
Püschel, Erich, *Die Hilfe der deutschen Caritas für Vertriebene und Flüchtlinge nach dem Zweiten Weltkrieg 1946-1966*, Fribourg, 1972
Rauscher, Anton (éd.), *Kirche und Katholizismus 1945-1949*, München, Paderborn, Wien, 1977
Resmini, Bertram, „Lager der Besatzungsmächte in Rheinland-Pfalz. Kriegsgefangene, Internierte und Verschleppte im Rheinland nach dem Zweiten Weltkrieg“, dans *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, 19, 1993, p. 601-621
Rudolph, Hartmut, *Evangelische Kirche und Vertriebene*, Göttingen, 1984
Rückert, Markus, „Veränderungen, auf die die Diakonie kaum vorbereitet ist“, in *Wirtschaftlichkeit und ethischer Anspruch, Forum Diakonie 6*, hg. V. Diakonischen Werk der Evangelischen Kirche von Westfalen, Münster, 1994, S. 8-15.
Schäfer, Gerhard K., *Gottes Bund entsprechen. Studien zur diakonischen Dimension christlicher Gemeindepraxis*, Heidelberg, 1994
Scheerer, Reinhard, *Evangelische Kirche und Politik 1945-1949: Zur theologiscn-politischen Augangslage in der ersten Jahren nach der Niederlage des „Dritten Reiches“*, Cologne, Pahl-Rugenstein,1981
Schöllgen, W., *Zeitgeist und Caritas*, 1951,

Silex von, Karl, „Das Hilfswerk der evangelischen Kirchen in Deutschland“ in Schneider, von Johannes, Begrundet; Beckmann, von Joachim, Herausgeben, *Kirchliches Jahrbuch: für die evangelische kirche in deutschland 1945-1948,* Gutersloh, C. Bertelsmann Verlag
Silex, Karl, „Das Hilfswerk der evangelischen Kirche in Deutschland“, in Beckmann, J. (éd.), *Kirchliches Jahrbuch für die evangelische Kirche in Deutschland*, 1945-194
Smith-von Osten, Annemarie, *Von Treya bis Eisenach. Zur Geschichte der Grundordnung der Evangelischen Kirche in Deutschland*, AKiZ, Reihe B, 9, Göttingen, 1980
Spankeren van, Reinhard, „“Herzen, Hände, Türen auf“ Vom Opfertag für die Innere Mission zur modernen Diakoniesammlung : Keine Liebestätigkeit ohne Liebesgaben“, dans Herzen Hande Türen auf, Adventssammlung, Bielefeld, Luther-Verlag, 1995, p. 369-376
Spankeren, Reinhard van, „’Licht ins Dunkel!’ – Kirchliche Plakate der Nachkriegszeit (1945-1955) als Quellen der Zeitgeschichte“, in *Jahrbuch für Westfälische Kirchengeschichte*, 88, 1994, S. 412-428
Spankeren, Reinhard van, „’Mobilmachung der Barmherzigkeit’ – Anmerkungen zur Geschichte kirchlichen Hilfehandelns in Westfalen nach dem Zweiten Weltkrieg“, in Wollasch, Andreas (Hg.), *Wohlfahrt und Region. Beiträge zur historischen Rekonstruktion des Wohlfahrtsstaates in westfälischer und vergleichender Perspektive*, Westfälisches Institut für Regionalgeschichte Landschaftsverband Westfalen-Lippe Münster, Forum Regionalgeschichte 5, Ardey-Verlag, 1995, pp.162-184
Strobel, Michael, *Kirchen und Besatzungsmächte in der deutschen Nachkriegsgeschichte 1945-1949*, thèse Tübingen, 1992
Thierfelder, Jörg, “Die Kirchenpolitik der Besatzungsmacht Frankreich und die Situation der evangelischen Kirche in der französischen Zone”, dans, *Kirchliche Zeitgeschichte*, Verlag: Vandenhoeck & Ruprecht Gmb & Co.KG, 1989, p. 221-238
Thierfelder, Jörg, „Das Kirchliche Einigungswerk des württembergischen Landesbischofs Wurm und seine Kritiker“, in *Evangelische Kirche im Zweiten Weltkrieg*, Norden, Günther van; Wittmütze, Volker (ds.), Cologne, 1991, pp. 241-257
Thierfelder, Jörg, „Die Besatzungsmacht Frankreich und die evangelischen Kirchen in der französischen Zone. Fälle und Konflikte“, dans *Revue d’Allemagne*, 1989, n°4, p. 557-569.
Thierfelder, Jörg, „Die Kirchenpolitik der Besatzungsmacht Frankreich und die Situation der evangelischen Kirche in der französischen Zone“, dans *Kirchliche Zeitgeschichte*, 1989, Heft 1, p. 221-238
Thierfelder, Jörg, „Die Kirchenpolitik der vier Besatzungsmächte und die evangelische Kirche nach der Kapitulation 1945“, dans *Geschichte und Gesellschaft*, 18, 1992, p. 5-21
Thierfelder, Jörg, *Das Kirchliche Einigungswerk des württembergischen Landesbischofs Theophil Wurm*, Göttingen, 1975
Volk, Ludwig (bearb), *Akten deutscher Bischöfe über die Lage der Kirche 1933-1945*, Bd. VI: 1943-1945, Mayence, 1985,
Volk, Ludwig (bearbeitet DCD), *Akten Deutscher Bischöfe über die lage der Kirche 1933-1945,* Mainz, Matthias-Grünewald, 1985
Vollnhals, Clemens, „Die evangelische Kirche zwischen Traditionswahrung und Neuorientierung“, in Broszat, Martin, u.d. (éd.), *Von Stalingrad zur Währungsreform. Zur Sozialgeschiche des Umbruchs in Deutschland*, München 1988, pp. 113-167
Vollnhals, Clemens, *Die evangelische Kirche nach dem Zusammenbruch : Berichte ausländischer Beobachter aus dem Jahre 1945,* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1988, p. I-XLV
Vollnhals, Clemens, *Evangelische Kirche und Entnazifizierung 1945-1949. Die Last der nationalsozialistischen Vergangenheit*, Munich, Oldenbourg, 1989
Weis, Othmar, "Die Caritasarbeit im Bistum während der Jahre 1945/46“, in *Jahrbuch für das Bistum Mainz 3*, 1948, pp. 17-30

Wischnath, Johannes Michael, *Kirche in Aktion. Das Evangelische Hilfswerk und sein Verhältnis zu Kirche und Innerer Mission*, Göttingen, Vandenhoeck, band 14,1986
Wollasch, Hans-Josepf, „Die Stunde „Null“ als Stunde der Caritas“, in Schwarzmeier, Hans (éd.), *Landesgeschichte und Zeitgeschichte: Kriegsende 1945 und demokratischer Neubeginn am Oberrhein*, Karlruhe, 1980
Wollasch, Hans-Josepf, *Humanitäre Auslandhilfe für Deutschland nach dem Zweiten Weltkrieg. Darstellung und Dokumentation kirchlicher und nicht-kirchlicher Hilfen*, Freiburg, 1976
Zentral Büro des Hilfswerks der Evangelischen Kirchen in Deutschland (éd.), *Dank und Pflicht. Zehn Jahre Hilfswerk der Evangelischen Kirchen in Deutschland*, Stuttgart, 1961
Zentral Büro des Hilfswerks der Evangelischen Kirchen in Deutschland (éd.), *Drei Jahre Hilfswerk. Was das Hilfswerk ist. Was das Hilfswerk bekam. Was das Hilfswerk tat*, Stuttgart, 1948
Zouame-Bizème, Joseph, *Aspects des relations religieuses franco-allemandes 1945-1955*, thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Strasbourg, 1990

4) Reconstruire l'Allemagne après la défaite totale

Abenheim, Donald, *Bundeswehr und Tradition. Die Suche nach dem gültigen Erbe des deutschen Soldaten*, München, 1989
Anhalt, Irene, „Farewell to My Father“, in *The Collective Silence: German Identity and the Legacy of Shame*, ed. Barbara and Christoph J. Schmidt Heimansberg, p. 31-48; San Francisco; Jossey-Bass, 1993
Arendt, Harendt, „Die Nachwirkungen des Naziregimes – Bericht aus Deutschland, in *In der Gegenwart. Übungen im politischen Denken II*, München, 2000
Arendt, Harendt, „Organisierte Schuld“ (1946), in *In der Gegenwart. Übungen im politischen Denken II*, München, 2000
Assmann, Aleida; Frevert, Ute, *Geschichtsvergessenheit – Geschichtsversessenheit. Vom Umgang mit deutschen Vergangenheiten nach 1945*, Stuttgart 1999
Baberowski, Jörg etal., *Geschichte ist immer Gegenwart. Vier Thesen zur Zeitgeschichte*, München, 2001
Bauerkämper, Arnd (Hg.), *Der 8. Mai 1945 als historische Zäsur. Strukturen, Erfahrungen, Deutungen*, Postdam, 1995
Bauerkämper, Arnd (Hg.), *Doppelte Zeitgeschichte. Deutsch-deutsche Beziehungen 1945-1990*, Bonn, 1998
Bauerkämper, Arnd, Jarausch, Konrad H., Payk, Markus (Hg.), *Demokratiewunder? Die Vereinigten Staaten und die Demokratisierung Westdeutschlands, 1945-1965*, 2005
Bergem, Wolfgang, “Barbarei als Sinnstiftung? Das NS-Regime in Vergangenheitspolitik und Erinnerungskultur der Bundesrepublik”, in Bergem, Wolfgang (Hg.), *Die NS-Diktatur im deutschen Erinnerungsdiskurs*, Leske + Budrich, Opladen, 2003, p. 81-104
Berger, Stefan, *The Search for Normality. National Identity and Historical Consciousness in Germany Since 1800*, Providence, 1997
Borgwardt, Angela, *Im Umgang mit der Macht. Herrschaft und Selbstbehauptung in einem autoritären politischen System*, Wiesbaden, 2002
Confino, Alon ; Fritzsche, Peter (éd.), *The Work of Memory. New Directions in the Study of German Society in Culture*, Urbana; University of Illinois Press, 2002
Doering-Manteuffel, *Wie westlich sind die Deutschen? Amerikaniserung und Westernisierung im 20. Jahrhundert*, Göttingen, 1999
Dönhoff, Marion Gräfin, *Im Wartesaal der Geschichte. Vom Kalten Krieg zur Wiedervereinigung. Beiträge und Kommentare aus fünf Jahrzehnten*, Stuttgart, 1993
Faulstich, Werner, Hg., *Die Kultur der fünfziger Jahre*, Paderborn, 2002

Fiebig von Hase, Ragnhild; Lehmkuhl, Ursula, Hg., Enemy Images in American History, Providence, 1997
Fröhlich, Claudia; Kohlstruck, Michael, Hg., *Engagierte Demokraten. Vergangenheitspolitik in kritischer Absicht*, Münster, 1999
Fulbrook, Mary, *German National Identity after the Holocaust*, Cambridge, Polity Press, 1999
Geyer, Michael, „Das Stigma der Gewalt und das Problem der nationalen Identität in Deutschland“, in JANSEN Christian ; Niethammer, Lutz ; Weisbrod Bernd (Hg.), *Von der Aufgabe der Freiheit. Politische Verantwortung und bürgerlische Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, Berlin, 1995
Geyer, Michael, „The Place of the Second World War in Germany Memory and History“, dans *New German Critique*, 71, 1997, p. 5-40
Giesen, Bernhard, *Kollektive Identität*, Frankfurt, 1999
Giles, Geoffrey, J. Giles, Hg., *Stunde Null. The End and the Beginning Fifty Years Ago*, Washington, 1997
Giordano, Ralph, *Die zweite Schuld oder Von der Last, Deutscher zu sein*, Köln, 2000
Goedde, Petra, *GIs and Germans. Culture, Gender, and Foreign Relations, 1945-1949*, New Haven, 2003
Hagemann, Karen; Quartart, Jean (Ed.), *Gendering Modern German History: Rewritings of the "Mainstream"*, New York, Berghahn Books, forthcoming
Hentschke, Felicitas, *Demokratisierung als Ziel der amerikanischen Besatzungspolitik in Deutschland und Japan, 1943-1947*, Münster, 2001
Hildermeier Manfred et al, Hg., *Europäische Zivilgesellschaft in Ost und West. Begriff, Geschichte, Chancen*, Frankfurt, 2000
Hockerts, Hans Günter, *Drei Wege deutscher Sozialstaatlichkeit. NS-Diktatur, Bundesrepublik und DDR im Vergleich*, München, 1998
James, Harold, *A German Identity, 1770-1990*, New York, 1990
Jarausch, Konrad H., „Die Postnationale Nation. Zum Identitätswechsel der Deutschen 1945-1990“, dans *Historicum*, 14, 1995, Frühling, p. 30-35
Jarausch, Konrad, *Die Umkehr. Deutsche Wandlungen, 1945-1995*, Deutsche Verlags-Anstalt München, 2004
Jarausch, Konrad, H., *After Unity. Reconfiguring German Identies*, Providence, 1997
Jarausch, Konrad, H., Geyer, Michael, *Shattered Past. Reconstructing German Histories*, Princepton, 2003
Jarausch, Konrad, H., Sabrow, Martin, Hg., *Die historische Meistererzählung. Deutungslinien der deutschen Nationalgeschichte nach 1945*, Göttingen, 2002
Kaelbe, Hartmut, *Weg zur Demokratie. Von der Französischen Revolution zur Europäischen Union*, Stuttgart, 2001
Kieseritzky, Wolther von; Sick, Klaus-Peter, Hg., *Demokratie in Deutschland. Chancen und Gefährungen im 19. und 20. Jahrhundert. Historische Essays*, München, 1999
Klessmann, Christoph, *Befreiung durch Zerstörung. Das Jahr 1945 in der deutschen Geschichte*, Hannover, 1995
Klessmann, Christoph, *Die doppelte Staatsgründung. Deutsche Geschichte 1945-1955*, 5., überarb. u. erw. Aufl. Göttingen, 1991
Klessmann, Christoph, *Zwei Staaten, eine Nation. Deutsche Geschichte 1955-1970*, 2., überarb. u erw. Aufl. Bonn, 1997
Koselleck, Reinhart, "Der Einfluss der beiden Weltkriege auf das soziale Bewusstsein", in *Der Krieg des kleinen Mannes. Eine Militärgeschichte von unten*, Ed. Wette, Wolfram, pp. 324-343, Munich, Pipper, 1992
Koselleck, Reinhart, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Frankfurt/Main; Suhrkamp, 1992

Landweer, Hilge, *Scham und Macht*, Tübingen, 1999
Langewiesche, Dieter, *National, Nationalismus, Nationalstaat in Deutschland und Europa*, München, 2000
Lerner, Paul, *Hysterical Men: War, Psychatry, and the Politics of Trauma in Germany, 1890-1930*, Ithaca, Cornell University Press, 2003
Lerner, Paul; Micale, Mark, "Trauma, Psychiatry, und History", in *Traumatic Pasts: History, Psychiatry and Trauma in the Modern Age, 1870-1930*, Ed. Lerner, Paul; Micale, Mark, pp. 1-27, Cambridge, Cambridge University Press, 2001
Lindenberge,r Thomas ; Lücke, Alf (Hg.), *Physische Gewalt*, Frankfurt am Main, 1995
Mann, Thomas, *Deutschland und die Deutschen 1945*, Hamburg, 1992
Merkl, Peter H., Hg., *The Federal Republic of Germany at Fifty. The End of a Century of Turmoil*, Houdmills, 1999
Mitscherlich, Alexander; Mitscherlich, Margarate, *Die Unfähigkeit zu trauern. Grundlagen kolletiven Verhaltens*, Munich, Piper, 1967
Moeller, Robert G. (éd.), *West Germany under Construction*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1997
Moeller, Robert G., "'Germans as Victims?' Thoughts on a Past-Cold War History of the Second World War", dans *History and Memory* 17, n 1-2, 2005, p. 147-194
Moeller, Robert G., "Geschichten aus der ‚Stacheldrahtuniversität': Kriegsgefangene im Opferdiskurs der Bundesrepublik", dabs *Werkstatt Geschichte*, 26, 2000, p. 23-46
Moeller, Robert G., „The ‚Remasculinization' of Germany in the 1950s: Introduction", dans *Signs*, 24, 1998, p. 101-106
Moser, Timan, *Dämonische Figuren. Die Wiederkehr des Dritten Reiches in der Psychotherapie*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1996
Noelle-Neumann, Elisabeth; Köcher, Renate, *Die verletzte Nation. Über den Versuch der Deutschen, ihren Charakter zu ändern*, Stuttgart, 1987
Passmann, Elana, deutsch-französischer Rapprochement
Pohlmann, Friedrich, *Deutschland im Zeitalter des Totalitarismus. Politische Identitäten in Deutschland zwischen 1918 und 1989*, München, 2001
Rabinbach, Anson, *Shadow of Catastrophe: German Intellectuals bewtween Apocalyspe and Enlightenment*, Berkeley and Los Angeles, Univeristy of California Press, 1997
Redding, Kimberly, „We wanted to Be young". Hitler's Youth in Postwar Berlin, Diss., Chapel Hill, 2000
Reemstma, Jan Philipp, *Mord am Strand. Allianzen von Zivilisation und Barbarei*, Berlin, Siedler, 2000 (Borchert)
Sauzay, Brigitte; Thadden von, Rudolf (éd.), *Vom Vergessen – vom Gedenken: Erinnerungen und Erwartungen in Europa zum 8. Mai 1945*, Göttingen, Wallstein, 1995
Schildt, Axel, „Fünf Möglichkeiten, die Geschichte der Bundesrepublik zu erzählen", dans *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 44, 1999, p. 1234-1244.
Schildt, Axel, „Nachkriegszeit. Möglichkeiten und Probleme einer Periodisierung der westdeutschen Geschichte nach dem Zweiten Weltkrieg und ihrer Einordnung in die deutsche Geschichte des 20. Jahrhunderts", dans *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 44, 1993, p. 567-580.
Schildt, Axel, *Ankunft im Westen. Ein Essay zur Erfolgsgeschichte der Bundesrepublik*, Frankfurt, 1999
Schissler, Hanna, Hg., *The Miracle Years. A Cultural History of West Germany, 1945-1968*, Princeton, 2001
Schwelling, Birgit, "Wie wurden aus Volksgenossen Staatsbürger? Der Wandel von Einstellungen und Mentalitäten nach dem Übergang vom Nationalsozialismus zur Bundesrepublik", in Bergem, Wolfgang (Hg.), *Die NS-Diktatur im deutschen Erinnerungsdiskurs*, Leske + Budrich, Opladen, 2003, p. 41-57

Steinhoff, Johannes; Pechel, Peter; Showalter, Dennis, Ed., *Deutsche im Zweiten Weltkrieg.*
Stern, Fritz, *Verspielte Grösse. Essays zur deutschen Geschichte*, München, 1996
Thadden, Rudolf von, "Umstrittene Erinnerung. Perspktiven und Grenzen eines europäischen Gedächtnisses", Sabrow, Martin (Hrsg.), *Der Streit um die Erinnerung*, Helmstedter Colloquien, Heft 10, Akademische Verlagsanstalt, 2008, p. 119-130
Timmermann, Heiner, Hg., *Nationalismus in Europa nach 1945*, Berlin, 2001
Uhl, Heidemarie, Hg., *Zivilisationsbruch und Gedächtniskultur. Das 20. Jahrhundert in der Erinnerung des beginnenden 21. Jahrhunderts*, Innsbruck, 2003
Veen, Hans-Joachim, Hg., Nach der Diktatur. Demokratische Umbrüche in Europa – zwölf Jahr später, Köln, 2003
Wehler, Hans-Ulrich, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, vol. 4, *Vom Beginn des Ersten Weltkriegs bis zu der Gründung beider deutscher Staaten*, Munich, C.H. Beck, 2003
Weinberg, Gerhard L., *Eine Welt in Waffen. Die globale Geschichte des Zweiten Kriegs*, Stuttgart, 1995

VOLUME II

CITATIONS (texte original) 1194

Table des annexes

Annexe n° 1– La notion de dispositif chez Michel Foucault 1213
Annexe n° 2 -Logique disciplinaire et logique de sécurité selon Michel Foucault.....1214
Annexe n° 3 - Les interrogatoires de PGA capturés par les forces armées françaises.....1215
Annexe n° 4 - Transcription d'un tract du *Komitee der Bewegung « Freies Deutschland* » pour la Méditerranée 1216
Annexe n° 5 - PGA capturés ou détenus en France (1944-1945) d'après trois fonds du *Militärarchiv*1217
Annexe n° 6 - Le traitements des PGA capturés et détenus en France selon les combattants (1944-1945) 1219
Annexe n° 7 - Etat des effectifs des dépôts de PG de l'Axe (France métropolitaine) au 15/03/1945 1220
Annexe n° 8 - Activité et personnel de la délégation du CICR en France à partir des RM retenues.1222
Annexe n° 9 - Réunion générale des délégués CICR du 11 au 12 novembre 1947 à Paris.....1233
Annexe n° 10 - « Conseils succincts pour les nouveaux délégués ».....1234
Annexe n° 11 - Mission médicale de docteur de Morsier au camp de Saint-Médard (18e RM - 13-15 novembre 1945) 1237
Annexe n° 12 - Modèle de rapport de visite pour les délégués du CICR.....1238
Annexe n° 13 - Modèle de rapport pour les convois de rapatriement pour les délégués du CICR 1241
Annexe n° 14 - Source et nature de l'information des autorités nazies sur les PGA en France (janvier 1944 – mars 1945).....1249
Annexe n° 15 - La situation alimentaire de quelques camps de PGA en France (novembre 1944 – février 1945).....1251
Annexe n° 16 - Calcul des besoins mensuels pour 100 000 PGA en France 1254
Annexe n° 17 - Carte des camps américains en France 1255
Annexe n° 18 - Carte des camps britanniques en France 1256
Annexe n° 19– Tracts distribués par l'armée américaine pour appeler à la reddition.....1257
Annexe n° 20 - Le traitement des PGA en mains américaines à Reims et au Havre vu par la presse française 1260
Annexe n° 21 - Carte des dépôts et camps de la ZFO.....1265
Annexe n° 22 - Extrait de la conférence de presse du général de Gaulle, président du GPRF, 12/10/1945.....1266
Annexe n° 23 - Texte de l'accord franco-américain du 11/03/1947 1268
Annexe n° 24 - Le CICR face à la transformation des PGA en TCL.....1271
Annexe n° 25 - Etat des PGA transférés par les Américains 1273
Annexe n° 26 – Quelques extraits de *Völkischer Beobachter*.....1281
Annexe n° 27 - Exemple de fiche de renseignement de PGA dressée par la DGPG 1284
Annexe n° 28 - « Ce qu'il faut faire » : le guide du parfait employeur et PG.....1285
Annexe n° 29 - Données concernant les effectifs de garde de PG 1289
Annexe n° 30 - Le recrutement des gardiens de PG dans le Bas-Rhin 1294
Annexe n° 31 - Comment surmonter le problème des gardiens civils de PG ? Deux propositions. ..1295
Annexe n° 32 - Cas de mauvais traitements relevés et sanctionnés en 1945 1297
Annexe n° 33 - Statistiques des évadés depuis la création des dépôts 1301
Annexe n° 34 – Graphique des évasions par rapport à l'effectit total de PG.....1302
Annexe n° 35 - Les évasions des PGA et le cycle des saisons.....1303
Annexe n° 36 - Les évasions de PGA (1945 – 12/1948) rapportées à la population PGA totale 1304
Annexe n° 37 – Evasions et évadés, quelques données chiffrées 1305
Annexe n° 38 – Rapport succinct sur le problème des PGA par Le Comité pour l'étude des problèmes relatifs aux PGA.....1306
Annexe n° 39 - Rapport de visite du dépôt de Liévin, 15 E, le 20/03/1946 par le délégué du CICR 1315
Annexe n° 40 - Rapport de visite du dépôt de Sain-Médard, 183, le 19/02/1946 par le délégué de l'*YMCA*.....1318
Annexe n° 41 - Rapport de visite du Commando 3/393 Cazaux, déminage, le 20/02/1946 par le délégué de l'*YMCA* 1319

Annexe n° 42 - D'une guerre à l'autre : lieux de captivité et continuités spatiales (mai – septembre 1945) 1320
Annexe n° 43 - Signification des coefficients utilisés pour l'évaluation des rapports de visite....1322
Annexe n° 44 - Graphiques représentant l'évolution des moyennes pondérées selon les catégories d'évaluation....1323
Logements....1323
Annexe n° 45 - Photographies de Neuf Brisach, hôpital régional pour PGA 1330
Véhicules, auto- et hippomobiles, sd. 1330
Annexe n° 46 - Photographies de Douai, dépôt n°15 (Nord)....1331
Vue générale, s.d.Annexe n° 47 - Camp de Saint-Médard-en-Jalles, dépôt n°183 (Gironde) 1331
Annexe n° 47 - Camp de Saint-Médard-en-Jalles, dépôt n°183 (Gironde)....1332
Annexe n° 48 - Photographies de Souge (Gironde), camp de prisonniers de guerre allemands 1333
Annexe n° 49 - Photographies de Chambéry (Savoie), dépôt 144 1335
Annexe n° 50 - Photographies d'Aix -les-Bains (Savoie), dépôt n°144 1336
Annexe n° 51 - Photographies de Semouches. Camp de prisonniers de guerre allemands dépendant du dépôt 54 Chartres 1338
Annexe n° 52 - Photographies du dépôt 121 de Saint-Paul d'Eyjeaux : plan et entrée du camp....1339
Annexe n° 53 - Photographies du camp de Méricourt, dépôt 15 Lens, Pas-de-Calais....1340
Annexe n° 54 - Photographies du camp de Calonn-Liévin, n°1 1341
Annexe n° 55 - Photographies du Bas Rhin, Hohwald. Camp de prisonniers de guerre allemands. Les prisonniers de guerre au travail du bois 1343
Annexe n° 56 - Photographies du Haut Rhin, Ribeauville. Camp de prisonniers de guerre allemands1344
Annexe n° 57 - Photographies d'Ingersheim. Commando de Ribeauville....1345
Annexe n° 58 - Photographies du Haut Rhin, Kunheim. Camp de prisonniers de guerre allemands 1347
Annexe n° 59 - Photographies d'Haguenau, dépôt 103 1349
Annexe n° 60 - Photographies de Sainte-Marthe, dépôt 151 - Hôpital Lyautey....1350
Annexe n° 61 - Photographies de la chapelle du camp d'Hénin-Liévin rattaché au dépôt 15 D (Lens)1352
Annexe n° 62 – Série de photographies sur le rapatriement de PGA du camp de Voisenon, près ce Melun et de l'hôpital régional pour le train, 30/05/1946 1353
Annexe n° 63 - La mortalité des PGA en Bretagne (travaux de F. Jess) 1355
Annexe n° 64 - La mortalité des PGA en mains françaises 1358
Annexe n° 65 - Besoins et secours en habillement et en couvertures (hiver 1945-1946)....1361
Annexe n° 66 - Versements pour l'achat de secours : exemples au 24/10/45....1362
Annexe n° 67a - Structures des lieux visités par les délégués du CICR, de l'*YMCA* et du COE ((03/1946 – 1947)....1363
Annexe n° 68 - Bilan des maladies vues par le CICR pendant/en captivité en mains françaises 1364
Annexe n° 69 - La confession en captivité, un exercice bilingue 1367
Annexe n° 70 - Données concernant la desserte spirituelle en 1946....1368
Annexe n° 71 - Affluence aux offices religieux d'après les rapports de visites du CICR et de l'*YMCA* en % (1945-1947)....1369
Annexe n° 72 - Part relative des PG employés par l'économie privée, publique et les services des armées (15/03/45 – 15/10/48) 1370
Annexe n° 73 - Besoins en prisonniers pour le déminage jusqu'au 1er décembre 1945....1371
Annexe n° 74 - Part des inaptes parmi les PG indisponibles pour le travail (15/09/45 – 15/11/48)..1372
Annexe n° 75 - Part des PG indisponibles totaux et temporaires (15/09/45 – 01/12/48)....1373
Annexe n° 76 - Comparaison de l'évolution de l'emploi des PGA dans les grands secteurs de l'économie privée (15/03/45 – 01/11/48)....1374
Annexe n° 77 - Evolution de la part de l'emploi des PG dans chaque secteur d'activité (15/03/45 – 01/1/48) 1376
Annexe n° 78 - Evolutions des délimitations des Régions militaires utilisées par la DGPG entre 1945 et 1948....1377
Annexe n° 79a – Cartes de répartition des PG employés aux mines et au déminage 1379
Annexe n° 80b - Le déminage en action 1382
Annexe n° 81 - Accidents de déminage du personnel civil et PG (1944 – 1948) 1383
Annexe n° 82 - Nombre de rapports de visite et de kommandos de déminage concernés....1384
Annexe n° 83 - Tableau et cartes des groupes d'exploitation (au 05/03/45)....1385

Annexe n° 84 - Graphique de répartition des effectifs des mineurs au fond et au jour (ouvriers libres et PG), 1938 – juin 1947 1387
Annexe n° 85 - Graphique de répartition et de proportions des effectifs des mineurs au fond et au jour (ouvriers libres et PG), 10/05/45 – 15/11/47 1388
Annexe n° 86 - Graphique du rapport d'ouvriers libres et de PG au fond (1938 – juin 1947) 1389
Annexe n° 87 – Répartition des ouvriers libres (OL) et des PG au travail de jour et de fond 1390
Annexe n° 88 - PG au travail dans les mines par rapport à l'effectif total du camp (30/09/46 – 10/07/47) 1391
Annexe n° 89 - Taux de varitation d'effectifs (mutation, évasion, décès) 1392
Annexe n° 90 - Prévisions de la production charbonnière en fonction du rendement des PG 1393
Annexe n° 91 - Production charbonnière du groupe III, Lens 1394
Annexe n° 92 - Tableau des groupes d'exploitation (au 05/03/45) 1396
Annexe n° 93 - Prévisions de dépenses pour février 1946 pour un effectif de 5 743 PG, HN, groupe IV1397
Annexe n° 94 - Décomposition du coût d'une tonne de charbon par poste de dépense (02 – 05/1947)1397
Annexe n° 95 - « Faites vos relever vos ruines… », brochure pour l'emploi des PGA 1398
Annexe n° 96 - Bordereau pour le paiement de l'indemnité compensatrice 1400
Annexe n° 97 – Cartes de répartition de la main-d'œuvre à de l'échelle de l'Eure-et-Loir, des Côtes-du-Nord, de la Savoie, de la Haute-Vienne et de la Gironde 1401
Annexe n° 98 - Tableau synoptique des étapes de la transformation en TCL 1403
Annexe n° 99 - Graphique du nombre de PG optant pour la transformation (15/09/1947 – 15/10/1948)1404
Annexe n° 100 - Graphique du nombre de PGA optant pour la transformation par secteur d'activité (15/09/1947 – 15/10/1948) 1405
Annexe n° 101 - Graphique de la part des secteurs choisis par les PGA optant pour la transformation (15/09/1947 – 15/10/1948) 1406
Annexe n° 102 - Graphique du nombre de PGA optant pour la transformation par département (15/09/1947 – 15/10/1948) 1407
Annexe n° 103 - Graphique du nombre de PGA optant et transformés (15/09/1947 – 15/10/1948) . 1408
Annexe n° 104 - Graphique de la part des PGA optant pour la transformation par département (21/08/1948 – 02/01/1949) 1409
Annexe n° 105 - Graphique du nombre de PGA optant pour la transformation selon la catégorie de rapatriement (15/09/1947– 26/01/1948) 1410
Annexe n° 106 - Entrefilets d'appel à témoin parus dans la presse 1411
Annexe n° 107 – Questionnaire semi-dirigé envoyé aux témoins (versions française et allemande) 1412
Annexe n° 108 – Carte des témoins ex-prisonniers de guerre interviewés en Allemagne 1421
Annexe n° 108 – Carte des témoins ex-prisonniers de guerre interviewés en Allemagne 1421
Annexe n° 109 - Tableaux synoptiques des témoins retenus 1422
Annexe n° 110 – Interviews et transcription : méthode et corpus 1427
Annexe n° 111 - Tableaux de présentation des périodiques retenus 1449
Annexe n° 112 - Part des articles en première page sur le total annuel couleur 1458
Annexe n° 113 – Taille des articles sur les PGA selon la méthode des quartiles 1459
Annexe n° 114 - Part des articles en pages locales sur le total annuel (presse locale) 1460
Annexe n° 115 - Nombre et place de l'iconographie dans la presse 1461
Annexe n° 116 - Libération du territoire et rétablissement officiel d'une presse libre (1944-1945) . 1462
Annexe n°114 – Fréquence des articles sur les PGA selon les années et les titres 1463
Annexe n° 117 - Les captures en image 1464
Annexe n° 118 - Libération de la Gironde (16-20 avril 1945). Reddition de tireurs allemands isolés de Soulac (corps franc de l'air). 1467
Annexe n° 119 – Un groupe allemand fait prisonnier le long des grilles du jardin du Luxembourg. 1468
Annexe n° 120 - Reddition du dernier fort tenu par les Allemands (Bouches-du-Rhône) 1469
Annexe n° 121 – L'entrée en captivité 1471
Annexe n° 122 – Prisonniers allemands conduits en bataillon 1473
Annexe n° 123 – Les Allemands défilent en vaincus 1474
Annexe n° 124 – Les files de prisonniers 1476
Annexe n° 125 – Les PGA en gros plan 1481
Annexe n° 126– Les PGA et les Français 1486
Annexe n° 127 - Scènes de vie de camp 1491

Annexe n° 128 – L'intimité de la chambrée….....1492
Annexe n° 129 - En passant un coup d'œil sur le menu.....1493
Annexe n° 130 - Dessins et visions de camps.....1494
Annexe n° 131 - « Présence femminine » dans les camps de PGA 1499
Annexe n° 132 - La presse nationale accuse : la campagne en faveur d'un meilleur traitement des PGA1500
Annexe n° 133- La réorientation culturelle dans les camps : M. François-Poncet parle aux PGA de Saint-Denis.....1507
Annexe n° 134 - Les différentes stations de Heinz Strick. en Bretagne.....1510
Annexe n° 135- Part des départements dans le corpus « PV », 1944-1949 1511
Annexe n° 136- Les procès-verbaux de gendarmerie selon les types d'affaires (1944-1948).....1512
Annexe n° 137 - Carte de la ZFO.....1513
Annexe n° 138 -Quand les Eglises appellent à se mobiliser 1514
Annexe n° 139 -Présentation des périodiquees dépouillés pour la ZFO en Allemagne.....1515
Annexe n° 140 - La création des Hilfskomitees en octobre 1945 1517
Annexe n° 141 - Mobiliser par l'affiche : appel aux mères et femmes de Rhénanie et de Westphalie-Hesse 1518
Annexe n° 142 – Lettre de remerciement de PG publié dans la presse.....1519
Annexe n° 143 - Comment on écrit à son PG ? La RotKreuz-Mitteilung, 25 mots.....1520
Annexe n° 144 - L'Allemagne du rapatriement selon le *DCV*.....1521
Annexe n° 145 – Cartes de la répartition de la main-d'œuvre PG 1521

SOURCES.....1529
Sources non publiées 1529
Archives publiques.....1529
a/ Allemagne: 1529
1 – Auswärtiges Amt - Berlin 1529
2 - Bundesarchiv (BA) - Koblenz.....1529
3 - Bundesarchiv – Militärarchiv (BA-MARCH) – Fribourg-en-Bresgau 1531
4 – Staatsarchiv Freiburg-in-Breisgau.....1532
5 – Staatsarchiv Sigmaringen 1532
5 – Stadtarchiv Mainz 1532
b/ Etats-Unis d'Amérique 1533
1 - Eisenhower's Library (Abilene).....1533
2 - National Archives and Records Administration (Washington D.C.) 1533
c/ Genève.....1535
Etat de Genève 1535
d/ Royaume-Uni 1535
National Archives – London 1535
e/ Vatican 1536
f/ En France.....1537
1 – Archives nationales 1537
A) Cites des archives, ANF - Fontainebleau.....1542
B) Service historique de la défense (SHD) – Vincennes.....1543
C) Archives de l'Occupation française en Allemagne et en Autriche (AOFAA) - Colmar / La Courneuve 1556
2/ Archives départementales 1558
A) Archives départementales du Bas-Rhin – Strasbourg 1558

B) Archives départementales des Bouches-du-Rhône – Marseille 1558
C) Archives départementales des Côtes-d'Armor – Saint-Brieuc 1560
D) Archives départementales d'Eure-et-Loir – Chartres 1561
E) Archives départementales de Gironde – Bordeaux 1562
F) Archives départementales de Haute-Vienne – Limoges 1564
G) Archives départementales de Haut-Rhin - Colmar 1566
H) Archives départementales de l'Hérault - Montpellier 1568
I) Archives départementales du Nord - Lille 1570
J) Archives départementales du Pas-de-Calais – Arras - Daimville 1572
K) Archives départementales de Savoie - Chambéry 1574

A) Archives privées 1575
1/ A l'étranger 1575
a/ Allemagne 1575
b/ Genève 1576
2/ En France 1587
a/ Paris Ile-deFrance 1587
b/ province 1588

Sources audio-visuelles 1589
A) Sources orales 1590
1/ Allemagne (mars-avril ; octobre – novembre 2004) 1590
2/ France 1591
B) Sources imprimées 1591
1/ Publications officielles 1591
Françaises 1591
Vaticanes 1593
2/ Presse (1944/1945 – mai 1949) 1593
Française 1593
Allemande 1596
3/ Discours et écrits 1596
4/ Autres sources imprimées 1597
5/ Mémoires 1597

Bibliographie raisonnée 1598
I - Guide des sources, outils et instruments de travail, ouvrages généraux 1598
1) Guide des sources 1598
2) Instruments de travail 1598
3) Ouvrages généraux 1599

II- La Seconde Guerre mondiale et les rapports franco-allemands 1603
1) Ouvrages généraux et travaux de référence 1603
2) Expériences d'occupation, collaborations et résistances en France pendant la Seconde Guerre mondiale 1604
A) Echelle nationale 1604
B) Echelles locales 1607

3) Finir la guerre : (se) libérer et (se) retirer 1608

A) Echelle nationale 1608

B) Echelle locale 1611

III – La France de l'après-guerre 1612
1) Ouvrages généraux, travaux de référence 1612
2) Echelle nationale 1613
3) Echelle locale 1615

IV – De la fin de la Seconde Guerre mondiale au début de la guerre froide : le contexte international de la captivité allemande 1615
1) Ouvrages généraux, travaux de référence 1615

2) Les relations franco-allemandes et la politique extérieure de la France 1616

3) Les relations internationales entre les Trois Grands et la France 1622

4) L'Allemagne sous l'occupation alliée (1945-1949) : zones et structures d'occupation 1623

V – Captivités et prisonniers de guerre 1625
1) Ouvrages généraux, travaux de référence 1625

2) Autres guerres, autres mains 1625

3) Seconde Guerre mondiale 1626

4) La captivité des PGA en France 1630

5) Rapatriement 1631

VI – Allemands et Allemagne: guerre, captivité et sortie de guerre 1633
1) Héritages de la guerre 1633

2) L'après-guerre en Allemagne 1635

3) Le rôle des Eglises dans „l'Allemagne nouvelle" 1639

4) Reconstruire l'Allemagne après la défaite totale 1644